DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

31 Élisabeth II

VOLUME XVI, 1982

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT ET UNIÈME JOUR DE MAI 1982
AU VINGT-HUITIÈME JOUR DE JUIN 1982, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
NOV 29 1983
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
NOV 29
BIBLIOTHÈQUE

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 mai 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

LA NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'estime que nous ne devrions pas rester indifférents à la nomination du nouveau président du Canadien National et c'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers) auquel je fais mes excuses d'ailleurs, que la Chambre lui rende l'hommage suivant:

Je suis Jack le cowboy
Et je viens de Crowfoot.

J'ai trahi mes amis,
Mais Trudeau m'a choisi.

J'ai un nouveau royaume
Qu'on appelle CN.

Tremblez ou critiquez,
Peu m'importe, j'avoue.

Et je viens de Crowfoot.

Je suis Jack le cowboy

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: La parole est au député de Red Deer (M. Towers).

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement pour faire observer qu'à la suite de certaines nominations d'architectes et de certains choix de lignes ferroviaires, le bureau du premier ministre s'est attribué le rôle de bureau de placement, de centre d'embauchage, d'office de dotation en personnel et un droit de veto sur les recommandations émanant des bureaux de la Fonction publique. Le mérite devient inutile quand on a des amis en hauts lieux! Je propose, appuyé par le député de Lincoln (M. Mackasey):

Autrefois, pour obtenir un emploi, il fallait le mériter;

il suffit maintenant de se joindre aux libéraux et d'attendre patiemment avec un sourire.

Les alouettes et l'assiette au beurre n'ont ordinairement rien en commun,

mais tel n'est pas le cas quand l'ami Pierre s'en mêle!

Mme le Président: Il n'y a aucun moment à la Chambre plus propice aux poètes.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

ON DEMANDE AU MINISTÈRE DE RENCONTRER LES CHEFS INDIENS DU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, étant donné que des Indiens de la réserve Peguis, au Manitoba, manifestent pacifiquement, depuis mercredi de la semaine dernière, devant les bureaux du MAINC, à Winnipeg, en guise de protestation contre la pénurie extrême de logements qui sévit depuis longtemps dans leur réserve, et étant donné que plus de la moitié des bandes manitobaines se sont déjà jointes à la manifestation pour appuyer les Indiens de Peguis et pour faire valoir leurs propres besoins en matière de logement, je propose avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de revenir sur la décision qu'il m'a communiquée en privé il y a deux jours et d'aller immédiatement à Winnipeg s'entretenir avec les chefs indiens intéressés en vue de résoudre cette affaire avant que la frustration ne mène à la colère, et la colère à la violence.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON SUGGÈRE LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, étant donné la déclaration que le ministre d'État chargé du Développment économique a faite au Sénat plus tôt cette semaine et selon laquelle le ministre des Finances, parlant au nom du gouvernement lors du sommet d'Ottawa, aurait exprimé «la profonde inquiétude du gouvernement devant les graves difficultés qu'il a suscitées», je propose, avec l'appui du député du Yukon (M. Nielsen):

Que le gouvernement prenne immédiatement des mesures pour atténuer les graves difficultés qu'il a suscitées, notamment en retirant son budget du 12 novembre 1981 et en le remplaçant par un nouveau.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LES AFFAIRES SOCIALES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU BÉNÉVOLAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, hier le sous-secrétaire d'État a stupéfié le comité permanent des communications et de la culture en qualifiant le secrétaire d'État de champion du bénévolat. Cependant, ce dernier a négligé pour la deuxième fois de se présenter devant le comité pour l'examen des prévisions budgétaires de son ministère intéressant les organismes de charité et il n'a pas soufflé mot des intentions du gouvernement à l'égard des Canadiens qui financent le bénévolat.

Étant donné que l'indice des prix à la consommation est de 11.3 p. 100 supérieur à ce qu'il était en avril 1981, ce qui fait que les Canadiens ont moins d'argent pour financer des organismes de charité et des programmes pour bénévoles et étant donné que le sous-secrétaire d'État a confirmé hier que son ministère venait de mettre au point, à l'intention du cabinet, une politique fédérale globale relativement aux organismes de charité, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le gouvernement fasse connaître immédiatement cette politique tant attendue relativement aux organismes de charité afin que l'on sache enfin s'il accepte le principe des déductions fiscales pour les dons.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1110)

LES PARTIS POLITIQUES

LA COMPOSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, un journal rapportait aujourd'hui que le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) aurait déclaré: «Quand on a des gens de toutes les tendances, de Gengis Khan à Karl Marx, on peut difficilement s'attendre que tous appuient et défendent leur chef». Je propose donc, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Comme n'importe qui peut facilement repérer un Gengis Khan, que le député de Prince George-Peace River se lève et nous dise lequel de ses collègues du caucus il pourrait identifier à Karl Marx.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LES RÉACTIONS DES MINISTÈRES AU RAPPORT INTITULÉ «OBSTACLES»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Le secrétaire d'État chargé de coordonner la mise en application des recommandations du rapport «Obstacles», consacré aux invalides et aux handicapés, a dit le 23 mars, en répondant à une question du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), qu'il comptait déposer d'autres réponses de différents ministères dans les 30 jours. Demain, il y aura 60 jours qu'il a fait cette promesse. Aussi, je propose, appuyé par le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson):

Que la Chambre exhorte le secrétaire d'État à déposer immédiatement toutes les autres réponses disponibles sur le rapport «Obstacles».

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

ON DEMANDE LA FUSION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR ET DU PARTI LIBÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, la presse de ce matin nous rapporte les allégations d'un membre distingué du parti conservateur, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle), selon qui son parti souffre d'une telle incohérence sur le plan des principes, que même un apprenti politicologue de calibre moyen ne pourrait distinguer entre un conservateur et un libéral. Cette absence de principes vient d'ailleurs d'atteindre le comble du cynisme avec la nomination à la tête des chemins de fer du CN du pantin libéral-conservateur le plus célèbre, c'est-à-dire Jack Horner. Je propose donc, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que les conservateurs et les libéraux s'entendent pour rationaliser notre régime politique par une fusion de leurs partis afin d'épargner de l'argent, de réduire la confusion et de démontrer qui sont les véritables compagnons de route au Canada.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député de Western Arctic (M. Nickerson).

* * *

LES FINANCES

LES DÉPENSES PUBLIQUES PRÉVUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, à mesure que la récession libérale s'aggrave, il devient de plus en plus évident que les prédictions faites lors de la présentation du dernier budget étaient bien trop optimistes. Les recettes publiques sont de beaucoup inférieures à celles escomptées, les dépenses sont plus élevées que prévu et les économistes prédisent à l'heure actuelle un déficit de 17 milliards pour l'exercice financier en cours. Je propose donc, appuyé par le député de Waterloo (M. McLean):

Que le ministre des Finances présente les dernières prévisions ministérielles de dépenses, afin que soient connus les besoins financiers du gouvernement qui équivaudront, probablement à plus du double des dépenses prévues par le budget.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA DÉMISSION D'UN SÉNATEUR DU PARTI LIBÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, étant donné qu'un autre distingué libéral, espèce en voie d'extinction, le sénateur Cook, a quitté le parti libéral parce que le ministre de la Justice (M. Chrétien) s'est comporté avec une grande inconvenance en présentant un renvoi directement à la Cour suprême du Canada sur la question des ressources sous-marines au moment même où la Cour d'appel de Terre-Neuve en était déjà saisie, insultant ainsi le tribunal terre-neuvien, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que la Chambre félicite le sénateur Cook de faire preuve de courage et de dévouement envers l'intérêt public et de se porter à la défense de notre régime fédéral. J'exhorte aussi la Chambre à encourager d'autres distingués libéraux, s'il en reste, à suivre son exemple.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA SITUATION DES ANCIENS MEMBRES DES MOUVEMENTS DE RÉSISTANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que la loi sur les allocations aux anciens combattants ne s'applique pas aux anciens membres des divers mouvements de résistance, cette lacune est préjudiciable à de nombreuses personnes qui ont combattu activement pour la cause alliée durant la Seconde Guerre mondiale et qui vivent maintenant au Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au ministre des Affaires des anciens combattants de présenter des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants qui accorderaient, entière considération à ceux qui se sont tellement dévoués à la cause alliée durant la Seconde Guerre mondiale et qui ont maintenant besoin d'aide financière durant leurs années de retraite.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ANNONCER DE NOUVELLES POLITIQUES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et a trait aux statistiques sur l'inflation publiées aujourd'hui et selon lesquelles les Canadiens subissent tous les contrecoups du programme politique du ministre, sans voir se concrétiser aucun des allégements promis par le ministre depuis un an. Le programme gouvernemental de lutte contre l'inflation n'est tout simplement pas efficace. Le taux de l'inflation se maintient entre 11 et 12 p. 100. Des milliers de Canadiens perdent leur emploi en raison des mesures politiques du ministre. Des milliers d'entreprises et d'exploitations agricoles sont acculées à la faillite. Le gouvernement n'inspire plus aucune confiance aux Canadiens. Ceux-ci sont au bord du désespoir. Le ministre peut-il promettre aujourd'hui aux Canadiens avant le mi-juin de proposer de nouvelles mesures politiques.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député aurait dû reconnaître que le taux annuel de l'inflation a accusé une baisse. L'augmentation cette année de ce taux est la plus faible que l'on ait connue depuis les 16 derniers mois. J'estime qu'il y a lieu de se le rappeler. Le niveau le plus élevé qu'a atteint l'inflation au Canada a été de 13 p. 100 en juillet 1981, si je ne m'abuse. Ce taux a baissé et le député devrait tenir compte de ce fléchissement enregistré par rapport aux années précédentes et dont témoignent les statistiques rendues publiques aujourd'hui. C'est une note d'espoir. En outre, l'augmentation mensuelle est la plus faible depuis septembre dernier.

En traitant de ce problème effectivement fort grave, le député devrait au moins reconnaître la persistance d'une tendance à la baisse du taux de l'inflation, baisse mensuelle, mais aussi annuelle.

M. Wilson: Madame le Président, encore une fois le ministre a évité de répondre à ma question. Mais j'en ai l'habitude maintenant. Il n'y répond jamais. Le ministre devrait cependant reconnaître aussi qu'aux États-Unis, au cours de la même période, le taux de l'inflation qui était plus ou moins semblable au nôtre est tombé à environ 6½ p. 100. De toute évidence, les mesures politiques du gouvernement du Canada ne sont pas efficaces et nous subissons les mêmes difficultés que les États-Unis sans cependant bénéficier d'aucun des avantages que leur procure leur programme de lutte contre l'inflation.

Questions orales

LE LOGEMENT

ON DEMANDE D'APPORTER DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable du logement. Dans ce domaine également, la politique du gouvernement ne donne aucun résultat. Un millier de Canadiens seulement ont fait appel au programme de renouvellement hypothécaire. Quant au programme favorisant la construction de nouveaux logements locatifs, il est tout simplement insuffisant. De nombreux Canadiens nous en ont fait part. Comme je l'ai dit hier, durant la première partie de l'année, les mises en chantier de maisons unifamiliales ont diminué de 58 p. 100. La construction domiciliaire est l'une des industries de main-d'œuvre les plus importantes du Canada. Je voudrais poser une simple question au ministre. Ne se rend-il pas compte du tort que cause l'absence de politique du logement? Le ministre encouragera-t-il son collègue, le ministre des Finances, à apporter certaines modifications à la politique du logement lorsqu'il mettra en œuvre un nouveau programme économique?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je crois au contraire que la politique du gouvernement en matière de logement produit de bons résultats.

Des voix: Oh, oh!

M. Cosgrove: En fait, le programme de rénovation domiciliaire de 30 millions de dollars annoncé par le gouvernement a été tellement bien accueilli que tous les crédits ont été épuisés en une semaine. Le programme va également inciter le secteur privé à dépenser 60 millions de dollars pour la rénovation domiciliaire. Nous avons pris des mesures pour encourager les gens à effectuer des retraits de leurs comptes bancaires. Nous savons que les Canadiens déposent dans les banques des sommes inouïes. Grâce à ce programme, 60 millions de dollars viendront s'ajouter aux 30 millions que le gouvernement fédéral a dépensés. Ces sommes serviront à créer des emplois à l'intention des Canadiens dans des secteurs où sévit le chômage dans une cinquantaine de localités.

M. Wilson: Madame le Président, je constate que les applaudissements sont loin d'être nourris chez les députés d'en face. Et cela ne m'étonne guère, car ils ont de très bonnes raisons pour cela. Les mises en chantier de maisons unifamiliales ont diminué de 58 p. 100. C'est un fait. Ce chiffre nous a été fourni par les propres services du ministre. Le ministre a déclaré que son programme était efficace. Si le programme atteint ses objectifs, nous nous demandons quels peuvent bien être ses objectifs.

• (1120)

Mme le Président: A l'ordre! Le député doit essayer d'être raisonnable et de poser sa question au lieu de prononcer un discours.

M. Wilson: Madame le Président, je suis exaspéré. Je crois qu'une foule de Canadiens le sont aussi.

Des voix: La question!

M. Wilson: Tous les députés de son groupe sont également exaspérés.

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

L'ÉCONOMIE

LA PRÉSENTATION DE POLITIQUES PROPRES À REDONNER CONFIANCE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, étant donné que tant de membres du caucus gouvernemental, le groupe des dix et le comité du développement économique ont exprimé leurs préoccupations et ont demandé conseil au Parti québécois, le ministre des Finances voudrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi il n'annonce pas dès aujourd'hui qu'il instaurera de nouvelles mesures économiques pour leur redonner espoir et pour qu'ils arrivent à croire que le gouvernement canadien est capable de régler les problèmes qui les assaillent?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme je suis en total désaccord avec le député sur le préambule de sa question, je ne vois pas l'intérêt d'y répondre pour le moment.

* * *

L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ D'AIDER LA SOCIÉTÉ DOME PETROLEUM

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Puisque le gouvernement a détruit le secteur pétrolier et gazier de notre pays avec son Programme énergétique national, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement compte octroyer une aide financière à la société Dome Petroleum? Le gouvernement a-t-il pris des engagements ou envisage-t-il de promettre une aide financière à cette société?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouvernement étudie constamment les problèmes de l'industrie pétrolière et gazière, tout comme les problèmes qui se posent dans d'autres secteurs de l'économie. Lorsque j'aurai pris une décision, je promets au député de l'annoncer par la voie habituelle.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, quand le ministre des Finances daignera-t-il répondre à une question toute simple et directe à la Chambre? Quand arriverons-nous à obtenir une réponse? Je vais répéter ma question; je voudrais une réponse toute banale. Le gouvernement offrira-t-il oui ou non une aide financière à la société Dome Petroleum? C'est une question toute simple, directe. Le ministre aurait-il l'obligeance d'y répondre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la réponse ne change pas. Quand on aura pris une décision à ce sujet, elle sera annoncée.

Mlle MacDonald: Avec des conditions.

M. MacEachen: Je n'ai pas l'intention de tomber dans les pièges faciles que le député essaye de me tendre.

* * *

LA SANTÉ

LES NORMES RELATIVES À L'URÉE-FORMALDÉHYDE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle porte sur un problème de santé très sérieux qui devient de plus en plus évident. L'étude publiée récemment par le Dr Yves Alary, qui dirige l'école d'hygiène du milieu de l'Université de Pittsburgh, indique que la norme de 0.1 partie par million dans le cas des maisons isolées à l'urée-formaldéhyde est beaucoup trop élevée. L'étude prouve qu'une norme très basse, soit 0.03 partie par million est extrêmement dangereuse pour la santé. Est-ce que le gouvernement est prêt à établir la norme acceptable à au moins ce niveau de 0.03 partie par million? Bien sûr, le ministre se rend bien compte que cela ferait augmenter énormément le nombre de propriétaires de maisons isolées à l'urée-formaldéhyde qui pourraient profiter du programme gouvernemental.

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, les données scientifiques sur lesquelles nous avons basé la détermination par mon ministère du degré de vapeurs de mousse d'urée-formaldéhyde nocives à la santé des gens sont d'après nous extrêmement sûres et conservatrices, si j'ose dire, dans le sens qu'elles tiennent compte amplement de la santé des gens même de ceux qui souffrent d'allergies. Nous n'avons donc aucune raison de changer ou d'abaisser la norme que nous avons imposée.

• (1125)

[*Traduction*]

M. Skelly: Malheureusement, les données recueillies sur ce sujet indiquent le contraire. Les études de MM. Bruce Small, Alfred Nantel et Yves Alary indiquent clairement qu'un problème se pose et que les normes sont trop élevées. L'étude du ministère de la Santé de l'Ontario abonde dans le même sens.

LES ÉTUDES DU MINISTÈRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais demander au ministre si oui ou non le gouvernement est prêt à envisager de procéder à des études qui confirmeraient les résultats de ces travaux ou du moins éclairciraient la question. Est-elle prête à nous dire maintenant à quelles études son ministère procède pour déterminer si cette norme de 0.1 partie par million est adéquate? A-t-elle envisagé la possibilité d'étayer le travail qui a déjà été fait par trois spécialistes compétents?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, des études sont constamment faites sur les présumés effets de la mousse d'urée-formaldéhyde. Le député se réfère à des articles de journaux sur certaines études qui viennent d'être publiées. Ce sont donc certaines conclusions. Elles doivent être prises en considération en comparaison avec de nombreuses autres études qui n'en approuvent pas nécessairement les résultats. Quant aux études canadiennes que je viens d'approuver en vertu du programme de subventions d'aide à la recherche en santé appliquée, j'aurais aimé avoir préavis de sa question, j'aurais pu lui donner verbalement tout de suite les renseignements avec plaisir. Comme il ne l'a pas fait, j'enverrai une lettre avec la liste des études approuvées et une brève définition du domaine exact sur lequel elles portent.

[*Traduction*]

M. Skelly: C'est une chose que de faire connaître ce qui se fait, mais le problème de santé ne m'en inspire pas moins de vives préoccupations.

L'AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE EN CAS DE DÉSASTRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, c'est au ministre des Travaux publics qui est chargé du logement que je pose ma question supplémentaire. Selon des renseignements tirés de certaines déclarations de hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada, si une province alléguait un cas de désastre national pour aider financièrement les victimes du programme d'isolation au moyen de la mousse d'urée-formaldéhyde, le gouvernement fédéral en ferait autant. A l'heure actuelle, des groupes discutent de cette possibilité avec certains gouvernements provinciaux. Cependant, le gouvernement fédéral n'a pas précisé s'il était sérieux ou s'il s'agissait encore tout simplement d'une idée en l'air. Le gouvernement fédéral songe-t-il sérieusement à discuter avec les provinces et les propriétaires lésés d'une façon de mettre cette idée en œuvre?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, c'est là une question dont s'occupe le ministre de la Consommation et des Corporations. Il a déclaré à deux ou trois reprises à la Chambre qu'il avait déjà communiqué avec les ministres provinciaux compétents et demandé leur collaboration. Sauf erreur, il n'a pas réussi à l'obtenir. Cependant, je prends note de la question du député, j'en discuterai avec le ministre, après quoi je communiquerai vraisemblablement avec le député.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÎLES FALKLAND—LES NOUVELLES DE DÉBARQUEMENTS DES FORCES BRITANNIQUES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne la situation extrêmement grave aux Îles Falkland et je dis bien les Îles Falkland et non les Malouines ou encore les Falkland-Malouines comme le gouvernement. Le ministre pourrait-il nous dire où en est la situation dans cette région du monde?

Il semble que les forces britanniques aient débarqué à plusieurs endroits des Îles Falkland. Pourrait-il nous dire ce que le gouvernement a fait depuis le 2 avril dernier pour faciliter le règlement de cette affaire, que ce soit par le biais d'un règlement négocié conforme à la résolution des Nations Unies ou encore en aidant les Britanniques dans leur entreprise pour rétablir l'ordre et pour marquer notre opposition au principe d'une agression armée? Qu'est-ce que notre pays a fait sur le plan des négociations et pour aboutir à une solution? Qu'avons-nous fait pour aider les Britanniques? Quelle est la situation actuelle?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je tiens à souligner tout d'abord que nous ne disposons absolument pas d'informations particulières ou confidentielles sur les manœuvres des troupes britanniques. Si j'en juge par les articles de journaux que j'ai lus, les manœuvres en cours ne constituent pas un débarquement comme tel, mais bien plutôt, je crois, des opérations en vue d'un débarquement.

• (1130)

Pour ce qui est des mesures prises par le gouvernement au cours des deux derniers mois, presque tout est connu du public. Nous avons répondu favorablement à toutes les demandes des Britanniques avec lesquels nous avons eu de fréquentes consultations. J'ai parlé avec M. Pym cette semaine et j'ai rencontré Lord Moran, le haut-commissaire de Grande-Bretagne hier soir. Nous sommes restés en relation étroite avec le secrétaire général des Nations Unies et nous avons offert nos services pour régler la situation. Nous avons approuvé officieusement le plan de paix des Péruviens qui n'a pas abouti et qui a été pris de cours par les événements et par les initiatives du secrétaire général des Nations Unies avant de pouvoir être appliqué. Je tiens à ajouter pour la gouverne du député que nous vivons dans un pays bilingue et qu'en français, on ne parle pas des îles Falkland, mais des Malouines. C'est ainsi que nous procédons lorsque nous voulons citer un lieu géographique quelconque dans les deux langues.

M. Crosbie: Je parle d'un communiqué rédigé en anglais qui parle des Falkland-Malouines. La raison en est que le gouvernement ne veut pas avouer que les îles Falkland sont une dépendance du Royaume-Uni. Il s'agit, je le répète, d'un communiqué en anglais.

LA NATURE DE L'APPUI ACCORDÉ AU ROYAUME-UNI

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, vendredi dernier, le premier ministre a enfin déclaré que le gouvernement du Canada appuyait entièrement le Royaume-Uni. En quoi consiste cet appui et quelles mesures le Canada prend-il? Il ne s'agit pas de savoir ce que le Royaume-Uni avait demandé. Il essaie de faire respecter à l'échelle mondiale le principe de la résistance à une agression armée. Le Royaume-Uni n'est pas en train d'envahir les Falklands. Il reprend son propre territoire et ne l'envahit pas. C'est l'Argentine qui l'avait envahi. Quelles mesures le Canada prend-il pour donner une aide matérielle au Royaume-Uni et surtout, comment allons-nous pouvoir arrêter le contrat pour le réacteur Candu à l'Argentine et cesser d'envoyer des faisceaux de combustible nucléaire à l'Argentine tant que le conflit ne sera pas réglé?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député n'ignore pas que nous ne faisons pas affaire comme d'habitude avec l'Argentine.

M. Crosbie: Mais si!

M. MacGuigan: Les restrictions à l'importation imposées par le Canada et d'autres pays constituent, à mon avis, un élément important des mesures internationales prises pour faire comprendre à l'Argentine qu'on ne peut pas tolérer le recours à la force en droit international. Bien entendu, nous avons interdit l'expédition de matériel militaire, comme l'Argentine le sait très bien.

Le député sait que nous n'avons pas interdit les échanges relatifs aux contrats en vigueur parce qu'autant que je sache, aucun autre pays ne l'a fait. Le Canada a plus de raisons pour ne pas les interdire que les autres pays, d'abord parce qu'il n'y a aucun rapport entre les faisceaux de combustible et le conflit actuel. Deuxièmement, parce que, selon notre entente avec l'Argentine, d'une part nous devons nous-mêmes respecter nos obligations et, d'autre part, l'Argentine s'est engagée à ne pas utiliser la technologie ou le matériel nucléaire du Canada à des fins non pacifiques. Nous tenons beaucoup aux dispositions de ce contrat et nous n'avons pas l'intention de nous en éloigner.

M. Crosbie: Une question supplémentaire.

Mme le Président: Le député de South Shore.

M. Crosbie: Vous auriez aussi envoyé ce matériel à Hitler pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est indigne! Ayez un peu de cran. Quel genre de gouvernement avons-nous?

Mme le Président: La parole est au député de South Shore.

* * *

LES PÊCHES

LE REFUS DE PERMIS À DES PÊCHEURS DE LA CÔTE EST

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Après avoir imposé la limite des 200 milles, le gouvernement avait promis à la région atlantique qu'une fois reconstituées nos réserves de poisson exploitées à outrance, seuls les excédents dont nous n'aurions pas besoin seraient alloués aux étrangers. Comme le ministre a déclaré que le principal problème que connaît ce secteur découle de l'énorme expansion de nos usines de conditionnement du poisson, pourquoi refuse-t-il des permis à nos bateaux de pêche côtière et hauturière? En effet, ceux-ci pourraient approvisionner nos usines actuelles en poisson et, si nos réserves ne permettent pas cette recrudescence des activités de pêche, quand compte-il mettre sa promesse en vigueur et n'allouer aux étrangers que les excédents de poisson dont nous n'avons pas besoin?

L'hon. Roméo Leblanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je n'ai pas les statistiques sous la main, mais le député sait certainement que ce sont les Canadiens qui pêchent la majorité des espèces qui nous intéressent. Dans le cas de l'Europe nous avons alloué de très faibles quotas à un certain nombre de pays—notamment l'Espagne et le Portugal—en échange d'autres avantages, notamment une certaine présence sur leur marché. Nous avons pris cette décision après avoir consulté les représentants de ce secteur. Lorsque le député prétend que certaines usines de conditionnement de poisson ont des difficultés parce qu'une très faible partie de nos réserves de poisson est allouée à d'autres pays, il déforme quelque peu la vérité.

M. Crouse: En matière de vérité, madame le Président, je n'ai aucune leçon à recevoir du ministre des Pêches.

LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE DE LA CÔTE EST

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Le ministre des Pêches n'ignore pas que c'est à cause de sa mauvaise gestion que cette industrie est dans une situation aussi lamentable; il a accordé 23 millions de livres de capelan aux Russes l'année dernière, 11 millions de livres de calmar à Cuba et 33 millions de livres au Japon tandis que la Russie ne nous a acheté que pour 4 millions de marchandises. Le gouvernement devrait tâcher d'être un peu plus franc. Comme le ministre a déclaré le 5 mai qu'Ottawa interviendrait pour sauver la pêche de la côte est, et la presse a rapporté ses paroles, et comme la qualité et la commercialisation du poisson constituent nos deux principaux problèmes, quelles mesures compte-t-il prendre pour empêcher cette industrie très importante de courir à la faillite même s'il a dit qu'il faudrait laisser certaines conserveries de l'Atlantique fermer leurs portes comme elles ont commencé à le faire?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, le député nous montre qu'à chaque fois que nous discutons de pêche, le problème, c'est qu'il veut gagner sur tous les tableaux. D'un côté, il s'oppose à ce que nous cédions du poisson aux pays étrangers et de l'autre il se plaint que nous ne parvenions pas à nous tailler une place sur les marchés mondiaux. Je lui demande simplement quelle monnaie d'échange nous pourrions utiliser pour nous établir sur les marchés où nous n'avons guère remporté de succès jusqu'ici? Voilà pourquoi quand nous avons du poisson en excédent, et le député sait parfaitement que les Canadiens ne consommeront pas tout l'excédent de calmar ou de capelan, par exemple, nous le cédons aux pays étrangers pour obtenir en échange des avantages commerciaux tels que l'accès à certains marchés. Il devrait quand même être d'accord.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

LE TRANSPORT ENTRE DORVAL ET MIRABEL—ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE ANNONCERA SA DÉCISION

M. Maurice Dupras (Labelle): Madame le Président, ma question fait suite aux très nombreuses questions que mes collègues ont déjà posées à l'honorable ministre des Transports, et naturellement elle porte sur la vocation de Mirabel. Dès juillet 1980, le ministre nous assurait qu'à la suite du dépôt d'un rapport des fonctionnaires de son ministère, une décision serait prise et annoncée au cours des prochains mois. Encore dernièrement, en février dernier, il assurait les 33 maires de la région de Montréal qu'une décision serait prise et annoncée le 18 mai dernier, soit mardi dernier. Je voudrais donc savoir ce qu'il entend faire pour la sauvegarde de la crédibilité de son ministère et quand il prendra la décision quant à la vocation initiale de Mirabel et quand il va l'annoncer.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis d'accord avec l'honorable député pour reconnaître qu'une direction doit être donnée, doit être indiquée. Je serai prêt à le faire très bientôt à mes collègues du Cabinet. La question est fort complexe, tout le monde en est conscient, et c'est une de ces questions où le ministre lui-même doit pénétrer le sujet par l'intérieur. J'ai amassé jusqu'à maintenant énormément de documentation, de faits, d'impressions, de perceptions, et j'ai besoin de ramasser tout cela dans un ensemble, ce qui va me prendre quelques jours. La fin de semaine de trois jours va me permettre de me concentrer énormément sur le sujet.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'ANALYSE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le ministre le sait, l'Administration américaine des aliments et des drogues s'est rendu compte, à la suite d'une vérification effectuée au hasard dans 10 p. 100 de ses installations d'analyse des produits pharmaceutiques, que 127 laboratoires américains avaient gravement enfreint la loi. Elle s'est également rendu compte que 43 médecins avaient été suspendus et que 24 autres faisaient l'objet d'une enquête. Le ministre sait que le *Journal* d'Edmonton a révélé des lacunes graves dans l'analyse chimique d'au moins 16 médicaments utilisés également au Canada. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que des analyses mal faites ne servent pas aujourd'hui à légaliser au Canada des médicaments, des pesticides ou d'autres produits chimiques?

• (1140)

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, madame le Président; à ma connaissance, ce n'est pas le cas. Le problème au sujet duquel le député me pose aujourd'hui une question a été discuté en détail par le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales. J'ai en outre expliqué au député dans une lettre, que les États-Unis avaient trouvé que le taux d'infractions en matière d'analyses était de 25 p. 100, mais que le taux d'infractions graves était en pratique de 10 p. 100. Les mêmes pourcentages valent probablement pour le Canada, mais des mécanismes de contrôle sont en place qui font que les produits au sujet desquels des problèmes précis nous sont rapportés sont immédiatement retirés du marché.

J'ai également mentionné au député que, grâce à des contacts que nous avons aux États-Unis, nous sommes informés à titre confidentiel des problèmes précis que posent certains produits chimiques.

ON DEMANDE UNE RÉVISION DES MÉTHODES DE MISE À L'ESSAI

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, je comprends ce que dit le ministre, mais elle n'ignore pas qu'une citoyenne d'Oakville a failli perdre la vie à cause des effets secondaires du médicament qu'elle prenait, alors que la compagnie Upjohn des États-Unis en connaissait la gravité cinq ou six ans avant que nous l'apprenions, au Canada. Il a fallu cinq ou six ans avant que l'information nous parvienne des États-Unis. Le ministre doit certainement admettre qu'il est grand temps de réévaluer toute la méthode utilisée pour la mise à l'essai des produits chimiques et leur enregistrement au Canada. Accepte-t-elle au moins de réexaminer cette question.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, la cause relative au Ceindamycin, médicament de la compagnie Upjohn qui a failli coûter la vie à la malade dont parle le député, remonte à au moins 12 ans. Toutes les données pertinentes ont été exposées dans une lettre au député. Depuis, le procédé de mise à l'essai a subi des modifications. Je croyais l'avoir déjà expliqué.

Deux difficultés demeurent. Le député voudrait que tous les produits chimiques soient complètement évalués avant de pénétrer sur le marché. Aucun pays ne le fait. J'ai souvent expliqué au député que je doutais qu'on ait trouvé, ailleurs, la solution à ce problème. D'autre part le député insiste fortement, comme plusieurs d'entre nous, pour qu'on mette à exécution un projet qui intéresse vivement le Canada et, plus particulièrement sans doute, les provinces de l'Ouest, c'est-à-dire l'implantation au Canada d'au moins un centre d'études toxicologiques. Nous serions très heureux de la réalisation de ce projet mais, entretemps, les méthodes canadiennes assurent dans toute la mesure du possible la sécurité des produits mis en vente au Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—ON DEMANDE DE MODIFIER L'OBLIGATION POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Finances. Hier, à la Chambre, en répondant au député de Halton, le ministre a déclaré que, grâce aux changements apportés à l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, on avait injecté 100 millions de dollars en prêts dans le secteur agricole. Il en a informé la Fédération canadienne de l'agriculture, laquelle lui a signalé que le service de la dette des agriculteurs avait à lui seul augmenté de 1.25 milliard de dollars entre 1978 et 1981.

Puisque les 100 millions de dollars représentent 8 p. 100 de l'accroissement des intérêts agricoles sur trois ans et moins de 5 p. 100 de tous les intérêts que payent les agriculteurs, le ministre est-il prêt à modifier l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise afin de pouvoir parler d'une somme qui ne serait vraiment pas «négligeable» quand il s'adresse aux agriculteurs, plutôt que de leur offrir moins de 5 p. 100 du coût de leurs intérêts en guise d'aide?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, de toute évidence, le député a mal saisi l'objectif que visait l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise lorsqu'elle a été instaurée par le député de Saint-Jean-Ouest. Il n'a jamais été question de l'objectif que le député semble vouloir lui prêter maintenant. Comme lui, je suis cependant conscient de l'embarras dans lequel les taux d'intérêt élevés plongent une bonne partie des agriculteurs canadiens. Tous sont touchés, bien sûr, mais certains le sont plus durement, et c'est pour améliorer le sort de ces derniers que nous avons modifié l'obligation et inscrit dans le dernier budget une disposition permettant à la Société du crédit agricole d'accorder des prêts à taux réduit. Les délégués de la Fédération canadienne de l'agriculture, lors de notre entretien de la semaine dernière, m'ont fait des propositions que je me suis engagé à soupeser à la lumière des problèmes dont ils m'ont fait part.

LE POUVOIR D'EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que je pose ma question supplémentaire. Dans le même document, la Fédération canadienne de l'agriculture remarque que la proportion des prêts à long terme de la Société du crédit agricole a baissé, passant de 70 p. 100 à moins de 20 p. 100. Étant donné le pouvoir d'emprunt que la Société du crédit agricole a obtenu récemment, et étant donné l'indifférence et l'incompréhension totales du ministre des Finances, le ministre de l'Agriculture pourrait-il expliquer à la Chambre comment il entend utiliser le nouveau pouvoir d'emprunt de la Société pour prêter aux agriculteurs à 10 p. 100, le taux d'intérêt le plus élevé que, de l'avis de la Fédération, les agriculteurs sont capables de payer dans les conditions extrêmement rigoureuses que le ministre des Finances leur impose actuellement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'ai reçu en compagnie de plusieurs de mes collègues du cabinet des représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture qui nous ont adressé des instances; à cette occasion, je leur ai dit, comme je le dis maintenant au député, que même si nous accordions des prêts à 10 p. 100 à certains agriculteurs, la situation demeurerait absolument sans espoir pour certaines de leurs activités. Il nous faut par exemple de meilleurs programmes de commercialisation. Nous progressons aussi rapidement que possible dans le cas de la Société du crédit agricole. Je m'étonne que le député se fasse tant de souci à ce sujet, car la Chambre était saisie du bill depuis deux semaines lorsque le timbre s'est mis à sonner, et il n'a rien fait pour l'arrêter. Nous nous trouvions ainsi dans l'impossibilité d'étudier le bill.

Des voix: Oh, oh!

L'ÉNERGIE

LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX DE PEACE RIVER

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. Depuis quelques semaines, le ministère a reçu divers télégrammes de citoyens de la région de Peace River qui s'inquiètent au sujet de la mise en œuvre du projet des sables bitumineux de Peace River. Je voudrais savoir quelles initiatives prend le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour veiller à ce que ce programme démarre.

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en réponse à la question du député qui s'inquète de ce projet, le ministère a en effet reçu des télégrammes. A l'heure actuelle, il étudie les recommandations faites dans ces télégrammes et quand nous en aurons terminé l'étude, le député sera avisé en temps voulu.

M. Cooper: Madame le Président, les Canadiens ont désespérément besoin d'emplois en ce moment et ce mégaprojet en procurerait plusieurs milliers.

LA DATE DE LA DÉCISION

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire parlementaire. Quand pouvons-nous compter obtenir une réponse quelconque?

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'aimerais bien pouvoir répondre aujourd'hui; toutefois, quand l'examen sera terminé, le député sera averti en temps voulu.

* * *

LES RESSOURCES NATIONALES

LE DÉPÔT D'UN COMMUNIQUÉ AVEC LE RENVOI À LA COUR SUPRÊME DE LA QUESTION DES DROITS SUR LE GISEMENT D'HIBERNIA

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Justice s'il veut bien sortir de derrière les tentures et entrer à la Chambre.

Une voix: Le voici.

M. Cousineau: Allez-y.

M. Nielsen: Ma question concerne la démarche du gouvernement dans l'affaire du gisement de Hibernia, situé au large de Terre-Neuve, qui a fait l'objet d'un renvoi devant la Cour suprême du Canada par le gouverneur en conseil. J'ai sous les yeux une copie de l'avis de motion déposé le 20 mai qui précise qu'une demande sera entendue vendredi prochain ou dès que le procureur pourra être entendu. Cet avis de motion est accompagné d'un communiqué du gouvernement et je ne pense pas que la procédure de la Cour suprême du Canada prévoit une telle chose qui expose les raisons pour lesquelles le gouvernement a jugé bon d'entreprendre cette démarche.

• (1150)

De quel droit le gouvernement a-t-il déposé une copie de son communiqué avec les documents qui intéressent normalement la Cour suprême du Canada, et quel était son but en déposant le communiqué? Le ministre ne croit-il pas que ce communiqué de deux pages pourrait être cause de préjudice à l'audition de l'avis de motion dont le juge Ritchie sera saisi?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je ne suis pas au courant de ces détails. En ma qualité de procureur général du Canada, j'ai déposé une pétition devant la Cour suprême du Canada. Pour ce qui est des documents annexes, s'il y a une raison pour laquelle l'un d'eux porte le nom de communiqué—je ne suis pas au courant, mais je vais me renseigner. Je pense qu'il y avait une raison importante d'agir. Comme l'affaire est désormais entre les mains du tribunal, je n'ai rien d'autre à ajouter.

Pour ce qui est des observations du député, chacun sait qu'il se complaît dans les mesquineries, mais je refuse de m'engager dans cette voie.

M. Nielsen: Madame le Président, je passe sur les propos intempestifs du ministre.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU COMMUNIQUÉ DU DOSSIER DE LA COUR SUPRÊME

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'ai en main un exemplaire du communiqué du 19 mai que le ministre a cité à Terre-Neuve. Il porte l'empreinte du cachet de la Cour suprême du Canada et il a été déposé, le 20 mai 1982, sous le nº 17096, c'est-à-dire le numéro du dossier de la Cour suprême du Canada.

Étant donné qu'aucune disposition du règlement de la Cour suprême ne prévoit le dépôt de tels documents, le ministre conviendra-t-il que le gouvernement a agi de façon intempestive en déposant ce communiqué? Même s'il est bien tard pour faire amende honorable, va-t-il ordonner au fonctionnaire chargé de la question dans son ministère de retirer immédiatement ce document du dossier de la Cour suprême du Canada?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je pense que les juges de la Cour suprême sont capables de régler cette affaire de façon satisfaisante. Quant à moi, il ne m'appartient pas d'en discuter à la Chambre des communes. J'ai dit que je n'étais pas au courant qu'on avait déposé ce document et je vais voir ce qui s'est passé. Si cette initiative est intempestive, je suis sûr que les juges de la Cour suprême connaissent le règlement et qu'ils n'ont pas besoin des conseils de la Chambre des communes et surtout pas de ceux du député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LA NOUVELLE CONCERNANT LA SUSPENSION DU PROGRAMME DE RÉFORME AGRAIRE

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous dirait-il si le gouvernement s'inquiète du fait que l'Assemblée constituante du Salvador, sous la présidence du notoire major de droite, Roberto d'Aubuisson, a décidé mardi de suspendre le programme de réforme agraire promis depuis longtemps pour une période allant jusqu'à quatre ans? Cela priverait la moitié des paysans des possibilités qui leur avaient été promises. Si c'est le cas, le gouvernement a-t-il exprimé ses appréhensions au gouvernement du Salvador et à celui des États-Unis et, si oui, comment ont-il réagi?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, jusqu'ici nous n'en savons pas plus que ce que les journaux ont rapporté, et c'est là-dessus que mon collègue fonde sa question, je présume. Nous n'avons pas encore reçu d'analyse de ce qui s'est effectivement produit à l'Assemblée du Salvador. Les premiers rapports nous inquiètent et nous cherchons à savoir exactement de quoi il retourne. Quand nous aurons cette analyse, nous serons alors en mesure de présenter des instances si nous jugeons à propos.

LES LIVRAISONS D'ARMES AMÉRICAINES AU SALVADOR

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au sujet des circonstances qui ont entouré la suspension de la réforme agraire, c'est-à-dire la décision prise par le gouvernement des États-Unis d'accélérer les envois d'armes au Salvador. Étant donné que les politiques salvadoriennes du Canada et des États-Unis se fondaient en partie sur la promesse de réforme agraire, et que la suspension annoncée de cette réforme n'a suivi que de cinq jours la décision américaine d'envoyer 60 millions de dollars d'armes au commandant Roberto d'Aubuisson, est-ce que le gouvernement canadien va reconsidérer sa politique? Va-t-il condamner la caricature d'élections tenues par l'extrême droite au Salvador le 28 mars? Va-t-il condamner la montée de la violence sous le nouveau gouvernement? Va-t-il condamner l'accélération des livraisons d'armes américaines au commandant Roberto d'Aubuisson? Va-t-il condamner cette trahison manifeste de la promesse de réforme agraire?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, mon cher collègue sait que nous sommes opposés de longue date aux livraisons d'armes par les États-Unis aux pays qui se trouvent dans cette situation, tout comme nous sommes opposés aux livraisons d'armes par les pays de gauche.

Je regrette l'intempérance de langage du député. Elle trahit un parti pris indigne de lui et de son parti à l'égard des élections démocratiques qui ont eu lieu au Salvador et dont on accepte partout ailleurs dans le monde le résultat comme exprimant le vœu véritable de la population salvadorienne.

* * *

LES FINANCES

LE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DES TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS ET DES SOCIÉTÉS

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je sais que le ministre et ses collaborateurs ont intensément étudié les réductions fiscales que le gouvernement des États-Unis a décidé de mettre en vigueur à partir du 1er juillet. On a fait beaucoup de bruit autour des réductions touchant l'impôt des particuliers mais je crois que les entreprises et les sociétés bénéficieront également d'abattements avantageux.

Le ministre voudrait-il prendre des dispositions pour renvoyer cette question au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et lui et ses collaborateurs voudraient-ils venir y témoigner, pièces à l'appui, ce qui permettrait au comité d'examiner au cours de l'été les taux d'imposition des particuliers de même que des entreprises avant l'étude de mesures budgétaires à l'automne?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question du député comporte une suggestion intéressante. Nous avons examiné les taux comparatifs de l'impôt sur les sociétés aux États-Unis et au Canada. Naturellement, dans l'intérêt et l'économie canadienne, il est essentiel que les taux d'imposition soient à peu près les mêmes. Nous avons conclu que nos barèmes d'impôt applicables aux sociétés étaient aussi avantageux qu'aux États-Unis.

Le député me demande de renvoyer, sur mandat spécial, cette affaire au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Je sais que le comité est passablement occupé à l'heure qu'il est. Je me demande s'il serait en mesure de s'acquitter d'un nouveau mandat alors que ses membres par ailleurs très capables ont déjà une tâche considérable à accomplir.

L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre sait que plusieurs milliers d'étudiants canadiens recevront leurs diplômes cette fin de semaine. Un grand nombre d'entre eux et de ceux qui retourneront aux études à l'automne ne pourront pas trouver d'emploi cet été, qui s'annonce très sombre. La situation prend les proportions d'une crise.

Puisqu'on estime que 200,000 étudiants canadiens ne seront pas en mesure de trouver du travail cet été et que cela nuira très sérieusement à leurs chances de retourner aux études à l'automne, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement est d'avis que la situation est critique, comme le pensent bien des gens? Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il préparé des plans d'urgence pour faire face à la situation et, si oui, où se situent-ils par rapport aux mesures déjà annoncées?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le gouvernement a toujours considéré que l'emploi des jeunes était non seulement une question importante, mais l'une de ses plus hautes priorités. Je voudrais signaler que plus de 50 p. 100 des personnes qui recourent au large éventail de services que fournit mon ministère sont âgées de moins de 24 ans.

• (1200)

En ce qui concerne les efforts spéciaux que nous déployons pour venir en aide aux étudiants cet été, nous avons non seulement créé le programme d'emplois d'été des jeunes qui touchera plus de 50,000 étudiants, mais nous avons également établi d'un bout à l'autre du Canada un réseau de près de 400 centres administrés par des étudiants, où pourront s'inscrire les jeunes et où les entreprises privées pourront afficher leurs offres d'emploi.

Madame le Président, je demande à tous les députés d'appuyer les efforts que nous déployons en vue d'encourager les entreprises et les particuliers à afficher leurs offres d'emploi dans ces centres, de façon à offrir le plus de possibilités aux étudiants. Nous mettons actuellement en œuvre une grande campagne publicitaire et lançons d'importants appels au public, mais si tous les députés se joignent à nous, je suis sûr que nous pourrons élargir les perspectives d'emploi des étudiants.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ce que je veux faire comprendre au ministre, c'est que 200,000 étudiants n'auront pas de travail cet été, soit beaucoup plus que l'année dernière. Le taux de chômage chez les étudiants qui cherchent un emploi d'été passera de 11 p. 100 l'été dernier à environ 16 p. 100 cet été. Dans ma circonscription, 2,000 étudiants sont sans travail, ce qui est beaucoup plus que l'année dernière.

Vu cette crise, madame le Président, le ministre songerait-il à demander à ses homologues provinciaux de tout faire pour lancer de nouveaux programmes de création d'emplois d'été à l'intention des étudiants afin d'empêcher que ceux qui retourneront à l'université l'automne prochain soient incapables de payer les frais de scolarité et les droits d'inscription plus élevés parce qu'ils n'auront pas pu gagner assez d'argent cet été?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il y a une mise en garde que je voudrais faire à l'honorable représentante. Elle ne devrait pas essayer de prédire ce que sera le taux de chômage tant que nous n'aurons pas fait un effort sincère et efficace pour donner des emplois aux étudiants cet été. Si nous commençons à faire des prévisions trop vite, nous n'atteindrons jamais notre objectif. Pour l'instant, nous devrions chercher à offrir le plus d'emplois possible dans les centres d'emploi d'été. Je regrette bien entendu que bon nombre de gouvernements provinciaux aient réduit leurs efforts de création d'emplois alors que le gouvernement a pour sa part offert un plus grand nombre d'emplois dans la Fonction publique et les groupes de services communautaires. Nous poursuivrons nos efforts, mais au lieu de jouer les prophètes de malheur, il vaudrait beaucoup mieux que tous les députés communiquent avec les hommes d'affaires de leur circonscription et leur demandent de trouver des emplois pour les étudiants.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions, qu'il déclare avoir examiné les pétitions présentées par des honorables députés, le jeudi 20 mai 1982, et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M^LLE MACDONALD—LES PROPOS APPAREMMENT TROMPEURS DE M. OUELLET

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je vous ai donné avis d'une question de privilège qui découle des propos que nous a tenus le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) le 19 mai dernier. Je suis prête à présenter ma question, madame le Président, mais étant donné l'absence du ministre, je me demande s'il ne serait pas préférable de déposer un autre avis mardi prochain, quand il sera de retour à la Chambre?

Mme le Président: Je préférerais que l'honorable représentante expose sa question de privilège. Si j'estime qu'une réponse ou une réfutation, ou autre intervention du genre de la part du ministre, s'impose, je puis reporter ma décision. Essentiellement, une question de privilège est de nature très urgente et doit prendre le pas sur tous les autres travaux de la Chambre. Voilà pourquoi il faut l'entendre le plus vite possible. Par conséquent, j'entendrai maintenant l'honorable représentante et je reporterai peut-être ma décision.

Mlle MacDonald: Madame le Président, je prétends que la Chambre a été induite en erreur par la déclaration du ministre, qui figure à la page 17592 du hansard, selon laquelle les détaillants de produits alimentaires, qui n'auraient pas appliqué le système métrique ne seraient pas menacés de prison avant deux ans. Il y a lieu de comparer cette déclaration à la lettre qu'envoient à ces petits détaillants les fonctionnaires du service des poids et des mesures de son ministère. Je suppose que ces lettres ont été envoyées par suite des directives qu'il aurait émises et avec son approbation. Il n'y est nullement question de repousser de deux ans l'imposition de peines d'emprisonnement. M. et Mme Menikefs de Kingston ont reçu cette lettre dans laquelle il est dit qu'ils avaient du 4 janvier 1982 au 3 mars 1982 pour adopter le système métrique. Je poursuis la lecture de la lettre:

> Il est désormais considéré comme infraction à l'article 7 de la loi sur les poids et mesures et à l'article 339 des règlements, d'utiliser dans cet établissement des instruments de mesure qui ne soient pas métriques.
>
> Le ministère appliquera la loi sur les poids et mesures qui prévoit des amendes n'excédant pas $1,000 ou une peine d'emprisonnement allant jusqu'à six mois pour chaque infraction.

Il n'est absolument pas question dans cette lettre, madame le Président, d'un moratoire de deux ans pour l'imposition de peines d'emprisonnement. On nous dit plutôt que le destinataire de la lettre doit contacter le plus tôt possible le directeur régional du ministère . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai entendu parler l'honorable représentante pendant près de cinq minutes et il me semble qu'elle a matière à grief. Elle a peut-être constaté un manque de précision ou une divergence dans certaines des instructions données par le ministre, par rapport à ce qu'il a déclaré à la Chambre. C'est une question que l'honorable représentante voudra probablement faire tirer au clair par le biais d'autres recours à sa disposition, mais il n'y a certainement pas matière à soulever la question de privilège et telle est ma décision après avoir entendu l'exposé de l'honorable représentante.

M. DE JONG—LA RÉPONSE DE Mme BÉGIN AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mlle Bégin) en me répondant durant la période des questions a laissé entendre que Mme Stavro était morte. Autant que je le sache, cette dame est vivante. De fait, l'affaire s'est arrangée à l'amiable avec la compagnie Upjohn en mars . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je ne vois pas très bien comment on peut débattre si quelqu'un est mort ou vivant, mais, de toute façon, le député s'engage dans un débat et il ne s'agit pas d'une question de privilège.

M. CROSBIE—LA PRÉSUMÉE INCORRECTION CONCERNANT DES DOCUMENTS DÉPOSÉS À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, c'est parfois un privilège que d'être vivant! Je veux donner avis d'une question de privilège découlant de la période des questions. Il y a eu manque très grave de correction de la part du gouvernement et, plus précisément, du ministère de la Justice, et . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: Madame le Président, il s'agit de l'administration de la justice.

Mme le Président: Il n'est pas nécessaire de donner de vive voix avis d'une question de privilège. Le député peut soulever une question de privilège qui découle des délibérations d'aujourd'hui, mais il n'a pas à prendre la parole pour me donner avis de sa question. J'ai dit maintes fois à la Chambre qu'un avis verbal n'est pas approprié; c'est un avis écrit de la question de privilège qu'il me faut.

M. Crosbie: Madame le Président, la question de privilège, dont je ne donne pas avis, découle de la période des questions. Il y a apparemment eu ingérence grave dans le système judiciaire canadien, comme nous l'avons découvert seulement ce matin, lorsque nous avons fait faire une recherche dans le registre de la Cour suprême afin de savoir quels documents avaient été déposés en rapport avec le renvoi de la question des ressources sous-marines. Trois documents ont été déposés: un avis de motion en date du 20 mai du ministère de la Justice, un décret du 19 mai, et un communiqué politique que le ministre de la Justice (M. Chrétien) a émis à Saint-Jean, le 19 mai, et qui a été déposé le lendemain. Ce dernier s'intitule «Déclaration du ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'hon. Jean Chrétien, au sujet du renvoi de la question des ressources sous-marines de Terre-Neuve».

Vient ensuite une série de prétendues raisons pour lesquelles le gouvernement dépose ce renvoi devant la Cour suprême du Canada. On explique pourquoi le gouvernement fédéral ne tient pas compte du fait que le gouvernement provincial avait déjà saisi la Cour d'appel de la province de la même série de questions; on dit qu'elles sont trop compliquées et plus vastes et on donne les prétendues raisons qui le poussent à agir ainsi.

• (1210)

Un ministre, donc un homme politique, est tout à fait mal venu d'exposer une série d'arguments politiques dans un document destiné à la Cour suprême du Canada où il peut tomber sous les yeux des juges. Je sais que les ministériels de l'autre côté ne voient rien de répréhensible dans cette démarche ni qu'il y ait matière à question de privilège, mais, de toute façon, je vais faire valoir mon point de vue.

C'est une ingérence dans le régime judiciaire de la part d'un membre du gouvernement. C'est une atteinte aux privilèges des députés. Il faut que la présidence, la Chambre ou quelqu'un d'autre donne des directives pour qu'on mette fin à ce genre d'inconvenance.

Depuis que je suis avocat, je n'ai jamais été témoin d'une tentative aussi évidente pour influencer un tribunal en versant des communiqués politiques au dossier d'une affaire dont une cour est saisie, là où des juges pourraient les voir s'ils demandaient à consulter le dossier, comme ils le feront sans doute. Le document et le dossier portent le numéro 17096.

J'attire l'attention de la Chambre sur cette affaire. A mon avis, c'est une atteinte aux privilèges et un comité devrait en être saisi, mais je suis tout à fait disposé à accepter d'autres suggestions sur les mesures à prendre à ce sujet.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, il est indéniable que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ne respecte pas la règle bien édictée dans Beauchesne, selon laquelle la question de privilège doit être posée rarement et dans des cas vraiment exceptionnels où la liberté d'expression et de parole des députés est en cause. Et, étant donné les circonstances, il m'apparaît évident que le message qu'il nous a laissé aujourd'hui est purement politique, savoir qu'il n'est pas content de constater que certains documents soient déposés devant le plus haut tribunal du pays, soit la Cour suprême du Canada. Étant donné les circonstances, les procédures qui se déroulent devant un tribunal sont totalement indépendantes des débats qui se poursuivent en cette Chambre. Les juges de la Cour suprême sont parfaitement capables de déterminer ce qui est admissible ou ce qui ne l'est pas au titre de dépôts de documents devant leur tribunal. Il ne nous appartient pas de leur dire quoi faire en l'occurrence, et je pense que l'attitude du député de Saint-Jean-Ouest est insultante pour les juges de la Cour du Canada. Elle est sûrement déplacée pour autant que le Parlement est concerné puisque les documents en cause ont été déposés à un tribunal devant lequel nous n'avons absolument rien à voir au niveau des privilèges des députés.

Mme le Président: J'ai nettement l'impression que cette question telle qu'elle m'a été exposée relève de toute autre espèce d'instance, mais pas de la mienne. Je n'ai pas été convaincue que les privilèges d'un député avaient été affectés. Les députés ont peut-être des observations et même des griefs à faire au sujet d'une situation sur laquelle la présidence personnellement n'a pas de contrôle, et surtout ne devrait pas avoir de jugement à porter. Je ne crois pas que ce soit une question de privilège et, par conséquent, j'affirme en ce moment que je ne peux pas l'accepter comme question de privilège. Peut-être l'honorable député voudra-t-il trouver un redressement dans d'autres instances?

[*Traduction*]

M. Crosbie: Merci, madame le Président, nous y veillerons. Nous ne tolérerons pas l'ingérence du gouvernement dans le système judiciaire. La justice est bafouée lorsque le gouvernement intervient auprès des tribunaux. C'est une honte et j'avise les députés d'en face qu'ils ont intérêt à revenir dans le droit chemin.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. PATTERSON—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter la pétition suivante: La pétition des soussignés, membres du Club de chasse et de pêche d'Abbotsford, dans la province de la Colombie-Britannique, qui se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes un grief commun, convaincus qu'elle saura y porter remède, déclare humblement que le bill d'initiative parlementaire C-451, relatif à la loi sur le contrôle des armes à feu, porte sur le nombre d'armes à feu en circulation au Canada et vise à réglementer le nombre d'armes à feu au Canada et que les soussignés, vos pétitionnaires prient humblement le Parlement de s'opposer à cette mesure et d'examiner immédiatement les lois actuelles sur les armes à feu qui manquent de souplesse, qui sont coûteuses à faire appliquer et inefficaces sauf pour harceler les citoyens respectueux des lois. Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

MODIFICATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE SAISIE D'UN IMMEUBLE

Mme le Président: Passons à la présentation de bills. M. Yurko (Edmonton-Est), appuyé par . . .

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Nous sommes en présence d'une situation assez exceptionnelle, en ce sens que le seul député indépendant de la Chambre des communes cherche à proposer un projet de loi d'initiative parlementaire qui ne pourra de toute façon pas être débattu avant que la session en cours ne se termine et qu'une nouvelle ne commence.

La tradition à la Chambre veut que les simples députés de tous les partis proposent de toute façon les mesures d'initiative parlementaire. Que celles-ci soient mises en discussion ou non, c'est une autre affaire; c'est pourquoi je pense que si vous demandiez à la Chambre de prendre une décision en fonction de cette tradition, c'est-à-dire de reconnaître le droit de tous les simples députés, il y aura peut-être consentement unanime pour permettre au député de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: M. Yurko, appuyé par M. Kempling.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est) demande l'autorisation de présenter le projet de loi C-655, modifiant la loi sur les banques afin de prévoir un préavis minimum d'un an en cas de procédure de saisie d'un immeuble servant de résidence principale.

Présentation de bills

M. Nielsen: Madame le Président, j'ai invoqué le Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre de façon que le député n'ait pas besoin d'un comotionnaire comme c'est le cas d'habitude. Je propose de faire consigner au compte rendu qu'il n'y a pas eu de comotionnaire mais que la Chambre a donné son consentement unanime pour permettre à un simple député de présenter sa mesure à la Chambre. J'insiste sur le fait que les simples députés ont ce droit. Seulement, comme nous n'avons qu'un seul député indépendant parmi nous, quelles que soient ses opinions politiques, ses croyances ou sa place à la Chambre, la tradition veut que tous les simples députés aient le droit de présenter une mesure d'initiative parlementaire. C'est pour cette raison que j'ai demandé le consentement de la Chambre.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, trêve de tout «mémérage» parlementaire. On est prêt à consentir à ce que l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Yurko) présente son projet de loi. Je pense que ce genre de discours est absolument inutile et fait perdre le temps de la Chambre.

[*Traduction*]

Mme le Président: J'ai une petite difficulté parce qu'un député s'est déjà dit prêt à appuyer le bill.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, il y a des années de cela, M. Allard qui, je crois, était membre du crédit social, s'est trouvé pris de court à la Chambre; j'ai appuyé sa motion et, bon gré mal gré, j'ai survécu à l'expérience. Je survivrai sûrement à la même expérience aujourd'hui. Je suis donc disposé à être comotionnaire du bill du député.

M. Pinard: Madame le Président, puis-je vous signaler que la motion a déjà été appuyée par le whip du parti conservateur?

• (1220)

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'aimerais faire remarquer qu'il y avait un co-parrain. Nous étions disposés à donner notre consentement unanime; d'ailleurs nous l'avons donné. Nous avons d'abord eu un co-parrain, et nous en avons maintenant un deuxième, du parti conservateur. En conséquence, non seulement le bill du député d'Edmonton-Est (M. Yurko) a-t-il été présenté, mais il a également été appuyé à deux reprises.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Yurko: Madame le Président, je remercie tous les députés présents à la Chambre de faire preuve de tant de générosité en ce vendredi après-midi en appuyant mon bill. C'est un bill très important, et je voudrais prendre quelques minutes pour l'expliquer à mes collègues.

Essentiellement, il vise à modifier la loi sur les banques comme suit. La banque ne peut exercer ses droits découlant d'un *mortgage* ou d'une hypothèque, sur un immeuble détenu à titre de résidence principale par le débiteur en défaut de payer les sommes dues à la banque, qu'après avoir donné un avis écrit d'au moins un an de mon intention d'exercer son droit d'action.

Deuxièmement, la banque avise le débiteur en défaut de son intention d'exercer son droit d'action au moyen d'une lettre recommandée adressée au domicile de ce dernier.

C'est un bill très simple. Il garantit aux propriétaires une période au cours de laquelle ils peuvent rétablir leur situation financière et éviter de perdre leur maison. Je crois que tous les députés verront ce genre de loi d'un bon œil, étant donné que, à cause des renouvellements d'hypothèques à des taux variant de 18 à 21 p. 100, un nombre imposant de propriétaires, dans tout le Canada, sont au bord de la faillite.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROSBIE—LA PRÉSUMÉE INCORRECTION CONCERNANT DES DOCUMENTS DÉPOSÉS À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président est au courant des questions qui ont été posées à la Chambre des communes à propos du décret du conseil qui a été adressé à la Cour suprême du Canada. J'ai vérifié auprès de la Cour suprême il y a un instant et on m'a dit que le seul document déposé par le gouvernement est le décret du conseil; et que le communiqué que le député avait en main n'avait pas été déposé par le gouvernement. C'est un employé de la Cour suprême du Canada qui a commis une erreur. Je tiens à le signaler à la Chambre des communes.

Mme le Président: A l'ordre. J'ai déjà rendu une décision sur cette question de privilège; par conséquent, je ne puis accepter d'autres interventions.

M. Chrétien: Je crois tout de même qu'il devrait s'excuser.

* * *

[*Français*]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION VISANT À PROLONGER LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-114, intitulé: «Loi nº 2 modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI NATIONALE SUR LA FORMATION

MESURE CONSTITUANT UN PROGRAMME NATIONAL

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-115 intitulé: «Loi constituant un programme national de formation professionnelle».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CHRÉTIEN—LA PRÉSUMÉE INCORRECTION CONCERNANT DES DOCUMENTS DÉPOSÉS À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'aurais un point de privilège personnel à soulever à ce moment-ci parce que vous avez déclaré au sujet du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qu'il n'y avait pas matière à question de privilège. Mais le député de Yukon (M. Nielsen) et celui de Saint-Jean-Ouest ont affirmé à plusieurs reprises à la Chambre que le ministre de la Justice du Canada avait posé un geste, et je ne parle pas de ce qui s'est passé à la Cour suprême. Je pense que mes privilèges ont été affectés du fait qu'on m'ait accusé d'avoir fait quelque chose que je n'ai pas fait. Et c'est le ministre de la Justice qu'ils ont accusé, non pas la Cour suprême. Ce sont donc mes privilèges à moi comme haut fonctionnaire du gouvernement et député de cette Chambre qui ont été attaqués par le député de Yukon et celui de Saint-Jean-Ouest.

Et comme l'accusation qu'ils ont portée à mon sujet selon laquelle on aurait pu démontrer une certaine négligence de ma part n'est pas fondée dans les faits, je pense, madame le Président, que mes privilèges sont affectés et que les honorables députés qui ont porté cette accusation devraient s'excuser parce qu'ils ont voulu créer l'impression en faisant montre de grande éloquence que j'avais fait une erreur au nom du gouvernement. J'ai donc téléphoné à la Cour suprême et le greffier de la Cour suprême a informé le sous-ministre de mon ministère que le seul document que le gouvernement a déposé c'est l'arrêté en conseil, et que s'il y a eu un autre document de déposé au dossier il l'a été par un fonctionnaire qui a agi erronément à la Cour suprême. Alors lorsqu'on m'accuse de ne pas avoir fait mon travail de façon adéquate, je pense que s'il reste encore chez les députés de l'opposition un peu de sens de l'honneur et de la dignité de cette Chambre, ils vont reconnaître qu'ils ont fait une erreur. Je ne les accuse pas de l'avoir fait délibérément. S'ils avaient posé des questions à la Cour suprême, ils auraient pu trouver la raison, cependant il y a des règles et parfois des erreurs sont faites ou il se dit des choses qui ne sont pas dites délibérément, mais si le député de Saint-Jean-Ouest ou celui de Yukon avaient été le moindrement consciencieux dans leur travail, ils auraient essayé de trouver

exactement qui a déposé ce document avant d'accuser le ministre de la Justice.

Et je pense qu'à ce moment-ci ils ont atteint à mes privilèges comme député de cette Chambre et membre du gouvernement. Le document a été déposé par le greffier du Conseil privé comme il se doit, non pas par le ministère de la Justice sur les instructions du ministre de la Justice. Jamais aucun communiqué de presse n'a été déposé au dossier par le gouvernement du Canada. Alors, étant donné les circonstances, j'exige du député de Yukon qu'il retire son accusation et qu'il accepte . . . s'il ne veut pas prendre ma parole à ce moment-ci, que voulez-vous? J'ai demandé à mon sous-ministre M. Roger Tassé de communiquer avec M. Hofley de la Cour suprême et ce dernier a confirmé que le seul document qui a été déposé, c'était le mien, c'est-à-dire l'arrêté en conseil, et que nous n'avons déposé aucun communiqué. Alors je demande aux députés de l'opposition de retirer leur accusation et de s'excuser.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, le ministre a une notion très bizarre de la responsabilité ministérielle. Il est responsable des actes de son sous-ministre et de tous les fonctionnaires du ministère de la Justice.

M. Peterson: Mais pas de ceux des employés de la Cour suprême du Canada.

M. Nielsen: Il essaie de nous faire croire que la Cour suprême du Canada fabrique des communiqués sur du papier à entête du ministère de la Justice.

M. Chrétien: Que vous êtes ridicule!

M. Nielsen: Il nous demande de croire que le communiqué imprimé sur le papier du ministère de la Justice s'est retrouvé comme par enchantement entre les mains d'un employé de la Cour suprême du Canada et que celui-ci a commis une erreur. Je suis disposé à admettre qu'un employé de la Cour suprême ait pu faire une erreur, mais que le ministre n'essaie pas de nous faire croire que ce n'est pas un fonctionnaire de son ministère ou un conseiller engagé par son ministère qui a porté ce communiqué à la Cour suprême du Canada, où il a été accepté. Autrement, le communiqué ne porterait pas l'empreinte du cachet de la Cour suprême du Canada en date du 20 mai ni le numéro du dossier. Le communiqué n'aurait pu se trouver là que sur les directives du ministre.

• (1230)

M. Chrétien: Vous m'accusez de l'avoir versé au dossier.

M. Nielsen: Il a été versé, soit à la demande de son ministère, soit à cause de la négligence du ministre ou de ses collaborateurs. Il est au dossier, ce qui est tout à fait déplacé.

Je serai satisfait lorsque le ministre me dira que le registraire de la Cour suprême a avoué que l'erreur a été commise à la Cour, mais je dis également au ministre que son ministère est également coupable d'avoir laissé ce communiqué, qui est uniquement de la propagande du gouvernement, parvenir aux dossiers de la Cour suprême.

Mme le Président: Nous avons eu un débat. La chose est incontestable. La Chambre conviendra que les deux parties ont présenté leur argumentation et qu'il était également sage de les autoriser à le faire.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2340, 2341, 2342, 2826, 2836, 2883, 2954, 2971, 2974, 3609 et 3901.

[*Texte*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Question no 2340—**M. Cossitt:**

1. En conformité de la vérification détaillée d'avril 1980 effectuée par le vérificateur général et publiée dans le numéro du 5 février 1981 du compte rendu des délibérations du comité des comptes publics, le gouvernement présentera-t-il, au cours de la présente session, une mesure législative particulière afin de légaliser, régulariser et autoriser les nominations de hauts fonctionnaires de la Chambre effectuées depuis l'abrogation de la loi sur la Fonction publique par l'application unilatérale du régime des décrets du conseil?

2. Déposera-t-on tous ces décrets du conseil pour que le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires puisse les examiner et faire rapport à ce sujet?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): 1. Non. 2. Non. Le comité permanent mixte ne fait qu'examiner les règlements et les textes réglementaires visés par les définitions de la loi sur les textes réglementaires. Les décrets portant nomination ne sont pas compris dans ces définitions.

Question no 2341—**M. Cossitt:**

A la lumière des hausses de traitement recommandées par le vérificateur général à la suite de sa vérification détaillée, pourquoi le gouvernement a-t-il nommé des hauts fonctionnaires de la Chambre à des échelles de traitement inférieures au minimum de l'échelle de leurs prédécesseurs respectifs, comme l'a révélé le vérificateur général, et inférieures aux échelles autorisées et payées par la Chambre aux titulaires de postes situés plusieurs niveaux de responsabilité plus bas?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Le gouvernement n'a nommé aucun haut fonctionnaire de la Chambre depuis la publication du rapport déposé par le vérificateur général en 1980.

Question no 2342—**M. Cossitt:**

Le vérificateur général a-t-il récemment signalé au gouvernement, comme l'ont fait ses prédécesseurs depuis 1870, que la Chambre des communes à indubitablement le droit d'administrer et de régir ses affaires internes et de contrôler son personnel sans ingérence de la part du pouvoir exécutif?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Non. Le rapport du vérificateur général à la Chambre des communes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980 énonce certaines observations et recommandations particulières à la Chambre concernant la classification et la rémunération des postes de hauts fonctionnaires de la Chambre et la nomination des titulaires de ces postes. Le gouvernement est au fait de ces observations et recommandations.

MDN—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question no 2826—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de la Défense nationale à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $186,385 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. *a*) et *b*) Les lignes directrices régissant les congés d'étude sont contenues dans le Manuel de gestion du personnel publié par le Conseil du Trésor, plus précisément au chapitre 110-5, «Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions». Ces lignes directrices, ainsi que les recommandations pertinentes de la direction, ont guidé les décisions prises en rapport avec les congés d'étude.

2. et 3. Néant.

4. C'est 13.24 p. 100.

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question no 2836—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le Secrétariat d'État pour la Commission de la Fonction publique à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $159,740 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1 *a*) et *b*) Voir la politique du Conseil du Trésor dans le Manuel de gestion du personnel, chapitre 110-5, «Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions».

2. et 3. Néant.

4. Des soixante-treize employés qui ont bénéficié d'un congé d'études durant les trois dernières années, soit 15.06 p. 100, ont quitté la Fonction publique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Question nº 2883—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le Bureau du Conseil privé pour le Directeur général des élections à la page 32.26 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le Directeur général des élections explique-t-il l'augmentation de 1155 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): *a*) Augmentation due au paiement des dépenses des trente et unième et trente-deuxième élections générales en 1979-1980 comparativement aux dépenses de 15 élections partielles en 1978-1979.

b) et *c*) Tenue des trente et unième et trente-deuxième élections générales

services de sécurité au bureau du Directeur général des élections, Corps canadien des commissionnaires, Ottawa	$ 2,981
services de sécurité et constables dans les bureaux de scrutin (aucun paiement en sus de $75)	590,248
interprètes aux bureaux de scrutin et traduction de documents d'élection pour les présidents d'élection	4,095
entreposage du matériel d'élection et des boîtes de scrutin	46,684
honoraires des vérificateurs pour la vérification des rapports des candidats concernant les dépenses d'élection en conformité du paragraphe 63.1(3) de la Loi électorale du Canada (aucun paiement en sus de $250)	330,802
mise sur microfilms de documents d'élection, Archives publiques du Canada, Ottawa	8,150
conduite de séances d'information sur les dépenses d'élection pour les candidats, agents officiels et vérificateurs, Approvisionnements et Services Canada, Hull	14,800
Total de la tenue des élections	$997,760
Administration du Bureau du Directeur général des élections incluant cotisations aux organismes professionnels, hospitalité, formation des fonctionnaires	6,177
Total	$1,003,937

MDN—LES SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX

Question nº 2954—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Défense nationale à la page 32.19 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *b*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): *a*) et *b*) Conformément aux directives émises par le Receveur général et depuis l'année financière 1979-1980, seuls les paiements de $25,000 et plus sont indiqués à la page mentionnée ci-dessus. Il s'agit là d'une modification, car auparavant les contrats de $2,000 et plus étaient indiqués.

Les renseignements demandés au sujet du genre de service, de l'organisme qui a obtenu le contrat et du montant prévu se trouvent dans la liste ci-après.

Nom	Genre de service	Paiement
Association des transports aériens Ottawa (Ontario)	Bourses de formation	$191,245
Bradson Personnel Services, Ottawa (Ontario)	Personnel	29,267
British Airways, Montréal (Québec)	Installations à Gatwick (Grande-Bretagne)	130,252
Cal-Van Canus Catering Ltd, Vancouver (Colombie-Britannique)	Alimentation	771,439
Canada Catering Company Ltd, Toronto (Ontario)	Alimentation	58,142
Canadian Engineering Publication, Toronto (Ontario)	Film de formation technique	26,187
Collège de Jonquière, Jonquière (Québec)	Alimentation	177,682
Custom Machine & Tool Company Mount Uniacke (Nouvelle-Écosse)	Film de formation technique	45,239
Dalmar Food Ltd, Toronto (Ontario)	Alimentation	408,407
Domaine de la Jeunesse Inc, Arvida (Québec)	Alimentation	43,028
Office national du Film, Montréal (Québec)	Film de formation technique	404,443
Job Farm, Ottawa (Ontario)	Personnel	27,234
Graphic Film Ltd, Ottawa (Ontario)	Film de formation technique	35,664
La ligne navale de Cap-Chat, Gaspé (Québec)	Alimentation	76,214
National Nimbus Film Ltd, Ottawa (Ontario)	Film de formation technique	39,009
Northmount Camp Services, Vancouver (Colombie-Britannique)	Alimentation	116,930
Overseas Indigenous Labour	Personnel	19,148,617
Banque Royale du Canada, Ottawa (Ontario)	Divers*	28,367
Royal Canadian Flying Club, Ottawa (Ontario)	Bourses de formation	122,798
Williams Catering, Saskatoon (Saskatchewan)	Alimentation	297,797

*Paiements divers pour autres genres de services versés en espèces à des individus, comme un officiant, et tirés d'un compte d'avance des fonds publics ouvert à la Banque Royale du Canada.

MDN—LA PERTE DE BIENS NON ASSURÉS

Question nº 2971—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de biens divers non assurés de plus de $1,000, déclarées par le ministère de la Défense nationale à la note 10 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, dans quelles circonstances a-t-on perdu ces articles et, *a*) qui était le coupable, *b*) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *c*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d*) a-t-on remplacé les articles, *e*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

2. Quel usage le ministère fait-il des instruments de musique?

3. Comment le ministère explique-t-il le solde de $195,451?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Les pertes énumérées à la note 10 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, sont le résultat de plus de 60 différents vols. Les pertes ont été additionnées et regroupées sous différentes rubriques. Les renseignements demandés dans les parties *a*), *b*), *c*), *d*), *e*) ne sont pas disponibles, et le ministère ne possède pas les ressources nécessaires pour étudier plus de 60 rapports d'enquête qui se trouvent à divers endroits.

2. Les instruments sont utilisés par les musiques officielles des forces régulière et de réserve.

3.

3. Pertes diverses n'incluant pas les biens déclarés à la note 10:		$220,050
Appareils radio	$ 2,774	
Vêtements et équipement de magasins	15,040	
Matériel photographique	1,192	
Instruments de musique	5,293	
Embarquation de débarquement 1	1,000	25,299
		$194,751

Le montant qui reste se subdivise ainsi:

Dommages à la propriété du MDN causés par le matériel mobile de soutien	$ 93,000
Matériel rayé de l'inventaire parce que désuet	94,447
Matériel perdu lors de son transport	7,304
Total	$194,751

Questions au Feuilleton

MDN—LES PERTES DE VÉHICULES NON ASSURÉS

Question nº 2974—**M. Clarke:**

Au sujet des pertes de véhicules non assurés de plus de $1,000, déclarées par le ministère de la Défense nationale à la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, *a*) comment le ministère explique-t-il ces pertes, *b*) dans quelles circonstances a-t-on perdu les véhicules et *i*) qui était le coupable, (ii) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, (iii) y a-t-il des procès ou des appels en instance, (iv) a-t-on remplacé les articles, (v) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): *a*) et *b*)(i)(ii)(iii) Les renseignements demandés ne sont pas disponibles et le ministère n'a pas les ressources nécessaires pour étudier les centaines de rapports d'accidents de plus de 50 bases et stations. (iv) Seul l'équipement dont les Forces ont encore besoin est remplacé. Les autorités font enquête sur toutes les pertes et dommages à la propriété de l'État afin de déterminer la cause et la responsabilité. Selon le cas, des mesures sont prises pour corriger la situation et s'il y a négligence, des mesures disciplinaires sont prises et (ou) un remboursement est exigé.

L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE INSTALLÉ SUR LE TOIT DE L'AMBASSADE DE L'URSS

Question nº 3609—**M. Cossitt:**

1. D'après le gouvernement, l'ambassade de l'URSS située au 285, rue Charlotte, à Ottawa possède-t-elle un équipement électronique sur le toit et, le cas échéant, à quoi sert-il?

2. Une partie de l'équipement est-elle considérée comme des dispositifs d'écoute destinés à obtenir des renseignements de sources comme les Forces armées canadiennes et les organismes de sécurité du Canada?

3. Cet équipement comporte-t-il des antennes orientables et, le cas échéant, dans quelle direction sont-elles orientées et sur quelles sources gouvernementales sont-elles dirigées?

4. Le gouvernement a-t-il déjà adressé des plaintes à l'ambassade à ce propos?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le gouvernement connaît l'existence du dispositif électronique composé d'antennes sur le toit de l'ambassade de l'URSS, au 285, rue Charlotte, à Ottawa. Tout commentaire sur son utilisation ne pourrait être que pure conjecture.

2. Les antennes semblent être capables de faire l'observation des divers types d'émissions électroniques.

3. Certaines des antennes semblent être directionnelles et capables de couvrir tout une gamme de fréquences radioélectriques dont les micro-ondes.

4. Il n'y a aucun enregistrement de plainte à ce propos de la part du gouvernement du Canada à l'ambassade de l'URSS.

LES DÉTENUS QUI PURGENT DES PEINES DE DURÉE INDÉTERMINÉE

Question nº 3901—**M. Lawrence:**

Au Canada, combien de détenus purgent des peines de durée indéterminée, comme *a*) délinquants sexuels dangereux, *b*) multirécidivistes et, dans chaque cas (i) depuis combien de temps (ii) combien bénéficient d'une libération conditionnelle?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada: *a*) En ce moment, 51 détenus purgent des peines indéterminées à titre de délinquants sexuels dangereux. (i) Voir le tableau ci-après. (ii) En ce moment, 33 délinquants sexuels dangereux sont des libérés conditionnels.

b) En ce moment, 38 détenus purgent des peines indéterminées à titre de multirécidivistes. (i) Voir le tableau ci-après. (ii) En ce moment, 63 multirécidivistes sont des libérés conditionnels.

Par suite des modifications, apportées à la Partie XXI du Code criminel, promulguées le 16 octobre 1977, on a remplacé les catégories de délinquants sexuels dangereux et de multirécidivistes par la nouvelle catégorie de délinquants dangereux.

Les réponses aux questions ci-dessus, en ce qui touche aux délinquants dangereux, sont les suivantes: En ce moment, 19 détenus purgent des peines indéterminées à titre de délinquants dangereux. (i) Date de la sentence: Voir le tableau ci-après. (ii) En ce moment, pas un seul délinquant dangereux n'est en libération conditionnelle.

Délinquants sexuels dangereux

Nº de dossier	Date de la sentence
1	18.11.1953
2	23.11.1953
3	07.02.1958
4	12.04.1972
5	17.09.1965
6	22.08.1962
7	25.10.1965
8	01.11.1974
9	11.03.1969
10	17.04.1964
11	24.08.1962
12	28.01.1966
13	04.09.1956
14	14.06.1976
15	09.03.1967
16	23.06.1961
17	15.03.1971
18	10.07.1975
19	31.01.1956
20	27.02.1970
21	24.08.1964
22	21.12.1964
23	13.02.1961
24	02.06.1971
25	13.06.1966
26	02.11.1972
27	28.03.1973
28	06.10.1966
29	05.12.1968
30	03.07.1956
31	30.07.1957
32	08.10.1964
33	05.11.1965
34	26.04.1963
35	27.08.1975
36	22.01.1975
37	19.01.1973
38	03.02.1975
39	21.02.1969
40	02.07.1970
41	07.11.1966
42	16.02.1977
43	29.01.1971
44	18.11.1966
45	12.12.1975
46	09.05.1977
47	30.10.1970
48	19.07.1976
49	06.05.1977
50	20.12.1962
51	01.05.1973

Multirécidivistes

Nº de dossier	Date de la sentence
1	09.01.1964
2	05.02.1973
3	21.09.1973
4	25.06.1969
5	11.10.1963
6	18.03.1970
7	23.05.1952
8	21.08.1952
9	06.09.1968
10	12.03.1976
11	17.10.1974
12	03.10.1962
13	18.12.1968
14	01.06.1977
15	15.02.1972
16	12.01.1968
17	14.12.1970
18	03.04.1967
19	29.05.1964
20	11.07.1975
21	12.05.1969
22	25.06.1964
23	13.02.1970
24	02.02.1965
25	21.05.1970
26	01.12.1969
27	23.09.1971
28	07.04.1966
29	11.10.1967
30	19.06.1972
31	22.11.1963
32	14.11.1973
33	12.12.1956
34	02.10.1967
35	25.09.1966
36	06.04.1971
37	17.02.1961
38	18.02.1974

Délinquants dangereux

Nº de dossier	Date de la sentence
1	06.02.1981
2	17.11.1981
3	11.08.1980
4	14.07.1981
5	23.11.1978
6	29.02.1980
7	30.09.1980
8	18.12.1980
9	15.05.1981
10	22.03.1979
11	29.11.1978
12	19.05.1981
13	02.03.1979
14	12.12.1980
15	29.05.1980
16	21.09.1981
17	27.02.1980
18	31.03.1978
19	02.03.1979

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de mettre en discussion la question nº 3462 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

*LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Question nº 3462—**M. Young:**

1. La Société canadienne des postes a-t-elle l'intention de déménager son service philathélique d'Ottawa à Antigonish?

2. Combien de personnes handicapées *a*) physiquement *b*) mentalement, le service emploie-t-il présentement?

3. Prend-on des mesures pour offrir un autre emploi à ces personnes et, le cas échéant, lesquelles?

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, toutes mes excuses mais le secrétaire parlementaire qui a cette réponse semble avoir disparu. Peut-être pourra-t-on répondre à la question la semaine prochaine.

Je demande madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Smith: J'invoque le Règlement, madame le Président. Des consultations ont eu lieu entre les parties et je crois que nous avons convenu de débattre le bill S-25 et de lui faire franchir toutes les étapes aujourd'hui.

M. Nielsen: Madame le Président, la Chambre a convenu de passer au bill S-25, mais un élément très important a été laissé de côté par le secrétaire parlementaire. Nous avons consenti à ce que le projet de loi franchisse les trois étapes aujourd'hui à raison d'un orateur par parti.

M. Smith: C'est exact, madame le Président.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre le bill S-25?

Des voix: D'accord.

BILLS PRIVÉS

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DES FORCES AÉRIENNES AU CANADA

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine) propose: Que le bill S-25, tendant à modifier la loi constituant en corporation l'association connue sous le nom de «Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada», soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Madame le Président, chers collègues, j'ai l'honneur de présenter le bill S-25, loi concernant les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, afin qu'il soit débattu ici, à la Chambre des communes. Tel qu'il a été présenté par le sénateur Jack Marshall, le bill S-25 recevra ici l'appui de tous les partis aux trois étapes du débat. Il ne s'agit pas d'un projet qui prête à controverse, bien au contraire.

Je voudrais commencer par féliciter très sincèrement les quatre témoins représentant les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes devant le comité sénatorial de la santé, du bien-être et des sciences. M. Stan Stillwell, de Winnipeg, président du commandement fédéral des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, M. Albert Bianchini, d'Edmonton,vice-président du commandement fédéral, M. John C. McArthur, secrétaire-trésorier du commandement fédéral, et M. Shannon Howard Martin, leur conseiller juridique, ont tous fait une contribution excellente aux délibérations.

L'objet de ce bill est simple. Il vise à modifier la loi constituant en corporation l'association connue actuellement sous le nom de «Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada». Il vise en outre à permettre aux personnes qui appuient les fins et objets de l'Association d'en faire partie. S'il assouplit les conditions d'affiliation, c'est afin de maintenir le nombre des membres à son niveau actuel; il poursuit en outre un objectif très utile. Il devrait permettre en effet de poursuivre et peut-être aussi de développer les projets nombreux et importants que les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada ont mis en œuvre. Je reviendrai là-dessus dans un moment.

Compte tenu du caractère de la proposition, ceux qui croient qu'à cause du bill Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes ne formeront plus une association d'anciens combattants se trompent. Cette association, constituée d'anciens combattants désireux d'aider leurs frères d'armes moins fortunés, accomplit une tâche admirable. Risquerait-elle d'abandonner cette noble tâche simplement parce qu'elle accepterait l'affiliation de personnes qui appuient ses fins et ses objectifs? Je ne le pense pas. La participation de ces personnes à des centaines de manifestations locales, des défilés, des pique-niques ou des bazars par exemple, les vouerait-elle à l'échec simplement parce que, sans être d'anciens combattants, elles veulent aider ce groupe d'anciens membres de nos forces armées de terre, de mer et de l'air? Je ne le crois pas. Est-ce que les cantines établies un peu partout dans le pays fermeraient leurs portes, est-ce que la flamme ardente du patriotisme qui anime les anciens combattants vacillerait si d'autres gens qui souscrivent aux buts et aux objectifs de leur association y étaient admis? Certainement pas.

Je suis convaincu que les anciens combattants qui dirigent maintenant l'association vont pouvoir transmettre les traditions, les coutumes et l'esprit qui animent leurs membres aux nouveaux venus, tout comme un grand-père transmet une ancienne légende à ses petits-enfants. Celle-ci gagnerait à être racontée et le courage servirait d'exemple.

Les nouveaux membres ne porteraient pas préjudice à la tradition instaurée par les associations d'anciens combattants. On attendrait d'eux qu'ils la respectent, voire même qu'ils la rehaussent. Les témoins ont donné au comité sénatorial saisi de ce projet de loi l'assurance que l'on procéderait à une sélection rigourense de tous les candidats ou candidates. Ils ont bien fait comprendre qu'il est hautement improbable que les associations d'anciens combattants acceptent dans leurs rangs des hommes et des femmes qui se sont battus contre le Canada ou dont on sait qu'ils ne souscrivent pas aux principes et objectifs d'une société libre et démocratique. En réalité, la mesure légalise une politique déjà appliquée par les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, comme l'a fait une mesure analogue l'année dernière pour la Légion royale canadienne.

L'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada ont une riche histoire que je me fais un devoir de mentionner. Les Canadiens auraient tort de croire qu'il n'y a qu'une seule association qui représente les anciens combattants au Canada, c'est-à-dire la Légion royale canadienne. Il y a en d'autres, en effet, et l'association appelée Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada détient l'honneur d'être la plus ancienne de notre pays.

Des documents nous prouvent que l'association existait en 1840, sous l'appellation «les Vétérans de l'armée et de la marine». Nous avons de bonnes raisons de croire que certaines unités de l'association étaient actives avant même cette date. Les membres des premières unités ont été recrutés parmi les anciens combattants de la Guerre de 1812-1814 et parmi les soldats de la marine et de l'armée de Wellington ayant immigré au Canada. On peut même supposer, par conséquent, qu'il existait un embryon d'association à Montréal en 1840, année choisie arbitrairement comme date de la fondation.

Les soldats qui avaient fait diverses campagnes comme la Révolte des cipayes, en 1858, et certaines autres batailles à la même époque avaient acquis au combat un sens de la camaraderie, pour avoir affronté les mêmes dangers. Cette camaraderie a fait constamment s'accroître le nombre de membres de l'association des anciens combattants la plus ancienne au Canada.

Lorsque survint la crise du mois d'août 1914, les anciens combattants de l'armée et de la marine se sont portés volontaires les premiers et ont aidé les autorités à recruter les membres du premier contingent. A preuve de cet effort, on cite les

exploits de l'infanterie légère canadienne de la princesse Patricia, régiment dont tout le monde sait qu'il a vaillamment combattu lors des guerres auxquelles le Canada a participé.

• (1240)

Les activités de l'association au cours de la Seconde Guerre mondiale sont encore présentes à l'esprit. Aux anciens combattants qui ont servi dans l'armée et la marine, du déclenchement des hostilités jusqu'à l'effondrement de l'Allemagne puis du Japon, s'est ajouté le nombreux contingent de ceux qui ont combattu dans les forces aériennes. En vertu d'une loi adoptée par le Parlement en 1946, le nom de l'association est devenu «Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada.»

Les anciens combattants de Corée et ceux qui ont servi dans les forces spéciales des missions pour le maintien de la paix ont rejoint les rangs de l'association. Celle-ci compte actuellement 40 000 membres au Canada et il existe des unités locales dans la plupart des grandes et petites villes partout au pays. J'ai moi-même l'honneur de faire partie de l'unité nº 283.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'unité 283 de ma circonscription de Winnipeg-Assiniboine. Je suis très fier d'en être membre depuis 17 ans. Le président, Joe Henderson, et son comité exécutif ont merveilleusement coordonné les activités de l'unité au nom de la collectivité. Le directeur du club, Bob Delaney, et son personnel ont aussi fait un excellent travail au cours des ans. Le club est chanceux de les avoir.

Les femmes auxiliaires rendent aussi des services précieux. Elles offrent des soupers à l'intention des personnes du troisième âge qui sont membres du club. Elles préparent des paniers de Noël pour les pauvres et font des dons à des groupes d'étudiants du secondaire. La présidente des femmes auxiliaires, Mme Anne George, mérite des félicitations pour son travail de coordination.

Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes se rendent aussi régulièrement à l'hôpital Deer Lodge, un des seuls hôpitaux pour anciens combattants encore existants, pour distribuer bonbons et cigarettes aux patients. Nous sommes également fiers de compter parmi les membres de l'unité 283 le président national de l'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes, M. Stan Stillwell.

Il me faudrait plus de temps que celui alloué aux députés dans le cadre d'un tel débat pour énumérer toutes les activités de l'unité, mais j'en mentionnerai quelques-unes à titre d'exemples. Le lundi 24 mai prochain, fête de la Reine, la section 283 participera au barbecue de bison annuel du Manitoba et au défilé prévu à cette occasion. Chaque année, la section présente un orchestre qui invariablement ajoute au succès habituel du défilé.

Voici d'autres exemples du travail accompli par certaines sections dans le domaine communautaire. La section 283 a aidé financièrement les organisations suivantes: les étudiants assistant aux cours de civisme, le téléthon du club Lions, les patients de jour du Deer Lodge Hospital, l'Association pulmonaire du Manitoba, la St. Amanth Society, le Shut-in Fund dont s'occupe la station de radio CJOB, le Variety Club qui recueille des fonds pour les enfants infirmes, les Guides, le comité de danse Timmy à Portage-la-Prairie, les Oddfellows, la ligue navale et la Manitoba Heart Foundation pour ne nommer que celles-là.

Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes s'occupent également du programme de formation civique qui est conçu pour aider les jeunes Canadiens à prendre des initiatives, à s'habituer aux responsabilités qu'ils devront assumer dans la société et pour leur donner une bonne idée du fonctionnement, des objectifs, des idéaux et des fonctions du gouvernement.

Ils parrainnent également le programme de préparation à des postes de commande au Royal Military College de Kingston, en Ontario, qui a pour but de montrer aux jeunes à devenir de bons patriotes et les chefs de demain en leur confiant des rôles de chefs.

L'association fait partie du Conseil national des associations des anciens combattants du Canada auquel appartiennent les principales organisations d'anciens combattants et qui intervient auprès du gouvernement au nom de tous les anciens combattants, même ceux qui n'appartiennent pas à l'association, comme les prisonniers de guerre, les amputés de guerre, les anciens combattants de Hong Kong, les anciens combattants juifs du Canada et les anciens combattants de Dieppe.

L'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes peut être fière de faire partie du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada. Tout récemment, par exemple, le Conseil a présenté d'excellentes recommandations au comité des affaires des anciens combattants. Parmi ces dernières, il y en a qui revêtent une importance particulière pour tous les anciens combattants du Canada. Premièrement, le Conseil a trouvé injuste que les pensions ne soient pas augmentées en fonction du salaire moyen de cinq catégories de fonctionnaires non spécialisés ou de la hausse de l'indice des prix à la consommation, selon le chiffre le plus élevé, et que ce principe ne soit pas inscrit dans la loi sur les pensions.

Deuxièmement, le Conseil a proposé d'abandonner l'augmentation progressive des allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils pour les personnes seules de moins de 65 ans et de porter immédiatement le taux des prestations au même niveau que les indemnités de soutien du revenu proposé dans le bill C-40.

Troisièmement, le Conseil national des anciens combattants a estimé qu'il fallait revoir entièrement les conditions d'admissibilité auxquelles les anciens combattants d'un certain âge doivent actuellement satisfaire pour profiter des programmes organisés à leur intention.

Voilà seulement quelques exemples des recommandations que ce groupe présente chaque année au gouvernement. Ce sont les nombreux groupes représentant les anciens combattants de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air formant le Conseil national qui persuadent le gouvernement d'instaurer la plupart de ces mesures. L'Association nationale des anciens combattants et le parti conservateur ont réussi à convaincre le gouvernement de présenter des mesures comme le bill C-40, C-82 et C-79. Nous espérons des résultats encore plus importants à l'avenir. Je corresponds chaque année avec des milliers d'anciens combattants et je sais qu'ils apprécient les efforts des associations d'anciens combattants et de leurs autres défenseurs.

Sur le plan international, l'association est également membre de la Fédération mondiale des anciens combattants qui regroupe les associations d'anciens combattants de tous les continents et qui compte des millions de membres. La fédération a notamment pour but d'établir des relations permanentes entre les associations d'anciens combattants, d'aider les anciens combattants grâce à des échanges de renseignements sur la législation et la réadaptation ainsi que de promouvoir la paix et la sécurité internationale en se recommandant de la charte des Nations Unies.

Dans l'action qu'elle exerce, soit à titre individuel, soit au sein du Conseil national des organismes d'anciens combattants, soit enfin sur le plan international, l'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes accomplit une oeuvre très méritoire. Il est certain que le travail va continuer après l'adoption du bill S-25. C'est avec lenteur mais constance que le gouvernement s'occupe de mieux en mieux des besoins spéciaux des anciens combattants. Mais il reste toujours du travail à faire et des idées neuves à examiner. L'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes a un rôle important à jouer dans cette évolution. L'adoption du bill va faire en sorte que se poursuive cette intervention constructive pour la collectivité comme pour les besoins des anciens combattants.

Le bill est simple du point de vue législatif, mais il représente beaucoup pour les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes. Leur avenir dépend de l'adoption de ce bill. Tous les Canadiens vont profiter de la poursuite du beau travail accompli par cet organisme.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je dis quelques mots au nom du caucus du Nouveau parti démocratique sur ce bill.

Les députés savent que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a tenu à être à la Chambre aujourd'hui parce que ce bill allait être présenté, s'est fait le champion des anciens combattants au fil des ans, luttant non seulement pour le relèvement de leurs pensions mais aussi pour l'amélioration du sort de ceux qui ont mené un dur combat pour les Canadiens et leurs familles.

Les anciens combattants sont pour tous les Canadiens un vivant rappel de ce que c'est que le véritable patriotisme, de ce que c'est que le Canada. C'est donc avec le plus grand plaisir que j'exprime l'appui unanime de mon caucus à ce texte.

M. Roland de Corneille (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté l'explication du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). Je lui signale que le sénateur Marshall dans son exposé éloquent a réclamé l'adoption du bill S-25 concernant Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada.

Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell), au nom du gouvernement, appuie avec enthousiasme le bill S-25 concernant Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada. Je peux assurer aux députés qu'il aurait aimé exprimer personnellement son appui, mais à cause de diverses motions, questions de privilège et ainsi de suite, il a dû partir en toute hâte pour prendre l'avion. Cependant, en ma qualité de secrétaire parlementaire, je me ferai un plaisir de parler en son nom et je ferai de mon mieux pour faire connaître ses vues sur ce projet de loi qu'il appuie.

• (1250)

Je pense que l'objet de ce projet de loi est avant tout d'assouplir les conditions d'affiliation à l'association, afin de permettre à ceux qui le désirent d'en faire partie et d'appuyer les fins et objets de l'association pour les générations à venir.

Ce projet de loi est plus important qu'un autre qui n'entraînerait qu'un changement de nom ou augmenterait le nombre des membres. En réalité, c'est un projet de loi qui peut nous aider à remémorer les sacrifices de ceux qui ont si fièrement combattu ou sont morts pendant les guerres auxquelles a participé le Canada. En l'adoptant, nous permettrions que deviennent membres de l'association ceux qui voudraient en perpétuer le nom, les activités, les buts et le souvenir, et aussi nous sensibiliser à notre passé et à notre avenir.

Nous savons que nous devons faire beaucoup pour assurer à nos anciens combattants l'indépendance financière, la reconnaissance, l'indemnisation et la protection. Nous y parvenons en déployant de multiples efforts pour veiller à ce que des pensions et des allocations de guerre soient versées aux anciens combattants.

Nous savons également que le ministre et le gouvernement ont essayé de mettre à l'essai un nouveau programme intitulé le programme des anciens combattants vieillissants. Ce nouveau programme vise à nous sensibiliser davantage aux responsabilités que nous avons à l'égard des anciens combattants âgés. Nous devons nous assurer qu'ils reçoivent les égards et les commodités nécessaires pour leur permettre de demeurer dans leurs foyers, afin d'éviter qu'ils ne soient placés dans des établissements.

Je suis certain qu'un programme de ce genre s'avérera précieux, comme tout autre programme que nous pourrions lancer. Il s'agit de mesures qui exigent des capitaux, mais ce qui est beaucoup plus important que l'argent, c'est que nous nous souvenions. Voilà pourquoi le projet de loi est tellement important. Il signifie que nous n'oublions pas ceux qui se sont battus et ceux qui sont morts au champ de bataille. En assouplissant les conditions d'affiliation à l'Association «Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada», nous nous assurons que d'autres pourront s'y joindre et que d'autres veilleront à ce que nous n'oubliions pas. Une société qui oublie est une société qui dépérit. Il est tellement beau de savoir que nous pouvons trancher cette question aujourd'hui et voter en faveur de ce bill, de façon à pouvoir rendre hommage à nos anciens combattants, tant à ceux qui sont morts qu'à ceux qui sont avec nous aujourd'hui, et nous les rappeler. Si nous veillons au maintien de cette association et à son élargissement, nous pourrons atteindre cet objectif et rendre également hommage aux familles de nos anciens combattants.

Vous connaissez l'expression: «De peur que nous n'oubliions». En adoptant ce projet de loi, nous serons encore plus sûr de ne pas oublier. Au nom de mes collègues du gouvernement et du parti libéral, j'ai le plaisir d'appuyer l'adoption de ce bill aujourd'hui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence croit savoir que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) aimerait faire quelques courtes remarques. La Chambre consent-elle unanimement à ce qu'il prenne la parole?

Des voix: D'accord.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de plaisir que je souscris aux déclarations des représentants de chacun des autres partis, mais je voudrais faire savoir à la Chambre que je suis très heureux d'être ici aujourd'hui et de pouvoir appuyer le bill que nous allons adopter.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et étudié en comité; rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TRAVAUX PUBLICS

LA LOI SUR LES CONCESSIONS DE TERRES PUBLIQUES—MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics) propose: Que le bill C-91, tendant à modifier la loi sur les travaux publics et la loi sur les concessions de terres publiques, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

—Monsieur l'Orateur, le bill C-91, que nous étudions aujourd'hui, prévoit des changements mineurs à des lois importantes administrées par les Travaux publics, à savoir la loi sur les travaux publics et la loi sur les concessions de terres publiques.

Avant d'aborder les questions de principe, je voudrais signaler brièvement une ou deux choses. D'abord, il s'agit-là de modifications purement pratiques. En effet, elles se rapportent davantage à la procédure parlementaire qu'à la politique et aux usages du gouvernement. Si je dis cela, c'est surtout parce qu'elles prévoient notamment d'autoriser légalement certaines procédures que le ministère utilise occasionnellement depuis quelques années. Auparavant, elles étaient mises en œuvre par l'effet des changements de libellé apportés au crédit dans chaque cas, au fil des circonstances.

Les députés se souviennent certainement de la décision par laquelle Mme le Président disait, il y a environ un an que ces procédures étaient inadmissibles aux plans administratif et législatif, et c'est pour donner suite à cette décision que les modifications à l'étude ont été rédigées sous leur forme actuelle.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si le ministre l'a, je me demande s'il pourrait nous en donner la référence pour que nous puissions l'examiner.

M. Cosgrove: Monsieur l'Orateur, dans la suite du débat je serai heureux de communiquer au député le texte de la décision dont je parle. Je pensais que cette décision était assez connue des députés, cependant je vais me procurer sa date exacte et en communiquer le texte.

Après avoir exposé le cadre dans lequel ce projet de loi a été rédigé, je voudrais l'exposer brièvement. J'ai dit que du point de vue parlementaire il a été présenté . . .

Monsieur l'Orateur, je pourrais dire, je pense, qu'il est 1 heure.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Cosgrove: Monsieur l'Orateur, dans la discussion du bill C-91 actuellement à l'étude, on a posé une question au sujet de la décision de l'Orateur dont j'ai parlé, et on en a demandé la référence. Je prie les députés de se reporter au hansard du 12 juin 1981, à la page 10546, date à laquelle Mme le Président a dit que le crédit 30 de l'Agriculture et le crédit L-70 du ministère des Travaux publics, entre autres, étaient irrecevables, ce qui fait que leur suppression a été ordonnée. Le résultat de cette décision c'est que l'instrument donnant la base juridique aux travaux effectués, comme je le disais, depuis des années par le ministère des Travaux publics doit être autorisé dans les formes par la Chambre. D'où les modifications demandées aujourd'hui dans le texte à l'étude.

Avant 1 heure, j'ai dit que j'étais disposé à parler du groupe, principal des modifications proposées. Les amendements sont mineurs d'un point de vue parlementaire, mais ils sont néanmoins importants pour les Travaux publics. Ils favoriseront la poursuite sans interruption et, je l'espère, sans retard indû, des activités et des travaux touchés par cette mesure.

• (1410)

Le premier amendement à l'article 9 de la loi sur les travaux publics permettra au ministère d'exécuter des travaux pour le compte d'autres organismes gouvernementaux, et notamment ceux auxquels la loi confère la gestion de leur propriété mais qui désirent recourir aux services des Travaux publics. Même si depuis des années déjà le ministère exécute des travaux pour le compte de bien des organismes, la transformation du ministère des Postes en société de la Couronne a fait ressortir un besoin précis, d'où la présentation de cette mesure législative destinée à préciser le rôle du ministère des Travaux publics. Pour permettre à la direction et aux employés de la Société des postes de faire porter la majorité de leurs efforts sur leur mandat qui consiste à assurer un service efficace, la Société a l'intention de confier au ministère des Travaux publics la gestion et l'exploitation de ses biens immobiliers, en vertu d'une entente conclue entre les deux organismes.

Le deuxième amendement à l'article 9 de la loi, monsieur l'Orateur, permettra au ministère d'exécuter des travaux sur toutes les propriétés adjacentes aux propriétés relevant du ministère et d'autres organismes du gouvernement du Canada. Il vise des biens n'appartenant pas au Canada mais pour lesquels, par exemple, il faudrait construire une route d'accès afin de permettre la poursuite de travaux et l'affectation de deniers publics en ce qui concerne les biens en question. Il va sans dire que l'exécution de pareils travaux exigerait avec le consentement des personnes intéressées. Cette mesure législative prouve la nécessité d'une certaine souplesse sur le plan administratif, qui se révèle essentielle à l'exécution des projets commerciaux complexes et modernes. Je puis citer bien des projets entrepris par le gouvernement dans les grands centres urbains et pour lesquels il faut s'entendre au préalable, c'est-à-dire avant d'exécuter les travaux, avec les propriétaires des biens adjacents.

La troisième modification touche la loi sur les travaux publics et la loi sur les concessions de terres publiques. Elle permet au ministère de se débarrasser de biens qui risquent d'être encore nécessaires aux fins publiques en vertu d'une entente de location-vente. Depuis 1974, le gouvernement fédéral a utilisé très rarement une entente de ce type afin de fournir des locaux. Son utilisation a été critiquée à deux reprises par les tierces parties participant à la transaction et plus particulièrement au financement. On se demandait si un terrain qui était encore nécessaire à des fins publiques pouvait être loué. Dans les deux cas, on a dissipé les doutes en adoptant un libellé spécial pour les crédits en cause. En présentant ce projet de loi, nous voulons nous plier à la décision figurant à la page du hansard que j'ai citée précédemment.

La méthode de location-vente est un outil important dans le domaine de la construction immobilière. Elle est énormément utilisée sur la scène internationale dans les secteurs public et privé. Comme je l'ai dit, le ministère des Travaux publics l'utilise depuis 1974 avec succès si l'on se fie à une comparaison des coûts par mètre carré. Ce n'est cependant là que l'un des aspects de la méthode de location-vente. Il convient également de souligner que cette dernière permet au ministère de s'assurer les compétences des meilleures sociétés de construction immobilière du pays, des sociétés canadiennes, monsieur l'Orateur. Elles sont reconnues internationalement comme telles, et nous avons besoin de leur aide pour mener à bien le programme de logement du ministère des Travaux publics. Dans la plupart des cas, cela signifie des projets complexes dans des quartiers commerciaux et au cœur des villes.

M. Baker (Nepean-Carleton): Est-ce que vous lancez des appels d'offres?

M. Cosgrove: L'abrogation de l'article 39 de la loi sur les travaux publics et de l'alinéa 4(1)*a*) de la loi sur les concessions de terres publiques prévue par le projet C-91 permettra au gouvernement d'utiliser les biens fédéraux, afin de faciliter la location-vente des locaux fédéraux. J'ai déjà souligné que même si, en fait, ce qui a donné lieu au projet qui nous est présenté est, selon moi, d'ordre administratif, cela nous donne la possibilité de parler du développement du secteur très complexe et en évolution constante que constitue la construction commerciale, surtout dans les villes. Je voudrais parler brièvement des raisons justifiant ces deux politiques ministérielles, de leur nécessité en fonction des responsabilités du ministère, de leurs avantages pour le contribuable et de leur rôle dans ce secteur de la construction immobilière dont l'évolution est si rapide.

La politique et les pratiques du ministère en matière de locaux administratifs—notamment le crédit-bail et l'amélioration des propriétés avoisinantes—ont évolué ces dix dernières années et doivent être analysées dans le cadre du mandat complexe du ministère. Il doit tout d'abord administrer les biens immobiliers du gouvernement fédéral, ceux qu'il possède comme ceux qu'il loue. Deuxièmement, il doit s'arranger pour trouver des nouveaux locaux pour les organismes et les ministères fédéraux. En troisième lieu, il doit viser un certain nombre d'objectifs sociaux, économiques et relatifs à l'environnement, tâche qui fait partie intégrante de son mandat. En ce domaine, on peut citer les mesures prises par le ministère des Travaux publics pour économiser l'énergie dans les édifices publics. L'expérience ainsi acquise a pu être transmise au secteur privé. C'est ce qui différencie la mission de notre ministère des impératifs plus terre à terre des sociétés d'investissement immobilier privées.

Pour pouvoir fournir des locaux aux services fédéraux, nous devons tenir compte d'un certain nombre d'éléments comme la situation du marché de l'immobilier, ses débouchés, ses habitudes, ses contraintes, l'évolution des pratiques commerciales, et en particulier l'évolution rapide dans le secteur des immeubles administratifs dans le cœur des villes. Cela tient en partie au fait que nous devons trouver des bureaux pour les organismes et les ministères fédéraux qui doivent être situés au centre des principales agglomérations du pays pour pouvoir mieux servir la population. Or, comme beaucoup de députés le savent, ce marché a connu une évolution très rapide au cours des dernières années.

Depuis longtemps déjà, notre pays est à la pointe du progrès en matière de réaménagement du cœur des villes, comme en témoigne le complexe de la Place Ville Marie, à Montréal, construite il y a presque 30 ans. C'était l'un des premiers et des plus importants projets de son genre de l'après-guerre. Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que ce projet avant-gardiste a été réalisé dans le cadre d'un bail emphytéotique qui présente un certain nombre de caractéristiques identiques à celles du crédit-bail dont j'ai parlé il y a un instant. Pour diverses raisons, notre pays a la chance de posséder le secteur de l'aménagement immobilier le plus dynamique et le plus avancé du monde. Notre pays compte quelques sociétés, une vingtaine peut-être, dont certaines sont énormes et opèrent dans le monde entier, qui sont reconnues pour être les premières dans ce domaine.

• (1420)

Si je dis cela, ce n'est pas nécessairement en vue de louer le secteur immobilier, et ce n'est certes pas là mon principal but, mais je ne crains pas de dire qu'il s'agit là d'un secteur dont le Canada est fier et qui mérite d'être reconnu et félicité. Mais, étant donné que nous sommes des partenaires de ce secteur complexe et en expansion, nous devons utiliser nos techniques et les modifier de façon à pouvoir exercer une concurrence et à collaborer dans un secteur fort ramifié. Notre ministère, celui des Travaux publics, a dû s'adapter aux nouvelles techniques établies par le secteur en général. Cette évolution est à la

source d'au moins une des modifications proposées à la loi dont les députés sont saisis cet après-midi.

En conclusion, je voudrais signaler à nouveau que les modifications dont la Chambre est saisie aujourd'hui, soit en ce qui concerne la procédure, découlent du jugement de l'Orateur auquel j'ai déjà fait allusion, comme en témoigne le hansard du 12 juin 1981. Je peux me permettre ici de parler d'un secteur industriel complexe qui évolue très rapidement, qui est ramifié et florissant et dont les Travaux publics font partie.

Je voudrais souligner que les Travaux publics ont évolué de concert avec le secteur industriel changeant. En fait, des ouvrages commencés dans des circonscriptions de tout le pays bénéficieront de cette mesure législative, dans l'intérêt non seulement du ministère et de ses clients, mais aussi des Canadiens tant citadins que ruraux. J'espère que les députés des deux côtés de la Chambre en conviendront au cours du débat de la mesure législative.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'être ici aujourd'hui. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) et moi-même devions nous trouver dans ma circonscription aujourd'hui, mais je préfère le rencontrer ici plutôt que le recevoir là-bas. Il ne reste pas beaucoup de libéraux dans ma circonscription et je ne voudrais pas la polluer. Par conséquent, je suis ravi que ce projet de loi ait été présenté aujourd'hui.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur certains propos du ministre. Il a parlé de modifications d'importance secondaire. A mon avis, il est regrettable que le ministre n'ait pas pris la peine de lire à fond la mesure à l'étude. Toutefois, je vais revenir là-dessus. Selon lui, il ne s'agit que d'une formalité administrative. Il a dit également qu'il ne s'agissait que d'une mesure de routine pour la Chambre et que nous devrions en disposer sur-le-champ. Voilà le problème. Ce projet de loi prive la Chambre de son droit de regard sur ces dispositions de la loi. La question ne relève plus d'elle. C'est contre cette disposition que je m'oppose fermement.

Le ministre a parlé de la Société canadienne des postes et de la nécessité d'obtenir son consentement. Cela ne sera pas difficile. Il suffit de dire aux employés qu'ils ne seront pas payés le mois prochain. Avec ses 600 millions de dollars qui vont approcher du milliard de dollars de dépenses par an, la Société ne peut pas refuser. par conséquent, l'argument qu'avance le ministre est bien mince.

Le ministre a abordé un sujet dont nous avons discuté à la Chambre ces dernières semaines. J'ai trouvé cela amusant. Selon lui, en relouant des immeubles qui lui appartenaient, le gouvernement favorise l'expansion du secteur privé. Cela me fait penser au secteur de l'architecture. Je me demande si l'on utilise les mêmes méthodes pour choisir les sociétés immobilières, comme celles de Robert Campeau, que pour les maisons d'architectes, comme celles de M. Erickson. Ce qui me frappe, c'est que l'expansion du secteur privé n'est rien d'autre que du favoristisme politique. Ce n'est que du favoritisme libéral, des règlements de compte libéraux. Avant de me réjouir, j'attendrai que le ministre nous explique comment la sélection s'est faite, s'il y a eu un appel d'offres et si les soumissions ont été examinées par le comité et non pas annulées par le premier ministre (M. Trudeau).

Nous avons perdu une bonne partie de nos illusions en ce qui concerne l'aide au secteur privé. Cela n'aide nullement le secteur privé, mais simplement les amis du gouvernement libéral. J'ai été stupéfié d'entendre le ministre faire une telle déclaration. Sans doute voulait-il plaisanter.

Le ministre parle de dépenser de l'argent pour aider les contribuables. Ces derniers ont en assez des dépenses du gouvernement fédéral. Ils en ont ras le bol. Le gouvernement fédéral a tellement dépensé que les Canadiens et les générations futures n'en finiront jamais de payer ses dettes.

J'en arrive maintenant au libellé de ce bill. L'article un est absolument scandaleux. Le ministre sait ce que j'en pense. Il a d'abord accepté un amendement puis il a fait marche arrière. Néanmoins, voici le texte du premier article:

1. L'article 9 de la *Loi sur les travaux publics* est modifié par adjonction de ce qui suit:

«(3) Le Ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, engager des dépenses ou assurer la prestation de services ou la réalisation de travaux portant:

a) sur des biens appartenant au Canada dont il n'a pas l'administration, la charge ni la gestion; ou

b) sur des biens n'appartenant pas au Canada.»

Vous rendez-vous compte, monsieur l'Orateur, que cet article supprime la nécessité d'exproprier. Permettez-moi de m'expliquer. Je viens d'une circonscription que le gouvernement a partiellement détruite il y a plusieurs années. Il a exproprié des terres pour construire un aéroport qui n'a jamais vu le jour. Le gouvernement a vraiment résolu le problème. Il a dépensé énormément d'argent pour acheter les terrains de Pickering. Maintenant, il peut choisir n'importe quel emplacement pour construire un aéroport. Tant pis pour le propriétaire du terrain en question.

Le ministre l'a reconnu et j'aurais pensé qu'il aurait pris des dispositions pour modifier la situation. Il parle de consentement, mais il n'est pas question de consentement dans ce projet de loi. Les propriétaires n'ont pas de droits. C'est donc présumer la question résolue. Cela fait-il suite à notre Charte des droits dans laquelle notre gouvernement n'a pas inclus les droits de propriété? Quand j'ai devant moi un projet de loi de ce genre, je suis très inquiet. Je pense que c'est une tactique qui fait partie du plan du gouvernement. Il a présenté à la Chambre un projet de loi qui dit qu'il peut construire n'importe où sans avoir à exproprier qui que ce soit. Autrement dit, le gouvernement peut construire des tours, des aéroports, des centres récréatifs, il peut faire n'importe quoi et le propriétaire du terrain n'a rien à dire. Cela coïncide parfaitement avec l'absence des droits de propriété dans notre Charte des droits et libertés. C'est une disposition très dangereuse et notre parti votera contre.

Le ministre a demandé si la Chambre pouvait adopter ce projet de loi en une seule journée. Je lui ai demandé en retour comment nous pouvions, au nom des Canadiens, accepter de ne consacrer qu'une seule journée à ce projet de loi. Nous ne pouvons le faire parce que c'est une mesure dangereuse. Elle confère beaucoup trop de pouvoirs à la bureaucratie monstrueuse du ministère des Travaux publics. Ce projet de loi dépasse la sphère de toutes les possibilités. Il dépasse les rêves les plus fous de l'Internationale socialiste. Il équivaut à l'abolition des droits de base et de propriété.

Ce genre de projet de loi m'indispose énormément. Au cours des deux dernières années, j'ai dit non maintes et maintes fois. Je l'ai fait parce que chaque projet de loi présenté ici a quelque chose de pourri. C'est tout simplement un principe socialiste qui vise à enlever tous ses pouvoirs à la Chambre pour les confier à la bureaucratie et à enlever ensuite tous leurs droits aux citoyens du Canada. C'est une grave erreur. Je prie le ciel qu'il y ait des élections bientôt et que nous pourrons débarrasser le pays des théories débilitantes qui sont en train de le détruire.

• (1430)

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: J'entends les députés d'en face rire et plaisanter. Qu'ils attendent de siéger de ce côté-ci de la Chambre; ils verront alors les résultats de ce qu'ils ont fait. Ils sont peut-être seulement trois ou quatre à essayer de détruire le pays, mais quand ils siégeront de ce côté-ci de la Chambre, ils se rendront compte de ce qu'ils ont fait. Le Canada est comme un navire sans gouvernail et sans capitaine. Le gouvernement est dirigé par un triumvirat composé de Michael Pitfield, Ian Stewart et Mickey Cohen. Les ministériels de l'arrière-ban ne sont pas plus mal foutus que les ministres qui occupent la deuxième rangée; ils sont tous dirigés par une bureaucratie qui est en train de détruire le Canada.

L'article 2 du bill porte sur l'article 39 de la loi. Si nous adoptons cet article, nous ne ferons pas notre devoir à titre de représentants des Canadiens. J'en suis convaincu. Les explications du ministre ne tenaient pas debout. J'ai vérifié les titres et les hypothèques et j'ai constaté que ses explications ne collaient pas à la réalité. J'affirme que cet article a été inclus dans le bill pour donner le contrôle absolu au ministère des Travaux publics. Cet article dit notamment:

. . . il doit être rendu compte du produit de sa vente ou de sa location à titre de deniers publics . . .

Nous ne savons pas où vont les deniers publics. Nous en perdons la trace quand cet argent se perd dans les comptes généraux. Le Parlement n'est même plus en mesure de contester les déclarations des ministres ou de découvrir quels sont les faits. Il est difficile de prendre les comptes publics au sérieux. On nous dit une partie de la vérité et il y a une multitude de fonctionnaires qui sont chargés de protéger les intérêts des ministres. Cet article n'est aucunement justifié. Il dit plus loin:

. . . cet ouvrage public doit être ainsi vendu ou loué par soumission ou aux enchères, après annonces publiques.

C'est normal, mais juste avant se trouve la phrase classique qui réapparaît dans tous les projets de loi, et qui signifie que Michael Pitfield peut l'autoriser d'un coup de tampon. Le voici:

. . . sauf autorisation du gouverneur en conseil.

Cette réserve change tout.

Il se pose dans notre pays un problème qui me préoccupe. Nous connaissons une pénurie d'argent, de liquide, devrais-je dire. La société Dome Petroleum est en faillite. Elle ne peut pas payer ses factures et le gouvernement fédéral va donc créer une société de la Couronne dans laquelle il injectera un milliard de dollars pour sauver Dome. Les ministériels auront peut-être besoin de chercher une telle somme. Ils pourront parcourir le pays et trouver certains édifices administratifs—il a des centaines de milliers de pieds carrés d'espace de bureau qu'il pourrait vendre—vendre à Robert Campeau, à un prix très intéressant pour lui, en vue de le lui relouer. D'aucuns prétendront que c'est une bonne solution, mais elle augmentera les dépenses gouvernementales. Elle augmentera les prévisions de dépenses, la dette nationale et ne fera qu'aggraver les problèmes du pays.

Je prétends que le gouvernement ne peut pas prévoir un tel article et supprimer la seule raison qui l'empêche de vendre ou de louer des terres nécessaires à des fins publiques. Si un bien est nécessaire aux fins publiques, le gouvernement doit le conserver et l'utiliser. Il ne l'exploitera peut-être pas de façon très efficace, mais entre deux maux, il faut choisir le moindre. Il doit continuer à l'utiliser. Nous ne devons pas lui permettre de vendre n'importe quel édifice, qu'il en ait besoin ou non. C'est absolument immoral et contraire aux croyances de tous les Canadiens. Grands Dieux, si nous le laissons faire, il partira en URSS pour vendre les édifices du Parlement à la Russie et les lui relouer par la suite. C'est tout à fait possible; cette attitude est typique du gouvernement; à ce moment-là, nous fonctionnerions véritablement dans un environnement communiste ce qui m'inquiète au plus haut point. Si un édifice est nécessaire aux fins publiques, le gouvernement doit le conserver, à mon avis.

Le bill C-91 modifie également l'alinéa 4(1) *a*) de la loi sur les concessions de terres publiques, terres qui font notre fierté nationale. Ce sont tous les parcs nationaux que nous avons aménagés au fil des ans qui sont en cause, voire même les droits fonciers relatifs aux terrains où sont situés les immeubles du gouvernement. C'est aussi le cas pour l'aéroport de Dorval que je voudrais utiliser comme exemple. En se prévalant de cette disposition, le gouvernement pourra fort bien décider de vendre les droits fonciers de l'aéroport de Dorval. Cela passerait inaperçu. Il pourrait d'abord y conclure un bail d'un an et ensuite le gouvernement annoncerait à la Chambre que les problèmes de Mirabel sont réglés parce que l'aéroport de Dorval étant fermé, tous les avions iront atterir à Mirabel. Voilà jusqu'où pourrait aller le gouvernement en invoquant cette disposition. D'ailleurs, l'idée ne serait pas trop mauvaise dans le cas de Mirabel, cette monstruosité inutile.

Les ministériels ont tenté d'imposer la même chose dans ma circonscription mais heureusement, il y a eu le regroupement POP, «People Or Planes», qui a combattu leur projet. Ils n'ont pas eu gain de cause de sorte que le terrain est toujours ce qu'il était. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard.

J'invite le ministre à s'occuper du cas de Mirabel, car quelque 700 agriculteurs québécois sont en cause et j'ai calculé—croyez-moi, il est difficile de faire des calculs à partir des chiffres du gouvernement—qu'il coûte de $250 à $500 l'acre par année pour entretenir les 80,000 acres excédentaires autour de l'aéroport. La plupart de ces terrains ont été payés $80 l'acre et il en coûte maintenant entre $250 et $500 pour les entretenir. On a enlevé à ces agriculteurs leur maison et leur terre. Ils ont protesté auprès du ministre. Ils ont envoyé des délégations à Ottawa pour rencontrer le ministre et leur député. Mais on a fait la sourde oreille. La première lueur d'espoir a été la célébration du 10e anniversaire du POP dont, soit dit en passant, le ministre a été membre. Les expropriés se sont entretenus avec des résidents de ma circonscription qui leur ont dit de m'en parler parce que j'avais réglé leur problème.

Je me préoccupe autant de la situation de ces agriculteurs que celle de mes propres électeurs qui ont été malmenés par le gouvernement. Celui-ci devrait faire quelque chose pour eux et je pourrais bien amener leurs représentants ici-même. Il faudrait revendre ces terres à leurs propriétaires. Ils devraient être les premiers sur la liste des acheteurs. Ces terrains ne devraient pas être vendus à des sociétés créées par le gouvernement fédéral à l'aide des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale. Il ne faudrait pas non plus qu'elles soient vendues à des amis du gouvernement et ce dernier ne devrait pas se mêler de prêter l'argent. On commet une injustice et le gouvernement devrait commencer à le comprendre. Mes amis dans les environs de Mirabel commencent à s'en rendre compte. Tout comme la population de Pickering, ils ne voulaient pas d'un aéroport. Malheureusement, les gens de Mirabel n'étaient pas aussi bien organisés. Si j'avais été ici à cette époque, je crois que j'aurais pu leur venir en aide.

• (1440)

Je ne crois pas en l'expropriation, mais elle est préférable à ce qui est prévu dans l'article 1 du projet de loi où l'expropriation n'est pas nécessaire. Je ne crois pas en l'expropriation, car les familles qui ont vécu dans des exploitations agricoles durant quatre générations et dont les ancêtres étaient des pionniers doivent abandonner leur maison, ce qui entraîne la destruction de tout un aspect de notre culture. Non seulement le gouvernement exproprie leurs terres, mais il les impose parce qu'il a le droit de les exproprier. C'est immoral.

Plus précisément, le ministre du Revenu national (M. Rompkey) croit que le gouvernement peut simplement accaparer des fonds. Le gouvernement songe uniquement à obtenir de l'argent. Il ne se soucie guère des Canadiens. Il pense seulement à lui-même et à ses amis dans leurs tours d'ivoire.

Ce projet de loi est l'exemple type de toute une série de mesures législatives désastreuses. J'espère que nous pourrons rallier une majorité suffisamment importante pour y faire échec. Nous le ferons aussi vite que possible et par tous les moyens à notre disposition.

Cette mesure législative revient à donner à la Fonction publique un chèque en blanc qu'elle encaissera et dépensera à son gré. Le montant en est illimité, car c'est nous, nos enfants et nos petits-enfants qui en ferons les frais.

Les gens qui détiennent le pouvoir sont ceux qui n'ont jamais eu à gagner de l'argent honnêtement. Ils n'ont jamais eu à se salir les mains. Prenons, par exemple, les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous avons les meilleurs spécialistes de l'industrie pétrolière à Ottawa. Ils n'ont jamais vu un gisement de pétrole, ne se sont jamais livrés au dur travail de forage et ne se sont jamais sali les mains. Ils vivent dans leur propre monde fantaisiste, acquérant les techniques de l'industrie pétrolière. Ils connaissent peut-être tous les termes de chimie et d'économie—qu'ils emploient, incidemment, à tort et à travers—mais ils ne se sont jamais sali les mains.

Depuis toujours j'estime que je ne dois jamais demander à autrui de faire ce que je ne suis pas prêt à faire moi-même. Or, de nombreux députés parmi nos vis-à-vis demandent maintenant à de nombreux Canadiens de faire faillite, ce qu'eux-mêmes n'ont jamais fait. Ce bill est une autre mesure inacceptable que les trois individus qui conduisent le Canada imposent aux Canadiens.

M. Nystrom: Il y a également Jack Horner.

M. Fennell: Voilà l'un des meilleurs exemples. Je suis on ne peut plus d'accord avec le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) là-dessus. Je reconnais qu'il m'arrive parfois d'être d'accord avec lui. Nous avons maintenant les trois cas d'Erickson, de Horner et de Campeau que nous pouvons nous renvoyer comme des ballons.

Dorénavant, le gouvernement n'a plus le choix: il doit démissionner. Il devrait démissionner et déclencher des élections, car il n'est sûrement plus en mesure de remplir le mandat que les Canadiens lui ont confié. Si la situation empirait, le gouvernement ne reprendrait jamais plus le pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: Les députés peuvent rire, mais qu'ils aillent donc parler aux gens. Ils sont durement touchés. Beaucoup sont forcés de déclarer faillite. De nombreux citoyens qui habitent dans les circonscriptions des députés d'en face sont durement frappés par le Programme énergétique national. Ces députés libéraux ont signé le document.

Mme Hervieux-Payette: Un grand nombre d'entre eux sont au service de Petro-Canada.

M. Fennell: D'accord, mais il y a des tas d'autres qui ne travaillent pas pour Petro-Canada. Petro-Canada est un bon exemple d'une société au sein de laquelle, les gens n'ont pas vraiment travaillé dur et ne se sont pas sali les mains. Je voudrais bien voir le président de Petro-Canada sur un derrick dans l'Ouest. Ce serait risible. Je ne pense pas que le derrick supporterait son poids de toute façon.

Puisque l'honorable représentante a fait allusion à Petro-Canada, je vais m'écarter du sujet du débat pendant quelques instants. On présente Petro-Canada comme le grand bienfaiteur de tous les Canadiens. J'invite les députés à s'entretenir avec les petits propriétaires de sociétés de forage ou de société d'entretien des derricks. Ils ne se gêneront pas pour leur dire quel genre de travaux de forage Petro-Canada effectue dans l'Ouest. Cette énorme société fore trois petits puits insignifiants. Je n'ai rien contre l'idée de Petro-Canada.

J'aimerais revenir à l'article 2 du bill et m'arrêter à la phrase « . . . vendu ou loué par soumission ou aux enchères, après annonces publiques . . . » laquelle est précédée par «sauf autorisation du gouverneur en conseil». C'est ce que j'appelle la sucette accompagnée du bâton suspendu au-dessus de nos têtes. C'est précisément comme cela que le gouvernement procède. Il offre à la population une sucette, pour ensuite lui asséner un coup de bâton sur la tête.

Cette mesure va décidément trop loin et j'ignore jusqu'où le ministre compte pousser les choses à l'égard des terres. Bien des exploitants d'entreprises touristiques, je sais, seraient enchantés d'acheter les terres de Parcs Canada. Rien n'empêche le gouvernement de les vendre aux Américains, aux Allemands, aux Russes, ou à quiconque peut vouloir les acheter car le projet de loi est mal rédigé et ne l'interdit pas. De sorte qu'en fait nous pouvons vendre nos parcs au plus offrant. Il n'est pas dit qu'il ne serait pas préférable de les voir exploités par l'entreprise privée mais le fait est que ces parcs appartiennent aux Canadiens.

La belle preuve que même les gouvernements provinciaux ont besoin de plus d'argent, c'est que les droits d'entrée sont plus élevés dans les parcs provinciaux que dans les parcs privés américains. Par conséquent, j'espère bien que le gouvernement ne se servira pas de cette mesure législative comme il pourrait le faire, c'est-à-dire pour renflouer l'économie qui est au bord de la catastrophe, à moins que les États-Unis ne décident de venir l'aider.

Le gouvernement répète sans cesse que les États-Unis sont responsables de nos problèmes économiques. Lorsque les taux d'intérêt baisseront aux États-Unis, le ministre ne les fera pas baisser ici aussi. Le ministre des Finances (M. MacEachen) se sert des autres comme boucs émissaires lorsqu'il faut, mais il n'est pas logique.

Je voudrais faire quelques recommandations au ministre. Je pourrais très bien les lui faire en comité. Je tiens toutefois à ce qu'il puisse y réfléchir dès à présent.

J'ai déjà fait une recommandation par lettre et ses services ont collaboré. On a reconnu qu'aucuns services ni travaux ne devraient être effectués dans des propriétés n'appartenant pas à l'État sans l'autorisation de leur proprétaire. Je l'accepte et il l'a accepté; il a même déclaré que s'il avait une journée pour en débattre, il mettrait cette recommandation en œuvre.

Je voudrais proposer un deuxième amendement aux articles 2 et 3, mais je ne compte pas le faire immédiatement. Je me contente de le proposer au ministre, dans l'espoir qu'il lui accordera toute l'attention qu'il mérite. Je suis disposé à accepter sa décision qui serait incarnée par l'alinéa *a*) de l'article 39, à savoir que l'on renvoie la question au comité des travaux publics, et non pas à la Chambre. Cette disposition pourrait être valable également pour l'alinéa *a*) du paragraphe 4(1) du bill. Nous sommes raisonnables. Nous faisons preuve de raison dans ce cas-ci. Ce n'est qu'une suggestion. Il se pourrait que j'émette d'autres idées, mais j'aimerais que le ministre tienne compte de celle-là, parce qu'elle est très importante.

• (1450)

Je voudrais parler d'un autre point au ministre. Son prédécesseur, l'honorable député du Yukon (M. Nielsen), en était presque arrivé à un arrangement en vertu duquel le ministère des Travaux publics aurait pu réaliser des bénéfices. N'est-ce pas excitant? Il ne serait plus ainsi à la charge des contribuables canadiens. Le ministère des Travaux publics demanderait un loyer à tous les autres ministères pour les services rendus. Il s'autofinancerait.

Une grande partie des dépenses budgétaires et des frais d'administration du gouvernement reposent sur les épaules du ministre, lequel n'est en fait qu'un directeur de l'entretien. C'est pourquoi je pense qu'il devrait donner suite à cette proposition. Les dépenses devraient être imputées aux autres ministères et le ministère des Travaux publics devrait s'autofinancer.

Il pourrait réaliser des profits en demandant un peu plus que le coût réel. Le ministre pourrait dire aux autres ministres que, si son bilan est positif, le leur peut l'être aussi. Les Canadiens seraient très fiers de lui. Nous aurions enfin un ministère rentable.

J'aimerais bien que le ministre étudie et poursuive l'idée qui a été lancée. Un grand nombre de fonctionnaires des Travaux publics la voient d'un bon œil étant donné qu'on les accuse continuellement de trop dépenser. Ils accepteraient donc cette proposition.

Je pourrais continuer à parler puisque je crois qu'il n'y a pas de limite de temps. Je pense m'en être tenu à mon sujet comme je le fais toujours quand vous occupez le fauteuil, monsieur l'Orateur. J'ai l'impression d'avoir fait de l'excellent travail. Je vous remercie beaucoup de m'en avoir donné l'occasion.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire au sujet de ce projet de loi. Je remplace le critique de notre parti dans le domaine des Travaux publics, le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish), qui a dû se rendre dans sa circonscription aujourd'hui. Je veux simplement formuler une ou deux critiques à propos de ce projet de loi.

Mais auparavant, je dois donner la réplique à mon affable ami, le député d'Ontario (M. Fennell). Il y avait dans son exposé certaines idées qui n'étaient pas mauvaises, mais l'extrémisme de ses propos affaiblit le poids de ses arguments. Il affirme que le projet de loi à l'étude autoriserait le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) à vendre les édifices du Parlement à la Russie pour ensuite les reprendre à bail, ce qui fait que nous travaillerions tous en terre communiste. Des propos aussi enflammés nuisent à tous les parlementaires et à notre régime politique.

M. Cosgrove: Il a l'air d'un clown.

M. Nystrom: Le ministre a dit que le député a l'air d'un clown. Je déplore ces arguments outrés, car ils sont impuissants à faire gagner une cause, à faire respecter cette institution et à susciter chez les Canadiens une plus grande confiance dans la politique et dans notre régime parlementaire.

J'ai déploré aussi qu'il rattache l'objectif du projet aux droits à la propriété découlant de la Constitution du Canada et d'en parler comme d'un sinistre complot. Je rappelle au représentant de la circonscription d'Ontario que je siégeais au comité de la constitution. J'étais présent lors des audiences sur les droits à la propriété et j'ai pu entendre les témoignages des provinces. J'ai très nettement compris que les droits à la propriété relèvent du pouvoir et de la compétence des provinces.

Ce sont les provinces, sous la direction du premier ministre Lougheed, du premier ministre conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard et de Allan Blakeney, de la Saskatchewan, qui tenaient à ce que les droits à la propriété continuent à relever d'elles dans la constitution canadienne. Cela n'a rien à voir avec les sottises qu'il cherche à répandre, comme quoi il s'agirait d'un sinistre complot.

Si le député en veut la preuve, il n'a qu'à se tourner vers le premier ministre Lougheed. Ce dernier parcourt actuellement l'Alberta, faisant ce genre de remarques en réponse aux partisans du Western Canada Concept qui est à l'origine de la publicité séparatiste en Alberta et ailleurs dans l'ouest du Canada. C'est plutôt étrange que le député de la circonscription d'Ontario répète les arguments des séparatistes de l'Ouest pour déprécier une loi qui a des lacunes. On ne fait pas cela en formulant un raisonnement ridicule et insignifiant, même avec de distingués conservateurs canadiens comme les premiers ministres de l'Alberta et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Mon bon ami du Yukon (M. Nielsen) vient tout juste de marmonner que cette loi fait le grand bonheur de l'Internationale socialiste. C'est bien évident, car les partis socialistes démocratiques sont démocratiques. Nous voulons un gouvernement ouvert. Nous voulons un gouvernement qui réponde de ses actions devant le peuple. Nous voulons rapprocher le gouvernement de la population pour que les gens aient leur mot à dire sur ce qui leur arrive dans la vie. Il dit qu'il y a là un indice socialiste. Je ne vois pas d'indice socialiste. Je vois un indice conservateur. Au fond, c'est une loi pour les entrepreneurs, des gens comme Campeau, les gros riches, les grosses sociétés.

Mon ami de Spadina (M. Heap) m'a dit, en privé, il y a quelques instants que ce projet de loi est présenté à l'intention des entrepreneurs, des gros bonnets, qu'il est très conservateur. Pour ce qui est du centralisme bureaucratique, à mon avis c'est l'Ontario de Billy Davis qui a le pompon. Celui-ci a une énorme bureaucratie de même que Peter Lougheed.

C'est peut-être la raison pour laquelle le parti conservateur nous a vaincus en Saskatchewan. Le gouvernement de la Saskatchewan avait une bureaucratie peu importante, bien qualifiée, à l'esprit combatif et son budget était équilibré depuis l'époque de Tommy Douglas. Le parti qui est arrivé au pouvoir promettait monts et merveilles, aucun impôt sur l'essence, des téléphones gratuits aux citoyens âgés, une route transcanadienne à quatre voies, des hypothèques à 13.25 p. 100 et ainsi de suite. Comment se procurer les fonds? Par un déficit budgétaire considérable. Bill Davis a un énorme déficit et une bureaucratie à l'avenant. Je trouve donc étrange que lorsque le gouvernement présente un projet de loi qui révèle certaines tendances conservatrices des bureaucraties tentaculaires, soit les déficits et ainsi de suite, le parti conservateur du Canada ait recours à des arguments de ce genre pour dénaturer les faits.

Cela m'étonne beaucoup qu'ils jugent ce projet de loi effrayant et radical alors que le député de Prince George-Peace River (M. Oberle), l'un des principaux membres de son parti, l'un des plus éminents et des plus sincères, l'un des progressistes conservateurs qui sont le plus fidèles aux principes, l'un des plus droits et des plus honnêtes et qui est député depuis dix ans, a déclaré, d'après le *Globe and Mail*:

> Selon M. Oberle, la politique de son parti ne s'appuie sur aucune idéologie. Les conservateurs parlent toujours entre eux et conversent très, très rarement avec des gens d'autres partis. Un étudiant moyen qui suit un cours normal en sciences politiques ne pourrait dire ce qui distingue un conservateur d'un libéral.
>
> Le mot d'ordre des conservateurs est de s'arranger pour qu'aucune politique ou qu'aucun principe n'offense qui que ce soit et d'essayer d'arranger tout le monde. Malheureusement, cette attitude ne paie pas. Pour ceux qui estiment que Joe Clark arrive à la cheville de Pierre Trudeau, les orientations ou les principes du parti n'offrent pas une solution de rechange valable.

Il dit ensuite quelque chose de particulièrement intéressant dont a d'ailleurs parlé aujourd'hui mon bon ami, le député de Mission-Port Moody (M. Rose):

> . . . «lorsqu'un parti regroupe des gens de toutes les tendances, de Genghis Khan à Karl Marx, il ne faut pas s'étonner que l'unanimité ne se fasse pas autour du leader.»

Je me demande si le député du Yukon est un adepte de la philosophie de Genghis Khan ou de Karl Marx.

M. Rose: «Erik le rouge».

M. Nystrom: Je suis vraiment surpris—je trouve aussi cela dégradant pour notre institution—d'entendre les arguments avancés aujourd'hui quand on sait que le parti conservateur et le parti libéral, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. L'un des membres les plus éminents du parti conservateur, l'un de ceux qui occupera dans les années à venir un poste important a déclaré que les principes de son parti étaient les mêmes que ceux de leurs vis-à-vis.

La preuve en a été donnée hier avec la nomination de notre bon ami Jack Horner. C'était l'un des membres éminents du parti conservateur fédéral, l'un de ses principaux porte-parole. Il fut leur critique en matière de transport et il a présidé le comité des transports en tant que conservateur. Il s'est porté candidat à la direction du parti conservateur. Il aurait pu être chef de ce parti et peut-être même premier ministre. Le parti libéral a nommé Jack Horner président du Canadien National.

• (1500)

M. Cosgrove: Un grand homme de l'Ouest.

M. Nystrom: Il est très difficile de comprendre le baratin que nous a sorti le député d'Ontario. Je ne crois pas du tout qu'il s'exprimait au nom des habitants d'Ontario lorsqu'il a déclaré aujourd'hui que ce bill était dangereux parce que le gouvernement pouvait maintenant vendre les édifices du Parlement à la Russie, les louer ensuite à la Russie, de sorte que nous nous retrouverions tous dans une grande salle communiste.

M. Kristiansen: On croirait entendre Bill Bennett.

M. Nystrom: C'est possible. Je ne suis pas sûr, mais je ne voudrais pas critiquer le premier ministre de la Colombie-Britannique.

M. Rose: Vous ne le critiqueriez pas? Moi je le ferais.

M. Nystrom: Je crois que nous devrions prendre ce bill au sérieux. C'est pour cette raison que j'espère que les membres de notre parti au comité poseront des questions sur le bill et insisteront plus tard pour que le Parlement rende le gouvernement plus responsable et veille à ce que les ministres d'en face ne soient pas investis de pouvoirs aussi étendus que maintenant pour gouverner à coups de décrets du conseil.

Je ne me souviens pas combien de décrets du conseil nous avons au Canada, mais je sais que nous en avons des milliers et des milliers de plus que dans d'autres pays à régime parlementaire.

M. Kelly: Pourquoi?

M. Nystrom: Je ne sais pas pourquoi. Peut-être est-ce de l'arrogance. Peut-être est-ce parce que nous avons un gouvernement qui est au pouvoir depuis trop longtemps.

M. Kelly: Nous perdons notre temps.

M. Nystrom: Les députés d'en face ont oublié qu'ils ont des comptes à rendre aux Canadiens. Ils croient qu'ils gouvernent en vertu du droit divin et peut-être est-il temps que le parti d'en face soit à jamais chassé du Parlement et de la politique canadienne. Je crois que c'est un signe d'arrogance, mais quels que soient les signes que reçoivent les députés d'en face, ils nomment une marionnette comme Jack Horner, ils désignent Arthur Erickson pour construire l'ambassade du Canada à Washington en faisant fi des recommandations . . .

M. Pepin: Comment font-ils en Saskatchewan?

M. Nystrom: Le ministre des Transports (M. Pepin) aura très prochainement l'occasion de prendre la parole.

M. Kelly: Répondez à la question.

M. Nystrom: De tous les ministres, c'est le ministre des Transports qui sait le mieux de quoi je parle. Il y a quelques années, le ministre et John Robarts ont rédigé un excellent rapport sur l'avenir de notre pays et l'unité des Canadiens. Ils ont proposé plusieurs solutions de nature à unir les Canadiens et aussi à rapprocher du simple citoyen les hommes politiques et les institutions. En maintes occasions, le premier ministre du Canada (M. Trudeau) s'est opposé aux propositions du ministre qui perd bien des batailles tant devant le cabinet que devant le public. Je lui souhaite de réussir à ramener à la raison le premier ministre en essayant de le convaincre que le Parlement se doit d'être une institution démocratique.

Ce à quoi nous tenons le plus, c'est que le gouvernement soit obligé de rendre des comptes et que les comités aient plus de force pour que nous, les représentants élus, puissions veiller à ce que les milliards des contribuables ne soient dépensés qu'à bon escient. Le rôle des parlementaires ne consiste pas à protester, à contester et à gesticuler en vain; nous devrions, par notre rôle de législateurs, pouvoir influencer le gouvernement.

Je sais que ces idées paraîtront radicales à nos vis-à-vis parce que ce sont des idées démocratiques, mais je crois que c'est le seul moyen de conserver l'unité du pays. Selon les résultats d'un sondage Gallup publiés dans le *Star* de Toronto hier, jamais en 37 ans, les Canadiens ont eu si peu d'espoir de pouvoir maintenir l'unité de leur pays. Les sondeurs posaient la question suivante: Croyez-vous que le Canada va rester uni ou qu'il va se scinder? Environ 27 p. 100 des interrogés ont répondu que notre pays allait se scinder. Les hommes politiques devraient prendre au sérieux ces avertissements. Nous devons faire tout notre possible pour rapprocher le gouvernement des individus. Car le gouvernement doit être le reflet des désirs des citoyens. Les Canadiens attachent beaucoup d'importance à l'égalité, au partage des richesses, à la démocratie et à la liberté. Je crois que la très grande majorité aspire à ces idéaux et il serait temps que le gouvernement du Canada s'en rende compte et agisse en conséquence. Il devrait faire preuve de plus d'esprit démocratique quand il conclut des contrats ou des baux relatifs aux immeubles gouvernementaux en nous permettant à nous les députés d'y participer afin que nos institutions, y compris le gouvernement, soient le reflet des désirs et des aspirations des citoyens.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais intervenir dans ce débat pour trois motifs. D'abord, je voudrais signaler brièvement la nécessité de faire en sorte que le ministère des Travaux publics puisse continuer d'exercer les activités décrites dans le bill. Ces activités sont essentielles pour lui permettre d'exécuter son mandat et il importe d'expliciter les pouvoirs dont il a besoin pour mener à bien sa mission.

[*Français*]

Je discuterai ensuite de façon plus précise du rôle important qu'une de ces activités, les arrangements de bail-achat, a joué dans la région de la Capitale nationale pour la fourniture, sur une solide base économique, de quatre grands complexes fédéraux.

[*Traduction*]

Troisièmement, je veux parler de certaines autorisations exposées dans le bill à propos du Centre Rideau, qui est un légitime sujet de fierté pour nous tous dans la région d'Ottawa, pour illustrer et faire voir encore une fois que le bill mérite un accueil favorable de la Chambre.

Je pense que le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) a bien exposé les aspects techniques du bill, a su montrer qu'il fallait incorporer des autorisations ministérielles dans une loi; il a en outre bien expliqué la décision de M^me^ le Président qui a motivé le changement de désignation des crédits. Certains de mes collègues feront voir qu'il convient de donner à Travaux publics Canada l'autorisation légale explicite d'aider la nouvelle société postale dans la gestion de ses immeubles et de ses locaux. J'ajouterai tout simplement que la logique justifie le maintien des services immobiliers que Travaux publics Canada assurait au service postal canadien lorsqu'il était constitué en ministère. Il est nettement avantageux que Travaux publics Canada continue d'assurer ses services plutôt que d'obliger la nouvelle société de la couronne à se doter d'une importante section de gestion immobilière. Et cela d'autant plus qu'elle vient à peine d'être créée et qu'elle a déjà assez à faire avec l'amélioration de la distribution du courrier et de son climat de travail. Obliger tout de suite Postes Canada à gérer ses 2,000 bâtiments et ses 800 baux détournerait inutilement son attention de sa tâche principale, et je dis inutilement parce que Travaux publics Canada qui se charge depuis longtemps de cette responsabilité dispose déjà du potentiel et des moyens nécessaires à cette gestion immobilière.

Il est de fait qu'en ce moment, l'objectif principal de Postes Canada est d'améliorer le service postal, objectif qu'elle est en bonne voie de réaliser.

[*Français*]

Maintenant j'aimerais revenir très brièvement sur le premier sujet que j'ai mentionné, c'est-à-dire sur la nécessité en général pour le ministère des Travaux publics d'obtenir, en vertu d'un mandat clair, explicite et sans équivoque, le pouvoir d'entreprendre et de poursuivre les diverses activités immobilières envisagées dans le projet de loi. Sans discuter de chacune d'elles en détail, j'aimerais faire quelques observations générales. La réalité a changé considérablement depuis l'époque de l'adoption de la loi sur les travaux publics, il y a de cela 114 ans peut-être, monsieur le président. Cette loi n'a subi aucune modification majeure depuis lors. L'évolution a certes été générale, mais les changements survenus depuis seulement 15 ou 20 ans dans le secteur des locaux commerciaux et des locaux à bureaux représentent tout simplement une révolution. Ces changements englobent notamment la revitalisation des centres urbains, le principe de l'aménagement rationel de grands secteurs dont la propriété est partagée, la nécessité de préserver au moyen de nouveaux instruments juridiques, les

droits de propriété relatifs aux nouveaux complexes immobiliers, ainsi que le contrôle exercé par les propriétaires, le désir de regrouper des locaux à vocation multiple dans ces complexes, notamment des locaux à bureaux, des magasins de détail, des logements et des installations récréatives. Ces changements englobent enfin les études de commercialisation auxquelles les promoteurs doivent procéder.

• (1510)

[*Traduction*]

Du fait que le gouvernement fédéral a besoin de bureaux, le plus souvent au centre-ville ou dans les zones commerciales, Travaux publics Canada doit s'adonner à toute une gamme d'activités immobilières qui n'avaient pas été prévues par les rédacteurs des lois du ministère il y a un siècle. Par conséquent, il n'est pas surprenant qu'il n'y soit pas question explicitement de bien des activités nécessaires à l'exécution de son mandat. Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous tenons à ce que ces activités soient clairement reconnues et stipulées dans les lois, même si elles ne sont pas exclues expressément des mesures actuelles.

Cela dit, il importe que le ministère des Travaux publics utilise ces nouvelles techniques. Je vais vous le prouver au moyen d'exemples et vous démontrer que l'utilisation de ces tehniques a déjà été très fructueuse. Je songe aux quatre baux de location-achat que le gouvernement a dans la région de la Capitale nationale: Les Terrasses de la Chaudière, l'Esplanade Laurier, l'édifice C.D. Howe, sur la rue Sparks, et la Place du Centre.

Je n'exposerai pas dans le détail les principes de la méthode de location-achat, sa structure ni la place qu'elle occupe dans l'immobilier. Je laisserai ce soin à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Je voudrais plutôt parler brièvement de ces quatre cas. J'ai commencé à m'y intéresser, à l'instar d'autres députés, il y a environ cinq ans, lorsqu'on a beaucoup parlé de ces projets et de la méthode de location-achat à la Chambre, et à l'autre endroit. On a beaucoup discuté de ces projets et de leur rentabilité, dans le contexte de la méthode d'acquisition de bureaux par le gouvernement fédéral.

[*Français*]

Je me rappelle que les débats furent alors plutôt houleux et ce pour plusieurs raisons. Une de ces raisons, c'était que ces immeubles ou complexes n'avaient pas encore été exploités assez longtemps pour que l'on puisse évaluer les tendances de leur économie et de leur coût annuel par mètre carré. En l'absence de données suffisantes, les doutes ne pouvaient qu'être multipliés du fait qu'au moment de leur mise en service ces immeubles coûtaient en réalité plus que si l'on avait loué des locaux comparables de catégorie «A» grâce à la méthode classique du bail. Telle était la situation il y a déjà plusieurs années, monsieur le président. Aujourd'hui, le dossier de la preuve dont nous disposons est beaucoup plus significatif et se fonde sur des faits réels puisés dans l'expérience pratique acquise par Travaux publics Canada en ce qui concerne la gestion et les coûts actuels de ces immeubles ou complexes. Il importe de comparer ces coûts aux taux que Travaux publics doit payer pour des locaux loués selon la méthode classique, taux qui ont récemment fait l'objet d'une révision. En 1981-1982, le coût moyen des quatre immeubles ou complexes construits selon la formule du bail-achat était de 134 dollars le mètre carré, tandis que sur le marché des locaux équivalents se louent à environ $200 le mètre carré. Si l'on applique la moyenne des économies par mètre carré à la superficie totale des quatre immeubles ou complexes, on se rend compte que les économies annuelles s'élèvent à 23 millions, monsieur le président.

[*Traduction*]

J'ai été heureux de l'apprendre, monsieur l'Orateur, car je n'étais pas tout à fait certain des avantages du système de location-vente, il y a seulement cinq ans lorsque nous avons débattu longuement de cette question ici même. A l'époque, une grande partie de la confusion venait du fait, comme je l'ai dit précédemment, que durant les deux premières années une entente de location-vente coûtait généralement plus cher qu'un contrat de location ordinaire dans la région d'Ottawa-Hull. Je crois comprendre que cela est dû au fait que la structure des coûts dans le cas d'une entente de ce genre ressemble beaucoup plus à celle afférente à la propriété. Or, les coûts de propriété sont plus élevés durant les premières années, mais moins chers à long terme que les coûts de location.

[*Français*]

J'en viens maintenant à mon troisième point, savoir le projet du Centre Rideau, parce qu'il met bien en évidence les aspects complexes de l'aménagement immobilier actuel, en termes généraux et, plus spécialement, en termes de la participation de Travaux publics Canada à des projets d'aménagement complexes. En fin de compte, il montre l'écart qui existe entre la loi actuelle et le droit pour Travaux publics Canada de s'assurer qu'il dispose légalement des pouvoirs nécessaires pour fonctionner dans ces situations. Je crois, monsieur le président, qu'un grand nombre des députés de la Chambre connaissent assez bien cet intéressant et important projet. Mais il serait peut-être bon que j'expose brièvement ses origines, son historique, sa composition et sa situation actuelle.

[*Traduction*]

Inutile d'être un urbaniste ou un analyste de la vente au détail pour voir que le cœur de la ville de part et d'autre de la rue Rideau a absolument besoin d'être réaménagé. Il suffit d'un simple coup d'œil. C'est un fait connu depuis bien longtemps, en fait depuis le début des années 1960, année où M. John B. Parkin, distingué architecte de Toronto, a présenté son étude. Ce cœur est de la ville, qui est limité à l'ouest par le Château Laurier et le Centre de conférences, est allé en se dégradant depuis près d'une génération. C'est d'ailleurs le sort partagé par le centre de bien des villes du monde.

Pour ceux qui ne se contenteraient pas de voir mais qui voudraient des preuves économiques et statistiques, j'ai ici des chiffres sur les ventes au détail qui démontrent parfaitement cette tendance. Depuis 1966, la part du marché de la vente au détail revenant aux magasins situés dans ce quartier a diminué régulièrement pour passer de 21 p. 100 à environ 10 p. 100 à l'heure actuelle. Cette diminution de 50 p. 100, inutile de le dire, explique le manque de prospérité du quartier, qui se répercute sur le revenu de location, l'entretien des immeubles, etc. Ainsi, le quartier se dégrade petit à petit au fil des ans. Ce déclin s'explique en partie par la ruée vers les banlieues que nous avons connue au cours des 20 à 30 dernières années en Amérique du Nord et l'arrivée des centres commerciaux. On en a construit 16 nouveaux dans la région de la Capitale nationale depuis 1971. En outre, le déplacement de la gare d'Ottawa à Alta Vista a également privé le quartier d'une source importante d'activité commerciale.

[*Français*]

La planification du Centre Rideau a exigé de nombreuses années en raison de l'ampleur et de la complexité du projet, ainsi que de la nécessité d'obtenir la collaboration de nombreux représentants des secteurs public et privé. A partir du moment où le Cabinet a approuvé le plan conceptuel en 1973 jusqu'au moment de la mise en œuvre des travaux l'été dernier, il s'est écoulé huit années, huit longues années au cours desquelles le projet a été balloté en tous sens, s'avérant à certains moments un rêve irréaliste puis, à d'autres, une réalité offrant de grands espoirs. Ayant depuis le début appuyé et encouragé ce projet, c'est avec une grande satisfaction et un grand soulagement que j'ai constaté la réalisation concrète de ce long processus lorsque les travaux ont finalement été mis en chantier l'été dernier. Le Centre Rideau est incontestablement l'un des plus importants projets mis en œuvre à Ottawa au cours de l'après-guerre.

• (1520)

[*Traduction*]

Il comprendra quatre principaux éléments: le premier étant un hôtel de 500 chambres qui sera construit et exploité par les Western International Hotels. Le deuxième élément est un grand magasin de 250,000 pieds carrés appartenant à Eaton. Troisièmement, des locaux complémentaires de vente au détail s'étendront sur une superficie d'environ 400,000 pieds carrés. Le quatrième élément important est un centre de congrès pourvu de tous les services qui pourra accueillir 4,000 personnes. Ce projet sera exécuté par la ville d'Ottawa. En plus de ces caractéristiques principales, il y aura un vaste déploiement de galeries, de boutiques, de voies d'accès aux piétons, de passages sous-terrains et de ponts, de garages de terrasses et de jardins.

Si les dimensions matérielles de ce projet sont impressionnantes, la complexité de sa structure est encore plus remarquable, si on considère qu'il englobe de nombreuses sociétés et participants du secteur privé et public, de diverse importance et occupant une certaine position et qu'il demande en outre de grandes connaissances techniques en matière de vente au détail et d'hôtellerie, ainsi que des pouvoirs financiers solides et une direction fédérale.

[*Français*]

Je pense qu'il faudrait particulièrement souligner ce rôle de chef de file qu'a joué le gouvernement fédéral. Il s'agit en effet d'un projet fédéral, depuis ses origines, en passant par l'étape de planification et jusqu'à son exécution. Travaux publics Canada et la Commission de la capitale nationale, qui ont orchestré le projet depuis le début, méritent des éloges. Au fur et à mesure que progressait la planification du projet, la collaboration entre les divers paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal s'est révélée un facteur fondamental. L'élément essentiel du projet et de l'initiative prise par le gouvernement fédéral réside dans l'utilisation novatrice que Travaux publics Canada a faite de ses 12 acres de terrain qu'il possédait dans ce secteur, servant en quelque sorte de catalyseur en vue d'amener toutes les parties à participer à la création de ce grand complexe intégré. La parcelle de terrain en question a été cédée au principal promoteur, savoir la Société Viking Rideau, section de l'immobilier des magasins Eaton, à l'administration municipale d'Ottawa et à l'administration de la municipalité régionale en vue de la mise à exécution du projet.

[*Traduction*]

En outre, le ministère des Travaux publics a participé au projet en fournissant sa quote-part en vue d'améliorer l'infrastructure. Comme le terrain sur lequel devait être construit l'infrastructure avait déjà été cédé au lotisseur, les Travaux publics ont contribué à l'amélioration d'autres propriétés. Les Travaux publics ne sont pas explicitement autorisés à faire des dépenses de ce genre, en vertu de la loi, mais ils peuvent les faire en vertu des modifications qui figurent à l'article 1 spécifiquement à cet effet.

[*Français*]

Du point de vue des retombées économiques, l'étape de la construction du projet permettra de créer 2,000 années-personnes d'emplois directs en plus de 1,000 années-personnes d'emplois indirects, dont la région d'Ottawa a grandement besoin. Comme je l'ai déjà mentionné, ce projet revitalisera le centre-ville puisque l'on prévoit que la zone centrale de la rue Rideau récupérera la majeure partie des pertes qu'elle avait subies dans la vente de détail. Plus important encore, ce projet créera un centre-ville vivant et dynamique.

[*Traduction*]

Si je suis entré dans les détails, c'est pour deux raisons. D'abord, c'est parce que le projet de loi illustre le caractère complexe du développement immobilier de nos jours et qu'il démontre la nécessité que le ministère des Travaux publics soit partie à de tels projets. Il démontre, plus précisément, la nécessité d'assurer au ministre des Travaux publics, en termes explicites, le pouvoir réglementaire de participer à ces projets. L'article 1 du projet de loi C-91, dans sa formulation actuelle, n'accorde pas au ministre des Travaux publics le pouvoir explicite d'engager sa part de la contribution fédérale dans le projet qui l'intéresse. Il faut donc modifier le projet de loi pour établir clairement ce pouvoir.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'invite les députés à étudier favorablement et avec diligence ce projet de loi. Tout retard ne pourrait que nuire à des travaux aussi importants que ceux du Centre Rideau.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée cet après-midi de parler du bill C-91, tendant à modifier la loi sur les travaux publics et la loi sur les concessions de terres publiques. Ce projet de loi est très mince, quatre pages à peine, et les députés n'ont donc aucune excuse de ne pas avoir pris la peine de le lire. Toutefois, après l'avoir fait, je n'ai pu m'empêcher d'être consterné devant les pouvoirs considérables que ce projet de loi voudrait conférer au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove). Par exemple, au paragraphe 3, on lit que:

«(3) Le Ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, engager des dépenses ou assurer la prestation de services ou la réalisation de travaux portant:

a) sur des biens appartenant au Canada dont il n'a pas l'administration, la charge ni la gestion; ou

b) sur des biens n'appartenant pas au Canada.»

Quelle supercherie colossale pour nos concitoyens que ce projet de loi! Le gouvernement réclame le pouvoir de vendre ou de louer tout bien, qu'il lui appartienne ou non, et qu'il soit nécessaire ou non à la population. Cette initiative me rappelle l'époque où je suivais l'entraînement de cadet de l'air. L'un des hommes de l'escadron avait alors du mal à atterrir sans endommager le train d'atterrissage ou les extrémités de son appareil. Aux réprimandes de son instructeur, il a répondu: «Je vous remercie, monsieur, mais je ne m'en fais pas. Cet avion ne m'appartient pas et je ne compte pas l'acheter.» Telle est l'attitude qu'affiche le gouvernement dans ce projet de loi. «Nous ne sommes pas propriétaires des biens, nous ne comptons pas les acheter, mais nous réclamons le droit de les vendre.»

Ce qui me préoccupe ce n'est pas tant le principe des ventes ou des locations en soi que les pouvoirs illimités, prévus dans ce projet de loi, qu'aura le gouvernement de vendre n'importe quel bien. On a déjà exposé cet après-midi les situations horribles auxquelles ce projet de loi pourrait donner lieu. Certes, il est fort peu probable que le gouvernement vende si bon lui semble, à des investisseurs étrangers des biens lui appartenant ou des biens privés, quitte à les relouer ensuite, mais il demeure, à mon avis, qu'une surveillance parlementaire s'impose. Malheureusement, le libellé actuel du projet de loi n'en prévoit aucun. Si je le dis, c'est que l'article 2 du bill précise que l'article 39 de la loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«Nonobstant les dispositions de la présente loi ou de toute autre loi, un ouvrage public peut être vendu ou loué, après autorisation du gouverneur en conseil, et il doit être rendu compte du produit de sa vente ou de sa location à titre de deniers publics; mais, sauf autorisation du gouverneur en conseil, cet ouvrage public doit être ainsi vendu ou loué par soumissions ou aux enchères, après annonces publiques.

Je tiens à ce que la Chambre et les Canadiens sachent que dans un court paragraphe l'expression «gouverneur en conseil» revient non pas une, mais bien deux fois. Il n'est nullement question du Parlement du Canada dans le paragraphe que je viens de lire. Oh non! On parle simplement du gouverneur en conseil. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est tout simplement accorder de trop grands pouvoirs à un seul ministre, de quelque gouvernement qu'il soit. Mais, bien sûr, les décrets du conseil constituent un instrument par excellence auquel on a souvent recours dans ce régime libéral. Pour la gouverne des Canadiens qui ne comprennent pas bien l'expression, un décret du conseil est un instrument dont se sert le cabinet pour approuver certaines dispositions réglementaires sans avoir à soumettre à un débat public les nouvelles nominations ou les changements apportés. Cet instrument, si l'on s'en sert convenablement et raisonnablement, peut rendre beaucoup plus efficace le fonctionnement du gouvernement. Toutefois, si l'on s'en sert à tort à travers, cette méthode de gouvernement par voie de décrets du conseil peut, à mon avis, causer des ravages dans toute démocratie parlementaire. Trois exemples survenus récemment d'un mauvais usage des décrets du conseil sont la réduction des services de VIA Rail, la conversion au système métrique et le décret des plans d'urgence. Ces décrets du conseil, des initiatives unilatérales du gouvernement, ont suscité beaucoup de ressentiment de la part de la population, et même de la colère. Mais comme ces mesures ont été imposées par voie de décret du conseil, ni la population ni les députés n'ont pu protester. Or, à mon avis, cette affaire est extrêmement importante, car en ce cas les gens n'ont absolument pas la possibilité d'exprimer leur point de vue comme ils le feraient lors d'une audience publique ou d'un débat parlementaire. Le seul moyen qu'ils ont de contester les initiatives du gouvernement, c'est de s'adresser aux tribunaux.

• (1530)

A mon avis, les Canadiens n'ont pas voté pour un gouvernement qui les oblige, pour se faire entendre, à recourir aux tribunaux. Cela n'aurait pas été nécessaire si nos dirigeants avaient eu le moindre respect pour le Parlement et ses députés qui sont les représentants élus du peuple. Toutefois, le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues continuent à afficher leur mépris du Parlement en faisant un usage abusif des décrets du conseil. Il en a déjà été question cet après-midi. J'ai pris la peine de me renseigner et j'ai découvert que durant toutes les années sous le régime du très honorable premier ministre, 39,048 décrets du conseil ont été adoptés. Qu'on me permettre de répéter ce chiffre: 39,048 décrets du conseil ont été adoptés, ce qui revient en moyenne à 3,254 par an.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je voudrais inviter les Canadiens à se méfier de tout gouvernement qui fait fi du Parlement en faisant un mauvais emploi de cet instrument qu'est le décret du conseil. Mais là encore, il faut se rappeler que c'est l'actuel premier ministre qui a ridiculisé cette institution quand il a dit, à propos des députés de l'opposition: «Quand ils sont à 50 verges de la colline du Parlement, ils ne sont plus des députés—ils sont de purs inconnus . . . » Je rappelerai donc au premier ministre les propos suivants: «Pour être respecté, il faut soi-même témoigner du respect aux autres». Malheureusement, les écarts de langage et les incongruités qu'il se permet depuis des années dans les circonstances qui s'y prêtent le moins montrent qu'il ne respecte pas grand-chose.

Et pour ce qui est des décisions arbitraires, je constate avec plaisir la présence du ministre des Transports (M. Pepin), car j'ai reçu hier seulement une autre nouvelle décourageante du ministère des Transports. A compter du 1er août, le CN mettra hors de service 136.60 milles de voies ferrées entre Liverpool et Yarmouth, en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement n'a évidemment pas songé aux entreprises et aux possibilités d'emplois des citoyens de la côte Sud de Nouvelle-Écosse qui seront touchés par cette mesure rétrograde et très criticable. Je dois protester avec véhémence contre l'arrêt du service du CN dans ma circonscription. Néanmoins, nous n'avons aucun recours. Cette décision a été prise par la Commission canadienne des

transports, de toute évidence avec l'accord du ministre. Le gouvernement s'intéresse aux citoyens de Nouvelle-Écosse uniquement lorsque ses députés sont en quête de suffrages. Pouvez-vous vous imaginer toute la région qui s'étend de Liverpool, dans le comté de Queen, jusqu'à Yarmouth en Nouvelle-Écosse sans aucun service ferroviaire? C'est effrayant. Je ne vois vraiment pas ce que pourront faire les gens et les industries touchées. Il y a dans cette région une industrie lourde très importante qui a besoin de wagons plats et des services du CN.

Revenons-en au bill. Je remarque qu'il accorde au gouvernement le pouvoir d'effectuer des travaux sur des biens immeubles qui ne lui appartiennent même pas. Que deviennent les droits des citoyens? Existe-t-il encore un coin au paradis où le Canadien moyen pourra dire: «Même si le gouvernement m'a pris une grosse part de mes gains et de mes économies, au moins ma maison et mon terrain m'appartiennent»? La réponse est non, monsieur l'Orateur, en tout cas si ce bill est adopté. Si vous en doutez, je vais vous citer les notes explicatives se rapportant à l'article 1 du bill:

Objet: permettre au ministre des Travaux publics de s'occuper de travaux relatifs à des biens appartenant au Canada dont il n'a pas l'administration, la charge ni la gestion ou à des biens n'appartenant pas au Canada.

De nombreux Canadiens possèdent des biens qui, selon moi, n'appartiennent pas au gouvernement du Canada. Si ce bill est adopté, leurs titres de propriété deviendront aussi éphémères que le brouillard qui envahit parfois ma province. A propos de la Nouvelle-Écosse, où est le ministre des Travaux publics? Je remarque qu'il a dû malheureusement partir.

M. Cullen: Temporairement.

M. Smith: Il a de la chance.

M. Crouse: Le député d'en face dit qu'il a de la chance, monsieur l'Orateur. C'est sans doute une plaisanterie. Cela fera deux ans en septembre, un incendie a détruit un quai à Riverport en Nouvelle-Écosse, le seul endroit où les gros bateaux de pêche peuvent débarquer leurs prises, et cela n'a rien d'une plaisanterie. Le gouvernement remet constamment à plus tard toute décision de reconstruction. Cela fait rire le député là-bas. Cela fait rire tous les libéraux de là-bas parce qu'ils ne font absolument rien pour la réparation, pour tenir compte des besoins de ces gens. Cela les fait rire.

M. Smith: Attention à votre tension artérielle.

M. Crouse: Ma tension artérielle est excellente, et je la maîtrise. Mais je dis au député de ne pas faire d'interruptions de son siège pendant que je parle. Je ne l'interromps jamais, et je le prie de ne jamais m'interrompre parce que je ne le tolérerai pas.

M. Cosgrove: Et votre parti?

M. Crouse: Je n'interromps jamais un député quand il parle. Et il y a 25 ans que je suis ici. Je suis heureux que le ministre des Travaux publics soit revenu, car je veux lui demander, puisque cela relève de lui, quand il va se décider à construire un édifice public fédéral dans la ville de Bridgewater, édifice promis par l'honorable George McIlraith en 1968. Il est maintenant sénateur, mais il a promis cet édifice quand il était ministre des Travaux publics à la Chambre.

M. Kelly: Toujours des dépenses.

M. Crouse: Il me l'a promis par écrit en 1968. Sur la rive sud, nous savons ce que veut dire l'éternité libérale. Je remarque que le député de l'autre côté s'amuse et qu'il m'interrompt de nouveau. Je le préviens de s'en abstenir. Cela ne se fait pas en Chambre des communes. Le député devrait se comporter en gentilhomme et non comme un grossier personnage. Je regrette, je ne le nommerai pas, mais il sait fort de qui je veux parler.

J'espère que le ministre des Travaux publics va prendre ma demande au sérieux et qu'il va faire quelque chose au sujet de cette promesse qui attend depuis 14 ans. C'est l'inaction depuis 14 ans.

De façon générale, les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière de propriété foncière ressortissent aux matières énoncées à l'article 91 de la loi constitutionnelle de 1867, autrefois appelée, Acte de l'Amérique du Nord britannique. C'est ainsi que le gouvernement fédéral dans l'exercice de ses attributions sur la navigation et les bâtiments ou navires, chose que je connais assez bien pour avoir armé une flotte de trois navires de haute mer pendant vingt ans, pourrait exproprier des biens aux termes de l'article 91(10), pour réaliser des ouvrages servant à la navigation. Il me semble que la possession par le gouvernement fédéral d'un terrain quelconque doit ressortir à une matière relevant des pouvoirs fédéraux. Donc, si le pouvoir fédéral de s'occuper de terrains est limité aux matières de l'article 91 de la loi constitutionnelle de 1867, alors les pouvoirs à mettre en œuvre par application de l'article 1 du bill C-91 devraient eux aussi être limités de la même manière. Mais comme il est soutenable que le gouvernement fédéral pourrait avoir un pouvoir général de détenir des terrains en dehors de toute matière prévue de l'article 91, il est possible qu'au titre de cet article il cherche à se trouver le pouvoir de faire des dépenses en dehors du domaine des attributions fédérales, ce qui pourrait l'amener à empiéter sur les pouvoirs provinciaux de détenir des terrains.

• (1540)

Il semble qu'on n'ait établi aucun critère pour guider le ministre dans l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 1. La décision du ministre est arbitraire et pourrait avoir des effets négatifs ou positifs sur les biens n'appartenant pas au Canada. Étant donné qu'il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire, le propriétaire du bien qui serait le bénéficiaire des prestations ou du travail n'a aucune possibilité de contester l'exercice de ce pouvoir et ne peut présenter aucun grief à qui que se soit. En outre, étant donné qu'aucune audience n'est nécessaire, aucune plainte de déni de droit naturel ne peut être portée. Cela semble limiter de façon importante les droits du propriétaire du bien. Le ministre peut prendre des mesures qui auront des répercussions néfastes sur le droit du propriétaire, qui n'a aucun recours en vertu des modifications en question. C'est bien différent du cas où la Couronne s'assure des droits de propriété en vertu de la loi sur les expropriations. En vertu de cette loi, une audience publique peut être demandée par une personne s'opposant à l'expropriation prévue, et le ministre doit ordonner qu'on entende le grief.

L'application de cet article du projet 191 est une tentative—je ne voudrais pas faire un procès d'intention—de passer outre à la longue procédure nécessaire en vertu de la loi sur les expropriations, afin que le ministre puisse faire ce qu'il veut avec un bien appartenant à des intérêts privés, sans avoir à se plier aux dispositions de la loi sur les expropriations. Il est également important de voir si la nouvelle charte des droits et

libertés aura des répercussions sur ce projet. Il n'y a rien de particulier d'établi dans la charte au sujet du droit à la propriété privée, mais l'article 26 prévoit ce qui suit:

> Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne constitue pas une négation des autres droits ou libertés qui existent au Canada.

Si l'on décide que le droit à la propriété privée est un droit qui existait au Canada au moment de l'adoption de la Charte, je suppose qu'on peut alors prétendre que ce droit est protégé.

Le fait que le droit à la propriété ne soit pas garanti dans la charte pose un problème. En effet, celui qui se voit lésé dans ce droit ne peut recourir à l'article visant l'application de la charte, soit l'article 24, ni demander aux tribunaux d'interpréter la nouvelle loi à la lumière de l'article 1 de la charte, que voici:

> La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Si le droit à la propriété était bel et bien précisé dans la charte, les tribunaux seraient alors tenus de déterminer si il convient que l'article 1 du bill C-91, qui confère au ministre un pouvoir discrétionnaire infini, puisse limiter raisonnablement le droit à la propriété. A l'heure actuelle, la seule façon dont on puisse se défaire d'une propriété en vertu de la loi sur les travaux publics ou de la loi sur les concessions de terres publiques, c'est quand le gouverneur en conseil déclare que l'immeuble ou le terrain publics ne sont plus utiles dans l'intérêt public. Aucun critère, à ma connaissance, ne régit la façon dont cela sera établi ni dans quelles circonstances une propriété qui peut encore servir à des fins publiques peut être cédée.

Là encore, il y a contraste flagrant avec l'interminable processus de justification auquel doit se soumettre le gouvernement fédéral quand il désire exproprier une propriété à des fins officielles. Pour acquérir des propriétés, le gouvernement a le choix entre deux méthodes, l'achat pur et simple ou l'expropriation. Il semble incroyable que le gouvernement doive prouver la nécessité d'une acquisition pour des raisons d'État et qu'après avoir procédé à l'expropriation d'une propriété, il puisse s'en défaire par un simple décret ministériel, même si les raisons pour lesquelles on l'a expropriée existent toujours.

D'après les renseignements dont dispose actuellement la Chambre, il est extrêmement difficile de comprendre l'objet de ce bill. J'en ai déjà dit suffisamment pour démontrer que bon nombre de ses dispositions exigent d'être scrutées à la loupe. Comme je l'ai dit, l'article 1 pourrait être interprété comme une ingérence dans le champ de compétence des provinces en matière de droit civil et foncier. Il n'existe absolument aucun critère restreignant l'exercice du pouvoir conféré par l'article 1, lequel permet au ministre d'intervenir de façon totalement arbitraire en vertu d'un pouvoir discrétionnaire qui suscite de très fortes réserves. Et l'on ne prévoit non plus aucune tribune permettant de formuler d'éventuelles objections à l'exercice de ce pouvoir. S'il doit y avoir une tribune où pourra se faire entendre toute personne qui se sentira lésée par l'exercice du pouvoir conféré en vertu des articles 2 ou 3, il semble que ce devrait être au moins au Parlement que revienne l'autorité ultime d'exercer ce pouvoir. Les représentants du peuple devrait avoir leur mot à dire. Cela ne devrait pas être fait par le biais d'un décret du conseil.

La meilleure façon de régler les problèmes que suscite le bill serait peut-être d'établir un comité permanent qui ferait un examen approprié et formulerait des recommandations au sujet de l'exercice du pouvoir par le ministre aux termes de la loi. Lorsque les Canadiens se rendront compte de l'étendue des pouvoirs que le gouvernement cherche à obtenir dans ce bill, j'ai la ferme conviction que le peu de confiance qu'il leur reste dans le Canada après les conséquences catastrophiques du Programme énergétique national et de l'Agence d'examen de l'investissement étranger disparaîtra totalement. Admettons-le: c'est une succession de mesures fédérales et, à un degré moindre, les réactions qu'elles ont provoquées chez les provinces, qui ont déclenché et intensifié la récession qui nous a conduit à la dépression actuelle. Bien entendu, c'est le Programme énergétique national qui a fait déborder le vase. Quand j'entends les prophètes du gouvernement attribuer la dépression actuelle au fléchissement général du cycle des affaires dans les pays industrialisés du monde ou, comme on nous le répète à tous les jours, aux taux d'intérêt élevés aux États-Unis, je me demande pourquoi ils ne tiennent pas compte du rôle dominant de l'énergie dans toutes nos richesses naturelles.

Avant que le gouvernement lance son programme énergétique national, l'augmentation rapide du volume des investissements dans la prospection et l'exploitation du gaz et du pétrole faisait prospérer notre économie. Chaque dollar investi par l'industrie pétrolière rapportait deux ou trois fois plus à l'économie grâce à l'achat de matériel et de services. Depuis la mise en œuvre du programme énergétique national, les investissements ont chuté de 30 à 40 p. 100 en 1981, et ils baisseront au moins d'autant cette année. Ce sont des fonds irrécupérables maintenant, qui ont été soit engagés à l'étranger soit absorbés par le gouvernement.

Depuis à peu près dix ans, le gouvernement cherche à faire main basse sur les leviers de commande de notre économie pour les transformer en sociétés de la Couronne et ainsi réaliser ce rêve qu'il caresse d'un État corporatif, soit un pays dans lequel le gouvernement s'assure l'autorité politique en contrôlant les investissements et la production. D'une autre manière bien sûr, c'est ce qu'accomplit le bill C-91. Il confère d'autres pouvoirs et une plus grande influence à un nombre restreint de personnes, l'exécutif et, en l'occurrence, le ministre des Travaux publics.

Pour peu qu'on tienne à voir un exemple de cet État corporatif vers lequel le gouvernement tend, on n'a qu'à se reporter à l'Italie de Mussolini à la fin des années 20 et pendant les années 30. Je n'ai pas à rappeler à la Chambre ce qui est advenu des droits et libertés de la personne chez ce malheureux peuple. Quant à aujourd'hui, nous n'avons qu'à voir ce que les mesures de confiscation du gouvernement nous ont coûté jusqu'ici sur le plan de la croissance. Au cours du quart de siècle antérieur à 1971, la croissance réelle moyenne du produit national brut s'est maintenue à 5 p. 100 par année. Nous faisions l'envie de toutes les nations occidentales, sauf peut-être l'Allemagne de l'Ouest et le Japon qui à cette époque reconstruisaient leur économie. Or, pendant ces 25 ans, le taux d'inflation, calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation, était de 3.3 p. 100 par année. Le taux de chômage, en dépit de quatre récessions, ne s'établissait en moyenne qu'à 4.3 p. 100.

• (1550)

Au cours des années 70, alors que le gouvernement s'est mis à tripoter dans notre économie à qui mieux mieux, la croissance moyenne annuelle a commencé à ralentir. Depuis cinq ans, la croissance réelle n'a été que de 2 p. 100 en moyenne. Et à mesure que la croissance ralentissait, l'inflation et son compagnon de bord—comme on dit en Nouvelle-Écosse—le chômage, se sont aggravés. Au cours des cinq dernières années, le taux de chômage s'est établi à 10 p. 100 en moyenne. Il a atteint 12.5 p. 100 en 1981.

Depuis cinq ans, le taux de chômage atteint en moyenne 8 p. 100. Aujourd'hui, il approche de 9 p. 100, un milion et quart de Canadiens sont sans emploi et leur nombre s'accroît chaque jour.

Tout au long des années 70, on a avancé différentes hypothèses pour expliquer le ralentissement de l'économie. Entre autre choses, on a insisté sur le fait que l'économie, ayant complété son stade de développement, avait atteint sa maturité et qu'il fallait désormais songer à redistribuer ces richesses plutôt que d'en créer de nouvelles. Autrement dit, au lieu de confectionner d'autres gâteaux, le gouvernement s'est mis à diviser le gâteau en morceaux toujours plus petits.

Cette théorie a semblé acceptable, étant donné l'accroissement des prix du pétrole et surtout la vision d'un monde en proie à la pénurie. Mais ce que nous avons oublié, du moins le gouvernement, c'était la valeur économique sensiblement accrue de nos propres réserves de pétrole et de gaz. En fait, d'autres facteurs identifiables et acceptables ont contribué à ce ralentissement, entre autres l'effritement progressif du pacte fédératif et la réduction forcée, d'abord des investissements privés, puis des investissements publics pour faire la soudure. A mon avis, si on avait laissé les investissements produire au maximum, toutes les régions du pays en auraient bénéficié beaucoup plus que ce que nous coûte la politique du gouvernement. Ce dernier n'a rien appris, il continue de proposer des mesures comme celles que nous étudions aujourd'hui. Je le répète, par ces mesures, il cherche à accaparer toujours plus de pouvoirs. Loin de se rendre compte que la centralisation, la confiscation, les contrôles et les mesures tel le bill C-91 détruisent la confiance dans notre économie, le ministre des Finances (M. MacEachen) ne cesse d'imputer aux taux d'intérêt élevés des Américains le marasme économique du Canada. Il m'arrive parfois de me demander si le ministre des Finances est vraiment sincère, ou si ses propos sont analogues à ceux qu'il a tenus durant la dernière campagne électorale, alors qu'il sillonnait la Nouvelle-Écosse en disant «votez libéral, vous échapperez ainsi à la taxe de 18c. le gallon d'essence proposé par les conservateurs». Je suppose que c'est ce que l'on pourrait appeler la vérité à la mode libérale. Ce qu'il fallait comprendre, en effet, c'est que la taxe de 18c. proposée dans le budget Crosbie n'était pas assez lourde. Son véritable message, c'était «votez pour nous, et quand nous serons de retour au pouvoir, nous allons vous flanquer une taxe de 75c. le gallon et même davantage». C'est ce que nous payons maintenant. C'est ainsi que les Libéraux ont repris le pouvoir, par l'hypocrisie et la tromperie.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'au Canada, les taux d'intérêt étaient bien en deçà des taux américains, même pendant l'avènement de la nouvelle politique américaine. Mais c'était avant que le Programme énergétique national ne fasse fuir les capitaux étrangers et ne provoque un exode des capitaux canadiens.

L'insertion du Programme énergétique national dans le budget de 1980, suivie de la lutte tous azimuths contre les échappatoires fiscales à laquelle on s'est livré dans le budget de 1981, n'ont pas seulement provoqué l'exode des capitaux. Cela a permis au gouvernement de pouvoir mieux décider à quels usages on pourrait affecter les capitaux d'investissement qui resteraient.

Cependant, le ministre des Finances n'a rien dit de tout cela lorsqu'il a vertement critiqué les programmes économiques du président Reagan devant les membres du Conference Board réunis à New York. Il s'imagine, comme la mère en train d'admirer son fils militaire en train de défiler, qu'il est le seul à avoir la cadence. Le ministre des Finances a jugé tout à fait normal de se rendre outre-frontière pour vitupérer contre les Américains, mais il a été enragé lorsqu'un diplomate américain a voulu nous faire savoir ce qu'il pensait de notre situation économique. Nous estimons tout à fait normal d'aller faire la leçon à nos voisins, mais nous n'aimons pas qu'eux viennent nous dire chez nous comment nous devrions administrer nos propres affaires. Pourtant, ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre.

Le premier ministre, le ministre des Finances, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et les autres membres du conseil des ministres estiment qu'ils ont raison de vouloir faire du Canada un État où les sociétés sont nationalisées et que les autres pays du monde ont tort de s'abstenir de l'y aider.

Lorsque l'économie américaine sortait d'une récession, l'économie canadienne commençait habituellement à se redresser. Les États-Unis sont notre meilleur débouché pour nos ressources. Une recrudescence de la demande aux États-Unis se traduit habituellement par la création d'emplois dans les secteurs des forêts, des mines et de la pêche, car les produits de ces secteurs constituent encore la majeure partie de nos exportations. Cette fois-ci, cependant, je ne pense pas qu'une recrudescence de la demande aux États-Unis suffira à relancer l'économie canadienne. Ce qu'il faut, c'est que l'investissement de nouveaux capitaux permette l'expansion d'usines, la fabrication de machines et la construction de navires, car ce sont les tendons du développement. Ce sont aussi des domaines où les Canadiens peuvent travailler, et c'est ce qu'il nous faut.

Mais d'où viendront ces capitaux? Certainement pas des sociétés canadiennes. Celles qui peuvent encore se permettre d'investir optent plutôt pour les États-Unis. D'autres ne peuvent même plus se le permettre parce qu'elles n'ont plus de réserves. Les impôts et l'inflation les ont grugées.

Le gouvernement canadien continue à espérer que le redressement de l'économie américaine entraînera le redressement de notre économie. Le gouvernement oublie que la loi sur l'examen de l'investissement étranger et les nouvelles dispositions de canadianisation empêchent maintenant le Canada de profiter de la reprise économique qui a lieu aux États-Unis. Plus que toute autre chose, c'est l'intervention constante et croissante du gouvernement fédéral dans l'économie du Canada qui a causé la dépression que nous connaissons maintenant. Nos dirigeants essaient maintenant de prétexter cette dépression pour justifier une intervention gouvernementale toujours

accrue par l'entremise de mesures comme celles que nous étudions aujourd'hui dans le bill C-91.

Pour terminer, vu les raisons que j'ai données, je ne puis pas donner mon appui au bill à l'étude. Je vous signale, monsieur l'Orateur, que mes collègues ne peuvent pas le faire non plus. Pour le moment, je ne puis qu'espérer que les députés réfléchiront à ce que j'ai dit et que le gouvernement songera sérieusement à retirer ce projet de loi parce que, s'il est mis en vigueur, il pourrait contribuer à faire disparaître l'une de nos libertés fondamentales, en l'occurrence le droit inaliénable de tous les Canadiens d'être propriétaires au Canada.

Puis-je dire qu'il est 4 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Bien entendu, la présidence fera ce que la Chambre désire. Si la Chambre veut déclarer qu'il est 4 heures, nous devrions d'abord voir si le député de South Shore (M. Crouse) veut bien dire qu'il est 4 heures parce qu'il a l'intention de continuer son discours plus tard.

M. Crouse: Non, monsieur l'Orateur, j'ai terminé.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence pourrait peut-être accorder pour la forme la parole au député qui est en train de se lever. Si j'accorde la parole au député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), cela indiquera peut-être qu'il aura la parole la prochaine fois.

Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'OPPORTUNITÉ DE METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION HALL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 mai 1980, de la motion de M. Benjamin:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de mettre en œuvre le rapport de la Commission Hall, y compris les recommandations principales visant à augmenter l'utilisation des ports à Churchill et à Prince Rupert, à garantir aux agriculteurs le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, à étendre ce même tarif à l'équivalent transformé de matières premières, à indemniser directement les chemins de fer de leurs pertes, à les obliger à réparer leurs voies et à acheter des wagons-trémies, enfin, à accorder à la Commission canadienne du blé des pouvoirs plus étendus pour le contrôle du transport des céréales.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Medicine Hat (M. Hargrave) avait la parole, mais comme il n'est pas ici, la présidence donnera la parole à d'autres députés.

● (1600)

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, le débat interrompu le 2 mai 1980 portait sur une motion demandant au gouvernement d'étudier l'opportunité de mettre en œuvre le rapport de la Commission Hall, y compris les recommandations principales visant à augmenter l'utilisation des ports à Churchill et à Prince-Rupert, à garantir aux agriculteurs le tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau, à étendre ce même tarif à l'équivalent transformé de matières premières, à indemniser directement les chemins de fer de leurs pertes, à les obliger à réparer leurs voies et à acheter des wagons-trémies, enfin, à accorder à la Commission canadienne du blé des pouvoirs plus étendus pour le contrôle du transport des céréales.

Comme je l'ai déjà dit, le débat a débuté il y a plus de deux ans. Il s'agit d'une simple motion demandant au gouvernement d'appliquer les recommandations du rapport Hall. Les députés n'ont pas oublié que le rapport a été rédigé après que l'on eut réalisé l'une des études les plus poussées qui soient sur le système de transport et de manutention des grains dans l'ouest du Canada. Il a été rédigé par l'ancien juge en chef Emmett Hall, qui s'est mérité le respect et la confiance de tous les Canadiens. Cette étude a, mieux que toute autre analyse antérieure, réussi à cerner les aspirations et besoins réels des utilisateurs du système de transport et de manutention des grains dans l'ouest du Canada. Les recommandations du juge Hall sont de loin plus directes et réalistes que celles des nombreux rapports et études effectués auparavant et par la suite.

Lorsqu'on étudie les recommandations du juge Hall et les progrès réalisés au cours des dernières années, on constate, tel qu'il est dit au début de la motion, que certains travaux de dragage ont été effectués dans le port de Churchill. Le Canadien National déclare que la voie ferrée sera améliorée d'ici l'année prochaine et aura une résistance de 100 livres par pied. Il ajoute qu'il étudie actuellement le problème du pergelisol, lequel a toujours posé des difficultés sur la voie à destination de Churchill. Les responsables de la compagnie croient avoir certaines solutions et proposent de les appliquer au cours de l'année ou des deux années qui viennent.

Depuis que le débat a commencé, certains travaux ont été réalisés à Prince-Rupert. On est en train d'aménager la site de Ridley Island. Nous attendons actuellement la décision définitive du consortium des compagnies céréalières au sujet de la création d'un terminus supplémentaire à cet endroit. Le rapport Hall recommandait que la capacité du terminus de Prince-Rupert soit portée à six millions de boisseaux, de façon qu'il puisse devenir le deuxième port céréalier en importance de la côte ouest.

Le terminus céréalier de Prince Rupert est ouvert toute l'année, et il est assez facile de s'y rendre puisqu'il se situe au bout de la ligne de chemin de fer. Il y a peu d'avalanches dans les cols environnants et le climat permet aux trains de s'y rendre douze mois sur douze.

On a déjà proposé la construction d'un tunnel au col Rogers. C'est là où l'on commence à déceler les divergences d'opinion entre, d'un côté, les recommandations du rapport Hall que notre parti appuie et, de l'autre côté, le point de vue du gouvernement et des conservateurs sur ce sujet.

Le ministre des Transports (M. Pepin) prétend que notre parti défend une position réactionnaire au sujet des transports et de l'acheminement des céréales dans l'Ouest. Je voudrais comparer ce que propose et ce que fait le ministre avec nos propositions. Les Canadiens verront bien qui des deux adopte une position réactionnaire.

Nous sommes d'accord avec la Commission Hall pour dire que les 10,000 milles de lignes principales devraient être électrifiées, surtout les lignes qui traversent les montagnes. Il y a un certain nombre d'arguments en faveur de cette mesure. Le carburant est rare aujourd'hui, le pétrole en particulier. Nous pourrions produire de l'électricité grâce aux cours d'eau qui descendent des montagnes de Colombie-Britannique. L'excédent de production pourrait servir à la propulsion des trains.

Dans les régions montagneuses, la traction électrique présente un certain nombre d'avantages. C'est un mode de traction plus léger. On a besoin de moins d'énergie pour faire passer une rampe à un train. Les générateurs d'électricité et le carburant ne se trouvent pas dans la locomotive ou le train. Le carburant, c'est en réalité l'eau ou les autres moyens permettant de produire de l'électricité. Le générateur ne se trouve pas à bord du train. L'électricité est transmise aux moteurs, à la place des moteurs diesel.

Une autre raison qui joue en faveur de la propulsion électrique, notamment pour le franchissement des montagnes, c'est que la locomotive serait plus légère. Il est prouvé qu'en utilisant des locomotives électriques on peut pratiquement augmenter la vitesse de moitié. Ainsi, au lieu de traverser un col à 20 milles à l'heure, une motrice électrique passerait ce même col à 30 milles à l'heure.

L'utilisation de locomotives électriques présente aussi un avantage dans les descentes. On peut exploiter l'élan du train grâce aux moteurs d'entraînement de la locomotive. En inversant un moteur électrique, on peut produire de l'électricité. L'électricité ainsi produite peut être utilisée à nouveau pour remonter une pente. Cette méthode permettrait de recouvrer 40 p. 100 environ de l'énergie dépensée et de réaliser ainsi de nouvelles économies.

Nous pourrions y trouver un avantage encore plus important quand nous devons creuser comme maintenant de longs tunnels dans le roc des montagnes. En utilisant des trains électriques, nous n'aurions plus à nous soucier du problème des gaz d'échappement des moteurs diésel. Il faut des systèmes de ventilation très coûteux pour assurer la ventilation de tunnels pouvant atteindre 9, 10 ou même 12 milles de longueur. Sans ces systèmes, l'équipage des trains mourrait. Le système qu'on est en train de construire au col Rogers nécessitera l'installation d'un gros conduit d'aération. Or, si on le construit à l'endroit le plus logique, ce conduit empêchera les gens qui circulent sur la grande route d'admirer le col Rogers. Il bouchera tout simplement la vue.

Pour alimenter le moteur de 11,000 chevaux qui actionne le ventilateur capable d'assurer la ventilation continuelle, il faudra plus d'électricité qu'il n'en faudrait pour faire circuler un train électrique dans le tunnel. Pour bien aérer le tunnel, il faudra des quantités énormes d'énergie. On aurait pu éviter cela en employant une formule plus intelligente, plus avant-gardiste, plus moderne, c'est-à-dire en utilisant des trains électriques sur le tronçon principal à travers les défilés de montagne.

A une optique progressiste et moderne, le gouvernement a préféré une approche néo-capitaliste. Il entend revenir au bon vieux temps et mettre au rancart les techniques contemporaines pendant quelques années encore.

• (1610)

Les chemins de fer exigent l'application d'une formule de coût que Hall trouve carrément inadmissible. Ils veulent récupérer leurs coûts ce qui leur donnerait beaucoup plus que le taux du Pas du Nid-de-Corbeau actuellement en vigueur et, dans certains cas, les chiffres révélés dépasseraient même le prétendu taux compétitif actuel.

A l'instar de Hall qui le signalait dans son rapport, nous prétendons que toute injection de fonds publics dans les chemins de fer devrait compter comme contribution publique. Cette solution me semble assez honnête et raisonnable en définitive, mais, ce n'est pas la ligne de conduite que le ministère et le gouvernement ont semblé vouloir suivre quand ils ont présenté leur estimation du coût et une formule de coût.

Nous constatons que la rénovation des embranchements se poursuit. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral continuent à acheter des wagons à trémie et nous constatons avec plaisir que le changement aux wagons-trémies augmentera d'environ 40 p. 100. Le facteur limitatif des trains actuels n'est pas le poids des wagons, mais plus exactement, le nombre de wagons tirés. Si l'on pouvait transporter 40 p. 100 de plus de grains ou de toute autre marchandise par wagon, on augmenterait la capacité totale du train. L'utilisation de wagons-trémies et l'amélioration de la capacité des voies secondaires à les acheminer permettraient d'augmenter de 40 p. 100 la capacité de transport des grains. Nous estimons de plus que l'on pourrait augmenter le trafic ferroviaire de 50 p. 100 en électrifiant le réseau.

Nous constatons que l'on a apporté pas mal de retard à mettre en œuvre les recommandations du rapport Hall. Le gouvernement a décidé de ne pas lancer de programme de subvention, de façon que les compagnies de chemins de fer puissent combler les prétendues pertes qu'elles subissent. Aucune politique n'a été formulée pour que les compagnies ferroviaires émettent des actions en contrepartie des fonds que leur a versés le gouvernement. Les compagnies ont toujours considéré ces sommes comme de simples cadeaux du gouvernement. Les contribuables canadiens ont donné des capitaux aux compagnies de chemin de fer pour leur permettre de se constituer des parcs de wagons-trémies, d'améliorer leurs locomotives il y a plusieurs années, de moderniser leurs voies secondaires, de creuser des tunnels dans les montagnes et d'améliorer le réseau ferroviaire dans cette région du Canada. Les compagnies ferroviaires n'ont jamais envisagé d'émettre des actions en échange des fonds que leur a versés le gouvernement; nous croyons pour notre part que cela serait tout à fait logique. Nous croyons que le Canada ferait preuve d'avant-gardisme si le gouvernement exigeait des compagnies qu'elles émettent des actions en échange des fonds publics, car lorsque des dividendes seraient déclarés, le pays en bénéficierait. De plus, le Canada doit avoir une plus grande influence sur les conseils d'administration des compagnies de chemin de fer, particulièrement le CP sur lequel nous exerçons peu de contrôle actuellement.

Malgré les décisions qui ont été prises au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau l'hiver dernier et la création de la commission d'enquête Gilson—je suppose que nous pourrions l'assimiler à un processus d'enquête—et malgré les fuites qui indiquent que la structure des taux dont disposent actuellement les fermiers dans l'ouest du Canada fera probablement

l'objet de modifications très importantes, ainsi qu'en a fait état la presse de Saskatoon hier, nous croyons que l'application des recommandations du rapport Hall permettrait d'améliorer le système de transport et de manutention des grains du Canada.

Dans l'esprit de la motion présentée par mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), nous soutenons qu'il faut donc continuer à améliorer les installations portuaires de Churchill, que la capacité d'entreposage à Prince Rupert doit être portée à 6 millions de boisseaux et qu'il faudrait multiplier par deux ou par trois la capacité d'acheminement. Le programme d'amélioration des embranchements devrait se poursuivre et les wagons nécessaires devraient être ajoutés au parc des wagons-trémies. Ce devrait être terminé d'ici trois ans si nous continuons à construire de 1200 à 1400 wagons par année.

Nous pensons également que la recommandation Hall au sujet du développement du tronçon nord du système ferroviaire, surtout dans le nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, devrait être appliquée. Nous favorisons particulièrement l'électrification du réseau et la poursuite du financement du projet. Nous croyons cependant que des actions devraient être émises, afin que la population canadienne qui a financé le projet puisse exercer un contrôle sur l'utilisation des sommes investies.

Pour ce qui est des cultivateurs de l'ouest du Canada, la principale recommandation du rapport Hall consistait à garder le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau tel qu'il est. Il y aura un déficit lorsque la modernisation du réseau ferroviaire sera terminée, mais nous devons nous rappeler que cette modernisation permettra l'augmentation de 40 p. 100 de la capacité. Si l'on avait procédé à l'électrification, le trafic passant par les montagnes aurait augmenté de 50 p. 100. L'efficacité aurait été nettement supérieure si toutes les recommandations du rapport Hall avaient été appliquées.

Le financement public et l'augmentation de l'efficacité qui aurait résulté de l'application des recommandations du rapport Hall auraient largement suffi à couvrir les coûts réels de transport des céréales. Au lieu de cela, le gouvernement a choisi d'utiliser la bonne vieille méthode, de garder la technologie actuelle et les principes économiques de l'heure, qui consistent simplement à faire assumer les coûts par le consommateur et à n'accorder aucune importance à une augmentation de l'efficacité et à une réduction des coûts. C'est malheureux. Nous disons cependant qu'il n'est pas trop tard. Le gouvernement peut toujours appliquer les recommandations du rapport Hall. Aujourd'hui, nous demandons encore au gouvernement de se plier à notre requête. Je demande qu'un vote ait lieu immédiatement et que cette motion soit acceptée par la Chambre.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, la motion dont nous sommes saisis est d'une très grande portée et traite de diverses questions concernant le transport des céréales; elle revêt de l'importance non seulement pour les députés de l'Ouest, mais pour l'ensemble des Canadiens qui s'intéressent à l'économie en général. La motion aura également une incidence sur le secteur manufacturier de l'Ontario.

Cette motion a fait l'objet d'un débat il y a à peine un peu plus de deux ans, et j'ai l'intention aujourd'hui de prouver que l'on a déjà donné suite à certaines des recommandations que renfermait cette motion.

Au cours des deux dernières années, des quantités sans précédent de céréales ont été exportées et tout porte à croire que notre récolte de cette année nous permettra d'en exporter encore davantage. Malheureusement, les prix internationaux sont à la baisse, mais les quantités exportées cette année n'ont jamais été aussi importantes. Ces dernières semaines, un nombre record de wagons ont été déchargés sur la côte ouest. Cela est d'autant plus étonnant que la plupart des wagons utilisés aujourd'hui sont des wagons-trémies aux dimensions plus importantes et au rendement plus élevé. A l'heure actuelle, il passe par nos principaux ports, pour l'exportation et pour la consommation nationale, environ 1.5 million de tonnes de céréales de plus par rapport aux niveaux de l'année dernière. C'est une bonne nouvelle pour l'agriculture de l'Ouest, et cela augure bien pour l'économie canadienne en général. Il en va de même pour la déclaration faite récemment par le ministre chargé de la Commission canadienne du blé concernant le très important accord à long terme conclu pour la vente de blé. Cet accord a été conclu avec la République populaire de Chine et l'on calcule qu'il nous rapportera plus de 2.25 milliards de dollars aux prix actuels au cours des trois prochaines années. La collaboration de tous les participants au transport et à la manutention des céréales nous permet d'atteindre quelques-uns de ces résultats. C'est avec plaisir que j'ai vu cet esprit de collaboration se refléter également lors des réunions qui ont eu lieu à Winnipeg ces dernières semaines au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous semblons nous diriger vers une solution acceptable de ce problème ennuyeux qui dure depuis trop longtemps, au sujet du tarif réglementaire. Rien n'est encore acquis, mais l'ambiance dans laquelle se déroulent les réunions permet de croire que nous pourrons protéger les intérêts des producteurs; on y dénote également assez de souplesse pour entrevoir une entente globale.

• (1620)

Il a beaucoup été question de garanties lors de ces réunions, et certains ont prétendu que les offres de garanties favoriseraient les sociétés de chemin de fer mais non les producteurs. Examinons donc quelles sont les garanties.

Le gouvernement est prêt à offrir les garanties suivantes aux producteurs. Premièrement, des affectations de 3.2 milliards de dollars au transport des céréales en quatre ans, de 1982 à 1986; deuxièmement, un minimum de 700 millions de dollars au programme de remise en état des lignes secondaires amorcé en 1977 et devant se poursuivre jusqu'en 1986; troisièmement, un réseau ferroviaire garanti de plus de 15,800 milles d'ici à l'an 2000; quatrièmement, un engagement confirmé par une mesure législative de payer annuellement à compter de 1986-1987 un montant égal au déficit accusé en 1981-1982 par les chemins de fer au titre du transport des céréales, ou 600 millions de dollars environ; cinquièmement, 11,280 wagons-trémies du gouvernement du Canada pour le transport des céréales et produits dérivés; sixièmement, une loi selon laquelle les hausses de taux seront calculées à l'avenir; septièmement, pas de taux variable à moins qu'il ne soient demandés et acceptés après négociation, par les représentants des producteurs; huitièmement, des garanties de services ferroviaires de qualité négociées par les représentants des producteurs à l'égard du transport des grains; et, enfin, des engagements précis de la

part des chemins de fer quant aux programmes d'investissements qu'ils doivent entreprendre pour garantir la capacité requise pour acheminer les grains vers les marchés.

C'est une promesse très importante, qui prouve clairement que le gouvernement non seulement se préoccupe des intérêts des producteurs de l'Ouest, mais qu'il s'efforce de doter l'Ouest, et le pays tout entier, d'un réseau ferroviaire répondant aux besoins, et permettant surtout l'acheminement du grain vers la côte.

Dans la déclaration que le ministre des Transports (M. Pepin) a faite à Winnipeg, le 8 février 1982, il aborde un certain nombre de problèmes que le comité doit étudier, notamment la question de savoir qui devra payer les frais de transport à l'avenir, la façon dont le gouvernement dépensera l'argent destiné aux compagnies ferroviaires ou aux producteurs, le genre de garanties qu'il convient de demander aux compagnies ferroviaires, la façon de les surveiller ainsi que les moyens de réduire les distorsions économiques provoquées dans le secteur agricole par les tarifs statutaires.

Les consultations atteignent un stade critique, et je sais que tous les députés souhaitent que toutes les parties concernées adoptent une solution équitable.

Du coup, la motion fait également allusion au programme de remise en état des embranchements, dans la mesure où elle demande au gouvernement d'«obliger les chemins de fer à réparer leurs voies». Le programme de remise en état des embranchements est l'un des plus importants programmes concernant le transport des céréales. Ce programme décennal a commencé en 1977-1978 par une dépense de 30 millions de dollars, suivi par des affectations de crédit de 70 millions par an jusqu'en 1981. Le seul problème relevé à l'époque était que ce programme de travaux ne portait que sur une période d'un an à chaque fois; de ce fait, il était difficile de procéder à une planification satisfaisante.

L'an dernier, des fonctionnaires du ministère ont mis au point un programme de travaux pluriannuel, en consultation avec les exploitants d'élévateurs et les chemins de fer. Ce programme devrait faciliter les commandes à l'avance et la préparation par les chemins de fer du ballast, des traverses, des rails et d'autres matériaux.

En août dernier, le ministre des Transports a annoncé que le gouvernement était sur le point de lancer un programme triennal de remise en état des embranchements. Aux termes de ce programme, le gouvernement a dépensé ou va dépenser 77 millions de dollars en 1980-1982, 84.7 millions en 1982-1983 et 93.2 millions en 1983-1984.

Le gouvernement contrôle d'un certain nombre de façons le niveau et la qualité des travaux de remise en état entrepris par les chemins de fer. Sous la direction de la Commission canadienne des transports, des ingénieurs consultants indépendants ont été recrutés en vue d'examiner et d'inspecter les travaux terminés jusqu'en 1980. Le programme de 1981 a également été examiné et évalué sous la direction de la Commission, en ayant recours à des ingénieurs-conseils rattachés à ses services ou engagés spécialement pour ce travail. Le ministère des Transports a reçu dernièrement le rapport d'une étude dont il avait chargé le Canadian Institute of Guided Ground Transport de l'Université Queen. Cette étude renferme une évaluation des normes d'exploitation et de construction concernant le programme de remise en état. Elle révèle que les spécifications d'exploitation et de construction sont dans l'ensemble bien adaptées aux lignes en cause, mais qu'il faudrait les appliquer avec une certaine souplesse afin de tenir compte des différentes conditions locales. Cette conclusion est conforme à celle des experts-conseils engagés par la CCT et confirme que les travaux effectués correspondent bien aux dépenses engagées.

En outre, on a retenu les services d'une maison de vérificateurs en vue d'effectuer une vérification globale des dépenses engagées dans le cadre des trois premiers accords. Cette vérification est sur le point d'être terminée.

Lorsque l'accord actuel prendra fin, à la fin de 1983-1984, les travaux auront été effectués sur environ 3,780 milles de voies, dont 1,840 milles devraient être complètement remis en état, sur un total de 5,675 milles de voies visées par le programme.

La motion demande également au gouvernement d'acheter des wagons-trémies et le député qui m'a précédé en a parlé également. Le gouvernement approuve cette idée. Au cours des années 70, le gouvernement canadien a acheté 8,000 wagons-trémies et il a conclu un contrat de location à long terme pour 2,000 wagons supplémentaires. Ces investissements traduisent son désir réel de s'assurer que nous possédons un matériel roulant suffisant pour répondre à nos demandes croissantes en matière d'exportation.

Grâce aux 2,000 wagons supplémentaires fournis par la Commission canadienne du blé et les 1,000 wagons fournis respectivement par l'Alberta et la Saskatchewan, notre parc de wagons est suffisant pour répondre à nos besoins. Toutefois, avec l'augmentation du volume des exportations, avec l'usure et le vieillissement normal du matériel, il va falloir des wagons-trémies supplémentaires. Le bureau du coordonnateur du transport des céréales estime qu'il faudrait acheter cette année 1,280 autres wagons-trémies. Ces commandes profiteraient aux producteurs céréaliers de l'Ouest, mais elles stimuleraient également les usines de fabrication de wagons de l'Est qui en ont besoin. Ces commandes devraient permettre de créer 2,250 emplois.

• (1630)

Autre question dont il a été question ces deux dernières années: l'abandon des emprises ferroviaires. En 1977, le ministre des Transports de l'époque a obtenu des sociétés de chemins de fer qu'elles cèdent à l'État les emprises après la suppression de certaines embranchements des Prairies. Cet accord touchait environ 26,500 acres. En août 1981, le ministre des Transports (M. Pepin) a passé des accords avec l'Alberta et le Manitoba en vue de leur céder d'autres entreprises. Un accord semblait en vue avec la Saskatchewan avant les élections dans cette province. Il faut espérer que le nouveau gouvernement provincial acceptera bientôt de signer cet accord.

La motion fait allusion, monsieur l'Orateur, aux ports de Churchill et de Prince Rupert et demande que l'on utilise davantage ces ports. Le gouvernement a clairement manifesté sa volonté d'agrandir le port de Churchill puisqu'il s'est engagé, en 1973, à l'occasion de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest à consacrer 20 millions aux travaux d'agrandissement de ce port, travaux qui ont été réalisés par l'entremise de deux sociétés d'État, le Conseil des ports nationaux et la Société des transports du Nord Limitée. Les subventions pour les embranchements servant au transport des céréales versées entre 1971 et 1980 sur la ligne de Churchill

s'élevaient à 11.75 millions. D'ici la fin des travaux de construction de cette voie pour cette année, on aura dépensé environ 21 millions par le biais de la filiale Herchmer du CN, sans parler des 10 millions alloués en 1983 au titre du programme de remise en état d'embranchements. Le CN étudie actuellement la rentabilité et le coût de la construction d'une voie de chemin de fer. qui permettrait aux wagons-trémies de circuler en pleine charge. Cette étude fait suite aux recherches effectuées sur les problèmes que pose la construction d'une voie de chemin de fer sur un pergélisol irrégulier.

Lorsque la Commission canadienne du blé utilise le terminus céréalier du port de Churchill, elle doit aussi tenir compte de l'obligation qu'elle a envers les producteurs d'exporter leurs céréales de la façon la plus économique possible. L'exportation via Churchill pendant la courte saison de navigation pose des problèmes spéciaux pour ce qui est d'obtenir les chargements de céréales voulus. La Commission doit tenir compte du fait que ses clients préfèrent certains types de céréales et certains ports d'expédition et aussi du fait que le marché céréalier mondial est maintenant fortement compétitif. Ces dernières années, sauf en 1980, environ 500,000 tonnes de céréales sont passées par le port de Churchill chaque année. La Commission canadienne du blé compte faire passer le total des exportations à 26 millions de tonnes en 1981-1982 et à 30 millions de tonnes d'ici 1985. Le port de Churchill devrait donc au moins conserver sa part traditionnelle des expéditions de céréales. On a tout mis en œuvre pour obtenir que le comité consultatif de la Commission qui est élu par les producteurs garantisse que le port de Churchill pourra continuer à compter sur les exportations de céréales. Il semble cependant essentiel d'utiliser le port de Churchill pour d'autres denrées si nous voulons que le port devienne viable. On a demandé aux gouvernements provinciaux des Prairies de promouvoir l'acheminement de tout produit relevant de leur compétence vers le port de Churchill. Je pense notamment à la potasse de la Saskatchewan et au soufre de l'Alberta.

A propos du port de Prince-Rupert, on est en train d'aménager Ridley Island en grand port pour vraquiers, qui comprendra aussi un terminus céréalier. Les travaux visés par trois des quatre contrats qui ont été accordés jusquici sont maintenant terminés. Ils avaient trait aux digues de retenue des déchets industriels, à l'infrastructure des remblais de voies ferrées et au déblaiement du terrain. Le contrat pour le nivellement et les remblais de voies ferrées a été accordé en août 1981 et les travaux devraient être terminés d'ici février 1983. Par l'entremise du MEER, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada se partagent les frais de la construction d'une route d'accès qui doit être terminée en juin 1982. La planification des autres infrastructures a été confiée au Conseil des ports nationaux qui, selon les prévisions, devrait affecter 37.3 millions de dollars aux travaux de construction du terminus céréalier. Le consortium des sociétés céréalières qui construiront et administreront le terminus est maintenant en train d'évaluer les soumissions présentées pour les travaux de construction.

Pour résumer, monsieur l'Orateur, depuis que la motion a été débattue il y a deux ans, on a accompli beaucoup de progrès pour ce qui est de mettre au point et d'améliorer le réseau de transport et de manutention des céréales. Le gouvernement du Canada, la Commission canadienne du blé, les sociétés ferroviaires, les exploitants d'élévateurs, les manutentionnaires de grain et les céréaliculteurs ont fait de l'excellent travail depuis deux ans pour ce qui est de produire, de transporter et de mettre en marché les céréales canadiennes. Comme les prix augmenteront sans doute, l'avenir est certes prometteur.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme ce débat est très important, je voudrais saisir l'occasion pour rafraîchir la mémoire de la Chambre en lisant la motion.

M. Nickerson: Vous n'avez pas pu trouver autre chose à dire pour occuper le temps qui vous est alloué.

M. Wilson: Il vous reste vingt-deux minutes.

M. Kelly: Il se lit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de mettre en œuvre le rapport de la Commission Hall, y compris les recommandations principales visant à augmenter l'utilisation des ports à Churchill et à Prince Rupert, à garantir aux agriculteurs le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, à étendre ce même tarif à l'équivalent transformé de matières premières, à indemniser directement les chemins de fer de leurs pertes, à les obliger à réparer leurs voies et à acheter des wagons-trémies, enfin, à accorder à la Commission canadienne du blé des pouvoirs plus étendus pour le contrôle du transport des céréales.

M. Nickerson: Maintenant, lisez-la en français.

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, cette motion omnibus peut être interprétée de plusieurs façons. Elle peut s'appliquer à la recommandation de la commission Hall à l'égard du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en particulier, comme à toutes les recommandations de la commission Hall en général. J'opte pour la première aux fins du débat.

• (1640)

Vous le savez sans doute, le rapport Hall ne dit pas grand-chose des taux statutaires. Il en traite très brièvement au Chapitre 10, pages 377 et 378, et termine avec quatre lignes à la page 609. Vu l'analyse très succincte qu'il en fait, ses conclusions ne sont pas très limpides. Voici ce qu'il dit à la page 377:

Quel que soit le taux fixé pour le transport du grain jusqu'au lieu d'où il sera exporté, ce taux doit être statutaire, et non variable.

Rien dans l'annonce que le gouvernement a faite le 8 février ne contredit cela, même s'il ne donne peut-être pas à l'expression «taux variable» le sens que lui donnent les Canadiens des Prairies à l'heure actuelle. Sans doute la Chambre peut-elle compter sur nos vis-à-vis pour faire la lumière sur toute différence d'interprétation. A la page 378, nous trouvons ce qui suit:

La façon dont l'écart entre le nouveau taux et le taux du Nid-de-Corbeau sera réparti entre le gouvernement et le producteur relève, il va sans dire, du gouvernement. Cette Commission juge que le gouvernement doit continuer à subventionner le transport du grain destiné à l'exportation et que le coût total établi par la Commission d'enquête sur les coûts du transport du grain par rail ne doit pas être subi par le producteur.

Encore une fois, rien dans l'annonce que le gouvernement a faite le 8 février dernier ne contredit cela. Il y a lieu de signaler que la commission donne à entendre que le producteur devrait payer davantage qu'il ne le fait actuellement. Cependant, le gouvernement s'écarte de l'avis de la commission Hall sur un point très important, en ce sens qu'il a commencé à dialoguer avec les producteurs sur la façon dont les frais devraient être répartis, au lieu de les imposer tout simplement sans consulter personne.

J'espère que ma dernière déclaration contredira certains arguments avancés au début du débat de cet après-midi par

des députés d'en face lesquels accusent le gouvernement de passer outre aux intérêts ou aux désirs de leurs électeurs. C'est un excellent exemple de la façon dont le gouvernement fait son possible, dans tous les domaines, pour connaître l'avis du public et surtout déterminer l'incidence de ses décisions avant même de les prendre.

Voici ce qu'on peut lire à la page 337 du rapport Hall:

La Commission recommande que l'écart entre le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et le taux établi d'après les coûts relevés par la Commission d'enquête sur les coûts du transport du grain par rail soit payé directement aux chemins de fer et non à chaque producteur.

J'aimerais demander au député qui est intervenu cet après-midi au nom du Nouveau parti démocratique, lui qui nous a demandé de mettre en vigueur les recommandations du rapport Hall, s'il appuie cette conclusion? En nous demandant de mettre en vigueur les recommandations du rapport Hall, nous demande-t-il de payer la subvention directement aux chemins de fer plutôt qu'aux agriculteurs? Si nous reprenons ce débat à une date ultérieure, je lui demanderai d'éclaircir sa position sur cette question que d'autres et moi-même jugeons fondamentale, à savoir la réévaluation et la refonte du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Si vous me permettez, je continue à citer:

la seule perspective d'envoyer des chèques à 160,000 fermiers est absolument irréaliste.

M. Althouse: Cela va de soi.

M. Kelly: Le député dit que cela va de soi. Je suppose que ces fonds devront être versés directement à la société ferroviaire et non aux agriculteurs.

M. Althouse: Laissez les agriculteurs fixer eux-mêmes les tarifs.

M. Kelly: Je tiens à signaler que l'Ouest n'est pas unanime sur cette question. Il y a des gens dans l'Ouest qui ne seraient pas d'accord avec mon vis-à-vis.

Un éditorial paru dans l'*Alberta Report* rédigé par M. Ted Byfield, un porte-parole de l'Ouest tout comme mon vis-à-vis j'en suis certain, soutient le contraire. L'auteur affirme que nous ne devrions pas verser de l'argent aux chemins de fer mais plutôt aux agriculteurs. Il est aussi convaincu de son point de vue que le député l'est du sien. Voici donc un passage de cet article paru dans l'*Alberta Report* du 10 mai 1982:

... M. Pepin pourrait décider de verser cet argent non pas aux agriculteurs mais aux chemins de fer en exigeant qu'elles laissent en place l'ancien tarif du Nid-de-Corbeau ce qui continuerait les ravages causés par le passé. Cela peut apparaître politiquement rentable, mais ce serait une grave erreur économique.

J'aurais plusieurs autres point à signaler au sujet du rapport de la Commission Hall. Le passage du rapport qu'on a cité tout à l'heure, à la page 378, semble s'opposer au fait que le producteur paye davantage pour le transport de son grain. Deuxièmement, il semble dire qu'il faudrait décider de concert avec le producteur si l'argent doit être versé aux chemins de fer ou aux agriculteurs. C'est une autre raison qui a motivé la création de la Commission Gilson, et j'espère que mon vis-à-vis appuiera ses conclusions quelles qu'elles soient.

Nous croyons que le fait d'expédier des chèques en nombre ne présente pas de graves difficultés. C'est une solution qu'il ne faut pas écarter avant que la Commission canadienne du blé envoie un grand nombre de versements finaux tout comme le gouvernement envoie les chèques d'allocations familiales qui constituent un autre bon exemple d'envois en nombre aux ménages.

• (1650)

Enfin, voici un extrait du résumé à la page 609 du rapport Hall:

La Commission recommande:

1) Que les taux statutaires du Pas du Nid-de-Corbeau soient conservés.

2) Que la différence entre le taux statutaire et le coût du transport du grain soit versée directement aux chemins de fer.

Voilà qui confirme la déclaration à la page 378, laquelle, comme on l'a déjà signalé, ne cadre pas du tout avec les observations faites plus tôt à ce sujet.

Selon la façon dont on interprète les conclusions de la Commission Hall, on pourrait dire que le gouvernement tient compte des recommandations de la Commission dans sa propre politique sur le transport des grains telle qu'il l'a annoncée le 8 février. Le gouvernement a déjà déclaré clairement, exactement et fermement qu'il offrira des garanties statutaires, qu'il continuera de subventionner le transport des grains et qu'il ne permettra pas que les taux fluctuent, sauf si le producteur affirme que cela ne nuira pas à ses intérêts. On établira s'il faut payer l'agriculteur ou les chemins de fer à la suite de consultations et de négociations avec les intéressés.

Tout le monde conviendra qu'il faut lire les observations de la Commission Hall en tenant compte des objectifs de cette dernière. Son mandat établissait clairement qu'elle devait avant tout examiner le réseau de lignes secondaires des Prairies et recommander de le maintenir, de l'abandonner ou de l'utiliser à d'autres fins. Le rapport de la commission portait principalement sur cette question et l'honorable Emmett Hall et les quatre autres commissaires méritent d'être félicités pour avoir effectué une étude aussi détaillée et aussi complète du réseau ferroviaire des Prairies.

Certains ont même laissé entendre que les observations concernant les tarifs statutaires outrepassaient le mandat de la commission. Sans doute s'agit-il d'une interprétation un peu trop rigoureuse néanmoins, si vous examinez le mandat, vous verrez que la seule disposition permettant à la commission de commenter le tarif statutaire est l'article 8 à la page 11 qui stipule:

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la Commission est libre de formuler des recommandations supplémentaires pouvant avoir trait aux points ci-après:

8) d'autres questions qui pourraient se rattacher à celles qui font l'objet de l'enquête.

Le rapport de la Commission Hall contenait un bon chapitre sur le développement économique et signalait les effets d'un certain nombre de bouleversements. Néanmoins, elle ne les attribuait pas directement au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Les conclusions et les recommandations de la commission—là encore il faut les lire en tenant compte de son mandat—manquaient pour le moins de clarté. Par exemple, voici ce qui figure à la page 534 au sujet des meuneries:

... que l'industrie meunière au Canada puisse bénéficier des avantages géographiques naturels de l'Ouest;

La page 535 portait sur l'industrie du broyage du colza:

> . . . que les tarifs de transport s'appliquant au colza et à ses dérivés soient fixés à des niveaux qui n'établissent pas une distinction à l'encontre de l'avantage naturel dont bénéficient les installations de broyage du colza des Prairies.
>
> . . . que les iniquités en matière de tarifs de transport, comme celles qui existent pour le transport du tourteau de colza de Thunder Bay à Vancouver, soient éliminées.

Il faut remarquer que le gouvernement fédéral a un programme d'aide partielle aux broyeurs de colza, d'un montant annuel de 3 millions. La page 598 traite de la façon suivante de l'industrie de transformation du bétail:

> La Commission recommande que les tarifs-marchandises pour les bestiaux et la viande soient établis de façon à ne pas annuler les avantages géographiques naturels dont bénéficient les producteurs et les conditionneurs des Prairies.

Malheureusement, on ne sait pas bien ce que cela veut dire. Rien n'est précisé sur le coût de cette formule, qui pourrait se révéler extrêmement coûteuse et ne s'attaquerait pas à la racine du mal.

M. Watson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) autoriserait une question.

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, j'aimerais énormément répondre à une question, mais je prierai le député d'attendre que j'aie terminé. S'il me reste du temps, je m'efforcerai de répondre à sa question grâce à la pleine connaissance que j'ai de ce sujet.

Enfin, la page 599 dit ce qui suit de l'industrie du maltage:

> La Commission recommande:
>
> 1) que l'industrie du maltage puisse bénéficier des avantages géographiques naturels des Prairies.

Voilà ce que je voulais dire, et voilà pourquoi j'ai abondamment illustré mon raisonnement de ces exemples. Chacune des recommandations qui précède a un lien quelconque avec le tarif statutaire. Elles sont assez vagues, et il est difficile de savoir exactement ce que la Commission Hall a à l'esprit. De toute façon, je dirai au député qu'il ne serait pas prudent . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais il a épuisé son temps de parole. Il pourra terminer ses observations s'il y a consentement unanime.

M. Nickerson: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il n'y a pas consentement unanime pour permettre au député de Scarborough-Centre (M. Kelly) de poursuivre, mais peut-être la Chambre permettra-t-elle unanimement au député de Châteauguay (M. Watson) de poser sa question. Y a-t-il consentement unanime?

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, il ne me restait qu'une seule phrase à prononcer. Je répondrai ensuite avec plaisir à la question de mon collègue, si la Chambre m'accorde son consentement unanime.

M. Nickerson: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je regrette d'interrompre le député, mais, comme il l'aura peut-être constaté, il ne dispose pas du consentement unanime de la Chambre. Je suppose que l'on ne consent pas non plus à ce qu'il réponde à une question du député de Châteauguay.

M. Kelly: Mon honorable vis-à-vis veut que je réponde à la question.

M. Nickerson: Non, je ne veux pas. Le vote!

M. Kelly: Le seul moyen pour le député de Châteauguay (M. Watson) d'obtenir une réponse à sa question, c'est que l'on me permette de poursuivre pendant une minute ou deux. Est-ce trop demander?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je comprends l'argument du député de Scarborough-Centre, mais il demeure qu'on lui a refusé au moins deux fois le consentement unanime qui lui aurait permis de continuer ou de répondre à une question. La présidence est liée par la décision de la Chambre et je ne pense pas qu'il convienne de mettre de nouveau la question aux voix.

M. Kelly: Le député ne va-t-il pas se laisser fléchir?

M. Nickerson: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Devrais-je mettre la question aux voix? Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à féliciter le ministre des Transports (M. Pepin) d'être disposé à s'attaquer à ce problème qui a toujours affaibli les services ferroviaires. Il me semble que le ministre est en train d'enrayer une grave maladie et de nous offrir un service qui permettra à tous les Canadiens de l'Ouest de faire transporter leurs denrées à un prix raisonnable, peu importe la nature de ces denrées.

Je voudrais pouvoir parler bien plus longuement, mais je constate que la journée est terminée. Je voudrais pouvoir le faire lorsque la Chambre reprendra l'étude de cette motion.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. Par conséquent, la Chambre s'ajourne au mardi 25 mai, à 2 heures, en conformité de l'article 2(1) du Règlement. Bonne fin de semaine.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 mai 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FORCES CANADIENNES

LA FRANCHE ÉVALUATION DES MOYENS DE LA MARINE CANADIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement en vue de présenter une motion. Récemment, la Royal Canadian Naval Association a tenu un congrès au cours duquel les délégués ont exprimé l'opinion que l'équipement de la marine canadienne était ridiculement insuffisant. Étant donné cet avis exprimé par 1,500 délégués présents au congrès, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre félicite la Royal Canadian Naval Association de sa franche évaluation des moyens de la marine canadienne et qu'elle recommande en outre au premier ministre d'accorder autant d'attention aux navires dont la marine canadienne a besoin qu'à son propre besoin de se faire valoir sur la scène mondiale.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RETRAIT DU BILL VISANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je veux proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le bill C-85 vise à établir une société de la Couronne appelée Canagrex à laquelle le projet de loi confère de tels pouvoirs qu'elle pourrait subtilement mettre la main sur toutes les entreprises d'exportation, acquérant ainsi un monopole au détriment des producteurs et du secteur privé, qui fait vraiment du bon travail et qui peut prendre de l'expansion au besoin. Par conséquent, je propose avec l'appui du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre demande au ministre de l'Agriculture de retirer le projet de loi ou encore d'annuler les dispositions de l'article 14 ou autres du projet de loi qui laissent la possibilité que cette société détienne un monopole absolu dans le domaine de l'exportation.

Le Canada est un pays de libre entreprise et le secteur privé peut faire du bien meilleur travail qu'une société de la Couronne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

ON DEMANDE À DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX DE S'ASSOCIER AU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante. Il y a quatre mois, le parti libéral a manifesté pour la première fois des signes de sa désagrégation lorsque 10 députés de ce parti ont adressé une lettre ouverte au premier ministre (M. Trudeau) pour l'exhorter à adopter de nouvelles mesures préconisant la création d'emplois. Puis, à l'occasion d'une réunion du comité du développement économique du caucus, 15 autres députés ont vertement critiqué la politique économique du gouvernement. Or, le quotidien *La Presse* nous apprend maintenant que les députés libéraux suivants se sont dissociés du parti, soit le député de Sudbury (M. Frith), le député de Gloucester (M. Breau), le député de Laval (M. Roy), le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae), le député de Sherbrooke (M. Pelletier) et l'honorable représentante de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni). Je propose donc, avec l'appui du député de Comox-Powell River (M. Skelly):

Que la Chambre prie les députés libéraux en question d'être fidèles à leurs convictions et à leurs critiques et de s'associer au Nouveau parti démocratique pour régler une fois pour toutes le sort de la législation budgétaire du gouvernement et, par la même occasion, celui du gouvernement lui-même.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN—L'ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, je propose une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Il y a maintenant un mois que le sous-comité composé de députés de tous les partis a déposé à la Chambre son rapport sur la Commission d'énergie du Nord canadien. Étant donné que le gouvernement n'a pas encore manifesté l'intention d'en suivre les recommandations qui réduiraient considérablement le coût aberrant de l'électricité au nord du 60^e^ parallèle, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Article 43 du Règlement

Que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien prenne immédiatement des mesures pour mettre en œuvre les recommandations du rapport du sous-comité sur la Commission d'énergie du Nord canadien.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS DES PÊCHEURS D'EAU DOUCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je propose une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Il est injuste que les pêcheurs en eau douce qui cotisent au régime d'assurance-chômage ne puissent toucher des prestations lorsqu'ils sont en chômage. Non seulement des milliers de pêcheurs en eau douce n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage, mais ils ne peuvent trouver de travail pendant la morte-saison parce que l'incompétence du gouvernement en matière de gestion économique a provoqué des licenciements massifs dans tout le pays, ce qui a durement touché les travailleurs. Par conséquent, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga), je propose:

Que la Chambre s'emploie sans délai à remédier à l'injustice dont sont victimes les pêcheurs en eau douce et qu'elle modifie la partie de la loi sur l'assurance-chômage qui leur interdit de toucher des prestations d'assurance-chômage en cas de besoin en dépit du fait qu'ils sont obligés de cotiser au régime.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE CONSEIL DU DÉPUTÉ DE GLOUCESTER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le journal *La Presse* rapportait en fin de semaine dernière une critique du député de Gloucester (M. Breau), qui disait, au sujet du gouvernement libéral:

En nous en prenant à la conjoncture internationale pour défendre notre politique, nous n'impressionnons pas vraiment beaucoup de monde.

Je propose donc, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Finances d'écouter le conseil du député libéral de Gloucester et de cesser de blâmer les autres de sa propre incompétence en matière d'économie.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LES FORCES CANADIENNES

ON PROPOSE D'ACCROÎTRE LE NOMBRE DES RÉSERVISTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente, celle du chômage chez les jeunes. Le chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, dont le taux désaisonnalisé atteint actuellement les 16.6 p. 100 et le taux réel 18 p. 100, est l'une des principales préoccupations de la société canadienne aujourd'hui. C'est dire que près du cinquième de ces forces vives de la nation vit, sans nécessité, dans l'oisiveté, sans rien produire. Je propose donc, appuyé par le député de Victoria (M. McKinnon):

Que le gouvernement lance un programme financé à même les économies de prestations d'assurance-chômage réalisées, grâce à sa mise en œuvre et visant à grossir les rangs des réserves des Forces armées d'au moins 25,000 recrues supplémentaires; ce programme aura pour effet d'encourager le service à la nation et de réduire le chômage dans un groupe qui veut un emploi productif et en a besoin.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES DÉCLARATIONS DE DEUX DÉPUTÉS LIBÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. D'après le numéro de *La Presse* de fin de semaine, le député libéral de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a déclaré que le premier ministre (M. Trudeau) devrait rester à son poste tant que la récession économique ne sera pas terminée, puis céder la place à quelqu'un d'autre. Par ailleurs, le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Frith) a dit que le pays ne pouvait plus supporter un autre hiver comme celui que nous venons de passer. Aussi, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre exhorte le premier ministre à ne pas nous imposer un hiver comme celui que nous venons de passer, mais à céder la place à quelqu'un d'autre sans tarder, et que le député de Thunder Bay-Atikokan et le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aient le courage de leurs opinions et votent contre les programes insuffisants et destructeurs du gouvernement, ou démissionnent.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PRESSIONS EXERCÉES PAR DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, 17 députés libéraux se sont réunis le 18 mai parce qu'ils estimaient urgent de faire pression auprès du gouvernement pour qu'il adopte une politique réaliste de taux d'intérêt. Je propose donc, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que ce groupe de libéraux de l'arrère-ban et les autres dissidents élargissent leurs objectifs et qu'ils réclament du gouvernement une politique réaliste non seulement en matière de taux d'intérêt mais aussi en matière de transports, d'énergie, d'affaires extérieures, de logement, d'économie et d'affaires sociales.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RETARD DANS L'ÉTUDE DES DEMANDES DE PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que, selon la presse, les chômeurs canadiens ont encore des démêlés avec les bureaucrates qui administrent le régime d'assurance-chômage, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'accélérer l'étude des demandes d'assurance-chômage des Canadiens sans emploi.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

L'INTERDICTION DE LA SURFACTURATION DE LA PART DES MÉDECINS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, étant donné que les ministres fédéral et provinciaux de la Santé vont se réunir et que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) s'est enfin décidée à faire quelque chose pour résorber la crise de l'assurance-maladie, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'inclure, dans ses propositions visant à revitaliser le régime d'assurance-maladie, les mécanismes requis pour interdire la surfacturation de la part des médecins.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA MAGISTRATURE

LA DIRECTIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DES MINISTRES AVEC LES JUGES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Je me demande si le premier ministre pourrait répéter ou confirmer que, selon une directive officielle du gouvernement, les ministres ne doivent pas essayer de communiquer avec les juges à propos d'affaires ou de personnes faisant l'objet d'un procès?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, cette directive existe depuis plusieurs années et correspond en gros à ce qu'a dit le député. Je ne me souviens pas du libellé exact, mais je pourrais le trouver et le communiquer au député, s'il le faut.

LA PRÉSENTATION D'UNE LETTRE AU TRIBUNAL DU COMTÉ DE PEEL

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je voudrais adresser ma question supplémentaire au premier ministre également. Je me demande si le premier ministre sait que, la semaine dernière, au tribunal du comté de Peel situé à Brampton, en Ontario, l'avocat de la défense a essayé de présenter une lettre du solliciteur général sur un ancien bénévole du parti, qui est sur le point d'être condamné pour deux vols à main armée dans un pénitencier fédéral relevant du solliciteur général. Le premier ministre trouve-t-il, lui aussi, que la présentation d'une lettre de ce genre est «de mauvais goût», pour reprendre les propos du juge? Dans l'affirmative, le premier ministre compte-t-il prendre des sanctions contre le solliciteur général?

• (1415)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député me met dans une situation impossible. Il veut que je dise si le juge avait raison ou s'il avait tort, et si je disais que le juge avait tort, le député me le reprocherait certainement.

M. Lawrence: Madame le Président, dans notre régime politique, il faut absolument faire une distinction entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif.

Des voix: Bravo!

LA DÉMISSION POSSIBLE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, nous avons déjà vu des premiers ministres accepter la démission d'un de leurs ministres, par exemple, celle de M. Drury et aussi celle de l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Des voix: La question.

M. Lawrence: Je demande donc au premier ministre si le solliciteur général a présenté sa démission? Si non, le premier ministre la lui a-t-il demandée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, dans les attendus de sa question, le député s'est lancé dans un discours sonore sur la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif, comme aussi, j'imagine, législatif. Puis il m'a demandé si le juge a tort ou raison. Il me demande donc de passer outre à la séparation des pouvoirs quand il me demande de juger le jugement du juge.

M. Lawrence: J'ai posé une question au sujet du solliciteur général.

L'ATTESTATION DE MORALITÉ DONNÉE PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général qui, en sa qualité d'avocat, doit savoir que lorsqu'on fait comparaître des témoins de moralité, c'est pour que leur personnalité ou leur fonction donne du prestige à l'accusé. Est-ce que le solliciteur général voudrait bien confirmer qu'il a envoyé à l'avocat de M. English une lettre devant servir d'attestation de moralité dans cette affaire, et veut-il du même coup reconnaître le conflit que cela soulève, puisqu'en sa qualité de solliciteur général, il a avec son ministère la charge de M. English, qui se trouve actuellement au pénitencier?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Le député a bien dit dans sa question que si j'ai approché quelqu'un, ce n'était pas le juge. Je connais les personnes en cause et ma lettre était adressée à leur avocat. J'ai dit à l'avocat que je serais disposé à témoigner en faveur de ces personnes que je connais, et c'est dans ce sens que la lettre a été rédigée. Il est certain qu'il n'y a eu ni appel téléphonique ni approche privée ni approche officieuse d'un tribunal quelconque. Cette offre a été faite au grand jour, ouvertement, et au nom de personnes que je connais.

M. Speyer: Il est certain que cela a été fait ouvertement, et il est certain que le juge a trouvé cela de mauvais goût, étant donné les fonctions exercées par le solliciteur général.

LA CONDUITE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, je voudrais que le premier ministre me dise s'il trouve normal qu'un solliciteur général intercède et engage directement sa responsabilité en demandant par écrit que l'on réduise la sentence d'un individu condamné au pénitencier pour avoir commis deux vols à main armée? Va-t-il enfin lui demander de démissionner après toutes les erreurs qu'il a commises?

M. Nielsen: Le solliciteur général est aussi responsable de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député essaye de simplifier une affaire qui n'est pas aussi simple que cela à mes yeux. Comme n'importe qui, un ministre . . .

Une voix: Les ministres ne sont pas n'importe qui.

M. Trudeau: . . . doit pouvoir réclamer l'indulgence des juges en faveur d'un accusé qu'il connaît. Il me semble que c'est une chose tout à fait humaine.

C'est bien entendu au juge qu'il appartient de décider s'il veut tenir compte ou non des démarches entreprises. Dans le cas qui nous concerne, il ne semble pas que le juge ait voulu en faire cas. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que le ministre ait davantage voulu influencer le juge . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . en envoyant une lettre de recommandation que n'importe quel citoyen qui produit un document de ce genre.

M. Nielsen: Le solliciteur général n'est pas n'importe qui.

Une voix: C'est le solliciteur général.

M. Trudeau: C'est aussi un être humain.

M. Nowlan: Dans ce cas, il ne devrait pas faire partie du cabinet.

M. Trudeau: Si le juge refuse de tenir compte du témoignage d'un individu en faveur d'un compatriote, c'est son plein droit.

• (1420)

L'OPPORTUNITÉ DE LA DÉMARCHE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, puisque le ministre n'arrive pas à faire la distinction entre une démarche effectuée à titre personnel et à titre de solliciteur général, je vais lui poser une autre question. Étant donné que le solliciteur général est responsable de tous les détenus du système pénitencier et que, par ailleurs, comme le premier ministre le sait, les lettres de recommandation ont pour but de réduire la sentence, ne pense-t-il pas qu'il soit déplacé de la part du solliciteur général de produire une telle lettre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, pour moi, les choses ne sont pas aussi simples. Le ministre n'a pas essayé, je le répète, d'influencer d'une quelconque façon le juge. Il s'est contenté d'offrir son opinion d'être humain. Nos vis-àvis estiment peut-être, compte tenu de leur humeur ces temps-ci, que le solliciteur général n'aurait pas dû le faire, mais je ne suis pas prêt à partager leur opinion.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRÉSENTER UNE NOUVELLE POLITIQUE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis février dernier, dix députés libéraux de la région de Montréal ont indiqué que la voie économique suivie par le gouvernement menait à leur avis à un désastre, seize députés libéraux membres du comité du développement économique du caucus libéral ont dit à peu près la même chose, et le solliciteur général a écrit une lettre disant que la politique économique du gouvernement était désastreuse. *Le Devoir* d'aujourd'hui rapporte que le ministre d'État chargé du Développement économique aurait lui aussi affirmé que la politique économique suivie par le gouvernement était désastreuse.

Étant donné que les membres du parti libéral semblent se rendre compte que la politique économique du gouvernement entraîne le pays vers le chaos et est une source d'épreuves pour des dizaines de milliers de gens, peut-on s'attendre à ce que le gouvernement adopte avant la fin de la session en cours—avant la fin juin—une politique qui permettrait de résoudre les problèmes auxquels font face un million et quart à un million et demi de chômeurs et les dizaines de milliers de personnes qui craignent énormément de perdre leur emploi; en raison principalement du fait que le gouvernement n'arrive pas à mettre en œuvre une politique économique qui ne soit pas désastreuse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ce qui me surprend franchement, c'est le grand intérêt que semble porter l'opposition aux vues de notre caucus sur la conjoncture économique au Canada.

Une voix: Cela intéresse tout le monde.

M. Trudeau: De fait, comme le dit le député de l'opposition, tout le monde s'y intéresse. Il serait surprenant que les députés de notre caucus, en tant que libéraux, ne s'inquiètent pas du taux de chômage, du taux élevé d'inflation et des difficultés économiques que connaît notre pays.

J'apprécie l'attention que prêtent les députés de l'opposition aux vues des députés de notre caucus. Je m'y intéresse beaucoup moi aussi. Ils me les exposent plusieurs fois par semaine et aussi en caucus, une fois par semaine. En réalité, c'est la façon dont fonctionne le gouvernement. Les membres du caucus expriment leurs vues et tentent d'élaborer une politique favorable pour le pays.

LES DÉCLARATIONS QU'AURAIT FAITES LE MINISTRE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le premier ministre voudrait-il commenter la déclaration du sénateur et ministre d'État chargé du Développement économique? Est-il d'accord avec le sénateur Olson lorsque celui-ci dit que le principal effort économique du gouvernement résidait dans les mégaprojets, que la politique gouvernementale des taux d'intérêt élevés a été la principale cause d'échec des mégaprojets et que cette politique est aussi responsable de la perte de dizaines de milliers d'emplois? Si le premier ministre est d'accord avec le sénateur-ministre, prendra-t-il des mesures pour proposer une nouvelle politique ou, à défaut, pour remplacer le ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je doute que le sénateur Olson ait parlé, comme le prétend le député, de la politique des taux d'intérêt élevés. Le sénateur sait fort bien, comme quiconque à la Chambre, qu'une telle politique n'existe pas. Il y a des taux d'intérêt élevés. Les taux d'intérêt sont élevés parce que le Canada est un marché libre de capitaux et que ses taux d'intérêt ne peuvent être dissociés de ceux qui sont pratiqués sur les marchés monétaires internationaux. Voilà quelle est la réalité. Le même phénomène se produit au Canada, en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie, au Japon—bref, dans tous les pays. Cela ne veut pas dire que tous ces pays suivent une politique de taux d'intérêt élevés; au contraire, ils essaient de faire baisser les taux d'intérêt par des mesures anti-inflationnistes.

• (1425)

LES POLITIQUES DE REMPLACEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Le premier ministre veut-il laisser entendre que les Canadiens devraient être persuadés que le gouvernement fédéral ou tout autre gouvernement ne peut rien faire pour abaisser les taux d'intérêt et protéger ainsi les emplois dont les citoyens ont besoin pour assurer leur subsistance? Le premier ministre du Canada dit-il en toute franchise aux Canadiens que la politique qui a entraîné la majoration des taux d'intérêt et qui a supprimé des possibilités d'emploi est la seule que le gouvernement peut suivre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne dis pas cela, madame le Président. Je défie le député de dire s'il citait exactement les paroles du sénateur Olson.

M. Deans: Oui, c'est ce que j'ai fait.

M. Trudeau: De toute évidence, tel n'est pas le cas . . .

M. Deans: Si.

M. Trudeau: . . . parce qu'il est passé à une autre question. Il est passé du sénateur Olson aux Canadiens.

Pour ce qui est des Canadiens, il existe d'autres possibilités. Les premiers ministres provinciaux ont proposé une autre politique en février dernier. Ils ont réclamé une dévaluation de notre monnaie qui ramènerait sa valeur à 75¢ américains, peut-être même moins. Qui sait? Cette initiative pourrait faire baisser les taux d'intérêt temporairement. Ce ne serait sûrement que temporaire, mais on peut toujours en discuter. Je n'ai pas entendu le député néo-démocrate exprimer son opinion à ce sujet.

M. Deans: Oh si, à de nombreuses reprises.

M. Trudeau: Propose-t-il un dollar qui vaudrait 75c. ou 70c.? Que propose-t-il?

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SON EXCELLENCE M. ISMAËL TOURÉ, MINISTRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE RÉVOLUTIONNAIRE DE GUINÉE

Mme le Président: J'ai l'honneur de saluer la présence dans nos tribunes de Son Excellence M. Ismaël Touré, ministre des mines et de la géologie de la République populaire révolutionnaire de Guinée.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

L'APPUI DES LIBÉRAUX AU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Le ministre sait qu'un nombre croissant de députés de son caucus lui retirent leur appui. Le premier ministre vient de dire que s'ils agissent ainsi, c'est qu'ils sont de bons libéraux; je soutiens quant à moi, madame le Président, que c'est parce qu'ils ont peur. Quoi qu'il en soit, le ministre pourrait-il nous dire combien de députés et de ministres libéraux lui ont jusqu'à maintenant retiré leur appui? En d'autres termes, pourrions-nous avoir les chiffres les plus récents à cet égard?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne fais pas le tour des députés de notre parti pour leur demander de prêter le serment d'allégeance, comme c'est vraisemblablement la coutume au sein du parti conservateur.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Le député demande combien de députés libéraux appuient la politique du gouvernement. J'invite le représentant à se reporter aux nombreuses motions que l'opposition a présentées pour blâmer les mesures politiques du gouvernement et sur lesquelles les députés libéraux ont été nombreux à se prononcer. D'après les chiffres les plus récents, les députés libéraux ont rejeté toutes ces motions.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Madame le Président, nous ne nous soucions guère des divergences très considérables qui existent entre les députés libéraux qui n'appuient pas le gouvernement et ceux qui votent tout de même avec lui.

LES RECOMMANDATIONS DU CAUCUS LIBÉRAL

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le 3 février, dans une lettre rendue publique, des ministres et de simples députés du caucus libéral ont fait savoir que le moment était venu d'agir; en avril, d'après le compte rendu d'une séance du conseil des ministres qui s'intitulait «un sentiment d'urgence», il aurait été question de mesures à prendre sans délai; la semaine dernière, nous avons de nouveau entendu des exhortations à l'action. Le ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement entend mettre à exécution certaines des recommandations du caucus libéral? Ce serait dommage que les membres de ce caucus perdent inutilement leur temps.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne pense pas que le député ait à se mêler des affaires du caucus libéral. Cela ne regarde pas non plus la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

LA SUGGESTION DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX CONCERNANT LA POLITIQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je pose, moi aussi, ma question au ministre des Finances, lui qui se sent pressé de toutes parts et qui compte autant de critiques de sa politique au sein de son parti que chez ses adversaires.

Des voix: Erreur!

Mlle MacDonald: C'est au sujet des dissidents libéraux qui se sont réunis le 18 mai et qui ont préconisé à cette occasion l'adoption de taux d'intérêt réalistes. Puisqu'ils trouvent manifestement que le taux d'intérêt actuel est exorbitant, le ministre pourrait-il les convoquer pour leur demander ce qu'ils entendent par une politique de taux d'intérêt réaliste? Quand va-t-il nous présenter une telle politique?

• (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'aimerais formuler à ce propos une observation très importante. Il n'est pas convenable que des députés de l'opposition posent des questions au sujet des affaires du Parti libéral ou des rapports que le gouvernement et les députés ministériels peuvent entretenir avec leurs partisans. De semblables questions ne devraient pas figurer dans les affaires courantes. Je ne refuse pas de répondre à la question, mais je trouve en principe que les députés de l'opposition qui manquent apparemment d'idées propres ne devraient pas pouvoir s'adresser à notre caucus pour s'en procurer, en nous posant des questions au sujet de ce que nous pouvons discuter avec nos membres.

Des voix: Bravo!

LES DONNÉES FOURNIES À DES MEMBRES DU CAUCUS LIBÉRAL

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances qui a honte de voir que les députés de l'arrière-ban de son parti livrent leurs observations sur sa politique économique à la presse. Je tiens justement mes informations de cette même presse.

Je voudrais lui poser une question au sujet du dernier groupe de dissidents; ces derniers ont réussi à obtenir des données qui montrent que le taux de chômage au Canada augmentera probablement cette année. C'est une question très grave, étant donné le taux désastreux que nous connaissons déjà. Je voudrais demander au ministre si les mêmes données alarmantes lui ont également été transmises. Si c'est le cas, quels programmes est-il prêt à lancer pour enrayer cette augmentation? Est-il disposé à les présenter cet après-midi durant le débat de l'opposition sur le chômage chez les jeunes en même temps que les mesures de création d'emplois que nous suggérerons, afin que nous puissions voir si le gouvernement a envisagé des mesures pour combattre le chômage?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si le député veut poser une question au sujet du taux de chômage et des tendances de ce dernier, je serais heureux de répondre à la question, mais lorsqu'elle me pose des questions au sujet du caucus libéral, je dois, par principe, m'abstenir de répondre.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AVENIR DE DORVAL ET DE MIRABEL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, étant donné l'absence du ministre des Transports, je poserai ma question au premier ministre. Je dois dire que les sophismes du ministre des Finances dans sa réponse . . .

Mme le Président: A l'ordre. J'ai déjà dit qu'il était interdit de commenter lors de la période des questions des réponses données précédemment, et cette interdiction vaut d'autant plus pour un député qui intervient pour la première fois. La parole est au député d'Annapolis Valley-Hants qui voudrait poser une question.

M. Nowlan: Oui, madame le Président, je voudrais poser une question suscitée par les sophismes les plus désobligeants que nous ayons entendus à la Chambre de la part du ministre des Finances.

Ma question, qui s'adresse au premier ministre, porte sur une affaire dont ont débattu des députés de tous les partis, sur un dossier qui a fait les manchettes, mais non pas uniquement grâce aux bons offices du caucus libéral, dont les membres ont adopté une certaine position en ce qui concerne Mirabel et Dorval. Dans la décision qu'est sur le point de prendre le ministre des Transports, son collègue au sein du cabinet, le premier ministre sait-il si l'on veillera aux intérêts de l'ensemble des Canadiens avant de réorienter la circulation aérienne de Dorval vers Mirabel, et si l'on évitera de transformer cette affaire en une lutte sur le plan économique entre les habitants de la région de Dorval, ou le ministre des Communications, et les députés qui s'intéressent à Mirabel?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, je puis en assurer le député. Je me réjouis de constater l'intérêt que porte le député d'Annapolis Valley-Hants à cette question de grande importance.

M. Nowlan: Je m'y intéresse vraiment. J'espère en tout cas que le premier ministre, qui est député de la région de Montréal en même temps qu'il est chef d'un gouvernement national de nom seulement, continue de s'y intéresser lui aussi.

LA COMPARUTION DU MINISTRE AU COMITÉ

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, le premier ministre pourrait-il assurer à la Chambre que lorsque le ministre des Transports s'adressera au comité permanent des transports, il donnera, sans détours et avec son habituelle franchise, les arguments pour et contre le transfert de Dorval à Mirabel qu'il envisage actuellement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne peux pas faire d'observations sur les travaux d'un comité, encore moins prédire ce qui se passera à ce comité et quelles questions seront posées. Je puis assurer au député que le ministre répondra avec la sincérité et la compétence qu'on lui connaît.

* * *

L'ÉCONOMIE

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pendant la fin de semaine, le député libéral très en vue de Thunder Bay-Atikokan a déclaré ce qui suit lors d'une interview accordée à *La Presse:*

Notre politique monétaire est désastreuse, car elle surestime les effets de l'inflation. On peut s'ajuster à l'inflation, mais pas aux taux d'intérêt actuels. C'est trop pour le budget des familles et des entreprises.

Étant donné l'opinion de ce député et de la grande majorité des Canadiens, le premier ministre acceptera-t-il maintenant de modifier la politique monétaire du gouvernement avant la conférence économique de Versailles le mois prochain?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député de Thunder Bay-Atikokan a, bien entendu, tout à fait raison de déplorer les taux d'intérêt élevés. Je puis lui garantir que nous tenons compte de ses conseils et de ceux de tous les membres du caucus pour décider de la position que nous adopterons à Versailles.

LA RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, le premier ministre vient de dire que le député de Thunder Bay-Atikokan a raison de qualifier la politique monétaire du gouvernement de désastreuse. Si le député de Thunder Bay-Atikokan a raison, je voudrais savoir pourquoi le premier ministre ne modifie pas la politique du Canada à l'égard des taux d'intérêt.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ignore qui le député essaie de duper, mais j'ai déclaré que le député de Thunder Bay-Atikokan avait raison de dire que les taux d'intérêt étaient trop élevés. Si le député lit le commentaire qu'il a fait à ce sujet, il constatera que sa propre affirmation est tout à fait inexacte.

* * *

LE DROIT DE LA MER

LES CONSÉQUENCES DE L'ENTENTE POUR LE CANADA

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme les Nations Unies ont récemment conclu l'entente sur le droit de la mer qui revêt une importance monumentale, le ministre peut-il nous dire quelles seront les principales conséquences de cette entente pour le Canada?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme toutes les ententes de ce genre, celle-ci repose sur une série de compromis qui ne répondent pas entièrement aux intérêts nationaux de chacun des pays signataires. Néanmoins, pour les pays côtiers comme le Canada qui ont obtenu 12 milles de mer territoriale et une zone économique de 200 milles et surtout pour notre pays qui a fait reconnaître ses droits sur son plateau continental, ce traité représente un pas de géant et leur permettra d'avoir la haute-main sur leurs ressources marines.

Si ce traité revêt une telle importance ce n'est pas tellement à cause de ses avantages pour un pays comme le nôtre, aussi méritoires nos revendications puissent-elles être, mais plutôt parce que, pour la première fois, on a reconnu que le patrimoine marin appartenait à l'humanité et on a mis en place une institution capable de défendre les intérêts de toute l'humanité.

LA MAGISTRATURE

LES DIRECTIONS CONCERNANT LA CORRESPONDANCE DES MINISTRES

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu de sa réponse précédente au sujet de l'affaire Claude English, s'opposerait-il à ce qu'un de ses ministres écrive à l'avenir à un juge dans des circonstances semblables au sujet de quelqu'un? S'opposerait-il à ce qu'il s'adresse par écrit à la Commission des libérations conditionnelles ou au commissaire du Service correctionnel? A-t-il donné des directives concernant les conflits d'intérêt comme celui dont il a été question cet après-midi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question est en soi hypothétique. On m'a interrogé sur un cas précis et j'y ai répondu du mieux que je l'ai pu. Si on me pose d'autres questions semblables, je me dois de les examiner en fonction des circonstances.

M. Kilgour: Le premier ministre est vraiment incroyable dans le cas présent comme dans bien d'autres.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, plus précisément, le premier ministre s'opposerait-il à ce que le solliciteur général écrive à la Commission des libérations conditionnelles ou au commissaire du Service correctionnel, qui se trouve être son subordonné, maintenant que M. English est pensionnaire d'un établissement fédéral?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, pour autant que je sache, les directives ne s'appliquent pas à des cas de ce genre. Il est dit qu'aucun ministre ne doit chercher à influencer un tribunal d'une façon détournée ou encore d'une manière générale, en l'absence des procureurs ou des intéressés.

• (1440)

Si je me souviens bien de l'objet de la directive en question, c'était justement d'empêcher qu'un ministre ne tente d'influencer un juge en faveur d'une partie alors que, sans aucun doute, l'autre étant absente, elle ne peut faire valoir le point de vue contraire. Si tel est l'esprit de la directive, je crois que le solliciteur général a agi dans cet esprit en faisant quelque chose ouvertement que l'autre avocat et l'autre partie étaient sans doute disposés à contester, ce qui a amené un juge à émettre une opinion dont j'ai entendu parler nos vis-à-vis . . . mais je ne suis pas au courant des détails de cette affaire.

Une fois encore, je refuse de faire une affirmation générale et je vous renvoie plutôt aux directives publiées il y a quelques années selon lesquelles, un membre du gouvernement ne doit pas chercher à influencer un juge en faveur d'une partie à l'insu de l'autre. Il semble évident, d'après les données que m'ont fournies les députés en posant leurs questions, que le solliciteur général n'a pas tenté d'agir ainsi.

LE CONFLIT D'INTÉRÊTS POSSIBLE DANS LES CAS DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Étant donné que, par ses fonctions, le solliciteur général est chargé de rendre compte à la Chambre des activités et des décisions de la Commission des libérations conditionnelles, le premier ministre n'est-il pas d'avis que ce dernier s'est compromis sans rémission en ce sens que lorsque le dossier de Claude English sera soumis à la Commission des libérations conditionnelles—et il le sera un jour—avec la lettre du solliciteur général, il ne fait aucun doute que, quelle que soit la décision de la Commission, favorable ou défavorable, on l'accusera d'avoir été influencée par le geste du solliciteur général? Que cela soit vrai ou faux, ne croit-il pas que les apparences de compromission, de conflit d'intérêt sont là?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député fait état d'une situation hypothétique qui pourrait survenir dans le futur lorsque la Commission des libérations conditionnelles sera saisie de ce dossier. Il me semble que la Commission se bornera à examiner la conduite du détenu pendant son séjour en prison. Je ne crois pas qu'elle tienne compte d'un document antérieur quelconque qui aurait ou n'aurait pas été produit au procès. Le député me demande en fait s'il n'est pas préférable de sauver les apparences . . .

Une voix: Apparences de compromission, de conflit d'intérêt.

M. Trudeau: . . . je lui répondrai, comme je l'ai fait à maintes reprises, que j'estime qu'il est plus important que justice soit faite qu'elle ne semble avoir été faite.

Des voix: Bravo!

LA PORTÉE DES LIGNES DIRECTRICES RÉGISSANT LA CONDUITE DES MINISTRES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): J'ai une autre question supplémentaire, madame le Président. Faut-il en déduire, d'après la réponse du premier ministre, que le solliciteur général, en tant que ministre responsable des pénitenciers et de la Commission des libérations conditionnelles, est tout à fait libre de présenter ce genre de documents en sachant fort bien que nos tribunaux et notre système pénal vont s'en servir comme preuves pour imposer des sentences? Est-il entièrement libre d'agir ainsi? Dans l'affirmative, ne pense-t-il pas que cette attitude va carrément à l'encontre des directives sévères qui régissent la conduite des ministres de la Couronne, directives initialement énoncées par son prédécesseur M. Pearson et réaffirmées par lui-même, en tant que premier ministre, à une époque où il avait des difficultés avec d'autres membres de son cabinet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député signale que le ministre est responsable de la Commission des libérations conditionnelles. Toutefois, les tribunaux ne relèvent pas de lui. Quant au document dont il parle, il s'agit apparemment d'une lettre envoyée par l'avocat aux tribunaux et non à la Commission des libérations conditionnelles.

Là encore, je m'appuie sur les renseignements que m'ont fournis les députés d'en face. J'ai entendu parler de cette affaire pour la première fois lorsque la première question m'a été posée à ce sujet cet après-midi. Je le répète, le ministre est responsable de la Commission des libérations conditionnelles mais pas des tribunaux. Si ma mémoire est bonne, ces directives—je serai heureux de me rafraîchir la mémoire et de rafraîchir celle du député du Yukon quant à leur contenu—prévoient qu'aucun ministre ne doit chercher à influencer un tribunal de façon partiale. Toutefois, un ministre est également un citoyen de notre pays, une personne qui souhaite que la justice s'applique. Le geste de l'honorable ministre n'enfreint aucune directive, du moins à ma connaissance. Là encore, examinons cette directive et une fois qu'il se sera rafraîchi la mémoire, je demanderai au député de me signaler quelle partie de cette directive s'applique au problème en question.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE ENQUÊTE SUR LA SITUATION ENTOURANT L'INTERVENTION DU MINISTRE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, voici une question supplémentaire à l'intention du premier ministre. L'affaire dont nous discutons n'est pas la responsabilité de l'opposition, mais bien celle du premier ministre qui, en tant que chef du gouvernement, doit déterminer si les principes établis ont été respectés. Si le premier ministre consulte les principes directeurs, il verra que, outre ce qui est spécifié dans ceux-ci, le public réprouve ce comportement qu'il juge indigne de quiconque assume des fonctions officielles.

Voici ce que la Chambre aimerait entendre de la bouche du premier ministre, qui est responsable en l'occurrence, et qui nous a dit n'avoir rien vu avant aujourd'hui: maintenant que la question a été soulevée à la Chambre, ne se renseignera-t-il pas auprès du solliciteur général, pour voir si, dans les circonstances, ce dernier devrait continuer à assumer ses fonctions de légiste de la Couronne ou occuper une autre charge?

M. Nielsen: Ou renvoyé, tout simplement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je puis vous donner l'assurance que depuis qu'on a posé la première question cet après-midi je me propose de consulter les lignes directrices et de me renseigner sur ce qui s'est passé exactement. Je puis en outre donner au député l'assurance que, dans toutes mes discussions sur le sujet, avec le ministre ou n'importe qui d'autre, je persisterai à dire que dans notre société il serait souhaitable que la justice soit tempérée par la charité.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LA POSSIBILITÉ DE FAVORITISME

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Il ne s'agit pas de savoir s'il faut tempérer la justice par la clémence, mais plutôt de déterminer s'il faut faire preuve de favoritisme dans l'administration de la justice.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je crois qu'il devrait sauter aux yeux du premier ministre que l'intervention du solliciteur général dans la procédure judiciaire n'a rien à voir avec l'impartialité, et je crois que cela devrait paraître évident à tout le monde. Le premier ministre s'engagera-t-il à envisager si cette intervention relève d'une bonne administration de la justice, puisque c'est de cela qu'il s'agit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député fonde son argumentation sur la question de savoir s'il y a eu favoritisme ou non. Je puis lui assurer que si je connais bien le solliciteur général, il serait disposé à intervenir en faveur de toute personne qui en est digne, qu'il s'agisse d'un ministre ou . . .

Une voix: D'un bénévole du parti.

M. Trudeau: . . . ou non. Je répète à nouveau qu'il s'agit d'une question que tous les députés doivent se poser, j'en suis sûr, lorsqu'on leur demande d'intervenir en faveur de quelqu'un. Le fait que nous soyons des députés, pour ne pas parler des ministres, nous conduit en quelque sorte à user de notre influence dans un cas particulier.

M. Baker (Nepean-Carleton): Exactement.

M. Trudeau: Je suis certain que les députés d'en face usent de leur influence . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Pas dans un procès au criminel.

M. Trudeau: Nous usons tous de notre autorité morale, que ce soit pour attester de la moralité de quelqu'un ou pour approuver la demande de bourse d'un citoyen ou d'un étudiant. Je ne crois pas que, ce faisant, nous estimions faire preuve de favoritisme.

Dans le cas qui nous intéresse, si je puis à nouveau me reporter à la première question de l'après-midi, il semble que le juge n'en ait pas tenu compte.

Une voix: Il a dit que l'intervention était de mauvais goût.

M. Trudeau: Il a dit que l'intervention était de mauvais goût. Il n'a pas dit qu'elle était déplacée. Il a dit qu'il pensait que le solliciteur général n'aurait pas dû intercéder en faveur de l'accusé. Cela prouve que les tribunaux n'ont pas été influencés dans cette affaire. Permettez-moi de renvoyer à nouveau le député aux lignes directrices. Je m'y reporterai également, afin de pouvoir discuter de cette question plus en détail.

• (1450)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ÉTUDE DES DEMANDES DE PENSIONS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre a dit qu'il n'a aucune objection à ce qu'on impose une limite de six mois pour étudier les demandes de pensions d'anciens combattants, y compris les procédures d'appel, sauf que cette limite de temps pourrait nuire à la recherche des dossiers médicaux détenus par les requérants. Le nouveau système d'ordinateur qu'on est en train d'introduire graduellement devrait sûrement éliminer tout problème de transfert de données. En supposant que le ministère puisse établir un processus pour recueillir à temps les données médicales nécessaires, le ministre engagera-t-il son ministère à s'en tenir à une limite de six mois?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, le député a parlé à maintes reprises de l'étude des demandes de pensions. Nous avons parrainé une étude sur le processus administratif suivi par la Commission des pensions dans l'examen des demandes. Nous avons fait des progrès très marqués pour réduire le temps requis. J'ai choisi six mois comme objectif et je continuerai à travailler jusqu'à ce que nous l'atteignions.

LA FIXATION D'UN DÉLAI

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'ai peine à croire que le ministre ne veuille pas tenir compte des recommandations du comité des comptes publics, du comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, de nombreuses associations des anciens combattants ainsi que du parti conservateur, selon lesquelles il est nécessaire de raccourcir la période d'attente pour la fixer à six mois. S'il est vrai que le ministre ne repousse pas cette multitude d'avis, entend-il fixer un délai ferme pour que les anciens combattants puissent au moins s'attendre à une réponse à un moment précis?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, de toute évidence le député n'a pas écouté ma réponse à sa première question. Je me suis déclaré d'accord avec la période de six mois et j'ai dit que nous déploierions tous nos efforts pour atteindre cet objectif.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES PROPOS SUR LES QUESTIONS OUVRIÈRES ATTRIBUÉS À UN DÉPUTÉ LIBÉRAL

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le journal *La Presse* de fin de semaine cite le député libéral de Laval en ces termes:

. . . il est évident que nos politiques sentent le réchauffé. Nous n'avons pas de programme d'ensemble de création d'emplois à proposer, nous n'avons que des béquilles».

Comme de plus en plus de députés libéraux abandonnent le navire économique de leur parti, le premier ministre voudrait-il, à l'instar de ses députés de l'arrière-ban, avouer que son parti n'a pas la moindre idée de ce que sera la situation à long ou à court terme et qu'il ne sait pas comment résoudre la crise du chômage au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si quelqu'un n'a pas d'idées, ce sont les membres du Nouveau parti démocratique qui ont passé l'après-midi à citer des ministériels.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE DÉMISSIONNER

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, voici encore des citations. Le député de Sudbury a déclaré: «Le pays ne peut supporter un autre hiver comme celui que nous venons d'avoir». Au nom de tous les députés de tous les partis, je demande au premier ministre, s'il ne veut pas en appeler au peuple dès maintenant, quand nous pouvons compter qu'il démissionnera comme chef du parti libéral et premier ministre du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, cela confirme ce que je viens de dire: le député n'a pas la moindre idée.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE LE REPORT DE LA CONSTRUCTION DE L'AMBASSADE DE WASHINGTON

M. Jack Shields (Athabaska): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement ou le premier ministre envisage-t-il de reporter la conception et la construction de l'ambassade de Washington en ces temps difficiles où le taux de chômage est plus élevé que jamais, et où les agriculteurs et les petites entreprises font faillite, et dans la négative, pourquoi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il me semble me souvenir que la même question a été posée la semaine dernière. Le gouvernement n'a pas changé d'avis au cours de la semaine. Si le député a l'intention de poser la même question la semaine prochaine, il pourrait peut-être suggérer que la construction d'autres édifices dans d'autres pays soit reportée, parce que le Canada entend construire cette ambassade et d'autres ambassades dans d'autres pays. Je serai heureux qu'on me pose la même question la semaine prochaine et de voir s'il y a du nouveau.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'ENVISAGER D'INVESTIR AU CANADA LA SOMME PRÉVUE POUR L'AMBASSADE

M. Jack Shields (Athabaska): Madame le Président, à une époque où à peu près tous les hommes d'affaires et tous les agriculteurs du pays reportent des travaux de construction, le premier ministre ne trouve rien de mieux à dire.

Je répète ma question, madame le Président. En raison des difficultés économiques que connaissent les Canadiens, le premier ministre envisage-t-il d'épargner cette somme de 30 millions pour l'investir au Canada d'une façon susceptible d'avoir des effets bénéfiques?

Je poserai à nouveau cette question la semaine prochaine.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'ENCART SUR LES DROITS DES FEMMES MALTRAITÉES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-elle dire à la Chambre quels chèques d'allocations familiales seront accompagnés d'un encart indiquant les droits des femmes maltraitées et les ressources mises à leur disposition? Cet encart accompagnera les chèques de quel mois?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, si j'avais reçu préavis de la question, j'aurais pu donner tout de suite la réponse à l'honorable député. Malheureusement je ne m'en souviens pas par cœur, mais je pourrai lui faire parvenir la liste exacte des encarts à venir et des sujets qu'ils traitent.

[*Traduction*]

LES IMMEUBLES POUVANT SERVIR DE REFUGE AUX FEMMES MALTRAITÉES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Travaux publics. Quand des immeubles vacants de la Couronne seront-ils mis à la disposition de groupes qui veulent offrir un refuge aux femmes maltraitées?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, il existe un programme et une disposition découlant de l'article 56(1) de la loi nationale sur l'habitation portant sur le logement coopératif à but non lucratif. A diverses reprises, certains organismes dans plusieurs régions du Canada ont invoqué cette disposition pour fournir un abri ou de l'aide aux femmes qui cherchent un refuge dont elles ont un urgent besoin.

* * *

LA MAGISTRATURE

LA TENEUR DE L'ATTESTATION DE MORALITÉ DONNÉE PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, par suite des questions qui ont été posées au sujet de l'intervention du solliciteur général dans l'affaire English, je veux poser une petite question. Quels faits pertinents, s'il y a lieu, le solliciteur général pouvait-il bien fournir qu'on n'aurait pu obtenir d'une autre source?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je connais le jeune homme. J'ai cru que parce que je le connaissais et que j'avais travaillé avec lui pendant quelque temps, j'étais en mesure d'attester que si on lui donnait sa chance dans la vie, il finirait par devenir un membre honnête et utile de la société canadienne. Dans la partie de la ville de Toronto que je représente, le chômage parmi les jeunes Noirs constitue un problème très grave. J'ai senti que c'était un brave garçon qui, même s'il a commis une erreur, méritait qu'on lui donne sa chance.

Des voix: Bravo!

L'INTERPRÉTATION DES LIGNES DIRECTRICES RÉGISSANT LA CONDUITE DES MINISTRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Nous parlons de l'intégrité des tribunaux canadiens. Compte tenu de la réponse qu'il a fournie au député d'Edmonton-Strathcona, je voudrais demander au premier ministre si l'interprétation qu'il a donnée des lignes directrices signifiait qu'il est tout à fait acceptable que les ministres de la Couronne, y compris le solliciteur général, essaient d'influencer les juges, à condition qu'ils le fassent ouvertement. Je voudrais savoir si telle est la position qu'il prend à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a écouté ma réponse. Je n'ai pas dit: «Vous pouvez influencer les juges si vous le faites ouvertement». J'ai dit qu'il était très difficile de décider si un ministre pouvait agir en être humain ou bien s'il devait faire abstraction de toute considération d'ordre humanitaire lorsqu'il intervient dans une affaire semblable à celle citée par le député. Il est certain qu'il ne s'agit pas d'un procès où s'affrontent deux parties. Il s'agit de la Couronne qui essaie de déterminer si un homme doit être condamné à une courte ou longue peine d'emprisonnement. Il existe dans notre pays une pratique judiciaire établie qui veut que des citoyens attestent de la moralité d'un accusé. Pour l'avocat et pour l'accusé, il est préférable que le citoyen occupe un rang élevé dans la hiérarchie sociale.

Je voudrais répéter à nouveau que je ne peux pas répondre catégoriquement sans consulter les lignes directrices. Je m'y suis engagé tout à l'heure. Je ne vois pas pourquoi cela irait à l'encontre de l'esprit des lignes directrices d'essayer d'aider un être humain qui va être condamné à une peine d'emprisonnement en disant: «Je connais cet homme et il mérite d'être traité avec clémence».

• (1500)

LA POSSIBILITÉ D'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, s'il n'y a pas eu violation des lignes directrices, le premier ministre ne reconnaît-il pas que le solliciteur général, en intervenant par l'intermédiaire d'un avocat à une enquête précédant l'attribution de la sentence—c'était bien une intervention—posait un grave conflit d'intérêts, puisque la personne en cause a été reconnue coupable non pas d'un, mais de deux délits d'agression?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'aimerais bien entendre le député nous dire quels intérêts entraient en conflit avec d'autres. Je ne vois pas quel avantage personnel le ministre pouvait bien se procurer en donnant une attestation de moralité. Quel était donc ce conflit d'intérêts? Peut-être a-t-il agi d'une façon inhabituelle, d'une façon qui n'a pas l'heur de plaire à beaucoup de députés de l'opposition. Mais quant à la question de savoir s'il a violé les lignes directrices, il faudra que je les relise à nouveau. Tout ce que je dis, c'est que, d'après les souvenirs que j'en ai, le ministre n'a pas violé les lignes directrices par ce geste et qu'il n'a pas recherché d'avantage personnel. Je répète pour la troisième fois qu'il a tout simplement essayé de faire en sorte que la justice soit tempérée par la clémence, ce qui est une approche bien libérale.

Des voix: Bravo!

* * *

PÉTITIONS

M. PATTERSON—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent quarante-huitième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DOMM—LA CONVERSION OBLIGATOIRE AU SYSTÈME MÉTRIQUE—REPORT DE LA QUESTION

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, la semaine dernière, un certain nombre d'événements survenus à la Chambre m'ont amené à vous donner préavis de la manière habituelle de la question de privilège que je comptais soulever aujourd'hui. De retour à la Chambre, j'ai eu l'occasion de lire le hansard de vendredi dernier et d'apprendre que vous aviez décidé que la question de privilège que je comptais soulever serait considérée comme un grief au sujet d'une promesse faite par un ministre et de la conduite des affaires de son ministère par ses fonctionnaires à propos de la conversion obligatoire au système métrique.

Pour cette raison, je voudrais reporter l'exposé de ma question de privilège, afin d'examiner les diverses solutions que vous avez proposées pour soulever ma question sous forme de grief ou d'une autre façon. Si vous me le permettez, j'aimerais pouvoir étudier ces possibilités et soulever la question de privilège ultérieurement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque).

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2810, 2833, 2849, 2865, 2913, 2952, 2953, 3553, 3556, 3896 et 4149.

[*Texte*]

COMMUNICATIONS—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2810—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère des Communications à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $118,708 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante: 1. *a*) et *b*) Voir la politique du Conseil du Trésor dans le Manuel de gestion du personnel, chapitre 110-5, «Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions».

2. et 3. Néant.

4. Quatorze pour cent.

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2833—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclarés par le ministère des Sciences et de la Technologie pour le Conseil national de recherches du Canada à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) le congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. L'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont représenté quel pourcentage des $19,891 dépensés au titre des congés d'étude?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des capacités des employés?

4. Quel pourcentage des employés qui ont bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil national de recherches, la réponse est la suivante:

1. *a*) Un membre du personnel scientifique ou professionnel faisant l'objet d'une recommandation pour l'obtention d'un tel congé doit satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes: (i) n'ayant pas de doctorat, (ii) ayant des notes pouvant mériter une bourse d'études, (iii) faisant partie du personnel depuis au moins deux ans et manifestant des aptitudes remarquables, (iv) étant admissible à la permanence au sein du personnel du Conseil.

On accorde ordinairement cinquante (50 p. 100) pour cent du salaire pendant la durée du congé d'études, mais ce pourcentage peut être plus ou moins élevé. Un congé d'études non rémunéré peut être accordé à un employé qui ne remplit pas les conditions énumérées ci-dessus. La recommandation doit être acheminée par le directeur de la division concernée au vice-président exécutif qui l'approuvera ou la récusera au nom du président.

b) Les conditions d'admissibilité font clairement ressortir que la formation demandée devra répondre à un besoin qui présente un caractère permanent.

2. Aucun.

3. Aucun.

4. Trente-trois pour cent. Deux employés sur six ont quitté le CNR.

TRANSPORTS—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2849—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports pour le Programme des transports aériens à la page 32.41 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980 et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 38 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des $37,594 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): *a*) Les raisons de l'augmentation des dépenses en 1979-1980 sont les suivantes: (i) $6,500 pour une réception en l'honneur de l'Association royale canadienne des écoles d'aviation; (ii) $1,200 pour l'enquête Dubin sur la sécurité de l'aviation; (iii) augmentation des allocations de repas et de divertissement

b) Aucun.

c) Les lignes directrices sont celles données au chapitre 360 de la politique administrative du Conseil du Trésor sur l'accueil.

d) L'information demandée n'est pas disponible.

INDUSTRIE ET COMMERCE—L'ACCUEIL

Question nº 2865—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Industrie et du Commerce pour le programme du tourisme à la page 32.17 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'accueil incluant les postes à l'étranger, *a*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $450,922 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes, *d*) quel pourcentage des $450,922 a-t-on consacré à l'accueil (i) à l'étranger (ii) au Canada?

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

a) Les versements individuels dépassant $2,000 ayant trait à un événement individuel se répartissent comme suit:

Edmonton Klondike Days Association, Edmonton (Alberta) $2,005 et $3,776; Palais des congrès de Calgary, Calgary (Alberta), $2,037.67; Le Château Champlain, Montréal, (Qué), $2,565.20 et $14,153.97; Bureau des congrès et du tourisme de la région métropolitaine de Toronto, Toronto, (Ontario), $4,000; Marriott Hotels, Chicago (Illinois), $3,059.54; Thunderbird Motel, Bloomington (Minnesota), $2,321.08; Hilton Hawaiian Village Hotel, Honolulu (Hawaii), $2,292.30; Air Canada, Cherry Hill (New Jersey), $3,527.29; Hyatt Regency Hotel, Chicago (Illinois), $7,953.80.

b) Directive du Conseil du Trésor sur l'accueil, 1er mars 1977. Circulaire du Conseil du Trésor nº 1977-3. Directive sur l'accueil du Service extérieur, CT nº 694590 datée de février 1970. Directive aux chefs de poste CT nº 692275 datée du 2 octobre 1979.

c) Ce renseignement n'est pas immédiatement repérable dans nos archives comptables.

d) (i) Cinquante et un pour cent. Ce pourcentage ne représente que les frais engagés aux termes de la directive sur l'accueil du service extérieur par les divers postes à l'étranger.

(ii) Quarante-neuf pour cent. Ce pourcentage représente toutes les autres dépenses au titre de l'accueil autorisées par l'administration centrale. Nos archives comptables ne permettent pas une ventilation immédiate des frais d'accueil engagés à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, à l'exception des frais précisés dans *d*) (i).

TRANSPORTS—LES SERVICES DE PERSONNEL TECHNIQUE

Question nº 2913—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports pour le Programme des transports par eau à la page 32.40 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de personnel technique, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 79 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): *a*) La principale cause de l'augmentation des dépenses par rapport à 1978-1979 est l'échouage du pétrolier *Kurdistan*. Au total, les opérations de nettoyage, de surveillance et les consultations auprès d'avocats et de spécialistes de l'environnement ont coûté $913,861.

b) Le ministère ne peut fournir promptement que les montants des contrats de plus de $2,000 et le nom des personnes ou firmes auxquelles ils ont été adjugés.

c) Nom de personnes ou firmes	Montant de plus $2,000	Bureau de la Garde côtière
A & B Construction Co. Ltd.	$ 2,982	de l'Ouest
Acres Consulting Services Ltd.	5,530	Bureau principal
Adga Ltd.	237,424	de l'Ouest
Aero Photo Inc.	4,400	Bureau principal
Wallace Amos	4,880	Maritimes
Arctec Canada Ltd.	125,301	Bureau principal
Aqua—Marine	2,770	Laurentides
Aqua—Spection	11,396	Laurentides
Atlantic Video Productions	4,381	Bureau principal
Bastion City Charters	18,363	de l'Ouest
Beck Construction Ltd.	70,332	Central
Ben Livingston & Sons Ltd.	2,185	Maritimes
B. H. Levelton & Associates Ltd.	3,579	de l'Ouest
Boiler & Air Conditioning Maintenance Inc.	2,258	Bureau principal
Boyds Underwater Services	3,300	Maritimes
Brabazon Associates of Canada	2,302	Laurentides
Bramalea Ltd.	2,813	Central
K. Lois Brown	7,504	Terre-Neuve
Buckland & Taylor	13,205	de l'Ouest
Burness Corlett & Partners Ltd.	35,518	Bureau principal et Maritimes
Burrard Yarrowns Corporation	9,386	Terre-Neuve
Auxiliaires de sauvetage maritime du Canada	33,618	de l'Ouest
Centre du transport maritime du Canada	3,347	Bureau principal
Chiassons Trophies	2,100	Central
C. E. Cloutier	13,424	Maritimes
C.N. Marine	4,009	Maritimes
Colynis Nursey	7,000	de l'Ouest
Compagnie Générale Électrique	6,998	Laurentides
Cooper Tanner & Associates	4,358	de l'Ouest
E. C. B. Corlett in trust for Netherlands Ship Model Basin	2,032	Bureau principal
Creed Petroleum	7,096	Maritimes
Davan Construction Ltd.	4,375	Central
Decorverd	2,958	Laurentides
D. E. McMullen & Associates	14,200	Central
Dominion Diving Limited	4,178	Maritimes
David Andrew Drake	12,454	Bureau principal
Michael Dufour	6,449	Bureau principal
Eastern Canada Towing	240,113	Maritimes
Electromec Division Maritime Inc.	32,192	Laurentides
J. M. Forsyth	7,541	Maritimes
Friesen Kaye and Associates	10,200	Bureau principal
David Gauthier	13,319	Maritimes
German & Milne	8,969	Bureau principal
Environnement Halifax	51,114	Maritimes
Hull	10,000	Bureau principal
Regina	8,500	de l'Ouest
Pêches et Océans	158,642	Maritimes
Santé nationale et Bien-être social	5,000	Bureau principal
Affaires indiennes et du Nord canadien	5,675	Central
Défense nationale Halifax	68,422	Maritimes
Ottawa	3,788	Bureau principal
Conseil des ports nationaux	128,015	Bureau principal
Travaux publics London	4,242	Bureau principal
Ottawa	3,150	Central
Willowdale	19,184	Central

c) Nom de personnes ou firmes	Montant de plus $2,000	Bureau de la Garde côtière
Revenu Canada	2,814	Maritimes
Secrétariat d'État	9,589	Bureau principal
Statistiques Canada	61,493	Bureau principal
Approvisionnements et Services	36,272	Bureau principal
Transports	3,632	Bureau principal
Roderick Hayes	2,000	Laurentides
Hayes Stuart & Co. Ltd.	2,198	Bureau principal
Hoyles Niblock International Ltd.	15,000	de l'Ouest
Hunter Construction Ltd.	5,230	de l'Ouest
IMP Group Limited	2,160	Maritimes
International Simultaneous Translation Service	13,848	Bureau principal
G. Isenor	12,110	Maritimes
J. A. Edgett Excavating Ltd.	252,900	de l'Ouest
Kevin Madge Construction Co.	2,500	Central
Labsonic	2,345	Laurentides
Pierrette Landry	3,002	Bureau principal
Lasalle Hydraulic Laboratory Ltd.	10,000	Bureau principal
MacGregor Canada Ltd.	4,002	Bureau principal
John A. MacDonald	8,969	Maritimes
MacLaren Morex Inc.	9,593	Maritimes
John E. Mahoney	7,035	Bureau principal
Maritime Waste Oil Service	14,202	Maritimes
B. McShane	12,375	Maritimes
Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche du Québec	2,205	Laurentides
Ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse	116,459	Maritimes
Pacific R/M Janitorial Service	7,623	de l'Ouest
Port Arthur Shipbuilding	15,701	Central
Preston Landscaping Regd	3,879	Maritimes
Remotec Applications Inc.	7,490	Terre-Neuve
Robert Wahba Consultant & Associates	21,425	Central
R. W. Digdon Construction Ltd.	5,171	Maritimes
Sanivan Inc.	297,000	Laurentides
Thomas Smith	8,230	de l'Ouest
Thomas Henry Smith	3,000	de l'Ouest
Société d'Études Complémentaires en Administration	2,400	Laurentides
Sperry Gyroscope	9,297	Bureau principal
Autorité de la Voie maritime du Saint-Laurent	46,825	de l'Ouest
Sullivan Construction Ltd.	202,746	Maritimes
S. Mason Tangier	12,537	Maritimes
Chantal Tanguay	11,477	Laurentides
Harry A. Taylor	5,200	de l'Ouest
Ted Mason Landscaping Ltd.	7,975	de l'Ouest
The Royal Danish Administration of Navigation and Hydrography	391,649	Bureau principal
The Wind Turbine Co. of Canada	15,358	Central/Laurentides
Thor-Tech Services	10,935	Central
Tri-County Construction	4,944	Maritimes
Turjo Construction Ltd.	2,140	Maritimes
Universal Enterprises	6,375	Maritimes
Wainwright Analytical	7,000	Maritimes
Preston Young	12,478	Maritimes

LE CNR—LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT ET DE LOGEMENT

Question nº 2952—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le département d'État—Sciences et Technologie pour le Conseil national de recherches du Canada à la page 32.31 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'approvisionnement et de logement, *a*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *b*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas de contrats de plus de $2,000, à qui, *c*) pourquoi le Conseil a-t-il besoin de ces services?

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil national de recherches, la réponse est la suivante:

a) et *b*) Repas et services connexes—

Groupes de travail	$7,813.38
Repas et services connexes—Représentation	21,059.90
	$28,872.78

Aucun contrat de plus de $2,000 n'a été émis.

c) Les repas, services connexes et frais de représentation sont assumés par le Conseil lors de conférences officielles réunissant des personnes qui ne sont pas des employés du gouvernement du Canada et des membres de comités ou d'organismes nationaux ou internationaux.

Question nº 2953—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le département d'État—Sciences et Technologie pour le Programme d'information scientifique et technique du Conseil national de recherches du Canada à la page 32.32 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'approvisionnement et de logement, *a*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *b*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *c*) pourquoi le Conseil a-t-il besoin de ces services?

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil national de recherches la réponse est la suivante:

a) et *b*) Repas et services connexes—

Groupes de travail	$1,637.57
Repas et services connexes—Représentation	1,627.76
	$3,265.33

Aucun contrat de plus de $2,000 n'a été émis.

c) Les repas, services connexes et frais de représentation sont assumés par le Conseil lors de conférences officielles réunissant des personnes qui ne sont pas des employés du gouvernement du Canada et des membres de comités ou d'organismes nationaux ou internationaux.

LES HONORAIRES DE SYNDICS

Question nº 3553—**M. Herbert:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3330, le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il répondu à une question semblable datée du 23 juillet 1975 et, le cas échéant, quand et pourquoi a-t-on modifié le système statistique?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, le ministère a répondu à une question semblable. Les modifications au système de statistiques ont été effectuées en 1976 lorsque le ministère a constaté que le montant d'honoraires de syndics n'était pas très utile pour les usagers de ces données et peu représentatif sans les autres coûts d'administration.

Questions au Feuilleton

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Question nº 3556—**M. Blenkarn:**

1. Au sujet de la déclaration du vérificateur général à la page 167 de son rapport, selon laquelle plus de 40 p. 100 des enquêtes entreprises n'ont pas été terminées dans les 18 mois prévus et, dans le cas de certaines, le retard atteint 43 mois, *a*) quelles enquêtes ont été terminées dans les 18 mois, *b*) qui faisait l'objet de l'enquête, *c*) qui a fait l'objet d'une enquête durant plus de 43 mois, *d*) pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour enquêter sur ces personnes?

2. Quelles sont les lignes directrices données par le ministre au Bureau de la politique de concurrence au sujet de la tenue des enquêtes?

3. Combien de personnes le bureau des enquêtes emploie-t-il?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui stipulent que toutes les enquêtes prévues par la présente loi doivent être conduites à huis clos, la politique suivie par le directeur des enquêtes et recherches a toujours été de ne divulguer aucun renseignement quant aux enquêtes en cours. Le public est informé de l'application de la loi par le biais des rapports de la Commission des pratiques restrictives du commerce, des enquêtes spéciales, des poursuites judiciaires ainsi que par le rapport annuel du directeur qui doit être déposé au Parlement. Ainsi, le directeur ne peut répondre à la question 1. sauf en ce qui a trait à la partie *d*) relative à la période de temps nécessaire à la disposition d'une enquête. Les enquêtes sont souvent interrompues par des poursuites judiciaires, initiées par les personnes qui font l'objet de ces enquêtes, alléguant que l'affaire n'est pas de la compétence du directeur ou de la Commission. L'envergure et la taille de plusieurs enquêtes, la complexité technique et les questions légales et économiques qui sont soulevées accaparent substantiellement les ressources humaines déjà très limitées.

2. Aucune. La loi définit les lignes directrices pour la tenue des enquêtes.

3. Deux cent trente personnes sont employées au Bureau de la politique de concurrence dont 184 sont assignées directement à l'application de la loi.

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES ET MARITIMES DES NUU-CHAH-NULTH

Question nº 3896—**M. Miller:**

1. Le Bureau des revendications des autochtones du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il soumis les revendications territoriales et maritimes des Nuu-chah-nulth au ministère de la Justice pour en déterminer le bien-fondé juridique et, le cas échéant, quand?

2. Sur quels *a*) procédures et critères, *b*) sources de renseignements le ministère de la Justice s'est-il basé pour déterminer le bien-fondé des revendications?

3. Quels résultats et recommandations le ministère de la Justice a-t-il transmis au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet du bien-fondé des revendications?

4. Quels renseignements et documents les Nuu-chah-nulth ont-ils dû fournir au ministère de la Justice à l'appui de leurs revendications?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien et Justice me communiquent les informations suivantes: 1. Oui, février 1981.

2. La revendication a été examinée à la lumière de la politique de 1973 sur les revendications globales et sur la base de renseignements fournis par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

3. Tout avis donné au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien serait confidentiel.

4. Aucun.

LES PÊCHEURS D'ANGUILLES AUTORISÉS

Question nº 4149—**M. Corbett:**

Quels sont les nom et adresse des pêcheurs d'anguille autorisés des comtés Queen, King, Saint-Jean et Sunbury au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): On n'a jamais publié de listes sur lesquelles paraîtraient ces renseignements. Cette politique vise à protéger la vie privée des pêcheurs.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 2969 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que la question nº 2969 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

ENVIRONNEMENT—LES PERTES DE BIENS NON ASSURÉS

Question nº 2969—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de biens non assurés de plus de $1,000, déclarées par le minstère de l'Environnement à la note 7 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, dans quelles circonstances a-t-on perdu ces articles et, *a*) qui était le coupable, *b*) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *c*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d*) a-t-on remplacé les articles, *e*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

2. Quels autres articles sont inclus dans le solde non expliqué de $42,120?

3. Quel usage le ministère fait-il du radio-portatif, de l'équipement audiovisuel, du moteur hors-bord, des selles et sacoches de selle, de la balance électronique du sartorius et des enregistreurs de niveau d'eau?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 3462?

[*Texte*]

*LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Question nº 3462—**M. Young:**

1. La Société canadienne des postes a-t-elle l'intention de déménager son service philathélique d'Ottawa à Antigonish?

2. Combien de personnes handicapées *a*) physiquement *b*) mentalement, le service emploie-t-il présentement?

3. Prend-on des mesures pour offrir un autre emploi à ces personnes et, le cas échéant, lesquelles?

[*Traduction*]

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, voici la réponse à la question:

1. Oui. Dans le cadre du programme de décentralisation du gouvernement fédéral, la Société canadienne des postes planifie actuellement le transfert de son service philatélique d'Ottawa à Antigonish.

2 .*a*) Cinq; *b*) Deux.

3. Oui, et ces mesures sont les suivantes: *a*) ces employés seront les premiers considérés pour tout poste d'un niveau équivalent au leur qui deviendra vacant au siège social de la Société canadienne des postes à Ottawa; *b*) ils seront les premiers considérés pour les affectations de perfectionnement qui, dans d'autres sections, devraient leur permettre d'accroître leurs compétences; *c*) leurs noms seront inscrits au bureau de placement pour employés handicapés de la Fonction publique afin de muter ces personnes à des postes au sein du gouvernement fédéral. Si, neuf mois avant la date prévue du transfert, ces personnes ne sont pas encore mutées, les démarches en leur faveur seront intensifiées à ce moment-là.

M. McKenzie: Madame le Président, je tiens à intervenir au sujet de deux de mes questions qui sont au *Feuilleton*, dont l'une, le nº 4072, remonte au 25 février. Cette question porte sur la directive nº 2080-1 du ministère des Transports qui traite de la participation des francophones en Ontario et qui prévoit l'établissement d'équipes de recrutement spéciales devant se rendre dans les universités et les écoles de l'Ontario et du Québec pour engager des francophones pour occuper des postes dans la Fonction publique fédérale. Je voudrais donc savoir si d'autres groupes linguistiques comme les Polonais, les Ukrainiens, les Italiens et les Portugais auront droit aux mêmes privilèges. Cet aspect de la politique de bilinguisme du gouvernement n'a jamais été souligné et expliqué à la population canadienne et plus particulièrement aux 40 groupes ethniques et aux anglophones qui ne reçoivent pas ce traitement de faveur.

Je voudrais également parler de la question nº 4175 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 24 mars. Cela ne remonte donc pas très loin mais il est extrêmement important que nous découvrions ce qui se passe au ministère de la Consommation et des Corporations, car un haut fonctionnaire, M. R. W. Bailey, a envoyé une lettre au sous-ministre adjoint dans laquelle il déclare que des rumeurs circulant dans le Bureau des brevets veulent que l'équipe chargée du recrutement actuellement à la recherche d'inspecteurs, a été priée de limiter ses recherches aux francophones, et plus particulièrement aux francophones unilingues.

M. Bailey a également prétendu que les candidatures d'anglophones ayant les compétences voulues ont été rejetées. Dans sa réponse à M. Bailey, M. Gagnon a indiqué que c'était là, en effet, la politique gouvernementale. Je voulais donc souligner au secrétaire parlementaire l'importance d'avoir des réponses à ces questions le plus tôt possible. Cette politique n'a jamais reçu l'approbation unanime des partis et il n'y a jamais eu de discussions à la Chambre où à quelque endroit que ce soit au sujet des préférences en matière d'embauche dans l'administration publique.

M. Smith: Madame le Président, j'ignore où en sont rendues les réponses, mais c'est avec plaisir que je me renseignerai. Aussitôt que les réponses auront été rédigées dans les deux langues officielles, elles seront certainement présentées.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 RU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Blaine A. Thacker propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour la mauvaise administration économique qui a causé directement la perte de 300,000 emplois depuis août 1981 et provoqué une crise pour les étudiants à la recherche d'un emploi d'été ou permanent, et exhorte le gouvernement à assumer la responsabilité de ce gâchis tragique et à encourager les secteurs public et privé à embaucher de jeunes Canadiens afin que les étudiants encore à l'école aient les moyens de poursuivre leurs études et que ceux qui obtiennent leur diplôme puissent devenir immédiatement des membres productifs de la population active.

—Madame le Président, vous venez de lire une motion précisant que, depuis août 1981, nous avons perdu environ 300,000 emplois, aux dépens surtout des jeunes Canadiens.

• (1510)

Le gouvernement libéral a tout fait pour mériter cette motion de censure. Nous la proposons au nom de tous les Canadiens, mais surtout au nom de la jeunesse. Les libéraux nous mènent à la catastrophe. On oblige les jeunes Canadiens à payer pour les gaffes répétées du gouvernement, pour son ignorance et la stupidité de ses programmes. Les premiers responsables sont non seulement les ministres, mais également les libéraux de l'arrière-ban. Quand vient le moment de voter, ils préfèrent protéger leur gagne-pain au lieu de voter contre les plans du cabinet qui ne font que causer des problèmes ou les aggraver au lieu de les résoudre.

Les subsides

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a, je crois, transgressé le Règlement en faisant un procès d'intention aux députés de ce côté-ci de la Chambre. Il a dit que nous votions à la Chambre des communes pour une raison particulière à savoir, pour garder notre emploi. A mon avis, c'est contraire au Règlement. Il s'agit d'une question de privilège. J'exige que le député retire ses paroles immédiatement.

M. Cosgrove: C'était un coup bas.

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, la susceptibilité des députés libéraux d'en face me sidère. Ils ont de bonnes raisons d'être susceptibles, car ils sont personnellement responsables de la situation des jeunes de notre pays. Le gouvernement a hypothéqué leur avenir. D'ici un an, cinq ans ou dix ans, notre jeunesse devra se contenter d'un niveau de vie nettement inférieur au nôtre à cause de l'attitude des libéraux de l'arrière ban qui maintiennent au pouvoir un cabinet odieux et corrompu. Les jeunes Canadiens font la queue devant les soupes populaires tandis que les libéraux de l'arrière-ban maintiennent au pouvoir ce gouvernement odieux et corrompu. En s'attaquant à notre jeunesse, le gouvernement s'attaque à l'avenir même de notre pays. Nous devons chasser le gouvernement libéral du pouvoir parce que l'avenir de notre pays est en jeu.

Nous pouvons choisir une autre orientation qui nous permettra de rendre toute sa puissance au Canada et d'en faire à nouveau un pays où la justice sociale s'applique à tous. Je vais faire l'historique de la situation dans laquelle se trouve notre pays à l'heure actuelle par la faute du gouvernement libéral. D'autres députés de notre parti parleront des problèmes régionaux, des problèmes propres à certaines industries et surtout des problèmes que connaissent les jeunes. Nous passerons en revue, pour les démolir, les arguments faibles et futiles des députés libéraux. Nous prouverons la futilité et l'inutilité de leurs efforts pathétiques en vue de rendre l'opposition, les premiers ministres provinciaux, les États-Unis et même tous les Canadiens responsables de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Ce sont le cabinet libéral et les députés libéraux de l'arrière-ban qui sont responsables de la situation, et c'est en les renversant que nous pourrons résoudre le problème.

Comment se fait-il que 1.2 million de Canadiens sont sans emploi à l'heure actuelle alors qu'en 1968, il n'y avait que 300,000 chômeurs au pays? Comment se fait-il que le chômage chez les jeunes s'élève à 17.5 p. 100 aujourd'hui, alors qu'il était presque nul en 1968? Comment se fait-il que le taux d'inflation est de 11.6 p. 100 aujourd'hui, contre 4 p. 100 seulement en 1968? Comment se fait-il qu'à l'heure actuelle, les taux d'intérêt s'élèvent à 15.3 p. 100, quand ils n'étaient que de 7.5 p. 100 en 1968? Comment se fait-il que les dépenses fédérales s'élèvent à 74.2 milliards de dollars, contre 12 milliards à peine en 1968? Comment se fait-il que le déficit fédéral soit de 50 milliards de dollars—et peut-être plus—pour cette année uniquement, tandis qu'en 1968, il n'était que de 500 millions de dollars? Comment se fait-il que notre dette nationale brute s'élève à 140 milliards de dollars, contre environ 30 milliards en 1968?

Comment le gouvernement explique-t-il que notre pays paie près de 16.7 milliards de dollars en intérêt sur la dette nationale, quand celle-ci ne s'élevait qu'à 1.4 milliard de dollars en 1968? Comment le gouvernement fédéral justifie-t-il une dépense de près de 250 millions de dollars en publicité pour prouver aux Canadiens qu'ils vivent dans un bon pays, tandis que le budget alloué à la publicité n'était que de 29 millions de dollars en 1968? Pourquoi, en 1968, étions-nous un pays fort et florissant, un pays qui avait l'impression de franchir les montagnes et de préparer un avenir pour ses jeunes? Lorsqu'on sortait de l'université à cette époque-là, pourquoi n'était-on pas envahi de désespoir et n'avait-on pas l'impression que le pays régressait? A l'époque, nous étions en train de bâtir un grand pays. Voilà ce qui se passait en 1968.

Comment étions-nous parvenus au plein emploi en 1968? Comment avons-nous pu offrir un régime d'assurance-maladie universel à tous, y compris aux pauvres? Comment se fait-il que notre régime d'assurance-hospitalisation était solide et bien financé? Comment se fait-il que notre système d'éducation postsecondaire permettait à nos jeunes de trouver de l'emploi tout de suite après avoir terminé leurs études? En ces temps-là, pas un d'entre nous ne redoutait le chômage au sortir de l'université ou du collège. Chaque diplômé avait le choix entre cinq ou six emplois à la fin de ses études postsecondaires. Et en dépit de tous ces avantages dont nous bénéficiions en 1968, les budgets étaient équilibrés, les impôts modérés et il régnait une véritable justice sociale.

La réponse à toutes mes questions est très simple. Avant 1968, nous n'étions pas gouvernés par une bande de socialistes. Avant cette époque, les progressistes conservateurs aussi bien que les libéraux étaient partisans de l'entreprise individuelle plutôt que de l'entreprise étatique. L'intervention gouvernementale était admise dans les cas extrêmes, le gouvernement étant vu comme un modérateur plutôt qu'un intervenant majeur. Nous faisions confiance aux investissements, qu'ils viennent du Canada ou de n'importe quel autre pays du monde. Notre parti savait et sait encore aujourd'hui que tout investissement entraîne la création d'emplois. Pas d'investissement, pas d'emploi. En ces jours-là, les deux grands partis étaient d'avis que les risques que prenait un individu, plutôt que sa position, son influence ou sa richesse, méritaient d'être récompensés. Seul notre parti reconnaît encore les mérites de cette vertu aujourd'hui. Depuis 1968, la situation a bien changé. D'abord, le même gouvernement au pouvoir depuis 1968 a délaissé l'entreprise individuelle au profit de la règlementation et de la gestion de l'État. Et on est témoin dans notre pays de ce qui se passe dans tout autre pays où l'économie est centralisée, à savoir la perte des libertés individuelles, l'impossibilité de choisir, ce qui débouche sur le désespoir.

Pourquoi des pays comme la Roumanie, la Pologne et l'Union soviétique ont-ils déjà été de grands exportateurs de denrées alimentaires alors que depuis que tout y est centralisé et que des sociétés d'État se sont multipliées, ils sont même incapables de nourrir leurs populations? Les gens doivent faire la queue pour se procurer des aliments. C'est la tournure que commencent à prendre les événements ici, au Canada. Ces choses se produiront de plus en plus. Et ce sont les jeunes qui seront le plus pénalisés.

Malheureusement, depuis 1968, et de nos jours surtout, la compensation est une question de richesse. Vous savez, monsieur l'Orateur, les intérêts afférents au service de la dette nationale sont de quelque 16.7 milliards. Cela veut dire que ceux qui étaient déjà riches ont accumulé la somme additionnelle de 16.7 milliards. Les riches deviennent incroyablement

riches. Cela engendre des classes sociales comme il en existe dans d'autres pays où il y a des gens excessivement riches et d'autres extrêmement pauvres. Nous savons aussi que les déficits mènent à l'inflation et que, quand il y a davantage d'argent en circulation, les terres prennent de la valeur. On se retrouve donc avec une classe sociale qui a des terres et une autre qui n'en a pas, les locataires. C'est un retour à la féodalité. Quel genre de Parlement ou de gouvernement imposerait la féodalité aux jeunes de notre pays? Ils seront forcés d'être des tenanciers et des serfs plutôt que des propriétaires capables d'exercer leur esprit d'entreprise.

Depuis 1968, la compensation par le gouvernement fédéral a rélevé du favoritisme politique. On n'a qu'à regarder qui dirige les sociétés de la Couronne, les organismes de publicité et de consultation, ou encore les commissions. Tous ces gens touchent un traitement fabuleux et une pension indexée. Qui sont les hauts fonctionnaires? Ils entretiennent tous des liens étroits avec un petit groupe d'hommes et de femmes qui dirige le pays depuis 1968. Ce sont tous des partisans libéraux. En fait, la plupart d'entre eux ont été rejetés par les électeurs canadiens. Dans leurs propres circonscriptions, les électeurs ont fait savoir clairement qu'ils refusaient d'être dirigés par tel ou tel homme ou par telle ou telle femme. Or, après leur défaite, le gouvernement libéral les a nommés à des postes très lucratifs. Voilà comment les choses se passent en 1982 sous le régime libéral! C'est dégoûtant. Ce n'est pas ce que nous voulons pour nos jeunes.

• (1520)

Qui sont les victimes en l'occurrence? Qui subit les contrecoups de l'inflation ou des nominations politiques? Les Canadiens moyens, les petits commerçants, les agriculteurs, les pêcheurs, les personnes âgées et, en dernier mais non par ordre d'importance, les jeunes, qui représentent l'avenir de notre pays. Nous pouvons dire adieu à tout rêve de société juste sous le gouvernement libéral.

Je vais maintenant donner quelques détails sur la situation des jeunes, et d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre vont en faire autant. En avril, il y avait quelque 1,233,000 chômeurs, soit environ 9.6 p. 100 de la population active. En outre, près de 100,000 hommes et femmes avaient tout simplement abandonné tout espoir de trouver un emploi. Ces gens restent à la maison, attendant des temps meilleurs, parce qu'il est même inutile de faire la tournée des employeurs possibles. Mais, chose encore plus importante, depuis le mois d'août 1981, plus de 300,000 emplois ont disparu au rythme de plusieurs dizaines de milliers par semaine. Ce rythme se maintiendra dans l'avenir immédiat. Sur ces 300,000 emplois perdus, 53 p. 100 étaient détenus par des jeunes. A l'heure actuelle, 18 p. 100 de nos jeunes sont sans emploi.

A quelle situation font face les étudiants qui fréquentent nos collèges et nos universités et qui ont besoin d'emploi pour financer leurs études l'an prochain? Il n'y a simplement pas d'emploi disponible pour eux. Il y a environ 190,000 étudiants de nos collèges qui se cherchent un emploi d'été et environ 463,000 étudiants de nos universités, ce qui fait un nombre global de trois quarts de million de jeunes en quête d'emplois pour financer leur études l'an prochain afin d'avoir l'instruction et les qualités requises quand ils achèveront leurs études dans deux, trois ou quatre ans. S'ils ne peuvent trouver d'emploi et poursuivre leurs études, ils devront rester à la maison. Toute leur attitude sera modifiée et ils devront songer à s'exiler dans des pays ou il y a des emplois disponibles. Ce n'est certes pas dans les meilleurs intérêts du Canada.

Exception faite des étudiants dans les université et les collèges, qui constituent seulement 20 p. 100 de tous ceux qui vont à l'école, 80 p. 100 des jeunes qui arrivent sur le marché du travail ont fait au plus leur 12e année. Quelles sortes d'emplois leur sont accessibles? Les faits démontrent que le gouvernement a sabré dans la recherche et le développement, au point que les universités et les sociétés privées n'offrent plus autant de postes de chercheurs parce qu'elles n'obtiennent pas les crédits d'impôt suffisants pour la recherche et le développement.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'emplois pour les jeunes? A cause d'une politique de longue date, depuis 1968 au moins, en vertu de laquelle l'État ou le gouvernement s'ingère dans l'économie du pays, à cause de politiques récentes comme le Programme énergétique national qui est un programme de nationalisation et non pas de canadianisation, à cause de politiques qui permettent de confisquer la richesse des sociétés commerciales et des particuliers détenteurs d'actions de sociétés pétrolières et gazières, à cause d'un budget qui s'en prend aux petits investisseurs et aux entreprises des particuliers, qu'ils soient petits entrepereneurs, agriculteurs, pêcheurs ou simples travailleurs qui tentent d'équilibrer leur budget.

Le résultat de ces politiques? Au cours des derniers mois, 10 milliards de dollars canadiens ont fui le pays parce que les gens préfèrent acheter des actions de sociétés à l'étranger. Il est vrai qu'à l'origine, ces gens vivaient peut-être dans d'autres pays, mais ils détenaient des actions d'entreprises installées au Canada. Huit milliards de dollars environ en sus des 10 milliards de dollars ont quitté le pays, de sorte que les gens ont pu acheter des actions d'entreprises américaines. Ils ont décidé que le Canada n'en valait pas la peine et que le climat n'y était pas propice aux affaires. Ils ont donc pris leur argent et ont acheté des actions d'entreprises américaines, britanniques ou autres. Il s'ensuit donc que les emplois créés grâce à ces capitaux l'ont été dans divers autres pays plutôt qu'ici.

Il y a ensuite les 5 à 6 milliards de dollars qui quittent chaque année le pays en paiement du pétrole importé. Cela signifie que nos puits de pétrole, dans l'Ouest, et surtout en Saskatchewan et en Alberta, produisent de moins en moins, puis sont fermés. Environ 6 milliards de dollars quittent le Canada pour l'Arabie saoudite, le Venezuela, le Nigeria et le Mexique, ce qui fait que les emplois sont créés là-bas et non ici. Nous pourrions disposer de 10 milliards de dollars pour nous ici, plus 8 milliards de dollars, plus 5 à 6 milliards chaque année pour créer des emplois pour les jeunes du Canada.

Moi qui suis de l'Alberta, je pleure sur le sort que l'on fait à l'industrie pétrolière quand je retourne dans ma circonscription. Il fut un temps où cette industrie créait des emplois pour les jeunes, non pas pour les jeunes Albertains, pour qui les débouchés restent multiples, mais pour de nombreux jeunes hommes et femmes de Terre-Neuve, des autres provinces Maritimes, du Québec, de l'Ontario et du reste du pays. Cette industrie était en plein essor. Plus de 700 entreprises créaient des emplois. Plus de 90 p. 100 du personnel des multinationales, y compris les cadres supérieurs, étaient des Canadiens et des Canadiennes. Des Albertains et d'autres Canadiens ont même été mutés aux sociétés mères des multinationales où ils

occupent des postes de commande. Nous étions en train de canadianiser véritablement l'industrie pétrolière et gazière parce que la plupart des jeunes entraient à l'emploi d'une multinationale où ils apprenaient le métier et qu'ils quittaient ensuite pour former leur propre société. C'est ainsi que les 700 sociétés pétrolières et gazières ont commencé. Nous ne devons pas oublier les nombreuses industries de service, les spécialistes de boues et les soudeurs. Et que dire des fournisseurs de produits alimentaires et de ceux qui intervenaient dans toute l'infrastructure de l'industrie pétrolière et gazière? Il s'agissait de Canadiens dans tous les cas.

Mais le Programme énergétique national a tout anéanti. On a les larmes aux yeux devant les emplois perdus par centaines de milliers parce que nos dirigeants ne s'intéressent pas aux jeunes et ne prennent pas de dispositions pour assurer leur avenir. C'est triste à pleurer de voir leurs droits bafoués.

C'est triste aussi de voir que des dizaines de milliers de jeunes Canadiens ne trouvent pas d'emploi dans l'industrie de l'automobile en Ontario. Ils ne peuvent pas travailler parce qu'en 1972, quand le cours mondial du pétrole s'est mis à grimper, le gouvernement a décidé qu'il ne succomberait pas au chantage des pays arabes. Sa décision de maintenir les prix à un bas niveau a immédiatement provoqué une hémorragie de capitaux afin de payer le pétrole importé. Les consommateurs y ont vu un feu vert pour continuer à acheter de grosses voitures et les fabricants, pour continuer à en produire. Entretemps, le Japon et l'Allemagne, qui devaient assumer le cours mondial, se sont mis à former des ingénieurs et des techniciens qui allaient fabriquer des voitures plus petites et moins gourmandes. Huit ans plus tard, ces pays balaient le marché canadien de l'automobile. Et pourquoi pas? Cela démontre que le gouvernement en ne saisissant pas toutes les ramifications de la décision qu'il avait prise a fait beaucoup de tort aux gens. Il faut que les jeunes de toutes les régions du Canada sachent qu'ils n'arrivent pas à trouver un emploi à cause des décisions que les libéraux ont prises il y a une huitaine ou une dizaine d'années.

Comment créer des emplois? Premièrement, il faut un pays doté de ressources. Nous avons plus de pétrole et de gaz que les pays étrangers pourraient souhaiter en avoir dans leurs rêves les plus fous. Nous avons de la potasse, du charbon, des forêts, des minéraux, de l'électricité et une ressource que nous n'utilisons même pas, l'eau. Il se déverse plus d'eau douce dans l'Océan Arctique que nous ne pourrions en utiliser en un million d'années. C'est notre atout majeur.

Deuxièmement, ce n'est pas tout d'avoir un pays qui regorge de ressources; encore faut-il des gens. Le Canada en a. Le Canada n'est pas surpeuplé, contrairement à bien des pays possédant des ressources restreintes. Ainsi, le Japon, rocher qui est situé au milieu de l'océan et est peuplé de 122 millions d'habitants, a des problèmes. L'Inde, qui a de 600 à 700 millions d'habitants et possède des ressources limitées, a de graves problèmes. Le Canada a 24 millions d'habitants qui se partagent les ressources d'un demi-continent. Nous n'avons certainement pas de problèmes de surpeuplement.

Troisièmement, il faut des gens instruits, ce que nous avons également. Nous avons un réseau de collèges et d'universités qui ne le laisse en rien à aucun autre pays.

Quatrièmement, il faut une certaine stabilité sociale. Les Canadiens sont des gens stables, cela saute aux yeux. Les Canadiens sont bien plus stables que le gouvernement libéral qui, pour certaines raisons mystérieuses, a cependant réussi à leur jeter de la poudre aux yeux pour conserver le pouvoir. Les Canadiens sont supérieurs au gouvernement libéral qui les dirige en ce moment.

• (1530)

La cinquième raison primordiale pour laquelle nous éprouvons des difficultés et avons tellement de chômage en dépit de nos ressources et de notre population est l'absence d'un climat favorable aux affaires. Quand on considère chaque ministre du cabinet à tour de rôle, on constate qu'aucun ne comprend ce qu'est un climat propice aux affaires, la nécessité de certaines dispositions fiscales et de la stabilité du régime fiscal et des politiques gouvernementales. Le gouvernement libéral a échoué lamentablement. De toute évidence, la solution est de renverser le gouvernement actuel.

Les jeunes Canadiens commencent à se rendre compte que telle est la solution. A titre de porte-parole des jeunes au sein de notre parti, je suis absolument ravi de constater, à la faveur de mes déplacements d'une province à l'autre pour assister aux congrès provinciaux, que les jeunes commencent à se rendre compte qu'un esclave est quelqu'un dont la valeur économique est taxée, prélevée intégralement par un tiers, tandis qu'au Canada les esclaves sont imposés dans une proportion de 55 p. 100. Ils travaillent dur et doivent remettre 55 p. 100 de leurs revenus entre les mains d'autres personnes qui décident de la façon de dépenser leur argent. Ils dénoncent cette situation, ce qui augure bien pour le Canada. Il faut que les jeunes Canadiens comprennent qu'ils doivent s'organiser et continuer d'adhérer par centaines de milliers à notre parti, afin que nous puissions défaire les uns après les autres les députés d'arrière-ban du parti libéral.

Nous avons besoin d'un nouveau gouvernement soucieux de freiner la croissance du gouvernement et de motiver l'intervention du gouvernement par des raisons différentes de celles qu'invoquent un petit groupe d'hommes et de femmes qui s'imaginent pouvoir tout diriger d'Ottawa. C'est impossible. Les pays étrangers qui s'y sont essayés n'y sont jamais arrivés, même ceux qui sont bien plus petits que le Canada.

Nous avons besoin d'un gouvernement qui donne la préséance à l'instruction. Quiconque étudie les politiques de notre parti constate qu'elles réservent une place de choix à l'instruction. Nous devons insister sur la recherche et le développement et favoriser la confiance dans un climat commercial absolument sain.

On peut y arriver. Le prochain gouvernement progressiste conservateur y arrivera. La cause de nos difficultés actuelles, ce ne sont ni les jeunes Canadiens, ni les Canadiens en général, ni les Américains. Ce sont le cabinet libéral et les députés libéraux qui sont responsables de nos difficultés actuelles. Vraiment, l'ère des libéraux, c'est l'ère de la décadence.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, lorsque M. l'Orateur adjoint occupait le fauteuil, il y a quelques instants, au début de l'intervention du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), j'ai invoqué le Règlement, puis j'ai soulevé la question de privilège afin d'attirer l'attention de la présidence sur le fait que, à mon avis, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) transgressait le Règlement de la Chambre en faisant un procès d'intention aux députés de ce côté-ci de la Chambre.

Malheureusement, M. l'Orateur adjoint était alors en pleine conversation avec le greffier de la Chambre, de sorte qu'il n'a pas entendu les paroles qui ont été prononcées. J'ai informé en privé M. l'Orateur adjoint—je suppose qu'il a quitté la Chambre pour quelques instants et qu'il a été retardé—que je soulèverais cette question une fois que le député de Lethbridge-Foothills aurait terminé son allocution car, en toute courtoisie, je croyais qu'il me permettrait au moins de terminer.

Je demanderais à M. l'Orateur adjoint et à vous-même de jeter un coup d'œil sur le compte rendu de la dernière partie de l'allocution du député de Lethbridge-Foothills, où il énonce très clairement que les députés de ce côté-ci de la Chambre votaient sur les mesures législatives et autres uniquement dans le but de conserver leur siège.

Après avoir examiné les précédents au cours des dernières minutes, je conclus que nous sommes clairement en présence d'une atteinte aux privilèges parlementaires qui discrédite non seulement les députés de ce côté-ci de la Chambre mais l'ensemble des députés si l'on permet que ce genre de déclarations continue. J'attire votre attention sur les commentaires 316(e) et 316(i) de Beauchesne. Le commentaire 316 se lit ainsi:

316. Outre les restrictions prévues à l'article 35 du Règlement, l'usage, tant en Angleterre qu'au Canada, veut qu'un député prenant la parole s'abstienne:

e) de prêter à un de ses collègues des intentions inavouables ou autres que celles qu'il prétend avoir: lui faire un procès d'intention;

Et le commentaire 316(i) comme suit:

i) de critiquer les actes et les délibérations passés de la Chambre;

Plus loin, le commentaire 319(3) dit ceci:

3) L'Orateur ne permettra pas à un député, à la Chambre des communes, de se laisser aller à des critiques contre la Chambre elle-même en tant qu'institution politique, ni de prêter des motifs indignes aux actes d'un ou de plusieurs députés dans un cas particulier, ni d'employer un langage blasphématoire ou indécent, ni de mettre en doute les pouvoirs reconnus et certains de la Chambre, ni de critiquer, combattre ou mettre en doute de quelque manière que ce soit les actes et travaux passés de la Chambre, ni de parler d'une façon abusive et irrespectueuse d'une loi du Parlement.

Ce dernier point est extrêmement important. Erskine May le reprend plus explicitement, à la page 153, je crois. Il cite de nombreux exemples, tirés de l'histoire du Parlement britannique, qui montrent que les députés ne sont pas autorisés à critiquer les votes qui ont déjà eu lieu à la Chambre des communes.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur la page 424 de l'ouvrage d'Erskine May; voici ce que dit l'auteur sous la rubrique intitulée «Critique des votes de la Chambre»:

S'il est interdit de faire allusion à des débats terminés, il l'est encore plus de critiquer la façon dont la Chambre a voté, à moins de chercher à justifier une motion portant annulation du vote. Non seulement ces commentaires relanceraient la discussion sur des questions déjà tranchées, mais ils seraient tout à fait déplacés, si l'on songe que celui qui critique est lié par une décision prise à la majorité des voix au cours d'un vote auquel il a lui-même participé.

En toute sincérité, je trouve qu'il ne faut plus tolérer de telles infractions au Règlement, si l'on veut que tout marche bien. Les députés de tous les côtés de la Chambre se laissent parfois emporter et exagèrent pour les besoins de la cause. C'est parfaitement admissible, même si cela peut paraître monotone aux députés et aux téléspectateurs. Si l'on veut que la Chambre subsiste et qu'elle continue à jouir de la confiance de tous les Canadiens, il faut toutefois veiller à respecter les règles et procédures et le Règlement de la Chambre.

Je sais, et j'en suis convaincu, que le député de Lethbridge-Foothills n'a pas essayé délibérément d'enfreindre le Règlement ni de critiquer les procédures de la Chambre. Je lui demande donc d'avoir l'obligeance de se rétracter immédiatement.

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, le député de York-Est (M. Collenette) me reproche d'avoir fait certaines allégations sur l'attitude des députés de son parti à l'égard de leur emploi. Je n'ai pas dit un seul mot de leur emploi et je n'ai pas dit qu'ils s'accrochaient à leur emploi. L'Orateur adjoint, qui était au fauteuil immédiatement avant vous, a étudié la question et l'a traitée avec tout le mépris qu'elle mérite. Il n'a pas rendu de décision; il s'est seulement assis parce que j'avais la parole. L'objection du député de York-Est est en réalité sans fondement, et puisque l'Orateur précédent a étudié la question, je demande que l'on considère le problème comme réglé.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, l'ancien secrétaire parlementaire devrait faire un peu plus attention aux termes utilisés dans Beauchesne et dans les autres précédents qu'il cite. Je n'ai pas l'intention de prolonger le débat pendant une journée réservée à l'opposition sur une fausse question de privilège. Mais si l'on cherche bien, on verra que s'il ne convient pas qu'un député parle du vote d'un autre député individuellement il n'y a rien d'incorrect à ce qu'il parle du vote, collectivement, d'un parti ou de ses membres.

Et j'invoque maintenant le Règlement, M. l'Orateur, pour dire qu'à mon avis il y a une règle générale qui veut, si l'on cherche bien, qu'à l'exception des orateurs qui ouvrent le débat pour chaque parti, la durée des discours des autres députés soit ensuite limitée à 15 minutes.

M. Collenette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je regrette que vous ayez permis au député du Yukon (N. Nielsen) de faire exception en faisant un autre rappel au règlement qui n'a rien à avoir avec la question de privilège. Dans ces conditions, peut-être faudrait-il que je m'explique. Je pensais avoir bien dit dans mes observations que M. l'Orateur suppléant n'a pas effectivement entendu les paroles parce qu'il était en train de converser. Je lui ai dit que je soulèverais la question quand le député de Lethbridge-Foothills aurait parlé. Au moment de ma première intervention, M. l'Orateur suppléant n'avait d'autre solution que de rendre la décision qu'il a prise, parce qu'il n'a pas entendu ce qui se disait.

Je vous prierais donc, monsieur l'Orateur, de ne pas trancher tout de suite mais d'examiner les bleus et le compte rendu et d'en délibérer en temps et lieu.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'accorderai la parole à d'autres députés s'ils veulent intervenir sur cette question de privilège. Il est évident que j'ai tenu à entendre le député de York-Est (M. Collenette) qui a soulevé la question et le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) qui à juste titre voulait pouvoir faire des observations à ce sujet. Il est évident qu'en ma qualité d'occupant actuel du fauteuil, je ne suis pas en mesure de trancher maintenant, puisque je n'ai pas entendu les propos tenus et que je n'ai vu ni les bleux ni le hansard. Par conséquent, la présidence va réfléchir à la question. S'il convient de la reprendre demain, à la demande de certains députés ou de la présidence, nous le ferons.

• (1540)

Le député de York-Est s'est protégé en soulevant la question de privilège aussitôt qu'il y a vu matière. Comme je l'ai dit, il est bien évident que le titulaire actuel de la présidence ne peut pas trancher la question sans pouvoir consulter le hansard et autres documents. Si d'autres députés veulent soulever la question de privilège et faire inscrire leurs propos au compte rendu, je leur donnerai certainement la parole à cet effet. Autrement, je passerai au rappel au Règlement fait par le député du Yukon (M. Nielsen). Pour éviter toute confusion, les députés qui veulent soulever la question de privilège pourraient en manifester leur intention à la présidence. Autrement, nous débattrons du rappel au Règlement.

La parole est au député du Yukon à propos de la question de privilège. Je fais remarquer au député qu'il est déjà intervenu sur cette question et il n'est pas habituel qu'un député ait deux fois la parole sur une même question. Mais cela s'est déjà produit à la Chambre. Je donne donc la parole au député, mais j'espère que nous nous en tiendrons à une seule intervention par député sur le sujet.

M. Nielsen: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, rien ne vous interdit de permettre aux députés de prendre la parole plus d'une fois au sujet d'une question de privilège, chose que l'usage nous permet d'ailleurs depuis 25 ans que je suis ici. Ces nouvelles interprétations ont pour résultat regrettable de créer des précédents lorsqu'elles nous sont imposées plus d'une fois.

J'ai pris la parole tout simplement pour signaler que la décision que nous avons prise de limiter les discours à 15 minutes, pour permettre à un plus grand nombre de députés de participer à ce débat des plus importants, pourrait fort bien ne servir à rien si nous nous lançons dans d'interminables questions de privilège de caractère douteux.

M. Collenette: Chantage!

M. Nielsen: Pas du tout. A mon avis, le député de York-Est vient d'employer un terme des plus répréhensibles d'après l'usage parlementaire en m'accusant de chantage. Peut-être la présidence en tiendra-t-elle compte en examinant le présent échange.

M. Smith: Somme-nous maintenant revenus au rappel au Règlement qui avait trait à la durée des discours, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): C'est ce que j'aimerais, si la Chambre est d'accord.

M. Smith: Oui. Eh bien, les députés de ce côté-ci de la Chambre seraient d'accord pour que les discours soient limités à 15 minutes comme l'opposition l'a demandé.

M. Nielsen: Proposé.

M. Smith: Je pense que nous nous étions entendus pour que le motionnaire et le premier porte-parole du gouvernement puissent parler pendant 30 minutes, comme le prévoit l'article 58. Je ne pense pas que cela visait aussi le porte-parole du Nouveau parti démocratique, mais il me semble que nous nous étions entendus pour que celui-ci puisse parler pendant 20 minutes . . .

M. Nielsen: C'est exact.

M. Smith: . . . et pour que tous les députés qui prendraient la parole par la suite aient droit à 15 minutes chacun.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): D'après ce que les députés ont dit, la présidence a l'impression que la Chambre serait d'accord pour accepter la proposition qu'a avancée le député du Yukon et que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) a expliquée en détail. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de donner d'autres explications. La Chambre est-elle d'accord avec la proposition du député du Yukon?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, je me demandais si je finirais par intervenir au sujet de la motion à l'étude. Étant donné tous les préavis de questions de privilège émanant des députés d'en face, je commençais à me demander s'il n'existait pas une sorte de privilège qui nous interdirait de critiquer la politique gouvernementale.

La motion d'opposition dont la Chambre est saisie aujourd'hui est très importante, parce qu'elle cherche à attirer l'attention du public sur le problème du chômage parmi les jeunes. Sans minimiser l'importance de cette question, nous ne pouvons pas l'examiner hors de tout contexte. Nous devons traiter globalement du problème du chômage, puisqu'il touche tous les Canadiens et qu'il atteint aujourd'hui un taux record. Lorsqu'on examine le problème du chômage parmi les jeunes, nous devons tenir compte du fait que le gouvernement actuel refuse d'assumer la tâche qui lui incombe, c'est-à-dire gérer l'économie de façon humaine et juste.

J'ai constaté avec intérêt que le premier député qui a pris la parole au nom du parti conservateur semblait accepter le fait que le gouvernement continue à se désintéresser des questions économiques. Je suppose que c'est pour cela que, lors du dernier sondage Gallup, lorsqu'on a demandé aux Canadiens si la politique économique serait différente si nous avions un gouvernement conservateur au lieu d'un gouvernement libéral, la majorité entre eux ont répondu qu'il n'y aurait guère de différence. Donc, bien qu'il soit évidemment temps de renverser le gouvernement libéral actuel, les Canadiens devront chercher de nouveaux programmes économiques ailleurs que chez les conservateurs.

L'économie est aujourd'hui dans un terrible gâchis. Il suffit de songer au taux excessivement élevé de faillites. Tous les jours, de petites entreprises ferment boutique. La récession économique en cours met de grandes entreprises dans une situation précaire. Les mises à pied se succèdent de façon ininterrompue. Il semble même y avoir une escalade dans celles qu'on annonce régulièrement. Parce que les hypothèques coûtent extrêmement cher, un très petit nombre seulement de Canadiens ont les moyens de s'acheter une maison. Ceux qui possèdent leur maison ou qui l'ont hypothéquée doivent faire des pieds et des mains pour la conserver. De nombreux propriétaires sont forcés de vendre la maison de leurs rêves qu'ils avaient achetée au prix de tant d'efforts. La baisse des recettes publiques, qui est attribuable à la récession, fait surgir des menaces pour les traitements des employés du gouvernement. La qualité des services que le gouvernement procure à la population est menacée, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé ou dans les prestations d'assurance-chômage. La mise en vigueur de nouveaux services est retardée, qu'il s'agisse de retraites convenables ou de bons services de garderie dans l'ensemble du pays.

Le malaise économique général est fidèlement reflété par toutes sortes d'indices économiques. Le plus révélateur, bien entendu, c'est le fait que le chômage est au niveau le plus élevé depuis la dépression des années 1930, pusqu'il y a plus d'un million et quart de chômeurs à l'heure actuelle. Les choses vont tellement mal que même le caucus libéral semble commencer à se rendre compte de la gravité de la situation, non seulement les députés de l'arrière-ban, mais même quelques ministres. Ainsi, nous nous souvenons tous de la lettre des députés du Québec qui exhortaient le gouvernement à stimuler l'économie. J'attire votre attention sur le document du comité du caucus du parti libéral qui a étudié le développement économique, document rendu public récemment et dans lequel il était question de la «nécessité de trouver des façons radicalement nouvelles de redonner de la vigueur à l'économie et d'atténuer les difficultés que nous traversons».

C'est dans cette ambiance de perturbations politiques, économiques et sociales que les jeunes sortent des universités aujourd'hui pour chercher du travail, mais sans succès. D'autres étudiants d'université se cherchent des emplois d'été pour pouvoir payer leurs études à l'automne, mais ils n'en trouvent pas. Ce ne sont pas seulement les étudiants qui sont sans emploi et qui ont besoin de travail; il y a aussi de jeunes chômeurs qui cherchent du travail. Il faut tenir compte du fait que près de la moitié des Canadiens aujourd'hui en chômage ont moins de 25 ans. Ainsi, selon les statistiques, il y avait en avril 1,233,000 chômeurs dont 508,000, soit près de la moitié, étaient âgés de 15 à 24 ans. Le mois dernier, le taux de chômage désaisonnalisé était de 9.6 p. 100 pour les jeunes, donc nettement plus élevé. Quant au taux de chômage non corrigé, il est de 18 p. 100 chez les jeunes.

Si l'on tient compte du chômage caché, c'est-à-dire de ceux qui ont tout simplement cessé de chercher activement un emploi parce qu'ils désespéraient d'en trouver, on s'aperçoit que le taux de chômage chez les jeunes Canadiens atteint le chiffre astronomique de 25.1 p. 100. Quelque 777,000 jeunes Canadiens cherchent du travail aujourd'hui. Si nous ajoutons à ce nombre celui des étudiants qui chercheront à travailler cet été afin d'être en mesure de poursuivre leurs études universitaires à l'automne ainsi que celui des nouveaux diplômés, l'on constate que la situation est tout à fait intolérable.

• (1550)

Nous compromettons l'avenir du pays, car nous rendons à nos jeunes gens la vie si difficile que nous leur enlevons tout espoir de faire un apport utile à la société. Nous enlevons aux jeunes Canadiens la possibilité de reprendre leurs études universitaires à l'automne. Nous les privons de l'occasion de faire œuvre utile dans la société.

Étant donné la gravité du chômage chez les jeunes gens, nous espérions que le gouvernement prendrait des mesures novatrices et concrètes. Mais au lieu, nous avons un gouvernement qui persiste à appliquer la stratégie économique exposée dans le budget de novembre dernier. En tant qu'instrument économique, ce budget est nettement et absolument inefficace dans les circonstances actuelles, alors que nous avons plus de un million de chômeurs ainsi qu'un très grand nombre de jeunes sans travail.

Je voudrais réexaminer aujourd'hui le budget de novembre dernier. A mon avis, on ne se tromperait pas en le qualifiant d'arnaque fiscal, et c'est là l'ironie, au nom de la justice sociale. Beaucoup de citoyens ordinaires en ont été durement touchés. Le gouvernement a même essayé d'imposer les régimes d'assurances médicales et dentaires. La stratégie économique prévue dans le budget était fondée sur les mégaprojets énergétiques qui ont lamentablement échoué. Ces mégaprojets ne favoriseront plus la relance économique, comme le prévoyait le budget. Toutefois, le gouvernement ne les a pas encore remplacés par un autre stimulant économique d'égale importance.

Dans le budget de novembre dernier, l'inflation était qualifiée de problème numéro un. Aujourd'hui, l'inflation continue de s'accroître au même rythme que le chômage. En qualifiant l'inflation de problème numéro un, le budget renfermait des mesures fiscales et monétaires visant à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé et à maintenir, en apparence, les dépenses publiques, mais qui ne pouvaient réussir à relancer l'économie. Dans son programme économique, le gouvernement ne prévoit aucune aide pour les chômeurs canadiens. Il n'y prévoit en tout cas aucune aide concrète pour nos jeunes gens sans travail.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé un certain nombre de programmes de création d'emplois. Je voudrais me reporter à l'une de ses déclarations. Le 11 mars dernier, le ministre a annoncé que le gouvernement consacrerait 20 millions de dollars de plus que prévu au programme d'emplois d'été pour les étudiants du gouvernement fédéral. Cette mesure devait ajouter 10,000 emplois pour les jeunes et faire passer à 53,000 le chiffre total des jeunes employés cet été dans le cadre du programme d'emploi du gouvernement fédéral.

Même si nous sommes généreux et que nous acceptions les chiffres du gouvernement au sujet de l'emploi, nous devons comparer l'efficacité de cette mesure aux besoins réels. Je voudrais me reporter à un article publié le 19 mai 1982 dans le *Globe and Mail,* quotidien bien connu pour son objectivité et hautement respecté du Canada. Cet article portait sur le chômage chez les jeunes. Les mesures prises par le gouvernement laissent beaucoup à désirer par rapport aux besoins qui existent. Voici un passage de cet article:

> Les conseillers des centres d'emploi et les économistes ne peuvent pas se rappeler une année où les perspectives d'emploi pour les étudiants ont été aussi mauvaises que cette année, et ils prévoient qu'environ le sixième de tous les étudiants en quête de travail cet été ne pourront se trouver d'emploi.

Les subsides

Un étudiant sur six sera sans travail cet été:

Un sondage effectué par le *Globe and Mail* auprès des analystes des gouvernements fédéral et provinciaux indique qu'environ 1.2 million d'étudiants seront candidats à la vie active en juillet au Canada et qu'environ 16 p. 100 ou 200,000 d'entre eux ne pourront se trouver du travail.

Le taux de chômage chez les étudiants était de 11.5 p. 100 en juillet 1981.

L'article énumère les raisons pour lesquelles 200,000 étudiants seront sans travail cet été. Il mentionne certaines des sociétés canadiennes les plus importantes qui offrent ordinairement des milliers d'emplois d'été et qui ont soit supprimé soit réduit au minimum leurs programmes d'emploi pour les étudiants cette année. L'article donne certains exemples précis:

Noranda Mines Ltd., qui embauche ordinairement environ 2,500 étudiants, n'en emploiera sans doute qu'environ un millier cet été.

Stelco Inc. emploie ordinairement environ 800 étudiants à son aciérie à Hamilton, mais elle n'en embauchera pas cette année à cause de licenciements chez ses employés réguliers.

Dome Petroleum Ltd. de Calgary emploiera une centaine d'étudiants cet été par rapport à 500 l'année dernière.

Cette année, Bell Canada offrira aux étudiants d'Ontario 200 emplois d'été de moins. L'année dernière, cette société avait embauché 750 étudiants.

Alcan Smelters and Chemicals Ltd. réduira de 275 à 50 le nombre d'emplois pour les étudiants à son usine de Jonquière, au Québec; alors qu'elle avait embauché l'année dernière 200 étudiants à son usine de Kitimat, en Colombie-Britannique, elle n'en engagera cette année que 80.

Les sociétés Abitibi-Price Inc. et British Columbia Forest Products Ltd. n'embaucheront toutes deux au cours de l'été qu'une faible proportion des quelque centaines d'étudiants que chacune avait l'habitude d'engager ces dernières années.

Cet été, la société Hawker Siddeley Canada Inc. n'embauchera pas d'étudiants. Elle avait l'habitude d'en engager 500 environ.

La société Inco Metals Co., qui avait fourni l'année dernière en Ontario des emplois d'été à 414 étudiants, n'envisage pas d'en embaucher cette année.

Les grandes entreprises qui avaient l'habitude d'engager pour les mois d'été un grand nombre d'étudiants n'en engageront que peu ou pas du tout cette année. L'article précise sur quelles données on s'est fondé pour prédire que 200,000 étudiants ne trouveraient pas de travail cet été.

Les conclusions du *Globe* s'appuient sur les estimations privées de certains hauts fonctionnaires des ministères du Travail des différentes provinces et de certains économistes régionaux d'Emploi et Immigration Canada.

Ces personnes, qui sont des experts et qui connaissent la situation de l'emploi, en sont arrivées à la conclusion suivante, donnée dans cet article:

M. Patrick O'Rourke, directeur des programmes d'emploi du ministère du Travail de la Colombie-Britannique, a dit qu'il y aurait très peu d'emplois à offrir aux étudiants cet été dans l'industrie forestière à cause des licenciements et d'un ralentissement de la production . . .

Un économiste du bureau de la Colombie-Britannique de la CEIC, a dit que la proportion d'étudiants sans emploi cet été pourrait être de 18 à 20 p. 100, alors qu'elle était de 9.6 p. 100 en juillet 1981.

Barbara Deters, directeur des communications du ministère de l'Éducation supérieure et de la Main-d'œuvre de l'Alberta a dit que certaines entreprises supprimaient les emplois d'été qu'elles avaient offerts aux étudiants.

Ces étudiants qui avaient une offre d'emploi se retrouvent les mains vides.

D'après un agent de recherche du ministère du Travail de la Saskatchewan, le taux de chômage chez les étudiants de la province risque d'atteindre 12 p. 100 cet été. Il était de 9.1 p. 100 en juillet 1981.

Marion Leavens, conseillère pour la jeunesse du bureau du Manitoba de la CEIC, a dit que la Commission avait dû modifier ses prévisions sur le placement des étudiants cet été. «Nous espérions placer 10,000 étudiants cette année, mais maintenant, nous prévoyons en placer seulement 8,500.»

• (1600)

Or, pendant que le ministère de la main-d'œuvre cherche des emplois pour les étudiants, des prévisions du même ministère nous annoncent que les emplois d'été seront moins nombreux cette année. Cela n'est naturellement pas étonnant, compte tenu de la très grave récession que nous subissons à l'heure actuelle. L'article se poursuit ainsi:

M. Roger White, porte-parole du bureau régional ontarien de la Commission d'emploi et d'immigration du Canada, a dit que les placements effectués par les centres d'emploi pour étudiants passeraient probablement cette année en Ontario de 134,400 qu'ils étaient en 1981, à 125,000.

Ce n'est donc pas seulement au Manitoba, mais encore en Ontario, qu'on nous prédit moins d'emplois d'été cette année que l'an dernier. L'article dit ensuite.

Un économiste de la Commission ontarienne de la main-d'œuvre a dit que le taux du chômage étudiant dans la province pourrait atteindre 16 p. 100, alors qu'il était de 11.9 p. 100 en juillet dernier.

En Ontario, le taux de chômage parmi les étudiants est donc d'environ 16 p. 100. Il s'agit de la région industrielle du pays où l'on s'attendrait normalement à ce que le chômage soit à son niveau le plus bas. On l'estime pourtant à environ 16 p. 100. Une fois encore:

Selon un économiste de la CEIC au Québec le taux de chômage parmi les étudiants dans le province pourrait atteindre 17 p. 100.

Le taux est encore plus élevé au Québec, soit environ 17 p. 100. Une remarque d'intérêt général est faite au sujet du niveau du chômage parmi les étudiants.

On estime que dans les provinces de l'Atlantique il pourrait atteindre de 30 à 35 p. 100 à Terre-Neuve, environ 18 p. 100 en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick et de 13 à 15 p. 100 dans l'Île du Prince-Édouard.

Cette enquête régionale effectuée par le *Globe and Mail* auprès de spécialistes de divers secteurs a révélé que, cet été, le chômage ferait rage parmi les étudiants et que des sociétés qui en embauchent normalement un grand nombre ont réduit ou supprimé leur programme estival d'embauche. Au total, on prévoit que quelque 200,000 étudiants seront sans travail cet été.

De toute évidence, monsieur l'Orateur, c'est une situation intolérable. C'est un problème que ne résoudront pas les déclarations que le ministre a faites jusqu'à maintenant au sujet des emplois pour les jeunes. J'espère que, s'il prend la parole aujourd'hui, il annoncera d'autres programmes d'emplois d'été pour les jeunes afin de répondre un peu mieux à ce besoin très pressant.

Permettez-moi de citer un autre exemple de l'insuffisance des initiatives gouvernementales jusqu'à maintenant. Dans chaque circonscription fédérale, le député dispose d'une certaine somme au titre du programme d'été pour les initiatives locales. Par exemple, ma circonscription a reçu $79,000 alors qu'il lui aurait fallu $409,892 pour ce genre de projets. Les étudiants étaient là, ils avaient besoin d'emplois, il y avait du travail à faire dans la collectivité et pourtant, nous n'avons obtenu que le cinquième des sommes dont la circonscription avait besoin.

Un simple coup d'œil à ces chiffres pour chaque région du pays permettrait j'en suis sûr à tous les députés de prouver que les sommes que le gouvernement consacre à l'emploi des jeunes et aux besoins locaux sont loin d'avoir l'ampleur nécessaire.

Essentiellement, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'agit pas avec assez de vigueur pour fournir des emplois aux étudiants cet été. Il faut une action plus étendue et immédiate. Son action anti-chômage en général est insuffisant. Avec un million et quart de chômeurs, dont presque la moitié sont des jeunes, c'est un désastre économique.

Il est temps d'avoir une nouvelle stratégie économique. Il est temps d'avoir un nouveau budget. Il est temps d'avoir un programme d'emploi satisfaisant pour les étudiants. Il est temps de modérer les taux d'intérêts. Il est temps de stimuler l'économie pour nous sortir de la récession. Il est temps de stimuler la demande à la consommation qui n'a jamais été plus faible. Il est temps, enfin, de mettre en place une stratégie industrielle à long terme qui permette au Canada de transformer ses ressources naturelles au lieu de les céder à vil prix sur les marchés internationaux faisant des Canadiens des coupeurs de bois et des porteurs d'eau et, à l'heure actuelle, tout simplement des chômeurs.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens vraiment à débattre de cette motion. Elle reflète une préoccupation commune à tous les députés, celle du mauvais état du marché de l'emploi pour les jeunes. J'espère que notre réflexion d'aujourd'hui se traduira par une résolution, par des objectifs communs, par une certaine orientation quant à la façon de régler ce problème.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que l'entrée en matière n'était pas de bon augure. J'ai prêté une oreille attentive aux interventions des députés de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) et de Winnipeg-St. James (M. Keeper). Nous avons eu droit, encore une fois, à deux positions extrémistes. Le député de Lethbridge-Foothills nous a récité l'analyse classique de ce qui ne tourne pas rond dans le monde; d'après le parti conservateur, qui nous répète la même leçon depuis une soixantaine d'années, si nous empêchons le gouvernement de toucher à tout, il n'y aura plus aucun problème.

Je suppose que le récent congrès des conservateurs à Toronto est à l'origine même de l'enthousiasme du député. D'après ce que j'ai lu, ils ont semblé approuver et adopter la politique que suivent le président Reagan des États-Unis et M^me^ Thatcher, premier ministre d'Angleterre. Quels magnifiques résultats elle a donnés! Nous connaissons les excellents résultats de la politique prônée par le député de Lethbridge-Foothills et exécutée en pratique par le parti conservateur en Grande-Bretagne: un taux de chômage de 12.6 p. 100! Donc, monsieur l'Orateur, je suppose que si nous faisions nôtres les fins et les objectifs préconisés par le député de Lethbridge-Foothills, nous pourrions nous attendre à un taux de chômage beaucoup plus élevé, car c'est bien cela qu'il recommande.

Je sais qu'il faut prendre cela avec un grain de sel, car je suis certain que cela ne reflète pas la position du parti conservateur. Cependant, nous ne pouvons pas vraiment le savoir parce que, au congrès du parti, moins de 5 p. 100 des délégués ont participé aux travaux sur les questions relatives au chômage. Cela prouve que leur prise de position et leur intérêt envers le sujet laissent un peu à désirer.

Nous ne savons donc pas quelle est la position exacte du parti conservateur car, à un moment important de notre histoire économique, alors que nous sommes tous conscients de la gravité du chômage et de l'inquiétude que suscite ce problème chez les Canadiens, le parti qui prétend remplacer le gouvernement et qui s'est réuni, à la demande de son chef, pour élaborer des solutions ne peut attirer que 38 membres sur 800 à un congrès destiné à résoudre des questions d'une telle importance. Aussi, lorsque le député de Lethbridge-Foothills déclare représenter l'avenir et affirme que les jeunes se regroupent sous la bannière du parti, je prétends que les membres du parti conservateur ne se sont pas pressés en foule à l'atelier de samedi, parce que seulement 5 p. 100 d'entre eux y ont participé. Nous devons supposer que l'orthodoxie particulière et la théologie du bien, que le député de Lethbridge-Foothills a de nouveau mis de l'avant, ne reflètent que son point de vue personnel. Nous l'acceptons à ce titre, mais il serait bon d'envisager ce que le député entend réellement par ces termes. Ses affirmations sont fortement contradictoires, car on ne sait où il se situe par rapport à l'augmentation des dépenses publiques et à l'intervention accrue des pouvoirs publics.

Il est important que les Canadiens qui suivent le débat aujourd'hui sachent si le député préconise la réduction des paiements de transfert qui représentent 70 p. 100 des dépenses budgétaires du gouvernement fédéral. Autrement dit, devrions-nous réduire l'aide que nous offrons aux personnes âgées sous forme de supplément de revenu garanti et de pensions de vieillesse? Devrions-nous réduire l'aide à l'enseignement que nous accordons aux gouvernements provinciaux, alors que je l'ai entendu préconiser une augmentation de cette même aide? Devrions-nous réduire l'aide que nous accordons aux personnes handicapées et aux assistés sociaux grâce au Régime d'assistance publique? Le député est-il d'avis que nous réduisions tous les paiements de transfert qui représentent quelque 70 p. 100 de l'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral?

Il nous faut en déduire que le député ne propose pas de prendre de telles mesures, car il ne voudrait pas réduire cette aide. Il nous faut donc considérer l'autre partie du budget qui pourrait faire l'objet de mesures discrétionnaires. Le député voudrait-il réduire l'aide que nous accordons à la compagnie Mitel pour créer 2,000 emplois au Nouveau-Brunswick, grâce au programme de développement économique? Voudrait-il réduire l'aide accordée à la Société pour l'expansion des exportations qui permettra, grâce au soutien des exportations, de créer 20,000 emplois au Québec? Est-ce cela qu'il préconise? Nos vis-à-vis ne nous ont jamais dit ce qu'ils feraient à notre place. Où feraient-il des coupures?

• (1610)

M. Taylor: Faites des économies sur la publicité et sur la conversion au système métrique.

M. Axworthy: Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) nous demande de couper sur la publicité. Il faisait pourtant partie du comité parlementaire qui a réclamé qu'on annonce davantage les programmes de formation. Il a maintenant changé d'idée. Selon ce comité, l'un des principaux objectifs du gouvernement fédéral devrait être d'encourager les jeunes à améliorer leurs compétences et de faire mieux connaître ses programmes.

Étant un ministre responsable, j'ai suivi ce conseil. Nous avons fourni les programmes voulus et voilà que le député s'y oppose. En d'autres mots, ce que ces gens-là recommandent le mardi, ils l'oublient le jeudi. Ils changent d'idée comme de chemise.

Permettez-moi maintenant d'étudier de plus près les positions prises par le député de Lethbridge-Foothills au nom de son parti. Cela revenait à dire en gros que son parti ne ferait rien; il se contenterait de réduire les dépenses gouvernementales, de réduire tout ce qui peut l'être, de ne pas intervenir, de ne rien faire, de se tenir coi et de diminuer le budget. C'est ce qu'il disait, mais maintenant c'est tout le contraire. A l'heure actuelle nous ignorons plus que jamais la position du parti conservateur. Il nous dit d'oublier ce qu'il a dit précédemment et il entend préconiser autre chose. Il veut peut-être se reprendre et nous dire que nous devrions donner plus d'ampleur aux programmes gouvernementaux et affecter plus d'argent aux projets. Je suppose que nous devons en conclure que le parti conservateur ne sait pas au juste où il en est.

Passons maintenant à la contribution du Nouveau parti démocratique. Je félicite le député de Winnipeg-St. James qui a si bien lu l'article du *Globe and Mail*. Il a repris mot pour mot cet article dans ce qu'il a qualifié de journal d'opinion objectif. Cette expression est contradictoire en elle-même. C'est avec un vif plaisir que j'ai entendu ce que le *Globe and Mail* préconisait, mais j'aurais voulu savoir ce que le député de Winnipeg-St. James suggérait. Or, il n'a rien dit; il n'avait rien à proposer.

Lorsque nous en venons à la substance des propositions du Nouveau parti démocratique sur la façon de régler la question du chômage chez les jeunes, tout ce que nous entendons, c'est: «Adoptons une nouvelle stratégie industrielle; dépensons plus d'argent; stimulons l'économie tout en appliquant des restrictions». En voilà de belles résolutions pour un parti qui se targue d'être avant-gardiste et intellectuel sur le plan politique. Il a bien été question d'une nouvelle stratégie industrielle. Le député a négligé de nous en révéler le contenu éventuel, de nous en donner les détails ou des précisions, préférant s'inspirer largement d'un article du *Globe and Mail*, pour ensuite laisser entendre fort vaguement que le pays devrait se doter d'une nouvelle stratégie industrielle.

M. Paproski: Ils attendent les ordres de Denis McDermott.

M. Axworthy: Je suppose qu'ils n'ont pas encore reçu leurs directives, car le congrès n'est pas terminé. Il nous faudra attendre jusqu'à jeudi prochain pour connaître le point de vue néo-démocrate.

M. de Jong: Vous êtes d'un ennui mortel.

M. Axworthy: Il n'y a rien de plus ennuyant que d'avoir à entendre pour la seconde fois la lecture d'un article du *Globe and Mail* et de se faire servir ensuite rien d'autre que quelques propositions d'intérêt très général, vagues et informes, selon lesquelles nous aurions besoin d'une nouvelle stratégie industrielle.

Je vais exposer les points saillants des mesures que nous avons prises jusqu'ici et en proposer d'autres auxquelles les députés pourraient donner suite, de concert, pour venir à bout des difficultés qu'éprouvent nos jeunes gens sur le marché du travail. Un grand nombre de jeunes Canadiens sont en chômage, et c'est là une situation que mon parti ne tolère pas plus que les autres partis à la Chambre. Au début de la journée, les députés d'en face ont reproché aux libéraux d'avoir fait des propositions, mais cela prouve tout simplement qu'on ne saurait prendre au sérieux l'opposition quand celle-ci réclame une discussion franche et poussée sur la question.

Les propositions les plus importantes et les plus utiles sont probablement celles qui ont été formulées par les députés de mon parti, qui ont pris la peine d'examiner le problème sérieusement au lieu de se contenter de répéter à n'en plus finir les articles publiés dans le *Globe and Mail* ou encore les théories de Friedman. Les députés de mon parti ont étudié la question à fond et ils ont consulté des spécialistes d'un bout à l'autre du pays. Ils ne se contentent pas du conformisme. Ils ne prennent pas un manuel publié par une chambre de commerce pour en répéter intégralement le contenu aux députés. Ils essaient de trouver une solution à la fois honnête et intelligente au problème avec lequel nous sommes aux prises. Il n'y a certainement pas lieu de les réprimander et encore moins de reprocher au gouvernement de leur prêter une oreille attentive. Ce sont des députés qui font leur travail de parlementaires, qui s'efforcent de résoudre un problème grave et de proposer des solutions au ministre. C'est là, à mon avis, l'attitude évidente, logique et opportune que tout député devrait adopter.

Encore une fois, il est à la fois curieux et étrange que l'opposition ne puisse offrir, comme l'a noté le premier ministre (M. Trudeau) pendant la période des questions, que des choses auxquelles des membres de notre parti ont déjà songé. Je dois féliciter les membres de notre parti de partager si charitablement leurs idées avec l'opposition afin qu'elle puisse dire quelque chose pendant la période des questions. Les choses iraient beaucoup mieux si nos vis-à-vis oubliaient un instant leur propre orthodoxie, leur propre théologie pour entreprendre une évaluation fondée sur les faits réels au lieu de tenter de comprendre un monde qu'ils ont circonscrit à leurs propres petites boules de cristal.

M. Thacker: Le socialisme, voilà le problème!

M. Axworthy: Le député de Lethbridge-Foothills affirme que le socialisme est le problème. Dans son discours, il s'est référé à la norme de 1968, quand tout allait bien. Il n'a cessé de nous demander pourquoi et pourquoi encore. En voici la raison: c'est qu'avant 1968, des gouvernements libéraux ont adopté toutes les mesures qu'il juge si bonnes. Je tiens à corriger ce qu'il a dit. De 1968 à aujourd'hui, notre pays a enregistré le taux de création d'emplois le plus élevé de tous les pays industrialisés. Nous avons créé plus d'emplois que n'importe quel autre pays au monde. Nous avons atteint un taux annuel de création d'emplois d'environ 5 p. 100, ce qui représente 350,000 emplois supplémentaires par année. Au cours de cette période, le gouvernement que fustige l'opposition a créé plus d'emplois qu'aucun autre pays.

Cela simplement pour rappeler une fois de plus ce que nous avons dit des centaines de fois déjà, à savoir que le gouvernement n'a pas modifié sa politique en matière de création d'emplois. Seulement, la conjoncture économique n'est plus du tout la même et la crise que nous connaissons afflige également tous les autres pays.

Nous ne sommes pas ici pour trouver des coupables. Je sais que les conservateurs sont profondément paranoïaques. Ils voient des complots partout et veulent toujours trouver des coupables. C'est leur façon à eux. Ils cherchent des coupables contre qui porter des accusations. Or, nous sommes ici pour discuter de solutions. Le problème n'est pas de pointer quelqu'un du doigt et de l'accuser d'avoir commis un acte répréhensible. Nous sommes ici pour trouver de nouvelles solutions. Nous sommes ici pour voir ce que nous pourrions faire pour aider la population. Nous refusons cet univers paranoïaque dans lequel nos vis-à-vis semblent se complaire.

Depuis 1968, nous avons créé plus d'emplois qu'aucun autre pays au monde. Nous disons maintenant que nous devrions nous attaquer aux problèmes concrets. Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) cite les États-Unis en exemple et prétend que tout y est pour le mieux. Seulement, avec leur politique de compressions et de restrictions, les Américains se retrouvent avec un taux de chômage nettement supérieur à 9 p. 100 et font face aux mêmes problèmes que nous. Le député cite, si vous me permettez de le dire, les exemples les plus ridicules pour prouver que nous avons tort et qu'ils ont raison. Il a dit, notamment, que le gouvernement canadien avait commis une grave erreur dans le secteur énergétique en maintenant les prix à un faible niveau. De toute évidence, les Canadiens ne sont pas de son avis parce qu'ils ont continué à voter pour le gouvernement actuel, qui s'est engagé à maintenir les prix à un niveau raisonable.

• (1620)

Il prétend aussi que c'est parce que nous ne savions pas ce que nous faisions que le secteur de l'automobile est dans le marasme. Voilà une affirmation intéressante, monsieur l'Orateur, une affirmation qui mérite analyse. Si c'est vrai, dans ce cas, les États-Unis, qui ont adopté le cours mondial pour l'énergie il y a environ trois ans et demi, ne devraient pas avoir de problèmes dans le secteur de l'automobile. Si l'on s'en tient à la logique de son argument, nous avons d'un côté les États-Unis, qui ont imposé le cours mondial, et de l'autre le Canada, qui a maintenu son prix au-dessous du cours mondial; par conséquent, le secteur américain de l'automobile devrait être florissant et le nôtre malade. Mais la réalité diffère quelque peu, monsieur l'Orateur. Nous savons que l'industrie américaine est mal en point parce que les préférences des consommateurs ont évolué et, davantage encore, parce que les grands fabricants d'automobiles—ces merveilleux gestionnaires que le député place sur un piédestal—ont commis de graves erreurs de gestion en négligeant l'automatisation et le développement de nouveaux produits concurrentiels. Voilà la réalité. Les arguments qu'emploie le député ne sont pas fondés sur des faits, monsieur l'Orateur. Ils reposent sur une théorie, une théologie, une orthodoxie que nous ne pouvons partager parce que nous tenons à nous attaquer aux problèmes réels.

Que faisons-nous, monsieur l'Orateur, pour venir en aide aux jeunes? Mon propre ministère va dépenser près de 800 millions de dollars, cette année, pour diverses mesures à l'intention des jeunes Canadiens en quête d'un emploi. Des trois millions de jeunes qui arrivent sur le marché du travail, deux millions et demi se trouveront un emploi presque immédiatement, dans les 30 premiers jours. Les autres disposent de services d'orientation, de subventions à la mobilité et de programmes de formation pour se perfectionner et pour chercher du travail. Nous avons dans les universités 50 centres d'emploi pour fournir aux jeunes des services spécialisés d'orientation et de placement. Nous avons ouvent à travers le Canada 400 centres spéciaux d'emploi grâce auxquels un total de 300,000 jeunes Canadiens ont été placés l'année dernière ou seront placés cette année. Nous n'avons pas entendu les membres de l'opposition parler des précieux services que ces centres rendent aux jeunes.

M. McDermid: Vous vous trompez.

M. Axworthy: Nous dépensons beaucoup de temps et d'efforts pour aller demander aux employeurs de collaborer en utilisant ces centres comme des agences où les jeunes pourront s'adresser pour trouver des emplois dans le secteur privé. C'est un engagement que le gouvernement a pris.

En outre, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous avons conclu que l'appui le plus utile et le plus efficace que le gouvernement puisse apporter aux nouveaux demandeurs d'emplois est de leur donner la formation qui convient à leurs besoins professionnels. Le député de Lethbridge-Foothills veut savoir ce que nous faisons. Nous sommes prêts à dépenser plus d'un milliard pour les programmes de formation qui intéresseront plus de 300,000 Canadiens, dont 70 p. 100 sont des jeunes. Si c'est un des programmes que le député nous recommande d'annuler, si c'est le reflet de ses principes de restriction, alors il va carrément à l'encontre de l'opinion des jeunes eux-mêmes. Ce qu'ils veulent le plus ardemment, c'est l'occasion d'apprendre un métier pour obtenir un emploi. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire: nous établissons un nouveau programme de formation.

Si les députés veulent que nous passions à l'action, s'ils veulent faire quelque chose immédiatement pour aider les jeunes à dénicher des emplois, j'ai une suggestion à leur faire. Au cours du débat d'aujourd'hui, ils n'ont qu'à signifier leur accord, accepter le bill sur la formation que nous avons lu pour la première fois vendredi dernier et l'adopter en une seule journée. Nous verrons alors des centaines de milliers de jeunes accepter de nouveaux emplois où ils seront formés. Les députés de l'opposition sont-ils prêts à suivre cette recommandation? Si c'est de l'action qu'ils veulent, en voilà. S'ils sont d'accord, nous débattrons le bill pendant une journée, nous l'enverrons au comité, nous le rapporterons et nous l'adopterons de façon à fournir des milliers de postes pour former la main-d'œuvre canadienne. Qu'ils collaborent avec nous au lieu de se lever pour parler vaguement de stratégie industrielle. Voici ce que je demande au député de Winnipeg-St. James, au député de Rosedale (M. Crombie) et aux autres qui sont présents: discutez-en demain au caucus, donnez-nous une chance et nous pourrons former des dizaines de milliers de jeunes à de nouveaux emplois.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Pourquoi vous êtes-vous attaqués au secteur du pétrole et du gaz?

M. Axworthy: Nous voudrions pouvoir compter sur l'aide des députés d'en face, et nous leur demandons leur appui. Ils peuvent fortement contribuer à donner de l'emploi aux jeunes. Nous ne devons pas en rester là monsieur l'Orateur. Nous devons tenir compte du fait que les temps sont durs et qu'il faut donc faire des efforts spéciaux. Je vois que le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) est là. Son conseil nous

a été précieux la semaine dernière, lorsqu'elle a déclaré pendant la période des questions que nous devrions entreprendre des activités spéciales en vue de créer de nouveaux emplois pour les jeunes. Je suis d'accord avec elle, et c'est pourquoi nous mettons en place un programme spécial de communications à l'intention des jeunes. En particulier, nous allons contacter les employeurs canadiens.

M. Keeper: Mais pas les engager.

M. Axworthy: Voilà un exemple de l'attitude du député de Winnipeg-St. James, monsieur l'Orateur. Veut-il nous donner une chance, est-il prêt à retourner dans sa circonscription pour rendre visite aux employeurs les uns après les autres, comme je l'ai fait, pour leur dire que les étudiants ont besoin de leur aide et leur demander d'inscrire leurs emplois vacants dans nos centres d'emploi? Non, il refuse de faire ce genre de choses. Il dénigre notre projet avant même de nous avoir donné la chance de le mettre en vigueur.

Une voix: Vous nous avez dit la même chose il y a trois ans.

M. Axworthy: Avec une attitude aussi négative, comment les députés espère-t-il nous voir réussir alors que nous ne pouvons obtenir de députés comme celui de Winnipeg-St. James . . .

Des voix: Soyez sérieux.

M. Axworthy: . . . d'aller dans leur circonscription pour demander aux employeurs de faire un effort particulier pour engager des étudiants. Ceux de sa circonscription ne seront pas très contents de son attitude.

Je suis d'accord avec l'honorable représentante de Kingston et les Îles: il faut faire des efforts et nous assumerons notre rôle. Nous ferons le nécessaire pour voir s'il est possible d'offrir des emplois supplémentaires au sein des ministères fédéraux. Pour ma part, je m'engage à écrire aux employeurs canadiens les plus importants en leur demandant de réexaminer la situation pour voir s'il n'y aurait pas moyen qu'ils créent des emplois en plus grand nombre. Je demande aux députés des deux côtés de la Chambre d'en faire autant auprès des entreprises et des employeurs de leurs circonscriptions. A mon avis, nous devons faire un effort spécial et conjuguer nos efforts dans ce domaine pour montrer aux Canadiens que cette question n'a rien à voir à nos opinions politiques et qu'elle ne nous divise pas. Nous pouvons prouver que dans l'intérêt des jeunes Canadiens nous sommes prêts à travailler ensemble et à voir ce que nous pouvons faire pour créer de nouvelles possibilités d'emploi. Nous avons un réseau dans nos centres de la main-d'œuvre et nous sommes disposés à travailler avec les députés dans leurs circonscriptions et à lancer une campagne spéciale pour trouver de nouveaux emplois à nos jeunes.

Les députés peuvent retourner dans leurs circonscriptions et travailler avec leurs gouvernements provinciaux respectifs dont bon nombre ont réduit leurs programmes de création d'emplois. Je tiens à signaler que nous avons élargi les nôtres alors que les gouvernements provinciaux ont réduit leurs programmes. Il y a deux exceptions. Je tiens à féliciter le gouvernement de l'Ontario, car le budget qu'il a présenté la semaine dernière prévoit un peu plus de crédits pour la création d'emplois pour les jeunes. Bien d'autres provinces ont réduit leurs dépenses dans ce domaine. Je le répète, je conseille aux députés de parler à leurs homologues provinciaux et de leur demander d'inciter leur gouvernement à faire un effort tout particulier dans ce domaine, au lieu d'imposer des restrictions. Le gouvernement fédéral a fait cet effort.

• (1630)

Le gouvernement et les députés de l'opposition peuvent réaliser un certain nombre de choses. Ils peuvent adopter le projet de loi sur la formation et les députés peuvent nous aider à faire du recrutement supplémentaire et à améliorer les services de placement. Nous pouvons commencer à chercher un moyen d'ouvrir le marché de l'emploi et de mettre au point une politique économique sans tomber dans les mêmes pièges que les députés orthodoxes de la droite. Autrement dit, sans réduire les crédits destinés aux programmes sociaux et aux programmes utiles pour les citoyens. Nous avons maintenu les nôtres. Il convient toutefois de reconnaître qu'il faut éviter de se lancer dans de folles dépenses, comme le préconisent les néo-démocrates, car elles alimenteraient l'inflation et feraient grimper encore davantage les taux d'intérêt.

Fidèles aux objectifs que le parti libéral poursuit depuis des générations, nous essayons de trouver le juste milieu, sans user d'expédients; nous voulons adopter une solution constructive, mûrement réfléchie.

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de participer à ce débat consacré à l'embauche des jeunes. Mon collègue le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a fait un exposé fort bien senti. Il a parlé de la politique économique d'ensemble du gouvernement, politique sur laquelle j'entends revenir, mais je tiens à parler également des programmes du gouvernement concernant la formation au travail. Je tiens à parler de ce que je considère comme les efforts minables que déploie le gouvernement pour vaincre le chômage.

Il y a trois ou quatre semaines, on a présenté une étude au gouvernement de l'Ontario et à celui du Grand Toronto. Elle a pour titre: «Youth: the forgotten generation». Le ministre et d'autres en ont peut-être entendu parler. Elle traite des programmes de formation et d'apprentissage des métiers dans la région de Toronto.

Il est encore beaucoup trop tôt pour qu'on donne suite aux recommandations, mais si je tiens cette étude pour importante, c'est qu'elle identifie la jeunesse comme un groupe ou un secteur de notre société qui souffre beaucoup plus que nous le pensions jusqu'à présent. Nous pensions tous que le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités avaient mis en œuvre il y a plusieurs années déjà, des lignes directrices et adopté des programmes pour s'occuper des jeunes qui pourraient, le moment venu, décrocher un bon emploi aussi bien au Canada qu'à l'étranger.

L'étude dont je recommande la lecture au ministre, montre que ce n'est pas le cas. Ce dernier a beau se mettre en colère et vanter le travail que ses collègues du cabinet, le gouvernement fédéral de façon générale et lui-même ont réalisé, nous en sommes toujours au même point. Je vais vous lire trois paragraphes de cette étude qui montre exactement quelle est la situation pour les jeunes. On y dit ceci:

Il est pénible, pour quelqu'un qui cherche à travailler, de ne pas trouver d'emploi et cela, quel que soit son âge. Mais pour les jeunes, le chômage a des conséquences particulières, tant sur le plan individuel que sur le plan social. Un jeune qui est contraint de rester longtemps au chômage peut rester marqué psychologiquement. En outre, cela peut avoir des répercussions sur sa carrière future . . .ceux qui font face à de sérieuses difficultés durant leurs années de formation (de 16 à 24 ans) ne peuvent acquérir l'expérience, la formation, la compétence et les références qui leur permettraient d'obtenir un emploi permanent bien rémunéré à l'âge adulte.

Auparavant, la société considérait les jeunes comme étant la force de demain et pourtant, beaucoup de jeunes restaient déjà sur le carreau. La situation a empiré. On s'intéresse d'abord aux travailleurs âgés et à la formation des travailleurs des secteurs de pointe et aux secteurs qui ont des besoins particuliers.

Les jeunes sont laissés pour compte aujourd'hui parce que notre attention est détournée vers des crises économiques continuelles et l'évolution rapide de la technologie. Les problèmes personnels et les risques d'une agitation sociale sont réels et tendent à se multiplier.

Ce rapport date de quatre semaines. Les statistiques, surtout celles concernant les jeunes, confirment les propos alarmants du rapport. Le nombre des jeunes sans emploi est deux fois plus élevé—et pas seulement un peu plus élevé—que la moyenne nationale. On compte actuellement parmi les jeunes de 16 à 24 ans, près de 18 p. 100 de chômeurs.

En 1981, les jeunes âgés de 16 à 24 ans ne comptaient que pour 26 p. 100 de la population active, mais ils représentaient 46 p. 100 des chômeurs. Entre février de l'année dernière et mars de cette année, le nombre des chômeurs a augmenté de 238,000 et sur ce nombre, 52 p. 100, soit 118,000 étaient âgés de 18 à 24 ans.

Quand on parle du chômage chez les jeunes, on ne peut pas se contenter d'accuser les autres de ne pas faire leur travail. Avant d'énumérer les mesures à prendre, selon moi—le ministre l'a déjà entendu et même s'il ne cesse de répéter que personne ne fait de suggestions, il n'écoute toujours pas—permettez-moi de préciser que les jeunes chômeurs ne sont pas des marginaux, que les jeunes de 16 à 24 ans veulent travailler. Ils veulent travailler exactement pour les mêmes raisons que les femmes, exactement pour les mêmes raisons que les handicapés et que tous les autres citoyens.

Ces raisons sont au nombre de trois. Elles sont si simples que même le ministre les comprendra. D'abord, ils ont besoin d'argent pour acheter ce qu'il leur faut. Deuxièmement, ils veulent apporter quelque chose à la société. Je m'explique. Si le jeune qui arrive sur le marché du travail s'aperçoit qu'il n'y a pas de place pour lui—ce n'est pas seulement une question d'argent, car nous avons des programmes sociaux qui offrent une aide financière aux chômeurs—et qu'il n'a aucun rôle à jouer dans la société, il restera marqué très longtemps. Troisièmement, le premier emploi contribue dans une large mesure à modeler une personnalité.

Les gens veulent travailler, pas seulement pour l'argent ou pour jouer un rôle dans la société, mais pour découvrir leur personnalité. Tous les parents qui ont des enfants de 16 à 24 ans—si vous pouvez les qualifier encore d'enfants à cet âge—le savent très bien. En dehors de leurs besoins d'argent et du rôle qu'ils veulent jouer dans la société, ils ont surtout besoin de se découvrir. Je n'irai pas jusqu'à amener ici trois de mes enfants qui font partie de ce groupe d'âge. Néanmoins, les jeunes qui cherchent un emploi pour l'été ou qui entrent pour de bon sur le marché du travail ont surtout besoin de savoir s'ils peuvent trouver un emploi qui leur permettra de découvrir leur personnalité. Cette dernière sera modelée en grande partie par le genre d'emploi qu'ils occuperont.

Lorsqu'on parle du chômage chez les jeunes, ce n'est pas des statistiques ni des déclarations du ministre qu'il s'agit. Nous discutons d'une chose très importante, nous parlons de la première fois qu'une personne tente d'apporter sa contribution à la société, de découvrir qui elle est et de gagner sa vie.

Qu'est-ce qui ne va pas? Pourquoi ce chômage chez les jeunes? Ce n'est pas compliqué. J'avise le ministre qu'à mon avis il y a deux raisons à cela. Premièrement, il n'y a pas suffisamment d'emplois. C'est simple. La première raison est qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois. Le député de Lethbridge-Foothills a expliqué clairement que la première chose que le ministre et le gouvernement devraient comprendre, c'est que le chômage chez les jeunes est attribuable aux mêmes causes que le chômage dans tous les autres secteurs de notre société. Il n'y a pas suffisamment d'emplois.

Les gens ont besoin d'emplois. Ce n'est pas difficile à comprendre. Il est inutile que je revienne sur la médiocrité des réalisations du gouvernement à cet égard. Le représentant de Lethbridge-Foothills l'a évoquée et tous les autres orateurs ne manqueront pas de l'évoquer aussi. Tous les jours à la période de questions à la Chambre des communes et sur toutes les tribunes du pays, on dénonce cet état de choses. Jamais un gouvernement n'a aussi mal géré l'économie, en tous cas depuis la crise des années 30.

• (1640)

Le principal problème, en ce qui concerne le chômage chez les jeunes, c'est qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois parce que le gouvernement a créé un climat économique qui n'incite guère les gens à investir. N'oublions pas qu'en effet les investisseurs ne font pas confiance au gouvernement. Sans investissement, il n'y aura pas d'emplois. La politique énergétique du gouvernement a amené le secteur de l'énergie au bord de la faillite. Ce qui s'est passé dans l'Ouest va se répéter dans l'Est.

Le secteur de la fabrication, qui assure de nombreux emplois dans le centre du pays, c'est-à-dire l'Ontario et le Québec, est également au bord de la faillite à cause de l'incurie du gouvernement. Je vous ferai grâce de tous les indices. Le ministre voudrait voir disparaître le garçon qui est dans l'escalier, mais il restera là tant que le gouvernement n'aura pas renoncé à enfouir sa tête dans le sable en attendant que les Américains trouvent une solution. Il n'a pas le droit de nier l'existence du problème.

Tant que le gouvernement n'aura pas reconnu qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois et que le climat n'est pas propice aux investissements, nos jeunes de 16 à 24 ans continueront à avoir le même problème, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas suffisamment d'emplois pour eux. Le taux de chômage se maintiendra à 18 p. 100. Le ministre devrait rougir de honte.

M. Tousignant: Que suggérez-vous?

M. Crombie: J'ai vaguement entendu qu'on me demande mes suggestions. J'en ai quelques-unes. La première, c'est d'établir un lien entre l'enseignement et le travail. Comme je n'ai droit qu'à 15 minutes dont il ne me reste que quatre, je vais vous faire cinq suggestions. Premièrement, le ministre devrait songer à revoir sa conception du système d'enseignement afin d'offrir des programmes de formation plus souples. Vendredi dernier, il a présenté et déposé un bill sur les programmes d'apprentissage. Nous allons bien sûr appuyer ce bill, d'autant plus que le ministre et son ministère se sont longuement penchés sur cette question. Tout d'abord il y a eu le bill C-23, puis le bill C-67. Ils figurent encore au *Feuilleton,* mais nous avons maintenant un nouveau projet de loi. Nous ne faisons pas obstacle à son adoption; c'est le ministre qui tergiverse. Nous devons rétablir le lien qui existait entre la formation et le travail, bien qu'il ait disparu dans les années 60 et 70. Je dois ajouter qu'il n'a pas été rétabli par le gouvernement fédéral quand il a financé les collèges communautaires au Canada. Il serait opportun qu'il le fasse.

En deuxième lieu, nous avons besoin d'un programme d'apprentissage qui s'appuie sur la formation pratique plutôt que sur les cours théoriques. Nous devons développer vraiment nos services d'orientation au Canada et ne pas nous contenter de leur donner un maigre appui. Si le ministre propose une mesure quelconque au sujet de l'orientation, ce sera une excellente chose, car les services d'orientation font défaut dans les quartiers, les villages et les villes du Canada. Le lien entre le travail et la formation n'existe plus depuis que les écoles et les autres institutions d'enseignement ont constitué leur bureaucratie.

Troisièmement, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités doivent collaborer. Je voudrais citer un exemple de ce qui pourrait être fait. Une certaine municipalité, un village de pêcheurs du Danemark, se trouvait aux prises avec un problème de chômage. Plutôt que de payer les gens à ne rien faire, la municipalité en question a créé divers emplois. Plutôt que d'importer les boîtes nécessaires à l'emballage du poisson, elle a engagé des jeunes de 18 à 23 ans pour fabriquer les boîtes. Puis elles les a orienté vers la réparation de vieux meubles et de jouets pour les écoles, surtout pour les maternelles. Ils ont fait de la menuiserie, du jardinage, du recyclage, de la peinture et divers travaux; ils ont travaillé notamment auprès des personnes âgées. Ce que je veux souligner, c'est que le gouvernement danois ne s'est pas du tout mêlé de l'application du programme. Il a fourni des fonds qui ont permis à des personnalités locales de trouver la meilleure façon de procéder. Voilà pourquoi à maintes et maintes reprises, nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons insisté sur le fait que l'important ce n'est pas le montant que le ministre dit vouloir consacrer au programme, ni les milliards qu'il fait miroiter, ni le nombre d'annonces qu'il fait. L'important, c'est qu'il ne peut agir qu'en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Le projet de loi sur la formation qu'il a présenté ne s'appliquera de façon utile que si le gouvernement comprend que cela ne peut se faire d'Ottawa. La seule chose qu'Ottawa puisse bien faire, c'est créer les conditions voulues pour que ceux qui sont capables d'accomplir la tâche puissent l'accomplir.

Enfin, si le gouvernement et le ministre annonçaient moins de choses, s'ils réfléchissaient un peu plus et s'efforçaient un peu plus de collaborer, non seulement les Canadiens en général, mais aussi les propres collaborateurs du ministre commenceraient à avoir confiance en lui. Il ne serait plus obligé de courir comme une queue de veau pour voir où il pourrait bien nommer des protecteurs des citoyens pour corriger les erreurs du gouvernement. La situation est telle à l'heure actuelle que le ministre n'a plus l'appui de ses propres collaborateurs. Il doit agir au plus tôt s'il veut que les Canadiens et la Chambre reprennent confiance en lui. Ceux d'entre nous qui représentent le reste du Canada ont hâte de participer au débat sur le bill relatif à la formation.

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt les suggestions faites par mon préopinant surtout dans le domaine de la formation en atelier ou sur le tas et dans le domaine des apprentis, et je vais revenir un peu plus tard sur les suggestions très valables qu'il faisait et qui se retrouvent d'ailleurs dans les recommandations faites dans le rapport préparé par le sous-comité de cette Chambre, Les perspectives d'emploi des années 1980, qui s'intitule *Travail pour demain.*

Je voudrais dire au début de mes observations, monsieur le président, qu'il ne faut pas être grand clerc pour réaliser le fait brut qu'une conjoncture difficile comme celle que l'on connaît présentement ne peut manquer d'avoir des effets néfastes sur le chômage des jeunes. Si le taux de chômage de la population active en général augmente, il n'est que logique, malheureusement qu'il augmente de façon relative et directe chez les jeunes. En effet, avec un taux de chômage qui oscille autour de 16.5 p. 100 pour les jeunes jusqu'à 25 ans—c'est du double environ de la moyenne nationale qu'il s'agit—et il est sans doute opportun que cette Chambre ait l'occasion de discuter de ce sujet extrêmement important.

Récemment dans un quotidien de Montréal, on titrait, à la suite d'une recommandation du ministre de l'Éducation du Québec pour que la note de passage dans les écoles passe de 50 à 60 p. 100, que les jeunes qui contestaient cette recommandation du ministre le faisaient tout simplement parce qu'ils avaient perdu espoir dans le système et qu'ils ne sentaient pas la nécessité de faire les efforts voulus au niveau scolaire pour obtenir un diplôme qui leur permettrait d'avoir un travail puisque présumément ils ne pensaient pas en avoir en terminant leurs études. Je pense que cela reflète les temps difficiles actuels, et que ce débat, incident de celui que nous discutons aujourd'hui de la note de passage dans les écoles du Québec, démontre à quel point ces jeunes sont troublés face à la conjoncture économique et surtout aux possibilités qui leur seront offertes de trouver un emploi lorsqu'ils auront terminé leur études. Ceci dit, je pense qu'il faut quand même replacer les choses dans leur contexte. Il est vrai que le taux de chômage chez les jeunes est excessivement élevé mais peut-être qu'il serait utile de démarquer entre le pourcentage qui tient à la conjoncture et celui qui tient à la nature même du chômage

chez les jeunes. Je voudrais faire remarquer qu'une étude démontrait qu'entre 1976 et 1979 le taux de chômage chez les jeunes était à l'époque d'environ 13.7 p. 100 en moyenne alors qu'il était pour la même période, chez les femmes adultes, de 7.2 p. 100 et, chez les hommes adultes, de 4.7 p. 100. De plus, le taux de roulement chez les jeunes était de 5.9 p. 100, alors qu'il était de 3 p. 100 chez les femmes adultes, et de 1.8 p. 100 chez les hommes adultes. Tout cela pour dire, monsieur le président, que même si, aujourd'hui, nous voyons un taux de chômage qui est double chez les jeunes par rapport à celui que l'on a dans la population active en général, ce n'est finalement qu'une projection de ce qui se passait déjà à l'époque, et qui est un indice des difficultés particulières d'adaptation au marché du travail chez les jeunes. Non seulement cela, monsieur le président, mais ce même rapport du groupe de travail Dodge spécifiait que 50 p. 100 du chômage chez ces jeunes se retrouvaient dans 10 p. 100 de la population active jeune. En d'autres termes, chez 10 p. 100 des jeunes en question, il y avait de telles difficultés à se trouver un travail ou s'adapter au milieu du marché du travail qu'ils représentaient à eux seuls 50 p. 100 du chômage dans leur catégorie. Il n'y a pas lieu de croire que la situation soit bien différente aujourd'hui parce qu'on parle d'une moyenne de 5 ans. Mais en plus de cela, lorsque les jeunes en question réussissaient à trouver un travail, dans 90 p. 100 des cas ils le perdaient au bout de quelques mois.

• (1650)

Quelles sont les conséquences de ces quelques statistiques que je vous donne en vrac, monsieur le président? J'en vois deux. La première c'est que dans le débat d'aujourd'hui il faut, je le répète, replacer les choses dans leur contexte et la deuxième chose, c'est le chômage que les jeunes connaissent aujourd'hui. Ils souffrent bien sûr de la situation conjoncturelle, mais aussi de problèmes structurels qui sont inhérents aux difficultés d'adaptation des jeunes au marché du travail, et, en guise de corollaire, il est opportun et impérieux, surtout à l'heure actuelle, de trouver des correctifs, des remèdes appropriés pour faciliter l'accès au marché du travail de ces jeunes qui ont des difficultés particulières d'apprentissage. Mon préopinant disait qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois au Canada. C'est vrai, mais ce qu'il y a de paradoxal c'est que nous souffrons d'une pénurie de main-d'œuvre spécialisée, problème d'ailleurs qui était identifié dans le rapport du groupe de travail sur les perspectives d'emplois dans les années 1980. On a beaucoup parlé de la formation et on en parlera encore à la Chambre beaucoup puisque le ministre a déposé, vendredi, le projet de loi C-115 dont l'objectif, à l'article 3, se lit comme suit, et je cite:

3. La présente loi a pour objectif de mettre sur pied, à l'échelle nationale, un programme de formation professionnelle qui favorise l'adaptation des qualifications professionnelles de la population active aux besoins et à l'évolution de l'économie et augmente les chances d'emploi et de rémunération.

Or, qu'est-ce que nous disait ce même rapport Dodge qui avait fait préparer une étude en Ontario? Il disait que d'un échantillonnage de 100 entreprises, et c'était une étude faite par le ministère ontarien des universités et des collèges, 61 p. 100 des sociétés en cause avaient des programmes de formation dans l'entreprise. Or, ces mêmes sociétés indiquaient qu'elles n'avaient d'une part aucune difficulté à recruter des employés et que, d'autre part, le programme en cause se payait de lui-même puisqu'il remplissait les demandes de main-d'œuvre spécialisée à laquelle l'entreprise aspirait. Par contre, du reste des entreprises ayant été soumises à cette étude, 84 p. 100 indiquaient qu'elles avaient des difficultés à recruter de la main-d'œuvre spécialisée, 61 p. 100 indiquaient qu'elles avaient des problèmes à recruter des employés et, finalement, elles indiquaient que la seule raison pour laquelle elles n'avaient pas de programme de formation, c'est qu'elles n'avaient pas les moyens de les mettre en place. Par ailleurs, elles indiqueraient qu'elles accepteraient de mettre en place de tels programmes si le gouvernement les aidait. Conclusion logique: Si le gouvernement réorientait son programme de formation des institutions où on a priorisé nos dépenses jusqu'à maintenant aux entreprises comme on a commencé à le faire par exemple dans le domaine de la micro-électronique et comme sans doute on voudra le faire une fois que le projet de loi C-115 aura subi l'épreuve législative, on peut raisonnablement prévoir que ces difficultés d'adaptation, ces difficultés d'entrée dans le domaine de la main-d'œuvre pour ces jeunes n'ayant pas les compétences voulues pourraient se résorber beaucoup plus facilement qu'en ayant simplement recours à des programmes de création directe d'emplois qui sont par nature même temporaires même si dans l'état actuel de la conjoncture ils sont certainement très utiles puisqu'ils permettent à des dizaines de milliers de jeunes de trouver un emploi au moins pour les quelques mois d'été, jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs études.

Donc, conclusion de ces deux faits: D'une part, la ventilation structurelle du chômage chez les jeunes et, d'autre part, la ventilation fonctionnelle au niveau de l'entreprise, celle qui donne des cours ou celle qui donne des occasions de formation sur le tas et celle qui n'en donne pas, d'une part, nous avons un groupe de jeunes, on ne connaît pas le pourcentage exact mais selon l'étude 1976 à 1979 cela représente 10 p. 100 de cette jeune main-d'œuvre en chômage qui a des difficultés chroniques pour obtenir un emploi, et en 1976-1979 cela représentait 50 p. 100 du chômage chez les jeunes et, d'autre part, les entreprises soit hésitent à mettre sur pied des programmes de formation sur le tas, soit n'en ont pas les moyens, soit finalement accepteraient de bon gré que les gouvernements leur viennent en aide financièrement pour mettre sur pied ces programmes. Tout cela dans la perspective plus générale que le Canada souffre d'une pénurie généralisée dans le domaine des emplois type col bleu spécialisés et que nous avons dû pendant de nombreuses années importer ces spécialisations, ces métiers comme briqueteurs, maçons, et d'autres de pays européens, alors tout cela pour dire que si nous pouvions former des jeunes dans ce domaine où il y a pénurie, nous remplirions un double rôle soit, d'une part, de remplir ces emplois qui sont présentement disponibles et, d'autre part, donner une formation appropriée à ces jeunes qui présentement se trouvent démunis puisqu'ils n'ont pas la formation voulue pour se trouver un emploi.

Monsieur le président, je tenais à faire ces quelques mises au point parce qu'il faut quand même dédramatiser quelque peu la situation du chômage et en particulier celle du chômage chez les jeunes. Je reviens à mon analogie de tantôt avec ces jeunes du Québec qui ont perdu espoir et qui diffusaient cette rancœur via la note de passage en disant que, pour un jeune qui a la formation voulue ou qui a la possibilité d'obtenir la formation voulue, les emplois sont disponibles, peut-être pas

tous les emplois, parce qu'encore là il y a le facteur conjoncturel qui entre en jeu. Et j'aurais voulu cet après-midi pouvoir faire un relevé de l'ensemble des programmes gouvernementaux qui cette année donneront de l'emploi à plus de 55,000 jeunes. Mais ceci dit, il faut quand même dédramatiser pour ne pas que nos jeunes perdent toute confiance dans le marché du travail et surtout pour qu'ils puissent s'orienter dans des domaines où il y aura possibilité pour eux de se trouver un emploi et un emploi stable. Et je termine, monsieur le président, en lisant simplement les deux recommandations pertinentes du rapport du comité de cette Chambre sur les perspectives d'emplois pour les années 1980 et je rejoins ainsi mon préopinant. La recommandation 3 se lit ainsi:

• (1700)

Les gouvernements et le secteur privé devraient prendre des mesures pour corriger les attitudes négatives à l'égard des métiers de col bleu, accorder une plus grande priorité à la formation en cours d'emploi, fournir un plus grand nombre d'instructeurs (y compris des travailleurs âgés) en matière de formation technique, fournir de la machinerie et du matériel de conception récente pour la formation, orienter l'affectation des ressources vers les cours offrant les perspectives d'emploi les meilleures, et implanter un système d'éducation permanente qui permette à une personne de se recycler et de se perfectionner toute sa vie durant.

Et ensuite la recommandation 6 se lit ainsi, et je cite:

Les programmes d'apprentissage devraient être modernisés et élargis afin de permettre l'inscription à un âge plus précoce, axés sur les normes et non pas sur la durée, ouverts aux femmes, modifiés de façon à garantir l'achèvement du programme et assurer des compétences polyvalentes.

Monsieur le président, j'endosse entièrement ces deux recommandations et je suis certain que des dizaines de milliers de jeunes accepteraient de bon gré de se prévaloir de ces avantages de formation sur le tas qui pourraient être mises en œuvre si nous adoptions rapidement le projet de loi C-115 qui a été déposé par le ministre vendredi.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Fundy-Royal (M. Corbett)—Les pipe-lines—La construction d'un gazoduc vers les provinces de l'Atlantique; le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—L'économie—a) Les audiences tenues à Montréal par des ministres et des partisans du gouvernement *b*) La responsabilité de la politique du gouvernement; le député de Burnaby (M. Robinson)—La souveraineté nationale—a) Les allégations voulant que la CIA ait financé certains candidats à des élections canadiennes *b*) On demande qu'un comité étudie la prétendue ingérence de la CIA dans des élections canadiennes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Thacker:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour la mauvaise administration économique qui a causé directement la perte de 300,000 emplois depuis août 1981 et provoqué une crise pour les étudiants à la recherche d'un emploi d'été ou permanent, et exhorte le gouvernement à assumer la responsabilité de ce gâchis tragique et à encourager les secteurs public et privé à embaucher de jeunes Canadiens afin que les étudiants encore à l'école aient les moyens de poursuivre leurs études et que ceux qui obtiennent leur diplôme puissent devenir immédiatement des membres productifs de la population active.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsier l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur un sujet qui revêt une très grande importance pour les Canadiens, et certainement pour les jeunes. J'ai écouté le ministre assez régulièrement en raison de l'intérêt que je porte à la question de l'emploi et des possibilités d'emploi au Canada, mais alors que je l'écoutais aujourd'hui, je n'ai pu m'empêcher de compter combien de temps il consacrait, pendant une allocution de quarante minutes, au parti conservateur, au NPD et à toutes sortes de situations et de difficultés n'ayant rien à voir avec les problèmes réels qu'il est chargé de résoudre dans son ministère. Par exemple, j'ai constaté qu'il a perdu vingt minutes aujourd'hui avant d'aborder le cœur du problème ou de parler des solutions que nous souhaitons étudier.

Il a laissé entendre que si tous les partis coopéraient et déployaient des efforts concertés, nous pourrions mettre au point certaines politiques grandioses qui résoudraient dans un large mesure le problème du chômage chez les jeunes Canadiens. Il s'agit vraisemblablement d'une proposition acceptable et raisonnée, mais je trouve très curieux que lorsque nous nous efforçons de réaliser quelque chose, nous déployions souvent de vains efforts. Le bill C-48, qui a été déposé à la Chambre il y a quelques mois, est probablement un excellent exemple de ce phénomène. A l'étape de l'étude en comité, le gouvernement a présenté plus de 100 amendements différents, tandis que nous en avons présenté plus de 50. Tous les amendements du gouvernement ont été acceptés, alors qu'aucun des nôtres ne l'a été. Votre Honneur, voilà qui montre ce qui arrive lorsque nous parlons de coopération entre les partis.

Le ministre nous demande d'appuyer le bill C-115 auquel il a fait allusion. Comme l'a indiqué le député de Rosedale (M. Crombie), nous sommes disposés à le faire. Mais, ce qui est significatif, c'est que nous devons attendre que le ministre et le président du Conseil privé (M. Pinard) décident de présenter le projet de loi à la Chambre. Il ne nous appartient pas de le mettre en discussion, car cela incombe aux députés d'en face. Ceux-ci aiment imputer des responsabilités de tout genre aux autres députés et partis à la Chambre, alors que c'est en fait sur les épaules du ministre que repose tout le poids de la situation actuelle.

Je voudrais parler du problème socio-économique sérieux que pose le chômage chez les jeunes, et que le gouvernement a gravement négligé. Il ne s'est pas attaqué à ce problème. En fait, si l'on en croit ce qui se passe au Canada à l'heure actuelle, le problème, bien loin d'être réglé, va en s'aggravant. Il s'agit d'un problème qui remonte très loin. En 1966, par exemple, les jeunes représentaient 24.2 p. 100 de la main-d'œuvre et 40.6 p. 100 des chômeurs. En 1980, la proportion était passée à 26.8 p. 100 de la main-d'œuvre et à près de 47 p. 100 des chômeurs. Ainsi, 47 p. 100 des chômeurs canadiens sont des jeunes. Depuis 1966, le taux de chômage chez les jeunes est deux fois supérieur au taux de chômage chez les personnes de plus de 25 ans. Si l'on compare cette situation à ce qui se passe dans d'autres pays, on s'aperçoit qu'en 1976, le Canada venait au quatrième rang pour le taux de chômage chez les jeunes parmi les 12 pays membres de l'OCDE. Dans ce pays au potentiel si riche, nous sommes incapables de créer de l'emploi pour nos jeunes.

Des données récentes révèlent que, de mars à avril de cette année, 23,000 nouveaux chômeurs de moins de 25 ans sont venus grossir les rangs des sans-emploi. Cela signifie qu'en un mois il y a eu 23,000 jeunes Canadiens de plus sans emploi, privés de tout avenir. Nous savons tous que, dans les circonstances actuelles, le chômage touche tous les Canadiens, mais ceux qui souffrent le plus de cette situation sont les jeunes sans expérience. Ce sont eux qui sont le plus durement touchés.

Je voudrais prendre quelques minutes pour examiner les causes du chômage chez les jeunes au Canada. On impute très souvent cette situation à la forte natalité d'après-guerre. Il y a plus de personnes dans cette catégorie d'âge. Beaucoup de Canadiens ont moins de 30 ans. Ce n'est cependant pas la seule cause. Pour moi, le problème vient de ce que le gouvernement a été incapable de présenter les politiques adéquates qu'exigeait le gonflement des effectifs de ce groupe d'âge. En d'autres mots, le gouvernement n'a pas établi le climat permettant de créer un plus grand nombre d'emplois pour répondre aux besoins du groupe le plus nombreux de personnes cherchant de l'emploi. Il utilise la forte natalité d'après-guerre comme prétexte pour ne pas remédier à la situation. En fait, il est probable qu'une partie du problème provient de cette natalité, mais cela ne suffit pas à expliquer complètement la situation que nous connaissons à l'heure actuelle.

M. Thacker: Ils savaient ce qui s'en venait.

M. Cooper: C'est exact. Tous les chiffres et les données disponibles montraient qu'il nous fallait créer un plus grand nombre d'emplois pour cette période, et la nécessité de ces emplois se fera de plus en plus pressante dans les prochaines années. Le gouvernement disposait des chiffres et des données, mais il a négligé de prendre des mesures concrètes et suffisantes. En réalité, le problème est que notre gouvernement s'est jusqu'ici fort peu intéressé aux jeunes gens. Il a négligé les effets de l'explosion démographique qui sont sur le point de se faire sentir dans notre pays. Il ne s'est pas préoccupé outre mesure de l'avenir du Canada. Ses programmes se sont révélés insuffisants, se résumant souvent à un acquiescement du bout des lèvres, et, au mieux, à des solutions temporaires au problème de l'heure.

Essentiellement, les malheurs actuels de nos jeunes gens sont probablement attribuables au fait que le gouvernement a créé les pires conditions économiques que l'on puisse imaginer. Le budget et le Programme énergétique national ont enrayé la croissance. Ces deux exemples sont révélateurs du tort que le gouvernement a fait aux perspectives d'emploi au Canada. Je viens d'une région qui a été durement touchée par le Programme énergétique national. Dans notre région, le chômage a triplé l'année dernière. Et ce n'est pas parce que la demande de gaz naturel et de pétrole est inexistante. Le fait est que le gouvernement n'a pas réussi à conserver un climat favorable à l'investissement dans ce secteur de l'économie, qu'il a d'ailleurs détruit. Il en découle, bien entendu, qu'il n'y a plus d'emplois. Nos jeunes gens prospectent divers domaines d'emploi dans le secteur énergétique, que ce soit comme ingénieurs, comme ouvriers sur les derricks de forage ou comme camionneurs; mais peu importe le secteur particulier dans lequel ces jeunes souhaiteraient travailler, car ces emplois spécialisés ne sont plus disponibles. Le budget et le Programme énergétique national ont mis fin à toute expansion dans ce secteur. Ils ont mis fin au développement progressif du pays. Ces jeunes gens à la recherche d'un emploi auraient pu bénéficier de la croissance que ce secteur aurait connu en temps normal, et ils auraient dû même en bénéficier.

La situation actuelle cause probablement le plus de difficulté aux jeunes sans expérience. Dans toute période difficile, sur le plan économique, ce sont souvent les aînés, plus instruits et plus expérimentés, qui réussissent à surmonter la crise et à conserver leur emploi. Toutefois, quand les entreprises n'ont pas les moyens de prendre des risques ou que le climat économique n'y est guère favorable, elles éviteront d'embaucher des jeunes. Elles ne prendront aucune chance. Et comme elles ne peuvent prendre de l'envergure, les derniers embauchés sont les premiers à en souffrir et à se retrouver en disponibilité. De qui s'agit-il? De nos jeunes. Ce sont les derniers à qui on donne une chance dans la conjoncture économique actuelle. Et rien n'annonce une amélioration, au contraire: l'horizon ne cesse de s'assombrir.

• (1710)

Ce qui se passe traditionnellement dans les périodes de ce genre, c'est que nos jeunes s'orientent vers les études ou les programmes de formation professionnelle, puisqu'ils ne peuvent trouver d'emploi immédiat. Mais en ce moment, même ces possibilités commencent à se faire rares.

Du côté de l'enseignement, le gouvernement fédéral rejette de plus en plus sur les provinces le fardeau du financement. Pour la seule province d'Alberta, il va réduire de 392 millions, au cours des cinq prochaines années, le montant de ses crédits à l'éducation. Il y a donc coupure.

Grâce à son économie, l'Alberta aura des budgets et des crédits pour combler ce trou. Mais les autres provinces, celles qu'on dit pauvres, que pourront-elles faire? Que va-t-il arriver à leurs universités et à leurs établissements supérieurs? Nous recevons tous du courrier à ce sujet. Nous savons ce qui va se produire. Un certain nombre de ces établissements vont devoir fermer leurs portes. Bon nombre vont devoir comprimer leurs programmes. Pour survivre, les universités vont devoir augmenter leurs frais de scolarité, réduire leurs contingents, supprimer des classes et économiser sur l'équipement, par exemple les bibliothèques et les laboratoires. Donc, il y aura moins d'étudiants, qui vont recevoir une formation dévalorisée, peut-être insuffisante pour leur valoir un emploi en fin d'études. Et pensez à ceux qui voudraient étudier mais qui n'ont pas

d'argent parce qu'ils ne peuvent pas trouver d'emploi d'été. Et revoilà le cercle vicieux.

Dans le domaine de la formation professionnelle, le gouvernement a été lent à réagir. le pays a depuis longtemps besoin de personnel qualifié. Si le projet Alsands avait démarré, il nous aurait fallu un nombre énorme de travailleurs qualifiés. Il n'y aurait pas eu assez de candidats pour pourvoir tous les emplois. Le gouvernement a beaucoup de retard dans ses programmes de formation.

Nous avons parlé aujourd'hui du bill C-115. Comme mon collègue de Rosedale (M. Crombie) l'a déclaré, nous sommes disposés à appuyer tout projet de loi qui offre des possibilités accrues de formation à nos jeunes et aux Canadiens en général. Nous devrions inciter le gouvernement à agir ainsi.

A l'heure actuelle, nous nous trouvons devant un dilemme vraiment grave. Le chômage chez les jeunes est élevé, mais nous manquons de travailleurs spécialisés. Le gouvernement ne cherche pas à remédier au problème. Il n'offre aucun choix à nos jeunes. Il n'offre aucun emploi, ni comme je viens de le dire, la possibilité de s'instruire. C'est une double malédiction. On peut choisir de demeurer chômeur ou d'accepter un emploi sans avenir. On ne peut acquérir la formation qui permettra d'obtenir un emploi valable.

Il faut se demander quel sera l'avenir du Canada sans jeunes formés et instruits. Dans quelle situation serons-nous si nos jeunes n'ont aucune perspective de carrière? Au lieu de cela, notre gouvernement condamne nos jeunes à vivre aux crochets de l'État. Il devrait leur fournir des occasions favorables au lieu de les en priver.

Quel prix doit payer le Canada pour sa jeunesse qui ne trouve pas d'emploi? On pourrait parler de deux coûts principaux, un coût social et un coût économique. Considérons d'abord le coût social. D'abord, parmi les jeunes qui sont à la recherche d'un emploi, beaucoup sont profondément découragés et leur frustration est immense. Quelques-uns iront jusqu'à la délinquance, au vandalisme, d'autres se sentiront inutiles, résignés, impuissants à faire mieux que d'accepter l'aide gouvernementale qu'ils reçoivent pour le moment. Peu à peu, ils se mettent à douter que les choses ne s'améliorent jamais. Chaque fois qu'ils ont postulé un emploi, on les a refusés. Ils n'ont jamais connu autre chose et ils doutent que la situation s'améliore. La société ne bénéficie pas de toutes ces idées nouvelles que nous attribuons généralement aux jeunes.

Parlons maintenant du coût économique. D'abord, les jeunes chômeurs constituent un groupe improductif. Ils n'ajoutent rien au produit national brut. Je voudrais citer un bref passage d'une étude menée dernièrement. Voici:

> Si on avait réussi à réduire de moitié le taux de chômage chez les jeunes en 1977, le PNB du Canada se serait accru directement de 1 p. 100, soit près de 2 milliards en dollars courants. Si on tient compte des effets secondaires, l'accroissement global aurait peut-être été de l'ordre de 4 p. 100 soit de 8 milliards.

Autrement dit, si nous avions réduit le taux de chômage des jeunes en 1977 pour le ramener au taux général, nous aurions pu ajouter 1 p. 100 au produit national brut. C'est-à-dire près de 2 milliards pour l'ensemble de l'économie. En tenant compte des répercussions secondaires, l'apport aurait été de 8 milliards ou de 4 p. 100.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé. Pour conclure, je dirais que les solutions à court terme consistent à instaurer des programmes de création d'emplois. Cependant, il ne faut jamais oublier que ce ne seront que des palliatifs. Rien de mieux. C'est une solution temporaire.

Ce qu'il nous faut à longue échéance, c'est créer un environnement qui permette à nos jeunes de trouver leur place dans la société. Nous devons leur redonner la possibilité d'être indépendants. Nous devons leur offrir à nouveau l'occasion d'acquérir une bonne instruction pratique. Ils ont besoin de possibilités de formation dans des métiers qu'ils veulent exercer. Ils doivent être formés de façon à pouvoir faire quelque chose pour l'édification de notre pays. Tout cela commence très simplement par la création au Canada d'un climat propice aux investissements propres à créer des emplois. C'est là le point de départ.

Un secteur où cela peut se faire est tout simplement le secteur énergétique. Il y a une demande pour les produits de ce secteur. Nous savons qu'il y a une possibilité d'y créer des emplois. Ces emplois profiteraient à nos jeunes de même qu'à toute la population canadienne.

Je voudrais terminer là-dessus et insister sur le fait que ce qu'il nous faut avant tout au Canada, c'est un climat propice aux investissements, un climat qui attire ceux qui sont disposés à prendre des risques et à créer ainsi des emplois au pays.

[*Français*]

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Monsieur le président, je suis heureux comme mes collègues de participer à ce débat, car il touche à une question qui m'intéresse, comme il intéresse d'ailleurs tous ceux qui ont à cœur l'amélioration de la situation économique à travers le pays, particulièrement le Québec. En effet, ma province est l'une de celles qui est le plus durement atteinte par les difficultés économiques que nous subissons présentement et ceci n'est pas sans toucher un grand nombre de jeunes. Les statistiques des derniers mois sur le chômage étaient particulièrement inquiétantes. Par exemple quelque 28,000 emplois ont été perdus en un mois alors que le taux de chômage a atteint 13 p. 100.

Encore une fois, à travers ces statistiques globales, il est évident que se trouvent de nombreux cas de jeunes travailleurs ou d'étudiants se préparant à joindre la population active. C'est une telle conjoncture qui ajoute à l'urgence de rechercher de nouvelles idées et de nouvelles solutions à nos difficultés économiques. Nous étudions de nouvelles façons permettant d'établir une formule coopérative en vue de résoudre ces problèmes, car personne n'ignore que l'on n'arrive pas au succès, quand tout le monde travaille chacun de son côté et souvent dans des directions différentes. Les succès obtenus dans le cas de la société Bombardier représentent justement la preuve du succès que l'on peut obtenir quand tous les efforts sont efficacement coordonnés, et on sait ce qui est arrivé à la société Bombardier, savoir un contrat pour le métro de New York et pour amener beaucoup d'emplois au Québec, spécialement dans la circonscription de Kamouraska-Rivière-du-Loup, représentée par M. Gendron, et dans la circonscription de Shefford, représentée par M. Lapierre.

• (1720)

Alors ce sont deux circonscriptions où on pourrait bénéficier des retombées de ce contrat extraordinaire obtenu par la Bombardier. Évidemment, nous avons déjà de nombreuses initiatives fédérales destinées à étayer la lutte au chômage et à accroître la création d'emplois. Cet été, par exemple, au Québec, le gouvernement fédéral va consacrer plus de 24 millions de dollars à des programmes spécifiquement destinés à embaucher des jeunes; particulièrement dans ma circonscription de Lotbinière, au départ, compte tenu du budget, la circonscription de Lotbinière devait se doter de $81,000 pour des emplois d'été.

Compte tenu des nombreuses demandes formulées dans la circonscription, plus spécifiquement au delà de 60 projets pour tout près de $700,000, évidemment, comme tous les bons promoteurs, ceux de la circonscription de Lotbinière demandaient plus pour avoir un peu moins. Nous avons réussi de ce côté-ci de la Chambre, après avoir fait des représentations auprès du ministère en cause, à augmenter en tout cas dans la circonscription de Lotbinière et dans toutes celles du Canada, et de la province de Québec évidemment, le budget de notre circonscription qui est passé à $183,000, ce qui a permis de créer effectivement 110 emplois cet été pour 37 projets d'étudiants, et c'était une chose qui a été fort appréciée par les étudiants de la circonscription de Lotbinière, et quand l'on voit l'effort qu'a fait le gouvernement et compte tenu de la situation, c'était une annonce extraordinaire pour la circonscription de Lotbinière quand on a pu dire que le budget avait été augmenté de $102,000 pour permettre justement de répondre de façon adéquate aux demandes des étudiants qui ont fait d'innombrables efforts pour présenter des projets valables, et il était évident que suite à la présentation de ces projets-là, il fallait demander au ministère d'augmenter les crédits, ce qui a été fait, monsieur le président.

Des projets fédéraux seront également entrepris cet été dans d'autres secteurs et également créeront 1,750 emplois au Québec. Je pense donc que c'est une situation très importante parce que les entreprises à l'heure actuelle essaient de maintenir leurs emplois à un niveau qui serait normal en période ordinaire, et au sujet des étudiants, je dois dire que le seul organisme ou le seul système de gouvernement qui a fait des efforts pour employer les jeunes, c'est le gouvernement du Canada, et je suis fier que le gouvernement ait compris la réquisition des députés qui les représentent pour augmenter les budgets. La Commission de la Fonction publique va embaucher quelque 500 jeunes Québécois dans des disciplines reliées à leurs carrières futures. C'est le programme axé sur la carrière qui également aide aux étudiants. C'est d'ailleurs l'un des points sur lesquels nous insistons le plus dans notre programme d'aide aux étudiants cette année de façon à donner aux jeunes qui seront ainsi employés l'occasion d'acquérir une expérience qui leur servira plus tard également. Nous voulons que les investissements dans nos programmes d'emplois pour les étudiants contribuent en outre à la formation de ces jeunes en plus de préparer les compétences pour l'économie de la province, et Dieu sait qu'elle en a besoin!

Le volet des projets communautaires du Canada, une autre composante des programmes de création d'emplois, permettra de dispenser 17 millions de dollars qui créeront 9,134 emplois. Ces initiatives profiteront également aux collectivités où ces travaux auront lieu, puisqu'elles doivent y apporter des avantages durables. Monsieur le président, au sujet de cette situation, la circonscription que je représente, Lotbinière, a pu bénéficier d'un budget de $580,000 qui, par la suite, a pu être augmenté de $100,000 compte tenu des recherches d'emploi que faisaient les travailleurs et demandaient effectivement au gouvernement de faire des instances par l'entremise de leurs députés auprès des ministères en cause pour que les budgets soient augmentés et que des travailleurs autonomes puissent se trouver de l'emploi, et ce programme de développement communautaire est aussi très bien accueilli et avec beaucoup de joie du moins dans ma circonscription et d'autres circonscriptions du Québec pour permettre aux Canadiens de présenter des programmes vraiment intéressants et apporter de l'emploi aux gens du Québec. Il existe un autre important apport du gouvernement canadien au Québec, savoir le réseau des Centres d'emplois du Canada pour étudiants. On en trouve 47 au Québec sur plus de 400 à travers le Canada. L'an dernier, ces centres ont coordonné le placement de 74,949 jeunes Québécois dans des emplois d'été.

Monsieur le président, dernièrement je faisais l'ouverture officielle du Centre d'emplois pour étudiants de ma circonscription à Victoriaville et on me donnait les statistiques pour l'année précédente à l'effet que 1,495 étudiants sur environ 1,600 l'année dernière avaient été placés par les Centres d'emplois pour étudiants. La situation était vraiment importante pour les étudiants et, pour avoir été un étudiant moi-même il n'y a pas tellement longtemps, je trouve que c'est là une initiative vraiment extraordinaire de la part du gouvernement canadien de ne pas laisser les étudiants à eux-mêmes et de faire en sorte qu'un Centre d'emplois pour étudiants soit une initiative fantastique qui permet à ces jeunes de se diriger à un Centre et de se faire référer chez différents employeurs de leur région ou de leur province, selon le cas. Il y a également des emplois à l'extérieur de la province.

Si l'on regarde les statistiques sur le Centre d'emplois d'étudiants de Victoriaville, dans ma circonscription de Lotbinière, celles de l'année dernière prouvent que cette initiative est vraiment importante et qu'il fallait continuer cette année. D'ailleurs, le rôle des centres d'emplois du Canada pour étudiants est devenu si efficace ces dernières années qu'il a permis au Canada de se classer parmi les premiers pays de l'OCDE en ce qui concerne le placement des étudiants. On y trouve une gamme complète de services, à partir de la recherche d'emploi, jusqu'à des conseils, et même des cours sur la façon de mieux se chercher du travail. On s'occupe notamment de rencontrer des employeurs afin de découvrir si ceux-ci ont des emplois disponibles et de les inciter à nous communiquer tous leurs besoins en matière de main-d'œuvre étudiante. Dans un esprit de coopération qui se veut le plus efficace possible, nous dispensons également toute l'information disponible à propos des programmes de création d'emplois mis sur pied par les provinces. Comme je l'ai dit, dernièrement, soit le 17 mai, j'ai inauguré le Centre d'emplois pour étudiants de Victoriaville, et on me faisait part que déjà depuis trois ou quatre semaines qu'on était en place, que la directrice du Centre et les trois étudiants qui travaillaient avec elle, beaucoup d'entrevues avaient été faites et qu'en conséquence on s'organisait pour répondre de la façon la plus adéquate possible aux demandes des étudiants. Ce sont quatre personnes, trois jeunes filles et un jeune homme, de la région de Victoriaville qui œuvrent au sein du

Centre d'emplois pour étudiants et qui ont des formations soit juridique, en relations ouvrières, en relations industrielles, et qui dispensent ce travail et qui ont été sélectionnés à la suite d'entrevues, et qui peuvent dispenser ces rencontres avec les employeurs.

La formation des travailleurs au Québec s'accomplit avec le concours financier du gouvernement canadien qui fournit ainsi un apport majeur à la formation de jeunes travailleurs compétents et à la réduction des risques de chômage. Au cours de la dernière année financière, par exemple, le gouvernement canadien a investi 185.4 millions de dollars au seul chapitre de la formation professionnelle au Québec au bénéfice de quelque 65,000 stagiaires occupés à plein temps. Environ 50 p. 100 de ceux qui suivent des cours sont âgés de moins de 24 ans, ce qui indique bien jusqu'à quel point ces enseignements sont profitables à notre jeunesse.

Monsieur le président, je dois dire également qu'en ce qui concerne ce genre de programmes de formation professionnelle, même les travailleurs réguliers qui, malheureusement, perdaient momentanément leur travail et qui devaient, par la suite, essayer d'en chercher un autre, alors que leur période d'assurance-chômage tirait à sa fin, pouvaient se voir «extensionner» une période d'assurance-chômage en suivant ces cours. Mais voyons ce qui est arrivé dans le cas des exemployés d'une entreprise, Ventilateurs Victoria de Victoriaville, les employés, représentés par la CSN, ont pu à la suite de représentations faites par les dirigeants syndicaux de la CSN à mon égard, faire des vérifications avec le Centre d'emplois de Victoriaville et permettre dans la circonscription de Lotbinière, surtout à Victoriaville, avec la Commission scolaire régionale et locale, de suivre des cours et de planifier un meilleur avenir pour ces travailleurs.

Toutefois, nous ne sommes pas complètement satisfaits des résultats donnés par ces programmes de formation et c'est justement dans le but d'améliorer les choses que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a présenté vendredi dernier la première lecture du bill C-115 sur la formation professionnelle de façon à mettre sur pied tout un nouveau plan de formation destiné à tenir compte des progrès technologiques des années 1980 et des autres besoins de notre économie durant cette période. Je suis certain que tous mes collègues à la Chambre voudront assurer l'adoption rapide de cette mesure qui marquera une étape majeure en vue d'assurer une amélioration du sort des jeunes à la recherche d'emplois. Au sujet de cette situation, il est également très important qu'avec ce rapport et le bill C-114 on puisse apporter une extension et réduire le nombre de semaines au niveau de l'assurance-chômage pour en toucher les prestations. Ce qui se faisait également à la demande de certains de mes commettants, et je vois que le ministre a pu répondre de façon adéquate. Je remarque que cela a été dans le cas de ma circonscription. Encore des représentants de la CSN qui m'avaient fait ces instances et je vois qu'en partie le ministère a pu répondre aux attentes de ces travailleurs de ma circonscription.

• (1730)

Comme je l'ai dit au début de mes remarques, tous se rendent bien compte que la situation est grave. Le gouvernement canadien reconnaît qu'une certaine responsabilité lui incombe dans l'aide qui peut être apportée, mais nous devons admettre également que nous ne pouvons pas espérer le succès si nous agissons seuls. La situation internationale ainsi que les politiques et l'action des éléments les plus importants de notre société, c'est-à-dire les gouvernements provinciaux et municipaux, les grandes corporations, les petites et moyennes entreprises, ont tous de l'influence sur le nombre d'emplois qui peuvent exister. Par exemple, le gouvernement provincial du Québec s'est soustrait récemment à ses engagements financiers envers l'emploi d'été pour les étudiants. Ce n'est pas surprenant.

Ces dernières années, le Service provincial de placement pour les étudiants du Québec procurait un subside salarial aux employeurs qui embauchaient des étudiants par le truchement dudit service. Cette année, la province maintient son service d'inscription et de présentation, service que le gouvernement fédéral assure également à l'échelle nationale, mais a supprimé le subside aux employeurs. Voilà encore un exemple de notre bon gouvernement. Monsieur le président, je trouve déplorable que le gouvernement du Québec au lieu de faire une certaine publicité sur la Constitution, sur certaines choses dont il se disait privé au niveau de ses droits, ait lui-même refusé de se présenter ici, à Ottawa, pour faire des représentations comme la population lui demande de faire par divers sondages disant qu'on est d'accord pour renouveler la Constitution. Il devrait être présent, au lieu de faire de la publicité semblable. Ils auraient dû garder l'argent pour justement le placer dans des programmes pour les étudiants. C'est malheureux qu'on puisse voir cette situation.

Monsieur le président, je déploie des efforts dans ma propre circonscription pour encourager les employeurs à embaucher plus d'étudiants cet été, même si les emplois offerts ne le sont que pour de courtes périodes. Je crois qu'on comprend bien de façon générale que l'argent gagné durant les mois d'été représente une aide précieuse pour les étudiants qui acquièrent ainsi la compétence qui va leur permettre de s'intégrer avec succès au marché du travail. Aussi, je crois que les employeurs voudront faire tout ce qu'ils peuvent, même en ces temps difficiles, car l'accroissement du nombre d'emplois pour étudiants est un bon investissement non seulement pour leurs entreprises mais également pour l'avenir économique du Québec. Monsieur le président, je voudrais insister un peu sur la situation du gouvernement provincial au Québec que je trouve comme je l'ai dit tout à fait déplorable. Mais heureusement, et cela je tiens à le dire à mes commettants de la circonscription fédérale de Lotbinière, que le gouvernement canadien a fait vraiment des efforts cette année en augmentant les budgets précisément dans ma circonscription de plus de $100,000. Ce qui a permis à presque toutes les municipalités qui, par l'entremise de jeunes, avaient des projets à l'effet d'être équitablement servies par le gouvernement canadien pour permettre à des projets qui ont été présentés d'être acceptés en ce qui a trait aux handicapés, aux loisirs, aux services communautaires. Toutes les municipalités, dans le domaine des disponibilités financières que nous avions dans Lotbinière, ont pu recevoir de l'argent par l'entremise du Programme d'emplois d'été aux étudiants. Je pense que c'est une chose importante au sein du gouvernement canadien de continuer ces choses, et ce n'était pas, cependant, malheureusement, la politique de nos adversaires qui auraient voulu, lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir en 1979, couper les programmes Canada au travail et Jeunesse Canada au travail.

Je pense qu'il faut continuer à trouver de l'argent afin d'augmenter les budgets pour les divers programmes.

[*Traduction*]

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, aucun sujet ne peut être plus approprié à cette époque-ci de l'année que celui du chômage chez les étudiants et les jeunes. Des dizaines de milliers de jeunes sortent en ce moment de nos écoles secondaires, de nos collèges communautaires et de nos universités et se cherchent un emploi, dans bien des cas un emploi permanent à plein temps. Pour un bon nombre et peut-être même pour la plupart de ces jeunes, cette recherche aboutira à un échec complet. Je dis un échec complet parce qu'il y en a beaucoup qui ne réussiront pas à trouver le moindre emploi. D'autres devront se contenter de moins que ce que leur formation et leur niveau d'instruction leur faisaient espérer. Même ceux qui voulaient seulement un emploi d'été pour les aider à faire face au coût croissant des études supérieures éprouveront plus de difficultés à trouver un emploi cet été qu'à n'importe quel autre moment depuis les années 30. Dans bien des cas, le fait de n'avoir pas trouvé un emploi d'été forcera les étudiants à abandonner leurs études ou à les remettre à plus tard. De toute évidence, très peu de parents seront en mesure d'aider leurs enfants, vu la récession dans laquelle nous sommes en train de sombrer.

Comparons donc la situation actuelle à celle qui existait quand le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir il y a environ 14 ans. Je me rappelle très bien cette période parce que j'ai obtenu mon premier diplôme universitaire à peine quelques mois avant son arrivée au pouvoir en 1968. Je faisais partie de la promotion de 1967 de ce qui est maintenant l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Certains des diplômés de cette année-là ont poursuivi leurs études, mais un bon nombre se sont joints au marché du travail aussitôt après avoir obtenir leur diplôme. A cette époque, les étudiants s'inquiétaient peu de savoir si le marché pouvait les absorber. Bon nombre avaient déjà été embauchés par diverses entreprises et sociétés qui avaient visité le campus pendant l'année scolaire pour recruter des étudiants.

Tous prenaient les possibilités et les perspectives d'emploi pour acquises. Ce que les étudiants voulaient, ce n'était pas simplement trouver un emploi, mais en trouver un qui leur permettrait d'utiliser le mieux possible leurs talents et leurs connaissances. Le système des collèges communautaires n'était pas aussi perfectionné qu'il l'est maintenant, mais les diplômés de ces collèges étaient tout aussi optimistes que les diplomés d'universités pour ce qui est de trouver du travail. C'était une époque d'optimisme financier, d'occasions économiques et de promesse tant pour les étudiants que pour l'ensemble du pays. Aucun horizon n'était trop distant aucun défi, trop grand. Le pays était fort, pour employer une expression du premier ministre. A la fin des années 60, moins de 350,000 personnes étaient en chômage en permanence, comparativement à plus d'un million aujourd'hui. Le taux d'inflation était à peine supérieur à 4 p. 100, contre plus de 11 p. 100 aujourd'hui. Les taux d'intérêt n'étaient que de 9 p. 100, contre 15, 16, 17 ou 18 p. 100 et plus aujourd'hui. Le dollar canadien valait presque un dollar américain. Il équivaut à environ 80 c. américains à l'heure actuelle; c'est son plus bas niveau en 25 ans.

Le premier ministre a hérité d'une économie qui était fondamentalement stable, mais en peu de temps il a dilapidé cet héritage qu'il n'a pas su administrer. Lorsque son gouvernement a pris le pouvoir en 1968, le Canada venait en troisième place au monde pour le niveau de vie, après la Suède et les États-Unis. Il se classe maintenant au treizième rang, après la Suisse, la Suède, le Norvège, l'Allemange, le Danemark, le Luxembourg, l'Islande, la France, la Belgique, les États-Unis, les Pays-Bas et la Finlande.

J'ai dressé ce bilan économique pour la seule raison que le chômage chez les jeunes doit être considéré dans le contexte de l'économie, et non pas isolément. Peu de possibilités s'offrent aux jeunes, parce que le gouvernement en place a laissé péricliter l'économie. La solution au problème du chômage chez les jeunes ne se trouve pas dans les projets de création d'emplois, même s'ils peuvent être utiles à titre de mesures temporaires, ni exclusivement dans toute autre mesure conçue essentiellement à l'intention des jeunes. Ils ne fait aucun doute que le gouvernement pourrait élaborer beaucoup plus de programmes s'adressant essentiellement aux jeunes. Non, pour résoudre le problème il faut remettre tout l'économie sur les rails de sorte que notre grand pays et sa population y compris les jeunes, puissent de nouveau réaliser leur potentiel par la libération de leurs forces productives.

• (1740)

Chaque génération a un apport distinct à faire la société et à la civilisation. Aucune génération n'est identique à une autre. Le chômage des jeunes est tragique parce qu'on refuse à la génération qui monte l'occasion de faire ses preuves. Notre jeunesse actuelle avec ses talents, ses intérêts, son éducation et sa formation propres pourrait enrichir beaucoup notre société et faire de notre pays un endroit où il fait bon vivre. Au lieu de cela, leurs talents s'atrofient. Les jeunes qui ont reçu leur enseignement dans les domaines de la sténographie, du commerce, des affaires, des métiers de la construction, des sciences, des arts et métiers, même du droit, de la médecine et du génie—qui depuis toujours offrent des garanties de sécurité d'emploi et de revenu élevé—ont du mal à trouver du travail.

Examinons les faits. Le taux de chômage désaisonnalisé atteignait 9,6 p. 100 le mois dernier dans l'ensemble du Canada. Nous avons connu en avril le nombre record de 1,233,000 Canadiens en quête d'un emploi. A ce chiffre il faudrait ajouter les 100,000 personnes environ qui ont abandonné leur recherche. Le Conseil des sciences du Canada affirme que notre pays se désindustrialise. Nous ne créons pas d'emplois nouveaux et ne maintenons même pas ceux qui existent. Nous avons perdu près de 223,000 emplois entre août 1981 et mars 1982, dans tous les secteurs mais surtout dans la fabrication. Plus de la moitié étaient tenus par des jeunes hommes et des jeunes femmes âgés de 15 à 24 ans. Près de 53 p. 100 des emplois qui ont été supprimés au cours des sept derniers mois étaient occupés par des jeunes.

Dans la région de l'Atlantique, d'où je viens, le chômage chez les jeunes dépasse 20 p. 100. C'est le taux le plus élevé de toutes les régions; il dépasse aussi la moyenne nationale d'environ 15 p. 100. Pourtant le niveau de scolarité, de formation ainsi que les qualités personnelles des jeunes de ma région se comparent à celui et à celles des autres Canadiens. Mais les aptitudes et les compétences ne sont plus un gage d'emploi.

Le problème alors n'est pas la motivation ou la capacité des jeunes de la région de l'Atlantique ou d'ailleurs. C'est l'absence de possibilités économiques, dont il faut blâmer pour une bonne part le gouvernement fédéral et surtout sa politique de taux d'intérêt élevés. La vérité, c'est que les taux d'intérêt élevés sont un symptôme plutôt que la cause profonde du malaise. Nous sommes plongés dans une récession que le gouvernement a provoquée par quatorze années de prodigalité, l'absence de planification des ressources humaines, le refus d'investir dans la recherche et le développement, la prédominance du secteur public aux dépens des entrepreneurs privés, sa réaction timide au cartel de l'OPEP d'il y a dix ans et son inclination à diriger le pays en fonction des élections suivantes plus que des intérêts à long terme du pays. Le gouvernement ayant laissé le pays se grever de dettes aussi lourdes, faut-il s'étonner que l'inflation et les taux d'intérêt soient si élevés? Faut-il s'étonner que notre dollar soit la moins reluisante des devises du monde entier? Le gouvernement ayant préféré compter sur les exportations de nos matières premières au lieu d'essayer, par la recherche et le développement de produire des biens et services nouveaux et améliorés pour les marchés mondiaux, faut-il s'étonner que les Japonais, les Allemands, les Français et bien d'autres nous dament le pion dans le commerce international? Faut-il s'étonner du fait que presque 40 p. 100 de nos travailleurs de l'automobile sont en chômage alors qu'un seul pays menace de s'accaparer 30 p. 100 ou plus de notre marché de l'automobile.

Monsieur l'Orateur, c'est à tort que les Canadiens se sentent en sécurité parce que le gouvernement canadien leur a épargné la hausse alarmante des prix pétroliers en dépensant des milliards de dollars en subventions au lieu d'investir cet argent pour rendre le Canada autosuffisant dans le domaine de l'énergie. Faut-il s'étonner que le Programme énergétique national rende inutiles les efforts de dernière heure pour lancer des mégaprojets?

D'après le gouvernement, ce sont des forces internationales qui sont responsables du piètre état de l'économie canadienne, mais le fait est que nous, plus que tout autre pays, avons contribué à ces forces, par exemple, en étant les pires gestionnaires des ressources énergétiques non renouvelables. Depuis quatre ans, notre productivité industrielle croît à un taux qui nous place à l'avant-dernier rang parmi de tous les pays industrialisés. Indubitablement, notre pitoyable rendement dans le domaine de la recherche et du développement est un facteur important de notre médiocre productivité. Le gouvernement se contente de faire le moins possible pour que notre économie prospère, tout en dépensant des sommes folles pour la publicité visant à donner à la population l'impression qu'il fait beaucoup plus que ce n'est le cas.

Les jeunes ne sont pas fous, monsieur l'Orateur. Lorsque les temps sont durs, ils le savent. Ce sont eux qui sont le plus durement touchés par la récession et, de fait, par la dépression. Lorsque les employeurs doivent procéder à des compressions de personnel à cause des taux d'intérêt élevés ou pour quelque raison que ce soit, ils cessent habituellement d'embaucher des étudiants ou des jeunes avant de mettre des travailleurs à pied. Ils congédient habituellement les employés les plus nouveaux, donc les plus jeunes, avant ceux qui ont de l'ancienneté.

Où peut s'amorcer la relance économique, monsieur l'Orateur? La première étape consiste à se rendre compte que le problème, et donc la solution, trouve son origine au Canada et non pas dans une économie mondiale mythique. J'ai évoqué, implicitement, tout au long de mes observations, certaines autres mesures qui s'imposent, comme l'investissement massif dans la recherche et le développement. J'espère qu'une telle mesure se traduirait par la création d'une école de vétérinaires dans les provinces de l'Atlantique, de préférence dans la mienne. Il faudrait ouvrir d'urgence un tel établissement pour renforcer la fragile assise de l'agriculture et de la pêche dans cette région.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que le Canada doit avant tout mettre de l'ordre dans son économie. Il est dangereux de suivre une politique de taux d'intérêt élevés lorsqu'on a opté pour le monétarisme sans pour autant exercer un contrôle judicieux des dépenses gouvernementales. Je ne demande pas nécessairement une diminution des dépenses, mais plutôt des dépenses qui représentent de gros investissements dans l'avenir de notre pays, lesquels permettront de créer les emplois dont nous avons grandement besoin pour les jeunes d'aujourd'hui. Nous devons consacrer davantage à l'infrastructure économique du pays et beaucoup moins à la publicité gouvernementale, à l'expansion de certains empires bureaucratiques et au rachat et à la prise en mains par le gouvernement de certaines industries, ce qui a pour effet non pas de créer des richesses, mais de les faire fuir.

● (1750)

Les jeunes Canadiens comprennent qu'aucun gouvernement ne peut résoudre à lui seul les problèmes du pays, mais notre gouvernement plus que tout autre dans le passé est responsable d'une bonne partie des problèmes qui nous assaillent. C'est pour cette raison que nos jeunes, ainsi que leurs parents, attendent avec impatience le jour où ils pourront, grâce à leur vote, prévoir des jours meilleurs pour eux-mêmes et pour le reste du pays.

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je dois dire pour commencer que le débat d'aujourd'hui me rappelle fortement le débat d'urgence qui a eu lieu il y a quelque temps au sujet du Programme énergétique national. Selon les députés d'en face, ceux du parti progressiste conservateur, il s'agissait d'une question extrêmement urgente, mais lorsque je suis intervenu dans le cadre de ce débat, les représentants du parti conservateur étaient à peu près aussi nombreux qu'aujourd'hui. Je n'en compte que trois.

M. Thacker: Nous savons que vous n'avez rien à dire.

M. Taylor: Vous n'êtes que huit sur 150.

M. Tobin: J'espère qu'ainsi le public saura à quoi s'en tenir. Je rappelle aux députés d'en face qu'ils n'étaient que deux à écouter leur propre porte-parole lorsqu'il a participé à ce débat.

M. Taylor: Vous n'êtes que huit.

M. Tobin: Cela permettra au public de comprendre la motivation politique des députés d'en face, qui présentent des résolutions et exigent que la Chambre débatte ces questions, mais qui ne sont que deux à suivre le discours de leur propre porte-parole.

M. Taylor: Il y en a huit de votre côté et huit du nôtre. Apprenez à compter.

M. Tobin: J'ai écouté aujourd'hui le député de Hillsborough (M. McMillan). J'ai relevé très attentivement les termes et les expressions dont il a qualifié les Canadiens, qui selon lui sont les plus mauvais du monde, qui sont pathétiques, qui manquent d'initiative. Il a ensuite parlé de manipulation, disant que tout ce que le gouvernement savait faire, c'était de manipuler l'opinion par la publicité. Ce que je n'ai pas entendu malheureusement, et que j'attendais avec un intérêt passionné parce que moi aussi je m'inquiète du taux alarmant du chômage chez les jeunes, c'était des suggestions concrètes de la part des députés d'en face. C'est lamentable de se contenter de faire de la politique, de n'avoir que deux députés présents sur tout le caucus, de ne pas présenter de solutions concrètes.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a huit députés de ce côté-ci de la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La présidence veut bien donner la parole au député de Bow River (M. Taylor), mais pas quand il est absent de sa place.

M. Tobin: Le député n'est pas à sa place et ne peut pas invoquer le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député est revenu à sa propre place et la présidence va tenir compte de ses intentions. S'il veut invoquer le Règlement, il lui sera maintenant loisible de le faire.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, le député ne cesse de répéter qu'il n'y a que deux députés de ce côté-ci de la Chambre. C'est tout à fait faux. Il ne sait même pas compter jusqu'à trois. Nous avons quatre députés du parti progressiste-conservateur, et il y en a trois du Nouveau parti démocratique. Sur 150 députés, le député n'en a que huit de son côté. Il aurait intérêt à mettre de l'ordre dans sa maison avant de s'occuper de celle des autres.

M. Tobin: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler au député qu'il n'est pas fondé à invoquer le Règlement. Cette motion n'est pas de nous. Ce n'est pas nous qui cherchons à faire condamner le gouvernement. Et ce n'est pas nous qui avons proposé un débat d'urgence la semaine dernière. C'était vous, et vous aviez trois députés. Je voudrais que nous ayons un débat sérieux aujourd'hui, et non d'innommables rappels au Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Malheureusement, en plus de tous les autres risques qui se posent pour celui qui occupe le fauteuil, je n'ai pas de boule de cristal qui me permette de savoir si un rappel au Règlement est innommable ou non avant de l'avoir entendu.

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons attendu 30 minutes aujourd'hui l'arrivée des députés libéraux au comité permanent de l'agriculture. Tous les membres conservateurs et néo-démocrates étaient là, mais il n'y avait pas un seul libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je voudrais dire quelque chose.

M. Taylor: Si le député disait quelque chose, nous ne serions pas obligés d'invoquer le Règlement.

M. Paproski: J'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je tiens à signaler que la présidence décidera assez rapidement si le député à raison d'invoquer le Règlement ou non.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je tiens à mentionner, et je pense que vous devriez le signaler à la Chambre, que quatre comités se réunissent cet après-midi, en l'occurrence le comité permanent de l'agriculture, le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et le comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Tobin: Ce n'est pas une raison pour invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je prierais le député d'en venir à son rappel au Règlement le plus rapidement possible.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, en signalant qu'il n'y avait que quelques députés à la Chambre, le député nous a fait des reproches au sujet du nombre de députés présents, ce qu'il ne devrait pas faire, à mon avis. Vous êtes le premier de nous tous à la Chambre, monsieur l'Orateur, et vous devriez pouvoir dire à ceux qui nous regardent à la télévision où exactement sont les députés. Premièrement, le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) ne devrait pas faire de remarque sur le nombre de députés qu'il y a à la Chambre. Deuxièmement, je vous demanderais de dire à ceux qui regardent nos délibérations à la télévision que d'autres députés travaillent ailleurs qu'à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je suis ravi d'entendre que le député pense que le rôle de la présidence doit comprendre celui d'animateur pour une émission de télévision. Je pense cependant que c'est un rôle que j'aurais tort d'assumer.

M. Tobin: Monsieur l'Orateur, nos vis-à-vis s'efforcent de m'enlever le temps que je voudrais consacrer aujourd'hui à parler des réalisations du gouvernement sans chercher à faire du capital politique. Je pense qu'il convient bien que la télévision puisse montrer comment on peut faire perdre toute une journée à la Chambre, qu'il s'agisse d'un débat d'urgence sur le Programme énergétique national auquel aucun d'entre eux n'a assisté . . .

M. Paproski: Vous pouvez bien dire cela, mais ne parlez pas du nombre de députés présents!

M. Tobin: . . . ou qu'il s'agisse d'une motion d'opposition dont les auteurs ne sont même pas présents à la Chambre. Je pense que le public canadien doit voir ce qui se passe. Si la situation des jeunes en chômage nous préoccupe vraiment, les députés eux-mêmes devraient se mettre à l'œuvre.

M. Taylor: Combien de fois êtes-vous présent à la Chambre?

M. Tobin: Vous avez présenté la motion, pas nous. Nous sommes ici poiur vous donner la réplique.

M. Taylor: Combien de fois êtes-vous présent à la Chambre?

M. Tobin: Et, aujourd'hui, vous n'avez pas présenté une seule proposition concrète.

J'ai fait partie du groupe de travail qui a consacré six ou sept mois à examiner surtout les programmes de formation et les établissements d'enseignement. Nous avons fait toute une série de recommandations. Tous les partis étaient représentés au sein de ce groupe de travail. Et je dois dire que les membres des trois partis ont fait du bon travail. Nous avons fait, je

pense, des recommandations concrètes dont un bon nombre ont été retenues par le gouvernement.

Je songe, par exemple, au bill instituant un programme national de formation déposé à la Chambre vendredi dernier. Je vois que mon temps s'écoule rapidement mais je voudrais souligner quelques dispositions de ce projet de loi. Le bill vise spécialement certaines professions qui constituent aujourd'hui une sorte de paradoxe. Il existe des milliers de chômeurs dans ces professions et pourtant, un grand nombre de postes restent à combler. C'est inadmissible en soi. Le bill en question permet des barèmes de rémunération plus élevés pour encourager les apprentis congédiés à poursuivre l'exercice de leur métier. Il laissera tomber la condition d'admissibilité actuelle, selon laquelle les adultes ne doivent pas avoir suivi de cours pendant une période de douze mois consécutifs, leur permettant de s'inscrire immédiatement dans des établissements d'enseignement secondaire. Les travailleurs auront ainsi l'occasion de suivre des cours de formation dans des métiers hautement spécialisés au-delà de la période actuelle de 52 semaines. Malheureusement, si une personne ne peut bénéficier d'un soutien du revenu que pendant une période de 52 semaines, un grand nombre de nos jeunes à l'avenir prometteur suivent des cours de courte durée au lieu d'étudier les technologies de pointe ou l'informatique pour lesquelles il existe un besoin et où de nombreux emplois sont actuellement vacants.

Il est malheureusement 6 heures et c'est dommage, parce que j'avais beaucoup d'autres choses à dire pour enrichir le débat.

M. Taylor: Vous n'avez encore rien dit.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir ce soir l'occasion de discuter de la motion présentée à la Chambre à propos du chômage, particulièrement du chômage chez les jeunes Canadiens. Nous avons manifestement besoin de discuter de ce problème qui est, selon moi, l'un des plus graves auxquels doit faire face notre pays aujourd'hui. Les statistiques le prouvent et font état d'une véritable catastrophe nationale. Le mois dernier nous avions 1,233,000 chômeurs inscrits, soit 9.6 p. 100 de la population active. Près de la moitié soit 508,000 étaient âgés de 15 à 24 ans. Cela donne un taux de chômage désaisonnalisé de 16.6 p. 100 pour les jeunes. Le taux non désaisonnalisé atteint 18 p. 100. Si l'on tient compte des chômeurs qui ont renoncé à chercher du travail, en réalité, 25.1 p. 100 des jeunes sont en chômage ce qui veut dire qu'environ 777,000 jeunes gens de 15 à 24 ans ne trouvent pas de travail. Par-dessus le marché, nous avons des milliers d'étudiants qui chercheront un emploi au cours de l'été afin de pouvoir retourner à l'école ou à l'université cet automne.

• (2010)

Le gouvernement et les organismes gouvernementaux connaissent ces statistiques depuis plusieurs années et j'ai l'impression qu'au fur et à mesure qu'on les publie, nombreux sont les Canadiens qui ne réagissent même plus devant l'énormité de ces chiffres. Ce n'est pas parce qu'ils en restent pantois, car il s'agit de tendances continues et persistantes ou que le chômage a cessé de les inquiéter; le Canadien moyen a tout simplement du mal à comprendre des statistiques de cette ampleur.

D'autre part, les chiffres et les statistiques ne tiennent pas compte du facteur humain et n'évoquent pas les difficultés sans nombre qu'éprouvent les chômeurs et leur famille. Le *Star* de Toronto publie aujourd'hui des interviews d'un certain nombre de personnes qui ont récemment perdu leur emploi. L'article s'attarde sur les problèmes particuliers de ces personnes. L'une d'elles est un jeune homme de 29 ans en chômage qui tente désespérément de continuer à payer son hypothèque de $400 par mois. Selon le *Star,* il est exaspéré de voir les longues files d'attente, la paperasserie et la bureaucratie qu'il doit affronter pour toucher des prestations d'assurance-chômage de $189 par semaine. On l'appelle Emploi Canada, mais, ces jours-ci, avec 1.2 million de personnes sans travail, même ce nom constitue une farce cruelle pour le chômeur. Voici comment il décrit lui-même sa situation: «Imaginez-vous avec une famille, deux enfants, une hypothèque à renouveler et pas un sou pendant cinq semaines». Ce particulier gagnait $400 par semaine avant d'être mis à pied; après, il s'est inscrit à un cours de soudure offert par le gouvernement fédéral. C'est qu'il a commis une erreur. Il a abandonné ses cours pour prendre un emploi temporaire de deux semaines parce que les chèques du gouvernement ne venaient pas. Il dit qu'il avait des factures à payer, mais que le gouvernement ne semble pas savoir ce que cela signifie et lui aurait dit que le fait d'être sans le sou ne l'excusait pas d'avoir laissé tomber ses cours. Après être allé maintes fois aux bureaux d'assurance-chômage pour réclamer des prestations, cet homme se dit écœuré d'être harcelé par le système qu'il a contribué à payer au moyen de ses impôts et de ses primes. Les cas de ce genre sont innombrables dans tout le pays, et certains d'entre eux sont signalés dans le *Star* d'aujourd'hui.

Pour ce qui est des jeunes, les statistiques relatives au chômage ne tiennent pas compte de ceux qui n'ont même pas eu la chance d'entrer sur le marché du travail. Elles ne reflètent pas la déception de ceux qui ont essayé d'obtenir un premier emploi et qu'on a refusés partout. Les statistiques montrent toutefois qu'un grand nombre de ces jeunes abandonnent, amèrement déçus, parce qu'il n'y a tout simplement pas d'emplois. Après ces vaines recherches, ils sont non seulement déçus mais aussi totalement démoralisés d'avoir essuyé refus après refus pour une raison ou pour une autre, la plus fréquente étant qu'il n'y a pas d'emplois. La deuxième raison, c'est qu'avant d'embaucher ces jeunes, les employeurs exigent qu'ils aient de l'expérience dans le domaine ou l'emploi postulé. C'est un cercle vicieux. Comment un jeune peut-il acquérir une expérience pertinente si aucun employeur ne veut l'employer à cause de son manque d'expérience? C'est à ce niveau que se situe l'échec le plus retentissant du gouvernement dans le passé. Il a instauré des programmes et des mesures de création d'emplois—à ce qu'il prétend—et ce, au titre des programmes de subvention des salaires. Cela signifie que le gouvernement a subventionné des employeurs pour qu'ils embauchent des étudiants ou des jeunes et qu'ils se sont partagés également les coûts de leurs salaires. Dans ce cas, l'employeur verse $1.50 et

le gouvernement ajoute une somme égale. L'expérience de ces programmes a démontré que des employeurs exploitent les jeunes travailleurs et profitent de leurs service pendant une période qui varie de trois à six mois. Ils les remercient ensuite et les remplacent, pour tirer de nouveau avantage du programme de subventions salariales. Les employés ne font que tourner en rond. Ces programmes ne leur apportent rien de bien positif; ils ne permettent pas non plus de corriger l'épineux problème du chômage.

Les données statistiques passent sous silence d'autres aspects du chômage. Certains services ont relevé les effets à long terme des périodes prolongées de chômage sur les personnes et les familles. Les données n'indiquent pas, par exemple, la hausse du taux de criminalité, de ruptures conjugales, de suicides, et les autres conséquences à long terme du chômage sur les comportements sociaux au Canada. Mais les manifestations n'échappent à personne; elles appellent une nouvelle politique et des programmes qui nous aideraient à sortir de ce bourbier.

Le gouvernement actuel ne se rend pas compte que les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises aujourd'hui ne datent pas d'hier et qu'il ne peut pas les attribuer tous à des facteurs internationaux. Ce sont les programmes politiques vagues et à court terme que le gouvernement s'est obstiné à appliquer depuis bon nombre d'années en dépit du fait qu'ils étaient manifestement mauvais et ne servaient pas les intérêts à long terme du pays ou de la forte majorité des Canadiens qui sont à l'origine de nos problèmes actuels. Le gouvernement n'a pas su résoudre le plus évident de ces problèmes, soit la faiblesse fondamentale de notre structure économique. Cette faiblesse découle de la domination illimitée de nos industries manufacturières et de nos ressources par les investisseurs étrangers, et de notre manque total de contrôle sur l'exploitation de ces secteurs vitaux de notre économie. Ce manque de contrôle a eu un effet dévastateur dans l'industrie manufacturière secondaire au Canada et a entraîné la fermeture de succursales les unes après les autres. On ne les a pas fermées parce que beaucoup d'entre elles n'étaient plus rentables, mais simplement parce qu'on a décidé d'approvisionner le marché canadien à partir d'autres sources, les États-Unis dans la plupart des cas. Dans bien des cas, nous avons perdu non seulement des emplois, mais aussi les techniques qui y étaient liées et la technologie que les produits fabriqués avaient permis de développer. L'industrie de l'électrotechnique et de l'électronique en est un exemple parfait. Il n'y a pas si longtemps, cette industrie était un élément puissant et en pleine expansion de notre économie. Il n'y a qu'à voir ce qu'elle est devenue aujourd'hui, surtout en ce qui concerne l'électroacoustique et la télévision. Il n'est maintenant plus possible d'acheter une radio de fabrication canadienne. Pourtant, il y a dix ans, cette industrie employait plus de 15,000 Canadiens. Nous ne pouvons non plus acheter de chaîne stéréophonique de fabrication canadienne. Toutes les chaînes vendues aujourd'hui sont fabriquées à l'étranger. Pourtant, il y a dix ans, cette industrie employait plus de 50,000 Canadiens. Quant aux postes de télévision, je ne crois pas me tromper en disant qu'il ne nous reste plus qu'un seul fabricant aujourd'hui, lequel éprouve de sérieuses difficultés et a décidé ou envisage de fermer boutique. Cela veut dire que, dans quelques années, il sera impossible d'acheter une télévision de fabrication canadienne.

L'importation de produits électroniques est tout simplement honteuse pour un pays industriel qui était autrefois en plein essor. Cela fait malheureusement ressortir la situation déplorable dans laquelle les gouvernements actuels et précédents ont plongé notre économie. La raison de cet état de choses est parfaitement évidente, sauf pour le gouvernement. Ces usines ont été construites ici simplement pour approvisionner et exploiter les marchés canadiens. Comme ces marchés sont maintenant saturés de marchandises fabriquées dans ces usines, ces dernières ferment leurs portes et désormais des fabriques situées à l'étranger répondront à nos besoins. Aucun secteur manufacturier n'a réussi à y échapper, que ce soit dans l'industrie de la chaussure, du vêtement, du caoutchouc de l'automobile ou dans d'innombrables d'autres secteurs secondaires de la fabrication au Canada.

• (2020)

Que dire du secteur primaire? Les gouvernements les uns après les autres ont causé des torts flagrants à ce secteur pour en tirer des gains à court terme sans tenir compte de nos générations actuelles et futures. On a prétendu que la génération actuelle n'a pas le droit d'exploiter ces ressources sans tenir compte des besoins de nos générations futures et j'en conviens. Je soutiendrai même que la raison pour laquelle nous débattons aujourd'hui cette motion sur le chômage des jeunes, c'est que nos ressources ont été mal gérées au fil des années.

Je m'aperçois que mon temps de parole est sur le point d'expirer.

M. Blais: Allez-y!

M. Young: Les députés consentent à l'unanimité à ce que je continue, mais je regrette de devoir le dire, tout indique que le gouvernement actuel et les autres gouvernements vont persévérer dans leur politique, même si de toute évidence elle est vouée à l'échec et si, à longue échéance, elle joue continuellement au détriment de notre pays.

Si le gouvernement actuel avait la volonté de s'attaquer à ce problème, nous pourrions vraisemblablement trouver une solution non seulement au problème du chômage chez les jeunes, mais aussi à celui du chômage cyclique dont notre économie souffre depuis trop longtemps. Le gouvernement pourrait apporter au moins un remède et un remède très efficace encore, car le secteur privé à l'heure actuelle ne semble ni pouvoir ni vouloir le faire. Chacun sait que pour chaque emploi créé dans le secteur de la construction des logements, il s'en crée immédiatement trois dans les secteurs connexes, que ce soit dans la plomberie, l'ameublement, l'électro-ménager comme les réfrigérateurs. A longue échéance, pour chaque emploi créé dans le secteur de la construction, de la construction de logements par exemple, la preuve est faite qu'il s'en crée 25 dans les secteurs connexes. Il me semble que si le gouvernement instaurait ce genre de programme et intervenait dans le secteur de la construction domiciliaire, non seulement il ferait œuvre utile sur le plan social mais il contribuerait aussi à fournir aux Canadiens des emplois dont ils ont désespérément besoin. L'argent entrerait dans l'économie au lieu d'en sortir.

Je pourrais continuer encore longtemps à énumérer des solutions possibles. Cependant le chef de notre parti, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a mentionné à la Chambre à maintes occasions, et . . .

M. Paproski: Broadbent est le Charlie McCarthy du CTC.

M. Young: Pardon?

M. Paproski: Broadbent est le Charlie McCarthy de Dennis McDermott.

M. Young: Monsieur l'Orateur, les conservateurs adorent critiquer notre parti et les autres partis à la Chambre. Quoi qu'il en soit, ils présentent aujourd'hui une motion d'opposition. Jusqu'à maintenant, il n'y a que cinq députés conservateurs à la Chambre. La cloche a sonné pendant dix minutes ce soir parce que nous n'avions pas quorum et qu'il n'y avait qu'un seul conservateur à la Chambre.

M. Paproski: J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, je pense que le député néo-démocrate devrait s'abstenir de faire des commentaires sur le nombre de personnes présentes à la Chambre. Il devrait savoir que de nombreux comités siègent ce soir. S'il ne comprend pas ce qui se passe à la Chambre, peut-être que ses . . .

M. Blais: Il y a un congrès du travail à Winnipeg!

M. Paproski: Je ne vois pas pourquoi le député se permet des commentaires sur le nombre de députés à la Chambre. Nous avons autre chose à faire que de siéger à la Chambre.

M. Deans: Aucun règlement ou précédent n'interdit cela.

M. Young: Monsieur l'Orateur, j'accepte les remontrances du député d'Edmonton-Nord (M. Paproski).

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Aux environs de 6 heures, le même député a soulevé la même question à la Chambre. Aussi, avant d'aller souper, j'ai demandé aux greffiers de m'aider à dénicher l'article précis du Règlement relatif aux commentaires sur la présence de députés. On ne l'a pas encore trouvé, mais je crois savoir que les députés ont le droit de faire des remarques sur le nombre de députés présents en général mais non pas sur la présence ou l'absence d'un député en particulier.

M. Deans: C'est tout à fait exact.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si cela satisfait la Chambre pour l'instant, je verrai si je puis faire de plus amples recherches pendant que je suis au fauteuil et peut-être qu'avec cette directive, je pourrai redonner la parole au député d'Edmonton-Nord.

M. Deans: Une observation tout à fait pertinente.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je respecte votre décision. Je ne sais pas exactement où il en est question dans Beauchesne. Quoi qu'il en soit, nous n'aimons pas faire allusion au fait que les néo-démocrates assistent au congrès du CTC à Winnipeg ou que seulement une demi-douzaine d'entre eux sont présents. Il me répugnerait de le faire.

M. Deans: Nous avons un bien meilleur pourcentage de présences que vous.

M. Paproski: Un député aurait mauvaise grâce à insister sur le fait qu'une poignée seulement des leurs sont présents.

M. Deans: Mais je dois reconnaître que la plupart d'entre nous n'avons pas la même corpulence que lui.

M. Young: Monsieur l'Orateur, nous attendrons avec impatience le résultat de vos recherches.

Pourquoi les conservateurs se plaisent-ils à critiquer, à démolir nos programmes? Nous avons au moins une politique et des propositions à présenter, mais je n'en ai relevé absolument aucune concernant le chômage des jeunes dans les discours que des conservateurs ont faits à la Chambre aujourd'hui. A dire vrai, je ne trouve pas d'autre programme conservateur concernant le chômage des jeunes que la position que ce parti a adoptée quand il a malheureusement été au pouvoir pendant une courte période entre 1979 et 1980. Le chef de l'opposition (M. Clark) a promis alors aux employeurs de remplacer le crédit d'impôt à l'emploi des libéraux par celui des conservateurs, en appliquant exactement les mêmes formules aux mêmes problèmes. Qu'a promis le chef de l'opposition officielle? Les nombres ont accusé une baisse après son élection. Le service national des jeunes qui devait fournir 50,000 nouveaux emplois pour les jeunes dans de petites localités a été remanié pour n'offrir que 14,000 nouveaux emplois pendant que les conservateurs étaient au pouvoir. Je m'arrête là. Je crois que le pays sait que le parti conservateur oublie que la critique est aisée mais l'art est difficile.

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je pourrais commencer par affirmer que ce sont les députés néo-démocrates qui sont directement responsables du bourbier dans lequel tant de jeunes doivent patauger aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Ils le sont pour s'être ligués avec le parti libéral en vue de défaire le gouvernement précédent et présenter des programmes qui ont fait monter le taux de chômage à un niveau jamais atteint depuis l'époque de la dépression.

Je voudrais attirer l'attention des députés sur la motion dont nous devons débattre actuellement:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour la mauvaise administration économique qui a causé directement la perte de 300,000 emplois depuis août 1981 et provoqué une crise pour les étudiants à la recherche d'un emploi d'été ou permanent . . .

• (2030)

Je répète cette dernière partie:

. . . provoqué une crise pour les étudiants à la recherche d'un emploi d'été ou permanent . . .

Nous tenons aujourd'hui ce débat parce qu'il existe une crise au Canada. Celle-ci tient au fait qu'environ 475,000 jeunes Canadiens âgés de 16 à 24 ans se trouvent sans emploi. De ce nombre, près de 200,000 étudiants tout juste sortis des écoles et des universités ne parviennent pas actuellement à trouver du travail.

Il s'en trouve dans tous les coins du pays: dans les villages, dans les villes, petites et grandes, de ce pays riche en promesses mais qui n'a rien à leur offrir cet été. Ils ne trouvent pas de travail. Ils sont à l'école secondaire, au collège ou à l'université et ils veulent travailler pendant leurs vacances afin de poursuivre leurs études à l'automne. Ils cherchent un emploi d'été ou bien, s'ils ont terminé leurs études, un poste permanent. Mais ils ne trouvent ni l'un ni l'autre.

En comptant ces 200,000 étudiants sans emploi cet été, il y a en tout 475,000 jeunes en chômage. S'ils devaient tous se rassembler en un seul lieu, pour former un seul groupe massif, je suis sûr que même le gouvernement reconnaîtrait alors l'ampleur de la crise actuelle. Peut-être alors se montrerait-il plus réceptif qu'il ne l'a été jusqu'ici dans ce débat. Il ne s'agit pas uniquement de régler la situation problématique dans laquelle se retrouveront cet été nos étudiants, mais également d'amortir le coup dur qu'on portera au développement de notre société si ces jeunes ne réussissent pas à poursuivre leurs études cet automne.

C'est à dessin que j'ai parlé de «crise». L'expression est d'ailleurs employée dans la motion. Voilà à quoi se résume le chômage étudiant en l'été 1982. Cette crise est pire que celle de l'année dernière ou de l'année précédente. Les perspectives d'emploi pour les jeunes Canadiens n'ont jamais été aussi piètres de toute l'histoire du pays. Et ce n'est pas une exagération. Malheureusement, c'est un fait.

Le débat d'aujourd'hui devrait nous permettre de retracer les causes de la crise actuelle et de trouver des solutions que l'on pourrait éventuellement appliquer en cette époque tardive qu'est le printemps 1982, pour améliorer le sort de nos étudiants dans les prochains mois. Comme l'ont déjà fait valoir bon nombre de mes collègues, l'acuité du taux de chômage à l'heure actuelle est la conséquence directe de l'incertitude et de l'instabilité économiques qui frappent le Canada aujourd'hui. Ce sont les programmes politiques du gouvernement qui sont à l'origine de cette incertitude et de cette inquiétude. Voilà pourquoi les investisseurs ne croient plus à l'expansion économique. La confiance a disparu; toute créativité a été étouffée; en conséquence, on ne crée plus d'emplois.

Un certain nombre de députés libéraux commencent à reconnaître que les programmes politiques mis de l'avant par leur gouvernement, par exemple le Programme énergétique national, le budget et la politique des taux d'intérêt élevés, ne sont pas un succès, loin de là.

Les mesures politiques appliquées par le gouvernement fédéral, qu'elles découlent du budget, de la politique de cherté de l'argent ou du Programme énergétique national, créent du chômage et non pas des emplois. Ce sont ces mesures qui font que nos étudiants se trouveront sans emploi cet été. Heureusement, les députés libéraux de l'arrière-ban commencent à voir clair; mais le cabinet libéral refuse d'en faire autant.

Un peu plus tôt aujourd'hui, j'ai souligné au ministre des Finances (M. MacEachen) que les députés libéraux de l'arrière-ban avaient pris connaisance de données montrant que le taux de chômage allait augmenter dans les mois à venir. On reste surpris de l'apprendre et les députés en question ont dû en rester bouche bée.

J'ai demandé au ministre s'il avait reçu ces données, s'il les avait analysées et si, dans l'affirmative, il avait commencé à élaborer des programmes pour stimuler la création d'emplois. J'ai également voulu savoir s'il avait utilisé ces données pour voir quelle solution on pouvait trouver et s'il pouvait présenter une politique et des programmes permettant de stimuler la création d'emplois.

Je n'attends pas du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qu'il soit capable de faire tout cela tout seul. Plus que tout autre, il lui faut la collaboration du ministre des Finances. Voilà pourquoi j'ai posé la question à ce dernier. Or, quelle a été sa réponse? Il s'est contenté de refuser de répondre. Il veut s'en tenir à la politique actuelle, même si elle a eu des répercussions néfastes sur la population active de tout le pays.

D'une cetaine façon, on peut comparer la main-d'œuvre de ce pays à un soufflet géant qui se déplie et se replie à intervalles réguliers durant l'année. Ce qu'il y a de tragique, c'est qu'il se replie de plus en plus depuis l'été dernier et qu'il ne se déplie plus. Depuis août dernier, 300,000 emplois ont disparu. Non seulement ces emplois ont-ils disparu, mais encore n'y a-t-il pas eu l'expansion saisonnière à laquelle on assiste normalement au printemps et à l'été et qui permet de réduire le chômage, en donnant aux étudiants qui sortent de l'école et de l'université le possibilité de se trouver des emplois.

La politique gouvernementale a entraîné une contraction prolongée de la population active. Des centaines de milliers de travailleurs ont perdu leur emploi depuis l'été dernier. Ce sont des emplois permanents qui disparaissent. Les jeunes sortant des écoles, des collèges et des universités à cette époque-ci de l'année doivent se placer en ligne derrière les chômeurs actuels. Ils n'ont malheureusement que peu ou pas de chances de se trouver un emploi cet été, à moins que des mesures spectaculaires ne soient prises dès maintenant par tous les niveaux de gouvernement pour remédier à cette situation critique.

Nous ne sommes pas intéressés à entendre le ministre parler des projets de loi C-114 et 115 ou des programmes de formation qui vont être mis en place. Il sait fort bien que nous allons voter en faveur de ces mesures. Ce qui nous intéresse, c'est qu'il fasse quelque chose pour résoudre le dilemme auquel font face 200,000 étudiants.

Je ne suis pas en train de prétendre que le gouvernement peut remettre l'économie sur pied en 24 heures. Je sais fort bien que c'est irréaliste. Mais je ne suis pas certaine que l'on ait pris toutes les mesures possibles pour éviter la catastrophe de cet été.

Il ne faudrait pas sousestimer les problèmes que connaissent les étudiants, problèmes qui ont d'ailleurs empiré à cause des mesures prises récemment par le gouvernement. C'est en effet le gouvernement qui a réduit de 1.9 milliard de dollars les crédits des deux prochaines années pour l'enseignement postsecondaire. C'est lui qui a décidé ces coupures. Conséquence immédiate de cette décision: les frais de scolarité pour l'année prochaine vont grimper en flèche.

Les étudiants ont besoin de trouver immédiatement un emploi d'été plus rémunérateur et non pas l'inverse pour pouvoir retourner à l'université cet automne et payer des frais de scolarité accrus. Ils comptent sur ces emplois d'été pour gagner l'argent supplémentaire qu'il leur faut. Or, ils constatent qu'il n'y a pas d'emplois.

Il est un fait que les étudiants ne peuvent poursuivre leurs études en comptant uniquement sur les subventions ou les prêts du gouvernement. A ces prêts et subventions doit s'ajouter le revenu personnel, l'argent que gagnent les étudiants lorsqu'ils travaillent pendant l'été. Cependant, s'ils n'ont pas la possibilité de gagner cet argent, ce sont les étudiants qui proviennent de familles à revenu modeste ou moyen qui en souffrent le plus, car ils ne peuvent pas compter sur l'aide des parents pour payer leurs études l'année suivante. Étant donné la conjoncture économique, leurs parents parviennent déjà difficilement à boucler leur budget. Ces jeunes se trouvent donc non seulement confrontés à la triste perspective d'un été sans travail, mais, et c'est encore pire, de devoir quitter l'université non pas faute d'aptitudes, mais par manque d'argent. Cette situation laissera non seulement des marques sur chacun de nos jeunes, monsieur l'Orateur, mais elle empêchera le Canada de produire la main-d'œuvre spécialisée dont nous aurons besoin dans les années à venir. Dans l'intervalle, que dire à ces jeunes, à ces milliers de jeunes qui sont littéralement sidérés par la tournure des événements et qui cherchent désespérément un emploi? Comment leur expliquer que la situation actuelle et le climat qui règne au Canada aujourd'hui ne sont pas propices à la création d'emplois. En effet, ils reviendront à la charge en nous disant qu'il nous incombe, à nous, de créer ce climat.

• (2040)

Je constate à quel point c'est vrai tous les jours, dans ma circonscription de Kingston et les Îles, qui abrite des établissements bien connus comme l'Université Queen's le Collège militaire Royal et le Collège S. Lawrence. Dans ma circonscription, il y a environ 2,000 étudiants qui ne peuvent pas trouver de travail cet été et qui en cherchent désespérément. Ils savent que les usines et entreprises habituelles n'offrent pas le même nombre d'emplois que l'an dernier. Ils savent qu'ils ne pourront pas trouver de travail dans les parcs ou les épiceries de leur localité, comme l'an dernier.

Je suis d'accord avec le ministre qui a déclaré plus tôt que nous devons tous nous efforcer d'aider le secteur privé, de le convaincre d'engager plus d'étudiants. Malheureusement, le secteur privé a été si malmené par la plupart des programmes du gouvernement que bon nombre d'entreprises ne peuvent plus se permettre de rester sur la corde raide comme elles le font d'habitude. Elles ne peuvent tout simplement pas se permettre d'engager 200,000 étudiants supplémentaires cet été, des étudiants d'été qui sont aujourd'hui sans travail. Du moins, elles ne peuvent pas le faire sans une aide gouvernementale supplémentaire.

Dix des collègues du ministre se sont bien rendu compte de la situation cette année, et ils ont écrit au premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet. Voici ce qu'ils disaient dans leur lettre:

> Malheureusement, le chômage exerce ses ravages chez les jeunes travailleurs plus particulièrement. Nous croyons que la solution logique à cet urgent problème qui réclame une attention immédiate, est d'aider l'entreprise privée à embaucher des jeunes travailleurs. Nous proposons de mettre sur pied un programme de subventions pour encourager les entreprises à créer des emplois pour les personnes de moins de 25 ans.

Ils ont pressé le premier ministre d'adopter le plus tôt possible les mesures qu'ils préconisaient. Mais, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral n'a pas plus répondu à cette lettre qu'il n'a répondu à des suggestions semblables de la part de députés de l'opposition.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration sait bien que plusieurs gouvernements provinciaux, dont les gouvernements du Québec, de l'Alberta et du Manitoba, ont dit qu'ils songeaient à prendre des mesures spéciales pour venir en aide aux étudiants chômeurs. Dernièrement, le gouvernement du Québec a annoncé un programme de primes aux employeurs qui embaucheront des étudiants.

M. Axworthy: Ils ont annulé ce programme.

Mlle MacDonald: Le ministre affirme qu'ils ont annulé ce programme. Dans ce cas, je regrette que le gouvernement du Québec ait agi ainsi, car ce programme aurait atténué quelque peu la pénurie d'emplois offerts aux étudiants du Québec, comme à ceux des autres provinces.

Je voudrais rappeler au ministre—et ce n'est pas la première fois que je lui fais cette suggestion, que les provinces et le gouvernement fédéral peuvent, en dépit de l'heure tardive, élaborer conjointement des programmes, des programmes d'urgence pour créer de l'emploi. Je prie le ministre d'examiner ma proposition, car le temps presse, et de convoquer ses homologues provinciaux. Il pourrait le faire dès la semaine prochaine, voire même cette semaine. Les 11 ministres pourraient tenter de mettre au point des programmes qui aideraient l'entreprise privée à embaucher des étudiants, à leur offrir un emploi pour l'été. Il faudra un effort concerté, j'en suis consciente. Je sais que cela ne sera pas facile. Cependant, la collaboration dont a parlé plus tôt aujourd'hui mon collègue de Rosedale (M. Crombie) n'a jamais été aussi nécessaire qu'à l'heure actuelle.

Je presse l'honorable ministre de rencontrer ses homologues provinciaux pour voir si, de concert avec eux, il peut élaborer des programmes qui inciteront le secteur privé à faire plus qu'à l'heure actuelle pour embaucher des étudiants, afin de réduire l'importance de la crise que connaît notre pays et qui touchera quelques 200,000 jeunes Canadiens cet été.

Des voix: Bravo!

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est temps de présenter quelques faits, car les deux députés qui m'ont précédé se sont gargarisés de belles paroles. Il nous faut convenir que le taux de chômage chez les jeunes est très préoccupant.

Des voix: Bravo!

M. McCauley: Les jeunes représentent à l'heure actuelle près de la moitié des chômeurs, et le taux de chômage chez eux est deux fois plus élevé que pour les autres adultes. Si nous ignorions les besoins et les aspirations de ce groupe les coûts sociaux seraient énormes. Je dis bien si nous ignorions, car ce n'est pas le cas. Nous prenons les mesures voulues pour remédier à la situation, monsieur l'Orateur.

En 1981-1982, le gouvernement fédéral a dépensé plus de 700 millions de dollars pour fournir une aide en matière d'emploi à quelques deux millions de jeunes Canadiens. La Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration lancera de nouveaux programmes de formation et intensifiera ses efforts sur d'autres points, afin de fournir en 1982-1983 une aide nettement accrue aux jeunes Canadiens.

Néanmoins, lorsqu'on cherche à régler le problème du chômage chez les jeunes, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs. Il s'agit notamment de la conjecture économique, de l'évolution de la structure de la croissance industrielle, du nombre d'étudiants qui désirent occuper un emploi à temps partiel toute l'année pour financer leurs études et, enfin, de l'importance numérique de la jeunesse.

Nous savons tous que la guerre a été suivie d'une véritable explosion démographique qui a eu des répercussions sur tous les aspects de notre économie. Depuis 1975, une nouvelle vague de jeunes déferle chaque année sur le marché du travail, si bien que la concurrence devient de plus en plus serrée. Pour compliquer les choses la majorité de ces jeunes manquent d'expérience. Par conséquent, ils éprouvent encore plus de difficultés à passer du milieu scolaire au milieu de travail. La plupart des jeunes qui quittent l'école s'aperçoivent que leurs capacités ne répondent pas aux besoins du marché du travail. En période de difficulté économique où l'on commence par licencier les nouvelles recrues, les jeunes se trouvent parmi les travailleurs les plus vulnérables. Ils auront encore plus de mal à trouver du travail par la suite, faute d'avoir conservé leur emploi suffisamment de temps.

Pour faciliter leur entrée sur le marché du travail, il est donc indispensable de fournir aux jeunes qui n'ont pas encore quitté l'école la possibilité d'acquérir l'expérience qu'exigent les employeurs.

Les emplois d'été pour étudiants créés par l'entremise de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration ont permis de fournir aux jeunes le genre d'expérience dont ils ont besoin pour se préparer à un emploi à plein temps. Le programme d'emploi d'été pour les étudiants canadiens a également eu des répercussions importantes sur le chômage chez les jeunes. En fait, on estime que l'été dernier il a permis de réduire le taux de chômage des jeunes qui poursuivent leurs études de 1.6 à 2.4 p. 100 en moyenne, entre mai et août 1981.

• (2050)

Compte tenu de la gravité de la situation de l'emploi étudiant cet été, mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy)—auquel je voudrais rendre hommage ce soir pour l'excellent travail qu'il réussit à faire malgré une conjoncture économique très précaire—a annoncé l'été dernier que le financement pour 1982 des projets d'emploi d'été pour les étudiants serait accru de 20 millions de dollars, ce qui porterait le total des subventions pour cette année à 120 millions de dollars. Ces fonds servent à créer des emplois d'été axés sur les diverses professions, qu'occuperont plus de 55,000 étudiants, et permettront à des milliers d'autres de trouver du travail dans les secteurs tant public que privé. Voilà ce que fait le gouvernement du Canada, monsieur l'Orateur. C'est cette initiative que l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) a qualifiée de coup dur que l'on porte à l'économie en ce qui concerne les étudiants à la recherche d'un emploi d'été. Si notre initiative équivaut à ses yeux à un coup dur porté à l'économie, alors je ne comprends pas ce qu'elle veut dire.

Dans le cadre du programme d'emplois d'été, on insiste sur la création d'emplois de qualité, axés sur la carrière éventuelle du jeune, lesquels emplois permettront aux étudiants de se préparer au marché du travail. Le programme comporte trois volets. En tout premier lieu, dans la Fonction publique, des stages d'été pour quelque 3,000 étudiants ont été prévus dans les ministères et organismes fédéraux. Ces emplois techniques, ou spécialisés dans le domaine d'étude des jeunes qui les postulent, peuvent être conservés trois étés durant, le degré de complexité du travail étant plus élevé la deuxième et la troisième années.

Dans le cadre des projets communautaires, on créera cette année 32,600 emplois pour les étudiants, les projets en question étant mis sur pied par des organismes communautaires un peu partout dans le pays. Près de 6,000 autres étudiants trouveront à s'employer grâce aux projets de création d'emplois parrainés par les ministères et organismes fédéraux et institués par le biais du programme fédéral d'emplois d'été pour les étudiants.

Dans le cadre des autres programmes d'emplois d'été, il faut compter le programme d'instruction à l'intention des cadets et des réservistes au Québec, organisé par le ministère de la Défense nationale, et le programme d'agents surnuméraires de la GRC. Ces programmes créeront des emplois pour plus de 13,000 étudiants qui s'intéressent à la vie militaire, au domaine de la loi ou encore au travail policier.

La création de centres d'emploi d'été pour étudiants sont un autre aspect important des initiatives gouvernementales de création d'emplois d'été. On en compte plus de 400 en activité dans l'ensemble du pays au printemps et en été. Ils permettent d'établir un lien indispensable au niveau des localités entre les efforts du gouvernement fédéral, l'emploi d'été des étudiants, les autres niveaux de gouvernement et le secteur privé. Au cours de l'année 1981-1982, les centres de main-d'œuvre pour étudiants ont permis de placer 325,961 étudiants tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Ils ont reçu un total de 695,365 demandes. Par ailleurs, ils savaient que 355,769 postes

étaient à combler. On a réussi à trouver un emploi pour 135,226 étudiants de niveau postsecondaire et 190,735 pour des élèves du secondaire. Cet été, en dépit des conditions économiques difficiles, les centres espèrent placer 314,400 étudiants.

La Commission de l'emploi et de l'immigration administre un certain nombre de programmes permanents qui s'adressent spécialement aux jeunes. Elle est présente sur les campus universitaires par l'entremise des centres de main-d'œuvre du Canada; elle organise des échanges internationaux de jeunes travailleurs et possède des centres de main-d'œuvre pour les jeunes.

On trouve des centres de main-d'œuvre pour les jeunes dans quatre provinces: l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Ils sont un prolongement des centres de main-d'œuvre du Canada et viennent renforcer les efforts des services de main-d'œuvre pour placer les cas difficiles. Ils aident les jeunes à acquérir une formation utile et à faire des plans de carrière. Ils les aident à acquérir une expérience professionnelle utile. Ils coordonnent par ailleurs les efforts des entreprises et des syndicats locaux comme des organismes et des particuliers qui cherchent à offrir le maximum de possibilités d'emplois aux jeunes au niveau local.

Les programmes dont je viens de parler s'adressent exclusivement aux jeunes, mais ceux-ci bénéficient notablement des programmes de création d'emplois et de perfectionnement professionnel administrés par le gouvernement.

Ces programmes visent plus particulièrement les régions où le nombre de chômeurs est élevé. Ils permettent aux travailleurs de gagner un revenu au lieu de toucher des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social. Les participants à ces programmes prennent de bonnes habitudes de travail, acquièrent des compétences qui leur seront utiles dans des emplois futurs et assurent une continuité dans leur carrière.

Les jeunes travailleurs de moins de 25 ans constituent l'une des catégories prioritaires de ces programmes et comptent pour près de la moitié des participants à ces mêmes programmes. En 1981-1982, 1,057 jeunes ont participé à des programmes d'aide à l'emploi local, 874 à des projets de services communautaires, 9,979 à la première tranche des projets de développement communautaire et 12,928 à la deuxième tranche; 343 ont profité du programme d'emploi dans les technologies nouvelles et 3,000 du programme pour défavorisés. D'autre part, les jeunes participent pour une bonne part aux programmes fédéraux de formation professionnelle; ils constituent 45 p. 100 de la clientèle des centres d'emploi du Canada et 50 p. 100 de la clientèle des projets d'extension financés par le gouvernement fédéral.

Tous ces efforts ont pour but d'aider les jeunes chômeurs chroniques à acquérir de bonnes habitudes de travail et, en ce qui concerne les jeunes en général, de faciliter leur passage de l'école au travail. Malgré la réussite de ces initiatives, nous n'en restons pas là. Un important effort est en cours à la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration pour définir les méthodes optimales permettant d'aider les jeunes à devenir des éléments productifs de notre main-d'œuvre. Un des premiers résultats de cette action a été l'attribution, en mars dernier, d'un montant supplémentaire de 188 millions destiné à créer des programmes de formation à longueur d'année, à l'intention principalement des jeunes. Ces crédits vont ouvrir plusieurs milliers de nouveaux postes de formation dans les métiers manquant actuellement de main-d'œuvre, par exemple ceux de soudeur et de machiniste et dans les professions de technologie de pointe.

Nous faisons beaucoup pour les jeunes, monsieur l'Orateur, mais il s'agit là d'un placement pour l'avenir du pays. Je puis vous donner l'assurance que dans la création d'emplois comme dans la formation, nous continuerons de faire en sorte que les besoins des jeunes en matière d'emploi soient satisfaits.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, mes enfants ont été privés de leur avenir par les gouvernements libéraux qui se sont succédé.

Des voix: Bravo!

M. Cook: Mes petits-enfants se sont fait voler leur héritage par les gouvernements libéraux qui se sont succédé. La dette nationale est si élevée qu'il se pourrait que non seulement mes enfants et mes petits-enfants mais aussi mes arrières-petits-enfants aient à la rembourser.

Pourquoi nous a-t-il fallu aujourd'hui engager un tel débat? Pourquoi sommes-nous aujourd'hui aux prises avec un tel problème? Parce que les libéraux ont été tellement prodigues que nous n'avons plus les fonds nécessaires pour le régler.

Au cours des quatre premiers mois de 1981, le taux de chômage chez les jeunes avait été de 11.5 p. 100 en Colombie-Britannique. Pour la même période de 1982, il a atteint 18.7 p. 100. Nous n'avons pas de réponse à cela, monsieur l'Orateur.

En Colombie-Britannique, Alcan emploiera 80 jeunes à Kitimat cette année, alors que l'année dernière plus de 200 étudiants y ont travaillé. Abitibi Price Inc. et British Columbia Forest Products Limited, qui avaient embauché des centaines d'étudiants l'année dernière, n'en embaucheront que quelques-uns cette année.

Je dois m'arrêter ici, monsieur l'Orateur. J'ai écouté les libéraux nous donner des statistiques, mais je dois dire franchement que j'aurais préféré que nous parlions d'espoirs déçus, de désillusion et du trop grand nombre de jeunes qui en viennent à penser qu'ils n'ont pas d'avenir. Malheureusement, avec la sorte de gouvernement que nous avons, je ne peux pas leur donner la moindre lueur d'espoir. Quatre cents bureaux de placement pour les jeunes dans tout le pays! Et puis après? Ces 400 bureaux disent aux jeunes de 15 à 24 ans qu'il n'y a pas d'emplois. Le gouvernement en crée-t-il? Pas du tout! Il nous sert des chiffres, ceci, cela et quoi encore, mais fait-il quelque chose? Non. Arrêtez de me fournir des chiffres et parlez-moi plutôt du jeune homme qui veut vraiment travailler mais à qui on dit qu'il n'existe pas d'emplois.

• (2100)

A quoi tout cela mène-t-il? Ce qui m'exaspère vraiment, c'est le jeune homme qui veut faire quelque chose, qui veut travailler, mais qui vit à une époque et dans un climat où les emplois n'existent pas, un climat créé par les libéraux. Cela veut dire que cette année—et, à ce que je vois, ce sera pire l'an prochain—les jeunes Canadiens n'ont plus aucun espoir. C'est une des pires choses qui puissent arriver dans un grand pays comme le Canada devrait être. Songez un peu aux conséquences personnelles et psychologiques d'une telle situation. J'en sais quelque chose. En effet, lorsque j'étais enfant, je voulais distribuer des journaux, mais mon père a refusé sous prétexte qu'il pouvait subvenir à nos besoins alors qu'il y avait probablement quelque part un homme ayant besoin de ce travail

pour entretenir sa famille. A l'âge de 14 ans, j'ai de nouveau essayé de distribuer des journaux, mais le directeur du service de distribution m'a dit qu'il n'avait pas de tournée à m'offrir, qu'un homme marié ayant deux enfants avait besoin de cet argent bien plus que moi ou que n'importe quel autre enfant. Je sais ce que je ressentais alors et j'imagine ce que des centaines de milliers de jeunes doivent ressentir à l'heure actuelle. Notre jeunesse, c'est notre avenir. Qu'a fait le gouvernement actuel? Il a jeté l'argent par les fenêtres et maintenant il ne peut plus faire son travail. En toute franchise, je crois que les syndicats, les gouvernements provinciaux, quels qu'ils soient, et le gouvernement fédéral, sont responsables.

M. Smith: Et le NPD?

M. Cook: Je le mets dans le même sac que les syndicats. Le Canada essaye d'attirer des mineurs et des techniciens étrangers au Canada pour les grands projets. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas formé nos travailleurs dans ces domaines. Parce que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les syndicats n'ont pas voulu préparer la jeunesse canadienne à ces tâches. C'est le domaine où les pouvoirs publics, à tous les échelons, ont le plus fait preuve de négligence; honnêtement, cela m'embarrasse et j'ai honte. Le jour où nous ferons venir au Canada un ouvrier qualifié parce que nous n'en avons pas, il faudrait que la jeunesse canadienne se soulève. Le NPD peut bien parler de ses amis syndicalistes, mais je voudrais savoir combien d'entre eux sont disposé à accepter des apprentis. Ceux-ci risquent de faire concurrence aux travailleurs, ce qu'ils veulent éviter.

Je connais un jeune homme d'Ottawa qui est furieux parce qu'il ne gagne que $30 de plus par semaine que s'il était chômeur. Est-ce ainsi que l'on motive un jeune célibataire en bonne santé? Vous n'incitez pas les jeunes à se frayer un chemin. Vous n'incitez pas les travailleurs à faire plus que le minimum requis pour avoir droit aux allocations de chômage. Pensez-vous que ce soit juste? Nous avons tous entendu parler des chômeurs qui vont faire du ski à Banff, et la situation n'a pas changé.

M. Riis: Que proposez-vous à cet égard? De sabrer dans les dépenses de la CAC?

M. Cook: Quelles sont les solutions possibles? J'ai entendu le ministre dire qu'il n'avait reçu aucune bonne idée de l'autre côté de la Chambre. Eh bien, moi, je lui donnerai peut-être une bonne idée! C'est au moins quelque chose de positif. Aux États-Unis, dans les années 30, existait quelque chose qui s'appelait le Civilian Conservation Corps, le CCC, qui employait littéralement des centaines de milliers de jeunes Américains.

M. Riis: On croirait du socialisme.

M. Cook: L'une des choses que ces jeunes ont faites, ce fut de construire le Timberline Lodge, tout près de Portland. Cet immeuble a été construit par des jeunes Américains lorsqu'il n'y avait pas d'emploi, et il existe encore aujourd'hui. J'ajouterai que c'est un excellent centre de ski. Où est ce genre d'initiative dans le parti libéral d'aujourd'hui? J'ai beau chercher, je n'en vois pas. Où prendre l'argent pour des projets de ce genre? Le gouvernement a tellement endetté notre pays qu'il peut difficilement lancer de nouveaux projets, mais je lui suggère de fermer son somptueux centre de l'unité canadienne pour ainsi éliminer une partie de son gaspillage et réinvestir les fonds dans la création d'emplois pour les jeunes. J'invite tous et chacun de ceux qui me voient à la télévision ce soir de réfléchir à cela la prochaine fois qu'ils verront une réclame du gouvernement fédéral ou encore un panneau publicitaire vantant le bonheur d'être canadien. Vous savez déjà cela; aussi, la prochaine fois que vous verrez une de ces publicités, pensez à l'argent qu'ils ont gaspillé au lieu d'essayer d'aider les jeunes du pays à garder leur fierté, à développer leurs talents et à s'engager dans une vie utile.

Ce qui se passe aujourd'hui au pays m'effraie vraiment, monsieur l'Orateur. Et je n'hésite pas à vous dire pourquoi. Bien des députés ici présents ont sûrement vécu la même expérience. J'ai rencontré une foule de gens qui ont été horriblement marqué par la sécheresse des années 30. Quand j'ai commencé à travailler dans les années 40, j'ai connu des hommes qui croyaient dans une seule chose: se trouver un emploi et s'y accrocher coûte que coûte. La sécurité d'emploi importait pardessus tout. Pour la plupart, nous avons sûrement rencontré de ces gens-là. Qu'ils aient travaillé ou non pendant la crise, peu importe, ils en sont sortis brisés, tout vestige d'ardeur et de courage disparu, obnubilés jusqu'à la fin de leurs jours par un seul souci: la sécurité d'emploi. Ils n'aimaient peut-être pas leur travail, mais c'était un emploi et ils tiendraient bon jusqu'au bout. Peu importe ce qui pouvait se présenter: ils ne changeraient pas d'emploi. Ils refusaient tout risque, n'osaient pas tenter l'aventure, et, dans bien des cas, je crains fort qu'ils n'aient jamais eu de congé convenable de toute leur vie. Il est sûr que, si on leur offrait un meilleur emploi, aux possibilités supérieures, ils le refusaient. Ils ont été ruinés par les années 30. Nous avons connu deux générations qui ont été ruinées par les années 30. Je ne voudrais pas voir une autre génération aux prises avec le même genre de problème, mais le fait est que certains symptômes apparaîtront cet été, et cela est réellement malheureux.

• (2110)

Je voudrais vous lire un extrait d'un article sur le chômage et la détérioration de l'emploi. On y lit ce qui suit:

> Selon le directeur des programmes d'emploi du ministère du Travail de la Colombie-Britannique, M. Patrick O'Rourke, l'industrie forestière de la côte ouest offrira moins d'emplois aux étudiants cet été en raison des licenciements et des baisses de production.
>
> «Lorsqu'un gros employeur ferme ses portes dans une collectivité, cela signifie que d'autres entreprises devront réduire leurs activités, qu'il y aura moins de possibilités d'emploi et que les étudiants devront postuler les mêmes emplois que des travailleurs licenciés».
>
> Selon un économiste de la CEIC en Colombie-Britannique, 18 à 20 p. 100 des étudiants de la province risquent de demeurer en chômage cet été.

Permettez-moi de préciser que le taux de chômage des étudiants était de 9.6 p. 100 l'année dernière, ce qui était déjà assez grave.

Messieurs les députés du parti libéral, vous ruinez la jeunesse du Canada. Vous n'avez rien apporté au pays. Vous ne modifiez pas vos priorités. Vous avez gaspillé les deniers publics. Pour l'amour de Dieu, réfléchissez aux conséquences de vos gestes lorsque vous dépensez 60 millions de dollars en publicité au lieu de créer les emplois utiles et enrichissants dont ont tellement besoin les jeunes Canadiens.

Regardons les choses en face; les jeunes Canadiens ne veulent pas la charité, ils ne veulent pas des allocations de bien-être social ni des prestations d'assurance-chômage, ils veulent des emplois enrichissants. Pour l'amour de Dieu, offrez-leur ces emplois, sinon regardez vos enfants et vos petits-enfants en face et rendez-leur compte de vos propres échecs.

[*Français*]

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, la motion qui a été présentée aujourd'hui par le parti d'opposition est certes très intéressante. Et je crois, comme on l'a signalé à plusieurs occasions cet après-midi, que c'est un problème qui touche toute la population canadienne et, évidemment, notre gouvernement. Par contre j'écoutais le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) lorsqu'il signalait que le gouvernement ne faisait presque rien, et à l'entendre on se serait cru dans une armée où un seul avait le pas, et en voulant dire qu'il avait le bon, selon lui tous les autres groupes d'individus, tous les autres partis dans cette Chambre ne font pas ce qui devrait être fait, selon ses paroles il y a seulement son propre parti qui fait des choses pour régler la situation des jeunes. Il est évident, comme nous l'avons dit, que c'est une situation pénible, et notre gouvernement le sait très bien, parce que nous avons tenté avec les moyens que nous possédons de mettre en place certaines structures justement pour venir en aide à la jeunesse du pays.

Lorsqu'on parle et qu'on tente de tourner au ridicule les 400 centres d'emplois que nous avons au pays, je crois qu'il faudrait faire bien attention parce que ces bureaux de placement sont justement en place pour permettre à tous les étudiants à travers le pays de se rendre dans ces bureaux pour justement tenter de déceler des emplois qui peuvent exister. Et c'est là que nous devons avoir la collaboration de tous les partis dans cette Chambre, de tous les gouvernements provinciaux, de toutes les industries, de tous les commerces et de tous ceux qui pourraient procurer de l'emploi à nos jeunes. Si chaque employeur à travers le pays passait par nos centres d'emplois à la recherche d'étudiants, nous pourrions dans une grande mesure placer beaucoup plus d'étudiants, parce que ces jeunes qui sont à l'intérieur de ces centres reçoivent une formation et les centres sont capables dans 48 heures de fournir aux employeurs des étudiants avec les qualifications et le potentiel requis pour remplir les emplois demandés par les employeurs. Cette collaboration, monsieur le président, dans la situation que nous vivons présentement, est indispensable si nous voulons procurer à la grandeur du pays, au cours de l'été, beaucoup plus d'emplois à nos jeunes.

Il ne sert à rien de vouloir décrier qui que ce soit pour tenter de démontrer qu'un ou l'autre ne fait pas son travail correctement. Il faut oublier ces querelles et tous orienter notre travail dans la même direction pour permettre à un plus grand nombre de jeunes de trouver des emplois. A la grandeur du pays, comme je le disais, nous en avons 400, à la grandeur du Québec, nous avons 95 centres d'emplois. L'an dernier, nous avons réussi à placer strictement au Québec 75,000 jeunes, et il est à espérer qu'encore cette année nous allons pouvoir dépasser ce nombre. Mais encore une fois, toutes les entreprises, tous les employeurs du Québec particulièrement et du pays devront faire affaires avec nos centres d'emplois du Canada. Ces centres sont à la disposition des employeurs, et il va sans dire qu'il n'en coûte pas un sou aux employeurs pour faire appel à leurs services. Évidemment, la situation actuelle peut porter certaines personnes à être très pessimistes, mais nous devons regarder quand même la situation de face. En plus de ces centres d'emplois, nous devons nous orienter vers la formation des jeunes au pays. On signalait tantôt justement que nous devrions mettre beaucoup plus d'efforts dans ce programme de formation pour nos jeunes. C'est effectivement ce que nous voulons faire, monsieur le président, et c'est pour cette raison que vendredi dernier le ministre a présenté à la Chambre un projet de loi justement pour répondre à cette situation, ou nous devrons faire face au cours des années 1980 à une pénurie de main-d'œuvre. Qu'il s'agisse de recyclage, de formation dans tous les sens du mot, nous devons préparer nos jeunes à entrer sur le marché du travail surtout au cours des années 1980.

Quand on sait que le gouvernement fédéral va dépenser au cours de cette année, au cours de l'exercice financier 1981-1982, plus de 1 milliard de dollars seulement dans le secteur de la formation, je suis sûr que personne va s'opposer à ce que cette somme soit dépensée, et à écouter tous ceux qui ont parlé avant moi cet après-midi, on peut d'ores et déjà tenir pour acquis que les deux partis de l'opposition vont appuyer le gouvernement relativement à ce projet de loi que nous avons déposé et que rapidement nous allons pouvoir le faire adopter à toutes les étapes, pour faire en sorte de faire entrer les jeunes sur le marché du travail rapidement. Il va sans dire que cette loi doit être changée parce que depuis déjà 15 ans elle est en vigueur et elle a certainement rendu des services valables et louables à beaucoup d'individus ou de personnes qui recherchaient une formation à travers le pays, mais nous devons l'adapter aux besoins des années 1980.

Dans le cas de la province de Québec, par exemple, on se souvient qu'en 1981, à la suite de l'accord Axworthy-Marois qui a été annoncé le 30 juillet, le Québec a pu bénéficier de sommes d'argent pour former plus de 90,000 travailleurs. Ceci permettait notamment à Ottawa de verser au Québec 133 millions de dollars au seul chapitre de l'achat des cours de formation en institutions et des cours de formation pour apprentis, tandis que 30 millions de dollars allaient à la formation à l'industrie. A ceci nous devons ajouter $562,000 consacrés à la formation des autochtones et une somme d'environ 66 millions de dollars sous forme d'allocations de formation et de prestations d'assurance-chômage. Voilà je crois, monsieur le président, des chiffres qui sont très révélateurs et justement nous voulons par cette nouvelle loi augmenter encore davantage les sommes d'argent que nous allons mettre à la disposition des gens qui veulent obtenir cette formation qui va leur permettre d'atteindre et d'obtenir des emplois au Canada qui

demandent une certaine formation spécialisée. Incidemment, monsieur le président, les consultations qui ont précédé la présentation à la Chambre vendredi dernier de ce projet de loi et qui veut que nous dotions le Canada d'une véritable charte de formation professionnelle, ces consultations ont eu lieu, premièrement, au cours de l'année dernière lors d'une conférence fédérale-provinciale à Québec, et encore en janvier dernier, à Vancouver, où on veut que cette loi présentement à l'étude à la Chambre réponde justement à nos besoins.

• (2120)

Évidemment, monsieur le président, le gouvernement fédéral n'entend pas s'ingérer dans un domaine provincial, l'éducation. Nous avons entendu depuis cette fameuse conférence de Québec, en septembre 1981, beaucoup de ministres provinciaux ou d'autres personnes qualifiées à l'intérieur des provinces, vouloir taxer le gouvernement fédéral de s'immiscer dans une juridiction provinciale. Je crois, monsieur le président, que le problème de la formation professionnelle au pays doit être regardé comme un problème canadien. Si nous voulons être en mesure de répondre à cette demande pancanadienne, il faut absolument qu'un gouvernement en place puisse voir aux disparités régionales et faire en sorte de répondre à ces besoins régionaux, de voir à ce que des travailleurs de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse ou du Québec puissent se rendre travailler dans les provinces de l'Ouest. La seule façon d'être capable de fournir la formation nécessaire à ces gens, c'est d'avoir un gouvernement central qui puisse coordonner tous ces cours et faire en sorte que tous et chacun à travers le pays puissent avoir accès aux mêmes cours dans n'importe quelle région du pays.

Il va sans dire que malgré le taux de chômage élevé actuel, nous devons malgré tout encore aller chercher à l'extérieur chaque année des milliers de travailleurs spécialisés. On prévoit qu'il en faudra environ 9,000 par année au cours des cinq prochaines années et justement l'un des objectifs de notre nouvelle loi est de réduire ce besoin de travailleurs étrangers et d'en arriver à l'autosuffisance complète à l'intérieur de notre propre pays. On dit souvent avec raison: On est capable, et par exemple le contrat que nous avons signé la semaine dernière avec la société Bombardier, ce contrat que cette société vient de décrocher avec New York, est certainement la preuve que nous en sommes capables, mais nous voulons à Ottawa que les Canadiens, et bien évidemment ceci inclut les Québécois, soient davantage capables au cours des prochaines années et qu'ils puissent se diriger vers des professions plus enrichissantes à tous les points de vue. Monsieur le président, on me reprochera peut-être d'anticiper un peu sur le débat relié à la présentation de nouveau bill sur la formation professionnelle, mais je dois faire remarquer que tout se tient dans ce secteur si vital pour assurer un meilleur avenir à nos jeunes. Il y a également urgence, car mes collègues ne sont pas sans savoir que les accords renouvelés l'an dernier ont pris fin le 31 mars. De même, faut-il rappeler qu'il nous faut un programme national de formation, parce que nous avons affaire à un marché de travail proprement national, de façon par exemple à ne pas placer en état d'infériorité désastreuse des ouvriers du Québec qui voudraient aller travailler en Ontario ou dans l'Ouest canadien.

Monsieur le président, je crois que je ne m'attarderai pas assez à parler de la nécessité d'une plus grande mobilité pour nos travailleurs à travers le pays, mobilité d'ailleurs grandement profitable à l'heure actuelle à des milliers de Québécois, pour revenir à la nouvelle loi sur la formation des travailleurs et signaler l'une de ses initiatives clefs, soit celle de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, qui ne pourra être créée que lorsque le bill aura été approuvé et sanctionné par le Parlement. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a en effet précisé vendredi dernier que sans cette approbation nous ne pouvons pas accorder des crédits pour la construction ou l'agrandissement du moindre établissement de formation, aussi urgents que les besoins soient.

Déjà le gouvernement fédéral a affecté $108 millions à un fonds destiné à cette fin au cours de la présente année financière, mais il faudra encore que la loi soit d'abord adoptée avant que nous puissions aller de l'avant avec un tel programme. L'aide financière dispensée par l'intermédiaire de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles pourra être versée aux provinces, de même qu'aux organismes privés à but non lucratif s'occupant de la formation. La nouvelle formule et je dirai, monsieur le président, la nouvelle loi étendra l'éventail des cours de formation qui peuvent être dispensés, de même que celui des catégories de travailleurs qui pourront les suivre. Elle fournira une liste des métiers prioritaires et l'ampleur des cours disponibles dans chacune de ces disciplines. On pourra également accorder dans certains cas une allocation financière plus élevée et éliminer l'obligation actuelle faite aux adultes d'avoir quitté leurs études depuis 12 mois avant de pouvoir s'inscrire à des cours de formation, de façon par exemple à permettre aux jeunes décrocheurs d'avoir accès à des cours essentiels pour eux.

On permettra encore aux travailleurs de recevoir une formation plus spécialisée pendant une période dépassant la limite actuelle de 52 semaines et on aidera, le cas échéant, les employeurs qui doivent former à l'étranger des travailleurs canadiens très spécialisés. Enfin, on simplifiera les mécanismes d'entente avec les employeurs et le versement aux provinces des sommes prévues aux contrats en vue d'alléger le travail administratif et d'accélérer la formation. En somme, monsieur le président, l'action convergera davantage vers la profession où la demande de travailleurs est très forte, vers le recyclage des travailleurs touchés par les nouvelles technologies ainsi que vers la formation des travailleurs sans emploi pour les préparer aux emplois des prochaines années.

Les années 1980 nous réservent un défi que nous devons relever en offrant aux travailleurs et particulièrement aux jeunes qui se préparent à entrer sur le marché du travail des conditions qui leur permettent de jouer un rôle actif et enrichissant au sein d'une économie en expansion et axée de plus en plus vers la technologie et surtout vers les nouvelles technologies. Il faut que tous les Canadiens aient l'occasion d'être formés ou recyclés afin de pouvoir accéder aux quelque 2 millions de nouveaux emplois intéressants et bien rémunérés qui seront alors générés par le développement économique de notre pays. Ceci permettra également au Canada de raffermir sa position concurrentielle sur le plan international en accroissant la productivité, de façon à multiplier les succès du genre de celui que vient de remporter la société Bombardier.

En bref, la formation désormais dispensée devra l'être en étant axée sur les besoins de l'avenir, donc en tenant compte des progrès technologiques et des besoins des sociétés de la

nouvelle décennie. Le rôle du gouvernement est donc, monsieur le président, de déterminer la nature et l'envergure des besoins en formation des adultes, de tracer les grandes orientations et de fournir l'aide financière nécessaire aux personnes, aux entreprises, aux groupes et aux provinces pour leur permettre d'entreprendre ou de dispenser la formation voulue. Ce sont les provinces et leurs établissements qui sont les principaux dispensateurs de la formation en établissement et qui sont responsables de l'élaboration, de la gestion et de l'exploitation des programmes. Les deux ordres de gouvernement ont donc des attributions propres à cet égard mais devront travailler en étroite collaboration pour faire en sorte que nous puissions dès maintenant, lorsque cette loi sera adoptée à la Chambre, permettre à une multitude de Canadiens, et surtout aux jeunes, d'avoir accès au marché du travail des années 1980 et au plus grand nombre de jeunes d'entrer dans le marché du travail.

[*Traduction*]

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, sur un édifice du centre d'Ottawa, on peut lire l'inscription suivante: «Dans une société qui détruit tout esprit d'aventure, la seule véritable aventure consiste à détruire cette société». C'est cette attitude que l'on dénote parmi les jeunes. Elle ne peut engendrer que pessimisme, désespoir, nihilisme et anarchie. Est-ce vraiment cela que nous voulons pour notre pays?

Un chômeur commence par perdre le respect de lui-même. Ensuite, il ne respecte plus les institutions et puis, ou bien il abandonne ou bien il se retourne contre cette même société qui lui refuse tout espoir ou toute chance. L'an dernier, en Colombie-Britannique, il y avait 9.6 p. 100 de chômeurs. A l'époque, on trouvait que c'était beaucoup et que jamais on ne dépasserait ce taux. Même alors, on savait que certains chômeurs ne cherchaient pas véritablement un autre emploi. Ils étaient inscrits, mais ne cherchaient pas nécessairement un nouvel emploi ou bien ils avaient des exigences précises, c'est-à-dire qu'ils ne voulaient pas travailler à moins d'un certain salaire. Cette attitude expliquait en partie les 9.6 p. 100, mais pas en totalité. Cette année ce n'est pas 9.6 p. 100 de chômage parmi les jeunes travailleurs estivaux que nous allons avoir, mais 18.7 p. 100. Nous parlons de personnes qui cherchent de l'emploi. Elles ne cherchent pas un emploi bien déterminé; elles sont prêtes à prendre n'importe quel emploi et à saisir la moindre occasion. Monsieur l'Orateur, je voudrais que vous puissiez voir la photo que j'ai ici de Mark Fuller défilant dans les rues de Vancouver. Je sais que vous ne pouvez le voir; vous le voudriez que vous ne le pourriez pas. L'affiche de Mark Fuller dit: «Services à louer. Homme de 22 ans à peine utilisé. Besoin d'emploi. Serait prêt à prendre presque n'importe quoi». Il a également indiqué son numéro de téléphone sur cette affiche qui constitue un appel à l'aide désespéré.

• (2130)

Il y eut un temps où certains jeunes pouvaient profiter pendant quelque temps des prestations d'assurance-chômage lorsqu'ils se joignaient aux chômeurs de Banff ou de Whistler, mais ce n'était que pour une courte période. Ils le faisaient jusqu'à ce qu'ils n'aient plus droit aux prestations. Toutefois, quelque chose de nouveau se produit. Tout à coup, ces jeunes s'aperçoivent que, lorsqu'ils n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage, ils n'ont plus où aller, car il n'y a plus d'emploi, même si elles veulent travailler. Même les personnes intelligentes, bien instruites ou désireuses de travailler ne peuvent trouver un emploi. Il n'y a aucune ouverture. Des jeunes gens intelligents touchent l'aide sociale et ne trouvent que des besognes quotidiennes ingrates qui ne débouchent sur rien.

Nous parlons de la façon dont le Canada a été bâti grâce au travail. Je crois aux vertus du travail. Nous devons redonner le goût du travail aux Canadiens, mais pouvons-nous le faire? La morale du travail n'a aucun sens s'il n'y a pas d'emploi. Sans travail, pas de morale du travail.

Les députés devraient se mettre à la place des diplômés des écoles secondaire de nos jours. Quelles sont les chances qui s'offrent à eux? Ils n'ont aucune expérience et ils essaient d'en acquérir. On avait l'habitude de dire «vous n'avez pas d'expérience», mais maintenant non seulement n'y a-t-il plus d'emploi pour les personnes sans expérience mais encore les personnes d'expérience perdent-elles leur emploi et n'ont-elles plus qu'un avenir incertain. Même ceux qui ont de l'expérience ne peuvent trouver un emploi; alors comment ceux qui n'en ont pas pourraient-ils le faire? Quel espoir reste-t-il aux étudiants des écoles secondaires qui terminent leurs études le mois prochain et veulent aller à l'université, dans des écoles techniques et des écoles professionnelles? Mais il faut de l'argent pour cela, car le gouvernement fédéral réduit ses dépenses dans le secteur de l'enseignement. Du jour au lendemain, les frais d'inscription et de scolarité universitaires, et le coût des manuels, du gîte et du couvert doubleront dans bien des cas. L'année prochaine, les dépenses des étudiants seront le double de cette année alors que le nombre d'emplois d'été sera coupé de moitié. Les diplômés ne réussiront pas à se trouver du travail, à quelque salaire que ce soit. Ils ne pourront pas retourner aux études. Quel espoir peut-on donc donner aux élèves des écoles secondaires?

M. Riis: Aucun espoir!

M. Wenman: C'est exact, aucun espoir. C'est là la triste situation non pas seulement des diplômés des écoles secondaires, mais également des diplômés des universités, des écoles techniques, des écoles de métier et autres. Il n'existe pas de stratégie globale pour le secteur de l'enseignement et rien ne prépare les jeunes à faire partie de la main-d'œuvre active. Il n'y a plus d'équilibre en matière d'emploi. Les personnes ayant les qualifications nécessaires ne se trouvent pas là où on en aurait besoin puisqu'on a négligé de prévoir une stratégie globale pour l'enseignement et une stratégie de coordination de l'emploi à l'intention des jeunes Canadiens.

On ne ressent pas la même indignation à voir chômer des adultes ou des personnes âgées, car ceux-ci ont l'habitude du gouvernement libéral depuis plus d'une décennie. Ils sont habitués à traverser des périodes de chômage. Ils ont perdu tout espoir. Un homme et son épouse, âgés de 35 ans tous les deux, sont venus me voir dans mon bureau. Tous deux ont une formation professionnelle. Ils ont travaillé régulièrement durant une dizaine d'années. Ils ont fait leurs études secondaires et ont payé leurs études universitaires avec des emplois d'été. Après l'obtention de leur diplôme, ils se sont trouvés du travail. Ils ont été employés durant dix ans et ont acquis de l'ancienneté dans leur poste. Aujourd'hui, ils ont tout perdu, à la fois leur emploi et leur ancienneté. Ils sont en chômage depuis six mois. Jamais cela ne leur était arrivé en dix ans. Ils ont fondé une jeune famille. Leurs paiements hypothécaires ont doublé.

Ils ont perdu leur maison et c'est la raison pour laquelle ils sont venus me voir. Non, ce n'était pas la perte de leur emploi qui les a incités à s'adresser à moi, car ils ont abandonné tout espoir à ce sujet depuis un certain temps déjà. Ils m'ont demandé si je ne pouvais pas intervenir en leur nom auprès de leur banque, ou alors de faire quelque chose pour essayer de leur épargner la perte de leur maison. Ces gens se sont habitués à ce gouvernement qui ne laisse aucun espoir. Ils se sont habitués à l'absence de perspectives et au gaspillage du potentiel du pays.

Les personnes plus jeunes, celles âgées de 18 à 25 ans, conservent encore une lueur d'espoir, mais les députés devraient voir la désillusion se peindre sur leur figure quand je leur annonce qu'il n'y a pas d'emploi pour eux. Il fut un temps où je pouvais envoyer à six, sept ou même huit employeurs éventuels les jeunes qui s'adressaient à moi, et si ceux-ci étaient disposés à faire n'importe quel travail en échange d'une faible rémunération, il était possible de leur trouver quelque chose. Je pourrais, bien entendu, leur faire faire toute une série de démarches, mais ils reviendraient me voir, j'en suis persuadé. Seulement, je ne leur fais plus effectuer ces démarches parce que, moi aussi, j'ai perdu espoir. Il est triste, n'est-ce pas, qu'un député perde espoir parce qu'il ne peut plus leur trouver d'emploi. Auparavant, quand les centres de main-d'œuvre ne pouvaient ou ne voulaient rien faire pour eux, je leur venais en aide, mais ce n'est plus possible aujourd'hui. Les chefs d'entreprises membres des Chambres de commerce me font savoir qu'ils ont perdu espoir et qu'ils ne créent pas d'emplois. Ce n'est pas seulement les jeunes ou les employeurs qui sont découragés, mais bien d'autres avec eux. C'est comme s'il n'y avait rien à faire et qu'il n'y avait plus d'espoir.

Par ses actes, le gouvernement est responsable de la situation. Il n'y a plus d'emplois, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des solutions. Le gouvernement pourrait, par exemple, permettre aux jeunes de se rendre avec leur chèque d'assurance-chômage chez les chefs d'entreprises ou les employeurs possibles qui pourraient verser un montant équivalent ou ajouter ne serait-ce que 10 ou 20 p. 100 pour offrir à ces jeunes des emplois qui pourraient les rendre productifs. Cela les rendrait plus heureux et plus productifs.

Les jeunes n'auraient d'ailleurs pas loin à aller. Ils pourraient, par exemple, se rendre à leur mairie. Les municipalités que je représente, Surrey et Langley avaient des programmes d'emplois d'été pour les étudiants. Je dis bien «avaient». Ils seraient heureux de recevoir les chèques d'assurance-chômage pour créer des emplois. Ils pourraient verser peut-être 25 p. 100 du salaire normal et en seraient bien contents. Ils ne pourraient peut-être pas verser un plein salaire, mais au moins un quart de salaire. J'ai appelé les services techniques d'une municipalité qui m'ont envoyé la réponse suivante:

> Les services techniques comptaient sur le programme d'emplois d'été pour les étudiants pour obtenir le personnel temporaire supplémentaire pendant la période de pointe des travaux estivaux. Ces étudiants ont toujours permis de
>
> 1. Remplacer temporairement les employés permanents qui pouvaient ainsi prendre une parti de leurs vacances en été
>
> 2. Effectuer une multitude de tâches fastidieuses et qui, aussi importantes et aussi nécessaires soient-elles, ne sont jamais réalisées à cause de besoins plus urgents auxquels le personnel permanent doit faire face.

Et le personnel régulier est réduit sans cesse. Y a-t-il des emplois vraiment intéressants? Je le demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). La réponse est oui. J'ai les données en mains. Une municipalité créera toutes sortes d'emplois si on lui remet les chèques d'assurance-chômage. C'est là tout ce que le ministre a à faire.

Que peuvent faire les jeunes? Ils peuvent remplacer les manœuvres dans les secteurs de la construction et de l'entretien. Ils n'ont même pas besoin d'expérience. Ils peuvent recueillir des données sur la densité de la circulation routière, établir des répertoires des travaux publics, effectuer des recherches de nature historique, etc. Ils peuvent remplacer des secrétaires et employés de bureau. Ils peuvent mettre à jour des cartes nécessaires à des fins juridiques, d'installation de services publics et d'exploitation du terrain. Ils peuvent demander des renseignements et préparer des intrants informatiques. Ils pourraient apprendre quelque chose et commencer à mûrir un peu. Ils pourraient mettre à profit leur potentiel humain et acquérir davantage de formation, ce qui les rendrait encore plus utiles à notre société. Ce sont de véritables emplois. Il s'agit de la municipalité de Surrey monsieur le ministre. Pouvons-nous le faire? Pouvons-nous leur remettre des chèques d'assurance-chômage? Je me le demande.

• (2140)

Je ne veux pas m'arrêter là. Il y a d'autres possibilités. Prenez vos collègues du cabinet, le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) par exemple. Savez-vous ce que le ministre de la Défense nationale m'a appris au comité l'autre soir. Les forces armées ne veulent pas enrôler tous les jeunes candidats qui disent: «Je voudrais faire partie de la réserve cet été. Je voudrais acquérir cette expérience et profiter de l'occasion qui m'est offerte dans les forces armées. Je voudrais qu'on m'inculque un peu de patriotisme, apprendre à me défendre ainsi que mon pays. Je voudrais devenir l'homme que les forces armées nous promettent.» Parfois les forces armées disent: «Nous n'en voulons pas. Nous ne voulons pas de ceux qui n'ont pas les qualités et les capacités requises.» Je signale au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qu'il y a de nombreux jeunes qui ont une foule d'aptitudes, qui sont pleins de bonne volonté et qui espèrent encore. Le ministre de la Défense nationale m'a dit que sur trois qui veulent s'enrôler, le ministère n'en choisit qu'un seul à cause des restrictions. Cela s'applique uniquement à ceux qui veulent participer à l'entraînement d'été.

M. Riis: Accepterait-on Trudeau?

M. Wenman: Je ne sais pas. Le premier ministre (M. Trudeau) est allé là-bas avec ses enfants. J'ai pensé qu'ils allaient s'enrôler dans les cadets de la marine ou dans la réserve, mais sans doute n'y avait-il pas de place pour eux.

Pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne va-t-il pas voir le ministre de la Défense nationale pour lui demander de prendre au moins 25,000 de ces jeunes et de leur donner une chance? Autrement, ces jeunes n'auraient plus qu'à traîner désœuvrés dans les rues, sans espoir et sans possibilité de retourner à l'école l'année prochaine.

M. Riis: Je gouvernement n'aime pas les jeunes.

M. Wenman: Apparemment, il leur en veut. C'est sûrement cela. Passe encore de punir continuellement les salariés. Ceux-ci sont tellement pénalisés et écrasés qu'ils sont dans un état lamentable. Mais si le gouvernement croit en notre avenir et tient à former notre jeunesse, pourquoi n'accepte-t-il pas au moins 25,000 jeunes dans la réserve? Oui, pourquoi, je vous le demande? Quand j'ai dit cela devant le comité, vous auriez dû

voir le visage des généraux des Forces armées du Canada s'illuminer. On leur parle depuis si longtemps de réduire les effectifs qu'ils ne peuvent même pas envisager qu'on puisse les accroître. Nous pourrions peut-être en faire un programme d'urgence. A Vancouver, nous comptons 18.7 p. 100 de jeunes qui ont l'âge requis et qui seraient enchantés de participer à un programme de ce genre. Donnons-leur une chance! Pourquoi pas? C'est une excellente idée. Et vous le savez. Prenez leurs chèques de prestations d'assurance-chômage et donnez-les à l'armée. Oui, donnez-les aux Forces armées et dites-leur de s'en servir pour créer des emplois!

Je me suis entretenu avec les responsables des services des loisirs de plusieurs municipalités du bas de la vallée du Fraser. Je leur ai téléphoné pour leur demander ce qui ce passait dans le domaine des loisirs et ils m'ont répondu qu'ils n'avaient pratiquement plus de fonds pour cette année, que les services des loisirs avaient subi les plus importantes compressions budgétaires. C'est ainsi que les jeunes qui tentaient d'animer les parcs, d'aider d'autres jeunes, de se former eux-mêmes, sont dans l'impossibilité de le faire. Mais les municipalités pourraient se servir de ces chèques d'assurance-chômage pour céer des emplois d'été dans le domaine des loisirs. Il y a tellement de choses que l'on pourrait faire. Ce n'est pas comme s'il n'existait pas de solution. C'est tout simplement que le gaspillage et l'incurie règnent, laissant dans leur sillage beaucoup d'amertume. Je ne peux pas croire, monsieur l'Orateur, que vous ne l'avez pas remarqué dans votre circonscription ou qu'aucun député libéral ne l'a pas constaté. Prenez cette idée que je vous propose aujourd'hui, attribuez-vous en le mérite, utilisez-là. Créez de véritables emplois de cette façon. Donnez une chance à nos jeunes.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je suis très heureux de prendre part au débat ce soir sur la motion présentée par l'opposition officielle, d'autant plus qu'elle rappelle quand même une difficulté énorme au niveau des jeunes, de l'emploi. Cependant, la motion présentée par l'opposition officielle aurait pu être formulée très différemment puisqu'on dit qu'on demande au gouvernement, et je cite:

> . . . à encourager les secteurs public et privé à embaucher de jeunes Canadiens afin que les étudiants encore à l'école aient les moyens de poursuivre leurs études et que ceux qui graduent puissent devenir immédiatement des membres productifs de la population active.

Or, cet été, nous prévoyons qu'au Canada environ 1,200,000 étudiants seront sur le marché du travail temporairement, et en 1981, sur à peu près 1,200,000, 11 p. 100 seulement n'ont pas pu se trouver d'emplois, alors que cette année, nous prévoyons que ce pourcentage-là pourrait atteindre 16 p. 100. Cela veut dire qu'environ 200,000 jeunes ne pourront pas travailler.

Cependant, lorsqu'on lit la motion, on constate qu'on demande expressément au gouvernement d'encourager la création d'emplois autant dans le secteur privé que dans le secteur public. Or, dans le secteur public, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé l'octroi de 100 millions de dollars. Alors, lorqu'on demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin d'aider, je pense que la somme de 100 millions de dollars représente quand même un encouragement et aussi des faits concrets pour venir en aide aux étudiants. On pourra toujours nous dire que c'est un montant respectable, mais que cela pourrait être davantage, et j'en conviens. Mais c'est comme pour n'importe quel gouvernement ou entreprise, nous avons aussi des limites budgétaires.

Monsieur le président, ce qui me surprend beaucoup dans ce genre de débat, c'est que de part et d'autre nous répétons à peu près les mêmes choses, c'est-à-dire que nous déplorons le fait que les étudiants n'ont pas de travail durant l'été et nous déplorons aussi le fait que des pères de famille de 35, 40 ou 50 ans ne puissent réintégrer le marché du travail. Tout ceci procède, j'imagine, d'une générosité légendaire chez les membres du Parlement, mais toutes ces doléances réunies ne nous donnent pas de solution. Compte tenu que le temps est quand même très limité ce soir, j'aimerais présenter pour la réflexion des députés deux possibilités qui pourraient nous aider au cours des prochains mois et de la prochaine année à trouver une formule qui nous permettrait d'utiliser beaucoup plus notre main-d'œuvre étudiante et notre main-d'œuvre permanente au pays. La première consisterait à une reformulation de différents programmes sous un vocable de service civil volontaire. Tantôt j'écoutais mon préopinant qui demandait à peu près, je pense, dans ses mots à lui, un objectif comme celui que je vais tenter de décrire dans les prochaines minutes. Ce que nos jeunes demandent, garçons et filles, c'est du travail. Ce n'est pas nécessairement d'obtenir un montant d'argent considérable, c'est d'être occupés, de pouvoir utiliser leur temps d'une façon valable sur le plan de la société, mais aussi d'utiliser leur temps de façon fructueuse sur le plan de leur propre personnalité. C'est ce que les jeunes veulent pour le moment.

Moi je me rappelle que j'ai été pendant quatre étés responsable du service de placement étudiant sur la Côte Nord et la plupart des jeunes, garçons et filles, ce qu'ils nous demandaient, c'était de pouvoir être occupés pendant 32 ou 42 heures par semaine à un salaire qui n'était pas de l'exploitation. Ces jeunes étaient remplis d'idéal pour travailler et donner de leur temps, de leurs connaissances et aussi pour aller apprendre. C'est très important même pour les compagnies qui utilisent ces jeunes de voir à quel point ceux-ci peuvent donner des éléments intéressants pour faire progresser la compagnie, mais aussi la compagnie est une excellente école pour les jeunes. Or, actuellement, à cause du système de la libre entreprise, il arrive que nous ayons plus de personnes qui ne pourront pas travailler cet été. Il ne faut jamais oublier qu'à la base du système, le fait que nous sommes dans un pays libre, nous ne forçons personne à faire quoi que ce soit. Lorsqu'on parle de l'assurance-chômage, lorsqu'on parle du bien-être social, ce sont des caractéristiques qui sont propres à des pays libres, car si nous étions dans des pays totalitaires, tout le monde serait au travail. Il s'agit de donner un numéro de matricule à chacun et de les obliger à remplir une fonction. A ce moment-là, du chômage on n'en entend pas parler parce que tout le monde est réglementé par l'État. Dieu merci, ce n'est pas le cas en Amérique et nous vivons encore sous le signe de la liberté et avec des institutions libres. De là, l'idée peut-être de reformuler des programmes et d'instituer un genre de service civil volontaire. Et que ferions-nous dans ce service civil volontaire? Comment le financerions-nous? Et qui pourrait servir d'encadrement? Alors, le service civil volontaire pourrait être réparti dans tout le pays, dans six ou sept régions désignées.

• (2150)

Des jeunes entre 16 et 17 ans jusqu'à 25 ans pourraient demander d'être intégrés à l'intérieur des travaux communautaires tout en bénéficiant de la rencontre d'autochtones, d'anglophones, de francophones ou d'autres, et de six mois en six mois ils pourraient se déplacer, comme on le fait un peu à l'intérieur des pays qui utilisent le service militaire obligatoire. Mais dans le système que je préconise, c'est un service civil volontaire qui n'a aucun rapport avec les armes, avec la discipline de l'armée, c'est simplement permettre à des jeunes d'arrêter leurs études volontairement ou encore, s'il n'y avait pas de travail disponible, ces jeunes-là pourraient, dès l'abandon de l'école, dès l'abandon d'un travail, être disponibles pour se valoriser et pour amener dans la société de leur intelligence, de leur performance et de leur créativité. Et ce service civil volontaire pourrait être géré au plan directif par des employés de compagnies privées qui seraient simplement mis à la disposition du programme à titre de contribution sociale des entreprises privées de sorte que nous n'aurions pas à augmenter les effectifs du gouvernement fédéral ou de quelque autre niveau de gouvernement.

Et, deuxièmement, ceci permettrait la flexibilité au niveau de l'encadrement et de l'opération. Tous les deux ans des compagnies pourraient prêter et déléguer du personnel pour permettre à l'opération de se dérouler normalement avec les effectifs voulus. Nous pourrions mettre à contribution les gens qui travaillent à titre d'officiers à l'éducation au sein des Forces armées. Nous pourrions utiliser les avions du ministère de la Défense. Nous pourrions aussi utiliser les avions des compagnies privées canadiennes puisque souvent nous disons que ces avions-là volent avec un cœfficient de remplissage d'à peu près 50, 60 p. 100. Nous avons tous les moyens à notre disposition pour permettre à un tel système de prendre forme et de devenir opérationnel. Encore faut-il le vouloir et encore faudrait-il l'analyser dans le détail pour voir comment, à partir d'abord d'un premier projet pilote, nous pourrions après cela augmenter les effectifs. Nous le faisons d'ailleurs déjà avec le système du programme Katimavik. Cela n'est pas un mystère pour personne! Le programme Katimavik est un peu à cette image-là. La seule différence fondamentale consisterait peut-être dans le fait que nous aurions des salaires qui seraient adaptés aux jeunes qui utiliseraient le service civil volontaire, et à ce salaire nous pourrions ajouter 5 ou 8 p. 100 de majoration entre l'assurance-chômage et le travail du service civil volontaire. A ce moment-là, on n'enlève aucun emploi à personne dans le secteur privé, on ne gonfle pas les effectifs des gouvernements municipaux, provinciaux ou fédéral et on permet à des jeunes, pendant un an ou deux ans, d'évoluer dans leur pays, d'aller voir les différentes composantes de cette nation canadienne et de vivre avec leurs propres concitoyens.

J'ai même déposé le document auprès du ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour le faire analyser par ses propres services. C'est un document que j'avais moi-même formulé il y a quatre ans et qui s'intitulait: *Vers une intégration à la vie canadienne*. Si les députés sont d'accord nous pourrions tantôt le déposer ici à la Chambre. Le service civil volontaire est le premier volet. Le deuxième consisterait à intéresser les syndicats à notre formule, et ce serait le système d'apprentis qui permettrait à des entreprises d'utiliser des jeunes qui sortent de l'école pour pouvoir occuper une fonction à l'intérieur d'un gouvernement, d'une société de la Couronne ou d'une compagnie privée. Il s'agirait à ce moment-là de permettre que la syndicalisation n'empêche pas des jeunes sans expérience d'aller acquérir de l'expérience dans l'entreprise, même si on sait qu'il y a peut-être deux ou trois personnes de trop pour faire le travail. Mais cette formule permettrait d'intégrer très rapidement des jeunes au marché du travail tout en leur permettant d'acquérir de l'expérience. C'est souvent cela le drame de notre société. Les jeunes ne réussissent pas à entrer de façon permanente sur le marché du travail, ils ne réussissent pas à acquérir de l'expérience de sorte qu'à l'âge de 25, 26, 28 ou 30 ans des gars et des filles n'ont jamais travaillé. Ce sont deux formules que j'aimerais que la Chambre des communes examine au lieu de toujours avoir des plaintes, toujours dénoncer les mêmes choses que tout le monde reconnaît à l'expérience, que c'est absolument dramatique que d'être en chômage, que c'est extrêmement ennuyeux pour des jeunes de ne pas pouvoir travailler.

Je pense que si nous prenions ces deux formules-là et si nous prenions le temps de les examiner sérieusement, nous pourrions y trouver des idées intéressantes pour faire évaluer notre système relatif au milieu de travail actuel et permettre aussi à notre société d'évoluer. Alors, monsieur le président, je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté, j'aimerais énormément que les responsables des partis de l'opposition et de notre gouvernement qui ont comme responsabilité la question de la main-d'œuvre puissent examiner les propositions que j'ai faites et, avec l'assentiment de la Chambre, j'aimerais déposer le document dont je faisais part il y a quelques instants pour peut-être une meilleure lecture et une compréhension du projet.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'en conclus que le secrétaire parlementaire veut obtenir la permission de la Chambre pour déposer le document qu'il a mentionné. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter des moments qui restent avant la fin du débat pour attirer votre attention, ainsi que celle de la Chambre et du pays, sur certaines des inquiétudes que nous occasionnent, dans la région de l'Atlantique, la situation désespérée dans laquelle se trouvent les jeunes qui cherchent du travail et leurs perspectives d'emploi qui sont réellement sombres. La région de l'Atlantique est, malheureusement, l'une des premières à subir les effets des crises économiques et généralement l'une des dernières à en sortir.

Au cours des derniers mois et années, la région de l'Atlantique a dû se rendre à l'évidence: le gouvernement actuel a pris des mesures totalement insuffisantes pour s'attaquer aux problèmes des jeunes qui recherchent un emploi et les résoudre.

Permettez-moi de reprendre brièvement certaines des remarques qu'a formulées le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. McCauley). Evoquant le cas des jeunes, il a déclaré que si le gouvernement négligeait ces membres de la population active, il manquerait à ses devoirs. A titre d'information, il n'est que juste de mettre la population au courant du sort qu'a réservé ce gouvernement

aux travailleurs et du peu d'attention qu'il a accordé à ceux des jeunes qui sont en mesure de travailler et cherchent un emploi.

En 1968, quand les libéraux sont arrivés au pouvoir sous la direction de l'actuel premier ministre (M. Trudeau), le taux de chômage chez les jeunes était de 7,4 p. 100. D'après les dernières données, il atteint maintenant le taux incroyable de 15,8 p. 100. Ce fait témoigne de l'efficacité des tactiques, des mesures et des opérations mises de l'avant par ce gouvernement à l'égard de la jeunesse du Canada.

Je pourrais fournir de nombreux exemples des provinces atlantiques et notamment de ma circonscription. Ce sont des jeunes ayant vu leurs espoirs déçus qui les ont portés à mon attention, ainsi que des mères en larmes à la pensée que leurs enfants puissent être obligés de quitter le foyer pour aller s'embaucher ailleurs au pays et même ailleurs en Amérique. Malheureusement, le temps ne me permet pas de le faire.

Pour rendre service aux jeunes Canadiens, je pourrais proposer, dans le temps qui me reste, une minute de silence à leur intention. Ce sont les vrais perdants. Croyez-moi, les jeunes du Canada sont en train de perdre tous leurs espoirs. Quand les jeunes sont sans espoir, le pays l'est aussi. Avec la gracieuseté de ce gouvernement, nos jeunes seront les héritiers d'une société canadienne désespérée.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PIPE-LINES—LA CONSTRUCTION D'UN GAZODUC VERS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le 20 mai, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) s'il présenterait des dates fermes pour le prolongement du gazoduc jusqu'aux provinces de l'Atlantique. Vous n'ignorez pas que c'est le 25 juin 1980 que le leader de l'opposition, qui est maintenant premier ministre (M. Trudeau) a promis pour la première fois que son gouvernement se chargerait de la construction de ce gazoduc. Il avait promis à l'époque que si le parti libéral formait le gouvernement, celui-ci prendrait des mesures immédiates pour s'assurer de l'entière coopération de toutes les parties à la construction du gazoduc jusqu'à Québec et dans les Maritimes. Il avait ajouté que le gazoduc pourrait transporter du gaz dans les deux sens, de sorte que les provinces de l'Atlantique pourraient utiliser maintenant du gaz naturel de l'Ouest et expédier par la suite leur gaz sous-marin vers le centre du Canada. Le premier ministre actuel avait déclaré à l'époque que le gazoduc serait le chemin de fer des années 80, un pipe-line énergétique qui pourrait unir le pays par des liens d'acier.

A deux ou trois reprises au moins, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de fixer une date définitive pour la construction du gazoduc. J'ai commencé à lui poser des questions à ce sujet quelque temps après les élections de mai 1980. Depuis lors, il n'a cessé d'éluder la question. Aujourd'hui, lorsque nous lisons le journal, on nous annonce que «le projet de gazoduc des Maritimes est sur le point d'être abandonné».

Monsieur l'Orateur, les Canadiens de l'Atlantique se sont montrés très patients avec le gouvernement actuel. Ils ont été patients parce qu'ils croient aux promesses. Ce sont des gens qui font généralement confiance à leurs chefs. Ils n'ont aucune raison de croire que les promesses qui leur ont été faites par les dirigeants du Canada ne seront pas tenues. Quand ils voient dans les journaux des manchettes comme celle-ci: «Le projet de gazoduc gravement compromis», ils commencent à désespérer et avec raison.

Pourquoi les choses tournent-elles toujours mal pour le Canada atlantique chaque fois qu'il s'agit de recevoir de l'aide du gouvernement? On s'empresse d'annoncer que le gazoduc aboutira à la ville de Québec en 1983. Au début, il était question que le gazoduc atteigne les Maritimes en 1982 ou 1983. Aujourd'hui, cette possibilité s'estompe petit à petit. Il y a deux ans, on avait dit que ce projet dépendrait des découvertes faites au large de la côte est. Monsieur l'Orateur, ces perspectives s'annoncent très intéressantes aujourd'hui, mais malheureusement, les promesses du gouvernement sont de moins en moins sûres.

Mais ils vont encore chercher à nous éblouir. J'entends déjà le secrétaire parlementaire nous réciter des platitudes, nous dire que tout va très bien, que les délais sont respectés, que le gazoduc sera prolongé jusque dans les Maritimes.

Mais une chose est certaine, et je défie le secrétaire parlementaire de la nier: il n'est plus question désormais que le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Écosse puissent à leur tour expédier éventuellement du gaz naturel vers l'Ouest. Je mets au défi le secrétaire parlementaire de soutenir le contraire. Malheureusement, voilà ce qui nous attend, j'en suis certain.

Les Canadiens des Maritimes et de toute la région atlantique veulent travailler; ils ont déjà grandement contribué à la prospérité de notre pays. Ils ont largement contribué au développement de notre pays, mais pour une raison ou pour une autre, le gouvernement avec son insensibilité et sa rudesse habituelles, semble avoir totalement oublié l'existence même des provinces maritimes. C'est une véribable tragédie. C'est tragique pour l'avenir du pays et pour les Canadiens des provinces de l'Atlantique qui, malheureusement, devront peut-être attendre encore au moins deux ans avant de pouvoir dire au gouvernement qu'il s'est assez moqué d'eux.

• (2205)

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il a été à maintes reprises affirmé à la Chambre que le prolongement du gazoduc jusqu'à la côte est était l'une des grandes priorités du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Canada a consacré énormément d'argent à ce gazoduc, parce que c'est en fait un élément essentiel de la stratégie mise en œuvre pour que les régions de l'est qui consomment à l'heure actuelle du pétrole importé soient moins exposées à des interruptions d'approvisionnement.

Le prolongement du gazoduc créera de nouveaux marchés internes pour le gaz naturel de l'ouest du Canada. En vertu du

protocole d'entente signé le 1er septembre par les gouvernements du Canada et de l'Alberta au sujet du prix et de l'imposition de l'énergie, l'Alberta versera de l'argent au gouvernement fédéral en vue de développer des marchés. Cet argent servira à financer des programmes nationaux visant à prolonger les systèmes de distribution interne du gaz naturel et à ainsi mettre à la disposition d'un plus grand nombre de Canadiens une source d'énergie moins coûteuse. Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sont de fervents défenseurs de ce concept.

Comme le député le sait, Trans Québec et Maritimes a mis en chantier il y a quelque temps déjà le prolongement du gazoduc jusqu'à la ville de Québec, mais elle s'est heurtée à des difficultés qui retardent la construction. Le gouvernement fédéral avait prévu que la construction du pipe-line dans les Maritimes commencerait en 1983 et qu'il atteindrait Halifax en 1986. Il faut toutefois modifier ce calendrier parce que des conflits de travail ont dérangé la construction du tronçon québécois et ajouté des millions de dollars aux coûts. La Trans Québec et Maritimes a aussi eu des problèmes de tracé et a dû attendre d'obtenir l'approbation du gouvernement provincial. Il faut noter que ce n'est que dernièrement que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a nommé un distributeur du gaz naturel et que la Nouvelle-Écosse n'en a pas encore nommé.

Sur la question du programme des travaux, je voudrais signaler que la société projette une saison de construction entière, utilisant une main-d'œuvre pleinement intégrée. Les contrats que l'on compte accorder au cours des prochaines semaines seront terminés conformément au programme. La Trans Québec et Maritimes compte que les entrepreneurs qui travaillent pour elle vont engager autant de personnes qu'ils envisageaient de le faire à l'origine.

Les retombées économiques du projet de pipe-line qu'on avait déjà annoncées ne sont pas disparues, ce qui devrait intéresser vivement les habitants des Maritimes puisque les entrepreneurs de cette région du pays pourront en tirer des avantages économiques fort appréciables.

En guise de conclusion, je tiens à dire que le gouvernement se réjouit que la société Trans-Québec et Maritimes ait été en mesure de prédire que la saison de construction qui s'ouvrira bientôt sera très productive. Cependant, les conflits ouvriers au Québec ont causé des retards, et il y a eu des retards également dans la nomination de distributeurs de gaz au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

L'ÉCONOMIE—LES AUDIENCES TENUES À MONTRÉAL PAR DES MINISTRES ET DES PARTISANS DU GOUVERNEMENT. B) LA RESPONSABILITÉ DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, le 18 mai, j'ai posé certaines questions au premier ministre (M. Trudeau) au sujet de ce qu'on a appelé «le groupe des dix». Monsieur l'Orateur, vous vous souvenez qu'on a posé des questions aujourd'hui au sujet du «groupe des quinze»—ou s'agissait-il du groupe des 17?—œuvrant à Toronto.

La question que j'ai soulevée avait trait à la responsabilité ministérielle. Lorsqu'un député devient ministre de la Couronne, il s'engage sous serment à agir au nom de la Couronne à un titre différent de celui d'un député ordinaire. Ils deviennent membres du cabinet ou du gouvernement et non plus simples députés. En tant que ministériels, ils sont chargés d'expliquer la politique gouvernementale à la population. Or, le gouvernement a provoqué affliction et inquiétudes dans tout le pays. Il y a le spectre du solliciteur général (M. Kaplan) qui décrit le budget comme une catastrophe politique. Il y a le spectre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) selon laquelle le programme d'emploi du gouvernement est un véritable désastre. Il y a le spectacle du ministre de Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal)—et je le qualifie ainsi car il n'a pas véritablement d'autre fonction. Il est ministre d'une circonscription, et je ne connais aucun autre gouvernement qui ait nommé un ministre responsable d'une circonscription. Cependant, le ministre, connu également sous le titre de ministre d'État, dit qu'il va tenir des audiences publiques sur le budget et la politique économique du gouvernement. Tout cela crée un climat d'incertitude et remet en question toute la situation financière du gouvernement. Et tout cela simplement parce que des ministériels déclarent qu'à leur avis, la politique gouvernementale est mauvaise, qu'on va la modifier et ils créent un climat d'incertitutde qui nous est insupportable.

• (2210)

J'estime, monsieur l'Orateur, que ces trois ministres n'ont pas toujours tort, mais cela ne les dispense pas de l'obligation de démissionner de leur poste, conformément à notre régime parlementaire, s'ils n'approuvent pas le gouvernement. C'est pourquoi j'ai soulevé cette question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre (M. Trudeau) a répondu que les ministres doivent respecter la politique gouvernementale et que ceux dont j'ai parlé participent à des consultations. Or, ce ne sont pas à des consultations qu'ils se livrent, à mon sens, mais bien à des critiques acerbes de la politique gouvernementale.

M. Corbett: C'est l'affrontement.

M. Blenkarn: Mon collègue parle «d'affrontement» et je suis de son avis. Le gouvernement cherche à aménager la chèvre et le chou. Un ministre retourne dans sa circonscription en disant une chose à ses électeurs, puis, de retour à une réunion de cabinet, il affirme tout le contraire. Cela nous donne l'impression de ne pouvoir compter ni sur le gouvernement ni sur les ministres de la Couronne pour nous donner des réponses franches et directes sur leur position et sur celle du gouvernement. Nous avons droit à ces réponses directes et si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social croit sincèrement que nous devrions instaurer des programmes de création d'emplois pour donner du travail aux Canadiens, qu'elle le dise, mais pas en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle devrait démissionner. En sa qualité de député au Parlement du Canada représentant ses commettants, elle devrait faire les mêmes déclarations et forcer le gouvernement à modifier ses politiques. Par contre, elle ne peut d'une part agir comme membre du cabinet, appuyer le budget et l'orientation économique du gouvernement, et, d'autre part, parcourir Montréal et le pays en général déclarant que des changements s'imposent. Il en va de même du solliciteur général et du ministre d'État (M. Joyal). Il n'y a rien de répréhensible dans le fait que des députés libéraux, qui en toute honnêteté estiment que leur gouvernement ne fait pas ce qu'il devrait faire, préconisent certains changements, mais quand un député devient ministre de la Couronne il perd alors sa liberté de simple député: il devient d'abord et avant tout ministre de la Couronne, du gouvernement. La distinction est subtile mais elle est d'importance critique.

• (2215)

Le gouvernement a constamment perdu le sens des responsabilités. Le premier ministre ne sait pas comment gouverner le pays. Il ne veut pas admettre que ses ministres sont obligés d'appuyer systématiquement toutes les décisions politiques du gouvernement sous peine de devoir renoncer à leur portefeuille. D'un autre côté, ils ont l'obligation de défendre les intérêts de leurs électeurs.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il ne faut pas oublier ce que le premier ministre (M. Trudeau) a dit dans la réponse qu'il a donnée au député le 18 mai. Il parlait des audiences qui se sont récemment déroulées à Montréal. Comme il l'a répété plusieurs fois dans sa réponse, il s'agissait de consultations, il faut bien insister là-dessus.

Dix députés ont décidé de tenir des audiences pour entendre, de façon coordonnée, l'opinion des intéressés à l'égard des diverses politiques gouvernementales. Ces audiences se sont déroulées à divers endroits de l'est de Montréal.

Le député ne veut sans doute pas dire qu'il faudrait empêcher les huit députés qui ne sont pas ministres de prendre cette initiative. En fait, ils ont sans doute le devoir, comme tous les députés, d'entendre les opinions de leurs électeurs sur les questions qui les préoccupent.

A mon avis, les deux ministres qui font partie du groupe ont exactement les mêmes droits, les mêmes privilèges et les mêmes obligations. Sans doute ont-ils joué les deux rôles en même temps. Ils auront écouté les instances qui leur auront été faites à titre de députés, mais également en tant que ministres.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au début de la soirée. Elle m'a fait savoir que ces consultations portaient fruit et que l'on avait été attentif aux opinions du public. Je pense que cette initiative a permis aux membres du groupe de tirer au clair certains programmes gouvernementaux et de faire connaître aux personnes qui ont fait des instances les nombreuses mesures prises par le gouvernement.

Rien de ce que j'ai entendu ici ce soir ne laissait entendre que les deux ministres en question ne soutenaient pas la politique gouvernementale à l'occasion de ces consultations. Rien ne permet de le croire. Le député a émis des hypothèses quant à leurs faits et gestes, à leur désaccord avec la politique gouvernementale, etc. Même si c'était vrai, il n'aurait pas eu forcément raison. En réalité, ses hypothèses n'ont rien de fondé. Dix députés, dont deux ministres, ont décidé de consulter l'électorat et d'écouter l'opinion des citoyens qu'ils représentent sur un grand nombre de questions. C'est une démarche fort louable et à laquelle nous devrions sans doute recourir davantage. Je les félicite de leur initiative. Rien ne permet de croire qu'ils ont pu exprimer des points de vue contraires à la politique gouvernementale. Ils étaient là pour écouter et c'est ce qu'ils ont fait; ils étaient là pour expliquer et c'est ce qu'ils ont fait. J'estime qu'il faut les féliciter d'avoir pris cette initiative.

• (2220)

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE—A) LES ALLÉGATIONS VOULANT QUE LA CIA AIT FINANCÉ CERTAINS CANDIDATS À DES ÉLECTIONS CANADIENNES. B) ON DEMANDE QU'UN COMITÉ ÉTUDIE LA PRÉTENDUE INGÉRENCE DE LA CIA DANS DES ÉLECTIONS CANADIENNES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, 19 mai, j'ai posé une question au solliciteur général (M. Kaplan) au sujet de certaines activités de la CIA au Canada entre 1970 et 1976. Je lui ai indiqué qu'en 1976 un certain John Meier, de Colombie-Britannique, ancien associé d'Howard Hughes, très au courant des activités de la CIA tant au Canada qu'à l'étranger, avait rencontré le sénateur Ray Perrault de la Colombie-Britannique et, par la suite, le premier ministre (M. Trudeau) ici à Ottawa. A cette époque, M. Meier a remis au sénateur Perrault un bon nombre de documents et de rubans magnétiques concernant des allégations selon lesquelles la CIA avait infiltré les services de sécurité canadiens et financé certaines élections et certains candidats au Québec, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan entre 1970 et 1976.

Mercredi dernier, j'ai demandé au solliciteur général de confirmer que le premier ministre avait ordonné qu'un nommé Pierre Genest, avocat de Toronto, mène une enquête secrète à la suite des allégations de M. Meier. J'ai demandé au solliciteur général de confirmer qu'il y avait bel et bien eu enquête et d'en rendre publics les résultats.

En réponse à ma question, le solliciteur général a affirmé à 2 heures 45 environ qu'il n'avait aucun renseignement à ce sujet. Il a dit:

> J'espère pouvoir m'en enquérir et répondre d'ici peu.

C'était en dépit du fait que la veille, à une réunion du comité permanent de la justice et des questions juridiques, je lui avais remis copie d'une pétition que je lui avais dit avoir l'intention de présenter après la période de questions du lendemain, ainsi qu'un exemplaire d'un long document au sujet duquel je lui ai dit avoir l'intention de lui poser des questions le lendemain. A 2 heures 45, mercredi après-midi, le solliciteur général affirme ne rien savoir au sujet de l'enquête ordonnée par le premier ministre.

Poursuivant la question et supposant que le solliciteur général avait donné une réponse exacte, j'ai prié instamment le gouvernement d'ordonner un examen complet de ces allégations par le comité de la justice; autrement dit, que le solliciteur général renvoie au comité permanent de la justice et des questions juridiques la question de l'activité de la CIA au Canada, non seulement au cours des années 1970 à 1976, mais à toutes les périodes appropriées jusqu'à maintenant. J'ai insisté pour que le comité ait le pouvoir d'entendre des témoins, notamment John Meier qui en appelle actuellement d'un ordre visant à l'extrader en Californie, et à interroger M. Pierre Genest afin de savoir comment il a été chargé de cette enquête par le cabinet du premier ministre, quels étaient ses titres outre celui de libéral en vue de la ville de Toronto, quels témoins il a interrogés, quel était son mandat et, finalement, quelles ont été ses conclusions.

Nous savons très bien que pendant le même temps la CIA travaillait non seulement au Chili pour essayer de renverser le gouvernement Allende, efforts qui ont finalement été couronnés de succès en 1973, mais aussi en Grèce, en Amérique centrale et en 1975, en Australie, pour essayer de déstabiliser le gouvernement travailliste de Gough Whitlam. A ceux qui prétendent que la CIA ne pouvait pas intervenir au Canada, je fais remarquer qu'à cette époque-là, elle était très active dans un certain nombre de pays, y compris en Australie, un de nos partenaires du Commonwealth.

• (2225)

Dernièrement, à l'occasion de son procès, un des agents de la GRC incriminés dans le rapport de la Commission MacDonald, a déclaré qu'environ $350,000 avaient été versés au mouvement indépendantiste québécois par un pays ami, ce qui confirme les allégations qui remontent à 1976 et qui ont été reprises dernièrement par M. Meier. Compte tenu de la gravité de ces allégations et de la menace qu'elles font peser sur la souveraineté nationale, si elles sont fondées, j'insiste pour que le comité permanent de la justice et des questions juridiques soit chargé d'étudier à fond les activités de la CIA au Canada et de voir si cet organisme a effectivement exercé son influence dans notre pays, avec ou sans la collaboration du service de sécurité de la GRC, et pour qu'elle ait le pouvoir d'entendre toutes les personnes qui désirent témoigner sur cette affaire importante, à huis clos s'il le faut.

Enfin, j'insiste sur la gravité de cette affaire. C'est le droit du Canada de régler ses problèmes intérieurs sans ingérence étrangère qui est en jeu. C'est le mécanisme de la démocratie canadienne qui est en jeu. Par ailleurs, les Canadiens ont le droit d'avoir la certitude que la CIA n'a pas essayé de détruire ce mécanisme extrêmement important. J'attends avec impatience l'intervention du secrétaire parlementaire du solliciteur général, et j'espère qu'il nous assurera que le comité permanent de la justice et des questions juridiques pourra étudier cette question capitale.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crains de décevoir mon honorable ami.

On a soulevé des allégations à propos d'activités de la CIA au Canada, allégations présentées dans des pétitions émanant de John Herbert Meier. Le député de Burnaby (M. Robinson) semble vouloir y ajouter foi. Mais non pas le gouvernement, car il est convaincu que ces allégations, qui ont déjà fait l'objet d'une enquête par le service de sécurité de la GRC et, au nom du gouvernement, par l'avocat dont le cabinet du premier ministre avait retenu les services, ne sont pas dignes de foi.

Soit dit en passant, je m'étonne que le député mette en doute la compétence de M. Pierre Genest. J'aurais cru qu'à titre de critique de son parti en matière juridique, le député aurait su que M. Genest est l'un des plus brillants avocats au Canada.

Les députés doivent se rappeler qu'il est facile de faire des allégations sensationnelles et que nous serions peu avisés de prendre les allégations au sérieux simplement à cause de leur côté sensationnel.

Le député a affirmé dernièrement qu'il détenait des preuves indépendantes qui viennent corroborer les propos de M. Meier. J'estime qu'il est de son devoir de les présenter pour que nous puissions juger si une enquête plus poussée s'impose. M. Meier a un casier judiciaire, qu'il a obtenu pour avoir maquillé des preuves aux États-Unis. Dans le passé, il n'a pas respecté les conditions de sa libération provisoire et il interjette appel d'une demande d'extradition aux États-Unis, où il est accusé de meurtre.

Les allégations qui avaient un semblant de bon sens ont fait l'objet d'une enquête qui a révélé qu'elles étaient sans fondement. Il ne serait pas juste pour les personnes impliquées dans ces déclarations sans fondement que l'on tienne une enquête publique.

A moins que le député ne soit disposé à jouer franc jeu avec la Chambre et à lui communiquer les faits qui, à son avis, étayent ces allégations, qu'il ne s'attende pas à ce qu'elles fassent l'objet d'une examen plus approfondi.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 29, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 mai 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE GRAIN

LES EXPÉDITIONS PAR LE PORT DE SAINT-JEAN (N.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je prends la parole afin de présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Durant l'été, le port de Saint-Jean demeure peu occupé et les débardeurs sont en chômage. Le gouvernement pourrait aider énormément ces travailleurs s'il utilisait ses bons offices, comme le solliciteur général (M. Kaplan), pour recommander instamment à la Commission du blé d'acheminer quelques cargaisons par le port de Saint-Jean durant cette période, dans l'intérêt des travailleurs. Je propose donc, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le gouvernement s'abstienne de prendre une décision au sujet de cette question critique pour les travailleurs de Saint-Jean en rejetant la motion, et qu'il manifeste au contraire son intérêt en convenant de l'examiner après l'avoir adoptée.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES DIFFÉRENCES DE POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Attendu que la récession économique actuelle est directement imputable aux années pendant lesquelles la coalition libérale-néo-démocrate a appliqué ses politiques de croissance zéro, de privations et de compressions, je propose, avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que la Chambre invite les Canadiens à faire un sort au gouvernement défaitiste actuel pour jouir de la liberté, de la prospérité et de la croissance que leur offre le parti conservateur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE LE CONGÉDIEMENT DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le solliciteur général (M. Kaplan) est à la fois ministre et juriste de la Couronne et qu'il ne devrait intervenir ni directement ni indirectement dans le processus judiciaire ou para-judiciaire, et vu que, selon le premier ministre, il est plus important que justice soit faite qu'elle ne paraisse être faite, et que la justice doit être tempérée par la charité, je propose avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre prie le premier ministre de rendre justice à tous les Canadiens qui ont foi dans l'autorité de la loi en congédiant sur-le-champ le solliciteur général, tout en veillant bien à tempérer d'indulgence cet acte de justice en l'exécutant avec douceur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉDUCATION

L'AIDE AUX ÉTUDIANTS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, je propose une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. D'après les fonctionnaires de six provinces qui s'occupent de l'aide aux étudiants, les dépenses de l'étudiant moyen bénéficiaire de l'aide gouvernementale excèdent tout de même ses gains de l'été, ses économies ou l'aide gouvernementale de quelque 15 p. 100, comme l'avait révélé le groupe de travail fédéral-provincial de 1980 sur l'aide aux étudiants. Or, pour la prochaine année scolaire, les frais de scolarité augmenteront de 10 à 30 p. 100 dans les universités canadiennes. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre convainque le secrétaire d'État, de qui relève l'administration des subventions à l'enseignement supérieur et le Régime canadien de prêts aux étudiants, qu'il est urgent d'accorder immédiatement une aide financière à la plupart des étudiants d'université, surtout qu'un grand nombre d'entre eux ont peu d'espoir de dénicher un emploi d'été.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPLIQUER LA POLITIQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, hier le taux d'intérêt sur les bons du Trésor aux États-Unis est tombé à 11.48 p. 100, soit 3½ p. 100 de moins que celui sur les bons canadiens. Je propose donc, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Étant donné que le gouvernement tient les Américains responsables des taux d'intérêt élevés, qu'il suive la politique américaine en matière d'intérêts et réduise nos taux d'intérêt de 3½ p. 100, de sorte qu'ils ne soient pas supérieurs à ceux qui ont cours aux États-Unis.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PRESSE

LA DÉTENTION DE JOURNALISTES BRITANNIQUES EN ARGENTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, les journalistes et tous les citoyens qui sont en faveur de la liberté de la presse veulent protester contre l'emprisonnement, en Argentine, de trois journalistes britanniques accusés d'espionnage. Le Canada, en tant que pays libre et démocratique, ne peut pas admettre que ce droit fondamental soit foulé aux pieds où que ce soit. Aussi, je propose, appuyé par le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exprime par les voies diplomatiques l'inquiétude du Canada en ce qui concerne les infractions à la liberté de la presse commises en Argentine et montre que le gouvernement appuie les nombreux Canadiens qui réclament la libération, dans les plus brefs délais, des trois journalistes britanniques détenus à l'heure actuelle.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

LE BOYCOTTAGE DES PRODUITS NESTLÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. La société Nestlé continue à amasser d'énormes profits en poussant la vente d'un lait maternisé, ce qui décourage l'allaitement maternel et fait augmenter les risques de malnutrition et même de décès dans beaucoup de pays du tiers monde. Étant donné qu'on a prouvé que la société Nestlé a commis jusqu'à 226 infractions contre l'accord mondial sur la santé, je propose, appuyée par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre blâme la société Nestlé de continuer à tuer des bébés dans le tiers monde et qu'elle donne son appui à un nouveau boycottage de tous les produits Nestlé vendus au Canada afin que la société se conforme aux exigences de l'Organisation mondiale de la santé.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CHILI—ON DEMANDE DE CONDAMNER LES ARRESTATIONS ET LES DÉTENTIONS SANS PROCÈS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, étant donné les rapports récents en provenance du Chili selon lesquels le service secret chilien a fait disparaître certaines personnes, je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre déplore les activités du service secret chilien qui a arrêté et détenu beaucoup de personnes sans leur faire subir un procès et, de plus, qu'elle exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à soulever cette importante question aux Nations Unies.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR LES VENTES DE MATÉRIEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le budget du 12 novembre a eu des effets désastreux sans précédent pour les Canadiens. Le ministre et ses technocrates ont notamment proposé de diminuer de moitié la déduction pour amortissement l'année de l'achat. Cette mesure a forcé les agriculteurs et les gens d'affaires à se contenter de leur ancien matériel plutôt que d'en acheter du neuf, ce qui a donné lieu à une suite de conséquences néfastes: sans achats, pas de ventes, ni de commandes, ni de travail et donc plus de chômage. Je propose donc, appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):

Que la Chambre demande au ministre d'avoir la sagesse de retirer cette disposition du budget, pour amener les agriculteurs et les gens d'affaires à acheter du nouveau matériel, de manière à donner du travail aux Canadiens, augmenter la masse salariale et procurer ainsi des revenus au gouvernement. L'annulation de cette ignoble mesure ne peut que donner de bons résultats.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'EXPORTATION DE TECHNOLOGIE ET DE COMBUSTIBLE À DESTINATION DE L'ARGENTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, hier le Council on Hemispheric Affairs, groupe de recherche sur les droits de la personne établi à Washington, a reproché au gouvernement canadien sa décision de continuer à fournir du combustible nucléaire à l'Argentine, caractérisant cette décision «d'opportunisme économique cynique» et la qualifiant «d'irréfléchie et d'imprudente». Le Conseil a également repris un argument déjà avancé par de nombreux spécialistes des questions nucléaires au Canada, soit que les accords de non-prolifération signés par l'Argentine sont non exécutoires et que l'Argentine a refusé de signer l'accord de non-prolifération nucléaire des Nations Unies en 1968 de même que l'accord conclu à Mexico en 1967 et destiné à faire de l'Amérique latine une zone dénucléarisée. Je propose donc, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de ne plus chercher à renflouer l'industrie nucléaire au Canada aux dépens de la politique de non-prolifération et en outre, qu'il cesse de fournir de la technologie nucléaire et du combustible à la junte militaire de l'Argentine jusqu'à ce que nous soyons assurés que notre uranium et ses dérivés n'y sont pas utilisés pour fabriquer une bombe atomique.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA PRESSE

LES POLITIQUES RÉGISSANT LA CONCENTRATION DE LA PROPRIÉTÉ

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du multiculturalisme. Hier, le ministre a quitté la Chambre pour annoncer la politique gouvernementale régissant l'industrie canadienne des quotidiens. Qu'y a-t-il dans les recommandations du ministre qui aurait pu empêcher le *Journal* d'Ottawa et le *Winnipeg Tribune* de fermer leurs portes? Que recommande le ministre pour éviter la fermeture d'autres journaux au Canada?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je crois que les recommandations du cabinet que j'ai annoncées hier répondent aux principales conclusions de la Commission royale Kent, à savoir le problème d'une concentration croissante, la propriété en conglomérat, le monopole journalistique sur un marché donné, et le droit des Canadiens, surtout lorsque tant de villes canadiennes n'ont qu'un seul journal, de pouvoir en appeler à autre chose qu'aux tribunaux ou à la bienveillance d'un éditeur ou d'un rédacteur en chef lorsqu'ils se croient lésés.

Quant à ce que le gouvernement ressuscite la *Tribune* ou le *Journal*, je ne crois pas qu'il soit en mesure de le faire, à moins que le député ne propose que nous soutenions directement les journaux uniquement au moyen des deniers publics. Je doute que cela soit une bonne solution.

M. Beatty: Le ministre admet que rien dans ses recommandations n'empêchera la fermeture d'autres journaux au Canada.

LE RÔLE DE LA COMMISSION SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question supplémentaire porte sur l'une des recommandations particulières. Le ministre propose notamment que les sociétés étrangères aux médias qui se proposent de se porter acquéreur d'un quotidien soient tenues de fournir des explications à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Puisque dans un document du cabinet en date du 31 mars 1982, le ministre lui-même met sérieusement en doute la légalité d'une telle mesure, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il propose maintenant au Parlement d'adopter une mesure qu'il tient lui-même pour illégale?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Ce qu'on propose, madame le Président, c'est que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce étudie le cas de la société qui possède des intérêts ailleurs que dans les médias pour s'assurer que le journal qu'elle envisage d'acquérir et d'exploiter échappera dans son orientation à toute influence ou à toute ingérence de la part d'autres entreprises qu'elle pourrait posséder.

Nous agissons tout à fait dans les limites de la loi. Si le député soutient le contraire c'est qu'il ne comprend pas ce que nous proposons. Il devrait tenir compte également de la date qui figure sur les documents réels ou non qu'il possède et qui peut changer aux différentes étapes de leur étude par le cabinet.

M. Beatty: C'est une nouvelle façon de voir les choses. L'étude par le cabinet peut rendre légale une chose que le ministère de la Justice a estimée illégale. Dans le document en question, il dit que les tribunaux pourraient invalider cette méthode d'examen.

LA FORMATION D'UN CONSEIL DE PRESSE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je voudrais interroger le ministre au sujet d'une autre proposition contenue dans son document. Il s'agit de la formation d'un conseil de presse parrainé par le gouvernement. Au lieu d'ajouter une autre couche de bureaucratie gouvernementale, ce qui coûterait cher au contribuable, pourquoi le gouvernement ne se contente-t-il pas de demander aux conseils de presse actuels d'entendre les plaintes des particuliers au sujet des journaux non membres? Pourquoi ne pas retenir cette solution au lieu de proposer une intervention gouvernementale de ce type dans le secteur des journaux?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, en ce qui a trait à la question du droit de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce du Canada d'étudier des propositions d'acquisition dans le secteur des journaux, nous nous en tenons, bien sûr, à l'avis de notre conseil, et le ministère de la Justice a indiqué que nous étions dans notre droit. Le député ne comprend pas la situation s'il prétend le contraire. Il fait peut-être allusion aux sanctions pénales suivant un rejet par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce du Canada ou le non respect de la décision. Cela n'a rien à voir avec notre droit de procéder à un examen.

Quant à savoir pourquoi nous ne référons pas simplement les griefs aux conseils existants, nous croyons que ces conseils sont au service de leurs membres seulement. Aucun journal n'est tenu de faire partie du conseil consultatif canadien de la presse quotidienne dont la création est envisagée. Ce conseil a le droit de recevoir des griefs au sujet d'un journal seulement si celui-ci n'appartient pas à un conseil de presse existant. Si j'en crois toutes les discussions que j'ai eues avec des journalistes, des particuliers et un éventail de groupes intéressés de la société canadienne, la formation de ce conseil a connu un excellent accueil.

La seule plainte que j'ai reçue provenait de certains éditeurs qui prétendaient qu'il leur incombait de décider si oui ou non un grief était fondé. Je ne crois pas que ce soit juste, car de très nombreuses villes canadiennes ne comptent qu'un seul journal. Je crois que la population devrait avoir le droit de s'adresser à un organisme indépendant du gouvernement. Or, ce conseil est absolument indépendant du gouvernement. Un fonds de fondation est proposé, mais il ne sera pas payé par le gouvernement et ce dernier n'aura aucun droit de regard sur l'utilisation de ce fonds.

• (1420)

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je donne maintenant la parole au député de Durham-Northumberland.

M. Lawrence: Madame le Président, personne ne sera surpris d'apprendre que ma question concerne la présence au sein du gouvernement du solliciteur général; seul le premier ministre peut y répondre. Or, il est absent; il doit donner une conférence de presse à 4 heures, mais il se présentera sûrement à la période des questions avant la conférence. Je demande donc à la présidence de bien vouloir reporter ma question à ce moment-là et de donner la parole au député de Victoria.

Mme le Président: Eh bien, le député n'a qu'à rester assis, s'il ne veut pas que je lui donne la parole.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Elle m'adore!

Mme le Président: Je donne la parole au député de Comox-Powell River.

LES REPRISES DE SOCIÉTÉS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais, moi aussi, poser une question au ministre dont relève la commission Kent. Je voudrais rappeler au ministre les paroles qu'il a prononcées à Vancouver le 26 février 1982; il a dit notamment que, quiconque essayait d'agir rapidement entre la publication des recommandations de M. Kent et le moment où le gouvernement décide que faire, ferait l'objet de représailles. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre quelles recommandations il fera à propos de la reprise de la société Inland Publishing par Torstar et de l'acquisition de la société Sun Publishing d'Edmonton, de Calgary et de Toronto par Maclean-Hunter?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, la société Torstar a repris Inland Publishing pendant que M. Kent faisait ses recommandations. J'ai dit bien avant cela que ceux qui prenaient des initiatives entre ce moment-là et la publication de nos recommandations, seraient accusés d'avoir été à l'encontre de la ligne de conduite que le gouvernement compte adopter. En ce qui concerne la reprise effectuée par la société Maclean-Hunter, lorsque le CRTC aura reçu des directives sur la concentration dans le secteur des médias, dans le contexte de la déclaration faite hier, celui-ci ne manquera pas d'étudier cette acquisition sous cet angle-là.

LE NIVEAU DE CONTRÔLE PERMIS AUX ENTREPRISES DE PRESSE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ce rapport incroyable crée une seconde situation très étrange. Le ministre propose une loi qui limitera toute compagnie à 20 p. 100 du tirage national des quotidiens. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il est disposé à placer Southam et Thomson au-dessus de la loi en leur permettant de contrôler conjointement 60 p. 100 environ du tirage national des quotidiens de langue anglaise au Canada?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Ces deux compagnies ne sont pas au-dessus de la loi. Comme elles ont pris leur ampleur actuelle dans le contexte des lois de l'époque, le cabinet a décidé qu'il ne conviendrait pas de les morceler rétroactivement. Toutefois, si quelqu'un tente de s'en porter acquéreur, ou si elles cherchent à vendre leurs avoirs en tout ou en partie, leur avantage ne sera pas transmissible et elles devront graduellement retomber au niveau de 20 p. 100 ou moins. Autrement dit, si quelqu'un veut acheter Thomson ou Southam, en bloc, il pourra acquérir seulement jusqu'à

concurrence de 20 p. 100 du tirage national moyen des quotidiens.

LE RÔLE DU CRTC

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, c'est un rapport incroyable qui ne peut réjouir que les entreprises de presse liées au parti conservateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: La troisième partie de ma question a trait au contrôle de la concentration des media d'information, lequel sera confié au CRTC. Le Conseil possède déjà un dossier pitoyable en la matière; quant à la nouvelle politique, le gouvernement y a laissé d'énormes brèches. Dix villes canadiennes au moins souffrent de la concentration des médias d'information, selon les critères mêmes du ministre. Celui-ci voudrait-il déposer à la Chambre les directives que le gouvernement entend donner au CRTC concernant la situation qui existe à Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Hamilton, London, Toronto, Granby, Moncton et Saint-Jean?

M. Hnatyshyn: Vous avez oublié Saskatoon!

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, le gouvernement fixe les orientations dont le CRTC doit s'inspirer avant de prendre ses décisions. Il appartient ensuite au Conseil d'examiner les cas particuliers. Ce n'est pas au gouvernement d'en juger. Ce ne serait pas souhaitable, à mon avis.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FORCES CANADIENNES

LA SUPERSTRUCTURE EN ALUMINIUM DES NAVIRES DE GUERRE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. La guerre dans les îles Falkland a fait la preuve de la vulnérabilité de nos navires de guerre modernes, et surtout de ceux qui sont munis d'une superstructure en aluminium. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre combien de navires de guerre canadiens ont des superstructures en aluminium?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, si l'on m'a bien renseigné, je ne crois pas qu'aucun de nos navires ait de superstructure entièrement faite en aluminium. Pour ce qui est de la question du député de Victoria, et étant donné que la commission est saisie de l'offre de deux entrepreneurs pour la construction dans les prochaines années de six frégates supplémentaires, je crois qu'il conviendrait d'examiner la question très attentivement.

• (1425)

LA VALEUR DE NOTRE FORCE NAVALE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné qu'aucun de nos navires n'est en mesure de contrer un attaque de missiles mer-mer de type Exocet et étant donné que les superstructures de nos 16 vieux destroyers sont surtout faites d'aluminium, le ministre va-t-il enfin admettre que notre force navale n'est absolument pas capable de lutter contre l'ennemi, quel qu'il soit?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le député a obtenu toutes les réponses qu'il voulait hier au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Les hauts fonctionnaires qui y ont comparu ont déclaré sans équivoque que notre force navale était en mesure de livrer une bataille anti-sous-marine très efficace mais que sa capacité de défense anti-missiles était limitée.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LE NOMBRE DES PRESTATAIRES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu des milliers de Canadiens qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage depuis déjà plusieurs mois et compte tenu du fait qu'avant le 31 décembre, selon un renseignement de son ministère, 500,000 Canadiens pourraient terminer leur période de prestations d'assurance-chômage. Le ministre, étant donné les circonstances, peut-il dire combien de Canadiens n'auront plus droit à l'assurance-chômage avant le 31 décembre prochain, a-t-il une solution, une forme d'aide pour ces milliers de Canadiens qui perdraient leur assurance-chômage à la fin de l'année 1982?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Comme le député le sait, madame le Président, nous avons proposé des solutions à ce problème. En fait, encore aujourd'hui nous annoncions l'élargissement du programme de travail partagé, qui assujettit au régime de la loi sur l'assurance-chômage plus de 70,000 travailleurs. Nous pouvons donc maintenir un certain nombre d'entreprises en vie et éviter des mises à pied partout au Canada.

Nous avons également présenté, dans le cadre du programme de l'assurance-chômage, des projets de travail partagé dans les secteurs de la pêche, de la foresterie et des mines, fournissant là encore de nouvelles possibilités d'emploi aux personnes qui sont protégées par l'assurance-chômage. Ces projets élargiront leurs possibilités d'emploi et leurs avantages sociaux en leur procurant un travail extrêmement précieux grâce à l'investissement dans le développement de ressources naturelles cruciales. Nous sommes bien conscients de la situation et nous nous efforçons d'y remédier du mieux que nous pouvons. Nous avons présenté des solutions. Je communiquerai l'information au député avec plaisir pour le mettre au fait.

[*Français*]

M. La Salle: Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Par les temps qui courent, je pense que le ministre se rend compte de l'importance de la question et de l'inquiétude qui grandit chez les Canadiens. Le ministre n'a pas répondu à ma question. Tous ces programmes ne prouvent absolument pas que des milliers de Canadiens pourront reprendre le marché du travail avant le 31 décembre. Étant donné les circonstances, le ministre est-il en mesure de dire combien de milliers de Canadiens perdront le droit à l'assurance-chômage avant le 31 décembre. Je pense que c'est une question à laquelle le ministre est en mesure de nous répondre. Son ministère me dit plus de 500,000, et si cela devait arriver ce serait une catastrophe et le ministre le comprendra, mais à mon avis la nation canadienne a besoin de savoir si le ministre est au courant au moins des milliers de Canadiens qui perdront le droit à l'assurance-chômage, parce qu'il n'y a rien qui nous prouve que les mesures gouvernementales offriront du travail à 500,000 Canadiens avant le 31 décembre.

[*Traduction*]

M. Axworthy: Madame le Président, je ne voudrais absolument pas éclipser les membres du parti conservateur dans leur rôle de prophètes de malheur parce qu'ils le remplissent trop bien. Nous nous intéressons beaucoup plus à donner du travail aux Canadiens et à chercher des solutions qu'à nous lancer dans des conjectures folles et vaines.

• (1430)

Il est impossible d'en prédire le nombre, parce qu'aux termes de la loi sur l'assurance-chômage, les prestataires peuvent accumuler ou mériter un certain nombre de semaines de prestations pour le travail effectué au cours de cette période qui leur donnent droit à des prestations par la suite. Le député s'occupe de ces questions depuis assez longtemps pour le savoir. Il ferait œuvre beaucoup plus utile si, au lieu de se lancer dans des prévisions tout à fait conjecturales, il s'appliquait à seconder les efforts que nous faisons pour venir en aide aux travailleurs.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LA PART DES DÉPENSES PAYÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la politique sociale. Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a demandé à ses homologues provinciaux d'élargir les services de santé dont peuvent bénéficier les Canadiens dans le cadre des régimes d'assurance, le ministre peut-il nous dire avec quel argent le gouvernement fédéral va payer sa part? Va-t-il obtenir un budget plus important ou allons-nous devoir rogner sur autre chose?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le ministre n'est pas ici pour répondre, mais j'aimerais mentionner que le budget adopté par la Chambre prévoit certains programmes et, en conséquence, nous estimons que les Canadiens doivent obtenir les meilleurs services de santé possible et nous demandons aux provinces de collaborer dans ce but.

LE FINANCEMENT DES SERVICES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je demande au ministre d'État chargé de la politique sociale et responsable du budget des dépenses sociales s'il a promis ou non au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'augmenter les dépenses afin d'élargir les services que les provinces doivent assurer, selon lui? Va-t-il y avoir plus d'argent pour assurer de meilleurs services, oui ou non?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté ses prévisions budgétaires la Chambre des communes et c'est à ce ministre que le député devrait adresser ses questions, car c'est à lui de renseigner la Chambre dans le domaine de la santé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je pensais que vous étiez un gros bonnet.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES FRAIS JUDICIAIRES SUBIS PAR L'INFIRMIÈRE EXONÉRÉE D'ACCUSATION DE MEURTRE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, je veux poser une question au solliciteur général. Vendredi dernier, Susan Nelles a été exonérée de quatre accusations de meurtre, car le juge d'instruction n'a trouvé aucune preuve sur laquelle un jury raisonnablement informé aurait pu se fonder pour la trouver coupable. Il est impossible de dédommager M^lle^ Nelles de ses 14 mois d'embarras, d'angoisse et de soucis par suite de ces accusations, mais il doit y avoir moyen d'acquitter ses frais judiciaires qui s'élèveront entre $150,000 et $200,000. Étant donné que Clifford Olsen, reconnu coupable de meurtre, pourrait recevoir $100,000 du gouvernement, le solliciteur général consentira-t-il à acquitter les frais judiciaires de M^lle^ Nelles qui a dû lutter pour sa vie, alors que, de toute évidence, elle était innocente?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, comme la Chambre le sait, l'administration de la justice est une question provinciale. C'est sous la direction des dirigeants provinciaux que l'enquête a été effectuée et que des accusations ont été portées. En toute déférence, malgré la sympathie que j'éprouve pour cette personne à la suite de son

épreuve, le député devrait s'adresser au gouvernement responsable de la décision et des poursuites.

M. Nielsen: Écrivez-lui.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION DE PIÈCES FABRIQUÉES AU JAPON

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce international). Elle concerne les négociations qui se déroulent actuellement avec les Japonais au sujet du marché de l'automobile. Je comprends que le ministre soit inquiet lorsqu'on soulève de telles questions à la Chambre, car il peut juger qu'elles nuiront aux négociations. Cependant, ma question ne concerne pas les nouveaux véhicules, mais les pièces automobiles. Elle ne concerne pas les éléments d'assemblage des automobiles, mais les pièces de rechange. Pourrais-je donc demander au ministre si ces pièces ont fait l'objet de négociations avec les Japonais? Le ministre pourrait-il également informer la Chambre de sa position à l'égard de ce marché très important?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Oui, madame le Président, je me suis entretenu à ce propos avec mon homologue japonais. Je lui ai dit que nous n'étions pas satisfaits de la part canadienne du marché des pièces automobiles réservée aux voitures japonaises. Comme je l'ai dit précédemment, nous avons effectué des démarches auprès des constructeurs automobiles japonais pour que davantage de pièces soient construites au Canada. Cette question a également fait l'objet de pourparlers lors de la conférence des hommes d'affaires japonais et canadiens qui s'est tenue à Sapporo la semaine dernière.

M. Jarvis: Madame le Président, j'espère que le ministre sera en mesure d'annoncer que nous avons obtenu certains résultats dans ce domaine.

LA LÉGALITÉ DES CONTRATS EXCLUSIFS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): L'autre aspect du marché qui revêt une certaine importance est la possibilité de vendre chez des concessionnaires canadiens de voitures japonaises des pièces de rechange fabriquées au Canada. Ces concessionnaires ont conclu des contrats avec les constructeurs japonais qui interdisent aux fabricants canadiens d'accéder à ce marché. Premièrement, j'aimerais savoir si cette question a été évoquée avec l'homologue japonais du ministre et, deuxièmement, je voudrais savoir si le ministre a sollicité les conseils de légistes de la Couronne au sujet de la légalité de ces contrats qui interdisent formellement à un fabricant canadien d'accéder à ce marché très important?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je remercie le député d'avoir attiré mon attention sur cette question. C'est la première fois que quelqu'un, même au Canada, porte cette question à l'attention du gouvernement. Par conséquent, elle n'a pas fait l'objet de pourparlers avec les autorités japonaises. Madame le Président, un autre point me vient à l'esprit. Je crois que le député pourrait s'adresser au président des fabricants de pièces automobiles, car il apprendra ainsi que deux constructeurs automobiles japonais viennent de présenter des listes à l'industrie canadienne des pièces automobiles dans le but de recevoir des offres et d'examiner la possibilité d'acheter plus de pièces fabriquées au Canada.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

DEMANDE D'AIDE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je m'adresse au ministre coupable d'avoir trahi, hier, les petites entreprises canadiennes. Au début de l'année 1980, lorsque le secteur de la petite entreprise s'engageait manifestement dans une période difficile, le ministre a décidé de résoudre ses problèmes ou de lui venir en aide en faisant effectuer avec diligence une étude. Cette étude, qui devait être promptement exécutée, a duré près de deux ans et coûté 1.2 million de dollars aux contribuables canadiens. Après avoir attendu pendant deux ans les résultats, ses auteurs ont publié hier un rapport selon lequel une autre année d'étude s'impose. Aucune directive, aucune recommandation. Le ministre aurait-il l'obligeance de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et d'expliquer aux petits commerçants canadiens ce qu'il compte faire, dans l'immédiat, pour les aider et pour les encourager?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, encore une fois l'honorable député de Kamloops-Shuswap réussit à m'étonner. Tout d'abord les faits qu'il a mentionnés à la Chambre ne sont pas exacts. Je ne suis pas le ministre qui a lancé l'étude sur le financement de la petite entreprise. Il a mentionné lui-même que cette étude a été lancée par le gouvernement précédent en 1980. Il s'étonne qu'une étude de cette ampleur soit publiée sans conclusion et sans recommandation. Je suppose que l'honorable député aurait préféré que le gouvernement du Canada ainsi que moi-même nous fiions à ce qu'un groupe restreint d'académiciens et de spécialistes nous disent comme étant la vérité au sujet du secteur de la petite entreprise sans consulter le monde de la petite entreprise. Je trouve que ce genre de remarques est indigne du député de cette Chambre qui demande de consulter la population à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE TENIR DES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je me rends compte que j'ai fait une erreur. Le ministre m'a repris. En réalité, le ministre a mis trois ans à terminer cette étude qui ne débouche sur rien. Il laisse entendre qu'il est informé par des représentants du secteur de la petite entreprise et, pourtant, il parle de mettre sur pied un comité consultatif. Je voudrais bien savoir sur quoi porteront ces consultations! S'il veut consulter les hommes d'affaires, est-il disposé à accepter aujourd'hui de tenir des audiences publiques dans tout le Canada afin que les intéressés aient accès aux rapports et à certaines des recommandations qu'il fera? Va-t-il tenir des

audiences publiques d'un océan à l'autre pour obtenir des réactions au sujet de cette étude qui a duré trois ans?

M. Nielsen: C'est une excellente idée!

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, c'est toujours bien facile de s'intéresser plus à la forme qu'au fond, et je pense qu'en rendant public hier non seulement le résumé des 12 études, mais en rendant disponibles également ces 12 études faites par les universitaires, les hommes et les femmes d'affaires de ce pays, qui sont plus dynamiques que le député d'en face, seront capables de lire les études et de faire les commentaires sans avoir un grand forum formel de consultations.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA RESTIGOUCHE—ON DEMANDE SI UNE ENTENTE EST INTERVENUE AVEC LES MICMACS

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je veux rappeler au ministre que l'année dernière nous avons vécu une situation extrêmement particulière dans le domaine de la pêche au saumon sur la rivière Restigouche. Je sais que depuis quelque temps déjà le ministre canadien est en négociation avec les autochtones du territoire. J'aimerais savoir si on en est maintenant arrivé à une entente et, dans l'affirmative, quel genre d'entente ou de règlement a-t-on fait finalement?

● (1440)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, madame le Président, il y a eu des négociations ces deux derniers jours, et des deux côtés de la Chambre beaucoup de députés seront très, très heureux d'apprendre qu'un accord est intervenu entre le chef et nous-mêmes et le gouvernement du Québec, ce qui fait que cette année les malheureux incidents qui ont eu lieu à Restigouche l'an dernier au sujet des droits de pêche ne se reproduiront pas.

Des voix: Bravo!

LA NOUVELLE CONCERNANT LA DISTRIBUTION DE MÉDAILLES DE BRONZE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, j'ai également une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre a-t-il l'intention de donner à chaque chef du Canada une médaille de bronze? Dans l'affirmative, pour quelle raison et combien cela va-t-il coûter?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, il y a une semaine à peu près mon prédécesseur m'a notifié une lettre que de toute évidence il a envoyée à certains de ses collègues du caucus conservateur au sujet des suggestions à cet effet. Je m'empresse de dire que cela a sans doute été fait en toute innocence, mais en un mot la réponse est non.

M. Greenaway: Madame le Président, pour mettre les choses au point, ce n'est pas l'ex-ministre qui m'a donné cette lettre. C'est un chef indien au cours d'audiences tenues là-bas à Vancouver, et ce document émanant du ministère lui-même exposait tout le programme. En outre, j'ai les notes d'information dans lesquelles le ministre a reconnu il y a un an que ce programme était bon et il a dit: «Nous allons l'appliquer».

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Homme blanc, langue fourchue.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, le ministre voudrait-il nous redire si cela va se faire ou non?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, mon ami le député de Nepean-Carleton a déjà été au ministère et il devrait savoir que les ministres n'envoient pas de notes d'information à leurs fonctionnaires. C'est plutôt le contraire.

Il devrait également savoir que les ministres n'appliquent pas toujours les conseils donnés dans les notes d'information.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous devriez peut-être le faire.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PROGRAMMES D'AIDE AUX PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture. Le ministre sait que le ministère de l'Expansion économique régionale fait de moins en moins pour venir en aide à l'agriculture dans la région atlantique. Je veux demander au ministre une fois encore quels progrès ont été accomplis, le cas échéant, dans le cadre de l'étude visant à déterminer s'il y a lieu de retirer l'ARAP de la tutelle de ce dernier ministère pour l'incorporer à son portefeuille et la transformer en programme national qui viendrait en aide à l'agriculture d'un océan à l'autre, et qui en outre relancerait l'économie dans la région de l'Atlantique.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je ne suis pas d'accord avec ce que le député dit au sujet de l'action du gouvernement fédéral dans l'Atlantique. Il doit sûrement savoir que le gouvernement a accordé des subventions à Scotia Gold dans sa propre région, laquelle a été durement éprouvée l'an dernier. Les fonctionnaires du MEER, sous la direction de leur ministre, lui ont octroyé une aide financière considérable. Une autre subvention a été accordée à une grande entreprise de conditionnement de produits alimentaires du même endroit, et une autre le sera sous peu. Une seule chose n'a pas encore été signée, soit un accord sur le développement de l'agriculture en Nouvelle-Écosse, dont je prévois toutefois la conclusion pour bientôt.

Je suis en partie d'accord avec le député quand il préconise de faire relever l'ARAP du ministère de l'Agriculture; si cela se fait, il faudrait que ce soit à l'échelle nationale, car c'est l'un des meilleurs programmes au monde jamais conçus par un gouvernement.

L'ABSENCE D'ENTENTE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'ignore si c'est le meilleur programme du monde, mais je voudrais en parler encore un peu avec le ministre et lui rappeler que nous en avons déjà parlé une fois auparavant. Il sait qu'il existe des problèmes faute d'entente auxiliaire découlant du programme normal du MEER. Quand le ministre pourra-t-il dire à la Chambre s'il prendra cette initiative et s'il combinera le programme du Service du rétablissement agricole des Prairies, qui jouit d'un grand crédit dans l'Ouest, avec un programme analogue à l'ancienne loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces maritimes, pour mettre le nouveau programme en œuvre dans toutes les régions du Canada et en faire profiter le secteur agricole? S'il compte prendre une telle initiative—et le ministre doit bien admettre que c'est une bonne initiative—quand nous en parlera-t-il?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je le répète, il s'agit d'une entente commune. La Nouvelle-Écosse devrait accorder la priorité voulue à l'agriculture dans le cadre du programme à frais partagés. Pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, l'agriculture vient au troisième rang alors qu'elle devrait avoir la priorité absolue. C'est du moins l'importance que je lui accorde. C'est ce qui a compliqué le progression de ce programme. Si le député arrive à persuader le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, d'accorder la priorité absolue à l'agriculture, je suis certain que cela facilitera les choses de notre côté.

* * *

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

L'ÂGE DE LA RETRAITE DES MAÎTRES DE POSTE

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le mois dernier, Sa Majesté a signé à Ottawa la proclamation de la Charte des droits et libertés des Canadiens. La Charte interdit la discrimination fondée sur l'âge. Le ministre peut-il dire si, par voie de conséquence, l'obligation qu'ont les maîtres de poste de prendre leur retraite à 65 ans disparaîtra?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il s'agit là d'une question fort intéressante qui sera étudiée, je pense bien, par mon collègue le président du Conseil du Trésor, non seulement pour les employés d'une société de la Couronne comme la Société canadienne des postes, mais je présume pour les employés du gouvernement en général.

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le bruit courait dans les Prairies, la semaine dernière, que les participants aux négociations sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'auraient pas tous accueilli favorablement le rapport provisoire de M. Gilson. Si le ministre tient encore à mesurer la réussite ou l'échec des négociations à l'aune du consensus, comment compte-t-il régler la situation puisque certains veulent que les paiements soient consentis directement aux chemins de fer, alors que d'autres sont d'avis qu'ils doivent être faits directement aux agriculteurs?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, personne n'a jamais cru que les négociations allaient être faciles. Je trouve qu'il n'y a donc pas de quoi s'étonner, contrairement à mon honorable ami, si certains points ne font pas encore l'unanimité. En général, cependant, les comptes rendus des séances nous portent à l'optimisme. Il y a eu accord sur des points qui ne sont pas d'ordre monétaire. Je pourrais les énumérer mais je ne veux pas devancer le rapport. J'ai eu l'impression qu'on avait atteint un certain compromis—ou qu'on y avait du moins travaillé—pour ce qui est de savoir si les paiements doivent être faits aux agriculteurs ou aux chemins de fer. Il se dégage un certain consensus qui devrait se confirmer, espérons-le, dans les quelques jours de négociation qui restent.

L'APPLICATION DE TARIFS ÉGAUX POUR DES DISTANCES ÉGALES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, un autre point à l'ordre du jour était la question de l'application de tarifs égaux pour des distances égales, régime qui, si j'en crois les observations livrées ici, sera maintenu à moins que les agriculteurs n'insistent pour qu'il en soit autrement. Est-ce encore la position du gouvernement? Continuerons-nous à imposer des tarifs égaux pour des distances égales? Quelles sont les circonstances qui pourront amener le gouvernement à modifier sa position?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, selon les renseignements qui m'ont été transmis, nous continuerons en effet d'appliquer ce principe, mais des efforts sont déployés à l'heure actuelle pour essayer de trouver certains tarifs d'encouragement qui seraient acceptables pour les agriculteurs. Comme le sait mon collègue, plusieurs possibilités ont été envisagées au sujet de l'application possible de tarifs préférentiels durant une certaine période afin de favoriser l'essor du secteur de la transformation, par exemple, dans l'Ouest, et je suis persuadé que mon collègue sera d'accord pour dire que cela serait souhaitable.

Questions orales

LA MAGISTRATURE

LA SITUATION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur les lettres incroyables que le solliciteur général a écrites en tant que solliciteur général et sur le papier à entête de son ministère, afin d'influencer la décision du tribunal dans une cause importante. Le premier ministre a eu 24 heures pour procéder à sa propre enquête, et il devrait nous dire si le solliciteur général va pouvoir continuer à faire des gestes qui mettent le Parlement et le gouvernement dans l'embarras ou si on va lui retirer son poste. Fait-il encore partie, oui ou non, du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le solliciteur général conserve son portefeuille, contrairement au député qui a perdu le sien.

Des voix: Bravo!

LA DIRECTIVE CONCERNANT LA CORRESPONDANCE AVEC LES JUGES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, avec votre permission, je voudrais lire un extrait très précis, mais court, d'une directive émise par le premier ministre. Comme en témoigne la page 11771 du hansard du 12 mars 1976, le premier ministre a déclaré à la Chambre des communes:

> Cependant, en ce qui concerne le gouvernement, je pense devoir préciser qu'à l'avenir, aucun membre du cabinet ne pourra communiquer avec un magistrat au sujet de toute affaire dont il est saisi dans l'exercice de ses fonctions juridiques, sauf par l'entremise du ministre de la Justice, de ses agents dûment autorisés ou de l'avocat qui le représente . . .

Dans le passé, des ministres ont démissionné pour avoir contrevenu à cette règle catégorique établie par le premier ministre. Pourquoi l'actuel solliciteur général n'a-t-il pas présenté sa démission? Et s'il l'a fait, pourquoi le premier ministre ne l'a t-il pas acceptée?

• (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a bien lu la directive que j'ai donnée en mars 1976 et selon laquelle aucun membre du cabinet ne peut communiquer avec un magistrat au sujet de toute affaire dont il est saisi dans l'exercice de ses fonctions judiciaires, sauf par l'entremise du ministre de la Justice. Il reste maintenant à déterminer si l'on peut considérer qu'un ministre ou quiconque d'autre communique avec un magistrat lorsqu'il témoigne en plein tribunal. A mon avis, si le fait de témoigner en plein tribunal peut être considéré comme communiquer avec un magistrat de façon irrégulière, il s'ensuit normalement qu'aucun ministre ne pourrait être appelé à témoigner devant un tribunal.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Ainsi, il n'aurait plus à être cité à comparaître comme témoin. Le solliciteur général a communiqué non pas avec le magistrat, mais avec l'avocat de l'accusé . . .

M. McGrath: Dans le but d'influencer le magistrat.

M. Trudeau: . . . qui alors a produit la lettre de la même façon qu'il aurait pu assigner le ministre à comparaître et que ce dernier aurait été dans l'obligation de répondre. Ainsi, à mon avis, madame le Président, toute personne impartiale estimera que . . .

[*Français*]

M. La Salle: Cela ne s'est jamais fait.

[*Traduction*]

M. Trudeau: Madame le Président, je suis prêt à discuter de cette question aussi longtemps qu'il plaîra à l'opposition. Si, pour nos vis-à-vis, il n'est pas normal de remettre une lettre témoignant de la moralité des prévenus à un avocat pour qu'il la transmette au juge, cela veut dire qu'ils imaginent des directives nouvelles parce que ce n'est pas ce que disent celles que j'ai établies.

Des voix: Bravo!

LE MAINTIEN EN POSTE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, les directives sont assez claires. Sauf erreur de ma part, nos institutions sont établies sur le principe de la séparation des pouvoirs, de l'exécutif et du judiciaire. Le premier ministre s'est assez plaint ces derniers mois parce que le juge Berger faisait des déclarations politiques. C'est lui qui a demandé la démission de l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien parce qu'il avait communiqué avec un juge pour essayer d'influencer sa décision et la sentence. Alors pourquoi le premier ministre défend-il le solliciteur général qui est responsable du système pénitentiaire et en vertu de quoi peut-il justifier une violation des directives qui sont très claires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, l'objectif des directives était précisément de couvrir de telles situations. On se souvient que l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avait voulu remettre une lettre de recommandation. Je n'ai pas réexaminé les détails de cette affaire pour rafraîchir ma mémoire, mais autant que je me souvienne, le ministre avait tardé quelque peu à remettre à l'avocat sa lettre attestant la moralité du prévenu. Il s'est expliqué à la Chambre et a signalé qu'il avait téléphoné au juge. Après quoi, le ministre a donné sa démission, car il avait précisément communiqué directement avec le juge.

M. McGrath: Quelle différence cela fait-il?

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): Il n'a pas appelé le juge.

M. Trudeau: Madame le Président, le problème est de savoir si l'on doit interdire à un ministre de témoigner devant un tribunal. L'opposition souhaite peut-être défendre cette position. Il se peut, madame le Président, que nous soyons en faveur de cette position un jour. Les lignes directrices ne le prévoient pas, mais nous sommes tout prêts, si c'est la volonté de la Chambre, à interdire aux ministres de témoigner d'une manière ou d'une autre devant un tribunal siégeant en

audience publique. Je suis tout disposé à insérer cette disposition dans mes directives.

Des voix: Bravo!

L'APPLICABILITÉ DES LIGNES DIRECTRICES

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, cette lettre a été écrite sur papier à en-tête du solliciteur général du Canada, lequel fait partie de l'exécutif et est chargé des pénitenciers du Canada. Les lignes directrices sont très claires. Elles stipulent notamment ce qui suit:

> . . . à l'avenir, aucun membre du cabinet ne pourra communiquer avec un magistrat au sujet de toute affaire dont il est saisi dans l'exercice de ses fonctions judiciaires, sauf par l'entremise du ministre de la Justice . . .

Les réponses fournies par le premier ministre jusqu'ici veulent-elles dire que tous les ministres du cabinet peuvent maintenant écrire à des magistrats directement ou indirectement pour influer sur la sentence qui sera prononcée ou la décision qui sera rendue par le tribunal? Est-ce là ce que le premier ministre propose maintenant à l'égard des membres de son cabinet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, de toute évidence, les lignes directrices visaient précisément le cas qui vient d'être mentionné, et un autre cas où un ministre avait communiqué directement par téléphone ou autrement avec un magistrat. Comme je l'ai signalé hier, on avait jugé ce geste déplacé de la part d'un ministre, parce que cela voulait dire que celui-ci utilisait d'une certaine façon les pouvoirs de son poste pour chercher à influencer un juge d'une façon détournée sans que les procureurs ou les intéressés le sachent. Par ailleurs, madame le Président, je soutiens qu'un ministre est avant tout un citoyen et que, si le tribunal veut entendre son témoignage, il peut lui envoyer une citation. Ces lignes directrices n'empêchent en rien cela.

Si l'on décidait qu'un ministre ne peut pas témoigner publiquement devant un tribunal comme n'importe quelle autre personne pour aider un de ses concitoyens, cela constituerait selon moi un principe tout à fait nouveau et dangereux, parce que nous pourrions alors dire qu'un ministre communique de façon déplacée avec le tribunal s'il témoigne au cours d'un procès et que, par conséquent, un ministre ne peut pas être cité à comparaître et ne doit jamais témoigner devant un tribunal.

LA CONDUITE DES MINISTRES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, afin que nous puissions comprendre les nouvelles règles établies par le premier ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Dès que les députés d'en face voudront bien se calmer, madame le Président, je demanderai au premier ministre s'il a décidé que ses ministres pouvaient influencer les juges indirectement, mais pas directement.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je répondrai oui dans la mesure où n'importe quel témoin, un témoin de moralité ou autre, influence le juge en témoignant sous serment, en répondant aux questions de l'avocat ou du tribunal. Tout témoin quel qu'il soit influence le juge et c'est là son rôle.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Par conséquent, il s'agit uniquement de savoir s'il influence le juge de façon illégale. Comme le laissent entendre les lignes directrices, il serait certainement illégal d'essayer d'influencer un juge directement ou indirectement, en dehors du tribunal. Voilà la raison d'être de ces lignes directrices; il ne s'agit pas d'empêcher les ministres de témoigner devant les tribunaux, sur citation ou volontairement . . .

M. Crombie: Il y a une différence et vous le savez.

M. Trudeau: Oui, madame le Président, je sais qu'il y a une différence et si le député de Rosedale veut poser une question . . .

M. Crombie: Dites la vérité.

M. Trudeau: Madame le Président, s'il ne croit pas son chef capable . . .

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Dites la vérité.

M. Trudeau: Madame le Président, le député de Rosedale ne croit pas son chef capable de poser des questions. Je lui demande seulement de patienter.

Une voix: Vous n'êtes pas capable d'y répondre.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, le député de Rosedale me demande de dire la vérité. Je trouve ce genre d'insinuation extrêmement insultante. Il n'oserait pas me le dire en face, à l'extérieur.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Trudeau: Madame le Président, . . .

Mme le Président: A l'ordre.

Une voix: La société juste.

M. Trudeau: Madame le Président, je tiens à préciser que je n'ai lancé aucun défi au député. Je tiens seulement à dire que nos discussions dégénèrent à tel point que je ne respecte pas le député plus qu'il ne me respecte. Ce n'est pas ce qui va faciliter le genre de dialogue que nous devrions avoir ici.

Des voix: Bravo!

• (1500)

M. Trudeau: Je pense que nous devrions essayer de nos montrer aussi polis envers les autres ici que nous le sommes à l'extérieur, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Fraser: C'est la paille et la poutre.

L'UTILISATION DU CABINET ET DU PAPIER À LETTRE D'UN MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre du Canada trouve-t-il convenable que les bons offices et le papier à lettre du solliciteur général du Canada servent à influencer un juge directement ou indirectement?

M. Nielsen: Dans une affaire criminelle.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est la même question que tantôt.

M. Baker (Nepean-Carleton): Pas du tout!

M. Trudeau: J'ai dit que tout témoin influence le juge indirectement . . .

[*Français*]

M. La Salle: Il s'agit du solliciteur général, et non pas de n'importe quel témoin.

Mme le Président: A l'ordre! Le temps passe et on ne peut pas entendre la réponse. Si les députés sont intéressés, je vais de nouveau donner la parole au très honorable premier ministre.

M. Trudeau: Je vous remercie, madame le Président. Je dois dire que le député de Joliette suit une pratique très courante de crier constamment à travers la Chambre parce qu'il n'a ni le courage ni l'intelligence de se lever pour poser des questions.

M. La Salle: Je n'essaie pas d'entraver la justice!

M. Trudeau: Est-ce que le député veut porter une accusation?

Mme le Président: A l'ordre! Je prierais le très honorable premier ministre de répondre à la question du très honorable chef de l'opposition, et peut-être laisser de côté ce qu'il a à dire pour l'instant, puisqu'il n'a pas la parole. Le député de Joliette.

M. La Salle: Je n'essaie pas d'entraver la justice. C'est ce que je dis.

M. Trudeau: Madame le Président, je dis que si dans l'opinion du chef de l'opposition et du député de Joliette ça constitue un acte de tripotage de la justice que de témoigner dans une cour ouverte, comme le ferait n'importe quel témoin, à ce moment-là, madame le Président, je dis oui.

M. La Salle: Le très honorable premier ministre ne répond pas à la question.

M. Trudeau: Madame le Président, je . . .

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COLLENETTE—LE PROCÈS D'INTENTION QU'AURAIT FAIT M. THACKER

M. D. M. Collenette (York-Est): Madame le Président, vous vous souvenez sûrement qu'aujourd'hui même, je vous ai prévenue que je soulèverais la question de privilège concernant un incident survenu hier à la Chambre des communes. Je renvoie d'abord Votre Honneur aux pages 17,733, 17,734 et 17,737 du hansard d'hier, soit du 25 mai 1982. Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a été le premier à intervenir à l'occasion d'une motion d'opposition. Voici un passage de son discours qui figure à la page 17,733:

> Les premiers responsables sont non seulement les ministres, mais également les libéraux de l'arrière-ban. Quand vient le moment de voter, ils préfèrent protéger leur gagne-pain au lieu de voter contre les plans du cabinet qui ne font que causer des problèmes ou les aggraver au lieu de les résoudre.

Des voix: Bravo!

M. Collenette: Les applaudissements qui nous parviennent de l'autre côté m'encouragent justement à revenir sur cette question aujourd'hui. Je suis intervenu tout de suite après que le député eut prononcé ces mots hier. L'Orateur adjoint qui occupait alors le fauteuil, étant en pleine conversation avec le greffier de la Chambre, n'avait pas entendu précisément ce que le député avait dit. En toute courtoisie, j'ai attendu la fin de l'intervention du député pour me lever à nouveau et plaider ma cause auprès de l'orateur suppléant qui occupait alors le fauteuil. J'estime, madame le Président, que les paroles prononcées hier par le député de Lethbridge-Foothills constituent une atteinte à mes privilèges et à ceux des autres députés, surtout à ceux de notre parti.

Je voudrais attirer votre attention sur le commentaire 316 de Beauchesne, paragraphes *e*) et *i*) lesquels se lisent comme suit:

> Outre les restrictions prévues à l'article 35 du Règlement, l'usage, tant en Angleterre qu'au Canada, qu'un député portant la parole s'abstienne:
>
> *e*) de prêter à un de ses collègues des intentions inavouables ou autres que celles qu'il prétend avoir: lui faire un procès d'intention;
>
> i) de critiquer les actes et les délibérations passés de la Chambre.

On en trouve la justification dans le commentaire 319(3) de Beauchesne qui se lit ainsi:

> L'Orateur ne permettra pas à un député, à la Chambre des communes, de se laisser aller à des critiques contre la Chambre elle-même en tant qu'institution politique, ni de prêter des motifs indignes aux actes d'un ou de plusieurs députés dans un cas particulier, ni d'employer un langage blasphématoire ou indécent, ni de mettre en doute les pouvoirs reconnus et certains de la Chambre, ni de critiquer, combattre ou mettre en doute de quelque manière que ce soit les actes et travaux passés de la Chambre, ni de parler d'une façon abusive et irrespectueuse d'une loi du Parlement.

J'ai ajouté hier qu'on en trouve une confirmation claire dans la dix-neuvième édition d'Erskine May, à la page 153. Enfin, je voudrais verser au compte rendu le texte qui figure dans la 19e édition d'Erskine May, à la page 424, sous le titre «Critique des votes de la Chambre». Le voici:

S'il est interdit de faire allusion à des débats terminés, il l'est encore plus de critiquer la façon dont la Chambre a voté, à moins de chercher à justifier une motion portant annulation du vote. Non seulement ces commentaires relanceraient la discussion sur des questions déjà tranchées, mais ils seraient tout à fait déplacés, si l'on songe que celui qui critique est lié par une décision prise à la majorité des voix au cours d'un vote auquel il a lui-même participé.

A mon humble avis, nous avons vu ici ces dernières semaines se commettre régulièrement des infractions au Règlement. Je crois qu'il est temps que les députés, de quelque parti qu'ils soient, veillent à ce que ce genre de situation ne se reproduise plus. Je soutiens . . .

Mme le Président: Je saurais gré au député de s'abstenir de dire qu'on a enfreint le Règlement. Pour autant que je le sache, j'ai essayé d'empêcher tout accroc au Règlement. Si le député estime qu'on a enfreint le Règlement, il doit me dire exactement à quelle occasion et je vais essayer de prendre les mesures correctives nécessaires. A mon avis, il serait préférable que le député s'en tienne strictement à l'exposé qu'il veut faire.

M. Collenette: Madame le Président, je retire volontiers mes dernières remarques. Peut-être les événements d'hier ont-ils laissé mon émotion aveugler ma raison. Cependant, l'exemple que j'ai donné aujourd'hui démontre clairement qu'on a enfreint le Règlement de la Chambre. Quand j'ai pris la parole pour le signaler à la Chambre hier, comme en fait foi le hansard, à la page 17737, l'Orateur suppléant a déclaré qu'il vérifierait le compte rendu et que la présidence rendrait sa décision plus tard. C'est pourquoi je pense que je suis tout à fait justifié de soulever cette affaire dans ce contexte aujourd'hui.

Mme le Président: Je savais que le député risquait de soulever la question de privilège, mais j'ai seulement été mise au courant du libellé exact de la question à mon arrivée à la Chambre. Je savais que l'Orateur suppléant avait pris la question en délibéré hier. Je n'ai malheureusement pas pu vérifier très bien au hasard à quoi le député faisait allusion au juste. J'ai essayé d'examiner très rapidement les passages de Erskine May que le député a cités mais je n'ai pas pu vérifier les autres citations. Par conséquent, je dois réserver mon jugement sur cette question.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je n'ai absolument aucune objection à ce que vous réserviez votre jugement sur cette question, mais je suis persuadé que d'autres députés interviendront si vous ne comptez pas considérer le problème soulevé par le député de York-Est (M. Collenette) comme une affaire ridicule et une perte de temps.

Des voix: Oh, oh!

M. Cousineau: Quelle audace!

M. Nielsen: Par conséquent, madame le Président, je vous conseille d'écouter l'avis d'autres députés avant d'étudier sérieusement le problème soulevé par le député de York-Est. Comme il se plaint du fait qu'un député ait fait un procès d'intention à un de ses collègues, je vous conseille de lire également la page 17738 du hansard. Vous y verrez que, suite à une allégation que je faisais au sujet de la prolongation du temps de parole, le député de York-Est m'a accusé de «chantage». Il est intervenu avec l'intention implicite de m'accuser de tenter de faire du chantage. Mes intentions étaient fort différentes de celles que m'a prêtées le député de York-Est par cette interjection. Si j'ai pris la parole, c'était pour dire à la présidence qu'elle a le devoir d'entendre d'autres opinions à ce sujet si l'on veut traiter cette affaire sérieusement.

• (1510)

Mme le Président: Tout d'abord, personne n'a manifesté le désir de prendre la parole au sujet de cette question de privilège. Cependant, la présidence a toujours le loisir, après avoir examiné la première allégation du député de York-Est (M. Collenette), de revenir à la Chambre et de demander d'autres opinions. Cela ne pose pas de problème si la présidence estime qu'il y a lieu de poursuivre plus avant l'examen de cette question.

Le député soulève-t-il une nouvelle question de privilège au sujet des expressions qui ont été employées hier? Il fait signe que non. C'est bien. C'est clair.

M. Nielsen: Madame le Président, je n'aime pas que l'on interprète mes signaux aux fins du compte rendu. Je puis affirmer catégoriquement que je ne suis pas aussi susceptible que le député de York-Est. Même si les intentions qu'il me prête laissent à désirer, je n'ai pas l'intention de faire perdre son temps à la Chambre en soulevant la question de privilège à propos de sa conduite.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HNATYSHYN—LE DÉPÔT DES LIGNES DIRECTRICES ENVOYÉES AUX MINISTRES

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'invoque le Règlement à la suite de la période des questions d'aujourd'hui. Au cours de la période des questions, le premier ministre (M. Trudeau), en réponse à des questions concernant les lignes directrices envoyées aux ministres au sujet de communications avec les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, a lu des extraits des lignes directrices. Si madame le Président veut bien jeter un coup d'œil aux bleus, elle constatera, je crois, qu'il citait les lignes directrices mêmes en réponse aux questions du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence). Ces lignes directrices ne nous sont pas accessibles comme députés et ont été tenues secrètes par le gouvernement.

M. Cousineau: Il a cité le hansard.

Pétitions

M. Hnatyshyn: Je voudrais citer le commentaire 327 de la cinquième édition de Beauchesne, par Fraser, Birch et Dawson, que madame le Président connaît très bien:

Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le Bureau.

Je pouvais voir de ma place que le premier ministre citait une ligne directrice, et non un autre document. Je pouvais voir le document de ma place, à deux pas de celle du premier ministre. Je demande à Votre Honneur d'exiger que le premier ministre mette les lignes directrices à la disposition de ses ministres afin que nous, à la Chambre des communes, puissions savoir à quelles restrictions et contraintes le cabinet est soumis.

Mme le Président: Le député a bien cité l'article en question de Beauchesne. Je ne sais pas très bien—et je vais consulter le hansard à cet égard—si le premier ministre (M. Trudeau) citait un document officiel ou le hansard, comme l'a fait, je crois, le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence). Nous allons vérifier dans le hansard, car l'objection du député est fondée.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES—PRÉSENTATION DU 12E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT MIXTE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 12e rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

COMPTES PUBLICS—PRÉSENTATION DES 14E ET 15E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter les 14e et 15e rapports du comité permanent des comptes publics.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

PÉTITIONS

M. SHIELDS—LE RETRAIT DU BUDGET

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter la pétition suivante, au nom de quelques citoyens de ma circonscription d'Athabasca. Les 21 soussignés, membres du Club de l'âge d'or Dew Drop In de St. Lina, dans la province d'Alberta, veulent signifier leur opposition au budget déposé le 12 novembre par le ministre des Finances (M. MacEachen).

La pétition a pour but de demander au gouvernement qu'il retire immédiatement ce budget destructeur et discriminatoire, en particulier pour les Canadiens âgés. Les pétitionnaires espèrent que madame le Président jugera la pétition recevable, qu'elle saisira le caractère urgent de leur demande et qu'elle voudra employer les pouvoirs discrétionnaires dont elle dispose pour permettre dans les plus brefs délais le renvoi de cette pétition, aux fins du débat, au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. JOE REID (ST. CATHARINES)—L'IMPÔT SUR LE LOYER FICTIF

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des habitants de St. Catharines. Par cette pétition les propriétaires de maisons du Canada se disent irrités du fait que les documents budgétaires présentés en novembre 1981 aient même mentionné la possibilité d'imposer un loyer fictif.

Les propriétaires de maisons sont l'épine dorsale du pays. Ils tiennent à manifester immédiatement leur opposition afin que tout gouvernement présent ou futur en prenne bonne note et sache bien que les propriétaires de maisons trouveraient totalement inacceptable tout impôt supplémentaire.

M. HEAP—LES ESSAIS DE MISSILES CRUISE SUR LE TERRITOIRE CANADIEN

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des citoyens de Toronto qui prient le Parlement de bien vouloir demander au premier ministre (M. Trudeau) de ne pas autoriser les essais de missiles Cruise sur le territoire canadien.

M. DARLING—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 157 citoyens du district de Muskoka, en Ontario, qui se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes un grief commun, convaincus qu'elle saura y porter remède. Ils déclarent humblement que le bill d'initiative parlementaire C-451, relatif à la loi sur le contrôle des armes à feu, porte sur le nombre d'armes à feu en circulation au Canada et vise à réglementer le nombre d'armes à feu au Canada. Les soussignés, vos pétitionnaires, prient donc humblement le Parlement de s'opposer à cette mesure et d'examiner immédiatement les lois actuelles sur les armes à feu qui manquent de souplesse, qui sont coûteuses à faire appliquer et inefficaces sauf pour harceler les citoyens respectueux des lois. Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

M. ROSE—DEMANDE DE LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 300 habitants du lotissement Eagle Ridge, dans ma circonscription, qui demandent à recevoir leur courrier à domicile. Ces personnes ne comprennent pas pourquoi elles n'ont droit qu'au service de banlieue ou à une batterie de boîtes aux lettres au coin de la rue alors que l'affranchissement coûte maintenant 30c. et que leurs voisins des quartiers plus anciens reçoivent le courrier à leur porte tous les jours.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2830, 2872, 3677, 3678, 3768, 3771, 4183, 4273 et 4282.

[*Texte*]

LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question no 2830—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le Conseil privé pour la Commission des relations de travail dans la Fonction publique à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $4,463 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): 1. *a*) et *b*) La Commission de la Fonction publique et le bureau du contrôleur général ont élaboré conjointement un programme visant à former des administrateurs financiers compétents. Les critères de sélection ont été les suivants: l'intérêt manifesté par l'employé, ses aptitudes certaines à terminer le programme avec succès et les responsabilités de son poste en matière d'administration financière. Les coûts des congés d'étude ont été autorisés d'après la politique du Conseil du Trésor: Chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation du perfectionnement et des subventions.

2, 3. *a*), *b*), *c*). 4. Néant.

Questions au Feuilleton

LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question no 2872—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le Bureau du Conseil privé pour la Commission des relations de travail dans la Fonction publique à la page 32.27 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'accueil, *a*) de quel genre de service s'agissait-il, *b*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des $4,383 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):

a) et *b*)	Frais d'accueil par fonctionnaire:		$4,271
	Conférence sur l'arbitrage:		112
		Total	$4,383

Contrats de plus de $2,000— aucun.

c) Se reporter à la directive en matière d'accueil du Conseil du Trésor, au chapitre 360 des Manuels de politique administrative.

d) Les registres ne sont pas tenus selon un système permettant de répondre à cette partie de la demande.

LES REJETS PAR LES AUTORITÉS POLONAISES DE DEMANDES D'ÉMIGRATION

Question no 3677—**M. Cossitt:**

D'après le gouvernement, à combien de Polonais les autorités polonaises ont-elles refusé un visa de sortie au cours des trois dernières années après que les autorités canadiennes aient autorisé leur entrée au Canada?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le tableau ci-après indique le nombre connu de rejets par les autorités polonaises de demandes d'émigration au Canada présentées par des nationaux polonais. L'ambassade du Canada à Varsovie ne peut obtenir ces renseignements que des requérants eux-mêmes. Or, ceux-ci n'informent pas toujours l'ambassade du rejet de leur demande, ou encore du fait qu'ils ont modifié leurs projets d'émigration. Par conséquent, les chiffres ci-dessous ne sont qu'approximatifs. Toutefois, il convient de souligner l'esprit de coopération manifesté par les autorités polonaises avant l'imposition de la loi martiale, le 13 décembre 1981. En effet, la dernière liste de cas présentée au gouvernement polonais, le 16 juin 1981, ne comportait que cinq cas, dont un seul n'a pas encore été réglé.

	1979	1980	1981
Demandes d'émigration rejetées par les autorités polonaises—cas/(personnes)	23/(45)	12/(18)	6/(12)

Questions au Feuilleton

LES REJETS PAR LES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES DE DEMANDES D'ÉMIGRATION

Question nº 3678—**M. Cossitt:**

D'après le gouvernement, à combien de ressortissants soviétiques les autorités soviétiques ont-elles refusé un visa de sortie au cours des trois dernières années après que les autorités canadiennes aient autorisé leur entrée au Canada?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le tableau ci-après indique le nombre connu des rejets par les autorités soviétiques de demandes d'émigration au Canada présentées par des citoyens soviétiques. L'ambassade du Canada à Moscou ne peut obtenir ces renseignements que des requérants eux-mêmes. Or, ceux-ci n'informent pas toujours l'ambassade du rejet de leur demande, ou encore du fait qu'ils ont modifié leurs projets d'émigration. Par conséquent, les chiffres ci-dessous ne sont qu'approximatifs.

	1979	1980	1981
Demandes d'émigration rejetées par les autorités soviétiques—cas/(personnes)	55/(129)	35/(99)	13/(30)

LES DOSSIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ DE LA GRC

Question nº 3768—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3230 selon laquelle le gouvernement ne peut garantir qu'aucun dossier détenu par le service de sécurité ne sera détruit, altéré ou modifié de quelque façon que ce soit pendant et après le transfert de la GRC au nouveau service de sécurité civil, *a*) quelle est la politique du gouvernement au sujet des dossiers qui seraient détruits, altérés ou modifiés, *b*) pour quelles raisons le gouvernement pourrait-il vouloir détruire, altérer ou modifier ces dossiers de quelque façon que ce soit, *c*) le gouvernement reverra-t-il immédiatement sa décision et consentira-t-il à laisser intacts les dossiers de sécurité de la GRC?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): *a*) On ne détruit actuellement aucun dossier détenu par le service de sécurité. En réponse à la recommandation nº 14 du rapport de la Commission McDonald, j'envisage en ce moment la révision des politiques visant les calendriers de conservation et d'élimination des dossiers du service de sécurité.

b) Le fonctionnement efficace du service de sécurité exige la révision des calendriers de destruction et de conservation; voir aussi la partie *b*) de la réponse à la question nº 3230 parue dans le hansard du 9 février 1982, à la page 14814.

c) Non.

L'INSPECTION DU COURRIER DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Question nº 3771—**M. Cossitt:**

1. Les autorités carcérales fédérales ont-elles pour principe d'ouvrir ou d'inspecter de quelque façon que ce soit le courrier que les détenus reçoivent de députés ou de leurs avocats et, le cas échéant, combien de fois l'a-t-on fait au cours des trois dernières années?

2. Les autorités de la prison lisent-elles le courrier ou en prennent-elles note lorsqu'elles visitent les cellules des détenus concernés et, le cas échéant, combien de fois cela s'est-il produit au cours de chacune des trois dernières années?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

1. Le courrier qu'un détenu reçoit d'un député bénéficie de l'immunité, et la ligne de conduite du SCC garantit de manière absolue le caractère confidentiel de ces communications. Pour ce qui est de la correspondance entre le détenu et son conseiller juridique, elle bénéficie habituellement d'immunité en matière d'ouverture et de censure du courrier. Toutefois, le directeur a l'autorisation d'ouvrir le courrier, s'il a des motifs de croire que l'échange, sans restriction ni examen de correspondance avec un détenu donne risque de compromettre la sécurité de l'établissement. Il est alors habilité à ordonner que l'on ouvre, aux fins d'inspection, une enveloppe en provenance d'un avocat ou adressée à celui-ci. On ne peut en faire la lecture qu'au minimum, dans la mesure où cela est nécessaire pour établir s'il s'agit à proprement parler d'un échange privilégié entre l'avocat et son client. En l'absence de cet ordre, le courrier est remis au destinataire sans avoir été décacheté. On n'établit aucune statistique du nombre des cas où l'on ouvre ces lettres.

2. Les autorités pénitentiaires n'ont pas pour politique ni pour consigne de lire le courrier que le détenu conserve dans sa cellule.

M. CLIFFORD OLSON

Question nº 4183—**M. Lewis:**

1. A-t-on pris des dispositions pour que l'épouse de M. Clifford Olson lui rende visite aux frais du gouvernement pendant son séjour au pénitencier de Kingston et, le cas échéant, combien en coûte-t-il?

2. *a*) M. Olson a-t-il une cellule particulière au pénitencier de Kingston, *b*) a-t-il un appareil de télévision dans sa cellule, *c*) lui sert-on ses repas dans sa cellule, *d*) a-t-il un terrain d'exercice particulier loin des autres détenus?

3. Verse-t-on à M. Olson ou à quelqu'un d'autre désigné par lui une rémunération régulière à la suite de ses aveux et de sa condamnation subséquente et, le cas échéant, de combien?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada et la Gendarmerie royale du Canada: 1. Non.

2. *a*) Oui, M. Olson a une cellule particulière comme tous les détenus incarcérés dans des établissements fédéraux. *b*) Non. *c*) Non. *d*) Non, il fait de l'exercice avec les autres détenus de sa rangée.

3. Non.

LA CANARCTIC SHIPPING COMPANY LTD.

Question nº 4273—**M. MacKay:**

1. Le gouvernement est-il mêlé de près ou de loin à la Canarctic Shipping Company Ltd. d'Ottawa et, le cas échéant, de quelle manière?

2. Cette société possède-t-elle le *M.V. Arctic*?

3. Le M.V. Arctic a-t-il déjà été à la disposition de l'agence d'affrètement soviétique *Sovfracht* pour des périodes de temps limitées et, le cas échéant, *a*) quelles en étaient les principales modalités, *b*) le gouvernement approuvait-il ce type d'affrètement?

4. Le *M.V. Arctic* est-il doté d'un équipement spécial de navigation dans les glaces, encore inconnu des Soviétiques?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Transports Canada répond comme suit:

1. Oui, le gouvernement est le principal actionnaire.

2. Oui.

3. Oui, chaque hiver, la compagnie Canarctic loue le navire *Arctic* à la compagnie North Water Navigation Ltd. en vertu d'un contrat d'affrètement à temps. L'agence soviétique *Sovfracht* l'a à son tour sous-affrété de la compagnie North Water Navigation Ltd. au cours des hivers de 1980-1981 et 1981-1982, et ce, pour commercer dans la Baltique. *a*) Nous ne le

savons pas. Ces renseignements commerciaux sont la propriété de la compagnie North Water Navigation Ltd. *b*) Non.

4. Non.

LES RÉGIMES PROVINCIAUX D'ASSURANCE-SANTÉ

Question nº 4282—**M. Herbert:**

Pour la dernière année pour laquelle on dispose de renseignements, quelle a été la contribution du gouvernement aux primes des régimes provinciaux d'assurance-santé des employés de la Fonction publique, en *a*) Ontario, *b*) Colombie-Britannique, *c*) Alberta?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Voici comment s'établissait, pour l'année financière 1980-1981, la contribution totale que le gouvernement a versée au nom de ses employés aux autorités provinciales de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique au chapitre des régimes d'assurance-santé desdites provinces.

Ontario	$25,958,919.14
Alberta	$ 3,398,217.62
Colombie-Britannique	$ 9,241,861.05

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Tous les avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Blaker, pour étudier le bill C-112, tendant à modifier certaines lois fiscales, présenté par M. Bussières.

Sur l'article 1—

M. Thomson: Monsieur le président, d'après leurs derniers rapports financiers, les grandes sociétés pétrolières et gazières canadiennes comme Dome, Sulpetrol, Turbo et bien des petites sociétés canadiennes, ont accusé des pertes importantes durant

le premier trimestre de cette année. Je voudrais que le ministre d'État chargé des Finances me dise dans quelle mesure ces pertes sont dues à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui a considérablement réduit la marge brute d'autofinancement de toutes les sociétés pétrolières et gazières.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, le député part d'une hypothèse qu'il devrait prouver, et je pense qu'avant de tirer des conclusions à partir d'une telle hypothèse, il devrait établir le lien de conséquence qui existe entre les faits qu'il tente de rapprocher. Il n'y a aucune évidence première que la conclusion qu'il tire est valide et que l'effet qu'il décrit est produit par les causes qu'il veut bien identifier. Alors, je lui demanderais, s'il veut vraiment établir la solidité de son cas, qu'il en fasse la démonstration.

[*Traduction*]

M. Thomson: Monsieur le président, les pertes qu'ont subies les sociétés pétrolières et gazières sont évidentes. Le ministre d'État aux Finances peut-il me dire si lui-même ou son ministère a entrepris une étude qui montrerait que la taxe sur les recettes pétrolières et gazière (T.R.P.G.) a bien entraîné des pertes monétaires pour ces sociétés? C'est la question que je pose. De nombreuses sociétés gazières et pétrolières, notamment les plus petites, auraient réalisé des bénéfices si ce n'avait été de la T.R.P.G. Je tiens à préciser au ministre que c'est le cas de Sulpetro. S'il veut bien prendre le temps d'examiner les livres de cette société, il se rendra compte qu'elle a essuyé des pertes à cause de la T.R.P.G. Autrement, son bilan aurait été positif. Si je dis cela, c'est pour montrer au ministre d'État aux Finances qu'il ne peut faire entrer dans les recettes les subventions accordées en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, j'aimerais rappeler au député ce que je lui disais tantôt. Si par exemple on fait l'examen de l'état général de l'économie, il est bien évident qu'actuellement il y a certains types d'entreprises qui fonctionnent dans le domaine de l'exploration ou de l'exploitation pétrolière ou gazière qui rencontrent des difficultés. Cependant, j'aimerais attirer également son attention sur le fait qu'il existe de nombreuses entreprises également qui, actuellement, fonctionnent dans d'autres secteurs d'activité et qui elles aussi connaissent des difficultés financières, de telle sorte qu'avant de dire que c'est la taxe qui est rattachée au revenu sur le pétrole et le gaz qui est la cause de difficultés temporaires financières de certaines compagnies qui opèrent dans le secteur, que cette taxe est la cause spéciale, je pense que le député devrait étudier attentivement chaque cas. Il faudrait également qu'il tienne compte du fait que, lorsqu'on examine le Programme énergétique national, on s'aperçoit qu'il y a également de nombreuses mesures incitatives et d'encouragement, dont même on parle dans le projet de loi, qui visent à aider les compagnies qui font de l'exploration, qui font de l'exploitation dans la domaine pétrolier et gazier, qui les aident à accentuer leur travail d'exploration et d'exploitation et contribuent ainsi à améliorer leur situation financière.

[*Traduction*]

M. Thomson: Comment le ministre peut-il affirmer à la Chambre que le gouvernement essaie d'aider les sociétés pétrolières et gazières à trouver du pétrole quand on sait que 55 tours de forage sont aujourd'hui en exploitation dans l'ouest du Canada, alors qu'avant l'introduction du Programme énergétique national, il y en avait 455. Cela ne montre-t-il pas que le Programme énergétique national ne fonctionne pas et ne sert pas de stimulant? Le gouvernement a enlevé à l'industrie toutes ses liquidités, de sorte qu'elle n'a plus les capitaux nécessaires pour prospecter. Même si le gouvernement subventionne, dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier, 30 p. 100 des travaux d'exploration conventionnelle dans l'ouest du Canada, les sociétés doivent assumer 70 p. 100 des coûts elles-mêmes. Le problème, c'est qu'elles ne disposent pas de cet argent, peu importe les sommes que le gouvernement est prêt à leur donner.

Même dans les régions neuves, où le gouvernement est prêt à assumer 80 p. 100 des coûts, si un puits coûte 40 millions dans la mer de Beaufort et que la société doit assumer 20 p. 100 des coûts, il lui faut 8 millions. Le gouvernement sait-il combien de sociétés sont en mesure d'investir 8 millions de dollars dans la mer de Beaufort? Dans le cas d'un puits de 70 millions de dollars à Hibernia, combien de sociétés peuvent investir 6 millions? Le gouvernement a-t-il réalisé une étude à ce sujet?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je suis un peu surpris. Je vais retourner la question d'une autre façon au député. Si le député fait l'examen, par exemple, du programme d'encouragement pétrolier, il va se rendre compte qu'une subvention qui peut aller jusqu'à 80 p. 100 des coûts d'exploration va être accordée à cette entreprise. Je serais très heureux de savoir si une telle forme de remboursement ou de subvention était disponible à d'autres types d'industries, et si ces dernières diraient que ce n'est pas un encouragement à investir dans leur entreprise et à développer leur entreprise. J'aimerais lui faire remarquer également que le projet de loi que nous étudions, surtout dans sa deuxième partie, met en place un accord qui a été négocié entre le gouvernement de l'Alberta, entre autres, et le gouvernement canadien, et que, selon les termes de ce nouvel accord, le régime des prix du pétrole et du gaz va permettre justement aux compagnies pétrolières de réaliser des revenus accrus et partant des liquidités plus importantes afin de continuer leur travail d'exploration et d'exploitation.

[*Traduction*]

M. Thomson: Monsieur le président, la qualité se révèle à l'usage. Cela revient à dire que les activités liées àl'exploration pétrolière et gazière n'ont jamais été aussi faibles. Le ministre pourrait-il me dire pourquoi les compagnies ne recherchent pas de pétrole et de gaz à l'heure actuelle? Je peux lui en fournir l'explication. Ils n'ont pas confiance dans le gouvernement. Je ne vois pas ce que cela a à voir avec le fait que le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral ont conclu une entente. Les compagnies ne recherchent pas de pétrole pour la simple et bonne raison que les gouvernements fédéral et albertain se sont taillé la part du lion et n'ont rien laissé à l'industrie. Le ministre pourrait-il nous éclairer à ce sujet?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je pense que le député peut essayer toutes sortes de causes au fait qu'il y a un certain ralentissement ou qu'il ait pu y avoir un certain ralentissement dans certains domaines d'opération dans le domaine pétrolier et gazier. J'aimerais rappeler également ce que je disais tantôt au député, que l'économie générale est en période de sérieuses difficultés, que non seulement le domaine des investissements, mais aussi le domaine même du fonctionnement des entreprises en règle générale est fortement ralenti, et cela est causé par une baisse de la demande globale qui frappe l'économie en général. J'aimerais lui rappeler également qu'il existe également une diminution dans le domaine de l'énergie. Il y a eu une baisse imprévue quand même du cours mondial du pétrole et il y a eu également des baisses substantielles du côté de la demande. Alors le député, au lieu d'essayer de prouver que le Programme énergétique national est la cause d'un certain ralentissement dans certains secteurs d'exploration ou d'exploitation du gaz ou du pétrole, devrait plutôt regarder quelles sont les mesures dans le Programme énergétique national qui encouragent les investissements, la recherche, l'exploration et l'exploitation de nos ressources naturelles nommément le gaz et le pétrole.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Thomson: Monsieur le président, j'ai étudié de façon approfondie le Programme énergétique national depuis sa présentation. Malgré tout le respect que je porte au ministre, je voudrais lui dire que j'en sais plus sur le Programme énergétique national que quiconque de ce côté-ci de la Chambre, y compris le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Des voix: Bravo!

M. Thomson: Le ministre d'État aux Finances prend la parole à la Chambre pour essayer de faire croire aux Canadiens que l'industrie du pétrole et du gaz ne fait plus d'exploration à cause du prix de l'énergie. C'est ce qu'il a dit; il a dit que le cours mondial du pétrole avait baissé. Cela est vrai, sauf que les prix canadiens sont encore loin d'atteindre 75 p. 100 du cours mondial, par conséquent, je ne vois pas quel effet cela pourrait avoir sur les travaux d'exploration.

Il a également déclaré que la situation économique en général était à l'origine du ralentissement de l'industrie pétrolière et gazière. Ce sont des bêtises, et il le sait fort bien. Je voudrais que le ministre d'État aux Finances se lève et reconnaisse au moins que le prix et la situation économique en général—ou si on le formule différemment—que le Programme énergétique national a aggravé les problèmes de l'industrie pétrolière et gazière. Faisons au moins en sorte que cela soit consigné au hansard.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, dans l'ensemble des causes qu'on peut regarder, j'aimerais demander au député s'il a fait l'examen récemment des statistiques sur les ventes de gaz naturel et s'il ne pourrait pas trouver de ce côté également une raison pour laquelle il y a eu certains ralentissements dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation, et je lui réitère le fait que c'est simplifier et même caricaturer la situation. S'il connaît si bien le Programme énergétique national, il admettra que ce serait même fausser la situation que d'essayer de dire que ce programme décourage les investissements, que ce programme a diminué les activités d'exploration et d'exploitation, lorsque celui-ci est généreux pour encourager l'exploration et l'exploitation du gaz et du pétrole.

[*Traduction*]

M. Thomson: Le ministre d'État aux Finances a-t-il eu l'occasion de s'informer du nombre de compagnies canadiennes, particulièrement les compagnies pétrolières et gazières, dont la valeur boursière avait diminué au cours des huit derniers mois?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je pense que si le député veut qu'on s'assoie et qu'on fasse l'examen de cas particuliers, on peut toujours prendre le temps de le faire. Cependant je pense que si le député veut qu'on procède de façon exhaustive à l'étude du projet de loi, on n'aura pas le temps de faire l'examen des bilans des compagnies qui font de l'exploration et de l'exploitation dans le domaine pétrolier et gazier cet après-midi.

[*Traduction*]

M. Thomson: Ce que j'essayais de déterminer, c'est si le ministre d'État (Finances) est au courant de la très grave détérioration de la situation financière de grandes sociétés canadiennes et étrangères du secteur pétrolier et gazier au Canada. Quiconque comprend un tant soit peu ce secteur voudrait sûrement étudier les macro-répercussions du Programme énergétique national sur les titres des sociétés œuvrant au Canada à l'heure actuelle. Si le ministre ignore la réponse, je me ferai un plaisir de la lui donner. La valeur des titres de nombreuses sociétés canadiennes et étrangères a diminué de façon importante, car personne ne veut plus investir au Canada. Cela montre bien l'erreur qu'a constitué le Programme énergétique national et permet d'en mesurer les conséquences désastreuses.

Permettez-moi de passer à une autre question. Est-ce que le gouvernement croit qu'il a divulgué de façon honnête à la population canadienne le coût de sa politique de canadianisation? Jour après jour, nous entendons le gouvernement se réclamer de l'appui total de la population canadienne pour son programme de canadianisation. Le ministre sait-il si les Canadiens connaissaient bien les répercussions de cette politique sur les taux d'intérêt hypothécaire, sur la valeur du dollar canadien et sur la confiance des investisseurs? Est-ce que le ministre est prêt à dire que la population canadienne est au courant de tout cela, qu'elle connaît le coût du programme de canadianisation?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je suis convaincu que les Canadiens sont très conscients des avantages du Programme énergétique national, et également des avantages de la canadianisation d'un secteur important de notre industrie qui s'adresse particulièrement aux secteurs pétrolier et gazier. Cependant, contrairement au député, les Canadiens voient les phénomènes de l'économie beaucoup plus dans leur ensemble et comme des éléments interreliés plutôt que de tenter, de façon simpliste, de trouver une seule cause aux difficultés actuelles. Si on se fie au réquisitoire que vient de nous faire le député, il faudrait croire que les Canadiens pensent que le Programme énergétique national est la cause des taux d'intérêt élevés actuels. S'il faut en croire ce réquisitoire, on serait porté à conclure que les Canadiens établissent comme cause unique des taux de chômage extrêmement pénibles et douloureux actuels le Programme énergétique national.

Eh bien, j'aimerais lui rappeler que les nombreux Canadiens avec qui j'ai eu l'occasion de discuter voient la situation de façon beaucoup plus complexe. Ils voient d'une part les avantages du Programme énergétique national. Ils savent également qu'il y a un prix à payer si l'on veut établir une certaine proportion de canadianisation de notre entreprise. Ils savent également que le gouvernement agit avec bon jugement quant à la pression à mettre pour établir cette canadianisation, mais ils savent également que le pays, comme tous les autres pays industrialisés, est aux prises avec une crise économique extrêmement difficile et sévère, et que cette situation économique extrêmement sévère nous oblige à rencontrer des taux d'intérêt élevés, à connaître des taux d'inflation élevés et également des taux de chômage élevés. Et les Canadiens sont d'accord également avec le gouvernement pour dire que si on veut rétablir un climat de confiance pour permettre des investissements dans le secteur de l'exploration pétrolière ainsi que de l'exploitation et de l'exploration du gaz naturel, il s'agit de rétablir un climat général de l'économie qui va dissiper les inquiétudes et va permettre aux investisseurs de remettre la roue de l'économie en marche et de voir baisser les taux d'intérêt et de chômage. Mais la cause fondamentale de ces difficultés, c'est le climat d'incertitude causé par des taux d'inflation élevés. Et ce portrait général de l'économie, les Canadiens l'ont dans la tête. Ils appuient le gouvernement pour poursuivre cette lutte à l'inflation et ils évitent surtout d'essayer de trouver une cause unique, en l'occurrence le Programme énergétique national, pour dire que tout va mal au pays.

[*Traduction*]

M. Thomson: J'ignore à qui le ministre d'État (Finances) peut bien parler. En tout cas, pas aux mêmes Canadiens que moi. Je n'essaie pas de prétendre que le Programme énergétique national est la cause de tous nos problèmes d'inflation, de chômage et de taux d'intérêt. Ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est plutôt ce que le ministre d'État a voulu me faire dire. Je prétends cependant que le Programme énergétique national a amplifié tous ces problèmes. Il a fait augmenter le chômage, les taux d'intérêts et le taux d'inflation.

• (1540)

Si le ministre ne se rend pas compte des répercussions de ce programme sur la confiance que les investisseurs peuvent mettre dans notre pays, il ne lui reste plus qu'à demander aux Canadiens s'ils sont prêts à investir dans quoi que ce soit au Canada à l'heure actuelle. Ils ont perdu toute confiance dans leur pays.

Permettez-moi de poser une dernière question au ministre. Est-il au courant des mécanismes d'application de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires? S'il l'est, je voudrais simplement savoir combien de puits de pétrole sont en exploitation à l'heure actuelle au Canada?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, le député voudrait probablement qu'on prenne un catalogue, puis les pages et que l'on en fasse l'examen. Je pense que l'exercice auquel il veut se livrer n'est pas tellement sérieux. Il passe d'accusations grossières quant aux effets du Programme énergétique national jusqu'à demander combien il y a de tarauds sur les roues d'une charrette. Je pense donc que ce genre d'exercice est absolument spécieux.

Il a dit que l'industrie pétrolière canadienne était aux prises avec de graves difficultés. J'aimerais lui rappeler que suivant les données de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier au Canada, les résultats financiers et les recettes totales dans l'ensemble des activités de l'industrie pétrolière au cours du premier semestre de 1981, ce n'est pas il y a 20 ans, ce n'est pas il y a 10 ans, mais au cours du premier semestre de 1981, les recettes totales ont augmenté de 22 p. 100. Le député dit que si ça va mal, c'est à cause du Programme énergétique national. Ce dernier était en vigueur . . .augmentation au cours du premier trimestre de 22 p. 100 pour atteindre près de 24 milliards. C'est ce qu'il appelle des baisses de revenus, ce qu'il appelle un programme énergétique qui vient mettre en danger tout le secteur de l'énergie pétrolière. Il faudrait que le député regarde ses chiffres; le revenu net, les profits après impôt de l'industrie pétrolière, dans l'ensemble des activités de cette industrie, cela a connu une baisse de 21 p. 100 pour se chiffrer à 1.8 milliard de dollars. Quelles ont été les causes de cette baisse? La diminution de certaines activités. Mais cette diminution des activités et des revenus a été contre-balancée par des hausses du revenu net des trois autres principaux secteurs de l'industrie.

J'aimerais également rappeler au député, s'il fait l'examen de ces difficultés passagères que peut connaître un secteur en particulier, qu'il fasse l'examen des chiffres, des statistiques de vente du gaz naturel, par exemple, aux États-Unis, pour les trois derniers mois, et qu'il nous indique quels sont ces chiffres, ils ont subi eux aussi l'influence de la récession que connaissent les États-Unis. Est-ce qu'il peut nous donner lui aussi les chiffres sur les forages aux États-Unis? Est-ce qu'il peut remarquer qu'il y a également des baisses dans ce secteur du côté américain? Alors lorsque le député essaie de mettre uniquement la faute sur le Programme énergétique national, je lui dis qu'il simplifie la question.

[*Traduction*]

Le vice-président adjoint: A l'ordre. J'ai un problème parce que j'ai permis au député en tant que premier porte-parole de son parti de dépasser de près de cinq minutes son temps de parole. Je devrais peut-être dans ce cas demander aux députés s'ils sont unanimes à le laisser continuer. Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de Calgary-Sud de poser une dernière question?

Des voix: D'accord.

M. Thomson: Monsieur le président, j'aurais une dernière remarque à faire. Il est exact que les travaux de forage aux États-Unis enregistrent un ralentissement de près de 30 p. 100. Je suis prêt à l'admettre. Je le répète, chez nous, dans l'Ouest du pays, le nombre des tours de forage a chuté de 455 à 55 tandis qu'aux États-Unis, leur nombre est tombé de 5,000 à 3,500 ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Enfin, je trouve cela incroyable que le ministre d'État puisse citer des chiffres émanant de l'agence de surveillance du secteur pétrolier pour le premier trimestre de 1981, alors que le Programme énergétique national a été mis en place en octobre 1980.

Le ministre est-il à ce point ignorant des réalités de ce secteur qu'il pense qu'en cinq mois, la situation va changer du tout au tout et que le secteur va pouvoir s'adapter à une réduction brutale de la production? Est-il ignorant au point de vouloir décrire la situation de 1980 avec les chiffres du premier trimestre de 1981? C'est absolument ridicule.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je pourrais retourner l'argument au député et lui demander si lui aussi croit qu'une seule cause peut être appliquée pour déterminer certaines difficultés qui pourraient être rencontrées dans les investissements dans ce domaine. Le député sait très bien lui aussi que, lorsqu'il essaie de pointer du doigt le Programme énergétique national comme étant la cause de tous les maux au Canada, il se trompe de façon grossière. Il devrait l'admettre dans ses commentaires et dans la façon dont il pose ses questions.

M. Waddell: Monsieur le président, j'aimerais poser trois ou quatre questions au ministre d'État (Finances) . . .

[*Traduction*]

. . . Je ne prétends pas être un spécialiste, et je ne le suis pas d'ailleurs, en ce qui concerne le secteur énergétique du Canada. Je représente une circonscription de gens ordinaires, de consommateurs ordinaires, dans le quartier est de Vancouver.

Quand le Programme énergétique national a été présenté, j'ai souscrit à son objectif, de concert avec certaines autres personnes. Je l'ai fait pour deux raisons. En premier lieu, nous voulions que le consommateur canadien soit aussi avantagé que possible sur le plan des prix, tout en tenant compte en même temps de la nécessité d'obtenir un bon prix pour les ressources de l'Ouest. En outre, nous ne sommes pas tenus de nous conformer aveuglément au cartel des prix de l'OPEP. Tel était l'avis général dans ma circonscription. En outre, nous voulions aider autant que possible les entreprises canadiennes dans ce secteur. Nous trouvions catastrophiques qu'un secteur d'importance aussi cruciale que le secteur pétrolier et gazier soit à 70 p. 100 la propriété d'entreprises étrangères dont la plupart sont américaines. La bonne volonté régnait. Je me trouvais peut-être dans une position idéale pour analyser la situation, puisque je représente une circonscription de l'Ouest, au contraire de la plupart des députés d'en face, et puisque je suis aussi un consommateur. Mais depuis deux ans, cette situation n'a jamais été aussi grave. Les prix sont élevés, et ils continuent de

grimper, les partis libéral et conservateur privilégiant les prix forts; et l'on ne fait rien pour alléger le fardeau du peuple qui ne peut se permettre de payer pareils prix. Aucune subvention, aucun crédit d'impôt ne sont accordés.

Il existe un deuxième problème dont m'ont fait part les porte-parole du secteur. Comme peut le constater le ministre, le président de Sulpetro et son adjoint sont dans la galerie des visiteurs. Il pourrait peut-être entreprendre des pourparlers avec eux après le débat. On m'apprend qu'on n'aide pas les entreprises canadiennes. En fait, leurs liquidités ont considérablement et dangereusement baissé.

• (1550)

Je dirai à mes amis à ma droite qu'il m'a fallu un certain temps avant de le constater mais que je commence à comprendre maintenant. Les grosses sociétés comme l'Impériale ont réussi à s'adapter au Programme énergétique national. Elles peuvent survivre maintenant. Nous avons eu le pire de tous les mondes possible.

Cela dit, voici la question que je voudrais poser au ministre. D'abord, on me dit que la taxe sur le gaz naturel et sur les liquides extraits du gaz naturel qui est imposée dès que le gaz atteint le détaillant, représente une taxe à la consommation d'environ 65c. sur le prix de détail de $5.51 les 1,000 pieds cubes. Ajoutée à la hausse générale du prix du gaz, cette taxe a provoqué les augmentations suivantes de la facture du chauffage domestique: en Ontario, pour l'hiver 1980-1981, la facture moyenne a été de $727; en Alberta, de $425; en Colombie-Britannique, ma province, de $447; pour l'hiver 1981-1982, la facture est montée à $848 en Ontario; à $544 en Alberta et jusqu'à $708 en Colombie-Britannique. Le ministre peut-il confirmer ces chiffres? Conviendra-t-il avec moi que le consommateur a été durement touché par le Programme énergétique national et l'entente avec les provinces productrices, et que le gouvernement n'a prévu aucune mesure d'aide pour les personnes âgées et les personnes à revenus fixes, les retraités, et les pauvres? Le ministre conviendra-t-il que cette taxe est régressive et voudra-t-il nous indiquer comment le gouvernement entend profiter de cette mesure pour venir en aide à ceux qui ont subi ces hausses considérables de leur facture de chauffage?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, premièrement, j'aurais beaucoup de difficulté tant à infirmer qu'à confirmer les chiffres des coûts de chauffage dans les diverses provinces qui ont été mis de l'avant par le député. Je pense qu'il faudrait que je les regarde de plus près et les compare avec les augmentations, d'abord, du prix du combustible lui-même et également de la composante-taxe dans ce prix. Cependant, j'aimerais faire quelques remarques, souligner que le prix du gaz est toujours à 65 p. 100 du prix de l'huile et que le système de taxation qui ressort de l'entente avec l'Alberta est quand même un compromis auquel les deux paliers de gouvernement en sont arrivés. Je pense que ce serait se faire illusion que de croire qu'on ne peut établir de taxe, que le gouvernement n'a pas à aller chercher des revenus du secteur pétrolier et gazier lorsqu'on met en place des systèmes, des programmes pour aider l'entreprise et lorsqu'on met en place également des programmes d'aide pour élargir les capacités d'utilisation tant du gaz que d'autres produits énergétiques.

Le député insiste sur le caractère régressif d'une taxe qui s'applique à un bien de consommation. Je pense qu'il faut tenir compte d'un autre aspect également. Il est bien entendu que les personnes à plus faible revenu ont également à payer une taxe de chauffage, savoir une facture pour le chauffage de la même façon qu'une personne à revenu élevé. Mais j'aimerais rappeler au député que nous avons d'autres moyens de compenser l'augmentation de tels coûts, de soulager les personnes soit à revenu fixe, comme les personnes âgées, ou encore à plus faible revenu. J'aimerais seulement lire au député qu'au Canada, par exemple, l'exemption de base d'impôt, les tables d'impôt sont totalement indexées, ce qui donne aux individus un pouvoir d'achat quant à leur revenu qui couvre, si l'on veut, l'augmentation du coût de la vie, puisque les tables d'impôt sont indexées.

Le député a signalé le cas particulier de personnes âgées par exemple qui, elles, n'ont pas le choix, puisque souvent elles dépendent d'un revenu très isolé et ne peuvent pas accomplir un supplément de travail puisqu'elles sont à leur retraite. On a augmenté de façon substantielle le supplément de revenu garanti et également les pensions des retraités du gouvernement canadien sont indexées. Pour les personnes à faible revenu, j'ai indiqué les diverses indexations des tables d'impôt, et j'aimerais lui indiquer également que les allocations familiales, qui sont d'une certaine façon une mesure de soutien du revenu, une mesure sociale, sont également indexées de telle sorte que les augmentations du coût de la vie causées soit par les augmentations du prix du pétrole ou d'autres augmentations sont d'une certaine façon protégées par les diverses indexations contenues dans les grandes mesures sociales du gouvernement canadien et également dans les mesures d'indexation qu'on retrouve dans le système d'impôt sur le revenu des particuliers.

[*Traduction*]

M. Waddell: En toute déférence pour le ministre, je pense que cela n'a pas grand sens. Chose certaine, avec l'indice, les personnes âgées peuvent obtenir une augmentation de leur pension à cause de la hausse du coût de la vie, une hausse de 9 p. 100 peut-être, mais deux choses entrent en ligne de compte. La première, c'est que les coûts énergétiques ont grimpé de 18 ou 24 p. 100 et qu'il leur faut absorber cette hausse. La deuxième, c'est que, dans ma province, les personnes âgées reçoivent, outre leur pension, un supplément versé par le gouvernement provincial. Mais, si le montant de la pension augmente, le gouvernement diminue d'autant le supplément, ce qui fait qu'elles se retrouvent aussi mal loties qu'avant et elles pâtissent.

Permettez-moi de poser au ministre une question brève puis une longue. Qu'est-il advenu de la banque de gaz prévue par le Programme énergétique national? Le bill est muet à ce sujet. C'est une façon d'aider les petits producteurs dont les ressources gazières reposent dans des puits fermés et d'atténuer les pressions qui s'exercent pour qu'ils exportent ce gaz. Si nous avions une banque de gaz, comme le proposait à l'origine le Programme énergétique national, nous pourrions atténuer les problèmes de liquidités des petits producteurs et aider certaines sociétés canadiennes.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, j'aimerais bien pouvoir répondre au député sur la question de la banque du gaz. Malheureusement mes connaissances ne sont pas aussi étendues et j'ai pris beaucoup d'attention à étudier de façon rigoureuse les dispositions de la taxe d'accise et de la taxe du revenu du pétrole et du gaz, mais je dois lui avouer mon ignorance et lui indiquer que mes connaissances ne vont pas aussi loin. Je sais qu'il travaille de façon très ponctuelle au comité qui étudie les projets de loi sur l'énergie, et je suis assuré qu'il pourra à l'occasion poser la question à mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), et qu'il ne m'en voudra pas d'avoir des connaissances plus limitées que les siennes.

[*Traduction*]

M. Waddell: Je remercie le ministre pour sa réponse. J'estime que ce pourrait être là un moyen pour le gouvernement d'aider les petites entreprises. Un autre moyen d'aider serait de simplifier les formulaires relatifs à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et à l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires, qui sont tout simplement horribles à remplir, me dit-on. Nous ne devrions pas compliquer plus qu'il ne faut les choses pour les petites entreprises canadiennes. C'est d'ailleurs en partie pour cela qu'elles sont si mécontentes du gouvernement fédéral. Le ministre pourrait envisager de modifier ces formulaires.

Le 1er octobre 1981, le prix à la tête du puits de pétrole classique a augmenté de $2.50 le baril. Cela a porté le prix à la tête du puits à $21.25, soit $2.50 de plus que le prix de $18.75 prévu en vertu du PEN de 1980. Cela résulte, je crois, d'un accord avec l'Alberta. Toutefois, il y a un impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires qui est censé empêcher des profits inattendus, entre le prix le plus élevé et l'accord de septembre 1981 sur le pétrole classique et l'ancien prix du Programme énergétique national. Il n'entre en vigueur, grâce au projet de loi que nous débattons ici, que le 1er janvier 1982. C'est pourquoi aucun impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires n'a été perçu entre le 1er octobre et le 31 décembre 1981, alors que le prix du baril de pétrole a grimpé dans le même temps de $2.50, ce qui dépassait le plafond autorisé par le Programme énergétique national. En outre, c'est l'ancien taux de 8 p. 100 de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui s'est appliqué au nouveau prix d'octobre à décembre 1981, et non le nouveau taux de 12 p. 100. Le gouvernement a perdu à peu près 160 millions de recettes fiscales, d'après mes calculs, à cause de cette mesure.

• (1600)

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement a autorisé le secteur pétrolier à réaliser ces superprofits. Si le ministre est d'accord avec moi, accepterait-il un amendement ou pourrait-il proposer un amendement pour prélever les taxes qui n'ont pas été perçues d'octobre à décembre 1981 sur le pétrole majoré?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, le différentiel dans la perception de taxes auquel le député se réfère doit être examiné et soumis dans le contexte de l'accord général qui a été signé entre la province de l'Alberta et le gouvernement du Canada, de telle sorte que c'est partie aux négociations. Il faut bien se rappeler que si on examine les positions de départ des parties et l'accord, il y a eu tout au long des négociations des compromis, et justement ce phénomène particulier auquel le député se réfère fait partie de ce compromis. Je prétends donc bien humblement que si on acceptait sa suggestion, on contreviendrait à une partie de l'accord et on ferait preuve de mauvaise foi à l'égard de la province avec laquelle nous avons négocié un tel accord.

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le président, j'aurais une suggestion à faire au ministre au sujet du calcul de la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers et sur l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires. Disons-le franchement, si ces taxes ont été créées, c'est parce que les sociétés pétrolières réalisaient à une époque d'énormes profits. Aujourd'hui, elles connaissent des difficultés. Je l'ai déjà dit, mais l'an dernier leur situation était comparable à celle des banques. L'an dernier, elles faisaient d'énormes profits. A présent, ces profits ont diminué quelque peu. Les sociétés pétrolières faisaient de l'argent et elles auraient dû en faire davantage avec l'augmentation des cours. Lorsque le prix aux États-Unis a atteint le cours mondial, les Américains ont créé une taxe sur les superprofits. De notre côté, nous avons créé la taxe sur les recettes pétrolières et gazières.

J'ai dit il y a quelques minutes qu'il y avait au moins deux problèmes apparemment. Le premier tient à l'énorme quantité de paperasserie. Le second, c'est que la situation est très difficile pour les petites sociétés. Elles ont vraiment le couteau sous la gorge et n'ont pas les capitaux dont disposent les grosses sociétés. Nous nuisons aux petites sociétés, celles-là même que nous voulons aider.

Le ministre ne pourrait-il pas tenir compte de ma suggestion? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? C'est peut-être cette question que je devrais poser. Il pourrait peut-être m'éclairer à ce sujet. On pourrait mettre en place un système de redevance unique, une redevance provinciale dont le gouvernement fédéral toucherait une partie. On pourrait cumuler les deux. Nous n'aurions qu'une seule redevance afin que les sociétés n'aient pas à verser de l'argent à la fois au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral. Ils auraient une seule redevance à payer, dont une partie reviendrait au gouvernement fédéral. Je sais que cela suppose une certaine coopération, mais ne serait-il pas possible de percevoir ainsi les recettes dont le gouvernement fédéral a besoin au lieu d'avoir la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires? Une comptable m'a dit que, depuis trois mois, elle essayait de comprendre comment évaluer le montant de ces impôts. Les gens ont bien des problèmes à ce propos.

Qu'est-ce que le ministre pense de ma suggestion? On changerait la méthode d'imposition sans pour autant changer le résultat final?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je comprends les préoccupations des députés et je pense que la très forte majorité d'entre eux sont sensibles aux problèmes qui sont causés à l'industrie par la paperasserie comme telle, comme une espèce de phénomène d'inertie, et aussi parce qu'il y a plusieurs types de taxes à percevoir et qui sont applicables à plusieurs paliers.

Le député suggère qu'une façon d'éliminer et la paperasserie et la division des paliers de perception, ce serait d'avoir un régime de taxation, et ensuite l'entente pourrait prévoir que l'argent perçu serait partagé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province suivant des normes et des volumes qui pourraient être examinés. C'est une suggestion. L'accord viendra à échéance dans quelques années. On pourrait sûrement à l'occasion du prochain accord examiner la possibilité d'utiliser la voie suggérée par le député.

[*Traduction*]

M. Benjamin: Vous n'êtes pas obligé d'attendre aussi longtemps.

M. Peterson: Monsieur le président, pendant que nous discutons du Programme énergétique national et de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui en est un élément important, je pense que ce serait très utile pour les députés de tous les partis de réfléchir à la situation qui existait auparavant, aux changements qui ont eu lieu et à la situation actuelle. La taxe sur les recettes pétrolières et gazières constitue un élément essentiel d'un programme très complexe, mais extrêmement important pour l'avenir des Canadiens.

Je voudrais donc demander aux députés de se reporter à ce qui s'est passé au moment des dernières élections, quand le parti qui formait alors l'opposition officielle a fait certaines promesses. Quand j'aurai énuméré ces promesses, les députés constateront qu'elles sont toutes comprises dans le Programme énergétique national, de même que dans l'entente avec les provinces productrices, c'est-à-dire l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. Pendant la dernière campagne électorale, nous avions promis qu'il n'y aurait pas d'augmentation de 18c. de la taxe d'accise. Nous avons aussi déclaré que la hausse du prix à la tête du puits serait inférieure à $4 le baril en 1980. Troisièmement, nous avions indiqué que, sur une période de quatre ans, les consommateurs paieraient moins cher qu'ils ne l'auraient fait selon le budget Crosbie. Nous avions aussi déclaré que nous atteindrions ces trois objectifs grâce à un prix établi au Canada, à un prix pondéré.

Voyons maintenant ce qui s'est passé. Nous n'avons manifestement pas augmenté la taxe d'accise de 18c. Nous percevons plutôt une taxe de 3c. le gallon qui est versée dans la caisse de canadianisation dont le rôle est de promouvoir l'un des autres éléments importants de notre programme.

Quant à notre promesse relative au prix en 1980, nous pensions, et nous nous sommes mis d'accord là-dessus, que le prix ne devrait pas augmenter autant que le budget Crosbie ne le prévoyait, c'est-à-dire de $4 le baril, et nous avons négocié une hausse de prix de $3 pour 1980.

Examinons maintenant nos prédictions à l'égard du coût pour les consommateurs sur une période de quatre ans parce que ce sont surtout les consommateurs qui me préoccupent. Je me préoccupe des consommateurs qui habitent Willowdale. Ce sont les consommateurs qui sont le plus directement touchés par les conséquences de notre Programme énergétique national. Ce programme vise à aider et à favoriser les consommateurs. Nous devons reconnaître que nos producteurs sont aussi directement visés. Les producteurs et les gouvernements provinciaux jouent un rôle-clé dans le programme, mais notre objectif consiste à aider le plus possible les consommateurs compte tenu de leurs besoins.

Je répète que nous avions promis que le coût du programme pour les consommateurs sur une période de quatre ans serait inférieur au coût prévu dans le budget Crosbie. Le budget Crosbie prévoyait qu'en faisant passer le prix à la consommation à 85 p. 100 du prix mondial, le prix atteindrait $53.70 le baril en 1984. En réalité, notre programme, tel qu'il a été appliqué en collaboration avec l'Alberta l'année dernière, a permis d'en arriver à un coût qui soit de 22 p. 100 moins élevé, c'est-à-dire de $41.75 le baril.

• (1610)

Cela a des répercussions très importantes pour le consommateur. Par exemple, le mazout coûterait 12c. de moins le gallon, l'essence, 37c. de moins le gallon, et le gaz naturel utilisé pour chauffer les maisons, $3.11 de moins les mille pieds cubes. Sur une période de quatre ans, si on compare le budget Crosbie à l'accord conclu avec l'Alberta—je pense que ce sont des chiffres importants parce qu'ils touchent les consommateurs—les économies seront de $450 pour la maison moyenne chauffée au mazout et de $1,290 pour la maison chauffée au gaz naturel, ce qui représente des économies moyennes de $890 par famille.

M. Siddon: Dites la vérité. Quel est le prix mondial?

M. Peterson: Comment en sommes-nous arrivés à ce résultat, monsieur le Président?

M. Siddon: Par la chicane.

M. Peterson: C'est très simple à comprendre lorsqu'on ventile les chiffres. Le budget Crosbie promettait que le prix allait se situer à 85 p. 100 du prix mondial en 1984. Notre prix, qui était plus bas, n'était pas un prix plancher mais un prix plafond qui ne pouvait être dépassé. Si les augmentations échelonnées que nous avions prévues étaient entrées en vigueur, nous aurions atteint ce prix plafond vers 1986. Ce qui est arrivé—et c'est une bénédiction pour le consommateur—c'est que le prix mondial a fléchi. Il n'a pas atteint un niveau aussi élevé que nous le prévoyions ou que le prévoyait le budget Crosbie sur lequel étaient fondés le programme énergétique de l'opposition et, incidemment, toutes les critiques formulées à l'égard de notre programme. L'OPEP vient tout juste de reconsolider le prix mondial à $34 le baril. Cette nouvelle me réjouit, même si elle a créé des problèmes parce que les augmentations prévues ne sont pas entrées en vigueur. Nous devrions tous en être heureux.

Il y a un autre volet important qu'on ne peut passer sous silence quand on parle du Programme énergétique national. Je viens de parler du prix. Comment ce prix a-t-il été réparti entre les trois grands intervenants dans la production et la distribution de l'énergie? Avant le lancement du PEN, les parts étaient en gros de 11 p. 100 pour le gouvernement fédéral, de 42 p. 100 pour le gouvernement albertain et de 47 p. 100 pour l'industrie. L'accord signé entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta le 1er septembre 1981 a porté la part fédérale à 25 p. 100, réduit celle de l'Alberta à 30 p. 100 environ, et fait tomber celle de l'industrie à 45 p. 100.

M. Siddon: Et la vôtre?

M. Peterson: L'accord de prix et le partage des recettes, cela ne représente que deux éléments du PEN, monsieur le président. Ce qui me plaît dans ces deux éléments, c'est que nous avons pu respecter tous nos engagements électoraux. Nous sommes en mesure de donner aux Canadiens un prix fixé au

Canada, moins élevé que celui prévu au budget Crosbie. Cela profite à tous les consommateurs, mais également à la population albertaine parce que son gouvernement a accepté ce prix et ce régime de partage des recettes. Oui, l'industrie a pris une baisse, mais de 47 p. 100 à 45 p. 100 environ seulement.

Il y a deux autres volets du PEN: la recherche d'économies énergétiques et la canadianisation. Ils sont cruciaux pour l'ensemble du programme qui a pour but de profiter aux consommateurs. On pourrait demander avec juste raison: qu'entendez-vous par économies énergétiques? Il y a tout d'abord que nous désirons réduire le plus possible la consommation d'énergie des Canadiens. Il y a donc des programmes pour aider les Canadiens à consommer moins d'énergie. Nous avons pu constater une réduction de la taille des moteurs automobiles et des voitures elles-mêmes. Il y a eu des programmes d'isolation thermique pour les usines, assortis d'incitations fiscales destinées à encourager l'industrie à économiser l'énergie. Il y a eu des programmes de transformation destinés à faire abandonner les combustibles chers et rares au profit des combustibles dont il y a abondance. S'il y a pénurie d'énergie, c'est pénurie de pétrole uniquement. Cela est évident parce qu'il faut importer environ 30 p. 100 . . .

M. Siddon: C'était 20 p. 100 en 1979.

M. Peterson: . . . du pétrole que nous consommons en ce moment. Personne ne veut devoir compter sur le pétrole importé aux prix mondiaux, alors qu'avons-nous fait? Dans le cadre du Programme d'isolation thermique des habitations, nous allons donner aux propriétaires jusqu'à $500 pour qu'ils isolent leur maison, ce qui leur permet de relever l'efficacité de leur installation de chauffage dans une proportion pouvant atteindre 40 p. 100, ou 50 p. 100 en certains cas, grâce à une isolation judicieuse. Le gouvernement est intervenu, il a dit aux Canadiens que les économies d'énergie étaient importantes pour le programme et importantes pour eux-mêmes du fait de l'argent qu'ils peuvent économiser. Nous avons également dit aux propriétaires de maisons individuelles qui chauffent au mazout que nous les aiderons à se tourner vers les combustibles de remplacement, tel le gaz. Actuellement, nous avons pour plus de cent ans de réserves confirmées de gaz au Canada. En ajoutant les réserves qui ne sont pas branchées ou actuellement trop éloignées d'un pipe-line ou insuffisamment confirmées, nous en avons encore plus.

J'ai tellement confiance dans l'avenir du gaz naturel au pays que je parle en quelque sorte du ton de certains prospecteurs de gaz de l'Ouest, qui sont très sûrs de notre avenir. La difficulté n'est pas que les prospecteurs ne trouvent pas de gaz, monsieur le président, c'est qu'ils n'arrivent pas à le vendre. Ce gaz ne trouve pas preneur. Qu'avons-nous fait? Il y a plus d'un an, malgré les objections du NPD, nous avons conclu un accord d'exportation dans le cadre duquel nous avions à construire d'avance la partie sud du pipe-line, pour acheminer le gaz canadien chez nos voisins du sud. Je me réjouis du fait l'on trouve de nouveaux débouchés et cela, nous le devons au courage que nous avons manifesté à l'époque, alors que nous n'avions pas l'appui des conservateurs, jusqu'à ce que quelques sociétés pétrolières dans l'Ouest commencent à exercer des pressions sur eux.

• (1620)

M. Huntington: C'est une affirmation qui tend à induire en erreur.

M. Peterson: Les conservateurs étaient peu disposés à envisager la construction d'un premier tronçon. Ils étaient fort peu disposés à nous encourager à mettre en chantier ces installations préalables.

M. Blenkarn: Continuez à parler; vous vous débrouillez fort bien.

M. Peterson: Peut-être que les conservateurs étaient préoccupés par les néo-démocrates. Je suis content que le parti conservateur se soit finalement rallié à notre parti, contre les néo-démocrates, et qu'il ait autorisé la construction du premier tronçon.

Je m'en réjouis, car les recettes gazières provenant des exportations nous aideront à mettre sur pied d'autres programmes d'envergure nationale, dont le Programme énergétique national.

Nous avons également encouragé la construction de gazoducs qui accroîtront la consommation dans l'Est de la production de l'Ouest pour laquelle on n'aurait pas autrement trouvé de débouchés. Cette situation est propice aux producteurs de l'Ouest et très favorable pour les consommateurs de l'Est. Ce qui a caractérisé le Programme énergétique national a été le fait que le prix du gaz ne dépasserait pas 67 p. 100 du prix du pétrole. C'est là un autre stimulant que nous avons prévu dans ce programme pour aider les consommateurs à économiser nos précieuses ressources pétrolières et à opter pour le gaz dont nous avons de généreuses réserves. Encore une fois, c'est un programme qui bénéficie à la fois aux consommateurs et aux producteurs. Je voudrais que l'on fasse une plus grande consommation de gaz. Mais par là je n'entends pas que l'on consomme uniquement du gaz. Là encore, nous avons bien des ressources à notre disposition.

J'ai déjà dit que nous avions des réserves pratiquement infinies d'énergie enfouies dans notre territoire. Peut-être que nous ne les avons pas toutes découvertes à l'heure actuelle. Peut-être qu'elles n'existent pas encore, mais avec les énergies de remplacement, les énergies renouvelables, par exemple le bois et la biomasse que l'on peut constamment renouveler avec les mesures d'économie qui conviennent, nous pouvons satisfaire aux besoins en matière de chauffage de bien des Canadiens dans bien des régions.

Quand on songe à d'autres sources d'énergie, par exemple à l'énergie solaire, à la façon dont on pourrait tirer parti des heures d'ensoleillement, même par temps froid, en captant l'énergie solaire et en l'utilisant . . .

M. Siddon: Pouvez-vous prouver que c'est possible?

M. Peterson: Mon vis-à-vis me demande si je peux démontrer que c'est possible, si je peux prouver qu'on peut capter l'énergie solaire au Canada pour chauffer nos demeures? Oui, car cela se fait déjà.

M. Siddon: C'est un système très coûteux et peu pratique.

M. Peterson: C'est coûteux, mais c'est possible. Les découvertes vont bon train dans ce domaine. Nous avons déjà proposé un programme pour aider les automobilistes à utiliser des sources d'énergie facilement accessibles. J'ai parlé de programmes par lesquels on accorderait jusqu'à $400 à chaque automobiliste qui roulerait au propane au lieu de l'essence. Le

propane est plus économique compte tenu des vastes réserves de gaz naturel dont nous disposons. Voilà un programme progressiste.

Il existe bien d'autres sources d'énergie: l'atome, le soleil, la biomasse, les produits forestiers sans compter l'hydrogène. A ce sujet, je vous renvoie à l'excellent rapport publié par le comité spécial de l'énergie de remplacement du pétrole que présidait le député de Pontiac-Gatineau-Labelle. Ces énergies de remplacement sont à notre portée.

Nous avons d'ailleurs instauré un programme de mise en valeur pour mieux les exploiter. Le troisième aspect de notre programme, outre la question du partage des prix et des revenus et les mesures d'économie d'énergie et de conversion, concerne la canadianisation. Nous avons dit qu'au cours de la période de dix années que doit durer le Programme énergétique national, nous voulons que la participation étrangère dans ce secteur d'activités passe de 75 à 50 p. 100.

Je sais que certains députés de l'opposition nous ont critiqués. Pour sa part, le Nouveau parti démocratique nous a reproché de ne pas aller assez loin et d'être trop timides. Quant à l'opposition officielle elle nous a reproché d'être allé trop loin et de procéder, sous le couvert de la canadianisation, à l'étatisation de cette industrie.

M. Siddon: C'est pourquoi il y a tant de chômeurs.

M. Peterson: Nous avons lancé un programme qui a rendu possible l'existence de ce qui, je le crois, constitue l'une des grandes institutions de l'histoire du développement économique canadien et l'un des jalons de cette histoire. Je fais allusion, bien entendu, à Petro-Canada. De nouveau, les origines de Petro-Canada remontent aux élections de 1980.

M. Siddon: Petro-Canada vend l'essence combien de moins que ses concurrents?

M. Peterson: A cette époque, les conservateurs parlaient d'abolir Petro-Canada.

M. Siddon: De combien d'aubaines cette société a-t-elle fait profiter le consommateur?

M. Peterson: Nous nous sommes alors portés à sa défense et avons dit que Petro-Canada devait jouer un rôle dans le développement des ressources canadiennes. Cette société occupe maintenant une place de premier rang non seulement parce qu'elle est une entreprise canadienne intégrée verticalement, qui vend donc elle-même d'un océan à l'autre le pétrole canadien qu'elle a extrait et qui appartient aux contribuables, mais également parce qu'elle nous a donné une fenêtre sur le secteur énergétique. Elle nous a permis de juger de la situation. Je suis fier du rôle joué par Petro-Canada. Cependant, ce n'est pas la partie clé de notre programme de canadianisation, mais simplement une petite portion de ce dernier. Le principal but de ce programme est de veiller à ce que le secteur privé ait au Canada la possibilité de s'étendre, de croître et de prospérer. C'est exactement ce qui s'est passé.

M. Siddon: C'est pourquoi les gens ne peuvent-ils faire leurs paiements hypothécaires.

M. Peterson: Je voudrais prendre la liberté, monsieur le président, de . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé mais j'ai essayé d'attirer l'attention du député pour lui faire savoir que son temps de parole avait expiré et qu'il ne pouvait poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime pour que le député de Willowdale poursuive son intervention?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Blenkarn: Monsieur le président, le député de Willowdale s'est livré à une gymnastique intellectuelle plutôt intéressante. J'espère qu'il aura l'occasion de s'entretenir avec ses collègues du parti libéral de l'Ontario. J'espère qu'il parlera de l'étatisation des compagnies pétrolières et de la façon dont ses homologues provinciaux critiquent à la première occasion la politique énergétique nationale et la politique énergétique de l'Ontario. Je pensais que le député de Willowdale aurait pu éclairer notre lanterne. Nous pensions qu'il aurait lu le titre du projet de loi puisqu'il s'agit d'une modification de la loi sur la taxe d'accise. Nous avons médité sur les propos qu'il a tenus au début de son allocution et selon lesquels le parti libéral avait promis de ne pas modifier ni d'augmenter la taxe d'accise. Il est évident que ce projet de loi prévoit une augmentation considérable des taxes d'accise dans le cas de l'essence, même s'il ne touche pas l'essence en soi et vise plutôt le produit brut à la tête du puits avant son transport à la raffinerie. Au lieu d'avoir une taxe d'accise à la sortie de la raffinerie sur des produits distincts, de façon à ce que la taxe sur l'essence soit très élevée et qu'aucune taxe ne frappe le fuel domestique et le gaz utilisé dans la fabrication des engrais chimiques, nous nous retrouvons avec cette terrible taxe qui appauvrit les fermiers et tous ceux qui sont obligés de chauffer leurs maisons au mazout. Il s'agit d'une taxe injuste qui n'a rien à voir avec la capacité contributive. C'est un impôt sur le chauffage prélevé dans un pays froid. C'est un impôt sur l'énergie dont on a besoin pour faire prospérer les exploitations agricoles et le reste du pays. C'est un impôt prélevé à la base du produit. L'impôt est transmis à chaque étape de la transformation et majoré par les raffineurs, les distributeurs, et les fabricants de produits, de substances chimiques et d'autres découlant du pétrole et du gaz. C'est un impôt injuste.

• (1630)

Je voudrais poser certaines questions au ministre. Le député de Calgary-Sud lui a demandé, au sujet de la rentabilité de certaines sociétés pétrolières canadiennes, si ces impôts n'avaient pas diminué leurs rentrées au point de les rendre incapables de soutenir la concurrence sur le marché. Nous avons appris dans les journaux que le cabinet ou le ministre faisait enquête sur la Dome Petroleum. Le ministre peut-il nous dire comment la répercussion de l'impôt sur les revenus pétroliers, des recettes pétrolières supplémentaires et d'autres impôts prélevés en vertu du projet de loi ont pu avoir sur les rentrées de la Dome Petroleum un effet si adverse que le gouvernement devra peut-être consentir à cette société une avance qui pourrait atteindre un milliard? Peut-il expliquer la chose à la Chambre?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je vais répondre au député de la même façon dont j'ai répondu à son collègue tantôt. Le député prend un cas particulier, une compagnie donnée, et dit: Il paraît que cette compagnie connaît des difficultés, et il demande quelle pourrait être la partie possible de ses difficultés qui seraient dues à un système de taxation. Eh bien, je vais dire simplement au député qu'il n'est pas possible d'en arriver et de déterminer une telle cause, et c'est simplifier ou encore fausser les faits ou distorsionner la réalité que de vouloir essayer d'établir un lien de causalité directe entre une situation qui peut être due à un ensemble assez large de facteurs, et vouloir la réduire à une seule cause. Et je lui dis tout simplement que sa question est, du fait même qu'il la pose, une distorsion des faits.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le président, le ministre est au courant des difficultés de la Dome Petroleum. On en a vraisemblablement discuté au cabinet. Autrement, tout ce que les gens racontent sur l'appui que le gouvernement accorde à cette société ne serait que des radotages. Peut-être le ministre pourrait-il nous dire si le cas de cette société a été étudiée au cabinet. Pourrait-il nous dire quel effet la taxe sur les recettes pétrolières et gazières peut avoir sur les liquidités de la Dome Petroleum? Sans cette taxe horrible, le producteur primaire aurait les liquidités voulues pour payer ses comptes, il ne serait pas acculé à la faillite et n'éprouverait aucune difficulté.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, le député peut faire les spéculations qu'il veut, et essayer d'établir les liens de cause à effet qu'il veut entre la situation d'une compagnie particulière et le régime de taxation. Je lui dis tout simplement qu'il essaie de lire dans une boule de cristal et que je ne veux pas du tout me prêter à de telles spéculations ni à ce genre d'exercice complètement futile.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le président, si le ministre refuse de nous donner des précisions au sujet de Dome, de nous dire s'il imposera la TRPG à la compagnie, ou encore s'il lui fournira une aide financière quelconque pour la dépanner, peut-être nous parlerait-il par contre de l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires et comment il compte l'appliquer étant donné que la province de l'Alberta a réduit ses redevances et que, de ce fait, l'IRPS pourrait augmenter les recettes du gouvernement fédéral. Ce n'est pas que les bénéfices des compagnies auront augmenté ou que les prix auront monté, mais parce que la province aura réduit ses redevances pour venir en aide à cette industrie. Le gouvernement permettra-t-il à l'industrie pétrolière de bénéficier de cette baisse ou tentera-t-il de s'en approprier une partie en imposant des taxes fédérales supplémentaires?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, si je me souviens bien, c'est qu'au moment de l'accord qui a été négocié avec l'Alberta, le gouvernement de l'Alberta avait accepté la formule. On m'informe que des instances ont été faites auprès du ministre des Finances de la part de l'Alberta, quant à ce problème particulier et, actuellement, la demande du gouvernement de l'Alberta est étudiée par le ministre des Finances.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: La réponse n'est pas vraiment satisfaisante. Nous sommes saisis du bill. Le ministre se propose-t-il de présenter plus tard un amendement qui visera à réduire la taxe ou le droit sur les recettes pétrolières supplémentaires pour que la taxe ou les recettes du gouvernement n'augmentent pas du fait que la province d'Alberta a abaissé les redevances à court terme pour dépanner l'industrie pétrolière?

Le ministre sait, d'après les instances que le gouvernement a reçues de la province d'Alberta, que l'industrie pétrolière est en difficulté et que sa charge fiscale est trop lourde. C'est la raison pour laquelle l'Alberta a abaissé les redevances, en dépit de ce que contenait l'accord de septembre. Pourquoi le ministre voudrait-il profiter de cette diminution de taxe pour augmenter les droits fédéraux, et où sont les amendements visant à corriger la situation?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, comme je viens de le dire à l'honorable député, la question est soumise actuellement à l'attention du ministre des Finances de la part du gouvernement de l'Alberta, et je ne déposerai pas d'amendement se référant à cette question particulière aujourd'hui. Comme je l'ai déjà mentionné, le ministre des Finances considère actuellement la requête du gouvernement de l'Alberta.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le président, si le ministre ne veut pas tenir compte de la difficulté où l'industrie se trouve, de l'aide que la province de l'Alberta lui a donnée ou du fait que l'Alberta reconnaît que l'accord de septembre était fondé sur de faux préceptes, retirera-t-il le bill dès maintenant ou remettra-t-il son étude à plus tard afin de réexaminer la situation? Manifestement, le bill a été rédigé et ces taxes ont été calculées sur la base de fortes hausses des coûts pétroliers après la signature de l'accord avec l'Alberta. En réalité, les prix pétroliers et les prix énergétiques mondiaux sont à la baisse et les compagnies productrices d'énergie sont en difficulté parce que les prix dégringolent, leurs taxes augmentent et, par la nature même de l'inflation, leurs coûts de production grimpent. Il est évident qu'elles sont en difficulté et le ministre le sait; lui et ses collègues se penchent actuellement sur les problèmes de Dome Petroleum. Retirera-t-il le bill et renégociera-t-il l'accord avec l'Alberta afin qu'il colle un peu plus à la réalité? Les taxes imposées en vertu du bill sont trop élevées pour l'industrie.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, il est bien évident, au stade où nous en sommes, qu'il n'est pas du tout question de retirer le bill à cette étape de l'étude à la Chambre. Le député dit que c'est tout l'accord sur l'énergie qui devrait être révisé. Je vais simplement lui mentionner que, lorsque des questions sont soulevées, comme celle à laquelle il s'est référé, elles sont examinées. Cependant, il n'est pas nécessaire de retarder toute l'adoption d'une législation jusqu'à ce qu'une décision soit prise, ni même de retirer une loi. Le député connaît assez bien la pratique de la Chambre pour savoir qu'à n'importe quel moment le gouvernement peut présenter un autre projet de loi pour faire des changements, et que ceci n'empêche pas le Parlement de fonctionner. Alors je lui suggère bien humblement que nous continuions à faire l'étude du projet de loi et que, si jamais le ministre des Finances tirait certaines conclusions des

discussions avec le gouvernement de l'Alberta, il serait toujours temps pour le ministre des Finances de le mentionner à la Chambre et d'inviter cette dernière à étudier de nouvelles propositions. Mais ceci n'empêche en rien le progrès de la législation et en particulier de la proposition législative actuelle.

• (1640)

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Je sais que c'est le ministre d'État (Finances) qui dirige la discussion sur ce projet de loi. Je suppose qu'il le fait en tant qu'associé du ministre des Finances et qu'il peut engager le gouvernement avec un projet de loi de cette nature. Il me semble plutôt étrange que l'on veuille faire croire que le ministre des Finances est la seule personne qui puisse engager le gouvernement à l'égard de cette taxe. En comité plénier, nous devrions certes avoir un ministre qui puisse engager le gouvernement. C'est la raison pour laquelle nous soumettons des projets de loi au comité. Si un ministre comparaissant devant le comité ne peut pas engager le gouvernement, tout le processus est alors remis en question.

Le projet de loi comprend de nombreuses définitions, dont celles de l'ancien et du nouveau pétrole. Ces définitions sont laissées à la discrétion du ministre. Je voudrais que le ministre nous dise de quelle expertise il dispose à son ministère ou dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dispose au sien pour vraiment définir et déterminer que tel gisement contient de l'ancien pétrole, tel autre du nouveau, et à partir de quand le nouveau devient de l'ancien.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, sur le premier point qui a trait surtout au préambule du député, j'aimerais lui faire remarquer que nous discutons du projet de loi. Il est bien évident qu'il est tout à fait normal que les députés signalent et pointent du doigt certaines difficultés qu'ils peuvent retrouver dans le projet de loi. Ils peuvent indiquer également les préoccupations de ce secteur de l'industrie ou d'autres groupes, mais il ne faudrait pas que le député laisse entendre que toute suggestion ou toute quetion litigieuse exige sur-le-champ une résolution. Je pense qu'il comprend assez bien le fonctionnement de la Chambre pour savoir qu'une question peut être à l'étude, que des décisions peuvent être prises ultérieurement et que le Parlement peut être appelé à réexaminer les dispositions ou des dispositions législatives existantes. On n'a jamais la prétention, lorsqu'on fait l'étude d'un projet de loi, de solutionner en même temps et pour toujours les problèmes.

Le député se réfère aux définitions du pétrole comprises dans le projet de loi. Il a sûrement remarqué que dans le projet même on définit de façon précise ce que l'on entend par le pétrole ancien et le nouveau pétrole. Je pourrais également le référer à l'accord qui a été signé entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta qui définissait également de façon précise quels étaient les divers types de pétrole qui permettaient d'établir un prix mixte du pétrole canadien. Dans la législation et dans l'accord du gouvernement du Canada et de la province de l'Alberta il y a donc des dispositions pour définir les divers types de pétrole.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Plus tôt, le député de Vancouver-Kingsway a demandé au gouvernement pourquoi il n'avait pas examiné différentes formules d'imposition, telle une taxe sur les profits excessifs, et le concept de banque d'énergie, par exemple. Le ministre n'ignore évidemment pas que si le gouvernement ne l'a pas fait, c'est parce que ces propositions figuraient dans le budget Crosbie et faisaient partie du programme du parti progressiste conservateur lorsque celui-ci était au pouvoir. Le ministre ne voulait pas se donner la peine d'étudier ces propositions. Je crois que nous devrions laisser à la Chambre le soin de se faire une opinion là-dessus.

Quelle mesure le gouvernement est-il disposé à prendre pour contribuer à réduire la facture de chauffage des gens qui sont forcés de chauffer leur maison avec le pétrole touché par ces taxes? Il existe différentes catégories d'utilisateurs des produits pétroliers. De nombreuses personnes de ma circonscription ne peuvent se chauffer au gaz naturel, car le secteur de Mississauga où ils habitent n'est pas raccordé au réseau. Par ailleurs, le prix du pétrole ne cesse de monter. Ceux qui sont en mesure d'utiliser le gaz naturel pourront sans doute profiter du prix légèrement inférieur de ce produit, mais les gens qui se chauffent au mazout se trouvent aux prises avec les taxes énormes prévues dans cette mesure législative, non seulement la taxe sur les recettes pétrolières et gazières mais encore toutes sortes d'autres taxes. Ces taxes sont plutôt importantes. Le gouvernement ferait-il quelque chose pour diminuer quelque peu le prix du fuel domestique?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, j'ai déjà mentionné dans une réponse précédente certaines dispositions que nous avons dans la loi de l'impôt, ainsi que certaines mesures d'indexation qui permettent de compenser l'augmentation du coût de la vie, et dans l'indice du coût de la vie il y a une composante qui se réfère justement à l'augmentation des coûts énergétiques. J'aimerais ajouter, à ce que j'ai dit tantôt, d'autres remarques. Par exemple, j'aimerais rappeler au député que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources administre un programme très généreux pour aider à l'isolation des maisons.

Ce programme, en assurant une meilleure isolation des maisons, permet aux propriétaires de maisons de réduire substantiellement leurs coûts de chauffage et ainsi épargner de l'argent. J'aimerais aussi rappeler au député que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources administre également un programme visant à encourager les propriétaires qui chauffent leur maison avec un brûleur à l'huile, afin de substituer cette forme d'énergie pour chauffer la maison avec d'autres formes d'énergie, ce qui permet également des économies. Prenons le cas par exemple de celui qui va substituer son système de chauffage à l'huile à un système de chauffage au gaz. Comme le prix du gaz sera inférieur jusqu'à un niveau de 65 p. 100 au prix de l'huile, il réussira à faire de la conservation quant à ses coûts de chauffage grâce au programme de substitution d'une forme de chauffage à une autre.

Ce sont là deux programmes qui permettent justement de soulager le consommateur quant aux coûts de chauffage qu'il peut encourir, étant donné l'accroissement des coûts de l'énergie. Et ceci s'ajoute, monsieur le président, aux indexations tant de nos déductions de base d'impôt qu'à l'indexation de nos tables d'impôt, aux indexations des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti qui viennent aider les personnes qui en ont le plus besoin à amortir le fardeau des augmentations du coût de la

vie qu'on peut rencontrer et, comme je l'indiquais tantôt, dans cette composante de l'augmentation du coût de la vie, tenir compte de l'augmentation des coûts de l'énergie.

• (1650)

[*Traduction*]

Le vice-président adjoint: La parole est au député de Sarnia-Lambton.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Merci, monsieur le vice-président.

Le vice-président adjoint: A l'ordre, je vous prie. Peut-être le député de Mississauga-Sud voudrait-il demander le consentement unanime pour faire une dernière remarque.

M. Blais: Non.

Le vice-président adjoint: Dans ce cas, son temps de parole est expiré. Peut-être devrais-je expliquer que, lorsque la Chambre est formée en comité plénier, le temps de parole alloué à un député comprend le temps de réponse du ministre.

M. Blais: Très bien.

Le vice-président adjoint: La présidence accorde la parole au député de Sarnia-Lambton.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Je remercie le député de Mississauga-Sud de s'être montré compréhensif en ce qui concerne le temps de parole disponible. Je ne ferai pas de commentaire sur le fait qu'il quitte la Chambre puisqu'un grand nombre d'entre nous doivent assister à des séances de comité ce soir. D'ailleurs, je sors moi-même d'un comité.

Étant donné que je représente une région que l'on a qualifié de centre de l'industrie pétrochimique, du moins chez nous, il va sans dire que je porte un vif intérêt au Programme énergétique national et plus particulièrement aux négociations qui ont été menées à bien à la satisfaction et grâce aux efforts mutuels des trois provinces productrices et du gouvernement fédéral.

J'ai lu avec un certain intérêt le discours du député de Calgary et j'ai compris pourquoi nous avons parfois du mal à faire passer notre message dans l'Ouest. En effet, étant donné qu'il n'y a pas de députés libéraux en Alberta, nous n'entendons, bien sûr, qu'un seul côté de l'histoire, et les Albertains n'entendent . . .

M. Siddon: Pourquoi n'êtes-vous pas capable de faire élire un des vôtres?

M. Cullen: . . . qu'un côté de la question énergétique comme si le gouvernement fédéral fait quelque chose d'extraordinaire en tentant de tirer des revenus de la production pétrolière dans la province de l'Alberta. Un député d'en face m'a conseillé de me rendre en Alberta et de parler aux gens. Je saisis toutes les occasions de le faire.

M. Siddon: Et comment vous accueillent-ils?

M. Cullen: Ils me réservent un très bon accueil parce qu'ils sont parfois tout étonnés d'apprendre qu'il y a un autre son de cloche et que les pays producteurs de pétrole jugent qu'il convient d'accorder parfois des allocations pour épuisement et, dans d'autres cas, des amortissements du coût en capital. Tous ces éléments importants des programmes fiscaux du gouvernement fédéral ont permis de découvrir ce pétrole. Nous avons adopté une loi qui stipulait que nous paierions le pétrole plus cher que le cours mondial pour permettre à l'industrie pétrolière de se développer. Je crois que c'était une mesure sensée et constructive que les Canadiens de l'Est ont acceptée de bonne grâce.

Quand on tient aux Canadiens de l'Ouest des discours raisonnables et rationnels, ils sont tout disposés à comprendre que le gouvernement fédéral, étant donné ses innombrables responsabilités et les concessions des contribuables de l'ensemble du pays, a certainement le droit de retirer des recettes de la production pétrolière. Le député de Calgary-Centre a une mémoire plutôt sélective ou il feint d'ignorer certains faits, parce qu'il a peut-être laissé l'impression que le premier ministre Lougheed n'avait pas agi dans le passé de façon aussi démocratique qu'on aurait pu s'y attendre.

Je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps, une redevance d'un huitième était admise par le gouvernement fédéral comme dépense des entreprises qui faisaient la prospection, la production et la commercialisation du pétrole. Du jour au lendemain, le gouvernement de l'Alberta a décidé d'y substituer une part de 40 p. 100 des bénéfices provenant de la production pétrolière. Cette fois-là, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui le premier a condamné cette mesure, mais plutôt les multinationales. Je me rappelle très bien que le président d'Imperial Oil, je crois qu'il était le directeur général, M. Twaits, avait reproché au premier ministre Lougheed sa façon bien irrégulière d'agir. Il n'y a sûrement pas eu de consultation ni de discussions avec le gouvernement fédéral. Sauf erreur, le premier ministre de la province n'avait eu aucun entretien avec son homologue fédéral. De lui-même, unilatéralement, il a porté la redevance d'un huitième pour le pétrole à 45 p. 100, du jour au lendemain. La province a fait fortune quand les pays de l'OPEP ont déclaré qu'ils ne laisseraient pas le prix du pétrole à $3 ou $3.50, qu'ils le quadruplaient du jour au lendemain. Le premier ministre Lougheed, avec sa part de 45 p. 100, s'est aperçu qu'il ne pouvait pas dépenser tout cet argent. C'est ainsi qu'est né le Fonds du patrimoine.

Je n'envie pas l'Alberta pour son fonds du patrimoine. Je n'envie pas ceux qui tirent des avantages considérables des richesses naturelles particulières à leur province. La Constitution a été modifiée parce que le gouvernement fédéral était naguère propriétaire des richesses naturelles des provinces. Elle a été modifiée pour que dans l'intérêt de l'économie des provinces, celles-ci aient un droit de propriété sur leurs ressources naturelles. A longue échéance, les citoyens de chacune des provinces et de chacun des territoires, qui versent des impôts au gouvernement fédéral et contribuent ainsi au développement de l'industrie pétrolière au Canada, ont certainement le droit de partager les bénéfices accumulées en raison de la production du pétrole au Canada.

Certains ont prétendu que le gouvernement fédéral s'appropriait indûment les ressources, qu'il se rétribuait de façon exagérée et n'avait pas agi comme il convenait. Je trouve inconcevable qu'on se plaigne de la redevance que le gouvernement songe à imposer à la production du pétrole et du gaz naturel ou de leurs dérivés. La population canadienne doit certainement pouvoir s'attendre à mieux.

Le député de Calgary-Centre insulte sans raison les fonctionnaires qui travaillent à ces projets. L'idée en a été lancée par le parti libéral. Nous en avions discuté pendant la campagne électorale, nous l'avons mise en application et nous avons dit que nous négocierions avec les provinces productrices pour voir si nous pouvions en arriver à un régime quelconque qui assurerait au gouvernement fédéral, donc au contribuable, ainsi qu'aux provinces et aux sociétés suffisamment de fonds pour que l'industrie pétrolière se développe. Nous avons dit que la province à qui appartenaient les ressources naturelles devrait en tirer des revenus importants, mais que le gouvernement fédéral avait certes droit lui aussi à certains revenus.

Les négociations ont été longues et habiles. Je pense que le ministre a utilisé ce terme lorsqu'il a pris la parole à l'étape de la deuxième lecture. Il me semble que le ministre d'État (Finances) a été hué lorsqu'il a dit que des négociations appropriées, mais habiles, avaient eu lieu. Il devrait être bien compris que le gouvernement fédéral n'a pas imposé unilatéralement une taxe sur des ressources naturelles qui appartiennent à une province. Je répète que le gouvernement fédéral n'était pas le seul en cause. Cette taxe a été créée à la suite de négociations et non pas parce que le gouvernement fédéral a imposé sa volonté.

Il y avait d'autres domaines dans lesquels nous estimions avoir droit à des recettes supplémentaires grâce à des taxes sur le gaz; mais il a fallu faire des concessions. Le gouvernement fédéral n'a pas obtenu tout ce qu'il voulait dans le cadre des négociations, et les provinces non plus, bien entendu. Je pense que tous peuvent profiter de la situation. Les sociétés pétrolières, les provinces à qui appartiennent les ressources et le gouvernement fédéral peuvent réaliser des profits.

Nous en sommes venus à un accord qui profite à tous. Personne ne sera perdant à la suite de ces négociations. Je répète, une fois de plus, que ce n'était pas des négociations avec une seule des provinces productrices. En effet, nous avons conclu un accord avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Donc, comme l'a dit le ministre il a été demandé à la Chambre d'approuver l'accord intervenu entre le gouvernement du Canada et ces provinces productrices. On nous demande tout simplement de signer un accord qui a été conclu par les principaux intéressés, en ce qui a trait aux avantages découlant de la production pétrolière au Canada.

Par ailleurs, certains prétendent que la canadianisation équivaut à la nationalisation. Cette insinuation est peut-être délibérée. Nous le savons tous, nous devons tous y penser et je pense que nous devons tous être prudents. J'ai envie de dire à l'opposition officielle d'arrêter d'essayer de tromper les Canadiens; et de cesser de parler de nationalisation. Les conservateurs savent ce qu'est une nationalisation. Ils savent . . .

M. Huntington: C'est de la nationalisation, Bud. Soyez honnête.

M. Cullen: . . . ce qu'est la canadianisation, et il y a une grosse différence. La «canadianisation» équivaut à quelque chose qui profitera aux Canadiens, pas seulement à ceux des provinces productrices, mais à ceux de toutes les régions, à tous ceux qui ont accordé des concessions fiscales afin que nous puissions avoir une industrie pétrolière ici au Canada.

M. Huntington: C'est de l'étatisation, Bud. Vous le savez.

M. Cullen: J'entends un autre député de l'opposition crier. Malheureusement, il ne crie pas dans son micro. Je n'entends que du bruit, pas de paroles. Donc, il m'est très difficile de lui répondre.

Je disais tout simplement, monsieur le président, qu'il est inexact de prétendre, que ce soit par hyperbole ou délibérément, que la canadianisation est une nationalisation. Je ne suis pas en faveur de cela. Je doute qu'un grand nombre de libéraux soient en faveur de la nationalisation de l'industrie. Je sais que les députés du territoire conservateur, là-bas, ne sont pas de cet avis.

• (1700)

Nous devrions bien nous garder de sous-estimer les Canadiens, surtout les citoyens de l'Alberta. Ils savent ce qu'on entend par canadianisation. Ils savent bien que ce n'est pas la nationalisation. Ils savent que ses retombées vont profiter au Canada, et non pas à d'autres pays par le biais des multinationales.

Un autre point sur lequel il faudrait insister, c'est l'économie du pétrole, notre ressource naturelle en voie d'épuisement. Il nous faut trouver d'autres régions où extraire du pétrole. Il n'est pas nécessaire d'être génial, comme le prétend le député de Mississauga-Sud, pour faire la distinction entre l'ancien pétrole et celui nouvellement découvert. La question peut se compliquer et, dans certains cas, il sera peut-être nécessaire de nous prononcer après une franche discussion. La décision ne sera pas unilatérale, mais bien le fruit de pourparlers avec le secteur, les provinces productrices et le gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de la constitution, les critiques qu'on entend portent sur tous les éléments que nous en avons retirés par suite d'un accord négocié. Toutes les critiques que j'ai entendues jusqu'ici à propos des mesures prévues dans ce document concernaient des questions que nous en avions supprimées. Si nous les en avons retirées, c'est que nous n'avions pas réussi à nous entendre là-dessus avec l'opposition ou avec les provinces.

M. Taylor: Vous avez supprimé les droits à la propriété.

M. Cullen: Je me demandais combien de temps allait mettre le député avant de commencer à m'interrompre. Je ne tiens pas à relancer le débat sur la constitution, mais cette critique a été formulée par un député de l'opposition. Les faits prouvent que les provinces ne tenaient pas tellement aux droits à la propriété. Elles ont prétendu que les droits à la propriété et les droits civils relevaient de leur compétence.

M. Taylor: Les libéraux et les néo-démocrates les ont supprimés de la constitution.

M. Cullen: C'est une excellente constitution qui peut certes être améliorée. Les députés de l'opposition ont pris cette question très à cœur comme le débat sur le drapeau national. Ils vont peut-être se mettre à la tâche à présent pour améliorer la constitution. Je suis persuadé que nous pouvons compter sur leur coopération.

Je voudrais dire un mot de la protection de l'environnement. Les Canadiens ont un rôle à jouer dans ce domaine. Ils y sont encouragés par le projet de loi et d'autres accords du Programme énergétique national qui ont été critiqués vertement par le député de Calgary-Centre. Il a porté des accusations gratuites contre les fonctionnaires, qui sont tout à fait injustifiées. Il a prétendu qu'il n'était pas normal que le gouvernement fédéral s'intéresse à cette question. Il juge anormal que le gouvernement fasse savoir que nous avons beaucoup de gaz, en tout cas bien plus que de pétrole, et qu'il faut encourager financièrement les gens à abandonner le pétrole pour le gaz. Je regrette que le député de Mississauga-Sud n'ait pas la possibilité dans sa circonscription d'utiliser le gaz, combustible propre, inodore et sans danger. Il devrait encourager son gouvernement provincial et les sociétés à prendre des mesures pour alimenter la population en gaz.

C'est à peu près tout ce que je voulais dire au sujet du projet de loi, car le ministre a été particulièrement éloquent lors du débat de deuxième lecture. Je tenais toutefois à rétablir la vérité après les déclarations du député de Calgary-Centre. J'ai travaillé moi-même avec les fonctionnaires qu'il a insultés de façon gratuite en les accusant de faire du zèle et en leur donnant d'autres qualificatifs qui ne sont pas aussi élogieux. Si j'en juge par mon expérience, je pense que le gouvernement et la population disposent d'une bonne fonction publique. Si tous les Canadiens partageaient le sens du dévouement des fonctionnaires, tout irait beaucoup mieux.

C'est une chose de critiquer un projet de loi. Mais on a tort de s'en prendre aux fonctionnaires qui appliquent les directives—directives qui n'émanent pas d'eux, mais du gouvernement et du parti libéral—qui les mettent en œuvre et qui précisent la meilleure façon de procéder. L'opposition ne devrait pas critiquer les fonctionnaires, mais bien au contraire faire leur éloge.

Au risque de me répéter, je dirai que le projet de loi découle d'une entente à laquelle le gouvernement fédéral et trois provinces productrices sont parvenus. Il prévoit une compensation suffisante pour les sociétés pétrolières. On nous demande simplement d'appuyer le projet de loi, étant donné qu'il y a eu accord entre les trois parties concernées par la production de pétrole. Le projet de loi devrait être adopté avec diligence.

M. Siddon: Monsieur le président, au début de son intervention, le député de Sarnia (M. Cullen) a chanté les louanges de la politique de canadianisation. Il aime moins que l'on parle de politique de nationalisation. Si nous vivions dans un pays qui produit plus qu'il ne consomme et qui investit plus qu'il ne gaspille, les particuliers pourraient participer au financement du rachat du secteur pétrolier et gazier. Cela, il peut le comprendre. Toutefois, lorsque, comme Petro-Canada, on s'adresse à des prêteurs étrangers pour emprunter d'énormes sommes à des taux garantis, la politique de canadianisation du secteur pétrolier et gazier ne donne rien. Elle ne fait que nous rapprocher encore davantage d'une faillite nationale dont on dénote actuellement des signes manifestes dans tout le pays.

Le député n'ignore pas que c'est de la blague. Le gouvernement laisse entendre que ses initiatives visent à canadianiser l'industrie du pétrole et du gaz alors que les Canadiens n'ont pas les moyens d'emprunter l'argent voulu pour rembourser les emprunts qu'ils ont contractés pour monter leur exploitation agricole ou leur entreprise ou pour renouveler leur hypothèque. Il sait que ce prétendu programme de canadianisation n'est qu'une manœuvre de plus pour placer les Canadiens sous la tutelle de l'État et les priver du droit d'investir et d'épargner selon leurs désirs.

Je voudrais parler des mesures fiscales rétrogrades que contient le bill C-112 et plus particulièrement des conséquences de la taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz pour les consommateurs, et surtout ceux de l'Ouest.

Pour faire un léger retour en arrière, à l'automne 1980, environ 30,000 habitants de Colombie-Britannique ont présenté des pétitions à la Chambre par l'intermédiaire de divers députés de leur province afin de manifester leur vive opposition à la taxe d'accise fédérale sur le gaz naturel. La pétition exprimait leur rejet catégorique de toute tentative du gouvernement fédéral d'imposer une taxe d'accise sur les exportations de gaz naturel et d'électricité de Colombie-Britannique. Elle déclarait qu'une telle mesure ne serait qu'une façon déguisée d'alourdir l'impôt sur le revenu de tous les citoyens de Colombie-Britannique et se terminait sur ces mots: «Nous ne l'accepterons pas».

Le gouvernement et le ministre des Finances ont dû être embarrassés devant ces 30,000 signatures. Le ministre des Finances a présenté le 28 octobre un exposé budgétaire dans lequel il disait que, à la suite des instances des provinces de l'Ouest, son gouvernement avait décidé de ne pas imposer de taxe d'accise sur le gaz naturel. C'était dit de façon très habile. Je vous cite un extrait de la page 8 de cet exposé budgétaire:

> Dans ces conditions et après un examen approfondi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et moi-même avons jugé souhaitable d'abandonner cette solution . . .

C'est-à-dire la taxe à l'exportation.

> . . . et d'en chercher une autre qui, nous l'espérons, répondra aux préoccupations des provinces productrices.

Puis, il est passé à un autre sujet sans préciser quelle serait cette autre solution. Dans le paragraphe suivant, il déclarait:

> Cette solution de rechange consiste à établir une nouvelle taxe fédérale uniforme sur tout le gaz naturel.

A la suite de cet exposé budgétaire, le taux d'imposition a encore été relevé au moyen des amendements à l'étude aujourd'hui. La Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont conclu une entente qui escamotait la taxe à l'exportation. Cette entente fixait le montant de la taxe à zéro, mais maintenait la taxe intérieure sur le gaz naturel aux dépens de tous les habitants de l'Ouest et, de plus en plus, de ceux de l'Ontario et du Québec qui doivent consommer du gaz naturel ou qui préféreraient abandonner le mazout pour le gaz naturel.

• (1710)

Cette taxe à la consommation, monsieur le président, n'est nullement compensée par l'indexation des prestations de pension ni par des hausses du supplément du revenu garanti dont le ministre d'État (Finances) a parlé tout à l'heure. En fait, c'est une hausse considérable des taxes imposées aux Canadiens de l'Ouest et à ceux du centre.

Le 31 octobre 1980, j'ai demandé au ministre des Finances s'il ne croyait pas que cette taxe était discriminatoire compte tenu de la façon dont elle touchait les habitants de certaines provinces. Le ministre des Finances a répondu . . .

. . . que l'augmentation de taxe remplace l'augmentation de prix qui n'aura pas lieu et que les majorations des prix du gaz qui seront appliquées au cours des prochaines années seront moindres que celles que projetait le budget de décembre.

Je demande au ministre des Finances de préciser sa réponse. Ne trouve-t-il pas que cette taxe sur le gaz naturel est injuste à l'égard de tous ceux qui ont décidé qu'il était très avantageux d'adopter le gaz naturel? Ne convient-il pas qu'il suscite un obstacle à la conversion en taxant tous les usagers et les contribuables canadiens, y compris les pensionnés de la vieillesse, les veuves et les invalides, en leur soustrayant une somme qui peut aller jusqu'à $100 la première saison de chauffage et qui représente maintenant une hausse de $300 à $400 par saison? N'est-ce pas injuste à l'égard des propriétaires de maisons qui doivent utiliser le gaz naturel? N'est-ce pas aussi une taxe inflationniste? Comment peut-il justifier cette hausse substantielle des coûts du chauffage domestique puisqu'il a dit que cette taxe tenait lieu d'une hausse de prix?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je ne crois pas que la taxe sur le gaz naturel soit discriminatoire, et il faut pour éviter d'y voir un caractère discriminatoire se rendre compte d'abord du fait que cette taxe est applicable au gaz naturel à travers le Canada. Elle n'est pas applicable que dans une région du pays, elle est applicable à travers le Canada, de telle sorte que l'utilisateur de gaz naturel où qu'il soit géographiquement a à payer cette taxe. Le deuxième fait que j'aimerais porter à l'attention des députés, c'est la contrepartie à cette taxe du gaz naturel, c'est que à cause de l'échelle des prix le gaz naturel sera toujours à 65 p. 100 du prix du pétrole, de sorte qu'il sera toujours inférieur, et il demeurera quand même avantageux de l'utiliser comme source d'énergie, par exemple pour chauffer sa maison, étant donné justement cet écart qui le séparera de l'huile. Ce sont donc deux éléments qu'il faut garder à l'esprit lorsqu'on tente de vouloir démontrer que cette taxe est discriminatoire ou encore qu'elle peut décourager d'utiliser le gaz naturel comme source d'énergie.

[*Traduction*]

M. Siddon: Monsieur le président, si l'on examine les recettes qu'on prévoit tirer de ces nouvelles taxes sur l'énergie dans le budget du 28 octobre 1980 et dans celui du 12 novembre 1981, on se rend compte que ceux-ci devraient être de 15 milliards de dollars d'ici à 1984, d'ici à l'année financière 1983-1984. Dans le budget de 1980, on prévoit tirer 6.6 milliards de dollars de la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel, quelque 5.1 milliards de dollars de la taxe de 8.8 p. 100 sur les recettes pétrolières et gazières dans le budget de 1980. En outre, quelque 2.6 milliards de plus proviendront en 1981 des taxes supplémentaires sur l'énergie, qui sont précisées dans le budget présenté le 12 novembre 1981 par le ministre. Nous avons aussi la redevance de la participation canadienne, la redevance spéciale, la hausse de 12 p. 100 de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui entrera en vigueur avec la mesure législative à l'étude et l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires. Tout cela donne des recettes de quelque 15 milliards de dollars qui seront fournies par les Canadiens de l'Ouest en particulier, au cours des deux ou trois années nous séparant de la fin de l'année financière 1983-1984.

Je dois demander à nouveau au ministre si cela est discriminatoire. Quels profits en tireront les Canadiens de l'Ouest? Que répond-il aux personnes qui doivent se chauffer au gaz naturel ou qui vivent en appartement? C'est le cas de nombreuses personnes âgées de ma circonscription qui ont reçu une note supplémentaire de gaz en décembre 1980 parce que cette taxe injuste sur le gaz naturel a entraîné une augmentation de 30 p. 100 des factures mensuelles de gaz?

Que répond-il aux lettres comme celles-là, dont j'ai reçu un grand nombre? Je cite un passage d'une lettre adressée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) datée du 2 avril 1982. Elle dit ceci:

Monsieur,

Les dernières augmentations du prix du gaz naturel utilisé pour le chauffage domiciliaire m'inquiètent énormément. J'ai signé un contrat de service mensuel avec la société B.C. Hydro et je viens de recevoir mon état de compte. Même si ma consommation a légèrement diminué, mes paiements sont passés de $79 à $106 par mois, ce qui représente une augmentation de 34 p. 100. De toute évidence, je me pose des questions.

Il poursuit en disant qu'en Colombie-Britannique, le coût du gaz naturel utilisé pour le chauffage domiciliaire est passé, entre novembre 1980 et maintenant, de $1.90 à $3.70 le mille pieds cube. Sa note de gaz naturel a pratiquement doublé. Où est la justice là-dedans? Il poursuit:

Cette augmentation se répartit comme suit: 85c. pour le gouvernement fédéral, 77c. pour la province et 30c. pour la compagnie B.C. Hydro. Ces chiffres représentent une augmentation de 80 p. 100 des taxes perçues par le gouvernement au cours des 16 derniers mois.

Les chiffres cités ont été calculés par mille pieds cubes. La part fédérale compte pour la majeure partie de cette taxe. Je dois avouer que le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est fait le complice de cet arnaque fiscal perpétré aux frais des citoyens de la province. Il a aussi prétendu avec pharisaïsme qu'il ne voulait pas que soit imposée une taxe à l'exportation du gaz naturel. Mais il n'a eu aucune objection à conspirer avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aux dépends des consommateurs canadiens, auxquels on a imposé ces augmentations sensibles, de 80 p. 100 au cours des 16 derniers mois, des taxes prélevées pour le gaz naturel.

Voici donc ma question telle que me l'a posée mon électeur:

Votre gouvernement invite les Canadiens à faire preuve d'austérité. Cela me paraît sensé et beaucoup d'entreprises et de citoyens s'y sont astreints.

Et mon électeur poursuit:

En janvier dernier, mon traitement a été augmenté de 10 p. 100. Compte tenu de tous ces faits, comment pouvez-vous en toute conscience augmenter ainsi le prix du gaz? En outre, comment pouvez-vous espérer que les propriétaires de maison puissent assumer pareilles augmentations?

Je voudrais donc poser les deux questions que voici:

La fiscalité

1. Pourquoi une augmentation aussi importante a-t-elle été nécessaire et comment la justifie-t-on?

2. Je comprends que la somme 15c. est destinée à payer Petro-Canada. Veillez m'exposer les avantages pour le simple contribuable de l'acquisition de Petro-Canada.

Il termine ainsi:

Je vous saurais gré de me donner des réponses claires et simples, et non pas des réponses formulées dans un jargon politique typique auquel nous avons si souvent droit de la part de nos représentants élus.

Monsieur le président, j'invite le ministre d'État (Finances) à répondre aux questions que m'a posées mon électeur. Comment peut-il prétendre, après avoir entendu pareil témoignage, que la taxe sur le gaz naturel, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, et d'autres taxes énergétiques ne sont pas injustes?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, dans ses remarques le député dénonçait la conspiration qui avait existé entre le gouvernement de sa province et le gouvernement du Canada en établissant un régime de taxation. Je trouve qu'il utilise un mot un peu fort. Je pense que tous les députés et lui-même ont sûrement à un certain moment souhaité . . . De toute façon moi je me souviens, avant d'en arriver à une première entente avec le gouvernement de l'Alberta, avoir entendu des députés de son parti souhaiter ardemment que le gouvernement du Canada en arrive à une entente avec les provinces productrices sur un régime de partage des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles, en particulier du gaz et du pétrole. Le député a mentionné dans ses remarques qu'une pétition avait été déposée à la Chambre et signée par plusieurs milliers de citoyens de sa province afin de demander que le gaz naturel exporté ne soit pas taxé. C'est un sujet qui était justement au cœur de ces négociations.

Et, comme l'a mentionné le député, le gouvernement, comme le confirme la loi que nous étudions, a réduit à zéro, c'est-à-dire annulé la taxe sur le gaz naturel qui est exporté. Cependant, il s'est entendu avec les provinces productrices sur un autre type de régime. Sur $1.80 d'augmentation totale au mètre cube auquel il fait allusion, la taxe sur le gaz qui est le revenu du gouvernement fédéral est de 45 cents, et le montant qui est perçu pour le programme de canadianisation est de 15 cents. C'est donc dire que le gouvernement fédéral n'est pas le seul à aller chercher de l'argent de la taxation.

Dans le cadre général de ces ententes, il faut examiner les objectifs poursuivis. D'abord, il faut trouver un régime qui convienne, qui satisfasse les parties, les provinces productrices et le gouvernement central qui a à sauvegarder les grands objectifs nationaux dans le domaine de l'énergie comme dans d'autres. Ces objectifs nationaux, on les connaît aussi bien que moi, consistent à atteindre l'autonomie, la capacité d'autarcie dans les plus brefs délais et aussi un degré de propriété canadienne dans le secteur de l'exploitation et de l'exploration du gaz et du pétrole. Il est évident qu'il y a un coût pour atteindre ces grands objectifs et tous les Canadiens sont appelés à en payer une partie. Comme je l'indiquais tantôt, la taxe n'est pas applicable que dans une région, elle l'est dans toutes les régions du pays et, malgré la taxe, l'utilisation du gaz naturel demeure encore avantageuse par rapport à d'autres sources d'énergie, et le gouvernement a des mesures en place, comme je l'indiquais tantôt, visant à encourager le changement de l'utilisation d'une forme d'énergie, par exemple, l'huile ou le gaz naturel, et les Canadiens, malgré le régime de taxation, comprennent très bien et se rendent compte qu'il demeure quand même avantageux d'utiliser le gaz naturel pour chauffer leurs maisons.

[*Traduction*]

M. Siddon: Monsieur le président, le ministre d'État (Finances) sait fort bien que c'est le summum de l'hypocrisie, que c'est user d'un argument ridiculement fallacieux et virtuellement malhonnête que de prétendre que si 30,000 citoyens de la Colombie-Britannique se sont vigoureusement opposés à une redevance à l'exportation, ils accepteraient cependant en quelque sorte une redevance à la consommation du gaz naturel. C'est l'excuse la plus fausse jamais employée par le ministre d'État (Finances) ou qui que ce soit, au gouvernement, pour justifier une redevance générale sur le gaz naturel. C'est d'un parfait ridicule de faire une telle insulte aux citoyens de la Colombie-Britannique, en osant insinuer que parce qu'ils s'opposent à une redevance à l'exportation, ils pencheraient en faveur d'une redevance à la consommation qui les obligerait tous et chacun à débourser.

Il me reste une dernière petite question. Le ministre d'État (Finances) va-t-il nous dire—et de préférence maintenant—à combien s'élèvent les dépenses destinées à ce fonds illusoire de développement de l'Ouest qui a fait l'objet d'une promesse dans le budget du 28 octobre 1980? Quatre milliards de dollars devaient y être affectés en tout, dont deux milliards d'ici à la fin de 1983. Quelle est la valeur actuelle de ce fonds, quelles sommes ont été dépensées et est-ce que les recettes s'accumulent au rythme prévu dans le budget de 1980? Quelle est la valeur du fonds et combien a-t-on dépensé? La Chambre, de même que les Canadiens de l'Ouest voudraient sans doute le savoir, surtout puisque ces derniers se font dépouiller de 15 milliards de dollars au moyen de toutes ces redevances sur l'énergie.

M. Benjamin: Ils avaient aussi promis ce fonds en 1972, en 1974 et en 1979.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je n'ai pas voulu dire qu'étant donné que les citoyens de la province de la Colombie-Britannique, comme d'autres provinces productrices, ne voulaient pas une taxe à l'exportation, se sont eux vus imposer une taxe, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Ce que j'ai dit, c'est qu'il y avait eu des instances faites, comme le député l'a signalé, et qu'il y a eu des négociations impliquant les provinces productrices et le gouvernement canadien, lesquelles visaient à arriver à une entente harmonieuse de partage des revenus de l'exploration et de l'exploitation des richesses naturelles entre les divers paliers de gouvernement et l'industrie. Dans ce contexte, j'aimerais indiquer à l'honorable député que la part du gouvernement canadien dans les revenus du pétrole et du gaz dans l'entente signée entre le gouvernement canadien et la Colombie-Britannique est de 3.2 milliards de dollars; la part du gouvernement de la Colombie-Britannique est de 4.6 milliards de dollars, elle est donc supérieure à celle du gouvernement canadien et la part de l'industrie est de 4.5 milliards de dollars. C'est donc dire que le gouvernement canadien est celui qui de l'ensemble de l'assiette des revenus va chercher le montant le plus faible.

Le député me demande: Combien de cet argent revient dans la région de l'Ouest, en Colombie-Britannique ou dans d'autres provinces? Je ne peux malheureusement lui donner les montants auxquels il se réfère et qui appartiendraient au fonds de l'Ouest. Cependant, j'aimerais lui dire que déjà le ministre des Transports a eu l'occasion d'annoncer que des montants substantiels seront dépensés afin d'améliorer les infrastructures des transports dans l'Ouest, que c'est là une partie de l'argent que le gouvernement fédéral va percevoir et qui revient dans ce secteur.

Cependant, je suis convaincu que le député sera d'accord avec moi sur le fait qu'on ne peut pas dans un système fédéral, selon les principes du fédéralisme, et ce n'est sûrement pas là son objectif, essayer de dresser deux colonnes de comptabilité entre ce qu'on donne et ce qu'on retire. Je pense que l'honorable député souscrit aux principes qui sous-tendent le fédéralisme canadien à l'effet qu'on doit partager les richesses entre les régions du pays, les régions les plus pauvres recevant le bénéfice des richesses qui viennent des provinces les plus riches, et ce par le biais de grands programmes de redistribution de la richesse administrés par le gouvernement canadien.

Je suis aussi convaincu que les objectifs qu'il partage sont aussi partagés par les Canadiens de la Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

M. Hargrave: Monsieur le président, j'ai cinq questions que j'espère pouvoir poser au ministre d'État (Finances) mais, avant, je voudrais dire que j'ai eu un après-midi très éprouvant et très frustrant. J'ai énormément de respect pour le ministre d'État (Finances). J'ai travaillé à ses côtés au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques lorsque nous examinions la loi sur les banques et quand je me suis occupé de questions agricoles, mais ce n'est pas à lui que nous devrions nous adresser aujourd'hui. Même si ce bill est inscrit sous son nom, il s'agit là de questions énergétiques.

Quand mon collègue, le député de Calgary-Sud, a ouvert le débat cet après-midi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est venu faire un tour, mais il ne s'est même pas assis à sa place; il s'est assis derrière dix ou quinze minutes, puis il est reparti. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait au moins venir nous écouter. Il devrait également pouvoir nous répondre. C'est un après-midi très frustrant, car personne n'a répondu à nos préoccupations à l'égard de ces trois taxes sur le gaz naturel.

Ces taxes m'inquiètent réellement. Le gaz naturel fait partie de mon patrimoine. Il fait partie du patrimoine de Medicine Hat. Cela remonte à plus d'une centaine d'années.

Ma première question concerne le cas de Medicine Hat. A la suite de ces taxes, les citoyens ont déjà payé plus de 15 millions de dollars, mais à leur corps défendant. Ils ont payé, donc ils n'ont rien fait d'illégal, mais ils ne l'ont pas fait sans protester. Ils ont décidé d'intenter une action en justice, mais je n'en parlerai pas maintenant, pour des raisons évidentes. Or, certains des habitants de Medicine Hat refusent de payer la part de leur facture de gaz qui représente les taxes sur le gaz naturel.

La fiscalité

• (1730)

Le 19 avril dernier, j'ai présenté une pétition ici même qui a été signée par 12,689 Canadiens qui en ont assez de cette situation. Jamais je n'ai vu mes électeurs aussi inquiets d'une taxe punitive et discriminatoire comme celle-là depuis 10 ans que je suis ici. Je voudrais d'abord demander au ministre s'il est au courant de cette pétition et ce qui l'a motivée? Pourrait-il si possible me répondre?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je me souviens très bien que le député a déjà attiré l'attention de la Chambre sur le cas particulier de la ville de Medicine Hat et de la taxe sur le gaz naturel telle qu'elle affecte les citoyens de cette ville. Son collègue d'Esquimalt-Saanich me dit que mon préambule est du jargon de métier. Comme le député l'a signalé, nous avons eu l'occasion de travailler ensemble sur d'autres projets de loi, et j'aimerais lui faire remarquer que je n'essaie pas de me réfugier derrière le jargon de métier mais bien de dire qu'on a déjà eu l'occasion d'attirer mon attention sur le problème relatif à sa ville, et que je suis très sympathique à ses instances. Cependant, je crois savoir que le cas particulier est devant les tribunaux maintenant. Je pense que le député lui-même a fait montre de beaucoup de prudence dans les observations qu'il faisait au sujet de la situation, et qu'il est assez délicat de faire des remarques plus précises quant à ce cas particulier, étant donné justement le fait que ce sujet est en discussion devant les tribunaux.

[*Traduction*]

M. Hargrave: Monsieur le président, ce n'est pas tant l'affaire concernant cette ville qui nous intéresse, mais le jugement qui a été rendu en faveur du gouvernement de l'Alberta à une majorité de cinq contre un. Mais c'est là une autre question.

Mon second point concerne les cultures en serre. C'est un secteur particulièrement important en Alberta. Il vient d'ailleurs au quatrième rang national. La plupart des serres sont concentrées dans le sud de l'Alberta. L'imposition de ces taxes a eu pour effet de sextupler en un an les frais de carburant pour le chauffage des serres.

C'est un secteur vieux de cent ans qui a vu le jour parce qu'à l'époque, le gaz naturel n'était pas cher. L'augmentation du prix du gaz naturel en Alberta est la plus forte de tout le pays. Pour vous donner un exemple, Redcliff Greenhouses, société qui est établie à cinq milles à l'ouest de Medicine Hat a dépensé $9,130 en 1979 pour son gaz naturel soit 1.3 p. 100 de ses dépenses brutes. En 1981, sa facture de gaz s'élevait à $40,000, soit 4.5 p. 100 de ses dépenses brutes, et cette année, elle s'attend à une facture globale de $83,800, soit 9.9 p. 100 de ses dépenses brutes.

Au train où vont les choses, cette société risque de devoir arrêter sa production durant tout l'hiver. Si on applique cet exemple aux centaines de serres que compte l'Alberta, on peut juger de la gravité de la situation pour cette industrie.

Je voudrais donc maintenant que le ministre me dise s'il est conscient des conséquences que sa politique a sur un secteur qui était l'un des principaux employeurs à Medicine Hat auparavant?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déjà porté à l'attention du ministre des Finances la préoccupation telle qu'elle est exprimée par le député. C'est une question particulière sur laquelle il faudra se pencher. Le problème pourrait être solutionné soit dans le cadre du domaine de la taxation, soit par le biais du ministère de l'Agriculture. Cependant, il faudrait faire un examen très attentif, pour savoir si ce secteur particulier est plus pénalisé que d'autres et jusqu'à quel point une compensation particulière devrait être apportée. Je peux assurer le député que les instances qu'il fait et qui ont été faites par le ministère de l'Agriculture seront examinées avec attention par le ministre des Finances.

[*Traduction*]

M. Hargrave: Monsieur le président, ma troisième question est plus générale et concerne le coût de production des aliments. En Alberta, il y a 85,000 cultivateurs dont 80 p. 100 utilisent le gaz naturel à la suite du vaste programme de conversion au gaz dans les milieux ruraux, qui a été une excellente chose pour les cultivateurs albertains. Ces derniers doivent maintenant, bien entendu, payer des taxes sur le gaz naturel et cela a eu des répercussions importantes sur leurs coûts de production. Ce n'est pas tant le coût de chauffage de leurs maisons, de leurs granges, etc. qui est important, mais plutôt l'incidence de ces taxes sur le coût des engrais chimiques. Je suis persuadé que le ministre est au courant de la situation, et sachant qu'il y a des milliers de personnes qui utilisent ces engrais, il aura une bonne idée de l'augmentation des coûts qui en est résultée. En fait, dans le sud de l'Alberta, le gaz naturel est devenu maintenant la forme d'énergie la plus chère pour faire fonctionner les systèmes d'arrosage à eau diffusée, surtout les pivots automatisés permettant d'asperger un quart de section en entier. Tout cela augmente considérablement les coûts de production de la nourriture.

Je voudrais demander au ministre s'il a bien conscience de la gravité de la situation et si le gouvernement tiendra compte dans ce projet, au moyen d'une modification ou autres, du coût élevé du gaz naturel utilisé dans la production des denrées alimentaires?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, la question du coût de l'énergie comme intrant dans la production agricole et production de la nourriture suit évidemment l'augmentation générale des coûts de l'énergie et contribue ainsi à faire augmenter la partie du panier de provisions qui est touchée par cet aspect du coût d'intrant qu'est l'énergie. Est-ce qu'on devrait avoir un régime de taxation spécial qui s'appliquerait pour ces intrants qui verraient leur coût augmenter à cause de l'augmentation des coûts de l'énergie? Je pense que si on répondait oui, et qu'on le faisait par le biais d'amendement ou d'accommodement particulier dans le domaine de la taxation pour la production sur l'énergie et pour la production de nourriture, il faudrait également utiliser le même biais, c'est-à-dire des amendements ou des réductions ou des accommodements dans le domaine de la taxation pour d'autres secteurs qui eux aussi utiliseraient le gaz naturel et qui pourraient être frappés. Je ne dis pas au député que le problème qu'il décrit n'existe pas, il existe. Cependant, je lui dis que si on prend des mesures d'accommodement pour ce secteur pour la partie des coûts d'énergie qui est un coût d'intrant dans la production de la nourriture, si on tient compte de ce facteur par des accommodements, il va falloir tenir compte également de ce facteur d'augmentation de coût dans d'autres secteurs de la production et cela nous amènerait à une mosaïque dans le système de la taxation qu'il serait extrêmement difficile à administrer. Cependant, le problème tel qu'il le décrit existe réellement.

Monsieur le président, pendant que j'ai la parole j'aimerais rappeler à la Chambre qu'à la suite de discussions que j'ai eues avec le député de Calgary-Centre (M. Andre), il avait été entendu à la suite des discussions . . .

• (1740)

[*Traduction*]

M. Huntington: Ils ne veulent pas l'obtenir de l'Ouest; ils veulent l'obtenir du Sud.

M. Bussières: J'ai discuté de la question avec le député de Calgary-Centre à propos de l'amendement à l'article 7.

[*Français*]

. . . étant donné les instances qui avaient été faites dans le débat, à l'étape de la deuxième lecture, quant aux dispositions de l'article 8 de l'ancien projet de loi qui devient maintenant l'article 7 dans le projet de loi actuel, je présenterais un amendement et, au lieu d'avoir un montant global maximum pour les taxes prévues à l'article 7 du projet de loi actuel, on aurait une mise en vigueur sur une période de temps égale à la durée de l'entente que nous voulons sanctionner, et il y aurait un maximum fixé pour chacune des années pour les diverses taxes. Alors comme cet amendement se trouve à l'article 7, je demanderais qu'on approuve les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, et, en arrivant à l'article 7, je pourrais lire l'amendement qui, si je comprends bien, est accepté par tous les députés.

[*Traduction*]

Le vice-président adjoint: Il reste quelques moments au député de Medicine Hat. Je vois que le député de Calgary-Sud souhaite prendre la parole. Il a eu l'amabilité d'informer la présidence qu'il consentirait à accepter certains des articles.

M. Hargrave: Monsieur le président, j'ai deux petites questions. Elles concernent l'industrie d'entretien des puits de pétrole et de gaz qui est tellement vitale pour les villes de Brooks et de Medicine Hat en Alberta. Comme chacun le sait, cette industrie a connu de terribles moments en raison du Programme énergétique national. Le gouvernement envisage-t-il d'égaler la proposition présentée récemment par le gouvernement de l'Alberta, qui a reconnu les difficultés qu'éprouvait cette industrie d'entretien? Le gouvernement envisage-t-il d'agir ainsi, du fait que toutes ces industries d'entretien appartiennent à des Canadiens, à de petits entrepreneurs et sont, dans de nombreux cas, des entreprises familiales?

Le gouvernement envisage-t-il aussi d'étudier la situation dans le cas du pétrole lourd, car les puits ont presque tous été fermés dans le sud-ouest de la Saskatchewan et le secteur de Suffield du fait qu'il n'est pas rentable de produire et qu'il n'existe pas de station d'amélioration. Qu'en est-il de la station d'amélioration que l'on envisageait à un certain moment de construire en Saskatchewan?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je pense que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources serait beaucoup mieux placé que moi pour répondre au député au sujet de l'usine d'amélioration du brut lourd. Malheureusement je n'ai pas le renseignement et je lui suggérerais de poser sa question qui dépasse largement le cadre de cette taxe au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

[*Traduction*]

M. Hargrave: Monsieur le président, je voudrais savoir ce que l'on envisage de faire à propos de l'industrie d'entretien des puits de gaz naturel?

[*Français*]

M. Bussières: Pour ce qui est de services de l'industrie du gaz naturel, je dois avouer au député que cette proposition n'est pas actuellement à l'étude.

[*Traduction*]

M. Thomson: Monsieur le président, comme convenu avec le ministre d'État aux Finances, nous sommes prêts à accepter les articles 1 à 6 et 8 à 33 sur division. Peut-être le ministre voudrait-il présenter son amendement à l'article 7. Le député de Calgary-Centre, a dû s'absenter de la Chambre aujourd'hui et est le seul à connaître les détails précis, mais je puis accepter l'amendement de principe qui a été fait. Toutefois, je voudrais demander au ministre d'avoir l'obligeance de confirmer qu'il a communiqué au député de Calgary-Centre les montants exacts figurant dans l'amendement, avant de présenter son amendement à l'article 7.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je veux confirmer au député que j'ai eu l'occasion de remettre au député de Calgary-Centre copie de l'amendement tel que libellé ici, et qu'il m'a confirmé, au téléphone, la semaine dernière, qu'il était d'accord sur les termes de l'amendement que j'étais pour proposer. Et lorsque vous m'en aviserez, je serai prêt à proposer l'amendement.

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le président, je veux bien accorder le consentement unanime au nom du Nouveau parti démocratique. Si je comprends bien, et je tiens à ce que cela soit consigné, on avait fixé dans le bill initial un plafond sur les taxes mentionnées dans l'amendement. Cela veut dire que le gouvernement ne serait peut-être plus obligé de demander au Parlement l'autorisation de modifier ces taxes. L'opposition accepte difficilement pareille perspective. Elle préfère que le gouvernement soit davantage responsable devant le Parlement surtout en matière de fiscalité. Le gouvernement a dit que la souplesse s'imposait. Il a bien voulu faire un compromis qui nous paraît acceptable. Il a dit qu'il allait les hausser progressivement pour avoir une certaine liberté d'action. En somme, s'il veut brusquement hausser les taxes, il lui faudra répondre de son geste devant le Parlement.

Quoi qu'il en soit, cet amendement nous paraît opportun. Nous aurions préféré que le gouvernement retire sa loi mais au nom du Nouveau parti démocratique, je veux bien donner notre consentement.

Le vice-président adjoint: Les articles 1 à 6 inclusivement sont-ils adoptés?

Des voix: Sur division.

(Les articles 1 à 6 inclusivement sont adoptés.)

Le vice-président adjoint: La présidence reporte l'article 7 pour l'instant.

Les articles 8 à 15 sont-ils adoptés?

Des voix: Sur division.

(Les articles 8 à 15 inclusivement sont adoptés.)

Le vice-président adjoint: Les articles 16 à 33 inclusivement sont-ils adoptés?

Des voix: Sur division.

(Les articles 16 à 33 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 7—

M. Bussières propose:

Qu'on modifie le paragraphe 7(2) du bill C-112 en retranchant les lignes 18 à 36, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*d*) prescrivant, aux fins de l'alinéa 25.13(5)*d*), un taux d'imposition n'excédant pas

(i) un dollar le gigajoule pour 1982 et 1983,

(ii) deux dollars le gigajoule pour 1984,

(iii) trois dollars le gigajoule pour les années 1985 et suivantes et la date d'entrée en vigueur du taux;

e) prescrivant, aux fins du sous-alinéa 25.14(4)*a*) (iv), un taux d'imposition n'excédant pas

(i) dix-neuf dollars le mètre cube pour 1982 et 1983,

(ii) trente-huit dollars le mètre cube pour 1984,

(iii) cinquante-six dollars le mètre cube pour les années 1985 et suivantes et la date d'entrée en vigueur du taux;

f) prescrivant, aux fins du sous alinéa 25.14(4)*b*)(iv), un taux d'imposition n'excédant pas

(i) vingt-sept dollars le mètre cube pour 1982 et 1983,

(ii) cinquante-trois dollars le mètre cube pour 1984,

(iii) soixante-dix-neuf dollars le mètre cube pour les années 1985 et suivantes et la date d'entrée en vigueur du taux;

g) prescrivant, aux fins du sous-alinéa 25.14(4)*c*)(iv), un taux d'imposition n'excédant pas

(i) vingt-neuf dollars le mètre cube pour 1982 et 1983,

(ii) cinquante-huit dollars le mètre cube pour 1984,

(iii) quatre-vingt-six dollars le mètre cube pour les années 1985 et suivantes et la date d'entrée en vigueur du taux.»

Le vice-président adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(L'amendement de M. Bussières est adopté.)

(L'article 7, modifié, est adopté.)

Le vice-président adjoint: Le titre est-il adopté?

Des voix: Sur division.
(Le titre est adopté.)

Le vice-président adjoint: Le bill modifié est-il adopté?

Des voix: Sur division.
(Rapport est fait du bill.)

● (1750)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Conformément à l'ordre prévoyant que l'étude du bill en comité serait finie à 6 heures ce soir, les travaux de la Chambre sont terminés. Bien qu'il ne soit pas question d'approbation générale ni de vote dans cet ordre, je présume que les députés s'attendent à ce que la Chambre procède de la sorte.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): propose: Que le bill C-112, Loi modifiant certaines lois fiscales, tel que modifié, soit agréé.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Convoquez les députés.
(La motion de M. Bussières, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 179*)

POUR

Messieurs

Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bossy
Breau
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Corbin
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Duclos
Dupras
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Flis
Foster
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Hervieux-Payette (Mme)
Hudecki
Isabelle
Johnston
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Loiselle
Lumley
MacBain
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rooney
Rossi
Roy
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Watson
Weatherhead
Yanakis—108.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bradley
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Corbett
Crombie
Crouse
Darling
Deans
Dinsdale
Domm
Elzinga
Fraser
Fretz
Fulton
Gamble
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Halliday
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Huntington
Jarvis
Keeper
Kempling
King
Kushner
Lambert
La Salle
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Mayer
McCain
McCuish
McGrath
McKenzie
McKinnon
McMillan
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nickerson
Nielsen
Oberle
Ogle
Orlikow
Patterson
Reid (St. Catharines)
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Sargeant
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wilson
Wise
Wright
Young—76.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare l'amendement adopté.
(La motion est adoptée.)

Comme il est après 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 2 heures demain après-midi en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 h 18, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 mai 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE FAILLITES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, il y a quatre mois, j'ai proposé une motion à la Chambre au sujet des faillites d'exploitations agricoles et j'ai demandé au gouvernement d'apporter les modifications voulues à la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers pour en faire un instrument efficace qui permette aux agriculteurs d'éviter les faillites. Depuis, le gouvernement n'a pris aucune mesure en ce sens. Nous venons d'apprendre que les faillites dans l'industrie primaire et parmi les exploitations agricoles ont augmenté de 134 p. 100 par rapport à 1980, et durant les quatre premiers mois de 1982, plus de 3,600 entreprises ont fait faillite, y compris 158 agriculteurs. Je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre exhorte le premier ministre et son cabinet à se dessiller les yeux et à reconnaître le tort qu'ils causent aux entreprises et aux collectivités agricoles au Canada. Nous prions le gouvernement d'adopter immédiatement une politique qui permettra aux agriculteurs de conserver leurs terres et de continuer à produire des denrées alimentaires pour les Canadiens.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CAPACITÉ DE DÉFENSE DES NAVIRES DE GUERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, le fait que des navires britanniques aient été coulés aux Falkland devrait être une précieuse leçon pour notre ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne). Ces navires de guerre modernes, munis d'une superstructure en aluminium et peu protégés contre les missiles, ne peuvent guère résister à une attaque par des missiles perfectionnés. Le ministre a déclaré que notre marine se spécialisait dans la guerre sous-marine, mais comment les navires canadiens pourraient-ils servir à la défense anti-sous-marine que leur a assignée l'OTAN s'ils sont coulés par un missile de type exocet lancé de quelque trente à quarante kilomètres? Par conséquent, je propose avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que les navires de guerre canadiens dont la réfection entreprise actuellement coûtera de 200 à 300 millions de dollars, sans pour autant les protéger contre les missiles, soient en toute première priorité équipés de manière à pouvoir se défendre en cas d'attaque par missile perfectionné et à assurer la sécurité de nos bons marins canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'INSPECTION DES WAGONS UTILISÉS POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, on a rapporté récemment encore une fuite dans un wagon-citerne contenant du phosphore jaune, matière très dangereuse et très explosive, dans la cour de triage de Hamilton. Compte tenu des nombreux incidents analogues que j'ai signalés au ministre des Transports (M. Pepin) le 26 février et le 2 mars 1982, ce dernier incident démontre indubitablement que les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des gens et des travailleurs dans les quartiers situés à proximité de voies ferrées et de cours de triage sont insuffisants. Je propose donc, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que le ministre insiste pour que tous les wagons de chemin de fer utilisés pour le transport de matières dangereuses soient inspectés immédiatement et qu'on mette en œuvre sur-le-champ le programme d'inspection au point de chargement pour éviter que les risques de catastrophe ne se transforment en catastrophe réelle.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour demander aux députés de bien noter le comportement antisocial du premier ministre ces jours-ci à la Chambre. Ses défis et ses provocations ternissent la réputation de la Chambre. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Article 43 du Règlement

Que les députés refusent de prendre au sérieux le comportement du premier ministre, car il semble dire: «Que deux d'entre vous tiennent mon manteau et qu'un autre me retienne».

Mme le Président: La parole est au député de Bow River.

* * *

L'AGRICULTURE

CONDAMNATION DU PROJET DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DE LA COURONNE CANAGREX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le gouvernement libéral du Canada a perdu toute crédibilité. On a laissé croire que la société Canagrex serait un organisme fédéral de coordination visant à faire mousser les exportations agricoles du Canada, mais le bill C-85 ne la limite pas à cette seule fonction. Armée de vastes pouvoirs, la société pourra pratiquement contrôler toute l'agriculture et la prendre en charge, au point de dicter aux agriculteurs ce qu'ils devront produire, sans parler de l'élimination des organisations exportatrices existant actuellement au Canada. Si la loi est adoptée, cette société de la Couronne, comme le déclare la revue *MacLean's*, pourrait grossir «comme une cellule cancéreuse» et «se multiplier et miner l'industrie de l'alimentation au Canada». Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que la Chambre déplore cette façon détournée de socialiser les fermes canadiennes et demande instamment que le bill, de même que le ministre et le gouvernement qui en sont responsables, soient supprimés.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

L'INCIDENCE DE LA SURFACTURATION SUR LA PRESTATION DE SERVICES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je propose une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement à la suite des entretiens qu'a eus le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) avec ses homologues provinciaux.

Étant donné d'une part que la surfacturation imposée par les hôpitaux ou les médecins à leurs malades et le fait que les médecins qui ne sont plus conventionnés compromettent le principe de la gratuité d'une vaste gamme de soins médicaux payés à l'avance pour tous les Canadiens, indépendamment de leurs revenus, et étant donné d'autre part que la réduction des subventions fédérales aux régimes d'assurance-hospitalisation et soins médicaux entraînée par la diminution des paiements de transfert ont incité les gouvernements provinciaux à recourir davantage à la surfacturation en même temps qu'un grand nombre de médecins se déconventionnent pour pouvoir toucher des honoraires supérieurs à ceux qui leur sont accordés en vertu des régimes provinciaux d'assurance-maladie, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revenir à l'ancien système de partage des coûts des régimes d'assurance-hospitalisation et soins médicaux et à collaborer avec les gouvernements provinciaux pour mettre un terme à la surfacturation et au mouvement de conventionnement des médecins.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES ACCORDS SUR LA PROSPECTION DANS LA MER DE BEAUFORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, le 10 mai 1982, le gouvernement a embouché la trompette pour annoncer qu'il avait conclu six accords de prospection pour du pétrole et du gaz dans la mer de Beaufort, d'une valeur de 600 millions de dollars, avec ESSO Resources Canada Limited. On peut supposer que le moment a été choisi pour détourner l'attention du public des échecs que le gouvernement a subis avec les mégaprojets d'Alsands d'une part, et du gaz de l'Alaska d'autre part. Comme il semble maintenant qu'il n'existe aucun accord, outre une vague lettre d'intention, je propose, appuyé par le député de Capilano (M. Huntington):

• (1410)

Que le gouvernement dépose ces accords, s'ils existent, sinon qu'il reconnaisse avoir induit en erreur la Chambre et le public canadien.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE UNE RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE POUR RÉGLER LE PROBLÈME DE L'EMPLOI DES ÉTUDIANTS PENDANT L'ÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, on s'attend que d'ici quelques semaines, le chômage estival frappera 200,000 étudiants, soit 16 p. 100 des demandeurs d'emploi au sein de ce groupe. Cette situation pénible va obliger de nombreux jeunes à abandonner leurs études à l'automne, faute de pouvoir payer des frais de scolarité que les collèges et universités ont dû augmenter en raison des compressions effectuées par le gouvernement fédéral. Je propose donc, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration se réunisse immédiatement avec ses homologues provinciaux en vue d'établir une stratégie pour aider le secteur privé à embaucher des étudiants cet été, compte tenu de la crise qui sévit dans l'emploi et l'enseignement.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE NOMBRE DE PERSONNES NOM ADMISSIBLES AUX PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'aimerais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant en possession depuis hier d'un renseignement sérieux obtenu du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, selon lequel 500,000 Canadiens n'auraient, au plus tard le 31 décembre, pas d'autre choix que d'aller au bureau du bien-être social étant donné qu'ils auront épuisé leur droit aux prestations d'assurance-chômage, et étant donné que le ministre responsable a refusé d'infirmer ou de confirmer ce renseignement obtenu de son propre ministère, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que cette Chambre, à l'unanimité, exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de rendre public, dans les plus brefs délais, le nombre approximatif de Canadiens qui n'auront plus droit à l'assurance-chômage d'ici le 31 décembre et, dans l'hypothèse d'une réponse négative, mon affirmation ne fera que prendre de la valeur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION ROYALE KENT

LE RETRAIT DE LA MESURE LÉGISLATIVE SUR LES QUOTIDIENS ENVISAGÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je demande à proposer une motion de toute urgence, aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme la réponse du gouvernement au rapport de la Commission Kent légitime le problème au lieu de le résoudre, qu'elle met en furie les éditeurs canadiens qui ont juré d'en combattre les dispositions—dans les airs, sur terre, sur mer et dans les rues du Canada—et qu'il est peu probable qu'une loi sur les quotidiens ne soit jamais soumise ou adoptée aux Communes, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que le ministre responsable de la Commission Kent abandonne temporairement l'idée de présenter une mesure législative sur les quotidiens et qu'il consulte le ministre de la Consommation et des Corporations au sujet d'éventuelles modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et de l'établissement provisoire au sein du Bureau de la politique de la concurrence, d'une direction spéciale des médias qui jetterait les bases d'une industrie concurrentielle des communications au Canada.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'APPLICABILITÉ AUX FONCTIONNAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, les cas de Neil Fraser et de Paul McNeil ont révélé l'existence de codes de conduite régissant le comportement personnel des fonctionnaires de l'État. Le commissaire canadien des droits de la personne signale que l'application de ces codes de conduite entrave la liberté de parole au Canada. Je propose, appuyé par le député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que le ministre de la Justice donne véritablement un sens à la Charte canadienne des droits et des libertés et qu'il révise les codes de conduite qui régissent les fonctionnaires de l'État pour déterminer si l'application des dispositions de ces codes enfreint la liberté de pensée et de parole, ce qui les rend anticonstitutionnels.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances (M. MacEachen). Dans son exposé budgétaire du 12 novembre, le ministre prévoyait un taux de chômage de 7.8 p. 100 cette année. Le ministre sait, et les Canadiens aussi, que le taux de chômage est de 9.6 p. 100 à l'heure actuelle, ce qui représente environ 1 million et quart de chômeurs en quête d'emploi.

Hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a déclaré à l'Association minière du Canada que les licenciements se poursuivaient à un rythme relativement rapide et qu'il fallait prévoir un chômage élevé pendant encore un certain temps.

• (1415)

De toute évidence, le gouvernement perd les pédales dans le domaine économique. Le ministre des Finances croit-il que laisser augmenter le chômage pendant quelque mois est la seule solution que le gouvernement puisse apporter?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas certain de bien comprendre la question du député. Je me demande s'il fait allusion à la déclaration du ministre de l'Emploi et de l'Immigration; celui-ci a annoncé des crédits supplémentaires pour le programme de travail partagé qui a remporté un très vif succès. Si c'est à cela qu'il songe en me demandant si c'est l'attitude que le gouvernement adopte à l'égard du chômage, je lui signale que c'est une des mesures ponctuelles de lutte contre le chômage.

LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, même le ministre des Finances doit rougir lorsqu'il s'attribue le mérite d'un programme qui ne devait être appliqué qu'à titre temporaire et à court terme pour redresser une situation qu'avait créée son gouvernement. Cette situation est devenue inacceptable pour les Canadiens. Le ministre sait que l'Association canadienne de la construction a prédit un taux de chômage de 20 p. 100 pour cette année. Cela représente 150,000 travailleurs sans emploi. A plusieurs reprises, l'Association de la construction a demandé au gouvernement d'abolir la taxe fédérale sur les matériaux de construction. Pourquoi le ministre persiste-t-il à vouloir imposer une taxe dont l'abolition contribuerait au redressement de l'industrie de la construction?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Comme l'honorable député le sait, l'abolition ou l'imposition d'une taxe est une mesure budgétaire, et les changements de cette nature ne sont normalement pas annoncés ou discutés dans le cadre des questions à l'ordre du jour.

L'INVESTISSEMENT DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, tout le monde sait que la relance au cours de la prochaine décennie dépend beaucoup de nos investissements dans la recherche et le développement. Malgré les déclarations du gouvernement, le Canada se classe encore aujourd'hui à l'avant-dernier rang de tous les pays industrialisés sur le plan des investissements dans la recherche et le développement. Comment le ministre peut-il se féliciter d'un tel état de choses? Sinon, pourquoi n'augmente-t-il pas le montant des fonds consacrés à la recherche et au développement afin que des centaines de milliers d'emplois puissent être créés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, l'honorable député a soulevé un troisième sujet dans sa série de questions à l'ordre du jour. Tous sont très intéressants. Ils font ressortir divers secteurs de l'économie dans lesquels, à son avis, le gouvernement devrait intervenir davantage. Dans un cas, il demande la suppression d'une taxe qui assure au gouvernement une partie de ses recettes. Dans un autre cas, il propose d'augmenter les subventions à la recherche et au développement. Comme l'honorable député le sait, toutes ces suggestions, aussi valables qu'elles soient, ont des incidences financières. Pour financer les mesures proposées, le gouvernement devrait soit augmenter les impôts, soit accroître son déficit. Je n'ai pas l'impression que le parti conservateur ou son critique financier ait proposé, pour redresser la situation actuelle, d'augmenter délibérément les déficits au Canada.

* * *

LES FORÊTS

L'EXPORTATION DE BOIS DE CONSTRUCTION AUX ÉTATS-UNIS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé du Commerce international. Le ministre n'ignore pas qu'une commission s'est réunie pendant quelque temps aux États-Unis en vue d'étudier la possibilité d'imposer des restrictions à l'importation du bois de construction canadien. Elle a présenté son rapport sans toutefois l'étayer de recommandations. Il appartiendra à l'administration et aux hommes politiques de décider si les États-Unis devraient imposer de telles restrictions.

• (1420)

Premièrement, je voudrais savoir si les fonctionnaires de son ministère ont suivi de près les audiences de la commission? Deuxièmement, le ministre a-t-il offert son aide aux compagnies qui défendent la position du Canada, y compris la position du gouvernement? Troisièmement, quelles démarches le ministre a-t-il entreprises auprès du ministère des Affaires extérieures, afin de s'assurer que la position du Canada est bien défendue et que de pareilles restrictions ne seront pas imposées à notre industrie?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je voudrais signaler au député que nous avons surveillé la situation de très près, non seulement ici à Ottawa, mais également sur la côte du Pacifique où se sont déroulées les audiences, ainsi qu'à Washington. Deuxièmement, nous n'avons offert aucune aide financière aux compagnies pour les aider à présenter leurs doléances. Troisièmement, nous croyons que rien, dans les témoignages, ne prouve que les entreprises canadiennes pratiquaient le dumping sur le marché américain. Il s'agit d'un problème nord-américain, et nous espérons que les autorités américaines seront d'accord avec les recommandations de la commission.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT FASSE DES INSTANCES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, il ressort clairement des rapports que nous recevons de Washington que la décision du gouvernement américain sera de nature politique et que l'importance de cette question est éclipsée par celle d'événements actuels ou d'autres reliés au Programme énergétique national, l'AEIE, etc. Ces rapports montrent également que les Américains étudieront la possibilité d'exercer des représailles contre le gouvernement et les Canadiens en général à cause de certaines autres mesures anti-américaines. Selon les sociétés, il est clair que nos diplomates

et notre gouvernement doivent intervenir à ce stade-ci dans l'intérêt du Canada et dans l'intérêt de cet important secteur qui est déjà en bien mauvaise posture.

Qu'est-ce que le ministre entend faire? Quelles mesures peut-il nous dévoiler aujourd'hui? Donnera-t-il des directives à l'ambassade du Canada à Washington? Dépêchera-t-il ses représentants? Rencontrera-t-il son homologue américain pour déterminer si ce qu'il affirme au sujet de ce rapport s'appliquera dans les faits.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, il est évident que je ne peux donner des assurances au nom du gouvernement américain. Nous avons entrepris des démarches aux niveaux politique, diplomatique et administratif. Nous croyons fermement, madame le Président, en fonction des données présentées durant ces audiences et malgré certaines déclarations politiques de quelques membres du Congrès que les représentants commerciaux spéciaux des États-Unis ne voient pas de raison d'imposer des sanctions comme l'avaient suggéré certains hommes politiques américains.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LA SURFACTURATION PAR LES MÉDECINS—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser à madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Depuis trois ans madame le ministre a réclamé avec beaucoup d'obstination au Canada et à l'étranger que soient éliminés de notre régime d'assurance-maladie les honoraires supplémentaires, en alléguant, fort justement, que cette facturation est incompatible avec notre régime d'assurance-maladie. Or, elle a eu l'occasion d'obtenir hier ce qu'elle a tant réclamé. Considérant qu'à l'ouverture de la réunion hier, elle a déclaré comme d'habitude que les honoraires supplémentaires étaient incompatibles avec notre régime d'assurance-maladie, pourquoi a-t-elle bel et bien capitulé?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, ce même ministre est bien aise aujourd'hui d'annoncer à la Chambre et à tous les Canadiens que toutes les provinces se sont maintenant engagées par écrit envers elle, qui a été parfois la seule à en parler, à discuter des honoraires supplémentaires; elles ont en outre promis que la surveillance de cette facturation ferait dorénavant partie des conditions visant à préserver le caractère universel de notre régime d'assurance-maladie, ce qui a toujours été notre objectif. Je sais gré à toutes les provinces de leur collaboration.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, madame le ministre n'en dit pas plus long aujourd'hui qu'elle n'en a dit hier ou qu'elle n'en dit depuis trois ans. Je voudrais l'interroger sur ses propos. Le mois dernier, elle a déclaré ceci:

> Si, dans le cadre du régime, on permet la surfacturation, pour les Canadiens qui peuvent l'absorber . . . on se retrouvera à l'époque d'avant l'instauration de l'assurance-maladie et en très peu de temps le régime s'écroulera. Ne vous faites pas d'illusion, cela revient à supprimer l'universalité du régime. On ne peut jouer sur les deux tableaux.

Voilà ce que madame le ministre a dit. Je suis d'accord avec elle. Étant donné qu'hier elle a fait une déclaration qui contredit carrément ces propos quand elle a affirmé qu'elle accepte désormais le principe de la surfacturation et qu'elle entend tout simplement en limiter l'imposition—c'est à mon tour de lui dire qu'elle ne peut jouer sur les deux tableaux. Aura-t-elle l'honnêteté de démissionner?

• (1425)

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je pourrais fournir au député une longue liste de citations du hansard dans lesquelles j'ai répondu à son collègue, le représentant de Winnipeg-Birds Hill, que le gouvernement fédéral ne pouvait pas imposer unilatéralement un moratoire sur la surfacturation. Le député préfère parler d'interdiction. Je n'ai pas demandé à mes homologues provinciaux d'interdire la surfacturation. Je leur ai dit mot pour mot les propos qu'a cités le député et que, selon lui, j'ai souvent tenus aux Canadiens. J'ai dû être convaincante parce que la limitation de la surfacturation fait partie du dossier des négociations. C'est un grand pas vers le renforcement, une fois pour toutes, du régime d'assurance-maladie ouvert à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le ministre est passée maître dans l'art de fournir des solutions verbales au problème. Elle avait l'habitude de parler de supprimer la surfacturation. Maintenant, belle preuve d'hypocrisie, elle parle de la limiter, ce qui n'est pas du tout la même chose.

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre vient de dire que le gouvernement fédéral n'a pas l'autorité nécessaire. J'aimerais agir de concert avec les provinces dans ce domaine-là. Le patron du ministre, le premier ministre, a dit en 1980:

> . . . le gouvernement fédéral doit se servir de ses pouvoirs pour ramener les provinces au principe de l'universalité.

Voilà ce qu'a dit le premier ministre. Madame le ministre laisse-t-elle entendre que le premier ministre avait tort? Si le premier ministre avait raison, pourquoi ne se lève-t-elle pas pour déclarer que le gouvernement fédéral mettra les provinces au pas?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, j'aimerais dire à ce beau parleur que je ne peux pas le faire, et ce pour une raison très simple: nous avons une constitution au Canada. Nous avons contribué à sa mise en vigueur et nous la respectons. Le fait est que les dix provinces sont chargées de l'administration des services médicaux au Canada, et que nous distribuons à peu près la moitié des fonds consacrés à ces services selon cinq normes fondamentales. Nous avons accompli quelque chose de remarquable hier et, au nom des Canadiens, j'en suis très fière: la surfacturation et le ticket modérateur, d'une part, et les honoraires supplémentaires d'autre part, font maintenant partie du dossier et seront l'objet d'un examen. Nous établirons des paramètres et des conditions pour renforcer le régime de soins médicaux et maintenir son caractère d'universalité. C'est

remarquable et très important, et je pense que le député devrait nous prêter son concours à cet fin.

Des voix: Bravo!

* * *

LA MAGISTRATURE

LE JUGEMENT DONT LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL À FAIT PREUVE EN PRÉSENTANT DES ATTESTATIONS DE MORALITÉ

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans une autre situation, le premier ministre a dit de l'attitude du solliciteur général qu'elle était d'une naïveté impardonnable et qu'elle démontrait un piètre jugement politique. Dans les affaires English et Arrindell, le premier ministre sait que le solliciteur connaissait indirectement l'un des accusés, et très peu l'autre. Les deux sont accusés de vol à main armée dans deux villes différentes; ils étaient armés d'un fusil chargé. Le solliciteur général a compromis le prestige de son poste en se servant de papier à l'en-tête du solliciteur général. Le premier ministre conviendra-t-il que, dans les circonstances, le solliciteur général a commis une erreur de jugement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai répondu hier à cette question quant au fond. Pour ce qui est de la question de jugement, je dirais que c'est une affaire de jugement.

M. Speyer: Madame le Président, ce genre d'attitude et de réponse montre à quel point le sens moral du premier ministre est émoussé.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma deuxième question découle d'une réponse que le premier ministre a donnée il y a deux jours; il a en effet répondu ceci:

> . . . j'estime qu'il est plus important que justice soit faite qu'elle ne semble avoir été faite.

S'il est important que justice soit faite qu'elle ne semble avoir été faite, comment le citoyen ordinaire peut-il avoir confiance dans notre système judiciaire où justice ne semble pas avoir été faite, comme dans l'affaire English et Arrindell?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ma déclaration me semble évidente. Justice a été faite, c'est certain, et c'est le principe fondamental. Si, par ailleurs, elle semble avoir été faite, tant mieux, mais je me rends compte que même une bonne cause ne saurait impressionner les députés de l'opposition car ils manquent de jugement.

Des voix: Oh, oh!

• (1430)

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RÉCLAMER LA DÉMISSION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire, qui s'adresse au premier ministre, porte sur le rôle du solliciteur général en tant que ministre chargé de l'administration des pénitenciers. Ce rôle est à l'origine d'un grave conflit d'intérêts, sans parler du mauvais jugement dont a fait preuve le solliciteur général. Les deux accusés purgent leur peine à l'heure actuelle dans les pénitenciers du Canada, qui relèvent du solliciteur général. De toute évidence, ce dernier est dans une situation de conflit d'intérêts puisqu'il est intervenu devant les tribunaux à la défense de ces deux personnes, ce qui est tout à fait contraire aux directives établies. Ces deux personnes se retrouveraient ainsi dans une situation plutôt privilégiée en ce qui concerne leurs surveillants et leurs gardiens qui rendent comptent au solliciteur général.

Étant donné ce conflit d'intérêts évident, sans parler du mauvais jugement dont on a fait preuve dans cette affaire, le premier ministre ne compte-t-il pas réclamer la démission de ce ministre enclin à faire des gaffes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je le regrette beaucoup, mais je n'ai pas compris le raisonnement du député qui l'a porté à déduire qu'il y avait un conflit d'intérêts. S'il cherche à nous rappeler que l'initiative du ministre est contraire aux directives que j'ai établies, je lui signale que j'ai traité à fond de la question dans le débat d'hier.

ON DEMANDE LA NOMINATION DU SOLLICITEUR À UN AUTRE PORTEFEUILLE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je vais tenter de reformuler ma question. Les lettres déposées auprès de l'avocat et du tribunal, en faveur des deux accusés qui purgent actuellement leur peine, ont été versées au dossier de ces personnes. Elles vont refaire surface quand viendra l'heure d'une libération conditionnelle ou d'un reclassement au sein du système carcéral. Il y a donc conflit d'intérêts. Si celui-ci échappe au premier ministre, c'est qu'il manque de discernement. Par conséquent, directives mises à part, puisqu'il ne veut pas exiger la démission du solliciteur général, ne pourrait-il pas au moins le nommer à un portefeuille de caractère moins délicat?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je réponds non à cette question.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA JUSTICE DE BULGARIE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes de M^me^ Svelta Daskalova, ministre de la Justice de Bulgarie.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LE RÔLE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre qui vient de nous dire qu'il était tout à fait acceptable selon lui que le solliciteur général essaie d'influencer la décision d'un juge. Dans ce cas, trouve-t-il cela acceptable aussi que le solliciteur général effectue une démarche similaire auprès de la Commission nationale des libérations conditionnelles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ce n'est pas tout à fait la même chose. Il faudrait que j'étudie la demande ou la question du député. La Commission des libérations conditionnelles relève directement du ministre, ce qui n'est pas le cas, bien entendu, des tribunaux. S'il effectuait une démarche auprès de la Commission dans le cadre d'une procédure officielle qui prévoierait la tenue d'audiences par la Commission, je n'aurais rien à dire. Bien entendu, si le ministre s'adressait directement à la Commission au nom d'une tierce personne, il n'interviendrait pas comme il l'a fait auprès du juge—en faisant certaines démarches précises devant un tribunal siégeant en audience publique.

Il faudrait que le député me fournisse plus de détails sur son hypothèse de travail. Voudrait-il que le solliciteur général soit un témoin à décharge lors d'audiences de la Commission des libérations conditionnelles ou bien qu'il téléphone directement à un membre de la Commission pour essayer de l'influencer?

LA RESPONSABILITÉ DE NOMMER LES NOUVEAUX MEMBRES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, le premier ministre semble ne pas savoir au juste si le solliciteur général peut, en toute convenance, présenter de telles instances à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Étant donné que le solliciteur général a annoncé aujourd'hui—ou du moins on a reçu l'annonce par la poste aujourd'hui—sur le papier à en-tête du ministère, la nomination de quatre ou cinq nouveaux membres, je pense, de la Commission des libérations conditionnelles, le premier ministre ne pense-t-il pas que ce serait souhaitable d'empêcher le solliciteur général de nommer de nouveaux membres tant que le premier ministre n'a pas déterminé une fois pour toutes si de telles instances peuvent oui ou non être présentées par le solliciteur général?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne pense pas que ce soit souhaitable parce que la Commission des libérations conditionnelles examine des centaines de cas qui n'ont rien à voir avec celui qui nous intéresse. Selon moi, il ne conviendrait pas de retarder la libération conditionnelle de certains détenus qui le méritent simplement à cause d'une question hypothétique posée par le député.

Ce que je suis disposé à faire, comme je l'ai signalé l'autre jour, c'est de discuter d'une révision des lignes directrices avec toute personne intéressée pour déterminer si nous voulons à l'avenir empêcher les ministres de témoigner ouvertement devant le tribunal à n'importe quel sujet ou d'attester la réputation de quelqu'un au cours d'un procès. Voilà pourquoi je ne peux pas accepter la proposition du député.

LE RENVOI AU COMITÉ DES PRINCIPES DIRECTEURS RÉGISSANT LA CONDUITE DES MINISTRES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, comme cette affaire a suscité un vif intérêt et pas mal de doutes, le premier ministre songerait-il à renvoyer la révision des principes directeurs, qui concerne en l'occurrence la conduite des ministres, au comité permanent de la justice et des questions juridiques en le chargeant de faire des recommandations à la Chambre et au gouvernement, en vue de leur mise à jour? On dissiperait ainsi même l'ombre d'un doute que la conduite des ministres aurait pu provoquer en l'occurence.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je serai heureux de recevoir les conseils des députés de l'opposition et de mon propre parti au sujet d'une révision des lignes directrices qui s'appliqueront à l'avenir.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LE JUMELAGE DES SUITES DE BIEFS

M. Gilbert Parent (Welland): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a quelques mois, le Canada et les États-Unis ont mis sur pied un comité mixte chargé d'étudier le trafic maritime dans le canal Welland. On me dit que le rapport de ce comité prévoit que le trafic s'intensifiera sensiblement. Le ministre peut-il dire à la Chambre si on envisage sérieusement de jumeler, immédiatement ou dans un proche avenir, les suites de biefs, soit à Thorold, soit à Port Colborne?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cette possibilité a déjà fait l'objet d'un long débat. Selon certaines analyses, par exemple le rapport Misener en Ontario, la Voie maritime connaîtra une expansion considérable dans cinq ans, peut-être dans dix. Une autre étude financée conjointement par le Canada et les États-Unis affirme qu'il faudra 18 ans.

M. Baker (Nepean-Carleton): Et vous, que dites-vous?

M. Pepin: Je dis que ce n'est pas encore chose faite. Je pense que cette expansion aura lieu au début des années 90. D'ici là, et c'est là la chose importante, un certain nombre de mesures seront prises, par exemple l'élargissement du canal Welland en différents endroits de manière à permettre le passage de deux navires, sans compter l'amélioration du système par l'utilisation d'appareils électroniques. On a modifié la tarification en faveur des navires longs. Par conséquent, pour répondre à l'utilisation croissante du canal Welland, on améliore progressivement les installations.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES PAR LES MÉDECINS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question fait suite à celles qu'a posées le chef de mon parti au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'honorable représentante vient de nous dire, pour la première fois, qu'elle a modifié la position au gouvernement fédéral; en effet, au lieu de supprimer la surfacturation, celui-ci semble vouloir désormais se contenter d'exercer un contrôle. Puis-je demander au ministre quelle est la position du gouvernement fédéral? Va-t-il supprimer ou contrôler les dépassements d'honoraires?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, le député fait une erreur dans la première partie de sa question. L'objectif du gouvernement est toujours le même; c'est celui qu'il a fait connaître au public, aux différentes parties en cause ou, disons, aux différents joueurs. Il vise à renforcer le programme d'assurance-maladie en tirant au clair les cinq normes ou conditions de base prévues dans la loi depuis plus de vingt ans. Le gouvernement a toujours poursuivi cet objectif. Deux de ces conditions, c'est-à-dire l'accessibilité à l'assurance-maladie et son caractère universel, semblent doublement menacées depuis trois ans environ, et nul ne peut feindre de l'ignorer, par les dépassements d'honoraires et les tickets modérateurs. Nous en avons tenu compte dans les négociations qui ont commencé hier par une réunion très constructive en vue de surveiller ce genre de choses. Notre but est de renforcer l'assurance-maladie.

• (1440)

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, en tentant de renforcer le régime d'assurance-maladie, le ministre se rappellera-t-elle qu'elle a dit il y a moins d'un mois au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales que si on permet d'exiger le paiement d'honoraires supplémentaires de ceux qui n'ont pas les moyens de payer, on revient à la période antérieure au régime et ce dernier perdra très vite sa raison d'être.

Le ministre peut-elle nous dire—et je lui saurais gré de me répondre sans détours—si le gouvernement songe à déroger à une vieille attitude en tolérant le dépassement des honoraires, ou trouvera-t-il un moyen d'y remédier?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Bien sûr, madame le Président, c'est toujours ce que j'ai dit et continuerai de dire partout au Canada. Je suis contre le dépassement des honoraires. J'ai souvent expliqué au critique néo-démocrate en matière de santé qui semble ne pas comprendre comment le système fonctionne, que le ministre fédéral ne peut interdire le dépassement des honoraires pas plus qu'un ministre provincial ne peut le faire si les médecins menacent de déménager dans d'autres provinces. Voilà le problème. Nous l'avons envisagé avec réalisme hier et je suis heureuse du résultat des entretiens. Je me demande toujours pourquoi le député joue avec les mots. Nous voulons que le régime reste universel et nous allons y parvenir car c'est un programme que tous les Canadiens savent apprécier.

* * *

LA MAGISTRATURE

LES ATTESTATIONS DE MORALITÉ DONNÉES PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le solliciteur général nous dira-t-il si en écrivant les lettres au sujet d'Arrindell et d'English sur sa papeterie de solliciteur général, il croyait que la teneur de ces lettres ne serait jamais communiquée à un juge?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, la lettre révèle très nettement que j'offrais mon témoignage aux avocats qui pouvaient l'utiliser comme ils le jugeraient bon, y compris devant le tribunal.

L'APPLICATION DES DIRECTIVES MINISTÉRIELLES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, comme le solliciteur général a maintenant dit qu'il avait écrit les lettres avec l'intention qu'elles soient communiquées au tribunal, peut-il nous dire comment il peut trouver sa façon d'agir compatible avec la directive du premier ministre que voici:

> . . . aucun membre du cabinet ne pourra communiquer avec un magistrat au sujet de toute affaire dont il est saisi . . . ?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Le premier ministre a répondu à cette question hier mais, selon moi, cette directive s'applique aux entretiens officieux entre des membres du cabinet et des juges et non pas aux témoignages rendus formellement devant un tribunal.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ PAR L'HYDRO-ONTARIO

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a trois semaines, en réponse à une question, celui-ci m'a informé que la décision de l'Office national de l'énergie de permettre à l'Hydro-Ontario d'exporter aux États-Unis de l'électricité émanant de sa centrale de Nanticoke serait examinée par le cabinet. Je demande au premier ministre si cela a été fait et, dans l'affirmative, si le gouvernement a décidé d'annuler la décision de l'ONE jusqu'à ce qu'il ait reçu de l'Hydro-Ontario une garantie satisfaisante qu'elle a l'intention d'installer à cette centrale un mécanisme capable de réduire sensiblement les émanations qui sont à l'origine des pluies acides.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question n'a toujours pas été soumise à tout le cabinet, de sorte qu'aucune décision, conditionnelle ou autre, n'a encore été prise.

L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTI-POLLUTION

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, on sait comment travaille le cabinet, et les questions que l'on souhaite lui voir soumises le sont rapidement. Étant donné qu'il semble maintenant que le gouvernement ne s'occupe tout simplement pas de cette affaire dans l'espoir de la faire oublier, le premier ministre ne croit-il pas qu'il lui incombe, à lui et à son gouvernement, de cesser de noyer cette question et d'assumer la responsabilité qu'ils ont de convaincre le gouvernement et le peuple américains que notre pays est disposé à adopter les mêmes mesures antipollution qu'il les a si fortement priés d'adopter depuis environ deux ans, et que c'est seulement de cette manière que nos deux pays pourront vaincre les pluies acides?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens à dire au député qu'il sous-estime ses arguments s'il croit que je peux faire oublier cette affaire. Je sais que, tant que le député siègera à la Chambre, cette affaire ne sera pas abandonnée, et j'espère que ce ne sera pas de sitôt. Entre-temps, les ministres les plus directement visés, soit le ministre de l'Énergie et le ministre de l'Environnement, discutent de l'affaire en vue de présenter une position commune au cabinet. Naturellement, les instances très judicieuses et valables du député entreront en ligne de compte dans cette réflexion.

M. Hees: Le Grand Frère y verra.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LA BROCHURE PUBLIÉE PAR LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'UNITÉ CANADIENNE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, concerne une brochure luxueuse sur papier glacé publiée en avril de cette année par le Centre d'information sur l'unité canadienne et qui contient de larges extraits des propos tenus par le premier ministre au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau lors d'un discours qu'il a prononcé à Regina le 18 mars dernier dans le cadre d'une campagne de financement du parti libéral. Selon ce document, le premier ministre aurait dit ceci:

> On m'a dit que les néo-démocrates sillonnaient la province en affirmant que la nouvelle formule comprendrait nécessairement du tarif variable et que la décision avait d'ailleurs déjà été prise. C'est absolument faux.

Comment le premier ministre peut-il justifier la diffusion aux frais des contribuables d'un document aussi partial, en particulier le mois même où avaient lieu des élections provinciales?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, de fait, un certain nombre de gens dans l'Ouest pensaient que la décision au sujet du tarif variable avait déjà été prise. Le premier ministre voulait rectifier les faits. Je me souviens fort bien qu'après avoir dit ce que le député vient de citer, le premier ministre a déclaré que si les agriculteurs de l'Ouest désapprouvaient le tarif variable, le gouvernement ne les mettrait pas en place. Le premier ministre a voulu rassurer les agriculteurs de l'Ouest et leur faire savoir que l'on tiendrait compte de leur point de vue dans cette affaire. Que le député lise le communiqué concernant la déclaration que j'ai faite à Winnipeg le 8 février. Il saura alors qu'il devait y avoir des négociations entre M. Gilson et les parties intéressées. C'est précisément ce qui se passe à l'heure actuelle et nous attendons d'ici quelques jours des nouvelles de ces négociations.

LE MOMENT CHOISI POUR LA PUBLICATION DE LA BROCHURE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, le ministre n'a manifestement pas compris que je reproche au gouvernement d'avoir publié aux frais des contribuables une brochure qui fait valoir le point de vue particulier du parti libéral du Canada. Je ne suis pas le défenseur du premier ministre Blakeney, mais je n'aime pas que le gouvernement vienne diffuser dans ma province aux frais des contribuables une brochure qui fait valoir le point de vue libéral. Nous avons vu ce que cela a donné le 26 avril dernier.

Des voix: Règlement!

M. Hnatyshyn: La brochure ajoute:

> Le premier ministre Blakeney, cela va sans dire, trouve maintenant que le moment est mal choisi pour faire preuve d'un réalisme comme celui-là.

Le premier ministre entend-il faire publier et diffuser aux frais des contribuables une brochure comme celle-là qui fait valoir le point de vue du parti libéral dans chacune des provinces à l'approche des élections provinciales?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a été mal renseigné. On m'informe que la brochure en question a été diffusée après les élections, et non pas pendant la campagne électorale, comme l'a dit le député.

* * *

LES PORTS

LE FINANCEMENT DE L'ÉLÉVATEUR DE PRINCE-RUPERT (C.-B.)

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et elle a trait aux difficultés qu'éprouve le consortium céréalier de Prince-Rupert pour obtenir les fonds nécessaires au financement de l'élévateur de Prince-Rupert. Comme le ministre le sait, le consortium estime qu'il n'a que 50 p. 100 de chances d'obtenir les fonds nécessaires. Puisque l'Alberta assume 75 p. 100 des frais en accordant un prêt de 200 millions de dollars à 11.5 p. 100 d'intérêt et en payant 25 millions de dollars des frais qui dépasseront 260 millions, le ministre peut-il dire à la Chambre si les instances qu'il a présentées au cabinet cette semaine pour obtenir des fonds supplémentaires ont porté fruit? A-t-il obtenu 10 millions de dollars de plus pour permettre la réalisation de ce projet, ou est-il certain de ne pas pouvoir obtenir plus d'argent?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà signalé que le consortium nous avait demandé de consacrer 37 millions de dollars à cette entreprise au lieu des 32 millions que nous avions déjà engagés. J'ai déjà indiqué à la Chambre que le consortium avait deux idées en tête. La première consistait à demander aux soumissionnaires s'ils pouvaient réduire le montant des soumissions qu'ils avaient présentées, et on me dit que le consortium a réussi à cet égard. La deuxième possibilité consistait à supprimer une partie non essentielle de l'élévateur, et le consortium est en train d'examiner cette possibilité. Une fois l'affaire réglée, il devait nous en informer et nous demander si nous pouvions lui accorder les 10 millions de dollars supplémentaires. Voilà où en sont les choses. Nous pensons que le consortium viendra très prochainement nous proposer de lui accorder des fonds supplémentaires.

• (1450)

M. Fulton: Le gouvernement choisit un moment étrange pour commencer à se faire prier pour accorder les fonds nécessaires. Il y a 18 mois, il avait offert 100 millions de dollars sans intérêt au même consortium pour construire un élévateur plus gros. Le consortium veut maintenant construire un élévateur plus petit et le gouvernement lui demande de le faire encore plus petit. Le consortium laisse maintenant tomber la capacité de réserve. Il se débarasse de toutes les semelles. Le projet hydro-électrique de Falls River de 65 millions de dollars, qui devait approvisionner le terminus de Ridley Island en électricité, a été abandonné. La construction de ponts par le CN entre Terrace et Prince-Rupert a été abandonnée ou retardée pour une période indéfinie.

DEMANDE D'APPUI

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, le ministre appuiera-t-il ce projet et au besoin, le gouvernement acquerra-t-il une participation dans cet élévateur afin d'assurer l'exécution du projet? Est-ce dans l'intérêt du Canada ou non?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis déconcerté . . .

M. Fulton: En effet.

M. Pepin: . . . et pour cause, je pense.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Le député confond ses poulets provinciaux avec ses oeufs fédéraux. Il nous lance tout cela de façon désordonnée, ne faisant aucune distinction entre le rôle du gouvernement fédéral dans cette affaire et celui des gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral fait des choses remarquables au port de Prince-Rupert. Mon ami devrait l'admettre, ce qu'il fait habituellement, mais il est d'humeur combattive aujourd'hui. Nous avons fourni des fonds pour les trois installations qui y sont en voie d'exécution: une dans le domaine des céréales, une dans le domaine du charbon et une autre prévue pour bientôt, dans le domaine pétrochimique.

On peut toujours se demander si la somme de 37 millions de dollars est suffisante ou s'il faudrait 47 millions, mais le gouvernement doit prendre une décision au sujet des autres investissements qu'il a faits dans ce port-là et ailleurs. C'est une question de quantum, non de principe.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ PAR L'HYDRO-QUÉBEC—LES DIFFICULTÉS POSSIBLES

M. Pierre Deniger (La Prairie): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et a trait au témoignage d'hier devant le comité spécial sur l'énergie du président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, M. Joseph Bourbeau. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et au peuple canadien s'il a pris connaissance du témoignage de M. Bourbeau à l'effet qu'une modification à la loi sur l'Office national de l'énergie, le bill C-108, pourrait créer certaines difficultés pour l'Hydro-Québec car cette loi permettrait de modifier un permis d'exportation d'électricité pour des motifs de commodité et de nécessité publiques, pouvant créer des dommages de l'ordre de 10 milliards de dollars pour l'Hydro-Québec, et le ministre pourrait-il dire s'il a pris connaissance aussi de la déclaration de M. Bourbeau à l'effet que le corridor de l'électricité entre Terre-Neuve et les États-unis ne le laissait ni chaud ni froid?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai en effet pris connaissance de la déclaration de M. Bourbeau. J'avais entendu dire il y a quelque temps que l'Hydro-Québec s'inquiétait en effet d'une disposition particulière à laquelle l'honorable député s'est référé. J'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de communiquer avec l'Hydro-Québec et d'essayer d'obtenir plus de renseignements. Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir de renseignements additionnels jusqu'à maintenant. Nous avons en outre communiqué avec certains services d'utilité publique aux États-Unis et de ce côté-là, nous n'avons pas eu d'indication selon laquelle la disposition prévue pourrait créer des problèmes. Mais je veux cependant donner l'assurance à l'honorable député ainsi que la Chambre que le gouvernement ne laissera pas devant le Parlement une disposition qui aurait pour effet de causer un tel préjudice si tel était le cas. Si à la suite des consultations que l'on pourra avoir je l'espère très prochainement avec les autorités appropriées, on en venait à la conclusion qu'un tel préjudice serait possible, nous n'hésiterons pas à amender le projet de loi pour nous assurer qu'aucun préjudice ne sera créé au contrat d'Hydro-Québec.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE SORT DES PÊCHEURS AUX FILETS MAILLANTS DU BAS-FRASER (C.-B.)

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans. Ce dernier se souviendra qu'au début d'avril à la Chambre, et de nouveau au comité, je lui ai demandé quelles mesures le gouvernement envisageait pour venir en aide aux pêcheurs aux filets maillants du Bas-Fraser. Il se souviendra également que son ministère a été saisi d'un projet de programme destiné à racheter les filets et à verser une indemnité aux pêcheurs qui doivent abandonner leur gagne-pain, étant donné les difficultés provoquées par les mesures destinées à protéger les réserves de saumon chinook. Le ministre sait que les pêcheurs aux filets maillants vont se réunir dimanche prochain à New Westminster. Je lui demande de nouveau s'il a eu l'occasion de débattre de la question avec ses fonctionnaires et s'il peut donner une réponse à ces pêcheurs?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, comme je l'ai signalé au député au comité, la proposition relative au carburant ne semble pas pouvoir être appliquée de manière efficace et pratique. La question des filets n'est pas encore résolue. Mes fonctionnaires tentent également, comme ils l'ont fait l'année dernière, d'élargir le programme de pêche la saison prochaine, mais je n'ai pas de solution facile à offrir au député.

ON DEMANDE QUE DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE PARTICIPENT À LA RÉUNION

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, le ministre sait pertinemment que, dans une certaine mesure et peut-être même dans une très large mesure dans certains cas, ces pêcheurs au filet maillant du Fraser ont besoin de tirer des revenus de la pêche. Le ministre est bien conscient qu'en leur retirant leur droit de pêche dans ce fleuve pour assurer la conservation des ressources, il les met dans une situation très difficile et inéquitable. Je ne dis pas injuste, mais bien inéquitable. Est-ce que le ministre s'engage dès maintenant à ce que des représentants de son ministère soient présents lors de la réunion qui aura lieu dimanche à New Westminster, afin d'entendre les commentaires de ces pêcheurs, de leur répondre et peut-être d'en arriver à une solution équitable pour ces pêcheurs qui doivent abandonner leur gagne-pain?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je suis bien conscient des difficultés éprouvées par les groupes de pêcheurs qui, pour assurer la conservation des ressources, doivent limiter leurs activités. Il nous est difficile de veiller à ce qu'il y ait toujours une certaine forme de compensation pour chaque bouleversement. Nous essayons de répartir les compensations sur un certain nombre d'années et d'assurer un revenu convenable aux pêcheurs. Comme le député le sait, si un groupe de pêcheurs subit des pertes de revenus, ce qui est inhabituel, et si l'Office des prix des produits de la pêche, organisme indépendant dans lequel les pêcheurs sont représentés, conclut qu'il y a eu une réduction importante du revenu, il peut faire des recommandations au ministre.

En ce qui a trait à la réunion de dimanche, mes représentants y ont été invités, évidemment, et comme d'habitude ils seront présents. Je suis persuadé cependant que le député comprendra que s'il s'agit d'une réunion de protestation; elle ne donnera donc aucun résultat concret.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES ÉLECTIONS PARTIELLES

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il se rappellera sans doute vaguement que trois sièges sont vacants à la Chambre des communes. N'est-il pas d'avis que les habitants de ces trois circonscriptions devraient être représentés à la Chambre des communes? Sinon, pourquoi pas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, j'estime qu'ils devraient l'être. Le Parlement s'est d'ailleurs prononcé très clairement sur cette question quand, par une modification à la loi, il y a quelques années, il a précisé que le gouvernement est tenu d'annoncer la date d'élections partielles dans les six mois suivant la date à laquelle la vacance est reconnue.

M. Wright: Madame le Président, le premier ministre n'a pas donné de bonne raison pour que ces élections partielles n'aient pas lieu.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, je repose la question au premier ministre: n'est-il pas politiquement un lâche en refusant de tenir ces élections partielles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si je suis un lâche, alors tous les députés le sont parce que la Chambre a consenti à laisser à n'importe quel gouvernement six mois pour . . .

M. Nielsen: Et Spadina?

M. Wright: Tenez-les maintenant!

M. Trudeau: Il veut que je les tienne maintenant; je ne les tiendrai pas maintenant, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

* * *

• (1500)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PRESTATIONS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En tant que ministre chargé du régime d'assurance-chômage, il sait que 500,000 chômeurs ne vont plus pouvoir toucher de prestations d'assurance-chômage s'ils ne peuvent trouver un emploi quelconque au cours des six prochains mois pour pouvoir avoir droit de nouveau aux prestations. Hier, il a dit qu'il préférait chercher des solutions plutôt que de faire des prédictions. Dans ce cas, accepterait-il, à titre de mesure préventive, de prolonger la période pendant laquelle les chômeurs peuvent toucher l'assurance-chômage tant que le taux de chômage n'aura pas baissé à 4 p. 100?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le chômage est un problème suffisamment sérieux comme cela. Il est inutile que des députés, suivant l'exemple du député de Winnipeg-St. James, fassent courir des rumeurs alarmistes et fausses qui plus est, pour envenimer une situation qui est déjà très grave comme cela. Il ne devrait pas suivre l'exemple donné hier par le député de Joliette. C'était vraiment inutile.

Pour l'instant, nous suivons de près l'évolution de la situation et nous allons continuer à offrir un certain nombre de programmes en vertu de la loi sur l'assurance-chômage pour aider les chômeurs. Nous allons continuer à prendre les mesures qui s'imposent en faveur des chômeurs en difficulté. Nous n'avons pas l'intention de lancer des rumeurs alarmantes du style de celles dont le député est spécialiste et qui ne contribuent qu'à aggraver la situation.

LA STIMULATION DE L'ÉCONOMIE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, il y a quelques jours, le président du Conseil du Trésor a déclaré que toute initiative en vue d'accorder un stimulant fiscal pour créer de nouveaux emplois pourrait faire plus de tort que de bien. Néanmoins, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit hier qu'il préfère procurer du travail aux Canadiens. Le ministre est-il maintenant disposé à stimuler l'économie pour procurer du travail aux Canadiens ou s'il convient qu'il pourrait être dangereux d'agir de la sorte?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, nous avons échangé nos opinions là-dessus à diverses reprises. Toutefois, je signale au député qu'au rythme actuel des dépenses à mon ministère seulement, nous fournissons de l'aide à plus d'un demi-million de Canadiens soit en leur fournissant directement un emploi soit en leur donnant la chance de se recycler en ces temps difficiles. Cela, je crois, révèle nettement que le gouvernement actuel s'est engagé à secourir ceux qui ont besoin d'aide.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROSBIE—LA DÉCLARATION APPAREMMENT TROMPEUSE DE M. CHRÉTIEN—DÉCISION DE M^ME^ LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Je suis disposé à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée l'autre jour par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je constate qu'il n'est pas à la Chambre. Par contre, le ministre de la Justice (M. Chrétien) est là.

Je m'en remets à la Chambre. D'habitude, je ne me prononce lorsque le député qui a soulevé la question de privilège est absent, mais je répugne à remettre mes décisions à plus tard. Le député du Yukon (M. Nielsen), pourrait peut-être me dire s'il préfère que je le fasse aujourd'hui ou que j'attende que le député de Saint-Jean-Est soit à la Chambre.

M. Nielsen: Madame le Président, compte tenu de la situation, vous feriez peut-être bien de rendre votre décision aujourd'hui même.

Mme le Président: Le 20 mai 1982, le député de Saint-Jean-Ouest a soulevé la question de privilège, sous prétexte que le 18 mai 1982, le ministre de la Justice avait délibérément induit la Chambre en erreur en répondant à certaines questions.

La Chambre sait ce qu'il faut faire en cas d'atteinte aux privilèges. Le député s'estimant lésé doit porter plainte à la première occasion, pendant la séance, si la question de privilège découle des délibérations de la Chambre, ou il doit en donner avis à l'Orateur au moins une heure avant le début de la séance. Après avoir exposé la question de privilège, le député doit présenter une motion qui permet à la Chambre d'intervenir; normalement, elle charge le comité des privilèges et élections d'étudier la question.

Il appartient à l'Orateur de décider si toutes les conditions sont remplies pour que le débat sur la motion ait la priorité sur tous les autres travaux.

Je voudrais rappeler tout d'abord deux précédents importants qui sont pertinents et qui ont été cités lorsque la question de privilège a été soulevée. Le premier, c'est l'affaire Lawrence-GRC, en novembre et décembre 1978, et le second, c'est le scandale Profumo qui avait éclaté à Westminster en 1963. A ce sujet, les députés se souviennent probablement que M. John Profumo avait fait à la Chambre une déclaration personnelle qui était partiellement fausse, comme il l'avait reconnu par la suite. La Chambre avait par la suite reconnu M. Profumo coupable d'un grave outrage envers elle. C'est l'incident qui a donné lieu au commentaire suivant de la dix-neuvième édition de May, à la page 142:

> La Chambre peut considérer comme un outrage une déclaration délibérément trompeuse.

L'autre précédent, l'un des nôtres, mettait en cause la correspondance entre le solliciteur général et le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), comme la circonscription s'appelait à ce moment-là. Le député avait écrit au ministre au sujet d'une question concernant la Gendarmerie royale et la réponse du ministre avait été rédigée par des officiers de la Gendarmerie. L'ancien commissaire de la Gendarmerie avoua plus tard devant la Commission royale McDonald qu'«il arrivait très souvent que les lettres de ministres ne se fondent pas exactement sur des faits précis». Je renvoie la Chambre au hansard du 3 novembre 1978, à la page 778. Dans ce cas-là, mon prédécesseur, M. l'Orateur Jerome, jugea que, de prime abord, il y avait eu outrage, et il déclara:

. . . je ne puis croire qu'un d'entre nous puisse prétendre que la Chambre n'a aucun recours, face à un telle tentative d'obstruction au moyen de renseignements que l'on admet être trompeurs.

Ces deux précédents sont clairs et sans équivoque. Dans chaque cas, il avait été prouvé, voire admis, qu'on avait délibérément cherché à tromper, et c'était la condition qui avait fait conclure qu'à première vue, il y avait eu atteinte aux privilèges. Dans l'affaire Profumo, le député a lui-même admis qu'il avait tenté de tromper la Chambre; dans l'affaire de la GRC, l'aveu a été fait par celui qui était alors le commissaire, au cours de son témoignage devant une commission royale.

Après avoir examiné les précédents relatifs à la question, celle d'une tentative délibérée pour induire la Chambre en erreur, je rappelle les précédents qui se rapportent à la procédure.

Au cours du débat le soir du 22 février 1978, le député de Northumberland-Durham a déclaré que le ministre des Finances (M. Chrétien) avait «intentionnellement, délibérément, volontairement et ouvertement» trompé la Chambre. Le lendemain, il donna avis à l'Orateur de son intention de soulever la question de privilège «au sujet de la façon dont le ministre des Finances a délibérément trompé la Chambre . . . » Au cours du débat sur la question de privilège, le député de Northumberland-Durham a retiré sans équivoque le langage antiréglementaire qu'il avait tenu la veille.

Plus tard, en l'occurrence le 28 février 1978, comme l'atteste la page 3295 du hansard, M. l'Orateur Jerome a rejeté l'avis de privilège donné plus tôt par le député de Northumberland-Durham parce qu'il contenait le mot «délibérément», et il l'a fait sans que cela porte atteinte aux droits du député d'aborder à nouveau le sujet en présentant une motion de fond. Le rapport entre cette affaire et celle qui nous occupe est bien clair, mais il faut bien se garder de tirer des conclusions erronées de l'une ou l'autre. Nous suivons exactement la façon de procéder qui est ressortie du précédent que mon prédécesseur avait établi de façon tellement claire.

L'emploi de termes antiréglementaires au cours du débat a été examiné dans les deux cas conformément aux usages de la Chambre. L'avis de privilège était rédigé de façon à éviter l'emploi de termes antiréglementaires. Dans les deux cas, la Chambre a insisté pour qu'on ne critique pas pendant le débat le comportement de certains députés, à moins que la discussion ne porte sur une motion de fond rédigée dans les règles. Ce sont sur ces principes que M. l'Orateur Jerome s'était appuyé pour régler la difficulté qui se posait en février 1978. La présidence s'est appuyée sur ces mêmes principes la semaine dernière pendant la discussion préliminaire sur la question de privilège qui nous intéresse.

Si vous le permettez, parlons de cette question. L'Orateur n'a pas à porter de jugement sur le fond de l'affaire. Autrement dit, il n'a pas à juger la conduite des députés. Ce droit n'appartient qu'à la Chambre. Le rôle de la présidence consiste à établir si, strictement du point de vue de la procédure, toutes les conditions sont remplies et si la question de privilège doit avoir priorité sur tous nos autres travaux. Autrement dit, la question a-t-elle été soulevée à la première occasion et, semble-t-elle fondée de prime abord. J'ai sous les yeux le commentaire 84 de la cinquième édition de Beauchesne.

Le commentaire 84(2) de Beauchesne est, de toute évidence, tiré d'un passage de la dix-neuvième édition de May, page 347, que je vais vous citer:

• (1510)

On a souvent rappelé que le rôle de l'Orateur, lorsqu'il doit se prononcer sur une atteinte aux privilèges, se borne à établir si l'affaire dont il est saisi répond aux normes prescrites, c'est-à-dire si elle doit avoir priorité sur les motions ou autres articles de l'ordre du jour inscrits au *Feuilleton*. Il ne lui appartient pas de statuer sur le fond, autrement dit, de juger s'il y a eu ou non atteinte aux privilèges. Seule la Chambre est compétente à cet égard. La question de privilège doit répondre à deux conditions pour obtenir la priorité: elle doit, premièrement sembler suffisamment fondée et, deuxièmement, elle doit être soulevée à la première occasion.

Précisons-le bien, ce n'est pas l'Orateur qui décide au fond si la question de privilège doit être débattue ou non. C'est à la Chambre d'en décider, si toutefois elle répond aux conditions prescrites du point de vue de la procédure. A cet égard, je vous cite un autre passage de la dix-neuvième édition de May, à la page 349:

Il est souvent arrivé qu'une motion plus ou moins reliée à la question de privilège soit présentée en même temps que d'autres avis de motion, ou encore qu'on soulève, dans le cadre d'une motion, des questions auxquelles l'Orateur avait d'abord refusé de donner la priorité en tant que question de privilège.

Par conséquent, je suis convaincu que la présidence n'a pas son mot à dire quant au fond de la question soulevée par l'honorable représentant de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), mais seulement sur les questions de procédure qui s'y rapportent: l'a-t-il soulevée à la première occasion possible et, à première vue, la question de privilège est-elle justifiée? Si la réponse aux deux questions est positive, la motion sera étudiée en priorité et la Chambre décidera. Si la réponse à l'une des deux questions est négative, la motion peut toujours être soumise à la Chambre à un autre moment, mais elle ne jouira pas de la même priorité qu'une question de privilège justifiée.

En laissant de côté, donc, le fond de la question qui ne me concerne pas, je puis facilement résoudre la première des deux questions de procédure. La question a effectivement été soulevée le plus tôt possible.

J'ai un peu plus de difficulté pour ce qui est du deuxième aspect, car j'ai sous les yeux deux déclarations contradictoires faites par des députés. Le député de Saint-Jean-Ouest affirme dans sa motion que le ministre a délibérément induit la Chambre en erreur. Le ministre répond que non. Les députés savent que la Chambre doit accepter la parole d'un député, conformément au commentaire 322 de la 5e édition de Beauchesne:

Des Orateurs ont officiellement arrêté qu'une déclaration d'un député au sujet d'un fait qui le concerne et dont il a personnellement connaissance doit être acceptée; néanmoins, il n'est pas irrégulier de critiquer modérément les déclarations d'un député parce qu'on les tient pour contraires à la vérité, quoiqu'il ne soit pas permis d'insinuer qu'elles le sont intentionnellement. Il est donc arrivé, rarement il est vrai, que la Chambre a dû accepter deux versions contradictoires d'un même événement.

Je n'ai pas le droit d'accorder plus de crédibilité à l'une qu'à l'autre de ces déclarations. La présidence ne peut pas interpréter les déclarations faites par les députés et elle doit les accepter pour ce qu'elles valent. Le député de Saint-Jean-Ouest prétend qu'il a été induit en erreur. Je l'accepte. Il dit avoir été induit en erreur délibérément. Je l'accepte, mais en tant qu'affirmation et non comme un fait constituant une atteinte à ses privilèges, car le ministre, qui a le même droit de faire accepter ses déclarations à la Chambre, prétend pour sa part qu'il n'a pas cherché à induire celle-ci en erreur, délibérément ou non, ce que j'accepte également.

C'est là qu'est le dilemme. La présidence ne peut pas donner priorité à une motion présentée sous forme de question de privilège si elle ne peut pas déterminer, de prime abord, qu'il y a eu atteinte aux privilèges. Il m'est impossible de le déterminer, en l'occurence, sans effectuer des recherches plus poussées. C'est pourquoi, à mon sens, la question de privilège n'est pas la meilleure façon d'examiner cette question, et il vaudrait mieux envisager une autre solution. Je demande aux députés de se reporter au passage de la 19e étidion de May, page 349, qui a déjà été cité, ainsi qu'aux observations de M. l'Orateur Jerome, qui avait rejeté l'avis de question de privilège du député de Northumberland-Durham en février 1978. Là encore, il existe une grande ressemblance entre les deux affaires. Je cite un passage du hansard du 28 février 1978, page 3295, où sont consignés les propos de mon prédécesseur:

> A mon avis, la solution serait donc de s'autoriser de ces précédents pour supprimer l'avis de privilège du député, parce qu'il renferme le mot «délibérément». Ce qui ne porterait atteinte en aucune façon au droit du député d'aborder de nouveau le sujet en présentant une motion de fond, une fois qu'il aura eu le loisir d'examiner ces précédents. D'autre part, étant donné que le ministre des Finances est déjà intervenu dans le débat pour déclarer qu'il n'a pas, en l'occurrence, trompé la Chambre, la question de savoir si le député pourrait revenir sur le sujet dépendrait d'autres précédents analogues, alors qu'un ministre ou un député a pris la parole à la Chambre pour déclarer qu'il n'avait pas induit la Chambre en erreur et que, s'il l'avait fait, ce n'était sûrement pas de propos délibéré. Selon les usages de la Chambre, ce mot a toujours été accepté, et l'affaire en est toujours restée là. Comme le ministre l'a déjà dit, on ne saurait décider s'il y a lieu de poursuivre l'affaire qu'en approfondissant la question davantage. Quoi qu'il en soit, je voulais communiquer à la Chambre et aux députés en cause le résultat de mon examen de ces précédents.

Enfin, je voudrais vous citer l'affaire Rykert, qui remonte au 11 mars 1890. Quatre accusations avaient été portées contre M. Rykert. On lui reprochait notamment d'avoir fait à la Chambre une déclaration mensongère dans le but de l'induire en erreur. Cela avait fait l'objet non pas de la question de privilège, mais d'une motion de fond. Je me reporte à la page 1714 du hansard du 11 mars 1890. La motion avait été débattue et modifiée, la question avait été renvoyée à un comité qui avait présenté un rapport, lequel avait été agréé.

Si vous le permettez, je vais récapituler. L'Orateur ne peut pas établir lui-même s'il y a eu outrage ou non. C'est à la Chambre seule d'en décider. Il y a eu des allégations en ce sens, mais il s'agit seulement d'allégations qui ne permettent pas à la présidence d'établir s'il y a eu véritablement atteinte aux privilèges. Pour en établir la preuve, il faut mener une enquête, ce dont la Chambre ne peut pas se charger. D'un autre côté, si la Chambre désire pousser l'affaire plus loin, nos précédents nous proposent une autre voie à suivre, soit non pas de soulever la question de privilège, car la Chambre ne pourrait rien faire sinon appliquer nos règles et nos précédents, mais de présenter une motion de fond. Comme, de par sa nature même, cette motion contesterait la conduite d'un député, la Chambre pourrait décider de la mettre en discussion en priorité, ce que la Chambre ne peut pas faire selon les dispositions du Règlement régissant la question de privilège, car, je le répète, je ne suis pas du tout certaine que la question de privilège soit vraiment fondée.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DE RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les rapports dans lesquels le greffier des pétitions déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le jeudi 20 mai 1982, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Pinard: Madame le Président, j'aimerais faire connaître l'ordre des travaux pour les jours qui viennent. Les représentants de tous les partis sont convenus de faire franchir, demain vendredi, les trois étapes au bill C-114, relatif à l'assurance-chômage. S'il reste du temps ensuite, nous entamerons le débat de deuxième lecture du bill C-115, qui concerne la formation professionnelle.

[*Français*]

En ce qui concerne les travaux pour la semaine prochaine, lundi, nous allons continuer le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-109 qui a trait à l'aide touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde. Mardi, ce sera une journée de l'opposition; mercredi, nous allons reprendre l'étude des projets de loi sur l'énergie et qui reviennent du comité spécial sur l'énergie dans l'ordre suivant: le projet de loi C-102 et le projet de loi C-107. Jeudi, nous étudierons d'autres projets de loi sur l'énergie dans l'ordre suivant: C-103, naturellement, si ce projet de loi est rapporté par le comité, et C-104. Si le projet de loi C-103 n'était pas rapporté par le comité pour pouvoir être étudié jeudi, la Chambre étudierait alors le projet de loi C-109 sur l'urée-formaldéhyde et, si ce débat était terminé plus tôt, nous continuerons le débat sur C-115 concernant la formation professionnelle.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 10e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Pierre Deniger (La Prairie): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le dixième rapport du comité permanent des transports.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. OBERLE—LES PERSONNES TOUCHANT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée de 1,331 habitants de Prince George, en Colombie-Britannique. Elle proteste contre le fait qu'à cause du programme de partage de travail lancé récemment par l'État fédéral, les personnes touchant des allocations d'assurance-chômage qui sont incapables de participer à ce programme, et qui cependant ne sont autorisées à ne gagner sans pénalité que 25 p. 100 de leurs prestations hebdomadaires font l'objet de discrimination. Outre qu'ils ont un revenu sensiblement inférieur à celui des bénéficiaires du programme, ces travailleurs sont pénalisés s'ils exercent en dehors de celui-ci un emploi à temps partiel d'une quelconque importance.

● (1520)

Les pétitionnaires espèrent, madame le Président, que vous jugerez cette pétition recevable et que vous voudrez bien exercer le pouvoir discrétionnaire attaché à vos fonctions de Président de la Chambre des communes pour en autoriser la discussion et le renvoi au comité compétent et cela dans les plus brefs délais, afin que nous puissions réparer cette manière injuste d'employer des fonds publics dans le cadre d'un programme qui est par ailleurs constructif.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2834, 3616, 3617, 4153 et 4240.

[*Texte*]

LES MUSÉES NATIONAUX DU CANADA—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question no 2834—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le secrétariat d'État pour les Musées nationaux du Canada à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $64,811 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

Questions au Feuilleton

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants:

1. *a*) et *b*) Voir la politique du Conseil du Trésor dans le Manuel de gestion du personnel, chapitre 110-5, «Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions».

2. Bien que les statistiques des Musées nationaux du Canada ne nous permettent pas de déterminer si les dépenses engagées pour les congés d'étude devaient servir à l'acquisition d'équipement neuf exigeant des connaissances nouvelles de la part des employés, il convient de noter, en égard à cette période, que les MNC n'ont fait l'acquisition d'aucune pièce d'équipement sophistiqué exigeant des connaissances particulières.

3. Néant.

4. On ne trouve dans les statistiques dressées sur cette période pour la revue annuelle de la formation et de l'éducation aucun renseignement sur les congés d'étude dont ont pu bénéficier les employés des MNC qui ont quitté la Fonction publique.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Question no 3616—**M. Herbert:**

Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et par province, quelle est la contribution annuelle par habitant du gouvernement au titre des garderies de jour?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le tableau suivant donne, par habitant, la contribution fédérale versée en vertu du Régime d'assistance publique du Canada à l'égard du coût des services de garderie provinciaux et territoriaux. La contribution fédérale aux provinces et aux territoires ne représente pas la moitié de tous les coûts engagés par les unes et les autres au titre des services de garderie, du fait qu'il y a des programmes, des clientèles et des coûts de garderie qui ne sont pas admis au partage, selon que le déterminent la loi sur le Régime d'assistance publique du Canada, son règlement d'application et les directives connexes.

Régime d'assistance publique du Canada
Contribution versée en 1981-1982 au titre des services de garderie

	Coûts	Population totale*	Par habitant
Terre-Neuve	$ 300,000	585,000	$ 0.51
Île-du-Prince-Édouard	200,000	125,000	1.60
Nouvelle-Écosse	2,800,000	857,000	3.27
Nouveau-Brunswick	400,000	710,000	0.56
Québec	10,500,000	6,340,000	1.66
Ontario	23,700,000	8,625,000	2.75
Manitoba	3,500,000	1,055,000	3.32
Saskatchewan	2,400,000	980,000	2.45
Alberta	7,000,000	2,160,000	3.24
Colombie-Britannique	10,500,000	2,710,000	3.87
Territoire du Yukon	100,000	22,000	4.55
Territoires du Nord-Ouest	100,000	43,000	2.33
	61,500,000	24,212,000	

*Source—Statistique Canada: chiffres entre recensements du 1er juin 1981.

Questions au Feuilleton

LES GARDERIES DE JOUR

Question nº 3617—**M. Herbert:**

Combien y a-t-il d'enfants d'âge préscolaire dans les garderies de jour et, de ce total, combien fréquentent des garderies dont le gouvernement partage le coût en vertu du Régime d'assistance publique du Canada?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Selon l'étude sur la garde de jour, faite en 1980, il y avait 92,423 enfants d'âge préscolaire (12.16 p. 100 des enfants de moins de six ans dont la mère travaille à l'extérieur du foyer) dans les garderies approuvées*, y compris les garderies familiales. Il n'est pas possible de donner le nombre précis des enfants qui fréquentaient les centres dont le gouvernement partage le coût en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, mais on l'évalue à 55,454, soit 60 p. 100 au moins des enfants d'âge préscolaire.

---

* Les garderies approuvées sont celles qui sont approuvées par les provinces ou ont une autorisation provinciale, par opposition aux garderies privées ou aux milieux de garde occasionnels.

LES INDEMNITÉS VERSÉES AUX IMPORTATEURS DE PÉTROLE

Question nº 4153—**M. Mazankowski:**

Pour les années financières 1980-1981 et 1981-1982, *a*) combien le gouvernement a-t-il payé pour subventionner les importations de pétrole et combien a-t-il versé à chaque société, *b*) quelle était la moyenne des (i) coûts bruts (ii) subventions par baril pour chaque société?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):

a) Les indemnités versées aux importateurs de pétrole

Société	Subventions	
	1980-1981	1981-1982
	($)	
B.P. Canada Ltd.	75,144,866	151,744,807
Ultramar Inc.	320,120,774	409,092,460
Gulf Canada Products Company	348,180,832	298,201,811
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	731,681,434	716,709,403
Irving Oil Ltd.	800,765,665	693,275,510
Murphy Oil Que. Ltd. (Les Pétroles Spur Ltée.)	10,706,716	4,317,255
Petro-Canada (anciennement Petrofina)	80,304,251	165,741,922
Shell Canada Limitée	297,318,715	361,456,336
Sunoco Inc.	46,144,377	131,526,286
Texaco Canada Inc.	324,129,543	377,937,663
Total (pétrole brut)	3,034,497,173	3,310,003,453
Indemnités versées pour les produits pétroliers	127,209,986	128,226,155
Total des paiements	3,161,707,159	3,438,229,608

b) (i) et (ii) En vertu de l'article 92 de la loi sur l'administration du pétrole, les renseignements demandés sont confidentiels et ne peuvent donc être rendus publics.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Question nº 4240—**M. Herbert:**

Huit ministères provinciaux de la Santé participent-ils avec le gouvernement au financement de l'élaboration de systèmes d'information de gestion à l'intention des établissements de santé et, le cas échéant, quelles sont les deux provinces non participantes et ont-elles motivé leur non-participation?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, huit ministères provinciaux de la Santé et deux ministères territoriaux participent avec le gouvernement au financement de l'élaboration de systèmes d'information de gestion pour les établissements de santé. La Colombie-Britannique et le Québec ne participent pas. Oui, leur non-participation est motivée.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 2666 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question numéro 2666 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

REVENU NATIONAL

Question nº 2666—**M. Friesen:**

1. Quelle est la classification des postes à la Direction des douanes et de l'accise du ministère du Revenu national?

2. En 1979 et 1980, combien de personnes de chaque classification ont été employés à *a*) Cascade, Delta, Courtney, Douglas, Vancouver, Victoria et Penticton (C.-B.), *b*) Calgary, Cardston, Coutts, Edmonton, Lethbridge et Medicine Hat (Alb.), *c*) Carievale, Estevan, North Battleford, Regina et Saskatoon (Sask.), *d*) Churchill, Gretna, Lena et Winnipeg (Man.), *e*) Belleville, Cochrane, Cornwall, Kenora, London, Ottawa et Toronto (Ont.), *f*) Clarenceville, Lachute, Lévis, Montréal, Nicolet et Trois-Rivières (Qué), *g*) Bathurst, Edmundston, Campbellton, Fredericton, Moncton et Saint-Jean (N.-B.), *h*) Bridgewater, Chester, Halifax, Middleton, Sydney et Truro (N.-É.), *i*) Burgeo, Corner Brook, Channel—Port-aux-Basques, Grand Banks et Saint-Jean (T.-N.), *j*) Charlottetown, Montague et Summerside (I.-P.-É.) et quels étaient (i) leur échelle de traitement (ii) leur traitement annuel moyen?

3. Des employés de chaque classification dans chacun des bureaux mentionnés en 2 ont-ils *a*) demandé une mutation dans une autre province et, le cas échéant,

combien et où, *b*) démissionné et, le cas échéant, combien et pourquoi, *c*) mis fin à leur emploi et, le cas échéant, combien et pourquoi?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 4291 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

*LE PROGRAMME CANADIEN DE RÉNOVATION DES MAISONS (PCRM)

Question nº 4291—**M. McGrath:**

1. Les bureaux locaux ou nationaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement possèdent-ils des renseignements concernant l'application du programme de remboursement des frais d'amélioration des maisons annoncé par le ministre des Travaux publics et, sinon, le ministre peut-il révéler quand les renseignements précis et les formules seront disponibles, étant donné que la saison de la construction est maintenant ouverte?

2. Le ministre peut-il révéler à quelles régions précises du pays le programme s'adressera afin que les Canadiens désireux de procéder à la remise en état de leur logement puissent entreprendre les démarches nécessaires?

[*Français*]

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame le Président, la question posée par l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) disait essentiellement ceci: Est-ce que les bureaux locaux ou nationaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement possèdent des renseignements concernant l'application du programme de remboursement de frais d'amélioration des maisons annoncé par le ministre des Travaux publics? Et voici la réponse:

Le bureau national de la Société possède toute l'information concernant le programme canadien de rénovation des maisons. La distribution de l'information détaillée et des formules de demande dans les succursales a débuté le 21 avril. Toutes les succursales sont maintenant en mesure de fournir les renseignements et les formules de demande.

Ce programme s'adresse à toutes les régions du pays, mais les fonds sont destinés aux régions où le taux de chômage est élevé. Les régions de l'Atlantique et du Québec recevront donc une grande part du total des affectations.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Beatty: Madame le Président, le 19 février, j'ai fait inscrire la question nº 4041 au *Feuilleton*. La voici:

1. Quelles mesures le gouvernement *a*) a-t-il prises, *b*) songe-t-il à prendre au sujet de chaque recommandation (i) du deuxième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires de la deuxième session de la 30e législature, (ii) du quatrième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires de la première session de la 32e législature, (iii) du rapport du groupe d'étude sur la réforme de la réglementation, (iv) des rapports sur la réglementation du Conseil économique du Canada?

J'apprends que le Conseil du Trésor a fourni la réponse à cette question au Conseil privé il y a quelques semaines. Il semble que le bureau du Conseil privé tarde à donner la réponse. En effet, plusieurs mois se sont écoulés depuis le 19 février. Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre quelle est la cause du retard et quand la réponse à cette question sera communiquée à la Chambre?

M. Smith: Madame le Président, je ne peux pas donner la réponse à la question à brûle-pourpoint, mais je me renseignerai volontiers pour voir si je peux la faire déposer sous peu.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre d'État aux Finances) propose: Que le bill C-112, tendant à modifier certaines lois fiscales, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, il me fait plaisir d'entamer le débat sur la troisième lecture du projet de loi C-112 au nom de l'opposition officielle. Ce n'est que l'un des nombreux projets de loi sur l'énergie découlant du Programme énergétique national. Ceux-ci ont posé certains problèmes du fait qu'ils ont été présentés globablement. Maintenant qu'on en a fait de plus petites bouchées, il nous est plus facile de les digérer, de les examiner et de formuler des critiques constructives.

Nous en sommes à l'étude du projet de loi C-112, principal instrument fiscal du Programme énergétique national. Il prévoit plusieurs dispositions qui permettront de recueillir des sommes importantes auprès des contribuables de toutes les régions du pays pour augmenter le trésor de l'État.

Une caractéristique intéressante des modifications fiscales découlant du présent projet de loi, c'est que nous avons été saisis de celui-ci et de tout le Programme énergétique national au moment où les règles établies par les gouvernements libéraux successifs se sont révélées inadéquates, compte tenu de la situation dans le domaine de l'énergie de même que des déficits et du financement des activités du gouvernement.

Toutes ces règles, en matière de régimes fiscaux et de surveillance des sociétés énergétiques au Canada, avaient été établies par des gouvernements libéraux. Elles s'appliquaient à toutes les sociétés ayant leur siège social aux États-Unis ou ailleurs, ou encore à celles qui avaient une filiale ou une entreprise en activité au Canada. Ces règles avaient été établies parce que le gouvernement les croyait évidemment appropriées pour le genre de surveillance et d'imposition que nécessitait le secteur de l'énergie.

Tout à coup, un changement important est apporté aux règles par suite du Programme énergétique national. Ce que les sociétés trouvent si décevant, c'est que les règles aient été modifiées en cours de route. Le gouvernement qui surveillait jusque-là toutes leurs activités à ses propres fins, les a arbitrairement modifiées pour les adopter à ses objectifs.

Qu'on le trouve injuste ou non, cela cause une vive confusion et de grandes difficultés. Un sentiment d'insécurité a surgi car les règles ont été modifiées subitement. Aux termes du bill C-112, on y a apporté des changements particuliers.

Je voudrais signaler plus précisément deux changements dont il faudra contester la constitutionnalité. Le premier se trouve dans l'article 3(1). Immédiatement après la définition de «distributeur» on trouve la définition suivante:

« «endroit au large des côtes» désigne l'Île de Sable ou toute étendue de terre qui appartient à Sa Majesté du chef du Canada ou dont cette dernière peut exploiter les ressources naturelles ou en disposer, située dans les fonds sous-marins contigus au littoral canadien, et qui s'étend à travers le prolongement naturel du territoire terrestre du Canada jusqu'à la limite extérieure de la lisière continentale ou jusqu'à une distance de deux cents milles marins des bases à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale du Canada, la distance la plus grande étant à retenir;»

Une disposition de ce genre figure dans d'autres bills, plus précisément les bills C-106 et C-103. Ce qui importe, à propos de cet article, c'est de savoir si, au moment où la Cour d'appel de Terre-Neuve a été saisie par la province de la question du contrôle des ressources et au moment où le gouvernement fédéral a renvoyé la même question à la Cour suprême du Canada, nous avons le droit d'inclure un article comme celui-là dans ce projet ou dans tout autre projet énergétique présenté à l'heure actuelle. C'est une question importante et elle l'est certainement pour le gouvernement de Terre-Neuve. Je pense qu'elle revêt également une grande importance pour le gouvernement fédéral, qui a demandé à la Cour suprême du Canada de prendre une décision au sujet du contrôle des ressources sous-marines.

• (1530)

Tant que cette décision n'aura pas été prise, ce sera présumer de l'issue du litige que d'adopter des dispositions comme celle-là. Un projet qui est basé sur l'hypothèse selon laquelle le gouvernement fédéral contrôlera toutes les ressources comme il l'entend ne peut être que mal perçu par les Terre-Neuviens. Il le sera encore davantage si la Cour suprême du Canada se demande pourquoi on lui demande de prendre une décision alors que le gouvernement fédéral a déjà adopté des lois en présumant de la décision qu'elle va prendre. Je crois qu'il s'agit là de la première question à se poser en ce qui a trait à la constitutionnalité de ce projet.

La seconde question tient davantage à la forme. Un autre article important en ce qui a trait à l'application de ce projet est l'article 10. En vertu de ce dernier, le nouvel article 47.1(1) est ainsi conçu:

Lorsque du gaz commercialisable acheminé par pipe-line a été exporté du Canada après le 30 décembre 1981 et avant le 1er janvier 1987 pour être utilisé à l'extérieur du Canada, conformément à une licence délivrée en vertu de la Partie VI de la loi sur l'Office national de l'énergie ou conformément à une autre autorisation aux termes de cette loi et que la taxe imposée en vertu de la Partie IV.1 à l'égard de ce gaz a été acquittée, le ministre peut, . . .

Voici la partie importante:

. . . lorsque, en la forme et de la manière qu'il prescrit, l'exportateur lui en fait la demande dans les quatre années suivant l'exportation du gaz, payer à l'exportateur un montant égal à cette taxe.

Ce qu'il y a d'important ici, c'est que les revenus de cette taxe imposée par le truchement du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources vont en réalité être versés dans le Fonds du revenu consolidé et le ministre n'aura plus aucun droit de regard sur cet argent. Pour que le ministre puisse rembourser le montant dont il est question à l'article 70, il faut qu'il y soit autorisé par une proclamation royale. Or, cela n'est pas prévu dans le projet de loi.

Sauf erreur, cette autorisation est nécessaire pour que le ministre ait le droit ou même le pouvoir d'effectuer ce paiement. C'est une procédure dont la constitutionnalité est discutable. L'un des porte-parole du gouvernement qui vont intervenir au cours du débat pourrait peut-être m'éclairer sur ce point.

Pour ce qui est des aspects techniques proprement dits du projet de loi, monsieur l'Orateur, pour ce qui est du processus d'imposition, il y a trois aspects à considérer. Deux d'entre eux peuvent être abordés séparément; il s'agit d'une part de la taxe sur le gaz naturel, d'autre part de la taxe sur les liquides extraits du gaz naturel. Pour vous donner une idée de l'importance de cette taxe, j'ai une estimation des revenus qu'elle va procurer au gouvernement fédéral. En imposant cette taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel, le gouvernement fédéral—ce sont là des estimations—va toucher pour l'exercise 1981-1982 un peu plus d'un milliard; en 1982-1983, cette somme va approcher 1.5 milliard; en 1983-1984, les recettes devraient atteindre 2 milliards et s'élever à 2.5 milliards en 1984-1985. Voilà ce que cette taxe va apporter au gouvernement fédéral.

De fait, certaines dispositions du projet de loi donnent au ministre le droit d'exiger le montant maximal et de percevoir jusqu'à 4 milliards environ, ce qui va rapporter au gouvernement un total de 8 milliards en un an. C'est là une somme énorme. Cette mesure va avoir des répercussions sur le système de fixation des prix et risque d'influer sur notre compétitivité, sur le volume de nos exportations de gaz, sur la part du marché que nous allons pouvoir contrôler ainsi que sur les débouchés futurs pour notre gaz naturel.

Cette disposition qui permettra au gouvernement de percevoir la taxe par voie de décret du conseil—et bien des intervenants y ont fait allusion—est l'un des aspects cruciaux qui ont été à l'origine de l'opposition manifestée pour ce projet de loi d'ensemble quand le gouvernement l'a présenté. Le décret du conseil est un mécanisme unique et inhabituel auquel on a recours pour percevoir de l'impôt. Avec le pouvoir que se donne de la sorte le gouvernement, il ne nous sera pas possible à l'avenir, tant que nous n'aurons pas dépassé le cap des 8 milliards de dollars par an, d'examiner de près et de mettre en question le niveau d'imposition fédérale ou même de connaître l'emploi que réserve le gouvernement à ces revenus.

Voici un autre point que je voudrais soulever: en raison de certains articles et de certains paragraphes dans le projet de loi, rien au fond ne permet au gouverneur en conseil de savoir à quel moment et dans quelles circonstances il peut percevoir cette taxe. Ainsi, ce pouvoir discrétionnaire est encore une fois une source de grande préoccupation. Le Parlement n'a au fond aucun moyen d'exercer sa surveillance. La loi fiscale ne prévoit pas de mécanisme pour surveiller la perception de cette taxe—non seulement elle ne prévoit pas le montant, mais elle ne prévoit pas non plus le moment auquel elle sera perçue ou les circonstances dans lesquelles elle le sera.

Le dernier argument que je voudrais présenter à propos de cet article pourrait fort bien être source de préoccupation pour l'ensemble des Canadiens, monsieur l'Orateur. Le montant maximal de la taxe qui peut être perçue est en fonction d'autres dispositions concernant d'autres domaines, soit du prix du pétrole fixé à $100 le baril. Je ne sais pas s'il faut comprendre par là que le gouvernement prévoit que d'ici à 1990, que ce soit avant ou après, le baril de pétrole se vendra à $100. Il est évident, d'après la dernière année, que nous ne sommes pas en mesure de prévoir les prix du pétrole, la situation internationale, l'attitude des pays membres du cartel, autant d'éléments qui pourraient affecter les prix pétroliers et ultérieurement le prix du gaz naturel au Canada, et en conséquence toucher le niveau des taxes que pourrait prélever le gouvernement.

Le second chapitre de cette importante mesure fiscale porte sur le TRPG, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, et à ce qu'on a convenu d'appeler l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires, soit l'IRPS. Les recettes que le gouvernement compte retirer de ces deux taxes nous donne, monsieur l'Orateur, une juste perspective des taxes elles-mêmes.

Il y a lieu de signaler, à mon avis, certains changements survenus dans l'accord pétrolier conclu entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral en septembre dernier. Ces changements ne correspondaient pas tout à fait aux dispositions du Programme énergétique national. D'après ces changements et leurs effets que nous pouvons présumer, les revenus qu'il nous est possible d'espérer sont les suivants: de novembre 1981 à novembre 1982, 1,180 millions de dollars; de novembre 1982 à novembre 1983, $3,760 millions de dollars; de novembre 1983 à novembre 1984, environ 5 milliards de dollars, et cela en une seule année, monsieur l'Orateur, 5 milliards de dollars pour le trésor fédéral; pour 1984-1985, 6,115 millions de dollars. Voilà ce que rapportera cette seule taxe sur les produits pétroliers.

• (1540)

Mais la question de savoir s'il s'agit d'un taux d'intérêt d'imposition satisfaisant est seulement un aspect de la discussion. Je crois que l'un des aspects que nous devrions également considérer en étudiant l'augmentation massive des taxes et le drainage de sommes considérables par le gouvernement fédéral—et je crois qu'il est important que les Canadiens le sachent—ce sont les effets de cette taxe sur l'industrie pétrolière.

Les revenus nets sont les profits des compagnies pétrolières, et pendant cette même période, les revenus nets des compagnies pétrolières au Canada représenteront un facteur critique. Sous le régime actuel, les revenus nets en décembre 1983 n'auront pas évolué comme la fiscalité. Le gouvernement fédéral percevra davantage de recettes fiscales, mais les revenus des producteurs augmenteront très faiblement. Or ce sont ces compagnies qui sont effectivement chargées de produire du pétrole. Elles sont responsables de l'exploration, de la découverte, de la production et de la livraison des produits pétroliers. Aux termes de l'accord, l'ancien prix à la tête de puits aura augmenté de près de 50 p. 100 d'ici 1983 à cause de la taxe supplémentaire sur les recettes pétrolières. Par contre, le revenu net du producteur n'aura augmenté que de 10 p. 100 environ. Il s'agit de déterminer si cela est satisfaisant. L'évolution de la situation au cours de l'année qui vient de s'écouler ou des deux dernières années montre clairement que les profits ne sont pas suffisants pour effectuer tous les travaux d'exploration et de mise en valeur dont nous avons besoin au Canada. Nous en avons eu la preuve à plusieurs égards.

Quels effets auront ces taxes? Nous assisterons à une augmentation massive des taxes sur les produits pétroliers. Et que s'est-il passé à court terme? Divers représentants de l'industrie nous ont déclaré des choses différentes. Les grosses entreprises n'ont pas la même opinion que les petits producteurs. Je voudrais vous lire les commentaires du président de l'Independent Petroleum Association of Canada, M. Bill Elser. Interrogé sur la façon dont il envisageait la situation, il a déclaré ce qui suit:

> . . . l'industrie a besoin d'être stimulée davantage, en plus des mesures prises par l'Alberta . . .

Faisant allusion aux concessions récemment faites par le gouvernement albertain, il a indiqué:

> . . . pour réduire le chômage en raison de la diminution des investissements dans l'industrie pétrolière et gazière. Cela incombe apparemment aux autres provinces productrices, mais surtout au gouvernement fédéral . . .

Entre autres questions qui préoccupent particulièrement l'Association des société pétrolières indépendantes du Canada se trouvent:

> . . . l'ouverture rapide de débouchés à long terme pour l'exportation du gaz naturel à un prix concurrentiel et,
>
> . . . l'amélioration de la situation financière des entreprises canadiennes indépendantes, de façon à favoriser l'investissement dans ce secteur de l'industrie.

Le cas des grandes entreprises est un exemple des plus frappants et des plus manifestes du genre de difficultés à survenir dans le secteur. Des événements concernant d'importantes sociétés pétrolières ont clairement fait comprendre aux Canadiens, non seulement de l'Ouest, mais aussi de l'Ontario et de l'est du pays, qu'il n'est pas possible, compte tenu du régime fiscal imposé par le gouvernement fédéral, d'entreprendre des mégaprojets comme Alsands, Cold Lake, et le gazoduc projeté, et d'en faire une partie intégrante du secteur énergétique national. Ces événements sont probablement les exemples les plus tragiques des conséquences du Programme énergétique national, de la politique des prix, de la rétroactivité de certaines mesures politiques et du changement des règles du jeu imposé après coup par le gouvernement. Mais je vois qu'un des députés fait un signe de dénégation. Avant de faire signe que non, il devrait examiner ces preuves pour découvrir le fond du problème. Peut-il en toute bonne foi prétendre que Alsands n'aurait pas été mis en chantier si le gouvernement libéral n'avait pas mis près de deux années avant de conclure une entente sur les prix?

M. Fisher: Lisez le *Globe and Mail* d'hier. Il faut en imputer la faute au gouvernement de l'Alberta.

M. Gurbin: Le gouvernement de l'Alberta est peut-être sur la défensive car, malheureusement, certains habitants de la province l'accusent d'être de connivence avec le gouvernement libéral et l'on semble croire que cette situation est à l'origine de grandes difficultés d'un bout à l'autre du pays. A l'instar du NPD, le gouvernement de l'Alberta se rend compte du grand problème que cela pourrait créer sur le plan politique.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je sais que le député ne cherchait pas intentionnellement à induire la Chambre en erreur, mais le fait est que son parti a voté dans le même sens que les libéraux deux fois autant que les néo-démocrates. Chaque fois qu'il s'exprimera ainsi, nous invoquerons le Règlement pour souligner la chose.

M. Siddon: Pourquoi êtes-vous si chatouilleux?

M. Waddell: Qui s'est acoquiné avec qui? Rétablissez les faits.

M. Gurbin: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas vraiment ce que le député a dit.

M. Blackburn: Vérifiez le compte rendu des votes.

M. Gurbin: De toute évidence, quelque chose l'irrite. Il arrive souvent que nous ne comprenons pas les députés néo-démocrates parce qu'ils changent d'opinions si souvent. Ils l'ont fait à propos de la constitution et à propos des prix énergétiques. L'autre jour encore, j'ai entendu le député dire qu'il comprenait enfin les problèmes que les rentrées posent aux propriétaires de petites entreprises. Il faudrait tout de même que les députés néo-démocrates comprennent ce qui se passe dans l'industrie pétrolière. Toutefois, il est un peu tard, car les tours de sondage ont quitté le Canada. C'est un peu tard pour vouloir compenser le manque à produire. Nous aurions pu avoir cette production, ce qui aurait contribué à assurer notre autarcie énergétique. Les députés libéraux et néo-démocrates tiennent mordicus au contrôle centralisé. Ils tiennent à enlever aux sociétés pétrolières les liquidités dont elles ont besoin pour demeurer concurrentielles et assurer les mises en valeur qu'il faut pour atteindre les niveaux de production dont nous avons besoin.

Même si je ne suis pas tout à fait dans le vrai, je dois l'être suffisamment, puisque les députés néo-démocrates commencent à s'irriter.

M. Kristiansen: Retournez dans votre trou.

M. Siddon: Ils ont un peu la hantise de la Saskatchewan.

M. Blackburn: Vérifiez le résultat des votes.

M. Gurbin: Évidemment, les opinions diffèrent quant à l'autarcie énergétique et aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif que tous les partis se sont fixé. Le précédent gouvernement national a fait un immense effort dans le sens de l'autarcie énergétique. Le Canada est capable de fabriquer des produits pétroliers synthétiques, et si nous en fabriquions, nous parviendrions à l'autarcie. Nous nous soustrairions ainsi aux conséquences des événements de la scène internationale auxquels nous ne pouvons rien. Nous devrions mettre en valeur nos propres ressources et produire les emplois, le revenu et toute l'activité industrielle qui nous sont indispensables non seulement dans l'Ouest mais aussi en Ontario et dans d'autres régions du Canada. La marche vers l'objectif de l'autarcie énergétique s'est arrêtée.

Quand les députés du parti ministériel parlent de l'objectif de l'autarcie énergétique, ils font état avec fierté de leurs efforts d'économie. J'ai été frappé par un argument en particulier que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a fait valoir au comité il y a quelques semaines. Il disait combien l'Agence internationale de l'énergie appréciait le programme canadien d'économie de l'énergie. Il y a deux ans j'étais à l'Agence où l'on reconnaissait que le Canada semblait sur la bonne voie avec son programme d'économie de l'énergie. On m'a dit par ailleurs que ce programme s'imposait parce que nous avions jusque-là, dans ce domaine, la pire performance. Cela se passait en 1979 et 1980. Nous gaspillions l'énergie depuis si longtemps que nous avions l'une des plus mauvaises cotes de tous les pays qui appartiennent à l'Agence internationale de l'énergie. Il nous faut en effet un programme complet et efficace d'économie de l'énergie, dont voici enfin quelques éléments.

Dans un autre domaine, nosu avons le programme d'isolation des maisons. On l'a récemment amélioré, ce à quoi ont applaudi tous les partis, y compris les néo-démocrates, qui font souvent fausse route. Il se pourrait que cette fois-ci ils voient clair. Je doute toutefois sincèrement que ce soit juste d'inclure ce programme. Alors qu'il a introduit le Programme énergétique national en novembre 1980, comment le gouvernement peut-il espérer que l'opposition officielle voie dans le programme dit PITRC un des éléments essentiels du PEN pour ne pas dire le programme lui-même? Le programme d'isolation thermique des résidences du Canada est un volet important des mesures d'économie d'énergie prises au Canada depuis au moins 1975. C'est un excellent programme que nous avons appuyé et continuerons d'appuyer, mais le gouvernement ne peut certes pas s'attendre que les Canadiens croient que nous devons le PITRC au programme énergétique national . Le PITRC existait, en fait, bien avant l'instauration du Programme énergétique national.

• (1550)

J'ai entendu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) parler à la Chambre avec fierté du programme nucléaire du Canada. La majeure partie de notre programme nucléaire est confiée à l'Hydro-Ontario et cela depuis au moins 1965. Même avant cela, John Diefenbaker et John Robarts avaient posé les jalons en vue de la construction d'une usine de 250 megawatts. Étant donné l'échec d'Alsands, de Cold Lake, du pipe-line de l'Alaska, et même peut-être maintenant du pipe-line qui devait relier Québec à Halifax, le gouvernement voudrait faire croire aux Canadiens que l'énergie nucléaire fait partie du Programme énergétique national. C'est une affirmation douteuse, monsieur l'Orateur.

L'autarcie constitue notre objectif à tous. Cependant, nous n'y parviendrons pas si les installations de forage et les capitaux continuent à fuir. La confiance nécessaire à l'industrie n'existe pas. J'ai l'impression que nous en serons, en 1990, au même point que maintenant, c'est-à-dire obligés d'importer de 20 à 30 p. 100 de notre approvisionnement en pétrole. C'est dommage que nous devions tenir une position aussi vulnérable jusqu'en 1990. Il pourrait en être autrement si nous prenions les moyens d'améliorer le climat pour les investisseurs, plutôt

que les mesures que contient dans tous les aspects le Programme énergétique national.

L'Agence de surveillance du secteur pétrolier me fait penser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) qui annonçait l'autre jour à la Chambre ce qu'elle entendait faire. Elle tient le gros bout du bâton devant les provinces, et elle le sait; elle sait aussi que les besoins vont augmenter et qu'elle va donner moins qu'avant. Elle se sert du bâton pour tenter de s'emparer du contrôle et pour jouer de son influence au détriment de tous les intéressés.

En voulant assurer le contrôle des exploitations énergétiques et de nos magnifiques ressources, le gouvernement nous a mis dans le pétrin où nous sommes aujourd'hui. On ne peut pas rejeter la responsabilité sur les sociétés pétrolières ni les États-Unis. C'est le gouvernement qui en est responsable parce que, en principe, il en était chargé, mais il cherche un bouc émissaire.

D'après le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, les sociétés pétrolières ne voient aucune objection à ce que le gouvernement les surveille dans le cadre du Programme énergétique national. Combien de sociétés investiraient dans un domaine très technique, sachant que le ministre pourrait surveiller tous leurs travaux, qu'il a accès aux dossiers financiers ainsi qu'à ceux de la production, et qu'il est chargé de Petro-Canada nº 1, nº 2 ou nº 3, ou peut-être, comme nous l'avons appris au comité ce matin, de Petro-Dome ou d'une autre société? La législation énergétique ne laisse aucun doute: le gouvernement du Canada—le ministre—agissant sans l'intermédiaire d'une société de la Couronne, peut acheter des actions de sociétés canadiennes ou étrangères. Cela augmenterait la participation publique dans le domaine de l'énergie. Il faudra voir ce qu'il adviendra de Dome Petroleum et des autres sociétés pétrolières canadiennes.

Le ministre a des pouvoirs suffisamment étendus et peut examiner tous les détails de ces activités au Canada. Et il peut diffuser ces renseignements indispensables à la prospérité et à l'expansion des sociétés privées. Le gouvernement s'imagine-t-il que dans de telles conditions, les capitaux vont continuer d'entrer au Canada si Petro-Canada est au courant de ce qui se passe chez ses voisines? Je doute que cela donne confiance aux autres entreprises.

On a beaucoup parlé des retombées des taxes et des investissements étrangers sur l'industrie énergétique et ces facteurs expliquent certaines de nos difficultés présentes. Au moment où fut instauré le Programme énergétique national, les capitaux fuyaient notre pays parce que les investisseurs avaient perdu confiance dans le gouvernement. Ensuite, quand ils ont vu comment certaines dispositions du programme étaient à la fois rétroactives, spoliatrices et contraignantes ils sont allés investir ailleurs et continuent de le faire, car notre pays ne leur inspire plus confiance.

Cet exode massif de capitaux a été un des principaux facteurs à avoir provoqué la montée des taux d'intérêt. Bien sûr, pour attirer les capitaux étrangers, il faut que les taux d'intérêt soient attrayants. Un de mes vis-à-vis paraît en douter. S'il connaissait la solution, la situation serait sans doute différente. On voit bien que son parti n'a pas de remèdes à proposer parce que les mesures gouvernementales sont un fiasco. Si le député ignore que les entreprises ne peuvent pas supporter les taux d'intérêt et que le grand problème est le manque de confiance et l'exode des capitaux, je crains alors pour notre avenir, car le député devrait avoir accès à certaines données et devrait pouvoir influencer l'action gouvernementale.

Donc, à cause du Programme énergétique national, les taux d'intérêt sont élevés, le chômage s'accroît et l'inflation reste alarmante. Qu'allons-nous faire avec les 5 à 6 milliards de taxes que nous allons recueillir en une seule année? Qu'est-ce que le gouvernement va faire de leur argent? Voilà la question que les Canadiens devraient se poser. A cause des taxes fédérales, ils versent au trésor 60 ou 70 cents à l'achat d'un gallon d'essence ou 40 cents à l'achat de gazole. Où va cet argent maintenant? C'est l'autre côté de la médaille.

• (1600)

Le gouvernement dépense 250 millions de dollars par année pour faire une publicité tendancieuse destinée à vendre des programmes qui sont inacceptables à moins d'être maquillés par des spécialistes des relations publiques. Les Canadiens savent quels sont les problèmes parce qu'ils en ressentent les effets individuellement. Quant au gouvernement, il est trop isolé dans sa tour d'ivoire pour se rendre compte de ce qui se passe, ce qui est malheureux. Selon ses porte-parole, le gouvernement ne consacrera pas davantage d'argent aux soins de santé. Madame la ministre titulaire du portefeuille de la Santé a déjà dit que le gouvernement n'augmenterait pas le financement accordé aux provinces par le biais des programmes établis. Elle désire exercer un plus grand contrôle, mais elle n'est certainement pas disposée à transférer d'autres fonds aux gouvernements provinciaux. Donc, l'argent des contribuables ne sert à financer ni les programmes établis, ni des crédits d'impôt afin de soulager les citoyens dont les revenus sont faibles ou fixes, ou encore les chômeurs au nombre de 1,250,000. L'argent ne sert pas à exploiter nos ressources énergétiques. A quoi sert-il alors?

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que les députés d'en face parleront fièrement de la réduction de 7 p. 100 de la demande pétrolière. Je reconnais le mérite du gouvernement; le programme de substitution du gaz au pétrole est bon et devrait être élargi et amélioré.

Monsieur l'Orateur, une moyenne de un sur cinq, ce n'est pas très bon, mais il faut bien que le gouvernement trouve des motifs de satisfaction. Le gouvernement a insisté, aux dernières élections, sur le fait qu'il ne fallait pas jouer sur les prix pour encourager les économies d'énergie. Le gouvernement dit que les véritables résultats sont ceux du programme d'économie d'énergie, du PIMC et d'autres programmes. Ce serait ces programmes qui auraient entraîné une réduction de 7 p. 100 de la consommation d'énergie. Je crois que cela devrait être contesté par tout Canadien intelligent. Ce sont le ralentissement économique et la hausse du prix de l'énergie qui ont causé cette baisse de la consommation de pétrole. C'est une bonne chose que la demande ait diminué, car nous ne faisons certes pas grand-chose pour atteindre l'auto-suffisance. Toutefois, en considérant ces divers programmes, je crois que nous avons envers les Canadiens le devoir d'examiner aussi le régime fiscal et de voir ce qu'ils ont subi à cause de l'inflation et de la hausse des coûts. Ils devraient se demander si le système est bien administré, si les impôts sont utilisés pour atteindre les buts fixés pour le Canada et si le gouvernement actuel est sur la bonne voie. J'estime que non.

La fiscalité

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole au nom du NPD à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi. Je me demande cependant combien de fois au cours des 18 derniers mois nous avons parlé d'énergie, en fait de ce projet de loi, sous une forme ou sous une autre. Je me suis prononcé sur ce projet de loi le 13 mai et le 18 février 1982, et un certain nombre de fois avant cela. Cela m'amène à penser que nous pourrions d'une certaine façon réformer cette institution de façon à avoir des interventions moins longues et de meilleurs débats. Il y a quelques touristes dans la tribune et quelques députés à la Chambre. Si nous voulions parler d'énergie, nous pourrions le faire dans un cercle plus petit, en arriver plus vite à des décisions et susciter davantage d'intérêt. Je parie que de nombreuses personnes ne comprennent pas ce projet de loi parce qu'il est compliqué. Cependant, en le lisant, on se rend compte qu'il touche chacun d'entre nous parce qu'il nous impose à tous des taxes.

Je me demande si quelqu'un écoute vraiment les interventions. Je ne parlerai pas longtemps aujourd'hui parce qu'à mon avis presque personne n'écoute; surtout par le gouvernement. Vous avez beau parler à en perdre le souffle, il apporte rarement des modifications à ses projets de loi; il a quand même changé une disposition de celui que nous étudions actuellement, sur laquelle je reviendrai. Mais je me demande si les gens écoutent, monsieur l'Orateur.

Avant que vous ne me disiez que je dévie de la question, je me permettrai de penser tout haut. Je sais que nos interventions sont télédiffusées dans tout le pays et je suppose que des téléspectateurs sont à l'écoute. Je me pose la question. Je demanderai donc à tous ceux qui nous regardent d'entrer en communication avec moi. Écrivez à Ian Waddell, Chambre des communes, Ottawa. Pas besoin d'affranchir. J'aimerais savoir ce que vous pensez de ce projet de loi et du Programme énergétique national.

Je sais que c'est plutôt irrégulier, monsieur l'Orateur . . .

M. Siddon: Vous pouvez le dire. Ça s'appelle jouer pour la galerie.

M. Waddell: . . . mais j'aimerais voir s'il y aura des réactions. Probablement pas, mais nous verrons.

J'en reviens à mon intervention; par respect pour le député de Terre-Neuve, là-bas, je lui en enverrai une copie. Ce projet de loi peut se diviser en quatre. Premièrement, il modifie le prix du gaz utilisé dans les maisons et touche donc tous ceux qui utilisent du gaz. Deuxièmement, il prévoit l'imposition de ce qu'on appelle la T.R.P.G. et la T.R.P.S., c'est-à-dire la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires. Ça n'est pas facile à prononcer. Il s'agit en réalité de taxes imposées aux entreprises de ce secteur à la suite des ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices. Troisièmement, le bill a un lien avec le Programme énergétique national; je voudrais en discuter en me mettant à la place des consommateurs et des producteurs, et essayer de voir où nous entraîne le PEN. Enfin, je voudrais certaines suggestions constructives sur l'orientation que nous pouvons prendre.

Le pays est dans de beaux draps, monsieur l'Orateur. Il est bien mal en point. Il appartient aux partis et aux députés de s'atteler à la tâche et de mettre un terme aux agissements insensés qui empoisonnent l'atmosphère à Ottawa depuis deux mois. Je songe aux tactiques quasi fascistes de l'opposition officielle, des conservateurs, ainsi qu'à la négligence et à l'inertie inouïe du gouvernement. Je veux faire des propositions constructives et je demande aux autres partis de m'imiter.

M. Kelly: Combien de temps avez-vous bloqué le bill C-48?

• (1610)

M. Waddell: Le député demande de combien de temps nous avons retardé l'adoption du bill C-48. Nous avons fait pression pour qu'on présente cette mesure qui portait sur les ressources énergétiques des terres du Canada, du grand Nord et au large des côtes, pour donner du travail aux travailleurs canadiens. Dieu sait qu'ils ont besoin de ces emplois à l'heure actuelle. Le député aura l'occasion plus tard de commenter le bill dont je veux parler maintenant.

Je veux d'abord me pencher sur le changement apporté aux taxes sur le gaz. Grâce à ce changement, le gouvernement percevra effectivement une taxe d'accise sur le gaz consommé au Canada. Il avait menacé de percevoir aussi une taxe sur le gaz exporté, mais il a changé d'avis en bonne partie à cause de la position adoptée par l'opposition à la Chambre et par les provinces de l'Ouest. Le gouvernement a été sage de prendre cette décision, mais au lieu de cela il va maintenant percevoir une taxe sur le gaz consommé au Canada.

J'ai soulevé la question hier à la Chambre pendant l'étude au comité plénier. Je demande maintenant au ministre combien cette mesure coûtera aux consommateurs canadiens et ce qu'elle signifiera pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer cette taxe, comme les personnes âgées, les contribuables à revenu fixe et les pauvres. Cette taxe frappe durement tous ces gens. Je reçois toutes sortes de lettres à ce sujet des habitants de ma circonscription et j'en ai aussi discuté avec des gens de l'est de Vancouver. Il y a par exemple des contribuables qui sont venus à mon bureau pour me dire que leurs factures d'électricité augmentaient beaucoup plus que le coût de la vie ou que la pension qu'ils reçoivent du gouvernement. Ils m'ont demandé ce que nous pouvions faire. J'ai posé la question au ministre et il m'a répondu que le gouvernement a indexé les pensions des personnes âgées sur le coût de la vie ce qui comblait l'écart.

J'ai fait des recherches hier soir et j'ai constaté que l'indexation ne le permettait pas. Voici les augmentations qui ont été apportées au prix du gaz naturel en Colombie-Britannique, province d'où je viens. En novembre 1980, les prix ont subi une hausse de 13.6 p. 100 à cause de la taxe d'accise fédérale sur le gaz naturel dont nous discutons maintenant. En mai 1981, les prix ont augmenté de 6.1 p. 100 à cause de la taxe de participation canadienne. En juillet 1981, ils ont augmenté de 5.7 p. 100 à cause de la majoration de la taxe d'accise. En août 1981, le prix de gros a augmenté de 25.5 p. 100 et les frais d'exploitation de 5.1 p. 100. En février 1982, la taxe d'accise a subi une hausse de 6.1 p. 100 et le prix de gros du gaz naturel a augmenté de 1.8 p. 100. En avril 1982, les frais d'exploitation en Colombie-Britannique ont monté de 4.5 p. 100 et les prix de 11 p. 100. J'ai obtenu ces chiffres de la compagnie d'électricité de la Colombie-Britannique.

Il est évident que le prix de détail du gaz naturel, en Colombie-Britannique, a fortement augmenté. Il est tout aussi évident que 31.5 p. 100 de ces augmentations, depuis 1980, sont dues à la taxe dont nous discutons aujourd'hui: 25.4 p. 100

correspondent à la taxe d'accise et 6.1 p. 100 à la redevance spéciale de canadianisation. Le ministre a tort de me dire que le prix du gaz naturel augmente du même rythme que le coût de la vie. En fait, le prix de l'énergie augmente beaucoup plus rapidement que les autres prix dans l'ensemble. Cela touche durement les Canadiens.

Qu'entend-on par taxe rétrograde? Elle est rétrograde parce qu'elle s'applique à tous. Elle s'applique à cette vieille dame de ma circonscription qui est venue me voir il y a deux fins de semaine; elle touche une pension de $400 par mois et doit payer ces augmentations. Le Parlement a lancé une enquête permanente sur les banques parce que les banquiers prétendent qu'ils ne font pas assez de bénéfices. Les cadres supérieurs des banques ne gagnent que $200,000 par an! Pour eux aussi, le prix de l'énergie augmente de la même façon. Que l'on gagne $200,000 par an ou $400 par mois, les augmentations sont les mêmes pour tous. Voilà pourquoi cette taxe est rétrograde et que les néo-démocrates s'y opposent.

Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, ils ont proposé un crédit d'impôt à l'énergie. Nous avons proposé un crédit d'impôt au coût de la vie, de portée plus vaste que le premier. D'après notre proposition, l'argent que les gens doivent verser sous forme de hausse des tarifs d'électricité et de gaz irait au gouvernement puis leur serait rendu sous forme de crédit ou de subvention. Voilà le système que nous devrions mettre en vigueur, mais le gouvernement n'en a pas l'intention. C'est pourquoi cette taxe est rétrograde, à notre avis. Les gens doivent payer de plus en plus cher pour chauffer leur maison et le gouvernement ne fait rien pour y remédier.

Je voudrais citer quelques exemples de ce que coûte le chauffage d'une maison, en Ontario. Au cours de l'hiver de 1980-1981, cela coûtait $727. L'hiver suivant, le coût du chauffage était monté à $848. En Alberta, il était de $425 pour l'hiver 1980-1981 et $544 l'hiver suivant. En Colombie-Britannique, ces chiffres étaient de $447 et $708 respectivement. Ce que je veux dire, c'est que mes électeurs ont raison de dire que le prix de l'énergie augmente plus vite que le coût de la vie, et le gouvernement a tort de le nier. Il fait preuve de négligence en refusant de résoudre ce problème. Il se contente de proposer une taxe mais ne cherche nullement à recycler cet argent. L'aspect que je relève est simple, mais il est important et touche les consommateurs de toutes les régions du Canada. Ce sont eux que le Programme énergétique national est en train de doucher.

Le deuxième aspect que je tiens à discuter a trait à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et à l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires. Il y a quelques minutes, le député de Moose Grey . . .

M. Gurbin: C'est une marque de bière.

M. Waddell: Le député sait sans doute que je viens de la Colombie-Britannique et que je me trompe parfois de marques de bières; je le prie de m'excuser. Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) a fait remarquer avec raison que ces taxes sont en train de ruiner les petites sociétés pétrolières. Il a ajouté que je changeais d'avis un peu tardivement. J'ai effectivement changé d'avis. Je trouve que ces taxes touchent durement certaines de ces petites sociétés pétrolières. Je n'ai pas de pitié pour les grandes sociétés pétrolières, mais j'éprouve de la sympathie pour les petites sociétés canadiennes. Nous devons nous souvenir que ce sont elles que le Programme énergétique national devait aider. Le président de la société Impérial Oil, qui n'est pas particulièrement petite—c'est même la plus grosse société au Canada et elle est contrôlée par Exxon—a comparu devant notre comité de l'énergie. Il a dit qu'il n'aimait pas le Programme énergétique national mais que sa société réussissait à s'en tirer grâce aux bénéfices réalisés dans les activités en aval, le raffinage et la vente. Elle fait aussi des bénéfices dans l'exploration et la production qui sont des activités en amont. Mais la TRPG affecte justement ces activités. Les petites sociétés canadiennes, telle la station-service du voisinage, n'ont pas d'activité en aval. Elles doivent compter sur la production. Mais elles sont victimes de cette taxe qui s'applique à toute activité en amont. Des représentants d'entreprises qui doivent remplir des formulaires m'ont dit que le gouvernement avait non seulement créé une lourde bureaucratie mais imposé une taxe qui désavantage les petites entreprises canadiennes.

Je suis social-démocrate ou socialiste, et j'en suis fier. Il est faux de prétendre que tout socialiste doit considérer comme inévitable la lourdeur bureaucratique, ou refuse d'admettre que certaines petites sociétés privées méritent d'être aidées. Je suis tout disposé à me pencher sur leur cas avec sympathie. En fait, je me rendrai demain à Calgary pour reprendre mes consultations avec ces entreprises afin d'examiner s'il y aurait d'autres solutions de rechange à cette taxe.

Envisageons maintenant quelques-unes de ces solutions. Je crois que d'autres options intéressantes s'offrent au Canada. J'ai déjà exprimé mon point de vue à ce sujet et je veux maintenant en suggérer quelques-unes. D'abord, parlons de prix puisque c'est le facteur qui inquiète le plus les consommateurs. Inutile de suivre aveuglément les prix de l'OPEP qui ne cessent de monter. S'il y a lieu de hausser nos prix, nous devrions en redistribuer le fruit aux gagne-petit ou aux personnes à revenus fixes sous forme de crédit d'impôt au coût de la vie.

Avant d'en finir avec cette question, je voudrais souligner à quel point elle est importante. Le gouvernement s'apprête à hausser les pensions des personnes âgées pour compenser la hausse du coût de la vie. Comme je l'ai dit, ces personnes-là en ont sûrement besoin. Il suffit pour s'en convaincre de voir les augmentations des prix de l'énergie. Dans ma province, la Colombie-Britannique, on accorde à ces gens un supplément qu'on leur reprend ensuite par le biais de ces hausses des prix. Le gouvernement leur donne d'une main et la Colombie-Britannique le leur enlève de l'autre.

• (1620)

Les députés pourraient dire que c'est de cette façon que procèdent le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique, mais tout ce que sait le citoyen ordinaire, c'est qu'il a besoin d'argent et que cet argent lui vient du gouvernement. A mon instar, il trouve qu'il est injuste que le gouvernement donne d'une main pour reprendre de l'autre. C'est le cas pour l'impôt, pour les pensions et pour l'énergie.

Après avoir redistribué une partie de cet argent à ceux qui en ont besoin, nous ferions de Petro-Canada la principale société pétrolière du pays au lieu d'accorder des subventions à gauche et à droite, par le biais du programme d'encouragements pétroliers—6 milliards et demi de dollars au secteur pétrolier pour la mise en œuvre du programme de canadianisation, laquelle est fonction de mécanismes bureaucratiques peu pratiques. Pour en faire la société numéro un, nous pourrions

nous porter acquéreur de l'une des principales multinationales américaines et ensuite donner carte blanche aux pétrolières canadiennes. Dans l'espace des deux ou trois prochaines années, nous aurions canadianisé l'industrie pétrolière à 50 p. 100 et nous aurions pu donner une certaine orientation à notre économie.

L'intervenant qui m'a précédé a parlé du contrôle des ressources par le gouvernement fédéral. Je suis député de l'Ouest et je comprends parfaitement que le gouvernement fédéral et le gouvernement des provinces de l'Ouest se doivent de collaborer entre eux, mais compte tenu de l'importance du secteur pétrolier et gazier, nous nous devons de donner à ce dernier une certaine orientation.

Nous devons à tout prix assurer la sécurité énergétique des Canadiens. Pour y réussir, il faut que le gouvernement prenne les choses en main ce qui, d'après notre programme, devrait se faire par le biais de Petro-Canada. Je crois que les Canadiens souscrivent à cette idée.

Le grand tort actuellement des députés, d'après nos Canadiens, c'est de ne pas être suffisamment catégoriques. Nous ne prenons aucune initiative progressiste. Nous entendons bien jour après jour des voix antédiluviennes, qui représentent une certaine région, prendre la défense des grosses sociétés pétrolières. Mais bien rares sont les députés qui prennent la défense du consommateur canadien. A mon avis, le consommateur optera pour l'expansion de Petro-Canada, et je crois même qu'il l'a déjà fait. La preuve en est le chiffre d'affaires croissant des stations d'essence de Petro-Canada. Je propose donc que nous abandonnions certaines des autres taxes.

J'habite dans l'Ouest et j'aurais une autre suggestion à faire dont bénéficieraient, je crois, les provinces de l'Ouest. Le gouvernement a tort selon moi d'axer presque exclusivement le Programme énergétique national sur les travaux de prospection en mer de Beaufort et dans l'Arctique supérieur. Il y a en Alberta et en Saskatchewan des gisements de pétrole intacts. Il y en a dans la région de Lloydminster-Wainwright. Ce sont ces gisements qu'il faudrait exploiter. Il y a des forages à effectuer en Alberta. J'ai un petit macaron qui est distribué par l'association albertaine des services énergétiques, association regroupant des petites entreprises qui aident les plates-formes de service. Pensez-vous qu'elles vont décrocher des contrats en mer de Beaufort? Non. Ce sont les multinationales américaines qui vont effectuer les travaux dans cette région parce que ce sont les seules qui ont les capitaux voulus pour se lancer dans une telle aventure.

Nous devrions suffire à nos besoins pétroliers avec notre propre production. Nous pouvons produire le pétrole à bas prix tout en aidant l'Alberta et la Saskatchewan. Je suis au courant du conflit—si je puis m'exprimer ainsi—qui oppose le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta. Le gouvernement fédéral a réorienté ses travaux de prospection vers les terres du Canada du Grand Nord au lieu de l'Alberta et de la Saskatchewan. C'est à mon avis une erreur. J'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

J'ai une autre proposition constructive à faire. Supprimons la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers ainsi que l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires. Contentons-nous d'un impôt unique sur les sociétés pétrolières afin qu'elles ne soient pas obligées de remplir des quantités de formules pour plusieurs gouvernements. Les sociétés pétrolières devraient verser des redevances aux provinces qui les partageraient ensuite avec le gouvernement fédéral. Le problème avec cette solution, c'est qu'il faut coopérer dans le cadre du fédéralisme. Le fédéralisme coopératif existait chez nous. Le très honorable Lester Pearson en a défini éloquemment les principes. J'ai d'ailleurs cité certains de ses propos lors d'une précédente intervention au sujet du projet de loi.

Je conseille aux Canadiens d'exercer des pressions auprès des hommes politiques, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, pour les obliger à agir de façon responsable. Le malheur, c'est que les gouvernements provinciaux cassent du sucre sur le dos du gouvernement fédéral et se font réélire. Il n'y a aucune raison qu'ils cessent puisque cette méthode leur permet de rester au pouvoir. Bien entendu, le gouvernement fédéral réagit quand il se fait houspiller.

Le premier ministre (M. Trudeau) actuel a déclaré qu'il n'y a plus de fédéralisme coopératif. Je trouve cela regrettable. Les Canadiens ne veulent pas voir le fédéralisme coopératif disparaître. Ils veulent un gouvernement fédéral tenace et un gouvernement provincial qui défendra leurs droits. Les Canadiens ne veulent pas qu'on cesse de collaborer, car c'est grâce à la collaboration que le fédéralisme a évolué au Canada.

Je le répète, je demande aux Canadiens de nous confier, à titre de législateurs, une certaine responsabilité. Mes amis ne priseront peut-être guère ma remarque mais, je dois dire que j'ai eu la chance d'être témoin de certaines fumisteries qui ont eu lieu ici. J'ai entendu le timbre résonner et le député de Sant-Jean-Ouest (M. Crosbie) soulever récemment une question de privilège. J'estime que l'opposition officielle veut abattre le Parlement. Ces initiatives se sont propagées en Ontario où les Libéraux ont bêtement suivi l'exemple en faisant également résonner le timbre. Ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement doit fonctionner au Canada. Notre pays se heurte à des difficultés, il y a de nombreux chômeurs et les industries pétrolière et manufacturière sont dans le marasme. Des mesures positives doivent être proposées.

Lorsque je prendrai la parole, demain à Calgary, je sais qu'il se trouvera des gens pour désapprouver la politique que j'ai énoncée, mais nous aurons au moins proposé quelque chose. Nous sommes disposés à la modifier quelque peu si elle ne s'avère pas suffisamment pragmatique ni efficace. Toutefois, le gouvernement, lui, est inactif et il n'est pas disposé à modifier sa politique. Nous nous retrouvons donc avec le Programme énergétique national.

L'un des paramètres de notre société, c'est que la situation change très rapidement. Le Programme énergétique national est en train de s'écrouler parce qu'il repose sur l'hypothèse que les prix du pétrole continueront de monter sur le marché international. Toutefois, il y a à l'heure actuelle un surplus sur le marché international. Cela contribue à invalider l'accord intervenu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement albertain, qui devra être réétudié. Rien ne nous empêche de reconsidérer l'accord ni d'ailleurs de réexaminer ces impôts en vue d'aider les petites sociétés pétrolières. Plutôt de que rester inactif devant l'assaut de questions qu'il reçoit tous les jours, le gouvernement pourrait fort bien dire qu'il améliorera le sort des personnes âgées et pauvres en leur consacrant une partie de cet argent et en stimulant certains secteurs de l'économie. Cela peut-être fait à la satisfaction de tout le monde. Si je me trompe, les gens me l'écriront très bientôt.

M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien avoir le temps de répondre à certaines des observations du député de Vancouver Kingsway (M. Waddell), mais je tiens à parler aujourd'hui de la question des ressources sous-marines. Cette question est le principal sujet de discussion des Terres-Neuviens à l'heure actuelle. Elle constitue également le plus important sujet de discussion ou, si vous préférez, de non-discussion du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. C'est tout naturel, car les Canadiens de Terre-Neuve et du Labrador se rendent compte des étonnantes perspectives qu'offre la mise en valeur des ressources sous-marines. Ils comprennent qu'elles pourraient changer du tout au tout leur destinée économique et faire de leur province une partenaire à part entière de la confédération canadienne, sans compter qu'elles pourraient offrir de très nombreuses occasions d'emploi et améliorer les services sociaux en même temps que l'infrastructure économique.

Ce qui importe bien davantage, c'est la chance qu'elles nous offrent de redresser l'échine en tant que Terre-Neuviens et Canadiens et de retrouver à bon droit notre fierté.

• (1630)

C'est cet aspect de la question des ressources sous-marines qu'ont du mal à comprendre ces députés qui n'ont pas la chance d'être originaires de Terre-Neuve. Dans tout ce débat, l'aspect vital de la dignité est au cœur de notre affirmation en tant que Terre-Neuviens, de notre volonté irrépressible de nous assurer que nous allons tirer de ces ressources tout le bénéfice qu'il est possible d'en tirer. Nous n'écarterons aucune possibilité, nous ne laisserons aucune voie inexplorée. La question des ressources sous-marines transcende la question de l'acheminement du pétrole de sa source aux marchés, d'Hibernia au consommateur. En réalité, c'est beaucoup plus une question d'espoir, d'occasion à saisir, de foi en l'avenir et de dignité.

Les habitants de Terre-Neuve disent souvent qu'il faut se préparer en vue des mauvais jours et assurer ses arrières. Ils ont connu beaucoup de mauvais jours, des jours où le chef de famille a dû quitter son foyer et s'exiler dans l'Arctique pour travailler parce qu'il ne pouvait pas trouver d'emploi chez lui, des jours où un fils ou une fille a été forcé de faire ses adieux à sa famille et de partir pour l'Alberta où la situation de l'emploi était meilleure qu'à Terre-Neuve, des jours où l'entreprise familiale s'est effondrée parce que l'économie de Terre-Neuve, toujours fluctuante, traversait une autre de ses crises. Je le répète, les Terre-Neuviens ont connu bien des mauvais jours.

Peut-on nous blâmer alors d'être si résolus d'attraper un peu de soleil nous aussi? Peut-on nous reprocher de considérer les ressources sous-marines latentes comme un parapluie ou une voie vers un meilleur avenir? C'est dans ce contexte que nous, Terre-Neuviens, parlons et rêvons d'Hibernia et luttons pour cette cause. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Il n'existe pas de mésentente au sujet de l'objectif, du but ultime. Ce n'est pas ce qui oppose les Terre-Neuviens les uns aux autres. Ce n'est pas l'objectif, ce n'est pas le but, mais c'est plutôt le moyen d'arriver à cette fin qui nous divise. La façon d'y arriver est à l'origine du conflit, et c'est un conflit très facile à comprendre si nous gardons l'enjeu à l'esprit.

M. Peckford, premier ministre de Terre-Neuve, et moi, nous ne sommes pas d'accord sur toutes les modalités de la solution à ce problème et sur la façon d'atteindre l'objectif commun, mais c'est un objectif commun. Je suis convaincu que notre objectif, le mien comme le sien, est exactement le même. Le fait qu'il n'approuve pas les moyens ne veut pas dire que son engagement dans cette cause est moins sincère que le mien, ou plus sincère, quant à cela. Notre mésentente sur la méthode ou la façon qui nous permettra d'atteindre cet objectif ne devrait pas laisser croire qu'il n'est pas un aussi bon Terre-Neuvien que moi, ou vice versa, d'ailleurs.

Nous sommes tous décidés à être maîtres chez nous. Et c'est délibérément que je fais le parallèle, que j'utilise l'analogie. Nous sommes décidés à être maîtres chez nous. Un chez-soi, ce n'est pas un ermitage dissimulé quelque part dans la nature, au fond des bois, les fenêtres fermées sur le monde. Ce dont je parle c'est d'un chez-soi vibrant, vivant, florissant, non pas coupé du monde des réalités mais en contact justement avec ce monde, profitant de ces avantages et contribuant à son bien-être grâce à ce contact.

Votre Honneur ne sera pas surpris d'apprendre que la très grande majorité des Terre-Neuviens vivent dans le monde des réalités. La plupart d'entre eux le font. Malheureusement, il y a quelques exceptions. Et parmi ces quelques exceptions, il y a une ou deux personnes qui ont l'oreille du premier ministre terre-neuvien. Lui-même vit dans le monde des réalités, mais non certains de ses conseillers. Et ces quelques exceptions qui ne vivent pas dans le monde des réalités cherchent à refaire l'histoire. Il faudrait pourtant leur dire qu'il y a plus de 30 ans les Terre-Neuviens ont décidé de faire partie du Canada.

M. Siddon: Allez donc le leur dire, vous.

M. Simmons: L'affaire a été réglée définitivement à cette époque. L'avenir de Terre-Neuve est lié à celui du Canada. Pourquoi ces quelques exceptions ne s'inclinent-elles pas devant le fait accompli?

M. Siddon: Combien ont voté aux dernières élections?

M. Simmons: Si seulement ces gens-là voulaient ouvrir les yeux sur les réalités d'aujourd'hui, le premier ministre M. Peckford serait bien mieux conseillé.

J'aimerais examiner brièvement certaines erreurs qu'on propage ces jours-ci, particulièrement à Terre-Neuve et au Labrador, mais parfois aussi dans le reste du pays. Certaines de ces erreurs portent sur le dossier des ressources sous-marines terre-neuviennes, et certaines portent plus particulièrement sur le rôle joué jusqu'ici par l'État fédéral dans ce dossier. Une de ces erreurs, née du renvoi demandé par le gouvernement fédéral à propos du secteur d'Hibernia, veut que ce soit le gouvernement fédéral qui se soit adressé le premier aux tribunaux. Cette question de la possibilité de renvois à des tribunaux à propos des ressources sous-marines remonte à il y a longtemps, très longtemps. Mais pour être bref cet après-midi, je ne parlerai que des cinq dernières années à peu près.

Quand l'actuel premier ministre terre-neuvien était ministre de l'Énergie dans le gouvernement de Terre-Neuve, il s'est mis d'accord avec le ministre fédéral de l'Énergie, qui était alors M. Gillespie, sur un renvoi commun aux tribunaux. C'est exact, monsieur l'Orateur; ils reconnaissaient tous les deux que la façon la plus rapide et la plus sensée de régler la question des droits de propriété était de demander conjointement un renvoi à la Cour suprême du Canada.

Malheureusement, après la signature de l'accord à la fin de 1977, M. Peckford a changé d'avis. Le gouvernement du Canada, sur la foi de l'accord conclu à cette réunion des deux ministres, a fait parvenir un projet de renvoi à M. Peckford. Il attend toujours la réponse, cinq ans plus tard, parce que M. Peckford a changé d'avis entre-temps. C'est le droit de chacun, n'est-ce pas?

Il a été une fois de plus question de soumettre l'affaire aux tribunaux il y a environ un an. Cette fois-là, ce n'est ni le gouvernement du Canada, ni le gouvernement de Terre-Neuve qui en a pris l'initiative, mais une tierce partie, le Syndicat international des marins canadiens (SIM). Ce dernier cherchait à obtenir le droit de représenter certains marins travaillant au large des côtes de Terre-Neuve. En mai 1980, il avait demandé à la Commission des relations de travail de Terre-Neuve de le reconnaître comme agent de négociation des employés sans licence travaillant pour la flotte Crosbie qui desservait les plates-formes de forage. La Commission de Terre-Neuve a rejeté sa demande en 1980. Plus tard cette année-là, en septembre, le syndicat a demandé à se faire accréditer par la Commission des relations de travail du Canada. La Commission a rejeté sa demande sous prétexte qu'elle n'avait pas la compétence voulue en vertu de la constitution. Le syndicat n'a pas accepté cette décision et a interjeté appel auprès de la Cour suprême du Canada. Voilà comment la question des ressources sous-marines, qui était d'une portée assez limitée au début, est arrivée devant les tribunaux. C'était une initiative du Syndicat international des marins canadiens. En avril 1981, le syndicat a déposé son exposé juridique à la cour d'appel. Il y prétextait que les procédures d'accréditation relevaient du Conseil canadien des relations de travail, parce que le Canada avait seul droit de regard sur la mise en valeur des ressources du plateau continental.

• (1640)

Je suis surpris que l'exposé juridique du syndicat contenait de telles affirmations. Selon moi et, je crois, selon la plupart des Terre-Neuviens et de nombreux Canadiens, personne ne sait avec certitude à qui appartiennent les ressources sous-marines, au Canada ou bien à Terre-Neuve. J'ai des idées assez arrêtées sur la question. Je crois que Terre-Neuve a de fortes chances de gagner sa cause. J'aurai peut-être le temps d'y revenir par la suite, mais j'ai été surpris que l'on puisse faire des allégations semblables à celles qui figuraient dans l'exposé juridique du SIM à propos du droit de regard sur la mise en valeur des ressources.

J'aborderai très brièvement les conclusions de l'exposé du SIM qui a eu pour effet de porter la question de la juridiction des ressources sous-marines devant les tribunaux. La cause du SIM a été mise au rôle pour que la cour d'appel procède à l'audition du plaidoyer en février 1982. Toutefois, la cour devait auparavant se prononcer sur une question préliminaire, mais très importante. Le 8 février, au moment où allait débuter l'audition du plaidoyer, le gouvernement de Terre-Neuve a demandé un ajournement parce que le Canada et Terre-Neuve étaient en pourparlers sur la question de la propriété des ressources naturelles. Il s'agissait d'une demande légitime adressée par l'une des parties en cause, le gouvernement de Terre-Neuve, qui était sans contredit un intéressé direct.

Il est intéressant de voir comment ont réagi les autres parties en cause à ce moment-là. Aucune d'entre elles n'a appuyé la requête d'ajournement présentée par le gouvernement de Terre-Neuve. Crosbie Offshore Services, qui avait fait cause commune avec le gouvernement de Terre-Neuve pendant tous les débats, a préféré conserver la neutralité. On a enjoint au procureur général du Canada de ne pas prendre position au sujet de la requête d'ajournement présentée par le gouvernement de Terre-Neuve. SIM et la Guilde de la marine marchande du Canada, autres parties en cause, se sont opposées à l'ajournement de la procédure judiciaire. La cour finit par donner l'ordre que les débats se poursuivent, ce qu'ils firent quelques jours plus tard, soit le 10 février.

J'ai rappelé la suite précise de ces événements car elle revêt une certaine importance à cause des allégations qu'on vient de faire. Pour résumer, SIM a saisi le tribunal d'une question de portée relativement restreinte, soit d'établir s'il s'agissait d'une question ouvrière de compétence fédérale ou provinciale. En ce faisant, SIM—et non pas les gouvernement fédéral ou provincial—introduisait la question plus vaste de la compétence sur la mise en valeur des ressources sous-marines. C'est SIM qui a soulevé ce problème important.

Le gouvernement de Terre-Neuve proposa une motion d'ajournement de la question allégant les négociations en cours entre les deux paliers de gouvernement. Le gouvernement du Canada s'est abstenu de se prononcer pour ou contre la motion. Deux autres parties s'y sont opposées. Le président du tribunal, dans sa sagesse, décida de laisser l'affaire poursuivre son cours normal jusqu'au bout.

Je crois que cette question a été réglée à la très grande satisfaction de tous ceux qui s'intéressaient au contrôle des ressources sous-marines. Je pense, tout comme le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral, que cette question doit être abordée de front. Elle est si importante qu'elle doit être étudiée par les tribunaux comme un tout et non pas comme un complément, une composante ou un à-côté d'une question de compétence en matière de main-d'œuvre ou de toute autre question.

Le 5 mars dernier, le tribunal a décidé que le gouvernement fédéral avait compétence en matière de main-d'œuvre. La Cour a pris cette décision en fonction des pouvoirs qui sont conférés au gouvernement fédéral en matière de navigation. Elle a dit pouvoir la prendre sans avoir à trancher la question plus globale du contrôle des ressources sous-marines.

Je prétends qu'il y a plusieurs idées fausses au sujet des ressources au large des côtes de Terre-Neuve. Cela est compréhensible. Cependant, il est difficile de trouver une solution parce qu'il y a tant d'idées erronées qui circulent.

Premièrement, on dit que c'est le gouvernement fédéral qui a saisi les tribunaux de la question. Si vous acceptez ce que je dis en ce qui a trait à la cause du SIM, vous vous apercevrez que le gouvernement fédéral n'a pas soumis cette question aux tribunaux à ce moment-là. Cela est évident. En fait, non seulement ne l'a-t-il pas soumise aux tribunaux, mais encore n'a-t-il rien fait pour en étendre la portée afin d'y inclure le contrôle des ressources sous-marines après qu'elle eut été soumise aux tribunaux par une tierce partie, le Syndicat international des marins canadiens.

Que s'est-il passé depuis? L'affaire a trouvé sa conclusion le 5 mars dernier. Auparavant, le 12 février, si ma mémoire est fidèle, le gouvernement de Terre-Neuve, qui avait affirmé pendant des mois qu'il voulait un règlement négocié, a renvoyé la question à la Cour d'appel de Terre-Neuve. Dans ce renvoi, il a demandé à la Cour de statuer sur la question générale des ressources sous-marines au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador.

Dans sa sagesse, le gouvernement de Terre-Neuve a pris l'initiative, et il a été le premier à soumettre la question à la Cour d'appel. Il a parfaitement le droit de prendre les mesures qu'il juge nécessaire pour que cette question soit réglée une bonne fois pour toutes.

Si l'on admet que c'est le Syndicat international des marins canadiens, et non le gouvernement du Canada ou le gouvernement de Terre-Neuve, qui a saisi les tribunaux de cette question à l'origine, et si l'on admet que le gouvernement de Terre-Neuve l'a ensuite portée devant la cour d'appel provinciale en février de cette année, il s'ensuit que le gouvernement n'a été ni le premier ni le second à en saisir les tribunaux. Ce n'est que mercredi dernier, au milieu de mai, que le gouvernement du Canada a saisi la Cour suprême du Canada de l'affaire.

Le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada sont parties à un litige très important. Si l'une des parties, le gouvernement de Terre-Neuve, prend une initiative raisonnable et saisit un tribunal provincial de la question de la propriété des ressources, pourquoi serait-il déraisonnable que l'autre partie au conflit fasse la même chose quatre mois plus tard? Pourquoi y aurait-il deux poids deux mesures? Ce qui vaut pour l'un ne vaut-il pas pour l'autre? Si l'une des parties au litige prend une mesure, pourquoi serait-ce une honte que l'autre fasse de même?

Au début de mes remarques, j'ai parlé d'un petit groupe de citoyens de Terre-Neuve, une minorité minuscule et dispersée, une poignée de gens qui ont perdu contact avec la réalité. Ce sont à mon avis ces quelques individus, dont certains ont leurs entrées chez le premier ministre de Terre-Neuve, qui sèment le désordre au milieu de cet important débat où il s'agit de juger de certaines valeurs du point de vue logique et du point de vue émotif. Ces quelques individus ont malheureusement décidé de jeter la confusion dans le débat par tous les moyens: ils énoncent des demi-vérités, pointent du doigt, cherchent des boucs émissaires, parce que la peur les anime. Ils ont raison d'avoir peur, parce qu'ils savent qu'en très grande majorité, les Terre-Neuviens sont pleins de bon sens, quelle que soit leur opinion politique, ou plutôt leur parti-pris, au sujet du gouvernement du Canada ou des partis de l'opposition à la Chambre, ou encore du gouvernement de Terre-Neuve ou de l'opposition à l'Assemblée législative provinciale. Ils savent, monsieur l'Orateur . . .

• (1650)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Bow River (M. Taylor) invoque le Règlement.

M. Taylor: Je suis désolé d'interrompre le député, mais il me déplairait souverainement de le voir en difficulté. La question n'est-elle pas devant les tribunaux et ne devons-nous pas pour cette raison nous abstenir d'en discuter à la Chambre?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La parole est au député de Burin-Saint-Georges.

M. Simmons: Au sujet de l'objection qu'a soulevée mon ami d'Alberta, la question est, bien entendu, devant les tribunaux. Tout le monde le sait. C'est un fait clairement reconnu, mais comme cela n'empêche pas les députés de son parti de poser des questions et d'attendre des réponses à ce sujet, j'en déduis que son parti ne voit pas de mal à ce qu'on en parle.

Mais il y a une autre raison pour laquelle il n'est pas gênant de discuter de la question bien qu'elle soit en instance. Avant de poser sa question, le député devrait faire la différence entre un litige dont les tribunaux, seraient saisis et dont il ne faut pas parler à la Chambre, et une question sur laquelle on demande l'opinion du tribunal. Il ne s'agit pas d'une procédure contradictoire. Il existe des éléments de contradiction dans la mesure où un autre tribunal en est saisi. La Cour suprême en a été saisie à titre de renvoi, non pas de procédure contradictoire où il y a poursuite et défense. Il ne s'agit pas de ce genre de procédure et, à mon sens, ses remarques ne s'appliquent pas à ce cas-ci, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je pense que le député a tout à fait raison. De plus, on a parlé jusqu'ici, non pas du sujet dont les tribunaux sont saisis, mais bien de la façon dont ils en ont été saisis, et c'est là le sujet du débat en cours.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, je parlais d'un bon nombre d'opinions sans fondement. Celle qui, avant tout, semble préoccuper beaucoup de gens, c'est celle dont j'ai parlé, soit que le gouvernement fédéral a été le premier à s'adresser à la cour. A mon avis, j'ai clairement démontré à la Chambre que le gouvernement fédéral n'a été ni le premier ni le deuxième, mais bien le troisième à faire appel à la cour, exerçant ainsi le même droit que l'autre partie dans le conflit avait déjà exercé quatre mois auparavant. Je ne vois donc pas pourquoi on s'inquiéterait à ce sujet.

Je disais donc, avant que mon ami de Bow River (M. Taylor) n'invoque le Règlement, que le bon sens des Terre-Neuviens, peu importe leur appartenance politique, fera comprendre aux quelques personnes que j'ai mentionnées, qu'il n'y a rien de mal, rien d'injuste, rien de sournois à ce que le plus haut tribunal du pays se prononce sur une question qui a tant d'importance.

Toujours sur le même sujet, monsieur l'Orateur, la semaine dernière, le premier ministre de Terre-Neuve a affirmé que le gouvernement du Canada, en référant cette affaire à la Cour suprême du Canada, allait maintenir la province en état d'asservissement. C'est ce qu'il a dit mercredi dernier. J'espère, monsieur l'Orateur, que ses mots ont dépassé sa pensée, que ce n'est pas ce qu'il voulait vraiment dire. Je croyons qu'il avait de solides arguments. S'avoue-t-il déjà vaincu, monsieur l'Orateur, lorsqu'il dit que le fait de soumettre la question à la Cour suprême se traduira par l'asservissement perpétuel de la province? Est-ce qu'il veut dire qu'il est certain qu'il ne va pas avoir gain de cause? A-t-il déjà abandonné la partie? Comment peut-il parler d'asservissement de Terre-Neuve et affirmer, à juste titre et presqu'au même moment, que Terre-Neuve a beaucoup de bons arguments en sa faveur. J'espère qu'il retirera ses paroles et qu'il dira que c'était un lapsus et que ce n'était pas ce qu'il voulait dire. Du moins, je l'espère.

Certains croient aussi à tort que le gouvernement du Canada a établi un précédent en s'adressant directement à la Cour suprême. Je comprends comment un tel malentendu peut exister dans l'esprit de ceux qui ne connaissent pas le droit, comme moi-même, et des nombreux profanes qui ne suivent pas toutes les affaires examinées par le gouvernement fédéral et qui ne tiennent pas vraiment à savoir combien de questions sont présentées à la Cour suprême, à quel moment et dans quel but. Bien des gens pourraient penser à tort que le gouvernement fédéral a créé un précédent, qu'il va écraser une province sans se soucier de ses droits et qu'il a présenté à la Cour suprême du Canada une question qui est encore en litige devant la Cour suprême d'une certaine province, en l'occurrence, Terre-Neuve.

Il y a deux choses à retenir, monsieur l'Orateur. D'abord, comme les députés le savent, si une province veut saisir un tribunal d'une question il faut que ce soit un tribunal de sa province. Terre-Neuve ne peut pas présenter une affaire au tribunal de la Colombie-Britannique ou au tribunal fédéral. Pour sa part, si le gouvernement fédéral veut présenter une question à un tribunal, il ne peut pas le faire dans une province quelconque, mais il doit s'adresser directement à la Cour suprême du Canada. J'affirme donc tout d'abord, monsieur l'Orateur, que le gouvernement du Canada s'adresse au seul tribunal possible en présentant cette affaire à la Cour suprême et que le gouvernement de Terre-Neuve s'adresse au seul tribunal possible en renvoyant la question au tribunal de Terre-Neuve.

Deuxièmement, est-ce vraiment quelque chose de nouveau? Le gouvernement fédéral a-t-il fait quelque chose d'absolument inédit? Pas tout à fait, monsieur l'Orateur. Si ceux qui prétendent le contraire de l'autre côté de la Chambre veulent des exemples, je peux leur en donner. Il est arrivé maintes fois, par le passé, que le gouvernement du Canada fasse un renvoi à la Cour suprême du Canada en même temps que la cour de la province en cause était saisie d'un renvoi sur le même sujet. Je pourrais, si j'en avais le temps, vous en citer au moins sept exemples qui se sont produits en 1976, 1978, 1955, 1948 et même en 1928. Je n'en citerai qu'un et très brièvement, monsieur l'Orateur.

Il s'agit d'une affaire dont a été saisie la Cour d'appel du Québec au sujet d'une question de compétence en matière de radiodiffusion. Que s'est-il passé dans cette affaire? Tandis que la question était à l'étude à la cour d'appel du Québec, le premier ministre de l'époque en a saisi la Cour suprême du Canada et la question a été examinée de cette façon particulière.

Comme nous perdons beaucoup de temps, monsieur l'Orateur, à parler des libéraux et des conservateurs et des autres parties à ce conflit, il est intéressant de noter que le premier ministre qui a fait ce renvoi à la Cour suprême du Canada, tandis que la question était toujours devant la cour d'appel du Québec, en 1930, n'était nul autre que notre grand premier ministre conservateur, M. Bennett, premier ministre du Canada à l'époque.

Je pourrais vous en citer des exemples plus récents, monsieur l'Orateur, notamment en 1976. Il y a le cas de la Commission de lutte contre l'inflation, dont la cour d'appel de l'Ontario était saisie en même temps. Je pourrais vous citer un exemple concernant les alcootests en 1975, qui a fait l'objet d'un renvoi en même temps à la Cour suprême du Canada et à un autre tribunal du pays. Il existe de nombreux autres exemples qui prouvent que la mesure que prend aujourd'hui le gouvernement du Canada repose sur des précédents.

Monsieur l'Orateur, je m'aperçois qu'il est 5 heures et je conclurai donc sur ce point.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés et les avis de motion.

Comme aucun bill privé n'est inscrit à l'ordre du jour, la Chambre passe aux avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

Tous les articles précédant le nº 87 sont reportés du consentement unanime.

• (1700)

LA CARGILL GRAIN LIMITED—LA DEMANDE DE SUBVENTIONS DU MEER

M. S. J. Korchinski (Mackenzie) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance et des communications, y compris les interventions téléphoniques, échangées au sujet de la Cargill Grain Limited qui a demandé une subvention au MEER en vue de la construction d'une huilerie à Melfort (Sask.).

—Monsieur l'Orateur, je me vois obligé de défendre cette motion aujourd'hui à la Chambre à la suite de certains faits qui ont fait surface l'an dernier. La Cargill Grain Limited a demandé au MEER une subvention de 2 millions de dollars pour construire une huilerie à Melfort. La société était elle-même disposée à y investir près de 25 millions. On me dit que si ce projet se réalise, il entraînera la création d'une soixantaine d'emplois permanents. Naturellement, la ville de Melfort et la région avoisinante bénéficieraient d'autres retombées. On compterait parmi ces heureux bénéficiaires, les agriculteurs de la région qui disposeraient ainsi d'un autre débouché pour écouler leur récolte de canola et de graine de lin.

A maintes reprises, j'ai téléphoné au bureau de l'ancien ministre responsable du MEER pour obtenir des renseignements auprès de son chef de cabinet. Mais tout cela est du domaine du passé. Comme le ministre est parti, il est inutile de rappeler ces choses. Le ministre a refusé de répondre à mes appels. Est-ce là de la collaboration? Nous avons vraiment besoin d'une loi sur la liberté d'information que nous pourrions invoquer pour obtenir des renseignements. Car cette information nous permettrait de poursuivre nos efforts. Nous ne travaillons pas dans notre propre intérêt; nous travaillons pour nos commettants et, dans le cas qui nous intéresse, pour ceux d'autres régions, car ce sont ceux-là qui iraient livrer leurs produits à l'usine en question.

La situation actuelle laisse beaucoup à désirer. Il existe une usine CSP à Nipawin. L'établissement dessert la région avoisinante, mais il reste que beaucoup d'agriculteurs doivent se rendre à Saskatoon ou à Lloydminster, à 300 milles de là, tout près de la frontière entre la Saskatchewan et l'Alberta. Je crois qu'une meilleure solution s'impose donc.

Cargill Grain a présenté cette demande, se rendant compte que le MEER avait accordé une subvention semblable à la CSP à Harrowby, au Manitoba. Dans ce cas-là, les subventions fédérales-provinciales se sont élevées à environ 5.8 millions. Le fait qu'on accorde une subvention à la CSP et non à la Cargill crée naturellement une concurrence injuste.

D'aucuns croient que la seule solution est d'avoir recours au syndicat. C'est une excellente chose. A mon avis, le producteur peut expédier ses céréales à l'endroit qu'il préfère. S'il est satisfait du syndicat, fort bien. Si la Cargill ne lui donne pas un service satisfaisant, il peut s'abstenir de traiter avec cette société qui devra fermer ses portes. Toutefois, la société Cargill est maintenant disposée à consacrer la somme de 25 millions à cette usine et j'aimerais qu'elle soit construite.

Au cours d'un échange de propos que j'ai eu avec le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), ce dernier a déclaré que la Cargill Grain avait présenté une demande. Je ne pouvais pas comprendre pourquoi la demande avait été rejetée. Il m'a répondu qu'étant une multinationale, la société Cargill Grain avait de nombreuses ressources à sa disposition, mais il a ajouté ensuite qu'il avait assisté à l'ouverture d'un entrepôt à Québec pour la construction duquel la Cargill Grain avait obtenu une subvention.

M. Benjamin: Il a eu tort dans ce cas-là aussi.

M. Korchinski: Il y a quelque chose d'illogique là-dedans. La société Cargill Grain est une multinationale et je suis persuadé qu'elle peut tenir le coup si la concurrence est loyale; mais voilà, celle-ci n'est pas loyale. Il semble juste d'accorder une subvention au Québec. Je ne le conteste pas, car le besoin existait probablement. Toutefois, le besoin d'une huilerie existe tout autant à Melfort, en Saskatchewan.

Le cabinet du ministre a certainement dû être informé par quelqu'un à cette époque. Je sais que le maire de Melfort appuie ce projet. La Chambre de commerce aussi, de même que les municipalités rurales de Star City, de Porcupine Plains et plusieurs autres, je crois. Je sais que la municipalité de Nipawin a adopté une résolution à l'appui de ce projet. Les membres de ce conseil représentent les agriculteurs de la région. La CSP est installée à Nipawin même et elle ne s'oppose pas au projet. Les agriculteurs veulent avoir le choix. J'ai reçu des appels de la région de Nipawin qui m'ont appris que la Cargill Grain offrait $14 de plus la tonne. Je ne comparerai pas les mérites des sociétés Cargill et CSP, mais j'estime que les producteurs devraient pouvoir livrer leurs céréales à la société de leur choix.

Une autre fois, j'ai communiqué avec le ministre de l'Expansion économique régionale, qui s'occupe des demandes comme celle-là, et il m'a dit que des représentants de la société Cargill Grain s'étaient adressées à lui peu après son entrée en fonction et qu'il était en train d'examiner certains faits. Le 23 mars, il m'a dit au cours d'une réunion du comité que des représentants de la société Cargill Grain lui en avaient parlé plusieurs semaines auparavant. Nous arrivons à la fin de mai. Plusieurs mois se sont écoulés. Le ministre a sûrement dû avoir le temps d'examiner le problème et de prendre une décision. Il y a quelques minutes à peine, j'ai appris en téléphonant à son bureau que la décision n'avait pas été renversée. Je ne sais pas très bien ce que cela veut dire. Le ministère n'a pas pris de décision ni dans un sens ni dans l'autre, mais celle-ci n'a pas été renversée! Cela veut dire que le ministère tergiverse ou qu'il laisse faire les choses.

Sans doute le ministre a-t-il des raisons qu'il ne m'a pas communiquées, mais j'estime qu'il faudrait bien savoir sur quoi son prédécesseur a fondé sa décision. J'ai dit que des appuis venaient de plusieurs régions. Je voudrais savoir qui s'est opposé à cette demande. Est-ce la société CSP? Est-ce les syndicats, qui sont des concurrents? Est-ce les syndicats agricoles? Est-ce les agriculteurs qui ne voulaient pas entendre parler de la société Cargill Grain? Est-ce les municipalités rurales? Est-ce l'ancien gouvernement NPD de la Saskatchewan?

Voici ce que le ministre de l'Agriculture m'a dit au comité permanent de l'Agriculture:

> Le projet Cargill . . . n'a pas encore reçu l'approbation du gouvernement de la Saskatchewan; c'est une des raisons principales pour lesquelles je ne l'ai jamais approuvé . . . et le gouvernement de la Saskatchewan nous a donné une réaction très peu enthousiaste.

Il s'agit de l'ancien gouvernement de la Saskatchewan.

M. Anguish: Le gouvernement actuel aussi.

M. Korchinski: Il ajouta ceci:

> Il s'y est opposé assez mollement, et nous avons demandé qu'il formule son opposition par écrit. Nous avons échangé une lettre ou deux à ce sujet. Je ne connais pas la position actuelle du gouvernement de la Saskatchewan, mais il est certain qu'à un moment donné il n'appuyait pas le projet.

Je voudrais savoir d'où venait cette opposition. Je sais qu'il y avait de l'opposition. C'est évident. J'ai lu dans les journaux des articles défavorables à ce projet, écrits par des néo-démocrates en vue. J'ai une copie de ces articles. Le ministère accorde-t-il des subventions aux projets coopératifs et socialistes et à personne d'autre? Est-ce l'attitude qu'il adopte systématiquement? Nous nous sommes débarrassés d'un gouvernement socialiste en Saskatchewan, mais il reste un gouvernement socialiste à Ottawa. Il penche vers le communisme, car il a déjà dépassé le stade du socialisme. Il n'en est plus à ses premiers balbutiements. Il a grandi et il nationalise un secteur après l'autre, au lieu de les encourager.

Il faut absolument que je tire cette affaire au clair. J'ai appelé la société Cargill Grain et demandé si elle maintenait son projet. On m'a répondu négativement sous prétexte que c'est de la concurrence déloyale. Par conséquent, la société Cargill abandonnera son projet. Il y a quelque chose qui ne va

pas chez les néo-démocrates qui prétendent que c'est intéressant pour les agriculteurs de devoir aller livrer leur marchandise à 300 milles de leur ferme. Est-ce en obligeant les agriculteurs à livrer leurs produits à 300 milles de distance qu'on évitera une augmentation des coûts?

• (1710)

J'ai énuméré un certain nombre de raisons, monsieur l'Orateur, et je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus. Les faits se passent de commentaires. Comme je l'ai dit, nous avons reçu certaines réponses négatives. Je voudrais savoir qui le gouvernement écoute. Je sais que le ministre n'a pas complètement fermé la porte, mais en tous cas il n'a pris aucune mesure.

Cette motion est inscrite au *Feuilleton* depuis un certain temps. J'étais bien prêt à accepter des explications, mais je n'en ai reçu aucune. Les chambres de commerce et les agriculteurs ont essayé de deviner comment le gouvernement fonctionne, mais nous ne pourrons pas percer ce mystère avant d'établir qui il écoute.

Les agriculteurs ne se sont pas plaints, mais les chambres de commerce ont appuyé la demande. Si nous obtenions des précisions, cela règlerait le problème et si nous recevions une lettre, le NPD aurait tout intérêt à dire qu'il l'a approuvé. Pourquoi craint-on de nous donner ces précisions? Tous les députés voudraient sans doute en savoir le plus possible, mais sans les renseignements que je réclame, nous ne pouvons pas savoir si les demandes ont été étudiées en toute justice ou non.

[*Français*]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je comprends que l'honorable député veuille tirer au clair une situation qui lui paraît ambiguë à première vue. Cependant je pense que ce n'est pas en haussant le ton que nous allons réussir à donner plus d'information aux députés. Et ce qui est important à ce stade-ci, c'est de trouver les raisons exactes pour lesquelles le ministère a jugé bon de rejeter, pour le moment, la demande formulée par la compagnie Cargill Grain Limited pour s'installer à Melfort en Saskatchewan.

Tout d'abord simplement pour rétablir les faits, je dirai que l'honorable député sait très bien que lors d'une rencontre qu'il a eue au moment où le comité permanent de l'Expansion économique régionale siégeait le 23 mars dernier il a pu à loisir poser des questions au ministre ainsi qu'aux hauts fonctionnaires du ministère de l'Expansion économique régionale et de l'Industrie et du Commerce pour tenter de connaître exactement la situation. Cependant, le député tout à l'heure a largement dépassé la demande dont il est question dans sa motion. La motion est très claire. On demande tout simplement, et je cite:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance et des communications, y compris les interventions téléphoniques, échangées au sujet de la Cargill Grain Limited qui a demandé une subvention au MEER en vue de la construction d'une usine d'écrasement de graines oléagineuses à Melfort (Sask.).

Alors tout ce que l'on demande dans la motion, c'est qu'on puisse rendre publics les documents. Or, le député devrait très bien savoir que dans un cas comme celui-ci l'éthique du commerce international et même national en terme de libre concurrence interdit de produire des documents lorsque l'argent public demandé n'a même pas été octroyé à une compagnie. Si l'honorable député veut obtenir des informations précises sur les projets de Cargill Grain dans cette région-là, sur les mises de fonds qui sont prévues ainsi que sur les demandes auprès du ministère et les réponses données par le ministère à la compagnie en cause, l'honorable député sait très bien que la question devrait être posée directement à la compagnie, parce qu'actuellement le gouvernement canadien n'a donné aucun fonds public à cette compagnie.

Donc, actuellement, ce dossier est en train d'être discuté avec les autorités de la société Cargill Grain Limited, avec les autorités du ministère, mais le ministère a été très clair en demandant à la Cargill Grain Limited de fournir des faits nouveaux si cette société voulait voir son dossier révisé. Or, dans le cas qui nous préoccupe actuellement, le ministre responsable du MEER à l'époque, l'honorable député de Matane (M. De Bané), a écrit au député pour lui donner quand même une réponse très précise sur le refus du ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale qui à l'époque était le MEER, et cette lettre qui est datée du 2 novembre 1981 est très claire. Elle dit de façon très explicite, et je cite:

[*Traduction*]

Après un examen approfondi de cette affaire, je suis certain que Cargill pourra donner suite au projet sans l'aide du MEER. La situation financière de cette entreprise est excellente et le projet semble très raisonnable.

[*Français*]

Alors c'était écrit dans la lettre, et on continue ensuite en disant simplement que, compte tenu que la société Cargill Grain Limited a les états financiers pour pouvoir réaliser son projet sans une mise de fonds du gouvernement, il serait peut-être disgracieux de la part du gouvernement de donner de l'argent à une société qui a les moyens de réaliser par elle-même son projet. D'autant plus, monsieur le président, que la société Cargill Grain Limited a fait sa demande dans le cadre de la loi spéciale sur le développement régional. Et la loi sur le développement régional est très claire. Elle permet au ministère d'octroyer des fonds à une société pour autant que celle-ci en a un réel besoin. Or, jusqu'à maintenant—et là on peut diverger d'opinions—jusqu'à maintenant, suivant les gens qui sont des spécialistes dans le domaine, ceux-ci en arrivent à la conclusion que la Cargill Grain Limited est capable par elle-même de construire son usine. Et lorsqu'une demande est expédiée au ministère, ceux qui s'occupent de voir si le besoin est réel prennent quand même le temps d'analyser un dossier à fond. Dans ce cas, le député sait très bien que le ministère a rencontré à plusieurs reprises les représentants de la Cargill Grain Limited en vue de voir ce qui était possible d'être fait en vertu de la loi sur le développement régional. Le député sait très bien également que le ministre est aussi tenu de respecter la loi au même titre que les autres parlementaires et les autres citoyens, et que même si le ministre voulait octroyer les fonds tels que demandés par la société Cargill, après analyse des états financiers de la société, et compte tenu que ces états financiers sont très importants et que les fonds disponibles par la Cargill existent pour être utilisés à court terme, le ministre n'a pas le droit de verser des fonds à la Cargill selon les documents qui ont été présentés jusqu'à maintenant. Si le ministre le faisait, il irait à l'encontre de la loi.

Les documents et la réponse qui ont été fournis à l'honorable député sont très explicites dans la lettre qui lui a été fournie. Je considère cette motion beaucoup plus dilatoire que réelle. Le député devrait peut-être la présenter autrement, ou agir autrement, c'est-à-dire qu'il devrait demander à la Cargill exactement les documents qu'il recherche auprès du ministère, parce que ce dernier n'est pas autorisé à dévoiler de façon publique des intérêts financiers qui sont privés. Et je pense que n'importe quel député reconnaît le fondement de ce principe. Jamais la société Cargill n'a autorisé le gouvernement à dévoiler publiquement ses états financiers et la nature de sa demande et des besoins financiers qui sont ici en cause. Jamais cette demande-là n'a été faite par la Cargill, et si jamais le député veut en savoir davantage, je pense que la meilleure solution consisterait à aller rencontrer la société Cargill pour obtenir l'ensemble des états financiers.

• (1720)

Lorsque le député a rencontré les autorités du ministère, c'est-à-dire le ministre responsable et tous les hauts fonctionnaires, le 23 mars dernier, le député a fait des comparaisons avec la province de Québec, où la Cargill aurait pu recevoir des montants d'argent pour la construction de l'entrepôt dans la ville de Québec. Et le ministre encore là a répondu aux arguments du député en précisant très bien que le cas de la Cargill à Québec était extrêmement différent du cas du projet de la Cargill à Melfort en Saskatchewan. Et vous avez eu l'occasion à ce moment-là d'échanger abondamment avec les responsables du ministère. Je pense que le ministre a été très clair dans ses explications, toujours en vertu de la loi sur le développement régional. Et c'est cela que le député devrait avoir à l'esprit, non pas que c'est le ministère qui se refuse à donner une subvention, parce que suivant son humeur cette subvention-là ne serait pas de bon aloi. Mais le ministère ne peut pas octroyer la subvention parce que la demande de la société ne répond pas aux critères stipulés dans la loi. Et cela est fondamental dans la décision du ministère et dans l'application de la loi. Nous serions les premiers à être blâmés si le ministère commençait à donner des sommes d'argent à des compagnies ou à des sociétés qui en réalité n'en ont pas un réel besoin. Et ce serait dilapider les fonds publics que d'aller simplement à tâtons dans la méthode de distribution des subventions de l'État à l'intérieur de sociétés responsables, de sociétés qui ont des états financiers extrêmement respectables et qui peuvent se permettre d'aller de l'avant seules dans la réalisation d'un tel projet.

Cependant, il faut quand même signaler que le ministère est très sensible au fait que des immobilisations de 25 millions de dollars dans une région comme Melfort en Saskatchewan constituerait un apport considérable à l'économie. A ce chapitre si jamais la société Cargill avait d'autres éléments, d'autres faits nouveaux à présenter au ministère, celui-ci est prêt à réétudier n'importe quand une nouvelle demande de la Cargill pour autant que nous puissions avoir des faits nouveaux au dossier pour les prendre en considération. Cet élément est extrêmement important. Ce n'est pas parce que dans une première demande une décision est rendue et est négative à l'égard du demandeur que celle-ci est permanente. N'importe quand la société Cargill peut présenter une demande à nouveau et à ce moment-là, avec des faits nouveaux, un nouvel examen du dossier pourrait nous permettre de voir s'il y a lieu de réviser la décision et de voir si nous ne pouvons pas rendre une décision positive; mais à ce stade-ci, je voudrais bien signaler au député que personne ne s'est opposé à une remise de subvention selon la loi sur le développement régional à la société Cargill, simplement sur des faits de concurrence ou simplement sur des faits de personnalité.

Le refus actuel du ministère de procéder à l'octroi d'une subvention, dans le cadre de la loi actuelle sur le développement régional, est simplement basé sur le fait que les états financiers de la société permettent de conclure que celle-ci est capable par elle-même d'aller de l'avant dans son projet, projet d'ailleurs que nous souhaitons nous tous de ce côté-ci de la Chambre comme de l'autre côté. Je voudrais peut-être ajouter un élément, monsieur le président, vu que le temps me le permet, la loi sur le développement régional est largement invoquée pour permettre des initiatives en dehors de grands centres pour que l'économie du pays soit de plus en plus forte. Et la Cargill s'est déjà prévalue de ces dispositions-là et à d'autres endroits elle a connu un succès évidemment selon les endroits où elle s'installait et la nature de la demande faite. Alors dans ce cas-ci, il n'y a pas de problème à étudier des demandes pour voir ce qui peut être fait de la part du gouvernement pour venir en aide à n'importe quelle société, mais la loi sur le développement régional a permis à bien des régions du Canada de se développer, et nous serions les plus heureux comme gouvernement de contribuer à d'autres projets et même à un projet comme celui de la Cargill pour autant que ceux-ci encore une fois ne nous demandent pas de faire plus que la loi ne nous autorise à faire.

Cette loi-là a été votée par le Parlement et il est impensable que quel que soit le ministre ou quels que soient les fonctionnaires des ministères que nous puissions passer outre aux paramètres fixés par le législateur pour permettre quand même de répondre aux objectifs qui consistent simplement à donner notre appui financier pour la réalisation d'un projet. Dans le cas de Cargill et après avoir réexaminé moi-même les chiffres qui m'ont été présentés, on s'aperçoit rapidement, à l'examen, que dans l'état actuel du dossier ce ne serait pas juste et équitable de prendre des deniers publics pour les remettre à une compagnie comme Cargill. Encore une fois, cette compagnie fait affaires partout au Canada et est un citoyen corporatif très responsable qui a permis même dans ma circonscription à Baie Comeau, où Cargill est installée, d'accomplir un travail merveilleux. Je suis très sensible à la demande du député mais encore là nous sommes obligés de prendre en considération des faits et non pas simplement des intentions ou simplement des projections. Nous devons examiner très fermement ce qui est à l'étude au ministère avant de prendre une décision. Je vous assure que si nous avions été capables de trouver une formule capable d'aider à l'octroi de la subvention, nous aurions été des plus heureux de le faire. Encore une fois, nous ne pouvons pas nous permettre simplement parce que nous avons une générosité naturelle de procéder dans ce dossier-là de façon positive pour l'instant. Mais je rappelle au député que si la compagnie Cargill était prête à reformuler sa demande avec des faits nouveaux, le ministère sera toujours disposé à prendre en considération tous les éléments du dossier.

Pour revenir à la motion que le député a présentée, à savoir de faire un dépôt de documents, comme je le signalais tantôt au tout début, cela est contre-indiqué, et jamais, je pense, au Parlement, on n'a dévoilé des documents confidentiels jusqu'à ce qu'un traitement du dossier soit finalisé ou qu'une décision positive ait pu être prise. Je pense que là-dessus le député comprend très bien que le gouvernement ne peut pas rendre publics des éléments d'un dossier privé et qui sont de nature confidentielle jusqu'à l'aboutissement complet du dossier. Je ne voudrais pas que le député pense que c'est de mauvaise foi que le ministère agit dans cette opération. Au contraire, c'est pour être beaucoup plus responsable, et, si on voulait établir un parallèle, si demain matin une compagnie concurrente de la Cargill demandait une subvention, je suis convaincu que la Cargill demanderait peut-être à examiner les états financiers de la compagnie concurrente, et, encore là, nous aurions la même attitude soit de protéger la confidentialité des dossiers. Dans un tel cas, ces dossiers sont traités de la même manière que la loi de l'impôt oblige de traiter le revenu des particuliers. La confidentialité dans un dossier comme tel est à la base même de la sécurité de l'étude des documents et surtout de la confiance que nous donnent les compagnies, les sociétés ou les individus qui demandent que le gouvernement traite leurs affaires ou donne une expertise à leurs compagnies ou enfin à leurs affaires.

Je pense que ce serait vraiment créer un précédent inacceptable pour un gouvernement que de dévoiler le contenu des documents que l'honorable député demande dans sa motion. Je me souviens très bien avoir répondu moi-même il n'y a pas tellement longtemps, publiquement ici en cette Chambre, à la motion qu'avait présentée l'honorable député et la réponse était très claire. On disait que les documents demandés sont confidentiels sur le plan commercial et le gouvernement estime que leur divulgation pourrait être préjudiciable à la position concurrentielle de la société. Alors nous prions à ce moment-là le député de retirer sa motion. Ce n'est pas que le sujet n'est pas important, ce n'est pas que le sujet n'est pas prioritaire. Au contraire, c'est simplement qu'à ce stade-ci ce serait contre-indiqué de dévoiler des documents qui sont quand même de nature privée et qui n'aideraient absolument pas la compagnie que l'honorable député veut aider. Je pense que le député reconnaîtra que ce ne serait pas aider la compagnie à ce stade-ci que de le faire.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, le député nous dirait-il si le gouvernement serait disposé à rendre publics les documents à l'appui ou à l'encontre? Je ne suis pas intéressé à des documents financiers ou à toute affaire qui pourrait dévoiler la situation financière de la société. La question financière ne m'intéresse pas. Je veux seulement savoir qui était en faveur et qui était contre.

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le président, compte tenu de cette demande bien précise, je n'ai pas devant moi les noms des gens qui appuient ou s'opposent à cette demande de subventions demandée par la compagnie Cargill. Ce n'est pas sur les oppositions ou les recommandations que les décisions ont été prises, mais simplement sur l'application de la loi sur le développement régional. C'est très important de signaler ce fait. La lettre du prédécesseur du ministre actuel, l'honorable député de Matane, est très claire, c'est la lettre que j'ai lue tantôt, datée du 2 novembre 1981, qui précise très bien qu'à l'évaluation financière du dossier de la Cargill la loi sur le développement régional ne permettait pas de subventionner une compagnie qui, d'après les chiffres qui étaient présentés à ce moment là, était capable par elle-même de compléter son projet. Il n'était pas question de prendre en considération les gens qui s'opposaient ou ceux qui appuyaient le projet. C'est simplement une analyse intrinsèque des éléments financiers qui ont permis d'arriver à la conclusion négative. Et je voudrais bien rassurer l'honorable député là-dessus. Ce n'est pas là une question de dire, un tel était pour ou un tel était contre. C'était simplement une analyse financière.

Je pense quand même qu'on doit prendre la parole du ministre et mieux que cela l'écrit du ministre de l'époque qui confirme ce que je suis en train de dire. Si l'honorable député avait des prétentions au contraire de ce que je viens d'affirmer, j'aimerais qu'il se lève pour le signaler. Mais s'il se rappelle très bien la lettre du 2 novembre 1981, en toutes lettres, c'est bien écrit: Que le ministère conclut que la compagnie en cause, la compagnie Cargill, a les moyens financiers pour réaliser son projet sans subvention du gouvernement canadien. Alors c'est exactement ce sur quoi s'est fondé le ministère pour prendre sa décision, et je ne vois pas pourquoi le ministère devra commencer à prendre en considération les «supporteurs» du projet par rapport à ses opposants. La seule raison pour laquelle le ministère a rendu une décision négative, c'est en constatant, heureusement, l'état financier positif de la compagnie Cargill, et c'est tout à l'avantage de la compagnie d'ailleurs.

Je pense, monsieur le président, que si le gouvernement commençait à subventionner des compagnies sans tenir compte de la différence entre une compagnie qui a une très bonne structure financière par rapport à une compagnie qui n'en a pas, nous serions des irresponsables dans l'octroi des subventions. Je comprends très bien l'honorable député de vouloir connaître tous les faits, mais à ma grande consternation je veux tout simplement confirmer au député que nous ne cachons absolument rien dans ce dossier. Le ministère est extrêmement clair. Si vous avez des prétentions au contraire, il serait peut-être intéressant de les envoyer par écrit pour que je puisse les examiner à ce stade-ci.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, le député expliquerait-il comment il se fait que, sur la base de la même situation financière, la société Cargill Grain a obtenu une subvention au Québec?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le temps imparti au secrétaire parlementaire est écoulé. Il peut répondre à la question seulement s'il obtient le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le président, je pourrais répondre à la question de l'honorable député très facilement. D'ailleurs, l'honorable député a posé cette question au ministre lors de la

séance du comité permanent de l'Expansion économique régionale le 23 mars. La demande présentée pour la construction d'un entrepôt dans la ville de Québec était très différente de la nature même de la demande faite pour la construction de l'usine à Melfort en Saskatchewan. Les montants d'argent demandés n'étaient pas les mêmes et la présentation des états financiers pour le projet de Québec était largement différente de ce qui est présenté pour le projet de Melfort. Si jamais le député voulait avoir plus d'information, je serais très heureux de recevoir par écrit ses questions, et nous pourrions lui répondre par écrit pour établir les grandes distinctions entre les deux projets.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux dire tout de suite que nous appuyons la motion du député de Mackenzie (M. Korchinski). Nous voulons que cette correspondance soit publiée, mais pour des raisons entièrement différentes de celles du député. Nous sommes en faveur de l'établissement d'une usine de broyage des graines de colza à Melfort ou ailleurs dans cette région. Là-dessus, il n'y a aucune difficulté, mais nous différons d'opinion avec le député et le gouvernement quand nous disons qu'il ne faut même pas donner un gros 5c. à Cargill Grain. Le gouvernement a tort d'accorder des fonds à Cargill au Québec ou n'importe où ailleurs. Le gouvernement et l'Agence d'examen de l'investissement étranger, cette gardienne inoffensive de la souveraineté et de l'indépendance économique du Canada, n'auraient jamais dû laisser la compagnie Cargill Grain s'implanter au Canada lorsqu'elle a acheté la National Grain.

Je me demande si le député de Mackenzie sait que les représentants de l'entreprise dont il défend les intérêts ont été traduits devant les tribunaux, condamnés à payer l'amende et même à l'emprisonnement à plusieurs reprises aux États-Unis. Cette entreprise qui a été impliquée dans le détournement de huit millions de boisseaux de céréales que les États-Unis destinaient comme aide alimentaire au Bengladesh et à l'Inde; voilà le genre d'entreprise qu'il défend.

J'ai pris bonne note des remarques du député qui a déclaré qu'une subvention au CSP, le mouvement coopératif en Saskatchewan, plutôt qu'à Cargill constituerait une concurrence injuste. Je veillerai à ce que tous les membres des coopératives et des syndicats dans la circonscription du député le sachent. J'espère qu'il vérifiera scrupuleusement le compte rendu plus tard aujourd'hui. Livre-t-on une concurrence injuste quand on verse une subvention à une société que possèdent, réglementent, développent et financent les céréaliculteurs eux-mêmes plutôt qu'à une société multinationale des États-Unis? De fait, Cargill est la plus grande société au monde. Elle peut investir des centaines de millions de dollars n'importe quand. Les Canadiens sont-ils censés accorder une subvention à Cargill quand son objectif primordial est de faire le plus d'argent possible aux dépens des producteurs, notamment des producteurs de colza au Canada? Cette compagnie cherche ensuite à déséquilibrer le marché, à faire disparaître le mouvement coopératif et la Commission canadienne du blé. Elle veut un marché libre, ce qui est son objectif suivant. Cargill a affirmé qu'une des raisons pour lesquelles elle ne construira pas d'usine pour le broyage de la graine de colza à Melfort est le tarif du Pas de Nid-de-Corbeau.

Je présume que le député, en se faisant le défenseur de Cargill, approuve entièrement le fait que les producteurs de colza de sa circonscription toucheront $20 de moins la tonne d'ici la campagne de 1986-1987. Je suppose en outre que s'il défend la cause de la société Cargill, c'est qu'il estime aussi que les producteurs de colza devraient toucher $20 de moins la tonne. J'espère qu'il ira le dire aux producteurs de colza de sa circonscription et de toute la Saskatchewan.

Nous n'avons pas vraiment besoin à l'heure actuelle d'une autre usine de broyage de graine de colza. Dans son rapport de janvier 1982, l'industrie du colza prévoyait que d'ici à 1985, les demandes nationale et internationale d'huile de colza augmenteraient de quelque 150,000 tonnes, celle de farine, d'à peu près 200,000 tonnes, et qu'il nous faudrait au moins une autre usine de broyage de graine de colza. De tous les contribuables canadiens, les producteurs de colza et de lin de la Saskatchewan devraient certes être les derniers à devoir fournir de l'argent pour une société céréalière multinationale. Un autre des objectifs de Cargill est de s'assurer que les céréaliculteurs des États-Unis auront la priorité sur ceux du Canada ou de tout autre pays avec lesquels Cargill pourrait traiter.

Le député a aussi parlé de transport du colza sur des distances de 300 milles. Où était-il pendant les neuf mois où son parti était au pouvoir, quand le député de Moose Jaw (M. Neil) s'occupait du comité de l'abandon des lignes secondaires, quand le tronçon de Gronlid à Melfort fut abandonné? Où donc était-il? A-t-il comparu devant la CCT; lui a-t-il présenté un mémoire?

• (1740)

M. Korchinski: J'ai présenté des instances.

M. Benjamin: A-t-il persuadé le député de Moose Jaw de conserver cet embranchement? Les céréaliculteurs de Gronlid doivent maintenant transporter leurs grains 20 milles plus loin.

M. Korchinski: J'ai présenté des instances.

M. Benjamin: A qui, et quels résultats avez-vous obtenus de votre propre gouvernement?

Je m'étonne que le député se fasse le champion d'une compagnie comme Cargill, alors que nous avons besoin dans l'Ouest d'autres installations de vroyage de graine de colza. Nous préférerions bien sûr qu'elles appartiennent aux céréaliculteurs eux-mêmes et qu'elles soient exploitées par eux, qu'il s'agisse de graine de colza, de graine de lin ou de toute autre céréale.

Deuxièmement, j'avais espéré que le député de Mackenzie souscrirait aux recommandations de la commission Hall. Les tribunaux ont décidé il y a longtemps que le colza était une céréale et qu'à ce titre, il pouvait bénéficier du tarif céréalier subventionné, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. La farine de colza a ensuite été incluse dans les produits visés parce que les tarifs statutaires s'appliquent aux céréales et aux produits dérivés des céréales. Étant donné que le colza est une céréale, la farine de colza est un produit dérivé d'une céréale auquel s'applique le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Curieusement, le tarif statutaire ne s'applique pas à l'huile de colza, ce qui nuit énormément aux presseurs de l'Ouest du Canada. En fait, il ne faut pas s'étonner que les Japonais soient uniquement intéressés à acheter du colza: ils bénéficient du tarif statutaire et ils traitent le colza chez eux alors que le conditionnement devrait se faire ici. C'est pourquoi le juge Emmett Hall que

l'on pourrait difficilement qualifier de socialiste extrémiste—nommé juge par M. Diefenbaker, il a dirigé trois commissions royales d'enquête, ce qui lui a valu le respect de tous les Canadiens—a signalé qu'il fallait appliquer ses recommandations. Je pense que le député devrait se remettre au travail. Il devrait dire aux producteurs de colza et de graine de lin, ainsi qu'aux membres de son propre parti et du gouvernement que ce sont les producteurs eux-mêmes qui devraient posséder et contrôler les usines d'extraction de l'huile de colza, tout comme d'ailleurs les moyens d'entreposer et d'acheminer les grains. Il devrait leur dire de mettre en œuvre les recommandations du juge Hall visant à aider le secteur de l'extraction de l'huile de colza.

Enfin, il devrait cesser de se plaindre du sort de la société Cargill Grain. Si nous voulons que le secteur du traitement céréalier ait un concurrent, mieux vaut que ce ne soit pas de la part d'une multinationale qui possède des filiales dans 80 ou 100 pays du monde. Mieux vaut que ce ne soit pas non plus de la part d'une société qui a enfreint à maintes et maintes reprises les lois américaines. Mieux vaut que ce ne soit pas non plus de la part d'une société qui effectue des transferts de cargaisons sur factures alors qu'elles se trouvent au milieu de l'océan, de façon à circonvenir les embargos des États-Unis et leurs lois contre les coalitions. Cargill Grain possède des sociétés de holding et des sociétés fiduciaires dans une douzaine de pays, ce qui n'empêche pourtant pas le député de pleurer sur son sort.

Si le Parlement et le gouvernement ont la moindre fierté nationale, c'est la toute première société que nous devrions expulser du Canada. Nous en avons autant besoin que d'un cor au pied.

A part les coopératives, il existe de nombreuses entreprises céréalières du secteur privé au Canada. Si l'on veut justifier la prétendue concurrence dans la manutention et le broyage du colza et de la graine de lin, il vaudrait certainement mieux venir en aide à des entreprises privées canadiennes plutôt qu'à une société comme Cargill. Le gouvernement doit accorder en premier lieu son attention aux entreprises de manutention et de broyage des céréales qui appartiennent aux producteurs céréaliers qui les exploitent. Si ma proposition n'a pas l'heur de plaire au député, qu'il le dise sans tarder.

Les usines de broyage du colza doivent évidemment prendre de l'ampleur et, bien entendu, celle de Melfort se prêterait parfaitement à des travaux d'agrandissement. Mais là n'est pas la question. Le gouvernement a raison de ne pas subventionner l'usine Cargill de Melfort; il a tort, cependant, de subventionner l'usine Cargill au Québec. Tels sont les faits, tout simplement.

J'espère que le gouvernement acceptera cette motion. Je voudrais également pouvoir consulter toute la correspondance. Si le député de Mackenzie conserve des doutes, je l'invite à lire un certain hebdomadaire publié dans sa circonscription. Peut-être ne lit-il pas habituellement le *Journal de Melfort*, mais je l'invite à lire l'édition du 14 avril. J'imagine qu'il en a déjà pris connaissance; sinon, j'aimerais qu'il le fasse.

J'ai peine à croire qu'on puisse appuyer une entreprise qui n'a pas besoin de l'appui de la population du Canada, et ne la mérite pas, sans compter celui des producteurs de céréales. Je ne pensais jamais voir le jour où un député, de quelque parti que ce soit, se lèverait pour prendre la défense d'une entreprise comme la société céréalière Cargill. Je trouve cela incroyable. J'espère que le député repensera à toute l'affaire et que demain matin il en sera venu à la conclusion qu'il avait peut-être tort au sujet de cette société.

La culture, la manutention et le traitement des céréales dans l'ouest du Canada devraient relever du contrôle des producteurs de céréales eux-mêmes, et ils devraient recevoir tout l'appui possible des gouvernements fédéral et provinciaux. Nous n'avons pas besoin d'interventions insensées au nom de la société céréalière Cargill.

[*Français*]

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, j'ai été très intéressé par le discours du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) qui est toujours aussi enflammé et aussi bon orateur. Par contre j'ai l'impression qu'il n'aime pas tellement les amis du député de Mackenzie (M. Korchinski). J'avais l'impression d'entendre un député communiste tout à l'heure lorsque j'écoutais le député de Regina-Ouest nous dire ses amitiés pour la compagnie Cargill et la façon dont il entrevoit cette compagnie-là. Il me semble à moi comme gars qui ne suis pas impliqué au plus haut point comme député du Lac-Saint-Jean dans toute l'histoire du grain que c'est tout de même une compagnie qui a rendu de bons services aux producteurs de grain canadiens. C'est une compagnie qui a sa place au soleil, je pense, d'autant plus qu'elle semble rentable, ce qui est très éloquent aujourd'hui lorsqu'on se rend compte que dans la période difficile où l'on vit les compagnies rentables continuent à fonctionner. On en a d'autres compagnies canadiennes rentables, la Bell Canada par exemple, elles continuent à faire travailler des milliers de Canadiens, tandis que d'autres moins rentables n'ont pas cette joie, et c'est évidemment plus difficile pour les Canadiens.

Pour en revenir au point qui nous touche bien, la motion présentée par le député de Mackenzie vise à demander à ce que des copies de la correspondance et des communications entre le ministère de l'Expansion économique régionale et la Cargill soient présentées en cette Chambre. J'ai demandé à prendre la parole sur le sujet, monsieur le président, parce qu'avant d'être député j'ai occupé des fonctions au ministère de l'Expansion économique régionale et ces fonctions étaient celles de chef de cabinet pour une partie, pour presque deux ans, et auparavant d'adjoint, pour une période de trois ans. J'ai donc bien eu à connaître ce ministère et la façon dont il travaille, surtout l'approche du cas qu'ont les différentes compagnies avec ce ministère. Et une motion telle que celle présentée par le député devient extrêmement négative dans le point suivant.

• (1750)

Lorsqu'un ministère comme le ministère de l'Expansion économique régionale s'implique dans un dossier, le premier but d'abord, c'est d'être incitatif, c'est-à-dire que ce ministère a été créé pour une raison bien précise: combattre les inégalités régionales. Les deux façons par lesquelles ce ministère essaie d'y parvenir c'est, premièrement, par l'aide à l'installation de compagnies dans certaines régions du pays où l'avancement économique est plus difficile à motiver que dans d'autres. A cette fin, le ministère dispose de deux bras ou de deux moyens d'action, le premier, c'est la subvention directe ou la loi sur le développement régional, ce qu'on appelle en français le SDR ou en anglais le RDIA, le *Regional Development Incentive*

Act, si je me souviens bien. L'autre bras, ce sont des ententes signées avec les provinces qui permettent au ministère de s'impliquer dans les infrastructures industrielles ou touristiques, agricoles ou autres. Donc, le ministère est là pour combattre les inégalités régionales. Il est incitatif, c'est-à-dire que le ministère doit être présent. S'il n'était pas présent, le projet ne se réaliserait pas, c'est-à-dire que ce n'est pas un ministère qui a été créé en disant que tout ce qui va se passer au Saguenay-Lac-Saint-Jean sera subventionné par le MEER, par exemple. Non! Ce ministère aidera à amener plus de développements dans une région, par exemple, comme le Lac-Saint-Jean, et à cette fin donnera des subventions. Dans le cas de la Cargill il s'agit d'un cas très clair. C'est que quelle que soit la prise de position du ministère, je ne pense pas que la Cargill soit intéressée à mettre son usine à Montréal, ce n'est pas la place pour moudre du grain, et il est bien évident qu'elle doit se retrouver où le grain est produit. C'est évident aussi qu'il y a des avantages de logistique à aller dans la ville où ils veulent aller qui est, si je ne me trompe, Melfort. Par surcroît, la structure financière de la Cargill peut être assez forte.

Mais là où je veux en venir en parlant de ce que le député demande et du travail du député vis-à-vis du ministère, c'est qu'il est évident, monsieur le président, qu'il est possible que dans un certain contexte économique que les demandes faites par la Cargill n'aient pas été justifiables dans le sens que la Cargill avait le moyen d'opérer par elle-même. Mais la situation économique évolue tellement vite, et j'ai vu au cours des années des dossiers refusés catégoriquement au ministère de l'Expansion économique régionale revenir un an, deux ans après et cette fois être acceptés. Il arrive aussi, monsieur le président, il est évident que si le ministère porte un jugement en disant: Nous ne subventionnons pas tel projet parce que la société a le moyen de procéder par elle-même, que la rentabilité du projet est assurée, cela s'est passé d'ailleurs, j'ai un exemple à la mémoire qui me revient, la Golden Eagle au Québec qui voulait ajouter un processus de recyclage des huiles usées, mais le taux de rendement était de 34 p. 100. Le MEER n'a jamais embarqué dans le projet parce que la rentabilité était assurée, au bout de trois ans le projet se payait lui-même, et le projet s'est fait. Mais par contre dans un dossier où le projet ne se fait pas, à ce moment-là il est possible, et le fait que le projet ne se fasse pas démontre par lui-même que le ministère n'a peut-être pas tenu compte de tous les éléments qui entraient en ligne de compte.

Ce que je veux dire au député c'est que «Cent fois sur le métier remettez votre travail», comme on dit, la société Cargill devrait revenir à la charge. Le secrétaire parlementaire insistait tout à l'heure sur le fait que le député devrait raffermir ses contacts avec la société même, parce que si effectivement la Cargill Grain Limited a besoin de l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale pour aller de l'avant, créer des emplois dans sa région, faciliter l'opération de la manipulation des grains et de la production de grains moulus, à ce moment-là, cette société doit revenir vers le ministère—je crois que c'est ce qu'elle a fait—et exposer de façon différente le taux de rendement de son entreprise. Mais que le député ne demande pas au ministère de rendre publiques des informations sur la Cargill! Il est inimaginable, monsieur le président, que sur justification de vouloir aider des régions, de donner des subventions à des entreprises, qu'un ministère soit justifié de «mettre dans la rue» des informations confidentielles au sujet de la société Cargill, que ce soit cette compagnie-là ou toute autre compagnie. Je pense que les députés de l'opposition seraient les premiers à condamner le gouvernement si des informations confidentielles qui touchent une société qui a fait une demande étaient rendues publiques.

Si le député veut obtenir plus d'informations, le secrétaire parlementaire le disait, mais par surcroît il peut obtenir de la société une autorisation d'avoir les informations complètes sur son dossier. Il peut obtenir l'autorisation de les rendre publiques, cela la société peut le lui donner et à ce moment-là, les gens du ministère seront autorisés à divulguer l'information complète en ce qui regarde la structure financière de la Cargill, en ce qui regarde la solidité, ses faiblesses, ainsi de suite, mais je pense qu'il n'est pas du ressort du ministère de l'Expansion économique régionale de dire aux Canadiens à qui la Cargill va vendre le grain qu'elle va acheter des Canadiens, de divulguer des marchés potentiels que des compétiteurs pourraient prendre demain matin en sachant qu'ils existent.

Il me semble que dans le contexte de la loi sur le développement régional, le travail du député est beaucoup plus un travail de promoteur, dans le sens que son travail est de raffermir le lien entre le ministère et la société intéressée à aller chez lui. Et dans ce contexte alors tous les droits lui sont acquis, toutes les possibilités sont là, surtout d'être en communication ici avec le ministre, avec leurs bureaux, avec les gens du ministère qui travaillent carrément et régulièrement à l'avancement de notre pays et qui connaissent bien . . . parce que je tiens à le dire, monsieur le président, le MEER est le ministère qui connaît le mieux toutes les régions du pays, et là j'entends toutes les régions, non pas seulement que les provinces, mais également les sous-régions à l'intérieur même des provinces. Aucun ministère, ni provincial, ni fédéral, n'a une connaissance aussi complète de la situation économique, des avantages économiques, des désavantages économiques de chacune des régions du Canada que le ministère de l'Expansion économique régionale. Il s'est développé dans ce ministère-là une faculté d'analyse économique fantastique qui est venue du fait que ces gens-là depuis 12 ans ont signé pour des milliards et des milliards de dollars d'ententes avec les provinces qui touchent le tourisme, l'agriculture, le développement industriel, le développement commercial, il y en a une multitude, une centaine. On doit être présentement environ à 150 ententes qui sont en vigueur à travers le pays, plus le fait que ce ministère-là connaît toutes les sociétés qui agissent dans chacune des régions.

Avec un portrait comme celui-là, monsieur le président, il devient évident qu'au-dessus de toute partisanerie, et au-dessus de toute cachette, comme disait le secrétaire parlementaire, le MEER a des motivations certaines d'être prudent avec l'argent des Canadiens. La plus belle preuve que je peux vous en donner, monsieur le président, c'est que le niveau de pertes du MEER dans ses subventions était, en 1980, depuis le début de sa fondation, de 0.6 p. 100, ce qui est de beaucoup plus bas que celui des banques. Très rarement le MEER a-t-il fait des mauvais placements, cela dû à une capacité d'analyse extraordinaire. Donc, continuons à travailler, à conserver les informations que les sociétés nous donnent comme étant confidentielles. Je sollicite l'effort des députés de l'opposition pour continuer à pousser des dossiers qui viennent de leurs régions et à ne pas se gêner pour entrer en communication avec les gens du MEER, que ce soit les fonctionnaires, que ce soit le

ministre, le bureau du ministre ou le secrétaire parlementaire, et à raffermir les liens qui existent entre ce ministère et leurs régions, et surtout les sociétés qui sont intéressées à leurs régions, parce que ce ministère qui a été bâti par un gouvernement libéral en 1968, est le ministère qui avait eu à développer notre pays et à combattre les disparités, et il continuera à le faire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil pour y revenir à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pinard (au nom du ministre d'État aux Finances): Que le bill C-112, tendant à modifier certaines lois fiscales, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. l'Orateur adjoint: Lorsque le débat a été interrompu à 5 heures, le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) avait la parole.

M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, la question des droits de propriété sur les ressources situées au large de Terre-Neuve a été référée à des tribunaux par les deux parties au différend. En février, le gouvernement de Terre-Neuve a soumis l'affaire à la cour d'appel de la province. La semaine dernière, le gouvernement du Canada, l'autre partie au différend, à renvoyé l'affaire à la Cour suprême du Canada.

Comme je l'ai déjà mentionné au cours du débat, les deux gouvernements ont fait la seule chose qu'ils pouvaient faire en termes de renvoi. Ils se sont adressés aux deux tribunaux auxquels il est normal qu'ils soumettent un litige: la cour provinciale d'appel dans le cas du gouvernement provincial, et la Cour suprême du Canada dans le cas du gouvernement fédéral.

La question des ressources sous-marines comporte en fait deux volets. la question de savoir à qui appartiennent les ressources a été soumise aux tribunaux de Saint-Jean et Ottawa. Chacun rendra une décision en temps voulu.

Il est une autre question, distincte des droits de propriété, qui est beaucoup plus importante à mon avis, il s'agit de savoir comment les ressources seront mises en valeur. Comment les deux gouvernements se partageront-ils les responsabilités administratives en matière de développement? Qui en profitera? Qui seront les bénéficiaires réels de la mise en valeur des ressources situées au large de Terre-Neuve? Il y a deux questions à résoudre. Premièrement, qui possède les ressources? Deuxièmement, qui en récoltera les bénéfices? Comment seront-elles mises en valeur et au profit de qui?

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, à vous ou à tous ceux qui m'écoutent en ce moment, si vous possèdez une maison, ce qui est probablement le cas, et si, contrairement à la mienne, elle n'est pas grevée d'une grosse hypothèque, mais vous appartient en propre, pouvez-vous, sans vous préoccuper de quoi que ce soit, sans consulter personne, la transformer demain matin en un restaurant, par exemple? Pouvez-vous la rénover sans consulter les autorités ni obtenir de permis ou quelque autre document? Pouvez-vous même, légalement, la démolir? Vous connaissez les réponses à ces questions.

Posséder un bien en propre et en disposer vraiment comme bon nous semble sont deux choses complètement différentes. La question est donc double: à qui appartiennent les ressources et qui exercera le contrôle au profit de qui?

J'ai toujours pensé que la deuxième question était de loin la plus importante. C'est pourquoi je me suis senti tellement encouragé au cours des derniers mois et des dernières années quand j'ai remarqué que les deux gouvernements s'efforçaient de s'entendre et de s'associer de façon à établir une juste répartition dans la gestion de l'exploitation et des recettes que générerait cette exploitation.

C'est ainsi que les choses auraient dû se passer. Les gouvernements auraient dû être capables de poursuivre leur dialogue et, comme membres de la même famille, de régler un problème qui touche les gens qu'ils représentent respectivement à Ottawa et à Saint-Jean. Le problème, c'est la répartition des recettes et la gestion efficace de cette ressource.

J'étais ravi de constater que les deux gouvernements dialoguaient. Puis, le dialogue a ralenti jusqu'à ce qu'il prenne fin. Il y a ensuite la désastreuse période d'affrontement. Tous parlaient de traîner les autres devant les tribunaux. Je ne crois pas que cette attitude serve les fins de quiconque. Évidemment, dans le cas des renvois, personne n'intente de procès, on saisit simplement la cour d'une question. Le gouvernement de Terre-Neuve ne traduit pas le gouvernement fédéral en justice, et ce n'est pas le contraire non plus qui se produit. Les deux niveaux de gouvernement ont fait des renvois qui n'apposent pas les parties l'une à l'autre, car il s'agit de renvois qui sollicitent la décision et l'opinion des cours respectives.

• (2010)

J'aurais espéré que l'on puisse laisser cette question de côté en attendant que les deux gouvernements concluent un accord sur la mise en valeur des ressources et le partage des revenus. Des efforts satisfaisants ont été déployés, mais ils n'ont pas encore porté fruit. Selon moi, il faut poursuivre ces efforts. Il est encourageant de savoir qu'au cours des derniers jours les porte-parole des deux gouvernements ont déclaré souhaiter reprendre les négociations. J'espère toujours qu'une entente pourra être conclue avant que l'une ou l'autre des cours saisies des renvois ne se prononce au sujet de la propriété des ressources. J'espère également que l'on prendra modèle sur l'entente conclue avec la Nouvelle-Écosse, sur un point en particulier au moins, à savoir que l'accord qui sera conclu entre Terre-Neuve et le Canada comportera une clause stipulant que l'entente demeurera en vigueur et que les deux parties s'engageront à la respecter, quelle que soit la décision des cours sur la propriété des ressources.

Pour sa part, le gouvernement du Canada a déclaré publiquement qu'il respecterait tout accord qui serait conclu, quelle que soit la décision rendue par les cours.

Monsieur l'Orateur, j'estime donc que nous avons deux questions sur les bras. Il s'agit, d'une part, de la propriété des ressources et, d'autre part, du partage des recettes et de la cogestion.

Permettez-moi d'aborder pour quelques minutes la seconde question. Je crois que toute entente devrait permettre au gouvernement de Terre-Neuve de jouer un rôle juste et très efficace, et de déterminer à quel rythme et comment s'effectuera la mise en valeur des ressources. L'entente conclue avec la Nouvelle-Écosse, à laquelle j'ai fait allusion il y a quelques instants, permet à cette province d'exercer pas mal de contrôle sur la gestion des ressources. Il assure des recettes appréciables. Je ne suis pas ici ce soir pour vanter l'entente conclue avec la Nouvelle-Écosse. En tant que représentant de Terre-Neuve, j'estime que l'entente signée avec ces provinces n'est qu'un minimum, un point de départ pour un futur accord entre Terre-Neuve et le Canada. Comment le gouvernement fédéral pourrait-il oser offrir à une province des conditions moins avantageuses que celles qu'il a déjà consenties par écrit à une autre province?

Voilà pourquoi, j'affirme, monsieur l'Orateur, que les dispositions de l'entente conclue avec la Nouvelle-Écosse constituent le point de départ de tout futur accord entre le Canada et Terre-Neuve. Un autre conservateur bien connu, M. John Buchanan, estime que cette entente est tout à fait satisfaisante pour la Nouvelle-Écosse. Il a réussi à obtenir davantage par baril de pétrole pour sa province qu'un autre conservateur renommé, M. Lougheed, n'a pu obtenir pour l'Alberta. Par conséquent, monsieur l'Orateur, si M. Buchanan a pu établir ses revendications à partir des exigences de M. Lougheed, je suis convaincu que M. Peckford pourra faire la même chose à partir de celles de M. Buchanan. En fin de compte, il devrait en résulter un accord prévoyant un généreux partage des recettes et un plan de gestion réaliste auquel participeraient les deux gouvernements. Du moins, c'est ce que j'espère.

Des voix: Bravo!

La fiscalité

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été très surpris d'entendre le député qui m'a précédé affirmer que le gouvernement fédéral avait conclu avec une autre province de l'Est une entente plus avantageuse que celle qu'il avait signée avec l'Alberta. Cela n'a rien d'étonnant. Nous nous sommes habitués à cette situation au fil des ans. C'est la norme que le gouvernement libéral s'est fixée. C'est une des raisons pour lesquelles nous éprouvons tant de difficultés.

Je ne vais pas reprendre les points soulevés par le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons). L'Acte de l'Amérique du Nord britannique concédait les ressources aux provinces. Lorsque l'Alberta et la Saskatchewan ont été créées, elles ont dû attendre 25 à 30 ans pour obtenir leurs ressources, grâce à la lutte menée par le gouvernement U.F.A. d'alors. Il nous a fallu attendre 1930 pour cela. Nous avons alors obtenu également le contrôle de ces ressources. Je crois qu'il n'y a aucun doute à ce sujet. Cela est indiqué très clairement dans la nouvelle constitution. Nous avons quelques étendues d'eau en Alberta; nous n'avons pas un océan, mais nous avons un grand nombre de lacs et de rivières, et les ressources situés sous l'eau appartiennent encore aux provinces. Les habitants de l'Ouest ont du mal à comprendre pourquoi les provinces maritimes ne possèdent pas leurs ressources simplement parce qu'elles sont sous-marines.

Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet plus longtemps, car je crois que cela serait déplacé, étant donné que les tribunaux n'ont pas encore tranché la question. Je pense que le gouvernement canadien y aurait gagné en prestige s'il avait attendu que la Cour d'appel de Terre-Neuve prenne sa décision sur cette question; il aurait pu alors, au même titre que le gouvernement de Terre-Neuve présenter un appel à la Cour suprême du Canada, au besoin. Ce n'est cependant pas la solution qu'il a choisie et je peux comprendre alors la frustration des Terre-Neuviens et leurs sentiments vis-à-vis de cette question. Je crois que le gouvernement fédéral a pris là une décision hâtive et regrettable.

Je voudrais parler de ce projet, monsieur l'Orateur. Je désire en faire la lecture, car je pense que les Canadiens seront sidérés lorsqu'ils comprendront qu'ils ont payé des taxes qui n'ont même pas encore été adoptées par le Parlement. Le Parlement a été institué au départ pour éviter que le roi, la Couronne ou le gouvernement ne lèvent des impôts sans le consentement du peuple. Je n'aime pas la façon dont le gouvernement procède, que cela crée un précédent ou non. Je désapprouve ses méthodes. Ce n'est pas ainsi que l'on doit procéder et je pense que les Canadiens sont d'accord avec moi là-dessus.

Prenons par exemple les notes explicatives au début du projet de loi C-112. Elles disent ceci:

> Cette partie donne effet à la Motion des voies et moyens visant à modifier la loi sur la taxe d'accise (1), déposée par le ministre des Finances le 12 novembre 1981 (ci-après appelée la «Motion sur la taxe d'accise»).

C'est exact; cela s'applique également à la taxe sur les revenus du pétrole et du gaz et à l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires dont on nous demande d'approuver la création sans discussion. Je dis bien sans discussion parce que ces impôts sont déjà en place et que le gouvernement les perçoit depuis plusieurs semaines. Je n'aime pas cette façon de procéder. Pour moi, ce n'est pas démocratique. C'est réduire la Chambre des communes à une chambre d'enregistrement. Je refuse d'adopter quoi que ce soit sans discussion.

J'ai bien entendu le ministre des Finances (M. MacEachen) déclarer l'autre jour qu'une motion de voies et moyens avait été adoptée. C'est exact. Mais savez-vous ce que dit le Beauchesne au sujet des motions de voies et moyens? Je vais vous le dire. Je cite la page 177 de la cinquième édition:

516. (1) Il est nécessaire de procéder d'abord par une résolution des voies et moyens s'il s'agit d'imposer une nouvelle taxe, de maintenir une taxe qui prend fin, d'augmenter le taux d'une taxe existante, ou d'étendre l'incidence d'une taxe de façon à inclure des contribuables qui ne la payent pas déjà.

Après quoi, Beauchesne dit ceci, toujours à la page 177:

517. (1) L'usage veut que le ministre des Finances dépose les motions des voies et moyens relatives aux modifications annoncées dans son exposé budgétaire, soit le soir même de celui-ci, soit peu après.

C'est ce qu'il a fait. Beauchesne dit ensuite ceci:

2) C'est à un ministre que revient le soin de fixer le jour de la prise en considération d'une motion dite «de voies et moyens» aux termes de l'article 60(2) du Règlement.

C'est aussi ce qui a été fait. Puis:

3) Ce jour-là la motion «des voies et moyens» est décidée sans débat ni amendement.

C'est une formalité, puisqu'elle est décidée sans débat ni amendement. C'est précisément ce qui s'est produit. Après quoi, Beauchesne dit ceci:

. . . elle donne lieu à l'introduction d'un bill fondé sur les dispositions de ladite résolution. Lue aussitôt une première fois, elle est imprimée et inscrite pour deuxième lecture . . .

C'est ça la procédure parlementaire normale. Aussitôt adoptée une motion des voies et moyens, on se met à percevoir des impôts. Les représentants du peuple n'ont toujours pas leur mot à dire là-dessus. Il est impossible de débattre une motion des voies et moyens, et c'est tout à fait injuste pour le contribuable. Nous agissons comme un gouvernement dictatorial et c'est pourquoi un peu partout au Canada on prétend que le gouvernement a des tendances socialistes. Nos collègues, les socialistes, le disent communiste. Quoi qu'il en soit, il demeure un régime dictatorial qui prend des décisions sans l'approbation de la Chambre des communes. C'est après coup qu'il nous consulte et nous demande de sanctionner telle ou telle mesure. Ce n'est pas là de la démocratie; ce n'est pas un gouvernement représentatif; et j'estime qu'il y a lieu d'en informer les Canadiens.

• (2020)

Je voudrais traiter de quelques-unes de ces taxes. L'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires est en réalité une taxe sur les superprofits ou sur les recettes importantes des sociétés pétrolières. Ces revenus sont versés dans les coffres du gouvernement. Je n'aurais aucune objection à l'imposition de cette taxe si celle-ci était raisonnable et juste. Nous savons tous qu'il faut payer des impôts, que cela nous plaise ou non. Je ne connais personne qui s'y oppose, sauf si cette charge fiscale est injuste ou si elle est plus lourde pour les uns que pour les autres.

La plupart des gens affirment qu'il faut payer des impôts. Beaucoup de gens m'ont dit que c'était un plaisir pour eux que d'en payer, mais ces propos m'ont été tenus avant le dernier budget. C'est un plaisir de payer de l'impôt, si toutefois on a reçu de l'argent. Je me souviens de l'époque des mines de charbon à Drumheller. J'assistais à une assemblée publique au cours de laquelle un homme s'était plaint d'avoir à payer $250 d'impôts sur le revenu. C'était beaucoup d'argent à l'époque. Je me souviens qu'un mineur s'était penché vers moi pour me chuchoter: «Comme j'aimerais bien à avoir à payer $250 en impôts!» Les gens avaient l'habitude d'être payé d'abord, avant de débourser de l'impôt, mais non plus depuis le dernier budget. Aujourd'hui, on est imposé sur de l'argent dont on n'a jamais vu la couleur. On paie des taxes sur des recettes qu'on n'a jamais touchées. Cela me paraît tout à fait ridicule.

Je voudrais dire quelques mots de certaines taxes que le gouvernement perçoit. Je pense notamment à un service d'utilité publique et je voudrais dire à la Chambre combien de taxes il doit payer. Il peut répercuter le coût sur ses clients, puisque c'est un service d'utilité publique; les gens doivent donc payer, à défaut de quoi on interrompra le service. Ils n'ont pas le choix. Bon nombre d'autres petites sociétés font faillite dans des circonstances semblables. C'est pourquoi aujourd'hui, aux termes d'une motion présentée conformément à l'article 43 du Règlement, un député de la Colombie-Britannique, le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer), a parlé des faillites de nombreuses sociétés et exploitations agricoles. Celles-ci ne peuvent pas faire assumer leurs frais par qui que ce soit. Je ne dis pas qu'il soit normal de pouvoir le faire car, comme l'a signalé le critique en matière d'énergie du Nouveau parti démocratique cet après-midi, cette charge fiscale est injuste.

Je parlerai en premier lieu de la répartition des recettes. Je ne suis pas là pour défendre les sociétés, si ce n'est celles de ma circonscription que je suis tenu de représenter, tout comme j'ai le devoir de parler au nom de chacun de mes électeurs, mais je ne défends ni la cause de Shell ni celle d'Imperial Oil. Je ne parle pas au nom des multinationales, qui peuvent se défendre elles-mêmes. Peut-être en pâtiront-elles quelque peu, mais pas beaucoup. Elles auront toujours assez de recettes pour continuer à tourner, contrairement aux petites sociétés dont certaines ont fait faillite à cause du fardeau supplémentaire que leur a imposé le gouvernement fédéral.

Je tiens à dire à la Chambre comment une société de ma circonscription a dépensé ses recettes en 1980. L'approvisionnement en gaz lui a coûté 45c. pour chaque dollar de recettes. Ses dépenses d'exploitation qui englobent les salaires des employés se sont montées à 25.3 c. Les bénéfices de la société représentaient 5c. sur chaque dollar et celle-ci a versé des taxes de 24.7c. Sur chaque dollar qu'elle a gagné, la société a dû payer presque 25c. en taxes et impôts. A ce moment-là, ce montant se divisait en 11.3c., correspondant à la taxe d'accise fédérale, et 3.4c. pour l'impôt sur le revenu.

En 1981, la situation a changé. Le gouvernement canadien a alors conçu sans consulter la population, une autre taxe appelée la redevance de canadianisation dont il s'était bien gardé de parler lors de la campagne électorale. Après les élections, il a simplement adopté cette nouvelle taxe, car il voulait racheter Petrofina et une autre société pétrolière. Petro-Canada aurait du procéder comme n'importe quelle autre compagnie pétrolière pour racheter une autre société. Elle n'aurait pas dû profiter d'un traitement de faveur. Les citoyens n'auraient pas dû payer, surtout ceux qui n'en avaient pas les moyens.

En 1981, les frais de production du gaz étaient tombés à 39.1 cents, grâce en grande partie à la décision du gouvernement de l'Alberta d'accorder une réduction pour empêcher le prix du gaz d'augmenter et éviter d'imposer une trop lourde charge aux consommateurs. Les frais d'exploitation de la société étaient tombés à 23.3 cents, car elle avait réduit un peu les dépenses en grattant d'un côté et de l'autre. Les gains de la société étaient tombés également à 4.5 cents au lieu de 5 cents. Les taxes par contre, avaient augmenté. C'est ce qui faisait toute la différence. La taxe d'accise fédérale était passée de 11.3 cents à 15.3 cents et la taxe de participation canadienne était de 5.1 cents. Tout d'un coup, la société a dû payer une taxe de participation canadienne. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dit que les Canadiens seraient enchantés de payer la taxe de participation canadienne. Je voudrais qu'il puisse entendre ce qu'ils me racontent. Les gens ne sont pas contents du tout. Ils ont de la difficulté à gagner leur vie et à joindre les deux bouts. En 1981, l'impôt sur le revenu de cette société a diminué légèrement; il est tombé de 3.4 à 2.7 cents.

Pour 1982, il s'agit de prévisions. Les frais de production du gaz sont de 39c.; c'est le chiffre le plus bas jamais atteint, grâce encore une fois aux réductions offertes par le gouvernement de l'Alberta. Je parle d'une société albertaine, située dans ma circonscription, soit Bow River. Les frais d'exploitation de la société ont baissé également; ils sont tombés à 20.1 c., parce que la société limite ses dépenses, je suppose. Les gains de la société ne représentent plus que 3.7c. par dollar de recettes, au lieu de 5c. et 4.5c. les deux années précédentes. Les taxes, par contre, sont montées à 37.2c. La taxe d'accise fédérale est passée de 11.3c. en 1980 à 20.2c. Tout le reste a diminué, mais la taxe fédérale augmente, à l'exception de la taxe de participation canadienne qui a légèrement baissé à 4.6c. Au total, les taxes représentent 37.2c. au lieu de 33.1 l'année précédente et l'impôt sur le revenu, 2.4c. Par ailleurs, la société a un impôt de privilège de 10c. qui est perçu toute l'année.

Quelles sont les conséquences pour les consommateurs? C'est là que je veux en venir. La société arrive à faire supporter ces frais par ses clients. Je n'intercède pas en faveur de la société, mais d'autres petites sociétés, qui n'arrivent pas à transmettre les frais, font faillite. Les employés sont congédiés. Toutefois, cette compagnie réussit à faire acquitter ses frais par la population.

J'ai ici les propos d'un citoyen âgé de 79 ans. J'ignore l'âge de sa femme mais je présume qu'elle a à peu près le même âge. Il dit:

> Je viens d'avoir 79 ans et tente de survivre, mais avec la hausse de l'essence, les majorations des services publics et des impôts . . . je peux à peine subsister . . .

Ses impôts s'élèvent à $1,261 par an. Auparavant, il payait beaucoup moins que cela. Les impôts fédéraux ont modifié la situation, car le coût de tout le reste a baissé. La majoration des impôts fédéraux constitue un fardeau pour les citoyens âgés et ceux qui touchent des revenus fixes. Et nous oublions le salarié qui réussit à peine à joindre les deux bouts. Je veux parler du salarié qui vit de peine et de misère pour tenter de rembourser une hypothèque, élever sa famille ou envoyer son fils ou sa fille à l'université. Ce sont les personnes les plus durement touchées et c'est à cela que je m'oppose.

• (2030)

La redevance blesse aussi les petites sociétés. Imperial Oil ou Shell ont les reins solides; ce sont donc les petites compagnies qui en souffrent. Je voudrais le faire comprendre à ceux qui siègent du côté du gouvernement, mais comment faire, monsieur l'Orateur quand pas un seul ministre n'est présent, comme ce soir.

Voilà encore matière à blâmer dans cette Chambre. J'ai siégé pendant des années à l'Assemblée législative de l'Alberta et quand il y avait débat sur un projet de loi, le ministre était toujours présent. L'Assemblée et le premier ministre avaient imposé cette règle. Les ministres fédéraux n'ont pas le temps de lire le hansard; ils s'imaginent peut-être que nous n'avons rien à leur offrir mais ils pourraient au moins se montrer respectueux. Après tout, chaque député représente à la Chambre les citoyens qui l'ont élu pour qu'il parle en leur nom, comme nous nous efforçons de le faire.

Hier un néo-démocrate qui interrogeait le ministre au sujet de vieillards s'est fait répondre qu'ils touchaient une allocation supplémentaire. Cette allocation est censée leur suffire. Mais, monsieur l'Orateur, le supplément ne les aide pas à payer les hausses de taxes fédérales. Pas étonnant que les personnes âgées gémissent. L'homme de qui j'ai parlé tout à l'heure dit qu'il a du mal à subsister, et je le crois. J'ai rendu visite à de nombreuses personnes âgées que j'ai quittées le cœur gros parce que je sais qu'elles n'ont pas de quoi manger. Certaines ne mangent que de la soupe ou du pain ou même de la nourriture pour chiens parce qu'elles n'ont pas assez d'argent pour se rendre à la fin du mois. Nous leur accordons un supplément de vie chère avec l'idée que cela leur suffira. C'est un peu comme aux jours de la révolution française où la Reine Marie-Antoinette a dit au peuple qui réclamait du pain qu'il pouvait toujours manger de la galette! C'est ce que le gouvernement fait en ce moment; il n'écoute pas le peuple.

Il n'y a absolument rien qui empêche de réduire la taxe pour les personnes âgées, les assistés sociaux et les gagne-petit. Si la taxe était moins élevée pour les petites compagnies, cela permettrait de conserver des emplois. Le gouvernement se fait mal lui-même en voulant essayer de sucer jusqu'à la dernière goutte de sang, comme l'a dit Shakespeare dans l'une de ses pièces.

J'ai reçu une lettre d'une autre personne âgée qui déclare que ses factures de service public lui ont donné un rude coup. Il s'agit d'une femme de 75 ans environ qui a passé sa vie au service d'autrui et qui est maintenant traitée ainsi de sorte qu'il ne lui reste pas assez d'argent pour manger à sa faim. Mais elle sait pourquoi; elle sait que ce sont les taxes imposées par le gouvernement fédéral qui la mettent dans cette situation.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas besoin de ces sommes; l'accord conclu avec l'Alberta lui a permis de s'emparer de plusieurs milliards de dollars, alors pourquoi doit-il également percevoir ces taxes? La Saskatchewan a supprimé la taxe de 46c. sur l'essence mais le gouvernement fédéral la maintient entre 50 et 80c. Le gouvernement de la Saskatchewan s'est efforcé d'aider les fermiers et les travailleurs ainsi que toute personne qui achète de l'essence, mais les habitants de la Saskatchewan doivent encore acquitter la taxe fédérale de 50c. à 80c. Qu'est-ce que le gouvernement fédéral envisage de faire à ce propos?

La fiscalité

Monsieur l'Orateur, il y a une autre point que j'aimerais aborder. J'ai sous les yeux un graphique qui montre les coûts annuels du gaz naturel dans un ménage de ma circonscription qui consommait 200 gigajoules par année en 1972. Le gaz coûtait $20, la taxe municipale s'élevait à $10 et le coût du service atteignait $80, ce qui représentait $110 per année ou 55c. par gigajoule. Voilà qu'elle était la situation de ce ménage avant que le gouvernement fédéral impose une taxe directe. En 1977, les mesures de soutien des prix du gouvernement provincial ont permis aux consommateurs de recevoir $56 du plus par année. Dans ce même ménage, le gaz coûtait $120, la taxe municipale s'élevait à $25 et le coût du service atteignait $95, ce qui représentait $240 par année ou $1.20 par GJ. Le 1er février 1982, les mesures de soutien des prix du gouvernement provincial ont permis aux consommateurs du recevoir $100 de plus par année. En effet, le gouvernement albertain déclarait «Notre gaz nous revient meilleur marché, de sorte que nous vous rembourserons $100 par année pour vous aider à payer la différence de coût». Cette année—là, le gaz coûtait $240, la taxe d'accise du gouvernement fédéral s'élevait à $160, la taxe municipale atteignait $60 et le coût du service représentait $170—autrement dit, 25 p. 100 du coût total du gaz allait dans les poches du gouvernement fédéral. Dans ce ménage type, le coût annuel total s'élevait à $630 ou $3.15 par gigajoule. Cette hausse est en grande partie imputable aux impôts fédéraux. En 1980, cette compagnie de services publics avait des recettes totales de 257 millions. Elle a payé là-dessus 8 millions d'impôt. En 1981, ses recettes totales atteignaient 338 millions, mais la taxe de participation canadienne et la taxe d'accise fédérale s'élevaient à 64 millions. Si la compagnie n'avait pas augmenté ses tarifs pour recouvrer le montant de ces taxes, elle aurait fait faillite. Pas étonnant si les petites entreprises et les agriculteurs font faillite lorsqu'on leur impose ce genre de taxe complètement inutile.

Il y a quelques années, un naturaliste m'a raconté qu'il avait vu un énorme oiseau descendre du ciel pour saisir quelque chose dans ses serres puis redisparaître dans le ciel. Tout à coup, il s'est aperçu que l'oiseau commençait à battre de l'aile. Quelques minutes plus tard, il s'abattait sur le sol. Mon ami s'est précipité et s'est aperçu qu'une belette suçait le sang de l'oiseau. Le gouvernement que les Canadiens ont élu en 1980 est une véritable belette qui saigne notre économie à blanc. Il est temps que le gouvernement commence à comprendre ce qui se passe s'il ne veut pas que notre économie s'effondre. Quand le Programme énergétique national a été présenté en octobre 1980, le ministre des Finances a déclaré qu'il nous inciterait encore davantage à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement. Je vais maintenant parler de l'Alberta. Non pas que cette province soit plus importante que les autres, car elles sont toutes d'égale importance, mais c'est ma province d'origine et je représente les citoyens de Bow River. Le ministre des Finances avait alors prononcé des paroles qui ont fait chaud au cœur des Canadiens de l'Ouest:

• (2040)

Le Programme énergétique national est un programme juste pour les Albertains et aussi pour leur gouvernement provincial. Les citoyens de l'Alberta, comme tous les Canadiens, vont tirer de ce programme une sécurité énergétique à bon compte car elle coulera de sources canadiennes.

Il ajoutait:

Grâce au Programme énergétique national, la position de l'Alberta connaîtra un essor extraordinaire, en termes absolus et relatifs.

Quelle situation le programme nous a-t-il apportée? Des 400 puits de forage il n'en reste qu'environ 55. Le manque de travail a forcé un grand nombre de travailleurs à quitter la province, qui s'est vue privé de leur compétence. Les moindres villes et villages de ma circonscription s'en ressentent. Plutôt que d'avoir des équipes de forage vivant à l'hôtel, mangeant au restaurant ou achetant leur épicerie et entretenant les affaires, ils se retrouvent avec des taxes additionnelles et un ralentissement des affaires. Cela s'est abattu sur le pays comme un cauchemar. Dans tout le Canada, nous constatons les effets du PEN, non seulement sur les postes importants mais encore sur les petits emplois. Et puis, nous avons cet accord que le gouvernement albertain a signé en désespoir de cause parce qu'il voulait débloquer les choses. Le gouvernement a tout simplement abandonné l'exploitation du pétrole classique pour se concentrer sur celle des sables bitumineux, sur les projets de Cold Lake, Hibernia, de la mer de Beaufort et de l'Arctique. Le gouvernement a oublié où nous avons pris notre pétrole pendant des années et des années. Ces gens ont été laissés pour compte, sans travail aucun. Puis, pour empirer les choses, il a conclu un accord pour acheter 400,000 barils de pétrole par jour à un autre pays. Nos puits sont bouchés, nos gens n'ont pas de travail et certains d'entre eux n'arrivent pas à manger à leur faim, et nos entreprises font faillite, mais nous achetons chaque jour 400,000 barils de pétrole mexicain. Des jeunes gens de tous les coins du pays venus chercher un emploi en Alberta sont retournés chez eux parce qu'il n'y avait plus de travail à cause du PEN. Quiconque se dit fier du PEN, comme l'a fait hier un député libéral, devrait pouvoir aller constater ce qui se passe dans certains foyers de ma circonscription albertaine. On ne serait plus si fier, je puis vous le dire. Tout est dans le marasme. Il y a des affamés dans ce pays riche. Ce n'est pas aussi désastreux qu'en 1935, mais cela va très mal.

Le député, là-bas, peut rire tant qu'il veut, mais je vous dis que lorsque vous avez faim, ce n'est pas drôle. J'en ai déjà fait l'expérience; je sais ce que c'est et il y a des gens qui le vivent en ce moment même. Le député, là-bas, peut agiter les mains s'il le veut. C'est bien là le problème du gouvernement: il refuse même d'entendre les faits. Ma foi, un jour viendra peut-être où il regrettera de ne pas avoir écouté quand c'était le temps.

M. Corbin: Vous exagérez.

M. Taylor: Je n'exagère pas.

Des voix: Règlement!

M. Taylor: Allez-y voir par vous-même.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Par respect pour la vérité, est-ce que le député pourrait revenir sur sa déclaration selon laquelle nous importons 400,000 barils par jour du Mexique? Où a-t-il bien pu prendre cette idée?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Bow River (M. Taylor) a la parole.

M. Taylor: Vous importez 40,000 barils par jour.

M. Gauthier: Vous avez dit 400,000 barils par jour.

M. Taylor: Quarante mille barils par jour. Si j'ai dit 400,000, j'ai fait une erreur. Le chiffre de 40,000 n'est pas meilleur, cependant.

M. Beatty: Seul Allan MacEachen pouvait faire une erreur comme celle-là.

M. Taylor: Oui, je commets le type d'erreur que le ministre des Finances commet normalement. Je suis ici depuis trop longtemps. Permettez-moi de donner une autre comparaison. Vous ne l'aimerez pas, mais elle n'en est pas moins vraie. De toute façon, je me fiche que vous l'aimiez ou non; je ne suis pas ici pour faire plaisir aux libéraux. Je vais donc vous transmettre le message dont mes électeurs m'ont chargé. Je vais le faire que vous le vouliez ou non.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Que cela vous fasse plaisir ou non, vous devrez l'accepter.

M. l'Orateur adjoint: En toute déférence, je tiens à signaler au député que la présidence écoute attentivement ses observations qui lui sont bien entendu adressées.

M. Taylor: Je m'en rends bien compte, monsieur l'Orateur. En 1932 et 1933, Staline a forcé les paysans ukrainiens à travailler dans des fermes collectives. Le régime foncier qui existait depuis bien longtemps a été aboli. Lorsque les paysans ont refusé, on a provoqué une famine en les forçant lors d'une saison de mauvaises récoltes à livrer tellement de céréales aux villes que des villages entiers sont morts de faim. On a fait mourir de faim trois millions d'hommes, de femmes et d'enfants et on en a déporté des millions d'autres en Sibérie. Cette famine est passée à l'histoire comme «la famine artificielle» et elle était due à l'avidité du gouvernement en matière fiscale, avidité qui lui a fait spolier les agriculteurs de presque toute leur production. Il est impossible de le nier. Or, c'est exactement ce que ce gouvernement fait de nos jours en pressurant tellement la population que les vieillards sont affamés, que les entreprises font faillite et qu'il n'y a plus de travail. Les chiffres parlent d'eux-mêmes; plus d'un million de chômeurs. Pourtant, cela ne vous empêche pas de siéger ici et d'arborer un large sourire comme si vous aviez fait quelque chose d'extraordinaire. Eh bien, monsieur l'Orateur, ce n'est pas l'opinion des gens.

Parce que le prix mondial a augmenté beaucoup plus que le prix canadien, Ottawa a décidé de subventionner les raffineurs qui utilisaient du pétrole importé pour qu'un prix uniforme s'applique dans tout le pays. Lorsque le prix international a chuté, on aurait cru que cette subvention serait réduite de façon que le prix intérieur soit à tout le moins concurrentiel comparativement au prix en vigueur sur les marchés étrangers. Et pourtant, cela ne s'est pas produit. Le prix est resté le même. Le gouvernement gaspille des milliards de dollars pour acheter du pétrole étranger dont il n'a que faire. Il affirme que nous devons respecter notre contrat avec le Mexique, mais il semble oublier qu'il a un contrat avec les Canadiens. Grâce à lui, les Canadiens doivent quémander tandis que les Mexicains sont repus. Eh bien, les Canadiens en ont par-dessus la tête de ce genre d'attitude.

Il y a aussi ce budget ridicule qui impose des revenus que les gens n'ont pas encore touchés. Et sans autorisation législative! Aucune loi n'autorise le gouvernement à diminuer de moitié la déduction pour amortissement pour l'année de l'achat. Et pourtant cette mesure a incité des entreprises à fermer leurs portes en Ontario, au Québec et dans le reste du Canada. Je connais un concessionnaire qui a commandé huit moissonneuses-batteuses l'automne dernier. Après la présentation du budget, il a communiqué avec d'autres agriculteurs qui lui ont dit qu'ils renonçaient à acheter une moissonneuse-batteuse, qu'ils feraient durer celle qu'ils avaient. Que s'est-il passé? Il a annulé la commande de huit moissonneuses-batteuses, privant ainsi de travail un grand nombre de travailleurs de l'Ontario et du Québec. Puis, le gouvernement a supprimé carrément la rente d'étalement du revenu. A cause de cela, les achats de terres dans l'Ouest du Canada ont pratiquement cessé. Pour un agriculteur, sa terre représente sa pension, la seule qu'il touchera jamais. Lorsqu'il vend sa terre, il faut qu'il en tire un revenu suffisant pour le reste de ses jours. Il ne touche pas de pension d'une société de la Couronne ou du gouvernement. Sa terre représente sa pension. Il peut la vendre à des sociétés multinationales, mais nous ne voulons pas que celles-ci possèdent nos terres. A une époque, il pouvait la vendre à son homme de confiance à son fils ou à sa fille, et leur dire: «Je sais que vous n'avez pas les $250,000. Cela représente ma pension pour avoir travaillé la terre pendant une quarantaine ou une cinquantaine d'années, mais je prendrai $10,000 cette année et les verserai dans une rente d'étalement du revenu; puis vous pourrez me verser encore $20,000 l'an prochain et l'année suivante, et ainsi de suite». Toutefois, à cause du nouveau budget, il doit payer un impôt sur ses gains en capital, sur la totalité des $250,000, somme qu'il n'a même pas en sa possession. Par conséquent, il ne peut plus se permettre de vendre sa terre. Les agriculteurs qui devraient être à la retraite ont vu tous leurs espoirs s'envoler à cause du budget. Ils ne peuvent plus prendre leur retraite. Ils doivent continuer à travailler après l'avoir fait pendant plusieurs années pour en arriver au point où ils pourraient vendre leur terre et toucher une pension. Est-ce juste? Eh bien, voilà ce que fait le budget du gouvernement. Les députés d'en face devraient aller dans les campagnes et voir certains agriculteurs qui sont dans cette situation. Ils traversent une période difficile. Ils sont imposés sur de l'argent qu'ils ne possèdent même pas. L'un d'entre eux, qui a vendu sa propriété avant de connaître toutes les nouvelles lois, a dû emprunter de l'argent à un taux d'intérêt élevé pour payer l'impôt sur ses gains en capital. Il s'agissait d'argent qu'il n'avait même pas touché, mais le gouvernement doit prélever sa dîme quoi qu'il arrive. Comme je l'ai dit plus tôt aujourd'hui, le gouvernement est si impatient de grapiller tout l'argent possible qu'il est en train de vider littéralement le pays de son élément vital économique. C'est exactement ce qu'il fait. Et il y a pire!

• (2050)

Voyez un peu le nombre de barils de pétrole brut que l'Alberta pourrait produire par jour. Près de cinq milliards de dollars ont quitté le pays. Cet argent aurait pu aller aux Canadiens, pour leur permettre d'acheter des camions et des vivres, ou de réaliser toutes sortes de projets dans le pays. Le ministre a dit que le gouvernement a fait un énorme investissement financier dans le programme qui, au cours des ans, s'est élevé à plusieurs milliards de dollars. Il a ajouté que cela représentait une subvention directe aux consommateurs de l'Est, dont la

plupart sont Québécois. Il a dit également qu'il n'est pas difficile d'imaginer le fardeau supplémentaire qu'auraient dû supporter toutes les familles québécoises, sans cette subvention. Puis il a ajouté qu'entre 1973 et 1980, les Québécois avaient touché cinq milliards de dollars en versements dans le cadre de ce programme. Nous aurions dû acheter du pétrole brut de l'Alberta avec ces cinq milliards, et les Québécois auraient connu la même prospérité, sans pour cela ôter le pain de la bouche aux Albertains.

Le Programme énergétique national est en train de saper les forces vives de la nation. Je m'oppose à ces bills qui ont été présentés à la Chambre et au fait qu'on perçoive des taxes avant qu'elles n'aient été approuvées dans le cadre d'une mesure législative. C'est vraiment déplorable que nous en soyions rendus au point où le gouvernement perçoit des impôts sans l'autorisation du Parlement et demande ensuite aux autres Canadiens de respecter la loi.

Des voix: Bravo!

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, la Chambre autoriserait-elle à l'unanimité le député de Bow River (M. Taylor) à répondre à une brève question avant qu'un autre député ne prenne la parole?

M. l'Orateur adjoint: Le temps accordé au député est écoulé. Il faudrait donc le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Anguish: Le député peut-il nous expliquer brièvement ce que les premiers ministres libéraux des provinces canadiennes penseraient de la question dont nous discutons ce soir?

M. Paproski: Quels premiers ministres libéraux?

M. Anguish: Exactement.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, c'est peut-être pour cela qu'aucun premier ministre provincial n'appartient au parti libéral et qu'il n'y aura plus avant longtemps un premier ministre fédéral (M. Trudeau) libéral.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, j'aime bien assister aux délibérations de la Chambre quand le député de Bow River (M. Taylor) prend la parole, car il parle en homme du peuple. Bien que je ne sois pas d'accord sur bien des choses qu'il avance, il demeure que cet homme parle comme quelqu'un qui a une grande expérience. En fait, à une certaine époque il a été militant du Crédit social, mais je crois que ses opinions sont bien différentes de celles de la plupart des conservateurs qui prennent constamment la défense des pétrolières multinationales. Il est bon d'entendre exposer l'autre côté de la médaille; toutefois, je suis d'accord avec le député quand il affirme qu'il y aurait peut-être de la pauvreté en Alberta. Je me demande néanmoins comment cela se peut puisque le gouvernement de l'Alberta touche probablement les plus grosses recettes par habitant que n'importe quel autre gouvernement au pays et probablement au monde. Son fonds du patrimoine est considérable mais, en même temps, le député prétend qu'il y a de la pauvreté dans la province et que des gens crèvent de faim. Je me demande comment cela est possible dans cette terre d'abondance.

J'ai également entendu le député qualifier notre institution d'antidémocratique, de dictatoriale, et le reste. Je n'arrive pas à le comprendre. Il a reproché au ministre d'être sorti de la Chambre pour quelques minutes et il a dit ne pas se rappeler qu'un ministre du cabinet albertain ait jamais osé s'absenter lorsqu'un projet de loi de ce genre était débattu là-bas. Si je me souviens bien de l'époque où le député était député du parlement albertain, c'est-à-dire il y a environ 25 ans, il y avait rarement plus de trois ou quatre députés du côté de l'opposition. Je ne saurais imaginer que l'on discute pendant plus de deux ou trois jours un projet de loi semblable quand il n'y a que trois ou quatre députés dans les rangs de l'opposition, à moins que le gouvernement lui-même ne veuille en discuter indéfiniment.

Nous avons consacré 85 jours de débat au premier volet du Programme énergétique national. Quelque 35 jours auront été consacrés à la partie à l'étude à l'heure actuelle, en plus de je ne sais combien de douzaines de journées d'opposition. Nous avons consacré à l'étude de ces projets de loi au moins les deux tiers de l'année, que ce soit à la Chambre ou en comité. Le député de Bow River est intervenu à leur sujet au moins une demi-douzaine, si ce n'est une douzaine, de fois. Je dirais qu'une demi-douzaine, c'est bien un minimum, car je l'ai entendu parler à maintes reprises. J'ai fait sur ces bills au moins une douzaine d'interventions. Comment peut-on dire que les députés n'ont pas eu la possibilité de parler de ces questions? Comment peut-on alléguer que notre assemblée n'est pas démocratique? Cela me dépasse. Je suis intervenu au moins une douzaine de fois sur ce bill et d'autres semblables. Si je prenais le temps de compter, je suis sûr que j'arriverais à un total de 20 ou 25 fois. Je me demande bien comment on peut dire que notre procédure n'est pas démocratique. Je ne crois pas qu'il existe ailleurs dans le monde un Parlement dont les membres pourraient passer plus de temps à débattre les mesures législatives que nous. On ne prend sûrement pas autant de temps au modèle des parlements, en Grande-Bretagne, où un bill comme celui-ci serait adopté en deux ou trois séances. Il est ahurissant de voir les députés de l'opposition se servir de la télévision pour convaincre le public que nous manquons de démocratie, que nous ne leur donnons pas la possibilité de discuter des bills que nous les obligeons à adopter de force! Nous avons passé 86 jours, puis 35 autres, en plus des journées réservées à l'opposition, à débattre ce seul bill. Je ne les comprends vraiment pas.

J'ai dit au début que le député de Bow River adoptait une autre attitude. C'est peut-être parce que ses antécédents et sa conscience de ces questions le distinguent des autres membres de son parti. Il y a quoi, une semaine ou deux le député de Fraser-Valley-Ouest (M. Wenman) est intervenu sur un bill semblable. Il a parlé des théories économiques de Reagan et de la conjoncture favorable aux États-Unis. Ayant entendu les conservateurs tenir ce langage je ne sais combien de fois, j'ai décidé de lire quelques interventions dont celle du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), le critique en matière financière du parti conservateur. Tous font mention des théories économiques de Reagan.

• (2100)

Je note la même attitude dans le cadre de ce débat sur les taxes énergétiques. L'opposition réclame la suppression des taxes pour ménager une certaine couche de la société. C'est ce qu'on appelle la théorie du moineau. Si l'on donne suffisamment d'avoine aux chevaux, les moineaux survivront. C'est ce genre de raisonnement que tiennent la plupart des députés d'en face.

Comme je n'ai pas toujours appartenu au parti libéral, je connais l'idéologie d'autres partis. Depuis que je siège ici, j'ai toujours trouvé que les conservateurs avaient beaucoup de mal à s'entendre parce qu'au fond, ils n'ont pas d'idéologie commune. Ils ont une aile droite importante et une aile gauche très active et affirmée—ce qu'on appelle les conservateurs «gauchissants»—mais rien ne les unit véritablement. Ce n'est pas du tout la même situation au parti libéral. Chez nous, il y a un centre très important avec un certain nombre de membres plutôt à droite et d'autres, comme moi, qui ont tendance à gauche. Mais il y a quand même un centre fort et cohérent. C'est ce qui manque au parti conservateur.

Tout au long du débat sur les projets de loi énergétiques des dernières semaines, les députés d'en face ont défendu des solutions extrêmement conservatrices. Et pas seulement en réclamant des exonérations fiscales, mais également au sujet du Programme énergétique national. Les conservateurs me rappellent beaucoup M. Brock, le représentant du gouvernement américain qui déclare constamment que son gouvernement s'inquiète vivement de nos efforts visant à canadianiser à 50 p. 100 notre secteur des ressources naturelles. Il fait actuellement le tour des États-Unis et était de passage à Toronto dernièrement où il nous a reproché d'avoir le culot de vouloir contrôler notre principal secteur d'activité. Le député s'émeut du fait que nous cherchions à atteindre un objectif relativement modeste, soit porter la participation canadienne à 50 p. 100. Cet objectif, si modeste soit-il, est quand même difficile à atteindre à cause de la forte résistance que nous éprouvons et aussi d'autres facteurs. Par exemple, il faut compter sur les pressions qu'exercent les grandes sociétés internationales, celles du gouvernement des États-Unis, principalement de l'administration Reagan, sans compter les objections de l'opposition. A cause de tous ces facteurs, il n'est pas facile au Canada de prendre en main l'exploitation de ces ressources.

Tel est pourtant l'objectif primordial du projet de loi. Nous voulons simplement assumer le contrôle de nos richesses naturelles et même en assurer la conservation pour le plus grand bien non seulement des Canadiens d'aujourd'hui mais aussi de ceux de demain. Au cours du débat, on a fait valoir comment le Programme énergétique national a nui aux activités de forage dans l'Ouest, de nombreuses tours ayant pris le chemin des États-Unis. Les députés imputent essentiellement cet exode au Programme sans tenir compte cependant de bien d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte.

De 1980 à 1982, le Canada a enregistré une réduction nette de 8 à 10 p. 100 de sa consommation de pétrole. C'est un objectif souhaitable. La plupart de nos vis-à-vis qui étaient ici en 1978-1979 semblent avoir la mémoire bien courte. Ils se souviendront peut-être qu'au cours de l'hiver de cette année-là, la production réelle a diminué de 50,000 barils par jour dans les provinces de l'Ouest. Ce sont justement ces 50,000 barils que nous devons acheter du Mexique aujourd'hui. Si les députés s'en donnent la peine, ils se souviendront combien vives ont été les inquiétudes au sujet des réserves pour l'hiver, la même chose s'étant produite l'année précédente. Ils se souviendront également des efforts qu'ils ont faits pour conclure un contrat d'achat avec le gouvernement mexicain. Ils n'y ont pas réussi, parce qu'au lieu de se présenter en tant que représentants de tout un pays, ils ont envoyé Exxon à leur place. Il répugnait au gouvernement du Mexique de transiger avec une multinationale et c'est pourquoi le gouvernement conservateur a échoué dans sa tentative. C'est Petro-Canada qui a conclu ce marché, la société dont ce gouvernement voulait se débarrasser. Voilà la vérité. Voilà pourquoi nous avons réussi à conclure ce marché.

Nous n'avons peut-être pas besoin de ces 50,000 barils de pétrole aujourd'hui et nous ne pompons peut-être pas ce pétrole dans nos réserves de l'Ouest, mais nous n'allons pas le perdre pour autant. Les députés d'en face nous ont raconté aujourd'hui que le pétrole de l'Ouest va disparaître mystérieusement si nous ne le tirons pas tout de suite du sol. C'est comme s'il y avait, en dessous de l'écorce terrestre, un grand trou qui allait siphonner tout le pétrole. Nous finirons par le sortir du sol. Si nous n'utilisons pas tout de suite ces 50,000 barils, ils seront là pour les générations futures. Quand j'entends les députés d'en face dire qu'il faut extraire ce pétrole au plus vite, car nous avons besoin de cet argent, cela me dépasse. Selon moi, chaque baril de pétrole que renferme actuellement notre sol vaudra encore bien plus pour les générations futures et il leur sera encore plus précieux. Ce que nous laissons actuellement dans le sol aura une valeur incalculable pour nos enfants et nos petits enfants. Par conséquent, je ne suis pas du tout fâché que nous laissions ce pétrole là où il est.

S'il n'y a plus autant de forages dans l'Ouest c'est notamment parce que les gisements de l'Ouest ne renferment plus beaucoup de pétrole. C'est, je crois, un fait établi. Les forages n'ont pas permis d'en découvrir beaucoup.

En 1978-1979 et sous le gouvernement conservateur, on nous a raconté que, d'ici 1990, la production des gisements de l'Ouest baisserait graduellement pour n'atteindre plus que 10 p. 100 environ de la production de 1980. Autrement dit, dans les années 90, la production sera dix fois moindre qu'en 1980. A mon avis, ce sont des chiffres assez pessimistes. Notre consommation de pétrole a tellement diminué qu'il est impossible de faire de telles prévisions. Grâce aux économies de pétrole, ces gisements pourront produire pendant quelques années de plus. Néanmoins, ils finiront par s'épuiser si nous continuons à extraire le pétrole au même rythme que nous le faisons depuis 10 ou 15 ans.

Par conséquent, je crois qu'après avoir examiné le Programme énergétique national et les nombreux autres facteurs en jeu, y compris l'économie d'énergie, les Canadiens peuvent dire que si la consommation de pétrole a diminué de 8 à 10 p. 100 depuis deux ans, c'est une bonne et non une mauvaise chose. Si les Albertains souffrent à l'heure actuelle, ils feraient mieux de se tourner vers leur gouvernement dont les recettes sont sans précédent pour un gouvernement. Si les temps sont durs en Alberta, les Albertains n'ont qu'à se tourner vers leur gouvernement qui dispose d'énormes sommes d'argent.

J'ai parlé de cette baisse importante de la consommation qui s'explique en partie par les économies d'énergie et en partie par les divers stimulants que le gouvernement a mis en place au cours des dix dernières années par le biais du Programme énergétique national. Par exemple, en vertu du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, de grosses sommes ont été consacrées au remplacement du mazout par le gaz, ce qui a favorisé les économies d'énergie à bien des égards. Un des effets de cette substitution est la baisse actuelle de la consommation de pétrole. Bien entendu, cette baisse est aussi attribuable à la récession. J'ai trouvé très intéressant

l'autre jour que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se soit livré à un petit exercice et ait cité quelques chiffres pour montrer que la récession était générale et qu'elle touchait les compagnies pétrolières du monde entier. Il a fourni des chiffres à l'appui et indiqué, par exemple, que Gulf Canada, Shell Canada et Texaco Canada ont réalisé dans notre pays une meilleure performance que leurs compagnies mères. Je suis sûr que les députés d'en face n'en croient rien parce qu'ils soutiennent que le Programme énergétique national ruine toute l'industrie, mais le fait est que les sociétés pétrolières ont obtenu au Canada de meilleurs résultats que leurs compagnies mères. Il a également signalé que certaines des principales compagnies pétrolières avaient annoncé une diminution de leurs recettes aux États-Unis l'année dernière. Par exemple, au premier trimestre, les recettes d'Occidental ont diminué de 76 p. 100 et celles de Marathon de 71 p. 100 par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Les recettes de Standard California ont baissé de 65 p. 100, celles de Mobil de 49 p. 100 et celles de Texaco de 44 p. 100. Ce sont les compagnies dont les recettes diminuent aux États-Unis, et un grand nombre d'entre elles possèdent d'importantes filiales au Canada. Il ne faut pas oublier non plus qu'Exxon a renoncé au projet des schistes bitumineux dans lequel elle a investi des sommes très importantes aux États-Unis. Par conséquent, aucune des compagnies qui œuvrent aux États-Unis n'est touchée par le Programme énergétique national. Ce n'est pas le Programme énergétique national qui a fait en sorte que la compagnie mère Gulf se comporte moins bien que Gulf Canada ou que les résultats de Shell Canada ou Texaco soient moins bons que ceux de leurs filiales canadiennes. Cette situation est attribuable à plusieurs autres facteurs. Le Programme énergétique national n'a pas nui au rendement de ces compagnies. En fait, il nous a permis d'élaborer un programme à long terme, et ces compagnies et de nombreuses autres entreprises canadiennes obtiennent d'excellents résultats. Ces accusations n'ont donc aucun fondement. Le Programme énergétique national vise à confier nos ressources aux Canadiens et à les mettre en valeur dans l'intérêt de tous, en évitant que les profits n'aillent à quelque pays étranger. Nous devrions avoir toutes les raisons d'en être fiers et de ne pas le condamner, comme l'on fait les députés d'en face.

• (2110)

Permettez-moi d'aborder la question du gaz naturel pendant quelques instants. Je ne cesse d'entendre les rumeurs qui circulent au sujet de la tragédie survenue dans l'Ouest parce que nous avons fermé un millier de puits de gaz environ et que ces puits pourraient pomper du gaz pour l'envoyer je ne sais où, probablement aux États-Unis.

M. Kempling: Ces puits sont fermés.

M. McRae: Nous pourrions en tirer d'énormes recettes. Comme je l'ai dit précédemment, on serait presque porté à croire que les bouchons sont percés, que le gaz s'échappe et disparaît et que, tout à coup, dans trois ou quatre ans lorsque nous devrons exploiter ces gisements, il n'y aura plus rien. Sans doute les députés pensent-ils que le produit s'évapore, de sorte que nous perdons tout. Il y a une façon de se débarrasser de ce gaz rapidement et elle consiste à le vendre aux États-Unis. Or, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir en 1979 pour une courte période, Dieu merci, ils ont laissé l'Office national de l'énergie autoriser des exportations accrues vers les États-Unis. Le ministre d'alors s'était vu demander par le ministre actuel, par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), par moi-même et par bien d'autres, à de nombreuses reprises quand on y mettrait fin, étant donné les nouvelles découvertes, et ainsi de suite et quand les réserves de gaz de l'Ouest équivaudraient à la demande? En 1977, avait-il répondu? Mon fils aura à ce moment-là 40 ans. Il aura peut-être un enfant de quatre ou cinq ans et nous n'aurons plus de gaz alors ou . . .

M. Kempling: Et vous, quand arriverez-vous au bout de votre rouleau?

M. McRae: C'est le chiffre qu'il a fini pour nous donner après s'être fait poser quatre ou cinq fois la question ici même.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député d'Athabasca (M. Shields) invoque le Règlement.

M. Shields: Monsieur l'Orateur, je me demande si le sénateur Foghorn pourrait répondre à une question.

M. McRae: J'ai toujours aimé les questions. Je me ferai un plaisir de répondre à sa question si le député veut bien la poser.

M. Shields: Je me demandais si le sénateur Foghorn pourrait y répondre. Oh, il est d'accord? Je lui demanderais combien de jours, combien de semaines ou combien de mois le député a passé dans les champs pétrolifères de l'Ouest ou des autres régions du Canada?

M. Kempling: Aucun.

M. McRae: Je ne sais pas exactement, monsieur l'Orateur, combien de temps j'ai passé dans les champs pétrolifères. Certainement pas autant que le député d'Athabasca (M. Shields). Il a certainement passé beaucoup plus de temps que moi là et j'espère bien qu'il continuera de le faire à l'avenir. Je n'ai pas passé beaucoup de temps dans les champs pétrolifères; j'y ai cependant passé quelque temps. De toute façon, je ne vois pas ce que cela change à l'affaire. Je n'ai pas été souvent à Wall Street non plus, mais je pense que bien des gens ici sont un peu au courant de ce qui se passe dans le monde sans nécessairement aller sur place.

Je voudrais parler du gaz parce que c'est à mes yeux une question importante. Il y a selon moi une solution qui permettrait de régler le problème des gisements de gaz bouchés. Une solution rapide consisterait à exporter ce gaz. Ce serait une bonne solution. Cela nous permettrait entre autres choses, d'obtenir des devises étrangères. Toutefois, je le répète, compte tenu de la date fatidique de 1997, qui peut changer d'ailleurs, si nous vendons ou nous exportons aujourd'hui notre gaz, nous risquons d'en manquer un jour nous-même. C'est précisément à l'avenir que nous devrions nous intéresser au premier chef. Le gaz emmagasiné ne s'évapore pas. Nous le conservons pour les générations à venir et au fur et à mesure de nos besoins, nous effectuerons de nouveaux forages. C'est principalement pour cette raison qu'il n'y a plus autant de travaux de forage sur les champs pétrolifères et gaziers de l'Ouest qu'auparavant. Quoi qu'il en soit, nous avions suffisamment de ressources et notamment de gaz, pour agir comme nous l'avons fait; c'est ce qui explique que les puits aient été bouchés. Nous devrions selon moi les rouvrir au fur et à mesure de nos besoins et procéder à de nouveaux forages par la suite. Au milieu des années 70, nous avons considérablement encouragé la multiplication des forages. Cette étape franchie, on disait qu'il fallait écouler notre production et la vendre aux États-Unis, bref l'exporter

rapidement parce que nous n'avions pas les moyens de la conserver. Nous avons dépensé d'énormes sommes d'argent pour encourager les travaux de forage et tout d'un coup, nous nous sommes mis à encourager les exportations. Cette politique ne permettait pas de répondre à nos besoins à long terme, aux besoins des générations futures de Canadiens qui devront eux aussi se chauffer et qui auront besoin de combustible pour survivre.

M. Taylor: Je pensais que vous vouliez parvenir à l'autosuffisance pétrolière?

M. McRae: Il faut bien comprendre que le Programme énergétique national vise à accomplir ce qui aurait dû être fait depuis des années. C'est ce que tout pays qui a un certain amour propre doit faire. Je condamne ceux qui ont dirigé le pays pendant 40 ou 50 ans et qui n'ont rien fait. Je me félicite toutefois d'appartenir à une majorité qui a décidé de prendre le contrôle des ressources naturelles au nom des Canadiens, ce qui aurait dû être fait depuis des années. Et il est absolument ridicule que nos vis-à-vis nous en veulent pour cela. Ils nous reprochent continuellement d'avoir mis en place une société pétrolière nationale. Nous avons racheté trois sociétés. Nos vis-à-vis jugent cette démarche très sévèrement. Ils estiment que nous n'aurions absolument pas dû agir de la sorte et qu'il aurait mieux valu laisser le secteur privé procéder lui-même à la canadianisation. Il ne faut pas y compter. J'ai été très heureux . . .

M. Stevens: Dites-moi donc pourquoi il ne faut pas y compter.

M. McRae: J'ai été très heureux quand Petro-Canada a offert de racheter Husky Oil. Cette société possède des gisements qui, à long terme présenteront un grand intérêt, notamment en matière d'huile lourde lorsque viendra le temps. J'ai été très content lorsque Petro-Canada n'a pas réussi à acheter cette société et que Nova Corporation ou si vous préférez Alberta Gas Trunk Lines, a racheté Husky Oil qui est ainsi devenue une société canadienne, ce qui a permis quelque temps plus tard à Petro-Canada de racheter Phillips. A mes yeux, nous n'aurions pu faire une meilleur affaire. Nous avons obtenu la partie canadienne de deux importantes sociétés américaines exerçant leur activité au Canada. L'une est dans le secteur privé, l'autre a été acquise par Petro-Canada. Voilà comment nous sommes au Canada. Nous croyons à l'économie mixte, non aux principes économiques de Reagan. Nous ne pensons pas que tout ce que l'État fait soit mauvais, et que tout ce que le secteur privé soit bon. Cela n'est pas vrai.

• (2120)

J'ai du mal à suivre le député de York-Peel (M. Stevens) quand il parle de nous débarrasser des sociétés de la Couronne, et qu'il se vante ensuite de toutes les sociétés lancées, acquises ou édifiées par de bons gouvernements conservateurs, par exemple l'Hydro Ontario ou PWA, enlevées au secteur privé pour entrer dans le giron albertain.

Il y a longtemps que cela se fait au pays. Et connaissant les Canadiens comme je les connais, je suis persuadé que cela va continuer. Ce n'est pas cela qui appauvrit le secteur privé ni le secteur public. Ils travaillent la main dans la main. Le parti d'en face cherche à créer un fossé entre le secteur privé et le secteur public, adoptant l'idée de M. Reagan et de l'extrême-droite américaine, d'après laquelle tout ce que l'État fait est mauvais. Voilà une chose que ce parti-là prône à la Chambre des communes. C'est mauvais. Ce n'est pas parce que les gouvernements conservateurs que nous avons eus depuis que notre pays existe ont fait ce que nous faisons.

M. Stevens: Ce n'est pas vrai.

M. McRae: Il faut que défende cet état de choses.

M. Stevens: Dites la vérité.

M. Kempling: On ne peut pas se fier à un libéral.

M. McRae: Grâce à cette participation, les Canadiens deviennent plus autosuffisants. Nous prenons les moyens pour le devenir.

M. Stevens: Vous n'êtes qu'un socialiste!

M. McRae: Dommage que je sois sourd, j'aimerais bien entendre ce que disent les députés d'en face. Les Canadiens veulent être autosuffisants, et nous avançons dans cette voie. Depuis deux ans nous avons diminué d'environ 5 p. 100 notre dépendance de l'étranger. Donc nous avançons lentement dans cette voie. Le Canada est maintenant à 81 p. 100 près de son autarcie pétrolière. Ce n'est pas tellement mieux que jadis, mais c'est mieux que naguère. Si nous poursuivons dans cette voie, la situation va encore s'améliorer. Hibernia et le projet de Dome dans la mer de Beaufort sont des secteurs très prometteurs.

La plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre ont été déçus que le projet des sables bitumineux ait tourné en eau de boudin. Nous espérons qu'il sera relancé dans trois ou quatre ans, peut-être sous une autre forme. L'une des déclarations les plus intéressantes à ce sujet vient du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Il parlait des progrès technologiques. Pour réussir à extraire le pétrole des sables bitumineux en grande quantité, nous allons devoir mettre au point de nouvelles techniques. Cet arrêt des activités peut avoir du bon, selon le député, à cause des progrès technologiques qui pourraient avoir lieu d'ici quelques années. Nous en retirerions de l'énergie à meilleur compte et en plus grande quantité, ce qui va profiter, à longue échéance, au Canada tout entier.

Nous devons continuer à développer ces régions, mais à notre rythme à nous. Il me faudrait pas extraire le pétrole, l'exporter et en faire subir les conséquence aux générations futures. C'est ce qui se produirait si les députés de l'autre côté de la Chambre étaient au pouvoir. Ils ne se préoccupent pas des prochaines générations. Ils ne pensent qu'au profit immédiat et ils abandonnent les générations futures à leur sort.

Je reviens au thème central de mon discours. L'aide droite du parti progressiste conservateur compte une faction importante de «gauchistes», comme on les appelle. Ils sont partisans des principes économiques de Reagan de toute la théorie fiscale de Sparrow. C'est l'orientation qu'ils souhaitent donner au pays. Se parti veut s'associer aux capitalistes américains.

La fiscalité

L'autre jour, le député de York-Peel a critiqué le gouvernement d'avoir conclu l'accord entre Bombardier et la ville de New York. Je constate que des groupes aux États-Unis joignent leurs protestations à celles du député pour empêcher que les 2,500 emplois aillent à des Canadiens.

M. Stevens: Combien?

M. McRae: Deux mille cinq cents. Ai-je dit 25000?

M. Stevens: Et les emplois aux États-Unis?

M. McRae: Nous avons la Société pour l'expansion des exportations que l'opposition passe beaucoup de temps à critiquer. Nous faisons ce qui se fait au Japon, en Allemagne, aux États-Unis, en France et ailleurs, en prenant les dispositions financières voulues pour assurer plus de succès à notre commerce d'exportation: on devrait nous en féliciter au lieu de nous le reprocher.

M. Shields: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député me permettrait-il de lui poser une question de plus?

M. McRae: Monsieur l'Orateur, la dernière question m'a paru plutôt frivole. Je suppose que celle-là sera du même acabit. Je préférerais employer mon temps à ma guise.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a fait allusion à moi deux ou trois fois dans son discours. J'espère qu'il acceptera que je lui pose une question.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, je vais terminer d'abord; ensuite, je me ferai un plaisir d'accepter la question du député. Le raisonnement dont il est ici question est assez important.

Il est indispensable d'exporter nos produits, mais la chose est très difficile actuellement. Une société de Thunder Bay, Hawker Siddekey, a tenté de le faire. Si elle n'y est pas parvenue, ce n'est pas à cause de la qualité ou du prix de son produit. Elle ne pouvait soutenir la concurrence à cause du prêt consenti par la Société pour l'expansion des exportations. Il est donc extrêmement important que nous soutenions notre commerce d'exportation.

Les députés d'en face n'accordent pas la même importance que nous à cette question. Voilà pourquoi je prétends que les députés de ce côté-ci et les députés d'en face adoptent une attitude sensiblement différente. Nous adoptons une attitude raisonnable en vue de rationaliser l'industrie et de la canadianiser sans aller trop loin.

Notre parti est un parti centriste. Le parti conservateur veut que nous adoptions toutes les théories de la droite. Il veut appliquer la théorie économique de Sparrow en réduisant les impôts et en accordant des stimulants aux grandes sociétés. Le NPD veut agir trop rapidement. Il veut que nous en fassions beaucoup trop. Le Canada ne pourrait pas résister à l'idéologie de la gauche ni à celle de la droite. Le Canada doit demeurer uni et il y parviendra avec un gouvernement centriste.

M. Shields: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis heureux de pouvoir poser une question. Nous verrons si le député la juge futile ou non. Le député ne sait-il pas qu'a eu lieu hier à Edmonton la plus grande vente aux enchères d'outillage utilisé pour l'exploitation des gisements pétroliers? Il s'agissait de la vente la plus importante qui ait jamais eu lieu dans l'industrie pétrolière. Le député sait-il aussi que des derricks neufs d'une valeur de un million de dollars ont été vendus $510,000 à une vente aux enchères où aucun prix minimum n'avait été fixé? Le député sait-il aussi que le matériel . . .

• (2130)

Une voix: Quelle est la question?

M. Shields: Le député sait-il aussi que le matériel appartenait à des Canadiens, que la vente a duré cinq ou six heures et que tous les acheteurs étaient des Américains? Tout cela a été causé par la politique énergétique du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. J'ai accordé la parole au député d'Athabasca (M. Shields) pour un rappel au Règlement, mais de toute évidence, il ne veut pas vraiment invoquer le Règlement. Conformément à nos traditions, il a demandé s'il pouvait poser une question au député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae). C'est tout à fait acceptable. S'il ne veut pas invoquer le Règlement, il devrait au moins essayer de poser une question relativement brève. Le député de Thunder Bay-Atikokan veut-il répondre à la question ou est-ce que j'accorde la parole à un autre député?

Une voix: Non, laissez-lui une chance.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà entendu la question et je sais bien entendu que la réponse est oui puisque le député l'a dit lui-même. Je suis d'accord avec lui. Ce qu'il a dit est vrai et puisque c'est vrai que ces derricks ont été vendus la moitié ou moins de la moitié moins cher que ce qu'il valent, cela veut dire que la demande n'est pas très forte de l'autre côté de la frontière ou ailleurs dans le monde, sinon ces derricks se vendraient beaucoup plus cher qu'ils ne valent. Nous parlons maintenant du commerce international. Je pense que la question pourrait facilement inclure ce que je dis depuis le début, en l'occurrence que l'ensemble de celle industrie connaît un déclin et ces ventes le prouvent.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Si la Chambre veut continuer cette série de questions et de réponses pendant le temps de parole du député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae), je devrais plutôt accorder la parole au député de Medicine Hat (M. Hargrave).

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, en intervenant dans ce débat de troisième lecture du projet de loi C-112, je voudrais parler surtout du gaz naturel. J'ai de bonnes raisons pour cela: je vis dans une région où le gaz naturel fait partie de mon patrimoine, depuis au moins une centaine d'années. Cela fait longtemps pour le sud de l'Alberta, je puis vous l'asssurer. Le gaz naturel fait partie de toute ma vie et je pense qu'il est à propos d'en parler, ainsi que des répercussions qu'aura ce projet de loi sur tout ce secteur, du moins sur cet aspect de l'ensemble du secteur du pétrole et du gaz.

Hier, j'ai eu le privilège et le plaisir de pouvoir participer au débat du comité plénier de la Chambre sur ce même projet de loi, mais ce débat m'a paru très frustrant et médiocre. Nous avons discuté de problèmes énergétiques d'intérêt vital pour l'Ouest et surtout pour l'Alberta, et notamment de toutes les questions de fiscalité concernant le gaz naturel. Ce fut un débat à l'étape du comité très décevant, surtout parce que ce n'est pas le bon ministre du cabinet qui est responsable de ce projet de loi. L'honorable ministre d'État chargé des Finances (M. Bussières) est un ministre très sincère et intègre. J'ai travaillé avec lui il y a un an au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, lorsque nous discutions de la loi sur les banques.

Une voix: C'est bien.

M. Hargrave: Nous discutions alors des répercussions de l'agriculture sur la loi sur les banques, laquelle en représente une importante partie. A mon avis, le secteur du pétrole et du gaz naturel et ses divers aspects n'est pas véritablement de sa compétence, pas plus que les activités de prospection ou la production. C'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui aurait dû être responsable de ce projet de loi, qui après tout, traite entièrement d'énergie. Il aurait dû assister à l'étape du comité hier et participer également à ce débat de troisième lecture aujourd'hui.

Le gaz naturel fait historiquement partie de notre patrimoine albertain. La ville de Medicine Hat et la plupart du sud-est de l'Alberta reposent sur de vastes gisements de gaz naturel. Aujourd'hui, les habitants de Medicine Hat, comme ceux du sud de l'Alberta et du sud-ouest de la Saskatchewan, s'inquiètent vivement des mesures négatives qui ont été prises à la suite de l'adoption du Programme énergétique national dans le budget d'octobre 1980.

A cause de l'ambiance qui régnait hier alors que nous étions constitués en comité, les députés de l'opposition n'ont guère pu échanger de propos rationnels et le ministre d'État chargé des Finances ne s'est pas vraiment donné la peine d'essayer d'y répondre.

Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) s'est contenté de faire un discours. Il n'avait pas de question à poser. Je voudrais lui répondre partiellement maintenant. Voici un extrait de son discours qui figure à la page 17802 du hansard:

> je porte un vif intérêt au Programme énergétique national et plus particulièrement aux négociations qui ont été menées à bien à la satisfaction, et grâce aux efforts mutuels, des trois provinces productrices et du gouvernement fédéral.

La situation actuelle du secteur pétrolier et gazier n'est certainement ni favorable, aux intéressés ni satisfaisante pour eux. Il est tout à fait inexact de le prétendre. Tous les députés savent pertinemment que le secteur pétrolier s'affaiblit depuis que le Programme énergétique national a été présenté, c'est-à-dire il y a plus d'un an et demi. Si le député de Sarnia-Lambton s'était rendu dans l'ouest du pays, il aurait été au courant de la situation et il ne peut certainement pas s'empêcher de voir la réalité à l'heure actuelle. Un peu plus loin dans le même discours, le député de Sarnia-Lambton, répondant à un député qui lui avait demandé comment on l'avait accueilli dans l'Ouest, a ajouté:

> Ils me réservent un très bon accueil parce qu'ils sont parfois tout étonnés d'apprendre qu'il y a un autre son de cloche et que les pays producteurs de pétrole jugent qu'il convient d'accorder parfois des allocations pour épuisement, et dans d'autres cas, des amortissements du coût en capital.

Mais écoutez encore:

> Tous ces éléments importants des programmes fiscaux du gouvernement fédéral ont permis de découvrir ce pétrole.

Eh bien, c'est là toute une déclaration. Là encore, c'est une déclaration tout à fait erronée et trompeuse, à mon avis. Tout le monde sait que ce sont des capitaux américains, et, à l'origine, la technologie américaine qui ont donné le coup d'envoi à l'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta. Sans ces capitaux, nous serions encore en train d'attendre que le gouvernement fédéral et les investisseurs du centre du Canada nous fournissent des liquidités.

Je voudrais maintenant vous parler un peu de ma ville natale, Medicine Hat. Depuis dix ans que je représente cette localité et toute la région du sud-est de l'Alberta, je n'ai jamais vu une question susciter autant d'inquiétude et de désespoir que celle des taxes punitives et injustes sur le gaz naturel proposées dans cette mesure. La ville de Medicine Hat a déjà versé à contrecœur plus de 15 millions au trésor fédéral au titre de ces taxes sur le gaz. La ville de Medicine Hat possède ses propres services, elle en a toujours été propriétaire et elle fabrique sa propre électricité à partir du gaz naturel.

A l'heure actuelle, le maire, M. Ted Grimm, appuyé par le conseil municipal, affirme que ces taxes sont illégales et inconstitutionnelles. Un tribunal de Calgary est saisi d'une cause visant à déterminer la légalité de l'application de cette taxe. Certains citoyens sont tellement indignés qu'ils refusent de payer la part de leur note de services publics qui correspond au gaz naturel.

• (2140)

Le 19 avril dernier, j'ai eu le privilège et le plaisir de présenter une pétition au nom de 12,689 citoyens de ma localité qui s'opposent fermement à ces taxes sur le gaz qui ont déjà entraîné une augmentation de plus de 100 p. 100 de leurs comptes de services publics, en un an et demi seulement. Les pétitionnaires tenaient également à souligner qu'ils appuient les poursuites intentées au civil par la ville contre le gouvernement fédéral. Je peux assurer aux députés que ce sont des temps très difficiles pour les personnes âgées et les retraités de ma localité. Un grand nombre d'agriculteurs à la retraite, pour la plupart du sud-ouest de la Saskatchewan, sont venus s'installer à Medicine Hat au cours des ans, en raison principalement du gaz naturel.

Je me permets maintenant quelques observations sur la culture en serre en Alberta. Il y a exactement une semaine aujourd'hui, il y a eu une réunion de protestation, si je peux m'exprimer ainsi. C'était en fait une réunion publique organisée à Redcliff pour discuter de la situation et des répercussions que les taxes sur le gaz naturel ont eu sur la culture en serre. C'était une réunion très importante.

Je tiens à signaler à la Chambre que l'Alberta occupe le quatrième rang au Canada pour les cultures en serres. Cette industrie, qui comptera bientôt 100 ans d'existence, est essentiellement fondée sur la disponibilité du gaz naturel à bon marché. Bien sûr, elle souffre de quelques désavantages, par exemple, l'éloignement de nos marchés. Nous sommes les principaux fournisseurs de fleurs coupées dans presque tout l'ouest du Canada en dépit d'une pénurie de moyens de transport appropriés. Il y a aussi les frais d'équipement et d'autres biens importés et, naturellement, les frais de main-d'œuvre, mais,

pour l'ensemble, les hausses de coûts considérables qu'a subies cette industrie sont attribuables à la hausse du prix du gaz naturel nécessaire pour chauffer les installations.

L'exploitant d'une certaine entreprise appellée Redcliff Greenhouses, a affirmé à cette réunion tenue il y a une semaine, qu'à la fin de la présente année, le montant de sa facture de combustible sera de six fois celui de l'année précédente. Cet exploitant a calculé ce que lui avait coûté le chauffage au cours des quatre dernières années. Très brièvement, voici les chiffres: en 1979, ses frais de gaz naturel se sont élevés à $9,130, soit 1.3 p. 100 de ses frais généraux d'exploitation. En 1980, ils avaient atteint $14,000, soit 1.8 p. 100 des frais; En 1981, $40,000, soit 4.5 p. 100 des frais. Cependant, les estimations pour 1982 donnent respectivement $83,800 et 9.9 p. 100 d'augmentation. Faut-il dès lors s'étonner que la survie de ces entreprises soit gravement compromise non seulement dans ma propre ville mais, en fait, dans tout le sud de l'Alberta?

Parlons maintenant des prix des denrées agricoles qui sont directement influencés par ces frais additionnels dus à ces taxes. Ils représentent le plus gros facteur d'augmentation du prix des aliments dans toutes les Prairies. Près de 80 p. 100 des 85,000 agriculteurs de l'Alberta utilisent le gaz naturel. Il est encourageant de voir que presque toutes les exploitations agricoles de la province ont accès au gaz naturel. Dans les terres irriguées du sud de la province, le gaz naturel est devenu la principale source d'énergie pour l'irrigation par gicleurs, surtout ceux du type à pivot central. Depuis deux ans, cette source d'énergie est devenue très coûteuse, beaucoup plus que le carburant diesel et l'électricité. Cette dernière est devenue la moins chère maintenant, ayant été la plus coûteuse il n'y a pas si longtemps.

A l'échelle provinciale, les taxes sur le pétrole et le gaz ont augmenté énormément le prix du carburant agricole et des engrais. Évidemment, le prix des produits alimentaires et des aliments du bétail a suivi.

En Alberta, l'industrie d'entretien des puits de pétrole et de gaz a beaucoup d'importance. Il ne s'agit pas là d'un groupe de grosses multinationales et d'importantes sociétés canadiennes. Néanmoins, ce secteur qui dessert les entreprises de forage revêt énormément d'importance et il est dans une large mesure regroupé dans ma circonscription. Cela comprend une grande variété d'entreprises de toutes tailles qui peuvent aussi bien avoir une quarantaine de camions ou même davantage pour déménager une installation de forage ou un seul camion, par exemple pour le transport de l'eau. Toute cette industrie a été ravagée par le Programme énergétique national. La ville de Brooks, dans le nord-ouest de ma circonscription, comptait quelque 9,000 habitants il y a deux ans. Elle en a perdu un grand nombre depuis. C'est sans doute le centre de service le plus touché de l'ouest du pays, mais Medicine Hat et Red Deer ainsi que d'autres petites localités ont également beaucoup souffert de la situation.

Ce qu'il y a de tragique c'est que la quasi-totalité de ces entreprises de services sont entièrement canadiennes et qu'un grand nombre d'entre elles ont fermé leurs portes parce qu'elles ont fait faillite, parce qu'elles n'avaient plus de travail ou parce qu'elles ont été obligées de s'installer ailleurs, surtout aux États-Unis. Certaines sont même allées s'établir en Australie.

Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement albertain annonçait l'octroi de plus de cinq milliards dans le cadre d'un nouveau programme d'aide spéciale qui tenait compte de la situation particulière et des besoins de ce secteur. Hier, à l'étape du comité, j'ai demandé au ministre d'État (Finances) s'il ne pensait pas souhaitable que le gouvernement fédéral en fasse autant et, quand je lui ai répété ma question, il m'a répondu:

> Pour ce qui est des services de l'industrie du gaz naturel, je dois avouer au député que cette proposition n'est pas actuellement à l'étude.

Évidemment, cela nous déçoit tous énormément, nous, Albertains. Je pense qu'il y avait là la possibilité d'une action commune de la part des deux niveaux de gouvernement.

J'aimerais dire quelques mots de la production du pétrole lourd dans le sud de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan. On ne sait pas généralement qu'il y a un secteur du pétrole lourd, appréciable mais de moindre importance dans ces deux régions c'est-à-dire l'ensemble du sud-ouest de la Saskatchewan et la réserve militaire Suffield. La plupart des puits concernés sont fermés et ne produisent pas, surtout parce que leur exploitation n'est pas rentable à cause notamment de l'éloignement des raffineries américaines dotées d'installations de traitement. Mais l'usine de traitement prévu en Saskatchewan semble être en veilleuse pour l'instant—peut-être indéfiniment—à cause de l'incertitude créée par le Programme énergétique national et c'est une des grandes raisons pour lesquelles cette production n'est pas rentable.

J'ai des observations particulières à présenter au sujet des droits miniers dans l'ouest du Canada et des droits off-shore. Mon collègue le député de Bow River (M. Taylor) a déjà évoqué ce très intéressant chapitre de l'histoire des Prairies. En 1905, les trois provinces des Prairies appartenaient à la confédération, mais ce qu'on ne sait pas généralement, c'est que nous n'avons pas eu le droit de vendre ou céder nos terres et nos droits miniers, pour nous procurer des recettes pourtant si nécessaires, avant 1930, c'est-à-dire 25 ans après la création de l'Alberta et de la Saskatchewan. Ce qui explique que nous ayons été virtuellement en cessation de paiements pendant nos 25 premières années. Puis, ayant récupéré nos droits fonciers et miniers en 1930, nous avons subi pendant dix ans la sécheresse et la dépression. En comparaison, l'Ontario et le Québec n'ont cessé de jouir de leurs droits fonciers et miniers depuis la confédération. En d'autres termes, ils ont eu ces droits dès le début. En toute équité, n'est-il pas juste que les ressources off-shore de Terre-Neuve appartiennent à cette province? Les revendications terre-neuviennes sont parfaitement compréhensibles, et il était grand temps qu'elles soient formulées. C'est certainement ce que pensent tous les Canadiens de l'Ouest. Les députés de ce côté-ci en parlent constamment à la lumière des événements survenus à la Chambre ces dernières semaines.

• (2150)

Je trouve fort déplorable que notre histoire reste encore à écrire en ce qui concerne la benjamine de nos provinces et j'espère que nous trouverons le moyen de régler cette affaire à l'amiable.

J'aimerais parler également de la taxe sur le gaz naturel et le gaz liquide dans la disposition concernant le gaz naturel produit dans les territoires du Nord-Ouest. Jusqu'à 1987, tout le gaz naturel provenant des territoires sera taxé, alors que tout le gaz naturel provenant du reste du Canada dans le même laps de temps ne le sera pas. C'est une injustice et nous devrions nous appliquer à y remédier. S'il est une région qui a bien besoin qu'on l'encourage à exporter son gaz naturel, ce sont bien les territoires du Nord-Ouest dont les vastes réserves ne demandent qu'à être exploitées. A cause de la taxe, il n'est à peu près pas rentable de produire le volume de gaz qui est produit actuellement et qui est destiné à l'exportation.

Je me réjouis d'avoir participé activement aux délibérations du comité plénier et au débat à l'étape de la troisième lecture, monsieur l'Orateur.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi; je serai bref cependant, car il ne reste plus que huit minutes de débat.

Je tiens à signaler aux députés que la plus importante vente aux enchères sans mise à prix dans les annales de l'industrie pétrolière, qui s'est tenue à Edmonton hier, nous donne une excellente idée du fardeau imposé par la taxe dont il est question dans ce bill. On vendait des tours de forage, des camions et du matériel d'entretien des puits de pétrole de toute sorte. Le malheur, c'est que les députés de ce côté-ci de la Chambre, surtout les Albertains, ont essayé sans relâche d'attirer l'attention du gouvernement sur les dégâts que le Programme énergétique national avait causé dans l'Ouest et dans l'industrie pétrolière, jadis puissante et rentable.

Tout le matériel mis en vente hier appartenait à des Canadiens qui avaient mobilisé leurs espoirs, leur avenir, leurs rêves, leur temps, et leurs connaissances techniques et investi leur argent dans le développement du secteur de l'entretien des puits de pétrole, qui était extrêmement puissant et fort rentable en Amérique du Nord.

L'expansion de ce secteur de l'industrie pétrolière, imputable à des Canadiens, a contribué à la recherche et au développement qui, le gouvernement ne cesse pas de le répéter, sont nécessaires au Canada. A cause du Programme énergétique national, cependant, cette société faisait face à la faillite et elle a été forcée de vendre son équipement. Il s'agissait d'installations de forage conçues et fabriquées à l'usine d'Alberta, mais elles n'ont jamais servi, elles étaient encore toutes neuves. Il aurait fallu qu'une installation de forage apporte à son fabricant au moins 1 million de dollars pour qu'il rentre dans ses frais, mais il n'a obtenu que $510,000.

J'ai passé quelque temps dans mon bureau à écouter les débats transmis par le moniteur et j'ai aussi été présent à la Chambre pour écouter les ministériels discuter des incidences de la taxe sur l'industrie pétrolière et sur la population canadienne. Je dois essayer de leur faire comprendre que cette taxe a complètement épuisé les fonds autogénérés des sociétés à qui nous demandons justement de trouver de nouveaux gisements de pétrole pour que nous devenions autosuffisants dans un temps raisonnable. N'importe qui s'y connaît le moindrement vous dira qu'il est absolument impossible pour le Canada de devenir autosuffisant d'ici 1990.

Le projet Alsands et celui d'Imperial Oil à Cold Lake ont été abandonnés au même titre que le gazoduc. Nous ne pouvons même pas espérer explorer les zones du bassin occidental qui sont censées contenir du pétrole. Les programmes améliorés de recouvrement ne progressent pas. Pourtant, nous entendons constamment dire que nous atteindrons l'autosuffisance parce que nous avons encore le projet Hibernia. Nous avons tous entendu parler du fiasco d'Hibernia et de ce qui se passe là-bas. Le gouvernement et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'attaquent maintenant à Terre-Neuve comme ils se sont déjà attaqués à l'Alberta.

Le gouvernement parle aussi du vaste programme de prospection pétrolière de la mer de Beaufort, mais des gens renseignés qui écrivent dans les journaux et les revues d'affaires expliquent ce qui s'y passe vraiment. Il est devenu évident que nous ne tirerons pas une grande quantité de pétrole de la mer de Beaufort au cours des années 80. Notre seul espoir d'atteindre l'autosuffisance pétrolière au Canada à moyen terme était d'exploiter les sables bitumineux et les sables pétrolifères. L'usine de Cold Lake constituait un mégaprojet de recherche, mais la taxe que nous sommes sur le point de voter frappe si durement les investisseurs qu'ils ont cru bon de ne pas aller de l'avant. Leurs autres activités au Canada ne leur fournissaient pas suffisamment de liquidités pour alimenter l'important investissement de 13 milliards de dollars que cela demandait. Les investisseurs ont perdu confiance dans le gouvernement, monsieur l'Orateur. Celui-ci doit reformuler la politique énergétique nationale et refaire le budget. Il doit relancer le Canada!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Dirai-je qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 10 heures, en conformité de l'ordre adopté le vendredi 7 mai 1982, je dois interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix, sans autre débat ni amendement, toutes les motions nécessaires pour disposer de l'étape de la troisième lecture du bill dont la Chambre est maintenant saisie.

• (2200)

[*Français*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que l'on convoque les députés.

(La motion de M. Bussières, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 180*)

POUR

Messieurs

Allmand
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blaker
Bloomfield
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Hervieux-Payette (Mme)
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
LeBlanc
Leduc
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
MacLaren
MacLellan
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Ouellet
Parent
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rooney
Rossi
Roy
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—120.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bradley
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Dantzer
Deans
Ellis
Fraser
Fretz
Fulton
Gamble
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Ittinuar
Keeper
Kempling
King
Korchinski
Kristiansen
Kushner
La Salle
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Manly
Mayer
McCain
McCuish
McGrath
McKenzie
McMillan
Munro (Esquimalt-Saanich)
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Robinson (Burnaby)
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Stevens
Taylor
Towers
Waddell
Wenman
Wise
Wright
Young—73.

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Mme le Président: Comme il est maintenant après 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 10 h 26, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 mai 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, pour soutenir le dollar, le gouvernement a porté les taux d'intérêt au Canada à leur plus haut niveau depuis près de six mois. Dans le courant de la semaine, les Américains ont abaissé les taux des bons du Trésor à 11.48 p. 100. Les Canadiens paient actuellement des intérêts 3.7 p. 100 plus élevés que les Américains. Je propose donc, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que le gouvernement cesse de blâmer les Américains pour sa propre politique de l'argent cher et de se servir des taux d'intérêt comme d'un impôt spécial lui permettant de dissimuler sa mauvaise gestion économique et qu'il prenne immédiatement des mesures pour réduire les taux d'intérêt et les aligner sur ceux qui sont en vigueur aux États-Unis.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE FLÉCHISSEMENT DU DOLLAR CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, en dépit de la politique actuelle d'argent cher et de l'intervention massive de la Banque du Canada, le dollar canadien a fléchi hier et est tombé à un demi-cent près de son niveau plancher de 80.08c. atteint en décembre 1931. Cette situation reflète simplement l'affreuse politique économique du gouvernement libéral totalement incompétent. Je propose donc, appuyé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald):

Que les députés de l'arrière-plan du parti libéral recommandent instamment au ministre des Finances de présenter de nouvelles mesures radicales qui freineront l'érosion de notre dollar et donneront un certain espoir ainsi qu'une nouvelle orientation aux Canadiens.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE 21^E^ ANNIVERSAIRE D'AMNISTIE INTERNATIONALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. C'est aujourd'hui le vingt-et-unième anniversaire d'Amnistie internationale, mouvement de défense des droits de la personne respecté dans le monde entier qui est indépendant de tout gouvernement, groupement politique, intérêt économique, de toute idéologie ou croyance religieuse. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et avec l'accord, j'en suis persuadé, de tous les députés à la Chambre:

Que la Chambre reconnaisse le travail exceptionnel qu'Amnistie internationale accomplit pour la promotion des droits de la personne dans le monde entier, lui présente ses meilleurs vœux à l'occasion du vingt-et-unième anniversaire de sa fondation, et lui souhaite encore de nombreuses années de succès dans ses efforts pour faire libérer les prisonniers d'opinion, faire cesser la torture et les exécutions et obtenir un juste procès pour les prisonniers politiques.

Mme le Président: La Chambre voudra peut-être applaudir cette motion.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE BRIGADIERS SCOLAIRES EXCEPTIONNELS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Nous avons aujourd'hui dans les tribunes trois jeunes Canadiens exceptionnels qui seront honorés à midi par le gouverneur général pour bravoure dans l'exercice de leurs fonctions de brigadiers scolaires. Grâce à leur initiative, plusieurs jeunes vies ont été sauvées. Je propose par conséquent, avec l'appui du député de Sarnia-Lambton (M. Cullen):

Que la Chambre félicite Karen Dickson, Lora Lee Kurylo et Jason Roberge pour leur courage et leur débrouillardise. Ces jeunes brigadiers scolaires ont témoigné de qualités et d'un dévouement dignes de l'admiration de tous.

Mme le Président: La Chambre voudra peut-être applaudir ces jeunes héros.

Des voix: Bravo!

Article 43 du Règlement

L'ÉNERGIE

CONDAMNATION DES TAXES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, les taxes imposées dans le cadre de la politique énergétique nationale, qu'il s'agisse des taxes d'accise, de l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires, des taxes sur les recettes provenant du pétrole et du gaz, de la redevance de canadianisation, des taxes sur le gaz naturel, sur le gaz naturel liquide, sur l'éthane, le butane, etc. minent le secteur pétrolier et gazier. Pas étonnant que celui-ci agonise, provoquant un chômage massif et incitant des tas de gens à quitter le pays. En 1982, plus de 3,800 entreprises ont déjà fermé leurs portes.

• (1110)

Les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan suppriment certaines taxes et réduisent leurs redevances pour tenter d'améliorer la situation, mais la cupidité du gouvernement libéral actuel semble insatiable. Par conséquent, appuyé par le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson), je propose:

Que la Chambre exige des ministres du cabinet et des députés libéraux qu'ils sortent de leur tour d'ivoire et reprennent contact avec la réalité et qu'ils commencent à diminuer les taxes et redevances gouvernementales sinon, qu'ils abandonnent la partie.

Aucun gouvernement n'a le droit de vivre dans le luxe quand ses sujets vivotent grâce à l'aide sociale et à l'assurance-chômage.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU CABINET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, le gouvernement a bien été obligé, alors qu'il se préparait en vue de la conférence de Versailles, de fournir des preuves statistiques de son échec complet. Nous apprenons maintenant que pour la première fois en 18 ans, notre économie va régresser au lieu de progresser. Notre produit national brut va en effet diminuer de .5 p. 100 au lieu d'augmenter des 2.2 p. 100 qu'avait prévus le ministre des Finances (M. MacEachen). Le gouvernement a maintenant reconnu son échec complet. Ses programmes sont en faillite. Il est à court d'idées. Il n'a plus d'hommes compétents pour l'aider. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre exige la démission du ministre des Finances, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministre de la Justice et, pour tout dire, de tous leurs collègues du cabinet, tous des incompétents, et tout particulièrement la démission du premier ministre, le plus fieffé incompétent de tous, qu'elle déclanche des élections et qu'elle donne la chance aux Canadiens de se débarrasser une fois pour toutes de ces sinistres babouins qui les importunent.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LES CONSÉQUENCES DES TAXES DU QUÉBEC POUR LES DÉPUTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Hier, l'Assemblée nationale du Québec a été saisie du bill C-74. Les 74 députés libéraux du Québec le savent, ce sont surtout eux que vise le bill C-74, car ils sont nombreux à avoir élu domicile en Ontario où les taxes provinciales sont moins élevées et où ils peuvent épargner jusqu'à $4,000 ou $5,000 par année. Je propose donc, avec l'appui du député de Nunatsiaq (M. Ittinuar):

Que la Chambre demande à tous les députés libéraux en général et aux ministres en particulier qui représentent le Québec de payer leurs taxes au Québec comme doivent le faire tous et chacun de leurs commettants, et de cesser de se dérober à leurs responsabilités vis-à-vis de leur gouvernement provincial.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LE RETARD APPORTÉ PAR LE GROUPE D'ÉTUDE KIRBY À PRÉSENTER SON RAPPORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. L'industrie de la pêche atlantique est victime de fermetures d'usine, de faillites, de taux d'intérêt élevés, d'un taux de change désavantageux, de l'effondrement des prix, du chômage et, maintenant, à la honte du gouvernement, des tactiques de harcèlement de la part du ministère du Revenu national. Or, le gouvernement est au courant de la situation depuis l'été dernier. Je propose donc, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour son inertie et surtout qu'elle déplore le fait que le groupe d'étude Kirby, créé pour trouver des solutions à la crise qui persiste actuellement, ne présentera pas son rapport avant au moins le mois de septembre, laissant l'industrie de la pêche et ceux qui en vivent dans la confusion et l'incertitude.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ÉCONOMIE

LA PRÉSENTATION DE MESURES VISANT LA CRÉATION D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour une affaire urgente. En novembre dernier, le ministre des Finances (M. MacEachen) prévoyait que le chômage allait se situer à 7.8 p. 100 en 1982, taux qu'il a révisé à la hausse hier pour le porter à 9.2 p. 100. Les bourdes commises par le ministre en matière de planification et de prévisions économiques ont grandement contribué à augmenter de 230,000 le nombre de Canadiens sans emploi. Je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que le ministre des Finances mette immédiatement en place des mesures destinées à créer de nouveaux emplois pour les Canadiens afin de contrer les conséquences de son ignoble budget du mois de novembre, par lequel il a sans pitié obligé 200,000 Canadiens de plus à s'inscrire au chômage.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

L'AFFICHAGE DES PRIX DE L'ESSENCE SANS PLOMB DANS LES STATIONS-SERVICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a reconnu dans une lettre que l'écart croissant entre les prix à la consommation de l'essence qui contient du plomb et de celle qui n'en contient pas pourrait s'expliquer par le fait que les prix de l'essence sans plomb ne sont jamais affichés dans les stations-service canadiennes. Un certain nombre d'États américains, y compris ceux de la Californie et de New York, ont déjà rendu obligatoire l'affichage des prix de toutes les catégories d'essence dans les stations-service afin de remédier à une situation semblable au sud de la frontière. Appuyé par le député de Beaches (M. Young), je propose:

• (1115)

Que le gouvernement prenne immédiatement des mesures exigeant l'affichage des prix de l'essence sans plomb à toutes les stations-service du pays pour que ces prix baissent et que les consommateurs canadiens soient protégés.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il unanimité à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

L'AVENIR DE DORVAL ET DE MIRABEL

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports, à propos du problème de Dorval et de Mirabel, qui n'est pas encore réglé. Étant donné que des députés de tous les partis, notamment les députés de Lachine, de Châteauguay, de Vaudreuil, d'Annapolis Valley, et d'autres, s'intéressent de très près à la question, je demande très sérieusement au ministre combien de temps il va encore tergiverser et tarder à régler le problème de Mirabel, qui empoisonne l'aéronautique canadienne et l'aéronautique internationale. Quand fera-t-il un choix entre l'aéroport de Dorval, qui est convenable, utile et satisfaisant, et l'éléphant blanc situé à des milles, ou plutôt à des kilomètres de là? Combien de temps devrons-nous encore attendre sa décision?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà dit que je regrettais amèrement d'avoir parlé d'une date. J'espérais que l'opinion publique et mes collègues de la Chambre tiendraient compte des efforts que je fais pour eux, sans s'attacher à la lettre de mes déclarations ni à la date que j'avais donnée. J'espère pouvoir bientôt communiquer mon opinion à ce sujet à mes collègues. Je n'ose plus fixer de date. Il y aura des entretiens à ce sujet au cabinet; c'est alors que j'annoncerai la décision finale.

LES DÉPENSES IMPUTABLES À MIRABEL

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, il est bon de voir que le ministre et même le gouvernement commencent enfin à s'intéresser à l'opinion publique. C'est du nouveau à la Chambre des communes. Le ministre sait que n'eût été d'une certaine détermination et d'un certain bon sens, les Canadiens se seraient retrouvés avec une autre monstruosité comme Mirabel qu'on cherche à leur imposer à Pickering. Je voudrais que le ministre nous explique brièvement, s'il le peut, comment nous devrions faire pour atténuer les pertes considérables et constantes qui s'ajoutent au coût de la construction et dont nous ne connaîtrons probablement jamais l'ampleur. Allons-nous continuer à désavantager un aéroport rentable pour soutenir une entreprise déficitaire. Ne pourrait-il pas nous donner une idée de son programme politique et nous faire part de son point de vue?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, nous faisons un usage optimal des terres, tant à Mirabel qu'à Pickering. Le ministre des Communications compte faire une déclaration, aujourd'hui en fait, à propos de l'utilisation des terres excédentaires achetées à Mirabel. Il fera savoir lesquelles seront vendues, lesquelles seront louées et lesquelles seront protégées. On en a fait de même pour Pickering, il y a quelques mois. Nous avons mis sur pied un programme qui maximisera l'utilisation de ces terres. Dans les deux cas, à Mirabel et à Pickering, on a veillé à conserver une étendue suffisante de terres pour un usage futur, tant à Pickering qui servira d'aéroport auxiliaire à Walton, qu'à Mirabel qui, viendra compléter les services de Dorval.

Questions orales

L'UTILISATION PRÉVUE DE MIRABEL

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, le ministre sait que malheureusement un grand nombre de terres de la région de Mirabel sont devenues presque impropres à l'agriculture parce que trop de bulldozers et d'autres machines y ont circulé au moment de la construction de cet aéroport tout à fait inutile.

Enfin, je tiens à lui demander s'il est vrai que le ministre des Communications, son collègue de cabinet, prescrit une règle selon laquelle Mirabel recueillerait tous les vols de plus de trois heures. Cela voudrait dire, madame le Président, que les gens de Québec, par exemple, devraient prendre l'avion pour Dorval, puis un taxi pour Mirabel, au coût de $40, et perdre ainsi de nombreuses heures pour se rendre aux États-Unis. Est-il vrai aussi que le ministre des Communications veut que tous les vols nolisés soient transférés de Dorval à Mirabel?

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est terrible.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est exactement ce qui se passe depuis un certain nombre de semaines.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il faudrait s'en plaindre au cabinet.

M. Pepin: Un certain nombre de personnes, souvent bien intentionnées et au courant, ont proposé des solutions de compromis pour Mirabel. Mon honorable ami en a évoqué deux. L'une d'entre elles consiste à faire partir de Mirabel tous les avions à destination d'endroits situés à plus de trois heures de Montréal. Une autre idée dont l'hon. député a parlé il y a un moment consiste à diriger tous les vols nolisés sur Mirabel plutôt que sur Dorval. Je présenterai un rapport au cabinet au cours des semaines à venir, dans lequel j'indiquerai les difficultés, les avantages et les inconvénients que présente chacune des solutions de compromis. Le cabinet se prononcera alors sur toutes les propositions, extrêmes ou modérées.

* * *

• (1120)

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'EXPORTATION D'URANIUM EN ARGENTINE

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a-t-il l'intention de suspendre l'expédition de 3,000 faisceaux d'uranium à l'Argentine parce qu'il est trop dangereux de maintenir un programme de coopération nucléaire avec un régime militaire qui n'a pas tenu compte des normes internationales en envahissant les îles Falkland et parce qu'on ne peut être certain qu'il n'utilisera pas les matériaux canadiens pour fabriquer une bombe nucléaire? Le ministre peut-il dire quelle sera la réaction du Canada si l'Argentine attaque en haute mer le *Queen Elizabeth II* et les 3,000 soldats qu'il transporte?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre à maintes reprises, le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer ce genre de contrôle sur les exportations. Si nous décidions d'imposer des contrôles à l'exportation et à l'importation, ils seraient probablement du genre de ceux que le gouvernement précédent a adoptés après l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques. Selon toute probabilité, ils s'appliqueraient aux nouveaux contrats, non pas à ceux qui sont déjà en vigueur. Non seulement l'Argentine s'est-elle engagée à ne pas se servir de la technologie ou des matières nucléaires canadiennes à des fins non pacifiques, mais, bien entendu, l'Agence internationale de l'énergie atomique inspectera les installations argentines, ce qui assurera l'utilisation pacifique de nos installations nucléaires.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, je voudrais répéter ma question à propos de la réaction du gouvernement canadien si l'Argentine attaquait le *Queen Elizabeth II* en mer, mais ma question supplémentaire porte sur les exportations et importations ainsi que sur les sanctions. Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement a décidé de prendre des sanctions contre l'Argentine sur le seul plan des importations, de sorte que le Canada continue d'exporter sa technologie nucléaire à ce régime répressif et dangereux et affaiblit donc le soutien que nous accordons à la Grande-Bretagne qui s'efforce de faire respecter les principes internationaux de la justice et de l'ordre dans cette grave crise.

Des voix: Bravo, bravo!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'ai déjà répondu à la seconde question du député tout à l'heure. Le fait est que nous n'avons imposé aucun contrôle sur les exportations, et ce, à l'instar de la Communauté européenne. Si nous avions pris de telles mesures, elles n'auraient pas touché les contrats existants de toute façon, parce que cela n'est pas de règle avec des sanctions de ce genre.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ NUCLÉAIRE DE L'ARGENTINE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui doit probablement se rendre compte que nous ne parlons pas des exportations de beurre, de blé, ni même d'œufs. Nous parlons en effet des exportations de matières nucléaires fissibles, ce qui est très différent. Dans quelle mesure le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il disposé à accepter les actes d'agression et de belligérance du gouvernement argentin, y compris la construction d'une usine de recyclage du plutonium qui pourrait utiliser les déchets de plutonium du réacteur Candu construit par le Canada en Argentine? Jusqu'où l'Argentine doit-elle aller pour que le gouvernement du Canada décide de mettre fin à ses exportations de matières nucléaires?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'ai déjà rappelé la position prise par le gouvernement précédent lors de l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques. Lorsque la presse nous a demandé l'autre jour quelle était la différence entre les deux situations, le député de Saint-Jean-Ouest aurait déclaré semble-t-il que dans le cas de l'Afghanistan, c'était le gouvernement Afghan qui avait demandé à l'Union soviétique d'intervenir. Si c'est ce genre de politique étrangère que préconisent les députés d'en face je crois qu'ils n'ont aucune leçon à nous donner dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

• (1125)

LA NATURE DES EXPORTATIONS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il considère qu'il existe une différence entre l'exportation du blé et l'exportation de matières nucléaires fissibles. Trouve-t-il qu'il y a une différence entre les deux?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ce que je trouve, madame le Président, c'est que l'honorable représentante essaie d'obtenir un avantage politique quelconque en laissant entendre que le gouvernement n'appuie pas entièrement le Royaume-Uni. Le premier ministre a pourtant déclaré publiquement que le Canada appuyait sans réserve le Royaume-Uni. Nous avons accédé à toutes les demandes que nous a présentées le Royaume-Uni depuis le début de cette crise et nous avons pris exactement les mêmes mesures que ses alliés britanniques au sein de la Communauté européenne.

Mr. Clark: MacGuigan, le marchand d'armes!

LA DÉCLARATION D'UN HAUT FONCTIONNAIRE ARGENTIN AU SUJET DE L'UTILISATION DES MATIÈRES FISSIBLES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait-il qu'un haut fonctionnaire argentin a reconnu que certaines considérations militaires et la possibilité d'utiliser les matières fissibles à des fins militaires constituaient l'un des facteurs qui avaient poussé l'Argentine à acheter un réacteur Candu?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, si mon honorable ami veut parler d'une émission qui a été télévisée il y a quelque temps et pendant laquelle certaines déclarations ont été faites, il saura que ce n'est pas le gouvernement du Canada qui a été mentionné comme fournisseur possible de matières nucléaires qui pourraient être utilisées à des fins non pacifiques.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LE MONTANT DE LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AUX FRAIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, du premier ministre et du ministre des Finances, j'adresserai ma question au premier ministre suppléant. Elle concerne la dégradation des services de soins médicaux et de santé du pays.

Hier, madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous apprenait qu'elle ne chercherait plus à faire supprimer la surfacturation pour soins médicaux. Dans mon parti, nous estimons qu'il s'agit là d'une trahison de principe de l'assurance frais médicaux et de la loi de 1966 sur les soins médicaux, à laquelle le gouvernement s'est voué. En outre, nous savons que les provinces se retrouvent avec des réductions de la participation fédérale aux frais médicaux. Cette année, les versements fédéraux vont diminuer de 800 millions environ. Je demanderai au premier ministre suppléant si, avec ces tendances et ces réductions, le gouvernement fait savoir qu'il renonce à la loi de 1966 sur les soins médicaux et qu'il est en faveur de la surfacturation, d'honoraires modérateurs et des longues listes d'attente de soins médicaux?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en l'absence du député d'Oshawa, du député de Winnipeg-Nord-Centre, du député de Beaches, du député de New Westminster-Coquitlam et du député de Nanaïmo-Alberni, j'ai le plaisir de dire au député de Vancouver-Est que la réponse est non.

LES SERVICES DISPENSÉS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire à ce ministre qui semble si énergique ce matin. Je suis heureuse que ce soit lui qui ait répondu, car je crois qu'il est l'instigateur de certaines des lois sur l'assurance-maladie auxquelles j'ai fait allusion. Est-ce que le gouvernement sait que, en Colombie-Britannique, à l'heure actuelle, on réduit de 1,200 le nombre de lits de soins intensifs, que 3,000 travailleurs d'hôpitaux ont été licenciés et que 12,000 personnes sont sur la liste d'attente pour les opérations chirurgicales non urgentes?

Étant donné que le gouvernement fédéral a, c'est évident, une part de responsabilités dans cette crise très grave dans le domaine de la santé, est-ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à titre de suppléant du suppléant du premier ministre suppléant, s'engage à demander au cabinet de procéder à une étude de cette situation qui touche non seulement la Colombie-Britannique mais également toutes les autres provinces? En vertu de la législation que le gouvernement s'est engagé à appliquer, le ministre peut-il nous garantir que l'on envisagera d'augmenter la part versée par le gouvernement fédéral, afin de pouvoir aider les provinces à assumer les coûts?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, à titre de suppléant du suppléant du ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social, je prendrai bonne note des observations livrées par le député. Je tiens cependant à lui souligner qu'il appartient aux provinces d'appliquer les régimes d'assurance-maladie. Cette semaine, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a rencontré ses homologues provinciaux afin de leur souligner l'importance d'assurer le meilleur service possible à la population canadienne. Je presserai mon collègue de faire tout en son pouvoir pour essayer de convaincre le gouvernement de la Colombie-Britannique de ne pas réduire la qualité des services et de collaborer pleinement avec le gouvernement fédéral, afin de réaliser cet objectif.

Questions orales

• (1130)

M. Young: Madame le Président, je voudrais simplement dire au ministre de l'Énergie que je suis ici depuis quelque temps déjà.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous êtes difficile à voir, c'est tout.

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Je n'arrive pas à comprendre comment le gouvernement peut affirmer que le régime d'assurance-maladie ne sera pas touché par une réduction des paiements de transfert de l'ordre de 5.7 milliards sur les cinq prochaines années. Quand donc les ministres vont-ils cesser de leurrer le public en ce qui concerne l'avenir du régime d'assurance-maladie? Qu'ils disent la vérité pour une fois; la réduction des paiements de transfert va sérieusement menacer le régime, et le gouvernement ontarien a même déclaré qu'il s'ensuivra une réduction du nombre de lits d'hôpital d'ici deux ou trois ans.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis ravi de constater que le député de Beaches est ici. J'aurais dû dire que le député de Vancouver-Kingsway était absent.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Mon collègue commet une grave erreur en disant que les paiements au chapitre de l'assurance-maladie vont diminuer. Qu'il se donne la peine d'examiner les chiffres rendus publics et qui sont à la portée de tous. Il constatera qu'au cours des cinq prochaines années, les paiements que le gouvernement fédéral versera aux provinces au titre de l'assurance-maladie augmenteront sensiblement chaque année. Qu'il se donne la peine d'examiner les chiffres et il verra bien que la participation fédérale va continuer de progresser sensiblement au cours des cinq prochaines années.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE DE NOUVELLE-ZÉLANDE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la distinguée présence dans notre tribune de l'honorable William Birch, ministre de l'Énergie de Nouvelle-Zélande.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LES DONNÉES STATISTIQUES—LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'ai attendu aussi longtemps que possible pour poser ma question, parce que j'espérais que le ministre des Finances serait présent. Je peux peut-être la poser au ministre de l'Énergie qui, d'après les rumeurs, sera bientôt ministre des Finances.

M. Smith: Il le sera bien avant vous, Mike.

M. Wilson: Le plan économique du ministre des Finances est un vrai fiasco à l'heure actuelle. C'est du moins ce qui ressort des documents d'information destinés au Sommet de Versailles, selon lesquels le taux de croissance du revenu national est de moins ½ p. 100 et non de 2.2 p. 100, comme on le prévoyait. Le budget prévoyait un taux de chômage de 7.8 p. 100, on l'estime aujourd'hui à 9.2 p. 100 pour l'année et, comme le ministre le sait, il s'élève actuellement à 9.6 p. 100. Autrement dit, il y a actuellement 200,000 chômeurs de plus que le gouvernement n'en prévoyait à l'époque du budget.

Comme le plan économique du ministre s'est révélé tout à fait irréaliste et que bon nombre des membres du cabinet et du caucus l'exhortent à formuler un nouveau plan économique et un autre budget, le ministre de l'Énergie pourra-t-il nous dire si le gouvernement a l'intention de faire des propositions en ce sens peu après le Sommet de Versailles?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, les chiffres auxquels se réfère le député, qui ont été publiés hier dans un document de renseignements généraux en vue de la préparation du Sommet de Versailles, n'originent pas du ministère des Finances. Ce sont des chiffres qui originent d'une étude du Fonds monétaire international. Le député est suffisamment habitué à voir régulièrement divers organismes établir des prospectives et publier des chiffres pour connaître la valeur relative qu'il faut attacher à de telles statistiques. J'aimerais lui rappeler que la meilleure façon d'infléchir les taux d'intérêt, les taux de chômage, c'est, comme l'a indiqué le premier ministre hier dans sa conférence de presse, de rétablir un climat de confiance et pour rétablir un tel climat il faut absolument dissiper les incertitudes créées par les hauts niveaux d'inflation. J'invite le député à appuyer les efforts que poursuit le gouvernement afin de réduire ces pressions de même que les attentes inflationnistes qui causent ce climat d'incertitude.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le ministre doit comprendre que, comme aucune mesure budgétaire n'a été présentée depuis six mois, les Canadiens ne savent pas où ils en sont. Il doit comprendre aussi que l'irréalisme total de son plan économique sape plus que toute autre chose la confiance des Canadiens dans leur gouvernement et la crédibilité de celui-ci. Je pose à nouveau ma question: le gouvernement envisage-t-il de formuler un nouveau plan économique afin de redonner aux Canadiens confiance dans leur économie et de présenter un nouveau budget en vue de supprimer certains programmes désastreux mis sur pied en novembre dernier et qui sont à l'origine d'une partie des problèmes que nous connaissons aujourd'hui?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le député nous indique que nous n'avons pas encore eu de lois qui découlent du budget qui aient été approuvées. Hier soir la Chambre a eu l'occasion de voter sur un projet de loi de taxation extrêmement important qui établit les taxes sur les revenus du pétrole et du gaz. J'aimerais également lui indiquer que nous étudierons en comité la semaine prochaine le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, projet de loi extrêmement important, qui découle du budget, et dont nous aurons l'occasion de continuer cette discussion sur l'économie. Le député demande si le gouvernement a l'intention de présenter un budget. Déjà il y a quelques semaines, en publiant un Livre vert sur l'ouverture possible du processus budgétaire, le ministre des Finances a indiqué qu'il voulait présenter des budgets à dates fixes et que l'automne était la période désignée pour la présentation d'un budget.

[*Traduction*]

LA SOURCE DES DONNÉES STATISTIQUES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, je vais poser ma question au ministre d'État (Finances) qui, si j'ai bien compris, vient de faire une déclaration renversante. Est-il exact que les chiffres en question sont, non pas ceux du ministère des Finances, mais ceux du FMI et d'autres organismes? Si c'est vrai, si des organismes internationaux peuvent prévoir et réviser les taux de chômage et d'inflation, pourquoi le ministre des Finances n'en est-il pas capable?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je pense que si le député prenait le temps de s'informer un peu, il constaterait qu'il est de coutume et de pratique régulière que de nombreux organismes internationaux, dont le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE), publient régulièrement des études de projection et de prospective sur l'emploi et le chômage dans les divers pays. Il n'y a rien là de scandaleux. Le ministère des Finances en publie, le ministre des Finances en a déposé à l'occasion de la présentation de son budget, et beaucoup d'autres organismes en publient également.

[*Traduction*]

Mlle Carney: Madame le Président, je vais laisser le ministre d'État aux Finances méditer sur la futilité de sa réponse et je vais poser ma question supplémentaire au ministre responsable du chômage et de l'Immigration.

* * *

L'EMPLOI

LES MESURES EN VUE DE CRÉER DES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, je voudrais attirer l'attention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration sur la grave pénurie d'emplois d'été. J'ai assisté hier à l'inauguration d'un de ses programmes d'emplois pour étudiants dans la région de Vancouver. Je sais que 10 p. 100 seulement des candidats obtiennent un emploi et qu'il pourrait y avoir 200,000 étudiants sans travail cet été. En Colombie-Britannique, le taux de chômage chez les jeunes est de 20 p. 100. Je sais que le ministre présente aujourd'hui son bill sur la formation, mais aucune mesure d'urgence n'a été prévue pour cet été. Je demande donc au ministre ce qu'il compte faire, dans l'immédiat, pour inciter les entreprises à employer des étudiants au cours des quatre prochains mois?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, tout d'abord je suis très content que le député ait pris la peine d'assister à cette inauguration. Il est important, je pense, que tous les députés travaillent en collaboration très étroite avec nos centres d'emploi pour étudiants afin de les aider à procurer du travail aux étudiants.

Nous avons pris un certain nombre de mesures spéciales. J'ai écrit à près de 1,400 employeurs du Canada pour leur demander leur coopération afin de créer des emplois pour les étudiants. Le gouvernement fédéral a pris des mesures spéciales cette année en élargissant le budget des programmes d'emplois pour les étudiants, contrairement à la Colombie-Britannique qui a réduit le sien.

• (1140)

Nous avons lancé un appel à tous les députés pour leur demander de communiquer avec les entreprises de leur circonscription afin de voir ce qu'elles peuvent faire pour donner du travail aux étudiants. Nous lançons une gande campagne publicitaire afin d'inciter le secteur privé à fournir des emplois aux étudiants cet été.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

LA DÉCLARATION DU MINISTRE RESPONSABLE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le sénateur Austin, responsable de la corporation de développement du Canada, a fait savoir hier que le gouvernement songeait à vendre cette société au secteur privé. Le premier ministre suppléant peut-il confirmer la nouvelle? Comment cette mesure cadrerait-elle alors avec la promesse libérale que rapportait la *Gazette* de Montréal dans son numéro du 13 février 1980, qui a cité la déclaration du premier ministre selon laquelle, si le parti libéral était réélu, il verrait à accorder à la CDC, en matière de développement industriel, un rôle aussi important que celui que joue Petro-Canada dans le domaine énergétique? Eu égard à la déclaration du sénateur Austin et compte tenu du ch+omage incroyable que nous connaissons au Canada, le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre et aux Canadiens pourquoi son parti entend rompre une autre de ses promesses électorales? Pourquoi le gouvernement abandonne-t-il la partie?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, l'honorable député ferait mieux de lire les communiqués de presse plutôt que les comptes rendus dans la *Gazette* ou quelque autre journal canadien. Il se rendrait compte que ceci ne contredit nullement notre intention de nous départir des actions que nous avons à la Corporation de développement du Canada, l'engagement que nous avions contracté lors de la dernière campagne électorale. En lisant le communiqué de presse, le député se rendrait compte que le sénateur Austin, responsable de la CDC, a indiqué que nous mettions sur pied avec l'accord du Parlement une nouvelle société qui sera détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien, justement pour aider ce dernier à prendre les décisions voulues, tant pour nous départir des actions que nous détenons à la CDC que pour nous conseiller au sujet de nouveaux investissements.

[*Traduction*]

LE MANDAT DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je ne m'en tiens pas seulement à des articles de journaux puisque j'ai en main quelques lettres échangées entre le sénateur Austin et des membres de la CDC. Dans l'une d'elles, le sénateur parle de l'échec de la corporation. Dans une autre, il affirme qu'elle a accompli son mandat. Il parle d'une nouvelle société dont il dit qu'elle appartiendrait entièrement à la Couronne. Ailleurs, il est question d'une société à portefeuille. Le ministre, qui parle au nom du sénateur, peut-il nous dire quel sera le mandat de cette nouvelle société de la Couronne? Pourquoi le gouvernement créerait-il une nouvelle société alors que la CDC a été formée à cette même fin?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je n'ai peut-être pas malheureusement la même maîtrise de la langue anglaise que l'honorable député, mais j'ai également lu les lettres auxquelles il fait référence, et le sénateur y indique clairement qu'après 10 ans d'existence, la CDC a clairement rempli son mandat et qu'elle a rempli les buts pour lesquels elle a été créée lorsqu'on sait que son premier but était d'augmenter la propriété canadienne des entreprises et ce but a été pleinement atteint. De plus la CDC est devenue l'une des principales sociétés de ressources naturelles au Canada. La CDC en plus est dans le secteur commercial canadien l'entreprise canadienne qui a l'impact le plus fort au niveau du capital de risque et de l'achat de sociétés de haute technologie.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

MIRABEL—LES DEMANDES DES MUNICIPALITÉS

M. Ian Watson (Châteauguay): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports à propos de Dorval et de Mirabel. Le ministre sait très bien que si les municipalités de la région de Mirabel réclament le transfert des vols de Dorval à Mirabel, c'est notamment à cause des dépenses importantes dans lesquelles elles se sont lancées pour doter la région d'une certaine infrastructure en prévision des retombées économiques de ce projet. Le ministre envisagerait-il d'aider éventuellement les localités qui doivent assumer ce fardeau pour les libérer d'un grand poids et permettre au gouvernement de prendre une décision fondée uniquement sur la réalité et les intérêts des voyageurs et des hommes d'affaires de Montréal, ainsi que des compagnies aériennes canadiennes qui craignent beaucoup que leurs bénéfices diminuent à la suite de cette décision, puisqu'on envisage la possibilité de les faire déménager de Dorval à Mirabel?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le député me demande si je compte bien faire mon travail de ministre. Je réponds affirmativement, cela va de soi.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Pepin: C'est une tâche difficile; sinon ce serait chose faite.

Il existe manifestement des conflits d'intérêts entre les différents groupes de citoyens et les différentes régions, selon leur situation.

M. Bradley: Il y a des conflits d'intérêts au sein du caucus.

Mlle MacDonald: Les problèmes se cristallisent au niveau des banquettes arrières.

M. Pepin: Étant naturellement conciliant, j'espérais trouver des compromis satisfaisants pour la majorité des gens. Depuis quelques semaines—car la tension est particulièrement forte depuis quelques semaines—j'écoute toutes les idées exprimées à ce sujet, et je suis encore disposé à écouter de nouvelles idées. C'est tout, car je constate que madame le Président me signale d'arrêter comme un producteur d'émission de télévision.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES FRAIS JUDICIAIRES DE L'INFIRMIÈRE EXONÉRÉE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je m'adresse au solliciteur général. Avant-hier, en réponse aux questions que lui a posées le représentant de Prince Edward-Hastings au sujet de l'affaire Susan Nelles et de la possibilité de l'indemniser de ses frais judiciaires, le solliciteur général lui a conseillé de s'adresser au gouvernement qui a pris la décision d'engager des poursuites, autrement dit le gouvernement de l'Ontario. Je ne conteste pas que le gouvernement de l'Ontario soit tenu de verser des dommages et intérêts à un accusé qui a été disculpé, mais je ne crois pas que ce soit une raison suffisante pour que le solliciteur général esquive ses responsabilités.

Étant donné que cette question, qui est essentiellement une question de principe a déjà fait l'objet de discussion au niveau fédéral et qu'on avait relevé les lacunes du système, le solliciteur général est-il disposé à prendre une initiative extraordinaire et à communiquer avec le procureur général de l'Ontario au sujet de cette affaire, sachant que sa démarche sera appuyée par le député de Prince Edward-Hastings, moi-même et plusieurs autres députés du Parlement de l'Ontario qui ont à cœur que justice soit faite dans ce cas, d'autant plus qu'il semble bien que, pour commencer, ces accusations n'auraient jamais dues être portées?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, mes collaborateurs n'ont pas trouvé de précédent en ce qui concerne l'octroi de tels dommages et intérêts par le gouvernement fédéral.

Mlle MacDonald: Établissez-en un.

M. Kaplan: Même si c'est plus compliqué, je leur ai demandé d'essayer de trouver des précédents dans l'une ou l'autre province du Canada.

Mr. Beatty: Quelle compassion!

M. Kaplan: Je vais toutefois prendre note des instances du député et les communiquer à mon collègue, le procureur général du Canada.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, quand le ministre agira ainsi, il pourra signaler au ministre l'étude de 1973 de la Commission de réforme du droit du Canada sur les coûts associés à une comparution devant une cour criminelle, coûts qui sont qualifiés d'entièrement inacceptables et auxquels il faudrait substituer un régime de paiement intégral. L'étude recommande que des arrangements fédéraux-provinciaux pourraient régler la question. C'est ce que je voulais dire quand j'ai affirmé que le gouvernement fédéral avait discuté en principe de la manière de combler cette lacune. Cela étant, le solliciteur général se contentera-t-il simplement de discuter de la question d'indemnisation ou se joindra-t-il à ses collègues et à d'autres députés, notamment parce qu'une injustice a été commise en l'occurrence, pour demander au gouvernement de l'Ontario de changer d'attitude dans l'espoir que le gouvernement fédéral trouve un moyen de rendre justice dans le présent cas.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je prends bonne note du point soulevé par le député. Je le signalerai à l'attention de mes collègues.

• (1150)

LES AÉROPORTS

LE COÛT DU TRANSFERT DE DORVAL À MIRABEL

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports. A propos de ses calculs concernant l'exploitation de Dorval et de Mirabel, je voudrais savoir si le ministre à commandé une analyse coût-rendements afin de déterminer le coût pour Montréal du transfert de certaines sociétés aériennes de Dorval à Mirabel?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la question a été analysée à fond. La première étude a déjà été publiée, et la seconde le sera en même temps que sera annoncée la décision du cabinet.

Notre ami sait pertinemment, puisqu'il est un économiste de grand calibre, qu'il existe bien des façons de présenter ces coûts. Par exemple, l'une des compagnies d'aviation a ajouté à ses frais le coût d'un nouvel avion, dont elle justifie l'achat en invoquant la distance supplémentaire que ce transfert lui imposera. La même compagnie a oublié cependant de tenir compte dans ses calculs des 17 milles que ses avions parcoureront en moins, en direction de l'Ouest, grâce à ce déménagement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous dites bien dix-sept milles?

M. Pepin: Je n'apprends rien au député quand j'affirme qu'il existe bien des façons de présenter des coûts. Comme le veut un adage, si l'on réunit dix économistes dans une pièce, et qu'on leur pose une question, on obtient 15 réponses; il en va de même dans le cas qui nous occupe. C'est une entreprise fort difficile que d'évaluer le coût pour les passagers, les sociétés aériennes, ainsi de suite.

LA POSITION DES LIGNES AÉRIENNES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Le seul élément dont le ministre n'a certainement pas tenu compte est la possibilité de ne pas dépenser cet argent sur cette initiative et de le consacrer plutôt à l'installation d'un radar à l'aéroport international de Victoria. Madame le Président, je voudrais demander au ministre des Transports s'il a tenu compte de cela. Nous dirait-il par la même occasion quelles compagnies aériennes lui ont bel et bien demandé de quitter Dorval pour Mirabel et de monter elles aussi sur cet éléphant?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, à la seconde question je réponds: aucune.

Quant à la réponse à la première question, je ne peux que signaler l'ingratitude flagrante de mon honorable ami, car je l'ai déjà informé que, pour ce qui est du programme RAMP, le programme d'établissement de radars, Victoria est en tête de liste. Je le lui ai déjà dit. Je m'attendais à des félicitations, à des remerciements et à de la gratitude, mais je ne reçois rien de tout cela évidemment.

Questions orales

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle a trait aux activités de la Commission canadienne du lait qui ont récemment fait l'objet de trois enquêtes: la première à propos d'un grief par M. David Kates de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, la deuxième, dans le cadre d'une commission royale par le juge Hugh Gibson et, la plus récente, par le vérificateur général du Canada à la suite de plaintes découlant des deux rapports précédents.

Étant donné que le rapport Kates a révélé des documents où l'on constate des pertes de plus de $900,000 dans une seule transaction—et cet argent provient des goussets des agriculteurs canadiens—et étant donné que le ministre a reçu le rapport du vérificateur général depuis quelque temps déjà, dirait-il à la Chambre quelles recommandations le vérificateur général a formulées au sujet des opérations internes de la Commission canadienne du lait?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a fait des déclarations très générales au sujet du rapport. J'ai eu le temps d'étudier le contenu de tous les rapports que j'ai reçus sauf le dernier qui est arrivé à mon bureau vendredi dernier, il y a donc exactement une semaine. Je l'ai examiné très rapidement et je l'étudierai avant de le rendre public. Ce sera fait en temps et lieu, après que je l'aurai examiné et que j'aurai peut-être donné suite aux recommandations contenues dans ce rapport.

Il y a plus d'un an que j'ai demandé au vérificateur général de me faire parvenir un rapport et il l'a finalement envoyé à mon bureau vendredi dernier. Je n'ai pas eu le temps de l'examiner, mais je n'ai pas l'intention de le cacher d'une façon ou d'une autre.

M. Fraser: J'ai une seule question supplémentaire à poser, madame le Président, et elle est urgente.

Mme le Président: Le député de Vancouver-Sud.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AÉROPORTS

LES CONCEPTEURS DE MIRABEL

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, je vous remercie de votre générosité. Ma question s'adresse aussi au ministre des Transports. Nous aimerions savoir, madame le Président, si les personnes qui ont conçu l'aéroport de Mirabel et décidé de le construire sont toujours à l'emploi du gouvernement et si oui, quel projet sont-elles en train d'échaufauder, où sera-t-il construit et combien coûtera-t-il? En outre, y a-t-il moyen de l'arrêter?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai pas fouillé le passé de tous les fonctionnaires de mon ministère pour savoir s'ils y travaillaient déjà ou non en 1967, lors de la conception du projet. On a aussi fait appel à des conseillers de l'extérieur pour le réaliser.

Beaucoup de députés m'ont conseillé de prendre ma propre décision sur la question. C'est ce que j'essaie de faire. A cette fin, j'écoute et je tiens compte de toutes les instances qui me sont faites ici et à l'extérieur de la Chambre. Quand j'annoncerai la décision finale, je répondrai à toutes les questions qu'on peut se poser et qui ont été soulevées jusqu'ici.

Mme le Président: La parole est au député de Humboldt-Lake Centre, et je lui présente mes excuses.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'aimerais revenir à la réponse du ministre de l'Agriculture au sujet de la Commission canadienne du lait. Puisqu'il a reçu le rapport et reconnu qu'il n'avait pas eu le temps de le lire, le ministre pourrait-il promettre à la Chambre qu'une fois qu'il l'aura lu et qu'il en aura analysé les recommandations, il déposera ledit rapport et lesdites recommandations, ainsi qu'un rapport sur les mesures que la Commission du lait aura prises pour mettre ces recommandations en application?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député me demande de faire ce à quoi je me suis déjà engagé, c'est-à-dire à rendre le rapport public, comme c'est la coutume. Il me demande de le déposer à la Chambre. Si c'est là la coutume, c'est donc ce que je ferai.

Je tiens à lui dire pourtant que ni l'un ni l'autre des précédents rapports n'a signalé quelque anomalie que ce soit dans la gestion de la Commission du lait qui ne soit le lot de toute exploitation commerciale, même la mieux administrée. On a formulé maintes accusations d'incompétence à l'égard de la Commission du lait. J'ai eu un entretien avec M. Block, le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, et en comparaison des difficultés que son pays éprouve avec les produits laitiers, en raison notamment de ses énormes excédents, et dont il m'a parlé, je puis dire au député que nos difficultés sont minimes.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

L'IDENTITÉ DE DEVON COLE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Pourrait-il nous dire qui au juste est Devon Cole et quelles sont actuellement ses relations avec le solliciteur général?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, Devon Cole est l'un des habitants de ma circonscription, c'est-à-dire un ancien habitant, qui y a participé activement à des campagnes électorales et des activités communautaires. Il n'est ni employé du gouvernement ni employé de mon ministère, et ne l'a jamais été. Il a travaillé bénévolement pendant les campagnes électorales.

LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL ACCOMPLI AU COURS DES CAMPAGNES ÉLECTORALES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, M. Devon Cole a-t-il été dédommagé de quelque manière et de quelque source que ce soit pour le travail qu'il a fait pour aider le solliciteur général au cours des campagnes électorales?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, sauf erreur, il a travaillé brièvement comme chauffeur lors d'une de mes campagnes mais pas même toute la campagne. Ce que ses services ont représenté comme frais a été déclaré officiellement comme dépenses de campagne électorale.

* * *

LA GRC

LA POSITION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le solliciteur général n'ignore pas qu'après qu'il eut inciter les membres de la Gendarmerie royale du Canada à continuer de commettre des actes reconnus illégaux par la Commission d'enquête royale McDonald, plusieurs avocat canadiens en vue ont adressé une pétition à la Law Society of Upper Canada pour qu'elle mène une enquête sur sa conduite contraire au code professionnel. Le solliciteur général serait-il prêt à inviter lui-même la Law Society of Upper Canada à entreprendre une enquête sur sa conduite pour déterminer s'il a manqué à l'étiquette professionnelle dans le cas soulevé par ces avocats . . .

M. Peterson: La chasse est ouverte!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Madame le Président, je ne veux pas que les membres du gouvernement me chahutent de cette façon. Le solliciteur général serait-il prêt à accepter la tenue de l'enquête demandée par un certain nombre d'éminents avocats?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, cette lettre que tout le monde connaît parfaitement et qui a été rendue publique ne concerne pas ma conduite. Elle concerne la politique que j'ai approuvée à propos des activités de la GRC. Je ne crois pas qu'il soit du ressort de la Law Society ni du conseil de discipline d'analyser la politique que j'ai instaurée à la GRC. Je crois que si elle devait être examinée elle devrait l'être à la Chambre. Je l'ai souvent expliquée en comité et à la Chambre, et je suis disposé à le faire à nouveau.

• (1200)

Lorsque la Commission McDonald l'a critiquée, les légistes de la Couronne ont approuvé cette politique en m'avisant qu'elle se fondait sur des précédents et était tout à fait conforme à la loi. Malgré cela, je me suis adressé ailleurs pour obtenir une assurance supplémentaire et ai sollicité l'avis de deux légistes de l'extérieur sur la politique qui fait l'objet de la plainte présentée par ces avocats à la Law Society. Les deux avocats ont confirmé l'opinion des légistes de la Couronne, de sorte que je persiste à croire que cette politique est régulière, et elle continue d'être celle de la GRC.

Des voix: Bravo!

* * *

LA MAGISTRATURE

LA CONDUITE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DANS L'AFFAIRE DES ATTESTATIONS DE MORALITÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, étant donné que, dans le cas de MM. Arrindell et English, le solliciteur général et le premier ministre ont affirmé, chose incroyable, que le solliciteur général agissait à titre privé plutôt qu'à titre de ministre, affirmation qu'aucun député de cette Chambre ne peut accepter, à part peut-être ceux du parti libéral, et étant donné que la conduite du solliciteur général comme avocat est, selon le président de l'Association du barreau canadien, sujette à caution, est-ce que le solliciteur général, afin de dissiper tous les doutes, serait prêt à demander qu'une enquête sur sa conduite soit effectuée soit par l'Association du barreau canadien, . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . soit par la Law Society of Upper Canada, puisque le premier ministre et le solliciteur général n'ont pas permis au Parlement de juger de ses agissements qui étaient, selon eux, ceux d'un simple citoyen? Permettra-t-il à l'organisme régissant cette association professionnelle d'étudier sa conduite professionnelle dans cette affaire?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): J'ai présenté ces faits en audience publique, non pas en tant qu'avocat, ni à titre de solliciteur général du Canada, mais bien à titre de personne connaissant les prévenus. Je suis avocat et je suis également le solliciteur général du Canada, et si le très honorable chef de l'opposition veut faire croire que j'ai posé ce geste en ma qualité de solliciteur général du Canada, je ne vois pas comment il peut demander que la pertinence de mon geste soit étudiée par la law society of upper Canada, comme s'il s'agissait de la conduite d'un avocat.

Avant d'envoyer ces lettres, je me suis asuré qu'elles ne violaient pas de quelque façon que ce soit les directives établies par le premier ministre. Je tenais simplement à souligner que je connaissais les deux personnes en question . . .

M. MacKay: Mais vous avez dit que vous les connaissiez à peine.

M. Kaplan: . . . et je l'ai fait en audience publique, ce qui a donné la possibilité à l'autre parti de commenter mon témoignage. Je crois donc que mon geste n'a rien à voir avec la conduite d'un avocat. Il s'agissait là de la conduite de quelqu'un connaissant les deux prévenus, un point c'est tout.

Des voix: Bravo!

* * *

PÉTITIONS

M. OBERLE—LES PRESTATAIRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent cinquante-quatrième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) le jeudi 27 mai 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. YOUNG—L'AFFIRMATION DE M. LALONDE AU SUJET DE L'ABSENCE DU DÉPUTÉ DE LA CHAMBRE

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, je soulève la question de privilège parce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a affirmé, pendant la période des questions, que j'étais absent de la Chambre alors qu'en fait j'y étais, assis à ma place comme toujours quand la Chambre siège. Il conviendrait que le ministre reconnaisse ce fait.

M. Deans: Ou même qu'il écoute.

Mme le Président: Il n'est pas d'usage que la présence des députés à la Chambre soit signalée formellement. Par contre, le député a fait ressortir le fait qu'il s'y trouvait.

* * *

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

LES REMARQUES DE M. McRAE AU COURS DU DÉBAT SUR LE BILL C-112

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, ma question a trait au débat d'hier. Selon la page 17853 du hansard, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a déclaré à un moment donné . . . je n'ai pas l'intention de lire le paragraphe en entier parce qu'il est fort long, mais il y a quelques lignes que je voudrais signaler à Votre Honneur et c'est pour cela que j'invoque le Règlement. Je ne pense pas que le député ait voulu induire délibérément la Chambre en erreur et j'ignore s'il était au courant des faits ou non, mais je pense que je dois signaler cette question à votre attention. Il a déclaré à propos des 50,000 barils de pétrole qui doivent être vendus au Canada que le gouvernement d'alors n'avait pas pu . . .

Mme le Président: A l'ordre. Puis-je savoir dès maintenant si le député veut intervenir au sujet de ce qui est inscrit dans le hansard ou s'il veut vraiment apporter une correction à une déclaration qu'il a faite à la Chambre? Je ne vois pas très bien ce qu'il veut faire pour l'instant. Je lui demanderais donc d'apporter des précisions afin que je sache ce qui en est.

M. Paproski: Certainement, madame le Président. Je veux apporter une correction à la déclaration du député. Je suis certain qu'il ne voulait pas le faire de propos délibéré et, par conséquent . . .

Mme le Président: Eh bien, si le député veut apporter une correction à une de ses propres déclarations, il est tout à fait libre de le faire, mais un député ne peut pas apporter une correction à une déclaration faite par quelqu'un d'autre.

M. Paproski: Eh bien, je pourrais dire que le député a menti, mais je ne veux pas le faire. Par ailleurs, mes électeurs à Edmonton diraient qu'il a menti parce que ce qu'il a dit . . .

Mme le Président: A l'ordre. Les députés ne peuvent pas dire indirectement ce qu'ils ne peuvent pas dire directement . . .

M. Clark: Sauf aux magistrats.

Mme le Président: . . . et je tiens simplement à en avertir le député. Le problème qui se pose maintenant, c'est que le député veut apporter une correction à une déclaration faite par un autre député, mais seule la personne qui a fait cette déclaration peut apporter une telle correction. Le député d'Edmonton-Nord ne peut pas le faire.

M. Paproski: Madame le Président . . .

Mme le Président: Non, non. A l'ordre. La question est réglée.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2832, 2959, 2981 et 4134.

[*Texte*]

MEER—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2832—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de l'Expansion économique régionale à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $90,277 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Voici la réponse du ministère de l'Expansion économique régionale: 1. *a*) et *b*) Les employés qui sont accordés un congé d'éducation avec solde et remboursés toutes les dépenses encourues sont choisis en suivant le Manuel de gestion du personnel du conseil du Trésor, chapitre 110-5—conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions, notre politique de formation dans le manuel des services du personnel volume D, chapitre des ressources humaines, section formation du personnel et les conventions collectives.

2 et 3. Néant.

4. Lors des derniers trois ans, des 13 employés à qui un tel congé a été accordé seulement un (ou 7.6 p. 100) a quitté la Fonction publique.

MEER—LES PERTES DE BIENS NON ASSURÉS

Question nº 2959—**M. Clarke:**

Au sujet des pertes de biens divers non assurés de plus de $1,000 déclarées par le ministère de l'Expansion économique régionale à la note 15 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, dans quelles circonstances a-t-on perdu le transit de téléscope et le niveau à lunette et, *a*) qui était le coupable, *b*) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *c*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d*) a-t-on remplacé ces articles, *e*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Voici la réponse du ministère de l'Expansion économique régionale:

a) Le 30 juillet 1979, un transit de téléscope et un niveau à lunette se trouvaient parmi plusieurs autres biens volés par effraction dans un véhicule gouvernemental verrouillé et stationné sur une rue de Winnipeg.

b) Le véhicule et l'équipement étaient assignés à un ingénieur de l'ARAP qui s'en allait visiter l'emplacement d'un projet. Lorsque le vol a été découvert, la station de police de Winnipeg en a immédiatement été avisée. Les biens volés ont été introduits dans un système informatisé national de la police et un détective a été chargé de l'enquête.

c) Jusqu'à présent, aucun des biens volés n'a été retrouvé et aucune accusation n'a été portée par la police.

d) Les articles de remplacement ont été achetés par l'ARAP.

e) On a émis, à l'intention de tout le personnel des bureaux régionaux, des instructions selon lesquelles aucun article intéressant ne doit être laissé pour la nuit dans les véhicules à moins de pouvoir les verrouiller de façon sécuritaire dans le coffre; si possible également, les véhicules seront stationnés dans des entrepôts ou complexes gouvernementaux.

TRANSPORTS—LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION CINÉMATOGRAPHIQUES

Question nº 2981—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de Transports pour le Programme des transports par eau à la page 32.40 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique production et distribution cinématographiques, *a*) quels sont le titre et le coût total de chaque film produit au cours de l'année financière 1979-1980, *b*) à quel auditoire était destiné chaque film, *c*) combien prévoit-on récupérer de la distribution des films?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): *a*) et *b*) (1) «Coming Back Alive»—a coûté en tout $79,115 dont $64,780 ont été déboursés en 1979-1980. Ce film éducatif a été tourné à l'intention des chasseurs et pêcheurs qui considèrent leur petite embarcation comme un accessoire pour leur sport particulier et qui ne se considèrent pas comme navigateurs.

(2) «The Volunteer Marine Rescue Auxiliary Program Float Plan»—coût total $4,950. Ce film éducatif était destiné aux plaisanciers et aux pêcheurs côtiers qui pratiquent la pêche commerciale.

(3) «What now Skipper», «Canadian Boating Test», «Cold Can Kill», «Cold Water Survival», «La Garde côtière canadienne», «La Garde côtière canadienne» (bande magnétoscopique), «Le Nancy J. ne pêchera plus», «Sécurité à bord», «Pourquoi pas l'endosser»—Le coût total des films susmentionnés s'établit à $2,298. Ces films éducatifs étaient destinés au public navigant, particulièrement aux plaisanciers.

Les autres dépenses ont trait à la location de films utilisés par les navires de la Garde côtière canadienne.

c) Aucun montant n'est récupérable de la distribution de ces films car ils sont disponibles aux groupes pour fins d'éducation-information.

LES ENSEIGNANTS EMPLOYÉS PAR LE MAINC EN ALBERTA

Question nº 4134—**M. Taylor:**

1. Combien d'enseignants le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien employait-il pour les réserves de l'Alberta, le 30 juin *a*) 1981, *b*) 1980, *c*) 1979?

2. Combien d'enseignants de l'effectif de 1979 étaient encore en poste le 30 juin 1981?

3. Le ministère a-t-il le nombre maximum d'enseignants requis sur les réserves de l'Alberta?

4. Le ministère accorde-t-il un contrat aux enseignants qu'il embauche?

5. Quel est le taux réel de roulement chez les enseignants des réserves de l'Alberta?

6. Le ministère a-t-il un programme que les enseignants doivent suivre?

7. Le ministère prévoit-il un programme spécial pour les jeunes Indiens et Indiennes et, le cas échéant, comprend-il des cours spéciaux pour ceux qui ont des difficultés d'apprentissage, ainsi que des examens médicaux, de la vue et de l'ouïe?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): 1. Voici le nombre d'enseignants qu'employait le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien pour les réserves de l'Alberta, au 30 juin des trois années en cause: *a*) 187 en 1981, *b*) 205 en 1980, *c*) 198 en 1979.

Questions au Feuilleton

Nota: La diminution du nombre des enseignants de 1980 à 1981 découle du transfert de l'administration scolaire à la bande de Saddle Lake. Le ministère a réduit son effectif de 18 années-personnes, lesquelles passent à la bande.

2. Quatre-vingt-onze des enseignants qui faisaient partie de l'effectif en 1979 étaient encore en poste le 30 juin 1981.

3. Le nombre maximum d'enseignants dans les réserves est basé sur un rapport élèves-maître de 18 pour un, de la maternelle à la 12e année, plus deux aides-enseignants par cinq enseignants, de la prématernelle à la 3e année. Dans les classes maternelles, le rapport est de 15 pour un si les élèves sont en groupes alternés d'une demi-journée de classe. Nos calculs, au 12 mars 1982, étaient basés sur le nombre d'inscriptions enregistrées en février 1982. Les besoins en personnel enseignant prévus pour septembre 1982 sont de 198 enseignants et de 33.5 aides-enseignants, ce qui donne un grand total de 231.5. Ce nombre a été approuvé. Il est difficile de maintenir l'effectif enseignant au niveau permis à cause des démissions et d'autres facteurs.

4. Comme pour les autres fonctionnaires fédéraux, c'est la Commission de la Fonction publique qui est chargée d'embaucher les enseignants. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de passer de contrat.

5. Le taux réel de roulement est de 40 p. 100, plus ou moins.

6. Les enseignants du ministère doivent suivre le programme provincial de l'Alberta.

7. Le ministère n'a pas de programme spécial. Cependant, les écoles enrichissent leur programme en sciences sociales de cours sur l'histoire, la culture et la langue des autochtones. Le coût des services spéciaux, institut pour les sourds, écoles spéciales (déficients mentaux, etc.) est assumé dans le cadre des accords fédéraux-provinciaux sur l'éducation. Dans toutes les écoles, les visites de santé, les examens dentaires, de la vue et de l'ouïe sont assurés par le ministère de la Santé et du Bien-être social.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. Stevens: J'invoque le Règlement, madame le Président. Encore une fois, j'estime nécessaire de demander au secrétaire parlementaire pourquoi on n'a pas répondu à la question nº 2042, laquelle a été inscrite au *Feuilleton* le 29 janvier non pas de cette année, mais de l'année dernière.

M. Smith: Madame le Président, mon honorable ami sera ravi d'apprendre que j'ai fait des démarches pour que soit préparée une réponse à cette question. Pour cela, il est nécessaire d'obtenir des renseignements de différentes sources. La plupart des renseignements nous sont déjà parvenus mais certaines sources ne nous ont pas encore répondu. J'espère qu'elles le feront sous peu et je vais poursuivre mes efforts pour fournir une réponse au député le plus tôt possible.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 MODIFIANT LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION VISANT À PROLONGER LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le bill C-114, loi nº 2 modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

—Madame le Président, je voudrais tout d'abord marquer ma gratitude aux députés qui ont bien voulu permettre que ce bill soit examiné dans la seule séance d'aujourd'hui. Je n'ignore pas qu'ils ont peut-être renoncé de la sorte à passer le vendredi après-midi dans leur circonscription, afin d'étudier une mesure qui revêt énormément d'importance pour beaucoup de Canadiens.

M. Nielsen: Vous nous en devez une.

• (1210)

M. Axworthy: Je ne refuse jamais de payer mes dettes. Les dispositions de ce bill sont très simples. En fait, il n'y en a qu'une. Elle prolonge encore une fois d'une année la norme variable actuelle d'admissibilité prévue dans la loi sur l'assurance-chômage. Son importance vient de ce que sans ce prolongement, il faudrait à beaucoup de Canadiens pouvoir justifier d'au moins 14 semaines de travail pour pouvoir toucher les prestations d'assurance-chômage.

A cette époque de taux de chômage très lourd et de difficultés majeures pour le régime d'assurance-chômage, le moment serait tout à fait mal choisi d'entreprendre d'importants remaniements qui risqueraient de le déstabiliser. En conséquence, nous demandons à la Chambre l'autorisation de reconduire pendant un an les dispositions de prolongation qui doivent normalement cesser de s'appliquer le 4 juin, de manière à pouvoir offrir aux Canadiens qui ont malheureusement besoin d'être aidés par l'assurance-chômage une certaine stabilité qui sera maintenue pendant les rigueurs de la conjoncture actuelle.

Nous devons rendre hommage à nos ancêtres et à nos prédécesseurs qui, en 1940, ont eu la sagesse et la prévoyance de créer le régime d'assurance-chômage. Ce régime n'aura sans doute jamais été mis autant à contribution, car nous traversons une période de récession très grave. Il faut reconnaître que la Chambre prend parfois de bonnes décisions qu'on n'apprécie pas toujours sur le moment, mais dont profitent les générations futures.

Dans ce cas-ci, des centaines de milliers de Canadiens profitent du régime d'assurance-chômage. Il leur assure des moyens d'existence. Sans ce régime, le chômage aurait certainement des conséquences beaucoup plus tragiques et beaucoup plus graves pour de nombreuses personnes. Le régime d'assurance-chômage nous permet de continuer à vivre à peu près comme avant malgré les taux de chômage très élevés. Si, pour quelque raison étrange, ce bill n'était pas adopté, cela aurait des conséquences dramatiques. Dans certaines régions du pays, nous nous retrouverions devant une situation que nous préférons tous éviter.

[*Français*]

Par exemple, monsieur le président, j'ai estimé que plus de 300,000 personnes qui reçoivent de l'assurance-chômage ne seraient pas payées maintenant. Aussi, par exemple, la plupart de ces gens, qui se dénombrent à 83,000 maintenant, proviennent de la région du Québec et des Maritimes.

[*Traduction*]

Nous pouvons deviner facilement les problèmes auxquels se heurteraient un grand nombre de Canadiens si ce bill n'était pas adopté. La nécessité de ce bill est évidente. Il ne prévoit rien de nouveau, aucune disposition originale, mais vise simplement à maintenir le système en vigueur pendant encore un an.

Je dois une explication aux députés quant aux progrès ou à l'état de développement concernant la réforme globale de la loi sur l'assurance-chômage, que nous avons entamée il y a plus d'un an, en présentant le rapport du groupe de travail sur l'assurance-chômage. A ce moment-là, de nombreux députés estimaient qu'une étude et une évaluation générales de tout le régime d'assurance-chômage s'imposaient. Par conséquent, nous avons demandé à un groupe de travail de préparer un rapport, qui visait notamment à rationaliser le système et à s'assurer que l'on pourrait résoudre une grande partie des problèmes administratifs et des particularités de ce régime.

Deuxièmement, nous avons signalé qu'il convenait de rendre le régime d'assurance-chômage plus équitable. Aux termes de la loi actuelle, bon nombre de récidivistes ou de nouveaux prestataires d'assurance-chômage sont pénalisés. Quant à ceux qui doivent avoir une expérience de travail de 20 semaines pour être admissibles, nous devons envisager sérieusement de diminuer leurs critères d'admissibilité. En même temps, il convient de réformer d'autres parties de la loi du point de vue de la justice sociale. Je pense en particulier à la nécessité de modifier de façon fondamentale les prestations de maternité.

Bien des femmes se sont plaintes, à juste titre, de l'injustice des critères d'admissibilité aux prestations de maternité. Nous sommes de leur avis. C'est l'un des secteurs de réforme que nous nous proposons d'examiner, en même temps que les dispositions concernant les parents adoptifs. Cette question m'a également été signalée à maintes reprises.

Il y a également la question fondamentale du coût. C'est un problème fondamental que la Chambre devra examiner. Le régime d'assurance-chômage représente à l'heure actuelle un poste de cinq milliards de dollars imputable conjointement aux employeurs, aux employés et au gouvernement. C'est une somme très importante. Il convient de trouver des moyens de veiller à ce que l'administration et la mise en application du régime portent leurs fruits et vaillent la dépense, cela va de soi.

Nous voulons étudier à fond l'incidence du régime d'assurance-chômage sur les revenus et sur la redistribution des revenus au Canada. Certaines régions souffrent de chômage chronique, pas seulement durant la présente mauvaise période mais en permanence, ce qui est très inquiétant. Il faut que le régime d'assurance-chômage serve réellement à améliorer le sort des victimes du chômage.

Par ailleurs, nous avons étudié des moyens d'améliorer un peu la loi sur l'assurance-chômage pour essayer d'aider les travailleurs à se recycler dans le cadre de projets communautaires pendant les périodes de chômage, ce qui sera avantageux pour la collectivité tout en lui permettant de retenir les travailleurs et de protéger des métiers très importants.

Toutes ces propositions étaient contenues dans le rapport du groupe de travail. Je m'étais alors engagé à ne pas mettre en œuvre ces réformes ou ces modifications importantes sans une consultation approfondie de la Chambre et de la population canadienne.

Au cours de l'année dernière, nous avons eu de très nombreux pourparlers avec les syndicats, le patronat, des comités de citoyens et des organismes sociaux. Comme il fallait s'y attendre, il y a eu des divergences d'opinions. Puisqu'on a prétendu à quelques reprises que le rapport du groupe de travail représentait, avec ses recommandations, la politique du gouvernement, j'insiste pour déclarer qu'il n'en est rien. Il s'agit simplement de recommandations qui font suite aux entretiens que nous avons eus durant l'année dernière et que le gouvernement doit étudier.

Au moment où nous tâchons d'analyser et de condenser ces recommandations et les résultats de notre consultation, il serait également important que nous présentions un train de réformes afin que les députés aient l'occasion de faire un examen convenable de la question et d'en débattre à fond.

Un élément aussi important que la loi sur l'assurance-chômage dans l'ensemble de notre politique socio-économique ne doit pas être laissé pour compte. Nous souhaitons fermement disposer du temps nécessaire à un débat de fond sur les recommandations que nous allons apporter.

Nous avons été fort déçus de ne pouvoir tenir ce débat dans le cadre de la session actuelle. Nous savons tous que le Parlement a un ordre du jour très chargé à cause des nombreuses mesures très importantes dans le domaine économique. Devant l'impossibilité de tenir le débat en profondeur qu'exigerait un projet de loi global sur l'assurance-chômage, nous avons cru bon de reconduire pour une autre année les dispositions actuelles de la loi.

• (1220)

Le gouvernement pourra proposer son projet de réforme à la rentrée parlementaire, et prévoit à ce moment-là le temps et l'occasion de le faire examiner et juger avec toute la minutie que la Chambre sait apporter à l'étude d'une question aussi capitale.

C'est là que réside l'importance fondamentale du projet de loi. Il donne vraiment aux prestataires actuels un sentiment de sécurité et de continuité et une garantie sans apporter de transformations majeures à un moment où le système économique est fortement éprouvé. Il nous permet aussi de préserver les dispositions qui garantissent une mesure d'équité, notamment les conditions variables d'admissibilité, jusqu'à ce que nous ayons à la Chambre un débat en bonne et due forme sur un certain nombre de réformes.

Je recommande donc aux députés d'adopter ce bill qui est bref mais important. J'espère que nous pourrons le faire avec célérité. Je prêterai une oreille attentive aux idées que les députés voudront exprimer. Mais j'espère qu'ils attendront pour exposer une partie des opinions qu'ils peuvent avoir sur les répercussions plus vastes de la loi sur l'assurance-chômage, que nous présentions la réforme globale.

Je sais que les députés veulent me faire bénéficier de leur sagesse et de leur jugement au sujet du régime tout entier d'assurance-chômage. Toutefois, monsieur l'Orateur, je signale que les remarques des députés, au sujet d'une mesure qui n'a pas encore été présentée, seraient superflues. A mon avis, les députés agiraient plus efficacement avec plus de célérité s'ils attendaient que le gouvernement présente ses propositions, ce qu'il compte faire le plus tôt possible quand le calendrier parlementaire le permettra, pour que l'on puisse discuter de la question en connaissance de cause et non en se basant sur des hypothèses et des conjectures. A mon avis, la Chambre ne devrait pas perdre son temps à prendre des désirs pour la réalité, mais s'occuper plutôt de questions fondées sur des faits.

Dans ce cas-là, nous pourrons, durant le temps qui nous reste aujourd'hui, entamer le débat sur le projet de loi concernant la formation professionnelle. Cette mesure nous permettra de nous attaquer au problème du chômage, car elle en fournira d'excellentes occasions à tous les jeunes et à d'autres d'acquérir et de perfectionner leur formation professionnelle pendant la crise économique que nous traversons.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, avec l'aimable collaboration des députés, j'espère que nous pourrons adopter très rapidement cette mesure sur l'assurance-chômage. Dans l'intérêt des Canadiens, nous pourrons alors passer à une mesure tout aussi et peut-être même plus importante. La Chambre peut prouver qu'elle est disposée à règler le problème du chômage en entamant le débat sur le bill concernant la formation professionnelle qui donnera à tous l'occasion d'accomplir quelque chose de concret de réel et d'important pour ceux qui attendent un signe ou un message d'espoir.

Des voix: Bravo!

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'appuyer la demande du ministre voulant que le projet de loi franchisse les trois étapes et puisse donc être adopté officiellement le 4 juin, comme le requiert la loi, je crois. Nous l'appuyons pour un certain nombre de raisons.

Premièrement, les députés de notre parti, comme tous les autres j'en suis persuadé, approuvent le principe de base du régime d'assurance-chômage et ce depuis de nombreuses années. Comme le ministre l'a indiqué, depuis deux générations et demie déjà, il vise à aider les familles pendant les périodes difficiles ou de transition. Si nous n'adoptions pas ce projet de loi aujourd'hui, monsieur l'Orateur, nous modifierons les conditions variables d'admissibilité. Il aurait peut-être été bon d'essayer de tenir compte des variations dans le taux de chômage à travers le pays. On sait qu'un travailleur doit avoir à son actif 10 à 14 semaines assurables, selon le taux de chômage, pour avoir droit à des prestations. Donc, si le taux de chômage est élevé dans sa région, le prestataire a besoin d'un moins grand nombre de semaines assurables.

C'était le fondement de la recommandation qui a été proposée pour la première fois en 1977. Une modification a donc été apportée à la loi en 1977 pour assouplir le régime et favoriser ceux qui avaient le plus grand besoin d'aide, en raison d'un taux de chômage particulièrement élevé dans leur région.

En 1977, monsieur l'Orateur, lorsque cette mesure a été adoptée, il avait été entendu qu'il y aurait une révision générale de la loi. C'est pourquoi un groupe de travail a été créé. Cette idée a été mise de l'avant en 1977, mais les dispositions législatives ne devaient s'appliquer que jusqu'en 1980. Elles ont été prorogées en 1980-1981, principalement pour permettre de terminer la révision de la loi. Le groupe de travail dont le ministre a parlé a été créé en 1980.

Monsieur l'Orateur, notre parti attache beaucoup d'importance au travail accompli par le groupe d'études, non que nous appuyions toutes ses recommandations, mais parce que c'était le premier effort tenté depuis bien longtemps pour revoir la loi, une loi qui remonte à 1940. Je pense qu'il convient de rappeler à la Chambre—mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de la rappeler au ministre—que la revue en cours a une portée considérable. Essentiellement, quatre questions principales retiennent notre attention. D'abord, chacun sait qu'il a été très difficile de comprendre le cheminement administratif de la loi sur l'assurance-chômage. Voilà pourquoi, le groupe d'études s'est attaqué en priorité à la complexité administrative du programme.

En second lieu, bien que le régime existe déjà depuis 40 ans, le public n'en comprend pas bien encore tous les rouages.

En troisième lieu, je suppose que l'on se demande si le régime d'assurance-chômage nous en donne pour notre argent. Je crois qu'à ce sujet, le ministre devrait adopter une recommandation qui figure dans le rapport du groupe d'études.

En quatrième lieu, le régime a beaucoup d'influence sur le marché du travail. Tout ce que nous apportons au régime d'assurance-chômage doit avoir un effet direct sur le marché du travail en ce qui concerne la formation et aussi les systèmes de redistribution des revenus qui existent dans les autres paliers de gouvernement et dans les autres régions du pays.

Ces quatre questions ont été envisagées compte tenu du fait que le programme d'assurance-chômage existait pour deux fins principales. D'abord, protéger les revenus et ensuite développer le marché du travail.

Ces deux grands objectifs ont fait de temps à autre l'objet d'échanges et de discussions vigoureuses, surtout le programme de développement du marché du travail. Il ne fait aucun doute, je pense, que nous sommes diposés,—et ce faisant, je crois pouvoir parler au nom de tous les députés—à ce que le programme d'assurance-chômage continue d'être un bon système de protection du revenu tout en favorisant le développement du marché du travail.

Le rapport du Groupe de travail contient des recommandations très précises que le ministre devrait prendre en considération, à notre avis. Sauf erreur, il en a mentionné quelques-unes. Je n'ai pas pu écouter tout son discours, et je le prie de m'en excuser. Il a parlé des conditions d'admission et de la recommandation du Groupe d'étude visant à éliminer les conditions spéciales d'admission des nouveaux et des anciens requérants, et ainsi de suite, et à établir une seule condition d'admission. Cette recommandaton est judicieuse et nous espérons que le ministre y donnera suite. Manifestement, une seule condition d'admission serait plus équitable et plus simple et cela aiderait à comprendre le programme.

Le ministre a peut-être fait allusion aussi au rapport du Groupe de travail où il est question de changements au barême de prestations. A mon avis, le ministre devra probablement n'en pas tenir compte pour quelque temps. Essentiellement, le Groupe de travail était d'avis que, pour de bonnes et suffisantes raisons que je n'évoquerai pas à cette étape-ci, il y aurait lieu de rendre les règles plus sévères et de réduire les prestations. Je n'ai pas toujours été d'accord avec le ministre, mais je n'ai jamais entendu dire qu'il pourrait faire cette folie, surtout maintenant.

Le groupe de travail a également étudié la question des prestations de maternité. Le ministre lui-même l'a signalé au cours de son exposé, le groupe de travail a examiné les dispositions particulières entourant la règle du «10 magique». Qui plus est, le ministre pourrait soumettre à l'examen les restrictions concernant les parents adoptifs.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Elles pourraient même porter atteinte aux droits de la personne. Il ne serait plus simplement question d'avantages. Sauf erreur, la Commission canadienne des droits de la personne s'est déjà prononcée là-dessus. C'est certes un aspect qui intéresse les droits de la personne et que le ministre pourrait retenir, sans attendre que l'examen soit parachevé.

• (1230)

Le ministre a signalé un certain nombre d'autres aspects du rapport du groupe de travail. Tout ce que je tiens à dire, je crois, pour conclure mes observations sur le rapport du groupe de travail, c'est que je prie le ministre d'en appliquer les recommandations. Je sais qu'il a beaucoup de pain sur la planche, mais il pourrait isoler certains aspects, certaines sections du rapport et y donner suite dès maintenant. Je crois que nous tenons autant que le ministre à nous assurer que les gens aient foi dans l'assurance-chômage à la fois comme programme de protection du revenu et de relance du marché du travail. Ces deux fonctions du programme ont autant d'importance pour nous et pour les citoyens que pour le ministre. Plus le ministre nous montrera que le concept ou le programme continue de servir les Canadiens, comme il le fait depuis deux générations et demie, mieux ce sera, et nous le soutiendrons sans aucun doute.

Il existe un ou deux moindres problèmes. Ils sont néanmoins importants puisqu'ils touchent les gens, mais pas nécessairement autant de gens que ceux dont le ministre et moi-même avons parlé.

Un problème qui se pose à l'occasion concerne les régions qui sont utilisées pour le programme d'assurance-chômage, et plus particulièrement les variations régionales dont il s'agit en fait ici. Chaque fois que l'on établit des limites, physiques, idéologiques, émotionnelles ou spirituelles, ce sont les gens situés les plus près de ces limites qui en souffrent. Je ne prétends donc pas que l'on air voulu créer ainsi des problèmes, mais ces problèmes existent bel et bien et j'en donnerai un exemple au ministre.

La circonscription de Simcoe-Nord est divisée en deux aux fins du taux de variation régionale: la région de la baie Georgienne et la région de Toronto. Je suis persuadé que les habitants de la région de la baie Georgienne auraient souhaité faire partie de la région de Toronto pour des raisons autres que l'assurance-chômage, mais le fait est que deux petites agglomérations de cette région font partie de l'aire de Toronto, soit celles de Rama et de Mara. Malheureusement, celles-ci connaissent des taux de chômage élevés, mais elles se trouvent dans la région de Toronto. C'est donc dire que les gens qui travaillent à Rama et à Mara doivent compter un plus grand nombre de semaines pour avoir les mêmes droits que leurs frères à Orillia qui se trouve dans leur région à proprement parler.

Le comité de révision des limites des régions en a été informé, mais il s'est borné à répondre qu'ils devront attendre le résultat du recensement de 1981. Soit dit en passant, en décembre 1979 le MEER présentait un rapport dans lequel il incorporait à la région ces agglomérations qui, d'après lui, seraient durement éprouvées par le chômage vers le milieu des années 80; c'est dire que le ministre tenait des renseignements précis du MEER qui dans ce rapport daté de décembre 1979 mentionait Owen Sound, Orangeville, Barrie, Orillia, Lindsay et Peterborough comme autant d'endroits qui souffriraient de taux de chômage élevés dans cinq ou six ans.

Les habitants des petits villages de Rama et de Mara voueraient une reconnaissance éternelle au gouvernement s'il les incorporait à la région de la baie Georgienne plutôt qu'à celle de Toronto: ils ne seraient plus alors assujettis à des conditions qu'ils estiment injustes—et à juste titre—pour le taux de variance.

Il y a un ou deux autres points que je voudrais signaler au ministre. Je sais qu'il a déjà envisagé l'un d'entre eux ailleurs, mais je crois que la crédibilité de son ministère—et de fait, notre crédibilité à tous—pourrait être améliorée. Quand nous parlons du chômage à la Chambre, nous utilisons les données statistiques qui corroborent davantage nos allégations. Je ne m'en excuse pas, et personne n'a à le faire, selon moi, parce que nous agissons tous de la même manière, mais nous ne contribuons certes pas à instruire le grand public quand nous utilisons une série étonnante de statistiques qui sont destinées en somme à étayer nos propres arguments. Le ministère, le gouvernement et nous tous devrions trouver une définition de l'emploi et du chômage que nous pourrions utiliser et comprendre.

Par exemple, le ministre et de nombreux députés savent—mais beaucoup de gens ne le comprennent pas—que, parmi les chômeurs, nous ne comptons pas ceux qui ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage. Ils peuvent encore être sans travail, mais ils n'ont plus de prestations. Ne sont pas compris non plus ceux qui n'y ont jamais eu droit, parce que, pour une raison ou pour une autre, ils n'ont jamais été admissibles. Ces gens demeurent sans travail. Les personnes saines de corps qui reçoivent cependant l'assistance sociale ne sont pas incluses dans les statistiques sur le chômage. Les personnes qui, en désespoir de cause, ont simplement abandonné toute recherche active d'un emploi n'y figurent pas non plus. En fait, pour être comptabilisé dans les statistiques, d'après Statistique Canada, il faut avoir été à la recherche active d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Comme je viens de l'expliquer, il existe bien des raisons pour lesquelles les gens n'entrent pas dans cette catégorie, sans qu'on les considère pour autant comme chômeurs. En fait, une personne pourrait fort bien n'avoir travaillé qu'une journée en trois mois, et ne pas être recensée comme demandeur d'emploi si cette journée de travail a été effectuée pendant les quatre semaines précédentes. Je tiens à préciser que je n'impute nullement cet état de choses au ministre ou à son ministère. Je crois simplement qu'au fil des années, nous avons fossilisé l'emploi et le chômage en y ajoutant de nouveaux principes sans jamais cependant les expliciter.

Nous disposons de trois organismes distincts auxquels a recours le gouvernement—et nous aussi d'ailleurs—pour établir différentes statistiques. A mon avis, bien des décisions politiques sont aujourd'hui fondées non pas sur la compréhension de la réalité, mais bien sur l'interprétation des statistiques se rapportant à cette réalité, et dans ce cas, nous aurions vivement intérêt à nous doter d'une définition franche, précise et pertinente de l'emploi et du chômage, laquelle aura obtenu l'assentiment général, afin de toujours parler de la même chose.

Enfin, si vous me le permettez, j'aimerais faire une observation au sujet du lien qui existe entre le chômage et le bien-être. J'ai déjà signalé qu'il y a un très grand nombre de personnes qui ne figurent pas sur les listes de chômeurs mais qui souffrent quand même parce qu'elles sont sans emploi. Évidemment, celles qui touchent des prestations de bien-être social tombent dans cette catégorie. De plus en plus, à mesure que la situation se dégradera—et le ministre a bien dit que ce sera le cas au cours des prochains mois, jusqu'en 1983 et même plus longtemps—nous devrons nous assurer que nous ne servirons pas nos propres fins en évitant d'inscrire les gens sur les listes de chômeurs, préférant plutôt les confier aux services de bien-être.

Je rappelle au ministre deux pensées très claires qui viennent à l'esprit des gens qui ont à choisir entre l'assurance-chômage et les prestations de bien-être: ils préfèrent l'assurance-chômage parce que, peu importe les euphémismes que nous employons pour essayer de dorer la pilule, les prestations de bien-être, contrairement à l'assurance-chômage, laissent des stigmates. Le fait est que les gens s'attendent encore aux prestations d'assurance-chômage comme si elles leur sont dues. Je pourrais peut-être m'exprimer en termes plus facilement acceptables, mais c'est la réalité. Il faut éviter de rechercher le moyen facile de réduire le nombre de chômeurs que donnent les statistiques en faisant de certains prestataires de l'assurance-chômage, des assistés sociaux, car les intéressés en subissent des répercussions sur le plan personnel et émotif, et je crois qu'on compromet ainsi leurs possibilités futures d'emplois.

La seconde raison pour laquelle nous éviterons, je l'espère, d'adopter cette solution de facilité, est que le coût de l'assistance sociale est assumé, bien sûr, par les trois niveaux de gouvernement. Cependant, comme le sait pertinemment le ministre, c'est aux administrations municipales que revient la plus lourde part. Vous vous en souvenez probablement, monsieur l'Orateur, les ressources dont disposent ces administrations pour payer ces coûts et en même temps faire face à leurs autres obligations sont déjà très maigres.

Ce sont ces deux raisons qui m'incitent à reprendre une vieille question dont je n'ai pas beaucoup entendu parler—du moins pas par rapport aux deux points que j'ai soulevés—et concernant le lien à faire entre l'assurance-chômage et l'assistance sociale. Les deux régimes sont des assurances, constituent une protection, mais l'un des deux non seulement a sur le bénéficiaire des effets adverses mais il impose à un niveau donné de gouvernement des charges trop lourdes.

Enfin, je rappelle que nous attendons impatiemment d'entreprendre l'étude du bill C-115. J'espère que ce sera très bientôt. Je ne suis pas leader parlementaire de mon parti, mais j'ai bien quelques idées sur ce projet de loi, que je ne manquerai pas de présenter le moment venu. Le bill C-115 n'est pas sans rapport avec le bill C-114. Le bill C-115 saura, je l'espère, ranimer notre foi en l'avenir et, en ce sens, le bill C-114 sert à nous rappeler de façon mitigée les erreurs du passé. Ces deux bills ont quelque chose de commun et nous aurons certainement de nombreuses remarques à faire au sujet du bill C-115. Dans ce dernier cas, nous appuierons le ministre chaque fois qu'il fera un bon coup, mais nous le dénoncerons chaque fois qu'il fera le contraire.

• (1240)

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de participer à l'étude du bill C-114. Sans doute le ministre ne sera-t-il pas très satisfait lorsque je lui dirai que je n'entends pas suivre son conseil et traiter exclusivement du domaine de l'assurance-chômage. Au cours de son exposé, le ministre a promis de présenter à l'automne une mesure législative et que les députés pourraient tout à loisir l'examiner et dire ce qu'ils en pensent. Si jamais cela arrivait, ce serait la première fois depuis trois ans que je suis député. D'habitude, avec le gouvernement actuel, nous n'avons pas beaucoup

l'occasion d'étudier les mesures législatives et de signaler leurs points faibles.

Ces dernières années, j'ai fait partie du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale qui a consacré beaucoup de temps à étudier les différents aspects de la défense nationale et des affaires étrangères et à élaborer des recommandations dont le gouvernement n'a pas tenu compte. La preuve la plus récente en est la réduction des crédits alloués aux forces de réserve, réduction contre laquelle notre comité s'était prononcé.

Les statistiques officielles indiquent qu'entre 1.2 et 1.3 million de Canadiens sont présentement en chômage. Nous savons tous qu'en réalité, il y en a près de deux millions, c'est-à-dire trop pour nous demander de limiter nos interventions.

Dans ma circonscription, la situation est à peu près la même que partout ailleurs. Le taux de chômnage est élevé. Nous avons 11 réserves indiennes où le taux de chômage dépasse 75 p. 100. Durant certaines périodes de l'année, le taux de chômage oscille entre 90 et 95 p. 100 dans certaines réserves, notamment dans celle d'Easterville où, en dehors de la saison de pêche, il n'existe qu'une demi-douzaine d'emplois—deux au bureau de la bande, deux dans les écoles et deux pour la vidange des toilettes. Il y a environ 1,000 Indiens dans la réserve, mais seulement une demi-douzaine ou une douzaine d'emplois permanents et, pourtant, le ministre nous demande de ne pas nous étendre sur le sujet.

Depuis quinze jours, les Indiens de la réserve de Peguis manifestent devant le bureau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de Winnipeg à cause de la crie aiguë du logement qui sévit dans la réserve. Il leur faudrait près de 120 nouvelles maisons. Mis au courant de cette situation, le gouvernement n'accorde pourtant aux autochtones que de quoi en construire une dizaine. Plutôt que de profiter de l'ocassion pour procurer de l'emploi et des logements dans les réserves, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien préfère inviter les autochtones à obtenir des prêts hypothécaires de la SCHL par l'entremise des banques. Comment vont-ils rembourser leurs hypothèques s'ils n'ont pas de travail?

Je voudrais maintenant parler de la façon dont le gouvernement a fui ses responsabilités en matière d'assurance-chômage depuis une dizaine d'années. Les dispositions du projet de loi C-114 n'ont rien de fracassant et mon parti n'a pas l'intention de s'y opposer non plus. Comme on le sait, ce projet de loi vise à prolonger l'application de la disposition selon laquelle la période de référence peut varier de 10 à 14 semaines selon le taux de chômage dans les régions, disposition que nous approuvons. L'autre solution consisterait à exiger de tous les travailleurs canadiens qu'ils aient 14 semaines à leur actif pour toucher des prestations d'assurance-chômage, quel que soit le taux de chômage dans leur région.

Les conditions à remplir pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage étant variables, les travailleurs des régions de chômage élevé, qui ont plus de mal à se trouver un emploi, peuvent toucher des prestations après un moins grand nombre de semaines de gains assurables. Sans cela, bien des travailleurs saisonniers, dans l'industrie du tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard, de la pêche marine ou lacustre, n'y auraient pas droit.

Signalons que ces variations de conditions n'ont pas toujours existé. En 1971, le député de Lincoln (M. Mackasey), alors ministre chargé du programme, a introduit une mesure législative à application progressive qui rallia l'appui unanime de la Chambre. Je veux dire, sa loi sur l'assurance-chômage. Dans cette société juste qu'on oublie trop souvent, cette loi devait constituer la clef de voûte du revenu annuel garanti.

La loi sur l'assurance-chômage de cette année-là réduisait de beaucoup les exigences à satisfaire en matière d'admissibilité, soit de 30 semaines d'emploi assurable sur une période de deux ans, à huit semaines sur un an. Elle s'inspirait du principe que c'est au gouvernement, en grande partie, qu'il incombe de contrôler le chômage régional et structurel.

Alors que le programme d'assurance-chômage proposé en 1941 fixait la contribution du gouvernement fédéral à 20 p. 100 du coût du régime, la loi de 1971 prévoyait que le gouvernement devait assumer le coût des prestations d'assurance-chômage lorsque le taux de chômage excédait 4 p. 100 ainsi que des prestations des gens en chômage pour une période prolongée. De cette façon, le gouvernement avait intérêt à maintenir le chômage au plus bas niveau possible. Parce que le gouvernement a accepté cette responsabilité, sa contribution au régime d'assurance-chômage a augmenté lorsque le taux de chômage a crevé le plafond de 4 p. 100 prévu pour les années 70.

En 1971, la contribution du gouvernement s'élevait à 19 p. 100 de la totalité des coûts, le reste étant financé par les cotisations des employeurs et des employés, en vertu de l'entente sur les primes d'assurance-chômage. En 1975, la contribution du gouvernement était passée à 51 p. 100 de l'ensemble des paiements d'assurance-chômage. De 19 p. 100 en 1971 à 51 p. 100 en 1975, cela représente tout un bond, mais un bond qui montre bien que le gouvernement se doit d'assurer le plein emploi dans le pays. C'était évidemment l'entente quand le nouveau programme d'assurance-chômage a été introduit en 1971.

Le gouvernement a été évidemment contrarié de voir sa part du coût de l'assurance-chômage prendre autant d'ampleur, mais qu'a-t-il fait? Les gouvernements libéraux des années 70 ont-ils pris des mesures pour que le Canada redevienne maître de son économie et crée plus d'emplois? Absolument pas. A différentes reprises, il a en fait réduit les crédits pour la création d'emplois. Pour réduire les coûts du chômage, il a présenté un train de mesures législatives qui ont fait retomber la charge financière de l'assurance-chômage sur le secteur privé au moyen de la contribution que les employés et les employeurs versent au programme d'assurance-chômage.

Il a fait pis, monsieur l'Orateur. Nous pouvons tous constater que les programmes économiques du gouvernement n'ont pas réussi à contenir le taux de chômage à 4 p. 100 au cours de la décennie 70. En fait, en 1979, le gouvernement a modifié sa propre définition du plein emploi et fixé à 6 p. 100 le point auquel on pouvait prétendre avoir atteint le plein emploi. C'est avec nostalgie que nous évoquons ce taux de 6 p. 100, monsieur l'Orateur.

• (1250)

Étant donné le nombre grandissant de travailleurs qui ne pouvaient trouver d'emploi, les gouvernements libéraux et le gouvernement conservateur transitoire ont cherché à resserrer les conditions d'admissibilité afin que moins de gens puissent toucher des prestations d'assurance-chômage. C'est quatre ans seulement après que la nouvelle loi sur l'assurance-chômage avait été introduite en 1971 que les libéraux ont entrepris de la démanteler. Comme il était évident que le chômage allait demeurer au-dessus du niveau de 4 p. 100 prédit pour le reste de la décennie, le seuil au-dessus duquel le gouvernement devait assumer le coût des prestations initiales est passé de 4 p. 100 à la moyenne du taux de chômage pour une période de huit ans. En 1977, le gouvernement a réussi à se défaire de son obligation d'assumer le coût du chômage prolongé. En effet, le bill C-27 a éliminé deux périodes de prestations prolongées dont le gouvernement était auparavant entièrement responsable. Le même projet de loi a introduit les exigences variables d'admissibilité que nous étudions aujourd'hui.

La plupart des députés d'en face affirmeront sans doute que les exigences variables avaient pour objet de promouvoir l'équité régionale en ce qui concerne le programme d'assurance-chômage. Je soutiens que c'est insensé. Après que les exigences ont été imposées, les chômeurs des régions des provinces de l'Atlantique les plus durement touchées devaient avoir dix semaines de rémunération assurable pour pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage, au lieu de huit semaines. Comment le fait de rendre plus difficile l'accès à l'assurance-chômage peut-il promouvoir l'équité régionale? C'est de la logique libérale. Les libéraux rendent difficile l'accès aux prestations d'assurance-chômage, puis ils rendent la chose encore plus difficile aux gens qui ne vivent pas dans les régions qui sont les plus durement touchées par le chômage; ils disent l'avoir fait pour promouvoir l'équité régionale.

L'introduction de ces exigences en 1977 n'avait rien à voir avec l'équité régionale. C'était uniquement pour amadouer les députés libéraux de l'arrière-ban des régions où le chômage était élevé, lesquels protestaient contre l'intention du gouvernement de faire passer de 8 à 12 le nombre de semaines donnant droit à des prestations d'assurance-chômage. La tactique semble avoir réussi; les députés de l'arrière-ban ce sont tus et quiconque aujourd'hui veut sauver le programme chancelant d'assurance-chômage est forcé d'appuyer les exigences variables d'admissibilité.

Puisque l'assurance-chômage a fait l'objet d'un examen approfondi en 1971, chaque amendement présenté par le gouvernement libéral ou celui de mes collègues conservateurs à ma droite n'a finalement eu d'autre effet que de serrer la vis aux Canadiens afin d'en priver davantage de prestations, ce qui permet au gouvernement fédéral de réaliser de plus grandes économies. Évidemment, cela n'aurait pu se faire si l'on n'avait pas auparavant essayé de convaincre les électeurs que c'était dans leurs intérêts bien compris.

Le bill C-14 a été imposé par la force au Parlement en 1978. Il avait été précédé d'une campagne publicitaire très subtile destinée à convaincre les Canadiens que bien des gens trompaient l'assurance-chômage et que beaucoup ne voulaient pas vraiment travailler. Puis, après avoir essayé de convaincre le public qu'il était essentiel d'empêcher les chômeurs d'abuser du programme, le gouvernement fédéral a entrepris d'en abuser à sa propre façon en s'emparant de plus de 900 millions de dollars grâce au bill C-14. En effet, il a fait en sorte que ce soit le contribuable et non plus le gouvernement qui assume les coûts de la période prolongée des prestations et a rendu encore plus difficile l'admissibilité aux prestations. Ce sont les jeunes et les femmes, ces deux catégories de la population active qui ont le plus de difficulté à trouver des emplois, qui ont été victimes des abus du gouvernement.

Finalement, en 1980, le gouvernement a présenté une loi pour se soustraire davantage à ses responsabilités en matière de partage des coûts de l'assurance-chômage. On a donc supprimé la moyenne mobile des huit années. Ainsi, le gouvernement ne devait plus assumer la responsabilité financière de l'assurance-chômage si le taux de chômage atteignait des proportions excessives. Maintenant, le gouvernement ne contribue qu'aux prestations régionales prolongées. Cette tactique a permis au gouvernement d'économiser quelque 360 millions en 1980-1981. Jugeant que cela n'était pas suffisant, il a commencé à s'emparer des fonds de l'assurance-chômage auxquels souscrivent les travailleurs et leurs employeurs afin de financer d'autres entreprises gouvernementales. En avril 1980, un décret du conseil faisait supporter à la CAC les coûts du service national de placement, soit quelque 202 millions en 1980, qui n'étaient donc plus à la charge du gouvernement du Canada. L'an dernier, les 188 millions des coûts de formation en cours d'emploi ont été financés à l'aide des contributions d'assurance-chômage de quelque 190 millions de dollars pour financer le programme de travail partagé. Voilà ce qu'a fait le gouvernement du Canada au lieu de prendre des mesures concrètes pour créer des emplois à l'intention des milliers de Canadiens menacés de licenciement, victimes de la politique économique du gouvernement.

Nous avons cependant de bonnes raisons de craindre, monsieur l'Orateur, que le ministre n'ait en réserve des modifications encore pires du régime d'assurance-chômage. Je fais allusion aux recommandations de l'équipe de travail sur l'assurance-chômage que le gouvernement a divulguées à regret l'été dernier. Je dis à regret, car je crois que si mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent) n'avait pas obtenu une copie de ce rapport et ne l'avait pas rendu public, il n'aurait pas encore été publié.

J'ai souligné précédemment que la part des coûts d'assurance-chômage assumée par le gouvernement a diminué avec chaque modification depuis 1977. En 1980, le bill C-3 a réduit la contribution du gouvernement à 20 p. 100 des coûts, soit le niveau qui existait avant que le projet C-229 du député de Lincoln ne soit adopté en 1971. Cependant, si certaines recommandations du rapport de l'été dernier étaient appliquées, le gouvenrement n'aurait qu'à assumer une part de 15 p. 100 plutôt que d'assumer la responsabilité pour quelque partie que ce soit du programme, qui est coûteux à cause de l'incapacité du gouvernement de créer de l'emploi aux endroits voulus.

Ces recommandations auraient également pour effet d'éliminer complètement les prorogations régionales du droit aux prestations. Si elles sont appliquées, dorénavant la Commission d'assurance-chômage visera surtout le développement du marché du travail au lieu de protéger les revenus. Les personnes vivant dans les régions les plus touchées par le chômage seront pénalisées du fait que la période donnant droit aux prestations,

qui est à l'heure actuelle de 10 à 14 semaines, passera de 15 à 20 semaines. Ainsi, au nom de l'égalité entre les régions, de nombreux travailleurs des provinces maritimes n'auront plus droit aux prestations et devront aller chercher du travail dans l'Ouest. Le groupe d'étude a justifié ce changements en invoquant des allégations selon lesquelles les chômeurs abusent du programme. Il a souligné que les travailleurs terre-neuviens pouvaient maintenant toucher 42 semaines de prestations en ne travaillant que dix semaines alors que les Albertains doivent en travailler 14 afin d'avoir droit à 14 semaines de prestations.

L'équipe de travail a indiqué que cette disparité encourageait les Terre-Neuviens à compter de plus en plus sur l'assurance-chômage et elle a laissé entendre, ce faisant, qu'ils ne travailleraient que le nombre de semaines requis pour avoir droit de nouveau aux prestations. C'est plutôt insultant pour tous les travailleurs du Canada. Même à Terre-Neuve, où le taux de chômage est supérieur à presque tout ce qu'on retrouve ailleurs au Canada, seulement 12 p. 100 des bénéficiaires ont touché leurs prestations jusqu'au bout en 1979.

Puis-je me permettre de signaler qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

[*Traduction*]

La séance reprend à 2 heures.

M. Sargeant: Monsieur l'Orateur, avant 1 heure je parlais du rapport présenté l'an dernier par le groupe d'étude de l'assurance-chômage et de la façon dont il avait injustement cité l'exemple des travailleurs terre-neuviens comme étant typique de ceux qui, selon le gouvernement, apprennent à compter sur l'assurance-chômage. Le groupe d'étude n'a pas tenu compte de ce que la région Atlantique a un plus fort pourcentage de retours aux prestations pour la raison qu'il n'y a pas d'emplois ou qu'ils sont souvent saisonniers. Comment le gouvernement peut-il prendre au sérieux les conclusions d'un groupe de travail qui s'est tant acharné sur les victimes?

Comme dans le cas de tous les autres changements apportés depuis 1971 au programme d'assurance-chômage, il est clair que si le gouvernement recommande d'allonger la période d'admissibilité et d'abréger la durée de paiements des prestations, c'est pour réduire ses frais de participation à ce programme. En outre, et pour favoriser les migrations de travailleurs vers les chantiers des infortunés mégaprojets gouvernementaux, le groupe d'étude recommandait uniquement de contraindre les travailleurs à s'en aller dans l'Ouest où les emplois devaient se créer.

• (1410)

D'après les recommandations présentées l'an dernier par le groupe d'étude de l'AC, le taux de chômage régional devait continuer de servir à calculer la durée des prestations accordées aux bénéficiaires. Cette durée devait varier d'un bout à l'autre du pays, allant de 20 semaines aux endroits où le chômage était inférieur à 6 p. 100 jusqu'à 50 semaines au maximum. Cependant, dans les régions les plus touchées par le chômage, rien ne garantissait aux bénéficiaires ces 50 semaines de prestations. La durée maximum des prestations devait varier de 20 à 40 semaines dans la plupart des cas. Seuls ceux qui avaient la chance de conserver un emploi pendant 35 semaines complètes avant de demander des prestations auraient la possibilité de toucher ces prestations pendant plus de 40 semaines.

Le groupe d'étude prétend que ces changements sont nécessaires pour rétablir l'incitation au travail et pour habituer les gens à travailler plutôt qu'à toucher des prestations d'assurance-chômage. Ce groupe d'étude créé par le ministre a dit à la population canadienne qu'elle ne tient pas vraiment à travailler, qu'elle a plus tendance à émarger à l'assurance-chômage qu'à travailler. Je rejette cette accusation, car c'est bien de cela qu'il s'agit. On accuse les travailleurs canadiens d'être paresseux et de devoir se faire aiguillonner par leur gouvernement pour contribuer au bien-être général de la population. Belle morale victorienne!

Même à Terre-Neuve, là où il est plus difficile que dans toute autre région de trouver du travail, seulement 12 p. 100 des prestataires touchent leurs prestations jusqu'à épuisement. C'est pour moi la preuve que les travailleurs terre-neuviens, comme tous les autres Canadiens, veulent effectivement travailler. Le gouvernement leur a enlevé le droit au travail à cause de ses programmes économiques désastreux et il leur reproche maintenant d'être chômeurs.

Depuis longtemps, on a défini quatre types de chômage: saisonnier, frictionnel, cyclique et structurel. On constate maintenant que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et ses analystes voudraient nous faire croire qu'il existe une autre catégorie très importante de chômage dont on n'a pas tenu compte par le passé. C'est le chômage intentionnel.

Le nouveau parti démocratique affirme qu'il est faux d'accuser les travailleurs canadiens d'être paresseux au point où le gouvernement soit obligé de les priver d'assurance-chômage. Faisant preuve du cynisme le plus honteux, du cynisme libéral, le gouvernement, par sa politique monétaire et sa politique fiscale, jette au chômage des milliers de Canadiens pour leur reprocher ensuite d'être chômeurs ou d'habiter dans une région où le chômage est élevé.

Selon les constatations du groupe de travail, si l'on rend les règlements plus sévères et que l'on réduise encore les prestations, cela fera baisser d'environ 220 millions de dollars le montant des prestations versé par le gouvernement.

Cependant, les travailleurs canadiens peuvent encore respirer puisque le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a décidé qu'il était souhaitable de maintenir le statu quo pour au moins une autre année. Mais il semble que ce que le ministre leur réserve est encore pire que ce qu'ils endurent maintenant.

Il serait intéressant de rappeler ce que le député de Lincoln, parrain de la loi de 1971, disait au sujet de la série d'amendements apportés à la loi au cours des années 70. Je cite le député:

... depuis que la loi sur l'assurance-chômage avait été adoptée en 1971, après avoir satisfait aux vœux de tous les députés à la Chambre, on a apporté pas moins de cinq ou six modifications à la loi, sauf erreur. Chacune de ces mesures modificatives comportait notamment un article ou une disposition visant à

décharger subtilement le gouvernement et le Fonds du revenu consolidé du fardeau du chômage, pour le faire endosser aux employeurs et aux salariés à tel point que la situation est devenue quasiment absurde. Je dirais que l'on a ainsi effectué un transfert de près d'un milliard de dollars.

Il continue:

Avant de parler des modifications, je tiens à dire qu'il aurait été plus honnête de leur part (les bureaucrates) d'avouer au Parlement qu'ils s'étaient trompés dans le calcul du taux de chômage, en 1970, lorsqu'ils ont affirmé qu'il se chiffrait en moyenne à 4 p. 100, et que, pour des raisons indépendantes de leur volonté—la crise énergétique ou la croissance imprévue de la population active sont de bons exemples—il aurait été plus réaliste de prédire un taux de chômage de 6 p. 100. Ils auraient pu faire les ajustements nécessaires, et je crois que le Parlement aurait compris, que l'opposition aurait compris et que les Canadiens auraient compris.

Au lieu de cela, chaque fois que l'on nous a présenté des modifications, par hasard ou à dessein, nous avons eu droit auparavant à une campagne savamment orchestrée sur les prétendus abus du régime. Ainsi, on conditionnait les gens et on les préparait à accepter ces modifications supposément destinées à réduire les abus ou à resserrer les mécanismes de contrôle; en fait, leur objectif principal était de transférer aux employeurs et aux salariés une partie du fardeau financier du gouvernement. Je pense que cela était très injuste.

Le député de Lincoln, membre du gouvernement doit être désolé de siéger à la Chambre et de voir ce que fait son gouvernement à l'égard de l'assurance-chômage. Après avoir exhorté le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en 1980, à protéger le programme d'assurance-chômage contre ceux qui étaient déterminés à le saboter, après avoir prévenu le ministre de ne pas écouter ceux qui préconisaient d'utiliser les cotisations versées par les travailleurs et les employeurs à l'assurance-chômage pour financer les programmes gouvernementaux, en lui disant que le gouvernement devrait payer les programmes d'assurance-chômage à partir des recettes gouvernementales, le ministre a fait exactement le contraire, malgré tous ces avertissements de la part d'un membre de son propre parti. Il a présidé aux mesures qui ont abouti au démantèlement du programme d'assurance-chômage dans notre pays et a détourné des millions de dollars provenant des cotisations à l'assurance-chômage pour les consacrer à des programmes gouvernementaux.

En raison de l'action combinée de la récession créée volontairement par le gouvernement, sous prétexte d'adopter une stratégie économique en vue de lutter contre l'inflation, et du démantèlement du programme d'assurance-chômage, celui-ci et tout le système des services sociaux sont gravement menacés.

La caisse d'assurance-chômage, créée à partir des cotisations des employés et des employeurs, va peut-être connaître un déficit de 1.2 milliard de dollars et peut-être même plus, par rapport aux demandes de prestations. En février dernier, la caisse d'assurance-chômage a dû débourser 650 millions de dollars, soit près du double des versements mensuels moyens de l'an dernier, qui étaient de l'ordre de 370 millions de dollars. Au lieu de coûter 4.8 milliards de dollars comme l'an dernier, l'assurance-chômage risque de nous coûter de 8 à 10 milliards cette année. Et cela ne tient pas compte des 200 millions de dollars et plus correspondant à la gestion du Service national de l'emploi, ni des 188 millions de dollars consacrés à la formation à l'emploi ni encore des 190 millions de dollars consacrés au programme de partage du travail, autant de frais imputés à la caisse d'assurance-chômage.

Le gouvernement ayant renoncé au système du partage des frais de l'assurance-chômage pour imputer les frais de ses autres programmes à la Caisse d'assurance-chômage, les Canadiens qui ont eu la chance de sortir indemnes d'une autre année de lutte contre l'inflation par le gouvernement sans perdre leur emploi, verront leurs cotisations d'assurance-chômage augmenter de façon spectaculaire. Il y a 270,000 emplois de moins cette année que l'année dernière. Comme l'on s'attend que le chômage continue à augmenter, il est peu probable que le nombre de cotisants entre lesquels les frais sont répartis augmente l'an prochain.

Ce n'est pas tout. La caisse d'assurance-chômage sera évidemment bien vite épuisée. Cette année, le gouvernement va relever les cotisations pour éponger son déficit, l'année prochaine. D'ici la fin de l'année, de nombreux Canadiens n'auront plus droit aux prestations et devront chercher de l'aide ailleurs. Bien sûr, ils préféreraient trouver du travail, mais, la triste vérité, c'est que la plupart d'entre eux n'en trouveront pas. Le chômage atteint un niveau record et les analystes du gouvernement prédisent eux-mêmes que l'économie candienne va encore subir des revers cette année au lieu de remonter la pente ce qui va faire disparaître encore plus d'emplois. C'est la première fois depuis 1954 que l'économie canadienne a enregistré un recul.

Sans emploi, que vont devenir ces pauvres gens? Malheureusement, ils seront obligés de s'adresser aux services d'assistance sociale des provinces qui ne sont pas du tout équipés pour faire face à une telle augmentation de la demande. Par le passé, lorsqu'il y avait une récession, les travailleurs pouvaient souvent trouver un emploi temporaire grâce auquel ils gagnaient de nouveau le droit à l'assurance-chômage. Leurs chances à cet égard deviennent extrêmement minces. D'une part parce qu'il y a 270,000 emplois de moins cette année que l'année dernière et d'autre part, parce que la récession économique se poursuit. Mais il y a également le fait que le gouvernement ne cesse de réduire la protection offerte par l'assurance-chômage afin d'économiser de l'argent. Il vient encore de le faire alors qu'il est plus nécessaire que jamais d'avoir un programme d'assurance-chômage efficace.

• (1420)

Pendant les récessions des années 70, l'assurance-chômage a été le principal facteur de stabilisation qui a contribué à limiter l'ampleur de la crise; mais maintenant, alors que le gouvernement entraîne délibérément le pays sur la voie de la dépression, il le fait après avoir considérablement affaibli le programme d'assurance-chômage. Qu'arrivera-t-il à l'économie canadienne lorsque l'assurance-chômage et l'assistance sociale s'effondreront en raison du nombre croissant de chômeurs canadiens?

Je voudrais enfin me pencher sur deux articles particuliers du règlement de l'assurance-chômage que je juge particulièrement discriminatoires. Le premier concerne les travailleurs agricoles. L'article 16 du règlement stipule que pour déterminer l'admissibilité d'un travailleur aux prestations d'assurance-chômage, seuls les emplois d'une durée de 25 jours ou plus chez le même employeur seront considérés comme ouvrant droit à des gains assurables. Les travailleurs agricoles sont, autant que je le sache, le seul groupe de travailleurs réguliers touchés par cette condition. En effet, il est fort possible qu'un travailleur agricole, par exemple dans la vallée du Fraser, travaille régulièrement pendant six mois, mais pas chez le même fermier. Les travailleurs agricoles se déplacent souvent au gré des récoltes et vont d'une ferme à l'autre, ne travaillant que quelques semaines, voire même quelques jours, chez le même

employeur. Il arrive assez souvent que la règle des 25 jours les prive des prestations auxquelles ils auraient droit par ailleurs.

J'espère ne pas avoir besoin de rappeler à la Chambre que les travailleurs agricoles vivent et travaillent souvent dans des conditions inhumaines et dangereuses, touchent des salaires de famine, travaillent sans arrêt pendant de nombreuses heures et font même l'objet de discrimination raciale. L'article 16 ne sert malheureusement qu'à perpétuer ce système d'exploitation de la main-d'œuvre à contrat que les travailleurs agricoles sont souvent obligés de supporter, car en s'adressant aux services d'un embaucheur, le travailleur agricole travaille, en fait, tout le temps pour le même employeur, quel que soit le nombre de fermes où il est employé. Voilà quel est le principal service offert par ces embaucheurs de main-d'œuvre agricole qui empochent ensuite un pourcentage élevé du salaire du travailleur, allant même parfois jusqu'à 40 p. 100. Mais de nombreux travailleurs agricoles sont confrontés à un choix difficile, car il leur faut choisir de travailler en indépendants, sans avoir le droit de toucher les prestations d'assurance-chômage en hiver, ou bien de travailler pour un embaucheur qui empoche une grande partie de leur salaire.

L'automne dernier, le Syndicat canadien des travailleurs agricoles a fait des démarches auprès de la Commission canadienne des droits de la personne pour qu'elle se prononce sur l'article 16 du règlement de l'AC. Le syndicat a fait valoir que l'article favorisait la discrimination raciale, puisqu'il traitait inégalement les travailleurs agricoles, qui sont pour la plupart membres de groupes minoritaires. Si le syndicat a lancé de telles accusations, c'est parce que le gouvernement fédéral accorde son appui aux embaucheurs à cause des dispositions de l'article 16. Il a déclaré qu'en fait l'article 16 avait donné toute liberté d'action aux entrepreneurs sans scrupules.

Le Syndicat canadien des travailleurs agricoles demande au gouvernement de supprimer l'article 16 du règlement et je tiens à appuyer sa demande. En supprimant l'article 16, le gouvernement réalisera deux choses. D'une part, il rendra justice aux travailleurs agricoles et rendra inutiles les entrepreneurs qui exploitent ces travailleurs depuis trop longtemps.

Les règlements sur l'assurance-chômage sont également injustes envers les pêcheurs en eau douce qui sont très nombreux dans ma circonscription. Selon les règlements actuels, ces pêcheurs ont droit aux prestations pendant la morte saison, mais cette dernière s'étend uniquement de décembre à la mi-mai. Dans ma circonscription et dans de nombreuses autres régions des Prairies, la saison hivernale des pêcheurs s'étend généralement de novembre à mars ou avril. Lorsqu'ils sont mis à pied ou qu'ils ont déjà pêché leur quota en mars ou en avril, ils n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage pendant le reste de la morte saison. C'est un règlement injuste que mon collègue le député de Churchill (M. Murphy) et moi-même demandons au ministère de modifier depuis des mois et même des années. Le gouvernement se contente de dire qu'il étudie la question. Cela lui prend énormément de temps.

M. Young: Jusqu'aux prochaines élections.

M. Sargeant: Le nouveau parti démocratique appuie la mesure à l'étude aujourd'hui, le bill C-114. Étant donné la façon dont le régime d'assurance-chômage fonctionne actuellement et ce que le ministre semble envisager à cet égard, cette mesure peut contribuer efficacement à protéger les travailleurs canadiens qui occupent un emploi saisonnier. Nous exhortons le gouvernement à maintenir son appui au régime d'assurance-chômage et à renforcer les programmes. Néanmoins, nous avons certaines réserves à l'égard des propositions gouvernementales visant à rendre l'assurance-chômage plus efficace et à inciter les chômeurs à retourner au travail. Le gouvernement trouve là un bon prétexte pour ne pas protéger le revenu des travailleurs canadiens comme il en a la responsabilité. Bien sûr, tel devrait être le rôle de l'assurance-chômage. Elle devrait servir uniquement à protéger le revenu. Elle ne devrait pas remplacer la prospérité économique et la création d'emplois. Nous avons vu le gouvernement miser sur les mégaprojets énergétiques pour réaliser ses rêves de développement, mais ses beaux projets sont tombés à l'eau. Le gouvernement s'attend maintenant à ce que l'économie continue à battre de l'aile jusqu'à la fin de l'année, mais il n'a pas l'intention de la stimuler ou de proposer des programmes réalistes et efficaces pour endiguer le chômage. Ce que veulent tous les Canadiens c'est une stratégie économique qui créera des emplois pour leur assurer un revenu. Je suis ici depuis trois ans et rien de ce que j'ai vu ou entendu ne me permet de croire que le gouvernement fédéral, les libéraux ou les conservateurs ont la situation en main. Rien ne permet de croire que le gouvernement fédéral va nous proposer un tel programme.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir dire quelques mots dans ce débat. Tout comme mon collègue, le député de Rosedale (M. Crombie), je rappelle que notre parti a l'intention d'appuyer ce projet et de permettre son adoption dès cet après-midi afin qu'il puisse avoir force de loi, car nous savons les délais que le ministre doit respecter. Je tiens à souligner cependant que pendant que nous discutons de ce que je crois être des améliorations au régime d'assurance-chômage ou du moins du maintien de certaines dispositions en raison de la conjoncture économique, tout député qui participe au débat sur ce projet, toute personne qui constate que nous consacrons la journée à l'assurance-chômage doit certainement penser que nous discutons en fait d'un programme qu'il faut maintenir ou modifier non à cause des échecs du régime d'assurance-chômage mais bien plutôt à cause de la faillite de la politique économique de ce gouvernement, politique qui ne tient pas compte des réalités du pays. C'est cela la réalité derrière toutes les discussions, qu'elles portent sur la Commission d'assurance-chômage, les programmes d'emploi des étudiants ou autres. Si nous avions eu au Canada une bonne politique économique permettant de favoriser la croissance, d'encourager le secteur privé et de lui donner une confiance suffisante en notre pays, d'exploiter les énergies de ce secteur, une politique, disais-je donc, qui aurait poussé les Canadiens qui épargnent leur argent à investir cet argent à construire des usines et du matériel et à donner un nouvel essor à leurs entreprises, je crois que la Chambre n'aurait pas à se pencher comme elle le fait sur l'assurance-chômage et sur les problèmes avec lesquels les chômeurs sont aux prises.

Ce qui me gêne également, c'est de constater que lorsque nous discutons de cette question, nous parlons sans cesse de pourcentages de chômeurs et de la durée du chômage pour ces pourcentages. Or, ces statistiques cachent des personnes et des problèmes humains. Le gouvernement doit certes s'occuper de ces programmes également. Je sais que le ministre applique certains programmes de création d'emplois, de programmes d'été et ainsi de suite. Il sait tout comme moi que l'argent ainsi

dépensé permet de créer des emplois, mais des emplois coûteux et temporaires. J'espère que, lors de l'étude de son programme économique pour l'avenir, que ce soit avant ou après le sommet de Versailles, le gouvernement étudiera le coût de ces emplois, déterminera s'il n'y a pas un meilleur moyen de régler les problèmes des chômeurs de ce pays et s'occupera en particulier du problème de l'emploi pour nos jeunes.

La politique gouvernementale est loin d'être limpide. Non contents d'avoir adopté une politique malavisée, le premier ministre (M. Trudeau) et ses ministres ont ajouté à la confusion. Le 24 mai dernier à Vancouver, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a pris la parole lors de la conférence monétaire internationale. Je voudrais citer un passage de la page trois de son texte. J'imagine qu'il l'a suivi vu que rien n'indique le contraire et qu'il lit ordinairement ses discours. Voici donc ce qu'il a dit:

• (1430)

. . . Je pense que nous ne pouvons plus nous fier comme nous l'avons toujours fait à la politique financière pour stimuler la création d'emplois.

Voilà ce qu'il a déclaré. Le ministre semble étonné. Je l'ai été moi-même en lisant cette déclaration. Les programmes de création d'emplois dont s'occupe le ministre se fondent sur la politique financière. Le ministre prononce des discours un peu partout au Canada pour dire que le gouvernement compte sur des programmes de ce genre pour aider à créer des emplois. Certains disent que ces programmes ne sont pas efficaces et d'autres qu'ils pourraient l'être davantage, mais c'est sur de tels programmes que le gouvernement compte.

Ce qui embrouille les choses, c'est que le ministre se contredit. Il tient des propos équivoques. Cela sème la confusion.

Qu'est-ce que le président du Conseil du Trésor veut dire quand il affirme que nous ne pouvons plus compter comme nous l'avons toujours fait sur la politique financière pour stimuler la création d'emplois? Veut-il dire que le gouvernement a l'intention de supprimer les programmes de création d'emplois du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy)? Veut-il réduire l'importance de ces programmes? Ne veut-il pas les améliorer? Le ministre veut-il dire que le gouvernement ne songera pas à réviser le régime fiscal pour stimuler l'investissement?

Le président du Conseil du Trésor veut-il dire que le gouvernement laissera tomber les encouragements à la recherche industrielle qui sont essentiels au Canada? Ces stimulants découlent de la politique financière. Nous pourrions réaliser toutes sortes de progrès industriels et lancer de nouvelles industries de fabrication connexes grâce au secteur de technologie de pointe.

Le président du Conseil du Trésor a dit à Vancouver ce qu'il n'avait pas voulu dire à Kanata, dans ma circonscription, où les gens qui travaillent dans la technologie de pointe reconnaissent l'importance de la recherche industrielle. Le gouvernement cessera-t-il d'encourager ce secteur? Le gouvernement ne veut-il pas utiliser le régime fiscal pour encourager l'investissement et créer des emplois?

Le gouvernement se retire-t-il du secteur de la formation professionnelle? C'est un autre stimulant qui découle de la politique fiscale et qui crée des emplois. Les travailleurs sont formés pour les emplois disponibles. Le ministre veut-il dire que le gouvernement est incapable d'instaurer un régime fiscal qui encouragera les sociétés et les entreprises qui ont besoin d'employés spécialisés? Celles-ci ne peuvent pas attendre que le gouvernement se décide. Elles ont besoin de ces employés. Elles doivent créer leurs propres établissements de formation au lieu de faire venir des travailleurs de l'étranger puisqu'il y a tellement de jeunes qui cherchent un emploi.

Le président du Conseil du Trésor veut-il dire qu'il n'y aura pas de programmes pour favoriser les exportations? Qu'est-ce que le gouvernement dit au juste? D'une part, il dit qu'il ne comptera pas sur les stimulants fournis par la politique fiscale. D'autre part, il affirme qu'il appuie la recherche industrielle et tous ces autres secteurs importants.

C'est ce genre de contradiction flagrante qui rend si perplexes les hommes d'affaires, les jeunes qui cherchent une orientation et tous ceux qui s'inquiètent de la situation économique, puisque le message est différent selon qu'il est livré à Vancouver ou à Ottawa. Le message varie en fonction de l'auditoire.

Qu'a dit le ministre au juste? Que le gouvernement en avait assez des replâtrages. Jusqu'à présent, c'était un replâtrage ou rien du tout. Tout récemment encore, le gouvernement refusait de changer l'orientation de sa politique économique. C'était donc l'absence de solution la plus totale.

Les gens s'imaginent que le sommet de Versailles qui réunira les principaux dirigeants mondiaux sera l'occasion d'un réalignement général. J'espère qu'il en sera ainsi. J'espère aussi que ce sera une occasion de dissiper la confusion que le premier ministre a suscitée. Pendant que le président du Conseil du Trésor disait une chose à Vancouver, le premier ministre, si on en croit un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa, le 27 mai, affirmait pour sa part «que son gouvernement pourrait profiter d'un discours du trône à l'automne pour annoncer une nouvelle stratégie économique si le sommet de Versailles ne trouve pas de solution pour redresser la situation économique mondiale.»

Autrement dit, si Versailles est un échec, le Canada va accomplir par lui-même ce qu'il disait ne pas pouvoir accomplir. On nous a dit que nous étions dépendants des États-Unis, mais si Versailles échoue, c'en sera fini de la dépendance des États-Unis, nous agirons alors par nous-mêmes. Voilà le genre d'absurdité et de contradiction économiques qui irritent les Canadiens.

Car il serait temps de nous pencher sur notre propre situation. En revenant du lac Meach, le cabinet était aussi dépourvu d'idées nouvelles qu'il l'était avant. Cette fin de semaine-là, on a chauffé inutilement la bâtisse. Ils ont gaspillé votre argent, monsieur l'Orateur, le mien également, comme ils ont perdu leur temps, car ils n'ont pas trouvé la solution économique qui rendrait inutile le régime d'assurance-chômage. Nous n'en sortirons jamais. D'ailleurs, la situation suscite une certaine compassion. De temps à autre, les gouvernements doivent se montrer compatissants. Mais ils doivent aussi faire face à la réalité.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) dit à la Chambre qu'il n'y a rien que nous puissions faire, que nous devons nous en remettre aux Américains, que nous sommes pris dans le grand tourbillon de la conjoncture internationale. Le premier ministre dit que le gouvernement fera peut-être quelque chose après le sommet de Versailles. La question est de savoir pourquoi n'avoir rien fait avant Versailles. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas agi il y a deux ans, lorsqu'il promettait aux

Canadiens qu'ils auraient une vie meilleure avec un gouvernement libéral à Ottawa?

Ce que nous avons maintenant, c'est un nouveau slogan pour le Canada. Au lieu d'avoir une relance pour le Canada, nous avons un nouveau slogan: sous les libéraux les temps sont difficiles. Le Fonds monétaire international nous a montré à quel point. C'est la première fois de mémoire de nombreux Canadiens que nous connaissons ici une période de croissance négative.

M. Nystrom: Les années 30.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'estime que nous n'avons pas connu ce genre de situation depuis que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a vu le jour. C'est là le genre d'inconséquence que nous devons affronter.

Le gouvernement, qui dit aimer les petites entreprises, va les aider à cause des emplois qu'elles fournissent aux jeunes et aux autres travailleurs. Il va étudier à nouveau les modifications législatives possibles et les mesures qu'il pourrait prendre à l'égard des petites entreprises.

Il doit être affreux pour les députés d'en face de se rendre en fin de semaine dans leurs circonscriptions. Cela doit être drôlement dur pour eux. Ils ont toute ma sympathie. Toutefois, j'ai aussi de la sympathie pour les victimes de cette politique, qui est un tissu d'inconséquences et qui nuit non seulement à notre pays, mais encore à de nombreux Canadiens qui ont cru, en réélisant ce gouvernement, que quelque chose de raisonnable serait fait. Voilà où nous en sommes et c'est dans ce contexte que nous étudions ce projet de loi.

• (1440)

Je profite du fait que le ministre est ici pour lui faire une proposition dont je lui enverrai confirmation par la poste. Je recommande certaines modifications à la loi sur l'assurance-chômage ainsi qu'au niveau des allocations, car il existe certaines injustices à cet égard.

J'ai en main la lettre datée du 14 mai 1982 que m'a envoyée une de mes électrices, M^me^ M. E. Villeneuve du 4, promenade David, à Nepean en Ontario. Avec l'aide d'autres personnes, elle a préparé et fait circuler dans la région d'Ottawa-Carleton pour la faire signer, une pétition dans laquelle elle réclame des changements. L'idéal, c'est de faire consigner la lettre au compte rendu, car elle expose bien la situation. Voici ce que dit cette dame:

> Je conteste le fait que les femmes qui prennent congé pour l'adoption d'un bébé n'aient pas droit aux allocations de chômage.
>
> Les mères naturelles qui ont un bébé et sont en congé de maternité, reçoivent des allocations de chômage; par ailleurs, certaines catégories de fonctionnaires fédéraux reçoivent maintenant des indemnités supplémentaires de leur ministère. Les mères naturelles peuvent également reprendre leur travail dès qu'elles jugent avoir besoin de leur traitement.
>
> Les mères adoptives doivent prendre un congé de six mois, imposé par la Société d'aide à l'enfance, et elles ne reçoivent pas d'allocations de chômage ni d'indemnités de leur ministère.
>
> Le couple qui adopte un enfant assume de ce fait les obligations financières de l'État. L'adoption impose bien des contraintes et les délais sont très longs; aussi, les parents adoptifs ont bien le droit de jouir de privilèges analogues à ceux qu'ont les autres parents. A notre époque, personne ne peut se passer de traitement pendant six mois, et je paie mes primes d'assurance-chômage comme tout le monde.
>
> C'est extrêmement injuste et, en lisant la pétition ci-jointe, vous constaterez que bien d'autres personnes que moi s'insurgent contre une telle injustice qui est indéfendable. Il est temps que le gouvernement offre des allocations de chômage aux mères adoptives au lieu d'augmenter sans cesse les allocations des mères naturelles.

Voilà ce que pense cette dame, qui se trouve dans cette situation. Voici la fin de sa lettre:

> Je vous demande de présenter cette lettre et cette pétition au ministre. Je serais très heureuse de recevoir une réponse.

Je peux dire au ministre que je lui ai écrit aujourd'hui même et que je lui ai également fait parvenir la pétition. Mais comme nous devons cet après-midi parler, de la loi sur l'assurance-chômage, je vais lui faire directement part de mes vues.

Je suis certain que, s'il n'en tenait qu'à lui, les programmes du gouvernement seraient très différents. Il ne voudrait pas devoir se rendre à Winnipeg tous les jours pour y défendre les banalités du ministre des Finances qui soutient qu'il n'y a rien à faire. Je suis certain que c'est aussi le cas d'un tas de députés de l'arrière-ban de son parti. C'est pourquoi ils sont mécontents. Je tiens à dire à mes amis du parti libéral que, s'ils gardent le silence, il peut se produire deux choses. Soit le gouvernement continuera à appliquer la politique actuelle qui nuit tant à leurs électeurs, soit il l'abandonnera pour adopter des mesures qui ne suffiront pas à répondre aux besoins du pays.

Nous sommes des députés de l'opposition. Le gouvernement se tourne constamment vers nous pour nous demander conseil. Nous lui donnons notre avis et il n'en tient jamais compte. Seuls les députés libéraux peuvent le convaincre d'abandonner sa politique fiscale nocive; et vous ne réussirez pas à le faire en caucus, je vous le dis mes chers amis, par l'entremise de monsieur l'Orateur, vous n'y arriverez pas.

Il est grand temps que les députés de l'arrière-ban du parti libéral se rendent compte du pouvoir qu'ils détiennent et s'expriment publiquement, dans le cadre du débat actuel et à chaque fois qu'ils le peuvent, pour faire valoir le système parlementaire britannique dont se réclame le leader du gouvernement à la Chambre lorsque cela lui convient.

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vois que mon honorable collègue fait son discours habituel du vendredi après-midi et s'amuse à salir le gouvernement et les députés de l'arrière-plan. Je tiens à lui assurer que notre parti est solidaire et qu'il n'est pas question que les libéraux appuient quelque gouvernement conservateur que ce soit ou sa politique.

Comme il a fait allusion à moi et à la tradition parlementaire britannique, je veux profiter de l'occasion pour signaler, par votre entremise, monsieur l'Orateur, que je viens d'annoncer publiquement mon intention de charger un comité spécial d'examiner un projet de réforme parlementaire au début de la semaine prochaine. J'espère que le député y fera connaître ses vues et ne s'en tiendra pas au document qu'il a déposé il y a un ou deux ans, car ses propositions n'étaient guère valables.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je remercie vivement le député. Il a soulevé une nouvelle question dont je pourrais parler.

Des voix: Non, surtout pas!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne crois pas, tout d'abord, avoir insulté ses collègues.

M. Nystrom: Quelle honte!

M. Baker (Nepean-Carleton): Peu m'importe que ses collègues nous appuient. Là n'est pas le problème. Je ne les ai pas insultés. Ce que je leur ai dit, c'est que les députés qui appuient publiquement la politique économique du gouvernement sont responsables de la situation économique actuelle.

Ils en parlent peut-être au caucus et chez eux, c'est même certain. Mais le temps est venu qu'ils en parlent ouvertement au Parlement, car c'est la seule façon d'inciter un gouvernement à agir.

M. Nystrom: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est la seule façon d'inciter un gouvernement, et notamment un leader parlementaire, à prêter attention au Parlement—car ils doivent le faire. J'espère que les propositions de réforme parlementaire que formulera le gouvernement ne se contenteront pas de faciliter les choses aux députés. Ce qu'il faut, c'est instaurer un système en vertu duquel les députés qui représentent l'homme de la rue ont la possibilité de se faire entendre et de faire des recherches, de douter sainement des promesses du gouvernement. Malheureusement, le Parlement actuel—et le leader parlementaire a enfin fini par le reconnaître—est tombé de plus en plus sous le joug de l'exécutif.

Voilà ce qui nous est arrivé. Je parie que si nous avions eu un processus budgétaire à moitié potable, et s'il y avait eu une bonne recommandation dans les tiroirs depuis 1977, nous n'aurions jamais eu le budget qu'on nous a donné le 12 novembre. La Chambre des communes a trop de bon sens pour cela. On ne peut pas en dire autant du ministère des Finances, du sous-ministre des Finances, ou du ministre des Finances. Les deux font la paire. Ni le sous-ministre ni le ministre des Finances n'ont jamais eu à verser des salaires à des employés de leur vie, et à tous les deux ils ont eu raison du pays. Voilà l'ennui. Cela ne s'était jamais vu.

Donc, si son programme de réforme parlementaire permet aux députés—qu'importe leur couleur, qu'ils soient libéraux, conservateurs, néo-démocrates, indépendants—d'apporter quelque chose à l'élaboration de la politique, il aura fait quelque chose. Mais je le préviens que si son programme—que je n'ai pas encore vu—n'est rien d'autre qu'un moyen de simplifier la vie des députés, alors ce sera le désastre au vu et au su du pays et de tous ceux qui s'intéressent à ce qui se passe ici. Parce que le pays nous observe. Le pays s'intéresse à ce qui se passe ici, le leader du gouvernement le sait, et il va exiger des résultats. Nous sommes chargés de responsabilités, ce qui ne me fait pas peur, mais le gouvernement en a aussi, celle d'apporter des améliorations concrètes. J'espère, je prie pour qu'il soit perspicace, qu'il aille au-delà du discours qu'il a fait au club des avocats fédéraux, discours qui envisageait la réforme parlementaire comme un ravalement de façade plutôt que comme un travail en profondeur. J'espère qu'il va au fond des choses. Mon exposé de principe, dont il a parlé, n'était pas un travail définitif. L'ennui, c'est que ce document était le premier texte qu'un gouvernement ait consacré de longtemps à cette question de réforme.

Les députés se porteraient quand même un peu mieux même s'ils se contentaient d'adopter ce qu'il appelle des réformes creuses. Si elles sont si creuses, pourquoi le gouvernement ne les a-t-il pas adoptées immédiatement?

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je regrette d'interrompre mon honorable collègue. Je reconnais qu'il a la parole et je ne veux pas empiéter sur son temps de parole. Je ne m'opposerais pas à ce qu'on lui accorde un peu plus de temps, s'il le demande. Cependant, j'estime qu'il se trompe. Il pense que je vais imposer au comité des changements analogues à ceux qu'il a voulu lui-même imposer. L'ordre de renvoi sera très large, et le comité comprendra de nombreux membres, de façon à permettre au plus grand nombre possible de députés d'arrière-ban d'en faire partie. J'ose espérer que le député décidera de n'en pas faire partie, car je ne tiens pas tellement à connaître l'avis des vieux lions à ce sujet; je préférerais entendre le point de vue nouveau et original des députés d'arrière-ban.

• (1450)

M. Baker (Nepean-Carleton): Voilà une observation rare et rafraîchissante, monsieur l'Orateur. Ce rappel au Règlement, qui n'en était pas un, a servi de prétexte. Quoi qu'il en soit, nous verrons ce que sera la proposition. C'est vrai qu'à cheval donné, on ne regarde pas la bride, mais je ne me départis pas d'une certaine prudence, à propos de ce que le gouvernement prétend m'offrir. Chaque fois que le gouvernement me fait un présent, je m'inquiète. C'est parfois une entourloupette qui finit par m'atteindre au point le plus sensible. Nous y verrions si cela devait se produire. Si mon honorable ami formule des offres sincères, s'il se montre raisonnable, s'il accepte les députés d'arrière-ban et s'il ne préside pas lui-même le comité . . .

M. Pinard: Je ne le présiderai pas.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . dans ce cas, il y a peut-être de l'espoir. J'espère toutefois que cette initiative ne prendra pas fin avec la présente session parce que les problèmes persisteront jusqu'à l'automne et il nous faudra les régler à ce moment-là.

J'espère que mon honorable ami ne torpillera pas les travaux de ce comité. Lorsque viendra le moment de vérité à propos de la réforme parlementaire, j'espère que la question ne subira pas le même sort que celui qu'a connu le projet de loi sur la liberté d'accès à l'information. Le gouvernement s'est dit: «Mon Dieu, nous allons devoir révéler certains secrets! Impossible!» Toutefois, je vais donner à mon honorable ami ce qui lui est dû. Si sa démarche est acceptable et si le comité fonctionne bien, il peut compter sur mon appui. Nous étudierons la chose lundi mais la route vers la réforme parlementaire est longue.

Je suis un incurable optimiste. Je crois parfois qu'un loup peut se transformer en agneau et que soudainement, la manie du secret peut déboucher sur la transparence en matière d'accès à l'information. Là où auparavant on refusait toute ouverture et où on tenait à maintenir un contrôle serré de l'information, j'espère que l'on verra subitement éclore la transparence et une participation sans précédent de la part des députés d'arrière-ban. Si tel est le cas, nous nous en réjouirons tous. J'applaudirai avec mes collègues. Et, si besoin est, j'achèterai volontiers le champagne que nous sablerons ensemble! En passant, ce sera du champagne canadien. Je crains toutefois que bien des questions dont nous discutons en matière d'assurance-chômage et même le programme économique du gouvernement auraient été différents si le Parlement avait été consulté.

Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur, de votre bienveillance. Vous m'avez autorisé à poursuivre mon intervention, car vous en aviez fait autant pour le leader parlementaire du gouvernement. Comme à l'accoutumée, vous avez présidé à nos délibérations avec le grand sens de la justice auquel nous ont habitués tous ceux de l'est de l'Ontario à qui l'on confie cette tâche.

J'espère que le ministre examinera très attentivement la question des parents adoptifs lesquels ont un problème bien particulier. J'espère également que le gouvernement dans son ensemble tiendra compte des développements dans le domaine de l'assurance-chômage.

Je vais citer une autre source en terminant. D'après le *Globe and Mail*, le gouvernement fédéral est en train d'instituer un bureau de l'ombudsman au Manitoba—dans la circonscription du ministre, semble-t-il—à titre d'essai. C'est beaucoup de générosité de la part du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). On dit dans cet article que le nouvel ombudsman sabrera la paperasserie de la Commission d'assurance-chômage. N'est-ce pas merveilleux que cela soit mis à l'essai dans la circonscription du ministre? Je ne sais pas si cela nécessitera l'embauchage de nouveaux fonctionnaires, mais cette tentative coûtera $200,000 la première année. Si elle porte fruit, le gouvernement l'étendra aux autres provinces, selon le journal. On l'appellerait pour l'instant le «Centre d'aide social du Canada». Voici ce qu'on peut lire:

> ... ouvrira lundi à Winnipeg, dans le quartier du village d'Osborne. Quatre conseillers y travailleront, sous la direction de Ted Wakeman, fonctionnaire à l'emploi de la Commission de l'assurance-chômage depuis une trentaine d'années.

Je lui souhaite tout naturellement de réussir dans ses nouvelles fonctions. Le ministre a fait une observation intéressante pour expliquer de quoi il s'agit. Il a dit que ce poste était créé «pour abattre les obstacles qui s'opposent à ce que les requérants reçoivent une réponse favorable».

> Les conseillers aideront les requérants à déchiffrer les formules gouvernementales complexes et joueront auprès d'eux le rôle de conciliateurs dans les cas où des préposés qui n'étaient pas dans leur assiette les auront envoyés promener ...

Ceux qu'on enverra promener auront désormais un protecteur. Il se passe quelque chose d'intéressant. Quand la loi sur l'accès à l'information sera adoptée, nous aurons un ombudsman de la liberté d'information. Nous avons déjà un ombudsman des langues officielles, un ombudsman des pénitenciers, un ombudsman de la vie privée et un ombudsman de l'assurance-chômage.

J'ajoute, pour en finir avec ce sujet, que le gouvernement devrait songer à nommer un ombudsman qui rendrait compte au Parlement. En 1978, M. Basford qui était alors ministre de la Justice, a proposé un bill de premier ordre, le bill C-43, qui aurait créé la charge d'ombudsman. Nous n'avons pas les moyens d'ouvrir ces petits bureaux d'ombudsman partout au Canada. Ce serait beaucoup trop onéreux si nous le faisions pour chaque compétence, chaque problème et chaque loi.

Puisque le gouvernement s'est engagé à ce point, je pense qu'il serait justifié de créer la charge d'ombudsman. Naturellement, je parle seulement en mon nom personnel. Si le gouvernement décide d'agir dans ce sens, je serais disposé à l'appuyer. Je pourrais même être disposé à lui prêter main-forte, car le gouvernement a atteint une telle taille au Canada que les gens ordinaires se sentent tout à fait petits. Nous avons besoin d'aide et les députés peuvent faire quelque chose. Des attitudes positives aideraient sûrement. Si ce projet-pilote fait ses preuves—l'idée d'une nouvelle sorte d'ombudsman est très intéressante—le gouvernement devrait peut-être étudier l'opportunité d'une loi pour créer le poste d'ombudsman. Le gouvernement s'étant engagé à ce point, il devrait considérer cela comme l'étape suivante.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que mes collègues à la Chambre. J'espère que le ministre tiendra compte de mes remarques au sujet des parents adoptifs et que mon ami, le leader du gouvernement à la Chambre, se révélera finalement sauveur du Parlement.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. Je sais que nous avons une entente, les représentants des partis, à l'effet d'adopter ce projet de loi à toutes les étapes cet après-midi. Nous en sommes à la deuxième lecture, et je n'entends pas parler très longtemps, sauf pour féliciter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de son initiative à ce moment-ci de demander une extension de la législation existante, comme il le fait dans le projet de loi dont nous sommes saisis. Mon collègue du parti progressiste conservateur, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), a voulu tracer un parallèle entre des changements au Règlement et les politiques choisies par le gouvernement, et il a voulu laisser entendre que si des règles différentes régissaient cette institution nous en arriverions à des politiques différentes, particulièrement en matière d'emploi. Il a peut-être raison. Je ne suis pas en mesure de nier catégoriquement son affirmation, mais là où il fait fausse route, c'est lorsqu'il cherche des coupables. Je pense qu'il est présomptueux de pointer du doigt quelques parlementaires, même en 1982, comme étant les responsables de la lenteur dans l'évolution de la modernisation de notre noble institution. L'honorable député en sait quelque chose. Tantôt, un peu à la blague, j'ai laissé entendre que dans un document qu'il avait déposé il n'y avait rien de sérieux. Il a bien saisi qu'en réalité il y a là des propositions que j'approuvais, et que je lui avais déjà dit, et en particulier, pour ne parler que d'une seule, le raccourcissement de la durée des interventions à 20 minutes. C'est une proposition que j'ai toujours trouvée fort intelligente et que j'appuierais certainement, si jamais elle était proposée à nouveau.

Cependant sans vouloir m'improviser juge trop sévère de sa façon de procéder alors qu'il était leader parlementaire, je pense que les propositions qu'il a alors faites auraient dû au préalable dans leur ensemble faire l'objet d'une étude par l'ensemble des parlementaires préparant et approuvant le rapport d'un comité de parlementaires. Il a laissé entendre que les propositions que je faisais et que j'ai soulignées dans un discours adressé aux avocats fédéraux il y a quelques mois n'étaient pas acceptables pour lui. Je tiens à lui dire qu'il n'y a aucune de ces propositions que je suggérais qui n'avait pas déjà fait l'objet d'étude par un comité parlementaire en 1976 et en 1977, ou de 1975 à 1976, peu importe, comité dont le député de Nepean-Carleton et moi-même faisions partie. Ces recommandations ayant déjà été faites par un comité parlementaire, j'étais bien à l'aise pour les suggérer publiquement comme étant des changements souhaitables à court terme afin de démontrer un peu de bonne foi dans l'évolution de notre procédure parlementaire et des changements qu'on veut y apporter.

Quoi qu'il en soit je tiens à assurer l'honorable député, parce qu'il a voulu faire le parallèle entre la réforme parlementaire et le projet de loi dont nous sommes saisis, que la référence à un comité spécial dont j'ai parlé est une référence à caractère très général qui va permettre à l'ensemble des députés des deux côtés de la Chambre de s'exprimer sans contrainte et sans limite sur tous les aspects de notre Règlement, qu'il n'y a pas de limite indue à ce travail, que nous n'avons pas l'intention de couper court à ce comité avant qu'il n'ait fait rapport, et que nous souhaitons que ce soient les parlementaires, particulièrement les députés des banquettes arrière qui contribuent le plus aux suggestions de changements à la procédure dans le cadre des travaux de ce comité. C'est pourquoi lorsque le député de Nepean-Carleton a laissé entendre qu'il accepterait de ne pas être membre de ce comité, parce que c'est en quelque sorte un peu un «vieux de la vieille» dans le domaine de la procédure parlementaire, il accepterait de ne pas en faire partie si j'acceptais de ne pas le présider. Je n'ai aucune hésitation à accepter sa suggestion. Par conséquent, je n'en ferai pas partie s'il n'en fait pas partie, pour permettre à un plus grand nombre de députés des banquettes arrière de nous faire connaître leurs points de vue. Quoi qu'il en soit, nous aurons l'occasion d'en discuter au niveau des leaders parlementaires. Je parle de la composition du comité. Je retiendrai certainement l'offre qui vient d'être faite par le député de Nepean-Carleton.

Finalement, je tiens à dire que cela ne devrait pas être pour lui une surprise, parce que j'ai prévenu plus tôt aujourd'hui le leader parlementaire du parti progressiste conservateur, comme d'ailleurs le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, de mon intention de donner avis aujourd'hui de ce renvoi à un comité spécial de 20 députés pour étudier la réforme parlementaire, et de présenter cette motion, et j'ai même le consentement des leaders parlementaires à l'effet d'approuver cette référence sans débat dans le courant de la semaine prochaine, vraisemblablement au tout début de la semaine. Étant donné les circonstances, il n'y a pas anguille sous roche. C'est une approche extrêmement franche, extrêmement ouverte, qui va permettre justement aux députés des deux côtés de la Chambre de faire des recommandations, et la référence prévoit même l'autorisation de rapports provisoires qui pourraient permettre l'expérience de certains changements, mais qui somme toute va permettre éventuellement des changements qui pourront influencer davantage les politiques du gouvernement, mais qui pourront surtout permettre au Parlement d'être plus efficace et plus productif et de répondre de façon plus adéquate et plus rapidement aux exigences modernes de notre société où les problèmes surviennent d'une façon générale plus rapidement que dans le passé.

En conséquence, il y a lieu, je pense bien, de nous réjouir de cette approche et j'aurai l'occasion d'ailleurs d'élaborer davantage sur le sujet de la réforme parlementaire. En conclusion je pense que le vœu exprimé par le député de Nepean-Carleton, savoir que cette politique que nous débattons aujourd'hui serve bien les fins de l'articulation . . . J'ai la conviction que le projet de loi sera très utile dans notre société compte tenu du chômage et de la situation économique. Encore une fois, je félicite le ministre de son initiative, et je remercie les députés des deux côtés de la Chambre de leur collaboration pour l'adoption rapide de ce projet de loi à ses trois étapes, aujourd'hui même.

• (1500)

[*Traduction*]

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion cet après-midi de dire quelques mots au sujet du bill C-114. Le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) veut-il invoquer le Règlement?

M. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, je croyais que le député de Mission-Port Moody (M. Rose) se levait pour invoquer le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Mes excuses. Nous avons tendance à concentrer notre attention sur le milieu de la Chambre. C'est de ma faute. Je n'ai pas vu le député se lever. Habituellement, nous cédons la parole à un député de chaque parti, quand il s'agit de la première discussion d'un amendement, et dans le cas présent nous voulons aussi connaître l'avis de chaque parti. J'ai cédé la parole d'abord au député de Nepean-Carleton (M. Baker) ensuite à un ministériel. Je passe maintenant au député de Mission-Port Moody (M. Rose) et céderai la parole immédiatement après au député de Victoria-Haliburton (M. Scott).

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Traitons-nous du bill ouvrier ou . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je le regrette, mais je ne puis donner la parole au député, car il n'est pas assis à sa place.

M. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, je pensais que le député de Mission-Port Moody prenait la parole pour répondre au leader du gouvernement à la Chambre qui s'était beaucoup écarté du sujet du bill dont nous sommes saisis.

Une voix: Asseyez-vous!

M. Scott (Victoria-Haliburton): Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous. J'ai pensé que le député répondait au leader du gouvernement à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je reconnais qu'une certaine confusion a régné. Le député de Nepean-Carleton, qui avait la parole, traitait de réforme. Le président du Conseil privé (M. Pinard) l'a interrompu pour parler fort longuement du comité qui sera créé la semaine prochaine. Peut-être la présidence s'est-elle laissée un peu trop aller à écouter très attentivement ce qui se disait. Je concède qu'on ne s'en est pas tenu suffisamment à ce dont la Chambre est saisie, soit la proposition d'amendement au bill C-114. Cependant, j'ai donné la parole au député de Mission-Port Moody. Je me suis trompé; je n'avais pas vu le député de Victoria-Haliburton se lever.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, il y a deux choses dont j'aimerais parler. Tout d'abord, il est très curieux qu'au beau milieu d'un débat sur le bill C-114, nous nous retrouvions engagés dans une discussion sur la réforme parlementaire. Étant donné que le temps que nous pouvons consacrer à l'étude de ce bill est limité, je ne pense pas que nous devrions nous écarter du sujet. Un certain nombre de députés veulent prendre la parole à propos de cette mesure et nous aborderons une autre fois le sujet de la réforme parlementaire. Si nous devons continuer à discuter de la réforme parlementaire, il convient d'accorder la parole à un député néo-démocrate, mais comme nous examinons le bill C-114, la procédure exige que nous alternions d'un côté à l'autre. Par conséquent, le prochain orateur devrait être un député de l'opposition officielle.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je n'ai pas de liste des députés qui ont participé au débat. J'ai dit que je n'avais pas vu le représentant de Victoria-Haliburton se lever et c'est par erreur que j'ai accordé la parole au député de Mission-Port Moody. Elle peut lui être retirée avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme la Chambre n'accorde pas son consentement, la présidence reste donc sur ses positions. La parole est au député de Mission-Port Moody.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression, comme le phénix, de renaître trois fois de mes cendres. Si la règle de la pertinence était appliquée rigoureusement, la présidence devrait peut-être reprendre les deux côtés de la Chambre. J'appuie la présidence et ses décisions. Quand la présidence cède la parole au député de Mission-Port Moody, je n'y trouve rien à redire.

A maintes reprises, les quelques derniers orateurs se sont écartés du sujet, comme l'a signalé le whip adjoint du parti conservateur. Le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas été le premier à le faire. Tout a débuté avec les rêveries intellectuelles et prosaïques du disert député de Nepean-Carleton (M. Baker), qui est très capable. Il sait combien de diables peuvent se tenir sur la tête d'une épingle. Il peut se lancer dans de grandes divagations au pied levé. Il mérite après toutes ses années à la Chambre le surnom de «beau parleur au style melliflue». Je l'aime bien, même lorsqu'il se trompe dans ses métaphores au point de dire qu'on ne peut apprendre à un vieux singe à faire la culbute. Une allusion de ce genre me déconcerte, mais non le député qui est passé maître dans l'art de mystifier. Il a je crois, provoqué le leader du gouvernement à la Chambre et voilà pourquoi ce dernier a été dérouté, il a voulu se porter à la rescousse du ministre du chômage et nous nous sommes engagés dans un débat sur la réforme parlementaire. La chose s'impose probablement, car certains d'entre nous ont tendance à déformer sinon à dénigrer certains aspects du Parlement. Nous devrions agir par l'intermédiaire du comité spécial et nous attendons que l'occasion se présente avec impatience. J'étais un peu inquiet cependant quand le député de Nepean-Carleton a offert de payer le champagne au leader du gouvernement à la Chambre. Je me demande si on peut dire que c'est un pot-de-vin ou quelque chose du même genre.

• (1510)

M. Baker (Nepean-Carleton): Du champagne canadien.

M. Rose: Oui, du champagne canadien.

Je suis persuadé qu'il ne voulait soudoyer personne. Comme nous avons entamé aujourd'hui le débat sur l'assurance-chômage et sur le prolongement de l'application de la norme variable, je voudrais faire quelques observations. D'abord, nous ne nous opposons pas au projet d'élargissement. Nous en aurons long à dire, toutefois, lorsqu'il sera modifié, car nous n'aimons pas les attitudes que supposent certaines paroles non seulement du ministre, mais encore du premier ministre (M. Trudeau), qui semblent laisser entendre que ce sont les chômeurs qui sont responsables du chômage et nous n'approuvons pas non plus qu'on transforme les prestations fédérales du chômage en prestations provinciales du Bien-être. Cela peut se faire, mais il est impossible de faire porter par d'autres le drame des chômeurs.

Certaines gens ne paient aucune forme d'assurance-chômage.

M. Nystrom: Les sénateurs.

M. Rose: Les députés, les sénateurs . . .

Une voix: Stanley ne le permettrait pas.

M. Rose: . . . mais les sénateurs n'en ont pas besoin. Ils ont un emploi à vie. Ils n'ont pas besoin non plus d'indemnité de cessation d'emploi. Mais je tiens à signaler que le poste de député est l'un des moins sûrs au monde, comme certains d'entre nous au moins en ont peut-être fait l'expérience. Le mandat moyen d'un député est de 5.3 ans; notre sécurité d'emploi n'est donc pas fantastique et nous devrions peut-être payer, comme groupe, des primes d'assurance-chômage, quoiqu'en dise le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Je regrette que le ministre ne soit plus là, monsieur l'Orateur, mais je comprends qu'il soit parti, après la dernière série d'échanges. Il nous a priés de ne pas parler aujourd'hui du taux de chômage. Il nous a demandé de ne pas discuter, peut-être de l'angoisse et de l'insécurité des travailleurs qui sont menacés de licenciement. Il ne voulait pas nous entendre parler des changements tant attendus ou des améliorations que nous pourrions proposer à l'assurance-chômage. Il ne voulait pas que nous parlions des sombres perspectives d'avenir pour les étudiants et les jeunes. Je ne peux pas le blâmer. Il ne veut pas que nous en parlions parce qu'il voudrait détourner l'attention des Canadiens de ces réalités pour la diriger sur le monde meilleur qu'une autre loi instaurera un jour. Il ne veut pas que nous

parlions du million et demi de chômeurs, de ceux qui ont renoncé à chercher un emploi, des jeunes dans les collectivités où peut-être 20 ou 25 p. 100 de la population est sans travail. Il ne veut pas que nous parlions du chômage chez les autochtones, qui atteint parfois jusqu'à 80 p. 100. Je comprends pourquoi il nous demande de passer tout cela sous silence. Je ne le blâme pas. Il nous a dit que nous perdrions notre temps à parler de ces questions cet après-midi, car nous aurons amplement le temps de le faire plus tard. Nous en aurons peut-être l'occasion quand on présentera le projet de loi C-115. Fait intéressant, le ministre nous a proposé de présenter ce bill en deuxième lecture, plutôt que de perdre du temps cet après-midi au sujet du projet de loi C-114 sur lequel tout le monde est d'accord. Le ministre aurait pu faire son intervention à l'étape de la deuxième lecture et nous aurions fait la nôtre la semaine prochaine. C'est une offre très généreuse, quand on songe que la presse aurait parlé après coup de son intervention et que le ministre aurait été le seul à en tirer avantage. Lorsque la Chambre abordera le projet de loi C-115, je pense que nous devrions tous être présents pour en débattre et permettre au critique de chaque parti d'intervenir.

Il ne veut donc pas, monsieur l'Orateur, que nous parlions de ces choses. Il y a beaucoup de sujets que le gouvernement voudrait taire. Mais en comité, les députés libéraux peuvent parler. Voici un document secret provenant d'une réunion de quelques députés libéraux dont un ministre et un ancien ministre du cabinet. De quoi a-t-il été question? Eh bien, voici:

La situation politique et économique est très grave, et tous les efforts devraient être déployés pour la corriger.

On ne saurait le contester. On y lit ensuite:

Le comité doit permettre de prouver que les libéraux ont la volonté et la détermination de gouverner.

On ne peut pas le nier car, en ce moment, c'est tout le contraire qu'ils nous prouvent. La dissension cause des ravages dans leurs rangs. Il s'écoule rarement une semaine sans qu'un libéral de l'arrière-ban ne tienne à la Chambre des propos peu élogieux pour le gouvernement. Je poursuis:

Le comité devrait rechercher des moyens radicaux de revitaliser l'économie et d'atténuer les difficultés actuelles.

Voilà ce que réclament les ministériels. C'est ce que nous répétons depuis des années, mais c'est seulement maintenant que le gouvernement s'y éveille et qu'il commence à y songer lui aussi. Mais il y a un petit avertissement formulé ainsi:

Nous devons nous assurer que les recommandations, quelles qu'elles soient, reflètent fidèlement l'idéologie libérale.

Je suis ici depuis environ 14 ans et je n'ai encore aucune idée de ce que peut bien être l'idéologie libérale, si idéologie libérale il y a. Il y a peut-être déjà eu une idéologie libérale dans le passé, mais celle d'aujourd'hui est la suivante: faites ce que vous avez à faire et tirez-vous en le mieux possible.

M. Pepin: C'est une idéologie.

M. Rose: C'est là leur idéologie. Je suis ravi que le ministre l'admette. Ils demandent ensuite: que faire et comment s'y prendre? Je continue la citation:

Nous devons briser l'emprise qu'ont les bureaucrates sur le système. Les ministères sont ainsi structurés que les ministres ne peuvent les diriger efficacement ni adopter des solutions originales et concrètes.

Et je pourrais continuer encore longtemps. Je suis heureux de pouvoir faire verser ces remarques au compte-rendu, non pas seulement pour mettre le gouvernement dans l'embarras, mais pour montrer que même certains ministériels très en vue sont inquiets. Ils voient les sondages et s'inquiètent. Et avec raison car, comme le député de Nepean-Carleton l'a signalé tout à l'heure, le pays s'inquiète. Nous entrons dans une période de perte de croissance pour la première fois depuis la crise.

J'aimerais signaler un problème très grave au ministre, monsieur l'Orateur, mais auquel il ne lui serait pas impossible de remédier.

M. Kristiansen: Où est-il?

M. Rose: C'est le mouron rouge: tantôt ici, tantôt parti.

M. Nystrom: Il est au téléphone.

M. Rose: La prochaine fois que je voudrai lui parler, je l'appellerai donc au téléphone. Au moins, il m'écoute quand je lui parle au téléphone. Je suis ravi de l'apprendre.

Une voix: Il se cherche un emploi.

M. Rose: J'ignore où il pourrait s'en trouver un. Quoi qu'il en soit, je ne veux pas continuer sur ce ton comme si j'allais traiter d'une question frivole, ou d'un sujet qui ne me tient pas à cœur. Il s'agit des travailleurs agricoles de la vallée du Fraser. Un grand nombre d'entre eux appartiennent à un seul groupe ethnique. Beaucoup ne parlent pas l'anglais, sont de nouveaux immigrants et travaillent pour un salaire horaire de $1.25. Bon nombre figurent parmi les travailleurs les moins bien payés de ma circonscription. Ils effectuent des travaux agricoles et changent d'emploi à mesure que les récoltes mûrissent et poussent. Ils sont employés pour quelques semaines au plus, parfois, pour quelques jours seulement. Parce que ces travaux ne durent pas longtemps, les travailleurs ne demeurent pas à l'emploi du même fermier pendant plus de quelques jours, de sorte qu'ils ne peuvent pas répondre à la condition minimale des 25 jours pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Je ne connais pas dans notre société d'autre catégorie professionnelle qui soit traitée de façon aussi injuste que les travailleurs agricoles. Je ne sais pas pourquoi. Par ailleurs, si ces travailleurs choisissent de ne pas travailler pour un fermier—parce que, s'ils le font, ils travaillent moins de 25 jours, de sorte qu'ils ne répondent pas aux conditions d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage—et préfèrent être employés par un embaucheur qui les faits travailler dans plusieurs fermes pendant la saison, ils ont alors droit aux prestations d'assurance-chômage. Je suppose que si cela marche ainsi dans la vallée du Fraser pour les récoltes de broccoli, de fraises et de framboises, cela doit également marcher ainsi dans le sud de l'Ontario pour les vendanges et la récolte du tabac.

• (1520)

Non seulement ces travailleurs sont très mal payés et ne jouissent d'aucune sécurité d'emploi, de sorte qu'il leur est difficile de s'intégrer au système—c'est du moins le cas de mes électeurs dont un grand nombre sont des immigrants—mais ils sont en plus soumis à un traitement inégal parce qu'ils ne peuvent pas avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Je ne prétends pas que tous les embaucheurs exploitent la main-d'œuvre agricole. Les services qu'ils offrent satisfont certains travailleurs agricoles. Mais un travailleur ne devrait pas être obligé de travailler pour un embaucheur pour avoir

droit aux prestations d'assurance-chômage; il devrait être libre de choisir s'il veut travailler pour un fermier ou pour un embaucheur.

Pour le moment, l'article 16 du règlement de l'AC ne lui offre pas ce choix. Si un ouvrier agricole travaille deux semaines pour l'agriculteur A puis deux semaines pour l'agriculteur B, il n'obtient pas alors les 25 jours nécessaires pour avoir droit à des prestations d'assurance-chômage. Lorsqu'il est licencié, comme ils le sont tous, car leur travail est saisonnier, il ne touche aucune prestation même s'il a dû verser des cotisations. C'est vraiment injuste.

Ce n'est pas un problème nouveau. Il remonte à deux ans, sinon plus. Chose certaine, cela fait au moins deux ans, mais la situation s'est détériorée à tel point que les travailleurs agricoles, comme les personnes chargées de la récolte des salades et les vendangeurs de la Californie, ont formé un syndicat. Nous entendons des gens dire qu'il y a trop de syndicats et qu'ils sont trop puissants. Pourtant, il faut bien reconnaître que les syndicats voient le jour parce que les travailleurs sont forcés de négocier collectivement afin de mieux se protéger. Un syndicat de travailleurs agricoles a été formé dans la vallée du Fraser. Il prendra de l'expansion comme ceux de la Californie et d'ailleurs, car les travailleurs doivent avoir un moyen de lutter collectivement pour leurs droits. On pourrait croire qu'ils devront lutter contre une bureaucratie lourde, pourrie et inflexible afin de modifier la loi. Ce n'est vrai qu'à moitié. Ils n'ont pas à lutter pour changer la loi. Il suffit de modifier les règlements, et cela peut se faire par voie de décret. C'est tout ce qu'il faut pour remédier à une situation qui n'a pas de raison d'être et qui ne devrait pas se perpétuer.

La saison agricole approche à grand pas et nous n'avons pas encore trouvé un moyen de protéger ou d'aider ces personnes. Si le parti libéral a pour principe de ne prendre des mesures que lorsqu'il est forcé de le faire, mais qu'il est prêt à faire preuve de souplesse—et je vois que le ministre des Transports (M. Pepin), qui fait office de vice-premier ministre, acquiesce de la tête, alors, le gouvernement est parfaitement en mesure de modifier un décret du conseil, car cela ne prend pas trop de temps.

M. Baker (Nepean-Carleton): Après tout, plus de 3,000 décrets sont pris chaque année.

M. Rose: Ce n'est pas la première fois que j'en parle. Le 8 décembre, alors que nous étions tous, y compris les gouvernants sans doute, dans un état d'esprit un peu particulier, à l'approche de la fête de Noël . . .

M. Anguish: Même les libéraux?

M. Rose: . . . j'ai fait la déclaration suivante en invoquant les dispositions de l'article 43 du Règlement:

> Contrairement à d'autres catégories de travailleurs comme les plombiers et les charpentiers, les travailleurs agricoles n'ont pas le droit, en vertu de l'article 16 de la loi sur l'assurance-chômage, de faire porter leurs jours de travail à leur crédit à moins d'avoir travaillé 25 jours pour le même employeur. C'est ainsi que plus de 100,000 travailleurs agricoles, comptant parmi les travailleurs les moins bien payés au Canada et ne pouvant normalement bénéficier de la loi sur le salaire minimum, des mesures de protection touchant la santé et la sécurité ou des prestations d'indemnisation des accidents de travail, sont victimes d'une discrimination sanctionnée par la loi sur l'assurance-chômage qui peut mettre ces travailleurs agricoles à la merci d'entrepreneurs de main-d'œuvre. Ces derniers peuvent, en les déplaçant d'un emploi à l'autre, les garder à leur emploi durant toute la saison contre une commission atteignant parfois jusqu'à 40 p. 100 de leur rémunération déjà bien faible.

J'ai proposé de modifier cet article car ce n'est que juste. Enfin, monsieur l'Orateur, nous appuyons la prolongation prévue dans le bill. Nous voulons l'adopter à toutes les étapes aujourd'hui, car c'est une mesure importante. Nous sommes impatients de voir les améliorations qui en découleront. Par contre, nous ne comptons pas trop sur une nette amélioration de la Loi sur l'assurance-chômage. L'expérience nous a prouvé le contraire. Il y a eu des restrictions et le gouvernement a rejeté la responsabilité de l'échec de sa politique économique sur les pauvres. Je pourrais aborder le sujet, mais je ne le ferai pas aujourd'hui. Je quitterai la Chambre en formulant un vœu bien précis, que font toutes les personnes animées d'un certain souci de justice: j'espère que l'on abrogera l'article 16 de la loi sur l'assurance-chômage et que l'on se mettra à traiter les travailleurs agricoles saisonniers aussi bien que les autres travailleurs canadiens, qui sont mieux protégés.

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, quand j'ai parlé de ce bill avec le député de Rosedale (M. Crombie) hier, il m'a dit que notre parti voulait qu'il soit adopté rapidement par la Chambre. Nous étions tous d'accord à ce sujet et nous nous sommes entendus pour écourter nos remarques. Je suis sûr que le ministre partage nos sentiments. Aujourd'hui, toutefois, le leader du gouvernement à la Chambre a prononcé un très long discours, avec l'appui d'autres députés j'en suis convaincu, et cela nous a laissés perplexes. Quoi qu'il en soit, cette mesure législative touche des centaines de milliers de Canadiens et nous devrions tous collaborer pour être certains que le bill sera adopté.

Je reproche quand même au ministre d'avoir attendu à la dernière minute pour le présenter. Il faudrait apporter beaucoup de modifications à la loi. Le ministre est probablement de notre avis, mais nous nous sommes entendus à ce sujet il y a bien des années; et pourtant, voici que nous sommes saisis d'un bill qui devra franchir toutes les étapes aujourd'hui de façon que les chômeurs canadiens puissent recevoir des prestations au lieu de ce qui devrait être un chèque de paye.

Je trouve beaucoup à redire à ce bill parce que nous devrions le débattre amplement à toutes les étapes. Il faudrait que la loi soit modifiée en profondeur. Sans doute, chacun d'entre nous reçoit chaque jour des appels téléphoniques de la part de mandats qui se plaignent de ne pas recevoir leurs prestations d'assurance-chômage ou de maternité. Nous devrions aussi régler la question soulevée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker) au sujet des règlements et des prestations relatifs aux parents adoptifs. Le gouvernement devrait certainement se pencher là-dessus. Le bill devrait comporter des dispositions innovatrices qui pousseraient les chômeurs à chercher un emploi, au lieu de prévoir uniquement le versement de chèques d'assurance-chômage qui pemettent aux sans-travail de joindre les deux bouts. Nous devrions nous efforcer de donner quelque chose de plus important aux chômeurs. Voilà l'objectif auquel le régime d'assurance-chômage devrait viser.

• (1530)

Selon moi, ce bill aurait dû être étudié beaucoup plus tôt. C'est une bonne chose à mon avis que le ministre demande l'avis des députés parce que nous sommes mieux en mesure que n'importe qui de dire comment le bill peut résoudre les problèmes de nos électeurs. C'est ce que le ministre a signalé récemment à la Chambre quand nous parlions de la charge de travail excessive de certains bureaux de la Commission d'assurance-

chômage. Il a déclaré qu'il se pencherait sur le problème si le député qui avait soulevé la question le lui signalait. C'est bien gentil de sa part mais, après tout, c'est le travail de son ministère. Ce n'est pas à un simple député qu'il incombe de signaler le problème au ministre.

Les prestations devraient commencer à être versées plus rapidement. Nous devrions d'ailleurs nous pencher sur cette question aujourd'hui, mais nous avons mis le problème de côté pour encore un an. J'espère que, dans un an, nous ne serons pas de nouveau obligés de nous pencher sur cette question à la dernière minute. J'espère qu'entre-temps nous pourrons adopter le bill et y apporter de nombreux amendements. Notre société en évolution a besoin de la loi sur l'assurance-chômage. Je ne pense pas qu'aucun député puisse prétendre le contraire.

Une autre injustice flagrante dans la loi à l'heure actuelle a trait à la délimitation des régions. Le député de Rosedale a lui aussi mentionné le problème à l'égard de la circonscription de Simcoe-Nord. J'ai le privilège et l'honneur de représenter les municipalités de Rama et de Mara que le député a mentionnées plus tôt et qui sont situées tout près d'Orillia. Ces municipalités sont comprises dans la région de Toronto aux fins des règlements de l'assurance-chômage. Ma circonscription englobe aussi la municipalité de Georgina dans la région de York, qui a un taux de chômage supérieur à celui de toute autre partie de la municipalité régionale de York. Pourtant, cette municipalité se trouve, elle aussi, englobée dans la région de Toronto. Selon moi, c'est très injuste.

A mon avis, le bill aurait dû être présenté il y a longtemps. Ce qui m'attriste, c'est que mes électeurs des comtés de Haliburton et de Victoria sont probablement regroupés avec les habitants d'autres secteurs qui ont des industries différentes et d'autres problèmes de chômage. L'ensemble de la circonscription de Victoria-Haliburton a un taux de chômage de 9.5 p. 100. En 1980, le MEER avait indiqué que ce secteur connaîtrait un problème de chômage massif au milieu des années 80. Pourtant, le secteur n'est pas admissible au programme du MEER qui vise à stimuler l'emploi. Il est laissé pour compte.

J'ai rencontré le ministre bien des fois. Encore hier, j'ai voyagé en la compagnie de l'ancien ministre chargé du MEER qui s'occupe encore du ministre de l'Industrie et du Commerce et je lui ai demandé où en était ma subvention du MEER. Il m'a dit que tout allait bien et que le gouvernement s'en occupait. C'est ce qu'on me dit depuis des années, mais il ne se passe rien.

Je sais bien que nous ne pouvons pas nous attarder sur cette mesure très importante et que d'autres députés veulent prendre la parole, mais selon moi, nous ne devrions pas être obligés de faire un examen aussi sommaire d'une mesure qui touche un si grand nombre de Canadiens. A la façon dont le leader parlementaire du gouvernement a dirigé le débat, on serait porté à croire que bien des députés pourraient devenir chômeurs. Il a même fait une remarque en ce sens qui n'avait rien à voir avec le projet de loi à l'étude.

A mon avis, le gouvernement ne devrait pas tarder davantage à modifier immédiatement le projet de loi. Je me joins à de nombreux autres députés qui ont parlé aujourd'hui de la nécessité d'une réforme. Nous avons besoin d'un projet de loi ayant un certain sens qui donnera espoir aux infortunés chômeurs canadiens. Nous avons besoin de divers programmes.

Je ne comprends pas pourquoi on a décidé de nommer un ombudsman dans la circonscription du ministre, comme l'a révélé le député de Nepean-Carleton. De nombreuses autres régions du pays auraient probablement besoin d'un ombusdman aussi. J'ignore quand le ministre fera cette annonce, mais l'affaire a probablement déjà été ébruitée maintenant.

En terminant, je signale que c'est le gouvernement qui a rendu ce projet de loi nécessaire. Le gouvernement a promis entre autres de trouver toutes les solutions nécessaires pour remédier à une économie chancelante au cours de la campagne électorale de 1980, mais la situation économique s'est aggravée depuis lors. J'espère que le gouvernement s'inquiétera de la gravité de la situation. Ce projet de loi devrait être prioritaire. Il n'en est pas encore là, mais il appartient au gouvernement d'y voir.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je dirai d'abord qu'à mon avis c'est une tragédie de disposer d'un bill d'assurance-chômage en un seul jour alors qu'en fait si le ministre avait jugé bon de le présenter plus tôt nous aurions pu le renvoyer au comité et en faire un examen approfondi, que d'autres amendements aient été nécessaires ou non. Je comprends toutefois l'urgence de son appel.

Je viens de Calgary, ville canadienne qui, au cours de la dernière décennie, s'est révélée une véritable locomotive de croissance. Samedi dernier, j'étais là à une réunion à laquelle se trouvaient un grand nombre de Canadiens qui avaient perdu leur emploi, qui avaient perdu leur maison ou étaient sur le point de la perdre parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer 19 p. 100 d'intérêt hypothécaire. C'est surtout qu'étant chômeurs ils ne peuvent assumer leur hypothèque.

Je prends la parole ici aujourd'hui à titre de Canadien qui a récemment fait l'expérience d'un phénomène terrifiant. C'est-à-dire d'un gouvernement qui a réussi a transformer une collectivité, un pays florissant et prospère en zone sinistrée, et cela par ses politiques ineptes. Si nous étudions ce bill aujourd'hui, c'est que le Canada compte maintenant quatre fois plus de chômeurs qu'il y a 14 ans quand le premier ministre actuel (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir. C'est toute une réalisation que d'avoir contribué à quadrupler en quatorze ans le nombre des chômeurs au Canada. C'est là une réalisation indéniable du gouvernement.

Je souhaiterais que l'on puisse consacrer davantage d'argent aux chômeurs. Je me rends compte, toutefois, que nos impôts ont presque doublé en quatorze ans.

Un autre élément qui s'est multiplité, douze fois en fait, en quatorze ans, c'est l'intérêt sur la dette publique. Quatorze années de mauvaise administration ont créé une situation telle qu'il faut douze fois plus d'argent aujourd'hui pour payer l'intérêt sur la dette publique. En outre, une bonne partie de cet argent quitte le Canada. Ce qui signifie qu'elle ne peut servir aux fins de l'assurance-chômage, des soins hospitaliers ou du versement de pensions aux personnes âgées. Cet argent sert uniquement à payer l'intérêt bancaire sur la dette que le gouvernement actuel a accumulée en quatorze ans avec, depuis le milieu des années 70, l'encouragement et même le chantage du Nouveau parti démocratique.

La conjoncture économique actuelle est tragique. Le dilemme était prévisible. Nous savons ici aujourd'hui que nous avons dépensé l'an dernier 4.8 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage. C'est beaucoup d'argent: près de cinq milliards de dollars. L'an dernier, nous avons aussi dépensé la même somme pour importer un produit, le pétrole. Aujourd'hui, nous achetons du pétrole à l'Arabie saoudite, au Mexique et à d'autres pays à raison de $35 et $45 le baril, ce qui revient à quelque dix milliards de dollars par année. Pendant ce temps-là, le pétrole canadien reste enfoui dans le sol de l'Ouest parce que nous avons un gouvernement qui favorise le pétrole étranger. La politique de notre gouvernement consiste à ne pas exploiter le pétrole canadien, à faire perdre des emplois aux Canadiens et à allonger la liste des prestataires de l'assurance-chômage. Voilà à quelle politique énergétique notre pays a été assujetti depuis que «le parti libéral de l'Ouest» a décidé de se défaire d'un gouvernement compétent. Le nouveau parti démocratique, «parti libéral de l'Ouest», a renversé un gouvernement compétent pour ramener un autre gouvernement . . .

• (1540)

Des voix: Les électeurs!

M. Hawkes: . . . dont le comportement a été, est et sera une catastrophe pour les Canadiens. Ensuite, ce parti a l'audace de dire à la Chambre: «La situation nous préoccupe. Il faudrait venir à bout du chômage. Mettons-y encore de l'argent».

Une voix: Ce sont les électeurs qui vous ont rejetés!

M. Hawkes: Mais les députés nous ont-ils dit où le gouvernement prendra l'argent? Que pensent-ils du résultat de nos emprunts forcenés depuis 14 ans? Aujourd'hui, 23 p. 100 de recettes fiscales sont engouffrés par le service de la dette. Il ne reste au gouvernement fédéral que 77 p. 100 des recettes. Le reste va aux banques. Les impôts augmentent, mais les paiements d'intérêt augmentent plus rapidement. Nous avons moins d'argent aujourd'hui. Comme solution, les néo-démocrates proposent de taxer les entreprises. D'où viennent les chômeurs? D'où viennent-ils si ce n'est de ces entreprises qui doivent licencier leurs travailleurs avant de déclarer faillite? D'où viennent-ils, les chômeurs, si ce n'est pas . . .

M. Deans: Et les jeunes qui ne peuvent trouver d'emploi?

M. Hawkes: . . . que les coûts sont si élevés que les fabricants ne peuvent vendre ce qu'ils produisent?

M. Deans: Et les jeunes qui ne peuvent trouver d'emploi?

M. Hawkes: Ils ne peuvent en trouver parce que les usines sont fermées.

M. Deans: A cause d'une mauvaise gestion.

M. Hawkes: Vous appuyez les dirigeants, pas la base. Les dirigeants veulent 30 p. 100 d'augmentation. A Medicine Hat, il y a deux semaines à peine un syndicat, des dirigeants syndicaux représentant 175 travailleurs réclamaient une augmentation de 30 p. 100. Bien sûr, ils l'ont obtenue, mais l'entreprise a fermé et les 175 travailleurs chôment. Il y a eu une vente aux enchères, tout l'équipement a été liquidé et c'en est fini des emplois. Avons-nous demandé aux 175 travailleurs si c'était ce qu'ils souhaitaient vraiment? Où étaient-ils sous le joug d'un groupe de dirigeants qui étaient si bien payés qu'ils n'avaient plus aucun contact avec le peuple, et ne comprenaient pas que la base, au Canada à l'heure actuelle, se compose de personnes qui sont préoccupées, qui veulent un emploi, qui veulent avoir la chance d'être promues qui veulent mener une vie où il leur est possible de posséder leur maison et de recevoir des soins médicaux convenables? Voilà ce que veut la base de notre pays et nous avons des dirigeants qui ont perdu la tête, sur les conseils de personnes qui n'ont aucun bon sens. Dépenser 10 milliards de dollars par jour, payer quatre pays, importer du pétrole lorsque notre sous-sol en regorge, ce n'est pas faire preuve de bon sens.

M. Deans: Exactement!

M. Hawkes: Ce n'est pas faire preuve de bon sens que d'imposer une entreprise ou un particulier à tel point qu'il n'est plus en mesure de soutenir la concurrence sur le marché ni de vendre sa production. C'est de la folie, mais ce n'est pas du bon sens.

M. Kristiansen: Vous voulez imposer le consommateur!

M. Hawkes: Cela n'est pas faire preuve de bon sens. Depuis 14 ans, nous nous dirigeons sur une bien mauvaise pente. Les Canadiens n'ont aucun mal à le comprendre. Aujourd'hui, les Canadiens qui sont à la tribune ou ceux qui regardent la télévision ont la possibilité d'obtenir toutes sortes de cartes de crédit ou d'emprunter beaucoup d'argent. Toutefois, ils doivent savoir que s'ils le font, tout leur chèque de paie servira à rembourser l'intérêt sur leur emprunt et qu'il ne leur restera rien pour acheter à manger. Voilà où nous mènent de plus en plus les initiatives du gouvernement actuel, qui jouit de l'aide et du soutien inconditionnels du nouveau parti démocratique. Il invite les gens à emprunter aujourd'hui pour rembourser demain.

Je leur rappelle qu'aujourd'hui, nous dépensons 12 fois plus pour rembourser l'intérêt sur une dette qu'à l'époque où le premier ministre (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir. En 14 ans, l'intérêt que nous devons payer a augmenté de 1200 p. 100. Voilà l'une des principales raisons de nos problèmes: l'argent se vend aux enchères. Le gouvernement emprunte 25 p. 100 de ce qu'il dépense, il se rend sur le marché des capitaux et fait concurrence à chacun d'entre nous, à tous les Canadiens qui sont à la tribune ou nous regarde à la télévision et qui cherchent à emprunter de l'argent. Cela fait augmenter le prix de cet argent. Cela fait augmenter les taux d'intérêt parce que ses besoins en emprunts sont très élevés. En agissant ainsi, le gouvernement pousse les petites entreprises du pays à la faillite.

Je voudrais parler des taux d'intérêt. Les agriculteurs n'ont pas les moyens de payer ces taux d'intérêt et ils n'ont d'autre solution que de renvoyer leurs employés, de liquider leur exploitation volontairement ou de tomber en faillite, et les emplois disparaissent. Il faut donc aider davantage ces victimes importantes et malheureuses. Cela fait que les frais augmentent et les emplois diminuent. Voilà la recette appliquée au Canada depuis 14 ans.

Je terminerai en appelant l'attention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) sur le hansard du 26 juin 1980, ce qui fait à peu près deux ans. Je rappellerai aux députés du nouveau parti démocratique que c'est ce soir-là que nous avons examiné pour la dernière fois un bill de crédit d'impôt aux employeurs. Pendant huit jours, les députés de notre parti avaient combattu les gouvernementaux et les néo-démocrates ici même. Nous avions dit que le chômage s'aggraverait et que l'économie s'effondrerait. La solution la moins chère et la plus sûre pour créer des emplois, c'est le crédit d'impôt aux employeurs, une sorte de subventionnement des salaires, parce que cela aiderait les gens, surtout les jeunes, à trouver et à conserver des emplois. Au lieu de coûter $260 par semaine, ils n'en coûteraient que $65 à leur patron. Avec un quart de l'argent on créerait quatre fois plus d'emplois. Il y aurait également l'avantage de réduire le coût de production de ces marchandises. Elles reviendraient moins cher à fabriquer, l'inflation serait maîtrisée et il y aurait des emplois de créés.

Le 26 juin 1980, j'ai présenté un amendement qui aurait prolongé ce programme pendant encore deux ans. Il existerait encore aujourd'hui. Il y aurait plus d'emplois au Canada.

M. Kristiansen: Toujours à la rescousse des grosses entreprises!

M. Hawkes: Les députés de ce parti libéral de l'Ouest qu'est le nouveau parti démocratique ont dit non. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit non. Deux ans après, nous avons sur les bras un important problème à régler. Il faut en revenir au bon sens. Dans les arcanes du cabinet libéral, il est pourtant évident qu'il y a des gens qui ont la responsabilité d'aider la population. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), et le ministre chargé de la politique sociale sont les grands perdants du petit jeu des ressources naturelles. Ce sont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre des Finances (M. MacEachen) qui sont les grands gagnants. Quand, par leur passivité, les députés donnent la victoire au ministre de l'Énergie, ils envoient à l'étranger notre argent et nos emplois. Lorsqu'ils laissent le ministre des Finances gagner, ils font la même chose. Il serait temps que les députés libéraux de l'arrière-ban prennent la parole au caucus et ici, qu'ils obligent le cabinet à prêter l'oreille aux ministres qui sont censés aider la population, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et les autres. Le bon sens interdit d'accorder la victoire au ministre de l'Énergie dans le jeu des ressources. Nous allons aider aujourd'hui le ministre de l'Emploi et de l'Immigration en votant ce bill, parce que les Canadiens en ont besoin. La prochaine fois, j'espère qu'il nous le présentera un peu plus tôt pour que nous puissions l'examiner et voir s'il ne pourrait pas être encore plus utile. Mais il nous faut l'aide des simples députés gouvernementaux.

Le ministre de l'Énergie a causé plus de tort économique au pays, et plus de chômage puisqu'il en est question ici, qu'on ne saurait l'imaginer. Prenez une journée et demie pour lire la transcription et vous découvrirez le pourquoi et le comment. Quoi qu'il en soit, il faut le remplacer par quelqu'un de plus avisé. C'est le moyen d'unir le pays et d'éliminer le problème du chômage. Débarrassez-vous des ministres qui en sont la cause. C'est impossible sans l'assentiment des députés ministériels de l'arrière-ban.

• (1550)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e^ fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Francis.)

Sur l'article 1—*Titre abrégé*

M. McGrath: Monsieur le président, je ne voudrais pas retarder les travaux du comité plénier, mais j'ai une question ou deux à poser au ministre.

Il se rappelle sans doute que l'application de la loi sur l'assurance-chômage nous a créé certaines difficultés. Par exemple, il fut un temps où les femmes de pêcheurs qui pêchaient avec leur famille étaient victimes de discrimination. Le ministre se rappelle peut-être le cas des pêcheuses de calmar. Je soupçonne que la question n'est pas entièrement réglée. En tout cas, je voudrais fournir au ministre l'occasion de mettre la Chambre au courant des mesures qu'il a prises pour corriger les injustices dont les femmes sont victimes dans l'application de la loi sur l'assurance-chômage.

M. Axworthy: Monsieur le président, j'ai le plaisir de faire savoir au député que nous avons pris des mesures pour permettre aux épouses de pêcheurs de toucher les prestations auxquelles elles ont également droit. Je n'ai pas toutes les données en main, mais je serai heureux de les communiquer au député.

M. Rose: Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre. Il était allé répondre au téléphone quand j'ai lancé un appel au sujet de l'article 16 des règlements qui est discriminatoire envers les travailleurs agricoles. Le ministre envisage-t-il de supprimer bientôt l'article 16 en vertu d'un décret du conseil?

M. Axworthy: Monsieur le président, je présente mes excuses au député. J'ai reçu un appel téléphonique. Je regrette de n'avoir pas pu suivre son discours d'un bout à l'autre. Je lirai le compte rendu et je lui répondrai par écrit au début de la semaine prochaine, si cela lui convient. Je préférerais savoir exactement ce qu'il a dit avant de répondre à la Chambre.

M. Taylor: Monsieur le président, j'ai trois questions à poser au ministre. Je vais les poser rapidement car je crois qu'il y a eu une entente.

D'abord, il y a de nombreux chômeurs. Un grand nombre d'entre eux essaient de se débrouiller seuls pour trouver du travail. Lorsqu'ils y parviennent, ils doivent parfois entrer immédiatement en fonction et déménager. Selon les règlements actuels, ces gens doivent remplir certaines formalités avant de déménager s'ils veulent obtenir une aide financière. Je demande au ministre si l'on ne peut pas assouplir les règlements, car un grand nombre de chômeurs qui trouvent eux-mêmes du travail n'ont pas le temps de se présenter d'abord au bureau de l'assurance-chômage, car il n'y en a pas partout. Ne pourrait-on pas assouplir un peu les règlements afin d'inciter les chômeurs à trouver de l'emploi en leur offrant de l'aide pour couvrir leurs frais de déménagement?

Deuxièmement, je tiens à abonder dans le sens du député de Nepean-Carleton au sujet des adoptions. Un grand nombre de mes électeurs ont adopté des bébés de deux, de trois ou quatre jours. C'est comme s'ils les avaient faits eux-mêmes. Le ministère insiste pour que la mère reste à la maison avec son bébé pendant six mois. Un grand nombre d'entre elles n'en ont guère les moyens. Ces personnes ont adopté l'enfant et lui ont donné leur nom. Le ministre peut-il songer à modifier la loi afin que les parents adoptifs puissent bénéficier de l'assurance-chômage?

Troisièmement, je voudrais parler des téléphones du bureau de Calgary. Il faut parfois attendre très longtemps avant d'obtenir la ligne. Ce bureau a un système téléphonique archaïque. D'autres bureaux gouvernementaux ont un central téléphonique. Vous n'êtes pas obligé de rester pendu au téléphone parfois une demi-heure à attendre que la ligne ne sonne plus occupée. Je voudrais rendre hommage à John Hodge, le responsable à Calgary. Il accomplit du bon travail. Cependant, les lacunes du service téléphonique nuisent à son travail. Il ne me l'a pas dit, mais je le sais. Je voudrais que l'on installe un standard dans les bureaux qui reçoivent beaucoup d'appels. Cela empêcherait les gens de ronger leur frein au bout du fil et d'exploser quand on leur répond enfin.

M. Axworthy: Monsieur le président, en ce qui a trait à la mobilité, nous avons un programme de subventions à la mobilité. Je signale que l'on a profité beaucoup plus fréquemment de ce programme ces derniers mois que l'année dernière. Il s'adresse à ceux qui déménagent de façon permanente, et non temporaire. Il existe certaines conditions en ce qui a trait à la distance minimale à parcourir. Si nous exigeons que les gens s'adressent à nos bureaux, c'est pour vérifier que le déménagement prévu correspond à nos conditions. Je suis tout disposé à fournir au député une explication plus détaillée. Je sais que le temps avance, et je ne voudrais pas m'étendre trop longtemps là-dessus. Mais la question est valable, et je ferai parvenir au député un exposé de la situation.

Je suis heureux que le député ait abordé la question de l'adoption. J'ai reçu de très nombreuses instances à ce sujet, non seulement de la part du député de Nepean-Carleton, mais encore de beaucoup d'autres députés. Ces mesures étaient proposées dans les recommandations du groupe de travail en vue de la réforme. Mes collègues du gouvernement les étudient actuellement très favorablement. Nous n'avons pas encore arrêté nos recommandations définitives. Je tiens à assurer au député que nous comptons bien intervenir à ce sujet quand nous présenterons le bill d'ensemble pour une réforme de la loi sur l'assurance-chômage.

Pour ce qui est du troisième point soulevé, celui du téléphone, je ne suis pas en mesure d'y répondre immédiatement. Je demanderai aux services du sous-ministre d'étudier la question, et je ferai rapport au député.

M. Deans: Monsieur le président, je voudrais que le ministre nous dise quand il prévoit présenter le bill proposant une réforme globale. La Chambre aimerait se pencher sur un certain nombre de questions.

Ma deuxième question a directement trait au bill. Dernièrement, j'ai écrit au ministre au sujet de la situation de ceux qui sont impliqués dans un conflit de travail, de l'interprétation de leur position et des problèmes qui en découlent. Le ministre a-t-il pu examiner les propositions de changement concernant le cas dont il s'est fort bien occupé? Quelques employés ont ainsi été touchés au cours du conflit de travail à la Steel Company of Canada, à Hamilton. Pouvons-nous nous attendre à une modification de cette interprétation? Peut-il nous donner une idée des modifications qui viendront?

M. Axworthy: Monsieur le président, pour ce qui est de la première question, la décision ne m'appartient pas entièrement. Nous avons consacré toute une année à la consultation et le cabinet se penche actuellement sur des recommandations. Vu leur aspect global, nous avons voulu que le Parlement dispose de tout le temps nécessaire à une bonne étude. Le gouvernement voudra sans doute remettre le débat à la prochaine session. Le distingué leader parlementaire en déterminera le moment le plus propice, de concert avec le député de Hamilton-Mountain et celui du Yukon. Mais nous agirons aussitôt que nous le pourrons. Dans les circonstances, je voudrais pouvoir mieux saisir ce qui se dessine en vue d'apporter des modifications en conséquence.

Nous avons institué un comité composé d'employeurs et de syndicalistes pour établir les modifications à apporter aux dispositions de l'article 44 relatif aux conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage pendant les grèves. Les conclusions sont loin d'avoir été unanimes et l'on ne peut parler d'un consensus. Après avoir étudié les conclusions du comité, mes fonctionnaires sont en train de rédiger un rapport, à ma demande. Si nous pouvons aboutir à une solution qui plaise aux deux parties, nous verrons s'il est possible de l'inclure dans le projet de loi d'ensemble.

M. Nickerson: Monsieur le président, le ministre est chargé non seulement du régime d'assurance-chômage mais aussi de divers autres programmes susceptibles de créer de l'emploi. Ces derniers doivent être conçus en fonction des taux de chômage régionaux. Dans des régions comme celle que je représente, surtout celles du nord du Canada et celles où la population autochtone est importante, les chiffres de Statistique Canada peuvent poser un problème. En voici un exemple. Dans ma circonscription, selon les statistiques, le taux de chômage s'établit à 8 p. 100 alors que des bureaux du ministère de l'Emploi et de l'Immigration vous diront que le taux réel se situe aux alentours de 22 p. 100, car on ne compte pas de nombreuses personnes qui n'ont plus droits aux prestations d'assurance-chômage.

• (1600)

Je me demande, monsieur le Président, si le ministre est au courant de ce type de problème et s'il a des solutions à proposer. De plus en plus, les programmes concernés sont basés sur le pourcentage de chômeurs.

M. Axworthy: Monsieur le président, cela ressemble aux questions soulevées en deuxième lecture par le député de Rosedale, qui voulait obtenir une meilleure définition de chômage et des chômeurs et qui se demandait comment faire une meilleure distinction entre les diverses catégories. Je souscris parfaitement à ces observations, car je crois qu'il est important de bien saisir le problème. J'ai demandé à mon collègue, le ministre des Approvisionnements et des Services de voir si Statistique Canada pouvait trouver un moyen de brosser un tableau plus réaliste de la situation. Il m'a répondu qu'à moins d'engager des dépenses supplémentaires exceptionnelles, l'enquête sur la population active est probablement l'outil le plus utile que nous puissions avoir pour déterminer le taux de chômage. Nous sommes bien conscients, comme le député le sait, qu'une partie du problème réside dans le fait qu'un certain nombre d'autochtones vivant dans des réserves sont laissés de côté dans l'enquête. Nous avons tendance à tenir compte de ce facteur au moment du calcul des sommes allouées pour régler le problème du chômage. Nous n'utilisons pas uniquement les statistiques obtenues grâce à l'enquête sur la population active à ce moment-là; nous tenons compte d'autres facteurs.

Je voudrais trouver une meilleure réponse aux questions soulevées par le député de Rosedale. Nous essayons de déterminer s'il y aurait un moyen plus efficace de s'attaquer au problème que posent les statistiques. Il n'est pas toujours juste de comparer les chiffres de l'enquête sur la population active au nombre réel de demandes d'indemnisation présentées à un bureau d'assurance-chômage. Le bureau d'assurance-chômage juge les demandes en fonction de critères différents qui tiennent compte de différents cycles. Les excédents de main-d'œuvre qu'ils constatent ne reflètent pas toujours précisément le taux réel du chômage.

Je dois avouer qu'il m'arrive d'être aussi perplexe que nos vis-à-vis. Nous avons demandé à Statistique Canada s'il était possible de nous offrir une plus juste perspective, de trouver un système qui ne soit non seulement efficace mais aussi pas trop coûteux.

M. Kristiansen: Monsieur le président, j'ai deux questions à poser au ministre. Ce dernier se souviendra que le 24 mars dernier, j'ai invoqué l'article 43 du Règlement pour soulever la question des mises à pied volontaires. Nous avons échangé des lettres à ce sujet. La dernière réponse du ministre date du 30 avril. Peut-être est-ce ma faute ou peut-être le ministre a-t-il mal lu le passage. Quoiqu'il en soit, je voudrais reprendre ma question et obtenir une autre réponse du ministre qui pourrait d'ailleurs réexaminer la question.

Il existe essentiellement deux manières différentes de traiter les employés d'entreprises non syndiquées et ceux d'entreprises syndiquées qui jouissent d'avantages selon l'ancienneté et sont liés par des conventions collectives. Dans le cas d'une entreprise non syndiquée, la Commission d'assurance-chômage demande simplement à l'employeur si telle personne a été mise à pied. Mais s'il y a une convention collective, la Commission a l'habitude d'en tenir compte et n'accepte pas toujours la parole de l'employeur quant aux mises à pied effectuées. C'est ce qui est arrivé dans certains cas que j'ai soulevés. Ce n'est pas que je veuille monter l'affaire en épingle, car il peut y avoir des motifs médicaux. Dans certains cas, des employés âgés ont dû continuer à travailler, des travailleurs près de la retraite doivent maintenant exécuter des tâches très difficiles, d'autres ont été blessés et touchent maintenant des prestations d'accident du travail. Apparemment, cela a déjà provoqué des crises cardiaques et entraîné au moins la mort d'une personne. Il faudrait revenir au plus tôt à une interprétation des règlements plus humaine et plus souple. Il y a deux ou trois ans, la Commission d'assurance-chômage croyait l'employeur sur parole lorsqu'il déclarait que l'employé était le premier à être licencié. Il faudrait en revenir à ce système. Je voudrais obtenir une réponse à cette question.

Ma deuxième question porte sur autre chose. Je sais que le ministre examine actuellement une lettre que je lui ai envoyée. Je n'ai pas encore obtenu de réponse, mais je suis sûr que ses collaborateurs en préparent une. A cause des dispositions de certaines conventions collectives, les employés n'ont pas droit à un congé, par exemple, à Noël, au lendemain de Noël et au Nouvel An, parce qu'ils ont été mis à pied. Les conventions stipulent qu'ils doivent avoir travaillé le jour précédant le congé ou le jour suivant dans une période de 60 jours. En fait, de nombreux employés, et ils sont des centaines rien que dans ma circonscription, travaillent quelque temps, se retrouvent en chômage et travaillent de nouveau. Le même scénario se répète pendant des mois. Néanmoins, comme ils sont retournés au travail pendant cette période de 60 jours, ils perdent deux ou trois jours de prestations d'assurance-chômage et ils doivent parfois refaire toute la période de référence selon la date du congé ou de leur mise à pied.

Quand vous êtes en chômage cinq mois sur six, vous avez certainement besoin de cet argent et on devrait trouver un système quelconque par simple souci d'humanité afin de ne pas voler leur Noël à ces personnes.

M. Axworthy: Monsieur le président, comme je l'ai expliqué dans la correspondance que j'ai échangée avec le député, la Commission n'a certainement pas l'intention de jouer ce vilain rôle. Dans la plupart des cas, c'est simplement une question de choix pour le travailleur âgé que sa convention collective autorise à choisir volontairement la mise à pied afin de faire place aux jeunes. Généralement, ce choix s'impose quand la convention collective le permet en prévoyant un remplaçant, quand celle-ci prévoit un mode de paiement pour la personne mise en disponibilité.

Bien sûr, c'est là que nous nous faisons prendre au piège, car, d'après la loi, toute cessation volontaire d'emploi non motivée est assortie d'une pénalité de six semaines. Nous comprenons qu'il puisse y avoir de bonnes raisons pour agir de la sorte. On voudra peut-être aider le jeune travailleur à conserver son emploi, même si cette situation pourrait éventuellement nuire au statut de ce dernier. Mais en apportant ce changement, en tenant compte de cette situation particulière dans la convention collective, nous verrions un grand nombre de personnes accepter volontairement d'être mises en disponibilité pour bénéficier de ces prestations, ce qui irait à l'encontre des vœux exprimés par le Parlement quand la loi a été modifiée. Telle est l'origine du problème.

Je relirai ces lettres et je verrai si je peux y donner une réponse plus satisfaisante. C'est là une question qui se prêtera probablement mieux à un débat quand nous aborderons le grand projet de loi; nous serons à ce moment-là mieux renseignés pour en discuter à fond.

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 4 h 10, la Chambre va passer aux initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

• (1610)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que tous les ordres précédant l'ordre nº 111 restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MODIFICATION VISANT À INTERDIRE LA PUBLICITÉ DANS LES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION DESTINÉES AUX ENFANTS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) propose: Que le bill C-311, tendant à modifier la loi sur la radiodiffsion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

—Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'être bref et je me contenterai de résumer à la Chambre l'historique du projet de loi dont elle a été saisie pour la première fois il y a 13 ans environ. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre en 1970 et a été lu pour la deuxième fois le 22 novembre 1971. Bien entendu, à ce moment-là il a été étouffé.

Je tiens à faire remarquer, en passant, que pendant ce débat Votre Honneur a fait une intervention très distinguée que vous voudrez probablement lire à la page 9945 du hansard du 26 novembre 1971.

Puis, le projet de loi a à nouveau été présenté en 1973, sous la forme du bill C-22. À ce moment-là, il a été convenu que l'ordre serait annulé, que le bill serait retiré et que l'objet serait renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. Nous avons tenu de très longues audiences. Nous avons entendu un certain nombre de témoins, 19 en tout. Les audiences ont été exhaustives et ont permis de présenter un rapport très intéressant à la Chambre; c'était lors de la première session de la vingt-neuvième Législature, en 1973. Je présume que le rapport figure dans les Journaux du mois de juillet de cette année-là. Il serait probablement bon que je rappelle à la Chambre les recommandations du comité qu'elle a approuvées unanimement:

> Le comité recommande donc que le gouvernement étudie l'opportunité de prendre toutes les mesures qui pourront être nécessaires, y compris la présentation de projets de loi, pour atteindre les objectifs suivants:
>
> 1) que le Conseil de la radio-télévision canadienne adopte des règlements interdisant une publicité destinée exclusivement aux enfants;
>
> 2) que le Conseil de la radio-télévision canadienne limite le nombre de minutes commerciales par heure au cours des programmes pour les enfants;
>
> 3) que le Conseil de la radio-tlévision canadienne exige la suppression de publicité destinée aux enfants dans les programmes américains distribués par les entreprises canadiennes de câblovision;
>
> 4) que la loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée de manière à ce que la publicité destinée au Canada que font les postes de télévision étrangère ne soit plus considérée comme déductible de l'impôt sur le revenu;
>
> 5) que l'on trouve des moyens propres à amplifier l'industrie canadienne de production d'émissions en insistant surtout sur la création d'émissions pour enfants.

Comme je l'ai dit, la Chambre a unanimement adhéré à ces recommandations, et il serait bon que nous examinions ce qui s'est passé depuis cette date. En fait, c'est la raison pour laquelle le bill est présenté aujourd'hui, c'est-à-dire pour permettre à la Chambre de connaître l'évolution exacte de la situation depuis qu'elle a accepté ces cinq recommandations à l'unanimité.

Les députés constateront, je crois, que la Chambre est d'accord pour agir en ce sens au moyen d'un amendement qui aura pour effet de retirer le bill et d'annuler l'ordre à l'étape de la deuxième lecture et de renvoyer l'objet du bill au comité. Ce dernier aura ainsi l'occasion de convoquer le CRTC et de lui demander où en est rendue la mise en œuvre des recommandations du comité auxquelles la Chambre a adhéré.

Je ne passerai pas en revue les arguments qui militent en faveur du bill. J'invite plutôt les députés à consulter la page 9941 du hansard du 26 novembre 1971. J'ai déjà fait allusion au rapport du comité; le bill n'a pas changé et les arguments sont les mêmes. Comme je crois que le gouvernement est d'accord pour renvoyer l'objet du bill au comité, je n'abuserai pas plus longtemps du temps de la Chambre. Permettez-moi seulement d'ajouter qu'il s'agit, selon moi, d'une question très importante. Les enfants sont, plus que tout autre groupe de notre société, influencés par la télévision. Les enfants sont beaucoup plus vulnérables que tout autre groupe social, de sorte qu'ils ont besoin de la protection de la société.

On perçoit généralement la publicité destinée aux enfants comme une directive ou un ordre, et souvent l'enfant—surtout tel qu'il est défini dans le bill, c'est-à-dire un enfant de moins de 10 ans—ne peut pas établir de distinction entre un message commercial et le programme qu'il regarde. Cela crée beaucoup de confusion. Les rapports entre l'enfant et ses parents sont empreints de tension, surtout en ces moments de restrictions économiques.

Comme je l'ai dit, je pourrais continuer, mais je terminerai en indiquant que, depuis la présentation du bill, le gouvernement québécois a adopté sa propre loi qui interdit cette forme de publicité au Québec. Je crois que cela a créé des problèmes de juridiction qui ont de temps à autre fait l'objet de renvois devant les tribunaux. Je crois que nous pourrions également nous pencher sur cette question lorsque le comité sera saisi du bill.

Quoi qu'il en soit, je remercie à l'avance le gouvernement de l'amendement qui, je l'espère, sera présenté pour autoriser une nouvelle fois que l'objet du bill soit renvoyé au comité.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire que mon parti et moi-même appuyons le bill comme nous l'avons fait en 1973. Je recommande fortement qu'il soit renvoyé au comité approprié et j'espère que cette fois-ci les propositions qu'il contient donneront des résultats, certainement pour les émissions diffusées par certaines sociétés du secteur privé au Canada, mais aussi pour les émissions qui nous viennent de notre grand voisin du sud.

Je me rappelle très bien les audiences. Je n'avais pas participé pleinement à toutes, mais je me souviens très bien des efforts déployés par certains fabricants de céréales et des préoccupations qu'ils avaient exprimées. Ils fabriquaient leurs «friandises» à partir d'une espèce de sciure de bois et les enrobaient de sucre, mais ils osaient malgré tout défendre la valeur nutritive de leurs produits au comité, au point de faire venir des experts et des diététiciens du sud de la frontière pour défendre leur point de vue.

Cette mesure ne sera pas accueillie avec joie par toutes les agences de publicité. Je pense donc qu'il faut beaucoup de courage au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) pour la présenter encore une fois et qu'il faut aussi bien du courage au Parlement et au CRTC, notre organisme de réglementation en matière de radiodiffusion, pour accepter ses recommandations.

Selon moi, la lutte ne sera pas facile. Bon nombre d'agents publicitaires préféreront le principe d'un code volontaire. Le fait est que ce principe n'a pas donné le résultat voulu, sinon nous n'aurions pas besoin d'étudier ce bill.

Je le répète, nous sommes d'accord avec l'objectif du bill et nous nous prononcerons probablement en faveur de mesures plus strictes que celles qu'il prévoit. Je sais cependant que c'est uniquement le sujet du bill qui sera renvoyé au comité. Si cette question est renvoyée au comité, et je crois savoir qu'elle le sera, le comité jugera peut-être bon dans sa sagesse de proposer des mesures plus énergiques.

Depuis le début des émissions de télévision de Radio-Canada, la société d'État interdit la publicité au cours des émissions éducatives destinées aux enfants. Il y a cinq ans, Radio-Canada a restreint davantage la publicité destinée aux enfants et, depuis quelque temps, elle interdit entièrement la publicité pendant les émissions pour les enfants de moins de 13 ans. Bien des postes privés n'ont pas fait la même chose. La société Radio-Canada interdit aussi entièrement la publicité avant et après les émissions destinées aux enfants de moins de 13 ans. Elle a aussi imposé des restrictions au nombre d'annonces destinées aux enfants pendant les heures de grande écoute ou les heures réservées aux émissions pour tous. Cela fait aussi partie du code de Radio-Canada et je suis d'accord là-dessus, tout comme mon collègue, le député de Beaches (M. Young), qui aux termes de l'article 43 du Règlement a proposé l'autre jour une motion visant à interdire, pendant les heures de grande écoute, la publicité faite en faveur des films d'horreur et qui montre les scènes les plus violentes et les plus sensationnelles de ces films pendant que des enfants regardent la télévision, comme ils le font sans doute puisque ces heures sont réservées aux émissions pour tous et que tout ce qui est donné à ces heures devrait donc convenir à toute la famille.

• (1620)

Un grand nombre de secteurs pourraient faire l'objet d'une étude et d'une enquête. Nous devons nous protéger contre toutes les formes de violence. Dans notre société, il y a beaucoup trop de violence et nous n'avons nul besoin de l'autoriser, ou du moins de la recommander quasiment aux enfants en guise de distraction ou par masochisme.

Nous pouvons nous demander pourquoi les publicités adressées aux enfants sont autorisées pendant les émissions réservées aux adultes. C'est peut-être parce que les parents peuvent discuter des émissions avec l'enfant et justifier l'offre faite par l'annonceur.

Depuis 1973, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) propose d'étendre à tous les moyens de radiodiffusion la politique qu'a adoptée Radio-Canada. Il a constaté, et je suis d'accord avec lui, que la province de Québec est plus sévère que les autres en matière de publicité. Il y a trois ans, cette province a adopté une loi inderdisant la publicité lors des émissions réservées aux enfants. Bien entendu, cette interdiction entraîne un manque à gagner et les annonceurs pourraient crier à la discrimination. C'est peut-être vrai, mais d'autres choses sont interdites depuis un certain nombre d'années. Je pense aux réclames d'alcool et de bière, qui sont interdites sur certaines chaînes de télévision. Les réclames de cigarettes ont été interdites, mais les annonceurs ont survécu. Une telle interdiction permettrait peut-être de consacrer davantage pour les jouets, aux jeux ou aux aliments pour les enfants. Quoi qu'il en soit, les annonceurs récupéreraient bien vite ce manque à gagner.

Je tiens à remercier le député de Saint-Jean-Est de nous avoir à nouveau soumis ce problème et je recommande aux députés de renvoyer le bill au comité. Je voudrais conclure en citant brièvement un passage d'un rapport préparé par la Direction de la recherche de la Bibliothèque du Parlement à la demande du sous-comité de la Chambre des communes sur l'Année internationale de l'enfance. Ce rapport souligne la nécessité de programmes d'action positive et voici ce qu'on peut lire à la page 14:

Le C.R.T.C. encourage la création d'une émission télévisée divisée en brefs épisodes (de une ou deux minutes chacun) qui seraient diffusés plusieurs fois par jour, en vue d'informer les enfants sur divers sujets tels que la nutrition, les effets néfastes de l'alcool, des drogues et du tabac, ainsi que sur les différents services d'aide auxquels peuvent s'adresser ceux qui ont des problèmes; il encourage également l'utilisation accrue de la télévision pour des groupes de discussion éducative et la tenue de débats publics sur des sujets comme les besoins de l'enfant en matière de développement, les habitudes parentales, etc.;

Voilà le genre de publicité pour enfants dont nous avons besoin, il ne s'agit pas simplement d'interdire ce qui est inutile, mais plutôt d'y ajouter le genre de sujets éducatifs dont les enfants ont désespérément besoin pour survivre dans cette infernale société de consommation dans laquelle nous vivons.

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, moi aussi je serai bref. Je suis heureux de pouvoir parler du domaine important de la télévision pour enfants. Comme on l'a signalé plus tôt cet après-midi, de grands progrès ont été accomplis sans contrainte. Tout comme le député de l'autre côté, je suis d'avis que le Parlement devrait réexaminer cette question de temps à autre et c'est pourquoi le gouvernement ne s'oppose pas à ce qu'un comité soit chargé de l'étudier afin d'analyser les progrès accomplis et d'établir la direction à suivre.

J'ai quelques observations à faire à ce sujet. A mon sens, nous admettons tous que l'interdiction n'aurait pas ou peu d'effets sur les réseaux anglais et français de la Société Radio-Canada ou sur les chaînes provinciales de télévision éducative. La Société n'a jamais accepté d'annonces commerciales dans ses programmes destinés aux enfants d'âge préscolaire et, depuis 1975, elle ne présente pas d'annonces commerciales dans ses programmes pour des téléspectateurs dont la majorité ont moins de 12 ans. Les organismes provinciaux tels que Radio-Québec et TV Ontario sont, de par la nature même de leur permis, des entreprises non commerciales. Par conséquent, cette mesure législative n'aura aucun effet sur les organismes publics de radio-télévision au Canada, car aucun d'eux n'accepte de faire de la publicité dans ce genre de programmes.

Ce que le bill propose, c'est la suppression de la publicité dans les émissions pour enfants diffusées par les stations privées de télévision. Ces stations privées couvrent plus de 96 p. 100 de la population canadienne et n'ont que la publicité pour unique source de recettes. Comme il a été dit cet après-midi, cela leur causerait des difficultés.

Il n'est pas sans intérêt de prendre un peu de recul, de voir ce qui a déjà été accompli dans l'important domaine de la télévision pour enfants. Aux débuts de la télévision canadienne, c'est-à-dire dans les années 50 et 60, les stations privées de télévision ont réalisé et diffusé pour les enfants de nombreuses émissions financées par les recettes publicitaires. La Commission canadienne de la radio-télévision et des télécommunications passe systématiquement en revue les licences et les progrès réalisés dans cet important domaine. L'examen des décisions de la Commission ne révèle pas d'importantes objections à la performance de la télévision privée. Mais, vers la fin des années 60, de nombreuses personnes ont commencé à protester contre le matraquage utilisé par une minorité de publicitaires des produits et services susceptibles d'intéresser les enfants.

Le secteur de la publicité et l'Association canadienne des radiodiffuseurs ont reconnu que ces craintes n'étaient pas sans fondement et ont publié en 1971 un code facultatif de normes et de restrictions appicables à la publicité destinée aux enfants. En 1974, le CRTC a exigé comme condition préalable au renouvellement des permis que non seulement les diffuseurs privés adhèrent à ce code, mais qu'ils limitent en outre le nombre d'annonces publicitaires au cours des émissions pour enfants.

Je tiens à signaler que ce code facultatif semble avoir donné d'assez bons résultats. Cependant, tout comme des députés d'en face, nous estimons qu'il importe à un certain moment de mesurer la portée de mesures de ce genre sur les jeunes enfants. Nous ne nous opposons absolument pas à ce qu'un comité soit saisi de l'objet de ce bill et à ce qu'il l'étudie davantage, pour voir s'il y aurait lieu de préciser notre pensée sur le sujet.

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, personne sans doute ne s'étonnera que je présente l'amendment suivant:

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

Que le bill C-311, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants), ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que l'ordre soit annulé, le bill retiré, et que l'objet en soit envoyé au comité permanent des communications et de la culture.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Cullen est adopté.)

(La motion de M. McGrath, modifiée, est adoptée. Le bill est retiré et l'ordre est annulé.)

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. Par conséquent, la Chambre s'ajourne au lundi 31 mai, à 2 heures, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 4 h 29, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 mai 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

FÉLICITATIONS AUX DÉBARDEURS DE SAINT-JEAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, comme l'Argentine s'est abstenue de signer l'accord sur la prolifération des armes nucléaires, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre félicite les débardeurs de Saint-Jean d'avoir refusé de charger les faisceaux nucléaires que l'EACL, organisme d'État, devait expédier à l'Argentine aujourd'hui même.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, en 1960, la productivité canadienne se classait au deuxième rang en importance dans le monde. En 1970, elle avait glissé au troisième rang. En 1980, le Canada plongeait au onzième rang sous le rapport de la productivité. Étant donné que cette chute s'est produite en majeure partie sous le gouvernement du premier ministre actuel (M. Trudeau), je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King):

Que le premier ministre démissionne, parce qu'il a exploité de façon malavisée les ressources naturelles du Canada tout en négligeant de cultiver nos ressources humaines.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'APPLICATION DE LA CHARTE AUX EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je veux proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que l'article 2*d*) de la Charte canadienne des droits et libertés prévoit la liberté d'association, que le ministre suppléant de la Justice a déclaré, le 22 janvier 1981, devant le comité spécial mixte de la constitution que la liberté d'association implique le droit de se syndiquer et de mener des négociations collectives, et que, du fait de leur exclusion de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, les messagers, chauffeurs d'autobus, personnel de cuisine et tous les autres employés de la Chambre sont privés de la liberté d'association, je propose, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre réaffirme son attachement à la Charte canadienne des droits et libertés en mettant fin formellement aux privilèges extraordinaires dont jouit la Chambre à l'égard de ses employés.

Mme le Président: Je ne suis pas certaine que cette motion soit conforme au Règlement. Je la présente néanmoins à la Chambre. Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BILINGUISME

L'IMPOSITION DU BILINGUISME AUX COMMERCES DE L'AÉROPORT DE TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, à l'heure actuelle, les petites entreprises sont soumises à des pressions sans cesse croissantes par suite de l'ingérence toujours plus grande du gouvernement dans toutes les phases de leurs activités. Par exemple, le gouvernement actuel oblige les 38,000 petits épiciers du Canada à acheter des balances fabriquées à l'étranger. Il semble en outre que les petites boutiques en franchise de l'aéroport international de Toronto seront forcées d'employer du personnel bilingue dans une aire qui, bien entendu, est multilingue. Il est honteux qu'elles doivent licencier des Italiens, des Portuguais, des Chinois ou des Canadiens d'autres origines parce qu'ils ne parlent pas français. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook):

Que l'ordre visant à imposer un bilinguisme rigide dans tous les commerces de l'aéroport de Toronto soit considéré comme une violation de la constitution, une insulte à l'endroit des populations d'immigrants de Toronto et un fardeau additionnel imposé aux commerçants déjà accablés qui tentent de gagner leur vie à cet endroit.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA TENUE D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, pendant qu'à l'échelle du Canada la dissension fait rage dans les rangs du parti libéral, comme on l'a vu en Colombie-Britannique la semaine dernière, lorsque le gouvernement a annoncé aux délégués qu'il n'avait pas l'intention de prendre quelque mesure économique que ce soit avant le sommet de Versailles, et en Ontario, au congrès d'orientation politique tenu à Ottawa, où les députés libéraux d'arrière-ban de l'Est se sont plaints de crier dans le désert, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre se décide enfin à se débarrasser du fléau libéral et remplace le gouvernement actuel, qui est incompétent, par un gouvernement conservateur.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMMIGRATION

LE SORT D'UNE RESSORTISSANTE INDIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une affaire urgente. Amarjit Kaur Sandhu, ressortissante indienne abandonnée par son mari après que ce dernier se fut emparé de sa dot sera forcée de quitter le Canada demain sans savoir où aller. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) n'a prêté aucune attention aux 200 appels qui lui ont été adressés et le ministre chargé de la condition féminine a refusé d'intervenir. Comme M^me^ Sandhu ne peut rentrer en Inde pour des motifs d'ordre culturel, économique et familial et qu'elle a reçu des offres d'emploi au Canada, je propose, appuyée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à se laisser fléchir et à permettre à M^me^ Sandhu de demeurer au Canada pour des raisons humanitaires.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement un unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA SITUATION DE L'ESTONIEN, SERGE SOLDATOV—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour attirer l'attention de tous les députés sur une affaire urgente. Le 12 mai 1982, M. Serge Soldatov, éminent Estonien, défenseur acharné des droits politiques et des droits de la personne, s'est présenté devant le groupe parlementaire canadien de Helsinki avec des représentants de l'Estonian Central Council du Canada. M. Soldatov a passé six années en prison, parce qu'il était soupçonné d'activités antisoviétiques. Son fils unique, Alexandre, qui a 23 ans, n'a pas reçu la permission de quitter l'Estonie pour rejoindre sa famille, ce qui va manifestement à l'encontre des dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Étant donné que le Canada est un fervent partisan de la réunion des familles, je propose, appuyé par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson):

Que la Chambre exprime sa profonde inquiétude au gouvernement de l'Union soviétique et l'exhorte fortement à permettre au fils de M. Sergee Soldatov, Alexandre, de quitter l'Estonie sur-le-champ, afin qu'il puisse rejoindre sa famille.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE LE RETRAIT DU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, les taxes qui découlent du Programme énergétique national du budget du 12 novembre alourdissent la charge fiscale des salariés et des personnes à revenu fixe, ont un effet adverse sur l'investissement dans l'industrie et l'expansion industrielle et tue même tout esprit d'initiative dans notre pays. Je propose donc, avec l'appui du député d'Okanagan-Similkameen (M. King) et au nom du million et plus de chômeurs, des milliers d'autres qui vont perdre leur emploi si la situation ne change pas et de tous ceux qui investiraient au Canada si le gouvernement réduisait les taxes exorbitantes qu'il perçoit actuellement:

Que la Chambre somme le gouvernement de retirer le budget et de réduire immédiatement et sensiblement ses taxes énergétiques.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DÉSIGNATION DES CONTRÔLEURS AÉRIENS COMME EMPLOYÉS ESSENTIELS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, la Cour suprême du Canada a jugé aujourd'hui que le gouvernement avait le droit de désigner comme essentiels une proportion énorme des postes des membres de l'Association canadienne des contrôleurs aériens; comme cette décision a pour effet non seulement de priver du droit de grève ce groupe d'employés du secteur public mais aussi de les dépouiller du pouvoir réel de négocier, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre reproche au gouvernement sa politique hypocrite de relations de travail à la Ronald Reagan et le presse de cesser de se livrer comme il le fait continuellement à ses attaques haineuses contre les fonctionnaires qui travaillent au service des Canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION

CONDAMNATION DES NOMINATIONS AUX INSTITUTIONS FÉDÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, le gouvernement a donné de toutes nouvelles dimensions aux expressions «libéral méritant», «appui politique», et «nomination au mérite». Les députés de l'opposition en sont venus, madame le Président, à considérer que le Canadien national, la société Radio-Canada et la Commission canadienne des transports, et pratiquement toutes les institutions fédérales, loin de nommer les personnes les plus compétentes aux postes vacants, préfèrent y voir leurs partisans ou alliés politiques. Dans l'histoire entière du Canada, il n'y a peut-être pas eu de gouvernement qui soit pire que le gouvernement actuel à cet égard. Je propose donc, avec l'appui du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le prix d'honneur Tammany Hall et Huey Long soit accordé au gouvernement incorruptible d'en face et présenté au premier ministre à Versailles, vers la fin de la semaine, dans la résidence de Louis XIV, le Roi-Soleil.

Mme le Président: Y a-t-il consentement pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FAILLITES

L'ACCROISSEMENT EN NOMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, étant donné que les faillites dans la province de la Colombie-Britannique ont augmenté de 48.3 p. 100, et qu'à la mi-mai le nombre global des faillites au Canada atteignait 3,651, soit 2,000 de plus que l'an dernier, et comme ces faillites représentent des dettes de 627.8 millions de dollars environ, soit deux fois le montant de l'an dernier, je propose:

Que la Chambre fasse état du fait que par son budget le ministre des Finances a complètement anéanti la petite entreprise au Canada, et que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a maintenant réussi, fait sans précédent, à mettre en chômage plus de travailleurs que le gouvernement ne peut fournir d'emplois par ses programmes de création d'emplois.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PETITES ENTREPRISES

L'EXAMEN FINANCIER—LES PRIORITÉS ET LES BESOINS

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). Depuis déjà plus de deux ans, le ministre a dépensé 1.2 million de dollars directement et un peu plus de 800,000 dollars indirectement pour un examen financier des petites entreprises. Il a résumé 12 rapports volumineux dans une étude générale de 77 pages qui, exception faite du profil de petits groupes du secteur des affaires, constitue probablement le rapport le plus dépourvu de conclusions jamais publié par le gouvernement du Canada.

Étant donné que le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) a ces 12 rapports en sa possession depuis quelque temps déjà, peut-il nous dire quels sont les besoins et les problèmes prioritaires des hommes d'affaires au Canada?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, j'ai déjà expliqué à la Chambre qu'il m'apparaissait nécessaire, après la lecture des études présentées par les divers spécialistes d'universités et de sociétés de consultants, d'analyser les divers conclusions de ces études-là avec le secteur de la petite entreprise lui-même ainsi qu'un groupe de personnes à travers le pays pouvant m'aider à trouver peut-être de nouvelles orientations ou à confirmer celles qui existent déjà au sujet des politiques relatives à la petite entreprise. En ce qui concerne les chiffres cités par l'honorable député, j'aimerais lui dire que lorsque j'ai mentionné qu'il s'agissait d'un coût de 1.2 million de dollars, ceci incluait les coûts totaux. Les coûts ont été de $700,000 en frais de consultants et d'études privées qui ont été effectuées durant près de deux ans, savoir la durée de l'étude, et j'ai inclus à l'intérieur du 1.2 million de dollars un coût estimatif du travail des fonctionnaires qui ont travaillé au sein de l'équipe spéciale.

Questions orales

[*Traduction*]

M. Huntington: Madame le Président, il est évident à ceux d'entre nous qui, de ce côté-ci de la Chambre, s'y connaissent dans ce domaine que le ministre ne s'occupe pas—en fait, il n'en est même pas conscient—des grands problèmes fondamentaux avec lesquelles les hommes d'affaires sont aux prises, eux qui dépendent de lui pour dialoguer avec le gouvernement.

LE PROGRAMME DE COASSURANCE DE CRÉDIT—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, l'étude générale se montre favorable au programme de coassurance de crédit que le gouvernement fédéral élabore depuis au moins trois ans. L'entente relative au premier courtier pour ce programme a été signée le 10 février 1982. Pour mettre en œuvre ce programme qui constituera une aide précieuse en vue de répondre aux besoins financiers à long terme du secteur des affaires, il est indispensable de modifier la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ainsi que la loi sur les normes des prestations de pension. Pourquoi ces modifications n'ont-elles pas été présentées afin que ce nouveau dispositif d'assistance financière puisse enfin fonctionner?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, l'honorable député dit que seulement une compagnie a été autorisée à faire de la réassurance. Je pense qu'il devrait vérifier ses faits. A ma connaissance, cinq à l'heure actuelle peuvent opérer dans ce domaine-là. En ce qui concerne les deux suggestions précises de l'honorable député, j'en prends note.

[*Traduction*]

M. Huntington: Madame le Président, de toute évidence le ministre ignore ce qui se passe dans son propre ministère. Un seul courtier a été licencié, alors que cet accord a été signé le 10 février. D'autres ont présenté des demandes et occupent des postes, mais ils ne sont pas licenciés et aucun projet de loi n'a été adopté. Je demande au ministre de veiller à ce qu'une mesure législative soit adoptée en vue de répondre aux besoins des marchés financiers.

LES FAILLITES COMMERCIALES

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, d'après le rapport Fascym:

> Les problèmes d'exploitation au jour le jour l'emportent de beaucoup en importance sur le financement . . .

Le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) peut-il expliquer pourquoi, dans la région de Toronto seulement, 300 petites entreprises ferment leurs portes chaque mois, pourquoi des milliers de magasins indépendants ne peuvent payer leurs comptes et doivent également fermer leurs portes, pourquoi les faillites se multiplient à un rythme inquiétant et pourquoi les compagnies de transport ferment leurs portes ou sont acculées à la faillite?

Mme le Président: A l'ordre.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, l'honorable député ne semble pas réaliser que nous sommes dans une période de difficultés économiques, et tant que l'économie canadienne n'aura pas réussi en collaboration avec tous les intervenants, que ce soit le monde des affaires, les consommateurs, les gouvernements et les syndicats, à maîtriser l'inflation qui entraîne une baisse de la consommation, une baisse de la demande, ce qui est la principale cause des faillites à l'heure actuelle, tant que nous n'aurons pas réglé ce problème fondamental de l'inflation dans notre économie, je ne crois pas que nous puissions espérer en des jours meilleurs rapidement.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA DÉCLARATION QUE FERA LE MINISTRE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a annoncé qu'il ferait à 8 heures ce soir une déclaration à l'appel des motions. Comme il le sait sans doute, ce sera la deuxième fois seulement au cours de la présente législature qu'un ministre fait une déclaration à l'appel des motions; la première fois, ce fut lorsque le ministre des Finances a annoncé de très importantes modifications à son budget, le 18 décembre dernier. La déclaration que le ministre fera ce soir sur sa politique énergétique s'inscrira-t-elle dans la tradition établie par le ministre des Finances?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, l'honorable député devra patienter jusqu'à 8 heures. Je lui rappelle que le Programme énergétique national a été l'objet d'ajustements réguliers depuis octobre 1980. Certains ajustements étaient apportés lors de la signature de l'entente avec les trois provinces productrices. D'autres modifications représentant une somme d'environ $900 millions additionnels à l'industrie ont été apportées depuis le mois de septembre dernier, en particulier, et je me réfère aux $900 millions répartis sur la période 1981 à 1986. Alors mon honorable collègue devra porter son propre jugement ce soir, mais j'ai voulu signaler que nous avons régulièrement apporté des ajustements en tenant compte de l'évolution de la situation.

[*Traduction*]

LES RAISONS DE LA DÉCLARATION

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je pourrais peut-être préciser un peu. Le ministre a-t-il décidé de faire une déclaration ce soir parce que les consommateurs canadiens doivent payer le gallon d'essence de 10 à 20 cents de plus que les consommateurs américains? Est-ce parce qu'il est impossible d'atteindre l'objectif que le gouvernement s'était fixé, c'est-à-dire de devenir autonomes d'ici 1990? Est-ce parce que les compagnies pétrolières et gazières canadiennes arrivent péniblement à survivre à l'heure actuelle? Enfin, est-ce parce que le Canada a perdu bien des emplois dans le secteur manufacturier à cause de la politique énergétique désastreuse que le ministre a lancée en 1980? Est-ce pour toutes ces raisons que le ministre va faire une déclaration à l'appel des motions ce soir?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, sauf erreur, mon collègue n'est plus l'expert de l'opposition en matière d'énergie. Sa question prouve qu'il a perdu contact avec la réalité. Premièrement, le prix moyen de l'essence demeure plus bas au Canada qu'aux États-Unis.

M. Thomson: Ce n'est pas vrai.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Essayez de dire la vérité pour changer.

M. Lalonde: Deuxièmement, le prix du mazout domestique coûte 7c. de moins le litre au Canada qu'aux États-Unis.

Troisièmement, le prix du gaz naturel est beaucoup plus bas au Canada qu'aux États-Unis.

Voilà la réalité que les conservateurs, à cause de leurs œillères, refusent de voir en face.

Quant aux autres questions du député, s'il était encore l'expert de son parti en matière d'énergie, il saurait que les Canadiens ont réalisé bien des progrès sur le plan de la conservation de l'énergie. Par conséquent, le Canada a plus de chances de devenir autonome sur le plan énergétique d'ici 1990 qu'en octobre 1980 ou que, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Brant a la parole.

M. Lalonde: Madame le Président, il y avait une quatrième question.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE CONTENU CANADIEN DES VÉHICULES FABRIQUÉS AU JAPON

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans quelques jours il sera à Versailles où il aura l'occasion de s'entretenir, face à face, avec le premier ministre Suzuki du Japon. Le ministre d'État chargé du Commerce international n'a pas réussi à obtenir du Japon que le contenu des automobiles et des camions importés au Canada soit à 85 p. 100 canadien. Je demande au premier ministre, très simplement, s'il compte prendre son courage à deux mains pour demander au premier ministre Suzuki de veiller à ce que d'ici à un an ou 18 mois, 85 p. 100 des pièces des voitures et camions japonais importés dans notre pays soient fabriquées ici au Canada?

• (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je me fais un plaisir de prendre note de la question.

LES MESURES PRISES PAR L'AUSTRALIE

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, étant donné que le premier ministre prend bonne note de la question, tiendrait-il compte en outre du fait que l'Australie, qui exporte elle aussi beaucoup de matières premières au Japon, a en fait très efficacement imposé un droit de douane de 57 p. 100 sur tous les camions et automobiles japonais et qu'elle exige que les pièces des véhicules japonais qu'elle importe soient fabriquées à 85 p. 100 en Australie. Rappellerait-il le cas du marché australien avec le Japon au bon souvenir du premier ministre Suzuki?

M. Paproski: Faites-lui faire une balade en motocyclette.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je . . . la question est très grave même si le député d'Edmonton-Nord essaie de la traiter à la légère. Je prends donc note de cette question-là aussi.

DEMANDE D'EMBARGO SUR LES IMPORTATIONS DE VÉHICULES DE FABRICATION JAPONAISE

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, je remarque que le premier ministre prend beaucoup de choses en note aujourd'hui. Pendant qu'il y est, assurera-t-il à la Chambre—et je crois qu'il peut répondre à cette question sans aller à Versailles—qu'en dernier recours, si les Japonais refusent de s'approvisionner à 85 p. 100 ici, au Canada, il imposera unilatéralement un embargo de 15 p. 100 sur tous les véhicules japonais jusqu'à ce que ce pays acquiesce à notre demande?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, l'un des buts du sommet est d'essayer collectivement d'éviter d'en revenir aux mesures qui rappellent le jeu de bataille et qui ont ruiné, dans les années 30, les sociétés industrialisées du monde occidental. Donc, plutôt que d'adopter ce genre d'attitude protectionniste sans autre discussion, je répondrai que je ne tiens pas à prendre cet engagement.

LES OBSTACLES NON TARIFAIRES AUX IMPORTATIONS DU JAPON

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, en l'absence du ministre d'État chargé du Commerce international, j'interrogerai donc son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, à propos des obstacles non tarifaires dont font l'objet en ce moment les voitures japonaises importées. Les tactiques de guérilla adoptées par le gouvernement témoignent de son amateurisme et de sa couardise devant l'incapacité totale du ministre à négocier avec les Japonais et font tout simplement ressortir l'ampleur de son échec. En raison de ces tactiques, les camionneurs propriétaires sont sur le point de perdre leurs semi-remorques, 100 à 200 emplois ont déjà été perdus et les consommateurs auront à assumer des frais de transport plus élevés. Le ministre croit-il qu'il soit juste et nécessaire que ces Canadiens aient à souffrir de son incurie et de son échec à mener à bien ces négotiations?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous n'avons pas l'intention de créer des ennuis aux Canadiens, mais plutôt de protéger et de maintenir les emplois de milliers de nos concitoyens qui s'occupent de produire, de distribuer et de vendre des voitures et des pièces d'automobiles. Si le député était sérieux, il s'adresserait plutôt à ses collègues, notamment les députés de Halton, de Perth et de Mississauga-Sud, qui réclament une intervention encore plus directe, plus brutale et plus rigoureuse que les mesures raisonnables que nous avons prises ces dernières semaines.

L'INSPECTION DOUANIÈRE DES NAVIRES TRANSPORTANT DES IMPORTATIONS DU JAPON

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, le ministre aura l'occasion de leur parler. Il reste qu'en ce moment, les douaniers fouillent certaines cabines des membres d'équipage des navires qui transportent les voitures, vérifient les licences des officiers bref, harcelent les équipages. Je voudrais savoir si les hauts fonctionnaires de son ministère ou du ministre d'État au commerce international ont donné l'ordre au personnel des douanes de procéder à ces vérifications. Par ailleurs, le ministre pense-t-il qu'en agissant ainsi, et sachant que notre balance commerciale avec le Japon est déficitaire, nous allons amener les Japonais à acheter davantage de produits canadiens qu'à l'heure actuelle?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, il est exact que le Japon nous vend pour 1.5 milliard de dollars de voitures et de pièces automobiles et qu'en dépit des efforts répétés du secteur privé avec le soutien du gouvernement, le Japon ne nous a acheté l'an dernier que pour 6 millions de dollars de pièces automobiles, soit 2 millions de moins que l'année précédente.

• (1430)

Pour ce qui est des vérifications douanières dont parle le député, elles sont tout à fait légales jusqu'à preuve du contraire. Le député nous suggère-t-il de ne pas appliquer les dispositions de la législation douanière ou les règlements concernant la pollution ou la sécurité? Si le député s'intéresse vraiment à la question, pourquoi n'essaie-t-il pas de convaincre certains de ses collègues conservateurs, dont le député de Halton (M. Jelinek) et celui de Perth (M. Jarvis) de ne pas réclamer du gouvernement des mesures qu'il ne juge pas nécessaire de prendre pour l'instant.

Mlle MacDonald: Agissez, que diable!

M. Gray: Ses critiques, c'est à ses collègues qu'elles s'adressent et non à nous qui tâchons de résoudre de façon satisfaisante et convenable pour les deux parties le conflit d'intérêt qui nous oppose au Japon, tout en préservant nos échanges commerciaux et en tenant compte également des besoins des travailleurs canadiens dont le député semble faire peu de cas.

Mme le Président: Le député de Halton.

M. Jelinek: Madame le Président, le ministre nous a habitués à toutes sortes de foutaises, mais cette fois, il dépasse les bornes. Le ministre sait fort bien que près de 50,000 travailleurs de l'industrie automobile ont été mis à pied à cause de l'inertie du gouvernement. Je tiens à lui dire que ce n'est pas en agissant comme à Vancouver que l'on va créer des emplois.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce peut-il dire à la Chambre et, ce qui importe davantage, peut-il dire à l'industrie automobile une fois pour toutes quelle politique son gouvernement a adoptée pour aider les travailleurs de l'automobile qui sont sans emploi? Je demande au ministre de nous le dire dès aujourd'hui parce que l'industrie ne peut pas continuer à fonctionner sans savoir à quoi s'en tenir. Je demande au ministre de nous donner une réponse.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous avons pris des mesures pour renforcer et protéger notre industrie et les emplois des travailleurs Canadiens. Mais ce qui serait plus utile, c'est que mon honorable ami nous dise quelle est la politique de son propre parti à cet égard.

M. Gamble: Quelle arrogance.

M. Gray: Est-ce que les propos du député de la Colombie-Britannique ou ce qu'il nous demande de faire depuis plusieurs semaines reflètent la politique de son parti? Pourquoi ne vous mettez-vous pas d'accord?

M. Jelinek: Nous avons une ligne de conduite. Vous n'agissez pas.

LE CHÔMAGE DANS L'INDUSTRIE

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, puisque nous n'obtenons pas de réponse du ministre de l'Industrie et du Commerce, j'adresserai ma question supplémentaire au très honorable premier ministre. Puisque les négociations entamées il y a deux ans par le ministre d'État chargé du Commerce international et le ministre de l'Industrie et du Commerce ont échoué lamentablement pour ce qui est de l'importation de véhicules japonais, le premier ministre peut-il dire à la Chambre et à l'industrie automobile du Canada, qui subira peut-être des torts irréparables si l'on n'intervient pas le plus vite possible, quelle est la politique de son gouvernement à l'égard des 50,000 chômeurs de l'industrie automobile et du taux de chômage croissant dans ce secteur important de notre économie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne puis que répéter l'excellente réponse du ministre de l'Expansion économique régionale. Nous venons d'entendre un député conservateur de la Colombie-Britannique, je pense, dire qu'il voudrait que le Canada importe encore plus d'automobiles du Japon et que les arrivages soient encore plus fréquents qu'ils ne le sont maintenant. Un autre député nous demande maintenant de protéger l'industrie automobile du Canada. Le ministre a tout à fait raison. Si les conservateurs avaient une ligne de conduite quelconque, ils ne poseraient pas des questions aussi contradictoires.

L'INCIDENCE DE LA DISPOSITION DU BUDGET CONCERNANT L'ARMORTISSEMENT DU COÛT EN CAPITAL

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. S'il s'inquiète tellement de l'industrie et s'il la connaît si bien, voudrait-il dire à la Chambre s'il approuve la disposition du budget qui concerne l'amortissement du coût en capital, laquelle a coûté la vente probable de 50,000 à 100,000 nouvelles voitures depuis novembre dernier? Le ministre est-il en faveur de cette politique? S'il tient tant à savoir quelle est la politique conservatrice, je vais le lui dire. Nous sommes contre toute disposition comme celle du budget de novembre dernier . . .

M. MacEachen: Laquelle?

M. Jarvis: . . . qui a fait perdre ces milliers d'emplois dans sa circonscription et la mienne.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, en supposant que je parle du même élément du budget que le député, j'ai déjà dit, en réponse à une question à la Chambre, que l'analyse qu'il présente est grossièrement exagérée et que les répercussions ne sont pas telles qu'il le prétend.

M. Jarvis: Combien? Combien d'automobiles?

M. Gray: Chose certaine, la question que mon collègue a posée fait ressortir encore davantage la contradiction. Le député de Halton nous demande quelle est notre politique et quelle est la cause du problème dans cette industrie. Il l'attribue non pas à la pression que subit le marché à cause des importations de voitures japonaises, mais à une disposition du budget, ce que nous trouvons fort exagéré.

M. Jarvis: Approuvez-vous ou non cette disposition budgétaire?

L'IMPOSITION POSSIBLE D'UNE SURTAXE ET DE QUOTAS D'IMPORTATION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et porte sur le même sujet que celle de mon collègue, le député de Perth. Le ministre trouve-t-il normal que le gouvernement canadien ait recours à des manœuvres de harcèlement au lieu de modifier la loi à l'égard des importations d'automobiles japonaises? Ne devrions-nous pas être au-dessus de cela et prendre des mesures positives en imposant une surtaxe et des quotas au lieu de faire du harcèlement comme de vraies brutes?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je n'accepte pas la façon dont le député formule sa question. Nous prenons les mesures qui sont prévues par la loi. Le député propose lui-même une solution qui aurait certainement des répercussions beaucoup plus graves pour les personnes dont le député de Colombie-Britannique a parlé que tout ce que nous avons fait jusqu'ici.

L'APPLICATION DES PROCÉDURES D'INSPECTION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le député sait fort bien que les lois doivent être appliquées de façon raisonnable. Le ministre compte-t-il résoudre ce problème d'importation en continuant à inspecter sur toutes les coutures toutes les automobiles déchargées des bateaux à Vancouver? Va-t-on continuer longtemps, ou le ministre va-t-il prendre les mesures voulues dans le cadre du GATT en imposant une surtaxe temporaire sur ces automobiles jusqu'à ce que notre industrie puisse récupérer, se réorganiser et soutenir la concurrence internationale?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le député ne nous a pas dit quelles conséquences sa proposition aurait pour les emplois des travailleurs de la circonscription de son collègue de Colombie-Britannique.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Il n'a pas répondu à ma question au sujet des répercussions sur les emplois. Cela aurait des conséquences beaucoup plus graves que tout ce que nous faisons pour faire appliquer les lois existantes de façon raisonnable. Selon nous, la meilleure façon de remédier aux inquiétudes du député, c'est d'amener les Japonais à répondre à notre démarche parfaitement raisonnable, de façon à laisser notre industrie poursuivre sa restructuration . . .

Mlle MacDonald: Parlez-nous des chômeurs de Windsor.

M. Gray: . . . et d'utiliser un bon nombre de pièces canadiennes dans les automobiles japonaises de façon à mettre en valeur la solidité et le potentiel de notre industrie et de nos travailleurs.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SON EXCELLENCE M. ÉDOUARD NZAMBIMANA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Mme le Président: Je désire signaler la présence à la tribune de Son Excellence M. Édouard Nzambimana, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Burundi.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS MÉDICAUX

LA SURFACTURATION

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais elle n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Une de ses adjointes, M^lle^ Anita Biguzs, nous a dit que nous ne saurions désormais plus quand madame le ministre viendrait à la Chambre, à moins que nous ne lui fassions part à l'avance de la question.

Des voix: C'est une honte!

Mme Mitchell: C'est antidémocratique et dégoûtant.

M. Murphy: Dans ces circonstances, je poserai donc ma question au premier ministre. A l'heure actuelle, cinq provinces imposent un ticket modérateur. Trois provinces augmentent chaque année les cotisations au régime d'assurance-maladie. Et les contribuables paient de leur poche annuellement, la somme de 55 millions à cause de la surfacturation. Le gouvernement fédéral serait-il en faveur de services uniformes de soins de santé en modifiant la loi sur les soins médicaux, afin d'éliminer toutes les formes de surfacturation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que seul le ministre peut répondre à cette question. Cependant, je dois rappeler au député néo-démocrate que la loi sur les soins médicaux a été adoptée par la Chambre, après entente avec les provinces. Il se souviendra également que la constitution n'autorise pas le gouvernement fédéral à légiférer unilatéralement en matière de prestation de services médicaux. La loi a été adoptée à la suite d'un compromis avec les provinces. J'estime, pour ma part, que le ministre a fort bien réussi à gagner les provinces à notre point de vue et à les convaincre que la surfacturation doit être désapprouvée. Si nous pouvions légiférer en la matière, je serais heureux que le Nouveau parti démocratique nous dise de quel article de la constitution, selon eux, la mesure devrait relever.

• (1440)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, absente de la Chambre actuellement, a déjà déclaré que «si, dans le cadre du régime, on permet la surfacturation, en très peu de temps celui-ci s'écroulera». Quels que soient les arguments juridiques en faveur d'une telle mesure, le ministre a répété à maintes reprises qu'elle ne permettrait pas l'imposition d'honoraires supplémentaires. Si telle est véritablement la position du gouvernement, je dis bien véritablement, qu'il ne convoque pas de conférences mais qu'il réforme la constitution.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre, ainsi que le gouvernement ont souvent jugé que l'imposition d'honoraires, supplémentaires était regrettable et qu'elle ne devrait pas exister.

Une voix: Retenez-les.

M. Trudeau: Quelle est la position du député, puisque la constitution ne nous permet pas d'agir dans ce domaine? La seule façon de procéder c'est de nous mettre d'accord. Un député néo-démocrate nous enjoint de retenir les fonds. Cette position, qui est peut-être celle du NPD, ne manquerait pas d'avoir des effets, soit la destruction du régime en même temps que de la surfacturation. Si le député et son parti connaissent un moyen secret de légiférer en matière de prestation des soins de santé dans le cadre de la constitution, qu'ils nous le livrent.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS TENANT LIEU D'IMPÔTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Dans la plupart des circonscriptions et municipalités du Canada, le ministre des Travaux publics verse annuellement, à l'égard d'immeubles fédéraux, une subvention tenant lieu de l'impôt foncier. La Chambre se souvient sans doute que le bille C-4 a été adopté le 15 juillet 1980. Elle se souvient également qu'un groupe de travail, présidé par M. Isodore Pollack, a été mis sur pied pour examiner deux questions qui se sont posées lors de l'étude en comité. La première concernait le droit des municipalités d'en appeler des pouvoirs discrétionnaires du ministre au sujet du montant de l'évaluation des immeubles, et la deuxième, le droit d'en appeler de certaines exceptions aux subventions tenant lieu d'impôts.

Le ministre peut-il nous dire si le groupe de travail a rédigé son rapport final? Dans l'affirmative, à quelles conclusions il est arrivé et quelles mesures il entend prendre pour les mettre en œuvre?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Elle me donne l'occasion de renseigner d'autres députés des deux côtés de la Chambre qui se sont intéressés à ce projet de loi et aux questions qu'il soulevait. Le rapport a été rédigé et présenté à mon ministère. J'avais fait savoir au comité que le rapport serait mis à sa disposition. Il le sera et tous les députés pourront ainsi prendre connaissance des résultats des discussions intensives engagées avec les provinces et bon nombre de municipalités.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU AU MEXIQUE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je voudrais adresser ma question au premier ministre. Depuis que le Programme énergétique national est en vigueur et que le ministre s'efforçe de remédier à certaines des difficultés très graves créées par le programme—nous espérons d'ailleurs qu'on proposera des solutions ce soir qui redresseront un peu la situation, un autre secteur de l'industrie énergétique canadienne connaît de sérieuses difficultés; je veux parler du système Candu ou encore de l'industrie nucléaire canadienne. La Roumanie n'a pas acheté le réacteur Candu et il semble maintenant que les négociations avec le Mexique soient vouées à l'échec. Le premier ministre peut-il nous dire quelles sont nos chances de vendre un réacteur Candu au Mexique? A-t-il une idée des conséquences que pourrait avoir la perte de ce contrat sur notre industrie nucléaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne crois pas que le député énonce correctement les faits lorsqu'il prétend que nous avons perdu le contrat avec la Roumanie. Personne n'ignore que ce pays a connu certaines difficultés économiques, mais cela ne veux pas dire que nous avons perdu le contrat. Le Canada maintient toujours son offre, le contrat n'a pas été perdu et il n'y a pas lieu d'affirmer que nous ne vendrons pas de réacteur au gouvernement roumain ni au gouvernement mexicain. En ce qui concerne le Mexique, je crois savoir que le gouvernement a décidé d'attendre à plus tard pour acheter le réacteur mais pour notre part, nous ne jugeons pas que ces contrats sont perdus.

L'AVENIR DE L'INDUSTRIE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Je dois dire que, d'après tous les rapports que nous arrivons à obtenir, ces deux ventes sont bel et bien compromises. La situation est telle que de 40,000 à 60,000 emplois spécialisés et très techniques sont en jeu dans l'industrie nucléaire canadienne. Le premier ministre n'a qu'à vérifier pour constater que ces emplois sont sur le point de disparaître si on ne fait pas quelque chose dans un avenir rapproché. Voit-il quelque chose d'imminent, ou qui se dessine à l'horizon, qui soit de nature à régler le problème et à aider l'industrie nucléaire canadienne à survivre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, au cours de nos voyages à l'étranger, le ministre d'État (Commerce international), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que moi-même avons promu la vente du Candu. Dans certains cas, nous avons signé des contrats. Je le répète, contrairement à ce qui semble être l'avis du député et de son parti, nous ne pensons pas que ces contrats sont compromis. Avant d'abandonner les contrats en vigueur et de dire qu'ils sont compromis, le député devrait essayer d'encourager et d'appuyer nos efforts pour garder ces contrats en vigueur au lieu de demander ce que nous allons faire pour améliorer notre performance.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES RÉPERCUSSIONS D'UNE MESURE BUDGÉTAIRE SUR L'EMPLOI

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, fait suite à celle posée précédemment par le député de Perth. Le ministre a reproché au député de Perth d'exagérer la diminution des ventes d'automobiles attribuable aux modifications apportées aux déductions pour amortissement. Ma question est très simple. Selon le ministre, quelles sont les pertes, au niveau des ventes d'automobiles et des emplois, attribuables à cette mesure budgétaire? Étant donné que le ministre reconnaît lui-même que des emplois ont été perdus, pourquoi continue-t-il d'appuyer cette mesure?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, j'ai essayé de bien faire comprendre que je n'acceptais pas l'hypothèse qui est à la base de la question du député, car l'analyse du ministre des Finances et de ses conseillers montre que les répercussions ne sont pas celles que le secteur avait craint à l'origine. Ainsi, je n'accepte pas l'attitude adopté par mon collègue dans sa question.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, je répète ma question au ministre; elle est simple. Est-ce qu'il croit que des emplois et des ventes d'automobiles ont été perdus à la suite des modifications apportées avec déductions pour amortissement, et dans l'affirmative, de quel ordre sont ces pertes? Prétend-il au contraire qu'il n'y a eu aucune perte d'emplois ou diminution des ventes à la suite de cette mesure?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous sommes maintenant dans une situation où le marché des véhicules automobiles se rétrécit que ce soit aux États-unis ou au Canada. Cela est dû à un certain nombre de facteurs complexes. Les entreprises du secteur continuent de prétendre que cette mesure a encore des effets alors que l'analyse à laquelle on a procédé indique que s'il y a des répercussions, elles sont minimes. Selon moi, il y a toujours matière à discussion.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

LA CONTAMINATION DES EAUX À BANFF (ALB.)

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement qui est responsable des parcs nationaux, je poserai ma question au ministre suppléant, le ministre des Pêches et des Océans. Depuis au moins deux mois, les résidents de Banff sont vivement préoccupés, c'est le moins qu'on puisse dire, par la présence d'un parasite dans l'eau qu'ils boivent qui cause la diarrhée, des vomissements, des crampes et parfois provoque des enflures. Le parasite en question est véhiculé par les castors, une espèce protégée. J'avais prévenu le ministre il y a environ un mois. Quelles sont les mesures que le gouvernement a prises pour assénir les eaux?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, si vous permettez, au nom du ministre de l'Environnement, je prendrai note de cette question qui me paraît de nature un peu technique. J'essaierai de fournir au député une réponse dès demain peut-être.

M. Taylor: Madame le Président, je remercie le ministre. J'ai déjà saisi le bureau du ministre de l'Environnement de cette question. Je pensais qu'il aurait peut-être communiqué les renseingements au ministre suppléant.

LA NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE UNE USINE DE FILTRATION

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, les règlements du ministère de l'Environnement de l'Alberta autorisent le ministère à faire construire une usine de filtration si la qualité de l'eau est mauvaise ou si elle contient un parasite dangereux. Cette réglementation est rarement utilisée cependant parce que les conseils municipaux autant que le ministère se préoccupent d'assurer la qualité de l'eau. Comme le gouvernement est responsable des installations de Banff, va-t-il faire construire ou aménager une usine de filtration pour le plus grand bien non seulement des résidents mais aussi pour les milliers de touristes qui envahiront bientôt la région?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je vais assurément signaler cette question au ministre.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

LA VENTE DE TERRES EXPROPRIÉES À MIRABEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je désire poser une question au ministre des Travaux publics. La semaine dernière le gouvernement a décidé de se départir du tiers des terres expropriées de Mirabel, soit 30,000 acres sur 96,000. Que fera le gouvernement des 60,000 acres en trop? Pourquoi ne pas se départir du reste également?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, bien des députés savent mieux que moi que la décision du gouvernement a été précédée d'une étude d'une durée d'un an effectuée par une commission et qu'une compagnie avait été établie pour examiner l'usage des terres à la périphérie de l'aéroport. C'est à la suite de ces études et négociations poussées avec tous ceux qui s'intéressent aux terres de l'aéroport qu'il a été recommandé, en se fondant sur l'expérience acquise à l'aéroport ces dernières années de se défaire d'une certaine proportion de ces terres qui était superflue. Certaines seront donc rendues au secteur privé. On en a gardé d'autres sur les conseils de spécialistes du ministère des Transports, par exemple, qui ont révélé qu'un double objectif pouvait être atteint, c'est-à-dire établir l'aéroport sans causer de graves inconvénients à la population de la région et sans la mettre en danger, tout en rendant une certaine superficie au secteur privé et c'est en définitive la décision qui a été prise.

M. Skelly: Il est fort étonnant, madame le Président, d'entendre le gouvernement répondre pour se justifier qu'une étude d'une durée d'un an a été effectuée quand on songe que la Commission Kent a été sabotée. Le gouvernement ne devrait pas se faire le moindre scrupule d'agir plus équitablement du moins dans un cas.

LE PRIX DE REVENTE DES TERRES EXPROPRIÉES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. La proposition du gouvernement consiste à revendre les propriétés au prix actuel du marché moins 15 p. 100. En toute justice, le ministre ne serait-il pas disposé à permettre au moins aux gens dont le terrain a été exproprié, de le racheter au prix auquel il a été exproprié plus l'intérêt accumulé?

Des voix: Bravo!

M. Skelly: Ce ne serait qu'un juste retour des choses.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, si l'étude a duré un an, c'est notamment pour que justice soit faite et que l'on trouve une formule qui soit, de fait, équitable. Cela n'a pas été chose facile d'en trouver une qui soit juste pour le contribuable canadien moyen, c'est-à-dire la personne qui a fourni les fonds pour l'acquisition des propriétés, et qui établisse à qui, comment et en fonction de quels critères nous pourrions revendre les propriétés aux gens de la région. C'était difficile et nous nous sommes efforcés d'être justes. Il s'agissait d'un problème compliqué, compte tenu de l'évaluation des valeurs marchandes. Il ne nous fallait pas seulement des conseils techniques, mais il nous fallait également connaître l'opinion des gens de la région. C'est pourquoi des représentants de nombreux secteurs de la collectivité ont siégé à ce comité afin d'établir une formule juste pour la collectivité.

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE L'ANNONCE DES MESURES GOUVERNEMENTALES

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Des millions de Canadiens endurent de dures privations, mais voilà qu'on nous dit que le gouvernement ne prendra aucune mesure d'ordre économique avant la Conférence de Versailles. Le gouvernement a certes déjà mis sur pied des mesures d'urgence au cas où certaines des initiatives qu'il entend prendre à cette conférence n'obtiendraient pas l'appui des autres gouvernements participants. Pourquoi le gouvernement n'annonce-t-il pas aujourd'hui ce qu'il compte faire dans le cadre de ses pouvoirs, afin que les Canadiens puissent entrevoir dès maintenant quelque espoir pour l'avenir?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question du député est d'ordre bien général, et c'est pourquoi je me sens incapable d'y répondre par une réponse précise comme d'habitude.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: Retroussez vos manches, Allan!

M. MacEachen: Nous allons participer au sommet économique de Versailles, madame le Président, et nous allons y examiner la situation de l'économie mondiale avec les autres participants. Si l'on devait prendre d'autres mesures à la suite de ce sommet, le gouvernement s'empressera certainement de les annoncer.

M. Huntington: La bataille est perdue d'avance.

M. MacEachen: Je ne suis pas du tout prêt à admettre au député que nous ne faisons rien d'autre qu'attendre la tenue du sommet, en l'occurrence.

M. Paproski: Vous devriez aller à Fatima, pas à Versailles.

M. MacEachen: Où?

M. Trudeau: C'est vous qui devriez aller à Fatima.

LA POSITION DES CONSEILLERS DU MINISTRE

M. John Gamble (York-Nord): Si la question est générale, madame le Président, c'est que le problème est lui-même généralisé et que nous le devons à l'incurie administrative générale du gouvernement. Les Canadiens n'ont ni espoir ni aspiration pour l'avenir, car le gouvernement ne donne pas le moindre signe . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai autorisé le député à poser une question supplémentaire. La première question doit bien entendu être courte, mais la question supplémentaire doit l'être encore plus.

M. Gamble: La plus belle nouvelle que l'on puisse nous annoncer, madame le Président, c'est que le ministre va démissionner. A défaut,—et je suis sûr qu'il nous privera de ce plaisir—le ministre peut-il au moins annoncer que les grands incompétents qu'il a pour collaborateurs dans son ministère et à qui nous devons la calamité du 12 novembre dernier, ont été remplacés par des gens qui aspirent un tant soit peu à donner un bel avenir aux Canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'estime que le député adopte une attitude très simpliste à l'égard de la situation économique actuelle. Si nos problèmes venaient du fait que nous avons de mauvais programmes politiques, des fonctionnaires incompétents et un ministre inepte . . .

M. Jarvis: Le ministre est le plus à blâmer!

M. MacEachen: . . . je me demande alors pourquoi le taux de chômage aux États-Unis se compare à celui qui prévaut au Canada. Je me demande pourquoi le chômage dans les pays membres de l'OCDE est à la hausse et continuera d'augmenter selon les projections, pourquoi l'inflation persiste de façon problématique dans presque tous les pays industrialisés . . .

M. Huntington: Pourquoi n'arrivons-nous pas à réaliser notre objectif d'autarcie énergétique?

M. MacEachen: . . . et pourquoi la récession frappe le monde entier? Les pouvoirs du ministre des Finances et de ses collaborateurs ne sont certainement pas assez étendus pour être à l'origine d'un désastre économique de cette envergure à l'échelle internationale.

* * *

L'AÉRONAUTIQUE

LE COÛT DES TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT DE L'AVION CHALLENGER AVANT L'ABANDON DU PROJET

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce qui se souvient peut-être que je lui ai posé la question suivante le 11 février:

> Peut-il nous dire combien d'argent destiné à la recherche et au développement et combien d'autres crédits ont été engloutis dans les travaux sur la version allongée du Challenger avant que le projet ne soit abandonné, provoquant l'annulation de commandes représentant environ 500 millions de dollars?

Le ministre m'a répondu qu'il se ferait un plaisir d'obtenir ces renseignements et de les transmettre aussitôt que possible à son honorable ami. Son «honorable ami» attend depuis trois mois et demi, et je voudrais qu'il fixe un délai un peu plus court.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je le prie de m'excuser de ne pas encore lui avoir fourni les renseignements. Je ferai de mon mieux pour les obtenir d'ici la fin de la semaine.

L'ENDETTEMENT DE CANADAIR

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Puisqu'il va essayer d'obtenir ces renseignements pour moi d'ici la fin de la semaine, le ministre pourrait peut-être dire à la Chambre quel est le niveau d'endettement actuel de la société Canadair. Sauf erreur, le gouvernement aide la société en lui permettant d'emprunter plus d'un milliard de dollars. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre, à 100 millions de dollars près, à combien s'élèvent les dettes de la société Canadair à l'heure actuelle?

Questions orales

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Bien volontiers, madame le Président. Il n'y a pas bien longtemps, par le biais du budget supplémentaire, la Chambre a approuvé la décision du gouvernement de garantir des prêts de la société Canadair contractés auprès de sociétés privées, à concurrence de 1.3 milliard de dollars, pour l'aider à trouver des capitaux d'exploitation pour la réalisation de ses projets.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PROPOSITION DE HAUSSE DU PRIX DU GAZ NATUREL EN ONTARIO

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Un nombre impressionnant de consommateurs ontariens sont furieux de l'énorme augmentation du prix du gaz naturel qui a été proposée surtout après que le gouvernement fédéral ait supplié les Canadiens de convertir au gaz naturel leur système de chauffage au pétrole. C'est évidemment au gouvernement ontarien que la société Consumers' Gaz devra demander la permission de hausser ses prix, mais le ministre pense-t-il pouvoir prendre une mesure quelconque pour tempérer les effets de cette augmentation dans l'intérêt des consommateurs?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui madame le Président. Je suggérerais à l'honorable député qui me pose la question et qui est membre éminent du parti progressiste conservateur, de parler à ses amis qui dirigent le gouvernement à Toronto.

[*Traduction*]

LES DÉMARCHES AUPRÈS DE L'OFFICE ONTARIEN DE L'ÉNERGIE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je sais bien que les Ontariens relèvent, pour cette question, de leur gouvernement provincial, mais le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, qui doit également protéger les intérêts des consommateurs ontariens, ne voudrait-il pas m'aider à persuader l'Office ontarien de l'énergie de réduire la hausse prévue du prix du gaz naturel, de manière à lutter contre l'inflation?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, si l'honorable député pense que mon appui peut l'aider dans sa cause, je le donne avec plaisir!

• (1500)

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COLLENETTE—LE PROCÈS D'INTENTION QU'AURAIT FAIT M. THACKER—DÉCISION DE M^ME^ LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Je voudrais rendre une décision sur la question de privilège soulevée par le député de York-Est (M. Collenette), qui, le 25 mai dernier, a accusé le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) d'avoir fait un procès d'intention aux députés libéraux de l'arrière-ban.

Je tiens à rappeler que l'article 35 du Règlement s'applique aux termes irrévérencieux ou offensants et que lorsqu'un député emploie des termes antiréglementaires, c'est en invoquant le Règlement et non en soulevant la question de privilège qu'un autre député doit le signaler à la Chambre. Par conséquent, je dois en conclure qu'il n'y avait pas matière à soulever la question de privilège.

Après avoir étudié ce qui aurait pu faire l'objet d'un rappel au Règlement, j'ai examiné les termes employés par le député de Lethbridge-Foothills. J'ai constaté qu'il ne s'adressait pas exactement à un député en particulier. Erskine May stipule ceci à la page 430 de la 19^e^ édition:

> Des expressions qui sont antiréglementaires lorsqu'elles s'adressent à des personnes ne sont pas nécessairement considérées comme telles lorsqu'elles visent l'ensemble d'un parti.

Pour reprendre les termes de mon prédécesseur, M. l'Orateur Lamoureux, je dirai que des échanges de ce genre font partie de la vie politique courante de la Chambre. Cependant, j'exhorte les députés à s'efforcer d'employer un langage qui soit acceptable à tous les députés, quel que soit leur parti.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'ai consulté mes collègues de l'autre côté de la Chambre au sujet des déclarations de ministres. Je voudrais que la Chambre émette un ordre pour qu'à 8 heures, nous puissions revenir aux déclarations de ministres, ce qui permettrait au ministre de l'Énegie, des Mines et des Ressources de faire une déclaration à ce moment-là. Compte tenu des entretiens que j'ai eus avec mes collègues, je pense que si vous demandez le consentement unanime, madame le Président, vous l'obtiendrez aisément.

Mme le Président: La Chambre consent-elle, à l'unanimité, à revenir aux déclarations de ministres à 8 heures ce soir?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL SUR LE RÈGLEMENT ET LA PROCÉDURE

L'ordre du jour appelle: Avis de motions émanant du gouvernement:

28 mai 1982—Le président du Conseil privé:

Que soit constitué un comité spécial qui, par dérogation à tout article du Règlement, sera composé de 20 membres dont la nomination se fera plus tard, et sera chargé d'examiner le Règlement de la Chambre des communes et la procédure suivie tant par la Chambre que par ses comités;

Que ce comité soit autorisé à inclure dans ses rapports provisoires et/ou final le projet des articles permanents ou provisoires qu'il proposera d'ajouter au Règlement afin de donner effet à tout changement permanent ou provisoire prévu dans ces articles, si ceux-ci sont approuvés par la Chambre; et

Que le comité ait tous les pouvoirs que l'article 65 du Règlement confère aux comités permanents.

Mme le Président: L'avis de motion est reporté aux ordres émanant du gouvernement et son examen est décrété à plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du pargraphe (2) de l'article 21 du Règlement.

* * *

[*Traduction*]

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

RENVOI D'UNE PÉTITION AU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, avec le consentement unanime de la Chambre, et l'appui du député de Nepean-Carleton (M. Baker); je voudrais proposer:

Que, en conformité des dispositions de l'article 99 du Règlement, la pétition de J. Paul Robert, de la ville de Sainte-Adèle, dans la province de Québec, qui sollicite l'adoption d'une loi reconstituant et prévoyant la prorogation de la société E.G. Klein Limited, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le deux cent quarante-quatrième rapport du greffier des pétitions présentée à la Chambre le jeudi 20 mai 1982, soient déférés au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

Mme le Président: Consent-on à l'unanimité à ce que le député propose sa motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4117, 4125, 4213, 4214 et 4296.

[*Texte*]

LA CCN—LE FESTIVAL BAL DE NEIGE

Question no 4117—**M. Cossitt:**

1. La Commission de la capitale nationale a-t-elle déclaré que le festival Bal de neige a coûté environ $350,000 aux contribuables?

2. Ce chiffre comprenait-il le temps supplémentaire effectué par des employés de la Direction des loisirs et de la culture et, sinon, a-t-on calculé que cette rubrique représente environ $100,000?

3. A combien estime-t-on le coût de la publicité et de la promotion et s'élevait-il à environ $100,000?

4. Combien ont coûté la musique diffusée sur le canal et l'éclairage de celui-ci, et est-ce environ $100,000?

5. Combien a coûté l'entretien et est-ce environ $150,000?

6. Tous les chiffres supplémentaires étaient-ils inclus dans l'estimation originale et, sinon, pourquoi?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): 1. Oui, lors de sa conférence de presse tenue le 17 janvier 1982. Un peu plus tard, ce montant a été revisé à $473,000.

2. Non. Les heures supplémentaires des employés de la Direction de Loisirs et Culture estimées à $60,000.

3. Estimé à $100,000.

4. Coût $30,000.

5. Estimé à $150,000.

6. Oui, dans une estimation revisée à l'exception des heures supplémentaires mentionnées ci-dessus au numéro 2.

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Question no 4125—**M. Herbert:**

Lorsqu'elle reçoit des demandes de compagnies de camionnage appartenant à des intérêts étrangers, l'Agence d'examen de l'investissement étranger exige-t-elle que les requérants indiquent s'ils sont disposés à utiliser les services de banques à charte canadiennes et d'agences de publicité appartenant à des intérêts canadiens et à effectuer leurs achats de fournisseurs appartenant à des intérêts canadiens?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger:

Quand elle reçoit des demandes de compagnies de camionnage, l'Agence n'exige pas que les requérants indiquent s'ils sont disposés à utiliser les services de banques à charte canadiennes et d'agences de publicité appartenant à des intérêts canadiens. De plus, les requérants ne sont pas obligés d'effectuer leurs achats auprès de fournisseurs canadiens.

Mais, pour déterminer si une proposition d'investissement étranger offre des avantages appréciables au Canada, on doit tenir compte de ses effets sur l'utilisation de pièces fabriquées au Canada et de services fournis par des Canadiens. Par conséquent, on demande à tout requérant, quel que soit le secteur industriel auquel sa proposition se rattache, d'indiquer ses intentions quant à l'approvisionnement. Il n'y a aucune politique spéciale pour le secteur du camionnage.

Questions au Feuilleton

L'HABILITATION AU SECRET POUR LES FONCTIONNAIRES

Question nº 4213—**M. Robinson (Burnaby):**

1. Combien de postes de la Fonction publique exigent le tri sécuritaire et quel pourcentage de l'ensemble des postes cela représente-t-il?

2. En fonction de quels critères détermine-t-on les postes de la Fonction publique qui exigent le tri sécuritaire?

3. Depuis 1977, combien de demandes d'enquête de sécurité le Service de sécurité a-t-il reçues chaque année des ministères et organismes?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): 1. Les ministères et organismes élaborent eux-mêmes leurs programmes d'habilitation au secret en fonction de leurs besoins en matière de sécurité. Comme ces besoins varient d'un ministère ou d'un organisme à l'autre, le nombre de postes touchés varie également.

2. Tout employé qui, dans l'exercice de ses fonctions, a accès à des documents classifiés doit faire l'objet d'une enquête de sécurité.

3. 1977—71,689
1978—67,261
1979—60,965
1980—56,199
1981—59,514.

Une grande partie de ces chiffres représente des mises à jour d'enquêtes antérieures ou des vérifications; en général, les ministères et organismes procèdent à une nouvelle enquête tous les cinq ans. Le Service de sécurité n'est pas tenu de faire la distinction entre une première enquête de sécurité et une mise à jour.

LES CRITÈRES UTILISÉS POUR DÉTERMINER LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT

Question nº 4214—**M. Robinson (Burnaby):**

Sur quels critères se fonde-t-on présentement pour déterminer quels documents du gouvernement doivent demeurer confidentiels?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Très secret: Documents, informations et pièces qui revêtent une importance suprême et dont la divulgation sans autorisation préalable causerait des torts irréparables à l'État.

Secret: Documents, informations et pièces dont la divulgation sans autorisation préalable mettrait en danger la sécurité de l'État, causerait un grave préjudice aux intérêts ou au prestige de l'État ou procurerait des avantages substantiels à une puissance étrangère.

Confidentiel: Documents, informations et pièces dont la divulgation sans autorisation préalable serait préjudiciable aux intérêts ou au prestige de l'État, causerait du tort à un individu et serait profitable à une puissance étrangère.

Diffusion restreinte: Documents, informations et pièces qui ne doivent pas être rendus publics ni communiqués à quiconque sauf pour des motifs officiels, et dont la classification ne tombe dans aucune des trois catégories précédentes.

DIEMACO INC.

Question nº 4296—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé le marché no MC50.2550409 (2MC81-02092) de $753,100 à Diemaco Inc., pour des publications sur les armes légères en usage dans les Forces armées et, le cas échéant, de quels types d'armes légères traiteront ces publications?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Oui. Le ministère des Approvisionnements et Services a octroyé un contrat pour le compte du ministère de la Défense nationale, à Diemaco Inc. au montant de $753,100. Le type d'armes légères inclus dans les publications est: pistolets et revolvers, carabines, mitraillettes, mitrailleuses, tourelles et piètements d'armes légères, accessoires d'armes légères.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question nº 4298 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

*LE NAUFRAGE DE L'«ARCTIC EXPLORER»

Question nº 4298—**M. McGrath:**

1. Quand a-t-on ordonné la tenue d'une enquête sur les circonstances entourant le naufrage de l'*Arctic Explorer*?

2. L'*Arctic Explorer* a-t-il coulé la matinée du 3 juillet 1981 et, le cas échéant, pourquoi l'enquête sur l'accident n'a-t-elle pas commencé avant le 27 avril 1982?

3. La Garde côtière canadienne a-t-elle reçu des appels de détresse entre 0000 h. et 2400 h. le 3 juillet 1981 et, le cas échéant, qu'a-t-on fait en réponse à ces signaux?

[*Traduction*]

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, voici la réponse à la question nº 4298 du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

1. Le 9 juillet 1981.

2. Le navire a coulé le 3 juillet 1981. La Garde côtière avait besoin de la période normale de 2 à 3 mois afin de préparer les preuves d'ordre technique qui devraient être présentées lors de l'investigation formelle. La pratique habituelle, qui a été suivie dans cette affaire, veut que le juge en chef de la province intéressée nomme un juge au poste de commissaire. Comme l'emploi du temps des juges de Terre-Neuve était fort chargé à ce moment-là, il a été difficile d'effectuer cette nomination.

3. Les réponses et cette question ainsi qu'à toutes les autres questions relatives au naufrage seront examinées en public par le tribunal d'investigation formelle qui siège présentement à St. John's (Terre-Neuve). Il ne conviendrait donc pas d'ajouter d'autres commentaires pendant que l'enquête est en cours.

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent du *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL SUR LE RÈGLEMENT ET LA PROCÉDURE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que soit constitué un comité spécial qui, par dérogation à tout article du Règlement, sera composé de 20 membres dont la nomination se fera plus tard, et sera chargé d'examiner le Règlement de la Chambre des communes et la procédure suivie tant par la Chambre que par ses comités;

Que ce comité soit autorisé à inclure dans ses rapports provisoires et/ou final le projet des articles permanents ou provisoires qu'il proposera d'ajouter au Règlement afin de donner effet à tout changement permanent ou provisoire prévu dans ces articles, si ceux-ci sont approuvés par la Chambre; et

Que le Comité ait tous les pouvoirs que l'article 65 du Règlement confère aux comités permanents.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: D'accord! L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a la parole.

M. Pinard: Madame le Président, j'ai eu une promotion il y a deux ans et demi! Je sais que c'est par inadvertance que vous avez indiqué cela, parce que c'est à ce moment-ci habituellement que mon secrétaire parlementaire prend la parole pour répondre aux questions inscrites au *Feuilleton.*

Je tiens à vous dire que j'ai eu des consultations . . .

[*Traduction*]

J'ai consulté les leaders parlementaires des partis d'opposition à la fin de la semaine dernière. Si vous demandez le consentement unanime de la Chambre, madame le Président, pour faire approuver cette motion sans débat, je crois que vous l'obtiendrez. Je sais que le leader adjoint du parti conservateur a une question à poser concernant le personnel et je serais heureux d'y répondre avant de demander le consentement unanime de la Chambre.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, notre parti est prêt à accorder le consentement unanime pour l'adoption de cette motion sous réserve que l'article 65 du Règlement ait une portée assez générale pour permettre au comité d'avoir à sa disposition le personnel nécessaire. Le leader parlementaire du gouvernement est disposé à nous dire exactement quel personnel sera mis à la disposition du comité.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit à mon collègue, le comité jouira des mêmes avantages que les autres comités permanents aux termes de l'article 65 du Règlement. Je le répète, notre intention est de permettre aux parlementaires en priorité de donner leur avis sur la question. Nous voudrions qu'il s'agisse d'un comité de parlementaires constitué en grande partie de députés de l'arrière-ban. Si, au cours de cette étude, qu'elle dure deux semaines, un mois ou plus, le comité a besoin d'une aide technique et demande le droit d'engager du personnel spécialisé, comme je l'ai déjà dit au député, nous examinerons très sérieusement sa requête. Cependant, au tout début, nous n'avons pas l'intention de lui donner l'autorisation de recruter des spécialistes. Là encore, nous voulons qu'il s'agisse avant tout d'un comité de parlementaires. Certains de nos parlementaires très compétents en la matière doivent être les premiers à donner leur avis et à formuler des recommandations sur les modifications à apporter, afin de rendre le Parlement mieux adapté à sa tâche, de le moderniser et de l'humaniser.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1510)

LA LOI SUR L'ISOLATION À L'URÉE-FORMOL

LOI PRÉVOYANT UNE AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 mai, de la motion de M. Ouellet: Que le bill C-109, loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, c'est un bill très important. Je devrais dire au départ que je suis peut-être dans une situation de conflit d'intérêts parce que j'ai une maison isolée à la mousse d'urée-formol. Je suis donc parmi ceux que ce problème concerne, mais je doute que je remplisse les conditions pour demander de l'aide en vertu du bill parce que les paramètres sont tellement étroits que moins de 20 p. 100 des propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol pourront recevoir de l'aide.

J'aimerais parler de cet aspect en particulier au cours de mon intervention dans ce débat, non pas parce que je suis en cause, mais bien parce qu'il y a au-delà de 100,000 Canadiens qui sont lésés et qui ne recevront pratiquement aucune aide à la suite d'une grave erreur de jugement de la part du gouvernement.

Il est peut-être utile et nécessaire de réexaminer les événements qui ont précédé l'interdiction annoncée en décembre par le gouvernement. En mai 1977, un sous-ministre a averti le gouvernement qu'il devrait agir avec prudence avant d'approuver ce matériau pour l'isolation des maisons. Un des problèmes alors signalés par M. Ian Efford était que les normes ne décrivaient pas les procédés d'application et que cela réduisait considérablement l'efficacité de la mousse. Il a ensuite déclaré que, pour cette raison, aucun ministère fédéral ne devrait utiliser ce produit-là.

Cela est très intéressant et fort à propos, monsieur l'Orateur, parce que ce produit a été approuvé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour être utilisé dans le cadre du programme gouvernemental d'isolation des maisons, le PITRC, en septembre 1977. Autrement dit, le gouvernement a fait fi de l'opinion de ses propres conseillers. D'après eux, ce produit n'était pas suffisamment sûr pour qu'on l'emploie dans les édifices fédéraux. En fait, on se demandait si les normes d'application de ce produit étaient adéquates ou même s'il existait de telles normes. En autre, longtemps auparavant, en avril 1977, le gouvernement avait été mis en garde contre ce produit lorsque le minstre de l'époque avait été avisé des problèmes entourant la MIUF: contraction, dégradation, corrosion possible du métal et pourrissement du bois. A cause de ces facteurs, des fonctionnaires compétents avaient conseillé au ministre de ne pas recommander ce produit dans le cadre du programme PITRC. Et pourtant, il a été recommandé et il a obtenu l'approbation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en septembre 1977.

C'est à une succession d'erreurs qu'est attribuable la triste situation actuelle. Tout d'abord, le gouvernement a fait la sourde oreille et a refusé d'accepter les conseils techniques de ses fonctionnaires. Ensuite, le PITRC était et demeure un programme appliqué dans l'ensemble du pays sans autorité législative, sans être conforme à des dispositions législatives quelconques. Autrement dit, nulle loi ne régit le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. C'est ainsi qu'au début des gens peu scrupuleux qui ne connaissaient rien en matière d'isolation se sont lancés précipitamment dans ce domaine pour profiter de ce qu'ils considéraient comme une manne.

Nous avons donc une combinaison dangereuse, celle d'isolateurs inexpérimentés utilisant un matériau dont les normes d'application étaient inadéquates. A mon avis, c'est cette combinaison qui a provoqué en grande partie le problème que nous avons sur les bras aujourd'hui. Monsieur l'Orateur, c'est un problème très grave que celui avec lequel de nombreux propriétaires sont aux prises. Nous ignorons quelles sont les directives gouvernementales, et il est probable que nous demeurerons dans l'ignorance jusqu'à ce que le bill soit renvoyé en comité. Et compte tenu de la transparence du gouvernement actuel, il se peut fort bien que nous n'en apprenions pas davantage, même en comité. Il est possible que nous ne sachions pas ce que renferment les lignes directrices avant que le bill ne soit lu pour la troisième fois et n'ait force de loi. Bien entendu, ces directives sont très importantes du fait qu'elles nous indiquent si le bill sera appliqué rigoureusement, impartialement et équitablement. Pour le moment, nous l'ignorons.

D'autre part nous savons que moins de 20 p. 100 des personnes touchées rempliront les conditions requises pour avoir droit aux $5,000 prévus par la loi, ou plutôt au montant maximal qui est de $5,000. Mais qu'arrivera-t-il aux 80 p. 100 restants? Ces personnes n'ont peut-être pas de problème de santé ou, si elles en ont un, elles ne peuvent pas prouver qu'il sera considéré comme tel en vertu des critères énoncés par la loi. Si elles n'ont pas de problème de santé, elles sont par contre aux prises avec un problème économique qui a pris des proportions inquiétantes. En effet, l'investissement qu'elles ont réalisé avec les économies de toute une vie—et l'on sait qu'une famille doit généralement économiser toute sa vie durant pour pouvoir s'acheter une maison—cet investissement donc, risque de se déprécier tellement qu'elles ne pourront plus vendre leur maison ou qu'elles éprouveront des difficultés à obtenir une hypothèque régulière. Jusqu'à présent, ces familles n'ont même pas été en mesure de prouver aux municipalités qu'elles devraient bénéficier d'un traitement de faveur pour les taxes foncières municipales, quoique je croie qu'un mouvement se dessine en ce sens.

Ainsi, monsieur l'Orateur, selon moi le gouvernement n'a pas qu'une responsabilité morale à l'égard de ces propriétaires. Je crois en effet que le gouvernement a également une responsabilité légale en la matière, car en septembre 1977 le ministre responsable du logement a passé outre aux conseils qui lui étaient prodigués au sein même du gouvernement et a approuvé l'utilisation de la mousse isolante d'urée-formol aux termes du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Une fois que le bill sera étudié par le comité ou qu'il aura dépassé l'étape du comité et que nous disposerons des lignes directrices, j'ai des raisons de croire que les tribunaux seront saisis de la question et devront se prononcer définitivement à ce sujet. De plus cette responsabilité légale découle du fait que le gouvernement n'a pas tenu compte des conseils qui lui avaient été donnés la première fois par le Conseil national de recherche, en 1978 et qu'il a décidé par la suite, comme je l'ai dit, d'approuver l'utilisation de la MIUF aux termes du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes.

Lorsqu'il a décidé, en décembre 1980, d'interdire l'utilisation du produit, le gouvernement a non seulement pris la responsabilité de protéger la santé des propriétaires qui l'avaient utilisé, mais également de les dédommager de toute perte financière qu'ils pourraient subir. Voilà quelle est la responsabilité du gouvernement à l'égard des 100,000 Canadiens ou plus qui ont isolé leur maison à l'aide de ce matériau.

Le bill que nous étudions aujourd'hui ne réussit pas à résoudre le problème de santé causé par la mousse; de plus, il ne tient aucun compte des difficultés économiques très graves et très importantes infligées à ceux qui ne pourront pas bénéficier de l'aide offerte et qui représentent 80 p. 100 des propriétaires concernés. Soit dit en passant, il faut souligner que les estimations sur le nombre de maisons qui ont été isolées à l'urée-formaldéhyde varient entre 85,000 et un quart de million; il faut donc choisir un chiffre entre 85,000 et 250,000 en se disant que le chiffre exact se situe quelque part entre ces deux extrêmes.

• (1520)

Bien entendu, nous ne parlons pas ici des immeubles publics ni des blocs appartements, ce qui pose un autre problème qui devra être réglé, car une fois que l'on s'attaque au problème de santé grâce à un projet de loi s'appliquant à un certain type de maisons il faut également appliquer ce projet aux autres immeubles comme les immeubles publics, les blocs appartements, les motels et les hôtels. Cependant, comme je l'ai dit précédemment, cela montre bien que nous avons affaire, à mon avis, à un problème très sérieux.

Est-ce que le gouvernement a eu raison en décembre 1980 d'interdire l'isolation à l'urée-formaldéhyde après avoir autorisé l'utilisation de ce matériau en vertu des normes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement aux fins d'utilisation dans le cadre du Programme PITRC? Est-ce que le gouvernement s'est bien rendu compte des conséquences de

son action? Je prétends que même à l'heure actuelle le gouvernement ignore encore les conséquences de sa décision d'interdire l'isolation à l'urée-formaldéhyde en décembre 1980, la preuve en est qu'il est incapable de s'occuper des problèmes économiques et des problèmes de santé qui se posent pour les personnes dont la maison est isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde.

Le président de la Canadian Home Insulation Contractors Association a déclaré le 10 mai que l'hystérie collective qui avait été créée avait posé des problèmes pour tout le monde. Je fais cette citation délibérément car j'ai l'impression qu'il n'y a pas une région du pays où un entrepreneur reconnu en isolation de maison n'ait fait faillite à la suite de cette décision, car l'urée-formaldéhyde était le principal matériau utilisé par ces entrepreneurs. Je tiens à souligner les mots «entrepreneurs reconnus en isolation» car cela signifie qu'ils faisaient un travail adéquat. Malheureusement, parce qu'ils utilisaient l'urée-formaldéhyde, ils ont fait faillite à la suite de la décision du gouvernement. Tout le monde est touché, puisque des centaines, voire des milliers de Canadiens ont perdu leur emploi.

Je ne prétends absolument pas que le gouvernement a eu tort de prendre sa décision de décembre 1980. Nous verrons bien lorsque le ministre témoignera devant le comité et répondra plus en détail à nos questions. Je pense par contre que le gouvernement devrait assumer l'entière responsabilité de sa décision. Il doit assumer l'entière responsabilité légale et morale de ses actes et trouver une solution aux sérieuses difficultés financières de plus de 100,000 propriétaires—dont une bonne partie de trouvent au Québec, la province du ministre—difficultés dont il est entièrement responsable. C'est cela que je réclame.

Après avoir écouté le ministre, je me demande pourquoi, si le gouvernement était aussi impatient de faire adopter le projet de loi, il a attendu tout ce temps pour reprendre le débat en deuxième lecture. Le ministre essaie peut-être de prolonger le débat jusqu'au dépôt du rapport final des trois membres de la commission d'enquête qui a été créée en vertu de la loi sur les produits dangereux. Il est intéressant de noter que cette commission n'a pas encore remis son rapport final. Elle est toujours en train de rédiger son rapport dont nous avons déjà reçu une version provisoire. D'après ce qui a été dit, il est fort possible que la commission critique le gouvernement et lui reproche d'avoir interdit l'utilisation de la mousse d'urée-formaldéhyde. Nous verrons bien. Quoi qu'il en soit, je trouve cela surprenant que l'on nous demande d'étudier en deuxième lecture un projet de loi sur lequel la commission d'enquête de trois membres, établie en vertu de la loi sur les produits dangereux, n'a pas encore rendu sa décision.

Quoi qu'il en soit, étant donné que le président de cette commission est une relation du ministre, puisqu'il a dirigé sa campagne électorale, on peut s'attendre à ce que le rapport de la commission aille dans le sens des mesures proposées dans le projet de loi.

Par ailleurs, je pense qu'il importe de signaler que nous nous préoccupons des conséquences que l'interdiction de la mousse d'urée-formol aura sur l'investissement de milliers de Canadiens qui éprouvent de la difficulté à payer une maison qu'ils ne peuvent pas vendre. Ils ne peuvent pas se débarrasser de leur maison et ont même du mal à obtenir une hypothèque conventionnelle. Vu les obligations que nous avons envers ces Canadiens, le gouvernement devrait certainement s'engager avant l'adoption du bill en deuxième lecture à nous dire au moins quelles sont exactement les lignes directrices qui s'appliquent à la mesure pendant l'étude au comité. Le ministre est-il disposé à faire cette promesse à la Chambre? Est-il prêt à affirmer que la Chambre saura exactement quels règlements régiront l'application des dispositions d'aide financière contenues dans le bill avant que le bill soit lu pour la troisième fois? Nous devons à tout prix le savoir pour être certains que ceux qui recevront une aide financière seront traités le plus équitablement possible et que les autorités ne feront pas de distinctions injustes.

En outre, je pense qu'il incombe au gouvernement de dire exactement à la Chambre quelle obligation il pense avoir envers ceux qui, comme moi, n'ont pas de problème de santé à cause de la mousse isolante d'urée-formol. L'isolant de ma maison ne cause pas de problème. Je n'habite pas toute l'année dans cette maison qui est située dans ma circonscription, mais je n'ai aucun problème. D'ailleurs, l'isolant a été très efficace. J'en suis très satisfait; mais si j'essayais de vendre ma maison, je devrais déclarer qu'elle est isolée à la mousse d'urée-formol parce que la plupart des agences immobilières du Canada l'exigent. Bien entendu, je suis refait dès que ce renseignement est inscrit sur le contrat de vente. La propriété perd toute sa valeur. Personne n'en voudra si les gens savent qu'elle est isolée à la mousse d'urée-formol. Selon moi, cela cause un problème.

Mon bon ami le député de Gloucester (M. Breau) fait ordinairement des contributions utiles à nos débats. J'imagine qu'un bon nombre de ses électeurs ont isolé leur maison à la mousse d'urée-formol et, comme il le sait très bien, la plupart d'entre eux ne seront pas admissibles à une aide financière en vertu du bill à l'étude. Ils continueront cependant d'avoir de très graves problèmes et je demande au député de se joindre à moi pour faire un examen bipartite du problème afin que nous puissions aider tous nos électeurs.

• (1530)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, il y a bien des mots malpropres dans notre langue, mais l'un des pires est sans doute la MIUF, raccourci commode de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Nous savons tous maintenant que cette substance délétère a été utilisée par au moins 100,000 propriétaires qui croyaient avoir affaire à un produit sans danger, puisqu'il était recommandé par le gouvernement fédéral aux fins du programme d'isolation thermique des maisons.

Nous savons tous également qu'un grand nombre de personnes ont éprouvé de graves problèmes de santé à cause de ce produit. D'autres, qui n'ont pas encore été affectées, redoutent maintenant qu'avec le temps, la mousse ne dégage du gaz formaldéhyde. Nous savons aussi que, dans certaines conditions climatiques, par exemple, le taux d'humidité élevé que connaît la côte ouest, des familles entières seront exposées à de graves dangers à l'avenir.

Certaines personnes sont particulièrement allergiques au gaz d'urée-formaldéhyde, notamment les très jeunes enfants, les personnes âgées, les asthmatiques, sans compter les femmes qui passent la journée au foyer, celles qui ne sont pas sur le marché du travail. Les risques que présente maintenant la MIUF sont tellement bien établis que la plupart des maisons isolées avec ce produit, ont perdu toute valeur. Dans certains cas, la valeur de ces propriétés est même devenue négative, car elles ont été vendues à un prix moindre que leur valeur réelle parce qu'elles étaient isolées avec la mousse.

Non seulement les victimes de la mousse subissent-elles les problèmes de santé et une perte financière, mais, depuis deux ans, depuis que le problème a été décelé, elles vivent dans une tension extrême. Elles sont aussi en colère contre le gouvernement à cause de l'hypocrisie et de l'indifférence que celui-ci affiche, même s'il est le premier responsable du problème. En effet, alors que son rôle est de protéger les consommateurs, il a favorisé l'utilisation de ce produit pour isoler les maisons et économiser l'énergie.

Bien des années auparavant, des chercheurs au service du gouvernement avaient prévenu ce dernier que cette substance présentait des risques, ces craintes trouvant confirmation dans des expériences menées au Massachusetts. Des tests effectués l'an dernier ont également établi la nocivité du produit, et, aujourd'hui encore, le gouvernement refuse d'admettre la gravité de cette situation dont il est le premier responsable puisqu'il a autorisé l'utilisation de ce produit. Il refuse d'admettre la seule et unique solution: enlever cette substance empoisonnée des maisons.

Permettez-moi de résumer certains faits connus concernant la mousse isolante d'urée-formol. Selon les estimations quelque 100,000 foyers canadiens ont été isolés à la mousse d'urée-formol dans l'espoir que cela augmenterait leur valeur et les rendrait plus confortables. Par l'entremise du programme d'isolation des maisons, le gouvernement fédéral est directement responsable de l'isolation d'au moins 25,000 d'entre elles. En Colombie-Britannique, cette mousse a été injectée dans les murs de quelque 8,000 maisons qui présentent donc des dangers. Les gens ont constaté que les techniques de scellage et de ventillation ne constituent pas une protection totale contre les gaz. On estime qu'il faut compter dans les $25,000 par maison pour se débarrasser complètement de cette mousse isolante, dans la plupart des provinces.

Nous savons que des problèmes de santé peuvent surgir même lorsqu'il existe une très faible concentration d'urée-formol. Le gouvernement a fixé comme taux minimum 0.1 partie par million de gaz dans l'air. Je connais de nombreux cas de personnes qui ont un certificat médical attestant que les gaz leur ont causé des problèmes de santé même à un taux de concentration bien inférieur au minimum fixé par le gouvernement. Parmi les symptômes que cause la MIUF, citons les irritations nasales et de la gorge, les problèmes de respiration, le mal de gorge, les vertiges, les nausées, les vomissements, les étourdissements et des sortes de crises d'asthme.

Nous savons que, bien que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ait promis de mieux informer les médecins et les experts médicaux sur cette question, de nombreux docteurs ne savent pas encore aujourd'hui que les symptômes qu'ils attribuent à des allergies sont sans doute le fait de ce produit isolant dangereux. La mousse isolante d'urée-formol a également provoqué des cancers du nez lors d'expériences en laboratoire sur des rats et des souris. Certains dangers pour la santé ont été prouvés. Ils ne sont pas évidents dans tous les foyers où l'on a utilisé cette mousse, mais ils sont très graves et présentent des risques qui sont une source d'inquiétude pour la plupart des propriétaires qui ont isolé leur maison de cette façon.

Il y a également des problèmes de structure dans les maisons isolées avec cette mousse. Par exemple, dans certains cas, la mousse isolante d'urée-formol a corrodé des fils électriques. Elle peut également créer des problèmes de pourriture. Si je ne m'abuse, c'est particulièrement le cas dans les régions très humides, en l'occurrence les régions côtières de la Colombie-Britannique. Ce problème de structure accroît les risques d'incendie et contribue à réduire la durée de vie sûre de la maison.

Dans la totalité des 100,000 maisons dont j'ai parlé, de sérieux problèmes financiers se posent. Les maisons isolées à la MIUF ont perdu énormément de valeur et ne pourront la retrouver que lorsque la mousse aura été complètement retirée. Les agents immobiliers demandent toujours si la maison a été isolée de cette façon au moment de la mettre en vente ou de l'évaluer. Dès qu'ils savent que c'est le cas, la valeur baisse. Conscients de ce problème, de nombreux gouvernements provinciaux et des autorités municipales diminuent leurs taxes parce que la valeur de la propriété a baissé. On a même proposé de prévoir une question à ce sujet dans le formulaire dont se servent les compagnies immobilières, en vue d'évaluer une maison isolée à la mousse d'urée-formol.

Certains des symptômes que nous connaissons ont créé de graves problèmes à bon nombre de propriétaires canadiens. Il y a deux ans que certains de ces problèmes m'ont été signalés, tout comme pour la plupart de mes collègues, j'en suis sûr. Je me souvient d'un certain nombre de cas désolants qui ont vivement inquiété bon nombre d'entre nous. Je me rappelle notamment avoir reçu la visite à mon bureau d'un couple âgé qui habitait un quartier très riche de Vancouver. Ce couple avait investi toutes ses économies dans sa maison qui était décorée de belles antiquités, de draperies et même de garnitures en feuille d'or. A cause de problèmes de santé, il avait dû déménagé au sous-sol. Ce couple était vraiment angoissé parce qu'il ne savait pas quoi faire. La femme avait un très grave problème d'asthme et était alitée la plupart du temps. Son mari était tout à fait miné par l'inquiétude. Ce couple ne pouvait déménager et il ne pouvait pas habiter sa maison.

• (1540)

Une autre famille où il y avait de jeunes enfants et où la femme et un bébé souffraient particulièrement du gaz couchait sous la tente derrière la maison. L'été terminé, cette famille a dû en fin de compte vendre sa maison sans savoir ce qui lui arriverait. Comme elle n'avait pas le choix, elle a perdu beaucoup d'argent. Elle ne sait même pas encore si elle sera indemnisée.

Il y a deux ans, un homme qui n'habitait pas tellement loin de mon bureau est venu me voir. Il était très en colère et il l'est encore. Son nom est John Owens et il a fait beaucoup de bruit à propos de ce problème. Il n'avait pas encore été gravement touché par les émanations, mais certains membres de sa famille souffraient de congestion nasale chaque matin. Certains souffraient souvent de maux de tête et de nausées, surtout

la femme qui restait à la maison toute la journée. Il était en colère parce que le gouvernement ne faisait rien et parce qu'il ne savait pas quoi faire de sa maison. C'était, lui aussi, un travailleur moyen qui avait investi toutes ses économies dans sa maison. Il avait travaillé très fort et il risquait maintenant de perdre son bien le plus précieux. En plus de tout cela, il se sentait tout à fait frustré parce que, d'un mois à l'autre et même d'une année à l'autre, le gouvernement fédéral ne prenait pas le problème au sérieux et ne faisait rien pour aider à le résoudre.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais lire une lettre de la famille Rappanos qui habite la rue Carnarvon, à Vancouver. La voici:

A l'automne de 1978, nous avons décidé de prendre ce que nous considérions comme une bonne initiative pour améliorer notre maison qui avait été construite en 1943 et pour aider à protéger notre famille contre la hausse des coûts de l'énergie. En outre, le gouvernement offrait un encouragement supplémentaire dans le cadre du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Après avoir obtenu trois évaluations, nous nous sommes renseignés sur la réputation de l'entrepreneur et nous avons demandé si la mousse d'urée-formol qu'il voulait utiliser était approuvée par la SCHL. Comme nous étions satisfaits à ces deux points de vue, nous avons fait faire le travail et nous avons par la suite reçu une subvention du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Nous avons constaté une odeur étrange et nous avons trouvé une tache humide sur le mur près d'une prise d'électricité, mais comme nous faisions aussi de la peinture à ce moment-là, nous avons cru que c'est de là que venait l'odeur même si elle a semblé persister pendant un certain temps après les travaux de peinture. A ce moment-là, nous n'avions aucune raison de soupçonner quoi que ce soit.

Depuis 1978, nous avons constaté certains faits:

1. A la fin de 1979, nous avons ramené à la maison notre bébé normal et en santé. Il a immédiatement commencé à avoir des problèmes brochiques et respiratoires qui ont nécessité d'innombrables visites chez le médecin. Cet enfant a pris plus d'antibiotiques et de médicaments pendant ses deux premières années d'existence que bien des gens en prennent en vingt ans. A l'heure actuelle, son taux de croissance est bien inférieur à la moyenne même si son poids était normal à la naissance et nous sommes très inquiets des effets à long terme de ses problèmes respiratoires sur sa santé et sa croissance futures.

2. Quant à nous, nous avons nous-mêmes remarqué, surtout pendant l'hiver où les fenêtres restent généralement fermées, que nous nous levions pratiquement tous les matins, avec un mal de gorge, mais sans jamais avoir de rhume. Néanmoins, nous avons eu les symptômes du rhume beaucoup plus souvent depuis quelques années.

Nous avons fait ces observations avant de connaître les dangers de la MIUF pour la santé. Depuis son interdiction, nous avons eu connaissance d'un certain nombre d'autres faits en lisant des études sur le produit, en discutant de ses effets avec le personnel des services de santé de Vancouver et avec d'autres personnes dont la maison est isolée à la MIUF.

3. La dégradation de ce matériau instable ne fait aucun doute, même si c'est à une vitesse variable et imprévisible. Cette dégradation libère du gaz formaldéhyde.

4. On n'a pas établi de taux d'émanation «sans danger» pour une exposition de longue durée de 24 heures sur 24 (comme dans le cas d'une mère et de son enfant qui restent à la maison). Le taux de 0.1 parties par million est un chiffre arbitraire tiré des recherches effectuées jusqu'ici. Le rapport final du comité consultatif d'experts du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sur l'isolation à la mousse d'urée formaldéhyde d'avril 1981 indique la chose suivante:

«Le comité ne peut donc pas préciser quel est le taux d'émanation de gaz formaldéhyde que l'on peut considérer comme étant sans danger.»

On n'a pas clairement établi si ce matériau était cancérigène, néanmoins on a constaté des cas de cancers sur des rats ayant été exposés pendant une période relativement brève à 6 ppm.

Le ministre vient de partir ce que je regrette beaucoup, car voici la suite de la lettre:

M. Ouellet, la santé de notre petite fille qui doit grandir dans cet environnement n'est-elle pas compromise? Ne serait-il pas «dangereux» d'avoir d'autres enfants? L'état de santé actuel de notre enfant nous préoccupe énormément. Nous en sommes donc venus à la conclusion que cette incertitude est insupportable et que nous devons obligatoirement faire enlever cet isolant de nos murs.

5. Les services de santé de la municipalité de Vancouver ont effectué une analyse dans notre maison (voir rapport ci-joint). D'après cette analyse, le taux de formaldéhyde était d'environ 0.05 ppm dans la maison et de 0.66 ppm à l'intérieur des murs ce qui veut dire que le gaz produit dans les murs peut continuer à contaminer l'intérieur.

Nous n'avons pas dans la maison de mobilier neuf ou de matériaux de finition qui auraient pu contribuer à accroître le taux de formaldéhyde et nous ne fumons pas.

En passant, c'est là le genre de raisonnement que j'ai entendu le ministre tenir à la Chambre pour se tirer d'un mauvais pas et en faire autant pour son gouvernement. La lettre se poursuit ainsi:

6. Récemment, nous avons trouvé une autre maison que nous aimerions acheter et nous avons découvert, après nous être adressés à trois agences immobilières différentes, que, même si la maison qui nous intéresse a été évaluée moins chère que la nôtre, la nôtre vaut en fait beaucoup moins sur le marché à cause de l'urée formaldéhyde. Une seule agence nous a déclarés que la présence de la mousse entraînerait une baisse de $25,000 du prix de vente, alors que les deux autres ont proposé de la mettre à prix très bas en disant que les acheteurs éventuels manifestaient une «réticence considérable» à l'égard des maisons isolées à la MIUF.

Un agent nous a prévenus que plusieurs grandes banques refusaient d'accorder des hypothèques pour financer l'achat de telles maisons, alors que d'autres étudiaient chaque cas particulier.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que cela illustre encore une fois, de façon très humaine et très précise, la gravité de ce problème et la terrible situation dans laquelle se trouvent les propriétaires. La lettre se poursuit:

Dans cette affaire de mousse isolante, où le gouvernement a agi à titre de promoteur du produit par l'entremise de la SCHL (et, semble-t-il, de RAPCO), il faudrait prendre immédiatement des mesures radicales. Si vous n'indemnisez pas complètement les intéressés, comment votre ministère pourra-t-il jamais avoir le respect des sociétés privées auxquelles il demande de retirer du marché des produits défectueux. C'est là un exemple terrible de deux poids deux mesures.

Le fait demeure que l'on a induit les gens en erreur sur l'efficacité et la sécurité de la MIUF lorsqu'on a approuvé son emploi. Depuis, votre gouvernement a pleinement reconnu le problème et a établi un programme d'indemnisation.

Monsieur le ministre, pourquoi prévoir une indemnisation incomplète? Nous pouvons prouver que ce produit se traduit par une perte économique réelle et qu'il a, croyons-nous, des effets néfastes sur la santé; comment se fait-il alors que nous soyons pénalisés et que nous devions payer en tout ou en partie pour faire enlever cet horrible matériau de nos maisons alors que nous avons agi de bonne foi. Qu'est-ce que c'est que cette justice qui aide les uns mais pas les autres? Votre proposition est insuffisante, injuste et discriminatoire.

• (1550)

Cette substance se décompose et une cote de .5 ppm n'est ni sûre ni constante. Il serait irréfléchi d'élever des enfants dans une atmosphère contaminée par cette substance ou le champignon qui s'y trouve 24 heures par jour. Une solution très coûteuse et qui n'en serait pas une, serait de vendre la maison, ce qui ne ferait que déplacer le problème.

Nous sommes donc d'avis qu'il faut enlever cette substance dangereuse qui se trouve dans notre maison et—nous tirons cette conclusion des données du Conseil national des recherches—car notre maison s'est dépréciée et chose encore plus importante en envisageant le problème logiquement nous sommes vraiment inquiets pour notre famille et son avenir.

Cette lettre vient de Bill et Marylin Rapanos. Elle exprime de façon typique ce que ressentent de très nombreux propriétaires de maisons isolées à la MIUF. Je crois que le seul aspect positif de toute cette affaire, c'est que les propriétaires de toutes les provinces canadiennes sont tellement en colère qu'ils ont formé des groupes de pression très militants. Il sont déterminés à ne pas accepter le programme d'indemnisation insultant que leur propose le gouvernement et que vise, bien entendu, le bill C-109 à l'étude.

En tant que critique de mon parti en matière de logement et de député de Vancouver-Est, j'ai pris bien des fois la parole à la Chambre depuis un an et demi pour décrire la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les propriétaires qui ont isolé leur maison à la MIUF. Mon bureau de comté sert de quartier général à un groupe de pression des victimes de l'urée formaldéhyde.

Le gouvernement fédéral doit assumer toute la responsabilité de la situation catastrophique où se trouvent les propriétaires de maisons isolées à la MIUF. Vouloir chercher à le nier ou à refiler le problème aux gouvernements provinciaux dénote une inconséquence totale. Le gouvernement fédéral a approuvé le programme et a encouragé les propriétaires à isoler leur maison à la MIUF dans le cadre du programme PIMC.

Je voudrais rappeler deux déclarations qui prouvent que le gouvernement feint d'ignorer ce problème depuis longtemps et qu'il a beaucoup tardé à s'y attaquer. Le 17 juillet 1981, nous avons proposé une solution financière visant à aider les propriétaires de maison. J'ai demandé à la Chambre que le gouvernement fédéral crée une caisse pour aider les propriétaires à payer les frais d'enlèvement de la MIUF. Après tout, il existe des caisses pour les catastrophes comme les inondations et les incendies. Il s'agit bel et bien d'une terrible catastrophe.

En 1981, nous avons proposé de réaffecter les 5 millions de dollars que le ministre proposait de consacrer aux tests sur la MIUF ainsi que les 330 millions de dollars destinés à de nouveaux programes d'isolation, à une caisse spéciale pour les victimes de la MIUF, ce qui aurait permis d'avoir une bonne somme de départ. Le gouvernement a fait évidemment la sourde oreille. Par ailleurs, on lui a proposé à plusieurs reprises de lancer un programme important, pas de créer un service d'information ni un service téléphonique mais un programme constructif; ce fut peine perdue. Le gouvernement fédéral a parlé d'injecter plusieurs millions de dollars dans l'information, mais les médecins de famille n'ont même pas été renseignés sur l'incidence de la MIUF sur la santé. Mais nous voulions que des fonds soient affectés immédiatement à la solution de problèmes évidents et bien documentés qui exigeaient une action directe.

Nous avons également fait valoir à ce moment-là que les autorités des services d'hygiène publique de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario avaient déjà jugé que les tests du gouvernement fédéral n'étaient ni sûrs ni concluants. Les propriétaires de maison concernés soutenaient que l'enlèvement de la matière isolante était le seul moyen de garantir que les difficultés ne se renouvelleraient pas. Cela se passait en 1981. Nous passons ensuite au 24 décembre 1981, alors que le gouvernement a proposé, après cette longue attente, ce qui lui apparaissait comme la solution. Voici ce que j'ai déclaré à ce moment-là:

> Le gouvernement fédéral, en accordant une déduction fiscale symbolique pour l'enlèvement de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde reconnaît enfin sa part de responsabilité dans ce désastre. Cependant, la déduction fiscale de $5,000 offerte à seulement 10 p. 100 des propriétaires éprouvés est loin de régler le problème de la mousse isolante que le gouvernement fédéral a lui-même suscité.
>
> Les propriétaires de maisons isolées à la MIUF se retrouvent avec des propriétés qui ont perdu leur valeur et pour lesquelles ils n'obtiendront à peu près rien à la revente. Beaucoup de gens ont investi toutes leurs économies dans leurs maisons et celles-ci sont maintenant contaminées.

Je le répète, il en coûterait entre $20,000 et $30,000 pour enlever la mousse—le poison—mais c'est la seule solution. Le gouvernement fédéral a approuvé et encouragé l'emploi de matériau industriel sans tenir compte des avertissements du Conseil national de recherches. Le gouvernement fédéral est responsable des problèmes à la fois économiques et sanitaires qu'il a créés. Les groupes qui défendent les intérêts des victimes de la MIUF partout au Canada, de même que les députés du Nouveau parti démocratique, n'ont pas cessé de répéter que le gouvernement est hypocrite quand il donne l'impression qu'il va aider les victimes. Le simulacre de programme d'aide qui fait partie du bill C-109 n'est que de la frime. Il s'adresse seulement à quelques propriétaires de maisons où on a relevé un dixième de partie par million et aux personnes dont la santé est gravement atteinte.

Bien des gens ignorent encore que leurs problèmes de santé sont peut-être attribuables à cet isolant. Leurs médecins ne les ont peut-être pas encore informés. Mais, quand j'ai posé la question au ministre à ce sujet, elle a admis à la Chambre des communes que la proportion de 0.1 partie par million était strictement arbitraire. Elle a en outre reconnu que les particuliers réagissent différemment à la mousse. Plus une personne y est exposée, et plus elle y devient sensible. Les problèmes de santé les plus graves surviennent quand la mousse se désagrège. J'ai demandé au ministre pourquoi ces seuils avaient été fixés. C'est un gaspillage d'argent qui ne contribue nullement à résoudre le vrai problème. Que deviennent les gens qui sont forcés de quitter leur maison? Bon nombre ont déjà été obligés de le faire. De fait, quelques habitants de ma circonscription ont fait démolir leur maison sans savoir s'ils seraient dédommagés. Ils les ont reconstruites, prenant des risques considérables et s'endettant pour la vie étant donné les taux d'intérêt actuels.

Il est totalement irréaliste de faire payer $100 au départ pour pouvoir effectuer des essais. Le problème est très grave pour les citoyens âgés. Un grand nombre de nos citoyens âgés ont travaillé fort pour isoler leurs maisons. Il s'agissait souvent de vieilles maisons, et ils tenaient à réduire leurs frais de chauffage. La plupart des personnes âgés ne peuvent pas payer ces $100.

Il n'y a pas vraiment moyen de contrer les effets désastreux de la mousse isolante que, je le répète, le gouvernement avait d'abord approuvée, à moins que le gouvernement n'indemnise les propriétaires pour enlever intégralement le produit.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que nous avons demandé au ministre, qui insiste tellement pour faire des essais et des études, ce qui permettra aux choses de se tasser, s'il allait faire estimer la perte de valeur des propriétés immobilières, s'il lui faut absolument des preuves. Il a préféré rejeter également cette demande.

Je sais que nous n'avons pas tellement besoin de nouvelles preuves, car bien des gens ont exposé le problème. Je voudrais cependant citer une lettre de la UFFI Action Association qui a son siège à mon bureau de circonscription. Ses membres viennent de tous les coins de la Colombie-Britannique.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: Il n'y a pas de crédits ni de services gouvernementaux en cause.

Mme Mitchell: Cette association a fait énormément de recherche et a fourni des données très utiles au gouvernement. Voici un passage de la lettre de décembre 1981 de la UFFI Action Association de Vancouver:

• (1600)

La UFFI Action Association de Colombie-Britannique et les groupes analogues dans tout le pays rejettent le projet d'indemnisation du gouvernement fédéral. Nous le rejetons parce que le montant (allant jusqu'à $5,000 seulement pour des travaux de réfection) est trop bas, compte tenu des frais en cause, et parce qu'il n'est offert qu'à quelques privilégiés (ceux qui souffrent actuellement de problèmes de santé ou dont les maisons montrent un taux de contamination supérieur à .1 ppm d'urée-formol). Ce plan n'accorde à peu près rien à la grande majorité des propriétaires de maison isolée à la mousse d'urée—formaldéhyde.

Cette association a organisé une campagne de télégrammes envoyés au ministre. Ces télégrammes ont afflué par milliers, et disaient:

Je n'attends rien de moins que d'être entièrement dédommagé pour enlever la mousse et restaurer ma maison.

Telle est la position du Nouveau parti démocratique. Mon collègue qui a participé au débat a réclamé énergiquement la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur la question. Nous prétendons qu'il ne faut pas différer une aide efficace dans l'intervalle. Bien entendu, si les provinces fournissaient de l'aide également, ce serait encore mieux, mais la plus grande aide qu'elles pourraient fournir à l'heure actuelle, ce serait de faire avancer les poursuites judiciaires intentées par des groupes de citoyens, étant donné que le gouvernement fédéral semble si lent à agir.

Je veux saisir l'occasion pour féliciter les groupes de pression organisés dans toutes les provinces. Penny Tilby, présidente du groupe de la Colombie-Britannique, et John Owens, membre également très actif, ont consacré des heures et des heures de travail à cet effort. Ces groupes comptent des milliers de membres à l'heure actuelle. Ils ont tenu diverses réunions. Ils ont effectué des recherches et examiné chaque recommandation qui leur a été faite. En outre, ils ont mis au point un réseau d'information bien supérieur à celui du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral devrait offrir immédiatement des fonds pour aider ces groupes. S'il y a un groupe qui s'intéresse à la recherche et qui a intérêt à trouver des solutions, c'est bien celui des victimes de la MIUF elle-même. Malgré les promesses que les ministres avaient faites, on n'a pas vraiment débloqué de fonds. Je crois que le gouvernement de la Colombie-Britannique a accordé $10,000 pour payer une partie des frais d'administration et de déplacement, mais que je sache, le gouvernement fédéral n'a pas encore mis d'argent à la disposition de ces groupes.

Nous sommes aussi d'avis que le gouvernement fédéral pourrait au moins organiser des conférences pour réunir ces groupes à Ottawa et écouter ce qu'ils ont à dire. Il est évidemment bien commode pour le gouvernement fédéral de faire la sourde oreille quand les victimes sont à des centaines, voire à des milliers de milles d'ici. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) devrait lui-même être leur défenseur parce que, outre le fait que son ministère a d'abord financé le programme, de nombreux immeubles publics ont été isolés à la mousse d'urée-formaldéhyde. Nous connaissons aussi les problèmes particuliers de nombreuses écoles et de petites remorques. Des mesures s'imposent dans ces cas-là.

Nous souhaitons, comme nous l'avons dit, la tenue d'une conférence fédérale-provinciale. Cependant, nous ne voulons pas de comités consultatifs seulement qui ne serviraient, selon la coutume du gouvernement fédéral, qu'à perdre du temps et à tirer le gouvernement d'affaire, sans faire quoi que ce soit pour trouver des solutions. Nous voulons des lois qui prévoiront une indemnisation pleine et entière. Le projet de loi C-109 ne règle pas le problème. C'est ce que nous nous évertuons à faire comprendre au gouvernement.

Je prie encore une fois le ministre de convoquer sans délai une conférence fédérale-provinciale et de subventionner les associations qui voudront se réunir à Ottawa et mettre leurs recherches en commun en vue d'une action concertée. Ces groupes ont l'habitude de se faire donner le coup de pied de l'âne par le gouvernement et de se faire refuser des subventions. Le comble de l'ironie, l'organisme que je connais n'a pu se faire reconnaître à titre d'organisme de bienfaisance, de sorte que ses cotisants ne peuvent même pas obtenir de déductions d'impôt. Le Québec compte, à lui seul, une quarantaine de ces associations, dont le nombre s'élève au moins à 24 dans tout le Canada.

J'invite ces organismes à poursuivre sans relâche leurs pressions. Nous tous à la Chambre, y compris les députés libéraux de l'arrière-ban, devons continuer à faire pression pour que justice soit faite. Il s'agit d'une catastrophe nationale. Nous devons instaurer une caisse nationale d'indemnisation. Nous devons amener le gouvernement à modifier son projet de loi, de façon à indemniser comme il se doit les victimes de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde.

L'hon. Bill Jarvis (Perth): J'espère, monsieur l'Orateur, que mon intervention dans le débat sur la mesure relative à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde ne sera pas trop longue, mais je me sens obligé d'intervenir. Pris isolément, ce bill me paraît bien insuffisant. Je n'en suis pas convaincu, mais je soupçonne qu'il s'agit là de l'unique solution du gouvernement à un très grave problème aux dimensions affectives, sociales et économiques. Je trouverais bien encourageant que le ministre ou son secrétaire parlementaire viennent dissiper mes soupçons dans le courant de la journée. S'il s'agit tout simplement d'une première mesure de la part du gouvernement pour résoudre le problème, je serai porté à être plus patient et plus compréhensif. Si, par contre, il s'agit là en tout et pour tout de sa solution à ce très grave problème, je dis que le ministre, son ministère et le gouvernement dont il fait partie peuvent s'attendre à de graves ennuis.

Si l'on se rappelle brièvement la genèse du problème et que l'on remonte jusqu'en septembre dernier environ, on pourrait qualifier la situation, je suppose, de «comédie des erreurs». Par «comédie», on entend un certain manque de sérieux, ou une situation un tant soit peu amusante. Or, je n'y vois absolument rien d'amusant. C'est plutôt une tragédie des erreurs.

Au mois d'août 1977, le service de la SCHL chargé d'accepter les produits attribuait des numéros d'acceptation et, le mois suivant, c'est-à-dire en septembre 1977, la SCHL approuvait l'utilistion de la mousse d'urée-formol pour le programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. En novembre 1979, deux ans plus tard, l'État du Massachusett interdisait complètement le produit, ce qui a eu un grand retentissement au Canada. En septembre 1980, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) a annoncé la création d'un comité consultatif composé de spécialistes et chargé d'étudier le dossier monté jusque-là sur le produit. En décembre 1980, le même ministre et son collègue de la Consommation et

des Corporations (M. Ouellet) ont pris des mesures pour interdire temporairement ce produit. En avril 1981, le gouvernement interdisait pour de bon l'isolation à la mousse d'urée-formol.

Après l'interdiction, le 11 juin 1981, le ministre de la Consommation et des Corporations a annoncé la création d'un centre d'information et de coordination afin de recueillir et de consigner les plaintes des citoyens au sujet de la MIUF. Le même jour, le ministre a annoncé l'établissement d'une commission d'étude, en vertu de la loi sur les produits dangereux, pour recevoir les mémoires des représentants du secteur industriel et d'autres parties intéressées à la décision d'interdire la MIUF. Enfin, le 20 septembre 1981, le secrétaire parlementaire du Président du Conseil du Trésor, le député de Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal) a déclaré à la presse montréalaise que le Conseil du Trésor avait accepté le principe de l'évaluation des dommages et de l'indemnisation des victimes.

• (1610)

Je ne prétends pas représenter une circonscription dont le cas soit unique quant à ce problème. Nous devons tous faire face, à des degrés divers, aux difficultés que l'installation de ce produit par nos commettants a suscitées dans nos circonscriptions; nos commettants l'ont utilisé avec l'encouragement du gouvernement et, dans bien des cas, avec son appui financier. Une obligation morale très forte pèse certes sur ce dernier, et je le dis en m'autorisant des propos du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a déclaré à une conférence de presse en décembre 1980, que le gouvernement s'estimait avoir été moralement victime, tout autant que les Canadiens d'un manque de connaissance.

Je ne sais pas comment on peut interpréter ces propos. Si, en prétendant être une victime, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soutenait qu'elle partageait d'une certaine façon les conséquences de l'interdiction de la MIUF, tout ce qu'on peut dire c'est que le ministre avait bien mal choisi ses mots. Si par contre on considère qu'elle a avoué ce jour là à la presse la très grave responsabilité qu'elle a envers ses concitoyens canadiens qui ont été victimes de l'incompétence du gouvernement actuel, dans ce cas la solution contenue dans le projet de loi à l'étude est loin d'être suffisante pour résoudre le problème moral qu'elle admettait ce jour-là.

J'ai dit qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un problème émotionnel, ni simplement d'un problème social, ni simplement d'un problème économique. Je ne prétends certainement pas être très ancien à la Chambre. Je siège ici depuis moins de dix ans mais je suppose que ceux d'entre nous qui ont le moindrement d'expérience ont dû régler à un moment ou à un autre des problèmes que l'on pourrait qualifier d'émotionnels qui souvent sont les plus difficiles à régler. Assurément, de temps à autre et à la suite de certaines pressions, nous avons dû apporter des solutions à des problèmes que l'on pourrait taxer à juste titre, de sociaux. Au cours des dernières années et particulièrement des derniers mois, nous avons dû étudier des problèmes que l'on pourrait qualifier, tout aussi justement, d'économiques. Cependant, je ne me souviens pas qu'au cours des quelques années pendant lesquelles j'ai siégé à la Chambre, nous ayons eu à relever un défi comme celui-là, à régler un problème qui allie tragiquement les aspects émotionnel, social et économique.

J'ai lu dans la presse et j'ai entendu dire que les victimes de la MIUF avaient une réaction émotionnelle. Bien sûr, et c'est très naturel. J'ai aussi entendu certains observateurs dire que ce problème médico-social était le fruit de l'imagination des utilisateurs de la MIUF, lesquels ne souffraient pas de malaises purement physiologiques. Pour ma part, je me fiche pas mal qu'il s'agisse simplement d'un problème médical d'origine psychologique parce que cela n'altère en rien sa gravité. J'aurais du mal à trouver un de mes collègues à la Chambre qui contesterait que très souvent le perception que l'on a d'un problème est tout aussi importante que le problème lui-même et qu'il est plus difficile de modifier cette perception que de résoudre le problème. Voilà pourquoi je ne suis pas en mesure de dire si une personne dont la maison a été isolée à la mousse d'urée-formol et qui éprouverait des problèmes physiologiques, que ce soit une allergie ou des difficultés respiratoires, est en meilleure santé ou non par rapport à la victime de cette mousse, qui éprouve de graves problèmes psychologiques.

J'ai entendu d'autres critiques et observateurs prétendre que ce problème économique n'est pas aussi grave que veulent bien nous le laisser croire les utilisateurs de la mousse et qu'il suffirait de recouvrir de ruban adhésif les commutateurs, les prises de courant etc. pour que soit diminué le niveau de toxicité mesuré lors des tests, ce qui permettrait aux propriétaires de vendre leur maison ou à tout acheteur éventuel, d'obtenir une hypothèque comme en temps normal pour une maison non isolée avec ce produit. C'est absurde! Ce n'est tout simplement pas vrai! Ainsi, nous avons affaire à un groupe fort restreint par rapport à la population totale, mais fort important par rapport au nombre des utilisateurs de la mousse. C'est après avoir suivi les conseils du gouvernement et, dans bien des cas, après avoir reçu des subventions, que ces gens se retrouvent aujourd'hui victimes d'un désastre sur le plan émotif, social et économique.

Or, le bill C-109 est la réponse du gouvernement à cette situation. Au risque de me répéter, s'il s'agit simplement de la première étape, il n'y a pas de problème. C'est avec plaisir et enthousiasme que je déploierai d'énormes efforts pour aider le gouvernement à appliquer les deuxième, troisième, quatrième et cinquième étapes. Par contre, s'il s'agit de la seule mesure que le gouvernement entend prendre pour régler ce problème, je crois que c'est révoltant.

Je suis heureux de voir que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) est présent à la Chambre. Je connais les problèmes auxquels il doit faire face. En tant que ministre, j'ai eu la possibilité de me rendre au siège social du Conseil du Trésor et je sais avec quoi le président du Conseil du Trésor est aux prises. Je voudrais simplement lui dire, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'une situation absolument unique et qu'il faut la traiter en conséquence. Monsieur, si vous vous mettiez à la place d'un propriétaire dont la maisons a été isolée à l'urée-formaldéhyde, je crois que vous pourriez comprendre sa frustration, sa colère et sa douleur. Un groupe très représentatif de propriétaires de maisons très actifs, composé de gens de tous âges et de tous revenus œuvre dans ma circonscription. La dernière fois que j'ai rencontré ces propriétaires, je les ai trouvés terriblement ébranlés, non seulement à cause du problème proprement dit, mais également à cause de l'incurie du gouvernement qui ne fait rien pour remédier à la situation et les laisse dans l'incertitude. Ainsi, un propriétaire de maison m'a demandé durant la réunion si, après avoir

enlevé l'urée-formaldéhyde, il avait droit en vertu du PITRC à une autre subvention pour la remplacer par un produit acceptable? Sitôt rentré à Ottawa, j'ai écrit au ministre pour lui poser la même question. Il y a des semaines de cela. Quelle a été sa réponse? Je n'en ai pas encore reçu. Je lui ai donc écrit de nouveau la semaine dernière pour le prier de bien vouloir me donner une réponse. Je lui ai souligné qu'il s'agissait d'une question simple et que si la réponse était non, il n'avait qu'à me le dire afin que je puisse en informer mon électeur. Je comprends parfaitement qu'il s'agit d'une question de très peu d'importance par rapport à la question globale, mais vous comprendrez aisément la frustration d'un propriétaire qui pose à son député ce qu'il considère à juste titre comme une question simple et directe et qui attend des semaines sans recevoir de réponse.

Je voudrais maintenant parler des essais. Aussitôt que les formules de demande pour ces derniers essais ont été prêtes à distribuer, j'en ai fait parvenir des exemplaires, par l'intermédiaire du groupe de propriétaires de maisons susmentionné, la HUFFI, à tous les résidents de ma circonscription qui n'en avaient pas reçues directement du ministère. A ma connaissance, les formulaires de demande ont été remplis et envoyés dès qu'ils ont été disponibles. C'était il y a des semaines, voire même des mois, et les propriétaires de maison n'ont toujours pas reçu de réponse.

• (1620)

Monsieur l'Orateur, mettez-vous à la place d'un propriétaire qui a rempli une formule il y a des semaines sans qu'aucune mesure ne soit prise. Il est facile de comprendre pourquoi les membres de ce groupe sont si en colère et si militants. C'est la réaction la plus normale au monde. Et naturellement, ils blâment non seulement le gouvernement, mais aussi leur député. Il est de mon devoir de les aider.

Que puis-je répondre à un électeur à qui j'ai remis un formulaire de demande et qui, à ma connaissance, l'a rempli et envoyé le plus rapidement possible? Ce propriétaire est assis chez lui, entouré de MIUF, et attend toujours une réponse. Il est absolument inacceptable et inexcusable que des mécanismes n'aient pas été mis en place pour que ces demandes soient traitées rapidement et efficacement.

J'ai dit que mon intervention ne serait pas longue, mais je veux qu'avant la fin du débat de la deuxième lecture un engagement ferme soit pris par un porte-parole du gouvernement au sujet des règlements qui seront les principaux instruments d'application du projet de loi C-109.

Nous devons être en mesure d'expliquer à nos électeurs qui sont les victimes de ce désastre, avant la fin de la deuxième lecture et le renvoi de la question au comité, quels seront les règlements en vertu desquels la loi sera appliquée. Que ce soit un député de l'arrière-ban, un secrétaire parlementaire ou tout autre député libéral qui fasse le point sur la situation, je pense qu'il est normal et parfaitement raisonnable que nous insistions pour savoir ce que seront ces règlements avant que le projet de loi ne parvienne à l'étape de l'étude en comité.

Si cet engagement ne peut être pris au nom du ministre, je me permettrai de sérieuses réserves sur l'issue des audiences du comité. Le gouvernement propose-t-il en fait que des représentants des groupes de propriétaires de maisons viennent à Ottawa pour y discuter avec le comité du projet de loi et que des parlementaires en épluchent toutes les dispositions sans savoir quels règlements seront appliqués? Dans le cas de ce projet de loi, c'est absolument ridicule: le comité ne pourra pas étudier les dispositions du bill sans connaître exactement la portée des règlements. Au nom des propriétaires de maisons isolées à la MIUF, je supplie le gouvernement de dire à la Chambre cet après-midi ou ce soir quel seront ces règlements.

En terminant, je répète que, si c'est tout ce que le gouvernement va faire pour régler un problème qu'il a créé, approuvé et aidé à financer, problème dont il est la cause, ce n'est pas suffisant. Deuxièmement, je veux être absolument certain que le ministère a le personnel nécessaire pour examiner les demandes avec efficacité et rapidité et y donner suite. Enfin, il est absolument essentiel que les parlementaires et les témoins qui se présenteront devant le comité connaissent la teneur exacte des règlements avant que le comité ne commence l'étude du bill.

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné qu'il reste un peu de temps au député, je me demande s'il répondrait à une seule question?

M. Jarvis: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, une question très importante n'est pas abordée dans le projet de loi à l'étude et dans le débat public. Comme le député l'a très habilement signalé dans son exposé, nous étudions un projet de loi qui doit être renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a donné beaucoup de fil à retordre au comité. Je vois le porte-parole de l'opposition officielle hocher la tête. On s'est enquis de la procédure et de l'ordre du jour au comité.

Le député sait fort bien que si nous autorisons le renvoi du projet de loi au comité, deux arguments l'emporteront. Il conviendra, j'en suis persuadé, que le gouvernement sera disposé à baîlloner le comité en imposant la clôture et en négligeant de permettre une étude raisonnable.

Il y a un autre aspect de la question . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je croyais que le député se levait pour poser une question. Nous lui permettons d'en poser une.

M. Skelly: Nous avons de bonnes raisons de ne pas vouloir faire adopter rapidement le projet de loi. Pour n'en citer qu'une, je dirai que le parti conservateur n'a absolument rien proposé de concret pour venir en aide aux propriétaires. Il se borne à dire qu'il y a trop de MIUF et que c'est la faute des libéraux. Y a-t-il moyen d'amener les députés conservateurs à formuler des propositions constructives et à nous dire ce qu'ils feraient pour les propriétaires s'ils étaient au pouvoir? Pour le moment, la question se ramène à faire des propositions ou à se taire.

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain d'avoir bien compris la première question.

M. McGrath: N'allez surtout pas lui demander de la répéter.

M. Jarvis: Si le député veut savoir si nous sommes disposés à différer l'étape du comité parce que le rapport n'est pas disponible, je puis lui affirmer que nous nous montrons assez favorables à cette idée. L'inconvénient, c'est que nous ne résoudrons pas le problème qui nous intéresse. Le député n'ignore pas que certains propriétaires font exercer des pressions considérables et tout à fait légitimes pour que nous résolvions le problème. J'ai essayé d'éclaircir ce point au cours de mon allocution. C'est un premier pas.

Je ne voudrais pas donner l'impression de trancher sur tout. Je me rends compte que la présentation du rapport de la commission faciliterait considérablement la tâche du comité, non seulement des parlementaires, mais également des témoins appelés à comparaître. Mais je ne suis pas sûr que le rapport serait présenté plus rapidement si je manifestais, au nom de mon parti, le désir de faire obstruction à l'étape du comité, ou de la retarder ou de l'orienter différemment. Je ne sais pas si nous obtiendrons le rapport. J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre nous répondra à ce sujet.

En ce qui concerne le second aspect du problème—et je suis certain que le député ne m'en voudra pas personnellement et me pardonnera parce que nous éprouvons, à contre-cœur faut-il le dire, un respect mutuel l'un pour l'autre—mais si son parti avait voté correctement en 1980, le pays seraient en bien meilleure posture aujourd'hui.

• (1630)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur l'Orateur, quelques-uns des orateurs qui m'ont précédé ont déclaré que la mousse isolante à base d'urée-formaldéhyde est responsable d'une véritable catastrophe nationale et je suis d'accord avec eux puisque 80,000 maisons environ sont isolées à l'aide de ce produit. On a déjà dit, mais je pense qu'il est bon de le répéter, que si ces maisons se trouvaient toutes au même endroit, on dirait effectivement qu'il y a catastrophe nationale; ou bien, si ces maisons étaient inondées ou détruites par un tremblement de terre ou un autre cataclysme naturel, le Parlement et le gouvernement auraient volé immédiatement au secours des propriétaires. Seulement, comme elles sont dispersées dans l'ensemble du pays et que la nouvelle de chaque drame nous parvient de façon isolée et lentement, ce désastre national, car c'en est un, n'a pas l'impact qu'il devrait avoir.

A Pâques, pendant l'intersession, j'ai assisté, monsieur l'Orateur, à une réunion dans ma circonscription qui rassemblait 300 victimes de la mousse. Il s'agissait de francophones et non d'anglophones. J'aurais aimé que les fonctionnaires et les membres du gouvernement assistent à cette réunion. Des femmes ont pris le micro pour fondre en larmes à l'évocation des problèmes causés par le gaz qui se dégage de l'isolant contenu dans les murs de leur maison. D'autres nous ont raconté qu'ils avaient passé l'hiver dans leur garage, dans des maisons roulantes à prix modique stationnées sur leur terrain parce qu'il leur était impossible de rester dans leur maison. D'autres habitent chez des parents et comme ils ont dû abandonner leur foyer, les compagnies d'assurance leur réclament un supplément d'assurance-incendie ou vol, précisément parce qu'ils n'habitent plus chez eux. Et tandis que moi, député fédéral, je les écoutais ce soir-là la gorge serrée, je pensais qu'il aurait été bon que tous ceux qui pouvaient leur venir en aide soient présents.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Le problème ne se résume pas à une question de santé. Fort heureusement, certains propriétaires n'ont pas encore été victimes de la mousse. Par contre, leur maison s'est dépréciée. Ils ne cessent de se demander comment leurs murs vont se comporter, si, à un moment donné, il ne va pas leur être impossible de vivre dans leur maison et si, dans un an, ils ne seront pas incommodés, eux aussi, par le gaz, Ils savent que leur maison est isolée à base de mousse d'urée-formaldéhyde, mais ils n'ont pas de problèmes de santé. Cela ne veut pas dire pour autant que dans un an ou dans deux ans, ils n'en auront pas. Ils ignorent aussi quelle sera la valeur de leur maison le jour où, leurs enfants ayant grandi, ils voudront la vendre. Ils voient leur maison perdre de la valeur et ils vivent dans l'incertitude. Ils veulent que le gouvernement prenne des mesures pour redresser la situation même si leur propre santé n'est pas encore atteinte.

Le gouvernement affirme qu'il n'a devant la loi aucune responsabilité envers les propriétaires qui ont librement isolé leur maison à la mousse d'urée-formol. Selon moi c'est vrai; le gouvernement n'est pas strictement responsable devant la loi. Si les propriétaires visés intentaient des poursuites au gouvernement selon les principes du droit civil, ils n'auraient probablement pas gain de cause. Je soutiens cependant, monsieur l'Orateur, que nous avons déjà prêté secours à d'autres victimes de catastrophes. Je pense aux tremblements de terre, aux inondations et aux catastrophes qui ont détruit les récoltes dans les Prairies. Dans le tels cas, le gouvernement n'était peut-être pas responsable devant la loi, mais il a jugé qu'il avait une certaine obligation politique et morale d'aider les sinistrés.

M. McKinnon: C'est exact.

M. Allmand: Le gouvernement a pris déjà certaines mesures en décembre 1980 quand il a interdit la MIUF et reconnu qu'elle pouvait entraîner des problèmes. Ensuite, en décembre 1981, il a annoncé un programme d'essais et d'aide financière. Malheureusement, ce programme n'a été appliqué que par bribes. Les gens à qui j'ai parlé dans ma circonscription n'ont pas encore reçu une aide précise. Certains ont eu la visite d'inspecteurs qui ont fait des essais et il y a eu des échanges de correspondance. Cependant, aucun d'entre eux n'a reçu de l'argent pour les indemniser ou pour les aider à débarrasser leur maison de la mousse d'urée-formol.

Quant aux essais, un homme qui assistait à la réunion de 300 habitants de ma circonscription dont j'ai déjà parlé, a indiqué que trois essais avaient été effectués chez lui et qu'aucun de ces essais n'avait donné les mêmes résultats. En plus de l'essai du gouvernement, il a fait faire certains tests par des bureaux d'ingénieurs ayant une solide réputation. Même là, les résultats étaient différents. Cela veut dire selon moi que si le gouvernement veut accorder une aide financière en fonction de ces essais, il ne doit certainement pas être dogmatique et inflexible. La quantité de gaz qui se dégage dans une maison à un moment donné peut dépendre de la température et d'autres facteurs. Sinon, je ne vois pas pourquoi les résultats des essais seraient différents.

Le gouvernement a rédigé un bill et nous en sommes saisis aujourd'hui. Je souhaite vivement qu'à l'étape du comité le

gouvernement se montre réceptif. J'espère qu'il voudra écouter la voix des victimes qui s'élèvera dans tout le pays. J'espère que leurs représentants seront invités à venir témoigner pour que le comité connaisse les faits directement, comme j'ai pu moi-même le faire lors de la réunion monstre qui a eu lieu un soir dans ma circonscription. Il est très important de prêter une oreille attentive aux représentants des victimes. Bien sûr, le comité voudra également entendre le point de vue des ingénieurs et d'autres spécialistes, mais le bill devrait faire l'objet d'une étude approfondie. On pourrait également proposer des amendements pour en élargir la portée. Si nous décidons d'offrir une aide, cette aide devrait être généreuse. Il faudra même que le programme puisse s'appliquer rétroactivement puisque certains propriétaires s'étaient déjà débarrassés de la mousse avant que le gouvernement n'annonce son programme. Cette décision leur avait coûté beaucoup d'argent et il ne faudra pas qu'ils soient lésés pour avoir réagi rapidement.

Des députés ont parlé des règlements. Évidemment, les règlements sont très importants. L'article 3 du bill précise qu'une aide financière sera accordée à la personne qui établira selon les modalités réglementaires, qu'elle y est admissible aux termes des règlements. Pour l'instant, nous ne savons pas quelles seront les preuves à présenter ou quels seront les critères. Il est essentiel que les députés connaissent ces dispositions fondamentales avant que le bill ne soit voté en troisième lecture.

J'aurais quelques autres choses à proposer qui seraient de nature à aider les victimes. J'ai déjà dit et répété et d'autres également, que nous devrions songer à avoir recours aux spécialistes des forces armées pour faire enlever une partie de cette mousse. Les forces armées recrutent des ingénieurs et des hommes de métier qui peuvent prêter main forte en cas de catastrophe nationale. En cas d'innondation ou d'autres catastrophes du genre, les forces armées viennent prêter secours aux victimes. Nous avons donc un réservoir de compétence à notre portée. Ces personnes de même que le matériel qu'elles utilisent, émargent au budget du gouvernement fédéral. Ne pourrait-on pas leur donner du travail pendant un an ou deux, en les chargeant d'ôter la mousse isolante? De cette façon, le gouvernement économiserait les sommes qu'il aurait à verser à des entrepreneurs ou à des sociétés du secteur privé. Non que ces contrats soient mauvais en soi, mais nous traversons une période de restrictions. Nous payons déjà les hommes de métier et les ingénieurs de l'Armée; ils n'ont pas grand-chose à faire pour le moment et ils pourraient prêter main-forte aux victimes pour enlever la mousse isolante de leur maison.

Il y a un autre problème, monsieur l'Orateur. Le gouvernement prétend qu'il n'est pas responsable légalement des dégâts que provoque la mousse isolante, et c'est sans doute vrai, j'en conviens. Cependant, ne devrait-il pas envisager de prendre des mesures correctrices et de leur rembourser leurs frais, puis d'être subrogé dans les droits et actions, le cas échéant, des victimes contre les responsables, qu'il s'agisse de ceux qui ont mal installé la mousse isolante ou des fabriquants? Quels que soient les responsables, ils sont passibles de poursuites. Le gouvernement hésite peut-être à dépenser maintenant de telles sommes pour indemniser les victimes, mais il pourrait prendre des mesures correctrices et être subrogé dans ses droits légaux en vue de faire des réclamations aux véritables responsables de ces graves dégâts.

• (1640)

Dans son annonce en décembre dernier, le ministre a parlé de la recherche entreprise afin de mettre au point des substances pour neutraliser la mousse isolante. Si des neutralisants de ce genre pouvaient être mis au point, il serait moins coûteux de les utiliser que de démolir des murs et des immeubles et ainsi de suite pour enlever la mousse, car les neutralisants seraient injectés dans les murs. On pourrait ainsi remédier aux effects négatifs de la MIUF et régler pobablement le problème. Je voudrais que le ministre à la fin de l'exposé qu'il fait ici aujourd'hui ou qu'il fera devant le comité nous dise quels progrès les chercheurs scientifiques ont accomplis pour mettre au point des neutralisants de la MIUF.

J'ignore si la chose est exacte ou non, mais certaines victimes m'ont dit que les subventions qui leur seront accordées aux termes de ce programme seront imposables et devront être ajoutées à leur revenu imposable. Cela reviendrait à déshabiller Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul, mais je voudrais obtenir des éclaircissements.

Je ne veux pas parler longuement sur cette question. Je veux simplement dire que je suis vivement préoccupé par ce que je crois être une catastrophe nationale et une situation très très regrettable. Je prie le gouvernement d'agir avec célérité et justice à l'égard des propriétaires touchés.

M. Keeper: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) répondrait à une question.

M. Allmand: Certes.

M. Keeper: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député au sujet de l'urée-formaldéhyde. Il a très bien cerné le problème. Il a bien établi que des Canadiens de tout le pays souffrent de graves problèmes de santé à cause de cette forme d'isolation. Il a souligné le fait que le gouvernement avait subventionné—nous pouvons même dire, encouragé—cette forme d'isolation pour les maisons de tout le pays. Le député a établi de façon très claire que, même si le gouvernement n'a pas strictement la responsabilité devant la loi d'indemniser les gens et de les aider à résoudre leurs problèmes financiers, il en a la responsabilité morale et devrait agir en conséquence. Le député a fait remarquer que les Canadiens qui ont utilisé cette mousse isolante dans leur maison . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Le député a-t-il demandé la parole pour intervenir dans le débat ou pour poser une question?

M. Keeper: Monsieur l'Orateur, je vais passer directement à la question.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre aimerait entendre la question.

M. Keeper: Merci, monsieur l'Orateur. Je vais suivre votre conseil.

Après avoir fait un si bon discours au sujet de la mousse d'urée-formaldéhyde au nom des citoyens du pays et après avoir dénoncé les lacunes du projet de loi, le député est-il disposé à voter contre?

M. Allmand: Non, monsieur l'Orateur. Je ne voterai pas contre le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. J'ai dit dans mon intervention que je voulais que ce projet de loi soit renvoyé au comité. J'espère que les membres du comité écouteront ce que les associations des victimes de la MIUF auront à dire pour l'améliorer. J'aimerais, tout comme les députés de l'opposition, savoir en quoi consistera le règlement car il précisera les critères auxquels il faudra répondre et les documents qu'il faudra produire pour obtenir de l'aide. Une fois que la Chambre sera à nouveau saisie du bill à l'étape de la troisième lecture, après les audiences du comité, je prendrai une nouvelle décision.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je suis honoré de participer au débat de cet après-midi parce que nous discutons d'une question extrêmement importante qui touche un grand nombre de familles canadiennes qui sont remplies d'inquiétude et d'anxiété au sujet de la masse d'urée.

Il serait intéressant de passer brièvement en revue l'histoire de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. A l'origine, elle a été interdite au Massachusetts en 1976, même si elle a été jugée inoffensive au Canada en 1977. C'est en 1969 que ce produit a été approuvé pour la première fois au Canada. Puis, cette approbation a été retirée en 1970. En 1977, le Conseil national de recherches déclarait dans l'un de ses communiqués officiels que la mousse d'urée-formaldéhyde posait des problèmes. En 1977, la SCHL a encore une fois garanti que la MIUF était un produit inoffensif, même si le CNR en avait jugé autrement dans un rapport antérieur. En 1977, le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes est entré en vigueur et la MIUF y était recommandée comme matériau d'isolation acceptable. En août 1978, M. Vian, expert du ministère de la Consommation et des Corporations, a déclaré que la mousse d'urée suscitait des plaintes et des problèmes graves et en a déconseillé l'utilisation.

En 1979, l'État de la Caroline du Nord a documenté la preuve que les émissions à basse teneur d'urée formol sont cancérigènes chez les animaux en laboratoire. En janvier de 1980, les essais en laboratoire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prouvaient de manière définitive et concluante que l'urée formaldéhyde est une cause possible de cancer. En septembre de 1980, l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) mettait sur pied un comité spécial. Deux mois plus tard, en novembre de 1980, la Consumer Product Safety Commission des États-Unis publiait un rapport sur la menace du cancer. Un mois plus tard, notre ministère de la Santé interdisait temporairement l'usage de la mousse d'urée formaldédhyde du Canada, interdiction qui devenait permanente en avril de 1981.

Il est intéressant de noter que dès 1969 certains doutes furent exprimés sur l'innocuité du produit: malgré cela, nous avons continué à l'utiliser pendant toutes les années 70. En fait, l'usage s'en est largement répandu pendant cette décennie-là. Les estimations varient. Certains ministériels prétendent que 80,000 familles en ont été victimes. Les députés conservateurs, pour leur part, affirment que pas loin de 200,000 familles l'ont été. D'après nos calculs, près de 100,000 familles sont touchées. Mais ce ne sont là que des approximations. Le problème est dû en partie à un manque d'information. Nous ne savons même pas combien de maisons sont touchées.

Au cours des années 1970, on se souvient que le produit a d'abord été approuvé, puis qu'il ne l'était plus, et qu'ensuite il a été considéré comme une cause de problèmes. Pourtant, ce n'est pas avant les années 1980 que des mesures concrètes ont été prises. Or il existe bel et bien un problème, car ce produit a des effets nocifs sur la santé. Et ces effets sont difficiles à cerner car ils varient d'un cas à l'autre, d'une maison à l'autre, selon les conditions atmosphériques. Ils touchent différemment les occupants d'une même maison et certaines personnes s'en ressentent plus que d'autres. Toutefois, il est notoire que ce produit est néfaste aux humains, même a très faible dose. Je le répète, certains en souffrent plus que d'autres. Dans certaines maisons, le niveau de toxicité est plus élevé qu'ailleurs. Toutefois, et je le répète en des termes très simples mais très catégoriques, ce produit demeure nocif même en petite quantité. Voilà pourquoi nous devrions nous donner comme objectif de débarrasser de cette mousse toutes les maisons qui ont été isolées de cette façon.

Nous savons que c'est plus facile à dire qu'à faire. Il peut en coûter entre $20,000 et $30,000 pour débarrasser une habitation de ce produit. A l'échelle du pays, le coût du programme pourrait atteindre le milliard de dollars. Il faut convenir que le prix est élevé et que le problème n'est pas facile à régler. Quoi qu'il en soit, le projet de loi à l'étude n'apporte certainement pas la solution recherchée.

Le gouvernement qui lambinait fait preuve tout à coup de précipitation. Il est consternant de voir qu'il n'a pas attendu le rapport du comité consultatif spécial avant de présenter son projet de loi. A quoi sert un comité consultatif sinon à suggérer des mesures correctrices? Pourquoi le gouvernement intervient-il avant même que son comité consultatif lui ait fait rapport? A notre vais, c'est de la sottise. Nous croyons aussi qu'il y a lieu de consulter les propriétaires qui ont formé des associations un peu partout au Canada. N'est-il pas parfaitement normal de consulter les personnes qui ont des problèmes de santé ou d'autres problèmes à cause de la MIUF? Malheureusement, le gouvernement n'a pas jugé bon de les consulter.

• (1650)

Quand on y réfléchit et que l'on se rend compte de la colère des propriétaires de maison canadiens à l'égard du gouvernement et des sociétés qui ont installé la mousse chez eux, il convient de se demander qui est responsable en fin de compte. Le gouvernement doit accepter une bonne part des responsabilités. Après tout, il a effectué pas mal d'essais, et il a approuvé le produit. La société qui l'a fabriqué appartenait même indirectement au gouvernement, par le biais de la Corporation de dévelopement du Canada. Le gouvernement ferait mieux d'accepter une bonne part des responsabilités au lieu d'user de subterfuges politiques pour dérouter le Parlement et les propriétaires de maison canadiens. S'il voulait sincèrement s'attaquer au problème de façon réaliste, il en discuterait honnêtement, ouvertement et franchement avec les propriétaires. Le gouvernement n'a toute fois rien fait.

J'ai parfois mis en doute les méthodes utilisées pour tester les produits pharmaceutiques, les herbicides, les pesticides, etc., ce qui a contrarié certains de mes collègues du parti. J'ai attiré l'attention du gouvernement sur le fait qu'un établissement américain, International Biotest Laboratories, avait délibérément falsifié les résultats des tests effectués sur la plupart des herbicides et pesticides utilisés au Canada à l'heure

actuelle. Pourtant, le gouvernement américain a accepté ces résultats et il a reconnu la plupart des herbicides et des pesticides qui se trouvent sur le marché à l'heure actuelle.

Dernièrement, j'ai posé une question sur les essais effectués sur les produits pharmaceutiques au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Grâce au libre accès à l'information aux États-unis, nous avons appris que la Food and Drug Administration américaine avait fait une enquête sur 10 p. 100 des sociétés et des particuliers qui testaient les produits pharmaceutiques pris au hasard; on a constaté qu'environ 45 p. 100 d'entre eux n'avaient pas de bonnes méthodes d'essai en laboratoire. A la suite de cette enquête, 10 p. 100 de ces sociétés et particuliers ont été déclassés.

Les essais effectués sur les produits chimiques mis sur le marché chaque année, et il y en a des milliers, monsieur l'Orateur, ont un défaut fondamental, c'est qu'ils sont insuffisants ou que les résultats sont faussés. S'il y a des problèmes, le gouvernement est bien souvent le dernier à en entendre parler. On a constaté que la réaction des services de l'État est lente. L'histoire de la mousse d'urée formaldéhyde en est une belle preuve. Pendant les années 70, différents essais ont permis de constater qu'elle était une source de problèmes. Plusieurs ministères n'ont pas tenu compte des résultats des essais et il n'ont rien fait. Même le Conseil national de recherches a averti le gouvernement, mais en vain. Il faut remettre complètement en question la façon dont les nouveaux produits sont testés et l'accessibilité aux résultats de ces essais pour les minitères.

Je félicite mes amis de droite d'avoir pris l'initiative de soulever la question, monsieur l'Orateur. Néanmoins, pendant la brève période où ils étaient au pouvoir, j'ai signalé à leur attention le problème posé par l'urée formol. Au cours de la période des questions du 22 octobre 1979, j'ai posé au ministre de l'Expansion économique régionale qui était également responsable du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes et de la SCHL la question suivante:

A-t-on effectué des expériences sur d'autres matériaux comme le styromousse ou les copeaux de bois traités et y a-t-il eu des essais de faits pour assurer que les mousses à base d'urée ne dégagent pas, une fois l'isolation terminée, des gaz d'aldéhyde formique hautement toxiques?

Le ministre m'a répondu ceci:

Par le passé, c'est l'Ontario Research Foundation qui faisait les essais pour la SCHL. Cette dernière n'a pas participé directement aux essais et a dû se fier aux conclusions de cet organisme.

Nous étudions tous les aspects de ce programme très important. Il a été financé de façon très généreuse. Nous espérons pouvoir mieux l'administrer au fur et à mesure que nous gagnerons de l'expérience.

Le 2 novembre 1979, voici ce que j'ai demandé au ministre conservateur au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales:

A-t-on également effectué des études sur les matériaux d'isolation à base de formaldéhyde, pour savoir s'ils libèrent des vapeurs toxiques et s'ils présentent donc un danger réel?

Il m'a répondu notamment:

Toutefois, personne ne m'a parlé de cet isolant au nom exotique. Vous avez évoqué cette question à la Chambre, et je suis persuadé que certains de vos collaborateurs se sont penchés là-dessus.

Puis je me suis adressé au représentant de la SCHL qui se trouvait là et voici les paroles que nous avons échangées:

M. DE JONG: Les gens de la SCHL sont-ils au courant du problème posé par la mousse?

M. HESSION: Vous voulez dire l'uréeformaldéhyde?

M. DE JONG: Oui.

M. HESSION: Oui, nous le sommes. Ce qui nous intéresse, je crois, c'est l'ampleur des tests. Plus précisément, la norme en vigueur est de l'ordre de une partie par million, ce qui, au pire des cas, d'après nos spécialistes, nos techniciens, représente un risque minime pour ce pays.

Voilà ce que nous ont répondu les représentants du gouvernement lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, monsieur l'Orateur. Quand j'ai demandé des renseignements précis au sujet de l'urée-formol au comité, le ministre a laissé répondre M. Hession qui a dit:

Chaque année, des milliers de matériaux arrivent sur le marché et je peux vous garantir qu'avant de les homologuer, nous voulons être sûrs que les tests effectués par l'industrie elle-même ou par des tiers, prouvent qu'ils sont acceptables du point de vue professionnel et technique.

Ce sont là les réponses qu'on nous donnait il n'y a pas si longtemps. Je suis heureux de constater que les ministériels ont enfin compris qu'il existe un problème. Je suis heureux de constater que les députés de l'opposition sont mieux informés eux aussi. Je ne suis pas député depuis longtemps, mais je me suis rendu compte que, à partir du moment où l'un ou l'autre parti forme l'opposition, ses députés apprennent quelque chose et ils deviennent de bons et honnêtes défenseurs, mais, une fois rendus de l'autre côté, tout semble aller pour le mieux. En réalité, les députés à ma droite posent aujourd'hui les questions auxquelles ils refusaient de répondre quand ils formaient le gouvernement. Je suppose que lorsque les ministériels étaient de ce côté-ci, ils posaient les mêmes questions et défendaient les mêmes causes. Des choses plutôt étranges semblent se passer quand l'un ou l'autre de ces partis passe d'un côté de la Chambre à l'autre.

Monsieur l'Orateur, il y a déjà assez longtemps qu'on essaie de marquer des points sur le plan politique avec ce problème très grave. Les gens ont tout à fait raison d'être irrités de ces erreurs et de cette mauvaise gestion, sans parler des déclarations contradictoires de divers ministères. Les propriétaires voient la valeur de leur maison s'effondrer et s'indignent que le gouvernement ne prenne aucune initiative claire et positive. Le spectacle qui s'offre à leurs yeux est celui de la confusion générale, des dérobades, et de l'entêtement aveugle dont mon collègue a parlé.

● (1700)

Je propose tout d'abord, monsieur l'Orateur, que le gouvernement rencontre les intéressés. Il saute aux yeux que la première exigence est un dialogue sincère avec les personnes qui sont en train de perdre leur maison. Il faudrait, deuxièmement, que le ministre retire le bill jusqu'à ce que son propre conseil consultatif lui ait fait part de ses conclusions; que, troisièmement, lui et ses collaborateurs consultent leurs homologues provinciaux, et que le ministre revienne ensuite présenter à la Chambre un projet de loi qui tiendrait compte des recommandations de ces trois groupes.

Je recommande en outre au gouvernement, monsieur l'Orateur, de synchroniser son action. Le ministre de la Consommation et des Corporations, le CNR, la SCHL et les dirigeants du programme d'isolation des maisons devraient se concerter pour mettre au point un programme coordonné et utile. Sûrement, monsieur l'Orateur, que le gouvernement n'est pas insensible au point de refuser. Sûrement qu'il n'est pas incapable au point de ne pouvoir vraiment rien faire pour les victimes de cette mousse isolante.

Le ministre parle de poursuites au civil. Je trouve sa suggestion un peu cynique. Il sait sûrement que des poursuites intentées au civil coûteraient entre $100,000 et $300,000 et que la plupart des gens ne peuvent se payer ce luxe. Il doit également savoir que la loi fixant les délais de prescription, dont l'administration relève des provinces, empêchera bien des gens d'intenter des poursuites au civil. Cependant, s'il y tient vraiment, il peut faire deux choses. Soit mettre des fonds publics à la disposition des intéressés de façon à ce qu'ils puissent intenter des poursuites, soit suggérer à ses collègues provinciaux de modifier la loi fixant les délais de prescription afin que ces gens aient le temps d'en référer aux tribunaux. Je pense que ce sont de bonnes suggestions, meilleures que toutes celles qu'ont pu formuler mes amis de droite après avoir découvert qu'il y avait un problème.

C'est bien de dire qu'un problème terrible se pose, mais il faut aussi prendre des mesures concrètes pour le régler. Je reconnais, sans les minimiser, les difficultés auxquelles nous devons faire face. C'est un problème difficile et coûteux que nous ne pourrons pas régler du jour au lendemain. Mais nous pouvons au moins mettre en place un processus qui nous permettra de nous engager dans la bonne direction, celle du retrait de la mousse des maisons canadiennes. C'est le but ultime.

J'ai tenté de relier mes observations, monsieur l'Orateur, à la question beaucoup plus vaste qui consiste à savoir comment la technologie et les produits chimiques nouveaux entrent sur le marché. J'espère que le gouvernement en a tiré une leçon et qu'il se rend compte qu'une erreur très coûteuse a été commise. Je le prie de re-examiner les méthodes utilisées pour faire accepter et mettre en marché les produits nouveaux de façon qu'une telle erreur ne se reproduise pas.

En terminant, je tiens à dire que je crains que le projet de loi à l'étude ne soit pas adéquat et ne réponde pas vraiment aux besoins des Canadiens. J'ai bien peur que ce ne soit qu'une question de politique et qu'il ne découle pas du désir sincère de réparer une faute. Si c'est le cas, monsieur l'Orateur, nous nous y opposerons.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—L'industrie automobile—a) Les obstacles non tarifaires aux importations du Japon. *b*) L'inspection douanière des navires transportant des importations du Japon; l'honorable député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald)—La situation de la femme—a) le droit de vote des épouses de militaires. *b*) On demande que la loi soit modifiée; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—Les douanes et l'accise—La possibilité de prolonger le territoire assujetti aux douanes de manière à inclure le plateau continental.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ISOLATION À L'URÉE-FORMOL

LOI PRÉVOYANT UNE AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Ouellet: Que le projet de loi C-109, loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai prêté une oreille attentive au débat qui s'est déroulé cet après-midi et ai manifesté une grande incrédulité, non dénuée d'un certain intérêt, devant les propos tenus par les députés d'en face. Je voudrais consacrer le temps qui m'est réservé à répondre à certaines des déclarations qui m'ont le plus étonné cet après-midi et à traiter des mesures qui ont été prises, qui sont prises et qui seront prises par le gouvernement.

Permettez-moi de rappeller aux députés d'en face que le Gouvernement du Canada s'inquiète tellement du problème qu'il a affecté plus de 110 millions de dollars à un programme destiné à venir en aide aux propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol. Permettez-moi de rappeler à ceux qui semblent l'avoir oublié que les propriétaires victimes de la MIUF peuvent recevoir une allocation non imposable d'environ $5,000. On nous dit que cela n'est pas suffisant. Et bien, sachez que dans ma circonscription j'ai parlé à un certain nombre de propriétaires dont les maisons sont isolées à la mousse d'urée-formol. Ils m'ont dit que les entrepreneurs qu'ils ont approchés leur demandent beaucoup moins de $5,000 pour retirer l'isolant. Les scientifiques du CNR nous disent que le retrait de la mousse risque non seulement d'être la solution la plus coûteuse, mais également la plus mauvaise. Nous étudions actuellement les moyens de résoudre plus efficacement le problème sans être obligés de retirer la MIUF. Nous envisageons de sceller les murs et d'installer des échangeurs d'air, ce qui, d'après nos connaissances actuelles, serait mieux que d'enlever totalement la MIUF.

• (1710)

Nous procédons de façon ordonnée, rationnelle parce que nous prenons le problème au sérieux. Nous avons un programme de contrôle. Nous avons un programme d'agrément des entrepreneurs qui seront chargés de la réparation. Nous avons en marche un programme de conseils-réparation en fonction des problèmes propres à chaque cas. Nous ne cherchons pas simplement à lancer de l'argent dans une solution pour nous tirer d'affaire. Nous avons un programme intelligent, ordonné. Mais je viens d'entendre le député de Regina-Est (M. de Jong) dire à la Chambre et à l'opinion canadienne que l'unique solution, c'est l'enlèvement complet de cette mousse. C'est typiquement néo-démocrate que de demander des choses de ce genre, qui n'ont aucun bon sens budgétaire. Ce que demande le NPD coûterait de 1.5 à 2 milliards. Ce n'est même pas nécessaire.

Cet après-midi, nous avons entendu le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui a de la mousse d'urée-formaldéhyde chez lui, nous dire franchement et honnêtement qu'il n'y a pas de problème chez lui. Que chez lui, il est au chaud, en sécurité et satisfait. Il a même économisé de l'argent sur ses factures de chauffage. Les médias se sont attachés au côté sensationnel du problème. Et le problème, pour le député de Saint-Jean-Est et pour beaucoup d'autres propriétaires du pays, c'est que la valeur marchande de leur maison a baissé, non pas parce qu'il y a un problème terrible, mais à cause du sensationnalisme de la presse.

Je voudrais profiter de l'occasion pour faire consigner un reportage consacré à la situation américaine qui a été diffusé aux informations nationales par la chaîne anglaise de Radio-Canada le 19 mai 1982. Ce reportage débute par le commentaire suivant:

Le Congrès américain tient des audiences à Washsington cette semaine sur les problèmes éprouvés par des milliers d'Américains qui ont isolé leur maison à la MIUF. A ceux qui demandent pour les propriétaires concernés, un programme d'assistance semblable à celui qui existe au Canada le gouvernement Reagan répond que cela n'est pas justifié par le mobilité du produit.

Venait ensuite la déclaration suivante d'un reporter de Washington:

Les services du gouvernement Reagan déclarent aujourd'hui que l'existence de dangers pour la santé n'est pas suffisamment démontrée pour que le gouvernement aide ceux qui ont utilisé la mousse d'urée-folmol. Une proposition de loi a été présentée au Congrès pour la création d'un programme d'aide semblable à celui du Canada, mais les responsables de l'administration ont minimisé la portée des rapports affirmant le caractère cancérigène de l'urée-formol.

M. Michael Newhouse, professeur à l'Université McMaster, a déposé à l'audience d'aujourd'hui. Il a dit que cet isolant ne présente pas de menace pour la santé et que son interdiction avait été une erreur.

M. Newhouse a déclaré:

Il n'y a aucun doute que les répercussions psychologiques néfastes entraînées par l'interdiction sont de loin supérieures au danger possible pour la santé, si danger il y a. Auparavant, les gens n'avaient peut-être pas de problème, mais depuis que tous ces rapports alarmants ont été publiés dans la presse et n'ont pas été niés par les organismes de santé gouvernementaux, un problème énorme se pose.

Le journaliste conclut comme suit:

On s'attend que le Congrès se penchera sur un projet relatif au programme d'aide cette année, mais ce projet a peu de chance d'être adopté.

Si l'opposition continue de faire de l'obstruction systématique, les chances que ce projet soit adopté seront également très minces. Ce dernier constitue cependant une mesure concrète dont nous sommes fiers.

Certains ont imputé la responsabilité de ce problème au gouvernement parce qu'il a approuvé le produit. Il convient de souligner que, chaque année, des dizaines de milliers de nouveaux produits sont mis sur le marché. Certains sont très utiles, d'autres moins. Cependant, le gouvernement n'approuve pas ces nouveaux produits. Il ne peut approuver ni même mettre à l'essai tous les nouveaux produits. Pour ce faire, nous aurions besoin d'une armée d'employés, d'inspecteurs, de scientifiques et d'experts. C'est impossible. Dans le cas contraire, l'opposition officielle crierait si haut son indignation que nous ne pourrions pas nous écouter penser. Nos vis-à-vis condamneraient l'intervention du gouvernement et réclameraient une plus grande liberté d'action pour l'entreprise. Le gouvernement n'est pas plus responsable de la mise en marché de l'urée-formaldéhyde que de celle de tout autre produit par les fabricants.

J'ai déjà commenté quelques dispositions du projet de loi et énuméré les mesures que nous sommes disposés à prendre si nos vis-à-vis veulent bien nous le permettre. Ayant donc passé en revue les différentes dispositions du bill, je voudrais maintenant parler d'autres mesures déjà en place. Je rappellerai à nos vis-à-vis qui refusent d'admettre les faits, que nous avons déjà financé avec des fonds publics des groupes de victimes de la MIUF pour leur permettre de mieux définir le problème et de représenter les personnes concernées. C'est ainsi qu'un groupe du Québec a reçu $40,000; l'Association des propriétaires ontariens victimes de la MIUF a reçu $39,000; $4,000 ont été versés à des propriétaires de Saint-Jean de Terre-Neuve; $7,000, à un groupe du Manitoba. De même, un groupe d'Ottawa a reçu une subvention de $30,000 pour rédiger et diffuser une brochure d'information destinée à tous les propriétaires aux prises avec la mousse d'urée-formol.

On a mis sur pied un comité consultatif national pour conseiller le ministre, les fonctionnaires de son ministère et les responsables des centres d'information. Une rencontre aura lieu ce mois-ci. Y assisteront les représentants de 12 associations de propriétaires de partout au Canada: provinces Atlantiques, Québec, Ontario, Prairies et Colombie-Britannique. M. Richard patten, président du groupe des propriétaires victimes de la MIUF d'Ottawa, a accepté de présider ce conseil. L'objectif est de discuter de différentes solutions possibles. Cette réunion permettra aux fonctionnaires responsables, au ministre et aux représentants des propriétaires d'échanger des idées d'une façon raisonnable et cohérente et d'étudier les résultats des recherches. En somme, il importe de passer en revue différents moyens de venir à bout de ce problème et de prendre connaissance des mesures proposées au gouvernement.

Le député de Saint-Jean-Est et le député de Perth (M. Jarvis) ont soulevé la question des règlements. On a même laissé entendre, que, pour une raison qui ne présage rien de bon, le gouvernement refuse de publier les règlements. Ce n'est pas le cas. Le ministre a bien dit qu'il ferait circuler un avant-projet de règlements lors de l'étude du projet de loi en comité. C'est de propos délibéré que nous avons établi un projet de loi très général, car nous voulons faire preuve de souplesse. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, la meilleure façon d'y arriver, c'est de faire un règlement souple. Tant que nous le pourrons, nous demeurerons réceptifs aux nouvelles découvertes de même qu'aux suggestions des groupes de propriétaires de tout le pays afin de pouvoir les incorporer aux règlements et améliorer ainsi le projet de loi.

Une autre chose que je tiens à préciser concerne une observation du député de Regina-Est, qui a laissé entendre qu'il y avait un lien entre les délibérations du bureau d'examen établi en vertu de la loi sur les produits dangereux et la présentation de ce projet de loi. Ce lien n'existe pas, je tiens à le préciser très clairement. Nous n'attendons pas le rapport du bureau d'examen parce que nous avons décidé, dans un geste humanitaire, de venir le plus rapidement possible au secours de ceux qui ont le plus besoin d'aide.

• (1720)

Le député de Regina-Est a également reproché au gouvernement de ne consulter personne. Comme je l'ai déjà indiqué, le gouvernement a commencé à consulter les propriétaires de maisons. Cette démarche a d'ailleurs été entreprise avant même le dépôt du projet de loi. Nous avons consulté à la fois le secteur privé et les gouvernements provinciaux. Malheureusement, ils ont jugé que cette question ne justifiait pas leur intervention.

Il y a selon nous un problème pour certaines personnes, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées, les individus allergiques et ceux qui sont sensibles aux gaz et aux substances similaires qui se trouvent dans leurs maisons. Nous pensons à ce titre que le projet de loi est une première étape pour remédier à la situation. Nous aimerions bien que les provinces coopèrent avec nous, mais il ne semble pas qu'il faille y compter. Il y a un proverbe, je le rappelle à nos vis-à-vis, qui dit que le mieux est l'ennemi du bien. Le projet de loi que nous débattons est valable et j'invite nos vis-à-vis à faire en sorte qu'il soit adopté rapidement.

M. de Jong: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une brève question au député.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. de Jong: Peut-être le député se souvient-il que le jeudi 18 mars dernier, lors d'une séance du comité permanent des prévisions budgétaires en général, j'ai posé à M. Kerwin, le directeur du Conseil national de recherches, la question suivante:

Vous êtes-vous demandé dans quelle mesure il serait possible d'arriver à résoudre ce problème à long terme en parvenant à éliminer facilement et à peu de frais de façon définitive l'urée-formaldéhyde utilisée pour l'isolation des murs?

Et que M. Kerwin a répondu ceci:

Monsieur le président, nous ne nous penchons pas sur ce problème pour l'instant. Nos ressources sont déjà fortement mises à contribution en raison des problèmes quotidiens qui nous sont soumis . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre je vous prie. Je voudrais que le député pose sa question s'il en a effectivement une à poser, car il ne fait que reprendre un point qui a déjà été soulevé.

M. de Jong: Le député sait-il que, d'après M. Kerwin, le Conseil n'a pas étudié l'enlèvement de la mousse d'urée-formaldéhyde des murs, faute de moyens suffisants et qu'il espère pouvoir se pencher sur cette question s'il obtient davantage de ressources?

M. McCauley: Monsieur l'Orateur, je l'ignore. Comme j'ai essayé de le préciser, ce n'est pas l'enlèvement de la mousse qui pose des problèmes. La question est de savoir quoi faire contre le gaz qui se dégage de ce matériau. La meilleure solution est de sceller les murs. Je tiens à assurer au député qu'on effectue actuellement des études pour voir quelle est la meilleure façon de procéder.

M. Skelly: Le député me permet-il de lui poser une autre brève question.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Skelly: L'adoption du bill en deuxième lecture soulève certaines questions. Le ministre serait-il prêt à nous soumettre le projet de règlements avant la fin de la deuxième lecture? Serait-il également disposé à rencontrer des groupes consultatifs de propriétaires de maison avant que nous n'approuvions le bill en principe? Troisièmement, est-il d'accord pour rencontrer ses homologues provinciaux afin que nous sachions une fois pour toutes s'ils vont coopérer ou non ou participer aux consultations?

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, si la Chambre est d'accord, je voudrais répondre à ces trois questions.

Des voix: D'accord.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je le répète, à l'étape de la deuxième lecture nous discutons du principe du bill. Bien sûr, c'est là l'objectif de la deuxième lecture. Il s'agit de savoir si nous allons ou non aider directement les personnes dont la maison est isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde. Si les partis de l'opposition sont d'accord pour que nous le fassions, nous renverrons le bill au comité où nous étudierons plus en détail la façon de procéder. En fait, je vais distribuer le texte des règlements et j'indiquerai la façon dont nous accorderons cette aide aux propriétaires de maison. Ce règlement sera distribué aux membres du comité qui sera chargé d'étudier le bill.

La deuxième question portait sur la rencontre avec les représentants des propriétaires. Celle-ci est prévue pour la mi-juin, date où ils viendront à Ottawa pour s'entretenir avec des représentants de mon ministère, et du Centre de la MIUF et moi-même. J'attends cette réunion avec impatience pour connaître l'avis des représentants des diverses associations de propriétaires qui se sont créées dans tout le pays.

Le gouvernement veut aider les propriétaires et connaître l'opinion des dirigeants des groupes qui les représentent dans les diverses provinces. Nous attendons leurs commentaires avec impatience et comptons sur leur collaboration pour trouver les solutions qui s'imposent, dans l'intérêt des propriétaires touchés par ce problème.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, il y a une chose qui plaide en faveur du gouvernement à ce sujet: il a pris la peine de proposer un projet de loi. Je voudrais traiter d'un problème qui s'est posé dans ma circonscription en tout cas et je suis sûr également dans d'autres. Je veux parler du fait que le gouvernement ait autorisé l'emploi de la MIUF, qu'il ait subventionné et surveillé son installation et qu'il ait accrédité les entrepreneurs et ainsi de suite. Auparavant, toutefois, je tiens à dire que ce projet de loi permet essentiellement au ministre d'établir des règlements concernant la mousse isolante d'urée-formol et alloue 55 millions de dollars, à partir du Fonds du revenu consolidé, pour la période se terminant au 31 décembre 1982.

Le reste du projet de loi traite de règlements; toutefois, il y est précisé que même si quelqu'un touche de l'argent aux termes de ses dispositions, il lui sera quand même possible de poursuivre la Couronne. Aucune des dispositions du projet de loi ne prévoit le versement de $5,000 ou de toute autre somme à quiconque. A cet égard, M. Clark Lowry, directeur du Centre d'information sur la MIUF, a participé à une interview radiodiffusée au réseau anglais de Radio-Canada le 9 février 1982. L'interviewer lui a demandé comment on pouvait avoir droit à $5,000. M. Lowry a répondu que les propriétaires devaient tout d'abord présenter une demande, sur quoi le Centre faisait parvenir deux appareils de mesure destinés à mesurer le taux d'émanation de gaz formaldéhyde dans la maison. En parcourant l'interview de M. Lowry, rien dans ses réponses ne permet de croire que le directeur du Centre d'information sur la MIUF soit au courant du véritable problème avec lequel les gens sont aux prises.

Quel est le problème? Je vais reprendre l'affaire du début. Malgré les objections du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les réelles inquiétudes exprimées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la SCHL a approuvé le produit en septembre 1977 aux fins du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Jusqu'à ce moment-là, personne n'avait approuvé l'utilisation de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde au Canada. Avant cela, des gens ont sans doute utilisé ce matériau à leurs risques. Ils s'en sont sans doute servi pour des travaux d'isolation. Mais en septembre 1977, en dépit de sérieuses mises en garde, en dépit de l'inquiétude réelle manifestée par des fonctionnaires compétents de divers ministères, le gouvernement a approuvé l'utilisation de ce matériau dans le cadre du PITRC. En un sens, ce programme était alléchant. Les intéressés recevaient des matérieux d'une valeur allant jusqu'à $350 et $150 pour la main-d'œuvre chargé d'installer l'isolant dans leurs maisons. Ce programme est toujours en vigueur. L'avantage de la mousse d'urée, c'est qu'on pouvait l'injecter dans les murs extérieurs d'une maison rapidement, sans trop faire de dégâts et déranger le décor; en fait, la mousse peut recouvrir tout le périmètre extérieur d'un immeuble. Installée adéquatement, ce type d'isolant se raffermit et agi merveilleusement bien pour protéger du froid les habitants de la maison. Cela contribue à réduire les factures de chauffage, du moins dans certains cas.

• (1730)

Certains ont dit que la mousse d'urée formaldéhyde n'était pas le meilleur isolant. Certes, il y en a de meilleurs. Mais pour un grand nombre de propriétaires, cette mousse d'urée, approuvée par le gouvernement et dont l'installation était aussi financée par le gouvernement, représentait une aubaine extraordinaire leur permettant d'isoler rapidement, proprement et à peu de frais leur maison.

Bien des Canadiens ont isolé leur maison avec cette mousse, à cause du programme de subventions, du programme de certification, et de tous ces gens qui se sont lancés dans l'isolation à la mousse d'urée formol, allant de porte en porte en quête de clients. A compter du printemps de 1978, à condition que sa maison ait été construite avant 1961, avec $500 un propriétaire pouvait presque faire isoler sa maison en déboursant personnellement très peu d'argent. Inévitablement, les vendeurs firent du porte à porte. En fait, ils le font encore cherchant à vendre de l'isolant. Mais ils insistèrent en particulier sur la mousse d'urée-formol parce qu'elle s'installe facilement et proprement, et aussi parce que le gouvernement payait la note.

Je souligne ici que le gouvernement disposait de renseignements et de conseils du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources exprimant certaines mises en garde contre l'usage du produit, avant même qu'on n'en autorise l'emploi, mais la Société canadienne d'hypothèques et de logement est allée de l'avant et l'a approuvé. Aussi, quand on demande si le gouvernement est responsable envers la population, il n'y a pas à en douter. Le gouvernement a approuvé le produit, il a payé les propriétaires pour s'en servir. Il ne peut se défiler. Il a créé la situation, encourageant les Canadiens à avoir confiance dans le produit: en fait, il les a payés pour le faire. Les gens lui ont fait confiance et maintenant ils sont lésés.

La première question qui se pose est de savoir quels sont les véritables dommages physiques et matériels. Permettez-moi de citer la brochure gouvernementale réalisée par le Conseil national de recherches en avril 1981. On ly lit en page 3:

> L'exposition à l'urée-formol peut irriter les yeux, le nez et la gorge, provoquer la toux et des malaises semblables à ceux de l'asthme, des maux de tête, étourdissements, nausées, vomissements et saignements de nez. L'intensité de la réaction est fonction de la concentration d'urée-formol, de la durée de l'exposition et de la sensibilité de chacun. Il n'y a pas nécessairement réaction à la première exposition, cependant l'exposition répétée ou prolongée peut provoquer une sensibilisation au gaz. Il peut suffire ensuite de très faibles concentrations pour entraîner chez la personne sensibilisée des réactions intenses.

Donc, ce matériau est nocif. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'est pas sa nocivité ou de ses effets sur la santé que se plaignent les personnes de ma circonscription qui se retrouvent avec une maison isolée à l'urée-formol. Dans la même brochure, le gouvernement dit ensuite:

> La MIUF se dégrade de façon continue et à une cadence plus ou moins rapide, ce qui fait que sa durée de vie est faible par rapport à celle des autres matériaux de construction. La vitesse de dégradation est fonction des conditions du milieu.

Le gouvernement dit plus loin:

> Cette dégradation de la mousse entraîne la rupture des parois des cellules avec contraction de l'isolant, ce qui diminue son aptitude à s'opposer aux mouvements de la chaleur et de l'air. Il y a dégagement de formaldéhyde, qui risque d'être entraîné dans les pièces par infiltration d'air ou, à une cadence moins rapide, par diffusion à travers les murs . . .

Dans le cas où la cavité qui enferme la mousse n'a pas suffisamment séché après la pose, des moisissures peuvent se former sur la mousse ou sur les autres matériaux de la cavité. Les spores de ces moisissures peuvent être entraînées dans les pièces de la maison par infiltration d'air.

Voilà ce que le gouvernement dit de ce matériau. Les députés imaginent-ils ce que l'opinion dirait si le gouvernement ou le Conseil national de recherches prétendait s'il n'y a rien ce qui ne va pas d'anormal dans les bâtiments isolés à la mousse d'urée-formol? Et bien, nous le savons. Personne ici, pas même le ministre, n'achèterait une maison isolée à la mousse d'urée-formol, quelle que soit sa teneur en formaldéhyde, quels que soient les contrôles effectués par ceux qui relèvent les mesures des appareils. Il y a effectivement un pourcentage relativement peu élevé de personnes chez qui la mousse d'urée-formol a été mal posée, d'où dégradation de la mousse, atteinte à la santé et, dans certains cas de sensibilisation, malaises aigus tels saignement de nez, etc. Mais tous les autres sont lésés. En en quoi sont-ils lésés? En ce qu'ils ont des maisons absolument invendables.

Le secrétaire parlementaire nous accuse d'être à l'origine de l'hystérie à ce sujet et il prétend que l'affaire a été gonflée dans la presse. Je demande au secrétaire parlementaire, qui est vraiment à l'origine de cette hystérie? Il y a quelques instants, j'ai lu à la Chambre un extrait d'un document publié par le Conseil national de recherches en avril 1981. Après avoir pris connaissance de ce passage, si j'étais sur le point d'acheter une maison isolée à la mousse d'urée-formol, eh bien, je m'en abstiendrais. Monsieur l'Orateur, vous en feriez tout autant. Évidemment, vous n'achèteriez pas la maison en question, car vous savez que le produit va se désintégrer, que de la moisissure se formera et que l'urée-formol s'infiltrera dans les boiseries des murs et dans les matériaux de construction. Si votre santé est le moindrement délicate et que vous soyez exposé à cette mousse isolante pendant un certain temps, vous pourriez devenir encore plus vulnérable et être pris d'accès de toux ou éprouver des symptômes d'asthme, des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des saignements de nez, et Dieu sait quoi encore. Ainsi, le secrétaire parlementaire, et le ministre aussi, je le suppose, prétendent qu'on a monté cette affaire en épingle, qu'on a affaire à un cas d'hystérie collective, Mais, bien sûr, nous avons bel et bien affaire à de l'hystérie. Et le ministre et son service en sont les responsables. Au lieu d'admettre logiquement l'existence de problèmes dans certaines maisons isolées à la mousse, d'admettre que la mousse affectait certaines personnes et que d'autres y étaient très vulnérables, le ministre a tout simplement interdit l'utilisation du produit. Et il s'est débarrassé du problème en s'en remettant au Conseil national de recherches. Ils ont contribué à semer la panique. Le ministre déclare que la situation n'est pas aussi grave qu'on le prétend, que la MIUF n'a pas nui à beaucoup de personnes et que les propriétaires ont réduit leur facture de chauffage. Si les propriétaires peuvent justifier des niveaux suffisamment élevés d'urée-formol, on installera deux appareils de mesure chez eux. Si les résultats le justifient, ils pourront recevoir une allocation maximale de $5,000.

• (1740)

Ce n'est pas une réponse. Le véritable problème, c'est que 80,000 à 100,000 propriétaires comptaient sur le gouvernement actuel et sur son programme de subventions. On leur a dit que le matériau avait été amélioré, de sorte qu'ils ont fait appel aux services d'entrepreneurs autorisés par le gouvernement pour procéder aux travaux d'isolation à la MIUF.

Lorsque ces propriétaires essaient de vendre leur maison, ils s'aperçoivent qu'elle ne vaut rien. Je suppose que tous les députés ont eu affaire dans leurs circonscriptions respectives à des victimes de la MIUF. Pour ma part, c'est en décembre 1979, très peu de temps après l'interdiction temporaire, que j'ai reçu la première visite de ce genre. Puis il y a eu l'interdiction permanente.

L'un de mes électeurs, M. Stewart, possède une maison centenaire sur le chemin Clarkson. Il s'agit d'une belle maison en brique de deux étages qui a été construite aux alentours de 1850. M. Stewart est retraité. Cette maison est son principal bien. Il n'a jamais sollicité l'aide financière du gouvernement fédéral. Il s'est toutefois rendu à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour se renseigner sur la MIUF. On lui a vanté les qualités du matériau en lui donnant l'adresse des entrepreneurs autorisés. M. Stewart n'a pas l'habitude de faire appel à l'aide financière du gouvernement du Canada. Il ne croit pas aux subventions. Il a déclaré qu'il ne voulait pas l'aumône du gouvernement fédéral, qu'il prendrait à sa charge les coûts d'isolation de sa maison. Maintenant, sa maison centenaire n'a plus aucune valeur de revente.

Un autre de mes électeurs est venu me voir vendredi dernier. J'habite Martley Drive. J'ai donc bavardé avec lui. Il m'a dit que sa maison avait été isolée à la mousse d'urée-formol. Il est retraité et il veut vendre sa maison. Sa femme et lui se rendent en Floride en hiver et il n'a pas les moyens de conserver sa maison de Lorne Park. Il a besoin de l'argent qu'il a investi dans cette propriété pour vivre. Sa pension est modeste et n'augmente pas. Nous savons tous ce qu'est l'inflation. Il a fait venir un agent immobilier. Selon celui-ci, le terrain vaudrait $85,000 s'il était vacant, mais à cause de cet amas de briques contenant de la mousse d'urée-formol, il ne vaut que $80,000, puisqu'il faudra démolir la maison. Quelle chose affreuse à dire à un homme qui est à la retraite. Sa maison représente la somme de ses épargnes et elle vaut moins qu'un terrain vacant.

Ce n'est pas un foyer que cet homme possède, mais une source de danger pour la santé. Il ne peut vendre sa maison, pour s'en débarrasser, il devra perdre $5,000. Son terrain vaut $85,000, mais l'acheteur ne lui versera que $80,000 parce qu'il devra démolir une maison dangereuse pour la santé.

Au gouvernement, c'est ce qu'on appelle un déboire. Cette vaste désillusion s'étend à l'échelle du Canada et des milliers de Canadiens y ont englouti leurs épargnes. Un projet de loi qui prévoit un crédit de 55 millions de dollars et des services d'inspection ne saurait constituer une réponse adéquate. Nous exigeons une autre solution que celle-là du gouvernement. Nous voulons un programme qui permettra de corriger le problème dans toutes les maisons touchées, de manière qu'on puisse attester qu'elles ne présentent plus de danger.

M. Ouellet: Voilà exactement en quoi consiste notre programme.

M. Blenkarn: Je suis content de l'interruption du ministre. S'il peut certifier que la maison est habitable et y apposer son sceau d'approbation pour que M. Stewart puisse dire à l'agent de la maison A. E. LePage qu'il a une garantie que le gouvernement du Canada réparera les pertes attribuables à l'urée-formaldéhyde, il aura accompli quelque chose. Si le ministre le

fait, il aura notre appui sans réserve. Nous ne lui en demandons pas davantage.

M. Ouellet: Vous devriez lire la documentation. On y explique tout cela.

M. Blenkarn: J'ai toute la documentation du ministre. Je reçois ses communiqués tous les jours, sa compilation d'articles de journaux et d'autres comptes rendus. Mes amis néo-démocrates font signe de la tête qu'ils les reçoivent, eux aussi. Si c'est ce que le ministre projette, je m'attends que quelqu'un du parti ministériel annonce que le gouvernement va donner à ces maisons la meilleure garantie qui existe. Le gouvernement du Canada devrait s'occuper jusqu'au bout de tous les problèmes que peut causer l'urée-formaldéhyde.

M. Ouellet: Pas la deuxième partie.

M. Blenkarn: Pas la deuxième partie, au dire du ministre. Même un vendeur de voitures d'occasion donne une meilleure garantie que celle qu'offre le ministre.

M. Ouellet: Nous ne savons pas si les gens souffrent d'allergie. Cela varie d'une personne à l'autre.

M. Blenkarn: Le ministre ne sait pas si les gens souffrent d'allergie. La question, c'est de savoir s'il est prêt à garantir que la maison de M. Stewart ne comporte aucun danger, non seulement pour M. Stewart mais aussi pour tout aheteur éventuel. Autrement, le ministre n'a rien fait por ce monsieur. L'isolant ne fait pas souffrir M. Stewart, sa femme ou ses petits-enfants; ce qui l'ennuie c'est de se trouver dans une situation financière précaire parce qu'il ne peut pas vendre sa maison.

Personne n'achètera une maison isolée à la mousse d'urée-formol après ce que le ministre a dit et publié à la suite de ses recherches ainsi que de celles du ministère et du Conseil national de recherches. Il doit maintenant établir un programme en vertu duquel on garantira que la maison n'affectera pas la santé, ni des occupants actuels, ni de toute autre personne qui pourrait l'habiter d'ici au moins 25 ans. Voilà le genre d'homologation qu'il faut.

D'après la documentation du Conseil national de recherches, la mousse peut causer l'apparition de moisissure. On révèle que l'acide dans la mousse attaque le métal dans les murs, et on prétend aussi que la moisissure se propage, pénètre le bois et la brique, et cause de sérieux dommages à la structure même. Qu'en est-il de la garantie? Il n'en est nullement question dans la documentation du ministère. Pourtant, il devrait en donner une et ce ne serait pas tellement coûteux, je crois. Ne démolissons pas toutes ces maisons, comme l'a recommandé le Nouveau parti démocratique. N'enlevons pas la mousse dans toutes les maisons et immeubles de rapport du Canada. N'enlevons que celle qui n'a pas été posée convenablement. Il faudra faire faire certains travaux pour pouvoir certifier que ces maisons sont sans danger non seulement pour les occupants actuels, mais pour quiconque l'occupera ensuite et d'après cette garantie, le gouvernement s'engagerait à reprendre les maisons qui se révéleraient dangereuses.

• (1750)

On pourrait prévoir une assurance comptant une clause de déductibilité, afin que les gens ne tentent pas de duper le gouvernement. On offrirait ainsi une certaine garantie à ceux qui ont acheté un immeuble et qui ont abandonné leur propriété soit parce qu'ils avaient peur soit parce qu'ils avaient lu des articles publiés par le gouvernement et qui ont, de ce fait, perdu complètement tout l'argent qu'ils avaient économisé pour le placer dans leur maison.

C'est un problème très sérieux, monsieur l'Orateur. Des gens se fient au gouvernement pour attester la qualité d'un produit et ils s'aperçoivent qu'ils ne peuvent compter sur lui car son attestation ne signifie rien. Ces gens perdent alors confiance en leur gouvernement. Rien ne le forçait à autoriser l'urée-formaldéhyde. Il aurait pu laisser la responsabilité du choix à l'acheteur et ne pas se prononcer pour ou contre ce type d'isolation. En fait, il aurait même pu dire qu'il n'assumerait pas une partie des frais d'isolation. Il aurait pu laisser les propriétaires se débrouiller seuls et tout payer de leur poche. Ils s'en seraient probablement mieux portés. Peut-être que le gouvernement pourra tirer une leçon de cette situation où il a essayé d'améliorer, d'attester et de recommander. Quand on est responsable, il faut payer les pots cassés. C'est la situation dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle. Ces gens ont été trompés par leur gouvernement, plus exactement par un programme lancé par ce dernier. Ces personnes ont le droit de demander des comptes aux pouvoirs publics qui ont autorisé le programme, en qui ont fait la publicité et l'ont financé.

L'État fédéral n'a pas le droit de demander aux provinces de partager les coûts. En effet, quelle province a autorisé l'urée-formaldéhyde? S'il y en a une, elle doit réparer ses torts et casquer. Ce n'est cependant pas le cas; les provinces n'ont rien à voir dans cette histoire. Le gouvernement ne peut, pour justifier sa pingrerie arguer que les provinces refusent de participer au financement du programme d'aide. Pourquoi le feraient-elles? Après tout, c'est un ministère fédéral qui a attesté la qualité du produit à l'encontre des conseils qu'il avait reçus; c'est encore lui qui a conseillé aux propriétaires de l'utiliser.

M. Ouellet: Jamais.

M. Blenkarn: Si, vous avez vanté les vertus du produit. C'est vous qui avez délivré les permis aux entrepreneurs qui l'ont installé.

M. Ouellet: Non.

M. Blenkarn: En fait, à l'heure actuelle, en vertu de votre programme les personnes qui ont déjà installé le produit ne pourront l'enlever. J'en ignore la raison. Les entrepreneurs, qui offraient leurs services pour isoler des maisons à la MIUF, sont maintenant en faillite. Le ministre a déjà prévu que tout entrepreneur, homme de métier ou autre personne qui s'est chargé de poser de la mousse isolante d'urée-formol, ne pourra être autorisé dans le cadre du programme du ministre. Quel beau cas de discrimination! Pourtant, vous aviez autorisé ceux qui se chargeaient de poser la mousse.

M. Ouellet: Ce n'est pas vrai.

M. Blenkarn: Tout au moins la SCHL l'a fait. Vous avez autorisé les entrepreneurs.

M. Ouellet: Ce n'est pas vrai.

M. Blenkarn: La Société canadienne d'hypothèques et de logement leur avait délivré un permis comme entrepreneur en isolation.

M. Ouellet: Non, ce n'est pas vrai.

M. Blenkarn: C'est ce que vous avez fait, mais le ministre affirme le contraire. Eh bien, je vais vous donner des faits. Il est exact que le gouvernement a autorisé l'entrepreneur . . .

M. Ouellet: Plutôt le produit.

M. Blenkarn: . . . approuvé le matériau, autorisé celui qui le poserait. M. Stewart dont j'ai parlé tout à l'heure, a obtenu de la SCHL la liste des entrepreneurs autorisés et on lui a dit ceci: «Vous feriez mieux d'obtenir le numéro du permis de l'entrepreneur, n'engagez personne qui n'est pas autorisé». Eh bien, il a retenu les services d'un entrepreneur autorisé par la SCHL, il a des ennuis aujourd'hui et c'est ce qu'il reproche au gouvernement du Canada.

M. Ouellet: Vous êtes mal informé.

M. Blenkarn: Le ministre affirme que je suis mal informé. Les entrepreneurs soutiennent qu'ils ont été autorisés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En fait, le programme de subventions n'était accessible qu'aux entrepreneurs autorisés.

Voyons les choses d'un peu plus près, monsieur l'Orateur. La mousse en question réduit sensiblement les frais de chauffage, c'est vrai. Mais le gouvernement a décrété que ce produit était dangereux et par conséquent impropre à l'isolation. Le gouvernement a des difficultés. En réalité, il se fait poursuivre pour dommages-intérêts. Toutes sortes de gens lui intentent des poursuites. Le gouvernement a une obligation analogue à celle que j'aurais si, à la suite d'une erreur de jugement, j'entrais en collision avec votre voiture, l'obligation de réparer les dégâts. Si, à titre de comptable agréé, j'avais établi un état financier sur lequel vous vous êtes basé pour acheter les actions de la société concernée, et si cet état financier était faux et vous avait induit en erreur, je serais dans l'obligation de vous rembourser vos pertes. Le gouvernement se doit de tout remettre en ordre, ce qui ne se limite pas nécessairement au retrait de la mousse; encore faut-il certifier aux propriétaires de ces maisons que celles-ci ne présentent plus aucun danger. C'est au gouvernement fédéral que cette tâche incombe et non au gouvernement de l'Ontario ni à celui du Québec. C'est le gouvernement fédéral qui doit régler le problème. Je constate qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. Penner: Madame le Président, j'invoque le Règlement et demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à cette étape de nos travaux désignée sous le nom de présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à revenir à cette étape des travaux?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Le député n'a pas le consentement unanime.

M. Pinard: Madame le Président, je crois savoir que nous avons maintenant un ordre de la Chambre pour revenir aux déclarations, mais je veux faire remarquer que le parti tory vient tout juste de nous priver du consentement unanime.

[*Français*]

Mme le Président: En conformité de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui à la Chambre des communes, nous revenons maintenant à la rubrique Déclarations de ministres.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

PRÉSENTATION DE «MISE À JOUR: PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL 1982»

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je prends la parole ce soir à la Chambre pour présenter aux députés une mise à jour du Programme énergétique national. Je suis heureux de vous communiquer ce qui a été fait en un peu plus de dix-huit mois seulement et ce que nous allons faire pour maintenir pleinement notre rythme afin de remporter un succès total.

Je voudrais d'abord déposer, en français et en anglais, un document intitulé «Mise à jour: Programme énergétique national 1982», *The National Energy Program: Update 1982.*

Le 28 octobre 1980, mon collègue, le ministre des Finances (M. MacEachen) a pris la parole à la Chambre, à peu près à ce moment-ci de la soirée, pour présenter notre programme ambitieux et complet touchant l'avenir énergétique du Canada à partir de la présente décennie. Le Canada devait s'attaquer à une tâche aussi redoutable que riche de possibilités. Nous avons abattu une énorme besogne depuis. Nous avons en effet accompli des progrès remarquables et soutenus pour atteindre les principaux objectifs du Programme énergétique national.

M. Huntington: Combien de barils de pétrole avez-vous produits?

M. Lalonde: Ce succès est d'autant plus remarquable qu'il a été réalisé en dépit des difficultés créées au Canada par la récession économique mondiale.

M. Blenkarn: Et par le parti libéral.

M. Lalonde: Le Programme énergétique national ne se limite pas à un régime de prix et de taxes. C'est beaucoup plus que cela. C'est une stratégie dynamique et globale capable de s'adapter à un monde en mutation. La force fondamentale du Programme réside dans le fait qu'il relève directement tous les principaux défis énergétiques et exploite les occasions de développement énergétique du Canada.

Une voix: Foutaises!

M. Lalonde: Bien que les objectifs ne changent pas, les méthodes que nous employons s'adapteront aux conditions changeantes.

Les députés s'en rappellent, nous avons établi trois principaux objectifs dans le Programme énergétique national. Le premier consistait dans la sécurité des approvisionnements pétroliers, et nous avions prévu atteindre l'autosuffisance énergétique d'ici à 1990.

M. Huntington: Des faillites.

M. Jelinek: Une hausse du prix du gaz.

M. Lalonde: Notre deuxième objectif était de répartir équitablement les coûts et les bénéfices énergétiques. Le troisième était de fournir aux Canadiens une meilleure occasion de participer au développement du secteur pétrolier et gazier.

Ce soir, je puis annoncer avec un regain de confiance que le Canada atteindra certainement l'autarcie énergétique d'ici 1990.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Au sommet économique de Tokyo, en 1979, le gouvernement Clark s'est engagé à limiter les importations de pétrole à 600,000 barils par jours en 1985. Aujourd'hui, je prévois qu'en 1985 le Canada importera pour couvrir ses besoins, la moitié moins de barils de pétrole que ne l'avait prévu le gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Non seulement nous avons atteint l'objectif qu'avait fixé le gouvernement précédent mais nous l'avons dépassé. Cet exploit a été possible en grande partie parce que les Canadiens ont réagi avec enthousiasme au programme d'économie d'énergie et de conversion à des sources d'énergie autres que le pétrole. Les résultats de 1981 ont été vraiment stupéfiants.

M. Kilgour: Nous en savons quelque chose en Alberta.

M. Lalonde: Dans le chauffage des maisons, le gaz naturel a commencé à s'imposer face au fuel domestique, augmentant sa part de ce marché de 13.6 p. 100 au Québec seulement. La consommation de mazout a fléchi de 17 p. 100 au Canada. La consommation d'essence a diminué, elle, de 3.3 p. 100. Globalement, la consommation de pétrole brut a baissé de 7 p. 100 en un an.

M. Kilgour: Cela n'aurait rien à voir avec la récession, n'est-est pas?

M. Lalonde: Si les importations étaient à la hausse avant la présentation du Programme énergétique national, elles n'ont pas augmenté en 1981 et elles devraient effectivement baisser cette année.

M. Huntington: Parlez-nous du produit national brut.

M. Lalonde: L'industrie ne peut à elle seule nous assurer la sécurité pétrolière. C'est le concours de tous les Canadiens qu'il nous faut; c'est ce dont nous avons été témoins en 1981 où nous avons mis en œuvre les programmes d'économie de l'énergie et de remplacement du mazout par le gaz naturel pour le chauffage. L'opposition attribue le changement survenu dans les habitudes de consommation à la récession. Je rappellerai alors aux députés d'en face que nous avons obtenu ces résultats à un moment où l'économie nationale connaissait un taux réel de croissance annuel de 3 p. 100. Ce n'est donc pas à cause de la récession. Les Canadiens se sont engagés à fond. Par exemple, depuis 1980, plus d'un million de Canadiens économisent de l'argent et du pétrole du fait qu'ils ont profité de la subvention de $500 offerts par le biais du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Il s'agit de plus d'un million de familles canadiennes. En l'espace d'un an seulement, 200,000 Canadiens ont reçu, au titre du programme de conversion des subventions atteignant $800 chacune pour remplacer leur chaudière au mazout par un système de chauffage au gaz, à l'électricité ou à d'autres sources d'énergie. Nous savons maintenant que le programme continuera de contribuer de façon significative à notre sécurité d'approvisionnement énergétique au cours de la décennie.

• (2010)

L'enthousiasme manifesté par les Canadiens à l'égard de ce programme a eu des effets immédiats et spectaculaires. Parallèlement, le Programme énergétique national encourage considérablement l'industrie pétrolière à découvrir et exploiter de nouveaux gisements de pétrole dans l'intérêt des Canadiens. Nous avons remporté de nombreux succès dans ce domaine au cours des 18 derniers mois. Nous avons conclu une entente globale avec les trois provinces productrices de l'ouest et avec la Nouvelle-Écosse qui pourrait devenir prochainement un important producteur pétrolier. L'accord conclu avec la Nouvelle-Écosse revêt une importance considérable, car il s'agit de la première entente générale à long terme dans l'histoire de notre pays qui prévoit la gestion conjointe des ressources pétrolières sous-marines.

Ces ententes prévoient l'établissement des prix du pétrole et du gaz naturel ainsi que le partage équitable et juste des recettes pétrolières et gazières. Elles créent également un climat stable pour les investisseurs et les producteurs, et garantissent aux consommateurs que leurs approvisionnements seront sûrs et que le prix de l'énergie se maintiendra à des niveaux raisonnables. Autrement dit, ces ententes réservent un traitement équitable à tous les Canadiens.

L'adoption de la loi sur le pétrole et le gaz du Canada en décembre dernier revêt une importance tout aussi grande. La loi régit l'administration des régions frontalières prometteuses où seront découvertes les sources d'approvisionnement énergétique futures du Canada. Nous avons donc pris des mesures énergétiques pour nous assurer que les Canadiens auront la possibilité de contribuer pleinement et activement à la mise en valeur des ressources pétrolières dans ces régions. Ces mesures permettront de créer des emplois à l'intention des travailleurs canadiens, d'offrir des possibilités d'investissements aux hommes d'affaires canadiens et d'élargir l'éventail des perspectives de croissance économique de notre pays. Toutefois, l'évolution récente de la situation énergétique et économique internationale risque de compromettre l'essor de notre puissante industrie pétrolière et gazière. La récession économique généralisée

à l'échelle du monde et la baisse imprévue des prix du pétrole sur les marchés internationaux ont ébranlé la confiance de l'industrie et réduit le volume des investissements dans le secteur énergétique au Canada.

Depuis l'accord conclu avec l'Alberta en décembre dernier, le gouvernement du Canada a pris plusieurs mesures pour neutraliser les effets de la situation internationale. Il a décidé, par exemple, d'appliquer le nouveau prix de référence du pétrole à la plupart des projets pilotes, une aide aux puits peu productifs et la possibilité d'une déduction pour épuisement pour les dépenses d'immobilisations en cours de Suncor et de Syncrude. On évalue le coût de ces mesures d'aide au secteur pétrolier à plusieurs centaines de millions de dollars.

En outre, le gouvernement albertain a annoncé en avril que conformément aux dispositions de l'entente signée en septembre dernier, il réduisait de $5.4 le montant de la redevance. Nous nous réjouissons de telles mesures, mais il est clair que cela ne suffit pas. C'est pourquoi ce soir, le gouvernement fédéral prend un certain nombre d'initiatives pour être certain que les progrès dont je viens de parler se poursuivent durant les mois à venir.

M. Clark: Allez-vous démissionner?

M. Lalonde: Le gouvernement va tout d'abord faire en sorte que le niveau de la production de pétrole augmente à nouveau. Deuxièmement, il va aider le secteur pétrolier à multiplier les travaux d'exploration. Troisièmement, il va encourager encore davantage la substitution du gaz naturel au pétrole. Quatrièmement, la taxe sur le gaz naturel et le gaz liquéfié ne sera pas augmentée cette année. Cinquièmement, il ne sera pas nécessaire d'augmenter la redevance de recouvrement au cours de cette année ce qui va réduire d'autant le prix des produits pétroliers au niveau des consommateurs.

J'ai déposé ce soir une description détaillée de ces mesures, mais j'aimerais néanmoins attirer votre attention sur le fait que le gouvernement accorde 2 milliards pour revigorer notre secteur pétrolier et le rendre plus compétitif.

La taxe de base sur les recettes provenant du pétrole et du gaz va être ramenée de 16 p. 100 à 14.67 p. 100 pour la période s'étendant du 1er juin de cette année au 31 mai de l'année prochaine. Ce qui veut dire qu'après avoir tenu compte de la déduction pour épuisement déjà existante, le taux de la taxe sur les recettes à la production sera de 11 p. 100.

En outre, l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires provenant du pétrole traditionnel est levé pour la période s'étendant du 1er juin de cette année au 31 mai de l'année prochaine. Le prix à la tête du puits du pétrole découvert après 1973 pour lequel les sociétés doivent verser des redevances aux provinces au taux du nouveau pétrole, mais qui ne bénéficient pas du prix de référence pour le pétrole nouveau passera, au 1er juillet de cette année, à 75 p. 100 du cours mondial. Il restera ensuite à ce niveau et sans dépasser la limite de 75 p. 100 du cours mondial tant que le prix du pétrole conventionnel ou du pétrole découvert avant 1974 n'aura pas atteint ce niveau. Après quoi, le pétrole découvert avant 1981 sera à nouveau soumis aux mêmes critères d'établissement du prix qu'auparavant.

On offrira aux petits producteurs un crédit annuel maximum de $250,000 sur la taxe sur les recettes pétrolières et gazières que devront payer les sociétés. Ce crédit, qui sera offert pour compenser la taxe sur les recettes produites après le 1er mai 1982, sera particulièrement avantageux pour des centaines de petits producteurs qui n'auront pas, de ce fait, à verser la moindre taxe sur leurs recettes pétrolières et gazières. Nous pensons que moins d'une centaine des sociétés les plus importantes paieront une taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Les gains nets que réalisera l'industrie grâce à ce crédit s'élèveront à environ 900 millions de dollars d'ici 1986.

A compter du 1er janvier 1983, le prix repère du nouveau pétrole s'appliquera aussi aux projets de récupération tertiaire déjà lancés, dont les redevances ne sont pas plus élevées que celles qui s'appliquent au nouveau pétrole. Le gouvernement du Canada accordera pour les projets de récupération tertiaire une déduction pour épuisement gagné, sous réserve d'une entente avec les provinces au sujet des niveaux appropriés de réduction des redevances et de l'obtention de données indiquant qu'un tel appui est justifié. Dans le cas des projets très importants, c'est-à-dire ceux de plus de 100 millions de dollars, chaque cas sera examiné séparément pour déterminer si le projet est admissible à la déduction pour épuisement gagné.

A compter du 1er janvier 1983, le prix repère du nouveau pétrole s'appliquera aussi à tous les projets expérimentaux pour lesquels les redevances représentent au maximum 5 p. 100 des recettes brutes. A partir de cette date, le prix repère du nouveau pétrole s'appliquera aux puits de pétrole dont la production a été suspendue pour au moins trois ans, à condition que la production de ces puits donne droit aux redevances sur le nouveau pétrole.

Le taux réel de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et des redevances sur le pétrole synthétique produit par les usines intégrées de traitement des sables bitumineux baissera de 12 p. 100 à 8 p. 100 entre le 1er janvier 1983 et le 1er décembre 1984.

Voilà donc les principales mesures qui s'appliqueront à l'industrie pétrolière et gazière. La part des recettes qui reviendra à l'industrie sera plus importante qu'auparavant. Entre 1975 et 1980, pendant ce qu'on a appelé la période dorée de l'industrie, elle recevait 45 p. 100 des recettes, lesquelles étaient alors beaucoup moins importantes. Selon nos prévisions, ces mesures et celles que l'Alberta a annoncées en avril donneront à l'industrie 46 p. 100 des recettes d'ici 1986. L'exploitation des richesses énergétiques sert de cataliseur à la croissance économique et nous tenons à garantir que cela continue. Ces mesures rendront tout son dynamisme à l'industrie pétrolière, ce qui stimulera l'expansion économique du Canada en général et favorisera la création d'emplois et d'occasions d'investissement pour les Canadiens.

• (2020)

Quand le premier ministre Lougheed a annoncé que son gouvernement réduirait le montant des redevances qu'il perçoit, il s'inquiétait de ce qu'une partie des recettes destinées à l'industrie aillent gonfler le Trésor fédéral. Les mesures que je viens d'annoncer ce soir prouvent que ce n'est tout simplement pas le cas. Au contraire, le gouvernement du Canada assure plus de 2 milliards de dollars de bénéfices supplémentaires, dont environ 300 millions de dollars iront directement au gouvernement de l'Alberta. J'invite maintenant le premier ministre Lougheed à reverser au moins une partie de cet argent à l'industrie pétrolière, surtout pour l'encourager à exploiter les usines existantes de sables bitumineux et à les développer. Le

gouvernement de la Saskatchewan a annoncé son intention de réduire les redevances provinciales. Cette disposition, qui s'est fait attendre longtemps, vient compléter avec bonheur les initiatives fédérales. Le gouvernement de la Colombie-Britannique est en train de réexaminer ce que lui rapporte l'industrie; j'espère que cet examen donnera des résultats positifs sous peu.

Le remplacement du pétrole par le gaz naturel est tout un exploit au Canada. Pour que cela dure, nous annonçons ce soir un train de mesures importantes. Le gouvernement canadien s'est engagé, dans le cadre du Programme énergétique national, à étendre aux provinces Maritimes l'approvisionnement en gaz naturel. Nous entendons respecter cet engagement.

Depuis l'implantation du Programme énergétique national, deux faits nouveaux se sont produits. Tout d'abord, les travaux entrepris à l'île de Sable nous permettent de croire que du gaz naturel sera obtenu dès 1987. Le gisement, dont nous connaîtrons sous peu l'importance, pourrait bien justifier la construction d'un gazoduc jusqu'au continent. D'autre part, l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse favorisera l'exploitation commerciale de cette ressource sans tarder. En second lieu, la construction du gazoduc trans-Québec et Maritimes accuse un regard qui va reporter la réalisation du tronçon de Halifax vers la fin de 1986. En raison de la proximité des deux échéances, il conviendrait peut-être de réorienter la ligne de transmission en vue d'acheminer le gaz naturel de l'île de Sable. Cela risquerait toutefois de causer quelques difficultés financières et opérationnelles aux promoteurs du gazoduc trans-Québec et Maritimes. C'est pourquoi le gouvernement assumera le coût intégral des travaux d'ingénierie et d'arpentage préalables à l'aménagement du tronçon entre Québec et la côte altantique en consentant aux promoteurs un prêt sans intérêt remboursable une fois le tronçon des Maritimes achevé. Quand ces travaux seront terminés, la conception et la construction définitives du pipe-line pourront commencer dès que les données sur les ressources gazières de l'île de Sable seront connues. Comme le gaz naturel ne sera pas offert aux consommateurs des Maritimes au moment prévu, on pourrait créer par anticipation les marchés pour le gaz transporté par pipe-line grâce au propane provenant de raffineries locales et de l'ouest du Canada. Le gouvernement acceptera donc le gaz propane, en vertu du programme de remplacement du pétrole, comme source de combustible que les consommateurs des Maritimes, particuliers et entreprises commerciales, pourront substituer au mazout.

Nous prenons aussi des mesures importantes pour assurer la plus grande pénétration possible du gaz naturel sur les marchés du Québec qui sont maintenant approvisionnés en mazout. Le gouvernement établit un fonds de 500 millions pour aider à la construction d'embranchements de la ligne principale trans-Québec et Maritimes pour ouvrir d'importants marchés du gaz. Des mesures semblables seront envisagées pour les Maritimes dès que le pipe-line qui doit se rendre dans cette région sera en chantier. Ces mesures visent à élargir le marché du gaz naturel au Canada. Le gouvernement reconnaît l'importance des exportations de gaz naturel pour la prospérité de l'industrie. Nous nous réjouissons que l'Office national de l'énergie ait récemment adopté une nouvelle formule pour calculer les quantités de gaz naturel excédentaires par rapport aux besoins du Canada et qui peuvent, par conséquent, être exportées. Ce changement, qui arrive à point, offrira des possibilités d'exportation à l'industrie du gaz naturel tout en nous permettant de tenir notre engagement de répondre aux besoins des Canadiens avant d'approuver des exportations. En outre, le gouvernement assumera 50 p. 100 des frais de conversion au gaz naturel des chaudières alimentées au fuel résiduel dans les secteurs industriel, commercial et résidentiel, à compter du 1er juin 1982 ou de la date à laquelle le gaz sera disponible, et ce, pendant un certain temps.

La nouvelle la plus importante annoncée ce soir est que ces mesures n'augmenteront pas les prix que paient les consommateurs pour les produits pétroliers ou le gaz naturel d'un montant supérieur à celui prévu dans les accords signés avec les provinces productrices. Les députés d'en face laissent souvent entendre que la seule façon d'accéder à l'auto-suffisance énergétique est d'exposer tous les Canadiens aux répercussions incertaines et parfois brutales du cours mondial du pétrole.

M. Baker (Nepean-Carleton): Qui a dit cela?

M. Lalonde: S'il faut une preuve qu'il y a une meilleure façon, c'est le PEN qui l'a fournie. De grands pas ont été franchis vers la sécurité énergétique, alors même que les Canadiens payaient beaucoup moins pour l'énergie que le cours mondial. Sous un gouvernement libéral, madame le Président, ces progrès se poursuivront.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Tant que sera en vigueur l'accord sur l'énergie conclu avec les provinces, l'énergie coûtera moins cher au Canada que dans tout autre pays industrialisé. La formule canadienne d'établissement des prix vise à assurer que le pétrole ordinaire ne coûtera pas plus de 75 p. 100 du cours mondial et limite le prix du gaz naturel à environ les deux tiers de celui du pétrole canadien. Les consommateurs se souviendront que le budget conservateur établissait le prix du gaz à 85 p. 100 de celui du pétrole. Eh bien, madame le Président, nous avons réussi à abaisser ce prix.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Par rapport au cours mondial, nous estimons que les prix canadiens permettront aux Canadiens d'économiser . . .

M. Clark: Parlez-nous des 14c. le gallon. Parlez-nous de vos promesses rompues.

M. Lalonde: . . . 39 milliards en ce qui concerne le pétrole et 21 milliards en ce qui concerne le gaz naturel entre 1981 et 1986.

M. Clark: Personne dans le pays ne vous croit, Marc.

M. Lalonde: Ce sont des chiffres astronomiques difficiles à produire sur le plan personnel, mais si vous demandez à un Canadien combien ils représentent . . .

M. Clark: Si vous demandez à un Canadien: «Croyez-vous ce que dit Marc Lalonde?» Il répond: «Jamais».

M. Lalonde: Entre 1981 et 1986 madame le Président, nous épargnerons en frais d'énergie $2,500 par citoyen canadien.

M. Clark: Personne ne vous croit, Marc.

M. Lalonde: C'est pourtant la vérité.

Des voix: Bravo!

Programme énergétique national

M. Lalonde: Madame le Président, les prix de notre énergie se comparent avantageusement avec ceux des États-Unis.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Il coûte près de $1,025 soit 25 p. 100 de moins par an pour chauffer une maison moyenne au Canada que pour chauffer une maison comparable aux États-Unis.

Une voix: Balivernes!

M. Lalonde: Si les propriétaires ont profité des subventions aux termes du Programme d'isolation thermique des maisons et du Programme canadien de remplacement du pétrole, ils épargnent encore $500 par année.

Nous offrons également des avantages aux utilisateurs d'essence. Cependant, les gouvernements provinciaux ont le droit constitutionnel de supprimer les avantages du prix fixé au Canada en prélevant des taxes fixées par la province». C'est ainsi que depuis 1978, les taxes de ventes au détail en Ontario et au Québec ont augmenté respectivement de 51 et 210 p. 100. Cependant, les automobilistes de l'Alberta et de la Saskatchewan qui n'ont pas à payer de taxes de vente provinciales, paient moins cher leur essence qu'aux États-Unis.

• (2030)

[*Français*]

Madame le Président, j'ai indiqué dans les quelques minutes qui ont précédé que le Canada avait fait de très grands progrès en vue d'atteindre les trois objectifs fondamentaux établis par le Programme énergétique national en 1980. Nous avions visé à établir la sécurité énergétique pour les Canadiens et, en particulier, nous avons visé à atteindre l'autosuffisance au plan du pétrole d'ici 1990. Nous avons fait énormément de progrès à cet égard, à tel point qu'alors que le gouvernement progressite conservateur avait prévu qu'il nous faudrait importer environ 600,000 barils par jour en 1985, nous pouvons déclarer aujourd'hui avec beaucoup d'assurance que nous devrons importer moins de 300,000 barils en 1985, coupant ainsi de plus de moitié les projections établies par l'ancien gouvernement. En outre, les Canadiens ont su tirer avantage des programmes que nous avons mis de l'avant dans le cadre du Programme énergétique national, à savoir l'isolation des domiciles et la substitution au gaz naturel, à l'électricité ou à d'autres formes d'énergie. Seulement depuis 1980, madame le Président, plus d'un million de Canadiens ont isolé leur maison et ont pu ainsi réduire leur coût énergétique d'une façon considérable dans certains cas, pouvant aller jusqu'à la moitié des coûts qu'ils auraient dû encourir autrement. De plus, au-delà de 200,000 Canadiens dans les 12 derniers mois ont changé leur système de chauffage pour passer à un système de chauffage au gaz, à l'électricité, au bois ou à d'autres formes d'énergie et encore ainsi épargner des sommes très considérables.

Nous avons en outre favorisé la pénétration du gaz naturel dans l'Est du Canada. Nous avons encouragé la mise en marche du gazoduc vers les Maritimes et nous continuons à appuyer ce projet d'une façon très intense. En fait, ce gazoduc atteindra Trois-Rivières cet automne et nous prévoyons qu'il se rendra à Québec en janvier prochain. En plus, grâce à l'entente intervenue avec la Nouvelle-Écosse récemment sur le développement des ressources offshore, nous prévoyons maintenant qu'il sera possible d'amener à la production le gaz naturel que nous trouvons autour de l'Île de Sable au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Il est fort possible que nous aboutissions à une situation vers 1987 en vertu de laquelle nous pourrons avoir un gazoduc qui transportera le gaz naturel non pas de l'Ouest vers l'Est, mais de l'Est vers l'Ouest, apportant ainsi un grand développement économique à la province de la Nouvelle-Écosse et aux provinces Maritimes en général. Cependant, nous voulons nous assurer qu'en tout état de cause, les Canadiens du Québec et des provinces Maritimes auront accès au gaz naturel le plus rapidement possible. Voilà pourquoi ce soir, j'ai annoncé que nous allons tout d'abord financer complètement tous les travaux d'ingénierie qui resteront à faire entre Québec et les provinces Maritimes pour la construction du gazoduc, de façon à ce que ces Canadiens ne se voient pas privés d'un tel développement et ce le plus rapidement possible.

En outre, nous avons mis sur pied un fond spécial de 500 millions de dollars qui servira à financer le coût des embranchements du gazoduc au Québec, de façon à ce que les citoyens du Lac Saint-Jean, de la Beauce, des Cantons de l'Est et de l'autre région du Québec puissent obtenir le gaz naturel pour les embranchements qui ont déjà été approuvés par l'Office national de l'énergie, sans délai, et à un coût qui demeure véritablement accessible à ces Canadiens, ce qui permettra à ces Canadiens de bénéficier du gaz naturel dans les provinces Maritimes et du Québec au même prix qu'à Toronto.

Et ceci est une mesure que nous annonçons ce soir laquelle devrait assurer la mise en marche rapide de l'extension du système de distribution du gaz naturel au Québec.

J'ai aussi annoncé une série d'autres mesures visant à venir en aide à l'industrie pétrolière. Les sommes sont considérables puisqu'elles dépassent 2 milliards de dollars d'ici 1986 et, en fait, plus de la moitié de cette somme sera consacrée à l'industrie au cours des 18 prochains mois et viendra en aide particulièrement aux petites entreprises pétrolières dont un très grand nombre sont des entreprises canadiennes.

La question qu'on est appelé à se poser, c'est: qui va payer pour ces avantages, ces concessions que nous faisons à l'industrie à un moment où cette dernière rencontre des difficultés particulières? Je tiens à signaler aux consommateurs que toutes ces mesures n'impliqueront aucune augmentation du prix aux consommateurs—pour le gaz naturel ou le pétrole—supérieure a ce qui a été prévu dans les ententes conclues avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique l'an dernier . . .

M. Clark: Ce n'est pas vrai!

M. Lalonde: . . . de façon à ce que ces mesures ne signifieront pas une augmentation supérieure à ce qui avait été prévu dans ces ententes.

Nos objectifs visaient à la sécurité énergétique, et nous sommes convaincus que nous allons les atteindre d'ici 1990. En vertu de la situation actuelle nous importons beaucoup moins de pétrole que ce qui avait été prévu antérieurement, et ce qui avait même été prévu dans le Programme énergétique national de 1980. Nous avons réussi à maintenir un coût pour le pétrole et le gaz naturel qui est inférieur à celui établi dans n'importe quel autre pays industrialisé au monde, y compris les États-Unis.

Il peut arriver que dans certaines provinces le prix de l'essence soit plus élevé que celui établi dans certains États américains. Mais ce qu'il est important de se rappeler dans ces

circonstances, c'est que les prix au détail de l'essence sont très affectés par les taxes provinciales. Par exemple, la taxe au détail au Québec a augmenté de 210 p. 100 depuis 1978.

M. Clark: Les taxes fédérales . . .

M. Lalonde: Il n'est donc pas étonnant dans un tel cas que le prix de l'essence à Montréal soit plus élevé à Montréal qu'à Plattsburg ou à Burlington puisqu'une taxe provinciale de 40 p. 100 s'ajoute au coût du pétrole sortant de la raffinerie.

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est qu'en Saskatchewan ou en Alberta, là où il n'y a pas de taxe provinciale, l'essence coûte moins cher que dans les États voisins au sud de ces provinces. Et j'invite mes collègues à aller vérifier . . .

M. Kilgour: C'est un mensonge!

[*Traduction*]

Mme le Président: Je demande au député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) de retirer ses paroles. Comme il le sait, elles sont antiparlementaires.

[*Français*]

M. Kilgour: Madame le Président, à mon avis, ce n'est pas la vérité. J'ai en main des chiffres qui démontrent qu'il n'a pas raison . . .

Mme le Président: L'honorable député pourra les discuter en temps et lieu. Il est normal que les députés ne s'entendent pas toujours sur les faits. D'ailleurs tous les débats au Parlement consistent parfois à exposer des opinions différentes sur des faits. Mais, comme l'honorable député le sait très bien, il ne peut pas utiliser ces mots qui ne sont pas admis dans ce Parlement. Je lui demande donc de bien vouloir les retirer.

[*Traduction*]

Je les ai très bien entendues.

M. Kilgour: Madame le Président, permettez-moi de passer un coup de téléphone, et si je me suis trompé, c'est avec plaisir que je viendrai présenter des excuses. Je suis presque certain que le ministre ne dit pas la vérité sur cette question.

Mme le Président: Cela n'a rien à voir à la question. C'est pour respecter la procédure que je demande au député de retirer ses paroles.

Les députés peuvent avoir des vues divergentes sur ce qui est vrai et sur ce qui ne l'est pas. Cependant, ils ne peuvent tenir le langage que le député vient d'utiliser pour les exposer. Je demande donc au député de bien vouloir retirer ses paroles qui sont antiparlementaires, ce qu'il sait pertinemment.

• (2040)

Des voix: Retirez vos paroles!

Mme le Président: Est-ce que le député refuse de retirer ses paroles?

M. Kilgour: Madame le Président, je suis à peu près certain d'avoir raison. Mais pour avoir une certitude absolue, il faudrait que je passe un coup de téléphone. M'accordez-vous dix minutes pour prendre cette décision?

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: J'aimerais bien faire cette faveur au député, mais je le prie de faire la faveur à la présidence de retirer ces termes, qui sont antiréglementaires.

M. Kilgour: Avec tout le respect dû au charme de M^me^ le Président, je retire l'expression.

Mme le Président: Très bien, mais à l'avenir je prierais les députés de ne pas parler de mon charme.

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, pour aider peut-être mon honorable collègue à se rafraîchir la mémoire ou à vérifier ces faits, je puis lui dire qu'en avril 1982 le prix du litre d'essence à Calgary était de 34.5c. et qu'au Montana, au Sud, il était de 37.3c., c'est-à-dire 2.8c. le litre de plus qu'à Calgary. Et c'était pour avril 1982. Alors j'invite mon honorable collègue à vérifier ces faits. Madame le Président, les prix que nous avons établis pour l'huile ont pour effet d'amener le prix du pétrole à un maximum qui devrait être atteint seulement en juillet l'an prochain, à 75 p. 100 du prix international pour le pétrole classique, et nous estimons qu'en ce qui concerne le prix intégré, le prix pondéré, qui comprend le prix de toutes les importations qu'il nous faut payer et le prix du pétrole provenant des sables bitumineux, nous estimons que le prix actuel est encore inférieur aujourd'hui à 80 p. 100 du prix international. Ce sont-là des faits. Si l'on regarde la situation au sujet du gaz naturel, elle est encore plus avantageuse pour les Canadiens puisque ceux-ci peuvent obtenir le gaz naturel pour seulement 65 p. 100 du prix du pétrole canadien. Ces sont-là des avantages tels que si on calcule les bénéfices que retireront tous et chacun des Canadiens d'ici 1986, le résultat net c'est que chaque Canadien, homme, femme et enfant, aura fait une économie de $2,500 d'ici 1986 grâce aux prix que nous maintenons au Canada.

[*Traduction*]

Un des principaux objectifs du Programme énergétique national, c'est d'accorder la possibilité aux Canadiens de participer à l'industrie énergétique. Ils savent parfaitement que nous voulons assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques et leur participation. Les Canadiens connaissent les progrès que nous avons réalisés depuis 18 mois et ils savent que nous allons atteindre notre objectif d'ici à 1990.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Il faudrait également que les Canadiens sachent que le parti conservateur, qui crie et se lamente de l'autre côté ce soir, a reculé autant que nous avançons. Il y a huit ans, le parti conservateur prenait l'engagement suivant:

> Pour maximiser les retombées pour le Canada, le parti progressiste conservateur estime qu'un des fondements de cette politique des années 70 et des années 80 doit être la volonté canadienne d'acquérir et de conserver une participation de plus de 50 p. 100 dans les entreprises canadiennes des ressources non renouvelables. Un gouvernement progressiste conservateur prendrait à cette fin l'initiative . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: C'est ce que faisait le budget Crosbie.

M. Lalonde: En tant que gouvernement pendant neuf mois et comme parti d'opposition le reste du temps, le parti conservateur s'est continuellement opposé, par son obstruction, aux mesures de canadianisation, tout en en défendant le principe en paroles.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je préfère ne pas qualifier les déclarations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) de crainte de devoir employer des termes antiparlementaires. Toutefois, je demande à la présidence de nous dire s'il est normal que le ministre de l'Énergie, sous le couvert d'une déclaration à l'appel des motions, fasse un discours qui, non seulement, à mon avis et pour m'en tenir à des termes réglementaires, du moins je le crois, manque de précision, mais qu'il profite également de l'occasion pour faire un discours tout simplement sectaire qui ne reflète pas la vérité.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour répondre à ce rappel au Règlement, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) se rend compte sans aucun doute que le ministre fait une déclaration et qu'il est libre de s'exprimer comme il l'entend. Malheureusement, la Présidence n'a ni le pouvoir ni le désir d'intervenir à propos du style oratoire d'un député.

M. Lalonde: Madame le Président, il ne me reste que quelques minutes.

Mlle MacDonald: Il est difficile de faire marche arrière, Marc.

M. Lalonde: Je regrette que le parti conservateur et son chef soient si susceptibles. En effet, les faits se passent de commentaires.

M. Clark: C'est bien vrai.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: L'an dernier, nous avons eu le bill C-48, la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, qui prévoyait un taux plus fort de participation canadienne et un plus grand contrôle sur les terres du Canada qui appartiennent aux Canadiens. Que s'est-il passé? Nous avons préconisé la canadianisation à ce moment-là et les conservateurs s'y sont opposés.

Une voix: Nous avons assisté à des confiscations.

M. Lalonde: Un certain nombre de projets de loi ont été présentés à la Chambre: le bill C-101, le bill C-102, le bill C-103, le bill C-104 et le bill C-105. Tous tendent vers la canadianisation. Les conservateurs ont voté contre chacun de ces bills.

Si nous avons encore besoin de preuve après les efforts qu'ils ont déployés pour détruire Petro-Canada, cela prouve certainement que les conservateurs s'opposent à toutes les mesures cherchant à promouvoir la canadianisation.

M. Huntington: C'est parce que nous soutenons les gens.

M. Clark: Parlez-nous d'Alsands.

M. Ouellet: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Lalonde: Nous faisons ce que les conservateurs avaient promis de faire en 1974. Voilà pourquoi ils ne perdent pas une occasion de s'y opposer, sous n'importe quel prétexte. Les conservateurs assimilent la canadianisation à la confiscation—je les ai entendu prononcer ce mot ce soir—au vol et à la piraterie. Quant à nous, nous croyons que les ressources naturelles du Canada appartiennent à tous les Canadiens et qu'elles devraient être exploitées dans l'intérêt de toute la société canadienne.

M. Clark: C'est pour cette raison que vous chassez nos producteurs vers les États-Unis?

M. Lalonde: Petro-Canada a retrouvé toute sa vigueur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Nous avons la preuve ce soir que les conservateurs ne l'acceptent toujours pas. Leur critique de l'énergie a prévenu les Canadiens que les conservateurs ne pouvaient rien faire contre Petro-Canada pour le moment, mais qu'ils y remédieraient lorsqu'ils reprendraient le pouvoir.

Enfin, un interviewer de la radio a demandé au critique énergétique conservateur de proposer quelque chose de constructif pour remplacer le Programme énergétique national. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) a alors répondu: «Bien sûr que nous avons des solutions à proposer pour nous débarrasser du Programme énergétique national; nous le remplacerions en rétablissant exactement ce qu'il y avait auparavant.» Voilà comment les conservateurs conçoivent l'avenir du pays; ils préconisent un retour au passé!

• (2050)

Des voix: Oh! oh!

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: En ce qui concerne les Canadiens, le choix est clair . . .

Mr. Clark: Allez vous cacher, Marc!

M. Lalonde: . . . accepter le programme énergétique national de notre gouvernement, ou ne pas en avoir du tout sous un régime conservateur.

M. Clark: Allez vous cacher!

M. Lalonde: Le Programme énergétique national est une initiative hardie. Avec ce programme et ses diverses facettes, les Canadiens prennent en main leur propre avenir énergétique, décidés qu'ils sont à consolider leurs forces sur ce plan. On a beaucoup accompli jusqu'ici. Mais il reste encore beaucoup de progrès à faire.

M. Taylor: Encore du socialisme!

M. Lalonde: Ce soir, j'ai rappelé les mesures que nous avons prises dans les domaines de la production, de l'économie et du remplacement du pétrole. Des changements sont survenus dans le passé. Chose certaine, il en surviendra d'autres dans l'avenir.

M. Clark: Que nous réservez-vous d'autre, Marc?

M. Lalonde: Toutefois, notre engagement fondamental . . .

M. Clark: A quand votre prochaine retraite, Marc?

M. Lalonde: . . . d'offrir aux Canadiens de meilleures perspectives dans le secteur pétrolier et gazier, de conclure une entente équitable entre les producteurs et les consommateurs et de concrétiser l'objectif de la sécurité énergétique pour l'ensemble des Canadiens, cet engagement fondamental, dis-je, demeure et restera inchangé.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, nous venons d'entendre le plaidoyer le plus scandaleux en faveur de la pire catastrophe économique que le Canada ait subie . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: . . . depuis la confédération.

Des voix: Bien dit!

M. Wilson: Cet important revirement est probablement le plus spectaculaire si l'on excepte celui du 18 décembre dernier où nous avons pu entendre le ministre des Finances (M. MacEachen) prendre à nouveau la parole pour retirer toutes les choses détestables de son budget. Toutefois, ce n'est pas tout et nous attendons la prochaine occasion avec impatience.

M. Ouellet: Quelle multinationale représentez-vous quand vous vous exprimez ainsi?

M. Wilson: Madame le Président, ce programme énergétique national représente la plus grande catastrophe dont nous ayons été témoins. Nous avons vu 40 p. 100 des plates-formes de forage quitter le pays. Nous avons vu disparaître 15,000 emplois. Nous avons vu l'annulation du projet Alsands et de Cold Lake, mais le ministre a attendu 18 mois avant de tenter de remédier à ce désastre.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se sont servis de l'économie canadienne comme d'un laboratoire expérimental pour leurs égoïstes politiques socialistes.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Cela a été désastreux et tous les Canadiens en souffrent, que ce soit à cause de la cherté du gaz, des taux d'intérêt élevés, des licenciements et de notre dépendance accrue vis-à-vis des sources pétrolières instables du Moyen-Orient. Premièrement, le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont dû avaler bien des couleuvres. Le ministre de l'Énergie a parlé des problèmes du secteur pétrolier ce soir. Qu'on ne s'y trompe pas! Ces problèmes ont été causés, d'abord et avant tout, par la politique énergétique qu'il a annoncée en octobre 1980. Cette politique malavisée, erronée et concoctée dans une tour d'ivoire, cette politique qu'il a imposée à l'ensemble des Canadiens ce soir-là a porté un coup dur à l'industrie la plus prometteuse du pays. A ce moment-là, le secteur pétrolier était un des piliers de notre économie.

M. Gustafson: Il était florissant.

M. Wilson: C'était un secteur solide qui aurait pu nous aider à traverser la récession qui sévit actuellement. Mais pour l'heure, il agonise. Le ministre, je le répète, s'est finalement rendu compte, après dix-huit mois d'analyse, d'interrogation sur la façon de se sortir du pétrin et de relancer quelque peu l'industrie, qu'une catastrophe avait eu lieu qui demandait à être réparée. Les installations de forage ayant quitté le pays et les projets de Cold Lake et Alsands ayant échoué, il s'est en outre aperçu que les activités de prospection, qui augmentaient de 31 p. 100 par année jusqu'en octobre 1980, diminuaient depuis de 2 p. 100 par année. Voilà l'effet que sa politique a eu sur l'industrie au Canada.

M. Clark: Demandez-lui de rester!

M. Wilson: Mais jetons aussi un coup d'œil sur ce qu'il a fait ce soir.

Mlle MacDonald: Il vient de quitter la Chambre.

M. Wilson: Le ministre a quitté la Chambre, je vois.

M. Ouellet: Il reviendra, soyez sans crainte, mais pour ce que vous avez à dire, il pouvait bien s'absenter.

M. Wilson: Le ministre n'a donné qu'une image fragmentée de l'impact que sa politique a eu sur l'industrie. Il n'a fait que s'attaquer à la légère aux problèmes qui ont surgi en octobre 1980. Il doit comprendre qu'il ne peut réparer les pots cassés avec cette seule politique faite de bric et de brac. Il faudra des années pour que l'industrie reprenne confiance dans le gouvernement et pour que celui-ci se réhabilite aux yeux de nombreux membres de l'industrie pétrolière et gazière.

Votre Honneur se souviendra que lors de la crise de 1974-1975 dans l'industrie pétrolière et gazière, il a fallu trois ans pour nous remettre sur pied alors que nous n'avions alors perdu que 10 p. 100 environ de nos installations de forage contre 40 p. 100 cette fois. Personne ne prête foi aux statistiques que le ministre a produites ce soir. Il est champion pour ce qui est de tourner les chiffres à son avantage, mais il ne pourra pas tromper ceux qui voient les choses telles qu'elles sont. Sa méthode ne redonnera pas au secteur pétrolier la confiance dont il a besoin pour amorcer sa relance.

Nous devons aussi reconnaître que les pouvoirs du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour ce qui est d'intervenir, de réglementer et de manœuvrer demeurent entiers. Aucun changement ne vient corriger cet épineux problème qui a fait reculer les industriels et les a incités à déménager leurs installations et leur personnel de l'autre côté de la frontière.

Il y a un troisième point du programme annoncé ce soir, ou de cette remise à jour, dont je veux parler, soit de l'affirmation du ministre selon laquelle ce programme de deux milliards de dollars va sauver l'industrie. Il en réclame fièrement la paternité et affirme être le pourvoyeur de fonds. A l'entendre, les consommateurs n'auront pas le moindre cent à payer. Il n'a jamais réussi à comprendre que le consommateur paie tout. Dans le cadre de ce programme-ci, le consommateur paiera directement 30 p. 100 ou 600 millions de dollars des 2.1 milliards que le programme coûtera globalement. Voilà le genre de fardeau qu'il impose au consommateur ce soir. Il fait abstraction du fait que le prix de l'essence est monté de 10 à 20c. le gallon. J'ai les statistiques pertinentes ici, si le ministre doute de mes chiffres qui sont pourtant les plus récents, ils s'appliquent à ce jour de mai 1982, alors que ceux du document qu'il vient de déposer à la Chambre remontent au mois de janvier cette année. La situation a changé. Les courbes se croisent et les consommateurs paieront de plus en plus à cause du programme que vient d'annoncer le ministre.

Je voudrais soulever un deuxième autre point: le ministre a déclaré que les conservateurs voulaient faire payer aux consommateurs le cours mondial. C'est absurde.

M. Ouellet: Il a dit 85 p. 100.

M. Wilson: Il sait que nous avons modifié le programme énergétique que nous préconisions à l'époque du dernier gouvernement libéral. Nous avons réduit la relation, par rapport au cours mondial, de 5 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Voilà la différence. Nous avons fait un premier pas. Si nous ne l'avions fait, le gouvernement actuel n'aurait sûrement pas pris, et de loin, les initiatives qu'il annonce aujourd'hui.

Quatrièmement, il importe au plus haut point de reconnaître que la déclaration de ce soir comportant bien des «si» l'industrie pétrolière demeurera sceptique à bien des égards. Rien ne garantit que les importations diminueront suffisamment pour permettre l'exploitation de cette production latente qui coûte de l'argent et des emplois aux Canadians. Rien ne garantit que la formule des prix du gaz naturel, dans le seul cas du gaz dont la vente au marché américain a été autorisée, sera modifiée pour permettre la vente d'un volume pareil de gaz, et ainsi assurer la survivance des nombreuses compagnies pétrolières et gazières canadiennes qui périclitent actuellement faute de pouvoir exploiter ce volume énorme de gaz naturel.

• (2100)

Enfin et c'est le point fondamental, rien ne nous assure que le ministre ne modifiera pas à nouveau les règles du jeu. Rien ne nous assure qu'une fois la situation améliorée, comme cela se produira sans doute à un moment donné, il ne changera pas à nouveau les règles du jeu aux dépens de ceux qui auront investi dans l'industrie l'argent qu'ils auront péniblement gagné.

Nous voulons souligner que le programme énergétique national est franchement funeste. C'est une erreur importante de principe commise par le ministre. Dès sa présentation, on s'est rendu compte que le programme énergétique était néfaste.

Le ministre a prouvé à l'époque qu'il ne connaissait nullement la situation dans cette industrie. Il ne semblait pas comprendre quelle était son incidence. Il était devenu sourd. Il avait dit qu'il écouterait, mais il n'a pris aucune mesure. Il lui a fallu 18 mois pour agir. Il est resté dans sa tour d'ivoire, rue Booth disant qu'il écoutait tout le monde, mais sans rien faire.

Le ministre a apporté certains changements, mais ce n'est pas la solution. Il est trop tard pour apporter les changements qui s'imposeraient pour redonner à l'industrie pétrolière la vitalité qu'elle avait il y a deux ans. Le fait qu'il se dise désolé, qu'il avoue publiquement son incompétence, ses lacunes, ne change rien au fait que les Canadiens s'attendaient que leur ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse preuve d'un bon jugement en présentant un programme aussi important que celui-là il y a un an et demi.

Une seule annonce ne réussira pas à rétablir la crédibilité du gouvernement du Canada aux yeux des chefs d'entreprise du secteur industriel. Seul le temps, une politique stable et une relation de travail positive avec le secteur industriel permettra au gouvernement du Canada de regagner la confiance et l'estime des représentants de ce secteur.

Depuis 18 mois, nous avons constaté que les Canadiens souffrent des augmentations du prix de l'essence et des conbustibles de chauffage et ils continueront d'en souffrir pendant les mois et les années à venir. Ils devront absorber des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que cela n'aurait été le cas sans cette politique énergétique. L'immobilisme provoqué par l'annulation de deux grands projets ainsi que le ralentissement dans les secteurs traditionnels feront subir aux Canadiens de nouvelles pertes d'emploi.

L'annonce de ce soir aura-t-elle pour effet de stabiliser les prix pour les consommateurs? Pas du tout. Je pense, au contraire, que les prix vont augmenter. Y a-t-il des mesures pour venir en aide aux consommateurs, aux propriétaires de maison, aux agriculteurs, aux petits entrepreneurs, aux pêcheurs aux prises avec les taux élevés d'intérêt et le coût considérable de l'énergie? Rien d'important à ce chapitre. Il n'est aucunement question du crédit d'impôt à l'énergie que nous réclamons à la Chambre depuis trois ans.

Reconnaissons également que le principal objectif du Programme énergétique national vient d'être compromis. L'idée de notre autarcie dans l'industrie pétrolière pour 1990 n'existe plus. Tout observateur averti en conviendra. Ceux qui s'y connaissent le moindrement dans cette industrie n'attachent aucune foi à ce que le ministre se plaît à répéter. Dès octobre 1980, il nous faisait la promesse d'une autarcie facilement réalisable pour l'approvisionnement du Canada en pétrole. Chaque fois que le ministre rajuste ou modifie sa politique, il avoue publiquement à tous les Canadiens que ce qu'il disait auparavant n'était pas vrai, qu'il ne se rendait pas compte de ce qu'il disait. Nous ne parviendrons pas à l'autarcie pétrolière en 1990. Cela devrait sûrement être évident pour le ministre maintenant.

Il n'y a pas moyen que nous parvenions à l'autosuffisance, sauf si le ministre, de concert avec son collègue le ministre des Finances, cause un effondrement tel de notre économie que la demande de pétrole et de gaz en sera fortement réduite et que nous n'aurons pas besoin du pétrole et du gaz que nécessiterait une économie vigoureuse et dynamique. Voilà la nature du problème. C'est la raison pour laquelle nous n'arriverons pas à l'autosuffisance dans notre pays. Le ministre a beau parler de cet objectif, au fond de son cœur, il sait que nous ne le réaliserons pas.

Le ministre dit depuis le début que la politique qu'il a présentée a été reconnue comme un grand progrès et qu'elle a toujours été exactement ce qu'il nous fallait. Dans le courant de l'après-midi, je regardais des déclarations qui ont été faites au cours des années. Elles remontent à la fin de 1980 et au début de 1981, la période qui a suivi l'annonce de la politique énergétique.

Ce secteur ne s'est pas effondré uniquement à cause de la surabondance de pétrole, des taux d'intérêt élevés ni de ralentissement économique mondial. En 1980, juste après que l'accord énergétique eut été annoncé, la société Data Resources, dont la réputation n'est plus à faire, a dit que le Programme énergétique national serait extrêmement coûteux sur le plan économique. Voici des passages de sa déclaration:

... parmi les conséquences du PEN, il y a le ralentissement de la croissance économique ...

C'est ce qui s'est passé.

... l'abaissement des revenus réels ...

C'est le cas.

... les pertes d'emplois ...

Ce qui s'est produit.

... et le fait que l'autonomie énergétique sera atteinte plus tard que prévu.

D'autres entreprises ont fait des commentaires à ce sujet également. Le président de la Banque Toronto-Dominion a dit que le Programme énergétique risquait de provoquer une catastrophe économique nationale. Darcy McKeough, l'ancien trésorier et ministre de l'Énergie du gouvernement de l'Ontario ...

Une voix: Pas de sectarisme.

M. Wilson: Il est neutre maintenant. Il a dit ceci:

... le pays a pris des initiatives qui auront des conséquences désastreuses, même si les objectifs poursuivis peuvent sembler attrayants à première vue.

Il signalait que la canadianisation était extrêmement attrayante. C'est un objectif très séduisant, comme l'a si bien dit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Nous avons admis qu'il fallait essayer de canadianiser ce secteur, et il en a été question dans nos programmes avant que le parti libéral ne commence à le comprendre. Celui-ci continuait à permettre aux multinationales et aux compagnies étrangères de mettre le grappin sur ce secteur. Nous avons non seulement compris qu'il fallait canadianiser ce secteur mais aussi qu'il fallait trouver un moyen acceptable d'y arriver, sans avoir recours à la coercition. J'en reparlerai dans une minute. D'autres aussi en ont parlé. D'après le Canadian Institute of Real Estate Companies, on craint que le Programme énergétique n'accroisse, au lieu de la diminuer, la dépendance du Canada à l'égard des sources peu sûres de pétrole étranger. Une autre personne qui en a parlé et que je voudrais citer est M. Wayne Clendenning, de Richardson Securities. Il croit que le Programme énergétique devrait être sensiblement modifié.

Tous ces gens, qui sont des spécialistes de l'industrie pétrolière et gazière, ont réclamé des changements à la fin de 1980 et au début de 1981. Pourquoi nous a-t-il fallu attendre dix-huit longs mois avant que le ministre juge bon d'apporter un changement? La principale raison en est son attitude inflexible et arrogante. A tous ceux qui lui disaient qu'il avait tort, il a dit qu'il avait raison et que personne ne l'amènerait à changer quoi que ce soit. Personne ne pouvait oser lui dire qu'il avait tort.

Ce n'est que lorsque l'industrie a été littéralement forcée à se soumettre et que des représentants de cinquante à soixante sociétés sont venus à maintes reprises à Ottawa prier le ministre de se ressaisir et d'effectuer les changements qui s'imposaient pour redonner un peu de vie à l'industrie que celui-ci s'est décidé.

La conclusion de mes observations sera très brève. Je suis heureux que le ministre soit revenu à la Chambre à temps pour l'entendre. Je me permets de lui dire que la plus grande contribution qu'il pourrait faire à l'avenir énergétique de notre pays serait de donner sa démission.

Des voix: Bravo!

• (2110)

M. Clark: Nous donnons le consentement unanime.

M. Wilson: Les fanfaronnades du ministre ce soir, tous les efforts qu'il a déployés pour se vanter et se féliciter des magnifiques réalisations du programme énergétique prouvent qu'il ne comprend toujours pas le mal qu'il a fait à cette industrie ni les changements qui s'imposent pour la remettre sur pied.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il est bouché à l'émeri.

M. Wilson: Il devrait démissionner et laisser quelqu'un d'autre présenter des programmes qui tenteront de réparer les dégâts. Il s'est mis de grandes parties de l'Ouest à dos. Il a fortement ébranlé la structure même de notre pays.

M. Clark: Il s'en fiche.

M. Wilson: Il a laissé s'écouler 18 mois pendant lesquels les Canadiens de l'ouest du Canada se sont de plus en plus inquiétés des répercussions sur leur région de la politique axée sur le Canada central que le gouvernement fédéral a suivie.

M. Clark: Lalonde s'en fiche.

M. Wilson: Enfin, il a retardé l'autosuffisance de dix ans peut-être. Voilà le mal qu'il a fait à l'industrie.

M. Hnatyshyn: C'est honteux!

M. Wilson: Il n'y a rien de pire qu'une personne intelligente qui est trop arrogante, trop stupide et trop inflexible pour comprendre les erreurs qu'elle a faites et y remédier. C'est là le ministre que nous avons aujourd'hui et c'est pourquoi je lui dis qu'il devrait démissionner.

Une voix: Démissionnez.

Une voix: C'est cela.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Madame le Président, pour terminer, laissez-moi examiner les trois éléments du Programme énergétique national. Premièrement, la canadianisation. La politique de canadianisation telle qu'elle a été mise en œuvre par ce ministre s'est soldée par un désastre parce qu'elle a fait briller une lueur d'espoir trompeuse aux yeux de certaines entreprises canadiennes et les a encouragées à faire plus qu'elles n'auraient dû. Le taux de propriété canadienne a augmenté, c'est vrai, les chiffres le prouvent, mais nous avons paralysé certaines de ces entreprises qui ont cru aux paroles du ministre et se trouvent aujourd'hui dans une situation tellement désespérée qu'elles ne peuvent plus soutenir la concurrence. Par comparaison, les multinationales sont aujourd'hui beaucoup plus puissantes par rapport aux sociétés canadiennes qu'elles ne l'étaient en 1980. Il aurait été préférable que le ministre ne fasse rien et qu'il laisse plutôt agir les forces du marché.

Le ministre a affirmé que nous avions voté contre certains des projets de loi qui visent la canadianisation. C'est absolument vrai et j'en suis fier.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: C'est un vrai Canadien.

M. Wilson: Il a dit qu'il allait relancer l'industrie. S'il entend recourir à des moyens semblables à ceux qu'il a utilisés pour la mettre dans la situation qu'elle connaît aujourd'hui, que Dieu nous vienne en aide.

M. Taylor: Ce sera la fin de l'industrie.

M. Wilson: Quand le ministre a-t-il, pour la dernière fois, arpenté les rues de Calgary pour s'entretenir avec les travailleurs qui ont été touchés . . .

M. Clark: Et sans garde du corps, s'il vous plaît!

M. Wilson: . . . par les mesures qu'il a prises et qui ont tellement nuit à l'industrie? Voil la question à laquelle le ministre devrait répondre; quand devrait-il retourner à Calgary?

Le second volet du Programme énergétique était l'équité dans la fixation des prix, l'équité dans le partage des recettes. Madame le Président, j'ai étudié ce programme et je ne vois pas qu'il y soit question de traîter équitablement le consommateur. Par contre, je constate que les prix et les taxes sont élevés, comme par le passé, qu'il y a certaines réductions des recettes gouvernementales, mais que le taux de fiscalité est très, très élevé et qu'il n'y a certainement aucune modification des prix. Comme je l'ai dit un peu plus tôt, le consommateur assumera 30 p. 100 des coûts du programme.

Quant au traitement équitable qui est prétendument réservé à l'industrie, il mérite qu'on s'y arrête un moment. Lorsque nous avons essayé de deviner les intentions du gouvernement à propos de ce programme énergétique en 1980, le ministre s'inquiétait parce que l'industrie touchait 45 p. 100 des recettes. Il a ramené ce chiffre à 36 p. 100 en déclarant que nous devions agir ainsi par souci d'équité. Eh bien, madame le Président, vous n'avez peut-être pas prêté attention au chiffre lancé ce soir par le ministre. Il a décidé de restituer à l'industrie 46 p. 100 des recettes. Qu'avons-nous donc fait pendant les 18 derniers mois? Nous sommes revenus à notre point de départ, du moins en ce qui concerne la part des recettes qui revient au secteur privé.

Mais considérons ce qui est arrivé à notre industrie dans l'intervalle. Elle succombe sous les coups qui lui ont été portés. Les compagnies pétrolières devront utiliser une grande partie de ces recettes pour remplir leurs coffres maintenant vides. Elles ne pourront pas consacrer ces fonds à la mise en valeur de nos réserves énergétiques. Il aurait été préférable que le ministre continue de dormir dans son coin, il n'aurait pas dû lancer cette politique énergétique il y a un an et demi.

Une voix: Il n'aurait pas dû se réveiller.

M. Wilson: L'objectif ultime du Programme énergétique national d'octobre 1980 était l'autonomie pétrolière d'ici 1990. Je le répète, madame le Président, c'est une cause perdue. Cet objectif ne sera pas atteint. Nous ne pourrons l'atteindre que si la récession actuelle se prolonge et si la demande d'énergie baisse tellement qu'on n'en ait plus besoin. Ce n'est toutefois pas ainsi que nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, concevons l'autonomie pétrolière.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Le ministre a dit que Hibernia et la Mer de Beaufort étaient les plus beaux fleurons de notre arsenal énergétique, qu'ils nous permettront d'atteindre l'autonomie pétrolière.

M. Blenkarn: Et Alsands.

M. Wilson: Dans le discours qu'il a prononcé ce soir, il n'a pas fait la moindre allusion à l'incidence de l'abandon des projets d'Alsands et de Cold Lake, pas que je sache du moins. Je vais lui rappeller les chiffres cités dans le Programme énergétique; je ne crois pas qu'il apprécie ce rappel. Il prévoyait une production d'environ 1.4 million de barils par jour, y compris 715,000 barils d'Alsands, de Cold Lake et d'autres projets de pétrole brut synthétique. Ils ont été annulés. Le ministre n'a tenu aucun compte du fait qu'ils ont été annulés. Ils ont disparu comme par enchantement et le ministre n'admet pas que du fait de l'annulation de ces projets il est douteux que le Canada puisse devenir autosuffisant.

M. Hnatyshyn: Le Mexique fera de meilleures affaires.

M. Wilson: Madame le Président, le ministre a soutenu la politique nationale la plus dommageable de toute notre histoire.

M. Blenkarn: Et comment!

M. Wilson: Il a ruiné l'industrie pétrolière et gazière. Il a fait fuir du Canada des techniciens hautement qualifiés. Il nous a fait perdre d'énormes capitaux. Depuis qu'il est ministre, nous avons vu le dollar canadien tomber de 87c. à 80c. Il s'est servi également de cette politique énergétique pour arracher aux consommateurs les impôts élevés qu'on a versés dans la caisse du grand dépensier qu'est le ministre des Finances.

Voilà pourquoi le ministre doit démissionner, madame le Président. Je vous supplie et, par votre intermédiaire, je supplie le ministre de ne pas arrêter maintenant. Cette politique énergétique est encore désastreuse et elle a encore besoin d'être amputée radicalement. Ou bien le ministre peut faire face à la musique, ou bien il démissionne et laisse son poste à quelqu'un d'autre.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, le dernier député à prendre la parole, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), a prié Dieu de venir en aide à l'industrie, sous-entendu l'industrie pétrolière. Je ne sais pas s'il a pris connaissance de la même documentation que j'ai lue ce soir. Je crois comprendre que le petit producteur et les autres ont obtenu un crédit d'une valeur de $900 au chapitre de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. La taxe comme telle a été réduite de 12 à 11 p. 100, ce qui fournit 200 millions de dollars à cette industrie. Cette même taxe a aussi été réduite pour ce qui a trait aux projets intégrés d'exploitation des sables pétrolifères, ce qui représente 125 millions de dollars supplémentaires. Deux cent cinquante millions de dollars découlent en outre de la suspension pour un an de l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires. On a créé une nouvelle catégorie, celle du pétrole ancien et nouveau, fournissant ainsi 75 millions de dollars à l'industrie. L'application du prix de référence du nouveau pétrole à la récupération tertiaire actuelle va lui rapporter 300 millions de dollars. Son application aux projets expérimentaux et aux puits fermés lui rapportera dans chaque cas 100 millions de dollars. Cela représente un total de 2 milliards à 2 milliards 50 millions pour cette industrie. Ma foi, Dieu est vraiment venu à l'aide de l'industrie pétrolière. Dieu vient d'aider l'industrie pétrolière, madame le Président; elle a cherché du pétrole et elle en a trouvé ici même, à Ottawa.

• (2120)

Ce soir, le ministre doit se sentir comme un mineur de Glace Bay; il vient tout juste de sortir d'un éboulement. Il appelle ce nouveau programme une amélioration du Programme énergétique national. On veut tromper les gens ou je ne m'y connais pas. Il n'y a pas d'amélioration. Les sociétés pétrolières y gagnent, mais le consommateur canadien y perd de façon incroyable.

Il est vrai que certaines petites sociétés pétrolières canadiennes avaient été durement touchées par le Programme énergétique national et les taxes y afférent. Elles étaient en difficulté et avaient besoin d'aide, mais en vertu du programme de ce soir la société Imperial Oil profitera—et je les ai comptées—de six modifications. La taxe sur les recettes pétrolières et gazières sera modifiée. La société Imperial Oil obtiendra de l'aide proportionnellement à sa production. Elle obtiendra certains avantages relativement au projet Syncrude, à la récupération tertiaire, à la récupération assistée et à la récupération expérimentale ainsi qu'à la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires. Lorsque nous demandons de l'argent pour l'assurance-maladie, le gouvernement ne peut en trouver. Il en va de même lorsque nous en demandons pour les retraités et pour la création d'emplois. Pourtant, il trouve deux milliards de dollars pour la société Imperial Oil et d'autres sociétés. C'est assez incroyable.

M. Nystrom: C'est une honte. Quand on pense que les conservateurs en veulent plus.

M. Waddell: Non seulement le gouvernement trouve-t-il l'argent, mais encore l'utilisation possible de cet argent devient-elle dangereuse. Si on lit attentivement ce programme, on s'aperçoit qu'il n'y a rien qui garantisse que cette somme de 2 milliards de dollars sera utilisée pour augmenter le rendement. Elle peut être utilisée par les sociétés étrangères. Elle peut être investie à l'étranger et utilisée pour payer des dettes. On peut également s'en servir pour s'emparer de sociétés canadiennes ou verser des dividendes à des actionnaires américains. Or, c'est un secteur contrôlé à 70 p. 100 par des étrangers, surtout des Américains. Il n'y a rien dans ce programme pour protéger le consommateur ou le contribuable.

L'année dernière, le consommateur canadien a vu ses dépenses énergétiques augmenter de 30 p. 100. Il n'y a rien dans le document présenté ce soir pour l'aider.

En septembre dernier, le premier ministre Lougheed et le premier ministre (M. Trudeau) ont conclu une entente. Ils se sont partagé le gâteau. Les entreprises énergétiques ont exercé des pressions pendant un an et demi. Chaque jour, les députés du parti conservateur ont appuyé les grosses sociétés pétrolières. Ils sont intervenus constamment en faveur de ces dernières. Ce soir, ils ont obtenu l'aide qu'ils désiraient pour les sociétés pétrolières, 2 milliards de dollars, mais qui a défendu les intérêts du consommateur? Comment l'intérêt des consommateurs a-t-il été protégé? Ils ont été oubliés ce soir.

Le ministre affirme que nous avons de la chance de payer moins que les cours mondiaux. Depuis 1980, le prix d'un baril de pétrole est passé de $14.75 le baril à plus de $30 le baril au Canada. Une bonne partie de ce pétrole a été découvert quand le pétrole ne coûtait pas cher et qu'on pouvait prospecter à peu de frais. Les sociétés pétrolières nous disaient auparavant qu'elles pouvaient extraire le pétrole des sables bitumineux pour $6 le baril. Maintenant, le pétrole coûte $30 le baril au Canada. Une partie de ce pétrole qui a été découvert entre 1973 et 1980 était ce qu'on appelait du vieux pétrole. Selon la vieille entente, on l'appelait le vieux pétrole. Dans le programme annoncé ce soir, et c'est ce qui touche vraiment les consommateurs canadiens, on trouve une nouvelle catégorie appelée «vieux nouveau» pétrole. Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que les sociétés pétrolières obtiendront un plus élevé pour ce pétrole. Parce que le gouvernement a battu en retraite ce soir, le prix du pétrole augmentera. D'où viendra cet argent?

M. Taylor: De l'Alberta.

M. Waddell: Le prix du pétrole augmentera de $2.25 le baril en juillet. Il y aura une autre augmentation de 25c., je pense, en août. Si j'ai bien compris, il y aura une autre augmentation de $4 en janvier 1983 et une autre augmentation de $4 le baril en juillet. Le gouvernement perçoit une redevance d'indemnisation pétrolière pour compenser l'achat de pétrole étranger plus coûteux. Nous devons acheter du pétrole étranger parce qu'au début des années 70, nous avons exporté tout notre pétrole bon marché. Maintenant, nous sommes obligés d'acheter du pétrole étranger. En réalité, le gouvernement a réalisé des bénéfices grâce à la redevance d'indemnisation pétrolière parce que le prix du pétrole étranger a baissé. Les prix ont baissé sur le marché mondial. Au lieu de dire aux consommateurs que, puisqu'il y a plus d'argent que prévu, le prix de l'essence n'augmentera pas, qu'est-ce que le gouvernement fait ce soir? Il recycle l'argent grâce à la catégorie du «vieux nouveau» pétrole et verse plus d'argent aux sociétés pétrolières. Les consommateurs seront touchés directement et indirectement. Le gouvernement est en train de céder 2 milliards de dollars de recettes aux sociétés pétrolières. Le ministre dit que le gouvernement ne perçoit pas d'impôt et qu'il ne fait que

céder des recettes. Où le gouvernement prendra-t-il ces 2 milliards de dollars? Le ministre peut obtenir cet argent de deux façons. Il peut l'obtenir en augmentant l'impôt sur le revenu personnel ou en supprimant certains programmes gouvernementaux. Cela veut donc dire que les consommateurs et les contribuables sont encore une fois les dindons de la farce.

En 1980-1981, il en coûtait $770 en moyenne pour chauffer une maison au mazout au Canada, mais l'hiver dernier, cela a coûté $1,170. En 1980, les automobilistes canadiens dépensaient en moyenne $730 en esserce; en 1981, il leur en coûtait $945 l'an dernier. Je n'ai pas de chiffres en main en ce qui concerne les agriculteurs, mais je suis certain que mes collègues des régions rurales pourraient me dire combien il en coûte de plus aux agriculteurs pour faire fonctionner leurs véhicules et leurs machines. Aucune des mesures annoncées ce soir n'aide les consommateurs.

Je rentre tout juste de ma circonscription où j'ai organisé une journée «portes ouvertes» à mon bureau de la banlieue est de Vancouver. On est venu me voir, qui avec sa facture d'électricité pour me faire remarquer que le montant avait grimpé, qui avec sa facture de chauffage pour me signaler là encore que la note avait augmenté. Certains m'ont dit que le montant de leur pension n'avait augmenté que de 8 p. 100 alors que le coût de l'énergie avait progressé de 30 p. 100. Il n'y a rien dans le programme de ce soir pour les aider.

Que propose le gouvernement? Aide-t-il financièrement les personnes âgées? Est-ce qu'il aide les personnes à revenu fixe? Non. Il accorde des subventions à Imperial Oil et aux autres sociétés pétrolières privées. Il accorde 2 milliards au secteur pétrolier qui était pourtant l'un des secteurs d'activité les plus riches.

M. Benjamin: Il l'est encore.

M. Nystrom: Ce sont les amis de Joe Clark.

M. Waddell: Mes collègues à ma droite défendent la libre entreprise. Seulement, est-ce que c'est le secteur privé qui accorde 6.5 milliards de subventions au titre du Programme d'encouragements pétroliers aux sociétés pétrolières? Est-ce que c'est le secteur privé qui vient en aide à Dome Petroleum? Est-ce que c'est le secteur privé qui accorde le super-épuisement et autres subventions? Est-ce que c'est le secteur privé? Si oui, j'aimerais bien que les personnes qui sont venues me voir à mon bureau profitent un petit peu elles aussi de sa générosité.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: En 1979, les contribuables ont assurés 61.7 p. 100 des profits des sociétés pétrolières qui ont accumulé 4.3 milliards d'impôts reportés. Au titre du programme d'encouragements pétroliers, certaines sociétés vont voir leurs dépenses financées à 93 p. 100 par le trésor public.

Nous du Nouveau parti démocratique, ne sommes pas contre les petites sociétés pétrolières. Le problème tient en partie au fait que le Programme énergétique national est un échec. Les sociétés comme Imperial Oil, Gulf et Shell qui possèdent des raffineries de pétrole et des stations d'essence ont pu absorber les taxes supplémentaires. Par contre, les petites sociétés d'amont ont souffert et le ministre a raison en ce sens de modifier les dispositions concernant la taxe sur les recettes pétrolières et gazières pour les petites sociétés. Seulement, on ne donne pas de précisions sur les $250,000 minimum ni sur les sociétés qui n'auront pas à payer la taxe. Cette mesure s'applique à toutes les sociétés. Il faudrait que les dispositions soient plus précises et que l'on vérifie l'usage qui est fait des deniers publics.

Le style et le ton du ministre ce soir étaient remarquables. Chacun sait que lorsque l'on bat en retraite, il faut se défendre et le ministre en bon avocat qu'il est, sait que la meilleure des défenses, c'est l'attaque et c'est pourquoi il veut faire croire qu'il est sûr de lui. Seulement, examinons le Programme énergétique national en oubliant les accusations de programme socialiste car ce n'est pas le cas; envisageons-le d'un point de vue pratique.

• (2130)

Les artisans du Programme énergétique national ont fondé leurs calculs sur la montée des prix mondiaux de l'énergie. On sait ce qui est arrivé. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait dû savoir dès septembre dernier, comme la plupart des analystes compétents le savaient déjà, qu'il y allait y avoir un surplus de pétrole sur les marchés mondiaux. Je vois le ministre sourire, mais je pense que son ministère aurait dû le savoir. On a bâti le programme en supposant que les prix du pétrole allaient continuer de monter; or voilà qu'ils ont chuté. On a fait des économies d'énergie au Canada, et c'est une bonne chose. Mais je rappelle au ministre qu'il retire aux municipalités 23 millions de dollars pour les programmes d'économies d'énergie, tandis qu'il accorde 2 milliards aux sociétés pétrolières. Nous pourrions économiser bien plus d'énergie si nous y consacrions une partie de cet argent.

Le grand problème est qu'une récession économique sévit à l'heure actuelle. Voilà pourquoi nous allons économiser l'énergie. Je regrette de le dire, mais la récession explique en partie nos économies d'énergie. Si le Programme énergétique national est si décevant, c'est que les planificateurs ont vu dans l'industrie pétrolière une poule aux œufs d'or. Ce n'est pas comme les industries de la fabrication qui doivent emprunter pour s'agrandir. L'industrie pétrolière était en mesure de s'autofinancer. Chaque fois qu'on a voulu changer les règles du jeu comme le gouvernement a voulu le faire au début des années 70, les sociétés pétrolières ont exercé des pressions et les choses ont changé. L'histoire se répète ce soir. Parce qu'elles avaient beaucoup d'argent à leur disposition, elles se sont lancées à la découverte de pétrole et surtout de gaz naturel. Elles voulaient absolument exporter ce gaz naturel.

Le ministre et son ministère ont mis au point le Programme énergétique national et se sont mis à prélever des taxes jusqu'au moment où, ce soir même, le ministre bat en retraite. Les sociétés pétrolières, comme les autres entreprises, ont dû s'adresser aux banques. Ces emprunts leur ont coûté cher, et l'accroissement de la participation canadienne favorisée par le ministre coûtait cher également. Il y a eu ensuite la récession, les taux d'intérêt élevés, et les entreprises se sont retrouvées au beau milieu de difficultés financières.

Si le ministre voulait vraiment aider cette industrie, il ne lui aurait pas accordé 2 milliards. Il aurait plutôt demandé à son collègue le ministre des Finances (M. MacEachen) de diminuer les taux d'intérêt. Ce serait la meilleure manière de venir en aide à cette industrie.

[*Français*]

Je me demande pourquoi le gouvernement du Canada a décidé à ce moment-ci de donner deux milliards de dollars aux grandes compagnies pétrolières du Canada. Le gouvernement ne peut pas trouver l'argent pour la santé par exemple, le gouvernement du Canada ne peut pas trouver l'argent pour l'éducation, le gouvernement du Canada ne peut pas trouver l'argent pour les ouvriers sans emploi dans ce pays, je ne comprends pas, madame le Président, pourquoi le gouvernement du Canada peut trouver deux milliards de dollars pour aider ces grandes compagnies qui sont très très riches et pourquoi . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Quel dommage!

M. Waddell: . . . le gouvernement du Canada ne peut pas trouver l'argent pour aider les pauvres dans ce pays.

[*Traduction*]

Je veux signaler que l'annonce faite ce soir favorise les exportations de gaz. Je reviens de Calgary et je voudrais faire remarquer au ministre qu'il y a d'autres façons de s'y prendre. Nous ne sommes pas obligés d'exporter tout notre gaz naturel bon marché, car, si nous le faisons, nous nous heurterons au même problème qu'avec le pétrole. Quand le ministre siégeait dans l'opposition, il disait qu'il était indispensable de collaborer avec l'Alberta pour établir un régime de répartition proportionnelle et qu'il fallait faire fonctionner efficacement le régime de commercialisation, lequel est tout à fait désorganisé en Alberta.

Il n'est pas question dans cette annonce, madame le Président, d'une réserve de gaz. Le ministre a parlé d'un programme de remplacement du pétrole par le gaz. C'est un excellent programme qui devrait être étendu. Il faudrait entreprendre la construction d'un gazoduc dans les provinces Maritimes et à d'autres endroits. Nous ne pouvons pas encourager les Canadiens à adopter le gaz naturel si nous ne sommes pas en mesure de leur en fournir à un prix raisonnable dans les années à venir. Ce serait tout à fait catastrophique.

Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) estimait que ce programme coûterait environ 600 millions aux consommateurs. D'après mes estimations, il s'agirait plutôt de 1.2 milliard. Je rappelle au député à ma droite que les libéraux et son parti n'ont peut-être pas voulu tromper les Canadiens, mais qu'ils leur ont fait croire que l'énergie coûterait moins cher.

Je vois un député montrer du doigt le ministre. Quand son parti était au pouvoir, il a proposé une taxe d'accise de 18c., mais qui devait augmenter constamment. Les conservateurs auraient fait terriblement grimper le prix de l'énergie; ils ne peuvent pas prétendre le contraire. Il leur suffit de relire leur budget. Le ministre libéral avait la possibilité de réduire la redevance d'indemnisation pétrolière afin que les Canadiens paient l'énergie un peu moins cher, mais il a préféré aider l'industrie. Je suppose qu'il brigue le portefeuille des Finances, car il a certainement aidé l'industrie pétrolière ce soir.

Je pense avoir dit ce que j'avais à dire, madame le Président, et demain j'espère pouvoir proposer d'autres façons d'aider les consommateurs canadiens. Ce soir le gouvernement a trahi leurs intérêts. Il accorde une aide de 30 milliards à une industrie prospère sous prétexte que certaines compagnies ont besoin d'un peu d'aide alors qu'il n'y a pas d'argent pour la santé, l'éducation, la création d'emplois, les pensions et le reste. Comme cet argent ne tombera pas du ciel, le gouvernement va non seulement renoncer à certaines recettes fiscales, mais il va également faire payer les consommateurs. Autrement dit, il va encore réduire ses programmes.

Les ressources pétrolières nous appartiennent, madame le Président. Nous n'avons pas à rendre grâce aux sociétés pétrolières. Ces ressources nous appartiennent et nous ne devrions pas payer les prix de l'OPEP. Il faudrait laisser le consommateur canadien souffler un peu. Bien sûr, nous devons favoriser les économies d'énergie par tous les moyens. Il faut recycler cet argent.

D'après les sondages d'opinions, certaines personnes estiment que notre attitude à l'égard de l'énergie est trop conservatrice et qu'il faudrait canadianiser l'industrie plus rapidement afin qu'elle appartienne à 75 p. 100 à des entreprises canadiennes d'ici 1990. Pour certains, il faudrait faire de Petro-Canada la plus grosse société pétrolière du pays. Ce n'est pas ce qu'on nous annonce ici. Au lieu d'accorder une aide limitée aux petites entreprises, on accorde une aide considérable à Imperial Oil et Dome. Mes collègues et moi-même avons terriblement pitié de ces deux sociétés. Nous nous apitoyons sur le sort d'Imperial Oil et de Dome qui ont déjà soustrait tellement d'argent aux contribuables canadiens.

Ce qu'il y a de triste ce soir, c'est que non seulement le ministre recule, mais que le régime fiscal gâche complètement un programme qui aurait pu être bon.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est grâce à vous s'il sont là.

M. Waddell: Ce n'est pas grâce à nous. Nous avons voté contre un gouvernement incompétent qui voulait nous faire payer très cher le pétrole. Ce sont les citoyens qui les ont élus.

Comme le disait le poète Frank Scott, notre pays est silencieux, il attend d'être développé et de naître. Nous possédons toutes les ressources possibles et imaginables. Nous avons des gisements de pétrole lourd à Wainwright, Lethbridge et Lloydminster. Le pétrole est là. Les mesures prises par le ministre sont parfaitement inutiles. On n'a pas encore extrait de pétrole de la mer de Beaufort, alors comment cela va-t-il nous rendre autonomes? Bien que le ministre cherche à sauver la face, notre politique énergétique est démantelée. Nous assistons ce soir à une retraite qui aurait fait la fierté de Napoléon. Alors qu'il y a tant à faire, alors que tant de personnes demandent de l'aide pour payer leur note de chauffage ou d'essence, qui les défend? Le programme qui nous est proposé ce soir revient en gros à allouer plus d'argent aux sociétés pétrolières. Il s'agit d'un PEN-2.

• (2140)

M. Wilson: Madame le Président, le ministre a parlé du fait que la taxe d'indemnisation pétrolière sera identique ou peut-être inférieure. Comme l'inflation représente un énorme problème pour le pays et que bien des Canadiens à revenu fixe souffrent terriblement de la hausse du prix de l'énergie, pourquoi le ministre ne s'est-il pas engagé à diminuer cette taxe afin que les Canadiens aient la garantie de voir se stabiliser les prix de l'énergie?

M. Lalonde: Madame le Président, la taxe d'indemnisation pétrolière est fixée à un niveau qui permet de défrayer le pétrole importé, le nouveau pétrole et celui qui provient des sables bitumineux. Aux termes de l'accord conclu avec l'Alberta, le gouvernement fédéral ne va rien gagner sur cette taxe. Entre 1981 et 1986, les fonds perçus grâce à cette taxe

devraient s'équilibrer. Nous nous efforçons de maintenir cet équilibre chaque année, mais il est possible que certaines années, il y ait un léger déficit et d'autres, un léger excédent. Je puis dire à mon honorable ami que, sous réserve d'événements imprévus concernant le prix du pétrole, je m'attends, vers la fin de 1982, à être en mesure de recommander une diminution de la taxe d'indemnisation pétrolière à compter du 1er janvier 1983.

M. Wilson: Madame le Président, il aurait été très utile et rassurant pour les Canadiens de voir que cette politique n'était pas destinée à aider un seul secteur de l'économie, mais qu'elle tenait compte également de certains problèmes auxquels se heurtent les consommateurs. Ma deuxième question porte sur les rumeurs relatives à l'aide que le gouvernement offre à certaines entreprises canadiennes du secteur pétrolier et gazier qui connaissent d'énormes problèmes financiers. Le ministre estime-t-il que les mesures qu'il a annoncées ce soir vont résoudre ces problèmes, ou est-il possible que le gouvernement prenne d'autres mesures pour redresser la situation?

M. Lalonde: Madame le Président, les mesures annoncées ce soir sont de portée générale et visent à aider tout le secteur. En fait, comme je l'ai déjà dit, elles s'adressent essentiellement aux petites sociétés, qui sont pour la plupart canadiennes. Ce sont elles qui profiteront principalement de ce programme car elles se sont révélées les éléments les plus positifs et les plus dynamiques de ce secteur; ce sont elles qui ont le plus souvent réinvesti leurs capitaux au Canada en vue de créer des emplois pour les Canadiens. Ces mesures doivent s'envisager de ce point de vue-là, mais elles ont un caractère général. Certains éléments du programme que j'ai annoncés vout être avantageux à de grosses sociétés, dont certaines sont dans la situation évoquée par mon honorable ami. Quant aux sociétés canadiennes pouvant se trouver en difficulté actuellement, cela c'est une autre histoire, et je n'ai rien à dire.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, la question que je pose au ministre porte essentiellement sur ce que je considère comme l'aspect trompeur de ce document, et je n'emploie pas ce mot-là dans un sens antiréglementaire. Le titre annonce qu'il s'agit d'une mise à jour du Programme énergétique national. Mais en parcourant le texte, on voit qu'il s'agit essentiellement d'une nouvelle déclaration portant uniquement sur les entreprises de pétrole et de gaz. A la page 67, je ne trouve qu'un paragraphe sur le réseau électrique de l'Ouest. Il s'agit d'un mégaprojet qui va distribuer à bas prix de l'énergie électrique, depuis le nord du Manitoba jusqu'en Saskatchewan et même en Alberta. Dans tout cet énorme rapport, il n'y a qu'un paragraphe concernant le réseau électrique de l'Ouest. On y dit que le gouvernement accordera beaucoup d'attention à une demande d'appui financier à ce projet. Pour un gouvernement qui a prétendu avoir des garanties absolues au sujet du gazoduc de l'Alaska, qui s'est engagé à résorber le chômage et à faire baisser les taux d'intérêt, et à renforcer l'AEIE, donc qui emploie de grands mots pour parler de choses qu'il ne fait pas, que diable entend-il par beaucoup d'attention?

M. Lalonde: Madame le Président, mon honorable ami n'ignore peut-être pas qu'il y a au Manitoba un nouveau gouvernement auquel nous souhaitons bonne chance. Quoi qu'il en soit, il y a eu des pourparlers très préliminaires entre ce gouvernement et le gouvernement fédéral. Il y a eu des conversations téléphoniques entre le premier ministre du Manitoba et le premier ministre (M. Trudeau), des entretiens entre le ministre manitobain de l'Énergie et moi-même, principalement au téléphone, et des approches au gouvernement fédéral pour voir s'il serait disposé à accorder un appui quelconque au réseau de l'Ouest, plus spécialement par des techniques de financement dont je ne veux pas préciser les détails pour l'instant. Il s'agit là d'approches tout à fait générales et préliminaires. Le gouvernement fédéral a fait savoir au Manitoba qu'il est disposé à examiner avec lui, dans un esprit tout à fait positif, son projet qui ne présente encore qu'un caractère tout à fait général. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure pour l'instant de dire de façon catégorique ce que nous pourrions faire exactement. Ce serait prématuré, pour la bonne raison qu'il n'y a pas encore eu de séances de travail avec le gouvernement du Manitoba à ce sujet. Nous lui avons dit que, de façon générale, nous voyions d'un bon œil sa demande et que nous allions nous en occuper d'ici peu de temps. Je ne sais pas si ce sera une question de semaines ou de mois, mais nous en avons parlé.

Mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a eu des entretiens avec certains ministres du gouvernement manitobain encore la semaine dernière, et il suit le dossier de très près, et avec beaucoup d'intérêt.

• (2150)

M. Murphy: Madame le Président, j'aurais une brève question supplémentaire à poser. Je me réjouis des bonnes nouvelles que nous a annoncées le ministre, mais j'aimerais avoir une petite précision. Il a donné l'impression qu'il s'agit simplement d'une nouvelle proposition émanant du gouvernement néo-démocrate du Manitoba. N'est-il pas vrai que cette question fait l'objet de discussions entre le précédent gouvernement conservateur de cette province et le gouvernement fédéral depuis plusieurs années? Comment se fait-il alors que nous en soyons encore au stade de l'examen attentif?

M. Lalonde: Pour une simple et bonne raison, madame le Président, c'est que tout récemment encore, les deux gouvernements des Prairies . . .

M. Murphy: Les trois gouvernements des Prairies.

M. Lalonde: Excusez-moi, les trois gouvernements des Prairies n'avaient pas réussi à s'entendre pour savoir si ce projet allait voir le jour. Il n'y avait rien de précis ni rien d'officiel, car les trois gouvernements n'étaient pas d'accord sur ce projet. Leurs positions étaient même parfois diamétralement opposées. Des démarches d'ordre tout à fait général ont été effectuées pendant tout ce temps, mais il n'y avait aucun projet précis qui permette d'avancer des chiffres ou de dire que les choses se concrétiseraient telle ou telle année par exemple.

Il nous a fallu attendre que les trois gouvernements fassent savoir qu'ils étaient prêts à appuyer la réalisation du projet pour que nous puissions nous pencher sur le problème et examiner le détail de la proposition. Nous sommes tout à fait disposés à rencontrer les représentants du gouvernement du Manitoba pour en discuter.

M. John Thomson (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser quelques questions brèves. Le ministre s'est donné beaucoup de mal ce soir, tant dans les documents que dans le discours qu'il a présentés, pour nous montrer à quel

point le Programme énergétique national avait été une réussite. Si ce programme connaît un si grand succès, pourquoi le ministre a-t-il jugé bon d'accorder au secteur un dégrèvement fiscal de l'ordre de 2 milliards de dollars?

M. Lalonde: Madame le Président, il faut juger du succès du programme en fonction de plusieurs éléments dont j'ai déjà parlé, à savoir la sécurité de l'approvisionnement, les perspectives pour les Canadiens et l'équité sur le plan du coût à la consommation. Tout observateur le moindrement objectif ne manquera pas de noter le grand succès du Programme énergétique national à cet égard. Comme je l'ai déjà dit, grâce au programme d'économies d'énergie, et du programme du remplacement du pétrole par le gaz en particulier, nous avons considérablement réduit nos besoins en importations, que nous avions prévus pour la décennie. Et nous avons considérablement contribué à canadianiser le secteur. Nous avons un régime des prix qui est équitable et avantageux par rapport à tous les autres pays industrialisés du monde. Ce sont là en soi d'excellentes réalisations. Toutefois, cette industrie se heurte à des difficultés en ce qui a trait aux rentrées. Nous croyons que ces problèmes existeront encore en 1983. Nous voulons que cette industrie soit dynamique et nous croyons que c'est le moteur du développement économique dans de nombreuses régions du Canada.

M. Wilson: Ce l'était.

M. Lalonde: Elle créera des emplois. Toutes les régions du pays en bénéficieront. Voilà pourquoi nous avons décidé d'offrir maintenant ces avantages supplémentaires, compte tenu des problèmes découlant des ventes moins nombreuses et des taux d'intérêt plus élevés que nous l'escomptions. Cette industrie fait face à de graves problèmes de rentrées. Cela est plus particulièrement manifeste parmi les petites entreprises. Voilà pourquoi nous nous efforçons de venir en aide aux petites entreprises dont la plupart sont canadiennes.

M. Thomson: Madame le Président, le ministre semble persuadé que les changements qu'il a faits ce soir redonneront à l'investisseur confiance dans l'industrie. En juin 1980, avant la présentation du Programme énergétique national, il y avait 461 derricks dans le bassin sédimentaire de l'ouest du Canada. Ce matin, il n'en restait que 121. Le ministre se rappelle peut-être que je lui avais posé une question immédiatement après la présentation du Programme énergétique national. A ce moment-là, l'indice du pétrole sur le marché des valeurs de Toronto était d'environ 5,100 points. Il est maintenant de 2,600 points. Cela représente une baisse de 50 p. 100.

Le ministre étant tellement convaincu que les changements qu'il vient d'annoncer redonneront confiance à l'industrie, accepterait-il de démissionner si seulement la moitié des 340 derricks que nous avons perdus, c'est-à-dire 170 derricks, reprenaient leur activité au cours des six prochains mois? Je voudrais que seulement la moitié de ces 340 derricks recommencent à fonctionner. Le ministre semble convaincu que les mesures qu'il a présentées ce soir feront monter l'indice du pétrole et du gaz de peut-être 1,000 points sur le marché des valeurs de Toronto, ce qui prouverait que ces mesures sont utiles, mais en est-il assez convaincu pour offrir de démissionner si cet objectif n'est pas atteint?

M. Murphy: Pourquoi pas une garantie absolue?

M. Lalonde: Madame le Président, mon collègue insiste sur les tours de forage. Je lui rappellerai d'abord que dès 1980, avant même l'instauration du Programme énergétique national, la Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors admettait qu'elle ne pouvait plus écouler de gaz naturel parce que l'offre était excédentaire. L'Association prévoyait déjà une diminution de 40 p. 100 du nombre de tours en activité en Alberta. Je le répète, c'était avant l'annonce du Programme énergétique national et aussi avant que la récession en Amérique du Nord fasse diminuer encore davantage les travaux de forage.

Mon collègue rappelle souvent le grand nombre de tours qui ont quitté le Canada pour les États-Unis. Je lui dirai pour ma part qu'un bon nombre de ces exploitants n'ont pas trouvé là-bas l'Eldorado qu'ils imaginaient. Un bon ami de mon collègue et aussi un bon ami à moi a déménagé six tours aux États-Unis pour protester contre le Programme. De ses six tours, cinq sont présentement inactives. Il n'a pu en maintenir qu'une seule en activité.

M. Clark: Qu'est-ce que cela prouve?

M. Lalonde: Voilà où en sont les choses aux États-Unis qui n'ont pas de Programme énergétique national. J'exhorte mon collègue à se souvenir du milieu et du contexte général dans lequel évolue le secteur pétrolier à l'heure actuelle, non seulement au Canada mais dans le monde entier.

M. Clark: Qu'avez-vous fait de votre courage, Marc? Mettez-donc votre siège en jeu.

M. Lalonde: Il faut envisager la situation sous cet angle-là. Nous attendons une grande recrudescence d'activité dans ce secteur. Comme je l'ai dit, il touche à l'heure actuelle à peu près la même partie de l'ensemble du gâteau qu'entre 1975 et 1980. En fait, 46 p. 100 lui reviennent à l'heure actuelle, contre 45 p. 100 à cette époque. Toutefois, il s'agit d'un gâteau beaucoup plus gros, un gâteau qui représente 163 milliards de dollars, contre 60 milliards seulement au cours de la période précédente. Le gâteau est peut-être plus gros, mais le pourcentage est resté le même. Si le secteur pétrolier ne peut pas s'en tirer dans ces conditions, je crains que même mon collègue ne puisse rien pour lui.

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, j'ai une ou deux questions à poser au ministre. D'abord, peut-il nous dire s'il a pris des mesures pour remédier au problème que constitue la non-exploitation de certaines quantités de pétrole et de gaz?

Deuxièmement, à la page 17, nous pouvons voir un tableau comparant les recettes que l'on prévoit maintenant avec celles qu'on escomptait en septembre 1981. Nous constatons une diminution de 25 milliards. Le ministre peut-il nous dire combien on a prévu, sur cette somme, pour les dépenses gouvernementales et quelles seront les répercussions de ce manque à gagner sur la situation financière du gouvernement et le déficit du compte courant?

M. Lalonde: Madame le Président, en ce qui concerne le ralentissement de la production pétrolière, j'ai dit que le gouvernement allait demander immédiatement aux compagnies de se limiter au minimum prévu dans les contrats conclus avec les fournisseurs étrangers. Autrement dit, on n'achètera plus de pétrole sur le marché du disponible à l'étranger. Le programme fait également état de diverses autres mesures, notamment l'aide financière accordée en vue de favoriser des trocs entre le Canada et les États-Unis dans l'Ouest plutôt que dans l'Est. Nous souhaitons négocier avec le secteur la possibilité de

constituer des réserves grâce aux puits non exploités, puisque, parfois, on semble boucher un grand nombre de puits, alors qu'à d'autres moments, pratiquement tous sont exploités à fond.

• (2200)

Pour en venir au dernier point soulevé par mon collègue, il est clair que, de 1982 à 1986, les recettes du gouvernement de l'Alberta, des provinces productrices en général et du gouvernement du Canada diminueront considérablement par rapport aux prévisions dressées à l'époque de l'entente conclue avec l'Alberta, en septembre dernier, et cela en raison des augmentations de prix plus faibles que prévu. Évidemment, cette situation se répercute sur les accords fiscaux et le ministre des Finances devra tenir compte de ces faits quand il présentera de nouvelles prévisions budgétaires dans les années à venir.

[*Français*]

Mme le Président: A ce moment-ci, en conformité de l'article 40 du Règlement, une motion portant ajournement de la Chambre est réputée avoir été présentée et appuyée . . .

[*Traduction*]

Le très honorable chef de l'opposition invoque le Règlement?

M. Clark: J'invoque le Règlement, madame le Président. Sauf erreur, la Chambre a donné son consentement unanime pour que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) puisse faire une déclaration à l'appel des motions ce soir. Je veux soulever deux points. Premièrement, si je comprends bien, on n'a pas indiqué à ce moment-là qu'on restreindrait le droit des députés de poser des questions au ministre au sujet de sa déclaration anormalement longue. En fait, on n'a pas laissé entendre qu'on signalerait comme d'habitude la fin du débat à 10 heures, dans ces circonstances. Deuxièmement, il y a lieu de se demander si la Chambre est encore à l'étape des motions.

Les députés se souviennent que, plus tôt ce soir, sans aucun avis au leader adjoint à la Chambre de l'opposition officielle, un député a demandé de revenir à l'appel des motions pour déposer le rapport du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que le leader adjoint à la Chambre de l'opposition officielle n'avait pas été prévenu—et la Chambre sait que, dans une telle circonstance, la pratique normale est de prévenir le leader adjoint à la Chambre ou son représentant—nous avons refusé de donner le consentement unanime.

Si je comprends bien, il y a eu des entretiens sur la possibilité que la motion soit présentée de nouveau par un député qui se trouve ici, le Règlement nous accordant le droit de présenter le rapport de ce comité permanent. Je sais que la Chambre n'agirait pas, sauf peut-être involontairement, d'une façon qui empêcherait les vœux de l'un de ses comités permanents d'être entendus.

Pour ces deux raisons, je prie madame le Président d'avoir l'obligeance de laisser les Communes dépasser 10 heures, l'heure normale d'ajournement, premièrement, pour nous permettre d'interroger le ministre sur une déclaration exceptionnellement longue et importante à l'appel des motions et, deuxièmement, pour permettre à la Chambre, maintenant que tous les partis ont été avisés, de voir une nouvelle fois s'il est sage et possible qu'elle reçoive le rapport d'un comité permanent, lequel, s'il n'est pas déposé aujourd'hui, sera sans effet.

M. Pinard: Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) soulève deux questions qui sont bel et bien prévues dans le Règlement. Je regrette, mais il se trompe du tout au tout dans les deux cas. Dans la première question qu'il a soulevée, il s'est dit surpris, étant donné que nous avions consenti à l'unanimité à laisser le ministre faire sa déclaration à la Chambre plutôt qu'à l'extérieur, que le temps des questions soit limité. Il devrait savoir que l'article 15(3) du Règlement précise très clairement qu'après la déclaration d'un ministre madame le Président peut autoriser des députés à poser quelques brèves questions sur le sujet traité, et que la durée de ces interventions est laissée à sa discrétion. A mon avis, deux heures devraient amplement suffire mais quoi qu'il en soit, la question est laissée à votre jugement. Je suis convaincu que le ministre sera ici pendant la période des questions demain et qu'il pourra répondre le cas échéant aux questions supplémentaires.

Pour la gouverne du chef de l'opposition, je cite l'article 15(3). Voici:

> Au sujet des déclarations de ministres prévues au paragraphe (2) ci-dessus, un ministre de la Couronne peut faire un court exposé de faits ou une courte déclaration de politique gouvernementale. Un porte-parole de chaque parti de l'opposition pourra ensuite commenter brièvement cet exposé ou cette déclaration et des députés pourront être autorisés . . .

L'article dit «pourront être autorisés» et non pas «doivent être autorisés». Je reprends l'article:

> . . . à questionner le ministre sur le sujet traité. L'Orateur limitera la durée de ces interventions comme il le jugera bon.

• (2205)

Le Règlement est très clair: c'est à Votre Honneur d'en décider. Ce n'est pas parce que nous avons consenti à ce que le ministre fasse son exposé à 8 heures ce soir à la Chambre des communes plutôt qu'à l'extérieur, qu'il faille automatiquement consentir à de longues questions et à aller au-delà du paragraphe 15(3). Permettez-moi d'ajouter le commentaire 263 de Beauchesne.

[*Français*]

. . . à la page 87, 5e édition, l'édition française, et je cite:

> 263. A la déclaration du ministre et aux observations de l'opposition peut succéder une courte période de demandes et de réponses dont le terme est fixé par l'Orateur en vertu des pouvoirs discrétionnaires dont l'investit le Règlement.

Madame le Président, il m'apparaît très clair que vous avez été extrêmement généreuse et patiente. Demain, le ministre sera ici à la période des questions orales et il pourra alors répondre d'une façon encore plus complète à des questions qui, je l'espère, seront plus intelligentes que celles visant à lui demander sa démission comme on l'a entendu au cours des dernières interventions.

[*Traduction*]

Le deuxième argument invoqué par le chef de l'opposition (M. Clark) est qu'il n'y a pas eu consentement à ce que le président du comité présente le rapport tout à l'heure. Le président m'a dit que les membres de ce comité s'étaient entendus pour que chacun d'eux fasse comprendre à son leader à la Chambre la nécessité du consentement unanime pour qu'il puisse déposer son rapport à ce moment-là. Quant à moi, même au comité si les conservateurs ont joué un tour ce matin, j'ai fait preuve d'amabilité, j'ai dit: «D'accord, pas d'objection.

Nous consentirons au dépôt du rapport». Mais ce soir à 8 heures, c'est eux qui ont refusé le consentement. Nous supposons que leurs députés siégeant au comité qui ont joué ce tour ont réussi à s'entendre et à dire à leur leader qu'ils voulaient consentir à ce que ce rapport soit fait à temps ce soir. Mais c'est eux-mêmes qui ont refusé le consentement. S'ils n'arrivent pas à accorder leurs violons, qu'ils en subissent les conséquences.

D'ailleurs, le Règlement est fort clair. D'après le Règlement, lorsqu'on dit qu'il est 10 heures, tous les rapports sont censés avoir été présentés. Même si nous donnions notre consentement, il serait trop tard. Pour toutes ces raisons, nous désirons que Votre Honneur dise qu'il est 10 heures.

M. Deans: Madame le Président, je voulais juste ajouter que nous serions heureux que la séance soit prolongée afin que l'on puisse continuer à discuter de cette question et que le rapport du comité permanent soit présenté de nouveau. Nous y avons consenti au début de la soirée. Nous serions heureux d'y consentir de nouveau si le leader du gouvernement avait envie de présenter de nouveau le rapport du comité permanent.

Mme le Président: Ma foi, il est plus de 10 heures. Il est vrai qu'en vertu de l'article 15(3) du Règlement de la Chambre, j'ai le droit de permettre aux députés de poser des questions lorsque le ministre fait une déclaration à la Chambre, et c'est ce que j'ai fait. Cependant, cette latitude qui m'est donnée en vertu de l'article 15(3) est limitée par l'article 40 qui prévoit qu'à 10 heures, je dois mettre en discussion la motion d'ajournement, et c'est ce que j'étais prête à faire. Personne ne m'a signalé que nous devions dépasser 10 heures. Ainsi, conformément à l'article 40 du Règlement—le très honorable chef de l'opposition.

M. Clark: J'invoque le Règlement, madame le Président. Tout d'abord, je regrette que le leader du gouvernement à la Chambre ait indiqué que tout parti devait subir les conséquences de ses actes à la Chambre. Il fait montre d'un état d'esprit qui ne présage rien de bon pour l'avenir en ce qui a trait au déroulement des travaux à la Chambre.

M. Pinard: Oh, vous le maître-chanteur.

M. Clark: Permettez-moi simplement d'intervenir à ce stade-ci étant donné que le Nouveau parti démocratique a semblé consentir à ce que le rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit présenté. Un député libéral, le député de Cochrane (M. Penner), a présenté une motion en ce sens qui, je crois, a été appuyée par d'autres députés de son parti. Pour notre part, nous avions, j'en conviens, oublié d'informer notre leader suppléant. Étant donné que notre parti, maintenant que notre leader suppléant sait à quoi s'en tenir, serait certainement prêt à permettre à la Chambre d'étudier un rapport d'un comité de la Chambre, je demande donc, en tant que chef de l'opposition et pour obliger les députés, le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions et permettre la présentation du plus récent rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

• (2210)

M. Pinard: Madame le Président, j'ai deux remarques à faire. En premier lieu, le chef de l'opposition semble admettre que si les conservateurs ne sont pas arrivés à obtenir le consentement nécessaire plus tôt dans la soirée, c'est de leur faute. Puisqu'il a reconnu cette erreur, puisqu'il a admis que les conservateurs n'arrivent pas à accorder leurs violons, je suis disposé à étudier sa requête et à voir si nous pouvons accepter que la motion soit proposée demain par le président du comité. Je ne suis pas en mesure de donner cette permission ce soir.

Mme le Président: Il est évident que la Chambre ne consent pas à l'unanimité à ce que le rapport soit présenté à la Chambre.

M. Clark: Madame le Président, c'est tout à fait par inadvertance, j'en suis sûr, que le leader parlementaire du gouvernement, en nous proposant d'envisager la question, oublie les conséquences de la décision de reporter à demain l'étude du rapport du comité. En effet, conformément à certaines dispositions du Règlement que la présidence, et tout compte fait, le leader parlementaire du gouvernement, connaissent bien, ce rapport ne vaudra plus rien s'il n'est pas déposé ce soir, le 31 mai, avant minuit, ou plutôt avant la fin de la séance.

Le ministre qui a parlé de ruses s'est mis, par inadvertance sans aucun doute, dans la position d'en employer. Je sais qu'il n'en a pas l'intention et qu'il voudrait donner à la Chambre l'occasion d'accepter le rapport du comité. Le Règlement stipule que nous devons le faire avant minuit ce soir.

Si la motion est renvoyée à demain, le Parlement canadien aura délibérément refusé à la Chambre l'étude du rapport d'un de ses comités permanents. Celle-ci ne tient certainement pas à ce que la chose se produise.

Puisque le leader du gouvernement a bien voulu entendre favorablement ma demande, maintenant que je lui ai montré les conséquences néfastes qui pourraient s'ensuivre pour le rapport du comité permanent s'il refusait maintenant d'accepter la motion, afin que règnent le bon ordre et la courtoisie à la Chambre j'espère qu'il acceptera de m'accorder le consentement unanime que je réclame à titre de chef de l'opposition.

Je suis persuadé que les députés seraient assez polis, comme je l'ai moi-même été par le passé, pour accepter la requête. Un échange de politesse permettrait ce soir au Parlement de fonctionner.

Après tout, nous n'en sommes qu'à une semaine de la présentation de règles visant à réformer le Parlement du Canada. Si c'est l'esprit dans lequel il y a un renvoi à un comité . . .

M. Pinard: Cela s'est fait aujourd'hui.

M. Clark: Oui, aujourd'hui. Si le jour même où il y a renvoi à un comité afin de permettre au Parlement de considérer une réforme du Règlement, le gouvernement se comporte d'une façon qui prive le Parlement de sa capacité d'agir, je suis certain que tous les députés le regretteront sincèrement. Cela pourrait malheureusement nous empêcher par la suite de travailler fructueusement ensemble ici.

Mme. le Président: Avant d'aller plus loin, je tiens à dire à la Chambre que deux problèmes se posent. Premièrement, il y a la question du consentement unanime. Deuxièmement, je dois informer la Chambre que le président ne m'a pas remis un exemplaire signé du rapport. Cela n'a pas d'importance si la Chambre veut donner son consentement unanime. C'est à elle de se prononcer. Pour ma part, je peux agir dans un sens ou dans l'autre selon la volonté de la Chambre.

M. Pinard: Madame le Président, le chef de l'opposition (M. Clark) parle d'esprit de collaboration avec une voix mielleuse. Il doit savoir ce qui s'est passé ce matin. Les comités ne se réunissent habituellement pas le lundi matin. Le comité permanent des affaires indiennes a accepté de se réunir à la demande de députés de son parti qui disaient vouloir traiter de certaines questions de fond, non pas voter le budget comme tel. Le parti conservateur nous a joué un tour ce matin lorsqu'il a voté sur l'un des crédits, surprenant ainsi les députés du gouvernement, parce que, comme je viens de le dire, les comités ne se réunissent habituellement pas le lundi matin. C'est ensuite qu'on nous a joué ce tour. Il faut en apprécier la portée à la lumière de ce qui s'est passé ce matin au comité. Les conservateurs nous ont joué un tour. Nous devons, sans perdre cela de vue, savoir que cela ne nous était pas très facile, à nous qui, malgré le tour qu'on nous avons joué, étions prêts ce soir à 8 heures, lorsque le président du comité a demandé s'il y avait consentement unanime pour déposer la rapport—y compris la mauvaise farce des conservateurs—à nous donc, qui étions disposés à accepter le dépôt du rapport. Les conservateurs ont répondu non. J'ai invoqué le Règlement pour bien faire remarquer le refus des conservateurs. Maintenant, ils veulent nous jouer un tour, et ils ont été incapables de bien monter leur numéro. C'est aussi simple que cela. Ce soir, le chef de l'opposition (M. Clark) parle des bonnes dispositions des conservateurs et nous dit que nous ferions mieux de consentir unanimement au dépôt du rapport parce que leur humeur pourrait changer. A cela, nous répondons non, parce que nous n'aimons pas le chantage. Nous ne sommes pas d'accord. Nous n'acceptons pas.

• (2215)

Des voix: Honte, honte!

M. Pinard: Madame le Président, nous n'aimons pas les chantages, cependant . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Pinard: Cependant, le chef de l'opposition n'ignore pas que, d'après le Règlement, il est possible de faire n'importe quoi lorsqu'il y a consentement unanime. Lorsque je lui ai dit que j'étais disposé, malgré tout cela, à étudier sa demande et à revenir demain, après avoir parlé au président du comité—qui n'est pas ici en ce moment—il aurait donc dû savoir que, s'il y a consentement unanime, nous ne sommes pas tenus par le Règlement qui stipule qu'un rapport est sensé être déposé d'ici minuit. Par conséquent, je ne céderai pas à son chantage ce soir. Nous ne donnerons notre consentement qu'une fois que j'aurai eu l'occasion de parler . . .

Une voix: Règlement!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La présidence juge, selon toute évidence, que la demande visant le dépôt du rapport ce soir n'a pas le consentement unanime.

M. Oberle: Madame le Président . . .

Mme le Président: Soulevez-vous une question de privilège ou bien invoquez-vous le Règlement?

M. Oberle: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à attirer votre attention et celle du président du Conseil privé, le leader du gouvernement à la Chambre (M. Pinard), que plusieurs de mes collègues présents à la Chambre ce soir et moi-même sommes membres du comité. Je ne vois pas quelle sorte de tour a pu être joué. Je ne sais pas ce que l'on a rapporté au leader à la Chambre, mais aucun tour n'a été joué.

Mme le Président: A l'ordre. Je ne crois pas pouvoir accepter d'autres discussions sur ce problème particulier. Il n'y a pas consentement unanime. Un député a demandé le consentement unanime, qui a été refusé. Selon moi, la question est réglée pour le moment et comme il est 10 heures . . .

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE—*A)* LES OBSTACLES NON TARIFAIRES AUX IMPORTATIONS DU JAPON. *B)*L'INSPECTION DOUANIÈRE DES NAVIRES TRANSPORTANT DES IMPORTATIONS DU JAPON.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, il est clair que nous avons un problème et il ne s'agit pas seulement d'un problème touchant nos institutions. Le problème qui m'intéresse plus particulièrement ici concerne la côte du Pacifique, où des douaniers ont été chargés par l'un des membres du cabinet, voire plusieurs d'entre eux, de recourir à des pratiques dignes des républiques bananières pour harceler les importateurs d'automobiles japonaises dans le port de New Westminster, les ports relevant de la Commission des ports du Fraser et des ports de l'Île Annacis. Monsieur l'Orateur, cette situation est symptomatique d'un problème plus profond. Le ministre a décidé de tyranniser et de punir les importateurs de voitures japonaises et les travailleurs de la côte du Pacifique uniquement parce qu'il a échoué lamentablement dans ses négociations avec les fabricants d'automobiles japonais.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il n'est pas facile de négocier avec les fabricants japonais qui sont des hommes d'affaires redoutables. Ils sont durs en affaires et s'arrangent pour obtenir les meilleures conditions pour leur pays. Nous comprenons et nous respectons cette attitude, mais ce n'est pas une raison pour accepter l'échec de nos ministres et aggraver la situation encore en accablant les travailleurs de la côte ouest. Pourquoi devraient-ils être les victimes du mauvais travail du ministre d'État chargé du Commerce international (M. Lumley) et du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) qui obligent le ministre du Revenu national (M. Rompkey), en bon larbin, à camoufler leur échec? Voilà le problème que nous avons.

• (2220)

J'ai interrogé aujourd'hui le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) à propos des tactiques d'intimidation utilisées sur la côte ouest pour protéger les intérêts de son ministère. Le ministre a déclaré qu'il avait l'intention de protéger les emplois de plusieurs centaines de milliers de Canadiens de toutes les régions du pays qui travaillent dans un domaine se rattachant à la production, à la distribution et à la vente d'automobiles et de pièces d'automobiles. En termes clairs, cela veut dire que le ministre est prêt à sacrifier plusieurs centaines d'emplois en Colombie-Britannique pour protéger plusieurs milliers d'emplois à Windsor. Du point de vue mathématique, ce raisonnement est facile à comprendre, mais du point de vue moral, c'est tout à fait insensé.

Le problème va cependant plus loin. Le gouvernement est incapable et peu désireux de se pencher sur le malaise qui sévit à l'heure actuelle dans l'industrie automobile du Canada. Le problème ne vient pas du fait que les Japonais fabriquent de bonnes automobiles. Le problème, c'est que l'industrie canadienne fabrique des automobiles que les Canadiens aimeraient acheter, mais qu'ils ne peuvent pas se le permettre. Cela ne dépend pas des prix, mais de la valeur qu'ils peuvent obtenir pour leur argent.

Dans le même journal où il était question des problèmes dans l'île Annacis, il y a un article qui indique que Chrysler et Ford ont rappelé 127,000 automobiles. Soit dit en passant, cela représente environ les deux tiers du nombre total d'automobiles japonaises importées au Canada chaque année. L'industrie automobile du Canada a dû rappeler en même temps 127,000 automobiles. Les acheteurs canadiens n'ont pas les moyens d'acheter des produits aussi peu fiables! Si les Canadiens trouvaient que cela vaut vraiment la peine d'acheter des automobiles canadiennes, il n'y aurait pas de problème international.

Je voudrais lire pour le compte du ministre deux brefs paragraphes tirés d'un éditorial intitulé «Une campagne abominable» publié hier dans le *Province* de Vancouver:

> Barry Melchin, qui achemine par camions des automobiles débarquées le long de l'embouchure du Fraser à des concessionnaires de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, a résumé la situation en ces mots: «Je ne vois pas pourquoi mes camionneurs devraient se tourner les pouces et mes rentrées de caisse devraient cesser sous prétexte qu'on n'arrive pas à fabriquer de bonnes automobiles en Ontario.»

Tout l'article est résumé à la fin en ces mots:

> Si les gens étaient plus intelligents, ils s'efforceraient de garantir que les automobiles nord-américaines sont mieux conçues et mieux construites et qu'elles se vendent à des prix plus compétitifs.

Voilà le problème, et au lieu de s'y attaquer, le ministre préfère punir les travailleurs de la Colombie-Britannique. Je sais que l'industrie automobile canadienne est en difficulté et je suggère au ministre d'examiner objectivement la situation et non d'avoir recours à un remède qui est pire que le mal.

Le ministre continue d'affirmer que des quotas s'imposent. Un principe d'économie élémentaire veut que, chaque fois que l'on a recours à des quotas, on augmente les prix des voitures. Désormais, il serait plus difficile, surtout aux familles à faible revenu, de s'en procurer une. Il vaudrait mieux songer à accroître le contenu canadien des voitures japonaises, inciter les fabricants japonais à utiliser des pièces canadiennes, ce qui relancerait l'industrie des pièces en Ontario et l'ensemble de l'industrie automobile au Canada. Ce serait un bon moyen de concurrencer les importations japonaises qui inondent aujourd'hui le marché canadien.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé.

M. Friesen: Je n'ai pas fini, monsieur l'Orateur.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Monsieur l'Orateur, même si je ne dispose que de trois minutes, je vais tenter de répondre aux questions du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen).

Malheureusement, parce que j'étais retenu ailleurs, je n'étais pas à la Chambre aujourd'hui pour répondre aux questions du député. Cependant, on voit bien que le député n'a pas écouté ses collègues conservateurs ces trois ou quatre derniers mois. Le député d'Ontario (M. Fennel) et celui de Halton (M. Jelinek), notamment, n'ont cessé de réclamer avec la plus grande insistance une action ferme pour réduire les importations d'automobiles japonaises.

Si je me souviens bien de ce que le député a dit il y a quelques minutes, il serait ridicule d'imposer des quotas pour l'instant. Qu'il aille le répéter à ses collègues qui, depuis trois ou quatre mois, réclament des quotas de l'ordre de 15 p. 100 pour les voitures et de 8 p. 100 pour les camions.

• (2225)

Le député sait que je suis allé au Japon en mars dernier pour m'y entretenir avec mon homologue, le ministre japonais de l'Industrie et du Commerce. Je lui ai demandé de restreindre volontairement les ventes d'automobiles au Canada au cours des douze prochains mois, de fixer un plafond aux ventes de véhicules commerciaux et de s'engager à négocier sous une forme ou une autre une entente à long terme entre les deux pays. Il a rejeté ces trois demandes.

Ce que nous demandons aux Japonais n'a rien d'extraordinaire. En effet, en 1980, le gouvernement japonais a accepté d'accorder une année de répit à l'industrie américaine. Cette mesure s'est soldée par une diminution de 7.7 p. 100 des ventes cette année-là. En même temps, le Canada a conclu avec le Japon le même accord qu'en 1980 plus 10 p. 100. Tout ce que nous demandions aux Japonais cette année, c'est de conclure le même accord que celui qu'il avait passé avec les États-Unis en 1980.

Les négociations se poursuivent au niveau officiel entre le Japon et le Canada. Le député sait que notre industrie automobile est dans une situation déplorable. Des milliers d'ouvriers ont été mis à pied en raison du marasme que connaît notre marché et des importantes importations. Il ne s'agit pas simplement de l'Ontario et du Québec, mais 300 concessionnaires environ ont fermé leurs portes dans tout le pays.

Tant que nous n'en arriverons pas à une solution avantageuse, nous avons cru qu'il n'y avait pas d'autre alternative que de demander aux douanes canadiennes de renforcer les mesures douanières aux ports d'entrée. Nous ne le faisons pas de gaité de cœur, car nous espérions en arriver à un accord mutuellement satisfaisant. Malheureusement, nous n'y avons pas réussi jusqu'ici.

Je suis convaincu qu'avant longtemps, nous en arriverons à une décision avantageuse pour le Japon comme pour le Canada et que nous continuerons, dans l'intérêt à long terme de nos deux pays, à étendre nos échanges commerciaux qui représentent déjà 8 milliards de dollars.

LES DOUANES ET ACCISES—LA POSSIBILITÉ DE PROLONGER LE TERRITOIRE ASSUJETTI AUX DOUANES DE MANIÈRE À INCLURE LE PLATEAU CONTINENTAL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, le 4 mai dernier j'ai posé au ministre des Finances (M. MacEachen) la question suivante:

> Étant donné les avantages qu'en retirerait l'industrie manufacturière canadienne, notamment l'industrie sidérurgique, si le territoire assujetti aux douanes canadiennes était prolongé de la côte au delà de la zone de 12 milles jusqu'à la limite du plateau continental comme l'ont déjà fait la Norvège, les États-Unis et le Royaume-Uni et compte tenu du programme massif de forage et de prospection prévu sur le littoral de l'Atlantique, le gouvernement songe-t-il à étendre la portée des règlements de la douane pour inclure le littoral de l'Atlantique jusqu'à la limite du plateau continental?

Le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) m'a répondu que c'était une question intéressante—j'ai été heureux de l'entendre—et que cela pourrait avantager certaines entreprises canadiennes sous l'angle de la concurrence. Il a ajouté que cette question serait étudiée attentivement. J'espère que le secrétaire parlementaire qui répond ce soir nous apprendra que l'étude est terminée et que nous allons pouvoir prendre des décisions à cet égard.

La production de notre industrie sidérurgique qui était très forte depuis des années a diminué environ de moitié ces derniers mois. Il y a eu de nombreuses mises à pied et certaines entreprises comme Algoma Steel ont dû licencier pratiquement tous leurs effectifs pendant une semaine, en juin.

A mon avis, il faudrait absolument que le gouvernement fasse tout en son pouvoir pour augmenter la consommation d'acier au Canada. La prolongation de la zone douanière jusqu'au plateau continental augmenterait la consommation de tubes d'acier canadien et d'autres produits sidérurgiques.

Le bill sur le pétrole et le gaz auquel nous avons consacré tant d'efforts en comité l'année dernière contient une disposition obligeant les entreprises désirant exploiter des gisements de pétrole et de gaz sur les terres du Canada à soumettre un plan prévoyant l'utilisation du maximum de matériel canadien. Pour l'exploitation des gisements de la mer du Nord, au Royaume-Uni, au début des années 70, les Britanniques avaient exigé quant à eux, un taux de participation de 25 p. 100. Dix ans plus tard ils avaient porté ce taux à 75 ou 80 p. 100. Ils y sont parvenus en travaillant en équipe avec les sociétés d'exploitation, de production et de développement pétrolières et gazières ainsi qu'avec une centaine de personnes travaillant auprès des fournisseurs britanniques. C'est un bon modèle, un de ceux que le Canada pourra utiliser lorsque le gisement d'Hibernia et ceux d'autres régions semblables au-delà de la limite de 12 milles, seront exploités.

• (2230)

Si l'on envisage la situation de notre pays, 85 p. 100 des biens et services utilisés dans la prospection sous-marine sont importés. Les plates-formes de forage viennent des États-Unis, donc leurs utilisateurs font naturellement affaire avec leurs propres fournisseurs. En fait, tout ce matériel entre au Canada en franchise, car il est utilisé au-delà de la limite de 12 miles.

Il est donc important que le gouvernement intervienne immédiatement, et je suis sûr que le secrétaire parlementaire voudra annoncer des mesures à cet égard le plus tôt possible. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la Norvège ont modifié leurs règlements douaniers afin que le plateau continental soit inclus, et il semble tout à fait sensé que le Canada en fasse autant, afin d'aider le secteur sidérurgique.

Nous n'exploitons pas encore réellement les gisements dans ces régions, mais nous le ferons au cours de la décennie actuelle et puisque nous prospectons des régions comme Hibernia, nous devrions modifier les règlements afin qu'on utilise de plus en plus de l'équipement canadien. J'espère que le gouvernement prendra les mesures voulues. Je n'ai pas une estimation précise des avantages économiques sur le double plan des recettes réalisées et des emplois créés, mais je suis persuadé que nous parlons bel et bien de millions et peut-être même des centaines de millions de dollars en biens et services. Il y a certainement en jeu des centaines d'emplois dans le secteur sidérurgique canadien qui en a tant besoin à l'heure actuelle.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le député d'Algoma (M. Foster) d'avoir soulevé cette question de façon aussi complète et aussi pratique. Le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) a informé le député que le gouvernement examine très attentivement à l'heure actuelle la possibilité d'étendre la zone d'application de la législation douanière. L'étude est très avancée et on devrait annoncer bientôt la politique en cette matière. Nous devrions aussi être bientôt en mesure d'annoncer les changements que nous proposons d'apporter à notre politique sur le cabotage et l'aide à la construction navale. Cela aura une incidence directe sur l'industrie sidérurgique et les sujets d'inquiétude du député.

L'extension de compétence douanière au-delà de la limite des 12 milles suppose non seulement l'application des droits de douane habituels du tarif lui-même, mais aussi des dispositions anti-dumping et des tarifs compensatoires susceptibles d'être appliqués lorsque des marchandises étrangères faisant l'objet de dumping ou de subventionnement entraînent ou menacent de nuire aux fabricants canadiens. Le recours à des taux d'intérêt subventionnés pour financer la vente au Canada de diverses espèces de biens d'équipement est un des problèmes que nous examinons à cet égard. Le gouvernement a reçu des observations à ce sujet, de la part non seulement du député d'Algoma, qui s'en est si bien acquitté ce soir, mais aussi de la sidérurgie et de la construction navale, qui demandent au Canada d'étendre l'application de sa protection douanière et

autre à la limite externe du plateau continental, afin que les producteurs canadiens puissent profiter pleinement des possibilités économiques ouvertes par les travaux relatifs aux richesses sous-marines. Il nous faudra déterminer l'étendue des activités soumises à l'extension du régime douanier. La législation canadienne des pêches s'applique déjà au-delà de la limite des 12 milles. Je suis sûr que le député d'Algoma conviendra que les navires étrangers qui pêchent dans notre zone économique en conformité des lois canadiennes sur les pêches ne devraient pas être assujettis aux lois canadiennes sur les douanes. En outre, en vertu du droit international, nous accordons aussi le droit de passage inoffensif dans les eaux recouvrant le plateau continental canadien.

Le député a tout à fait raison de dire qu'un certain nombre de pays ont déjà étendu leurs régimes douaniers à leurs zones économiques sous-marines et le Canada aurait certainement le droit de faire de même. Cette initiative aurait des répercussions importantes pour sa circonscription et pour les travailleurs et les électeurs qui y habitent, et je le félicite d'avoir soulevé la question.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 36, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

ON DEMANDE DES LOGEMENTS POUR LES VICTIMES DE LA VIOLENCE EN MILIEU FAMILIAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a déposé son troisième rapport—une enquête sur la violence en milieu familial—à la Chambre le 6 mai 1982. Entre autres, le comité recommande au gouvernement d'affecter le coût initial des immobilisations pour construire de nouveaux logements d'urgence, ainsi que des fonds pour construire des maisons d'hébergement afin de protéger les milliers de Canadiennes qui sont victimes de mauvais traitements au foyer. Étant donné les obstacles financiers auxquels font face les logements d'urgence, notamment Anselma House, un refuge pour femmes maltraitées dans la circonscription de Waterloo, par suite du refus de la SCHL d'allouer des fonds pour la construction d'une maison d'hébergement, je propose, appuyé par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Que la Chambre enjoigne instamment au gouvernement de mettre en œuvre sur-le-champ la recommandation du comité concernant les maisons d'hébergement témoignant ainsi de notre préoccupation à l'égard des victimes de la violence en milieu familial.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

ON DEMANDE DE BANNIR LE FONGICIDE CAPTAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, j'invoque aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le ministère de la Santé et du Bien-être social exige toujours que le fongicide Captan soit banni du marché parce que c'est un agent cancérigène et un produit dangereux; or les propositions du ministère de l'Agriculture ne contribueront pas à réduire vraiment l'exposition de la population au produit Captan; comme d'autre part le ministère de l'Environnement demande dans une étude que l'enregistrement des insecticides ne relève plus du ministère de l'Agriculture mais d'un organisme plus objectif, je propose avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de bannir immédiatement l'usage de Captan par les particuliers, de réduire considérablement le niveau acceptable des résidus de Captan sur les fruits et les légumes, et de commander une enquête parlementaire sur le processus d'enregistrement des insecticides et autres produits chimiques.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'AVENIR DE LA BASE DES FORCES CANADIENNES À CHATHAM (N.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Depuis février dernier, madame le Président, j'ai posé au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) cinq questions et j'ai présenté trois motions au nom de la population de la région de Chatham-Newcastle au sujet de la décision du gouvernement de fermer la base des Forces armées canadiennes de Chatham et de mettre ainsi fin à environ 3,500 emplois, mais en vain. Après toutes sortes d'instances, y compris celles d'une délégation du parti libéral de cette province, le gouvernement s'est contenté de dire que la base continuerait de jouer un «certain» rôle militaire. Je propose donc, avec l'appui du député de York-Sunbury (M. Howie):

Que le gouvernement nous dise s'il a l'intention de transformer la base en refuge de retraite pour ses chars démodés et ses croiseurs qui prennent l'eau, ou en un musée militaire où la majeure partie de l'équipement de nos Forces armées pourrait déjà être exposée, ou bien encore en monument commémoratif à la mémoire des bonnes âmes de la région qui refuseraient de sombrer avec le navire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LE BILINGUISME

ON DEMANDE QUE LE CHEF DE L'OPPOSITION SE DÉBARRASSE DE CERTAINS ÉLÉMENTS DE SON PARTI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Madame le Président, je veux proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le chef du parti progressiste conservateur (M. Clark) a réaffirmé publiquement son attachement à la politique du bilinguisme lors de son passage à Chicoutimi hier; étant donné que le même jour, cependant, le député de Peterborough (M. Domm) s'opposait au recrutement de personnel francophone dans les boutiques de l'aéroport de Toronto, et étant donné que le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) et de York-Nord (M. Gamble) s'opposent tous deux au programme spécial de recrutement de francophones au sein de la fonction publique, je propose, appuyé par le député de Gatineau (M. Cousineau):

Que le chef tory se débarrasse des éléments de son parti qui refusent de considérer les Canadiens français comme l'un des deux peuples fondateurs du Canada, et qu'il ordonne à ces éléments de cesser de s'opposer à toute mesure visant à améliorer le statut des francophones au pays sous le prétexte insultant que cela accroît le fardeau fiscal.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LA MISE À PIED DES PRÉPOSÉS AU STATIONNEMENT À VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, le ministère des Transports a récemment décidé de rejeter toutes les offres, dont celle du moins offrant, pour la prestation de services de préposés au stationnement à l'Aéroport international de Vancouver; cette décision a entraîné hier la cruelle mise à pied de 20 personnes, dont un certain nombre de néo-Canadiens et de femmes d'un certain âge ayant à leur charge un mari en chômage ou invalide et des enfants; c'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

● (1410)

Que la Chambre presse le ministre des Transports de prolonger d'au moins six mois l'emploi des préposés au stationnement à l'Aéroport international de Vancouver ou de leur trouver un autre emploi de sorte qu'ils puissent continuer à subvenir aux besoins des personnes à leur charge.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ARGENTINE—ON DEMANDE DE RESPECTER L'INTERDICTION D'EXPORTER DES PRODUITS CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, le 12 avril, le cabinet a annoncé sa décision d'interdire l'importation de toutes marchandises en provenance de l'Argentine, ainsi que l'exportation vers l'Argentine, de fournitures et de pièces susceptibles de servir d'instruments de guerre. Cependant, en contradiction avec cette politique, le Canada a importé des produits forestiers de l'Argentine en Colombie-Britannique par le biais d'un navire argentin, le *Entre Rio*, qui est inscrit dans les registres des douanes canadiennes comme venant de Nassau, aux Bahamas; en outre, le Canada a exporté vers l'Argentine en une seule cargaison, 400 tonnes de nitrate d'ammonium à 90 p. 100 pur qui peut être transformé en explosifs susceptibles d'être employés contre les forces britanniques dans l'Atlantique Sud. Compte tenu du fait que cela contrevient à la politique déclarée du Canada, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que la Chambre exige du gouvernement qu'il applique sa prétendue politique d'interdiction d'importation et d'exportation de biens susceptibles d'être utilisés dans la guerre que mène l'Argentine, y compris la fourniture de combustibles nucléaires, parce que cela mine sérieusement l'appui du Canada aux opérations des forces britanniques dans les îles Falkland.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE DE RECONNAÎTRE LE COURAGE D'EZÉKIEL ET BENJAMIN HART—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Berger (Laurier): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente. Étant donné que le 5 juin 1982 est le 150e anniversaire d'une loi de l'Assemblée législative du Bas-Canada octroyant aux personnes de la religion juive tous les droits et les privilèges des autres sujets, et particulièrement le droit d'occuper une charge publique, et étant donné que l'obtention pour les juifs de pleins droits politiques n'a pas été réglé aux États-Unis avant 1850 et en Angleterre avant 1857, je propose, appuyé par l'honorable député de Joliette (M. La Salle):

Que cette Chambre reconnaisse le courage d'Ezékiel et Benjamin Hart et d'autres qui se sont battus pour l'émancipation juive et rende hommage aux membres de l'Assemblée législative du Bas-Canada ainsi qu'à son président, Louis-Joseph Papineau.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ON CONDAMNE L'APPUI APPORTÉ AU PROGRAMME DU RÉACTEUR CANDU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Hier soir, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a enfin admis que personne à l'étranger ne veut acheter le réacteur Candu et que la demande d'électricité nucléaire est presque nulle au Canada à l'heure actuelle. Toutefois, après en être arrivé à ces deux conclusions foudroyantes, le ministre a proposé un nouveau plan d'exportation d'énergie nucléaire, disant:

Le gouvernement du Canada estime que l'option Candu devrait être conservée, ne serait-ce que pour garder l'option nucléaire à la portée du Canada.

Par conséquent, par égard pour l'affection déraisonnable du ministre pour le réacteur Candu et son obsession à vouloir le «conserver», cet avant-dernier fossile des mégaprojets canadiens, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que le gouvernement laisse tomber son dernier projet de renflouage du Candu en vue de construire des réacteurs au Canada pour vendre de l'électricité nucléaire sans risques aux États-Unis, et qu'au lieu il encourage l'obsession nucléaire du ministre en embaumant le dernier réacteur Candu et en l'offrant au ministre radieux pour son usage et son plaisir personnels.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je voudrais le féliciter d'avoir enfin eu le courage de reconnaître publiquement que son programme était désastreux et qu'il fallait le modifier. Ces changements nous réjouissent beaucoup.

Des voix: Bravo!

• (1415)

M. Hawkes: Dans le document relatif à la mise à jour du programme énergétique, le ministre n'indique pas clairement que les prix augmenteront. Le 1er janvier, un nouveau prix, plus élevé, sera imposé sur 10 p. 100 du pétrole utilisé au Canada. Je voudrais savoir pourquoi le ministre ne l'a pas signalé dans le document. Peut-il nous dire, dans un langage qui soit à la portée des Canadiens, de combien augmentera le gallon de pétrole et de produits pétroliers, à la suite de l'instauration des nouveaux prix prévus dans le dernier document?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis heureux d'être félicité par le député; je ne mérite certainement pas ces félicitations, mais il faut se contenter des petites grâces des conservateurs.

Je tiens à signaler à mon collègue que le texte du document est limpide. Je suis surpris qu'il ait mis autant de temps à comprendre que l'on payerait un supplément pour le pétrole découvert entre 1974 et 1981. C'est stipulé clairement dans ce document et absolument tous les journalistes dont j'ai lu les articles à ce sujet l'ont bien compris. Je ne comprends vraiment pas pourquoi mon collègue a eu tellement de difficulté à s'en rendre compte.

Pour répondre à sa question, j'ai le plaisir de lui annoncer que non seulement le prélèvement d'indemnisation pétrolière ne devrait pas augmenter à cause des frais découlant de ces changements, mais qu'en réalité il devrait diminuer.

LE PRIX DU PÉTROLE IMPORTÉ

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, le ministre nous dit que les taxes baisseront peut-être d'ici à janvier, mais je lui signale que le prix du pétrole grimpera. Les Canadiens auraient préféré que le ministre ait été très clair dès hier soir en leur annonçant à ce moment-là que le prix du pétrole allait augmenter de 5c. le gallon.

Ainsi, à mon avis, le programme n'aurait pas été changé si on n'en avait pas perçu la nécessité, et le ministre admet donc qu'il a fait erreur.

Je voudrais donc demander au ministre pourquoi il ne s'est pas penché sur le problème suivant. A l'heure actuelle, avec nos recettes fiscales, nous subventionnons les importations de pétrole mexicain à raison de $18 le baril, ce qui fait que ce pétrole revient à $9 de moins le baril que l'équivalent canadien. Le pays a besoin d'emplois et il a besoin de cet argent; pourquoi le ministre n'a-t-il donc pas profité de l'occasion qui lui était donnée hier soir pour faire en sorte que le pétrole canadien soit vendu à un prix comparable au pétrole importé? Pourquoi a-t-il maintenu en place un programme politique en vertu duquel le pétrole importé reviendra à meilleur marché que le pétrole canadien, alors que les emplois et les capitaux fuient le pays? Pourquoi a-t-il maintenu le régime existant?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, pour la bonne raison que la deuxième question de mon honorable ami est aussi erronée que sa première. En réponse à celle-ci, je lui rappelle encore une fois que, le cours international du pétrole n'ayant pas augmenté autant qu'on s'y attendait, nous pourrons financer les changements annoncés hier à des prix inférieurs à ceux qui étaient prévus dans l'entente avec l'Alberta, entente que mon ami voyait d'un très bon œil en septembre dernier. Une chose est claire: les prix seront moins élevés que ceux que nous prévoyions dans l'entente.

Le député a fait allusion au pétrole importé du Mexique, mais je lui signale que nous en importons de nombreux autres pays, y compris le Venezuela, l'Arabie saoudite et d'autres. En réalité, le Mexique ne nous fournit qu'une part minime de nos importations locales.

Comme nous avons déjà dit, ces derniers mois, nous avons pris des dispositions pour réduire les réserves pétrolières inexploitées dans l'ouest du Canada. En mai et juin, ces réserves seront au plus bas niveau atteint dans le passé. De plus, nous avons annoncé hier certaines mesures qui empêcheront les sociétés d'acheter sur le marché du disponible; elles devront s'en tenir aux niveaux minimums prévus dans l'entente provisoire, afin que le Canada puisse s'approvisionner à l'avenir si jamais nous nous trouvons de nouveau à court de pétrole. C'est là une gestion ordonnée de notre politique énergétique et non pas le genre de paroles en l'air que mon collègue lance à tout propos.

• (1420)

M. Hawkes: Madame le Président, le pétrole mexicain est le seul que le ministre achète, et c'est pourquoi il nous intéresse particulièrement.

* * *

LES FINANCES

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): J'adresse ma question supplémentaire au ministre des Finances. Hier soir, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit qu'il manquerait 25 milliards de dollars—c'est-à-dire 25,000 millions de dollars—au ministre des Finances au cours des cinq prochaines années. Pour les trouver, le gouvernement peut comprimer les dépenses, augmenter les impôts ou recourir à de nouveaux emprunts, ce qui ferait monter les taux d'intérêt. Le ministre des Finances peut-il garantir à notre parti et aux Canadiens qu'il n'augmentera pas les taux d'intérêt en vue de masquer les erreurs commises par le ministre de l'Énergie? Peut-il nous assurer que . . .

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne crois pas que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ait commis des erreurs. Bien au contraire.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Mais je garantis au député que je vais tâcher par tous les moyens de faire baisser les taux d'intérêt.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES RAISONS DE LA BAISSE DE LA CONSOMMATION DE PÉTROLE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, je pose ma question au ministre de l'Énergie. La demande mondiale de pétrole a fléchi de 15 p. 100 au cours des deux dernières années. Le ministre ne cesse de faire valoir que la réduction de 7 p. 100 dans la consommation de pétrole au Canada est attribuable à sa campagne de substitution et d'économie du pétrole, quand ce n'est en réalité que la manifestation d'un phénomène plus vaste. La principale cause est la diminution du PNB, qui résulte des taux d'intérêt élevés, des faillites agricoles, du marasme dans l'industrie des ressources et du manque de nouvelles constructions domiciliaires.

Le ministre a reconnu hier soir qu'il ne comprenait pas les besoins de l'industrie pétrolière. Avouera-t-il aujourd'hui à la Chambre que, avec la collaboration du ministre des Finances, ce qu'il a réussi de mieux, avec son Programme énergétique national, c'est à faire baisser la consommation de pétrole en acculant les Canadiens à la pauvreté?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous avons là, à franchement parler, un autre exemple de l'étonnante exagération verbale des conservateurs. La consommation de pétrole brut a fléchi l'an dernier au Canada de 6.7 p. 100. La baisse est survenue au moment où l'économie canadienne croissait au taux réel de 3 p. 100. L'économie ne traversait pas une période de récession, mais de croissance en 1981. Les faits sont là; le PNB a crû de 3 p. 100 l'an dernier. Nous avions eu en août dernier le plus faible taux de chômage depuis cinq ans.

Malgré cette performance de croissance économique, nous sommes parvenus, par l'économie et la substitution du pétrole, grâce au programme que le gouvernement a mis sur pied avec la collaboration des Canadiens, à diminuer la consommation pétrolière de presque 7 p. 100. C'est un bel exploit.

M. Gurbin: Madame le Président, si le ministre, au lieu de faire des phrases, étudie les chiffres du PNB des deux derniers trimestres de 1981 et revient faire la même déclaration à la Chambre, je lui ferai toutes mes excuses. Sinon, c'est lui qui devra m'en faire, parce que le chiffre était de moins 0.9 p. 100.

LES DÉCOUVERTES DE PÉTROLE PRÉVUES—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les consommateurs et les entreprises de tout le Canada sont souvent appelés à payer l'énergie plus cher que leurs homologues américains, malgré qu'on nous ait assurés qu'elle ne coûterait pas plus de 75 p. 100 du cours mondial. Ce devait être un élément du programme d'accès à l'autosuffisance.

Étant donné que le ministre lui-même a prédit qu'il n'y aurait pas de découverte de pétrole au Canada en 1982 et étant donné l'échec d'Alsands, de Cold Lake et du pipe-line de la route de l'Alaska, peut-il promettre à la Chambre de démissionner si ses projections pour 1983 ne se réalisent pas? Si d'ici 1983, nous n'avons pas découvert 177,000 barils de nouveau pétrole par jour, je crois qu'il devrait présenter sa démission à la Chambre, madame le Président.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, encore une fois je trouve assez étrange que lorsque je réponds à la question précédente que l'économie canadienne a enregistré une hausse de 3 p. 100 en termes réels en 1981, mon honorable ami rétorque que le taux de croissance n'a pas été aussi élevé au cours des deux premiers trimestres. Il doit se reporter à l'année tout entière. La croissance réelle a été de 3 p. 100 et le député devrait au moins être d'assez bonne foi pour reconnaître un fait que tout le monde a reconnu.

• (1425)

Quant aux découvertes de pétrole, je tiens à rappeler au député que pour la première fois depuis 1970 il y a eu établissement, au cours des deux dernières années, de réserves de pétrole évaluées à 1.3 million de barils. Ceux-ci s'ajoutent aux réserves découlant de la découverte et de l'établissement de la rentabilité d'Hibernia. Pour la première fois depuis 1970, nous avons pu ajouter aux réserves de pétrole du pays. Je suis persuadé qu'au cours des quelques mois à venir, voire même des quelques semaines à venir, le député apprendra de bonnes nouvelles au sujet de réserves additionnelles et j'ose espérer qu'il prendra la parole pour nous féliciter à ce moment-là.

LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE PRÉVUE POUR JUILLET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Depuis l'automne, le gouvernement a remanié complètement son programme énergétique. Ainsi, le gouvernement fédéral d'Ottawa et le Gouvernement de l'Alberta ont à eux deux accordé 7 milliards de dollars supplémentaires aux compagnies pétrolières. Quand le gouvernement va-t-il se porter à la défense des intérêts du consommateur canadien? Le ministre envisageait-il plus particulièrement d'approcher ses homologues des provinces productrices dans le but de faire annuler l'augmentation de 7c. le gallon dont on prévoit l'entrée en vigueur aux alentours du 1er juillet?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, les objectifs du programme énergétique demeurent les mêmes. Non seulement nous les avons maintenus, mais nous les avons consolidés. Nous sommes décidés à réaliser l'indépendance énergétique de notre pays. Nous sommes résolus à faire participer davantage les Canadiens à cette industrie et nous sommes déterminés à maintenir le prix de l'énergie à des niveaux équitables pour le consommateur canadien. Grâce au programme, le Canada aura, de tous les pays industrialisés du monde, les prix les plus bas pour l'énergie. Voilà ce que nous avons réalisé et ce que nous continuerons d'offrir aux Canadiens.

Quant à la question soulevée par le député, je préfèrerais m'adresser aux ministres de l'énergie des provinces consommatrices plutôt qu'à ceux des provinces productrices. Par exemple, le gouvernement québécois a augmenté le taux de fiscalité de 210 p. 100 au cours des quatre dernières années et ce, aux dépens du consommateur.

M. Siddon: Vous en avez fait de même.

M. Lalonde: C'est dans le domaine de l'énergie qu'on a enregistré les plus fortes augmentations.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER SES HOMOLOGUES DES PROVINCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre de l'Énergie sait parfaitement que c'est la tendance dans les prix énergétiques qui importe. Aux États-Unis, le prix est à la baisse tout comme le taux d'inflation. Au Canada, par contre, les prix augmentent et le taux d'inflation également. Le ministre devrait le comprendre. Étant donné qu'une augmentation de 7 p. 100 le gallon le 1er juillet entraînera une augmentation du coût de la vie de 1 p. 100 ainsi que la perte de 25,000 emplois, pourquoi le ministre ne s'engage-t-il pas aujourd'hui à se mettre en rapport avec les ministres des provinces productrices afin de donner enfin un répit au consommateur canadien?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, mon collègue fait allusion à ce qui se fait aux États-Unis. Je tiens à lui rappeler que même avec l'augmentation que nous avons connue, au Canada, le prix pondéré pour un baril de pétrole raffiné équivaut à moins de 80 p. 100 du cours international et du prix aux États-Unis.

Les autres augmentations imposées à la pompe sont attribuables en grande partie aux taxes de vente au détail provinciales. La Saskatchewan et l'Alberta n'ont pas de taxe de vente au détail sur l'essence. Au Québec, par contre, elle équivaut à 40 p. 100 du prix et en Ontario à 20 p. 100 du prix. Le pourcentage varie donc d'une province à une autre. Même avec les augmentations prévues non pas pour le 1er juillet mais bien pour septembre, alors qu'elles seront appliquées, le prix d'un baril de pétrole au Canada sera encore bien en-dessous de ce qu'il est aux États-Unis.

En outre, le gouvernement fédéral n'a aucun contrôle sur la taxe provinciale et c'est à chaque gouvernement provincial de décider quel sera le montant de cette taxe. Cela explique la différence de prix qui peut exister d'un état à un autre aux États-Unis et d'une province à une autre au Canada. En gros, cependant, pour ce qui est du prix du pétrole raffiné, les Canadiens profitent à l'heure actuelle des plus bas prix du monde industrialisé et ils continueront de le faire.

• (1430)

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre sait pertinemment que l'économie est en perdition et que les augmentations prévues pour juillet, même si elles ne prendront effet qu'en septembre, nous coûteront des milliers d'emplois et entraîneront une augmentation du coût de la vie. Il sait également que le gouvernement fédéral et le gouvernement albertain ont donné 7 autres milliards de dollars aux multinationales pétrolières.

Questions orales

ON DEMANDE UNE INTERVENTION FAVORISANT LES CONSOMMATEURS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je demande à nouveau au ministre pourquoi il ne fait rien pour stimuler l'économie et aider les consommateurs canadiens en provoquant un fléchissement plutôt qu'une majoration des prix? Avouera-t-il à la Chambre qu'il n'est pas disposé à agir en faveur des consommateurs, mais qu'il veut venir en aide aux sociétés pétrolières qui ont donné au parti libéral des centaines de milliers de dollars au cours de la dernière décennie?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, mon honorable ami doit être au bout de son rouleau et à court d'arguments. Tout d'abord, je lui signalerai que l'impulsion donnée à cette industrie créera des emplois non seulement en Alberta mais dans le Canada tout entier. Ce n'est pas en démolissant une industrie que mon honorable ami créera des emplois au Canada en dépit de ses propos ampoulés et des déclarations du CTC. Les fonds ou les concessions accordés par le gouvernement albertain sont très appréciables, comme il l'a signalé. Le gouvernement fédéral a apporté bien des redressements qui représentent plus de 2 milliards. La majeure partie de ces fonds ne sera pas versée aux multinationales, mais aux petites entreprises dont la plupart sont des sociétés canadiennes. Ce sont celles auxquelles nous venons en aide.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: La plupart de ces fonds seront versés à ces sociétés durant les prochains 18 mois, pendant la période où il faut stimuler l'économie canadienne. C'est ce que nous devons faire pour faciliter la création d'emplois au Canada, et non pas agir comme le NPD en dépouillant les entreprises.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DU COURS DE CHANGE DU DOLLAR

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le dollar canadien est descendu aujourd'hui à son niveau le plus bas de toute notre histoire par rapport au dollar américain. Cette chute de notre devise traduit un manque absolu de confiance dans l'économie canadienne. Malgré les tentatives du ministre, la semaine dernière, pour augmenter nos taux d'intérêt alors que ceux des États-Unis ont baissé, et malgré sa forte intervention sur le marché, la Banque du Canada ayant fait des achats massifs ce midi pour soutenir notre devise, qu'en est-il du climat de confiance au Canada? Le ministre va-t-il demander cet après-midi ou ce soir le consentement unanime de la Chambre pour prendre la parole à l'appel des motions et renseigner les Canadiens sur leur avenir?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si le député veut parler du dollar canadien, je me dois de lui signaler que notre devise n'est pas particulièrement faible, de façon générale, sur les marchés internationaux. Son cours demeure assez ferme par rapport aux autres devises, à l'exception du dollar américain. Si l'on prend la situation globalement, le dollar américain, je le signale au député, est à son niveau le plus élevé en cinq ans par rapport au yen japonais et le mark allemand, deux monnaies jugées fortes. Par rapport au dollar américain, la devise canadienne se comporte mieux que la plupart des autres monnaies sur les marchés internationaux.

M. Blenkarn: Madame le Président, le ministre sait que ce midi, la Banque du Canada a puisé largement dans nos réserves de devises pour soutenir le dollar canadien.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION À L'APPEL DES MOTIONS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le ministre nous dira-t-il enfin s'il s'est ou non servi de nos crédits auprès des banques américaines pour soutenir notre dollar? Autrement dit, s'expliquera-t-il devant le peuple canadien et nous dira-t-il où tout cela va nous mener? Le fera-t-il à l'appel des motions, ce soir, après la fermeture des marchés, afin de redonner quelque peu confiance aux Canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois que le député fait tout ce qu'il peut pour que l'on perde confiance dans la monnaie canadienne et sa tenue.

M. Crosbie: Vous n'avez aucunement besoin d'aide pour cela, Allan.

M. MacEachen: S'il y a quelque chose qui crée de l'incertitude en ce moment, ce sont bien les jérémiades du député. J'ai confiance dans le dollar canadien. Le gouvernement n'a pas l'intention de favoriser une dévaluation de la monnaie canadienne. Le député devrait jeter un coup d'œil sur ce qui arrive à l'heure actuelle sur les marchés internationaux. Il devrait se rendre compte que, contrairement à toutes les autres monnaies, y compris le dollar canadien, le dollar américain se redresse. Lorsqu'il en aura pris conscience, j'espère qu'il retirera les observations plutôt effrayantes qu'il a faites dans ses deux dernières questions.

L'ANNONCE FAITE PAR LE MINISTRE AU COMITÉ

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, c'est également au ministre des Finances que je m'adresse. Il a peut-être confiance dans le dollar canadien, mais les Canadiens n'ont pas confiance en lui. Cela tient en partie à ses antécédents. Hier, devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le ministre a annoncé qu'il allait encore emprunter des milliards de dollars pour combler le déficit. Je lui ai alors demandé si cette nouvelle allait entraîner une dévaluation du dollar canadien, et il m'a répondu non. Étant donné que la valeur du dollar canadien dégringole, comment le ministre a-t-il pu se tromper à ce point?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je pense avoir eu entièrement raison, car sauf erreur, ni la question de l'honorable représentante ni ma réponse n'ont été publiées où que ce soit, et elles ne risquent pas de l'être tant que le comité ne présentera pas son rapport dans plusieurs semaines.

Mlle Carney: Le ministre des Finances a plus confiance que moi dans les rapports des comités. Je voulais parler de son estimation qui est manifestement tout à fait erronée.

LES DÉDUCTIONS POUR AMORTISSEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire porte sur les changements annoncés hier par le ministre et sur son effeuillage budgétaire qui se poursuit. Sauf erreur, les changements d'hier portent à 28 le nombre des modifications apportées au budget jusqu'ici. Le ministre offre des dégrèvements fiscaux aux acheteurs de petits outils, de balances métriques, d'uniformes et de literie, et il encourage même l'achat d'œuvres d'artistes canadiens, décédés ou vivants. En raison de la terrible situation économique, quand le ministre remplacera-t-il ces changements d'ordre mineur par de véritables changements d'envergure en ce qui concerne les déductions pour amortissement, de façon à encourager la construction de nouvelles usines et de nouvelles machines et à créer des possibilités d'emploi dans l'économie nationale?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, l'honorable représentante dénigre les changements apportés à la déduction pour amortissement. Je lui signale que ces changements ont beaucoup d'importance pour ceux qui les ont réclamés, et notamment un grand nombre de députés à la Chambre des communes et de représentants du secteur privé. L'honorable représentante aurait peut-être intérêt à mieux se renseigner sur la question; quant à sa question d'hier et à la réponse que j'y ai donnée, elles ne figurent nulle part, que je sache, et n'ont donc eu aucun effet sur les marchés des devises.

* * *

LES SINISTRES

L'INCENDIE DE FORÊT AU NOUVEAU-BRUNSWICK— L'ASSISTANCE DES FORCES ARMÉES

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de la Défense nationale, concerne l'incendie de forêt qui fait rage au Nouveau-Brunswick. Pourrait-il nous dire quelle assistance les forces armées pourraient offrir pour combattre ce sinistre et si elles offrent déjà une aide . . .

M. Fraser: Envoyez donc la marine.

M. Harquail: Cette affaire est sérieuse et le député de Vancouver-Sud devrait savoir que les problèmes concernant la forêt et les produits forestiers touchent de près notre économie.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Madame le Président, puisque j'ai la parole et en espérant que je ne serai pas interrompu de nouveau, je voudrais demander au ministre de la Défense nationale quelle aide, tant en hommes qu'en matériel, les forces armées pourraient offrir pour combattre cet incendie et protéger cette importante ressource naturelle qu'est la forêt.

• (1440)

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, les forces armées sont au service de la nation. Nous avons été informés dimanche soir de cet incendie et dès que les autorités civiles nous l'ont demandé, nous avons fourni tous les effectifs que nous pouvions. Pour l'instant, 312 militaires se trouvent sur les lieux du sinistre et, en outre, 56 véhicules et 4 hélicoptères viennent en aide aux habitants de la région de Beaverbrook Lake et de Miramichi. Nous nous réjouissons de pouvoir offrir notre concours.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA TAXE D'ACCISE FÉDÉRALE—DEMANDE D'AIDE POUR LES CONSOMMATEURS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement de l'Alberta a donné 5 milliards de dollars aux sociétés pétrolières et le gouvernement du ministre leur a accordé 2 milliards de dollars hier soir. Le ministre est-il prêt à faire quelque chose pour aider les consommateurs? Tout ce que nous lui demandons, c'est de donner une aide équivalente aux consommateurs. Pour être plus précis, le ministre est-il disposé tout d'abord à réexaminer la taxe d'accise fédérale? Il ne peut pas blâmer le Québec ou une autre province pour la taxe d'accise fédérale. Deuxièmement, est-il prêt à essayer d'obtenir qu'on reporte l'entrée en vigueur des augmentations du prix du pétrole qui représenteront environ 7c. le gallon en juillet? Ce sont deux mesures concrètes qui aideraient les consommateurs. Pourquoi le ministre ne fait-il pas quelque chose pour les aider étant donné que le Programme énergétique national ne les favorise plus?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, de toute évidence, mon honorable ami n'a pas lu le Programme énergétique national, l'entente de septembre dernier et le document que nous avons rendu public hier. Ce document indique que grâce aux prix fixés dans le cadre du Programme énergétique national, ou plutôt de l'entente avec l'Alberta, et qui sont maintenant en vigueur, chaque consommateur canadien, c'est-à-dire chaque homme, femme et enfant de notre pays, économisera en moyenne $2,500 entre 1981 et 1986 parce qu'il ne sera pas obligé de payer le cours mondial. Voilà ce que le gouvernement a obtenu. Voilà ce que nous offrons aux consommateurs canadiens.

J'ai bien peur que mon honorable ami porte des œillères en permanence s'il ne peut pas s'en rendre compte. Je tiens à lui signaler que le Canada continuera à avoir des prix moins élevés que tout autre pays industrialisé du monde. Voilà quelle est la situation et je le regrette si mon honorable ami ne peut pas le comprendre.

M. Waddell: Je voudrais poser une question supplémentaire à l'arrogant ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je l'invite à se rendre dans ma circonscription où le consommateur moyen paie plus que l'année dernière pour son mazout, soit de $700 à $1100, et où il a payé de $600 à $900 cette année pour conduire son automobile. Le prix de l'énergie a augmenté de 30 p. 100 pour les consommateurs, y compris ceux qui ont un revenu fixe. Le ministre devrait descendre de sa tour d'ivoire et demander à la population ce qu'elle pense du programme.

LA PROVENANCE DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Tous les jours, nous lui demandons en Chambre s'il va trouver un peu d'argent pour les soins des santé ou l'éducation—un peu d'argent destiné aux provinces—et s'il va trouver de l'argent pour l'emploi. Comment le gouvernement du premier ministre, va-t-il pouvoir trouver 2 milliards pour dépanner l'industrie pétrolière—surtout les grosses sociétés pétrolières—quand il n'arrive pas à trouver de l'argent pour aider les chômeurs et ceux qui ont besoin d'être soignés?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je voudrais rappeler à l'honorable député qu'en vertu du Programme énergétique national et des ententes que nous avons conclues avec l'Alberta, les Canadiens vont bénéficier d'un avantage qui correspond à une économie de $2,500 pour chaque citoyen entre 1981 et 1986. Il me cite le cas de son citoyen de Vancouver et de son compte de chauffage pour sa maison. Je lui réponds que si ce citoyen vivait au sud de la frontière aux États-Unis il lui en coûterait 25 p. 100 de plus aujourd'hui pour chauffer sa maison, et je ne dis pas combien s'il vivait dans d'autres pays que les États-Unis. Voilà la situation. Nous ne prétendons pas que le prix de l'énergie est bon marché au Canada. Nous ne prétendons pas que les prix ne montent pas, mais il faut vivre dans la réalité du monde dans lequel on est aujourd'hui et, dans cette réalité, les Canadiens à l'heure actuelle bénéficient des prix les plus bas de n'importe quel pays industrialisé au monde, et il va continuer à en être ainsi durant les quatre prochaines années grâce aux mesures prises par ce gouvernement. Ce sont là les faits que j'invite mon honorable collègue à reconnaître. En ce qui concerne l'aide donnée à . . .

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député de York-Sunbury a la parole.

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LE RAPPORT DU COMITÉ SUR LA VIOLENCE EN MILIEU FAMILIAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. A-t-il eu la possibilité d'examiner les recommandations du rapport consacré aux femmes battues qui a récemment été déposé en Chambre? Dans l'affirmative, quelle suite son gouvernement entend-il donner à ces importantes recommandations?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le gouvernement n'a pas manqué de se saisir de ce rapport, qui expose une situation lamentable dont notre société n'a pas lieu d'être fière. J'ai pu contrôler les mesures prises par divers ministères. A ce qu'il semble, les ministres ont pris ou sont sur le point de prendre des mesures dans presque tous les domaines visés par ces recommandations.

Le député a eu la courtoisie de me notifier d'avance sa question. J'ai la liste succincte des domaines dans lesquels les ministres interviennent. Le solliciteur général examine les modalités de création de programmes de formation portant en particulier sur la sensibilisation des forces de l'ordre aux problèmes spéciaux . . .

M. Clark: Déposez la liste. Règlement! Il faudrait qu'il la dépose.

M. Trudeau: Madame le Président, je me demande bien ce qui peut énerver le chef de l'opposition en ce moment.

M. Clark: Déposez la réponse. Il y a une longue liste, qu'il la dépose.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Trudeau: Madame le Président, si le chef de l'opposition veut que ses députés présentent des questions écrites, nous donnerons des réponses écrites. Mais si on leur accorde la possibilité de présenter des questions orales, nous répondrons verbalement. Voilà ce qui est prévu au règlement.

M. Clark: Vous lisez la liste.

M. Trudeau: J'estime que très souvent les débats qui ont lieu en Chambre, et la période des questions elle-même, seraient beaucoup plus sérieux si nous procédions par des questions et réponses écrites, avec préavis des questions. Je veux bien envisager la chose.

M. Clark: Vous en abuserez comme vous abusez de celle-ci.

Mme le Président: A l'ordre. Je pense que la question portait sur autre chose.

M. Howie: Madame le Président, je tiens à remercier le premier ministre de cette encourageante réponse.

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, je voudrais poser au premier ministre une question supplémentaire susceptible de lui arracher, en beaucoup moins de mots, l'information qu'il tentait de nous donner. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire de l'application des recommandations du rapport une priorité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président. Comme je l'ai dit, le ministre a déjà pris des mesures en vue d'en appliquer les recommandations. Par exemple, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a favorisé l'emploi de fonds du CAP pour créer des refuges pour les femmes brutalisées et elle a presque déjà réussi à mettre sur pied un centre sur la violence en milieu familial qui aurait pour mandat de recueillir des renseignements, de faire des recherches, d'orienter les victimes vers les sources d'aides et ainsi de suite.

En ce qui concerne la consultation fédérale-provinciale recommandée dans le rapport, elle n'a pas encore débuté mais le ministre de la Justice rencontre une fois l'an ses homologues provinciaux et il a l'intention de discuter de la question avec eux et d'examiner le rapport en compagnie des procureurs-généraux des provinces. De nombreuses autres mesures sont à l'étude et nous en discuterons volontiers avec le député un autre jour.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AVENIR DE DORVAL ET DE MIRABEL

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il est intéressant de noter l'antagonisme et le désaccord qui se décèle chez les ministériels sur une question comme celle de l'avenir des aéroports de Dorval et de Mirabel. Le Président du Conseil du Trésor a un intérêt direct à ce que Mirabel soit rentable et exerce également une juridiction sur un bon nombre des fonctionnaires qui y travaillent. Il est en outre lui-même député d'une circonscription de Montréal, va-t-il chercher à résoudre le problème et à rendre un peu plus rationnelle l'exploitation de ces deux aéroports? Quelle est sa solution?

• (1450)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Puisqu'il s'agit de l'une de mes responsabilités, madame le Président, je tiens à assurer à la Chambre que j'ai entendu les instances du président du Conseil du Trésor tout comme celles de bien d'autres députés, sinon de tous les députés de la région de Montréal.

LA SOLUTION POSSIBLE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'irai jusqu'au sommet. Je vais m'adresser au premier ministre. Je sais qu'il a une solution logique, car il en a une à la plupart des problèmes qui accablent le pays.

Une voix: Ne dites pas que vous allez au bas de l'échelle.

Des voix: Oh, oh!

M. MacKay: Le premier ministre sait que cet aéroport est un vrai désastre sur les plans financiers, agricole et commercial et qu'il faut absolument trouver une solution rapide et rationnelle à ce problème. Il sait également que plusieurs hommes politiques municipaux inquiets et mécontents de la région se sont à nouveau réunis lundi. Je voudrais que le premier ministre dise s'il peut enfin mettre fin de façon méthodique et rationnelle, à cette controverse qui n'en finit pas et qui n'est intéressante pour personne, ni pour le secteur concerné, ni pour la région ni pour son caucus.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, je dois dire que le député a de la chance que le caucus québécois de son parti ne semble pas être divisé à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): L'union fait la force!

M. Broadbent: Comme votre caucus de l'Ouest.

M. Trudeau: De ce côté-ci de la Chambre, des députés très dynamiques représentant diverses régions du pays expriment des opinions différentes, et c'est au caucus qu'il incombe, sous la direction de l'excellent ministre, de trouver une solution rationnelle à ce problème, comme l'espère le député.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BILINGUISME

L'APPLICATION DU BILINGUISME À L'AÉROPORT DE TORONTO

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports si je puis attirer son attention. Les concessionnaires privés à l'aéroport de Toronto, mais non pas à Mirabel, ont été forcés d'appliquer une politique de personnel bilingue.

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: Cette directive entraînera forcément le congédiement des employés actuels qui sont unilingues. C'est une atteinte au système du mérite qui fera des Canadiens unilingues dans une province en grande majorité anglophone des citoyens de deuxième ordre. En outre, les exploitants de ces boutiques verront leurs frais augmenter. Dans les endroits . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député estime-t-il vraiment que son intervention constitue une question? Nous sommes à la période des questions.

M. Stewart: Madame le Président, cette question revêt une importance capitale pour les Torontois d'origine italienne. Je demande ceci au ministre: quelles sanctions prendra-t-on contre les exploitants qui ne respecteront pas ces directives? Cette politique linguistique sera-t-elle appliquée aux autres aéroports comme ceux de Vancouver, de Calgary et de Winnipeg, qui relèvent du gouvernement fédéral ainsi qu'aux autres exploitants d'entreprises privées au sein des institutions fédérales canadiennes?

Questions orales

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il y a au Canada une loi des langues officielles.

[*Traduction*]

Il y a au Canada une loi des langues officielles . . .

[*Français*]

. . . et dans mon ministère comme dans les autres, nous essayons de mettre en application cette loi des langues officielles en ce qui a trait à l'aviation. En ce qui a trait aux concessionnaires des aéroports en particulier. Le cas soulevé en est un de concessionnaire. Nous essayons de le faire de la façon la plus réaliste, la plus responsable possible, et voilà pourquoi, en ce qui a trait aux concessions dans les aéroports, nous avons divisé ces derniers en trois catégories: *a*), *b*) et *c*), selon les besoins différents d'emploi de l'autre langue principale. Nous faisons cela par la voie diplomatique, la voie responsable, par des accords que nous signons avec les concessionnaires. C'est dans ces accords-là que sont établies et assumées les obligations des concessionnaires.

Alors, lorsqu'on vient à l'application de ces mesures, il s'agit tout simplement de l'application d'un contrat. Il existe des difficultés, nous essayons d'y faire face, mais dans la plupart des cas nous obtenons des succès remarquables simplement en utilisant la méthode de la conviction plutôt que celle du bras de fer.

[*Traduction*]

M. Stewart: Madame le Président, le parti libéral s'est toujours fait le champion des droits de l'homme, mais manifestement pas en matière de droits linguistiques. Je demande en outre au ministre si, à son avis, cela va se produire aussi au CN.

L'INCIDENCE SUR LES UNILINGUES ANGLOPHONES

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'ai une autre question à poser au ministre. Cette politique ne sème-t-elle pas la mésentente compte tenu du fait que la loi 101 du Québec n'accorde aucun droit linguistique aux Canadiens? Cela veut dire que, d'ici 1984 ou 1985, les jeunes de neuf provinces sur dix ne pourront pas obtenir d'emplois—dans ces édifices, par exemple—parce qu'ils ne seront pas bilingues.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je pense que vous trouverez de nombreux exemples. Il n'y a pas tellement longtemps, j'ai siégé à une commission qui m'a donné cette occasion. Le député constatera que dans beaucoup de régions—dans toutes les régions du Canada . . .

M. Clark: Qu'est-il advenu de ses recommandations?

M. Pepin: . . . il y a un grand nombre de personnes qui sont fondamentalement engagées à promouvoir le bilinguisme au Canada.

Une voix: Jack Horner, entre autres.

M. Pepin: D'après nous, les dispositions que prend le ministère des Transports sont bonnes, compte tenu du fait que les Canadiens visent le même objectif que nous.

Des voix: Bravo!

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE VALORISATION DU PÉTROLE LOURD

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre sait sans doute qu'un consortium de la Saskatchewan comprenant la Saskoil et Petro-Canada envisage de construire une usine de valorisation du pétrole lourd près de Moose Jaw. Compte tenu des changements fiscaux annoncés hier soir, par exemple en ce qui concerne l'épuisement gagné et autres aspects, le ministre pourrait-il nous dire si l'une ou l'autre de ces modifications peuvent s'appliquer à l'implantation d'une usine de valorisation du pétrole lourd en Saskatchewan?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, dans le Programme énergétique national publié en 1980, nous avions déjà prévu des moyens financiers pour favoriser l'implantation d'établissements de ce genre à Montréal et en Saskatchewan. Ces moyens financiers sont toujours à la disposition des intéressés. En outre, grâce aux modifications annoncées hier soir, les sociétés pourront s'autofinancer davantage. Elles seront donc mieux en mesure de réaliser des projets de ce genre.

Enfin, sauf erreur, le nouveau gouvernement de la Saskatchewan, à qui j'offre tous mes vœux, envisage de modifier sensiblement le taux des redevances exigées par la province. Je rappelle à mon collègue que les taux des redevances en Saskatchewan sont les plus élevés au Canada. En fait, ils sont les plus élevés au monde.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: En somme, si nous voulons que les gisements pétroliers et gaziers de la Saskatchewan soient mis en exploitation, il faut de toute urgence modifier les taux de redevances.

LA PARTICIPATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, autrement dit, aucune des modifications d'ordre fiscal ne va faciliter la construction de l'usine de valorisation du pétrole lourd en Saskatchewan. Cela revient à construire une route qui mène au fleuve, mais pas de pont pour le traverser. Dans ces conditions, je voudrais demander au ministre s'il a eu l'occasion de parler au nouveau ministre de l'Énergie de la Saskatchewan. Celui-ci lui a-t-il confirmé que Saskoil doit financer 25 p. 100 de l'usine de valorisation du pétrole lourd? Pendant qu'il y sera, le ministre peut-il s'engager à accroître la participation de Petro-Canada de 15 à 25 p. 100 au moins afin que Saskoil et Petro-Canada détiennent une majorité des actions de cette entreprise de la Saskatchewan?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je tiens à rappeler de nouveau à mon honorable ami que le Programme énergétique national prévoit une aide importante sous forme de subvention directe, à la construction d'une usine de valorisation. Cette mesure fait partie intégrante du Programme énergétique. Deuxièmement, l'augmentation de la capacité de financement dont profitera l'industrie pétrolière grâce aux modifications annoncées hier soir permettront au secteur privé et à Petro-Canada de commencer, s'ils le désirent, la construction de cette usine. Je n'ai pas abordé avec mon homologue de la Saskatchewan le problème dont a parlé mon honorable ami. Je

n'envisage pas de faire des démarches en vue de modifier le taux de participation réelle de Petro-Canada. Je préfère laisser les sociétés en cause, c'est-à-dire Saskatchewan Power et Petro-Canada, décider des arrangements qui leur conviennent le mieux.

L'AIDE AU SECTEUR DE L'ENTRETIEN DANS L'OUEST

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il est certainement au courant de la situation des entreprises d'entretien du secteur du pétrole et du gaz naturel dans l'ouest du Canada, surtout dans la région de Brooks, en Alberta, où cette industrie, composée en quasi-totalité de petites entreprises canadiennes indépendantes, est presque anéantie. Le ministre peut-il nous dire quelle aide il a mis à la disposition de ce secteur à la suite de sa déclaration d'hier soir, sans parler des mesures annoncées récemment par l'Alberta? Le ministre peut-il également nous dire s'il prévoit une augmentation importante dans l'immédiat des exportations de gaz naturel vers les États-Unis?

• (1500)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, les mesures annoncées hier soir prévoient une aide de 2 milliards. J'ai dit que l'industrie obtiendrait plus de la moitié de cette somme au cours des 18 prochains mois et que les petites entreprises canadiennes recevraient une bonne partie de cet argent, car ce sont elles qui réinvestissent le plus activement. Nous avons de bonnes raisons de croire que ces entreprises manifesteront au cours des mois à venir le même dynamisme que par le passé. Cela devrait avoir des effets favorables sur le secteur tertiaire en Alberta. En fait, les représentants de cette industrie avec lesquels nous nous sommes entretenus ce matin se sont déclarés très en faveur des mesures que nous avons prises hier.

En ce qui concerne les exportations de gaz naturel, je ne peux pas promettre au député qu'elles vont nettement augmenter d'ici peu. Il n'ignore pas que l'Office national de l'énergie a approuvé de nouvelles méthodes pour l'établissement des excédents et qu'il examinera les demandes d'exportations supplémentaires. Nous devrons attendre jusqu'au deuxième semestre de l'année pour savoir si l'Office approuvera ou non un accroissement des exportations.

Rapports de comités

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, à la suite du débat qui a eu lieu hier soir sur le rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, les représentants des partis se sont entretenus et nous en sommes arrivés à un compromis. Si la motion suivante est adoptée à l'unanimité et il en sera ainsi, semble-t-il, alors un membre du comité déposera le cinquième et non le sixième rapport du comité. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit autorisé à déposer son projet de Cinquième rapport après ce jour, à condition que ledit rapport se limite à des observations sur le Budget principal des dépenses, 1982-1983 et ne traite pas directement dudit Budget dont, en vertu de l'article 58 du Règlement, il est censé avoir été fait rapport sans proposition d'amendement le 31 mai 1982.

Si cette motion obtient le consentement unanime, madame le Président, le député d'Abitibi (M. Gingras) déposera le cinquième rapport seulement.

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement?

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je n'ai aucune raison de croire que les membres de mon parti refuseront le consentement unanime requis, mais je veux dire combien je suis déçu de constater qu'on ne fera pas rapport à la Chambre des délibérations du comité sous leur forme exacte.

(La motion de M. Pinard est adoptée.)

[*Français*]

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN—PRÉSENTATION DU 5e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. René Gingras (Abitibi): Madame le Président, en tant que vice-président du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, j'ai l'honneur de présenter le 5e rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, dans les deux langues officielles.

LÉGISLATION ÉNERGÉTIQUE—PRÉSENTATION DU 7e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. D. M. Collenette (York-Est): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 7e rapport du Comité permanent de la législation énergétique dans les deux langues officielles.

Pétitions

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1982-1983

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (A) des sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983, et, conformément aux dispositions de la loi constitutionnelle de 1867, recommande ledit budget à la Chambre des communes.

* * *

PÉTITIONS

M. PATTERSON—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom d'électeurs de ma circonscription de Fraser Valley-Est. L'objet de la pétition, qui porte la signature de plus de 150 membres et amis, est de faire connaître l'opposition du Chilliwack Fish and Game Club à la proposition de loi C-451, qui concerne certaines armes à feu d'utilisation courante et le contrôle de ces armes au Canada.

A cette cause, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de s'opposer à cette mesure législative et de s'occuper sur-le-champ des dispositions actuelles relatives aux armes à feu, qui sont compliquées, dispendieuses et n'ont d'autre effet que de harceler des Canadiens respectueux des lois.

M. IRWIN—LA VENTE D'ÉLECTRICITÉ PAR L'HYDRO-ONTARIO

M. Ron Irwin (Sault-Sainte-Marie): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 3,000 citoyens d'Ottawa à la demande de M. Richard Delaney, et réclamant au cabinet de ne pas approuver le projet de la société Hydro-Ontario de vendre de l'électricité à la General Public Utilities of New Jersey, à moins que ne soient prévus des dispositifs appropriés de contrôle des émanations. Si le Canada veut jouir d'un certain crédit dans le domaine écologique, madame le Président, cette pétition doit être examinée aussi sérieusement que la pétition multipartite signée par 139 députés et sénateurs et visant fondamentalement le même objectif.

Outre la pétition, le Conseil scolaire d'Ottawa a approuvé une résolution demandant que les élèves des cours de sciences prennent connaissance de la pétition, discutent de la question et passent au vote. Les résultats du vote sont joints à la pétition. Les élèves de dix-sept écoles d'Ottawa se sont prononcés. Cent soixante-treize sont en faveur de la proposition de l'Hydro-Ontario, alors que 4,568 sont pour l'imposition de mesures écologiques en tant que préalable à l'approbation de la proposition.

[*Français*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1982-1983

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en conformité des dispositions de l'article 59 du Règlement, je propose:

Que le budget supplémentaire (A) 1982-1983, déposé plus tôt aujourd'hui, soit déféré au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2960 et 4177.

[*Texte*]

L'OFFICE NATIONAL DU FILM—LES PERTES DE BIENS NON ASSURÉS

Question no 2960—**M. Clarke:**

Au sujet des pertes de biens non assurés de plus de $1,000, déclarées par le secrétariat d'État pour l'Office national du film à la note 17 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, dans quelles circonstances a-t-on perdu l'appareil de projection de film et, *a*) qui était le coupable *b*) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *c*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d*) a-t-on remplacé l'articles, *e*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que cette perte ne se reproduirait plus et, le cas échéant, lesquelles?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): L'Office national du film me transmet les renseignements suivants:

1. Le projecteur a été prêté au Collège Manitou, propriété d'un groupement corporatif indien privé et logé dans des locaux administrés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, à la suite de l'engagement pris par l'Office national du film de favoriser l'épanouissement communautaire dans le cadre du programme Société nouvelle du gouvernement. Le collège ayant fermé ses portes depuis, les locaux sont maintenant gérés par le ministère du solliciteur général qui en a fait un établissement pénitentiaire. L'affaire de la disparition du projecteur a été portée à l'attention du ministère de la Justice qui avait charge de régler les problèmes soulevés par la fermeture du collège pour le compte des deux ministères précités. Dans son rapport, le ministère de la Justice mentionne que le projecteur n'était pas au nombre des biens trouvés sur les lieux à la fermeture du collège et qu'on n'avait pu le retracer. Il nous conseillait alors de tenir ce projecteur pour perdu soulignant qu'on ne pouvait récupérer ni l'appareil ni la valeur marchande de l'appareil.

a) Voir ci-dessus. *b*) Sans objet. *c*) Sans objet. *d*) Non. *e*) Oui, par un suivi plus fréquent du matériel prêté.

LE CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL SUR LE PÉTROLE

Question nº 4177—**M. Andre:**

1. Combien de fois le Conseil consultatif national sur le pétrole s'est-il réuni en *a*) 1981, *b*) 1980?

2. Combien de fois le Conseil consultatif sur le commerce du ministère de l'Industrie et du Commerce s'est-il réuni en *a*) 1981, *b*) 1980?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Énergie, Mines et Ressources et de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit:

1. *a*) et *b*) Le Conseil consultatif national sur le pétrole n'existe plus depuis 1978.

2. Nombre de réunions en *a*) 1981, aucune. *b*) 1980, aucune. Cependant, pendant cette période, des réunions eurent lieu avec de nombreux groupes d'affaires, notamment l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce du Canada, l'Association des industries aérospatiales du Canada et le Business Council on National Issues.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 3557, inscrite au nom du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre de tenir la question nº 3557 pour transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES ÉVASIONS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Question nº 3557—**M. Friesen:**

1. De 1975 à ce jour, combien y a-t-il eu, chaque année, d'évasions et de tentatives d'évasion dans la région *a*) de la Colombie-Britannique (i) au Centre psychiatrique régional d'Abbotsford (ii) à l'établissement Kent d'Agassiz (iii) à l'établissement Matsqui d'Abbotsford (iv) à l'établissement Mountain d'Agassiz (v) à l'établissement William Head de Victoria (vi) à l'établissement Mission de Mission (vii) au camp de roulottes de Matsqui (viii) à l'établissement Ferndale de Mission (ix) à Elbow Lake de Harrison Mills (x) au Centre Pandora de Victoria (xi) au Centre Robson de Vancouver, *b*) de l'Alberta (i) à l'établissement Edmonton d'Edmonton (ii) à l'établissement Drumheller de Drumheller (iii) à l'établissement Bowden d'Innisfail (iv) au camp de roulottes de Drumheller (v) au Centre Grierson d'Edmonton (vi) à Portal House de Calgary (vii) au Centre Altadore de Calgary, *c*) de la Saskatchewan (i) au Centre psychiatrique régional de Saskatoon (ii) au pénitencier de la Saskatchewan de Prince Albert (iii) à l'établissement Saskatchewan de Prince Albert (iv) au Centre Oskana de Regina, *d*) du Manitoba (i) à l'établissement Stony Mountain de Stony Mountain (ii) à l'établissement Rockwood de Stony Mountain (iii) au Centre Osborne de Winnipeg, *e*) de l'Ontario (i) au Centre régional d'accueil de Kingston (ii) au Centre psychiatrique régional de Kingston (iii) à la Prison des femmes de Kingston (iv) à l'établissement Millhaven de Bath (v) à l'établissement Collins Bay de Kingston (vi) à l'établissement Joyceville de Joyceville (vii) à l'établissement

Warkworth de Campbellford (viii) à l'établissement Frontenac de Kingston (ix) à l'établissement Pittsburgh de Joyceville (x) à l'établissement Bath de Bath (xi) au camp Beaver Creek de Gravenhurst (xii) au Centre Montgomery de Toronto (xiii) au Centre de la rue Keele de Toronto (xiv) au Centre Portsmouth de Kingston, *f*) du Québec (i) au Centre régional d'accueil de Sainte-Anne-des-Plaines (ii) au Centre de développement correctionnel de Laval (iii) à l'établissement Laval de Laval (iv) à l'établissement Archambault de Sainte-Anne-des-Plaines (v) à l'établissement Leclerc de Laval (vi) au Centre fédéral de formation de Laval (vii) à l'établissement Cowansville de Cowansville (viii) à l'établissement La Macaza de L'Annonciation (ix) à l'établissement Montée-Saint-François de Laval (x) à l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines de Sainte-Anne-des-Plaines (xi) au Centre Ogilvie de Montréal (xii) au Centre Martineau de Montréal (xiii) au Centre Sherbrooke de Montréal (xiv) au Centre Benoit XV de Québec (xv) au Centre Pie IX de Montréal, *g*) du Nouveau-Brunswick (i) au pénitencier Dorchester de Dorchester (ii) à l'établissement Westmorland de Dorchester (iii) au Centre Parrtown de Saint-Jean, *h*) de la Nouvelle-Écosse (i) à l'établissement Springhill de Springhill (ii) à l'établissement Shulie Lake de Parrsboro (iii) au Centre Carlton de Halifax?

2. Entre les années 1976 et 1980, combien de détenus des établissements fédéraux étaient illégalement en liberté?

3. Durant la même période de temps et pour chaque établissement énuméré à la partie 1, *a*) combien y a-t-il eu (i) de tentatives de suicide (ii) de suicides (iii) d'auto-mutilations, *b*) combien de détenus ont été (i) assassinés (ii) tués dans des accidents, *c*) combien de détenus ont été (i) tués (ii) blessés par des employés des Services correctionnels dans l'exercice de leurs fonctions, *d*) combien de membres du personnel ont été (i) tués (ii) blessés par des détenus?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Si je prends la parole, madame le Président, c'est pour signaler au secrétaire parlementaire la question nº 4120. Cette question, qui est en trois parties, ne devrait pas susciter de difficultés. En premier lieu, on y demande quels sont les noms du chef de cabinet et des membres du personnel exempt de chaque ministre qui touchent un revenu de sources autres que des fonds prévus aux budgets ministériels; ensuite, quels sont les noms de ceux qui reçoivent un revenu, des faveurs, prêts ou tous avantages de valeur autres que ceux permis par les lignes directrices régissant les conflits d'intérêts qui s'appliquent aux ministres et aux anciens ministres. Enfin, si le premier ministre a fourni à chaque ministre, à chaque chef de cabinet et à tous les membres du personnel exempt de chaque ministre un exemplaire du code d'éthique mis au point par feu le premier ministre Pearson ainsi qu'un exemplaire des lignes directrices régissant les conflits d'intérêts qui s'appliquent aux ministres et aux anciens ministres.

● (1510)

Le secrétaire parlementaire comprendra que si je pose cette question, c'est pour m'assurer que le personnel exempt des ministres touche des montants puisés dans les fonds prévus et pour voir s'il a droit, de la part de sociétés de la Couronne ou d'organismes de l'État, à des faveurs ou à des avantages spéciaux, par exemple des prêts sans intérêt ou des revenus, ce qui constituerait indirectement un subterfuge et risquerait autrement de passer inaperçu. Je sais qu'en répondant, le gouvernement pourrait se mettre dans l'embarras. Si je le sais, c'est en raison de renseignements dont nous disposons. Je prie donc le secrétaire parlementaire de bien vouloir faire son travail et de répondre le plus tôt possible à ces questions directes.

Les subsides

M. Smith: Madame le Président, je ne sais pas très bien à quelle étape sont rendus ceux qui préparent les réponses à ces questions, mais je vais volontiers m'en informer au nom du député.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES RELATIONS EXTÉRIEURES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest) propose:

Que la Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas représenté convenablement ou adéquatement le Canada dans nos relations extériures ou en conformité des vues et principes du peuple canadien, plus précisément en ne s'opposant pas avec conviction et énergie à la violation des droits de la personne et à l'imposition de la loi martiale en Pologne, qu'il n'ait pas appuyé le Royaume-Uni et la règle du droit dans les affaires internationales en s'opposant avec énergie et conviction à l'agression armée à laquelle s'est livrée l'Argentine en envahissant les Îles Falkland, et que la Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas renforcé le ministère des Affaires extérieures comme le recommandait la commission McDougall et n'ait pas éliminé tout patronage dans le fonctionnement de ce ministère.

—Madame le Président, c'est plus avec tristesse que colère que je prends aujourd'hui la parole pour expliquer cette motion. C'est un bien triste jour pour les Canadiens étant donné l'état lamentable dans lequel se trouvent nos relations avec l'étranger. La motion fait état de quatre domaines dans nos relations extérieures ou notre politique étrangère, qui nous attristent beaucoup et qui en fait devraient aussi nous mettre très certainement en colère.

Le Canada n'est pas un pays qui, par sa puissance militaire ou économique, veut en subjuguer d'autres. Notre pays est une puissance moyenne qui souhaite la stabilité de l'ordre mondial. Nous voulons un ordre mondial dans lequel nous pouvons réaliser des échanges commerciaux, accroître nos richesses et prospérer. Si nous aidons les autres pays, c'est à la fois pour des motifs d'ordre humanitaire et pour notre propre intérêt. Toutefois, il est très clair aujourd'hui que notre pays n'est plus considéré comme étant un courtier honnête sur lequel on peut se reposer en toute confiance, ni comme étant un pays sincère, ni comme étant un intermédiaire digne de confiance. Notre pays n'est même plus en mesure de défendre ses propres intérêts contre les petites ou moyennes puissances. Nous sommes impuisssants en matière de défense. Nous ne saurions même pas nous défendre contre les attaques de petites ou moyennes puissances, si cela devenait nécessaire.

Le Livre blanc sur la défense, publié en 1971, et le dernier à paraître sur le sujet, faisait état de quatre grands domaines d'activité auxquels le Canada devrait s'intéresser en matière de défense. Le premier était la surveillance de notre propre territoire et de nos côtes pour protéger notre souveraineté. Nous ne sommes plus en mesure de faire ne serait-ce que cela. Il n'est pas question pour le Canada de s'emparer, par exemple, des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, si nous y tenions. Il s'agirait plutôt de se défendre contre Saint-Pierre-et-Miquelon qui pourraient enlever Terre-Neuve au Canada. Telle est la situation dans laquelle nous a placés notre défense militaire, et l'état de notre marine n'est pas attribuable à ceux qui oeuvrent dans ce secteur de nos forces armées mais à un gouvernement qui se soucie peu de cet aspect des affaires nationales.

La deuxième priorité résidait dans la défense de l'Amérique du Nord en collaboration avec les forces armées américaines. Tous les députés le savent, nous dépendons entièrement des États-Unis pour notre défense, et, pourtant, nous avons un gouvernement qui, après nous avoir mis dans cette situation, est toujours enclin à blâmer et critiquer notre défenseur et à faire des commentaires sarcastiques, s'estimant moralement supérieur aux États-Unis d'Amérique. Notre défense repose sur la puissance nucléaire, les dépenses militaires et les activités de défense des États-Unis, mais notre gouvernement semble croire que le fait d'être sans défense et de dépendre des États-Unis nous met dans une position moralement supérieure, et s'en autorise pour agir de façon cavalière avec eux et les critiquer.

Je suis tombé hier soir sur une citation de Fisher Ames qui disait en 1800—et cela est certainement vrai—que les pays qui veulent des protecteurs auront des maîtres. Notre pays a voulu un protecteur, et il a un protecteur—ou plusieurs—mais il a également des maîtres, et nous ferions bien de le reconnaître.

Pour en revenir aux objectifs de défense, notre troisième objectif consistait à remplir nos engagements envers l'OTAN. Tous les députés le savent, nous ne remplissons absolument pas nos engagements envers l'OTAN. Nous manquons gravement à nos obligations à cet égard.

Notre quatrième objectif devait consister à travailler au maintien de la paix internationale. Nous nous y employons dans une certaine mesure.

Notre politique étrangère ces dernières années a été pour une large part l'œuvre du premier ministre (M. Trudeau) qui prétend avoir une certaine compétence et un certain intérêt dans ce domaine. Il se présente lui-même comme un leader mondial dans ce domaine. Il n'a cependant pas réussi à montrer le moindre leadership dans le domaine de la politique étrangère. Sous sa direction, le gouvernement a adopté une conception très étroite de nos intérêts dans les affaires étrangères.

Chose plus importante encore à notre avis, le gouvernement n'a pas donné satisfaction aux Canadiens qui voudraient que notre politique étrangère soit morale en théorie et en pratique. Les Canadiens veulent une politique étrangère et un gouvernement qui prennent dans ce domaine des positions qui projettent à l'étranger les valeurs que nous honorons chez nous, qui définissent le Canada sur la scène nationale et qui devraient le définir à la face du monde. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de prendre position pour la liberté d'expression au pays tout en fermant les yeux sur la répression à l'étranger. Nous ne pensons pas qu'il faille se réjouir outre mesure d'avoir une Charte des droits et libertés quand notre gouvernement ne sourcille même pas face à la suppression des mêmes droits et libertés qui avaient été établis péniblement en Pologne l'an dernier grâce à Solidarité.

Parce que le premier ministre ne s'est pas montré à la hauteur à cet égard, le gouvernement a failli à sa mission qui est de diriger ou d'éduquer les Canadiens en matière de politique étrangère. La politique étrangère se résume à n'importe quel événement auquel le premier ministre s'intéresse à un moment donné. Par exemple, il est allé se plaindre aux États-Unis et aux six autres puissances qui faisaient partie du sommet économique il y a quelques années de ce que le Canada n'était pas inclus. Parce que le Canada a demandé à en faire partie et que le gouvernement américain a eu pitié de nous et de notre premier ministre, il a été admis. Le Canada est invité au sommet qui débute cette semaine parce que les États-Unis d'Amérique ont cédé aux instances du premier ministre qui voulait être invité et qui s'y rendra, non pas pour apporter une contribution intéressante au nom du Canada mais pour se lamenter au sujet des taux d'intérêt américains et pour tenter de faire croire que ce sont la politique et l'économie américaines qui sont responsables du marasme économique dans lequel se trouve le Canada à l'heure actuelle. Il s'y rendra dans l'espoir de faire des États-Unis un bouc émissaire, alors que c'est grâce à eux que le Canada participe à cette réunion au sommet. Voilà ce qu'est la politique étrangère sous le régime Trudeau.

Le premier ministre ne semble pas penser grand bien, non plus, de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). Il n'a pas l'air de voir en lui un homme qui puisse se faire le porte-parole du Canada en matière de politique étrangère et d'affaires extérieures en général. Les quelques rares fois où le ministre a osé se prononcer, le premier ministre l'a contredit, tant et si bien que notre politique étrangère nage dans l'incohérence la plus totale.

Ainsi en a-t-il été de la réaction canadienne à l'imposition de la loi martiale en Pologne, en décembre. Le premier ministre a adopté une attitude décontractée et a même donné des signes d'approbation—de fait, il a carrément approuvé la loi martiale—alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait l'air de s'inspirer de la ligne dure qu'annonçait M. Haig, aux États-Unis. Encore une fois, à l'occasion du prétendu réaménagement du ministère des Affaires extérieures, le 12 janvier dernier, le secrétaire d'État s'est vu encombré de deux autres ministres qui lui font cortège comme des albatros. D'abord, le ministre d'État (Commerce international) (M. Lumley). D'après certains, il existe de bonnes raisons pour rattacher ces ministres au ministère des Affaires extérieures. Mais on en a ajouté un troisième, désigné ministre d'État (Relations extérieures) (M. De Bané), auparavant ministre de l'Expansion économique régionale. Tout cela ne fait que semer la confusion au ministère des Affaires extérieures et montre le peu de confiance du premier ministre envers le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourquoi nommer un ministre d'État (Relations extérieures)? Il doit avoir de la parenté à l'étranger! Il n'y a pas d'autre raison.

• (1520)

Comme si le premier ministre n'avait pas assez insulté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qu'il devrait appuyer en tout temps, il a décrit les fonctions du ministre d'État (Relations extérieures) en disant que le but de cette nomination était de développer une stratégie dans nos relations avec les pays étrangers et de donner plus d'importance au rôle du Canada dans l'Afrique francophone, en particulier, et ainsi de suite. Pourtant, il est certain que le rôle joué par le Canada au sein de la communauté francophone et les relations que nous entretenons avec les pays étrangers doivent être déterminés et définis par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et non pas par un quelconque troisième larron qui s'accroche à ses guêtres.

Mais où est le ministre d'État (Relations extérieures)? Lorsqu'il a fallu envoyer quelqu'un au Cameroun, ce n'est pas au ministre d'État chargé des affaires francophones que l'on a confié cette mission, mais au ministre d'État (M. Joyal). C'est le ministre québécois chargé de rien du tout qui a donc représenté le Canada pendant une semaine au Cameroun. Voilà donc un quatrième ministre pour présider aux destinées de la politique étrangère canadienne. Il y aurait de quoi rire, si la question n'était pas aussi sérieuse. Quelles sont les responsabilités du secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il n'a plus à s'occuper de nos relations avec les pays étrangers et du rôle joué par le Canada dans les affaires francophones, internationales, sociales, culturelles et humanitaires? Monsieur l'Orateur, quelles sont ces sornettes? Ce pauvre secrétaire d'État a été amputé par tous les bouts.

La politique étrangère du premier ministre est pleine de contradictions, car il n'y a aucun rapport entre ce qu'il dit et ce qu'il fait. Lors d'une conférence de presse tenue le 14 mai, il a déclaré que nous appuyons à 100 p. 100 les Britanniques dans la crise des Iles Falkland. Si la Grande-Bretagne devait compter sur des amis aussi fidèles, Dieu lui vienne en aide! Si nous appuyons à 100 p. 100 la Grande-Bretagne, pourquoi envoyons-nous 3,000 faisceaux de combustible nucléaire à l'Argentine ce mois-ci? Si, comme l'indique le document du cabinet, nous n'avons pas rompu nos relations commerciales avec l'Argentine, appuyons-nous le Royaume-Uni à 100 p. 100 ou bien pratiquons-nous l'hypocrisie pure et simple sur une échelle gigantesque?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le gouvernement soutient qu'il est lié à l'Argentine en vertu d'un contrat. J'ai demandé que ce contrat soit déposé à la Chambre, mais le gouvernement a refusé. On nous dit simplement que le contrat est absolument inattaquable. Il n'est pas question de guerre, de troubles civils, d'émeutes, d'actes commis par des ennemis de la reine et de toutes les autres exceptions qui figurent dans chaque contrat. Il s'agit apparemment du contrat le plus solide qui ait jamais lié deux nations souveraines. Nous ne pouvons apparemment pas le rompre en cessant d'approvisionner en faisceaux de combustible nucléaire une nation qui a déjà montré qu'elle était l'agresseur et qui s'est emparée par la force des Iles Falkland. Nous devons fournir à ce pays d'énormes quantités de combustible nucléaire tout en appuyant le Royaume-Uni à 100 p. 100. Si c'est cela du soutien inconditionnel, c'est le même genre de soutien que le premier ministre accorde au secrétaire d'État aux Affaires extérieures—un soutien on ne peut plus conditionnel!

A l'époque de la guerre de Corée, si nous avions eu un contrat avec la Corée du Nord au moment où elle a envahi la Corée du Sud, l'aurions-nous honoré? Peu probable. Si le gouvernement actuel avait été au pouvoir, peut-être que oui, mais nous ne l'avons pas fait parce que nous avions alors un vrai gouvernement. Lorsque l'Allemagne a envahi la Pologne, par exemple, aurions-nous respecté nos contrats peu importe ce qui se passait sur la scène internationale? Je suppose que si le premier ministre avait alors été au pouvoir, la réponse serait oui, mais nous ne l'aurions pas fait sous la gouverne de tout autre Canadien vraiment représentatif de l'opinion publique.

Le gouvernement a condamné l'Argentine pour avoir violé le droit international, mais il entretient des relations commerciales avec le gouvernement de ce pays qui, d'après un document qu'il a lui-même divulgué, n'aurait pas renoncé à la bombe nucléaire.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est censé appuyer le Royaume-Uni, a répondu à une question que je lui ai posée, que le gouvernement canadien n'avait pas pris position au sujet de la souveraineté britannique sur les îles Falkland. Monsieur l'Orateur, le Sénat américain a adopté une résolution affirmant que les îles Falkland étaient une colonie britannique. Il n'a pas eu peur de dire que les Falkland sont sous la souveraineté britannique. Mais le gouvernement actuel, qui appuie inconditionnellement la Grande-Bretagne, ne reconnaît même pas sa souveraineté. Et il parle de soutien. Il se prononce contre l'agression, mais ne fait rien ... c'est de l'hypocrisie sur une grande échelle.

Avons-nous offert une aide quelconque à la Grande-Bretagne pour l'aider à repousser l'attaque armée dans les Falkland. Non. Lui avons-nous offert un navire comme l'a fait la Nouvelle-Zélande? Non. Lui avons-nous offert quoi que ce soit d'autre que des vœux pieux? Non. C'est honteux, monsieur l'Orateur. Bien entendu, nous avons la déclaration du premier ministre dont je dirai un mot tout à l'heure.

Et que dire de la Pologne? Le 23 février 1982, un nombre restreint de sanctions contre la Pologne et l'Union soviétique ont été annoncées. Le ministre a admis alors qu'elles étaient seulement symboliques et visaient à encourager le régime militaire à respecter son intention de rétablir les libertés civiles. Nous avons demandé aux autorités soviétiques de mettre fin à la loi martiale, de libérer les personnes arrêtées, de reprendre le dialogue avec l'Église et le Syndicat Solidarité. C'est ce que le communiqué publié par le ministre le 23 février demandait au régime polonais. Les sanctions en question avaient donc pour but d'effrayer le gouvernement polonais afin qu'il prenne toutes ces mesures. Ont-elles donné des résultats, monsieur l'Orateur?

J'ai en main une dépêche de M. Peter Kent qui a été emprisonné il y a quelques semaines en Pologne et qui déclare avoir vu les gardes polonais battre les manifestants de Solidarité à coups de matraques de caoutchouc. La loi martiale est toujours en vigueur, les libertés civiles n'ont pas été rétablies et il n'y a pas de dialogue avec l'Église et Solidarité.

Ces sanctions ont été imposées il y a trois mois. Le 24 mars, nous avons décrit les mesures que nous aurions prises si nous avions été au pouvoir et elles ont été très bien accueillies par la collectivité polonaise et les représentants de Solidarité au Canada. Pourtant, le gouvernement dit ne pas vouloir imposer des restrictions plus dures et vouloir continuer à vendre des céréales à la Pologne en lui consentant un crédit échelonné sur trois ans; ce sont là des facilités de paiement les plus généreuses que nous ayons jamais accordées. Il va continuer à permettre au gouvernement polonais d'envoyer des chalutiers dans notre zone de 200 milles pêcher 12,000 tonnes de poisson par année sans compensation aucune. Le gouvernement prétend faire cela afin d'aider le peuple polonais et d'éviter qu'il manque de nourriture. Ces mesures ne nuisent pas au gouvernement polonais, monsieur l'Orateur, elles l'aident plutôt.

S'il est nécessaire d'aider les Polonais, s'ils ont besoin de nourriture et d'assistance, le gouvernement devrait s'adresser à des organisations internationales d'aide qui s'assureront que ce soit bien les gens qui en ont besoin qui sont les bénéficiaires. Il ne faut pas aider la Pologne d'une façon qui permet au régime despote qui dirige ce pays à l'heure actuelle de se maintenir au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: J'ai en main une lettre de M. Zygmunt Przetakiewicz, datée du 12 mai 1982.

M. Flis: Quelle honte! Vous n'arrivez même pas à prononcer ce nom!

M. Crosbie: Le député de Parkdale-High Park (M. Flis) a renié les Polonais; par conséquent, je ne veux pas l'écouter. Il devrait avoir honte de ne pas protester contre l'écrasement du peuple polonais.

Voici ce que dit le chef du bureau d'information canadien de «Solidarité», dans sa lettre du 12 mai, à propos des propositions que nous avons faites le 24 mars:

> J'espère ardemment que vos propositions seront mises à exécution dès que possible par le gouvernement canadien.
>
> L'imposition de sanctions axées sur les autorités polonaises et soviétiques constituent à mon sens le meilleur moyen pacifique d'aider le peuple polonais dans sa lutte pour la défense de ses droits.
>
> • (1530)
>
> De la sorte, nos initiatives feraient pendant à la résistance pacifique du peuple polonais qui espère arriver ainsi à forcer les autorités polonaises à mettre fin à l'état de guerre, à relâcher toutes les personnes qui ont été arrêtées et à reprendre le dialogue avec Solidarité ...

Ces sanctions sont approuvées par le mouvement Solidarité du Canada. La première conférence pancanadienne de Solidarité a tenu une réunion à Toronto les 24 et 25 avril. Il a été résolu que le gouvernement canadien est obligé de défendre les droits de la personne qui sont foulés aux pieds en Pologne; que les problèmes soient soulevés à l'ONU par le Canada; que le gouvernement canadien charge une délégation de vérifier si les Polonais reçoivent les denrées alimentaires qui leur sont destinées, en finançant ses travaux à même l'argent destiné à la Pologne. On a demandé que le gouvernement canadien remplace les sanctions actuelles, qui sont symboliques et inutiles, par des sanctions plus efficaces, et qu'il prenne en œuvre des sanctions commerciales, diplomatiques et culturelles contre la Pologne et contre les pays du bloc soviétique en les maintenant tant que l'état de guerre substituera en Pologne et tant que les droits de la personne, les droits civiques et les droits syndicaux n'auront pas été rétablis. C'est ce que le mouvement a demandé. Même si je n'arrive pas à prononcer convenablement le nom de ce monsieur, il sait que je l'appuie de tout cœur!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le 17 mai dernier, j'ai présenté au Parlement ces résolutions à l'appui de Solidarité, dans une motion aux termes de l'article 43 du Règlement, exactement comme elles m'avaient été transmises. Les députés libéraux ont empêché que cette résolution soit adoptée par la Chambre.

Des voix: Quelle honte!

M. Crosbie: Le parti qui appuie . . .

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si je ne m'abuse, et vous me reprendrez si je me trompe, commenter le résultat d'un vote est contraire aux usages, parce qu'il est impossible de savoir de quel côté viennent les «non» lorsque de telles motions sont présentées. De toute façon, il y a une règle de la Chambre qui interdit de commenter ces votes.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je suis . . .

M. Flis: Monsieur l'Orateur, je sais que l'honorable représentant voudra mettre les choses au point dans le hansard. Quand la loi martiale a été imposée le dimanche 13 décembre . . .

M. Crosbie: Ce n'est pas un recours au Règlement.

M. Flis: C'en est un. Tous les partis se sont mis d'accord le lundi sur une motion qui devait être présentée ce jour-là à la Chambre. Quand cette motion a été présentée à la Chambre, les conservateurs ont refusé leur consentement . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député aura l'occasion de s'expliquer pendant le débat. La parole est au député de Saint-Jean-Ouest.

M. Crosbie: Le «Mouron rouge» polonais a parlé. Mon temps de parole est limité, monsieur l'Orateur, si non je remettrais que le «Mouron rouge» polonais à sa place rapidement. Je veux cependant continuer mon discours et ma prochaine . . .

M. Flis: Je soulève la question de privilège, M. l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Parkdale-High Park soulève la question de privilège.

M. Flis: Monsieur l'Orateur, voudriez-vous vérifier si ces termes sont parlementaires, car en tant que citoyen canadien je n'apprécie guère d'être traité de la sorte.

M. Crosbie: Je retire ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur. Mais laissons pour quelques instants la Pologne, si vous le voulez bien. Soit dit en passant, le premier ministre n'est jamais revenu sur sa première prise de position du 18 décembre dernier il avait alors dit:

> Espérons que le régime militaire amènera Solidarité à restreindre ses exigences.

Il l'espérait beaucoup, mais quelles étaient les exigences excessives de Solidarité? Ce système réclamait la liberté d'expression, la liberté de déplacement et la liberté d'association syndicale. Voilà quelles étaient ces exigences excessives, et notre premier ministre espérait que le régime militaire arriverait à ramener le mouvement Solidarité à des exigences plus raisonnables. Qu'est-ce que les Polonais en pensent? Le *Globe and Mail* a rapporté qu'un Polonais avait déclaré que:

> «Trudeau les avait vraiment eus».

Cela illustre bien l'hypocrisie apparente de notre politique étrangère, les pirouettes et les prises de position du gouvernement.

Le 2 mai dernier, le premier ministre était invité à l'Université Saint-François Xavier. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, il mettait les gens en garde contre le vide moral actuel, déclarant qu'il était nécessaire—je cite:

> . . . de définir un nouveau code de moralité internationale, un nouveau code de déontologie mondial pour éclairer le comportement des individus et des nations dans les temps présents.

L'auteur de ces nobles paroles n'hésite pas à vendre des faisceaux de combustible nucléaire à l'Argentine, sans faire de cas de l'agression armée dont ce pays s'est rendu coupable. Le nouveau code de déontologie mondial que le premier ministre prône devant des diplômés d'université ne l'empêche pas de vendre ensuite des faisceaux de combustible nucléaire à la junte militaire argentine qui est coupable des violations les plus abominables des droits de l'homme, sans parler de ses autres crimes. Ses déclarations en faveur de la loi martiale en Pologne vont-elles dans le sens de son nouveau code de moralité internationale? Si tel est le cas, il n'est pas difficile de savoir qui est l'auteur de ce code.

Nous avons assisté à une dégradation de la force morale et de l'orientation de notre politique étrangère, en même temps que diminuaient le niveau et l'efficacité de son principal instrument, notre service extérieur. Le premier ministre se moque bien de la situation du service extérieur du Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'en moque également. Le premier ministre a nommé un Commission royale d'enquête sous la direction de Pamela McDougall lorsqu'il a reconnu lui-même qu'un certain mécontentement régnait au service extérieur. Elle a présenté son rapport au gouvernement le 18 octobre 1981. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour y donner suite? Aucune. Une importante réorganisation du ministère a eu lieu le 12 janvier sans que le premier ministre, qui l'avait nommée, ne la consulte à ce sujet. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne l'a pas consultée davantage, pas plus que le sous-ministre, avant le mois de février ou mars, je ne me souviens pas de la date exacte. Le ministre s'est contenté de nous déclarer à la Chambre qu'il n'avait rien à voir avec cette commission qui relevait du premier ministre. Grands Dieux, que pouvons-nous faire si les responsables des ministères déclarent avec fierté qu'ils servent de paillasson au premier ministre, mais qu'ils ne gèrent pas ni ne contrôlent personnellement leurs propres services. S'il s'agissait de mon ministère, j'aurais convoqué Mlle McDougall une semaine après qu'elle m'eut remis ce rapport, pour l'examiner avec elle. Je ne serai peut-être jamais à la tête de ce ministère, mais je me refuserai en tout cas à l'être si je devais jouer le rôle que joue actuellement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, celui d'un homme de paille.

Le gouvernement n'a tenu aucun compte du rapport de cette commission royale d'enquête, monsieur l'Orateur. Quelles étaient ses conclusions? Certaines d'entre elles étaient effrayantes et le ministre s'est présenté à la Chambre en essayant de prétendre que Mlle McDougall ne pensait pas ce qu'elle disait. Celle-ci a affirmé le contraire au comité. Je lui ai lu les déclarations faites par le ministre à la Chambre et Mlle McDougall a dit que cela donnait une fausse impression. Elle a maintenu chacune des recommandations et des conclusions formulées dans son rapport. Le 17 décembre dernier, voici ce que le ministre a déclaré à la Chambre:

. . . qu'elle a dit elle-même que le rapport déformait un peu la réalité, et que dans l'ensemble nous avons un bon service extérieur jouissant d'un bon moral. Le fait d'avoir signalé dans le rapport les divers problèmes . . . contribue à donner une fausse impression globale . . .

Voilà ce que le ministre a répondu le 17 décembre 1981 à la question du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Ensuite, l'auteur du rapport est venu dire au comité que c'était entièrement faux, et elle n'a renoncé à aucune de ses conclusions. Parmi ces conclusions, il y avait que le moral du ministère est à plat. Que les communications sont on ne peut plus mauvaises entre les organismes sur le terrain et le siège central. L'état des communications est déplorable entre Ottawa et les missions à l'étranger. C'est la méfiance, la confusion et l'incompréhension qui règnent au sujet du regroupement partiel de 1981. Il y a dans les services une crise d'identité et de confiance qui appelle une réaction positive, un malaise profond.

Voilà ce que dit la commissaire nommée par le premier ministre, et elle connaît bien le service. Et ce dont elle parle c'est l'instrument qui applique notre politique étrangère. Elle dit que la gestion des Affaires étrangères est un fiasco.

Le premier ministre n'a pas bougé, parce qu'il se fiche de ce ministère. Le premier ministre improvise lui-même sa politique étrangère au jour le jour, et n'a que mépris pour le personnel des Affaires extérieures. Que mépris pour les trois ministres qu'il a nommés pour faire les paons, alors que nos relations étrangères ne devraient relever que du seul secrétaire d'État. Voilà pourquoi la qualité de nos services étrangers se dégrade, voilà pourquoi les choses en sont rendues à ce point. Cela fait que notre politique étrangère, au lieu de chercher à promouvoir nos intérêts, de nous assurer des amitiés et de préserver la paix et les valeurs occidentales, est en passe de ne plus servir qu'à la gloire personnelle du premier ministre. Voici ce qu'il disait à St. Francis Xavier:

Les chefs d'État et de gouvernements devraient travailler de concert à transformer les organismes internationaux existants en un véritable réseau dont les lignes de communication seraient réchauffées par un courant humain—le fonctionnement des sommets.

Le premier ministre s'imagine que le succès repose sur les réunions au sommet des chefs d'État. Les réunions au sommet sont la solution à tous les problèmes mondiaux. C'est une approche personnelle à la politique étrangère. Les Canadiens se demandent si nous avons un rôle à jouer ou si tout sera accompli par notre premier ministre magicien au sommet.

• (1540)

Je voudrais parler quelques instants du favoritisme au sein du service extérieur, comme en fait foi la récente nomination de M. Erickson à titre d'architecte chargé de dresser les plans de notre ambassade à Washington. Après avoir honteusement dupé les architectes canadiens, le premier ministre a désigné M. Erickson, que le comité n'a pas classé parmi les quatre meilleurs, parce qu'il est un de ses copains.

M. Smith: C'est absurde.

M. Crosbie: Si cet homme avait le moindre courage ou était l'architecte qu'il est censé être, il refuserait cette commande et la céderait aux architectes recommandés, la société Zeidler de Toronto, que le comité a jugé la meilleure. Ce qui s'est produit est une véritable honte.

A la tête de notre système se trouve le premier ministre qui est censé être le dirigeant de notre pays, mais que voyons-nous? Nous sommes les témoins du genre de mesures qu'aurait pu prendre Louis XIV, comme «Roi Soleil» à Versailles, où le premier ministre se rendra justement vendredi. Le procédé employé est digne d'un monarque absolu, non d'un gouvernement parlementaire.

Les questions soulevées dans le *Journal* d'Edmonton, le 12 mai dernier, sont celles que nous devons maintenant poser. De quel genre d'éthique fait-on preuve en établissant un comité de sélection qui n'a aucun rôle réel à jouer? Quel genre d'éthique permet de demander à des architectes de présenter des soumissions coûteuses pour un projet qu'ils ne peuvent obtenir? Est-ce éthique de la part de M. Erickson d'accepter le projet, alors qu'un jury en est venu à la conclusion qu'il n'est pas le plus qualifié pour concevoir l'ambassade?

Monsieur l'Orateur, je crois que vous voulez me dire que le temps qui m'était alloué est expiré. C'est là le problème lorsqu'on se penche sur un sujet aussi vaste. Je passe maintenant à la question de l'Argentine. Selon un vieux proverbe, «Qui mange avec le diable doit se servir d'une longue cuiller». Nous mangeons avec le diable en envoyant de grandes quantités de combustible nucléaire en Argentine. Voici un autre proverbe écrit par Érasme, en 1508: «Il est plus facile d'éveiller le diable que de l'endormir». Vu le vent que nous sommes en train de semer en Argentine, nous pourrions bien récolter une tempête que nous aurions un mal infini à calmer.

En terminant, si je dis que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures poursuivent la politique étrangère la plus faible qui soit, c'est qu'ils abandonnent notre pays à ses propres moyens, qu'ils ne font rien d'utile, qu'ils se comportent comme de minables clowns et qu'ils nous humilient devant le monde entier en laissant tomber nos amis, en appuyant nos ennemis et en couvrant de honte les Canadiens qui estiment pouvoir faire beaucoup mieux en intervenant dans les affaires internationales là où on a besoin de nous.

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je pensais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) voudrait répondre à certains des propos excessifs que nous venons d'entendre. S'il désire le faire maintenant, je suis bien prête à le lui permettre.

M. MacGuigan: Je laisse la parole au député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett).

Mlle Jewett: Monsieur l'Orateur, je trouve bien étrange d'entendre les députés qui siègent à ma droite parler de moralité internationale et accuser le gouvernement d'en manquer. Ils ont quand même parfaitement raison. Le gouvernement n'a guère de conscience. Mais de voir le parti conservateur moraliser sur les questions internationales est presque incroyable. Quelle a été la position du parti conservateur quand, il y a de nombreuses années, nous nous opposions à la vente d'un réacteur nucléaire à l'Argentine? Quelle position le parti conservateur a-t-il alors adoptée?

Une voix: Nous n'étions pas en guerre à ce moment-là.

Mlle Jewett: Nous avons dit à ce moment-là que l'Argentine était sur le point de développer des armes nucléaires et qu'en lui vendant un réacteur nous pourrions très bien la seconder dans cette entreprise. Mais voilà que les députés à ma droite ont changé d'avis et protestent contre l'envoi de faisceaux nucléaires à l'Argentine. Mais jamais les conservateurs n'ont dit quoi que ce soit il y a environ un an et demi. Ils ne se sont jamais élevés, l'année dernière, contre le régime militaire, tyrannique et dictatorial de l'Argentine. A-t-on jamais entendu les conservateurs s'inquiéter au sujet des disparitions en Argentine?

M. Taylor: Détenez-vous le monopole en la matière?

Mlle Jewett: Peut-être un ou deux, nommément le député de Waterloo (M. McLean), je dis bien tout au plus un ou deux députés se sont inquiétés du régime dictatorial argentin ou s'y sont intéressés.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous êtes la sollicitude même.

Mlle Jewett: Mais à entendre maintenant les conservateurs, on dirait qu'ils ont toujours appuyé les critiques contre ce régime.

M. Wenman: Et les droits de l'homme en Pologne?

Mlle Jewett: Bon, d'accord. Depuis plusieurs mois, la Pologne est le seul pays dont le parti conservateur se soit sérieusement inquiété à cause des entorses qui sont faites aux droits de la personne. Nous avons tous vu d'un mauvais œil qu'on impose la loi martiale en Pologne et qu'on prive les Polonais de leurs droits.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Que dire de l'Union soviétique?

Mlle Jewett: Quelqu'un a déclaré au commencement du débat que nous sommes disposés à adopter une motion unanime de la Chambre pour déplorer la situation là-bas. Où était le parti conservateur quand il a été question de l'imposition de la loi martiale en Turquie? Avez-vous jamais entendu un seul député conservateur protester contre la loi martiale en Turquie, monsieur l'Orateur?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et les droits de la personne en U.R.S.S.?

Mlle Jewett: Avez-vous jamais entendu le parti conservateur protester en bloc contre le meurtre de 30,000 personnes au Salvador? Jamais. Les conservateurs n'ont jamais dit un mot au sujet de la dénégation des droits de la personne au Guatemala, au Salvador . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Au Nicaragua et en U.R.S.S.?

Mlle Jewett: Ce parti n'a jamais pris position sur aucun de ces pays. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), en particulier, n'a jamais pris position au sujet de la défense des droits de la personne dans le monde. Lorsqu'il déclare qu'il faut répandre des valeurs fondamentales communes à tous les pays du monde, nous ne pouvons que l'approuver. Par contre, nous voudrions qu'il en soit ainsi dans la pratique, nous n'approuvons pas une attitude extrêmement sélective.

M. Taylor: Nous n'appuyons pas les communistes.

Mlle Jewett: Au sein de notre parti et de l'Internationale socialiste, nous avons toujours appuyé les protestations contre l'imposition de la loi martiale en Pologne. Tout cela est consigné au compte rendu. Nous avons approuvé les critiques contre l'imposition de la loi martiale en Turquie. Nous avons dit, nous aussi, qu'il fallait saisir les Nations Unies du problème de la violation des droits de la personne en Amérique latine et surtout au Salvador. Les conservateurs ne l'ont pas fait. Ne me dites pas qu'ils se préoccupent des valeurs favorisant la protection des droits de la personne.

M. Taylor: Vous savez tout.

Mlle Jewett: Les conservateurs ne s'en préoccupent pas du tout.

Le député de Saint-Jean-Ouest s'est également rendu en Afrique du Sud. Jamais le député ou le parti conservateur n'ont-ils abordé la question de l'apartheid en Afrique du Sud.

M. Crosbie: Je suis également allé au Japon et en Chine.

Mlle Jewett: Les conservateurs ne se sont pas non plus trop préoccupés de la Namibie. Je pourrais poursuivre longtemps de la sorte, monsieur l'Orateur.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je me suis inquiété à propos de la Namibie et de la SWAPO.

Mlle Jewett: C'est de l'hypocrisie consommée que de prendre part à pareil débat. Mais l'on nous a obligés à accepter cette motion infecte et à essayer d'en tirer quelque chose d'utile et de valable.

Il ne fait aucun doute dans l'esprit des députés de mon parti qu'en choisissant l'un des partisans politiques du premier ministre comme architecte de notre ambassade à Washington, le gouvernement a pris une initiative condamnable. Cela ne fait aucun doute. Quant à savoir si les conservateurs en auraient fait tout autant, s'ils avaient été au pouvoir, la question demeure purement hypothétique, car justement ce parti n'a pas conservé les rênes du pouvoir assez longtemps. Mais je me rappelle une occasion, pendant la dernière campagne électorale, où le député de Saint-Jean-Ouest a déploré le fait que les conservateurs n'aient pas tiré plus grand parti du pouvoir du népotisme lorsqu'ils étaient au pouvoir.

M. Wenman: Que dites-vous des néo-démocrates en Saskatchewan?

Mlle Jewett: Le député d'un ton songeur a déclaré qu'en politique il faut parfois récompenser ses amis. Voilà ce qu'a affirmé le député de Saint-Jean-Ouest lors de la dernière campagne électorale. Je suis loin d'être certaine que si les conservateurs étaient au pouvoir ils auraient agi bien différemment à cet égard.

M. Wenman: Et les néo-démocrates au Manitoba.

Les subsides

Mlle Jewett: Je ne suis pas sûre que les conservateurs auraient écouté Mlle McDougall. Si le député de Saint-Jean-Ouest avait été secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je doute beaucoup qu'il eût même appris que son premier ministre avait désigné une commission royale pour enquêter sur le service étranger. Je doute qu'il l'eût jamais appris étant donné la division et l'absence de communication qui règnent au sein du Parti conservateur.

• (1550)

Dans sa motion, le député ne rappelle pas l'une des plus sévères critiques du rapport McDougall concernant les conditions des conjoints à l'étranger et de la sous-représentation des femmes au sein du ministère des Affaires extérieures. J'espère que le ministre s'intéressera à ces questions quand il lira le rapport.

Chose alarmante entre toutes, la motion ne mentionne même pas une question qui préoccupe l'humanité tout entière, la course aux armements. Il n'est pas question non plus de la position que pourrait ou devrait adopter le Canada lors de la session spéciale sur le désarmement qui commencera la semaine prochaine. Elle ne reproche pas non plus au gouvernement du Canada de ne pas avoir donné suite à sa stratégie de l'asphyxie, énoncée en 1978. Pas un mot donc de cette question qui nous préoccupe vivement et qui fera l'objet d'une session de sept semaines aux Nations Unies. En fait, le gouvernement a-t-il une politique en la matière? On spécule beaucoup sur la présence du premier ministre (M. Trudeau) à la séance du 14 juin, ce jour-là étant prévu pour l'intervention canadienne. A-t-il l'intention d'aller prendre la parole? C'est une question qu'on se pose et à l'exception d'un faible indice dans le discours qu'il a prononcé à l'Université Notre-Dame—un discours qui dérogeait sensiblement de deux discours prononcés dernièrement par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne)—le premier ministre ne semble pas avoir de nouvelles initiatives à présenter aux Nations Unies au nom du Canada. Voilà pourquoi il n'assistera probablement pas à la séance. On peut difficilement concevoir qu'il profite de l'occasion pour annoncer que le Canada est prêt à contribuer sur une large échelle aux essais des missiles Cruise aéroportés.

Le gouvernement a accepté d'attendre la conclusion d'UNSSOD II pour rendre une décision définitive. Néanmoins, j'ai l'impression qu'il est toujours déterminé à autoriser les essais des missiles de croisière, car sa politique est intimement liée à la planification stratégique américaine. Personne n'a critiqué le gouvernement pour son manque d'imagination, d'espoir et même de rêves dans le domaine des affaires internationales qui revêt pourtant une importance tellement vitale. A mon avis c'est parce que les deux partis partagent à peu près le même point de vue à cet égard, même si le député nous a servi de grands discours, à d'autres occasions, sur les différences énormes qui séparent les deux partis.

Quand les conservateurs étaient au pouvoir en décembre 1979, ils n'ont même pas murmuré quand l'OTAN a décidé de stationner des missiles de croisière et des Pershing II en Europe. Le gouvernement conservateur de l'époque n'a pas émis la moindre protestation contrairement à la Belgique, aux Pays-Bas et à d'autres pays. En fait, les conservateurs ont peut-être même davantage partie liée avec les Américains dans le domaine nucléaire que les libéraux.

Comme il n'y a aucune différence réelle et que les deux partis marchent la main dans la main à cet égard, la motion à l'étude aujourd'hui n'a même pas soulevé la question du contrôle des armements et du désarmement. C'est comme si les conservateurs, à l'exception de deux députés n'avaient jamais entendu parler du contrôle des armements et du désarmement, sujet dont tout le monde parle au Canada. Si certains conservateurs avaient participé à la marche pour la paix à Vancouver le 24 avril et avaient vu les 35,000 personnes qui se trouvaient là, si certains députés libéraux y étaient allés également, je pense qu'ils envisageraient la question sous un angle bien différent.

Le fait est que le gouvernement libéral s'est montré extrêmement négligent sur pratiquement tous les aspects de la politique étrangère. Il a laissé modifier toute l'orientation de notre pays. Depuis 1968 il manifeste sa vive désapprobation à l'égard des progrès considérables réalisés par Lester B. Pearson. Il a été jusqu'à dire—et le premier ministre l'a lui même déclaré—qu'il ne voulait pas du rôle de conciliateur, de médiateur ou de puissance mondiale travaillant pour la paix, la bonne entente et la réconciliation. Il ne l'a pas fait, mais a plutôt permis que le Canada s'empêtre absolument et totalement dans une stratégie et une doctrine militaires sur lesquelles il n'a aucun pouvoir ni contrôle. C'est ainsi qu'il s'est placé en marge de la scène internationale.

Je me demande si le gouvernement sait qu'une fuite à Washington a permis d'apprendre que le Pentagone avait établi dans un document la stratégie qu'il entendait suivre pour mener une longue guerre nucléaire. Je me demande si le ministre est au courant. Ce document a paru avant-hier dans le *New York Times*. Je me demande si nos hauts fonctionnaires et le ministre ont eu un rôle à jouer dans la préparation de ce document. Pour le cas où des députés ne l'auraient pas encore vu, le document est le nouveau plan d'ensemble quinquennal du ministère américain de la Défense pour «mener et gagner» une guerre nucléaire, même si le président Reagan a dit il y a quelques mois qu'un échange nucléaire ne ferait aucun vainqueur. Notre ministère de la Défense nationale a-t-il eu quelque chose à voir là-dedans? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne le sait peut-être pas, ni le ministre de la Défense nationale; en fait, ils ne le savent probablement pas.

Étant donné que nous sommes si intimement concernés par la planification stratégique américaine, je demande si nous avons en fait participé à l'élaboration de ce document. Je suis absolument persuadée que la réponse est non. Le Canada a abandonné le genre d'influence qu'il a en fait exercée dans les années 50 et 60. Il a aussi laissé tomber son rôle de pacificateur, pour employer l'expression de James M. Minifie, et est presque devenu uniquement et totalement un fournisseur d'explosifs. Voilà ce que le Canada a fait au cours de la dernière décennie.

Il y a encore de l'espoir pour que le gouvernement fasse jouer au Canada un rôle plus indépendant, plus responsable et plus utile dans le monde. J'espère qu'au cours de ses observations, aujourd'hui, le ministre nous annoncera quelque chose de positif et de créateur, surtout compte tenu du fait que nous prendrons la parole à la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, le 14 juin prochain.

• (1600)

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à aucun moment dans notre histoire les principes et les intérêts nationaux du Canada n'ont été aussi profondément marqués par l'évolution du monde qui nous entoure. Nous ressentons souvent avec acuité les contrecoups d'événements qui se passent dans les coins les plus éloignés du globe. Le système international mis au point après la guerre a constamment besoin d'être rafistolé, renouvelé pour éviter qu'il ne se désintègre. Les interrelations entre les changements politiques, économiques, militaires et sociaux surviennent à une rapidité inouïe et leurs conséquences possibles sont dangereuses.

Qu'est-ce que les Canadiens attendent de leur politique étrangère à une époque comme celle-là? La politique étrangère incarne les opinions et les principes des Canadiens. C'est l'expression à l'étranger de la nature de notre pays, de nos valeurs profondes et de notre politique nationale. Le gouvernement croit qu'il y a un certain nombre de principes que les Canadiens chérissent et qu'ils s'attendent à nous voir respecter ici comme à l'étranger. Ces principes ont été énoncés dans un livre blanc au début des années 70 et comprennent notamment la stimulation de la croissance économique, la protection de la souveraineté et de l'indépendance du Canada, la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde, l'instauration de la justice sociale, l'amélioration de la qualité de la vie et l'aménagement d'un environnement harmonieux. Ce sont là six valeurs auxquelles les Canadiens tiennent beaucoup lorsqu'ils vivent à l'étranger comme au Canada.

A l'heure actuelle, la croissance économique et la justice sociale sont les objectifs prioritaires que le gouvernement poursuit tant à l'étranger que chez nous. Le souci de la paix et de la sécurité ainsi que de la règle du droit international constituent certes des conditions préalables et essentielles de la prospérité et de la justice. Dans les circonstances actuelles, le climat international n'est certes pas favorable ni propice à la poursuite de la paix ou à la coopération internationale. Le plus inquiétant, ce sont les crises qui persistent, les efforts de médiation qui sont voués à l'échec et l'émergence de problèmes sur lesquels les institutions nationales n'ont aucune prise; problèmes qui échappent au dispositif de sécurité international et risquent d'engendrer la violence et l'injustice.

Les Canadiens attendent de leur politique étrangère qu'elle serve les intérêts du Canada, mais ils tiennent aussi à ce qu'elle favorise également les intérêts de tous les pays du monde. Ils savent que notre pays ne saurait atteindre ses objectifs dans un monde en déséquilibre. Ils exigent que leur politique étrangère contribue à l'ordre et à l'harmonie dans le monde.

Les Canadiens attendent de leur politique extérieure qu'elle s'applique ouvertement, directement et pacifiquement aux situations complexes de l'heure. Ils s'attendent que le Canada exerce une influence dans le monde, par exemple, en favorisant l'indépendance de la Namibie, en appuyant l'association des pays d'Asie du Sud-Est, en donnant refuge à ceux qui ont fui l'oppression, en s'unissant à ses partenaires traditionnels pour contrer la menace soviétique, en soutenant le progrès économique des Antilles et de l'Amérique centrale ou en renforçant ses liens avec les pays francophones.

C'est en me basant sur ces priorités et ces principes que je me penche maintenant sur la motion à l'étude. Je crois parler au nom d'une puissance moyenne, d'un peuple modeste mais imbu d'idéalisme non seulement pour lui-même mais pour l'ensemble du monde. La politique extérieure du Canada exprime, et reflète les caractéristiques canadiennes profondes de la modération, de la raison et de la coopération avivées par le souci de nos frères humains.

Notre parti suit le courant de l'opinion canadienne en affaires internationales. Il suit le courant de l'opinion occidentale. On ne peut pas en dire autant des deux partis de l'opposition.

Examinons leur position. Prenons, par exemple, la loyale opposition de Sa Majesté. Permettez-moi de rapporter un incident qui s'est produit au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale le 4 mai dernier. L'auteur de la motion qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), porte-parole officiel de son parti dans ce domaine, a reproché au gouvernement de ne pas avoir fourni d'assistance militaire à la Grande-Bretagne dans le conflit des îles Falkland. Durant la même séance, son collègue conservateur, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) a déclaré au comité: «Je veux un compromis quelconque; je veux que vous—s'adressant à moi—trouviez un compromis et que vous le présentiez.»

On pourrait en dire long sur la confusion qui règne au sein de l'opposition officielle au sujet de la politique étrangère. Je me demande où les députés de ce parti sont aujourd'hui. Par exemple, j'aurais aimé entendre le député de York-Peel (M. Stevens) commenter les vues de l'honorable représentante de Kingston et les îles (Mlle MacDonald) au sujet des élections au Salvador. Les Canadiens auraient trouvé très révélateur de connaître la position du parti conservateur. J'aurais aimé entendre le député de York (M. Gamble)—et peut-être l'entendrons-nous—dire ce qu'il pense des idées sur la justice sociale du député d'Edmonton-Sud (M. Roche), qui sait que je suis d'accord avec lui, mais qui sait aussi qu'il n'a malheureusement pas le soutien de son propre parti. Il serait intéressant d'entendre ce que le député de Waterloo (M. McLean) pense des théories du député de Victoria (M. McKinnon) sur le désarmenent. Ce serait un régal.

Je me permettrai de citer un autre cas pertinent concernant le député de Saint-Jean-Ouest, qui est pour le moment le porte-parole officiel de son parti dans ce domaine. Interrogé sur les mesures prises par l'éphémère gouvernement conservateur concernant l'invasion de l'Afghanistan, le député—qui donnait de toute évidence toute la mesure de sa compréhension de la politique étrangère—a répondu aux journalistes ébahis que l'Union soviétique avait été invitée à intervenir en Afghanistan. Non seulement le député s'écarte-t-il du courant de l'opinion publique canadienne, et du courant de l'opinion publique occidentale, mais il s'écarte même du courant de l'opinion publique mondiale, car les représentants de 105 pays membres des Nations Unies se sont prononcés contre l'invasion soviétique—pas l'invitation—en Afghanistan. Si le chef de

l'opposition (M. Clark) avait été ici, il aurait été intéressant de voir comment il aurait réagi à la façon cavalière dont le député de Saint-Jean-Ouest a interprété la politique de son gouvernement lorsqu'il était au pouvoir.

Comme je l'ai dit, le gouvernement suit le courant de l'opinion. Il y a bien quelques bonnes âmes dans le parti de l'autre côté qui s'attirent les reproches de leurs collègues parce qu'elles sont d'accord avec le gouvernement, mais il y en a d'autres qui font cavalier seul, et d'autres encore qui pataugent. Le député de Kingston et les Îles nage à contre-courant vers l'amont et, par ses remarques sur l'Afghanistan et d'autres sujets, le député de Saint-Jean-Ouest a prouvé qu'il ne s'est même pas mis les pieds à l'eau. Je pourrais peut-être changer de métaphore et dire qu'il est une baleine échouée, rejetée sur le rivage par son propre leader.

Quant au Nouveau parti démocratique, nous savons trop bien que son attitude vis-à-vis le monde est viciée par son opposition à l'Ouest et à l'OTAN dans toutes les grandes questions actuelles, mais elle ressort encore plus nettement quand il s'agit de la confrontation Est-Ouest et du désarmement. On sait très bien que le député d'Oshawa (M. Broadbent), leader du parti, appuie tacitement l'OTAN, mais qu'il est muselé par les membres de son propre parti. A leur dernière réunion, ils ont voté contre l'adhésion du Canada à l'OTAN.

• (1610)

Après avoir constaté que les partis de l'opposition s'écartent du courant général de l'opinion publique, voyons quelle position a adoptée le gouvernement devant la crise qui a secoué la Pologne, et quelle a été la réaction du Canada. A la suite de l'imposition de la loi martiale en Pologne, le 13 décembre de l'année dernière . . .

M. Crosbie: Ils y ont envoyé Flis!

M. MacGuigan: . . . le Canada a adopté une politique à deux volets face à ce tragique événement. Nous avons continué à manifester un souci humanitaire pour le bien-être des Polonais, notamment pour le respect des droits et des libertés de la personne. Nous avons également cherché à démontrer clairement aux autorités polonaises et soviétiques notre ferme opinion que l'imposition de la loi martiale à un peuple uni dans la lutte pour bâtir un meilleur avenir pour les citoyens et leur pays constituait un acte répréhensible. Je n'ai pas besoin de décrire à nouveau aux députés l'aide humanitaire que le gouvernement a fournie aux Polonais.

M. Crosbie: Vous avez aidé le gouvernement.

M. MacGuigan: Nos efforts ont été considérables et ils se sont ajoutés, sur une grande échelle, aux efforts individuels de milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Je prends note des interruptions du député de Saint-Jean-Ouest. Je pense que la Chambre devrait encore une fois prendre note de ses interruptions. J'ignore si cette fois-là, il parlait au nom de son parti. Comment le savoir? A cette occasion, il a déclaré qu'il s'opposait à ce que le Canada continue d'envoyer du blé à la Pologne, ce qui empêche les gens de crever de faim. C'est ce que préconise le député et, peut-être bien, son parti. Je leur laisse le soin de s'entre-déchirer à ce sujet selon leur bonne habitude.

M. Crosbie: Je n'ai jamais dit cela.

M. Siddon: Tout va très bien, du moment que vous dites la vérité, Mark.

M. Crosbie: Essayez de dire la vérité, comme le ministre de la Justice.

M. MacGuigan: Nous avons aussi exprimé à bien des reprises les graves préoccupations que nous avons au sujet de la situation des droits de la personne en Pologne. J'ai assisté à la cinquième session de la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe le 9 février . . .

M. Crosbie: Vous êtes doué pour assister à des réunions.

M. MacGuigan: . . . et je me suis longuement étendu sur cette question à ce moment-là. Si vous me le permettez, je voudrais citer un passage de ma déclaration de Madrid.

M. Crosbie: Toutes vos paroles ne sont que du vent.

M. MacGuigan: Je disais donc:

> Les événements survenus depuis le 13 décembre montrent clairement que le gouvernement polonais a abandonné l'engagement qu'il avait pris d'honorer ses obligations envers le Principe VII. Des milliers de personnes ont été incarcérées, seulement pour avoir milité au sein d'une organisation dûment reconnue par les tribunaux polonais. Elles n'ont été accusées d'aucun acte criminel. Elles sont simplement détenues selon le bon plaisir du gouvernement et ne peuvent avoir que des contacts minimaux avec leurs familles et leurs amis . . .
>
> Au moment de l'imposition de la loi martiale en Pologne, près de 10 millions de travailleurs sur 14 millions appartenaient au mouvement "Solidarité". Ces gens étaient soutenus dans leurs efforts en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales en Pologne par leurs familles et amis, par le million de membres du mouvement "Solidarité rurale" et par des millions de sympathisants et d'admirateurs dans le monde.
>
> Les vaillants efforts qu'ils ont déployés pour exercer leur droit à l'autodétermination ont été pour nous tous source d'espoir dans la capacité de l'individu de prendre en main sa propre destinée et de se joindre à d'autres de même opinion afin de construire ensemble un avenir meilleur. Cet espoir a été anéanti le 13 décembre 1981. Les autorités polonaises en place n'ont pas pu, malgré tous leurs efforts, expliquer à notre satisfaction le pourquoi de leurs actions ni d'ailleurs d'où venait la menace de guerre civile et d'anarchie.
>
> Le Canada a déclaré à maintes reprises que la Pologne doit être laissée libre de résoudre ses problèmes politiques et sociaux sans intervention extérieure. Nous croyons fermement que seuls les Polonais ont le droit de décider de leur avenir national mais que cela doit être le fait de *tous* les Polonais, et non seulement d'une petite classe dirigeante.

Cette déclaration montre sans aucun doute à quel point le gouvernement du Canada se préoccupe des droits du peuple polonais. Je puis garantir aux députés que les représentants soviétiques et polonais à Madrid ont très bien compris notre position.

Le deuxième aspect de la politique du Canada relativement à l'imposition de la loi martiale en Pologne se conforme à la position adoptée par nos alliés de l'OTAN. Lors de la réunion ministérielle de Bruxelles, le 11 janvier, et de nouveau à Luxembourg les 17 et 18 mai, nous avons demandé que la loi martiale soit levée, que les personnes détenues soient relâchées et que les négociations reprennent entre le gouvernement, Solidarité et l'Église. Le Canada et ses alliés de l'OTAN ont également convenu de suspendre à l'avenir l'octroi de tout crédit commercial pour des biens autres que des denrées alimentaires et de ne pas envisager pour le moment de reprendre les négociations entourant les remboursements que doit effectuer la Pologne en 1982 sur sa dette officielle.

Les mesures annoncées plus tard par le gouvernement le 23 février 1982 visaient à prouver aux autorités soviétiques et polonaises l'inquiétude que suscitaient chez nous les événements survenus en Pologne. Ces mesures sont fort semblables à celles adoptées par nos alliés de l'OTAN, et notre engagement à les appliquer demeure entier.

Ce qui prouve encore une fois que nous suivons le courant de l'opinion générale, non seulement des Canadiens, notre plus grande responsabilité, mais aussi de l'Occident, car les sanctions et les mesures que nous avons prises contre l'Union soviétique correspondent à celles prises par les autres membres de l'Alliance.

Je voudrais à présent dire quelques mots au sujet de la crise qui sévit dans les îles Falkland. J'ai fait allusion tout à l'heure à l'instabilité qui caractérise aujourd'hui la situation mondiale. J'aurais dû parler également de son caractère imprévisible. La crise des Falkland témoigne de l'instabilité des événements. Elle prouve également qu'il ne suffit pas de parler du respect des règles du droit international et que la paix ne règnera pas tant que tous les États n'appliqueront pas les principes du droit dans les affaires internationales.

Dans la mesure où il se rapporte à la situation dans les îles Falkland, le texte de cette motion me laisse croire que Rip Van Winkle a dû en être l'un des auteurs, car on a apparemment oublié, si l'on n'a jamais pris le temps de s'en informer, quelle était la position du Canada dans le conflit. La résolution critique le gouvernement parce qu'il n'aurait prétendument «pas appuyé le Royaume-Uni et la règle du droit dans les affaires internationales».

Examinons un peu le déroulement des événements. Le 2 avril, soit le jour même où l'Argentine procédait à l'occupation de la Georgie du Sud et des îles Falkland, nous avons convoqué le chargé d'affaires argentin pour lui faire part de la consternation et de l'inquiétude que nous éprouvions du fait que son pays avait usé de la force à notre époque pour régler un différend territorial qui l'opposait à un autre pays et ce, en violation flagrante de l'article 2 . . .

M. Crosbie: Et les faisceaux nucléaires?

M. MacGuigan: . . . de la charte des Nations-Unies qui stipule que «les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger». C'est sur ce principe même que le Canada condamne l'action de l'Argentine et appuie entièrement la résolution nº 502 du Conseil de sécurité.

M. Gamble: Ce sont les termes les plus énergiques que vous puissiez trouver.

M. MacGuigan: Lors du débat du Conseil de sécurité sur la résolution nº 502, notre ambassadeur a clairement exprimé la position du Canada à cet égard. Il a déclaré ce qui suit:

> Ma délégation a demandé de participer au débat pour pouvoir exprimer le choc et la profonde inquiétude qu'elle éprouve à la suite de la décision hâtivement prise par l'Argentine de recourir à la force pour attaquer et occuper militairement les Îles Falkland.

Par la suite, le 4 avril nous avons décidé de rappeler l'ambassadeur du Canada en Argentine pour consultation, ce qui est une mesure diplomatique classique destinée à indiquer officiellement que l'on désapprouve les initiatives d'un autre pays.

M. Taylor: Mais sans rappeler les techniciens canadiens.

M. MacGuigan: Au même moment, le gouvernement a imposé un embargo immédiat sur les exportations à destination de l'Argentine de tout matériel militaire et, le 12 avril, il a interdit toutes les importations provenant de l'Argentine et gelé les crédits à l'exportation pour toutes les nouvelles transactions commerciales avec ce pays.

M. Taylor: Cela ne l'a pas empêché d'expédier des faisceaux de combustible nucléaire.

M. MacGuigan: Nos sanctions, bien entendu, étaient analogues à celles prises par la Communauté économique européenne, par l'Australie et par la Nouvelle-Zélande et elles étaient plus sévères que celles des États-Unis. Je tiens à souligner également que nous n'avons pas limité leur durée d'application contrairement aux Européens qui ont dû les reconduire à deux reprises avant de décider de nous imiter et de ne plus fixer de limite.

Les deux parties sont certaines, c'est évident de leur bon droit dans cette affaire, mais le Grande-Bretagne a toujours été prête à rechercher une solution pacifique au conflit alors que l'Argentine a malheureusement choisi d'utiliser la force et a, ce faisant, violé la charte des Nations Unies. Lors de sa réunion d'urgence du 3 avril, le Conseil de sécurité a d'ailleurs déclaré qu'il s'agissait d'un acte illégal et il a exigé à dix voix contre une le retrait des troupes argentines, les cessation immédiate des hostilités et l'amorce de négociations entre les deux gouvernements. Malheureusement, non seulement l'Argentine a ignoré la résolution du Conseil de sécurité, mais elle s'en est même moquée en renforçant sa garnison sur les îles Falkland.

Comme je l'ai dit, le Canada n'a eu alors d'autre choix que d'imposer tant comme la Communauté européenne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande des sanctions économiques. Ainsi que nous l'avons expliqué au moment où nous avons pris cette mesure, notre principale préoccupation était de veiller au respect de la charte des Nations Unies et du droit international qui, conformément à nos convictions, interdit l'utilisation de la force pour régler des conflits territoriaux.

• (1620)

Le Canada n'a cessé de défendre ce point de vue depuis, tout comme l'ont fait la Communauté européenne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. En maintes occasions, le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne et le haut commissaire britannique m'ont transmis leurs remerciements pour l'appui direct et énergique manifesté par le Canada à la cause britannique.

M. Crosbie: Simple courtoisie diplomatique.

M. MacGuigan: Je peux assurer à la Chambre que nous n'avons fait la sourde oreille à aucune demande de collaboration.

M. Crosbie: C'est honteux. Vous n'avez rien proposé.

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, la résolution nº 502 du Conseil de sécurité demande aux gouvernements d'Argentine et du Royaume-Uni de trouver une solution diplomatique à leurs divergences. Personne n'ignore que depuis plusieurs semaines, les deux parties ont intensément cherché des solutions, aidés par le secrétaire d'État américain, M. Haig, le président du Pérou, M. Belaunde, et enfin par le secrétaire général des Nations Unies. Le Pérou a demandé au Canada d'appuyer une de ces initiatives. Nous avons accepté sous

réserve que notre rôle soit acceptable aux deux parties. Cependant, cette initiative a rapidement été dépassée par les événements et rendue caduque par les démarches du secrétaire général des Nations Unies.

J'ai indiqué au ministre britannique des Affaires étrangères, à son homologue argentin, à M. Haig, au ministre des Affaires étrangères du Pérou et au secrétaire général des Nations Unies que le Canada était disposé à faciliter toute négociation ou à participer à la formulation de toute entente négociée, à condition que les parties concernées estiment que le Canada pouvait jouer un rôle utile. Notre offre tient toujours, mais pour l'instant il serait inutile de chercher à nous immiscer dans les négociations tant qu'elles continuent d'offrir quelque chance de succès.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, j'aurais également quelques mots à dire au sujet de nos relations bilatérales avec l'Argentine. Afin d'améliorer nos relations avec les pays d'Amérique latine et les Antilles, dans le cadre de la politique que j'ai annoncée en mars 1980, nous avons essayé d'établir des relations plus cordiales avec l'Argentine. Nous lui avons clairement fait savoir que, même si nous désapprouvons l'acte d'agression qu'elle a commis unilatéralement en vue de résoudre sa querelle territoriale avec la Grande-Bretagne, nous espérons qu'une fois le conflit actuel réglé, nous pourrons continuer à élargir nos relations dans l'intérêt de nos deux pays.

Nous n'avons rien contre l'Argentine, mais nous respectons l'ordre et la loi et nous tenons à ce que les autres en fassent autant. Nous espérons vivement que le gouvernement argentin finira par entendre raison. Nous espérons qu'il se pliera à la volonté de la communauté internationale, qu'il respectera la charte des Nations Unies et qu'il se rendra aux exigences de la résolution 502 du Conseil de sécurité qui demande le retrait immédiat des forces argentines des îles et la reprise des négociations entre la Grande-Bretagne et l'Argentine afin de régler le conflit de façon pacifique en négociant conformément à la charte des Nations Unies.

M. Crosbie: Et le contrat? Allez-vous le déposer?

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, le conflit des îles Falkland a servi de prétexte pour détourner l'attention, je dirai même agiter le drapeau rouge à propos de la politique nucléaire. Les députés des deux partis de l'opposition ont agité ce drapeau avec une énergie féroce.

Il y a deux facteurs à considérer. D'abord, la fiabilité de l'Argentine en tant que partenaire nucléaire. Deuxièmement, il y a la question de la guerre. Si vous le permettez je parlerai d'abord de la guerre. L'opposition a tenté d'exploiter les inquiétudes bien naturelles qu'éprouvent les citoyens à l'égard de ces deux questions. Pour ce qui est de la guerre, cela n'a rien à voir avec les hostilités. Nous ne livrerons même pas de faisceaux de combustibles nucléaires à l'Argentine pendant que durera le conflit. Il faudra ensuite attendre encore un bon moment avant que le réacteur nucléaire ne fonctionne. Tout cela, bien entendu, est conforme au contrat que le Canada a passé il y a de nombreuses années avec l'Argentine.

M. Taylor: Voyez-vous ça!

M. MacGuigan: Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), sauf erreur, et une fois encore j'ignore si c'est le point de vue de son parti, voudrait, semble-t-il, que nous ajoutions cette sanction aux autres. Permettez-moi de signaler, monsieur l'Orateur, qu'aucun autre pays n'a agi de la sorte. L'Allemagne ne l'a pas fait ni le Marché commun. J'ai signalé l'Allemagne plus particulièrement, car elle fournit du matériel et de la technologie nucléaires à l'Argentine.

M. Crosbie: Donnez l'exemple.

M. MacGuigan: De fait, on a signalé dans une émission de la BBC diffusée récemment par Radio-Canada que certaines rumeurs inciteraient à craindre que d'ici un an, l'Argentine se joindra au club nucléaire et que ce sera, ajoutait-on, avec l'aide de la technologie moderne de l'Allemagne. On n'a porté aucune accusation ayant trait à la fourniture de technologie canadienne. Celle-ci est non seulement difficilement adaptable, mais elle est bien protégée par des garanties et, évidemment, par des inspections internationales.

M. Taylor: Des techniciens canadiens sont là-bas en ce moment même.

M. MacGuigan: Lorsque l'opposition a imposé des sanctions par suite de l'invasion de l'Afghanistan, que le député de Saint-Jean-Ouest appelle «l'invitation» lancée aux Russes à entrer en Afghanistan, ces sanctions voulaient limiter les échanges et non entraîner un embargo total. Les sanctions imposées à l'égard de l'Iran et d'autres pays concernaient des contrats futurs. C'est là la procédure habituelle en matière de sanctions, c'est-à-dire qu'elles s'appliquent à des contrats futurs. C'est exactement la règle que nous suivons ici, monsieur l'Orateur.

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre si je puis lui poser une question avant qu'il n'en ait terminé avec ses observations.

M. MacGuigan: A la fin de mon intervention, monsieur l'Orateur, j'accepterai de répondre aux questions, avec le consentement de la Chambre si mon temps de parole est écoulé.

Il s'agit de l'aspect militaire de la question, monsieur l'Orateur. L'autre aspect consiste à se demander s'il convient d'avoir l'Argentine comme partenaire nucléaire. Je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, nous avons un accord bilatéral en vertu duquel l'Argentine s'est engagée à ne pas utiliser le réacteur nucléaire à des fins autres que pacifiques.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Nous avons en outre le droit d'inspection que nous accorde l'Agence internationale de l'énergie atomique et que nous exercerons dès que le réacteur fonctionnera.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Les députés de l'opposition poussent les hauts cris. Si c'est cela qui les préoccupe, s'ils doutent tellement qu'il convienne d'avoir l'Argentine comme partenaire nucléaire, pourquoi leur gouvernement n'a-t-il pas annulé le contrat?

M. Taylor: Nous n'étions pas en guerre.

M. MacGuigan: Les Canadiens ont choisi, il est vrai, de les laisser au pouvoir seulement brièvement, à cause de leur manque de jugement. Ils ont eu la possibilité de résilier le contrat, monsieur l'Orateur, et ils ne l'ont pas fait. Aujourd'hui, ils prétendent que nous devrions le faire parce qu'ils siègent de l'autre côté de la Chambre.

M. Taylor: Nous n'étions pas alors en guerre.

M. MacGuigan: Nous comprenons, le pays tout entier comprend l'hypocrisie dont s'inspire leur position.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a la parole.

M. MacGuigan: De toute évidence, monsieur l'Orateur, ils n'aiment pas entendre la vérité. Ils ont bien du mal à l'accepter.

Une voix: Ce sont des hypocrites, des visages à deux faces.

M. MacGuigan: La vérité est toujours très pénible à accepter. Ils sont hypocrites, car ils disent une chose quand ils sont au pouvoir, et ils disent le contraire quand ils sont dans l'opposition.

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà entamé ma dernière minute. J'ajouterai simplement que notre parti a toujours exprimé les idées fortes de la politique canadienne. En fait, c'est ce qu'il fait depuis des générations. Voilà pourquoi nos députés occupent toujours les banquettes ministérielles. Qui plus est, nous exprimons en l'occurrence les idées fortes de la politique occidentale.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: J'aimerais terminer avec une citation du très honorable Louis St-Laurent . . .

Une voix: Si seulement il était là! Sa politique serait bien différente.

M. MacGuigan: Il a exprimé les grandes lignes de sa pensée il y a de nombreuses années dans les termes que voici:

> Dans les affaires mondiales, une politique n'est vraiment efficace que si elle s'appuie sur des principes généraux qui ont subi avec succès l'épreuve du temps et qui ont obtenu l'appui global d'un vaste secteur de la population.

• (1630)

Nous sommes fiers d'avoir tenu compte du principal courant d'opinion par le passé et de continuer à le faire maintenant et dans l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime au député de Saint-Jean-Ouest qui veut poser une question?

Des voix: D'accord.

M. Crosbie: C'est une question très courte, monsieur l'Orateur. D'ici à ce que ce courant rejette le ministre à la mer, ce qui ne saurait tarder, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) acceptera-t-il de déposer le contrat de vente du réacteur nucléaire à l'Argentine, ainsi que les documents connexes selon lesquels, au dire du ministre, il est absolument interdit au Canada d'apporter quelque modification que ce soit, même dans la situation d'urgence que nous connaissons? Voudrait-il déposer ces documents pour que nous puissions en prendre connaissance?

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, à la dernière séance du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale—à laquelle le député n'a pas assisté, me semble-t-il, mais où un représentant a posé des questions à sa place—j'ai déclaré que je ne déposerais pas ces documents qui renferment des renseignements commerciaux confidentiels.

M. Crosbie: Naturellement.

M. MacGuigan: Nous étudions la question pour essayer de contourner cet obstacle, mais, pour l'instant, il semble que ces documents ne puissent pas être déposés.

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur l'Orateur, il est intéressant de noter que la représentante de Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett) et le ministre ont tous deux reconnu instinctivement par leur attitude que leurs arguments contre la motion étaient faibles puisqu'ils ont éprouvé le besoin d'avoir recours à la vieille tactique qui consiste à essayer de diviser les conservateurs. Selon cette stratégie bien connue, il n'est pas nécessaire de présenter des arguments valables si l'on réussit à diviser l'adversaire.

Je vais revenir au ministre dans un instant mais la représentante de Westminster-Coquitlam a commencé par reprocher aux conservateurs de ne pas s'être opposés à la vente de la technologie Candu à l'Argentine et elle nous a accusés de faire preuve d'hypocrisie en présentant cette motion. Je tiens à lui dire que lorsque les conservateurs ont formé le gouvernement, en 1979, ce gouvernement a refusé de vendre un second réacteur Candu à l'Argentine pour la bonne raison que ce pays n'était pas disposé à accepter l'ensemble des garanties que mon parti, et mon parti uniquement, exigeait. Nous nous refusions à vendre des réacteurs Candu sans ces garanties. Je pense qu'il importe de rétablir les faits à cet égard.

Puis, la représentante de New Westminster-Coquitlam a parlé du Salvador et des droits de la personne. Elle a déclaré que notre parti manquait de compassion. Je crois que c'est le terme qu'elle a employé. Je ne sais pas si elle était là le 7 mars 1981, lorsque divers députés de notre partis ont intervenus. Je ne parle que du discours que j'ai fait au nom de mon parti au cours du débat qui s'est déroulé cet après-midi-là où j'ai parlé du martyre du Salvador et des violations des droits de la personne là-bas.

Les députés néo-démocrates prétendent que le parti conservateur manque de compassion ou d'intérêt pour la question des droits de l'homme. Qui était au pouvoir en 1979 lorsque le gouvernement a adopté une politique en vue d'admettre au Canada les réfugiés de la mer vietnamiens? Ce fut l'un des plus grands projets humanitaires entrepris par notre pays. C'est au gouvernement conservateur qu'on le doit, et je préfère que mon parti soit jugé sur ses actes, que je suis fier de présenter et de défendre à la Chambre, plutôt que d'après des coupures de presse qui font état de prétendues dissentions parmi ses membres.

Le ministre a dit que son parti suivait le courant de l'opinion. Employer de tels termes en parlant du gouvernement libéral serait presque comique, si ce n'était si dramatique. Le gouvernement libéral retarde tellement sur l'opinion par son double jeu, non seulement au Canada mais aussi dans le monde entier, que le ministre aurait mieux fait de se défendre, lui et son gouvernement, contre cette motion; toutefois, je n'ai pas entendu la moindre objection contre les accusations qu'elle lance.

Le ministre s'est efforcé de défendre le maintien par le gouvernement de la coopération nucléaire et la vente de 3,000 faisceaux de combustible nucléaire à l'Argentine au beau milieu d'une crise que le monde entier qualifie de tragique. Le monde sait comment le gouvernement argentin se comporte à l'égard des droits de la personne et connaît ses abus de confiance, des violations de la charte des Nations Unies et ses invasions, qui sont contraire à toutes les normes internationales. Il en a été question plusieurs fois au cours de l'intervention du ministre. Si un conflit éclate, il est absolument inacceptable que le gouvernement refuse de réviser sa politique en matière de vente de produits nucléaires.

Avant de parler plus en détail de l'Argentine, je voudrais dire un mot des tentatives de division du ministre. Il s'en est pris d'abord au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qu'il a traité de baleine échouée. Pour ma part, le député de Saint-Jean-Ouest m'a toujours fait penser à un requin féroce se délectant des restes d'un gouvernement complètement déboussolé.

Le ministre a aussi dit que tous les membres de mon parti ne partageaient pas mon opinion. Dans ce cas, pourquoi est-ce que je parle en son nom en ce moment? Je tiens à rappeler au ministre—j'espère qu'il a eu le temps de lire le procès-verbal—que dans le cadre de mon mandat de porte-parole de mon parti en matière de développement international, j'ai fait une déclaration le 13 mai dernier qui a été approuvée par tous les députés de mon parti, y compris le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et le député de York-Nord (M. Gamble). Lors de mon intervention qui portait sur le budget des dépenses de l'ACDI, j'ai déclaré que si le gouvernement cherche l'appui de la population en cette période où notre économie est en si mauvaise posture, où le nombre des faillites ne cesse d'augmenter, où il y a tant de chômage et que le taux d'inflation et les taux d'intérêt sont aussi élevés, s'il veut augmenter le budget de l'ACDI, il va lui falloir réviser toute son administration et faire preuve davantage de fermeté envers les fonctionnaires d'Ottawa qui constituent un obstacle à une politique de développement saine. Il va falloir qu'il fasse preuve davantage de fermeté avec les pays en voie de développement qui consacrent trop d'argent aux armements et compriment les budgets nationaux de développement. Il va falloir qu'il mette en place un programme d'information pour que les Canadiens sachent exactement ce qui se passe.

Assez parlé de divisions au sein du parti conservateur. J'espère que les médias prêtent attention à mon discours, à supposer qu'ils assistent même à ce débat de politique étrangère. Tout ce qui les intéresse c'est de découvrir des dissensions au sein des partis qui essaient d'aborder des sujets de grave préoccupation.

J'en viens maintenant aux questions qui nous préoccupent le plus en matière de politique étrangère. L'un de ces problèmes, c'est que notre pays continue de vendre à l'Argentine 3,000 faisceaux de combustible nucléaire, alors que nous nous inquiétons de plus en plus de l'instabilité du régime argentin. Le 14 juillet 1981, le sous-comité chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles s'est penché justement sur cette question et M. James Donnelly, le président d'Énergie atomique du Canada Limitée qui déposait ce jour-là, répondant à une question sommaire que je lui posais et qui disait ceci: "Pouvez-vous garantir au Comité que le combustible recyclé du réacteur CANDU que possède l'Argentine ne peut pas être utilisé pour un engin nucléaire?» a répondu ceci: «Assurément, je ne puis donner cette garantie ni à ce Comité ni à qui que ce soit d'autre».

• (1640)

Dès le début de la collaboration avec l'Argentine dans le domaine nucléaire, nous avions pressenti le risque d'un siphonnage du combustible nucléaire du réacteur que nous avions vendu à ce pays en vertu de l'accord de 1973. En raison de ce risque, le gouvernement de 1976 a imposé des garanties intégrales. Mais il a eu tort de maintenir la vente du réacteur Candu sans insister pour que l'Argentine accepte de se conformer à toutes les garanties, du fait surtout que ce pays n'avait pas signé le traité de non prolifération. Le tort du gouvernement s'aggrave encore quand, malgré l'escalade de la guerre qui se poursuit dans l'Atlantique sud, malgré la crise de confiance à l'égard du régime argentin et en dépit d'un document secret où nous apprenons que l'Argentine serait bientôt en mesure de créer son propre cycle de combustion nucléaire qu'aucune garantie ne viendrait troubler, le gouvernement—qui se dit officiellement inquiet de voir l'Argentine construire une arme atomique au moyen de son réacteur nucléaire d'origine canadienne—refuse de remettre en question la portée globale de sa politique. Il refuse d'assumer la responsabilité d'une complicité éventuelle du Canada dans la fabrication d'une bombe nucléaire argentine.

A quel type de gouvernement avons-nous affaire en Argentine? Depuis que la junte militaire a pris le pouvoir, les opposants au régime ont été torturés et exécutés systématiquement. Amnistie Internationale estime que 20,000 personnes ont disparu après avoir été arrêtées par les forces de l'ordre. Des milliers de prisonniers politiques sont derrière les barreaux. La junte militaire finance et équipe des brigades de tueurs privées. En Argentine, il n'y a pas de liberté de la presse, et les partis politiques d'opposition n'ont pas le droit de mener des activités. Les Argentins n'ont pas le droit de faire grève ni de négocier collectivement. On a retiré des bibliothèques et des librairies les ouvrages dits «de gauche» pour les brûler en public.

Mon collègue le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a raison quand il dit que Solidarité n'aurait jamais pu voir le jour en Argentine.

Voilà ce qu'il en est du régime argentin, monsieur l'Orateur. C'est contre l'un des régimes les plus répressifs du globe que se battent les Britanniques dans l'Atlantique Sud. Je suis persuadé que tous les députés se réjouissent du fait que les forces britanniques qui auraient certainement dû être davantage aidées par notre gouvernement sont sur le point de reprendre Port Stanley au moment où je vous parle. Je suis persuadé que nous espérons tous vivement que ce tragique conflit va bientôt se terminer.

Mais pour quelle raison a-t-il commencé, monsieur l'Orateur? Pour la simple et bonne raison qu'en dépit de la législation internationale l'Argentine a envahi les Malouines. Malgré les efforts répétés du Secrétaire général des Nations Unies, malgré la résolution 502 du Conseil de sécurité et en dépit des efforts déployés par les diplomates de nombreux pays, dont le secrétaire d'État américain, la guerre a éclaté. L'Argentine n'a pas voulu tenir compte du fait que les pays occidentaux condamnaient son occupation militaire des Malouines.

Le ministre a dit que nous n'avions aucun grief particulier contre l'Argentine. Sachez, monsieur l'Orateur, que j'ai des raisons d'en vouloir à l'Argentine.

Des voix: Bravo!

M. Roche: Mon parti a des raisons de lui en vouloir. Nous avions si peu confiance en l'Argentine que nous avons refusé de lui vendre un deuxième réacteur Candu tant que toute une série de précautions n'auraient pas été prises. Pour se défendre, le ministre prétend que nous essayons de mêler les questions nucléaires à toute cette affaire. Il prétend également que la motion du député de Saint-Jean-Ouest qui fait état de nos préoccupations—préoccupations que partagent tous ceux qui, dans le monde entier, veulent éviter une catastrophe nucléaire—n'est qu'une manœuvre de diversion et qu'aucun autre pays n'a appliqué de sanctions supplémentaires. Les seules sanctions que nous avons imposées à l'Argentine, monsieur l'Orateur, visent les importations. Autrement dit, nous pouvons continuer à vendre à l'Argentine et essayer de nous remplir les poches. Le gouvernement cherche si désespérément des fonds qu'il est prêt à remettre en question la sécurité mondiale, malgré un rapport remis par ses propres conseillers au comité du cabinet, rapport qui met le gouvernement en garde contre les conséquences de la politique actuelle qui consiste à maintenir la coopération nucléaire avec l'Argentine.

Un article de Margaret Munro paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 18 mai dernier se terminait sur les paroles suivantes:

> Dans le document d'information préparé le mois dernier, on peut lire encore: «En fait, le président de l'agence nucléaire d'Argentine, le contre-amiral Castro Madero, a rejeté catégoriquement, dans des déclarations récentes, le traité de non-prolifération des armes nucléaires et les garanties générales, tout en réaffirmant le désir de son pays de conserver une option d'utiliser les armes nucléaires à des fins explosives . . .
>
> «Ce que nous craignons dans l'immédiat, c'est que dans leur hâte de terminer le cycle (nucléaire), les Argentins soient tentés d'exploiter leur programme de réacteur nucléaire qui fait actuellement l'objet de garanties».

J'invite le gouvernement canadien à réévaluer sa politique vis-à-vis de l'Argentine ainsi que sa collaboration nucléaire. Je l'invite à le faire aujourd'hui même. Je ne sais pas ce qu'il va falloir pour l'amener à ouvrir les yeux.

Nous avons là un exemple typique de ce qui se produit quand surgit un conflit dans un coin éloigné du monde, comme celui par exemple qui a éclaté à propos de la souveraineté sur les îles Falkland. Nous avons vu ce qui arrive en l'absence d'un mécanisme permanent de maintien de la paix qui puisse tirer les choses au clair avec l'accord des deux parties et agir avec une certaine autorité. Il est absolument indispensable que le monde s'oriente vers la création d'un mécanisme international quelconque de maintien de la paix. Mon parti s'est toujours prononcé en faveur de la création des forces de maintien de la paix et, en fait, nous voulons que notre propre élément de défense soit renforcé de façon à pouvoir mieux servir la cause de la paix mondiale en participant aux forces de maintien de la paix.

Il y a eu un faible rayon d'espoir aujourd'hui: nous avons appris que le président Reagan a annoncé hier l'ouverture à Genève, le 29 juin, de négociations américano-soviétiques sur la limitation et la réduction de l'arsenal nucléaire stratégique.

Le député de New Westminster-Coquitlam a demandé pourquoi cela ne figure pas dans notre motion. Nous ne l'évoquons pas aujourd'hui parce que nous cherchons à obtenir du gouvernement qu'il «muscle» un peu sa propre stratégie. Tous les membres de notre parti veulent qu'à la session extraordinaire sur le désarmement, le gouvernement canadien arrive avec des politiques axées sur la promotion de la paix mondiale. C'est la position qu'ont adoptée 78 Canadiens distingués qui ont signé une déclaration intitulée «La politique étrangère canadienne dans les années 80». Je terminerai en citant ce que ces Canadiens demandent au gouvernement de faire. Ils disent vouloir:

• (1650)

> 1) la suppression de la menance de guerre nucléaire, le plus grand danger qui guette l'humanité aujourd'hui;
>
> 2) le renforcement des Nations Unies et d'autres institutions internationales ayant pour mandat de promouvoir le règlement pacifique des différends, la coopération internationale, l'ordre mondial et la protection des droits fondamentaux de la personne;
>
> 3) la mobilisation des ressources mondiales afin d'en arriver à un ordre international plus équitable et de mettre fin à la pauvreté écrasante qui est le lot de la plupart des pays du tiers monde.

C'est le fondement d'une politique étrangère axée à la fois sur une perception de l'orientation du monde, la compassion et la projection de nos intérêts nationaux. Il nous faut élaborer une politique étrangère qui tienne compte de la sécurité, du commerce et du développement. Nous devons pouvoir être crédible sur tous ces fronts. Le gouvernement perd de sa crédibilité. Elle n'a jamais autant été mise en doute que depuis qu'il a décidé de continuer à exporter des grappes de combustible nucléaire et de la technologie vers l'Argentine, pays qui ne devrait pas fabriquer de bombe et qui risque de mettre en danger la paix mondiale. Je crois parler au nom de millions de Canadiens lorsque je dis que je ne veux pas me compromettre ou me sentir complice, étant donné ce qu'a fait l'Argentine à sa propre population et ce qu'elle entend faire à l'avenir, comme en témoigne l'invasion des îles Falkland.

Les subsides

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Nepean-Carleton (M. Baker)—L'administration de la justice—Les frais judiciaires de l'infirmière exonérée *b*) Les recommandations de la Commission de réforme du droit; le député de La Prairie (M. Deniger)—L'énergie—L'exportation d'électricité par Hydro-Québec—Les difficultés possibles; le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway)—Les affaires indiennes—L'entente concernant la Baie James—La position du gouvernement au sujet des recommandations du rapport Tait *b*) La sûreté de la source d'eau.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES RELATIONS EXTÉRIEURES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie:

Que la Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas représenté convenablement ou adéquatement le Canada dans nos relations extérieures ou en conformité des vues et principes du peuple canadien, plus précisément en ne s'opposant pas avec conviction et énergie à la violation des droits de la personne et à l'imposition de la loi martiale en Pologne, qu'il n'ait pas appuyé le Royaume-Uni et la règle du droit dans les affaires internationales en s'opposant avec énergie et conviction à l'agression armée à laquelle s'est livrée l'Argentine en envahissant les Îles Falkland, et que la Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas renforcé le ministère des Affaires extérieures comme le recommandait la commission McDougall et n'ait pas éliminé tout patronage dans le fonctionnement de ce ministère.

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la motion comporte de nombreux éléments et j'ai l'intention de n'en aborder qu'un seul: la question polonaise. Je vais parler de l'évolution de la situation économique en Pologne et des relations de la Pologne avec l'Est et l'Ouest. Suivra un survol historique de la Pologne parce que l'on ne peut pas comprendre ce qui s'y passe aujourd'hui sans connaître l'histoire. Enfin je traiterai du syndicat Solidarité et des droits de la personne.

Les problèmes actuels de la Pologne remontent à 1970, lorsque le premier ministre, M. Gierek, a décidé d'importer sur une vaste échelle et en majeure partie à crédit la technologie de l'Ouest. Par la suite, l'économie mondiale a été ébranlé par les relèvements successifs du prix du pétrole décrétés par l'OPEP et aussi par une récession généralisée. Par conséquent, l'économie polonaise se trouvait pratiquement en faillite au moment de la montée du syndicat Solidarité. En 1981, le revenu national de la Pologne avait baissé de 15 p. 100, tout comme sa production industrielle. En 1980, la production charbonnière s'élevait à 200 millions de tonnes métriques, mais tombait à 165 millions en 1981. L'année dernière, la Pologne a dû importer de six à sept milliions de tonnes de produits agricoles, de sorte que le déficit de la balance des paiements a atteint les quatre milliards de dollars. Les Polonais ont dû faire face à une crise financière car il leur a fallu renégocier l'échelonnement du remboursement d'une dette de deux milliards et demi de dollars entre 1981 et 1985. En ce qui concerne les échanges commerciaux avec les pays du bloc socialiste, les exportations ont fléchi de 17 p. 100, alors que les importations ont augmenté de 20 p. 100. Les exportations à destination des pays de l'Ouest ont baissé de 25 p. 100 et les importations en provenance de ces même pays ont diminué de 17.5 p. 100 car la Pologne manquait de devises fortes.

Dans quel environnement culturel évolue la Pologne? Elle se situe à mi-chemin entre les économies de l'Est et de l'Ouest et c'est une caractéristique dont il faut absolument tenir compte. C'est le seul pays de l'Est où l'on retrouve de petits propriétaires fonciers. Comme chacun le sait, l'Église catholique est très puissante en Pologne. Sur le plan culturel, le style de vie est occidental; cependant, un grand nombre de touristes et de voyageurs en provenance de l'Est et de l'Ouest se rendent en Pologne.

D'une manière générale, le taux de scolarisation y est plus élevé que dans les autres pays de l'Est. Des fissures sont déjà apparues dans le bloc communiste: Staline et Tito en 1947-1948, la Tchécoslovaquie en 1968, la Pologne en 1956, 1970 et 1975, la Hongrie en 1956.

Pourquoi la Pologne est-elle différente des autres pays? La Pologne est la pierre angulaire du bloc soviétique à cause de sa situation stratégique, de son potentiel militaire et économique et de l'importance de sa population. Voilà pourquoi tout changement radical en Pologne pourrait transformer sinon détruire l'empire soviétique en Europe de l'Est.

Que demandait Solidarité, monsieur l'Orateur? Un accord a été conclu le 30 août 1980 au chantier naval Lénine à Gdansk. Voici les concessions que le syndicat avait cru avoir obtenues. D'abord, la mise en place d'un mouvement syndical indépendant, ce qui ne se retrouve dans aucun autre pays communiste. Le droit de grève, le droit à la négociation collective, le congé du dimanche, le droit de présenter des candidats aux élections locales, enfin la formation d'une équipe mixte pour coordonner la distribution des aliments, du combustible, des médicaments et des vêtements. Je trouve bizarre que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ait osé affirmer à peu près ceci: «A quoi sert de disposer d'une charte des droits de la personne chez nous si nous n'appuyons pas les droits de la personne en Pologne»". Il parlait de la protection contre les arrestations arbitraires, de la liberté de parole, de la liberté de la presse, de la liberté d'association, de la liberté de réunion pacifique, du droit à un procès avec jury et le droit d'être défendu. Il parlait de ces droits constitutionnalisés, de ces droits qu'il ne voulait pas voir paraître dans notre constitution jusqu'à ce qu'il soit assuré que les provinces et le gouvernement fédéral puissent les nier ou les escamoter. Il faudrait voir quelle était sa position vis-à-vis des droits de la personne il y a six mois ou un an.

M. Gamble: La constitution russe reconnaît également ces droits.

M. Irwin: Entre les droits de la personne et l'opportunisme politique, le député choisit l'opportunisme. Comment dès lors faire confiance à un homme qui préconise les droits de la personne en Pologne mais refuse de les inscrire dans la constitution de son propre pays?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je veux bien qu'on me critique mais, au moins, que le député dise la vérité. J'ai voté en

faveur de la mixture proposée à la Chambre par le gouvernement et je n'ai jamais voté contre la charte des droits et des libertés. Je ne veux pas qu'il soit dit que j'ai voté contre ces propositions.

M. Irwin: La mixture en question à laquelle le député s'est opposé, c'est l'article 15 de la Charte qui interdit toute discrimination fondée sur le sexe, la religion, la couleur, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. Il a refusé de garantir certains droits juridiques aux Canadiens dont le droit à un procès avec jury, le droit de recourir sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être mis en liberté conditionnelle contre un cautionnement raisonnable.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ça fait des siècles que nous avons ces droits.

M. Irwin: Il a voté la liberté d'association . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): On dirait que vous venez d'avoir ces droits! Vous divaguez.

M. Irwin: Je constate que deux autres députés conservateurs ont refusé eux aussi de garantir ces droits.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je n'ai pas voté contre.

M. Irwin: J'ai beaucoup de respect pour bon nombre des députés conservateurs, mais que l'on ne vienne pas me donner de leçons sur les droits de l'homme en Pologne quand on n'est pas capable de défendre ces droits chez soi. C'est ça la réalité.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Soyez donc honnête. Cela nous changera.

M. Irwin: Je n'avais pas l'intention d'aborder cette question, monsieur l'Orateur, mais lorsqu'un ministre est attaqué injustement par les députés de l'opposition, je pense qu'il faut rétablir les faits. C'est ce que je viens de faire.

M. Gamble: C'est nouveau alors.

M. Irwin: Mais revenons-en à la Pologne. Certains disent que Solidarité compte 12 millions de membres. Ils sont peut-être membres de cœur, mais je doute qu'il y ait autant de membres comme tels. Le mouvements Solidarité s'est effondré. Le premier ministre Wojciech Jaruzelski a décrété l'état d'urgence. On a emprisonné Lech Walesa et quelque 10,000 militants de Solidarité, et même l'ancien chef du parti, Edward Gierek. Voilà la situation.

• (1700)

Pour comprendre comment la Pologne s'est retrouvée dans cette position, il faut connaître son histoire. Les Polonais ont vécu presque 1,000 ans de guerres, de conflits et de divisions qui remontent à l'année 966. Dans ce temps-là—il faut le supposer, car c'est peut-être un mythe—régnait le premier roi de la Pologne, le roi Mieszko. Les Polonais ont beaucoup progressé jusqu'au XVIe siècle, son siècle d'or, semble-t-il. Je pense d'ailleurs que c'est juste. Au XVIe siècle, la Pologne était la principale puissance de l'Europe de l'Est. En 1572, la dynastie des Jagellons qui remontait au XIVe siècle, s'est éteinte. Il y a quelque chose de curieux dans tout cela, et il vaut la peine de rappeler aux Canadiens la raison du déclin de la Pologne. On a donné de plus en plus de pouvoirs à l'aristocratie terrienne. En 1652, on a instauré le fameux *liberum veto*. Le Canada est presque dans la même situation à l'heure actuelle. N'importe quel membre de la Diète pouvait contrecarrer les projets des législateurs. Est-ce que cela ne ressemble pas au pouvoir accordé aux provinces? Ce *liberum veto* permettait d'annuler des lois précédentes et de dissoudre la Diète.

Au milieu du XVIIe siècle, la Pologne avait amorcé son déclin. Les Russes l'envahirent sur la frontière est et les Turques par l'ouest. Les Cosaques qui vivaient sur la frontière se révoltèrent et Charles X, roi de Suède, envahit la Pologne. Que mes vis-à-vis prêtent une oreille attentive. Ils apprendront à connaître ce pays dont ils parlent volontiers. J'inviterais les députés à ne pas formuler leur politique étrangère toujours après coup en s'inspirant du *Globe and Mail* de la veille. Qu'ils voient un peu ce qui fait bouger la Pologne aujourd'hui.

En 1660, la Pologne vivait en paix. Quelques années plus tard, la guerre, la peste bubonique et les meurtres de masse décimèrent la population qui s'établit à 4 millions en 1668, une diminution de 55 p. 100. Les villes perdirent tous leurs établissements manufacturiers, la plupart de leurs industries et les trois quarts de leurs habitants.

De 1704 à 1710, une guerre opposa la Pologne et la Suède. Cette dernière envahit le territoire polonais et un tiers des villes furent réduites en cendres. De 1702 à 1710, la population passa de 8 à 6.4 millions. Les Suédois s'avancèrent en Ukraine mais furent repoussés par les Russes. Sous le règne de Pierre le Grand, la Russie s'empara de la Pologne.

Les députés doivent connaître les liens historiques entre la Russie et la Pologne. En 1763, un ancien amant de Catherine, Stanislas Pontiatiowski, fut couronné roi de Pologne. Par la suite, celle-ci succomba démembrée à trois reprises, en 1772, 1793, et 1794. En 1795, la Russie, la Prusse et l'Autriche se partagèrent le pays. C'était la première fois dans l'histoire de l'Europe, qu'un pays était divisé et anéanti froidement sans conflit armé.

Pourtant, durant cette période, un groupe, que rappelle beaucoup Solidarité aujourd'hui, se révolta sous l'instigation d'un paysan nommé Kosciuszko. Armés de faux, ils réussissent à battre les Russes à Raclawice. Si les Prussiens n'étaient pas venus au secours de ces derniers, les Polonais auraient peut-être pu se libérer. A l'exception d'une brève période sous l'ère napoléonienne, la Pologne fut rayée de la carte jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. A partir de là, nous entrons dans l'histoire contemporaine.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, la Pologne a été créée après 1918 à partir d'éléments pris à trois empires défaits. Mais même alors, les Polonais ont commis des erreurs. En 1920, la Pologne est partie en guerre contre la Russie. Les Polonais étaient gouvernés par une bande de colonels qui s'entendaient comme larrons en foire. Ils avaient combattu contre la Russie au cours de la Première Guerre mondiale. La Pologne a connu une période de gouvernement Pilsudski. Le maréchal Pilsudski a dit une chose intéressante qui nous éclaire sur la Pologne. «Même si vous êtes battus, a-t-il dit, vous êtes victorieux aussi longtemps que vous n'êtes pas écrasés.» Voilà donc ce phénomène polonais dont nous sommes témoins. On peut dire que la Pologne est passée par une série de dictatures bienveillantes avant la Deuxième Guerre mondiale. Mais pendant cette période, elle a attaqué la Lituanie à propos de la ville de Vilna. Elle a attaqué la Tchécoslovaquie, puis s'en est pris de nouveau à la Russie.

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, la Pologne a refusé d'aider la Tchécoslovaquie. Elle a refusé de permettre aux troupes russes de traverser son territoire pour se porter à l'aide de la Tchécolosvaquie. William L. Shirer écrit: C'était fatalement une politique suicidaire . . .

Et l'effet ne s'est pas fait attendre. La Pologne s'est mis à dos tous les alliés qui l'entouraient. M. Shirer poursuit:

. . . et l'on ne peut s'empêcher de penser qu'au cours des années 1930 comme à diverses reprises dans les siècles qui avaient précédé, les Polonais ont été comme poussés par une sorte de trait de caractère national qui les conduisait à l'autodestruction, ce qui fait qu'à cette époque comme à certaines autres qui avaient précédé, ils n'ont eu de pires ennemis qu'eux-mêmes.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Pologne s'est trouvée sous la domination à peu près absolue de la Russie. Mais ce n'est qu'en 1955 qu'elle a adhéré au Pacte de Varsovie. Il n'est pas sans intérêt de voir ce qui s'est passé à cet égard.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, la Russie a conclu un pacte secret avec l'Allemagne. Les Russes ont envahi la moitié orientale de la Pologne. C'est alors que 6 millions de Polonais, représentant près de 22 p. 100 de la population, sont morts. Il y eut alors plus de 600,000 victimes de guerre. L'industrie, les moyens de communications et les logements de la Pologne ont été endommagés. Il est impossible d'évaluer les ravages qu'a alors subis la culture polonaise. Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, le 1er août 1944, la population résistait encore et réclamait la liberté. C'est alors que le maquis polonais s'est organisé dans un pays encore occupé. Ce mouvement clandestin a duré deux mois. Après avoir incité les Polonais à la révolte, les Russes n'ont rien fait pour les aider laissant l'Allemagne les décimer. Deux cent mille personnes, pour la plupart des jeunes, ont été tuées, par mesure de représailles, par les SS de l'armée hitlérienne.

Enfin, le 17 janvier 1945, les Russes ont pris la situation en main et contrairement à d'autres pays comme la Yougoslavie et l'Albanie qui ont été libérés par leurs propres partisans communistes, la Pologne comme la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Allemagne de l'Est et la Tchécoslovaquie, ont été occupées par la Russie.

M. Gamble: On ne peut pas dire que c'était une libération.

M. Irwin: Par élimination, le parti communiste finit par prendre le dessus en Pologne. En 1948, le parti socialiste et le parti des travailleurs polonais firent leur apparition; ils formèrent le parti des travailleurs unis polonais. Les purges de Staline commencèrent en 1947 et prirent fin en 1949. En 1955, la Pologne adhéra au Pacte de Varsovie.

La Pologne connaît un régime autocratisque depuis mille ans, mais elle a toujours abrité des groupes de citoyens épris de liberté. Il y a eu la révolte des paysans, sous la direction de Kosciuszko. Solidarité était dirigé par Lech Walesa et il y a eu les défenseurs de la liberté pendant la Seconde Guerre mondiale. Être battu sans être soumis, c'est ça la victoire!

Après la Seconde Guerre mondiale et la lente reprise qui l'a suivie, et durant la guerre froide, des relations se nouèrent assez rapidement entre le Canada et la Pologne, surtout pendant les années 60 et pendant les beaux jours de la détente, dans les années 70. Comme l'a déclaré le ministre, nous n'avons cessé d'affirmer que c'est aux Polonais qu'il appartient de résoudre leurs problèmes intérieurs. Nous tenons toutefois à faire savoir aux autorités polonaises que la plupart des Canadiens désapprouvent tout à fait leur comportement.

Le député de Saint-Jean-Ouest a dit qu'il fallait faire quelque chose, je pense. Il ne cesse de le répéter, mais je ne sais jamais très bien ce qu'il veut dire. Que l'on me reprenne si je me trompe mais il a déclaré, je pense, qu'il fallait cesser d'exporter des céréales en Pologne. Et quoi encore?

M. Crosbie: Je n'ai jamais dit cela. Lisez la déclaration du 24 mars, et vous verrez ce qu'on a proposé.

M. Irwin: La Pologne importe 20 p. 100 de ses denrées alimentaires du Canada. Est-ce un moyen de promouvoir la cause des droits de la personne que de refuser d'envoyer des produits alimentaires aux Polonais?

M. Crosbie: Personne n'a fait une telle proposition.

• (1710)

M. Irwin: Je commence à en avoir assez qu'on nous reproche ce que nous avons fait ou omis de faire pour la Pologne. Jusqu'à présent, nous avons accordé des facilités de 500 millions de dollars à la Pologne. Il s'agit du prêt par habitant le plus élevé de toutes les démocraties occidentales. Nous avons également autorisé l'exportation à crédit d'un million et demi de tonnes de grain à la Pologne et avons donné $500,000 de denrées alimentaires, de vêtements et de médicaments à la Croix-Rouge internationale. Nous avons aussi versé $300,000 à la caisse de secours du Canadian Polish Congress pour venir en aide aux Polonais; nous avons en outre accepté d'accueillir davantage de réfugiés, de sorte que nous sommes de tous les pays libres du monde celui qui recevra le plus de réfugiés par habitant. Voilà ce que nous avons fait. J'en ai assez que les membres de l'opposition n'en tiennent aucun compte. Ils ne disent pas ce que nous faisons réellement. Dans le cas de la Pologne, le Canada et les Canadiens se sont montrés plus généreux que tout autre pays du monde.

Voilà l'engagement qu'a pris le Canada à l'égard du peuple polonais. Mais cela suffit-il? Comme le disait John Stuart Mill en 1854:

A long terme, la valeur d'un État se mesure à celle des hommes qui l'habitent.. Tout État qui écrase la population pour la rendre plus docile, même à des fins salutaires, ne tardera pas à s'apercevoir qu'il n'est pas possible d'accomplir de grandes choses avec des hommes de petite envergure . . .

En février 1982 . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député a épuisé le temps qui lui était réservé. Il peut continuer du consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Crosbie: Non, absolument pas.

M. Irwin: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Crosbie: Non, il n'y a pas consentement unanime parce que nous n'avons pas entendu la vérité.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a demandé s'il y avait consentement unanime et constate qu'il n'en est rien.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'avoue sincèrement que nous avons tous bénéficié de ce rappel de l'histoire de la Pologne et que nous reconnaissons tous le courage dont ont fait preuve les Polonais au cours des siècles où ils ont été persécutés. Nous le reconnaissons aujourd'hui. C'est une caractéristique inhérente à ce peuple. Dommage que nous n'ayons pas plus de Canadiens qui, à l'instar des Polonais, osent défier leur gouvernement. Solidarité est un grand cri de railliement et nous aurions grand besoin d'un pareil enthousiasme au Canada.

J'ai été très content que le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) . . .

M. Irwin: Vous n'aurez certainement pas une minute de plus que le temps de parole qui vous est alloué, tant que je siégerai à la Chambre.

Des voix: Pleurnichard!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro).

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'ai été fort aise que le député d'Edmonton-Sud m'ait précédé et qu'il ait signalé à la Chambre certaines des observations formulées lors des audiences du sous-comité chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles. Je voudrais, aux fins du compte rendu, rappeler les dangers que comporte l'expédition de grappes de combustible à l'Argentine. Le député d'Edmonton-Sud a demandé à M. Donnelly, le président de l'Énergie atomique du Canada Limitée, s'il pouvait garantir au comité que le combustible recyclé du réacteur Candu en Argentine ne pouvait pas servir pour un dispositif nucléaire. M. Donnelly a répondu qu'il ne pouvait absolument pas donner cette assurance au comité ni à personne d'autre. C'est une déclaration accablante quand on songe au rejet, hier, de la motion que j'ai présentée aux termes de l'article 43 du Règlement pour féliciter les débardeurs de Saint-Jean des efforts qu'ils ont déployés pour empêcher que soient chargées dans ce port des barres de combustible qu'un organisme de l'État, l'ÉACL, dont le président a donné la réponse que je viens de mentionner, insistait pour expédier en Argentine.

Depuis que j'ai proposé ma motion, quelqu'un de l'ÉACL m'a téléphoné pour me dire que cette société n'était pas chargée de l'expédition de ce matériel à l'Argentine, qui se faisait par l'intermédiaire d'un organisme privé. Mon interlocuteur n'a pas insisté parce que lui et moi savions—ce qui ne fait aucun doute—qu'il ne peut sortir de combustible nucléaire du pays sans la permission de l'ÉACL, un organisme de l'État, une société de la Couronne.

Je reviens maintenant au passage de la motion concernant l'Argentine et les îles Falkland car, à mon avis, le gouvernement semble feindre d'ignorer la situation et, ce faisant, fermer les yeux sur les violations des droits de la personne dans les pays comme l'URRS. Le député d'Edmonton-Sud a des preuves que l'Argentine s'est lancée dans une campagne d'occupation militaire, défiant la norme en matière de comportement international et, maintenant, allant à l'encontre de la résolution des Nations Unies, et s'est attaquée à l'un de nos principaux alliés. Le Royaume-Uni est plus qu'un allié, car presque la moitié de la population canadienne en est originaire. Le gouvernement semble disposé à expédier des faisceaux de combustible nucléaire à son ennemi, qui sera ainsi en mesure de produire de l'énergie nucléaire.

Je suis convaincu que le ministre—il est peut-être le seul, mais il peut s'en trouver d'autres, comme le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne)—a entendu parler de San Carlos de Bariloche, centre de ski renommé des Andes, dans le sud-ouest de l'Argentine et près la frontière chilienne. C'est un centre de ski mais aussi le siège de l'institut argentin des cerveaux. C'est en outre l'endroit où les Argentins envoyaient autrefois les détenus politiques tels qu'Evita Peron, et probablement d'autres.

Peut-être les Argentins avaient-ils l'intention de s'emparer des îles Falkland et d'y transporter les prisonniers de San Carlos de Bariloche qui ne pourraient plus alors s'évader. Je parle des personnes dont l'Argentine ne voudrait pas sur son propre territoire. Elles ne pourraient pas revenir à la nage jusqu'à la terre ferme pour y susciter des désordres. Ce serait une sorte d'île du Diable pour l'Argentine.

Ce n'est pas tout ce qu'il y a à San Carlos de Bariloche, et le ministre le sait, j'en suis certain: c'est là que se trouve le centre de recherche atomique de l'Argentine. C'est là que les chercheurs travaillent et se servent de combustible usé ou de plutonium—probablement créé par l'utilisation du réacteur Candu—pour fabriquer des engins nucléaires. Nous nous souvenons tous des événements en Inde: nous avions des garanties à toute épreuve qu'on n'y fabriquerait pas de bombes, jusqu'au jour où nous avons appris que l'Inde en avait fait exploser une. On pourrait fort bien être engagé dans ce genre de travaux à San Carlos de Bariloche, dans le sud-ouest de l'Argentine. Maintenant que les dockers ou les débardeurs s'agitent à Saint-Jean, le gouvernement à l'occasion de réexaminer sa politique et de dire qu'il n'expédiera pas ces barres à l'Argentine parce qu'elles pourraient servir à des fins contraires à celles prévues dans l'entente.

Il y a deux autres domaines dont je veux parler pour déplorer les gestes, les politiques et la conduite du gouvernement. La politique étrangère et le comportement du gouvernement sont tellement déplorables qu'on ne sait par où commencer. Je donnerai un exemple.

• (1720)

Il y a environ deux ans, l'Institut des ressources naturelles de Pietermaritzburg au Natal, en Afrique du Sud, avait organisé un échange de personnes et d'idées avec le ministère du gouvernement ontarien qui s'occupe des programmes pour l'usage des terres au Natal et dans un des foyers bantous du Kwazulu. L'Institut sud-africain estimait que l'Ontario avait beaucoup à offrir dans ce domaine et souhaitait profiter de son expérience.

Les principes examinés étaient non seulement inoffensifs dans le domaine politique mais auraient pu servir de fondements utiles à des échanges dans des domaines très importants pour les deux pays, notamment en ce qui concerne la mise en valeur de ce qu'on désigne sous le nom d'approche d'ensemble à l'utilisation des terres établie d'après une évaluation raisonnable des ressources naturelles d'une région en plus d'une compréhension approfondie des besoins de la population de cette région. Il s'agissait d'études strictement techniques et d'un éventuel échange utile que le gouvernement sud-africain avait approuvé sans réserves.

Dès janvier 1981, le projet avait évolué au point où l'on envisageait un échange de scientifiques. La liste des noms était presque prête. Un Canadien devait aller en Afrique du Sud explorer des techniques connexes à celles qui sont mises au point au Canada et un Sud-Africain devait venir dans notre pays, au Ministère ontarien des richesses naturelles, pour voir quelle partie de notre technologie était utilisable dans son pays. Tout semblait prêt pour cet échange de représentants. Je souligne le mot «représentants». Il ne s'agissait ni d'hommes politiques ni de footballeurs mais de représentants techniques.

Un mois plus tard à peine, en février 1981, tout le projet tombait à l'eau. Pour quelle raison? Le Ministère des richesses naturelles de l'Ontario disait avoir été en communication avec le ministère fédéral des Affaires extérieures et, croyez-le ou non, qu'on lui avait conseillé, et je cite un passage de la lettre:

> Depuis notre dernière lettre, en octobre dernier, j'ai communiqué avec le ministère canadien des Affaires extérieures à Ottawa. On m'a avisé qu'un projet de coopération entre le gouvernement ontarien et celui de l'Afrique du Sud, par l'entremise de votre Institut, serait déplacé, étant donné l'état actuel des relations entre les deux pays.

Quel danger présentait un tel échange? Selon le ministère, toutefois, il était déplacé et la province de l'Ontario s'est inclinée devant l'autorité supérieure des Affaires extérieures. Cette décision en dit long sur les relations internationales et sur la façon dont le gouvernement les aborde.

L'autre question dont je veux parler porte sur le rapport établi à la demande du premier ministre (M. Trudeau) par Mlle Pamela McDougall, ex-ambassadeur du Canada en Pologne et haut fonctionnaire depuis son retour au pays. Elle était censée étudier la situation qui existe au service extérieur.

Voilà déjà longtemps que je suis frappé par la médiocrité des programmes des Affaires extérieures. Les programmes les plus minables ont été mis en vigueur vers 1968, ou même plus tôt. Je me souviens—et cela remonte au milieu des années 60—des réorganisations administratives qui ont été imposées au ministère, sans consultation ou presque, par des gens qui savaient peu à peu à quoi sert un ministère des Affaires extérieures. Des «spécialistes» de l'extérieur sont venus réorganiser un ministère dont ils étaient absolument incapable de comprendre le rôle au sein du gouvernement canadien et dans le monde.

Cette réorganisation, ou plutôt ces réorganisations ont eu pour effet net que les «spécialistes» de la société qui avaient été envoyés pour réorganiser le ministère se sont trouvés des planques au sein du ministère et s'y sont installés. Ils ont éventuellement été promus à des postes supérieurs. Ils aimaient le ministère des Affaires extérieures tel qu'il était et ils étaient déterminés à profiter des avantages du service extérieur. Il n'étaient ni qualifiés ni formés pour le service extérieur. Il y sont entrés en tant qu'experts en gestion.

Voici maintenant que Mlle McDougall découvre que le ministère des Affaires extérieures est un véritable fouillis administratif. Ce bouleversement du ministère était sur le point de se faire lorsqu'a été instauré le programme de bilinguisme avec tout ce que cela comportait d'absences parmi les concepteurs de la politique extérieure. Soit dit en passant, ce programme de bilinguisme a été instauré dans un ministère qui était sans doute à l'époque plus bilingue que n'importe quel autre ministère du gouvernement canadien.

Presque immédiatement après, on a instauré la budgétisation des programmes et ensuite la budgétisation à partir d'un taux de croissance nul. Peu de temps après, le ministère des Affaires extérieures a intégré le personnel de soutien dans son propre personnel. Il y a ensuite eu des problèmes de mutations latérales. Des petits amis du gouvernement ont été embauchés par le ministère des Affaires extérieures à des niveaux relativement élevés et cela a empêché les employés du ministère d'obtenir de l'avancement de la façon normale. Il y a ensuite eu les échanges de fonctionnaires d'un ministère à l'autre qui devaient supposément refléter l'idée que le gouvernement se faisait du Canada.

Comme si cela ne suffisait pas, le cabinet du premier ministre a imposé un programme de regroupement au ministère. Puis, presque tout de suite après, Mlle McDougall a été nommée pour examiner ce qu'on décrivait comme les conditions existant au service extérieur. On peut être certain que les conditions étaient devenues lamentables à ce moment-là et qu'il fallait charger un commissaire enquêteur comme Mlle McDougall de les examiner.

Ce qui est regrettable dans le mode de fonctionnement du gouvernement, c'est qu'immédiatement après la présentation du rapport McDougall en octobre 1981, on a décidé d'effectuer un regroupement plus complet de tous les fonctionnaires travaillant pour tous les ministères qui s'occupaient à l'étranger d'activités afférentes au commerce, à l'immigration et à la politique étrangère—exception faite de l'ACDI—au sein du ministère des Affaires extérieures sous la direction de trois ministres. Il ne faut donc pas s'étonner que le ministère des Affaires extérieures ait été plongé dans l'incertitude pour un certain temps. On peut le confirmer facilement en parlant aux employés du ministère. Le ministère était tellement occupé à sa propre réorganisation interne et avait tellement à faire pour se familiariser avec les divers systèmes de budgétisation et les secteurs de compétence de ses divers services qu'il lui restait bien peu de temps pour s'occuper des problèmes fondamentaux qui étaient sa raison d'être au départ. Autrement dit, il n'était plus en mesure de formuler des recommandations au sujet de la politique étrangère et de les communiquer au gouvernement.

A cause de ces changements multiples qui lui ont tous été imposés en même temps, le ministère a dû se contenter de réagir aux événements et il n'a certainement pas pu proposer de nouvelles initiatives pour épauler les efforts du Canada dans les nombreux domaines qui nous préoccupent. C'est peut-être ce que le premier ministre (M. Trudeau) veut. Si j'ai bonne mémoire, il aurait déclaré dès le milieu des années 60: «A quoi cela sert-il d'envoyer toutes sortes de missions à l'étranger? Nous pouvons savoir ce qui se passe dans le monde en lisant le *New York Times*. Je vois un ancien agent du service extérieur marcher derrière le rideau. Il pourrait confirmer tout cela s'il le voulait. Un fait dont le premier ministre ne tenait pas compte en faisant une telle déclaration aussi cynique, arrogante et même stupide et ignorante, c'est que sans un service extérieur compétent et consciencieux, il est tout simplement impossible de comprendre ce qui motive les gens et les États sans habiter à l'étranger.

• (1730)

Qu'est-ce qui les incite à adopter telle ou telle attitude aux Nations Unies, dans un débat sur le désarmement, ou dans les entretiens sur le Droit de la mer, ou encore à envahir les île Malouines? Ces changements ne se produisent pas du jour au lendemain. Seul un service extérieur compétent peut les observer. On ne trouve pas de telles études approfondies des mobiles ni du comportement national dans les nouvelles, que ce soit dans le *Times* de New York ou dans n'importe quel autre journal, quoi que le premier ministre (M. Trudeau) en dise. Les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures étaient bien préparés à faire ce genre de travail jusqu'à ce que les gouvernements successifs du premier ministre actuel émasculent ces services essentiels des affaires étrangères et se mettent à les détruire.

Sinon je me demande bien ce qui a poussé Mlle McDougall à faire la recommandation qui figure à la page 61 de son rapport. La recommandation no 44 est très importante et j'implore Votre Honneur d'écouter. La voici: «Des mesures concrètes doivent venir corriger l'impression répandue que les décideurs considèrent les activités et les prestations du service extérieur comme étant sans grande incidence sur les objectifs du gouvernement fédéral et du Canada». Lorsqu'une commission royale d'enquête doit faire une telle recommandation, c'est que la situation n'est pas très brillante dans le service extérieur. Le moral est bas. Je suis heureux qu'il y ait au moins deux ministres pour m'écouter.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'ai encore beaucoup à dire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki) a la parole.

Des voix: Quelle honte!

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, mon intervention dans ce débat va être plutôt orientée sur un même sujet, et ce que je vais dire va prendre la forme d'une réflexion sur l'histoire polonaise, pour faire voir ce qu'on attend de ce pays aujourd'hui et de quelle façon il faudrait accorder notre aide et notre appui. Le débat, les conversations et les plaidoyers qu'on entend font bien rarement preuve d'une compréhension réelle de la cause profonde du problème polonais. L'aide accordée est tout à fait superficielle, puisqu'elle ne porte que sur les symptômes. Elle ne va pas à la cause de l'inquiétant problème interne qui règne dans ce pays.

Pour le comprendre vraiment, il faut remonter à Yalta, où les trois grands, qui étaient Staline, Roosevelt et Churchill, ont pris en 1945 la décision qui a donné la Pologne à la Russie. Ils l'ont fait entrer dans la zone d'influence russe, avec la vague promesse de la tenue, dans les deux années qui suivraient, d'une élection libre devant permettre au pays de décider de son orientation future. Telle fut l'assurance donnée par deux des alliés, Churchill et le Président Roosevelt.

Ce fut un coup d'une gravité inimaginable porté à la personnalité de la nation polonaise qui, depuis 1,000 ans, était la protectrice de la foi chrétienne. Ce pays avait aussi protégé les principes démocratiques. Il avait laissé sa marque dans le monde des arts et dans celui de la musique. Il avait brillé dans beaucoup de disciplines intellectuelles. A l'époque, il était le centre de la vie universitaire, l'incarnation même des notions de liberté et d'instruction. Et c'est cette liberté qui a été étouffée par cette conférence de Yalta.

Ceux d'entre nous qui ont participé à la dernière guerre ont entendu raconter les exploits militaires de sa population. Les Polonais ont joué un rôle très actif dans les forces aériennes du Canada. Il y a eu même un éminent député, venu de Brandon-Souris (M. Dinsdale) et ayant appartenu à cette escadrille, qui a participé à certaines batailles aériennes. Ils ont fait une défense exemplaire sous Alexander au Mont Cassin, en Italie. Ils ont combattu en Afrique, ils ont combattu sous Montgomery dans la troisième division canadienne et britannique et se sont acquis une réputation de vaillance au combat et d'ardeur à promouvoir la cause des Alliés.

Je tiens à souligner que ce pays de foi chrétienne qui partageait nos idéaux et notre idéologie a été livré à un État totalement étranger dont l'idéologie était foncièrement incompatible avec son caractère, son histoire, ses idéaux et ses espoirs. A ce moment-là, si quelqu'un avait voulu aider les Polonais, il aurait dû le faire. Malheureusement, aucun des pays alliés n'a pris l'initiative de donner aux Polonais des élections libres et la possibilité de retrouver le statut qu'ils avaient auparavant. Ainsi, cette nation courageuse et laborieuse a dû s'adapter aux conditions dans lesquelles elle était forcée de vivre.

Peu après 1945, les Polonais ont accepté d'être dirigé par un gouvernement de type socialiste et de perdre leur souveraineté et ils ont été prêts à collaborer avec le gouvernement communiste qui leur avait été imposé. Ils ont réalisé très tôt que leur pays constituait un État tampon entre l'Europe de l'Ouest et le bloc communiste de l'Est. Cependant, ils avaient tellement de caractère et de dynamisme qu'ils ne se sont pas satisfaits de cette situation.

Ceux d'entre nous qui ont suivi les progrès de ce pays ont vu comment les syndicats ont été en mesure de s'organiser sous les yeux du régime communiste et comment ils ont pu s'unir grâce à l'appui de l'Église, des agriculteurs et des étudiants. Les Polonais ont formé un syndicat qui était unique au monde, un syndicat qui travaillait la main dans la main avec le patronat, les universitaires et les agriculteurs, afin de former une force qui, grâce à sa pression morale, a été capable de rassembler derrière un seul chef dix des quatorze millions de travailleurs polonais.

• (1740)

Les membres de ce syndicat appelé Solidarité ont réussi à saper les fondements de l'idéologie connue sous le nom de communisme. Ils ont réussi à s'entourer de Tchécoslovaques et de Hongrois qui partageaient leurs buts, et c'est alors que la loi martiale a été imposée. Je veux donc simplement souligner que le mal profond, le cancer, qui les ronge, réside dans leur perte de liberté, d'individualité et d'espoir en l'avenir. C'est là leur principal problème auquel on n'a pas encore trouvé de solution et qu'il est difficile d'aborder. Ils ont besoin de la compréhension d'autres pays démocratiques. Ils ont besoin que nous défendions constamment les droits de la personne. Il faut leur donner un appui matériel continu, mais il faut bien se garder d'intervenir de quelque autre façon que ce soit. Il faut éviter toute mesure qui pourrait ressembler à de la provocation. Il ne

faut pas que notre aide entraîne des actions qui pourraient nuire non seulement à leur propre croissance et à leur propre avenir, mais qui pourraient également entraîner une catastrophe mondiale.

Je suis persuadé, et je crois que tous ceux qui connaissent l'âme et le cœur du peuple polonais abondent dans le même sens, que le peuple polonais est suffisamment novateur et courageux pour trouver le moyen d'acquérir de nouveau la position qu'il avait auparavant. Ce qu'il faut absolument éviter à ce moment-ci, c'est que des personnes, des alliés et des voisins bien-pensants ne veuillent trop en faire et prennent des mesures qui au lieu de les aider ne fassent qu'attiser leurs problèmes. Les Polonais ont un courage indomptable et font preuve d'un dynamisme remarquable, et je compte sur leur courage et notre appui pour qu'ils retrouvent la position qui devrait être la leur. Ils ont besoin de toute l'assistance possible, que ce soit une aide monétaire, des denrées alimentaires ou les prières des gens. Cependant, il faut surtout éviter de les empêcher de regagner leur liberté en voulant trop les aider.

Des voix: Bravo!

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude me fournit l'occasion de participer à ce débat sur le rôle du Canada dans les affaires internationales. J'avais l'intention de répondre à certaines remarques des députés qui m'ont précédé. J'ai écouté avec intérêt le discours du député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett) qui a fait étalage de toutes sortes de beaux principes. J'ai néanmoins changé d'avis, car mon collègue d'Edmonton-Sud (M. Roche) lui a répondu avec plus de courtoisie que je ne l'aurais fait.

J'ai écouté avec intérêt les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) au sujet de la nomination du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) au poste de critique des affaires extérieures du parti conservateur. Le ministre a laissé entendre que le chef de l'opposition (M. Clark) avait plus ou moins laissé tomber le député. J'aimerais aller un peu plus loin.

Je me demande ce qui serait arrivé au député de Windsor-Walkerville, qui est actuellement secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En poussant ce raisonnement plus loin, si le chef de l'opposition a laissé tomber le député de Saint-Jean-Ouest en le nommant critique des affaires extérieures, le premier ministre (M. Trudeau) a peut-être laissé tomber le député de Windsor-Walkerville en le nommant secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a nommé deux autres ministres d'État, sans doute pour l'aider à s'en sortir. Malheureusement cela a eu l'effet contraire et il se retrouve plus que jamais dans de très mauvais draps.

Nous avons trouvé choquant d'entendre le ministre déclarer qu'il n'avait rien à reprocher à l'Argentine, compte tenu des accusations parfaitement justifiées qui ont été portées contre ce pays. Je trouve ahurissant d'entendre le ministre dire que nous n'avons rien à reprocher à l'Argentine.

On a laissé entendre que le parti progressiste conservateur avait eu l'occasion de faire quelque chose au sujet de l'Argentine lorsqu'il a brièvement gouverné le pays. On a demandé pourquoi nous n'avions pas alors annulé l'accord conclu avec l'Argentine pour lui fournir le matériel associé au réacteur CANDU.

La situation était totalement différente à l'époque, j'en suis sûr. Nous considérions l'Argentine comme un pays ami, du moins à certains égards, même si elle était loin de respecter les droits de l'homme comme nous l'aurions souhaité. Néanmoins, elle n'avait pas déclaré la guerre, elle n'était pas en guerre contre un de nos alliés de l'OTAN. Le gouvernement continue à fournir des faisceaux de combustible nucléaire à l'Argentine qui est en guerre contre la Grande-Bretagne.

Le ministre a attaqué assez violemment certains députés de l'opposition en les accusant de voter contre la charte des droits. Il n'a pas développé cet aspect, mais j'aurais aimé lui demander où il était lorsque le gouvernement a refusé de faire figurer le droit à la propriété dans la Charte des droits et libertés.

• (1750)

M. Friesen: Exactement, et aussi le droit à la vie.

M. Patterson: Oui. Comme l'a dit mon collègue le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), le droit à la vie.

Je me souviens de l'époque où le rôle du Canada dans le domaine des affaires étrangères passait pour très important, époque où la voix du Canada au sein des assemblées internationales était écoutée avec beaucoup de respect et d'intérêt. Cette époque, c'est celle où nous avions l'occasion à la Chambre de discuter des affaires internationales. Nous avions ainsi la possibilité d'examiner des liens internationaux de toutes sortes, de même que le rôle, la place et les devoirs du Canada. Mais cette époque est révolue. En fait, le gouvernement tient ce domaine pour si peu important qu'il refuse parfois de se déclarer prêt à ouvrir le débat sur les affaires extérieures. J'ai dit que nous avions l'habitude d'avoir des débats à ce sujet, mais il y a de cela belle lurette.

Au cours des dernières années, la Chambre n'a guère eu l'occasion de discuter des nombreux problèmes complexes qui se posent à la communauté internationale et de la position du Canada et des Canadiens face à ces problèmes. Rien ou à peu près rien n'indique que notre politique étrangère soit fondée sur des principes fondamentaux, quels qu'ils soient. Les problèmes sont perçus de façon confuse et indéterminée et il est devenu pratiquement impossible de comprendre quels sont les objectifs de notre politique étrangère et comment nous comptons les atteindre.

D'autres participants à ce débat ont fait remarquer que le moral du personnel du service extérieur est en chute libre et en dépit du fait que le gouvernement ait été saisi d'un rapport très complet et logique—rapport qu'il avait d'ailleurs commandé lui-même—les problèmes demeurent et les recommandations de ce document ne sont toujours pas appliquées.

Depuis que l'actuel premier ministre est au pouvoir, on note un continuel laisser-aller dans la politique extérieure et une dévalorisation des Forces armées canadiennes qui se traduit par un affaiblissement des effectifs et une détérioration de l'équipement. La contribution du Canada à la mission de l'OTAN s'en est trouvée considérablement réduite et quant au NORAD, le premier ministre a déclaré que les États-Unis veilleraient à ce que le Canada ne soit pas envahi. Tout comme beaucoup d'autres parlementaires, j'ai eu l'occasion de visiter les bases canadiennes en Europe, et je me rappelle très bien comme nos militaires ont fait bonne contenance aux différentes occasions où j'ai pu leur rendre visite. Ils ont été courageux et efficaces; mais quant à leur équipement, on nous a dit qu'il ne pourrait absolument pas résister aux rigueurs de la guerre.

M. Friesen: C'est embarrassant.

M. Patterson: C'est embarrassant pour nos Forces armées, pour notre Parlement et pour les Canadiens.

La brève période au cours de laquelle mon parti a exercé le pouvoir a constitué le seul point brillant de l'histoire récente du Canada. Nous avions en effet entrepris une révision globale de la politique étrangère du Canada en vue de la mettre à jour en tenant compte des conditions actuelles et en vue de réaffirmer les principes sur lesquels nous nous appuierions avant de prendre un engagement.

A l'époque, nous avions déclaré que la politique extérieure du Canada pour les années 1980 se proposait d'établir et de maintenir un ordre international dans lequel notre pays pourrait veiller à ses propres intérêts et concrétiser ses idéaux. L'objectif était de renforcer la voix et les initiatives du Canada dans la communauté internationale en faveur de la paix mondiale et de la dignité humaine. Je ne dispose pas de suffisamment de temps pour m'étendre sur ces objectifs, mais je suis d'avis que le gouvernement a manqué à ses responsabilités en négligeant de faire entreprendre une étude et un débat parlementaires approfondis sur ces grands principes fondamentaux et d'autres.

Au nombre de nos préoccupations les plus immédiates, se trouve le conflit qui fait rage aux îles Falkland et dont fait d'ailleurs état, notamment, la motion dont est saisie la Chambre aujourd'hui. La crise a été déclenchée par l'occupation du territoire—britannique—par les forces armées de l'Argentine. Cet acte d'agression brutale est un affront au droit international et à l'ordre mondial et un désaveu des faits de l'histoire. Si nous le sanctionnons, la paix et la sécurité mondiales en seront menacées.

La motion à l'étude aujourd'hui nous rappelle cette crise en particulier et l'attitude de l'Argentine dans cette affaire. L'Argentine a refusé de se joindre au groupe des signataires du traité de non prolifération des armes nucléaires. Elle a refusé de signer l'accord de Mexico qui faisait de l'Amérique latine une zone dénucléarisée. L'Argentine a envahi et occupé illégalement un territoire. Elle a promis aux habitants des îles Falkland qu'elle respecterait leurs droits linguistiques et culturels et leurs droits à la propriété. Nous avons en main des rapports nous prouvant que cet engagement a été rompu et qu'il y a eu violation des droits. L'Argentine a fait abstraction de la résolution de l'ONU qui condamnait son intervention militaire et lui demandait de se retirer. La résolution invitait l'Argentine à négocier avec la Grande-Bretagne le règlement du conflit.

La Grande-Bretagne a relevé le défi et tenté par tous les moyens d'en arriver à une entente en vue d'un règlement pacifique du conflit. Le porte-parole du parti travailliste à Londres, Denis Healy, a même déclaré que le gouvernement de Mme Thatcher s'était mis en quatre pour tenter de résoudre la crise. Mais l'Argentine n'a rien voulu savoir.

La Communauté européenne a pris des mesures plus vigoureuses que ne l'a fait le Canada. A mon sens, pour manifester clairement notre désapprobation et notre consternation, nous devrions tout au moins mettre un terme à l'expédition des faisceaux nucléaires vers l'Argentine jusqu'à ce que la crise soit réglée. On pourrait envisager d'autres actions, mais celle-ci devrait être le minimum. Le ministre a affirmé que l'expédition des grappes n'aurait pas d'effet sur l'issue de la guerre, car elle serait probablement terminée avant que celles-ci n'arrivent à destination. Il faut remercier les débardeurs qui n'ont voulu prendre aucune part à l'expédition de ces grappes de combustible nucléaire à l'Argentine. Apparemment, ils ont été beaucoup plus courageux que le gouvernement en agissant ainsi:

Je voudrais terminer en citant un article qui a paru dans le journal de ma localité. Je vois qu'il ne me reste presque plus de temps. L'article est écrit par Mark Rushton et il est intitulé «Talkin' thru my hat???» . . . ce qu'il fait parfois puisque cela signifie: «Est-ce que je divague?» Mais ce qu'il dit dans ce cas-ci est très bon.

Quoi qu'il en soit, en ce qui me concerne, la Grande-Bretagne a agi comme elle le devait envers les Falklands et envers le reste du monde libre.

Si les agresseurs à travers le monde croient qu'ils peuvent impunément ravir des protectorats mineurs comme les Falklands ou la Somalie, que nous réserve l'avenir? Les Russes ne semblent pas hésiter à envahir l'Europe, à mettre le grappin sur l'Afghanistan et la Pologne.

L'article se termine . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Hnatyshyn: Une minute seulement.

M. Patterson: L'article se termine ainsi:

Si une république de bananes déclenche une guerre nucléaire, ne serait-il pas réconfortant de penser qu'elle est armée de produits canadiens?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque nous avons levé la séance à 6 heures, le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson) avait la parole.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, je vous prie de m'excuser de n'avoir pas vu l'Orateur se lever pour signaler qu'il était 6 heures.

Je voudrais conclure mes observations en ajoutant quelques mots à la déclaration du rédacteur du journal de ma localité, afin de tirer les choses au clair. Voici ce qu'il a écrit:

> La Grande-Bretagne, malgré ses discussions restreintes, dit au monde entier que les pays occidentaux refusent de se laisser plus longtemps marcher sur les pieds.
>
> Il est intéressant de noter que les États-Unis appuient très ouvertement la décision britannique. Quelle est donc la position du Canada, je me le demande? S'inquiète-t-il toujours à propos de ses ventes de réacteurs nucléaires CANDU à l'Argentine?
>
> Comme il serait réconfortant de savoir que si une république bananière déclenche une guerre nucléaire, c'est grâce à des produits canadiens! Nous serons peut-être tous morts, mais nous nous consolerons à l'idée qu'avant de disparaître, notre pays offrait des emplois et se remplissait les poches en vendant de tels «biens essentiels». Bien entendu, le gouvernement fédéral peut protester en disant qu'il ne vend pas d'armes nucléaires. Après tout, les acheteurs signent un accord dans lequel ils s'engage à ne pas utiliser leur réacteur nucléaire pour produire des armes.
>
> Il est bon et sécurisant d'être naïf, mais Ottawa a-t-il oublié le vieux dicton «En amour comme à la guerre, la fin justifie les moyens».

Si cela servait ses intérêts, je suis sûr que l'Argentine n'hésiterait pas à violer les accords conclus. En fait, certains indices laissent croire qu'elle va le faire. J'espère que le débat d'aujourd'hui attirera l'attention du gouvernement sur certains problèmes auxquels nous nous heurtons. Le moment est venu de revoir notre politique étrangère et de tenir compte du fait que dans un monde en pleine évolution, elle doit être à jour afin de relever les défis auxquels nous sommes confrontés tous les jours.

Des voix: Bravo!

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je serais tenté de profiter du débat d'aujourd'hui pour exprimer certaines opinions au sujet de la Pologne et de l'état actuel et possiblement à venir des relations Est-Ouest à la lumière de la situation désespérée de ce pays. J'aurais également envie de parler de la guerre aux îles Falkland et du même coup, des difficultés d'un empire dont il ne reste plus que quelques vestiges et de l'autodétermination des quelques territoires d'outremer qui restent. Voilà des questions sur lesquelles les Canadiens feraient bien de méditer et de donner leur avis dans la mesure où ils le peuvent et où cela les intéresse.

Néanmoins, on m'a demandé de parler plutôt de la troisième partie de la motion à l'étude qui concerne la Commission royale d'enquête sur la situation dans le service extérieur. Je le fais avec plaisir, non seulement parce que j'ai travaillé aux Affaires extérieures pendant 12 ans, mais parce que, pendant ce temps, j'ai eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec le commissaire, Pam McDougall, au Viet-Nam. Je me souviens parfaitement des circonstances difficiles dans lesquelles nous avons travaillé à Saigon et à Hanoi et des frustrations que nous avons éprouvées à jouer les médiateurs. Bien heureux les pacificateurs, dit l'Évangile; je dirais plutôt qu'ils éprouvent des frustrations plus souvent qu'à leur tour, et que nous en avons eu notre large part.

Mlle McDougall a une vaste expérience du service extérieur, dans des petits postes où les intérêts du Canada ne sont pas toujours aussi évidents que dans les postes plus importants. Elle a présenté au gouvernement et aux Canadiens une étude qui ressemble, à certains égards, à celles qui ont été récemment effectuées d'autres pays occidentaux, par exemple le rapport Duncan au Royaume-Uni et plusieurs études publiées en France et aux États-Unis.

Il ne faut guère s'étonner qu'on rédige régulièrement des rapports de ce genre. Ils nous servent de points de repère pour réévaluer nos services diplomatiques. Les relations internationales évoluent à un rythme accéléré comme bien d'autres domaines. Il est donc normal que les Canadiens examinent régulièrement les changements à apporter dans le service extérieur, étant donné que la situation des diplomates n'est plus le même.

• (2010)

Comme la technologie raccourcit les distances et limite l'influence du temps, les diplomates n'ont plus à exercer les fonctions variées qui leur étaient traditionnellement dévolues en raison des distances qui séparaient leurs pays et du temps qu'il leur fallait pour se consulter. En fait, les diplomates vivent aujourd'hui dans un monde différent où la facilité et la rapidité des voyages et des télécommunications, l'omniprésence de la presse, la vaste influence de la télévision, l'importance accrue de la diplomatie multilatérale par opposition à la diplomatie bilatérale traditionnelle, et d'autres facteurs ont changé les conditions du service extérieur. Les contacts à divers paliers entre les pays, par le biais d'organismes non gouvernementaux, ont également contribué à modifier les conditions de travail des diplomates. On est loin, monsieur l'Orateur, du temps de Lord Dufferin ou de Lawrence Durrell, ou encore du diplomate canadien Charles Ritchie qui a décrit si finement le rôle du Canada sur la scène mondiale dans les années d'après-guerre. Ce rôle était à bien des égards totalement différent de ce qu'il est aujourd'hui.

Le Canada, immédiatement après la guerre, était une puissance moyenne qui jouait un rôle important sur une scène relativement peu encombrée. Il est depuis sorti de l'isolement qu'il s'était imposé pour connaître l'expérience étourdissante de la diplomatie internationale. Son rôle a changé même dans les dernières décennies et si notre service extérieur n'évolue pas lui aussi, certains de nos diplomates pourraient se reconnaître dans la description peu enviable d'Anthony Sampson, l'illustre écrivain anglais qui a dit:

> L'intensité et l'isolement de la vie d'ambassade et des réceptions, . . . les formalités et le protocole sont autant de facteurs qui contribuent à lasser les diplomates. Les jeunes diplomates britanniques deviennent vite moins curieux, habituellement après leur troisième affectation, leur expression devient terne, ils semblent immunisés contre les expériences et les gens nouveaux et, surtout, ils ne font plus aucun zèle.

Cette situation est caractéristique d'un service extérieur qui tente d'appliquer une politique qui n'est pas clairement énoncée ou qui n'a rien à voir avec les vrais intérêts de son pays. A mon avis, monsieur l'Orateur, ce ne devrait pas être la situation au Canada. Les Canadiens devraient pouvoir suivre leurs propres intérêts dans les domaines nouveaux et en voie d'évolution, nouveaux non pas surtout en principe, mais dans le sens

où l'accent serait davantage mis sur le commerce, non seulement dans le domaine plus traditionnel de la négociation de tarifs, mais en ce qui a trait à l'abolition et à la réduction des obstacles non tarifaires, à de nouvelles tentatives dans les domaines de l'énergie et des communications, à la lutte contre la pollution et à la promotion du droit de la mer. Toutes ces activités et d'autres constituent une nouvelle réalité pour les membres du service extérieur canadiens, des rôles qu'aucun autre élément de notre société ne pourrait vraiment jouer.

Il a été dit que les journaux pourraient fournir l'information à partir de laquelle le gouvernement formulerait sa politique extérieure, à partir de laquelle le gouvernement agirait. J'estime toutefois qu'aucun journal ne peut faire connaître nos intérêts particuliers à d'autres peuples. M. Pearson a déjà dit, quelques années avant le premier ministre (M. Trudeau), que les journaux sont souvent bien informés, que leurs correspondants à l'étranger sont bien informés, mais qu'ils ne peuvent représenter les intérêts canadiens, ni même évaluer leur connaissance du pays où ils sont en regard des intérêts de notre pays. Le défi des politiciens canadiens consiste à être certain de nos intérêts et à éviter de trop disperser nos ressources. Dans toute organisation, il faut éviter d'établir un personnel trop nombreux. En fait, d'aucuns pourraient prétendre que nous avons aujourd'hui de trop nombreux postes à l'étranger, trop de missions qui ne jouent pas un rôle utile. A cet égard, je rappelle l'avertissement lancé par un éminent haut fonctionnaire canadien du service extérieur:

> On ne peut obtenir un service extérieur efficace uniquement en dépensant beaucoup d'argent et en entretenant une quantité de missions diplomatiques. Le diplomate est extrêmement conscient des coûts et des problèmes que suscite son affectation à l'étranger et il se rend compte rapidement si son travail est utile ou non. Il arrive souvent qu'il pense que le ministère des Affaires extérieures, dans la capitale, n'accorde pas à son travail l'importance qu'il mérite. Il accepte cette situation et tente de convertir ses collègues du ministère à sa façon de penser. Mais il ne peut fonctionner et il peut même devenir un «diplomate d'opéra» s'il vient à croire que son travail est insignifiant. Il ne fait aucun doute qu'un grand nombre de postes diplomatiques dans le monde ne se justifient guère à l'heure actuelle. Il est peut-être impossible de les supprimer, mais cela peut avoir des conséquences dévastatrices sur le moral des diplomates qui sont forcés de les combler.

En fait, le défi que doivent relever les Canadiens, le gouvernement du Canada et le service extérieur, c'est de continuer à employer nos compétences—il en existe un vaste réservoir au sein du service extérieur— avec imagination pour faire en sorte que les diplomates participent directement à l'élaboration de notre politique étrangère. Si dans certaines missions le personnel pouvait être réduit, d'autres missions gagneraient sûrement à être mieux dotées, particulièrement dans le secteur du commerce.

D'autre part, j'ignore si de nos jours, ou à n'importe quelle autre époque, l'introduction de la négociation collective ou de la stratégie syndicale qui consiste à négocier collectivement des conditions de travail, a été une innovation valable dans le cadre du service extérieur.

Au risque de paraître ultra-traditionnaliste, je dirai que nous n'avons pas tiré grand avantage de l'introduction de la négociation collective dans le service extérieur. J'espère bien sincèrement que l'on pourra éviter au moins certaines des manifestations les plus pénibles de la négociation collective en veillant à ce que les pratiques et les conditions d'emploi au sein du service extérieur ne pousseront pas à recourir à cette forme particulière de contestation.

Dans ce contexte, le rapport de la Commission royale d'enquête trouve bien sûr toute sa pertinence, car Mlle MacDougall s'est efforcée, avec un succès remarquable, de traiter de certains des problèmes vécus dans le service extérieur, dans un contexte où, par exemple, le rôle des conjoints change, où les familles monoparentales connaissent des contraintes ou des besoins particuliers. J'espère que les députés se donneront la peine de lire et d'examiner certaines des recommandations de Mlle McDougall, car elles ont une réelle valeur. Je ferai remarquer à cet égard que le premier ministre a chargé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. McGuigan) de la responsabilité d'examiner les recommandations du rapport. Pour s'acquitter de cette mission, le ministre a chargé un haut fonctionnaire du ministère d'élaborer des mesures et que son travail est déjà avancé.

Dans ce travail d'analyse du rapport, il importe cependant de se rappeler que les recommandations et les problèmes qu'elles évoquent sont complexes et que certaines d'entre elles ont des implications juridiques et financières considérables. Il est donc évident que ces recommandations doivent être examinées à fond et que les changements qu'il faudra apporter doivent offrir le maximum d'avantages à long terme.

• (2020)

Sauf erreur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà fait savoir à la Chambre que des dispositions ont été prises pour donner suite à quelques-unes des recommandations du rapport de la commission royale d'enquête. La Chambre se souviendra sûrement que l'une des principales recommandations avait trait à la fusion de l'ancien service des délégués commerciaux, qui, jusqu'alors, relevait du ministère de l'Industrie et du Commerce, et du service extérieur du ministère des Affaires extérieures. Ce changement qu'avait recommandé la Commission royale découle d'un fait fondamental: le Canada est une nation commerçante, sa prospérité dépend dans une mesure importante du commerce, des ventes à l'étranger. Notre pays vit de commerce, et notre service de délégués commerciaux jouit depuis longtemps d'une excellente réputation. Pour ma part, je me réjouis de cette fusion, mais je suivrai avec intérêt si le nouveau service s'inspire ou non de la tradition de nos délégués commerciaux qui ont toujours offert des services de toute première qualité.

Aux fins de cette étude des recommandations, le sous-ministre adjoint chargé du personnel et de la coordination, dont j'ai parlé tantôt, a rencontré les représentants des différentes associations et des différents groupes d'employés du ministère pour s'assurer que, dans la mise en application des recommandations qu'il a choisies, le gouvernement tenait bien compte de leurs vœux. Il a en outre invité tous les fonctionnaires en poste à l'étranger à lui soumettre leurs commentaires.

Les modifications qui ont été apportées aux directives concernant le service extérieur et qui sont entrées en vigueur il y a un mois environ sont en quelque sorte l'aboutissement de nombreuses recommandations de la commission royale visant à améliorer les avantages et les indemnités offerts aux agents du service extérieur.

Au niveau interministériel, les groupes de travail que le coordonnateur a présidés ont soumis des exposés et formulé des recommandations au sujet du statut, des privilèges et de l'immunité diplomatiques, des passeports, de l'équité des traitements, de la sécurité et de la sûreté personnelle, de l'éducation, des loisirs et de l'information concernant les affaires canadiennes courantes à laquelle les familles des agents du service extérieur en poste à l'étranger peuvent avoir accès. A ce propos, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) que je vois ce soir à la Chambre, se souvient sans doute du sentiment d'isolement que nous étions nombreux à éprouver alors que nous étions en poste à l'étranger en ce qui concerne les événements se passant au Canada.

A l'époque où nous avions tous deux l'honneur d'occuper des postes à l'étranger, nous avions souvent du mal à demeurer au fait de l'actualité et des programmes politiques canadiens. Chose certaine, toute amélioration qu'on pourra apporter à cet égard favorisera sensiblement l'efficacité du service extérieur. Toutes les questions que j'ai abordées jusqu'ici, et que le rapport de la commission royale d'enquête a d'ailleurs toutes cernées, sont en ce moment examinées par les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. Ils étudient également la question du milieu dans lequel évolue le personnel du service extérieur, ainsi que les recommendations du rapport sur les nombreuses questions concernant le conjoint et, notamment, les conditions et la qualité de la vie que mène vraisemblablement ce dernier. En outre, il est aussi question dans le rapport de logement, de soins de santé, de difficultés qu'éprouvent éventuellement les employés célibataires, et de divers autres sujets. Nous prévoyons que les recommandations formulées à l'intention de la haute direction du ministère et du gouvernement seront prêtes d'ici à la fin de ce mois-ci.

Dans ce domaine, monsieur l'Orateur, quelles que soient les positions adoptées par le ministère, il s'en trouve dont les incidences financières exigent de consulter le Conseil du Trésor et parfois d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Bref, au sein du ministère des Affaires extérieures, des changements de toutes sortes sont en cours dans l'organisation, l'administration du personnel et la gestion du service extérieur; ils découlent directement du rapport de la commission d'enquête. Ainsi, le gouvernement a-t-il décidé de faire modifier la loi sur le ministère des affaires extérieures en vue, notamment, de charger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'administration du service extérieur et pour reconnaître ce service en tant qu'élément unique mais à part entière de la Fonction publique. Il sera possible, dans la mise en application de la nouvelle loi, de reconnaître, selon les mots du commissaire, «dans le cas de politiques et de programmes dans les secteurs du personnel et des finances qui sont conçus dans une optique intérieure des exceptions occasionnelles, quand les exigences du service extérieur commandent de telles exceptions.»

On étudie aussi l'idée d'adopter une loi de plus grande portée sur le service extérieur mise de l'avant par une association d'employés, même si elle n'est pas recommandée par la commission royale. Nous espérons que ce projet de loi sera soumis à l'étude de la Chambre dans un avenir rapproché.

L'adoption d'une loi spéciale sur les modalités de fonctionnement du service extérieur ne serait pas un écart radical par rapport à la coutume canadienne, ou même à la coutume britannique. La situation différente du service extérieur britannique, différente de celle qui existe dans la Fonction publique en général, a traditionellement fait l'objet de lois distinctes parce que, jusqu'à un certain point, on considère que le service extérieur est une entité séparée et distinguable du reste de la Fonction publique.

On mène une autre étude sur l'opportunité de donner plus d'autorité aux chefs de missions à l'étranger pour qu'ils puissent prendre les décisions. Vous vous rappelez peut-être, M. l'Orateur, que la Commission a recommandé de «laisser les gestionnaires gérer et les y obliger». Le gouvernement partage cette opinion et cherche les meilleurs moyens de lui donner suite.

Le transfert de fonctionnaires entre le service extérieur et le service intérieur a également été encouragé dans le rapport. On a confié à une équipe d'étude présidée par un cadre de la Fonction publique le mandat d'élaborer un plan visant à augmenter les possibilités d'affectations provisoires. On essaie également d'améliorer les compétences administratives du personnel du service extérieur grâce à la réintroduction d'une catégorie de services administratifs qui avait disparu lors des réorganisations du passé.

Au cours des deux dernières années, on organisé des concours aux fins de doter 33 postes de cette catégorie et 27 des candidats choisis sortaient des rangs du personnel de soutien par roulement. En outre, on prévoit recruter au cours des deux prochaines années près de 50 stagiaires en administration dont au moins la moitié proviendront du ministère même.

En résumé, chaque ministère étudie de très près au sein de ses services et de concert avec les autres ministères les recommandations de la commission royale. On a déjà commencé à prendre des mesures dans un certains nombre de domaines visés directement par ses recommandations et ses observations.

Pour terminer, je voudrais citer une observation du commissaire. Elle a déclaré, et je cite:

> Le service extérieur que j'ai décrit attire encore et garde des employés d'un haut calibre, capables de relever des défis, stimulés par le changement et s'adaptant extraordinairement bien à diverses conditions de vie et de travail. J'ai rencontré des personnes de ce calibre partout où je suis allé et à tous les niveaux. Ils travaillent fort, donnent le meilleur d'eux-mêmes et adorent le service.

Le Canada peut être fier de ce service extérieur, monsieur l'Orateur.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, dimanche dernier, j'ai participé à Saskatoon avec un groupe de personnes, à un service oecuménique tenu dans le parc voisin de l'hôtel Bessborough pour protester contre les missiles Cruise et plus généralement pour demander la paix dans le monde. Vendredi et samedi derniers à Saskatoon, il a fait très mauvais. Il y a eu d'épais nuages, de la pluie et de la neige, chose incroyable pour l'avant-dernier jour de mai. Mais, pendant le service, vers 3 heures ou 3 h 30 le dimanche après-midi, il y a eu une éclaircie soudaine et un merveilleux printemps s'est abattu sur Saskatoon.

• (2030)

Voilà une chose que j'aimerais voir se produire dans le monde. Nous pourrions alors voir apparaître un brillant soleil d'espoir à travers les nuages sombres et le désespoir qui d'un certain point de vue recouvrent tant de parties de la planète.

J'espère que nous allons trouver une solution aux problèmes qui ont été exposés aujourd'hui à la Chambre des communes par les députés de tous les partis. J'espère que nous allons trouver des réponses véritables à ces questions.

Chose intéressante, le même après-midi, à Penticton, en Colombie-Britannique, à l'occasion du congrès provincial du parti libéral, on a longuement discuté de cette question des essais de missiles au Canada et des armes nucléaires. Je crois savoir qu'il y a eu une chaude discussion à cette séance et qu'un certain M. James McIntosh, de Richmond, a fait observer que la course aux armements, c'est comme «deux types debout dans un sous-sol, les pieds baignant dans l'essence jusqu'aux chevilles. L'un a sept allumettes et l'autre neuf, et c'est l'idiot qui en a neuf qui se croit le plus en sécurité». J'ai appris avec plaisir que le parti libéral de Colombie-Britannique a adressé une énergique recommandation au gouvernement national de réfléchir à cela quand il enverra des représentants la semaine prochaine, à la conférence des Nations Unies sur le désarmement.

Je suis heureux que le débat ait été entamé aujourd'hui et qu'il ait commencé par la question des droits de la personne. Bien entendu, j'aurais été encore plus heureux si, outre le Pologne, on avait cité d'autres pays dans la motion. Je crois que personne à la Chambre ne met en question la violation de droits de l'homme en Pologne, mais l'Afrique du Sud et certains autres pays d'Amérique latine auraient pu être cités au même titre. Nous aurions également pu amorcer un débat plus vaste et plus juste sur la question des droits de la personne si nous avions considéré notre propre situation. La violation des droits de l'homme à tous les niveaux et dans toutes les régions du globe est l'un des principaux problèmes que doit affronter le monde à l'heure actuelle.

Depuis que j'occupe un siège à la Chambre, je crois que les deux expériences qui m'ont semblé les plus importantes ont été ma participation au groupe d'étude sur les relations nord-sud et, plus tard, au sous-comité spécial chargé d'étudier les relations du Canada avec les pays d'Amérique Latine et des Antilles. Ces groupes d'étude comprenaient des députés des trois partis, des personnes aux antécédents divers et aux perceptions différentes. Lorsque ces deux comités ont mis fin à leurs travaux, et que le rapport provisoire sur l'Amérique latine et le rapport du groupe d'étude ont été déposés, il y a eu consentement unanime de la part de toutes les parties présentes sur ces deux questions. Pour ma part, j'ai vécu une expérience passionnante. Lorsque l'on traite de tous les problèmes de la planète dans des domaines que l'on ne connaît pas très bien, le mieux que l'on puisse faire consiste à utiliser tous les moyens à sa disposition pour aboutir à une conclusion constructive. Je crois que toutes les personnes qui ont siégé à ces comités conviendront que nous avons été en mesure de travailler ensemble sur des questions aussi sérieuses. J'ai été étonné de constater que des personnes issues de diverses régions du Canada qui avaient un passé différent pouvaient percevoir différemment la même chose. Ce soir, je voudrais vous parler de ces perceptions, de la façon dont les gens voient les choses.

Que cela leur plaise ou non, de nombreux députés ont plus ou moins le même âge que moi. Nous sommes tous Canadiens. Certains d'entre nous sont nés au Canada, mais nous avons tous vécu la même période de l'histoire du Canada. J'avais 17 ans lorsque la première bombe atomique a explosé et j'ai su ce jour-là que la vie sur terre ne serait plus jamais la même. Ce qui est arrivé ce jour-là ne s'était jamais produit auparavant et dès lors la planète devait connaître une évolution différente. C'est incroyable comme nos points de vues peuvent diverger sur la question. Pour ma part, j'estime que nous devons trouver un moyen pour nous débarrasser des bombes atomiques; pour moi, c'est une évidence. Pour d'autres, il semble qu'il faille construire davantage de bombes atomiques pour être plus en sécurité. Je ne mets pas la véracité de leur jugement en doute, mais il semble que pour certains, la sécurité et la sûreté passent par davantage d'armements. Je ne les condamne pas sous prétexte qu'ils n'ont pas le même point de vue que moi. Je me contente de signaler ce fait, parce que nous sommes presque tous nés ici, et pourtant, nous voyons les choses différemment.

C'est déjà un problème chez nous, compte tenu de la diversité ethnique de notre population. A fortiori à l'étranger, il est encore plus difficile de se faire une idée précise des réalités de tel ou tel pays. Fort heureusement, j'ai eu la chance de vivre quelque temps en Amérique latine. Ce n'est pas ma faute; ce sont les circonstances de la vie qui l'ont voulu ainsi. Tous ceux qui ont vécu à l'étranger quelques années ont connu la même expérience que moi et on pu constater à quel point il était difficile de savoir ce qui se passe en Amérique latine. Au départ, il y a bien des choses qui vous choquent. Comment les latino-américains peuvent-ils agir de la sorte? Pourquoi n'avons-nous pas le même point de vue? Est-ce moi qui suis stupide ou bien eux? Ceux qui ont vécu à l'étranger parlent de choc culturel, et c'est bien de cela qu'il s'agit. Cela vous laisse littéralement sans voix quand on ne peut savoir ce qui se passe dans un pays étranger. Toutefois, après avoir vécu quelque temps dans le pays en question, on finit par en apprendre la langue et par comprendre ses habitants. On découvre les motifs de leur comportement. Je le répète, les députés ont des raisons différentes de voir les choses à leur manière.

Il y a deux mois et demi environ, c'était le Salvador qui était au premier plan de nos préoccupations. Chacun se souvient qu'il y avait de grandes divergences d'opinions à ce sujet. Je le répète, je ne condamne personne, mais les députés étaient extrêmement partagés sur la situation qui existait au Salvador et les événements qui s'y déroulaient. Il était difficile, mais cela ne s'applique pas nécessairement à tout le monde, de comprendre une réalité complexe dans un contexte historique et culturel entièrement différent. Il y a deux mois et demi, le Salvador était en tête de nos préoccupations, et puis, le 2 avril, tout a changé. On a plus ou moins oublié le Salvador, laissé tomber les problèmes de l'Amérique centrale pour nous intéresser à l'Atlantique Sud et aux îles Falkland.

Les latino-américains ont toujours considéré que les îles Falkland—les Malvinas—leur appartenaient. Depuis leur enfance, les Argentins se disent que l'archipel est argentin. Leur point de vue est donc très différent du nôtre, puisque nous considérons que les îles Falkland sont une dépendance britannique. Qui sait si nous savions même où ces îles se trouvaient d'ailleurs. Compte tenu de cette divergence d'opinions, un conflit devait éclater un jour.

Les subsides

• (2040)

La situation a pratiquement évolué selon les règles d'une pièce des moyen-d'âge. Pendant quatre, cinq ou six semaines, les deux parties se sont rapprochés de l'affrontement armé pendant que tout le monde espérait qu'on pourrait trouver une solution pour l'éviter. Mais elles ont continué à avancer inexorablement vers ce conflit final jusqu'à ce qu'il y ait des attaques, des morts, de la destruction, des avions abattus, des navires coulés sans compter que les deux pays en cause non seulement courent à la ruine mais doivent aussi subir toutes les tragédies que la guerre entraîne dans son sillage. De toute évidence, il aurait été préférable que les choses n'aillent pas aussi loin, mais c'est fait.

Pour ma part, j'estime que l'un des plus graves problèmes de notre monde moderne, avec ses bombes atomiques et la menace d'une destruction totale toujours présente, c'est que nous n'avons pas de véritable système pour la solution de conflits. Il nous faut mettre au point une autre façon que l'affrontement armé pour régler les différends. Au début de la crise, j'ai lu dans un journal une anecdote que je crois vraie, au sujet d'un groupe d'enfants qui rendait visite au président des États-Unis, M. Reagan. Ces enfants avaient entendu dire qu'une guerre pour la possession de ces îles Falklands était imminente. Ils ont demandé au président Reagan pourquoi les deux adversaires ne jouaient pas à un jeu dont le bainqueur gagnerait les îles.

Même si l'idée peut sembler naïve, imaginons un instant que ce pourrait être une solution qui permettrait de déterminer à qui revient la souveraineté sur les îles. Au lieu que des jeunes gens meurent au combat et que leur famille les pleure, imaginons un autre moyen de résoudre le conflit, entreprise à laquelle ont échoué les diplomates. J'entends par là que nous devrions faire preuve d'imagination, car cela ne se serait probablement pas produit. Il fallait qu'à un moment donné l'on puisse sortir de cette impasse, et supposons donc que l'idée proposée par les enfants au président des États-Unis ait été acceptée comme moyen de résoudre le conflit. On aurait pu ainsi organiser un match international de football opposant l'Angleterre à l'Argentine. L'enjeu aurait été la souveraineté sur les îles. On pourrait donc régler le conflit de cette façon sans avoir à recourir à la guerre. Cette solution aurait pu être acceptée. L'Argentine a remporté le championnat mondial du football international, et pour les pays d'Amérique latine, c'est là un grand exploit. Les Argentins ont été les derniers vainqueurs en 1978. L'équipe de l'Angleterre a déjà remporté elle aussi la Coupe mondiale et les deux pays sont de grands champions de football. La Coupe du monde commence dans une semaine environ; elle a lieu tous les quatre ans.

A supposer que l'on ait adopté cette solution, les troupes auraient quitté l'Île et un troisième pays aurait pu être choisi comme hôte de la partie. La partie aurait pu être télédiffusée dans le monde entier et des représentants de tous les pays auraient pu y assister. L'enjeu de cette partie aurait été la souveraineté sur les îles et celles-ci n'auraient pas été le prétexte de tant de morts et de destruction.

Ce que je veux dire, c'est qu'il doit bien y avoir d'autres façons de résoudre les conflits. J'ai parlé de la proposition de ces enfants au premier ministre de la Barbade. Il a dit que c'était une bonne idée, mais que si la Barbade était engagée dans un conflit, il faudrait le régler au cricket. N'importe quel jeu conviendrait, mais ce serait au moins une solution différente aux conflits qui déchirent le monde.

Les divergences de vues sur certains problèmes sont une des causes de conflit. Cette motion propose la mise en œuvre des recommandations du rapport McDougall sur le service extérieur. Les diplomates doivent absolument connaître très bien les valeurs culturelles et historiques des pays où ils sont en poste pour leur permettre de comprendre ce qui s'y passe. Je me rends bien compte que nos diplomates essaient de s'adapter à la société et à la mentalité des habitants des pays où ils sont en poste, mais il ne faut pas oublier qu'ils arrivent dans ces pays avec une opinion faussée, avec des préjugés.

Ainsi, les députés sont des Canadiens ayant à peu près le même âge, le même genre d'instruction, des antécédents analogues et pourtant, leurs opinions diffèrent considérablement. Lorsque nous communiquons les renseignements à nos électeurs, nous risquons, à cause de ces préjugés, de les déformer.

M. Gamble: C'est votre cas.

M. Ogle: Moi aussi, j'ai mes préjugés, c'est certain. Ce que je veux dire par là, c'est que l'ouverture sur d'autres cultures atténue nos préjugés. Nous aurions tort de vouloir imposer aux citoyens d'un pays étranger des normes culturelles que nous jugeons supérieures parce qu'elles sont les nôtres.

Au cours du débat d'aujourd'hui, nous devons garder à l'esprit que la fin du monde nous guette dans la prochaine décennie.

Tous les députés savent que Sa Sainteté le pape Jean-Paul II est dans les îles britanniques. C'est la première fois qu'un pape se rend en Angleterre. La séparation des églises dure depuis 400 ans et a donné lieu à des guerres sanglantes et à des manifestations de haine et de violence fondées sur des points de vue différents ou des préjugés sur le sens de la religion. Le pape se trouve maintenant en Grande-Bretagne. Pendant que j'assistais au lever du soleil à Saskatoon, le Saint-Père était à Coventry, en Angleterre. Comme nous le savons, cette région a été durement frappée pendant la Seconde Guerre mondiale et la magnifique cathédrale médiévale de Coventry fut détruite. Pendant la guerre, la destruction de Coventry a inspiré aux Britanniques un désir de vengeance. Leur devise était: «Faisons-leur payer Coventry».

Le pape y est allé avec un groupe œcuménique d'anglicans, de catholiques et de représentants d'autres églises. Il y a prononcé un discours sur la paix dont je voudrais vous lire un extrait. Voici:

> Chaque fois que les forts exploitent les faibles, que les riches profitent des pauvres, que les grandes puissances cherchent à dominer et à imposer leurs idéologies, l'œuvre de paix se trouve réduite à néant, les fondements de la paix sont anéantis. De nos jours, il est absolument inadmissible que des pays se fassent la guerre pour régler leurs différends, car une guerre moderne, nucléaire ou non, cause des ravages d'un ampleur effroyable. La guerre devrait appartenir au passé, à notre tragique histoire; elle n'a pas sa place dans l'avenir de l'humanité.
>
> C'est pourquoi, ce matin, je vous invite à prier avec moi pour la paix. Prions de tout notre cœur pour la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement qui doit bientôt commencer. Les chrétiens se joignent au reste de l'humanité pour exhorter ceux qui dirigent le monde à renoncer à l'affrontement et aux politiques qui obligent les pays à investir des sommes considérables dans des armes terriblement destructrices. A l'occasion de la Pentecôte, nous prions pour que l'Esprit Saint incite les dirigeants du monde à entamer un dialogue fructueux. Puisse l'Esprit Saint les amener à sauvegarder les libertés par des moyens pacifiques, sans risque de catastrophe nucléaire.

Je vous remercie.

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur l'Orateur, je trouve étonnant que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) propose une motion semblable. Il a dû avoir beaucoup de mal à déterminer sa position à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon, dont il a déjà parlé dans son discours, et à rédiger une telle motion. Il doit avoir des talents d'acrobate.

• (2050)

Quoi qu'il en soit, la tradition veut que le parti d'opposition s'oppose au gouvernement; mais elle veut également qu'il le fasse pour des raisons valables et pas simplement pour le plaisir de le faire. Sa motion contredit déjà l'affirmation du gouvernement du Royaume-Uni, qui se dit satisfait de l'appui que lui a offert le Canada. Il n'a formulé à notre pays aucune demande à laquelle nous n'ayons pas répondu, et ce fait a déjà été reconnu à plusieurs reprises. La motion d'opposition à l'étude aujourd'hui «déplore que le gouvernement n'ait pas représenté convenablement ou adéquatement le Canada dans nos relations extérieures ou en conformité des vues et principes du peuple canadien». Puis elle énumère de façon décousue divers domaines au sujet desquels la politique gouvernementale a prétendument abouti à un échec, chose que le parti d'opposition invite la Chambre à déplorer.

Permettez-moi de revenir sur certaines plaintes que formule l'opposition. Elle se plaint de la façon dont le gouvernement a réagi à la violation des droits de la personne en Pologne. Elle se plaint de la façon dont il a réagi à l'imposition de la loi martiale dans ce pays. Elle se plaint du fait que le gouvernement n'ait rien fait pour renforcer le ministère des Affaires extérieures. Mon collègue, l'éminent député de Fraser Valley-Est (M. Patterson), en a parlé en termes très éloquents.

L'opposition se plaint également de ce que le gouvernement n'ait pas supprimé tout favoritisme dans le fonctionnement du ministère des Affaires extérieures, mais cette plainte n'émane pas du député de Joliette (M. La Salle), car lorsque le gouvernement Clark était au pouvoir, il s'en faisait le champion. Il a affirmé lui-même qu'il était ou serait le champion du népotisme. L'opposition se plaint également du fait que le gouvernement n'ait pas appuyé le Royaume-Uni et la règle du droit dans l'actuelle crise des îles Falkland.

D'autres députés de notre parti ont abordé de manière très compétente les autres aspects de la motion. Je me contenterai de traiter de la crise des îles Falkland. Je voudrais traiter de cette question à cause de la situation qu'elle représente aujourd'hui. Elle manifeste l'appui à un principe des relations internationales et constitue peut-être l'événement le plus important du combat mené par l'humanité pour la suprématie de la règle du droit depuis la guerre de Corée, lorsque les pays du monde entier se sont unis pour résister à un acte flagrant d'aggression. Si je tiens ces propos, c'est parce que les événements qui se produisent dans les îles Falkland aujourd'hui remettent en lumière les principes formulés très clairement dans la Charte de l'Organisation des Nations-Unies et selon lesquels les différends internationaux ne doivent pas être réglés par la force, sinon le monde retournera à la loi de la jungle.

Il a fallu à la société moderne dix années de lutte violente et totale pendant la première et la deuxième guerre mondiales pour se rendre tardivement compte que la guerre ne peut plus servir de jeu aux États et aux généraux qui les gouvernent et qu'elle doit céder la place à la règle du droit. C'est pour cette raison que le gouvernement a pris position contre l'acte manifeste d'agression provocatrice de l'Argentine . . .

M. Crosbie: Quelle position?

M. Dupras: . . . et d'ambition territoriale. J'ai été heureux d'entendre le ministre énoncer à nouveau clairement ces principes dans son allocution d'aujourd'hui.

M. Crosbie: Quelle allocution?

M. Dupras: J'ai également été heureux d'entendre le ministre réaffirmer que le gouvernement n'entendait pas se prononcer sur la question de la souveraineté des îles Falkland, qui est au coeur du conflit actuel, car il s'agit d'une question qui doit faire l'objet de négociations et d'ententes entre la Grande-Bretagne et l'Argentine.

M. Crosbie: Quelle absurdité!

M. Dupras: Selon toute évidence, la Grande-Bretagne a de très bonnes raisons de faire valoir sa souveraineté, mais nous devons reconnaître que l'Argentine a également ses raisons, des raisons qu'elle invoque depuis de nombreuses années. J'aimerais vous lire un éditorial paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 7 mai 1982. On peut y lire ce qui suit:

> C'est un fait que les îles Falkland sont dominées par la Grande-Bretagne depuis 1833. Mais ce n'est pas aux parties en conflit qu'il appartient de décider si les îles Falkland sont britanniques et si la Grande-Bretagne a le droit de continuer d'y exercer son autorité, c'est plutôt à la Cour de justice internationale ou à un arbitre de se prononcer sur cette question.

C'est la position du gouvernement. Il est évident, à la lumière des faits que je viens de rappeler, que contrairement à ce que pense l'opposition, elle va dans le sens des vues et des principes des Canadiens.

Ce qui importe donc, ce n'est pas la question de la souveraineté, mais bien la méthode utilisée par l'Argentine pour régler le conflit. Dans son allocution, le ministre a brossé un tableau des deux dernières décennies de négociations entre la Grande-Bretagne et l'Argentine, y compris les plus récents pourparlers qui ont pris fin seulement quelques jours avant que l'Argentine ne prenne une mesure unilatérale. La négociation est le moyen moderne civilisé de régler ces conflits, comme l'exige la Charte des Nations Unies et comme l'a si bien souligné l'un des éditorialistes du *Globe and Mail* dans la livraison du 11 mai dernier:

> Le transfert de souveraineté doit être négocié par les diplomates de l'Argentine et non pas imposé par ses amiraux.

C'est la position de notre gouvernement, comme l'a réaffirmé le ministre dans ses observations d'ajourd'hui. C'est la position du gouvernement depuis le début et elle a été exprimée de façon éloquente par le représentant du Canada aux Nationx Unies dans ses interventions devant le Conseil de sécurité, comme l'a souligné le ministre.

A en juger par certaines des observations livrées par les députés qui appuient la motion de l'opposition, ceux-ci croient que le Canada a pour rôle d'appuyer la Grande-Bretagne quelle que soit la question de principe en cause. Ce n'est cependant pas la position du gouvernement ni l'opinion des Canadiens bien informés, comme le démontre la citation suivante tirée d'un éditorial de la livraison du 2 mai dernier du *Free Press* de Winnipeg:

Des personnes qui s'embrouillent dans cette affaire ont prétendu que ceux qui appuyaient la Grande-Bretagne dans ce conflit le faisaient par tradition ou pour empêcher la disparition des dernières traces de colonialisme. Rien ne peut être plus éloigné de la vérité. Le Canada, les États-Unis, la Communauté économique européenne et d'autres pays exercent des pressions économiques et diplomatiques sur l'Argentine par respect pour les principes selon lesquels la force ne peut être utilisée afin de mener à bien des relations internationales et parce que les peuples libres, aussi petits soient-ils, ont droit à l'autodétermination.

Dans les eaux glaciales de l'Atlantique sud, la Grande-Bretagne risque la vie de ses soldats, de ses marins et de ses aviateurs, afin d'assurer le respect de ces principes. Il serait bien sûr préférable que cela ne soit pas nécessaire et que l'Argentine écoute la voix de la raison et se conduise comme un État responsable plutôt que comme un hors-la-loi international.

Il en coûte cher à la Grande-Bretagne, tant au point de vue financier qu'au point de vue humain, pour défendre un principe, et c'est un prix que les démocraties doivent être prêtes à payer pour des raisons évidentes, mais également parce que ce geste contribue indéniablement à assurer la stabilité internationale. Si les États membres de la Ligue des Nations avaient défendu la légalité avec la fermeté dont fait preuve actuellement la Grande-Bretagne, le suite tragique d'événements des années 30 n'aurait peut-être pas conduit à la Seconde Guerre mondiale. Si le Japon avait été plus sévèrement puni pour son aventure de Moukden en 1931, si les nazis allemands et les fascistes italiens avaient fait l'objet de sanctions plus sévères et été menacés de représailles militaires au milieu des années 30, alors que ces pays testaient leurs puissances, ils auraient peut-être eu la chance de voir leurs régimes s'effondrer ou leurs dictateurs être renversés.

Dans le monde entier, des dictatures cruelles et avides surveillent de près l'évolution de la situation dans les Falkland. Si la Grande-Bretagne avait choisi la voie facile et avait abandonné les 1,800 habitants de l'archipel et reconnu aux Argentins le droit de les soumettre à leur domination et de prendre les îles par la force, nous serions témoins d'une multitude d'épisodes miltaires de ce genre. Quelle que soit l'issue du conflit, il faut féliciter tous les pays, y compris le Canada, qui veillent au respect de règles de conduite internationale et qui se sont élevés contre les agissements illégaux de l'Argentine.

C'est précisément la position du gouvernement et le pourquoi des mesures qu'il a prises. L'éditorial que je viens de lire montre clairement que cette position est partagée par la majorité des Canadiens et prouve la futilité de l'argument avancé par l'opposition voulant que le gouvernement n'ait pas tenu compte de l'opinion de la population et des principes auxquels elle tient.

M. Crosbie: Vous n'avez rien fait.

• (2100)

M. Dupras: Le ministre a établi dans son discours que le Canada a réagi au geste de l'Argentine de façon rapide et énergique.

M. Crosbie: A fait quoi? Comment le Canada a-t-il réagi?

M. Dupras: Il a pris des mesures pour appuyer pleinement le principe du droit international que la Grande-Bretagne s'est engagée à faire respecter, peu importe ce que cela peu lui coûter. Comme on le signalait dans le *Winnipeg Free Press* le 18 mai:

Le reste du monde doit déjà beaucoup à la Grande-Bretagne pour les coûts qu'elle a subis et les risques qu'elle a pris pour protéger cette liberté.

La motion de l'opposition affirme que le Canada n'a pas appuyé le Royaume-Uni et le principe du droit international dans cette affaire, mais les faits prouvent clairement à quel point cet argument est faux. Comme le ministre l'a déclaré, la Grande-Bretagne avait surtout demandé au Canada de l'aider à faire respecter le principe du droit et nous l'avons fait directement et à bien des reprises.

Comme le ministre l'a mentionné, le gouvernement britannique nous a témoigné toute sa reconnaissance pour les mesures que nous avons prises. Pour ce qui est de donner un appui plus concret à la Grande-Bretagne, le ministre a garanti à la Chambre que nous avions accédé à toutes les demandes du gouvernement britannique et je pense que nous pouvons tous nous en féliciter. En essayant de prouver que le Canada joue le rôle d'un observateur pusillanime et désintéressé dans cette affaire, l'opposition se rend un bien mauvais service et assume mal son rôle d'opposition loyale de Sa Majesté.

Je me suis senti humilié au comité il y a environ trois semaines lorsque certains députés conservateurs ont déclaré que la Grande-Bretagne a besoin de notre aide et qu'elle ne peut pas gagner la guerre par ses propres moyens. Cela m'a étonné et déçu parce que, comme je l'ai déjà dit, nous avons accédé à toutes ses demandes. En outre, je suis suffisamment fier et suffisamment au courant des moyens dont elle dispose pour savoir qu'elle n'a pas besoin de l'appui ou de la participation du Canada.

En ce qui a trait aux négociations internationales, le ministre a expliqué que le Canada avait indiqué à bien des reprises qu'il était prêt à faciliter les négociations ou à participer à tout règlement du conflit que pourraient entraîner les négociations. Cela correspond à notre réputation et au rôle que nous avons toujours joué à titre de membre responsable de la collectivité internationale. La Chambre devrait donner tout son appui au gouvernement, monsieur l'Orateur, mais ce qui me préoccupe vraiment, c'est ceci.

[*Français*]

Monsieur le président, ce qui m'inquiète surtout dans ce conflit, c'est l'après-conflit, et pas un député de l'opposition n'a pensé à cet aspect du conflit, soit à ce que le Canada pourrait faire, quel sera le rôle du Canada après le conflit. Devant un choix auquel pourraient être soumis les habitants des îles Falkland, sûrement ces derniers choisiraient de conserver leur citoyenneté britannique et refuseraient pour des raisons bien évidentes de vivre sous la domination de l'Argentine.

Il m'apparaît, et cela devient de plus en plus évident aussi, que l'appui que semble avoir l'Argentine dans le conflit, l'appui de la communauté latine, est plutôt fondé sur un certain romantisme que sur des valeurs plus palpables, telles que le respect que ces gens-là ont pour les droits de la personne, la liberté de religion et d'expression. Monsieur le président, ce qui m'effraie, ce sont les conséquences que ce conflit aura sur cette société, sur la crédibilité des institutions en cause, et je veux parler naturellement de l'Organisation des États américains. Que restera-t-il de la crédibilité de cette institution? Est-ce que les anciennes alliances et amitiés qui existaient depuis tant d'années vont survivre au conflit? Est-ce que certains pays auront réussi à accepter ces nouvelles amitiés que l'Argentine se découvre, avec l'Union soviétique, par exemple? Est-ce que nos voisins du Sud pourront continuer de jouir de cette influence qu'ils semblaient exercer sur un certain nombre de pays de l'Amérique centrale et sur les pays de l'Amérique du Sud?

Monsieur le président, ce sont là toutes des questions auxquelles les députés de l'opposition, à mon avis, offrent peu de commentaires ou de solutions. Je trouve que là est une raison très sérieuse et très valable pourquoi le gouvernement canadien devrait maintenir la position qu'il a adoptée—que j'ai illustrée dans la première partie de mon discours—et s'adresser immédiatement après la solution du conflit à ce qui se produira après la guerre. Il faudra bien aussi, monsieur le président,

tenir compte du fait qu'un grand nombre des pays de l'Amérique du Sud sont des pays en voie de développement et que le Canada, les États-Unis, et la Grande-Bretagne se sont engagés résolument, avec des deniers qui leur sont confiés par les contribuables de chacun de nos pays, à réduire la pauvreté et à trouver des solutions pour les problèmes avec lesquels sont aux prises les sociétés des pays en voie de développement, puisque la majorité des pays de l'Amérique du Sud sont considérés sur ce plan-là comme des pays du Sud.

Les pays de l'hémisphère sud des Amériques sont dans un désarroi bien compréhensible. Il ne s'agit pas maintenant, monsieur le président, de faire leur procès, ni celui des Nations Unies, ni celui de l'Organisation des États américains, parce que même si ces deux organisations ont souvent failli sur le point politique, elles ont aussi connu d'excitantes réussites, des réussites aussi importantes qu'obscures, les deux, les Nations Unies et l'Organisation des États américains, que ce soit dans le domaine de l'éradication de l'analphabétisme, dans ceux de la santé, des droits de l'homme, de la promotion de la femme, des finances publiques, des statistiques, de l'histoire et de la géographie. L'Organisation des États américains a connu de grands succès dans tous ces domaines.

Et à mon avis il importera de repenser toute la nécessité d'une solidarité continentale, de renouveler la sécurité collective. Il s'agit de trouver une formule qui redonne paix, confiance et honneur à tous les citoyens de tous les pays et territoires du continent américain. Après la guerre il faudra bien entrevoir la réorganisation des États américains qui pourraient sans doute reposer sur un traité d'une union perpétuelle garantissant la défense commune, la solution pacifique des conflits, le maintien de l'intégrité du territoire. Il faudra également permettre l'étude par des représentants des diverses nations impliquées des principes et théories favorisant la solidarité des pays du continent et l'intégration des moyens à prendre pour la réaliser. Il faudra enfin la mise sur place et le fonctionnement d'une assemblée continentale impliquant tous les pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud pour trouver une solution et relancer l'Organisation des États américains.

Malheureusement, monsieur le président, il y a peu de pays du continent nord ou sud-américain qui pourront prendre le leadership d'une telle entreprise, et il devient évident que celui qui devra le faire sera le Canada, puisque ce dernier jouit d'une influence et d'un prestige qui n'ont pas d'égal en Amérique Centrale et en Amérique du Sud, puisqu'il n'a pas de passé colonisateur, et aussi puisqu'il a été sage dans sa position tout au long de ce conflit en s'assurant qu'un jour la voix raisonnable du Canada pourra jouer un rôle fort important et essentiel pour rétablir la paix et repenser toute l'Organisation des États américains. Monsieur le président, je pense bien que le Canada est respecté. Depuis le début du siècle, on demande sa collaboration, et on espère qu'il se joindra à l'Organisation des États américains. Mais je verrais d'un bon œil que mon pays se joigne à une Organisation des États américains d'une façon renouvelée, modifiée, afin que le poids de chaque pays soit plus distinctif qu'il ne l'est actuellement. Je vois que vous êtes sur le point de me dire que mon temps est écoulé, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur l'Orateur, un sondage national effectué il y a quelques semaines révèle que les Canadiens s'inquiètent tout d'abord des taux d'intérêt des taux d'intérêt élevés et de leurs conséquences sur la vie familiale et commerciale; deuxièmement, de la possibilité de conserver leur maison; et troisièmement, des possibilités de survie, de la guerre nucléaire et du monde dans lequel nous vivons. Un parti d'opposition qui veut examiner de façon réfléchie le comportement d'un gouvernement doit se pencher tous les jours sur la façon dont le gouvernement satisfait et montre qu'il satisfait aux besoins du peuple. Tous les jours à la Chambre ces dernières semaines, nous, députés de l'opposition officielle, avons rappelé les préoccupations des Canadiens à l'égard des conséquences des taux d'intérêt et de l'inflation et des inquiétudes des propriétaires de maisons et il n'est que juste que la motion inscrite aujourd'hui au nom du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) nous permette de débattre pendant une journée le fait que le gouvernement n'a pas réussi à faire preuve de leadership dans le troisième domaine qui préoccupe énormément les Canadiens d'après le sondage, en l'occurrence le rôle du Canada et du gouvernement au sein de la communauté internationale.

• (2110)

La motion que nous débattons ce soir déplore le fait que le gouvernement ne représente pas le Canada convenablement dans ses rapports avec les autres pays. Puis, pour donner un exemple concret de cet état de choses, la motion mentionne de façon plus précise les initiatives, les déclarations et les mesures du gouvernement canadien à l'égard de la Pologne. Il est ensuite question du fait que le gouvernement n'a pas appuyé le Royaume-Uni et la règle du droit dans les affaires internationales en s'opposant avec énergie et conviction à l'agression armée à laquelle s'est livrée l'Argentine en envahissant les îles Falkland. Puis, la motion porte sur l'incapacité du gouvernement de recycler et de motiver ceux qui le représentent à l'étranger comme ambassadeurs et commissaires. Elle parle ensuite du favoritisme, source d'arrogance et de cynisme, au sein de ce ministère et, comme nous l'avons vu, ailleurs. Donc, ce soir, il me tarde de parler de certaines des inquiétudes qui nous ont été confiées, à moi et aux autres députés de ce côté-ci de la Chambre, au sujet du leadership du gouvernement—ou devrais-je dire du manque de leadership—dont il est question dans la motion qui a été présentée à la Chambre.

Nous en sommes arrivés au cours des années à considérer le Canada comme une moyenne puissance. Dans son intervention, le ministre a parlé des responsabilités qui incombent à une moyenne puissance. Il a parlé des responsabilités du Canada, mais nous en sommes arrivés aujourd'hui à un point où la politique étrangère canadienne est devenue tellement compartimentée, expédiante et inconsistante que les Canadiens ne peuvent se faire une idée précise de la situation. Comme la politique économique est élaborée au jour le jour de sorte que nous ne savons pas à quoi nous attendre et que nos entreprises et nos familles ne peuvent planifier à long terme, la politique étrangère nous empêche de planifier ou de prévoir comment nous allons agir. Notre politique étrangère est de plus en plus directement reliée à la situation économique et on se préoccupe désormais beaucoup plus des répercussions économiques que des questions de principe.

Il a été mentionné au cours du débat que c'est en 1971 qu'a été pour la dernière fois entreprise une enquête ou une étude importante sur la politique étrangère, laquelle a permis au public, aux groupes d'intérêts, aux universités et aux experts de se faire entendre pour qu'il y ait prise de position. Comme j'ai eu l'occasion, à l'instar d'autres députés, d'être membre du sous-comité chargé d'étudier les relations entre le Canada et les pays de l'Amérique latine et des Antilles, j'ai pris de plus en plus conscience de l'importance de cette étude, même si elle est actuellement réalisée par secteur, plutôt que globalement, comme l'avait proposé le gouvernement Clark. Dans le paragraphe 6 du rapport provisoire, nous examinons à fond l'échec que nous avons subi sur ce chapitre. Voici le passage en question:

> Ce qui est plus important, cependant, c'est que notre étude témoigne de l'intérêt croissant, au Canada, pour l'Amérique latine et les Antilles. La seule enquête parlementaire antérieure portant directement sur le sujet était le rapport du Comité permanent des affaires étrangères du Sénat du Canada concernant les relations canado-antillaises. Ce rapport a été rédigé dans le cadre d'un examen général de la politique étrangère au début des années 70. Notre travail consiste à examiner les diverses facettes des relations du Canada avec les Antilles et l'Amérique latine. Ces régions se sont transformées profondément au cours de la dernière décennie. Ces changements ont, à leur tour, des répercussions importantes sur la politique étrangère du Canada dans les années 80.

Plus loin dans le paragraphe 17 de ce rapport, il est encore question de l'échec de notre politique étrangère auquel le gouvernement doit tenter de remédier:

> Il y a toujours le risque d'exagérer et de concevoir naïvement l'influence canadienne. Il y a cependant le risque contraire, celui de minimiser cette influence et de négliger les occasions de l'exercer. Les témoignages reçus par le Sous-comité nous laissent croire qu'à l'aube des années 80 le Canada dispose d'un atout de taille dans ses relations avec l'Amérique latine et les Antiles: une réputation d'humanisme et de sensibilité. Le gouvernement doit faire bien attention de ne pas nuire à cette réputation en adoptant des politiques déplacées ou mal conçues.

J'estime qu'en matière de politique extérieure, l'appel que le premier ministre (M. Trudeau) a lancé dans une allocution récente pour l'établissement d'un nouveau code d'éthique international ne se traduit pas dans le mécanisme et les moyens utilisés pour présenter cela à la Chambre. La déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a faite cet après-midi, portant que les Canadiens exigent que leur pays contribue à l'ordre mondial, est confirmée par les sondages, et l'une des raisons à cela, c'est qu'il y a absence de leadership dans ce domaine. Que le ministre laisse entendre à la Chambre que le gouvernement défend l'opinion générale au pays montre à quel point il méconnaît les préoccupations quotidiennes des Canadiens.

Permettez-moi de passer un instant à notre service extérieur canadien et à l'instrument au moyen duquel nous sommes représentés. Nous avons déjà entendu deux de nos collègues des deux côtés de la Chambre parler de leur expérience au sein du service extérieur du Canada. Tout le rapport McDougall porte, comme l'a souligné dans ses observations préliminaires le député de Saint-Jean-Ouest, sur un vaste éventail d'échecs du gouvernement. Le député de Saint-Jean-Ouest nous a rappelé que Mlle McDougall soulignait dans son rapport le déclin du moral, des problèmes de communication, la méfiance entre les ministères, la crise d'identité, le malaise dans le service, l'échec au niveau de la gestion et le fait qu'on ne l'avait même pas consulté sur les restructurations récentes.

Ce rapport fait état de quatre principaux sujets de préoccupation, y compris tout particulièrement celui de la famille et de l'environnement. Les soucis familiaux, selon le rapport, figurent au premier rang des préoccupations des employés du Canada à l'étranger. Ainsi, les conjoints en ont assez de n'être que les prolongements de ces employés. Ils ont besoin d'être appuyés davantage à cause des problèmes que suscitent les nombreux déplacements et parce qu'ils sont en mesure de faciliter la carrière de ces employés.

Le rapport condamne les autorités qui ne savent pas, même aujourd'hui, apprécier pleinement le rôle de la femme. Au cours du dernier discours du trône, le gouvernement a mentionné les femmes à cinq occasions, soit plus que jamais auparavant, et il a annoncé à leur sujet des mesures législatives d'action positive dont il devait saisir la Chambre. Le premier ministre, lui qui a pourtant commandé ce rapport, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre chargé de la condition féminine ne nous ont pas encore dit ce qu'ils en pensent. Le rapport en question utilise des expressions analogues à celles qui figurent dans le rapport sur les femmes battues déposé récemment. Il fait état des tensions et des difficultés que comporte la vie de conjoints de représentants du Canada à l'étranger, ainsi que du ressentiment et de la déception qu'éprouvent les femmes de nos agents du service extérieur du fait des pressions qu'elles subissent et qui diffèrent de celles qui aboutissent souvent à des explosions de violence au Canada. Pourtant, ces pressions sont bien réelles dans le cadre de la vie de famille.

• (2120)

Il dit également que le gouvernement aurait une belle occasion de faire preuve d'initiative en donnant une place plus grande au conjoint—dans la plupart des cas le conjoint étant une femme—Il devrait tenir compte du rôle qu'il joue comme administrateur de la résidence officielle et des responsabilités inhérentes à ce rôle. Le rapport propose des primes d'encouragement pour les conjoints d'employés du service extérieur et suggère que pour personnaliser cette carrière on crée des services de base à l'intention du personnel tels que, des services de soutien et d'orientation familiale. Ce sont là des mesures qui doient être prises pour humaniser le travail des représentants du Canada à l'étranger et pour leur donner un bon moral. Ce sont également les mesures d'un gouvernement qui dit avoir des intentions bien arrêtées pour assurer la promotion féminine. On peut certainement dire qu'en mettant de côté ce rapport ainsi que la masse de données qu'il renferme, le gouvernement prouve qu'il est incapable d'assumer ses responsabilités.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet des implications des événements actuels dans l'Atlantique sud. On nous a parlé des répercussions de la politique du Canada qui désire continuer à fournir des faisceaux de combustible nucléaire à un gouvernement qui a déclaré ouvertement qu'il entend utiliser ses moyens à des fins destructrices et qui n'a pas respecté les ententes conclues. Nous avons déjà commencé à examiner ces répercussions. Pourquoi les Canadiens sont-ils si préoccupés par cet échec? Certainement parce qu'ils commencent à voir que les mécanismes pour parer à ces affrontements ne sont pas en place.

Nous assistons à l'intensification des combats à Port Stanley aujourd'hui alors que l'armada britannique a pris la mer il y a trois ou quatre semaines. Les médias du monde entier suivent la situation de près, les efforts diplomatiques se poursuivent, mais nous n'avons aucun mécanisme qui peut empêcher l'effusion de sang à l'heure actuelle. Pourtant, les parties ont eu

trois ou quatre semaines pour négocier avant d'en venir à un affrontement or, on nous dit maintenant que si Toronto, Vancouver ou Halifax ou toute autre ville nord-américaine était victime d'une attaque nucléaire, les dirigeants du monde auraient 12 minutes pour négocier. Il n'est donc pas étonnant dans ces conditions que les Polonais se préoccupent du manque de mécanisme permettant de remédier à la situation qu'ils connaissent à l'heure actuelle et de l'incapacité des dirigeants du monde d'assumer leurs responsabilités dans cette affaire.

Dans une allocution, le premier ministre a demandé un nouveau code d'éthique international. Nous n'en avons jamais eu autant besoin, mais y a-t-il des plans d'élaborés pour cela? Quand le gouvernement assumera-t-il ses responsabilités face aux réalités d'aujourd'hui?

Nous avons besoin de nouveaux mécanismes pour un nouvel ordre mondial. Lors de la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement qui va débuter lundi, notre pays, de concert avec d'autres nations, va pouvoir en profiter pour établir des mécanismes qui permettront d'éviter le genre d'affrontements dont nous sommes les témoins. A l'avenir, les armées en cause n'utiliseront plus des ogives conventionnelles, mais bien des ogives nucléaires.

En septembre dernier, près de cent parlementaires représentant une trentaine de pays se sont réunis au siège des Nations Unies pour élaborer une résolution sur le maintien de la paix. Nous avons suivi les efforts du Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre du conflit des Falklands. Il est clair qu'il n'a pas de pouvoirs.

Il faut voir si notre pays doit fournir des troupes pour une force de maintien de la paix. Pour accomplir une mission de ce genre, il faudrait rééquiper nos forces armées. Dans leur résolution, les parlementaires affirment qu'il est dans l'intérêt de la paix mondiale d'avoir une législation internationale que l'on puisse faire respecter et de procéder au désarmement. Ils déclarent qu'il est nécessaire de mettre un organisme permanent en place, une force permanente de maintien de la paix relevant des Nations Unies dont les membres soient obligés de prêter allégeance aux Nations Unies et non aux différentes nations auxquelles ils appartiennent. Ils rappellent qu'actuellement, les pays qui participent à cette force peuvent retirer leurs troupes quand bon leur chante et que par ailleurs, certains membres du conseil de sécurité ne financent pas les forces dont ils ont réclamé la création. Partant de ces constatations, les auteurs de la résolution poursuivent en ces termes:

> Invite les Nations Unies à créer une force de maintien de la paix permanente dont les membres seraient recrutés à titre individuel et en fonction de critères sévères pour s'assurer de leur valeur personnelle; et également
>
> Invite les Nations Unies à créer une commission internationale de surveillance par satellites qui fournira des informations impartiales sur le respect des frontières et le déploiement des forces militaires dans le monde.

Il existe certaines possibilités, monsieur l'Orateur, qui permettraient au Canada de contribuer à un organisme quelconque au moment d'une crise. Des pays ont commencé récemment à se mettre d'accord pour limiter leur propre souveraineté dans une faible mesure en ce qui a trait au droit de la mer. Ils ont aussi commencé à s'entendre sur des mécanismes pour empêcher les actes de piraterie et de terrorisme aériens. Nous devons à tout prix nous pencher sur le problème du terrorisme et de la piraterie nationale si nous voulons garantir l'avenir de l'être humain. Sinon, tous les experts affirment que la prochaine génération de missiles nucléaires pourra être utilisée au gré de la fantaisie de quelqu'un comme Idi Amin, d'un pays comme l'Argentine ou de quelque autre gouvernement qui se trouverait acculé au pied du mur. Plus par accident que parce que nous l'avons voulu, nous pourrions être obligés de faire face à l'utilisation de ces instruments de terreur.

La motion à l'étude ce soir signale que le Canada peut jouer un rôle de premier plan à l'égard des droits de la personne, du règlement des conflits, du maintien de la paix et de l'utilisation à l'étranger de ce qui a été par le passé l'un des services extérieurs les plus compétents et les plus respectés du monde. Nous pouvons le faire avec intégrité et détermination.

C'est l'opinion publique qui nous a poussés à présenter cette motion et à exhorter le gouvernement à jouer le rôle de chef de file qui lui incombe.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la décision prise par l'Union soviétique et les autorités communistes polonaises de gouverner la Pologne au moyen d'une junte militaire le 13 décembre 1981 a porté un coup au cœur au mouvement Solidarité en Pologne. Il s'agit là d'un mouvement social pacifique qui ne demande rien d'autre que les droits et les libertés que nous avons insérés dans la constitution proclamée par le Parlement le 17 avril dernier. Ce mouvement ne demande rien de plus que le droit d'avoir des syndicats ouvriers libres qui seraient reconnus par l'employeur, en l'occurrence le gouvernement polonais.

• (2130)

Il n'y a pas eu de crise plus cruciale dans le monde depuis celle qui a éclaté en Pologne, le 13 décembre 1981. Il y en a eu de très sérieuses, comme la crise du Salvador et celle des îles Falkland, mais aucune n'a été aussi cruciale qu'en Pologne. Monsieur l'Orateur, jamais une motion d'opposition ne m'a autant dégoûté que celle de ce soir.

M. Crosbie: Reprenez votre courage et appuyez-la.

M. Flis: Cette motion met la crise polonaise dans le même panier que la commission McDougall et le favoritisme dans l'administration du ministère des Affaires extérieures. Le critique officiel du parti conservateur me dit de faire preuve d'un peu de courage. Je n'en manque pas, monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: . . . puisque j'ai voulu intervenir dans le débat. Voilà toute l'importance que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) accorde à la violation des droits de la personne en Pologne et à l'instauration de la loi martiale dans ce pays.

M. Wenman: Regardez ce qui se passe dans votre propre gouvernement.

M. Flis: J'exhorte le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Clark) à rendre service au pays; je le prie—oui le je prie—de remplacer son actuel critique des affaires extérieures par quelqu'un de plus sérieux quelqu'un qui sait de quoi il parle.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Il ressemble à un poisson hors de l'eau, qui se tortille désespérément, qui s'agite sur le sable pour tenter de survivre.

M. Crosbie: Vous êtes un idiot.

M. Flis: Pour l'opposition officielle et le député de Saint-Jean-Ouest, il est plus important de faire des gains politiques que d'aider les Polonais et les Canadiens d'origine polonaise.

M. Wenman: Pourquoi avez-vous peur d'accuser le gouvernement?

M. Flis: Permettez-moi de m'expliquer, monsieur l'Orateur. La loi martiale a été imposée le dimanche 13 décembre 1981.

M. Cousineau: Pourquoi ne vous taisez-vous pas?

M. Flis: Le lendemain, le lundi 14 décembre, j'ai convoqué une réunion du comité d'urgence sur la situation polonaise, composé de parlementaires canadiens de tous les partis. C'est le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) qui en est le vice-président. Mais il n'a pas convoqué de réunion n'estimant pas que l'imposition de la loi martiale fut suffisamment grave. Un député du côté ministériel a dû convoquer la réunion pour formuler une motion à présenter à la Chambre le 14 décembre, et voici la motion qu'ont élaborée les représentants de tous les partis. Je suis très fier des députés qui étaient présents à la réunion, dont le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), le député de Saskatoon-Est (M. Ogle), et des députés de notre côté à la Chambre. Voici donc le texte de la motion à la laquelle nous en sommes arrivés:

> Comme les Canadiens s'inquiètent vivement des récents événements en Pologne, comme les Canadiens sont très attachés aux principes de l'Accord d'Helsinki dont surtout les droits et libertés fondamentales de la personne humaine, comme ils appuient les citoyens de Pologne dans leur lutte pour obtenir ces droits fondamentaux auxquels ils ont droit, et comme le pape Jean-Paul II a demandé hier qu'on trouve les solutions aux problèmes tout en évitant la violence, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Le député de Brampton-Georgetown avait accepté d'appuyer la motion, mais à mon arrivée à la Chambre il s'est précipité vers moi pour me dire qu'il avait le regret de ne pouvoir le faire. J'ai découvert plus tard pourquoi son parti ne pouvait l'appuyer, mais voici le texte de la motion:

> Que la Chambre exhorte tous les pays du monde à éviter toute action politique ou militaire propre à être interprétée comme une ingérence dans les affaires intérieures de la Pologne, et que la Chambre exprime le vœu que les difficultés internes de la Pologne trouvent leur solution dans des négociations paisibles entre le gouvernement et le peuple polonais.

L'Orateur a demandé s'il y avait consentement unanime pour présenter la motion, consentement que donnèrent le NPD et le parti libéral mais que refusèrent les conservateurs, monsieur l'Orateur. Ils ont dit non à une motion élaborée par les trois partis ainsi au moment de la présenter ils ont refusé leur consentement parce qu'ils voulaient d'abord adopter sans aucune consultation avec les deux autres partis une de leurs motions, par ailleurs moins efficace. Voilà ce que je veux dire quand j'affirme qu'ils cherchent davantage à compter des points politiques qu'à venir en aide aux Canadiens d'origine polonaise ou aux Polonais.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Pourquoi n'avez-vous pas parlé au premier ministre (M. Trudeau)? Qu'avez-vous dit au premier ministre?

M. Flis: On a vu un autre exemple de cette attitude à l'occasion d'une assemblée publique tenue à Toronto le jeudi 16 décembre 1981. Là encore, les trois partis étaient représentés. Près de 3,000 personnes s'étaient rassemblées en face du square Nathan Phillips. Après cette réunion, des représentants des trois partis—je m'en rappelle comme si c'était aujourd'hui—étaient restés sur l'estrade et avaient convenu de se réunir à Ottawa le lendemain pour rédiger une motion incorporant les résolutions du Congrès polonais du Canada et des milliers de Canadiens réunis au square Nathan Phillips.

Le lendemain, à la Chambre des communes, une motion était présentée sans qu'on ait consulté au préalable les membres du comité de tous les partis, comité établi entre autres, à cette fin. Les résolutions étaient excellentes. A preuve:

> 1. Insister pour que l'état de siège cesse immédiatement et que tous les dirigeants de Solidarité soient remis en liberté.
>
> 2. Insister pour que le droit des travailleurs de se constituer en syndicats libres soit rétabli.
>
> 3. Déclarer publiquement qu'aucune intervention de tierces parties dans les affaires intérieures de la Pologne ne sera tolérée.
>
> 4. Fournir à la Pologne, pour être distribuée par des organismes non gouvernementaux, une aide économique importante sous forme d'aliments, de fournitures médicales, d'instruments aratoires et de provendes, de façon que les Polonais survivent à l'hiver qui vient.

De ce côté-ci, nous trouvions toutes ces résolutions acceptables mais encore une fois les conservateurs tenaient à leur petit jeu. Ils refusèrent de collaborer avec les deux autres partis, préférant damer le pion à tout le monde. Nous aurions pu modifier une des résolutions et probablement obtenir le consentement unanime de la Chambre.

Le parrain de la motion d'aujourd'hui a lu les résolutions que lui avait présentées M. Przetakiewicz, dont il ne pouvait même pas prononcer le nom, ce qui prouve le peu de respect qu'il a pour les Canadiens d'origine polonaire. Le député sait-il qui est ce M. Przetakiewicz? J'aimerais lui lire un extrait du bulletin de nouvelles intitulé «Solidarno$c», dont M. Przetakiewicz dirige la publication. Au verso, on peut lire:

> Les bureaux d'information de Solidarité à l'étranger ne sont pas autorisés officiellement à représenter 'Solidarnosc'.

M. Crosbie: Eh bien, quoi? Pensez-vous que le gouvernement polonais va l'autoriser?

M. Flis: L'attitude, monsieur l'Orateur, la voilà: Eh bien, quoi? Je prie le critique de l'opposition officielle en matière d'affaires extérieures de ne pas rabaisser le nom de Solidarité en l'associant dans une même motion à la commission McDougall et au favoritisme gouvernemental. Le député est si ignorant qu'il n'a même pas pris le temps d'apprendre que c'est le Congrès canado-polonais qui représente toutes les principales associations canado-polonaises, y compris le groupe d'action canado-polonais et celui de M. Przetakiewicz. C'est en effet ce Congrès canado-polonais qui est le porte-parole officiel des Canadiens d'origine polonaise, et si le député ne savait pas comment s'organiser, j'accepterais volontiers de leur ménager une entrevue avec les dirigeants de cette association à lui et à son chef, puisqu'ils semblent tout à fait incapables de réussir cette bien simple démarche. Je me réjouis qu'à compter du moment où le mouvement Solidarité a vu le jour en Pologne, les Canadiens d'origine polonaise et toutes leurs principales associations ont trouvé la porte du gouvernement grande ouverte.

M. Crosbie: Ils sont sortis aussi vite qu'ils étaient entrés, sans avoir obtenu de résultats.

M. Flis: Le critique prétend qu'ils n'ont pas obtenu de résultats. Je vais lui dire à quoi leurs consultations ont abouti. Grâce aux consultations qu'ils ont eues avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), des Polonais ont obtenu des permis les autorisant à demeurer et à travailler au Canada pendant une année entière, tout en pouvant profiter des mêmes avantages que les Canadiens.

• (2140)

Ces consultations ont abouti à la politique qui a permis aux Polonais qui voulaient venir s'installer au Canada d'être admis beaucoup plus rapidement et facilement. La semaine dernière, quand le ministre a comparu devant le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, il a convenu de s'entretenir à nouveau avec les représentants d'associations canado-polonaises pour revoir la politique d'immigration actuelle et celle concernant la délivrance des visas de visiteurs aux Polonais.

Je ne sais combien d'entretiens le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a eus avec le président du Canadian Polish Congress, M. Kaszuba, et d'autres dirigeants d'associations canado-polonaises. Je suis au courant, car j'ai assisté à la plupart de ces entretiens. Ces consultations ont incité le gouvernement actuel à verser $500,000 à la Croix-Rouge internationale en vue d'aider les Polonais en leur fournissant des médicaments, de la nourriture et des vêtements. Ces consultations ont également incité le gouvernement a remettre directement au Canadian Polish Congress la somme de $300,000, afin que de la nourriture, des médicaments et des vêtements soient distribués aux nécessiteux par l'intermédiaire de l'Église et non par celle du gouvernement communiste. Ces consultations ont permis d'expédier des denrées alimentaires aux Polonais grâce aux crédits affectés aux grains.

Nous avons demandé au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) en personne s'il y avait au Canada des surplus alimentaires que nous pourrions vendre bon marché aux Polonais ou leur donner. J'ai été quelque peu choqué d'apprendre que les surplus alimentaires du Canada étaient très faibles. Nous sommes le grenier à blé du monde et pourtant nos surplus alimentaires sont très peu élevés. Grâce aux entretiens que nous avons eus avec des Canadiens de souche polonaise, nous avons réussi à aider non seulement les Polonais, mais également les Canadiens en réunissant des milliers de familles.

Mais qu'ont fait les conservateurs? Permettez-moi de demander à l'opposition officielle et au Nouveau parti démocratique ce qu'ils ont fait de constructif pour aider les Canadiens dont les frères, les sœurs et les parents se trouvaient en Pologne? Le député de Saint-Jean-Ouest parle à tort et à travers d'un bout à l'autre du pays et à la Chambre. Mais qu'a-t-il accompli? Il a proféré des insultes raciales contre ma personne aujourd'hui même, à la Chambre en me traitant «d'andouille de Polonais». Lorsque j'ai soulevé la question de privilège, il a retiré ses mots. Mais il était trop tard. Le mal avait été fait. Monsieur l'Orateur, regardez autour de vous, ils rient tous. Ils rient de ces remarques racistes. Ils rient et font preuve de discrimination à l'égard d'un député.

Une voix: Mais qu'est-ce qui vous arrive?

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: Je puis en entendre certains parler de «pisse-froid», et me traiter d'autres noms. Tant mieux, parce que je veux que ces termes soient consignés au hansard car je pourrai en envoyer des exemplaires aux Canadiens d'origine polonaise pour qu'ils sachent comment on parle d'eux.

Comme je l'ai dit, le député a retiré ses mots lorsque j'ai soulevé la question de privilège. Mais il était trop tard. Le mal avait été fait.

Le 27 janvier 1982, le député de Saint-Jean-Ouest a posé une question au très honorable premier ministre comme on peut le lire à la page 14373 du hansard, il a déclaré:

> Madame le Président, je voudrais que l'on passe du monde imaginaire au monde réel et aux événements «PO-LAND»

Il a prononcé «Pologne» d'un ton de mépris. Mais n'importe qui peut le lire au hansard. A la lecture, on n'y voit rien de discriminatoire, mais la façon dont le député présente ces observations donne des haut-le-cœur. Le critique officiel a dit cet après-midi que lui et son parti ont le plein et entier appui de la collectivité polonaise. Avec une pareille attitude à l'égard des Canadiens d'une origine ethnique différente de la sienne, il aurait de la chance s'il pouvait compter ne serait-ce que sur 1 p. 100 d'appui dans la collectivité polonaise. Cela, je pourrais le certifier.

M. Crosbie: Attention. Je pourrais me présenter contre vous.

M. Flis: Le député dit qu'il pourrait se présenter contre moi. Qu'il vienne dans la circonscription de Parkdale-High Park et je me présenterai contre lui. Les gens se prononceront. Ils ne toléreront pas ce genre de discrimination, cette attitude négative. Le député a été élu pour participer à l'édification du pays, et non pour le faire éclater ou pour monter un groupe de Canadiens contre un autre. Les Canadiens nous jugent, nous députés, à notre attitude, à notre comportement, à notre sincérité et à notre respect pour tous les Canadiens. Nous sommes tous Canadiens, quelles que soient nos origines. Les Canadiens ne s'en laissent pas imposer par les vilains propos du critique officiel des affaires étrangères. Je demande à nouveau au très honorable chef de l'opposition (M. Clark) de se trouver un critique qui ne soit pas une gêne pour son parti, pour la Chambre et pour le Canada.

Il y a d'autres députés de l'opposition officielle qui ont fait des remarques désobligeantes de ce genre, mais pour ne pas perdre de temps je les passerai sous silence.

L'opposition officielle aime bien s'attribuer le mérite de ce que les autres partis fédéraux ont fait. Le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) a dit dans son discours d'aujourd'hui que c'est son parti qui avait lancé le programme des Vietnamiens réfugiés de la mer. C'est absolument faux. Le programme destiné à faire sauter l'embâcle des réfugiés de la mer a été lancé par le gouvernement fédéral libéral, 18 mois avant la venue au pouvoir du gouvernement conservateur. C'est le parti libéral qui a lancé le défi à la population canadienne en disant que le gouvernement fédéral ferait autant que le secteur privé dans le parrainage des réfugiés, jusqu'à concurrence de 50,000 personnes.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est le maire Dewar qui l'a fait.

M. Flis: Quand le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, il a abaissé la limite de 50,000 réfugiés à 35,000. Où est l'humanité, la compassion, la sympathie des conservateurs? Quelle aide offrent-ils aux réfugiés?

J'ai parlé aujourd'hui avec M. Jan Kaszuba, le président du Canadian Polish Congress et président directeur-général du Free World Polonia Coordinating Council. J'insiste sur le fait qu'il est le président de ce conseil. Certains députés ne connaissaient peut-être pas le terme «Polonia». Il veut dire «le peuple polonais». C'est, à mon avis, un grand honneur pour un Canadien d'être élu président du conseil du monde libre, qui représente 24 pays et 10 millions de personnes d'origine polonaise hors des frontières de la Pologne. M. Jan Kaszuba, le président, est un Canadien remarquable.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Je voudrais faire connaître à la Chambre les dernières résolutions du Canadian Polish Congress. Il s'agit pour le gouvernement, premièrement, de décréter un embargo total sur le commerce avec l'Union soviétique et de suspendre toutes les négociations en cours avec les Soviétiques, car ce sont eux les responsables de la crise qui sévit en Pologne. Deuxièmement, il faut cesser toutes négociations commerciales avec le gouvernement de la République polonaise, sauf en ce qui concerne les denrées alimentaires. Le Polish Congress explique pourquoi il fait cette exception. Troisièmement, il faut rappeler l'ambassadeur du Canada à Varsovie, afin de manifester notre indignation devant la violation des droits de la personne en Pologne. Quatrièmement, il faut restreindre ou annuler la représentation consulaire de la République populaire de Pologne et l'amener au même niveau que la représentation canadienne en Pologne. Cinquièmement, il faut présenter des instances à l'Assemblée générale des Nations Unies, afin de faire cesser la violation des droits de la personne en Pologne.

Mettons de côté notre parti pris politique sur certaines questions et voyons combien de ces résolutions nous pouvons mettre en œuvre en tant que gouvernement. Lorsque je dis gouvernement, je pense aussi à l'opposition officielle et aux députés du Nouveau parti démocratique. Lorsque nous le voulons, nous pouvons mettre nos divergences politiques en veilleuse, comme nous l'avons fait mercredi dernier lorsque des députés et des sénateurs de tous les partis ont participé à un banquet que la Polish Alliance of Canada a offert sur la colline du Parlement pour commémorer le soixante-quinzième anniversaire de fondation de l'une des plus anciennes et des plus importantes organisations polonaises du Canada.

• (2150)

En terminant, je dirais ceci: si nous réussissons à travailler dans l'harmonie une soirée durant à l'extérieur de cette enceinte, nous pourrions certainement en faire autant ici même pour permettre aux Canadiens d'aider les Polonais.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Cousineau: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ne pourrions-nous pas demander le consentement unanime pour que le député puisse poursuivre son intervention?

Des voix: Non.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, en écoutant l'intervention du député de Parkdale-High Park (M. Flis), j'ai cru remarquer qu'il y manquait certainement quelque chose alors que, tout juste après avoir lu le dernier projet de résolution de la Conférence canadienne des Polonais, le député persiste à accorder son appui à un parti qui s'est opposé à une résolution proposée à la Chambre le 17 mai dernier par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui renfermait la disposition suivante:

> . . . et, enfin, que le gouvernement canadien substitue aux sanctions actuelles, qui sont symboliques et inefficaces, d'autres plus rigoureuses et applique, par conséquent, toute une série de sanctions commerciales, diplomatiques et culturelles contre la Pologne et les pays du bloc soviétique, jusqu'à ce que l'état de guerre prenne fin en Pologne et que tous les droits civiques et syndicaux soient rétablis.

Bien entendu, cette résolution n'a pas obtenu l'approbation du parti du député. Tandis qu'il déverse sa colère sur le député de Saint-Jean-Ouest, qu'il me permette de lui demander de nous faire part de sa réaction aux observations du premier ministre (M. Trudeau) et de nous dire comment il peut demeurer d'allégeance libérale après les avoir entendues. Voici ce que le premier ministre a dit:

> Il est à souhaiter que le régime militaire sera en mesure de restreindre les exigences excessives de Solidarité.

C'est ce que le premier ministre a déclaré immédiatement après l'imposition de la loi martiale. Hier, un journal publiait un article au sujet de la libération de Lech Walesa. Cet article reprenait les paroles du vice-premier ministre polonais Jerzy Ozdowski, qui avait déclaré bien des fois ce qui suit à propos de Solidarité:

> C'était un mouvement tellement jeune qu'il ne tenait pas compte de la réalité. Il oubliait les conditions politiques et cherchait à obtenir des changements qu'il était impossible d'apporter.

Quels étaient ces changements? Le respect de la liberté dans un pays où ce droit a longtemps été nié par un autre pays, l'Union soviétique, contre lequel le député de Parkdale-High Park n'a pas dit un mot. Pourtant, le pays de ses ancêtres a été asservi par l'une des nations les plus tyranniques et les plus impérialistes du monde, qui a toujours volé les nations voisines, imposé la loi martiale partout où il a pu le faire, envahi et occupé l'Afghanistan, occupé l'Angola par l'entremise d'agents venus de Cuba, et aidé à fomenter la guerre civile dans ce pays; il a englouti les États baltes, occupé l'Ukraine, noyée dans le grand empire de l'Union Soviétique; et jamais encore il n'a quitté un pays qu'il a occupé. Pourquoi le député, à qui les intérêts de ce peuple épris de liberté tiennent à cœur, n'a-t-il pas dénoncé ce régime tyrannique?

Je vais le dire à la Chambre. C'est parce que ce député libéral ne pourrait jamais aller à l'encontre des intérêts du premier ministre. Celui-ci a ensuite déclaré:

> Si la loi martiale est une façon d'éviter la guerre civile je dois reconnaître que cette solution n'est pas totalement mauvaise.

Il s'agit pourtant d'un régime qui a étouffé un mouvement qui essayait de donner enfin à ce peuple courageux la liberté qu'il mérite, et les observations du premier ministre revenaient à dire qu'il félicitait ce régime parce qu'il avait aidé à éviter la guerre civile. Rien ne prouve que la guerre civile aurait éclaté sans l'intervention de ce monstre de l'Est, l'Union soviétique. Le premier ministre ajoutait:

Rien ne prouve que les troupes soviétiques faisaient entendre le bruit de leurs sabres à la frontière.

Mais où était-il donc? Était-il donc endormi? Ne savait-il pas que la veille du 13 septembre le commandant en chef des forces du Pacte de Varsovie était à Varsovie donnant ses ordres à ses vassaux? Ignorait-il donc que depuis des mois les forces militaires de la Russie dans toute leur puissance montaient la garde à la frontière de la Pologne dans un bruit de sabres que l'univers entier pouvait entendre? Ils semblent l'avoir fait, échappant cependant à l'attention d'un député des Communes qui se prétend le champion des Polonais. J'en suis choqué car, à mon sens, c'est du superficiel. J'aimerais le voir prendre la parole à sa place et l'entendre condamner les coupables de ce crime. Il ne l'a pas fait et il est temps qu'il le fasse.

Dans son intervention, le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) a fait état de toutes sortes de tendances. Il est temps que nous prenions conscience d'une tendance en particulier qui se manifeste chez nous et qui nous rend aveugles aux manœuvres agressives d'une puissance qui s'est jurée de détruire le système libéral dans le monde entier. Pour ce faire, cette puissance a recours à des intellectuels bien intentionnés qui croient que la meilleure chose à faire, c'est de se rendre, car c'est un crime horrible que de se protéger contre un éventuel agresseur. Il ne fait aucun doute que nous avons un ennemi qui a déjà montré de quoi il était capable depuis l'époque où Lénine et sa bande de brutes ont pris les rênes de l'Union soviétique.

On vient de voir ce qui se passe quand un pays n'est pas défendu. Si les îles Falkland avaient été suffisamment protégées, elles n'auraient jamais été envahies par l'Argentine qui n'aurait pas envoyé ses navires, ses avions et ses troupes pour les prendre. Il faudrait que nous veillons à ne pas connaître le même genre de mésaventure. Nous devrions tirer des enseignements des événements à l'étranger et faire preuve de plus de prudence. Notre pays est un puissant pays qui s'étend sur tout un continent et qui compte plusieurs centaines de milles non défendus. Cela n'a pas de sens de prétendre que nous devrions abandonner nos efforts de défense et nous joindre au clan des pacifistes, sachant que des monstres se cachent en Union soviétique.

A ce propos, j'estime que notre place est au sein de l'OTAN et que nous avons le devoir de protéger notre pays. C'est bien beau de se laisser emporter dans des excès de fantaisie et d'imaginer un monde meilleur pour les humains; mais c'est oublier le bon sens et la raison. C'est aux problèmes auxquels nous faisons face actuellement que la Chambre devrait s'attaquer. Nous devrions nous préparer et renforcer le monde occidental. Nous ne devrions pas condamner ceux qui collaborent avec nous à notre défense et à la protection des défenseurs de la liberté dans le monde.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 10 heures, je dois informer la Chambre qu'en conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LES FRAIS JUDICIAIRES DE L'INFIRMIÈRE EXONÉRÉE. B) LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, soit le 26 mai 1982, mon collègue, le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis), a demandé au solliciteur général s'il consentirait à acquitter les frais judiciaires de Mlle Susan Nelles exonérée de quatre accusations de meurtre. La décision a été rendue par un juge de Toronto, après que l'innocence de la victime eut été établie au cours du procès.

Le solliciteur général a répondu ce qui suit à mon collègue:

Madame le Président, comme la Chambre le sait, l'administration de la justice est une question provinciale. C'est sous la direction des dirigeants provinciaux que l'enquête a été effectuée et que les accusations ont été portées. En toute déférence, malgré la sympathie que j'éprouve pour cette personne à la suite de son épreuve, le député devrait s'adresser au gouvernement responsable de la décision et des poursuites.

J'ai tenu à rappeler cette réplique en guise de toile de fond.

Cette réponse m'a vivement ému; le gouvernement essaie d'esquiver ce qui, selon moi, est une responsabilité morale qui découle directement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, responsabilité qui incombe aussi bien à la province qu'au gouvernement fédéral.

Le 28 mai dernier, j'ai de nouveau soulevé la question aux Communes. J'ai demandé au solliciteur général si, étant donné la responsabilité incontestable de l'Ontario et les lacunes du système juridique, surtout du système de droit pénal, le gouvernement n'avait pas la responsabilité morale d'indemniser une personne qui se retrouve dans la position de Mlle Susan Nelles de Belleville. Cette fois-là le ministre est même allé plus loin que dans sa réponse au député de Prince Edward-Hastings. Il a dit ceci:

. . . Je vais toutefois prendre note des instances du député et les communiquer à mon collègue, le procureur général du Canada.

Je lui ai posé une autre question qui m'a valu la réponse suivante:

. . . Je prends bonne note du point soulevé par le député. Je le signalerai à l'attention de mes collègues.

Dans les bleus de la version originale anglaise, «collègues» était écrit au pluriel, ce qui signifiait les membres du cabinet. Dans la version officielle du hansard anglais, «collègues» est écrit au singulier; j'en conclus donc qu'il s'agit du ministre de la Justice (M. Chrétien).

D'après moi, il existe une lacune morale dans le droit pénal, et la responsabilité en incombe à quelque juridiction, comme en témoigne le rapport publié en 1977 par la Commission de réforme du droit de l'Ontario. Voici ce qu'on peut y lire:

. . . il n'est pas difficile de conclure que le système actuel est tout à fait insuffisant et devrait être remplacé par un régime de paiement intégral.

Le rapport propose que le gouvernement fédéral procède par voie législative et au moyen d'un accord fédéral-provincial pour mettre au point un système d'indemnisation des victimes de poursuites au criminel. Entre autres choses, on proposait d'indemniser les victimes de leurs frais judiciaires, comme dans le cas qui nous intéresse.

Je demande à la Chambre de tenir compte qu'une accusation a été portée par la police après enquête. Je ne sais pas ce qui s'est passé pendant cette enquête mais, de toute façon une canadienne a été acquittée après 14 mois. Sa réputation a été sabotée devant l'opinion canadienne. Membre d'une profession libérale, sa carrière est probablement fichue et personne, que ce soit ici, à Toronto ou ailleurs, ne saurait dire qu'il est moralement admissible que le vieux système doive s'appliquer et qu'une personne comme elle ne soit pas aidée d'une façon ou de l'autre.

La responsabilité de l'État fédéral est engagée. Si le rapport de la Commission de réforme du droit ne suffit pas, je dirai à mes collègues qu'il faut faire pression auprès du gouvernement pour qu'il agisse de concert avec les gouvernements provinciaux pour modifier ce régime. Mais, dans le cas présent, je demande une indemnité, ne serait-ce que partielle, pour les honoraires d'avocats qui s'élèvent à $150,000 ou $200,000. Si le demandeur au civil qui est débouté se voit condamné aux dépens, il faudrait également que la Couronne, quand elle est déboutée après avoir intenté des poursuites au criminel, ait aussi à supporter les frais de la cause.

Cette affaire Susan Nelles, ce n'est que l'indicateur de l'injustice du système. Il est temps de mettre un peu d'équité dans le système de la justice pénale, et il nous faut nous guider sur ce rapport. J'espère que mon ami, le secrétaire parlementaire, pourra nous annoncer ce soir que la question avance.

• (2205)

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la question que soulève le député de Nepean-Carleton (M. Baker) suscite évidemment beaucoup de sympathie dans l'opinion. Il n'en reste pas moins que certaines questions de principe se posent. Pour ma part, je serais malvenu de traiter des faits qui entourent cette cause. je crois d'ailleurs que l'affaire fait l'objet d'une investigation policière. Elle a également fait l'objet d'une enquête provinciale sous la présidence du juge Dubin.

Cependant, le député a soulevé des questions fondamentales de principe et de politique concernant en général l'indemnisation des accusés qui ont été acquittés ou qui bénéficient d'un non-lieu. Comme il l'affirmait dans sa question, il ne «conteste pas que le gouvernement de l'Ontario soit tenu de verser des dommages et intérêts à un accusé qui a été disculpé». C'est un point d'une très grande importance en raison du partage des compétences en matière de justice prévu dans la constitution canadienne.

Comme le député le sait, le Parlement canadien a le pouvoir d'adopter des lois concernant le droit pénal et les procédures pénales, aux termes de l'article 91(27) de la loi de l'Amérique du Nord britannique. Les provinces, d'autre part, sont responsables d'adopter des lois concernant l'administration de la justice, aux termes de l'article 92(14).

Le Code criminel prévoit que les autorités provinciales se chargeront des enquêtes et des poursuites à l'égard de presque toutes les infractions criminelles. Ainsi, les forces de police relevant du procureur général de la province ou d'un autre ministre provincial, ainsi que les procureurs de la Couronne, sont également chargés des enquêtes et des poursuites au criminel au Canada. Il importe de respecter le partage des responsabilités dans le domaine de la justice, afin de maintenir un juste système de responsabilité et de garantir l'utilisation la plus efficace possible des ressources en vue de découvir et poursuivre les criminels, tâche importante qui incombe au secteur public.

Le député de Nepean-Carleton a ajouté qu'il conviendrait peut-être que le gouvernement fédéral examine les grandes questions en cause et a parlé d'un document de travail publié il y a environ neuf ans par la Commission de réforme du droit. La proposition formulée dans ce document, laquelle, j'ajouterais, n'a pas été présentée sous forme de recommandation officielle, visait à envisager la création d'un système permettant de défrayer tous les accusés acquittés on ayant fait l'objet de non-lieu en fonction de leurs besoins économiques, ce système d'indemnisation devant être appliqué par les organismes provinciaux d'indemnisation des victimes d'actes criminels. J'ajoute qu'aucun document de travail ou rapport n'a été publié depuis lors par la Commission en vue de recommander la mise en vigueur de cette proposition, mais le président de la Commission de réforme du droit du Canada a signalé que toute cette question sera à nouveau examinée dans le cadre de l'étude du droit criminel entamée dernièrement par le gouvernement fédéral, en collaboration étroite avec les procureurs généraux des provinces.

[*Français*]

L'ÉNERGIE—L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ PAR L'HYDRO-QUÉBEC—LES DIFFICULTÉS POSSIBLES

M. Pierre Deniger (La Prairie): Monsieur le président, je me réfère à la question que j'adressais au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) jeudi dernier dans le débat qui avait trait au bill C-108, c'est-à-dire la loi composante de l'Office national de l'énergie et ses amendements. Il s'agit d'un projet de loi où on tente au Québec et à Terre-Neuve de politiser à outrance un dossier à caractère purement économique. Seule Lise Bissonnette, dans un éditorial du 20 mai, publié dans le journal *Le Devoir*, intitulé «Le moucheron et le chameau» a bien saisi le véritable problème, non pas le fameux corridor, monsieur le président, que Mme Bissonnette qualifie elle-même de véritable épouvantail à moineaux, mais plutôt un amendement qui permettrait à l'ONE de révoquer et de suspendre une licence d'exportation, si l'ONE estime que la commodité et la nécessité publiques le requièrent. Selon M. Joseph Bourbeau, président du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, et mon voisin, à Brossard, cet amendement pourrait mettre en péril des ventes d'électricité d'une valeur de près de 10 milliards de dollars, et qu'il ne serait pas opportun de confier, et je cite:

. . . une discrétion illimitée à l'administration et encore moins d'inviter un organisme spécialisé à déborder le champ des préoccupations de son mandat.

● (2210)

L'expression «commodité et nécessité publiques» insérée dans ce projet de loi se retrouve, entre autres, dans la loi sur l'aéronautique, loi que j'ai eu l'honneur de plaider, particulièrement sur ce point justement de «commodité et nécessité publiques», monsieur le président. Dans ce contexte-là, il me semble qu'un tel amendement accorderait un pouvoir beaucoup trop grand à l'Office national de l'énergie ainsi qu'au gouverneur en conseil et risquerait justement de politiser des décisions d'affaires. Et c'est l'élément litigieux du bill, monsieur le président, et voilà pourquoi j'ai demandé au ministre d'amender son projet de loi et de retirer cette disposition qui, aux dires même de M. Bourbeau, réglerait le problème, car nous reviendrions alors à l'ancienne loi.

Quant aux craintes formulées par la société Hydro-Québec sur le pouvoir de réglementation, notamment dans le domaine de l'environnement, qui pourraient justement semer la confusion dans la négociation de contrats d'exportation et envenimer davantage les querelles fédérales-provinciales, je tiens à rappeler à la population, tel que le faisait à la Chambre notre ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que l'Office national de l'énergie aura en effet le pouvoir d'émettre un permis mais que le détenteur de ce permis sera régi par les lois provinciales en vigueur, et pour ce qui est du Québec, par les lois sur l'environnement et évidemment par les lois sur la protection du territoire. C'est d'ailleurs ce qui se produit quotidiennement au Québec dans le dossier de la compagnie Trans Québec & Maritimes Pipe-line. C'est donc une crainte qui me semble non fondée tant en droit que dans les faits. Mais revenons au corridor. Le P.Q. peut multiplier les dénonciations, les motions, les conférences de presse, les symboles, il s'agit en effet d'un véritable épouvantail à moineaux, comme l'a si bien dit l'éditorialiste en chef du journal *Le Devoir*. En effet, lors de son témoignage devant le comité permanent de la législation énergétique mercredi dernier, le président du conseil d'administration d'Hydro-Québec a clairement indiqué, et je cite:

Le corridor ne me fait ni chaud, ni froid.

Parce que ce projet de corridor est techniquement et économiquement impossible, non rentable. D'abord, parce qu'il en coûtera énormément plus cher de transmettre l'électricité et de construire un tel corridor à Terre-Neuve que de permettre à la société Hydro-Québec de transmettre par son réseau l'électricité vers l'Ontario, les États-Unis et le Nouveau-Brunswick. Deuxièmement, ce corridor ne nécessitera pas une ligne mais deux lignes d'électricité pour garantir l'approvisionnement, ce qui double les coûts. Troisièmement, il est clair que c'est à l'avantage de Terre-Neuve de s'entendre avec le Québec.

Il est important de rappeler à la population du Québec que la loi actuelle ne comporte pas une disposition qui forcerait la société Hydro-Québec à laisser Terre-Neuve se servir de son réseau, et que ce pouvoir d'exproprier pour l'exportation de l'électricité n'est réalisable techniquement et économiquement que si la distance expropriée est très courte. C'est d'ailleurs à la demande même de la compagnie Calgary Power que le gouvernement a inséré cette clause d'expropriation pour répondre à un problème régional, car on le sait, monsieur le président, Terre-Neuve est beaucoup plus intéressée au réseau de la société Hydro-Québec pour transmettre l'électricité qu'au phénomène d'un corridor.

En terminant, monsieur le président, ce que je retiens du témoignage de M. Bourbeau, c'est que le différend entre Terre-Neuve et le Québec est facilement négociable si les politiciens se retiraient du dossier, si les négociations entre Terre-Neuve et le Québec se faisaient non pas sur une base de symboles, mais sur une base d'affaires, entre hommes d'affaires, c'est-à-dire, entre la société Hydro-Québec et la Corporation du développement de Churchill Falls, et non pas entre M. Peckford et M. Lévesque.

En guise de conclusion, permettez-moi de rappeler au caucus du Parti québécois que dans ce dossier ils ne sont carrément pas au courant des faits.

● (2215)

[*Traduction*]

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, quand, le 27 mai dernier, le député de La Prairie (M. Deniger) a exprimé son inquiétude au sujet d'une modification à la loi sur l'Office national de l'énergie, modification proposée dans le bill C-108, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) lui a assuré que si une disposition du bill permettait de modifier une licence d'importation d'électricité et risquait ainsi de nuire à un marché d'exportation, il n'hésiterait pas à amender le projet de loi pour que ce marché ne subisse aucun préjudice.

Cette question se rattache à l'article 84 de la loi sur l'Office national de l'énergie. Aux termes de l'article 84 (1) et (2), l'Office ne peut révoquer ou suspendre une licence d'exportation à moins que l'une quelconque de ses modalités ou conditions n'ait pas été respectée ou ait été enfreinte. Aux termes de la nouvelle disposition, l'article 84(1)*b*), l'Office pourra, avec l'approbation du gouverneur en conseil, révoquer ou suspendre une licence s'il estime que la commodité et la nécessité publiques le requièrent.

Le libellé de cette disposition s'inspire d'une disposition semblable qui figure dans la loi sur l'aéronautique et qui a fait l'objet d'une interprétation de la Cour suprême du Canada.

Je dois rappeler que l'Association du barreau canadien et Hydro-Québec se sont opposés à ce que cette disposition 84(1)*b*) s'applique aux exportations. Ils ont objecté que la signification précise des mots «commodité et nécessité publiques» ne pouvait être exactement définie. Les représentants d'Hydro-Québec ont affirmé que, selon l'amendement proposé, un client éventuel pourrait éprouver des doutes quant à la fiabilité des approvisionnements canadiens, ce qui contribuerait à compliquer davantage la négociation de marchés d'exportation. Même si des marchés pouvaient être négociés, les clients pourraient réclamer un prix inférieur à cause de cette incertitude. Les représentants de la société ont également soutenu que les marchés actuels pourraient être touchés. En fin de compte, le projet d'amendement risque d'entraîner des pertes de plusieurs milliards de dollars.

Après avoir examiné ces arguments, le ministre a dit qu'il envisagerait de modifier cette disposition du bill C-108 qui concerne l'exportation d'électricité. Le ministre étudie sérieusement la question de même que le comité permanent de la législation énergétique.

LES AFFAIRES INDIENNES—A) L'ENTENTE CONCERNANT LA BAIE JAMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT TAIT. B) LA SÛRETÉ DE LA SOURCE D'EAU

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur l'Orateur, le 18 mai, j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) quand le cabinet devrait, selon lui, prendre une décision au sujet de l'application de l'entente concernant la baie James et le nord du Québec. Il m'a alors répondu: «Bientôt, très bientôt». Je voudrais savoir ce soir ce que «bientôt» signifie.

J'ai ici en main une copie de cette entente qui comporte 454 pages et qui a été signée le 11 novembre 1975 par les représentants des gouvernements fédéral et québécois et des représentants des Cris et des Inuits habitant dans le nord du Québec. Ces derniers ont cédé une grande partie du territoire qu'ils habitaient depuis des siècles—depuis des temps immémoriaux—pour un règlement en espèces devant être versé sur une période de 20 ans et pour un certain nombre d'avantages comme la construction de logements, la prestation de services d'enseignement et de pompiers, la construction de routes et de pistes d'atterrissage, l'approvisionnement en eau pure et fraîche et un certain nombre d'autres choses. Malheureusement, beaucoup de ces promesses n'ont pas encore été tenues.

Au mois de mars dernier, des représentants des Cris et des Inuits se sont présentés devant le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien pour souligner un grand nombre de manquements graves aux dispositions de cette entente. Nous avons entendu parler de situations à côté desquelles le Tiers monde est un véritable paradis. Une fois, nous avons entendu parler de sept enfants morts en 1980 de gastro-entérite, due à un manque d'hygiène. Nous avons entendu parler de tuberculose dans des villages du nord du Québec. Nous avons entendu toute une lithanie de plaintes concernant cette situation déplorable.

• (2220)

A ce moment-là, le comité a fait un rapport au ministre en lui signalant les choses horribles qui se déroulaient dans le nord du Québec. Il a convenu qu'il fallait examiner la situation et a chargé un fonctionnaire de son ministère de se rendre sur place. Celui-ci a soumis un rapport de 87 pages au ministre, accompagné de recommandations. Sauf erreur, ce rapport a été présenté au cabinet en janvier.

Le 18 février, le ministre a convoqué le comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien pour discuter de cette étude. Il pensait que le cabinet aurait fini de l'étudier avant le 18 février, mais ce n'était malheureusement pas le cas, et nous n'avons donc pas pu en discuter. Tous les jours, depuis lors, nous attendons que la décision nous soit communiquée.

Le 14 mai, le président du comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien a demandé au ministre quand le cabinet prendrait une décision, celui-ci répondit que cela ne saurait tarder. J'ai posé la même question une semaine plus tard et la réponse fut à nouveau: «Bientôt, très bientôt».

Aujourd'hui, le cinquième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien a été déposé. Voici ce que stipule l'article 12 de ce rapport:

> Évoquant le rapport qu'il a transmis plus tôt au ministre concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, votre Comité est consterné par la lenteur du Cabinet fédéral à parvenir à une décision équitable fondée sur les recommandations de l'étude du ministère, prévoyant des fonds suffisants, conformément aux modalités de la Convention.

Ce contrat a été conclu entre les Indiens Cree, les Inuit et deux gouvernements. Il a été rompu. Il était censé servir de point de départ à tous les futurs réglements de revendications territoriales au Canada. Il est regrettable que nous n'ayons pas pu respecter l'accord. Je pose donc la question au secrétaire parlementaire: quand le gouvernement prendra-t-il une décision?

M. Ray Chénier (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) et d'autres membres du comité permanent des Affaires indiennes et du Nord Canadien se sont inquiétés du fait que le cabinet n'avait pas fini d'étudier le rapport sur la mise en œuvre de l'accord sur la Baie James et le nord du Québec. Malheureusement, il a fallu plus de temps que prévu pour étudier comme il faut cette question et prendre les mesures voulues. Néanmoins, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que le cabinet est sur le point de terminer son étude et les décisions qu'il prendra contribueront sans doute dans une large mesure à résoudre les difficultés des Cris et des Inuit.

Le député de Cariboo-Chilcotin a raison de s'inquiéter de la qualité des approvisionnements en eau potable du village cri de Paint Hills. Je tiens à lui assurer que je partage ses inquiétudes et que des mesures ont été prises et seront prises pour améliorer la situation le plus rapidement possible.

[*Français*]

Loin de moi l'intention de minimiser le problème qui règne à Paint Hills. Je crois néanmoins devoir, pour assurer la conformité aux faits, informer l'honorable député que, contrairement aux propos qu'il a tenus à la Chambre le 18 mai dernier, l'épidémie de gastro-entérite qui a frappé Paint Hills en 1980 n'a fait aucun mort. De fait un rapport sur l'épidémie rédigé par le Dr Gary Pekeles en mars 1981 fait ressortir que l'incidence de gastro-entérite à Paint Hills au cours du printemps et l'été de 1980 n'était pas plus élevée qu'en temps normal.

[*Traduction*]

Le député a mentionné, le 19 mai, une contradiction entre les renseignements contenus dans la lettre adressée par le ministre le 19 mars 1982 et les analyses de l'eau effectuées le 9 mars. La lettre adressée le 19 mars au chef Hughboy, de Paint Hills, indiquait que la qualité de l'eau ne semblait pas poser de problème sérieux à ce moment-là.

• (2225)

Les résultats des tests du 9 mars font toutefois ressortir un grave problème de contamination. Cependant, lorsque le ministre a rédigé sa lettre le 19 mars, les fonctionnaires du ministère n'avaient pas encore été informés des résultats de ces tests. En fait, la correspondance du chef Hughboy indique que lui-même n'a pas reçu avant le 19 mars, la lettre officielle ordonnant de faire bouillir l'eau.

L'année dernière, dans un effort pour améliorer les conditions générales de santé dans la collectivité, on a mis en place un programme de mesures de redressement. Je tiens à souligner que ce programme a été conçu et mis en œuvre par les Cris eux-mêmes conseillés par le MAINC. On se proposait de couvrir la source d'eau potable, y aménager une pompe, livrer de l'eau à domicile dans des contenants sûrs et entreprendre un programme général d'assainissement. En 1981-1982, notre ministère a consacré $217,774 à ce programme. Ce programme se poursuit et le ministère cherche avec les Cris à résoudre le problème.

Bien que le programme ait permis d'améliorer quelque peu la situation, il est clair qu'un problème très grave persiste et que la seule solution à long terme est la construction d'installations permanentes. Mon ministère a préparé une proposition relative à la construction d'un réseau d'adduction d'eau et d'égout, qu'il se prépare à soumettre à l'approbation du Conseil du Trésor. Le directeur général et le chef Hughboy se sont réunis à Ottawa dans l'espoir de faire approuver plus vite le projet et d'en accélérer l'exécution.

[*Français*]

Les nouvelles initiatives résultant de l'étude de la convention de la baie James sur laquelle se penche actuellement le Cabinet pourraient également améliorer la situation avant longtemps.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

CONDAMNATION DES MESURES FISCALES DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le gouvernement avoue son erreur en remettant à l'industrie pétrolière environ 2 milliards de dollars qu'il n'aurait jamais dû prélever. Par contre, jusqu'ici, il ne s'est pas repenti d'avoir extorqué aux consommateurs des millions de dollars au moyen de la taxe d'accise, de la redevance de canadianisation, de la taxe sur l'essence et sur le fuel et ainsi de suite. Je propose donc, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que la Chambre reproche au gouvernement libéral la cupidité qu'il manifeste en prélevant ces impôts qui portent le coup de grâce à une bonne partie de l'industrie et son refus de venir en aide aux consommateurs en leur remboursant certains de ces impôts mal acquis dont il frappe des personnes âgées, des infirmes, des simples travailleurs, des entreprises, des exploitants agricoles, des pêcheurs et d'autres encore.

Le gouvernement ne manifestera-t-il aucune compassion envers les pauvres?

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU RÉGIME FISCAL PRÉVOYANT DES STIMULANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, depuis trois derniers mois, le taux minimum d'intérêt sur le crédit est tombé de 13 à 11.5 p. 100 en Allemagne, de 7 à 6.4 p. 100 au Japon, et de 14 à 13 p. 100 aux États-Unis, alors qu'il est grimpé ici à 17 p. 100. Les taux d'intérêt au Canada sont à l'heure actuelle de 2 à 4 p. 100 plus élevés qu'ils ne le sont aux États-Unis, et ils monteront probablement encore, et pourtant, notre monnaie est encore plus faible sur les marchés de devises. Je propose donc, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement établisse un nouveau régime fiscal pour le Canada qui prévoie des stimulants pour les investisseurs, tant canadiens qu'étrangers, mette fin à tous les programmes qui empêchent de nouveaux investissements au pays, tels le Programme énergétique national et l'AEIE, et cesse de gaspiller des devises étrangères en essayant, par des moyens artificiels, de soutenir la valeur marchande de notre devise.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA RÉDUCTION DES COMMANDES DE RAIL À LA SOCIÉTÉ SYSCO DU CAP BRETON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, le Canadien National a décidé de réduire encore une fois ses commandes de rails à la société SYSCO du Cap Breton. Cette dernière réduction des commandes de 88,000 tonnes à environ 44,000 tonnes devrait faire disparaître un nombre encore plus grand d'emplois tant à la SYSCO qu'à la DEVCO qui fournissent les matières premières à la société Sydney Steel. Je propose donc, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre blâme le CN de sa parfaite insensibilité à l'égard de la population active et de l'économie du Cap Breton, et qu'elle blâme en outre l'indifférence des trois députés libéraux qui représentent cette région à la Chambre, y compris le ministre des Finances, qui continuent de parler de croissance économique et refusent d'admettre le ralentissement qui est en train de dévaster notre économie.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES PROPOS DU CHEF DU PARTI LIBÉRAL DE TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Le chef de l'opposition libérale à Terre-Neuve, Stephen Neary, a déclaré le 13 mai à l'Assemblée législative qu'il n'avait «absolument pas» confiance en son collègue libéral fédéral, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Comme chacune des décisions du ministre justifie cette observation et comme les mesures prises par le gouvernement libéral à Ottawa depuis le 13 mai démontrent de façon concluante qu'on ne peut absolument pas faire confiance aux libéraux fédéraux, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre approuve l'observation faite par le chef de l'opposition libéral à l'assemblée législative de Terre-Neuve, en ajoutant que l'observation vaut pour tous les libéraux fédéraux.

Mme le Président: La parole est au député de Burnaby.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'EMBAUCHAGE DES GUIDES DU PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que l'on a absolument la preuve que les libéraux ont pistonné certaines personnes pour les faire embaucher comme guides du Parlement pendant l'été et étant donné qu'ils ont court-circuité le système de sélection des candidats pour assurer l'embauche de trois candidats qui n'étaient pas recommandés mais qui avaient l'appui des leurs, notamment du député de Mont-Royal (M. Trudeau), je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre invite en toute déférence madame le Président à comparaître devant le comité permanent de la gestion et des services aux députés pour expliquer en détail les raisons qui justifient le présumé retour en force du pistonnage libéral dans le processus d'embauche des candidats aux emplois d'été sur la colline du Parlement.

Mme le Président: Il y a d'autres moyens de régler ces questions et j'invite le député à s'en prévaloir.

* * *

• (1410)

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE FORMATION INDUSTRIELLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, le programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada lancé en 1974 était, à l'origine, destiné à former des travailleurs déjà au travail ainsi que les nouveaux venus. Le 1er avril de cette année, le programme, dont le dernier budget s'établissait à 102 millions de dollars, a été tronqué de telle sorte que maintenant une compagnie peut y faire appel seulement lorsqu'elle embauche de nouveaux travailleurs et les forme par la suite. Ce mois-ci, la société Butler Metal Products Company Ltd., de Cambridge, en Ontario, s'est vu refuser des fonds destinés au perfectionnement de ses employés actuels, rendant ces travailleurs beaucoup moins faciles à employer et beaucoup plus susceptibles d'avoir à demander des prestations d'assurance-chômage. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration réexamine les incidences des modifications apportées au programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada sur la formation des travailleurs spécialisés, et ordonne à ses fonctionnaires régionaux de permettre aux compagnies d'offrir des cours de perfectionnement à leurs employés actuels s'il doit en résulter un accroissement de la productivité et des effectifs plus qualifiés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES SANS BUT LUCRATIF

LA SUPPRESSION DE CERTAINS ARTICLES DU PROJET DE LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roland de Corneille (Eglington-Lawrence): J'aimerais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Les députés de tous les partis sont très certainement préoccupés par le respect des droits de la personne au Canada et, quant à cela, un peu partout ailleurs dans le monde. Étant donné qu'ils souhaitent établir et préserver les droits au culte et aux pratiques religieuses, je les invite à souscrire à l'unanimité à cette motion.

On m'a signalé que quelques groupes confessionnels s'étaient plaints à propos de certains aspects du bill C-10, loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif. Plus précisément, ces organismes s'inquiètent au sujet de l'appel que peut interjeter devant les tribunaux tout sociétaire ayant fait l'objet de mesures disciplinaires prises par sa société. Je propose donc, appuyé par le député de Welland (M. Parent):

Que le ministre de la Consommation et des Corporations supprime du bill C-10, loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif, les articles 114 à 116 inclusivement qui se rapportent au pouvoir disciplinaire à l'égard des sociétaires.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'OPPOSITION À LA CONVERSION OBLIGATOIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, voici une autre motion à adopter. D'après *Mandate*, rapport de l'enquête de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes publié aujourd'hui, 52 p. 100 des hommes et des femmes d'affaires interrogés sont en faveur de la suspension immédiate du programme national de conversion au système métrique. Seulement 43 p. 100 des hommes et femmes d'affaires veulent qu'il soit maintenu sous n'importe quelle forme. Ces résultats confirment ceux de plusieurs sondages et enquêtes effectués à l'échelle nationale depuis un ou deux ans, à savoir que toutes les couches de la société canadienne s'opposent à la conversion au système métrique pour des raisons valables et raisonnables. Aussi, je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que la Chambre admette les résultats de l'enquête de la FCEI sur le programme national de conversion au système métrique et reconnaisse que le sujet mérite d'être débattu comme il se doit, de toute urgence, dans le but de mettre un terme à la conversion obligatoire au système métrique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

CONDAMNATION DES POLITIQUES DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, afin de blanchir le gouvernement de sa triste performance, le ministre des Finances persiste à reprocher au gouvernement américain un manque de contrôle sur son déficit et son impuissance à rabaisser les taux d'intérêt alors qu'aux États-Unis, le déficit fédéral équivaut à la moitié du déficit canadien par habitant, que les taux hypothécaires sont de beaucoup inférieurs aux nôtres et que notre dollar vient de dégringoler aujourd'hui sous les 80c. américains. Je propose donc, appuyé par le député de Scarborough-Est (M. Gilchrist):

Que la Chambre réprimande le ministre des Finances qui, par couardise, refuse de distinguer entre le succès que remporte le président Reagan dans ses efforts pour réduire les impôts, comprimer les dépenses gouvernementales et stimuler à nouveau les investisseurs du secteur privé, et l'échec lamentable des thèses économiques à la MacEachen, lesquelles se traduisent par un relèvement des impôts, un gaspillage gouvernemental éhonté ainsi qu'une attaque à bout portant contre l'intégrité de l'entreprise canadienne.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE TAUX DE CHANGE DU DOLLAR

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, vous avez été saisie de motions en vertu de l'article 26 du Règlement sur lesquelles vous rendrez une décision tout à l'heure. Mes questions s'adressent au ministre des Finances.

Le ministre sait que, d'une façon ou d'une autre, il a dépensé environ 1 milliard le mois passé pour soutenir le dollar, au moins 225 millions hier, et Dieu seul sait combien aujourd'hui. S'il étudie le marché, il constatera que ses obligations de 750 millions en devises américaines émises sur le marché des eurodollars se vendent actuellement à rabais au taux de 15 p. 100. Peut-il dire à la Chambre quels projets il nourrit en sa qualité de ministre des Finances en vue de redonner au monde entier sa confiance dans le Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question du député a trait aux fluctuations du marché monétaire international, et il a fait allusion aux changements des réserves officielles. A mon avis, je devrais lui signaler un fait dont il faut tenir compte, soit que, hier et au cours des jours précédents, le dollar canadien s'est bel et bien affaibli comparativement à la devise américaine. Le Canada n'est pas le seul pays dans cette situation: presque toutes les autres devises de l'OCDE ont fléchi comparativement au dollar américain qui est très fort à cause des taux d'intérêt élevés aux États-Unis. Voilà la cause de la situation actuelle au Canada et dans d'autres pays.

Le député a formulé hier toute une série de sombres prédictions au sujet de l'avenir du dollar. Je lui rappelle que, même si le dollar valait moins de 80c. au début de la matinée, il avait repris beaucoup de force à midi et valait 80.34c.

M. Crosbie: Combien cela vous a-t-il coûté?

M. Broadbent: Combien avez-vous dépensé?

M. MacEachen: Cela prouve que le député devrait faire attention quand il fait des prédictions sans fondement.

ON DEMANDE UN EXPOSÉ FINANCIER

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, pour la gouverne du ministre, à 2 heures le dollar valait 80.22c. Les députés de notre parti aimeraient que le dollar soit plus fort. Ils aimeraient également que le ministre prenne certaines mesures pour faire régner un climat de confiance au Canada. Je demande donc au ministre quand il présentera un nouvel exposé financier énonçant les objectifs du gouvernement. Nous espérons que le gouvernement envisagerait alors d'adoucir les restrictions imposées aux investissements étrangers au Canada, de façon à inspirer confiance aux investisseurs canadiens et à amener les entrepreneurs à investir au Canada pour relancer la croissance et remettre les Canadiens au travail. Quand le ministre présentera-t-il un pareil exposé financier? Quand le gouvernement se décidera-t-il à agir?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, lorsque le gouvernement aura décidé qu'il est opportun de présenter l'exposé financier, je me ferai alors un plaisir d'en informer la Chambre. Toutefois, je tiens à dire au député que s'il fait une fois de plus un lien entre la nécessité que le ministre des Finances présente un budget et les fluctuations du dollar, il devra demander au président de la République française, au chancelier de l'Allemagne de l'Ouest et au premier ministre de la Grande-Bretagne de faire aussi des exposés dans leur pays, parce que la monnaie de chacun de ces pays a suivi la même courbe que le dollar canadien depuis deux jours.

Le député devrait comprendre que si la monnaie des principaux pays industrialisés perd de sa valeur, c'est parce que le dollar américain est ferme à cause des taux d'intérêt très élevés dans ce pays, taux qui ont un effet très préjudiciable sur l'économie de tous les pays industrialisés.

Questions orales

• (1420)

ON DEMANDE QUE LES TAUX D'INTÉRÊT SOIENT ABAISSÉS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le ministre doit bien savoir que le cours de la monnaie allemande a progressé de 3.8 p. 100 par rapport à celui de la monnaie canadienne. Le ministre doit bien savoir que nous ne nous préoccupons pas beaucoup des autres monnaies car 90 p. 100 de nos échanges commerciaux sont financés en dollars américains.

D'autres pays sont parvenus à faire baisser considérablement leur taux d'escompte; ainsi, en Allemagne, il est tombé de 13 p. 100 à 11.5 p. 100 en trois mois et en Angleterre, il a fléchi de 14 p. 100 à 13 p. 100. Par ailleurs, étant donné que nos bons du Trésor portent actuellement un intérêt de plus de 15.5 p. 100, faut-il s'attendre à ce que les taux d'intérêt augmentent demain ou le ministre ordonnera-t-il au gouverneur de la Banque du Canada de les abaisser pour redonner une certaine confiance aux Canadiens? Les gouvernements et les banques centrales de certains autres pays ont bien fait un effort dans ce sens.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je garantis au député que le gouverneur de la Banque du Canada fait absolument tout son possible pour limiter les fluctuations des taux d'intérêts. Selon la situation, il doit maintenir un certain équilibre entre le taux de change et les taux d'intérêt à court terme, à cause des pressions exercées sur ces deux taux sur le marché des changes et sur le marché à court terme par l'économie du pays très puissant auquel le député a fait allusion. En disant que nos échanges se font en très grande partie avec les États-Unis, il reconnaît que l'économie de ce pays et son fonctionnement ont une incidence très forte sur l'évolution de la situation au Canada.

L'EMPRUNT SUR LE MARCHÉ DES EURO-OBLIGATIONS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A force de vouloir nous convaincre que le dollar canadien est fort, il nous fait penser au «Charles Atlas» du monde des finances qui s'efforçait d'asseoir sa puissance économique sous l'action conjuguée de ses sorties massives de capitaux et de ses considérable déficits budgétaires. Si le dollar canadien est tellement fort, pourquoi le gouvernement a-t-il dû lancer une émission de 750 millions de dollars sur le marché des Euro-obligations, ce qui est, à ma connaissance, la plus importante émission d'obligations à échéance jamais lancée sur ce marché? Pourquoi le ministre des Finances doit-il emprunter une telle somme pour accroître nos réserves internationales?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il est prudent de maintenir ses réserves internationales à un niveau satisfaisant. Il y avait des débouchés sur le marché des Euro-obligations pour une émission de cette importance . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: . . . et à un taux plus avantageux que les emprunts que nous aurions pu lancer aux États-Unis. C'est moi qui ai décidé de lancer cet emprunt à ce moment particulier. Il ne semble pas qu'il s'agisse d'une décision très inhabituelle parce que nous nous sommes déjà rendus sur les marchés étrangers pour lancer des emprunts.

Mlle Carney: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre des Finances qui n'a pas répondu à la question. S'agit-il de la plus importante émission d'obligations à échéance jamais lancée sur le marché des Euro-obligations? Le ministre a dû emprunter une somme considérable pour soutenir le dollar canadien.

LA PARTICIPATION DU MINISTRE AU SOMMET DE VERSAILLES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, le ministre des Finances s'est rendu récemment à Paris pour apprendre que le chômage au Canada est pire que jamais. Le ministre se rend-il au palais de Versailles pour apprendre qu'il a orienté notre économie dans la mauvaise voie? Le premier ministre se rend lui aussi à Versailles. Pourquoi y va-t-il? Pourquoi ne demeure-t-il pas au Canada pour défendre le dollar et sa politique économique?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je tiens à dire au député que j'ai comparu à deux reprises devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques depuis deux jours. Or, pas une fois je n'ai entendu l'honorable représentante ou un autre député conservateur proposer une seule politique que le gouvernement du Canada pourrait appliquer à l'heure actuelle.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous en avez sûrement entendu aujourd'hui.

M. Crosbie: Je vais vous envoyer mon discours de la semaine dernière.

M. MacEachen: Nous connaissons la politique que nous appliquons, mais les députés progressistes conservateurs n'ont pas réussi en ces temps difficiles à formuler une seule politique consistante que nous pourrions envisager. J'estime donc, en l'occurrence, qu'ils manquent à leur devoir envers les Canadiens.

M. Jelinek: N'est-ce pas vous le gouvernement?

• (1425)

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le dollar a dégringolé à son plus bas niveau depuis la dépression en vingt-quatre heures. Le ministre sait que la principale raison de cette chute de plus de 5c. depuis l'automne dernier est imputable au déficit sans précédent de notre balance des paiements, déficit qui dépasse 6.6 milliards de dollars. Le problème à court terme s'est aggravé depuis quelques jours par suite de l'échec du gouvernement dans le domaine énergétique et ses mégaprojets connexes.

Le ministre reconnaîtra-t-il enfin que l'économie canadienne traverse une crise, que le budget de l'automne dernier est complètement dépassé et que nous avons besoin d'un nouveau budget dès maintenant? Annoncera-t-il maintenant la date à laquelle un nouveau budget sera présenté avant l'intersession parlementaire?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je veux bien collaborer avec le député autant que possible, mais je ne suis pas en mesure d'annoncer aujourd'hui la date d'un nouveau budget.

LA DIMINUTION DES RECETTES FISCALES TIRÉES DE L'ÉNERGIE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser la même question au ministre, mais de façon différente. Dans le même ordre d'idée, je rappelle que le budget de l'automne dernier prévoyait que le gouvernement fédéral tirerait quelque 61 milliards de dollars de revenus de son Programme énergétique national au cours des cinq prochaines années. Compte tenu des annonces faites il y a deux jours, ce montant a diminué d'au moins 25 milliards. Dans ce contexte et compte tenu des implications négatives immenses qu'ont ces données pour les Canadiens du point de vue économique, le ministre nous assurera-t-il au moins aujourd'hui qu'il annoncera d'ici à vingt-quatre heures à quelle date il présentera un budget avant la fin de la session?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, je ne peux donner une telle assurance.

LA HAUSSE DU CHÔMAGE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais demander encore une fois au ministre, étant donné que, depuis la présentation du budget en novembre, 58,000 hommes et femmes ont été mis à pied dans la province de Colombie-Britannique, que le chômage s'est accru de 111 p. 100 en Ontario au cours du premier trimestre et que, dans la province de Québec, 75,000 hommes et femmes ont perdu leur emploi dans le seul secteur de la fabrication, le ministre ne voudrait-il pas admettre qu'il a de graves obligations envers les Canadiens et leur dire, aux chômeurs en particulier, que des possibilités d'emploi s'offriront à eux cet été parce qu'il présentera un budget d'ici un mois?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a raison de classer le chômage parmi les très graves problèmes économiques. Il sait que nous sommes en pleine récession mondiale et que les niveaux de chômage sont à la hausse dans tous les pays du monde, ou dans la plupart des pays du monde industrialisé. Le député enchaîne sans perdre une seconde en laissant croire qu'il y a un moyen facile de s'en sortir . . .

M. Broadbent: Non, non.

M. MacEachen: . . . que la baguette magique est la présentation d'un budget. Le député ne dit jamais savoir quels programmes il recommanderait, à l'exception de ceux qui, si le ministre des Finances avait l'imprudence de les accepter, aggraveraient la situation en provoquant une recrudescence de l'inflation et du chômage. Telle est la politique que le Nouveau parti démocratique a énoncée à maintes reprises. Elle n'est appliquée par aucun gouvernement du monde industrialisé que je connaisse, pas même par ses amis socialistes d'Europe.

[*Français*

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE HONGRIE

Mme le Président: Je désire signaler la distinguée présence dans nos tribunes de Son Excellence M. Frigyes Puja, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Hongrie.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA PRISE EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT DE L'USINE DE CONDITIONNEMENT DU POISSON DE ST. ANTHONY, À TERRE-NEUVE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Je voudrais demander au ministre pourquoi le gouvernement du Canada prend en charge l'usine de conditionnement du poisson de St. Anthony, à Terre-Neuve, pas l'entremise de l'Office des prix des produits de la pêche. Pourquoi prend-il directement en charge l'usine sous l'égide d'une société de la Couronne, au lieu d'offrir à l'exploitant, de concert avec le gouvernement de Terre-Neuve, l'aide dont il a besoin, ce qui me semble être beaucoup plus approprié? Pourquoi le gouvernement procède-t-il ainsi?

• (1430)

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, mon collègue, le ministre du Revenu national, et moi-même avons tâché par tous les moyens de trouver une solution. J'ai rencontré les dirigeants de la compagnie. Nous avons eu de très longs entretiens. Les fonctionnaires de mon ministère et des représentants de la compagnie ont mené des négociations. Il a finalement été convenu que cette solution était la meilleure possible. J'admets qu'elle n'est pas parfaite, mais il fallait que je trouve le moyen de résoudre le problème pour que les pêcheurs, à la veille de la saison de pêche, aient un débouché pour vendre leurs poissons. J'ai bien préciser qu'il s'agit d'une entente ou d'un accord provisoire d'une année, en attendant que nous puissions trouver une solution à plus long terme.

M. McGrath: Le ministre n'a pas répondu à la question essentielle, à savoir pourquoi il n'a pas aidé l'exploitant, en collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve, et pourquoi le groupe d'étude Kirby a été détourné de sa mission pour conclure ce marché.

Questions orales

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, aussi bienvenue que soit l'aide en question, car il s'agit d'une usine importante je me dois de demander au ministre si le gouvernement a maintenant pour politique de prendre directement le contrôle des établissements peu rentables et de les exploiter malgré leur manque de rentabilité ou est-ce qu'il s'agit plutôt d'un geste visant à sortir son collègue, le ministre du Revenu national, d'un mauvais pas?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je crois que l'expérience du député ne devrait pas lui permettre de s'en tirer si facilement avec cette question. Ainsi, il sait pertinemment que nous sommes venus en aide à la compagnie dans le cas des usines de Grand Bank et Gaultois lorsqu'elle a présenté un plan d'entreprise qui a été discuté avec la banque et les membres de l'équipe d'étude Kirby. Nous avons alors trouvé une solution. Nous avons cependant souligné qu'il s'agissait d'une solution temporaire en attendant qu'une restructuration à plus long terme soit effectuée.

Nous nous sommes entretenus avec les représentants de la compagnie qui nous ont fait clairement savoir qu'ils n'entendaient pas exploiter l'usine de St. Anthony. Nous leur avons alors promis de les aider. Ils ont présenté des demandes auxquelles nous avons répondu, mais ils en ont alors présenté d'autres. J'ai simplement dû trouver une solution et donner aux pêcheurs de cette région l'espoir qu'ils pourraient vendre leur poisson ainsi qu'apporter à certains travailleurs de l'usine une aide financière pendant un an. Nous verrons ce que donnera la restructuration.

LA FERMETURE D'UNE USINE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE À GEORGETOWN (Î.P.É.)

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et concerne elle aussi la situation catastrophique dans le secteur de la pêche. Pour prendre un exemple, dans l'Île-du-Prince-Édouard, H. B. Nickerson and Sons Limited a fermé son usine de transformation des produits de la pêche de Georgetown, mettant à pied près de 400 travailleurs d'un seul coup.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a mis sur pied une stratégie qui obligerait le gouvernement fédéral à accorder à l'usine en question des quotas suffisants pour la rendre rentable. Je voudrais savoir si le ministre compte accorder au gouvernement provincial ce qu'il demande car sa proposition me paraît tout à fait raisonnable. Dans le cas contraire, je voudrais connaître les raisons de son refus.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, en 1969, la société H. B. Nickerson Limited a fait l'acquisition des licenses d'un certain nombre de pêcheurs qui l'approvisionnaient pour s'en servir dans une autre partie des Maritimes. Nous n'avons rien dit. De fait, il n'y avait pas de restrictions au sujet du nombre des permis, même pour des bateaux de cette taille.

J'ai indiqué très clairement en 1974 ou en 1975 que nous n'accepterions pas de voir bouleverser les modalités de débarquement traditionnelles par le transfert d'un grand nombre de licences d'une région à une autre. Malheureusement, la proposition du gouvernement de l'Ile-du-Prince-Édouard prévoit un transfert de cette nature. Cela nous laisse peu de latitude pour négocier avec la société qui détient actuellement les licences en question.

Cette proposition est inapplicable. J'attends donc d'autres propositions. Je suis disposé à aider l'usine de Georgetown si la société H. B. Nickerson est prête à négocier sérieusement avec nous pour essayer d'attirer une certaine quantité de produits de la pêche à Georgetown. On ne nous a pas encore fait d'offre de ce genre.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, si le ministre n'est pas disposé à accepter la proposition extrêmement raisonnable du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour éviter la fermeture de la conserverie de fruits de mer de Georgetown, malgré l'approbation de la société Nickerson and Sons Limited, a-t-il une autre solution à proposer pour protéger les emplois de cette entreprise? Reconnaît-il au moins que les conserveries de la région doivent rester ouvertes et que le gouvernement fédéral a un rôle capital à jouer à cet égard?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'espère bien que les renseignements que contiennent apparemment ces questions ont été soigneusement vérifiés. En réalité, la solution que l'on m'a proposée aurait dû, ou aurait pu, perturber gravement les activités des conserveries d'une autre région des Maritimes, celles du Cap-Breton en l'occurrence.

J'ai dit sans ambages que j'étais disposé à user de mes pouvoirs pour veiller à ce que les arrivages de poisson à Georgetown se maintiennent au même rythme que depuis un certain nombre d'années. Si j'avais adopté la solution que l'on m'avait proposée, il aurait fallu supprimer arbitrairement des permis dans une région pour les donner à une autre région des Maritimes. Je ne pouvais vraiment pas faire cela.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'ÉTUDE DU LONTREL

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, ma question s'adresse à madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Même s'il est louable que le ministre de l'Agriculture et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'entendent pour protéger les Canadiens des effets néfastes de certains produits chimiques et herbicides, madame le ministre a-t-elle eu l'occasion d'examiner, avec ses collaborateurs, un produit appelé Lontrel? Ce produit, mis au point par la société Dow Chemical, accroît de 30 p. 100 les récoltes. Nos concurrents étrangers l'utilisent. Les gens qui voudraient en faire l'usage sont disposés à signer toute décharge de responsabilité que voudra bien rédiger le ministère. Madame la ministre a-t-elle étudié la possibilité de faire exception dans le cas de ce produit?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, en ce qui concerne ce problème dont le député m'a parlé à plusieurs reprises, il serait très difficile, compte tenu des règles en vigueur au ministère en matière de protection de la santé, de changer le processus d'attestation d'un produit pour satisfaire des producteurs et des hommes d'affaires. Je suis désolée d'être obligée de refuser. Nous ne sommes pas en mesure de décerner les attestations

nécessaires immédiatement parce que certains tests ne sont pas encore prêts ou n'ont pas été effectués.

* * *

LE COMMERCE

LA RECOMMANDATION D'UN COMITÉ CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ NATIONALE DE COMMERCE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Hier, il a annoncé qu'il renonçait à l'idée de créer une société nationale de commerce au Canada. Pourtant, l'an dernier, un comité composé de représentants de tous les partis a recommandé après 270 réunions, la création d'une telle société en vue de promouvoir le commerce dans l'intérêt des petites et moyennes entreprises. Le rapport stipulait également que cette société pourrait accroître les exportations de quelque 14 milliards de dollars par an. Compte tenu de ce qui précède et comme le comité jugeait ce projet d'importance primordiale, le ministre peut-il nous dire pourquoi il rejette l'idée de créer cette société commerciale dans notre pays?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme le député le sait, la recommandation du comité parlementaire prévoyait un capital initial de près de 300 millions de dollars, dont 50 p. 100 proviendrait du secteur privé et 50 p. 100 du gouvernement. Comme vous le savez, nous accordons une haute priorité, à l'heure actuelle, au financement des exportations. C'est la façon la plus rapide de créer des emplois au Canada. Le député conviendra certainement que, en vue de redresser la situation actuelle, il faut avant tout restreindre l'inflation et créer des emplois pour l'industrie canadienne. C'est pourquoi tous les crédits mis à ma disposition sont consacrés en priorité au financement des exportations.

Nous n'avons pas renoncé au projet de société nationale du commerce. Nous avons reporté la décision jusqu'à ce que le secteur privé, qui, pour le moment, n'a pas proposé d'allouer 75 ou 100 millions de dollars au financement de la société prenne une décision. Le jour où il jugera ce projet important, nous serons heureux d'étudier la proposition.

LES RAISONS DE N'AVOIR PAS SUIVI LA RECOMMANDATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, combien de temps encore le ministre compte-t-il attendre? Le quart du PNB est tributaire des exportations. La plupart des autres pays ont leurs propres sociétés commerciales et maisons de commerce. Notre participation sur le marché mondial a faibli. Notre commerce des produits de fabrication accuse un déficit de 21 milliards de dollars. Eu égard à tout cela, je demande très précisément au ministre quelle nouvelle preuve il lui faut encore avant de consentir à établir une société nationale de commerce en vue d'aider les petites et moyennes entreprises du pays?

• (1440)

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Tout d'abord, je tiens à préciser, madame le Président, que le commerce ne constitue pas 25 p. 100 du PNB, mais bien 23 p. 100. Ensuite, le député s'intéresse-t-il aux emplois créés maintenant, vu le taux élevé du chômage qui sévit à l'heure actuelle? Rien ne garantit qu'un seul emploi serait créé par suite de la constitution d'une société nationale de commerce. Toutefois, le financement des exportations garantit, dès le jour même de la signature d'un contrat, que des emplois seront créés ici même, au pays, et c'est sur cela que nous mettons l'accent maintenant.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

L'AUGMENTATION DU POUVOIR D'EMPRUNT

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. A cause du peu d'empressement des banques, les obligations destinées aux petites entreprises ont été d'un maigre secours pour les agriculteurs en quête de crédits afin de faire face à leurs graves difficultés financières. Par conséquent, le ministre a-t-il fait de fortes pressions auprès de son collègue le ministre des Finances pour qu'il permette à la Société du crédit agricole d'augmenter son pouvoir d'emprunt de telle sorte que les agriculteurs canadiens obtiennent, au taux d'intérêt de 10 p. 100, l'argent supplémentaire dont ils ont besoin pour régler les problèmes financiers qui les assaillent actuellement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je répondrai tout d'abord au député que le programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise a permis de prêter au total près de deux milliards et demi de dollars à des petits entrepreneurs, et qu'il a donc été efficace dans certains cas. Nous avons collaboré étroitement avec un bon nombre d'agriculteurs ainsi qu'avec la Société du crédit agricole et les établissements de prêt. Ces derniers se sont entendus avec la Société pour accorder des prêts et des obligations à la petite entreprise. Il est vrai qu'il y a eu également des refus. Nous sommes en train d'étudier jusqu'où peut aller la Société du crédit agricole en raison des nouveaux pouvoirs législatifs qui lui ont été confiés. Nous tâchons d'agir le plus rapidement possible. Nous espérons être en mesure de faire une recommandation au ministre des Finances d'ici deux ou trois semaines.

LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

L'hon. George Hees (Northumberland): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances, madame le Président. Le ministre le sait fort bien: la Fédération canadienne de l'agriculture a prié le gouvernement avec instance de consentir d'urgence des pouvoirs d'emprunt supplémentaires à la Société de sorte qu'elle puisse mettre des fonds additionnels, à 10 p. 100, à la disposition des agriculteurs qui sont dans de graves difficultés financières. Le ministre y songe-t-il sérieusement et quand prévoit-il pouvoir faire une déclaration à ce sujet?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme le ministre de l'Agriculture l'a donné à entendre, nous avons déjà signifié notre approbation, en principe, à l'idée que la Société du crédit agricole puisse disposer de nouveaux pouvoirs d'emprunt sur les marchés privés.

* * *

LES MINES

DEMANDE D'AIDE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, en l'absence du ministre d'État chargé des Mines et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'adresserai ma question au premier ministre. Comme l'industrie minière canadienne est au bord de la crise, avec les fermetures et conflits de travail qui touchent maintenant plus de 34,000 travailleurs des mines, des usines de broyage et des fonderies du Canada, ce qui fait 160,000 personnes quand on compte les emplois de service, et comme ces réductions sans précédent résultent de la situation économique qui régnait il y a plusieurs mois, et non de la conjoncture actuelle, quelles mesures précises madame le ministre d'État aux Mines a-t-elle proposées et quelles mesures le gouvernement est-il maintenant disposé à prendre pour remédier à cette crise grave qui a des effets terribles sur les collectivités locales d'un bout à l'autre du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, les préoccupations de madame le ministre d'État aux Mines sont évidentes, d'ailleurs elle prend la parole aujourd'hui à Calgary à la conférence consacrée aux perspectives qui s'ouvrent aux entreprises. Elle sera sûrement heureuse que je lui transmette les observations du député.

M. Siddon: Madame le Président, l'affaire est d'une telle urgence qu'elle appelle une réponse plus directe que cela.

LES RELATIONS DE TRAVAIL

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je suis certain que le premier ministre, qui préside le cabinet, a une idée des mesures précises qu'on peut attendre du gouvernement. Qu'est-ce que le ministre et le gouvernement vont faire pour les 10,000 sidérurgistes en grève de l'INCO, les 3,000 ouvriers du fer licenciés au Labrador, les 6,000 mineurs d'amiante et de fer en chômage au Québec, les 3,000 mineurs d'Ontario, les 3,000 des Prairies et les 2,000 autres du Canada atlantique . . .

Mme le Président: A l'ordre!

M. Siddon: . . . et les 10,000 mineurs licenciés en Colombie-Britannique? Qu'est-ce que le gouvernement va faire, madame le Président?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a parlé de mes fonctions de président du cabinet. Il doit savoir que lorsque le cabinet veut annoncer une décision, il le fait. J'ai l'honneur d'informer le député que lorsque nous aurons une décision à annoncer, nous en informerons la Chambre.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DÉFINITION DES DROITS POLITIQUES DES FONCTIONNAIRES PAR UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'aimerais poser au président du Conseil du Trésor une question relative aux relations employeur-employés dans la Fonction publique, plus précisément à la décision de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique au sujet de M. Neil Fraser, et à celle de la Cour suprême du Canada au sujet des contrôleurs de la circulation aérienne. La décision de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique ne semble pas répondre à la question de savoir ce qui constitue une action politique appropriée, sauf dans le cas de M. Neil Fraser lui-même. Il faudrait qu'un comité parlementaire examine cette question. Le ministre a-t-il pensé à créer un comité parlementaire chargé de définir plus clairement les droits politiques des fonctionnaires et la possibilité de se faire entendre?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le rapport de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique s'est révélé fort utile, car il a confirmé l'avis que j'ai déjà exprimé, tout comme le député de Nepean-Carleton, si je ne m'abuse, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une question de jugement qu'on ne peut pas trancher à la légère. De toute façon, j'ai examiné les suggestions qu'on a formulées.

J'ai déjà dit que, personnellement, je ne m'oppose pas carrément aux comités parlementaires, mais je ne suis pas certain que leurs délibérations seraient très utile dans ce cas-ci. J'ai fait des suggestions dans une lettre au premier ministre et j'ai discuté de cette affaire avec plusieurs de mes collègues. Sauf erreur, le premier ministre a étudié ce dossier et, a donné sa réponse, mais je n'ai pas encore lu sa lettre.

LES MÉTHODES D'ARBITRAGE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au président du Conseil du Trésor. Celui-ci s'engagera-t-il à déposer la lettre? Je lui ferai remarquer que cela me préoccupe, car son avocat a dit à l'audience que les fonctionnaires exprimaient leur pensée à leurs propres risques. Il n'y a absolument aucune directive à ce sujet et cela m'afflige quelque peu.

Quant au jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire des contrôleurs de la circulation aérienne, il enlève à la grève beaucoup de son efficacité, il faut bien le dire, et peut, par la même occasion, rendre l'arbitrage beaucoup plus fréquent. Si un comité parlementaire est formé, le ministre envisagerait-il d'y renvoyer la question de l'amélioration des méthodes d'arbitrage dans la Fonction publique? Il me semble en effet que la situation peut donner lieu à un recours de plus en plus fréquent à l'arbitrage dans le règlement de différends ou de questions relatives aux rapports entre les fonctionnaires et leur employeur.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Je suis plutôt d'accord en partie avec le député de Nepean-Carleton. Il y a sans doute moyen d'améliorer le recours à l'arbitrage. Nous en étudions sans cesse la possibilité, de même que celle d'améliorer les autres mesures prévues dans la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Je consulte actuellement mes collègues à ce sujet. Mais, quant au jugement de la Cour suprême du Canada, il me semble qu'il confirme simplement l'intention des parlementaires, qui sont probablement nombreux à avoir été ici en 1967 lorsque la loi a été adoptée et que le processus de désignation a été établi.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE

ON DEMANDE SI DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SUR LES CONTRÔLES D'IMPORTATION DE LA CHAUSSURE AU CANADA SONT PRÉVUES

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe-Bagot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce international). Devant les nombreuses instances qui ont été faites par les ministériels et par l'industrie canadienne de la chaussure, est-ce que le ministre peut informer la Chambre s'il entrevoit, et quand, des modifications à la politique actuelle sur les contrôles d'importation de la chaussure au Canada?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, nous prendrons une décision sur la question de la chaussure pendant la dernière semaine de juin ou la première de juillet, après la Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce, laquelle aura lieu à Ottawa le 21 juin.

• (1450)

ON DEMANDE SI UNE ANNONCE RELATIVE À L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE SERA FAITE AVANT L'AJOURNEMENT D'ÉTÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre peut garantir à la Chambre aujourd'hui qu'une annonce concernant l'industrie de la chaussure sera faite avant un ajournement de la Chambre des communes et quand les parlementaires sont ici et non pas après leur départ?

[*Traduction*]

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, mes collègues ministériels nous ont déjà demandé de faire une déclaration avant que le Parlement ne s'ajourne. J'ai bon espoir qu'une fois que j'aurai discuté avec mes homologues provinciaux diverses questions, notamment celle de la chaussure, nous serons en mesure de faire une déclaration et ce, avant la fin de la session.

[*Français*]

ON VEUT SAVOIR SI UNE ANNONCE RELATIVE À L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE SERA FAITE AVANT L'AJOURNEMENT D'ÉTÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ce n'est pas un espoir que je cherche, je cherche un engagement. Est-ce que nous pouvons avoir un engagement aujourd'hui à l'effet qu'il n'y aura pas dans le cas de la chaussure, comme nous l'avons vu dans le cas de VIA Rail, une annonce après l'ajournement de la Chambre des communes?

[*Traduction*]

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Je le répète, madame le Président, c'est notre leader à la Chambre qui décide de l'activité des ministériels à la Chambre. Je vais lui en parler. Nous espérons prendre une décision d'ici à ce que la session prenne fin.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Celui-ci a affirmé qu'un nouveau budget était en cours de préparation. Il sait sans doute que le déficit de l'ordre de 21 milliards de dollars enregistré dans le secteur manufacturier a provoqué la perte de 200,000 emplois et que cela coûte 1,000 dollars par an à chaque homme, femme et enfant au Canada. Le ministre voudrait-il nous dire aujourd'hui si dans le nouveau budget le gouvernement abandonnera sa stratégie catastrophique axée sur les mégaprojets d'exploitation des ressources pour favoriser une stratégie orientée vers le secteur manufacturier et partant, vers la relance économique et la création d'emplois?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais préciser que je n'ai pas annoncé directement ou indirectement qu'un nouveau budget était en voie de préparation. Lorsqu'une décision sera prise à ce sujet, elle sera annoncée à la Chambre, bien entendu.

J'invite le député à consulter le document déposé en même temps que le budget, intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80», qui énonce la stratégie économique du gouvernement. S'il étudie attentivement ce document, il s'apercevra que le secteur manufacturier a reçu un appui non négligeable à titre d'élément important de la croissance et du développement futurs de l'économie canadienne. Pour cette raison, je ne crois pas que le député nous demande de faire autre chose que ce que nous faisons déjà dans le cadre de notre stratégie du développement économique.

Questions orales

LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, le ministre des Finances sait parfaitement que le gouvernement comptait sur les mégaprojets pour sauver notre économique dans les années 80 et 90.

Mlle Jewett: C'est juste.

M. Riis: Le ministre dira-t-il sans ambages aujourd'hui aux Canadiens qu'il présentera un nouveau budget avant la fin de juin?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai déjà tâché de répondre à cette question en répondant au chef du député. Lorsqu'on prendra la décision de présenter un nouveau budget, quand les circonstances s'y prêteront . . .

Une voix: Elles s'y prêtent à l'heure actuelle.

M. MacEachen: . . . j'en préviendrai la Chambre et j'en ferai part dès que la chose sera possible au député.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA PARTICIPATION CANADIENNE DANS LES VOITURES IMPORTÉES DU JAPON

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question importante au premier ministre à propos d'un sujet qui a été soulevé lundi à la Chambre. Il s'agit de la proportion canadienne dans les voitures de fabrication japonaise afin de protéger les emplois au Canada et de donner une chance au secteur vital de l'automobile où sont employés 101,000 Canadiens. Lundi dernier, le premier ministre a déclaré qu'il réfléchirait à la question. Puisqu'il doit partir pour Versailles demain à 17 heures, je suppose qu'il n'a plus le temps d'y songer beaucoup. Le premier ministre ne pourrait-il donc pas assurer à la Chambre que lors de sa rencontre avec son homologue du Japon, M. Suzuki, il réclamera avec plus d'insistance qu'une plus grande proportion des pièces des voitures japonaises soient fabriquées au Canada, c'est-à-dire une proportion beaucoup plus élevée que 1/2 p. 100 dont a parlé le ministre de l'Industrie et du Commerce?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je rappelle au député que j'ai pris note de la question en l'absence du ministre d'État chargé du Commerce international. Bien entendu, le ministre et moi-même nous étions déjà entretenus de la question et nous l'avons encore fait depuis. Je tiendrai compte de la stratégie de négociation du ministre lors de ma rencontre avec le premier ministre du Japon, à Versailles.

ON DEMANDE UNE ASSURANCE FORMELLE

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, le premier ministre est loin d'offrir une garantie, surtout quand notre industrie de l'automobile est en détresse. Une participation canadienne de un demi de un p. 100 pour les pièces n'a rien à voir avec 85 p. 100 et ne va pas nous procurer les 101,000 emplois—ou les 625,000 dans l'ensemble de l'industrie—qui sont en jeu. Le premier ministre ne pourrait-il pas se rétracter et nous donner l'assurance d'une participation canadienne beaucoup plus élevée plutôt que de recourir à des tactiques aussi minables que le ralentissement des importations de voitures japonaises au moyen des inspections qui s'effectuent sur la côte du Pacifique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je répète que la stratégie que nous employons dans nos négociations avec les Japonais n'est pas un sujet à débattre avec le député à la Chambre. Il se rappelle sans doute que le caucus conservateur semblait lui-même partagé, lundi, quant à savoir si nous devions encourager l'entrée des voitures japonaises, ou nous y opposer. J'espérais qu'en trois jours ils se seraient mis d'accord, mais je vois bien que non.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT À L'INDUSTRIE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce qui est inspirée des appréhensions exprimées dans l'industrie candienne de la construction navale. Quand le gouvernement a réduit ses subventions à cette industrie de 20 à 9 p. 100 il y a quelque deux ans, il lui a promis une revision de sa politique. Jusqu'ici aucun nouveau programme n'a été présenté. Qu'en est-il? Le ministre est-il prêt à dire à l'industrie canadienne de la construction navale ce que le gouvernement est disposé à faire pour lui venir en aide?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, contrairement à ce que vient d'affirmer mon distingué collègue, le gouvernement n'a pas réduit ses subventions. La subvention de 20 p. 100 était une mesure provisoire. Une fois la période terminée, la subvention est retombée au 9 p. 100 de base. Nous avons, toutefois, mis sur pied un groupe de travail chargé de consulter les industries de la construction et de la réparation navales, les syndicats ouvriers et les usagers des navires canadiens. Nous sommes en train d'étudier les résultats de ces consultations qui serviront de base aux décisions et à la nouvelle politique. Cet examen est assez avancé; il est rendu, je crois, au stade du cabinet, et j'espère être sous peu en mesure de pouvoir faire une déclaration à ce sujet, de concert avec mes collègues.

ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE CERTAINS PROJETS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce sait très bien que dans le monde entier, la construction navale reçoit d'énormes subventions des divers gouvernements et qu'il y a lieu de se demander si ce secteur peut survivre, dans notre pays, sans l'aide du gouvernement. Je veux savoir plus précisément ce que le gouvernement est disposé à faire dans le cas de projets bien connus, comme le nouveau transbordeur de CN Marine, et quelle assistance il fournira aux constructeurs de navires pour améliorer la flotte de brise-glaces destinés à ouvrir l'Arctique, ce qui fait partie du programme énergétique du gouvernement.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous admettons que les chantiers navals sont très importants pour l'économie canadienne en général, et pour certaines régions du pays en particulier. Depuis à peu près un an, nous avons pris des mesures concrètes pour aider cette industrie, notamment en participant à l'expansion de la Saint John Shipbuilding and Drydock Company à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'en contribuant généreusement à l'agrandissement et à la modernisation des chantiers navals à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Avec le temps, nous annoncerons d'autres mesures d'assistance, car nous sommes conscients de la productivité potentielle de la main-d'œuvre et des gestionnaires de l'industrie canadienne.

* * *

LES FINANCES

LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il y a quelque temps, il avait promis à mon collègue le député de Vegreville que le gouvernement songerait à supprimer une partie de la taxe de 60c. le gallon qu'il perçoit sur le combustible utilisé pour la production agricole ou alimentaire. Le ministre a-t-il eu l'occasion d'examiner cette possibilité?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président.

• (1500)

Mr. McKnight: Madame le Président, les agriculteurs seront certainement reconnaissants au ministre de sa réponse!

LA SUPPRESSION DE LA TAXE

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a félicité les deux provinces qui ont supprimé leurs taxes sur l'essence. Ces deux provinces sont la Saskatchewan et l'Alberta. Le gouvernement fédéral fera-t-il lui aussi un geste en supprimant la taxe perçues sur les combustibles utilisés pour la production alimentaire? Ce serait avantageux non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour l'ensemble des consommateurs canadiens qui doivent maintenant assumer les frais de cette mesure gouvernementale.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, je n'ai pas l'intention d'annoncer de telles modifications fiscales.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le mardi 1er juin 1982 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. SIDDON—LES PRÉPOSÉS AUX STATIONNEMENTS À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition au nom des employés de Canpark Services travaillant à l'aéroport international de Vancouver. Cette pétition découle d'une décision récente du ministre des Transports qui a rejeté la plus basse des soumissions pour la surveillance des stationnements à l'aéroport, décision qui a entraîné le licenciement brutal cette semaine d'une vingtaine d'employés, dont quelques néo-canadiens et des femmes d'âge mûr ayant la charge de leur mari chômeur ou handicapé et de leurs enfants. Quelques-uns de ces employés comptent une dizaine d'années de services dévoués au profit des usagers de l'aéroport international de Vancouver.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'inviter le ministre des Transports (M. Pepin) à garantir pour au moins six mois l'emploi de ces employés ou à leur offrir un autre emploi pour qu'ils puissent continuer d'assumer leurs responsabilités familiales en ces temps difficiles.

M. ROBINSON (BURNABY)—OAKALLA (C.-B.)—LA CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT CARCÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de centaines de mes commettants qui demandent au gouvernement fédéral de ne participer en aucune manière à la construction d'un établissement carcéral dans les terres Oakalla, à Burnaby, et de remplir la promesse qu'il avait faite de supprimer complètement les installations qu'on trouve déjà à cet endroit.

Pétitions

M. CROSBIE—LA YOUGOSLAVIE—LES PRISONNIERS POLITIQUES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je désire présenter une pétition signée par 29,277 citoyens canadiens qui s'inquiètent vivement du sort de sept prisonniers politiques détenus en Yougoslavie en dépit des obligations que ce pays . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député veut-il enlever ce panier de son bureau. Je n'ai encore jamais vu présenter une pétition dans un panier marqué d'une inscription.

M. Crosbie: . . . en dépit des obligations contractées par ce pays en vertu de l'Acte final d'Helsinki dont il est signataire. Les sept personnes nommées dans la pétition ont été reconnues comme des prisonniers politiques non seulement par Amnistie Internationale, mais également par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), pour qui il s'agit d'«exemples classiques de dissidents». Par conséquent, la pétition demande à la Chambre d'exhorter le gouvernement du Canada à faire des instances au gouvernement de Yougoslavie en vue de faire libérer rapidement ces sept personnes.

Voici la pétition, mais elle contient tellement de noms qu'il a fallu la placer dans un panier.

Mme le Président: A l'ordre. Je ne peux pas l'accepter.

M. Crosbie: Vous n'êtes pas obligée de prendre le panier aussi.

Mme le Président: Le député peut présenter sa pétition de la façon habituelle. Si nous le laissons faire, nous allons voir apparaître à la Chambre toutes sortes d'objets invraisemblables.

M. Clark: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Pour dissiper tout doute, je suppose qu'en rendant cette décision vous ne voulez pas priver le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) du droit de représenter . . .

M. Campbell (LaSalle): Assieds-toi, Joe.

M. Clark: Je trouve vraiment regrettable que les députés d'en face cherchent à me faire taire parce qu'ils ne veulent pas que nous puissions entendre le point de vue de 29,000 Canadiens au sujet de ces prisonniers politiques.

J'espère, madame le Président, que vous ne rendez pas cette décision pour empêcher . . .

M. Cousineau: Vous êtes parfaitement injuste.

[*Français*]

M. Clark: Je m'excuse, madame le Président, le député de Gatineau (M. Cousineau) continue de me harceler, et je ne sais pas s'il est contre les pétitions des Canadiens ou non. Mais j'espère que la décision de la présidence n'a pas nié le droit au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) de présenter sa pétition sous n'importe quelle forme.

[*Traduction*]

Mme le Président: Bien que sûr que non. C'est une question élémentaire. Les pétitions doivent être présentées de la façon habituelle. Dans le cas de cette pétition, il est bien évident qu'elle peut nous être présentée comme d'habitude. Si je permets qu'on utilise un panier ou autre chose, la prochaine fois on nous présentera une pétition dans une voiture d'enfant.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Les députés savent sans doute que le décorum est indispensable. Je ne vois pas ce qui peut vous permettre de conclure que la pétition est rejetée.

M. Crosbie: Madame le Président, avez-vous décidé de rejeter cette pétition?

Des voix: Oh, oh!

M. Cousineau: Vous êtes pire que Joe.

M. Crosbie: Si c'est le cas, je ne suis évidemment pas d'accord. Dans la négative, alors très bien.

M. Cousineau: Vous devriez sauter dans le panier, Joe et vous.

M. Clark: Madame le Président, avez-vous déclaré cette pétition irrecevable?

Mme le Président: Bien sûr que non. La présidence ne peut que recevoir les pétitions, et c'est pourquoi je n'ai rien dit de la pétition, si ce n'est d'interdire la manifestation.

Dépôt de bills. La parole est au député de Victoria.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, le bill a pour objet de limiter la latitude extraordinaire dont le président du Conseil du Trésor jouit aux termes de la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes pour réduire radicalement les pensions du personnel des Forces armées en se fondant . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je suis perplexe. Je n'ai pas reçu d'avis concernant ce bill. Le député ne me semble pas suivre la procédure normale. A-t-il été donné avis de ce bill?

M. McKinnon: Madame le Président, j'en ai remis des exemplaires au greffier de la Chambre ce matin.

Mme le Président: Il faut un préavis de quarante-huit heures. Nous recevrons le bill quand le député se sera conformé à la procédure.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2879, 2880, 2881 et 4288.

[*Texte*]

L'AEIE—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question no 2879—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'Agence d'examen de l'investissement étranger à la page 32.17 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, *a*) comment l'Agence explique-t-elle l'augmentation de 8986 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel genre de service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger:

a) Il ne s'agit pas d'une augmentation des dépenses, mais d'une question de présentation. En 1978-1979, toutes les dépenses supérieures à $2,000 figuraient à la rubrique services professionnels et spéciaux des Comptes publics. En 1979-1980, seuls les articles de plus de $25,000 y figuraient, en conformité de la directive 1980-2 du receveur général, ce qui fait qu'un plus grand nombre d'articles paraissaient sous la rubrique autres genres de services.

b) Compte—Autres genres de services 1979-1980	Montant
Services de comptabilité et de vérification	$16,700
Services juridiques	5,786
Services de consultation en gestion	4,400
Frais de formation	2,018
Services de sécurité	12,257
Services de recherche	14,100
Divers autres services d'affaires	11,079
Frais d'inscription—Congrès	325
Services d'accueil	679
Frais de service—Approvisionnements et Services Canada	1,331
Droits d'affiliation	5,375
	$74,050

c) Contrats de plus de $2,000:

Services de comptabilité et de vérification—Approvisionnements et Services Canada, Hull, Qué.—$16,700; Services juridiques—Connolly, Dove and Lodge, Wilmington, Delaware, É.-U.—$3,746; Services de sécurité—Corps canadien des commissionnaires, Ottawa, Ont.—$12,257; Divers autres services d'affaires—Dunn and Bradstreet, Toronto, Ont.—$7,936; Services de recherche—Statistique Canada, Ottawa, Ont.—$4,100; University of Western Ontario, London, Ont.—$10,000; Services de consultation en gestion—Technovation Consultants, Ottawa—$4,000.

LES COMPTES PUBLICS—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question no 2880—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Industrie et du Commerce à la page 32.17 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 1205 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

a) Il ne s'agit pas d'une augmentation des dépenses, mais d'une question de présentation. En 1978-1979, toutes les dépenses supérieures à $2,000 figuraient à la rubrique services professionnels et spéciaux des Comptes publics. En 1979-1980, seuls les articles de plus de $25,000 y figuraient, en conformité de la directive 1980-2 du receveur général, ce qui fait qu'un plus grand nombre d'articles paraissaient sous la rubrique autres genres de services.

b) et *c*) Compte—Autres genres de services 1979-1980	Montant
Programme du tourisme	
Frais de formation bilingue	$ 3,522
Frais de cours de langue étrangère	5,764
Frais de formation	8,006
Services de sécurité	136
Frais médicaux et d'hygiène	4,864
Frais d'inscription—Congrès	17,210
Dons de promotion	200
Droits d'affiliation	17,295
Frais de services—Approvisionnements et Services Canada	1,468
	$58,465

Contrats de plus de $2,000:

Droits d'affiliation—Bureau international du tourisme social, Bruxelles, Belgique—$2,565 Frais de formation—Commission de la Fonction publique, Ottawa, Ont.—$3,870.

Programme des céréales	Montant
Services de comptabilité et de vérification	$12,916
Frais d'interprétation simultanée	194
Frais de formation	1,100
Frais d'inscription—Congrès	1,067
Dons de promotion	228
Frais d'accueil officiel	7,190
Accueil (lors de déplacements)	628
Services de traitement des données	8,025
	$31,348

Services de comptabilité et de vérification—Approvisionnements et Services Canada, Hull, Qué.—$12,916 Services de traitement des données—Statistique Canada, Ottawa, Ont.—$8,025.

LES COMPTES PUBLICS—LE PROGRAMME COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Question no 2881—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Industrie et du Commerce pour le Programme commercial et industriel à la page 32.16 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 10430 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

a) Il ne s'agit pas d'une augmentation des dépenses, mais d'une question de présentation. En 1978-1979, toutes les dépenses supérieures à $2,000 figuraient à la rubrique services professionnels et spéciaux des Comptes publics. En 1979-1980, seuls les articles de plus de $25,000 y figuraient, en conformité de la directive 1980-2 du receveur général, ce qui fait qu'un plus grand nombre d'articles paraissaient sous la rubrique autres genres de services.

b) Compte—Autres genres de services 1979-1980	Montant
Frais—écoles privées	$ 13,256
Frais d'interprétation simultanée	1,635
Contrats de traduction	21,495
Dépenses de formation bilingue	20,417
Frais médicaux et d'hygiène	7,766
Frais spéciaux d'hygiène	16,615
Rapports de crédit	29
Entreposage sécuritaire d'effets	723
Entreposage à long terme—effets	257
Services de recherche	3,891
Services de relations publiques	9,348
Dons de promotion	14,181
	$109,613

c) Contrats de plus de $2,000:

Services de relations publiques—Procom, Toronto, Ont.—$4,988; Contrats de traduction—Hexacom Corporation, Ottawa, Ont.—$18,055; Services de recherche—Bowden's Information Service Inc., Toronto, Ont.—$2,213; Dons de promotion—Clark Irwin and Co. Ltd., Toronto, Ont.—$5,000; Smith Advertising Specialties, Mississauga, Ont.—$2,008.

LA RÉDACTION D'UNE PUBLICATION

Question nº 4288—**M. Mazankowski:**

1. Les Éditions sociétales CL Ltée ont-elles obtenu un contrat de rédaction d'une publication de 32 pages prête pour la photocomposition du ministère de l'Industrie et du Commerce et, le cas échéant, *a*) comment la valeur de ce contrat a-t-elle été déterminée, *b*) quelle était la ventilation du coût du projet proposé par l'entreprise?

2. Ce contrat a-t-il fait l'objet d'un appel d'offres et, le cas échéant, combien de soumissions ont été reçues?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Le ministère des Approvisionnements et Services a octroyé un contrat pour le compte du ministère de l'Industrie et du Commerce aux Éditions sociétales CL Ltée., pour l'approvisionnement de travail, identifié à la partie *b*), se rapportant à la conception et au développement d'un livret sur la petite entreprise.

a) La valeur du contrat fut déterminée par le ministère client à la suite d'une proposition spontannée soumise directement au ministère de l'Industrie et du Commerce.

b) La répartition du coût est la suivante:

Concepts de créativité	$30,790
Gestion de projet	39,500
Circulation/distribution	20,368
Recherche	3,659
Écriture/éditorial	4,574
Traduction/composition	5,675
Préparation du modèle	5,934
Frais généraux et profit	15,060

2. Non. Le contrat fut octroyé à la suite d'une proposition spontannée.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA SITUATION CATASTROPHIQUE DU DOLLAR CANADIEN

Mme le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) m'a donné préavis d'une motion qu'il veut présenter en vertu de l'article 26 du Règlement.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je demande, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de discuter sans délai d'une question de la plus haute importance, à savoir la situation catastrophique de notre monnaie qui a atteint son niveau le plus bas de son histoire par rapport au dollar américain. Cette situation est directement liée au fait que le gouvernement n'a pas renoncé à appliquer les mesures contenues dans son budget dépassé de l'automne dernier, à l'échec de son programme énergétique et à son inaptitude à mettre sur pied une nouvelle politique économique.

Mme le Président: Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) m'a également donné préavis d'une motion aux termes de l'article 26 du Règlement.

● (1510)

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je demande, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de débattre sans délai une question de la plus haute importance, à savoir la chute vertigineuse de notre monnaie.

Ce débat est urgent à deux titres. Tout d'abord, notre monnaie a atteint le plus bas niveau de son histoire. En second lieu, le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. MacEachen) quittent le Canada demain pour se rendre au sommet économique de Versailles. Nous avons le droit et la responsabilité de conseiller le gouvernement et de l'obliger à nous rendre des comptes avant qu'il ne prenne des engagements lors de ce sommet.

Madame le Président, si vous nous autorisez à tenir un débat d'urgence, je suis prêt à présenter la motion qui s'impose.

Mme le Président: Les deux motions proposées aux termes de l'article 26 du Règlement ont trait à la chute du dollar canadien et à ses répercussions internationales.

La présidence reconnaît que c'est un problème important mais, bien que le dollar canadien ait atteint son cours le plus bas par rapport au dollar américain, il n'en reste pas moins que ce problème n'est pas temporaire et qu'il ne constitue pas une véritable urgence qui requiert une mise à l'étude immédiate et urgente, en conformité des dispositions du paragraphe 16*a*) de l'article 26 du Règlement.

Voici ce que dit l'alinéa *d*) du même paragraphe de l'article 26 du Règlement:

d) La motion ne doit remettre en discussion aucune affaire déjà débattue dans la même session conformément aux dispositions de cet article du Règlement;

Je tiens à signaler que le 18 décembre 1980, dans des circonstances analogues, j'avais accordé la permission de tenir un débat conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement. J'avais décidé qu'un tel débat se justifiait et j'avais notamment déclaré ceci:

Dans ce cas-ci, les députés m'ont fait valoir qu'il y avait à la fois la hausse des taux d'intérêt, la hausse de l'indice du coût de la vie, l'augmentation du taux d'inflation et la baisse du dollar.

J'avais ajouté qu'il ne serait pas possible d'en discuter à bref délai et que l'on n'aurait probablement plus du tout l'occasion d'en discuter, parce que la Chambre était sur le point de s'ajourner.

Il ne serait pas raisonnable de s'attendre à ce que la présidence accepte le débat proposé aujourd'hui pour la simple raison que le cours du dollar a encore baissé.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré que le premier ministre (M. Trudeau) et le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) s'en allaient demain pour assister au sommet économique de Versailles, et que le Parlement a le droit et le devoir de conseiller de toute urgence le gouvernement et de le tenir responsable de la situation.

Nous savons tous qu'il s'agit d'un sommet extrêmement important, mais les dispositions de l'article 26 du Règlement ne me permettent pas d'accepter la tenue d'un débat d'urgence sur cette question.

Par conséquent, je ne puis malheureusement pas accéder à ces demandes en vue de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement.

AFFAIRES COURANTES

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, le gouvernement accepte l'avis de motion nº 99 portant production de documents, inscrit au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert), sous la réserve des provisions habituelles concernant les notes de services internes des ministères.

Energie, Mines et Ressources

[*Texte*]

TOUTES LES COMMUNICATIONS ENTRE L'AMBASSADEUR WILLIAM BROCK ET LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE AU SUJET DE L'AEIE

Motion nº 99—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des lettres, notes, procès-verbaux et autres communications échangées depuis le 1er janvier 1981 entre le représentant commercial des États-Unis, l'ambassadeur William Brock et le ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet des investissements étrangers et de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres avis de motion restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres avis de motion restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 19 mai, du bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec une proposition d'amendement, ainsi que de la motion de M. Pinard (au nom de M. Lalonde).

Mme le Président: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) avait la parole.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, si je comprends bien, nous reprenons l'étude du bill C-102 et j'avais la parole la dernière fois qu'il a été étudié. Ce projet de loi qui autorise à créer des sociétés de la Couronne par décret du conseil exclusivement, plutôt qu'en vertu de lois, en est à l'étape du rapport.

Lorsque nous avons ajourné l'étude du bill, je traitais d'un amendement proposé par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) et j'ai alors dit que je mettrais le dernier point à mes observations lorsque le projet de loi serait à nouveau étudié par la Chambre, et cela c'est aujourd'hui.

Il y a deux propositions d'amendement au bill C-102. Je crois avoir déjà dit que l'autre amendement proposé par le parti conservateur ne posait aucun problème et que nous devrions l'adopter afin de démocratiser davantage la mise en application du projet de loi. Puis, il y a l'amendement que j'ai mentionné et au sujet duquel j'aurais une proposition à faire, que je n'ai pas pu exposer au député de Wellington-Dufferin-Simcoe, mais dont j'ai remis le texte au leader de la Chambre et au secrétaire parlementaire. Je pense que ma proposition permettrait aux sociétés de la Couronne de répondre plus facilement de leurs actes.

Avant que je ne demande à présenter cet amendement, je tiens à préciser que le gouvernement a lui aussi à proposer un petit amendement. Nous sommes certainement prêts à laisser le secrétaire parlementaire présenter son amendement. Je tiens toutefois à faire quelques observations sur l'intervention du député de Wellington-Dufferin-Simcoe mais, avant, j'aimerais lui demander s'il a un exemplaire de l'amendement que je me propose de présenter.

M. Beatty: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois avoir un exemplaire de l'amendement que le député va proposer. Mais je pense qu'il règne une certaine confusion. Je crois que lorsque la Chambre a ajourné à 6 heures le 19 mai, elle étudiait la motion nº 3 présentée par le leader du gouvernement à la Chambre. Cette motion porte sur le dépôt des motions de rejet à la Chambre. Je ne pense pas que mon collègue puisse proposer un autre amendement tant que nous n'aurons pas terminé le débat de la motion nº 3 qui a été présentée à la Chambre. J'aimerais parler brièvement de cette motion si le député a terminé ses observations.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence devrait peut-être donner la parole au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dingwall).

M. Dingwall: Au sujet de ce même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je crois également comprendre que le député de Vancouver-Kingsway parlait d'un amendement présenté par le gouvernement et qu'il poursuivrait ses remarques. Je demanderai le consentement unanime de la Chambre pour présenter un autre amendement plus tard. Sauf erreur, le député de Vancouver-Kingsway demandera également le consentement unanime de la Chambre pour présenter un autre amendement.

Comme le député de Wellington-Dufferin-Simcoe l'a signalé, à mon avis, nous devrions examiner l'amendement qu'a proposé le gouvernement et dont la Chambre est actuellement saisie.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, évidemment, je suis disposé à procéder de cette façon. Avant cela, je veux demander au député de Wellington-Dufferin-Simcoe s'il consent, au nom de son parti, à ce que je présente moi aussi un amendement. En présentant mon amendement, j'ai l'intention de parler à nouveau de certains points qu'il a fait valoir dans un assez bon discours qu'il a fait en faveur de son propre amendement. Je n'étais pas alors en mesure de lui répondre, mais j'ai eu l'occasion d'y réfléchir et j'ai proposé un autre amendement. Je voudrais savoir ce qu'il en pense.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, le député réclame de notre parti l'assurance qu'à une date ultérieure, il obtiendra le consentement unanime de la Chambre pour présenter un amendement. Il craint, je suppose, qu'en l'absence de consentement unanime, il lui faudra découvrir un autre moyen de faire consigner ses observations sur la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il y a eu entente entre les trois partis, selon laquelle tout amendement qui sera proposé par l'un ou l'autre parti sera accepté et fera l'objet d'un débat. Au nom de mes collègues, je puis assurer la Chambre que nous consentons à dispenser le député de présenter un avis avant de proposer son amendement à une date ultérieure.

M. Waddell: Bien entendu, monsieur l'Orateur, loin du moi l'idée de chercher à débattre une autre motion! Je suis disposé à céder la parole maintenant pour que nous puissions entreprendre l'étude de questions essentielles.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je déduis de ces observations que le député vient tout juste de terminer son allocution sur la motion nº 3.

J'aimerais présenter quelques brève observations au sujet de la motion nº 3 présentée par le président du Conseil privé (M. Pinard) qui modifie le passage du bill au sujet des motions de réjet. Elle prévoit qu'il y aura ou bien une motion de rejet ou peut-être, une motion de ratification qui serait l'unique moyen à la disposition au Parlement pour contrôler la création de ces nouvelles sociétés de la Couronne.

• (1520)

A ce sujet, les députés ne devront pas oublier que la question clé est celle de savoir comment le Parlement contrôle ces prolongements de l'État fédéral. Ostensiblement, le bill C-102 fournit un cadre dans lequel s'exercerait le contrôle parlementaire sur la prolifération des nouvelles sociétés de la Couronne. Dans l'état actuel des choses, trois fonctionnaires, quels qu'ils soient, peuvent aller créer cet après-midi une nouvelle société de la Couronne de droit provincial, fédéral ou étranger.

Le gouvernement soutient que le bill C-102 instituerait un régime pour la création de nouvelles sociétés de la Couronne dans le domaine énergétique. Monsieur l'Orateur, j'ai déjà exprimé les préoccupations de notre parti, et j'ai l'intention de les rappeler, peut-être dans le courant de cet après-midi, au sujet de ce chèque en blanc que le gouvernement nous demande, de la possibilité d'aller créer autant de sociétés qu'on veut. Rien ne l'oblige à venir expliquer au Parlement les buts ou le prix de la chose. Il le fait, tout simplement. L'unique moyen de contrôle qu'aurait le Parlement serait la motion de rejet ou la motion de ratification prévue à l'amendement actuellement en discussion.

Notre parti se prononcera en faveur de l'amendement proposé par le gouvernement, monsieur l'Orateur, puisqu'il est préférable aux dispositions présentes. Comme je l'ai dit à la deuxième lecture, la motion de rejet est probablement contraire à la constitution puisque aux termes de cette dernière, il est expressément interdit au Sénat d'autoriser le gouvernement à dépenser de l'argent. Or, le gouvernement est en train d'autoriser le Sénat à passer outre à la Chambre des communes. Ainsi, il pourrait arriver que les députés adoptent une motion de rejet refusant d'autoriser le gouvernement à dépenser deux milliards pour acquérir une autre société de la Couronne. La Chambre aurait exprimé la volonté des Canadiens et exercé ses responsabilités de gardien des deniers publics. Ensuite, selon les dispositions présentes du bill, à moins que le Sénat ne vote une motion de rejet semblable, il exercerait essentiellement un droit de veto. Si le Sénat omettait de bloquer la décision du gouvernement, s'il ne votait pas dans le même sens que la Chambre, le gouvernement serait autorisé à passer outre à l'opposition de cette dernière. La seule amélioration que nous voyons dans la motion c'est que le gouvernement admet que la constitution d'une société d'État dans ces conditions, pourrait être annulée par un tribunal. Le gouvernement ne veut pas courir ce risque et propose donc une nouvelle disposition concernant les motions de rejet.

On a assisté à un échange de lettres plutôt amusant entre le président du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), le président exprimant de très sérieuses réserves au sujet de la procédure prévue pour l'adoption d'une motion de rejet. Le gouvernement a donc présenté l'amendement. Pourtant, la semaine dernière, le ministre nous disait dans une lettre que l'inquiétude du comité n'était pas fondée. La procédure lui paraissait acceptable en dépit du fait qu'il avait déjà proposé un amendement pour la changer. C'était une démarche assez curieuse de la part du ministre puisque ce faisant, il disait simplement qu'il ne savait pas ce qu'il faisait.

Monsieur l'Orateur, qu'avons nous sous les yeux? Nous avons une disposition qui est infiniment préférable à celle qui existe. Le Sénat ne pourra pas passer outre à la décision de la Chambre et autoriser la création de nouvelles sociétés de la Couronne que la Chambre a précisément rejetée. Toutefois, le bill se caractérise par une curieuse absence de symétrie. La plupart d'entre nous au comité avons nourri pendant quelque temps l'espoir qu'il suffisait que l'une des Chambres adopte une motion de rejet pour imposer le veto à un texte réglementaire. Pourtant, la disposition qui figure dans cet amendement prévoit que des motions de rejet peuvent être présentées à la Chambre et non au Sénat. Il y a en même temps une disposition qui prévoit que si le ministre décide, dans certaines circonstances inexpliquées, de présenter une motion de ratification, il peut le faire à condition de la présenter à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, il me semble logique et je suis sûr qu'il en est de même pour tous les députés, que si le gouvernement prend la peine de présenter une motion de ratification, il devrait pouvoir le faire à la Chambre ou au Sénat. En fait, comme le calendrier de la Chambre est chargé, il est souvent logique que d'autres mesures, comme celle-ci, puissent être présentées au Sénat dont l'horaire est moins chargé.

Il n'est pas étonnant que le gouvernement ait proposé un amendement qui dissipe quelque peu les inquiétudes de la Chambre, mais se caractérise par une absence complète de symétrie et créé une situation où le Sénat ne peut pas décider de rejeter ou d'approuver le texte réglementaire. Nous aurions de loin préféré autoriser le Sénat à agir de la sorte au lieu d'être obligé d'attendre que la Chambre se prononce sur la question.

Ceci dit, la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui est infiniment préférable aux dispositions contenues dans le bill à l'heure actuelle. S'il est adopté, cet amendement pourra transformer un projet de loi anticonstitutionnel et un projet de loi tout à fait conforme à la constitution du Canada. Par conséquent, nous sommes disposés à l'accepter, même si nous jugeons que la mesure proposée par le gouvernement ne répond pas entièrement aux espérances des députés.

L'autre point est qu'une procédure de motion de ratification ou du rejet ne devrait pas empêcher le gouvernement de présenter à la Chambre un bill destiné à créer une nouvelle société de la Couronne pour qu'il fasse l'objet d'un débat. Les députés qui ont eu l'occasion de lire le rapport de VIA Rail Canada n'ignorent pas qu'à deux reprises, le président de VIA Rail a déclaré que le plus grave problème de la compagnie était peut-être le fait que son mandat n'avait jamais été formulé par le Gouvernement ou le Parlement du Canada. On lui confie la charge d'exploiter un service-voyageurs dont le Parlement n'a jamais véritablement défini les critères; les sociétés ne savent pas ce que le Parlement attend d'elles exactement.

Le gouvernement ne nous a donné aucune explication sur la nécessité de créer ces nouvelles sociétés de la Couronne dans le secteur énergétique. Manifestement, s'il désirait mettre sur pied un mécanisme, on pourrait s'attendre à ce que le gouvernement mette la Chambre des communes au courant et lui explique pourquoi, à son avis, il est nécessaire de créer un nombre illimité de sociétés de la Couronne. Il vaudrait mieux les étudier l'une après l'autre, cela va sans dire, et chaque fois que le gouvernement estimerait nécessaire de s'ingérer sur le marché en créant une nouvelle société de la Couronne, il devrait soumettre une mesure législative au Parlement laquelle serait débattue de la même façon que celle concernant Petro-Canada. Au lieu de cela, le seul contrôle que le Parlement pourra exercer est celui qui est prévu dans les dispositions de l'amendement à l'étude aujourd'hui. Il y aura, sauf erreur, trois heures de débat à la Chambre et trois heures au Sénat au sujet du projet de création d'une société de la Couronne pouvant représenter jusqu'à deux milliards de dollars et ayant d'énormes répercussions sur l'industrie. Pourtant, notre participation, à la Chambre, se limitera à un débat de trois heures.

Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que le Parlement fait preuve d'inconscience s'il accepte cette proposition alors que le gouvernement envisage d'intervenir de façon importante sur le marché et de dépenser éventuellement des millions de dollars, des deniers publics, pour créer une nouvelle société de la Couronne. Il ne s'agit pas de savoir si les sociétés de la Couronne sont nécessaires ou non. Nous aurons d'autres occasions d'en parler, et nous serons en mesure de les examiner l'une après l'autre. Il ne s'agit pas de décider s'il faut interdire au gouvernement de constituer une nouvelle société de la Couronne à l'avenir. Comment, en tant que dépositaires des contribuables du Canada, pourrons-nous nous acquitter de nos responsabilités et nous assurer que leurs impôts sont dépensés sagement et prudemment?

• (1530)

Je vous dis, monsieur l'Orateur, que lorsque des sommes aussi importantes sont en jeu et que de nouvelles sociétés de la Couronne risquent d'intervenir dangereusement sur le marché, il nous faut plus qu'un débat de trois heures à la Chambre des communes et de trois heures au Sénat pour nous acquitter de nos responsabilités.

Il est évident que le gouvernement a décidé de nous priver de bien plus encore. A l'avenir, le Parlement ne pourra plus étudier de projets de loi relatifs à la création de sociétés énergétiques. Jamais plus le Parlement n'étudiera de mesure législative équivalant à la loi sur la Société Petro-Canada dont la Chambre a débattu avant que la société ne soit mise sur pied. Désormais, le gouvernement n'aura qu'à appliquer la procédure très simple proposée dans le projet de loi et qui lui permettra de constituer de nouvelles sociétés de la Couronne. Le droit de regard du Parlement sur cette procédure se bornera à un débat de trois heures sur une motion de ratification autorisant le gouvernement à aller de l'avant ou sur une motion de rejet présentée à la Chambre. C'est inacceptable à notre avis. Nous pensons toutefois que l'amendement à l'étude aujourd'hui à la Chambre vaut plus que les dispositions inconstitutionnelles et peu judicieuses que contient le projet de loi sous sa forme actuelle.

Je tiens à souligner que nous voterons contre ce projet de loi, même après qu'il aura été amendé. Nous voterions contre même si le gouvernement acceptait d'y apporter les amendements proposés par notre parti, parce que nous croyons qu'il présente des dangers. Nous sommes cependant prêts à appuyer cette motion. Bien qu'elle soit insuffisante, elle permet de réparer quelque peu le tort causé par la disposition actuelle concernant la motion de rejet.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je vais donc mettre aux voix la motion nº 3. Selon la coutume, si au moins cinq députés se lèvent, le vote sera différé. Je donnerai ensuite la parole au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dingwall) qui, à ce qu'on me dit, va proposer un amendement. Le débat sera bref. Je donnerai ensuite la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui a eu l'obligeance d'envoyer le texte de son amendement à la présidence. Lorsque toutes ces questions auront été réglées et qu'il n'y aura plus d'autres amendements, je ferai appeler les députés pour que nous procédions aux votes.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La question porte sur la motion nº 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion nº 3 de M. Pinard (au nom de M. Lalonde) est adoptée.)

M. Dave Dingwall (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Qu'on modifie le bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'article 1, en retranchant les lignes 4 et 5, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*f*) l'acquisition, la détention, la disposition ou autre transaction afférente à des valeurs ou biens de toute personne, orga-».

—Monsieur l'Orateur, cet amendement en est surtout un de forme. Il a été rédigé de façon à éviter deux problèmes qui pourraient se poser. Sans cet amendement, on pourrait peut-être prétendre qu'une société de la Couronne ne peut pas vendre une partie de ses actions ou des biens qu'elle pourrait être chargée d'acquérir et de détenir. Cela empêcherait la société d'assumer ses responsabilités comme il se doit à titre de société de la Couronne. Je veux parler, bien sûr de l'Annexe D de la loi sur l'administration financière.

Nous proposons donc d'ajouter aux mots «l'acquisition et la détention» les mots «la disposition ou autre transaction afférente à». Les mots «actions» et «biens» sont trop restrictifs. L'industrie pétrolière et gazière comporte une vaste gamme d'instruments divers. Certains pourraient sans doute être considérés comme faisant partie de la catégorie des actions, mais bien d'autres ne le pourraient pas. Si une société de la Couronne reliée à cette industrie pouvait s'occuper uniquement d'actions et de biens, cela restreindrait inutilement sa liberté d'action. L'amendement propose donc d'ajouter le mot «valeurs».

Comme je l'ai dit au début, cet amendement est avant tout un changement de forme.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a demandé le consentement unanime de la Chambre pour présenter un amendement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire accepte-t-il de répondre à une question aux fins d'éclaircissement? Il a peut-être déjà donné des explications à ce sujet, mais je n'ai pas entendu parce que l'un de mes collègues me parlait de procédure.

Je puis comprendre le passage qui traite de «la disposition». Manifestement, on craint que sous son libellé actuel, le projet de loi n'empêche le gouvernement de disposer de certaines actions qu'il a acquises en vertu du projet de loi. Le secrétaire parlementaire peut-il nous expliquer ce qu'il entend par «autre transaction afférente»? Peut-il nous citer des exemples de mesures qui seront visées par cette partie de l'amendement?

M. Dingwall: Monsieur l'Orateur, le député peut-il préciser sa question? Veut-il des explications sur les termes qui figuraient déjà dans le premier texte ou veut-il des éclaircissements concernant les actions et les avoirs?

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, je voulais des éclaircissements sur l'expression «ou autre transaction afférente» Je voudrais des précisions sur le genre de «transactions afférentes à des valeurs ou biens» auxquelles pense le gouvernement lorsqu'il parle des sociétés de la Couronne.

M. Dingwall: Monsieur l'Orateur, en quelques mots, selon certains témoignages faits devant le comité permanent de la législation énergétique, il existe divers instruments qui doivent être mis en vigueur, si vous voulez, dans le secteur pétrolier et gazier. Ils peuvent porter toutes sortes de noms différents. Il s'agit de diverses coentreprises intimement liées entre elles. Par conséquent, la loi prévoit une certaine souplesse afin que ces mesures précises n'empêchent pas une société de la Couronne de réussir dans ses entreprises en vue de lancer un nouveau projet. Il s'agit d'une mesure de souplesse accordée aux sociétés de la Couronne qui, sauf erreur, pour la plupart ou presque, sont exploitées dans le secteur pétrolier et gazier.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, je sais gré au secrétaire parlementaire des efforts qu'il fait pour me donner des explications. Toutefois, peut-il nous donner un exemple précis de transactions auxquelles une société pourra se livrer et qui seront visées par cette disposition? Il dit que le gouvernement essaie d'accorder plus de souplesse aux sociétés. Le secrétaire parlementaire peut-il nous citer un exemple précis de mesures qu'une société peut prendre si elle décide de se livrer à une autre transaction afférente à des valeurs en biens? Comment exactement cette disposition précise entrera-t-elle en vigueur?

M. Dingwall: Monsieur l'Orateur, le député a posé une question, mais s'il m'en avait donné préavis, j'aurais pu lui citer plusieurs exemples. S'il le désire, je m'engage à les lui fournir. Toutefois, je n'ai aucun exemple sous la main pour le moment.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: Sur division.

(La motion de M. Dingwall est adoptée.)

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que je propose l'amendement suivant:

Qu'on modifie le bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en ajoutant, immédiatement après la ligne 32, page 4, le nouvel article suivant:

«8. (1) Les activités des sociétés de la Couronne constituées en application de l'article 6, en ce qui touche les responsabilités tant d'ordre politique que comptable, sont annuellement soumises à l'examen du comité permanent de la Chambre des communes compétent en la matière.

(2) Le comité mentionné au paragraphe 8(1), lors de sa première séance après avoir été saisi de la question, constitue un comité d'examen constitué de membres du conseil d'administration, de consommateurs et d'employés de la société de la Couronne nommés pour y siéger à titre bénévole et faire au comité permanent un rapport sur le fonctionnement de la société de la Couronne».

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'amendement proposé par le député de Vancouver-Kingsway soit présenté à la Chambre?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il en est ainsi convenu et ordonné.

• (1540)

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, nous discutons ici de l'un des projets de loi, le projet C-102, qui ont découlé de la division du bill omnibus sur l'énergie en huit parties après la fameuse ou l'abominable interruption des travaux. Cette dévision du bill omnibus nous a permis d'avoir le temps de bien examiner les diverses questions dont il traitait. Certains problèmes actuels fascinants n'auraient peut-être pas été débattus si nous avions simplement étudié le projet d'ensemble.

Je voudrais parler de la création et de l'exploitation de sociétés de la Couronne. Il existe une drôle d'alliance à la Chambre. L'opinion de mes collègues de droite sur les sociétés de la Couronne diffère nettement de celle du Nouveau parti démocratique, mais nous semblons quand même, pour différentes raisons, en arriver parfois aux mêmes conclusions. Entre autres, nous croyons que les sociétés de la Couronne devraient rendre des comptes. Je voudrais expliquer brièvement pourquoi elles devraient le faire et parler de mon amendement qui prévoit une façon plutôt nouvelle de forcer les sociétés de la Couronne à rendre des comptes.

Nous croyons, au Nouveau parti démocratique, que la réglementation est nécessaire pour gouverner. Selon nous, aucun gouvernement d'une démocratie occidentale ne pourrait fonctionner si chaque décision nécessitait l'adoption d'un projet de loi. Cependant, ce qui importe, c'est le nombre de règlements qui nous sont imposés. Si je ne me trompe, la plupart des règlements adoptés aux États-Unis durant les années 60 et le début des années 70 découlaient du désir d'atteindre des objectifs approuvés démocratiquement au sein d'un système économique qui, autrement, n'aurait marché qu'en fonction des profits. La vague actuelle d'anti-réglementation aux États-Unis vise à essayer d'alléger le fardeau économique qu'imposent les règlements. Les Américains opposent la productivité économique à la responsabilité sociale.

Ils essaient surtout de faire disparaître les règlements dans le domaine de la protection de l'environnement, ce que les Canadiens ont parfois du mal à comprendre. Nous croyons que tous les progrès technologiques seront soumis à un contrôle moins démocratique si notre société permet la disparition des règlements dans des domaines que l'on peut décrire comme avantageux pour l'ensemble de la société, afin de favoriser la productivité économique. En d'autres termes, il se peut que contrairement à ce que prétendent bon nombre d'écologistes, ce ne soit pas le domaine de la croissance technologique et des ressources qui devrait être limité. C'est plutôt notre processus démocratique visant à réglementer les répercussions de la technologie qui devrait l'être. Le pouvoir de réglementation constitue clairement un prolongement de l'activité gouvernemntale et, est par conséquent, un outil essentiel au service de la démocratie, mais c'est là un instrument dont on ne peut abuser.

Au Canada, on a abusé du pouvoir de réglementation dans le cas du premier tronçon du gazoduc de l'Alaska lorsque le gouvernement a pris une mauvaise décision par voie de décret du conseil sans vraiment en saisir le Parlement. Il a accepté de construire ce premier tronçon et a par la suite perdu le financement pour l'ensemble du gazoduc.

Nous sommes également allés assez loin au Canada dans le domaine des sociétés de la Couronne qui ne relèvent pas vraiment du pouvoir de réglementation mais qui y sont liées. J'aimerais attirer l'attention sur deux ouvrages publiés récemment. L'un a pour titre: «Public Corporations and Public Policy in Canada», et a été publié par l'Institute for Research on Public Policy. L'autre a été publié par le C. D. Howe Institute sous le titre: «Government in Business». Ces deux ouvrages traitent des sociétés de la Couronne tant provinciales que fédérales.

J'ai commencé à m'intéresser à ce domaine vraiment fascinant. L'un des problèmes est celui de la rentabilité des entreprises par rapport au rôle d'orientation politique des sociétés de la Couronne. Ce problème est crucial, parce qu'il fait ressortir la dichotomie dont sont victimes les sociétés de la Couronne. Les sociétés à vocation commerciale ont-elle pour mandat exclusif d'être rentables ou assument-elles une certaine responsabilité en matière d'orientation politique? Dans l'affirmative, comment peut-on mesurer cette responsabilité et quelles sanctions pourrait-on prévoir pour remettre dans le droit chemin celles qui esquivent cette responsabilité?

Je suis sûr que je n'ai pas besoin de rappeler aux députés conservateurs qui siègent à ma droite que leur parti a mordu la poussière à cause de sa tentative ratée de privatiser Petro-Canada. Je pense que cela s'explique en partie par le fait qu'ils n'ont pas réussi à établir clairement l'échec de Petro-Canada. En outre, les Canadiens jugeaient nécessaire qu'une société de la Couronne soit présente dans le secteur pétrolier et gazier. En effet, les Canadiens s'attendaient à ce que Petro-Canada joue un rôle dans l'élaboration de la politique gouvernementale. Dans les mois à venir, il sera intéressant de suivre l'évolution du débat sur la Corporation de développement du Canada, afin de découvrir si les Canadiens estiment qu'il faudrait la rendre au secteur privé ou si elle a un rôle d'orientation politique à jouer.

L'évaluation des sociétés de la Couronne demeure assez peu poussée. Sur le plan politique, c'est un marécage qu'il faudra examiner avec soin avant de proposer une politique. Il ne suffit pas de demander que les sociétés de la Couronne aient des comptes à rendre puisqu'on en revient à la question essentielle de savoir si la rentabilité prime sur la responsabilité envers la population. Mais certaines choses sont possibles si nous acceptons la nécessité de rendre des comptes.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) est l'un des rares à s'intéresser de près à la question. Je l'en félicite. La lecture de ses discours m'a beaucoup appris.

Je vais poser le problème à ma façon. Les deux partis d'opposition soutiennent que la création d'une société de la Couronne doit relever du Parlement. L'un et l'autre conviennent, je crois, qu'il ne suffit pas d'un décret. Si le gouvernement prétend que c'est impossible à cause de la lenteur du processus parlementaire, au lieu de s'en tenir là, il faut réformer le Parlement.

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) m'a appris que VIA Rail avait été créée au moyen d'un crédit de un dollar dans le budget supplémentaire des dépenses. Dans quelle mesure le Parlement peut-il examiner de telles propositions? Ce que je veux dire, c'est que même si nous faisons en sorte que le Parlement approuve la constitution d'une société, comme dans le cas de Petro-Canada, par exemple, il n'en demeurera pas moins difficile d'exiger des comptes d'une telle société.

Pendant le débat sur le bill C-101, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a prononcé un discours mûrement réfléchi sur le rôle des sociétés de la Couronne. Il a signalé que, même si nous appuyions le principe de Petro-Canada et même si nous ne voulions pas remettre cette société entre les mains du secteur privé, nous nous posons certaines questions quant à l'étendue de l'exploitation qu'elle veut faire dans la Grand Nord, à son rôle relativement aux groupes écologistes et autochtones ou à son conseil d'administration. Il ne faut pas manquer à la charité lorsqu'on parle de ce conseil d'administration, mais il comprend plusieurs libéraux et constitue un bon exemple de favoritisme polotique. Même après avoir donné notre approbation pour créer cette société de la Couronne, nous ne pouvons pas vraiment en exiger des comptes. C'est de cela que je veux parler aujourd'hui.

Il y a deux autres questions qui touchent les sociétés de la Couronne. Il y a d'abord le rapport entre les sociétés d'État et les sociétés du secteur privé et deuxièmement le transfert des sociétés de la Couronne au secteur privé. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe n'a pas comme moi le privilège d'être originaire de la Colombie-Britannique. Il n'a pas assisté, et ce n'est pas un privilège, à la destruction d'un grand nombre de sociétés de la Couronne par l'entremise de la British Columbia Resource Investment Corporation ou à leur transfert au secteur privé. Cela a été catastrophique en Colombie-Britannique. Si le député a une autre occasion de faire partie du gouvernement et veut toujours rendre les sociétés de la Couronne au secteur privé, je lui conseillerais d'examiner à quel point la BCRIC a échoué. Nous parlerons de tout cela une autre fois.

Pour l'instant, je voudrais me pencher sur l'amendement parce que je pense qu'il pourrait résoudre certains problèmes. Je signale dans l'amendement que les sociétés de la Couronne ont le devoir d'appliquer la politique de l'État et d'être comptables de leurs dépenses. Mon amendement indique que les activités des sociétés de la Couronne devraient être examinées par le comité permanent approprié. Pour bien faire, il devrait y avoir un comité spécial des sociétés de la Couronne. Si je ne m'abuse, quand il était chef de notre parti en Saskatchewan, Tommy Douglas avait établi un tel comité. Je crois qu'en Grande-Bretagne il existe un comité spécial de la Chambre des communes qui s'occupe de cas de ce genre. Je crois qu'en Saskatchewan, c'est le comité des règlements statutaires qui s'occupe des sociétés de la Couronne.

● (1550)

Comme je n'ai pas eu l'honneur de faire partie du comité permanent des comptes publics, bien des aspects ne me sont pas familiers. De toute façon, si mon interprétation n'est pas bonne, je suis certain que le député de Wellington-Dufferin-Simcoe me corrigera. Sauf erreur, le comité a recommandé de réexaminer en permanence l'utilité des sociétés de la Couronne. J'ai appris par exemple qu'il avait proposé de désigner le vérificateur général comme vérificateur ou covérificateur d'une société d'État, avec plein pouvoir de mener une vérification complète. Je crois qu'il en sera ainsi pour la Société des postes pour une période de deux ans, mais quand le vérificateur a voulu faire revoir son mandat, le premier ministre (M. Trudeau) a refusé. De sorte qu'il n'a à peu près pas de pouvoir.

J'ai appris également que le député de Regina-Ouest avait, il y a quelques années, proposé un amendement que le gouvernement avait accepté, lequel amendement exigeait que les rapports annuels d'Air Canada et du CN fussent soumis au comité. Je crois que le comité a passé quelque temps le mois dernier à interroger des dirigeants d'Air Canada et du CN montrant ainsi un bel exemple de la façon dont devrait s'exercer la responsabilité des parlementaires.

Bien sûr, j'aurais proposé que cette question soit renvoyée à un comité spécial, par exemple, le comité permanent de la législation énergétique, mais je ne pense pas qu'il conviendrait de saisir un comité d'une procédure de la Chambre. Je propose simplement que les activités soient soumises à un comité compétent. La Chambre pourrait désigner le comité en question par voie de résolution.

La première partie de l'amendement vise à établir la responsabilité législative permanente à la fois à l'égard des engagements publics et aussi de la responsabilité financière des sociétés de la Couronne. La deuxième partie de mon amendement propose la création d'un comité de révision tripartite formé de patrons, d'employés et d'usagers. Ce comité pourrait conserver le dossier ouvert. Il ne serait pas payé à cause des problèmes évidents que cela poserait. Il pourrait travailler à titre bénévole et servir en quelque sorte d'organe de contrôle du comité.

Cet amendement va encore plus loin. Il porte sur un sujet auquel les Canadiens devraient commencer à s'intéresser. Il s'agit de la démocratie économique. Cette expression est utilisée non seulement par Tom Haydon, le mari de Jane Fonda, mais aussi par les partis sociaux-démocrates d'Europe. La démocratie économique est là-bas une question très actuelle et elle est discutée par les homologues européens de mon parti, le parti socialiste de France et le parti social-démocrate d'Allemagne de l'Ouest qui, soit dit en passant, forment le gouvernement dans ces pays.

Les partis veulent faire en sorte que les sociétés de la Couronne aient plus de comptes à rendre. Et cela pour la raison très simple que la population veut avoir un certain contrôle sur les organismes qui contrôlent sa vie.

Étant jeune avocat à Vancouver, j'ai gagné une de mes premières causes contre la Commission hydro-électrique de Colombie-Britannique, qui était une société plutôt monolithique. J'ai voulu l'obliger à rendre aux indigents les dépôts de garantie, soutenant qu'elle les conservait illégalement. La Cour suprême de Colombie-Britannique a fini par me donner raison, et elle a ordonné de rembourser à ces gens-là leurs $400,000 de dépôts de garantie.

A l'époque, on m'a demandé ce que je pensais de m'attaquer à une grosse société comme celle-là. J'ai répondu, je m'en souviens, que je n'avais pas la moindre hésitation à le faire parce que je voulais qu'elle ait plus de comptes à rendre. La Commission hydro-électrique est un excellent exemple de société de la Couronne agissant comme si elle n'avait pas de comptes à rendre à l'Assemblée législative de Colombie-Britannique et à la population elle-même.

Mon amendement aborde ce problème. Il porte sur la démocratie économique. Je pense qu'il amorce un mouvement en faveur de l'admission de certains ouvriers et consommateurs au conseil d'administration des sociétés de la Couronne. Le conseil d'administration de Petro-Canada devrait être constitué d'un écologiste, de représentants de la petite et de la grosse industrie pétrolière, de certains autochtones Inuit ou Denes puisque Petro-Canada travaille dans le grand Nord. Il ne devrait pas être constitué uniquement de sous-ministres d'Ottawa et de protégés politiques. Comme je ne suis pas encore en mesure de modifier les modalités de nomination au conseil d'administration de Petro-Canada, la difficulté est d'assurer une plus grande transparence dans la procédure de nomination.

Une solution consisterait à présenter cet amendement qui n'est pas compliqué du tout. Si le gouvernement tient à la responsabilité, à la démocratie économique, s'il estime que les individus devraient pouvoir exercer un certain contrôle sur leur existence et que les députés devraient suivre de plus près les activités des sociétés d'État, pourquoi n'accepte-il pas cet amendement? Il consiste simplement à charger un comité permanent d'examiner les sociétés de la Couronne. Supposons que Dome Petroleum devienne une société de la Couronne et que l'on crée une entreprise spécialement pour les travaux en mer de Beaufort. Il serait possible dans un an de charger un comité spécial de passer en revue les activités et la gestion financière de ces sociétés. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) pourrait poser des questions très pertinentes au nom des contribuables pour savoir ce que font ces sociétés.

Le deuxième volet de mon amendement prévoit la création d'un comité d'examen bénévole dont les membres seraient nommés par un comité parlementaire. Ces membres viendraient de différents secteurs, certains seraient des consommateurs, d'autres des employés de la société de la Couronne en question. C'est une idée nouvelle, mais ce serait un progrès vers une véritable démocratie économique. Pour toutes ces raisons, j'invite les députés à adopter mon amendement.

A ce propos, j'ai eu l'occasion déjà d'aborder la question de la responsabilité des sociétés de la Couronne en leur qualité d'agents de Sa Majesté, en liaison avec la présentation de certains amendements par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) il y a quelques jours. La mesure prête à confusion parce qu'elle peut s'interpréter de deux façons. On pourrait prétendre que même s'il n'est pas précisé que les sociétés de la Couronne sont des agents de Sa Majesté, elles le sont néanmoins puisque la loi prévoit plus loin que le gouvernement a un certain droit de regard sur les sociétés. Ces réalités ne sont comprises que des juristes probablement. Quoi qu'il en soit, il importe peu que l'on précise ou non que la société de la Couronne est un agent de Sa Majesté. La loi constituant Air Canada indique clairement que les sociétés de la Couronne ne sont pas des agents de Sa Majesté. Doit-on en conclure que toutes les autres sociétés de la Couronne sont des agents de Sa Majesté? D'aucuns pourraient le prétendre. La meilleure solution consisterait selon moi à passer en revue la façon dont les sociétés de la Couronne sont mises en place.

Cela nous ramène au Parlement puisque c'est nous, parlementaires, qui légiférons sur les sociétés énergétiques. Cette question importante peut sembler de nature juridique, mais

elle est en réalité très simple. Il s'agit de permettre aux Canadiens d'exercer un contrôle accru sur leur existence et sur certains des facteurs qui influent sur elles. Je crois que de nombreux Canadiens—en tout cas les Canadiens de gauche—et les membres de notre parti sont favorables à un tel amendement.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler très brièvement de l'amendement proposé par le député. J'ignore si le secrétaire parlementaire entend faire connaître la position du gouvernement. Pour ma part, j'appuie en général l'amendement, même si je désire émettre certaines réserves.

Il propose tout d'abord que le comité compétent du Parlement puisse étudier régulièrement les activités de chaque société de la Couronne. L'autre proposition nouvelle consiste à donner au comité compétent la responsabilité de former un comité d'étude. Je n'ai jamais encore entendu parler d'un comité d'étude. Je ne connais pas actuellement de comité formé de membres du conseil d'administration, de consommateurs et d'employés de la société de la Couronne, agissant à titre bénévole et faisant rapport régulièrement au comité parlementaire compétent. Il perçoit cela comme un premier pas vers la démocratie économique et croit qu'en temps voulu les travailleurs et d'autres groupes visés parviendront à faire partie des conseils d'administration des sociétés de la Couronne et que puisque cela est impossible pour le moment, il se contentera d'adopter la meilleure solution de rechange possible. Je ne vois rien dans ce projet qui fasse particulièrement avancer cette cause. J'apprécie que le député essaie de forcer les sociétés de la Couronne à devenir davantage comptables au Parlement, car c'est là une proposition constructive.

• (1600)

Cependant, le manque de clarté de l'amendement pose certains problèmes. Combien de personnes constitueraient ce comité d'étude? Quand tiendrait-il ses réunions? Comment serait-il financé? Comment les rapports seraient-ils préparés? Comment, en fait, un comité parlementaire serait-il capable de s'aboucher avec une société dont il ne connaît peut-être pas les employés pour choisir ceux qui feraient partie du comité d'étude? Quelles seraient les mesures prises par le Parlement à la suite de la présentation du rapport du comité d'étude? De nombreuses questions se posent à ce stade, et l'amendement n'est pas très clair, mais je ne crois pas que ce soit un obstacle insurmontable. Je crois que fondamentalement l'intention du député est bonne.

J'aimerais peut-être profiter de son amendement, pour parler très brièvement d'une des questions qu'il a soulevées, c'est-à-dire les relations voulues entre les sociétés de la Couronne, le Parlement et les comités parlementaires. Je crois qu'il a mentionné à juste titre que le comité des comptes publics avait proposé la formation d'un comité des sociétés de la Couronne auquel ces dernières devraient rendre des comptes à l'avenir. En fait, c'est une pratique courante dans plusieurs provinces.

Il s'agit donc de savoir s'il est préférable de former ce comité ou s'il vaut mieux par contre demander aux comités permanents existants de s'occuper des sociétés de la Couronne œuvrant dans leurs domaines. La formation d'un comité des industries nationalisées ou des sociétés de la Couronne serait surtout justifié dans les cas où la responsabilité du gouvernement se résume en gros à contrôler les activités financières des sociétés de la Couronne, en s'assurant, par exemple, que des rapports annuels sont présentés, que le plan général est bien expliqué de temps à autre et que les méthodes voulues sont suivies afin de permettre l'exercice de la responsabilité.

Il pourrait être assez difficile de former un comité parlementaire auquel toutes les sociétés de la Couronne, qui sont actuellement au nombre de 171, je crois, devraient rendre des comptes, si ces dernières travaillent dans un secteur très spécialisé. Il y a plusieurs sortes de sociétés de la Couronne, mais pour simplifier les choses, je pourrais peut-être les diviser en deux catégories. Viennent d'abord celles qui fonctionnent comme une société commerciale. Il se pourrait fort bien, par exemple, qu'une entreprise soit en difficulté, que le gouvernement décide de la racheter, qu'il en devienne propriétaire à 100 p. 100, et qu'une fois ravigotée, cette compagnie fonctionne comme une entreprise commerciale. Le gouvernement n'a aucune politique particulière à cet égard si ce n'est qu'il cherche à maintenir cette compagnie à flot et, peut-être, à protéger les emplois des travailleurs. Le gouvernement ne serait pas constamment sur son dos et ne lui dicterait pas sa conduite.

Des compagnies comme de Havilland qui n'ont pas été créées spécialement pour appliquer une politique gouvernementale—simplement parce que le gouvernement jugeait essentiel d'avoir une avionnerie—pourraient très facilement relever d'un comité parlementaire s'occupant des sociétés de la Couronne. Ce comité aurait avant tout pour rôle de veiller à ce que la compagnie fonctionne bien, à ce que sa situation financière soit saine et à ce qu'elle soit bien gérée. Il ne se pencherait pas sur le rôle joué par le gouvernement dans l'entreprise. Il lui suffirait de se demander de temps à autre non seulement si la compagnie est bien administrée mais si elle doit rester sous le contrôle du gouvernement ou s'il faut la restituer au secteur privé.

Néanmoins, d'autres sociétés de la Couronne sont là, de toute évidence, pour mettre en œuvre la politique gouvernementale. Je pense immédiatement à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cette société de la Couronne relève d'un ministère. La plupart des Canadiens ne savent peut-être pas que c'est une société de la Couronne. Elle est indissociable de la politique gouvernementale. Elle n'a pas d'activité propre. Elle fait partie intégrante de la politique de logement du gouvernement. Lorsque le Parlement se penche sur les activités de cette société, il se penche en fait sur la politique gouvernementale. Quel est le rôle du gouvernement dans le domaine du logement? Quel devrait-il être à l'avenir? Ceux qui s'opposent à ce que ce genre de sociétés relèvent d'un comité parlementaire sur les sociétés de la Couronne font valoir que ce comité posséderait sans doute de bonnes connaissances dans le domaine de la gestion financière et de l'imputabilité, mais peut-être pas les connaissances voulues pour étudier un secteur d'activité très spécialisé.

Je songe à nouveau à Air Canada. Est-il préférable que cette société fasse rapport à un comité des sociétés de la Couronne ou au comité des transports? Il y a aussi le cas de Radio-Canada. La société a été établie afin de servir d'instrument pour la mise en application de la politique gouvernementale. Le gouvernement n'a pas jugé nécessaire, du point de vue financier, de s'engager dans ce domaine pour rescaper les radiodiffuseurs privés, mais il a décidé que Radio-Canada serait un instrument utile pour encourager la culture canadienne au Canada. Il a reconnu que cette entreprise serait déficitaire et que l'État avait un rôle permanent à remplir dans ce domaine. A mon avis, les politiques et les initiatives de Radio-Canada font partie intégrante de la politique de radiodiffusion au Canada. S'il y avait un comité central des sociétés de la Couronne, mon honorable ami devrait alors se demander si Radio-Canada, Air Canada et d'autres sociétés doivent faire rapport à ce comité ou à un comité permanent qui ait compétence, notamment celui qui s'intéresse à la radiodiffusion, aux transports et ainsi de suite. Toutefois, je dois signaler que, bien que le député ait déclaré qu'il aimerait s'engager dans cette voie, l'amendement qu'il a présenté à la Chambre aujourd'hui ne prévoit pas la création d'un comité des sociétés de la Couronne. Il renvoie aux comités permanents appropriés et laisse entendre que la société Air Canada continuera de faire rapport au comité permanent des Transports, la société Radio-Canada, au comité des communications et de la culture, et ainsi de suite.

Ce que l'on propose, en somme, c'est que les sociétés de la Couronne fassent régulièrement rapport au comité permanent approprié. Mon ami a présenté là une proposition pleine d'imagination et de nouveauté. Il est déjà arrivé, je crois, qu'un comité parlementaire établisse un comité d'examen qui lui fasse rapport à l'occasion. Je ne crois pas que cela réponde au besoin d'une meilleure responsabilité; par ailleurs, il n'est pas nécessairement désirable dans certains cas, selon moi, que le Parlement surveille sans cesse les sociétés de la Couronne. Un cas précis est celui de de Havilland. Je ne suis pas persuadé que le Parlement doive se mêler des activités quotidiennes de cette société. L'important pour le Parlement, c'est d'abord de savoir s'il faut qu'elle soit bien gérée et, en second lieu, si elle devrait être la propriété du gouvernement ou du secteur privé. Ce n'est pas un instrument de la politique gouvernementale.

Si nous avions pu adopter le bill omnibus sur les sociétés de la Couronne que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) nous a si souvent promis mais qui est maintenant mort, je serais porté à trouver la proposition de mon collègue beaucoup trop restrictive. Mais comme le gouvernement n'a pas donné suite à cette mesure ni rien proposé d'autre pour accroître la responsabilité des sociétés de la Couronne envers le Parlement, toute mesure que proposent des députés à cette fin doit recevoir l'appui des Communes. Nous sommes donc disposés à appuyer l'amendement du député.

M. Jarvis: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence va donc convoquer les députés pour qu'ils votent non seulement sur cet amendement-ci, mais aussi sur les motions nos 1 et 2 concernant le bill C-102. Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Beatty, mise aux voix, est rejetée.)

● (1610)

(Vote nº 181)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Coates
Cook
Corbett
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Deans
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Fennell
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
Kristiansen
Kushner
Lambert
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McKinnon
McKnight
McMillan
McRae
Mitchell (Mme)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Riis
Rose
Schellenberger
Scott (Victoria-Haliburton)
Siddon
Skelly
Speyer
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wise
Wright
Young
Yurko—92.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin

Energie, Mines et Ressources

Messieurs

Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde
(Lévis)
Guilbault
Harquail
Henderson
Hervieux-Payette
(Mme)
Isabelle
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rooney
Roy
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—112.

● (1650)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote porte sur la motion de M. Beatty. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Beatty, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 182)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark
(Yellowhead)
Coates
Cook
Corbett
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Deans
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Fennell
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
Kristiansen
Kushner
Lambert
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald
(Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McKinnon
McKnight
McMillan
Miller
Mitchell
(Mme)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Riis
Rose
Schellenberger
Scott
(Victoria-Haliburton)
Siddon
Skelly
Speyer
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wise
Wright
Young
Yurko—92.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde
(Lévis)
Guilbault
Harquail
Henderson
Hervieux-Payette
(Mme)
Isabelle
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rooney
Roy
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—112.

● (1700)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote porte maintenant sur la motion de M. Waddell. Plaît-il à la Chambre d'adopter ledit amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(L'amendement de M. Waddell, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 183)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Coates
Cook
Corbett
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Deans
Dick
Dinsdale
Domm
Elzinga
Fennell
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
Kristiansen
Kushner
Lambert
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McKinnon
McKnight
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Riis
Rose
Schellenberger
Scott (Victoria-Haliburton)
Siddon
Skelly
Speyer
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wise
Wright
Young
Yurko—91.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet

Energie, Mines et Ressources

Messieurs

Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Guilbault
Harquail
Henderson
Hervieux-Payette (Mme)
Isabelle
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rooney
Roy
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—112.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. Pinard (au nom de M. Lalonde) propose: Que le bill, tel que modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Pinard (au nom de M. Lalonde) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

● (1710)

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, pour que les choses soient bien claires au cours des prochaines minutes, il serait peut-être bon de dire sur quoi le débat ne porte pas. Le problème ici n'est pas de savoir si les sociétés de la Couronne ont un rôle ou non à jouer en matière énergétique. Cette question devra être débattue à une autre occasion. Cet après-midi, le problème est de savoir si le Parlement a son mot à dire lorsque le gouvernement crée de nouvelles sociétés de la Couronne dans le secteur énergétique. Voilà la première question.

Deuxièmement, il s'agit de savoir dans quelle mesure le Parlement doit s'assurer que les sociétés se comportent de manière juste et appropriée pour qu'elles ne gaspillent pas les deniers publics et qu'en outre elles respectent l'objectif visé par le Parlement quand il adopte des lois afin de s'assurer qu'elles se comportent convenablement.

Nous venons de nous prononcer sur trois amendements au projet de loi que nous débattons aujourd'hui. Sur ce nombre, j'en ai proposé deux. L'un d'entre eux était très clair et réclamais que la procédure suivie par le gouvernement pour créer une nouvelle société de la Couronne dans le secteur énergétique s'applique également aux filiales.

Les députés devraient logiquement se demander pourquoi il est nécessaire, pour créer une société de la Couronne, que le gouverneur en conseil en autorise la création par décret du conseil et que ce décret doive être déposé à la Chambre pour permettre aux députés de présenter une motion de rejet s'opposant à la création de la société en question, alors que cette procédure ne s'applique pas aux filiales, bien qu'on y ait recours pour la société mère, d'autant que la filiale a elle aussi accès au Fonds du revenu consolidé et peut avoir des activités commerciales.

L'amendement que nous avons proposé visait simplement à garantir que la même procédure serait suivie pour les filiales des sociétés de la Couronne. Nous avons proposé cet amendement et nous l'avons débattu, mais les ministériels sont restés silencieux. Ils n'ont pas dit pourquoi il était souhaitable que le Parlement intervienne au moment de la création d'une société de la Couronne, alors qu'il n'était plus souhaitble que ce même Parlement intervienne pour les filiales, quand on sait que leur nombre ne cesse d'augmenter. Cet amendement a été rejeté, sans la moindre explication à l'intention du Parlement ou des Canadiens, par le simple jeu des chiffres.

Le deuxième amendement que nous avons proposé et sur lequel la Chambre vient de se prononcer traite de la désignation des sociétés de la Couronne comme mandataires de Sa Majesté. Cette question doit nous préoccuper à double titre en tant que parlementaires. Tout d'abord, en désignant automatiquement ces nouvelles sociétés de la Couronne comme mandataires de Sa Majesté, nous leur donnons les moyens de faire passer automatiquement leurs dettes au passif du Fonds du revenu consolidé. Cela revient à dire que ces sociétés de la Couronne pourront continuer à emprunter à l'avenir et que, si elles sont mal gérées et subissent des pertes importantes, les Canadiens deviendront automatiquement responsables de ces pertes et devront payer la note.

Deuxièmement, cela revient à dire que, d'après les précédents établis à la Cour Suprême du Canada dans l'affaire d'Uranium Canada et d'Edlorado Nucléaire, les sociétés, à l'avenir, ne seront pas passibles de poursuites au criminel en vertu, par exemple, de la loi sur les coalitions et de la loi relative à la publicité trompeuse et mensongère. Cela revient à dire que la mesure à l'étude met automatiquement ces sociétés de la Couronne à l'abri des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Si une société privée décidait de fixer illégalement le prix de son produit, le gouvernement intenterait contre elle des poursuites au criminel mais s'il s'agit d'une société de la Couronne, elle jouit d'une immunité.

Par conséquent, si une société privée se livre à de la publicité trompeuse et mensongère, le gouvernement intentera contre elle des poursuites au criminel et elle sera passible d'une amende, ce qui n'est pas le cas des sociétés de la Couronne. Celles-ci peuvent se livrer impunément à toute la publicité mensongère qu'elles veulent.

Il va sans dire que nous devrions nous demander si nous devons conférer automatiquement ce titre à toutes les sociétés de la Couronne. C'est pourquoi nous avons proposé, dans notre amendement, que le gouvernement désigne chaque société de la Couronne individuellement, mandataire de Sa Majesté le cas échéant, puisque la loi actuelle lui permet de le faire s'il le désire, plutôt que d'accorder automatiquement ce privilège spécial à toutes les sociétés de la Couronne.

Nous avons donc présenté notre amendement et expliqué notre point de vue, les ministériels sont restés muets. Le gouvernement a refusé d'expliquer pourquoi il n'était pas disposé à examiner chaque cas séparément ou pourquoi il fallait à tout prix que toutes les nouvelles sociétés de la Couronne soient considérées automatiquement comme mandataires de Sa Majesté. S'il nous avait donné ses raisons, nous aurions pu comprendre pourquoi il rejetait un amendement qui visait à protéger les contribuables canadiens. Il ne nous a fourni aucune explication.

Nous sommes maintenant à l'étape de la troisième lecture d'un bill qui était mauvais au départ. Nous avons proposé des amendements pour améliorer le bill, mais il sera adopté avec très peu de changements. je tiens à signaler que lorsque le bill sera mis aux voix avant l'ajournement à 6 heures ce soir, notre parti votera contre cette mesure parce qu'elle ne mérite pas l'appui du Parlement du Canada.

Qu'est-ce que fait le bill? Tout d'abord, il prévoit un mécanisme pour créer de nouvelles sociétés de la Couronne soit en les constituant en vertu de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes soit en achetant des sociétés du secteur privé et en les transformant en sociétés de la Couronne.

Logiquement, les contribuables canadiens voudraient que nous demandions aux députés libéraux qui présentent cette mesure pourquoi ces nouvelles sociétés de la Couronne seront constituées. Quelle sera la nature des nouvelles sociétés de la Couronne? Il y a déjà Petro-Canada, Eldorado Nucléaire et Uranium Canada. Pourquoi le gouvernement a-t-il besoin de nouvelles sociétés de la Couronne? Il ne nous a fourni aucune explication. Il a simplement demandé à la Chambre des communes de l'autoriser de façon permanente à constituer de nouvelles sociétés de la Couronne dans le domaine énergétique s'il le désire.

Je tiens à souligner que les pouvoirs de ces nouvelles sociétés vont bien plus loin que le domaine énergétique. Si elles sont constituées en vertu de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, elles auront tous les pouvoirs d'une personne morale et pourront se lancer dans d'autres domaines que ceux qui sont uniquement reliés à l'énergie. Le gouvernement pourra établir des filiales qui feront affaires soit au Canada soit à l'étranger.

Le gouvernement n'a pas répondu à nos questions au cours du débat. Comment ces sociétés fonctionneront-elles et pourquoi seront-elles créées? Quel rôle joueront-elles sur le marché? Quelles sont les intentions du gouvernement? Comment le gouvernement, qui a la responsabilité et la garde du Trésor public, peut-il demander au Parlement de lui donner carte blanche et de le laisser agir à sa guise sans donner la moindre explication sur la nature des sociétés de la Couronne qui seront créées.

La question n'est pas de savoir s'il convient de créer des sociétés de la Couronne dans le secteur énergétique. Il s'agit de savoir quel est le rôle du Parlement et si le gouvernement doit se justifier devant le Parlement lorsqu'il compte créer une nouvelle société de la Couronne. Nous manquerions complètement à notre devoir en nous désintéressant du but dans lequel le gouvernement crée des sociétés de la Couronne, alors que de telles initiatives risquent de coûter des milliards de dollars aux contribuables et qu'elles auront inévitablement des conséquences sur le marché intérieur. Nous avons posé la question, mais en vain. Il ne faut pas s'attendre à ce que les députés se prononcent sur ce bill avant de connaître les réponses.

Les sociétés de la Couronne nous ont-elles déjà posé des problèmes qui justifient une certaine inquiétude à l'heure actuelle? Oui. Pendant les années 60 et 70, il en a été question dans toute une série de rapports du vérificateur général du Canada, du comité permanent des comptes publics et dans celui de la Commission Lambert, la commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité. Divers autres groupes ont constaté qu'il fallait absolument améliorer la gestion et le contrôle financier des sociétés de la Couronne. Pas plus tard que cette année, nous avons eu avec la faillite de Consolitated Computer, le plus bel exemple de cafouillage auquel se livre le gouvernement quand il se mêle d'intervenir dans les affaires. Cette faillite a coûté aux contribuables canadiens la jolie somme de plus de 100 millions je pense.

● (1720).

Il n'est peut-être pas inutile de prendre le dossier Consolidated Computer comme étude de cas, de nous demander si la chose ne pourrait pas se reproduire. Après la faillite de Consolidated Computer, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a demandé une étude interne au général William Anderson, fonctionnaire très distingué détaché du gouvernement ontarien, qui s'est penché sur les circonstances de l'affaire et a présenté des recommandations au gouvernement. Son rapport n'a jamais été communiqué au Parlement. Il n'a jamais été déposé à la Chambre et nous n'avons pas pu le discuter. Mais nous avons au moins le texte de certains passages.

Il serait utile de consigner des extraits du chapitre intitulé «Sommaire et recommandations», car à mon avis il faudrait que les députés se demandent combien de fois la chose va se reproduire dans le secteur énergétique si le bill C-102 est adopté. En page 50, au chapitre donc «Sommaire et recommandations», le général Anderson déclare:

Ce qui caractérise l'affaire CCI, c'est l'appui soutenu dont elle a bénéficié en dépit de tous les signes et conseils reçus à l'effet contraire. Les documents qu'on trouve dans les dossiers, les renseignements et opinions souvent contradictoires tirés des entrevues ne fournissent pas d'explication claire et unique de ce phénomène.

En 1971-72, la décision de restructurer la société a paru conforme aux critères habituels de la Commission d'aide générale de transition, compte tenu de la politique gouvernementale relative au secteur informatique. La conclusion a été que la technologie de CCI valait d'être conservée. Donc la société a été restructurée, refinancée et pourvue de nouveaux cadres sous la direction de la CAGT. Cependant, ce qu'il faut remarquer dans tout cela c'est que la CAGT a pris une participation au capital de l'entreprise.

Les décisions ultérieures concernant CCI ont été influencées non seulement par la nécessité pour la CAGT de porter des jugements raisonnables dans des affaires commerciales de haut risque, mais aussi par les responsabilités juridiques de l'État en tant que propriétaire de l'entreprise, par ses responsabilités sociales en tant qu'employeur d'un effectif «secteur privé» et par sa conception de ses obligations morales envers les fournisseurs et les clients de CCI. Ont également pesé de plus en plus la politique et la stratégie du gouvernement en matière d'informatique, gouvernement qui favorisait la création et le développement d'un fort potentiel canadien dans ce domaine. CCI a commencé de constituer un cas d'espèce échappant aux critères de décision applicables aux autres affaires.

La restructuration de 1976 a été plus vivement discutée que la précédente. Tout d'abord, la CAGT avait décidé de vendre CCI. Toutefois, le comité créé pour mettre au point des offres de vente a recommandé que CCI soit restructuré et que Fujitsu, Central Dynamics Ltd. (CDL) et l'État participent au capital. En outre, la CAGT a créé les sociétés de location en 1976 et a approuvé 99 p. 100 des garanties jusqu'à concurrence de 30 millions de dollars. Encore une fois, la CAGT cumulait le rôle de propriétaire et de banquier. Même si elle était consciente des risques courus, elle estimait que la collaboration avec les sociétés Central Dynamics Limited et Fujitsu fournirait les compétences de gestion et la technologie nécessaires pour assurer la viabilité de l'entreprise. Par la suite, la CDL s'est retirée du projet, mais ni le ministère de l'Industrie et du Commerce ni la CAGT n'ont jugé que cela serait fatal.

Comme on le souligne plus tôt dans le rapport, à cause des relations entre la CAGT, le PDE, I et C, le CCI et les sociétés de location il était pratiquement impossible de prendre des décisions commerciales objectives dans ce climat risqué.

En 1976, la décision du gouvernement a semblé ancrer encore davantage l'idée que la CCI était un cas particulier et qu'il fallait la traiter comme tel. La CAGT et le PDE y ont injecté d'autres fonds au cours des années ultérieures, mais l'examen de routine des propositions de garanties des prêts a pratiquement été passé sous silence dans la documentation. La CAGT et le PDE ont supprimé ou modifié les échéanciers de remboursement et les obligations minimales qui servent normalement de moyens de contrôle. Même si certains agents du projet du ministère de l'Industrie et du Commerce étaient inquiets et ont recommandé que l'on mette un terme au projet, on a fait la sourde oreille à leurs mises en garde. Le manque d'information et l'anarchie qui présidait à la prise de décision ont contribué à la catastrophe, particulièrement pendant les dernières années.

Le général Anderson aborde ensuite la question du manque d'information et il déclare dans un paragraphe ultérieur:

Au cours des deux dernières années, un nombre croissant de responsables ont recommandé l'annulation du projet de Consolidated Computer. A quelques exceptions importantes près, les rapports étaient presque entièrement négatifs. Toutefois, certaines personnes occupant des postes-clés nourrissaient encore quelques espoirs à propos des perspectives de croissance de la compagnie. A plusieurs reprises, la CEE a reporté à plus tard sa décision finale. Il semblait toujours que de nouveaux événements indiquaient que la compagnie pouvaient se redresser ou être vendue, ou que les dettes du gouvernement pouvaient diminuer. Parmi ces événements, notons le regain d'intérêt porté par Fujitsu à la compagnie, un contrat important avec ICL, divers acheteurs éventuels, une nouvelle administration et un nouveau plan de commercialisation. Dans chaque cas, il a fallu «étudier», «négocier» ou «élaborer». Aucune de ces possibilités ne s'est matérialisée au point de croire qu'il était possible de sauver la compagnie ou de réduire les dettes du gouvernement. Cette situation a été portée à l'attention de la CEE en septembre 1980, lorsqu'un rapport accompagnant une demande de garantie d'un prêt de 4.7 millions de dollars a mentionné que « . . . depuis novembre 1979, la CEE a, à quatre reprises, convenu d'assurer de nouveaux prêts d'une valeur totale voisine des 12 millions de dollars . . . dans le but de gagner du temps». La demande de prêt a été approuvée, et la CEE et I et C ont continué de «gagner du temps» jusqu'en janvier 1981, lorsque la CEE a décidé de ne plus aider la compagnie et a remis l'affaire entre les mains du cabinet.

En juin 1981, le gouvernement a approuvé la restructuration partielle et la vente de CCI avant le 31 décembre 1981. Dans les documents étudiés par le gouvernement avant de prendre cette décision, I & C mentionnait toujours la «nouvelles équipe de gestion», «de nombeux clients», «des rapports potentiellement lucratifs avec d'importants fournisseurs d'ordinateurs» et «des produits concurrentiels sur les marchés internationaux». I & C a laissé entendre que les perspectives à long terme étaient prometteuses et a fait allusion à nombreuse reprises à l'acquisition de CCI par le secteur privé.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce ne s'est pas rendu compte de la gravité de la situation de la Consolidated Computer avant octobre 1981. Le gouvernement a alors décidé que le ministre et le président du Conseil du Trésor devaient dissocier le gouvernement de cette compagnie par tous les moyens. Une étude plus poussée, entamée après la décision de juin 1981, révéla que la situation de l'entreprise était encore bien plus lamentable qu'on ne le croyait.

Pour résumer, on a sans doute décidé de continuer à soutenir la Consolidated Computer en fonction des critères habituels de la CAGT, jusqu'à la restructuration de 1971-1972. Les décisions prises par la suite se fondaient non pas sur des considérations commerciales, mais plutôt sur d'autres considérations, par exemple le fait que le gouvernement avait des intérêts dans l'entreprise, les raisons que chacun voyait de la soutenir, la façon dont le Programme de développement de

l'entreprise interprétait la politique gouvernementale, des conflits d'intérêt importants, des renseignements et des conseils douteux laissant toujours espérer que tout n'était pas perdu.

Le fiasco de cette entreprise dont le gouvernement s'était rendu propriétaire a fait perdre plus de 100 millions de dollars aux contribuables canadiens. J'ai entre les mains des lettres confidentielles échangées entre le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) et le président du Conseil du Trésor. Ce dernier précisait clairement que le gouvernement était dans une situation très vulnérable, mais le ministre de l'Industrie et du Commerce l'exhortait quand même à débloquer davantage d'argent pour essayer d'éponger le déficit. Si nous adoptons la mesure à l'étude aujourd'hui, les contribuables canadiens pourraient perdre des milliards de dollars. Avec cette mesure législative, nous créons un type de société d'État qui sera au-dessus de la loi, qui concurrencera le marché et qui ne sera pas assujettie aux mêmes critères que les autres sociétés du secteur privé. Nous faisons en sorte que le Parlement ne soit consulté ni suffisamment ni régulièrement, tant pour la création de ces sociétés d'État, que pour leur gestion. Dans le bill C-102, on n'exige même pas que ces sociétés devant être constituées figurent dans les annexes de la loi sur l'administration financière. Le gouvernement n'est même pas allé jusque là. Pourtant, il réclame le pouvoir illimité de créer ces sociétés et de rendre les contribuables canadiens responsables de leurs dettes.

Quand nous serons appelés à voter sur la question dans quelques minutes, j'espère, Votre Honneur, que vous jetterez un coup d'œil du côté des ministres du cabinet et que vous vous demanderez à combien d'entre eux vous permettriez d'employer votre carte de crédit. Combien d'entre eux autoriseriez-vous à se fier à leur sens des affaires pour décider quand il serait opportun de faire des transactions sur votre compte? Monsieur l'Orateur, vous me répondriez probablement «A aucun d'entre eux!». Plus particulièrement, accorderiez pareille permission au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) compte tenu de ses derniers exploits en matière énergétique? Certainement pas. Pourtant, c'est précisément ce que fera le Parlement aujourd'hui. Il accordera au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le pouvoir de créer un nombre illimité de sociétés d'État et d'en faire assumer les dettes par les Canadiens.

Nous avons affaire à une mauvaise mesure législative qui n'est pas digne de l'appui du Parlement. Tous les députés qui s'intéressent le moindrement au droit de regard que doit avoir le Parlement et qui souhaitent protéger les deniers des contribuables ont le devoir de voter contre ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

• (1730)

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques brèves remarques à faire à la troisième lecture. En somme, ce bill pose la question de savoir s'il est préférable d'avoir un gouvernement ouvert par opposition à un gouvernement fermé, quand il s'agit des opérations des sociétés de la Couronne, pour décider, à titre de représentants de nos électeurs, à quels domaines il est opportun et judicieux que notre gouvernement se mêle.

La plupart des députés admettent que, de temps à autre, le gouvernement doit intervenir sur le marché. Malheureusement, l'histoire révèle que lorsque les gouvernements sont intervenus sur les marchés, ils n'avaient pas leurs coudées franches. Lorsqu'ils font des transactions avec les grands secteurs centralisés du monde des affaires, nos gouvernements jouent au poker en étalant la moitié de leurs cartes, sinon toutes, de sorte qu'ils ne gagnent jamais.

A maintes reprises, le secteur privé de l'industrie énergétique a dit au gouvernement: «Payez le prix que j'exige, accordez-moi les incitations fiscales et les dégrèvements que je veux, sans quoi je plie bagage et je rentre chez moi». Tout gouvernement qui se respecte a dû relever ce défi et s'avouer vaincu sous la menance de grève des capitaux de la part du secteur privé dans ce domaine, à moins d'être prêt à se lancer lui-même en affaires en guise de solution.

Les députés de notre parti tout comme quiconque reconnaissent la situation à laquelle doivent faire face les Canadiens. Nous savons qu'il y a des moments où le gouvernement doit intervenir. Le projet de loi pose toutefois pour nous un problème parce que le gouvernement peut, à huis clos et sans consulter les représentants élus des Canadiens, déterminer la façon dont il agira. Les députés de l'opposition officielle et de notre parti ont proposé des amendements afin de pouvoir contrôler vraiment la situation. Nous l'avons fait pour nous assurer et assurer à nos électeurs, que la décision prise par le gouvernement est juste et sage et que les nouvelles sociétés auront un rôle valable et responsable à jouer sur le marché.

Par les amendements qu'il a proposés, le gouvernement a reconnu la position étrange dans laquelle le projet de loi initial plaçait le Sénat. Il demeure, comme en fait foi le texte même du projet de loi, que le gouvernement et la Chambre des communes peuvent tous deux être d'avis qu'il est nécessaire de créer une société de la Couronne qui aura un certain rôle à jouer, et que le Sénat puisse s'y opposer. Nombreux sont ceux au Canada qui pensent—à tort ou à raison, je ne peux me prononcer là-dessus—que le Sénat est un bastion des droits des privilégiés et des droits des propriétaires. Qu'il s'agisse du Sénat du Canada ou de la Chambre des Lords britannique, c'est son rôle principal dans la démocratie parlementaire occidentale. Lui seul pourra dire: «Il n'en est pas question.»

Nous savons que le Sénat a certaines prérogatives au sein de notre système parlementaire, mais très peu de textes législatifs le précisent car il n'est souvent pas nécessaire de préciser son droit de veto. Nous avons tenu un grand débat sur les droits du Sénat en ce qui concerne la constitution, le Sénat insistant pour avoir le droit d'interdire les changements touchant sa propre composition et sa nature. Une fois encore un projet de loi stipule que les droits du gouvernement et de la Chambre des communes peuvent être rejetés par le Sénat qui pourra se prononcer à son tour.

Les sénateurs qui, depuis des années, occupent des postes d'administrateurs au sein des institutions financières et des sociétés énergétiques—ils sont reconnus pour cela depuis des années—pourront refuser ce que le gouvernement et la Chambre des communes auront, dans leur sagesse, décidé d'accepter. On a tort d'élargir leur rôle normal dans le régime parlementaire et on a également tort de leur accorder le droit de veto plus précisément dans un projet de loi de ce genre. Aucune disposition de la sorte ne figure dans d'autres lois que nous avons adoptées et ce serait une grossière erreur d'en inclure une dans ce cas-ci.

Des problèmes se posent également au sujet de la responsabilité sociale et de l'imputabilité publique de toutes les sociétés de la Couronne. Nous n'aimons pas plus que les autres la bureaucratie et les règlements. L'amendement présenté il y a quelques instants par mon collègue de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) visait à s'assurer que les sociétés de la Couronne que le gouvernement risque de créer de temps en temps seront tenues de rendre des comptes et qu'elles auront des responsabilités sociales. Si nous n'établissons pas des garanties d'imputabilité et de responsabilité dans les structures de gestion et d'étude de ces sociétés, nous créerons des chinoiseries administratives qui poseront un problème non seulement pour nos électeurs mais également pour nous-mêmes, en tant que représentants élus.

Un ancien chef du parti conservateur qui forme l'opposition officielle a livré quelques observations intéressantes sur cette question lors d'une récente conférence-programme de ce parti. Il a déclaré ceci:

> Le marché libre est un mécanisme merveilleux, mais, l'idée c'est de faire de l'argent, et une société minière ou un fabricant n'en fait pas en améliorant l'environnement. Il n'en fait pas non plus en se préoccupant des laissés-pour-compte ou en dépannant les employés lorsqu'ils sont au chômage . . . Toute société civilisée a une conception de l'ordre et des idéaux qui n'ont pas cours dans le monde des affaires.

Ces conservateurs, qui respectent les fondements du conservatisme, mettent, tout comme nous, l'intérêt public au-dessus de tout. Même si nos points de vue diffèrent parfois, comme entre socialistes et conservateurs, sur ce qui est dans l'intérêt public, nous respectons quand même ces principes et nous sommes d'accord pour dire que les sociétés doivent rendre des comptes.

Mes collègues et moi-même sommes parfois plus que surpris de voir que des députés qui ne sont pas prêts du tout à accepter les fondements du conservatisme parlent continuellement au nom de ce parti à la Chambre. Je suis content, tout au moins, de voir que l'ancien leader de l'opposition de même que certains députés conservateurs partagent encore les principes et l'idéologie qui sont à la base de ce parti.

Il y a place pour l'intérêt public, pour un élargissement du sens des responsabilités. A notre grand regret, le gouvernement n'a pas jugé bon de prévoir dans ce projet de loi les mécanismes nécessaires lorsqu'il y a création d'une institution qui doit être au service de la population. Ce n'est pas comme en Norvège, où la société d'État StatsOil présente annuellement un rapport qui doit être débattu au Parlement. Le plan directeur de cette société énergétique, sa situation et son rendement font l'objet d'une analyse périodique au parlement norvégien. Rien de tel ici. Si le gouvernement a l'intention de créer des sociétés dans ce secteur—et sinon, quelle est la raison d'être du projet de loi—pourquoi n'a-t-il pas saisi l'occasion de montrer qu'il a foi dans le processus démocratique, qu'il est convaincu de la nécessité pour un organisme d'État de répondre de ses actes? Nous sommes donc forcés de supposer que les libéraux ne croient pas en ces choses, car ils s'en seraient préoccupés eux-mêmes ou, du moins, auraient-ils accordé plus d'importance aux suggestions que nous leur avons faites, de même qu'à celles de l'opposition officielle pendant les dernières heures du débat.

● (1740)

Je ne tiens pas à passer beaucoup plus de temps là-dessus. De nombreux députés voudraient voir cette question réglée. Notre parti ne veut certes pas retarder les choses, mais je prie le gouvernement d'examiner de façon approfondie, dans les semaines et les mois à venir, la structure des sociétés publiques en particulier, mais aussi de quelques grandes associations et sociétés privées de tout le Canada, afin de voir si l'on ne pourrait pas ressusciter ce sens merveilleux de la responsabilité sociale et de la responsabilité communautaire qui a déjà prévalu dans le secteur privé et qui pourrait exister un jour dans le secteur public. Si nous arrivons à le faire, nous aurons atteint les objectifs d'un Parlement du peuple. Sinon, je crois que nous aurons tous flétri la beauté de la démocratie.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous remercier de me donner l'occasion d'intervenir brièvement au cours du débat de la troisième lecture du bill C-102.

A mon avis, il s'agit ici de déterminer pourquoi ce projet de loi est nécessaire et pourquoi la Chambre en est saisie. Personne ne nous a vraiment expliqué pourquoi il s'impose, mais pour le faire, à mon sens, il faut remonter à une loi adoptée par les Communes, soit la loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Elle fut étudiée par la Chambre sous la forme du bill C-48, dont j'aimerais vous citer l'article 31 que voici:

> Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut, avant d'autoriser un système de production de pétrole ou de gaz sur les terres du Canada, ordonner
>
> *a*) soit que la part de la Couronne dans les droits concernés soit transférée à une société de la Couronne désignée,
>
> *b*) soit que la société de la Couronne désignée à qui une part de la Couronne dans les droits concernés a été transférée en vertu du présent article transfère à une autre société de la Couronne désignée la part de la Couronne.

Lors de l'étude du bill C-48, quelques-uns d'entre nous, et j'étais de ceux-là, se sont vivement opposés à ce qu'une participation de 25 p. 100 de la Couronne soit transférée à Petro-Canada dans des régions telles que le gisement d'Hibernia, les Grand Bancs, la mer de Beaufort, les îles de l'Arctique, la vallée du Mackenzie et les fonds sous-marins de la côte du Pacifique. Je ne voulais pas que la société de la Couronne Petro-Canada détienne tant de pouvoir dans l'exploitation du gaz et du pétrole dans les terres de la Couronne. Comme plusieurs de mes collègues, j'estimais que les sociétés de gestion devaient être réduites à leur plus simple expression, n'ayant que quelques employés et administrateurs, et comme elles détenaient 25 p. 100 des actions au nom de la Couronne, elles pourraient s'associer à des entreprises ou à des consortiums exploitant du gaz et du pétrole sur la côte du Pacifique, dans la vallée du Mackenzie, dans le nord et sur la côte de l'Atlantique.

Je voulais surtout que, dans les régions où seraient mises sur pied ces sociétés de gestion, les provinces puissent influencer l'orientation de ces sociétés en désignant des membres du conseil d'administration. Par exemple, si une société exploite des gisements autour de la Nouvelle-Écosse, cette dernière devrait pouvoir nommer un représentant au conseil d'administration. S'il s'agit de la côte de l'Atlantique, près de Terre-Neuve, cette dernière devrait pouvoir faire la même chose. Si la société exploite des gisements dans le nord, une ou plusieurs autres provinces devraient pouvoir influencer son orientation. Si l'activité se déroule sur la côte du Pacifique, il est certain que la Colombie-Britannique devrait pouvoir nommer un représentant au sein du conseil d'administration d'une société de la Couronne détenant une participation de 25 p. 100 dans la prospection et la production. Ce sont là des raisons pour lesquelles j'estime que ce bill est essentiel et nécessaire.

Bien sûr, il convient que des gens suggèrent différents moyens d'accroître la responsabilité du Parlement à l'égard de certaines de ces sociétés de la Couronne, mais le bill reste essentiel, car il serait dangereux d'offrir une si vaste participation et une orientation politique d'une telle ampleur à Petro-Canada ou à d'autres sociétés publiques canadiennes.

Mais je répète que ces sociétés de la Couronne doivent effectivement être des sociétés à portefeuille dotées d'un petit nombre d'employés et que les conseils d'administration doivent s'adapter à la politique dans leurs rapports avec les consortiums et les associations qui seront créées.

Je ne veux pas retarder l'étude du bill, mais je tiens à dire pour terminer que si le gouvernement a l'intention de créer des sociétés publiques pour leur faire jouer dans le domaine énergétique un rôle considérable qui dépasse les exigences du bill C-48—et je dis qu'il est considérable par rapport à ce bill—je serais inquiet. Si le gouvernement a l'intention de créer des sociétés d'État pour construire des réacteurs nucléaires dans tout le pays et à l'étranger, il faudrait débattre plus amplement la question à la Chambre. S'il veut créer des sociétés pour les charger de l'énergie solaire ou d'une autre forme d'énergie, le gouvernement a le devoir de soumettre à la Chambre ses projets de sociétés d'État dans d'autres domaines.

Je crois que le bill C-102 concerne les sociétés de la Couronne à portefeuille dont la création s'impose pour satisfaire aux dispositions du bill C-48 et pour réaliser la prospection pétrolière et gazière dans les terres domaniales, mais si le gouvernement a de plus grandes visées, il doit accorder plus de temps à la Chambre en vue d'étudier une mesure législative de ce genre.

[*Français*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le président, le Nouveau parti démocratique est contre ce projet de loi C-102, parce que ce projet de loi donne au gouvernement, spécifiquement au Cabinet, le seul droit sans le Parlement de promouvoir la constitution des sociétés d'énergie. Cela va à l'encontre des vrais principes de notre système parlementaire.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Pinard (au nom de M. Lalonde), mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 184)

POUR

Messieurs

Allmand
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Isabelle
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rooney
Roy
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—113.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Cook
Corbett
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Deans
Dinsdale
Domm
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton

Messieurs

Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Jarvis
Jelinek
Jewett (M^lle)
Keeper
Kempling
Kilgour
Kristiansen
Kushner
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald
(M^lle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McKinnon
McMillan
Miller
Mitchell
(M^me)
Murphy
Neil
Nickerson
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Riis
Rose
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Siddon
Skelly
Speyer
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Vankoughnet
Waddell
Wise
Wright
Young—85.

● (1810)

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

Mme le Président: Comme il est maintenant passé six heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité des dispositions du paragraphe 1 de l'article 2 du Règlement.

(A 6 h 13, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES

ON PROPOSE LA MAJORATION DE LA DÉDUCTION D'IMPÔT POUR LA GARDE D'UN ENFANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. La déduction d'impôt pour les frais de garde d'un enfant accordée aux mères qui travaillent n'a pas été redressée depuis 1976, même si les frais de garde ont passé à $2,500 par an dans les centres subventionnés par l'État et sont encore plus élevés dans le secteur privé. Étant donné que les frais de garde d'un enfant sont une dépense légitime d'affaire et devraient être tenus pour tels aux fins de l'impôt, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que la déduction d'impôt maximale de $1000 pour la garde d'un enfant que les mères au travail peuvent maintenant réclamer soit majorée, étant donné que les frais légitimes de garde d'un enfant ont quadruplé.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

LA VENTE DES TERRES EXPROPRIÉES À MIRABEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement libéral sous l'habile direction du ministre des Communications (M. Fox), du ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) et du député d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd) a maintenant déclaré qu'il vendrait maintenant seulement 30,000 des 97,000 acres expropriées à l'aéroport international de Mirabel et non 80,000 acres, comme on l'avait dit il y a trois semaines, je propose, appuyé par le député de Joliette (M. La Salle):

Que des félicitations soient offertes au gouvernement libéral diligent qui a laissé les exploitants agricoles de cette région en proie à la confusion et à la frustration durant seulement 12 ans tandis qu'il réglait la question.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LE FINANCEMENT DE LA LUTTE POUR LA JUSTICE ET L'ÉGALITÉ DES FEMMES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, tous les partis représentés à la Chambre reconnaissent la discrimination flagrante dont les femmes autochtones font l'objet au Canada et l'urgence de la faire cesser. Ce dont ces femmes ont surtout besoin, c'est d'une association bien à elles qui puisse défendre leurs intérêts aux paliers local, provincial et national. Or, la Direction des citoyens autochtones, après avoir procédé à des consultations, avait identifié plusieurs domaines où elle pourrait donner plus d'ampleur au programme destiné aux femmes autochtones, et elle devait saisir le cabinet de son projet au début de mars. Cependant, rien ne s'est produit, et l'Association des femmes autochtones du Canada n'a pas réussi à obtenir une audience du secrétaire d'État (M. Regan) pour lui expliquer leurs besoins. Je propose, avec l'appui du député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que la Chambre ordonne au secrétaire d'État de fixer un rendez-vous dans les plus brefs délais aux représentants de l'Association des femmes autochtones du Canada en vue de constituer une caisse de financement, de façon que les femmes autochtones aient les moyens de lutter pour la justice et l'égalité.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

OPPOSITION AU TRANSFERT DES VOLS DE LA CÔTE EST DE DORVAL À MIRABEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, la Chambre de commerce de Halifax ainsi que d'autres organismes et habitants de la région de l'Atlantique sont inquiets parce que les vols d'Air Canada de Halifax à Montréal risquent d'être transférés de l'aéroport de Dorval à celui de Mirabel. Aussi, je propose, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de rejeter le plan «Moins 6» et tout autre projet du ministère des Transports visant à transférer les vols en provenance de la côte de l'Atlantique de l'aéroport de Dorval à celui de Mirabel, ce qui causerait de graves problèmes, ferait augmenter les frais et désavantagerait injustement les usagers des vols à destination ou en provenance de la région de l'Atlantique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE COMMERCE

ON PROPOSE D'ENCOURAGER LES EXPORTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Murray Cardiff (Huron-Bruce): Madame le Président, je prends la parole pour vous entretenir d'un problème urgent ayant trait à l'économie de notre pays naguère prospère. Le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Lumley) ayant rejeté publiquement le rapport de la majorité au comité spécial de la Chambre préconisant la création d'une Société nationale de commerce, et s'étant opposé, à l'instar de mon parti et de la plupart des exportateurs canadiens, à la création d'une société de commerce hybride comme celle-là, je propose, appuyé par le député de York-Nord (M. Gamble):

Que la Chambre favorise l'adoption de programmes propices à l'expansion du commerce extérieur en encourageant à nouveau les investissements dans l'industrie canadienne et en étendant les attributions des organismes publics actuels voués à la promotion commerciale.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA ET LE HONDURAS—LA SITUATION DES VICTIMES DES INONDATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Les inondations dévastatrices survenues récemment au Nicaragua et au Honduras ont fait des milliers de sans-abri, privés en outre de nourriture et d'eau potable. Bon nombre de routes et de ponts ont été emportés, et le risque d'épidémies est élevé. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le Canada accorde au Nicaragua et au Honduras toute l'aide d'urgence possible dans cette très grave situation, et que, ce faisant, il soit dûment tenu compte des besoins à long terme de ces deux pays en matière de développement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES RÉSULTATS D'UN SONDAGE EFFECTUÉ EN EUROPE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. D'après les résultats d'un sondage que la publication européenne *Paris Match* a effectué auprès des citoyens des pays participant cette fin de semaine-ci au sommet de Versailles, le Canada est considéré unanimement comme le pays où le niveau de vie est le meilleur et qui, de l'avis des citoyens de tous les pays sauf le Japon, inspire le plus confiance, je propose avec l'appui du député de La Prairie (M. Deniger):

Que la Chambre veille à ce que les députés de l'opposition obtiennent les résultats de ce sondage objectif et impartial qui ont été publiés dans *Paris Match* afin qu'ils se familiarisent avec l'opinion mondiale—opinion qui place si haut le Canada et les Canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉCLARATION D'UNE MAISON DE COURTAGE DES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, dans un bulletin de la Bourse émis par Solomon Brothers de New York, on pouvait lire dernièrement la déclaration suivante: «Nous avons cessé de nous intéresser à la recherche menée par les sociétés pétrolières canadiennes. Nous continuerons cependant à suivre les découvertes chez nos voisins du Nord, mais étant donné la politique énergétique du gouvernement fédéral canadien, les étrangers seraient mal venus et, à notre avis, imprudents d'investir dans le secteur énergétique de ce pays». Les commentaires de Solomon Brothers me poussent à proposer, appuyé par le député de Crowfoot (M. Malone):

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir créé l'impression auprès d'une importante maison de courtage, qui lui sert en outre d'agent financier à New York, qu'il est imprudent et hasardeux d'investir au Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ON DEMANDE DE SIGNER L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU NORD DU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, depuis que l'entente fédérale-provinciale sur le développement du nord du Manitoba a pris fin il y a un an, entente dans laquelle 155 millions de dollars ont été engagés, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray) a évité de rencontrer son homologue manitobain, M. Jay Cowan, bien que la province ait insisté à maintes reprises pour que les négociations aboutissent et que le ministre fédéral ait promis qu'une réunion aurait lieu à la fin d'avril ou au début de mai. Je propose donc, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que le ministre responsable de l'entente concernant le nord du Manitoba signe avec cette province, avec le plein consentement de tous les membres du cabinet, une entente qui prévoie suffisamment de crédits fédéraux pour réaliser les programmes de développement du nord du Manitoba.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES DEVIS FOURNIS AUX CONSTRUCTEURS NAVALS SELON LE SYSTÈME IMPÉRIAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, étant donné que les constructeurs navals des chantiers de radoub de Port Weller ont dépensé beaucoup d'argent pour passer du système impérial au système métrique, ce qui ne leur a pas servi à grand chose puisque le gouvernement du Canada leur a adjugé le contrat de construction d'un brise-glace daté de septembre 1981 dont les devis étaient entièrement en pieds et en pouces, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le gouvernement permette à toutes les entreprises de fonctionner avec le système de mesures qui leur convient le mieux et qu'il cesse d'imposer le système métrique, ce qui devient manifestement ridicule.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES SINISTRES

LA RÉPARATION DE LA TRAVÉE DU PONT FERROVIAIRE SUR LE FRASER, À WESTMINSTER (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion très urgente au sujet de l'incendie qui a détruit le pont ferroviaire qui enjambait le fleuve Fraser à New Westminster. Étant donné que le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) m'avait dit qu'il prendrait immédiatement des mesures pour s'assurer que cette travée soit rouverte le plus rapidement possible et qu'il n'a encore rien fait, je propose, appuyée par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre invite le ministre à prendre des mesures aujourd'hui même pour que la travée du pont ferroviaire qui enjambe le fleuve Fraser soit réparée pour permettre le passage des navires.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DU TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE CENTRALE—LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui sait sûrement que le taux d'escompte vient d'être fixé à 15⅞ p. 100, soit ½ p. 100 de plus que la semaine passée. Cette hausse fera inévitablement monter les taux d'intérêt, hypothécaires et autres, et elle résulte directement, bien sûr, de la baisse du dollar canadien ces derniers jours. Dans le passé, j'ai recommandé au gouvernement de modifier sa politique en vue de soustraire le dollar à certaines pressions et de faire baisser les taux d'intérêt. Le gouvernement songe-t-il à apporter d'autres changements à ses politiques budgétaire, énergétique et en matière d'investissements étrangers pour atténuer les pressions sur le dollar et partant, faire baisser les taux d'intérêt au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, chose certaine, le dollar américain a augmenté de valeur par rapport à la plupart des principales monnaies; le dollar canadien n'est certes pas une exception. S'il y a d'autre changements de politique à annoncer, cela se fera en temps opportun et dans les formes habituelles.

M. Wilson: Madame le Président, je n'ai rien demandé au sujet du dollar caandien; j'ai posé une question au sujet des taux d'intérêt qui causent de nombreux maux au Canada.

Questions orales

ON DEMANDE D'ATTÉNUER LES TENSIONS EXERCÉES SUR LES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le fléchissement de notre devise correspond au verdict du marché mondial et signifie que les politiques du Canada ne sont pas efficaces. Les politiques libérales—auxquelles souscrivent avec enthousiasme les néo-démocrates qui n'ont eu cesse de réclamer des politiques entraînant l'affaiblissement du dollar—provoquent la hausse des taux d'intérêt et se révèlent être un grand fardeau pour l'ensemble du pays. Je me contente tout simplement de rappeler au ministre que nous avons deux fois et demie plus de faillites qu'aux États-Unis. Que se propose de faire le gouvernement pour atténuer les tensions exercées sur les taux d'intérêt et sur notre devise afin d'alléger le fardeau des propriétaires de maisons, des agriculteurs, des petits entrepreneurs et des fabricants auxquels nuisent ces taux d'intérêt?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, l'objectif global du budget que décrie si vigoureusement le député est de réduire les tensions exercées à la fois sur les taux d'intérêt et sur le taux de l'inflation. Je note que notre ami se contente de poser des questions et il est donc manifeste qu'il n'a pas de solution à nous proposer.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Le député a peut-être raison à propos du verdict du marché mondial, mais il doit alors l'appliquer également au yen et au mark; et cela, le député ne peut pas le nier.

M. Wilson: Je rappelle au ministre que nous lui avons proposé des solutions, ainsi qu'à son collègue, le ministre des Finances. Le gouvernement n'en a absolument pas tenu compte et voilà pourquoi nous nous retrouvons avec des taux d'intérêt plus élevés et un dollar affaibli.

L'IMPORTANCE DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Je vais poser la question au ministre une fois de plus. Le gouvernement se propose-t-il d'apporter quelque solution à ce problème du marché et se rendra-t-il à l'évidence que le déficit excessif du gouvernement, dont le ministre des Finances a fait mention lundi soir, est la cause du niveau élevé des taux d'intérêt et du chômage? Le ministre a-t-il des réponses ou une réaction à offrir à nos propositions?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, mon collègue a souvent attaqué le budget, dont l'action fondamentale est de contenir l'accroissement du déficit que le député trouve tellement grave. Mais on me dit que son chef a déclaré à Montréal l'autre jour que son parti n'avait pas d'autres solutions. Pas étonnant que mon collègue se contente de poser des questions insipides.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE UNE INTERVENTION POUR RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement. Il sait que quelque 700,000 hypothèques devront être renouvelées d'ici la fin de l'année, à des taux d'intérêt de 18 ou 19 p. 100, si nous fondons nos prévisions sur le taux courant. Les mensualités d'une hypothèque de $40,000 augmenteront de quelque $200 à $250, ce que très peu de Canadiens ont les moyens de payer. Cependant, on pourrait les aider en réduisant les taux hypothécaires. Quelles suggestions le ministre chargé du logement et des taux hypothécaires élevés a-t-il faites au ministre des Finances pour le convaincre de réduire les taux d'intérêt?

• (1420)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je suis ravi d'annoncer au député que le programme du gouvernement, c'est-à-dire le Programme canadien de renouvellement des hypothèques, que le député lui-même et son parti ont appuyé, est en application. Le Programme prévoit le report des hypothèques, ce qui équivaut à reporter des taux d'intérêt d'au plus 3 ou 4 p. 100 ou à une subvention maximale de $3,000. Depuis une trentaine de jours, environ 1,200 familles se sont prévalues du Programme. C'est ainsi que le gouvernement a réagi. Il importe de se rappeler la première question soulevée cet après-midi, soit que le gouvernement doit faire preuve de diligence et réduire les dépenses. Nous devons garder la maîtrise des dépenses. Par ailleurs, nous ne pouvons pas faire la sourde oreille aux personnes qui éprouvent d'énormes difficultés. En vertu des dispositions du Programme, nous aidons les Canadiens qui sont forcés de consacrer une partie disproportionnée de leurs revenus au renouvellement de leurs hypothèques. Le Programme s'adresse aux Canadiens qui devront payer plus de 30 p. 100 de leurs revenus en principal, intérêts et taxes après avoir renouvelé leurs hypothèques. Le Programme est en vigueur et je suis heureux d'avoir eu l'appui du député.

Mlle MacDonald: Madame le Président, je suis certaine que même le ministre sait que ce Programme ne fera pas baisser les taux hypothécaires. Ils ont augmenté aujourd'hui suite à la hausse des taux d'intérêt.

L'INQUIÉTUDE DES FEMMES PROPRIÉTAIRES DE MAISON

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Hier, je me suis entretenue à la Chambre avec un groupe de femmes qui suivent des cours de recyclage pour adultes. La toute première question qu'elles m'ont posée avait trait au renouvellement des hypothèques. Elles craignent de perdre leur maison. Qu'aurait répondu le ministre si ces femmes lui avaient posé ces questions?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je leur aurais signalé tout d'abord ma réponse à la première question. Le gouvernement offre un programme, par l'intermédiaire du bureau local de la SCHL, pour venir en aide à ceux qui sont touchés par les taux d'intérêt élevés quand ils renouvellent leurs hypothèques. Ce programme s'adresse à ceux qui sont le plus sérieusement touchés par les taux d'intérêt élevés au moment du renouvellement. C'est l'avis que je donnerais à ces personnes et à tous les Canadiens qui se trouvent dans une situation analogue. Tout d'abord, elles doivent s'enquérir si elles sont admissibles à l'assistance offerte en vertu de ce programme.

L'ÉCONOMIE

L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE FAILLITES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du premier ministre suppléant et ancien ministre des finances. Nous avons appris aujourd'hui que le taux d'escompte avait encore une fois fait un bond. Les banques fixeront donc sans doute encore une fois à 17.5 p. 100 leur taux préférentiel pour leurs clients privilégiés. Avec la politique actuelle de cherté de l'argent, on prévoit qu'un minimum de 10,000 entreprises feront faillite cette année, et donc que des milliers d'autres Canadiens perdront leur emploi. Pourquoi le gouvernement reste-t-il impassible devant un pareil désastre humain et éconmique?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Madame le Président, comme on le sait les politiques économiques du gouvernement ont été annoncées par le ministre des Finances. Cependant si nous voulons avoir un taux d'intérêt contrôlé ici, au Canada, qui serve mieux les intérêts des citoyens, il est bien évident qu'il faut s'assurer que l'inflation diminue, et c'est ce à quoi le gouvernement s'applique à ce moment-ci. Naturellement la discussion qui aura lieu à Versailles demain et au cours de la fin de semaine sera certainement très importante pour l'orientation de l'économie canadienne, et c'est au retour que le ministre des Finances pourra faire des commentaires, à savoir si des orientations nouvelles doivent être prises.

[*Traduction*]

ON DEMANDE DE PRÉSENTER UN NOUVEAU BUDGET LE PLUTÔT POSSIBLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, personne d'autre qu'un ministre libéral, pas même les députés d'arrière-ban, personne ne croit que des taux d'intérêt élevés contribuent à juguler l'inflation. Tout le monde au pays sait que les taux d'intérêt élevés alimentent l'inflation au lieu de la combattre. Le gouvernement canadien ne s'est pas attaqué aux causes structurales de l'inflation, se contentant d'expédients, comme l'emprunt de 750 millions de dollars qu'il a contracté l'autre jour pour soutenir artificiellement le dollar.

• (1425)

Le gouvernement va-t-il maintenant s'engager à mettre fin à ce gaspillage éhonté de l'argent des contribuables qu'entraîne cette solution artificielle? Cessera-t-il de prendre des mesures de replâtrage, et présentera-t-il d'ici à la fin de juin un budget qui vise la solution des graves problèmes structuraux de l'économie canadienne et qui mette un accent particulier sur la création d'emplois dans le secteur manufacturier?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le gouvernement a mis en place de nombreux programmes visant à aider le secteur manufacturier. Je crois que mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, a fait de nombreuses déclarations à ce sujet.

Comme l'ont dit le premier ministre et le ministre des Finances, tous les pays du monde occidental se trouvent évidemment dans une situation très difficile. Nous espérons que les consultations qui auront bientôt lieu à Versailles contribueront à créer un meilleur climat afin que l'économie de tous ces pays puisse s'améliorer comme nous le souhaitons tous.

M. Broadbent: C'est sans doute grâce à toutes les mesures prises par le gouvernement libéral que dans la province même du ministre, le Québec, il y a eu 100,000 emplois de perdus depuis août dernier. Voilà ce que donnent les mesures du gouvernement libéral.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme le ministre des Finances ne nous a pas donné de réponse nette à cette question hier, le premier ministre suppléant pourrait-il au moins nous répondre par la négative? Affirmera-t-il à la Chambre qu'il n'y aura pas de nouveau budget d'ici à la fin de juin?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que le ministre des Finances a répondu hier au député.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RECEVOIR LES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'aimerais poser quelques questions au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Sans doute le ministre connaît-il maintenant la teneur du cinquième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien qui a été déposé à la Chambre il y a deux ou trois jours, qui incidemment a reçu l'appui unanime de tous les partis représentés au sein du comité permanent, et qui montre sans équivoque que le ministre a beaucoup négligé ses devoirs envers les autochtones. Il montre en outre que les collaborateurs du ministre sont souvent le seul obstacle à l'autonomie des autochtones.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux autochtones du Canada quand il entend recevoir les membres du comité permanent et les représentants des autochtones pour leur expliquer comment il se propose de remédier aux graves carences du programme dénoncées dans le rapport?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, sans m'attarder à la façon dont le comité a tiré ses conclusions—ayant eu l'occasion de m'entretenir avec certains ministériels d'arrière-ban des engagements que le député lui-même a pris avant de convoquer une réunion lundi matin—je me contenterai de dire que j'ai eu l'occasion à maintes reprises, comme le député le sait, de me présenter devant le comité permanent. Maintes fois j'aurais été en mesure de répondre à ses questions. J'entends demeurer à sa disposition. Cependant, j'estime ne pas être tenu de répondre aux questions du député ou de quelque autre membre du comité qui voudrait faire mon procès.

M. Oberle: Le ministre voudrait-il donner à entendre que les séances du comité ont été truquées?

M. Munro (Hamilton-Est): Je ne vous le fais pas dire.

LA DÉPENSE DES FONDS ALLOUÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE—ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, l'une des recommandations que renferme le rapport veut que, compte tenu de la façon étrange et parfois frauduleuse dont les maigres ressources allouées au développement économique sont dépensées, surtout dans les régions du Pacifique, le ministre fasse immédiatement tenir une enquête indépendance sur toutes les activités concernant cette région. Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui s'il compte faire entreprendre immédiatement cette enquête indépendante pour déterminer si ces accusations graves sont fondées ou non?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je ne voudrais surtout pas accorder d'importance à la chasse aux sorcières que me semble mener le député. Il a employé l'expression «frauduleuse». S'il a la preuve qu'un de mes collaborateurs dans l'Ouest ait agi frauduleusement dans son travail, le député rendrait service à tous ses collègues ici réunis en portant ouvertement ses accusations et en les étayant au lieu de nous servir ces insinuations révoltantes.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1430)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU COMMERCE DE LA GRANDE-BRETAGNE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la présence dans notre tribune de lord Cockfield, ministre du commerce en Grande-Bretagne.

Des voix: Bravo!

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RETARD DANS LE DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'ACCORD DE LA BAIE JAMES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quand le ministre présentera-t-il à la Chambre le rapport qu'exige la loi aux termes de l'Accord de la baie James? Ce rapport devait être déposé dans les 30 jours suivant le 31 janvier, mais nous n'en sommes pas encore saisis. D'après les témoignages présentés au comité, on n'a rien fait depuis les dernières audiences du comité il y a un an. Nous voulons savoir ce que le gouvernement compte faire, car, selon certains témoignages, il subsiste dans la région de la baie James des situations qui présentent des dangers mortels.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, pour ce qui est de la dernière partie de la question du député, j'ai communiqué avec Billy Diamond et les chefs inuits; j'espère pouvoir annoncer les résultats du rapport sur la baie James, en ce qui a trait aux engagements du gouvernement. Je prévois le faire très bientôt. J'ai assuré la Chambre il y a une semaine environ que je le ferais sous peu, mais j'ai dit au député que nous espérions pouvoir régler la question complètement avant la fin du mois.

J'ajouterais qu'avant-hier, au cours des discussions avec les chefs inuits, qui se sont échelonnées sur des longues semaines, les deux parties ont exprimé l'avis que, puisque toute la question de l'Accord de la baie James était à l'étude et que le gouvernement prendrait vraisemblablement des dispositions pour remédier à la situation, il serait peut-être préférable d'attendre, pour présenter le rapport, que la question ait été résolue. Les chefs inuits, pour leur part, préféraient cette façon de procéder. Voilà la raison du retard, que je déplore; mais j'espère le déposer sous peu.

LE RAPPORT DU GROUPE D'ENQUÊTE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, je voudrais demander au ministre de la Justice si les rapports devraient être déposés, comme le prévoit la loi. Une autre enquête a été instituée à la suite des travaux effectués par le comité l'an dernier, enquête que le ministre de la Justice a achevée. Sauf erreur, celle-ci a été remise au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui l'a entre ses mains depuis plusieurs mois. Toute l'enquête portait sur la région de la baie James, mais nous n'avons reçu jusqu'ici aucun rapport. Je me demande quand le ministre le mettra à la disposition de la Chambre, car les gens là-bas méritent un meilleur traitement que celui qu'ils reçoivent.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a fourni des renseignements exacts à la Chambre quand il a dit avoir reçu ce rapport. Nous avons examiné les points faibles dans la mise en application de l'accord. Le gouvernement est résolu à respecter ses engagements. Comme le ministre l'a signalé, la réponse définitive du gouvernement sera communiqué dans le courant du mois.

* * *

LES AÉROPORTS

LA VENTE DES TERRES EXPROPRIÉES À MIRABEL ET À PICKERING

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Celui-ci connaît sans doute fort bien l'un des aspects de l'affaire que je vais évoquer. Le sort des propriétés qui ont été expropriées pour faire place aux aéroports de Mirabel et de Pickering est en suspens depuis 12 et 10 ans respectivement. Le ministre a déjà fait partie d'un groupe appelé POP qui s'opposait à l'expropriation des terres de Pickering.

Des voix: La question!

M. Fennell: Durant les sept mois que nous avons été au pouvoir, nous avions déjà . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser? Si oui, je lui donne la parole. Si non, je la lui retirerai puisque ce n'est pas le moment de faire des discours.

M. Fennell: Madame le Président, je tiens à faire remarquer qu'il y a 600 familles . . .

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre. Je tiens à prévenir les députés que lorsque je leur demande de s'en tenir à leurs questions, je ne veux pas les voir continuer à faire des discours. Je m'adresse donc au député maintenant: aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Fennell: Étant donné la confusion qui règne, le ministre aurait-il l'obligeance de nous donner la superficie exacte des terres que le gouvernement entend mettre en vente, et de nous dire si on accordera un droit de refus sur les terres aux agriculteurs qui les occupent actuellement? Combien de temps encore durera le processus de rétrocession?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je remercie le député de sa question, ce qui me donne l'occasion de le féliciter d'avoir été nommé critique de l'opposition officielle pour les Travaux publics. Je ferai remarquer qu'on lui a confié cette responsabilité il y a neuf mois, et que c'est la première fois que le député pose une question . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Cosgrove: . . . mais il a posé une question à propos d'une affaire qui préoccupe énormément le ministère des Travaux publics et le gouvernement du Canada. Au cours de ces neuf mois, le gouvernement, par le truchement de la société immobilière du Canada Mirabel Limitée, a œuvré en collaboration avec les autorités locales de l'aéroport de Mirabel. Nous sommes parvenus à une formule, et une offre a été faite. Elle a été largement diffusée. J'invite le député à jeter un coup d'œil sur les communiqués et sur le plan qui est maintenant accessible au public.

LES CONDITIONS ET LA DATE DE LA VENTE

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, il m'a fallu neuf mois pour découvrir qui était le ministre responsable, car rien ne se faisait.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Fennell: Le ministre parle de communiqués. Il y a 600 citoyens de Mirabel . . .

Des voix: La question!

M. Fennell: . . . qui ne savent pas combien de terres seront mises en vente, qui pourra les acheter, ni quand?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, si le député s'intéresse vraiment à cette affaire, je l'invite à consulter la documentation qui a été distribuée à la conférence de presse de vendredi dernier. Toutes ces questions y sont approfondies. Elles y sont toutes. Je suis persuadé que les gens de la région sont mieux renseignés que le député.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

LA «FÊTE DU CANADA»

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma quesiton s'adresse au secrétaire d'État et elle porte sur un jour d'importance, le 1er juillet, jour du Canada. Tout le monde appelle ce jour «fête du Canada». Compte tenu de l'événement historique de l'année, le rapatriement de la constitution, du fait que nous avons notre propre drapeau et notre propre hymne national, le ministre pourrait-il dire à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens s'il envisage de prendre les dispositions nécessaires pour présenter un projet de loi qui remplace officiellement la «fête du Dominion» par «fête du Canada» à l'avenir et, de préférence, cette année?

Des voix: Bravo!

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, le député sait sans doute qu'une mesure en ce sens figure déjà au *Feuilleton*. J'ai discuté de cette question avec le leader à la Chambre et le gouvernement serait disposé à faire en sorte que ce bill franchisse toutes les étapes en un jour si l'opposition était d'accord et prête à collaborer. Si cette collaboration nous était acquise, nous pourrions fort bien faire en sorte que le 1er juillet de l'année du rapatriement de la constitution devienne officiellement la «fête du Canada».

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

L'EXPÉDITION DES PRISES DE VANCOUVER À BILLINGHAM, AUX ÉTATS-UNIS

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. A l'heure actuelle, le personnel sédentaire de l'industrie du poisson de fond en Colombie-Britannique compte 400 chômeurs. En outre, les prises des pêcheurs dans cette province sont actuellement déchargées à Vancouver pour être ensuite expédiées à Bellingham, dans l'État de Washington, pour y être traitées. La colère qui gronde semblerait annonciatrice de difficultés sur les quais et dans le port de Vancouver. Le ministre est-il au courant de cette initiative des pêcheurs canadiens et compte-t-il entamer des pourparlers avec les entreprises intéressées pour découvrir le moyen de conserver à l'avenir ces emplois nécessaires en Colombie-Britannique, plutôt que de les exporter en même temps que les matières premières?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Les décisions concernant l'usine de traitement du poisson de fond ont été prises après une analyse approfondie de la question par au moins une compagnie. On m'apprend que la coopérative de Prince-Rupert a décidé d'interrompre ses activités dans le domaine après avoir essayé d'accroître la quantité de poisson traité et s'être rendu compte qu'il n'existait pas de débouché pour sa production. On ne m'a pas présenté d'instances qui me permettraient de donner une réponse affirmative ou négative aux représentants du secteur.

• (1440)

Il est évident que, pour des raisons de quantité de poisson traité, l'industrie du poisson de fond ne juge tout simplement pas rentable, compte tenu des circonstances et du marché actuels, de poursuivre cette activité.

LA PÊCHE AU SAUMON LE LONG DE LA CÔTE OUEST

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Le porte-parole de la B.C. Packers, madame le Président, qui est l'usine de traitement du poisson la plus importante de la Colombie-Britannique, a fait savoir qu'il se pourrait qu'il n'y ait pas de pêche au saumon cette année. Le ministre est peut-être au courant de cette déclaration. S'est-il entretenu avec la B.C. Packers et d'autres entreprises du secteur pour s'assurer de la survie de la pêche au saumon en Colombie-Britannique? Le ministre prendra-t-il des mesures analogues à celles qui ont été prises par le groupe de travail Kirby au sujet de St. Anthony sur la côte de l'Atlantique?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je dois faire preuve d'énormément de prudence dans ma réponse. Le député sait que nous sommes à la veille de négociations très difficiles, comme toujours, sur le prix du poisson. Je manquerais à mes devoirs si je semblais prendre position à ce sujet aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'UPA—ON DEMANDE SI DES FONDS ADDITIONNELS À DES TAUX PRIVILÉGIÉS SERONT OCTROYÉS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adressera au ministre de l'Agriculture. Le 26 mai, compte tenu de ses difficultés, l'Union des producteurs agricoles du Québec faisait des instances auprès du ministre de l'Agriculture pour obtenir des crédits additionnels, à des taux privilégiés. Hier le député de Northumberland a demandé au ministre, justement au nom de la Fédération canadienne des agriculteurs, s'il avait l'intention de proposer des fonds additionnels à des taux d'intérêt de 10 p. 100. Le ministre n'a pas répondu à la question. Alors dans l'intérêt de tous les agriculteurs du Canada, et au nom bien sûr de l'UPA du Québec, j'aimerais savoir si aujourd'hui le ministre peut assurer la Chambre qu'il va réclamer auprès du ministre des Finances des fonds additionnels à des taux tout à fait privilégiés, comme on le fait dans d'autres secteurs. C'est le genre de réponse dont les agriculteurs ont besoin.

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député n'ignore pas, j'en suis sûr, que certains agriculteurs du Québec, de la Belle Province, et d'autres régions du pays ne paient aucun intérêt sur les sommes qui leur sont versées à l'avance pour entreposer les denrées non-périssables. L'année dernière, près de 500 millions de dollars ont été avancés aux cultivateurs sans qu'ils aient eu d'intérêts à payer.

Lorsque ces céréaliers ont présenté leur mémoire aux divers membres du cabinet, dont le ministre des Finances et moi-même, ils ont proposé un taux d'intérêt de 10 p. 100. Nous avons alors sollicité l'opinion de tous les agriculteurs, notamment des associations, des jeunes agriculteurs ou des agriculteurs ayant le plus de difficultés financières. Notre appel est resté sans réponse. Nous étudions tous les moyens possibles pour accorder davantage de fonds à la Société de crédit agricole. Madame le Président, nous envisageons de lancer des agro-obligations qui accorderont des avantages fiscaux particuliers à ceux qui investiront dans la Société de crédit agricole, ainsi que l'ont proposé certains exploitants agricoles et certaines associations d'agriculteurs. Comme je l'ai dit hier, je m'entretiendrai prochainement avec le ministre des Finances et mes collègues du cabinet à ce propos.

[*Français*]

LA STABILISATION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES—ON DEMANDE SI UNE NOUVELLE FORMULE BASÉE SUR LES COÛTS DE PRODUCTION SERA APPLIQUÉE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Je ne suis pas convaincu que les agriculteurs voient dans la réponse du ministre une assurance à leur demande. Le ministre peut nous parler des années passées, mais il n'en demeure pas moins que depuis le 26 mai l'UPA et la Fédération canadienne de l'agriculture demande un exercice supplémentaire de la part du ministre par rapport aux conditions existantes. Dans la même demande, l'UPA du Québec demandait que le Programme de stabilisation des produits agricoles soit évalué sur les coûts de production, un changement majeur pour mieux répondre aux exigences actuelles. Est-ce que le ministre, toujours dans l'intérêt des agriculteurs, pourrait nous assurer qu'il avisera l'Union et la Fédération qu'il est disposé à accepter la nouvelle évaluation basée sur les coûts de production en ce qui a trait au Programme de stabilisation des produits agricoles.

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député me demande en fait de présenter une recommandation au Parlement. Il me demande d'indemniser les agriculteurs lorsque les ventes ne leur rapportent pas suffisamment, alors qu'il sait pertinemment que nous disposons de divers programmes de stabilisation. Nous croyons qu'il existe divers moyens d'obtenir une rentalilité satisfaisante qui permette aux agriculteurs de réaliser des bénéfices convenables. Nous proposerons prochainement des mesures en ce sens. Lorsque les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture étaient ici, je leur ai signalé qu'il y avait d'autres moyens que de puiser dans le trésor public des provinces ou du gouvernement fédéral du Canada pour dédommager les exploitants agricoles et s'assurer qu'ils reçoivent une indemnisation satisfaisante. Il existe en effet d'autres moyens.

Le député sait parfaitement ce que je veux dire, parce qu'il y a au Canada certains producteurs agricoles qui ne demandent pas d'aide de ce genre. Une grande partie des cultivateurs ne sollicitent pas l'aide dont il parle parce qu'ils ont obtenu satisfaction en se prévalant de la loi créée à leur intention par les institutions les plus démocratiques du monde, à savoir les parlements provinciaux et la Chambre des communes du Canada.

M. La Salle: Je vous demande si vous allez agir ainsi. Répondez par oui ou par non.

M. Whelan: Il me demande si je vais prendre de telles mesures. Madame le Président, s'il voulait vraiment faire ce qu'il a dit, pourquoi son parti a-t-il retardé les travaux de la Chambre pendant trois semaines, alors que la loi allait être adoptée?

Des voix: Bravo, bravo!

Questions orales

LE LOGEMENT

LE RENOUVELLEMENT DES HYPOTHÈQUES SUR LES MAISONS ISOLÉES À LA MOUSSE D'URÉE-FORMALDÉHYDE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, j'ai déjà posé à deux reprises au ministre chargé du logement des questions relatives à l'engagement de la SCHL de garantir des prêts pour les maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde. Or, il semble qu'il y ait encore des gens aux prises avec ce problème qui ont de la difficulté dans certaines régions du Canada à renouveler leurs hypothèques. Est-ce que le ministre garantit à l'heure actuelle aux établissements financiers prêtant de l'argent pour des hypothèques que la Société canadienne d'hypothèques et de logement garantira toute demande de renouvellement d'hypothèques?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai déjà répondu à cette question à deux reprises. Ma réponse d'aujourd'hui est la même. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a pour politique, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, d'assurer les hypothèques des sociétés remplissant les conditions d'admissibilité. Rien n'a changé. La Société donne des garanties pour les personnes qui respectent les conditions nécessaires pour renouveler leurs hypothèques, même si leur maison est isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde.

ON DEMANDE DE FAIRE CONNAÎTRE LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT HYPOTHÉCAIRE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Je remercie le ministre de nous rappeler la position du gouvernement à ce sujet, mais en dépit des dizaines de millions de dollars que le gouvernement a dépensés pour faire connaître ses autres programmes, il ne semble pas que les institutions financières qui accordent des prêts hypothécaires soient au courant que toutes les demandes de renouvellement hypothécaire pour les maisons isolées avec la MIUF seront garanties par la SCHL. Dans ce cas, le ministre va-t-il prendre les mesures qui s'imposent pour que non seulement les députés, mais également tous les Canadiens qui ont besoin d'une hypothèque et toute les institutions de prêts le sachent?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, à la suite des questions que le député a déjà posées, la Société a pris les mesures nécessaires pour informer les institutions de prêts. J'ai moi-même ordonné aux sièges de toutes les institutions de prêts d'informer leurs succursales afin que ces renseignements soient largement diffusés. Maintenant, s'il y a des problèmes et si le député peut me fournir des exemples précis, si un quelconque député a des exemples à me signaler—certains ont d'ailleurs déjà porté à mon attention un certain nombre de cas—je me ferai un plaisir de prendre les mesures qui s'imposent. Je ne pense pas néanmoins qu'il soit utile de dépenser des millions de dollars dans une

campagne d'information comme le propose le député, d'autant plus que le gouvernement se fait critiquer lorsqu'il entreprend de faire de la réclame à propos de ses programmes.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AUTORISATION D'ENTRER AUX ÉTATS-UNIS REFUSÉE À UNE TORONTOISE EN FAVEUR DU DÉSARMEMENT

M. D. M. Collenette (York-Est): Je vais poser ma question au premier ministre suppléant en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les autorités américaines ont refusé d'autoriser Mme Kay MacPherson, qui s'est présentée comme candidate du NPD dans ma circonscription de York-Est au cours des trois dernières campagnes électorales fédérales, à entrer aux États-Unis pour assister à une conférence des Nations Unies sur le désarmement simplement parce qu'elle a toujours défendu la paix et le désarmement. Apparemment, le gouvernement des États-Unis a invoqué les dispositions de la loi McCarran-Walter qui vise à exclure les personnes indésirables.

Le gouvernement des États-Unis a-t-il signalé au gouvernement canadien que tout Canadien qui préconise le désarmement et la paix mondiale et qui veut assister à cette conférence sera aussi empêché d'entrer aux États-Unis et est-ce que cela s'appliquera aux députés, comme moi-même, qui ont l'intention d'assister à la conférence des Nations Unies qui aura lieu dans quelques semaines à New York?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): J'ai eu l'occasion de m'entretenir brièvement avec Mme MacPherson hier soir et je lui ai dit que j'étais très étonné de ce qui s'était passé. Je ne sais rien d'autre à ce sujet, mais je me renseignerai certainement et je dirai ce qui en est à la Chambre le plus tôt possible.

* * *

● (1450)

L'AGRICULTURE

LA FAILLITE D'ECON CONSULTING GRAIN COMPANY—ON DEMANDE QUE LA COMMISSION MÈNE UNE ENQUÊTE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture au sujet de la faillite d'Econ Consulting, une société de céréales de Winnipeg qui doit 4.3 millions de dollars à ses créanciers. Le 11 mai, j'ai demandé au ministre d'exiger une enquête judiciaire sur Econ, mais il a dit qu'il préférait attendre la fin des investigations en cours. Depuis ce temps-là, le commissaire de la Commission canadienne des grains a déclaré au comité permanent de l'agriculture qu'il ne faisait aucune investigation sur Econ.

Le ministre voudrait-il dire à la Chambre pourquoi la Commission ne mène aucune enquête sur Econ, puisqu'elle est chargée du commerce privé des céréales et a tous les pouvoirs légaux pour le faire?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait qu'une procédure de faillite a été lancée dans le cas d'Econ et il connaît les obligations légales des deux parties. Les deux parties nous ont formulé des instances. Je suis certain qu'on suit toutes les procédures appropriées et, à mon sens, il ne conviendrait pas de faire le genre d'enquête dont le député parle tant que le problème de la faillite ne sera pas résolu.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, deux autres compagnies céréalières, à part la société Econ, ont déclaré faillite ces derniers mois, et la GRC fait enquête dans au moins quatre autres cas, au Manitoba. Quand le ministre va-t-il prendre au sérieux le problème auquel doit faire face l'ensemble du secteur céréalier—et pas seulement la société Econ—et ordonner une enquête judiciaire, puisque la commission des grains néglige ses responsabilités?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député accuse la Commission canadienne des grains de mal faire son travail. D'après moi, elle s'acquitte convenablement des obligations que lui impose la loi. A moins qu'on me fasse la preuve du contraire, je maintiendrai mon opinion.

Le député a soulevé la question des faillites. Si l'on compare le grand nombre de faillites dans les autres secteurs et leur petit nombre parmi les entreprises de céréales, on doit conclure que celles-ci ont l'air d'assez bien réussir. Le député sait aussi bien que moi qu'entre 80 et 90 p. 100 des compagnies céréalières se trouvent dans cette catégorie et que nous n'avons pas à craindre pour leur avenir. Certaines sont plus vulnérables et, de temps à autre, la Commission effectue la vérification de leurs livres. Le député le sait bien. Certains voudraient qu'une armée de vérificateurs parcourent le pays; mais nous ne sommes pas un État policier.

* * *

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

L'ENLÈVEMENT D'UN HOMME D'AFFAIRES DE TORONTO, EMMENÉ PAR LA SUITE AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question, que je pose au ministre de la Justice, porte aussi sur les relations canado-américaines. Le ministre sait qu'un homme d'affaires de Toronto, Sidney Jaffe, a été enlevé en septembre 1981 par des chasseurs de primes et, de connivence avec les autorités de l'État de Floride, emmené de force à l'étranger pour répondre aux accusations qui pesaient contre lui dans cet État. Huit mois se sont écoulés depuis cet accroc scandaleux à la souveraineté canadienne et M. Jaffe est toujours enfermé dans une prison de Floride. Les chasseurs de primes n'ont pas été extradés. Je sais que le ministre est intervenu auprès de William French Smith, le procureur général des États-Unis, à ce sujet. Où en sont les choses?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je partage l'inquiétude du député, et j'ai soumis la question à M. Smith lors de l'entretien que j'ai eu avec lui récemment. Je suis très mécontent que les autorités américaines ne fassent pas plus diligence, parce que M. Jaffé était citoyen canadien quand il a été emmené de force aux États-Unis. Je déplore cet incident, mais je n'ai malheureusement pas reçu de réponse ferme de la part de M. Smith. Mon ministère s'occupe de cette affaire, de même que le secrétariat d'État aux Affaires extérieures, mais nous ne pouvons malheureusement pas signaler de progrès pour le moment.

M. Hnatyshyn: Le procureur général s'appelle M. Smith, William French Smith.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je suis sûr que le ministre n'a pas manqué de signaler à son homologue américain que le procédé est absolument identique à celui auquel le Canada pourrait lui-même avoir recours pour s'emparer par exemple de Hal Banks aux États-Unis ou John C. Doyle ailleurs. Tout ce que je tiens à savoir, c'est si le ministre entend beaucoup insister sur l'extradition de ceux qui ont participé à l'enlèvement d'un citoyen canadien sur notre territoire et si le gouvernement songe à présenter une ordonnance d'*habeas corpus* au nom de M. Jaffé.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je prends note du moyen que le député propose. Si nous pouvons y recourir, nous le ferons volontiers, mais je doute que nous puissions le faire.

* * *

LES CORPORATIONS

L'ENQUÊTE SUR L'ÉCHEC DE LA COMPAGNIE CONSOLIDATED COMPUTERS

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'ai également une petite question à poser au ministre de la Justice. Il doit se souvenir qu'en mars dernier je lui ai demandé s'il pouvait y avoir enquête en vertu de l'article 4 de la loi sur le ministère de la Justice sur la débâcle de la compagnie Consolidated Computers qui a coûté aux contribuables canadiens plus de 100 millions de dollars. Par la suite, j'ai soulevé la question à la Chambre et j'ai demandé au ministre de façon non officielle ce qui se passait. Je me demande s'il est maintenant en mesure de nous dire ce que ses représentants ont tiré de cet article et, je l'espère, de nous assurer qu'il y aura une enquête ministérielle ou judiciaire en bonne et due forme afin que quelqu'un soit tenu responsable de ce gaspillage monumental de l'argent des contribuables.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, malheureusement, je ne suis pas en mesure de faire un rapport sur l'état de la question à l'heure actuelle, mais je dois dire que je m'impatiente.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RECOMMANDATION DU COMITÉ RÉCLAMANT LA TENUE D'UNE ENQUÊTE SUR L'ADMINISTRATION DES CAISSES D'EXPANSION

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; elle vient se greffer à celle de mon collègue, le député de Prince George-Peace River.

Sauf erreur, le ministre a jugé odieuse la recommandation unanime d'un comité permanent de la Chambre relative à la tenue d'une enquête sur l'administration des caisses d'expansion économique de la Colombie-Britannique. Le ministre compte-t-il suivre cette recommandation?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, le chef de l'opposition ferait bien de lire ma réponse. Je ne qualifie pas les recommandations du comité d'odieuses. J'ai dit que les insinuations du député étaient purement et simplement odieuses.

Je rappelle au chef de l'opposition que si le gouvernement et moi-même avons accepté que le rapport soit déposé, cela ne veut pas dire que nous l'approuvons entièrement, cela va de soi.

Par ailleurs, je répète que peu importent les valeurs auxquelles s'attache le chef de l'opposition dans cette situation, je n'ai pas la moindre intention d'organiser une enquête judiciaire sur les prétendus écarts de conduite de certains hauts fonctionnaires qui ne peuvent pas venir s'expliquer à la Chambre ni se défendre contre des accusations de fraude extrêmement vagues. Ce serait odieux. Je m'attends à ce que tous les députés ayant tant soit peu le souci du respect des libertés civiques s'insurgent contre de telles pratiques. Si le député ou le chef de l'opposition veut porter une accusation formelle contre certains de mes hauts fonctionnaires, je suis disposé à les examiner, sinon, je refuse catégoriquement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, je suis disposé à comparer mes principes à ceux du ministre quand il voudra.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA POSITION DU MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, il faut mettre les choses au point. Nous parlons ici d'un rapport unanime d'un comité permanent de la Chambre et d'une recommandation acceptée par les députés libéraux du Parlement.

M. Beatty: La majorité libérale.

M. Clark: Cette recommandation prévoyait la tenue d'une enquête publique qui permettrait à ces fonctionnaires de s'expliquer et, au besoin, de se défendre. Dois-je comprendre que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nie ce droit aux fonctionnaires, qu'il refuse d'appliquer une recommandation unanime d'un comité permanent et qu'il ne veut pas donner aux Canadiens la possibilité de profiter d'une étude impartiale sur l'utilisation du Fonds de développement économique de son ministère dans la région du Pacifique? Refuse-t-il catégoriquement cette enquête qui a été réclamée par un comité formé de représentants de tous les partis de la Chambre?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je devrai consulter le texte polycopié. Le très honorable chef de l'opposition semble changer son fusil d'épaule à chaque question. Si je comprends bien, il parle maintenant d'une certaine étude. Je suis, bien entendu, prêt à procéder à une étude. J'aimerais cependant savoir s'il fait allusion à une étude bien particulière ou s'il appuie la proposition du député de son parti au sujet d'une enquête judiciaire? En d'autres mots, au lieu d'être vague et de se contenter de faire des allégations, est-ce que le chef de l'opposition accepte d'assumer ses responsabilités et de nous dire exactement ce qu'il recommande?

• (1500)

ON DEMANDE AU MINISTRE DE LIRE LE RAPPORT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre voudrait-il lire le rapport signé non seulement par les députés libéraux, mais aussi par tous les députés des trois partis qui ont participé aux travaux du comité, lequel rapport recommande qu'une enquête approfondie soit menée sur l'administration des fonds de développement économique que son ministère a alloués à la Colombie-Britannique? Est-il disposé à accepter qu'on effectue une enquête sur cette question précise qui a justement fait l'objet d'une recommandation unanime de la part de tous les députés des trois partis membres du comité?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition revient toujours sur cette recommandation unanime de tous les partis. Si j'ai bien compris le compte rendu que m'en a présenté mon secrétaire parlementaire qui faisait partie de ce comité—c'était un des membres libéraux du comité—on lui a promis que si le comité permanent convenait de se réunir lundi matin, ce qui est assez inhabituel, il n'y aurait pas de vote sur une question de principe à ce moment-là. Mon secrétaire parlementaire a accepté pour constater ensuite que l'accord ne tenait plus.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): Si le chef de l'opposition s'imagine que ce genre de manœuvre peut déboucher sur un accord unanime, nous n'avons pas du tout le même sens des valeurs.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je regrette de devoir encore une fois poser cette question. Les député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est, un libéral, faisait partie de ce comité, je crois, ainsi que le député de Cochrane-Supérieur et, si je ne m'abuse, ils ont tous deux signé le rapport unanime dans lequel cette recommandation était formulée.

Puis-je demander à nouveau au ministre, très simplement, s'il va ou non ouvrir une enquête sur la gestion des fonds de développement économique dans la région de la Colombie-Britannique, comme on le demande spécifiquement dans ce rapport? Va-t-il donner suite ou non à la recommandation du comité permanent?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, cela mérite manifestement une étude. Je vais examiner les observations que contient le rapport pour déterminer si elles sont fondées. Je le ferais de toutes façons, comme n'importe quel ministre. Si c'est ce que veut dire le chef de l'opposition lorsqu'il parle d'entamer une enquête, il va sans dire que je vais le faire, madame le Président.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement le bill C-114, loi nº 2 modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 3 juin 1982

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Brian Dickson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se

rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 3 juin 1982, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Jacques Noiseux
pour Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés, le mercredi 2 juin 1982, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, comme c'est aujourd'hui jeudi, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous donner une idée des travaux prévus pour demain et, si la chose est possible, pour la semaine prochaine.

M. Pinard: Madame le Président, demain nous allons étudier le bill C-115, concernant la formation professionnelle, et nous espérons pouvoir en terminer la deuxième lecture avant la fin de la journée. Dans la négative, si nous pouvons nous entendre au sujet du bill C-37, tendant à établir la fête du Canada, le 1er juillet, je suis prêt à commencer par cette mesure, après quoi nous passerons à l'autre bill. Nous pourrions adopter très rapidement le bill C-37. Si nous n'arrivons pas à nous entendre au sujet de ce bill demain, nous pourrons commencer par le bill C-115 et passer ensuite au bill C-37.

[*Français*]

La semaine prochaine, la Chambre étudiera presque exclusivement des projets de loi relatifs à l'énergie, madame le Président, tant à l'étape du rapport qu'à celle de la troisième lecture, et à moins d'avis contraire bien sûr, ces projets de loi à saveur énergétique seront étudiés dans l'ordre suivant: C-103, C-104 et C-108, et cela pour lundi, mardi, mercredi et jeudi prochains.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. OBERLE—LES IRRÉGULARITÉS SUPPOSÉMENT COMMISES AU COMITÉ DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je sollicite votre indulgence. J'ai été tenté de soulever la question de privilège il y a quelques jours quand, pour la première fois, le président du Conseil privé (M. Pinard) a affirmé qu'au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, certaines irrégularités avaient été commises. Aujourd'hui, pendant la période des questions, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a prétendu que des irrégularités ont eu lieu au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, lors de l'adoption et de la rédaction des rapports qui ont été déposés à la Chambre. Tout le monde sait que la composition du comité . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député pourrait-il me dire sur quoi porte la question de privilège, parce que malheureusement il parle de choses qui ont eu lieu en comité. A moins que ces choses n'aient été rapportées à la Chambre, il n'est pas loisible d'en parler ici. De toute façon, tout ce qui se passe en comité doit être étudié en comité et ne saurait faire l'objet de la question de privilège.

M. Oberle: Madame le Président, le cinquième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien a été rapporté à la Chambre. Le président du Conseil privé et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ont tous deux mis en question la validité de ce rapport, quand ils ont dit que mon parti, et moi-même en particulier, avons eu recours à certains procédés, à des ruses, comme a dit le président du Conseil privé, pour faire adopter ce rapport. Tout le monde sait que le comité comprend des membres de tous les partis, que le parti gouvernemental y est majoritaire et que les comités ne peuvent rien adopter, à moins que quelques députés gouvernementaux au moins ne soient là pour approuver les conclusions des comités.

J'estime que mes privilèges et ceux de tous les députés sont lésés quand, à propos d'un rapport de comité présenté à la Chambre, les ministres emploient des termes du genre de ceux qu'ils se sont permis pendant la période des questions d'aujourd'hui . . .

Mme le Président: A l'ordre. Il est évident qu'il n'y a pas là matière à privilège, que la question ne peut être soulevée en ce moment ni de cette façon.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HAWKES—LE BILL C-103—L'ERREUR PRÉSUMÉE DANS LES MOTIONS PROPOSÉES À L'ÉTAPE DU RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, puis-je attirer votre attention sur la motion nº 9 à la page X du Feuilleton des avis d'aujourd'hui. Elle est inscrite en mon nom, mais je crois qu'il y a erreur. J'ai proposé dix motions et il y en a 11 au *Feuilleton*, toutes à mon nom. Je pense que l'erreur porte sur la motion nº 9 qui a été proposée, je crois, par un député du Nouveau parti démocratique, car elle s'apparente à une motion proposée au comité. Je tenais à vous le signaler ainsi qu'à la Chambre.

Pétitions

Mme le Président: Je suis certaine que les services du greffier vont examiner l'affaire et apporter les rectifications nécessaires.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LÉGISLATION ÉNERGÉTIQUE

PRÉSENTATION DU 8E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. D. M. Collenette (York-Est): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le huitième et dernier rapport du comité permanent de la législation énergétique.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

PÉTITIONS

L'USAGE OBLIGATOIRE DU SYSTÈME MÉTRIQUE DANS LES VENTES D'ANIMAUX À L'ENCAN

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de mes commettants. Cette pétition qu'ont signée 140 citoyens du centre de l'Alberta se veut une expression de leur inquiétude au sujet de l'usage obligatoire du système métrique dans les ventes aux enchères et d'autres types de ventes d'animaux à l'encan.

On demande que le gouvernement retarde l'application du système métrique dans les enchères et autres ventes à l'encan au 1er janvier 1986 ou, de préférence, qu'il ne l'impose pas avant que des fonctionnaires fédéraux n'aient été en mesure d'établir que la majorité des vendeurs et des acheteurs maîtrisent bien, dans leur jargon, ce système de valeurs.

Ces citoyens espèrent, madame le Président, qu'après examen, vous jugerez leur pétition conforme au Règlement, que vous comprendrez l'urgence de leur plaidoyer et que vous userez des pouvoirs que vous confère votre poste pour en permettre la discussion et le renvoi à un comité le plus tôt possible.

• (1510)

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par environ 950 électeurs de ma circonscription et qui rappelle que l'adoption d'une nouvelle nomenclature ou d'un nouveau système de mesures n'a pas du tout les mêmes conséquences pour les enchères ou les appels d'offres et les ventes à prix fixe. Les signataires de la pétition rappellent au gouvernement que les participants aux enchères sont censés connaître la valeur de l'offre et qu'en conséquence, une conversion prématurée au système métrique, sans que tout le monde l'ait compris parfaitement, risque de poser des problèmes lors de milliers de ventes aux enchères, alors qu'une offre modeste risque d'entraîner la perte de milliers de dollars pour les propriétaires de ranches.

Mes électeurs espèrent, madame le Président, que vous jugerez leur pétition conforme au Règlement et que les ministres concernés accepteront de saisir le comité approprié du problème.

M. TAYLOR—LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 959 électeurs de ma circonscription de l'Alberta et qui réclame le rétablissement de la peine de mort pour les crimes prémédités. Notre société prévoit le châtiment des criminels, mais dans le cas d'un assassinat, le crime le plus grave, c'est la peine la plus sévère, c'est-à-dire la peine de mort qui s'impose. Certains des signataires de la pétition habitent à Standard, en Alberta, ville où une charmante jeune fille, Kelly Cook, a été assassinée brutalement. D'autres habitent dans la région de High River-Okotoks où deux jeunes filles ont été assassinées; après quoi leur meurtrier a brûlé leur corps. Un individu qui commet un meurtre prémédité n'a pas le droit de vivre.

Les électeurs de ma circonscription implorent le gouvernement de tenir compte du courant majoritaire de la population et de rétablir la peine de mort pour les meurtres.

M. HEAP—L'ESSAI DE MISSILES CRUISE SUR LE TERRITOIRE CANADIEN

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un groupe de citoyens de la ville de Toronto demandant au Parlement d'inviter le premier ministre (M. Trudeau) à refuser qu'on fasse l'essai de missiles Cruise sur le territoire canadien.

M. ROSE—LA FABRICATION DE COMPOSANTES D'ARMES NUCLÉAIRES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des 940 résidents de ma circonscription qui demandent à notre gouvernement de mettre un terme à la fabrication au Canada, de composantes d'armes nucléaires et d'ordonner à nos représentants qui assisteront à la prochaine session extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement, de jouer un rôle actif dans les discussions en préconisant un gel global de la fabrication, des essais et du déploiement d'armes nucléaires.

M. KILGOUR—LES DISPOSITIONS DU BILL C-10

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de membres de la congrégation de l'église baptiste germano-sioniste d'Edmonton vivement préoccupés par les dispositions du projet de loi concernant les sociétés sans but lucratif lequel a fait l'objet d'une résolution unanime à la Chambre hier. Je demande en leur nom que cette pétition soit présentée à la Chambre.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 2854, 2977 et 4239.

Je suggère, Madame le Président, que les autres questions soient reportées.

[*Texte*]

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ—LES DIVERTISSEMENTS ET L'ACCUEIL

Question nº 2854—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le Bureau du Conseil privé pour le Programme du Bureau du Conseil privé à la page 32.26 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique divertissement et accueil, *a*) comment le Bureau du Conseil privé explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *d*) quels sont le type de service, le montant payé dans chaque cas et à qui (pour les contrats de plus de $2,000), *e*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le Bureau du Conseil privé assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *f*) quel pourcentage des $65,720 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le Gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): *a*) En ce qui concerne les divertissements et l'accueil, on a signalé une diminution de $13,328.

b), *d*), *f*) Les définitions et les politiques relatives à l'accueil sont exposées au chapitre 360 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor.

c) Néant.

e), *g*) Les registres des paiements de frais d'accueil ne sont pas tenus selon les services ou les catégories de particuliers.

MAINC—LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION CINÉMATOGRAPHIQUES

Question nº 2977—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour le Programme des affaires du Nord à la page 32.16 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique production et distribution cinématographiques, *a*) quels sont le titre et le coût total de chaque film produit au cours de l'année financière 1979-1980, *b*) à quel auditoire était destiné chaque film, *c*) combien prévoit-on récupérer de la distribution des films?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) «Ouverture de la coopérative de Baker Lake», documentaire audio-visuel sur bande de ¾ de pouce, en inuktituk, d'une durée de quinze minutes, produit par la société de communications Nunatsiakmiut, à Frobisher Bay. Coût: $5,667; *b*) auditoire: principalement inuit; *c*) aucun montant n'est récupérable de la distribution de ces films car ils sont disponibles aux groupes pour fins d'éducation-information.

2. *a*) «Industrie canadienne du renne»; «Le chien esquimau—Quimmiq», deux films documentaires de 16mm (environ trente minutes chacun) produits par Inuk Films, de Yellowknife, avec la collaboration de l'ONF. Coût: $46,196; *b*) auditoire: national et international; *c*) aucun montant n'est récupérable de la distribution de ces films car ils sont disponibles aux groupes pour fins d'éducation-information.

3. *a*) «La Chambre des communes du Canada», documentaire audio-visuel sur bande de ¾ de pouce, d'une durée de 15 à 20 minutes, en inuktituk, produit par la société de communications Nunatsiakmiut, à Frobisher Bay. Coût: $8,578; *b*) auditoire: principalement inuit, *c*) aucun montant n'est récupérable de la distribution de ces films car ils sont disponibles aux groupes pour fins d'éducation-information.

4. *a*) «Centre du patrimoine nordique Prince de Galles», documentaire audio-visuel sur bande de ¾ de pouce, d'une durée de 15 minutes, produit par la société de communications Nunatsiakmiut, à Frobisher Bay. Coût $5,000; *b*) auditoire: principalement inuit, *c*) aucun montant n'est récupérable de la distribution de ces films car ils sont disponibles aux groupes pour fins d'éducation-information.

5. *a*) «Projet de télévision communautaire de Pond Inlet», documentaire audio-visuel sur bande de ¾ de pouce, de trente minutes environ, en Inuktituk, produit par Eric Tagoona. *b*) auditoire: principalement inuit, *c*) aucun montant n'est récupérable de la distribution de ces films car ils sont disponibles aux groupes pour fins d'éducation-information.

6. *a*) «Sports traditionnels inuit», documentaire 16mm d'une demi-heure produit par Ken Buck avec la collaboration de l'ONF. Coût: aucune facture reçue en 1979-1980, *b*) auditoire: national et international, *c*) aucun montant n'est récupérable de la distribution de ces films car ils sont disponibles aux groupes pour fins d'éducation-information.

Les autres dépenses sont réparties ainsi: $6,208 pour la rédaction des textes accompagnant les diapositives, $18,617 pour les services de formation offerts au personnel de PIC-TV et du programme Nunatsiakmiut et $3,646 pour la traduction et la production en trois langues de diapositives et de bandes sur la lutte contre les feux de forêts.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Question nº 4239—**M. Herbert:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien a-t-on payé en allocations familiales au Québec?

2. Ces chiffres diffèrent-ils des montants calculés en fonction du taux des allocations familiales fédérales et, le cas échéant, quelle est la différence et comment l'ajuste-t-on?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Voici les montants payés en allocations familiales au Québec les cinq dernières années:

Normes de consommation de carburant

(en millions de dollars)	
1977	555.8
1978	600.3
1979	446.9
1980	467.1
1981	493.7

2. Oui, ces chiffres diffèrent des montants calculés en fonction du taux des allocations familiales, et les écarts évalués pour les années en question sont les suivants:

(en millions de dollars)	
1977	4.4
1978	22.4
1979	6.0
1980	3.9
1981	14.2

En 1977, 1978 et 1979, le montant versé aux bénéficiaires au Québec était supérieur à ce qu'il aurait été si le taux fédéral avait été employé. En 1980 et 1981, ce montant était inférieur.

Dans le choix d'une structure provinciale de taux des allocations familiales, il est tenu compte des paiements sur une période comptable de quatre ans. La plus récente période de quatre ans va de 1978 à 1981. Les taux sont déterminés de manière à minimiser la différence qui existe entre les paiements faits en vertu d'une structure provinciale et les montants qui seraient versés si le taux fédéral des allocations familiales était appliqué.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. McKinnon: Madame le Président, le secrétaire parlementaire voudrait-il prendre note de la question nº 2596 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a 363 jours? C'est une question simple et, sauf erreur, la réponse serait prête depuis plusieurs mois mais le ministre refuse de la déposer à la Chambre. Le secrétaire parlementaire voudrait-il en saisir le ministère de la Défense nationale et nous dire ce qui se passe?

M. Smith: Madame le Président, je donnerai suite volontiers à la requête du député.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES NORMES DE CONSOMMATION DE CARBURANT DES VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du bill C-107, concernant les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. Mark Rose (au nom de M. Waddell) propose:

Qu'on modifie le bill C-107, concernant les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, à l'article 11, en retranchant les lignes 29 à 47, page 7, et les lignes 1 à 12, page 8.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. Waddell, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 185)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Deans
Fulton
Heap
Hovdebo
Jewett (Mlle)
Keeper
Kristiansen
Lewycky
Manly
Miller
Ogle
Orlikow
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—21.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Cardiff
Carney (Mlle)
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Collenette
Comtois
Cook
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dinsdale
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Fretz
Frith
Gass
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hnatyshyn
Hopkins
Howie
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Killens (Mme)
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
La Salle
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Lumley

Messieurs

MacBain
MacDonald (M^lle)
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Malone
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mayer
Mazankowski
McCain
McKinnon
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (M^lle)
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Patterson
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schellenberger
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Simmons
Smith
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis
Yurko—172.

• (1530)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. Lalonde propose: Que le bill soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Lalonde propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

[*Traduction*]

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je ne monopoliserai pas indûment le temps de la Chambre, parce que ce projet de loi est probablement une des mesures législatives les plus inutiles dont le Parlement ait été saisi, du moins depuis que je suis député. C'est à se demander pourquoi on a même pensé à l'intégrer aux mesures énergétiques parce que, même après avoir lu le bill, on ne sait pas trop à quoi il servira. Je reviendrai sur ce point plus tard. Je vais citer une phrase prononcée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) il y a environ un mois, le 20 avril, au cours du débat de deuxième lecture à la Chambre. Il a dit: «On a promis de présenter ce projet de loi, la loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, en 1976». En 1976, monsieur l'Orateur. Le ministre ne sait-il pas que la situation a considérablement changé depuis ce temps-là? Non seulement cette mesure est-elle dépassée, mais encore n'en avons-nous jamais eu besoin? Si le gouvernement se souciait vraiment de réduire la consommation de carburant, il n'imposerait pas des règlements additionnels au moment où l'industrie de l'automobile canadienne est en pleine crise de chômage.

Je tiens à signaler dès le départ que si le gouvernement voulait vraiment réduire davantage la consommation des combustibles traditionnels, il instaurerait toutes sortes de mesures pour favoriser l'utilisation d'autres produits, comme le gaz propane ou le gaz naturel comprimé. C'est ce qu'il faudrait à l'industrie. Nous savons tous que ce n'est pas ce que le gouvernement fait maintenant dans le cadre du bill à l'étude ou de toute autre mesure qui a été présentée à la Chambre ou que le gouvernement songe à présenter. L'industrie n'a pas besoin du bill C-107, qui est périmé, inutile et même dommageable non seulement pour l'industrie automobile, mais pour l'ensemble de l'économie du Canada.

En ce qui a trait à notre industrie automobile, ce n'est certes pas le moment de lui causer encore plus de problèmes qu'elle n'en a. Le gouvernement devrait plutôt prendre des mesures pour contrer tout le tort fait par les automobiles japonaises, par exemple, à notre économie s'il veut vraiment aider l'industrie. Je ne suis pas partisan des mesures protectionnistes en temps normal, mais vu les conditions difficiles et inhabituelles que nous connaissons maintenant, je pense que le gouvernement devrait prendre des mesures plus énergiques et exiger que les voitures importées comportent davantage de pièces fabriquées au Canada afin de créer des emplois au pays. Le gouvernement a négocié avec le Japon pendant deux ans et, de toute évidence, ces négociations ont échoué. Le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Lumley) a reconnu lui-même cette semaine que les pourparlers ont abouti à une impasse. Pour résoudre le problème, il utilise des tactiques détournées à Vancouver qui ne font qu'aggraver le chômage au Canada et ce n'est certes pas là ce qu'il faudrait faire.

Si le gouvernement veut vraiment aider l'industrie, la deuxième possibilité consisterait à favoriser l'investissement étranger au Canada. C'est ce qu'il conviendrait de faire pour créer des emplois. Il faut se rendre compte que 50,000 emplois ont déjà été supprimés dans l'industrie automobile du Canada au cours des deux dernières années. La situation ne s'améliore pas du tout et voilà que le gouvernement nous présente une mesure en vue d'imposer d'autres contrôles, directives et règlements à une industrie qui croule déjà sous le poids des règlements et autres tracasseries et qui n'obtient pas le moindre appui du gouvernement libéral d'Ottawa.

• (1540)

En fait, le bill C-107 ne traduit pas vraiment une détermination à parvenir à l'autonomie énergétique grâce à un programme énergique canadien, car nous savons ce qu'il advient de ce programme, mais il vaut mieux glisser là-dessus. Le Programme énergétique national a été un échec total. La preuve c'est que le ministre a dû se présenter devant la Chambre cette semaine pour annoncer de nouvelles mesures d'urgence admettant ainsi que le Programme énergétique national a échoué lamentablement. Le projet Alsands est également tombé à l'eau. A cause de la hausse vertigineuse des taxes fédérales le prix de l'essence a encore augmenté, mais pas de 18c. le gallon comme le proposaient les conservateurs au cours de la dernière campagne électorale. Bien des gens estiment que le gouvernement conservateur s'est fait battre parce que le prix de l'essence devait augmenter de 18c. le gallon. Nous savons maintenant que le prix de l'essence a augmenté en réalité de près de $1 le gallon depuis que les libéraux ont promis de faire payer l'essence moins cher que les conservateurs.

En fait, ce bill montre que le gouvernement continue à tromper les gens, à présenter des mesures qui ne veulent rien dire et à nous faire des promesses en l'air simplement pour donner l'impression d'agir. C'est exactement cela: une mesure législative qui permettrait au gouvernement d'imposer des restrictions à la consommation d'essence des automobiles. Mais on ne nous dit pas dans cette mesure législative quelles seront ces restrictions; tout ce que nous savons, c'est que cette mesure législative constituerait une menace pour l'industrie automobile nationale, laquelle ne serait pas en mesure de planifier longtemps à l'avance.

• (1550)

Dans son allocution, à l'étape de la deuxième lecture, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dit que cette industrie avait besoin de planifier à long terme, qu'elle devait pouvoir planifier dix ans à l'avance. Or, avec une pareille mesure législative, elle ne peut certes pas le faire, car le projet de loi ne précise pas ce que le gouvernement a l'intention de faire le mois prochain, l'année prochaine, dans deux ans ou dans cinq ans. Où veut donc en venir le ministre? Ce ne sont que de belles paroles creuses.

En réalité, cette mesure législative n'a absolument aucune substance. Néanmoins, il permet au ministre de fixer des normes obligatoires pour la consommation de carburant sans donner de précision sur ces normes ou sur les objectifs qu'adoptera le gouvernement pour réglementer les niveaux acceptables de consommation de carburant.

Le projet de loi ne s'écarte nullement des normes rendues obligatoires aux États-Unis et ne conteste pas leur justesse. C'est un point qu'il ne faut pas oublier monsieur l'Orateur. Les États-Unis, qui ont des règlements obligatoires régissant la consommation de l'essence doivent faire respecter la norme de 27.5 milles au gallon. Nous savons tous que les États-Unis ont mainmise sur l'industrie de l'automobile et que les produits sont mis au point dans ce pays. Or les fabricants américains et canadiens dépassent de beaucoup la norme de 27.5 milles au gallon imposée aux États-Unis. La plupart des voitures fabriquées au Canada font plus de 30 milles au gallon et certaines atteignent même 40 milles au gallon. Je me demande donc, monsieur l'Orateur, pourquoi nous étudions aujourd'hui ce projet de loi et pourquoi il était même inclus dans le bill omnibus.

Au début de mon exposé, monsieur l'Orateur, j'ai signalé que le ministre avait dit que ce bill était sur le métier depuis 1976. Il vise uniquement à fournir à certains bureaucrates à l'abri à l'intérieur de leur tour d'ivoire—des bureaucrates qui ignorent tout du secteur de l'automobile et manifestement aussi de la situation énergétique—une tâche à fignoler, une mesure législative de plus à élaborer.

Ce bill n'améliore pas la situation énergétique, porte préjudice au secteur de l'automobile, et n'aide les Canadiens d'aucune façon. En fait, à propos de cette mesure, le ministre envisage un règlement d'un nouveau genre. J'estime qu'il devrait expliquer ce règlement avant que la Chambre n'adopte le bill. Ce que je m'efforce de faire comprendre, c'est que nous ne saurions faire confiance au gouvernement et lui permettre de réserver au secteur de l'automobile, par le moyen de normes de consommation d'essence déraisonnables, un sort analogue à celui qu'il a déjà fait subir au secteur des pétroles au moyen du Programme énergétique national. Je ne veux pas m'étendre sur les conséquences économiques désastreuses que le Programme énergétique national a eues pour tous les Canadiens.

En fait, le ministre vise à édicter des normes qui sont déjà plus que satisfaites. Cela reviendrait à exiger seulement, par exemple, que les automobiles soient équipées de ceintures de sécurité, une norme qui est déjà obligatoire—autrement dit, à réinventer la roue, ce qui n'est rien d'autre qu'une perte de temps pour le Parlement.

Je voudrais parler brièvement du caractère pratique de la mesure. En 1976, quand cette mesure législative a été préparée, le Canada a appliqué des normes volontaires de consommation de carburant aux automobiles. C'était, monsieur l'Orateur, à une époque qui suivait l'embargo pétrolier de l'OPEP. Il ne faut pas l'oublier. C'était aux jours de pénurie de pétrole et au moment où les Nord-Américains étaient placés devant l'amère réalité d'une majoration spectaculaire des prix pétroliers. C'était à l'époque où l'économie d'énergie s'imposait rapidement comme l'un des principaux objectifs de la planification économique. La même année, le gouvernement a promis de présenter un bill pour donner force de loi à ces normes facultatives de rendement des carburants dont je viens de parler. Il suffit d'examiner le bill, monsieur l'Orateur, pour s'apercevoir qu'on l'a présenté parce qu'on ne savait trop quoi en faire. Il n'y a rien dans le bill. Il n'a aucun rapport avec les changements radicaux survenus dans l'industrie de l'automobile depuis 1976, ni avec l'évolution rapide de la situation énergétique depuis ce temps-là.

Je soupçonne que, nonobstant le fait que la majorité des Canadiens ne sont plus dupes des actions du gouvernement et qu'ils se souviendront de ses ruses la prochaine fois qu'ils iront aux urnes, une des raisons qui ont incité le gouvernement à ne pas imposer les normes de consommation de carburant qu'il avait promises en 1976 est simplement que les Américains lui avaient damé le pion, tout comme dans le cas des taux d'intérêt. Nous savons très bien que les libéraux préfèrent laisser à Washington le soin d'établir nos politiques. D'autre part, je ne voudrais pas sous-estimer l'importance que peut avoir pour le gouvernement fédéral le fait qu'il ait déjà ruiné notre industrie automobile. Étant donné le volume de notre marché automobile par rapport à celui des États-Unis, avec de tels règlements nous aurions l'air du chien qui remue de la queue. Voilà donc une autre raison, monsieur l'Orateur, pour laquelle je m'interroge sur ce qui pousse le ministre à tenter de faire adopter le projet de loi en troisième lecture.

Je voudrais revenir sur les règlements qui existent déjà du fait que nos véhicules sont conçus et mis à l'essai aux États-Unis. Il faut remonter, je crois, à 1973, lorsque l'agence américaine de protection de l'environnement a lancé un programme volontaire d'affichage de la consommation d'essence. Cette mesure a été suivie en 1975 par des amendements à la loi concernant l'information sur les véhicules à moteur et les mesures d'épargne, lesquels stipulent: *a*) les normes que doivent atteindre chacun des fabricants d'automobile en matière d'économie d'essence de 1978 à 1980, et jusqu'en 1985; *b*) la nécessité d'apposer sur le véhicule une étiquette qui indique sa consommation d'essence; et *c*) l'obligation pour l'agence de protection de l'environnement de publier les chiffres de consommation de tous les véhicules et de mettre ce livret à la disposition de tous les concessionnaires d'automobiles.

Dans l'ensemble, ces normes sont respectées au Canada étant donné, comme je l'ai déjà dit, que ces automobiles sont conçues et vérifiées en fonction du marché américain, qu'elles soient fabriquées aux États-Unis ou au Canada. En fait, au Canada, la plupart des véhicules surpassent même nos normes antipollution qui, comme chacun le sait, sont moins rigoureuses qu'aux États-Unis. Le ministre ne conteste pas ces normes. Le projet de loi ne met pas en question l'exactitude de ces tests, ni leur applicabilité au marché canadien.

Donc, monsieur l'Orateur, à quoi exactement veut en venir le ministre lorsqu'il demande au Parlement le pouvoir d'établir des normes que nul ne connaît encore? Pourquoi le gouvernement fédéral tente-t-il de faire adopter une loi sans définir ce que seraient les changements et les nouvelles normes? Ce n'est que de la paperasserie de plus, et nous n'en avons certainement pas besoin à une époque où la conjoncture économique est si mauvaise.

Techniquement parlant, le projet de loi C-107 sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles n'est qu'un exemple de plus de la suffisance du gouvernement fédéral sous une forme nouvelle, monsieur l'Orateur. Alors que les anciens ministres de l'énergie ont soutenu que nous avions des normes de consommation de carburant qu'en fait nous n'avions pas, le ministre actuel propose maintenant la mise en œuvre de dispositions législatives en ce sens, tout en faisant mine de prétendre qu'il n'a pas l'autorité voulue pour le faire. S'il ne l'avait pas, il ne présenterais pas ce projet de loi; s'il l'avait, il n'aurait pas à présenter ce bill: il n'aurait, à l'heure actuelle, qu'à proposer des normes précises pour que les Communes et les Canadiens sachent à quoi s'en tenir.

La note d'information sur la loi, note provenant du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, prétend que la loi sera appliquée en deux étapes. Si les normes facultatives échouent, la seconde partie du bill permettra alors au gouvernement d'appliquer les normes obligatoires. Ce n'est pas ce que dit le bill C-107 cependant; je le répète, c'est pourquoi à mon avis, nous devons douter des intentions du ministre et refuser d'adopter le bill.

Il est clair que ce projet de loi donne au gouvernement l'autorité d'établir des normes de consommation de carburant, que l'industrie devra respecter tôt ou tard. On ne parle absolument pas dans le projet de normes facultatives. En fait, en vertu de ce projet, le gouvernement ne pourrait en établir que de deux façons absurdes. Il pourrait soit établir des normes au moyen d'un règlement et en exempter tout le monde au r d'un autre règlement, ce qui serait plutôt contradictoir ne pas établir de normes du tout.

• (1600)

Pourquoi alors ce projet de loi est-il présenté? Si le g nement ne veut que donner l'illusion qu'il fait quelque ch crois, pour ma part, que le ministre ne devrait pas av pouvoir. Si par contre le gouvernement veut faire adop projet afin d'appliquer les mêmes normes qu'aux États-U crois qu'il devrait alors le stipuler clairement dans ce pro qui n'est pas le cas.

Si ce n'est pas cela que le gouvernement a à l'esprit, j qu'il informe cette Chambre des vrais objectifs de ce proj gouvernement dissimule-t-il quelque chose dans ce projet qui lui permettra de prendre des mesures que ni nous entreprises du secteur ne connaissons? Ce n'est pas ir dans le projet, et c'est pourquoi je le conteste.

Je tiens à rappeler au gouvernement que le secteur au bile a déjà montré son intention et sa capacité de répor des pénuries énergétiques. La consommation d'essence a dement diminué depuis 1976, et cela n'est pas attribuab projets de cette nature, mais bien aux augmentations co rables du prix de l'essence. Ce prix augmente au Canada qu'il diminue partout ailleurs. Si cette tendance se poi nous atteindrons l'autarcie énergétique d'ici 1990 pc bonne est simple raison que les gens ne seront plus ca d'acheter de l'essence.

Ce projet qui est pourtant passé en deuxième lecture et été étudié en comité demeure vague. Il sert seulement à ver un secteur qui n'a tout simplement pas besoin de la m d'autres règlements et qui emploie directement et indi ment plus de Canadiens que la plupart des autres secteur

Pour conclure, je vais revenir sur ce que je disais au Si le gouvernement voulait vraiment tenter d'econc l'énergie classique, il encouragerait l'usage de combustib rechange. Je viens d'en mentionner deux, et je vais les ré le propane et le gaz naturel comprimé. Toutefois, le gou ment ne se dirige pas dans cette voie. S'il voulait sincèr tenter d'aider le secteur automobile, il négocierait plus ment avec les Japonais. Il prendrait des mesures conc pour protéger les emplois des travailleurs canadiens. Il pas nécessaire d'imposer un embargo sur les importati suffit d'appliquer une réglementation obligeant les fabr étrangers à s'approvisionner en partie dans notre pa d'offrir des stimulants à l'investissement étranger au Ca J'accueillerais volontiers une usine Honda dans ma ci cription à condition qu'elle crée des emplois pour des diens et qu'elle stimule l'économie nationale. Cependant ne pouvons continuer à étrangler notre économie en lui sant une réglementation encore plus contraignante to permettant aux Japonais de vendre ici pour 1.5 millia dollars de produits automobiles alors que nous ne leur ve guère que des essuie-glaces symboliques. En fait, les pr canadiens de l'automobile vendus au Japon ne repré que 0.5 p. 100 de la totalité des exportations japonais Canada. Ce n'est pas cela le libre-échange, et le Japon énormément du déséquilibre de ces échanges.

Si le gouvernement souhaitait véritablement améliorer l'ensemble de notre système économique, que ce soit en tentant de protéger ou d'aider un secteur industriel en particulier, d'économiser l'essence ou de stimuler la productivité, il appliquerait la seule solution possible: il mettrait au rancart le budget «fantastique» qu'a présenté le ministre des Finances (M. MacEachen) en novembre dernier, lequel dégrade l'économie de notre pays, pour le remplacer par un autre. C'est seulement à ce prix que nous pourrons de nouveau progresser vers la relance économique.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Skelly: Je remercie chaleureusement mes amis comme mes ennemis.

Le bill C-107 établit essentiellement les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles. Certaines des observations de l'intervenant qui m'a précédé étaient parfaitement exactes.

M. Jelinek: Pareils propos m'inquiètent, venant d'un néo-démocrate!

M. Skelly: Je voudrais m'associer à certaines des idées qu'il a émises aujourd'hui. Depuis les dernières élections, le gouvernement s'est montré inconséquent, et ce projet de loi en est un bon exemple.

Un seul élément dans ce projet de loi se révèle digne de notre appui. Aucun député ne saurait ne pas souscrire au principe de l'économie du carburant au moyen de l'amélioration des normes de consommation pour les véhicules automobiles—ou tout autre mode de transport, puisque ce secteur est à l'heure actuelle un gros consommateur de nos précieuses ressources d'hydrocarbures. Malheureusement toutefois, comme l'expliquait mon collègue, cette mesure a une incidence négative sur le secteur de l'automobile. Tandis que d'une part, le gouvernement essaie de rendre service au consommateur et de lui assurer la sécurité à long terme des approvisionnements de carburant, d'autre part, il ne réussit pas à relancer le secteur de l'automobile. En fait, il lui impose une pénalité. C'est insensé et presque destructif, tout comme le budget du ministre des Finances (M. MacEachen) et le Programme énergétique national. Le bill à l'étude aura des répercussions négatives sur l'industrie automobile. Il ne contribuera pas au développement d'une stratégie industrielle globale. Il ne contribuera en rien à réaliser les aspirations des Canadiens quant à la croissance de l'industrie automobile, aux économies d'énergie ou à la mise en œuvre d'une stratégie énergétique globale. Le bill à l'étude ne tient compte d'aucun de ces éléments. Il devrait être assorti de mesures et de projets de lois connexes. Sans cela, le bill est dénué de sens.

Je me pose les mêmes questions que mon collègue. Quelles seront les répercussions du projet de loi sur les Canadiens qui cherchent à créer une industrie automobile valable au Canada? Il aura de graves répercussions sur cette industrie. Je presse le gouvernement de faire quelque chose de constructif. Il devrait utiliser les leviers à sa disposition pour qu'on commence à mettre sur pied au Canada les installations de recherche dont nous avons besoin. Les fabricants d'automobiles devraient être encouragés—ou forcés, s'il le faut—à utiliser nos installations actuelles, mais le gouvernement devrait également s'assurer que l'on dispose ici d'installations de recherche pour mettre au point la technologie nécessaire pour produire les moteurs économes en carburant évoqués dans le projet de loi. C'est là l'aspect ridicule du bill.

A long terme, la politique du ministre des Finances et la politique énergétique du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde)—et du gouvernement en général—finiront par détraquer l'économie canadienne. Il n'y a pas à s'y tromper. Nous recevons du courrier de gens qui souffrent énormément non seulement à cause des mesures de ce genre, mais aussi à cause de l'ensemble des politiques insensées du gouvernement.

Dans sa critique du bill à l'étude, mon collègue a fait d'autres observations qui sont bien caractéristiques du parti conservateur. Je l'ai déjà dit, mais en ce qui concerne le bill dont nous sommes saisis, il est clair que les conservateurs se sont faits les «larbins» d'un petit nombre de très grandes sociétés.

M. Dingwall: Très juste.

M. Skelly: Les conservateurs se sont faits les «larbins» des grandes sociétés pétrolières. Leur porte-parole en matière énergétique a pris avec beaucoup d'éloquence la défense des sociétés Imperial Oil, Shell et Texaco . . .

M. Dingwall: C'est une honte.

M. Skelly: . . . et de quelques très grandes sociétés. La position adoptée par le parti conservateur a encore une fois été illustrée par les propos du député qui m'a précédé. Il se soucie uniquement de ce qui va arriver à un petit nombre de grandes sociétés. Il ne semble pas se soucier de ce qui arrivera aux consommateurs. Que se passe-t-il lorsque les travailleurs canadiens constatent que les automobiles qui consomment peu sont fabriquées ailleurs? La réaction viscérale de ce parti aux mesures législatives—qui est utile dans certains cas—est typique. Il s'est attaché à détruire l'économie canadienne et le niveau de vie que nous devons à nos ancêtres et aux efforts des ouvriers d'aujourd'hui. Ce parti s'acharne à détruire le Parlement.

• (1610)

Un député a déjà parlé des conséquences de cette attitude fondamentalement négative. Il ne faut pas oublier que le parti conservateur se fait le larbin des grandes sociétés au détriment de bien des petites entreprises, de bien des consommateurs et de bien des travailleurs. Il faudra que ce parti change son fusil d'épaule.

Pendant pas mal de temps, on a dit à la Chambre que c'était l'opposition qui avait renversé le gouvernement Clark, ce qui est un gros mensonge. En réalité, ce sont les travailleurs qui l'ont renversé. Ils étaient choqués par cette attitude. Les consommateurs étaient offusqués. Les petites entreprises étaient mécontentes de se sentir négligées et de constater que le seul but de ce parti, c'était de défendre un petit nombre de sociétés très puissantes. Il faut que cela cesse pour pouvoir considérer que les conservateurs sont capables de former un gouvernement sérieux ou digne de confiance. Voilà ce que j'avais à dire du rôle de larbin des sociétés pétrolières et des grandes sociétés que joue ce parti.

Je voudrais revenir aux détails du bill à l'étude, monsieur l'Orateur. Il comporte un piège typique des libéraux. Il faut établir des normes de consommation pour les automobiles, cela va de soi, et il faut le faire sérieusement. Il serait avantageux pour le pays qu'elles soient appliquées en même temps qu'une stratégie des transports et de l'automobile. En s'y prenant bien, on pourrait contribuer à la mise au point d'une technologie axée sur les économies de carburant au Canada. Nous pourrions jouer le rôle de précurseurs dans ce domaine, à l'échelle mondiale. Nous n'avons malheureusement pas de politique cohérente en la matière. Nous avons innové dans bien des domaines—nous avons mis au point le premier avion de ligne à réaction, nous sommes extrêmement forts dans la technologie de pointe et nous avons ouvert la voie dans bien d'autres domaines, mais je crois que cela s'est produit malgré le gouvernement, et non pas grâce à son aide.

Le système de la carotte et du bâton ne nous mènera jamais nulle part, monsieur l'Orateur. Le directeur des enquêtes a voulu défendre le Canada contre la concentration des sociétés quand la loi ne le permettrait pas. M. Bertrand a essayé la méthode de la carotte et du bâton, mais il n'a abouti à rien. Cela non plus n'aboutira à rien. Nous savons que le gouvernement refusera d'imposer à la collectivité des mesures obligatoires, même si le bill les prévoit.

Cette question des économies d'énergie est d'une importance vitale pour l'avenir, monsieur l'Orateur. S'il est bien appliqué, ce bill permettra d'envisager l'utilisation de combustibles de rechange moins coûteux, ce qui serait extrêmement avantageux pour le consommateur. Il obligera à tenir compte des technologies de remplacement, créera des emplois au Canada et débouchera sur une approche nouvelle des marchés mondiaux. Un bill de ce genre est d'une extrême importance; malheureusement, avec les projets du gouvernement, si projets il y a, ce bill n'aboutira à rien. Les mesures obligatoires ne sont pas assez «musclées».

Ce bill a un autre défaut qui est caractéristique de la politique énergétique du gouvernement. Le bill est très laxiste, il est très vague. Tout ce qu'il sous-entend, c'est qu'un jour peut-être on imposera des normes, mais pas nécessairement. Par contre, ce ne sont pas les pouvoirs qui manquent. Le cabinet agira comme il l'entend, par arrêté en conseil et par règlement. Comme dans tout ce qui se rattache au Programme énergétique national, tout est entre les mains du ministre et du cabinet. La situation est grave quand on enlève le pouvoir décisionnel aux représentants du peuple pour le confier à un petit groupe de personnes du pouvoir exécutif qui, je le répète, ont littéralement anéanti l'économie et qui ont plongé dans le chaos une bonne partie du secteur énergétique en refusant de tenir compte des priorités sérieuses à long terme.

Le bill fait partie d'un ensemble dont nous sommes saisis depuis des mois. Il y a longtemps, le gouvernement a adopté une politique très ferme au sujet de la participation canadienne, de la valorisation, de la prospection, de la mise en valeur des ressources, des économies énergétiques, des énergies de remplacement, en prétendant que cela apporterait aux Canadiens d'importantes recettes. Il était question d'économies énergétiques, de la sécurité des approvisionnements, de l'accroissement des recettes, et l'on prévoyait la création d'une société pétrolière du Canada. Aujourd'hui, où la dernière série de mesures est sur le point d'être adoptée malgré tout, le gouvernement a renoncé à presque tous ces projets.

La présentation du projet de loi C-48 a suscité un immense tollé au sein des sociétés pétrolières et de leurs larbins. Ce bill a été renvoyé au comité avec de belles promesses et lorsqu'il est revenu à la Chambre, les amendements présentés par les libéraux allaient presque tous dans le sens des larbins et des sociétés pétrolières. D'un seul coup, après l'adoption du projet de loi, le gouvernement nous présente ce train de mesures et nous dit que le secteur énergétique connaît de sérieux problèmes dans notre pays. Le gouvernement est revenu sur les dispositions concernant les recettes et a accordé plusieurs milliards de dollars aux principales sociétés pétrolières. Le prix de l'énergie monte en flèche, les consommateurs en pâtissent, les propriétaires aussi; en fait, tous les Canadiens en sont victimes. Notre stratégie industrielle n'est pas épargnée non plus.

Ces projets de loi sont vides de sens. Les larbins qui se trouvent à ma droite, les dépenseurs avoués des sociétés pétrolières multinationales, les élus qui exercent du chantage sur nous et nous induisent en erreur depuis des années, se sont fait éclipser par le groupe plus rusé de l'autre côté, qui a élaboré des programmes qui vont, selon lui, profiter à la grande majorité des Canadiens. Au moment de proposer des amendements et de jouer cartes sur table, toutefois, on s'apercevra que les libéraux ont trahi les Canadiens.

Il n'y a en fait aucune différence entre les larbins qui se trouvent à ma droite et le gouvernement, monsieur l'Orateur. Le fait qu'ils aient voté ensemble pour rejeter un amendement très valable, cet après-midi à la Chambre, le prouve bien. L'histoire montre que chaque fois que des propositions susceptibles de profiter aux Canadiens sont présentées à la Chambre, qu'il s'agisse du secteur économique, de l'emploi, du contrôle des banques ou des principales sociétés pétrolières, ces deux partis font front commun, avec les grosses sociétés, contre les consommateurs et l'ensemble des Canadiens. La législation qui découle du Programme énergétique national en est un exemple criant.

• (1620)

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat qui marque la fin d'un processus qui a débuté il y a quelque temps. Il est agréable de voir que le critique en matière d'énergie du parti conservateur nous est revenu après son voyage autour du monde. Je lui souhaite la bienvenue à la Chambre. Bien entendu, mes éloges s'adressent également au critique en matière d'énergie du NPD, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Ils savent tous deux que nous avons discuté du projet de loi, que des témoins ont été entendus aux comités et que nous en avons longuement débattu.

Monsieur l'Orateur, le bill représente un aspect important du Programme énergétique national. Il s'agit d'une mesure-clé de conservation visant à réduire la consommation du carburant des véhicules automobiles au Canada. Je tiens à rappeler aux députés l'importance des économies de pétrole que nous croyons pouvoir réaliser avec ce programme. On compte en effet économiser 300,000 barils de pétrole par jour d'ici à 1990 par rapport aux normes de consommation de carburant des

véhicules fixées en 1979. Cela représente une réduction appréciable de l'énergie utilisée dans le secteur des transports qui est au Canada celui qui consomme le plus de pétrole.

Nous avons lancé ce programme il y a six ans au moins et avons eu dans l'intervalle des entretiens avec les représentants de l'industrie automobile, et de nombreux organismes canadiens et étrangers. Le programme de réduction volontaire de la consommation de carburant a remporté un franc succès et nous l'appuyons aujourd'hui par le bill C-107. L'enthousiasme qu'il a soulevé au comité montre l'importance que revêt le bill et prouve que l'on a généralement convenu de son utilité. Les résultats obtenus par l'industrie automobile dans le cadre de ce programme bénévole montrent que ce dernier a reçu un accueil très favorable. Les objectifs de consommation de carburant que nous nous étions fixés ont été non seulement atteints, mais dépassés jusqu'à présent et nous espérons que cette tendance se maintiendra. La bonne volonté de l'industrie automobile et sa détermination à collaborer avec nous montrent clairement qu'il convient de présenter l'aspect facultatif du programme.

L'industrie automobile et le gouvernement fédéral collaboreront dans de nombreux domaines pour améliorer le programme. L'industrie est certes disposée à accroître sa participation et nous avons l'intention de solliciter sa collaboration dans le but de coordonner les efforts de toutes les parties touchées par la loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, y compris l'industrie de production du carburant. Nous comptons notamment sur des comités d'étude mixtes dont un se penchera plus particulièrement sur les statistiques relatives à la consommation de carburant. Mon collègue, le ministre des Transports (Mr. Pepin), a obtenu d'excellents résultats en mettant sur pied un mécanisme de rapports remis par le secteur privé au gouvernement. Ces rapports fournissent des données sur les ventes et la consommation de carburant des véhicules, et donc des renseignements sur la consommation moyenne des entreprises. Ce système est essentiel pour la rédaction du guide de consommation dont les députés ont certainement entendu parler ou qu'ils ont peut-être vu chez les concessionnaires. Je tiens à faire remarquer toutefois que ces rapports servent d'abord à l'administration du programme et non à la formulation de directives.

C'est pourquoi nous comptons sur la participation active du secteur privé pour réunir des données précises qui permettent de définir des orientations en matière d'économie de carburant dont elles profitent directement. A ce titre, je tiens à féliciter les constructeurs automobiles d'avoir si volontiers accepté de rassembler et d'analyser ces données et de les avoir également interprétées.

Je tiens à préciser par ailleurs qu'il s'agira d'un échange d'informations entre le gouvernement et le secteur privé. C'est ainsi que nous fournirons des renseignements aux entreprises privées pour leur permettre de prévoir les approvisionnements futurs en carburant et sa qualité. Nous apprécions également les efforts en matière de recherche et de développement que le secteur privé déploie depuis dix ans pour tenir compte de l'évolution rapide des marchés et des besoins en énergie. Les recherches sur la consommation de carburant par temps froid constituent un bon exemple à ce titre. Le gouvernement est conscient des problèmes que cela pose même si ces efforts sont nécessaires pour réaliser des économies d'énergie. Il est évident que nous sommes intéressés aux travaux de recherche dans ce domaine et nous comptons aider le secteur privé en ce sens.

En ce qui concerne le carburant automobile, nous allons tâcher de déterminer, de concert avec le secteur privé, le meilleur mélange ou la meilleure qualité de carburant pour les véhicules de demain. De cette façon, nous espérons pouvoir coordonner les efforts du secteur privé dans le domaine des nouvelles formes de carburant. On s'intéresse actuellement beaucoup aux différents types de carburants possibles. A ce titre, le gouvernement s'est engagé à examiner les possibilités en détail et à s'entendre avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux sur les meilleurs mélanges possibles entre les carburants traditionnels et autres pour la prochaine décennie.

Dans le cadre de ce programme amélioré d'application volontaire, nous allons fixer les normes de consommation de carburant après avoir consulté le secteur pour déterminer dans quelle mesure les restrictions et les possibilités imposées par la technologie et la rentabilité peuvent influer sur la performance relativement à la consommation de carburant. Nous nous efforcerons d'obtenir des opinions sur les exigences et les tendances du marché canadien de même que sur le carburant disponible, la qualité de ce carburant et les tendances dans d'autres pays. Nous tiendrons aussi compte d'autres restrictions réglementaires imposées à l'industrie, par exemple en ce qui concerne les émissions nocives et la sécurité. Nous devrions donc être en mesure de prendre des décisions avisées quant à des normes réalisables et efficaces de consommation d'essence pour les vhicules moteurs et de favoriser l'utilisation de nouveaux carburants le cas échéant.

Grâce à ces négociations, à ces groupes de travail et à des échanges plus poussés entre l'industrie et le gouvernement, nous espérons pouvoir indiquer clairement à l'industrie ce que nous attendons d'elle dans le cadre d'un programme d'application volontaire. Nous considérons un tel engagement essentiel pour engendrer un climat de confiance mutuelle. Le gouvernement a décidé que le programme serait appliqué volontairement, sauf si les sociétés ne collaborent pas comme nous le souhaitons. Comme pour tous les autres programmes gouvernementaux, nous sommes tout à fait convaincus de la nécessité de procéder régulièrement à des analyses et à des évaluations du programme, surtout pour vérifier s'il atteint bien les objectifs visés. Nous traiterons de cette question dans le rapport annuel que nous présenterons au Parlement comme l'exige le projet de loi. Ce rapport révélera, entre autres choses, dans quelle mesure les sociétés respectent les exigences du programme et fera état des incidences du programme sur la consommation de carburants dans la pratique. Nous examinerons la nécessité de poursuivre le programme après 1990 et de prendre d'autres mesures au besoin.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le principal objectif de ce programme consiste à améliorer l'échange de renseignements au sujet de la consommation d'énergie des véhicules moteurs. Nous sommes très heureux de constater que l'industrie est tout à fait disposée à se rendre à notre désir d'entamer un dialogue plus efficace. Selon nous, l'adoption de ce projet de loi constituera un pas important en vue de l'autarcie énergétique. Nous tenons depuis longtemps à parvenir à l'autonomie en matière d'énergie et nous nous efforcerons, de concert avec d'autres organismes gouvernementaux et l'industrie, d'atteindre les buts

et les objectifs de ce projet de loi, qui constitue un élément important du PEN. Pour terminer, j'exhorte tous les députés à appuyer cette mesure.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Carleton-Charlotte (M. McCain)—Le logement—a) Le rôle de la SCHL dans le renouvellement des hypothèques pour les maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde *b*) On demande d'enjoindre aux banques de renouveler les hypothèques; l'honorable député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly)—L'économie—La fermeture de la scierie de Chemainus (C.-B.)—a) La protection des emplois *b*) L'investissement de capitaux hors du Canada.

• (1630)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES NORMES DE CONSOMMATION DE CARBURANT DES VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-107, concernant les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement ajouter quelques mots au sujet de ce bill. Fort heureusement, aucun député n'a eu la maladresse de mentionner que les députés ont battu les pages au cours du match de baseball d'hier soir. Je suis heureux que personne ne l'ait signalé. La partie a été assez serrée.

Ce bill est vraiment important et n'a pas fait l'objet de très longs débats. Le plus drôle c'est que nous passons tout notre temps à discuter des taxes et des subventions aux sociétés pétrolières, et ainsi de suite. Nous parlons beaucoup de l'offre, c'est-à-dire des approvisionnements en pétrole et en gaz mais, en comité ou ici, nous consacrons très peu de temps à la question de la demande.

Le secrétaire parlementaire qui vient de prendre la parole a déclaré que le programme énergétique visait à assurer notre autonomie en matière d'énergie. Nous devrions plutôt parler de l'économie d'énergie. Comme l'a dit le député de Comox-Powell River (M. Skelly), nous pourrions réaliser des progrès vers l'autonomie si nous nous penchions sur la demande d'énergie. Le député de Mission-Port Moody (M. Rose) ne cesse d'attirer notre attention là-dessus.

Ce bill concerne les normes de consommation des automobiles. Ralph Nader, le défenseur des consommateurs américains qui a milité en faveur de ces normes rirait en lisant ce bill. C'est une mesure très timorée. Elle ne fait pratiquement rien.

Elle établit des normes facultatives pour les compagnies. Les normes de consommation devraient être beaucoup plus strictes. Il ne faudrait pas sacrifier les normes concernant l'émission de gaz d'échappement afin d'obtenir de meilleures normes de consommation, comme c'est le cas dans ce bill.

A mon avis, nous devrions à la fois chercher à réduire la consommation de carburant et la pollution. Il faudrait se fixer des objectifs plus ambitieux que ceux que prévoit le bill. Le gouvernement doit agir dès maintenant, car l'industrie fait sa planification assez longtemps à l'avance.

Ce bill ne fait vraiment rien d'extraordinaire. Il ne change vraiment rien à ce qui se fait maintenant. Nous n'imposons pas de normes rigoureuses au secteur. Si nous lui en imposions, il aurait ainsi un objectif à atteindre. Nous avons adopté une attitude moins bonne que les Américains. Les automobiles et les petits camions consomment environ le tiers de nos produits pétroliers raffinés. Dans les huit bills à l'étude, où est-il question d'économie de carburant? Il en question quelque part dans le premier bill et aussi dans ce bill-ci. Ce bill-ci est un bill à la manque qui ne va servir à rien. Il traite de normes de consommation de carburant des véhicules automobiles et propose des normes facultatives. Il n'impose vraiment pas de normes rigoureuses.

Je trouve que le gouvernement est en train de commettre une erreur. C'est encore la faute du Programme énergétique national. Le gouvernement devra un jour ou l'autre présenter des bills destinés à économiser l'énergie qui aient du muscle et qui nous permettent de réglementer la consommation de carburant.

Une nouvelle tendance se dessine. Certains grands fabricants recommencent maintenant à fabriquer des voitures qui gobent l'essence. Je veux parler évidemment, des grosses voitures. Ce serait une erreur que de continuer dans cette voie. Les gens commencent à penser qu'il y aura un énorme surplus de pétrole sur le marché mondial. Par conséquent, ils recommencent à consommer du pétrole et du gaz sans penser au lendemain. Le ministre a dit l'autre soir que nous avions fait des progrès. Il a raison. Les Canadiens économisent le carburant. Mais ce n'est qu'un commencement. Nous pouvons faire beaucoup plus. Je suggère aux députés d'en face de s'abonner à la publication intitulée «Canadian Renewable Energy News». Je pense que le rédacteur en chef en est M. Jeff Passmore. J'ai lu cette publication avec beaucoup plus d'attention dernièrement et je commence à me rendre compte que nous pouvons économiser encore plus.

Nous, députés néo-démocrates, allons voter contre ce projet de loi, non parce que nous ne voulons pas de normes de consommation de carburant pour les véhicules automobiles, ni parce que nous ne voulons pas que l'énergie soit consommée rationnellement, mais parce que nous voulons un projet de loi qui prévoie des normes d'émission de gaz carbonique, des normes plus strictes de consommation de carburant et des lignes directrices à l'intention de l'industrie. Ce qu'il faut aux Canadiens, c'est un peu de la carotte—les avantages en matière de prix qui découleraient des économies—et un peu du bâton. Les Canadiens doivent être forcés à économiser. Quel meilleur moyen que d'imposer des normes pour les automobiles, les camions légers et les camionnettes qui utilisent le tiers de nos

produits raffinés. Mais les économies dans ce domaine ne peuvent être réalisées grâce à ce projet de loi.

Ce projet de loi est typique des libéraux. C'est une demi-mesure. Le gouvernement pense que c'est une politique modérée. En effet, modérée et insipide. Ce n'est pas avec des demi-mesures qu'on peut gouverner un pays ou accéder à l'autosuffisance énergétique.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je voudrais traiter de certains aspects du projet de loi. S'il y a eu entente, je la respecterai. Je n'ai pas l'intention de parler longtemps. Je ne pense pas que nous ayons à nous lever pour le vote. Mon intervention sera brève pourvu qu'on ne me provoque pas.

M. Dingwall: Vous devriez avoir honte.

M. Bosley: Voilà une provocation.

M. Rose: Je veux renchérir sur les propos de mon collègue qui trouve le projet de loi ambivalent et terne. Il est vrai que la consommation des produits pétroliers a baissé de 8 à 10 p. 100 environ depuis un an. Les Canadiens ont agi de la sorte parce qu'ils ont cru au chantage au sujet de la pénurie de pétrole et de produits pétroliers. Au Canada, le mécanisme modérateur ne provenait pas de l'adoption de nouvelles normes de consommation mais découlait plutôt des prix. Si le prix d'un produit grimpe rapidement assez haut, sa consommation baisse tout naturellement. Comme mesure d'économie de la part du gouvernement, cette forme astreignante et punitive s'est révélée la plus efficace.

Dans ce projet de loi, on propose des normes volontaires. Les choses en resteront sûrement là, à moins que le prix de l'essence n'augmente au point où les automobilistes ne pourront plus en acheter. On a crié victoire quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), son homologue de l'Alberta, M. Leitch, le premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, et notre premier ministre (M. Trudeau), ont sablé le champagne après avoir conclu ce fameux accord énergétique. Ils en ont vanté tous les avantages pour les Canadiens. Mais quels ont été les résultats? Les prix du pétrole augmentent tous les six mois. J'ai bien du mal à convaincre mes électeurs, qui parcourent 50 milles par jour pour aller travailler, que ces augmentations sont nécessaires.

M. Dingwall: En Cadillac?

M. Rose: Quelques-uns ont des Cadillac, pas tous—et de ceux-là il y en a peu qui votent pour moi par rapport à ceux qui votent pour le député! J'ai donc beaucoup de difficultés à convaincre mes électeurs qu'une hausse de prix tous les six mois est raisonnable. Quel que soit le prix de l'essence, la distance qui sépare Mission de Vancouver reste la même. Bon nombre de ces travailleurs ont gardé leurs mêmes grosses bagnoles parce que les prix des voitures neuves sont trop élevés.

En somme, cette entente n'est qu'une nouvelle source de recettes pour le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Mais tout a été chambardé quand les prix mondiaux sont tombés. Je me demande ce que nous allons faire maintenant. Ce que je sais c'est qu'en diminuant la consommation d'essence, nous abaissons par le fait même les taux de pollution de l'air. Quand on brûle moins d'essence, il y a moins de polluants nocifs dans l'air. Donc, l'abaissement de la consommation et l'efficience énergétique ont pour corollaire de moins abîmer l'environnement.

• (1640)

Nous serions favorables à des normes plus sévères. Nous savons que les constructeurs automobiles américains ont demandé au gouvernement Reagan de reculer l'entrée en vigueur des exigences de meilleure efficience énergétique que le gouvernement américain avait adoptées pour les voitures sous le président Carter. L'application de ces normes a été reportée. J'ai une énorme voiture—pas une Cadillac—qui est très gourmande.

M. Dingwall: Achetez-vous un vélo.

M. Rose: Je sais monter à vélo. Contrairement à ce que prétend le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement, je ne suis pas toujours à cheval. De toute façon, je crains que nous ne retombions dans nos vieilles habitudes. Elles sont bien ancrées. Nous commencions à peine à apprendre à économiser l'énergie. A moins que le gouvernement ne fasse preuve d'un peu d'initiative, nous allons retomber, je le crains, dans nos habitudes de toujours. Car comme bouffeurs d'énergie, les Canadiens sont champions du monde.

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député pourrait-il répéter sa dernière affirmation? Je ne l'ai pas entendue.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que l'on convoque les députés!

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 186*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Desmarais
Dingwall
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Irwin
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Yanakis—112.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Bosley
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Deans
Dinsdale
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Fulton
Gurbin
Gustafson
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Jarvis
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McMillan
Miller
Murta
Neil
Nowlan
Oberle
Ogle
Orlikow
Patterson
Rose
Sargeant
Schellenberger
Skelly
Taylor
Thacker
Waddell
Wenman
Wright—65.

● (1710)

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Médicaments génériques

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 h 10, la Chambre passera maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Les articles précédant le nº 98 restent-ils au *Feuilleton* du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études gouvernementales effectuées au cours des cinq dernières années sur les médicaments génériques.

—Monsieur l'Orateur, j'ai une fois encore l'honneur de prendre la parole à 5 heures de l'après-midi aujourd'hui et la question à l'étude est celle des médicaments génériques et de l'industrie pharmaceutique.

Je voudrais dire dès le début que je ne suis plus intéressé à obtenir un ordre de la Chambre portant production de documents, car il a été prouvé à maintes reprises durant la session en cours qu'un ordre de ce genre est sans valeur. J'ai prouvé qu'en dépit d'un ordre de la Chambre portant production de documents, un ministère n'est pas tenu de fournir les documents en question. De toute évidence, tant que le Règlement n'aura pas été modifié, des ordres de ce genre ne servent à rien. Par conséquent, étant donné que je veux révéler un problème, je vais profiter aussi souvent que possible des occasions que j'aurai de parler du sujet en question et je renonce à obtenir des documents.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois, en 1972, le tout premier appel que j'ai reçu a été celui de M. Jack Fralich, qui était alors président de la société Hoffmann-La Roche, multinationale pharmaceutique suisse installée dans ma circonscription. Il voulait me parler d'une mesure législative gouvernementale, le bill C-102, et plus particulièrement du permis obligatoire.

Quiconque se rend par la route d'Ottawa à Montréal, ou encore de Toronto à Montréal, remarquera, dans la circonscription de Vaudreuil, un énorme monument de béton à la mémoire du bill C-102. Cette immense structure de béton, qui a coûté quelque 16 millions de dollars, devait en fait devenir une usine de 65 millions de dollars destinée à la fabrication et à la distribution en Amérique du Nord des produits pharmaceutiques du géant Hoffman-La Roche. Soixante-cinq millions de dollars de 1969-1970, cela représente probablement au moins 130 millions de dollars d'aujourd'hui. On peut imaginer tout les travaux de construction et tous les emplois qui ont été perdus par suite de l'abandon de ce projet.

En passant devant cette immense structure de béton la nuit, on constatait que quelques étages seulement étaient éclairés. Autrement dit, seuls quelques étages étaient occupés. Les autres étaient vides en 1970, en prévision d'une expansion, mais ils le sont encore aujourd'hui.

On peut prétendre—comme on le fera sans doute—que ce sont les consommateurs qui ont bénéficié du permis obligatoire, mais je laisserai à quelqu'un d'autre le soin d'étudier la question. Je tiens à signaler, toutefois, que, dans le cas de cette société, les pertes ont été vraiment très considérables sous trois rapports: l'investissement, les emplois pour des Canadiens, ainsi que la recherche et le développement.

Il conviendrait sans doute de dire quelques mots de cette industrie. L'industrie pharmaceutique possède de nombreuses caractéristiques qui la rendent intéressante pour les économistes et importante pour la population. En effet, elle s'occupe directement de la santé des gens et, à cause de cela, il est souhaitable que le public puisse se procurer ses produits en quantité suffisante et à un prix raisonnable. Toutefois, dans la mesure où les médicaments peuvent être extrêmement dangereux s'ils sont mal employés—ou en raison de leur nature même—on a fortement tendance à en réglementer la fabrication. Elle joue un rôle dans le domaine des soins de santé à cause des avantages associés à la bonne utilisation des médicaments; voilà pourquoi la concurrence ne saurait offrir beaucoup d'avantages. Le secteur fait grandement appel à la recherche. Il fait face à une demande constante et c'est un agent autre que l'utilisateur ultime qui exerce l'autorité exclusive en matière d'achat. Ces caractéristiques qui rendent le secteur pharmaceutique quelque peu singulier, doivent entrer en ligne de compte quand vient le moment d'examiner les données économiques applicables aux médicaments délivrés sur ordonnance.

La demande dans le cas des médicaments délivrés sur ordonnance ne tient pas compte de la fluctuation des prix. Le médecin qui prescrit un médicament ne l'achète pas lui-même et il ne le consomme pas. Il le connaît extrêmement bien en raison de ses connaissances médicales et de l'habitude qu'ont les fabricants de lui fournir de la documentation scientifique et d'envoyer des démarcheurs lui rendre visite.

Le secteur estime que les fabricants qui font preuve de beaucoup d'imagination font plus de profits, ce qui encourage leurs concurrents à les imiter et à faire preuve eux aussi de beaucoup d'imagination. Un fabricant ne peut se reposer longtemps sur ses lauriers. S'il veut conserver sa part du marché, il doit proposer sans cesse des nouveautés. Même si le taux de concentration à un moment donné peut être élevé, certains fabricants exerçant une sorte de monopole, le nombre des nouveaux fabricants peut également être élevé. La concurrence résultant de l'apparition de nouveaux produits du fait de la qualité, entraîne directement ou indirectement la chute des prix.

Le secteur fait face à un déficit beaucoup plus grand que par le passé pour ce qui est du commerce extérieur. En outre, il est assuré d'une part plus réduite que par le passé du marché canadien.

• (1720)

En réponse à une des nombreuses questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a indiqué que l'on évaluait à 10.5 p. 100 le pourcentage de la totalité des sommes consacrées à la santé nationale en 1976. Ce chiffre est intéressant si on le compare au bilan de la vente de produits pharmaceutiques. En 1971, le déficit au titre du commerce des produits pharmaceutiques se chiffrait à 50 millions de dollars; ce déficit est passé à 100 millions en 1975 et à 232 millions en 1979. De nouveau, monsieur l'Orateur, ces chiffres ont été fournis par le gouvernement, cette fois par le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais).

Au Canada, les brevets sont décernés pour 17 ans même si le détenteur d'un brevet n'a de droits exclusifs sur son invention que pour les trois premières années. Après ce délai, on offre d'office des licences de production d'autres sociétés si l'on peut prouver qu'il y a eu abus des droits de brevet. Mais ce n'est pas le cas pour les médicaments. L'abus des droits de brevet n'est pas un prérequis pour l'octroi d'une licence. Depuis 1923, on a octroyé ce genre de licences au Canada pour favoriser la production de médicaments brevetés. Les changements apportés en 1960 à la Loi sur les brevets autorisaient l'octroi de licences d'importation de médicaments génériques aux propriétés équivalant à celles des médicaments brevetés. Après l'entrée en vigueur de ces changements, les titulaires de brevets touchaient des redevances de 4 p. 100—je le répète, monsieur l'Orateur, 4 p. 100 de la totalité des ventes de permis. Nous sommes loin des recettes d'un monopole.

L'attitude du gouvernement à l'égard des médicaments utilisés dans la recherche et le développement semble contradictoire: d'une part, à cause de la protection accordée aux brevets, on accorde un pouvoir de monopole en vue de stimuler la R et D et d'autre part, on retire ce pouvoir de monopole en octroyant d'office des licences pour favoriser une baisse de prix par le biais d'une concurrence accrue. Au Canada, plus de 65 p. 100 de l'ensemble des coûts de R et D ne provient pas du secteur industriel et ne sont donc pas motivés par des questions de bénéfices. Certaines inventions ne sont pas faciles à copier, même si elles ne sont pas protégées par un brevet. Souvent, l'inventeur a une longueur d'avance en ce qui concerne le mode d'application de son invention et il possède une technique qui n'est pas toujours évidente pour des observateurs de l'extérieur. L'inventeur est aussi privilégié lorsqu'il s'agit de lancer son produit sur le marché car il se crée alors chez le consommateur un certain sentiment de loyauté à l'égard de ce produit, le premier sur le marché.

Selon le ministère de l'Industrie et du Commerce, il y a deux critères qui permettent de juger que la performance de l'industrie pharmaceutique au Canada laisse à désirer. Il s'agit habituellement de sa balance commerciale—dont j'ai déjà parlé—et du montant des dépenses consacrées localement à la recherche et au développement. Bien que ces rapports prétendent qu'on pourrait identifier une multitude de facteurs, ils soutiennent que les principales causes de cette piètre performance, ce sont les programmes et les règlements du gouvernement concernant l'industrie.

Je ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que je cite des rapports du ministère de l'Industrie et du Commerce. Ces rapports soutiennent que la modification apportée en 1969 au bill C-102, la loi sur les brevets, a contribué plus que toute autre chose au déclin de la recherche et du développement dans l'industrie pharmaceutique canadienne. Les arguments exposés

dans ces rapports ne diffèrent pas de ceux qu'exposait le document de mars 1980 de la direction de la recherche. Tout comme les autres études qui adoptaient la même position, ces rapports du ministère attribuent la rentabilité réduite de la vente de produits pharmaceutiques au Canada à la rentabilité réduite des activités de recherche et de développement au Canada.

Je voudrais lire un extrait d'une lettre, datée du 29 avril dernier, du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts). Voici ce que dit le ministre dans cette lettre qui m'est adressée:

Le gouvernement est fort préoccupé par le peu de travaux de recherche et de développement qu'effectue le secteur privé, et il a activement entrepris d'appliquer des mesures destinées à accroître l'efficacité du Canada dans ce domaine. Nous reconnaissons l'importance du rôle d'un régime de brevets vigoureux pour ce qui est d'encourager l'investissement commercial dans la recherche et le développement, créant du coup un climat favorable à l'innovation.

Un peu plus tôt, j'ai parlé du premier appel que j'ai reçu, après avoir été élu député; en effet, le directeur de l'époque de la société Hoffman-La Roche m'avait téléphoné. Fait intéressant à noter, l'un des employés de la société, avec lequel j'ai beaucoup correspondu, dit de celle-ci:

. . . certaines compagnies, principalement celles qui sont les plus productives sur le plan de la recherche et du développement, sont acculées au pied du mur par le bill C-102. Ces compagnies, auxquelles il faut savoir gré d'avoir sauvé d'innombrables vies au Canada, sombrent dans le désespoir.

A propos de la Hoffman-La Roche, il poursuit:

. . . aujourd'hui, la production de la société est bien en deçà de sa pleine capacité; celle-ci a mis en veilleuse ses grands projets d'expansion et elle procède en ce moment à la compression de son personnel. L'entreprise est coincée par des recettes à la baisse et des frais d'exploitation à la hausse, sans oublier qu'elle est également piégée par la substitution des médicaments génériques prévue dans le bill C-102 et une véritable concurrence novatrice.

L'auteur de la lettre, M. K. S. Hardy, employé de Hoffman-La Roche, m'a signalé un article fort intéressant publié dans le journal médical britannique et qui s'intitule «La prescription de médicaments génériques et le secteur pharmaceutique». Le passage suivant est particulièrement pertinent pour ce qui est de la mesure législative favorable à l'emploi des médicaments génériques, en vigueur à l'heure actuelle aux deux niveaux de gouvernement au Canada:

. . . la substitution des médicaments génériques constituerait un moyen maladroit et inefficace de réduire les coûts pharmaceutiques du NHS et risquerait de décourager l'investissement étranger dans le secteur pharmaceutique de la Grande-Bretagne. A long terme, une tendance à l'échelle mondiale à utiliser des médicaments génériques pourrait ralentir d'autant plus le rythme et l'envergure des travaux de recherche entrepris dans le secteur.

Comme je l'ai déjà dit, ce monsieur m'a écrit souvent et les remarques que contenaient ses lettres sont tout à fait à propos dans le cadre du débat de cet après-midi. Par exemple, il parle d'une société concurrente, Smith Kline et French qui avait une usine à Montréal mais qui vient de quitter la province de Québec. Voici ce qu'il écrit:

Le secteur axé sur le recherche de l'industrie pharmarceutique est le principal responsable des découvertes sensationnelles dans le domaine des médicaments. Ces découvertes peuvent entraîner, et c'est souvent le cas, d'importantes économies pour l'ensemble du système des soins médicaux et profiter à toute la société. Par exemple, on a calculé qu'avant la découverte du Tagamet, médicament contre les ulcers, les opérations de l'estomac, l'hospitalisation des malades l'absentéisme, le manque à gagner en impôts sur le revenu des particuliers, etc. coûtaient, directement on indirectement, des centaines de millions de dollars.

Dans une lettre datée du 15 décembre 1981, il écrit que la Société Smith Kline et French est l'auteur de la découverte sensationnelle du Tagamet et il ajoute:

Malgré la preuve bien établie des avantages qu'il procure à la société par rapport à son prix, il convient de noter que les efforts de recherche productive qui ont abouti à la production du «Tagamet» ont été récompensés par l'approbation de plusieurs permis obligatoires dans le pays.

● (1730)

A l'heure actuelle, le premier imitateur vient de sortir un médicament dont les caractéristiques correspondent au «Tagamet», quatre ans à peine après la découverte du produit. Étant donné la productivité de ses recherches, Smith Kline et French a été désolée d'apprendre que le bill C-102 pénalise les entreprises axées sur la recherche en fonction des succès de leurs recherches.

Or, grâce à une découverte importante, on a pu réduire considérablement le nombre d'interventions, les hospitalisations prolongées, la mortalité, les pertes fiscales et autres coûts sociaux, de sorte que le prix du médicament proprement dit est secondaire puisque celui-ci a énormément rapporté aux particuliers, au gouvernement et à l'ensemble de la société, sans parler des souffrances qu'il a permis d'alléger et des vies humaines de sauver. Comme le dit M. Hardy:

Aucun des principaux partenaires commerciaux du Canada n'applique le système des permis d'importation obligatoires. De ce fait, il n'y a rien de surprenant que le Canada passe pour un milieu «hostile». Ces impressions générales ne changeront pas tant que l'accréditation obligatoire ne sera pas supprimée et remplacée par un juste système de brevets qui protège le produit.

L'un de nos anciens députés qui est devenu ministre par la suite s'appelait Martin O'Connell, député de Scarborough-Est. Si j'en avais le temps, j'aurais aimé vous citer de longs passages d'un document qu'il a rédigé en 1978, mais je conclurai sur ces mots, qui sont les siens:

Depuis que la Grande-Bretagne s'est remise à protéger les brevets, le Canada demeure le seul pays développé à recourir à cette mesure unique qui freine l'invention et la fabrication des produits pharmaceutiques. Dans les deux pays, l'obligation d'émettre des permis d'importation aux compagnies qui n'ont pas défrayé elles-mêmes la recherche et la vérification semble avoir affecté profondément les entreprises axées sur la recherche. Cela se comprend quand on sait qu'il faut en général dix ans de recherches, de vérifications et d'essais cliniques avant que l'inventeur puisse vendre un nouveau médicament, lequel risque d'être supplanté par une nouvelle découverte, quand le brevet n'a pas déjà été accordé à une compagnie qui ne s'intéresse qu'à la fabrication des produits que d'autres ont inventés. Mais au-delà de la décision du gouvernement britannique, il existe au Canada même d'excellentes raisons pour modifier notre système déjà vieux de neuf ans, selon lequel il faut obligatoirement un permis pour importer des médicaments de remplacement sous leur désignation chimique.

Monsieur l'Orateur, mon rhume aidant je dois m'arrêter ici. Je crois avoir suffisamment démontré que quels que soient les avantages que l'autorisation obligatoire présente pour les consommateurs au Canada, c'est une mesure onéreuse du point de vue des emplois, de l'industrie de la construction et des investissements.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer en informant l'orateur précédent qu'il existe un certain nombre de médicaments brevetés ou non brevetés qui pourraient l'aider à guérir son mal de gorge. Mais peut-être pourrons-nous en discuter plus tard.

Monsieur l'Orateur, la motion s'énonce ainsi:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études gouvernementales effectuées au cours des cinq dernières années sur les médicaments génériques.

Il est surprenant que cette motion soit nécessaire, alors que nous n'avons pas encore constaté les faits dont a parlé le député, à savoir les effets sur l'industrie, sur la part du marché occupée par les médicaments génériques au Canada ainsi que les effets sur la recherche et le développement et, partant, sur les emplois; mais plus particulièrement, les effets sur la qualité des produits pharmaceutiques offerts aux Canadiens.

Le terme «générique» n'est peut-être pas approprié, car dans un sens, tous les médicaments sont génériques. Ce qui nous intéresse en réalité, c'est de savoir si une certaine compagnie possédant une marque de commerce particulière bénéficie de la protection qui l'encouragera à effectuer davantage de recherche et de développement et tout ce qui est nécessaire pour fabriquer des médicaments qui seront consommés par des êtres humains.

La responsabilité du gouvernement canadien dans ce domaine constitue un aspect important de cette question. Comme le gouvernement participe à plusieurs programmes d'aide à l'achat de médicaments à l'intention des personnes âgées, il est directement concerné par la question de savoir quels médicaments ou groupes de médicaments, avec ou sans marque de commerce, sont visés par ces régimes. La question critique, que le député s'est efforcé d'exposer et qui l'a incité à présenter la motion, est que les compagnies qui opèrent au Canada devraient jouir d'une protection qu'elles n'ont pas actuellement et qui les encouragerait à poursuivre leurs activités au Canada.

L'une des premières questions qui se pose dans un débat sur ce sujet consiste à déterminer si les compagnies effectuent en réalité des travaux de recherche et de développement au Canada, mais pas dans d'autres pays. Comme l'a laissé entendre le député, cela améliorerait les possibilités d'emploi des Canadiens. Il n'y a aucun doute que la situation a considérablement évolué dans ce secteur avec les changements apportés à la loi sur les brevets et après que les compagnies eurent perdu une partie de la protection dont elles jouissaient auparavant. Dans un sens, les Canadiens en ont profité, car il y a eu des importations massives de médicaments non brevetés qui pouvaient être fabriqués très efficacement à un coût très faible.

Il s'agit en fait de déterminer si nous respectons les normes de qualité nécessaires en autorisant l'importation relativement incontrôlée de ces médicaments. Il est clair que dans certains cas, des médicaments de mauvaise qualité pénètrent au Canada, des médicaments qui n'ont pas les effets bénéfiques qu'ils devraient avoir lorsqu'ils sont prescrits pour une maladie particulière. La tétracycline est évidemment l'un des médicaments qui a posé des problèmes. Personne n'ignore que lorsqu'il a été importé au Canada, cet antibiotique avait des normes qui étaient bien inférieures à celles que pouvaient espérer un médecin ou un malade en traitement. Les normes ont posé des problèmes très graves et, selon moi, il s'agit de l'un des aspects les plus importants de cette question.

Par ailleurs, une autre question intéressante est de savoir si, en tant que gouvernement, nous avons surveillé de près la qualité des drogues. Il est évident que le gouvernement doit veiller à ce que la qualité des médicaments offerts aux Canadiens soit satisfaisante. Il y a eu récemment un certain nombre de cas, particulièrement dans le domaine des pesticides, où la qualité des divers produits chimiques dont l'importation avait été autorisée n'était pas satisfaisante. Nous avons fini par accepter la parole des sociétés indépendantes engagées par différents fabricants de médicaments pour établir l'innocuité de leurs produits dans certaines conditions. Le DDT en est un exemple. Les effets du DDT sont cumulatifs de sorte qu'il est difficile de s'en débarrasser. C'est un produit dangereux. La thalidomide constitue un autre exemple. Pourtant on avait procédé à de nombreux tests. Ce processus de mise à l'essai des médicaments est une étape très importante.

• (1740)

C'est le gouvernement fédéral qui est responsable des normes en matière de médicaments, mais il n'a pas été infaillible par le passé. Je crois que nous voudrions tous examiner la situation de près. Je me demande si nous avons été assez sévères relativement à la qualité et aux normes applicables aux médicaments génériques importés au Canada. Je doute que nous l'ayons été suffisamment. Je sais que nous avons amélioré nos méthodes dans une certaine mesure, mais je crois qu'il reste beaucoup à faire. Je crois qu'il serait utile de rechercher les études autres que les études économiques qui ont été menées sur les médicaments génériques.

M. Blaikie: Vous n'en trouverez pas.

M. Gurbin: J'entends le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) dire qu'il n'y en a pas eu. C'est là la question.

Je reviendrai sur l'argument principal de l'auteur de la motion. Il faudra établir si les laboratoires canadiens sont en mesure de produire des médicaments à des prix raisonnables. Certaines maladie exigent la consommation d'un médicament sur une longue période. Ces médicaments sont donc essentiels à la santé mais leur prix peut représenter une bonne partie du revenu de la famille. Cela peut donc grever lourdement le budget non seulement des familles à faible revenu mais aussi des familles à revenu moyen. Il n'est pas rare que des malades doivent dépenser $100 par mois pendant longtemps, pour acheter des médicaments. On a mis au point des régimes d'indemnisation dont peuvent profiter la plupart de ceux qui doivent prendre des médicaments sur une longue période. Sinon, un programme gouvernemental quelconque pourra peut-être les aider.

M. Blaikie: Le gouvernement NPD a instauré l'assurance-médicaments.

M. Frith: Même les conservateurs l'ont fait.

M. Gurbin: Peu importe qui doit payer, que le gouvernement ramasse l'argent afin de le redistribuer pour acheter des votes ou que les gens paient de leur poche, il faut que quelqu'un paye. Il faut un certain équilibre. Cet équilibre n'existe peut-être pas. Mais nous ne le saurons pas tant que nous n'obtiendrons pas les renseignements demandés dans la motion. Nous ne sommes pas en mesure d'établir si cet équilibre existe ou non.

On dit que les compagnies pharmaceutiques qui fabriquent des médicaments connus et de nouveaux produits font nettement moins de recherche. Les autorités gouvernementales disposent certainement d'autres moyens pour les inciter à en faire. Non seulement il faut énormément de temps et d'efforts, pour mettre au point un nouveau produit, mais certains problèmes de financement se posent lorsqu'il s'agit de le commercialiser. Il faudrait également améliorer le climat des affaires et redonner confiance aux compagnies canadiennes. Leur manque de confiance est attribuable à toutes sortes de raisons. D'abord elles se méfient du gouvernement libéral, des conditions imposées par l'Agence d'examen de l'investissement étranger, des taux d'intérêt et du marasme économique. A l'heure actuelle, une compagnie pharmaceutique doit y penser à deux fois avant d'entreprendre quoi que ce soit au Canada. Tant que le climat ne s'améliorera pas, la situation ne changera pas beaucoup. Le climat actuel ne peut vraiment pas favoriser la recherche. Ce

n'est pas aussi simple que d'obtenir des autorisations, même si c'est important. Nous serions tout à fait en faveur d'une telle initiative. Nous aimerions qu'on soumette les médicaments génériques à des essais et qu'on fasse également un certain nombre d'autres choses, car le gouvernement fédéral a des responsabilités à l'égard de la santé de tous les Canadiens.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain du temps dont je dispose. On me dit que nous risquons de devoir quitter cette Chambre pour nous rendre au Sénat.

Je voudrais exprimer brièvement mon opinion au sujet de la question des essais sur les médicaments. La motion présentée par le député de Vaudreuil (M. Herbert) prévoit la production de copies des études effectuées par le gouvernement au cours des cinq dernières années sur les médicaments génériques. J'ignore combien il existe d'études de ce genre. Je sais cependant qu'il n'existe pas suffisamment, s'il en est, d'études sur les effets des médicaments vendus au Canada. Il est de notoriété que certains médicaments vendus dans les pharmacies canadiennes n'ont jamais été testés de façon convenable et seraient même dangereux.

Les données divulguées récemment en vertu de la loi sur la liberté d'information aux États-Unis ont montré clairement que dans le cas d'au moins 16 médicaments délivrés sur ordonnance dans notre pays, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas protégé de façon adéquate la santé de la population canadienne. Ce ministère autorise généralement la vente de nouveaux médicaments forts en se fondant simplement sur les essais effectués par les fabricants eux-mêmes. Selon nous, il faut être irréfléchi pour laisser aux entreprises privées qui fabriquent et vendent les médicaments le soin de procéder aux essais. Il s'agit d'un cas flagrant de conflit d'intérêts et il faudrait remédier à cette situation.

Aux États-Unis, la Food and Drug Administration a découvert récemment des cas où les résultats d'essais effectués dans les laboratoires américains avaient été falsifiés, contrefaits et truqués. Cent vingt-sept laboratoires ont été trouvés coupables. Quarante-trois médecins ont été suspendus et vingt-quatre autres font l'objet d'une enquête. L'Administration a même trouvé un médecin qui falsifiait les résultats d'électrocardiogrammes en les prenant dans la poubelle et en affectant un nom aux résultats de l'essai. Pourtant, le gouvernement fédéral refuse toujours de modifier la loi afin d'obliger que les essais soient effectués au Canada et par des personnes plus fiables que les fabricants eux-mêmes, nos universités canadiennes, par exemple.

Le système actuel d'essais doit être modifié si nous ne voulons pas être témoins de bien d'autres problèmes reliés à certains médicaments qui sont maintenant sur le marché. Je fais allusion ici au cas de cette femme d'Oakville, en Ontario, qui a presque perdu la vie après avoir pris du clindamycin. On lui avait prescrit ce produit en 1973 pour une infection nasale mineure. Deux semaines plus tard, elle mourait presque de colite. Depuis lors, elle a eu huit opérations et elle a subi une ablation de la plus grande partie de ses intestins. Il appert que la société qui fabriquait le médicament, la société Upjohn de Kalamazoo, dans le Michigan, avait effectué des essais cliniques en 1969 qui révélaient que le médicament pouvait causer la colite, mais elle n'en avait cependant informé les représentants canadiens qu'en 1974.

• (1750)

En ce qui concerne les médicaments, les insecticides et autres produits dangereux, le gouvernement doit admettre qu'il ne peut faire confiance à l'industrie pharmaceutique. Il devra être plus vigilant, mettre en place des programmes d'inspection, se rendre dans les laboratoires et vérifier le travail des médecins qui effectuent les tests. Il va falloir que le gouvernement admette qu'il y a conflit d'intérêt, comme je l'ai montré tout à l'heure, si les entreprises pharmaceutiques effectuent elles-mêmes les tests et que cette situation ne permet pas de protéger la santé des Canadiens.

C'est un conseil national de recherches en produits dangereux ou un organisme similaire qui devrait, comme je l'ai proposé dans une motion que j'ai présentée en vertu de l'article 43, procéder aux vérifications sur les produits dangereux. Nous aurions ainsi la certitude que les tests sont effectués par un organisme impartial dont on pourrait être sûr qu'il cherche uniquement à s'assurer avec précision, honnêteté et de manière scientifique des effets possible des produits chimiques sur l'environnement ou des médicaments sur les êtres humains. Si cette proposition était retenue, on pourrait dire véritablement que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social veille à la santé et au bien-être des Canadiens et qu'il ne se contente pas d'accepter, soit par naïveté ou par malveillance, je ne sais trop lequel, comme paroles d'Evangile, les renseignements fournis par les Américains sur les produits pharmaceutiques sur le marché.

Pour illustrer mon propos, je voudrais dire un mot de la Bendectin, médicament qui est prescrit aux femmes enceintes contre la nausée. Ce produit fait l'objet depuis plusieurs années d'une controverse car on craint, sans que la chose ait encore été démontrée avec certitude, qu'elle provoque des malformations. C'est le seul produit sur le marché qui soit prescrit aux femmes enceintes au cours des trois premiers mois—les trois mois les plus dangereux—de leur grossesse. Ce produit est fabriqué exclusivement par Merrell Labs, société dont la réputation est entachée depuis le jour où elle a mis en vente la thalidomide en Amérique du Nord.

Il y a déjà 23 sans que la Bendectin est commercialisée, mais depuis quelques années, on craint qu'elle ne soit un tératogène, c'est-à-dire, en termes simples, un médicament ou un produits chimique qui provoque des malformations et des difformités des foetus humains et animaux. Deux études récentes ont montré que le nombre des malformations à la naissance était nettement supérieur lorsque les mères avaient en recours à la Bendectin.

La première de ces deux études a été réalisée par le docteur Jose Cordero qui a étudié 250,000 cas au Centre for Disease Control d'Atlanta. Selon le docteur Cordero, il y a un rapport entre les malformations comme l'absence de mains ou de pieds et l'utilisation de la Bendectin.

La seconde étude, publiée en septembre 1980 par le docteur Hershel Jick du Collaborative Drug Surveillance Program de Boston, suggère que la Bendectin contribue à la malformation des membres. Dans son rapport, le docteur Jick laisse entendre que près de 5 enfants sur 1,000, dont la mère a pris de la Bendectin au cours de ses premiers mois de grossesse risquent d'être malformés.

Médicaments génériques

Nous nous sommes entretenus avec le docteur Donald Patterson qui essaie d'attirer l'attention de l'Association des médecins et du gouvernement canadien sur le problème de la Bendectin. A son avis, la Bendectin devrait continuer d'être commercialisée, mais seulement contre la nausée et ne pas être prescrite aux femmes enceintes. Elle serait uniquement prescrite en cas de mal des transports, dans le cadre d'un traitement chimiothérapique, etc. On a assez de doutes sur la sûreté de ce médicament aux États-Unis pour joindre une notice de mise en garde à chaque ordonnance. Cette notice donne des renseignements sur les risques et les avantages qu'il y a à prendre de la Bendectin.

Tout ce qu'on a fait au Canada, c'est exiger que la Bendectin soit vendue sur ordonnance seulement plutôt qu'au comptoir comme avant. Mais à chaque fois que nous avons l'occasion d'interroger le gouvernement à se sujet, que ce soit en comité ou ailleurs, il se contente de nous donner le résultat de tests effectués par des fabricants américains qui ont des intérêts dans la commercialisation et la vente de ces produits. Le NPD est d'avis que la situation a assez duré. Nous vivons dans une société moderne où nous devons lutter contre un nombre assez grand déjà de substances chimiques ou de produits pharmaceutiques. Au Canada, nous sommes presque à la merci des gens à qui la mise en marché de ces produits profite.

Cela nous ramène à la question de principe. Ces médicaments doivent-ils être fabriqués à des fins lucratives ou pour être prescrits aux Canadiens qui en ont besoin? Nous aimerions que la recherche du projet n'entre plus en ligne de compte, notamment en ce qui concerne les tests sur les médicaments.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Vaudreuil (M. Herbert) d'attirer l'attention de la Chambre des communes sur le sujet des médicaments génériques au Canada.

C'est tout à l'honneur du député qu'il s'intéresse à cette question. Elle intéresse sûrement les Canadiens qui ont besoin de médicaments, surtout ceux qui en ont besoin pour des maladies graves et les nombreux autres qui en dépendent pour soigner des maladies chroniques ou les maintenir sous contrôle.

Dans tous ces cas, les personnes qui veulent être soulagées de la douleur et de la souffrance se réjouissent énormément des succès que l'industrie des médicaments a connus au cours des dernières décennies. Partout dans le monde, l'industrie pharmaceutique a développé, mis à l'épreuve et commercialisé beaucoup de nouveaux produits extrêmement forts pour soulager les afflictions dont les hommes, les femmes et les enfants souffrent depuis des siècles. De toute évidence, ces succès ont contribué énormément au progrès de l'humanité.

Le député de Vaudreuil est sûrement d'accord avec moi quand je dis que les malades ont besoin de ces médicaments à des prix abordables, surtout s'ils doivent les prendre pendant longtemps ou même en permanence.

Le député a demandé qu'on produise tous les études gouvernementales effectuées au cours des cinq dernières années sur les médicaments génériques. En ce qui concerne le ministère de la Consommation et des Corporations, trois études ont été faites depuis dix ans.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur adjoint et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (1800)

Et de retour:

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à certains bills:

Bill S-19, loi portant sur l'immunité des États étrangers devant les tribunaux Chapitre 95.

Bill C-58, loi modifiant la loi électorale du Canada—Chapitre 96.

Bill C-114, loi nº 2 modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage—Chapitre 97.

Bill S-25, loi modifiant et abrogeant la loi constituant en corporation «La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada».

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur adjoint: Malgré le peu de temps dont dispose la présidence, j'ai pu jeter un coup d'œil rapide sur ces motions, et elles devraient être étudiées de la façon suivante: les motions nos 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 devraient être débattues et mises aux voix séparément; les motions nos 4 et 5 pourraient être groupées aux fins du débat et faire l'objet de votes distincts.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le bill C-103, tendant à la loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi, en retranchant l'article 12.

—Monsieur l'Orateur, je disais donc que ce projet de loi est le premier des bills énergétiques dont la Chambre soit saisie depuis que le comité spécial de la législation énergétique a terminé ses travaux, vers midi et demi aujourd'hui. C'est dire la difficulté que ce comité spécial a éprouvée à cause de l'ordre spécial de la Chambre, car les membres du comité devaient souvent se trouver dans deux endroits à la fois. C'est une joie de prendre la parole ici ce soir, sachant que le comité ne siège pas simultanément et que les députés n'ont pas à décider s'ils doivent participer aux audiences du comité plutôt qu'à la séance de la Chambre.

• (1810)

Je pense qu'il est propice de rappeler dès le départ aux Canadiens que le projet de loi C-103 est une des conséquences des seize jours où la sonnerie a retenti au Parlement il y a quelque temps. Le public canadien se rappellera peut-être que le parti progressiste-conservateur avait calmement essayé pendant un an de convaincre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) de l'erreur de présenter une mesure comme le bill C-94. Ce bill traitait de bien trop de sujets et le ministre avait l'intention de le voir débattre uniquement à la Chambre.

Ce que le ministre de l'Énergie demandait au Parlement du Canada, c'était d'empêcher des Canadiens de comparaître devant le comité. Un important principe démocratique était en jeu, monsieur l'Orateur, et nous avons réussi à faire respecter ce principe au nom des Canadiens. Nous avons obtenu qu'un comité soit formé, mais c'est vraiment tragique que le leader de la Chambre ait décidé d'entamer le débat de certains bills à la Chambre pendant que le comité siégeait.

Le fait que le bill C-103, qui contient 50 articles, ait été renvoyé à la Chambre après que le gouvernement eut accepté 11 amendements prouve bien l'utilité des délibérations du comité. Le gouvernement a accepté ces amendements à cause du travail accompli par les membres du comité et ceux qui y ont témoigné. Ce qui est malheureux, cependant, c'est que le bill C-103 comporte tellement peu d'amendements qui reflètent les opinions de ces témoins.

Monsieur l'Orateur, le bill est encore tellement mauvais que nous avons été tentés de présenter des amendements à chacun de ses articles, mais cela aurait été dangereux parce que le temps dont nous disposons pour discuter du bill est limité et que les Canadiens auraient eu de la difficulté à comprendre ce qui ne va pas dans le bill si nous avions proposé un si grand nombre d'amendements.

Je tiens à signaler aux Canadiens qui regardent les délibérations ou qui liront le compte rendu de nos débats que l'opposition officielle, le parti progressiste-conservateur du Canada, a assisté à chacune des réunions du comité.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Je ne sais combien de jours nous y avons consacré de sept heures et demie à huit heures de séance. Nous avons examiné dans le moindre détail chaque article du bill.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Nous nous lèverons à la Chambre et nous voterons pour les amendements que nous avons proposés. Mais nous voterons contre le bill parce qu'il est encore mauvais. Nous invitons les ministériels, les libéraux qui ont été élus par les Canadiens en 1980, ceux d'entre eux qui sont capables de se faire leurs propres opinions, à examiner le bien-fondé de chacun de ces amendements. Nous les invitons à songer à leurs obligations envers leurs électeurs et envers l'ensemble du pays et à se joindre à nous pour apporter au moins quelques améliorations à ce très médiocre bill.

L'expérience nous a appris dans ce Parlement que c'est celui qui braille le plus fort qui a raison, que la politique est un jeu de rapports de force. Si ceux qui suivent ce débat ou qui le liront n'ont pas assez d'attachement à leur pays pour prendre le téléphone ou la plume, afin de faire savoir ce qu'ils ont dans la tête et sur le cœur à ces députés, l'expérience nous apprend qu'ils ne changeront sans doute pas, pour une raison qu'ils sont seuls à pouvoir expliquer. Ils cèdent au cri de l'opinion publique plutôt qu'à la logique et au bien du pays. Mais si d'un bout à l'autre du pays, il y a assez de Canadiens pour prendre la plume ou le téléphone afin de faire savoir ce qu'ils ont dans la tête et sur le cœur à leur député, ils pourront lui faire comprendre clairement qu'il faut appuyer certains de ces amendements.

Je les invite à peser ceci bien attentivement. Si les Canadiens ont de la conviction, il reste peu de temps. Ce bill va être adopté dans le courant de la semaine prochaine, à moins que les députés du parti libéral du Canada qui ont été élus ici ne se laissent convaincre par leurs électeurs, et peut-être bien par l'éloquence déployée ici. Le bon sens, le bien du pays exigent que le processus d'amendement exigé par ce bill se poursuive.

J'aimerais exposer, monsieur l'Orateur, une sorte de schéma, de fiche que les gens peuvent utiliser pour mesurer la sagesse d'un amendement. Ce ne sont pas les façons qui manquent pour mesurer un sujet aussi important que celui-ci. Je cherche à rendre la chose facile. Il y a quatre critères dont les députés d'en face devraient tenir compte pour décider de la sagesse d'un amendement.

Le premier est le suivant: est-ce que l'amendement améliore la protection des consommateurs de pétrole, de gaz et de produits qui en dérivent? Les Canadiens doivent comprendre que lorsqu'ils se rendent à leur station-service locale et qu'ils achètent aujourd'hui un gallon d'essence, ils le paient plus cher ici que ce qu'ils paieraient en beaucoup d'endroits aux États-Unis s'ils circulaient au sud de la frontière. Cela amène les gens à s'interroger sur les promesses électorales de maintenir le prix mondial au-dessous de 75 p. 100, quand il suffit de traverser la frontière pour aller payer l'essence moins cher qu'ici. S'ils se posent des questions, ils devraient savoir qu'en moyenne, sur chaque dollar consacré à l'essence, 65 ou 66 cents vont à l'État sous forme de taxes. L'essence qu'ils paient $1 vaut 35c. Même chose quand ils achètent du mazout pour chauffer leur maison. Monsieur l'Orateur, ce bill comporte de nombreuses mesures fiscales, et c'est le consommateur qui va en faire les frais. Vous, Canadiens, vous allez payer plus cher si nous donnons au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources les pouvoirs qu'il demande pour augmenter vos taxes. Donc, quand on examine un amendement, il faut se demander s'il va aider le consommateur.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, dans la conjoncture actuelle, les Canadiens, quand ils examinent un amendement, doivent se demander s'il va aider l'emploi. Demain, nous aurons les chiffres de chômage. Le mois dernier, il y avait près de 1,300,000 sans-travail. Donc, cela incite à se demander, quand on regarde un amendement, s'il est assez sage pour fournir au pays et aux Canadiens des emplois. Des emplois plutôt que des chèques d'assurance-chômage, que des chèques de bien-être social. Des emplois, voilà ce que les Canadiens désirent. Jusqu'à présent, la politique du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a coûté des centaines de milliers d'emplois aux Canadiens.

• (1820)

Lundi soir, le ministre a annoncé qu'il injecterait 2 milliards de dollars dans le secteur pétrolier et gazier, reconnaissant de toute évidence que la politique énergétique en vigueur depuis 18 mois avait été bornée, bâclée et néfaste. Elle nous a coûté des emplois. On peut le constater dans l'ouest du Canada car les derricks sont inactifs. Les chauffeurs de camions n'ont pas de camions à conduire. Les opérateurs de machines lourdes n'ont pas de machines à manœuvrer car elles ont été vendues aux enchères, et les Américains sont venus acheter ce matériel à moins de moitié prix au Canada. L'industrie américaine a pris de l'essor et nos emplois ont disparu. Voilà une des conséquences de la politique du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Les Ontariens et les gens de Chicoutimi qui travaillaient dans des entreprises fournissant des pièces de véhicules ont été mis à pied, mais ils peuvent très difficilement se rendre compte qu'ils ont perdu leur emploi à cause, en partie du moins, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, car celui-ci a induit le pays en erreur à l'instigation et avec le consentement des députés libéraux de l'arrière-ban.

Voilà les deux premiers critères sur lesquels je me fonde. L'amendement protège-t-il les consommateurs? L'amendement favorise-t-il la création d'emplois? Le troisième critère sur lequel je me base pour juger la qualité d'un amendement, c'est son incidence sur l'économie, et surtout sur les taux d'intérêt. Par sa politique, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a incité les sociétés canadiennes à se lancer dans de folles dépenses. Il les a incitées à emprunter de l'argent à l'étranger. Nous avons encore vu aujourd'hui quelles sont les conséquences de cette déformation économique. Le nombre accru d'emprunts a fait fléchir la valeur du dollar canadien, ce qui a fait monter les taux d'intérêt de 0.50 p. 100.

Les Canadiens ont parfois de la difficulté à se rendre compte que le gouvernement leur fait concurrence sur le marché du crédit. Lorsqu'ils essaient de contracter une hypothèque pour leur maison, ils participent à une vente aux enchères de l'argent disponible à cet effet et ils misent contre leur gouvernement. Le gouvernement peut renchérir sur leurs mises mais il peut tout aussi bien aller puiser dans leurs poches par le biais de la fiscalité. Le crédit devient de plus en plus coûteux.

C'est le gouvernement fédéral qui est responsable de la majeure partie des maux qui accablent le pays. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a dit lundi soir que le gouvernement fédéral ferait 25 milliards de recettes de moins que prévu. Si le gouvernement doit emprunter cette somme sur le marché, les taux d'intérêt continueront à augmenter. Les petites entreprises et exploitations agricoles continueront à faire faillite et les propriétaires à perdre leur maison.

La politique énergétique n'est pas la cause unique de nos difficultés, mais elle y a énormément contribué, et c'est en fonction de ce critère que chaque amendement devrait être étudié. L'amendement aidera-t-il à abaisser les taux d'intérêt? S'il n'est pas adopté, les taux d'intérêt continueront-ils à grimper?

Le quatrième critère est le suivant: l'amendement favorise-t-il la démocratie? En théorie, la Chambre est un lieu de débat. En théorie, un comité doit entendre des témoins et en arriver à ses propres conclusions. Mais en réalité, les huit projets de loi énergétiques ont pour objet le transfert de pouvoir au Parlement à un petit groupe, à savoir le cabinet. Ceux d'entre nous qui travaillent au Parlement, en tant que représentants élus, connaissent l'horaire chargé des ministres et savent qu'ils disposent de peu de temps pour examiner en détail quelque projet de loi que ce soit. Et à chaque fois qu'un projet de loi arrive à la Chambre, il est imparfait. C'est une conséquence du processus. Les ministres sont trop occupés.

Le projet de loi à l'étude vise à transférer des responsabilités grandement accrues à un ministre qui a déjà clairement et sans équivoque démontré aux Canadiens qu'il n'a pas su s'acquitter des responsabilités qui lui avaient été confiées. Pourquoi, au nom du bon sens, chercherions-nous à lui en confier de plus grandes encore?

Je tiens à insister sur le quatrième critère que doit remplir un amendement. Protège-t-il les consommateurs? Nous aidera-t-il à créer plus d'emplois? Favorisera-t-il notre économie et fera-t-il baisser les taux d'intérêt? Permettra-t-il aux représentants élus de mieux faire leur travail et d'aider le gouvernement à étudier les lois et à les améliorer?

J'espère que les députés néo-démocrate prêteront attention aux interventions des députés à la Chambre parce qu'un des plus grands désappointements du comité permanent de la législation énergétique a été que des 31 ou 32 députés néo-démocrates—j'oublie le nombre—nous en avons vu un seul pendant toutes ces semaines qu'a duré l'étude en comité. Les autres ne sont pas venus et n'ont rien appris. Même ici à la Chambre ils ne comprennent sans doute toujours pas.

M. Anguish: Faudrait-il vérifier s'il y a le quorum alors que vous n'êtes que deux de votre parti à la Chambre?

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce sont là des accusations ridicules. Le député s'imagine que nous avons le don d'ubiquité. Comment les députés pourraient-ils se trouver en même temps dans d'autres comités, à la Chambre et au comité permanent sur la législation énergétique? Le député devrait se brancher et se montrer plus juste.

M. Anguish: C'est typiquement conservateur.

M. Nowlan: Cela n'a rien à voir avec le Règlement.

M. Waddell: Voilà le genre d'inepties que les conservateurs nous font constamment subir.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, nous avons également trouvé décevant . . .

M. Waddell: Allez droit au but.

M. Hawkes: Très souvent, il n'y avait personne, ce qui est très décevant. Par exemple, il n'y avait aucun député ce matin . . .

M. Waddell: Cessez de parler du passé et occupez-vous du présent.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Il y a une quinzaine de jours, un député à ma gauche a demandé à la présidence si les députés pouvaient faire des commentaires sur la présence ou l'absence de leur collègues à la Chambre ou en comité. J'ai consulté certains précédents à cet égard. Sans vouloir m'étendre là-dessus pour le moment, je pense devoir dire au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) qu'il vaut mieux être assez prudent lorsqu'on mentionne la présence ou l'absence de certains députés à la Chambre ou en comité. Je recommande seulement la prudence, car en réalité les précédents que j'ai vus ne parlent pas de la présence des députés aux comités. Ils font allusion à leur présence à la Chambre mais, même si j'averti le député pour lui rendre service et non pas pour le critiquer, c'est à lui de s'exprimer à sa guise.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il faudrait signaler que quatre députés conservateurs sont là pour écouter ce discours dynamique.

M. Anguish: L'un d'entre eux est un libéral.

M. Waddell: Je regrette, monsieur l'Orateur. Ils sont trois.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence vient d'expliquer ce qu'il en est quant aux observations sur la présence ou l'absence des députés. J'espère que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) en tiendra compte.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La soirée sera longue. Nous étudions un certain nombre d'amendements. Je me permets de faire remarquer à la présidence et aux députés qu'il faudrait s'en tenir aux amendements. Si les députés s'en écartent, il faudrait les rappeler à l'ordre. C'est seulement à cette condition que nous pourrons réussir à étudier ces bills.

• (1830)

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, comme d'habitude, vos sages conseils sont fort précieux et à propos. Je m'abstiendrai de faire d'autres remarques.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Je veux signaler aux Canadiens et aux députés que toutes les délibérations du comité sont publiées. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays peuvent prendre connaissance de tout ce qui a été dit au comité en lisant le compte rendu de nos délibérations. Ils verront alors qui a posé des questions et quels députés ont participé aux votes. Je recommande instamment aux groupes comme l'Association des consommateurs canadiens, qui a présenté un mémoire exposant ses préoccupations, de lire ce qui s'est passé durant la période des questions pour savoir qui est le protecteur des consommateurs . . .

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je propose, en toute déférence, que nous devrions insister sur la pertinence à la Chambre. La Chambre est saisie d'un amendement sur la taxe de transport prélevée des transporteurs aériens et maritimes. Nous ne siégeons pas en comité et il n'est pas question du nombre de députés présents à la Chambre. Parlons plutôt de l'amendement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a la parole.

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, je le répète, nous pouvons lire le compte rendu pour voir qui a posé les questions au sujet de la redevance en matière de carburant de soute. Il est possible d'établir qui était présent lors du vote sur ce point.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. La présidence a fait tout son possible pour que le problème se résolve de lui-même plutôt que d'essayer d'en juger. Le fait est que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a parfaitement raison; il y a une règle de pertinence à la Chambre. Elle est si rarement respectée que j'ai cru pouvoir contourner le problème en feignant de l'ignorer. Mais je me vois maintenant dans l'obligation de demander au député de Calgary-Ouest de bien vouloir s'en tenir à la motion nº 1 qui est inscrite à son nom.

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, la motion nº 1 porte sur la décision qu'a prise le ministre, par le biais d'une motion de voies et moyens qui n'a jamais été approuvée par la Chambre, mais simplement par le cabinet et le ministre, d'imposer le carburant destiné aux aéronefs et aux navires. Le gouvernement fédéral a imposé cette taxe pendant 9 mois; il a ainsi touché des revenus provenant des transporteurs aériens. Mais alors qu'il percevait cette taxe, il s'est aperçu qu'il enfreignait un accord international qu'il avait signé avec d'autres pays. La déclaration du ministre est claire et sans équivoque: les transporteurs aériens étrangers ne seront plus assujettis à cette taxe, mais les transporteurs canadiens continueront de l'être.

J'aimerais que la Chambre se rende compte à quel point cette décision est injuste pour les consommateurs, à quel point elle nuit à l'embauche et à l'économie dans son ensemble. Ainsi, Wardair, transporteur aérien canadien, consacre 98 p. 100 de son activité aux voyages internationaux. Or, le gouvernement du Canada a décidé que toute compagnie aérienne canadienne qui fait concurrence à des transporteurs de Russie, de France, du Royaume-Uni ou des États-Unis et dont les avions quittent un aéroport canadien à destination d'un aéroport étranger devra payer le carburant au Canada 25 p. 100 plus cher que les transporteurs étrangers.

Cette décision est une aberration; elle va à l'encontre du bon sens et elle a de graves conséquences. Les sociétés aériennes du Canada mettent des travailleurs à pied. Air Canada a déclaré récemment une perte de 271 millions de dollars. Coïncidence intéressante, ses impôts se sont accrus de 26 millions.

Dans l'article 12 du bill, le gouvernement décrète que les sociétés canadiennes ne pourront faire concurrence aux sociétés aériennes étrangères qui ont des vols à destination et en provenance des aéroports canadiens. C'est la première raison pour laquelle il faut appuyer l'amendement qui vise à supprimer cet article. Si la Chambre se prononçait pour la suppression de cet article, le gouvernement serait tenu de rembourser les transporteurs aériens canadiens et de les traiter sur le même pied que les transporteurs des autres pays. Quelle logique y a-t-il à pénaliser une société canadienne et à offrir une prime à une société étrangère qui nous fait concurrence?

Le gouvernement décide qu'une société canadienne qui assure la liaison entre le Canada et New York va payer le carburant plus cher qu'il n'en coûte à American Airlines pour faire franchir exactement la même distance à un appareil de même dimension. C'est de la folie. C'est la voie qui mène à la faillite, aux mises à pied. C'est insensé. Je défie n'importe quel libéral qui siège à la Chambre de prouver qu'il est raisonnable de pénaliser une société canadienne et de gratifier d'une prime une société étrangère qui nous fait directement concurrence sur la même ligne. Les députés d'en face devraient nous donner une raison sensée pour justifier qu'un député doive voter pour ce principe.

Voyons ce que nous disent les sociétés maritimes, monsieur l'Orateur. Dix-sept navires sont à quai, sans cargaison, à ne rien faire. Pourquoi? Parce que ces dispositions ont augmenté leurs frais à tel point qu'ils ne peuvent soutenir la concurrence des autres moyens de transport. Nous avons perdu les deux tiers de la cargaison que notre flotte des Grands lacs transportait autrefois pour le compte des producteurs américains jusqu'à Baie Comeau, d'où elle était expédiée dans le monde entier, et cela pour une seule raison: le fait que le gouvernement fédéral tienne à imposer une taxe spéciale à nos compagnies maritimes. Voilà la conséquence de l'article 12, monsieur l'Orateur. On nous dit que cette perte représente 5 millions de dollars, mais il faut y ajouter la perte de 4 millions de dollars en péage sur la Voie maritime et celle d'au moins $500,000 qu'assument les compagnies en paperasserie supplémentaire. Sans compter que si les marins travaillaient et payaient de l'impôt sur leur revenu, les recettes du gouvernement en seraient d'autant accrues.

Voilà donc pour les conséquences de l'article 12, monsieur l'Orateur. Je suis heureux d'en proposer l'abrogation. Je rappelle aux députés qu'en appuyant la motion ils font disparaître une disposition discriminatoire qui a coûté bien des emplois et qui a fait augmenter le coût du transport aérien pour les voyageurs et les marchandises. Ses répercussions se font sentir partout dans l'économie, monsieur l'Orateur. Notre réseau de transport marche assez bien quand les transporteurs peuvent se faire concurrence. Nous avons des camions, des trains, des navires et des avions. Dans sa sagesse, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et non pas le ministre des Transports (M. Pepin), a décidé qu'il faut que deux des quatre éléments ne soient plus compétitifs. Pourquoi s'en est-il pris aux navires et aux avions? On nous a répondu au comité que c'était parce qu'il était plus facile au point de vue administratif de frapper d'une taxe les navires et les avions et le carburant qu'ils consomment, que ce ne l'est de l'imposer aux camions ou aux trains. Aucune logique économique, aucune considération de l'incidence sur les emplois et les coûts d'exploitation; c'est tout simplement qu'il est plus facile au point du vue administratif de percevoir une taxe de ces deux éléments de notre industrie des transports.

• (1840)

Je dirai en terminant, monsieur l'Orateur, que les députés découvriront dans le bill, à l'occasion d'autres amendements et d'autres motions, la même absence de logique, les mêmes conséquences désastreuses. J'invite les députés du parti libéral en particulier, peut-être en caucus ou dans quelque comité spécial, à commencer par prendre connaissance de ces amendements, à chercher à comprendre pourquoi on les a proposés et quels effets bénéfiques ils auraient pour le pays, et ensuite à créer un groupe de pression. Nous avons été témoins des pressions exercées à cause des préoccupations d'Hydro-Québec et d'Hydro-Ontario; elles ont donné des résultats. Le ministre a apporté les modifications désirées. Je les invite à créer un groupe de pression semblable pour aider notre parti à faire accepter les amendements que nous avons proposés et qui sont raisonnables, à notre avis.

Je suis impatient, monsieur l'Orateur, de voir un député libéral prendre la parole à la Chambre pour me dire pourquoi ce premier amendement n'a pas de sens. Il cherche tout simplement à mettre sur le même pied avions et navires, trains et camions. Il cherche également à mettre sur un pied d'égalité les transporteurs canadiens et les transporteurs aériens étrangers. Il n'accorde aucun avantage spécial aux transporteurs canadiens; il s'agit tout simplement de supprimer le désavantage qu'ils doivent supporter, selon le ministre. Nous devons le faire aussitôt que possible, avant que ces transporteurs ne soient acculés à la faillite.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler de cet amendement au nom du Nouveau parti démocratique. J'ai écouté attentivement les propos qu'a tenus le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). J'ai remarqué qu'il aimait beaucoup parler. En fait, sa logorrhée me rappelle le caca d'oie.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Il débite des mots sans trop se soucier de discuter du sujet à l'étude. S'il consultait le compte rendu des délibérations des séances de comité auxquelles nous avons tous deux assisté, il s'apercevrait que l'essentiel . . .

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, le député a invoqué le Règlement parce que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) avait fait allusion aux travaux du comité. Or, voici qu'il fait exactement la même chose. Ce qui vaut pour un député vaut pour tous les autres.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence a eu une distraction. C'est une expression que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a employée tout à l'heure qui occupait mon esprit, et je m'attendais à ce que ce soit à ce sujet que

le représentant de Bow River (M. Taylor) invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement le député de Vancouver-Kingsway—le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) invoque le Règlement.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, l'expression qu'a employée le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) me pue au nez. Ces odeurs de basse-cour sont trop fortes. Lui qui vient d'une circonscription urbaine, il n'a peut-être j'amais vu une oie de sa vie. En tout cas, le député est bête comme une oie quand il faut le voir et l'entendre à la Chambre. Mais nous n'en sommes pas rendus aux vessies. Pour éclairer notre lanterne, je vais emprunter les paroles que prononçait en cette Chambre il y a bien longtemps l'ancien député de Prince-Albert. Quand il est question de politique gazière ou de problèmes d'envergure nationale, ou, autrement dit, quand on est à la chasse à l'éléphant, il faut laisser décamper le lièvre. Je dirai encore, monsieur l'Orateur, qu'il ne sert à rien de vouloir lever la patte en même temps que le putois.

M. Waddell: S'agit-il d'un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je vais dire un mot de la comparaison faite par le député de Vancouver-Kingsway puisqu'on l'a soulevée.

M. Nowlan: Je voulais m'y opposer.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Les députés savent évidemment qu'il y a des expressions qui sont antiréglementaires. Nous en avons même dressé une liste. A ma souvenance, la présidence n'a jamais été appelée à juger de l'expression précise dont s'est servi le député. Mais, dans ce domaine, un autre aspect peut entrer en jeu, celui de la responsabilité qu'a la présidence d'établir le contexte dans lequel les paroles ont été prononcées à la Chambre. A ce propos, je prie le député de Vancouver-Kingsway de bien vouloir modérer ses ardeurs ou, s'il ne peut s'empêcher de s'enflammer, que ce soit au sujet de la motion à l'étude et non pour faire des remarques l'ordre personnel sur d'autres députés.

M. Waddell: Bien sûr que vous avez raison, monsieur l'Orateur, et je ne continuerai pas dans cette voie. J'essayerai d'en prendre mon parti et de traiter des questions qui nous intéressent.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Waddell: Mais je tiens à ajouter qu'il n'y a rien de plus canadien que des oies.

Nous débattons d'un amendement qui se rapporte à une taxe de transport. Pour simplifier, je dirais que tout le problème est là. Nous avons commencé par une taxe qui devait empêcher les transporteurs étrangers de venir s'approvisionner au Canada en carburant bon marché. Mais au comité—et c'était la seule allusion que j'ai faite au comité—les compagnies aériennes nous ont dit que les transporteurs canadiens devaient payer le carburant plus cher. Cela coule de source, puisque nous avons accordé une réduction aux transporteurs étrangers, mais pas aux Canadiens. Par conséquent, le gouvernement suit une politique erratique, et je soupçonne que le député a présenté l'amendement pour cette raison en partie. J'aurais souhaité qu'il aille droit au but et le dise.

Je voudrais utiliser les quelques minutes qu'il me reste pour montrer que le problème se pose toujours dans un autre secteur des transports, à savoir le transport maritime, et prouver que le bill C-103 nuit à cette industrie. Je porte un intérêt particulier à l'industrie maritime parce que je viens de la côte du Pacifique, ainsi que l'a signalé le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), et que cette question intéresse les armateurs de l'ouest.

Je voudrais signaler que les péniches américaines livrent concurrence aux péniches canadiennes pour approvisionner les navires en combustibles lourds dans le port de Vancouver. La différence de prix est la suivante: le prix canadien s'établit à $1.68 le gallon et le prix américain à $1.38 le gallon. Comme les prix sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, les fournisseurs canadiens en subissent les contrecoups.

• (1850)

Je me suis entretenu avec M. Colin Park, le directeur du service du pétrole de la Seaspan International Ltd. qui s'occupe de 95 p. 100 du mazoutage à Vancouver; il m'a appris que le chiffre d'affaires de son entreprise avait baissé de 25 p. 100 en conséquence directe de l'écart dans les prix.

M. Tom McGrath, président de la section des marins du CBRT sur la côte du Pacifique, est un chef syndicaliste bien connu. Il a une personnalité fort originale. Il est prompt à intervenir pour toutes les questions susceptibles de nuire aux membres de son syndicat et aux travailleurs ordinaires de la côte du Pacifique. M. McGrath a confirmé que le problème avait provoqué du chômage chez les membres de son syndicat.

On me dit que la différence entre le prix canadien et le prix américain n'est pas attribuable uniquement à la taxe dont il est question dans ce projet de loi. Il ne faut pas oublier que le gouvernement de la Colombie-Britannique prélève lui aussi une taxe sur le mazout au montant de $5.66 le baril. Il existe également un prélèvement que nous appelons le TFCRC et qui s'élève à environ $3.25 le baril. A l'heure actuelle, l'écart entre le prix canadien et le prix américain est d'environ $6 le baril sur la côte du Pacifique.

Le secrétaire parlementaire nous dit de ne pas nous en faire, car les prix au Canada sont toujours moins élevés qu'aux États-Unis. Le prix courant moyen du fuel lourd au Canada varie entre $31 et $35 le baril. Les raffineries canadiennes de la côte du Pacifique qui approvisionnent Seaspan International ont à choisir entre perdre de l'argent ou perdre des clients. Elles semblent perdre les deux. On m'a dit qu'elles essuient presque toutes les pertes financières, alors que les fournisseurs comme Seaspan perdent de la clientèle. J'ai appris que la ligne de paquebots P & O, qui amène des touristes à Vancouver sur ses beaux bateaux de croisière, a habituellement trois de ces navires qui s'approvisionnenet en fuel lourd à Vancouver chaque été. Cette année, cependant, la P & O n'a demandé aucune soumission. D'après M. Park, c'est bien dommage, mais c'est une nouvelle cliente pour les Américains.

J'ai posé ces questions à l'amiral Timbrell qui témoignait devant le comité. Il a reconnu que c'était là des problèmes. Le 2 mai 1982, à la Chambre des communes, le député libéral de La Prairie (M. Deniger) a posé une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) à ce sujet. Comme en témoigne la page 16,095 du hansard, il a déclaré ce qui suit:

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est d'accord sur les propos tenus par les représentants de l'Industrie maritime canadienne qui tenaient un congrès cette semaine ici même à Ottawa et qui considèrent l'imposition de la taxe sur le prix mondial du carburant pour le mouvement intérieur international aux hommes d'affaires canadiens comme discriminatoire, et que cette imposition va à l'encontre de la loi nationale sur les transports puisqu'elle ne s'applique qu'au mode maritime et non aux modes ferroviaire et routier, et enfin qu'une partie importante du mouvement du trafic américain qui avant était transportée par les hommes d'affaires canadiens sera maintenant transportée par les armateurs américains qui seront maintenant plus économiquement viables à cause de cette imposition.

Ce sont-là les arguments des opposants et ils ont été présentés par le député de La Prairie. J'ai posé la même question à l'amiral Timbrell lors des travaux du comité. Je lui ai également cité la réponse donnée par le ministre à la Chambre. Il a déclaré que cela ne posait pas de problème. Il s'est dit en désaccord avec la déclaration du ministre et en accord avec la question soulevée par le député de La Prairie. Nos propres armateurs sont victimes de discrimination.

Il est primordial que nous nous rendions compte que ce mode de transport est plus économique en matière énergétique. On me dit que si on prend comme mesure la tonne-mille, qui correspond à un gallon de carburant nécessaire pour transporter une tonne de marchandises sur une distance de un mille, les chiffres pour la navigation maritime sont de 600 tonnes-mille comparativement à 200 pour les trains, 70 pour les camions, 8 pour les avions et 3.25 pour les pipe-lines. Comment se fait-il que d'une part nous subventionnons le transport par pipe-lines et par camions et aidons les chemins de fer et que d'autre part nous faisions de la discrimination en imposant cette taxe aux armateurs canadiens? Cela n'a aucun sens si l'on parle d'efficacité énergétique et il n'est pas normal de favoriser un moyen de transport plutôt qu'un autre. Les habitants de ma région sont durement touchés par cette situation. Je remercie les deux messieurs dont j'ai fait mention d'avoir soulevé cette question, et c'est pourquoi nous sommes prêts de ce côté-ci de la Chambre à appuyer cet amendement.

Nous prions le gouvernement de répondre à nos accusations et à celles qui sont contenues dans le mémoire que la Dominion Marine Association a présenté au comité le 7 mai 1982 ainsi qu'aux preuves fournies par le contre-amiral Timbrell au comité le 18 mai 1982. Nous prions le gouvernement de répondre à cela ici à la Chambre et de nous dire pourquoi il n'est pas disposé à accepter cet amendement et à modifier cette forme discriminatoire de taxation.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, je dois dire que je m'attendais un peu à ce que le secrétaire parlementaire prenne la parole. Je ne sais pas s'il se disposait à donner la réplique à l'ensemble des amendements dont nous sommes saisis, mais je dois dire, presque en manière d'excuse, que je suis presque d'accord avec le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) au sujet de la première motion qui concerne la redevance de recouvrement en matière de carburant. En fait, je ne tiens pas à enfourcher la même monture que le député de Vancouver-Kingsway qui au cours de la période relativement brève qu'il a passée à la Chambre, n'a rien ajouté d'utile quand il a parlé des oies, à moins qu'il ne s'agisse d'oies pour la fête de l'Action de grâce. Quand il fait allusion à certaines fonctions organiques de ces oiseaux auxquels il compare certaines personnes, je crains qu'il ne se fasse honneur ni à lui-même ni à la Chambre.

Je me demande s'il rehausse la réputation de la Chambre en soulevant la question de privilège «privilège» entre guillemets—parce que les députés ont recours à des expressions qui peuvent sembler amusantes, mais ne sont pas de nature à rehausser le prestige des députés pas plus que celui de notre institution. Ayant parcouru la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, éditée par Fraser, Birch et Dawson, je ne vais pas prendre le temps d'énumérer toutes les expressions jugées inacceptables. Je peux dire cependant que dans un cas pareil, on tient compte du contexte dans lequel le mot est prononcé, c'est-à-dire à l'occasion d'une plaisanterie. Par exemple, quand même un grognement de porc est jugé irrecevable et quand le simple fait de prononcer le mot «salaud» est aussi irrecevable, il y a bien peu de rapport entre l'oie et la fonction naturelle dont il s'acquitte après avoir mangé, ce simple geste pouvant être jugé irrecevable. Suffit pour cette histoire!

Je suis d'accord sur à peu près tout ce que le député de Vancouver-Kingsway a dit au sujet de la motion nº 1, soit la redevance de recouvrement en matière de carburant. Le bill C-103, loi modifiant la loi sur l'indemnisation du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi, donne force de loi à de nombreuses dispositions fiscales fondamentales qu'on retrouve dans le Programme énergétique national.

• (1900)

Avant de parler de la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute, je voudrais rendre hommage aux députés de tous les partis, et surtout à ceux de l'opposition, qu'ils soient conservateurs ou néo-démocrates, et peut-être même libéraux—en tout cas, à tous les députés qui ont pris le temps, au comité, d'étudier ces bills très complexes qui ont d'abord pris la forme du monstre complexe qui a été soumis à la Chambre il y a quelques semaines, lorsque le timbre a sonné pendant plusieurs jours.

Nous savons tous que la Chambre a été saisie d'un bill omnibus qui était incompréhensible, de par sa construction ou sa tournure politique, et très difficile à critiquer étant donné qu'il couvrait tous les aspects de l'énergie possibles et imaginables. Comme le timbre a sonné pendant longtemps et que la Chambre a retrouvé sa raison, un ordre de la Chambre est en vigueur en vue d'imposer un délai à l'étude de ces projets de loi, dont le C-103, et de prolonger le débat pendant les heures du souper. C'était une pratique courante il y a de nombreuses années et, dans des cas semblables, c'est peut-être une bonne idée de siéger pendant les heures de pause pour avancer un peu dans nos travaux.

A mon avis, nous devons rendre hommage aux députés qui se sont chargés de rédiger ces projets de lois dans les délais imposés en vertu d'un ordre de la Chambre. Ils s'occupent plus des aspects techniques et de l'interaction de ces bills que moi. Je ne fais pas partie du comité permanent de la législation énergétique, mais je siège au comité permanent des transports. A cet égard, je voudrais donner mon avis sur la partie du bill C-103 qui m'intéresse le plus, la redevance de recouvrement en

matière de carburant de soute, ainsi que sur la motion d'amendement proposée par mon parti. En effet, celui-ci propose de supprimer complètement cet article du bill.

Bien que je ne connaisse pas toutes les complexités de cette fiscalité concernant le secteur énergétique, je voudrais dire quelques mots au sujet de la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute afin de signaler aux députés, surtout aux ministériels, ce qui risque de se produire s'ils rejettent notre amendement.

En intervenant à la Chambre il y a plusieurs mois pour présenter son budget scandaleux, le ministre des Finances (M. MacEachen) a non seulement provoqué la chute du dollar et sérieusement touché les entreprises, les agriculteurs et les propriétaires, qui ne peuvent plus se payer une maison, mais il a également causé sa propre perte sur le plan politique. Ses cheveux, qu'il avait bouffants quand il entrait en Chambre, sont maintenant aplatis sur sa tête comme son avenir politique, à cause du budget du 12 novembre.

Le monde des affaires, de la politique et de l'économie a dû assimiler la quantité énorme de modifications fiscales qui figuraient dans le budget. Il ne s'agissait pas d'un livre blanc, d'un livre vert ou d'un livre bleu. Il ne s'agissait pas d'un document fiscal Benson, ni du document fiscal de Walter Gordon qui avait permis aux Canadiens de donner leur point de vue sur les modifications fiscales projetées. Tous les changements fiscaux du budget s'y trouvaient dissimulés. Les modifications fiscales surgissaient devant nous les unes après les autres. En comparaison de la reculade du ministre des Finances, la retraite de Moscou ressemble plutôt à un défilé du 14 juillet.

Il est tout à fait symptomatique que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances soient à Versailles, dans la galerie des glaces, car sans se réfléchir sur le premier ministre, ce qui donnerait un discours absolument nouveau, le ministre des Finances a dû concocter ce budget dans une galerie des glaces. Mais ce qui s'est passé, c'est que les glaces se sont embuées, le soleil de la réalité a brillé et l'a aveuglé, et par bonheur il a commencé à s'incliner devant les pressions de l'opinion, à appliquer des modifications fiscales les unes après les autres. La retraite du Cap-Breton de MacEachen, c'est six retraites de Moscou.

M. Dingwall: Et vous, qu'avez-vous fait?

M. Nowlan: Le secrétaire parlementaire n'a que peu de temps à passer ici avant que nous ne retournions aux urnes. Voici donc ce que je vais lui dire avec gentillesse: «Vous êtes un jeune homme très aimable, j'aimerais pouvoir croire que votre avenir politique n'est pas si bref, mais franchement, connaissant les eaux politiques de ce qu'on pourrait appeler, le grand large, c'est-à-dire l'Est et le Cap-Breton, votre avenir politique est aussi certain que celui du ministre des Finances.»

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député doit s'adresser à la présidence.

M. Nowlan: Excusez-moi, monsieur l'Orateur, vous avez tout à fait raison. Je devrais m'adresser à la présidence, mais je me sens tant d'amitié pour le secrétaire parlementaire que j'en oublie les règles de procédure. Ce que je voudrais faire, c'est simplement saluer, par votre entremise, mon honorable ami du Cap-Breton. C'est un Néo-Écossais comme moi et il a donc beaucoup de bonnes qualités.

En ce qui a trait au budget du 12 novembre, le ministre des Finances avait trois thèmes principaux, si j'ai bonne mémoire. L'un d'eux était l'équité. Selon le ministre, c'était l'un des principes de base du budget.

Comme je fais de la politique depuis bien des années, je sais qu'il ne faut jamais être trop certain de la façon dont quelqu'un peut interpréter ce que quelqu'un d'autre dit, mais je dois néanmoins faire certaines hypothèses parce que je n'ai pas analysé la décision de l'Orateur. Comme je ne suis pas membre du comité de l'énergie, je n'essaierai pas d'analyser cette décision, mais je ne comprends pas comment la présidence a pu combiner avec une autre motion un amendement tellement précis qui vise simplement à supprimer l'article qui prévoit l'imposition de la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute. Je le répète, je n'ai pas analysé la décision qui a été rendue quand le débat a été entamé à 6 heures, mais bien que n'ayant pas lu les motifs de cette décision, je suis vraiment déçu que la présidence ait combiné ces deux motions.

M. l'Orateur adjoint: Je m'excuse, mais la motion nº 1 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

M. Dingwall: Avez-vous terminé?

M. Nowlan: Non, je suis loin d'avoir terminé. Je vous remercie de cette mise au point, monsieur l'Orateur. J'ai entendu la décision de la présidence et j'imagine que c'est une bonne chose de regrouper les motions aux fins du débat. Puisque le vote portera sur la motion nº 1, je parlerai uniquement de celle-ci.

La motion nº 1 visant à modifier le bill C-103 est courte et très simple. Elle vise simplement à supprimer l'imposition de la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute. A l'instar du député de Vancouver-Kingsway, tous les députés comprennent certainement ce que cette redevance signifie. Nous savons nous-mêmes, et d'autres députés le savent peut-être aussi, que le gouvernement a imposé la redevance en matière de carburant de soute en 1980, je pense, quand l'essence ne coûtait pas plus cher au Canada que n'importe où ailleurs dans le monde, surtout aux États-Unis. Certaines personnes, et notamment certains hommes politiques, craignaient que les Américains ne viennent au Canada simplement pour acheter notre combustible à un prix déprimé et retournent ensuite aux États-Unis.

J'aime bien entendre le député de Vancouver-Kingsway parler de Vancouver, qui est l'un des ports vraiment dynamiques du Canada, et je me rends compte de la rivalité qui existe entre Seattle et Vancouver. Par ailleurs, il était peut-être plus important à l'époque de songer au transport maritime sur les Grands lacs et à la rivalité entre les armateurs canadiens et américains. La redevance sur le carburant avait été imposée à l'époque pour aligner le prix du carburant utilisé par les navires canadiens des Grands lacs sur le prix payé aux États-Unis. C'était aussi simple que cela.

• (1910)

Il n'y a pas meilleur exemple selon moi de l'absurdité du Programme énergétique national que la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute qu'il est impossible de modifier même si la situation a évolué. Chacun sait que l'essence coûte plus cher au Canada aujourd'hui qu'aux États-Unis, c'est-à-dire que l'essence coûte moins cher aux États-Unis que chez nous. On parle d'équité. Or, on se trouve dans cette situation absurde où un transporteur canadien, qu'il s'agisse d'un transporteur aérien ou d'un transporteur maritime sur les Grands lacs, est obligé de payer un montant supérieur pour une taxe créée il y a deux ans, alors que le prix du carburant était déjà plus élevé au Canada qu'aux États-Unis et que les transporteurs aériens ou les transporteurs maritimes des Grands lacs des États-Unis n'ont pas à payer cette redevance.

Ce n'est pas moi qui parle. Ce sont les témoins qui, le mardi 18 mai encore, déposaient devant le comité, pas seulement les porte-parole de l'administration canadienne des transports aériens, mais également le contre-amiral Timbrell et le président de l'Association canadienne du transport aérien, M. Angus C. Morrison. M. Sandy Morrison est un personnage intéressant qui a passé quelque temps à Ottawa. Il y en a parmi nous qui se souviennent—l'Orateur s'en souvient peut-être lui aussi—de l'époque où il était chef de cabinet d'un certain ministre des Transports.

C'est quelqu'un ce M. Morrison. Je le connais fort bien. Je n'irais pas jusqu'à prétendre que nous partageons les mêmes idées politiques, il s'en faut de beaucoup. Il reste qu'il est aujourd'hui président, président de l'Association canadienne du transport aérien. Je peux imaginer pour quelles raisons il a obtenu ce poste. C'est probablement parce qu'il connaît beaucoup de monde à Ottawa et je suis prêt à accepter la chose. Si un autre parti détenait les rênes du pouvoir pendant 40 ans, il y aurait probablement d'autres gens mis en place de cette manière. Je trouve cela tout à fait normal. C'est plus ou moins la règle du jeu. Il reste que Sandy—Angus C.—Morrison est le président de l'Association canadienne du transport aérien. Je crois que l'ancien whip du parti libéral, le député de Pontiac (M. Lefebvre) qui vient tout juste de quitter la salle, se souvient lui aussi de M. Morrison. Celui-ci a déclaré, je le répète, que dans la conjoncture actuelle, la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute constituait un handicap pour les transporteurs aériens canadiens. Mais elle est plus que cela. Je voudrais montrer l'absurdité de cette redevance que tous les transporteurs aériens sont obligés de payer.

Voyons quelle est la situation des transporteurs aériens et des armateurs à cause de cette redevance. Comme l'ont montré le ministre et les membres du comité des transports qui ont témoigné devant le comité, les transporteurs canadiens et les transporteurs aériens étrangers ont dû verser des millions de dollars au titre de cette redevance.

Au moment où elle a été imposée, le gouvernement du Canada, le gouvernement actuel a été prévenu qu'il ne pouvait imposer une redevance spéciale aux transporteurs aériens internationaux au moins pour une raison. Cette mesure serait contraire aux ententes bilatérales conclues entre différents pays ou irait à l'encontre des accords conclus avec les associations aériennes internationales.

Votre Honneur sait-il ce qui est arrivé et ce qui rend cette affaire si ridicule? Les États-Unis ont affirmé que le gouvernement du Canada imposait une redevance discriminatoire contre les transporteurs internationaux et qu'ils réclameraient l'intervention d'un arbitre là où des conflits surgiraient. Notamment à cause de leur attitude, le gouvernement du Canada a dû faire marche arrière à contrecœur, disant: «Eh bien, vous avez raison. Cette taxe est injuste».

Car ce ne sont pas des milliers de dollars mais plutôt des millions qui sont en cause. Plus précisément, le montant en cause pourrait atteindre 54 millions pour nos transporteurs et 50 millions pour les transporteurs internationaux. C'est à peu près ce qu'on a calculé et qu'on me corrige au besoin. Ce sont les transporteurs internationaux qui ont calculé que le gouvernement du Canada devait leur rembourser près de 50 millions à cause de cette taxe injuste.

Voilà, parce que le gouvernement du Canada a été pris en défaut, il a averti le ministère des Affaires extérieures qui a envoyé le message suivant à toutes les ambassades: «Veuillez prendre toutes les mesures diplomatiques qui s'imposent pour nous permettre de rembourser 50 millions aux transporteurs internationaux». Qui sont les concurrents des transporteurs internationaux au Canada sinon nos propres transporteurs nationaux? Nous avons donc tout bonnement renoncé à imposer une redevance aux transporteurs internationaux qui devait nous assurer qu'ils payaient leur essence le même prix que nos transporteurs nationaux. Ils devaient payer la même taxe aux termes des accords de l'IATA et des accords bilatéraux conclus entre le Canada et d'autres pays.

Notre gouvernement a dû finir par admettre que les autres gouvernements du monde avaient raison, qu'il devait leur rembourser 54 millions pour avoir prélevé illégalement ces redevances. Mais qu'en est-il des transporteurs nationaux? Ils ont été assujettis à la redevance et ont remboursé une partie de la dette de quelque 50 millions qu'ils ont contractés. Il est peu probable que le gouvernement accepte de leur rembourser ce montant.

Je ne veux pas approfondir la question, car il s'agit d'une autre loi, mais en vertu d'une autre mesure budgétaire, le bill C-108 sauf erreur, le gouvernement cessera de prélever la redevance sur le carburant de soute en vertu du bill C-103, comme il le fait depuis deux ans. Aux termes des modifications fiscales qui seront présentées à la Chambre dans une motion de voies et moyens, la même taxe, qui aura la même incidence, sera prélevé de nos transporteurs nationaux, comme elle l'était auparavant en vertu du bill C-103.

Nos transporteurs nationaux se trouvent dans une situation parfaitement ridicule. Nous savons tous comment l'industrie de l'aviation à l'heure actuelle est réduite à l'extrémité et se débat dans une situation très problématique, cherchant à demeurer solvable. Néanmoins, à cause d'une politique directement imputable au gouvernement, aux termes du bill C-103 et de la redevance sur le carburant de soute, qui était peut-être valable au départ mais qui n'a pas fluctué selon les circonstances, nous nous trouvons dans une situation ridicule, car si les députés ministériels se prononcent contre l'amendement, ils voteront pour que le gouvernement continue à traiter injustement les transporteurs nationaux et internationaux. C'est ce

qui se produira si les députés ministériels se sentent obligés d'appuyer aveuglément le gouvernement, comme ils le font si souvent.

Je veux parler d'un autre aspect de la question, l'aspect maritime de cette taxe et l'injustice étonnante à laquelle ce projet de loi donnera lieu si notre amendement n'est pas adopté. Si j'aimais à parier, je gagerais qu'il ne le sera pas, parce que nous ne sommes pas assez nombreux de ce côté-ci.

Si j'étais député ontarien représentant une région située à la tête des Grands lacs ou une région avoisinante, je ne vois pas comment je pourrais appuyer le bill C-103 et voter en faveur du maintien de la redevance de recouvrement en matière de carburant, car cette redevance traite injustement nos transporteurs des Grands lacs. A l'heure actuelle, nos transporteurs doivent payer cette redevance même s'ils doivent subir la concurrence des transporteurs américains. Je le répète, j'aimerais que les journalistes qui blâment parfois les députés s'intéressent à ce qui se passe au comité et recueillent les témoignages, car je dois dire que je commence à perdre patience avec le comité qui perd des heures et des heures. Pourtant, les comités rassemblent des tas de données intéressantes et entendent des quantité de témoignages.

Les propos que j'ai tenus tantôt au sujet de la redevance de recouvrement en matière de carburant applicable aux armateurs ne sont pas vraiment les miens, mais ceux de l'amiral Timbrell, qui est président de la Dominion Marine Association, tout comme Angus Morrison était président de l'Air Transport Association.

• (1920)

C'est particulièrement intéressant pour les députés de l'Ontario et même du Québec, car ils sont visés par le témoignage apporté par l'amiral Timbrell au comité. Celui-ci a déclaré entre autres que son association représente 19 sociétés canadiennes et qu'elle a sous son égide environ 72 navires, soit plus de 90 p. 100 de la flotte canadienne de gros tonnage; ce sont les navires de 1,000 tonnes et plus. Voici ce qu'il a ajouté:

Ils naviguent principalement sur les Grands lacs et sur le Saint-Laurent, au large des côtes et, occasionnellement, en haute mer.

Ces navires sont essentiellement exploités sur le Saint-Laurent. Le témoin a également fait remarquer, ce qui ne manque pas d'intérêt, comme en témoigne la page 20:26 des délibérations du comité du 18 mai:

Au cours d'une année moyenne, nous pouvons transporter 90 millions de tonnes de marchandises. Pour vous donner une meilleure idée de notre activité, disons que nous transportons plus, en huit mois et demi, c'est-à-dire la saison de la navigation, et il ne faut pas oublier le gel, que le Canadien Pacifique en 12 mois. Par rapport au CN, nous transportons un peu moins. Environ 50 p. 100 de nos marchandises sont des marchandises étrangères, ou font partie du commerce étranger.

Nous savons, bien entendu, que le CN et le CP transportent énormément de marchandises. Il signale que la concurrence est double: avec les États-Unis d'une part et au Canada d'autre part. Sa société rivalise avec les chemins de fer, les sociétés d'autobus, lesquels ne payent pas la redevance de recouvrement concernant le carburant de soute. Il signale également et ce, de façon très pertinente:

Du 1er mai l'année dernière, date d'entrée en vigueur des redevances, au 1er janvier, nos sociétés ont versé à peu près 5 millions de dollars à ce titre. Ces 5 millions de dollars représentent une augmentation d'environ 6 p. 100 de nos dépenses pour le transport des marchandises internationales.

Il prétend en outre que ces entreprises ont dû verser également $500,000 pour les frais d'administration. Selon l'amiral, le président de la Dominion Marine Association—et non pas moi, ou notre parti—association qui représente un conglomérat regroupant les sociétés Great Lake Shipping, Upper Canada Lake Shipping et la société de Paul Martin. Cela montre bien les répercussions de cette redevance sur la concurrence acharnée que se livrent sur les lacs les transporteurs canadiens et américain. Il convient de souligner que M. Martin est un personnage connu qui a certainement eu une vie politique active.

Tous ces messieurs, quelle que soit leur appartenance politique—et c'est cela qui importe—ont affirmé que cette taxe nuit aux Canadiens qui essaient de s'affirmer sur le marché international ou le marché national. L'amiral a souligné ce fait ici d'une façon des plus intéressante. Je devrais peut-être lire pour le bénéfice des mes vis-à-vis qui n'ont pas eu le privilège, comme beaucoup d'entre nous, d'être présents lors de l'audience du comité, ce qu'il a déclaré à ce moment-là. En parlant de l'expédition de céréales, de la participation de son association à cette expédition et de la façon dont le Canada tire profit de ce trafic, il a déclaré ce qui suit:

L'année dernière, une année moyenne, nous avons acheminé près de 6 millions de tonnes de céréales américaines vers les élévateurs en aval.

Nous exigeons environ $10 la tonne, ce qui signifie que nous avons touché 60 millions de dollars américains pour ces opérations. Pour chaque chargement de céréales passant par la Voie maritime, cette dernière perçoit près de $21,000 sur une facture de $25,000. Les $4,000 autres dollars sont pour le bateau. Ainsi, chaque fois qu'une cargaison ne passe pas par la Voie maritime, cette dernière perd $21,000. Si ces céréales, ces céréales américaines n'arrivent pas à nos élévateurs en aval, à Baie-Comeau, Port-Cartier, Trois-Rivières, Québec, Montréal etc., ces derniers, qui appartiennent à des intérêts canadiens, perdent un montant égal.

Il prétend, chiffres à l'appui, qu'ils ont perdu ce montant. Ne serait-ce que pour les effets de cette redevance de recouvrement en matière de carburant qui nuit aux Canadiens faisant concurrence à des Américains, je demande aux membres de cette Chambre, avant qu'ils ne votent aveuglément en fonction de la ligne du parti, d'essayer de régler certains des problèmes énergétiques et de voter en faveur de l'amendement au projet de loi C-103 que nous avons proposé dans la motion nº 1. Cette motion est claire, simple mais sans équivoque et elle demande l'annulation de la redevance prévue en vertu du projet de loi C-103, ne serait-ce que parce que les circonstances ont changé.

Ce faisant, monsieur l'Orateur, et je pourrais en parler longuement, nous prouverions aux autres Canadiens que la Chambre et les députés ne sont pas totalement insensibles aux problèmes réels de l'économie. Il n'est tout simplement pas logique que les transporteurs aériens nationaux ne soient pas remboursés au même titre que les transporteurs internationaux, surtout lorsqu'ils se font concurrence; et il est encore moins logique que nos armateurs des Grands lacs, qui doivent soutenir la concurrence de leurs homologues américains, aient à payer une redevance de recouvrement sur leur carburant de soute, alors que leurs concurrents américains en sont exemptés.

C'est de la discrimination. Ce n'est pas juste et c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je conclurai en disant que le ministre des Finances (M. MacEachen) est vraiment à sa place ce soir, au palais de Versailles, dans la galerie des glaces, car tout son budget est un véritable miroir aux alouettes, et le projet de loi C-103, surtout où il traite de la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute, est l'un des miroirs les plus déformants de la scène énergétique.

Des voix: Bravo!

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de traiter trop longuement de cette première motion, puisqu'il semblerait que nous aurons plusieurs fois l'occasion ce soir d'intervenir à propos de ce projet de loi.

Tout d'abord, je m'intéresse surtout à l'amendement dont la Chambre est saisie et qui a été présenté par notre parti. Cette motion très simple vise à supprimer l'article complètement. Mon collègue qui a pris la parole juste avant moi a dit qu'il n'avait pas siégé au comité. Par contre, étant membre de ce comité, j'ai eu l'occasion d'écouter les exposés des témoins.

J'aurais aimé que le ministre fût là pour entendre un témoin en particulier, qui s'est vraiment donné beaucoup de peine pour exprimer son point de vue, et il l'a fait de façon admirable. Je veux parler de M. Currie de Wardair. Le point qu'il a si bien exposé portait sur cet article, justement. Il a expliqué que Wardair était la seule compagnie aérienne privée qui n'appartenait pas à un gouvernement et qui n'avait aucun lien avec de grandes sociétés financières. Wardair doit au gouvernement canadien la somme de 8.5 millions de dollars.

L'histoire de Wardair remonte à une certaine époque lorsqu'à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, un dénommé Max Ward a eu le courage et le dynamisme de mettre sur pied une entreprise canadienne avec l'aide de capitaux privés. L'entreprise, en faisant état de ses gains pour le premier trimestre, a accusé une perte parce qu'elle doit tenir compte de cette dette de 8.5 millions de dollars.

Permettez-moi de faire la comparaison avec KLM, British Airways ou d'autres compagnies aériennes qui ont des activités au Canada. Elles sont rentrées dans leurs dépenses mais Max Ward de Wardair n'a pas eu cette chance. C'est un Canadien, et d'après la constitution dont les libéraux sont tellement fiers, il s'agit là de discrimination. Monsieur l'Orateur, il y a quelque chose qui ne va pas lorsque l'on traite injustement un citoyen canadien tandis qu'on accorde des avantages à des étrangers. Voilà pourquoi je veux voir supprimer l'article 12.

Voici autre chose à propos du transport aérien. M. Lindsay, un des vice-présidents de l'Air Transport Association et chargé des affaires gouvernementales—je suis sûr qu'il est depuis longtemps en très bons termes avec le gouvernement—a témoigné le 18 mai.

• (1930)

Il a déclaré au début de ses remarques que la société Air Canada faisait des bénéfices et M. Currie a expliqué pourquoi il en était ainsi. Ce jour-là, il a déclaré qu'Air Canada faisait des bénéfices. Comment un vice-président de l'Association de transport aérien du Canada peut-il affirmer un jour qu'Air Canada fait des bénéfices et qu'une semaine plus tard, le bilan financier de la société révèle qu'elle accuse un déficit de 27 millions de dollars? Air Canada a dû rembourser 26 millions au gouvernement. Je ne m'en fais pas trop au sujet d'Air Canada parce qu'il y ait perte ou profit, cela entre ou sort toujours des coffres du gouvernement. C'est uniquement une question de comptabilité et j'avoue que le ministre est sans aucun doute un maître dans l'art de manipuler les chiffres. Par conséquent, il ne s'inquiète pas, contrairement à moi, que l'on traite injustement un homme comme Max Ward et une société comme Wardair en vertu de cette mesure.

Je voudrais maintenant passer à la Dominion Marine Association et au témoignage du contre-amiral Timbrell qui m'a semblé un homme lucide. Il nous a fourni une foule de renseignements. Il m'a bien fait comprendre que nous n'avons pas beaucoup d'entreprises qui sont véritablement canadiennes. Nous ne pouvons pas prétendre que le secteur de l'automobile est canadien. Le secteur sidérurgique lui est canadien; je le montrerai dans mes observations. Toutefois, le contre-amiral Timbrell a expliqué que le gouvernement prive une entreprise canadienne de transport d'un avantage. Nous pourrions parler d'une barrière non tarifaire, ce que chaque pays au monde adopte, mais en supprimant cet avantage, le gouvernement a obligé 17 navires à cesser leurs activités. Dix-sept bâtiments de la Voie maritime se retrouvent en rade. Ils employaient 500 personnes avec un capital engagé de 535 millions de dollars.

Ce secteur n'a jamais eu la partie facile. Le gouvernement ne lui a jamais accordé le moindre avantage. Je reconnais qu'il a été généreux envers le secteur de la construction navale, mais non pas pour cet autre secteur qui lui paye le prix. Il pourrait fort bien acheter ses navires outre-mer, et le gouvernement serait alors obligé de subventionner le secteur de la construction navale afin de lui permettre de concurrencer le Japon, Taiwan et d'autres pays; mais le secteur qui nous occupe n'a même pas l'avantage dont jouit le secteur du transport aérien. Il doit payer 40 millions de dollars par bâtiment destinée à la navigation sur la Voie maritime et il doit financer ces acquisitions avec des fonds qui lui coûtent actuellement de 17 à 20 p. 100 en taux d'intérêt.

Nous devons encourager une industrie entièrement canadienne qui prospère, malgré le manque de stimulants. L'année dernière seulement, cette industrie a payé cinq millions en impôts, mais cette année elle perdra 40 millions de revenus. C'est un bien mauvais calcul de la part du gouvernement. Cela empêche la navigation dans la Voie maritime, où il pourrait percevoir quelque deux millions de dollars. Cinq cents personnes sont allées grossir les rangs des chômeurs. Elles touchent l'assurance-chômage et le gouvernement ne reçoit d'elles aucun impôt. Il est intéressant de noter que ces personnes ne sont pas au bas de l'échelle des revenus. La rémunération moyenne des membres des équipages est de $30,000 et s'explique par le fait qu'ils restent à bord 24 heures par jour pendant huit mois et prennent des vacances en hiver. Ces hommes ne paieront pas d'impôt cette année. Ils font partie du 1.75 million de chômeurs au Canada, dans lesquels j'inclus les 500,000 qui ne figurent même pas dans les données officielles. On peut calculer à plus de deux millions et demi se dollars les impôts qu'ils paieraient sur leurs revenus. Quand on songe que ces personnes ne peuvent rien acheter parce qu'elles n'ont pas de revenu, et on se rend compte que le gouvernement subira en plus un manque à gagner en taxe de vente. Celle que j'aimerais mentionner en particulier, c'est la taxe d'accise de 24c. sur l'essence. Il y a aussi la taxe de 4½c. pour acheter Petrofina. Donc à cette somme d'argent vient s'ajouter 1.5 million de dollars. D'après mes calculs, le gouvernement perd des millions de dollars parce qu'il s'en prend à une industrie canadienne.

Je recommande fortement que la Chambre étudie cette motion et l'adopte, car la taxe dont nous parlons est régressive. Elle profite aux étrangers en leur permettant d'attirer les clients de nos lignes aériennes et aux chemins de fer et aux

armateurs américains de nous enlever nos expéditions de céréales et de les acheminer par le Mississipi. Je supplie les ministériels de l'arrière-ban d'appuyer cette motion, surtout s'ils veulent revenir aux Communes après les prochaines élections. Les Canadiens pâtissent du chômage il leur faut des emplois. Monsieur l'Orateur, il vous arrive d'être assis à l'arrière-ban de l'autre côté—vous ne l'êtes pas en ce moment, mais cela vous arrive à l'occasion—et je vous implore de convaincre vos collègues.

En terminant, j'aimerais vous raconter quelque chose au sujet d'un habitant de ma circonscription. C'est un petit entrepreneur qui s'est rendu compte qu'on économiserait de l'énergie en transportant les camions-remorques par bateau sur le lac Ontario plutôt qu'en faisant le grand tour par la route d'Oshawa à Rochester. D'après les renseignements que le contre-amiral Timbrell m'a fournis, le transport est 6 fois plus efficace par bateau que par camion. Cet entrepreneur a commencé à se rendre d'Oshawa à Rochester par bateau, mais cette taxe est l'un des facteurs qui l'ont forcé à abandonner les affaires. Nous devrions accorder des subventions à des gens comme lui qui veulent conserver l'énergie. Le transport par bateau consume trois fois moins de carburant que le transport par chemin de fer, et c'est une entreprise canadienne, non pas américaine.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques observations au sujet de la motion nº 1. Je trouve incroyable que le gouvernement veuille traiter les transporteurs étrangers de produits canadiens ou ceux qui concurrencent les Canadiens avec plus d'égards que les transporteurs canadiens et c'est ce qu'il fera s'il vote contre l'amendement. Nous devrions certainement inciter des Candiens à exporter et à soutenir davantage la concurrence étrangère. Je songe surtout aux denrées agricoles. Celles-ci sont en effet pour nous une source importante de devises étrangères. La plupart de nos produits agricoles proviennent de l'Ouest, qui produit la majeure partie des céréales que nous exportons en échange de devises étrangères. La majeure partie de nos zones agricoles sont à l'intérieur des terres et il est très important que nous puissions transporter les denrées de l'Ouest vers les points d'exportation. Il s'agit généralement des ports de l'Est ou de l'Ouest et il faut que les transporteurs canadiens jouissent des mêmes avantages que ceux des pays avec lesquels nous sommes en concurrence pour les marchés étrangers.

Pour ce qui est des céréales, nous savons qu'il y a des transporteurs de grain américains sur les Grands lacs. Ils louent leurs bateaux. Si les transporteurs canadiens se trouvent défavorisés par rapport à leurs concurrents américains, l'ouest du Canada aura beaucoup de mal à exporter son grain. Je ne peux pas croire que le gouvernement soit prêt à favoriser injustement les étrangers en votant contre cet amendement. Au départ, il a imposé cette taxe aux transporteurs étrangers. Il l'a ensuite supprimée avantageant ainsi les transporteurs étrangers par rapport à leurs concurrents canadiens. Je trouve cela ridicule.

Voyons ce que fait la Communauté économique européenne pour certaines de ses denrées agricoles. Elle paye à ses agriculteurs qui produisent le blé consommé dans la communauté environ $9 le boisseau, soit $4.50 de plus que ce que nous payons chez nous.

• (1940)

Au lieu d'en tenir compte et de se montrer aussi équitable que possible envers nos propres producteurs, le gouvernement propose une redevance qui les désavantagera par rapport aux producteurs étrangers. Je trouve incroyable qu'il puisse agir ainsi.

Le gouvernement a compris que nos installations ferroviaires suscitaient des problèmes dans l'ouest du Canada et nous devons reconnaître qu'il a tenté de remédier au problème. Toutefois, monsieur l'Orateur, il y a des installations qui ne sont pas utilisées à plein à Thunder Bay. Cette redevance signifie que nos armateurs ne pourront pas soutenir la concurrence des Américains. Il est insensé d'avoir des installations en partie inutilisées dans un port et d'imposer ensuite aux Canadiens une redevance plus élevée qu'aux étrangers qui transportent nos marchandises. Cela me semble tout à fait absurbe.

Le gouvernement se demande pourquoi il n'a pas d'appui dans l'ouest du Canada. Il trouvera peut-être des réponses dans certaines des mesures qu'il présente à la Chambre, notamment celle que nous examinons ce soir. Cette redevance nuira à notre capacité d'acheminer les céréales vers les marchés d'exportation et nous rendra moins compétitifs que les Américains qui sont nos principaux concurrents sur les marchés mondiaux.

Le député d'Ontario (M. Fennell), qui vient d'intervenir, a fait remarquer que 17 transporteurs seront réduits à la faillite. J'ignore combien d'entre eux vont cesser toute activité au cours de la présente saison de navigation et j'ignore combien d'entre eux transportent des céréales, mais même s'ils demeurent en activité, cette taxe les désavantagera.

Le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) a traité de nombreuses questions que j'aurais aimé aborder. Je ne veux pas prolonger le débat, mais je tiens à faire remarquer que s'il est juste que le gouvernement annule et remette la taxe payée par les transporteurs étrangers qui consomment du carburant canadien à cause d'une obligation internationale, il est certes du devoir du gouvernement de traiter les transporteurs canadiens de la même façon. C'est essentiellement tout ce que réclame la motion. Les députés ministériels qui voteront contre la motion voteront en réalité en faveur d'une mesure discriminatoire à l'égard des transporteurs canadiens de produits canadiens. Cela nous fera du tort sur le marché international.

La chute du dollar canadien et les taux d'intérêt élevés nous causent des difficultés. L'un des moyens de résoudre ces difficultés consiste à être compétitifs sur le marché des exportations. Hier le ministre des Finances (M. MacEachen) a pris des dispositions pour emprunter 750 millions de dollars sur les marchés étrangers pour soutenir le dollar canadien. Le gouvernement devrait certes encourager plutôt les Canadiens à exporter leurs produits au lieu d'emprunter de l'argent. Si nous pouvions vendre les denrées que nous pouvons produire très efficacement, nous n'aurons pas de dette. Quand nous empruntons de l'argent, non seulement devons-nous rembourser cet argent mais il nous faut également payer de l'intérêt. Cette taxe va dissuader les Canadiens de faire des profits dont nous avons besoin pour soutenir notre dollar et faire baisser les taux d'intérêt.

Je trouve inouï que l'opposition doive proposer un amendement comme celui-là. Si le gouvernement gouvernait dans

l'intérêt bien compris de tous les Canadiens, il n'aurait jamais proposé un bill de ce genre.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'aurai besoin que de quelques instants pour expliquer encore une fois la raison d'être de cet amendement et pour faire comprendre aux députés qu'ils doivent éliminer l'article 12 du bill C-103 s'ils veulent faire leur devoir.

Cet article propose une redevance de recouvrement en matière de carburant de soute, désignation suffisamment longue pour tromper les gens quant à son intention. Je veux dire les tromper suffisamment pour éviter le tollé politique avec lequel, autrement, ils n'auraient pas manqué d'accueillir un bill aussi atroce que celui-là.

Maintes et maintes fois, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et les autres porte-parole du parti libéral nous ont répété jusqu'à quel point la politique énergétique qu'ils ont élaborée pour notre pays était admirable. Ils nous ont répété également qu'ils se préoccupaient des consommateurs d'énergie au Canada et que c'était en leur nom qu'ils étaient intervenus pour protéger les Canadiens contre le prix mondial. Pendant un certain nombre d'années, le parti libéral a insisté sur la nécessité de protéger les consommateurs canadiens contre le prix mondial. C'est faux, monsieur l'Orateur. Tout Canadien qui vit à proximité de la frontière ou qui a voyagé aux États-Unis sait que l'essence y est moins chère qu'au Canada, même si elle s'y vend au cours mondial.

Nous savons aussi, et surtout dans l'ouest du Canada, que, grâce à cette politique, le parti libéral prendrait à la région politiquement faible du pays pour donner à la région politiquement forte. Tout cela se fait sous le couvert de l'unité nationale, à grands renforts de réclames télévisées et autres. Et, du même souffle, le gouvernement dit s'inquiéter de la croissance du séparatisme dans l'Ouest.

Lorsque l'on commence à intervenir à tort et à travers sur le marché, que ce soit le gouvernement canadien, le gouvernement polonais, le gouvernement soviétique ou tout autre, on bousille tout. Aucune planification ou prise de décisions centralisée ne peut concurrencer le marché libre qui offre l'énorme avantage d'une prise de décisions décentralisée. C'est là une condition sine qua non d'efficacité. Lorsque le gouvernement prétend que rien ne vaut une planification centralisée, il persiste à commettre le même genre d'erreurs stupides—non pas par malice, ni forcément par manque d'intelligence, si ce n'est qu'il n'arrive pas à voir que la planification centralisée ne donne rien de bon. Elle n'a jamais rien donné qui vaille, et n'y parviendra jamais car elle ne peut rivaliser avec l'efficacité, le bon rendement du marché libre.

La redevance de recouvrement en est un exemple classique. Pendant une courte période, le carburant s'est vendu à bon prix au Canada mais d'aucuns se sont mis en frais d'exploiter la situation. Les lignes aériennes assurant le service entre New York et l'Europe en passant par Montréal ont jugé bon d'y faire le plein, le carburant y coûtant moins cher. Les avions ne faisaient donc pas le plein à New York. Les camionneurs entraient au Canada le réservoir vide, en repartaient le réservoir plein, et les navires faisaient de même. Cela se comprend.

Mais les petits génies qui ont conçu le programme énergétique national ont imposé une redevance de recouvrement s'appliquant au carburant de soute. Un beau jour, on déposait un bout de papier à la Chambre et voilà! nous avions un nouvel impôt. La Chambre n'a pas été consultée. On n'a pas demandé leur avis aux députés: mais une nouvelle redevance existait. Mais les petits malins qui ont concocté cette redevance ont négligé de vérifier si, en réalité, ils avaient le droit de l'imposer compte tenu des engagements découlant de nos accords bilatéraux avec d'autres pays. Mais hélas, ils n'avaient pas le droit; cela contrevient à certains de nos traités.

• (1950)

Pendant un certain temps, le gouvernement ne s'est pas ému du fait que des dispositions du Programme énergétique national contreviennent à nos obligations aux termes du GATT et nous n'avons pas encore tout vu. S'il ne se préoccupe pas des contrats qu'il signe avec les gouvernements provinciaux, pourquoi devrait-il s'en faire avec les traités internationaux? Mais lorsque le gouvernement américain a menacé de porter l'affaire devant un tribunal d'arbitrage, le gouvernement du Canada a cédé. Comment a-t-il fait marche arrière? Par le biais d'une disposition mineure de la loi sur l'administration financière, je crois, qui autorise le ministre du Revenu national (M. Rompkey) à réduire certaines taxes. Au lieu de jouer franc jeu, d'admettre honnêtement son erreur—tout, mais pas cela. Discrètement, par l'entremise de cette autre disposition, il s'arrange pour procéder à une remise d'impôt. Mais celle-ci ne vise que les transporteurs internationaux étrangers non leurs concurrents canadiens.

Ces deux petits génies ont conçu un nouveau plan. Ils vont arriver au même résultat, mais apparamment par le régime de l'impôt sur le revenu. Reste à voir, monsieur l'Orateur, si cela marchera ou non. En somme, donc, cette disposition concernant le transport aérien est annulée. Elle est apparue et elle a disparu avant que la Chambre des communes n'ait eu la possibilité d'en discuter. Elle ne s'appliquera en fait jamais aux lignes étrangères à qui la pleine somme de 46.5 millions va être remise. Elle ne s'appliquera qu'aux lignes internationales du Canada. Ce sont elles qui devront payer les 50 millions.

Voilà, monsieur l'Orateur, la situation incroyable dans laquelle nous nous trouvons. Les Communes sont priées d'approuver une taxe qui n'existe plus. Elle est apparue et disparue avant même que nous ayons le temps de la prendre en considération ou d'y réfléchir. Elle a été présentée pour empêcher les sociétés étrangères de bénéficier injustement d'une échelle de prix énergétiques qui était censée protéger les Canadiens contre le cours mondial, mais qui finira par être payée entièrement par les lignes internationales du Canada tandis qu'elle sera épargnée aux lignes étrangères. Monsieur l'Orateur, Rube Goldberg n'aurait pas pu imaginer système plus stupide, fou et bizarre que celui-là.

Il est inconcevable que quelqu'un ose présenter à la Chambre une mesure législative aussi mauvaise, sans démissionner après coup. C'est un affront à la démocratie, à la dignité et au bon sens. C'est vraiment incroyable. Nous sommes certainement très dociles pour tolérer pareille chose. A vrai dire, je ne comprends pourquoi M. Max Ward n'a pas muni ses appareils de mitrailleuses et attaqué cet édifice. La seule raison pour laquelle cette taxe s'applique encore aux transporteurs canadiens est que M. Max Ward vient d'Edmonton et qu'il n'a pas beaucoup d'influence politique. S'il était né dans la circonscription du ministre, nous n'aurions pas eu cette taxe idiote: la Chambre des communes ne se serait pas retrouvée dans la

situation absurde et ridicule d'avoir à approuver rétroactivement une taxe injuste, qui était censée empêcher les étrangers de se prévaloir des programmes énergétiques destinés à protéger les Canadiens. Il n'est pas aisé de décrire cette situation stupide. J'espère que lorsqu'ils voteront contre cet amendement, ces ânes savants auront au moins la décence de rougir.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Tousignant): A l'ordre! Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Tousignant): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Tousignant): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Tousignant): En conformité des dispositions de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre passera maintenant à l'examen de la deuxième motion au *Feuilleton.*

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le Bill C-103, Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi, à l'article 16, en retranchant les lignes 45 à 48 page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ration des parties, le gouverneur en conseil.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, l'amendement en soi est un peu difficile à suivre, étant donné qu'on nous donne un bout de mot, c'est-à-dire, «ration». Le passage en question se lit en ce moment, sans modification, ainsi:

Lorsque aucun accord n'est conclu avec le gouvernement d'une province pétrolière en vertu de l'article 22, ou lorsqu'un tel accord prend fin par la déclaration des parties ou que, de l'avis du gouverneur en conseil, l'accord conclu n'est pas exécutoire ou n'est pas susceptible de le devenir, le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer les prix maximaux des diverses qualités et variétés de pétrole brut auxquelles la présente Partie s'applique qui sont produites, extraites ou récupérées dans cette province.

Si l'amendement était adopté, monsieur l'Orateur, le même passage se lirait ainsi:

• (2000)

Lorsque aucun accord n'est conclu avec le gouvernement d'une province pétrolière en vertu de l'article 22, ou lorsqu'un tel accord prend fin par la déclaration des parties, le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer les prix maximaux des diverses qualités et variétés de pétrole brut auxquelles la présente Partie s'applique qui sont produites, extraites ou récupérées dans cette province.

Autrement dit, avec cette modification, le gouvernement d'une province productrice peut conclure un accord pour fixer le prix du pétrole brut, et l'accord peut être changé ou même terminé avec le consentement des parties. Sans la modification, la situation est telle que le gouvernement fédéral pourrait, de façon unilatérale, terminer tout accord conclu avec une province productrice pour fixer le prix du pétrole brut.

Par le biais de cet amendement, nous voulons éviter que le gouvernement fédéral puisse rompre unilatéralement un contrat. Nous devrions y arriver, ne fût-ce que pour des raisons extérieures comme le respect des convenances sociales et des usages. Je me plais à croire, tout en sachant que c'est de la naïveté de ma part, que l'on peut compter sur les Canadiens, et par conséquent sur le gouvernement du Canada, pour tenir les promesses faites de vive voix. Il faut tenir les promesses faites par un Canadien, quel qu'il soit, ou par le gouvernement du Canada. Je voudrais croire que la poignée de mains suffit à sceller un contrat.

M. Fennell: Avec le gouvernement actuel?

M. Andre: Je sais que c'est de la naïveté. Si nous procédions de la sorte au Canada, bien des notaires et avocats devraient fermer boutique, mais ce ne serait pas nécessairement une mauvaise habitude à prendre. Du moins, les contrats faits par écrit devraient lier les parties concernées. Ils devraient créer un lien, constituer un engagement. Les contrats par écrit prévoient des exceptions dans les cas de force majeure, cela va de soi, c'est-à-dire que, dans des cas extrêmes, le contrat peut ne pas être exécutoire, ce qui se comprend.

Par contre, il n'est pas à recommander de stipuler dans la loi canadienne que le gouvernement fédéral a légalement le droit de rompre quand bon lui semble et pour quelque raison que ce soit, un contrat qu'il a conclu. C'est malsain. En outre, lorsque le gouvernement fédéral ne tient pas ses promesses ou brise un contrat, il perturbe le climat et suscite des problèmes.

Il existe actuellement une entente sur le prix du pétrole entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices. L'entente entrait en vigueur le 1er septembre 1981. Il existait déjà une autre entente sur le prix du brut entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, qui avait été conclue à la fin de 1975. Cette entente prévoyait que le prix du brut domestique augmenterait de $1 tous les six mois. Elle devait demeurer en vigueur jusqu'à la fin de 1979. Pourtant, à la fin de 1977, à l'approche de l'année 1978 durant laquelle, dans l'esprit de tous, le gouvernement devait déclencher des élections, le parti libéral semblait avoir de petits problèmes, et le ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, déclara qu'il allait devoir annuler le contrat à partir du 1er janvier 1978.

Monsieur l'Orateur, il n'y avait pas d'autre raison. Le gouvernement fédéral avait conclu une entente avec les gouvernements des provinces productrices. Les électeurs d'Etobicoke m'ont déclaré qu'ils n'aimaient pas que les prix augmentent. Leur représentant, le ministre de l'Énergie a répondu qu'il était d'accord, qu'il allait annuler le contrat et qu'il ne se sentait pas lié par des promesses écrites. Les considérations politiques du parti libéral étaient plus importantes que l'honneur et l'intégrité du gouvernement du Canada. Voilà ce qu'a fait le ministre de l'Énergie à cette époque. Cela explique pourquoi les Canadiens de l'Ouest adhèrent au Western Canada Concept Party. Ils estiment ne pas pouvoir faire confiance au gouvernement fédéral pour honorer des contrats écrits.

M. Tousignant: Monsieur l'Orateur, le député parle d'ententes et de poignées, de mains, mais je voudrais lui rappeler que la seule entente conclue par son parti l'a été en Europe et qu'il l'a rompue. Voilà le genre de convention verbale que l'on fait chez les députés d'en face.

M. l'Orateur adjoint: Le député aura l'occasion de participer au débat. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) a la parole pour le moment.

M. Andre: Le député parle de tenir ses promesses. Il devrait lire le reste du bill. Il constatera que le parti libéral a promis que l'essence augmenterait de 14c. au plus. S'il fait le calcul, il s'apercevra que ces 14c. se sont brusquement transformés en 52c. sous le gouvernement libéral. Voilà pour les promesses et les paroles tenues.

La violation d'un contrat écrit n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. N'est-ce pas une insulte à la décence et au bon sens? Le différend continuel qui oppose le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne doit-il pas nous préoccuper? Nous devrions nous inquiéter de l'intégrité de notre pays. Ce combat sans fin nous a terriblement affaiblis. Ne devrait-on pas plutôt dire que si nous voulons que le pays demeure uni et que toutes les régions aient le sentiment d'appartenir à la même nation, il faudrait au moins que nous honorions et respections les contrats écrits, il ne faudrait pas que le gouvernement fédéral puisse les dénoncer unilatéralement sauf en cas de force majeure, ainsi que le stipulerait une clause.

Nous devrions être outrés par le fait que l'ancien ministre de l'Énergie, M. Gillespie, a violé unilatéralement ce contrat écrit. Nous devrions être outrés et dire que nous ne permettrons plus jamais à un gouvernement d'agir avec autant d'inconséquence. Nous ne devrions pas permettre à un gouvernement de faire si peu de cas de la justice. Nous ne devrions pas demander à la Chambre des communes de légaliser ce comportement immoral. Mais c'est exactement ce qui arrive: le gouvernement demande à la Chambre des communes de rendre légal ce qui est manifestement immoral.

Vendredi dernier, à la conférence de presse, on a demandé au premier ministre (M. Trudeau) quand il déclencherait les élections partielles pour combler les trois vacances. Il a répondu que, légalement, rien ne le forçait à le faire avant six mois. Le journaliste lui a demandé s'il ressentait l'obligation morale de le faire. Le premier ministre a demandé: «Est-il immoral d'agir légalement?»

• (2010)

Il ne sait pas faire la distinction entre l'obligation morale et l'obligation légale. Si c'est légal, c'est moral. Son seul code de morale, c'est le Code criminel. Si la rupture de contrat est immorale, ce qu'elle est assurément, du moins elle l'a toujours été au Canada, parce que les Canadiens respectent leurs engagements et leurs contrats—alors pour la rendre morale il faut la rendre légale. Voilà comment raisonnent le premier ministre et son parti. Si la rupture de contrat est légale, de ce fait elle est morale. Voilà ce que les députés d'en face demandent à la Chambre d'adopter. Ils veulent nous faire adopter une loi qui permettrait légalement au gouvernement fédéral de résilier unilatéralement ses contrats, ce qui, à leur avis, rendrait la chose morale.

Malheureusement, cette mesure législative aura pour résultat qu'aucune province ne pourra conclure avec le gouvernement fédéral d'accord auquel elle pourra ajouter foi. Les provinces organiseront leurs affaires en conséquence.

Les provinces canadiennes vont persister à croire que le gouvernement fédéral est un gouvernement étranger contre lequel il faut ériger des barricades parce qu'on ne peut lui faire confiance. La balkanisation se poursuivra au Canada. Les diverses régions et provinces canadiennes vont trouver qu'on ne peut se fier au gouvernement fédéral. Comment faire confiance à un gouvernement qui prétend légaliser une action immorale pour respecter des contrats? Qui ferait confiance à quelqu'un qui dit vouloir légaliser ce qui est immoral? C'est ce que réclame le gouvernement fédéral.

Bien que je sache qu'on y fera sourde oreille, je veux en terminant lancer le même appel. Si les ânes dressés de l'arrière-ban du parti libéral peuvent trouver le courage de penser au Canada en se prononçant en faveur de cet amendement, ils suivront alors les dictées de leur conscience, ils respecteront la tradition canadienne et agiront dans l'intérêt actuel et futur du Canada beaucoup mieux que s'ils se contentaient d'approuver les absurdités qui émanent encore du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat sur cet amendement, mais j'ai quand même deux ou trois choses à dire à ce sujet. J'invite les députés d'en face à se désigner un porte-parole pour y répondre, car je crois que cela s'imposera. Je tenterai de dire pourquoi dans quelques instants. J'ai remarqué que le député qui vient de prendre la parole s'en est pris aux avocats avec l'appui de certains de mes collègues.

M. Blackburn: De Brant.

M. Waddell: Une des premières choses qu'un avocat apprend, je suppose, à force de plaider, c'est de présenter ses arguments de telle manière que le juge ou le jury les acceptent.

Le député de Calgary-Centre (M. Andre) a tenté de faire valoir l'amendement du gouvernement, mais il a passé quinze minutes à insulter celui-ci. Deux ou trois observations du député m'ont troublé. Il a dit que si Max Ward habitait la circonscription du ministre, il recevrait de l'aide pour sa compagnie aérienne. Je ne crois pas que cela favorise l'unité canadienne. Nous savons ce qu'implique pareille affirmation. En tant que Canadien de l'Ouest, je ne pense pas que cela améliore la situation.

Le député a dit que le gouvernement fédéral ne respecte pas ses engagements. Bien que je n'aime pas le gouvernement fédéral et que je sois en général en désaccord avec le ministre, je n'ai jamais vu le gouvernement fédéral manquer à ses engagements. Sans doute a-t-il bien souvent mal agi, mais il n'a jamais ouvertement manqué à ses engagements.

M. Fennell: Que pensez-vous de ce qu'il fait maintenant?

M. Waddell: Je vais y venir dans un moment. Le député de Calgary-Centre a dit que ce sont les gens de la circonscription d'Etobicoke qui ont convaincu l'ancien ministre de l'énergie de modifier l'accord. Je signale que ce sont ces mêmes personnes qui ont élu le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), un conservateur. Si le député souhaite un jour faire partie du gouvernement, il devra se souvenir que les habitants de la circonscription d'Etobicoke-Centre veulent de l'essence à bon marché et que les Canadiens de l'Ouest veulent vendre leur pétrole aussi cher que possible. Il faudra qu'il arrive à concilier ces aspirations opposées s'il veut maintenir la paix au Canada. Il n'a rien à gagner à tenir de tels propos. Ils peuvent lui retomber sur le nez.

Cet amendement et cet article posent beaucoup de problèmes. J'aimerais qu'on en discute davantage et entendre exposer certains des principes dont s'inspire cet article. L'un d'eux veut que les prix pétroliers soient fixés par accord mutuel. Ils devraient l'être de cette façon car les provinces ont juridiction sur leurs ressources en vertu de notre constitution. Elles pourraient fixer n'importe quel prix pour le pétrole et le gaz naturel.

M. Mayer: Sur leur territoire.

M. Waddell: C'est vrai, mais il serait fondamentalement préférable qu'elles soient libres de chercher à obtenir le prix qu'elles désirent pour le pétrole destiné à d'autres régions du pays.

Je veux un bon prix pour les ressources de l'Ouest. Si l'Ontario et le Québec ne sont pas disposées à imposer les loyers et les prix qui conviennent pour leurs ressources, ça les regarde. Nous voulons de bons prix pour nos ressources de l'ouest du Canada. Nous gardons toujours l'intérêt du pays à l'esprit. L'énergie—le pétrole et le gaz naturel—dont nous avons discuté presque exclusivement depuis deux ans est d'un intérêt vital. Il est important d'avoir une politique énergétique nationale.

S'il n'y a pas d'accord possible, le gouvernement fédéral devra propablement intervenir d'autorité. C'est lui qui fixerait les prix, mais seulement après de sérieuses négociations. Nous en avons eu l'exemple lorsque le ministre, au nom du gouvernement fédéral, a dû négocier avec le premier ministre Lougheed. Ils ont fini par s'entendre. Même si l'accord déplaît à bon nombre d'entre nous conservateurs ou néo-démocrates, mais pour des raisons qui diffèrent cet accord a été conclu. C'est cela le fédéralisme coopératif.

Ce qu'il y a de dramatique à la Chambre, ce ne sont pas seulement les insultes du député de Calgary-Centre qui reproche au gouvernement de ne pas respecter ses contrats, qui insulte les électeurs d'Etobicoke et qui prétend que quelqu'un du Québec aurait été traité différemment. Il y a aussi l'attitude du premier ministre (M. Trudeau) lequel sonne le glas du fédéralisme coopératif. Il ne cherche qu'à montrer les poings, tant avec les premiers ministres provinciaux qu'ici même avec les députés. C'est une attitude condamnable. S'il ne m'a pas encore lancé de défi, c'est parce qu'il sait que je ne ferais pas le poids.

Quant à la question qui nous occupe, je pense que nous devons nous demander s'il est possible de modifier un contrat. Selon le député de Calgary-Centre, le gouvernement fédéral aurait maintenant le pouvoir de rompre à sa guise tout accord. Cela ne se trouve pas dans le projet de loi. Il y est plutôt question d'un accord qui prend fin. On y lit: « . . . de l'avis du gouverneur en conseil, l'accord conclu n'est pas exécutoire ou n'est pas susceptible de le devenir». La faiblesse de ce projet de loi, c'est de ne pas être explicite.

• (2020)

On me dit que le texte français diffère quelque peu. Il parle d'accords conclus qui ne sont pas exécutoires ou qui ne sont pas susceptibles de le devenir. C'est un peu différent. Supposons qu'il y ait un gouvernement séparatiste à Terre-Neuve, un gouvernement séparatiste WCC en Alberta, que le monde soit entièrement transformé, que le Canada soit en guerre, que nous soyons aux prises avec une très grave dépression ou quelque chose de ce genre.

Une voix: Qu'entendez-vous par «supposons»?

M. Waddell: Il faudrait que le gouvernement fédéral ait le moyen de modifier le contrat. Mais nous aurions besoin d'un meilleur libellé et de meilleures garanties que ceux-là, car nous dans l'Ouest ne voulons pas que le gouvernement fédéral puisse agir tout simplement ainsi, d'une façon unilatérale. Nous disons qu'il devrait pouvoir modifier le contrat dans certaines circonstances spéciales. Aussi ai-je tenté d'élaborer une formule comme celle à laquelle le fédéralisme coopératif pourrait donner lieu. En l'occurrence, j'ai évité de lancer des injures à d'autres. Le ministre était des nôtres il y a quelques minutes. J'ai demandé qu'un ministériel prenne la parole pour nous expliquer comment le libellé pourrait empêcher le gouvernement d'agir rapidement et unilatéralement et de modifier un contrat déjà en vigueur, car s'il ne l'empêchait pas, nous, de ce côté-ci, ne pourrions appuyer ce bill.

J'ai appris à ma grande surprise que les récentes modifications apportées au Programme énergétique national étaient des mesures unilatérales prises par le gouvernement fédéral. La modification que le premier ministre Lougheed d'Alberta a apportée il y a quelques semaines, lorsqu'il a donné 5.4 milliards au secteur, même si elle touchait l'entente fédérale-provinciale à ce state-là, était également une mesure unilatérale. Je pense que c'est une pratique des plus dangereuses. Je concède cependant que le député de Calgary-Centre a souligné à la fin de son allocution la nécessité de collaborer. Je dis au gouvernement pour terminer que puisque nous devons étudier cet amendement et cet article de façon rationnelle et dans l'esprit du fédéralisme coopératif, il faut qu'il fasse sa part. Est-ce qu'il peut nous affirmer que cet article dont le libellé anglais est mauvais et diffère du français, ne permet pas au gouverneur en conseil de prendre unilatéralement des mesures pour changer l'une de ces ententes? Je souligne que même si cela semble un détail, nous parlons de quelque chose qui est très important. C'est la question qui a été la plus débattue au Canada au cours des deux dernières années. Elle porte sur l'entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, surtout l'Alberta, mais également ma province, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. Elle concerne l'établissement du prix de la plus importante ressource que nous semblions avoir, c'est-à-dire le pétrole. Tous les Canadiens ont ce sentiment lorsqu'ils se rendent à la station-service pour faire le plein.

Je crois avoir répondu à la motion des conservateurs et j'aimerais que le gouvernement réponde aux objections que j'ai présentées au sujet du manque de clarté de l'article.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, j'ai décidé de prendre la parole sur cet amendement parce qu'il s'agit d'un amendement crucial qui a beaucoup à voir avec la question en général et la façon dont l'ensemble du programme énergétique ou, comme l'a appelé un député, l'ensemble du problème énergétique national, a été créé par le projet de loi dont nous avons été saisis à la Chambre.

Nous venons d'écouter le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), et j'ignore si quelqu'un pourrait interpréter exactement ce qu'il a dit. Nous avons au moins compris qu'il souhaitait qu'un député ministériel intervienne dans le débat. Cela, je crois que nous l'avons compris. Mais si le reste de ce qu'il a dit est plus clair pour qui que ce soit, j'aimerais qu'on me l'explique, car je pense qu'il a dit qu'il était d'accord et qu'il ne l'était pas tout à la fois. C'est peut-être fort bien quand un homme fait la cour à une femme, mais je ne sais vraiment pas si le député a dit qu'il appuyait ou non la motion.

Une voix: Rassoyez-vous et laissez-le vous l'expliquer encore une fois si vous ne pouvez comprendre.

M. Gurbin: La véritable question qu'on se pose, c'est si le député de Vancouver-Kingsway sait lire. Il a fait allusion à la traduction française, et je n'ai rien contre cela. Mais s'il peut lire l'anglais, la déclaration est très claire et il a cité correctement la partie de l'article que nous essayons de faire amender, qui stipule:

> . . . de l'avis du gouverneur en conseil, l'accord conclu n'est pas exécutoire ou n'est pas susceptible de le devenir, le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer les prix maximaux des diverses qualités et variétés de pétrole brut auxquelles la présente Partie s'applique qui sont produites, extraites ou récupérées dans cette province.

Cela ne saurait être plus explicite. Je ne pense pas que le gouvernement ait jamais voulu dire quoi que ce soit d'autre que ce qui est écrit noir sur blanc dans cette page, dans cet article. A moins que le gouvernement n'accepte l'amendement que nous proposons en toute honnêteté, à moins qu'il ne soit disposé à s'engager à ne pas agir unilatéralement, il dit exactement ce qu'il veut dire. Je ne partage pas la conviction du député qui vient de parler, selon laquelle le gouvernement n'avait absolument pas l'intention d'écrire autre chose que ce qui est écrit là et que de toute façon, il peut justifier aisément le contenu et la signification de ce libellé.

L'histoire a prouvé, et nous l'avons constaté à maintes reprises, que le gouvernement est non seulement capable, mais désireux d'avoir les moyens et l'autorisation d'user de ses pouvoirs de façon unilatérale. C'est on ne peut plus évident, surtout dans les parties de la législation énergétique que nous étudions aujourd'hui.

Si j'interviens aujourd'hui au sujet de cet article, c'est pour donner aux députés une idée de l'incidence qu'il aura sur les consommateurs, sur tous les Canadiens. Cette mesure législative, tout ce bill, revient à dire que le gouvernement va augmenter les impôts. Il y aura deux taxes principales, une appelée redevance de canadianisation et l'autre, redevance d'indemnisation pétrolière. Bien que tout le Programme énergétique national se soit révélé un énorme fiasco et que le ministre s'efforce de trouver des excuses pour justifier les positions qu'il a prises, à tort à chaque fois, nous sommes aujourd'hui obligés de payer 24c. par gallon d'essence, soit 4 ou 5c. par litre, si vous préférez, en redevance d'indemnisation pétrolière, à cause de ce bill. Cette redevance à elle seule, à l'heure actuelle, qui s'ajoute au prix de l'essence, a sur les consommateurs toutes les répercussions que le parti libéral avait promis de leur éviter au cours de la dernière campagne électorale.

Il crée toutes les difficultés croissantes que les gens éprouvent. Il augmente les prix, causant du tort aux agriculteurs, aux banlieusards et aux consommateurs de mazout qui n'ont pas d'autre choix. Mais en plus de ces 24c. le gallon, qui sont déjà prélevés, ce bill, en particulier cet article, donne au gouvernement fédéral le pouvoir unilatéral de prélever 24c. de plus le gallon, à la discrétion du ministre et sans le consentement des provinces. Au total, il s'agit donc d'un montant d'environ 12c. le litre. Pour chaque litre d'essence versé dans le réservoir d'une automobile, le gouvernement fédéral aurait perçu 12c. de plus par litre par le biais de ces redevances d'indemnisation pétrolière. Elles dépassent actuellement un milliard et demi de dollars. C'est ça le montant, sans parler du fait qu'il y a d'énormes réserves de pétrole inexploitées dans l'ouest du Canada.

Ces redevances additionnelles sont à la disposition du gouvernement, aux frais du consommateur, et elles rapportent des intérêts au gouvernement, alors que les Canadiens d'une extrémité à l'autre du pays ploient sous le fardeau de ces hausses de prix. Et le gouvernement est prêt à l'alourdir unilatéralement en y ajoutant 24c. le gallon, par décret du conseil. Il ferait la même chose dans le cas du prélèvement de participation canadienne qui est d'environ $1.15 le baril actuellement. La hausse maximale sera donc de quelque $4 le baril. Voilà le prélèvement que chaque Canadien paye pour chaque litre ou gallon d'essence à la station-service. Elle s'élève approximativement à 4c. à l'heure actuelle. En vertu de cet article, cette redevance pourrait arbitrairement, unilatéralement et à la discrétion du gouvernement, être portée à un maximum de 4 dollars le baril.

• (2030)

Ce sont les consommateurs canadiens qui doivent subir cette augmentation des redevances. Ils doivent accepter les prix qui leur sont imposés et le gouvernement libéral leur assène en outre de nouvelles hausses tout en proclamant qu'il va leur donner une politique énergétique équitable qui leur permettra d'accéder sans douleur au paradis de l'autosuffisance énergétique, etc. Et qu'est-ce que les Canadiens en ont véritablement tiré? Toutes les initiatives issues du programme énergétique national ont servi à tailler la croix que le ministre doit porter. Même s'il voulait à force d'audace, convaincre les Canadiens du succès de son programme énergétique, le secteur industriel sait—et de plus en plus de Canadiens se rendent compte—que c'est une illusion, une duperie, qu'on leur dit une chose alors que c'est précisément le contraire qui se produit. Les capitaux quittent le pays. Les investisseurs ont perdu toute confiance. Les pétrolières n'ont pas été en mesure de produire. Les prix à la consommation sont à la hausse et nous n'avons rien obtenu en retour. Nous avons été témoins d'un transfert massif de taxes qui sont allées garnir les coffres du gouvernement fédéral. Ces taxes ne nous ont pas aidés à atteindre notre objectif d'autarcie énergétique. En fait, l'année dernière, c'est-à-dire en 1981, nous n'avons découvert aucun gisement pétrolifère nouveau.

Malgré les recettes accrues du gouvernement fédéral, nos déficits continuent de s'aggraver. Tous les éléments négatifs y sont; et cette mesure ne renferme rien de positif. Rien ne nous donne à espérer que cette mesure permettra de concrétiser les prétentions du ministre relativement à son programme énergétique.

L'Association du barreau canadien s'est particulièrement opposée à cette disposition. Elle a déclaré que tout changement que nous souhaiterions apporter devrait faire l'objet d'une consultation. Nous avons consacré beaucoup de temps, tant du côté de l'opposition que du côté du gouvernement, et au Canada en général, à la question constitutionnelle. Le résultat final est que la Cour suprême a déclaré que, oui, on pouvait légalement revendiquer ce droit mais qu'en réalité, l'esprit de collaboration et de compréhension qui a toujours existé dans notre pays exigeait que les provinces et tous les intéressés donnent leur accord. C'était la réponse légitime, et le gouvernement ayant finalement cédé, nous avons eu un accord qui a rallié la majorité, avec une exception de taille.

La question qui se joue maintenant est plus restreinte et moins importante. A notre avis, peu importe que le gouvernement canadien n'ait pas réussi à ce niveau-là avec ce document. Le gouvernement fédéral dit que, malgré tout, il est prêt à agir unilatéralement comme il lui plaît, sans se soucier de ce que peut dire le producteur, ou une province productrice ou même une province consommatrice, que l'initiative lui revient de droit, et qu'il s'en arroge l'autorité légale par ce bill qu'il fera adopter, fort de sa majorité aux Communes.

Plusieurs députés ont fait allusion au fédéralisme coopératif. S'il nous restait une possibilité ou une occasion de réparer quelques-uns des ponts qui ont pratiquement été détruits dans nos relations avec les provinces, que ce soit dans l'Ouest, dans l'Est ou au centre du pays, ce bill va faire en sorte qu'il nous sera impossible de retrouver cet esprit de collaboration, cet esprit de confiance entre les provinces et le gouvernement central, le genre de sérénité et de rapports harmonieux que nous avons déjà eus à la fin des années 60 et dont je me souviens bien. Ils ont été graduellement minés chaque fois que le gouvernement fédéral est intervenu et qu'il a agi unilatéralement et politiquement pour se maintenir au pouvoir, pour imposer son contrôle, pour obtenir des revenus et, en réalité, pour que, en tant que gouvernement, il puisse se mêler encore davantage de tout ce qui se passe au Canada. Les Canadiens aimeraient essayer de donner leur appui dans bien des cas, mais, si nous ne pouvons pas collaborer et travailler ensemble comme une nation, tout est perdu.

L'accord a été réalisé après plusieurs années et beaucoup de difficultés. Les accords entre l'Alberta et le gouvernement fédéral étaient des accords qui ont débouché sur le système de prix et le système d'augmentations qui ont été arrêtés, qui convenaient au deux parties et qu'en général les Canadiens ont acceptés. Les gens savaient que les prix énergétiques devaient augmenter même si les libéraux en ont fait un atout politique, un très puissant argument pendant les dernières élections.

Maintenant, les consommateurs du Canada se retrouvent avec tous ces pouvoirs discrétionnaires, ces décrets, ces taxes et ces prix qui n'en finissent pas de monter et qui écrasent les Canadiens. Je pense en particulier aux agriculteurs, parce qu'il y en a beaucoup dans ma circonscription qui sont aux prises avec les prix élevés des engrais et des combustibles agricoles; mais je pense que cela vaut aussi pour tous les secteurs d'activité économique. A ce qu'il semble, les choses vont empirer et les Canadiens devront payer de plus en plus cher.

Le ministre cherche à justifier ces augmentations de prix. Son Programme énergétique aggrave continuellement les choses, et nous voyons à grand regret le pays prendre de plus en plus de recul sur le plan international. Nous avons entendu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) soutenir que le Programme énergétique n'est pas un des grands responsables de la chute de notre dollar. Mais je pense que cela ne prend plus. Tout le monde sait que les prix énergétiques sont en grande partie responsables de la poussée inflationniste que nous subissons.

Beaucoup de gens savent que par suite de l'exode des capitaux à investir dans l'énergie, les réductions de taux d'intérêt dont nous aurions pu profiter sont devenues impossibles. Dans les domaines directement touchés les gens savent pertinemment que parce qu'on a abandonné le projet Alsands, près de 10,000 emplois sont perdus et que parce qu'on a abandonné celui de Cold Lake, des dizaines de milliers d'emplois sont encore perdus. Ils savent que le gazoduc de l'Alaska est fichu, que c'est flambé. Ils savent que le Programme énergétique n'essuie que des revers. On aura beau dire tout ce qu'on voudra, on aura beau afficher une assurance de commande, cela n'empêchera pas que tout est à l'abandon.

Il nous faut non seulement réviser à fond les détails de ce bill-ci et des autres qui font partie de la législation énergétique, il faut en outre que le gouvernement change complètement pour que nous puissions offrir aux Canadiens et surtout aux petits producteurs de bonnes conditions économiques. Il faut redonner confiance aux entreprises, afin que le ministre et son gouvernement puissent constater une reprise de la croissance. Il ne faut pas trop compter sur ce ministre. Il est de mèche avec le ministre des Finances (M. MacEachen). Il appuie son budget.

• (2040)

Comme tous les députés libéraux, il appuie toutes les mesures que le ministre des Finances a présentées. C'est malheureux pour les Canadiens et j'espère que le ministre acceptera au moins ce que propose l'amendement à l'étude ou peut-être encore de relever le défi que lui a lancé le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) en lui demandant de dire aux députés de ce côté-ci de la Chambre que ce passage de l'article ne signifie pas que le gouvernement fédéral agira à sa guise et imposera les augmentations permises dans le cadre de cette mesure aux consommateurs, aux hommes d'affaires et aux agriculteurs du Canada.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, cet article du bill me préoccupe moi aussi beaucoup et j'espère que nous réussirons à faire comprendre à ceux qui appuient le gouvernement quel est l'objectif visé par la motion que nous avons présentée ce soir. Cet objectif consiste à retirer au cabinet le pouvoir de mettre fin unilatéralement à un accord sur les prix.

Je voudrais dire quelques mots à propos des accords écrits. J'espère que le ministre va m'écouter. Une entente écrite ne peut être modifiée qu'avec l'accord des deux parties en cause. Si le gouvernement a l'intention de réduire les taxes ou les prix grâce à une nouvelle entente, il me semble qu'il n'aurait aucune difficulté à obtenir le consentement des deux parties qui ont signé l'entente. Il pourrait à ce moment-là faire le nécessaire pour réduire les prix ou les taxes. Nous sommes tous comptables envers nos électeurs. Je pense que ce serait très difficile pour nous de dire à nos électeurs que nous n'avons pas appuyé une réduction des taxes. Une entente peut être modifiée avec le consentement des deux parties visées et il me semble que c'est une façon logique de procéder si l'on veut réduire les taxes. De toute évidence, ce que le gouvernement compte faire grâce à cet article, c'est de s'arroger le pouvoir d'augmenter unilatéralement les taxes. Je suis bien d'accord avec le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), qui a dit: «Si les intentions du gouvernement sont autres, j'aimerais bien qu'il le dise.» La meilleure façon pour le gouvernement de le dire serait d'appuyer cet amendement. L'article en cause stipule en partie:

> . . . de l'avis du gouverneur en conseil, l'accord conclu n'est pas exécutoire ou n'est pas susceptible de le devenir, le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer les prix maximaux des diverses qualités et variétés de pétrole brut auxquelles la présente Partie s'applique . . .

Le plus important dans cet article, c'est l'expression «n'est pas exécutoire ou n'est pas susceptible de le devenir», ce qui veut dire si l'accord ne peut pas être appliqué comme le gouvernement le souhaite. Je ne suis pas avocat, mais logiquement, il me semble que cela veut dire que le gouvernement aura recours à cet article si l'accord ne peut pas être appliqué comme il le souhaite, et non pas simplement si l'accord est impossible à appliquer, ce que je pourrais accepter. Cela signifie que le gouvernement se servira de cette disposition si l'accord n'atteint pas l'objectif voulu ou s'il n'atteint pas l'objectif que vise le gouvernement en percevant la taxe d'accise.

Comme j'ai esayé de l'expliquer, cela veut dire selon moi que le gouvernement veut s'arroger le pouvoir d'augmenter les taxes. Le gouvernement peut présenter des bills à la Chambre, les faire débattre et les faire adopter. Il me semble que c'est ce qu'un régime démocratique devrait être. Il doit rendre des comptes à la population au sujet des taxes, de la façon dont elles sont levées et payées et de la façon dont elles sont dépensées. Cependant, ce type d'article dans le projet rend le régime parlementaire encore moins comptable à la population qui nous a élus pour surveiller comment ses impôts sont utilisés.

Je viens de l'Ouest. Beaucoup de mes électeurs sont des éleveurs de bétail. Ils brassent de grosses affaires et beaucoup d'argent, même si ce n'est pas beaucoup par rapport au rendement global de l'exploitation. On peut même conclure des affaires par téléphone en donnant sa parole comme garantie. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) y a fait allusion au début de ses observations. La parole donnée est une garantie. Un éleveur désirant vendre sa production globale d'une année peut conclure cette affaire par téléphone s'il a la réputation d'être honnête. Il peut donner sa parole et elle tient lieu de garantie. Je pense, tout comme le député de Calgary-Centre, que nous devrions revenir à l'époque où notre parole signifiait quelque chose. Or, en vertu de ce projet, une entente écrite entre deux parties peut être modifiée par une seule des parties en cause.

Si je me rends à la banque pour obtenir un prêt hypothécaire afin d'acheter une maison, je négocie les modalités de ce prêt. On s'entend pour que les paiements soient échelonnés sur une période de deux, trois, quatre ou cinq ans, selon le cas, à un taux d'intérêt fixe. Si je commence à rembourser mon prêt et qu'après deux ou trois mois, la banque me téléphone pour me dire qu'elle a décidé unilatéralement d'augmenter le taux d'intérêt, je ne serai pas d'accord. Personne ne le serait d'ailleurs. Il y aurait de nombreuses poursuites devant les tribunaux, et j'ai bon espoir qu'une chose pareille ne serait pas tolérée et que les banques seraient forcées de respecter les conditions des ententes initiales. Or, en vertu de cet article, le gouvernement demande le pouvoir de modifier unilatéralement une entente conclue.

Je vois le distingué secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dingwall) qui sourit. J'espère qu'il prendra mes observations au sérieux. S'il n'appuie pas cet amendement, cela signifiera qu'il en est rendu à croire que le gouvernement peut modifier unilatéralement les ententes qui ne lui conviennent pas.

Il y a deux ou trois semaines, nous avons pu discuter avec des personnes qui s'occupent d'investissements au Canada. Au cours de la conversation, quelqu'un a dit que les investisseurs canadiens ne prévoient plus au-delà de six mois, car alors les règles de jeu auront changé et la situation sera tout à fait différente. C'est terrible à dire à propos de notre pays.

Notre dollar canadien est en difficulté et la situation est presque critique. Contrairement à ce que dit le ministre des Finances (M. MacEachen), les députés de l'opposition n'aiment pas à condamner notre gouvernement et notre pays. Nous sommes fiers de notre pays. Nous voulons qu'il soit productif et qu'il devienne le plus puissant du monde. Toutefois, quand nous constatons que les choses ne se passent pas ainsi, cela nous attriste. Le ministre des Finances prétend que nous ne devrions pas le blâmer, car cela suscite des problèmes. Toutefois, nous devons examiner la façon d'agir de son gouvernement, et je prétends que cet article aggrave le sentiment d'insécurité et fait fuir les capitaux du pays. Notre dollar en souffre ainsi que les gens qui veulent accroître notre production. Ces problèmes sont imputables à la politique de l'argent cher. C'est justement la sorte de législation que propose le gouvernement qui est à l'origine de ces problèmes. Lorsqu'on pense aux conséquences qu'ont déjà eues le Programme énergétique national et ses dispositions rétroactives, on comprend pourquoi personne ne veut plus nous faire confiance.

Je le répète, les gens auxquels j'ai eu l'occasion de parler m'ont dit que dans six mois les règles du jeu seront modifiées et qu'un nouveau système entrera en vigueur; ainsi, personne n'anticipe au-delà de six mois. Des sommes importantes quittent le pays pour aller, la plupart du temps, aux États-Unis. Ce programme provoque la fuite de milliards de dollars, ce qui fait augmenter le prix du dollar américain. On pourrait croire que lorsque nous vendons le dollar à l'étranger, le prix du dollar canadien baisse. Cependant, comme nous sommes très proches des Américains et que nous sommes mutuellement nos meilleurs clients sur le plan commercial, nous nous sommes toujours efforcés—pour de très justes raisons, à mon avis—d'aligner notre dollar sur le dollar américain. C'est un point très intéressant.

Je vois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) n'écoute pas ce que je dis. Il devrait être plus attentif, ainsi que le ministre des Finances. Lorsqu'un article comme celui-ci a pour effet de faire fuir du pays des quantités énormes de dollars canadiens, ces capitaux, en quittant le pays, provoquent une hausse du dollar américain. Par conséquent, le prix du dollar canadien augmente également, ce qui a un effet contraire à celui escompté. C'est comme si on était à bord d'un bateau qui coule et que quelqu'un, au lieu de le renflouer, y mettait du plomb pour le faire couler plus vite. C'est l'effet qu'aura cette disposition.

• (2050)

Je passe maintenant à l'agriculture, sujet cher à un grand nombre de députés de l'ouest du Canada. A l'heure actuelle, des sommes importantes sous forme de taxes sont perçues à l'égard du combustible utilisé pour la production d'aliments, alors qu'il est déjà difficile de concurrencer les États-Unis. Nous savons que nos pays sont les meilleurs clients l'un de l'autre, mais également les plus grands concurrents. Nous devons concurrencer les États-Unis pour la vente de nos produits agricoles sur les marchés mondiaux.

J'ai ici des chiffres que m'a remis le député de Red Deer (M. Towers). Ils montrent qu'en 1980, en Alberta, une exploitation agricole d'un millier d'acres a payé à peu près $11,800 de taxe sur les produits pétroliers. En 1981, la taxe est passée à $16,700, une augmentation de près de $5,000, mais le plus inquiétant, c'est qu'en 1986 on prévoit qu'elle s'élèvera à $42,000. Cela équivaut à une taxe de $40 l'acre pour le pétrole seulement.

C'est beaucoup d'argent et, pourtant, l'article prévoit que le montant de la taxe va augmenter. Il dit aussi que si les parties intéressées s'entendent, son montant pourra être réduit mais, à mon avis, le seul cas où cette disposition va être invoquée, c'est lorsqu'un gouvernement voudra augmenter le montant de la taxe unilatéralement. Si le projet de loi est adopté sans amendement, les producteurs de ma région—je crois que cela s'applique également aux producteurs des autres régions rurales—peuvent s'attendre à payer plus de $40 de taxe par acre, rien que pour le carburant nécessaire pour travailler la terre.

Si je me trompe sur l'interprétation de l'article, j'aimerais que le ministre ou son secrétaire parlementaire me dise en quoi je me trompe. J'espère, sans trop m'illusionner, que les députés ministériels qui représentent des régions agricoles voteront en faveur de l'amendement. Par contre, s'ils votent en faveur du projet de loi tel quel, cela signifie qu'ils sont d'accord pour imposer une taxe toujours plus lourde sur le carburant utilisé pour produire les aliments.

Je tiens a signaler que ces $40 par acre n'incluent pas la taxe sur les produits dérivés du pétrole comme les insecticides, les herbicides, les matériaux de construction et autres produits utilisés dans le secteur agricole. Il s'agit simplement de la taxe prélevée sur le carburant utilisé pour cultiver les terres.

Pour terminer, j'aimerais revenir sur un point important soulevé par le député de Calgary-Centre. C'est un problème digne d'un philosophe, et chacun sait que le premier ministre (M. Trudeau) aime, dans ses rêveries, à se considérer comme un philosophe. Je lui soumets donc ma question. Quelqu'un a dit qu'il ne suffisait pas que la majorité puisse agir pour qu'elle ait automatiquement raison. J'ai suivi des cours de philosophie à l'université comme bon nombre de mes collègues et je me souviens encore d'avoir entendu dire qu'une majorité n'a pas nécessairement raison parce qu'elle peut imposer ses vues à une minorité.

Nous avons certainement des raisons d'être fiers du système qui a permis de bâtir le pays dans lequel nous vivons aujourd'hui. Il n'en reste pas moins qu'avec cet article, on peut dire que toute action entreprise par la majorité est automatiquement juste. A mon avis—et je pense que cette opinion est partagée par la majorité des Canadiens—ce raisonnement ne tient pas debout. Je crois plutôt que la majorité des Canadiens pense le contraire et que le fait de pouvoir imposer votre volonté à quelqu'un ne vous donne pas raison pour autant. Il faut tenir compte à la fois du bon sens et d'une certaine équité, sinon c'est la raison de la majorité et du plus fort. De la même manière que le gouvernement nous impose sa volonté parce qu'il détient la majorité, un peuple qui serait grand, fort et nanti pourrait imposer sa volonté à des peuples moins nantis et moins puissants.

J'invite les députés ministériels qui vont voter en faveur du projet de loi à réfléchir à certaines des conséquences de cet article s'il est adopté sans l'amendement que nous avons proposé ce soir.

Je ne voudrais pas prolonger le débat indûment, monsieur l'Orateur. Je tiens simplement à dire que je me réjouis d'avoir pu y participer.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, bon nombre de Canadiens s'étonnent du nom que porte la circonscription que je représente, se demandant si je représente toute la province ou seulement une petite partie.

J'ai dressé l'oreille quand mon concitoyen d'Etobicoke qui représente en fait la circonscription de Vancouver-Kingsway, s'est décrit lui-même comme étant quelqu'un de l'Ouest. J'ai fini par comprendre. Étant résident d'Etobicoke, il est jaloux de mon collègue, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson). Il voulais représenter cette circonscription. Même s'il s'est fait désigner candidat, il n'a pu s'y faire élire.

Si le député avait fait partie du comité quand nous avons revu le projet de loi article par article, il comprendrait la portée de l'article 15.

La motion propose de supprimer les mots «de l'avis de». Selon le libellé actuel, le ministre n'a pas à redouter de ne pas canadianiser l'industrie pétrolière car non seulement il fera fuir l'investissement étranger mais aussi l'investissement canadien.

Comment quelqu'un osera-t-il investir dans une industrie si le ministre peut décider unilatéralement du prix de vente du produit? Je le répète encore, le Canada a perdu des milliards qui ont fui à l'étranger l'an dernier. Le ministre se préoccupait de l'investissement étranger mais il n'a pas besoin de s'en préoccuper.

C'est une loi totalitaire. Elle est conçue strictement pour le gouvernement libéral. Elle accorde tant de pouvoirs au ministre qu'il pourra faire ce que bon lui semblera sans même en parler aux gouvernements des provinces productrices. Il pourra conclure un contrat avec ceux-ci un jour et l'annuler le lendemain, dès que les bureaucrates d'Ottawa lui conseilleront de ne pas s'en occuper.

Je demande au gouvernement de supprimer ces quatres mots de cet article. Concluons donc un véritable contrat. C'est de la nature même du Canada. Je demande au gouvernement de ne pas imposer ses vues unilatérales aux citoyens de notre pays. Pourtant, c'est ce qu'il fait avec chaque mesure législative qu'il fait voter.

• (2100)

Je ne prétends pas être avocat, mais j'ai l'expérience des affaires. J'ai signé plus d'un contrat, dont un bon nombre ont été conclus par une poignée de main. Je vous dirai une chose, monsieur l'Orateur: vous pouvez être assuré que ne conclurais pas de contrat avec ce gouvernement, ni par écrit ni par une poignée de main car il n'a pas de sens moral. Il veut tout mener à sa guise; il se moque éperdument des Canadiens et des emplois dont ils ont besoin. Les ministériels se soucient d'une seule chose: eux-mêmes.

Au moins un député de ce parti est honnête. Il a participé aux travaux du comité, et a pris la parole à la Chambre pour exprimer les vues du parti libéral. Il a déclaré: «S'il nous faut être communistes, eh bien! soyons-le!» Il est honnête, au moins. Je le respecte parce qu'il a dit cela; lui, au moins, a dit la vérité aux Canadiens. Mais les autres s'en moquent. Ils n'ont qu'un souci: le pouvoir, leurs postes et leurs pensions indexées. J'espère qu'ils ont accumulé leurs six ans d'ancienneté car une surprise terrible les attend aux prochaines élections.

Nous entendons beaucoup parler des droits à la Chambre. Mais les obligations? Quelles sont les obligations des ministres du gouvernement, en tant que Canadiens? Ils ont des obligations envers l'industrie, enverse les dix provinces et les territoires. Ils ont des obligations envers le Canada, mais ils ne les respectent pas. Et je pense pouvoir expliquer pourquoi. Au cours d'une des séances du comité, le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) a dit: «J'aimerais que nous ayons des puits de pétrole dans notre cour». Mon collègue, le député de Calgary-Centre (M. Andre) s'est empressé de lui répondre: «Je le souhaiterais aussi, car si vous en aviez, vous ne nous présenteriez pas cette loi». Je viens du centre du pays et je m'oppose à la discrimination dont on fait preuve à l'endroit de l'Ouest.

Les échanges que nous avons eu en comité aujourd'hui ont été assez intéressants. L'Hydro-Québec et l'Hydro-Ontario, qui sont des sociétés de la Couronne provinciales ont proposé certains changements. On a accepté tout de suite; le gouvernement s'est dit d'accord pour changer ceci ou cela. Le secteur privé est venu exposer les problèmes de l'industrie. Le gouvernement a-t-il apporté des changements pour lui venir en aide? Non, monsieur l'Orateur.

Il est d'accord pour faire des changements uniquement quand ce sont des sociétés de la Couronne ou des citoyens représentés par ses députés qui le lui demandent. Il est vraiment regrettable qu'il représente uniquement une petite partie des citoyens, mais je comprends pourquoi. C'est parce que les autres ont eu le bon sens de ne pas les élire à la Chambre. Quand les députés d'en face se lèveront pour voter, je leur demande instamment de grimacer lorsqu'ils entreront dans le champ de la caméra, car ils agissent à l'encontre des intérêts du Canada, de l'unité nationale et des citoyens.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, mon intervention ne sera pas très longue, mais je tiens à la faire puisque la motion est inscrite en mon nom. Je voudrais que les Canadiens qui nous écoutent, ceux des tribunes, ce soir, ou les téléspectateurs, se demandent ce qui arriverait s'ils avaient signé avec un prêteur hypothécaire un contrat d'une durée donnée, que l'autre partie s'empresserait de déchirer pour demander un remboursement immédiat. Des millions de Canadiens y perdraient leur maison. Où en seraient les compagnies de prêts hypothécaires si leurs clients rompaient leur contrat sans leur consentement? Continueraient-elles à leur prêter?

Où en serions-nous si nous devions faire des achats au moyen d'une carte de crédit portant un certain taux d'intérêt et que la compagnie modifiait ce taux? Un client croit emprunter à 10 p. 100, mais quand l'emprunt est conclu, la compagnie change d'avis et prétend que le taux était de 100 p. 100. Qu'adviendrait-il si une partie pouvait, de son propre chef et impunément, rompre un contrat dûment signé? C'est le chaos qui régnerait. Pourtant, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avec l'appui du cabinet, demande aux députés élus à la Chambre d'adopter une clause qui met en péril un accord auquel les deux parties ont librement consenti. Une telle mesure accorde au cabinet fédéral—non pas au Parlement où siègent les élus mais à un groupe de personnes nommées—le pouvoir de briser unilatéralement un accord conclu au nom des Canadiens.

A chaque séance, pendant la période des questions—si le ministre voulait bien me prêter attention—il répond qu'il ne peut faire telle chose à cause de l'entente avec l'Alberta, ou telle autre à cause de l'entente avec la Saskatchewan. J'aimerais pouvoir le croire. La chose serait plus aisée s'il n'avait pas inscrit dans ce projet de loi une disposition qui lui permet de briser n'importe quand toute entente à son gré.

Même si nous avons foi en la sagesse du cabinet, qu'en est-il de notre avenir? Quel avenir réserve-t-on à nos enfants? Tôt ou tard il y aura des élections et la formation d'un nouveau cabinet. Les ministres pourraient prêter leur serment d'office à 11 heures et le cabinet pourrait décréter, à midi, l'annulation de toute entente conclue avec une province ou l'ensemble des provinces. Quels seraient les sentiments des simples députés dont le parti formerait le gouvernement? Qu'adviendrait-il si le

gouvernement du Canada signait un accord avec l'Ontario ou le Québec et que le nouveau cabinet venait unilatéralement l'abroger? Les simples députés de ce parti, élus pour représenter les Canadiens des provinces en cause, ne pourraient pas intervenir.

• (2110)

Seul le cabinet peut se prononcer, à partir de renseignements dont personne ne dispose parce que ses délibérations sont secrètes. C'est une question de principe. Notre société repose dans une grande mesure sur le fait que nous concluons des accords entre nous et que nous les modifions d'un commun accord. Nous n'avons pas pour principe que deux parties qui signent librement un accord bilatéral peuvent s'en libérer unilatéralement.

Lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se lèvera à la Chambre, au cours de la période des questions ou à un autre moment, pour dire qu'il ne peut faire ceci ou cela parce qu'il a conclu un accord avec un gouvernement provincial, nous saurons, si cette disposition est adoptée sans amendement, que c'est de la foutaise, puisque le ministre se sera donné le pouvoir de rompre tout accord. Lorsqu'il dira qu'il ne peut faire ceci ou cela à cause d'un accord quelconque, il voudra dire en fait qu'il ne veut pas le faire, point.

Cet article veut tout simplement dire que les Canadiens ne peuvent compter que leur gouvernement fédéral respectera un accord, accord qu'il a conclu pour leur compte. Voilà le pouvoir exorbitant que possède le ministre. Interrogé à ce sujet au comité le ministre n'a pas dit clairement pourquoi cet article figure dans le projet. Nous lui avons demandé pourquoi il voulait ce pouvoir. Nous avons pas eu vraiment de réponse. Nous lui avons demandé si cet article avait été inséré par accident ou par la volonté d'un fonctionnaire quelconque. Le ministre ne savait pas au juste.

Nous lui avons demandé de retirer l'article, en disant que si, plus tard, il en avait besoin, il devrait avoir le courage de se présenter devant le Parlement, devant les élus, et d'expliquer pourquoi il lui faudrait ce pouvoir unilatéral de rompre un accord passé avec les provinces. Si jamais une chose de ce genre devient nécessaire, il y a une tribune, un lieu tout désigné pour le faire. Mais pour quelle raison le ministre a-t-il besoin de ce pouvoir en ce moment, étant donné l'incertitude qui règne au Canada et les difficultés que connaît actuellement notre Confédération? Nous n'avons vraiment pas besoin d'un article qui encourage le ministre actuel ou ses successeurs à agir unilatéralement, sans consultation, qui lui donne le moyen de déchirer un accord qui a été signé.

C'est par la négociation qu'il faut modifier les accords. Un accord, ce n'est pas une chose unilatérale. J'encourage donc les députés qui pensent que les accords doivent se changer par la négociation à voter en faveur de l'amendement. Seuls ceux qui pensent vraiment qu'il est juste de donner au cabinet le pouvoir de déchirer un accord passé avec un autre membre de la Confédération, sans plus de complication, doivent voter contre l'amendement. Cela injuste et la Chambre doit le faire savoir de la façon la plus énergique. Ce n'est pas une question qui puisse entraîner la chute du gouvernement, mais c'est une question de principe et la Chambre doit marquer son attachement au principe qui sous-tend l'amendement.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je ne tiens toutefois pas à laisser passer sans riposter certaines insinuations qui ont été faites ce soir. J'ai écouté attentivement les observations que le député qui vient de parler et certains députés qui ont parlé avant lui ont faites sur cet amendement. A les entendre parler, on dirait que, d'après cette disposition du projet de loi, le gouverneur en conseil, le cabinet, peut briser à sa guise une entente sur les prix pétroliers conclue librement avec une province; on serait porté à croire que c'est une nouveauté, que le gouvernement essaie de s'attribuer un pouvoir supplémentaire.

Je tiens à signaler que, d'après cette disposition du projet de loi, en l'absence d'un accord, le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le cabinet, peut, par règlement, fixer les prix maximaux des diverses variétés de pétrole brut. Ou bien, s'il y a un accord qui prend fin par la déclaration des parties, le gouverneur en conseil peut fixer les prix par règlement.

C'est ce que conteste le député qui vient de parler. La version anglaise de cette disposition du projet de loi dit ceci: «where the agreement is not effective or not capable of being effective . . . », ce qui correspond, dans la version française, à: «Lorsque . . . l'accord conclu n'est pas exécutoire ou n'est pas susceptible de le devenir . . . ».

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela signifie que s'il existe un accord et qu'il ne peut être mis en œuvre ou respecté à cause de circonstances indépendantes de la volonté des parties, autrement dit, s'il existe une entente qui n'est pas exécutoire, le cabinet, le gouverneur en conseil, peut fixer les prix maximaux du pétrole brut. Certains députés ont prétendu que cette disposition détruirait la confiance dans cette industrie. Je le répète, on croirait qu'il s'agit d'une toute nouvelle disposition que cherche à faire adopter le gouvernement pour se soustraire aux ententes qu'il aurait conclues avec des provinces. Je rappelle aux députés d'en face, qui ne se sont pas intéressés à cette disposition autant qu'ils l'auraient dû, qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle disposition. Cette disposition est l'article 36 de la loi sur l'administration du pétrole et elle existe depuis l'adoption de la loi en 1975.

M. Mayer: Cela n'en fait pas une bonne disposition.

M. Lalonde: Qu'on me permette de lire cet article du bill C-47, la loi sur l'administration du pétrole, et que voici:

> Lorsque aucun accord n'est conclu avec le gouvernement d'une province pétrolière en vertu de l'article 22, ou qu'il est mis fin à un accord de cette nature par déclaration des parties, ou que, de l'avis du gouverneur en conseil, l'accord conclu n'est pas exécutoire ni susceptible de le devenir, le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer les prix maximaux des diverses qualités et variétés de pétrole brut auxquelles la présente Partie s'applique qui sont produites, extraites ou récupérées dans cette province.

• (2120)

C'est, mot pour mot, l'article 23(1) du présent projet de loi. Cela reprend tout simplement les articles 34 à 46 du bill C-47 ou loi sur l'administration du pétrole. Il n'y a rien là de neuf ni d'effrayant pour l'industrie.

Je rappellerai aux députés que l'industrie a connu ses années de vaches grasses avec cette disposition. Celle-ci a été étudiée par des comités parlementaires, débattue, mise aux voix et adoptée par le Parlement en 1975. Par conséquent, toute l'agitation de mes amis les conservateurs est, il faut le dire, quelque peu factice. Autrement, il leur aurait fallu sept ans pour se scandaliser. Je les invite à consulter le projet de loi qui est en vigueur depuis 1975. Rien n'est changé. Rien n'est changé ici non plus.

Une voix: Ce n'est pas correct, alors.

M. Lalonde: Le député dit que ce n'est alors pas correct. Je lui rappelle que son parti a été au pouvoir pendant neuf mois. Si ce projet de loi est à ce point discriminatoire pour l'Ouest, comme je leur le ai entendu dire, pourquoi n'ont-ils pas proposé de le modifier lorsqu'ils étaient au pouvoir, ne fut-ce qu'en première lecture?

Je ne leur demande pas d'avoir fait adopter un bill, puisqu'ils n'ont pas eu beaucoup de temps, mais ils auraient au moins pu démontrer qu'ils se préoccupaient sérieusement de cette disposition qui leur déplaît tant en saisissant la Chambre d'un projet de modification. Ils auraient pu dire que cette disposition leur paraissait révoltante et qu'ils déposeraient vite un projet de modification au moins en première lecture.

Ils ne l'ont pas fait. Je soutiens que ce n'est pas parce qu'ils n'en ont pas eu le temps puisqu'il se serait agi d'un projet de modification très facile à rédiger. Ils ne l'ont pas fait parce que cette disposition n'a rien de très révoltant. Elle est très simple et très facilement explicable. Elle est parfaitement compréhensible, car, il faut en tenir compte, il peut arriver dans des circonstances spéciales qu'un accord avec une certaine province devienne inopérant ou impossible à appliquer. Le gouvernement du pays doit avoir le pouvoir d'assumer ses responsabilités dans l'intérêt du pays et de veiller à fixer les prix des diverses variétés de pétrole brut lorsqu'un accord devient non exécutoire pour une raison donnée.

J'espère que ces quelques points auront à tout le moins servi à écarter de l'esprit de mes honorables amis l'idée d'un complot secret quelconque ourdi il y a quelques mois, en vertu duquel le gouvernement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources allaient cumuler des pouvoirs sans précédent. Même le ministre consevateur de l'Énergie était investi de ce pouvoir et il a survécu. Le pays n'en a pas souffert. Au contraire, je pense que c'est une précaution éminemment défendable qui n'a même pas été contestée par les gouvernements des provinces productrices. Je puis dire aux députés qu'en deux ans, pas un seul ministre provincial de l'Énergie ne m'a parlé de cette question, ne serait-ce qu'une fois.

Une voix: Pourquoi?

M. Lalonde: Pourquoi? Je suis ravi de vous le dire. Parce qu'ils semblent avoir davantage de sens commun et d'intelligence de ces choses que certains des députés d'en face qui ont pris la parole ce soir.

Je ne veux pas perdre mon temps à commenter certaines des remarques les plus méprisables qu'a éructées le représentant de Calgary-Centre (M. Andre). Je crois que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) y a très bien répondu. Je me contenterai de trouver regrettable que les députés sentent le besoin de recourir à ce genre d'argument au cours d'un débat. Je ne crois qu'ils servent ainsi leur cause ou qu'ils se rendent service à eux-mêmes. En recourant à ce genre d'argument, ils ne se grandissent pas à leurs yeux ou à ceux du public. Ils ne favorisent pas, entre les diverses régions du Canada, la compréhension, la tolérance et l'amitié qui sont tellement importantes.

Je tiens seulement à dire que les arguments dont ils se sont servis ne cadraient pas avec les dispositions du bill à l'étude. Ces dispositions relatives à l'imposition d'une taxe, principalement dans le domaine des transports, vont s'appliquer également aux transporteurs étrangers et canadiens. Je réponds au député qui a parlé si longuement des transports maritimes, qu'il a été bien précisé au comité et qu'il n'est guère nécessaire de répéter ici que ces dispositions ne sont pas discriminatoires envers les transporteurs canadiens. Elles frappent autant les transporteurs étrangers que les transporteurs canadiens. Je m'inscris en faux contre les arguments qui ont été présentés.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre brièvement aux propos du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de cette partie du projet de loi qui concerne l'accord. Il s'agit d'une disposition très importante pour les industriels de nos jours, puisque leur problème le plus grave est celui du manque de confiance, lequel se trouve encore aggravé du fait que le ministre aurait le droit de rompre à sa guise un accord. Les pouvoirs que veut s'attribuer le ministre détériorent davantage le climat de confiance.

Je siège au comité depuis deux ans et j'ai prêté l'oreille à ceux qui sont venus comparaître devant nous. Contrairement à ce qu'affirme le ministre, la question de la confiance a été le principal thème abordé. C'est la société française Elf Aquitaine, je crois, qui a affirmé à propos du projet de loi C-48, en particulier, qu'elle n'avait jamais vu dans le monde libre une mesure législative comme celle de ce projet de loi, donnant droit à la confiscation.

Nous retrouvons dans la disposition à l'étude l'attribution au ministre d'un pouvoir discrétionnaire de même nature. Si l'on veut vraiment dissiper les doutes engendrés par le Programme énergétique national et favoriser l'investissement de capitaux au Canada ainsi que l'exige le Programme, c'est sur cette question qu'il faut se pencher. Le moment choisi était très important à cause des gestes que le ministre a posés relativement au Programme énergétique national. C'est de cela que parlait le député qui a pris la parole tout à l'heure et auquel le ministre a fait allusion. Il est très important de redonner confiance à l'industrie si nous voulons qu'elle puisse se fier au gouvernement et aux contrats signés.

Si je fais un rapprochement entre la situation actuelle et la dévalorisation du dollar canadien, je dirais aux Canadiens et au ministre que la faiblesse de notre dollar est due principalement au Programme énergétique national et au manque de confiance que le ministre lui-même a créé dans une industrie canadienne très dynamique en donnant au Programme énergétique national le genre d'orientations que nous savons.

• (2130)

C'est parce que ce bill ne fait pas exception qu'il est si important. Je veux brièvement, pour terminer, dire que je dois répondre au ministre. Il est de la plus haute importance que ce pouvoir ordinaire du ministre ne serve pas à ce moment-ci à miner davantage la confiance en cette industrie qui doit continuer d'exploiter nos ressources. Notre pays devrait être le chef file et ne perdre de terrain sur le plan économique comme il le fait maintenant.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Conformément à l'article 44(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi, à l'article 16, en retranchant la ligne 23, page 12, et en la remplaçant par ce qui suit:

«brut à l'égard des explorateurs, des producteurs»

—Monsieur l'Orateur, je tiens tout simplement à replacer la motion nº 3 dans son contexte. Nous avons proposé cet amendement en raison du pouvoir qu'a le cabinet de fixer les prix. La motion qui a été présentée par le ministre, et que nous avons contestée au comité—est l'article qui paraît dans le projet de loi et qui stipule qu'en fixant les prix, le cabinet doit tenir compte de leurs conséquences sur les producteurs et les consommateurs. Par notre amendement, nous cherchons ce soir à faire changer un mot pour «explorateurs», parce que nous connaissons tous les conséquences de la politique du ministre. Elles nous apparaissent clairement dans le secteur de la prospection. Le quart des puits aujourd'hui en exploitation au Canada étaient déjà forés lorsque cet homme est devenu ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

Depuis sa nomination, il a à lui seul détruit les trois quarts de l'industrie de la prospection dans le pays. Il a ruiné des centaines de petites entreprises familiales qui ont dû déclarer faillite. A cause de lui, des gens ont perdu leur emploi et, par la suite, leur maison. Il a mis en jeu notre avenir énergétique. Chercher du pétrole et du gaz, c'est comme chercher une aiguille dans une botte de foin.

Quelque part dans le sol, bien enfoui, se trouve un gisement de pétrole ou un réservoir de gaz. Il y a des moyens techniques de deviner où il se trouve, mais il faut un demi-million de dollars pour percer le plus petit puits. La plupart des puits coûtent au moins un million de dollars. Quelqu'un doit les financer. Quelqu'un doit louer une tour de forage, des camions, des autochenilles, embaucher des cuisiniers, construire des abris avant de pouvoir forer un puits. Il trouve du pétrole ou du gaz ou il n'en trouve pas. Plus souvent qu'autrement il n'en trouve pas, mais il faut beaucoup d'argent et c'est une entreprise très aléatoire. Il faut avant tout de l'argent.

Mais ce ministre, par le biais de son Programme énergétique national, a privé de cet argent les gens qui savent comment chercher le pétrole et le gaz, de sorte que deux ans plus tard, nous en avons encore moins. Par analogie, si ce ministre avait acheté une épicerie au nom des Canadiens, il aurait vendu tout ce qui se trouvait sur les rayons, serait parti avec l'argent et aurait fait la fête.

Savez-vous à quoi cet argent aurait d'abord dû servir? Aux grossistes qui auraient pu ainsi réapprovisionner les rayonnages pour les clients suivants. Seulement, quand on se refuse à agir de la sorte et qu'on se contente de vendre les produits sans en racheter d'autres, on se retrouve bien vite avec des rayonnages vides. C'est ainsi que le ministre a agi et ce qui risque de nous arriver.

Les gouvernements récupèrent 65 p. 100 des revenus du pétrole et du gaz. Les 35 p. 100 restants ne suffisent pas pour procéder à d'autres travaux d'exploration pétrolière ou gazière. Alors, les sociétés sont obligées de vendre leur production. En d'autres termes, nous vidons nos rayonnages. Le ministre ne va pas laisser suffisamment de capitaux au secteur privé pour forer d'autres puits, pour accumuler de nouveaux stocks pétroliers pour la prochaine génération, pour vos enfants et pour les miens. Ce faisant, le ministre a entraîné la faillite de nombreuses petites entreprises familiales.

La semaine dernière, on a assisté à la plus grande vente aux enchères de l'histoire de l'Ouest canadien. On y a vendu des plates-formes de forage, des autochenilles, des camions et toutes sortes de matériel. A qui? A des Américains, à des citoyens des États-Unis. Ils ont acheté ce matériel à moitié prix. Le ministre a déclaré lundi soir ici même, trois ou quatre jours après cette vente aux enchères, que nous allions procéder à une mise à jour du programme. De quoi s'est-il vanté? Il s'est vanté d'accorder 2 milliards au secteur pétrolier. C'est du moins ce qu'il a dit, mais cela signifie en réalité qu'il va prélever 2 milliards de moins dans le secteur pétrolier.

Ce sont les compagnies pétrolières qui ont découvert du pétrole et c'est à elles que reviennent les profits. Seulement, avec sa politique fiscale, le ministre les a trop imposées, au point qu'elles ne peuvent plus effectuer de forages et que nous ne pouvons plus trouver d'autres gisements. Nous épuisons nos réserves. En ce moment, nous brûlons du mazout ici même; les voitures consomment de l'essence, mais il n'y a pas un seul forage pour remplacer ce que nous consommons. Nous dilapidons nos réserves. Il y a moins de 100 forages en cours . . .

M. Gustafson: Quatre-vingt-quatorze pour être exact.

M. Hawkes: . . . à l'heure actuelle. A une époque, il y en avait dans le même mois jusqu'à 700, que dis-je 800 ou 900. Seulement, le ministre compromet l'avenir de vos enfants et des miens, du moins en partie. Il taxe tellement les sociétés pétrolières qu'elles n'ont plus suffisamment d'argent pour embaucher du personnel pour forer des puits. Il déclare ici même que nous avons une entente avec les provinces et que si nous découvrons d'autres gisements, le nouveau pétrole bénéficiera du cours mondial. On peut voir à quel point les Canadiens ont confiance en lui. A preuve les titres des journaux.

• (2140)

Puis, à l'article 16, nous voyons qu'il peut déchirer l'accord sur préavis de 30 secondes. «Prenez vos économies», dit-il aux Canadiens, «achetez une plate-forme de forage, forez un puits, et si vous trouvez du pétrole, on vous en donnera un certain prix». Mais dans la loi que ses députés veulent faire adopter, il y a un article qui stipule qu'il peut revenir demain sur la promesse qu'il vous a faite hier, et ce, sans demander votre consentement, sans vous demander conseil. Voilà ce qui cause l'instabilité. Les Canadiens n'ont pas confiance.

Le ministre nous a déclaré lundi soir que le Programme énergétique avait permis d'accomplir de grandes choses et qu'il allait faire davantage. Monsieur l'Orateur, lundi soir à la Chambre nous lui avons dit qu'il avait un peu amélioré son programme, mais qu'il était encore lamentable, qu'il était encore mauvais. L'évolution de la bourse et de la valeur du dollar constitueront le facteur décisif. Depuis lundi soir, toutes les valeurs ont baissé de 200 points et le dollar est tombé au-dessous de 80c. américains pour la première fois dans l'histoire du Canada.

Des Canadiens bien informés ont jugé ce ministre et sa prétendue mise à jour du Programme énergétique. Le programme ne valait rien. Il a été modifié. Les Canadiens ont dit qu'il ne valait toujours rien et qu'il fallait l'abandonner. Je demande instamment aux députés d'ajouter au moins le simple terme «explorateurs», car lorsque le ministre ou l'un de ses successeurs fixera le prix et les taxes, nos enfants auront au moins certaines garanties; on leur assurera que nous ne vendrons pas tout ce qu'il y a en magasin aujourd'hui sans renouveler les stocks; c'est-à-dire que nous tiendrons compte dans le prix du besoin de forer d'autres puits pour remplacer le pétrole que nous consommons.

Des voix: Bravo, bravo!

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Sur division!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion nº 3 de M. Hawkes est rejetée.)

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le bill C-103, loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi, à l'article 31, en retranchant la ligne 18, page 19, et en la remplaçant par ce qui suit:

«dépasser vingt-huit dollars le mètre».

[*Traduction*]

—Je crois que nous devrions passer à la motion nº . . . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les deux motions devraient être débattues ensemble.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le bill C-103, loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi, à l'article 31, en ajoutant, immédiatement après la ligne 47, page 19, ce qui suit:

«(1.4) Le tarif des redevances visé au paragraphe (1.1) est établi à un niveau tel que le total des recettes, provenant de ces redevances ne dépasse pas le moment nécessaire pour payer l'indemnité payable en vertu des dispositions de la Section I de la présente loi.»—*M. Hawkes.*

Monsieur l'Orateur, nous en arrivons maintenant à une motion primordiale qui est en grande partie responsable de beaucoup des difficultés qu'éprouve notre pays. Les Canadiens se souviennent certainement du mois de décembre 1979, lorsque le Nouveau parti démocratique et le parti libéral ont déclaré qu'une taxe de 18c. le gallon était trop élevée et nous ont fait perdre le pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre acceptera certainement les excuses du député qui a fait des déclarations que l'on peut qualifier de faussetés au sujet du Nouveau parti démocratique qui aurait, semble-t-il, fait perdre le pouvoir aux conservateurs. C'est la population canadienne qui a fait son choix, ne l'oublions pas.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Ils le savent pertinemment.

M. Hawkes: Ce sont ces libéraux de l'Ouest appelés néo-démocrates qui, en décembre 1979, se sont révoltés ou qui ont de sang-froid rejeté le budget Crosbie.

M. Anguish: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député fait des affirmations sans fondement. Il utilise un langage presque antiparlementaire.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Si le député veut faire un rappel au Règlement, je suis certain que tous les députés voudront l'entendre, mais ils ne veulent certainement pas qu'il entame un débat. Nous écouterons donc son rappel au Règlement s'il veut en faire un. La parole est au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

M. Hawkes: Je comprends facilement que les députés d'en face se sentent gênés. Quand il était ministre des Finances en décembre 1979, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait informé les Canadiens qu'il comptait percevoir une taxe de 18c. le gallon sur l'essence. Le parti libéral et le Nouveau parti démocratique avaient rejeté cette proposition au nom des Canadiens. Depuis, le prix de l'essence à doublé et augmenté de près de $1 le gallon.

Des voix: Oh, oh!

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la pertinence des discours prononcés par le député à la Chambre ce soir. Je pense qu'il devrait essayer de parler de la motion à l'étude. Au lieu de cela, il parle uniquement de la sagesse rétrospective du parti conservateur. La seule chose dont les députés conservateurs puissent parler, c'est de leur sagesse rétrospective.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Après mûre réflection, il me semble que les députés devraient tous s'efforcer d'invoquer le Règlement seulement s'il veulent vraiment faire un rappel au Règlement. La parole est au député de Calgary-Ouest.

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les députés conservateurs d'avoir assisté aux réunions du comité spécial de l'énergie et de s'être renseignés un peu à propos des taxes sur le pétrole et le gaz. Les députés néo-démocrates originaires de l'Ouest qui ne cessent de se plaindre ont décidé de ne pas assister aux délibérations du comité pendant les quatre semaines où il a étudié la question.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis un député néo-démocrate de l'Ouest. J'ai bien des fois assisté aux délibérations du comité, mais on ne m'a pas demandé de prendre la parole à la Chambre. Le député devrait dire la vérité à la Chambre dès maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Il ne l'a jamais fait dans le passé; pourquoi le ferait-il maintenant?

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je suis certain qu'il y a des députés qui veulent participer au débat.

M. Andre: Déclenchons des élections et que l'électorat décide.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je suis certain que tous les députés veulement défendre leur point de vue et qu'ils le feront lorsqu'ils auront la parole. A mon avis, il n'y a aucun rappel au Règlement et le député s'engage dans un débat. La parole est au député de Calgary-Ouest.

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, si ce ministériel souhaite obtenir le consentement unanime pour déclencher des élections, nous serions heureux de le lui accorder le plus vite possible. Monsieur l'Orateur, vous avez lu pour notre gouverne deux amendements groupés en un bloc, dont le premier propose de remplacer les mots «soixante-quinze» par «vingt-huit». Cela peut paraître un peu mystérieux à de nombreux députés qui n'ont pas étudié la question. En fait à l'égard d'une seule taxe, à cause de la présence des mots «soixante-quinze», le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est autorisé à hausser le prix de l'essence de 48c. le gallon. Ce montant ne représente pas toutes les taxes imposées depuis février 1980. Ce serait 48c. d'un seul coup.

• (2150)

A la Chambre et au comité mon parti a découvert que cela ennuie beaucoup les députés libéraux. Ils sont allés dire aux Canadiens qu'il ne fallait pas imposer une taxe de plus de 18c. le gallon sur l'essence.

M. Gustafson: Et les Néo-démocrates les ont soutenus.

M. Hawkes: En proposant cet amendement, nous voulons leur fournir l'occasion de tenir leur promesse, du moins en ce qui concerne cette taxe. Il leur suffit de voter pour le numéro 28 plutôt que pour le numéro 75 et cette taxe se limitera à environ 18c. le gallon ou moins. Voilà ce qu'ils avaient promis aux électeurs. Ils leur ont dit: «Votez pour nous et nous veillerons à ce que la taxe ne dépasse pas 18c.». Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources veut 48c. le gallon, mais nous offrons aux libéraux de l'arrière-ban et aux Néo-démocrates l'occasion de tenir leur promesse. S'ils ont raconté aux électeurs qu'une taxe de 18c. était trop élevée, il est tout à fait illogique de voter pour la fixer à 48c. Ils ont le choix entre les 48c. réclamés par le ministre et les 18c. qu'ils ont promis à leurs électeurs. Voici l'occasion de remplir l'engagement qu'ils ont pris envers leurs électeurs. C'est la chance pour tous les députés d'en face de remplir l'engagement qu'ils ont pris envers ceux qui les ont élus. Est-ce que les députés d'en face se souviennent de leurs brochures et de leurs discours électoraux? Ils ont dit que 18c., c'était terrible. Tout ce qu'ils ont à faire pour tenir leur promesse c'est de voter en faveur de la motion nº 4. Cela maintiendrait cette taxe au-dessous de 18c. le gallon, et les députés pourraient tenir la promesse prise envers les électeurs. S'ils votent contre l'amendement, ils votent en faveur des 48c. le gallon.

J'espère que les électeurs qui écoutent le débat ce soir téléphoneront à leur député et lui diront s'il faut voter pour les 48c. alors qu'ils ont été élus pour maintenir la taxe au-dessous de 18c. J'espère qu'il en ira de même pour les députés du Nouveau parti démocratique. J'invite les électeurs à téléphoner demain à leur député, libéral ou néo-démocrate, à lui dire de voter en faveur de la motion nº 4 parce qu'elle plafonnerait les pouvoirs d'imposition du ministre à un niveau inférieur à 18c. le gallon, ce qui serait conforme aux brochures, dépliants et publicités distribués par les députés d'en face et aux discours qu'ils ont faits.

Je pense que le parti conservateur du Canada se montre généreux en donnant aux députés l'occasion de tenir ainsi une promesse électorale. J'espère que les députés y réfléchiront bien pendant la fin de semaine. Ils ont été envoyés ici pour soutenir un principe, et en votant pour cet amendement, ils peuvent le faire avec franchise, fierté et dignité. Cependant, s'ils décident d'appuyer la proposition du ministre en faveur d'une taxe de 48c. le gallon—pour cette taxe seulement—ils manqueront à leur parole envers les gens qui les ont envoyés ici et reviendront sur ce qu'ils leur ont dit en décembre 1979, en janvier 1980 et au début de février 1981. C'est là la première moitié de l'amendement et je les incite à y penser pendant la fin de semaine.

La seconde moitié de l'amendement protégerait des consommateurs. Elle imposerait une taxe maximum de 18c. le gallon. Cela donnerait un répit aux consommateurs. Il y aurait réduction immédiate du prix de l'essence à la pompe. Si la Chambre votait en faveur de cet amendement, les consommateurs paieraient moins pour l'essence et le mazout.

Toutefois, il est un autre principe qu'a énoncé le ministre. Il nous a dit en comité que la redevance d'indemnisation pétrolière, conformément à l'accord avec les gouvernements des provinces productrices, ne serait pas plus élevée qu'il le faut de sorte que le montant des taxes perçues et les paiements versés à l'Arabie Saoudite et au Mexique pour le pétrole importé seraient les mêmes. C'est ce que nous a dit le ministre. Toutefois, je tiens à mettre en garde les consommateurs canadiens. Le ministre leur a fait part de ses intentions, mais aucun plafond n'est prévu dans le libellé de l'article. A bien des reprises, au cours des dernières années, des ministres nous ont dit qu'ils percevaient des taxes pour des fins précises, mais aussitôt que le Parlement accordait ces pouvoirs d'imposition, ces recettes fiscales étaient utilisées à d'autres fins. Nous voulons, grâce à cet amendement, protéger le consommateur canadien.

M. Gimaïel: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En tant que membre du comité permanent de la législation énergétique, j'ai entendu tout ce que le député avait à dire sur le sujet. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que j'en ai entendu plus que suffisamment.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, au nom du parti conservateur, je tiens à remercier le député de rappeler aux Canadiens qu'en effet ils en ont assez. Nous en avons assez de ce ministre et de cette politique. Je remercie le député de l'avoir signalé si vigoureusement à l'ensemble des Canadiens.

La motion nº 4 demande au ministre de ne pas prélever plus de 18c. le gallon pour le financement des indemnisations. Aux termes de la motion nº 5, le montant de la taxe ne devra pas dépasser le montant nécessaire pour assurer ces indemnisations. Si nous avions une politique honnête qui permettait de procéder à des forages et de ne pas importer notre pétrole, il serait possible à un moment donné de supprimer carrément cette redevance. On pourrait promettre que la taxe ne serait plus perçue lorsque le besoin ne s'en ferait plus sentir. Tel est le sens de la motion nº 5. Quant à la motion nº 4, elle plafonne la redevance à 18c. Pour revenir à la motion nº 5, elle réclame, je le répète, l'abolition de la taxe lorsqu'il ne sera plus nécessaire de verser des indemnisations.

Un gouvernement sensé et réaliste n'imposerait certainement pas une taxe inutile. Je tiens toutefois à rappeler aux députés qu'en 1975, le Parlement a adopté la création d'une taxe à l'exportation qui devait permettre de financer nos importations. Nous sommes aujourd'hui en 1982 et le gouvernement continue de prélever cette taxe à l'exportation sans financer pour autant nos importations. Il réclame aujourd'hui une nouvelle redevance de 48c. le gallon, mais il n'est dit nulle part dans le projet de loi à quoi cette redevance va servir exactement. Il n'est dit nulle part que cette redevance sera abolie lorsqu'elle ne sera plus nécessaire.

Il importe de sensibiliser l'opinion publique. La population voudrait que le Parlement adopte des impôts pour des raisons valables. Seulement, le gouvernement ne veut pas que la loi se restreigne à ces bonnes raisons.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 heures?

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement est proposée d'office aux termes de l'article 40 du Règlement.

LE LOGEMENT—LE RÔLE DE LA SCHL DANS LE RENOUVELLEMENT DES HYPOTHÈQUES POUR LES MAISONS ISOLÉES À LA MOUSSE D'URÉE-FORMALDÉHYDE. B) ON DEMANDE D'ENJOINDRE AUX BANQUES DE RENOUVELER LES HYPOTHÈQUES

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, le 15 février dernier, comme on peut le lire à la page 14994 du hansard, je me suis informé des garanties hypothécaires offertes par la SCHL pour les maisons isolées à la MIUF. Comme je n'étais pas satisfait de la réponse qu'on m'avait donnée, le 30 avril, j'ai repris la même question, qui figure à la page 16780 du hansard. On m'a confirmé que la Société canadienne d'hypothèques et de logements garantirait tous les renouvellements d'hypothèques, mais j'ai insisté surtout sur les banques et non sur les institutions prêteuses en général.

Depuis ce jour, j'ai appris que des propriétaires de maison isolée à la MIUF éprouvaient des difficultés à renouveler leurs hypothèques. Aujourd'hui, j'ai proposé au ministre de consacrer à cette fin une partie des crédits destinés à la publicité. Quelqu'un a dit que ce serait aussi utile pour le propriétaire que de faire de la publicité sur la bernache! Cela ne met pas en cause cet oiseau magnifique que j'admire beaucoup. Cependant, je pense que le public canadien profiterait davantage de l'argent dépensé en publicité si la SCHL s'en servait pour garantir tout renouvellement d'hypothèque pour une maison isolée à la mousse.

Le gouvernement sous-estime gravement la chute de la valeur des maisons isolées avec ce matériau. Je doute d'ailleurs qu'il comprenne simplement la question. On sait que de 80 à 90 p. 100 des avoirs de bon nombre de gens qui prennent leur retraite résident dans la valeur de leur propriété. On a aussi estimé que près de 80,000 maisons au Canada avaient été isolées avec une mousse qui dégage un gaz délétère, la formaldéhyde.

Un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa le 4 mai affirme que 3,000 propriétaires réclament des déductions d'impôt foncier parce que leur maison est isolée avec de la mousse. Un autre article paru dans le même journal le 30 avril, s'intitule: «Ottawa pourrait perdre des recettes à cause de la MIUF». On disait dans cet article qu'un tribunal avait décidé que certaines maisons de Sault-Sainte-Marie avaient perdu près de la moitié de leur valeur et que leur impôt foncier devait diminuer en conséquence. L'article précise qu'il s'écoulera des mois avant qu'on ne puisse étudier les appels concernant l'impôt foncier à payer pour cette année. De nombreuses familles perdront pratiquement 80 à 90 p. 100 de la valeur de leur maison, car celle-ci ne vaut presque plus rien.

Le ministre m'a dit que si je pouvais lui citer un cas, il l'examinerait. Si cela l'intéresse, il n'aura aucun mal à trouver un député qui possède lui-même une maison de ce genre. Il avait besoin d'un nantissement et lorsqu'il a offert sa maison pour garantir un prêt on lui a opposé un refus. La banque lui a dit qu'elle préférait lui prêter de l'argent sans aucun nantissement plutôt que de prendre en garantie une maison isolée à la MIUF. Cela vous donne une idée des pertes importantes que subissent les personnes qui ont utilisé ce matériau.

J'ai ici une brochure intitulée «Conseils utiles au sujet de la mousse d'urée-formaldéhyde». L'installateur devait remettre ces instructions à l'occupant avant d'installer la mousse. J'ai mené une petite enquête dans ma circonscription pour demander aux gens s'ils avaient vu cette brochure ou quelque chose du genre. Les instructions énumèrent plusieurs précautions qu'il aurait fallu prendre avant d'installer la mousse d'urée-formaldéhyde dans une maison. En principe, cela devait permettre aux gens d'obtenir un travail de haute qualité. Je vous en lis quelques passages:

> ... avant de commencer l'installation, l'entrepreneur doit vous remettre une brochure contenant des renseignements ... c'est à l'entrepreneur d'assurer la qualité de la fabrication et de l'installation de la mousse d'urée-formaldéhyde.

> Les personnes qui souffrent d'allergies ou les asthmatiques peuvent être plus sensibles au gaz de formaldéhyde et devraient consulter leur médecin avant de choisir ce genre de matériau isolant.

• (2205)

Deux de mes électeurs ont subi des torts parce qu'ils ne connaissaient pas cette directive du ministère de la Consommation et des Corporations. L'article A(1) de la liste de vérification s'énonce comme suit:

> Les matériaux utilisés doivent avoir reçu un numéro d'acceptation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Il s'agissait des directives émises par le gouvernement. Je poursuis:

> L'entrepreneur doit détenir un permis sur lequel figure sa photographie; il doit vous le présenter.

Dans toute cavité devant être comblée par de la mousse, tous les circuits électriques d'au moins 200 volts doivent être coupés.

Au Canada n'importe quelle sécheuse ou cuisinière correctement installée transporte 200 volts ou plus. L'article fournit des directives sur les températures. Le matériau ne doit pas être installé dans les greniers ni dans les maisons où un papier coupe-vapeur serait placé derrière l'isolation. J'en possède un à la maison. Il est heureux que je n'ai pas utilisé la MIUF, parce que je l'aurais placée devant un excellent papier coupe-vapeur. Je pourrais poursuivre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le 30 avril, le député a posé une question très directe:

> Est-il vrai que la Société canadienne d'hypothèques et de logement doit garantir tous les renouvellements d'hypothèques pour des maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde? Si telle est la politique du gouvernement, la SCHL en a-t-elle été avisée et s'y conforme-t-elle?

Le ministre a répondu de façon tout aussi directe:

> Madame le Président, je répondrai oui.

Il est très important de préciser ce point, à savoir que la SCHL est prête à continuer de garantir des hypothèques sur des maisons où la MIUF a été installée et à offrir des garanties pour le renouvellement d'hypothèques sur ces maisons, même s'il n'existait aucune garantie auparavant. Il est très important de mentionner ce fait pour la gouverne du député et de ceux qui s'intéressent à cette question.

Les principaux établissements bancaires approuvent le renouvellement d'une hypothèque si l'emprunteur a un crédit solide. La plupart du temps, les banques ne demandent pas si la maison est isolée à la MIUF ou non. Elles examinent le crédit du propriétaire lorsque celui-ci demande un renouvellement d'hypothèque. Par ailleurs, comme le député l'a signalé, lorsque les banques apprennent que la maison est isolée à la MIUF, elles savent que la maison peut perdre de sa valeur. Comme il s'agit d'une transaction financière, elles acceptent beaucoup moins facilement de consentir un prêt équivalant au plein montant de l'hypothèque. Elles demandent donc une garantie et c'est pour cela que le ministre a déclaré que la SCHL était prête à offrir cette garantie. Nous savons tous que nous devons fournir une aide quelconque à ces propriétaires. Comme le ministre l'a signalé, la SCHL est prête à le faire. Tant le ministre que la SCHL doivent en être félicités.

L'ajournement

L'ÉCONOMIE—LA FERMETURE DE LA SCIERIE DE CHEMAINUS (C.-B.)—LA PROTECTION DES EMPLOIS. B) L'INVESTISSEMENT DE CAPITAUX HORS DU CANADA

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, à la fin d'avril, MacMillan Blœdel a annoncé que sa scierie de Chemainus, en Colombie-Britannique, fermerait pour une période indéfinie. La société a fait savoir depuis qu'elle ne songeait pas à rouvrir la scierie ou à en construire une nouvelle comme elle l'avait projeté auparavant.

• (2210)

Selon un journal local, le gérant aurait déclaré que la société ne construirait pas la nouvelle scierie parce qu'elle avait besoin de toutes ses ressources financières pour en construire une en Alabama. Ainsi, 600 de mes commettants vont perdre leur emploi dans un secteur de base. C'est aujourd'hui le dernier de paie pour ces travailleurs. Après avoir touché une journée de paie, ils devront faire face aux aléas de l'avenir avec leurs prestations d'assurance-chômage. La perte d'emplois, tout comme la création d'emplois, a un effet multiplicateur.

Parce que 600 emplois vont être supprimés à la scierie de Chemainus, des quantités d'autres travailleurs dans les secteurs de soutien, les ateliers et les services locaux vont perdre le leur. Un petit commerçant a parlé du choc psychologique ressenti lorsqu'une usine importante ferme ses portes. Même les gens qui conservent leur emploi réduisent leurs dépenses en raison de l'incertitude. Le marasme du secteur forestier a certainement contribué à la fermeture de la scierie de Chemainus. Si la Colombie-Britannique éprouve des difficultés à l'heure actuelle, c'est qu'elle dépend exclusivement de l'exportation de ses matières premières. De ce fait, la Colombie-Britannique est encore plus faible sur les marchés internationaux que si son économie était plus diversifiée.

Pas plus tard que la fin de semaine dernière, dans le sud de ma circonscription, dans le secteur de View Royal, la scierie de Plumber Bay a annoncé qu'elle était en faillite. La faillite est devenue une chose trop courante dans l'industrie forestière de la Colombie-Britannique.

Le Syndicat international des travailleurs de bois d'Amérique a signalé qu'à la fin du mois de mai, 12,837 bûcherons, soit 25.7 p. 100 de l'ensemble de ses membres, ont été mis à pied. A la fin d'avril, 8,170 personnes l'avaient déjà été. Tous ceux qui ont quelques notions de l'industrie forestière en Colombie-Britannique savent que le printemps voit généralement le retour au travail des bûcherons. Toutefois, à l'heure actuelle, nous assistons à un nombre croissant de mises à pied.

Le Central Credit Union de la Colombie-Britannique a signalé que quelque 31 millions de dollars par semaine sont versés en prestations d'assurance-chômage dans la province; selon ses prévisions, les prestations totales d'assurance-chômage versées en Colombie-Britannique pourraient s'élever à 2 milliards de dollars d'ici la fin de l'année. Le poste budgétaire de 522 millions de dollars prévu par le gouvernement provincial au titre des prestations de bien-être social ne suffira pas, à moins que la situation ne s'améliore. Nous sommes donc conscients des problèmes généraux que connaît l'industrie forestière en Colombie-Britannique.

La société MacMillan Bloedel n'est pas à l'abri de ces difficultés. Cependant, elle n'a pas agi dans l'intérêt à long terme de la localité de Chemainus. La scierie de Chemainus a appartenu à différentes sociétés depuis plus de 120 ans. A une époque, l'usine actuelle était l'une des plus grosses et des plus modernes du monde. Elle débitait les grands et beaux arbres qui poussaient sur la côte est de l'Ile de Vancouver. Il est désolant que la plus grande partie de ce bois soit désormais exploité par des sociétés comme MacMillan Bloedel.

La scierie de Chemainus est désuète et les méthodes d'exploitation forestière en vigueur par le passé ont desservi l'industrie. Les habitants de la Colombie-Britannique doivent payer pour que des sociétés comme MacMillan Bloedel se remplissent les poches. La scierie de Chemainus est tout à fait désuète. L'usine a restreint sa production et est devenue vétuste. Elle n'était pas équipée pour couper le bois de seconde pousse et les petits arbres qui se trouvaient dans le fond des bois.

Notre parti estime que si des sociétés multinationales veulent s'enrichir grâce à nos ressources, elles doivent investir dans notre province en vue de créer des emplois permanent.

• (2215)

Quand j'ai interrogé le ministre des Finances (M. MacEachen) au sujet des fonds exportés pour construire une nouvelle usine en Alabama, il s'est contenté de répondre qu'il tiendrait la question pour préavis. Ce n'est pas seulement Chemainus et l'industrie forestière en Colombie-Britannique mais encore le Canada tout entier qui font face à une crise. Des centaines de milliers de Canadiens souffrent de la tragédie qui se déroule à Chemainus. Nous nous heurtons à un gouvernement qui est inapte ou peu disposé à agir ou les deux à la fois.

Durant le débat d'ajournement, je demande à nouveau au gouvernement s'il veut bien agir ou s'assurer que les multinationales agiront de façon réfléchie et auront à cœur le bien-être des localités où elles exercent leur activité au lieu de se contenter de nous dépouiller de nos ressources, de s'enrichir et de partir pour aller exploiter quelque autre région du monde.

[*Français*]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je tenterai d'être très bref et donner quand même une réponse complète au député. Premièrement, l'industrie du bois dans le moment au Canada est dans une situation difficile parce que justement c'est un marché qui est cyclique et la demande diminue actuellement un peu partout dans le Canada ainsi que dans le reste du monde, surtout dans les pays qui ont à produire effectivement du bois. Deuxièmement, la compagnie MacMillan Bloedel a investi entre 1979 et 1981 plus de 650 millions de dollars au Canada. Troisièmement, l'usine en Alabama a été construite strictement avec des fonds américains; il n'y a donc pas eu de fuite de capitaux canadiens vers les États-Unis. Il s'agit d'une sciérie qui a été construite exclusivement avec des fonds américains. Quatrièmement, que peut-on faire maintenant pour venir en aide aux gens qui sont mis à pied. Je pense que là-dessus je pourrais faire un grand discours au député puisque, dans ma propre région, Baie-Comeau, Chute-aux-Outardes, ce sont des endroits au Québec qui dépendent strictement de l'industrie du bois et nous avons là aussi des problèmes. Maintenant le ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) ont

signé des accords avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour venir en aide aux travailleurs en amenant des projets précis qui vont venir en aide directement aux gens touchés par les mises à pied. Ces ententes ont été signées non seulement avec la Colombie-Britannique, mais aussi avec l'Ontario et d'autres provinces de sorte qu'il s'agirait de voir maintenant si l'effort consenti par le gouvernement fédéral répond strictement aux besoins mêmes de la province. Cinquième point, le député demande au ministre si nous allons prendre des mesures pour nous assurer que les multinationales feront tout leur travail et tout leur possible pour que véritablement celles-ci travaillent dans l'intérêt des Canadiens.

Je demanderais donc au député si vraiment il a des cas précis à exposer où des sociétés multinationales abusent dans les circonstances de nous le faire savoir, pour que nous puissions effectuer une investigation.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 19, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 juin 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

LE TRANSPORT DE MATÉRIEL MILITAIRE AMÉRICAIN SUR LA ROUTE DE L'ALASKA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je propose une motion en vertu de l'article 43 du Règlement à propos d'un incident survenu hier dans le voisinage du mille 475 sur la route de l'Alaska, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, mettant en cause un véhicule commercial transportant des bombes de type M20 Rockeye de l'aviation américaine. Le véhicule a été renversé et certains des projectiles chargés ont été éparpillés sur une assez grande superficie.

La Gendarmerie royale de Fort Nelson qui a été appelée sur les lieux a ordonné la fermeture de la route et plus tard dans la journée un détachement militaire des États-Unis comprenant une équipe de l'ordonnance chargée de la destruction des explosifs est arrivé à bord d'un appareil Hercules à Fort Nelson, Colombie-Britannique, pour prendre ce matériel en main. Compte tenu du fait que cette expédition a été faite—et que l'opération de nettoyage extrêmement dangereuse a débuté—sans la participation ni la connaissance de nos propres dirigeants militaires, je propose, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que le ministre de la Défense nationale soit tenu de profiter de la prochaine occasion pour faire savoir à la Chambre quelle mesure il envisage pour appliquer ou améliorer tous les règlements régissant les déplacements au Canada d'engins militaires dangereux par nos associés du NORAD.

M. l'Orateur adjoint: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: Bravo!

Des voix: Non.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT EN NORMANDIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, la question dont je veux parler est urgente, car c'est le dernier jour de l'année où je peux en parler à la Chambre. C'est important, car l'événement, même s'il s'est produit il y a 38 ans, a permis aux alliés occidentaux, parmi lequel le Canada occupait le troisième rang en importance, de détruire la forteresse hitlérienne en Europe. Monsieur l'Orateur, le 6 juin 1944, les forces alliées ont débarqué sur les plages de Normandie, en France, et onze mois plus tard, le 13 mai 1945, c'était le jour de la victoire. Des centaines de milliers de soldats, d'aviateurs et de marins canadiens, et pas seulement des hommes, car il y avait des milliers de femmes en uniforme pendant la Seconde Guerre mondiale, ont participé à ce combat héroïque.

Je me garde bien de citer certaines unités ou formations en particulier, de crainte d'oublier bien des hommes qui ont fait preuve de bravoure, des soldats qui ont débarqué sur les plages, des marins qui ont fait partie de l'équipage des navires et des bateaux des premières armadas ou les milliers d'aviateurs canadiens qui ont pratiquement empêché l'aviation ennemie ou les troupes ennemies envoyées en renfort d'approcher.

Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre de la Défense nationale qui, tout comme moi, considère les débarquements du 6 juin comme le début de la mission de sauvetage de ceux d'entre nous qui se trouvaient du mauvais côté du front, à cause de leurs activités antérieures:

Que la Chambre salue officiellement la bravoure et le sacrifice des Canadiens qui, le 6 juin 1944, ont donné leur vie dans la lutte pour vaincre les maux de l'hitlérisme et félicite très sincèrement les Canadiens qui ont survécu pour connaître la victoire ultime.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

ON DEMANDE LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur l'Orateur, on a découvert que les poissons du lac Ontario contenaient le plus haut taux de dioxine jamais enregistré. Étant donné que le dioxine provient surtout de dépotoirs chimiques situés aux États-Unis, ce qui confère un caractère bilatéral au problème, et que selon un communiqué publié par le cabinet du premier ministre, la semaine nationale de l'environnement va du 20 mai au 5 juin, cette année, au Canada, je propose avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement nous fasse savoir quand il commencera à prendre au sérieux les problèmes de pollution que posent la rivière Niagara, le barrage de glace du lac Érié, et le projet de dérivation Garrison qui touchera le Manitoba, et montre sa bonne foi en nommant un président canadien à la Commission mixte internationale.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1110)

LES TRANSPORTS

LE FINANCEMENT D'UNE VOIE DE CIRCULATION RAPIDE À VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Le 2 juin, plus de 250 de mes électeurs de la circonscription de Vancouver se sont réunis à l'école Gladstone pour protester contre la décision unilatérale du gouvernement de la Colombie-Britannique d'imposer aux résidents des environs de la Commercial Drive la construction d'une voie de circulation rapide en surface. Attendu que le gouvernement du Canada aide financièrement le Advanced Light Rapid Transit System (ALRT) qui pourrait construire à la place une voie souterraine pour seulement 1.5 p. 100 de plus, je propose, avec l'appui du député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett):

Que le gouvernement du Canada augmente sa contribution, de façon à fournir les capitaux nécessaires à la réalisation du projet souterrain et à épargner à cette localité dynamique une inutile destruction.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LA DISPONIBILITÉ DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, le projet de loi C-88, adopté par la Chambre il y a plus de deux mois, donne à la Société du crédit agricole, avec l'accord du ministre des Finances, le pouvoir d'emprunter de l'argent par n'importe quel moyen, et je cite:

La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, notamment par l'émission et la vente d'obligations, débentures, billets et autres titres de créance de la Société.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a récemment déclaré que grâce à cette nouvelle disposition, la Société du crédit agricole disposera d'un milliard de dollars en fonds supplémentaires à mettre à la disposition des agriculteurs à de faibles taux d'intérêt. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre prie le ministre de l'Agriculture de faire le plus tôt possible une déclaration à l'appel des motions pour faire savoir aux agriculteurs canadiens quand ils pourront se prévaloir de ces fonds additionnels et à quel taux d'intérêt.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LE COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—L'UTILISATION D'ÉCHANGEUR DE CHALEUR PAR LES PRODUCTEURS LAITIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur l'Orateur, dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'électricité est produite au moyen de chaudières chauffées au pétrole, ce qui fait que les tarifs de l'électricité y sont parmi les plus élevés au Canada. La plupart des producteurs laitiers de la province se servent de chauffe-eau électriques pour chauffer l'eau dont ils ont besoin pour laver leurs trayeuses mécaniques. Il se vend sur le marché des échangeurs de chaleur que les producteurs laitiers pourraient utiliser pour récupérer la chaleur du lait qui refroidit pour chauffer l'eau nécessaire au lavage de leur matériel. Une utilisation régulière de ces échangeurs de chaleur contribuerait à réduire la dépendance de l'est du Canada vis-à-vis du pétrole étranger. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources modifie immédiatement le programme de remplacement du pétrole pour y inclure les échangeurs de chaleur dont peuvent se servir les producteurs laitiers pour récupérer la chaleur du lait pour chauffer leur eau.

M. l'Orateur adjoint: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 pour soulever une question importante et urgente. Du sommet économique de Versailles, le président Reagan nous annonce, au nom des États-Unis d'Amérique, des nouvelles très positives. La politique économique porte des fruits: l'inflation aux États-Unis est à la baisse et les taux d'intérêt fléchissent se fait-il une joie de signaler. Les épargnes personnelles augmentent et la relance économique est imminente.

M. l'Orateur adjoint: Si la motion est urgente, le député aurait peut-être l'obligeance d'y arriver.

M. Gustafson: Monsieur l'Orateur, au contraire, le tableau économique au Canada montre un dollar canadien à son niveau le plus bas depuis la crise des années 30, des taux d'intérêt qui ont grimpé de .5 p. 100 aujourd'hui, et un chômage galopant. Je propose donc, appuyé par le député de Victoria-Haliburton (M. Scott):

Que la Chambre supplie tous les députés du Parti libéral, ministres et députés de l'arrière-ban de cesser d'agir en pantins du premier ministre et de se rallier aux députés de l'opposition pour presser le premier ministre et le ministre des Finances de prendre des dispositions positives pour ranimer l'économie languissante du Canada.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE DES STIMULANTS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à celui qui remplace le premier ministre en son absence. Cette semaine, le gouvernement a établi deux records, à savoir que le dollar est tombé à son plus bas niveau et que le taux de chômage a atteint un niveau sans précédent. Les données statistiques publiées ce matin montrent que le taux de chômage s'établit maintenant à 10.2 p. 100, soit une augmentation de 45 p. 100 par rapport à l'année dernière. Nous avons perdu 320,000 emplois depuis le mois d'août, dont 22,000 au mois dernier seulement. Monsieur l'Orateur, jusqu'à présent le gouvernement a refusé de supprimer la taxe fédérale sur les matériaux de construction pour aider l'industrie du bâtiment. Il a également refusé de modifier la Loi sur les Prêts aux petites entreprises dans le but de créer un fonds d'urgence. Il a refusé d'accroître les dépenses d'immobilisations dans le secteur de la recherche et du développement.

Une voix: La question.

M. Crombie: Il a refusé de venir en aide à l'industrie canadienne de l'automobile, à l'industrie du textile et à l'industrie de la chaussure. Comme le gouvernement a refusé de prendre les mesures que nous lui demandions, le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire ce que le gouvernement envisage de faire pour redresser l'économie du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, nous sommes les premiers à déplorer les données publiées ce matin sur le chômage. Le gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures en matière d'emploi, a agi sur la structure de l'emploi, et ainsi de suite. Voilà ce que nous avons fait à maintes et maintes reprises à la Chambre.

Il existe par contre certaines choses que l'opposition pourrait faire en vue de redresser la situation. Permettez-moi de vous citer quelques exemples. Si je considère le secteur dont je suis responsable, à savoir les transports, j'ai présenté à la Chambre un bill sur les ports qui n'a pas encore été adopté. La plupart des députés de l'opposition ont déclaré qu'ils l'acceptaient. Les milieux maritimes du Canada ont grand besoin de ce bill. L'opposition pourrait nous aider considérablement ce matin en collaborant à l'adoption du projet de loi le mois prochain. Nous pourrions ainsi améliorer la capacité actuelle des ports du Canada.

J'ai également un autre projet sur les transports dans l'ouest qui injectera 17 milliards de dollars dans l'économie canadienne au cours des dix prochaines années.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Je vais vous dire ce que nous faisons. Les députés de l'opposition pourraient contribuer considérablement à rétablir la confiance des Canadiens en approuvant cette mesure.

Par conséquent, le gouvernement a pris un nombre assez considérable de mesures. L'opposition pourrait offrir une aide très utile également et j'espère qu'elle assumera aujourd'hui et pendant le reste du mois ses responsabilités en la matière.

M. Crombie: Tous les Canadiens en chômage savent que cette réponse n'apporte pas de solution.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPORTER DES SOLUTIONS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, tous les chômeurs canadiens savent que cette réponse est insuffisante. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est lui qui est responsable du taux de chômage. Il doit être ébranlé du fait que 320,000 emplois ont été perdus depuis août dernier, dont 22,000 le mois dernier seulement. Le gouvernement persiste à dire que seuls les États-Unis peuvent nous sauver. Le taux d'emploi a augmenté aux États-Unis alors qu'ici il périclite. Puisqu'il s'agit de problèmes ayant leur source au Canada, ne pourrait-on pas concevoir des solutions ici?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous sommes tous très troublés par l'augmentation du nombre de chômeurs, annoncée dans le rapport cité ce matin. Pourtant, monsieur l'Orateur, l'honorable député doit savoir que le gouvernement a pris un certain nombre de mesures très importantes pour sauver des emplois. Plus de 1,700 accords visant 83,000 travailleurs ont été conclus en vertu du programme de travail partagé. Par conséquent, nous avons été en mesure de sauver un certain nombre d'emplois et de prévenir un certain nombre de mises à pied.

De même, je tiens à souligner, comme l'a fait mon collègue le ministre des Transports, que si le député de Rosedale est aussi inquiet qu'il semble l'être, il peut aider les gens à s'attaquer au problème du chômage. Nous étudierons aujourd'hui un projet de loi en matière de formation qui autorisera des dépenses de centaines de millions de dollars aux fins de programmes de formation à l'intention de nombreux autres Canadiens. Si l'honorable député et ses collègues étaient prêts à collaborer, nous pourrions adopter ce projet de loi aujourd'hui, le renvoyer au comité et en prévoir l'entrée en vigueur d'ici une semaine. Il permettrait de faire inscrire des dizaines de milliers de Canadiens à des programmes. Si l'opposition est aussi concernée qu'elle semble l'être, c'est l'occasion pour elle de nous assurer la collaboration dont nous avons besoin, en nous aidant à adopter ce projet de loi.

Questions orales

• (1120)

ON DEMANDE DES PROGRAMMES D'AIDE AUX CHÔMEURS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il sait que ses programmes de travail partagé n'ont permis d'éviter que 69,000 licenciements et ne touchent absolument pas les 1,241,000 chômeurs. Malgré les programmes et les déclarations du ministre, nous avons perdu le mois dernier seulement, 22,000 emplois. Il est évident que le ministre doit s'occuper de tous les chômeurs et ne pas se contenter d'embaucher 69,000 personnes en vertu du programme de travail partagé. La population attend certaines mesures économiques concrètes de la part du ministre et du gouvernement. Je voudrais lui demander encore une fois ce qu'il entend faire pour les chômeurs actuels?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, de nouveau, le temps imparti à la période des questions ne nous permettrait pas d'émunérer tous les programmes mis en œuvre. Je me contenterai donc de corriger certaines des interprétations erronées du député. Pour commencer, lorsqu'il parle d'environ 1.2 million de chômeurs, il oublie de dire que ces derniers reçoivent une aide importante de la caisse d'assurance-chômage qui a été établie à cet effet.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Les députés semblent ne pas tenir compte de l'importance de cette caisse, alors que notre régime d'assurance-chômage est l'un des meilleurs du monde industrialisé. Le gouvernement entend bien le maintenir et même l'améliorer.

Nous avons conclu des ententes avec l'Ontario, la Colombie-Britannique et d'autres provinces, pour offrir non seulement des cours de formation mais aussi pour mettre en œuvre un certain nombre de nouveaux projets d'emploi dans les secteurs de l'exploitation forestière et des pêches. Nous avons un certain nombre de programmes d'emploi de rechange, et la situation au Canada serait bien meilleure si l'opposition nous offrait sa collaboration et son aide au lieu de se contenter de faire du tapage et beaucoup de bruit.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE TAUX DE CHANGE DU DOLLAR

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances et du premier ministre, ma question s'adresse aussi au premier ministre suppléant. Cette semaine, le gouvernement du Canada a soutenu notre dollar en réduisant ses réserves de devises étrangères, en empruntant à l'étranger et en relevant le taux d'escompte de la Banque du Canada et les taux d'intérêt, en général. Si la devise canadienne est si forte, pourquoi faut-il la soutenir en pratiquant des taux d'intérêt plus élevés qui acculent les entreprises à la faillite, comme à l'époque de la dépression et valent à des milliers de Canadiens de perdre leur emploi?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne puis qu'admettre l'évidence, et c'est qu'à l'échelle de la planète, il règne aujourd'hui un grand manque de confiance. Le sommet de Versailles devrait—et nous le souhaitons de tout cœur—rétablir une bonne partie de cette confiance dans l'économie. Le Canada réagit face à la situation de la même façon que le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. Nous sommes tous à la recherche de moyens pour sortir de cette situation internationale extrêmement difficile.

Le ministre des Finances a maintes fois dénoncé l'origine du problème. Il a expliqué que la réduction du taux de l'inflation aux États-Unis à 6 ou 7 p. 100 et le maintien des taux d'intérêt à 16 p. 100 a provoqué un effet d'attraction du dollar américain qui bouleverse l'économie mondiale à l'heure actuelle.

L'autre jour, le ministre des Finances a répété qu'il adapterait son programme politique à la conjoncture. Il n'a pas voulu s'engager de façon précise. Il a promis à la Chambre d'examiner la situation à son retour de Versailles. Il a ajouté que s'il lui fallait retourner sur le marché pour réclamer de nouveaux fonds, il irait s'expliquer devant le comité des finances et y présenter ses nouveaux chiffres. Voilà la situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui et il est à espérer que d'ici à la semaine prochaine, à la rentrée du premier ministre et du ministre des Finances, nous aurons une meilleure idée des prochaines mesures à prendre.

LES NIVEAUX DES TAUX D'INTÉRÊT ET D'INFLATION

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre suppléant. Il se trompe quand il dit que le principal problème vient du manque de confiance à l'égard de l'économie internationale. Il tient, au contraire, au climat de méfiance dû à la façon dont le gouvernement mène l'économie. Le gouvernement ne cesse de blâmer la politique économique américaine pour les problèmes que nous éprouvons au Canada. Le premier ministre suppléant vient d'en donner un autre exemple. Dans ce cas, pourquoi les taux d'intérêt et d'inflation baissent-ils aux États-Unis alors qu'ils se maintiennent à un niveau très élevé au Canada?

• (1125)

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien dit de très original. J'ai exposé la position qui me semble prévaloir dans tous les pays du monde. La Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne imputent également le grave malaise qui règne dans le monde principalement à la conjoncture qui existe, comme je l'ai expliqué, aux États-Unis.

Mon collègue de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même venons de citer diverses façons dont l'opposition pourrait nous aider de manière positive dans l'état actuel des choses. Cette dernière doit aussi porter une part du fardeau. J'ai dit toute l'importance du projet de loi sur les ports. Le député sait, puisqu'elle vient de Vancouver, à quel point l'industrie navale de cette ville souhaite l'adoption de ce projet de loi. Pourquoi ne s'efforce-t-elle pas de le faire adopter rapidement? Cela susciterait beaucoup d'enthousiasme à Vancouver quant à l'avenir des installations portuaires et des transports dans cette ville. Je le répète: que les députés de l'opposition prennent leurs responsabilités au sérieux!

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET BIENTÔT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au premier ministre suppléant. Depuis l'exposé budgétaire de l'automne dernier, le chômage au Canada n'a pas cessé de grimper à chaque mois. Aujourd'hui, en chiffres réels, il touche presque 2 millions de Canadiens. Chaque Canadien connaît quelqu'un qui est sans emploi au pays. Ma question est directe. Le gouvernement admettra-t-il maintenant que son budget est complètement dépassé, acceptera-t-il sa responsabilité d'assurer un certain degré de sécurité d'emploi aux Canadiens pendant l'été qui s'annonce, et dira-t-il qu'il présentera avant l'intersession un budget qui reflétera la nécessité d'agir?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne puis évidemment pas répondre à cette question, sauf pour répéter ce que nous avons tous dit ici ce matin. En particulier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit qu'un certain nombre de programmes ont été créés pour réduire le chômage chronique et le chômage traditionnel. Je n'en débiterai pas la liste complète. Ces jours-ci, il a annoncé plusieurs programmes, dont celui qui aidera à partager le travail, ainsi qu'une série d'autres mesures pour aider les étudiants cet été.

On espère que les pourparlers de Versailles—je dis bien «on espère»—seront un début de solution aux problèmes fondamentaux du monde aujourd'hui. Le premier ministre et le ministre des Finances ont bien dit, avant leur départ pour Versailles, que les résultats de ces pourparlers influenceront les décisions qu'ils prendront dans un avenir rapproché. C'est vraiment tout ce que je peux dire. Le député ne peut pas s'attendre que j'en dise plus aujourd'hui.

M. Broadbent: Comme tous les Canadiens, le ministre devrait savoir que tous les programmes lancés jusqu'ici par le gouvernement ne donnent aucun résultat tangible. Il faut quelque chose de plus, et c'est le message que nous essayons de faire comprendre au gouvernement.

L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, le Canada est actuellement en proie à la pire crise économique que nous ayons connue depuis la guerre. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est une véritable politique économique de la part d'un gouvernement qui ne cachera rien aux Canadiens, qui leur fera comprendre que les solutions éclair n'existent pas, mais qui leur donnera quand même des raisons de croire en des jours meilleurs. C'est dans ce contexte que je pose ma question supplémentaire au premier ministre suppléant. Comme ses collègues et lui ne veulent pas s'engager à présenter un budget avant le congé, je lui demande si le gouvernement va au moins reconnaître que le moyen d'arriver à la sécurité d'emploi est d'investir dans le secteur manufacturier et s'il peut promettre au nom du gouvernement que de nouvelles initiatives seront annoncées avant l'ajournement d'été pour créer des emplois dans la fabrication.

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le député dit, en d'autres termes, qu'il faut augmenter les dépenses publiques. Selon l'opinion générale, sinon unanime, le déficit budgétaire du gouvernement est l'une des causes de l'inflation actuelle au Canada. La plupart des Canadiens sont d'avis que le déficit que le gouvernement a accumulé est excessif.

• (1130)

Mon honorable ami a découvert récemment que la fabrication sera le remède aux maux économiques du Canada. A d'autres époques dans le passé, d'autres ont pu prétendre que les ressources naturelles étaient notre planche de salut. D'autres fois, des néo-démocrates ont peut-être affirmé que les services nous sortiraient de l'impasse. Mais dans le domaine de la fabrication, du développement industriel, il ne se passe pas une journée sans que le ministre de l'Industrie et du Commerce ou un autre n'annonce une initiative ou une participation d'envergure du gouvernement fédéral à quelque projet.

Mon collègue adore visiter la côte ouest. Nous investissons trois quarts de milliard dans le port de Prince-Rupert. S'il se rend à Roberts Bank, il constatera que nous y avons quadruplé les installations portuaires. Certains terminus à conteneurs ont été agrandis à Vancouver.

Des voix: Règlement.

M. Pepin: Je ne répète tout cela que pour aider les députés et les Canadiens à se rendre compte de tout ce que fait actuellement le gouvernement. Mon collègue voudrait que nous fassions davantage. Il faut se demander si ce serait une bonne chose parce que nous contribuerions ainsi au déficit qui, lui, aggraverait l'inflation.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, ce que dit le ministre serait comique si la situation n'était pas si triste. Il est vrai que des travaux ont été entrepris à Prince-Rupert, mais il est aussi vrai que plus de 100,000 hommes et femmes sont aujourd'hui sans travail dans la seule province de la Colombie-Britannique. Il est vrai qu'il faut intensifier énormément notre action. C'est ce que nous réclamons de ce côté-ci de la Chambre et c'est ce que le gouvernement ne semble pas comprendre. Je ferai remarquer, avant de poser une dernière question, que c'est le ministre des Finances lui-même, non les députés de l'opposition, qui a dit que son budget ne répondait plus à la situation et qu'un nouvel exposé économique s'imposait.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Compte tenu des réponses que le ministre nous fournit maintenant, je lui demanderai s'il n'est pas en train de nous dire que le gouvernement actuel renonce au grave devoir qu'il a de gouverner, refuse de faire preuve d'autorité dans le domaine économique, bref, qu'il a perdu tout sens des responsabilités et qu'il devrait démissionner.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, avant de partir, le premier ministre et le ministre des Finances ont laissé entendre qu'à leur retour du sommet de Versailles, où ils auront pu évaluer la situation internationale, ils seraient en mesure d'examiner le problème. Ils l'ont dit et répété.

Ce que je conteste, c'est que mon honorable ami tente de donner l'impression que le gouvernement canadien ne fait rien. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour dissiper cette impression dans mon domaine, c'est-à-dire celui des Transports. Si le député parcourait le pays d'un océan à l'autre et voyait ce qui se passe un peu partout, il se rendrait compte que le gouvernement canadien fait beaucoup. Il est grand temps qu'il montre aux Canadiens qu'il reconnaît cela. Il semble être maintenant d'accord avec moi.

M. Broadbent: Non, non!

M. Pepin: J'essayerai à nouveau, alors, dès la prochaine occasion, de le convaincre. Quant à savoir ce que peut encore faire le gouvernement canadien, je dois dire que s'il faisait beaucoup plus que maintenant, cela créerait toute une série de problèmes . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. ET M^ME ROLLY FOX

M. l'Orateur adjoint: Je voudrais signaler à la Chambre la présence, à la tribune de l'Orateur, de M. et M^me Rolly Fox, les parents de Terry Fox.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

LE TRANSPORT DE MATÉRIEL MILITAIRE AMÉRICAIN SUR LA ROUTE DE L'ALASKA

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre de la Défense nationale une question dont je lui ai donné préavis. Elle concerne l'accident qui s'est produit hier au nord-est de la Colombie-Britannique, au mille 375 de la route de l'Alaska, mettant en cause un véhicule commercial civil transportant du matériel militaire dangereux, à savoir des bombes du type «M-20 rockeye» de l'Aviation américaine. Le véhicule a fait un tonneau, déversant un certain nombre de bombes sur un vaste secteur. Incroyable mais vrai, personne ne se trouvait sur place pour informer le public des dangers éventuels, et ni nos forces militaires ni le cabinet du ministre n'ont été informés de cet envoi.

Tout d'abord, il a été effectué sans autorisation. Les mesures de nettoyages qui sont prises notamment par une équipe militaire américaine arrivée à Fort Nelson dans un appareil Hercules ont également eu lieu sans l'autorisation de nos autorités militaires, qui n'étaient d'ailleurs pas au courant. Je voudrais demander au ministre s'il est disposé, après la période des questions, à faire une déclaration au sujet de cet accident important et grave?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai sous la main les détails de l'accident dont le député de Prince George Peace-River vient de parler. Je les lui communiquerai s'il le désire. A mon avis, il est inutile de faire une déclaration à ce sujet. Le ministère de la Défense nationale n'est que marginalement en cause. Il s'agissait d'une expédition normale de munitions de l'Alaska vers les États-Unis, ce qui se produit fréquemment. Toutes les précautions ont été prises. L'envoi a passé la douane, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a délivré un permis et toutes les autres mesures ont été prises. Toutes les munitions étaient convenablement emballées dans des caisses et ne présentaient donc aucun danger en tant que telles, c'est-à-dire qu'elles ne risquaient pas d'exploser.

M. Epp: Que pouvaient-elles faire d'autre?

M. Lamontagne: Je le répète, toutes les précautions ont été prises pour se protéger contre un éventuel accident. L'accident est sans doute dû à une erreur du chauffeur. Je ne sais pas exactement comment cela s'est produit, mais pour ce qui est des habitants de la région en cause, cet accident ne met nullement leur vie en danger, il n'y a aucun risque d'explosion ou de quoi que ce soit. L'équipe d'urgence venant d'Alaska et de la société chargée du nettoyage du secteur a la situation en main et la route de l'Alaska sera réouverte en temps opportun.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, cette réponse ne me satisfait pas.

LA FERMETURE DE LA ROUTE À LA CIRCULATION CIVILE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Le transport de ce chargement était effectivement autorisé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il n'avait pas délivré de permis spécial mais un permis général pour tous les transports de ce genre, valable un an. Les autorités militaires questionnées au sujet des risques ont dit à la GRC de fermer la route. La route a été interdite à la circulation pendant une journée. Ces bombes sont chargées. Elles sont équipées de goupilles de sécurité, mais les autorités militaires m'ont dit que si un train avait heurté le camion à proximité du centre de Vancouver, par exemple, elles auraient très bien pu exploser.

Je trouve incroyable que les autorités militaires canadiennes ne soient pas au courant du transport de tels chargements. Certes, il faut que cela se fasse. D'après les ententes avec le NORAD, il est inévitable que notre espace aérien et que nos routes soient parfois exposés à ces dangers. Il faut être prêt à accepter ces risques, mais il faut une surveillance plus serrée. Nous devons être tenus au courant pour pouvoir prévenir le public du danger et des risques qu'un tel chargement présente en cas d'accident et pour éviter de perturber la circulation.

Je le répète, je voudrais que le ministre dise s'il ordonnera d'abord à ses fonctionnaires de revoir les modalités de transport de telles marchandises. Donnera-t-il des nouvelles sur cette étude dès que possible à la Chambre et dira-t-il ce qu'il compte faire pour apaiser les craintes flagrantes des citoyen de ma circonscription pour l'avenir?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, pour faire plaisir au député, je ne manquerai pas de me renseigner sur les modalités en vigueur à l'heure actuelle pour savoir si la sécurité des citoyens n'est pas en danger. Comme je viens de le signaler, toutes les précautions possibles et imaginables ont été prises. D'une façon générale, le ministère est prévenu chaque fois que l'on transporte un chargement. Lorsqu'il s'agit du transport normal de munitions, lorsque les mesures de sécurité sont effectivement respectées, nous prenons pour acquit que tout va bien; la preuve que l'on prend toutes les précautions possibles et imaginables, c'est qu'il n'y a pas d'explosion ni de problèmes susceptibles de mettre en danger la vie des habitants de la région. Malgré cela, nous pouvons voir s'il n'y a pas moyen d'améliorer les modalités de transport.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA HAUSSE DU CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au premier ministre suppléant qui affirme que l'opposition assume à cet égard une certaine responsabilité. Il s'en souviendra sûrement, le député de Rosedale lui a offert cinq options. Mais je veux lui poser une question précise au sujet du chômage chez les jeunes.

A l'heure actuelle, les jeunes Canadiens qui ont entre 20 et 24 ans font face à un taux de chômage effarant de 20.2 p. 100. Un de ces jeunes sur cinq est chômeur, sans travail. Le ministre et son gouvernement ont mis l'accent sur des initiatives importantes. Par conséquent, je voudrais qu'il m'explique pourquoi, en dépit de ces programmes et de ces initiatives, le chômage continue d'augmenter chez les jeunes.

• (1140)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, cette situation déplorable pour les jeunes reflète la situation déplorable de l'économie tout entière. Nous accusons un niveau de croissance zéro, tout comme l'ensemble des autres pays industrialisés. Nous avons essayé par l'entremise de notre programme Été Canada de fournir des emplois à 55,000 jeunes cet été. Parallèlement, nous avons instauré un réseau de plus de 400 centres d'emploi, d'un bout à l'autre du Canada, en vue de trouver des débouchés aux étudiants en collaboration avec des hommes d'affaires et de leur fournir un endroit où ils peuvent demander les emplois disponibles.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous avons besoin de la collaboration active des députés dans leur région et dans leur circonscription pour aider les hommes d'affaires à annoncer les emplois disponibles dans ces centres, afin qu'ils soient accessibles aux étudiants. Je le répète, tous les pays industrialisés sont aux prises avec des difficultés économiques, comme on a pu le voir dans les discussions qui ont précédé le sommet. Au Canada, le gouvernement fait de son mieux pour remédier à la situation.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Contrairement à ce que dit le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ces mesures sont un échec: le taux de chômage parmi les jeunes est en augmentation et non en régression. Le ministre explique ce phénomène par le piétinement de la croissance. Dans ce cas, le premier ministre suppléant pourrait-il m'expliquer en quoi le piétinement de la croissance, et plus particulièrement la perte d'emplois à cause des activités de l'AEIE, sont liés directement au budget présenté par le gouvernement et à sa politique économique?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le dernier point du député au sujet de l'examen de l'investissement étranger au Canada est discutable. Cette question a déjà fait l'objet d'un débat, et à cette occasion, différentes positions ont été exprimées. Ce matin, j'ai essayé de faire comprendre à l'opposition que nous pouvions prendre certaines mesures, mais à condition que nous ayons son appui. J'ai été très direct à ce sujet. L'opposition pourrait rendre des services dans un certain nombre de domaines et contribuer à restaurer un climat de confiance, mais il faudrait qu'elle ne se contente pas de toujours critiquer.

Je note que l'on a beaucoup parlé ce matin des chiffres concernant le chômage, mais d'autres statistiques ont été divulguées ce matin. Personne ne les a encore mentionnées, même si elles sont relativement bonnes, puisque notre balance commerciale accuse actuellement un excédent de 5 milliards, ce qui représente une augmentation de 3 milliards par rapport à l'année dernière. Seulement, je le répète, personne n'en a parlé.

J'ai essayé de montrer par ailleurs qu'il y avait des raisons d'être optimiste, si je puis m'exprimer ainsi. Il y a des raisons d'avoir confiance, à condition que chacun y mette du sien. Hier, j'ai lu un article dans *Paris Match* où l'on disait que le Canada était, de cinq grands pays, celui qui avait le plus haut niveau de vie et qui inspirait le plus confiance. Il est temps que nous répandions chez nous ce sentiment.

* * *

L'ÉNERGIE

LE COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD— L'UTILISATION D'ÉCHANGEUR DE CHALEUR PAR LES PRODUCTEURS LAITIERS

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et je l'ai averti hier et encore aujourd'hui que j'allais la lui poser. Toute l'électricité dans l'Île-du-Prince-Édouard est produite par des générateurs à mazout, ce qui fait que l'Île-du-Prince-Édouard est l'une des provinces qui paient l'électricité le plus cher au Canada. Je suis certain que le ministre sait qu'il y a d'autres moyens de réduire la consommation de pétrole. La majorité des producteurs laitiers de l'Île-du-Prince-Édouard se servent de chauffe-eau électriques pour chauffer l'eau dont ils se servent pour laver leur matériel de traite. Il existe sur le marché des échangeurs de chaleur qui pourraient permettre aux producteurs laitiers d'utiliser la chaleur qui se dégage

quand on rafraîchit le lait pour chauffer l'eau dont ils ont besoin pour laver leur matériel. Le ministre est-il disposé à étendre le Programme canadien de remplacement du pétrole aux échangeurs de chaleur dont les producteurs laitiers pourraient se servir?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de cette question et de m'avoir fait parvenir ce matin de la documentation au sujet des machines qu'il a mentionnées. J'examinerai volontiers cette question de concert avec mes adjoints et je ferai part de notre décision au député. Mon collègue sait peut-être que nous avons déjà étendu l'application du Programme canadien de remplacement du pétrole aux Maritimes et que ceux qui convertissent leur système au gaz propane sont maintenant admissibles aux subventions. J'examinerai la proposition du député très attentivement.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REMÉDIER AU CHÔMAGE DANS LE NORD-OUEST DU QUÉBEC

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. La région du Nord-Ouest du Québec est encore une fois ce mois-ci la plus durement touchée par le chômage au Canada. Près de 27 p. 100 des travailleurs dans cette région sont présentement sans emploi, ce qui est une preuve de l'échec lamentable des programmes économiques libéraux. Le premier ministre suppléant consentira-t-il donc au nom du gouvernement à mettre sur pied immédiatement des programmes visant à la création d'emplois afin de soulager cette région du Nord où le chômage a atteint des proportions désastreuses?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député, des ministres fédéraux et québécois ont mené un certain nombre de négociations. Nous avons annoncé que nous travaillons de concert avec le gouvernement québécois en vue d'établir un programme aux termes de l'article 38, dans le secteur de l'industrie forestière. Nous avons entamé des discussions dans d'autres secteurs où nous pouvons utiliser les crédits alloués à la création d'emplois en vue de venir en aide aux travailleurs des régions les plus durement touchées. En outre, les membres du cabinet et leur ministère respectif ont pris certaines initiatives, comme mon voisin de pupitre, le ministre du Commerce, l'a fait, par exemple, en favorisant d'importants investissements dans l'entreprise Bombardier et en créant près de 20,000 emplois dans cette province. Nous examinons un certain nombre de programmes dans la région de la Gaspésie. Le gouvernement a déjà pris un certain nombre d'initiatives pour venir en aide à la province de Québec. Nous examinerons volontiers toute suggestion, car nous voulons collaborer avec tous les secteurs de cette province pour nous assurer que les Québécois auront les emplois dont ils ont besoin.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES PÊCHES AU QUÉBEC— LA POSITION DU MINISTRE

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Pêches et des Océans. En commission parlementaire à Québec, son homologue l'honorable Jean Garon a déclaré que le ministre des Pêches et des Océans n'a pas respecté sa parole, ses engagements pour fixer une rencontre et que l'honorable ministre du gouvernement fédéral travaille à régler les problèmes de sa province le Nouveau-Brunswick au détriment de ceux du Québec. L'honorable ministre peut-il dire si ses politiques freinent sérieusement le développement de l'industrie des pêches au Québec, et est-il vrai qu'il ne veut pas rencontrer son homologue de la province?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le président, si freiner les pêches au Québec se traduit par l'augmentation la plus dramatique qu'on ait vue dans l'histoire des pêches des provinces Maritimes, j'ai l'impression que les pêcheurs me demanderaient d'appliquer les freins davantage. Ce sont les pêcheurs du Québec qui ont obtenu la part du lion, et d'un gros lion, dans l'augmentation des contingentements du golfe Saint-Laurent. D'ailleurs le député de Manicouagan et d'autres députés peuvent en donner des preuves convaincantes. J'ai fixé des rendez-vous avec M. Garon à certains moments et j'ai reçu à la dernière minute des appels à l'effet qu'il ne pouvait pas se rendre au rendez-vous. A un certain moment il faut prendre des décisions et les annoncer. C'est ce que j'ai dû faire. Je dois dire, monsieur le président, que je n'ai pas cherché à faire la guerre au ministre responsable des Pêches de la province de Québec. Je pense que dans certains domaines nous avons coopéré, mais dans d'autres le ministre se permet de dire des choses qui ne sont pas tout à fait exactes. Par exemple, dire que c'est une décision soudaine qui nous a fait réduire les contingentements du hareng, il sait très bien, s'il prend la peine de lire les dossiers des fonctionnaires du ministère, que le problème du hareng dure depuis au moins trois ou quatre ans. Enfin je mets fin au débat parce que je ne veux pas l'envenimer.

• (1150)

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En dépit du fait qu'il prétend avoir créé des emplois et avoir permis à des travailleurs de conserver leur emploi, on peut voir d'après les statistiques publiées aujourd'hui, que ses efforts ont été nettement insuffisants. Le président de la Chambre de commerce de Sydney en Nouvelle-Écosse a déclaré . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député voudrait-il bien poser sa question supplémentaire.

M. Keeper: Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre pour permettre à un million de Canadiens environ de trouver un emploi? Que se propose-t-il de faire aujourd'hui?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des initiatives que nous pouvons prendre aujourd'hui, le député va pouvoir lui aussi jouer un rôle utile, car un projet de loi concernant un nouveau programme national de formation sera étudié en deuxième lecture. Grâce à ce projet de loi les perspectives d'emplois seront meilleures pour des dizaines de milliers de Canadiens. Si l'opposition veut bien collaborer et autoriser l'adoption de ce projet de loi, ces Canadiens pourront occuper des postes de formation d'ici quelques semaines ou quelques mois. La solution du problème dépend autant de l'opposition que de nous-mêmes.

* * *

LES PÊCHES

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'ADHÉSION DE L'ESPAGNE À L'ORGANISATION DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Pêches et des Océans que je m'adresse. Selon certaines nouvelles, le Canada et l'Espagne auraient vraisemblablement conclu un accord aux termes duquel les pêcheurs canadiens pourraient plus facilement avoir accès au marché espagnol de la morue évalué à plusieurs millions de dollars. Étant donné que la flotte de pêche espagnole pratique actuellement une pêche abusive à l'extérieur de notre zone économique de 200 milles et qu'elle utilise depuis 17 ans des barrières autres que douanières pour bloquer nos exportations de poisson, l'Espagne a-t-elle maintenant accepté d'adhérer à l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO) et de se plier à ses exigences?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, au cours de nos négociations avec le gouvernement espagnol celui-ci a fait savoir qu'il était prêt à adhérer à l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. La question d'un accord définitif demeure en suspens. Nous sommes en train d'examiner les propositions dont on a fait état lors des négociations, mais je ne suis pas encore en mesure de dire quelle décision sera prise en fin de compte.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Hillsborough.

M. Crouse: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES PROPOS DU DÉPUTÉ D'OTTAWA-CENTRE RAPPORTÉS PAR LA PRESSE

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. La Presse canadienne a cité les propos qu'aurait tenus le député libéral d'Ottawa-Centre en apprenant les chiffres sur le chômage publiés aujourd'hui par Statistique Canada: la situation s'est détériorée beaucoup plus vite et sa gravité dépasse mes prévisions les plus pessimistes. Il a ajouté que des changements s'imposent et que «MacEachen le sait».

Le premier ministre suppléant est-il d'accord sur la déclaration du très clairvoyant député d'Ottawa-Centre telle que citée par la Presse canadienne? Si oui, quand pouvons-nous raisonnablement espérer les changements majeurs que, d'après le député, nous pouvons entrevoir?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le député d'Ottawa-Centre, qui connaît très bien le ministre des Finances, pourrait trouver bien des citations de ce ministre pour justifier ses propos.

M. l'Orateur adjoint: Le député de South Shore pour une brève question supplémentaire.

* * *

LES PÊCHES

L'OUVERTURE DU MARCHÉ ESPAGNOL AUX EXPORTATIONS DE POISSON CANADIENNES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une brève question supplémentaire à poser au ministre des Pêches et des Océans. Puisque le Canada ne doit accorder de quotas à la flotte espagnole que si l'Espagne se montre disposée à ouvrir son marché aux exportations canadiennes et comme le Canada connaît un taux de chômage très élevé, surtout dans le secteur des pêches, le ministre a-t-il reçu cette assurance et veut-il dire combien de tonnes de morue salée nous allons vendre cette année à l'Espagne ainsi qu'aux autres pays de la Communauté économique européenne?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je viens de répondre au député que nous n'avions pas encore établi s'il fallait poursuivre les négociations, étant donné que nous avons déjà obtenu des avantages susceptibles de satisfaire pleinement les objectifs que nous nous étions fixés. S'il y a signature d'un traité ou d'un accord, j'hésiterais certainement à déclarer que nous n'allons pas accepter la parole de notre cosignataire; ce n'est sans doute pas non plus ce que souhaite le député.

Pour ce qui est du chômage, je dirai que ce qui m'inquiète—et devrait inquiéter l'industrie canadienne—c'est que notre dépendance exagérée à l'égard d'un marché unique nous expose de beaucoup plus que nous ne le voudrions à devoir garder de pleins entrepôts de poisson invendu. Nous devons examiner de façon rationnelle les moyens dont nous disposons pour nous imposer sur des marchés qui sont restés fermés jusqu'ici. J'espère sincèrement que les industriels vont cesser de vouloir gagner sur tous les tableaux; s'ils veulent s'approprier tout le poisson, ils risquent de perdre les moyens de négocier leur entrée sur de nouveaux marchés. A mon sens, ce débat a déjà beaucoup trop duré au sein de l'industrie.

* * *

LA MAGISTRATURE

LE RAPPORT DU CONSEIL CANADIEN DE LA MAGISTRATURE CONCERNANT UN JUGE DE LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de la Justice. Il s'agit du rapport du Conseil canadien de la magistrature qui lui a été présenté sur la conduite du juge Thomas Berger de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Comme il s'agit d'une affaire sans précédent et qu'il est important que le pays et la magistrature soient bien informés des recommandations que pourrait contenir le rapport sur la conduite d'un juge, le ministre de la Justice a-t-il l'intention de publier le rapport intégral et, dans l'affirmative, en informera-t-il la Chambre aujourd'hui?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): J'estime moi aussi, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'une affaire sans précédent. Elle a créé un très important précédent, car la division des pouvoirs est très bien établie au Canada, et nous devons nous assurer qu'elle le demeure. Le rapport porte précisément sur ce sujet. Après mûre réflexion, j'ai décidé de rendre le rapport public plus tard au cours de la journée. J'espère qu'on n'y verra pas un précédent, mais, comme cette affaire a suscité un débat très long et très animé au Canada, j'estime de mon devoir de publier le rapport.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE USINE DE BROYAGE DES GRAINES OLÉAGINEUSES À MELFORT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale. Lors d'une séance de comité le 23 mars, j'ai demandé au ministre si on examinait la requête de la société Cargill Grain pour l'établissement d'une usine de broyage des graines oléagineuses à Melfort. Il m'a alors assuré qu'il étudierait ce dossier. Il y a maintenant deux mois de cela et, étant donné que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration parle régulièrement de programmes conjoints de création d'emplois—et ce serait là le genre de programmes qui créeraient des emplois—le ministre a-t-il étudié le dossier et peut-il assurer à la Cargill qu'il acceptera sa demande et qu'elle peut exécuter son projet. Où en sommes-nous?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, mon prédécesseur avait rejeté cette requête. Après ma nomination, la société Cargill m'a présenté ce qu'elle considérait comme étant de nouvelles données pour justifier un réexamen de la situation. C'est justement ce que je suis en train de faire, mais je n'ai pas complété mon travail.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOI

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre suppléant paraît tout à fait ignorant de la crise de l'emploi qui sévit en Colombie-Britannique, je vais m'adresser à son voisin de fauteuil, le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale, pour lui demander s'il sait que le taux de chômage a augmenté de 70 p. 100 en Colombie-Britannique depuis la même époque l'an dernier. Est-il au courant que le taux actuel de chômage y est de 11 p. 100, et qu'il atteint même 19 p. 100 en certains endroits comme Prince George? Est-ce que le ministre va donc nous dire exactement quels programmes de création d'emplois le gouvernement prévoit pour la Colombie-Britannique, spécialement dans l'industrie, et quels programmes existent déjà pour offrir des emplois permanents dans ce secteur?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, nous avons annoncé des décisions précises de création d'emplois permanents. Par exemple, nous avons aidé AEL Microtel et sa nouvelle usine de pastilles, qui va créer dans les 500 emplois. Nous avons appuyé la construction du parc industriel et du terminal maritime de Duke Point, qui viennent d'ouvrir à Nanaïmo grâce à une très importante participation fédérale. Nous avons aidé Ebco Industries à créer un centre d'outillage à commande numérique, pour améliorer sa compétitivité dans le domaine aérospatial. Voilà certaines initiatives que nous avons prises dans le domaine industriel pour créer des emplois en Colombie-Britannique. Nous entendons poursuivre dans cette voie parce que nous connaissons la gravité de la situation et l'importance d'une diversification de l'économie en Colombie-Britannique

• (1200)

Mais malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de faire quoi que ce soit qui puisse améliorer et régler la très sérieuse récession qui atteint les grands débouchés des produits de Colombie-Britannique, c'est-à-dire les États-Unis et l'Europe occidentale. J'espère qu'il y aura une amélioration de ce côté. Entre-temps, nous cherchons à nous occuper des éléments les plus sérieux de la situation de Colombie-Britannique, dont nous reconnaissons la gravité. Nous prenons des mesures qui ont pour but de créer des emplois industriels à long terme pour les travailleurs de Colombie-Britannique, objectif sur lequel, je l'espère, nous sommes tous d'accord.

[*Français*]

LES AÉROPORTS

LE TRANSFERT DE VOLS DE DORVAL À MIRABEL—LES CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et ministre des Transports . . .

Mlle Jewett: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

M. Prud'homme: Après! Le ministre doit bientôt rendre sa décision sur le transfert de vols de Dorval à Mirabel. Peut-il nous donner l'assurance qu'un des critères de sa recommandation au Cabinet sera la prise en considération des sérieuses conséquences que pourrait avoir pour l'économie générale de l'île de Montréal et de sa région immédiate tout transfert de vols de Dorval à Mirabel?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant et ministre des Transports): Monsieur le président, je n'ai pas de décision à annoncer ce matin, mais j'aimerais simplement faire un commentaire de caractère un peu philosophique sur la question elle-même. Il y a des gens justement qui disent qu'il faut tenir compte des intérêts immédiats des travailleurs, des employés, des transporteurs, et ainsi de suite. Il y en a d'autres qui disent: Non, au contraire, il faut regarder vers l'avenir et se demander si les désavantages du système du double aéroport à Montréal ne sont pas tellement considérables qu'il faut faire des transferts de vols maintenant pour y mettre fin. Je veux simplement démontrer qu'il y avait deux côtés à cette médaille et, évidemment, nous allons tenir compte des deux dans la décision que nous allons prendre.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés, le jeudi 3 juin 1982, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FORRESTALL—LA RÉPONSE DE M. PEPIN AU SUJET DU BILL SUR L'ADMINISTRATION PORTUAIRE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et je tiens à le faire avant que le premier ministre suppléant ne quitte la Chambre. J'ai bien peur qu'au début de la période des questions il n'ait, sans le vouloir, induit la Chambre en erreur, en répondant à la principale question que nous avons posée. Je voudrais obtenir son attention quelques instants, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre est saisie d'un rappel au Règlement.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant a accusé l'opposition de retarder l'adoption du nouveau bill sur l'administration portuaire ou même de faire traîner le débat sur son contenu. Le ministre a, sans le vouloir, induit la Chambre en erreur en portant cette accusation du fait que le gouvernement a limité le débat à une journée, comme il le sait très bien. Le leader du gouvernement à la Chambre nous a bien dit qu'il ne présenterait pas ce bill si nous ne pouvions pas promettre de ne lui consacrer qu'une petite journée.

Comme mon parti m'a chargé de diriger le débat sur ce bill je ne voudrais pas que le ministre donne l'impression aux citoyens des régions portuaires . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a formulé son objection, mais ce n'est pas une question de Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 13e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 13e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

* * *

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

MODIFICATION CONCERNANT L'INDEXATION DE L'INDEMNITÉ DES PARLEMENTAIRES

M. Bill Yurko (Edmonton-Est) demande à présenter le bill C-656, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes (traitements).

—Monsieur l'Orateur, ce projet de loi vise à imposer un relèvement maximal de 6 p. 100 à l'indexation annuelle de l'indemnité des parlementaires. Compte tenu de la conjoncture économique, c'est le genre de leadership que les parlementaires se doivent d'assumer.

Imaginez un peu, monsieur l'Orateur, ce que sera la réaction du public si les membres de la Chambre refusent d'adopter le projet de loi, si nous acceptons par exemple une augmentation de 10 ou 11 p. 100 en janvier. J'invite donc chaque député à appuyer ce projet.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 4156, 4277.

Je suggère, madame le Président, que les autres questions soient reportées.

[*Texte*]

MDN—LES COMMANDES DE COLLECTEURS DE SURCHAUFFEURS ET DE SKIS

Question no 4156—**M. McKinnon:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il commandé pour $1,440,000 de collecteurs de surchauffeurs de navire de la Babcock and Wilcox Ltd. aux termes du marché no 15MJ.2701385-III (2MJ81-02435) et, le cas échéant, combien de jeux?

2. Le ministère a-t-il acheté pour $10,875 de skis de K.K.W. Sports Enterprises Ltd., pour $38,400 de cours de ski de la Silver Star School of Skiing et pour $19,200 de services de remonte-pente de la Silver Star Sports Ltd. et, le cas échéant, *a*) combien de paires de skis a-t-on achetées, *b*) qui les utilise, *c*) qui suit les cours de ski et utilise les services de remonte-pente, *d*) combien de soldats suivent le cours de ski, *e*) combien d'instructeurs a-t-on fournis, *f*) quelle est la durée du programme, *g*) quel est le but du programme, *h*) y aura-t-il d'autres programmes semblables et, le cas échéant, (i) combien de soldats y participeront (ii) quel devrait en être le coût total?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Défense nationale et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit:

1. Le ministère des Approvisionnements et Services, pour le compte du ministère de la Défense nationale, a placé une commande de $1,440,000 avec Babcock & Wilcox Ltd. pour 12 jeux de collecteurs de surchauffeurs.

2. *a* et *b*) Oui. Le ministère de la Défense nationale a acheté 150 paires de skis de randonnée, ce qui fait partie des achats normaux de remplacement destinés au groupe de combat de la Force mobile (Terre) du commandement allié en Europe.

c), *d*) *e*), *f*) *g*) et *h*) (i) (ii) Le contrat relatif au cours de ski et aux services de remonte-pente est accessoire au programme d'instruction de ski du 1er Groupe-brigade du Canada. Cinq cent vingt-deux soldats ont pris part au programme qui a duré cinq semaines, du 2 février 1982 au 10 mars 1982. Seize instructeurs se sont occupés du programme. Le programme vise à enseigner le ski alpin aux soldats, à favoriser et à aider à conserver de bonnes aptitudes physiques, et à promouvoir l'esprit de corps. Tous les ans, on planifie des programmes semblables destinés à un maximum de 640 soldats, et dont le coût est presque le même que celui de cette année.

LES LUTTES DE LIBÉRATION DES PEUPLES DE L'AFRIQUE AUSTRALE

Question no 4277—**M. Taylor:**

1. Le gouvernement sera-t-il représenté à la Conférence canadienne qui se tiendra à Ottawa du 7 au 9 mai 1982?

2. Le gouvernement a-t-il contribué directement ou par l'entremise de l'ACDI aux frais d'organisation de cette conférence et, le cas échéant, pour quel montant?

3. Le gouvernement a-t-il contribué directement ou par l'intermédiaire de l'ACDI ou de tout autre organisme fédéral aux frais de déplacement de M. Sam Nujoma de l'Organisation populaire du Sud-ouest africain (SWAPO/OPSOA) et du leader du Congrès national africain (Afrique du Sud), M. Oliver Tambo, qui prévoient faire une tournée au Canada en avril 1982 avant la tenue de la conférence et, le cas échéant, pour quel montant?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le gouvernement n'enverra pas de délégué à la Conférence canadienne de solidarité avec les luttes de libération des peuples de l'Afrique australe, les mai 7-9, 1982. Un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures assistera à la conférence comme invité.

2. Le ministère des Affaires extérieures et l'ACDI ne contribueront pas aux frais d'organisation de cette conférence.

3. Le ministère des Affaires extérieures et l'ACDI ne contribueront pas aux frais de déplacement des personnes de l'Afrique.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA SITUATION D'URGENCE PRÉSUMÉE

M. l'Orateur adjoint: J'ai reçu du député d'Oshawa (M. Broadbent) un avis au titre de l'article 26. Je pense que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) va faire l'exposé en son nom.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, en raison de l'absence inévitable de mon chef, je demande l'autorisation en son nom, et avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, je veux parler de la crise économique canadienne qui présente l'ensemble suivant d'éléments inquiétants: nouveau record de chômage atteignant 10.2 p. 100 de la population active, ce qui donne près de deux millions de Canadiens en comptant le chômage invisible; l'effondrement du Programme énergétique national; l'affaiblissement du dollar canadien, et l'augmentation des taux d'intérêt au Canada. Tout cela constitue au plan économique une situation d'urgence nationale sans précédent depuis l'après-guerre et appelant une intervention immédiate pour l'adoption d'un programme de redressement économique national.

M. l'Orateur adjoint: Comme prévu au paragraphe 2 de l'article 26 du Règlement, le député d'Oshawa m'avait signifié son intention de proposer l'ajournement de la Chambre pour la discussion de la crise économique canadienne.

L'importance de la question est admise par tous les députés. La demande porte sur les problèmes qui occupent la Chambre, et depuis une longue période de temps les divers éléments de ce problème chronique et permanent sont examinés presque quotidiennement.

• (1210)

Nous avons déjà discuté d'une série de bills concernant le Programme énergétique national et nous en parlerons encore au cours des semaines à venir. Depuis le 10 décembre 1981, les questions énumérées par le député ont fait l'objet d'au moins huit motions de l'opposition que nous avons débattues dans le cadre des travaux des subsides. Je rappelle au député que, le 18 décembre 1980, le chef de l'opposition (M. Clark) et lui-même ont demandé à proposer l'ajournement de la Chambre afin de, et je rapporte textuellement ce que nous pouvons lire à la page 5888 du hansard de cette date:

... afin d'examiner une question précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la crise économique qui sévit actuellement au Canada ...

La présidence s'est rendue à cette demande. Je signale que la Chambre était à la veille de s'ajourner pendant un certain temps. Le sujet proposé aujourd'hui est «la crise de l'économie canadienne».

Comme madame le Président l'a signalé mercredi dernier, la présidence doit respecter les conditions prévues à l'article 26 du Règlement dont l'alinéa 16*d*) stipule:

La motion ne doit remettre en discussion aucune affaire déjà débattue dans la même session conformément aux dispositions de cet article du Règlement.

Par conséquent, la présidence ne peut autoriser la tenue d'un débat d'urgence sur ce sujet pour le moment.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR LA FORMATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le bill C-115, tendant à constituer un programme national de formation professionnelle, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur l'Orateur, comme nous en avons parlé durant la période des questions ce matin, nous sommes très préoccupés, à juste titre, par le taux de chômage au Canada et nous exigeons de vraies réponses à cette question. Comment pouvons-nous régler les problèmes avec lesquels sont aux prises de nombreux Canadiens sans emploi? Monsieur l'Orateur, les députés ont aujourd'hui la possibilité de faire quelque chose de concret au sujet de ce problème. Nous présentons en deuxième lecture un projet de loi qui autorisera le gouvernement à mettre en place un tout nouveau programme national de formation, un programme qui touchera les jeunes, les travailleurs dans les usines et les fabriques et les nouveaux arrivés sur le marché du travail. Ce projet de loi touchera littéralement des centaines de milliers de Canadiens qui essaient de s'adapter à une conjoncture économique changeante. Ainsi, monsieur l'Orateur, nous avons vraiment là la possibilité de montrer aux Canadiens que ce problème nous préoccupe vraiment et que nous sommes prêts à prendre des mesures pour répondre à leurs besoins et à ne pas nous contenter de belles paroles.

Il importe également de savoir que ce projet de loi nous donnera un cadre nous permettant de nous adapter aux changements sur le marché du travail durant les années 80. Nous allons pouvoir constater des modifications importantes de la façon de travailler des gens au Canada. Il y aura un nouveau monde du travail, une nouvelle technologie et de nouveaux secteurs qui exigeront des Canadiens des compétences bien différentes. Il n'y a aucun doute, selon moi, monsieur l'Orateur, que l'une des mesures les plus importantes que nous puissions prendre à titre de gouvernement est de nous assurer que les Canadiens ont les compétences voulues pour s'adapter à cette nouvelle technologie.

[*Français*]

Dans les années 1980, il y aura beaucoup de changements, affectant le prix de l'énergie dans nos industries, dans l'informatique et dans la technologie. Les travailleurs devront s'adapter à ces changements. La mobilité, le recyclage, de nouvelles normes de travail seront des points plus importants pour les travailleurs canadiens. Par exemple il y aura plus de femmes sur le marché du travail. La formation et l'instruction seront la clé pour remplir les postes qui vont être crées au cours des années 1980. Le monde du travail change!

[*Traduction*]

Hier, monsieur l'Orateur, j'ai participé à une conférence de représentants de collèges communautaires de tout le Canada, ceux-là mêmes qui assurent la majeure partie de la formation professionnelle. L'objet de la conférence était d'examiner les incidences de la technologie nouvelle. On s'est rendu compte que dans quelques années, de grands changements affecteront les employés des industries des services, par exemple les compagnies d'assurance, les banques et les services publics. Les services de secrétariat seront remplacés par des machines à traiter les mots. Il est normal qu'on se préoccupe des retombées de cette technologie nouvelle et surtout de la manière dont les travailleurs seront affectés. Monsieur l'Orateur, je ne peux faire miennes toutes ces préoccupations, car j'estime que les technologies nouvelles créent aussi de l'emploi à condition que les gens soient préparés et soient capables d'acquérir les nouvelles compétences requises. En somme, les perspectives sont celles d'un immense effort d'investissement. Il faut convaincre des centaines de milliers de Canadiens qu'ils peuvent espérer dans l'avenir.

Il importe de rappeler pour mémoire que la présentation de cette mesure prouve d'une manière tangible à quel point les différents groupes d'étude parlementaire formés il y a deux ans, ont pu influer considérablement sur la politique du gouvernement. Les députés se rappelleront qu'au début de la présente législature, le gouvernement avait créé cinq ou six de ces groupes qu'il avait chargés d'étudier les différents changements d'ordre socio-économique. L'un de ces groupes d'étude était présidé par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) mais était formé de députés des trois parties. Le groupe d'étude a parcouru tout le territoire et s'est entretenu avec des représentants des domaines des affaires, du

travail et de l'enseignement. Ces Canadiens nous ont fait clairement comprendre que nos programmes de formation avaient besoin d'être changés. Nous avions besoin de fonds accrus, de nouvelles institutions, et il fallait surtout faire preuve de souplesse pour en arriver à mettre au point un excellent système de formation, l'un des meilleurs au monde. Je peux assurer aux députés, surtout aux membres du comité qui ont longuement œuvré à ce rapport, que ce projet de loi reflète en grande partie les efforts de créativité, le temps et l'énergie qu'ils y ont consacrés.

Le gouvernement a fait honneur à leurs efforts en présentant un nouveau projet de loi sur la formation qui nous permettra d'établir les bases d'un nouveau programme de formation au Canada. Je tiens moi-même à féliciter les membres de ce groupe d'étude, monsieur l'Orateur, pour le travail qu'ils ont effectué. Je félicite également les membres du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, que j'ai eu le grand plaisir de rencontrer à bien des reprises au cours des deux dernières années, c'est-à-dire depuis que je détiens ce portefeuille. A ces occasions-là, ils m'ont fait part de certaines propositions nouvelles et imaginatives sur la façon d'aborder la formation au Canada. Encore une fois, ce projet de loi témoigne de leur participation à nos travaux.

Cette mesure ne fera pas nécessairement l'objet d'un débat empreint d'esprit de parti; c'est un sujet sur lequel nous pouvons tous nous entendre, et nous le devrions d'ailleurs, car il favorise un partage des responsabilités entre les députés de tous les partis. Je suis particulièrement content de présenter ce projet de loi. Toutefois, je tiens à faire une mise en garde, monsieur l'Orateur. Je fais cette mise en garde tout en sachant pertinemment que les députés veulent pouvoir discuter des mérites du projet de loi, exposer éventuellement leurs sujets de préoccupation et proposer les amendements qu'ils jugent nécessaires.

• (1220)

Je leur offre un choix très clair. Nous pouvons passer énormément de temps à revenir sur des choses dont nous avons déjà discuté et ce faisant, courir le risque que le bill demeure à l'ordre du jour pendant des mois ou même de le voir mourir au *Feuilleton*, étant donné que la session tire à sa fin, ou bien nous pouvons l'adopter avec diligence pour qu'il ait force de loi le plus tôt possible et que nous puissions nous mettre à la tâche de former des Canadiens en fonction de ce nouveau système.

J'exhorte les députés à la Chambre, surtout dans le cadre du débat de deuxième lecture, de nous permettre de faire franchir au bill cette étape aujourd'hui pour qu'il soit renvoyé au comité. Une fois qu'il aura été renvoyé au comité, nous pourrons consacrer un certain temps à en peaufiner les détails. Si le bill ne franchit pas l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui, compte tenu de l'échéancier et de l'ordre du jour du Parlement, il risque de ne pas aller plus loin. Je m'adresse particulièrement aux députés de l'opposition car je voudrais qu'ils se rendent compte que le sort du bill est entre leurs mains. Compte tenu du fait qu'à la période des questions, ils ont exigé, avec raison, que le gouvernement prenne des mesures pour aider les Canadiens et surtout les jeunes, il leur incombe incontestablement de prendre leurs responsabilités. Nous pouvons faire un geste concret en faisant franchir à cette mesure l'étape de la deuxième lecture et en la renvoyant en comité pour qu'elle acquière au plus vite force de loi et que nous puissions commencer à former la main-d'œuvre canadienne.

Pourquoi est-ce tellement important, monsieur l'Orateur? Permettez-moi de faire un bref rappel historique pour montrer à quel point cette mesure est un élément majeur de l'élaboration et de la mise en vigueur d'un nouveau système de formation pour les Canadiens. Le groupe d'étude Allmand, qui a été parrainé par mon ministère, a clairement établi que le système actuel comportait de graves lacunes. La plus importante peut-être était que dans le système actuel, auquel le gouvernement fédéral a contribué généreusement plus de 800 millions de dollars l'année dernière, on formait des gens pour des emplois inexistants, des emplois dépassés. Dans certaines régions du Canada, au-delà de 30 p. 100 de ceux qui se sont inscrits à ces programmes de formation, en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes, se sont dirigés vers des domaines d'emploi saturés. On comprend les sentiments de frustration que ces personnes ont pu éprouver. Cet état de fait prouve que nous ne faisions pas bon usage des sommes considérables que nous avons dépensées pour tenter d'aider les Canadiens à acquérir un nouveau métier.

Nous avons reçu mandat de mettre au point un nouveau programme selon lequel les crédits destinés à la formation seraient affectés à des emplois qui sont en demande, afin de favoriser les secteurs où les offrent existeront, de sorte qu'à la fin du programme les candidats puissent se trouver de l'emploi. Ce projet de loi constitue la clef de voûte de cette condition.

On nous a également dit, monsieur l'Orateur, à quel point il était important, avant de présenter le projet de loi, de tenir des consultations élargies. C'est ainsi qu'en plus des recommandations du groupe de travail, nous aurons celles de deux conférences fédérales-provinciales sur le thème de la formation, de même que la réaction des ministres provinciaux à qui nous aurons présenté une politique cadre touchant le partage des responsabilités.

Le programme national de formation présenté au mois de janvier est fondé sur les éléments suivants. Il faut avant tout améliorer considérablement la planification des programmes axés sur la main-d'œuvre et sur le marché du travail. Il faut être bien mieux renseignés que nous ne le sommes. Même si nous vivions dans une société technologique moderne nous procédions à l'évaluation des besoins à l'aveuglette. Le gouvernement fédéral, les commissions de la main-d'œuvre provinciales et certains établissements scolaires faisaient une certaine évaluation dans ce domaine mais il s'agissait d'études fragmentaires et personne ne coordonnait les renseignements.

Nous nous proposons de mettre au point un système de protection des emplois. Nous réunirons les meilleurs renseignements à l'échelon fédéral, les statistiques et les renseignements disponibles sur un marché national du travail; nous les coordonnerons et nous les ajouterons aux renseignements obtenus par les gouvernements et les commissions de main-d'œuvre provinciaux ainsi que par les facultés des collèges et des universités. Nous nous proposons par ailleurs d'y ajouter les renseignements du secteur privé afin d'avoir une idée précise des futurs besoins de chaque secteur industriel.

A cette fin, depuis un an, nous avons signé un certain nombre d'ententes avec les représentants de différents secteurs industriels en matière d'emploi. Nous avons signé des accords avec les associations d'entreprises du secteur minier, avec des entreprises du secteur aérospatial, du secteur graphique et avec des fonderies. Nous pouvons commencer à établir dans toutes les régions du pays un réseau d'ententes dans le domaine de l'information avec le secteur privé. Une fois en possession de ces renseignements, nous pourrons voir où il y a pénurie, où il existe des problèmes et mobiliser nos ressources en poursuivant des objectifs précis.

Par conséquent, la mise au point d'un programme national d'accumulation et de planification de l'information est un des éléments essentiels d'un nouveau programme national de formation, car il nous permettra de nous fixer des buts précis; ce ne sera pas parfait mais ce sera certainement mieux qu'à l'heure actuelle. Et que dire d'une mise en commun des renseignements, d'une réserve de renseignements? Nous serons en mesure de commencer à désigner des emplois prioritaires avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé. Par occupations prioritaires, nous n'entendons pas uniquement celles qui sont en demande au niveau national. Nous visons également celles qui sont en demande aux niveaux régional et local. De la sorte, nous serons en mesure d'axer nos ressources dans le domaine de la formation sur les occupations pour lesquelles un besoin s'est fait sentir et, ainsi, nos programmes de formation seront directement fonction du marché du travail. Il nous faut le soutien du parlement pour ce faire, monsieur l'Orateur. C'est là un des principaux éléments et facteurs du projet de loi. Avec cette mesure législative, nous serons en mesure d'entreprendre de préparer les candidats à ces occupations désignées et les fonds fédéraux seront alloués dans les domaines pour lesquels il existe une demande.

Nous reconnaissons que pour remanier à fond le programme de formation, il nous faudra procéder à des rajustements et effectuer des changements concrets. Plus particulièrement, il faudra moderniser passablement les établissements de formation. J'ai visité un bon nombre de collèges communautaires et beaucoup d'usines et de fabriques. J'ai été horrifié de constater que, parfois, les gens étaient formés avec du matériel vieux de 30 ou de 40 ans. Ils manquent tout simplement d'installations modernes. Ils savent que nous entrons dans une nouvelle ère d'information technologique, et pourtant, nombre de nos écoles et de nos systèmes de formation n'ont même pas un terminal d'ordinateur.

Permettez-moi de vous citer l'exemple du Collège maritime de l'Île-du-Prince-Édouard, que j'ai visité il y a quelques semaines. L'une des anomalies ou des paradoxes qui se présentent à nous, c'est que pour une industrie croissante de la côte est du Canada, soit l'exploitation des ressources pétrolières et gazières sous-marines, nous nous voyons contraints de recruter des travailleurs étrangers parce que nous n'avons pas suffisamment de mécaniciens de navires ni de navigateurs qualifiés pour satisfaire les besoins de cette industrie. Et pourtant, nous avons à l'Île-du-Prince-Édouard, un bon collège qui forme de tels travailleurs, mais qui doit se servir d'instruments de navigation qui datent de la Seconde Guerre mondiale. Selon les administrateurs du collège, un nouvel ordinateur et un nouveau simulateur permettraient à celui-ci de former cent mécaniciens de navire de plus par an. Faute donc d'une seule pièce d'équipement, cent Canadiens sont privés chaque année d'un emploi de spécialiste dans une technique de pointe.

D'autre part, nous sommes sensibles aux instances répétées qu'on nous présente pour agrandir les établissements de formation. Le député de Rosedale (M. Crombie) sait qu'on a dit à Toronto la semaine passée que le collège Seneca avait reçu au-delà de 15,000 demandes de candidats aux cours de formation en technologie de pointe, mais qu'il ne disposait que de 8,000 places. Le Collège Seneca nous a présenté une demande, ainsi qu'au gouvernement provincial de l'Ontario, pour étendre la portée de ce programme.

Cette mesure législative autorise le gouvernement du Canada à lancer un nouveau programme, la caisse d'accroissement des compétences professionnelles. Les centres et les établissements de formation partout au Canada recevront des subventions directes pour agrandir et moderniser leurs installations.

Une voix: Les provinces n'ont pas pris cette initiative.

M. Axworthy: Quelle qu'en soit la raison, je ne blâme personne. Je dis tout simplement que, si nous voulons mettre sur pied un nouveau régime de formation, nous aurons besoin de nouveaux programmes d'études, de nouveaux cours, et nous devrons recycler beaucoup de nos enseignants, fournir du matériel neuf et de nouvelles installations. Monsieur l'Orateur, nous avons 108 millions de dollars à dépenser cette année, et nous pourrions les dépenser dès que la loi sera adoptée. Les 15,000 candidats au Collège Seneca à Toronto pourraient commencer à suivre des cours l'automne prochain, si nous adoptions cette loi dès maintenant. Îls pourraient fréquenter les nouveaux, cours de formation, mais nous avons besoin d'argent pour cela; d'où la nécessité d'adopter ce bill sur-le-champ. Nous ne pourrons pas l'adopter si les députés ne nous autorisent pas à dépenser l'argent. Ce n'est pas une question de budget. Nous avons augmenté le budget de formation de 15 p. 100 cette année, le portant ainsi à plus de un milliard de dollars, mais en vertu des lois de notre pays, je ne puis dépenser cet argent à moins que le Parlement ne m'y autorise. Voilà pourquoi nous sommes là aujourd'hui et que nous demandons la permission de moderniser sensiblement le système de formation à l'intention de tous les Canadiens.

• (1230)

Ce qui importe également, c'est le genre de formation. A ce propos, j'aimerais me reporter à quelques-unes des recommandations du groupe de travail Allmand dont nous nous sommes inspirés. Non seulement devons-nous former les gens à des emplois dans le secteur de la technologie de pointe, si nécessaire que ce soit, mais nous devons nous attaquer au problème des chômeurs peu adaptables, y compris les jeunes, les déchets scolaires et tous ceux qui, faute de formation et de préparation, sont irrémédiablement condamnés à rester en marge de la population active.

Nous avons étudié avec soin le problème du chômage chez les jeunes. Près de 200,000 jeunes vivent en quelque sorte en marge de la société. Il s'agit de jeunes qui ont lâché l'école après une septième ou une huitième année. Ils peuvent parfois trouver un emploi de plongeur pour deux ou trois mois mais, en général, ils ne travaillent que par intermittence. Ils ne font pratiquement que passer sur le marché du travail. Nous

croyons pouvoir nous attaquer à ce problème, venir en aide aux chômeurs chroniques et leur donner une chance grâce aux programmes de formation.

Jusqu'à maintenant, la loi sur la formation professionnelle des adultes nous créait de sérieux empêchements sous ce rapport à cause de certaines exigences relatives à l'âge. Le bill à l'étude propose un changement fondamental en nous permettant d'assouplir les services que nous pouvons offrir aux jeunes Canadiens, car nous modifions les conditions d'admissibilité aux programmes de formation. J'attire l'attention des députés sur la définition du terme «adulte» dans l'ancienne loi, à savoir quelqu'un qui avait quitté l'école depuis un an. Nous entendons maintenant par «adulte» toute personne qui, de l'avis des autorités scolaires, a atteint l'âge de quitter l'école. Cela veut dire que nous pouvons maintenant accueillir ceux qui ont lâché l'école après une septième ou une huitième année.

L'honorable représentante de York-Sud-Weston (Mme Appolloni) nous a recommandé ce changement à plusieurs reprises. Ce projet de loi nous permet d'assumer cette responsabilité. Je veux également signaler aux députés de l'ouest du Canada que le chômage massif parmi les autochtones constitue un problème. Nous savons qu'environ 70 p. 100 des jeunes autochtones quittent l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme. En vertu de ce programme, nous pourrons commencer à mettre au point des programmes de formation pour ces jeunes, afin qu'ils apprennent un métier et aient des chances de se trouver un emploi. Ils pourront alors profiter des changements survenus dans la vie active.

En outre, ce bill veut tenir compte des changements qui s'opèrent sur le marché du travail en n'exigeant pas que la formation soit limitée à 52 semaines. On veut ainsi tenir compte du fait que de nombreux programmes de formation, notamment dans le domaine de la technologie de pointe, se prolongent au-delà de la période normale de 52 semaines. Ce projet de loi autorise ma commission à renoncer à cette exigence, et quand la formation doit se poursuivre au-delà de 52 semaines, à prolonger les allocations. En outre, nous pouvons maintenant fournir des fonds aux Canadiens non seulement dans les centre ordinaires de formation, mais aussi dans les consortiums nouveau genre ou autres services mis sur pied par les employeurs. Au lieu d'accepter de fournir des cours de formation à un seul employeur, puisqu'on a constaté que cela avait tendance à défavoriser un chef d'entreprise qui a un petit atelier et qui n'emploie qu'une quarantaine ou une cinquantaine de personnes et qui ne veut pas mettre sur pied tout seul un programme de formation, nous autorisons plusieurs petits employeurs à se grouper par l'entremise soit d'un syndicat soit d'une association d'employeurs, pour mettre sur pied un programme conjoint de formation. Ainsi, un employeur pourra donner des cours de formation à des machinistes, un autre à des mécaniciens pour matériel lourd et un autre à des tuyauteurs, par exemple. Cela veut dire que de petites usines de fabrication pourront se grouper pour former un consortium de formation.

Le bill prévoit aussi que le gouvernement pourra fournir directement des cours de formation à certains groupes spéciaux qui veulent donner une nouvelle formation à des gens qui ont des besoins particuliers. Cette disposition pourrait être utile à des organismes comme le centre Gabriel Dumont en Saskatchewan, qui est administré par des autochtones non inscrits qui veulent mettre sur pied des programmes de formation reliés à leurs besoins particuliers. Nous pourrons fournir de l'aide au titre de la formation à de tels organismes dans le cadre du programme de formation professionnelle. Notre programme de formation pourra maintenant englober de nouveaux genres d'établissements de formation, de nouvelles polytechniques, de nouveaux programmes d'études, de nouveaux centres et de nouveaux instituts que nous pouvions difficilement établir dans la cadre du programme national de formation auparavant. Nous avons donc étendu la gamme des services de formation.

Le bill permettra aussi au gouvernement fédéral de conclure de nouveaux accords financiers avec les provinces afin d'éliminer une bonne partie de la paperasserie administrative et des problèmes de réglementation qui existaient auparavant. Par exemple, nous devions auparavant acheter des cours à des instituts provinciaux. Il fallait tenir des dossiers très détaillés pour garantir que le cours était bien administré et que les personnes inscrites assistaient au cours et les provinces devaient ensuite présenter leur facture à la fin de l'année. Le nouveau système nous permettra de conclure avec les provinces des accords prévoyant le versement de sommes d'après un barème déterminé. Nous pourrons ainsi éliminer la paperasserie administrative, acheter des cours et partager les frais administratifs selon un barème déterminé. Les gouvernements provinciaux nous avaient fortement recommandé cette façon de procéder.

Nous nous sommes efforcés dans le bill de résoudre certains problèmes bien précis. Je voudrais me pencher un instant sur certains des malentendus qui subsistent dans ce domaine. Je voudrais d'abord parler de l'important et persistant problème canadien qu'on appelle l'argent. Les députés ont demandé bien des fois quelles mesures le gouvernement prenait pour fournir des emplois aux Canadiens. Comme je l'ai déjà dit, nous affectons à ce programme plus de un milliard de dollars cette année, ce qui dépasse de plus de 15 p. 100 le montant affecté l'année dernière. Cet argent a été affecté à notre réserve et sera dépensé dès que le bill aura été adopté. Nous avons fait une promesse et nous pourrons mettre sur pied les programmes que bon nombre de députés avaient proposés.

Un deuxième malentendu a trait à la compétence respective du gouvernement fédéral et des provinces. Certains ont laissé entendre que la question de savoir qui administrerait le programme poserait des problèmes ou encore que le gouvernement fédéral intervenait dans un secteur de compétence provinciale. Le fait est que nous faisons là aussi ce que les députés ont demandé, en garantissant que nous pourrons obtenir justification des fonds fédéraux dépensés tout en veillant en même temps à ce qu'ils le soient en fonction des besoins et des exigences du marché national et non pas de façon arbitraire ou unilatérale.

Le principe de base du projet de loi et de nos programmes de formation veut que nous consultions les provinces et l'industrie privée pour établir, d'après ces consultations, les occupations prioritaires, pour travailler en collaboration et en partageant les responsabilités, tout en respectant le principe de l'imputabilité au niveau fédéral pour ce qui est de l'argent dépensé. Il ne s'agit pas d'intrusion. Nous nous engageons tout simplement dans une forme d'association plus saine, dans laquelle le gouvernement fédéral doit manifestement partager les responsabilités avec les institutions provinciales, le secteur privé et les

syndicats ouvriers. Aux termes du bill, nous pourrons commencer à légiférer ce genre de responsabilité partagée et à assurer un agencement d'associations dans le domaine de la formation des Canadiens. J'espère que les députés ne se laisseront pas leurrer par les tangentes de ceux qui trop souvent sont plus intéressés à créer des ennuis, des bouleversements et à susciter des affrontements qu'à tenter de créer quelque chose de positif, qui donnera des résultats.

Le bill dont nous sommes saisis n'est pas gravé dans la pierre. Il peut aller au comité. Nous seront disposés à y examiner les amendements qu'on proposera alors, et à répondre aux préoccupations des députés. Comme aussi à voir dans le bill à l'étude tout simplement la fondation ou la base sur laquelle construire les programmes de formation. Nous ne prétendons pas qu'il répond à tous les maux, mais nous parlons du début d'un nouveau système. Nous reconnaissons que, partout dans le pays, on a besoin de nouveaux grands programmes de formation: nous pourrons les assurer aux termes de ce bill-ci. Nous croyons nécessaire d'instaurer de nouveaux programmes d'enseignement afin de permettre à l'école et au patronat de mieux s'entendre. Il nous semble nécessaire d'apporter de profonds changements au recyclage des adultes afin que ces derniers puissent obtenir la formation voulue par l'entremise des collèges communautaires, de leur syndicat ou de leur employeur lorsqu'ils doivent changer d'emploi ou de profession. Il faut pour cela une nouvelle loi sur la formation. Nous avons besoin d'une nouvelle loi fondée sur des principes fondamentaux permettant au gouvernement fédéral d'agir par l'entremise d'un marché du travail national et nous permettant également de planifier nos ressources et de moderniser le système. Voilà le but et l'orientation de ce projet de loi.

• (1240)

Je recommande vivement aux députés d'adopter ce projet de loi. Je le répète, j'espère sincèrement qu'ils comprendront l'importance des responsabilités qui nous incombent aujourd'hui. C'est bien rare qu'on fasse de grands progrès au Parlement un vendredi après-midi. La plupart des députés préfèrent retourner dans leur circonscription. Néanmoins, nous avons la possibilité aujourd'hui de faire quelque chose de très important pour les Canadiens. En adoptant ce bill en deuxième lecture nous prendrons les moyens voulus pour instaurer un nouveau programme de formation qui permettra aux Canadiens de répondre aux exigences futures du monde du travail.

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire que c'est un plaisir de participer au débat d'aujourd'hui. Je m'empresse de souligner la dernière observation du ministre et de dire également qu'il ne s'agit pas tout simplement d'un événement mineur dans la session la plus longue de l'histoire du Parlement. J'ai passé en revue tous les projets de loi que nous avons étudiés à la Chambre, y compris l'exposé budgétaire, le Programme énergétique national et la constitution. Si nous devions choisir celui qui aura ou devrait avoir les répercussions les plus grandes sur les Canadiens au cours des 20 prochaines années, ce serait celui-ci.

Aucun député ne devrait sous-estimer la portée du projet de loi à l'étude. Il faut en considérer l'importance non seulement pour l'année ou les deux années à venir, mais pour les 20 prochaines années. Après avoir lu le projet de loi et les documents s'y rapportant et après en avoir discuté avec certains, j'ai été surpris du peu que la plupart des gens à qui j'ai parlé savaient de l'histoire de la formation technique, technologique et professionnelle au Canada et du rôle que le gouvernement fédéral a joué dans ces domaines par le passé. J'ai pensé en dire un mot à l'intention de ceux qui n'ont pu se renseigner sur la question. Je pense que ce sera instructif non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour le gouvernement et tous ceux qui pourraient s'y intéresser.

Les principes du projet de loi, qui en est aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture, ne sont pas nouveaux. Ils sont la continuation de certains principes élaborés par le passé, mais ils ne sont pas nouveaux en eux-mêmes. Toute génération fait preuve d'une certaine arrogance parce qu'elle croit que tout ce qu'elle fait est nouveau. C'est pourquoi je pense qu'il serait intéressant de faire un bref historique.

Personne ici ne sera surpris d'apprendre que l'éducation a été confiée aux provinces en 1867. Fait intéressant, ce n'est que huit ou dix ans plus tard, vers 1876, que le gouvernement fédéral a fait ses premiers pas dans le domaine de l'éducation. Il est également intéressant de noter que ces premiers pas ont été faits dans la province natale du ministre, au Manitoba, où le gouvernement fédéral a octroyé des terres pour la construction d'un établissement qui allait un jour devenir l'Université du Manitoba. Au cours de la même année, le gouvernement fédéral a lancé des mesures de formation à l'intention de ses propres employés dans le cadre des programmes de la GRC.

Presque tout de suite après la confédération, le gouvernement fédéral s'est lancé dans le domaine de l'éducation, car il était nécessaire que le gouvernement central s'occupe dans une certaine mesure des questions qui intéressaient tous les Canadiens.

Je ne passerai pas en revue toute l'histoire de notre pays, mais il existe certains jalons de notre évolution dont nous pourrions tirer enseignement. Ce n'est qu'en 1910 que nous avons décidé à notre façon d'exploiter les richesses considérables que nous avions découvertes en avançant vers l'ouest. Nous nous sommes aperçus que nous possédions des ressources naturelles considérables. Alors que commençait à se développer la nouvelle technologie et la nouvelle économie de l'époque, nous nous sommes rendu compte que nous manquions de travailleurs spécialisés et qu'il n'y avait ni programme ni fonds disponibles pour former les jeunes Canadiens du début du siècle aux emplois qui seraient créés. En 1910, nous avons formé une commission d'enquête royale, la Commission d'enquête sur la formation industrielle et l'enseignement professionnel. Ses travaux ont produit des résultats inusités et c'est là une de ses principales réalisations. Ces recommandations ont donné lieu à des mesures législatives.

Ce premier grand tournant de notre histoire a été marqué par deux lois dont les retombées ont été considérables et qui ont découlé des recommandations de la commission royale d'enquête, à savoir la loi sur l'aide à l'agriculture et la loi sur l'enseignement agricole. Ces lois ont permis de mettre sur pied les premiers cours d'élevage et de fonder les premiers instituts agricoles dans l'ouest du Canada. L'une des recommandations de la commission a également permis de créer le Conseil national de recherches en 1916.

En 1919, le rempart de l'enseignement technique des 20 années suivantes a été érigé. Il s'agissait de la loi sur l'enseignement technique qui est demeurée en vigueur jusqu'en 1939. Elle a fourni à une génération et demie de Canadiens la base

financière et les établissements qui leur ont permis de se familiariser avec la technologie de l'époque.

En 1942, un autre jalon a été posé avec l'adoption de la loi sur la formation et la coordination professionnelle. Son adoption a été rapide pour deux raisons; premièrement, l'ancienne loi est devenue caduque et, deuxièmement, le Canada devrait s'accommoder de la guerre. Il fallait apprendre aux gens toutes sortes de nouvelles techniques introduites pendant la guerre. C'est pour cette raison qu'en 1942, le gouvernement fédéral a adopté la loi sur la coordination de la formation professionnelle.

C'est en 1945, avec l'adoption de la loi sur la réadaptation des anciens combattants, que le gouvernement fédéral s'est mis enfin à déployer des efforts pour subventionner la formation des jeunes sur les plans technique, technologique et professionnel.

C'est en 1960 qu'a commencé l'ère nouvelle dans laquelle nous nous trouvons actuellement, avec l'adoption par le gouvernement conservateur de John Diefenbaker de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, qui constitue l'un des points tournants dans l'évolution dans ce domaine, au même titre que les lois de 1910 et 1942. La loi de 1960 assignait un rôle nouveau pour le gouvernement fédéral en matière de formation technique et technologique. Il prévoyait en outre un budget important pour le financement de travaux d'immobilisations, tout comme le projet de loi présenté par le ministre. Il prévoyait des subventions pour les élèves des écoles techniques et professionnelles et pas simplement pour ceux qui ne suivaient pas des cours de formation générale. Ce programme a bénéficié à toutes les provinces sans exception.

Ceux qui ont bénéficié d'une formation technique ou professionnelle à l'époque ont profité directement des capitaux, des programmes et de l'encadrement pédagogique financés par le gouvernement fédéral. Pour vous donner une idée de l'importance de l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de la formation technique, technologique et professionnelle après l'adoption de la loi de 1960, qu'il me suffise de vous dire qu'en sept ans, le gouvernement fédéral a contribué au total à l'ouverture de 688 écoles et à la rénovation de 440 autres.

Nous en venons maintenant à 1967, année où a été adoptée la loi sur la formation professionnelle des adultes qui est à la base de tous les programmes de formation de la main-d'œuvre que nous connaissons aujourd'hui. Il est bon, je crois, de rappeler quelle était l'intention du projet de loi. Celui-ci visait à favoriser l'épanouissement économique et social de la population, à réduire les disparités régionales et les écarts entre les individus et à offrir une formation professionnelle aux Canadiens.

Peut-être que tout cela, c'est du déjà vu et qu'il n'y a rien de nouveau là-dedans, mais ce que je veux souligner en faisant ce rappel historique, c'est que le gouvernement fédéral a une longue expérience, une expérience de 70 ans dans le domaine de la formation professionnelle. Il a versé des milliards de dollars, mis sur pied des milliers de programmes et formé des millions de Canadiens. Je veux souligner ce fait, car je sais que de nombreuses personnes croient qu'il s'agit d'une innovation. Nous nous trouvons en présence d'une nouvelle conjoncture et de nouvelles technologies. Toutefois, depuis 1910, le gouvernement fédéral a toujours joué un rôle prédominant, et à mon avis il devrait continuer, en octroyant des fonds, en mettant sur pied des institutions, en établissant des programmes et en formant des enseignants pour l'instruction technique, technologique et professionnelle.

• (1250)

Cette évolution historique révèle également quel a été le rôle du gouvernement fédéral au Canada, et il y a trois principes qu'il convient, je crois, de mentionner ici. En premier lieu, que ce soit en 1910, de 1939 à 1942, en 1960 ou en 1967, chaque fois que le gouvernement fédéral a pris de nouvelles dispositions afin de participer à la mise en valeur de l'enseignement technologique et professionnel, il l'a fait compte tenu de stratégies nationales, industrielles et économiques bien comprises. La formation technologique et professionnelle sur le plan national n'est pas survenue à l'improviste. Il ne s'agit pas simplement d'un chiffon de papier ou d'une poignée de programmes sans rapport les uns avec les autres. Chaque fois que notre pays a progressé dans ses programmes économiques et sa stratégie industrielle, c'est après avoir mis en œuvre un programme de formation national.

Il importe de bien insister là-dessus. Je souhaite au gouvernement bien du succès, mais s'il veut que non seulement les autres gouvernements mais aussi tous les Canadiens adhèrent à ses programmes, il devra s'appliquer à mieux préciser ses objectifs relativement aux stratégies industrielles nationales et aux programmes de relance économique, car les gens ont besoin de savoir ce qu'ils nécessiteront en termes de fonds et de participation provinciale.

Le ministre lui-même l'a dit, le Canada est au seuil d'une nouvelle ère, comme ce fut le cas d'abord en 1910, puis en 1942, et ensuite en 1967. Nous entrons dans une ère où les changements seront de plus en plus rapides, une ère où automates et ordinateurs se multiplieront, une ère de révolution technologique. Je suppose que la perspective d'une révolution technologique était tout aussi inquiétante au début du siècle, mais sans doute offrait-elle des possibilités analogues. En ce qui concerne la révolution actuelle, nous sommes sûrs d'une chose. Nous vivons à l'heure actuelle dans une économie mondiale intégrée, et faute d'une stratégie industrielle nationale et d'un programme de formation national approprié, nous ne pourrions plus faire face à la concurrence mondiale.

Les députés fédéraux se préoccupent rarement du second principe, mais il mérite d'être souligné, car il y a des dispositions de ce projet de loi qui seront étudiées de très près en comité, à tout le moins par moi. Il porte sur la façon dont nous équilibrons l'instruction dans son sens le plus large et l'instruction technique. Je n'y consacrerai pas beaucoup de temps, mais je désire souligner le problème que pose le projet de loi. Je crois qu'on a tendance à croire de nos jours que nous devons accorder moins d'importance aux établissements d'enseignement et que si l'on a exagéré leur importance à un moment donné ou à un autre, nous devons maintenant adopter l'attitude opposée, afin que l'on donne de moins en moins de cours dans les maisons d'enseignement et que l'on assure de plus en plus une formation sur le tas.

Comme tout éducateur vous le dirait, il y a de nombreux points de vues à ce sujet. Certains prétendent que la meilleure façon d'assurer la formation technologique et technique est de former le candidat sur le tas. D'autres prétendent au contraire que ce sont les établissements d'enseignement seuls qui doivent

assurer l'instruction. En fait, nous passons d'un point de vue à un autre. Dans le monde industrialisé, certains pays penchent plus d'un côté que de l'autre.

Ce à quoi il faut en venir, et c'est encore plus vrai au Canada, c'est un certain équilibre entre la formation professionnelle des gens et la formation leur permettant d'affronter la vie. Le citoyen ne fait pas de différence, alors que les divers paliers de gouvernement et les bureaucraties en établissent toujours une. J'ai écouté le discours du ministre. J'espère au moins que le ministre a bien dit ce que j'ai cru entendre, car l'idée est bonne. Quand une personne exerce une activité, quoi qu'elle fasse, elle enrichit sa personnalité. Ainsi, quel que soit le travail en cause, nous pouvons savoir qui est telle ou telle personne et ce qu'elle deviendra. Voilà pourquoi quand on veut former les gens, il importe de s'assurer que cette formation s'insère dans le contexte d'un programme d'éducation global. Ce n'est pas seulement une question de doctrine. Si le gouvernement persiste à croire—mais j'espère qu'il changera d'idée—qu'il peut dissocier la formation de l'éducation comme il peut se dissocier lui-même de la coopération des provinces, non seulement il va créer un problème au niveau gouvernemental, mais cela veut aussi dire qu'il servira mal les intérêts du public canadien. Il est absolument essentiel de maintenir ce deuxième principe d'équilibre entre l'éducation et la formation, entre les institutions et le lieu de travail.

J'ai passé un certain temps à réfléchir à ces questions. Pour sa gouverne, le ministre voudra peut-être s'adresser au président de son comité consultatif sur l'immigration, M. Tom Sosa, vice-président de l'Institut polytechnique Ryerson. Ce que j'appelle le modèle de Ryerson me tient beaucoup à cœur. Il n'a pas toujours donné les résultats escomptés, mais son modèle était le meilleur. Je le recommande au ministre.

Le problème de l'enseignement technique et technologique en Ontario, au cours des années 50 et 60, était dû au fait que les crédits étaient alloués aux universités et que rien n'était prévu pour subventionner ce genre d'enseignement. Jusqu'en 1966, un seul institut dans la province de l'Ontario offrait de tels cours. Il s'agit de l'Institut polytechnique Ryerson, ancien Institut de technologie Ryerson créé en 1948. Cet établissement a été conçu d'après le principe selon lequel il faut établir un lien entre le travail et l'emploi et le travail et l'enseignement; ainsi, l'institut offrait un stage de formation professionnelle en même temps qu'un programme d'études. Ce modèle, j'ajouterai, s'est détérioré au cours de la réforme de l'enseignement qui a eu lieu dans le pays dans les années 60. Auparavant, Ryerson devait financer lui-même son établissement en disposant d'une très faible marge de manœuvre, pour s'assurer que ses diplômés avaient un emploi et que ses services étaient en mesure de subventionner les nouveaux étudiants. C'est la collaboration entre l'industrie et l'enseignement secondaire qui a fait la réussite du modèle Ryerson. Il y a là un exemple à suivre par le ministre.

Le troisième principe c'est celui qui rend possibles les deux autres. A mon avis, avec le premier principe, le gouvernement doit exposer clairement ses objectifs de relance de l'industrie et de l'économie nationales, pour donner un sens à un programme national d'enseignement technique. Deuxièmement, il doit instaurer un équilibre entre la nécessité de scolariser les gens et celle de les former professionnellement. Troisièmement, il doit établir la collaboration entre les niveaux de gouvernement.

En ce qui concerne le ministre ou n'importe quel autre, il est toujours plus facile de parler aux gens quand on n'intervient pas dans le même domaine qu'eux. Il est plus simple de faire la chose soi-même.

Je remarque qu'il est maintenant 1 heure, monsieur l'Orateur. J'aimerais poursuivre après le déjeuner.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance pour le déjeuner, j'avais commencé à esquisser les grandes lignes de l'évolution historique de la formation technique, technologique et professionnelle. J'avais énoncé les trois principes découlant de cette évolution historique. A mon avis, ces trois principes nous ont très bien servis et continueront à le faire si le gouvernement en tient compte.

Le premier principe est que tout programme de formation nationale devrait s'intégrer dans un rétablissement économique national comme ce fut le cas en 1910, 1942, 1960 et 1967. Il importe que le gouvernement comprenne ce principe. Deuxièmement, le programme doit maintenir un équilibre approprié entre les besoins de ce qu'il est convenu d'appeler une dynamique de la vie et ceux de la formation technique, enseignement plus particulièrement adopté au milieu de travail; un équilibre doit être maintenu et on ne doit pas sacrifier l'un pour l'autre, comme c'était souvent le cas à d'autres époques et dans d'autres endroits. Le troisième principe, dont je parlais à 1 heure est le principe de la collaboration.

Chaque fois que le gouvernement fédéral a effectué un virage majeur en contribuant sensiblement à l'enseignement technologique et technique, il lui a fallu d'abord s'assurer de la collaboration des gouvernements provinciaux, ce qui n'a pas toujours été facile. A mon avis, surtout avec le présent projet de loi, c'est un principe très important. Dans sa forme actuelle, la mesure oblige le gouvernement à consulter les gouvernements des provinces mais non à s'entendre avec elles. Je comprends les difficultés qu'entrevoit le ministe mais à l'étape de l'étude en comité et à l'étape du rapport, nous serons en mesure de présenter des arguments qui convaincront le ministre de la nécessité de s'entendre avec les gouvernements provinciaux.

Pour me résumer le plus brièvement possible, si le gouvernement ne peut s'entendre avec eux, nous aurons failli à deux principes et la désunion pèsera encore sur notre pays. Premièrement, nous aurons perdu cette relation complexe entre l'enseignement et la formation. Les gouvernements provinciaux assumeraient l'enseignement et le gouvernement fédéral la formation. C'en sera fait de l'intégration nécessaires entre les deux. En somme, nous aurons failli au second principe.

En outre, nous aurons perdu l'occasion de répondre aux attentes du bill, soit de prendre la meilleure méthode possible, dans le cadre d'un régime fédératif, pour mettre au point une formation qui complète l'enseignement technologique et technique.

Le troisième principe, celui de la collaboration entre les deux paliers de gouvernement, est essentiel. En fait, les deux autres principes malgré toute leur valeur, sont voués à l'échec si cette collaboration ne s'établit pas d'emblée. Il faut que les pouvoirs publics s'entendent car le candidat à cette formation sera beaucoup mieux servi si les deux paliers de gouvernement s'entendent que s'ils sont à couteaux tirés.

Dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour devant les présidents des collèges communautaires de toutes les régions du pays, le ministre a déclaré comme on peut le lire au bas de la page 8: «Nous investirons dans l'aménagement de nouvelles installations, dans l'achat d'équipement, dans l'élaboration des programmes d'études et nous construirons le genre d'établissements dont nous avons besoin pour former les Canadiens dans les nouvelles disciplines que requièrent des emplois de pointe. Je souscris à cette déclaration. Je pense que tous les Canadiens y souscrivent. Le terme important de ce ce message est «nous». Ce «nous» ne devrait pas vouloir dire uniquement le gouvernement fédéral, ni même uniquement le Parlement fédéral. Pour que ce projet de loi soit un succès, «nous» devra comprendre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, des organismes privés et ceux qui s'occupent d'enseignement. «Nous» devra comprendre tous ceux qui dispensent le service comme aussi tous ceux qui en bénéficient. C'est de la définition du «nous» qu'à mon avis dépendra le succès ou l'échec du projet de loi du ministre.

• (1410)

Cela dit, je passe enfin aux aspects précis du bill dont nous sommes saisis. Comme j'ai probablement réussi à le démontrer, ce projet de loi de 1982 répond aux mêmes besoins qu'éprouvaient les Canadiens en 1910, en 1942, en 1960 et encore en 1967. Notre système est aujourd'hui criblé de problèmes et je suppose que, comme les Canadiens ont trop souvent tendance à le faire, nous cherchons à montrer du doigt ceux qui en sont la cause. Qui faut-il blâmer? Le fait est que nous sommes tous coupables. Le gouvernement fédéral peut se faire des reproches.

Le ministre nous dit que nous avons versé à flots des millions de dollars dans des programmes assurant une formation qui n'est pas en demande sur le marché du travail. La plupart de ces millions proviennent du gouvernement fédéral. Celui-ci a réussi à faire approuver ces programmes et, en fait, comme l'a signalé le groupe d'étude sur l'emploi dans les années 80, les services du ministre ont gaspillé—je crois que c'est bien là le mot qui a été employé—des millions de dollars à former des gens pour qui il n'existait pas d'emploi. Le gouvernement fédéral a manifestement une part de responsabilité. Les gouvernements provinciaux aussi.

Le prestige d'administrer une maison d'enseignement comme une grande société a captivé l'imagination de trop d'éducateurs dans les années 60 et 70, ce qui fait que l'on a consacré beaucoup plus d'argent qu'il n'était nécessaire aux aspects administratifs et non pédagogiques de l'enseignement technique, technologique et professionnel. Les gouvernements provinciaux ont trop souvent visé la gloire plutôt que la bonne prestation d'un service. Toutefois, nous, les parents, devons aussi assumer notre part de responsabilité. Surtout dans ce domaine, nous avons trop longtemps—trente ans en fait—présumé que, d'une façon ou d'une autre, le travail technique, technologique ou manuel ne méritait pas qu'on s'y consacre. Nous insistons beaucoup trop sur le financement des universités et trop peu sur l'importance d'un bon métier honnête. Nous avons perdu la fierté du travail bien fait. Nous l'avons perdue depuis une génération et demie, et j'espère que ce bill contribuera à nous faire redécouvrir que les emplois techniques et professionnels sont utiles non seulement à notre économie, mais aussi à notre société tout entière. Le fait de savoir qui doit être tenu responsable de cette situation ne présente aucun intérêt pour les générations futures. Sans doute en sommes-nous tous responsables. Le fait est que notre mode de formation technique et professionnelle ne nous est plus d'aucune utilité.

Le bill propose quatre objectifs précis. Tout d'abord, à l'étape de la deuxième lecture, le ministre a soutenu que le gouvernement fédéral devait en principe s'employer à définir les emplois prioritaires. Je suis d'accord avec lui là-dessus. C'est le principe qui a manifestement prévalu en 1960. Il a aussi manifestement prévalu en 1967, en 1942 et en 1910. Il prévaut encore maintenant. C'est un bon principe. Le gouvernement fédéral doit s'intéresser aux emplois prioritaires qui devraient nous permettre de faire face à la révolution technique et technologique déjà commencée. En fait, nous aurions dû nous en préoccuper il y a huit ou dix ans.

Deuxièmement, le bill donnera davantage l'occasion aux employeurs et aux établissements non scolaires d'intervenir dans la prestation de programmes de formation technique, technologique et professionnelle hors des institutions d'enseignement. J'appuie cet aspect également. Les occasions sont nombreuses de profiter de ces établissements non scolaires et d'utiliser leurs installations. Par exemple, quelle est la meilleure école de mise en marché au Canada? Certains pourraient penser que c'est l'Université Western d'Ontario. Mais la plupart des gens diront que c'est la société Procter and Gamble—désolé pour Lever Brothers! Il y a de grands avantages à la formation sur le tas, mais pas aux dépens de l'enseignement en établissement scolaire. Le principe est bon. Il nous faudra attendre pour juger que la réglementation et les accords démontrent que l'équilibre entre la formation théorique et pratique est maintenu.

Troisièmement, le bill parle de la nécessité de prévoir les besoins de main-d'œuvre et offre ce que l'on connaît dans le jargon du métier sous le sigle SCPM, soit le Système canadien des prévisions de main-d'œuvre. Il s'agit d'un système informatisé permettant d'apprécier ce que seront les besoins de main-d'œuvre pour l'avenir. Le ministre conviendra avec nous que ce n'est pas extraordinaire, mais pour l'instant c'est tout ce que nous avons à proposer.

Je lui suggère cependant, comme je le ferai au comité, de faire sienne en l'améliorant la proposition qu'il a eu l'occasion d'entendre à maintes reprises. Elle émane du Congrès du travail du Canada et du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national et porte sur la participation. Ce n'est pas souvent que les syndicats et le patronat s'entendent sur une proposition. Si le ministre juge cette dernière incomplète, rien ne l'empêche d'y intégrer le système d'évaluation du marché du travail. Le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national et le Congrès du travail du Canada attendent sans doute impatiemment que le ministre leur demande de prendre part aux prévisions concernant le marché du travail. Nous aurions tort de rejeter le système d'évaluation du marché du

travail sous prétexte qu'il serait trop théorique. Il est très important, au contraire, de prévoir quels seront nos besoins en matière d'emplois spécialisés. Il y va de notre aptitude à organiser les ressources en temps opportun et même, pour changer, à orienter le marché.

Finalement, le bill ferait dépenser plus d'argent tant en frais d'établissement qu'en versements aux particuliers. Une mesure que je trouve d'ailleurs excellente porterait la participation de 60 à 70 p. 100 et encouragerait par conséquent les gens à se prévaloir des programmes de formation qui y sont proposés.

J'ai deux points à traiter pour finir. Comme j'ai essayé de le démontrer, le bill s'incrit dans une noble tradition que les Canadiens ne sont pas nombreux à connaître, mais qui a bien servi nos intérêts, parce que nous avons respecté ces trois principes. J'incite fortement le ministre à tenir compte de ces principes; les programmes nationaux de formation doivent être liés à la relance économique nationale; ils doivent établir l'équilibre entre les besoins en éducation et ceux du marché du travail; et ils doivent se réaliser dans une atmosphère et un esprit de collaboration et de conciliation entre les deux niveaux de gouvernement. Si le gouvernement les observe, je crois que le nom d'Axworthy aura dans l'histoire, avec raison, une place aussi honorable que celui des personnes qui ont fait adopter les projets de loi de 1910, 1942, 1960 et 1967.

Mais si le ministre reste indifférent à ces principes, il échouera et nous fera aussi perdre pour les vingt prochaines années l'occasion unique que nous avons de devenir concurrentiels dans le monde et de nous remettre sur la voie du progrès.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, les files de chômeurs, les soupes populaires, les enfants qui assistent aux services de l'Armée du salut, non pas simplement pour se sustenter spirituellement mais pour manger, tout cela se produit actuellement au Canada. Les Canadiens font face à de dures épreuves. Le chômage a atteint son plus haut niveau depuis la dépression. Nous consacrons un milliard à la formation, tandis qu'on ne peut combler les postes spécialisés. En dépit de cela, la situation pourrait être différente si nous avions la volonté politique d'agir.

Je voudrais décrire aux députés durant quelques minutes les situations qu'on trouve au Canada à l'heure actuelle. Nous avons un niveau intolérable de chômage. En réalité, le nombre de chômeurs s'élève à environ 2 millions. Pourtant, alors que le taux de chômage atteint des niveaux sans précédent, nous avons encore des pénuries de travailleurs spécialisés. Il y a des emplois pour des travailleurs qualifiés qui ne sont pas occupés par des Canadiens. La situation n'est pas temporaire, bien que le gouvernement aimerait parfois nous faire croire le contraire. Toutes les prédictions établies par les prévisionnistes nous portent à croire que le redressement de l'économie sera lent et que nous ne reverrons pas le genre de croissance économique que nous avons déjà connue. En d'autres termes notre économie connaît un chômage aigu, des faillites en nombre croissant et une inflation galopante. Nous avons en outre assisté ces derniers jours à la chute du dollar canadien. Ce sont là les symptômes évidents du marasme économique.

• (1420)

Il ne suffit pas de reconnaître qu'il se pose des problèmes économiques globaux, monsieur l'Orateur. L'emploi et la formation en connaissent d'autres qui leur sont propres—tous les Canadiens n'ont pas tous les mêmes possibilités de gagner leur vie. Certains sont en mesure de gagner beaucoup d'argent, d'autres non. Parmi ces derniers, citons les groupes que l'on qualifie habituellement de défavorisés: les femmes, les autochtones, les handicapés et même les immigrants.

Je voudrais aborder la question de l'emploi féminin. Il est notoire qu'en moyenne les femmes ne gagnent que l'équivalent de 60 p. 100 environ des revenus des hommes. En règle générale, elles travaillent dans des ghettos dits professionnels. Les progrès technologiques de l'avenir menacent l'existence des emplois à faible rémunération qu'occupent les femmes à l'heure actuelle. Les bouleversements amenés par l'avènement de la micro-électronique réduiront pour beaucoup d'emplois les compétences spécialisées exigées, de sorte que le travail effectué à l'heure actuelle par les femmes requerra une moindre formation et que leurs revenus baisseront. D'autres emplois requerront des qualifications plus spécialisées, bien entendu. Mais il est à prévoir que les femmes auront à l'avenir plus de mal à faire progresser leur carrière que ce ne fut le cas dans le passé.

La plupart des Canadiens savent que la grande majorité des autochtones n'ont ni l'instruction ni l'égalité des chances nécessaires pour réussir sur le marché du travail et avoir un revenu respectable. Ils se trouvent dans cette situation depuis fort longtemps bien sûr, mais ce n'est pas une raison pour maintenir le statu quo.

Les personnes handicapées sont, elles aussi, désavantagées par la situation économique et le marché du travail. Des obstacles des plus concrets se dressent sur leur chemin, non seulement sur le plan physique, par exemple parce qu'il est difficile d'accéder aux bâtiments où elles pourraient travailler et participer aux activités de la collectivité, mais aussi sur le plan du comportement des autres à leur égard. Nous n'avons pas vraiment appris à accepter le fait que les handicapés jouissent de tous les droits de citoyenneté, y compris celui de gagner leur vie honorablement.

La promesse de prospérité a attiré beaucoup d'immigrants au Canada mais, dernièrement, ceux qu'on avait gagnés par la ruse pour venir travailler dans notre industrie du vêtement, par exemple, ont été amèrement désappointés. Au lieu d'obtenir des emplois stables et de bons salaires, ils ont eu à faire face à des mises à pied, à des emplois à temps partiel et à des rêves brisés. Beaucoup d'entre eux ne gagnent pas le salaire minimum ou sont sous-employés. Je pense au cas d'un Phillipin formé et qualifié comme ingénieur dans son propre pays, mais qui ne peut pas exercer sa profession au Canada et doit travailler comme dessinateur. D'aucuns pensent peut-être qu'il n'a pas reçu une formation comparable à celle d'un ingénieur canadien, mais je signale aux députés que ce sont les Américains qui ont mis sur pied le système d'éducation aux Phillipines où les manuels scolaires sont les mêmes qu'au Canada. En fait, le Canada et les Phillipines forment leurs ingénieurs de la même façon que les Américains, de sorte qu'il n'y a aucune justification pour les inégalités qui continuent à exister.

Lorsqu'on analyse le marché du travail, on se rend compte que les groupes désavantagés sont victimes d'inéquités et placés dans une situation intolérable en ce qui a trait à l'emploi et on s'aperçoit également qu'il y a beaucoup de gaspillage. Il y a gaspillage du potentiel humain extraordinaire que nous avons au Canada. Les espoirs, les rêves et l'avenir de nos jeunes sont détruits. Nous avons atteint un niveau record de près de deux

millions de chômeurs en chiffres réels et près de la moitié d'entre eux sont des jeunes. Ils perdent la possibilité d'obtenir la formation et l'expérience qui leur sont nécessaires pour se tailler une place sur le marché du travail. Non seulement leurs espoirs et leurs rêves sont détruits par le gâchis économique actuel et par le manque de formation, mais encore il existe un autre problème révoltant qui ne devrait pas se poser dans une démocratie occidentale industrialisée. Le rapport du groupe de travail sur les perspectives d'emploi pour les années 80 a relevé l'importance de l'analphabétisme fonctionnel au Canada. Une très importante partie de notre population n'a pas l'instruction de base nécessaire pour gagner sa vie dans une société industrialisée. Il en résulte un gaspillage de potentiel humain et de potentiel économique. Si ces personnes avaient la possibilité d'obtenir une instruction fonctionnelle, elles pourraient jouer un rôle dans notre société et notre économie.

Tous ces problèmes, le taux de chômage record, les inéquités sur le marché du travail, le gaspillage de potentiel humain, se posent dans un pays qui a de très grandes possibilités, un pays qui a une population instruite et des ressources extraordinaires. Un pays comme le nôtre ne devrait pas avoir à s'accommoder de problèmes de ce genre.

• (1430)

Comment le gouvernement a-t-il réagi à la situation actuelle? Sa réaction a été pour le moins décevante. Selon moi, elle s'apparente à celle d'un service de relations publiques. Le projet de loi C-115, qui autorise la mise en œuvre du Programme national de formation, ne nous renseigne pas beaucoup sur le sujet. Il n'en dévoile pas plus sur les intentions du gouvernement. Par conséquent, il nous faut lire les communiqués du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) pour obtenir des renseignements. J'ai sous les yeux un communiqué du 21 mai 1982 dans lequel il décrit le nouveau Programme national de formation, comme il se plaît à l'appeler. Mais le communiqué ne nous en dit pas beaucoup plus sur le contenu du programme. Il s'agit d'un document bien rédigé qui traite certainement de tous les points-clés. Il est question des autochtones, des personnes handicapées, des femmes et de l'annonce de nouvelles mesures. Mais le communiqué ne nous dit pas grand-chose sur la façon dont le gouvernement va réaliser ces objectifs. Il nous apprend que le programme permettra de former des autochtones et d'autres membres des groupes cibles dans des professions de portée nationale, mais de fournir rien de concret, ni aucun détail ni aucune précision. Voilà ce que je voulais dire lorsque je parlais de réaction d'un service de relations publiques; les communiqués sont excellents et les discours bien articulés, mais il n'y a rien quant au fond.

Monsieur l'Orateur, n'allez pas me croire sur parole, sur la seule foi de ce que j'avance. J'aimerais étudier certains des éléments du Programme national de formation. Le premier point que je voudrais soulever est la méthode de prévision des catégories d'emplois pour lesquelles il faudra former les travailleurs. Le système de prévision proposé porte le nom de Système de projection des professions canadiennes ou SPPC. Il s'agit d'un système macro-économique qui suppose la consultation avec divers groupes d'agents économiques. Il a été conçu par l'institution dont les prévisions sur la demande d'emploi et la formation dans le passé se sont révélées fausses; je veux parler du gouvernement fédéral. Mais le véritable inconvénient de ce système, c'est qu'il n'offre aucun moyen concret d'accéder aux renseignements sur les intentions d'investissements du secteur privé. Il ne peut déterminer où les compagnies entendent investir à l'avenir et, par conséquent, quels genres d'emplois seront créés et quelle sorte de formation il nous faudra dispenser.

Il est tout à fait naturel qu'une société ne veuille pas dévoiler ses décisions en matière d'investissements, car cela favoriserait ses concurrents. On ne peut exiger d'une société qu'elle fournisse, bon gré mal gré, ces renseignements, étant donné que ses rivaux en profiteraient, mais il faudrait néanmoins trouver une solution si nous voulons prévoir la nature des emplois qui seront offerts demain.

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, un modèle de prévision macro-économique ou des consultations avec différents groupes pour connaître leurs besoins ne remplacent pas une politique industrielle. Une telle politique nécessite la participation du public aux décisions en matière d'investissements pour les années à venir. En d'autres termes, dans quelle région allons-nous investir notre argent? Quel secteur allons-nous développer et, donc, quels vont être nos besoins en matière de main-d'œuvre? Faute d'une stratégie industrielle cohérente, faute de la participation du public au processus de choix des investissements, il est impossible de savoir comment notre économie va évoluer.

Je voudrais passer maintenant à un autre aspect de ce prétendu programme national de formation professionnelle. Je dis «prétendu» parce que ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit. L'un des articles du projet de loi concerne la formation professionnelle. En gros, le gouvernement va accorder des subventions au secteur privé pour former des travailleurs en cours d'emploi ou d'autres façons. Cela n'a rien de nouveau, monsieur l'Orateur. Il y a déjà plusieurs années que le gouvernement accorde des subventions à ce titre. C'est d'ailleurs cette pratique qui nous a conduits à la situation actuelle. Nous avons des tas de chômeurs et des emplois vacants, faute de travailleurs qualifiés. Dans le cadre du programme de subventions à la formation, on a essayé de réduire les subventions aux collèges communautaires qui relèvent de la juridiction provinciale. Il semble que cette diminution atteigne 10 p. 100. Si je donne ce chiffre, c'est parce que le gouvernement fédéral a garanti aux provinces et aux collèges communautaires que le montant des subventions ne tomberait pas en-dessous de 90 p. 100 de ce qu'il était auparavant. J'ai bien l'impression, monsieur l'Orateur, que ce niveau va devenir le plafond. Et nous allons nous retrouver avec des collèges communautaires, qui sont pourtant le principal moyen de formation des travailleurs, dont le budget est comprimé, au moment même où ils ne peuvent plus supporter davantage de compressions.

On parle par ailleurs, monsieur l'Orateur, de professions d'importance nationale. Avec ce projet de loi, le gouvernement fédéral va pouvoir décréter que certaines professions sont des professions d'importance nationale, c'est-à-dire qu'il va décider dans certains cas de former des gens dans tel ou tel métier et subventionner leur formation.

Qu'y a-t-il de mal à cela, monsieur l'Orateur? Et bien, c'est encore une fois le même ministère qui va décider à quoi l'argent va servir. Le gouvernement a embelli un peu les choses en parlant de professions d'importance nationale dans la loi;

toutefois, si c'est toujours le ministère de l'Emploi qui décide où notre argent ira, nous devons douter sérieusement que le fait de désigner des professions d'importance nationale puisse donner des résultats vraiment constructifs, vu la façon dont il s'est débrouillé jusqu'ici pour ce qui est de se servir des fonds publics au bon moment afin de former les travailleurs spécialisés dont nous avons besoin.

• (1440)

Ce bill place le gouvernement fédéral dans une position relativement avantageuse puisqu'il pourra réagir à l'occasion aux pressions exercées par le public. Par exemple, si nous constations tout à coup qu'il y a une grave pénurie de machinistes et que cela devienne une question importante du point de vue politique, au sein de la population, même s'il est en réalité un peu trop tard pour faire quoi que ce soit, le gouvernement pourra facilement ajouter cette activité à la liste des professions d'importance nationale pour pouvoir dire qu'il fait quelque chose. Bien entendu, ce serait beaucoup trop tard de toute façon.

Le gouvernement affirme que le programme national de formation professionnelle fournira de meilleures occasions de formation aux femmes, aux autochtones et aux handicapés. Cela figure à la page 4 du communiqué intitulé «Les propositions fédérales» que j'ai mentionné plus tôt. Ces quelques mots ne veulent pas dire grand-chose. Nous sommes heureux de savoir que le gouvernement fédéral a l'intention d'offrir de meilleurs services de formation aux autochtones, par exemple. Le gouvernement avait affirmé la même chose dans son dernier budget à propos de l'expansion économique. Il disait dans le budget qu'il affecterait environ 350 millions de dollars pour favoriser le progrès économique chez les autochtones. Les dirigeants autochtones m'ont téléphoné pour savoir où était cet argent. Ils disent qu'ils savent qu'il figurait dans le budget et qu'ils ont essayé de demander au gouvernement ce qu'il comptait en faire, comment il le dépenserait et quel genre de programmes il financerait. Ils n'arrivent pas à le savoir et ils ont peur de découvrir un jour que certains programmes ont été instaurés à leur insu et qu'ils doivent ensuite s'en accommoder, quels que soient le mode d'organisation ou la nature de ces programmes. Il en est de même ici. On se propose de favoriser la formation des autochtones. Il aurait été souhaitable que les autochtones participent eux-mêmes à l'élaboration de ce programme avant qu'il soit annoncé.

Le gouvernement affirme également que les meilleures modalités de formation seront offertes aux femmes. Puisque les transformations techniques dont nous sommes témoins aujourd'hui, par exemple la révolution de la micro-électronique, vont sans aucun doute perturber les carrières de nombreuses femmes, celles-ci éprouveront de plus en plus de difficultés à obtenir de l'avancement et à être les égales des hommes sur le plan économique.

Les femmes ne se contenteront pas d'une simple mention dans un communiqué. Ce qu'elles veulent, c'est être assurées qu'elles auront accès aux emplois hautement qualifiés qu'exigeront les nouvelles technologies. Elles veulent être certaines qu'elles seront les premières à pouvoir occuper ces emplois. Elles veulent être certaines qu'elles pourront obtenir la formation voulue afin de pouvoir se hausser des échelons inférieurs jusqu'aux nouveaux postes les plus qualifiés et ainsi faire le saut qu'elles devront effectuer sur le plan professionnel du fait des transformations techniques.

Un autre élément de ce programme est la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles. Cette Caisse a été dotée d'un montant de 108 millions de dollars, pour financer les locaux et l'équipement et aider à la modernisation du matériel de formation dans les différents établissements du pays. Le communiqué en dit assez peu à ce sujet. Je me demande ce que représentent 108 millions pour un pays aussi vaste que le nôtre.

Une voix: Une goutte d'eau dans l'océan.

M. Keeper: Si on répartit également cette somme entre les dix provinces, cela ne fait que 10.8 millions par province, ce qui n'est pas grand-chose si l'on considère ce qu'il en coûte pour adapter les installations aux normes de la technologie moderne.

En somme, monsieur l'Orateur, ce programme réussit assez bien à identifier les problèmes fondamentaux; mais quand on cherche à mieux le comprendre, quand on cherche à en découvrir les modalités, c'est chercher une aiguille dans une botte de foin. On manque de renseignements tout comme on ignore quels sont les objectifs. Ce n'est pas une réponse suffisante, compte tenu de la conjoncture, du taux de chômage, de la pénurie des travailleurs qualifiés et des injustices du marché du travail. C'est une mesure insuffisante.

Certains diront qu'on ne peut faire mieux. Pour ma part, je pense qu'on pourrait faire beaucoup plus. On pourrait trouver des façons vraiment concrètes de s'occuper de nos problèmes très difficiles. Il n'est pas nécessaire d'agir superficiellement. Il n'est pas nécessaire de se contenter des programmes du ministère de la Main-d'œuvre tels qu'ils existent depuis toujours. Nous pouvons avoir une influence positive sur le type de formation qui se donne dans le pays. Nous pourrions avoir un système global de formation, qui répondrait aux besoins futurs de l'économie et qui donnerait aux Canadiens des possibilités réelles de se préparer à occuper les emplois intéressants et passionnants de l'avenir.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de donner quelques exemples pour faire voir qu'il est possible, comme je viens de le dire, de faire mieux que ce qui figure dans ce programme national de formation. Pour en revenir à la question des économies au travail, ce qu'il faut au pays en ce moment, ce qui lui fait grandement défaut, c'est une stratégie industrielle. Il faut un plan de création d'emplois dans le secteur secondaire dans l'ensemble du pays: des emplois non pas dans une région donnée, mais dans toutes les régions. Tout le monde peut constater que la stratégie économique suivie par le gouvernement, et qui repose sur l'exportation des richesses naturelles, est un fiasco. A preuve, l'abandon récent des mégaprojets. Il faut un plan de développement de l'économie industrielle. Il faut un plan d'investissement dans le secteur secondaire, pour qu'il y ait des emplois en vue desquels former les Canadiens et sur lesquels les gens puissent compter.

En ce qui concerne la prévision des genres d'emplois auxquels il va falloir former la population, comme le mentionnait mon collègue du parti conservateur, il y a eu un mémoire mixte présenté par le Congrès du travail du Canada et le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, qui proposait la création d'un institut du marché du travail. Voilà au

moins un moyen véritable et concret d'améliorer notre information, de nous permettre de mieux prévoir les emplois auxquels il faudra former des gens. Elle offre un cadre organisé dans lequel les chercheurs peuvent s'entretenir avec les hommes d'affaire pour connaître leurs décisions en matière d'investissements, sans devoir divulguer tous ces renseignements au grand public. C'est pourquoi ce genre de renseignements pourrait permettre à l'établissement de prédire quels seront ses besoins de formation à l'avenir. Ce serait véritablement une façon de favoriser et d'établir une base de données plus précises et plus solides dans le cadre du système de prévisions que nous utilisons pour décider dans quels secteurs nous voulons former des personnes.

• (1450)

Quant au système que nous appliquons pour former des personnes en vue des emplois prévus, il nous faut un système de formation industrielle généralisé, qui préconise et exige que tous les employeurs participent à la formation. L'un des principaux problèmes qui se pose dans ce domaine au Canada à l'heure actuelle, c'est qu'un infime pourcentage d'employeurs forment des employés en vue d'occuper des emplois spécialisés. Bien entendu, ils risquent de perdre ces travailleurs spécialisés au profit d'autres employeurs, après avoir investi de l'argent à leur égard.

Nous devons concevoir un système qui oblige tous les employeurs canadiens à former des travailleurs et à contribuer au coût de la formation. On pourra ainsi être certain que les employeurs forment les travailleurs spécialisés nécessaires aux emplois de l'avenir. En vertu d'un système de formation industrielle aussi généralisé, la formation sera considérée comme un investissement. Nous n'aurons pas à compter uniquement sur des immigrants spécialisés, mais nous pourrons former des Canadiens pour qu'ils occupent ces emplois spécialisés.

Pour en venir aux défavorisés—et je dirai quelques mots des autochtones—depuis quelques années, ce qu'on appelle les programmes des nouvelles carrières ont été dans l'ensemble couronnés de succès. Ces programmes prévoient une formation étalée sur plusieurs années. Ils s'adressent à des personnes ayant un niveau d'instruction très faible. Pendant quatre ou cinq ans, ces personnes se préparent à exercer une profession libérale, comme l'enseignement, la pratique du droit et la médecine, ce qui leur permet d'augmenter considérablement leur revenu. Il n'en est pas question du tout dans le programme de formation national, mais si celui-ci renfermait un tel élément, il n'en serait que meilleur. Il n'est nullement question de stratégie de formation destinée à faire acquérir une nouvelle carrière. Si c'est ce que l'on compte faire, il faudrait le mentionner.

Quant aux femmes, le gouvernement doit fournir une garantie réelle que celles qui sont renvoyées par suite de changements technologiques seront les premières à être considérées pour tout nouvel emploi et qu'elles recevront la formation devant les y préparer.

Pour ce qui est des handicapés, le comité spécial concernant les invalides et les handicapés a rédigé un très bon rapport intitulé «Obstacles». Le gouvernement devrait s'engager fermement à mettre en œuvre les très bonnes recommandations que contient ce rapport à l'égard de l'emploi des handicapés.

Le problème de l'analphabétisme fonctionnel a été mentionné dans un autre rapport parlementaire sur la main-d'œuvre. C'est un problème très sérieux qui anémie le pays. Pourquoi ne lutte-t-on pas contre l'analphabétisme pratique au Canada? Le moment n'est-il pas venu de dispenser à tous les Canadiens une instruction suffisante pour leur permettre au moins d'entrer sur le marché du travail? Il y a bien des façons d'aborder les problèmes difficiles devant lesquels nous nous trouvons. J'incite le gouvernement à considérer plus sérieusement la possibilité de mettre en œuvre certaines de ces approches de la formation et des problèmes d'emploi.

En conclusion, le chômage au Canada a atteint aujourd'hui le niveau le plus élevé depuis la crise des années 1930. Lorsque la relance sera véritablement amorcée—et il n'y a encore aucun signe avant-coureur—le pays ne se remettra que très lentement. Il y a une pénurie grave de travailleurs qualifiés et pourtant nous continuons à dépenser des milliards de dollars pour la formation, au petit bonheur. Les Canadiens pourraient faire le travail qui, nous le savons tous, doit être fait. Les usines canadiennes pourraient être des plus prospères. Les femmes, les autochtones, les handicapés, les immigrants, les jeunes et tous les Canadiens pourraient recevoir la formation voulue pour devenir des travailleurs qualifiés. Pour paraphraser un ancien parlementaire qui disait, sur l'art du possible, que certaines personnes voient les choses telles qu'elles sont et se demandent pourquoi, moi je rêve,, non pas d'impossible, mais de choses réalisables en me demandant: «Pourquoi pas?»

[*Français*]

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le président, je désire prendre la parole aujourd'hui pour appuyer ce projet de loi C-155, Loi constituant un programme national de formation professionnelle, parce que j'ai la conviction qu'il contribuera largement à adapter le système de formation au Canada à l'ère électronique. J'aurais aimé, il va sans dire, participer à un débat dans des circonstances beaucoup plus agréables. J'aurais aimé vanter à ce moment-ci les réalisations positives au niveau du Canada et les richesses nombreuses que nous possédons et la situation économique avantageuse dont nous disposons. Malheureusement, la situation est toute différente pour ne pas dire alarmante. J'ai décidé, monsieur le président, de participer à ce débat pour deux raisons. La première c'est que comme tous les députés, la population en général a atteint un niveau de chômage qu'on ne peut qualifier avec des termes exacts. Ce niveau n'a jamais été atteint, et même si nous disons que c'est le propre des pays industrialisés d'avoir à faire face à ce genre de problèmes, je pense qu'il ne faut pas nous consoler de nous comparer avec d'autres pays même si cette comparaison nous oblige à être plus réalistes et à dire que le Canada malgré les efforts constants et renouvelés ne pourra jamais s'isoler des autres pays et de leurs problèmes, non plus qu'ils ne s'isolent pas des périodes de prospérité dont peuvent bénéficier les pays industrialisés.

Ma seconde raison, monsieur le président, c'est celle en vertu de laquelle j'ai eu le plaisir et l'honneur de participer à un groupe de travail de sept membres dont l'un malheureusement nous a quittés prématurément et je voudrais évidemment profiter de la circonstance pour rendre un hommage posthume à Bruce Lonsdale, notre collègue, qui est disparu il y a quelques mois et qui avait largement contribué aux travaux de notre comité. Ce groupe de travail, monsieur le président, a eu le grand avantage de parcourir le Canada et d'y déceler sur

place, avec des discussions fort animées parfois avec la population, les problèmes véritables du chômage et les solutions que nous pouvons envisager. Cette commission où j'avais le plaisir d'agir comme coprésident avec le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a soumis 186 recommandations et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a déjà accepté plusieurs d'entre elles, et je profite de la circonstance pour l'en remercier et l'inviter à continuer à mettre en pratique les recommandations essentielles de ce rapport sur les perspectives d'emploi pour les années 1980.

• (1500)

Alors même s'il existe, monsieur le président, une pénurie persistante de la main-d'œuvre régionale et sectorielle les Canadiens connaissent les taux de chômage les plus élevés depuis 40 ans. Bien que cette situation paradoxale soit une consolation assez mince pour les sans-travail, elle n'en fait pas moins ressortir les carences de la politique canadienne de la main-d'œuvre et laisse présager d'ici peu des difficultés encore plus graves. Jusqu'ici le Canada n'a pu répondre à la demande des travailleurs spécialisés dans les métiers traditionnels ni encore moins s'adapter aux besoins d'une économie en évolution. Jusqu'à la moitié de la dernière décennie on comblait la plupart des besoins en main-d'œuvre spécialisée par l'immigration d'ouvriers étrangers, cependant la hausse du niveau de vie des pays européens qui nous approvisionnaient a fortement réduit le nombre de ces immigrants. La diminution de main-d'œuvre spécialisée qui en est résultée nous a donné une économie sujette à l'inflation tout en n'offrant pas suffisamment d'emplois à la main-d'œuvre moins qualifiée. Cette situation s'est encore aggravée par la récession tant mondiale que nationale. Les travailleurs sans aucune qualification sont les derniers embauchés et les premiers mis à pied.

Les entreprises qui ne peuvent fonctionner à pleine capacité se restructurent et renvoient d'abord les travailleurs les moins qualifiés et les moins anciens. Il en résulte une réduction des programmes de formation au travail et un manque d'expérience à acquérir pour l'ouvrier. Par conséquent, la récession d'aujourd'hui contribue à la pénurie de travailleurs qualifiés de demain, dans les cas extrêmes les pressions de la récession affaiblissent les structures de l'économie au point d'acculer à la faillite des entreprises qui pourraient être productives. La politique de la main-d'œuvre doit aplanir ces difficultés en restructurant d'abord l'industrie canadienne afin de faciliter l'adaptation des marchés du travail aux nouvelles demandes. Ensuite il faut faire en sorte que les travailleurs déjà sur le marché soient formés et recyclés dans les métiers indispensables au bon fonctionnement de l'économie. Enfin, il faut veiller à ce que les emplois soient structurés de façon à répondre aux besoins des travailleurs. Par exemple, on doit tenir compte des besoins spéciaux des femmes de plus en plus nombreuses à endosser la double responsabilité du travail au foyer et de la participation à la main-d'œuvre active.

Mis à part les faiblesses chroniques de la politique de main-d'œuvre dans ces domaines, cette décennie présentera encore d'autres difficultés de taille aux décisionnaires canadiens. La tendance constante à la libéralisation des professions ainsi que la vague d'investissement faite en fonction de l'intégration des progrès technologiques laisse prévoir des changements importants quant à la composition sectorielle et professionnelle des régions où se fait sentir la demande de la main-d'œuvre. L'incapacité de répondre à la nouvelle demande de main-d'œuvre spécialisée risque d'empêcher le Canada d'améliorer son potentiel de production et équivaut littéralement à exporter des emplois. L'arrivée d'un moins grand nombre de jeunes sur le marché du travail signifie d'une part que l'économie n'aura pas à absorber de nombreux travailleurs ayant plus d'expérience, comme ce fut le cas pendant la dernière décennie. D'autre part, le vieillissement moyen de la main-d'œuvre implique que l'adaptation aux nouvelles demandes devra se faire dans une proportion beaucoup plus importante par le recyclage de ceux qui font déjà partie de la main-d'œuvre active. Enfin, on prévoit que le taux de participation des femmes continuera à s'élever, alors que le secteur des services, source traditionnelle d'emplois pour les femmes, sera vraisemblablement le plus durement touché par les changements technologiques, et plus particulièrement par la révolution micro-électronique.

Les deux questions fondamentales en ce qui concerne la formation, monsieur le président, sont: Comment et où est-elle donnée, et qui en fait les frais? Quel équilibre établissons-nous entre l'expérience et la formation acquise au travail par opposition à la formation académique? Une économie en évolution a besoin d'une main-d'œuvre non seulement spécialisée, mais possédant des spécialisations transférables. Il est évident que certains métiers s'apprennent mieux au travail, alors que pour d'autres on doit procéder différemment. Le manque de formation de base limite un grand nombre de Canadiens à des emplois n'exigeant aucune qualification et leur interdit pratiquement l'accès à la formation et au recyclage. Plus de quatre millions de Canadiens sont foncièrement analphabètes. L'expérience acquise au travail ne peut leur apprendre à mieux lire ou écrire, ni leur permettre de changer leur situation marginale par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre. D'autre part, dans la mesure où la formation est transférable, chaque employeur est tenté d'enlever la main-d'œuvre spécialisée aux autres, car il peut ainsi en profiter sans qu'il lui en coûte. C'est en raison de cette faiblesse du marché que le gouvernement a dû subventionner des établissements de formation à même ses revenus fiscaux. Cependant, ces programmes qui vont de l'enseignement dans les universités et les collèges aux programmes de formation de la main-d'œuvre n'ont que trop souvent ignoré les besoins du marché du travail.

Au niveau national nous manquons d'ingénieurs, alors que nous avons trop de diplômés en art. Les programmes régionaux de la main-d'œuvre ont formé du personnel à des emplois qui ne demandent que peu de spécialisation dans les domaines frappés par un chômage endémique. Le financement doit être plus sélectif et il faut une meilleure coordination. En outre, on reproche souvent à une formation particulière donnée de ne pas correspondre aux besoins précis de l'industrie. Les tentatives faites pour réduire les situations de travail en laboratoire et en atelier se sont avérées coûteuses et dépassées et ont fait la preuve que nos établissements d'enseignement ne disposaient pas des moyens nécessaires. Les universités sont obligées de se partager entre la formation de base et la recherche fondamentale. Il faudra un nombre beaucoup plus élevé de programmes de placement au travail afin d'intégrer la théorie à la pratique.

Bien que la formation hors du lieu du travail ait parfois été inadéquate, la très grave pénurie d'ouvriers spécialisés dans les métiers qui traditionnellement s'enseignent en apprentissage démontre de façon évidente l'échec de cette façon de procéder

au Canada à la différence des étudiants formés dans des établissements d'enseignement. Les apprentis pendant les récessions sont souvent mis à pied. De plus les programmes d'apprentissage sont souvent étirés sur une période conventionnelle de quatre ans sans qu'il soit tenu compte des exigences réelles du métier. Le gouvernement a déjà mis sur pied divers programmes de subventions à la formation industrielle, mais il est évident qu'il faut faire davantage. On commence à se poser la question fondamentale de savoir d'une part: Qui doit défrayer la formation et d'autre part, qui doit administrer la répartition des fonds?

• (1510)

A ce sujet, monsieur le président, lorsque j'ai eu l'occasion de faire un périple à travers le Canada et de consulter la population, les commentaires les plus fréquents qui étaient portés à notre attention étaient les suivants: les jeunes constatent qu'on leur donne une formation dans des domaines où ils n'ont absolument aucune chance d'emploi à long ou à moyen ou à court termes. Et ces gens-là se sont plaints partout à travers le Canada que l'orientation qu'on leur donnait était insuffisante et inadéquate, et le projet de loi, en ce sens, répond, en partie, à cette question. Selon un autre commentaire, monsieur le président, les jeunes bénéficiaient souvent de préparation théorique mais manquaient d'aspect pratique dans leur formation, ce qui les empêchait d'occuper un emploi à plus ou moins brève échéance. Ces deux points étaient essentiels et nous ont été répétés comme une sorte de leitmotiv. Monsieur le président, à mon sens, dans le domaine de la formation il y a cinq principes qui devraient être respectés et étudiés d'une façon particulière. Premièrement, assurer davantage de formation spécialisée au Canada. Deuxièmement, assurer davantage de formation en cours d'emploi. Troisièmement, attirer un plus grand nombre de Canadiens vers les métiers hautement spécialisés. Ce qui est un des buts premiers du projet de loi que nous étudions aujourd'hui. Quatrièmement, assurer l'éducation permanente, le recyclage et le perfectionnement afin de répondre à la demande sans cesse croissante de techniques nouvelles et à l'évolution de la concurrence sur les marchés mondiaux. Cinquièmement, examiner en profondeur le financement d'une façon juste et équitable.

Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques au sujet de ces éléments de formation que je viens de décrire, et dire quelques mots de la formation en industrie. Au cours de nos périgrinations on nous a répété à plusieurs reprises que dans le domaine de la formation il était essentiel d'accorder une priorité plus élevée à la formation en cours d'emploi afin de répondre aux besoins actuels de l'industrie. Le gouvernement fédéral dépensera 166 millions de dollars en 1982-1983 pour aider les employeurs à offrir de la formation qui, bien souvent, prend beaucoup de temps et se révèle coûteuse. Les employeurs qui veulent former des travailleurs ou intensifier la formation dans des professions comme celles d'outilleur-ajusteur, de soudeur, de mécanicien d'entretien industriel, de technicien en électronique et en génie, de l'extraction du pétrole et dans d'autres professions prioritaires auront la priorité lors de l'affectation des fonds du fédéral. L'actuel programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée sera intégré au nouveau programme de formation dans l'industrie, et la formation offerte dans le cadre de la FMPMS sera accrue. Ces mesures viennent aider l'industrie à mettre en place les mécanismes nécessaires pour former chaque année 10,000 travailleurs hautement spécialisés d'ici 1984-1985.

En plus de viser à la formation des travailleurs dans des professions prioritaires, le programme de formation dans l'industrie sera axé sur les professions où la demande est forte, le recyclage des travailleurs touchés par les changements technologiques et industriels, la formation des chômeurs, la formation des femmes dans les professions habituellement exercées par les hommes et la formation d'adultes ayant des besoins spéciaux. Voilà, monsieur le président, ce qui m'apparaît être une perspective intéressante et encourageante et j'invite le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) à continuer à agir dans ce sens.

Dans le domaine de la formation en établissement, monsieur le président, j'aimerais également faire quelques commentaires. La formation institutionnelle devrait compléter la formation à l'industrie en accordant une priorité plus élevée aux pénuries de main-d'œuvre spécialisée, disions-nous dans notre rapport sur les perspectives d'emplois. Je pense que le ministre a compris notre message. Le nombre de gens de métiers qualifiés peut être augmenté par l'extension non seulement de la formation traditionnelle en apprentissage, mais aussi par la formation préalable à l'apprentissage dispensée dans les établissements d'enseignements provinciaux. C'est pourquoi le gouvernement fédéral est disposé à financer une expansion importante de la formation préalable à l'apprentissage dans les professions prioritaires si les gouvernements provinciaux veulent bien compter cette formation dans les programmes d'apprentissage et s'il existe une demande réelle dans l'industrie pour ce genre de stagiaires. Le gouvernement fédéral achètera également plus de cours de formation préparatoire à l'emploi compte tenu du resserrement des exigences relatives à des professions comme celles de programmeurs, de dessinateurs industriels et d'opérateurs de machines de traitement de mots. De cette manière, la formation de préapprentissage et pré-emploi permettra l'acquisition des compétences de haute et moyenne spécialisation que le marché n'offre pas à l'heure actuelle. Et simultanément, le gouvernement fédéral éliminera progressivement ses achats de cours improductifs ou les réduira en fonction des besoins réels de l'économie. Les fonds qu'entend injecter le gouvernement fédéral dans la formation iront aussi à la formation en classe d'apprentis dans les professions du Sceau rouge et d'autres professions où la demande est élevée.

Monsieur le président, je disais comme cinquième condition importante qu'il fallait examiner dans le domaine de la formation la question du financement. J'aimerais répéter la recommandation 40 de notre groupe de travail sur *Les perspectives d'emploi* qui suggérait au gouvernement la solution suivante, et je cite:

> **40.** Afin d'aider à financer la formation en industrie, le gouvernement devrait assujettir à un impôt remboursable les salaires, traitements et autres formes de rémunération (un système de dégrèvement fiscal fondé sur la masse salariale), selon les modalités suivantes:
>
> *a*) On devrait assujettir la masse salariale des employeurs à un impôt établi en fonction d'un pourcentage déterminé (peut-être 0,5 pour cent) de ladite masse salariale.
>
> *b*) Toute somme, jusqu'à concurrence du pourcentage déterminé de la masse salariale, affectée à un programme de formation approuvé par les autorités existantes dans le domaine de la formation, ou à un programme de formation menant à un diplôme décerné par une institution d'enseignement ou de formation reconnue, devrait être portée au crédit de l'impôt sur la masse salariale.

• (1520)

Voilà, monsieur le président, une suggestion que nous avons formulée et à laquelle le ministre n'a pas encore donné suite, mais qu'il a sûrement prise en considération puisqu'elle était, à mon sens, un élément important de la solution du problème du financement de la formation.

Nous avons besoin de la loi nationale sur la formation qui est présentement à l'étude pour moderniser notre système de formation de façon à être en mesure de répondre aux exigences des changements technologiques. Pour que les Canadiens puissent se préparer à combler les emplois de demain, ils doivent pouvoir suivre des cours de formation à jour, à l'aide d'un équipement moderne, et c'est précisément là l'objet de la loi nationale sur la formation. Cette dernière autorise la création de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, l'assouplissement de certaines exigences qui ont limité par le passé notre aptitude à former des travailleurs spécialisés, de même que l'apport de stimulants en vue du recyclage des travailleurs. Tous ces éléments représentent des conditions préalables à la modernisation de notre système de formation. Cette modernisation s'impose de toute urgence parce que les changements technologiques transforment de plus en plus notre vie quotidienne.

Ainsi nos lettres sont dactylographiées sur des machines de traitement de mots. Les médecins utilisent le laser pour la microchirurgie et nos enfants ne vont plus simplement à des camps, il vont à des camps d'informatique. En outre, la plupart des offres d'emplois ces jours-ci s'adressent à des hommes et à des femmes qui s'y connaissent en matériel digital, en microprocesseurs, en fibres optiques et en informatique. Notre aptitude à nous adapter à ces changements aura des répercussions profondes sur la croissance économique, la productivité et la balance commercial du Canada. Sur un registre plus personnel, nous avons l'occasion d'offrir à chaque Canadien les possibilités de carrières stimulantes et enrichissantes.

Les pessimistes perçoivent la révolution technologique comme un prélude au chômage massif. En Allemagne de l'Ouest, par exemple, d'aucuns prévoient que le travail de bureau sera bientôt automatisé dans une proportion de 40 p. 100, ce qui entraînera la perte de millions d'emplois de bureau. Selon le Conseil des Arts du Canada, si nous tardons à favoriser le développement des technologies de microprocesseurs et des télécommunications, nous serons à la merci des nations plus avancées, et cela pour très longtemps. Bien des secteurs de l'industrie de la fabrication deviendraient désuets presque du jour au lendemain. Notre balance commerciale déjà précaire pourrait bien ne jamais s'en remettre. Le chômage structurel pourrait entraîner le chômage permanent de bien des Canadiens, un fléchissement du niveau de vie et, dans certains cas, l'émigration. C'est ce que prédit le Conseil des sciences du Canada, si nous ne procédons pas à des changements profonds. Pourtant si le Conseil des sciences du Canada choisi de dépeindre en des termes si dramatiques les conséquences négatives possibles de la révolution technologique, c'est que les Canadiens se rendent compte de l'urgente nécessité d'apporter dès maintenant des changements. Nous devons appuyer l'innovation technologique en consacrant des fonds à la recherche et au développement et en mettant au point le système de formation le plus moderne et le plus efficace possible. Je suis optimiste, et je crois que la révolution technologique nous offre l'occasion unique de tirer partie de ce qui fait notre force, c'est-à-dire nos ressources humaines, pour accroître la productivité et créer des emplois. Dans le domaine de «l'infographie», par exemple, la conception et la fabrication assistées par ordinateur laissent entrevoir des améliorations incroyables de la productivité si nous exploitons les possibilités que nous offre la technologie. Grâce à la nouvelle technologie, les travailleurs pourront se libérer des tâches fastidieuses et routinières. Ils pourront contrôler la qualité de leur propre travail. En outre, les genres d'emplois créés par les applications pratiques de la technologie de pointe pourront, si nous savons nous y prendre, être débarrassés des obstacles et préjugés que l'on retrouve actuellement dans les groupements professionnels.

La nouvelle loi en matière de formation en plaçant davantage l'accent sur les professions où la demande est forte permettra d'accroître les possibilités de recyclage. Les femmes qui occupent la plupart des postes des secteurs du travail de bureau et des services seront touchées de façon disproportionnée par l'avènement de la nouvelle technologie, et nous devons veiller à ce qu'elles aient la possibilité de mettre leur compétence à jour ou si elles le désirent qu'elles puissent se diriger vers les domaines jusqu'ici réservés aux hommes. Au cours des dernières années, les Canadiens se sont distingués à l'échelle internationale dans le domaine de l'innovation technologique. Ainsi le système Télidon mis au point par le ministère fédéral des Communications est maintenant largement reconnu comme la technologie de vidéotex/télétex la plus avancée au monde. Entre autres, notre renommée sur la scène internationale s'est largement étendue par suite de la fabrication par le Canada du bras téléguidé utilisé par la navette spatiale. La loi nationale sur la formation nous aidera à tirer partie de ces succès. Elle nous permettra de veiller à ce que nos installations destinées à la formation soient modernes et efficaces de façon à ce que nous puissions former le nombre de travailleurs dont l'industrie a besoin. Elle permettra aussi d'assouplir certaines exigences jusqu'ici strictes et limitatives et d'accorder de meilleurs stimulants pour le recyclage des travailleurs touchés par les changements industriels.

Le projet de loi que nous a annoncé le ministre permettra de stimuler la croissance économique et d'accroître les perspectives d'emploi des Canadiens. Et, monsieur le président, je considère que ce projet de loi devrait être adopté rapidement, avant la fin de la session. La loi nous donnera le pouvoir législatif d'aller de l'avant avec des initiatives clefs comme la caisse d'accroissement des compétences professionnelles. Cette caisse est d'une importance vitale si nous voulons nous assurer d'avoir suffisamment d'ouvriers hautement spécialisés pour répondre aux besoins de l'économie, mais elle ne peut être utilisée tant que la loi nationale sur la formation n'a pas été approuvée. Sans une telle approbation, nous ne pouvons pas accorder de crédits pour la construction ou l'agrandissement du moindre établissement de formation, aussi urgent que soit le besoin. Déjà les établissements actuels ne sont pas en mesure de former toute la main-d'œuvre spécialisée au rythme dont l'industrie en a besoin. D'importantes pénuries de l'ordre de 9,000 travailleurs spécialisés par année, au cours des cinq prochaines années, sont prévues à moins que ne s'accélère de beaucoup le

rythme de l'expansion. Les besoins pour de telles immobilisations sont considérables. Les provinces sont en train de mettre sur pied des programmes qui nécessitent des capitaux s'élevant à plusieurs millions de dollars. Le Cabinet fédéral, quant à lui, a affecté 108 millions de dollars à un fonds destiné à cette fin pour l'année financière courante et la prochaine année, mais on ne pourra toucher à cet argent tant que la loi n'aura pas été adoptée.

Monsieur le président, brièvement, j'aimerais traiter des points essentiels de ce projet de loi, savoir la caisse d'accroissement des compétences professionnelles, et cet aspect de la loi m'apparaît essentiel. Les sources de main-d'œuvre et les établissements de formation actuels ne produiront pas assez de techniciens spécialistes et de gens de métier pour répondre à la demande durant les années 1980. Afin d'augmenter la formation de travailleurs dans les professions prioritaires, le gouvernement fédéral établira en vertu de la nouvelle loi la caisse d'accroissement des compétences professionnelles de concert avec les provinces afin d'accroître ou moderniser les installations et le matériel de formation technique. Les établissements pourraient être exploités par les provinces, par les industries ou des organismes sans but lucratif. Ils serviraient également à former les membres de groupes particuliers comme les autochtones dans les professions de demande.

• (1530)

Deuxièmement, la loi étendra l'éventail des cours de formation qui peuvent être dispensés de même que celui des catégories de travailleurs qui pourront suivre ces cours. Elle fournira une liste de métiers prioritaires et de l'ampleur des cours disponibles dans ces disciplines. En vertu de la nouvelle loi, des allocations plus élevées pourraient être versées aux travailleurs mis à pied dans les industries et les secteurs désignés aux fins du programme d'adaptation de l'industrie de la main-d'œuvre qui décident de se recycler en vue de professions où la demande est forte lorsque rien ne permet de prévoir un taux de vacances élevées dans leur ancienne profession. Les allocations versées porteraient de 60 à 70 p. 100 la rémunération assurable, le montant de prestations d'assurance-chômage, ou si les prestations sont épuisées des allocations supplémentaires seraient versées si les travailleurs participent à des programmes de recyclage.

Troisièmement, le projet de loi accordera une allocation financière plus élevée de façon à encourager les apprentis mis à pied à continuer de suivre des cours dans les disciplines où il y a rareté de main-d'œuvre et les travailleurs à se recycler dans les domaines où les changements technologiques ont entraîné leur mise à pied, mais où il y a toujours des emplois disponibles. Des suppléments aux allocations spéciales seraient versés aux apprentis licenciés qui suivent des cours de formation dans les professions en pénurie grave de travailleurs spécialisés. Les suppléments s'ajouteraient aux autres formes de soutien de revenu.

Quatrièmement, le projet de loi éliminera l'obligation actuelle faite aux adultes d'avoir quitté leurs études depuis 12 mois afin de pouvoir s'inscrire à des cours de formation de façon à permettre aux jeunes décrocheurs d'avoir accès à des cours essentiels pour eux. En période de main-d'œuvre spécialisée la nouvelle loi permettra à la Commission de l'emploi de lever la condition actuelle en vertu de laquelle il faut attendre un an après les études du stagiaire afin de pouvoir l'inscrire à des cours dans un établissement de formation. Dans certains cas, lorsque les jeunes ou les membres de groupes spéciaux ont quitté le système scolaire normal et désirent se lancer dans une profession spécialisée, le délai d'un an constitue un véritable gaspillage de ressources humaines au moment où on en a le plus besoin.

Cinquièmement, la loi permettra aux travailleurs de recevoir une formation plus spécialisée pendant une période dépassant la limite actuelle de 52 semaines. Cette autre disposition qui consiste à supprimer la limite de 52 semaines imposée à l'égard des cours de formation et à financer les cours de plus longue durée est absolument importante et il est essentiel de l'adopter au plus tôt.

La formation hautement spécialisée dans les professions d'importance nationale serait la plus favorisée par cette disposition. La suppression de cette restriction offrirait également la possibilité de combiner des cours préparatoires à la formation personnelle axés sur les débouchés. Cette mesure serait à l'avantage d'un grand nombre de travailleurs comme les femmes qui reviennent sur le marché du travail et les autochtones qui ont besoin d'une combinaison de ces éléments pour acquérir les compétences et obtenir un emploi. Sixièmement, le projet de loi appuiera, le cas échéant, les employeurs qui doivent former à l'étranger des travailleurs canadiens très spécialisés. En vertu du projet de loi, en effet, la Commission pourrait négocier avec les employeurs des contrats de formation pour des cours . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Il pourrait continuer du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Marceau: Je remercie mes collègues! Je n'abuserai pas de la permission qui vient de m'être donnée. Je terminerai mes remarques dans quelques minutes. Cette mesure serait à l'avantage d'un grand nombre de travailleurs comme les femmes qui reviennent sur le marché du travail. Cette disposition également serait appliquée avec modération mais pourrait se révéler extrêmement utile lorsque la production fait appel à une technologie nouvelle qui n'est pas encore enseignée au Canada. Dans ce cas, les travailleurs canadiens pourraient être formés là où les techniques ont été mises au point, acquérir des compétences de pointe et accéder ainsi aux emplois clés découlant de l'expansion économique.

Septièmement, le projet de loi simplifiera les mécanismes d'entente avec les employeurs et le versement aux provinces des sommes prévues au contrat en vue d'alléger le travail administratif et d'accélérer la formation.

Monsieur le président, je voudrais déclarer que l'évolution quantitative et qualitative de l'économie des années 1980 implique une forte croissance des ressources engagées dans l'acquisition de compétences supérieures. En vertu de la nouvelle loi, nous comptons instituer un programme national de formation dont l'action convergera vers les professions où la demande de travailleurs est très forte vers le recyclage des travailleurs touchés par les nouvelles technologies ainsi que vers la formation des travailleurs sans emploi pour les préparer aux emplois des années à venir.

Monsieur le président, je voudrais exprimer mon appui enthousiaste à ce projet de loi-là même si j'ai la conviction qu'il n'apportera pas une solution complète à nos problèmes. Mais je constate que tous les députés indépendamment de leur allégeance politique semblent considérer le projet de loi avec un esprit positif. Je tiens à les féliciter. Je suis disposé à l'appuyer et j'invite mes collègues à le faire tout en espérant qu'il constituera un des moyens importants pour apporter une solution aux problèmes angoissants du chômage, le problème nº 1 au Canada et celui auquel tous les députés veulent sincèrement apporter une solution à brève échéance.

[*Traduction*]

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, cette question m'intéresse particulièrement, et je suis donc ravi de pouvoir participer à ce débat aujourd'hui. Malheureusement, le jour n'est pas très bien choisi pour discuter de ce genre de mesure, vu qu'on nous a annoncé tout à l'heure que le chômage atteignait un niveau record. Même au beau milieu de la crise, nous n'avions pas autant de chômeurs qu'aujourd'hui.

M. Deans: Nous arrivons au premier rang des pays industrialisés.

M. Oberle: Mais les chiffres ne révèlent pas que plus de la moitié du million et quart de chômeurs—il s'agit seulement des statistiques officielles, en réalité ils seraient plutôt deux millions—sont âgés de moins de 24 ans. On peut donc sérieusement se demander si le gouvernement est capable de faire face à une situation très grave.

Il est très difficile de parler de ce bill sans mentionner ses objectifs et les problèmes qu'il est censé résoudre. Comme un grand nombre de mes collègues n'ont cessé de le répéter, nous avons entamé une nouvelle révolution technologique et industrielle qui sera dix fois plus rapide que la révolution industrielle amorcée depuis 200 ans. Si c'est vrai et si toutes les promesses et les possibilités que nous fait miroiter cette nouvelle révolution technologique et micro-électronique se réalisent, j'ai bien peur que ce bill ne fasse pas grand-chose pour relever ces nouveaux défis. Néanmoins, je reconnais que c'est déjà un petit pas dans la bonne voie, et nous avons donc l'intention d'en discuter plus à fond en comité et de communiquer au ministre certaines de nos idées à cet égard.

● (1540)

Je suis plutôt heureux de voir que dans ses allocutions, le ministre utilise certaines statistiques que j'ai réunies et certaines provenant de rapports établis par son ministère et d'autres ministères qui ont étudié ce que j'appellerais le paradoxe des ressources humaines. D'une part des projets industriels importants, surtout dans de nouveaux secteurs ne peuvent être menés à bien à cause d'une pénurie importante de main-d'œuvre qualifiée et, d'autre part, bien des chômeurs n'ont aucune possibilité de trouver un emploi.

Le ministre et le gouvernement doivent se rendre compte que durant la période d'après-guerre, il était courant d'engager des immigrants expérimentés et bien formés pour remplir des postes chaque fois que des compétences spéciales étaient nécessaires. Les travailleurs moyens canadiens n'avaient plus qu'à se trouver de l'emploi comme manœuvres et à acquérir les compétences voulues au fil des ans. Cela ne nous aidera pas à relever les défis qui nous attendent au cours des 10 ou 15 dernières années de ce siècle et au commencement du prochain.

Ce projet de loi doit permettre au gouvernement fédéral d'entrer à nouveau dans le domaine de l'éducation ou d'augmenter sa participation dans ce domaine. Nous savons tous que depuis les débuts de la Confédération, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux n'ont jamais pu s'entendre sur cette question. Les provinces ont très jalousement défendu l'autorité qu'elles détiennent en matière de culture et d'éducation et elles ont stoppé toutes les tentatives du gouvernement fédéral pour se tailler une place dans ce domaine. Mon illustre collègue, le député de Rosedale (M. Crombie) nous a signalé comment le gouvernement fédéral était intervenu de temps en temps et avec des succès divers dans ce domaine.

Le ministre se propose cependant d'intervenir dans le domaine de l'éducation d'une nouvelle façon. Je dois dire dès le départ que je suis d'accord pour que le gouvernement fédéral joue un rôle plus important à l'avenir dans ce domaine. Il devra payer pour avoir négligé à dessein notre système d'éducation qui a pour but de donner aux jeunes la formation voulue pour faire le saut de l'école au monde du travail.

A la fin de ce mois, 200,000 autres jeunes sortiront de nos écoles et entreront sur le marché du travail pour la première fois. Les provinces semblent penser que leur rôle est alors terminé et qu'à moins qu'un jeune ne décide d'aller à l'université, c'est au gouvernement fédéral qu'il revient de lui trouver un emploi et, si cela est impossible, de lui permettre de toucher des prestations d'assurance-chômage.

Le gouvernement fédéral devrait commencer par susciter chez tous les Canadiens un intérêt pour l'enseignement. Le ministre a proposé une nouvelle définition de l'expression «formation professionnelle». L'article 2 du projet de loi se lit comme suit:

«formation professionnelle» Enseignement qui vise à donner ou à augmenter les qualifications nécessaires à l'exercice d'une profession, à l'exclusion de l'enseignement universitaire.

Ainsi, la formation professionnelle ne ressortit plus au domaine de l'enseignement et par conséquent, le gouvernement fédéral se sent libre d'intervenir. Je ne m'en fais pas trop à ce sujet parce que j'estime que nous devrions saisir l'occasion d'aider ce secteur. Dorénavant, les écoles s'occuperont uniquement de la formation scolaire. Le ministre conviendra sans doute avec moi qu'aux niveaux primaire et secondaire le système scolaire vise à fournir un enseignement théorique. Tout le monde veut que ses enfants soient médecin, avocat ingénieur; personne ne veut en faire des ouvriers.

Les gouvernements, les syndicats, les écoles et les secteurs industriels ont tous un rôle à jouer pour réhabiliter les techniques et métiers. Certains cols bleus réussissent très bien, me dit-on. Il semble que des plombiers fassent de nos jours plus d'argent que des médecins, de sorte qu'on ne devrait pas mépriser les techniques et métiers. Néanmoins, notre système d'enseignement favorise encore une formation académique qui prépare les jeunes pour l'université.

J'ai recueilli des statistiques sur le nombre de jeunes qui arrivent à fréquenter l'université. Je me suis intéressé à la question après avoir lu le rapport d'une commission établie par nos partenaires commerciaux de l'OCDE et qui a étudié le

système d'enseignement au Canada et présenté des recommandations. Elle a constaté que le Canada a consacré plus d'argent que tout autre pays de l'hémisphère occidental—c'est-à-dire, probablement, que tout autre pays au monde—à des maisons d'enseignement. Dans les années 60, la tendance était de construire des écoles, des maisons d'enseignement et des universités. L'argent n'était pas un problème et nous avons surpassé tous les pays dans notre générosité en matière d'enseignement.

La Commission a jugé le produit de ces écoles médiocre par comparaison avec la formation générale et professionnelle des autres systèmes. J'ai été insulté de cette conclusion et je me suis intéressé au sujet. Après avoir étudié la question et décidé de rédiger mon propre document, j'ai réuni quelques données.

J'ai appris qu'environ 30 p. 100 des élèves qui avaient commencé les trois années d'étude de l'école secondaire après la neuvième année ne les terminaient pas. En général, ils vont travailler à laver la vaisselle, à conduire des camions ou comme manœuvres, avec l'espoir d'apprendre un métier par l'expérience. Le plus souvent, ils traînent dans les rues, surtout quand les conditions économiques sont celles qui prévalent actuellement. Leurs espérances et leurs rêves sont détruits et personne n'est au courant de leur sort.

Sur les 70 p. 100 qui persévèrent, seulement 30 p. 100 poursuivent leurs études au niveau postsecondaire et, sur ce nombre, seulement 19 p. 100 reçoivent un diplôme. Ce qui veut dire que 70 p. 100 des finissants au secondaire qui sont sur le marché du travail manquent totalement de formation professionnelle, et 200,000 d'entre eux vont sortir de l'école à la fin du mois.

• (1550)

Les gens de l'OCDE, et moi-même dans mon rapport, avons examiné ce que font un certain nombre d'autres pays pour surmonter ce problème. Ce n'est un secret pour personne, monsieur l'Orateur, que j'ai grandi et fréquenté l'école dans un autre pays. Je possède donc une expérience personnelle dans ce domaine, aussi ne m'était-il pas difficile de faire des comparaisons. Le système d'enseignement secondaire dans la plupart des pays industrialisés auxquels nous faisons concurrence est à deux volets. Les jeunes décident de leur avenir à un âge beaucoup plus précoce, habituellement à 14 ou 15 ans, en consultation avec leurs parents et les orienteurs professionnels. Quand on songe, monsieur l'Orateur, qu'il en coûte au contribuable $3,200 par année pour garder un élève à l'école, et quand on songe que 70 p. 100 des élèves de onzième et douzième années s'ennuient profondément à l'école et n'en retireront absolument rien, la situation devient ridicule.

Lorsque j'ai amené mes enfants ici, mon fils et ma fille ont dû faire la treizième année. J'ai demandé à un fonctionnaire du ministère ontarien de l'Éducation comment il se faisait que l'école donnait une treizième année au lieu des douze années d'étude qui se donnent dans la plupart des autres provinces. La raison invoquée était que nous ne pouvions pas nous permettre d'envoyer 100,000 autres personnes faire la queue devant les Centres d'emploi. En fait, d'après ce fonctionnaire, l'école secondaire est un service de garderie déguisé.

Voilà pourquoi j'estime, monsieur l'Orateur, que le projet de loi comporte des lacunes, surtout lorsque le ministre annonce qu'il affectera une partie de ces fonds nouvellement découverts à la construction de nouveaux établissements d'enseignement et à l'achat de matériel. Je sais que le ministre a pris connaissance de mon rapport puisqu'il m'a complimenté à son sujet. Ce rapport n'est pas, bien entendu, la Bible sur le sujet. D'aucuns affirment que les attitudes au Canada ne sont pas favorables à l'établissement d'un régime double comme en Allemagne, au Japon et dans d'autres pays que nous concurrençons. Toutefois, il m'arrive parfois de me demander si le moment n'est pas venu pour le gouvernement et les hommes politiques de changer d'attitude à l'égard de l'enseignement, car nous mesurons l'insuccès du régime actuel dans lequel nos jeunes gens sont mal servis. Il faut à tout prix faire quelque chose. Et vers qui d'autre se tourner si ce n'est vers les niveaux de gouvernement supérieurs?

Il y a d'autres aspects de ce bill qui me tracassent. Ainsi, la disposition stipulant que les personnes capables de prouver qu'elles n'ont pas fréquenté l'école pendant une période d'au moins douze mois peuvent se faire inscrire à un cours de formation professionnelle. Dans le même article, on précise que la commission ou l'inspecteur peut écarter cette disposition. Pourquoi cette disposition? D'après le rapport des inspecteurs de l'OCDE, nous nous défendons pas mal dans le domaine de la formation professionnelle des adultes. Nos collèges régionaux offrent de bons cours de formation professionnelle pour adultes. Par contre, nous consacrons la majeure partie de notre temps et de nos ressources à faire du rattrapage. Ni ce projet de loi, ni aucune autre mesure présentée à la Chambre depuis que j'y suis ne visent le moindrement à s'attaquer aux causes fondamentales du problème: il faut inciter les jeunes à prendre une décision bien plus tôt.

M. Deans: C'est ridicule.

M. Oberle: Mon collègue dit que c'est ridicule. Je lui conseille de lire le rapport de l'OCDE et mon rapport. Ce sont des recommandations raisonnables; elles produisent de bons résultats dans tous les autres pays . . .

M. Deans: C'est absolument ridicule. Vous feriez bien d'aller vérifier sur place.

M. Baker (Nepean-Carleton): Faites-nous le plaisir de vous rendormir.

M. Oberle: Je mets au défi le député de me dire pourquoi la moitié des chômeurs à l'heure actuelle ont moins de 24 ans. C'est notre régime d'enseignement qui a joué cruellement en leur défaveur, en même temps que nos gouvernements se donnaient pour politique de les négliger délibérément puisqu'ils ne se sont pas préoccupés des besoins et des aspirations légitimes des jeunes Canadiens.

Le projet de loi contient d'autres dispositions que nous tenons à examiner pendant l'étude en comité, car nous aimons croire en l'ouverture d'esprit des députés. C'est un projet de loi qui se prête mal à des amendements qui nous permettraient de donner suite aux propositions radicales dont il a été question. Comme ses collègues, le ministre se plaît de temps à autre à accuser l'opposition de critiquer seulement, sans apporter d'idées constructives. Qu'il se le tienne pour dit, nous entendons présenter au comité des idées constructives et nous serions heureux que le ministre fasse preuve alors d'une ouverture d'esprit semblable à la nôtre. Il parle de dépenses considérables et nous voulons nous assurer qu'elles serviront à quelque chose.

Une autre partie du bill qui n'apporte rien de nouveau est la disposition qui stipule qu'aucun cours de formation professionnelle ne pourra durer plus de 52 semaines. Je reconnais que la

commission peut déroger à ce principe, mais je me demande alors pourquoi cet article figure dans le projet de loi. Le problème vient du fait qu'il s'agit de professions d'importance nationale et je suppose que le ministre ne veut pas dire qu'il s'agit de professions pour lesquelles il y aura une demande occasionnelle. Je crois plutôt que le gouvernement entend définir une certaine profession nationale de telle sorte qu'un jeune ou un adulte devra étudier pour obtenir un certificat l'habilitant à exercer cette profession, et que ces professions devraient être définies ainsi. Il ne s'agit pas nécessairement de soudeurs, mais plutôt de techniciens en sciences forestières, de boulangers ou de cuisiniers. Quel que soit l'établissement de formation, il faut plus de 52 semaines pour devenir constructeur de moulins. En fait, j'affirme qu'il n'existe et n'existera aucune institution au Canada qui pourra répondre au défi lancé par la nouvelle révolution technologique. Dans l'avenir, la formation devra être dispensée dans le milieu de travail.

Le système à deux volets que j'envisage permettrait de s'adapter à cette nouvelle situation. L'employeur jouerait un rôle beaucoup plus important dans la formation des jeunes. Dans de nombreux autres pays industrialisés, le patronat est tenu d'assumer ce rôle. Le système fiscal le pénalise s'il ne contribue pas à la formation et le récompense de la même façon s'il joue un rôle. Les écoles et les collèges ont alors pour fonction de compléter la formation dispensée par les compagnies.

Monsieur l'Orateur, si vous considérez les professions ou métiers d'importance nationale, vous vous rendrez facilement compte qu'il faut élaborer des programmes d'une durée bien supérieure à 52 semaines. En fait, pour la plupart des métiers que j'ai cités, qu'il s'agisse de constructeurs de moulins ou de techniciens en informatique, et je pourrais en énumérer 40 ou 50 autres, la formation devra probablement durer entre trois et quatre ans. Il est impossible d'apprendre le métier d'électricien en 52 semaines, et pouvoir ensuite faire valoir ses compétences et devancer des travailleurs qui exercent ce métier depuis longtemps. La formation ne signifie pas nécessairement la construction de nouveaux bâtiments ou l'acquisition de nouveaux appareils. Nous possédons, surtout dans les écoles secondaires, un grand nombre d'excellentes installations qui sont sous-utilisées.

• (1600)

Pour la gouverne de mon ami, à gauche, qui semble tellement se scandaliser de certains de mes propos, permettez-moi de dire que je reçois beaucoup de lettres d'enseignants. J'ai distribué 5,000 exemplaires de mon rapport, surtout aux écoles et aux conseils scolaires. De nombreux enseignants m'ont répondu qu'il est grand temps que quelqu'un parle ouvertement de ces choses, car les enseignants sont terriblement mécontents.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 4 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

Réforme du Sénat

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: L'avis de motion nº 51 est-il reporté?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La motion nº 52 est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La motion nº 54 est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La motion nº 13.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, il y a deux motions inscrites au *Feuilleton* en mon nom. Elles portent les numéros 13 et 66. Je pense que la Chambre serait prête à consentir unanimement à ce que ces motions soient interverties afin que les autres députés et moi-même ayons la chance de discuter de la motion nº 66 plutôt que de la motion nº 13 aujourd'hui, étant donné que la motion nº 13 a déjà fait l'objet de discussions. Je demande donc à la Chambre si elle veut consentir unanimement à ce que ces deux motions soient interverties.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, il y a en fait consentement. Si le député veut que quelqu'un appuie sa motion, étant donné qu'il siège comme indépendant, je le ferai. Pour laisser à la Chambre le temps d'étudier et d'adopter cette motion, je ne prononcerai pas de discours.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les députés de ce côté-ci de la Chambre sont prêts à donner leur consentement.

M. Deans: Je voudrais tout simplement poser d'abord une question. Le député a-t-il l'intention de retirer la motion nº 13?

M. l'Orateur adjoint: La proposition est que la Chambre étudie aujourd'hui la motion nº 66 du député d'Edmonton-Est (M. Yurko). Pour ce faire, il nous faudrait reporter les motions qui précèdent, avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Tous les articles précédant l'article nº 66 sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

(Tous les articles précédant l'article nº 66 sont reportés avec le consentement unanime.)

* * *

LA RÉFORME DU SÉNAT

ON PROPOSE L'INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE POUR EXAMINER LA QUESTION

M. Bill Yurko (Edmonton-Est) propose:

Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour rédiger et soumettre au Parlement du Canada un projet de loi portant sur la réforme structurelle du Sénat du Canada;

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement neuf députés pour la représenter au sein du Comité mixte spécial;

Que le Comité soit habilité à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Réforme du Sénat

Que le Comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le Comité soit habilité à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le Comité soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre au Canada, à tenir des séances publiques et à consulter à fond tous les gouvernements provinciaux et membres des assemblées législatives, ainsi que le gouvernement fédéral et tous les députés et sénateurs;

Que le Comité soit habilité à retenir les services de conseillers pour l'aider dans son travail et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire;

Que le Comité fasse rapport au plus tard le 1er novembre 1982;

Que le quorum du Comité soit fixé à six membres pourvu que les deux Chambres soient représentées lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision doit être pris, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression des témoignages, lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a six membres présents et que les deux Chambres sont représentées;

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins ci-dessus, et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce Comité mixte spécial; et

Que le Comité étudie les documents ci-après avant de soumettre son rapport et de présenter un projet de loi prévoyant la réforme structurelle du Sénat;

1) Bill C-640, Loi prévoyant la réforme structurelle du Sénat du Canada,
2) Rapport du Comité mixte spécial sur la constitution, 1972,
3) Bill C-60, Loi de 1978 modifiant la Constitution,
4) Rapport du comité mixte spécial sur la constitution, 1978,
5) Rapport du Comité mixte spécial du Sénat sur la constitution, 1978,
6) Propositions constitutionnelles de la Colombie-Britannique, 1978,
7) Rapport de la Commission de l'unité candienne, 1979,
8) Rapport du Comité de la constitution du Parti libéral du Québec, 1980,
9) Rapport sur certains aspects de la Constitution du Canada, 1980,

ainsi que tous autres études, rapports et mémoires que le Comité jugera opportun d'étudier.

—Monsieur l'Orateur, j'ai presque envie de commencer par proposer, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker), que la Chambre adopte cette motion le plus tôt possible afin que nous puissions donner effectivement suite à la motion telle qu'elle figure au *Feuilleton*.

Je tiens à préciser que je n'ai pas proposé de motion à cet effet. J'ai simplement dit que j'ai envie de proposer une motion en ce sens et que je souhaite que celle-ci soit adoptée aujourd'hui afin que la Chambre puisse donner suite à ma motion.

La motion propose qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour rédiger et soumettre au Parlement du Canada un projet de loi portant sur la réforme structurelle du Sénat du Canada. Je n'ai pas l'intention de lire la motion, car elle est passablement longue, et il a été convenu en outre qu'elle serait imprimée intégralement dans le hansard.

Je tiens à signaler plusieurs passages de cette motion et à les faire consigner au hansard une deuxième fois. Les voici: Que le Comité étudie les documents ci-après avant de soumettre son rapport et de présenter un projet de loi prévoyant la réforme structurelle du Sénat;

Premièrement, le bill C-460, Loi prévoyant la réforme structurelle du Sénat du Canada,

Deuxièmement, le rapport du Comité mixte spécial sur la constitution, 1972,

Troisièmement, le bill C-60, Loi de 1978 modifiant la Constitution,

Quatrièmement, le rapport du Comité mixte spécial sur la constitution, 1978,

Cinquièmement, le rapport du Comité mixte spécial du Sénat sur la constitution, 1978,

Sixièmement, les propositions constitutionnelles de la Colombie-Britannique, 1978,

Septièmement, le rapport de la Commission de l'unité canadienne, 1979,

Huitièmement, le rapport du Comité de la constitution du Parti libéral du Québec, 1980,

Neuvièmement, le rapport sur certains aspects de la Constitution du Canada 1980.

Tous ces rapports ou, si vous préférez, ces documents ont trait à la réforme du Sénat.

Je voudrais aujourd'hui traiter de deux éléments: d'une part la nécessité de réformer le sénat et certaines notions contenues dans le projet de loi C-640 et, d'autre part, le processus même de la réforme structurelle du Sénat.

Monsieur l'Orateur, je vais aborder en premier lieu le second volet, soit le processus de la réforme structurelle du Sénat.

Je siège à la Chambre depuis maintenant trois ans et j'ai aussi été député provincial et ministre dans un cabinet provincial. Je me souviens avoir vu pendant une douzaine d'années, le premier ministre (M. Trudeau) participer avec les premiers ministres des provinces à des conférences portant sur le rapatriement et la réforme de la constitution. Îls n'ont abouti à rien. De conférence en conférence, ils ne sont pas parvenus à s'entendre.

C'est seulement lorsque la Chambre s'est penchée sur la question que le processus du rapatriement de la constitution, de l'enchâssement d'une Charte des droits et libertés et de l'évolution de la formule d'amendement a enfin été couronné de succès.

C'est la Chambre qui a décidé à l'unanimité, le 9 mai 1980, de constituer un comité mixte de la Chambre et du Sénat pour étudier tous les aspects d'une charte des droits et libertés.

Lorsque la Chambre a décidé de prendre les choses en main, des progrès ont enfin été réalisés. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la réforme du Sénat, nous devrions prendre une mesure similaire à celle que nous avons prise dans le cas du rapatriement et de la réforme de la Constitution.

Généralement, lorsque la Chambre ou le Parlement soumet une proposition cohérente, le premier ministre en discute ensuite avec ses homologues provinciaux et l'on parvient à une entente. Mais quand l'initiative vient des dix premiers ministres provinciaux et du premier ministre réunis pour l'occasion, rien ne se produit. C'est cette situation que nous avons connue pendant 12 ans.

Je le répète, tant que la Chambre n'a pas pris d'initiative précise, rien ne s'est produit. Par contre, une fois que la Chambre a pris une décision précise, nous sommes parvenus à rapatrier la Constitution, à y enchâsser la Charte des droits et libertés et même à modifier et à faire accepter la formule d'amendement.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je propose, avec ma motion nº 66, d'entreprendre une procédure similaire, que nous nous entendions pour mettre sur pied un comité mixte de la Chambre et du Sénat qui aura pour mandat de sillonner le pays pour rencontrer les premiers ministres des provinces, consulter les gouvernements provinciaux, et d'examiner toute

la documentation existante. Il pourra aussi tenir des audiences publiques au besoin pour étudier le rôle même du Sénat. Après quoi, il pourra soumettre à la Chambre un projet de loi sur la réforme des structures du Sénat, projet de loi qu'il pourra soumettre en même temps au Sénat.

Je crois que nous parviendrons à un résultat au sujet de la réforme du Sénat si nous procédons de cette façon.

• (1610)

Maintenant, pourquoi devons-nous procéder à la réforme du Sénat? Henri Bourassa a dit un jour que la question de la réforme du Sénat faisait surface périodiquement, un peu comme une épidémie ou une fièvre courante. Il avait raison. Au cours de notre histoire, et plus particulièrement ces dernières années, on a fait je ne sais combien de propositions, effectué je ne sais combien d'études et pris mille mesures pour essayer de revigorer une institution qui ne fait que dépérir depuis plus de 100 ans. Il est certain qu'une réforme du Sénat s'impose. Nous avons atteint un stade de notre essor national qui nous oblige absolument à réformer nos institutions pour qu'elles soient plus représentatives de la société dans son ensemble. Les gens ont perdu confiance dans nos institutions, ce qui a aggravé les sentiments de désaffection dans les régions ou les provinces.

Les bouleversements d'ordre économique, culturel et sociologique de ces vingt dernières années ont considérablement modifié l'allure de notre pays. Une réforme des institutions s'impose, non seulement pour tenir compte de ces bouleversements, mais également pour nous permettre de faire face aux défis et aux problèmes futurs. Ainsi, nos institutions seront à même de résoudre les problèmes complexes auxquels elles devront faire face.

Certes, le rapatriement de la constitution assortie d'une Charte des droits et libertés et d'une formule d'amendement va permettre de redonner de la vitalité à nos institutions. Il n'en reste pas moins que le débat autour du rapatriement de la constitution a malheureusement accentué l'amertume et les frustrations dans certaines parties du pays, notamment dans l'Ouest, parce que la Charte des droits ne garantit pas le droit à la propriété. Il nous faut maintenant aller de l'avant pour atténuer ce malaise et ces tensions. La réforme du Sénat est nécessaire pour l'Ouest. Cette partie du pays doit être représentée au gouvernement central. Dès l'époque de Macdonald, ce besoin avait été souligné. La réforme du Sénat est indispensable pour que les provinces et les régions puissent être représentées directement au sein du gouvernement central.

Je me trouve à avoir travaillé de nombreuses années sur le sujet de la réforme du Sénat et j'ai écrit plusieurs lettres et fait plusieurs propositions à ce sujet, mais je crois que les deux initiatives les plus importantes que j'aie prises ont consisté à rédiger et à présenter le bill C-640 et à incrire la motion nº 66 au *Feuilleton* afin que nous finissions par nous pencher sérieusement sur la réforme du Sénat.

Je crois qu'il faut mettre sur pied un comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat pour examiner la question de la réforme du Sénat et faire rapport au Parlement. Ce comité pourrait entreprendre de consulter tout les gouvernements provinciaux et les membres des assemblées législatives, de même que le gouvernement fédéral et tous les députés. Je répète que cette démarche pourrait aboutir, alors que l'échec est certain si on laisse la voie libre aux premiers ministres qui ont tenté de faire la chose par le passé et qui ont toujours échoué.

L'objectif du bill C-640, loi prévoyant la réforme structurelle du Sénat du Canada, est de souligner la nécessité de réformer le Sénat et d'en faire ainsi la grande priorité constitutionnelle après le rapatriement de la constitution. On veut que le Parlement puisse compter sur une représentation équilibrée de l'intérêt national, des intérêts régionaux et provinciaux. J'ai proposé que le Sénat soit composé, pour représenter l'intérêt national, de 150 sénateurs, ceux-ci devant représenter les cinq régions naturelles du Canada, chaque région déléguant 30 sénateurs au Parlement. J'ai aussi proposé que les intérêts provinciaux soient représentés au Sénat par cinq sénateurs de chaque province nommés par celles-ci, et responsables devant leurs assemblées législatives. En outre, les dispositions du bill visent à garantir au Sénat et à chacun de ses membres stabilité, continuité, responsabilité, légitimité et indépendance.

Je tiens à dire quelques mots sur chacun de ces points pendant le temps qu'il me reste. Pour ce qui est de la stabilité, chaque sénateur est autorisé à terminer son mandat conformément aux modalités de celui-ci. Tous les nouveaux sénateurs seront nommés pour une période minimale de six ans, au bout de laquelle ils devront consulter la population pour faire renouveler leur mandat. Il s'agira d'une sorte d'élections, d'un système à mi-chemin entre un Sénat nommé et un Sénat élu. J'ajoute qu'il serait déplacé d'essayer de modifier le mandat actuel d'un sénateur qui a été choisi ou nommé en vertu du système en vigueur.

Quant à la continuité, la transition entre l'ancien et le nouveau régime sénatorial est prévue de façon à ce qu'environ un tiers seulement des sénateurs soient appelés à demander le renouvellement de leur mandat tous les trois ans. Après avoir longuement réfléchi à cette question, je suis convaincu maintenant que ce renouvellement ne devrait avoir lieu que tous les six ans. Voilà qui rendrait plus complexe la tâche des sénateurs au sein d'un Sénat restructuré.

Vous vous rendez compte du changement si, tous les six ans, les sénateurs nommés dans chaque province devaient retourner chez eux demander aux gens de renouveler leur mandat? Vous rendez-vous compte de ce que cela donnerait si un certain nombre de sénateurs régionaux devaient se représenter devant leurs concitoyens pour qu'ils reconduisent leur mandat? A mon avis cela aurait d'énormes conséquences pour l'ensemble du pays. Les sénateurs prendraient de l'importance et ils auraient des comptes à rendre aux citoyens des provinces et des régions qu'ils représentent. Ils rendraient directement des comptes aux citoyens qu'ils sont chargés de représenter.

Pour ce qui est de leur légitimité, elle est plutôt douteuse pour l'instant, car les sénateurs sont nommés par une seule personne, le premier ministre (M. Trudeau), ils restent en fonction jusqu'à l'âge de 75 ans et tant sur le plan personnel que collectif, ils n'ont de comptes à rendre qu'à eux-mêmes et peut-être à celui qui les a nommés. Les pouvoirs absolus que possèdent les législateurs doivent être conférés directement ou du moins indirectement par la population. Par conséquent, dans le bill que j'ai proposé, les sénateurs sont nommés par tous les représentants du peuple, à l'échelle provinciale ou fédérale, et doivent demander directement aux citoyens de reconduire leur mandat au lieu d'être nommés par un seul homme.

Pour ce qui est de l'indépendance, le nouveau bill permet aux sénateurs de rester à l'écart de tout sectarisme s'ils le désirent.

Il ne s'agit que d'un projet de loi. Ce n'est qu'une façon parmi d'autres d'envisager la réforme du Sénat. Comme je l'ai mentionné au début de mon discours, les solutions sont nombreuses. La restructuration du Sénat a été l'objet d'études et les rapports sur la question rempliraient une malle.

• (1620)

La question qui se pose à la plupart d'entre nous, c'est de savoir si les sénateurs doivent être nommés ou élus. La seule formule acceptable se situe sûrement à mi-chemin entre les deux. Un Sénat élu favoriserait des orientations qui ne seraient pas compatibles avec notre système de gouvernement au Canada. J'espère que les députés et le gouvernement vont songer sérieusement à amorcer, au sujet de la réforme du Sénat, un nouveau processus semblable à celui qu'ils ont mis en œuvre pour le rapatriement de la constitution et la réforme constitutionnelle. Si le gouvernement le fait, je crois que l'autre endroit pourrait subir une transformation dans les plus brefs délais et assurer aux régions et provinces canadiennes une représentation très efficace.

Une grande partie de l'agitation qui se fait sentir dans l'Ouest, comme le mouvement séparatiste que je méprise et que je condamne, résulte du fait que la représentation directe des provinces et régions au Parlement n'est pas suffisante. Il faut désormais faire de la restructuration du Sénat une question prioritaire dans la poursuite de la réforme constitutionnelle.

M. Ian Watson (Châteauguay): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je tiens à déclarer à mon collègue qui vient de se rasseoir que, d'une façon générale, j'appuie l'essentiel de sa motion. Il le sait déjà d'ailleurs, car au moment où il a fait part de son projet à chacun de nous, j'ai été un de ceux qui ont répondu à sa proposition mûrement réfléchie.

J'en avais profité pour faire deux ou trois observations. J'avais d'abord cru que la procédure de renouvellement du mandat serait plus appropriée s'il n'y avait pas trop de possibilités de campagnes de renouvellement au cours d'une période donnée. Pour éviter d'avoir à recourir à cette procédure trop souvent, j'ai suggéré de simplifier la procédure de renouvellement des mandats.

Je constate également que le député semble avoir simplifié les autres aspects de sa proposition initiale.

Dans sa première proposition, le député faisait d'intéressantes suggestions, par exemple, d'inclure une représentation indienne à la Chambre des communes. Que ce genre de proposition, une représentation indienne distincte, paraisse souhaitable à la Chambre, pour l'instant je ne suis pas prêt à y donner mon appui. Cependant, c'est un sujet intéressant que nous devrions examiner et débattre à fond. La Nouvelle-Zélande a adopté un système semblable concernant ses Maoris. Je crois que tous ne sont pas d'accord sur le fonctionnement de ce système, mais je suppose que la minorité de Maoris reste favorable à cette idée même si ses représentants, qui ne sont que quatre, je crois, sont insuffisants comparativement au pourcentage qu'ils représentent par rapport à la population totale de la Nouvelle-Zélande.

Si je dois me garder de soulever des questions qui ne découlent pas de la motion, je me suis opposé à un autre aspect de la motion initiale. Il s'agissait du statut de province pour les territoires du Yukon. Le député semble avoir renoncé à ces dispositions. Je ne suis pas d'accord pour que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest soient érigées en provinces du moins dans l'immédiat. Je crois que nous devrions plutôt concevoir un mécanisme constitutionnel qui permettrait aux résidents de ces deux territoires de pouvoir se gouverner efficacement. Il devrait y avoir un mécanisme leur permettant de communiquer et de régler les problèmes qui découlent de directives d'Ottawa. Nous devrions établir des mécanismes qui permettraient à la population locale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de communiquer rapidement et de façon efficace avec Ottawa chaque fois que l'administration fédérale est concernée.

Nous devrions nous débarrasser des chinoiseries administratives et étudier les diverses possibilités qui s'offrent avant d'en arriver à la conclusion que la seule solution c'est de faire une province d'une région si peu peuplée de nos jours.

J'aimerais remercier le député de nous avoir donné la possibilité de discuter cet après-midi de cette importante question. Je sais qu'il est sur la bonne voie. Ce renouvellement de mandat dont il parle témoigne d'une certaine imagination et, je crois que c'est la solution si nous voulons procéder à une réforme du Sénat qui soit utile et efficace et permette d'améliorer le mode de gouvernement au Canada.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le député de Châteauguay (M. Watson) qui vient tout juste de parler a eu quelques paroles flatteuses pour mon honorable collègue d'Edmonton-Est (M. Yurko) lorsqu'il a dit que cette résolution prouvait qu'il était sur la bonne voie. Pour ma part, je pense qu'il est peut-être sur la bonne voie au départ, mais je ne le suis pas par la suite.

Le député d'Edmonton-Est a plutôt glissé subrepticement dans sa résolution, dans ce qu'il appelle le projet de loi C-640, une formule de son propre cru. Or, cela va à l'encontre du but même de sa résolution.

Lorsque nous avons commencé notre très difficile gestation nationale d'une constitution, il y a deux ans, j'étais totalement contre le principe de l'établissement d'une nouvelle constitution par un homme et par un cabinet qui n'avaient reçu aucun mandat et qui agiraient de concert avec dix premiers ministres dans la même situation. Une constitution n'est pas quelque chose que l'on rédige et que l'on impose aux gens. Une constitution est un texte remis à un Parlement qui doit s'en servir pour gouverner. Il peut devenir plutôt difficile d'en arriver à un accord parfait ou à une entente majoritaire sur une constitution, mais nous ne sommes pas un État révolutionnaire. Nous ne sommes pas un État conquis pour que l'on nous impose une constitution.

• (1630)

En vertu de la constitution actuelle, ou du genre de gouvernement que nous avons en monarchie constitutionnelle, le Sénat forme le tiers du Parlement canadien. Je crois qu'il faut un sacré culot pour prétendre, comme le font tous ces députés, que le Sénat devrait être aboli ou qu'il devrait être modifié de telle ou telle façon. Je dirai plutôt: «Médecin, guéris-toi toi-même». Je crois en effet que la Chambre devrait d'abord se préoccuper de déterminer ce qui ne va pas chez elle . . .

M. Smith: C'est ce que vous faites.

M. Peterson: Nous avons du pain sur la planche.

M. Lambert: . . . et pas seulement du point de vue de la procédure. Nous devrions nous demander s'il faut laisser le nombre de sièges croître selon une progression arithmétique, et si les pouvoirs du cabinet à l'égard de la Chambre ne devraient pas être modifiés. Les députés d'arrière-ban devraient-ils avoir davantage d'emprise sur le cabinet dans ce que l'on appelle, par euphémisme, un gouvernement responsable?

M. Peterson: Il est responsable.

M. Lambert: Ne faudrait-il pas que les responsabilités soient bien mieux partagées entre le gouvernement et les députés? Je signale que les députés sont élus pour légiférer, pour débattre et non pas pour administrer, ce qui arrive malheureusement bien souvent à l'échelle municipale. Les députés sont élus pour prendre des décisions et établir des politiques; par contre, bien des conseillers municipaux décident d'avoir la haute main sur l'administration et l'emportent à tout bout de champ sur les personnes chargées d'administrer les affaires municipales; ils sont continuellement dans leur dos et ils leur disent absolument tout ce qu'elles doivent faire. Il ne doit pas en être ainsi à la Chambre.

Pour en revenir au but de cet avis de motion, j'admets que la création d'un comité spécial mixte du Sénat et des Communes est un point de départ, bien que la résolution ne précise pas le nombre de sénateurs qui en feront partie. Comme le Sénat représente un tiers du Parlement, si nous voulions procéder à une réforme du Sénat, le nombre de représentants de la Chambre est peut-être trop élevé et si ce comité était trop important, je crois que 12 membres suffiraient, six de chaque endroit. Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, et je demande aux députés d'y réfléchir, que le Sénat représente précisément un tiers de notre gouvernement parlementaire. Par conséquent, six sénateurs représentent aussi bien le Canada que nous. Je ne sais où les gens prennent cette idée, mais ils s'imaginent—à tort—qu'ayant été élus nous avons reçu l'onction et sommes devenus les seuls sièges de la sagesse.

M. Smith: Dans l'esprit populaire.

M. Lambert: Les langues de feu auraient brillé au-dessus de nos têtes, communiquant aux députés l'inspiration divine qui les rend en quelque sorte supérieurs aux autres.

Monsieur l'Orateur, je vous prie de lire les comptes rendus des comités du Sénat pour voir la qualité du travail qui s'y fait. C'est bien meilleur que le travail des comités de la Chambre ou de nos groupes de travail. Malgré la valeur de ces délibérations, ne nous attendons pas que les médias populaires s'y intéressent. C'est trop sérieux. Les médias ne traitent que des trois-quarts d'heure à peu près de questions orales, pour pouvoir parler des députés qui s'entredéchirent . . .

M. Peterson: C'est une honte!

M. Lambert: . . . au cours d'un combat sanglant qui doit servir à former l'opinion sur le comportement du gouvernement et de tel ou tel député ou ministre. Cette période est, à mon avis, une foire inutile, un spectacle qui ne sert à rien. Pour voir le véritable travail, lisons les comptes rendus des délibérations des comités et de certaines séances du Sénat. Combien ont lu le compte rendu officiel des débats du Sénat pour apprécier la qualité de certaines des interventions qu'on y fait? Aucun journaliste n'en fait le compte rendu. On n'entend jamais parler des discours prononcés au Sénat. J'ignore si un journaliste y met jamais les pieds. A midi, au moment où nous écoutions une excellente intervention de la part de notre député de Rosedale (M. Crombie) . . .

M. Peterson: Quelque part en Ontario.

M. Lambert: Il est de Rosedale.

M. Smith: Ce petit homme si parfait!

M. Lambert: Il a fait une excellente intervention. Il l'avait bien préparée. Il ne l'a pas lue. J'ai entendu lire des discours bien laborieusement aujourd'hui, comme si c'était la première fois que leur auteur en prenait connaissance et que cela le plongeait dans la perplexité.

M. Peterson: C'est une honte.

M. Lambert: Soyez prudent. Le député de Willowdale (M. Peterson) pourra se reconnaître.

Mais c'est une chose qui ne se voit pas au Sénat tel qu'il existe aujourd'hui. Certes, on y trouve des gens moins brillants que d'autres, mais c'est une chose qu'on voit dans notre enceinte également. Je songerais à un comité composé de 12 personnes chargées d'entendre les témoignages de représentants de tous les régions du pays sur la question de savoir s'il faut changer le Sénat et de quelle façon. Cet organisme pourra consulter, comme le prévoit la résolution, les premiers ministres provinciaux, les députés de l'opposition dans chacune des provinces et des universitaires, et pourra tenir des audiences publiques et recevoir des mémoires. En d'autres termes, il pourra déterminer de quelle façon la population souhaite voir constituer son Sénat. Le public n'a pas vraiment eu grand chose à dire sur la Constitution qui fait maintenant partie de la loi constitutionnelle, ni sur la Charte des droits et libertés. C'est le gouvernement qui les a proposées et, dans bien des cas, n'a pas cédé d'un pouce, même si la majorité de l'opinion publique était défavorable. Et puis, dernier outrage, nous avons assisté à un marchandage des droits pour en arriver à un consensus permettant de faire adopter le projet, sinon il aurait été imposé unilatéralement. Ça, c'est la tyrannie d'une majorité temporaire! Voilà à quoi s'est résumée toute l'entreprise.

M. Peterson: Ça a été scandaleux.

M. Smith: Révoltant.

M. Lambert: Encore une fois, on revient à la charge. Mon collègue, le député d'Edmonton-Est, après avoir proposé l'idée, y va ensuite de sa petite théorie personnelle sur la façon dont devrait être constitué le Sénat. Il a déjà pris une décision, mais il reconnaît qu'il pourrait y avoir d'autres solutions, sans toutefois aller aussi loin. Je crois qu'il se contenterait de faire adopter une partie, neuf sur dix ou beaucoup moins, des propositions du bill C-640. La solution qu'il préconise se situe quelque part entre les deux.

• (1640)

Je ne crois pas que nous devrions être liés par cela. Nous ne devrions être soumis à aucune condition, si ce n'est que le gouvernement devrait envisager sérieusement de répondre aux aspirations des Canadiens en ce qui concerne le Sénat. Les avis pourraient être extrêmement diversifiés, allant de la suppression pure et simple du Sénat, de sorte qu'il n'y aurait qu'une seule Chambre qui serait à la merci d'une majorité temporaire, en passant par la création d'un Sénat élu, comme c'est le cas aux États-Unis et en Australie où il existe de véritables problèmes. Aucune solution n'est parfaite à 100 p. 100. Je propose toutefois que le principe du comité mixte soit accepté. Je crois que le comité devrait compter moins de 18 membres, à condition qu'il dispose d'un personnel approprié.

Je fais quelques réserves à propos de la forme de la motion, car elle suppose évidemment la dépense de fonds publics. Par conséquent, le gouvernement devrait considérer cette idée comme s'il s'agissait d'une recommandation. Il n'est pas du ressort d'un député ordinaire d'inclure dans sa motion la nomination de personnes munies du pouvoir de faire ceci et cela.

J'ai l'impression d'avoir formulé pas mal de critiques. Dans le fond, je suis heureux du débat de cet après-midi. Il nous a donné l'occasion de discuter raisonnablement de cette question, en tenant compte de l'existence du Sénat et du rôle qu'il joue au Parlement, sans que nous ayons à dire aux sénateurs que nous n'avons pas une grande opinion d'eux. Peut-être qu'un jour un sénateur dira sincèrement ce qu'il pense de la Chambre des Communes. Cela devrait être très intéressant. J'ose espérer que nous entendrons d'autres points de vue, et nous pourrions donner suite à cette idée.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, en intervenant au sujet de la proposition à l'étude, je dirai que même si le Nouveau parti démocratique préconise depuis longtemps l'abolition du Sénat, cela ne veut pas dire qu'il s'oppose catégoriquement au principe d'une seconde chambre, si celle-ci est organisée de façon démocratique, responsable, et en fonction d'une représentation réaliste. Étant donné la position adoptée depuis longtemps par mon parti, nous n'avons peut-être pas accordé l'attention voulue aux diverses solutions de rechange. C'est pourquoi les remarques que je vais faire sont le fruit de mes propres réflexions, même si elles sont inspirées de conversations que j'ai eues avec un assez vaste échantillon de personnes provenant de diverses régions du pays et de milieux sociaux et économiques différents. Elles sont en grande partie influencées par ma propre conception de l'un des rôles que je suis appelé à assumer.

Lorsque je me suis porté candidat aux élections en 1980, j'ai été franc avec mes électeurs. Je leur ai dit que s'ils décidaient de m'élire, ils devaient s'attendre à me voir jouer un double rôle de représentant. Ils m'ont élu en pleine connaissance de cause, non seulement en tant que représentant de la circonscription géographique de Kootenay-Ouest—que j'ai la fierté et le privilège de représenter—mais également en tant qu'un des rares ouvriers à avoir eu la chance de devenir député. En tant que tels, quelques autres députés et moi-même sommes mieux placés que d'autres pour faire des commentaires au sujet de la question à l'étude et de bien d'autres.

Il n'y a qu'une demi-douzaine de députés qui sont ce qu'on appelle des ouvriers salariés. C'est le système de la pyramide à l'envers, comme on l'appelle souvent, en vertu duquel les nombreux Canadiens salariés se trouvent mal représentés, dans la mesure où ceux qui les dirigent comptent très peu de membres qui ont la même expérience et les mêmes antécédents qu'eux. C'est une situation assez étrange, qui se produit de temps à autre.

Les gens qui viennent essentiellement de la classe moyenne, qui exercent une profession libérale—avocat, enseignant, universitaire ou autres—ne comprennent pas et ne partagent pas toujours la plupart des valeurs de ce secteur de notre population.

Je le mentionne en passant, car la plupart d'entre nous ne sommes pas très enthousiastes à l'idée de créer une deuxième chambre en répétant les mêmes erreurs sur le plan de la sélection, que les sénateurs soient élus ou nommés, par région ou autrement. Cela ne permettra toujours pas d'exprimer directement les opinions d'un grand nombre de Canadiens qui, pour diverses raisons, ont du mal à se faire entendre, ni d'obtenir que les autorités gouvernementales défendent leurs intérêts. Les sénateurs ne peuvent pas le faire à cause de la nature de leur travail.

Si vous demandez à n'importe quel Canadien qui il est, il commencera par vous dire qu'il vient du Québec, de Colombie-Britannique ou du Manitoba. La plupart du temps, il commencera par vous indiquer sa région ou sa province d'origine. Ensuite il vous dira sans doute qu'il est charpentier, avocat, secrétaire, bûcheron, mineur ou professeur. Autrement dit, qu'une personne soit élue ou nommée, elle se fait connaître par ses origines géographiques ou sa profession.

La représentation à la Chambre se fonde en grande partie sur certaines frontières géographiques. La carte électorale est assez artificielle. J'ai de la chance, car ma circonscription a des frontières naturelles qui existaient bien avant de devenir une circonscription. Toutes les circonscriptions n'ont pas la même homogénéité.

Nous sommes élus à titre personnel et non pas suivant un système de représentation proportionnelle ou à partir de la liste d'un parti comme cela se fait dans certains pays. Nous sommes élus dans le cadre d'une région.

On a beaucoup parlé des divergences d'opinions ou d'intérêts parmi les Canadiens. Ces différences n'existent pas seulement entre l'Est ou l'Ouest, même si ce sont celles qui font couler le plus d'encre. La plupart des graves divergences d'opinions de nature politique et économique opposent les villes aux campagnes plutôt que l'Est à l'Ouest. Il existe des différences d'attitudes très répandues entre l'intérieur et le sud de la Colombie-Britannique, y compris Vancouver. De nombreuses régions rurales de l'Alberta ne partagent pas le pont de vue des centres administratifs et industriels de la province. On constate le même fossé entre le nord de l'Ontario et Toronto. Les dissensions sont sans doute aussi marquées entre ces régions qu'entre

l'est et l'ouest du pays. Les différends qu'on peut observer à l'intérieur d'une province ou d'une région sont souvent la réplique de ce qui se passe sur une plus vaste échelle. Il existe certainement de nombreuses sources de discorde entre les régions rurales du Québec et les villes de Montréal et de Québec. Mais ces circonscriptions représentent des régions géographiques qui sont aussi différentes les unes des autres que l'arrière-pays l'est, du point de vue économique, d'une grande agglomération urbaine. Il s'agit essentiellement d'une divergence d'intérêts, entre ceux des patrons et des consommateurs de la ville et ceux des producteurs de l'arrière-pays, de l'industrie forestière surtout, mais aussi des mines, de l'agriculture et de la pêche.

• (1650)

Bien qu'il convienne qu'une province nomme les représentants qui siégeront au Sénat, j'espère que si un comité est formé pour décider quels représentants seront appelés à siéger à la deuxième Chambre, qu'ils soient élus ou choisis par les divers gouvernements provinciaux—ce dernier processus est probablement plus acceptable—j'estime néanmoins qu'il faudrait fixer d'autres exigences que la simple obligation morale de veiller à ce que le processus de sélection accorde autant de poids aux intérêts économiques qui constituent les diverses populations, qu'il s'agisse des régions à l'intérieur d'une province ou de groupes professionnels, considérés séparément ou à travers leurs organismes.

Les groupes patronaux ne sont pas mieux représentés à la Chambre que les syndicats et les employés. Nous sommes essentiellement une institution académique, juridique et professionnelle d'où est à peu près exclu le monde des affaires et du travail. Cela se révèle dans le genre de choses que nous faisons, non seulement dans nos attitudes sociales, nos lois à caractère social et de nombreux autres aspects des lois que nous rédigeons, mais également dans la façon dont en tant que gouvernement et que parlement nous dirigeons—ou ne dirigeons pas—notre économie.

Ce que j'essaie de dire, c'est que selon moi et selon bon nombre d'autres travailleurs canadiens—et d'hommes d'affaires canadiens—la dernière chose dont nous ayons besoin au Canada, c'est une autre institution de la classe moyenne, avec ses valeurs et ses priorités de classe moyenne. Un grand nombre de nos législateurs sont fondamentalement des idéalistes dépourvus du sens des réalités en ce sens que si nous adoptons une loi, ils pensent que nous allons soudainement changer quelque chose. La plupart de ceux qui font partie du monde du travail, qu'ils soient patrons ou ouvriers, se rendent compte que la vie, le processus constitutionnel, le processus législatif et l'organisation de notre société ne sont qu'une longue lutte. C'est comme deux poissons dans un bocal. Ils vont et ils viennent et se rencontrent quelque part au milieu. On finit par écoper de résultats ou de conclusions qu'on doit respecter par la suite qu'on les aime ou non. Il faudrait se défaire de cette attitude infantile par laquelle personne n'accepte la responsabilité de quoi que ce soit. Il se peut que quelques-uns de mes collègues et moi-même soyons trop liés à nos antécédents en ce sens que nous préférons un système selon lequel, même si nous ne sommes pas absolument satisfaits des résultats d'un processus de négociation, nous savons qu'il faut quand même y mettre un terme; une fois l'entente conclue, nous apposons nos signatures, et nous devons ensuite nous accommoder de la chose pendant un certain nombre d'années. Ce n'est pas le cas ici et je ne suis pas certain que nous ayons besoin d'une autre institution où l'on retrouve le même type d'attitude malsaine face à la réalité.

Je suppose que je ne partage pas la position enviable de mon collègue, le député de Edmonton-Est (M. Yurko), qui lui a une formule précise à l'esprit, bien qu'il reste ouvert aux suggestions, comme il l'a prouvé en d'autres occasions, pour des questions qui ont été étudiées à la Chambre depuis quelques années. Toutefois, si la présente proposition doit faire l'objet d'un débat, que ce soit maintenant ou dans un avenir plus ou moins éloigné, je voudrais que tous se souviennent qu'un groupe considérable de nos concitoyens s'estiment délaissés. Ces gens ne considèrent pas ce Parlement comme le leur. A leurs yeux, les tribunaux de ce pays ne sont pas là pour les défendre. Ils ne se reconnaissent pas dans le Sénat du Canada. Parfois, ils ont beaucoup de mal à se convaincre que ces institutions envers lesquelles nous sommes très loyaux, tiennent véritablement compte de leurs intérêts légitimes, et il leur est encore plus difficile de croire que celles-ci existent pour les servir. J'espère que, le moment venu d'élaborer une proposition en vue de la création d'une seconde Chambre, nous envisagerons d'autres formes de divisions, que l'on subdivise les régions, ou que l'on tienne précisément compte des intérêts locaux, de façon à nous assurer que les travailleurs et les personnes qui ont participé leur vie durant aux diverses activités productives de la société, que ce soit comme ouvriers ou comme gestionnaires, puissent affirmer que non seulement ils ont un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, mais aussi qu'ils ont un intérêt personnel dans leurs institutions et qu'ils peuvent en toute loyauté prendre part aux décisions qui touchent leur vie quotidienne.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le député qui vient de se rasseoir nous expliquer qu'à son avis, la classe moyenne ouvrière est mal représentée à la Chambre. Je ne suis pas du tout de cet avis, car la grande majorité des Canadiens font partie de la classe moyenne, et même si certains d'entre nous sont allés à l'université ou sont devenus professeurs d'université, nous constaterons qu'une grande partie des députés de la Chambre proviennent en fait de localités agricoles, et sont eux-mêmes des agriculteurs ou des fils d'agriculteurs. Pour ma part, c'est vrai, j'ai enseigné à l'Université de la Colombie-Britannique, mais mon père était électricien et j'ai été élevé dans une famille d'électriciens.

M. Kristiansen: Ce n'est pas pareil.

M. Evans: J'ai les mêmes racines que le député. J'ai été élevé dans le même genre de famille. J'ai habité chez mes parents pendant 23 ans. Mes parents faisaient partie de la classe moyenne avec un passé de syndicaliste, 43 ans à la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, et cela me fâche d'entendre le député dire que nous ne représentons pas la classe moyenne, que les ouvriers sont mal représentés à la Chambre, que nous ne savons pas ce qu'ils veulent ou que nous n'avons ni parents ni amis qui font partie de la classe ouvrière. Pour moi, tous les Canadiens sont des travailleurs mais qui travaillent de diverses manières.

Je voudrais dire certaines choses au sujet du Sénat et de sa réforme. Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, mais comme le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) j'ai réfléchi à la question et je pense que le Sénat a besoin d'une réforme.

A mon avis, la façon dont les citoyens sont représentés pose certains problèmes. Je crois qu'il y a des difficultés à régler du côté de nos partis politiques. Ils ont tous les trois exprimé le sentiment que les militants de la base n'ont pas suffisamment leur mot à dire sur ce qui se passe au Parlement, au Sénat et au gouvernement en général, tant au niveau fédéral que provincial et, dans une certaine mesure, municipal.

La représentation régionale pose également un problème particulier et à mon avis un des principaux problèmes de ces dernières années c'est que les régions étaient représentées à des conférences fédérales-provinciales auxquelles le Parlement et les élus du peuple ne participaient pas. C'est inacceptable et nous devons rétablir une représentation régionale véritable au Parlement.

Enfin, il y a le problème de la représentation des partis politiques dans les diverses régions du Canada. En ce qui concerne la représentation proportionnelle, on a proposé que des députés de la Chambre des communes soient élus d'une certaine façon et que certains autres soient nommés sur une base proportionnelle. Je ne suis pas d'accord. Je crois que nous devrions tous être élus par les Canadiens, mais il pourrait y avoir une autre Chambre où l'on assurerait la représentation proportionnelle et cela pourrait fort bien être le Sénat.

J'aurais voulu lancer quelques autres idées, mais je constate qu'il ne reste plus de temps. J'aimerais vous les exposer lorsque le débat sur la motion du député reprendra.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Comme il est maintenant 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité des dispositions du paragraphe 1 de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, à la conférence de Versailles en fin de semaine dernière, notre ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré que «nous devons nous efforcer de rendre le climat propice à l'investissement» tandis que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a avoué aux journalistes que certaines mesures de date récente ont été «inefficaces». Compte tenu de cela et étant donné que le rapport de Statistique Canada selon lequel «les données économiques disponibles pour le premier trimestre de 1982 révèlent que l'économie canadienne a subi la baisse la plus prononcée depuis 1954» je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que le ministre des Finances présente un nouveau budget pour remédier à la pire crise économique depuis 28 ans et pour permettre à un million et quart de Canadiens de retourner au travail.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA MAGISTRATURE

LA PARTICIPATION DES JUGES À DES ACTIVITÉS POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, étant donné que le conseil canadien de la magistrature a reproché au juge Thomas Berger son activité politique alors qu'il continue de siéger en tant que membre de la Cour suprême, je propose, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre réitère son opinion selon laquelle les juges, de toute nécessité, ne devraient se livrer à aucune activité politique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE CONTENU CANADIEN DES VÉHICULES DE FABRICATION JAPONAISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Si je présente une motion, madame le Président, c'est que le premier ministre (M. Trudeau) n'a pas su négocier à Versailles avec son homologue japonais un accord régissant l'importation de voitures japonaises chez nous. Je propose donc, avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre demande au gouvernement du Canada de présenter immédiatement une mesure législative qui nous permette à nous, Canadiens, d'imposer des restrictions analogues à celles qu'imposent les Australiens quant à la provenance des pièces qui entrent dans la fabrication des voitures vendues sur leur territoire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON RECOMMANDE UNE REFONTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, cette fin de semaine, pendant que le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. MacEachen) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) mangeaient des truffes à Versailles, affirmant que le chômage au Canada est la conséquence du maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé par l'Oncle Sam, le ministre de l'Énergie (M. Lalonde) se serrait la ceinture à Ottawa et accordait au moins un certain répit au secteur énergétique en rabaissant les taxes fédérales sur certaines activités pétrolières. Il est clair que les pouvoirs publics conservent une certaine liberté d'action, même lorsque les taux d'intérêt sont élevés. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que la Chambre recommande au gouvernement de prévoir dans le nouveau budget—dès que les ministres seront revenus de France—une refonte complète du Programme énergétique national, renonçant surtout à son objectif de canadianisation dans une proportion de 50 p. 100 d'ici 1990 ainsi qu'à la prise de possession rétroactive de 25 p. 100 des gisements situés sur les terres du Canada.

Article 43 du Règlement

A elles seules, ces deux mesures contribueraient beaucoup à relancer le secteur pétrolier et gazier qui est chancelant, et à offrir un programme d'embauche aux entreprises manufacturières du centre du pays, qui en ont bien besoin.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES NOMINATIONS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉS DE LA COURONNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de signaler que le bureau de placement de cadres du parti libéral a trouvé une planque pour deux autres créatures du parti: Le directeur de la campagne fédérale en Alberta a été récompensé par une nomination au conseil d'administration de notre ligne aérienne nationale, et le collecteur de fonds du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) rejoint son collègue de l'Ouest, Jack Horner, au conseil d'administration du CN. Je propose donc avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que les contribuables canadiens se le tiennent pour dit:
Les protégés des libéraux se soucient peu du mérite;
Ils acceptent les boulots en or et ils s'en félicitent.
Aucune expérience ni aucun savoir ne sont requis,
Il suffit d'acheter sa carte et d'être un libéral soumis.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: La parole est au député de Burnaby.

* * *

LA MAGISTRATURE

CONDAMNATION DU CONSEIL CANADIEN DE LA MAGISTRATURE POUR SON RAPPORT SUR UN JUGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Vendredi dernier, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a rendu public le rapport du Conseil canadien de la magistrature sur la plainte du juge George Addy concernant la conduite du juge Thomas Berger. Étant donné que les audiences à huis clos du Conseil de la magistrature, qui ne constituaient ni plus ni moins qu'une chasse aux sorcières à l'instigation du premier ministre (M. Trudeau) et, semble-t-il, appuyée par des députés conservateurs, ont débouché sur un rapport qui discrédite les membres du Conseil qui y ont souscrit; et étant donné que ces mêmes juges fédéraux ont exercé pendant longtemps de fortes pressions auprès des hommes politiques pour améliorer leur régime de pension, déjà généreux, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre reproche aux membres du Conseil canadien de la magistrature d'avoir pondu un rapport aussi aberrant sur la conduite du juge Berger et qu'elle prenne note de leur hypocrisie, car ils se sont permis de reprocher au juge Berger d'avoir pris position sur les droits des aborigènes et des minorités, alors qu'ils n'ont pas hésité à exercer des pressions auprès des hommes politiques pour mettre du foin dans leurs bottes.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE LE RETRAIT DU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, depuis des mois, les progressistes conservateurs disent au ministre des Finances (M. MacEachen) que son budget du 12 novembre et d'autres mesures gouvernementales étouffent l'investissement au Canada et incite les investisseurs et les entreprises génératrices d'emplois à quitter le pays, mais il n'en a rien fait. Puis soudain, à Versailles—le croira-t-on?—il a fini par comprendre et il a déclaré aux journalistes que «le gouvernement doit tâcher par tous les moyens de créer un climat plus favorable aux investissements». Par conséquent, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

• (1410)

Que la Chambre recommande au ministre de passer à l'action et de prendre une initiative aussi simple qu'efficace, soit de retirer le budget immédiatement. Ce sera un premier pas vers l'instauration d'un climat plus favorable aux investissements au Canada, mais s'il veut vraiment résoudre le problème, alors qu'il démissionne.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, l'industrie de la construction domiciliaire au Canada est plongée dans le marasme complet. De l'aveu même de la SCHL, le nombre de mises en chantier de nouvelles maisons unifamiliales est le plus faible depuis 20 ans, soit 63 p. 100 de moins qu'il y a un an, et le nombre de mises en chantier d'immeubles locatifs a baissé de 35 p. 100. En raison de ses piètres réalisations, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre responsable de la SCHL remette sa démission avec celle du ministre des Finances, responsable de la politique de l'argent cher, ainsi qu'avec celle, comme il se doit, du premier ministre qui a nommé les ministres susmentionnés à ce qu'on ose encore appeler un cabinet.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, au moins un emploi sur six au Canada a rapport à l'automobile. Le premier ministre du Japon a déclaré au premier ministre du Canada qu'il ne se soucie guère de l'industrie de l'automobile canadienne et ne compte rien faire pour remédier à la situation. Je propose donc, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce fasse connaître immédiatement les mesures qu'il compte prendre pour que les fabricants canadiens de pièces automobiles et les ouvriers canadiens de l'automobile aient un rôle à jouer dans l'industrie automobile canadienne de l'avenir.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉSARMEMENT

ON DEMANDE D'APPUYER CEUX QUI CHERCHENT À METTRE FIN À LA COURSE AUX ARMEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je propose, en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion que la Chambre appuiera, je l'espère, à l'unanimité. Aujourd'hui, à New York, commence la deuxième conférence de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Devant la multiplication des guerres et la menace d'un conflit nucléaire, la planète court des dangers croissants. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre recommande à tous les participants à la deuxième conférence de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD II) de déployer tous les efforts possibles, en faisant preuve de bonne volonté et de bonne foi, pour mettre fin à la course aux armements et rétablir la paix et la stabilité dans le monde.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Article 43 du Règlement

LES PÊCHES

L'AVENIR DE L'USINE DE TRANSFORMATION DU POISSON DE PRINCE-RUPERT (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. L'usine de la B.C. Packers à Seal Cove, près de Prince-Rupert, constitue une entreprise rentable puisqu'on y a transformé 9 millions de livres de poisson de fond et réalisé un chiffre d'affaires de 7 millions de dollars l'année dernière. La B.C. Packers a présenté au ministre de l'Industrie et du Commerce, au début de l'année, une demande de crédits en vue de poursuivre l'exploitation de l'usine. Par ailleurs, une autre usine de transformation du poisson de fond, à Saint-Anthony (Terre-Neuve), devient aujourd'hui une société de la Couronne et peut ainsi demeurer ouverte. Je propose donc, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la demande d'aide financière qu'a présentée la B.C. Packers soit rendue publique, afin que les travailleurs et les pêcheurs de Prince-Rupert sachent combien il en coûterait pour maintenir l'usine en fonctionnement, et que la Chambre adopte une politique loyale, de sorte que si le gouvernement peut sauver l'usine de transformation du poisson de fond de Saint-Anthony, qu'il affecte des crédits équivalents à l'usine de Prince-Rupert pour conserver des emplois au Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que les États-Unis ne font presque rien pour remédier à la pollution chimique dans la rivière Niagara et les Grands lacs; comme le lac Ontario sera mort dans 20 ans si ces problèmes critiques ne sont pas résolus et que le Canada est sans président à la Commission mixte internationale depuis des mois, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de nommer immédiatement un président canadien à la CMI qui sera prié de soulever le grave problème de la pollution chimique dans la rivière Niagara et les Grands lacs et d'examiner en outre les inquiétudes du Canada au sujet des dernières propositions budgétaires de Reagan qui réduiraient à néant la recherche effectuée sur les Grands lacs, ce qui de toute évidence empêchera les États-Unis de respecter leurs obligations contractées en vertu du traité qu'ils ont conclu avec le Canada, soit l'accord de 1978 sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE SUPPLÉANT DE RECONNAÎTRE L'INEFFICACITÉ DES MESURES DE REDRESSEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Il est maintenant très clair que la raison pour laquelle le gouvernement retarde les changements fondamentaux à sa politique économique mal orientée et peu judicieuse, c'est qu'il veut nous faire croire que les États-Unis sont notre ennemi, la cause de tous nos problèmes. Maintenant que le subterfuge a été découvert, est-ce que le premier ministre suppléant voudrait admettre qu'on a perdu du temps très précieux en reportant à plus tard les modifications au budget et à la politique économique et énergétique qui ne sont pas appropriées depuis des mois, retard qui est la cause d'une très importante augmentation du taux de chômage?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, il y a dans la conférence de presse que le premier ministre a donnée hier à Paris une réponse à la question qui est posée maintenant. Le gouvernement du Canada n'a pas accusé les États-Unis d'avoir une politique des taux d'intérêt trop élevés. Le premier ministre, dans sa conférence de presse, remarque que ce sont les Américains eux-mêmes, le secrétaire du Trésor, M. Regan en particulier, qui a déploré le taux trop élevé des intérêts aux États-Unis et qui a dit que ce taux d'intérêt élevé ne peut être réduit que par l'action du Congrès, en particulier, par le contrôle du déficit. Je pense donc que mon honorable ami a tort de faire croire que le gouvernement du Canada accuse les États-Unis, alors qu'aux États-Unis mêmes on déplore le même problème. A-t-on perdu du temps avant d'intervenir? Il s'agit là évidemment d'une question de jugement, mais encore une fois, le premier ministre dans sa conférence de presse d'hier a dit qu'il fallait d'abord savoir si les Américains allaient agir convenablement à l'égard des intérêts du Canada, et à ce sujet, il a dit simplement que chose certaine on ne pourra pas attendre à novembre.

[*Traduction*]

LA MODIFICATION DE POLITIQUE ENVISAGÉE PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, selon les rumeurs qui transpirent de la conférence au sommet, le ministre des Finances aurait l'intention d'apporter des changements majeurs aux éléments de son budget qui découragent les investisseurs, de modifier la politique qu'il a suivie en matière d'investissements étrangers et de s'attaquer au problème du déficit budgétaire excessif qui se rapproche de 18 milliards à l'heure actuelle. Il y a des mois et des mois qu'il aurait pu mettre ces mesures en œuvre. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne nous expliquons pas autrement ces retards que par le recours au stratagème qui a été dénoncé tant de fois et qui consiste à imputer tous nos maux à des causes extérieures. Le ministre doit bien se rendre compte maintenant que ce n'est pas le cas. Le gouvernement va-t-il encore une fois user de cette excuse dans l'exposé économique qu'il doit présenter au cours des prochaines semaines?

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, encore une fois, je répète que le postulat de mon honorable ami est faux puisque les Américains déplorent les mêmes choses que nous en ce qui a trait aux taux d'intérêt élevés aux États-Unis. Encore une fois, à ce sujet-là, des documents de MM. Reagan, Haig et d'autres démontrent bien qu'eux aussi sont conscients du caractère anormal des taux d'intérêt réels aux États-Unis. En ce qui a trait aux intentions du premier ministre et du ministre des Finances, moi aussi j'ai entendu les rumeurs qui circulaient hier à ce sujet. Le ministre des Finances sera ici demain. Je doute fort cependant qu'il soit en mesure de confirmer ou d'infirmer toutes les rumeurs, dont certaines sont contradictoires qui font leur chemin présentement, mais mon honorable ami aura l'occasion de l'interroger directement.

• (1420)

[*Traduction*]

LA PROMESSE DE PRÉSENTER UN EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le gouvernement américain est conscient de ces problèmes, mais lui, au moins, agit en conséquence. A Paris, le premier ministre a dit qu'il se pourrait bien que nous soyons obligés d'attendre encore six semaines avant que n'agisse le gouvernement canadien. Pourquoi le premier ministre tarde-t-il tant, alors que nous avons près d'un million et quart de chômeurs, que le dollar n'a jamais été aussi faible et que la conjoncture économique n'a jamais été aussi mauvaise au Canada depuis la guerre? Le premier ministre suppléant peut-il assurer aujourd'hui à la Chambre que cette attitude lâche et cavalière du premier ministre va faire place à une politique qui soit propre à redonner confiance au pays? Peut-il nous promettre que le gouvernement présentera une déclaration économique à la Chambre avant le congé d'été?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, le ministre des Finances sera mieux en mesure de dire ce qu'il fera demain. Je crois que la plupart des Canadiens reconnaissaient que, avant de prendre des mesures au Canada, nous devions au moins découvrir ce que les Américains avaient l'intention de faire, car il est généralement admis au Canada, et même aux États-Unis, que les taux d'intérêt réels sont anormaux aux États-Unis.

M. Wilson: Ce n'est qu'à une heure de vol d'ici.

M. Pepin: Maintenant que le premier ministre et le ministre des Finances connaissent les intentions des Américains, puisqu'ils ont eu des conversations avec ces messieurs et avec des représentants d'autres pays, il est probable qu'à leur retour ici il y réfléchiront pendant quelques jours ou quelques semaines et que, comme on nous le dit, ils élaboreront un programme à présenter plus tard.

LE LOGEMENT

LA BAISSE DU NOMBRE DE MAISONS MISES EN CHANTIER

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, c'est au ministre des Travaux publics que je m'adresse. Vendredi dernier, les chiffres désaisonnalisés que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a publiés indiquent que 116,000 nouvelles maisons ont été mises en chantier en mai dernier en comparaison de 208,500 le mois de mai précédent. En fait, le nombre des maisons mises en chantier en milieu urbain a diminué de 51 p. 100, et celui des maisons unifamiliales a diminué de 63 p. 100. C'est absolument catastrophique pour un mois de l'année où la construction de résidences et de logements locatifs devrait connaître un regain considérable d'activité. Qu'entend faire le ministre pour remédier à cette situation, outre ses reproches aux provinces qui dit-il n'en font pas suffisamment?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, les chiffres que le député a fournis ne tiennent pas compte des quelque 350 millions de dollars provenant du budget de novembre. C'est là la base de la mesure législative que le député et les collègues de son parti ont appuyée. Ce programme a été adopté récemment en même temps que le bill C-89. Il est conçu pour permettre de construire 30,000 nouveaux logements locatifs; le loyer du tiers de ces nouveaux logements, destinés aux économiquement faibles, sera établi en fonction du revenu des locataires. Ce programme, qui entrera en vigueur au cours des prochaines semaines, devrait beaucoup améliorer la situation que le député vient de décrire.

LE NOMBRE DE MISES EN CHANTIER DANS LE CADRE DU RÉGIME CANADIEN DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais que le ministre nous explique comment ce programme réglera le problème de la diminution du nombre de mises en chantier de logements unifamiliaux; il a baissé de 63 p. 100 et la situation s'aggrave. Tandis qu'il y est, le ministre pourrait peut-être nous dire combien de mises en chantier il y a eu dans le cadre du Régime canadien de construction de logements locatifs instauré par la mesure législative à laquelle il vient de faire allusion. Nous savons qu'il existe de 2,400 à 2,500 demandes, mais combien de mises en chantier y a-t-il eu en réalité? Le ministre sait très bien que la situation est tellement grave que le taux de chômage actuel dépasse 10 p. 100. En 1976, il y avait 400,000 travailleurs de plus dans le secteur de la construction domiciliaire qu'à l'heure actuelle. Le ministre sait que la situation est critique, car c'est un secteur employant beaucoup de main-d'œuvre. Il a dit que l'on comptait construire 30,000 logements, mais combien ont déjà été mis en chantier?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, il n'y a malheureusement pas de mise en chantier à l'heure actuelle. Le projet de loi permettant la mise en œuvre de ce programme a été adopté récemment par la Chambre. Les annonces sont parues. Nous avons reçu 2,500 demandes et nous en sommes à la première étape. Il ne faut pas oublier que lorsque j'ai déposé le projet de loi, c'est-à-dire vers le 18 décembre, et que j'ai demandé au député de l'appuyer, j'ai précisé qu'il faudrait que le programme soit instauré au début de l'année pour pouvoir démarrer. Les congés que les députés de l'opposition ont pris ont provoqué un retard de trois mois. L'opposition est en partie responsable de ce retard.

* * *

• (1425)

L'ÉCONOMIE

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES AU PREMIER MINISTRE À L'ISSUE DE LA CONFÉRENCE AU SOMMET DE VERSAILLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. A l'issue de la conférence au sommet à Paris, le premier ministre a fait deux déclarations contradictoires: il a dit que, d'une part, une crise économique s'annonce au Canada, et, d'autre part, que le gouvernement attendra encore six semaines avant d'agir. Laquelle est vraie? Le gouvernement pense-t-il que nous pouvons continuer à suivre tranquillement une politique de laisser-faire pendant encore six semaines, ou dit-il que nous sommes vraiment en pleine crise et qu'il faut agir immédiatement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Je ne vois pas la contradiction, madame le Président. Le premier ministre dit que nous sommes en pleine crise économique et que, comme mon honorable ami vient de le citer, il faudra six semaines pour concevoir des mesures de redressement.

M. Crosbie: Que faites-vous depuis deux ans?

M. Clark: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Pepin: Les intentions des Américains étaient une des choses à tirer au clair. Lors de sa conférence hier, le premier ministre a répété à maintes reprises qu'il consultera le caucus et le cabinet au sujet des mesures de redressement qu'il a l'intention d'adopter. La majorité des députés trouvent que c'est tout à fait normal.

LES CONSÉQUENCES DU RETARD QUE MET LE GOUVERNEMENT À AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, il y a un an, lorsque les députés de ce côté-ci de la Chambre ont demandé que des mesures soient prises au sujet de l'économie, le gouvernement a dit que nous devions attendre jusqu'au sommet de l'été dernier. Après le sommet, lorsqu'on a de nouveau réclamé des mesures, il nous a dit d'attendre jusqu'au budget de l'automne dernier. Depuis, il nous a dit d'attendre le sommet de Versailles. Les Canadiens en ont par-dessus la tête d'attendre.

Étant donné la conjoncture actuelle, si nous attendons pendant six semaines encore, 25,000 Canadiens de plus risquent de perdre leur emploi, 3,000 particuliers de déclarer faillite à leur tour et 1,000 autres petites entreprises de fermer leurs portes de façon définitive. Le premier ministre suppléant croit-il que ces gens peuvent se permettre d'attendre pendant six semaines encore?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, je crois que mon honorable ami exagère, non pas tant lorsqu'il décrit la situation que le premier ministre lui-même qualifie d'état de crise, mais lorsqu'il semble insinuer que le gouvernement se tourne les pouces depuis un certain nombre de mois.

A peu près tous les jours, comme je l'ai dit vendredi, le ministre de l'Industrie et du Commerce, moi-même ou quelqu'un d'autre prend la parole pour annoncer un événement ou un investissement important ici, à Prince-Rupert, à Halifax ou ailleurs. C'est donc une remarque injuste. En deux mots, le gouvernement s'est préparé pour le sommet de Versailles. Évidemment, il y aura des résultats et des discussions pendant six semaines au sein du cabinet et du caucus avant que le premier ministre ou le ministre des Finances annonce un train de mesures.

M. Broadbent: Je répète que les Canadiens commencent à en avoir marre de la consultation et de la discussion. Tout ce qu'ils veulent, c'est qu'on prenne des mesures, si petites soient-elles, pour préserver les emplois et en créer quelques nouveaux. Avant de poser ma question supplémentaire sur la politique des taux d'intérêt, je tiens à souligner au ministre que, selon une enquête effectuée au moment du sommet, le gouvernement canadien est le seul, parmi tous les pays participants, dont la politique recueille un appui inférieur à 50 p. 100. Cela ne surprend personne de ce côté-ci de la Chambre.

LES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, dans l'immédiat, le principal problème est celui des taux d'intérêt. Un haut fonctionnaire, qui faisait partie de la délégation canadienne aurait déclaré, d'après *Le Devoir* d'aujourd'hui, que le gouvernement envisage d'envoyer au gouverneur Bouey de la banque du Canada un message lui signalant qu'une réduction des taux d'intérêt n'aura pas de conséquences néfastes pour le dollar canadien. Est-ce là la politique du gouvernement? Va-t-il prendre des mesures pour réduire les taux d'intérêt et, dans le cas contraire, pourquoi pas?

• (1430)

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, je le répète, je ne peux pas annoncer quelles seront ces mesures. Le député attache énormément d'importance aux sondages Gallup ou autres selon lesquels la cote de popularité du gouvernement serait en baisse. Cela fait des années que le parti du député se maintient à 18 p. 100 . . .

M. Broadbent: C'était il y a six mois. Vos renseignements datent un peu, Jean.

M. Pepin: . . . Il croit toujours qu'il prendra le pouvoir un jour ou l'autre.

Au sujet du logement, par exemple, dont nous avons parlé de nouveau ce matin, le ministre compétent lui a coupé tous ses effets . . .

M. McGrath: En induisant la Chambre en erreur.

M. Pepin: . . . en rappelant qu'on avait déjà affecté 350 millions de dollars au logement ce qui va favoriser le développement de ce secteur.

Je rappelle au député qu'il a voté contre la mesure mentionnée par le ministre chargé du logement.

Des voix: Bravo!

* * *

LE LOGEMENT

LA SITUATION DES JEUNES CANADIENS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, je trouve cela surprenant que le ministre chargé du logement accuse l'opposition d'avoir retardé l'adoption du projet de loi touchant le logement dont il a été question pour la première fois le 12 novembre à l'occasion de la présentation du budget et qui n'a pas été déposé avant le mois de février.

Madame le Président, le ministre des Finances aurait déclaré à la fin du sommet de Versailles que le premier ministre et lui-même allaient devoir rentrer au Canada pour faire preuve de plus de réalisme. En tant que responsable des questions de logement, le ministre des Travaux publics pourrait-il nous dire si, après cette déclaration, les jeunes Canadiens peuvent espérer acheter une maison ou du moins trouver un logement à un prix raisonnable?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je dois tout d'abord revenir sur l'entrée en matière du député qui n'a certainement pas voulu induire la Chambre en erreur, pour rétablir la vérité. Le projet de loi C-89 dont j'ai parlé, c'est moi-même qui l'ai présenté à la Chambre le 18 décembre. Il a été adopté en première lecture en janvier, puis en deuxième lecture en février.

Des voix: C'est exact.

M. Cosgrove: Il a fallu attendre les députés de l'opposition . . .

M. Clark: Enfin la vérité!

M. Cosgrove: . . . qui avaient pris deux semaines de vacances. Il nous a fallu imposer la clôture au débat pour que ce bill soit adopté. Ces trois mois de retard étaient absolument superflus.

Des voix: Bravo!

L'AIDE AU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): J'aurais encore des choses à dire à ce sujet puisque je faisais partie du comité et qu'à plusieurs reprises le ministre n'a pas jugé utile de venir témoigner alors que nous étions prêts à étudier le projet de loi.

Une étude du secteur immobilier montre que les gens ne se risquent plus à s'acheter une première maison. Les jeunes n'achètent plus de maison. En un mot, il n'y a plus de Canadiens qui veulent s'acheter une première maison. Le ministre pourrait-il nous dire quels sont ses plans, en dehors des programmes de construction d'appartements? Nous doutons pour notre part que l'objectif des 30,000 logements puisse être atteint. Pourrait-il nous dire ce qu'il compte faire pour sortir le secteur de la construction de logements du marasme profond dans lequel la politique gouvernementale de l'argent cher l'a plongé?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je dois à mon regret revenir sur le préambule du député et rétablir certains faits.

M. McDermid: Lisez donc le hansard!

M. Cosgrove: Je n'ai jamais refusé de me présenter devant le comité. De fait, le lendemain même du jour où la Chambre a adopté le projet de loi en deuxième lecture, j'étais présent à la séance du comité; mais c'est alors que les conservateurs ont décidé d'entreprendre une grève de deux semaines.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: C'est un mensonge!

* * *

L'ÉCONOMIE

LES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE ET DE SON SUPPLÉANT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président pour éviter que le ministre des Travaux publics n'ait une crise de nerfs à la Chambre, je vais adresser ma question supplémentaire au premier ministre suppléant. Je m'intéresse à ces mystérieuses six semaines, la nouvelle planque que s'est ménagée le gouvernement pour éviter d'avoir à remplir ses responsabilités. Le premier ministre a déclaré en France que ce délai de six semaines était nécessaire pour que le gouvernement canadien arrive à comprendre ce que fera le gouvernement américain. Le premier ministre suppléant a déclaré à la Chambre que ce délai de six semaines était nécessaire pour que le cabinet arrive à décider ce qu'il fera. Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire si le premier ministre expliquait correctement à quoi servira ce délai de six semaines, ou bien si le premier ministre suppléant avait raison de l'expliquer comme il l'a fait c'est-à-dire qu'il faudra aussi longtemps au cabinet canadien pour prendre une décision? Qui dit la vérité?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, je ne puis ni confirmer ni réfuter l'interprétation qu'a donnée de ces six semaines l'honorable représentant qui a posé la question. Je ne crois pas qu'il vaille la peine de relever ce détail et d'en discuter. D'après ce que j'ai lu de la conférence de presse du premier ministre, j'ai cru comprendre qu'il avait l'intention de consulter ses collègues du cabinet et du caucus avant d'annoncer quoi que ce soit. Je n'ai pas eu d'indication bien nette à ce sujet, mais, je le répète, le ministre des Finances sera ici demain, et comme il était sur place et non moi . . .

Mlle MacDonald: Téléphonez au premier ministre.

M. Pepin: . . . il sera mieux en mesure que moi d'expliquer exactement ce qui s'est dit à Versailles.

LA DURÉE DE LA RÉÉVALUTION DE LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre suppléant compte parmi ses fonctions celle d'informer la Chambre des communes en l'absence du premier ministre. L'invention du téléphone ne date pas d'hier. Le premier ministre suppléant aurait pu entrer en communication avec le premier ministre pour savoir ce qu'il a vraiment dit. D'après ce qu'on rapporte, le premier ministre aurait déclaré précisément que le Canada ne pouvait pas attendre «plus de six autres semaines» que les États-Unis modifient leur politique économique, avant que le gouvernement ne réévalue sa propre politique. Faut-il comprendre que le gouvernement canadien attendra encore six semaines avant de réévaluer sa position?

M. Lalonde: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, c'est au Canada, je sais, que le téléphone a été inventé.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: J'en suis très heureux.

Aurait-il fallu, cependant, que je passe la fin de semaine dernière en communication téléphonique avec Paris quand je savais que le ministre des Finances serait ici demain pour répondre à toutes les questions connexes que le député vient de soulever? Je ne pense pas que les six semaines soient tellement importantes.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Il suffit de savoir que l'on procédera à une réévaluation de la situation.

Évidemment, le premier ministre doit consulter ses collègues. Comme l'a laissé entendre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, cette réorientation aura peut-être lieu avant six semaines. Qui sait?

M. Broadbent: Ou bien dans six mois, n'est-ce pas? Qui sait?

M. Pepin: Le premier ministre voulait signaler qu'il entendait intervenir.

M. Clark: La conclusion qui s'impose c'est que l'intervention du gouvernement pourrait avoir lieu dans six semaines ou dans six mois. Elle pourrait donc se faire attendre. D'après le premier ministre suppléant, cela n'a pas d'importance. Je veux qu'il sache que la question est importante pour les millions de Canadiens qui sont en chômage. Les milliers d'entrepreneurs canadiens acculés à la faillite voient aussi de l'importance dans le fait que le gouvernement n'a pas de politique à leur offrir.

Questions orales

ON DEMANDE QUE TOUTE NOUVELLE POLITIQUE ÉCONOMIQUE SOIT ANNONCÉE AU PARLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Permettez-moi de poser au premier ministre suppléant une question qui relève nettement de sa compétence à titre de ministre de premier plan qui répond au nom de son gouvernement à la Chambre des communes aujourd'hui—pas demain, ni dans six semaines ou six mois, mais aujourd'hui. Le premier ministre suppléant nous donnera-t-il, au nom du gouvernement, une garantie absolue . . .

Des voix: Oh, non!

M. Clark: Excusez-moi, au lieu d'une garantie absolue, donnez-nous une garantie solide.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre suppléant nous donnera-t-il la garantie solide que toute nouvelle politique économique sera annoncée pendant que la Chambre des communes siège, et que le gouvernement ne formulera pas une nouvelle politique économique juste avant de s'enfuir du Parlement, comme il l'a fait dans le cas de VIA Rail et après le sommet de Bonn? Peut-il s'engager et dire que la Chambre des communes siégera encore afin de débattre de toute nouvelle politique économique?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que j'ai l'impression que le premier ministre voudra le faire lui-même. Cependant, puis-je prendre note de la question et . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: . . . en discuter avec le ministre des Finances à son retour à la fin de la journée ou demain matin? Nous serons peut-être en mesure de faire une déclaration plus catégorique demain.

ON DEMANDE QU'UNE ANNONCE SOIT FAITE AU PARLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Il est peut-être raisonnable—ce dont je doute—mais on peut se demander si le premier ministre suppléant a raison d'attendre le retour du ministre des Finances pour discuter des questions économiques. Toutefois, il n'est certes pas raisonnable de refuser de dire aux députés et aux Canadiens que le Parlement sera en mesure de juger des nouvelles mesures économiques avant le retour du premier ministre, lequel fera une tournée prolongée. Il sera longtemps absent du Canada et de la Chambre.

Le ministre agit à titre de premier ministre suppléant du Canada. Je lui pose une question sur les droits de la Chambre et la façon d'agir du gouvernement, non sur la politique économique mais plutôt sur sa synchronisation. Nous promet-il que la Chambre des communes pourra juger de toute nouvelle politique économique que le gouvernement présentera?

• (1440)

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, je n'ai rien refusé. De toute évidence, j'ai laissé entrevoir cette possibilité. J'ai dit que je m'entretiendrais avec le ministre des Finances pour savoir s'il sera en mesure de confirmer demain qu'une déclaration pourra être faite avant l'intersession.

L'INDUSTRIE

LA COMMANDE DE RAILS FAITE PAR LE CANADIEN NATIONAL À LA SYDNEY STEEL CORPORATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et ministre des Transports et porte sur le contrat signé par le Canadien National avec la Sydney Steel Corporation en vue d'acheter un minimum de 88,000 tonnes de rails durant l'année commençant le 1er août 1982. Je voudrais que le ministre m'assure que ce contrat sera respecté. Le ministre sait également que l'aciérie en question est fermée en ce moment. Le gouvernement fédéral se propose-t-il d'accorder une aide quelconque pour permettre que l'on donne suite à cette commande avant le 1er août prochain? Enfin, le ministre accepte-t-il d'examiner le désaccord qui oppose le CN à la Sydney Steel Corporation à propos de la capacité de cette dernière de fabriquer tous les types de rails dont a besoin le CN, et essaiera-t-il de le régler?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est une question très claire qui porte sur trois points différents. En premier lieu, pour ce qui est du respect du contrat, il a été en effet prévu d'acheter 88,000 tonnes de rails d'acier en 1982-1983. Le CN souhaite réduire cette quantité, car il lui faudra entreposer les rails légers. Toutefois, une fois qu'un contrat est signé, il n'y a pas à revenir là-dessus. Ainsi, comme je me suis engagé, j'exhorterai volontiers le CN à donner suite à ce contrat. Et voilà pour la première question.

Pour ce qui est de remplir la commande avant la date prévue, c'est une possibilité que nous pourrions envisager. On a calculé qu'il en coûterait 1.4 million de dollars de plus pour fabriquer avant le mois d'août les rails commandés. Le ministre des Finances est disposé à payer la moitié de cette somme si le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ou la SYSCO, se charge de l'autre moitié.

Quant au malentendu soulevé par la question de la qualité des rails ou des difficultés techniques, le CN a offert d'engager un évaluateur indépendant. Je crois que la SYSCO est maintenant d'accord là-dessus. Des pourparlers à cet égard auront lieu cette semaine et je crois bien qu'on décidera de recourir aux services de l'évaluateur.

* * *

LE LOGEMENT

L'ÉLARGISSEMENT DES PROGRAMMES POUR AIDER LE SECTEUR DU BÂTIMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question est destinée au ministre chargé du logement. Le ministre a pris connaissance des chiffres qui ont paru aujourd'hui sur le nombre insuffisant de logements en construction au Canada. Comme nous pourrions résoudre deux problèmes fondamentaux, soit d'abord mettre des logements à la disposition des personnes qui sont aujourd'hui incapables de se loger selon leurs moyens et ensuite créer 100,000 emplois ou plus au Canada, si nous portions la construction de logements au niveau des 220,000 unités dont nous avons besoin, pourquoi

le ministre ne va-t-il pas solliciter du Conseil du Trésor l'autorisation de mettre en œuvre un programme d'habitation qui réponde aux besoins évidents des Canadiens?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai déjà dit que la construction de 30,000 logements est prévue en vertu du programme que la Chambre a autorisé en adoptant le bill C-89. Il s'agit de logements locatifs destinés aux familles à revenus modestes. Un nombre de 10,000 seront réservées aux personnes dont le loyer est établi en fonction du revenu. Pourquoi le Nouveau parti démocratique, qui se pique de parler au nom des personnes de condition modeste, refuse-t-il d'appuyer cette mesure, je l'ignore.

Après ce projet, nous avons présenté d'autres programmes qui aideront à garder en activité les travailleurs du bâtiment. Nous avons notamment élargi le programme d'isolation pour qu'il s'applique aux maisons construites entre 1961 et 1971. Nous avons injecté 30 millions dans un programme de rénovation des maisons qui devrait permettre aux Canadiens qui bénéficieront de ce programme de tirer 60 millions de plus des banques. Cela représente un investissement global de 90 millions qui devrait fournir du travail à 10,000 personnes. Ce sont les nouvelles initiatives qui ont été prises depuis l'instauration du programme de logements locatifs.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je n'aime pas me quereller avec le ministre mais les faits sont clairs. Les programmes mis en place par le gouvernement sont loin de répondre aux besoins fondamentaux de la majorité des travailleurs canadiens. Ceux-ci ne peuvent se permettre de payer les prix et les taux d'intérêt qu'on leur demande. Comment se fait-il que le gouvernement puisse trouver 2 millions de dollars à donner à Imperial Esso et à d'autres sociétés pétrolières? Comment se fait-il qu'il puisse emprunter sur les marchés 750 millions de dollars pour étayer le dollar affaissé, mais qu'il ne parvienne pas à trouver l'argent voulu pour construire des maisons d'un coût abordable pour les Canadiens?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je vais devoir me répéter.

Des voix: Oh, oh!

M. Cosgrove: J'ai parlé du programme des loyers calculés en fonction du revenu. Il n'y a pas de meilleur programme de logement, ni de plus équitable, au Canada que je sache pour aider les Canadiens à revenu modeste. Ils paient un certain pourcentage de leur revenu. Le député et son parti ont voté contre ce programme cette année. Ils l'ont retardé de trois mois. A la lumière de cette expérience, je trouve la question du député vide de sens.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AUTORISATION D'ENTRER AUX ÉTATS-UNIS REFUSÉE À UNE TORONTOISE EN FAVEUR DU DÉSARMEMENT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, je m'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet d'une affaire qui m'inquiète beaucoup. Le collègue du ministre, le représentant de York-Est, en a parlé jeudi dernier. Il s'agit du fait qu'on ait interdit à M^me^ Kay MacPherson l'accès aux États-Unis, où elle devait assister à la Conférence des Nations Unies sur le désarmement. Bien qu'elle n'ait pas de casier judiciaire, son nom est apparu sur l'écran de l'ordinateur des bureaux de l'immigration américaine. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi on lui a refusé cette autorisation? Peut-il aussi nous dire quels accords de réciprocité nous avons avec les États-Unis au sujet des renseignements sur des gens jugés indésirables dans nos deux pays?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il m'est impossible de donner une réponse complète au député. Cette décision a été prise uniquement par le gouvernement américain. Nous n'avons pas été consultés. Celui-ci a appliqué une des lois américaines sur l'immigration. On me dit que des centaines de personnes du monde entier qui devaient assister à la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement se sont vu interdire l'accès aux États-Unis. M^me^ MacPherson n'était pas seule en cause. Le gouvernement a exclu un certain nombre de personnes en vertu de l'ancienne loi McCarran-Walter adoptée dans les jours sombres qui ont suivi la Seconde guerre mondiale.

En ce qui concerne la réciprocité, les deux pays appliquent leurs lois sur l'immigration selon leurs propres critères. Nous n'échangeons pas de renseignements par l'entremise des services d'immigration. De toute évidence, des communications sont échangées au sujet d'affaires mettant en péril la sécurité nationale, mais je suis convaincu que M^me^ MacPherson n'entre pas dans cette catégorie de gens.

LES RAISONS DU REFUS

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice qui a répondu jeudi dernier à la question du député de York-Est. Il s'est engagé envers la Chambre à se renseigner sur les raisons précises de l'exclusion de M^me^ MacPherson. Le ministre peut-il maintenant dire à la Chambre quelles étaient ces raisons?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice): Madame le Président, j'ai dit que je communiquerais avec le ministère des Affaires extérieures à ce sujet. Il a présenté des instances au gouvernement américain, mais n'a toujours pas reçu de renseignements précis à cet égard.

Questions orales

L'ÉCONOMIE

LES ENTRETIENS ENTRE LE PREMIER MINISTRE SUPPLÉANT ET LA DÉLÉGATION CANADIENNE À VERSAILLES

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question fait suite à celle qu'a déjà posée le chef de l'opposition. Il y a quelques minutes, le premier ministre suppléant a parlé d'impressions. S'est-il entretenu directement ou non avec le premier ministre et le ministre des Finances sur ce qui s'est effectivement passé à Versailles? A-t-il les renseignements ou les pouvoirs voulus pour répondre à nos questions à la Chambre?

Enfin, combien de temps encore va-t-il falloir au gouvernement pour se rendre compte et admettre publiquement que le Programme énergétique national et la loi sur l'examen de l'investissement étranger ont abouti à l'exode de milliards de dollars, au nom de la canadianisation, tout en décourageant les investissements étrangers, et ont en même temps amené la banque du Canada à dépenser des centaines de millions de dollars pour renflouer le dollar fléchissant, situation causée par l'ignorance du gouvernement en matière d'économie? Combien de temps encore faudra-t-il pour que le gouvernement se rende compte et admette publiquement qu'il doit modifier sa politique et le ministre nous dira-t-il quand un nouveau budget et une nouvelle politique fiscale seront adoptés pour mettre les contribuables canadiens à l'abri de ce double fléau?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Au sujet du premier point, madame le Président, je tiens à répéter que sachant que le ministre des Finances sera ici demain et qu'il a participé à tous les travaux du sommet de Versailles, j'ai pensé qu'il était normal que je n'entre pas en communication avec lui et n'empiète pas sur le temps précieux du premier ministre et du ministre en pourparlers avec les représentants des autres pays. J'ai pensé que c'était la bonne façon de faire.

Pour ce qui est des causes de la situation actuelle, je crois qu'il ressort clairement des journaux que la «crise» que nous traversons n'est pas un phénomène propre au Canada. Il en ressort clairement que les taux d'inflation et les taux de chômage sont les mêmes partout—10 p. 100, 9 p. 100 et 7 p. 100 dans des pays qui sont habitués à des taux d'inflation beaucoup plus bas qu'au Canada. C'est ce qui m'est apparu clairement, ainsi qu'à la plupart des gens qui ont lu les journaux au cours de la fin de semaine.

• (1450)

L'APPLICATION D'UNE POLITIQUE DE CANADIANISATION

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Je voudrais demander au premier ministre suppléant s'il est aussi ressorti de tout cela que le Canada ne peut plus se permettre le luxe d'appliquer des mesures nationalistes étroites et mal avisées. L'a-t-on indiqué?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Quand? Pendant les entretiens à Versailles?

M. Clark: Non, au téléphone.

M. Pepin: Madame le Président, les Canadiens ont tous des idées quelque peu partagées à ce sujet. Quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources leur fournit des chiffres qui révèlent une hausse du taux de participation canadienne dans l'industrie pétrolière, ils en sont très heureux. Ils se réjouissent aussi lorsqu'ils apprennent que des sociétés étrangères ont été acquises par des Canadiens. Donc, les Canadiens espèrent tous que cela se produira de plus en plus, et c'est tout à fait normal, mais, par ailleurs, ils ne veulent pas non plus, et ils ont bien raison, abandonner certains des avantages que présente la propriété étrangère. Nous voudrions tous pouvoir jouer sur les deux tableaux, mais la plupart d'entre nous sommes assez raisonnables lorsqu'il s'agit de prendre des décisions.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE RAPPORT DU NÉGOCIATEUR DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le professeur Gilson a mis le point final à son étude du transport des grains dans l'Ouest du Canada, et plus particulièrement de la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand le gouvernement recevra le rapport afférent à cette étude, si les ministres ne l'ont pas déjà. Par ailleurs, une fois que le gouvernement aura reçu ce rapport très, très important, quand sera-t-il rendu public pour que les associations d'agriculteurs et les divers groupes intéressés puissent l'analyser et dire au gouvernement s'ils approuvent ou rejettent les conclusions de ce document?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, permettez-moi d'indiquer à la Chambre ce qui se passera si tout va pour le mieux. J'ai l'impression, et je tiens à m'en excuser parce que le professeur Gilson travaille, j'allais dire fiévreusement, mais ce n'est pas vrai; il travaille très durement pour terminer le rapport le plus tôt possible. J'ai donc l'impression que ce dernier me sera remis la semaine prochaine ou dans une dizaine de jours. Mais ce n'est qu'une impression, je devrais peut-être attendre trois ou quatre semaines; sachez en tout cas que le rapport est bien avancé. Il devra ensuite être traduit et imprimé, ce qui devrait prendre deux à trois semaines au plus. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il sera rendu public pour que les personnes intéressées puissent faire leurs observations.

Le cabinet devra alors se prononcer sur les conclusions du rapport avant l'intersession parlementaire. En août et septembre, un bill provisoire sera rédigé en vue de sa présentation à la Chambre à la reprise des travaux parlementaires. Nous espérons donc que le programme entrera en vigueur dans le courant de l'année prochaine.

LA POSSIBILITÉ D'UN CONSENSUS

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, puisque le ministre s'est entretenu avec M. Gilson, à Winnipeg il y a deux semaines, il semble fort improbable qu'il n'ait pas une bonne idée de la teneur générale du rapport. Peut-il dire à la Chambre s'il s'attend à ce que les recommandations du professeur Gilson soient dans l'ensemble assez bien reçues, et s'il pense que le gouvernement devra agir unilatéralement pour trancher certaines questions fondamentales que le professeur Gilson n'aura pas réglées dans ses négociations?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis allé à Winnipeg et à Edmonton la semaine dernière. Je me suis entretenu avec un certain nombre de personnes qui ont collaboré avec M. Gilson. Toutes ont été très impressionnées par les vastes connaissances et le tact manifestés par le professeur. Elles ont affirmé que les entretiens avaient été instructifs pour tous les participants. Quant à savoir s'il y aura consensus, si toutes les parties accepteront les recommandations de M. Gilson, ça je ne le crois pas. Certains seront plus ou moins d'accord, d'autres, plus ou moins contre.

* * *

LE GRAIN

L'INCIDENCE DU SOMMET DE VERSAILLES SUR LES EXPORTATIONS VERS L'UNION SOVIÉTIQUE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant qui assume des fonctions diverses cet après-midi à la Chambre. Les participants à la conférence de Versailles ont décidé de restreindre le crédit commercial à l'Union Soviétique—c'est d'ailleurs l'une des rares décisions qu'ils aient prise; or, l'Union Soviétique est l'un de nos principaux clients pour nos céréales et elle demande du crédit; dans ces conditions, le ministre peut-il nous assurer que la décision de Versailles n'entraînera pas la réduction de nos exportations de céréales vers l'Union Soviétique et le Bloc de l'est?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, je ne puis rien dire quant à l'allégation du député qui établit un rapport entre le sommet de Versailles et le débat Est-Ouest. Je ne sais pas vraiment quelle en a été la conclusion. Quant à offrir du crédit à l'Union Soviétique pour les achats de céréales, nous avons depuis toujours pour politique de nous aligner sur nos concurrents. D'autres pays, comme les États-Unis, offrent ce genre de crédit, d'autres l'ont fait ou pas—je ne veux pas être trop précis.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ne vous en faites pas à ce sujet.

M. Pepin: Je veux simplement dire que dans ces circonstances particulières, nous nous efforçons de soutenir la concurrence.

L'INCIDENCE POSSIBLE SUR LES AGRICULTEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Quelles garanties le ministre peut-il donner à cette Chambre que le Canada ne va pas, comme en 1980, être forcé de suivre l'exemple des États-Unis et d'imposer un embargo sur nos exportations en Union soviétique? Peut-il nous certifier que les restrictions de crédit imposées ne seront pas, comme la dernière fois, pleinement sanctionnées par le Canada et ne nuiront pas aux exportations canadiennes et aux revenus des agriculteurs canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): La seule garantie . . .

M. Clark: Oui ou non?

M. Pepin: La seule garantie que je puisse donner, c'est la tournure des événements dans ce secteur au Canada. Mon collègue sait mieux que quiconque ici ou presque que la Commission canadienne du blé a, ces derniers temps, avec l'appui du gouvernement fédéral, réalisé d'excellentes ventes de céréales. Les exportations en Union soviétique se sont élevées l'année dernière, si ma mémoire est fidèle, à 6.2 millions de tonnes. Tout semble indiquer que le même chiffre pourra peut-être être atteint cette année encore. Cela prouve hors de tout doute qu'aucune vente n'est perdue où que ce soit. En général, les exportations vont bon train. Le record pour les expéditions à partir de la côte du Pacifique a été battu, surpassé la semaine dernière; en outre, d'un jour à l'autre, nous devrions battre le record de tous les temps pour les exportations de céréales. Cela me semble remarquable.

* * *

LA PRESSE

LE COÛT ESTIMATIF DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA PRESSE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État (Multiculturalisme). Combien coûteraient aux contribuables les projets de contrôle de la presse formés par le ministre d'État?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, il est bien évident qu'il n'est pas question de contrôler la presse. Ce que nous craignons, c'est qu'une ou deux sociétés arrivent à contrôler la presse, ce qui n'assurerait guère de diversité. Car je suis persuadé que c'est là la pierre de touche d'une presse libre. Il en coûterait pour l'instant dans les 20 millions, pensons-nous, pour financer le conseil consultatif de la presse. Il faudrait, en outre, environ un million par année pendant cinq ans pour les subventions.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LAISSER TOMBER LE PROJET DE CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DE LA PRESSE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, étant donné que dans tous les projets de contrôle de la presse formés par le ministre, l'élément le plus critiqué est le conseil de la presse patronné par le gouvernement, qui, d'après le ministre, va coûter 20 millions aux contribuables, pourquoi le ministre ne laisse-t-il pas tomber purement et simplement ce projet, ce qui économiserait 20 millions de dollars aux contribuables, pour demander au conseil existant de la presse d'entendre les plaintes contre les journaux qui n'y adhèrent pas?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, il serait encourageant que l'opposition ait une idée ou une proposition originale. C'est bien la première fois qu'elle propose quelque chose à ce sujet. J'ai dit il y a longtemps, depuis la publication du rapport de la Commission royale Kent que rien ne me plairait plus que de voir les journaux administrer leur propre conseil consultatif au moyen de conseils de presse. Je suis tout à fait disposé à envisager cette possibilité, et le gouvernement aussi j'en suis persuadé. Mais il serait un peu absurde de charger le conseil de la presse d'Ontario, par exemple, d'entendre les plaintes concernant les journaux albertains.

• (1500)

LE RÈGLEMENT D'UN COMPTE DU GOUVERNEMENT À UN JOURNAL ETHNIQUE

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État (Multiculturalisme). Je voudrais savoir pourquoi il se montre injuste envers M. Kissin et son journal le *Jewish Press* d'Ontario en ne réglant pas son compte?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Je regrette, madame le Président, je ne suis pas au courant du cas dont parle le député, mais je trouve qu'il exagère vraiment. Un système équitable et raisonnable a été établi. Si le député fait allusion à la réclame dans les journaux ethniques . . .

M. Paproski: Vous ne réglez pas vos dettes. Vous placez de la réclame dans son journal, mais vous ne le payez pas; il vous a déjà écrit trois lettres à ce sujet.

M. Fleming: Tout d'abord, je ne crois pas qu'il en soit ainsi s'il s'agit de réclame en faveur du programme multiculturel. Si un autre programme est en cause, le député doit savoir que je n'en suis pas responsable depuis un certain nombre de mois, et il devrait poser sa question au ministre compétent. Toutefois, le député devrait avoir l'obligeance, avant d'accuser un autre député d'être injuste, de lui donner préavis et une réponse pourrait alors être préparée.

M. Paproski: Vous avez reçu trois lettres accompagnées de trois factures réclamant le règlement de ce compte.

* * *

AIR CANADA

LA NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du premier ministre suppléant. Pourrait-il nous dire quelle qualification personnelle ou professionnelle, s'il en est, a justifié la nomination de M. Branny Schepanovich au conseil d'administration d'Air Canada au cours de la fin de semaine, et pourquoi on l'a trouvé plus qualifié que n'importe lequel des 1.2 million d'autres Canadiens sans emploi pour occuper ce poste, à moins que le gouvernement ne se préoccupe plus de jouer au favoritisme que de redonner du travail aux Canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, je ne doute pas que les 1.2 million de Canadiens dont parle mon honorable ami puissent s'estimer tout aussi qualifiés pour siéger au conseil d'administration d'Air Canada. On a choisi cette personne sur la recommandation d'un certain nombre de ministres, notamment celle du ministre chargé de la région intéressée, car nous nous efforçons d'assurer une représentation régionale au sein du conseil d'administration. J'ai parcouru le curriculum vitae de cette personne et me suis renseigné à son sujet. Je crois comprendre qu'il s'agit d'un éminent avocat dont la contribution sera très utile à Air Canada.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—LES PROPOS APPAREMMENT TROMPEURS DE M. COSGROVE AU SUJET DU BILL C-89

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Même si je crains que Votre Honneur puisse décider qu'il s'agit là d'un débat, je tiens à signaler à la présidence que le ministre qui induit la Chambre en erreur sème le désordre à la Chambre, et que le ministre chargé du logement a bel et bien induit la Chambre en erreur aujourd'hui. Je ne dis pas que c'est de propos délibéré qu'il l'a fait, mais je dis qu'il a dû subir une attaque d'amnésie sélective lorsqu'il nous a accusés de nous être désintéressés du bill C-89.

Voici les faits. Le bill était mentionné dans le budget de novembre. Il n'a pas franchi l'étape de la deuxième lecture . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Le député a eu raison de craindre d'avance ma décision. Je ne pense pas qu'il ait été fondé d'invoquer le Règlement, le député ne fait qu'amorcer le débat.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

RENVOI D'UNE PÉTITION AU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, du consentement unanime de la Chambre, j'aimerais proposer, appuyé par le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins):

Que, en conformité des dispositions de l'article 99 du Règlement, la pétition de Cliff Blackmur, de la ville de Saskatoon, et de Robert K. Coulling, de la ville de Regina, dans la province de Saskatchewan, qui sollicitent l'adoption d'une loi modifiant la loi constitutive de La grande loge de l'Ordre bénévole et protecteur des Élans du Dominion du Canada, afin d'apporter certains changements de forme à la constitution de la société, déposée après le délai précisé à l'article 90 du Règlement, ainsi que le deux cent soixantième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le vendredi 4 juin 1982, soient renvoyés au comité permanent des bills privés en général et du Règlement, afin que le comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député présente cette motion?

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, notre parti a déjà tenu des consultations à cet égard et nous sommes disposés à accorder le consentement unanime.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Leur plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4237, 4238 et 4321.

[*Texte*]

LE CENTRE D'IMMIGRATION CANADA—MONTRÉAL

Question no 4237—**Herbert:**

Combien de dossiers le ministère de l'Emploi et de l'Immigration traite-t-il en moyenne chaque semaine à ses locaux du 1616 ouest, boulevard Dorchester, à Montréal?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): De janvier à avril 1982, un nombre moyen de 900 dossiers ont été traités chaque semaine par le Centre d'immigration Canada situé au 1616 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.

Question no 4238—**M. Herbert:**

1. Quelle est la superficie, en pieds carrés, de la réception aux bureaux du 1616 ouest, boulevard Dorchester, à Montréal et combien de chaises sont réservées aux personnes qui attendent?

2. Estime-t-on que cet espace est suffisant et sinon prévoit-on l'agrandir?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. La réception a une superficie de 983 pieds carrés. Quarante chaises y sont réservées aux personnes qui attendent.

2. On estime que cet espace est actuellement suffisant.

LES PLACES ACHETÉES DANS DES COLLÈGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question no 4321—**M. Howie:**

1. Au cours de la présente année financière, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il acheté des places dans des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick pour former des menuisiers, des rembourreurs et des tuyauteurs et, le cas échéant, combien?

2. A-t-on décidé du nombre de places qu'on achèterait l'an prochain pour chacune de ces catégories et, le cas échéant, combien?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui; dans le cas des menuisiers, 50 places ont été achetées dans des cours d'initiation à la vie professionnelle et 56 pour des cours d'apprentissage; dans le cas des rembourreurs, aucune; dans le cas des tuyauteurs, 50 places pour des cours d'initiation à la vie professionnelle et 17 places pour des cours d'apprentissage.

2. Non.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande que les autres questions soient reportées.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 juin 1982, du bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 4 et 5 de M. Hawkes.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, avec les deux amendements que nous débattons ensemble nous cherchons à obliger le parti libéral à tenir ses promesses. Ces deux amendements, s'ils étaient adoptés, auraient pour seul et unique résultat de forcer le parti libéral à tenir les promesses qu'il a faites avant et depuis les élections de 1980. Ils auraient pour seul effet de forcer les libéraux à tenir leurs promesses électorales.

Le premier amendement, présenté dans la motion no 4, ferait tomber le montant des redevances d'indemnisation pétrolière de $75 le mètre cube à $28 le mètre cube au maximum. Pour utiliser des unités que la plupart des gens comprennent, la taxe sur l'essence, le mazout domestique et le carburant diesel serait ramenée de 52c. à 18c. le gallon. Votre Honneur se souvient qu'en décembre 1979, lorsque le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a présenté le budget dans lequel il proposait une taxe de 18c. le gallon qui aurait servi à subventionner les importations de brut, le parti libéral a trouvé que c'était trop. Les députés d'en face ont dit que c'était une taxe beaucoup trop forte et inadmissible. Les libéraux et leurs amis, les rouges à la manque, ne pouvaient pas supporter une telle taxe qu'ils trouvaient inadmissible.

M. Keeper: Vous devriez rougir en disant cela.

M. Andre: Les rouges à la manque et les libéraux ont jugé cette taxe trop forte et inadmissible. Ils ne pouvaient pas admettre une taxe de 18c. le gallon. C'était beaucoup trop.

M. Kristiansen: Cessez de faire du cinéma.

M. Andre: Les libéraux ont fait une autre proposition. Ils ont dit que nous aurions un système typiquement canadien. C'était un terme honorable. «Canadien» était un gage de fierté. Cela représentait quelque chose de valable. Quel était le prix canadien des libéraux? Leur taxe canadienne était de 94c. le gallon. Ils ont déclaré que 18c. le gallon c'était exorbitant lorsque le député de Saint-Jean-Ouest a proposé cette hausse, ce qui ne les a pas empêchés d'en proposer une à leur tour de 94c. le gallon. Lorsque la sonnerie a été déclenchée les gens ont commencé à s'intéresser à ce qui pouvait bien figurer dans le bill énergétique global, bill à la fois atroce et incroyable qui a lamentablement avorté, et qu'ils ont constaté que les libéraux envisageaient une hausse de 94c. le gallon, le gouvernement s'est repris et s'est contenté de 52c. Cette hausse n'est que trois fois plus élevée que celle que ses membres tenaient en décembre 1979 pour exorbitante, mais c'est ce dont ils ont dû se contenter.

• (1510)

La motion nº 4 propose que le gouvernement revienne à une hausse de 18c. le gallon seulement. La hausse qu'il devrait accepter aujourd'hui est celle que ses membres tenaient en 1979 pour exorbitante. Si certains députés libéraux ont encore la moindre intégrité, ce dont je doute, ou si quelques-uns d'entre eux s'estiment encore obligés de remplir leurs promesses ou de tenir parole, comme le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) ou le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), ils ne peuvent qu'appuyer cette motion. Tout ce qu'elle demande c'est que l'on abaisse la taxe au montant qui avait été jugé démesurément élevé en décembre 1979.

Si les députés d'en face votent contre la motion—et je suis sûr qu'ils le feront en ânes bien dressés—les Canadiens auront la preuve que les libéraux mentent, qu'ils ne tiennent pas leurs promesses, qu'ils disent et font n'importe quoi pour remporter des élections. Une fois au pouvoir, ils ne se sentent pas liés par leurs promesses et n'ont aucun sens du devoir. Voilà ce que penseront les Canadiens.

Le plus triste, c'est que le mépris dans lequel les Canadiens les tiennent rejaillit sur nous tous puisque nous constituons une seule et même assemblée. Malheureusement, les gens sont portés à croire que les politiciens sont malhonnêtes. Mais c'est parce qu'il y en a qui font des promesses en l'air et qui manquent ensuite cyniquement à leur parole, et ainsi la honte qu'ils inspirent rejaillit sur nous.

La motion donnerait au gouvernement l'occasion de tenir parole. S'ils ont tant soit peu d'honneur, les députés d'en face voteront pour la motion no 4. Ce serait au fond tenir simplement les promesses qu'ils ont faites solennellement aux Canadiens pendant la campagne électorale de février 1980.

Avec la motion nº 5, dont nous débattons simultanément, nous essayons également d'inculquer la bonne foi au parti libéral, même si nos efforts peuvent sembler vains. La motion s'efforce de maintenir le prélèvement d'indemnisation pétrolière dans les limites qui sont nécessaires pour qu'il atteigne ses objectifs. Le prélèvement doit en effet engendrer des recettes qui serviront à subventionner les importations de façon à ce que le prix soit uniforme dans tout le Canada. La motion précise seulement que tel est l'unique objectif du prélèvement d'indemnisation pétrolière et que les recettes ainsi réalisées ne serviront pas à d'autres fins.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a solennellement promis que c'était la seule raison d'être du prélèvement, à savoir l'établissement du prétendu prix «canadien», le subventionnement des importations de pétrole. L'ennui, c'est qu'au cours des dernières années, plusieurs ministres libéraux de l'Énergie nous ont fait des promesses solennelles qu'ils n'ont finalement pas tenues, des promesses en l'air. Les promesses que le ministre n'a pas tenues, les déclarations qu'il a faites et qui se sont révélées fausses s'inscrivent dans la tradition du parti libéral de ces dernières années, surtout chez les ministres libéraux de l'Énergie qui ont agi exactement de la même façon.

Le prédécesseur du ministre, l'honorable Alastair Gillespie, a signé au nom du gouvernement une entente sur les prix énergétiques avec les provinces d'Alberta, de Saskatchewan et de Colombie-Britannique, entente qui prévoit que le prix du brut augmentera d'un dollar tous les six mois. Je pense que les provinces croyaient avoir conclu une entente avec des gens capables de se conduire de façon honorable. Pourtant, malgré ces ententes, fruit de nombreuses semaines et de nombreux mois de négociations et de bien des discussions, le 27 septembre 1978, M. Gillespie a annoncé que la dernière augmentation d'un dollar était annulée. Il a été poussé à dénoncer ce contrat par le Nouveau parti démocratique qui est aussi honnête et respectueux des contrats et des ententes que les libéraux.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A la Chambre, un député ne peut prétendre que d'autres députés commettent des actes illégaux comme des ruptures de contrat. En droit civil, c'est illégal. Le Nouveau parti démocratique n'a jamais préconisé de rompre des contrats. J'ai parlé de cette question particulière l'autre soir. J'aimerais bien que le député s'assure de la véracité de ses dires avant de nous traîner dans la boue.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, la Presse canadienne a indiqué le 26 avril 1979 que le ministre de l'Énergie, M. Gillespie, avait annoncé que l'augmentation d'un dollar prévue n'aurait pas lieu et que le Nouveau parti démocratique avait réclamé l'annulation de l'augmentation précédente. Or, monsieur l'Orateur, selon la Presse canadienne, le Nouveau parti démocratique aurait incité le ministre à violer ce contrat écrit et celui-ci se serait apparemment laissé entraîner.

• (1520)

M. Waddell: Avant de dire que nous poussons le gouvernement à faire quelque chose d'illégal, le député devrait citer correctement les journaux. Il est question de modifier un contrat avec l'accord des provinces, ce que j'ai mentionné et préconisé l'autre soir.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, d'après le compte rendu, le prédécesseur immédiat du ministre actuel de l'Énergie a dit que, si les pressions politiques l'y poussaient, il serait tout disposé à dénoncer un contrat, à ne pas tenir parole et à violer un accord sans se préoccuper outre mesure des conséquences que cela aurait pour la réputation du gouvernement fédéral comme institution que l'on espère voir obéir aux lois et respecter les usages et les traditions du pays.

Et puis, évidemment, il y a l'engagement pris par l'honorable John Turner lorsqu'il était ministre des Finances, et qu'il a dit, comme on peut le lire à la page 33 de son budget de 1975:

C'est pourquoi je propose l'imposition, à partir de ce soir, d'une taxe d'accise spéciale sur l'essence achetée à des fins personnelles. Elle s'élèvera à 10c. le gallon . . .

Plus tôt, au cours de ses observations, il avait dit:

L'écart entre les paiements de subventions et les redevances à l'exportation du pétrole s'est élargi rapidement ces derniers mois, le volume de nos exportations baissant tandis qu'augmentaient nos importations.

Il avait donc proposé l'imposition de cette taxe d'accise sur l'essence afin d'aider à subventionner les importations. Qu'est devenue cette taxe, monsieur l'Orateur? Je n'ai pas encore les données pour 1981, mais, en 1980, les recettes tirées de cette taxe se sont élevées à 441 millions de dollars, somme que les Canadiens ont payée. Mais qu'est-elle devenue? Elle a disparu, monsieur l'Orateur, dans la grande cagnotte. Sert-elle à subventionner les importations comme le ministre des Finances l'a dit? Non, pas du tout. Cela n'existe plus. Les consommateurs canadiens paient aujourd'hui au moins 440 millions de trop pour leur essence parce que la déclaration faite par l'honorable John Turner s'est révélée fausse avec le temps. Celui-ci s'est-il comporté différemment de son collègue, le ministre qui lui a succédé comme ministre des Finances, soit l'honorable Donald Macdonald? C'est l'homme qui, le 13 septembre 1973, a unilatéralement imposé sur les exportations une taxe de 40c. sur chaque baril de pétrole brut exporté du Canada, sous prétexte d'instaurer le système de double prix. Puis, devant l'opposition des provinces, il a déclaré, le 13 décembre, que la moitié des recettes de cette taxe allait être restituée aux provinces productrices et que le reste serait investi dans le secteur pétrolier, tout probablement par l'entremise d'une société pétrolière nationale. A peine deux semaines plus tard—entre Noël et le Jour de l'An, à une époque où on est sûr que cela échappera à la plupart des gens—la taxe sur les exportations est portée à $6.50 le baril et la promesse de remettre les recettes qui en découlaient aux provinces n'est pas tenue lorsque la taxe est supprimée pour la forme et est remplacée par une redevance.

Voilà le genre de comportement qui caractérise les libéraux. Ils disent ceci: «Nous avions promis de partager avec vous les recettes de la taxe sur l'exportation mais comme cette taxe sera abrogée le 1er février nous n'aurons plus rien à partager. Oh, en passant, à la même date, une redevance entrera en vigueur et nous conserverons les recettes pour nous seuls.» Le gouvernement a remplacé le mot «taxe» par «redevance» et il s'est servi de ce prétexte pour trahir sa promesse. Ils se demanderont ensuite, monsieur l'Orateur, pourquoi ils inspirent tant de méfiance et à quoi attribuer ces conflits fédéraux-provinciaux, cette lutte permanente entre le gouvernement fédéral et les provinces et cette incompatibilité des deux niveaux de gouvernement qui ne peuvent apparemment s'entendre sans s'être affrontés auparavant.

M. McDermid: On ne peut pas faire confiance à un libéral.

M. Andre: On ne saurait faire confiance aux gouvernements libéraux. Ils ne tiennent pas leurs promesses, ne respectent pas leurs engagements et renient leurs accords les uns après les autres.

Le ministre déroge-t-il à cette règle? Voyons un peu ce que le ministre a dit lors d'une entrevue accordée récemment, c'est-à-dire le 2 avril 1982, à l'émission «Canada AM». L'intervieweuse du réseau CTV, Mme Pamela Wallin, lui a posé la question suivante:

LE RÉSEAU CTV: Les contribuables canadiens paient plus de 6 millions de dollars par jour pour subventionner les importations de pétrole; pourtant, pour régler le problème, nous accroissons nos exportations.

M. LALONDE: Toutes nos exportations font l'objet de redevances; le gouvernement prélève une taxe et les recettes provenant de ces redevances d'exportation contribuent à réduire le coût du pétrole que nous importons.

Cette affirmation est fausse, monsieur l'Orateur. Pas un cent de ces redevances d'exportation ne sert à réduire le coût du pétrole importé. Mais avec de pareils propos, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a réussi à contourner une question délicate qu'on lui avait posée lors de cette entrevue, et c'est ce qui importe. La vérité dans ce cas n'a absolument aucune importance. Ce qui compte, c'est de bien tirer son épingle du jeu et s'il faut y sacrifier la vérité, qu'il en soit donc ainsi. En fait, le ministre ou son gouvernement n'accordent pas grande valeur à la vérité.

Ces redevances d'indemnisation pétrolière, monsieur l'Orateur, ont été créées par le gouvernement pour nous donner un prix fait au Canada, lequel devrait réduire notre facture d'essence et de mazout. Dernièrement, notre parti a mené une enquête sur le prix de l'essence dans de grandes villes américaines et canadiennes. Nous avons comparé les prix exigés à Toronto et à Buffalo, à Halifax et à Boston, à Vancouver et à Seattle, à Winnipeg et à St. Paul dans le Minnesota, et enfin à Edmonton et à Houston.

• (1530)

S'il faut en croire les libéraux, l'établissement du prix canadien nous protégerait contre les fluctuations du cours mondial. C'est ce qu'affirme le ministre. Les libéraux en avaient fait l'une de leurs promesses électorales. Aux États-Unis, les prix ne sont pas réglementés. Les Américains paient le plein tarif. Leur gouvernement ne les protège pas du marché. Le cours mondial détermine ce qu'ils doivent verser pour l'essence et le mazout. A une seule exception près, le prix de l'essence est plus cher au Canada qu'aux États-Unis.

M. Kelly: Et pourquoi?

M. Dinsdale: Parce que le gouvernement est mauvais gestionnaire.

M. Andre: Un député d'en face me demande pourquoi. Il vient de l'Ontario. La réponse est très simple. En mars 1982, le litre d'essence coûtait en moyenne 40.8c. en Ontario. La taxe provinciale était de 6.6c. et la taxe fédérale, de 14.1c. le litre, c'est-à-dire à peu près 60c. le gallon. C'est bien plus que la taxe de 18c. le gallon que les libéraux ont jugée tellement abominable.

M. Kelly: Quelle est la taxe de l'État?

M. Andre: Je viens d'expliquer au député d'en face que l'Ontario percevait une taxe provinciale de 6.6c. le litre.

M. Kelly: Mais l'État de New York?

M. Andre: La taxe fédérale s'élève à 14.1c. le litre, soit plus que le double de ce qu'impose le gouvernement ontarien. Le gouvernement albertain perçoit une redevance de 6.9c et le coût du brut, après le versement des taxes et redevances, est de 3.2c. La marge de profit du détaillant est de 2.2c. Les compagnies pétrolières reçoivent 7.8c. pour le raffinage, la mise en marché et la distribution. Par conséquent, lorsque vous faites

le plein en Ontario, 68 p. 100 de ce que vous payez est versé en taxes. Ce sont les deux-tiers du coût. Si l'achat monte à $15, vous payez $10 de taxes.

M. Kelly: Quel est le montant de la taxe dans l'État de New York? Allez, Harvie, soyez de bonne foi.

M. Andre: Le député libéral d'en face me dit d'être de bonne foi. C'est comme si un pyromane disait à quelqu'un de ne pas jouer avec les allumettes.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le député devrait retourner en arrière jusqu'aux élections de 1980 où nous avons entendu les libéraux inciter la population à voter pour eux en lui promettant de ne pas augmenter la taxe. A les entendre, jamais ils n'exigeraient 18c. de taxe sur un gallon d'essence. Ils devaient maintenir la taxe à moins de 14c. le gallon. C'est ce que son chef avait prétendu.

M. Taylor: Kelly aussi l'a dit.

M. Kelly: Dites-nous quel est le prix américain.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, si je pouvais croire que le député soit aussi prompt à ouvrir les oreilles qu'à ouvrir la bouche et si je pouvais croire que cela lui mettrait un peu de plomb dans la tête, je serais tout disposé à consacrer du temps et de l'énergie à lui donner une explication.

M. Kelly: Contentez-vous de nous donner les faits.

M. Andre: Je n'en ai plus que pour un instant. Le député pourra alors prendre part au débat, mais je doute qu'il le fasse.

M. Kelly: Allez, Harvie, donnez-nous les faits.

M. Andre: Il semble que le député ait quelque chose à dire. Je lui cède donc la parole.

M. Thomson: Dites au député de se lever et de faire un discours.

Une voix: Il a la frousse.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Ouellet: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Ouellet: Il n'y a plus d'intervenants. Le député a-t-il terminé son discours?

M. Andre: Non.

M. Ouellet: Dans ce cas-là, levez-vous.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Si le calme peut se rétablir, le député de Calgary-Centre (M. Andre) avait la parole. Je prie tous ceux qui veulent prendre part au débat de se lever pour demander la parole. Le député de Calgary-Centre.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, si le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) veut faire un discours, je suis bien prêt à lui céder la parole. Bien assis à sa place, il ne cesse de chahuter et de crier. Je pensais qu'il voulait faire un discours.

M. Kelly: Exposez-nous les faits.

M. Andre: Il veut encore m'interrompre, monsieur l'Orateur. Je vais lui céder la parole s'il insiste pour la prendre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Peut-être les députés pourraient-ils faire preuve de la courtoisie habituelle envers leurs collègues qui ont la parole. Présentement, le député de Calgary-Centre a la parole.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, j'allais dire . . .

M. Tousignant: Même si vous avez la parole, vous ne devriez pas dire des sottises.

M. Andre: Voilà un autre député qui veut la parole. S'il veut que je termine d'abord je suis d'accord, mais s'il veut prendre la parole, je vais la lui céder et je compléterai mon discours quand il aura fini le sien.

M. Keeper: Les ministériels n'endurent pas la critique.

M. Andre: Premièrement, en vertu de cet amendement, nous voulons imposer une limite conformément à toutes les promesses solennelles formulées par le parti libéral aux élections de 1980. Deuxièmement, dans la motion nº 5, nous voulons limiter ces redevances à cette seule fin. C'est là l'objet de ces motions, qui est le reflet de la politique du parti libéral et des engagements qu'il a pris. Si vraiment les libéraux veulent respecter leurs engagements, ils n'ont qu'à voter pour ces deux motions pour ainsi tenir toutes les promesses qu'ils ont faites aux Canadiens.

Il existe un autre aspect de ces redevances d'indemnisation pétrolière sur lequel il faudrait attirer l'attention de la Chambre, soit la façon dont elles ont été conçues au départ, et la façon dont en font état les comptes du Canada.

Premièrement, la façon dont elles ont été conçues. On a d'abord dit que les redevances d'indemnisation pétrolière serviraient à subventionner la production de Syncrude. Les députés se rappellent qu'à la signature de l'entente avec Syncrude, il avait été convenu qu'on paierait le prix mondial pour le pétrole brut synthétique produit à l'usine de Syncrude. Il a donc fallu penser à subventionner le brut synthétique pour l'amener au niveau le plus bas qui avait cours pour le brut canadien. A cette fin, on a adopté la loi sur l'administration pétrolière qui prévoyait une taxe à la sortie de la raffinerie, laquelle devrait servir à subventionner le brut synthétique. Il y a donc eu imposition par le biais d'une loi qui a franchi les étapes de la première, deuxième et troisième lectures. Les sommes recueillies ont été versées dans un fonds spécial. Elles devaient servir uniquement à subventionner la production de Syncrude. Les limites de cette taxe se révélèrent insatisfaisantes. Il aurait fallu modifier la loi.

Au lieu, de cela, le 11 juillet 1980, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déposé un document qu'il a appelé avis de motion des voies et moyens en vue d'augmenter le montant de l'imposition. Cette façon de procéder sortait de l'ordinaire. La taxe avait été imposée par voie de législation, mais soudain, dans un document déposé à la Chambre des communes, le ministre l'a augmentée. Il n'y a eu ni exposé fiscal ni exposé budgétaire. En fait, il n'y a eu aucun exposé. Il s'est contenté de déposer un document précisant que le prix allait monter. C'était incroyable, vraiment incroyable.

• (1540)

Nous avons invoqué le Règlement, mais la présidence nous a répondu qu'il s'agissait d'une question de nature juridique et que ce n'était pas à elle à la trancher. Nous avons demandé l'avis d'un avocat-conseil qui nous a dit que cette pratique était illégale, ce qui confirmait notre opinion. Seulement, pour porter la cause devant les tribunaux, il en coûterait des dizaines de milliers de dollars et, malheureusement, je ne les ai pas. De toute façon, ce serait une victoire à la Pyrrhus, parce que le gouvernement peut fort bien légaliser rétroactivement une mesure illégale. Le gouvernement fait preuve d'une arrogance rare et les Canadiens en ont assez de voir le gouvernement violer effrontément, ouvertement et impunément la loi, car c'est précisément ce que le ministre a fait. Il semble que nous n'ayons aucun recours.

Il y a quelques mois, j'ai demandé à un avocat du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, lors d'une réunion du comité, comment il se faisait que l'on ait pu modifier ou augmenter la redevance grâce au simple dépôt d'un document, alors qu'il ne s'agissait pas d'un impôt et qu'aucun précédent ne justifiait cette façon d'agir. Il nous a dit qu'au fond c'était un impôt. Je lui ai ensuite demandé pourquoi on n'avait pas commencé par présenter une motion de voies et moyens. Le juriste en question m'a répondu qu'il s'agissait d'une faille dans la procédure. Carrément. C'est ainsi que ce qui n'étant pas un impôt en est devenu un. Vous ne trouvez pas que c'est une façon absurde et stupide de diriger le pays? Nous n'avons aucun moyen d'obliger le gouvernement à rendre des comptes et à respecter la loi. A présent, c'est un impôt. Du jour au lendemain, une redevance est devenue un impôt et, du coup, le gouvernement peut en changer le montant en déposant ce que l'on appelle une motion de voies et moyens.

Donc, il s'agit d'un impôt. Dans ce cas, les recettes sont versées au Fonds du revenu consolidé et figurent dans les comptes publics. Ensuite, le gouvernement finance les dépenses énumérées dans le Livre bleu grâce aux capitaux accumulés dans le Fonds du revenu consolidé. C'est parfait. La redevance a changé de nom et est devenue un impôt, mais au moins nous savons que les recettes sont versées dans le Fonds du revenu consolidé. Pour que cet argent puisse être dépensé, il va falloir que le gouvernement présente son budget des dépenses et que la Chambre vote les subsides. De cette façon, il va nous rendre des comptes clairs et honnêtes. Erreur, monsieur l'Orateur, car s'il faut rendre des comptes, l'impôt redevient une taxe.

Savez-vous comment procède le gouvernement? C'est très simple. Si l'on regarde à la page 7-3 du budget des dépenses de 1982-1983, on trouve une ligne intitulée «Paiements à des raffineurs et à d'autres personnes qui importent du pétrole brut et des produits pétroliers». Les dépenses à ce titre s'élèvent à $2,974,800,000, soit à près de 3 milliards de dollars. Plus bas sur la même page, on trouve une autre ligne intitulée «Fonds renouvelable d'indemnisation pétrolière», qui indique une dépense négative de $2,974,800,000. Autrement dit, il s'agit de recettes qui annulent la première dépense. Quelles sont les conséquences de cette taxe et de cette dépense sur le budget du gouvernement? Rien du tout; elles ne font que s'annuler.

Quand le Livre bleu a été présenté à la fin de février, le gouvernement a organisé une séance d'information à huis clos pour les représentants des médias. Les députés ne sont pas autorisés à entrer dans la même pièce, parce que nous pourrions parler aux journalistes. Seuls les reporters sont enfermés et des fonctionnaires supérieurs préparent des documents à leur intention. Ensuite, les médias ont annoncé au reste du monde que les dépenses gouvernementales avaient augmenté de 16 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière. C'est ce qu'on a dit dans tous les reportages à la télévision nationale. C'est ce qu'on a dit aux Canadiens, et ils l'ont cru parce que c'est leur gouvernement qui le leur a dit. En fait, si le gouvernement n'avait pas tripatouillé les livres en ajoutant cette petite dépense négative, le montant des dépenses aurait augmenté de 22 p. 100. On nous a trompé à propos de cette dépense de 3 milliards de dollars.

C'est un impôt si le gouvernement veut le percevoir, mais s'il doit en rendre compte, cela devient un prélèvement. Si le gouvernement ne veut pas que ce chiffre figure dans ses dépenses, il n'a qu'à inscrire une petite dépense négative. Cela donne un résultat qui semble raisonnable et le gouvernement peut alors dire: «Nous modérons les dépenses gouvernementales; n'est-ce pas que c'est gentil?» Si une entreprise du secteur privé adoptait de telles méthodes comptables innovatrices, les organismes de réglementation lui feraient toutes sortes d'ennuis. Pourtant, le gouvernement du Canada considère cela comme normal.

Que pouvons-nous faire pour garantir que le gouvernement du Canada est honnête? N'existe-t-il pas un mécanisme qui permettrait aux députés de garantir que le gouvernement du Canada est honnête, de l'empêcher de tripatouiller les comptes, d'éviter qu'il transforme des impôts en prélèvements et vice versa, comme bon lui semble, pour brouiller les pistes?

Tous ceux qui se préoccupent de ce que fait le gouvernement avec la redevance d'indemnisation pétrolière et de la façon dont il a faussé le processus électoral et dupé la Chambre, le pays et tous les hommes politiques canadiens en les discréditant à cause de la façon dont il brise ses promesses, donne de faux renseignements et fausse les faits devraient se joindre à nous en appuyant les motions n[os] 4 et 5 pour améliorer un peu la mesure à l'étude. Elles ne remédient pas à tout ce qui cloche dans le projet de loi ni dans le Programme énergétique national—loin de là. Cependant, le gouvernement ferait un pas dans la bonne voie en tentant d'être honnête envers les Canadiens et en adoptant les mesures qu'il avait promises au départ.

Avant de terminer, permettez-moi de signaler qu'en restreignant cette redevance d'indemnisation pétrolière à un maximum de 18c. le gallon, on ne subira aucune perte réelle de recettes légitimes, car, si le gouvernement respecte sa promesse et utilise les redevances d'exportation, la taxe d'accise sur l'essence et la redevance d'indemnisation pétrolière, nous aurons suffisamment de fonds pour indemniser les importations et assurer un prix unique au Canada.

• (1550)

On ne peut prétendre que cette motion oblige le gouvernement à puiser dans des revenus non pétroliers pour subventionner la consommation de produits pétroliers au Canada. L'unique objet de cette motion est d'amener le gouvernement libéral à tenir sa promesse. Il n'y a pas d'autre raison. Je ne crois pas que ce soit beaucoup trop demander au parti libéral que de tenir leurs promesses, au moins celle-ci.

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aurais une question à poser au député.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La chose est possible avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Kelly: J'ai deux brèves questions. La première porte sur les différences du prix de l'essence entre les deux pays, question que le député a assez longuement examinée dans son discours. Quel est l'écart entre les prix et à quoi peut-on l'attribuer? J'espère qu'en répondant à cette deuxième question le député ne se contentera pas de répéter la liste des prix ou encore les composantes du prix canadien au détail, et qu'il nous donnera plutôt les différentes composantes du prix américain pour que nous puissions mieux comprendre ce qui justifie l'écart des prix.

M. Andre: Aux États-Unis comme au Canada, chaque État ou chaque province a son propre régime fiscal de sorte qu'il est difficile de donner un chiffre unique. Malheureusement, je n'ai pas sous les yeux le document où l'on donne les chiffres comparatifs. Mon collègue de Calgary-Sud (M. Thomson) en a un exemplaire et nous en transmettrons un volontiers au député.

Cependant, pour mieux saisir l'importance des différents facteurs que j'ai mentionnés, nous avons, durant plusieurs mois, mené une enquête à partir d'endroits comparables aux États-Unis. C'est ainsi que nous avons recueilli des données au Massachusetts, à New York, à Washington, au Minnesota et au Texas. Les voici. Par exemple, à Seattle, dans l'État de Washington, le prix de l'essence est de 39.5c. le litre. En argent canadien. A Vancouver, le prix est de 43.6c. le litre. Il est vrai que la Colombie-Britannique prélève des taxes pour l'entretien des routes, mais l'État de Washington en fait autant.

M. Kelly: A combien s'élèvent-elles?

M. Andre: Je ne sais pas non plus à combien se montent les taxes en Colombie-Britannique. Quelle différence cela fait-il?

A St-Paul, au Minnesota, l'essence coûte 41.3c. le litre et à Winnipeg, 39.9c. le litre. Elle coûte plus cher au Minnesota qu'au Manitoba. A Buffalo, New York, le prix est de 39.5c. contre 38.8 à Toronto. Il est donc légèrement supérieur.

M. Kelly: Quel est le prix à Toronto?

M. Andre: A compter du 5 avril, l'essence coûtait 38.8c. à Toronto. Nous savons que son prix a augmenté depuis lors. A Buffalo, il est de 39.5c.

M. Kelly: Cela inclut-il les taxes ad valorem?

M. Andre: Je communiquerai le document au député, si ses services de recherche sont incapables de faire ces appels téléphoniques?

M. Ouellet: Cela coûte moins cher au Canada.

M. Andre: Il ne faut pas oublier la promesse du parti libéral: en aucun cas, les Canadiens n'allaient payer l'essence au cours mondial et le gouvernement allait les protéger en maintenant le prix du pétrole bien en dessous du cours international. Les Américains payent le prix international.

M. Ouellet: Non.

M. Andre: S'il y a une différence, je demande au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) de vérifier . . .

M. Ouellet: Le député sait très bien que ce n'est pas vrai.

M. Andre: Le ministre dit que les États-Unis ne payent pas le pétrole au cours mondial.

M. Ouellet: Voyez donc ce que payent les pays d'Europe.

M. McDermid: Cela n'a rien à voir. C'est leur problème, ils n'y comprennent rien.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit que les États-Unis ne payait pas le prix international. Il doit parler des États-Unis de la Slobovie de l'Est car aux États-Unis d'Amérique, le prix du pétrole brut équivaut véritablement au cours mondial. La différence, c'est qu'au Canada, le gouvernement a imposé d'énormes taxes. Le ministre dit que ce n'est pas le cas en Europe. Certains pays d'Europe l'ont certainement fait, mais ils ne prétendent en même temps protéger leurs citoyens contre le prix mondial du pétrole, les méchantes sociétés pétrolières et les Arabes, les Venezueliens et les Mexicains, qui exigent un prix trop élevé. Au moins, les pays européens ont assez d'honnêteté pour dire qu'il faut économiser l'énergie et c'est dans ce but qu'ils portent les prix à un niveau si élevé.

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La question a été posée en la forme d'un rappel au Règlement. Il y a eu consentement unanime. Il ne me reste donc pas d'autre choix, à mon avis, que d'écouter le député de Calgary-Centre. J'entendrai le rappel au Règlement quand il aura terminé.

M. Kelly: J'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La question a été posée sur un rappel au Règlement. Le consentement unanime a été accordé pour permettre au député de Calgary-Centre de poser une question, ce qu'il est en train de faire. Il m'est absolument impossible d'accepter pour l'instant un autre rappel au Règlement.

M. Andre: En réalité, la différence qui existe entre le Canada et les États-Unis au niveau du prix à la pompe, puisque c'est cela qui intéresse le consommateur, c'est qu'ici nous payons en fait l'équivalent du prix mondial. La différence entre les États-Unis et le Canada, c'est que le gouvernement canadien a remonté les prix au moyen de taxes, ce que les États-Unis n'ont pas fait. Il serait peut-être pardonnable au gouvernement canadien et aux gouvernements provinciaux de grever ainsi les prix au moyen de taxes s'ils avaient au moins la correction de faire les choses honnêtement. Ils devraient au moins avoir la correction de dire franchement que c'est pour ces raisons qu'ils imposent ces taxes. Mais quand le gouvernement, avec ses porte-parole, ses protégés et ses ministres, vient nous dire ici qu'il protège les Canadiens des cours mondiaux avec ses prix fixés au Canada, il se moque de la correction et bafoue la Chambre. Rien ne saurait être plus éloigné de la

vérité. Il ne protège personne contre quoi que ce soit. Au contraire, il saigne le consommateur au profit du Trésor, et de façon malhonnête.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir traiter de ce bill. Je suis témoin depuis un certain moment de la controverse relative au prix du pétrole à propos duquel conservateurs et libéraux s'affrontent. Au cours de la dernière fin de semaine, j'assistais à une réunion d'anciens élèves d'une école secondaire qui avait lieu à Perth, en Ontario. Les gens qui étaient là venaient de Mississauga, d'Oakville et Toronto-Ouest. Ils avaient des choses bien intéressantes à dire. C'étaient des parents dont l'âge varie entre 35 et 40 ans environ et qui travaillent dur. Pour tout dire, ils trouvent que nous nous comportons comme des idiots à la Chambre des communes lorsqu'ils nous entendent crier et porter des accusations de toute sorte que nous ne cherchons même pas à prouver. Ils s'inquiètent également des prix élevés et voudraient que nous essayions de les faire baisser.

• (1600)

Quand j'ai entendu le dernier député s'en prendre à l'opposition et les réponses qui ont été faites, cela m'a rappelé le passage suivant de MacBeth:

La vie n'est qu'une ombre en marche, un pauvre acteur
Qui s'agite pendant une heure sur la scène
Et alors on ne l'entend plus; c'est un récit
Conté par un idiot, plein de son et furie,
Ne signifiant rien.

Au lieu de m'emporter et de tempêter, je voudrais aujourd'hui tenter d'exposer quelques faits concernant les redevances d'indemnisation pétrolières et la politique du pétrole pondéré. Je remarque que le porte-parole du parti conservateur s'en va, mais j'espère que certains de ses collègues lui transmettront ce message, car j'ai l'intention de comparer maintenant les prix du pétrole préconisés par les partis libéral et conservateur et j'aimerais qu'ils répondent s'ils le peuvent.

A compter de juin 1982, le prix du pétrole pondéré a été fixé à 75.8 p. 100 du prix mondial. On calcule le prix pondéré en prenant le prix du pétrole canadien qui coûte moins cher et le prix mondial du pétrole que nous devons importer parce que nous n'en avons pas suffisamment au Canada. Nous avons exporté la majeure partie de notre pétrole peu coûteux au début des années 70. On ajoute à ces deux prix des taxes, des prélèvements, des redevances et après avoir additionné le tout, on obtient le prix à la pompe. Les libéraux avaient promis que le prix pondéré n'excéderait pas 85 p. 100 du cours mondial.

Selon le budget conservateur de 1979, le prix canadien n'excéderait pas 75 p. 100 du cours mondial de 1979 à 1982, et 85 p. 100 de ce cours en 1983 et 1984. Les conservateurs imposaient en outre une taxe d'accise de 18c. le gallon d'essence. Ce que nous ne devons pas oublier, c'est que nous aurions tort de croire que mes amis les conservateurs, à ma droite, se seraient, comme ils le disent, contentés de cette hausse de 18c. Ils auraient d'abord fait cela, puis ils se seraient entendus avec le gouvernement albertain et celui des autres provinces productrices et le prix de l'essence se serait dès lors mis à grimper. De la même manière, les libéraux ont passé un accord avec le gouvernement albertain et celui des autres provinces productrices et cela fait monter le prix encore et encore.

Que l'on me corrige si je me trompe, mais il me semble que ce mois-ci, en juin 1982, le prix libéral est à peu près de 41c. le litre d'essence ordinaire, ou $1.85 le gallon. Cela varie légèrement. Le prix conservateur aurait été de 42.8c. le litre, ou $1.92 le gallon. Je crois par conséquent que le prix conservateur aurait excédé de 7c. le prix actuel.

M. McDermid: Parlez donc du fuel domestique.

M. Waddell: Le député me demande de parler du fuel domestique. Les conservateurs auraient exigé pour le mazout un prix moins élevé que le prix actuel des libéraux, car ils n'auraient pas prélevé une taxe d'accise de 18c.

M. McDermid: Et le gaz?

M. Waddell: Elle aurait peut-être été un peu moins élevée que la taxe sur le gaz naturel. Mais, somme toute . . .

M. McDermid: Somme toute . . .

M. Waddell: Un instant. Le député devrait me laisser finir. L'autre facteur à considérer dans l'équation, c'est que les conservateurs avaient aussi promis d'accorder un dégrèvement énergétique qui aurait indemnisé en partie les familles à revenus modestes et moyens, mais nous n'avons jamais su quelle forme il prendrait. Il faut en tenir compte. Mais, somme toute, les partis libéral et conservateur ont tous deux une prédilection pour les prix élevés. Leur attitude est à peu près identique. C'est pourquoi je suis d'avis qu'ils perdent leur temps en passant vingt heures à échanger des insultes sur le parquet de la Chambre. C'est toujours le consommateur qui se fait rouler et il ne doit pas s'attendre à recevoir de l'aide.

Le député qui a parlé au nom des conservateurs a essayé de reprocher à notre parti de vouloir rompre les contrats. Nous n'avons jamais proposé de rompre les contrats. Une autre augmentation portera en juillet le prix de l'essence à $2.25 le gallon. Nous avons dit que cette augmentation n'était pas nécessaire, qu'on pourrait tenir des négociations avec les provinces pour empêcher cette augmentation et donner une chance aux consommateurs, qui en ont bien besoin. Nous avons donné une chance aux sociétés pétrolières l'autre jour. Nous avons donné 2 milliards de dollars à Imperial Oil et à ses amis; nous leur avons donné un peu de répit. Nous avons pu trouver cet argent. Voici ce qu'écrivait le *Globe and Mail* dans son article du 3 juin sur la question: «Imperial Oil Limited de Toronto est l'une des sociétés qui profiteront le plus du programme fédéral d'aide à l'industrie pétrolière». Bien sûr, certaines sociétés plus modestes en ont bénéficié et en avaient besoin; mais les grands du pétrole en ont également profiter. Ils n'étaient pas satisfaits. Voici en effet quelle a été la réaction de Shell, d'après la *Presse canadienne:* «Shell Canada a déclaré que le programme fédéral d'aide de 2 milliards à l'industrie pétrolière était modeste et temporaire et ne permettra pas de stimuler beaucoup la prospection dans l'ouest du Canada».

Lorsque mes amis et moi nous sommes réunis au cours de la fin de semaine, comme je l'ai dit, ils m'ont demandé comment le gouvernement avait pu trouver 2 milliards de dollars pour les sociétés pétrolières. Ils se sont plaints de ce que le gouvernement ne fait rien pour réduire les bénéfices de banques, qu'il ne fait rien pour eux, alors que le prix de leur combustible a beaucoup augmenté. En fait, ils ont raison. Leurs frais sur ce plan ont augmenté en moyenne de 30 p. 100 depuis l'an dernier. J'ai à la main certains chiffres: le prix du chauffage d'une famille moyenne est passé de $770 à $1,100 par année. Celui de l'essence, je le répète, est passé de $730 à $934 pour l'automobiliste moyen. C'est beaucoup.

M. McDermid: Qui empoche le gros de l'augmentation?

M. Waddell: Mon ami demande qui empoche. Pour une bonne part, l'industrie, et j'explique aux députés pourquoi.

M. McDermid: J'ai dit le plus gros de l'augmentation.

M. Waddell: Le gouvernement en retire une bonne partie aussi. L'industrie en bénéficie le plus, car lorsque ce pétrole a été découvert, il valait seulement $2 le baril alors qu'il coûte $30 le baril aujourd'hui. C'est dire que l'industrie fait des super profits. Il est indéniable qu'elle en retire des avantages considérables. Mais qui d'autre en profite?

Le gouvernement fédéral en touche aussi une bonne partie. Le député et moi convenons certes que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) nous raconte des sottises quand il dit à la Chambre que seules les provinces sont à blâmer. Il y a aussi la taxe d'accise fédérale. Comme le faisait remarquer le député de Calgary-Centre (M. Andre), le gouvernement a maintenu cette redevance, mais le ministre pourrait l'annuler s'il le voulait. Les provinces ont aussi leur part de blâme. L'Ontario, province du député, a ajouté une taxe ad valorem. C'est une vraie foire d'empoigne fiscale. Les gouvernements s'emparent de l'argent, laissent quelques miettes aux compagnies pétrolières et se moquent des consommateurs. Les faits nous sont connus, il me semble.

J'ai à la main la liste des hausses de prix décrétées par le gouvernement libéral, mais j'en ai assez d'en donner lecture. Il y a eu deux augmentations le 1er août 1980, suivies de deux autres les 28 octobre et 1er novembre 1980, puis deux autres encore le 1er janvier 1981. Les 1er mars et 1er mai 1981, nous avons eu droit à une autre augmentation, suivie de deux autres le 3 juin 1981. Puis, ce fut celles du 1er juillet et du 21 septembre 1981. Et la liste n'en finit pas.

M. McDermid: Poursuivez.

M. Waddell: Le prix du pétrole est monté de $14 à $30 le baril. Il y a deux choses que nous admettons: d'abord, que nous avons été gâtés au Canada par un prix du pétrole bien inférieur à ce qu'il aurait dû être et, ensuite, que les provinces de l'Ouest ont droit d'être indemnisées suffisamment pour leurs ressources pétrolières et gazières. Nous savions donc que les prix devaient augmenter. Nous devrions être francs envers les gens et leur dire à quel point ils vont augmenter, sans prétendre, comme le font les députés libéraux . . .

M. McDermid: Les tories le leur ont dit.

M. Waddell: Ils n'étaient pas sincères. Je viens juste de le démontrer.

M. McDermid: Au contraire, nous l'avons été.

M. Waddell: Eh bien, le député qui m'écoute depuis le début peut répondre à cela. Au cours de ce débat sur le bill C-103, les conservateurs cherchent à créer l'impression qu'ils n'auraient imposé qu'une taxe de 18c. Ce n'est pas vrai. Ils auraient ajouté bien d'autres choses. En fait, je le répète, leur prix serait aujourd'hui de 42.8c. le litre.

Les libéraux, qui avaient promis de maintenir le prix du pétrole au plus bas, ont manqué à leur promesse. C'est peut-être par manque de franchise qu'ils refusent de l'admettre. Je vous donne un exemple de leur manque de franchise, Votre Honneur. Un gros titre du *Citizen* du 2 mars dernier disait: «Lalonde laisse entrevoir une baisse du prix de l'essence». Selon ce journal, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait dit que les Canadiens paieraient peut-être l'essence moins cher, étant donné que les prix internationaux sont à la baisse et que le gouvernement envisageait vraisemblablement de réduire la redevance spéciale qu'il perçoit pour subventionner l'essence dans l'est du Canada. Je veux parler de la redevance d'indemnisation pétrolière dont nous discutons aujourd'hui. Puis, lorsqu'il a donné 2 milliards de dollars au secteur pétrolier la semaine dernière, le ministre a dit que les consommateurs n'en tireraient aucun avantage. Ce que j'entends par là, c'est qu'il a dit que les consommateurs n'en souffriraient pas. C'est évident qu'ils n'en bénéficieront pas, mais ils n'en souffriront pas non plus. A l'entendre, cela ne changera rien pour le consommateur. Il ne nous a pas dit de renoncer à payer l'essence moins cher. Les recettes de la redevance d'indemnisation pétrolière constitueront un excédent. Elles auraient pu servir à réduire le prix exigé du consommateur. Néanmoins, ce n'est pas le cas. Un seul journaliste, Les Whittington, du *Citizen* d'Ottawa, a compris ce qui se passerait pour les consommateurs. Le reste de la presse s'est laissé avoir par les communiqués trompeurs du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

• (1610)

Nous avons deux partis politiques qui nous font entendre la même chanson. Ils proclament bien haut leur volonté de garantir des prix raisonnables. Les consommateurs ne peuvent pas espérer voir les prix baisser. Leur facture énergétique va augmenter de 30 p. 100 et cela pourrait être encore pire.

On aurait pu réduire la redevance d'indemnisation pétrolière, mais le ministre n'est pas prêt à le faire. Cet argent sera versé à l'industrie. Il lui sera versé à cause du changement du prix du pétrole découvert entre 1973 et 1981.

Le prix de l'ancien pétrole sera remplacé par le prix de l'«ancien-nouveau», qui atteindra pratiquement le prix de référence du nouveau pétrole. En fait, tout ce charabia signifie que le prix va augmenter. Il faut trouver cet argent quelque part. Le gouvernement va renoncer à réduire les prix à la consommation.

Le gouvernement doit également renoncer à d'autres choses. Il doit s'attendre à toucher 25 milliards de moins à cause de la diminution du prix mondial. Autrement dit, le gouvernement va devoir, en fin de compte, augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers ou supprimer certains programmes sociaux. De toute façon, c'est le consommateur qui en fera les frais. Il devra payer plus cher son essence, son électricité, sa facture d'impôt et ses programmes sociaux. Il est durement touché.

J'en reviens aux participants à la réunion. Il faudrait les aider un peu. Je terminerai sur une note positive. Le gouvernement pourrait se pencher sur la redevance d'indemnisation pétrolière et l'entente avec les provinces productrices. Il pourrait retourner voir M. Lougheed et lui dire que lorsqu'il a sablé le champagne avec le premier ministre (M. Trudeau) après s'être entendu avec lui sur le prix du pétrole, ce sont les petites sociétés pétrolières qui étaient en difficulté, mais maintenant que nous les avons aidées, comment pouvons-nous aider les consommateurs?

Si le gouvernement fédéral ne parvient pas à persuader MM. Lougheed, Devine et Bennett, il devrait renoncer à sa part sur le nouveau prix qui entrera en vigueur en juillet. Cela permettrait aux consommateurs canadiens de souffler un peu. Ils sont saignés à blanc et il faudrait leur laisser une chance de s'en remettre. Voilà de quoi nous devrions discuter ici aujourd'hui au lieu de nous lancer des insultes.

M. John Thomson (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a déclaré que nous avions trompé les Canadiens à propos du prix qu'ils allaient devoir payer pour l'essence, le mazout et le gaz naturel.

M. Waddell: Maintenant, pas autrefois.

M. Thomson: Nous avons été francs avec les Canadiens. Nous ne leur avons rien caché dans le budget Crosbie. Nous leur avons dit exactement combien ils devraient payer l'essence, le fuel domestique et le gaz naturel. Nous leur avons dit quel serait le prix du pétrole brut au cours des quatre années et demie à venir.

Nous avons été réellement francs, tout à fait honnêtes et ouverts avec les Canadiens, et ce contrairement au gouvernement libéral, ainsi que l'a fait valoir le député de Calgary-Centre (M. Andre). Le gouvernement actuel s'est montré sans contredit malhonnête. Il a induit les Canadiens en erreur. Le député du Nouveau parti démocratique n'est pas juste de nous loger à la même enseigne que le parti libéral.

M. Waddell: Je parle du présent, pas du passé.

M. Thomson: Le prix du mazout fixé par le gouvernement libéral est bien plus élevé que celui prévu dans le budget de M. Crosbie. Il en est de même pour le gaz naturel. Nous avions proposé d'accorder à toutes les familles canadiennes à revenus faibles et moyens des crédits d'impôt pour l'énergie. Le gouvernement libéral n'offre pas de crédits d'impôt de ce genre.

Si le député veut parler, qu'il soit juste et expose tous les faits, et pas seulement ceux qu'il veut nous attribuer pour nous loger à la même enseigne que les scélérats d'en face.

N'oublions pas non plus que l'industrie pétrolière canadienne ne serait pas en pleine crise aujourd'hui si nous avions adopté le budget Crosbie en 1979 au lieu du Programme énergétique national. Le projet Alsands aurait déjà été lancé depuis deux ans. Nous aurions augmenté notre production pétrolière qui n'aurait pas été loin d'atteindre 260,000 barils de pétrole de plus par jour et nous nous dirigerions à grand pas vers l'autosuffisance énergétique. Si le député veut dire la vérité, qu'il dise toute la vérité et non pas une partie seulement.

L'autre soir, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) n'a pas ménagé ses efforts pour dire aux Canadiens quelle chose merveilleuse est le Programme énergétique national. A l'en croire, le PEN profite à tous, il est sensationnel et nous sommes en voie d'atteindre l'autarcie énergétique. Le ministre a ajouté que nous bénéficions de prix bas et que nous étions gagnants sur les deux tableaux. Pourquoi? Selon lui, parce que le Programme énergétique national fonctionne de façon merveilleuse. Il a oublié cependant de mentionner qu'une grande partie de nos problèmes de chômage lui étaient dus. Il s'est également bien gardé de dire que ce programme avait contribué de façon importante à l'augmentation des taux d'intérêt au Canada.

Ce que le gouvernement libéral et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne comprennent pas, c'est que les investisseurs n'ont plus confiance en notre gouvernement à cause du Programme énergétique national. Ils ne lui font plus confiance parce qu'il a changé les règles en cours de route. Il a confisqué l'actif des investisseurs, voilà pourquoi ces derniers ne le croient plus.

Avant de devenir député, j'ai été dans les affaires pendant plusieurs années. Comme la plupart des hommes d'affaires, je crois, j'ai commis quelques erreurs ici et là—peut-être un peu plus que d'autres. Je m'occupais du forage de puits de pétrole. Je pouvais forer 100 puits pour un client sans commettre une seule erreur. Les travaux se déroulaient selon le plan établi. Pourtant, il suffisait que je fore un mauvais puits, que le 101e ne soit pas bon, que nous éprouvions des problèmes dont certains échappaient à mon contrôle, pour que ce client oublie les 100 bons puits et ne se souvienne que du seul mauvais.

C'est le genre de problème avec lequel ce gouvernement et d'autres gouvernements sont aux prises à l'heure actuelle. Les investisseurs n'ont pas confiance en eux. Pourquoi quelqu'un voudrait-il investir au Canada sachant que le gouvernement fédéral a confisqué l'actif des actionnaires et changé les règles en cours de route? Il s'est approprié une partie de l'actif des sociétés. Le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) hoche la tête et affirme que son gouvernement n'a rien confisqué du tout. Qu'a donc fait le gouvernement lorsqu'il s'est assuré 25 p. 100 de participation dans les terres du Canada? C'est de l'expropriation. Voilà ce que les investisseurs en pensent. De l'expropriation sans dédommagement, et cela, c'est de la confiscation. Pourquoi n'investirait-on pas au Canada? Nous n'inspirons pas confiance aux investisseurs. Voilà pourquoi. Ils ne croient pas ce que dit le gouvernement.

• (1620)

Il a diminué leur marge brute d'autofinancement. Les investisseurs venaient au Canada en quête de pétrole et de gaz. Une fois ceux-ci découverts, les deux paliers de gouvernement entrent en scène et enlèvent tout leur argent aux investisseurs, sans leur laisser un bénéfice raisonnable pour l'argent qu'ils avaient investis. C'est une bien triste histoire.

Si le Programme énergétique national semble avoir été bien accueilli par certains Canadiens, c'est précisément parce qu'on a fait mauvaise réputation aux compagnies pétrolières. On en a fait les boucs émissaires: le Programme énergétique national doit donc être excellent. C'est cela la tragédie. La plupart des Canadiens pensent instinctivement que les compagnies comme Imperial Oil, Shell, Gulf exploitent la population; par conséquent, Petro-Canada doit être honnête. Quelle lamentable histoire!

Les Canadiens ont dépensé 60 milliards durement gagnés pour avoir le privilège d'acheter leur essence dans les stations de Petro-Canada. La paient-ils moins cher? Un cent de moins le gallon? Non, le prix est le même. Mais ce n'est pas tout: ces 6 milliards ne vous rapportent rien, c'est de l'argent perdu. Petro-Canada s'est vantée d'avoir fait des profits énormes. N'importe quelle autre société canadienne qui aurait gagné aussi peu d'argent que Petro-Canada avec 6 milliards serait en faillite et, chose certaine, personne ne voudrait en être actionnaire. C'est criminel, c'est un emploi criminel des deniers publics; voilà ce qu'est Petro-Canada. Il va falloir que les Canadiens se réveillent et comprennent que c'est ça qui contribue à gonfler les taux d'intérêt.

Où pensez-vous que le gouvernement du Canada prend ces 6 milliards? Pensez-vous qu'il les crée de toute pièce? Il a été forcé de les emprunter parce qu'il ne pouvait pas lever assez d'impôts pour payer la note. Si vous êtes forcé d'emprunter 6 milliards de dollars, vous devez payer le taux d'intérêt courant.

Qu'on le veuille ou non, les taux d'intérêt sont fonction de l'offre et de la demande. Le prix d'une automobile ou d'une maison aujourd'hui, ou encore le prix des aliments, est fonction de l'offre et de la demande, tout comme les taux d'intérêt. Ainsi, la somme de six milliards qui est libéralement octroyée à Petro-Canada vous oblige vous, Canadiens, à payer des taux d'intérêt de 17, 18 ou 22 p. 100 sur votre maison, votre voiture et vos cartes de crédit.

L'économie du pays ne se remettra pas en marche tant que les gouvernements, et notamment le gouvernement fédéral, ne reconnaîtront pas que seul un climat de confiance amènera les investisseurs à investir. Sans investissements, non seulement nous ne créons pas d'emplois pour nous-mêmes, mais encore nous n'en créons pas pour nos enfants et nous en perdons parce qu'il y a exode de capitaux. Dix milliards de dollars sont sortis du Canada l'année dernière, dix milliards qui auraient permis de créer 200,000 emplois.

La confiance des investisseurs, parlons-en. Tant que le gouvernement fédéral et les autres gouvernements n'auront pas admis l'importance de l'investisseur et n'auront pas agi en conséquence, il n'y aura pas de nouveaux emplois et le chômage augmentera ainsi que les taux d'intérêt.

Et le Programme énergétique national et la mise à jour de la semaine dernière! J'avais dit que cela ressemblait plutôt à de la vantardise, lorsque le ministre a essayé d'expliquer aux Canadiens le succès magnifique de son programme et son utilité pour tous les Canadiens. Mais si le gouvernement n'a pas d'argent, il offrira à la place des mesures d'encouragement et quelques petits changements au programme. Par exemple, le gouvernement a offert un crédit de $250,000 par an pour contrebalancer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. C'est une belle petite somme. Savez-vous ce que cela représente, $250,000? Cela représente un puits improductif de 5,000 pieds.

Une voix: Ils ne savent même pas ce que c'est.

M. Thomson: Voilà ce que vous achetez pour $250,000, monsieur l'Orateur. Nous avons 400 compagnies de pétrole et de gaz dans l'ouest du Canada, qui pourront ainsi forer 400 puits improductifs de plus par an. Nous ne pouvons pas les faire produire, mais nous pouvons tout de même les forer.

Les gens s'abstiendront de forer. Si vous enlevez les liquidités à quelqu'un, c'est comme si vous alliez chez votre voisin lui voler son argenterie pour revenir la semaine suivante et lui dire: «Je m'excuse, voici l'argenterie que je vous ai volée la semaine dernière.»

Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'industrie du pétrole et du gaz n'a pas la marge d'autofinancement nécessaire pour faire des forages afin de trouver du pétrole nouveau. Le prix du pétrole nouveau est intéressant, je suis d'accord. Il y a des mesures d'encouragement qui sont intéressantes également, mais, d'abord, il faut l'argent pour financer ces forages. Sans liquidités, ce n'est pas possible.

A part un crédit fiscal de $250,000 par an accordé à chaque compagnie de pétrole et de gaz pour contrebalancer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, crédit qui sera consenti pendant quatre ans et demi, toutes les autres concessions fiscales ont été accordées pour un an seulement. Quand on prospecte pour découvrir un puits de pétrole ou de gaz naturel qui pourra rester en production, espère-t-on, durant 15 ou même 20 ans dans le cas du gaz, on ne fonde pas sa décision d'investir sur une année. Quand on investit les sommes nécessaires pour découvrir un puits de pétrole ou de gaz naturel, on fonde sa décision sur un régime fiscal qui restera en place durant la période où il faudra investir, soit au moins sept, huit ou dix ans. Comment les investisseurs peuvent-ils avoir confiance dans un programme ou dans une modification fiscale dont on se contente de dire qu'on la propose pour un an, après quoi on la réexaminera pour la changer à nouveau si on en est pas satisfait. Comment peut-on raisonnablement espérer qu'un investisseur ait confiance dans une telle mesure? C'est ridicule.

Le désastre qu'a provoqué le Programme énergétique national dans l'industrie pétrolière de ma province, l'Alberta est vraiment affligeant. Cette industrie fournissait non seulement des emplois aux Albertains, mais c'était aussi la seule qui aurait pu aider le Canada à subir la récession actuelle. Je ne dis pas qu'elle aurait réglé tous les problèmes, pas du tout, mais elle aurait sûrement contribué à les pallier. Bien des gens qui sont sans emploi en auraient un aujourd'hui. Le secteur pétrolier n'aurait pas réglé notre problème des taux d'intérêt, mais ceux-ci n'auraient pas été si élevés sans le Programme énergétique national.

Pour $100 que l'on dépense dans l'industrie pétrolière en Alberta, seuls $29 restent dans la province; $17 vont aux autres provinces, dont $41 à la seule province d'Ontario. Pour chaque emploi créé dans l'industrie pétrolière de l'Alberta, deux sont créés en Ontario.

• (1630)

Le gouvernement actuel a effectivement suscité la tristesse non seulement des Albertains mais encore de tous les Canadiens. Je persiste à me demander si cette situation a été voulue ou si elle est fortuite. Le gouvernement avait-il délibérément l'intention de détruire le secteur pétrolier et gazier du pays ou les députés d'en face ont-ils agi avec une telle maladresse parce qu'ils n'étaient pas capables de faire mieux? Je vois sourire mon honorable ami. S'est-il posé la question? Si tout cela était prémédité, il y a de quoi s'alarmer.

M. McDermid: Des milliers de gens ont perdu leur emploi au Québec et il trouve cela drôle.

M. Thomson: Mon honorable ami se moque bien de cela.

M. Collenette: Soyez sérieux.

M. Thomson: Depuis mon arrivée ici, il y a trois ans, j'avais cru comprendre que le plus grand espoir que chérissaient le premier ministre (M. Trudeau)—l'un de ses plus beaux rêves—et le gouvernement libéral était d'unifier le pays. Je veux que mon honorable ami sache que depuis trois ans il fait plus pour diviser le pays que tout ce que le gouvernement a fait dans ce sens depuis quinze ans.

M. Collenette: Foutaises!

M. Thomson: Le plus triste, c'est que mon honorable ami ne se rend pas compte du mal qu'il a fait; il n'en mesure pas l'ampleur.

M. Irwin: Qu'avez vous fait d'autre de votre côté que de répandre ce genre d'absurdités?

M. Thomson: Qu'est-ce que j'ai fait?

M. Lewis: Voulez-vous des élections?

M. McDermid: Tout de suite!

M. Collenette: En 1984.

M. Thomson: Si nous étions au pouvoir à l'heure actuelle, nous pourrions remettre le pays sur sa voie, chose que le député n'a pas le courage de faire. Les ministériels n'ont pas le bon sens nécessaire pour y arriver; d'ailleurs ils ne comprennent pas le problème.

M. Collenette: Vous avez tout gâché.

M. Thomson: Cet après-midi, nous discutons du bill C-103, un des volets du Programme énergétique national. Ce projet de loi vise à modifier de fond en comble la loi sur l'administration du pétrole qui s'appellera désormais la loi sur l'administration de l'énergie. Le plafond autorisé pour la redevance sur l'exportation du pétrole sera portée à $55 le baril. Cette redevance sera fixée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et non plus par l'Office national de l'énergie. Nous avons créé l'Office national de l'énergie et nous lui avons donné le mandat d'établir ce genre de choses mais cela n'a pas plu au gouvernement. L'autonomie de l'Office national de l'énergie ne plaît guère au gouvernement. Nous avions donné à cet organisme trop de pouvoirs et nous allons donc l'en priver afin que le ministre puisse établir ces redevances par voie de décret du conseil. Le gouvernement sera autorisé à rendre la moitié des recettes aux gouvernements des provinces productrices, mais seulement s'il le juge opportun.

Il est possible de prélever les redevances de recouvrement en matière de carburant pour tous les avions et bateaux en partance pour l'étranger. En pratique, ces redevances ne seront pas exigibles des entreprises étrangères de transport aérien. Le gouvernement peut percevoir des redevances d'indemnisation pétrolière pour payer l'indemnité d'importation de pétrole. Mais en vertu de notre ridicule Programme énergétique national, nous importons 400,000 barils de pétrole par jour, alors que nous pourrions produire dans l'Ouest quelque 300,000 barils par jour pour lesquels nous ne trouvons cependant pas de débouchés et que nous nous abstenons donc d'extraire. Nous payons $40 le baril par jour pour 400,000 barils, alors que nous pourrions produire 300,000 barils par jour dans l'Ouest. N'est-ce pas là une preuve d'incurie flagrante? Cela me paraît tout à fait incroyable. Le gouvernement rappelle que nous avons pris des engagements avec des fournisseurs étrangers, qu'il nous faut respecter. C'est peut-être le cas, mais combien de temps encore paierions-nous les importations de pétrole si les redevances d'indemnisation étaient réduites? En même temps, ne sommes-nous pas en droit de nous attendre raisonnablement à ce que le gouvernement permette à l'Ouest de vendre 300,000 barils de pétrole aux États-Unis? Ce pays importe cinq millions et demi de barils de pétrole par jour, dont 300,000 barils pourraient aisément provenir de l'ouest du Canada. Mais non; le gouvernement estime qu'il est préférable de conserver ce pétrole enfoui dans le sous-sol de l'Ouest. «Ces gens de l'Ouest, il faut les mener à la baguette; il ne faut pas leur donner de répit!» Voilà la façon de penser du gouvernement.

Le bill C-103 accorde au gouvernement le pouvoir rétroactif de percevoir une redevance d'indemnisation spéciale pour dédommager l'Ouest de toute réduction éventuelle de sa production pétrolière. Il lui permet également de percevoir une redevance de canadianisation d'un maximum de $1.15 le baril et d'un maximum de 15c. le mpc de gaz naturel. En vertu de l'ancienne mesure législative, le maximum de la redevance aurait été de $4 le baril; le projet de loi sur l'administration de l'énergie créerait un compte d'accroissement du taux de propriété canadienne dans lequel ces fonds seraient versés. En outre, le projet de loi sur l'administration de l'énergie accorderait au gouvernement le pouvoir de modifier les conditions relatives à la fixation des prix prévues dans l'accord conclu avec Syncrude.

Les motions à l'étude cet après-midi portent les numéros 5 et 6 et mon collègue, le député de Calgary-Centre, en a déjà expliqué l'objet. La motion nº 4 vise à abaisser le plafond des redevances d'indemnisation pétrolière à 18c. le gallon, ce qui correspondrait à la taxe prévue dans le budget Crosbie. En adoptant cet amendement, les députés d'en face montreraient au moins aux Canadiens qu'ils ont tenu la promesse électorale qu'ils ont faite en 1980. Je crois que mes collègues l'ont déjà dit.

D'après la motion nº 5, les redevances d'indemnisation pétrolière pourraient servir uniquement à subventionner les importations de brut au Canada. Les redevances ne pourraient pas être versées au Fonds du revenu consolidé ni servir à d'autres fins.

Voilà les deux motions à l'étude cet après-midi; elles me semblent assez raisonnables. Je ne vois pas du tout pourquoi on s'y opposerait.

Encore un mot à propos du Programme énergétique national puisque j'ai la parole. Un des objectifs officiels du Programme énergétique national, c'est d'assurer la sécurité énergétique

aux Canadiens. J'ai déjà parlé de certaines conséquences catastrophiques du Programme énergétique national, de la recrudescence du chômage et ainsi de suite, mais c'est sur le plan de la sécurité énergétique ou de la sécurité de l'offre qu'il a les conséquences les plus spectaculaires, à mon sens. Les Canadiens sont de grands consommateurs de pétrole. Nous dépendons tellement du pétrole qu'il représente plus de la moitié de notre consommation d'énergie. Je le répète, sur les 1.6 ou 1.7 million de barils de pétrole que nous consommons chaque jour, nous en importons 400,000, soit 25 p. 100.

Le ministre a promis aux Canadiens que le Programme énergétique national leur apporterait la sécurité de l'offre dans le domaine énergétique. C'est de la supercherie, parce que le Programme énergétique national prive les Canadiens de la sécurité pétrolière. Nos réserves s'épuisent à un rythme accéléré. Nous produisons environ 1,200,000 barils de pétrole par jour du total de 1.6 million de barils que nous consommons. Nous importons les 400,000 autres barils nécessaires à notre consommation quotidienne. Nos réserves classiques de pétrole s'amenuisent au rythme de 100,000 barils par jour, de telle sorte que dans dix ans la capacité de rendement quotidien de nos gisements classiques de pétrole et de gaz sera d'un million de barils de moins que maintenant. Si nous ne découvrons pas d'autres sources, nos gisements classiques de pétrole ne pourront produire que 200,000 barils par jour en 1990.

• (1640)

Le gouvernement doit prévenir les Canadiens. Il leur dit plutôt de ne pas s'en faire, qu'il leur donnera les moyens de substituer le gaz au pétrole. Le gouvernement est persuadé que les Canadiens vont économiser des quantités encore plus considérables de pétrole. L'an dernier, les Canadiens ont économisé l'énergie et réduit leur consommation de 7 p. 100. Mais la phase la plus facile de l'économie et de la substitution est révolue, monsieur l'Orateur.

Je dis que les Canadiens se font duper par le gouvernement qui leur donne le faux espoir de la sécurité pétrolière. Je me demande quel pourcentage des économies de 7 p. 100 de l'année dernière était attribuable à la récession. Je me demande si nous avons vraiment réalisé des économies ou si ces 7 p. 100 étaient en totalité attribuables à la récession.

En supposant que la consommation de pétrole n'augmente pas d'un seul baril d'ici 1990 et que nous consommions 1,600,000 barils par jour à ce moment-là, nous ne pourrons à partir des méthodes traditionnelles produire que 200,000 barils par jour. D'où alors proviendront les 1,400,000 autres barils? Viendront-ils d'Hibernia, de la mer de Beaufort, des mégaprojets ou des sables bitumineux? Le ministre n'a rien dit à ce sujet l'autre soir, pas un mot. Il a laissé entendre que nous ne manquerions pas de pétrole parce que le gouvernement continuera à favoriser le remplacement. Voulait-il dire grâce à la conversion au gaz, monsieur l'Orateur? Dans ses rêves les plus fous, croit-il pouvoir substituer du gaz naturel, du charbon et de l'électricité aux 1,400,000 barils par jour? Il ne peut en montrer l'ombre d'une preuve ni aux Canadiens, ni à la Chambre. A qui achèterons-nous ce pétrole en 1990? A l'heure actuelle, nous en achetons à l'Arabie Saoudite, au Venezuela et au Mexique. Même s'ils sont en mesure de nous le vendre, je me demande quel prix nous paierons? Est-ce que ce sera $40 ou $100 le baril?

Pourquoi le gouvernement introduirait-il un programme énergétique national nous privant de la possibilité que nous avons d'atteindre l'autarcie énergétique? Je ne peux le comprendre, pas plus que mes électeurs d'ailleurs. Comment un gouvernement peut-il être borné et doctrinaire au point de lancer un programme qui privera les Canadiens de la possibilté d'atteindre l'autarcie énergétique? Personne ne pourra nous l'expliquer.

Le projet de loi C-103 et le Programme énergétique national dans son ensemble n'ont jamais eu pour but de nous permettre d'atteindre l'autarcie énergétique, le principal objectif. Ce projet de loi n'est qu'un bel ensemble de mots utilisés pour décrire le principal but du gouvernement, soit d'exercer un contrôle total sur le secteur pétrolier et gazier et de canaliser d'énormes recettes, afin de pouvoir continuer à être prodigue. Le gouvernement se propose au cours des cinq prochaines années de tirer 53 milliards de recette de ce secteur. La destruction d'un secteur ne serait pas terrible, si ces 53 milliards étaient utilisés pour créer des emplois et diminuer les taux d'intérêts. Ce n'est cependant pas le cas, monsieur l'Orateur.

La seconde priorité du Programme énergétique national était la canadianisation du secteur, et le gouvernement y a accordé encore plus d'importance qu'à l'autarcie énergétique. Avec la présentation du projet de loi C-103 et d'autres éléments du Programme énergétique national, les Canadiens sont témoins d'une nouvelle ère au cours de laquelle le gouvernement ne se contente pas de partager les travaux de planification avec les entreprises, mais prend en fait les décisions commerciales pour les entreprises du secteur.

Ce projet de loi et d'autres constituent le programme coordonné le plus considérable de réglementation, de mesures fiscales et autres, visant à placer le gouvernement dans une position qui lui permette d'avoir la haute main sur pratiquement tous les aspects du secteur. Nous sommes sur le point de voir, si ce n'est déjà fait, s'intaller toute une bureaucratie sans pareille de comptables et d'avocats pour administrer cette loi. Grâce à ces règlements, le gouvernement contrôlera les décisions quotidiennes des dirigeants du secteur pétrolier et gazier. Cette loi est ainsi rédigée que dans bien des cas des sociétés et des particuliers sont jugés coupables avant de pouvoir prouver leur innocence. Les fonctionnaires sont placés dans une position où ils doivent faire des recommandations fondées sur leurs propres décisions.

Monsieur l'Orateur, pour me résumer, je dirai que nous avons un gouvernement formé de bureaucrates qui participeront directement au processus de prise de décision des entreprises. Je prétends que nous sommes sur le point de devenir une république socialiste. Quelle que soit leur forme, les nouvelles mesures de réglementation visent à imposer une domination et un contrôle absolus sur les décisions des entreprises. Comme je l'ai déjà dit, ces mesures de réglementation ont été accompagnées d'une série de programmes, dont les modifications apportées au régime fiscal dans le but d'accroître radicalement les rentrées fiscales du gouvernement.

Il est difficile de se faire une idée des tracasseries administratives que tous ces règlements imposeront à l'industrie. Les coûts d'exploitation des entreprises augmenteront de façon

atterrante—en fait, cela est déjà le cas. L'application des nouveaux règlements adoptés dans le cadre du taux de participation canadienne, du programme d'encouragements pétroliers et de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier occasionnera des coûts sans commune mesure avec les avantages économiques qui en découleront. Le temps, la main-d'œuvre et les capitaux serviront à remplir des formulaires au lieu d'être affectés à la production. L'industrie devra noircir des tonnes de papier, avec force avocats et comptables, au lieu d'entreprendre des travaux de prospection.

• (1650)

Voyons ce qui s'est passé en 1981 suite à l'adoption du PEN. Aujourd'hui l'industrie pétrolière a peine à survivre. Les activités de prospection ont diminué de 30 p. 100 dans l'ouest du Canada. Les projets de Cold Lake et Alsands sont morts et enterrés. On a foré 6,600 puits en 1981 comparativement à 9,000 en 1980. L'an dernier, nos importations de produits bruts et raffinés se sont établis en moyenne à 481,000 barils par jour. Nous savons aussi que le gouvernement fédéral a versé aux raffineries 4.5 milliards l'an dernier en compensation du prix élevé du brut importé. Nous savons que les ressources d'autofinancement de cette industrie ont diminué de 35 p. 100 au cours de l'année et que la chute des recettes a été proportionnelle. Nous savons que 10.2 milliards ont quitté le pays. A cause de la politique de canadianisation du gouvernement, nous savons aussi que de cette somme de 7 milliards a servi à acquérir une participation dans des sociétés étrangères. Cet endettement massif a largement contribué à ralentir la prospection et l'exploitation du pétrole et du gaz sans pour autant ajouter un seul baril à nos réserves. Nous savons que 3 milliards d'investissement ont quitté le Canada pour les États-Unis et d'autres pays. Cet argent sert à chercher du pétrole et du gaz à l'étranger pendant que nous continuons d'importer 400,000 barils de pétrole par jour. C'est de la folie. Cet exode massif de capitaux est l'un des grands facteurs qui ont fait chuter le dollar à un degré qu'on n'avait pas vu depuis 50 ans et à faire monter les taux d'intérêt à un niveau sans précédent.

Qu'advient-il maintenant de l'industrie des forages et des services pétroliers? Cette industrie était canadienne à 90 p. 100. Que lui est-il arrivé? Aujourd'hui, à cause du gouvernement, 23 de ces entreprises ont fait faillite. Sans compter que 227 tours de forage ont quitté le Canada pour aller surtout aux États-Unis. Quant aux entreprises de service, 107 ont dû plier bagages. Sur les 461 tours demeurant au Canada, seulement 121 étaient en activité la semaine dernière. En juin 1980, juste avant l'annonce du PEN, le Canada comptait quelque 360 tours en activité. Cette industrie a perdu 25,000 emplois. Des milliers de professionnels qu'elle avait embauchés ont dû partir, chassés par un gouvernement insensé et stupide.

Faut-il s'étonner que les Canadiens de l'Ouest se montrent si hostiles à l'égard du gouvernement fédéral? Il n'y a pas si longtemps, le premier ministre attribuait au racisme l'élection d'un député séparatiste à l'Assemblée législative albertaine. Comment le premier ministre peut-il manquer à tel point de réalisme pour affirmer pareille chose? Il n'a pas la moindre idée du sentiment d'aliénation qu'a provoqué chez les Canadiens de l'Ouest son attitude dogmatique à l'égard de la Constitution, du Programme énergétique national et du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. L'élection d'un séparatiste en Alberta n'a rien à voir avec le racisme. C'est la regrettable preuve que notre premier ministre n'a pas pris au sérieux le sentiment que ressentent les Canadiens de l'Ouest à l'heure actuelle. Si l'un de ses collègues du cabinet ou lui-même acceptait de prendre le temps d'écouter les gens de cette région et de sortir de son isolement centralisé à Ottawa, il apprendrait qu'il y a de l'orage dans l'air, dans les Prairies, où la situation est très grave. Je ne dis pas cela sous forme de menace, mais parce que le gouvernement a tourné le dos aux habitants de l'Ouest et qu'ils se sentent désemparés, ne sachant plus où se tourner. Croyez-moi, je n'ai jamais vu un tel mécontentement, un tel désespoir qu'à l'heure actuelle à Calgary.

Le ministre de l'Énergie a tenu une conférence de presse vendredi dernier. Voici un extrait de sa déclaration d'ouverture:

> Nous avons présenté aujourd'hui une mesure législative visant à mettre en vigueur les derniers principaux éléments du Programme énergétique national, en vue de donner aux Canadiens le contrôle sur leur avenir énergétique et d'assurer notre autonomie sur le plan pétrolier d'ici à 1990.

Les Canadiens ne croient pas le gouvernement. Le ministre le croit peut-être, mais il est le seul. J'espère sincèrement que les gisements de Beaufort et d'Hibernia finiront par produire assez de pétrole pour nous permettre de devenir autarciques. Le potentiel est là, mais nous ne serons pas autonomes d'ici à 1990, et lorsque le ministre prétend le contraire, il dénature les faits qu'il présente aux Canadiens et il le sait fort bien. Après avoir examiné les amendements apportés au bill C-103, j'espère que le gouvernement aura assez de courage et de sagesse pour les accepter et rejeter le bill.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai participé au débat un peu plus tôt en faisant quelques interjections et en posant une ou deux questions et je voudrais compléter ce que j'ai déjà dit en faisant de brèves observations. Je parlerai uniquement de la question des prix qui a été soulevée il y a quelque temps par le député de Calgary-Centre (M. Andre) et commentée plus tard par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

Je ne nie pas que, de façon générale, les prix de l'essence à la station-service semblent plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Certains de mes savants collègues à la Chambre et de mes électeurs m'ont donné assez de preuves pour m'en convaincre. Je suis intervenu la première fois pour demander pourquoi les prix étaient plus élevés au Canada parce que d'autres députés prétendaient que c'était à cause de la politique du gouvernement fédéral. Si l'on compare le prix de l'essence au Canada au prix aux États-Unis à la sortie de la raffinerie, monsieur l'Orateur, on constate déjà un écart important. Je pense que tout député objectif et sincère devra reconnaître qu'à ce moment-là, les prix canadiens, qui atteignent environ 75 p. 100 du cours mondial, sont bien moins élevés que les prix aux États-Unis.

Dans ce cas, pourquoi les Canadiens doivent-ils payer plus cher au poste d'essence que les Américains? La réponse est évidente et le député de Calgary-Centre l'a donnée lui-même d'une certaine façon en répondant à ma question. L'explication, ce sont les taxes élevées perçues par plusieurs des provinces. Puisque nous cherchons le responsable des prix élevés, et il semble que ce soit l'objectif visé dans de nombreux débats, nous n'avons pas à chercher bien loin. Je vous donne deux noms: Bill Davis de l'Ontario, et John Buchanan de la Nouvelle-Écosse. Comme chacun sait, M. Davis a établi récemment une taxe *ad volorem* de 20 p. 100 sur l'essence, ce qui

explique que le prix de l'essence en Ontario soit plus élevé que dans l'État de New York. En Nouvelle-Écosse, le premier ministre, M. Buchanan, vient d'annoncer la création d'une taxe de 15c. sur chaque gallon d'essence, ce qui explique également pourquoi le prix de l'essence est plus élevé à Halifax qu'à Boston.

• (1700)

Ayant refuté les arguments présentés par le porte-parole du parti progressiste-conservateur cet après-midi, je voudrais maintenant me tourner vers ceux du porte-parole du Nouveau parti démocratique. Je tiens tout d'abord à dire un mot de son entrée en matière où il a gentiment critiqué la querelle déplorable qui a caractérisé mon dialogue avec le député de Calgary-Centre. Je n'ai pu m'empêcher de sourire intérieurement en l'entendant car je me suis souvenu de son intervention furibonde d'il y a quelques jours lorsqu'il a invoqué le Règlement coup sur coup pour tâcher d'avoir gain de cause contre ce même député auquel s'adressaient mes remarques cet après-midi. Si l'on en juge par les reproches qu'il m'a adressés sous la forme de vers de Shakespeare, il semble que le député ait la mémoire courte ou du moins sélective.

Le Nouveau parti démocratique se veut le défenseur du bas prix de l'essence au cours de ce débat. Je dois dire que j'ai des doutes sur l'honnêteté de cette prise de position et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, le Nouveau parti démocratique est d'abord un parti de l'Ouest. Sa direction vient peut-être de l'est du pays mais la majorité des membres de son caucus sont de l'Ouest. Je doute qu'un parti qui est essentiellement représenté par des députés de l'Ouest puisse convaincre quiconque qu'il est capable d'obtenir des premiers ministres ou de la population des provinces de l'Ouest un prix du pétrole moins élevé que nous ou que les conservateurs espéraient pouvoir obtenir.

Des voix: Oh, oh!

M. Kelly: C'est un argument que je n'accepte pas moi-même et je pense que personne ne l'accepterait après avoir jeté un coup d'œil à ce qui s'est dit à la Chambre ces deux dernières années.

Deuxièmement, le Nouveau parti démocratique est un parti très ambitieux. Les députés de ce parti ont eu le courage de leurs opinions et ont expliqué en détail à la Chambre les mesures énergétiques qu'ils prendraient si un miracle ou l'intervention divine leur permettait de former le gouvernement du Canada. Si l'on examine la liste des mesures qu'ils proposent, monsieur l'Orateur, on constate que ces mesures coûteraient très cher. Je voudrais demander au député et à tous ceux qui nous écoutent comment diable le Nouveau parti démocratique pense payer toutes ces mesures coûteuses et ambitieuses. J'imagine que ce ne serait pas en augmentant les prix à la consommation. Le NPD pourrait alors se prétendre le défenseur de l'énergie à bon marché. Mais il faudra bien que quelqu'un, d'une façon quelconque paye le prix de ces mesures énergétiques à un moment donné. Je soutiens que si l'on ne fait pas payer ces mesures au moment de la vente au détail, comme nous demandons aux consommateurs de le faire dans bien des cas, il faudra les faire payer au moyen d'un prélèvement fiscal.

M. Waddell: C'est bien cela.

M. Kelly: En affirmant que le Nouveau parti démocratique préconise la modération des prix de l'énergie alors qu'il ferait assumer aux contribuables le coût d'une politique énergétique plus dispendieuse que celle des autres partis fédéraux, les députés néo-démocrates à mon avis font fi de la bonne foi qu'un des leurs a justement invoquée il y a un instant.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Central Nova (M. MacKay)—L'économie—a) Les entretiens entre le premier ministre suppléant et la délégation canadienne à Versailles. *b*) L'application d'une politique de canadianisation; l'honorable député de St. Catharines (M. Reid)—La société Astra Trust—a) La situation des déposants. *b*) La réponse du ministre; le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell)—La condition féminine—Le rapport du comité parlementaire sur les femmes battues—L'intervention du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, dont le comité permanent sur la législation énergétique a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n^os^ 4 et 5 de M. Hawkes.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, avant de faire valoir la pertinence et la sagesse des motions n^os^ 4 et 5, je voudrais d'abord commenter les propos du porte-parole du Nouveau parti démocratique en matière d'énergie que j'ai écouté avec énormément d'intérêt. Les députés de ce parti ont une mémoire très sélective, ce qu'ils semblent trouver fort commode. C'est seulement quand nous avons rappelé au député que, lorsque nous formions le gouvernement, nous avions prévu un crédit d'impôt énergétique très avantageux pour de nombreux Canadiens, qu'il a pensé à comparer les prix imposés aujourd'hui par les libéraux avec ceux que nous proposions lorsque nous étions au pouvoir. Nous avons également dû lui rappeler que la taxe d'accise fédérale de 18c. de 1979 ne devait pas s'appliquer au fuel domestique.

Néanmoins, il ne s'agit pas de comparer les politiques énergétiques de 1979 avec celles d'aujourd'hui, car le public s'est prononcé sur nos propositions fiscales de 1979. Il est seul juge et nous ne pouvons pas contester sa décision. Il s'agit d'établir aujourd'hui si les propositions contenues dans le bill C-103 vont vraiment permettre de mettre en œuvre le programme promis aux Canadiens aux élections de février 1980, si elles

répondent aux engagements pris et si elles correspondent aux besoins actuels. Nous devons répondre à ces questions par la négative.

Je me souviens parfaitement de la campagne électorale de 1980 où mon adversaire libéral m'a appris qu'on proposerait au consommateur canadien un prix pondéré pour le pétrole qui combinerait tout simplement trois prix, celui du pétrole brut classique, celui du pétrole synthétique et celui du pétrole importé.

J'ai alors fait valoir qu'un des éléments composant ce prix était impossible à établir d'avance, à savoir le prix du pétrole importé sur lequel le gouvernement n'exerce aucun contrôle. Dans ces conditions, comment a-t-il pu garantir à mes électeurs qu'ils paieraient un prix inférieur à celui qu'ils payaient alors? Le gouvernement leur a fait la promesse suivante: «Votez libéral et le prix n'augmentera pas».

• (1710)

Ce prix pondéré renfermait un élément dont il n'a jamais été question, même si tout le monde aurait dû s'en douter, à savoir la redevance d'indemnisation pétrolière, un prélèvement de péréquation qui permet à tous les Canadiens de payer à peu près le même prix un gallon d'essence, un gallon de pétrole brut ou un gallon de carburant diesel. Nous examinons aujourd'hui cette omission évidente, le public s'étant déjà vu imposer quelques taxes semblables à la redevance albertaine visant à compenser un ralentissement de la production par la province de l'Alberta en deux ou trois étapes. Le problème crucial était la promesse du gouvernement actuel, pour reprendre les termes d'une réclame faite au cours des élections de 1980 dans la circonscription du ministre des Finances (M. MacEachen), à savoir «Votez libéral et le prix n'augmentera pas». Il aurait fallu lire entre les lignes de cette réclame, et on aurait pu voir la phrase suivante: «jusqu'à ce que le gouvernement libéral prenne le pouvoir». Toutefois, cela a échappé au public, qui a cru le gouvernement sur parole.

Les propositions dont nous avons saisi la Chambre par le biais de la motion nº 4 auraient pour effet de ramener de $75 à $28 le mètre cube la redevance d'indemnisation pétrolière. Cette modification ferait passer le prix du gallon de 52 à 18c., somme qui correspondra au montant de la taxe d'accise utilisé pour calculer la redevance d'indemnisation pétrolière dont il a été question en décembre 1979, et qui est déjà supérieure au plafond que s'était fixé le nouveau gouvernement du Canada. Par conséquent, il convient de signaler que le montant total, dans les conditions actuelles, est inférieur au montant que visait initialement le gouvernement, soit 95c. le gallon. Après avoir entendu sonner le timbre pendant des jours et des nuits, il a accepté de diminuer ce montant.

La mesure législative à l'étude fait partie d'une série de bills présentés à la suite de cet événement, événement qui, soit dit en passant, même dans le cadre du bill sous sa forme actuelle, a fait économiser au consommateur canadien, qui conduit en moyenne 12,000 milles par an dans une automobile qui fait 25 milles au gallon, $201 en un an sur sa consommation d'essence. Au cas où la mesure précise proposée à la motion nº 4 serait adoptée, il y aurait, pour le même consommateur effectuant chaque année le même nombre de milles en consommant autant d'essence, une économie supplémentaire de $163 par année. Il ne s'agit pas là d'un montant négligeable. Il serait beaucoup plus utilement employé par le consommateur canadien qui a du mal à joindre les deux bouts que par le fonds gouvernemental du Revenu consolidé.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt ce qu'a dit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) quand il a annoncé la semaine dernière certains aménagements au Programme énergétique national. Fait étonnant, il a passé sous silence les deux événements les plus importants survenus depuis l'annonce du PEN. Ces événements, c'est l'abandon des projets Alsands et de Cold Lake. Le gouvernement avait auparavant transvasé 50 millions dans les comptes d'Imperial Oil pour donner un ballon d'oxygène à un projet qui devait finir par trépasser. C'est une dépense malavisée, car, pendant toute la durée des négociations avec l'Alberta et la Saskatchewan, le gouvernement a constamment recouru aux tactiques d'affrontement qu'il devait ensuite employer avec Terre-Neuve à propos du gisement d'Hibernia et avec la province de Québec à propos de tout. Tout l'ouest du pays a été abandonné à l'affrontement et à l'amertume, ce qui disons-le franchement est bien connu de certains gouvernementaux qui ont vainement essayé de le faire comprendre au gouvernement. Il est absolument vital pour le pays qu'on s'occupe des intérêts de tous les Canadiens. Mais cela ne pourra jamais se faire si, à la moindre occasion, le gouvernement national entre en conflit avec chacune des provinces parce qu'il se montre trop gourmand. Cette gourmandise le pousse à soutirer de plus en plus souvent ce qui peut rester dans la poche du consommateur.

En 1917, le gouvernement du Canada a adopté un impôt qui est entré en vigueur en 1918. Cette loi est devenue l'actuelle loi de l'impôt sur le revenu. Il s'agissait à l'époque d'une mesure provisoire du temps de guerre, destinée à créer des ressources dans un but bien déterminé et pour une période limitée. Mais le gouvernement fédéral a vite compris qu'il avait trouvé l'Eldorado. C'est grâce à ce siphonnage régulier et constant de l'argent des contribuables, tout d'abord par petites sommes, puis par montants de plus en plus élevés, qu'il a pu assouvir sa rapacité. Et aujourd'hui le gouvernement donne un sens nouveau à l'expression «or noir».

Le pétrole extrait de l'ouest du Canada est devenu pour l'État fédéral le nouvel Eldorado. Il y puise autant qu'il l'avait initialement prévu, puisqu'il a pu se procurer ainsi plus de 53 milliards en cinq ans. Le gouvernement devait se procurer cela de diverses façons—prélèvements d'indemnisation, prélèvements de propriété canadienne, redevances, etc. Sous des noms divers, il s'agissait toujours de taxes. Car lorsque l'État va chercher de l'argent dans la poche du citoyen, il s'agit d'une taxe. Appelez cela redevance d'indemnisation, redevance d'accroissement du taux de propriété, redevance d'indemnisation pétrolière ou don de charité, ce n'est pas sérieux et c'est trompeur. Il s'agit bel et bien d'une taxe. Le gouvernement l'a augmentée et continuera de l'accroître, sachant bien que c'est une nouvelle source de revenus qu'il soutire indirectement des goussets des contribuables et des consommateurs canadiens sans qu'ils s'en rendent vraiment compte.

• (1720)

Comme le gouvernement utilise des mesures métriques pour établir ses redevances, les contribuables ignorent ce qu'ils paient au juste. Pour obtenir des ordres de grandeur qui soient à la portée du contribuable, il faut prendre le temps de calculer ce que représente exactement $75 le mètre cube. Quand cela est fait et que les ministériels déplorent que certaines provinces aient imposé une taxe spéciale pour l'entretien des routes ou, comme c'est le cas en Ontario, une taxe sur la vente au détail, ils oublient de préciser que, de tous ceux qui se partagent le prix d'un gallon ou d'un litre d'essence, celui qui a les mains les plus grandes et le bras le plus long, est le gouvernement fédéral. En mars dernier, le receveur général du Canada touchait 34.5 p. 100 des recettes.

Bien sûr que je déplore que l'Ontario ait décidé d'imposer une taxe ad valorem. Car c'est une manière d'attiser l'inflation que de multiplier les taxes. C'est une façon de dire au public que le gouvernement estime que demain le prix sera plus élevé qu'aujourd'hui. Car si ce n'était pas le cas, pourquoi imposer une taxe ad valorem? Les gouvernements espèrent que le prix sera plus élevé demain. Cependant, en agissant ainsi, le gouvernement provincial n'a fait qu'imiter le gouvernement fédéral qui agit de même pour la taxe d'accise.

Quand ces questions ont été étudiées à la Chambre, j'ai signalé au ministre des Finances quelles en seraient les conséquences. C'est une arme, paraît-il, que le gouvernement utilise dans sa lutte contre l'inflation. Au cours de la dernière fin de semaine, le premier ministre (M. Trudeau) nous a dit qu'il était possible de venir à bout de l'inflation du moment qu'on venait à bout de l'économie. Il est venu à bout de l'économie et non pas de l'inflation. Quoi qu'il en soit, ce sont des mesures comme celle-là qui alimentent l'inflation. Au lieu de réduire ses exigences, le gouvernement se fait plus gourmand.

Comment le consommateur aux abois est-il censé payer les frais accrus qui lui sont imposés par le gouvernement alors qu'il est de plus en plus démuni à cause de programmes spécialement conçus par le gouvernement pour lui extorquer plus d'argent. Tel est le résultat. C'est pure hyprocrisie alors de prétendre qu'on veut lutter contre l'inflation et de dire aux Canadiens: «Vous être trop exigeants. Vous devriez réduire vos revendications, car, de cette façon, nous atteindrions les objectifs souhaités en combattant l'inflation». Le gouvernement est celui qui contribue le plus à attiser l'inflation.

Cette mesure contribue à accroître l'inflation. Elle tend à percevoir des deniers publics qui viennent s'ajouter au Fonds de revenu consolidé non pas à titre de redevance ou de somme qui peut être identifiée avec précision, allouée à une certaine fin, et investie dans l'intervalle pour produire des recettes utilisées en vue d'acquitter ce prétendu prélèvement. Cette redevance est nettement un impôt. Nous tenons là le parfait exemple d'une mesure qui ne peut absolument servir à répondre à un engagement distinct.

La motion nº 5 s'inscrit dans cet ordre d'idées. Quand on étudie le libellé de l'article 40 du projet de loi, on s'aperçoit qu'il visait à contrebalancer le coût des indemnités supplémentaires qui ont dû être versées aux raffineries canadiennes quand il a fallu importer davantage de brut pour remplacer la perte du brut albertain. On se rappellera que si la quantité de brut albertain avait diminué, c'était que le gouvernement n'avait pas réussi à négocier avec les provinces productrices de l'Ouest une entente qui aurait empêché l'imposition d'une telle redevance.

Quels sont les faits, cependant, sur ce point en particulier? On nous demande d'adopter une mesure compensatrice à l'égard de cette redevance spéciale d'indemnisation pétrolière destinée aux rafineries. Comme nous connaissons la durée de la période, le volume de pétrole importé et les sommes qui ont été versées aux raffineries, nous pouvons établir que cette disposition du projet de loi telle quelle a procuré 142 millions de dollars excédentaires. Cette disposition, comme je l'ai dit, est destinée à combler le manque à produire en Alberta. Et pourtant, on a prélevé 142 millions de trop à l'égard de ces 120,000 barils.

Fait à noter, au moment même où ces redevances étaient en vigueur, soit du 3 mars au 21 septembre 1981, la consommation réelle de produits pétroliers au Canada a diminué de plus de 120,000 barils par jour, quantité à laquelle cette indemnisation est censée s'appliquer. D'après moi, le gouvernement canadien, même sans se rendre compte que cette réduction de la consommation devrait automatiquement compenser la redevance de l'Alberta, aurait dû au moins établir le montant sur une base proportionnelle. Mais non, il n'a qu'une seule conception de toute redevance, de tout prélèvement et de tout montant: autant de moyens de taxer dont le gouvernement se sert pour soutirer de l'argent du public. Pourquoi le gouvernement se serrerait-il la ceinture? Il trouvera sûrement moyen de dépenser cet argent ailleurs.

Cela m'amène à parler d'un aspect très important de tout ce problème dont le député de Calgary-Centre (M. Andre) a fait état en signalant à la Chambre que, dans les comptes publics, ces redevances ne figurent pas comme des recettes payées par les contribuables, d'une part, et des dépenses du gouvernement, d'autre part, mais comme une sorte de transfert canalisé par le gouvernement du Canada. Ce qui revient à enlever à certains contribuables pour donner à d'autres. Mais si c'était bien le cas, il y aurait alors un excédent de 142 millions de dollars, car on justifie toute cette façon de faire en prétendant avoir pris à un groupe de contribuables pour donner à un autre. Mais ce n'est pas ce qui se produit en l'occurrence.

• (1730)

Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est là une attitude plutôt fourbe de la part du gouvernement. Cela fait ressortir la fausseté de tout le processus. Tout ce que le gouvernement prend doit figurer comme revenu tiré d'une source, et tout ce qu'il débourse, comme dépense gouvernementale. Il n'y a pas de transfert. Il n'y a pas de canalisation. Si cette notion était poussée jusqu'au bout. Votre Honneur, ne pourrait-on imaginer que le gouvernement prélève une taxe spéciale qu'il appellerait «La Caisse d'entraide du Canada» et qu'il utiliserait pour payer le traitement des fonctionnaires? Étant donné qu'il s'agirait d'une taxe spéciale conformément à la théorie de la canalisation, les comptes publics n'auraient jamais à faire état du paiement d'un seul cent aux fonctionnaires.

Toute cette théorie est trompeuse. Le gouvernement doit déclarer ce qu'il dépense réellement. Quant à ces revenus, il en a dépensé plus de trois milliards en subventions. Ce qu'il a gardé dans le Fonds du revenu consolidé constitue une autre forme de taxe qu'il n'a absolument pas redistribuée à un récipiendaire présumé. Ces mesures deviennent indispensables à une époque des plus cruciales pour tous les Canadiens, alors que notre situation économique est pénible et qu'il vaudrait mieux laisser les revenus entre les mains des hommes d'affaires et des contribuables canadiens.

Le premier ministre a reconnu que nous traversons une crise économique. Il l'a reconnu à Versailles en fin de semaine. On peut se demander s'il ne s'en est aperçu qu'au moment où il est arrivé à Versailles ou s'il le savait déjà avant d'arriver. S'il le savait déjà, pourquoi n'a-t-il rien fait d'autre à la Chambre que de prendre place auprès de son collègue le ministre des Finances et de nous dire qu'il faut attendre après les Américains? Nous attendons après eux depuis plus d'un an. Il voudrait que nous attendions après eux encore six mois. Mais que nous attendions qu'ils fassent quoi? Notre gouvernement est pourtant souverain. Nous n'avons pas besoin d'attendre après les Américains pour agir. Si les Canadiens ont élu le gouvernement actuel, c'est pour qu'il prenne des mesures précises au sujet de l'économie et de leurs espérances pour l'avenir. Ils ne l'ont pas élu pour qu'il agisse comme représentant d'un gouvernement étranger. Pourtant, à les entendre, les ministres du gouvernement sont incapables de faire quoi que ce soit et ne peuvent qu'attendre le moment de communiquer aux Canadiens les décisions d'un pays étranger. Si tel est le cas, pourquoi avoir un ministre des Finances? Pourquoi avoir un ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui va chercher des sommes de ce genre? Pourquoi ne pas nous en remettre tout simplement à un gouvernement étranger? Les Canadiens ne veulent pas de cela. Ce qu'ils veulent, ce sont des résultats.

Et de tous les résultats possibles, le plus vital c'est la certitude. Nous attendons depuis le 12 novembre 1981 un bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. On aurait cru que ce texte aurait été présenté à la Chambre il y a longtemps, mais rien n'est encore venu. Cela fait que les hommes d'affaires canadiens ont refusé d'agir, espérant que les mesures antientreprises, anti-investissements et anti-initiatives seraient changées. Des changements, il y en a eu. Ils ont fait preuve de sagesse en attendant, mais l'attente coûte cher à l'ensemble de l'économie. Ce qu'il faut absolument, c'est de la précision et de la certitude. Ce retard, retard d'un an d'abord puis maintenant de six semaines, est inexcusable. Les mesures de ce genre ne s'attaquent pas à la racine des maux du pays. Le gouvernement sait depuis un bon moment que ses orientations économiques sont déplacées. Elles conviendraient à une autre époque, à un autre pays, peut-être à une autre planète, mais pas au Canada d'aujourd'hui. Le gouvernement n'a pas pris les mesures qu'il fallait pour inspirer confiance. Au contraire, on nous présente un texte qui une fois encore impose de nouvelles taxes.

Les mesures recommandées par notre parti dans les motions nos 4 et 5 ramèneraient tout d'abord au niveau promis par le gouvernement le barème des prix pétroliers, qui a permis partiellement sinon totalement à ce dernier de se faire élire en 1980. Les dispositions de notre motion no 5 font en sorte que les recettes fournies par le niveau d'indemnité ne dépassent pas le montant effectivement nécessaire pour couvrir les indemnités versées aux raffineurs. Comment un député peut-il s'opposer à ce qu'on mette ce frein tout à fait logique aux ambitions fédérales, s'il estime que le but de la chose est celui qui est exposé dans le projet de loi?

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, l'année 1982 marque le centième anniversaire de beaucoup de villes du sud-est de la Saskatchewan, un anniversaire que la plupart de ces villes fêteront cet été. Pendant les festivités, bien des gens se souviendront sans doute de certains faits qui sont intimement liés aux motions dont il est question aujourd'hui. Je parle en connaissance de cause, non seulement parce que ma famille s'est installée en Saskatchewan en 1882, lorsque c'était encore un territoire fédéral, et qu'elle a vécu la longue lutte pour l'autonomie qui s'est terminée en 1905, mais aussi parce que je me souviens, en vérifiant les statuts de l'époque, des noms de ceux qui ont siégé ici à la Chambre, à l'Assemblée du territoire, à Regina, et plus tard dans les Assemblées de l'Alberta et de la Saskatchewan.

La décision prise en 1905 de transformer ces deux parties des Territoires du Nord-Ouest en deux provinces, la Saskatchewan et l'Alberta, était totalement injuste, car on donnait aux deux nouveaux territoires l'autonomie sans leur donner les moyens de financer leur gouvernement. Lorsque les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan ont été fondées en 1905, on n'a pas voulu donner aux pionniers de ces territoires le droit de propriété sur leurs propres ressources, et cela afin d'éviter que ces ressources soient vendues aux Américains. Il a fallu que ces gens-là se battent avec les chemins de fer et les compagnies céréalières pour survivre, mais on ne leur a pas donné les droits de propriété sur leurs ressources.

• (1740)

A compter de 1867, toutes les autres provinces, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, étaient propriétaires de leurs ressources et avaient droit aux bénéfices en provenant. Le petit Manitoba, la petite Colombie-Britannique, le petit Ontario et le petit Québec, qui avaient des dimensions modestes en 1867, avaient ce droit. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les provinces du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont été agrandies. Elles ont toujours été propriétaires de leurs ressources, ce qui ne fut pas le cas de la Saskatchewan et de l'Alberta.

On y remédia après une longue lutte. En 1906 ces deux provinces avaient gagné leur autonomie, mais sans obtenir de moyens financiers. Cela devait venir en 1930, par des modifications apportées à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui rendaient les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan propriétaires, à l'intérieur de leurs frontières, des ressources minérales, de l'eau et des terres, ainsi que des recettes et redevances en découlant. Quiconque s'appropriait ces recettes les leur volaient. C'est ce qui s'était produit entre 1905 et 1930.

Le gouvernement fédéral avait conservé ces richesses naturelles, comme il le fait encore pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Toutes les recettes produites par ces richesses naturelles appartenaient au gouvernement fédéral et non pas à ceux qui habitaient ces territoires. L'injustice commise en 1905 revient nous hanter à la Chambre aujourd'hui.

Je ne pense pas que les députés s'opposeraient à ce que le compte rendu contienne un passage de l'Acte de la Saskatchewan dont je voudrais citer un extrait. Il s'agit de la loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan qui a modifié l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1930. J'en citerai seulement quelques passages:

> Et considérant que le gouvernement du Canada désire que la province soit traitée à l'égal des autres provinces de la Confédération quant à l'administration et au contrôle de ses ressources naturelles, à dater de son entrée dans la Confédération en 1905;

Après avoir considéré la Saskatchewan comme un territoire et ensuite comme étant partiellement une province, le gouvernement fédéral a enfin accepté de corriger cette injustice en 1930. Ce texte est très clair. Je voudrais en lire une ou deux phrases:

> ... l'intérêt de la Couronne dans toutes les terres, toutes les mines, tous les minéraux (précieux et vils) et toutes les redevances en découlant à l'intérieur de la province, qui appartiennent à la Couronne, et toutes les sommes dues ou payables pour ces mêmes terres, mines, minéraux ou redevances, doivent, à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, et sous réserve des dispositions contraires de la présente convention appartenir à la province ...

Les territoires appelés Saskatchewan et Alberta ont finalement fait reconnaître leurs droits dans l'ouest du Canada en 1930, quand le Parlement a accepté cette proposition et donné aux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta les mêmes droits et privilèges qu'aux autres provinces.

Nous discutons aujourd'hui de modifications à la loi sur l'administration du pétrole qui prennent la forme de deux mesures fiscales. Je voudrais que les députés comprennent bien la situation. Je ne me lancerai pas dans les détails pour expliquer que ces taxes sont trop élevées et recommander de les réduire dans l'intérêt commun, tant sur le plan économique que sur le plan moral. Je voudrais parler des principes fondamentaux, moraux et juridiques qui ont façonné notre pays.

A mon avis, la loi sur l'administration du pétrole, que ces deux motions tendent à modifier, est anticonstitutionnelle. Je l'ai dit à l'époque où elle a été adoptée, en 1974. Je dois avouer que les hommes de loi des deux côtés de la Chambre et les provinces ne m'ont pas appuyé lorsque j'ai dit qu'elle allait à l'encontre de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Dès l'instant où le Parlement a décidé qu'il allait se prévaloir des pouvoirs commerciaux que la loi sur l'administration du pétrole de 1974 confère au gouvernement fédéral pour fouler aux pieds le droit à la propriété accordé aux provinces par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, j'ai trouvé cela anticonstitutionnel. Je ne reproche pas aux hommes de loi de la Chambre ou des provinces d'hésiter à se lancer dans ce débat. La plupart des hommes de loi que je connais, surtout ceux qui font de la politique ne sont pas très ferrés en droit constitutionnel.

A l'époque, je m'inquiétais du fait que la propriété de la reine changeait de main sans son consentement, ainsi que l'illustreront les débats de 1974. Et la Chambre a été bel et bien avisée de cette difficulté avant de se prononcer. Je dois reconnaître avec tristesse que les seules personnes qui semblaient s'intéresser à mes propos à l'époque étaient les greffiers de la Chambre. Je voudrais renforcer un peu plus cet argument afin de montrer qu'un jour la Chambre devra corriger l'erreur commise en 1974 en empiétant sur les domaines de compétence provinciale établis par la constitution, sans les en avoir dédommagées adéquatement.

J'ai cité la loi. Je pourrais extraire des phrases semblables des lois de l'Alberta et de leurs modifications ultérieures. On a toutefois invoqué deux arguments constitutionnels, à savoir premièrement, que, dans l'intérêt du pays, le pouvoir du gouvernement fédéral en matière de commerce primait le droit de propriété des provinces. Si vous y réfléchissez un tant soit peu, vous pouvez vous rendre compte de l'inquiétude profonde, je pourrais même dire de l'inquiétude angoissante des divers députés de l'Alberta et de la Saskatchewan. Ils se rendent parfaitement compte que la loi sur l'administration du pétrole et, bien entendu, la taxe faisant l'objet des motions ont empiété sur les droits de propriété des provinces. Ils savent au fond de leur cœur que nous n'avons aucun droit de nous accaparer des ressources d'une province sans l'indemniser.

Les précédents légaux sont très simples. Il y a devant nos tribunaux de nombreuses causes qui montrent que l'on ne peut pas faire indirectement ce que l'on n'a pas le droit de faire directement. Prétextant que la loi sur l'administration du pétrole allait dans le sens de l'intérêt public parce qu'il y avait un ajustement des prix à l'échelle mondiale, le gouvernement fédéral s'est arrogé le pouvoir d'intervenir et de prendre arbitrairement possession des biens des provinces. Une fois qu'un niveau de gouvernement commence à s'ingérer dans la sphère d'influence d'un autre gouvernement, il est très difficile de l'en déloger.

J'ai écouté le député de Calgary parler tantôt. Il a posé la question suivante: le Parlement a-t-il adopté cette mesure de propos délibéré ou à l'aveuglette et en toute ignorance? Comme lui, j'ignore la réponse. Pour être franc, je crois que de nombreuses personnes ont déjà trouvé leur réponse. Un certain groupe de personnes, principalement à Ottawa, espèrent qu'avant longtemps le gouvernement libéral exercera son

emprise non seulement sur tous les biens d'un bout à l'autre du Canada, mais aussi sur tout ce que font les Canadiens.

De nombreuses preuves viennent étayer cette tendance qui se manifeste ici et aux États-Unis. A l'heure actuelle, notre ministre de l'Agriculture (M. Whelan) déclare aux éleveurs qu'il ne les aidera pas, parce que l'agriculture relève conjointement des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, tant que les éleveurs ne céderont pas et n'accepteront pas en principe l'établissement d'un office fédéral de commercialisation qui régira la production, la vente et la distribution du bétail.

• (1750)

Nous sommes en présence d'un mouvement, qui est venu d'Europe, mais qui était connu en Amérique du Nord il y a trente ans. Il a été reconnu par un groupe important de fonctionnaires et par le ministère de l'Agriculture des États-Unis, de même que par les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Canada que c'est la seule manière de faire fonctionner l'industrie: mettre la main sur la production des agriculteurs, puis l'écouler selon un plan bien établi afin de ne pas se retrouver avec un excédent. Nous ferons monter les prix en créant une pénurie; ils appellent cela la gestion de l'offre. Cela se pratique déjà dans l'industrie laitière; pourquoi, disent-ils, ne pas l'appliquer à l'industrie du bœuf? Je crois que la plupart des agriculteurs ne s'opposeraient pas à un office de commercialisation qui s'occuperait de mettre les produits en marché, de les vendre selon des règles qui soient justes pour tous les intéressés. Mais l'agriculteur ne veut pas d'un office qui soit contrôlé, et surtout pas par des spécialistes de la Fonction publique—dont le dossier au Canada est plutôt mauvais, et franchement épouvantable dans d'autres pays. Nous avons vu l'industrie laitière perdre 5,000 agriculteurs par année; les fonctionnaires assujettissent tout simplement les producteurs laitiers à la gestion de l'offre. L'éleveur de bovins préférerait faire faillite à cause de ses propres erreurs plutôt que par suite des erreurs d'un groupe de gens qui excellent à rédiger des notes, des règlements et autres choses du genre, mais qui ne se rendent pas compte de ce qu'ils font et croient qu'ils peuvent se permettre de jouer à Dieu le Père et de tout bouleverser sur le marché.

Je ne conteste pas la sincérité de ces gens. Tout ce que je dis, c'est qu'on a tout lieu de croire que pour de nombreux Canadiens, des forces vives sont à l'œuvre ici à Ottawa, de même qu'ailleurs au Canada, afin de prendre le contrôle non seulement des ressources, mais encore des gens qui produisent ces ressources. Je n'en suis pas encore venu au point de croire que ces gens réussiront.

Dans ma propre province, la Saskatchewan, où cette force est très active, j'ai vu le vote majoritaire changer du tout au tout. J'espère que le même phénomène se produira éventuellement dans des provinces comme l'Ontario, en ce qui a trait au genre de décision dont il s'agit ici. Réfléchissez bien à la question qu'a posée le député de Calgary: cette loi sur l'administration du pétrole a-t-elle été conçue délibérément, ou l'a-t-elle été accidentellement par des gens qui ne savent pas ce qu'ils font? Mieux vaudrait pour le moment, dans l'intérêt de chacun, que nous convenions que cette mesure a été prise par accident par des gens qui ignoraient ce qu'ils faisaient. Nous ne pourrons arriver à réaliser quoi que ce soit à la Chambre que si nous admettons que cela fut la raison.

Cela ne change rien au fait que ce que nous cherchons à faire au moyen de cette proposition d'amendement, c'est perpétuer l'erreur du bill sur la gestion régionale du pétrole qui devra, je le suppose, faire un jour ou l'autre l'objet d'une décision de la Cour suprême. Il faudra pour cela que le Parlement saisisse un jour ou l'autre la Cour suprême d'un renvoi et lui demande en un langage clair et précis de nous dire, également en un langage clair et précis, ce qui en est du droit de propriété qui est présentement dévolu aux provinces, et de décider qui du pouvoir en matière de commerce ou du pouvoir en matière de propriété doit l'emporter sur l'autre? Voilà des questions qui peuvent sembler quelque peu mystérieuses pour la Chambre mais qui ne pourraient être tranchées qu'à la longue par le biais d'un renvoi, de façon que la Cour suprême puisse y réfléchir tout à loisir.

Nous avons un devoir à remplir ici en tant que députés. Si les juges n'arrivent pas à se décider sur ce que nous voulions lorsque nous avons souscrit à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, ainsi qu'aux lois constituant l'Alberta et la Saskatchewan en 1930, mieux vaudrait qu'avec l'appui de tous les partis, nous adoptions une résolution pour dire aux juges à tous les paliers: «Voilà ce que nous voulions en 1867 et 1930». Notre régime confédératif ne saurait fonctionner sans une idée claire et nette de ce que cela signifie. Quand on décide de leur donner le pouvoir de restreindre une question à un niveau de gouvernement, ils doivent respecter cette décision et ne pas utiliser ce pouvoir pour atteindre indirectement un objectif qu'ils ne sauraient atteindre directement.

Voilà l'une des raisons pour lesquelles toutes ces discussions que nous avons eues depuis un an à peu près sur la Charte des droits est une énorme fumisterie. On n'a rien fait pour définir le droit de propriété des provinces. Il ne sert à rien de chercher à faire croire aux gens que nous cherchons à les faire figurer dans la Charte des droits, car cela ne voudra rien dire tant que nous n'aurons pas fait parfaitement comprendre aux juges ce que nous voulons, de façon qu'ils ne rendent pas à cet égard de sottes décisions comme cela leur arrive parfois.

Je le répète: il faut d'abord trancher la question qui oppose les pouvoirs en matière aux pouvoirs des provinces en matière de propriété. Ensuite, la question constitutionnelle des prix. Nous avons toujours supposé que seules les provinces avaient le droit, par la voie des tribunaux, de s'amuser à contrôler les prix et salaires. Nous avons toujours cru que c'était conforme à la loi; nous l'avons même enseigné dans nos écoles. Une seule exception était admise: celle de la crise nationale, du cas d'extrême urgence, où toutes les règles sont lancées par-dessus bord. Cette exception, l'urgence extrême, se résume forcément à la guerre ouverte.

On se rappelle la loi sur les mesures de guerre invoquée en 1970, sous le prétexte d'une insurrection appréhendée: l'armée fut appelée. Des centaines de personnes furent arrêtées, en fait, toutes celles sur lesquelles on parvint à mettre la main, qui pouvaient être soupçonnées d'être sur le point de provoquer une insurrection; or, il s'en trouva seulement 10 ou 12 que l'on put garder en état d'arrestation. Aussi avons-nous assisté au spectacle honteux de députés des deux côtés de la Chambre qui ont appuyé l'imposition par le gouvernement de la loi sur les mesures de guerre en temps de paix à propos d'un problème créé par une poignée de marginaux.

Nous devrions tous garder cette erreur bien présente à l'esprit, car, à de très rares exceptions près, nous en avons tous été coupables. Tandis que nous ne sommes pas en période d'insurrection appréhendée ni en danger immédiat de guerre, il nous faut réfléchir bien clairement et nous assurer que les juges savent ce que nous pensons sur ces questions fondamentalement importantes comme les droits à la propriété et les pouvoirs relatifs du gouvernement en temps de crise.

• (1800)

La question des prix a été renvoyée à la Cour suprême qui a jugé que l'affaire présentait un caractère d'urgence nationale parce que les prix du pétrole avaient augmenté. Cela fait partie des antécédents de la loi que nous sommes appelés à modifier.

Tout le monde sait—et tout le monde aurait dû le savoir il y a huit ans—qu'il n'y avait aucune urgence énergétique nationale. Notre pays et les États-Unis avaient de l'énergie à revendre, et aussi longtemps que nous y travaillerons, nous aurons toujours de l'énergie à revendre. Nous assistions alors à un rajustement des prix. Il y avait plus de 50 ans que nous achetions à vil prix le pétrole aux producteurs, surtout des pays arabes mais aussi des Albertains, des Vénézuéliens et des Nigériens, et la règle du droit sur les prix avait été fixée dans le monde par sept grandes sociétés pétrolières. Tout cela est de l'histoire. On payait un vil prix aux producteurs que j'ai mentionnés—depuis plus de 50 ans dans certains cas—et ils ont formé un cartel international. Il a fallu nous unir pour lutter contre cela, mais il ne s'agissait que d'un groupe de producteurs qui s'entendaient pour porter les prix à un niveau comparable à celui qui était exigé pour l'électricité, ou comparable au coût d'extraction du pétrole des sables bitumieux ou au prix des autres formes d'énergie. Les Canadiens—tout comme les Européens, les Américains et les Japonais—ont cru de leur devoir de s'opposer à ce qu'un groupe de producteurs réagissent pour se protéger par un accord de fixation des prix, car s'ils avaient pu en acheter du pétrole à vil prix depuis 50 ans, c'est qu'ils pouvaient de droit divin continuer à le faire.

Tout cela a déjà été dit, mais il faut le répéter encore et encore. Il n'y avait pas de crise énergétique en 1973. Nous vivions une période d'ajustement des prix. On n'appelle pas l'armée quand quelqu'un obtient enfin un prix assez équitable pour son produit. Le Parlement a assumé ses responsabilités avec équité en 1973 et 1974 en matière de pétrole—du moins en 1973—quand il a annoncé qu'il fallait procéder graduellement à un ajustement des prix et qu'il allait essayer d'y arriver en maintenant notre prix juste au-dessous du cours mondial. Cela a été reconnu par des députés de tous les partis en 1973. Cependant, parallèlement aux prix du pétrole, le prix des minéraux a commencé à augmenter lui aussi. Depuis de nombreuses années—le compte rendu peut le confirmer—nous demandions aux gouvernementaux provinciaux de taxer plus lourdement le secteur minier. Leur niveau d'imposition est un peu plus bas que la moyenne. Même des commissions royales d'enquête préconisaient pareille hausse. Puis, subitement, les gouvernements provinciaux se sont aperçus que les prix grimpaient et ils ont fait exactement ce que nous préconisions: ils ont augmenté leurs taxes sur les minéraux et sur le pétrole en vue de toucher ces bénéfices fortuits, comme c'était parfaitement leur droit. Ces ressources leur appartenaient, mais ils ont dû enfreindre toutes les règles du jeu pour parvenir à leurs fins, ce qui est immoral.

On ne peut nous mettre sur le dos la totalité des problèmes dont nous discutons aujourd'hui. Les gouvernements étrangers ont été trop cupides. Quant à nos propres gouvernements, ils ont essayé de s'approprier la plus grande part possible des richeses découlant de la valeur accrue de ces ressources, mais ils sont allés trop loin. Le Programme énergétique national était fondé sur une entente avec les gouvernementaux provinciaux en vertu de laquelle les deux paliers de gouvernement essayaient de tirer le plus de bénéfices possibles des ressources. Légalement et moralement, toutes ces ressources appartenaient aux gouvernements provinciaux, mais ces derniers n'ont pas livré bataille sur ce front. Ils se sont bornés à essayer de tirer le maximum de revenus possibles et, bien entendu, celui qui s'est fait avoir c'est le petit homme d'affaires qui avait investi dans les sociétés pétrolières et gazières. Bien entendu, ces investisseurs n'avaient pas d'autre choix que de quitter le pays et ils ne reviendront pas de sitôt. Ils y étaient forcés: en effet, à cause des initiatives du gouvernement, les sociétés pétrolières touchaient une plus grande part du gâteau mais une plus grande part d'un gâteau sensiblement réduit. Elles sont à court d'argent.

Nous payons chèrement d'avoir fait fi des principes fondamentaux de notre constitution et des règles du Parlement. Nous devrions légiférer dans le respect de notre constitution, avec justice et équité, mais nous avons été emportés par la cupidité qui ronge tous les pouvoirs publics, par le désir de profiter de la manne découlant de l'augmentation du prix des ressources.

J'avoue carrément que les tribunaux sont tout aussi à blâmer que les entreprises, les provinces et nous-mêmes. Il est inhabituel de la part d'un membre du Conseil privé de faire pareille affirmation, mais je suis sincèrement persuadé que les parlementaires devront tôt ou tard se pencher sur la question et débroussailler leurs idées là-dessus. Si les tribunaux n'arrivent pas à interpréter les décisions que les législateurs avaient prises en 1905, en 1930 et en 1867, alors il est de notre devoir de présenter une résolution énoncant carrément notre interprétation du texte de loi. Comme vous le savez, Votre Honneur, les précédents sont assez rares mais nous y serions peut-être obligés, car la réalité et le bon sens nous rappellent que la perfection n'est pas de ce monde. Sachez, Votre Honneur, que c'est à contrecœur que j'ai parlé ainsi des tribunaux; mais je ne retire rien de ce qui j'ai dit. Je crains que les tribunaux n'aient tout autant de faiblesses que nous, et tant que nous n'aurons pas précisé très clairement ce que nous avons voulu dire, il nous faudra attendre que ceux-ci interprètent les décisions des législateurs de 1867 et de 1930.

J'ai déjà expliqué ce qu'il faut faire à ce sujet. Nous devrions préciser dans une résolution des deux Chambres les droits à la propriété par rapport au commerce et par rapport aux prix. Pouvons-nous, en jonglant avec les prix, prétexter une situation d'urgence et modifier la constitution? Pouvons-nous faire le lien entre les droits à la propriété et l'explication qu'on donne à une crise? Ce sont sur ces choses qu'il faudra nous prononcer si nous voulons blanchir notre réputation de parlementaires et notre honneur.

J'en conclus que c'est une question politique. Au grand regret de tous les Canadiens, la politique s'est infiltrée dans une certaine mesure dans cette affaire. A l'origine, c'était une simple attaque dirigée contre l'Alberta et ses «cheiks aux yeux bleus»; les Albertains ont réagi, comme on pouvait s'y attendre, avec des contre-attaques passablement violentes. Les choses se sont ensuite concrétisées en 1974, avec la loi sur l'administration du pétrole qui devint en soi une attaque dirigée contre toutes les provinces productrices.

• (1810)

Nous avons eu la réponse du gouvernement fédéral en 1974. Toutes les provinces ont augmenté les taxes sur le pétrole, le gaz et les minéraux et le gouvernement fédéral a asséné un coup de massue en décrétant que toutes les redevances et les taxes provinciales sur le pétrole et le gaz n'étaient pas déductibles aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu, ce qui allait totalement à l'encontre de l'acte de l'Alberta et de l'acte de la Saskatchewan de 1930 et de ce qui avait été convenu en 1867, lors de la création de la Confédération. Bien des députés ont prévenu le gouvernement que s'il s'attaquait à une ressource, il s'en prendrait à l'énergie électrique de l'Ontario, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et du Québec et bientôt à celle des provinces de l'Atlantique. Le gouvernement s'immisça sans tarder dans le secteur forestier. Lorsque le gouvernement fédéral commence à s'en prendre aux provinces, en invoquant des pouvoirs très douteux sur le plan constitutionnel, il n'y a pas de limite.

Je crois que d'ici deux ans, voire plus tôt, il faudrait charger la Cour suprême du Canada d'examiner à fond la loi sur l'administration du pétrole, surtout l'article 16 qui figure à la page 11 du projet de loi; il dit notamment ceci:

> Lorsque aucun accord n'est conclu avec le gouvernement d'une province pétrolière en vertu de l'article 22, ou lorsqu'un tel accord prend fin par la déclaration des parties ou que, de l'avis du gouverneur en conseil, l'accord conclu n'est pas exécutoire ou n'est pas susceptible de le devenir, le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer les prix maximaux des diverses qualités et variétés de pétrole brut . . .

C'est du vol, c'est le seul terme qui puisse qualifier la décision du gouvernement fédéral de s'adjuger unilatéralement le pouvoir de fixer le prix de produits qui, sur le plan constitutionnel, appartiennent à la province concernée. Tant que l'on ne se sera pas débarrassé de cette disposition qui est reprise textuellement dans l'article relatif au gaz, nous n'aurons pas fait notre devoir de député envers le pays.

Ces modifications ne précisent pas du tout le principe de l'indemnisation. Dans les actes du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta de 1930, le principe de l'indemnisation entre en jeu si, pour le bien national, le gouvernement fédéral reprend une partie de la propriété. Il y a une vague allusion à ce principe dans la loi sur l'administration du pétrole mais pas de formule précise. Le gouvernement fédéral peut réclamer des biens d'une valeur de 50 à 60 milliards de dollars d'ici quelques années et offrir tout au plus 2 milliards de dollars à titre d'indemnités. Nous devons prendre notre courage à deux mains et nous débarrasser de la loi sur l'administration du pétrole. Il faudra obtenir la collaboration des gouvernements des provinces si nous voulons agir dans la légalité.

Il ne nous reste plus qu'à nous demander quoi faire étant donné que ce projet de loi est maintenant déposé. La réponse s'impose d'elle-même, à mon sens. Toute cette histoire de l'Alberta qui va soutenir le Programme énergétique national en injectant cinq milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, et la déclaration du gouvernement fédéral, lequel injectera deux autres milliards de dollars, n'ont rien résolu. La marge du gouvernement provincial et celle du gouvernement fédéral s'en trouvent réduites, évidemment. Quant à celle des compagnies, elle augmente en pourcentage, mais son montant réel est moindre, ce qui ne les aide pas.

Où se trouve alors le coupable, monsieur l'Orateur? Dans une entreprise de capital, 80 p. 100 au moins des coûts de nos jours consistent dans les frais d'intérêt. Quiconque a une hypothèque d'aussi peu que $50,000 sait qu'après 30 ans elle lui aura coûté $200,000. Si l'argent coûte 10 p. 100, plus de 75 p. 100 de cette somme aura été versé en intérêts.

Les propriétaires de maisons se trouvent dans le même pétrin que les compagnies pétrolières. Chaque année, une si grande part de leur revenu sert à payer les intérêts qu'il ne leur reste pas assez d'argent pour rembourser le principal. La période de remboursement s'étale donc sur une longue période. Quand les entreprises comparent ces chiffres à leur valeur actuelle, elles sont forcées d'abandonner toutes sortes de projets dans le domaine du pétrole et du gaz. Le même phénomène s'applique au secteur minier, de sorte que bien des minerais restent inexploités.

A cause de ce mode de financement où le remboursement doit s'étaler sur de longues périodes en raison des taux élevés d'intérêt, tous les grands projets de dépenses de capital sont condamnés partout dans le monde. Le Canada n'est pas le seul pays à en souffrir. Et tous les entrepreneurs, petits ou grands, agriculteurs ou gens d'affaires, en sont touchés. Tous doivent affronter cet ennemi commun.

Les taux d'intérêt devraient dépendre des lois du marché et non pas de la volonté d'une poignée de spécialistes des affaires bancaires internationales qui érigent des théories. Nous faisons partie d'un système mondial qu'il faudrait laisser libre de déterminer quels doivent être les taux d'intérêt. Parce que ces derniers sont très élevés aux États-Unis et au Canada, nous sommes forcés d'emprunter en Europe à des taux de beaucoup inférieurs. Nous savons tous d'où vient cet argent. Le seul risque est celui d'une chute du dollar. Ceux qui ont tant d'argent à prêter proposent maintenant à nos gouvernements d'emprunter chez eux à rabais. C'est comme une police d'assurance: et l'emprunteur et le prêteur sont protégés. Si la prime est inférieure à 2 p. 100 et l'argent emprunté à un taux de 6 à 9 p. 100, ce n'est pas une mauvaise affaire.

A mon avis, nous devrions jouer franc jeu et nous entendre avec les provinces et les sociétés pétrolières: que tout le monde cesse d'être toujours sur le dos de l'industrie et, en retour, que celle-ci n'en retire rien jusqu'à ce que la dette soit épongée. A ma connaissance, il n'existe à peu près aucun gisement de pétrole ou de gaz, ou des deux ensemble, qui ne pourrait pas rembourser en quatre ou cinq ans, aux prix actuels. Une fois le principal et les intérêts remboursés, le gâteau à partager serait énorme. La seule décision à prendre en vertu d'une entente contractuelle serait le mode de répartition.

Toutes ces questions ont été amplement débattues quand l'honorable Donald Macdonald était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et l'honorable John Turner, ministre des Finances. Ces deux messieurs ont déclaré publiquement à

la Chambre que c'était la bonne façon de procéder. Les sociétés auraient suffisamment de capital d'exploitation et feraient un bon profit. D'après M. Macdonald, la part des provinces devrait être de 50 p. 100, parce qu'elles sont propriétaires des ressources, et les sociétés devraient obtenir 30 p. 100 pour les frais d'exploitation et pour qu'elles fassent un peu de profit. Le gouvernement fédéral aurait 20 p. 100, soit beaucoup plus qu'il n'en retire actuellement.

Il n'y a rien de secret là-dedans et cela prouve que certaines personnes y pensaient déjà il y a tout juste huit ans. Nous voici huit années plus tard, devant le spectacle brutal d'une série d'échecs. Le Programme énergétique—anéanti. Il ne peut à cause de son fort coefficient de capitalisation. Nos grandes entreprises—anéanties. Elles ne peuvent continuer de fonctionner parce que les taux d'intérêt sont trop élevés pour leurs rentrées. Les agriculteurs et les chefs de petites entreprises sont tous dans le même bain.

• (1820)

Il n'y a pas lieu de s'affoler. Le problème des taux d'intérêt nous harcèlent depuis plus de 3,000 ans. Revoyez les lois de la Grèce et de Rome. Toutes leurs grandes réformes concernaient les taux d'intérêt. Le problème n'est pas nouveau. En 1919, se produisit dans l'ouest du Canada et en Ontario un grand soulèvement au sujet des taux d'intérêt. Les agriculteurs ont renversé les autres partis pour en élire un nouveau dont les membres s'appelaient les progressistes, et mis le gouvernement du jour aux abois.

Nous avons eu alors une modification à la loi sur les banques qui plafonnait les taux d'intérêt à 6 p. 100. Les banques qui ont été soumises à ce plafond pendant des années ont quand même pris de l'expansion et prospéré. Nous avons changé la situation.

Les banques sont venues invoquer le très bon argument, fondé sur le rapport de la Commission royale, que si nous supprimions le plafond, la concurrence entre elles serait tellement intense que les taux d'intérêt baisseraient, peut-être à 3 ou 4 p. 100. Le Parlement s'est laissé fléchir. Mais nous avions compté sans les théoriciens qui ont fait valoir que les taux d'intérêt élevés nous étaient spirituellement salutaires, que nous devions ralentir la croissance parce que nous étions trop cupides et que nous avions la vie trop belle. Ils nous ont si bien ralentis qu'ils nous ont ruinés.

Les amendements que renferment les motions nos 4 et 5 disent en substance, monsieur l'Orateur, que nous devons, dans notre propre intérêt, réduire les taxes. Mais ce qui est encore plus fondamental que la réduction de taxes, il faut reconnaître qu'il y a beaucoup plus à faire. Si seulement le débat pouvait amener tous les partis à le reconnaître. Nous pouvons entretemps prouver à quel point nos préoccupations pour l'avenir sont sincères en nous prononçant en faveur de ces deux motions.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir de pouvoir prendre la parole après le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Pour un novice comme moi, il est très stimulant d'entendre le député replacer dans leur perspective historique certaines des discussions que nous avons à la Chambre. Je pense que le principal point qu'a mentionné le député est effectivement une question que les Canadiens doivent se poser lorsqu'ils écoutent des débats comme celui-ci, lisent les journaux ou suivent la tournure des événements au Canada depuis quelques mois, voire quelques années.

La question qu'il a soulevée et à laquelle il a répondu consistait à savoir si le projet de loi C-103 a été présenté dans un but précis par un gouvernement ayant une orientation et des objectifs bien définis. Tout comme le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, je ne suis pas certain de la réponse. Tout ce que je sais, c'est que bon nombre des mesures proposées depuis que je suis en mesure de suivre la politique de près ont un point commun. Tout au long des années 70 jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement est de plus en plus intervenu par la voie législative dans les secteurs des soins de santé, de l'énergie et des affaires. Peut-être est-ce par accident, mais je pense qu'il faut mettre sérieusement en question cette façon de procéder, comme l'ont fait les députés qui ont pris la parole avant moi aujourd'hui.

A propos de ces deux motions, monsieur l'Orateur, je tiens à faire deux propositions précises. Je n'en demande pas beaucoup; je veux seulement profiter de l'occasion pour suggérer au ministre de l'Énergie (M. Lalonde)—qui est ici maintenant et qui le sera, je l'espère, lorsque je présenterai ma proposition—un changement qui pourrait nous aider à résoudre certaines des difficultés créées par le PEN. Je reviendrai à cette proposition précise dans quelques instants.

Nous avons présenté la motion no 4 dans un but bien précis, et les gens pourraient se demander pourquoi nous avons proposé une augmentation de $28. Cette somme de $28 équivaut à une taxe de 18c. le gallon. Les choses étant ce qu'elles sont, la taxe serait de $78 le mètre cube de pétrole ou de 48c. le gallon. La taxe, qui est actuellement d'environ 24c. le gallon, sera portée à 48c. en vertu du projet de loi à l'étude. Nous avons choisi ce chiffre de $28 parce que, ces dernières années, nous avons vu le PEN, le ministre, voire même tout le gouvernement, sérieusement compromis aux yeux de la population canadienne.

Nous avons vu comment le gouvernement, lorsqu'il faisait partie de l'opposition et durant la campagne électorale a traité cette taxe de 18c. le gallon. La motion no 4 a pour objet de montrer aux Canadiens de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de la province même du ministre, le Québec, que la légitimité d'une taxe additionnelle fait naître des doutes très sérieux. Le projet de loi équivaut à une taxation sans représentation, car il permettrait au ministre, sans supplément d'examen d'augmenter sensiblement ces taxes à sa guise.

A une époque où les Canadiens payaient l'énergie beaucoup moins cher que le cours mondial, nous étions aux prises avec un problème politique délicat parce qu'il était assez difficile, en pleine campagne électorale, de leur dire qu'ils devraient payer plus pour l'énergie. C'est encore plus difficile lorsque des adversaires, au cours de la même campagne, leur disent qu'ils n'ont pas à payer plus cher et que, de fait, ils ne devraient pas payer plus cher parce que ce ne serait ni juste ni équitable et qu'en votant d'une certaine façon, ils n'auraient pas à subir d'augmentation.

• (1830)

Certains ont la mémoire courte. Parfois, c'est dans le but d'oublier ce qui s'est passé il y a plusieurs années, mais deux ans et demi ce n'est quand même pas si loin que ça. Au cours de ces 36 mois, nous avons connu des augmentations successives du prix de l'énergie démentissant ainsi les déclarations et

les promesses faites à l'époque. Il aurait été possible de justifier ces hausses, s'il y avait eu moyen d'expliquer pourquoi les prix devaient augmenter ou encore de rendre compte des sommes dépensées.

Je voudrais que l'on consigne dans le hansard certains des chiffres que nous étudiions en décembre 1979. A cette époque, le gallon d'essence ordinaire coûtait $1.14, soit 25.1c. le litre. A la fin du mois de mars 1982, le prix du gallon d'essence atteignait $2, soit 44.1c. le litre. Je tiens toutefois à préciser que ces chiffres peuvent varier d'une région à l'autre. Quoi qu'il en soit, le prix du gallon d'essence est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Nos prix ont quasiment doublé en l'espace de deux ans.

A l'époque, nous étions partisans de l'augmentation des prix de l'énergie; nous savions que nous faisions l'objet de critiques considérables du fait que nous proposions une augmentation de 18c. Qu'espérions-nous obtenir avec cette hausse de 18c.? Tout d'abord, nous aurions pu éviter certains différends avec les provinces productrices. La taxe d'accise dont nous parlions alors ne devait pas faire l'objet d'une entente. L'augmentation relevait à coup sûr de la compétence du gouvernement fédéral.

Mais surtout, nous voulions assurer l'indépendance énergétique du Canada et la sécurité de ses approvisionnements de façon à ce que d'ici 1990 notre pays n'ait plus besoin de dépendre des sources étrangères instables d'approvisionnement en pétrole et en produits pétroliers. Notre parti a été fortement critiqué à ce sujet. Cela me rappelle quelque peu la position du gouvernement qui essaie maintenant de rejeter sur autrui la responsabilité de la crise économique que traverse le Canada.

Il y a longtemps que le gouvernement refuse de reconnaître qu'il est responsable de la hausse des taux d'intérêt et de la politique financière du Canada. On dit à l'heure actuelle que les États-Unis sont à blâmer à cause de leur politique des taux d'intérêt, qu'il importe peu que nos taux soient plusieurs points au-dessus des leurs. Il semble que la meilleure attitude du point de vue politique, est de rejeter la faute sur autrui. Mais si les Canadiens et le gouvernement canadien ne sont pas responsables de la politique économique que nous avons, qui l'est?

Les Américains ne font pas nos lois. Ils ne sont pas chargés de notre politique économique depuis quatorze ans. Ils n'ont pas eu l'initiative des lois qui contrôlent le développement énergétique depuis quatorze ans. Ils ne décident pas de la conduite que doit tenir le gouverneur de la Banque du Canada.

Le gouvernement se cherche constamment des boucs émissaires. Il reproche à l'opposition de semer le mécontentement chez les Canadiens parce que, selon lui, nous les troublons en parlant de personnes qui perdent leur maison, leur ferme et leur commerce. Le gouvernement reproche pareillement l'OPEP d'avoir sans cesse majoré les prix des produits pétroliers. Le gouvernement reproche aux États-Unis leur politique intérieure des taux d'intérêt. Ce gouvernement évite continuellement d'assumer ses responsabilités pour les programmes qu'il a mis en place depuis 14 ans. Les taxes qui ont été imposées sur les produits pétroliers au Canada sont venues s'ajouter à d'autres taxes. Je pense cependant que ce gouvernement est à la veille de voir les Canadiens se rebiffer. Il s'agira d'une réaction inouïe dans l'histoire du Canada.

Ce dont je parle s'est produit aux États-Unis. Ce qui est arrivé en Californie constitue peut-être un exemple de réactions de ce type. En parlant avec les Canadiens j'ai acquis la certitude qu'ils sont sur le point de réagir. J'espère que cette réaction sera aussi tranquille qu'elle l'a été aux États-Unis.

Le gouvernement devrait se rendre compte que de nombreux problèmes graves se posent au Canada. Je pense que l'on peut comparer cette situation à la mort de quelqu'un. On se refuse à y croire au départ. Or, je pense que le gouvernement libéral nie l'existence d'un problème réel. Les Canadiens sont aux prises avec des pressions économiques extrêmes et sans pareilles.

Il y a plusieurs jours, j'ai posé une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ici même. J'ai laissé entendre que la récession était l'une des principales raisons pour laquelle la demande de pétrole canadien avait diminué. Il m'a tout de suite répondu qu'il n'y avait pas eu de récession du tout. Il a jouté que notre produit national brut avait augmenté de 3 p. 100. Cette réponse, je le pense, montre bien l'étendue du problème et c'est l'une des raisons qui a amené notre parti à présenter la motion nº 5.

Le ministre devrait se reporter aux six derniers mois de 1981 pour voir que les dépenses nationales brutes ont diminué de .5 p. 100 durant le troisième trimestre et de .9 p. 100 durant le quatrième trimestre. Ainsi, au cours des six derniers mois de 1981, le Canada a commencé à être aux prises avec une récession grave. Les autorités compétentes disent maintenant que si le ministre de l'Énergie et d'autres continuent à faire preuve de la même étroitesse d'esprit qui les caractérise depuis quelques mois, nous serons en proie à une situation économique qui pourra vraiment être considérée comme une dépression. Cependant, si l'on se fie à l'attitude passée du ministre des Finances (M. MacEachen) et du ministre de l'Énergie, il leur faudra six mois—voire une année—avant de se rendre compte de ce qui se passe.

C'est là l'un des problèmes du gouvernement actuel. J'ignore si ses membres pensent qu'une chose disparaîtra s'ils la nient au départ et s'ils rejettent la responsabilité sur quelqu'un d'autre par la suite. Il ne nous reste plus qu'à espérer qu'après cela, le gouvernement prendra les mesures voulues. On peut cependant se demander si ces mesures feront vraiment une différence ou si elles ne seront que des palliatifs. En d'autres termes, il s'agit de déterminer si on nous donnera simplement de l'aspirine ou un véritable remède. Je doute que l'on nous administre le remède voulu.

Nous avons eu un exemple de l'incapacité du gouvernement dans ce domaine avec les changements apportés au Programme énergétique national. Ils figuraient dans un très beau document rouge intitulé «Mise à jour, 1982.» La mise à jour du Programme contient une multitude de renseignements. C'est ainsi qu'au début, on trouve une table de conversion en unités métriques bien utile qui nous apprend ce qu'est un exajoule, un petajoule ou un mètre cube de pétrole. Mais il y a plus important. Le document nous apprend que le gouvernement va au cours des prochaines années accorder une série de concessions s'élevant au total à 2 milliards au secteur pétrolier qui traverse une crise extrêmement grave et qui va avoir besoin de quatre ou cinq ans pour reprendre du poil de la bête et connaître un nouvel essor qui va lui permettre de redevenir le moteur de notre économie qu'il était naguère.

Avec ce document, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fait un véritable constat d'échec. On n'y annonce pas un changement d'optique, changement pourtant nécessaire si nous voulons redonner confiance au secteur pétrolier et lui permettre de retrouver la vitalité et le dynamisme qui le caractérisaient auparavant, et garantir la production pétrolière nécessaire pour devenir autosuffisants.

• (1840)

Le ministre a dû étudier les chiffres de 1981 et constater que l'on n'avait pas découvert de nouveaux gisements de taille au Canada. C'est probablement l'une des raisons qui l'a amené à publier cette mise à jour et à faire ces concessions. J'ignore ce qu'il pense de la découverte de Dome Petroleum et d'Esso dans la mer de Beaufort il y a une semaine ou un peu plus. Ces sociétés qui comptaient sur une production journalière d'environ 35,000 barils se retrouvent avec un puits qui produit 3,500 barils par jour.

M. Lalonde: C'est faux.

M. Gurbin: Soit, je corrige mes chiffres. Elles comptaient sur 3,500 barils de pétrole par jour. Il n'en reste pas moins que la production de ce puits ne représente qu'un dixième du volume nécessaire pour rendre cette découverte rentable.

M. Lalonde: C'est inexact.

M. Gurbin: C'est ce que l'on dit dans les articles que j'ai en main. Si le ministre a d'autres informations, c'est parfait . . .

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire un rappel au Règlement. Le député a peut-être besoin de mon aide. Il a affirmé que les dites sociétés espéraient extraire de 35,000 barils par jour du puits en question. Personne ne comptait sur une telle production. Certaines prévisions parlaient de 3,500 barils par jour pour le puits Tarsiut. Les tests garantissent une production minimale de 3,000 barils par jour et les analyses effectuées par Gulf laissent espérer que le puits pourra fournir en permanence 3,500 barils quotidiennement. Compte tenu des travaux de forage effectués, Gulf estime que le gisement peut contenir 500 millions de barils de pétrole. La société va forer deux puits supplémentaires cet été pour vérifier l'importance des réserves en questions. Gulf devrait pouvoir exploiter commercialement le gisement dès qu'elle aura la certitude d'en tirer un milliard de barils. Il reste que cette découverte est importante. Une production de 3,000 barils de pétrole par jour, c'est considérable pour un puits canadien. Il est naturel que la société veuille forer deux puits supplémentaires afin de savoir exactement quelles sont ses réserves. Voilà la vérité.

M. Gurbin: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de son intervention et des chiffres qu'il nous a fournis. Il a mentionné plusieurs points importants et notamment celui de la taille du puits. Je me suis trompé, je l'avoue, mais le chiffre mentionné était nettement inférieur aux espérances de Dome et ne garantit pas la rentabilité de l'entreprise. Comme le ministre l'a laissé entendre, il va falloir forer d'autres puits pour rentabiliser le gisement.

Cela m'amène à parler d'une autre question importante soulevée également par Dome Petroleum. Les Canadiens devraient savoir que le coût réel de la production d'un baril de pétrole dans la mer de Beaufort est évalué à une centaine de dollars, c'est-à-dire trois ou quatre fois plus que ce que les Canadiens paient actuellement. Alors que le ministre mise beaucoup sur cette entreprise dans son programme énergétique, nous nous heurtons à un grave problème non seulement à cause du caractère inflationniste de cette dernière, mais aussi à cause de ses répercussions écologiques, ainsi que des problèmes de fiabilité et de tous les aléas que comporte cette nouvelle technologie. Nous ne pouvons pas compter là-dessus. Bien qu'on nourrisse encore de grands espoirs, le premier puits et les résultats sont décevants. Nous ne savons pas si l'on forera les autres puits qui, d'après le ministre, sont indispensables à la rentabilité du projet.

Je m'empresse de signaler en passant que le député d'Oxford (M. Halliday) occupe le fauteuil; c'est un Orateur très compétent.

Il faut fournir certaines explications au sujet des taxes qu'on impose aux Canadiens. La plupart d'entre nous admettent que le gouvernement fédéral ait besoin de recettes ou doive en quelque sorte se procurer des fonds, car il offre certains programmes utiles. Bon nombre de programmes peuvent être critiqués, mais je pense que tout le monde comprend pourquoi le gouvernement a besoin d'argent.

D'autre part, quelle a été la conséquence des augmentations du prix de l'énergie depuis un an et demi? En 1981, une famille moyenne possédant une automobile et chauffant sa maison au mazout a dû payer environ $550 de plus qu'en 1980. Ce qui importe cependant, c'est que $409, soit près de 80 p. 100 de l'augmentation, ont été versés indirectement au gouvernement fédéral. Environ le tiers de toutes les taxes perçues vont maintenant au gouvernement fédéral. Cette augmentation massive a causé bien des difficultés, que ce soit pour le chauffage résidentiel, les exploitations agricoles ou les entreprises commerciales. L'importance de l'augmentation varie selon les secteurs, mais 80 p. 100 se rapporte aux impôts fédéraux.

En présentant la motion nº 4, nous avons essayé de fixer une limite au montant que le gouvernement fédéral peut prélever des contribuables canadiens. Nous avons essayé d'empêcher le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de vider les poches des hommes d'affaires, des agriculteurs et des propriétaires de maison au Canada et ils sont encore nombreux dans cette situation qui doivent se chauffer au mazout parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement.

Notre deuxième motion vise à exercer un certain contrôle sur la redevance d'indemnisation pétrolière. Cette année, la redevance a produit 1.4 milliard de dollars de plus que nécessaire. Cela étaye ce que j'ai signalé plus tôt, à savoir que le gouvernement fédéral a enlevé directement aux consommateurs ce montant supplémentaire même si la loi actuelle ne l'y autorisait pas ou du moins prévoyait que cet argent devait servir à autre chose, soit parce qu'il n'a pas réagi comme il le fallait à un problème ministériel soit parce qu'il n'a pas compris ce qui se passait assez rapidement.

• (1850)

Nous disposons d'un excédent de 1.4 milliard de dollars qui ont été prélevés au titre de l'indemnisation du pétrole importé. Cette somme, que le gouvernement fédéral utilisera à l'avenir pour éviter les protestations des consommateurs au Canada au moment de l'augmentation du prix en juillet, s'est accumulée progressivement l'an dernier parce que le gouvernement fédéral n'avait pas les moyens de réagir rapidement à une situation en pleine évolution. Au départ, il a dit que cette redevance

servirait à payer les importations de pétrole. Il a déjà perçu 1.4 milliard de dollars en trop.

Il y a plusieurs façons d'aborder la situation actuelle. Grâce à notre motion, nous cherchons à obliger le gouvernement de faire en sorte qu'une somme exorbitante ne soit perçue injustement ou exagérément. Un certain nombre d'autres mesures pourront être prises, notamment en ce qui concerne les ressources de cette importance. Je voudrais soumettre une idée au ministre et j'espère qu'il acceptera au moins de l'examiner. Il s'agit d'une proposition constructive susceptible de l'aider, surtout compte tenu de ses nombreux échecs des dernières années. Cette idée lui permettra peut-être d'atteindre l'autonomie sur le plan énergétique en 1990, objectif que nous poursuivons tous, et de supprimer certaines injustices qui existent à l'heure actuelle dans le secteur énergétique.

Le député qui m'a précédé a déclaré également qu'au Canada nous avions une pléthore d'énergie. Chacun sait que nous sommes des exportateurs nets d'énergie. Nous savons également que certaines mesures législatives et certains programmes relatifs aux diverses formes d'énergie sont arbitraires et manquent de réalisme. Par exemple, l'électricité n'est pas traitée de la même façon que le pétrole, et l'énergie solaire ne fait pas l'objet des mêmes mesures que les autres formes d'énergie. On ne considère pas les diverses sources d'énergie selon leur valeur respective mais seulement lorsqu'elles font l'objet d'un programme de mise en valeur.

Cette mesure fiscale, qui a grossi les coffres fédéraux d'un excédent de 1.4 million de dollars, nous offre l'occasion d'adopter un principe de parité dans les divers secteurs énergétiques. Ce principe n'est peut-être pas nouveau, car je sais que le ministre comprend qu'une calorie en vaut une autre. Cependant, pour autant que je sache, aucune loi ne laisse supposer que nous fassions des efforts sérieux en vu d'exploiter d'une façon égale les différentes formes d'énergie.

Il importe, à mon avis, de bien comprendre que même si d'aucuns examinent des moyens de bien gérer l'industrie pétrolière et ses ressources, dont nous savons maintenant qu'elles ne sont pas illimitées, nous avons aujourd'hui l'occasion de réaliser certains progrès technologiques et de profiter de certaines nouvelles possibilités commerciales à l'égard de nos ressources énergétiques qui ont été suffisamment exploitées pour que leur commercialisation soit possible. Au lieu d'utiliser le montant de cette redevance d'indemnisation pétrolière pour niveler le prix du pétrole canadien et du pétrole importé, nous pourrions en prendre une petite partie pour mettre au point un système permettant de mettre en valeur les autres sources énergétiques, de façon à les rendre compétitives, et envisager de pouvoir les développer à un rythme conforme à la conjoncture du marché.

Prenons l'énergie solaire comme point de comparaison. Nous savons que chaque baril de pétrole représente à peu près quatre gigajoules d'énergie. A partir du prix du pétrole importé et du pétrole canadien, on pourrait établir le prix du gigajoule à environ $100, ce qui donne une idée de ce que représente l'utilisation de l'énergie solaire pour chauffer l'eau.

L'indemnisation versée à l'industrie canadienne représente la différence entre le pétrole domestique et le pétrole importé. Pourquoi ne pas appliquer le principe de parité à une autre source d'énergie qui remplacerait un volume équivalent de pétrole? Ce serait une façon de traiter également ces deux sources d'énergie tout en contribuant à développer un mode d'énergie déjà commercialisé qui peut sûrement assurer la moitié des besoins domestiques en eau chaude et probablement beaucoup plus pour nos activités commerciales. Ce serait une façon d'assurer la rentabilité de cette nouvelle source. Et cela nous coûterait $100 le gigajoule. Bien sûr, ces chiffres devraient être précisés, mais je suis persuadé qu'ils représentent assez fidèlement la réalité. Il suffirait de mettre au point un système de subventions ou d'autres programmes de financement. L'équivalent serait de $100 le gigajoule, ce qui correspond à $400 le baril sur une période de 20 ans. Ce serait une façon d'assurer une certaine parité entre deux types d'énergie.

Le député d'Athabasca (M. Shields) qui prendra la parole après moi, vous en dira davantage au sujet des sables bitumineux. Je ne dis pas que nous devions attacher tellement d'importance à l'énergie solaire, ce qui inclut l'usage de l'éthanol et du méthanol, au point où nous pourrions nous passer des sables bitumineux ou d'un projet comme celui de Cold Lake, mais au moins nous devrions lui attacher autant d'importance qu'aux ressources pétrolières. Si nous établissons un rapport entre les montants nécessaires pour décider les entreprises à investir dans le projet Alsands, et le prix d'un autre type d'énergie, c'est une excellente occasion d'obtenir l'énergie qui nous fait défaut puisqu'elle n'est pas disponible actuellement.

Personne n'ignore que ces projets finiront par voir le jour, mais il est peu probable que ce soit sous le gouvernement actuel. En attendant, bien des choses pourraient être faites pour compenser la perte de sécurité et de production pétrolière due à l'abandon de ces projets. J'aimerais que le ministre examine cette suggestion. Nous allons d'ailleurs présenter un autre amendement à cette fin.

• (1900)

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous remercier de me fournir l'occasion de parler du bill C-103 et des motions nos 4 et 5 que nous étudions actuellement. La motion no 4 stipule:

> Qu'on modifie le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, à l'article 31, en retranchant la ligne 18, page 19, et en la remplaçant par ce qui suit:

Je vous rappelle que notre parti veut remplacer les mots «dépasser soixante-quinze dollars le mètre cube» par «dépasser vingt-huit dollars le mètre cube».

Ce changement abaisserait le montant maximum de la redevance d'indemnisation pétrolière à $28 le mètre cube au lieu de $75, comme le prévoit actuellement le bill. La redevance actuellement perçue s'élève à $39.64 le mètre cube ou $6.30 le baril, ce qui a fait augmenter le prix de l'essence de 24c. le gallon.

En fait, cet amendement obligerait le gouvernement à réduire la redevance d'indemnisation pétrolière et, ce faisant, à rembourser aux Canadiens le trop-perçu depuis janvier 1981. Si la redevance ne dépasse pas $28 le mètre cube, soit environ $4.50 le baril, le prix de l'essence n'augmentera que de 18c. le gallon. C'est un chiffre qui vous rappellera sans doute quelque chose. Il s'agit, bien sûr, du montant proposé dans le budget Crosbie . . .

M. Waddell: Pure coïncidence.

M. Shields: . . . et que le gouvernement libéral a plus que doublé depuis décembre 1979.

La redevance d'indemnisation pétrolière est le principal facteur de la hausse du prix de l'essence. Elle est en effet passée de 4c. à 24c. le gallon.

L'année dernière, le fonds d'indemnisation pétrolière s'est retrouvé avec un excédent de 1.4 milliard pour 1981. Où est cet argent? Est-il allé grossir les recettes générales? Est-ce une autre forme d'imposition? C'est loin d'être un léger excédent, comme le prétend le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

C'est un amendement raisonnable que le gouvernement devrait examiner sérieusement. La motion nº 5, qui vise également à la conservation, ajouterait ce qui suit:

> Le tarif des redevances visé au paragraphe (1.1) est établi à un niveau tel que le total des recettes, provenant de ces redevances ne dépasse pas le montant nécessaire pour payer l'indemnité payable en vertu des dispositions de la section I de la présente loi.»

Autrement dit, nous estimons que le montant de la redevance doit être variable. L'agence de surveillance pourra certainement en fixer le montant. L'agence peut certainement contrôler le prix du pétrole que nous devons acheter à l'étranger et fixer le montant de l'indemnité de façon à ce que les Canadiens ne soient pas imposés à l'excès. En ajoutant ce nouveau paragraphe à la loi sur l'administration du pétrole, nous prescrirons les règles régissant la fixation de la redevance qui, pour le moment, sont seulement sous-entendues.

Cela obligerait l'Office des indemnisations pétrolières à surveiller l'évolution du coût des importations de façon à modifier en conséquence les redevances d'indemnisation pétrolière, et cela le plus rapidement possible. En d'autres termes, nous ne ferions pas ce que nous avons fait ces huit derniers mois quand nous nous sommes trouvés dans une situation idiote en important du pétrole de l'étranger. Car pendant cette période, les raffineurs ont pu s'approvisionner sur le marché disponible en payant jusqu'à $4 de moins le baril, à cause du prélèvement d'indemnisation ce qui avait pour effet d'empêcher le pétrole de l'Ouest de sortir des puits. Nous importions du pétrole aux frais du contribuable, du client qui se présentait à la pompe pour faire le plein. Le prélèvement d'indemnité pétrolière servait en fait à donner des superprofits aux raffineurs de Montréal. Peut-on imaginer chose plus idiote ou plus stupide?

J'ai déjà dit qu'en 1981, les taxes ont fourni un excédent de 1.4 milliard qui a servi à financer les importations de pétrole. Bien sûr il aurait fallu modifier le prélèvement, et il faudrait le faire encore à l'avenir, de manière à ne percevoir que ce qu'il faut pour couvrir les subventions sur les importations. Une erreur de 1.4 milliard, je l'ai déjà dit, c'est autre chose que le léger excédent qui selon le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pouvait se produire. Je regrette que le ministre s'en aille.

M. Lalonde: Je vous écoute.

M. Shields: Il y a une chose qui me frappe depuis que je suis ici. D'accord, j'ai travaillé dans une petite entreprise et non dans une grosse, mais je pense que cela vaut également pour les grosses entreprises ou pour les affaires en général. Quand les dirigeants de l'entreprise ont pris une décision erronée, ils le reconnaissent. Ils n'attendent pas, ils disent: «C'est une erreur, il faut y remédier».

Lorsque le gouvernement a présenté sa mesure fiscale sous forme de politique énergétique nationale, il est évident qu'il a commis une faute. Mais le gouvernement s'obstine à poursuivre son petit bonhomme de chemin, au lieu de dire: «Nous nous sommes trompés. Il va falloir refaire les calculs, modifier cela». Pas du tout, ce n'est pas ce qu'on nous dit. Si le gouvernement reconnaissait son erreur, je serais le premier à répondre: «Très bien. Vous avez reconnu votre erreur, vous allez y remédier». Pensez-vous! Nous ne cessons pas de parler des problèmes que la politique énergétique nationale a créés pour ma circonscription, pour l'économie de l'Alberta et de la Saskatchewan, comme d'ailleurs pour l'économie de l'Ontario et du Québec. Toutes les provinces à peu près sont touchées.

Mais cela n'empêche pas le gouvernement de faire la sourde oreille. Pourquoi? C'est que les députés viennent ici en se disant qu'il ne faut pas avoir l'air de reculer, que le gouvernement ne se trompe jamais. Cela c'est de la foutaise. Tout homme sensé comprendra que les gouvernements se trompent, comme les entreprises et comme les particuliers. Mais il faut du courage, du cran, de l'intelligence pour dire: «Nous avons fait une erreur et nous allons la corriger». De ce courage-là le gouvernement actuel n'en a pas. Le cabinet n'en a pas et les députés de l'arrière-ban non plus. Le gouvernement n'a pas le cran, l'intelligence qu'il faut pour voir ce qu'on fait au pays. Je parle beaucoup aux députés d'en face, tant aux membres du cabinet qu'aux députés de l'arrière-ban. Sur le plan individuel, je les trouve réfléchis, avisés et compétents. Mais dès qu'ils se trouvent en groupe, ils perdent toutes ces qualités à cause de la politique du premier ministre (M. Trudeau) qui est désorienté. Les députés libéraux perdent ces qualités dès qu'ils entrent à la Chambre et que des mesures législatives sont présentées.

En comité, nous étudions les mesures en détail. Après les séances du comité national de l'énergie, plusieurs députés libéraux de l'arrière-ban sont venus me voir pour me dire que la politique énergétique nationale donnait un coup de poignard à l'industrie pétrolière canadienne. Ils n'ont pas le courage de tenir ces propos en comité, ni de se lever pour crier leur désapprobation à la Chambre.

M. Kaplan: Nommez-les.

M. Shields: Je trouve que c'est vraiment écœurant.

M. Kaplan: Avez-vous le courage de les nommer?

M. Shields: Je propose que le solliciteur général (M. Kaplan) s'entretienne avec certains de ces députés.

M. Kaplan: Lesquels? Qui sont-ils?

• (1910)

M. Shields: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a mis à jour sa politique énergétique. Il remboursera plus de 2 milliards de dollars. Je dis qu'il remboursera cette somme parce que la politique énergétique nationale n'est pas une politique énergétique, mais une politique fiscale. C'est une politique fiscale dictée par l'avidité d'un gouvernement qui cherche des fonds pour continuer ses dépenses folles, pour continuer de jeter l'argent par les fenêtres.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fait marche arrière et restitue quelque 2.5 milliards de dollars. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Je dirais que c'est pourtant la seule fois où le Canada fait un pas en avant. Mais cela n'est pas suffisant. Aujourd'hui, le climat n'est plus propice aux investissements. Personne n'investira au Canada. Pourquoi les investisseurs feraient-ils confiance à un gouvernement dont la politique énergétique nationale vise à s'emparer de 25 p. 100 des biens ayant été mis en valeur? C'est pourtant ce qu'il se propose de faire en vertu d'une disposition de rétroactivité de sa politique énergétique nationale. Ce ne sont pas seulement les investisseurs étrangers, mais également les investisseurs canadiens qui ne veulent pas placer leurs capitaux dans notre pays. Ils n'attendent pas le moment où la situation changera.

J'avais l'habitude de parcourir ma circonscription en m'entretenant avec des hommes d'affaires et des entrepreneurs. Ils croyaient que notre pays avait de l'avenir et voulaient y investir. Ils voulaient construire quelque chose à partir de rien. Ils voulaient construire quelque chose eux-mêmes. Je ne leur parle plus. Ceux qui survivent encore, ceux qui n'ont pas encore fait faillite se retirent des affaires aussi vite qu'ils le peuvent.

Ces gens placent leur argent à terme afin de toucher des intérêts. Pourquoi travailler 16 ou 18 heures par jour pour un gouvernement cupide? Le gouvernement leur imposera de lourds impôts ou, d'un trait de plume, un soir fatidique, à la Chambre des communes, modifiera le climat économique en déposant un budget accompagné d'une politique énergétique nationale.

Le seul problème de l'industrie pétrolière aujourd'hui, c'est la cupidité du gouvernement. L'industrie pétrolière faisait tourner l'économie canadienne, en créant des emplois d'un bout à l'autre du pays. Qu'a fait le gouvernement? Il s'est attaqué aux multinationales. Il s'est dit que «multinationale» était un mot obscène qu'il pourrait exploiter pour se rallier les Canadiens. Mais ce ne sont pas les multinationales qui en ont souffert; ce sont plutôt les Canadiens qui se comportaient précisément comme ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le voulait, ces Canadiens qui, comme le prouveront les statistiques, rachetaient le secteur pétrolier. La participation canadienne dans ce secteur s'accroissait de façon satisfaisante. Les choses allaient bon train.

Que de fois le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, lors d'entrevues télévisées ou dans des communiqués, s'est félicité et s'est réjoui des répercussions merveilleuses du Programme énergétique national. Il a prétendu que le programme avait les effets escomptés par le gouvernement. Il fait remarquer que les Canadiens économisent des milliers de barils de pétrole par jour. Il affirme que nous en consommons moins que durant l'année dernière, ou avant la présentation de son programme.

Cette baisse de la consommation s'explique du fait que l'industrie a été complètement paralysée. Des usines en Ontario et au Québec ferment leurs portes. On vend les plates-formes de forage, les derricks et les camions de service dans l'Ouest. J'ai déjà dit à la Chambre que la plus grande vente aux enchères de matériel de prospection pétrolière de notre histoire avait eu lieu à Nisku, au sud d'Edmonton. Des derricks qui ont coûté un million de dollars, qui sont encore tout neufs puisqu'ils n'ont jamais servi à forer dans le sol, ont été vendus à des Américains pour $510,000. Est-ce une société multinationale pétrolière qui a fait cela? Non. Une société pétrolière canadienne.

Deux Canadiens avaient construit à Fort McMurray l'un des meilleurs ateliers de soudage et d'usinage situé au nord de la ville d'Edmonton, pour desservir les sociétés pétrolières. Le Programme énergétique national est entré en vigueur et l'affaire que ces hommes avaient mis plus de 20 ans à construire a périclité. J'ai parlé à la femme d'un de ces hommes. Le couple avait perdu sa maison et ses meubles. Le shérif s'est présenté chez eux et leur a intimé l'ordre de n'emporter que leurs effets personnels. Elle m'a demandé si je pouvais intervenir parce que ce dernier refusait de la laisser emporter une table qui avait appartenu à son arrière-grand-mère. Je n'ai rien pu faire parce que cette table était classée parmi les meubles devant rester dans la maison. En dépit de ces bavures, le ministre se félicite du succès de sa politique énergétique nationale.

On nous avait dit que, une fois signée l'entente énergétique, le projet d'extraction de pétrole synthétique Alsands et celui de Cold Lake iraient de l'avant. Comme tout le monde le sait, ils ont été abandonnés. On nous avait dit que l'entente énergétique stimulerait le secteur pétrochimique de l'Alberta. Maintenant, le ministre albertain du Développement économique a déclaré que la taxe canadienne sur l'éthane menaçait de rendre l'Alberta non compétitive. Il s'agit strictement d'une taxe fédérale imposée par un gouvernement rapace qui se fiche des dommages qu'il cause au secteur. D'ailleurs, s'il s'en préoccupait, ce serait une préoccupation intéressée, et je ne crois pas que personne puisse être assez sans cœur pour dire qu'il va donner une leçon à l'Alberta, une leçon à ces gens de l'Ouest. Je ne le crois pas, et je pense plutôt qu'il s'agit d'ignorance de la part du ministre. Il écoute des bureaucrates qui ne comprennent pas ce qu'ils ont fait.

• (1920)

On a dit que la propriété canadienne serait favorisée par ces politiques et que nous pourrions nous féliciter de posséder le secteur pétrolier. Monsieur l'Orateur, nous savons ce qui s'est passé dans le cas de la société Dome Petroleum; est-ce que cette société survivra sans une aide massive du gouvernement? Nous l'ignorons. Une autre entreprise canadienne, la société Turbo Resources a pris le gouvernement au mot, s'est lancée dans une politique d'expansion et a commencé à acheter les

actions d'investisseurs étrangers. Est-ce que ces deux sociétés pourront survivre sans une aide massive du gouvernement? Elles comptent parmi celles qui ont fait confiance au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à leurs risques et périls. Maintenant, on dit que le président de la société Dome Petroleum, M. Jack Gallagher, est un fin renard puisqu'il a mis le gouvernement de son côté et l'a forcé à le sortir d'embarras, car dans le cas contraire deux banques risquent de couler avec lui. Monsieur l'Orateur, c'est certainement là toute une politique gouvernementale pour favoriser la propriété canadienne.

La politique énergétique nationale est imposée à l'Ouest par un gouvernement qui n'est même pas représenté dans cette région du pays. Elle a été imposée au secteur énergétique sans le moindre pourparler avec les entreprises de ce secteur. Le Programme énergétique national vise à contrôler l'économie canadienne grâce à des réglementations bureaucratiques et gouvernementales. C'est ce gouvernement qui récompense des gens comme M. Branny Schepanovich en le nommant administrateur d'Air Canada. Il est le seul et unique libéral d'Alberta et on prétend qu'il est un as dans le domaine de l'organisation. Il est libéral depuis qu'il a quitté l'université il y a 16 ou 20 ans. Il est toujours resté fidèle aux libéraux et il a reçu sa juste récompense en étant choisi pour siéger au conseil d'administration d'Air Canada. Cela montre bien la plaie dont souffre le gouvernement actuel.

J'ai en main le rapport d'une enquête que la Petroleum Services Association vient tout juste de publier. Je voudrais simplement en faire lecture pour le bénéfice du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a de nouveau quitté la Chambre, mais son secrétaire parlementaire pourrait peut-être la porter à son attention. Il n'en croira pas ses yeux; il devra trouver une raison pour que cela soit impossible, puisque ce document vient d'un député de l'opposition. Je lui demande donc de se procurer un exemplaire de ce rapport. Passons donc à cette enquête de la Petroleum Services Association. Selon elle, treize sociétés de forage et de service ont déjà fait faillite et 23 autres devraient se trouver dans la même situation cette année. Où sont-elles implantées? En Alberta et en Saskatchewan. Douze mille emplois directs ont été perdus dans le secteur pétrolier de cette région depuis l'application du Programme énergétique national. Je dis bien «directs», car il est trop difficile de déterminer combien d'emplois indirects ont été perdus parce que ces sociétés n'achètent plus de tuyaux, de camions et de moteurs. Nous savons tous où sont fabriquées toutes ces choses. On dit que 227 plates-formes de forage ont quitté le Canada, où elles étaient exploitées activement. Ces 227 plates-formes ont quitté le pays depuis l'entrée en vigueur de la politique énergétique nationale.

Voyons un peu ce qu'est une plate-forme de forage, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'une petite usine qui emploie 24, 35 ou 40 personnes. C'est une petite usine autonome. Pouvez-vous imaginer le tollé que provoquerait, au Québec ou en Ontario, la fermeture forcée de 227 petites usines à cause de la politique que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont proposée à la Chambre des communes, provoquant ainsi la perte, d'un seul coup, de toute cette industrie? Pouvez-vous imaginer pareille chose? Pour notre part, nos cris se perdent dans l'immensité sauvage de l'arrière-pays et cela me bouleverse. Des députés interviendront et diront que ce sont ceux d'en face, ceux qui retournent dans leur circonscription, qui provoquent cette dissension dans notre pays. Ce n'est pas vrai et ils le savent fort bien. Il ne reste aujourd'hui au Canada que 461 plates-formes de forage. Sur ces 461 qui ne sont pas mises aux enchères—certaines d'entre elles le seront bientôt—il s'en trouve en fait 84 dans le bassin de l'Ouest, à l'heure actuelle.

Et le marasme économique? Si ces provinces vendaient leur production au prix mondial, au même prix que celui que nous payions au Venezuela, au Mexique, en Iran ou en Arabie Saoudite, si on leur permettait de forer des puits sans leur imposer un tel régime fiscal, elles trouveraient du pétrole. Mais elles ont fait l'objet d'une attaque généralisée. Je suis convaincu que cette attaque s'adressait au bassin de l'Ouest. Le gouvernement s'est attaqué à tout le secteur pétrolier, en disant: «Nous allons mettre l'accent sur la mise en valeur de l'énergie et la découverte du pétrole dans les terres du Canada, dans le Nord, au large des côtes». Malgré l'abandon du projet Alsands et le report du projet de Cold Lake, nous entendons toujours le ministre dire que nous n'avons pas besoin des sables bitumineux, que la mer de Beaufort produira du pétrole en abondance, dans le Nord, et que nous aurons des réserves importantes également à Hibernia. Monsieur l'Orateur, le gouvernement croit en avoir vu de dures avec l'Alberta lorsqu'il essayait de formuler un accord équitable concernant le partage de l'exploitation des ressources naturelles dans cette province. Le gouvernement fédéral n'a encore rien vu, parce que je ne pense pas un seul instant que les Terre-Neuviens lui permettront de leur imposer sa volonté. J'appuie tout à fait le gouvernement de Terre-Neuve. Le gouvernement fédéral ne procède que par mesures unilatérales. Il l'a confirmé en disant que le gisement de Hibernia au large des côtes de Terre-Neuve lui appartenait. Le gouvernement fédéral n'a pas réussi à négocier, parce qu'il refuse de dialoguer et de faire preuve d'esprit de collaboration, comme c'est la tradition au Canada. Les députés d'en face imitent notre célèbre premier ministre qui avait déclaré: «Le fédéralisme coopératif n'existe plus.» Autrement dit: «Tant pis pour les provinces, nous ferons à notre tête ou bien nous ne ferons rien du tout.» Où sont-ils les députés libéraux qui siègent du côté du gouvernement? Où sont-ils les ministériels de l'arrière-ban qui auraient le courage de dire à leur chef qu'ils en ont assez, parce qu'il est en train de détruire le Canada?

• (1930)

Je n'ai jamais vu autant d'animosité envers un gouvernement de la part du public en général que depuis ces deux dernières années. Cela m'effraie parce que j'aime mon pays. Je veux qu'il devienne un grand pays. Je veux qu'il adopte la vision de gens comme sir John A. Macdonald et sir Wilfrid Laurier. Nous avons perdu cette vision à cause d'un homme et de ses larbins du cabinet.

Je l'ai déjà dit et je le répète: il suffirait que dix députés libéraux de l'arrière-ban disent au ministre des Finances et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que cela suffit. Ces deux ministres sont en train de détruire le pays, et s'ils refusent de reconnaître leurs erreurs, ces dix députés libéraux de l'arrière-ban pourraient leur retirer leur appui. Cela changerait la façon dont le Canada est dirigé.

Les Canadiens ne croient plus que la situation peut changer. J'ai eu l'occasion de parler à quelqu'un qui est allé aux États-Unis, où le taux de chômage est relativement élevé. Il y a passé une semaine pour affaires. Il m'a dit que cela l'avait vraiment encouragé parce que les simples citoyens, le grand public, sont convaincus qu'ils auront raison de la crise si chacun y met du sien. Ils sont convaincus qu'ils vont enrayer l'inflation, et c'est ce qui est en train de se passer. Ils sont convaincus qu'ils feront baisser les taux d'intérêt et qu'ils favoriseront la reprise économique dans leur pays. Il y a des problèmes aux États-Unis, mais ce type m'a dit que venir au Canada, c'est comme entrer dans un autre monde. Les hommes d'affaires sont découragés. Ils n'attendent pas de changement par rapport à ce qui se passe depuis deux ans. Ils demandent quand nous allons nous débarrasser d'un gouvernement incompétent qui ne fait rien. L'indécision règne. Il n'y a plus de volonté nationale au Canada. Elle a disparu. Elle a disparu à cause des politiques de division, d'unilatéralisme du gouvernement actuel. Je n'aurais jamais pensé voir le jour où les Canadiens se prendraient la tête à deux mains en disant: «Il n'y a pas d'avenir ici». Des types que je connais intimement depuis l'école primaire me téléphonent pour me demander de me renseigner sur la façon dont ils pourraient émigrer aux États-Unis ou en Australie. Il y en a dix au bas mot qui l'ont fait. Ce sont des hommes qui aiment leur pays mais qui ne se voient plus d'avenir ici à cause de cette idiotie permanente.

Nos amendements sont très raisonnables. Tout ce que nous demandons, c'est que le gouvernement cesse de filouter les gens à la pompe avec son Programme énergétique national. Si le gouvernement a besoin d'une redevance d'indemnisation pétrolière, d'accord. Les Canadiens ne renâclent pas à partager les coups durs, à indemniser les compatriotes des autres coins du pays qui paient l'essence ou le mazout au prix fort. Mais pourquoi permettre au ministre de se faire un pécule de 1.4 milliard, comme il l'a fait l'an dernier, en disant ensuite: «Il y aura peut-être une légère augmentation?» Nos amendements sont raisonnables. Il faut les examiner, et j'espère que le gouvernement leur donnera suite.

Là-dessus, monsieur l'Orateur, je vous remercie beaucoup. Je suis heureux du temps que vous m'avez accordé.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, c'est avec une certaine tristesse que je prends la parole après le député d'Athabasca (M. Shields). Je le tiens pour un homme très franc que le sort de son pays préoccupe beaucoup. Pendant trente-cinq minutes, j'ai écouté le discours passionné de ce représentant d'une région très vaste du Canada, c'est-à-dire, celle des sables pétrolifères. En outre, il importe de dire que le député d'Athabasca connaît parfaitement l'industrie et les difficultés que ce gouvernement a imposées non seulement à lui-même mais à toutes les personnes qu'il représente et qui doivent gagner leur vie dans l'incertitude.

Il était troublant d'entendre parler le député d'Athabasca de la fuite des tours de forage et des emplois, ces derniers non seulement en Alberta mais partout au Canada. Comme le député l'a signalé nous savons où l'on construit les pompes, où l'on assemble les tuyaux et où sont fabriqués les joints. Nous savons également où sont fabriqués les camions, les réfrigérateurs, les grille-pain et les fers à repasser. Comme le député l'a dit, ce ne sont pas seulement les gens de l'Alberta et de la Saskatchewan qui sont touchés.

Ce qui m'a inquiété le plus, c'était le ton désespéré du député. Il faut ranimer l'espoir et il faut opérer des changements.

Sous l'égide de notre éminent critique de la politique énergétique, le député de Calgary-Centre (M. Andre), nous avons proposé certains amendements. Il y en a d'autres encore à débattre. Nous avons proposé des amendements tendant à éliminer, par exemple, l'article 12. Les amendements auraient pour effet d'éliminer complètement la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute. Le débat là-dessus est terminé et la motion est maintenant en suspens. Il y aura un vote en temps utile. Elle cherche à donner un sens à l'orientation que le gouvernement veut donner au pays par son Programme énergétique national.

• (1940)

Nous avons déjà tenté de rétablir une certaine orientation dans notre deuxième motion qui a déjà été débattue. Nous avons alors tenté de supprimer l'article 16 pour empêcher le cabinet fédéral de révoquer unilatéralement des accords sur les prix. Cet après-midi, le député de Calgary-Centre nous a parlé assez longuement de la valeur que le gouvernement accordait aux contrats. C'était un réquisitoire accablant contre le gouvernement.

Notre troisième amendement pose la question de la crédibilité et tâche de l'aborder avec une certaine logique. C'est un amendement passablement technique qui cherche à tenir compte de la fixation des prix du pétrole brut qui touchera non seulement les entreprises d'exploration et les consommateurs, mais aussi les gouvernements.

La motion à l'étude reprend cette tentative pour mettre un peu de bon sens et de logique dans ce processus. On propose d'abaisser à $28 le mètre cube, de $75 qu'elles sont actuellement, les redevances d'indemnisation pétrolière.

A l'heure actuelle, le tarif est fixé à $39.64 le mètre cube, soit environ $6.30 le baril. Il entraîne une hausse du prix de l'essence à la pompe de 24c. le gallon. Notre amendement aurait pour effet d'obliger le gouvernement à abaisser cette redevance et exige que l'excédent prélevé depuis janvier 1981, soit ce qui excède $28 le mètre cube, soit remboursé aux Canadiens par le biais d'une réduction de la redevance.

En fait, et d'autres députés de notre côté l'ont signalé, c'est un geste plus que symbolique; il a un sens poétique. Car, ce faisant, on limite le gouvernement à ses promesses d'il y a deux ans. On ramène également l'augmentation du prix de l'essence aux 18c. le gallon promis par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et confirmé par le très honorable député qui dirigeait alors le gouvernement.

La nécessité de ces modifications se précise peu à peu dans les autres amendements. Il faut mettre au point des directives à la fois compréhensibles, vraisemblables, crédibles, réalisables et acceptables. C'est à quoi nous nous appliquons dans notre amendement suivant. Nous réclamons des mesures de contrôle et des rajustements qui seraient à la fois compréhensibles, simples et intelligibles. Si nous nous livrons à un petit calcul pour savoir combien d'argent le gouvernement recueillera si on lui laisse la bride sur le cou, les résultats sont éloquents. On peut déjà dire que cela dépassera 1.4 milliard et, en principe, le gouvernement ne s'arrêtera pas là. Il s'est déjà approprié illégalement cet argent aux dépens des consommateurs canadiens. C'est plus que la somme requise pour indemniser les importateurs de pétrole.

Le député d'Athabasca et d'autres députés ont abordé la question au cours de ces derniers mois. Nous savons tous que nous obtiendrions un prix plus avantageux sur le marché du disponible.

Je constate avec plaisir l'arrivée du secrétaire d'État (M. Regan), de Halifax. Je suppose qu'il élève la voix au caucus . . .

M. LeBlanc: En effet.

M. Forrestall: Mais sans grand résultat. Je lui pose la question suivante: quelle est la province située au sud du 60e parallèle et au nord du 45e parallèle qui se classe immédiatement derrière la province qui paie l'électricité le plus cher? A-t-il réussi à convaincre ses collègues à ce sujet?

M. Regan: Combien faudrait-il payer si nous avions adopté le prix mondial pour le pétrole?

M. Forrestall: Nous en serions à 18¢ le gallon au lieu de 92¢! Le ministre n'a pas besoin que je lui fasse les calculs.

Nous n'aurions pas à augmenter énormément le coût de l'électricité dans les provinces de l'Atlantique l'année prochaine si le ministre s'était inquiété de la situation et avait exhorté le gouvernement à apporter une aide aux économiquement faibles.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'électricité coûte deux fois et demi plus cher que partout ailleurs dans le sud du pays, d'un océan à l'autre. Du nord du 45e parallèle au sud du 55e parallèle, personne ne paie plus cher que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Rares sont ceux qui paient plus que les Terre-Neuviens et encore plus rares sont ceux qui paient davantage que les habitants de Nouvelle-Écosse où l'électricité coûte presque deux fois plus cher que la moyenne nationale. C'est notamment parce que les redevances d'indemnisation pétrolière sont tellement élevées qu'elles ont fait grimper énormément le prix de l'électricité produite à partir du pétrole.

Le député de Halifax prend peut-être la parole au caucus et au cabinet, mais il ne parle pas très souvent en public. Il n'a pas obtenu grand résultat, car en Nouvelle-Écosse, l'électricité coûte dans certains cas plus du double qu'ailleurs.

Il est grand temps d'affronter la réalité. A l'heure actuelle, la redevance d'indemnisation pétrolière fait beaucoup de tort aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux exploitants forestiers ainsi qu'à la petite industrie. Cela ne touche pas seulement les citoyens qui consomment de l'électricité, mais aussi toute l'industrie secondaire qui a déjà suffisamment de mal à faire face aux taux d'intérêt bancaires ou hypothécaires élevés. Cette situation touche nos pêcheurs comme les jeunes gens qui souhaiteraient peut-être devenir pêcheurs ou reprendre l'exploitation agricole de leurs parents. C'est décourageant parce que cela n'a pas de fin. Le but de notre amendement est de réduire le montant excessif des taxes pour donner une certaine latitude et davantage de choix pour mener leur existence comme ils l'entendent.

• (1950)

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, comme nous allons le montrer au cours des jours qui viennent, nous voulons introduire certaines mesures de temporarisation dans le projet de loi en ce qui concerne les redevances. Nous allons proposer des amendements pour que l'on mette fin à la redevance lorsque les recettes auront atteint 1.46 milliard, c'est-à-dire le montant qui a été nécessaire pour acheter Petrofina, non compris les frais de courtage—Le fils du ministre est dans la tribune aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Je lui souhaite un heureux anniversaire. Je me demande comment il va trouver un emploi? Que Dave se le demande ce soir. C'est un jour important pour David Regan; le voici devenu adolescent. J'ai connu son père plus combatif. Je l'ai connu plus dévoué pour la population. Nous comptons beaucoup sur lui en matière de fixation du prix du pétrole et du gaz.

Nous allons aussi, monsieur l'Orateur, proposer des amendements pour nous assurer que le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne serve aux fins qui lui ont été assignées à l'origine, à savoir accroître le taux de participation canadienne. Cela n'a rien de sorcier. Dans sa formulation actuelle, le projet de loi autorise le gouvernement à acheter des sociétés canadiennes. Aucun rapport avec le fait d'accroître le taux de participation canadienne. La création du compte et l'augmentation importante des taxes visaient à accroître le taux de participation canadienne. Ce n'est pas en rachetant des sociétés qui appartiennent déjà à des Canadiens que l'on va accroître ce taux de propriété. Si je me trompe, j'aimerais que l'on m'explique. L'un de mes vis-à-vis pourrait peut-être nous éclairer là-dessus. Les arguments que nous défendons visent à rationaliser le processus et à rendre le Programme énergétique national un peu plus logique.

Le député d'Athabasca nous a dit que pris séparément, nos vis-à-vis n'étaient pas si mal que cela. Certains sont relativement intelligents. Si l'on prend le whip libéral par exemple, c'est quelqu'un, mais il est apparemment incapable de convaincre ses collègues du bien-fondé de tel ou tel point de vue. Quant au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), il est lui aussi incapable de convaincre qui que ce soit. Ce n'est pas un mauvais bougre; il est assez intelligent et il lui arrive de sourire. Dommage qu'il n'ait plus aucune armée à diriger. Un peu plus à gauche, on a le ministre du Revenu national (M. Rompkey) et le ministre des Pêches (M. LeBlanc). Après 5 heures, comme individus, ce sont de bons gars. Je ne sais pas ce qui se passe, mais ils sont bien différents, à 8 h 30 le matin, quand ils se rendent à leur travail.

A trois ou quatre reprises aujourd'hui, on a demandé directement ou indirectement au premier ministre suppléant, le ministre des Transports (M. Pepin) s'il avait été en communication avec le premier ministre (M. Trudeau). Savez-vous ce que je pense? A mon avis, depuis que le premier ministre a quitté le Canada pour Versailles, aucun d'entre eux ne l'a appelé pour lui dire que nous avions un problème et pour lui demander ce qu'il faisait là-bas et ce qu'ils devaient dire aux

Canadiens. Monsieur l'Orateur, j'ai bien l'impression que personne ne lui a parlé. Est-ce ainsi que l'on dirige un pays? Est-ce que vous aussi, de 8 h 30 le matin jusqu'à la fin de votre journée de travail, vous êtes incapable de communiquer avec vos collègues si ce n'est par le biais des fonctionnaires? Si vous vous parliez davantage, nous ne serions pas obligés ici d'essayer de remettre un peu d'ordre dans le Programme énergétique national du ministre.

Tout ce que nous cherchons, monsieur l'Orateur, c'est à prendre une partie de ces taxes excédentaires—qui dans certains cas on été mal employées, et qui n'ont certes pas servi comme elles l'auraient dû—pour les remettre aux Canadiens. Nous voulons donner une chance aux gagne-petit, aux personnes âgées, aux personnes qui touchent un revenu fixe ou une maigre pension. N'accablez pas les Canadiens qui ont une voiture car pour la plupart d'entre eux, une voiture n'est plus un luxe mais une nécessité. Voilà ce que nous tentons de faire: d'enrayer le zèle mal placé, l'aveuglement du gouvernement dans l'application d'un programme d'énergie qui est un échec pour le pays. Il avait pourtant été prévenu que ce serait un échec mais les ministériels se sont obstinés, refusant aveuglément de le modifier.

Monsieur l'Orateur, le débat va se poursuivre ici et dans tout le pays. Tôt ou tard, que ce soit ici ou non, peu importe, ces questions auront une réponse lors des élections fédérales. Si elles devaient avoir lieu demain, la réponse serait très claire et nettement pour le plus grand bien des Canadiens qui doivent assumer le fardeau inéquitable du Programme énergétique national du gouvernement. Quelqu'un a dit l'autre jour que, s'il n'y a plus aucun dialogue possible entre les membres du cabinet et que les communications soient totalement rompues, si le premier ministre ne guide pas leur comportement à la Chambre et que la bureaucratie leur échappe—le budget du ministre des Finances (M. MacEachen) le prouve et le Programme énergétique national du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) le confirme—alors, au nom du Ciel, pourquoi ne pas faire ce que doit c'est-à-dire déclencher des élections générales et démissionner?

• (2000)

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir à l'étape du rapport du bill C-103 parler plus particulièrement des deux motions à l'étude. A l'instar de nombreux députés, j'ai eu l'occasion de parler longuement à la deuxième lecture. J'en avais profité pour exposer à la Chambre les aspects du bill auxquels je m'oppose, la ligne de pensée et les principes qui l'inspirent. J'ai lu la version réimprimée rapportée par le comité et je n'y ai pas trouvé beaucoup d'améliorations. Ce soir, j'ai l'intention de m'en tenir à des remarques pertinentes, ce qui n'est pas toujours la règle à la Chambre. Je parlerai exclusivement des propositions formulées par le comité permanent de la législation énergétique et des deux motions dont nous sommes saisis. En conséquence, mon exposé sera probablement un peu technique, plutôt aride, mais, Dieu merci, très bref.

En général, les changements proposés à l'étape du rapport sont techniques. La politique et l'essentiel du bill restent les mêmes. Nous étudions des amendements techniques de peu d'importance. J'aurais souhaité qu'il n'en soit pas ainsi, mais à quoi peut-on s'attendre du gouvernement au pouvoir?

J'ai compté cinq propositions distinctes dans le projet de loi dont le député de York-Est (M. Collenette) a fait rapport à la Chambre le 1er juin dernier. A mon avis, elles se sont révélées quelque peu décevantes. Le premier changement sera effectué dans les articles 9 et 33 du projet de loi. L'article 9 porte sur les amendes en cas de non-paiement de la redevance d'exportation sur le pétrole. L'article 33 porte sur des amendes imposées en cas de non-paiement de la redevance d'indemnisation pétrolière. Je signale que les amendes imposées en l'occurrence ne sont pas celles qui sont imposées en cas de fraude. Ce sont des amendes correspondant à celles que le ministre du Revenu national (M. Rompkey) exige ordinairement. Il ne s'agit pas de fraudes commises de propos délibéré, mais plutôt de négligences de la part de ceux qui sont censés acquitter ces taxes.

Dans la loi initiale sur l'administration du pétrole, le montant de l'amende prélevée en cas de non-paiement correspondait à 1 p. 100 du montant en souffrance. Cela semblait très juste et raisonnable. Les gens sont habitués à ce prélèvement depuis un certain temps. Dans la version première du bill C-103, cependant, le gouvernement comptait augmenter l'amende de 1 p. 100 à 1½ p. 100 du solde impayé. Je me demande pourquoi le gouvernement voulait la hausser d'autant. Il me semble que 1 p. 100 par mois, soit 14 ou 15 p. 100 par année, suffit bien quand il ne s'agit pas de fraude délibérée. Le gouvernement prévoyait, je suppose, que l'inflation continuerait à grimper et qu'alors il valait mieux imposer une amende de 20 p. 100 de plus par année, ou de 1½ p. 100 par mois.

Je me réjouis de voir que cette amende a été ramenée au montant prescrit initialement par la loi sur l'administration du pétrole, c'est-à-dire 1 p. 100. Effectivement, après ce remaniement, rien n'a changé. Je suis heureux d'appuyer la recommandation du comité car à mon avis, la hausse proposée, soit 1.5 p. 100 par mois, ne servirait aucune fin utile.

Je signale toutefois que lorsqu'on refuse délibérément de payer les diverses redevances et taxes exigées, la situation devient tout autre. Le gouvernement n'est absolument pas revenu sur les sanctions très rigoureuses qu'il souhaite imposer à ceux qui se refusent à payer. A titre d'exemple, je vais citer un passage de la page 12 du bill. Dans l'article 18, il est question des amendes exigibles pour le non-paiement de la redevance de recouvrement en matière de carburant de sorte. Des sanctions similaires sont prévues pour le non-paiement de la redevance d'indemnisation ou de la redevance d'exportation sur le pétrole. L'article 18 stipule:

«a) sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende maximale de cent mille dollars et d'un emprisonnement d'un an ou de l'une de ces peines . . .

En vertu de l'ancienne loi sur l'administration du pétrole, l'amende maximale, sur déclaration sommaire de culpabilité, était de $200,000 ou un emprisonnement maximal de six mois. La peine d'emprisonnement a doublé. De même, sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation, la peine d'emprisonnement maximale était de deux ans alors qu'en vertu du bill C-103 et de la nouvelle loi sur l'administration de l'énergie, la peine prévue, comme on peut le lire à l'article 18, est la suivante:

b) sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation, d'une amende maximale de un million de dollars et d'un emprisonnement maximal de cinq ans ou de l'une de ces peines.»

J'ai déjà contesté ces peines. Il semble que n'importe quel criminel condamné pour meurtre, pour viol ou pour vol à main armé recouvre sa liberté après six mois ou un an de prison mais que quiconque refuse de verser la redevance due à Petro-Canada est condamné à une amende de 1 million et à un emprisonnement de cinq ans dans le plus sombre et le plus humide des dongeons dirigés par les ministériels.

Lorsqu'il s'agit d'établir des peines, il semble que ceux qui enfreignent les lois fiscales de notre pays risquent plus que ceux qui violent les normes généralement acceptées de la morale. Je crois qu'il nous faudra un jour comparer les peines prévues au Code criminel pour certains délits et celles prévues en cas de violation des lois fiscales de notre pays. A mon avis, ces dernières sont disproportionnées.

La deuxième recommandation du comité concerne un sujet plutôt technique, celui des transferts excessifs du gouvernement fédéral à un gouvernement provincial à l'égard du FPE. Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, que nous avons traité de ce même sujet il n'y a pas très longtemps, lorsque nous avons envisagé de supprimer certaines sommes d'argent dans le cas où des gouvernements provinciaux auraient reçu des paiements excessifs de FPE parce que leur population estimée était inférieure à celle qui était ultérieurement établie par recensement. Des gouvernements provinciaux se sont trouvés devoir d'énormes sommes au gouvernement fédéral. Dans certains cas, ces dettes ont été annulées. S'il y a eu un trop-payé par le biais du financement des programmes établis, il pourrait devenir une partie du remboursement de certaines redevances sur les exportations de pétrole qui, en vertu de la loi sur l'administration du pétrole, iraient à la province en question. Il pourrait servir à payer la commission à laquelle ont droit les provinces qui, au nom du gouvernement fédéral, perçoivent la taxe sur les exportations de pétrole.

• (2010)

Il s'agit d'un changement technique. Il présente certains avantages, même si ma façon de l'expliquer l'a rendu assez complexe. Cela devrait faciliter les écritures comptables et éviter que le gouvernement fédéral n'émette un chèque à l'ordre d'une province qui doit lui retourner un chèque trois semaines plus tard, ce qui se produit fréquemment. Cela devrait régler partiellement ce problème, du moins en théorie. Il devrait promettre d'éviter certains doubles paiements.

Voilà pourquoi j'appuie ce changement; mais il témoigne du caractère très technique du bill dont nous sommes saisis. C'est un bill vraiment très technique. Sauf erreur, bien peu de député à la Chambre et encore moins de Canadiens en général sont en mesure de comprendre chacun de ses articles. C'est un projet de loi de caractère technique, administratif, conçu pour un gouvernement très technocratique.

Bien que je n'y compte pas trop, j'espère que nous pourrons simplifier une partie de la législation fiscale. Je me réjouis de voir le ministre du Revenu national (M. Rompkey) en face. Il aimerait sûrement lui aussi voir cela se produire, mais il soupçonne probablement, encore plus que moi, que cela n'arrivera pas. Nous nous trouvons aux prises avec des lois et des réglementations fiscales très complexes et très difficiles à interpréter. Plus le caractère technique de la législation s'accentue, plus il est vraisemblable qu'un avocat d'esprit technocrate réussira à y trouver des échappatoires.

Je me pose aussi des questions à propos de l'article 10 du bill tendant à modifier l'article 17 de la loi. Il est difficile de lire la nouvelle version du bill C-103, lequel a été réimprimé avec les amendements qu'on y a apportés et dont on a fait rapport le 1er juin. L'article 10 tend à modifier l'article 17.1 de la loi sur l'administration pétrolière. L'article 10 devient l'article 10(1) qui comporte quatre paragraphes. Si nous le lisons dans l'ordre dans lequel on a imprimé les amendements, nous en arrivons à la fin de l'article 10 avec l'article 17.1(4), et nous butons soudain sur un article 10(2). Il est très difficile de comprendre à qui il renvoie. Le pire, c'est que le paragraphe (2) est la seule disposition du projet de loi qui ne modifie pas une autre loi du Parlement. Tous les articles de ce bill, y compris le titre abrégé, modifient la loi sur l'administration du pétrole ou une autre loi du Parlement, mais pas l'article 10(2). Sauf erreur, il est isolé.

Celui qui voudrait mettre à jour n'importe quelle nouvelle mesure législative rattacherait tous les articles tendant à modifier différentes lois à ces lois. Il constaterait toutefois qu'il reste un paragraphe que l'on ne peut placer nulle part. Après tout, tous les autres articles ont été rattachés aux différentes lois; par conséquent, il resterait un projet de loi d'un paragraphe, ce qui n'est pas logique; c'est très difficile à expliquer ou à comprendre. Ne serait-il pas possible de refaire ou de changer la numérotation de l'article 10(2) de façon à ce qu'il porte sur la loi sur l'administration du pétrole? C'est à cette loi qu'il devrait normalement se rattacher. Il modifierait alors une disposition de cette loi et ne serait pas perdu au milieu des autres dispositions du projet de loi. C'est un changement d'ordre technique, et il convient de s'adresser aux rédacteurs du ministère de la Justice. J'espère bien qu'un fonctionnaire de ce ministère lira mes observations et reconsidérera la question avant l'étape de la troisième lecture.

Parlons maintenant du changement recommandé dans le rapport sur le bill C-103 qui, selon moi, vient au troisième rang par ordre d'importance. Il modifie le libellé de trois articles—l'article 11 qui porte sur les redevances sur les exportations de pétrole, l'article 38 qui porte sur les redevances d'indemnisation pétrolière et l'article 44 qui porte sur les indemnités pétrolières. Ce changement est passablement technique, mais il fallait autrefois prélever des redevances d'indemnisation et verser des indemnités pour certains produits. D'après le paragraphe 65.19 de la loi, le gouverneur en conseil pouvait qualifier de produits pétroliers certains produits pour lesquels il fallait payer des indemnités ou des redevances. L'alinéa 65.19*a*) permettait au gouverneur en conseil de qualifier de produits pétroliers, par règlements, tout hydrocarbure ou

mélange d'hydrocarbures résultant du traitement ou du raffinage des hydrocarbures visés aux alinéas *a*) ou *b*) de la définition de «pétrole» figurant à l'article 65.11, ce qui n'excluait pas la possibilité d'avoir un produit quasi-pétrolier comme le brut synthétique extrait du charbon. Dans la première version du bill C-103, au même endroit, on trouve une nouvelle définition autorisant le gouverneur en conseil à qualifier de produit pétrolier, par règlements, tout produit obtenu par traitement ou raffinage d'un hydrocarbure ou du charbon.

La chose se produit souvent quand nous voulons tout prévoir dans la loi; quand nous cherchons à être plus précis, nous butons sur des difficultés. Cette définition en amène quelques-unes. En vertu de la nouvelle proposition, une reformulation s'imposait donc pour plus de clarté. La nouvelle définition comporte certains avantages. On y lit que le gouverneur en conseil peut «qualifier de produit pétrolier toute substance obtenue par le traitement ou le raffinage d'hydrocarbures ou du charbon si cette substance est, selon le cas, de l'asphalte ou un lubrifiant, une source adéquate d'énergie seule ou unie ou utilisée avec une autre chose». Cette définition est certainement meilleure que la précédente, mais toutes les difficultés n'ont pas été aplanies.

J'en déduis que certains produits se trouvent exclus, comme il se doit, notamment certains produits pétroliers comme l'aniline, le benzène et divers colorants. Seraient également exclus certains dérivés du pétrole comme les solvants, les matières plastiques et ce genre de choses. La définition est meilleure parce qu'il fallait compter parmi les produits imposables certains dérivés du charbon, en particulier le pétrole synthétique dont j'ai déjà parlé. Je crois que la division Canmet du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été chargée d'effectuer certaines recherches. J'ai eu le plaisir dernièrement de visiter cet établissement.

• (2020)

Tout comme bien d'autres Canadiens, j'espère que ses recherches seront couronnées de succès. Ces recherches porteront aussi probablement sur le gaz synthétique produit par hydrogénation à partir du charbon comme matière première. Je ne sais pas si d'autres produits seraient inclus dans cette définition on en seraient exclus. Nous n'avons pu établir de définitions précises à cet égard. En premier lieu, on produit du coke à partir du charbon. Comment pourrait-on en tenir compte? On utilise très peu de coke pour se chauffer au Canada, mais on se sert du coke métallurgique. Où établir la limite pour le coke métallurgique qui entre dans le haut fourneau à la fois pour servir dans le procédé de réduction et en même temps comme source d'énergie? Comment faire entrer le coke métallurgique dans cette définition? Comment faire entrer dans la définition le gaz à l'eau et le gaz de gazogène? Que dire du coke de pétrole, sous-produit de la fabrication du pétrole synthétique à partir des sables bitumineux de Fort McMurray, en Alberta? Sauf erreur, on dispose actuellement de grandes quantités de coke de pétrole pour lesquelles on n'a pas trouvé de débouché. Ce produit représente une bonne source d'énergie mais si elle est assujettie aux taxes et prélèvements proposés dans le bill, il deviendra très difficile de le commercialiser. La demande étant déjà faible, si le produit est frappé d'une taxe comme cela se pourrait selon le projet de loi, il sera très difficile de trouver des débouchés.

Le quatrième point qui découle du rapport du comité concerne le compte de propriété canadienne. D'une certaine manière, il élargit l'autorité accordée au ministre pour obtenir des crédits en vue de la nationalisation. En principe, notre parti s'oppose à la façon dont le gouvernement libéral a nationalisé tout ce qu'il pouvait affirmant même qu'il n'avait pas terminé. Je ne tiens pas à rouvrir le débat ce soir mais examinons un peu quelques détails. Le ministre avait déjà été autorisé à utiliser une partie de ces fonds pour l'acquisition de certains outils d'investissement—obligations et actions—mais désormais, il lui sera permis d'affecter des fonds publics de toutes les manières possibles. Je me demande bien pourquoi, mais le gouvernement a tenu à confier ces vastes pouvoirs au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

Je constate avec plaisir qu'on a précisé le libellé de l'article 65.36(3). Il y est maintenant question directement d'un décret que le gouverneur en conseil doit prendre quand ces pouvoirs d'affectation des fonds publics doivent être exercés. Des règles et règlements complexes traitent d'une motion de rejet par le Parlement quand le ministre souhaite se prévaloir de ces pouvoirs.

Je dois avouer que j'ai lu une demi-douzaine de fois les textes concernant la procédure que suivra le gouvernement et le Parlement quand on fera passer pareil décret. J'ai beaucoup de mal à comprendre exactement comment ce processus se déroulera. Quand on lit les propositions qui émanent du comité, il semble que les exigences aient été quelque peu atténuées. Je compare le texte original du bill C-103 au nouveau.

Par exemple, le délai qu'a le gouvernement pour déposer le décret au Parlement est porté de 15 à 20 jours. A l'origine, dans l'ancienne version, si le gouvernement voulait qu'un décret de ce genre soit rendu exécutoire par la loi, il devait le déposer au Parlement dans les 15 jours suivant son émission. Ce délai a été prolongé et est maintenant fixé à 20 jours. On assiste donc à un délayage des dispositions.

Je trouve qu'il est difficile d'en trouver une interprétation. On peut envisager de nombreux scénarios qui pourraient éventuellement tourner mal. Où se situe la Chambre des communes et le Sénat par rapport à cette loi? Qu'arrive-t-il dans le cas, fort improbable, où la Chambre des communes décide d'accepter le décret et d'affirmer qu'il est dans l'intérêt du pays que le gouvernement dépense autant de milliards pour prendre possession des actifs de certaines compagnies et les céder à Petro-Canada; qu'arrive-t-il donc si la Chambre des communes est d'accord, mais pas le Sénat? J'ai lu cet article à plusieurs reprises et je peux prévoir de graves difficultés constitutionnelles si le Sénat et la Chambre des communes rendent des décisions différentes sur un certain décret.

Pour ma part, j'aurais préféré que le pouvoir d'adopter une motion de rejet, dans le but de rejeter un décret proposé aux termes de l'article 65, ne soit confié qu'à une seule Chambre, vraisemblablement à la Chambre des communes puisque c'est elle qui s'occupe généralement des questions financières. Ces questions ne sont habituellement pas abordées au Sénat. Il est inusité de donner au Sénat le pouvoir de s'occuper de questions d'argent.

Le dernier point que je peux identifier dans le rapport qui a été déposé par le député de York-Est a trait une fois de plus à une question d'importance secondaire. Il s'agit des intérêts sur les redevances d'indemnisation pétrolière versées par erreur. En vertu du premier projet de loi C-103, si le gouvernement avait versé des redevances d'indemnisation pétrolière à une raffinerie pour s'apercevoir par la suite qu'il avait payé en trop la somme de $100,000 qu'aurait conservée la raffinerie pendant un certain temps, elle aurait été obligée de lui payer des intérêts à un taux fixé par le gouverneur en conseil. Je ne vois rien de foncièrement mauvais dans cette mesure, à moins que le taux d'intérêt ne soit exagérément élevé. Cependant, le comité a recommandé qu'aucun intérêt ne soit versé. Si le gouvernement fait une erreur et verse trop d'argent à une raffinerie ou à une société importatrice de pétrole, c'est sa faute et tant pis pour lui. Bien entendu, il va recouvrer la somme initiale, mais ne percevra pas d'intérêts. Il semble plutôt étrange que le gouvernement lui-même ait recommandé dans ce cas particulier une mesure qui est en fait punitive puisqu'il abandonne les intérêts qu'il aurait perçus sur cette somme de $100,000. Cette situation est d'autant plus insolite lorsqu'on considère le cas de la MIUF où le gouvernement a fait une erreur mais n'est disposé à accorder aucune indemnité spéciale. Dans ce cas-ci, s'il fait une erreur, il va se trouver à verser une prime à la société importatrice ou à la raffinerie. Entre-temps, la société recevra des intérêts sur l'argent qu'elle mettra en dépôt. Je trouve qu'il est plutôt inhabituel que le gouvernement ait proposé cela. C'est une question comme je l'ai dit d'importance secondaire et je ne m'y opposerai pas davantage.

• (2030)

Nous en venons maintenant aux deux motions qui ont été proposées par l'opposition officielle. La première a trait aux redevances d'indemnisation pétrolière et au montant maximal qui pourra être fixé par le gouverneur en conseil en vertu du projet de loi. Nous, de l'opposition, avons proposé que le montant maximal des redevances d'indemnisation pétrolière soit de $28 le mètre cube. Croyez-le ou non, cela revient à 18c. le gallon. Je dois avouer que nous avons l'impression de rendre la pareille au gouvernement en proposant ce chiffre de 18c. le gallon. Votre Honneur se souviendra qu'il y a environ deux ans et demi, dans le budget de l'hon. député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), ce chiffre correspondait à l'augmentation proposée de la taxe d'accise sur l'essence. Depuis, je crois que des taxes de plus de 90c. ont été imposées. La somme de 18c. que nous proposons s'appliquerait uniquement aux redevances d'indemnisation pétrolière et non pas à la myriade de redevances et de taxes qui ont été imposées par le gouvernement d'en face.

Lorsque nous serons appelés à voter sur cette motion, je veux voir combien de députés d'en face se prononceront en faveur d'une taxe ou de redevances d'indemnisation pétrolière de plus de $75 le mètre cube, soit quelque 54c. le gallon. Au cours de la dernière campagne électorale, ils ont affirmé que si les contribuables canadiens votaient libéral, les taxes ne s'élèveraient jamais à 18c. le gallon. Je veux voir comment les députés d'en face voteront sur cet amendement très simple que nous avons proposé.

La seconde motion est aussi très simple mais porte sur un problème grave. Nous proposons que les sommes que pourra percevoir le gouvernement fédéral sous la forme de redevances d'indemnisation pétrolière n'excèdent pas les versements d'indemnisation pétrolière consentis aux sociétés importatrices et aux raffineries en vertu du présent projet de loi. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, craignons que le gouvernement, comme il l'a fait si souvent, ne continue à imposer une taxe qu'il ne doit percevoir que pendant un certain temps même lorsque ce ne sera plus nécessaire. Dans le cas de l'essence, nous songeons à des taxes de voirie provinciale qui ont été imposées pour la première fois il y a de nombreuses années. L'idée était d'imposer une taxe sur les «spiritueux automobiles», comme on les appelait à l'époque, destinée à financer la construction de routes, mais après un temps on en a oublié la raison mais sans oublier de l'augmenter à tout bout de champ. Cet argent n'a pas nécessairement servi à la construction routière. Il a été tout simplement versé au compte de recettes générales. Cette pratique a été maintenue année après année et des taxes sur l'essence sont constamment prélevées par les gouvernements provinciaux du Canada. Elles ne disparaîtront jamais. Votre Honneur se souviendra que la même chose s'est produite au palier fédéral en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Il s'agissait tout d'abord d'une charge spéciale prélevée pour seconder les efforts de guerre; puis la guerre s'est terminée. Mais l'impôt sur le revenu a-t-il disparu? Non pas. Il est demeuré depuis lors et n'a jamais cessé d'augmenter. Nous ne voulons pas qu'il en soit ainsi en ce qui concerne les redevances d'indemnisation pétrolière. Je ne crois pas que ce soit nécessaire, mais s'il fallait prélever cette redevance et établir un régime d'indemnisation en vertu duquel les producteurs de pétrole au Canada seraient imposés pour nous permettre d'importer d'autre pétrole au Canada, nous l'accepterions. Toutefois, quand ce besoin n'existera plus, la redevance d'indemnisation pétrolière devra disparaître. Notre amendement est très simple. Il affirme qu'il faut maintenir l'équilibre, que cette taxe ne devra pas être maintenue quand elle deviendra surperflue et qu'elle ne devra pas servir de mécanisme pour percevoir des recettes générales.

Telles sont mes observations au sujet du bill C-103. J'espère qu'en ce qui concerne les deux motions à l'étude, tous les députés jugeront bon d'appuyer au moins la motion nº 5. Il m'a fait plaisir de parler d'une question de nature aussi technique.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion nº 4.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Conformément au paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte maintenant sur la motion nº 5. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Conformément au paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

M. Gordon Taylor (au nom de M. Hawkes) propose:

Motion nº 6.

Qu'on modifie le bill C-103, loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi, à l'article 39, en retranchant les lignes 13 à 17, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«redevance pour les mois suivants jusqu'à ce que le montant des recettes perçues en vertu du présent article soit de un milliard quatre cent soixante millions de dollars».

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, la motion nº 6 porte sur la partie III.2 de la loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole ou projet de loi C-103, qui touche la redevance spéciale et la taxation de canadianisation. En mai 1981 et au mépris des promesses électorales libérales, cette petite redevance insidieuse a été imposée en vue de financer l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada. Au début de 1981 et à la demande pressante du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), Petro-Canada a pris la décision administrative remarquablement habile d'acheter Petrofina.

En tant que joueur à la Bourse, monsieur l'Orateur, vous vous rappellerez qu'à l'été de 1980, avant la présentation du Programme énergétique national et avant que le monde de l'investissement public ne découvre la vraie nature du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des idéologues qui le conseillaient, le marché des pétrolières canadiennes était plutôt bon. En fait, il s'agissait d'un sommet, comme certains d'entre nous l'ont appris à leurs dépens. A cette époque, les actions de Petrofina se vendaient près de $50, en gros. Puis, des rumeurs ont commencé à circuler. Apparemment, pour certains, il ne s'agissait pas de simples rumeurs. Le cours de ces actions est passé de $50 à $80 ou $85 alors que dans l'ensemble, le cours des actions pétrolières et gazières restait stable et avait même enregistré une légère baisse.

• (2040)

A peu près au moment où les actions de Fina se vendaient environ $80 ou $85, les autres valeurs pétrolières se maintenaient et étaient même légèrement en baisse. Fina n'avait découvert aucun gisement important. Si ses actions ont monté, c'est obligatoirement parce que certaines personnes savaient quelque chose que nous ignorions.

Le gouvernement a annoncé son offre de rachat et a ensuite chargé son agent, M. Maurice Strong, dont les liens avec le parti libéral n'étaient un secret pour personne, de racheter Fina à $120 l'action. Ceux qui avaient acheté les actions de Fina à $50 en août se sont frottés les mains. A ma connaissance, aucun député de notre parti n'avait bénéficié de ce tuyau, mais les autres qui l'ont eu ont ramassé beaucoup d'argent. Le prix total de la compagnie était de 1,476 millions de dollars. C'était vraiment une très bonne affaire pour le Canada. Cela n'a pas créé un seul emploi chez nous, cela ne nous a pas donné un seul baril de pétrole ou un seul pied-cube de gaz de plus, pas une station service ou une raffinerie de plus. Cela ne nous a rien apporté, sauf bien sûr la commission d'un million de dollars versée à M. Strong, qui s'ajoute aux centaines de millions gagnés par ceux qui ont eu la bonne idée de spéculer sur cette action.

Il a fallu trouver cet argent quelque part. Il a fallu emprunter de l'argent pour rembourser les actionnaires. A l'époque, le taux d'intérêt se situait aux environs de 18 ou 19 p. 100. Nous avons dû emprunter 1.5 milliard à 18 et 19 p. 100 pour racheter cette compagnie qui avait versé des dividendes d'environ 2 p. 100 sur son capital.

Nous n'y avons pas gagné un seul emploi, un seul baril de pétrole, un seul pied-cube de gaz ou quoi que ce soit d'autre. Nous versons maintenant des intérêts de 18 et 19 p. 100 sur le même capital, au lieu de 2 p. 100. Voilà une bonne affaire en vérité. Au lieu de 2 p. 100, nous payons maintenant 18 ou 19 p. 100.

Bien que l'actif de Petrofina ait été viré à Petro-Canada, il ne fallait surtout pas charger cette pauvre société de la Couronne du coût réel d'acquisition de ces actifs, des 18 ou 19 p. 100 que cela nécessitait. Surtout pas! Car s'il avait fallu lui en faire supporter le coût réel, son compte de profits et pertes et son bilan auraient été embarrassants. Pas question! Il ne fallait pas faire supporter à Petro-Canada le coût réel de la chose. C'est sur les consommateurs du Canada qu'on allait le faire retomber.

Les brillants sujets du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui ont inventé le Programme énergétique national, avec le reste de cette absurdité qui a acoulé le pays à la ruine, ont inventé le prélèvement d'accroissement du taux de propriété canadienne. Par-dessus toutes ces taxes qui existent déjà, le prélèvement d'indemnisation pétrolière, la taxe sur le revenu pétrolier, la taxe sur le gaz naturel et les gaz liquifiés, l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires, la taxe d'accise, la taxe de vente, l'impôt sur le revenu, qui allait remarquer la redevance d'accroissement de propriété canadienne? Seulement 4c. le gallon! Elle est passée, personne ne l'a remarquée. Les libéraux ont violé toutes les promesses qu'ils avaient faites durant la campagne électorale. Personne n'y a vue que du bleu. Une promesse violée, cela ne fait de tort que si les gens la remarquent. Dans le cas contraire, c'est une affaire en or. Cette taxe de 4c. le gallon a passé comme une lettre à la poste. Les brillants sujets se sont frotté les mains: politiquement, le coup avait réussi à merveille. Donc quand la société Petro-Canada a pris en charge les stations Fina, elle s'est dépêchée d'aller y peindre la feuille d'érable morte. Les

caméras de télévision s'y trouvaient, et les speakers s'écriaient: «Grand Dieu, nous canadianisons».

La station y était déjà. L'essence n'avait pas changé. Elle ne s'est pas améliorée, et on ne nous en donne pas plus. Aucun nouvel n'était créé. La différence, c'est que le consommateur payait 4c. le gallon pour avoir le plaisir de voir la feuille d'érable morte sur la nouvelle station. Que c'était beau!

Ces brillants sujets du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources étaient si fiers d'eux qu'ils ont permis au ministre de hausser la taxe à 24c. le gallon. Cela lui permettrait d'acheter quatre Petrofina par année. Grâce à quoi on pourrait avoir des feuilles d'érable mortes sur toutes les stations-service du pays. Ils jubilaient en disant que cela créerait des emplois et nous rendrait auto-suffisants. Attendez de voir la merveille, disaient-ils, tout ce que cela va nous apporter!

Nous avons fini par nous rendre compte que 1.5 milliard pour Petrofina, c'était au moins un milliard de dollars en trop. Si Petrofina appartenait toujours au secteur privé aujourd'hui, ses actions, si elles se comportaient de la même façon que les autres actions pétrolières, se vendraient $20 ou peut-être $30. Nous avons payé $120 des actions qui aujourd'hui valent $20 ou $30.

Il fallait de la perspicacité pour conclure cette transaction. C'est vraiment fait pour mettre les gens en confiance. On irait jusqu'à souhaiter que les auteurs de la transaction soient responsables de toute l'industrie. Quel bonheur pour ce pays si toutes les compagnies pétrolières étaient administrées par ces génies-là! On aurait des transactions semblables tous les jours: payer $120 pour des actions qui en valent $30.

Cependant, ce n'est pas dans les habitudes de ce gouvernement d'admettre ses erreurs. Il ne s'excusera pas d'avoir gaspillé au moins un milliard des deniers publics et sans doute plus. C'est du gaspillage pur et simple. Le gouvernement a perçu cet argent sous forme de taxes et l'a envoyé à Bruxelles.

Si cet argent avait été envoyé à un des pays du tiers monde sous forme d'aide au développement, cela aurait été un peu plus raisonnable. Mais pourquoi est-ce que nous percevons des taxes sur la consommation d'essence et de mazout au Canada pour les envoyer à Bruxelles? Pourquoi le gouvernement a-t-il envoyé un milliard de dollars de revenu qu'il n'a pas gagné à Bruxelles? Ce marché ne nous a procuré aucun emploi, aucun baril de pétrole, pas un pied cube de gaz. Nous n'avons rien obtenu. Nous avons simplement expédié un milliard à Bruxelles. Et comme nous n'en avions pas les moyens, nous avons été obligés de maintenir nos taux d'intérêt élevés, d'emprunter un milliard quelque part dans le monde. Nous avons donc ce petit marché astucieux mis au point par les fonctionnaires géniaux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il nous a coûté un milliard, il n'a créé aucun emploi et a contribué à hausser les taux d'intérêt dont les Canadiens pâtissent. Avec quelques autres marchés de ce genre, monsieur l'Orateur, nous n'aurons plus un million et quart mais deux millions de chômeurs.

• (2050)

Ces planificateurs du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui se croient tellement plus habiles que n'importe quel autre Canadien en matière énergétique ne sont pas plus malins que les planificateurs de Varsovie ou de Moscou et font autant de bourdes qu'eux. Et c'est à se demander combien de ces expériences horribles il nous faudra traverser pour que l'on reconnaise ce fait, monsieur l'Orateur.

L'amendement contenu dans la motion nº 6 a un but très simple. Il vise simplement à dire: cessons, après Petrofina, d'acheter des sociétés; ça suffit ainsi; cessons de percevoir des impôts pour permettre aux bureaucrates d'aller acheter les sociétés et de verser des honoraires à Maurice Strong et compagnie; ça suffit, car cette triste expérience a coûté très cher au pays; ne la répétons pas; mettons un point final après Petrofina. Tout ce que l'amendement dit, c'est qu'une fois que nous aurons perçu le montant de un milliard quatre cent soixante millions nécessaire à l'acquisition de Fina et que nous aurons remboursé cette dette qui nous coûte de 18 à 19 p. 100 d'intérêt, admettons que l'expérience a été fâcheuse et la décision peu judiciaire mais de grâce ne la répétons pas. Voilà tout. C'est un amendement très simple qui se recommande de lui-même.

Quiconque essayerait de tirer la leçon de cet achat particulier et de ses conséquences dirait sans aucun doute: ah, ah, c'est fini et qu'on ne nous y reprenne plus, qu'on ne nous entraîne plus dans ce genre d'expérience, qu'on ne remplisse plus de petite cagnotte où le ministre et ses laquais peuvent puiser à l'envi pour acheter des sociétés.

Si l'étatisation était la solution aux problèmes du Canada, nous n'aurions pas de problèmes parce que le pays compte déjà 400 sociétés de la Couronne. Si, grâce aux sociétés de la Couronne, nous pouvions bénéficier d'une fenêtre sur le monde industriel, si celles-ci permettaient aux planificateurs du gouvernement central de prendre de meilleures décisions, il n'y aurait plus de mauvaises décisions. Puisque le gouvernement est propriétaire d'Air Canada et du CN, comment se fait-il que notre politique des transports soit aussi mauvaise même si nous disposons de cette fenêtre colossale sur ce secteur? Si grâce à de telles fenêtres, nous pouvions détenir les renseignements qui permettront aux pouvoirs publics de prendre de bonnes décisions, alors ces derniers n'ont pas d'excuses car ils disposent déjà de 400 fenêtres sur le monde industriel à l'heure actuelle. Il est faut de croire que les sociétés de la Couronne sont autre chose que des mausolées pour hommes politiques sur le retour auxquels on continue de verser de gros salaires. Vous n'avez peut-être pas deviné mais je pense à Jack Horner et à la présidence du CN.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Hip! hip! hip! hourra! C'est merveilleux. Les sociétés de la Couronne sont en quelque sorte des jouets fabuleux qui permettent de fournir des emplois confortables aux Maurice Strong, aux Jack Horner et aux Bryce Mackasey de ce monde, et de leur payer des honoraires à même les deniers publics. Elle ne font rien pour le Canada, même si elles coûtent cher. Nous avons une société de la Couronne qui exerce son activité dans le domaine de la radiodiffusion; or, la Société Radio-Canada a eu besoin, semble-t-il, de 74 personnes accréditées pour assurer le compte rendu du sommet de Versailles.

Je me rends compte que les idéologues qui prennent place à ma gauche estiment que nous devrions chercher à imiter en tout Varsovie et Moscou, là où des fonctionnaires du gouvernement central contrôlent absolument tout. Cependant, ceux d'entre nous qui sont capables de raisonner, qui étudient et évaluent avec objectivité ce que le Canada a pu gagner en se

portant acquéreur de Fina, ne peuvent manquer de conclure que nous avons commis un grave erreur et que nous devrions éliminer cette petite caisse une fois que nous aurons fini de payer. Voilà l'objet de la motion nº 6, monsieur l'Orateur.

Une fois qu'on aura fini de percevoir, au moyen de cette taxe occulte, l'argent dont on a besoin pour payer entièrement Petrofina, et pour verser à Maurice Strong et à ses collaborateurs ce qu'ils n'ont pas gagné mais qu'ils toucheront tout de même, nous devrions tourner la page sur cette triste aventure et abolir entièrement cette caisse, de façon que le ministre et ses idéologues ne puissent pas s'en servir à nos dépens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je veux intervenir brièvement au sujet du bill et de l'amendement, pour appuyer la thèse de mon collègue. Il a bien fait ressortir le ridicule de la situation où notre pays se trouve à cause du manque de coordination entre l'activité des sociétés de la Couronne et l'application de la politique gouvernementale, que ce soit dans le domaine de l'énergie ou ailleurs.

Il s'imposerait—ce que personne ne saurait contester—étant donné que la somme payée pour l'acquisition de Petrofina a été perçue des contribuables, que cette redevance soit abolie. C'est infiniment raisonnable.

Un autre fait saute aux yeux de ceux qui observent le fonctionnement des sociétés d'État et du contrôle du gouvernement en les comparant à ceux d'autre pays. Au Japon, par exemple, les rapports entre le pays et les entrepreneurs qui prennent conseil du gouvernement servent à quelque chose. Au Japon, le gouvernement collabore étroitement avec l'entreprise privée, l'aidant à trouver des débouchés, lui évitant les règlements et pratiques qui gênent et ralentissent la marche des affaires. En tout, il facilite leur succès.

A propos de la mesure à l'étude, je ne puis imaginer de plus absurde que l'argument invoqué non pas par des politiciens mais par l'Air Transport Association of Canada, l'ATAC, devant un comité du gouvernement. Celle-ci signalait que le gouvernement dans l'application de sa politique nationale d'énergie cherchait à prescrire, par voie du bill C-103, la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute, appellation qui à elle seule suffit à déconcerter ou dérouter presque tous ceux qui essaient de voir clair dans cette mesure d'imposition.

Comme le mémoire présenté le 5 mai le signale, cette redevance devait être imposée aux lignes aériennes étrangères et nationales. Mais voilà, nous constatons que, à cause de certains traités et règlements, nos transporteurs aériens nationaux sont forcés de payer la taxe tandis que leurs concurrents étrangers n'y sont pas assujettis. Nous constatons également que la perte qu'Air Canada, notre compagnie aérienne nationale, a subie le trimestre dernier, soit environ 27 millions de dollars, correspond probablement au montant qu'elle a dû payer à cause de cette taxe inéquitable et stupide. Notre transporteur aérien national a dû enregistrer une perte à cause de cette taxe néfaste que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a jugé bon d'imposer aux compagnies aériennes canadiennes. Peut-on imaginer quoi que ce soit de plus stupide? Je ne le peux certes pas.

• (2100)

Il est évident que le gouvernement actuel n'est pas bien disposé envers le secteur privé. On est parfaitement en droit de supposer que le gouvernement ne connaît pas très bien le monde des affaires, car on y trouve bien peu de gens possédant quelque expérience des affaires; et le projet de loi à l'étude en fournit un bon indice. Cela explique sans doute pourquoi, par exemple, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se réjouit de la création de son nouveau consortium pétrolier, lequel a été mis sur pied par Esso Resources pour tirer parti des subventions spéciales offertes en vertu du Programme énergétique national aux sociétés contrôlées par des capitaux canadiens. Toutefois, lorsqu'on étudie la composition de ce consortium, on constate qu'il semble bien que le ministre récolte exactement le contraire de ce qu'il voulait obtenir avec sa politique, tout comme il a obtenu des résultats diamétralement opposés à ceux qu'il recherchait lorsqu'il a imposé une taxe sur les transporteurs aériens canadiens et étrangers.

Les mesures de canadianisation du Programme énergétique national avaient pour but de donner aux Canadiens un plus grand contrôle et une participation accrue dans le secteur pétrolier. Non seulement ce nouveau consortium pétrolier créé entièrement dans le but de profiter des stimulants préférentiels accordés aux sociétés contrôlées par des capitaux canadiens sera dirigé par une société elle-même contrôlée par des intérêts américains, mais les subventions de 80 p. 100 qu'il recevra constitueront le financement le plus généreux jamais accordé dans l'histoire par les contribuables canadiens pour l'exploration pétrolière. Cela nuira aussi à l'éthique de la gestion dans le secteur industriel.

Dans un récent article, le célèbre éditorialiste et commentateur financier, M. Bill Wilson, a déclaré que l'auteur d'Alice au pays des merveilles, M. Lewis Carroll, y aurait regardé à deux fois avant d'intégrer ce scénario dans *Through the Looking Glass*. Pourtant, la loi canadienne permet de constituer le plus remarquable des consortiums qui ait jamais effectué des travaux de prospection pétrolière dans le climat rigoureux de la mer de Beaufort. Le contrat de 600 millions de dollars conclu par Esso Resources avec plusieurs petites entreprises canadiennes—dont certaines, selon M. Wilson, n'appartiennent même pas au secteur du pétrole et du gaz, résulte directement des caractéristiques discriminatoires du Programme énergétique national. Permettez-moi de vous lire un extrait de l'article de M. Wilson:

> Comme Esso Resources est régie par des Américains, à savoir Exxon par l'intermédiaire d'Imperial Oil, elle a été l'une des premières cibles des mesures anti-étrangères du Programme énergétique national. A elle seule, elle n'aurait pu financer que 25 p. 100 des travaux de prospection dans les concessions pétrolières qu'elle détient tant en bordure qu'au large de la mer de Beaufort.

Pour obtenir les subventions de 80 p. 100, elle a trouvé à s'aboucher avec des compagnies entièrement canadiennes. Le seul inconvénient, c'est que certaines de ces compagnies s'occupent d'immobilier et d'investissement, et que leur seule expérience de l'industrie du gaz et du pétrole se limite aux stations-service. M. Wilson poursuit:

> La plus importante d'entre elles, Home Oil, est chargée de l'exploitation du projet. L'ennui, c'est que Home Oil n'a aucune expérience l'habilitant à réaliser des travaux de prospection de l'ordre de 600 millions de dollars dans le climat fort rigoureux de la mer de Beaufort. Par conséquent, comme Esso est la seule compagnie du consortium qui possède la technologie et l'expérience requises elle agira à titre d'agent et effectuera le travail de Home Oil.

M. Wilson ajoute que cela montre très clairement que nous avons grandement besoin au Canada de compagnies comme Esso Resources, qu'elles soient contrôlées en fin de compte des États-Unis ou de Tombouctou. M. Wilson prévient tous ceux qui pourraient s'enthousiasmer de la participation du Canada au consortium de ne pas oublier quels ont été les résultats de la dernière vague de canadianisation. Nous avons en effet assisté en 1981 à une véritable marée de prises de contrôle qui a considérablement affaibli le dollar canadien car elle s'est traduite par des sorties de capitaux de l'ordre de dix milliards de dollars. Elle a produit une hausse irréversible des taux d'intérêt considérablement plus importante que les effets de la politique monétaire des États-Unis et a contribué à accélérer la très grave récession que nous connaissons actuellement. La canadianisation a par ailleurs aggravé la récession.

Si le projet de ce consortium ne risque pas de provoquer un exode de capitaux analogue, il mettra toutefois à rude épreuve le projet d'octroi, par les pouvoirs publics, de 80 p. 100 de l'argent nécessaire au financement de la prospection dans le Nord. Voici la conclusion de M. Wilson:

> Il est absolument insensé de croire qu'une société, même si elle est très bien gérée, puisse maintenir son rendement si le gouvernement débourse 80 p. 100 des frais et si elle doit seulement investir 20 p. 100, à même l'argent dont elle dispose ou en empruntant. Je ne dénigre pas la société Esso Resources ni ses cadres en déclarant qu'elle ne peut pas s'immuniser contre les répercussions de cette forme de financement, même si elle fait des efforts considérables pour y arriver. Les mesures les plus strictes de compression des coûts ne résistent pas à une telle manne de crédits.

Par contre, les sociétés ne reçoivent pas l'aide dont elles ont vraiment besoin. Le Programme énergétique national a considérablement réduit leur marge brute d'autofinancement au moment où elles en ont besoin le plus pour pouvoir faire face à la cherté du crédit et aux conséquences du budget; le gouvernement prétend ne pas disposer de l'argent nécessaire pour promouvoir la recherche et le développement comme il se doit pour permettre à nos entreprises d'être concurrentielles sur les marchés mondiaux.

Par conséquent, si seule la croissance économique peut créer des emplois, comme bon nombre de députés le croient, je suis convaincu pour ma part que nous ne connaîtrons aucune croissance économique si le gouvernement n'adopte pas une autre attitude. La conférence de Versailles est certainement le comble de l'ironie. On a tenu une conférence au sommet pour discuter de l'énergie et de certains autres problèmes à une époque où il règne un climat de pessimisme et d'appréhension au Canada et où a-t-on tenu cette conférence économique? A Versailles, qui est l'un des plus grands symboles d'opulence et de luxe du monde. Et qui était l'hôte de cette conférence? C'était le socialiste, le président Mitterrand. Vers qui tous les regards étaient-ils tournés? Vers le président des États-Unis, qui préconise la libre entreprise et qui est critiqué par tous les intéressés, y compris notre ministre des Finances (M. MacEachen) et notre premier ministre (M. Trudeau) parce qu'il a pris des mesures visant à aider son propre pays. Les mesures du président Reagan semblent donner les résultats voulus. Tout cela est vraiment paradoxal. Le premier ministre fait un grand voyage. On dit que Néron jouait de la lyre pendant que Rome brûlait. Aujourd'hui, c'est Pepin qui joue de la lyre pendant que Trudeau voyage! Quel est le dicton au Québec? J'aimerais bien être davantage bilingue, mais n'est-ce pas quelque chose comme ceci:

[*Français*]

. . . plus ça change, plus c'est la même chose.

[*Traduction*]

Nous avons vu que plus ça change, plus c'est la même chose. Nous avons vu Donald Macdonald proposer d'autres mesures énergétiques quand il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cela devait nous permettre d'atteindre l'autarcie énergétique en 1980. Nous devions avoir des pipe-lines jusque dans les Maritimes. Tout devait s'arranger, mais maintenant, c'est toujours la même chose et l'autarcie énergétique semble de plus en plus lointaine.

Si le gouvernement veut faire quelque chose pour aider le Canada, il doit cesser de laisser les choses aller à la dérive ou d'agir uniquement à la dernière extrémité. Sinon, le gouvernement libéral nuira tellement à notre économie que nous aurons de plus en plus de difficultés à maintenir notre position à l'échelle internationale et encore plus à l'améliorer. Le gouvernement devrait retirer son budget de novembre. Il devrait rétablir les encouragements à l'investissement et à la production. Il devrait modifier davantage le Programme énergétique national pour permettre aux sociétés bien établies d'investir au lieu d'être obligées de créer des consortiums artificiels. Même si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est rendu dans une certaine mesure à la voix de la raison et réduit un peu la taxe nocive sur les recettes pétrolières et gazières, il doit tout de même se préoccuper du manque de confiance des investisseurs. Ces mesures n'ont nullement impressionné les marchés financiers. Elles n'ont fait qu'accentuer la dégradation de l'économie.

La seule façon dont le gouvernement et le ministre des Finances pourraient faire bouger les choses, le ministre à qui on ne fait plus confiance en matière d'économie, serait de retirer le budget, d'apporter d'autres changements au Programme énergétique national et d'inciter davantage les Canadiens à investir dans leur propre pays. Le gouvernement traverse une grave crise de confiance. Sa mauvaise réputation en matière d'énergie remonte à l'époque où le ministre des Finances publiait ces annonces invraisemblables dans les journaux du Cap-Breton. Il disait ceci: «Appuyez Allan J. et le prix de l'essence va redescendre et se stabiliser». Quiconque passe pour être informé—comme le ministre des Finances doit l'être, car c'est un vétéran de la politique—quiconque dirait des choses comme celles-là serait soupçonné de mettre les intérêts de son parti au-dessus de ceux de son propre pays. Le gouvernement a été reporté au pouvoir. Mais son manque de politiques a entraîné la faillite de notre pays.

Vraiment le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ses collègues du cabinet peuvent voir ce qui se dessine à l'horizon. Ils peuvent sûrement voir que la dépression n'est pas loin depuis que le gouvernement a supprimé les stimulants, manigancé avec l'impôt sur les gains en capital et payé des sociétés pétrolières pour rechercher du pétrole alors qu'elles étaient parfaitement capables de le faire de leur propre chef, et depuis que ses prédictions en matière de recettes n'ont pas daigné se réaliser. J'espère que mes collègues à la Chambre vont au moins faire preuve d'un peu de bon sens et voter en faveur de l'amendement du député de Calgary-Centre (M. Andre). Ils pourront ainsi indiquer que cette tentative mal avisée et manifestement don-quichottesque visant à acheter

toute une série de stations-service, sous prétexte de canadianiser notre industrie énergétique, avec des recettes soutirées aux contribuables canadiens, devrait marquer la fin de ce genre de taxation. Tous les députés devraient appuyer l'amendement avec enthousiasme. Ce serait un pas dans la bonne voie.

• (2110)

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, avant que je ne commence mes remarques, le député répondrait-il à une question?

M. MacKay: Certainement.

M. Waddell: Étant donné que les étrangers possédaient 75 p. 100 de notre industrie pétrolière et que ce pourcentage est maintenant réduit à 68, comment le parti progressiste conservateur proposerait-il de la canadianiser?

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je ne dirais pas qu'il est impératif de canadianiser une ressource décroissante, tout en privant bêtement de capitaux notre secteur manufacturier et d'autres entreprises et en ne les exploitant pas au maximum. A mon avis, le contrôle de la gestion prime la propriété dans ce domaine complexe. Si notre secteur énergétique est efficace et bien administré, peu m'importe qui en est propriétaire, à condition que les Canadiens aient toute l'énergie qu'ils veulent à un prix abordable.

M. Waddell: Je remercie le député de me donner une réponse aussi franche et aussi directe, comme il le fait habituellement. Cette question me tracassait au point que j'ai relu d'anciennes déclarations du parti conservateur. Voici ce qu'on pouvait lire dans un compte rendu du congrès de 1974 du parti conservateur:

> Pour que les Canadiens en tirent le maximum d'avantages, le parti progressiste conservateur pose comme pierre angulaire d'une telle politique pour les années 70 et 80 que les Canadiens doivent s'efforcer d'acquérir et de détenir la propriété de plus de la moitié des industries d'exploitation des ressources non renouvelables au Canada. Un gouvernement progressiste conservateur montrerait l'exemple dans cette voie ... (et) négocierait des arrangements réalistes en vue de revendre graduellement sur le marché les actions détenues à l'étranger afin de réaliser cet objectif d'une façon ordonnée.

Assez curieusement, c'est le député de York-Peel (M. Stevens), le casseur, celui qui se présente comme un conservateur de droite, qui a proposé cette motion. C'est ainsi que nous voyons un conservateur de droite professant que le parti conservateur a pour politique de canadianiser l'industrie et de négocier pour «revendre graduellement sur le marché les actions détenues à l'étranger afin de réaliser cet objectif de façon ordonnée».

Qu'est-ce que cela veut dire, monsieur l'Orateur? Il me semble que la politique des conservateurs consiste tout simplement à démolir Petro-Canada. Cela n'a pas grand-chose d'une politique, et je ne pense pas qu'ils aient une solution de rechange.

Le député a fait allusion au sommet de Versailles, et il a parfaitement raison: il y a eu trop de faste. Je trouve cela plutôt paradoxal à un moment où tant de gens, surtout des jeunes gens, chôment en Occident. Dans ma province à elle seule, des milliers de nos concitoyens sont en chômage et l'assurance-chômage y coûte 33 millions de dollars par mois. Tandis que les députés à ma droite parlaient de Versailles, je n'ai pu m'empêcher de songer à la mère du parti conservateur, sur le plan des idées, Marie-Antoinette, et à son successeur spirituel, M. Ronald Reagan, qui nous invitent à manger de la brioche. Voilà exactement à quoi se résume leur philosophie politique—sauf qu'il n'y a pas de brioche.

Examinons comme il se doit la redevance spéciale de canadianisation. Le prélèvement d'une redevance spéciale a pour objet d'accumuler des fonds dans un compte d'accroissement du taux de propriété canadienne, fonds qui servira à accroître la participation du gouvernement fédéral dans le secteur pétrolier. Tous les partis conviennent certainement qu'il est inacceptable qu'une matière première aussi importante que le pétrole reste entre les mains d'étrangers. J'ai dit tout à l'heure que le secteur pétrolier appartenait à 70 p. 100 à des étrangers. Nous sommes tous à blâmer en quelque sorte pour cela.

Le Nouveau parti démocratique est d'avis que le gouvernement doit participer à l'industrie plutôt que d'en être uniquement le reflet. C'est pourquoi David Lewis et Tommy Douglas ont insisté à la Chambre sur la création de Petro-Canada. Nous sommes d'avis qu'il faut donner la haute main à Petro-Canada, car il est difficile de faire affaire avec les multinationales. On n'a qu'à lire ce qui s'écrit à leur sujet pour s'en convaincre.

Quelle ironie de penser que les sources de notre énergie future, au large d'Hibernia et dans le Nord, sont des secteurs sous l'empire de multinationales. Les réserves d'Hibernia sont contrôlées par Mobil Oil, de New York; celles du Nord le sont par Dome, à condition qu'elle survive, mais aussi par Imperial Oil d'Exxon, à New York, et par Gulf. Les multinationales ont donc la mainmise sur les régions d'où nous allons tirer notre énergie.

Nous avons maintes fois prévenu la Chambre du danger de transformer Petro-Canada en nid du favoritisme. Nous voulons que cette société puisse rendre compte de ses activités aux Canadiens. Je signale au député l'intervention du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Selon son habitude, il aborde les sujets de façon originale. Il a parlé de la façon de forcer les sociétés de la Couronne à rendre des comptes à la population. Si une société de la Couronne n'est pas comptable envers la population, la solution ne consiste pas à s'en débarrasser mais bien à la rendre comptable.

Je pense que les Canadiens aiment Petro-Canada jusqu'à maintenant et qu'ils s'en servent. Ils estiment que c'est leur société et je pense qu'ils voudraient la voir prendre de l'essor. Des problèmes se poseront à l'avenir sans aucun doute avec cette société. Il faudra qu'elle soit plus comptable de ses actes à la population. Il lui faudra s'entendre avec les stations-service. Il se peut qu'elle soit forcée d'accorder des rabais aux acheteurs d'essence. Pour le moment cependant, je pense que les Canadiens ont confiance en Petro-Canada, et j'espère que cela continuera.

Puisque j'y suis, j'aimerais rendre hommage à M. William Hopper, président de Petro-Canada. Nous avons besoin de gens comme lui pour diriger les grosses sociétés d'État. Il a du cran, il est prêt à prendre des risques et à travailler pour le bien des Canadiens.

Je pense que les conservateurs n'aident rien en attaquant Petro-Canada jour après jour. Je pense également que ce n'est pas judicieux au point de vue politique. Il est ironique de penser qu'alors qu'on nous reproche d'être idéologues et de manquer de pragmatisme, ce n'est pas nous qui attaquons Petro-Canada pour des raisons idéologiques. Je trouve plutôt étrange qu'un parti qui, comme M. Robert Stanfield l'a signalé il n'y a pas si longtemps, est véritablement le fondateur de Radio-

Canada, attaque maintenant le concept même des sociétés de la Couronne.

Les libéraux induisent légèrement les Canadiens en erreur, monsieur l'Orateur. Petro-Canada n'est pas la plus importante société pétrolière au Canada. Cette place revient à Imperial Oil.

M. Regan: Je préfère Petro-Canada.

M. Waddell: Le ministre peut préférer Petro-Canada, mais les politiques gouvernementales continuent de favoriser Imperial et de lui permettre de garder son rang. En outre, la plus importante société canadienne n'est même pas Petro-Canada. C'est Dome Petroleum. Les sociétés internationales sont encore les principales compagnies au Canada. Malgré tout le tapage et le tintouin occasionnés par le Programme énergétique national et le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne, nous sommes bien loin d'avoir fait de Petro-Canada la plus importante société pétrolière au Canada. La redevance de participation canadienne a été ramenée de $4 le baril—son plafond—à $1.15. C'est là un recul important par rapport au budget d'octobre 1980 où le gouvernement faisait savoir qu'afin d'accroître la participation de Petro-Canada et des autres sociétés de la Couronne dans le secteur énergétique, il comptait obtenir les fonds nécessaires grâce à cette redevance. Elle est actuellement à son taux maximum et les recettes correspondent au prix de rachat de Petrofina. Apparemment, il n'y aura pas d'autres rachats. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre des Finances (M. MacEachen) l'ont dit eux-mêmes. Le 5 mars 1981, l'ambassadeur Towe a déclaré ceci devant la National Association of Petroleum Investment Analysts aux États-Unis:

• (2120)

Les rachats effectués par Petro-Canada sont une solution pour accroître le taux de participation canadienne, mais elles n'ont pas pour but d'assurer à la société d'État un rôle prépondérant dans le secteur pétrolier.

C'en serait donc fini des rachats. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) l'a dit. Petro-Canada a payé trop cher pour Petrofina. Le prix de vente était véritablement abusif. Mais ce n'est pas pour autant que le principe du taux de propriété canadienne est mauvais en soi. Ce qui est critiquable, c'est que Petro-Canada ait payé un tel montant. Petro-Canada a eu raison de racheter des stations-service dans tout le pays. Ainsi, elle s'est donnée une image de marque; elle est présente partout, que sais-je encore. Mais elle aurait pu procéder d'une tout autre manière, car c'est ni plus ni moins que de la propagande pour la nationalisation.

Là où les libéraux sont totalement dans l'erreur avec leur Programme, monsieur l'Orateur, c'est qu'au fond, il s'agit d'une politique de privatisation. Le Programme énergétique national ne vise pas à acquérir des sociétés publiques. Avec le rachat de Petrofina, c'en est fini. Il s'agit en réalité de privatiser le secteur pétrolier et de permettre à tous les Dome Petroleum de racheter des entreprises appartenant à des étrangers. Je vous le dis, c'est inutile. Le programme d'encouragements pétroliers, dont il va être question dans le cadre de l'étude du prochain projet de loi énergétique, vise à accorder 8.9 milliards aux sociétés canadiennes pour effectuer des travaux de forage en mer de Beaufort. C'est une politique qui ne tient pas debout, d'abord, parce qu'au lieu d'effectuer des forages en mer de Beaufort, nous ferions mieux d'utiliser les méthodes traditionnelles en Saskatchewan et en Alberta. Il y a plus d'emplois dans cette région, les Canadiens peuvent participer aux travaux et cela aidera l'industrie. Les petites sociétés de l'Alberta nous ont dit qu'elles n'avaient certainement pas les moyens d'exploiter les gisements de la mer de Beaufort. Ceux qui le feront seront des sociétés américaines ou des consortiums dirigés par Imperial Oil ou un autre groupe ou société prête-nom qui se prétendent canadiens.

Examinons le taux de participation canadienne, monsieur l'Orateur. C'est presque impossible de comprendre de quoi il s'agit. Je mets au défi tous les comptables d'essayer de comprendre ce qui se passe. Cette mesure ne fera que favoriser l'expansion de la bureaucratie. Il me semble qu'il y aurait une façon plus simple d'arriver au même résultat, soit d'utiliser les recettes fiscales ou une partie des recettes produites par la redevance de participation canadienne au lieu d'accorder des subventions dans le cadre du programme d'encouragements pétroliers. Si l'industrie veut fonctionner grâce à l'entreprise privée, qu'elle le fasse. Pourquoi a-t-elle besoin de se faire financer par le gouvernement fédéral? Pourquoi faut-il que le gouvernement fédéral lui donne 93c. sur chaque dollar investi pour la prospection dans la mer de Beaufort? Le gouvernement pourrait prendre cet argent et faire adopter une loi à la Chambre pour prévoir une façon équitable d'acquérir Imperial Oil. Cela coûterait beaucoup moins cher et, dans très peu de temps, Petro-Canada serait la plus importante société pétrolière de l'industrie canadienne.

Je dois dire à la décharge de mes amis conservateurs que, sauf pour la question que j'ai mentionnée au début de mon discours, leur position est assez claire. Je ne suis peut-être pas d'accord avec eux, et je ne souscris certes pas aux principes énoncés par le député de Calgary-Sud (M. Thomson), mais il soutient ses principes sincèrement et sans ambages. Je pense que nous, du NPD, avons au moins expliqué sans détours notre position à ce sujet. Nous avons affirmé sans la moindre hésitation que nous ne nous encombrerions pas du programme d'encouragements pétroliers ou du taux de participation canadienne et que nous permettrions à Petro-Can de devenir la plus importante société pétrolière du pays en acquérant directement l'une des principales sociétés américaines. Je pense que les Canadiens approuveraient une telle façon de procéder. Un groupe qui a témoigné au comité et qui comprenait plusieurs représentants de marque du monde des affaires et des syndicats ouvriers nous a dit qu'il avait effectué un sondage et que le public voulait que 75 p. 100 de l'industrie appartienne à des Canadiens d'ici à 1985 et non pas d'ici à 1990. Les deux tiers des personnes interrogées voulaient que Petro-Can mette la main sur une des grosses sociétés multinationales et devienne la société la plus importante de l'industrie. C'est exactement ce que nous préconisons nous-mêmes.

Monsieur l'Orateur, je demanderais au député de Calgary-Centre, qui a essayé d'assimiler nos convictions à la planification centralisée en Union soviétique ou en Pologne, de lire les articles de Geoffrey Simpson dans le *Globe and Mail*. Il a écrit certains articles sur Stat Oil de Norvège, société d'État qui dirige la prospection et l'exploitation du pétrole dans la mer du Nord. Les gens en profitent. C'est la même chose au Royaume-Uni. L'ironie, dans ce pays, c'est que ce système a été mis au point par Tony Benn, qui se trouve à l'extrême gauche du parti travailliste et que c'est le gouvernement de droite de M^me^ Thatcher qui l'a maintenu, dans ses grandes lignes. Pourquoi? Les Anglais ne sont pas stupides, ils se rendent

compte qu'ils ont besoin de donner une orientation à ce secteur vital pour que la population en profite. Il y a Pemex, au Mexique. Dans l'ensemble, tous les pays producteurs de pétrole possèdent des sociétés pétrolières nationalisées qui donnent une orientation au secteur pétrolier.

L'État n'est pas obligé de posséder tous les éléments de ce secteur; c'est absurde. Les petites entreprises sont vitales. Nous devrions donner une chance aux petites sociétés privées de l'Ouest et j'ai déjà parlé, par le passé, de certaines mesures que nous pourrions prendre pour leur venir en aide. Je ne reviendrai pas là-dessus maintenant; ce que nous proposons, c'est de confier à Petro-Canada un rôle d'orientation du secteur pétrolier au Canada. Cette proposition me semble raisonnable et elle nous permettra de garantir la sécurité énergétique de notre pays.

L'Association canadienne du pétrole ou n'importe quelle autre grosse société pétrolière ne doit pas invoquer la sécurité énergétique pour dire aux Canadiens: donnez, donnez, donnez-nous encore davantage. Je le répète, monsieur l'Orateur, j'ai parlé à des gens, en fin de semaine, qui sont sidérés de voir que le gouvernement a pu trouver 2 milliards de dollars pour donner à Imperial Oil et ses amis, alors qu'il ne peut pas trouver de crédits pour l'assurance-maladie, les programmes de création d'emplois ou pour aider certains autres secteurs dans le marasme. Le gouvernement ne peut pas trouver d'argent pour aider les Canadiens qui ont une hypothèque à taux d'intérêt élevé, mais il peut trouver 2 milliards de dollars pour venir en aide à l'industrie pétrolière. Je sais que certaines entreprises dans le secteur pétrolier sont en proie à des difficultés. J'ai déjà proposé des moyens de les aider. Il ne suffit pas, à mon avis, de voir dans la redevance de participation canadienne une conspiration communiste et de réclamer que la société Petro-Canada soit dissociée ou remaniée de fond en comble. J'avais déjà prévenu le parti conservateur à ce sujet.

Nous avons eu une expérience semblable en Colombie-Britannique. En effet, le gouvernement de cette province a essayé de rendre au secteur privé le secteur public de l'énergie et certaines autres sociétés, mais cette solution n'en est pas une. Ce n'est tout simplement pas la solution. Je sais que les Canadiens des autres régions ne connaissent pas le mode de fonctionnement de la BCRIC. C'est très simple. Que se produit-il si l'on vend toutes les sociétés d'État? Le gouvernement nous affirme que les actions en sont détenues par la population. Mais le nombre d'actionnaires va diminuant. Les sociétés finissent par devenir la propriété d'actionnaires à l'extérieur de la province et peut-être même du pays. On se retrouve avec des sociétés qui ne sont comptables devant personne, même pas devant leurs actionnaires. J'espère que les conservateurs voudront bien nous expliquer ce qu'ils entendent par commmercialisation progressive des actions détenues par des étrangers et comment on fait pour procéder à cette commercialisation progressive. Je sais ce que les néo-démocrates feraient: ils auraient recours à la redevance de canadianisation. Ils utiliseraient à bon escient certaines de ces taxes, au lieu d'enfouir d'autres sommes dans des puits à sec dans le Nord. Cet argent servirait à acheter la compagnie comme, Imperial Oil. Nous parviendrions ainsi à canadianiser notre secteur énergétique.

• (2130)

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell)?

M. l'Orateur adjoint: Le député de Central Nova (M. MacKay) demande au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) s'il peut lui poser une question.

M. Waddell: Oui, monsieur l'Orateur.

M. MacKay: Je remercie le député de sa courtoisie. Je suis d'accord avec le député quand il parle d'adopter une méthode franche pour les nationalisations. C'est autrement plus sensé que la méthode sournoise employée dans le cas du consortium Esso, laquelle nous a coûté 600 millions de dollars. Mais le député convient-il, lui aussi, qu'il vaut beaucoup mieux cesser d'imposer les Canadiens une fois que Petrofina aura été rachetée, et se servir de ce revenu à d'autres fins, publiques ou privées, plutôt que de laisser comme maintenant la porte ouverte à des dépenses gouvernementales imprécises et effectuées sans contrôle; d'autre part, le député compte-t-il appuyer notre amendement?

M. Waddell: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques mots à dire à ce sujet. Quand nous parlons de participation canadienne, je pense aux entreprises actuelles censées appartenir à des Canadiens. Je considère que nos exploitations agricoles appartiennent le plus souvent à des Canadiens. Certaines fermes canadiennes appartiennent à des particuliers, il y en a qui sont gérées en co-propriété et il y a les entreprises familiales. Il y a aussi les grandes entreprises agricoles qui sont incorporées. Les propriétaires de ces exploitations agricoles sont indépendants et prennent leurs propres décisions. S'ils gagnent de l'argent, ils font des bénéfices. S'ils gèrent mal leurs affaires, ils ont un déficit. A mon avis, c'est la façon canadienne de faire des affaires. Lorsqu'il s'agit des entreprises, c'est pareil. Nous avons des centaines d'entreprises au pays qui appartiennent à des Canadiens. Ce sont des particuliers qui prennent leurs propres décisions. Ils font des bénéfices ou ils perdent de l'argent, selon les conditions et la façon dont ils gèrent l'entreprise, etc. Mais de là à la compagnie qui appartient à l'État et sur laquelle le citoyen canadien n'a aucun moyen de contrôle, il y a une différence très nette. Aussi, s'il y a des bénéfices, ils ne reviennent pas aux Canadiens personnellement. Les Canadiens paient les frais de cette société d'État avec leurs impôts. Il y a peut-être certains avantages sous forme de services rendus par le gouvernement, mais il n'y a aucune relation directe avec la société, qui est en fait nationalisée. Il faut bien comprendre que lorsque nous parlons de la canadianisation, nous voulons dire que l'entreprise appartient aux Canadiens et non à l'État. Voilà le point qui prête à confusion aujourd'hui.

Quand nos collègues à gauche parlent de la canadianisation, ils veulent dire l'étatisation ou la nationalisation. Les libéraux en face parlent de canadianisation mais ce qu'ils veulent dire c'est la nationalisation. Le gouvernement est en train de s'approprier les entreprises.

Les Canadiens comprennent fort bien la différence entre la canadianisation et la nationalisation, et il ne faudrait pas essayer de les embrouiller avec des questions de terminologie.

J'aimerais parler de la canadianisation dans l'industrie pétrolière. En 1976, le gouvernement de l'époque a changé la

loi fiscale. La participation canadienne a commencé à augmenter. Elle a augmenté jusqu'au moment où le programme énergétique national a démarré. C'est alors que la participation canadienne s'est arrêtée et a commencé à décliner. Le budget proposé en 1979 par les conservateurs prévoyait un programme dit de propriété des actions canadiennes qui aurait accru le taux de participation canadienne dans notre pays. Le parti progressiste conservateur défend le principe d'une canadianisation progressive, jusqu'au moment où les Canadiens posséderont la plupart des entreprises, des exploitations agricoles et des ressources de notre pays, mais il refuse la nationalisation. Nous voulons que les Canadiens et non l'État possèdent leur économie, que cela soit bien clair.

Notre programme permettrait aux Canadiens de posséder, de gérer, de contrôler, de faire des bénéfices ou de subir des pertes, selon le régime de libre entreprise.

Je voudrais parler maintenant de la redevance spéciale de canadianisation. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) en a parlé en détail et il ne me reste pas grand-chose à ajouter. Il en a été question pour la première fois dans la loi sur l'administration pétrolière. Elle permet au gouvernement de percevoir jusqu'à $4 par baril de pétrole, ou 60c. par mètre cube de gaz naturel, afin de financer l'achat, par des sociétés de la Couronne, de biens pétroliers et gaziers. Autrement dit, elle permet au gouvernement d'acquérir ou de nationaliser des sociétés déjà exploitées dans notre pays. A l'heure actuelle, la redevance s'élève à environ $1.15 le baril ou 15c. le mètre cube et vise à financer l'achat de Petrofina par Petro-Canada. Si les renseignements fournis aux Canadiens sont exacts et que cette redevance vise à acheter Petrofina, tous les députés de l'autre côté de la Chambre approuveront cet amendement parce qu'une fois Petrofina payée, il n'y aura plus rien à payer. Si le gouvernement veut acheter autre chose, il s'agira d'une toute nouvelle transaction, que nous suivrons de près. Je demande aux Canadiens éparpillés entre l'Atlantique et le Pacifique et depuis le 49e parallèle jusqu'à l'Arctique de suivre le vote, au moment où il aura lieu, pour voir comment vont voter nos amis du parti libéral. Les Canadiens doivent les surveiller pour voir s'ils sont d'accord pour supprimer cette redevance lorsque Petrofina aura été complètement payée. Si les libéraux ne votent pas en faveur de l'amendement, cela signifie que le gouvernement veut maintenir la taxe indéfiniment afin de pouvoir nationaliser d'autres entreprises.

Lorsque Petrofina a été nationalisée, nous avons dépossédé les Canadiens qui détenaient des actions dans cette société. Ils avaient leur mot à dire dans la société. Ils perdaient ou gagnaient, selon le bilan de la société. Lorsqu'elle faisait des bénéfices, ils gagnaient, et lorsqu'elle subissait des pertes, ils perdaient. Leurs intérêts étaient directement liés à ceux de Petrofina. Toutefois, lorsque le gouvernement canadien a racheté Petrofina, il a payé des sommes énormes à ces actionnaires. Ce n'était pas du banditisme de grand chemin, mais au contraire une générosité sans limites de la part du Trésor public. Le gouvernement a payé jusqu'à $120 des actions valant de $30 à $50. Ces Canadiens ont vendu leurs actions parce qu'ils ne pouvaient faire autrement, mais ces actions appartiennent maintenant au gouvernement fédéral. Ce fait révèle certes la différence entre la nationalisation et la propriété privée. Bien entendu ces actionnaires ont été grassement rétribués en vendant leurs actions qui appartiennent maintenant au gouvernement fédéral. Telle est la différence entre la canadianisation et la nationalisation.

• (2140)

Je voudrais parler d'une ou de deux autres taxes. Nous avons parlé d'un si grand nombre de ces taxes que les gens commencent à se demander combien il y en a dans le Programme énergétique national. Le PEN n'a rien fait pour remettre l'industrie pétrolière aux mains des Canadiens. De fait, c'est tout le contraire qui s'est passé. Des tas de Canadiens propriétaires de petites entreprises les ont perdues à cause du Programme énergétique national. Est-ce de la canadianisation? C'est ce qui s'est produit. Le PEN n'a pas été très avantageux pour les Canadiens. Il le sera peut-être pour le gouvernement fédéral mais non pour les Canadiens.

Nous pouvons constater les effets néfastes du Programme énergétique national dans tout le pays—perte d'emplois, faillites d'entreprises et d'exploitations agricoles. Toutes ces choses s'enchaînent. Le PEN est sans aucun doute la cause de nombreuses faillites et pertes. Il n'a pas contribué à canadianiser davantage l'industrie, bien au contraire; en fait, de nombreuses sociétés canadiennes ont tout bonnement quitté le pays à cause de lui. Je parlerai un peu plus tard du taux de la participation canadienne si j'en ai le temps, mais cela suffit pour le moment.

Permettez-moi de passer à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Le 28 octobre 1980, l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen) annonçait dans son budget le prélèvement de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, à compter du 1er janvier 1980 au taux de 12 p. 100 de toute la production pétrolière et gazière. Selon l'accord fédéral-albertain de septembre 1981, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières passerait à 16 p. 100, mais une allocation de 25 p. 100 du prix du pétrole serait déduite du revenu imposable. Cela a fait passé le taux réel à 12 p. 100 du prix à la tête du puits. Cette modification fiscale a aussi été apportée dans le budget 1981. Donc, 12 p. 100 du prix à la tête du puits va au gouvernement canadien, et il s'agit d'une taxe seulement.

Je voudrais maintenant traiter d'une autre taxe due à l'initiative du gouvernement, la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires. Dans l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta, le gouvernement a fixé des augmentations de prix beaucoup plus importantes que celles qui sont prévues dans le Programme énergétique national. L'écart, c'est-à-dire la différence entre les prix prévus par le Programme énergétique national et les prix de l'entente, s'élevait à $2.50 le baril en 1981 et devra représenter un montant équivalent en 1982. Entre 1983 et 1986, l'écart sera de $3.75 le baril. La taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires s'emparera de 50 p. 100 des revenus ainsi engendrés. Bien que ces recettes ne soient pas assujetties à la taxe sur les companies, elles sont soumises à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Le Trésor fédéral percevra donc une taxe de 12 p. 100 sur les recettes pétrolières et gazières, mais touchera également 50 p. 100 des recettes supplémentaires.

Cela représente déjà une somme assez rondelette, mais il y a aussi le prélèvement d'indemnisation pétrolière qui autorise le gouvernement à percevoir une redevance spéciale sur tout le pétrole consommé au Canada en vue d'indemniser les importateurs de pétrole brut de synthèse. La redevance maximale avait

été initialement fixée à $1 le baril, mais en juillet 1980 le gouvernement l'a fait passer à $1.75. Dans le budget de 1980, le gouvernement a transformé la redevance du brut de synthèse en prélèvement d'indemnisation pétrolière, laquelle a été imposée sur tout le pétrole afin d'indemniser les importateurs et de financer l'exploitation des sables bitumineux, notamment la redevance d'indemnisation spéciale destinée à indemniser l'Alberta de la diminution de sa production. Cette redevance devrait atteindre $8.15 le baril. L'augmentation de $2.50 prévue pour janvier 1980 a été annulée. La redevance actuelle s'élève à $6.30.

Aux termes du bill C-94, qui aurait été adopté par la majorité libérale si nous n'avions pas refusé de voter tant que le bill ne serait pas divisé en plusieurs projets de loi distincts, la redevance aurait pu atteindre $20 le baril. Avec le bill C-103, cette redevance sur le pétrole ne peut pas actuellement dépasser $12. Faites savoir aux Canadiens qui croyaient que nous laissions la sonnerie retentir pour nous amuser que cela leur a économisé $8 le baril de pétrole. La redevance est imposée sur le pétrole dès qu'il entre dans les raffineries, d'où l'allusion fréquente aux taxes de raffinage. Voilà en quoi consiste le prélèvement d'indemnisation pétrolière. Nous avons donc la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires et le prélèvement d'indemnisation pétrolière.

Vous connaissez certainement l'histoire de cet homme qui voulait avoir en même temps tous les œufs de la poule aux œufs d'or. Il a tué la poule pour pouvoir s'en emparer, mais il n'a plus rien eu ensuite. Voilà ce qui se passe actuellement. Le gouvernement taxe tellement l'industrie que celle-ci va disparaître. Il tue la poule aux œufs d'or. Le gouvernement a déjà commencé à en restituer une partie. Un député du Nouveau parti démocratique, son porte-parole en matière énergétique, a dit qu'il aimerait savoir d'où est venu cet argent. Ces 2 milliards sont venus de l'industrie pétrolière, et le gouvernement ne fait que les restituer. Il n'aurait jamais dû les prendre pour commencer. Ce n'est pas en tuant la poule aux œufs d'or qu'on va aider le pays.

Il y a ensuite la taxe spéciale de participation canadienne, dont j'ai déjà parlé. Et puis il y a la taxe de vente fédérale. Le gouvernement a commencé par imposer une taxe de 5c. le gallon d'essence et de carburant diesel. Le budget du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a cherché à changer la taxe fixe en lui substituant une taxe de 9 p. 100 sur la valeur imposée sur les produits à leur sortie des raffineries. Nous avons maintenant une taxe de vente fédérale sur le prix de l'essence et du carburant diesel. Il y a finalement une autre taxe—peut-être ne devrais-je pas dire «finalement» car il en existe peut-être une que je ne connais même pas—c'est-à-dire la taxe d'accise sur l'essence. Il s'agit d'une taxe perverse, celle-là. La taxe d'accise a d'abord été imposée dans le budget du 23 juin 1975 de John Turner à raison de 10c. le gallon. En novembre 1978, s'efforçant d'attirer la faveur de l'électorat au cours de la période pré-électorale, le ministre des Finances de l'époque, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), a réduit cette taxe à 7c. afin de contrer les effets de l'augmentation du prix du brut, qui devait se répercuter sur les consommateurs. Le budget qu'a présenté le député de Saint-Jean-Ouest le 11 décembre 1979 aurait porté cette taxe à 25c. le gallon. Dans le mini-budget qu'a présenté le ministre des Finances en avril 1980, la taxe d'accise a été fixée à 1.5c. le litre, soit le taux actuellement en vigueur. Ceux qui utilisent l'essence à des fins non personnelles peuvent se faire rembourser cette taxe.

Il y a au moins six taxes qui saignent l'industrie pétrolière et, pourtant, certains se demandent encore pourquoi ce secteur de notre économie agonise, pourquoi les entreprises ferment leurs portes les unes après les autres et pourquoi certaines d'entre elles ont même quitté le pays dans l'espoir de survivre. On y rapporte aussi en partie les événements qu'a relatés le représentant d'Athabasca (M. Shields) l'autre soir, notamment que du matériel très coûteux a été vendu pour une chanson parce qu'il ne pouvait plus servir ici; il a été vendu à des gens qui, dans la plupart des cas, l'ont transporté à l'étranger. Le gouvernement prétend canadianiser le secteur pétrolier. En réalité, il accule le pays à la ruine.

Je voudrais vous donner le point de vue de quelques personnes à ce sujet, de chefs d'entreprises en particulier qui, partant de zéro, ont réussi à se bâtir une entreprise prospère. Ils ont réfléchi, remonté leurs manches et coopéré avec d'autres pour créer des entreprises. Je pense à Ron Southern par exemple, qui est aujourd'hui président et directeur général d'Atco Limited, en Alberta, qui est une société dynamique avec laquelle j'ai eu à traiter plusieurs fois lorsque je travaillais au ministère albertain de la voirie. Nous en avons toujours eu pour notre argent avec cette société qui s'efforce également d'être une bonne personne morale. Voici ce que M. Southern a à dire:

• (2150)

En lançant le Programme énergétique national, le gouvernement fédéral a oublié un certain nombre de facteurs fondamentaux en matière d'investissements et sa politique est donc vouée à l'échec, à moins d'importants remaniements.

C'est là une nécessité si nous voulons survivre. Tout le monde a remarqué l'absence notoire des représentants du secteur pétrolier lors des travaux préliminaires. En d'autres termes, ce sont des gens qui ignorent tous des réalités complexes du secteur pétrolier qui se permettent de dire aux hommes d'affaires ce qui est bon pour eux et comment ils devraient gérer leurs entreprises. Rien d'étonnant donc que le Programme énergétique national soit un échec complet qui a entraîné avec lui la ruine de plusieurs autres secteurs de notre économie.

M. Southern dit ensuite ceci:

Le gouvernement fédéral a essayé d'imposer son Programme comme s'il n'y avait pas d'autres parties en présence. Il a évité les discussions en ne permettant pas au secteur pétrolier de collaborer à l'élaboration du Programme.

Puis il dit ceci:

Il est difficile de savoir avec certitude si le gouvernement fédéral a créé cette situation consciemment pour amener la concentration du secteur pétrolier entre les mains de quelques entreprises pétrolières, dont la majorité sont des sociétés de la Couronne, ou qui sont sous l'influence du gouvernement ou qu'il n'a vraiment pas pensé aux conséquences que le Programme énergétique national allait avoir.

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a dit cet après-midi qu'il accorderait le bénéfice du doute au gouvernement. Malheureusement, il y a trop d'exemples de ce genre. Nous avons vu le Programme énergétique national ruiner un secteur de notre économie. C'est un peu la même chose qui se prépare avec le projet de loi C-85 qui prévoit la création de Canagrex, une nouvelle société de la Couronne qui va contrôler le secteur agro-alimentaire et qui va permette au gouvernement de dire aux agriculteurs ce qu'ils vont pouvoir planter et ce qu'ils vont pouvoir vendre ou pas. Où le gouvernement veut-il en venir? Veut-il contrôler le secteur énergétique puis le

secteur agricole pour faire de nous ses sujets et ses esclaves et faire de lui-même un gouvernement tout-puissant? Si ce n'est pas le cas, pourquoi alors les députés ministériels acceptent-ils de telles mesures qui vont leur nuire tout autant qu'aux autres citoyens canadiens?

Les Canadiens sont en colère et ils sont effrayés de ce qu'ils voient. Ils ont peur quand on leur parle de Canagrex. Une fermière m'a écrit une lettre fort triste dans laquelle elle me dit qu'elle a l'impression qu'elle va être obligée de vendre son exploitation et de quitter le pays. Je redoute, a-t-elle dit, de voir le gouvernement prendre ainsi en main l'exportation et la production de denrées alimentaires au Canada.

Le gouvernement essaie de le faire dans le secteur pétrolier et il tente de faire la même chose dans le secteur alimentaire. Jusqu'où va-t-il aller?

M. Southern a dit ignorer si c'était à dessein, afin de mettre le secteur entre les mains d'une poignée de sociétés pétrolières importantes dont la plupart appartiennent au gouvernement ou sont grandement influencées par ce dernier, ou si le gouvernement a simplement commis une erreur. Il n'y a que ce dernier qui puisse répondre à cette question.

M. Southern a ajouté:

Le Programme énergétique national a causé des torts irréparables aux petites sociétés pétrolières canadiennes indépendantes, aux sociétés de forage à forfait et de service ainsi qu'aux sociétés canadiennes de fabrication et d'approvisionnement. Ottawa sera bien obligé le cas échéant de modifier ses plans afin de redonner confiance aux gens et de revitaliser le secteur pétrolier en particulier et les secteurs de la fabrication et des services en général.

L'autre soir, le gouvernement a reconnu avoir commis certaines erreurs. Il redonne au secteur pétrolier deux des six milliards de dollars qu'il lui avait pris auparavant. C'est insuffisant. Ce montant permettra dans une certaine mesure au secteur de fonctionner de nouveau, mais n'aidera pas du tout le consommateur. Il ne fait rien pour bon nombre de consommateurs qui ne peuvent trouver un emploi.

Quelles sont les répercussions de ces taxes sur notre population? Examinons le prix de l'essence. Le consommateur paie 77c. de taxes fédérales pour chaque gallon d'essence qu'il achète. Dans le cas du mazout, le chiffre est de 40c. J'ai récemment parlé du fait que les Canadiens qui se chauffent au mazout ont vu leurs factures augmenter et qu'ils doivent payer 40c. en taxes fédérales sur chaque gallon qu'ils achètent. C'est donc le gouvernement fédéral qui impose la plus importante taxe et c'est cela qui explique les prix élevés. Le gouvernement appelle cela la propriété canadienne. Il n'est donc pas surprenant dans ces circonstances que les Canadiens s'irritent et reprochent au gouvernement fédéral de parler de propriété canadienne mais de les dépouiller de leurs revenus à tel point qu'ils sont incapables de payer leurs impôts ou leurs hypothèques. Ils disent qu'ils vont perdre leur maison ou leur entreprise et qu'on appelle cela de la propriété canadienne. C'est là les répercussions de ces taxes. Le gouvernement a été trop rapace. Il essaie de tirer tout ce qu'il peut du secteur énergétique et il ne ruinera pas simplement le secteur pétrolier mais également les autres secteurs.

C'est également vrai dans le secteur agricole. Nous avons demandé avec insistance aux députés de la majorité de ne pas imposer une taxe d'accise sur les produits agricoles ou les éléments entrant dans la production alimentaire, par exemple les engrais. Est-ce qu'ils nous ont écoutés? Non, ils ont insisté pour en imposer une sur les engrais et sur le prix des aliments, afin que tous ceux qui achètent de la nourriture aient à payer plus. Les propriétaires de maison, les veuves, les retraités, les infirmes et les personnes retardées auront tous à payer plus à cause de cette taxe d'accise.

Nous avons même demandé au gouvernement d'attendre quelques jours de plus afin que les coopératives albertaines n'aient pas à emprunter de l'argent aux banques, car autrement leurs frais augmenteront et les agriculteurs se verront imposer un fardeau encore plus lourd. Le gouvernement n'accordera même pas un délai de 30 jours, car il juge qu'elles sont capables de payer. Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques refuse de le recommander. Des coopérateurs sont venus nous présenter des arguments fort convaincants, mais cela ne les a menés nulle part parce que le gouvernement ne veut pas les écouter, pas plus que le comité des finances.

Tous les agriculteurs du Canada qui utilisent des engrais, qu'ils soient de l'Ontario, du Québec, des Prairies, des Maritimes ou de Terre-Neuve, seront pénalisés. C'est un des facteurs qui ont entraîné de nombreuses faillites agricoles. Le gouvernement devrait s'intéresser aux conséquences de sa taxe d'accise. Non seulement il veut tuer la poule aux œufs d'or, mais il veut aussi anéantir tout le pays. Il serait temps qu'il se rende compte que les Canadiens commencent à en avoir assez. Il devrait commencer à se montrer prudent. Car les Canadiens en ont assez d'être taxés, retaxés et surtaxés.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE—A) LES ENTRETIENS ENTRE LE PREMIER MINISTRE SUPPLÉANT ET LA DÉLÉGATION CANADIENNE À VERSAILLES. B) L'APPLICATION D'UNE POLITIQUE DE CANADIANISATION

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais reprendre la discussion que j'ai commencée aujourd'hui avec le premier ministre suppléant, le ministre des Transports (M. Pepin). Tous ceux qui étaient présents à la Chambre n'ont pu que constater, comme vous-même, monsieur l'Orateur, que le premier ministre suppléant n'était pas autorisé à parler au nom de son gouvernement. Par exemple, je lui ai demandé quels contacts il avait eus avec Versailles. Je voulais savoir s'il était autorisé à répondre au nom du gouvernement. Enfin, je lui ai demandé combien de temps encore il faudrait au gouvernement pour se rendre compte qu'il ne pouvait plus poursuivre sa politique énergétique nationale ni continuer d'appliquer d'une façon si arbitraire la fameuse loi sur l'examen de l'investissement étranger. Le gouvernement devrait cesser d'avoir recours à ces deux moyens pour priver notre pays de milliards de dollars tout en espérant que les contribuables vont continuer d'appuyer un dollar chancelant, résultat direct de ses politiques, pour l'empêcher de tomber à un niveau jugé inacceptable. Le premier ministre suppléant (M. Pepin) a dit qu'il avait cru normal de ne pas communiquer avec eux—«eux» désignant ses collègues du cabinet, soit le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M.

MacEachen) et le secrétaire d'État des Affaires extérieures (M. MacGuigan)—pour ne pas les déranger dans leurs entretiens.

N'est-ce pas une façon de se moquer du Parlement? Le premier ministre suppléant avoue à la Chambre n'avoir pas eu de contacts réels avec ses collègues en train de participer à Versailles à une conférence économique au plus haut niveau, alors qu'il nous répétait depuis des semaines qu'il comptait beaucoup sur les résultats de cette conférence. Voilà qui est absolument renversant.

• (2200)

Le ministre se condamne lui-même en répondant ceci: «J'ai pensé que c'était le bon moyen de s'attaquer aux problèmes actuels. En lisant les journaux, je crois qu'il parait évident que la crise ne sévit pas uniquement au Canada». Si nous le prenions au mot, cela signifie que le premier ministre suppléant, le porte-parole du gouvernement, ne s'informe que dans les journaux, et qu'il est loin d'être le porte-parole éclairé qui se doit de rapporter aux Canadiens et à l'Opposition loyale de Sa Majesté les tout derniers faits d'un sommet économique dont tout le monde parle; plutôt, il tergiverse, se contentant de nous servir de vieux communiqués, en attendant que le ministre des Finances rentre de peine et de misère de son périple fatigant.

Toute la façon dont on administre le Programme énergétique national est fort intéressante. Cette discussion découle directement de ce qui a été dit il y a quelques minutes, et a trait aux questions pour lesquelles j'ai essayé d'obtenir des réponses cet après-midi. Je ne tiens pas à répéter ce que je viens de dire tout à l'heure, mais les paradoxes sont si flagrants qu'il y a certainement lieu de les faire ressortir encore une fois. Le gouvernement est en déconfiture sur le plan intellectuel et, je le suppose, sur le plan pratique pour ce qui est de préconiser de nouvelles mesures politiques. Il se contente de geindre et de se plaindre à propos des mesures que le président des États-Unis a jugé bon de prendre pour relancer l'économie de son pays, mesures qui semblent remporter au moins quelques succès. Je voudrais ajouter un mot aux observations qu'avait faites le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) il y a quelque temps, et qu'on a déjà relevées à la Chambre. Il y a des questions sur lesquelles les députés de mon parti et ceux du Nouveau parti démocratique ne s'entendent pas. Il nous arrive de partager un peu les mêmes opinions sur les droits civils et les questions relatives à l'environnement. Habituellement, nous sommes diamétralement opposés quand il est question de la gestion économique du Canada, mais, je pense, nous éprouvons un peu de respect mutuel à cause de cela. Cependant, le gouvernement de l'autre côté n'a aucune priorité, sauf l'opportunisme. Il préconisera n'importe quelle politique à la noix, à condition qu'il réussisse à se faire élire. Puis, quand arrive le temps de mettre de l'avant des mesures concrètes, comme c'est le cas à l'heure actuelle, après avoir convaincu les Canadiens que nos solutions n'étaient pas bonnes, il revient sur ses promesses, se lamente, se plaint et rejette tout le blâme sur le Président Reagan. C'est vraiment une situation renversante.

En plus des autres paradoxes implicites dans ce cas-ci et dans certaines autres déclarations qu'on a déjà faites au sujet du Programme énergétique national et des politiques économiques du gouvernement qui sont une véritable lutte à la corde, je pense qu'il faut répéter la question en la situant dans ce contexte: quel effet au juste le Programme énergétique national a-t-il sur les orientations du gouvernement? Je répète encore ses conséquences sur l'industrie aéronautique du Canada. Je répète encore l'exposé que j'ai résumé mais qui, à mon sens, est juste. Il s'agit de l'exposé fait par l'ATAC à un comité de la Chambre. Je ne l'ai peut-être pas versé en entier au compte rendu il y a quelques instants, mais j'aimerais m'y reporter parce qu'il correspond exactement à la sorte de renseignements et de réponse que beaucoup d'entre nous avons essayé d'obtenir du gouvernement tantôt et cet après-midi. Cette politique en particulier du Programme énergétique national a été décrite par l'ATAC comme étant une imposition de redevances aux transporteurs aériens du Canada et de l'étranger. Comme ils l'ont fait remarquer, à compter du 31 janvier 1982, on devait y substituer le nouveau programme qui a été expliqué à la Chambre et en comité. Ils ont dit:

• (2205)

A notre avis, l'attitude du gouvernement est inacceptable, car il cherche à légaliser une redevance qu'il a déjà jugé contraire aux obligations bilatérales que le Canada a contracté en vertu d'un traité et qu'il a déjà décidé de rembourser aux transporteurs étrangers (et non pas aux transporteurs canadiens).

Comment peut-on défendre une politique énergétique nationale qui cause une fuite de capitaux de plusieurs milliards de dollars et en même temps défavoriser notre propre industrie aérienne tandis que le vice-premier ministre n'est pas en mesure de répondre au nom du gouvernement et qu'il se contente de citer des coupures de presse en nous priant d'attendre que le ministre des Finances qui n'a jamais rien pu nous répondre revienne de Versailles pour éclairer notre lanterne?

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député nous a servi la litanie habituelle des doléances conservatrices. Il nous raconte ce soir que le ministre des Transports (M. Pepin) lui a donné une réponse insatisfaisante, lui reprochant de n'avoir pas téléphoné toutes les cinq minutes au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre des Finances (M. MacEachen), à Versailles, en prévision de sa question.

A l'entendre, on croirait que le premier ministre et le ministre des Finances se trouvent à l'abri des regards indiscrets, dans un endroit mystérieux où les journalistes et les gens raisonnables n'ont pas accès. C'est comme si les Canadiens n'avaient pas obtenu d'informations au sujet d'un événement que de nombreux observateurs qualifient de gigantesque foire aux médias. Le pauvre député n'a pu obtenir aucun renseignement des médias ou d'autres sources et il se plaint parce que le ministre des Transports lui demande de patienter 24 heures.

Si je puis me permettre une supposition, mettons que le ministre des Transports soit resté pendu au téléphone en prévision de cette question. Nous aurions alors certainement reçu des plaintes au sujet de la facture de téléphone. Voilà l'attitude du député. C'est une inquiétude déraisonnable qui mérite le genre de réponse que je viens de donner.

LA SOCIÉTÉ ASTRA TRUST—LA SITUATION DES DÉPOSANTS. B) LA RÉPONSE DU MINISTRE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, le 26 avril dernier, la Cour fédérale du Canada a fait savoir aux personnes qui avaient investi de l'argent dans la société Astra Trust que même si elles pouvaient prouver que les fonctionnaires ou les ministres avaient fait preuve de négligence sur le plan de la surveillance, de l'autorisation ou de l'inspection de la

société Astra Trust, elles n'auraient pas droit à une indemnisation.

Comme le gouvernement fédéral a réussi, quant à lui, à se faire indemniser, j'ai pris la liberté, le 26 avril, de demander au ministre d'État chargé des Finances (M. Bussières) ce qu'il était prêt à faire pour les personnes qui avaient perdu dans la faillite d'Astra Trust les économies durement gagnées de toute leur vie. J'ai alors fait valoir que le gouvernement avait des obligations envers ces déposants, car il a accordé le statut de société à Astra Trust alors que l'Ontario le lui avait refusé.

C'est grâce à cela que la société Astra Trust pu créer des filiales à part entière dans le secteur hypothécaire et dans celui des investissements. Comme elle avait été constituée en société de fiducie avec tout ce que cela comporte, elle a demandé au public de faire des dépôts, ce qui s'est produit. Malheureusement, cet argent était canalisé vers ces filiales qui n'étaient pas protégées par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Le ministre a rejeté la responsabilité sur la province. Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, sommes habitués à ce manège. La réponse du ministre était trompeuse, car elle portait la Chambre à croire que le gouvernement fédéral respectait son engagement envers ses déposants tandis que le gouvernement de l'Ontario refusait, et refuse encore, d'indemniser les malheureuses victimes des filiales.

Selon leur belle habitude, le ministre et le gouvernement se sont esquivés en réclamant 29 millions de dollars au syndic, ne laissant que la somme ridicule de 10 millions de dollars à partager entre les nombreux déposants et plaignants.

• (2210)

Toute cette affaire revient en fait, monsieur l'Orateur, à la constitution de la société Astra proprement dite. Nous savons que les différents fonctionnaires du gouvernement fédéral ont fait l'objet de pressions fortes et incessantes en cette occasion. Nous savons également que ces fonctionnaires et les ministres en cause ont refusé de comparaître devant des comités permanents pour expliquer pourquoi cette société a été constituée et autorisée à exercer son activité.

Nous savons également que le groupe qui a été autorisé à exercer son activité par le gouvernement était exactement le même que celui qui menait la barque dans ces filiales et ce, de façon frauduleuse et malhonnête. Qui plus est, pourquoi le gouvernement n'aurait-il aucune responsabilité envers ces déposants? Il fixe les règles du jeu. Lorsqu'on entre dans l'établissement d'une société de fiducie, est-ce qu'on y voit un panneau portant l'inscription suivante—je n'en ai jamais vu, en tout cas—«Tout dépôt de plus de $20,000 est à vos propres risques».

La Société d'assurance-dépôts du Canada, société fédérale de la Couronne, une parmi tant d'autres, a remboursé les dépôts effectués par des particuliers jusqu'à concurrence de $20,000 chacun, pour un montant total de 21 millions de dollars. Cela s'ajoutait au remboursement de $8,400,000 sur un prêt qu'il avait consenti à la même société pour la sortir de ses difficultés financières—de sorte que le gouvernement savait qu'elle était en difficulté financière. La Société d'assurance-dépôts du Canada a alors touché un remboursement de 90 p. 100 sur ces avances, de sorte que l'avoir aux mains du séquestre a également diminué de 90 p. 100, ce qui est un comble, monsieur l'Orateur. En fait, la Société d'assurance-dépôts du Canada, pendant que d'autres faisaient faillite, a vu sa caisse d'assurance-dépôts s'accroître de 33 millions de dollars la même année où elle a versé ces 21 millions aux déposants d'Astra-Trust. Autrement dit, la caisse d'assurance aurait très bien pu survivre même sans toucher un sou en retour de la société Astra-Trust au moment de son effondrement.

Tout bien considéré, monsieur l'Orateur, si le gouvernement n'a aucune obligation légale envers ces victimes, il a sûrement l'obligation morale de protéger leurs économies de toute une vie et l'argent qu'ils ont durement gagné et déposé auprès de cette société. Premièrement, il y a eu la constitution inhabituelle et irrégulière en société qui a permis—de fait, invité—les dépôts publics. Deuxièmement, la société Astra-Trust constituée par le présent gouvernement a ensuite établi des filiales, des sociétés d'investissement et des sociétés de prêts hypothécaires. Troisièmement, la Société d'assurance-dépôts du Canada a été mise sur pied, entre autres, pour garantir le public et les déposants contre, par exemple, l'effondrement du marché ou la faillite. Personne ne pouvait prévoir alors ou n'aurait été en mesure de prévoir ou de prédire que cette même société de garantie des dépôts aurait agi au détriment des déposants qu'elle était censée protéger.

Le ministre n'a pas dit à la Chambre qu'il n'y aurait aucun profit pour les déposants. Il a préféré attendre d'être à l'extérieur pour l'annoncer. Je vous dis, monsieur l'Orateur, que l'espoir devrait être permis pour ces déposants, qu'ils devraient encore avoir la chance de réaliser certains profits. La seule personne vers qui ils peuvent se tourner est le ministre qui peut s'assurer que les contribuables ayant investi dans des sociétés de financement constituées par le présent gouvernement sont véritablement et suffisamment protégées.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je félicite le député d'avoir soulevé une question qui a des répercussions aussi graves pour les gens ordinaires. Je pense qu'il a très bien su exprimer ses vues. Malheureusement, le gouvernement fédéral s'est déjà largement acquitté des responsabilités qu'il aurait pu contracter envers les déposants d'Astra-Trust. Les dépôts assurés au fonds «garanti» et au fonds «société» ont été remboursés par la Société d'assurance-dépôts du Canada au cours de l'été 1980. Le total des versements avoisinait les 21 millions. En mars dernier, le liquidateur d'Astra-Trust a fait, avec l'approbation du tribunal, une distribution provisoire de l'actif de la société, ce qui fait que, sur les 17 millions, 15.6 millions ont été versés à la SADC, en remboursement de sa créance sur la société. Le liquidateur a déclaré que d'autres sommes pourraient être versées ultérieurement, ce qui veut dire qu'il y a possibilité que les déposants du fonds «garanti» soient intégralement remboursés.

• (2215)

Le député a parlé d'un prêt de 8 millions consenti à Astra-Trust par la SADC. Ce prêt a été effectué pour des raisons de trésorerie, quelque temps avant que la décision n'ait été prise de liquider l'entreprise. La SADC s'est remboursé le prêt en s'appropriant les éléments d'actif qui gageaient le prêt. Il est absolument inexact que le gouvernement fédéral se soit fait rembourser aux dépens des déposants. Le gouvernement fédéral a rempli ses obligations envers ces derniers.

LA CONDITION FÉMININE—LE RAPPORT DU COMITÉ PARLEMENTAIRE SUR LES FEMMES BATTUES—L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, le 22 mai j'ai interrogé le ministre chargé de la condition féminine au sujet des épouses battues. A l'horreur des Canadiens, plusieurs députés de sexe masculin se sont esclaffés quand j'ai dit à la Chambre qu'un mari sur dix bat sa femme régulièrement. Tous les députés du Parlement ont été inondés de protestations en provenance de tous les coins du Canada. Articles et lettres continuent de témoigner de l'indignation générale et demandent réparation au nom des Canadiennes. Malheureusement, comme ni le hansard ni les caméras de télévision n'ont identifié les responsables, tous les députés en sont éclaboussés et doivent donc prouver leur innocence.

Heureusement, cet incident dégoûtant a sensibilisé l'opinion et les milieux politiques à la fréquence inquiétante des problèmes de la femme battue, et à la nécessité que l'État intervienne pour appliquer les recommandations qui figurent au rapport consacré à la violence familiale qui a été déposé à la Chambre par le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. L'intérêt tout verbal manifesté par les ministres et même par le premier ministre (M. Trudeau) ne suffit pas.

Le 12 mai, j'ai demandé au ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola), accessoirement chargée de la condition féminine, de lancer une intervention fédérale immédiate sur cette question. Elle a répondu qu'elle consulterait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) pour essayer de favoriser la création de refuges dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada. Cette réponse était peu satisfaisante, puisqu'elle supposait l'accord provincial et qu'il n'y aurait pas suffisamment de crédits. Il semble que le ministre n'ait pas étudié le rapport. Celui-ci recommande au gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates, quant à lui, pour fournir des crédits de démarrage et des locaux pour la création de nouveaux refuges. Le gouvernement fédéral devrait également assurer le financement permanent et adéquat d'un personnel essentiel.

Il y a plus de 90 refuges actuellement au Canada, la plupart insuffisamment financés et dont l'existence est précaire. Beaucoup d'autres collectivités ont besoin de services du même genre, mais meilleurs.

Le ministre chargé de la condition féminine a également induit la Chambre en erreur quand elle a dit avoir traité de cette question des femmes battues lors de sa rencontre avec les ministres provinciaux. En réalité, elle avait simplement annoncé le dépôt du rapport.

J'ai aussi demandé au solliciteur général (M. Kaplan) de prendre des mesures immédiates au sujet des recommandations relatives à la justice et à l'application de la loi, et il s'est vanté des programmes de formation à l'intention des cadets de la GRC. Le comité avait cependant recommandé que tous les policiers reçoivent une formation plus poussée pour qu'ils soient mieux en mesure de s'occuper des cas de femmes battues, et il ne parlait pas simplement de former les jeunes cadets qui ne s'intéressent pas vraiment aux disputes familiales ou qui ont peu d'expérience dans ce domaine. Le solliciteur général n'a pas non plus tenu compte des recommandations en vue d'instaurer un programme d'action sociale dans la GRC pour qu'il y ait des équipes composées d'hommes et de femmes. Il n'a pas tenu compte de la recommandation voulant que les agents puissent porter des accusations contre les agresseurs, puisqu'il arrive rarement que les femmes battues soient prêtes à le faire par crainte de représailles. Le comité recommandait en outre d'accroître sensiblement le nombre des juges fédéraux pour s'occuper des ordonnances d'exclusion et protéger les femmes battues. Le ministre a fait fi de toutes ces recommandations. Ce sont là autant de questions de compétence fédérale que le gouvernement peut et doit régler immédiatement pour mettre fin à ces sévices.

• (2220)

La SCHL mérite des félicitations pour avoir accordé des hypothèques à faible taux d'intérêt et des fonds d'établissement de nouveaux foyers de transition comme celui de Charlottetown. Le comité recommande, toutefois, que la SCHL adopte une politique visant à encourager la mise de côté, dans chaque nouveau projet d'habitation, de plusieurs logements réservés à l'usage, dans un deuxième temps, des femmes battues. Celles-ci paieraient un loyer ordinaire, de sorte que le ministre n'aurait pas à assumer d'autres charges financières. Il doit donc agir sans tarder.

Enfin, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'ai visité le foyer Anderson à Charlottetown la semaine dernière. C'est le foyer de transition typique, qui doit sans cesse quêter des fonds provisoires au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, au secrétaire d'État (M. Regan) et qui touche de la province des paiements par jour insuffisants. Le personnel a dû être réduit de moitié. C'est là une formule coûteuse et inefficace pour fournir des fonds insuffisants, formule qui devrait être remplacée par une avance fédérale d'allocations qui permettrait de payer le personnel et les frais généraux des foyers de transition. Les provinces pourraient ensuite verser un montant pour chaque occupante par jour.

Si nous voulons vraiment résoudre les problèmes des femmes battues, le gouvernement fédéral doit prendre ces initiatives sans tarder. C'est le moins qu'il puisse faire, autrement, c'est continuer à traiter un acte criminel en plaisanterie sexiste.

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à rappeler que lorsque le député d'en face a présenté cette question à la Chambre, elle a commencé par dire: «Madame le Président, j'ai une question optimiste pour le ministre chargé de la condition féminine». J'ai l'impression que c'est son entrée en matière plus que le sujet lui-même qui aurait provoqué l'éclat de rire.

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de pouvoir répondre à la question du député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) qui a fait partie du comité d'étude sur la question des femmes battues.

L'engagement du gouvernement dans ce domaine ne fait aucun doute. Ainsi le discours du trône renferme le passage suivant: «Le gouvernement proposera d'amender le Code criminel de manière à résoudre, entre autres, le grave problème de la violence à l'égard des femmes, et, de concert avec les administrations provinciales et territoriales, il s'efforcera d'améliorer les services sociaux et les soins offerts à celles qui sont victimes d'actes de violence».

Le député d'en face doit savoir que le solliciteur général (M. Kaplan) et le premier ministre (M. Trudeau) ont tous deux affirmé que le programme de formation des agents de la GRC comportait maintenant des séances de formation sur la violence au sein des familles. On est en train de réviser ce programme de formation pour lui donner plus d'ampleur.

Monsieur l'Orateur, le problème de la violence a fait l'objet d'une étude de la part de tous les partis représentés à la Chambre, par l'intermédiaire du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, à la suite de l'adoption par la Chambre, à l'unanimité, d'une motion du député de York-Sunbury (M. Howie). Celle-ci chargeait le comité permanent d'examiner les mesures prises pour empêcher la violence en milieu familial, découvrir et traiter les personnes victimes de cette violence et de se pencher tout particulièrement sur la question des femmes et des enfants brutalisés.

Le ministre chargé de la condition féminine a comparu devant le comité au commencement de l'étude et elle y a fait un exposé qui a été largement diffusé. Plusieurs des recommandations qu'elle a faites au comité ont trouvé place dans celles que le comité a présentées dans son rapport.

Sans doute la Chambre se souvient-elle qu'il y a quelques semaines avait lieu la toute première conférence fédérale-provinciale réunissant les ministres chargés de la condition féminine; on y a signalé que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'intéressent à la question des femmes battues. Le ministre chargé de la condition féminine nous a assurés que la question serait encore approfondie lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale.

En outre, le ministre de la Justice nous a promis que cette question ferait l'objet d'entretiens lors de la prochaine réunion que le procureur général doit avoir avec ses homologues provinciaux.

Compte tenu de tout le travail accompli en ce domaine, l'important était de porter cette question à l'attention des Canadiens. Ce rapport a certainement atteint cet objectif. Nous savons gré aux membres du comité de leurs efforts.

Monsieur l'Orateur, j'invite les députés de l'opposition et en fait tous les députés à s'associer pour venir en aide aux Canadiennes et pour mettre fin définitivement au cercle vicieux, pour reprendre l'expression de Linda McLeod, dans le rapport du Conseil consultatif canadien du statut de la femme.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 25, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE YUKON

FÉLICITATIONS AU GOUVERNEMENT CONSERVATEUR À L'OCCASION DE SA RÉÉLECTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que la Chambre félicite le gouvernement conservateur du Yukon d'avoir été réélu hier et appuie la population et le gouvernement du Yukon dans leur lutte pour acquérir le statut de province et devenir propriétaires de leurs propres terres et ressources.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SINISTRES

ON DEMANDE D'AIDER FORT CHIPEWYAN (ALB.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, étant donné que les incendies forestiers, qui ont fait rage l'an dernier dans le nord-est de l'Alberta, ont complètement détruit les secteurs de piégeage des habitants de Fort Chipewyan, et étant donné que la pêche commerciale sur le lac Athabasca est désormais interdite à cause du degré inacceptable de pollution de la rivière Athabasca, cette double catastrophe ayant durement éprouvé du point de vue économique les habitants de la localité de Fort Chipewyan où sévissent le chômage et la misère, je propose, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de déclarer immédiatement que la localité de Fort Chipewyan a besoin d'une aide spéciale afin que des projets créateurs d'emplois y soient lancés sans délai et permettent aux gens de cette région de garder leur dignité et leur valeur personnelle.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE D'AIDER LES NOUVEAUX IMMIGRANTS ET LES RÉFUGIÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante. Étant donné que les nouveaux immigrants sont on ne peut plus désireux d'obtenir de l'aide pour s'établir et apprendre la langue, comme en témoignent plusieurs des résolutions que la Fédération canadienne des associations de Vietnamiens a adoptées à l'unanimité à l'occasion d'un rassemblement tenu récemment à Ottawa, je propose, avec l'appui du député de Spadina (M. Heap) et sans doute aussi avec l'appui de tous les autres députés:

Qu'au moment d'étudier sa politique en ce qui a trait aux contingentements d'immigration et à l'établissement, le gouvernement songe en premier lieu à aider financièrement à la réalisation des projets que l'Association des Vietnamiens a élaborés en vue de parfaire la formation de ceux de ses travailleurs qui possèdent une certaine connaissance des questions juridiques; qu'il appuie en deuxième lieu le programme de formation des travailleurs de la collectivité vietnamienne; qu'en troisième lieu il améliore et prolonge les stages de formation; qu'en quatrième lieu il fournisse une formulation linguistique d'au moins 24 semaines associée à une allocation de subsistance aux immigrants, même s'ils sont parrainés, et qu'en cinquième lieu il invite les représentants des collectivités ethniques à participer à l'élaboration des programmes de formation linguistique à l'intention des immigrants et des réfugiés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE TROIS MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, étant donné que le ministre des Finances (M. MacEachen) est allé assister à la conférence de l'OCDE à Paris en mai dernier pour y découvrir le chômage et que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) sont allés assister au sommet économique de Versailles la semaine dernière pour y découvrir les taux d'intérêt élevés et le dollar en chute libre, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre recommande au ministre des Finances de se rendre au Cap-Breton, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de se rendre à Windsor et au très honorable premier ministre de faire un saut à Montréal pour y constater la situation dans leur propre circonscription, et de démissionner sur-le-champ s'ils ont le moindre sens des responsabilités.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'EN VENIR À UNE ENTENTE JUSTE AVEC LE JAPON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné les milliers de mises à pied, pour des périodes indéfinies, des travailleurs de l'automobile à Boisbriand, Oshawa, Windsor et Oakville, et étant donné l'échec du gouvernement libéral pour obtenir un accord sur le juste partage du marché automobile canadien avec le Japon et son impuissance à réduire les taux d'intérêt, je propose, appuyé par l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que cette Chambre exige du gouvernement d'en venir à une entente juste avec le Japon et que l'on réduise les taux d'intérêt pour permettre une reprise de la production canadienne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONFLIT LIBANO-ISRAÉLIEN—ON DEMANDE D'APPUYER LA RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin) et de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre appuie la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies demandant le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces militaires israéliennes du Liban et la cessation simultanée de toutes activités militaires au Liban et de part et d'autre de la frontière libano-israélienne; et que la Chambre demande instamment à tous les belligérants de chercher un moyen pacifique d'assurer leur sécurité mutuelle et de résoudre leurs différends.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'appuie la résolution du député de Saint-Jean-Ouest, car elle appuie la résolution du Conseil du sécurité des Nations Unies. Qu'il s'agisse de l'attentat perpétré contre l'ambassadeur d'Israël, de la mutilation d'un enfant libanais, de la noyade d'un marin britannique ou de la mort d'un soldat argentin, comme l'a dit le général Grant, il y a toujours moyen d'éviter les effusions de sang.

Je crois que cela contribuerait beaucoup à régler définitivement le conflit libano-israélien.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je dois présenter la motion à la Chambre. Je n'ai malheureusement pas remarqué que le député discutait de la motion et, par conséquent, qu'il la débattait. La Chambre consent-elle à ce que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1410)

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER SA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, étant donné l'exode sans précédent du capital de placement hors du Canada, qui a augmenté de 500 p. 100 en 1981 por atteindre près de 20 milliards, tandis que nos emprunts à l'étranger ont augmenté de plus de 30 milliards garantis au moyen d'obligations accordées à nos prêteurs étrangers qui jouissent de taux de rendement garantis de 16 à 20 p. 100 par an et comme la politique du gouvernement libéral défavorable aux investissements constitue la principale cause du chômage général, de nos taux d'intérêt élevés et des souffrances inouïes de nos concitoyens partout au Canada, je propose, appuyé par le député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

Qu'on ordonne au gouvernement de rétablir la confiance économique en modifiant radicalement sur-le-champ sa politique défavorable à l'investissement qu'on retrouve dans l'AEIE, le PEN et le budget illégitime du 12 novembre mais si le gouvernement néglige d'agir ainsi qu'il soit par la présente obligé de démissionner.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE LOGEMENT

LA NÉCESSITÉ DE FAIRE BAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, selon une déclaration récente du président de l'Ontario Real Estate Association, ce n'est pas parce que les gens ne peuvent verser des arrhes que l'industrie de la construction est au point mort, mais bien parce que les propriétaires n'arrivent pas à payer des intérêts mensuels excessivement élevés. Je propose donc avec l'appui du député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement reconnaisse que le secteur immobilier et celui du bâtiment ne redeviendront prospères que s'il propose une politique économique propre à faire baisser les taux d'intérêt exigés des acheteurs de maison.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE D'ÉTABLIR UNE CAISSE D'URGENCE POUR LES AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Les taux d'intérêt élevés ont fait perdre à de nombreux agriculteurs toute la part qu'ils avaient acquise dans leur exploitation, fruit parfois du labeur de plusieurs générations. Comme par ailleurs les représentants des agriculteurs ont réclamé à maintes reprises un taux d'intérêt de 10 p. 100, je propose, avec l'appui du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à établir une caisse d'urgence pour prêter de l'argent à un taux d'intérêt de 10 p. 100 aux agriculteurs qui sont acculés à la faillite et qui souhaitent consolider leurs dettes, et qu'elle insiste pour que le gouvernement agisse avant les vacances d'été.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'ACCISE SUR LE GAZ NATUREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, compte tenu des problèmes que la taxe d'accise fédérale a causés à tous ceux qui doivent utiliser ce combustible dans les engrais et pour le chauffage domestique, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le ministre des Finances supprime cette taxe désastreuse et inflationniste s'il présente un nouveau budget aux Canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LES FORMULES DE VÉRIFICATION ET DE PERCEPTION D'IMPÔTS DU GOUVERNEMENT—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PAR LE COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, les pêcheurs se plaignent amèrement des méthodes de perception d'impôts de Revenu Canada et du projet de déduction des impôts sur le revenu à la source; par ailleurs, le comité permanent des pêches et des forêts n'est pas parvenu à convaincre le ministre du Revenu national (M. Rompkey) de comparaître devant lui pour répondre à des questions sur ces deux sujets importants. Aussi, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell):

Que la Chambre charge le comité permanent des pêches et des forêts de faire une enquête sur les formules et les méthodes de vérification et de perception d'impôts que le gouvernement fédéral utilise pour les pêcheurs et que le comité ait le pouvoir de parcourir le pays, de convoquer des témoins, et de communiquer les résultats de son enquête au Parlement l'automne prochain.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION ÉCONOMIQUE AVANT L'AJOURNEMENT POUR L'ÉTÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, à ce titre ou en sa qualité de premier ministre suppléant. Comme il le sait, le premier ministre du Canada, qui est encore à l'étranger, a laissé entendre à Versailles que la politique économique du Canada allait consister à attendre six semaines pour voir ce que feront d'autres pays. Le ministre des Finances s'engagera-t-il fermement aujourd'hui, devant la Chambre des communes, à déposer un nouveau budget ou bien à faire une déclaration économique et financière complète avant l'ajournement du Parlement pour l'été?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Vous y mettez du temps.

M. Stevens: C'est la reddition de Versailles.

Mme le Président: A l'ordre.

M. MacEachen: . . . j'aimerais répondre au chef de l'opposition, parce que moi aussi je suis un peu renversé par l'interprétation qu'on a donné à la déclaration du premier ministre, soit que toute mesure ou déclaration du gouvernement du Canada serait retardée de six semaines. Ce que le premier ministre a dit, non seulement à sa conférence de presse mais au sommet également, c'est que, à cause de l'impact que les taux d'intérêt élevés des États-Unis ont sur l'économie mondiale et l'économie canadienne et parce qu'ils constituent un obstacle à la relance, le monde ne pouvait pas attendre jusqu'à l'automne, jusqu'en décembre, pour que les Américains agissent et, en conséquence, qu'il était essentiel de passer à l'action avant l'ajournement du Congrès et du Sénat. Voilà ce qu'il a déclaré. Manifestement, l'impact des politiques américaines est très significatif, mais cela ne signifie pas que le Canada ne peut pas agir ou réagir unilatéralement.

M. Clark: Madame le Président, le ministre des Finances sait très bien qu'il n'a pas répondu à ma question. Ce que le premier ministre a dit . . .

[*Français*]

Et je tiens à le citer pour le vice-premier ministre et ministre des Finances:

Nous allons voir si les Américains vont agir avec l'urgence . . .

[*Traduction*]

Voilà ce que le premier ministre a dit au sujet de l'attitude d'autres pays. Les problèmes que nous avons au Canada sont causés au Canada par le gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

LA NATURE DE L'EXPOSÉ FINANCIER ET LA DATE OÙ IL SERA PRÉSENTÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Ce que je veux savoir, madame le Président, et ce que veulent savoir les 50,000 Canadiens qui perdront leur emploi au cours des six prochaines semaines si le gouvernement continue à atermoyer, c'est quand nous pouvons espérer entendre un exposé économique et financier détaillé à la Chambre des communes. Prendra-t-il la forme d'un nouveau budget? Nous voulons la garantie qu'après s'être sauvé à Versailles et après s'être dérobé à ses responsabilités en rejetant la faute sur les Américains . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . le gouvernement du Canada ne fera pas faux bond à la Chambre des communes, mais y fera plutôt cet exposé tandis que la Chambre est en session. Le ministre des Finances a-t-il le courage de s'y engager maintenant?

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Voyons ce qu'il va dire.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'hésite pas à dire au très honorable chef de l'opposition, comme je l'ai dit lorsque j'ai comparu devant le comité permanent, que j'ai l'intention de mettre à jour les prévisions économiques, ce qui entraînera nécessairement des répercussions fiscales. Il ne fait aucun doute que j'annoncerai les nouvelles prévisions à la Chambre des communes.

Toutes les nouvelles mesures qui s'imposeront seront annoncées à la Chambre. Une déclaration, une annonce ou un examen nouveaux portant sur la situation économique et les mesures fiscales découlant des fluctuations de l'économie depuis la présentation du budget ne sauraient se faire ailleurs qu'à la Chambre. C'est sans hésiter que je donne au très honorable chef de l'opposition l'assurance que je ferai une annonce en ce sens à la Chambre des communes. Je ne crains nullement d'affronter l'opposition n'importe quand sur ces questions importantes parce que j'estime, comme lui, que c'est la tribune qui convient à une déclaration de ce genre.

• (1420)

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre n'est pas encore sorti de la Galerie des Glaces. Il nous a dit qu'il mettrait à jour au Parlement une déclaration, une annonce ou un examen.

LES MODIFICATIONS POSSIBLES DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'aimerais savoir si le gouvernement, dont les politiques ont chassé les capitaux d'investissement du pays et ont créé des milliers de nouveaux chômeurs d'un bout à l'autre du pays, songe à modifier sensiblement sa politique économique. Les changements envisagés seront-ils présentés à la Chambre des communes et, si oui, quand?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition trouvera sûrement intéressant le communiqué publié à l'issue du Sommet, communiqué auquel le Canada a manifestement donné son appui et aux conclusions duquel il a, bien sûr, participé. A mon avis, dans aucun de ses détails, il ne laisse entrevoir de changement fondamental dans la politique économique.

Si ce communiqué nous apprend quoi que ce soit, c'est sans aucun doute que la croissance et l'emploi doivent augmenter et que cet objectif ne sera atteint une fois pour toutes que si nous remportons notre lutte incessante contre l'inflation. Voilà l'essentiel du communiqué qu'appuie le Canada. Il ne laisse pas entrevoir le genre de changement de politique que le très honorable chef de l'opposition semble souhaiter. J'aimerais dissiper tout doute à cet égard; le communiqué ne promet rien de semblable, pas plus que le gouvernement n'y songe à l'heure actuelle.

M. Clark: Le ministre des Finances a déclaré que son gouvernement ne prévoit pas apporter de changement d'envergure à un programme politique qui a fait fuir les capitaux d'investissement, supprimé des emplois et anéanti la confiance au Canada; c'est bien ce qu'il vient de nous apprendre. Son chef, le premier ministre, affirme vouloir attendre les initiatives américaines avant d'envisager avec ses collègues du caucus, si ceux-ci veulent encore lui adresser la parole, les mesures à adopter éventuellement.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, où veut en venir au juste le premier ministre? Pourquoi nous fait-il miroiter cet espoir que des changements seront mis en œuvre dans six semaines, six mois, ou que sais-je, si le ministre des Finances annonce à la Chambre qu'aucun changement fondamental ne sera apporté au programme politique catastrophique qu'a imposé au pays ce gouvernement qui n'a pas de mandat à cette fin et qui n'a pas le courage d'en demander un à l'électorat?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, de toute évidence, le très honorable chef de l'opposition se méprend une fois de plus sur la situation, car c'est lui qui a formulé les questions cet après-midi, pas moi. Il a demandé si le ministre des Finances avait l'intention de faire une déclaration pour annoncer un changement fondamental à la politique économique canadienne. Je lui ai expliqué que nous venions tout juste de tenir une réunion au sommet à laquelle nous avons pleinement participé. Nous avons signé le communiqué qui a été émis à l'issue de débats intenses et qui déclare que la croissance et le chômage doivent augmenter.

M. Wilson: La croissance et le chômage!

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: L'emploi. Nous ne parviendrons à ce résultat une fois pour toutes que si la lutte incessante que nous menons contre l'inflation est couronnée de succès. Telle est notre politique. Le chef de l'opposition voudra peut-être nous dire s'il préconise une politique entièrement opposée, contradictoire et différente. Si oui, nous serions ravis de l'entendre et de la prendre en considération.

• (1425)

L'ACCROISSEMENT DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Il n'ignore pas, j'en suis sûr, que la déclaration qu'il a faite aujourd'hui à propos de ses politiques des deux dernières années—politiques, rappelons-le, qui inquiètent énormément de nombreux Canadiens et sont à l'origine de la hausse considérable du chômage et de nombreuses faillites—que ces déclarations donc, ont énormément déçu les Canadiens qui ont appris aujourd'hui qu'aucun changement ne sera apporté à la politique de base du gouvernement.

Le ministre a parlé du communiqué publié à l'issue du sommet de Versailles, dans lequel il est dit que les Canadiens s'efforceront avant toute chose de maîtriser les déficits budgétaires. Pourtant, le ministre a accru le déficit qui, des 10.5 milliards de dollars prévus à l'époque du budget, est passé actuellement à 17, voire 18 milliards de dollars environ. Je voulais donc savoir quelles sont exactement les mesures que le ministre envisage de prendre pour réduire le déficit actuel?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis quelque peu surpris de la question du député. Propose-t-il qu'à un moment où l'activité économique est très ralentie et où la croissance du taux de chômage s'aggrave, le gouvernement suive une politique budgétaire plus stricte que celle formulée dans le budget? Si c'est cela qu'il propose, je crois alors qu'il recommande une politique que le gouvernement du Canada ne suivra pas et ne jugera pas pouvoir servir les meilleurs intérêts des Canadiens à l'heure actuelle.

M. Wilson: Nous ne sommes pas ici pour lancer des mots en l'air. J'ai posé une question.

Mme le Président: A l'ordre. Nous devrons prochainement passer à d'autres questions. Le chef de l'opposition a été assez long, de sorte que je demande au député d'Etobicoke-Centre d'être bref.

LA SIGNIFICATION D'UNE DÉCLARATION CONTENUE DANS LE COMMUNIQUÉ DU SOMMET

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Je demande au ministre s'il se propose d'expliquer aux Canadiens ce que le gouvernement avait en tête lorsque les ministres ont signé le communiqué du sommet de Versailles dans lequel il est dit que «nous nous efforcerons avant toute chose de maîtriser davantage les déficits budgétaires»? Que voulait-il dire?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je vais expliquer à la Chambre et au député en particulier le sens de cette phrase. Le député pourra bien faire ce qu'il voudra de mon explication ensuite. Je vais lire le paragraphe dans son entier qui commence par ces termes:

> La croissance économique et la création d'emplois sont une nécessité. Pour assurer la réalisation à long terme de cet objectif, il nous faut venir à bout de l'inflation. Ce faisant, nous contribuerons à la diminution des taux d'intérêt qui sont anormalement élevés et stabiliserons les taux de change. Pour parvenir à réduire les taux d'intérêt réels, il faut d'urgence que nous suivions une politique monétaire prudente et que nous restreingnions davantage notre déficit budgétaire.

Mlle MacDonald: Qu'est-ce que vous allez faire?

M. MacEachen: Cette dernière phrase a été ajoutée . . .

M. Clark: Qu'est-ce que vous allez faire?

M. MacEachen: . . . à la demande de la délégation canadienne . . .

M. Clark: Nous vous demandons ce que vous comptez faire.

M. MacEachen: . . . pour rappeler aux États-Unis que si nous voulons sortir du marasme économique actuel, ce pays doit prendre des mesures pour réduire ses taux d'intérêt réels.

Tel est le sens de cette phrase qui s'adressait, non pas au Canada, mais aux États-Unis.

Des voix: Oh, oh!

LA PRÉSENTATION DE NOUVELLES MESURES ÉCONOMIQUES DE MANIÈRE À PERMETTRE UN DÉBAT LE PLUS TÔT POSSIBLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme d'habitude le vice-premier ministre sait bien se défendre. Il revient d'une conférence où le premier ministre a en fait été obligé de reconnaître à Versailles que le Canada était aux prises avec une crise économique, ce dont nous devrions au moins nous féliciter.

Je voudrais lui poser une question précise et lui soumettre une proposition, à condition qu'il prenne au sérieux les mots qu'il vient juste de répéter, à savoir que le gouvernement s'engage à élaborer de nouvelles politiques en matière de croissance et d'emploi. Puisqu'il nous reste à peu près trois jours de débats sur les bills énergétiques dont nous avons déjà discuté et débattu auparavant et puisqu'il reste également trois jours réservés aux partis d'opposition pendant cette session, je voudrais demander au vice-premier ministre si le gouvernement est maintenant disposé à s'attaquer de façon sérieuse et directe aux problèmes économiques du Canada en présentant, d'ici lundi par exemple, des mesures économiques précises auxquelles nous pourrions consacrer une semaine entière de débat? Cela supposerait évidemment que les partis d'opposition décident de consacrer les journées qui leur sont réservées pour débattre d'autres questions à la crise économique.

• (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais que le député comprenne bien, comme je me suis efforcé de bien le faire comprendre aux journalistes pendant la conférence de presse, que les résultats du sommet de Versailles seront étudiés par le cabinet canadien. Cette semaine, je rendrai compte au cabinet des conclusions de la conférence de Versailles. Nous en discuterons au caucus et pourrons par la suite déterminer les mesures qu'il convient de prendre. Mais il me semble absolument indispensable de redoubler nos efforts pour lutter contre l'inflation parce que notre performance n'est pas très satisfaisante par rapport à celle des autres pays.

Mlle MacDonald: Elle est mauvaise.

M. MacEachen: Il est certain que pour lutter contre l'inflation les Canadiens devraient actuellement modérer leurs revendications salariales.

M. Deans: Alors que le niveau des taux d'intérêt est excessif.

M. MacEachen: Si le député entend suivre les mêmes politiques que certains de ses collègues, comme le Président Mitterand et le Chancelier Schmidt, je chercherai alors son appui.

OFFRE DE CÉDER DES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le vice-premier ministre ne peut s'en sortir avec des faux-fuyants . . .

Des voix: Avec quoi?

M. Broadbent: . . . tout le temps. Je suis sérieux lorsque je parle des problèmes économiques de ce pays. J'aimerais que mes vis-à-vis en fassent autant.

Je désire donc répéter la question et je ne veux pas que le gouvernement me donne maintenant une réponse définitive à ce sujet mais qu'il s'engage plutôt à étudier la proposition. En tant que parti d'opposition, nous prétendons qu'il faut prendre des mesures rapidement. Nous sommes prêts à renoncer à nos journées d'opposition ce qui fait, au total, au moins une semaine de débat, pour que le gouvernement fédéral puisse prendre les mesures voulues dans les domaines du logement et des taux d'intérêt ou pour adopter une stratégie à plus long terme. Il n'aura cependant pas à agir pendant au moins une semaine, ce qui lui donnera le temps d'étudier quelles mesures il entend adopter.

Aujourd'hui, je demande simplement au vice-premier ministre de s'engager à présenter cette proposition à ses collègues du cabinet et à nous donner une réponse demain. Sera-t-il prêt à venir nous soumettre la semaine prochaine les mesures économiques qu'il entend prendre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député me fait en quelque sorte une offre lorsqu'il dit que son parti est prêt à renoncer à une partie du temps qui lui est imparti. Il s'agit d'un geste inutile, un peu théâtral, de la part du député.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Le temps à notre disposition n'a aucune importance. Nous sommes prêts à rester ici aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour régler les problèmes économiques. Si le député essaie de vouloir tout régler durant le mois de juin, c'est son problème. Je tiens cependant à faire savoir aux députés que nous ne prenons absolument pas la situation économique à la légère. Nous rentrons d'un sommet économique au cours duquel nous avons eu des pourparlers très poussés. Nous entendons maintenant étudier en profondeur et très sérieusement la question avec les membres du cabinet, et lorsque nous aurons décidé des mesures que nous entendons prendre, je puis vous assurer que le député et la Chambre en seront avisés en conséquence. Je pense cependant que le député me pardonnera de penser que lorsqu'il m'a proposé de me laisser jusqu'à lundi et de me faciliter la tâche en abandonnant les journées d'opposition de son parti, que son geste était un peu théâtral. C'est vraiment regrettable, n'est-ce pas?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Madame le Président, il n'y a qu'un seul groupe regrettable à cette Chambre aujourd'hui et c'est le gouvernment fédéral.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: C'est lui le groupe regrettable.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ÉTABLIR SES PLANS DANS LES DEUX SEMAINES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je tiens à signaler au vice-premier ministre et au leader de la Chambre, qu'il est en train de consulter, que notre parti est prêt à siéger tout l'été s'il le faut s'il n'y a pas d'autre moyen de convaincre le gouvernement d'agir.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Ni le premier ministre suppléant, dans la réponse qu'il a donnée au chef de l'opposition hier, ni le vice-premier ministre, dans la réponse qu'il a fournie au même député aujourd'hui, n'ont affirmé que le gouvernement prendrait des mesures quelconques d'ici quelques semaines. Le vice-premier ministre nous promettra-t-il que le gouvernement se décidera enfin dans l'espace de deux semaines, sinon d'une semaine, à faire quelque chose pour aider tous les chômeurs canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je tiens encore à dire au député d'Oshawa que ce qui importe, ce n'est pas de prendre des mesures d'ici un jour ou deux, mais plutôt . . .

M. Broadbent: Dans l'espace de dix ans, comme nous vous connaissons!

M. MacEachen: . . . de voir quelles sont les mesures qui conviennent dans les circonstances. Nous saurons alors quelle est l'attitude du député. Nous avons l'intention de prendre la situation au sérieux.

Mlle MacDonald: Il était temps.

M. Broadbent: Avant la fin de la décennie.

M. MacEachen: Comme le député le sait, le premier ministre assiste à la conférence au sommet des dirigeants de l'OTAN cette semaine et à son retour, lundi prochain, nous commencerons, ou plutôt nous continuerons notre examen en vue . . .

M. Clark: Vous continuerez à commencer ou vous commencerez à continuer?

M. MacEachen: Nous poursuivrons le processus que nous avons commencé cette semaine, dès mon retour.

LE TAUX DE CHANGE DU DOLLAR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse, ministre que les Canadiens, contrairement à ses amis libéraux qui lui ont organisé une claque, n'ont pas du tout envie d'applaudir, écrasés qu'ils sont par la situation économique.

En octobre 1976, le dollar canadien valait 1.02 dollar américain. A l'heure actuelle, ayant perdu 22.5 p. 100 de sa valeur, il ne vaut plus que 79c. américains. Il a perdu 9 p. 100 de sa valeur depuis que le gouvernement actuel a repris le pouvoir en février 1980. Depuis lors, également, le nombre des chômeurs a augmenté de 570,000. Le taux d'inflation a augmenté de plus de 5 p. 100, et le taux bancaire de 5.5 p. 100. Un dollar canadien dévalué a peu de chance d'améliorer notre situation économique. Le gouvernement a-t-il toujours pour politique d'empêcher le dollar canadien de sa dévaluer davantage? Dans l'affirmative, comment le ministre et le gouvernement entendent-ils s'y prendre pour atteindre leur objectif?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le député devrait savoir que le taux de change du dollar canadien n'est pas fixe. Il fluctue en fonction des forces du marché, et le gouvernement entend faire en sorte qu'il continue de fluctuer. Cependant, j'ajouterai, en réponse au député, que le gouvernement du Canada n'a pas l'intention, contrairement à ce qu'auraient voulu un certain nombre de premiers ministres provinciaux, de favoriser de propos délibéré la dévaluation de notre dollar. Nous ferions preuve de bien peu de discernement en agissant de la sorte. Nous continuons d'avoir pour politique de laisser la valeur du dollar canadien fluctuer en fonction des forces du marché.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER UN NOUVEAU BUDGET

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, la ministre dit que le temps de la Chambre n'a rien à voir à la chose. Voilà maintenant deux ans et trois mois qu'il est en fonction et pendant ce temps, à force d'empirer, la situation est devenue très grave. Je voudrais donc lui poser une question supplémentaire. A l'en croire, peut-être faudrait-il que je m'adresse au secrétaire au Trésor des États-Unis, mais c'est le ministre d'ici que j'interroge. Quand nous reviendrons au gouvernement, nous allons . . .

M. Lalonde: Oh, quelle douce illusion!

M. Crosbie: Donc, est-ce que le gouvernement va maintenant ranimer l'économie et redonner du travail à la population, en retirant le budget du 12 mai pour en présenter un nouveau qui encourage ceux qui prennent des risques et ceux qui investissent, en apportant des changements majeurs au Programme énergétique pour qu'il traite équitablement tous les investisseurs et qu'il rende la chose intéressante pour l'industrie des hydrocarbures? Est-ce que le gouvernement va désormais faire bon accueil aux investissements étrangers et rétablir la confiance qu'il faut pour relancer l'économie? Est-ce qu'il va faire cela, ou est-ce qu'il va se retirer pour permettre à quelqu'un d'autre de le faire?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je vois que le député cherche toujours à revenir en selle, parce qu'il termine sa question en nous suppliant de vider la place pour permettre à nos vis-à-vis de prendre les choses en main.

M. Crosbie: Vous êtes un incapable, un sinistre incapable.

M. MacEachen: Les Canadiens les ont eus pendant neuf mois . . .

M. Crosbie: Rendonnez-leur une chance!

M. MacEachen: Et ils n'ont pas attendu très longtemps pour se débarrasser du député et de son chef.

M. Clark: Demandez-leur donc leur avis aujourd'hui!

M. MacEachen: Cette attitude s'explique parce qu'au fond . . .

M. Clark: Ils n'arrivent pas à vous croire.

M. MacEachen: . . . le député ne comprend pas la cause de la situation économique actuelle du Canada. Il ne veut pas comprendre qu'il y a une récession mondiale, que tous les pays du monde en souffrent et qu'il n'y aura pas de reprise ferme aux États-Unis, au Canada et en Europe tant qu'il n'y aura pas eu de solution fondamentale aux intérêts élevés qui se pratiquent aux États-Unis. Voilà la première étape. Le député peut bien parler de changements marginaux à la politique canadienne, mais ce n'est pas cela qui nous sortira d'affaire. Voilà pourquoi la délégation canadienne au sommet de Versailles n'a pas quitté la balle des yeux, qu'elle a demandé à maintes reprises aux États-Unis de prendre des mesures qui donnent au reste du monde la possibilité de sortir de cette récession.

• (1440)

LE TAUX D'INFLATION

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances qui, à plusieurs reprises, devant les preuves de plus en plus manifestes que les capitaux d'investissement fuient à l'étranger, a lu des passages d'un communiqué émis à l'issue du sommet de Versailles, lequel réclame une lutte soutenue contre l'inflation. Notre taux d'inflation étant supérieur à 11 p. 100 bon an mal an, soit le taux le plus élevé de notre histoire, le ministre peut-il dire à la Chambre quand sa lutte contre l'inflation va commencer, étant donné surtout que les Américains ont au moins ramené ce taux à près de 3 ou 4 p. 100?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme le député le sait, nous appliquons une politique monétaire et une politique financière visant à contenir les poussées inflationnistes. Je dois admettre qu'au Canada, à l'heure actuelle, les règlements salariaux sont bien supérieurs aux ententes conclues dans la plupart des autres pays. Il s'agit d'un aspect de notre problème auquel doivent s'attaquer tous les principaux agents économiques. Si nous voulons demeurer compétitifs et participer à la relance qui ne manquera pas de se produire, nous devrons réussir à mieux contenir les poussées inflationnistes.

Je me suis opposé à la mise en place d'un système complet de contrôle des prix et des salaires. Ainsi, la seule solution possible consiste à mieux faire comprendre aux agents économiques du Canada les conséquences de leur comportement actuel. C'est vraiment là la situation à laquelle nous devons faire face au Canada à l'heure actuelle.

M. Stevens: Comme nous le savons tous, une autre personne avait déclaré à Versailles: «Qu'ils mangent de la brioche».

LE SORT DES TRAVAILLEURS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question supplémentaire que j'adresse au ministre des Finances, découle de sa réponse précédente. On prévoit que d'ici six semaines, le Canada comptera 50,000 chômeurs de plus, le dollar vaut actuellement environ 79c. soit 2c. de moins à cause de l'emprunt de 750 millions de dollars que le ministre a lancé en Europe, et qui a provoqué un exode de capitaux. Le ministre ne pourrait-il pas s'apitoyer un peu sur le sort des travailleurs canadiens au lieu des les insulter comme il vient de le faire, affirmant que ce sont les hausses salariales qui sont la cause du problème alors que depuis cinq ans, le salarié moyen a perdu 10 p. 100 de son pouvoir d'achat réel?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, loin de moi l'idée d'insulter les travailleurs canadiens. Et surtout je ne leur reproche pas d'être à l'origine de la situation inflationniste actuelle. Je ne pense pas qu'ils soient responsables de la conjoncture, mais j'affirme qu'à moins de ramener à de plus justes proportions les accords salariaux au Canada de tous les groupes de travailleurs, nous ne pouvons espérer assister à la relance de l'économie. Telle est la situation à l'heure actuelle.

Quand l'on considère que le plus grand syndicat de l'industrie au monde, les ouvriers métallurgistes de l'Allemagne de l'Ouest, viennent d'accepter des hausses salariales bien inférieures au taux de l'inflation, cela nous donne une idée de l'attitude que nous devrions adopter ici au Canada.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DÉSIGNATION DES EMPLOYÉS INDISPENSABLES—LES CONSÉQUENCES SUR LE DROIT DE GRÈVE

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. A l'instigation du gouvernement fédéral, la Cour suprême a statué la semaine dernière que le gouvernement fédéral avait le droit de désigner un grand nombre de fonctionnaires comme indispensables à la sécurité du public, et de leur enlever ainsi le droit de grève. Cette décision en particulier portait sur les contrôleurs de la circulation aérienne, dont à peu près 1,800 sur 2,200 ont perdu le droit de vote. Le gouvernement a-t-il l'intention de recourir à cette décision de la Cour suprême pour supprimer dans les faits le droit de grève à la Fonction publique? Dans l'affirmative, est-ce que le gouvernement va saisir la Chambre de ce changement de politique, sous la forme d'un projet de loi, pour que les élus du pays puissent débattre cette politique antisyndicale?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il est évident que le député n'était pas ici en 1967 quand la loi en question a été adoptée. La question a été pleinement débattue à l'époque. L'article 79 de la loi donne simplement à l'employeur le droit de désigner les membres de son personnel dont les fonctions mettent en cause la sécurité des personnes ou celle de l'État, ceux qui sont ainsi désignés ne pouvant faire grève. La question a été discutée et bien comprise par les parlementaires de l'époque. Cet article est mis en œuvre de façon constante. Dans le cas qui

nous occupe, le gouvernement a décidé de l'appliquer aux contrôleurs de la circulation aérienne. La Cour suprême a simplement confirmé l'interprétation donnée à cet article par le gouvernement, comme en 1967 par tous les parlementaires.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS PRÉVUS AU NIVEAU DES DÉSIGNATIONS

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il est manifeste qu'il ne respecte pas certaines dispositions du BIT à ce sujet et que la nouvelle tactique du gouvernement concernant les désignations correspond en fait à une nouvelle politique visant à modifier les relations de travail. Depuis quelques semaines, le nombre de postes désignés au sein de groupes autres que celui des contrôleurs aériens, atteint des proportions exorbitantes. Ainsi, dans le groupe chargé de la réparation des navires, au chantier naval de Halifax, près de 80 p. 100 des postes ont été désignés. L'Alliance de la Fonction publique a vu son groupe H.P. désigné . . .

Mme le Président: A l'ordre. Cela ne constitue pas une question.

M. Parker: Je signale simplement qu'il existe d'autres groupes. Le président du Conseil du Trésor acceptera-t-il au moins de déposer une liste complète des changements prévus au niveau des désignations, au lieu d'essayer de nous les imposer de force l'une après l'autre dans les mois à venir?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je dois dire que cette question me sidère. Aucun changement n'est prévu. La loi n'est absolument pas modifiée. Dans chaque cas, l'employeur propose simplement une liste des désignations de postes envisagées, que le syndicat a parfaitement le droit de contester. Si la Commission des relations de travail dans la Fonction publique estime que ces employés assument des fonctions vitales pour la sécurité du public, le député ne s'y opposera certainement pas. Le gouvernement vise avant tout à protéger la sécurité du public.

Notre politique n'a absolument pas changé et la méthode de désignation utilisée aujourd'hui est exactement la même qu'en 1967. Quant au groupe des contrôleurs aériens, les événements se passent de commentaires. Deux cours ont été saisies de cette affaire et je suis heureux de voir, à l'instar de tous les députés, je l'espère, qu'elle a été résolue de façon satisfaisante et que les cours ont confirmé l'interprétation que donne le gouvernement de cet article de la loi.

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE DES FINANCES N'EST PAS RELEVÉ DE SES FONCTIONS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Tantôt ce dernier a clairement indiqué qu'il avait l'intention de maintenir la philosophie qu'il a défendue farouchement mais lamentablement depuis les deux dernières années. Le ministre disait qu'il continue à croire et à espérer à la croissance économique et à la création d'emplois à la condition de poursuivre la bataille contre l'inflation. Cette philosophie coûte au Canada depuis les deux dernières années la perte de 16,000 entreprises et de 300,000 emplois qui faisaient vivre 1,200,000 Canadiens. Étant donné les circonstances et le fait que certains ministres et ses collègues députés ne se gênent pas publiquement pour condamner et traiter d'incompétent le ministre actuel, que faut-il de plus pour que le ministre, honnêtement, voulant servir son pays, demande à son premier ministre de le relever de ses fonctions?

M. Clark: C'est très bien. Démissionnez!

• (1450)

Mme le Président: L'honorable député de Joliette désire poser une question supplémentaire.

M. La Salle: Je viens de comprendre comment il se fait que le ministre des Finances n'a pas de nouvelles propositions à nous faire puisqu'il n'a pas saisi les dommages qu'il a causés à son pays par l'absence de mesures suffisantes. Madame le Président, je crois que le refus du ministre des Finances actuellement . . .

Des voix: A l'ordre!

M. La Salle: C'est dans l'ordre de mes questions. Je comprends, madame le Président, que ces gens ne veulent pas . . .

Mme le Président: A l'ordre! D'une part, l'honorable ministre peut choisir de ne pas répondre à une question, c'est son droit. Alors l'honorable député peut procéder à une deuxième question, mais elle doit être brève également.

M. La Salle: Madame le Président, ma deuxième question est pour demander au ministre des Finances s'il est conscient des difficultés avec lesquelles les Canadiens sont aux prises aujourd'hui, ainsi que des 500,000 Canadiens et plus qui ne toucheront plus que les prestations de bien-être social avant le 31 décembre et de la misère qu'il a causée aux Canadiens par l'absence de mesures suffisantes, et étant donné les circonstances, a-t-il quelque chose à dire de plus que de faire entendre sa rengaine qui conduit le pays à la faillite . . .

Mme le Président: A l'ordre!

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je pense que la deuxième question du député montre bien pourquoi j'ai refusé de répondre à sa première question, qui n'était essentiellement qu'une série de déclarations ampoulées. Je suis tout à fait disposé à répondre aux questions que posent les députés, comme je le fais tous les jours, mais je ne peux pas leur répondre si elles ne sont pas formulées d'une façon qui me permette de le faire.

Le député m'a demandé si j'étais au courant des difficultés auxquelles les Canadiens font face. Madame le Président, personne n'est plus au courant des problèmes qui existent dans l'économie du Canada et personne ne s'inquiète davantage du taux croissant du chômage que les membres du cabinet, moi-même y compris. Malgré les difficultés que cela peut représenter pour l'instant, nous appliquons une politique que nous jugeons être susceptible d'entraîner une reprise économique. Si le député ou son parti ont une autre politique à proposer, une meilleure politique . . .

M. Clark: Nous en avons une.

M. MacEachen: . . . c'est à eux de l'exposer et de nous laisser l'examiner. Jusqu'ici, cependant, ils ne nous ont pas dit quelle serait leur politique économique dans les circonstances actuelles.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous avons assisté cet après-midi à une très belle partie de cache-cache. Nous sommes en pleine récession. Nous avons plus de 1.2 million de chômeurs. L'inflation dépasse les 10 p. 100 et le nombre de faillites atteint un niveau presque record. Néanmoins, cela n'empêche pas le ministre de nous dire, textuel, qu'il lui faut plus de temps pour examiner . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne pense pas qu'on ait posé plus de cinq ou six questions au cours de la période des questions d'aujourd'hui. Je sais que certaines réponses ont été longues; néanmoins, pour que tout le monde ait la possibilité d'intervenir, il faut éviter de répéter des chiffres que nous avons déjà entendus quatre ou cinq fois. Il faut poser sa question directement.

Mlle Carney: Madame le Président, les dirigeants de deux banques à charte canadiennes ont déclaré au comité des finances que si les taux d'intérêt restent élevés encore longtemps, cela va gravement perturber l'économie et faire augmenter le nombre des faillites de façon catastrophique. Le ministre attend-il que la crise s'aggrave pour changer sa politique économique ou est-il prêt à agir immédiatement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je pense que les représentants des banques qui ont comparu devant le comité ont fort bien décrit la situation, en faisant valoir que les taux d'intérêt élevés perturbent gravement l'économie du Canada et de tous les autres pays. Tout le monde le sait. Je partage leurs inquiétudes. Voilà pourquoi, au sommet économique, la délégation canadienne s'est efforcée de trouver des moyens d'abaisser les taux d'intérêt dans le monde entier, surtout aux États-Unis. Je partage les inquiétudes exprimées par le député.

QUESTION AU MINISTRE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Finances. Étant donné qu'il s'est trompé dans ses pronostics économiques, dans ses mesures budgétaires et dans ses prévisions de recettes réalisées grâce au Programme énergétique national et étant donné qu'il s'est aussi mis le doigt dans l'œil lorsqu'il a affirmé que la baisse du dollar canadien entraînerait une baisse des taux d'intérêt . . .

M. Clark: Il ne sait pas où il habite.

Mlle Carney: Maintenant qu'il vient raconter à la Chambre que selon lui sa politique débouchera sur une reprise de la croissance économique, pourquoi les Canadiens devraient-ils le croire?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, bien entendu, je m'inscris en faux contre le préambule de la question du député. En fait, c'est le genre de question emphatique à laquelle il est impossible de répondre.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'ai aussi une question à poser au ministre des Finances. Elle a trait à certaines déclarations faites par le ministre de l'Agriculture à la suite de l'adoption du projet de loi concernant le crédit agricole. Le ministre de l'Agriculture a affirmé qu'il pourrait mettre la somme additionnelle de un milliard de dollars à la disposition de la Société du crédit agricole après le 1er juin. J'aimerais que le ministre des Finances nous dise s'il appuiera les efforts du ministre de l'Agriculture pour réunir cette somme additionnelle de un milliard de dollars, à des taux moins élevés, grâce à la vente d'obligations, comme cela se fait dans le cas des obligations pour l'expansion de la petite entreprise?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai toujours soutenu le ministre de l'Agriculture dans ses efforts pour améliorer la situation des agriculteurs canadiens, et je continuerai à le faire.

Des voix: Bravo!

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, je voudrais également demander au ministre des Finances s'il accepterait de prendre une mesure pour venir en aide aux agriculteurs sans augmenter notre déficit; comme par exemple de modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, à l'autre endroit, s'est dit en faveur de la chose. Je me demande si le ministre des Finances, en sa qualité de vice-premier ministre et membre de premier plan du cabinet est disposé à seconder les efforts du ministre de l'autre endroit, afin que dès le 1er août, les agriculteurs puissent disposer de crédits supplémentaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'étudierai d'un œil favorable l'amendement que le ministre responsable voudra bien apporter, mais je ne puis prévoir quelle sera ma réponse avant de savoir de quoi il s'agit.

* * *

LA MAGISTRATURE

LE RAPPORT DU CONSEIL CANADIEN DE LA MAGISTRATURE SUR LES INITIATIVES D'UN JUGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Ma question, madame le Président, s'adresse au ministre de la Justice et porte sur le rapport que vient de publier le Conseil canadien de la magistrature sur les initiatives du juge Thomas Berger. Le ministre a déclaré tout récemment devant la presse nationale que le Conseil a accepté le rapport de son comité d'enquête, document renversant selon lequel, essentiellement, les initiatives du juge Berger justifieraient que soit recommandé sa destitution. Le ministre profitera-t-il de cette occasion que nous lui donnons pour rectifier officiellement cette déclaration parfaitement erronée et confirmer que, dans les faits, loin de l'accepter le Conseil a rejeté à l'unanimité le rapport du comité d'enquête, déclarant que les initiatives du juge Berger ne justifiaient en rien son renvoi de la magistrature? Est-ce que le ministre fera la mise au point qui s'impose?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je le répète, le comité a fait savoir dans son rapport que le juge Berger avait fait preuve d'imprudence, qu'il n'y avait aucun précédent de comportement semblable, mais qu'on ne recommandait pas son renvoi de la magistrature. J'ai accepté cette conclusion, de sorte qu'on ne fera pas intervenir la Chambre des communes ni le Sénat. Bien entendu, j'ai accepté le rapport du Conseil canadien de la magistrature selon lequel le juge Berger a fait des observations imprudentes.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, le ministre aurait pu profiter de l'occasion pour faire une mise au point, mais il continue à porter des coups bas contre ce juge respecté de la Colombie-Britannique . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Burnaby): . . . dont le seul méfait a été de condamner la trahison honteuse des peuples fondateurs du Canada et de nos autochtones. C'est un travestissement de la justice.

• (1500)

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, étant donné que le ministre a refusé de réfuter cette accusation scandaleuse contre le juge Berger et, ce faisant, a continué à mentir aux Canadiens et à mésuser du pouvoir qu'il possède à titre de ministre de la Justice, permettra-t-il au comité permanent de la justice et des questions juridiques d'examiner la question et de donner au juge Berger l'occasion de répondre à cette attaque grave et sans précédent qui compromet sa crédibilité?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai expliqué qu'on m'avait présenté un rapport que j'ai rendu public à la demande du député. J'ai dit avoir accepté les recommandations du conseil judiciaire, lequel a affirmé que le juge Berger avait commis un faux pas mais que, comme la chose était sans précédent, aucune mesure ne devrait être prise et qu'on ne devrait pas réclamer la démission du juge Berger.

C'est à la demande du député et de son collègue de Nepean-Carleton que j'ai rendu ce rapport public. Je répète à la Chambre qu'il est extrêmement important dans notre régime de bien séparer les pouvoirs parlementaire, exécutif et judiciaire au Canada. C'est la pierre angulaire de notre régime.

Nous accueillons avec satisfaction ce rapport qui conclut que ceux qui veulent participer à un débat politique doivent faire activement de la politique, et que ceux qui veulent être juges doivent se comporter comme des juges. C'est tout.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—RETRAIT DE PAROLES ANTIRÉGLEMENTAIRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je fais un rappel au Règlement qui se présente probablement plus sous forme de question de privilège. Je viens de lire dans le hansard une remarque que j'ai lancée à la suite d'une réponse que le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) avait donnée. Le hansard me cite correctement en me faisant dire «C'est un mensonge!» Comme ce langage est antiréglementaire, madame le Président, et qu'il porte préjudice au décorum de la chambre, je retire mes paroles.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député dit-il qu'il n'a pas prononcé ces paroles? Chose certaine, la présidence ne les a pas entendues parce qu'elle ne les aurait pas tolérées.

M. McGrath: Madame le Président, nous avons au hansard une équipe de sténographes très compétents. J'ai bien fait cette observation. Elle a été consignée, elle est antiréglementaire et je la retire.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je remercie le député.

M. Cousineau: Avez-vous entendu, John?

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—LA RÉPLIQUE DE M. CHRÉTIEN AU SUJET DU CONSEIL JUDICIAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet de la réplique du ministre de la Justice (M. Chrétien) à mes remarques. Le ministre de la Justice a refusé de rectifier ce qui est manifestement un mensonge, car il a laissé entendre qu'un comité du conseil judiciaire . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Le député vient justement de voir un exemple exceptionnel de quelqu'un qui a retiré une telle expression. Je demande au député de retirer ses paroles sur le champ.

M. Chrétien: Madame le Président . . .

Mme le Président: J'ai clairement entendu le député dire qu'un autre député avait menti. Si j'ai mal entendu le député, je lui donne la parole pour qu'il m'assure qu'il n'a pas dit cela.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, nous sommes en face d'une situation où un juge n'a pas l'occasion de se défendre contre des attaques dirigées contre lui.

Des voix: Règlement!

M. Robinson (Burnaby): Sa crédibilité est compromise. Je n'ai jamais laissé entendre que le ministre de la Justice a abusé de ses fonctions en mentant à la Chambre. En fin de semaine, cependant, le ministre a bel et bien dit aux Canadiens que le rapport du Conseil canadien de la magistrature . . .

Mme le Président: A l'ordre. Si le député n'a pas dit que quelqu'un a menti à la Chambre, ça va; il n'a pas employé d'expression antiparlementaire. Quant au reste de l'intervention du député, c'est évidemment un débat qu'il engage. Le député n'a pas de question de privilège.

M. Waddell: Madame le Président, je soulève la question de privilège.

Mme le Président: A l'ordre. Je viens de rendre ma décision.

M. Waddell: Madame le Président, je soulève la question de privilège à cause de ce qui s'est produit au cours de la période des questions. Si j'estime qu'il y a eu atteinte à mes privilèges de député, c'est que nous avons le devoir, en tant que députés, de protéger les juges qui sont dans l'impossibilité de répondre. Je pense que nous devons consigner cela au compte rendu, de façon à fournir au ministre de la Justice (M. Chrétien) l'occasion de répondre. Le fait est qu'un sous-comité a recommandé . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député amorce de nouveau un débat. Il n'y a pas là matière à la question de privilège. Le député n'est pas fondé, en l'occurrence, à soulever la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. OGLE—LA PRÉOCCUPATION MONDIALE À L'ÉGARD DE LA COURSE AUX ARMES NUCLÉAIRES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'ai une pétition adressée à l'honorable Chambre des communes du Canada réunie en Parlement qui se lit comme suit:

La PÉTITION des soussignés, habitants de la circonscription de Saskatoon-Est, dans la province de la Saskatchewan, qui souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède,

Déclare humblement:

QUE la préoccupation mondiale à l'égard de la course aux armes nucléaires entraînera probablement la destruction de la race humaine,

ET DONC QUE les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement et exhortent les députés à exprimer leurs craintes et leurs inquiétudes pour l'avenir de toute l'humanité.

ET, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

Suivent 24 noms de parents et de grands-parents qui s'inquiètent énormément de la préoccupation mondiale à l'égard de la course aux armes nucléaires. Je présente donc cette pétition.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE L'ÉNERGIE

MESURE ÉTABLISSANT LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE L'ÉNERGIE ET LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le bill C-116, intitulé «Loi constituant la Société coopérative de l'Énergie et la Société coopérative de développement énergétique».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2794 et 3885.

[*Texte*]

LE CONTRÔLE SÉCURITAIRE DES PERSONNES TRAVAILLANT SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Question no 2794—**M. Cossitt:**

1. La GRC ou un autre service du gouvernement ont-ils procédé aux vérifications sécuritaires des personnes embauchées pour les édifices de la colline parlementaire, y compris le personnel *a*) du nettoyage, *b*) de l'entretien, *c*) du service de sécurité, *d*) des restaurants et des cafétérias, *e*) des bureaux des députés, des sénateurs et des ministres et, (i) le cas échéant, s'agit-il d'une procédure normale et quand a-t-elle commencé (ii) sinon, le gouvernement s'inquiète-t-il du tri sécuritaire de ces personnes et procédera-t-on à ces vérifications?

2. Le gouvernement a-t-il recommandé au comité de la gestion et des services aux députés de la Chambre des communes ou à quelqu'un d'autre de procéder à ces vérifications et sinon, pourquoi?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): 1. *a*) à *d*) Non. *e*)(i) A la demande du BCP ou d'un ministère, on procède à un contrôle sécuritaire des employés des députés, sénateurs et ministres lorsque ces employés, dans l'exercice de leurs fonctions ont accès à des documents gouvernementaux classifiés. Pour ce qui est du personnel soustrait et des employés de bureau des ministères qui travaillent sur la colline du Parlement, le contrôle sécuritaire est obligatoire et une condition d'emploi, selon la politique gouvernementale. Pour ce qui est des ministres de la Couronne et du secrétaire parlementaire des ministres de la défense et des Affaires extérieures, le personnel de la Chambre des communes appelé à exercer des fonctions gouvernementales exigeant l'accès aux documents classifiés est également assujetti à un contrôle sécuritaire, mais uniquement après avoir pris connaissance de cette exigence et d'y avoir souscrit. (ii) Sans objet.

2. Non. Normalement, le gouvernement ne présente pas de recommandation au comité de la gestion et des services aux députés de la Chambre des communes. Toute question intéressant l'ensemble des députés serait présentée au Président qui en ferait l'étude.

LES EMPLOYÉS DU MTP À BROCKVILLE

Question no 3885—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom et description de fonctions des personnes employées par le ministère des Travaux publics à l'Édifice fédéral de Brockville, au cours des cinq dernières années?

2. Est-il arrivé qu'on ne tienne pas de concours pour doter leur poste et, le cas échéant et dans chaque cas, quel en est le détail?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): 1. Au cours des cinq dernières années, les employés de Travaux publics Canada à l'immeuble fédéral de Brockville ont été les suivants:

Noms	Classifications des postes
C.A. Euverman	GS-BUS-1
S.L. Gorgerat	GS-BUS-1
W. Kirk	GS-BUS-2

2. Le Centre d'emploi du Canada est l'organisme chargé du recrutement et de la présélection de tous les nouveaux employés. Le Centre conserve une liste des candidats reçus et, sur demande, présente à un client des candidats en vue de combler un poste.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. L'honorable député de Central Nova (M. MacKay) invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. MacKay: Madame le Président, en jetant un coup d'œil sur les questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, je constate que le 9 février, il y a quatre mois, j'ai posé la question no 3750 qui comprend toute une série de questions sur notre personnel diplomatique en poste dans des pays d'Europe de l'Est et sur le personnel de ces pays en poste à Ottawa. Le 22 mars, j'ai ajouté d'autres questions, d'abord sur l'infiltration des services de sécurité de la GRC par des agents communistes, et ensuite sur les pressions exercées par des agents tchécoslovaques sur des citoyens candiens.

Toutes ces questions concernent notre pays, et j'espère qu'on s'efforcera d'y répondre sans tarder. J'espère aussi que le retard apporté à y répondre n'est pas délibéré.

M. Smith: Madame le Président, non, il ne l'est pas. Je ne saurais dire, au pied levé, où en sont les réponses, mais je me renseignerai pour le député.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 7 juin 1982, du bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion no 6 de M. Hawkes.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je souscris à l'amendement proposé. Le débat sur cet amendement a été ouvert par mon collègue, le représentant de Calgary-Centre (M. Andre). Après examen, on constate que cet amendement est plutôt simple et direct mais surtout qu'il est très raisonnable. Il est raisonnable et plein de bon sens. L'amendement vise à restreindre le montant qui peut être recueilli dans le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne. Conformément à l'article 39 où il est question de l'alinéa 65.26(3)b) de la loi, comme on peut le voir à la page 28 du projet de loi, l'argent tiré de l'imposition de cette redevance peut être utilisé comme ceci:

• (1510)

. . . pour investissement dans des actions, débentures, obligations ou autres titres de créance d'une personne quelconque, ou pour l'acquisition de biens de celle-ci, en vue d'accroître la participation canadienne publique dans l'industrie du pétrole et du gaz au Canada ou en vue de rembourser les frais ou les emprunts faits à cette fin.

L'amendement contribuerait à limiter les recettes tirées de la redevance de canadianisation à 1.46 milliard de dollars. Il s'agit en fait d'une disposition de limitation de durée. Des marchés extravagants et nubéleux du genre de l'acquisition de Petrofina nécessiteraient désormais l'approbation du Parlement. Par cette disposition, le gouvernement demande carte blanche pour acheter directement une société, des actions d'une société, ou d'autres biens sur l'accord du Parlement. Il pourrait user de ce pouvoir pour établir, aux dépens des consommateurs canadiens, une caisse noire destinée à acquérir un plus grand pourcentage de l'industrie pétrolière. Comme le gouvernement n'a guère d'emprise sur les sociétés de la Couronne mais qu'il a des comptes à rendre, cet amendement mérite examen.

En quelque sorte, le gouvernement vient nous dire que l'étatisation fait partie de notre mode de vie; que la société canadienne a maintenant intégré cette notion à sa vie socio-économique; que le gouvernement peut, dans sa sagesse, décider à quel moment et de quelle façon il va s'introduire dans l'industrie pétrolière et ce qu'il lui en coûtera, sans avoir de comptes à rendre aux Canadiens et sans consulter le Parlement.

L'amendement présenté par mon collègue s'impose à l'attention de tous les députés à la Chambre, monsieur l'Orateur. Pour que notre institution parlementaire survive et que sa crédibilité soit rehaussée, le gouvernement se porte responsable des fonds que les Canadiens lui ont confiés. C'est le Parlement qui doit avoir le dernier mot là-dessus.

Je veux aussi aborder brièvement d'autres questions, notamment le climat économique dans le pays, qui est étroitement lié aux principes fondamentaux du Programme énergétique national et du budget. Il ne fait pas de doute que le pays est aux prises avec de très graves problèmes économiques, attribuables à bien des facteurs. Je serai le premier à admettre qu'ils sont en partie attribuables à la situation internationale, mais ce n'est pas là l'unique facteur. Le ministre des Finances et ses collègues des banquettes ministérielles devront reconnaître leur part de responsabilité pour les maux qui affligent actuellement le pays. Ils ne peuvent continuer à alléguer qu'il s'agit d'un problème international et de la conséquence des politiques américaines. Je dirai bien carrément que les problèmes auxquels nous faisons face au Canada sont en grande partie des problèmes canadiens qui exigent des solutions canadiennes.

Il y a trois facteurs qui contribuent, à mon avis, au malaise actuel. Il y a tout d'abord un problème de psychologie ou d'attitude. Le pays est imprégné d'une attitude négative qui s'étend à tous les aspects de notre société et à toutes les régions du pays. Ce sont les politiques mises en œuvre par le gouvernement ces deux dernières années qui ont suscité ce négativisme. Elles ont créé un sentiment de profonde méfiance, et maintenant les Canadiens ne croient plus rien de ce que dit le gouvernement.

Il y a une semaine, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a annoncé des modifications au Programme énergétique national. Mais les gens de l'industrie sont tout à fait désabusés; ils ont cessé de croire que les intentions du ministre ou du gouvernement étaient sincères. Ces dispositions ne devaient s'appliquer que pendant un temps limité seulement. Mais le principe de base du programme énergétique national est demeuré le même; le gouvernement a fait du rapiéçage pour se gagner l'appui de l'industrie pétrolière. Cet appui existe dans certains secteurs mais généralement parlant, la situation s'est détériorée. Il a tué la poule aux œufs d'or, détruit une industrie florissante. Les annonces faites par le ministre ne suffiront pas à redresser la situation.

La population est dans l'ensemble assez désillusionnée. Les gens se souviennent que le gouvernement a fondé sa campagne électorale sur l'énergie à bon marché et qu'en moins de deux ans le prix de l'essence a doublé; il n'est donc pas surprenant que personne n'ajoute plus foi à ses propos. Aujourd'hui, le ministre des Finances a répété que le gouvernement avait reçu un mandat des contribuables canadiens. Mais ce mandat est fondé sur des mensonges et des tromperies. Si les contribuables canadiens en avaient l'occasion, sachant fort bien que le gouvernement leur a menti, je suis certain qu'ils voteraient différemment. La méfiance règne au pays et les gens ont l'impression que le gouvernement préfère l'affrontement à la collaboration. Cela a semé la division et la méfiance; l'harmonie n'est plus possible.

De plus en plus de Canadiens se rendent également compte que le gouvernement est incompétent, ce qui influe sur leur attitude. Il n'a de solution à aucun problème. Il a anéanti le désir de progresser qui animait autrefois le pays. Il a détruit des industries qui étaient auparavant bourdonnantes d'activité et rentables. On se rend de plus en plus compte que le gouvernement est incompétent et largement responsable du pétrin dans lequel nous nous trouvons—qu'il ne comprend pas le fonctionnement du pays ou de l'économie. Il n'a plus aucune solution à offrir.

Plutôt que de s'attaquer aux problèmes économiques pressants, les gens s'abandonnent à leurs sentiments de désespoir et de défaitisme. L'incertitude et la confusion règnent et les décisions en matière d'investissements sont reportées. C'est le monde à l'envers, monsieur l'Orateur.

Tous au pays sont d'accord pour dire qu'étant donné nos ressources et les possibilités offertes aux particuliers, aux sociétés, aux entrepreneurs et aux investisseurs, nous pourrions faire beaucoup mieux. Mais le gouvernement a barré le chemin à l'initiative, aux investissements et à l'esprit d'entreprise qui étaient la marque du pays depuis 20 ou 30 ans.

• (1520)

Une autre cause de nos problèmes actuels est la politique économique du gouvernement qui se réflète dans les principes de base du budget. Comme nous le savons tous, ce budget—qui ne survivra peut-être pas à cette législature—étouffe la croissance, décourage l'investissement, pénalise l'initiative et l'esprit d'entreprise, et préconise une plus grande emprise de l'État sur la croissance et le développement des possibilités économiques du Canada. Il est intéressant de remarquer que, le 1er mars dernier, le président-directeur général de Hiram Walker Resources Ltd., M. W. P. Wilder, a dit ceci devant le Canadian Club de Montréal:

Le principal obstacle à l'investissement—qu'il s'agisse des millions de dollars requis par l'industrie énergétique ou des capitaux moins importants dont ont besoin d'autres industries dans tout le pays—c'est l'incertitude. Et le gouvernement fédéral actuel, par son approche générale de l'économie, a créé une incertitude profonde quant à savoir si investir au Canada est vraiment une bonne affaire—pour les Canadiens ou n'importe qui d'autre.

Je crois que cela résume très bien le sentiment général des investisseurs.

Le troisième élément qui a amené la détérioration de notre économie, c'est naturellement le PEN. Si le débat sur le fond même du Programme énergétique national dure autant, monsieur l'Orateur, c'est grâce à mon collègue, le député de Calgary-Centre, ainsi qu'au leader parlementaire de mon parti. On peut dire, je crois, que le Canadien moyen ne sait pas trop bien en quoi consiste ce Programme et nous espérons leur faire comprendre en gros quel en est l'objectif réel, quel est le bilan de sa mise en application et quelles améliorations on pourrait y apporter.

La solution la plus simple consisterait à l'abandonner purement et simplement et à recommencer à zéro. Je crois que cette solution redonnerait confiance et rassurerait les investisseurs notamment ceux du secteur pétrolier. D'autres Canadiens bien informés partagent mon opinion. Je voudrais citer un article écrit par John Meyer, journaliste de renommée qui est l'auteur de nombreux articles érudits sur l'économie, l'énergie et les affaires en général. L'article qui nous intéresse a été publié dans le numéro d'avril de cette année de la revue *Exécutive*. Il a pour titre—et c'est là où je voulais en venir—«Le PEN a déclenché l'effondrement de l'économie canadienne». M. John Meyer dit ceci dans son article:

Nous aurions pu nous passer de cette récession. Elle dure déjà depuis trois trimestres et, pourtant, il n'y a aucun espoir en vue. Il semble qu'elle doive durer plus longtemps et être plus sévère que n'importe quelle autre récession que notre économie a connue depuis la dernière guerre.

La récession a été déclenchée et aggravée ensuite par toute une série de mesures prises par le gouvernement fédéral, et à un moindre degré par des mesures prises par les gouvernements provinciaux en réaction à celles prises par Ottawa. La présentation du Programme énergétique national marque le point de rupture de ce processus.

Ceux qui prétendent que la récession est due au ralentissement simultané des économies de la plupart des pays industrialisés ou aux taux d'intérêt élevés aux États-Unis oublient le rôle prédominant l'activité énergétique à l'intérieur du secteur de l'exploitation des ressources naturelles.

Si l'on avait garanti un taux de rendement compétitif pour le pétrole et le gaz, on aurait renforcé notre monnaie et contribué à l'augmentation de la productivité et du revenu national. Il aurait pu même contribuer à contrebalancer les effets contraires des taux d'intérêt élevés et du marasme des économies des autres pays. Nous aurions pu au moins espérer une reprise précoce de l'économie. Malheureusement, il nous a fallu faire une croix sur ces deux espoirs avec la présentation du PEN.

Jusque-là, l'augmentation soutenue des investissements dans le secteur de la prospection et du développement pétrolier et gazier avait fait de ce secteur le moteur de notre économie. Pour chaque dollar investi dans le secteur pétrolier, c'était un ou deux dollars qui étaient insufflés dans notre économie par le biais d'achat de matériel et de services.

J'ajouterais, monsieur l'Orateur, l'achat de matériel et de services, non seulement dans l'Ouest, mais dans tout le pays. Je continue à citer:

Depuis l'entrée en vigueur du PEN, les investissements de l'industrie dans cette région ont considérablement diminué, de 30 à 40 p. 100 en 1981 et d'au moins autant cette année. Ces fonds ne sont plus récupérables. Ils ont été ou bien investis à l'étranger ou absorbés par le gouvernement.

Puis il poursuit en ces termes:

Depuis près de dix ans, le gouvernement fait des pieds et des mains pour accaparer les secteurs clés de l'économie et s'en servir pour concrétiser son projet d'État corporatif—c'est-à-dire un État où l'autorité politique est assurée au moyen d'un contrôle sur les investissements et la production.

L'Italie de Mussolini, vers la fin des années 20 et dans les années 30, a été un modèle d'État corporatif. Mais n'oubliez pas ce que les tentatives en vue de promouvoir cet État impliquent au niveau des droits et des libertés des particuliers, pour voir uniquement ce que cela a coûté jusqu'ici en croissance économique perdue.

Je cite à nouveau les propos de M. Wilder, prenant la parole devant le Canadian Club, à Montréal:

L'argument principal que je veux faire valoir—et que le secteur énergétique n'a pas fait valoir assez clairement à mon avis—c'est que le PEN ne constitue pas une série isolée de programmes gouvernementaux qui touchent le secteur pétrolier et gazier uniquement. Le Programme énergétique national n'est qu'un élément d'une politique économique que désire suivre le gouvernement fédéral et qui sape l'aptitude de l'industrie canadienne à relever les défis économiques qui se présentent à elle.

Puis il ajoute:

Au total, à cause du PEN, le secteur énergétique est moins important, plus faible et moins en mesure de trouver les nouvelles sources d'énergie dont nous aurons besoin pour devenir autonomes sur le plan énergétique.

Puis il fait quelques remarques au sujet de la confiance:

Les représentants de ce secteur sont de moins en moins disposés à faire confiance au gouvernement fédéral.

Et, enfin, il dit au sujet de la canadianisation.

... une fois «canadianisé», le secteur énergétique sera beaucoup plus restreint qu'il ne l'aurait été dans des conditions plus avantageuses.

Les propositions que nous formulons aujourd'hui ne sont pas simplement le fruit de l'imagination des députés de notre parti. Il faut bien admettre qu'un bon nombre d'autres personnes compétentes, dans le pays, partagent notre avis à ce sujet. Tout simplement, on peut décrire le PEN comme la mesure la plus destructive jamais prise contre un secteur économique viable au Canada. Ce programme a littéralement détruit l'industrie pétrolière de l'Ouest. Il y a eu un ralentissement de 40 p. 100 sur le plan de la prospection, plus de 200 tours de forage ayant quitté le pays; nous avons des licenciements massifs, une avalanche de faillites et l'embauche a baissé de 33 p. 100. Plus de 14,000 personnes ont perdu leur emploi dans le secteur énergétique depuis l'entrée en vigueur du Programme énergétique national. Parlant de fuite de capitaux, nous avons perdu environ 18 milliards en 1981. Avec les tours de forage et le matériel que l'on a déménagé à l'étranger, nous avons également perdu pour un milliard d'équipement. Il y a des ventes aux enchères tous les jours. Comme l'a signalé mon collègue, le député d'Athabasca (M. Shields), ce matériel est vendu à moitié prix, ce qui contribue à faire perdre confiance dans l'industrie et l'économie. Le 21 mai 1980, il y a deux ans, nous avions plus de 400 tous de forage dans l'Ouest. A l'heure actuelle, il y en a moins d'une centaine. Ces tours de forage sont de véritables petites usines; elles emploient 40 à 50 personnes chacune. Où sont-elles allées? Au sud de la frontière et des jeunes gens, hommes et femmes ont eu la chance de pouvoir les suivre. Ils ont trouvé du travail là-bas et les États-Unis leur ont délivré des permis de travail.

Je peux continuer dans la même veine. L'annulation des mégaprojets est au nombre des désastres causés par le Programme énergétique national. Nous importons davantage de pétrole qu'il y a un an. Et que faisons-nous? Nous importons du pétrole tandis que nous n'utilisons pas notre propre potentiel de production. Nous réduisons notre production d'environ 200,000 à 300,000 barils par jour. Quand les puits ne pompent pas de pétrole, ils n'ont pas besoin de service, ce qui augmente encore le chômage, alourdit le déficit de notre balance des paiements, affaiblit notre dollar, augmente les taux d'intérêt et contribue à faire perdre confiance aux investisseurs.

Malheureusement, ce programme désastreux n'a pas encore terminé ses ravages. L'industrie pétrochimique commence à en subir les conséquences elle aussi. En Alberta, à la fin de 1981, on attachait un montant de 8 milliards à une quinzaine de projets pétrochimiques considérés comme réalisables. Que s'est-il passé? Plusieurs choses. Avec l'imposition excessive et le Programme énergétique national, le prix de l'éthane albertain lui a fait perdre tout avantage concurrentiel. Les prix de cette matière première sont beaucoup moins élevés aux États-Unis, ce qui fait qu'une quinzaine de projets d'un montant de 8 milliards sont fichus. Ils ont été soit mis en veilleuse, soit reportés indéfiniment, soit abandonnés. Voilà le climat qui règne.

• (1530)

J'ai déjà parlé de confiance. Certains demandent comment rétablir la confiance au pays. Il y en a qui croient que la confiance ne reviendra pas tant que les libéraux n'auront pas quitté le gouvernement. Le 16 avril, l'*Edmonton Journal* publiait un article de M. Roy Farran sous le titre suivant: L'industrie pétrolière reprendra après le départ des libéraux. Voici le texte de cet article:

Les politiciens rendraient un fier service au pays s'ils se mettaient à dire la vérité au lieu de mentir. Il y a longtemps que le Canada a perdu toute chance de devenir énergétiquement autosuffisant avant 1990.

Quand Imperial laisse tomber une usine pétrochimique près d'Edmonton, quand la moitié des sociétés laissent tomber la troisième usine de sables bitumineux, quand Imperial disperse son équipe de Cold Lake, quand Shell vend ses filiales, quand les concessions pétrolières diminuent de moitié, qu'est-ce que cela veut dire?

Pourquoi pensez-vous que l'action Alberta Energy est tombée de $25 à $10?

Et encore, je suppose, il y aura encore dans les universités de doux fumeurs de pipe pour prétendre sans rire que c'est un bluff des sociétés pétrolières qui désirent gagner plus en s'appuyant sur un chiffre quelconque lancé par Lalonde ou par Leitch pendant la bataille de l'énergie. Pourtant, tout le monde a déjà compris que l'un et l'autre parlaient en l'air.

L'article dit ensuite:

En d'autres termes, ils ont tué la poule aux œufs d'or.

M. Farran poursuit ainsi dans son article:

Le Canada éprouve aujourd'hui les sentiments qui animent le tiers monde quand des multinationales honnies sont chassées du territoire. L'euphorie de la libération est merveilleuse. Puis c'est le réveil brutal quand on apprend sur le tard que les gringos, les salauds d'étrangers, apportaient aussi des bienfaits.

Chose certaine, la situation aurait été bien pire si l'Alberta n'avait lutté farouchement. Mais ce ne fut pas un grand jour pour le Canada, croyez-moi.

Quand les libéraux s'en iront, alors commenceront les réjouissances, car quoi qu'ils fassent, ils ne font que gâter la sauce.

C'est le sentiment le plus répandu, surtout dans l'ouest du Canada et de plus en plus dans d'autres régions. Ce que le gouvernement a fait à l'industrie du pétrole, il le fait maintenant aux autres secteurs d'activités. Voyez ce qu'il a fait au dollar. Ce qui est arrivé au pétrole et au dollar, arrivera aussi aux Canadiens. Ils peuvent s'attendre à des peines et à des difficultés.

Les difficultés du dollar aujourd'hui on peut les attribuer à la politique de canadianisation, au programme énergétique national et au budget, ces différents facteurs ayant entraîné un exode massif de dollars canadiens qui a contribué à réduire la valeur de notre dollar sur le marché des changes, de sorte qu'il a fallu hausser les taux d'intérêt pour attirer du capital étranger. Ces dollars qui sont partis à l'étranger nous font cruellement défaut dans nos efforts pour stimuler l'industrie et l'économie, pour accroître notre productivité, poursuivre des travaux de recherche et de développement qui ont permis au Canada d'accroître sa productivité et affermir sa position concurrentielle sur le marché international. Tout ce que le gouvernement touche est voué à un triste sort.

Le Programme énergétique national en est un exemple patent. En 1980, l'industrie énergétique du Canada se tirait fort bien d'affaire. En fait, elle allait bon train. Un accord avait été ébauché, était prêt à être signé. Le projet d'Alsands était en voie de réalisation, comme aussi celui de Cold Lake. Le projet de valorisation des huiles lourdes allait de l'avant. L'atmosphère était optimiste. Nous avions le sentiment qu'enfin nous réaliserions notre objectif: l'autosuffisance en matière d'énergie. Tous les Canadiens en auraient profité, pas seulement ceux de l'Ouest. Avant même que l'encre ait eu le temps de sécher sur le contrat de Syncrude, quelque 250 millions de dollars de contrats avaient été adjugés dans la seule province d'Ontario pour la fabrication du matériel et de l'équipement nécessaire à la réalisation de cette entreprise. L'usine des sables bitumineux, d'une valeur de 14 à 15 milliards de dollars, aurait créé pour environ 7 milliards de dollars d'activité en Ontario. Tout le monde en aurait bénéficié. L'entreprise nous aurait assuré une certaine mesure de sécurité. Nous aurions eu plus d'emplois. L'attitude au pays aurait été positive et non pas négative comme elle l'est aujourd'hui.

Je voudrais parler brièvement de la canadianisation qui constitue en réalité l'essence même de cette motion. L'article que nous examinons est au cœur de toute la question de la canadianisation. Personne ne trouve rien à redire à une participation canadienne accrue dans une industrie, notamment dans l'industrie pétrolière. Je m'en réjouis comme le fait mon parti. C'est un objectif louable, la chose est indiscutable. Toutefois, en tentant de mettre en œuvre son programme de canadianisation, le gouvernement a pour ainsi dire détruit l'élément fondamental de l'entreprise canadienne dans le domaine énergétique, soit les services de prospection et le secteur tertiaire. Cette industrie a été paralysée et détruite à cause des mesures contenues dans le programme énergétique national. Cette industrie appartenait presque entièrement à des Canadiens. Nous possédions des connaissances techniques dans les domaines du forage, de la prospection, de la fabrication ainsi que dans le secteur tertiaire.

Pour ce qui est des sables lourds bitumineux et des diverses méthodes et technologies d'exploitation, nous ne le cédons à personne au monde. Toutefois avec l'annulation du projet de Cold Lake et celui de Alsands et la remise à plus tard d'une usine de traitement du pétrole lourd, nos connaissances techniques sont de moins en moins utilisées.

La même chose s'applique au secteur des services et de la prospection. Quel a été le résultat de l'application du Programme énergétique national et du processus de canadianisation entamé par le gouvernement? Chaque jour, une nouvelle société se voit imposer un administrateur judiciaire ou doit déclarer faillite. Voici un exemple de cette situation. La société Raydan Transport Ltd., une société de camionnage dans les champs pétrolifères installée à Nisku, juste au sud d'Edmonton, possédait un parc de 39 camions. Elle donnait du travail à 105 personnes à temps plein et à 36 auxiliaires. En décembre dernier, elle avait vendu aux enchères tous ses camions sauf un et elle n'employait plus que quatre personnes. C'est là l'un des résultats de la canadianisation et du Programme énergétique national.

Au cours de la dernière semaine de mai, dans la ville de Lloydminster qui se trouve dans ma circonscription, 200 emplois du secteur pétrolier ont été menacés. Voici ce que disait le Star de Toronto à ce sujet:

> Les emplois de 200 habitants de Lloydminster ont été menacés parce que la Société Universal Industries Ltd. a annoncé qu'elle s'était vu imposer hier un administrateur judiciaire. La société, qui fabrique des dispositifs de pompage du pétrole, est aux prises avec des difficultés financières parce que le secteur pétrolier et gazier au Canada est constamment en proie à l'incertitude économique.

Je connais le propriétaire de cette société. Ce n'est pas une compagnie véreuse, elle est en affaires depuis longtemps. A cette époque, l'année dernière elle employait 350 personnes. Or, elle est gérée aujourd'hui par un administrateur judiciaire. Le propriétaire a réduit son personnel à 200 travailleurs, mais il a quand même été forcé d'accepter un administrateur judiciaire. La survivance de la société dependra de la collaboration de l'administrateur judiciaire et des banques. Pourtant, elle était auparavant florissante et faisait vivre 350 personnes. Elle procurait le gagne-pain à 350 familles. A cause du Programme énergétique national, une localité de ma circonscription est condamnée à mort.

A Wainwright, le *Star Chronicle* annonçait en gros titres: «La société Jurassic quitte le Canada.» Cette société qui desservait les sociétés pétrolières employait 30 travailleurs. M. Voll, le propriétaire, a décidé de plier bagages et de rentrer en Oklahoma. Voici ce qu'il a déclaré:

> Si j'ai pris cette décision, c'est à cause de la politique fédérale et provinciale qui continue de ruiner le petit entrepreneur. Ce qui m'a fait songer à partir, ce fut d'abord le Programme énergétique national de l'automne dernier, puis l'entente que Lougheed et Trudeau ont conclue en septembre.

● (1540)

Cela se passait en décembre 1981. Voici ce que rapportait également le *Regional Times* de Lloydminster:

> Cent cinquante emplois sont menacés après que quatre sociétés de prospection locales ont été mis sous séquestre vendredi.
>
> Désormais, la question de Petroserv Management Ltd., propriétaire de Weldex Machine Ltd., de Midway Oilfield Service Ltd. et de G and W Oilfield Service, est entre les mains d'un syndic nommé par la Banque de Nouvelle-Écosse . . .

Cela se passait en février 1982. Je parlerai d'une autre situation semblable qui s'est produite à Vermilion. Toutes ces localités sont situées dans ma circonscription. En parcourant ma région, on peut constater que l'exploitation de bien des puits a cessé. Où prenons-nous le pétrole dont nous avons besoin? Nous l'achetons au Venezuela et au Mexique à $40 le baril. Pourtant, ici, on abandonne des puits pendant qu'on jette au chômage des travailleurs. Des sociétés font faillite. Quelle honte! C'est simplement insensé. Le pauvre ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) fait tout son possible pour trouver des emplois. Pourquoi n'essaie-t-il pas de mettre un peu de bon sens dans la tête du ministre des Finances (M. MacEachen) et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde)? Dommage qu'ils ne soient pas ici. Le ministre sait se montrer convaincant. Pourquoi ne visite-t-il pas nos circonscriptions? Je sais qu'il cherche véritablement à aider les chômeurs, mais il reste que ses ressources sont limitées. Les véritables emplois s'en vont à la dérive.

Je voudrais signaler un article intitulé: «Le ralentissement dans l'industrie pétrolière entraîne des mises à pied à Vermilion». On y dit que 19 employés de la Bird Oil surtout des soudeurs et des apprentis-soudeurs avaient été mis à pied deux semaines auparavant. La raison était que les ventes de réservoirs de pétrole avaient diminué. Ces 19 employés représenteraient près de la moitié des effectifs que la société de Calgary a engagés à Vermilion. Voilà ce qui se passe. Cet article paru dans le *Standard* de Vermilion affirme qu'il y a peu de chance de reprise d'ici quelques mois. L'absurdité de la situation saute aux yeux non seulement des habitants de l'Alberta mais aussi de tous ceux de l'ouest du Canada. On ferme des puits pendant que nous importons du pétrole pour répondre à nos besoins intérieurs. Et nous en payons le prix. Cela nous coûte très cher parce que le prix de ce pétrole est élevé, que ces paiements contribuent à affaiblir le dollar, à élargir le déficit de la balance des paiements et surtout à détériorer le climat économique.

Ce n'est pas une histoire inventée, ce sont les faits. Il s'agit de compagnies privées et de personnes en chair et en os. Nous devons fournir des réponses quand nous parcourons nos circonscriptions. Que pouvons-nous répondre? Nos commettants nous demandent simplement: «Pouvez-vous faire entendre raison à ces gens-là?» Le principe et l'objectif de la canadianisation préconisée par le gouvernement ont provoqué un échec.

Le ministre dira que la propriété canadienne a augmenté de 7 p. 100, mais cela nous a coûté 6 milliards et demi. Nous n'avons pas obtenu un baril de pétrole de plus. Nos connaissances technologiques n'ont pas été accrues. L'industrie pétrolière n'a pas repris confiance. De fait, cela n'a rien donné.

On peut fort bien se demander s'il y a lieu de canadianiser l'activité de prospection et d'exploitation dans les régions éloignées. La réponse est non. Nous savons que des compagnies canadiennes dominent actuellement l'industrie, Petro-Canada est propriétaire de Panarctic et Dome Canada est propriétaire de Dome. Il y a aussi le groupe de prospection dans l'archipel arctique.

En plus des difficultés qui sont survenues dans ma propre circonscription, nous savons que des installations de forage et des compagnies sont parties aux États-Unis. Dernièrement, dans le *Business Journal* de Houston, il était question de la filière canadienne. L'auteur de l'article disait que les frontières s'estompent lorsque l'énergie, les finances et la politique s'en mêlent. D'après lui, les Canadiens ont investi environ 2.5 milliards de dollars dans la région de Houston. Il citait le nom de 24 sociétés canadiennes qui ont établi des bureaux dans cette ville. Voilà un des résultats. L'exode de capitaux a réduit les possibilités d'investir et de créer des emplois. Par ailleurs, il a fait dévaluer le dollar et poussé les responsables de la gestion financière et monétaire à hausser les taux d'intérêt.

Durant les six premiers mois de 1981, les acquisitions et les reprises de sociétés pétrolières par des entreprises canadiennes se sont chiffrées à 6.5 milliards de dollars. Le gouvernement voulait canadianiser à tout prix. Il a appâté les sociétés et les a invitées à participer à la canadianisation. Ainsi, la société Dome a actuellement environ 7.8 milliards de dollars de dettes. Sans nouvelles concessions ou garanties, on se demande si elle arrivera à tenir le coup. D'autres sociétés comme Sulpetro et Turbo ont été piégées de la même façon et elles ont racheté des sociétés. Le gouvernement les a entraînées dans la canadianisation. Elles sont en difficulté. On a perdu confiance et l'incertitude règne.

Le budget n'arrange pas les choses. Le gouvernement change continuellement d'avis et il modifie les règles du jeu selon son bon plaisir. La canadianisation nous est retombée en réalité sur le dos et elle a suscité plus de problèmes qu'elle n'en a réglé. Par conséquent, les libéraux préconiseront une surveillance, une intervention et une participation de plus en plus poussées de l'État. C'est ce qui se dégage du budget, du Programme énergétique national et des méditations du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est ce qui de dégage du document intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80».

Le gouvernement actuel est tellement obsédé par la centralisation des pouvoirs qu'il est disposé à sacrifier un secteur privé naguère extrêmement dynamique pour instaurer une économie dirigée, guidée par une armée de bureaucrates et par une bande d'hommes politiques passés maîtres dans l'art de la manipulation. On se demande bien jusqu'où le gouvernement ira.

Dans un article publié le 19 avril par le *Financial Times*, on parlait d'une étude menée au sein du ministère de l'Énergie portant, entre autres, sur les secteurs du raffinage et de la commercialisation de l'industrie pétrolière en vue d'y trouver le moyen de procéder à des rationalisations et à de nouvelles interventions. On ajoutait qu'en outre il était question de recourir aux encouragements et aux sanctions pour promouvoir certains objectifs, et d'imposer éventuellement la canadianisation, le contrôle des prix, des restrictions sur les bénéfices, des directives à la production, bref de continuer à éroder le contrôle de l'industrie privée.

Un journaliste des plus érudits et respectés, M. W. A. Wilson, déclarait dans un article paru récemment:

> A mesure que le Programme énergétique national prendra de l'ampleur, les règlements et contrôles bureaucratiques se multiplieront. Une étude récente du gouvernement indique qu'on dépensera plus de 1.5 milliard de dollars d'ici à la fin de la décennie tout simplement pour permettre au gouvernement fédéral de surveiller l'industrie pétrolière, et que des centaines de fonctionnaires supplémentaires devront être engagés.

La seule organisation à embaucher de nouveaux employés, c'est le gouvernement du Canada. Le secteur de la production périclite, mais le gouvernement embauche toujours plus de bureaucrates et de personnes chargées de faire observer les règlements. Il nomme toujours plus de gens au sein de conseils d'administration et de groupes d'étude pour qu'ils surveillent et, essentiellement, interviennent dans le bon fonctionnement d'une industrie autrefois viable. Ils sont bien sûr payés grâce aux impôts des Canadiens. M. Wilson faisait remarquer plus loin:

> On ne mentionne que rarement, et pratiquement jamais à Ottawa, l'un des pires problèmes qui pourrait surgir. L'administration de subventions se chiffrant à plusieurs milliards de dollars par année exigera en effet une honnêteté tout à fait exceptionnelle. En réalité, la malhonnêteté dans la société est passablement répandue. Le PEN crée la plus forte incitation à la corruption pour les gens dénués de scrupules qu'un gouvernement canadien ait jamais instituée.

L'amendement que propose mon parti constitue un modeste dispositif susceptible de faire contrepoids. Il donnerait au Parlement un certain contrôle sur toute autre acquisition encouragée par l'armée de bureaucrates et de manipulateurs politiques actuellement en charge du pays.

J'aimerais parler brièvement de Petro-Canada, car les fonds prévus par cette disposition seraient pour l'essentiel administrés et manipulés par cette société pétrolière d'État. Elle est bien en place, et il y a tout lieu de penser qu'elle fera partie du paysage canadien des affaires durant bien des années. Elle jouit d'un appui assez étendu, mais il faut faire en sorte qu'elle fonctionne de façon efficace pour les Canadiens. Je crois que la société Petro-Canada s'est beaucoup éloignée de son mandat premier qui consistait essentiellement à fournir un mécanisme capable de promouvoir la prospection pétrolière et gazière au Canada à un rythme qui dépassait les intentions du secteur privé et dans des régions qu'il n'avait pas l'intention de prospecter.

• (1550)

Lorsqu'on a débattu la création de la société Petro-Canada, on a reconnu le fait qu'il faudrait probablement injecter des fonds publics dans les régions éloignées, les gisements d'huile lourde et les zones sous-marines du Canada, car le secteur privé ne s'y intéresserait sans doute pas. Donc, l'un des objectifs premiers, au moment de la création de Petro-Canada, était de se servir de cette société pour améliorer la sécurité de notre approvisionnement énergétique et pour atteindre l'autosuffisance pétrolière et gazière.

Le second objectif consistait essentiellement à assurer et à promouvoir la recherche sur les sables pétrolifères et leur utilisation comme source d'appoint possible de l'approvisionnement énergétique au Canada.

Troisièmement, Petro-Canada devait permettre au gouvernement canadien d'observer de plus près cette industrie internationale qui échappe si facilement à la surveillance. La société avait aussi pour mandat de renseigner davantage le gouvernement sur les réserves énergétiques canadiennes et sur les coûts et les marchés, et de lui fournir ainsi une connaissance primordiale, vu que l'énergie est le moteur de la croissance économique. Le gouvernement comptait beaucoup sur ce moyen de surveillance.

Quatrièmement, la société devait devenir un mécanisme permettant de faire du commerce d'État à État, nécessité qu'auraient exprimée, à tort ou à raison, certains de nos partenaires commerciaux, qu'il s'agisse de pays ou de particuliers.

Le cinquième objectif, et ce n'était pas le principal, était de rehausser la présence du Canada au sein d'une industrie placée sous l'emprise des étrangers.

J'apporte ces précisions parce que je tiens à rappeler que Petro-Canada n'avait pas pour mandat de canadianiser notre industrie pétrolière ni d'en augmenter l'efficacité ou la concurrence, mais plutôt de promouvoir l'autarcie énergétique du Canada en accélérant la réalisation des travaux d'exploration et de production à risques élevés dans l'Arctique, au large de la côte atlantique et dans les gisements d'huile lourde des sables bitumineux de l'Ouest du Canada.

Une revue des réalisations de Petro-Canada révèle que ces objectifs n'ont pas été atteints. Elle ne s'est pas attachée à améliorer la sécurité des approvisionnements. Elle n'a pas perfectionné notre technologie ni accéléré la mise en œuvre d'un autre projet de traitement des sables bitumineux ou des huiles lourdes. Elle n'a rien fait pour sauver Cold Lake.

En réalité, elle n'est devenue rien d'autre qu'une entreprise pétrolière d'aval, une raffinerie, un distributeur et une entreprise de vente au détail. Elle est devenue une société pétrolière intégrée. En gros, ce n'est rien de plus qu'un exploitant de stations-service qui se veut une grande société pétrolière. C'est une société pétrolière intégrée comme toutes les autres, sauf qu'elle est régie par des normes différentes et préférentielles. Elle n'a pas contribué à hâter le développement des huiles lourdes, l'établissement d'une usine ou de systèmes de récupération améliorés à Cold Lake. Elle n'a rien fait pour réaliser le développement d'une autre usine de traitement des sables bitumineux. Aujourd'hui, elle fait pratiquement la même chose que les sociétés du secteur privé continuent de faire, et ce à un coût énorme et sans souci pour l'érosion que cela cause au climat économique au Canada.

Jusqu'ici, Petro-Canada a coûté des milliards de dollars. Aujourd'hui, nous dépendons davantage des fournisseurs pétroliers de l'étranger qu'il y a un an. Voici ce qui s'est produit depuis l'avènement de Petro-Canada. Après l'abandon des projets d'Alsands et de Cold Lake, le gouvernement ne nous a pas annoncé une autre politique énergétique. A-t-il l'intention de relancer un projet moins ambitieux à Cold Lake ou de construire des installations pour améliorer les huiles lourdes? Propose-t-il de stimuler l'exploration et l'exploitation de nos ressources conventionnelles dans le bassin de l'Ouest, ou devrons-nous compter sur le Venezuela, le Mexique et les pays de l'OPEP en espérant que nos réserves sous-marines et celles de nos terres neuves seront exploitées et nous fourniront du pétrole et du gaz en quantités suffisantes pour nous sortir du pétrin à temps?

Ce qu'il y a de plus inquiétant, c'est que la filiale internationale de Petro-Canada disposera de capitaux énormes. Elle recevra 250 millions de dollars au cours des quatre prochaines années et cherchera du pétrole en Tanzanie, au Sénégal, au Pakistan, en Jamaïque et au Bangladesh. Bientôt, il faudra se demander ce que Petro-Canada a fait dernièrement pour le Canada et pour le Canadien moyen. Quelles mesures prend cette société pour s'assurer qu'elle est un instrument efficace et qu'elle offre un rendement équitable en contre partie des sommes qui y ont été investies? La société Petro-Canada doit non seulement remplir son mandat mais elle doit procurer un avantage aux consommateurs canadiens ce qu'elle n'a pas encore réussi à faire.

A mon avis, si l'on veut que Petro-Canada serve les intérêts du Canadien moyen, le Parlement doit exercer sur cette société un meilleur contrôle et l'obliger à rendre plus de comptes sur son activité. Nous savons qu'il y a une prolifération de sociétés de la Couronne dans le pays. On en dénombre environ 400, ce qui explique qu'il soit de plus en plus difficile de les contrôler. Ces sociétés ne sont pas surveillées d'assez près, pas plus qu'elles ne sont assujetties à un système adéquat de freins et de contrepoids comme l'est n'importe quelle entreprise qui appartient à des actionnaires individuels. Ce sont des entreprises qui ont carte blanche pour créer des filiales sans passer par le Parlement. Ces sociétés sont tout à fait autonomes et ne rendent pas vraiment de comptes à leurs actionnaires.

Il faut prévoir de nouvelles dispositions pour encadrer la création des sociétés d'État, si celles-ci continuent à envahir l'économie nationale en nombre toujours croissant. Il importe de se doter d'une mesure législative qui servira de mécanisme parlementaire efficace pour la surveillance et l'imputabilité de ces sociétés. De la sorte, ces sociétés seraient comptables au Parlement et donc aux actionnaires canadiens.

Le vérificateur doit pouvoir examiner les livres de ces sociétés. Dans son rapport du 30 mars 1980, le vérificateur général disait ceci à propos des sociétés d'État:

> Nous avons toujours porté beaucoup d'attention au problème du contrôle et de l'imputabilité des sociétés de la Couronne depuis de nombreuses années. Ainsi que nous l'avons dit dans des Rapports annuels précédents (tout récemment dans le chapitre 8 du Rapport de 1979) et que nous en avons témoigné devant le Comité des comptes publics, nous pensons que toutes les sociétés en propriété exclusive du gouvernement du Canada, au nom des contribuables, devraient être soumises à la vérification intégrée.
>
> Une vérification intégrée des sociétés de la Couronne peut aider le Parlement à obtenir la garantie de source indépendante que les systèmes et procédés liés au contrôle financier sont adéquats, qu'on accorde l'attention voulue à l'économie, au rendement et à l'efficacité, et que les pratiques de gestion sont bien compatibles avec les objectifs des politiques publiques énoncés par le Parlement. Nous croyons également que les directeurs et les actionnaires des sociétés de la Couronne ont besoin de cette sorte d'assurance.
>
> Une législation sur les sociétés de la Couronne, sous le nom de Bill C-27, a été présentée à la Chambre des communes au cours de la 31e législature. Ce bill prévoyait que les vérificateurs des sociétés de la Couronne effectueraient des vérifications de la valeur reçue en contrepartie de l'argent dépensé. Ce bill est resté en plan au *Feuilleton* à la dissolution du Parlement en décembre 1979.

Depuis, rien ne s'est produit. Le gouvernement est revenu sur son intention de présenter la mesure législative sur les sociétés d'État qui serait nécessaire pour procéder à cette vérification.

Dans son dernier rapport, le vérificateur général fait encore une fois état de l'utilité de pareille mesure législative quand il dit:

> Il faudrait légiférer pour que toutes les sociétés de la Couronne qui sont la propriété exclusive du gouvernement du Canada soient soumises à une vérification intégrée. Ce n'est qu'au moyen de ces vérifications que le Parlement sera assuré d'une opinion indépendante sur les systèmes et méthodes de contrôle des finances et de la gestion.

● (1600)

> La vérification intégrée permettrait de constater dans quelle mesure on a tenu compte de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité dans l'administration de chaque société. Cette information est surtout importante pour les administrateurs des sociétés.

Nous ne disposons donc pas d'un tel cadre de travail qui est pourtant indispensable si nous entendons contrôler les activités des sociétés de la Couronne et leur demander des comptes. Aucune des mesures actuellement inscrites au *Feuilleton* n'indique que le gouvernement se propose de présenter une loi de ce genre. Le gouvernement encourage et favorise en fait les sociétés de la Couronne à agir en toute liberté, ainsi que le montre le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui. Le gouvernement a réellement donné carte blanche aux sociétés de la Couronne et ce sont les consommateurs canadiens qui doivent en assumer les frais.

L'amendement que nous étudions contribue partiellement à mettre sur pied un mécanisme qui permettrait d'exercer un certain contrôle sur les activités et en fait d'exiger l'approbation du Parlement avant que Petro-Canada ou les bureaucrates de l'administration publique ne se lancent dans des dépenses extravagantes pour acquérir davantage de compagnies pétrolières aux frais des contribuables canadiens. Il est clair, que le Parlement doit avoir son mot à dire en la matière, tout comme les Canadiens.

En approuvant l'amendement, nous nous assurerions qu'il n'y aura plus d'acquisitions comme celle de Petrofina et

qu'aucune somme considérable ne sera versée à Maurice Strong et aux amis du parti libéral pour faciliter la conclusion d'affaires de ce genre. Comme le prévoit l'amendement, il faudra que ces contrats et paiements reçoivent l'approbation du Parlement. Par conséquent, je demande instamment à tous les députés d'appuyer la motion, dans le but de préserver l'intégrité du Parlement et de veiller à ce que la société de la Couronne soit rendue responsable de ses actes; je demande donc à tous les députés d'appuyer l'amendement parce que, comme je l'ai dit au début, il est simple, commode et sérieux, mais surtout parce qu'il s'agit d'un amendement logique.

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir cet après-midi, mais après avoir entendu certains des propos tenus par le député d'en face qui vient de parler, je me sens obligé de faire une ou deux remarques. J'ai écouté le député avec tout le respect que je lui témoigne habituellement car sa contribution à d'autres débats a déjà été fort utile. Malheureusement, cet après-midi, son intervention n'a pas été à la hauteur de sa réputation puisque sur plusieurs points, il a cité des documents qui sont erronés ou qui ne sont pas tout à fait en rapport avec le projet de loi que nous étudions. Je pense notamment à ce que le député a dit au sujet des dispositions du projet de loi concernant la redevance d'indemnisation pétrolière et au sujet du problème connexe d'une réduction de la production nationale.

Le député reconnaîtra avec moi que le ralentissement de la production pétrolière a fluctué en fonction des débouchés et d'autres circonstances. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le ralentissement de la production s'est nettement accentué depuis quelque temps. Le gouvernement a d'ailleurs clairement indiqué dans la mise à jour du Programme énergétique national présentée il y a une dizaine de jours qu'à ses yeux, il était essentiel que la production de pétrole canadien serve d'abord à satisfaire à la demande intérieure et est très préoccupé par le ralentissement de la production pétrolière de ces derniers mois. Tout le monde est donc d'accord, ici comme dans l'ensemble du pays, pour reconnaître que le ralentissement de la production est important et que des mesures s'imposent pour changer cela.

Le gouvernement, conscient de la situation au début de l'année a annoncé le 1er avril des mesures qui contribuent sérieusement à remédier au problème. Je voudrais toutefois dire un mot des causes du problème puis évoquer certaines des solutions qui ont été adoptées.

Au départ, le ralentissement de la production pétrolière était dû à la décision prise par le gouvernement de l'Alberta en réaction contre le Programme énergétique national. Les sociétés pétrolières se sont donc naturellement arrangées alors pour compenser la réduction de la production de l'Alberta en recherchant des approvisionnements en pétrole étranger. Bien entendu, ces contrats ne pouvaient être annulés ou résiliés du jour au lendemain. Certains ont déjà expiré ou expireront bientôt.

Par ailleurs, les besoins des Américains en huile lourde canadienne ont diminué à cause de la récession économique aux États-Unis. De ce fait, nos exportations d'huile lourde que nous avions en excédent à destination des États-Unis ont diminué, ce qui a contribué encore davantage au ralentissement de la production pétrolière dans l'Ouest.

Troisièmement, bien entendu, la demande de produits pétroliers raffinés au Canada a baissé.

Au cours de nos discussions antérieures sur le Programme énergétique national, on a signalé que ce programme avait réussi à faire baisser la demande de pétrole au Canada. Ce succès a eu comme conséquence notamment d'entraîner une baisse de la demande de certaines catégories de pétrole. Les raffineurs de l'Est ont dû varier leurs importations en fonction de la demande au Canada et cela a influé sur le problème du pétrole immobilisé.

Quatrièmement, certains raffineurs ont profité de la baisse des prix pétroliers à l'échelle internationale ces derniers mois. Quelques raffineurs canadiens en ont profité pour réduire leurs propres coûts et, dans certains cas, ils ont préféré acheter du pétrole importé plutôt que du pétrole canadien. Ensemble, tous ces facteurs ont abouti à faire augmenter pas mal le volume de pétrole immobilisé.

Je le répète, le 1er avril le gouvernement a pris des mesures pour garantir qu'on utiliserait une plus grande quantité de notre pétrole canadien et que le pétrole importé ne remplacerait pas le pétrole produit ici même. Il a en même temps annoncé des mesures pour garantir que les excédents de pétrole lourd seraient vendus à des prix compétitifs sur le marché américain. L'Office national de l'énergie a fait le nécessaire pour délivrer des permis d'exportation de pétrole lourd valables pour 12 mois et non pour des périodes plus courtes comme on le faisait jusqu'ici. Enfin, le gouvernement a décidé d'encourager les raffineurs de l'est du Canada à importer des quantités minimales de pétrole étranger pour s'assurer ainsi qu'ils se serviront de pétrole canadien plutôt que de pétrole importé.

Grâce à ces mesures et aussi à d'autres initiatives, le volume du pétrole immobilisé a radicalement baissé au Canada. Par exemple, à un moment donné en avril, ce volume atteignait environ 65,000 mètres cubes de pétrole. Deux mois plus tard, en juin, il n'atteignait plus que 5,400 mètres cubes. Autrement dit, en deux mois, le chiffre était passé de 65,000 mètres cubes à 5,000 mètre cubes. Tous les députés conviendront certainement que cela représente une baisse sensible et subite du pétrole immobilisé tant le pétrole léger et moyen naturel que le pétrole brut lourd. Cela ne veut pas dire que le chiffre de 5,400 mètres cubes que j'ai mentionné pour juin restera le même chaque mois à l'avenir, mais de toute évidence, il y a eu un revirement important de la situation. Je recommande au député qui a parlé avant moi d'examiner les faits.

• (1610)

Je conviens qu'en juillet ou plus tard, au début de l'automne, par exemple, à une époque où d'habitude les raffineries ferment pour permettre d'effectuer les travaux d'entretien, peut-être accusera-t-on temporairement une augmentation de 5,000 ou 10,000 mètres cubes de pétrole immobilisé. Cependant, je pense que cette augmentation sera très modeste en comparaison de celles que nous avons connues dans le passé parce que diverses mesures ont été prises pour contrer cette tendance.

Je voudrais attirer l'attention du député d'en face sur le fait que non content d'avoir pris des mesures, le 1er avril dernier, pour s'assurer que l'utilisation du pétrole canadien serait encouragée, le gouvernement a prévu dans la mise à jour du

programme énergétique national un certain nombre de mesures additionnelles qui lui permettront de s'assurer que le volume du pétrole immobilisé n'augmente pas de nouveau. Je signale au député que le gouvernement s'est engagé à limiter les importations de pétrole aux volumes prévus dans les contrats actuels, importations nécessaires pour assurer l'accès ininterrompu au pétrole étranger.

Ce qui est peut-être plus important, c'est qu'on va adapter le programme d'indemnisation pour les importations pétrolières pour qu'il concorde en tous points avec la mesure législative à l'étude ce qui permettra au programme de s'harmoniser davantage avec le cours du pétrole étranger que paient les consommateurs canadiens.

Quand nous avons mis sur pied le programme d'indemnisation pétrolière, nous faisions face à l'augmentation du cours du pétrole. Depuis, une dégringolade des cours mondiaux est survenue. La méthode de calcul est donc modifiée pour tenir compte aussi de cette situation. Nous avons en outre institué un programme visant à acheter et entreposer des quantités supplémentaires de pétrole brut de l'ouest du Canada. Dans des circonstances spéciales, des subventions seront offertes pour le transport du pétrole brut de l'ouest vers l'est du Canada et à des fins d'échanges avec les raffineries américaines. Tous ces programmes alliés aux efforts entrepris pour garantir que les raffineries révisent leurs contrats en vue de diminuer les importations, vont, à notre avis, exclure toute possibilité que se reproduise, avec la même ampleur, le problème du pétrole immobilisé que nous avons connu cette année.

Le deuxième sujet que je veux aborder brièvement a trait au fait que le député de l'opposition a attiré notre attention sur la situation dans les terres qui produisent du pétrole classique dans l'ouest du Canada où l'exploration a diminué ces dernières années. Nous en avons beaucoup entendu parler à la Chambre. On a mentionné le fait que, d'après l'industrie de forage pétrolier, il existait un surplus de derricks avant qu'on annonce le Programme énergétique national. Le Canada a aussi eu des surplus de gaz naturel et cela a ralenti les activités des sociétés de forage. Je n'ai pas l'intention de revenir sur ces facteurs qui ont contribué à créer la situation actuelle.

Toutefois, lorsque le député de l'autre côté met en contraste ce qu'il décrit comme étant la situation très sombre dans l'ouest du Canada et l'industrie rayonnante, vibrante et dynamique aux États-Unis, il est peut-être dépassé et légèrement en retard. J'aimerais citer un long extrait d'un article du dernier numéro de la revue *Fortune*. Le voici:

> Les ondes de choc qui se sont propagées dans le secteur pétrolier américain depuis janvier ont été ressenties partout dans l'industrie, notamment chez les entreprises de services et d'équipement, les producteurs autonomes et les sociétés intégrées.
>
> La multiplication par neuf du prix du pétrole, depuis 1973, a masqué les incompétences et protégé les entreprises de leurs propres excès.
>
> Nous en voyons le résultat: la chute des prix du pétrole, la diminution de la demande et la hausse des coûts ont comprimé les profits des grandes compagnies. La plupart des analystes prévoient que, d'ici la fin de l'année, le revenu net des 17 pétrolières les plus importantes des États-Unis va dégringoler et même baisser de 40 p. 100 dans certains cas.
>
> Ce ralentissement a ébranlé la chaîne entière des entreprises de services et d'équipement pétroliers, dont la santé dépend exclusivement de la courbe de dépenses des producteurs de pétrole et de gaz naturel. Les activités de détection sismique, première étape de l'exploration par laquelle les géologues repèrent les couches géologiques au moyen d'ondes sonores, déclinent depuis sept mois de suite aux États-Unis. Les champs d'exploration sont parsemés de tours de forage immobilisées ou hors service.
>
> Malgré les plaintes que poussent les foreurs d'exploration et les autres travailleurs du pétrole, les entreprises qui réussiront à traverser la crise devraient être parfaitement en mesure de servir l'intérêt public grâce à une prospective plus efficace—bonne nouvelle pour les consommateurs.

C'est la fin de la citation. Ce n'est pas un article sur la situation de l'industrie pétrolière dans l'ouest du Canada, mais bien sur la situation aux États-Unis. Personne ne se réjouit d'une baisse des activités de forage aux États-Unis, pas plus qu'au Canada. Il reste pourtant que les États-Unis n'ont pas de programme énergétique national. Les circonstances défavorables décrites dans l'article sont donc clairement attribuables à d'autres facteurs.

Je tiens à faire remarquer au député d'en face et à la Chambre que la diminution de la production aux États-Unis, qui est en partie le résultat de la baisse du cours mondial du pétrole, de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, a également entraîné le ralentissement de l'industrie qui s'est également fait sentir au Canada.

On pourrait parler des répercussions du Programme énergétique national sur l'exploration et l'exploitation. Je suis bien prêt à le faire. Cependant, il serait plus logique que le député d'en face se rende compte que le Programme énergétique national, n'est pas le seul facteur à conditionner les activités de forage dans l'ouest du Canada.

Eu égard à ces facteurs négatifs, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada ont entrepris d'accroître les revenus des sociétés pétrolières, afin que celles-ci puissent se montrer plus actives dans l'exploration de nouveaux gisements dans les régions pétrolifères classiques de l'ouest du pays et dans les régions excentriques. Inutile de rappeler au député d'en face que le gouvernement de l'Alberta a considérablement réduit les redevances. Ensuite, dans la dernière mise à jour de son Programme énergétique national, le gouvernement du Canada a annoncé une forte réduction de certaines taxes en vue d'accroître les revenus du secteur pétrolier.

Je suis persuadé que, grâce aux mesures fédérales et provinciales combinées, grâce au fait qu'une bonne partie du pétrole déjà découvert dans l'Ouest et du pétrole qui sera découvert ultérieurement, sera vendu au nouveau prix de référence, l'équivalent du cours mondial, et grâce à l'existence du programme d'encouragements pétroliers que le gouvernement de l'Alberta finance dans cette province, les activités de forage reprendront bientôt de plus belle, à la fois en Alberta et sur les terres du Canada.

Enfin, le député a fait allusion aux mesures de canadianisation prévues dans le Programme énergétique national. Je n'ai jamais vraiment eu l'impression que son parti avait une opinion bien arrêtée sur cet aspect du PEN. L'enthousiasme, ou le manque d'enthousiasme, intervenant devant le principe de la canadianisation semble dépendre beaucoup de la région dont celui-ci est issu. A ce sujet, j'ai été surpris d'entendre les remarques du député au sujet de Petro-Canada.

• (1620)

A mon avis, qualifier Petro-Canada de société d'aval et je cite ses propres termes et, deuxièmement d'exploitant de stations-service qui se veut une grande société pétrolière, est une façon très bizarre de décrire la société pétrolière nationale du Canada. Elle a ouvert la voie dans la recherche de nouveaux gisements de pétrole dans l'Ouest, dans l'Arctique ainsi qu'au large des côtes atlantiques. Avant elle, la société Pan Arctic, a joué un rôle actif, le gouvernement canadien l'a largement financée et elle a ouvert la voie à bon nombre des activités que poursuit Petro-Canada à l'heure actuelle.

Celles-ci sont énoncées clairement dans le rapport annuel de la Société pour 1981. Je signale au député les activités que Petro-Canada mène dans les régions inexploitées, où sa présence est importante. En fait, elle a servi de catalyseur aux activités de prospection sur le plateau de la Nouvelle-Écosse, les Grands Bancs et le plateau du Labrador. C'est en partie grâce à Petro-Canada que l'on a découvert les ressources des gisements sous-marins de l'Atlantique. Chacun d'entre nous doit être très fier des réalisations de notre société pétrolière nationale à cet égard.

Dans l'Arctique, Petro-Canada a participé activement au groupe de prospection des îles de l'Arctique, au projet-pilote de l'Arctique, et elle a contribué considérablement, tant sur le plan financier que sur le plan de la compétence technique, à s'assurer que les secteurs les plus prometteurs, en matière de nouvelles sources de pétrole et les régions inexploitées soient mis en valeur au plus tôt.

Dans l'Ouest du pays, les activités de prospection de Petro-Canada se sont considérablement étendues sur le plan géographique, grâce à son achat de Petrofina. Nous avons pu constater à maintes reprises ces dernières années, et surtout l'an dernier, que Petro-Canada était déterminée à jouer un rôle actif au niveau de la prospection et de la mise en valeur des gisements pétrolifères de l'Ouest.

Lorsque le député d'en face décrit Petro-Canada comme un exploitant de stations-service qui se veut une grande société pétrolière, il rend non seulement un mauvais service à notre société pétrolière nationale, mais il nuit en fait à tout le programme de canadianisation du gouvernement. Le programme de canadianisation ne se limite pas aux activités de Petro-Canada, comme il a dit. Au contraire, la canadianisation de notre industrie pétrolière se fera surtout par le secteur privé comme la preuve en a déjà été faite depuis la présentation du Programme énergétique national.

L'acquisition de Petrofina par Petro-Canada a, bien entendu, attiré beaucoup d'attention, car elle a agrandi le champ d'activité de notre société énergétique nationale. Je ferai remarquer à mon collègue qu'en fait, les encouragements qui ont été offerts à la suite de la canadianisation de l'industrie du pétrole ont profité davantage aux investisseurs privés pour l'acquisition de sociétés pétrolières aux mains d'étrangers. Il faut dire que depuis octobre 1980, l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada n'a été que la troisième en importance. L'acquisition de la Hudson's Bay Oil and Gas par Dome ainsi que celle d'Aquitaine par la Corporation de développement du Canada étaient plus importantes.

Monsieur l'Orateur, si on fait le total des sommes dépensées pour la canadianisation de l'industrie du pétrole, c'est le secteur privé qui est en tête. Il a compris qu'il est maintenant dans l'intérêt des investisseurs canadiens et de tous les Canadiens de participer plus activement à notre industrie du pétrole.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec énormément d'intérêt le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren), un ancien secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). En fait, il a démontré et admis publiquement aujourd'hui que le Programme énergétique national était une erreur. Il l'a fait très adroitement. Il a admis que nous n'utilisions pas notre potentiel de production, mais il a ajouté «voyez tout ce que nous avons fait pour y remédier». Si vous devez remédier à la situation, c'est parce qu'au départ vous avez commis une errer. Le gouvernement a admis son échec. Si nous n'utilisons pas notre potentiel de production pétrolière, c'est parce que le gouvernement a commis une grosse erreur.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Il y a une huitaine de jours, on nous a présenté une mise à jour du Programme énergétique national qui prévoyait l'octroi de 2 milliards de dollars de plus. Il n'y aurait pas eu de mise à jour s'il n'y avait pas eu d'erreur au départ. En fait, le député a reconnu qu'une erreur avait été commise. Voilà ce que signifiait son discours. Aujourd'hui, nous avons eu la preuve que le gouvernement libéral et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont géré l'industrie pétrolière aussi bien qu'ils géraient les Postes depuis dix ans.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Voilà ce qu'ils nous ont clairement laissé entendre aujourd'hui. Le ministre nous a déclaré: «Je ne pense pas que le parti conservateur ait une politique bien définie au sujet de la canadianisation». Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai beau être Canadien, je ne possède pas le moindre intérêt dans Petro-Canada. Son seul propriétaire est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est Petro-Canada le seul propriétaire et non pas l'ensemble des Canadiens.

La politique du parti conservateur est claire et sans équivoque. Nous faisons confiance aux Canadiens qui investissent leur argent dans des régimes de pension, qui achètent des parts dans telle ou telle industrie. Nous faisons confiance aux Canadiens qui ont les moyens de s'acheter une maison. Nous faisons confiance aux Canadiens qui peuvent lancer une petite entreprise. Nous faisons confiance à tous les Canadiens, aux 24 millions de Canadiens.

Ce parti là-bas, et le NPD, «le parti libéral de l'ouest,» croient en un seul Canadien, le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources ou en 30 Canadiens composant ce qu'on appelle le cabinet fédéral. Lorsqu'il est question du présent projet de loi et qu'ils parlent de la redevance du taux d'accroissement de participation canadienne et de canadianisation, ce qu'ils veulent dire, et ce que chaque Canadien devrait comprendre, c'est que le ministre de l'Énergie ou le cabinet devrait être le seul propriétaire.

Ce n'est pas ma conception du Canada, monsieur l'Orateur, ni celle de mon parti. Mon parti croit que le Canada se compose de 24 millions de Canadiens et que chacun d'entre eux devrait contrôler une partie de plus en plus grande de son pays. C'est ce que notre politique vise et continuera à viser, le contrôle du pays, non pas par le ministre de l'Énergie ou le cabinet libéral, mais par tous les Canadiens. La sonnerie a retenti,

monsieur l'Orateur, pour faire entendre raison au parti libéral et à la Chambre des communes.

Le gouvernement de l'Alberta a ralenti la production il y a un an pour que nous nous rendions compte de ce qui se passait sur la scène de l'industrie pétrolière et gazière. Depuis qu'il a été élu, le gouvernement s'entête aveuglément à imposer une politique stupide au pays. Nous ne sommes pas arrivés à lui faire entendre raison, ni par la douceur, ni par la logique. Peut-être faut-il le frapper sur la tête à coups de gourdin pour qu'il comprenne quelque chose, monsieur l'Orateur. J'ai décidé aujourd'hui de défendre ce projet de loi et cet amendement parce que c'est peut-être le coup de gourdin dont il a besoin.

Dix amendements ont été inscrits en mon nom au *Feuilleton* pour le parti conservateur du Canada. Ils ont tous été bien pensés et seraient approuvés par les Canadiens et les consommateurs. Ils permettraient d'augmenter le nombre d'emplois et de réduire le coût de la vie.

• (1630)

C'est ce à quoi se résument ces dix amendements, et je veux maintenant parler de l'un d'entre eux. Il faut interpréter le jargon juridique pour se rendre compte qu'on veut prélever une taxe de 4½c. le gallon. Cela ne semble pas beaucoup, mais lorsqu'on fait le plein, c'est un dollar. Quand nous remplissons nos réservoirs de fuel domestique en hiver, cette taxe de 4½c. le gallon représente 3 millions de dollars par jour. Le gouvernement a-t-il eu assez de courage pour présenter un projet de loi disant qu'il prélèverait 4½c. le gallon jusqu'à ce qu'il ait perçu suffisamment d'argent pour acheter Petrofina et qu'ensuite il supprimerait cette taxe? Non, il ne l'a pas fait. Aucune disposition du projet de loi ne stipule que la taxe sera abolie dès que l'achat aura été payé.

L'objet de cet amendement est d'annuler la taxe une fois que le prix d'achat aura été acquitté. Si cet amendement est adopté, la taxe de 4½c. le gallon sera annulée. Toutefois, le gouvernement libéral veut maintenir cette taxe indéfiniment. La taxe de 4½c. le gallon représente environ 5 p. 100 du coût de notre fuel domestique, environ 5 p. 100 du coût de l'essence qui sert à faire rouler nos voitures et environ 5 p. 100 du coût de l'essence utilisée dans nos tracteurs et dans la production de nos denrées alimentaires. Cette taxe rend tout plus coûteux.

Que fait le gouvernement avec cet argent? Les premiers 1,400 millions serviront à payer Petrofina. Les Canadiens devraient y songer, car cela veut dire que 1,460 millions de dollars sortiront du Canada pour se retrouver en grande partie en Belgique. Les sans-emploi au Canada devraient se demander si ce n'est pas en partie parce que le gouvernement actuel a décidé d'expédier 1,460 millions de dollars hors du Canada pour cette seule acquisition. Les Canadiens veulent-ils que le gouvernement prélève 4½c. par gallon d'essence qu'il enverra à l'extérieur du pays? Ce faisant, le gouvernement fait baisser la valeur du dollar. Aujourd'hui, notre dollar vaut à peine un peu plus de 79c. américains. Il y a quelques semaines, il valait 83c. américains. Lorsque la valeur du dollar chute de 4c., presque tout devient plus coûteux. Le coût de la vie monte parce que le gouvernement expédie des dollars hors du pays.

Si nous devons payer une taxe de 4½c. le gallon d'essence, nous pouvons bien nous demander ce que nous voulons que le gouvernement fasse avec. Le 1.2 million de Canadiens qui sont aujourd'hui sans emploi aimeraient que le gouvernement utilise cet argent pour créer des emplois. Les Canadiens qui risquent de perdre leur maison parce qu'ils sont incapables d'assumer leur hypothèque préféreraient que le gouvernement réduise les taux d'intérêt et leur permette ainsi de conserver leur maison. Les petits entrepreneurs que les taux d'intérêt élevés acculent à la faillite préféreraient que le gouvernement prenne ces 4.5c. et réduise les taux d'intérêt de façon qu'ils n'aient pas à faire faillite et à mettre leur personnel à pied. C'est affaire de choix. Avec l'appui de tous les députés d'arrière-ban de son côté, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a décidé d'envoyer tout cet argent à l'étranger et de continuer à percevoir ces 4.5c. même une fois qu'il n'aura plus besoin de le faire.

Comment les députés pourront-ils bien rentrer dans leur circonscription respective en fin de semaine prochaine et déclarer à leurs commettants qu'ils se sont prononcés en faveur de l'imposition à perpétuité d'une taxe sur l'essence de 4.5c. le gallon, de façon que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources puisse décider comment les dépenser et décider de les expédier à l'étranger? Au lieu de créer des emplois au Canada, il a déjà décidé d'expédier de l'argent en Belgique pour y créer des emplois. La prochaine fois, où expédiera-t-il l'argent? Va-t-il créer des emplois sur le territoire des États-Unis d'Amérique? Va-t-il créer des emplois au Mexique? Va-t-il créer des emplois au Venezuela? Le ministre veut prendre 4.5c. sur le prix du gallon d'essence à la pompe pour créer des emplois dans d'autres pays alors qu'ici même plus de 1.2 million de Canadiens sont en chômage.

Les députés ont été élus au Parlement pour aider les Canadiens. Je les invite instamment à appuyer cet amendement parce qu'il aurait au moins pour effet d'empêcher le ministre de continuer à recueillir trois millions de dollars par jour et à l'envoyer à l'étranger. Si on ne lui donne pas cet argent, il ne pourra pas l'envoyer à l'étranger. En l'occurrence, il serait sage de prendre ces trois millions de dollars par jour et de les dépenser au Canada plutôt qu'ailleurs. Je me demande s'il n'existe pas au Canada 365 localités qui pourraient faire usage de trois millions chacune pour faire démarrer des projets, mettre sur pied des usines, réduire les taux d'intérêt, stimuler l'expansion d'entreprises et créer des emplois. Si la réponse est oui, cette occasion s'offre à nous aujourd'hui. Il suffit de voter pour cet amendement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le bill C-103, loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi, à l'article 39, en retranchant la ligne 45, page 28, et les lignes 1 à 3, page 29, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de créance d'une personne qui n'est pas canadienne, ou pour l'acquisition de biens de celle-ci, en vue d'accroître la participation canadienne, dans l'industrie du».

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de Hillsborough (M. McMillan)—Les pêches— *a*) La fermeture d'une usine de transformation des produits de la pêche à Georgetown (Î.-P.-É.). *b*) Le rôle du gouvernement; le député de Central Nova (M. MacKay)—La magistrature—La teneur de l'attestation de moralité donnée par le solliciteur général; le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski)—Le multiculturalisme—a) Le discours prononcé par le président du Comité des relations raciales. *b*) La façon du ministre d'interpréter le multiculturalisme.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, dont le comité permanent de la législation pétrolière a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 7 de M. Hawkes.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, l'amendement vise tout simplement à orienter le bill pour qu'il produise l'effet que le gouvernement dit souhaiter qu'il ait sur l'économie canadienne. L'amendement dit simplement que s'il doit y avoir une redevance de canadianisation pour augmenter le taux de participation canadienne—redevance qui ne nous paraît pas justifiée, raisonnable ou acceptable—il faut alors que les sommes perçues soient dépensées pour l'achat notamment des biens, des actions et du capital de sociétés pétrolières et gazières qui n'appartiennent pas à des Canadiens. Nous ne faisons que changer le libellé de l'article pertinent pour que les dispositions soient en accord avec les intentions avouées du gouvernement.

Franchement, je ne crois pas que le gouvernement accepte l'amendement parce que je ne crois pas qu'il soit sincère quand il dit que son but est la canadianisation. Je ne trouve pas cela plus honnête qu'un certain nombre d'histoires que le gouvernement nous raconte.

Le véritable but du programme est la nationalisation et l'étatisation. Le Grand frère va se charger de tout pour nous apporter le confort, la sécurité et l'autarcie! L'économie va être dirigée par ces génies du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui ont jusqu'ici fait un tel succès de l'industrie énergétique de notre pays qu'ils ont fait fuir pour 19 milliards de dollars de capitaux, mis des milliers de personnes au chômage et acculé des centaines d'entreprises à la faillite. Ces résultats ne décourageront pas les véritables idéologues et les ânes bien dressés sur qui nous pouvons compter pour appuyer une telle politique. Si on tient à la propriété d'État, je suppose que c'est ce que nous obtiendrons, car nous ne pouvons nous attendre à ce que des ânes apprennent par l'expérience. Nous continuons cependant d'espérer.

• (1640)

Nous avons proposé cet amendement afin que la lettre du projet de loi rende bien compte de l'objet que lui attribue le ministre. Nous verrons s'il nous a dit ou non la vérité quand nous verrons voter les ânes. Je suis parfaitement persuadé qu'ils voteront contre.

Lorsqu'il a pris hier la parole au sujet de la motion nº 6, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a fait deux ou trois observations que je tiens à corriger. Il a dit que nous devrions lire ce que Jeff Simpson avait à dire au sujet de la Stat Oil de Norvège et des gisements pétroliers norvégiens. Je répondrai qu'il devrait faire un peu plus de lecture lui-même. Il découvrirait que, ces derniers mois, le gouvernement norvégien a modifié considérablement la situation et que la Stat Oil n'est plus le grand patron des gisements pétroliers norvégiens. Les Norvégiens ont appris, comme nous aurions maintenant dû le faire, que les sociétés de la Couronne ne donnent pas de meilleurs résultats en Norvège qu'au Canada. Le monopole absolu que possédait la Stat Oil sur les gisements pétroliers norvégiens nous a été présenté comme le modèle à suivre en donnant à Petro-Canada le même genre de monopole absolu sur les terres du Canada, mais les Norvégiens sont en train de se raviser. Ils ont appris que les sociétés de la Couronne n'étaient pas la solution. Si nous devions suivre l'exemple de la Norvège, nous révoquerions certains des pouvoirs que nous avons confiés à Petro-Canada au lieu de les accroître comme l'a suggéré le député.

Le député a également parlé de la Grande-Bretagne, mais il devrait également s'informer de la situation actuelle là-bas. Il découvrirait que la société pétrolière nationale créée par le gouvernement travailliste, qui en a fait le grand patron chargé de gérer les gisements pétroliers de la Mer du Nord britannique, a perdu certains de ses pouvoirs. En Grande-Bretagne, comme au Canada, on a constaté que les sociétés de la Couronne ne donnent pas de bons résultats. Cela ne marche pas en Grande-Bretagne, ni en Norvège, ni en Pologne ni en Union soviétique . . . cela ne marche pas du tout. J'ose espérer que les députés qui sont assis à ma gauche finiront par tirer la leçon de cette expérience, même s'ils ont l'esprit obtus.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, le député de Vancouver-Kingsway a insinué que le parti progressiste conservateur reniait ses origines lorsqu'il a lu un passage d'un document où le parti signalait qu'il était en faveur d'une participation d'au moins 50 p. 100 dans le secteur des ressources, y compris dans le secteur pétrolier et gazier. Il aurait dû continuer à lire ce document. Il aurait remarqué que le parti progressiste conservateur avait entre autres choses suggéré de modifier certaines lois pour favoriser la participation canadienne, et notamment de modifier la loi de l'impôt sur le revenu où l'octroi de certains avantages au niveau des investissements pétroliers et gaziers était fondé sur le critère de l'activité principale. Voici essentiellement de quoi il s'agissait: si vous n'étiez pas déjà bien établi dans le secteur pétrolier et gazier, vous n'aviez pas droit aux mêmes avantages que ceux qui l'étaient. Par conséquent, les entreprises américaines, allemandes, suisses ou britanniques pouvaient forer des puits au Canada grâce à des capitaux exonérés d'impôt, alors que les entreprises canadiennes ne pouvaient pas le faire. C'était absurde, mais c'est ce qui se passait en 1974, et cela durait depuis dix ans. Les Canadiens étaient désavantagés par rapport aux étrangers qui venaient investir au Canada. Le parti progressiste conservateur était furieux et il jugeait que, si l'on arrivait à changer la situation, les Canadiens investiraient beaucoup plus dans le secteur pétrolier et gazier.

Cette disposition a été modifiée dans le budget de décembre 1975. A partir de 1976, pour la première fois, les Canadiens étaient sur un pied d'égalité avec les étrangers en ce qui concerne les investissements dans le secteur pétrolier et gazier. En 1975, les entreprises étrangères dominaient 92 p. 100 du secteur pétrolier; mais quatre années plus tard, la proportion avait baissé à 72 p. 100. Par conséquent, la participation canadienne avait augmenté de façon spectaculaire à la suite de cette simple modification de la loi de l'impôt sur le revenu; c'est ce que nous préconisions dans notre politique de 1974; le gouvernement a adopté cette suggestion et il l'a mise en œuvre en 1976.

Le Programme énergétique national a ralenti la canadianisation au lieu de l'accélérer. L'Agence fédérale de surveillance des prix du secteur pétrolier l'a prouvé. Tous les députés qui s'intéressent à la question feraient bien de lire son dernier rapport; à cause du Programme énergétique national, durant le premier trimestre de 1981, le revenu des sociétés étrangères établies au Canada a diminué de 28 p. 100 alors que celui des sociétés pétrolières et gazières canadiennes a fléchi de 52 p. 100. Le Programme énergétique national décourage les propriétaires étrangers de notre industrie pétrolière et gazière, mais il a des effets encore plus dévastateurs sur les Canadiens. Les libéraux se moquent de l'honnêteté, de l'intégrité et de la décence quand ils prétendent que le Programme énergétique national est bon pour la canadianisation. Ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur.

Les néo-démocrates et les libéraux parlent de canadianiser l'industrie pétrolière, mais ils ne se donnent pas la peine de l'examiner dans son ensemble. Pour eux, la canadianisation n'est rien de plus qu'une chaîne de stations-service où l'on affiche la feuille d'érable rouge.

Il y a dix ans, jusqu'à 80 p. 100 de l'industrie du forage, secteur important de l'industrie pétrolière et gazière, appartenait à des étrangers. Les grosses sociétés étrangères dominaient cette industrie. En 1980, les Canadiens en possédaient 95 p. 100. Elle était devenue canadienne sans le Grand frère, sans sociétés de la Couronne et sans que nous entendions des sottises au sujet des préoccupations des libéraux.

M. Waddell: Avec quelques superdéductions.

M. Andre: Le député mentionne les superdéductions. Je parle de l'industrie de forage. Il ne sait même pas de quoi je parle.

M. Waddell: Qui pensez-vous paye pour tout cela? Vous et moi, mon gars.

• (1650)

M. Andre: Le critique néo-démocrate en matière d'énergie, le député de Vancouver-Kingsway, parle d'une superprovision pour la reconstitution des gisements. Celle-ci n'existe que pour les terres fédérales dans l'Arctique septentrional et non pour les terres provinciales. Et encore faut-il des puits d'une valeur de 5 millions de dollars chacun. L'industrie du forage n'est pas vraiment en cause puisque ce sont essentiellement les compagnies qui creusent ces puits. Sur la soixantaine de puits forés dans l'Arctique septentrional, seule une douzaine ont donné droit à la superprovision.

En comparaison, je veux parler des 5,000 puits creusés sur des terres provinciales par des compagnies canadiennes que le Programme énergétique national a ruinées. Elles se sont établies au Colorado, au Texas ou au Kansas. Comme toujours, le député parlait à tort et à travers; on comprend pourquoi son parti est surnommé le parti libéral de l'Ouest. Les faits ne peuvent pas tromper!

Les entreprises de service représentent un autre aspect du secteur pétrolier. Elles interviennent après que le puits a été foré pour veiller au bon fonctionnement des appareils. Il y a une dizaine d'années, le secteur appartenait majoritairement à des étrangers; aujourd'hui, il est essentiellement de propriété canadienne. Or, ce secteur a été complètement bousillé par le PEN. Des douzaines d'entreprises ont connu la déconfiture, au nom de la canadianisation. Monsieur l'Orateur, quiconque prétend que le PEN a favorisé la canadianisation est soit un farceur, soit un menteur; ou l'un, ou l'autre. Mettons un terme à ces sornettes, intentionnelles ou non, selon lesquelles le PEN nous permet de canadianiser le secteur pétrolier et gazier. Il n'en est rien. Comme mes collègues et moi-même l'avons expliqué, la redevance de canadianisation n'est rien d'autre qu'une taxe destinée à étatiser et à contrôler sournoisement une part de plus en plus grande du secteur privé. Compte tenu des précédents d'ingérence fédérale du même type, il n'y a donc pas de quoi inspirer confiance à toute personne le moindrement sensée.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement libéral et les génies au cœur de la machine bureaucratique qui le conseillent sont décidés à poursuivre dans cette veine, ils pourraient au moins avoir l'honnêteté de faire ce qu'ils prêchent et de souscrire à cette motion dans laquelle on affirme que si le gouvernement persiste à vouloir maintenir cette taxe idiote de canadianisation, au moins qu'il utilise ces recettes exclusivement au rachat d'actions appartenant à des étrangers. Il ne me semble pas que l'on accroît la canadianisation en percevant cette taxe sur le consommateur et en utilisant les sommes ainsi recueillies pour faire l'acquisition d'entreprises privées appartenant à des Canadiens; il me semble plutôt que l'on intensifie le mouvement de nationalisation. Si c'est cela que recherchent les libéraux, qu'ils demandent à l'électorat de leur attribuer un mandat à cet effet. Qu'ils s'adressent aux citoyens et leur exposent sincèrement leur programme de nationalisation, d'étatisation et de socialisation. Si les Canadiens décident de suivre l'exemple de la Pologne, c'est parfait. Mais à en juger par la façon dont ils réagissent maintenant . . .

M. Kristiansen: Ce sont les conservateurs qui ont voté pour la loi martiale au Canada, pas nous.

M. Andre: Voilà le communisant d'Okanagan . . .

M. Kristiansen: Ce sont les libéraux et vous qui avez imposé la loi martiale au Canada, pas le NPD.

M. Andre: Le député est un peu aigri parce qu'il n'existe pas au Canada de parti communiste légal auquel il puisse adhérer.

M. Kristiansen: Vous et vos petits amis de Varsovie, vous voulez supprimer le droit de grève ici aussi.

M. Andre: Le député semble un peu trop susceptible. Monsieur l'Orateur, mon intervention prendra bientôt fin et le député pourra expliquer à la Chambre pourquoi le socialisme est tellement fantastique et pourquoi le grand frère peut si bien gérer les affaires de l'État. Il pourra nous dire dans quel monde merveilleux et utopique nous vivrons lorsque l'État s'appropriera les moyens de production; il pourra nous expliquer pourquoi le Canada nagera dans le bonheur lorsque l'idéal du NPD se réalisera et que le ministre et ses sous-fifres dirigeront le pays. J'attends impatiemment qu'il prenne la parole pour nous dire dans quel merveilleux pays nous vivrons lorsque l'État contrôlera tout.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement est de bonne foi et s'il entend procéder à la canadianisation plutôt qu'à la nationalisation de l'industrie, il appuiera l'amendement. Mais je ne m'attends pas à ce que le gouvernement soit plus sincère cette fois-ci.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre quelques minutes pour répondre aux observations éloquentes et modérées du député de Calgary-Centre (M. Andre). J'ai apprécié son analyse de l'histoire et son allocution sur le matérialisme dialectique et le rôle de l'État. Je l'ai écouté très attentivement. Il a parlé de la Norvège, comme je l'avais fait l'autre jour pour montrer simplement qu'une société de la Couronne pouvait jouer un rôle dans le secteur énergétique. J'ai fait mention du Royaume-Uni pour la même raison. Il est vrai que la Norvège et le Royaume-Uni se sont donné de nouveaux gouvernements. Ces derniers trouvaient que le gouvernement jouait un rôle trop actif et ils ont réduit cette participation. Ils n'ont cependant pas aboli les sociétés d'État, car ils veulent donner une certaine orientation au secteur.

Savez-vous, monsieur l'Orateur, qui a prôné l'intervention du gouvernement du Royaume-Uni dans le secteur pétrolier? C'était un communiste et un homme de gauche illustre, l'un de ceux qui suivaient les politiques de Moscou. Son nom était sir Winston Churchill. Dans les années 1910, il a préconisé l'achat par le gouvernement de la société Anglo-Iranian Oil Company, car il voyait déjà dans le pétrole un produit stratégique. C'est donc à ce communiste modéré illustre qu'était sir Winston Churchill que nous devons la participation du gouvernement au secteur pétrolier, et j'espère que mon collègue le signalera dans sa prochaine allocution.

Je suis affligé, monsieur l'Orateur, lorsque je vois le député de Calgary-Centre nous dire sans équivoque possible que les sociétés de la Couronne ne fonctionnent pas, que ce soit au Royuaume-Uni, en Pologne ou en Union soviétique. Pour lui, elles ne marchent nulle part. On disait la même chose des coopératives il y a 50 ans. Cela m'afflige, car cela constitue une attaque contre toutes les sociétés de la Couronne, comme Air Canada et Radio-Canada. Comme je l'ai signalé hier, on peut adresser des reproches à chacune prise individuellement et Dieu sait que Radio-Canada mérite parfois des critiques au même titre qu'Air Canada et que d'autres sociétés, mais il me semble qu'on ne peut les critiquer en bloc. Je pense que le député et certains de ses collègues, mais non pas tous, deviennent prisonniers de l'idéologie qu'il défendent. Ils vont tellement à droite que leur parti risque de se retrouver en marge du courant général de la politique canadienne.

Il parle du mandat confié au gouvernement par la population. Selon moi, les dernières élections ont prouvé que la population ne voulait pas que Petro-Canada disparaisse. Voilà qui explique pourquoi le gouvernement éprouve tant de difficultés. Il menait trois politiques à l'endroit de Petro-Canada. Je suggère au député de tenir compte de sa propre majorité. Il est beaucoup mieux renseigné que moi là-dessus. Mais même en Alberta je crois que les majorités conservatrices ont été quelque peu réduites. Je me demande si le public approuvait vraiment le programme de démantèlement de Petro-Canada. A la Chambre, le ministre a affirmé en termes très clairs que les sociétés de la Couronne étaient inefficaces et qu'il proposait de démanteler Petro-Canada. J'ai prévenu les conservateurs des conséquences qu'aurait ce démantèlement.

• (1700)

Dans ma province, en Colombie-Britannique, le gouvernement créditiste qui est en fait un gouvernement conservateur, n'y est pas allé de main morte. Il a vendu nombre de sociétés de la Couronne exploitant dans le secteur primaire. Il a distribué gratuitement des actions au public et en a vendu d'autres. Il s'est servi comme instrument de la British Columbia Resource Investment Corporation. Les actions de la BCRIC se sont vendues $6, et sont montées ensuite à $8 ou $9. Pour redescendre ensuite à $3. La BCRIC ne rend de compte à personne. Tous ses avoirs qui appartenaient aux habitants de la province ont maintenant été liquidés. Ces avoirs ont été vendus à des particuliers dont a beaucoup de personnes habitant à l'extérieur de la province. Les choses ne vont pas très bien, l'entreprise éprouvant des problèmes de gestion. Est-ce la bonne façon d'exploiter des richesses naturelles?

J'ai écouté le discours du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Sauf erreur, le député détient un doctorat en philosophie. Cependant, à l'entendre discourir de science politique et d'histoire, on dirait qu'il n'a pas dépassé la neuvième année, surtout quand il a dit que le public voulait confier tous les pouvoirs aux mains du ministre et du cabinet. Tous les pouvoirs aux mains des représentants de 24 millions de personnes. Qui représente le ministre et le cabinet? Le député a-t-il jamais entendu parler du système parlementaire canadien qui est fondé sur la démocratie? Un élève de neuvième année le sait fort bien.

Les sociétés de la Couronne ne sont pas toutes parfaites. Si le député de Calgary avait écouté certains discours faits par des députés néo-démocrates, au lieu de nous entretenir de taxes et de questions absurdes, il nous aurait dit ce qu'il pensait de notre idée de rendre les sociétés de la Couronne responsables devant les citoyens. C'est dans ce sens que nous devrions œuvrer. C'est de cela dont nous devrions parler. Nous devrions rechercher les moyens d'obliger les sociétés de la Couronne à rendre des comptes et de confier davantage de responsabilités aux Canadiens. Certains conservateurs et certains néo-démocrates sont d'accord là-dessus. Nous recherchons les moyens d'une décentralisation des pouvoirs.

Il n'est pas bon, selon moi, de confier toutes les responsabilités aux quelques membres du conseil d'administration d'une société. On ne décentralise rien en confiant les pouvoirs à quelques membres du conseil d'administration de Petro-Canada nommés pour des motifs d'ordre politique. Conservateurs et néo-démocrates cherchent des solutions à ce problème, les conservateurs dans le cadre de la libre entreprise, nous dans l'optique socialiste. Nous n'avons jamais réclamé que des sociétés d'État contrôlent la production, c'est-à-dire aient la propriété des moyens de production. Ça, c'est du communisme. D'ailleurs, lors des dernières élections, trois candidats communistes se sont présentés contre moi. S'ils avaient pensé que je défendais ce principe, ils ne se seraient sûrement pas présentés contre moi. Mon collègue le député de Kootenay a bien posé le problème quand il a demandé quel parti et quels députés avaient critiqué la mise en vigueur de la loi martiale au Canada. Je ne parlerai pas de la prise de la Pologne et de cas semblables car ne n'est pas l'objet du débat.

L'un des deux derniers orateurs a dit que nous étions les porte-parole des libéraux dans l'Ouest. Savez-vous combien de fois le parti libéral et le parti progressiste-conservateur ont voté de la même manière? Trente fois. Et savez-vous combien de fois le Nouveau parti démocratique et le parti libéral ont voté de la même façon? Quatorze fois. Cela ne me semble pas constituer une alliance. Si l'on en juge par les chiffres que je viens de citer, il semble plutôt que le parti conservateur soit le porte-parole des libéraux dans l'Ouest.

M. Fulton: Ray Hnatyshyn refuse d'avouer qu'il est libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Nous ne réclamons pas grand-chose. Nous voulons seulement que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) avoue son penchant libéral.

M. Cosgrove: Nous n'aurions pas de quoi être fiers.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'amendement que nous débattons, je suis plus ou moins d'accord avec le député de Calgary-Centre pour dire que la canadianisation, c'est un peu de la frime. Le gouvernement a dit par l'entremise du ministre de l'Énergie, du ministre des Finances (M. MacEachen) et de l'ex-ambassadeur Towb aux États-Unis qu'il n'allait pas acquérir d'autres sociétés privées pour le moment. Le gouvernement compte sur des mainmises privées. Mais il n'y aura plus de ces mainmises privées parce que les taux d'intérêt sont trop élevés au pays. Les sociétés qui ont tenté des mainmises privées, telles que Dome, Turbo, Sulpetro et quelques autres sociétés, se sont brûlées. Elles ont maintenant du mal à tenir le coup car elles éprouvent de graves problèmes.

Supposons que le gouvernement canadien veuille utiliser une partie des sommes excédentaires pour s'approprier une société canadienne et qu'il soit nécessaire de le faire. Il me semble que cela pose un problème suffisamment important pour que nous n'accordions pas notre appui à cet amendement. Je vais citer un exemple aux fins du compte rendu, sans toutefois me déclarer en faveur de cet amendement. Il faudrait qu'on y regarde de très près. Si la société Dome ne pouvait se sortir de ses difficultés financières actuelles, le gouvernement pourrait acquérir les biens de la société dans la mer de Beaufort.

Il y aurait la société TransCanada Pipe Line qui pourrait fournir des liquidités à Dome et permettrait alors au gouvernement d'avoir son mot à dire dans la commercialisation du gaz naturel, laquelle se déroule actuellement dans la plus grande confusion en Alberta. En agissant ainsi, nous viendrions en aide aux petites sociétés. Il est possible que cet argent puisse servir à nationaliser certaines sociétés qui sont peut-être en fait des sociétés canadiennes. Il faut alors se demander ce que l'on entend par société canadienne. Quel doit être le taux de participation canadienne et dans quelle mesure doit-on la contrôler? Et ainsi de suite. La motion ne touche pas ce problème. Nous verrons des groupes de sociétés canadiennes, dans le Nord, qui ne sont pas vraiment canadiennes. Elles serviront en fait de couverture à des sociétés contrôlées par des capitaux américains.

Le député de Calgary veut lutter sur les plages et partout ailleurs, pour paraphraser les paroles de Churchill. Il oublie le vilain communiste et gauchiste qui a compris, contrairement au député de Calgary, que le gouvernement, fût-il fédéral ou provincial, doit donner une certaine orientation à la mise en valeur des produits stragétiques. Cela n'exclut pas les petites sociétés canadiennes. Je leur souhaite bonne chance. Certaines d'entre elles obtiennent de bien meilleurs résultats dans leurs activités de forage et autres. Je crains que mes amis du parti conservateur ne soient prisonniers de l'idéologie Reagan, qui n'a pas vraiment sa place parmi les théories conservatrices. A cette simple idée, l'ancien député de Prince-Albert et sir Winston Churchill se retourneraient certainement dans leurs tombes.

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à propos de cet amendement. Auparavant, je tiens à consigner quelque chose au compte rendu à l'intention de ceux qui n'ont pas assisté aux délibérations de comité permanent de la législation énergétique.

• (1710)

Comme nous le savons tous, un ordre de la Chambre a été adopté pour fixer la durée des débats et prévoir le renvoi des mesures sur l'énergie au comité, puis leur retour à la Chambre. Pendant tout ce temps, les députés de l'opposition officielle, ceux du Nouveau parti démocratique et les ministériels ont eu l'occasion d'examiner attentivement les dispositions contenues dans les diverses mesures qui ont été renvoyées au comité. Bon nombre d'experts sont venus témoigner. Nous avons entendu des instances présentées par le monde des affaires et les universitaires. Nous avons aussi entendu les opinions de certains particuliers quant au contenu de ces mesures. On a proposé certains moyens de les améliorer. On a aussi discuté sérieusement de la signification et des conséquences de divers articles.

Comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), le ton de l'opposition officielle m'inquiète et m'ennuie un peu. Néanmoins, je doute qu'elle change de ton, car il correspond à l'idéologie à laquelle elle n'a fait que s'accrocher davantage depuis les élections fédérales de février 1980. Malheureusement, l'opposition officielle ne s'est jamais remise de cette défaite. Elle cherche par tous les moyens—et je pèse bien mes mots—à recréer la même situation qu'en 1979.

Les députés de l'opposition officielle ont lancé de nombreuses critiques à l'endroit de Petro-Canada. Je signale que, d'après mes derniers calculs, cela fait trois positions différentes qu'ils adoptent au sujet de cette société de la Couronne. Ils ont peut-être encore changé d'avis. Ils nous présenteront peut-être une quatrième position d'ici la fin de ce débat, mais pour le moment ils en sont à trois. A mon avis, les citoyens sont pour Petro-Canada. Cette société joue un rôle important dans l'élaboration de notre politique énergétique nationale.

Les députés d'en face ont prétendu que Petro-Canada n'était pas une bonne société et qu'on n'en avait pas besoin. Ils lui ont accolé toutes sortes d'épithètes. Je signale, pour leur gouverne, qu'en tant que ministériel, je suis sincèrement convaincu que Petro-Canada emploie des fonctionnaires extrêmement compétents et dévoués qui sont persuadés de l'utilité du Programme énergétique national et de Petro-Canada. Ils sont convaincus qu'ils ont un rôle important à jouer et méritent mieux que les critiques mesquines et sans aucun fondement de l'opposition officielle. Ils s'efforcent de faire leur travail de leur mieux, et je pense que tous les Canadiens, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, sont conscients de leur dévouement.

Certains néo-démocrates ont proposé d'élargir le conseil d'administration de Petro-Canada en y nommant des pêcheurs, des écologistes, des sociologues, des psychologues et d'autres personnes aux antécédents divers, afin d'améliorer l'efficacité de cette société. Je pense que les particuliers associés au conseil d'administration de Petro-Canada sont de fait très confiants et donnent de bons conseils à cette société pétrolière. Il en est un à qui je pense; c'est le président de l'association des pêcheurs de Terre-Neuve. C'est un syndicaliste et un professionnel qui apporte une contribution très valable à Petro-Canada.

Les députés de l'opposition officielle ont fait un bon nombre d'observations sur les dispositions du projet de loi touchant la canadianisation, notamment en ce qui concerne le présent amendement. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement du Canada ne serait pas en partie propriétaire de l'industrie pétrolière et gazière. Je ne pense pas que ce soit d'un mauvais goût flagrant. Lorsque j'entends les députés de l'opposition officielle dire que ce n'est pas une bonne chose, que c'est une erreur ou que nous ne devrions pas le faire, j'ai envie de leur demander s'ils démantèleraient la Nova Scotia Power Corporation. Seraient-ils prêts à dire au premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse que cette société de la Couronne ne sert à rien? Supprimeraient-ils la Nova Scotia Resources Limited, autre société de la Couronne provinciale? Peut-être l'argument est-il que tout est parfait tant qu'il s'agit d'une société de la Couronne provinciale, mais que plus rien ne va lorsque le principe est appliqué à l'échelle fédérale.

Air Canada, c'est mauvais? Postes Canada, en faveur de laquelle les députés de l'opposition ont voté, c'est mauvais aussi? Dans les principes, non. Donc en principe, Petro-Canada ce n'est pas plus mauvais. Ils peuvent avoir des choses à reprocher à un programme quelconque d'une société de la Couronne, et il est certain qu'ils doivent avoir la possibilité de s'en expliquer. Voilà pourquoi cette Chambre existe.

Le programme de canadianisation et le projet de loi énergétique en discussion cherchent à satisfaire les besoins du secteur public et du secteur privé. Nous avons dit très clairement dans le Programme énergétique national, que le gouvernement du Canada désire élargir la participation publique. Ni d'un côté ni de l'autre de la Chambre on ne doute de cette intention. Notre intention d'augmenter la participation canadienne dans le secteur privé n'a pas été mise en doute non plus, ni d'un côté ni de l'autre de la Chambre. Nous accordons de très riches incitations aux Canadiens pour qu'ils participent au secteur canadien des hydrocarbures. Il y a par exemple le programme d'incitations pétrolières qui fera bientôt l'objet d'un débat.

L'opposition et surtout le parti conservateur du Canada ont, parlé de la canadianisation, de la participation publique, etc., mais c'est le député de York-Peel (M. Stevens) qui a déclaré sans équivoque que son parti désirait être à la pointe de la canadianisation. Pour les députés qui siègent ici comme moi tous les jours, il semble y avoir une contradiction au parti conservateur; certains disent ceci d'autres disent cela, sans parler de ceux qui défendent le pour et le contre en même temps.

On a voulu faire croire que les dispositions du bill C-103 étaient aintiaméricaines. C'est là le thème qu'a développé l'opposition officielle. Je n'y crois pas une minute. J'estime, tout comme d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, qu'elles sont procanadiennes. Je ne trouve rien de mal à être procanadien. Je puis comprendre que certains députés du parti conservateur trouvent à redire à ce concept. Peut-être est-ce parce que les conservateurs sont directement intéressés ou liés à bien des égards aux multinationales. Ils ne souhaitent pas de participation canadienne au secteur pétrolier qui est vital pour l'économie canadienne.

• (1720)

Mais quand ils parcourent le pays en soutenant que le Programme énergétique national est à certains égards antiaméricain, je soutiens que c'est faux. Le Programme énergétique national est procanadien, et je crois que les canadiens sont extrêmement fiers de cet idéal. Je tiens donc à réfuter cet argument et ces opinions exprimées par le parti conservateur du Canada.

Les députés d'en face soutiennent également que le Programme énergétique national est responsable des difficultés actuelles de l'industrie pétrolière et gazière. L'opposition voudrait, je suppose, préserver le secteur pétrolier et gazier des difficultés qu'éprouve l'économie mondiale. Pour un conservateur, ce raisonnement paraît logique; mais voilà: je ne suis pas conservateur. Je ne me rallierais jamais à pareil raisonnement. Les économies d'autres pays, que ce soit la France, l'Allemagne, les États-Unis ou la Grande-Bretagne, se trouvent dans une situation précaire. On ne saurait nier que le secteur pétrolier et gazier participe à des échanges avec ces économies où les taux d'intérêt, le chômage et l'inflation sont élevés. Le secteur doit donc assumer lui aussi une partie du fardeau. Il est faux d'imputer toutes les difficultés subies par le secteur à un programme particulier, le Programme énergétique national.

Les députés conservateurs ne sauraient présenter de scénario sans l'étayer de faits. Il est très clair que ces députés sont probabement aveuglés par leur propre philosophie, comme nous l'a si bien expliqué le député de Vancouver-Kingsway. Même si les conservateurs sont très réactionnaires, il est ridicule de leur part de demander au gouvernement du Canada d'inventer des mesures politiques destinées à protéger le secteur pétrolier et gazier. Cependant, vu les difficultés qu'éprouve actuellement l'économie mondiale, dont le Canada est solidaire, le gouvernement a pris des mesures très énergiques pour augmenter les liquidités, notamment en réduisant l'impôt sur les revenus pétroliers, et pour offrir des encouragements et des dégrèvements aux petits entrepreneurs des secteurs gazier et pétrolier.

Il a en outre mis à jour son Programme énergétique national que de nombreux Canadiens tiennent pour une réussite. A ma connaissance, pas un seul député ministériel n'irait prétendre que le Programme énergétique national est le remède à tous les maux dont souffre le secteur énergétique. Pourtant, il y a lieu de signaler qu'au Canada le prix de l'essence est parmi les plus bas du monde et il est certainement plus bas qu'en Italie aux États-Unis et en Grande-Bretagne, notamment. Le prix de l'essence dans ces autres pays est plus élevé qu'ici.

Les députés de l'opposition vont sûrement venir nous dire que ce n'est pas vrai et citeront en exemple le cas de différentes régions du Canada. Dans ma propre province, la Nouvelle-Écosse, le gouvernement conservateur a présenté un budget qui prévoit une taxe sur l'essence de 15c. le gallon. Il s'agit en l'occurrence d'une taxe provinciale, mais les députés de l'opposition seraient trop heureux de pouvoir persuader les Canadiens que c'est la faute du gouvernement fédéral. J'estime qu'ils auraient grand tort d'agir ainsi et j'espère qu'ils auront le courage de reconnaître que les gouvernements provinciaux sont en partie responsables du fait que le prix de l'essence est plus élevé dans certaines des régions dont j'ai parlé.

Même si j'aimerais m'étendre davantage sur d'autres aspects du Programme énergétique national, je termine en disant que le gouvernement va se prononcer contre cette proposition d'amendement. J'exhorte en outre les députés des deux côtés de la Chambre à faire de même.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai que quelques minutes. Tout d'abord, je tiens à dire que quiconque ose parler d'une taxe provinciale de 15c. après avoir crié sur tous les toits qu'une taxe de 18c. était inacceptable, quiconque a l'intention de se lever à la Chambre plus tard aujourd'hui pour appuyer une augmentation qui totalise 52c. le gallon à cause de deux taxes seulement, se charge d'un problème de crédibilité qui n'est pas près de disparaître. Les députés qui ont fait campagne contre la hausse de 18 c. proposée par le gouvernement conservateur et qui proposent aujourd'hui une augmentation de 52c. le gallon sont aux prises avec un problème de crédibilité insurmontable. Il faut être vraiment culotté pour parler d'une taxe de 15c. alors que la mesure à l'étude dissimule une taxe de 52c. le gallon.

Toute personne sensée sait que le Programme énergétique national est un désastre. Lundi soir dernier, le gouvernement a annoncé une mise à jour de ce programme après avoir admis une erreur de 2 milliards de dollars. Nous avons déclaré à la Chambre ce soir-là que même cette mise à jour était une erreur. Depuis, les experts du secteur pétrolier et gazier se sont prononcés. Les valeurs pétrolières qui baissent uniquement lorsque le climat est mauvais, ont accusé une baisse de 200 points. Bien entendu, la mise à jour du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est à l'origine de cette baisse, sans parler du dollar qui a aussi perdu de la valeur.

D'après le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dingwall), nous devrions reconnaître la compétence des employés de Petro-Canada. Un bon nombre de mes électeurs sont des employés de Petro-Canada et j'admets qu'ils sont vaillants, travailleurs et bien intentionnés. C'est justement eux qui nous signalent les faiblesses de Petro-Canada et qui nous disent quoi faire pour qu'elle devienne une société forte et vigoureuse.

Le secrétaire parlementaire a le front de dire à la Chambre que Petro-Canada est une réussite totale parce que ses avoirs dépassent six milliards et demi de dollars et qu'elle annonce des profits de 63 millions—après avoir tripatouillé ses livres. D'après les mêmes états financiers, les frais reportés sont plus élevés que les profits. On n'indique pas clairement dans ces livres les milliards de dollars d'intérêts que payent les contribuables, et non pas la société. Si Petro-Canada était une entreprise ordinaire du secteur privé, ses pertes seraient atterrantes et elle serait vouée à la faillite.

On comprend facilement l'ampleur de l'écart entre la réalité et la fiction quand le secrétaire parlementaire déclare à la Chambre que, pour une importante société pétrolière au Canada, faire faillite, c'est réussir. Prétendre que 18c. c'est trop, puis voter en faveur de 52c., c'est donner prise à l'incrédibilité, mais vanter la réussite d'une compagnie pétrolière canadienne quand elle perd des centaines de millions de dollars cette année comme l'an passé, c'est de l'illogisme pur et simple. Aucune des sociétés de même envergure n'a une situation financière aussi précaire. Il ne s'agit que de Petro-Canada, qu'il est insensé de la comparer à Power Corporation.

• (1730)

De nos jours, au Canada, les jeunes qui se dirigent vers le secteur de l'électricité savent qu'ils vont travailler pour une société de la Couronne. Ils en sont assurés à plus de 95 p. 100, car telle est la nature de l'industrie de l'électricité au Canada, pour des raisons d'ordre historique. Mais s'ils faisaient des études universitaires en vue de travailler dans l'industrie pétrolière et gazière, ils pourraient aller n'importe où dans le monde. Il est difficile pour une société de la Couronne dans le domaine du pétrole et du gaz naturel de faire concurrence au reste du monde pour attirer un personnel compétent.

Une compagnie pétrolière est une entreprise aléatoire. On n'est jamais certain d'atteindre une nappe de pétrole au fond du puits. Il faut prendre le risque de forer. C'est comme miser sur le bon cheval. Les libéraux voudraient nous faire croire, avec l'appui du Nouveau parti démocratique, «le parti libéral de l'Ouest», que les jeunes tout frais émoulus de l'université savent mieux juger que ceux qui possèdent 30 ou 40 ans d'expérience, où creuser les puits.

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: Voilà, essentiellement, en quoi consiste Petro-Canada.

M. Rose: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Mission-Port Moody fait appel au Règlement.

M. Rose: Je me demande si le député se rend compte que son parti a voté avec les libéraux trente fois, alors que nous l'avons fait quatorze fois. Le parti conservateur est l'aile de l'Ouest du parti libéral qui siège là-bas.

M. Hawkes: Je suis content que le député m'ait rappelé ce fait, mais c'est le parti libéral qui a la sagesse de voter avec nous pour rejeter les propositions insensées du NPD.

M. Cosgrove: Nous n'en sommes pas fiers.

M. Hawkes: Imaginons que nous risquions 10 p. 100 du budget fédéral dans l'industrie pétrolière et gazière. Si nous misions 10 p. 100 du budget fédéral dans une course de chevaux, demanderions-nous à des jeunes frais émoulus du collège sur quel cheval parier, ou n'essaierions-nous pas plutôt de trouver quelqu'un qui a une longue expérience des courses et de l'entraînement des chevaux? Au jugement de qui nous fierions-nous? Ferions-nous confiance au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) pour choisir le gagnant d'une course de chevaux? Quelle expérience a-t-il des chevaux?

M. Fulton: Il a au moins saisi le bon bout!

M. Hawkes: Quelle formation a-t-il reçue pour que nous lui fassions confiance avec cette taxe? Pourtant, nous voulons percevoir des milliards et des milliards de dollars et les confier à cet homme pour qu'il les joue. Votre Honneur aura compris que la logique des députés d'en face laisse beaucoup à désirer. Lorsque l'on veut parier sur des chevaux, on peut soit miser, soit choisir un nombre au hasard et attendre la suite des événements; mais l'on peut également solliciter les conseils de personnes qui s'y connaissent en chevaux et n'ignorent rien de la course, parce que celui qui écoute l'avis d'un expert a davantage de chances de gagner.

Voici un autre exemple: est-ce que nous aimerions que tous les travaux de peinture soient effectués par une société de la Couronne? Pourrions-nous dire à la Chambre que toutes les entreprises de peinture doivent appartenir au gouvernement du Canada et que tous les peintres doivent devenir fonctionnaires? C'est absurde! Les sociétés de la Couronne ne possèdent pas l'expérience requise pour nous permettre d'affirmer que le gouvernement du Canada doit diriger une entreprise de peinture. Au Canada, bien des gens possèdent diverses sortes d'entreprises de peinture. Il existe de nombreuses petites compagnies, et si nous voulons engager un peintre, nous n'avons que l'embarras du choix. Nous pourrions embaucher un ouvrier qui demandera un peu moins cher que les autres parce qu'il fait un aussi bon travail mais qu'il a découvert le moyen de travailler plus vite et, donc, à meilleur marché. Mais si le gouvernement du Canada prenait possession de toutes les entreprises de peinture, tous les peintres recevraient le même salaire parce qu'il n'y aurait pas de concurrence, et que la moitié des frais seraient versés à l'administration et le reste aux peintres. Cela nous coûterait trois ou quatre fois plus cher.

Voilà comment raisonne le parti libéral à propos de la redevance de participation canadienne. Il demande une taxe qui ne sera jamais supprimée afin de pouvoir racheter toutes les petites entreprises et disposer d'une compagnie pétrolière d'État qui fixera les prix à son gré et dépensera la moitié des sommes gagnées en frais d'administration ou autres, alors que les consommateurs devront payer deux fois plus pour un service qui aura diminué de moitié.

Si les députés d'en face ont quelque intégrité, le gouvernement doit choisir de deux choses l'une. Le titre de l'article s'intitule «Redevance de participation canadienne». En comité, nous avons proposé d'insérer le terme «public», mais les députés libéraux ont voté contre. Nous avons proposé l'emploi du terme «public» pour que l'article s'intitule «Redevance de participation canadienne publique», parce que les dispositions suivantes indiquaient clairement que le gouvernement pouvait consacrer ces sommes à l'acquisition de biens et d'actions, et les détenir au nom du gouvernement. Par conséquent, vu la façon dont cet article est rédigé, il faudrait l'intituler «Redevance de participation canadienne publique», mais le parti libéral a rejeté cette idée. C'était trop honnête pour lui plaire.

Par conséquent, nous avons proposé aujourd'hui un amendement stipulant que si le gouvernement recueille 3 millions de dollars par jour, il doit s'en servir pour favoriser la canadianisation au lieu de racheter d'autres compagnies canadiennes en concurrençant les sociétés privées. Nous demandons simplement que cette somme considérable serve à acheter des sociétés étrangères afin qu'elles deviennent canadiennes. Si les députés d'en face ne sont pas d'accord, tous les Canadiens du pays comprendront que le parti libéral vise uniquement la nationalisation et se moque éperdument de la canadianisation. S'ils votent contre cet amendement, nous eu aurons la preuve. Le gouvernement est pour la nationalisation, il veut tout mettre sous la tutelle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais il ne croit pas à la canadianisation. Voilà ce que nous devrons conclure s'il vote contre l'amendement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer.

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 7. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

M. Andre: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion est rejetée sur division.

(La motion de M. Hawkes est rejetée.)

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose:

Motion nº 8

Qu'on modifie le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, à l'article 39, en retranchant la ligne 18, page 29, et en la remplaçant par ce qui suit:

«rapport terminé et tout rapport déposé devant le Parlement en vertu du présent article ayant été renvoyé en permanence au comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, le ministre dispose d'un».

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, la motion couvre un autre aspect de la taxe de participation canadienne dont il faut que nous parlions, car il nous prouve une fois de plus que nous ne pouvons faire confiance au gouvernement puisqu'il ne sais pas tenir sa parole ni respecter ses promesses. Les ânes savants qui sont en face de nous ne savent peut-être pas que cette taxe de participation canadienne . . .

M. Bloomfield: Vous avez les oreilles drôlement longues.

M. Andre: . . . ne va pas être versée dans le Fonds du revenu consolidé, mais va alimenter un compte d'accroissement du taux de propriété canadienne. La raison en est fort simple: il n'en est pas question dans le Livre bleu, cela ne figure pas dans les dépenses et, par conséquent, il n'en est pas question dans les comptes de dépenses du gouvernement. Les libéraux se permettent donc d'affirmer le plus candidement du monde qu'ils contrôlent les dépenses du gouvernement.

En réalité par le biais de cette taxe, les consommateurs canadiens vont donner 1.5 milliard au gouvernement. Cet argent, il sert à acheter Petrofina, mais il n'en est pas fait mention dans les comptes publics. Cela va à l'encontre des recommandations de la Commission Lambert que le parti libéral a pourtant officiellement acceptées. De deux choses l'une; ou il a oublié sa promesse, ou il nous a menti. Cette démarche va aussi à l'encontre des recommandations des différents Vérificateurs généraux de ces dernières années. Cette mesure va à l'encontre des promesses faites par les libéraux de faire preuve de franchise et d'honnêteté en ce qui concerne les dépenses gouvernementales. Grâce à cet amendement, nous nous efforçons de donner un peu d'intégrité à ce groupe malhonnête de tripoteurs de livres.

• (1740)

Nous voudrions que le rapport soit renvoyé au comité des comptes publics, comité non sectaire composé de représentants de tous les partis; celui-ci pourrait donc examiner ce compte pour s'assurer que les crédits ont été dépensés à bon escient qu'il n'y a pas eu d'abus ou qu'ils n'ont pas servi à récompenser des membres du parti libéral en achetant d'autres actions, etc. Voilà l'unique objectif de cet amendement. Si les députés du parti libéral sont désireux d'honorer ne serait-ce que les engagements les moins importants qu'ils ont pris par le passé et de respecter certaines déclarations de principe qu'ils ont faites avec le plus grand sérieux et la plus grande détermination, ils voteront en faveur de cet amendement.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, la motion nº 8 demande carrément au gouvernement de rendre compte des taxes et impôts qu'il perçoit. L'un des principes de base le mieux accepté d'un gouvernement parlementaire, c'est que le gouvernement doit rendre compte des fonds qu'il perçoit. C'est pourquoi ce genre d'article est nécessaire.

Je conviens avec le député de Calgary-Centre (M. Andre) que les fonds qui sont dépensés devraient être prévus dans une sorte de budget de dépenses faisant l'objet d'une mesure législative. Il n'en va pas toujours ainsi en l'occurrence ni dans le cas des nombreuses sociétés fédérales de la Couronne. C'est pourquoi il faut approuver toute mesure susceptible d'accroître l'imputabilité du gouvernement quant aux taxes et impôts qu'il perçoit.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à propos de l'opportunité de permettre au comité des comptes publics d'étudier ce genre de dépense. Pendant les délibérations du comité des comptes publics, j'ai parlé d'un certain scénario dont nous devrions tenir compte avant de décider d'appuyer ou non cet amendement. Lorsqu'on charge la bureaucratie de s'occuper d'un certain aspect du marché, on augmente les possibilités d'erreur sur le marché. J'ai énuméré au comité une série de décisions qui ont été prises relativement à la redevance d'indemnisation pétrolière. L'une de ces décisions a été exploitée par Petrofina.

On me dit que Petrofina avait réussi à augmenter ses bénéfices nets d'environ 25 p. 100 grâce aux subventions de l'État. Plus tard, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) s'est servi de Petro-Canada pour acheter Petrofina. Les subventions de l'État avaient gonflé le prix de vente des actions achetées par les contribuables canadiens par l'entremise du ministre de l'Énergie. Nous avons déjà dit à la Chambre que les contribuables canadiens ont payé Petrofina environ deux fois trop cher. Ils ont payé plus de 700 millions de dollars de trop. Nous avons présenté cet amendement afin qu'un organisme parlementaire, en l'occurrence le comité des comptes publics, ait le pouvoir d'examiner les situations de ce genre et de recommander au Parlement et au gouvernement des moyens d'éviter des erreurs de 700 millions de dollars à l'avenir.

Quelles que soient leurs convictions politiques, les députés libéraux et néo-démocrates devraient comprendre l'utilité de cet amendement progressiste conservateur qui stipule simplement qu'un rapport qui sera déposé au Parlement doit automatiquement être examiné par l'un des comités permanents du Parlement. Si nous croyons dans le processus électoral et la démocratie et pensons qu'il peut être utile que les députés examinent les dépenses de l'État, nous devons appuyer cet amendement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

M. Lewis: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion est rejetée sur division.

(La motion nº 8 de M. Hawkes est rejetée.)

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway) propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, à l'article 39,

a) en retranchant la ligne 41, page 29, et en la remplaçant par ce qui suit:

«au moins dix députés est remise au»

b) en retranchant la ligne 4, page 30, et en la remplaçant par ce qui suit:

«de cinq heures; le débat terminé, le prési-»

—Monsieur l'Orateur, cette motion a d'abord été inscrite au nom du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Je comprends l'erreur, car nous avons les mêmes vues et la même apparence.

La raison d'être de la motion est très simple. Dans le bill à l'étude, le gouvernement propose de se doter du pouvoir de fixer les prix du pétrole et du gaz, unilatéralement au besoin. Après coup, il estime devoir donner aux Communes au moins la chance d'en discuter. C'est ce qu'on appelle une motion de rejet, soit une manière indirecte de procéder. C'est ce qui se fera à moins que 30 députés ne s'opposent à ce que le gouvernement tente de faire. Trois heures de débat seront prévues. Le projet initial proposait dix députés et cinq heures de débat. Dans l'intérêt de la démocratie et pour protéger les partis plus modestes, pas forcément le nôtre car nous comptons bien avoir au moins 140 députés après les prochaines élections . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Nous étions 26 lors de la dernière législature. Nous étions 33 et sommes maintenant 32 au cours de celle-ci. C'est dire qu'en tant que parti, nous ne pourrions nous opposer à l'adoption de cette mesure extraordinaire aux termes de la loi sur l'administration du pétrole. Nous nous bornons donc à proposer un simple amendement. Le gouvernement peut l'accepter, j'en suis convaincu. En fait, je remercie le gouvernement d'indiquer par son attitude et les sourires des députés d'en face qu'il peut le faire. L'amendement propose tout simplement de substituer dix députés à trente et cinq heures de débat à trois. Qu'est-ce que deux heures de débat de plus quand il est question d'énergie? Le gouvernement peut sûrement nous accorder cela. On peut soutenir que c'est plus démocratique. Un gouvernement qui défend la démocratie l'accepterait sans peine.

• (1750)

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) est toujours intéressant à entendre car il s'exprime avec éloquence mais je ne saurais partager ses opinions sur le fond de sa thèse. L'amendement proposé fait double emploi avec celui présenté au comité permanent de l'énergie. Je crois avoir fait savoir à ce moment-là au député que le gouvernement ne peut pas modifier encore une fois l'ébauche précédente du projet de loi C-94. Nous avions 50 députés et leur nombre est passé à 30, mais nous croyons que c'est suffisant.

Par ailleurs, si l'honorable représentant est à ce point persuadé que les députés de son parti seront élus en grand nombre aux prochaines élections fédérales, y compris lui-même, je ne vois pas pourquoi il s'opposerait à la disposition actuelle du projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Cependant, monsieur l'Orateur, je sais à quoi il pense. Il pense au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) et à celui de Calgary-Centre (M. Andre). Il craint qu'aux prochaines élections fédérales leur parti ne fasse élire moins de 30 députés. Je connais assez bien le représentant pour savoir que c'est probablement la raison pour laquelle il cherche à faire adopter cet amendement. Malheureusement, le gouvernement ne peut l'accepter pour l'instant.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais accorder mon appui à cet amendement. J'ignore pourquoi le gouvernement hésite à laisser à dix députés le droit de réclamer un débat à la Chambre des communes s'il décide de procéder à un nouveau programme de nationalisation, d'acheter d'autres sociétés pétrolières et d'imposer cette taxe. Pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour que le nombre soit de 30 sous prétexte que dix députés ne constituent pas un nombre suffisant? Cela n'a aucun sens, à moins que le gouvernement ne soit d'avis qu'il est intolérable que nous présentions une motion lui demandant d'expliquer pourquoi il dépense l'argent du contribuable. Si les députés de la majorité avaient ne serait-ce qu'un tant soit peu d'égards pour le rôle même humble que doit jouer la Chambre, c'est-à-dire celui d'une tribune, ils accepteraient cette motion.

On pourrait presque prétendre qu'une demande présentée par un seul député devrait pouvoir suffire. Quoi qu'il en soit, le chiffre de dix n'est, selon moi, pas excessif ou exagéré. Je suis surpris et déçu de l'attitude du gouvernement.

Je voudrais profiter de cette occasion pour faire remarquer que l'article 39 qui a été modifié au comité est nettement supérieur à ce que le gouvernement avait proposé à l'origine. Les fonctionnaires chargés de la rédaction des lois dans les divers ministères cherchent constamment des moyens de neutraliser le plus possible la Chambre, car pour eux nous ne sommes rien de plus qu'un obstacle dans la réalisation de leur excellent travail au nom de la nation. Ils avaient au départ élaboré une formule qui avait pour effet absurbe, monsieur l'Orateur, de permettre au gouvernement de proposer l'achat d'une nouvelle société et de procéder à cette transaction sans l'accord de la Chambre des communes pourvu qu'il ait l'approbation du Sénat. On en arrivait donc à la situation ridicule où les représentants élus de la Chambre des communes pouvaient rejeter à la majorité la mesure proposée par le gouvernement mais ne pouvaient cependant pas l'empêcher de la prendre et de dépenser les fonds publics.

C'est faire insulte à la notion même de «démocratie». Je prétends que celui qui a concocté ce petit stratagème devrait être congédié immédiatement de la Fonction publique parce qu'il constitue une menace. En outre, on enfreint ainsi la constitution canadienne car on permet au Sénat, organisme composé de vieilles badernes nommées et non point élues, d'autoriser le gouvernement à dépenser des deniers publics. La situation est intolérable dans une démocratie et à mon avis, c'est une violation de notre constitution. Les personnes nommées à l'autre endroit n'ont pas le droit de dépenser les deniers publics, néanmoins par sa proposition initiale, le gouvernement leur aurait conféré ce droit.

Après un débat prolongé à la Chambre et au comité, et les nombreuses pressions que les députés de l'opposition ont été forcés d'exercer, le gouvernement a présenté une modification. Je rends hommage au député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren) d'avoir dit aux bureaucrates de se remettre à la tâche. C'est en définitive ce qu'ils ont fait; nous sommes heureux de constater qu'on a modifié le projet de loi.

Il est regrettable que mon collègue n'ait pas parlé plus longuement avec ce fonctionnaire ou ce groupe de fonctionnaires et qu'il n'ait pas réussi à les convaincre que le nombre de dix députés était parfaitement acceptable comme minimum pour démarrer cette procédure, et qu'en fixant ce minimum à trente députés le gouvernement essaie tout simplement de saboter ce contrôle unique et fort modeste sur les pouvoirs du gouvernement.

Je trouve qu'il est fort regrettable et, qui plus est, antidémocratique, que le gouvernement ait apparemment l'intention de voter contre cet amendement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

La Chambre passe maintenant à la motion nº 10.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le Bill C-103, Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi, en retranchant l'article 40.

—Madame le Président, l'article 40 est en fait une disposition a effet rétroactif. Plus tôt aujourd'hui, l'ancien secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit qu'en Alberta, la production du pétrole, du pétrole canadien de l'Ouest, avait diminué. Comme il fallait augmenter les importations, le gouvernement a perçu une redevance spéciale pendant six mois.

Il y a deux ou trois choses que la Chambre devrait savoir au sujet de cette redevance. D'abord, elle a été fixée à 7.5c. le gallon. La première chose que nous avons apprise au comité, c'est qu'en six mois seulement, le gouvernement avait recueilli 140 millions de dollars de trop. Même si l'on convient de la nécessité d'une redevance spéciale, il reste que son taux était de 40 p. 100 trop élevé.

• (1800)

La seule conclusion logique qu'on puisse tirer de cela, c'est que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) s'est effrontément servi de la Chambre et des députés d'arrière-ban de son propre parti pour faire une déclaration politique. Il a dit aux Canadiens qu'il leur en coûterait 7.5c. de plus le gallon à cause de ces restrictions, alors qu'en réalité, le montant supplémentaire, s'il en fut, aurait dû être inférieur à 5c. le gallon. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait rendre des comptes à la Chambre à l'égard de cette taxe.

Les Canadiens se rappellent peut-être qu'au début de septembre dernier, un accord a été conclu et les restrictions, abandonnées. Une chose étonnante s'est alors produite: cette taxe de 7.5c. le gallon n'a pas disparu! La taxe existait pour une certaine raison; celle-ci une fois disparue, la taxe est demeurée. Qu'a fait le ministre? Il a simplement augmenté une autre taxe de 7.5c. le gallon le jour où cette taxe a cessé d'être imposée.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons averti les Canadiens que la redevance de canadianisation de 4.5c. le gallon—comme la redevance des indemnités pétrolières de 48c. le gallon dont nous avons parlé la semaine dernière et toute la journée hier—est une taxe que le gouvernement a bien l'intention de maintenir. Nous disions la vérité. Et cette vérité peut se vérifier ici à l'article 40. La taxe imposée est trop élevée de 40 p. 100. Cette taxe servait une fin bien précise, mais quand celle-ci est disparue, la taxe a tout simplement été transférée et est toujours perçue.

Il était merveilleux d'entendre les témoignages déposés au comité. Nous avons demandé comment le ministère avait calculé le niveau de cette taxe. On nous a répondu qu'au Canada tous les raffineurs sont tenus d'évaluer la quantité de brut domestique qu'ils utiliseront. Lorsque nous avons appris que les producteurs de l'Ouest réduiraient leur production de tant de barils, nous nous sommes dit qu'il nous faudrait en importer une quantité équivalente et payer un coût accru. La production de brut canadien a baissé, mais les importations n'ont pas augmenté parce que les Canadiens apprenaient à économiser l'énergie. En fait, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ses collaborateurs avaient imposé une taxe sur l'économie d'énergie.

Voilà en quoi consiste cette taxe. Voilà à quoi elle se résume. Il s'agit d'un prix supplémentaire qu'on nous a imposé parce que les Canadiens ont écouté ce qu'on leur disait et se sont mis à économiser l'énergie. Ils se sont mis à acheter des petites voitures. Ils ont fait isoler leur maison. Ils ont commencé à substituer le gaz naturel aux produits pétroliers. Les Canadiens ont suivi les conseils du gouvernement. Ils ont contribué à réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole importé. Et en guise de remerciement, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, appuyé par tous ses députés de l'arrière-ban, a déclaré: «Nous allons vous imposer davantage. Vous avez beau avoir fait ce que nous vous avions dit de faire, vous n'y couperez pas!» C'est ce que le gouvernement se propose de faire par le biais de l'article 40. C'est une taxe qui n'a jamais été nécessaire. Elle a été gonflée de 40 p. 100 et lorsque les prétextes politiques ont disparu, la taxe, elle, est restée.

Puis, quelque 63 jours plus tard, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a reproché aux sociétés pétrolières d'avoir augmenté les prix. Est-ce l'attitude d'un gouvernement auquel les Canadiens sont censés faire confiance? C'est une imposture. Ce gouvernement est dépourvu de tout honneur. Ses députés de l'arrière-ban n'ont aucune vergogne. Les ministériels ont parcouru le pays en disant aux électeurs qu'une taxe de 18c. était inacceptable mais dans ce seul projet de loi on trouve une taxe de 48c., de 4.5c. et de 7.5c. Ces taxes, ce sont les Canadiens qui devront les payer.

Il y a aussi la taxe sur les exportations dont on parle dans la toute première partie du bill. Elle a été imposée aux Canadiens en 1974-1975 à l'origine parce que le gouvernement avait besoin de revenus pour financer les importations. Depuis quelques années, pas un cent de ces revenus n'a servi à financer les importations. Tout cet argent est allé remplir les coffres du Trésor fédéral. On nous impose une taxe pour des raisons précises, mais quand celles-ci n'existent plus, la taxe demeure. Voilà comment a toujours agi ce gouvernement. Voilà ce qu'a toujours fait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé cet amendment, afin de nous donner l'occasion de prouver hors de tout doute que cette taxe n'a jamais été vraiment nécessaire. Soixante-trois jours plus tard, on a blâmé les sociétés pétrolières parce que les prix avaient augmenté.

Si les contribuables finissent par se révolter, ce sera à cause des députés qui osent voter en faveur de pareille disposition et de pareil principe. Cette imposition est à la fois onéreuse et trompeuse et nous devrions déclarer à la Chambre qu'en tant que représentants élus du peuple, nous ne souscrivons pas à ce genre de duperie qui prend la forme d'impôts qu'on vient chercher dans nos poches.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 10. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose:

Motion nº 11

Qu'on modifie le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, à l'article 42, en retranchant la ligne 9, page 35, et en la remplaçant par ce qui suit:

«conformément au règlements à la condition que les montants de ces paiements ne fassent pas baisser le prix du pétrole importé par une personne qui le traite, c'est-à-dire le prix réduit du fait de l'indemnité reçue, au-dessous du prix d'un pétrole canadien d'une qualité et d'un type comparables.»

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, cet amendement vise à mettre un peu d'ordre dans le système actuel où nous subventionnons le brut mexicain, vénézuélien et arabe. Les contribuables subventionnenet tellement le pétrole importé que le brut étranger est moins cher que le brut canadien, dont le prix est fixé par décret, par conséquent, un certain potentiel de production canadienne est inutilisé. Les sociétés concernées ont des difficultés à avoir une marge brute d'autofinancement suffisante pour financer la prospection et la production. Les sociétés d'entretien perdent des contrats pour des puits qu'elles devraient normalement entretenir. Les gouvernements provinciaux concernés perdent des redevances. Le gouvernement fédéral perd des taxes sur les recettes pétrolières. Le Canada en général perd des centaines de millions de dollars.

Il y a quelques années, les Canadiens, et les députés se sont indignés lorsque l'Office canadien de commercialisation des œufs a laissé pourrir 28 millions d'œufs. Les députés, et les Canadiens en général, étaient absolument furieux, et à juste titre d'ailleurs, qu'un office de commercialisation incompétent fût responsable d'un tel gaspillage. C'était une perte sur le plan alimentaire et sur le plan financier.

Il s'agit pourtant d'une perte insignifiante comparativement à celles occasionnées par les méthodes de mise en œuvre du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole. Au mois d'avril, un potentiel de production quotidienne de 300,000 barils de bruts canadien était inutilisé. Cela signifie que nous importons une quantité analogue de brut du Mexique, du Venezuela et de l'Arabie Saoudite en offrant des subventions de $20 le baril.

• (1810)

Les contribuables du Canada subventionnaient Pemex, la société mexicaine des pétroles, et d'autres, à raison de 6 millions de dollars par jour, tandis que chaque jour 300,000 barils de pétrole canadien étaient condamnés à rester enfouis. Si ce pétrole avait été au Québec, cela aurait mis le feu aux poudres, monsieur l'Orateur. Pareil traitement de la part du gouvernement fédéral aurait fait scandale et soulevé l'indignation et la colère. Mais qui peut bien se soucier d'un ralentissement de production qui frappe l'ouest du Canada, la Saskatchewan et l'Alberta? Qu'importe si des entreprises ont fait faillite parce qu'elles n'avaient plus de marchés! Ce n'est pas important. Qu'est-ce que cela peut bien faire que le gouvernement manipule aussi lamentablement l'indemnisation pétrolière? On s'en fiche. Cela se passe loin d'ici, alors on ne s'en préoccupe pas.

Si les socialistes avaient besoin d'une preuve qu'il ne faut pas laisser l'État diriger quelque entreprise que ce soit, ils n'ont pas besoin d'en chercher une autre que ce programme. Le Grand frère, le gouvernement libéral, avec ses collaborateurs grassement payés, nous parle en fait du plan génial qu'il va administrer dans l'intérêt des Canadiens. Au cours de sa réalisation, les contribuables du Canada versent 6 millions par jour en impôts inutiles. Cet argent se retrouve finalement entre les mains de Pemex, la société pétrolière du Mexique, de la société d'État Petroleos de Venezuela, ou d'une société d'Arabie saoudite. Étant donné que nous n'avons pas les moyens de dépenser six millions de dollars par jour, nous sommes forcés d'emprunter à des taux d'intérêt de 18, 19 ou 20 p. 100 parce que le compte courant du reste du pays est déficitaire. Cela ne fait que grossir le déficit de notre balance des paiements. C'est une mesure absolument stupide, monsieur l'Orateur.

Et le problème ne date pas d'hier. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en a été saisi en octobre dernier, mais il a fallu attendre avril pour qu'il réagisse en prenant des mesures tout à fait insuffisantes. Il a dit: «Je vais téléphoner aux raffineurs pour leur demander de ne pas acheter de pétrole à prix réduit sur le marché du disponible». Voilà comment il a réagi devant cette situation ridicule dans laquelle nous sommes depuis le mois d'octobre dernier au moins. Si ce n'était pas si tragique, j'en rirais.

Il faut se demander comment le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dingwall) peut avoir le front de prétendre que le Programme énergétique national est un succès. Serait-ce un succès complet si, au lieu de payer six millions de dollars par jour en taxes injustifiables, nous payions 12 millions, et si, au lieu de 300,000 barils par jour, c'étaient 600,000 barils de moins par jour que nous produisions? Dans ce cas, je suppose que la société serait un succès sans égal. Les personnes chargées de mettre le programme en œuvre de façon aussi inepte devraient démissionner si elles étaient le moindrement honnêtes, mais c'est une chose à laquelle nous ne pouvons pas compter.

Nous présentons cette motion qui dit en fait que si nous devons appliquer un programme d'indemnisation des importations et subventionner le pétrole mexicain—et Dieu sait que c'est une politique absurde—si le gouvernement s'obstine à vouloir agir ainsi, il devrait tenter au moins de ne pas pénaliser les producteurs canadiens. C'est une demande et une motion très raisonnables. Je demande que ce programme de subventions versées au Mexique ne soit pas préjudiciable aux producteurs canadiens.

Fait ironique, la majeure partie de la production latente, qui atteint 300,000 barils par jour, provient entièrement d'entreprises canadiennes. C'est un fait que la production latente vient de gisements appartenant à des sociétés canadiennes. Par conséquent, tandis que le gouvernement prétend que la politique énergétique nationale canadianisera l'industrie, il subventionne des importations en provenance du Mexique lésant l'économie canadienne et plus particulièrement les sociétés canadiennes. Quiconque a la moindre décence rougirait ou s'excuserait d'avoir soutenu un gouvernement qui maintient un programme absurde de ce genre.

Je reconnais qu'il est peu probable que les ânes dressés examineront plus consciencieusement cette motion qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, néanmoins je les exhorte à l'étudier, à écouter leur conscience et à assumer leur responsabilité à titre de député en appuyant cet amendement raisonnable.

Mr. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pensais qu'un député du gouvernement se serait prononcé en faveur de cette motion. Je suis déçu que ce ne soit pas le cas.

Les Canadiens devraient comprendre que le gouvernement a mis en place un système qui fonctionne en gros de la façon suivante. Si le gouvernement devait imposer une taxe de, disons, $1,000 sur chaque véhicule vendu au Canada et qu'il subventionnait tous les véhicules importés à raison de $5,000 chacun afin qu'ils soient moins chers que les véhicules de fabrication canadienne, on ne pourrait reprocher aux Canadiens d'acheter des voitures importées. Mais, évidemment, davantage de travailleurs de l'industrie automobile perdraient alors leur emploi.

C'est là ce que le gouvernement fait dans l'industrie pétrolière et gazière. Le pétrole importé est plus coûteux que le pétrole canadien. Celui-ci est toujours imposé, et l'argent recueilli sert à payer le pétrole importé. Lorsqu'on donne $18 le baril à la société qui importe du pétrole mexicain, celui-ci n'est soudain plus $9 plus cher que le canadien, mais bien $9 moins cher. Dans ces circonstances, peut-on blâmer une raffinerie de préférer le pétrole importé au pétrole canadien?

Pourrait-on reprocher à quelqu'un d'acheter une voiture importée si le gouvernement s'arrangeait pour qu'elle soit meilleur marché qu'une voiture comparable de fabrication canadienne? Pourquoi pas le grille-pain? Percevoir une taxe sur tous les grille-pain, canadiens ou importés, puis donner l'argent à ceux qui importent des grille-pain. Cela fait qu'ils coûteront moins cher que ceux qui sont faits au Canada, et les Canadiens perdront leur emploi. Voilà ce que le gouvernement fait dans le secteur de l'énergie.

• (1820)

Il est un peu bizarre que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ait lui-même ordonné à Petro-Canada d'acheter 50,000 barils par jour de brut mexicain. C'est le seul achat que le ministre ait ordonné à cette société, et il est vraiment étrange que ce soit le brut mexicain qui soit le plus avantagé. Il coûte $9 le baril de plus, cependant le ministre a créé un système de subventions qui le rend $9 moins cher. Mais allez dans la région de distribution de la raffinerie de Québec qui utilise ce pétrole moins cher: vous n'y paierez pas l'essence moins cher. Grâce à la subvention, le baril coûte $9 de moins mais le consommateur paye aussi cher. Les profits vont dans les poches des grosses sociétés pétrolières. Le ministre prend le produit des impôts et s'en sert pour subventionner le brut d'importation.

Cet amendement, monsieur l'Orateur, ne va pas aussi loin que je le voudrais. Ce que je propose, c'est d'interdire au ministre de se servir du produit de nos impôts pour rendre le pétrole d'importation moins cher que le canadien. Le gouvernement ne saurait prendre l'argent que je verse pour le donner aux sociétés qui importent du pétrole, au détriment des sociétés canadiennes. Il faut donner l'égalité de traitement aux sociétés canadiennes. Voilà ce que nous cherchons à faire avec cet amendement.

Quelle personne de bon sens pourrait penser qu'il est intelligent de taxer les réfrigérateurs, les téléviseurs, les grille-pain ou les voitures pour donner le produit de cette taxe à ceux qui importent ces articles, afin qu'ils puissent les vendre moins cher que les articles de fabrication canadienne? Cela dépasse l'entendement. Et pourtant les députés continuent d'appuyer le ministre qui fait cela à l'égard du pétrole d'importation. C'est aberrant. Tous les Canadiens à revenus fixes, tous les Canadiens qui ont du mal à faire face à la cherté de l'alimentation ou des transports doivent savoir que le parti libéral veut rendre tout cela plus cher, afin de prendre ce que cela produit pour le donner au Mexique, au Venezuela et à l'Arabie Saoudite.

Si nous ne donnons pas priorité aux produits canadiens, monsieur l'Orateur, nos travailleurs vont perdre leur emploi. Les données du mois dernier révèlent que l'ouest du Canada a déjà connu ce phénomène. Le taux de chômage augmente rapidement. Le gouvernement devrait savoir que ces chômeurs ne peuvent acheter ni les camions fabriqués, ni les pneus, ni les grille-pain, en somme aucun des produits fabriqués dans le Centre. Voilà ce que fait le gouvernement, monsieur l'Orateur.

Nous demandons simplement que la Chambre, par le biais de cet amendement, indique au ministre de l'Énergie qu'il ne peut, à l'aide de nos dollars, subventionner le pétrole étranger parce qu'il coûte plus cher que le pétrole canadien. S'il s'en donnait la peine, le ministre pourrait même faire en sorte que le pétrole étranger nous coûte quelques cents de plus le baril, ce qui serait une façon d'encourager l'utilisation du pétrole produit au Canada avant de songer à en acheter à l'étranger. Cette mesure favoriserait l'économie, contribuerait à réduire le coût de la vie et surtout créerait des emplois. Ce sont toutes des choses dont nous avons tellement besoin et cet amendement cherche à nous en procurer quelques-unes.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 11. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Aux termes de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé. Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) invoque le Règlement.

M. Gurbin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, et du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Qu'on modifie le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, à l'article 42,

a) en retranchant la ligne 31, page 34, et en la remplaçant par ce qui suit:

«catégorie de pétrole ou de produit de remplacement du pétrole;»

b) en ajoutant, immédiatement après la ligne 36, page 34, ce qui suit:

« «produit de remplacement du pétrole» » désigne toute source d'énergie renouvelable utilisé au lieu de pétrole»;

c) en retranchant la ligne 3, page 35, et en la remplaçant par ce qui suit:

«quantité de pétrole ou de produit de remplacement du pétrole d'une qualité ou variété»

d) en retranchant les lignes 42 à 45, page 35, et en les remplaçant par ce qui suit:

«pétrole ou produit de remplacement du pétrole à l'égard desquelles une indemnité est payable, notamment la provenance ou le mode d'extraction ou de traitement dudit pétrole ou produit de remplacement du pétrole, ainsi que les»,

● (1830)

Nous proposons cet amendement à cause de l'inquiétude grandissante que nous éprouvons à l'égard de la sécurité énergétique. Compte tenu des subventions et indemnisations accordées pour le pétrole, on s'est toujours sérieusement demandé s'il valait la peine de trouver d'autres sources d'énergie. Cet amendement permettrait au ministre de donner aux consommateurs qui choisissent d'autres sources d'énergie les subventions qu'il accorderait pour la quantité de pétrole correspondante. Par exemple, un système d'énergie solaire . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'ils vous plaît. J'ai laissé au député de Bruce-Grey (M. Gurbin) suffisamment de temps pour présenter les objectifs de sa motion. Je le remercie d'avoir fourni à la présidence une copie de sa motion avant de la présenter à la Chambre. Je lui ai dit qu'il pouvait en faire valoir le bien-fondé. Je tiens simplement à le lui rappeler afin qu'il le fasse le plus rapidement possible.

Comme l'a signalé le député, l'article 42 du bill prévoit que le gouvernement du Canada doit payer une indemnité aux producteurs de pétrole. Cette motion vise à accorder cette indemnité non seulement aux producteurs de pétrole, mais également aux producteurs de produits de remplacement. La présidence estime évidemment qu'il existe une différence entre les producteurs de pétrole et les producteurs de produits de remplacement. Par conséquent, la motion que propose le député représente des dépenses pour le trésor public. Voici à ce sujet le commentaire 773(7) de la 5e édition de Beauchesne:

Un amendement est irrecevable s'il impose une charge au trésor ou s'il n'est pas conforme à la Recommandation royale dans la mesure où il en étendrait l'objet ou la portée ou rendrait moins rigoureuses les réserves et les conditions qu'elle prescrit.

Je dois signaler à la Chambre et au député que si le projet de motion du député de Bruce-Grey renferme une accusation à l'égard du trésor public, la présidence devra déclarer son amendement irrecevable. Le député pourrait peut-être nous présenter ses arguments quant à la recevabilité de la motion proposée.

M. Gurbin: Je voudrais faire valoir trois arguments qui prouvent que cette motion est tout à fait recevable. Je puis discuter de la question en général ou de la question au fond que se pose l'Orateur au sujet de cette motion, c'est-à-dire si elle propose effectivement une augmentation de dépenses, ce qui exigerait une recommandation royale.

Le député de Cap Breton Richmond-Est (M. Dingwall) a parlé il y a quelques instants du parti conservateur et dit que ce dernier est victime de son idéologie. La question d'idéologie et la façon dont les gens conçoivent tout le problème de l'énergie pose des difficultés à la Chambre et à l'Orateur, qui doit examiner cette question.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le rappel au Règlement ne porte pas sur une question d'idéologie. Je sais gré au député d'essayer de nous expliquer l'objet de l'amendement. Le problème auquel se heurte la présidence, du moins à première vue, c'est que l'amendement semble demander une dépense de fonds publics. C'est le seul point que j'ai soulevé auprès du député. L'idéologie mise à part, si le député pouvait traiter de la question qui préoccupe essentiellement la présidence et nous dire s'il propose ou non une dépense de fonds publics, il aiderait la présidence à décider si oui ou non l'amendement est irrecevable.

M. Gurbin: Monsieur l'Orateur, j'accepte la remarque que vous venez de faire. Je comprends la question de dépense. Si j'ai parlé d'idéologie, ce n'est pas d'un point de vue politique ou théorique. Je pensais à l'état d'esprit des gens à l'égard de l'énergie et du concept qu'elle représente, du fait que nous ne pouvons pas véritablement définir ce qu'est l'énergie et que le pétrole, dont nous traitons continuellement, est en rapport étroit et interchangeable avec les autres formes d'énergie, dont il est indissociable, que nous possédons au Canada.

Pour ce qui est de la question des dépenses supplémentaires, je signale humblement à la présidence que je suis prêt à maintenir que l'amendement proposé n'augmenterait pas les dépenses gouvernementales. Si la présidence m'autorise à donner un bref exemple, j'expliquerai volontiers pourquoi la nouvelle définition contenue dans cet amendement pourrait de fait réduire les dépenses gouvernementales.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, où tout le pétrole importé . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je tiens à donner au député toute la latitude voulue pour parler de la question qui a été soulevée par la présidence. Voici donc encore une fois le problème.

L'article 42 prévoit le versement d'une indemnité à l'égard d'une certaine catégorie de pétrole. J'imagine que l'expression «produit de remplacement du pétrole» singifie autre chose que du simple pétrole. Si c'est exact, une indemnité versée à une personne à l'égard d'un produit de remplacement du pétrole constitue une dépense différente pour la Couronne. Si c'est le cas, l'amendement proposé est irrecevable. C'est de cela que le député devrait parler.

Il ne s'agit pas de savoir si le gouvernement économiserait de l'argent dans le cadre de son budget général en versant une indemnité aux producteurs ou à des personnes à l'égard de produits de remplacement du pétrole. Il s'agit de savoir si l'amendement présenté par le député stipule le versement d'une indemnité à même le trésor public à ces personnes pour un produit de remplacement du pétrole. Si c'est le cas, l'amendement est malheureusement irrecevable. C'est la seule chose sur laquelle le député doit s'expliquer.

M. Gurbin: Monsieur l'Orateur, ce que j'essayais de dire, d'une façon peut-être trop circonspecte aux yeux de la présidence, c'est que cet amendement réduirait probablement les dépenses de la Couronne. Il ne s'agirait donc pas d'une dépense de fonds publics et l'amendement devrait être autorisé.

Les dépenses seraient réduites à cause du montant moins élevé que le gouvernement devrait verser pour indemniser ceux qui importent du pétrole au Canada, peu importe la raison. C'est cela qu'il faut retenir. Selon moi, nous pourrions au moins en discuter. C'est absolument exact, et c'est pour cette raison que je pense que cet amendement pourrait être envisagé et que la Chambre et les députés, surtout ceux qui ont pris le temps et se sont donné la peine d'entrer dans les détails de la question, comme le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre), auraient la possibilité de donner leur avis au moment du vote. Voilà le point essentiel et voilà pourquoi je pense mériter d'expliquer cette motion brièvement, si la présidence m'y autorise.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je voudrais appeler l'attention du député sur la question dont il s'agit. Je pense que c'est la troisième ou la quatrième fois. J'entendrai d'autres députés sur la même question si c'est nécessaire. Mais tout se ramène au fait qu'il ne s'agit pas d'un budget global: ce qu'on prend dans une enveloppe on le remet dans une autre enveloppe. Donc, la question soulevée par la motion du député, est qu'il veut que certaines personnes soient indemnisées, notamment celles qui utilisent des produits de remplacement du pétrole. Si telle est l'intention du député, cela constitue un appel au trésor.

Prétendre, par exemple, que divers autres produits pourraient être indemnisés—parce que l'idée est excellente ou que c'est une façon très sensée de faire les choses—n'a rien à voir avec la question de savoir si l'amendement est recevable. Le problème est que, lorsqu'on crée une nouvelle catégorie de personnes ayant droit à une indemnité, cela fait appel au trésor et la présidence est obligée de dire que cela est irrecevable. J'écouterai le député de Bruce-Grey encore un moment. Il semble y avoir d'autres députés qui désirent donner leur avis à ce sujet, et je les écouterai également.

M. Gurbin: Monsieur l'Orateur, à propos de votre dernière affirmation, le fonds d'indemnisation est un fonds distinct du fonds du revenu consolidé. C'est un fonds déjà créé. Si je comprends bien le prélèvement d'indemnisation, le gouvernement ne peut pas l'utiliser à d'autres fins. Il ne s'agit pas de prendre dans une enveloppe de l'argent qui de façon discrétionnaire est versé à un tiers en dehors de cette enveloppe.

Ce que nous faisons avec cet amendement, c'est que nous diminuons—j'admets que cela peut se contester—le montant du prélèvement qu'il faudra verser à ceux qui normalement feraient venir du pétrole au pays, en faisant passer un montant moins élevé à ceux qui n'ont pas besoin de ce pétrole.

• (1840)

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, j'interviens à propos du même rappel au Règlement. Pour comprendre le sens et l'orientation de cet amendement, je crois, pour avoir fait partie du comité et avoir consacré plusieurs semaines à l'étude détaillée du projet de loi, qu'il est bon de dire un mot des comptes nationaux. On constate alors que le montant des recettes de la redevance d'indemnisation pétrolière figurant dans les comptes pour l'année en cours et les années à venir est nul. En d'autres termes, comme le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) l'a dit, les recettes de la redevance ne figurent pas dans les comptes nationaux.

Il y a un second principe dont on retrouve l'illustration tout au long du projet de loi C-103. Il n'y a pas d'indemnisation automatique de quelque montant que ce soit ni pour quoi que ce soit. De fait, le projet de loi prévoit l'adoption d'un décret du conseil pour fixer le montant de l'indemnisation et les modalités des paiements. Il est bon, je crois, de s'arrêter sur l'article où l'on définit le terme «pétrole». Le premier volet de cette définition dit ceci:

> «pétrole» désigne tout hydrocarbure ou mélange d'hydrocarbures autre que le gaz . . .

C'est le second volet de la définition qui est particulièrement intéressant puisqu'on y dit ceci:

> . . . et comprend en outre tout produit qualifié de produit pétrolier par les règlements pris en vertu de l'article 75.

Grâce à cette définition et à d'autres dispositions du projet de loi, le cabinet, c'est-à-dire le conseil des ministres se voit accorder le droit et confier la responsabilité d'établir des règlements, de définir et de déterminer à l'aide d'une quelconque définition quels produits sont en réalité visés par la loi.

D'une part, il n'est question à aucun endroit dans les comptes nationaux des recettes de cette redevance. Dans aucun des documents qui ont été étudiés par le comité permanent des comptes publics, il n'est fait mention d'une manière on d'une autre du projet de loi puisque les recettes de la taxe ne sont mentionnées nulle part. Par ailleurs, c'est au cabinet, par le biais de décrets du conseil, que revient le droit et la responsabilité de définir par règlement quels produits sont visés par le projet de loi. L'amendement vise simplement à rappeler au conseil des ministres qu'il y a là quelque chose de très intéressant sur quoi il pourrait se pencher dans le cadre du mandat qui lui est confié par le projet de loi.

Le cabinet pourrait en fait inscrire sur la liste tous les produits que mon collègue a en tête ou certains d'entre eux, et les rendre ainsi admissibles. Peut-être s'agit-il en ce sens d'un texte de loi étrange, mais je crois que le commentaire de Beauchesne ne le vise pas adéquatement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Puisqu'aucun autre député ne demande à prendre la parole pour discuter de la question de Règlement, je m'efforcerai tout d'abord de répondre aux points soulevés par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). La présidence est saisie du bill. J'apprécie l'explication fournie par le député, qui estime que dans les comptes publics, les coûts s'annulent. L'ennui, c'est que la présidence ne peut pas, dans le cas d'un certain bill, passer au crible tous les comptes publics pour déterminer si certains comptes s'annulent et d'autres non. Je dois m'en tenir au bill dont nous débattons.

Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) a créé une nouvelle catégorie de personnes relativement aux produits de remplacement du pétrole. Je crois que certains députés auront l'impression que la présidence fournit une interprétation assez restreinte, mais une fois qu'une nouvelle catégorie de personnes et de choses est créée, une fois que le terme «indemnité» s'intercale entre la personne et la chose et une fois que cela suppose l'utilisation de fonds publics, le Règlement de la Chambre est très clair et précise que seul un ministre de la Couronne peut présenter une motion de ce genre.

Je remercie le député de Bruce-Grey d'avoir prévenu la présidence avant de présenter sa motion, car elle a eu ainsi l'occasion de consulter les services du greffier à ce sujet. Je ne veux pas que le député ou le député de Calgary-Ouest aient l'impression que la décision a été prise à la légère. Au cours des dernières minutes, la question a été remise à l'étude et la présidence est convaincue que la motion est irrecevable. Mais je vois que le député de Bruce-Grey voudrait prendre la parole pour invoquer à nouveau le Règlement. Il n'ignore certainement pas qu'une fois qu'une décision a été rendue, elle ne peut être discutée, mais par égard pour lui, je lui accorderai la parole.

M. Gurbin: Monsieur l'Orateur, il est un élément clé que j'ai omis de mentionner et c'est que l'hydrocarbure est composé d'hydrogène et de carbone. Je ne doute pas un instant qu'au sens strict, la motion que j'ai présentée soit recevable mais je demande à la Présidence de voir s'il n'y aurait pas un autre libellé qui satisferait aux critères imposés, pour respecter l'esprit et les exigences techniques du projet de loi.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je signale au député que la Présidence n'est pas autorisée à prodiguer des conseils aux députés sur la meilleure façon de préparer ou de rédiger une motion. Afin de terminer cette discussion sur une note amicale, je lui rappelle que le député de Calgary-Ouest a déclaré que cette motion devait servir à rappeler au cabinet qu'en vertu des règlements, l'usage de d'autres produits pouvaient ouvrir droit à des indemnités. Après que le député eut fait cette remarque, la Présidence a jugé que ce rappel avait été fait et qu'elle savait dorénavant que les substituts du pétrole pouvaient être considérés en vertu d'autres critères. Par conséquent, je réitère ma décision. Plaît-il maintenant à la Chambre de passer au compte rendu des résultats des votes sur plusieurs amendements, sur division?

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le président du Conseil privé (M. Pinard) a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'ai consulté mes collègues. Avant que vous ne convoquiez les députés, je voudrais proposer deux motions. Je crois bien que la Chambre va les adopter toutes les deux à l'unanimité.

Premièrement, je propose que, nonobstant tout ordre de la Chambre, tout vote par appel nominal concernant la motion nº 1 à l'étape du rapport du bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, comptera également pour les motions nos 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et 12; et que, si nécessaire, un vote sur la motion d'adoption à l'étape du rapport du bill sera tenu séparément.

Si monsieur l'Orateur veut bien mettre cette motion aux voix, je suis sûr que la Chambre donnera son consentement unanime, après quoi j'aurais une autre motion à proposer.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si je ne me trompe, la motion du président du Conseil privé devra subir certaines modifications. Si j'ai bien compris, la motion nº 8 a été rejetée sur division. Par conséquent, le ministre voudra peut-être la retirer. Évidemment, la motion nº 12 est inscrite au nom du député de Bruce-Grey. Je viens d'en parler assez longuement. A moins que la Chambre ne veuille retenir cette motion malgré la décision de la présidence, le président du Conseil privé pourrait également la supprimer. Est-il d'accord?

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, c'est par inadvertance que les représentants des partis ont inclu ces motions. Nous acceptons évidemment de supprimer ou de retirer les motions nos 8 et 12. C'est donc ce que je propose.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Afin d'éviter toute équivoque, le président du Conseil privé propose:

Que, nonobstant tout ordre de la Chambre, tout vote par appel nominal concernant la motion nº 1 à l'étape du rapport du bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, comptera également pour les motions nos 2, 4, 5, 6, 9, 10 et 11; et que, si nécessaire, un vote sur la motion d'adoption à l'étape du rapport du bill sera tenu séparément.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, nous nous sommes déjà entendus à ce sujet avec le leader du gouvernement à la Chambre et notre parti est prêt à donner son accord.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, le Nouveau parti démocratique est également d'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Par conséquent, la motion est adoptée et il en est ainsi ordonné.

(La motion de M. Pinard est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si j'ai bien compris, le président du Conseil privé nous a dit qu'il avait une deuxième motion à proposer.

• (1850)

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, les leaders parlementaires et les représentants des partis ont convenu de ne pas convoquer les députés avant 8 h 15 ce soir et de commencer, dans l'intervalle, le débat sur les amendements visant le projet de loi C-104 à l'étape du rapport. Il me semble que si vous demandez le consentement unanime à propos de ce que je viens de dire et pour débattre du projet de loi C-103 à l'étape de la troisième lecture à la suite du vote nominal, après 8 h 15, la Chambre vous l'accordera.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre a entendu la suggestion du président du Conseil privé. Plaît-il à la Chambre de donner son consentement unanime?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, nous nous sommes déjà consultés et sommes d'accord.

M. Waddell: Nous aussi, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Par conséquent, l'appel nominal à propos du bill C-103 et des motions connexes est reporté après 8 h 15 et le débat proposé par le président du Conseil privé aura lieu entre-temps.

* * *

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

MESURE CONCERNANT LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS

La Chambre passe à l'étude du bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence a des notes à communiquer au sujet des 13 motions qui sont proposées à l'étape du rapport du bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Selon la présidence, ces motions devraient être étudiées de la façon suivante:

Les motions nos 1, 2 et 3 feront l'objet de débats et de votes distincts.

La motion no 4 cause certaines inquiétudes à la présidence quant à son acceptabilité du point de vue de la procédure. La motion inscrite au nom du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) vise à établir un ou plusieurs conseils consultatifs, ce qui entraînerait la dépense de fonds publics. Même si le paragraphe (9) de la motion indique que les membres des conseils ne sont pas rétribués. Le député reconnaîtra qu'avec l'établissement de ces conseils, d'autres dépenses seront impliquées, dont les coûts administratifs. Comme je l'ai fait tout à l'heure dans le cas du député de Bruce-Grey (M. Gurbin). Je renvoie les députés au paragraphe (7) du commentaire 773 de la cinquième édition de Beauchesne qui dit à ce sujet:

> Il est interdit au président de recevoir un amendement entaché des vices suivants: S'il impose une charge au Trésor . . .

C'est pourquoi la motion no 4 est irrecevable.

La motion no 5 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts. Les motions nos 6 et 13 pourraient être groupées aux fins du débat et faire l'objet de votes distincts. La motion no 7 devrait faire l'objet d'un débat et d'un vote distincts. Les motions nos 8, 9 et 10 seront groupées aux fins du débat et mises aux voix ainsi qu'il suit: *a*) la motion no 8 séparément; *b*) puisque la motion no 9 est une simple conséquence à la motion no 10, un vote sur la motion no 10 comptera aussi pour la motion no 9.

Le motions nos 11 et 12 pourraient être groupées aux fins du débat et faire l'objet de votes distincts.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On me dit que des consultations ont eu lieu au sujet de trois autres amendements au projet de loi C-104 présentés par le gouvernement et qu'il y aura consentement unanime pour qu'ils soient étudiés comme si l'on avait donné l'avis voulu il y a 48 heures. Je vais donc les présenter sur-le-champ.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Y a-t-il consentement unanime au sujet de la proposition du président du Conseil privé?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Agréé.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il est maintenant temps de parler brièvement de votre décision au sujet de la motion no 4. Puis-je le faire?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Normalement, je serais porté à suggérer au député d'attendre lorsque nous serons arrivés à cette motion. Cependant, il est peut-être plus commode pour la Chambre de laisser le député intervenir à ce sujet immédiatement. Il s'agit de la décision de la présidence. Je ne pense pas avoir besoin du consentement unanime de la Chambre. Aussi, à moins que la Chambre n'y voie un inconvénient, je permettrai au député de Vancouver-Kingsway de présenter son objection au sujet de la motion no 4.

M. Waddell: Je pourrais peut-être démontrer brièvement que cela est conforme au Règlement. Vous pourriez ne prendre une décision à ce sujet que lorsque nous serons parvenus à la motion no 4.

Simplement, j'en conclus que la raison qui justifie cette décision réside dans le fait que l'amendement prévoit des dépenses. Or, il n'est pas question que les nouveaux conseils dépensent de l'argent. Dans ma présentation, j'établis qu'il n'y a pas un sou d'ajouté au fardeau financier de la Couronne. L'amendement ne fait que constituer un conseil qui n'oblige en rien la Couronne. Il ne force pas la Couronne à assumer des dépenses d'argent, à fournir de l'espace, des bureaux ou quoi que ce soit d'autre. En effet, les représentants de ce conseil sont des gens qui sont payés par d'autres organisations et à même d'autres fonds.

Même si Votre Honneur devait conclure que la Couronne aurait à verser certaines sommes, il existe un certain nombre d'amendements précédents qui forcent un agent de la Couronne à exécuter certaines tâches. Même si son traitement doit être payé et même si on doit lui donner l'espace nécessaire, le Parlement, qui lui a confié un mandat, n'a pas adopté de poste budgétaire, conformément à une décision qui a été prise dans le passé à ce sujet.

Quand le gouvernement a proposé en 1961 d'abolir les appels soumis à la Commission d'appel du tarif, un amendement présenté au Sénat proposait une procédure expéditive pour répondre aux préoccupations à la fois du gouvernement et de l'opposition. Personne n'a jamais contesté les aspects financiers de cet amendement puisqu'il maintenait les appels et entraînerait des procédures qui allaient être inutiles si les appels étaient abolis.

Les dispositions du paragraphe 10A(8) autorisant la rémunération des membres du conseil n'entraînent pas de dépense d'argent. Mais je devrai vérifier. Comme l'amendement initial prévoyait une dépense de fonds j'ai éliminé à dessein cet aspect des amendements que j'ai soumis.

D'après moi, la Couronne n'aura pas à dépenser quoi que ce soit pour entretenir ses conseils consultatifs régionaux. On demande au ministre de créer ces conseils. On fait justement mention du peuple Dene mais, naturellement, leurs membres sont financés par le groupe autochtone des Territoires du Nord-Ouest. Les objectifs font l'objet de discussion. Et les réunions seront fixées par le conseil. Essentiellement, ils auront à examiner le Programme d'encouragements pétroliers. Ils peuvent aussi créer des comités.

Je n'avais pas remarqué qu'un article concernait les paiements. Je croyais que cela était exclus.

Je devrai compter sur le deuxième aspect de mon argument. Il existe effectivement des précédents selon lesquels chaque fois qu'un mécanisme ou un organisme est mis en place, la Couronne n'est pas nécessairement obligée de dépenser de l'argent. Votre Honneur voudrait peut-être examiner la question et faire part ensuite de sa décision quand cette motion sera abordée.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je veux bien, comme me le demande le député de Vancouver-Kingsway, vérifier la validité de son amendement. En tenant compte de la décision que j'ai lue tout à l'heure, et d'après les recherches qui ont été faites, il semblerait que la création de ces conseils ne puisse avoir lieu sans entraîner des frais. Comme le député a demandé à la présidence de l'éclairer, je veux bien examiner cette question en attendant que la Chambre aborde sa motion.

Nous allons maintenant passer aux amendments inscrits au nom de l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Qu'on modifie le bill C-104, Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, à la version anglaise de l'article 2, en retranchant les lignes 35 et 36, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(*a*) crude petroleum regardless of density produced at a well head in liquid».

● (1900)

[*Traduction*]

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat. Je voudrais simplement donner une courte explication de cet amendement. Il vise à faire concorder les versions anglaise et française. «Densité» est le terme qui s'emploie dans le système métrique. Je ne vois donc pas quelle difficulté les députés de l'opposition pourraient avoir à appuyer cet amendement du gouvernement. Mais je voudrais développer un peu mes vues sur cette mesure législative, sur laquelle se fonde le Programme énergétique national, dont les objectifs sont la sécurité énergétique, la possibilité pour les Canadiens de prendre part au développement des ressources énergétiques et l'établissement d'un système énergétique juste pour tous les Canadiens.

Au moyen de ce projet de loi, nous aurons plus de sociétés contrôlées par des Canadiens et appartenant à des Canadiens dans notre industries pétrolière et gazière. Non seulement cette canadianisation assurera notre sécurité énergétique, mais elle fournira aussi aux Canadiens de meilleures occasions de tirer profit de cette industrie et d'y participer. De plus, lorsque les Canadiens seront propriétaires de leur secteur pétrolier et gazier et le contrôleront, ils seront assurés que, à longue échéance, les profits découlant de l'expansion industrielle seront distribués plus équitablement à toute la population. Une fois la loi en vigueur, cette industrie pourra bénéficier d'environ deux milliards de dollars sous forme de stimulants pour les dépenses d'exploration et d'exploitation engagées entre le 1er janvier 1981 et la fin de la présente année financière.

C'est en vertu du bill C-104 que nous offrirons des stimulants de deux milliards de dollars à l'industrie pétrolière et gazière, le bill même que le parti conservateur du Canada a délibérément bloqué. Les conservateurs ont déclaré à la Chambre que l'industrie pétrolière et gazière avait besoin d'aide. Dans son Programme énergétique national, le gouvernement du Canada a promis de l'aide. La voici, dans le bill C-104, mais quelle a été la réaction des conservateurs? Ils ont fait la grève pendant deux semaines, ils ont laissé sonner le timbre, ils ont encaissé leurs gros chèques de paye et ont déserté la Chambre des communes. Mais ils ont eu l'audace de dire, dans leurs publications, à la télévision et dans des articles de journaux, qu'ils étaient préoccupés par la situation et voulaient venir en aide à l'industrie pétrolière et gazière.

M. Smith: Quelle hypocrisie!

M. Dingwall: De l'hypocrisie sans nul doute, et de la part de qui? De la part du parti conservateur du Canada sous la direction du très honorable Joseph Clark.

Ces stimulants encourageront les sociétés sous contrôle étranger mais désireuses de collaborer avec les Canadiens à exploiter le potentiel pétrolier du Canada. Les sociétés sous contrôle étranger ou appartenant à des étrangers continueront à être les bienvenues pour faire de la prospection pétrolière au Canada, malgré tous les sombres discours du parti conservateur du Canada. Ces sociétés peuvent s'attendre à des rendements comparables, sinon supérieurs, à ceux d'investissements similaires dans d'autres pays occidentaux producteurs de pétrole. Néanmoins il ne faut pas que des étrangers possèdent et contrôlent une si grande partie de ce secteur stratégique de notre industrie des ressources. La voie que le gouvernement a choisie consiste à stimuler les investissements privés canadiens grâce à un régime de stimulants à la canadianisation. Ces stimulants seront accordés aux Canadiens participant à la prospection et à l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel afin d'atteindre un niveau de participation de 50 p. 100 à l'industrie pétrolière et gazière d'ici 1990 et d'assurer la sécurité énergétique pour tous les Canadiens. Le mécanisme législatif qui nous permettra d'atteindre ces objectifs c'est le bill C-104 dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Ce bill comporte trois parties. La première traite des subventions qui seront accordées aux Canadiens qui se livrent à la prospection et à la mise en valeurs subventions dont le montant sera établi en fonction du taux de participation et de contrôle canadiens. Les dispositions relatives au taux de participation et de contrôle canadiens figurent à la Partie II. Elles visent d'une part à s'assurer que ces subventions favorisent bien les entreprises qui appartiennent à des Canadiens et sont contrôlées par eux, et d'autre part à encourager les Canadiens à participer à la prospection et à la mise en valeur.

La Partie III vise à modifier d'une façon technique deux dispositions de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Elle modifie en fait la définition des corporations et des personnes qui sont censées ne pas avoir droit aux subventions de façon à ce que la nouvelle définition soit conforme à la politique que l'Agence d'examen de l'investissement étranger applique depuis l'entrée en vigueur de cette loi en 1974.

La Partie I, concernant le programme d'incitations au secteur pétrolier, offre des encouragements financiers à ceux qui font des dépenses ou des frais leur donnant droit à des subventions et qui en font la demande. Ainsi, l'importance de l'encouragement accordé dépendra en tout ou en partie des facteurs suivants: tout d'abord, du taux de participation canadienne du demandeur; ensuite, du degré de contrôle qu'il exerce sur sa société enfin, du genre de dépenses qu'il a effectuées et du lieu où elles l'ont été.

Le bill prévoit deux sortes de subventions. Tout d'abord, des subventions à titre de participation de la Couronne pouvant atteindre 25 p. 100 des frais d'exploration faits sur des terres du Canada et donnant droit à des subventions. Le demandeur y aurait droit quel que soit son taux de participation canadienne ou le degré de contrôle qu'il exerce sur la société. Les subventions à titre de participation de la Couronne visent à promouvoir et à favoriser les efforts d'exploration dans les terres du Canada, tout en assumant une partie des dépenses proportionnée à l'intérêt que le gouvernement conserve dans les terres du Canada.

Il existe trois niveaux supérieurs de subventions, représentant encore une fois un pourcentage des dépenses de prospection ou de développement, ou encore des frais d'aménagement du demandeur.

Le demandeur canadien touche ces subventions dans la mesure où il possède ou contrôle la société dans une proportion d'au moins 50 p. 100. Le niveau des subventions sous forme de pourcentage des dépenses qui donnent droit aux subventions augmente en fonction du taux de participation canadienne du demandeur.

La règle qui permet de déterminer le taux de participation des demandeurs et le degré de contrôle qu'ils exercent sur la société figure à la Partie II intitulée «Détermination de la participation et du contrôle canadiens». Le taux de participation canadienne dépend de la propriété effective. Il peut être nécessaire d'examiner le cas de tous les demandeurs pour déterminer où se situe la propriété effective. De plus, on tient compte d'un investissement fait dans un ensemble de propriétés. La participation bénéficiaire comprend le droit aux actions futures et aux catégories de participation autres que la participation ordinaire. La détermination du contrôle se fait en fonction du contrôle réel. Les définitions et présomptions du contrôle réel de la loi sur l'examen de l'investissement étranger serviront à déterminer les facteurs.

Le bill C-104 a été examiné par le comité permanent de la législation énergétique. Divers témoins ont comparu devant le comité pour présenter leurs mémoires sur le projet de loi, dont des représentants de l'Association canadienne du pétrole, de l'Independent Petroleum Association du Canada, de l'Association du barreau canadien, de l'Association des consommateurs du Canada et de l'Institut canadien des comptables agréés. Les compagnies privées suivantes ont aussi présenté des mémoires: Dome Petroleum Limited, Norcen Energy Resources Limited, Home Oil Company Limited, Gulf Canada Limited, Texaco Canada Resources Limited et McLeod, Young, Weir Limited.

Au comité, les témoins ont soulevé plusieurs questions. L'une d'elles est revenue sur le tapis à maintes reprises, soulevée par des témoins et des membres du comité. C'est le fait qu'aucune formule n'était prévue dans le bill permettant d'en appeler d'une décision sur les encouragements ou la participation. Je suis heureux d'annoncer à la Chambre, au nom du gouvernement, que nous avons tenu compte de ces instances: le bill sera amendé de sorte qu'on puisse demander à la Cour d'appel fédérale de revoir la détermination du taux de participation canadienne aux termes de l'article 39(2), la redétermination du taux de participation canadienne aux termes de l'article 44(1), et la conclusion du ministre voulant qu'un arrangement soit artificiel aux termes des articles 30 et 53(1).

• (1910)

En vertu de cet amendement, la détermination et la nouvelle détermination du taux de participation canadienne, ainsi que les divisions artificielles des transactions en vertu du PEP et du TPC pourront faire l'objet d'un examen en vertu de l'article 28 de la loi sur la Cour fédérale. Cette modification est la marque d'un gouvernement responsable. Nous avons un comité. Des instances ont été présentées au comité par des députés, des porte-parole de l'industrie et des universitaires en vue d'améliorer ce projet de loi. C'est ce que le gouvernement fédéral tente de faire. Voilà pourquoi nous présentons cette modification.

Plusieurs autres modifications ont été présentées en comité. La plupart d'entre elles touchaient à la procédure, mais il convient de signaler plus particulièrement une modification à la partie II du bill. Cette modification permettrait aux demandeurs qui ont commencé à déterminer leur taux de participation canadienne et leur état de contrôle en fonction des ébauches des formulaires et des règlements publiés le 10 mars 1982, de s'inspirer de ces dispositions pour établir leur taux de participation canadienne.

Le comité a étudié diverses autres questions. On a prétendu, entre autres, que les dispositions de ce projet de loi sont compliquées. Dans le cas du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, on a reconnu—et c'est très important—que les avantages conférés à des Canadiens par le programme pouvaient être transférés de diverses façons à des non-Canadiens. Cela a amené l'adoption de règles visant à réduire au minimum de tels transferts. Toutefois, même si ces règles contribuent à compliquer le système PEP, elles permettent d'appliquer le processus d'auto-évaluation et devraient être facilement comprises par ceux qui connaissent bien les conditions que présente le large éventail des accords industriels en usage.

Quant à la loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens, elle doit permettre de voir qui profite réellement des avantages prévus par la loi. Cela peut parfois être relativement simple, parfois plus difficile. Le système de règles du taux de la participation canadienne pour l'évaluation de la propriété canadienne est supposé s'appliquer de la façon la plus uniforme possible aux individus, aux sociétés et aux associations privées et publiques, de même qu'à de nombreux autres mécanismes d'investissement comme les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance. Ces entités ont des structures de participation extrêmement variées et, évidemment, les règles du système du Taux de la participation canadienne doivent toutes les rendre aussi efficaces les unes que les autres. C'est pourquoi les règles sont nécessairement détaillées.

Au comité, il a aussi été question de l'ampleur de la discrétion ministérielle et du fait qu'un nombre appréciable des

règles régissant la détermination et les encouragements sont prescrites dans les règlements. Étant donné que les structures financières et les transactions relatives au pétrole et au gaz sont sujettes aux changements, il est préférable que le gouvernement ait un peu de flexibilité pour faire face à des situations nouvelles et imprévues. Bien que le but ces dispositions soit d'assurer une certaine flexibilité au Programme d'encouragements pétroliers et au Taux de participation canadienne face aux besoins de l'industrie et à l'évolution de la conjoncture, je tiens à signaler que ces programmes sont flexibles justement parce que ce sont des programmes à long terme. Ils sont flexibles parce qu'ils permettront de faire des mises au point de façon à fournir de l'aide dans des cas où les règlements dicteraient des décisions arbitraires ou involontairement pénibles pour ceux qui veulent se prévaloir de ces programmes.

On a également évoqué au comité la crainte que des renseignements confidentiels concernant l'industrie ne soient divulgués à cause de ces nouveaux programmes. Les dispositions de la loi touchant le caractère confidentiel autorisent la communication de renseignements aux fonctionnaires et ministères autorisés aux fins de l'application de la loi, de même qu'à l'Agence de surveillance du secteur pétrolier et au ministère des Finances aux fins de la surveillance de l'industrie pétrolière et gazière et de la formulation de la politique fiscale.

De plus, les dispositions de la loi relative à la communication de tels renseignements reconnaissent que l'intérêt public pour l'administration de la justice l'emporte sur l'intérêt public pour la protection du caractère confidentiel dans deux circonstances. La première réside dans les poursuites judiciaires, au civil ou au criminel, découlant de l'application de la loi lorsqu'un témoignage doit être fait sous serment. La seconde réside dans les poursuites criminelles de quelque genre que ce soit. On pourra en effet communiquer de tels renseignements en cette dernière circonstance parce que lorsqu'il s'agit de déterminer la culpabilité en matière criminelle, et peut-être de priver quelqu'un de sa liberté, il est important de disposer de tous les éléments de preuve pour en arriver à un jugement juste.

On a dit aux fonctionnaires de rester en contact étroit avec les entreprises de ce secteur pour voir s'il ne conviendrait pas de modifier certaines dispositions de ce projet de loi. Tout changement éventuel sera situé dans le contexte général du programme. On alimente le dialogue pour essayer de poursuivre les efforts déployés depuis la création du programme.

Les premières explications détaillées sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, sur le taux de participation canadienne et sur le système de vérification se trouvent dans des documents devant servir de base à un débat public, parus à la fin de 1980. Ces mesures ont été améliorées au printemps de 1981, grâce aux observations du public. Le projet de loi déposé à la Chambre à la fin de juin s'inspirait des observations et des réactions du public. Les règlements de ces programmes avaient été établis avec l'aide des entreprises de ce secteur.

Par ailleurs, on a tenu cette année une série de colloques sur le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, sur la participation canadienne et sur le système de surveillance. Environ 1,500 personnes ont assisté aux colloques organisés dans six centres différents du pays.

Les participants venaient des grandes et petites entreprises du secteur pétrolier et gazier, ainsi que des milieux juridiques et comptables, et des institutions financières comme les banques, les sociétés de fiducie et les maisons spécialisées dans les investissements. Du fait que ces dernières jouaient un rôle prépondérant, on a organisé ensuite des séances séparées avec leurs représentants. Les renseignements échangés pendant tous ces contacts et d'autres contacts analogues ont permis d'améliorer le programme et de le rendre plus pratique.

Compte tenu des longs entretiens que nous avons eus avec les représentants de ce secteur et du fait que les citoyens de toutes les régions du pays appuient les objectifs de ces programmes, la canadianisation prévue dans le Programme énergétique national semble être un élément indispensable de solution viable à nos problèmes énergétiques. Grâce à la participation canadienne et à l'intensification de la prospection, nous pourrons assurer notre sécurité énergétique et atteindre nos objectifs en matière de participation; par ailleurs, les retombées de l'expansion de ce secteur seront réparties plus équitablement entre les différentes régions du pays.

Je recommande volontiers ce projet de loi à la Chambre parce qu'il nous aidera à résoudre un grand nombre des problèmes énergétiques du pays. Il aidera le pays à atteindre à l'autarcie énergétique d'ici la fin de la décennie. Il aidera les Canadiens à prendre le contrôle du secteur pétrolier.

Il faut absolument que ces programmes entrent en vigueur le plus tôt possible. De nombreuses sociétés canadiennes pétrolières et gazières qui ont cru dans le Programme énergétique national et qui ont décidé de faire certains investissements parce qu'ils étaient convaincus que des subventions leur seraient versées sous peu en vertu du programme d'encouragements pétroliers, ont un besoin urgent de ces stimulants. Le programme d'encouragements pétroliers et le programme de participation et de contrôle canadiens joueront tous deux un rôle de premier plan pour assurer notre avenir énergétique.

Comme je l'ai dit au début de mes remarques, si le secteur pétrolier a des inquiétudes ou des plaintes à formuler, qu'il les communique directement au parti conservateur du Canada. Jamais auparavant n'a-t-on vu pareille hypocrisie chez un parti politique canadien. Pendant deux semaines, les députés conservateurs ont fait les idiots. Ils ont quitté la colline du Parlement. Ils ont fait retenir la sonnerie, ce qui a retardé l'adoption d'un projet de loi important comme le bill C-104. L'adoption du bill C-104 a été retardée à cause des tactiques que les conservateurs ont employées. Ils ont parlé des faillites et des difficultés qu'éprouvaient le secteur pétrolier et gazier, mais ils n'ont absolument rien fait pour corriger la situation quand ils en ont eu l'occasion. J'espère qu'ils auront le courage de reconnaître devant le secteur et la population qu'ils ont fait erreur. En fait, ils ont l'habitude de commettre des erreurs, que ce soit avec Petro-Canada ou autre chose. Nous avons tout vu, et nous le reverrons encore une fois, s'ils continuent à faire des erreurs et des bévues.

• (1920)

Ils ont leur propre programme énergétique puisqu'ils nous en ont parlé aujourd'hui. C'est un programme fait de bric et de brac. Ils y visent entre autres choses à démanteler Petro-Canada et à réduire le prix du pétrole et du gaz. Voilà leur programme. Ils voudraient bien que nous laissions tomber les ententes conclues avec les provinces productrices. Ils n'ont

jamais eu comme on dit dans mon coin de pays, le culot, la hardiesse de soumettre ce programme aux délégués réunis lors d'un congrès du parti conservateur, pour qu'ils se prononcent sous forme de résolutions sur ses différentes dispositions. Pas une seule résolution n'a été adoptée lors de ce congrès.

M. Smith: Ils avaient bien trop peur.

M. Dingwall: Nous le savons bien. Ils craignent que cette mesure législative énergétique ne favorise la relance du secteur pétrolier et gazier. En fait, ils voudraient drainer à sec la vitalité de ce secteur. Eh bien, je dis ceci aux conservateurs: méfiez-vous, car le secteur vous demandera des comptes lors des prochaines élections générales.

Des voix: Bravo!

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je sursaute en entendant qu'on nous accuse de vouloir drainer la vitalité de l'industrie. Il n'y a même plus de drains. Que le secrétaire parlementaire aille voir à Hamilton s'il se fabrique encore des drains et des conduits. Le ministre est en fonction depuis deux ans et déjà on ne fabrique plus de conduits, ni d'acier. La belle politique libérale!

Devant un tribunal pénal, au cours d'un procès, il existe un principe qui nous tient à cœur, celui de ne pouvoir s'incriminer; nous avons le droit d'éviter l'auto-accusation. Il règne une telle inconscience à la Chambre que les députés plaident souvent coupables sans même s'en apercevoir. D'après le secrétaire parlementaire, les conservateurs auraient laissé les cloches sonner pendant deux semaines et ils ont fichu le camp. Nous n'avons pas traînassé pendant ces deux semaines, monsieur l'Orateur, mais sommes allés expliquer aux Canadiens ce qui se passait. Les gens nous ont écoutés et nous ont crus.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Les Canadiens, qui nous appuyaient à ce moment-là, nous appuient encore aujourd'hui. Le secrétaire parlementaire a commencé et fini ses observations en disant que nous nous étions payés du bon temps pendant que les cloches sonnaient. Il a fait son aveu au milieu de son discours. C'est avec fierté qu'il s'est confessé à nous tous. Monsieur l'Orateur, vous souvenez-vous l'avoir entendu vous dire et dire à tous les députés de la Chambre que le gouvernement avait modifié le projet de loi parce qu'en écoutant les témoins, il s'était ouvert les yeux, que la Chambre était saisie ce soir de 12 amendements d'initiative ministérielle, mais que beaucoup d'autres avaient été adoptés au comité?

Le timbre a sonné, monsieur l'Orateur, parce que le gouvernement libéral refusait de renvoyer le bill au comité, d'entendre des témoignages. Les libéraux se présentent maintenant à la Chambre pour dire à toute la nation qu'ils proposent ce soir 12 amendements et qu'il en ont présenté quantité d'autres au comité. Ils l'ont fait, monsieur l'Orateur, parce que des personnes sont venues témoigner et que le gouvernement a vu clair. C'est un mauvais bill dont nous devons l'amélioration au fait que les cloches ont sonné pendant deux semaines.

M. Taylor: Et comment!

M. Hawkes: C'est pour moi un plaisir d'entendre le secrétaire parlementaire dire que la sonnerie n'a pas retenti pour rien. C'était pour que des Canadiens bien informés puissent être entendus et pour que l'on modifie le projet de loi. Il nous a dit que toutes ces choses se sont réalisées, que les Canadiens se sont fait entendre et qu'il s'en félicite parce que le projet de loi en a bénéficié. La preuve se trouve dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, 12 amendements à l'étude ce soir et demain peut-être et sur lesquels nous serons appelés à voter. Aucun de ces amendements, monsieur l'Orateur, n'aurait pu faire l'objet d'un vote si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), le leader à la Chambre et les députés de l'arrière-ban du parti libéral en avaient fait à leur tête et s'ils avaient fait adopté ce projet de loi de force sans le renvoyer au comité.

De quoi se félicitent-ils? Savez-vous ce que comporte cette série de projets de loi et celui-ci en particulier? Ces bills énergétiques utilisent toutes sortes de moyens pour soutirer de l'argent aux contribuables et aux sociétés qui emploient des travailleurs, achètent de l'acier et des camions et ainsi de suite. On leur enlève cet argent et par le biais du projet de loi C-104 on le leur remet, non pas en totalité mais en partie.

A qui le remet-on, monsieur l'Orateur? A ceux qui l'ont gagné, qui savent l'utiliser? Est-ce ce que prévoit le projet de loi? Non, monsieur l'Orateur, on le remet aux personnes désignées par le ministre de l'Énergie, qu'elles s'y connaissent ou non, qu'elles l'aient ou non gagné, qu'elles sachent ou non comment l'utiliser et qu'une seule goutte de pétrole soit ou non extraite. Ce ne sont pas les critères dont on s'inpire monsieur l'Orateur. Le seul critère est que la décision doit relever du ministre de l'Énergie. Est-ce un choix judicieux quand on pense aux consommateurs canadiens?

Réfléchissez-y donc une minute. La ville d'Ottawa compte aujourd'hui de nombreuses épiceries. Certains propriétaires font du bon travail, commandent ce que leurs clients veulent, exigent un prix raisonnable de façon à pouvoir garder leurs bons employés, et restent en affaires. D'autres réussissent moins bien parce qu'ils n'achètent pas la bonne marchandise, ne la mettent pas sur les bonnes tablettes et ne savent pas la mettre en valeur. Les clients n'achètent pas et les magasins font faillite. Quel est le résultat de ce système-là? Le résultat, c'est que nous avons de très bonnes épiceries, car si le gérant ne connaît pas son affaire, son entreprise va échouer. Si le magasin est bien géré, ce sera une réussite.

Est-ce que nous appliquons cette logique à l'industrie du pétrole? Non, malheureusement. Le gouvernement dit: «Si vous réussissez, si vous trouvez beaucoup de pétrole, nous allons vous enlever la plupart de vos bénéfices sous forme de taxes.» Mais ce n'est pas tout: «Est-ce que nous allons vous rendre tout cela, parce que nous savons que vous saurez trouver davantage de pétrole? Non, nous allons donner cet argent à quiconque le ministre de l'Énergie décide de le rendre.» Est-ce que ces personnes ont besoin d'avoir une expérience de l'industrie du pétrole et du gaz? Pas du tout. Est-ce qu'on exige qu'elles aient déjà foré un puits? Non. Ce n'est pas pour cela qu'on leur rend une partie de cet argent. Est-ce qu'on peut faire des forages n'importe où, aux endroits où, d'après votre intuition et votre expérience, vous avez des chances de trouver du pétrole? La réponse est non. Vous ferez des forages où le gouvernement vous dira d'en faire. Et vous serez payé pour l'avoir fait, si le gouvernement veut bien. Cela n'a rien à voir avec l'expérience ni avec la possibilité de trouver du pétrole.

Nous avons déjà pu constater ce que je viens de vous dire. Et où est-ce que la plupart de cet argent est censé être dépensé, d'après cette mesure législative? Je vous dis que cet argent ira

là où les frais sont les plus élevés. C'est une incitation à aller forer dans les endroits où cela coûte le plus cher, et ainsi faire monter le prix de l'essence et du mazout pour votre voiture et votre maison. Et le ministre va financer cela en augmentant les taxes. Il semble avoir oublié qu'il est possible de produire du gaz et du pétrole à moindres frais pour ensuite le vendre aux particuliers à des prix raisonnables. Voilà le système qui existait au Canada il y a encore deux ans, mais maintenant le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dingwall) fait valoir que le gouvernement va s'emparer d'une partie des profits des entreprises qui ont obtenu des résultats pour les donner à un groupe de compagnies inconnues, à condition qu'elles forent des puits dans les régions où l'accès est extrêmement difficile et coûteux. Si ces entreprises trouvent du gaz naturel ou du pétrole, les consommateurs devront payer le prix fort. Ils devront payer le montant maximal. Avec la loi, le gouvernement fait tout son possible pour augmenter les prix du mazout et de l'essence, et le secrétaire parlementaire a le toupet de s'en vanter à la Chambre.

• (1930)

Essayons un peu d'imaginer ce qui se passerait si le gouvernement était plus modéré et qu'il laissait toutes ces compagnies—il y en avait des milliers—prendre les décisions qui leur revenaient auparavant. Ces entreprises se demandaient si elles devaient forer des puits à tel endroit plutôt qu'à tel autre. Elles prenaient leurs décisions à la lumière des dix, vingt, trente ou quarante années d'expérience qu'elles avaient acquises, et investissaient leurs propres capitaux. Elles choisissaient l'endroit où elles avaient le plus de chances de trouver du pétrole et du gaz; mais le secrétaire parlementaire veut tout bouleverser et instaurer un système en vertu duquel ce sera la bureaucratie qui décidera des lieux de forage.

Les personnes qui ont témoigné devant le comité nous ont dit qu'il faudra 400 fonctionnaires de plus pour rembourser les fonds. Qui en assumera les frais? Ce sont les personnes âgées du Canada qui, en chauffant leurs maisons, devront payer le salaire de ces 400 fonctionnaires supplémentaires. Le ministre a reconnu, s'il faut en croire ses projections antérieures, que ces 400 fonctionnaires pourraient atteindre 800 ou 1,200 et qu'ils auraient pour seule tâche de rembourser des sommes d'argent. S'il nous faut 400, 800 ou 1,200 fonctionnaires pour effectuer ces remboursements, je suppose qu'il devra y en avoir 400 autres qui devront prélever ces sommes. Il ne faut pas oublier non plus les 1,200 ou 1,400 employés qui travailleront dans toutes les entreprises et qui, après avoir étudié les livres de comptabilité, décideront des montants à prélever. Enfin, il y aura aussi dans chaque compagnie un autre groupe qui devra décider à combien s'élèvent les remboursements.

Que se passera-t-il alors? Si autant de personnes doivent être employées dans les entreprises pour décider de l'importance des prélèvements et qu'un autre groupe doive décider du montant des remboursements, si des fonctionnaires ont pour tâche d'effectuer les prélèvements et un autre groupe de les restituer, quel sera le prix du pétrole et du gaz? Aucune d'eux n'était nécessaire il y a deux ans, mais nous les rendons nécessaires. Ceux qui devront payer seront les personnes qui touchent des revenus fixes, des pensions et des prestations d'assurance-chômage. Ce sont ces personnes qui devront payer pour ce gâchis. Nous avons détruit notre système et nous disons maintenant aux sociétés où forer, non pas parce que c'est là que se trouve sûrement ou probablement du pétrole, mais simplement parce que le gouvernement veut que les travaux de forage aient lieu à un endroit plutôt qu'à un autre.

Si le propriétaire d'une maison de campagne ou d'une ferme veut forer un puits pour avoir de l'eau fraîche, va-t-il creuser n'importe où ou cherchera-t-il plutôt à se faire indiquer le meilleur endroit? Il est coûteux de forer pour s'apercevoir ensuite qu'il n'y a pas d'eau. Il voudra donc procéder aux travaux là où il a le plus de chances de trouver de l'eau. La même chose s'applique dans le cas du pétrole. Il est très coûteux de procéder à un forage et de ne pas trouver de pétrole. Une société voudra donc procéder aux travaux au meilleur endroit possible.

Ce projet de loi mérite d'être condamné à l'unanimité par tous les députés, car il s'inspire du principe que Grand Frère sait mieux que quiconque où forer. Les sociétés devront forer là où Grand Frère l'a dit, c'est-à-dire aux endroits où c'est le plus coûteux. Grand Frère a décidé que le coût du gaz et du pétrole dans trois, quatre et cinq ans sera incroyablement élevé, puisqu'il force les entreprises de ce secteur à forer là où il leur en coûte le plus.

Le secrétaire parlementaire a dit à la Chambre que le programme fonctionnait très bien, puisque la participation canadienne augmentait. Je voudrais lui demander s'il possède sa propre maison. Est-ce que sa maison est à lui ou est-ce qu'elle appartient à une société hypothécaire? Il y a une grand différence entre posséder sa maison et vivre dans une maison hypothéquée. Les taux d'intérêt ont doublé. Les gens qui pensaient posséder leur maison s'aperçoivent tout à coup, alors que les taux d'intérêt ont doublé, que ce n'est pas le cas et qu'ils vont la perdre. Le Programme énergétique national a encouragé les sociétés canadiennes à emprunter beaucoup d'argent pour acheter d'autres sociétés. Voici un exemple. Dome Petroleum est la plus importante société canadienne. Il y a deux ans, elle utilisait près de la moitié de ses rentrées pour payer des intérêts sur de l'argent emprunté, mais l'autre moitié était utilisée pour des travaux de forage, d'expansion, de construction de pipe-lines et de mise en valeur des ressources. Il y a trois semaines environ, 90 p. 100 des recettes de Dome servaient à payer les intérêts sur sa dette. Depuis lors, les taux d'intérêt ont grimpé tandis que notre monnaie se dévaluait. A la clôture aujourd'hui, notre monnaie valait 79.25c. américains. Je crains que cette société n'ait pas suffisamment de rentrées d'argent pour rembourser ses dettes. Dans ce cas, elle est virtuellement en faillite.

Si elle déclare faillite, qui va en devenir propriétaire? A première vue, on pourrait penser que c'est une banque canadienne puisque Dome Petroleum a emprunté à une banque canadienne. Or, nous constatons que cette banque canadienne a elle-même emprunté à une banque étrangère et donc que le véritable propriétaire de Dome Petroleum n'est pas canadien. Sur les titres de propriété, on peut lire que Dome Petroleum appartient à des intérêts canadiens, mais puisque cette société a emprunté à tour de bras, ce sont les créanciers qui sont véritablement propriétaires de Dome; or ils ne sont pas canadiens. Le secrétaire parlementaire voudrait nous faire croire que ce programme a permis d'accroître le taux de participation canadienne, mais ce n'est pas vrai. Il nous a amenés à nous endetter davantage.

Voyons les conséquences de cet endettement. Si l'on avait utilisé la moitié de l'argent de Dome Petroleum pour construire des pipe-lines ou forer des puits au Canada, ces investissements auraient été taxés. Ils auraient assuré des revenus. Des travailleurs auraient eu un emploi et auraient sinon payé des impôts sur le revenu. Ils auraient acheté des voitures, ce qui aurait procuré d'autres revenus indirects. Mais si toutes les rentrées de Dome Petroleum servent à payer les intérêts et qu'au bout du compte le prêteur se trouve à être une banque étrangère, tout l'argent que les consommateurs paient pour acheter le pétrole et le gaz produits par Dome quitte le pays et n'est pas imposé, parce qu'il s'agit de frais d'exploitation. De cette façon, on ne crée pas d'emplois et le gouvernement fédéral ne touche rien.

Le responsable de tout cela, c'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Des dizaines de milliards ont quitté le pays de cette façon. Le cours des actions ne cesse de dégringoler parce qu'elles n'ont plus aucune valeur. Le cours du dollar canadien ne cesse lui aussi de dégringoler parce qu'il ne vaudra bientôt plus rien. Il y a actuellement 1,250,000 chômeurs pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas d'emplois. Il n'y a pas d'argent pour forer des puits, pas d'argent pour acheter des automobiles, pas d'argent pour acheter des camions ou de l'acier, ni pour construire des pipe-lines, parce que nos vis-à-vis se fient aveuglément au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Or il se trompe. Il est fier; il a de l'esprit, mais il est stupide. Il est responsable d'un drame national. Jamais de toute notre histoire, nous n'avons eu un ministre qui ait fait autant de mal au pays en aussi peu de temps. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est une véritable catastrophe nationale. Voter pour tout ou partie de ce texte de loi, c'est se rendre complice d'un crime. C'est un crime qui frise la trahison pour ce qu'il a fait à notre pays et lui fera dans l'avenir.

• (1940)

Il y a quelques jours, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) est venu témoigner devant le comité permanent de la santé et du bien-être social. La question à l'étude était la mousse isolante d'urée-formaldéhyde que le gouvernement a recommandée pour isoler les maisons. Après en avoir subventionné l'installation, il l'a déclarée dangereuse par la suite. Aujourd'hui, ces maisons ne se vendent plus, certains ont perdu l'espoir d'une retraite confortable, tandis que d'autres ont perdu leur santé. Le plus troublant de l'affaire, c'est qu'au moment où un groupe de ces malheureux propriétaires est venu réclamer de l'aide du gouvernement, le ministre leur a dit que, le gouvernement leur ayant fourni $60,000 pour formuler leurs plaintes, ils devaient s'abstenir de le critiquer. Ainsi, $60,000 contre la liberté de parole!

Voilà à quoi servent les subventions, monsieur l'Orateur, museler les bénéficiaires. Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) décide d'offrir des subventions aux exploitants pétroliers, auront-ils le courage de dire la vérité aux Canadiens? Il semble que la liberté de parole ait son prix. C'est une conviction que le ministre partage avec bien d'autres de ses collègues.

En proposant le bill C-104 pour donner de l'argent aux sociétés pétrolières, le gouvernement espère ainsi obtenir le silence de cette industrie. C'est une menace voilée. Dès que vous touchez un chèque du gouvernement, mieux vaut se taire, car il peut vous l'enlever. L'exemple le plus récent est ce fonctionnaire, Neil Fraser, qui travaillait au ministère du Revenu. Cet homme a voulu dénoncer publiquement certains dangers, mais comme il touchait un chèque du gouvernement, on l'a congédié.

Le gouvernement offre maintenant des subventions à toute l'industrie pétrolière en espérant la réduire au silence. Toute ma vie, monsieur l'Orateur, j'ai fréquenté des pétroliers, bien que je n'aie jamais travaillé dans cette industrie. Ce sont des individualistes intraitables, compétents et pleins de fierté. Peu leur importe que ce projet de loi soit rejeté. Mais le ministre et le secrétaire parlementaire ne comprennent pas cela. Les pétroliers voient dans cette mesure une menace à leur liberté de parole et à leur liberté d'action. On veut leur dire où et quand forer. S'ils ont la moindre expérience et s'ils sont informés, ils savent bien que ce projet de loi est le pire élément de toute cette mise en scène dont l'objectif est d'accroître la dépendance de tous vis-à-vis du pétrole étranger, de notre pauvre dollar, de l'inflation et du chômage. Ils se méfient autant que moi de cette mesure et voilà pourquoi j'invite tous les députés à la rejeter.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, le député qui m'a précédé a dit qu'il avait passé toute sa vie dans le milieu du secteur énergétique. En l'écoutant, j'ai eu l'impression que toute ma vie se passait durant son discours, qui a traité de tout, depuis l'urée-formaldéhyde jusqu'aux fonctionnaires, pour en revenir au secteur pétrolier.

Nous sommes censés parler du premier amendement mais, semble-t-il, nous traitons de l'ensemble du projet de loi. Je tiens à dire au secrétaire parlementaire que j'étudierai de près son discours, dans le hansard de demain, parce qu'il a annoncé certaines modifications qui sont peut-être importantes. Je tiens à les examiner lorsque nous en arriverons à l'étude des articles en question. Le secrétaire parlementaire a parlé de l'hypocrisie des conservateurs dans cette affaire. C'est vraiment la Pitié qui se moque de la Charité, si l'on songe que le gouvernement a été obligé d'écouter le Parlement et de diviser le projet de loi! Voilà le problème auquel se heurte le gouvernement avec les Canadiens: ces derniers ne croient pas qu'il les écoute. Il ne s'agit pas d'une démocratie mais d'une autocratie, d'un gouvernement dirigé par le premier ministre (M. Trudeau) et une poignée d'autres.

C'est une bonne chose que le gouvernement ait été obligé de diviser le projet de loi. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup perdu, à long terme, étant donné que tous ces projets de loi seront adoptés d'ici quelques jours. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a dû faire machine arrière. C'est pourquoi nous avons défendu le principe de la division du bill. Cela me rappelle la phrase, dans Macbeth, au sujet de la cloche: « . . . c'est le glas qui au ciel ou à l'enfer t'appelle, toi». Nous ne savons pas encore avec certitude si le gouvernement ira au ciel ou à l'autre endroit. Il ne nous reste qu'à attendre.

Je veux revenir sur les remarques du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Quelle hypocrisie! Le député de Calgary-Centre (M. Andre) a écrit au ministre pour lui demander de diviser le bill et d'allouer plus de subventions dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier, parce que l'industrie pétrolière en avait besoin. Ce soir, les députés de ce parti prétendent que le sort des pensionnés de la sécurité de la vieillesse, qui devront payer tout cela, leur fend le cœur. C'est

un peu fort, monsieur l'Orateur, après avoir parlé pendant une douzaine d'heures pour défendre uniquement la cause des sociétés pétrolières. Voici ce qu'on peut lire dans un mémoire présenté par l'Association des consommateurs du Canada:

> Le bill C-104 et le principe à l'origine du bill perpétuent les programmes énergétiques du passé qui se sont soldés par des échecs: la sécurité future de l'approvisionnement pétrolier peut s'acheter grâce à une hausse des prix et des subventions aux sociétés pétrolières.

La semaine dernière, le ministre a annoncé que 8.9 milliards de dollars seront consacrés aux subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Cela fait beaucoup d'argent. Le résultat, c'est que 80c. de chaque dollar consacré à la prospection sur les terres du Canada, dans le grand Nord et au large des côtes vont être fournis par les contribuables canadiens et qu'il va y avoir encore 13c. de plus par dollar dans le cas des sociétés canadiennes versant des impôts. Cela fait 93c. par dollar, monsieur l'Orateur. Rien d'étonnant que les consommateurs estiment avoir des droits là-dessus. Le mémoire poursuit:

> Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que pour chaque dollar d'augmentation du prix du pétrole à la tête du puits et d'augmentation équivalente du prix du gaz naturel, le consommateur va verser à l'industrie et à l'État 18 milliards en augmentations de prix afférentes aux réserves existantes de pétrole et de gaz, parce que le volume confirmé des réserves d'hydrocarbures qui, d'après l'industrie, restent encore dans les zones productrices traditionnelles s'établit au total à l'équivalent de 18 milliards de barils de pétrole. Comme il est prévu que les prix vont passer à plus de $35 le baril en 1986, dans ce petit jeu de réduction à zéro la charge financière imposée au secteur consommation va probablement devenir insupportable, atteignant des centaines de milliards de dollars durement gagnés versées en plus à l'industrie pétrolière et au gouvernement. Les enjeux sont énormes, et c'est pourquoi l'industrie pétrolière fait passer des pages entières de publicité dans les journaux et lance des campagnes coûtant des millions de dollars à la télévision.

Je réponds au consommateur canadien: «Ne vous laissez pas tromper, on cherche à vous avoir. Vous aurez à payer 8.9 milliards des subventions pétrolières et des prix plus élevés à la pompe. Vous traitez avec des gens qui veulent balancer cet argent. Monsieur l'Orateur, cet argent pris dans les poches du consommateur est versé dans les poches du gouvernement et des sociétés pétrolières. Si les sociétés veulent faire de la prospection, tant mieux pour elles. Mais pourquoi leur donner 8.9 milliards de subventions? Nous allons présenter des amendements par lesquels nous voulons apporter au consommateur canadien un allégement et aux autochtones donner la chance de participer à la gestion de ces subventions. Nous voulons faire en sorte que le contenu canadien obligatoire ait une importance réelle. Voilà le genre d'amendements que nous proposons, et je me réserve le droit de prendre la parole au sujet des amendements du secrétaire parlementaire.

• (1950)

[*Français*]

Il s'agit d'un projet de loi visant à donner aux grandes compagnies pétrolières beaucoup d'argent, savoir presque neuf milliards de dollars provenant des goussets du consommateur pour passer dans ceux des compagnies pétrolières. C'est incroyable dans un temps où il est si difficile pour la famille de payer pour le pétrole, le gaz et l'électricité. Ce projet de loi est trop généreux pour les grandes compagnies d'huile.

[*Traduction*]

Donc nous allons présenter des amendements au bill.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, le taux de participation canadienne et le programme d'encouragements pétroliers qui constituent l'essentiel du bill C-104 vont sans doute disparaître au bout de deux ans. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) nous a fait comprendre pourquoi. Il nous a démontré pourquoi ces programmes sont voués à disparaître. Lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a chargé les cerveaux de son ministère d'étudier la question, ces brillants universitaires qui ne connaissent rien à l'industrie pétrolière ont trouvé cette solution géniale pour canadianiser l'industrie. Ils ont décidé de faire main basse sur les recettes des grosses sociétés grâce à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel, des taxes très lourdes, et de redistribuer cet argent aux sociétés canadiennes grâce aux subventions du programme d'encouragements pétroliers.

C'était une brillante idée de théoriciens, mais l'ennui, c'est que le député de Vancouver-Kingsway n'est pas le seul de son espèce. Le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) a soulevé les mêmes questions en comité. Le gouvernement a soudainement décidé que l'argent de ces taxes extrêmement lourdes lui appartenait et que les subventions étaient des cadeaux que les citoyens faisaient à l'industrie pétrolière. Les socialistes oublient l'autre aspect du problème et demandent: «Que se passe-t-il? Comment pouvez-vous faire cadeau de milliards de dollars à l'industrie pétrolière alors que les hôpitaux ferment leurs portes et que les universités ont besoin d'argent?» Voilà le genre de raisonnement simpliste que nous allons entendre. Le député de Vancouver-Kingsway a cité un article du *Toronto Star* et nous pouvons être certain que ce journal va reprendre le même refrain sur tous les tons. Je suis prêt à parier qu'à la première occasion tous les députés diront: «Vous ne pouvez pas prétendre que vous n'avez pas d'argent, car vous donnez des milliards de dollars à l'industrie pétrolière».

Une voix: Exact.

M. Andre: Vous voyez, le député de Spadina (M. Heap) oublie l'autre aspect du problème. Évidemment, les socialistes partent du principe que tout l'argent que nous gagnons appartient d'abord et avant tout au gouvernement. Le gouvernement vous fait cadeau de ce qu'il veut bien vous laisser après avoir prélevé sa part. Malheureusement, tous ceux qui oublieront l'autre aspect du problème vont suivre le même raisonnement simpliste.

Une deuxième chose qui fera échouer ce programme, c'est son incroyable complexité. Les théoriciens ont décidé à un moment donné d'établir un système de subventions fondé sur le taux de participation canadienne. Plus le taux de participation canadienne sera élevé, plus la subvention sera importante, pensaient-ils, et cela favorisera la participation canadienne. Cela semble merveilleux à première vue, mais comme l'un de nos représentants l'a signalé au comité, prenons le cas d'une grosse société de fiducie ou d'assurance. La majorité des actionnaires sont des Écossais qui gèrent une caisse de pension dont les principaux prestataires sont des Canadiens, qui détiennent à leur tour des actions dans la société. Une telle société est-elle canadienne? Est-elle britannique? Comment le savoir? Comment déterminer à qui elle appartient? Le seul moyen de déterminer à qui une telle société appartient consiste à établir des critères par voie de réglement. Les gratte-papiers se sont

donc mis au travail pour rédiger un règlement. Ils ont pondu un règlement d'une soixantaine de pages que personne sauf un avocat véreux n'arrive à comprendre. Monsieur l'Orateur, si un membre d'une société importante de comptables agréés indique que lui-même et ses associés ont examiné le règlement et les formules de demande pendant plusieurs mois—il s'agit d'une société de Calgary qui pense que cette mesure pourra intéresser certains de ses clients—et qu'ils ne se sentent pas encore vraiment capables de bien conseiller leurs clients sur la façon de remplir ces formules, comment une petite société canadienne qui n'a pas d'avocats ni de comptables à son service peut-elle espérer les comprendre?

Le gouvernement a organisé des colloques un peu partout au Canada sur ces programmes et j'ai parlé à plusieurs personnes qui ont assisté à ces séances. Je n'ai pas encore rencontré une seule personne qui ne m'ait pas dit: «Je ne sais vraiment pas comment nous allons pouvoir nous débrouiller avec cela.» Il ne faut pas oublier que cette question n'intéresse pas uniquement la personne qui demande une subvention. Le monde des affaires est complexe. Les actions sont détenues par des particuliers, des banques, des courtiers et des sociétés de fiducie et d'assurance. Il y a une multitude de façons de détenir un capital-actions et une multitude d'instruments financiers. Bien des sociétés ont des actions ordinaires «A», «B», «C», des actions privilégiées «A», «B», et ainsi de suite. Les actions peuvent être privilégiées ou différées de diverses façons. Certaines produisent des dividendes et d'autres pas. Il y a toutes sortes d'instruments différents qui sont tous détenus différemment. Il est incroyablement compliqué de calculer la proportion des actions qui appartiennent à des Canadiens. Des formules de demande ont été adressées aux compagnies de fiducie et les courtiers posent la question suivante: «Vous avez une série de nos actions que vous détenez pour un autre bénéficiaire. Pouvez-vous nous dire si le bénéficiaire est Canadien?» Le courtier répond: «Le bénéficiaire de cette action est la société 107652 Incorporée Limitée. L'adresse inscrite est ordinairement celle d'une case postale ou celle du bureau d'un avocat. Il faut ensuite se présenter au siège social de la société 107652 Limitée pour savoir qui est le propriétaire de cette compagnie. On se rendra peut-être compte alors que les actionnaires de cette compagnie sont la société 10769 Limitée et ainsi de suite.

• (2000)

M. Waddell: C'est étonnant comme les affaires sont compliquées.

M. Andre: Le député de Vancouver-Kingsway dit que c'est étonnant comme les affaires sont compliquées. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Ce qui est étonnant c'est la candeur des gens qui élaborent des programmes à l'improviste.

Un programme aussi complexe n'a aucune chance de survivre. Il n'existe pas encore que quelque 400 fonctionnaires tentent déjà de le comprendre. Des témoins qui ont comparu devant le comité nous ont dit qu'il leur en coûtera quelque $500,000 de plus par année en efforts administratifs absolument non productifs pour gérer ce programme au sein de leur société. Voilà pour les sociétés qui ont des droits acquis. Les banques n'ont pas de droits acquis au sein de ce programme, mais elles devront s'en accommoder. Qu'est-ce qui les poussera à le faire? Comme société, comment amènerez-vous une banque, une société de fiducie ou un courtier en bourse à vous fournir l'information nécessaire pour remplir les formulaires? Vous devrez les rémunérer pour leur peine. Qui sait combien cela coûtera? Ce que nous savons, c'est que ce sera cher. Et nous savons aussi que ce sera là une dépense absolument inutile. Cela ne produira pas un seul baril de pétrole ni un seul pied cube de gaz de plus. C'est une dépense tout à fait non productive qui contribuera au déclin constant de la production dans le pays.

C'est une source d'irritation incroyable pour moi de voir à quel point le gouvernement applique avec désinvolture ses propres mesures. D'autres gouvernements libéraux—et celui-ci ne fait pas exception—ont déjà déclaré qu'ils s'engageaient à assouplir les règlements, à réduire la paperasse et les tracasseries administratives. D'habitude c'est le président du Conseil du Trésor qui se charge de ces déclarations. On nous dit que le gouvernement libéral se rend compte que les tracasseries administratives et la lourdeur de l'appareil bureaucratique entraînent une réglementation excessive qui provoque à son tour un déclin de la productivité. Voilà la position qu'a adoptée le parti libéral à maintes reprises. En fait, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe) a créé un bureau intitulé Bureau de réduction de la paperasse administrative. Quel beau titre! Parallèlement, un autre ministère, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, emploie des gens qui mettent au point le programme de tracasseries administratives le plus complexe, le plus incroyable qui soit. Ils le font sans la moindre génuflexion devant la prétendue politique gouvernementale.

Nous aurons avec ce programme un grand nombre d'emplois temporaires—avant qu'il ne s'effondre—dont les avocats, les comptables et les brasseurs de papier vont profiter. Mais il n'en ressortira pas un seul baril de pétrole ou pied cube de gaz naturel. Nous n'y gagnerons pas le moindre degré d'autosuffisance énergétique, mais le programme fera des heureux chez les fabricants de papier et de classeurs. Il y aura des formulaires et des demandes de renseignements à la tonne, car c'est le programme le plus complexe qu'on puisse imaginer. Il faut savoir d'où il sort. Le journaliste du magazine *MacLean's* avait raison. Un jour, un ministre a dit: «Je suis ministre depuis quelques années mais je n'ai encore rien accompli. Faisons donc maintenant quelque chose. Allez me fabriquer un programme pour canadianiser l'industrie du pétrole et du gaz naturel». Il a donc laissé le champ libre à ses jeunes et brillants technocrates bardés de doctorats qui se sont isolés dans leur tour d'ivoire pour pondre ce programme.

On se demande combien de temps il faut pour entendre raison. Dans l'accord sur les prix énergétiques de septembre 1981, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré que le gouvernement allait nous soumettre des permis d'exportation à l'intention des sociétés canadiennes. Autrement dit, les sociétés canadiennes devaient avoir la préférence pour l'exportation du gaz naturel. Quelle merveilleuse théorie! Elles devaient aider les sociétés canadiennes. Mais un jeune commis aux titres de propriété dans l'industrie pétrolière qui vient de sortir de l'école secondaire aurait pu dire au ministre et à ses larbins que c'était absolument impossible. Il n'y a personne, pas une équipe d'avocats au monde qui puisse identifier la nationalité d'un pied cube de gaz en moins de six mois d'efforts soutenus. C'est tout à fait impossible. C'est d'une naïveté et d'une stupidité tellement épouvantables que c'est à désespérer. Il est aussi désespérant de voir avec quelle naïveté et stupidité

le faire et ne le pourra jamais. Tout le programme va s'effondrer.

Je crois savoir que, dans ses remarques, le secrétaire parlementaire a marmotté quelque chose à propos de la sonnerie disant qu'elle avait été une perte de temps ou quoi encore. J'ai relu l'histoire, mais il semble que, encore de nos jours, on essaie de la fausser. Établissons clairement les faits au sujet de la loi sur la sécurité énergétique et de ce programme.

L'automne dernier, je suis allé voir le député qui était alors secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et je lui ai dit: «Les petites sociétés pétrolières sont mal prises et elles ont besoin d'aide. Vous n'avez rien d'autre à leur offrir que le Programme d'encouragements pétroliers et le Taux de participation canadienne. Retranchez-les de la loi sur la sécurité énergétique et nous l'adopterons assez rapidement, même si c'est un programme stupide que nous n'aimons pas. Mais si c'est ainsi que vous voulez procéder, au moins tenez compte de nos conseils». Je connais au moins une société qui, il y a environ 15 mois, a demandé au gouvernement: «Quand le Programme d'encouragements pétroliers entrera-t-il en vigueur? Nous en avons besoin pour notre programme de prospection». L'entreprise s'est fait répondre que ce serait en mai 1981. Forte de cet engagement du gouvernement, elle a contracté un emprunt pour faire de la prospection et bien entendu elle s'est retrouvée coincée.

● (2010)

Le secrétaire parlementaire de l'époque a déclaré que l'idée lui paraissait raisonnable et qu'il en parlerait au ministre. Ce dernier a répondu qu'il scinderait le bill à la condition que nous adoptions rapidement le reste du bill en un seul bloc. Cela m'a paru absurde. J'avais fait une proposition qui, selon moi, devait aider le gouvernement et le ministre me répond qu'il nous permettra de lui donner un coup de main si nous souscrivons au projet de loi en bloc. C'est tout comme si l'on offrait à son voisin de balayer son perron et que ce dernier acceptait à la condition que l'on balaye également sa cour. Bien entendu, j'ai refusé.

J'ai ensuite écrit au ministre en décembre pour lui refaire mon offre. Il m'a répondu en janvier par un non catégorique. Nous connaissons la suite de l'histoire. J'ai invoqué le Règlement, réclamant que le projet de loi soit déclaré inadmissible. La présidence a répondu que le bill ne pouvait pas être scindé, bien que je ne le lui ai point demandé. Cependant, comme nous étions à bout de ressources, nous avons dû nous résoudre à laisser retentir la sonnerie jusqu'à ce que le gouvernement scinde le bill.

Qu'avons-nous obtenu en scindant le bill? Que le comité tienne des audiences et entende des témoins. Je ne sais pas exactement combien il a entendu de témoins, mais je sais qu'il en a entendu entre 25 et 30 qui, autrement, n'auraient pas eu l'occasion de présenter leur point de vue si le gouvernement avait fait adopter son bill énergétique en une fois comme il le voulait tout d'abord. Ainsi, le travail du comité a permis la présentation d'une quinzaine de propositions d'amendement au seul bill C-104. Cela n'aurait pas été possible si nous n'avions pas insisté et exigé que le gouvernement divise ce bill monstrueux avant de le présenter de nouveau à la Chambre.

C'est parce que nous avons insisté là-dessus que les Canadiens ont eu la possibilité d'examiner ces mesures de plus près et que nous avons pu proposer une quinzaine de changements, ce qui signifie qu'une quinzaine d'erreurs seraient passées inaperçues si le gouvernement avait fait adopter toutes ces mesures regroupées en un seul bill. Nous n'avons pas compté toutes les propositions d'amendement qui ont été présentées à l'égard de tous les bills, mais si de très nombreuses d'entre elles l'ont été, c'est parce que nous avons insisté pour que le gouvernement traite la Chambre avec un certain respect.

Lorsque les députés néo-démocrates prétendent que nous avons très mal agi lorsque nous avons laissé sonner le timbre et obligé le gouvernement à diviser son bill, et lorsque les députés libéraux disent la même chose, je leur réponds qu'ils disent des sottises. C'est l'une des meilleures choses que nous ayons réussi à faire depuis au moins un an, car nous avons obligé le gouvernement à scinder ce bill d'une façon qui a permis au comité de l'étudier et de formuler des propositions d'amendements à l'égard d'un bill qui demeure malgré tout sans valeur aucune.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 8 h 15, en conformité de l'ordre adopté aujourd'hui, la Chambre passe au vote différé sur les motions à l'étape du rapport du bill C-103.

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur adjoint: Conformément à l'ordre adopté dans le courant de la journée, le vote sur la motion nº 1 décidera en même temps des motions nºs 2, 4, 5, 6, 9, 10 et 11.

Convoquez les députés.

(La motion nº 1 de M. Hawkes, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 187)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nowlan
Oberle
Ogle
Orlikow

Messrs.

Paproski
Parker
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Riis
Robinson
(Burnaby)
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Waddell
Wilson
Wise
Young—99.

CONTRE

Messieurs

Appolloni
(M^me^)
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(M^me^)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell
(M^lle^)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me^)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicou imi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me^)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(M^me^)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kelly
Killens (M^me^)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson
(M^lle^)
Olivier
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—121.

Mme le Président: Je déclare la motion n° 1 rejetée.

(La motion n° 2 de M. Hawkes, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 188*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Carney (M^lle^)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Swift Current-Maple
Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacDonald
(M^lle^)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McLean
McMillan
Miller
Mitchell
(M^me^)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nowlan
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Riis
Robinson
(Burnaby)
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Waddell
Wilson
Wise
Young—99.

CONTRE

Messieurs

Appolloni
(M^me^)
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(M^me^)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell
(M^lle^)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me^)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me^)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(M^me^)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kelly
Killens (M^me^)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson
(M^lle^)
Olivier
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—121.

Mme le Président: Je déclare la motion n° 2 rejetée.

(La motion n° 4 de M. Hawkes, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 189*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Carney (Mlle)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacDonald
(Mlle)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McLean
McMillan
Miller
Mitchell
(Mme)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nowlan
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Riis
Robinson
(Burnaby)
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Waddell
Wilson
Wise
Young—99.

CONTRE

Messieurs

Appolloni
(Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—121.

Mme le Président: Je déclare la motion nº 4 rejetée.

(*Vote nº 190*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Carney (Mlle)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacDonald
(Mlle)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McLean
McMillan
Miller
Mitchell
(Mme)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nowlan
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Riis
Robinson
(Burnaby)
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Waddell
Wilson
Wise
Young—99.

CONTRE

Messieurs

Appolloni
(Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead

Mme le Président: Je déclare la motion nº 5 rejetée.

(La motion nº 6 de M. Hawkes, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 191)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nowlan
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Waddell
Wilson
Wise
Young—99.

CONTRE

Messieurs

Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—121.

Mme le Président: Je déclare la motion nº 6 rejetée.

(La motion nº 9 de M. Waddell, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 192)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nowlan
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Waddell
Wilson
Wise
Young—99.

CONTRE

Messieurs

Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc

Messieurs

Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (M^lle)
Olivier
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—121.

Mme le Président: Je déclare la motion n° 9 rejetée.

(La motion n° 10 de M. Hawkes, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 193*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Carney (M^lle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacDonald (M^lle)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (M^me)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nowlan
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Waddell
Wilson
Wise
Young—99.

CONTRE

Messieurs

Appolloni (M^me)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (M^me)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell (M^lle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (M^me)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kelly
Killens (M^me)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (M^lle)
Olivier
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—121.

Mme le Président: Je déclare la motion n° 10 rejetée.

(La motion n° 11 de M. Hawkes, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 194*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Carney (M^lle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacDonald (M^lle)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (M^me)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nowlan
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Waddell
Wilson
Wise
Young—99.

CONTRE

Messieurs

Appolloni (M^me)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (M^me)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell (M^lle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail

Messieurs

Henderson	Leduc	Reid (Kenora-Rainy River)
Herbert	Lefebvre	Roberts
Hervieux-Payette (M^me^)	Lumley	Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Hopkins	MacBain	Rompkey
Hudecki	MacEachen	Rooney
Irwin	Mackasey	Rossi
Isabelle	MacLaren	Roy
Johnston	MacLellan	Savard
Joyal	Malépart	Schroder
Kelly	Maltais	Simmons
Killens (M^me^)	Marceau	Smith
Lachance	Massé	Tessier
Lajoie	Masters	Tobin
Lalonde	McCauley	Tousignant
Landers	McRae	Turner
Lang	Nicholson (M^lle^)	Veillette
Laniel	Olivier	Watson
Lapierre	Pelletier	Weatherhead
Lapointe (Charlevoix)	Penner	Yanakis—121.
Lapointe (Beauce)	Peterson	
	Pinard	
	Portelance	

Mme le Président: Je déclare la motion nº 11 rejetée.

[*Français*]

M. Lalonde propose: Que le bill, tel que modifié, soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

Des voix: Sur division.

Mme le Président: Adoptée sur division.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur—l'une ou l'autre, peu m'importe—ce bill illustre la parfaite fourberie du gouvernement qui détient temporairement le pouvoir à Ottawa.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a la parole.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: . . . je vous sais gré des efforts que vous faites pour arrêter les ânes du parti ministériel de braire. Il semble qu'ils se calment un peu.

Ce bill est celui qui officialise et inscrit dans la loi la traitrise infâme que le gouvernement a perpétré en ce qui concerne les prix pétroliers et énergétiques au Canada. Il s'agit du projet de loi qui permet au gouvernement de majorer les prix du pétrole et du gaz au Canada, comme il l'a d'ailleurs fait 16 fois depuis février 1980.

Des voix: Quelle honte!

M. Crosbie: Douze de ces majorations étaient des augmentations des taxes fédérales sur le pétrole et le gaz et sur tous les produits pétroliers. Ensemble elles ne s'élèvent pas à 18c. à 20c. à 24c. à 9c., à 38c., à 40c., à 42c. mais à 62c. le gallon. Le gouvernement a haussé d'autant les prix et les taxes payés par les Canadiens non seulement pour l'essence et le diesel, mais aussi pour le fuel et pour tous les dérivés du pétrole brut. Toutefois, madame le Président—c'est-à-dire monsieur l'Orateur, parfois je ne sais . . .

M. Cousineau: Parfois?

M. Crosbie: . . . qui occupe le fauteuil. Je n'énumérerai pas ce soir les péchés que le gouvernement a commis lorsqu'il a établi les prix de l'énergie. Je vais par contre vous montrer comment il cherche à détruire la Confédération et à opprimer la population de Terre-Neuve et du Labrador par l'attitude qu'il adopte au sujet des ressources minières immergées. Je voudrais parler de la conduite que le ministre de la Justice (M. Chrétien)—qui s'est complètement discrédité à titre de chef du système judiciaire canadien—a adoptée à cet égard. Je prouverai que le ministre a essayé d'induire la Chambre en erreur. Je ne veux pas être interrompu; par conséquent je ne dirai pas s'il l'a fait délibérément ou non. Par ailleurs, j'expliquerai avec force détails comment le ministre de la Justice a essayé d'induire en erreur le comité permanent de la justice et des questions juridiques en ce qui concerne les précédents et que le leader du gouvernement au Sénat a essayé d'induire les sénateurs en erreur à l'autre endroit. Ces malheureux ne sont pas habitués à ce que l'on abuse de leur confiance mais le leader du gouvernement l'a fait.

Si les députés d'en face veulent bien faire un peu de silence, s'ils ont l'obligeance de cesser de s'exciter—ce sont les tonneaux vides qui font le plus de bruit—et s'ils veulent m'écouter, je leur expliquerai que Terre-Neuve et le Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique, bref, toutes les provinces côtières, ont été trahies par le gouvernement.

Je voudrais parler tout d'abord de ma province, Terre-Neuve. Si Terre-Neuve et le Labrador n'avaient pas décidé de faire partie de la Confédération le 31 mars 1949, on saurait à qui appartiennent le pétrole et le gaz qui ont été découverts sur le plateau continental situé au large de Terre-Neuve, à Hibernia. Ces ressources appartiendraient tout naturellement à Terre-Neuve en vertu du droit international. Il n'y aurait nul besoin de se demander qui a le contrôle sur le plateau continental et la zone économique de 200 milles en ce qui concerne les pêches, car les deux tiers de toute la côte est, de la région du plateau continental, ne sont canadiens que depuis l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération. Cette province a dû se battre pendant 400 ans pour survivre et elle n'est toujours pas économiquement autonome. Elle nous a apporté toutes ses ressources lorsqu'elle est entrée dans la Confédération.

● (2110)

Rien, dans l'accord d'union entre Terre-Neuve et le Canada, ne dit que le gouvernement terre-neuvien doit abandonner ses ressources territoriales ou sous-marines au gouvernement

canadien. C'était en 1949, époque où l'on ne savait pas grand-chose des ressources sous-marines. Nous en savons beaucoup plus long aujourd'hui.

Pendant 23 ans après la Confédération, un gouvernement libéral a dirigé les destinées de Terre-Neuve. Ce gouvernement qui se souciait peu que Terre-Neuve devienne jamais autonome. Il se contentait de faire le phoque savant à Terre-Neuve et puis, si les Terre-Neuviens votaient libéral, ils pouvaient venir à Ottawa où le gouvernement les récompensait largement à même l'argent de tous les contribuables canadiens. Autrement dit, si nous savions faire preuve de docilité et de déférence, si nous étions suffisamment polis et si nous acceptions de ravaler notre fierté, il verrait à ce que nous ne mourrions pas de faim. Voilà l'attitude qu'avait adoptée le gouvernement terre-neuvien dirigé par le premier ministre Smallwood. Il ne s'intéressait pas aux droits sous-marins. En fait, il n'a appris qu'ils existaient qu'en 1960.

Si ce gouvernement libéral avait pu songer qu'il détenait ces droits sous-marins, il aurait pu être dangereux. Mais il a abandonné tous ces droits à M. John C. Doyle qui, comme nous l'avons découvert ces derniers mois, fait l'objet d'une enquête de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Il a obtenu les droits sur un énorme territoire sous-marin de son ami M. Smallwood. Celui-ci a accordé les droits sur le territoire restant à M. John Shaheen, naguère propriétaire de la raffinerie pétrolière de Come-By-Chance, qui éprouve actuellement des difficultés aux États-Unis. Autrement dit, l'ancien premier ministre de Terre-Neuve a accordé les droits sur la majorité du territoire sous-marin à deux aventuriers, à deux pillards, à deux pirates.

En 1972, Terre-Neuve s'est donné un nouveau gouvernement, ayant à sa tête le premier ministre Frank Moores et dont j'ai eu l'honneur de faire partie. Il a nommé à la tête du ministère des Mines et de l'Énergie un jeune avocat terre-neuvien intelligent et idéaliste en la personne de M. Leo Barry, maintenant député à l'Assemblée de Terre-Neuve. En 12 mois, il maîtrisait la situation. Il a annulé tous les permis octroyés à la société Shaheen and Doyle et aux profiteurs associés au parti libéral de Terre-Neuve.

Le premier gouvernement libéral de Terre-Neuve avait convenu avec le gouvernement du Canada qu'il serait ravi de se contenter de 50 p. 100 des revenus tirés de l'exploitation des ressources sous-marines—si revenus il y avait. Cette position a été abandonnée. Le nouveau gouvernement conservateur de Terre-Neuve a décidé que les ressources devaient être mises en valeur dans l'intérêt des habitants de la province et par conséquent, il a résolu de défendre la cause de Terre-Neuve et de voir ce qui arriverait. L'avenir de Terre-Neuve ne peut qu'être assuré par les richesses engendrées par les gissements de pétrole et de gaz situés au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador, de cela il était convaincu.

Nous nous sommes immédiatement retirés des négociations en cours entre les provinces de l'Atlantique, Terre-Neuve et les gouvernements libéraux du Canada. Nous avons dit que nous n'avions pas l'intention de laisser passer notre seule chance de devenir économiquement autosuffisants. Jamais. Pendant 400 ans, des dizaines de milliers de Terre-Neuviens ont été forcés de quitter la maison et d'aller travailler à l'étranger, à Boston, à New York, partout aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Aujourd'hui, ils cherchent du travail partout au Canada. Nous avons dit que nous attendions le jour où les Terre-Neuviens pourront rester et travailler dans leur province, avec leurs enfants et leurs petits-enfants. C'est leur seul espoir.

C'est le mot d'ordre ou la raison d'être du gouvernement de Terre-Neuve depuis 1972, avec l'exploitation des ressources hydro-électriques du Labrador. On nous a empêchés de les exploiter, mais je n'ai pas l'intention d'en parler ce soir. Pour des raisons connues des personnes qui ont été associées au parti libéral du Québec et aux gouvernements qui se sont succédé dans cette province, nous n'avons pas pu exploiter nos ressources hydro-électriques du Labrador.

Quand M. Smallwood était premier ministre, il a signé un des contrats les plus imprévoyants et les plus tristes jamais conclu par un État souverain et il a donné les ressources hydro-électriques des chutes Churchill à la province de Québec pour une période de 65 ans. Les conditions de ce contrat sont telles que de toute façon dans cinq ou six ans la compagnie qui exploite le Haut-Churchill, serait acculée à la faillite faute de pouvoir faire face à l'inflation qui s'envenime depuis une dizaine ou une quinzaine d'années. Mais pour l'instant, monsieur l'Orateur, je laisse de côté cette question pour m'attacher au problème des ressources minéralogiques au large des côtes.

Le gouvernement a cru bien faire. Permettez-moi d'expliquer à la Chambre que la cause ne porte pas sur la question de la propriété juridique. Quel que soit le tribunal qui décidera à qui appartiennent techniquement et légalement ces ressources, la question ne sera pas réglée pour autant. Si la Cour suprême du Canada, soucieuse de conformer son jugement à celui qu'elle a formulé vers 1967 au sujet de la Colombie-Britannique, et souhaitant éviter la confusion en respectant le principe de l'uniformité pan-canadienne, décide, pour des motifs techniques et juridiques, que le gouvernement du Canada est propriétaire de ces ressources, ne nous imaginons pas que la question sera réglée. Le seul moyen de la résoudre serait une entente politique qui satisfasse ceux qui nous ont apporté ces ressources à leur entrée dans la Confédération. Il n'y en a pas d'autres, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Les tyrans fédéraux, le ministre de la Justice et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) n'ont pas à s'inquiéter. La Cour suprême du Canada ne les tirera pas du pétrin. La seule façon pour eux de s'en sortir est de conclure une entente satisfaisante et conforme à l'esprit de la Confédération—une entente qui soit digne d'un État fédéral. Le problème est que dans l'État fédéral du Canada, dans notre Confédération, les ressources sont de propriété et de compétence provinciales.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le gouvernement fédéral dispose d'énormes pouvoirs, nous le savons tous. Il s'en est d'ailleurs servi . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Crosbie: Messieurs, contentez-vous de m'écouter. Détendez-vous et tâchez de vous instruire. Le gouvernement fédéral a des pouvoirs gigantesques. Il pourrait terrasser l'Alberta. Il a des pouvoirs d'imposition directe et indirecte; il a des pouvoirs en matière de commerce interprovincial; il a des pouvoirs en matière de commerce international—il dispose de toutes sortes de moyens puissants. Nous savons que ce serait l'impasse et que le gouvernement fédéral pourrait l'emporter, quel que soit

le propriétaire des ressources. Quoi qu'il en soit, il importe au plus haut point que les provinces possèdent leurs propres ressources, car, de cette façon, elles peuvent contrôler le rythme de leur développement.

Je vais vous dire une chose, monsieur l'Orateur. Terre-Neuve ne sera jamais la vache à lait, qui se laisse tarir par un gouvernement désireux de nous soutirer tout notre pétrole et notre gaz en une vingtaine d'années. Parce qu'il a échoué dans le cas des sables bitumineux, d'Alsands, de Cold Lake, et de la mer de Beaufort, qu'il ne compte pas venir à Terre-Neuve faire main-basse sur le pétrole, le gaz et les minéraux pour compenser ses échecs ailleurs!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ces ressources doivent être mises en valeur d'abord pour le bien des gens qui vivent dans les régions environnantes et qui, pendant 400 ans, ont dû quitter leur coin du pays pour aller travailler ailleurs. D'abord et avant tout, ces ressources doivent leur rapporter quelque chose. Elles doivent d'abord permettre l'établissement d'une industrie du pétrole et du gaz à Terre-Neuve même. Elles doivent d'abord permettre à nos gens de se former pour les emplois qui en découleront; elles doivent être mises en valeur calmement sans compromettre le développement urbain de Terre-Neuve, ni les services qui ont dû être assurés à Terre-Neuve pour l'exploitation du pétrole et du gaz. C'est là la première exigence. Nous ne permettrons pas qu'on nous enlève nos ressources en une dizaine ou une quinzaine d'années parce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a raté le coup avec sa politique et qu'il veut maintenant, désespérément, découvrir du pétrole et du gaz à Terre-Neuve et au Labrador.

Ce qui me rappelle l'époque où le gouvernement progressiste conservateur est arrivé au pouvoir en juin de 1979. Jusqu'alors, le gouvernement libéral du Canada avait refusé de même considérer quelque accord convenable, sérieux avec la province. Il affirmait que ces ressources lui appartenaient, qu'il allait les contrôler; mais, ce soir-là, notre parti et son chef ici présent ce soir, le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) ont adopté une politique . . .

Des voix: Oh, oh!

• (2120)

M. Crosbie: Je ne sais pas ce que ces messieurs trouvent d'aussi amusant. Les députés des premières banquettes ne rient pourtant pas lorsque le très honorable chef de l'opposition leur pose une ou deux questions. Ils se font tout petits.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, nous avons assisté aujourd'hui au spectacle d'un ministre des Finances qui revenait de Versailles, inefficace, craintif, baguenaudier, ne sachant où se tourner, ennuyeux, revêche et d'une raideur glaciale. Il est miraculeux qu'il ne soit pas monté dans le wagon de l'armistice à Versailles pour pouvoir se soumettre à la volonté de Ronald Reagan à la faveur de l'obscurité. Il n'a pas pu répondre à une seule question; il a fait preuve d'une incohérence complète. D'une part, il veut accroître le déficit et suivre une politique expansionniste. D'autre part, il nous lit le communiqué comme s'il en était l'auteur. Or il n'y a pas plus contribué que le président de la Lituanie, de la Lettonie ou de la Suisse. Le gouvernement va maîtriser davantage les déficits et les réduire. Avez-vous déjà vu un homme aussi incohérent, aussi désespéré, aussi implorant et aussi désorienté? Le petit opportuniste rusé a perdu toute sa vigueur et son énergie. Maintenant qu'il doit faire face à ses responsabilités, il ne sait plus où donner de la tête. Il ne sait plus par quel bout prendre la poêle et ne sait pas à quel saint se vouer.

Pour en revenir à ce que je disais, notre parti, dirigé par le très honorable député de Yellowhead, a adopté la politique suivante: sur le plan pratique, notre parti se moque pas mal de savoir à qui appartiennent les ressources sous-marines. Cela nous est complètement égal. Si la cour décide qu'elles appartiennent au gouvernement du Canada, nous trouverons que c'est parfait, que c'est fantastique et nous nous efforcerons de résoudre le problème, parce que, comme premier le ministre d'alors (M. Trudeau) l'a signifié par écrit aux premiers ministres provinciaux en 1979, nous sommes d'avis qu'il est dans l'esprit de la Confédération et d'un État fédéral que les provinces possèdent et gèrent leurs ressources, qu'elles se trouvent dans le sous-sol de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Ontario ou au large des côtes de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique. Voilà notre position; et lorsque nous reviendrons au pouvoir, nous nous moquerons pas mal de ce que le groupe de petites brutes d'en face aura fait de la décision de la Cour suprême du Canada, si elle est en leur faveur. Nous allons dire à Terre-Neuve, à la Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, à la Colombie-Britannique, au Manitoba et aux autres provinces qui ont des ressources sous-marines que nous proposons une loi et des changements constitutionnels qui les placeront dans la situation dans laquelle le Canada a mis l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba durant les années 20. Le Canada possédait le gaz et le pétrole et les autres ressources se trouvant dans le sous-sol de ces provinces pour des raisons techniques et juridiques, car cela faisait partie de la terre de Prince Rupert ou appartenait à la Compagnie de la Baie d'Hudson ou à qui sais-je encore. Le gouvernement fédéral d'alors possédait ces ressources, mais il a compris que dans une fédération toutes les provinces doivent être traitées de la même façon et il a donc veillé au transfert des titres de propriété à ces trois provinces. Nous allons faire la même chose à Terre-Neuve, au Labrador, à la Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Même si nous devons forcer le Nouveau-Brunswick à accepter cette mesure, nous allons quand même la prendre. La Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec se verront accorder les droits de propriété sur leurs ressources sous-marines, car nous croyons que nous avons un système fédéral au Canada et que nous ne devons pas profiter des provinces. Nous ne disons pas, monsieur l'Orateur, que nous voulons faire disparaître les disparités régionales pour ensuite, lorsqu'une province a la possibilité de voler de ses propres ailes, nous assurer que ses ailes sont rognées et qu'elle n'a plus les ressources voulues pour voler.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: La caractéristique essentielle de ce gouvernement c'est une hypocrisie foncière. Que ce soit dans sa politique étrangère ou dans sa politique nationale, il affirme une chose et fait le contraire. Disons à Terre-Neuve: «Oui, vous êtes presque la province la plus pauvre du Canada». Je pense que la seule province un peu plus pauvre que nous est l'Île-du-

Prince-Édouard. Nous ne les dépassons pas de beaucoup et nous nous battons pour la dernière place. Je me rappelle lorsque M. Stuart Smith a parcouru l'Ontario en disant que cette province se classait au dixième rang le fort ressentiment que nous avons éprouvé à Terre-Neuve. L'Ontario était même prête à prétendre qu'elle était dixième à l'heure actuelle. Eh bien, les Ontariens ont montré ce qu'ils pensaient de lui, ce qui ne l'empêche pas de se retrouver au Conseil des sciences du Canada et de toucher un salaire annuel de $100,000.

Une voix: Vous voulez $100,000 par année?

M. Crosbie: Je ne veux pas que le Conseil des sciences du Canada me donne $100,000 par année, mon cher ami. Je réclame simplement un salaire décent de ministre et la possibilité de remettre notre pays sur les rails.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, peu importe ce qui va arriver au cours des deux prochaines années, nous faisons la promesse solennelle aux habitants de Terre-Neuve et des autres provinces maritimes que quoi que fassent les fripouilles du gouvernement, quoi que fassent ces assoiffés du pouvoir, quoi que fasse ce gouvernement qui est en guerre contre les provinces les plus démunies, quoi que fasse ce premier ministre qui affirme qu'il n'y a plus de fédéralisme coopératif, quoi que fasse cet homme qui est prêt à déclarer la guerre dans son propre pays, mais qui, une fois à l'étranger, se veut l'ami de tout le monde, l'ami de l'URSS et de la Pologne, celui qui sympathise avec tous les pays du bloc de l'Est, tout cela n'a aucune importance. Les seuls gens qu'il envoie paître, ce sont ses compatriotes, comme nous avons pu le constater. Mais à tous ceux-là nous disons: faites tout le mal que vous voudrez car nous y mettrons bon ordre. Si on nous en donne la possibilité, nous allons montrer que le système fédéral fonctionne toujours et que tous ses membres sont traités équitablement.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Parce que nous avons un chef qui comprend bien les Canadiens. Certes, ce n'est pas un grand théoricien comme le premier ministre (M. Trudeau) qui a écrit de brillantes dissertations il y a des années, rédigé toutes sortes de beaux discours pour nous expliquer comment il allait transformer notre économie en une économie de type socialiste, ce qu'il est en train de faire. Non, ce n'est pas le genre de notre chef. Lui sait ce qu'est un État fédéral et un regroupement de collectivités. Naturellement, tous les intellectuels des médias—et Dieu sait s'il y en a, notamment parmi les éditorialistes nationaux—n'apprécient guère ce concept de regroupement de collectivités. Leur grande théorie à eux, c'est que ce qui avantage les provinces du Centre est salutaire à l'ensemble du pays. Voilà leur théorie. Ce qui est dans l'intérêt du général Bullmoose est dans l'intérêt du pays. Ce qui avantage Windsor avantage nécessairement le reste du Canada. Comment expliquer autrement que le ministre chargé de supprimer les disparités régionales soit originaire de Windsor? Comme je l'ai dit ici même il y a quelques jours, c'est comme si on nommait Dracula, directeur du centre de transfusion sanguine de la Croix-Rouge. Tout ce qui l'intéresse, c'est de freiner l'importation des voitures japonaises à Vancouver avec l'intervention des douaniers. Voilà la solution qu'a trouvée le ministre chargé du Commerce international. Pourtant, monsieur l'Orateur, le Canada compte plus sur le commerce international que n'importe quel autre pays. Trente-trois p. 100 de notre PNB provient du commerce international. Soixante-dix p. 100 de nos exportations sont acheminées vers les États-Unis et environ 70 p. 100 de toutes nos importations proviennent de ce pays. Ce sont des durs; cela leur importe peu. Ils diront à l'oncle Sam ce qu'il peut faire avec son déficit. Ils ne savent pas que faire de leur propre déficit, mais ils vont dire à Reagan ce qu'il peut faire avec le sien, qui est d'ailleurs beaucoup moins élevé que le nôtre, toutes proportions gardées. Ils vont dire aux Japonais ce qu'ils peuvent faire avec leurs automobiles même si nous avons déjà un surplus commercial de plus de 1 milliard de dollars par année avec le Japon. Ces gros durs vont dire aux Japonais d'aller se faire voir ailleurs avec leurs voitures.

Qu'arrivera-t-il ensuite si les Japonais disent qu'ils n'importeront plus de minerais et de bois du Canada? Qu'arrivera-t-il si tous les bûcherons de la côte-ouest des États-Unis qui ont manifesté récemment commencent la semaine prochaine à dire aux douaniers américains d'examiner tous les nœuds dans toutes les planches provenant de la Colombie-Britannique et du reste du Canada? Que se passera-t-il à ce moment-là? Qu'est-ce que le gouvernement fera alors? Il ne fera rien parce qu'il est fait de petits restes, parce que c'est un groupe égocentrique qui est originaire du centre du Canada et qui est incapable de penser à autre chose qu'aux besoins du Canada central. Mais pour revenir à mon histoire . . . vous me reprendrez si je me trompe, monsieur l'Orateur, mais il me reste bien des choses à dire et je crois savoir que mon temps de parole est illimité.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Mon record est de 18 heures à l'assemblée de Terre-Neuve, mais je pense que j'ai encore plus de choses à dire ici ce soir. Pour reprendre mon histoire, monsieur l'Orateur, voilà la position que notre gouvernement avait adoptée et que notre premier ministre avait exposée aux premiers ministres provinciaux en septembre 1979. Cette politique aurait été appliquée, mais comme tout le monde le sait, les forces combinées du NPD à ma gauche et du gouvernement libéral de l'autre côté nous en ont empêchés. Ils nous ont défaits; ils nous ont arrêtés. Comme j'aime à le dire dans mes discours, nous avons eu sept mois. Nous avons eu assez de temps pour concevoir, mais pas pour accoucher. Ce sont les Canadiens qui souffrent parce qu'on nous a ainsi arrêtés à l'étape de la conception. Écoutez les bêlements, les sottises et les braiments du minuscule déversoir rouge à ma gauche. Ils n'aiment pas qu'on les associe aux libéraux parce qu'ils se rendent compte maintenant que ce sont de mauvais perdants. S'ils sombrent, ils entraîneront le NPD avec eux. Les deux vont disparaître parce que nous sommes le seul choix acceptable.

• (2130)

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je reviens aux ressources sous-marines, monsieur l'Orateur. Nous avons été défaits, d'accord, nous l'acceptons. Nous faisons de notre mieux dans l'opposition. Nous sommes une bonne opposition, mais nous ferons bien davantage pour les Canadiens lorsque nous formerons le gouvernement. Nous sortirons le pays de l'abîme du désespoir dans lequel il a sombré lentement. Nous sortirons le Canada du

pétrin. Nous redonnerons confiance aux Canadiens. Nous ferons croître le produit national brut. Nous aurons plus de richesses à distribuer aux gens. Nous accueillerons les investisseurs, les investisseurs étrangers tout comme les investisseurs canadiens. Nous réparerons les pots cassés et remettrons le pays sur les rails. Voilà ce que nous ferons.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Les petits devins à ma gauche, la demi douzaine de députés qui resteront pour tuer le temps avec leurs paroles creuses, et leur chef qui ressemble à Uriah Heep gallopant d'une extrémité à l'autre du pays en proie à l'inquiétude que lui cause le sort des chômeurs, l'inflation, la productivité et la baisse des salaires réels. Mais pourquoi ces questions le préoccupent-elles tant? C'est lui qui a redonné le pouvoir au gouvernement, le gouvernement qui est la cause de tous les problèmes des Canadiens. Il parcourt le pays en prétendant . . .

M. Riis: Qu'est-ce que vous avez contre les électeurs?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, écoutez-les. Je n'ai rien contre les électeurs. Je les adore parce qu'à la prochaine élection ils assouviront leur vengeance sur chacun de vous.

Des voix: Bravo!

M. Kristiansen: Que diriez-vous d'un vote sur le corridor des Newfies?

M. Crosbie: Écoutez-les chahuter. Le député veut un vote sur le corridor des Newfies.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les Newfies vont lui en donner un corridor. Il le traversera à la vitesse de la lumière, s'il a le malheur de venir à Terre-Neuve.

Mais revenons aux ressources sous-marines. L'année 1980 a été désastreuse pour le Canada. Nous avons perdu les élections. La majorité des Canadiens ne s'en sont par rendus compte à l'époque, mais croyez-moi, monsieur l'Orateur, ils sont conscients aujourd'hui de l'ampleur du désastre. Ils savent maintenant combien on les a trompés, comment ils ont été trahis. Ils savent que les libéraux les ont acculés au désespoir. Ils savent maintenant que les libéraux leur en font voir de toutes les couleurs. Ils l'ont appris à leurs dépens. Mais qu'est-il advenu de la question des ressources sous-marines après 1980? Le premier ministre a finalement décidé de s'en occuper. Il s'en est pris tout d'abord à l'Alberta et à la Saskatchewan. Il a mobilisé le pays tout entier avec sa fameuse croisade constitutionnelle. Il allait changer toute la Constitution du Canada sans le consentement des provinces. Mais notre leader s'y est opposé et l'a contraint avec les huit autres provinces à s'arrêter sur ses positions.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le premier ministre s'est battu pendant une année sur la question constitutionnelle. Il ne s'est pas préoccupé de l'économie. Il ne s'en préoccupe pas plus maintenant d'ailleurs. Il visite l'Espagne pour souhaiter la bienvenue à ce pays au sein de l'OTAN. Pouvez-vous croire qu'il s'agit du même premier ministre qui a pratiquement retiré le Canada de l'OTAN, qui maintient nos Forces armées dans un état d'immobilisation complète, qui se moque pas mal de notre défense, et qui veut nous laisser désarmés; le voilà maintenant qui visite l'Espagne pour lui souhaiter la bienvenue au sein de l'OTAN. Vous parlez d'une accueil. Notre premier ministre accueillant l'Espagne au sein de l'Otan me rappelle une araignée disant à une mouche: «Viens donc me voir dans ma toile».

M. Kristriansen: C'est comme un ancien Libéral devenu tory.

M. Crosbie: Avez-vous entendu ce bêlement, monsieur l'Orateur. Il a parlé d'un ancien libéral devenu tory. Je suis un ancien libéral et je n'ai jamais été plus heureux que lorsque je suis devenu tory.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Permettez-moi de dire au député que je ne commettrai jamais l'erreur de devenir néo-démocrate, vous pouvez en être certain. Je ne ferai rien de la sorte. Non certes. Je me suis converti en 1971 et je ne reviendrai jamais sur ma décision.

Des voix: Oh, oh!

M. Crossbie: Cela m'amène à 1981, monsieur l'Orateur. Le premier ministre du Canada avait alors rendu une très brève visite à Terre-Neuve. J'ignore pourquoi, mais il n'y demeure jamais plus de cinq ou six heures.

Une voix: Je me demande pourquoi.

M. Crosbie: Les libéraux en face sont bien élevés. Ils écoutent, contrairement à mes collègues de gauche qui bêlent et braient constamment. Je voudrais dire à ceux qui m'écoutent que lorsqu'ils entendent de grands cris d'abrutis, des mugissements, des beuglements, des éclats de voix, des braillements ou des cris stridents, ils proviennent toujours des néo-démocrates à ma gauche. Ne jetez pas le blâme sur les libéraux qui sont ici ce soir. Les cris d'abrutis viennent de ma gauche. Souvenez-vous-en et notez-le. Les députés du NPD ne veulent pas entendre qui que ce soit d'autre parler. Ils veulent simplement s'écouter parler. Ce sont pourtant ces mêmes personnes qui défendent avec tant de force le pouvoir judiciaire. Pourquoi? Parce qu'ils veulent protéger le juge Berger. On se demande pourquoi. Qu'est-ce que le juge Berger a en commun avec le Nouveau parti démocratique?

M. Waddell: Allons, trêve d'insolence!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je ne mentionnerai pas pourquoi ils font preuve de tant de sollicitude à l'endroit du juge Berger.

M. l'Orateur adjoint: Je ne vois pas de relation entre la discussion actuelle et le projet de loi à l'étude.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je suis l'un de vos administrés, monsieur l'Orateur. Souvenez-vous en lorsque vous me reprimandez.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Quoi qu'il en soit, je trouve votre conseil judicieux et je le suivrai.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Permettez-moi de revenir à la question des ressources sous-marines. En 1981, le premier ministre du Canada est venu à Terre-Neuve. Il a parlé lors d'un dîner-bénéfice des libéraux. Pour quelle autre raison viendrait-il à Terre-Neuve? Il n'y qu'une seule raison pour laquelle il se rend dans la plupart des provinces, et c'est quand son parti organise parfois des dîners-bénéfices. Lors de ces dîners, les libéraux attirent bon

nombre de gens qui aimeraient être juges, président du CN, administrateurs à Air Canada, juges à la Cour de citoyenneté, éboueurs à la Chambre des communes ou qui voudraient occuper l'un de ces petits postes qui doivent être comblés. A cette occasion, le premier ministre s'est rendu à Terre-Neuve et tous ceux qui espéraient recevoir une quelconque gratification de la part des dieux libéraux étaient présents. Il y avait là une foule hétéroclite composée des survivants du parti libéral de Terre-Neuve; environ 125 personnes dont beaucoup venaient d'être libérées.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le premier ministre a parlé des ressources sous-marines et a dit qu'il allait négocier une entente équitable avec la province de Terre-Neuve. Il ne voulait pas que les choses s'éternisent. J'aimerais maintenant citer des extraits d'une lettre envoyée à M. Stephen Neary, qui est aujourd'hui leader de l'opposition à l'Assemblée législative de Terre-Neuve. Il a écrit le 26 mars 1980 au premier ministre, qui ne lui a répondu que le 6 juillet de la même année, parce que ce dernier voulait savoir qui il était. Il n'avait jamais entendu parler de M. Neary jusque-là. Il se trouve que M. Neary a des jumeaux qui sont nés à l'époque du congrès d'investiture qui a porté M. Trudeau à la tête du parti libéral, et il a décidé d'appeler ses jumeaux respectivement Pierre et Justin. J'ignore s'il regrette aujourd'hui son choix. Il y a quelques semaines, M. Neary a dit à l'Assemblée législative qu'il n'avait absolument aucune confiance dans le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). C'est dire le respect qu'ont les Terre-Neuviens pour le ministre de l'Énergie. C'est un véritable anathème, même pour les libéraux de Terre-Neuve. Ils sont de fervents partisans du gouvernement fédéral d'Ottawa et du parti libéral, mais la coupe est pleine aujourd'hui et ils déclarent qu'ils n'ont aucune confiance dans le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, leur collègue libéral à Ottawa.

Ils n'ont pas du tout confiance non plus dans le ministre de la Justice (M. Chrétien) qui s'est rendu à Terre-Neuve voici deux semaines pour annoncer que l'on se moquait bien des négociations. Pour vous prouver à quel point ce triste sire n'a pas de manières, il a déjeuné avec le chef du parti libéral de Terre-Neuve défait lors des récentes élections pour lui communiquer la teneur de la déclaration qu'il allait faire à 2 h 30 le jour même, avant même de faire connaître au gouvernement de Terre-Neuve l'objet de sa visite. Voilà le calibre du ministre de la Justice, le garant du système judiciaire au Canada. Voilà le genre de procédé que nous pouvons escompter de la part de ce personnage et de ses collègues des premières banquettes ministérielles. Ils n'invitent même pas aux réceptions les députés des districts où ils se rendent. Eh bien, cela nous importe peu. Nous gagnerons nous-mêmes nos sièges. Nous n'avons pas besoin d'assister aux minables manifestations que viennent présider de vagues représentants d'Ottawa pour inaugurer leurs petits parcs, leurs petites collections de timbres, ou n'importe quoi. Si nous n'avons pas besoin de cela, c'est que nous allons tout simplement les expulser de notre province qui comprend à la fois le Labrador et l'île de Terre-Neuve aux prochaines élections. Quoi qu'il en soit, c'est le genre de choses auquel nous sommes exposés.

• (2140)

Ils ont déjeuné avec le leader défait de l'opposition qui a quitté la table et a annoncé à 2 h 15, soit avant que le ministre ne fasse lui-même sa formidable annonce à 2 h 30, que le parti libéral de Terre-Neuve n'était absolument pas d'accord pour que la Cour suprême du Canada soit appelée à trancher une question dont la Cour suprême de Terre-Neuve était déjà saisie. Jamais, non jamais nous n'oublierons le mépris avec lequel le ministre de la Justice et le gouvernement ont traité nos tribunaux et tout notre système judiciaire.

Je plaisantais au sujet du juge Berger. Je ne lui pardonnerai jamais les propos mesquins et méprisants qu'il a eus pour le juge Berger ni la façon dont il a traité toute l'affaire.

Revenons à la question. Le 26 mars 1981, M. Neary a écrit au premier ministre au sujet des droits miniers sous-marins. Le 6 juillet 1981, ce dernier lui répondait ceci:

> L'offre se résumait à ceci:
>
> (i) La question de la compétence et de la propriété devrait être traitée à part.

C'est le premier ministre du Canada qui a écrit cela. Pourtant, depuis un mois, il prétend que le gouvernement de Terre-Neuve insiste là-dessus et que le gouvernement du Canada n'a jamais accepté de traiter à part la question de la propriété. Voici la suite de sa lettre:

> (ii) Les provinces côtières devraient retirer les plus grands avantages de l'exploitation des ressources sous-marines. Voilà pourquoi on a proposé un ensemble de dispositions administratives favorisant à la fois le gouvernement fédéral et chaque province côtière.
>
> (iii) Toute province côtière toucherait les mêmes recettes que retirent les autres provinces de leurs ressources minières jusqu'à ce qu'elle soit considérée comme une province «riche». A partir de là, elle devrait partager une proportion croissante de ces recettes avec le reste du Canada.

Le premier ministre affirmait qu'il était prêt à négocier à partir de ces éléments de base. Les représentants du gouvernement de Terre-Neuve ont aussi accepté de négocier. Ils étaient prêts à mettre de côté la question de propriété et du contrôle pendant les négociations et s'ils parvenaient à conclure une entente, il n'en serait pas question pendant la durée de cette entente. C'est du moins ce que le premier ministre affirmait en 1981. On voulait mettre sur pied un système mixte de gestion et de contrôle des ressources sous-marines, mais le gouvernement du Canada ne devait pas exercer un contrôle absolu sur ces ressources.

Je saute quelques étapes pour traiter de ce document. Les membres du gouvernement de Terre-Neuve présentèrent un projet d'accord le 12 novembre 1981. Ils négociaient très sérieusement lorsqu'ils ont présenté ce document au gouvernement fédéral. Suivirent des rencontres et des négociations et puis, le 25 janvier 1982, à Montréal, le gouvernement de Terre-Neuve présenta au négociateur fédéral un projet de règlement qui constituait, à mon avis, un arrangement très équitable pour les ressources sous-marines. Savez-vous, monsieur l'Orateur, que le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas reçu de réponse du gouvernement du Canada à propos de ce projet? Il n'a jamais obtenu de réponse de ce gouvernement de fourbes, d'escrocs et de tyrans qui siège de l'autre côté de la Chambre. Il n'a jamais reçu de réponse à cette proposition. Je dirai dans quelques instants en quoi elle consistait.

Le SIMC, défendu par un avocat montréalais, M. Nuss, qui représente de nombreux ministres libéraux du gouvernement du Canada avait porté une affaire devant la Cour fédérale du Canada. Il voulait en effet obtenir une certification sur les

navires et les plateformes de forage en activité au large des côtes de Terre-Neuve. Il s'était adressé à la Commission des relations de travail de Terre-Neuve, mais a eu des problèmes. Le syndicat n'était pas d'accord avec la décision qu'avait rendue la Commission des relations de travail de Terre-Neuve. Ils ont ensuite argué que cette affaire relevait de la compétence du gouvernement fédéral. Ils se sont adressés à la Commission canadienne des relations de travail, laquelle a refusé de les entendre parce que cette affaire ne relevait pas de sa compétence. Ils ont engagé des procédures d'appel auprès des cours fédérales. Soit dit en passant, il s'agissait d'une querelle avec la société Crosbie Offshore Limited, dont mon frère est propriétaire. Malheureusement, je n'y possède aucun intérêt. Je ne suis qu'un pauvre politicien sans le sou.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je ne suis qu'un pauvre petit insulaire de Terre-Neuve qui tente de faire son chemin. Je ne possède aucun intérêt dans cette société, mais c'était l'autre partie en cause dans cette affaire.

M. Smith: Nous ferons une quête pour vous John.

M. Crosbie: C'est très gentil à vous. Dans votre région, je suis sûr que je pourrais même recueillir une dizaine ou une douzaine de dollars.

Le gouvernement du Canada est intervenu, comme il avait le droit de le faire, parce que la SIMC a soulevé la question constitutionnelle de la propriété des ressources sous-marines. Le gouvernement provincial est lui aussi intervenu et d'autres gouvernements du Canada avaient le droit d'en faire autant. Le gouvernement de Terre-Neuve a fait valoir qu'on ne devait pas invoquer la constitution, car il ne s'agissait pas, dans l'immédiat, de problèmes constitutionnels. Il n'était pas nécessaire d'examiner la constitution pour régler ce conflit. Néanmoins, le gouvernement fédéral a poignardé Terre-Neuve dans le dos et rompu l'entente conclue au sujet des droits de propriété en allant devant la Cour fédérale et en faisant valoir aux juges qu'il fallait examiner la question constitutionnelle. C'est ce qu'il a fait en janvier ou février 1982. Il a trahi Terre-Neuve. Il ne s'est pas opposé à ce qu'on examine le problème du point de vue constitutionnel, au contraire. M. Smith, du ministère de la Justice, a centré tout le dossier sur la question constitutionnelle. Le gouvernement terre-neuvien a refusé d'aller plus loin.

Le 5 mars, la Cour fédérale rendait son jugement sur l'affaire du Syndicat international des marins canadiens en déclarant qu'elle n'avait pas à se prononcer sur la question constitutionnelle. Néanmoins, le 12 février, le gouvernement de Terre-Neuve décidait de renvoyer toute la question des droits de propriété sur les ressources sous-marines devant la Cour d'appel de Terre-Neuve comme il en avait le droit. Il a pris cette décision parce qu'il ne voulait pas qu'un tribunal fédéral tranche la question constitutionnelle sans que le plus haut tribunal de Terre-Neuve ne puisse d'abord étudier le problème et donner son avis. Voilà pourquoi il l'a fait. Il a été obligé de soumettre la question à la Cour suprême de Terre-Neuve le 12 février, car le gouvernement fédéral a essayé de faire trancher la question par un tribunal fédéral. Voilà pourquoi les négociations ont été rompues.

Des élections ont eu lieu. Je rappelle à la Chambre que le 6 avril dernier les Terre-Neuviens, au cours d'élections qui portaient sur un thème unique, ont décimé de façon magistrale le parti libéral de Terre-Neuve. Plus de 61 p. 100 ont voté en faveur du parti conservateur. J'ai fait campagne pendant huit jours et je suis en mesure d'affirmer que la campagne portait sur une seule question, le colonialisme. La province de Terre-Neuve va-t-elle enfin pouvoir se redresser ou le parti libéral veut-il continuer à nous assujettir au point de nous obliger à demander l'aumône aux provinces riches et au gouvernement central? C'est sur ce thème unique que les élections se sont faites. Les Terre-Neuviens ont quant à eux réglé à tout jamais la question. Ils n'acceptent pas de mendier. Ils sont déterminés à se battre. Ils n'entendent aucunement abdiquer la possession des richesses sous-marines avec lesquelles ils sont entrés dans la Confédération. Cette question politique a été résolue le 6 avril. Le gouvernement de Terre-Neuve se maintiendra alors que ce gouvernement libéral aura disparu depuis longtemps dans les ténèbres de l'oubli, car les Canadiens auront vite fait de l'effacer de leur mémoire. Ils s'empresseront de reléguer aux oubliettes, comme ils le méritent, les personnages aussi médiocres qui forment ce gouvernement. Celui-ci nous a conduit au marasme économique. Nous avons pu constater depuis deux ans et demi combien la situation s'est envenimée, depuis ce 12 février fatidique.

Le 5 mars dernier, le ministre de la Justice envoyait un télex à son homologue terre-neuvien. J'ai une copie du télex sous les yeux. Il a fait parvenir un télex au ministre de la Justice de Terre-Neuve pour lui demander s'il consentait à renvoyer ces questions en litige sur les ressources sous-marines à la Cour suprême du Canada. C'est ce qu'il a fait.

• (2150)

Soit dit en passant, je devance un peu mon récit parce que, le 2 mars, un accord est intervenu avec la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement fédéral a conclu un accord avec la Nouvelle-Écosse au sujet des gisements sous-marins de pétrole et de gaz. J'ai le texte ici, daté du 2 mars 1982. La Nouvelle-Écosse est tout à fait libre d'accepter ce qu'elle veut du Canada. Sa situation est différente de celle de Terre-Neuve. Elle ne s'est pas jointe à la Confédération en 1949. Elle n'a pas de Hibernia ni de Hebron ni de gisement d'une capacité de deux milliards de barils de pétrole dont nous connaissons l'existence. La Nouvelle-Écosse a sa propre histoire et elle a conclu un accord qui laisse au gouvernement fédéral le contrôle des ressources sous-marines. Cela ne fait aucun doute. Des dispositions prévoient la création d'un conseil responsable, dont trois membres sont nommés par le gouvernement fédéral et deux par la Nouvelle-Écosse. Le président du conseil est l'administrateur de l'Administration du pétrole et du gaz du Canada et est nommé par le gouvernement fédéral.

Le ministre peut annuler toute décision prise par le conseil. Imaginez que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources puisse annuler les décisions de son conseil contrôlant les ressources sous-marines. C'est un destin pire que la mort.

En outre, l'Administration gérera les activités pétrolières et gazières au large des côtes. De plus, le prix du pétrole et du gaz sous-marins à la tête du puits sera fixé par le gouvernement du Canada après consultation avec celui de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse sera consulté seulement. C'est le gouvernement fédéral qui fixera le prix et ainsi de suite.

Bien entendu, si une autre province conclut un marché plus avantageux, alors la Nouvelle-Écosse pourra mettre de côté l'accord et conclure le même marché. Ainsi, la Nouvelle-Écosse profite de l'expérience du gouvernement de Terre-Neuve qui mènera la lutte jusqu'au bout. C'est à son goût, mais c'est ce qui a été convenu le 2 mars.

Savez-vous ce qu'a fait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Le grand négociateur conciliant, le grand homme politique, l'homme que le Canada doit remercier pour avoir fichu en l'air l'industrie pétrolière et gazière qui était l'une des industries canadiennes les plus dynamiques et prospères il y a deux ans et demi lorsqu'il est arrivé au pouvoir, eh bien, il a proposé que Terre-Neuve conclue le même genre d'accord. Mais il a dit à la province que si elle n'acceptait pas un accord semblable et en référait aux tribunaux, elle n'aurait pas droit à un marché aussi avantageux que la Nouvelle-Écosse si le gouvernement fédéral l'emportait. Il pense pouvoir terroriser et malmener les Terre-Neuviens parce que leur revenu est le moins élevé par habitant au Canada, parce qu'ils sont à la merci de la fortune, parce qu'ils ont le taux de chômage le plus élevé au Canada, parce qu'ils sont éloignés du centre du Canada et parce qu'ils n'ont pas beaucoup de poids sur la scène nationale. Le ministre pensait qu'il ferait peur aux gens de Terre-Neuve et que le gouvernement se mettrait à trembler lorsqu'il lui dirait: «Vous allez signer un accord semblable à celui de la Nouvelle-Écosse et si vous nous poser des problèmes et en référez aux tribunaux, vous n'aurez pas un marché aussi avantageux si nous gagnons».

A-t-on jamais vu dans notre pays un ministre de la Couronne fédéral adopter un comportement aussi digne d'un homme d'État? Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la confusion règne dans les négociations et qu'elles soient au point mort? Qui peut tolérer ou supporter un tel comportement dans une société démocratique? Je vais vous dire qui ne le supporte pas: nous, les Terre-Neuviens. Nous ne nous laisserons pas intimider par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ni par le premier ministre, ni par le gouvernement. Nous nous foutons royalement de vous tous et de vos menaces.

Lorsque le gouvernement Peckford a gagné les élections à Terre-Neuve le 6 avril dernier, qu'a donc trouvé ce dur de dur? Il s'est livré à une série d'injures. On aurait pu croire qu'il avait une guillotine dans son jardin pour s'occuper des membres du gouvernement de Terre-Neuve et si jamais ils s'imaginaient juste parce qu'ils avaient gagné des élections stupides avec une majorité écrasante de 61 p. 100, cela impressionnerait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ils n'étaient pas au bout de leurs surprises. Voilà ce qu'il nous a dit, à nous les Terre-Neuviens. Ce conciliateur, homme d'État et fervent partisan de sir Wilfrid Laurier.

Je vais vous dire, monsieur l'Orateur, quelle autre surprise les attendait. Il ferait mieux de renoncer à ce porte-feuille si l'on veut que ce problème se règle un jour.

Venons-en au 5 mars. Ce jour-là, le ministre de la Justice a envoyé un telex. Je l'ai sous les yeux, si vous voulez bien être patients envers moi pendant quelques instants. Si vous n'avez pas cette patience, je vous demanderais de me supporter encore quelques minutes supplémentaires.

Voici le telex que M. Ottenheimer a renvoyé au ministre de la Justice. Ce dernier avait telexé à M. Ottenheimer, procureur général de Terre-Neuve, en lui demandant l'autorisation de renvoyer l'affaire des gisements sous-marins directement à la Cour suprême du Canada, sans la soumettre à la Cour d'appel de Terre-Neuve. La date exacte de ce telex est le 4 mars.

Dans sa réponse, le ministre de la Justice de Terre-Neuve refusait catégoriquement cette proposition. Je ne lirai pas intégralement le télégramme mais le ministre de la Justice de Terre-Neuve rectifiait certaines erreurs se trouvant dans le télex du ministre de la Justice. Il disait qu'en cas d'urgence, on pourrait toujours reprendre les négociations sur la base de départ. Il disait que Terre-Neuve était encore disposée à négocier. Voici la suite:

> Le gouvernement de Terre-Neuve est fermement convaincu que les habitants de Terre-Neuve et du Labrador ont le droit de connaître la décision de la cour supérieure de la province sur une question aussi cruciale pour l'avenir de la province.
>
> Par ailleurs, le gouvernement juge que la Cour suprême du Canada doit connaître le jugement de la division des appels de la Cour suprême de Terre-Neuve avant de rendre sa décision.

Autrement dit, la province de Terre-Neuve à qui le ministre demandait d'accepter un renvoi à sa cour supérieure, a opposé un refus catégorique. Elle a dit qu'elle tenait à connaître d'abord la décision. Les habitants de Terre-Neuve veulent connaître la décision de leur propre cour supérieure, puis laisser la Cour suprême du Canada intervenir. Voilà la réponse du 5 mars. Ne tenant pas compte des désirs de la province, le gouvernement fédéral a pris la décision de faire un renvoi à sa cour supérieure, la Cour suprême du Canada, le mercredi 19 mai, alors qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort pour la province; cela ne s'était jamais vu. Il a essayé de jouer un vilain tour à la province, prétextant qu'il s'agissait uniquement de la zone située autour du puits Hibernia. Même alors, le gouvernement était malhonnête. La déclaration du premier ministre était malhonnête. Le ministre de la Justice était malhonnête. Le premier ministre ne disait pas la vérité, et le ministre de la Justice non plus. Il a dit qu'il s'agissait uniquement du gisement Hibernia, ce qui n'est pas vrai. Je crois qu'il s'agit en réalité d'une zone de 825 acres. Il s'agit du gisement Hibernia, du gisement Hebron, de la moitié du gisement Terra Nova et de la moitié de deux autres gisements. Voilà l'objet du renvoi à la Cour suprême du Canada. Le gouvernement n'arrive même pas à être honnête ni à dire la vérité dans le communiqué qu'il a publié à propos du renvoi à la Cour suprême du Canada. Il a joué un vilain tour en essayant de persuader les gens que les deux renvois n'étaient pas analogues.

Il ne me reste pas grand temps ce soir, monsieur l'Orateur, mais j'en aurai beaucoup demain, et après-demain et le jour suivant alors que je m'échaufferai peu à peu.

Le gouvernement cita alors 12 précédents au Sénat, l'induisant en erreur. Il cita ensuite 12 précédents au comité permanent des Communes sur la justice et les questions juridiques. Aucun d'entre eux n'avait trait à un cas où le gouvernement provincial avait renvoyé une question à sa cour supérieure après quoi le gouvernement fédéral était entré en scène renvoyant la même question à un tribunal de plus haute instance sans le consentement provincial, alors que la province s'y opposait catégoriquement. Cela ne s'est jamais produit dans toute l'histoire du Canada. Jamais la magistrature du pays a-t-elle été placée en situation plus odieuse, jamais un gouvernement lui a-t-il porté un coup politique aussi dommageable. Cela, je

le reproche au ministre de la Justice car il ne sait rien et se soucie guère du fonctionnement de la magistrature et du régime politique. Il n'est rien de moins qu'un vantard, qu'un fanfaron: il finira par avoir ce qu'il mérite. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler qu'il est 10 heures car j'en ai encore beaucoup à dire.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

• (2200)

[*Traduction*]

LES PÊCHES—LA FERMETURE D'UNE USINE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE À GEORGETOWN (Î-P-É.)—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, la société H.P. Nickerson and Sons Limited n'a pas rouvert son usine de transformation des produits de la pêche à Georgetown, Île-du-Prince-Édouard, pour la présente saison, supprimant ainsi d'un coup plus de 500 emplois dans la province. Le mercredi 2 juin, à la Chambre des communes, j'ai adressé une question au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) au sujet d'une proposition soumise par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard au gouvernement fédéral en vue de rouvrir l'usine. La proposition de l'Île-du-Prince-Édouard exigerait que le gouvernement fédéral, et le ministre des Pêches et des Océans en particulier, accordent à l'entreprise des quotas de poisson suffisants pour la rendre rentable.

Dans le passé, l'usine de Georgetown a déploré l'insuffisance des arrivages de poisson de haute qualité à transformer de même que des coûts d'exploitation élevés alors que les conditions du marché étaient mauvaises. Le ministre des Pêches et des Océans, en réponse à la question que je lui ai posée à la Chambre des communes, a rejeté la proposition du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. La raison qu'il a invoquée est qu'un contingent garanti de poisson pour les usines de transformation de Georgetown aurait «perturbé gravement les activités des conserveries d'une autre région des Maritimes». Le ministre a estimé qu'il ne fallait pas rouvrir l'usine de Georgetown en transférant les permis de pêche de Nickerson and Sons Limited à un nouveau propriétaire ou exploitant, surtout si ce transfert devait nuire à la pêche ailleurs dans la région, par exemple au Cap-Breton.

Dans ma question supplémentaire j'ai dit au ministre qu'il ne voulait pas accepter la proposition de l'Î.-P.-É. d'ouvrir la conserverie de fruits de mer de Georgetown, et qu'il se devait de présenter une solution de rechange acceptable parce qu'il lui revient un rôle vital—qu'il avait exercé précédemment—dans la réouverture de l'usine et la garantie de sa réussite à long terme. Encore une fois, le ministre a dit qu'il ne voulait pas «supprimer arbitrairement des permis dans une région pour les donner à une autre région des Maritimes».

Mais cette préoccupation du ministre est très mal calculée. En fait, un quelconque contingent garanti de poisson pour l'usine de Georgetown, même s'il supposait un transfert de permis de Nickersons à un autre exploitant, ce qui n'est pas nécessairement le cas, ne menacerait pas sérieusement les arrivages de poisson ailleurs. La pêche atlantique est dans le marasme. Les conserveries ferment un peu partout. Il y a donc surabondance de poisson à conserver. Pourquoi, dans ces conditions, le ministre s'oppose-t-il à ce que quelques permis de pêche changent de mains, surtout quand ce serait Nickersons qui les céderait? De toute façon, cette société se retire rapidement de la conservation du poisson. C'est un fait de notoriété publique. Tout le monde sait que la société a pris des mesures pour se débarrasser non seulement de la conserverie de Georgetown elle-même, mais aussi de divers permis qui l'accompagnent. Mais même si ce n'était pas le cas, qu'y a-t-il de sacrosaint dans l'attribution actuelle des droits de débarquements de poisson, quand il y a de moins en moins de gens dans l'industrie pour exercer ces droits?

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a mis au point une stratégie éminemment raisonnable pour ranimer la flamme de la prospérité de Georgetown, mais le ministre des Pêches et Océans a tout arrosé d'eau avant même que l'allumette ne soit allumée, au nom d'un grand principe sans fondement pratique. Le problème, au fond, c'est que le ministre envisage la question de l'usine de Georgetown selon une approche tout à fait négative. Au lieu de dire: «Voilà une usine qu'il faut ouvrir, que faire pour cela?» Le ministre dit en d'autres termes: «Nous ne pouvons faire ceci, nous ne pouvons faire cela. J'ai les mains liées». Il n'a pas les mains liées. Il a ce qu'il faut pour permettre à l'usine de Georgetown de rouvrir ses portes. Rien ne montre que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, dont le ministre prétend défendre les intérêts dans tout cela, soit contre la proposition du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard de rouvrir l'usine de Georgetown. Assurément, le gouvernement de la province n'acceptera jamais que les travailleurs de la Nouvelle-Écosse soient menacés de quelque façon par le projet du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. On ne peut supposer que le ministre ignore tout de la situation ou qu'il prétexte de la question des permis pour ne rien faire.

• (2205)

Le problème en cause ne se limite pas à la survie d'une poissonnerie. Ce sont les emplois et l'existence de quelque 500 personnes qui sont en cause. L'an dernier, l'entreprise a délivré des formulaires d'impôt T-4 à quelque 570 employés. En fait, c'est toute l'économie de l'Île qui va se ressentir de ce qui va se passer ou ne pas se passer dans cette affaire.

La semaine dernière, l'Île-du-Prince-Édouard a connu la plus forte augmentation en pourcentage du chômage, mesurée d'un mois à l'autre, depuis que le gouvernement fédéral a commencé à compiler la statistique du chômage. C'est la plus forte augmentation jamais vue. Statistique Canada a révélé que 15.5 p. 100 de la main-d'œuvre de l'Île était en chômage en mai comparativement à 12.5 p. 100 en avril. La situation de l'emploi s'améliorerait sensiblement si la Georgetown Seafoods pouvait reprendre son équilibre.

J'invite le ministre à faire tout son possible pour sauver les emplois de ces fiers travailleurs. Leur avenir dépend largement de ses bonnes dispositions. Toute inaction de sa part serait considérée comme une très grave négligence.

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je constate avec

plaisir que le député de Hillsborough (M. McMillan) s'intéresse au secteur de la pêche, plus précisément, à la relance de la poissonnerie, propriété de la Georgetown Seafoods. Je suis heureux que le député partage les vives préoccupations que je ressens depuis quelques mois en ma qualité de représentant des habitants de cette région.

Je me permets cependant de m'interroger sur les motivations qui animent le député. J'espère qu'il ne cherche pas à se faire du capital politique aux dépens des chômeurs de la circonscription que je représente. J'espère que les sentiments qui l'animent sont sincères puisque l'avenir d'une poissonnerie de Georgetown est en jeu. Nous avons travaillé avec beaucoup d'acharnement car nous sommes très désireux que cet établissement rouvre ses portes pour la prochaine saison de pêche et qu'elle poursuive ses activités à l'avenir.

En tout cas, je remercie le député de Hillsborough de l'intérêt qu'il porte à cette question. Je regrette simplement qu'il n'ait pas manifesté plus tôt son intérêt. J'aurais aimé, par exemple, qu'il intervienne en faveur de la réouverture de l'usine en décembre dernier, lorsque la société a soumis une proposition au gouvernement provincial visant à maintenir l'usine en activité. Je regrette qu'il n'ait pas fait part à ses collègues provinciaux des mêmes préoccupations dont il nous a entretenus ce soir. J'aurais aimé également qu'il eût fait le même genre de démarches auprès du cabinet provincial vers la fin mars et au début avril, lorsque ce cabinet a rejeté la proposition qui aurait permis de maintenir cette usine en activité.

Maintenant que le gouvernement provincial a demandé l'aide et l'intervention du gouvernement fédéral et que ce dernier examine activement diverses solutions concernant l'avenir de cette usine et de l'industrie dans toute la région, je tiens à mettre le député en garde pour que son intérêt pour la question ne constitue pas une menace pour les négociations très délicates actuellement en cours.

Nous avons étudié attentivement la question et continuons à le faire, afin de trouver une solution pour rouvrir l'usine, donner du travail aux employés et ouvrir le marché à ces pêcheurs. Le gouvernement examine attentivement plusieurs solutions possibles et je demande donc au député d'oublier les griefs qui ont pu le pousser à poser cette question ce soir et à travailler en étroite collaboration avec nous, avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, pour garantir que l'usine rouvre ses portes et que les employés reviennent au travail.

Je tiens donc à assurer au député qu'en tant que membre du gouvernement fédéral et que représentant des intéressés dans cette affaire, je fais tout mon possible pour trouver une solution au plus tôt. Je lui sais gré de l'intérêt qu'il porte à cette question et l'invite à continuer à s'en occuper de près.

L'ajournement

LES TRAVAUX PUBLICS—ON DEMANDE LE REPORT DE LA CONSTRUCTION DE L'AMBASSADE DE WASHINGTON

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, au début de mai, on a découvert qu'un vieil ami du premier ministre (M. Trudeau) avait obtenu le contrat pour concevoir et diriger les travaux de construction de l'ambassade du Canada à Washington, D.C. Les Canadiens sont tellement habitués aux dons faits à des amis libéraux que cette corruption politique et gouvernementale passe en somme inaperçue. Toutefois, je suis absolument dégoûté, monsieur l'Orateur, chaque fois qu'un fait de ce genre se produit, mais je trouve la chose particulièrement répugnante quand je songe à notre situation économique actuelle.

• (2210)

Le 25 mai dernier, j'ai posé au premier ministre la très simple question suivante:

> Le gouvernement ou le premier ministre envisage-t-il de reporter la conception et la construction de l'ambassade de Washington en ces temps difficiles où le taux de chômage est plus élevé que jamais, et où les agriculteurs et les petites entreprises font faillite, et dans la négative, pourquoi?

Le premier ministre a répondu avec sa désinvolture habituelle: «Non, le gouvernement n'a pas changé d'avis.» De fait, il m'a réprimandé parce que je lui avais posé à peu près la même question le 14 mai.

Il est bien connu, monsieur l'Orateur, qu'au Canada les gens qui n'ont pas d'argent à dépenser n'en dépensent pas. Voilà le genre de choses qu'on entend quotidiennement de la bouche du ministre des Finances (M. MacEachen) selon qui lorsqu'on n'a pas d'argent on n'en dépense pas.

Dans tout le pays, les hommes d'affaires qui n'ont pas d'argent pour donner de l'expansion à leur entreprise n'en font rien et ne construisent pas les nouveaux bâtiments qui seraient nécessaires pour que leur affaire soit rentable, car ils n'ont pas l'argent pour le faire.

Je vous invite, monsieur l'Orateur, à songer quelques instants aux 38 millions de dollars environ qu'il faudra dépenser, selon le premier ministre, à la construction d'une ambassade à Washington, alors que les employés de l'ambassade occupent actuellement des locaux loués parfaitement convenables et pourraient facilement continuer à travailler dans ces locaux durant les cinq prochaines années, sans que leur travail en pâtisse en aucune façon. Or actuellement au Canada, parce que le gouvernement, parce que le premier ministre soutiennent le contraire, monsieur l'Orateur, et ne tiennent pas compte du déficit et du financement de la dette, nous sommes parfaitement disposés à dépenser quelque 38 millions de dollars à Washington. Quand l'architecte Erickson se mettra à la tâche, ces $38 millions atteindront vite les 100 millions.

Cela dit, le gouvernement canadien dépensera à Washington l'argent qu'il n'a pas et qu'il devra sans doute emprunter sur les marchés étrangers en fonds américains, à un taux élevé, pour accroître davantage le fardeau du contribuable canadien—pour créer de l'emploi aux États-Unis, plus précisément à Washington. Monsieur l'Orateur, cette affaire exhale une odeur nauséabonde, surtout que le premier ministre a donné la réponse suivante, de son ton habituel, réponse qui figure à la page 17430 du hansard:

. . . les locaux de l'ambassade du Canada à Washington sont à l'heure actuelle répartis, je crois, entre plusieurs immeubles . . .

«Je crois», a-t-il dit, il n'est même pas certain. Il a ajouté:

Compte tenu du fait que les États-Unis demeurent notre plus important partenaire économique et politique, il me semble manifeste que le personnel de l'ambassade ferait un travail plus valable et plus efficace si tous les services de l'ambassade se trouvaient dans le même immeuble. Je crois que la construction de la nouvelle ambassade coûtera environ 38 millions de dollars, ou quelque chose comme cela. Cette ambassade est importante, madame le Président, et comme le sait le député, le gouvernement fédéral construit des immeubles plus coûteux dans diverses villes du Canada afin de mieux dispenser ses services dans tous les coins du pays.

Vous pouvez être certain, monsieur l'Orateur, qu'ils n'en dépensent pas autant dans ma circonscription. Ils ne se décideraient pas à dépenser tant d'argent pour aménager un aéroport à Fort McMurray, une ville de 30,000 habitants, qui doit utiliser des roulottes de chantiers comme aérogare. Non, ce n'est pas le genre de choses pour lesquelles ils dépensent, monsieur l'Orateur.

Pas pour les bureaux de poste non plus, un bureau de poste situé dans une petite localité comme Calling Lake qui aurait besoin de $5,000 de rénovations, de sorte que les employés n'auraient pas à porter des bottes fourrées et des parkas pendant l'hiver pour livrer le courrier. Parlez-en à la maîtresse de poste qui remet le courrier aux habitants de la localité.

Il est absolument ridicule, monsieur l'Orateur, que le gouvernement envisage dans les circonstances actuelles, de se lancer dans des dépenses en immobilisations considérables dans un pays étranger, dans n'importe quel pays étranger alors que les locaux loués peuvent encore faire l'affaire pendant cinq ans, jusqu'à ce que les contribuables canadiens puissent se permettre cette dépense. Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter.

● (2215)

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur . . .

M. Kempling: Nous allons maintenant entendre des sottises.

M. Irwin: Que l'on consigne ces propos.

A l'heure actuelle, les États-Unis constituent probablement notre plus important partenaire commercial c'est d'ailleurs le plus important de nos partenaires commerciaux. Nous pratiquons avec eux des échanges commerciaux de l'ordre de 45 milliards de dollars. Ils en font autant avec nous. Nous travaillons à partir de Washington où nous occupons trois immeubles. Deux d'entre eux nous appartiennent; le troisième est loué. Ce n'est pas comme si cette décision avait été prise l'année dernière, ou l'année précédente. Nous y songeons depuis 1974. Nous comptons en ce moment 250 employés à Washington et ce nombre va être porté à 320; mais, déjà en 1974, nous manquions d'espace. Et c'est à ce moment-là que nous avons sérieusement envisagé de faire construire un nouvel immeuble.

En 1978, le gouvernement a fait l'acquisition d'un nouveau terrain avenue Pennsylvania et, en 1981, nous avons entrepris de rechercher sérieusement un architecte à qui confier le projet. Trois cents firmes d'architectes ont été invitées à nous soumettre leurs plans et onze finalistes ont été retenus. M. Arthur Erickson, un architecte canadien bien connu, travaillant à Toronto et à Vancouver, s'est vu adjuger le contrat, et nous espérons mettre la construction même en adjudication très bientôt.

M. Shields: On l'a préféré à quatre autres.

M. Irwin: Il est facile de dire que ce nouveau bâtiment n'est pas nécessaire, mais, à mon avis, le Canada se doit de maintenir son image de marque à l'étranger. Le député voudrait peut-être que la Canada fasse figure de pays de deuxième catégorie. Mon parti ne partage pas cet avis. Notre pays compte parmi les sept plus grands pays industrialisés du monde—en fait, il occupe le deuxième rang—et nous avons un certain prestige international; nous ne devrions donc pas avoir recours à des moyens de troisième, quatrième ou cinquième ordre, comme le propose le député d'Athabasca (M. Shields).

M. Kempling: Je l'avais bien dit, des sottises.

LE MULTICULTURALISME—LE DISCOURS PRONONCÉ PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RELATIONS RACIALES—B) LA FAÇON DU MINISTRE D'INTERPRÉTER LE MULTICULTURALISME

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Le 19 mai, monsieur l'Orateur, comme en fait foi le hansard à la page 17,589, j'ai posé une question à la Chambre au sujet des propos qu'Israël Ludwig, celui que le gouvernement a nommé pour présider le Comité des relations raciales du Conseil consultatif canadien sur le multiculturalisme. Sans doute les propos de M. Ludwig ont-ils été approuvés par le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) et correspondent-ils

à ses idées. Sous prétexte de condamner le racisme, ces messieurs se sont attaqués aux libertés et aux traditions fondamentales de notre société et ont témoigné une fois de plus de l'intention du gouvernement d'imposer sa volonté en limitant la liberté.

Je ne pense pas que ce soit par accident que le ministre, en me répondant de façon évasive, a formulé un commentaire désobligeant tout à fait offensant pour les collectivités ethniques du Canada. Il s'est avéré tout particulièrement offensant pour les gens de la région que j'ai l'honneur de représenter. Il a démontré que le gouvernement n'appuie qu'en apparence le principe du multiculturalisme et qu'il n'a que mépris pour les cultures autres que française et anglaise qui composent le Canada.

Le racisme est une attitude brutale et inhumaine qui n'a pas sa place en démocratie. Quand nous examinons les antécédents du gouvernement, ceux qui peuvent remonter à l'époque où le premier ministre (M. Trudeau) est apparu sur la scène ne peuvent s'étonner de cette lutte contre la liberté. Ce gouvernement a cherché à s'arroger un pouvoir absolu aux dépens de la démocratie, du Parlement, de la presse, du droit au travail, des entreprises, des travailleurs, de la radiodiffusion et de la liberté de l'information. Au moyen de l'effroyable commission d'enquête Kent sur les quotidiens, il cherche à étendre le contrôle que le CRTC lui permet déjà d'exercer.

La dictature, puisqu'il faut l'appeler par son nom, répugne à ceux qui sont épris de liberté. Elle s'insinue toujours par le contrôle de l'information. Gardons en mémoire l'exemple de l'Allemagne d'Hitler, de l'Espagne de Franco, des pays du bloc communiste—la Pologne, surtout—et, également, de l'Argentine. Il est trop facile de penser que le Canada est à l'abri, mais quand on s'y arrête, on constate que le mal nous ronge déjà.

Il faut regarder comme un tout la manipulation de la presse par le ministre d'État chargé du Multiculturalisme, et ses tentatives de renforcer la censure du CRTC. C'est à mettre dans le même panier que les manigances auxquelles le solliciteur général (M. Kaplan) s'est livré dernièrement suivant l'habitude chère aux libéraux qui cherchent à influencer les magistrats avec la bénédiction du premier ministre. Nous pouvons ajouter à cela les manœuvres visant à empêcher le Parlement d'exercer son droit de regard et la domination de plus en plus marquée des mandarins nommés par le premier ministre. Et n'oublions pas non plus les conférences de presse soigneusement orchestrées par le premier ministre et toute la propagande que nous déversent les services d'information du gouvernement. N'oublions pas non plus que le gouvernment dépense des centaines de millions dans la publicité trompeuse qui est une véritable insulte à la démocratie.

● (2220)

Les Canadiens élisent le Parlement de façon démocratique mais sauf pour ce qui est des élections, il n'y a pas grand-chose de démocratique. Malheureusement le triomphe de la démocratie ne dure qu'une journée tous les quatre ou cinq ans. Les citoyens ne se font entendre qu'une fois tous les quatre ou cinq ans et si nous laissions faire le premier ministre (M. Trudeau), il n'y aurait même plus d'élections. Il se moque éperdument du Parlement et il n'a pas peur de s'en vanter. Il gouverne à coup de décrets. Nous assistons à un véritable déferlement de décrets du conseil si bien que la Chambre n'est même pas invitée à se prononcer et que les citoyens n'ont pas connaissance de ce qui se passe. Les ministres ne se donnent même pas la peine de parler de leurs projets fumeux. M. Fleming n'a pas dit au Parlement ce que ces bureaucrates et lui allaient faire à nos journaux. C'est à l'Université Western Ontario qu'il en a parlé. Le ministre des Finances (M. MacEachen) n'a pas précisé au député ce que le gouvernement allait faire avec l'argent des contribuables qu'il a investi dans la CDC. C'est le sénateur Austin qui a vendu la mèche à la presse.

La liberté d'expression n'existe pas ici à moins que vous ne soyez un des larbins du parti libéral. Le gouvernement a imposé de force le système métrique aux Canadiens sans même en référer au Parlement. Il a mis sur pied une Commission du système métrique composée de fonctionnaires qui donnent des ordres aux Canadiens, qui les menacent de sanctions et qui dépensent des millions de dollars pour procéder à un véritable lavage de cerveau de la population. La conversion au système métrique ne s'est pas faite chez nous comme aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou dans d'autres démocraties où la population a son mot à dire dans les affaires du pays. Le gouvernement ne pense pas que les Canadiens peuvent réfléchir tout seul, lire ce qu'ils veulent, écouter ce qui leur plaît ou faire ce qui les tente. Le gouvernement ne demande rien aux gens. Il leur impose ses décisions. Voyez Neil Fraser, ce fonctionnaire qui a eu le courage de dire ce qu'il pensait de la dictature libérale. Il a été mis à pied. L'histoire est remplie d'hommes qui, comme M. Fraser, ont essayé de défendre la liberté et ont été privés de leurs droits civils, ont perdu leur emploi, ont été emprisonnés, torturés et opprimés.

On me dira que cela ne peut arriver chez nous. Je vous dis que cela se produit en ce moment même. Vous n'avez qu'à demander à M. Fraser ou au juge qui a reçu cette lettre du solliciteur général. Vous n'avez qu'à demander aux journalistes

de la presse écrite et parlée et à tous ceux qui ne peuvent trouver un emploi parce qu'ils ne parlent pas telle ou telle langue.

Les membres de la commission Kent ont été nommés par le premier ministre. Son président était un homme de main du parti libéral et un ancien bureaucrate libéral entièrement dédié à la cause de l'intervention des pouvoirs publics. L'un des deux autres commissaires était un bureaucrate de carrière qui croyait dur comme fer au CRTC. Il fallait faire preuve d'un certain cynisme pour répondre ainsi aux préoccupations suscitées par la presse. Personne n'aurait dû être surpris que la commission présente les recommandations que le gouvernement souhaitait, à savoir une plus grande intervention des pouvoirs publics, un contrôle plus strict du gouvernement. Nous avons entendu le ministre d'État (Multiculturalisme) se réjouir des éventuelles restrictions qui seraient apportées à la liberté d'information. Le premier ministre a toujours voulu museler la presse.

Les journalistes sont en droit d'être mécontents lorsque les journaux disparaissent, mais la commission Kent et le gouvernement n'ont absolument rien fait pour améliorer la situation de la presse ou accroître le nombre de journaux.

Aucun journaliste digne de ce nom ne devrait permettre l'établissement d'une réglementation de ce genre et les propriétaires de journaux devraient refuser catégoriquement de discuter avec le gouvernement. Leur devoir est clair et s'ils le remplissent, ils méritent d'occuper la position privilégiée qui est la leur.

La population du Canada doit faire preuve de vigilance contre la manipulation de ses deux journaux. Quels que soient les maux de la propriété privée et du fonctionnement de la libre entreprise, ils sont bien moins dangereux que l'intervention gouvernementale. Une société libre a besoin d'une presse absolument libre. C'est un des indispensables garde-fous à l'action gouvernementale.

A une époque où nous avons un gouvernement arrogant dirigé par des hommes assoiffés de pouvoir, il nous faut une presse libre. Il nous faut la liberté. J'espère que les députés de tous les partis feront passer la liberté avant le parti, qu'ils s'uniront pour mettre un terme au viol du Parlement et aux attaques cyniques du gouvernement contre la démocratie.

M. Carlo Rossi (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord demander au député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) comment le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) a bien pu l'insulter, le 19 mai dernier.

M. l'Orateur adjoint: La procédure normale ne prévoit pas que l'on puisse se poser des questions tour à tour. Cela ne peut se faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Paproski: Il ne peut faire cela au cours du débat d'ajournement.

M. Rossi: Le ministre d'État (Multiculturalisme) a déclaré a l'époque du discours de M. Ludwig, et a répété depuis à la Chambre, qu'il ne congédierait pas un conseiller consultatif pour avoir exprimé son opinion.

En l'espèce, le ministre a précisé qu'il n'était pas d'accord avec M. Ludwig sur de nombreux points. Certaines propositions de M. Ludwig ont été mal interprétées, mais le ministre a fait savoir, au Symposium national sur les relations raciales qui s'est tenu à Vancouver, et à la Chambre depuis, que la Chambre s'opposerait à toute proposition d'éliminer Noël et Pâques comme jours fériés.

Le ministre tient à ce que les députés sachent que M. Ludwig a fait ses observations au cours d'un échange avec divers Canadiens éminents de différents secteurs de la société canadienne sur les relations raciales et la loi. La police, les défenseurs des libertés civiles, les dirigeants des minorités de couleur, les défenseurs des droits de l'homme et les autres participants éclairés ont tous convenu que le symposium avait permis un échange utile d'idées sur les moyens de promouvoir la tolérance raciale au Canada. Je présume que le député d'Edmonton-Nord s'est senti insulté par l'allusion aux pirojki. Quiconque voit quelque chose de raciste dans l'observation humoristique du ministre chargé du Multiculturalisme au sujet des pirojki ne connaît manifestement pas très bien le ministre. Puisque le ministre apprécie les pirojki et les considère comme une partie intégrante du patrimoine multiculturel du Canada, il n'a pas pu en parler dans l'intention de blesser. Ceux qui ont crié au racisme ont jugé que l'allusion aux pirojki avait quelque chose de désobligeant. Ils ont peut-être exprimé par là une attitude raciste et négative. Si tel est le cas, monsieur l'Orateur, le ministre invite ceux qui pourraient souffrir d'une telle myopie intellectuelle à se procurer à son cabinet une recette populaire de ce délicieux plat canadien, et je suis disposé à déposer dès maintenant cette recette à la Chambre si la Chambre y consent.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

ON DEMANDE DE STIMULER L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, en février dernier, dix députés libéraux de Montréal et deux ministres ont demandé au gouvernement fédéral de s'occuper de créer des emplois. Ils ont exhorté le gouvernement à stimuler l'industrie de la construction domiciliaire et à créer des emplois pour les travailleurs de moins de 25 ans. Le libéral gouvernement n'a rien fait. Je propose donc, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le gouvernement libéral prenne des mesures immédiates pour stimuler l'industrie de la construction domiciliaire et créer des emplois pour les travailleurs de moins de 25 ans, comme l'ont demandé douze députés de la région de Montréal.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ON DEMANDE DE METTRE UN TERME AUX ÉCHANGES AVEC L'ARGENTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Hier, madame le Président, Carlos Madero, directeur du programme nucléaire argentin, a déclaré devant l'Agence internationale de l'énergie atomique réunie à Vienne que l'Argentine se réservait le droit de fabriquer des armes atomiques. Cet aveu tourne en ridicule les accords bilatéraux sur le Candu que le Canada a signés avec la junte de ce pays et fait ressortir l'hypocrisie qui entoure les accords que le Canada signe avec des dictatures militaires qui refusent d'adhérer au traité des Nations Unies relatif à la non-prolifération des armes nucléaires. Je propose donc, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que le gouvernement cesse de prôner sans cesse la paix et le désarmement dans le monde et qu'il ajoute du mordant à ses exhortations en annonçant au cours de la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement que le Canada met un terme à tous ses échanges nucléaires avec l'Argentine, et que la Chambre félicite et remercie bien sincèrement les débardeurs de la côte est qui ont refusé de charger de l'uranium à destination de l'Argentine.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, un groupe de huit députés libéraux, le député de Kitchener (M. Lang) en tête, ont exhorté le gouvernement libéral à faire baisser les taux d'intérêt. D'après ce groupe, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, n'a que partiellement raison quand il prétend qu'on ne peut les réduire. Étant donné que le gouvernement libéral n'a pris aucune mesure concrète pour réduire ces taux, je propose donc, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que le gouvernement libéral s'occupe immédiatement de réduire les taux d'intérêt, comme l'ont réclamé huit députés libéraux, ayant à leur tête le député de Kitchener.

Madame le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA SUPPRESSION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES ACTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, les Canadiens deviennent de plus en plus pessimistes en ce qui concerne les investissements dans des titres. Ils investissent leur argent à l'étranger et dans des obligations et bons d'épargne à rendement élevé. Il est par conséquent beaucoup plus difficile pour les entreprises canadiennes de se procurer des capitaux par l'émission d'actions et la survie des petites entreprises est compromise à cause de la cherté du crédit. Il faut inciter les investisseurs à avoir confiance dans l'économie canadienne en présentant un nouveau budget offrant certains avantages à ceux qui investissent dans des actions. Aussi, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le nouveau budget prévoie la suppression de l'impôt sur les gains en capital sur tous les investissements dans les actions de sociétés canadiennes enregistrées.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE RETRAIT DU BUDGET DE NOVEMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a dit que la nature des mesures budgétaires prouve que le ministre des Finances (M. MacEachen) ignorait les répercussions que le budget risquait d'avoir. A en juger d'après ce qui s'est produit, le ministre de l'Agriculture avait raison, mais les libéraux n'ont rien fait. Aussi, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que le ministre des Finances retire immédiatement son budget du 12 novembre, en entier.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE DES MESURES PROPRES À REVIVIFIER L'ÉCONOMIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, le 27 avril, 15 députés libéraux, dont le solliciteur général (M. Kaplan), ont déclaré qu'il faudrait «songer à des moyens radicalement nouveaux de revivifier l'économie et de trouver des solutions aux difficultés actuelles». Jusqu'à présent, le gouvernement libéral n'a pris aucune mesure en ce sens. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Vancouver-Centre (M[lle] Carney):

• (1410)

Que le gouvernement libéral reconnaisse la qualité du conseil, sinon celle de la source, et qu'il prenne immédiatement des mesures pour revivifier l'économie et trouver des solutions aux difficultés actuelles.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARLEMENTAIRES

LES PROPOS DU DÉPUTÉ D'OTTAWA-CENTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion. Le député d'Ottawa-Centre se décrivait récemment comme une «voix qui crie dans le désert», disant en substance:

Nous risquons fort, si nous ne nous secouons pas, de ne pouvoir participer à la relance économique quand son temps viendra.

Il ajoutait en outre:

Je ne suis pas le seul député du caucus libéral qui s'inquiète ouvertement de la façon dont le gouvernement traite nos problèmes économiques grandissants.

Le gouvernement libéral d'en face n'a absolument rien fait. Je propose donc, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que le gouvernement libéral prennent des mesures économiques qui répondent aux vœux des députés du caucus conservateur et des députés d'en face. Il calmerait ainsi les appréhensions du député d'Ottawa-Centre et lui permettrait, ainsi qu'aux 24 millions d'autres Canadiens qui veulent aussi que ses collègues agissent, de dormir plus paisiblement la nuit.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES INITIATIVES PRISES DE CONCERT PAR LES ENTREPRISES À KOOTENAY-OUEST (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, je demande à proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Les initiatives locales précises que prennent, de concert, les concessionnaires de voitures nord-américaines, l'unité locale 480 des Métallurgistes unis d'Amérique et la coopérative de crédit et d'épargne de Kootenay, c'est-à-dire l'industrie, le syndicat et les établissements financiers, stimulent le commerce et créent des emplois dans les secteurs des services et des ressources en abaissant les taux d'intérêt de 4 p. 100, concentrent les stimulants sur des produits cibles et favorisent le commerce et l'emploi dans la région de Kootenay et partout ailleurs au Canada. Avec l'appui du député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker), je propose donc:

Que la Chambre reconnaisse le mérite des efforts constructifs et coopératifs que déploient les groupes syndicaux, patronaux et financiers de Kootenay-Ouest pour abaisser les taux d'intérêt, vendre des produits canadiens, stimuler la demande à la consommation et créer au Canada des emplois dans les secteurs de la fabrication, de la construction, de la foresterie, des mines et de la métallurgie et qu'elle fasse pression auprès du gouvernement pour qu'il se penche sur cette initiative et en tire profit, qu'il s'emploie à créer un climat de confiance et non de conflit dans les relations industrielles, qu'il réduise certains taux d'intérêt et mette immédiatement en œuvre une nouvelle stratégie afin de remettre le Canada au travail.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES FINANCES

LE RETRAIT DU BUDGET DE NOVEMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je présente une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), un ancien ministre du présent gouvernement, a déclaré publiquement avant de démissionner à titre de président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques que le ministre des Finances (M. MacEachen) avait été mal conseillé au sujet du budget. Le ministre des Finances a refusé de le retirer. Je propose donc, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le gouvernement libéral retire immédiatement son budget du 12 novembre 1981.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET POUR LES AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) a déclaré que le budget devrait, pour une fois, insister sur les changements à apporter aux dispositions sur les plus-values. Cette observation reflète bien l'opinion qui prévaut dans la circonscription rurale du député. Le gouvernement libéral n'a rien fait pour alléger les problèmes des agriculteurs. Je propose donc, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que le gouvernement libéral prenne immédiatement des mesures pour alléger les problèmes que le budget du 12 novembre 1981 a causés aux agriculteurs.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE DES MESURES VISANT À CRÉER DES EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le député du Sudbury (M. Frith) a déclaré ce qui suit:

Article 43 du Règlement

Le Canada ne saurait supporter un autre hiver de chômage comme celui que nous venons de connaître.

Le chômage chez nous a atteint 10.2 p. 100, soit le taux le plus élevé depuis la guerre, ce qui signifie que plus de 1.25 million de Canadiens sont sans emploi. Le gouvernement libéral n'a rien fait pour remédier à cette situation. Pour reprendre les propos de John Steinbeck . . .

Faudra-t-il que la faim devienne de la colère et la colère de la furie avant qu'on fasse quelque chose?

Je propose donc, avec l'appui du député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

Que le gouvernement libéral intervienne immédiatement pour redonner du travail aux Canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA MAGISTRATURE

LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN JUGE DU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion. Certains ministres du cabinet, notamment le premier ministre (M. Trudeau), se sont dits inquiets de déclarations faites par des juges sur des sujets controversés. Un juge de la cour d'appel, M. A. E. Monnin, a tenu en cour des propos racistes révoltants le 18 mai dernier, qualifiant des Indiens «d'ivrognes», puis il a ajouté:

J'ai pratiqué comme avocat dans le Nord, au Pas, et on n'y trouve que de ça.

Il a poursuivi:

En faisant abstraction de tous les témoignages d'Indiens en état d'ébriété que j'ai entendus depuis 26 ans, il ne reste plus rien.

Étant donné que ce même juge est chargé de remanier la carte électorale fédérale au Manitoba, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

• (1415)

Que l'on condamne le juge Monnin pour ses insultes à l'endroit des autochtones, que l'on institue une enquête sur ces préjugés raciaux flagrants en vue d'obtenir la démission de ce juge, et dans l'immédiat, qu'on lui retire toute responsabilité en ce qui concerne le remaniement de la carte électorale.

Madame le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT EN VUE DE STIMULER L'INVESTISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Au cours d'une émission de télévision diffusée sur le réseau national lundi soir, le ministre a déclaré qu'il allait s'efforcer d'améliorer le climat des investissements au Canada, en particulier celui des investissements productifs qui auront des répercussions sur la création d'emplois. Quels projets précis ou quelles mesures particulières le ministre envisage-t-il pour obtenir ce résultat?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'informerai avec plaisir le député lorsque nous aurons convenu de mesures précises. Je lui rappelle que, pour l'instant, comme l'a dit le communiqué final du sommet de Versailles, le principal obstacle aux investissements productifs dans le monde réside dans la persistance des taux d'intérêt élevés. La meilleure façon d'encourager les investissements productifs serait donc de réussir à réduire les taux d'intérêt.

M. Mazankowski: Les députés de l'opposition ont au moins la satisfaction de voir le ministre des Finances reconnaître enfin qu'il faut améliorer le climat des investissements et accroître la confiance envers le Canada.

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, peut-être le ministre pourrait-il dissiper la confusion qui existe. Hier, il a dit à la Chambre qu'il n'avait pas l'intention de changer radicalement la politique économique du gouvernement qui plonge le pays dans la dépression. Pourtant, en dehors des Communes, il a déclaré que tout est sujet à l'examen et aux discussions du cabinet. Cela aggrave la confusion et l'incertitude. Le ministre pourrait-il dire maintenant à la Chambre, au million et quart de chômeurs canadiens et aux milliers de personnes qui sont au bord de la faillite ce qu'il a l'intention de faire? Ou va-t-il continuer à donner des réponses ambiguës et à ne rien faire pour résoudre ces problèmes?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition a posé la même question hier quand il a demandé si le Canada se proposait de modifier profondément sa politique économique. J'ai répondu à cette question en détail, et la réponse est la même aujourd'hui.

M. Mazankowski: Le ministre ne répond pas de la même façon à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre. Si le ministre veut améliorer le climat dans le domaine de l'investissement, il pourrait commencer par retirer son désastreux budget et convaincre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de modifier fondamentalement le Programme énergétique national, ou encore, au lieu de se trimballer partout au pays pour blâmer les travailleurs canadiens qui ont toutes les misères du monde à subsister, il pourrait concevoir des mesures incitantes bien définies pour que les gens investissent dans l'économie canadienne et en améliorent la stabilité.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, si le ministre ne veut pas admettre ses erreurs ni prendre une décision positive qui puisse donner une lueur d'espoir aux Canadiens, peut-être envisagera-t-il de donner sa démission et convaincre son chef d'en faire autant, car cette décision redonnerait confiance dans l'économie canadienne.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme je l'ai dit si souvent en réponse à des questions de ce genre, l'idée de démission me semble obnubiler la pensée . . .

Des voix: Des Canadiens.

M. MacEachen: . . . des députés de l'opposition conservatrice. Ce qu'ils ne disent pas, habituellement, c'est qui devrait démissionner. En général, c'est à leur propre chef qu'ils songent.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1420)

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA CONSTRUCTION D'UN RÉACTEUR CANDU EN ARGENTINE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, l'Argentine a déclaré qu'elle se réservait le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins militaires. C'est l'amiral Madero, chef de la Commission nationale de l'énergie atomique qui a fait cette déclaration au conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui a son siège à Vienne.

Le gouvernement du Canada cessera-t-il d'honorer le contrat qu'il a signé avec l'Argentine à propos de la construction d'un réacteur Candu et refusera-t-il dorénavant de poursuivre les transactions commerciales habituelles avec l'Argentine qui a lancé une attaque armée contre les Îles Falkland? Décidera-t-il d'interrompre la livraison de grappes de combustible nucléaire à l'Argentine? Puisqu'il est certain que l'Argentine ne feint même plus d'observer les dispositions du traité de non-prolifération des armes nucléaires, le gouvernement mettra-t-il un terme à ses transactions habituelles avec l'Argentine dans le domaine nucléaire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le ministre d'État aux Affaires extérieures a déjà répondu à la question de mon collègue. Il est entendu que l'Argentine ne peut pas utiliser du combustible du réacteur atomique canadien à des fins militaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: C'est un engagement ferme. C'est une entente officielle, et l'Agence internationale de l'énergie atomique qui a son siège à Vienne peut vérifier si elle est respectée.

M. Crosbie: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est en Europe où il rend visite à son maître, le premier ministre, qui est allé accueillir l'Espagne au sein de l'OTAN. Il n'était pas là quand j'ai posé la question.

L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE À DES FINS MILITAIRES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, le ministre se rend-il compte que l'Argentine vient de confirmer son intention d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins militaires? Ne se sent-il pas tenu envers le monde entier de refuser de collaborer avec un pays qui déclare vouloir employer l'énergie nucléaire à des fins militaires? Ne se sent-il pas responsable envers le Royaume-Uni, la population canadienne et les participants à la conférence des Nations Unies sur le désarmement? Va-t-il collaborer avec le régime militaire de l'Argentine et comploter avec lui pour que l'énergie nucléaire serve à faire la guerre?

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Marc Lalonce (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le ministre d'État aux Affaires extérieures se trouve à Bonn aujourd'hui en compagnie du premier ministre qui doit présider une réunion au sommet des pays de l'OTAN. Le Canada participe très activement à cette organisation, sous la présidence du premier ministre.

M. Crosbie: Répondez à la question.

M. Lalonde: Il préside une réunion très importante de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord dont le Canada est un membre actif et des plus engagés.

M. Crosbie: Répondez à la question.

M. Lalonde: Je rejette les insinuations du député dans l'introduction de sa question.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE FAILLITES—DEMANDE D'AIDE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Depuis son retour de Versailles, il refuse de dire à la Chambre si le gouvernement se propose de rendre publiques sous peu de nouvelles politiques économiques. Plus précisément, il ne nous a pas dit si nous aurions un nouveau budget. Ma question porte sur des domaines précis qui ne nécessitent pas un nouveau budget, mais plutôt l'adoption de mesures.

Tout d'abord, les faillites. Depuis le début de l'année, près de 4,500 entreprises ont fait faillite, ce qui a entraîné la perte de milliers d'emplois pour des hommes et des femmes de diverses régions du pays. Selon les prévisions, ce chiffre doit augmenter au cours de chacun des mois à venir. Étant donné qu'il est plus facile de maintenir en vie une petite entreprise qui fonctionne bien que d'en rouvrir une qui a dû fermer ses portes, le gouvernement introduira-t-il au cours des prochains jours ou de la prochaine semaine un programme prévoyant une aide concrète pour les petites entreprises du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député me demande d'annoncer un nouveau programme à l'intention des petites entreprises. Si le gouvernement prend une décision, l'annonce ne sera faite à la Chambre et le député pourra alors la commenter. Comme le député le sait, un certain nombre de mesures ont été prises dans le cadre du dernier budget pour améliorer la situation des petites entreprises. Le bon fonctionnement de la petite entreprise est un objectif très important de la politique du gouvernement.

• (1425)

M. Broadbent: Madame le Président, tout le pays a vu les répercussions de ces programmes. Près de 5,000 entreprises ont dû fermer leurs portes depuis. Le temps est venu pour le gouvernement de reconnaître que son approche n'est pas la bonne et qu'il doit en élaborer une nouvelle.

Des voix: Bravo!

M. Chénier: Qu'avez-vous à proposer?

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA PRODUCTION DU PAYS ET LE CONTENU CANADIEN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international, qui était à la Chambre il y a un moment, mais dont le siège est vide maintenant. Ah non, le voilà qui arrive.

[*Français*]

Il y a eu des milliers de mises à pied dans le secteur de l'automobile à Sainte-Thérèse, à Windsor, à Oakville, à Oshawa et le gouvernement n'a rien fait. Ma question au ministre est simple.

[*Traduction*]

Comme d'autres pays ont décidé que les compagnies automobiles étrangères qui voulaient écouler leurs produits sur leur marché devaient fabriquer des voitures et des pièces de rechange sur leur territoire en proportion du volume de leurs ventes, le gouvernement du Canada annoncera-t-il, dans les prochains jours ou la semaine prochaine, une politique obligeant les compagnies multinationales qui vendent des automobiles au Canada à commencer à fabriquer des voitures et des pièces de rechange dans notre pays en proportion du volume de leurs ventes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, il n'existe, à ma connaissance, qu'un seul pays industrialisé ayant adopté une loi pour réglementer les ventes des compagnies multinationales, et c'est l'Australie. Ce pays connaît une situation unique et particulière parce qu'une grande partie de ses tarifs douaniers ne sont pas visés par le GATT, de sorte que son cas est quelque peu différent de celui du Canada.

Le député sait que nous avons demandé aux autorités japonaises d'étudier cette question de façon détaillée et d'en venir à une entente sur l'écoulement de leurs automobiles sur le marché canadien. De plus, le premier ministre s'est entretenu de cette question avec son homologue japonais lors du Sommet de Versailles, et nous espérons pouvoir aboutir à une entente.

M. Broadbent: Je ne manquerai pas de communiquer au ministre la liste des pays auxquels j'ai fait allusion. Il y a notamment la France, l'Australie, le Mexique et le Brésil, qui ont tous imposé de sévères restrictions en matière de production, que les compagnies multinationales écoulent ou non leurs produits sur leur territoire national. Je suis bien prêt à m'entretenir à ce sujet avec le ministre.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE TAUX DE CHANGE DU DOLLAR—LE TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. La valeur du dollar canadien a encore une fois baissé aujourd'hui. Cela signifie presque certainement que la Banque du Canada, fidèle à son habitude, va annoncer une autre hausse du taux d'escompte demain et que les banques lui emboîteront le pas, ce qui obligera encore plus d'entreprises à fermer leurs portes et, partant, à mettre leurs employés à pied. Le ministre va-t-il entrer en contact avec le gouverneur de la Banque du Canada et lui ordonner de ne pas annoncer une autre hausse du taux d'escompte demain?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je consulte fréquemment le gouverneur de la Banque du Canada et je continuerai à le faire.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

LE PROGRAMME D'OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il est évident que sa politique budgétaire, qu'il hésite à remplacer, et ses démonstrations de patinage inégales, qui sont nettement supérieures à celles que j'ai jamais pu faire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: . . . n'ont pas seulement réduit la confiance des investisseurs canadiens à son niveau le plus bas, mais sont également responsables du pire chômage de notre histoire. Ainsi, étant donné que les petites entreprises constituent le plus gros employeur virtuel au Canada et que ce sont elles qui sont le plus touchées par les taux d'intérêt élevés que pratique ce gouvernement et qui augmentent toujours, est-ce que le ministre peut maintenant nous assurer ainsi qu'aux petites entreprises qu'il rétablira le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise tel qu'il était?

N'essayez pas de nous dire que cela est trop coûteux, car, comme vous le savez, l'étude informatisée d'Informetrica a permis de conclure que le programme initial avait rapporté 77 millions de dollars nets au Trésor fédéral la première année. Le ministre prendra-t-il des mesures dès maintenant au lieu de rester insensible aux problèmes des petites entreprises?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai répondu à cette question à six au sept reprises au cours des derniers mois. Je vais donc répéter la réponse que j'ai donnée dans le passé. Les obligations pour l'expansion de la petite entreprise se sont révélées très efficaces. Les petites entreprises ont ainsi pu profiter de plusieurs milliards de dollars supplémentaires à des taux d'intérêt beaucoup plus bas que ceux pratiqués sur le marché.

• (1430)

Si nous avons modifié les obligations, c'était pour nous assurer que les sociétés qui avaient le plus besoin d'aide financière pourraient profiter des fonds fournis par les banques grâce au régime fiscal. C'est la raison de cette modification. Je comprends que le député tienne à ce que le programme d'obligations reprenne sa forme initiale, mais dans ce cas, j'ai bien peur que les entreprises les plus en difficulté ne soient les premières à souffrir du changement proposé.

M. Jelinek: Madame le Président, le ministre sait pertinemment que le programme modifié ne fonctionne pas. Les entreprises ne peuvent en profiter. Il n'ignore pas que le taux de participation a diminué de 94 p. 100. Il aurait mieux fait de demeurer avec le premier ministre en Espagne pour accueillir ce pays au sein de l'OTAN.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET POUR LES CONCESSIONNAIRES DE VOITURES

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Finances. Comme la politique du gouvernement a aggravé la crise et le chômage dans d'autres industries, notamment dans l'industrie automobile au Canada et vu la récente fumisterie de Vancouver, le ministre peut-il expliquer ou justifier sa récente annonce selon laquelle les agences pour la location quotidienne de voitures, dont un grand nombre appartiennent à des multinationales, auront droit à des déductions pour amortissement accrues alors qu'il feint d'ignorer le fardeau fiscal supplémentaire de $67,000 que la mesure du 12 novembre a imposé à nos propres détaillants qui sont tous propriétaires de petites entreprises . . .

Mme le Président: A l'ordre. Les députés doivent faire preuve d'une certaine discipline. Ils doivent poser des questions et non faire des discours.

M. Jelinek: Eh bien, madame le Président, le ministre . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député a-t-il posé une question? Je crois l'avoir entendu en poser une. La parole est au député de Hillsborough.

M. Jelinek: Madame le Président, j'ai posé une question.

Mme le Président: A l'ordre. Ni la présidence ni un député ne peuvent obliger un ministre à répondre à une question. La parole est au député de Hillsborough.

M. Jelinek: Donnez-lui une chance. Il dormait. Répondra-t-il?

* * *

LES PÊCHES

DEMANDE DE MESURES D'URGENCE POUR AIDER LE SECTEUR

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La politique économique du gouvernement fédéral est préjudiciable au secteur de la pêche dans les provinces Atlantiques qui connaît de sérieuses difficultés. Des usines de traitement du poisson en faillite mettent à pied des milliers de travailleurs dans les localités de la côte est comme à Georgetown dans l'Île-du-Prince-Édouard, à Marystown à Terre-Neuve, à Grand-Manan au Nouveau-Brunswick et à Weymouth en Nouvelle-Écosse. Puisque le comité d'étude Kirby vient d'entreprendre l'examen des problèmes à long terme du secteur de la pêche, si le gouvernement fédéral compte prendre à titre provisoire des mesures d'urgence pour assurer la survie de ce secteur important et lui permettre de reprendre du poil de la bête.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, dans les localités où les pêcheurs n'ont plus aucun débouché pour leur poisson, nous sommes intervenus. Le cas le plus récent concerne la localité de St. Anthony. Pour ce qui est des autres localités comme Georgetown, rien ne me porte à croire qu'en dépit du fait que nous sommes au plus fort de la saison du homard, les pêcheurs éprouvent des difficultés à écouler le produit de leurs pêches. Il est question du rachat de certaines des usines de transformation et je sais par exemple qu'à Georgetown, les propriétaires de l'usine ont été approchés. J'ai fait savoir à mon homologue provincial que j'étais prêt à chercher une solution dans la mesure où ce problème ressort de ma compétence. Dans d'autres cas, les propriétaires des usines ont décidé de fermer leurs portes pour des raisons différentes. Plusieurs ont entrepris des travaux d'expansion tels que les approvisionnements en poisson sont insuffisants pour assurer la bonne marche de l'entreprise.

L'AVENIR DE L'USINE DE TRAITEMENT DU POISSON DE GEORGETOWN (Î.-P.-É.)

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, le ministre des Pêches a mentionné la conserverie de poisson de St. Anthony. Le gouvernement fédéral avait établi une société de la Couronne pour que l'usine de traitement de poisson de St. Anthony, à Terre-Neuve, dans la circonscription du ministre du Revenu national, puisse rester ouverte. Je voudrais demander au ministre des Finances ou au ministre des Pêches pourquoi le gouvernement fédéral ne prend pas une telle initiative pour rouvrir l'usine de Georgetown Seafoods dans l'Île-du-Prince-Édouard, dans la circonscription du ministre des Affaires des anciens combattants. Si le gouvernement fédéral ne le fait pas, est-ce parce qu'il considère que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont moins importants que ceux de l'autre province insulaire?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Je dois dire, madame le Président, que je trouve l'insinuation du député quelque peu insultante. Il sait lui-même et son collègue provincial sait aussi que nous avons essayé de trouver une solution au problème de Georgetown. La difficulté provient du fait que la solution proposée supposait que l'on retire six permis à quelqu'un d'autre. Je ne pense pas que les députés m'appuieraient si je prenais une telle initiative.

Quant à l'usine de St. Anthony, si le député consulte la carte, il verra que les pêcheurs de cette région ont très peu d'endroits où vendre leur poisson dans un rayon de près de 100 milles. Vu l'importance de l'usine de St. Anthony pour les pêcheurs de la région et vu qu'il n'y a pas d'autre usine où les pêcheurs peuvent vendre leur poisson, le député comprendra peut-être pourquoi nous avons essayé de trouver une solution au problème au lieu de nous contenter d'obtenir des avantages politiques quelconques.

L'ENTENTE ÉVENTUELLE ENTRE LE CANADA ET L'ESPAGNE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre peut-il dire à la Chambre si une entente sera conclue avec l'Espagne, dans laquelle le Canada acceptera d'abandonner quelque 5,000 tonnes métriques de poisson en échange d'un marché qui pourra rapporter au mieux 10 millions? Quand le gouvernement va-t-il cesser de faire des cadeaux aux dépens de nos ressources maritimes?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, voilà le genre de question qui siérait bien à un collègue du député, le ministre des pêches de Terre-Neuve. Ce dernier a eu recours à ce genre d'argument démagogique pour faire échec à tout accord international visant l'extérieur de la zone de 200 milles, afin de nous enlever la possibilité d'avoir accès à des marchés indépendants du marché américain et de bâtir une sorte de réseau d'échanges dont les résultats seraient beaucoup plus encourageants que le simple fait d'attraper du poisson, de l'entasser dans de grands entrepôts pour demander ensuite au gouvernement fédéral de payer les frais d'entreposage.

Des pourparlers ont eu lieu avec les autorités espagnoles et un projet d'accord a été proposé. J'ai également consulté les pêcheurs. D'ailleurs je reprendrai mes consultations auprès d'eux et des gouvernements provinciaux concernés, dont certains voudraient ne rien concéder, quitte ensuite à quêter l'accès aux marchés étrangers. Quand je connaîtrai le fond de la pensée des entreprises de pêche et des provinces, je présenterai une recommandation à mes collègues.

Questions orales

LA PÊCHE SPORTIVE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES EFFETS DES COUPURES DE PERSONNEL AU SEIN DE LA PATROUILLE CÔTIÈRE

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Huit des dix agents promis pour la pêche sportive n'ont pas été engagés. En outre, nous venons d'apprendre que nous risquons de perdre 37 années-personnes dans la patrouille des pêches de la côte de la Colombie-Britannique. Le ministre confirmera-t-il que cette patrouille côtière n'arrivera pas à superviser la pêche ni à protéger les stocks de poisson? Se rend-il compte de ce que signifient vraiment ces coupures d'années-personnes au gouvernement?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Naturellement, madame le Président, je vérifierai les faits. Nous avons toujours du mal à obtenir les années-personnes nécessaires pour faire fonctionner tous les secteurs et satisfaire à toutes les pressions de l'industrie, qui s'étend sur toute la côte et qui est sujette aux dommages et au braconnage. Si l'on me confirme les affirmations du député, j'en informerai la Chambre.

LA NÉCESSITÉ D'AVOIR DES EFFECTIFS SUFFISANTS À BORD DES BATEAUX PATROUILLEURS

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, le ministre tiendra-t-il compte du fait que non seulement les bateaux patrouilleurs et leurs équipages sont chargés de surveiller les pêcheries, mais qu'ils jouent un rôle très important dans la recherche et le sauvetage? Le ministre examinera-t-il soigneusement son budget et tout projet que son ministère a peut-être présenté au Conseil du Trésor afin de leur donner son appui tout entier? Le ministre s'engagera-t-il à s'efforcer d'obtenir ces années-personnes afin de protéger les pêcheries et d'assurer la sécurité des pêcheurs?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, c'est moi qui ai exercé de très fortes pressions pour que les bateaux des ministères des Transports, de la Défense nationale et des Pêches remplissent certaines missions, y compris la recherche et le sauvetage. Je suis donc très en faveur de ce programme et, comme mes collègues le ministre des Transports et le ministre de la Défense nationale, je suis d'avis que c'est une réussite complète. Il y a des limites au nombre d'années-personnes dont nous pouvons disposer. Je pourrais vous dire, madame le Président, que je suis un des ministres qui demandent toujours davantage et qui parfois n'obtiennent pas tout ce qu'ils veulent.

* * *

● (1440)

LA CONSOMMATION

LES MESSAGES SUBLIMINAUX DANS DES ENREGISTREMENTS DE MUSIQUE ROCK

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations, et a trait à l'étiquetage des produits. Ces dernières semaines à London, on a exprimé dans certains milieux des inquiétudes au sujet de la présence de messages subliminaux, peut-être même sataniques, sur certains enregistrements de musique rock. Grâce à diverses techniques d'enregistrement, par exemple l'enregistrement inversé, on a en effet pu adresser des messages subliminaux au public. C'est ainsi que l'une des chansons les plus populaires entendues à la radio au cours de la dernière décennie, «Stairway to Heaven» du groupe Led Zeppelin, contenait le message subliminal suivant: «Here's to my sweet Satan», et «I sing because I live with Satan». Ailleurs madame le Président, on pouvait trouver «There was a little child . . . »

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Je suis bien incapable de discerner la question, mais j'espère qu'il y en a une dans tout ce que raconte le député car je ne peux lui accorder davantage de temps.

M. Burghardt: J'essayais d'établir le contexte de ma question, madame le Président. Le ministre serait-il disposé . . .

Une voix: Oh, oh!

M. Burghardt: Si vous écoutiez, vous pourriez peut-être apprendre quelque chose, vous aussi.

M. Nielsen: Une question subliminale?

Mme le Président: A l'ordre. La parole est au député d'Érié (M. Fretz).

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ÉCONOMIE

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR FREINER LA FUITE DES CAPITAUX

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre doit savoir que les principales nations commerçantes du monde ont convenu de réduire leurs droits de douane de 40 p. 100, en moyenne, au cours des quelques prochaines années ce qui fait que les multinationales installées aux États-Unis auront inévitablement tendance à alimenter les marchés canadiens de l'étranger. Les taux de chômage atteignant un record jamais égalé, quelles mesures le ministre et son gouvernement sont-ils au juste prêts à prendre pour réduire le nombre de fermetures d'usines et enrayer l'exode des capitaux qui pourraient être utilisés pour remettre les Canadiens au travail?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, l'honorable député se reporte à des ajustements douaniers apportés par divers pays du monde. Comme il le sait, le Canada a participé à la dernière ronde de négociations sur le commerce multilatéral. Nous avons accepté nos obligations tout comme l'ont fait d'autres pays. C'est la direction que nous avons choisi de suivre à cet égard.

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LES CHANGEMENTS POSSIBLES

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, de toute évidence le ministre n'a rien fait pour la situation tragique à laquelle le Canada fait face aujourd'hui. Dans ma circonscription seulement, au moins trois fabriques sont menacées de fermer à cause de l'insensibilité du gouvernement libéral et de la politique antiaméricaine. Voici donc la question supplémentaire que j'adresse au ministre. Quels changements le gouvernement songe-t-il à effectuer dans l'Agence d'examen de l'investissement étranger en vue d'assainir le climat économique et de le rendre plus propice à l'expansion du marché? Le ministre le dira-t-il à la Chambre aujourd'hui?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, dans le document sur le développement économique déposé l'automne dernier, nous disions que nous étions en train d'étudier les procédures appliquées aux termes de la loi sur l'examen de l'investissement étranger en vue de les assouplir ou de les rendre plus efficaces sans saper le moindrement les principes fondamentaux qui reçoivent un chaleureux appui au Canada.

La question de mon ami m'étonne, car si les tarifs des pays du GATT sont réduits de 40 p. 100, la production canadienne jouira de nouvelles occasions favorables. Mon ami s'inquiète des réductions tarifaires, tandis que certains de ses collègues en Ontario réclament une hausse du droit de douane sur les voitures japonaises. Je répète ce que j'ai dit la semaine prochaine, les députés d'en face devraient tenter d'être logiques.

* * *

LA PRESSE

L'ENQUÊTE QUI AURAIT ÉTÉ INSTITUÉE AU SUJET D'UNE FUITE AU MINISTÈRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Le 25 mai, quand il a fait connaître son projet de mise en tutelle des quotidiens canadiens, il a fait mine de défendre le principe de la liberté de la presse et pourtant, moins d'une semaine plus tard, le chef du cabinet du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources faisait savoir à Southam News que le ministère avait chargé la police de découvrir la source des informations contenues dans un article publié dans l'un des journaux de la société. Je voudrais savoir si le ministre a été consulté avant que la décision ne soit prise. Dans ce cas, je voudrais qu'il me dise s'il trouve que cette action va dans le sens de sa prise de position apparente en faveur de la liberté de la presse.

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): D'une part, madame le Président, je ne pense pas que nous avons fait semblant de défendre le principe de la liberté de la presse. J'estime au contraire que les mesures que nous avons prise sont significatives. D'autre part, pour répondre à la première question du député, je n'ai pas été consulté.

LES SOURCES D'INFORMATION D'UN JOURNAL DE TORONTO

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, en annonçant son programme, le ministre a déclaré ceci:

Je suis tout à fait d'accord pour dire que le gouvernement doit absolument éviter d'intimider les journalistes ou même en donner l'impression.

Je voudrais savoir si le ministre d'État chargé du Multiculturalisme a été consulté avant que le cabinet du premier ministre décide d'importuner la rédaction locale d'Ottawa du *Star* de Toronto pour connaître la source des informations contenues dans certains articles et s'il trouve que cette pratique va dans le sens de la déclaration qu'il a faite à London?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je suis chargé d'étudier les conclusions de la commission royale d'enquête sur la concentration dans le secteur de la presse et à ce titre, je ne suis pas susceptible d'être consulté pour une affaire comme celle dont parle le député. J'estime qu'il est préjudiciable à la liberté de la presse et dangereux de prétendre que dans une démocratie, le gouvernement n'a pas le droit de faire part de son opinion lorsqu'il estime que l'on n'a pas respecté la liberté de la presse ou qu'il n'a pas le droit non plus d'appliquer le Code criminel lorsqu'il semble que l'on ait transgressé la loi. Mais cela n'a rien à voir avec le fait que les quotidiens nationaux soient concentrés entre les mains d'une ou deux personnes. Dans ce cas, en effet, il n'y a plus de liberté de la presse et c'est ce contre quoi nous luttons.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'ÉMEUTE AU PÉNITENCIER DE COLLINS BAY—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Dernièrement, ce ministre a trouvé le temps de donner des conseils au ministre des Finances sur son budget, au ministre de la Justice sur la poursuite judiciaire de Canadiens d'origine allemande, et à un juge à propos des qualités personnelles remarquables de certains accusés.

Il y a deux semaines, il y a eu une émeute au pénitencier de Collins Bay, et avant-hier soir, un des détenus a été poignardé. Le ministre a-t-il réussi à ne pas se laisser absorber par ses autres passe-temps pour s'intéresser un peu sur son ministère et à l'enquête qui se déroule à Collins Bay?

Hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Oui, madame le Président, j'ai réussi à consacrer du temps aux problèmes de mon ministère. Dans le cas du meurtre à Collins Bay, la police locale est sur les lieux et elle effectue une enquête en règle en ce moment.

LA PRÉVENTION DES ÉMEUTES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Les fonctionnaires du ministère prévoient que l'été sera, comme ils le disent «long et chaud» dans les pénitenciers. Quelles précautions supplémentaires le solliciteur général a-t-il l'intention de prendre afin d'éviter que les incidents de Matsqui ne se reproduisent?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, ceux qui s'attendent à ce que l'été soit long et chaud souhaitent que leurs prédictions se réalisent. Je n'ai pas entendu dire par mes fonctionnaires que ce serait le cas. En

fait, d'après les statistiques, il semble que cet été il y ait beaucoup moins d'incidents majeurs, en fait la moitié de ceux qui se sont produits il y a à peine deux ans. Donc, je ne m'attends pas à un été long et chaud, mais toutefois je vous assure que le Service correctionnel du Canada fait tout son possible pour maintenir l'ordre dans nos institutions.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA CESSATION DU SERVICE DANS DES RÉGIONS RURALES

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du service postal. Depuis samedi dernier, le 5 juin, la livraison du courrier le samedi a été supprimée dans les régions rurales du Québec, et la Société canadienne des Postes envisage sérieusement de faire la même chose dans le reste du pays. Dans ces conditions, le ministre peut-il nous expliquer comment la Société canadienne des Postes peut envisager d'annuler ce service offert à un secteur aussi important de la population que celui que représentent nos agriculteurs, qui reçoivent en général leur hebdomadaire le samedi et le lisent en fin de semaine. Les tarifs postaux du courrier première classe viennent de doubler ou presque, et ceux du courrier de deuxième classe ont augmenté de 18 p. 100. Le ministre peut-il donc nous donner l'assurance qu'il n'a pas l'intention de donner suite à une coupure de service aussi catastrophique?

Des voix: Bravo!

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je rappelle au député que depuis un certain nombre d'années, ce service n'est plus en vigueur dans un certain nombre de régions du pays. La décision administrative prise dans la région du Québec répond à notre désir d'uniformiser le service à l'échelle du pays. Cela représente une économie considérable. Comme vous le savez, la Société a le mandat non seulement d'améliorer ses services dans tout le pays, mais également de devenir autonome. Elle a pris cette décision à la suite d'intenses consultations avec les intéressés. En fait, le volume de courrier livré dans ces régions le samedi était minime et coûtait extrêmement cher, par rapport au service rendu.

• (1450)

L'AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, que ces services soient offerts ou non dans la province du Québec, je puis assurer au ministre qu'ils sont très importants pour la province de l'Ontario et, j'en suis sûr, pour d'autres provinces du pays.

Quant à l'économie réalisée, je l'ai déjà dit et le ministre le sait très bien, les tarifs postaux du courrier envoyé en première classe ont augmenté dernièrement, passant de 17 à 30c., soit près du double, et ils sont à nouveau une fois et demie supérieurs à ceux en vigueur aux États-Unis. Quant au courrier de deuxième classe, les tarifs ont augmenté de 18 p. 100 dernièrement. Le ministre ne convient-il pas, dans ces conditions, que l'on a déjà extorqué suffisamment d'argent aux Canadiens pour compenser les pertes subies par les services postaux? D'autre part, peut-il nous donner l'assurance que le courrier continuera à être livré le samedi dans les régions rurales?

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, le député insiste lourdement sur un point qui a déjà fait l'objet d'une étude approfondie de la part d'un comité parlementaire, au moment de la présentation du budget des dépenses de la société de la Couronne. C'est à ce moment-là que le député aurait dû présenter ses instances. Je comprends qu'il s'inquiète à l'idée que certains citoyens se voient priver d'un service, mais malheureusement, la livraison du courrier le samedi a déjà été supprimée il y a des mois dans bien d'autres régions du pays. C'est une décision interne de la Société. Tout ce que je puis faire, c'est de lui faire part de l'intervention du député.

* * *

LE LOGEMENT

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministrre des Finances. Le ministre sait-il que des milliers de Canadiens paient un taux d'intérêt hypothécaire qui dépasse le taux d'inflation de près de 8 p. 100 et qu'à cause de la récession actuelle, le montant de l'hypothèque dépasse souvent la valeur marchande de la maison? Le ministre va-t-il rencontrer les représentants des banques à charte afin de leur demander d'instaurer un programme offrant des taux d'intérêt hypothécaires en dépassant pas de plus de 2 p. 100 le taux d'inflation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne vois pas d'inconvénient à rencontrer l'Association des banquiers canadiens, mais si l'on suivait la suggestion du député, j'ai bien peur qu'il ne resterait pas beaucoup d'argent pour les hypothèques. Les fonds hypothécaires s'épuiseraient. Je me demande qui s'offrirait à payer la différence entre le taux de 13 p. 100 qu'il propose et le taux hypothécaire actuel? A-t-il songé à ce que cela coûterait?

M. Deans: Madame le Président, en effet, j'y ai réfléchi et le ministre sait parfaitement qu'en tenant compte de l'ensemble de leurs investissements, les banques obtiendraient un taux de rendement global dépassant d'au moins 5 p. 100 le taux d'inflation si elles offraient des hypothèques dans le cadre d'un programme de ce genre.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU LOGEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens comment le gouvernement du Canada arrive à trouver au delà de deux milliards de dollars à verser à des sociétés pétrolières, et des milliards de dollars à prêter à un taux d'un peu plus de 7 p. 100 à des pays étrangers pour les aider à se convertir au nucléaire, alors qu'il n'arrive pas à trouver d'argent à prêter à un taux d'intérêt de 2 p. 100 supérieur au taux d'inflation aux Canadiens qui doivent renouveler leur hypothèque?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, cette question entre dans la catégorie des questions de style emphatique que nous entendons si souvent à la Chambre. Le député le sait, le ministre chargé du logement a inauguré et mis en œuvre un programme visant à aider les Canadiens qui ne sont pas en mesure d'assumer des taux d'intérêt indéniablement élevés. Un programme existe donc à leur intention.

Sans engager d'énormes dépenses budgétaires, mettre en œuvre le programme que préconise le député est impossible. Voilà pourquoi le gouvernement ne saurait retenir son idée. Cependant s'il disposait de moyens illimités, il y donnerait suite sans hésiter.

* * *

LA CONSOMMATION

LES MESSAGES SUBLIMINAUX DANS DES ENREGISTREMENTS DE MUSIQUE ROCK

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, permettez que je pose une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle a trait au problème grave soulevé par le député de London-Ouest, soit la question des messages subliminaux et sataniques enregistrés sur disques.

Le ministre serait-il disposé à demander à l'industrie du disque d'étiqueter ces produits de manière à prévenir le public que ces disques reproduisent des messages subliminaux et inadmissibles?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je remercie le député de sa question.

M. Hnatyshyn: Porte-parole du diable!

M. Ouellet: A mon avis, cette question revêt une grande importance. J'en discuterai avec mes collègues pour voir si ces enregistrements transmettent une publicité frauduleuse. Au besoin, nous communiquerons avec la compagnie en question et prendrons les mesures indiquées.

* * *

L'INDUSTRIE

LES MISES À PIED À LA FABRIQUE DE CAOUTCHOUC DE LINDSAY (ONT.)

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du tribunal antidumping, le ministre des Finances. La semaine dernière, la fabrique de caoutchouc Trent à Lindsay s'est vue dans l'obligation de mettre indéfiniment en disponibilité 30 employés à plein temps et de supprimer un des trois postes de travail. Elle a expliqué sa décision en invoquant le dumping injuste d'articles en caoutchouc au Canada par la Corée du Sud. Il est inutile de rappeler au ministre les difficultés auxquelles sont désormais exposés ces employés qui croyaient occuper un emploi permanent. Le ministre peut-il me dire si l'enquête demandée par l'entreprise a déjà commencé et combien de temps il faudra attendre avant d'en connaître les conclusions?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je me renseignerai auprès du tribunal antidumping pour pouvoir répondre le plus tôt possible au député.

* * *

L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

LA LIVRAISON DE FAISCEAUX DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Elle fait suite à celles qui ont déjà été posées au sujet de l'Argentine et de la continuation par le Canada des livraisons de faisceaux de combustible nucléaire à un pays dont le responsable de l'Office de l'énergie atomique a annoncé qu'il se réserve le droit d'utiliser l'énergie atomique à ce qu'il appelle des applications militaires non prescrites. Voilà ce qu'on vient d'annoncer cette semaine. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer à livrer des faisceaux de combustible nucléaire à l'Argentine, qui est en guerre après avoir déclaré qu'elle songe à utiliser ces matières à des fins militaires?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, si le chef de l'opposition veut bien se reporter à un article paru aujourd'hui dans le *Citizen*, je lui rappellerai qu'il est question d'une déclaration par laquelle l'amiral Carlos Castro Madero a réitiré l'adhésion de l'Argentine aux objectifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, son engagement de n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques, et le fait qu'elle a soumis toutes ses installations nucléaires concernées aux garanties de l'Agence.

La politique canadienne de non-prolifération et de garanties exige expressément que les fournitures nucléaires livrées par le Canada ne servent qu'à des fins pacifiques, à l'exclusion de tout emploi explosif.

M. Crosbie: Ils n'ont pas envahi les Falklands! C'est un mirage.

M. Clark: Madame le Président, les Argentins ont également déclaré qu'ils n'envahiraient pas les Falklands, et pourtant ils l'ont fait.

LE MOTIF DE L'EXPORTATION

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président les Argentins n'ont pas signé de traité de non-prolifération des armes nucléaires. Je poserai ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou au premier ministre suppléant, s'il accepte de prendre ses responsabilités. Je voudrais qu'un des deux ministres me dise pourquoi on fait deux poids deux mesures. En effet, nous n'avons pas donné suite à un contrat avec le Pakistan de crainte que ce pays n'utilise les fournitures canadiennes à des fins militaires. Pourquoi le Canada envoie-t-il des grappes de combustible nucléaire en Argentine alors que le chef de la commission de

l'énergie atomique de ce pays vient d'annoncer qu'il allait utiliser l'énergie nucléaire à des fins militaires? Pourquoi le Canada agit-il de la sorte?

● (1500)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il vaudrait mieux que le chef de l'opposition sache lire et qu'il soit capable de lire exactement ce qu'on a dit. Je le répète, dans l'entente de coopération nucléaire qu'elle a signée avec le Canada en 1976, l'Argentine nous a donné des garanties.

Des voix: Fermes?

M. Lalonde: Par ailleurs, il existe l'entente signée avec l'Agence internationale de l'énergie atomique qui a son siège à Vienne. Dans cette entente, l'Argentine a promis que les fournitures nucléaires envoyées par le Canada ne serviraient pas à fabriquer des armes nucléaires, qu'elles ne seraient pas utilisées à des fins militaires ou ne serviraient pas à fabriquer d'autres explosifs. Les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique vérifient si l'entente est respectée.

M. Crosbie: Ils ne vérifient rien du tout.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le Pakistan nous avait donné exactement les mêmes assurances. Lorsqu'il y a eu menace, nous avons cessé de l'approvisionner. Pourquoi y aurait-il deux poids, deux mesures? Pourquoi le gouvernement du Canada tient-il tant à expédier du matériel nucléaire à l'Argentine qui est en guerre avec la Grande-Bretagne?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le très hon. chef de l'opposition se trompe encore. L'entente avec le Pakistan n'était pas la même.

Des voix: Oh, oh!

LES PROPOS ATTRIBUÉS À L'ADJOINT DU PRÉSIDENT DE L'ARGENTINE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai écouté attentivement ce que vient de dire le ministre. J'ai une copie d'un entretien entre l'adjoint du président de l'Argentine et un interviewer. A la fin d'une question, l'interviewer a relevé ce que l'autre venait de dire, soit qu'il était indispensable d'avoir la capacité industrielle voulue pour produire des armes nucléaires à des fins militaires. Voici la dernière phrase de la question:

Est-ce une interprétation exagérée de ce que vous avez dit?

C'est-à-dire qu'il leur fallait le potentiel voulu pour produire des armes nucléaires. Je répète la question:

Est-ce une interprétation exagérée de ce que vous avez dit?

Voici ce qu'a répondu l'adjoint du président de l'Argentine:

C'est exact.

En d'autres termes, ils veulent ce potentiel pour produire des armes nucléaires. Si tel est le cas, comment le ministre peut-il venir à la Chambre aujourd'hui nous donner ces garanties incroyables qu'il tente de nous faire avaler?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme l'Argentine n'a pas signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires, il n'y a effectivement rien qui l'empêche d'acquérir par ses propres moyens, grâce à ses propres ressources, le savoir-faire pour exploiter la fission nucléaire à des fins militaires. Les Argentins peuvent le faire par leurs propres moyens. En vertu des accords que nous avons conclus avec l'Argentine depuis 1975, sauf erreur, il est entendu, aux termes des garanties de la Commission internationale de l'énergie atomique, que les Argentins ne peuvent utiliser aucune des installations fournies par la technologie canadienne à des fins militaires. C'est un fait, et j'invite les députés à s'en assurer.

* * *

PÉTITIONS

M. OGLE—LA PRÉOCCUPATION MONDIALE À L'ÉGARD DE LA COURSE AUX ARMES NUCLÉAIRES

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent soixante-septième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-26, tendant à reconstituer la société E.G. Klein Limited et à prévoir sa prorogation sous le régime de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, qu'il la prie d'approuver.

[*Français*]

M. Chrétien: Madame le Président, je vous avais donné avis que je voulais poser la question de privilège, mais le député de Burnaby (M. Robinson) s'étant absenté de la Chambre m'a demandé d'attendre à lundi, et je lui donne avis que j'ai l'intention de soulever le problème lundi.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 4119, 4184 et 4245.

[*Texte*]

LES TRAINS DE VIA RAIL ENTRE TORONTO ET KITCHENER

Question no 4119—**M. Beatty:**

1. VIA Rail Canada Ltée offre-t-elle des trains réguliers entre Toronto et Kitchener et, le cas échéant, combien par jour dans chaque direction?

2. Quelle est censée être la durée du trajet?

3. En janvier 1982, combien de voyages VIA Rail devait-elle effectuer dans l'une ou l'autre direction entre Kitchener et Toronto et combien de trains sont arrivés en retard?

4. En janvier 1982, quel était le retard moyen de chaque train?

5. VIA Rail a-t-elle reçu une lettre d'un groupe de voyageurs de Kitchener dans laquelle on disait notamment «Nous espérons que des retards réguliers de 25 minutes sur un trajet de 95 minutes sont inacceptables pour la direction de VIA.»?

6. Des retards réguliers de 25 minutes sur un trajet de 95 minutes sont-ils acceptables pour la direction de VIA Rail?

7. La direction de VIA Rail prend-elle des mesures pour corriger les problèmes de ce trajet et, le cas échéant, *a*) lesquelles, *b*) quand auront-elles été prises?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La réponse de la direction de VIA Rail Canada Ltée est la suivante:

1. Oui. Quatre trains par jour de Toronto à Kitchener, dans chaque direction; un train par jour de Toronto à Kitchener, dans chaque direction, sauf les dimanches.

2.

Train no	Train no
661—1h 35mn	660—1h 38mn
663—1h 30mn	664—1h 42mn
665—1h 35mn	666—1h 36mn
667—1h 35mn	668—1h 42mn
669—1h 35mn	670—1h 35mn

3. Toronto-Kitchener: 147 voyages; 114 retards. Kitchener-Toronto: 145 voyages; 77 retards.

4. Retard moyen des trains à destination de Kitchener—34.4 minutes; retard moyen des trains à destination de Toronto—31.9 minutes.

5. Oui.

6. Non.

7. La direction a pris ou prendra les mesures suivantes:

a) Elle a fait des arrangements avec le chemin de fer exploitant (le CN) pour réviser l'expédition des trains de voyageurs qui relient Toronto à London via Stratford, afin d'améliorer si possible les rencontres.

b) A compter du 1er juin (horaire d'été), le service ferroviaire sera modifié pour supprimer les embouteillages, permettre au train 665 de partir avant le premier train de l'après-midi du GO Transit à destination de Georgetown, et, dans le cas de Kitchener, permettre au train 665 de déposer les voyageurs et de partir avant l'arrivée du train 668. De plus, on changera l'heure de départ du train 661 à Toronto pour surmonter les problèmes de rencontre avec le train du GO Transit qui relie Halwest à Toronto.

LES PARLEMENTAIRES QUI SE SONT VU REFUSER L'ACCÈS AUX ÉTATS-UNIS

Question no 4184—**M. Taylor:**

1. Des parlementaires actuellement en fonctions au Canada se sont-ils vu interdire l'accès aux États-Unis entre le 1er janvier 1945 et le 31 décembre 1981 et, le cas échéant, qui sont-ils?

2. Au cours de la même période, des membres d'assemblées législatives canadiennes se sont-ils vu interdire l'accès aux États-Unis et, le cas échéant et dans chaque cas, quels sont leurs nom et fonctions actuelles?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): La pratique d'admettre ou de refuser l'admission de personnes aux États-Unis en provenance du Canada, est une question qui relève uniquement de l'administration et des lois du gouvernement des États-Unis.

LES EXPORTATIONS DE CIMENT

Question no 4245—**M. Herbert:**

1. En *a*) 1980, *b*) 1981, combien de tonnes de ciment a-t-on exportées et combien étaient destinées aux États-Unis?

2. Sait-on si une importante partie du ciment destiné aux États-Unis est revendue à un autre pays?

3. Le gouvernement surveille-t-il les fluctuations de prix du ciment exporté?

4. Les exportations de ciment vers l'Arabie Saoudite ont-elles augmenté en 1980 et, le cas échéant, à quoi le gouvernement l'attribue-t-il?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. *a*) En 1980, les exportations canadiennes de ciment Portland ordinaire ont totalisé 1,527,508 tonnes dont 1,451,863 tonnes exportées aux États-Unis. *b*) En 1981, les exportations canadiennes de ciment Portland ordinaire ont totalisé 1,578,-684 tonnes dont 1,513,404 tonnes exportées aux États-Unis.

2. Selon les spécialistes de l'industrie du ciment, les États-Unis ne réexportent pas de quantités appréciables du ciment canadien qu'ils importent du Canada.

3. Non.

4. Les exportations canadiennes de ciment ordinaire Portland en Arabie Saoudite sont passées de 17 tonnes en 1979 à 68,947 tonnes en 1980. Le gouvernement ne peut pas faire de commentaire sur les transactions commerciales des entreprises du secteur privé car cela pourrait nuire indûment à leur activité.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

COPIE DE L'ENTENTE SIGNÉE AVEC LE NOUVEAU-BRUNSWICK EN VERTU DU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Motion nº 75—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'entente la plus récente signée entre la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

[*Traduction*]

M. Herbert: Qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

Mme le Président: La motion est reportée à l'ordre du jour.

[*Texte*]

COPIE DE L'ENTENTE SIGNÉE AVEC LA NOUVELLE-ÉCOSSE EN VERTU DU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Motion nº 82—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'entente la plus récente signée entre la province de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

[*Traduction*]

M. Herbert: Qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

Mme le Président: La motion est reportée à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 juin, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'espère terminer mon intervention dans un délai raisonnable, car la durée du débat sur la législation énergétique est limitée.

Je ne tiens pas à répéter ce que j'ai dit hier soir, mais je veux simplement rappeler que le différend à propos de l'exploitation des ressources sous-marines ne sera pas réglé, et que les gisements pétroliers de Hibernia et Hebron au large des côtes de Terre-Neuve ne seront pas mis en valeur à moins d'un compromis politique. J'ajouterai cependant, madame le Président, que tout compromis politique sera impossible tant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne changera pas d'attitude.

Je voudrais à présent parler d'un article paru dans l'*Evening Telegram* du mercredi 7 avril 1982 et qui s'intitule: «Raz de marée conservateur à Terre-Neuve». Dans ce journal, on demandait au ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ce qu'il pensait de la grande victoire du gouvernement Peckford le 6 avril, et je cite un extrait de l'article paru dans la presse canadienne et intitulé: «Lalonde accuse les conservateurs de mentir». Voilà l'attitude conciliante prise par le ministre après que les Terre-Neuviens eurent approuvé avec une majorité écrasante la position du gouvernement de Terre-Neuve au sujet du litige concernant les gisements sous-marins. Un peu plus loin dans l'article, on peut lire ceci:

«La victoire écrasante des conservateurs aux élections générales de Terre-Neuve ne fera pas changer de position au gouvernement fédéral, dans le litige concernant le contrôle de la gestion des ressources sous-marines», a déclaré mardi le ministre de l'Énergie, Marc Lalonde.

Lalonde, accusant le gouvernement conservateur du premier ministre Brian Peckford d'avoir usé de «mensonges éhontés» au cours de la campagne de 22 jours, a ajouté que le résultat des élections n'avait aucune signification, aux yeux d'Ottawa.

«Nos principes demeurent inchangés», a-t-il déclaré aux journalistes. «Nous n'avons aucune nouvelle proposition à formuler.»

Lalonde a signalé que le gouvernement fédéral s'était abstenu d'intervenir dans la campagne, malgré les nombreuses fois où les Conservateurs avaient déformé les faits et malgré leurs «mensonges éhontés» quant à la position fédérale à l'égard des ressources sous-marines.

Qu'y a-t-il d'étonnant, monsieur l'Orateur, à ce que le torchon brûle aujourd'hui entre la province de Terre-Neuve, la dernière à se joindre à la Confédération, et le gouvernement d'Ottawa, qui croit pouvoir se moquer de l'opinion majoritaire des habitants de cette province, opinion qu'ils ont exprimée de façon écrasante lors des élections du 6 avril? Puis, l'un des ministres fédéraux prétend que le gouvernement provincial a menti et que la position du fédéral ne changera pas absolument pas à la suite de cette victoire électorale. Ensuite, le ministre de la Justice (M. Chrétien) se rend à Terre-Neuve le 19 mai pour y faire une déclaration. Il y a même une photo du ministre de la Justice en train de proférer des menaces à l'égard du gouvernement de Terre-Neuve . . .

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: . . . en train de dire aux Terre-Neuviens qu'il va déssaisir les tribunaux de la province de cette affaire et la porter devant les tribunaux d'Ottawa. Il y a une photo . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le député sait très bien ce que je vais lui dire. Cela tient en quelques mots. Peut-il faire ses remarques sans exhiber de preuves à l'appui?

M. Crosbie: J'accepte votre remontrance, monsieur l'Orateur, car la sagesse de vos décisions n'est un secret pour personne.

• (1510)

M. Smith: Vous êtes en terrain dangereux.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Si la présidence brille par sa sagesse, ce n'est pas le cas des députés d'en face qui, eux, sont plutôt connus pour leur bassesse.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Voyez dans quelle ambiance nous travaillons. Les députés d'en face peuvent s'époumonner autant qu'ils veulent, mais je continuerai à parler jour et nuit. Mon temps n'est pas compté. Ou bien, les députés peuvent me laisser conclure mes remarques, car j'ai encore quelques observations pertinentes à faire.

Ces quelques faits, monsieur l'Orateur, visaient à rappeler comment le gouvernement de Terre-Neuve a été dupé par le gouvernement d'en face dans une négociation sur une question susceptible de diviser le pays et de menacer la confédération, comme c'est le cas à l'heure actuelle à Terre-Neuve.

Pour être un peu plus précis, je tiens à vous donner quelques renseignements d'ordre économique. Pourquoi le gouvernement de Terre-Neuve et les Terre-Neuviens tiennent-ils absolument à gérer et contrôler les ressources sous-marines? Je vais vous le dire, monsieur l'Orateur. Savez-vous qu'à l'heure actuelle, aujourd'hui même, le taux officiel de chômage à Terre-Neuve est de 16.1 p. 100? Apparemment, il y a 38,000 chômeurs à Terre-Neuve et le taux officiel de chômage y est de 17 p. 100. Savez-vous, monsieur l'Orateur, que le taux véritable, non pas le taux officiel, est deux fois plus élevé? Je vous réfère à l'étude effectuée en 1980 par le Conseil économique du Canada et intitulé «Au-delà de la dépendance: Pour une productivité accrue à Terre-Neuve». On peut y lire à la page 48:

> En mars, mois où le chômage saisonnier est élevé à Terre-Neuve, pour chaque tranche de quatre chômeurs «officiels», il peut y en avoir trois autres, ayant les mêmes caractéristiques socio-économiques et ayant connu les mêmes déboires sur le marché du travail, qui veulent un emploi mais n'en cherchent pas activement.

Les gens savent qu'il n'y a pas d'emplois, même s'ils en cherchent un. Le taux officiel de chômage est aujourd'hui de 16.1 p. 100 et le taux réel, au moment où je vous parle, et que je sois frappé par la foudre si je mens, est de 32 ou 33 p. 100. C'est pourquoi le gouvernement de Terre-Neuve veut contrôler et administrer ses propres ressources. C'est pourquoi cette question tient tant à cœur aux Terre-Neuviens.

Je vous renvoie également au magazine *Au courant* publié par le Conseil économique du Canada, Volume 1, nº 2, de l'automne 1980. Il y est question aussi de la situation qui existe à Terre-Neuve. Je me reporte à la page 4. N'allez pas penser, monsieur l'Orateur, et qu'aucun des députés en face ne pense que nous sommes paresseux à Terre-Neuve, parce que, comme le dit *Au courant*:

> Premièrement, les gens de Terre-Neuve ont vraiment une attitude positive à l'égard du travail. Les chômeurs terre-neuviens font de plus grands efforts que leurs homologues ontariens pour trouver de l'emploi. Plus que ceux-ci, ils cherchent un emploi à l'extérieur de leur propre localité et même en dehors de la province. Les Terre-Neuviens sont aussi plus mobiles que les Ontariens. Non seulement sont-ils plus disposés à travailler ailleurs dans la province ou en dehors, mais il l'ont déjà prouvé en occupant effectivement de tels emplois dans le passé.

Je viens de vous lire un extrait d'un rapport rédigé par le Conseil économique du Canada. Si nous connaissons ce problème du chômage ce n'est pas parce que nous sommes des tire-au-flanc, parce que nous sommes trop fainéants pour travailler et parce que nous voulons toucher des prestations d'assurance-chômage. Nous voulons travailler, mais le gouvernement d'Ottawa nous empêche d'obtenir du travail. Le gouvernement libéral veut nous maintenir dans l'ignorance et la pauvreté et nous obliger de continuer pendant 100 années encore à aller chercher des emplois partout ailleurs dans le monde. Monsieur l'Orateur, voilà la question dont nous débattons. L'extrait que je vous ai lu provenait de la page 4. Permettez-moi de prendre maintenant la page 9 de cette revue.

Monsieur l'Orateur, écoutez-les un peu. Je ne voudrais pas interrompre la réunion du cabinet qui se déroule en face. Les ministériels n'ont pas la courtoisie d'aller discuter ailleurs.

M. Ouellet: Allez donc au diable.

M. Crosbie: Le ministre qui caquette devrait sortir, s'il veut bavarder.

M. Ouellet: Et les autres, ils peuvent rester?

M. Crosbie: Effectivement, il y a aussi un autre député qui est censé être le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray). Il vaut mieux le laisser écouter et s'informer de la situation à Terre-Neuve. C'est lui qui a fait avorter le projet de portique synchronisé des chantiers maritimes de Terre-Neuve et a essayé de mettre fin à la création d'emplois dans la province.

M. Ouellet: Et vos deux collègues là-bas?

M. Crosbie: Vous avez encore moins de manière qu'un rustre mal dégrossi. Sortez, si vous voulez jacasser.

M. Ouellet: Mais il y a deux de vos collègues qui bavardent. Cela prouve l'importance que vous avez au sein même de votre parti. Vos députés ne vous écoutent même pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, si je croyais que les propos du ministre pouvaient servir à quelque chose, je m'assierais et le laisserais parler. Il ne prend jamais la parole à la Chambre. Il caquette. C'est tout ce qu'il fait.

M. Ouellet: Écoutez-le un peu.

M. Crosbie: Le ministre responsable des Postes canadiennes ferait mieux de se taire.

A la page 9 de la revue intitulé *Au courant* on peut lire ce qui suit:

> Les prestations versées dans la province s'établissent à 408 dollars pour chaque Terre-Neuvien, alors qu'elles n'atteignent que 169 dollars pour les citoyens de l'ensemble du Canada. Un quarantième seulement du revenu personnel au Canada provient de l'assurance-chômage; pour les Terre-Neuviens, elle est la source d'un douzième de leur revenu personnel.

Pouvez-vous comprendre, monsieur l'Orateur, que dans ma province un douzième du revenu personnel provient de l'assurance-chômage? Pensez-vous que nous tenons à ce que cette situation se perpétue? La moyenne pour le Canada est de un quarantième alors qu'elle est de un douzième à Terre-Neuve. Le gouvernement libéral peut trouver avantage à croire que les Terre-Neuviens se contentent volontiers de l'assurance-chômage. Pourtant, croyez-moi, ce n'est pas le cas. Nous ne voulons pas de la charité des libéraux; nous voulons du travail et nous voulons la possibilité de travailler. Nous voulons gagner un revenu et c'est le pourquoi même du conflit au sujet des ressources sous-marines, car Terre-Neuve ne pourra profiter de ces ressources si elle ne peut les contrôler ni les administrer.

Nos habitants erreront comme des bohémiens pour le reste de leur vie à la recherche de travail et laisseront derrière eux femme et enfants.

Je voudrais maintenant citer un article de M. Don McGillivray du Southam News. Il porte sur le rapport du Conseil économique du Canada *Au courant*. Il se lit comme suit: En 1978, le revenu moyen gagné—«et j'insiste sur l'expression revenu gagné». Il dit:

En 1978, le revenu moyen gagné de tous les Canadiens était de $6,928 au Canada comparativement à $3,710, ou si vous préférez, 53.6 p. 100 de la moyenne nationale, à Terre-Neuve.

Le revenu gagné à Terre-Neuve correspond à 53 p. 100 du revenu gagné dans le reste du pays. Est-il étonnant que nous demandions justice? Est-il étonnant que nous réclamions des possibilités d'emploi? Est-il étonnant que nous détestions le gouvernement actuel qui cherche par tous les moyens à nous empêcher d'être autonomes et de contribuer nous aussi au bien-être du Canada?

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres, monsieur l'Orateur. Le revenu par habitant à Terre-Neuve équivaut aux deux tiers de la moyenne nationale. Et c'est en raison des paiements de transfert. Bien entendu, nous sommes heureux de faire partie du Canada et de recevoir ces paiements. Mais nous ne voulons pas demeurer indéfiniment tributaires du reste du Canada. Quand nous avons la possibilité de devenir autonomes et de faire notre apport, pourquoi le gouvernement fédéral—qui compte un Terre-Neuvien dans ses rangs, le ministre du Revenu national (M. Rompkey)—cherche-t-il à nous en empêcher?

M. Rompkey: Parlez-nous du corridor d'énergie hydro-électrique.

M. Crosbie: Taisez-vous donc mon petit ou je vais avoir à vous remettre en place. Je n'ai pas le temps de m'occuper de vous. Je m'intéresse à du plus gros gibier: le ministre de la Justice (M. Chrétien).

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: A Terre-Neuve, le revenu par habitant est inférieur d'un tiers à la moyenne nationale. Pour ce qui est du revenu par famille, il représente 80 p. 100 de la moyenne nationale. Nous en sommes réjouis. Nous nous félicitons de faire partie de la Confédération et de bénéficier de la sécurité sociale. Mais notre heure arrive. Nous voulons notre place au soleil. Nous voulons faire notre part. Nous avons toutes les richesses dont le gouvernement fédéral veut s'accaparer pour nous empêcher de décider de notre propre avenir et nous maintenir en tutelle perpétuelle. C'est scandaleux et ça ne va pas se passer comme ça. Aucun tribunal ne pourra régler le litige. La seule issue est un règlement politique équitable.

Cela m'amène à parler d'une proposition que le gouvernement de Terre-Neuve a faite le 25 janvier de cette année, proposition sur laquelle le gouvernement fédéral n'a d'ailleurs jamais fait connaître son opinion. L'arrogant ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui nous fait l'honneur d'être parmi nous l'espace de quelques instants n'a jamais fait connaître son opinion sur la proposition de Terre-Neuve. Je n'ai pas le temps d'en parler en détail, mais je suis prêt à en fournir un exemplaire à tous les députés qui en exprimeront le désir. Cette proposition, elle était plus que raisonnable. Le gouvernement de Terre-Neuve réclamait 75 p. 100 des recettes pétrolières destinées aux gouvernements—c'est ce que touchaient les provinces de l'Ouest—jusqu'à ce que la situation fiscale et économique à Terre-Neuve soit comparable à celle du reste du pays. La part du gouvernement fédéral aurait augmenté alors et celle de Terre-Neuve aurait diminué. Le changement serait intervenu lorsque Terre-Neuve aurait eu le même revenu gagné et le même taux de chômage que le reste du pays. N'est-ce pas juste? Devrions-nous recevoir moins tant que notre revenu gagné sera inférieur à la moyenne canadienne et que notre chômage sera pire que la moyenne canadienne? Y a-t-il quoi que ce soit d'injuste ou de malhonnête dans cette proposition? Absolument pas.

• (1520)

Puis, il est question de gestion conjointe. Jamais le gouvernement de Terre-Neuve n'a dit qu'il tenait à la propriété et au contrôle exclusifs. Il a proposé au contraire un organisme conjoint de 7 membres composé de 3 représentants de chacun des gouvernements, et un président indépendant d'un conseil d'administration dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne pourrait pas annuler les décisions comme il peut maintenant annuler à sa guise celles du conseil de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement provincial tenait à une gestion conjointe. Gestion conjointe veut dire exactement cela; personne n'est supérieur à l'autre. Voilà l'idée raisonnable que le gouvernement de Terre-Neuve a mise de l'avant et dont les membres du gouvernement d'en face n'ont pas même daigné dire ce qu'ils pensaient.

Je le répète, je n'ai pas le temps de donner tous les détails. Le gouvernement de Terre-Neuve voulait que l'entente soit ratifiée par une loi. il voulait que la question de la propriété devant la loi soit mise de côté pour la durée de l'entente. Je voudrais mentionner quelques autres éléments de la proposition de Terre-Neuve. Je me reporte maintenant au résumé, à l'analyse de la proposition qui a été diffusée le 16 mars 1982. Voici ce qu'on relève à la page 8:

. . . nous voulions lancer une vaste offensive contre le chômage grâce à l'exploitation pétrolière.

Certains trouvent que le premier ministre Peckford est un peu trop dur, un peu trop extrémiste et un peu trop prompt. Eh bien, je dois dire que s'il est dur, extrémiste et prompt, c'est qu'il s'inquiète de l'avenir des Terre-Neuviens. Il veut se servir des gisements sous-marins pour lancer une attaque massive contre le chômage grâce à l'exploitation pétrolière. Je lui dis quant à moi: «Continuez, M. Peckford. Qu'importent la controverse et les critiques, vous essayez d'aider vos concitoyens de Terre-Neuve à relever la tête, afin qu'ils ne se sentent les inférieures de personne.»

A la page 9 de l'analyse, on peut lire ceci:

La province doit être en mesure de régler le rythme et le mode d'exploitation et d'assurer la protection des industries traditionnelles de la province.

Ceux qui ont visité l'Écosse et qui ont vu ce qui s'est passé à Aberdeen, ou ceux qui ont visité la Norvège, sont au courant des conséquences que l'exploitation de gisements sous-marins peut avoir sur les localités de la côte. Le gouvernement local ou provincial doit être en mesure de réglementer la construction et le rythme de l'exploitation. Il faut une infrastructure, des routes, des canalisations d'eau, des égouts, et ainsi de suite. Tout cela doit être fourni par la province. Nous devons aussi protéger notre industrie traditionnelle, la pêche. Allons-nous abandonner la pêche simplement parce que le gouvernement

du Canada est trop gourmand et veut se dépêcher d'exploiter les gisements de Hibernia, puisque les projets de la mer de Beaufort sont en difficulté et que le ministre de l'Énergie a assasiné l'usine des sables bitumineux d'Alsands, suffoqué l'usine de pétrole lourd de Cold Lake et fait perdre bien des années à l'industrie pétrolière et gazière du Canada? Devons-nous tout subir parce que nous sommes Terre-Neuviens? Allons-nous leur céder le contrôle et les laisser se ruer sur le pétrole d'Hibernia, peu importe ce qui se passe à Terre-Neuve même? Jamais, cela ne se fera jamais, quelles que soient les décisions des tribunaux.

A la page 10 du même document, on peut lire:

Il ne faut pas oublier que, même si un accord était conclu aujourd'hui même avec le gouvernement fédéral au sujet des ressources sous-marines, celles-ci n'apporteraient aucun revenu à la province pendant cinq ou six ans, soit tant que la production ne débutera pas.

Il n'est pas question de richesse immédiate pour Terre-Neuve. Il n'est pas du tout question de richesse. Il faudra cinq ou six ans avant que la province ne touche un seul cent si un accord est signé cette année. Le gouvernement provincial est dans une très mauvaise situation financière, comme la plupart des gouvernements provinciaux. Ce n'est pas une mine d'or pour Terre-Neuve. Nous n'allons pas nous ruer vers les banques pour commencer à encaisser notre argent. Terre-Neuve ne touchera aucun revenu avant cinq ou six ans, même si un accord est signé cette année.

Un peu plus loin dans le document, on peut lire que toute proposition formulée par le Gouvernement du Canada reposait sur le principe de la participation fédérale. Puis, à la page 13, on signale que la proposition de Terre-Neuve tient compte du fait que notre revenu gagné n'est que la moitié de la moyenne nationale et qu'il convient d'alléger le fardeau fiscal des Terre-Neuviens. C'est à Terre-Neuve que la taxe de vente et le coût de la vie sont les plus élevés du pays. Le coût de la vie est de 17 p. 100 plus élevé. Il est plus élevé à Saint-Jean que sur le continent. Nos revenus sont les plus bas et notre coût de la vie, le plus élevé. Il faut que cela change avant de restreindre les recettes que Terre-Neuve pourra tirer des ressources sous-marines de pétrole et de gaz. On y parle également d'amortir la dette provinciale qui est une dette importante.

Le document mentionne aussi qu'il faut financer les dépenses d'immobilisations à partir des recettes au lieu des emprunts, et de diversifier le revenu provincial en prévision du jour où les ressources s'épuiseront. Est-ce exagéré? Pas du tout. Le partage des recettes doit se fonder sur l'équité, comme le signale ce document à la page 14.

Je terminerai avec un passage de la page 17 de ce document que voici:

En résumé, donc, la proposition du gouvernement fédéral n'est pas satisfaisante pour les raisons suivantes:

(1) elle n'offre aucune garantie de permanence;

(2) elle signifie un contrôle total de la part du fédéral et non une gestion mixte;

(3) elle refuse à la province un rôle constructif de partenaire;

(4) elle ne tient pas compte du droit de la province à une juste part des recettes découlant des ressources et propose à la place une nouvelle forme d'assistance sociale; et

(5) elle ne prévoit pas d'engagement global à l'égard d'un programme de développement économique fondé sur la mise en valeur des ressources sous-marines.

Voilà les points contestables de la proposition fédérale.

Le gouvernement fédéral n'a même pas pris la peine d'y répondre pas plus d'ailleurs que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le Gouvernement de Terre-Neuve a dit deux choses. Il voulait que le premier ministre (M. Trudeau) respecte sa promesse d'oublier la question de la propriété tant durant la poursuite des négociations que si un accord était conclu. Il voulait que le gouvernement fédéral y consente encore une fois, après son action perfide dans l'affaire du SIMC. Il voulait en second lieu que le gouvernement fédéral lui dise ce qu'il trouvait à redire à sa proposition. J'ai le document entre les mains. Il voulait que le gouvernement fédéral lui dise ce qu'il trouvait à redire au projet de règlement que Terre-Neuve avait présenté le 25 janvier. C'est tout ce qu'il voulait mais le premier ministre, par son attaque-surprise du 20 mai lorsqu'il a renvoyé l'affaire devant la Cour suprême du Canada, n'a tenu aucun compte des vœux de Terre-Neuve disant qu'elle fixait des conditions préalables qu'il jugeait inacceptables.

Passons maintenant au 19 mai. Je n'insisterai pas sur ce qu'a répondu le ministre de la Justice lorsqu'on lui a posé une question le 19 mai. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* une motion d'initiative parlementaire, dont le gouvernement devrait bientôt saisir la Chambre, au sujet de la conduite du ministre de la Justice qui a induit la Chambre en erreur.

M. Tousignant: Vous allez probablement le prier de démissionner.

M. Crosbie: Oh, mon cher ami, le ministre de la Justice ne relèvera jamais le défi. Il est devenu blême et il est allé se cacher si loin qu'on ne peut même pas l'apercevoir.

J'ai proposé une motion. Le gouvernement a le devoir de mettre en délibération cette motion qui accuse le ministre de la Justice d'avoir induit la Chambre en erreur. Je ne dirai pas comment il l'a fait parce que nous allons nous chamailler pour savoir si c'est réglementaire ou non. J'ai demandé que la motion soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il dise dans son rapport à la Chambre si la conduite du ministre est conforme à celle qu'on attend d'un ministre de la Couronne. A moins que le ministre de la Justice ne soit un parfait poltron ou qu'il ne veuille avouer qu'il a induit la Chambre en erreur ce jour-là, je m'attends que le gouvernement se prononce en faveur de ma motion après qu'il aura donné le temps de la débattre. Nous pourrons alors juger cette affaire.

M. Collenette: Parlez du bill.

M. Crosbie: Je vais parler du bill.

M. Collenette: Faites-le tout de suite.

M. Crosbie: &Je ne veux pas parler du ministre de la Justice. Son cas est désespéré. Il a peur de venir se mêler au débat.

Je passe outre à l'incident qui est survenu le 19 mai, mais le 20 mai, le gouvernement a émis un communiqué trompeur quand il a renvoyé la question à la Cour suprême du Canada. J'ai le texte du communiqué en main. On en a déposé un exemplaire auprès du registraire de la Cour suprême du Canada. Jamais dans l'histoire, en autant que j'aie pu voir, a-t-on déposé un document politique du ministre de la Justice auprès du registraire de la Cour suprême du Canada. Ce fut une insulte politique faite à la Cour suprême du Canada. Le dossier porte le numéro 17096 et il a été déposé le 20 mai 1982. Il s'agissait d'une déclaration du ministre de la Justice concernant le renvoi sur les ressources sous-marines de Terre-Neuve.

Quel geste déshonorant de la part du fonctionnaire du ministère de la Justice ou du bureau du registraire qui a versé ce document au dossier des avis de motions et autres documents. On y signalait que le gouvernement du Canada venait de présenter à la Cour suprême du Canada un renvoi relativement à la compétence sur les ressources du sous-sol marin de la zone Hibernia au large des côtes de Terre-Neuve. Telle n'était pas la vérité; la déclaration n'était pas vraie. Il ne s'agit pas seulement de la zone Hibernia. Tout le monde sait au Canada que la zone Hibernia désigne le puits de pétrole de Hibernia et la nappe de pétrole de Hibernia.

J'ai également en main une attestation par écrit de Steven M. Millan.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La présidence a-t-elle l'intention de demander au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) de traiter du bill C-103, qui n'a rien à voir avec la question des ressources sous-marines?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de York-Est (M. Collenette) intervient dans le débat en posant une question à la présidence. Il est plutôt embarassant de répondre ainsi directement aux députés qui veulent poser une question. La question de la pertinence est extrêmement délicate. J'ai suivi de près les propos du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). A mon vais, la seule chose que je puisse suggérer, c'est qu'il s'efforce de ramener ses observations au sujet du bill: il facilitera ainsi les choses. Mais il reste que, à mon avis, le député ne péchait pas contre la règle de la pertinence.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je sais fort bien qu'ils ne veulent pas entendre la vérité. Le bill C-103 définit les terres du Canada. Ils les ont définies de manière à inclure la région d'Hibernia, la côte est de Terre-Neuve et la zone située au large des côtes du Labrador. Comment un crétin du parti majoritaire peut-il laisser entendre qu'il n'est pas pertinent de discuter de la région comprise dans les terres du Canada?

• (1530)

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: J'aurais dû dire honorable crétin.

Je fais allusion à une déclaration sous serment de M. Steven M. Millan, chef de la Direction générale du pétrole à Terre-Neuve. Il a étudié le décret du conseil et la région visée dans ce dernier s'étend sur 819.9 milles carrés, soit approximativement 212,000 hectares—puisque nos vis-à-vis ne parlent qu'en hectares—dont 35 milles carrés pour la région d'Hibernia. On y retrouve donc le gisement d'Hibernia, la structure géologique Nautilus, la structure géologique Terra Nova, la frange ouest du Ben Nevis et la structure géologique Ben Nevis qui sont tous des champs pétroliers reconnus ou en puissance. Ainsi, il ne s'agit pas simplement du champ pétrolier d'Hibernia comme l'a prétendu le ministre dans son communiqué et comme l'a indiqué le premier ministre dans sa lettre. Ils ignorent comment être précis ou dire la vérité lorsqu'ils décrivent les faits.

J'ai en main des photos de la structure mais je n'ose pas les montrer à la Chambre, car cela n'est apparemment pas réglementaire. Il est également souligné dans la déclaration en question que même si l'on concluait maintenant une entente, il faudrait de trois à cinq ans avant que tous les plans relatifs à l'exploitation et à l'écologie puissent être approuvés. Il faudrait plus de cinq ans avant de pouvoir extraire du pétrole. Pourquoi donc cette précipitation? Pourquoi, en d'autres mots, le gouvernement fédéral s'est-il dépêché de renvoyer le cas devant la Cour suprême du Canada lorsqu'il sait pertinemment que l'exploitation du champ pétrolier ne débutera que dans cinq ans au mieux et pourra continuer pendant environ 25 ans.

Soit dit en passant, comme vous le savez—je pense l'avoir signalé l'autre soir—c'est le 12 février que Terre-Neuve a renvoyé cette question à la Cour d'appel de cette province. La déclaration du premier ministre et le communiqué de presse du ministre paru le 20 mai nous induisent en erreur et sentent la supercherie, l'imposture et l'invention à plein nez. Il faut notamment se poser la question suivante: le cas s'est-il déjà produit dans l'histoire de notre puissant dominion, de notre confédération, ou est-il déjà arrivé que le gouvernement du Canada intervienne alors qu'un gouvernement provincial a soumis une question aux plus hautes instances judiciaires de la province? Est-il déjà arrivé que le gouvernement du Canada désaississe d'une affaire la plus haute Cour d'appel d'une province malgré les objections de cette dernière pour la soumettre à la Cour suprême du Canada sans le consentement de la province?

Je dois vous dire que la Bibliothèque du Parlement, les légistes de Terre-Neuve et les autres personnes qui se sont penchées sur la question n'ont trouvé aucun précédent. Le ministre de la Justice a-t-il reculé pour autant? Cela a-t-il fait reculer notre défenseur de la justice? Absolument pas. Il a témoigné devant le Comité permanent de la justice et des questions juridiques le 27 mai. Il a alors déclaré qu'il existait des précédents, ce qui est tout à fait faux. Il a cité six ou huit précédents qui, d'après lui, faisaient jurisprudence. Le leader du gouvernement au Sénat, le sénateur Perrault, a déclaré à l'autre endroit qu'il y avait douze précédents. Le sénateur Flynn a fait vérifier la chose par la Bibliothèque du Parlement. Il n'arrivait pas à croire que le gouvernement du Canada était déjà intervenu à douze reprises malgré l'opposition des autorités provinciales pour renvoyer devant la Cour suprême du Canada une question déjà soumises à la plus haute instance judiciaire de la province. Le rapport de la Bibliothèque du Parlement était annexé au hansard du Sénat du 8 juin. Dans l'appendice du hansard du Sénat du 8 juin, à la dernière page intitulée «Analyse critique de la jurisprudence en matière de renvoi à la Cour suprême», le service de recherche de la Bibliothèque du Parlement analyse toute la jurisprudence et déclare:

. . . il s'agira de savoir si une question a été renvoyée par le gouvernement central à la Cour suprême du Canada alors même qu'une question identique ou analogue avait été portée devant une cour provinciale d'appel. En outre, il conviendra de déterminer l'attitude du gouvernement provincial dans chaque cas, pour savoir s'il était favorable au renvoi du gouvernement central, ou s'il s'y est opposé, préférant poursuivre son action devant sa propre cour d'appel.

Le service de recherche a examiné tous les cas mentionnés par le sénateur Perrault et tous ceux mentionnés à tort par le ministre de la Justice au comité de la justice de la Chambre des communes. Aucun de ces cas ne se rapporte à ce renvoi à la Cour suprême. La seule affaire qui semble avoir le moindre rapport avec cette question a trait à la loi sur la radio de 1932. Le gouvernement fédéral avait renvoyé cette question à la Cour suprême du Canada sans la moindre opposition du gouvernement du Québec. La Cour d'appel du Québec n'avait pas rendu de décision parce que le gouvernement du Québec préférait que l'affaire soit examinée par la Cour suprême du Canada.

Le plus important juriste du Canada s'est servi de ces 12 cas pour induire les députés et le comité de la justice en erreur et les a transmis au leader du gouvernement au Sénat qui s'en est lui-même servi pour induire le Sénat en erreur et aucun de ces cas ne constituait un précédent. Il n'est jamais arrivé que le chef du judiciaire agisse de façon aussi imprudente. S'il ne savait pas que toutes ces affaires ne constituaient pas des précédents, il devrait renvoyer tous ses conseillers. Il devrait le faire parce que, consciemment ou non, il a induit le comité de la justice de la Chambre des communes en erreur et il a permis que le leader du gouvernement au Sénat induise l'autre endroit en erreur.

Comme si cela ne suffisait pas, il a déclaré pendant les délibérations du comité de la justice, comme on peut le voir à la page 8917 du procès-verbal, que l'ancien premier ministre du Canada, M. Bennett, avait lui-même établi un précédent à cet égard. Il s'agit de l'affaire que je viens de mentionner et qui ne constitue pas du tout un précédent.

Il a aussi fait une remarque désobligeante à propos du sénateur Lang. Celui-ci a présenté une résolution qui déplore la décision prise par le gouvernement fédéral de renvoyer la question à la Cour suprême du Canada. Comme on peut le voir à la page 4160 des délibérations du Sénat du 20 mai, le sénateur Lang a présenté une motion pour proposer que le Sénat déplore la décision prise par le gouvernement du Canada de renvoyer devant la Cour suprême du Canada la question de la compétence sur les ressources sous-marines situées au large de Terre-Neuve, connues sous le nom d'Hibernia, alors qu'en même temps, la Cour d'appel de Terre-Neuve est saisie de la même question.

Le sénateur Lang est un sénateur libéral, mais il éprouve beaucoup de respect pour les institutions judiciaires. Ce n'est pas un flagorneur du premier ministre. Ce n'est pas un doux radoteur ou un gentil ronronneur du caucus libéral. Celui qui a présenté cette motion est un homme indépendant.

Le ministre de la Justice, qui n'a jamais pratiqué le droit, ou du moins pas depuis 17 ans—et cela montre bien l'envergure et la carrure de cet homme qui préside notre système judiciaire—a dit: «On voit bien que le sénateur Lang est à la retraite. Il ne travaille plus autant qu'autrefois, sinon il aurait trouvé cela très facilement.» C'est-à-dire qu'il aurait trouvé ces précédents à l'appui de la décision fédérale. Tout d'abord, ces précédents n'appuient pas la décision fédérale. Ensuite, le sénateur Lang n'est pas à la retraite. Il pratique toujours à Toronto. Il a plus de tête, plus de cran, plus de jugeotte dans son petit doigt que le ministre de la Justice dans toute sa personne. Ajoutez-y tout le reste du cabinet, et le sénateur Lang les bat tous les 34, et de loin. C'est avec cette remarque trahissant bien sa mesquinerie que le ministre de la Justice a voulu dénigrer le sénateur Lang, parce qu'il avait présenté cette motion au Sénat. Il a enchaîné avec cette liste trompeuse dont les services de recherche de la bibliothèque parlementaire ont établi la fausseté.

L'honorable Eugene Forsey a lui aussi parcouru tous les précédents. J'ai la liste de l'ex-sénateur, qui a trouvé exactement la même chose. Aucun de ces 12 précédents ne s'appliquent à l'affaire. Aucun d'eux ne cadre avec l'affaire terre-neuvienne. M. Forsey les a examinés, et je défie qui que ce soit de dire qu'il n'est pas un dur travailleur.

De dégoût, le sénateur Eric Cook, de Terre-Neuve, a quitté le parti libéral lorsque le gouvernement fédéral a renvoyé cette affaire à la Cour suprême du Canada. Le sénateur Cook est une des lumières juridiques de Terre-Neuve, il a plus d'indépendance et de courage que des milliers que je pourrais nommer. Il a fini par quitter le parti libéral, de dégoût. Entre parenthèses, j'ai entendu dire qu'il avait été dénigré par un des reporters de notre tribune de la presse. Il a dit au cours d'une émission de radio: «C'est qui, le sénateur Cook?». «A-t-il jamais fait quelque chose?» a demandé ce crétin. Ce personnage du centre du Canada, qui ne s'est probablement jamais rendu à Terre-Neuve, a essayé d'insulter le sénateur Cook en demandant: «Qu'est-ce que cela peut faire que le sénateur Cook ait quitté le parti libéral ou non?» Voici ce que cela peut faire: cela prouve qu'il y a au Canada des hommes de principes qui ont encore le courage de les suivre, qui sont prêts à tourner le dos au parti qu'ils ont appuyé et pour lequel ils ont travaillé pendant toute leur vie, parce qu'ils n'acceptent plus l'orientation de ce parti. Ce sont des hommes courageux. Cela exige plus de courage et plus de caractère que ce crétin de la tribune de la presse ne pourra jamais avoir. Croyez-moi, le départ du sénateur Cook est une énorme perte pour le parti libéral du Canada.

• (1540)

Je sais que, malheureusement, mon temps de parole est limité. Je veux simplement faire une autre allusion à . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Vous voyez, je ne pense pas m'être répété plus d'une ou deux fois dans ce débat. Cela prouve que c'est un vaste sujet, et j'aimerais me faire comprendre de la population canadienne et des députés que mes remarques intéressent. Les Terre-Neuviens ne sont pas des gens cupides et intéressés qui essaient de dérober aux Canadiens quelque chose qu'ils n'ont pas le droit de prendre ou qui essaient d'accaparer des ressources que tous les Canadiens devraient se partager. Les Terre-Neuviens essaient de se sortir du pétrin. Tous ceux qui ont étudié notre histoire et qui sont au courant des épreuves que nous avons traversées savent probablement pourquoi le gouvernement Peckford a été réélu avec 61 p. 100 des suffrages le 6 avril et comprennent ce qui arrivera aux cinq députés libéraux de Terre-Neuve, qui siègent à la Chambre, et qui ont laissé tomber les Terre-Neuviens. J'attends les prochaines élections avec beaucoup d'impatience.

M. Rompkey: Et le couloir de transmission d'électricité.

M. Crosbie: Pardon?

M. Rompkey: Qui défend Terre-Neuve dans l'affaire du couloir de transmission d'électricité?

M. Crosbie: Les habitants de Terre-Neuve comprennent bien le problème de la transmission de l'électricité. Vous essayez d'affaiblir l'Office national de l'énergie et vous appâtez les gens avec cette petite clause sur l'électricité. Personne n'a été dupe de votre manège et personne ne pense que les députés d'en face sont des amis de Terre-Neuve. Il est bien possible que quelques-uns des 620,000 Terre-Neuviens croient que les libéraux s'intéressent à Terre-Neuve.

L'ancien sénateur Forsey, que beaucoup de Terre-Neuviens considèrent comme un expert sur les questions d'ordre constitutionnel a dit ceci à propos du gouvernement du Canada:

> Sauf erreur, l'initiative du gouvernement fédéral est unique. Elle va nettement à l'encontre de la marche suivie par le gouvernement lui-même pour les résolutions relatives au rapatriement. C'est certainement irrégulier. Une telle initiative perturbe le cours normal de la justice en enlevant à la Cour d'appel de Terre-Neuve une partie essentielle de l'affaire qui lui a été confiée. C'est inadmissible. Cette tactique mine tout le système judiciaire.

Notre système judiciaire est malheureusement dirigé par le ministre de la Justice qui ne comprend pas et qui a prouvé, par son comportement, qu'il est tout à fait disposé à s'immiscer dans les affaires de nos tribunaux et de notre système judiciaire lorsqu'il juge qu'il a intérêt à le faire sur le plan politique. Il est capable d'insulter et de dénigrer un juge et de le critiquer indirectement, sans hésitation. Si le ministre de la Justice avait une forte personnalité ou s'il avait du cran, cet incident ne se serait jamais produit.

La cour d'appel de Terre-Neuve a fixé au 6 octobre la date limite pour la présentation de tous les documents et de tous les exposés de faits, et c'est à ce moment-là qu'elle fixera la date des audiences au sujet des questions qui lui ont été soumises par le gouvernement Terre-Neuvien et notamment celle des ressources sous-marines. Le gouvernement fédéral a demandé à la Cour suprême du Canada de se pencher précisément sur les mêmes questions. La Cour suprême a fixé au 27 novembre, je crois, la date de ses audiences. A mon avis, elle a commis une très grave erreur en décidant d'attendre que la Cour d'appel de Terre-Neuve ait rendu son jugement. Le gouvernement l'a placé dans une situation très délicate.

Une voix: Allons, finissez-en.

M. Crosbie: Mon ami à gauche veut que j'en finisse et c'est ce que je fais. Si j'accepte c'est seulement parce que nous avons convenu de consacrer un nombre d'heures asez limité à ces bills énergétiques et que d'autres députés de notre côté de la Chambre désirent prendre la parole.

Aucune question n'a plus d'importance pour notre pays que celle-ci, car elle ne sera pas réglée avant longtemps et ne le sera jamais tant que nous ne changerons pas de gouvernement ou que les députés d'en face ne changeront pas totalement d'attitude. En fait, s'ils refusent de changer d'attitude, la confédération pourrait être en danger.

Je vais donc en finir. J'ai essayé de mon mieux d'expliquer aux députés le conflit de compétences sur les ressources sous-marines.

Je vais vous citer un extrait de l'éditorial du *London Free Press* du 24 mai 1982. Après s'être demandé si le ministre fédéral de la Justice avait oui ou non induit délibérément la Chambre des communes en erreur, l'auteur de l'article déclare que, de toutes façons, «il n'a certainement pas été très honnête». Nous serons tous d'accord là-dessus. Voici la suite de cet article:

> Mais Crosbie a raison de demander que les propos de Chrétien fassent l'objet d'un examen. Il serait bon qu'un comité parlementaire étudie les règles d'honnêté auxquelles les ministres doivent satisfaire lorsqu'ils répondent aux questions à la Chambre des communes.

Il est absolument nécessaire d'examiner les règles d'honnêteté que les ministres doivent observer lorsqu'ils répondent aux questions à la Chambre des comnunes.

Une des explications les plus étonnantes et d'ailleurs fort bizarre, fournies par le ministre de la Justice au sujet de la réponse qu'il avait donnée aux questions du 19 mai était que, dans son esprit, il restait certaines conditions. Évidemment, il estime maintenant que ce qu'il y a dans son esprit c'est ce qu'il a dit. Il a dit: «Il y a eu une décision de prise sous certaines conditions. Si j'ai dit qu'il n'y avait pas eu de décision, c'est tout simplement qu'il restait des conditions à remplir». Le ministre a dit qu'il n'y avait pas eu de décision de prise parce que, même s'il y avait eu une décision, il restait certaines conditions à remplir. Il est certain qu'il faut revoir les normes de franchise ministérielle. J'espère que les gouvernementaux voteront en faveur de ma motion quand elle sera mise aux voix, quand le gouvernement l'inscrira au rôle s'il en a le courage.

L'éditorial poursuit:

> En ce qui concerne l'affaire des hydrocarbures soumise aux tribunaux, il n'y avait rien d'illégal à consulter la Cour suprême, mais cette façon de procéder est fort contestable.

Voilà! A la fin, au sujet de la procédure terre-neuvienne, l'éditorial déclare:

> Par respect pour ce tribunal et en l'absence de toute nécessité contraignante d'avoir une décision rapide et définitive, le gouvernement Trudeau aurait dû laisser aller les choses, tout en se réservant de faire appel à la Cour suprême si la décision lui était défavorable.

Cela aussi est fort juste, et je recommande vivement au gouvernement de se racheter un peu en retirant le renvoi qu'il a demandé en attendant le verdict de la Cour suprême de Terre-Neuve. Puis de faire appel de la façon normale, ce qui serait entendu en 1983, ici au Canada. Ce n'est pas en procédant ainsi que le gouvernement obtiendra plus rapidement la mise en valeur des gisements Hibernia, ou l'Hebron ou de n'importe quel autre gisement de l'est du Canada. En outre, il a ébranlé les bases même de l'organisation judiciaire canadienne. Le gouvernement fait fausse route. La population terre-neuvienne a le droit et la justice de son côté. Elle veut avoir ses propres recettes. Elle veut sa place au soleil. Seule la solution que notre parti propose pour elle est de nature à régler la question d'une façon conforme au caractère de la Confédération canadienne. Voilà pourquoi il importe que le gouvernement fasse machine arrière, ou qu'il ait le courage de se présenter immédiatement devant l'électorat pour voir si la population est d'accord sur ce qu'il fait depuis deux ans et trois mois.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Spadina.

M. Heap: Merci, monsieur l'Orateur. Je suis . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Je crois qu'il appartiendra au député de Spadina de décider. Règle générale, la présidence regarde de gauche à droite, mais pendant le débat du bill C-103, la présidence a semblé regarder à gauche plus que d'habitude. Je viens de noter que le ministre du Revenu national (M. Rompkey) vient de se lever mais j'ai déjà donné la parole au député de Spadina. Le député voudrait-il s'en remettre à la pratique habituelle, passer de gauche à droite, et je lui donnerai la parole après le ministre?

M. Heap: Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le ministre, porte-parole du gouvernement, voudra parler aussi longtemps que celui qui l'a précédé? Si oui, nous pourrions planifier en conséquence.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je donne la parole au ministre du Revenu national.

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que le député de Spadina (M. Heap). Qu'il se rassure, je ne compte pas parler aussi longuement que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Comme ce dernier a dit qu'il avait réussi à électriser quelque peu la Chambre, j'espère pouvoir faire maintenant un peu de lumière.

Cependant, je veux commencer mon intervention en parlant de courage car, effectivement, le député de Saint-Jean-Ouest a fait preuve de courage, ce courage qui consiste à opposer Terre-Neuve au Canada. Le Canada, d'après le député de Saint-Jean-Ouest et d'autres hommes politiques de ma province, c'est l'ennemi. Chez nous, si on est d'accord avec le député de Saint-Jean-Ouest et le premier ministre de Terre-Neuve, on est courageux. Si on a le malheur de prendre une position différente, on est considéré comme un lâche. On est considéré comme un poltron et comme un transfuge. A mon avis, c'est de la démagogie et je trouve cela inacceptable. Bien sûr, il y a deux points de vue, et j'espère expliquer l'autre point de vue à la Chambre aujourd'hui.

• (1550)

Pour ce qui est de faire preuve de courage et d'appuyer Terre-Neuve, je demanderai au député de Saint-Jean-Ouest où il était quand le gouvernement fédéral a présenté à la Chambre un bill visant à donner à Terre-Neuve le droit d'exporter de l'électricité à travers la province de Québec. Où était le député quand cela s'est fait? Le bill a été présenté par un ministre du Québec et a été appuyé par 74 députés du Québec de ce côté de la Chambre.

Le député de Saint-Jean-Ouest a pris son courage à deux mains et ne s'est pas levé. Voilà ce qu'il a fait. Il s'est abstenu. Son parti a voté contre le bill. Le parti conservateur du Canada a voté contre le droit de Terre-Neuve à un corridor énergétique pour exporter son électricité.

Le député de Saint-Jean-Ouest, qui vient de parler de courage et d'appuyer sa province, s'est assis. Il s'est abstenu. Il n'a pas voté en faveur du bill. Qu'on l'indique clairement au compte rendu. Dans les années à venir, le compte rendu montrera qui avait du courage et qui n'en avait pas à la Chambre, et qui a défendu la cause de Terre-Neuve. Le gouvernement du Canada et tous les députés de ce côté de la Chambre ont les intérêts de Terre-Neuve et du Labrador à cœur.

Ce bill encourage la canadianisation de l'industrie pétrolière. C'est un pas vers l'autosuffisance. Il faudra pouvoir compter sur toutes nos ressources pétrolières si le Canada veut atteindre l'autarcie énergétique.

Comme le député de Saint-Jean-Ouest, j'aimerais aussi parler du pétrole sous-marin, parce que c'est, à l'heure actuelle, une question d'un intérêt primordial pour ma province. J'aimerais parler de la question qui a été déférée récemment à la Cour suprême et des raisons pour lesquelles le gouvernement du Canada n'avait d'autre choix, à ce moment-là, que de demander directement à la Cour suprême de trancher sur la question de savoir à qui les gisements sous-marins appartiennent et qui est compétent en la matière.

Il n'y avait pas d'autre solution. Durant 14 ans, nous avons cherché à négocier un règlement politique entre les deux paliers de gouvernement. Toutes les tentatives faites pendant cette période ont avorté. Il faut régler cette question aussi rapidement que possible pour faire démarrer l'exploitation, ce qui créera des emplois et procurera des recettes à Terre-Neuve et au Labrador. Réglons-la alors devant les tribunaux.

La Cour suprême du Canada sera en définitive appelée à se prononcer sur cette question. Peu importe ce que la cour de Terre-Neuve décidera. Nous avons donc cru bon de saisir la Cour suprême de cette question de la propriété des ressources sous-marines puisque c'était l'affaire importante que seule la Cour peut trancher. Moi je ne peux pas la trancher pas plus que l'opposition ou la population de Terre-Neuve. Seule la Cour suprême du Canada peut le faire. On ne peut écarter la question. Personne ne peut garantir qu'elle ne sera jamais soulevée. N'importe qui peut en saisir la Cour.

L'affaire du Syndicat international des marins en est un bon exemple. Ce n'est ni le gouvernement canadien ni le gouvernement de Terre-Neuve qui ont porté cette affaire devant la Cour suprême. Il n'est pas nécessaire que ce soit un gouvernement qui fasse appel aux tribunaux. N'importe qui peut le faire. Une société pétrolière peut aller devant les tribunaux et demander qu'on règle la question de la propriété. Si c'est là la question importante, elle peut demander au tribunal d'en décider.

Cette question ne peut éternellement être mise de côté. Personne ne peut le garantir. A un moment donné, elle sera décidée. Dans ce cas, pourquoi ne pas en décider rapidement et s'en débarrasser?

Terre-Neuve n'a rien à perdre dans cette poursuite. D'aucuns disent que le gouvernement terre-neuvien a un bon argument, un argument unique, à savoir que Terre-Neuve est entrée dans la confédération avec certaines ressources. Je crois que Terre-Neuve tient là un argument unique. Si c'est vrai, qu'ont-ils à craindre du jugement de la Cour suprême? Qu'ont-ils à craindre d'un renvoi à la Cour suprême? Si l'affaire est bonne et juste, il n'y a pas à avoir peur du jugement du tribunal.

Si Terre-Neuve gagne, son gouvernement a la propriété des ressources et pourra en disposer comme le fait le gouvernement albertain. Si Terre-Neuve perd, toutefois, son gouvernement pourra toujours conclure un arrangement politique. En quoi le gouvernement de Terre-Neuve peut-il perdre? Il se trouve à gagner quoi qu'il arrive. S'il gagne, il est propriétaire des ressources et peut se comporter comme le gouvernement de l'Alberta. S'il perd, il peut toujours conclure un arrangement politique.

L'important, à mon avis, ce n'est pas la propriété, c'est l'entente. Je ne suis jamais arrivé à comprendre pourquoi c'était la propriété juridique pure et simple qui importait. Je m'explique.

Les députés de l'opposition, y compris le député de Saint-Jean-Ouest, voudraient bien faire voir le gouvernement fédéral comme l'ennemi de Terre-Neuve et du Labrador, lui qui pourtant vient d'inaugurer une usine de transformation du poisson à St. Anthony, en dépit du fait que le gouvernement de Terre-Neuve avait déclaré qu'il ne délivrerait vraisemblablement pas de permis à cette usine. Cette province a le taux de chômage le plus élevé du Canada. La localité de St. Anthony compte 900 chômeurs. Bien que le gouvernement fédéral ait cherché à résoudre ce problème, il a dit qu'il n'accorderait peut-être pas de permis. Les députés de l'opposition voudraient nous faire passer pour l'ennemi de St. Anthony. Sommes-nous l'ennemi, nous qui voulons redonner du travail à 900 chômeurs de cette localité?

Nous étions également l'ennemi lorsque nous avons créé la Société de développement du Bas-Churchill. Il y a quelques années, le gouvernement libéral, le chef du parti libéral et son cabinet ont créé cette société où le Canada et Terre-Neuve devenaient des associés égaux dans le partage des ressources hydrauliques du Bas-Churchill. La question de la propriété est des plus limpides. Terre-Neuve est propriétaire de toute l'eau qui coule dans ce fleuve. A qui appartient le contrôle, la compétence? Qui sont les associés de la Société de développement du Bas-Churchill? Ce sont le Canada et Terre-Neuve.

Il existe donc un précédent. Rien n'empêche qu'on s'inspire de la Société de développement dans le cas des réserves sous-marines. Nous n'avons pas besoin de faire de la propriété une question primordiale. Je ne lui accorde pas une telle importance, pour ma part. L'important c'est que nous parvenions à une entente.

Mon opinion, à cet égard, ne diffère pas tellement de celle que vient d'émettre le député de Saint-Jean-Ouest. Une fois débarrassée de son emphase, du dénigrement à notre endroit, des accusations de couardise parce que nous refuserions de défendre Terre-Neuve, érigeant ainsi notre gouvernement en ennemi de cette province, son intervention se résume à dire que la décision de la Cour suprême importe peu. C'est bien ce que j'ai entendu et je suis tout à fait d'accord.

L'important, c'est l'accommodement politique. Nous en avons conclu un avec la Colombie-Britannique, un avec l'Alberta, un avec la Saskatchewan et un avec la Nouvelle-Écosse. Depuis 14 ans, nous essayons d'en faire autant avec Terre-Neuve. Il nous faut cette entente, peu importe la décision de la Cour suprême. Voilà la question primordiale. Nous devons conclure une entente avec Terre-Neuve qui soit avantageuse pour le Canada et avantageuse pour Terre-Neuve, qui soit de tout repos, peu importe ce que les tribunaux décident. Voilà l'essentiel de la situation, et cela je le répète encore une fois.

Le ministre de la Justice (M. Chrétien) s'est rendu à Terre-Neuve pour dire aux gens exactement ce que nous faisons et pourquoi. C'est cela qu'il a fait savoir dans son communiqué et cela que le premier ministre (M. Trudeau) a dit dans sa lettre: soit, que nous voulons conclure un arrangement qui tienne, peu importe la décision des tribunaux.

Quels sont les éléments de cet arrangement? Ils n'ont pas changé en ce qui nous concerne. Essentiellement, il y en a deux. Le premier consiste à laisser le maximum des recettes, la totalité des recettes éventuelles à Terre-Neuve, à son gouvernement. Pourquoi devrions-nous avoir des exigences autres? Voyons quelle seraient les conséquences pratiques ou même morales si nous refusions de laisser la totalité des recettes à Terre-Neuve. Les paiements de péréquation iraient à Terre-Neuve de toute façon. Il est de loin préfrable que Terre-Neuve soit économiquement indépendante, qu'elle soit financièrement autonome. J'en suis tout à fait convaincu, comme l'est le gouvernement du Canada. C'est pourquoi l'une des nos positions principales lors des négociations consistait à accorder la totalité des recettes éventuelles à Terre-Neuve. Il y aurait sans doute seulement l'impôt sur les corporations qui irait au fédéral. En fait, avec ce genre d'accord, il est possible et même probable que Terre-Neuve aurait plus de revenus que si cette ressource lui appartenait, parce qu'en ce moment l'Alberta reçoit 23 p. 100 par baril de pétrole. A Terre-Neuve, avec un accord sérieux, la province serait en meilleure position que l'Alberta qui a la juridiction sur les ressources.

• (1600)

Ainsi, le premier point à négocier, c'est d'obtenir le maximum de revenus pour Terre-Neuve. Le deuxième, c'est une administration conjointe qui serait organisée d'après la structure administrative de la Lower Churchill Development Corporation. Ce n'est pas Terre-Neuve ou le Canada; c'est Terre-Neuve et le Canada. Nous nous estimons chanceux d'appartenir à une fédération qui permet d'avoir un gouvernement central qui est assez fort pour nous aider quand il faut entreprendre de gros travaux dans notre province.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Nous avons besoin du gouvernement du Canada. Je n'ai pas besoin de dire aux gens de Terre-Neuve ce que le Canada a représenté pour eux depuis 1949. Un des premiers ministres de Terre-Neuve a qualifié la Confédération de bénédiction. C'est exactement ça, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas une question d'aumône. Nous avons le droit de pouvoir compter sur l'aide du Canada aujourd'hui. Et le Canada nous

aidera, si nous lui donnons une chance. Ce que nous voulons, c'est un conseil mixte, une administration conjointe qui agisse pour le Canada et pour Terre-Neuve. Ce ne sera pas forcément un accord comme en Nouvelle-Écosse. Dans l'accord avec la Nouvelle-Écosse, il semblerait que les pouvoirs de cette province se traduisent par un droit de veto.

M. Crosbie: Il n'y a pas de veto. Relisez l'accord.

M. Rompkey: C'est une possibilité. Je crois que la Nouvelle-Écosse peut retarder toute décision pendant un certain temps si elle s'y oppose. Cela, c'est du pouvoir pour la Nouvelle-Écosse.

M. Crosbie: Essayez de rester un peu plus près de la vérité. Il n'y a pas de veto pour la Nouvelle-Écosse.

M. Rompkey: Si cela n'est pas acceptable pour Terre-Neuve, il y a d'autres possibilités.

M. Crosbie: Dites-nous la vérité dans votre discours.

M. Rompkey: Nous avons vécu l'élection de 1980, monsieur l'Orateur et, depuis ce temps, nous administrons ces ressources de concert avec Terre-Neuve. Je ne veux pas entrer ici dans les détails.

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre induit la Chambre en erreur. Peut-il nous montrer une seule clause de l'entente conclue avec la Nouvelle-Écosse qui prévoit que cette province a un droit de veto sur les décisions prises? Le pouvoir reste entre les mains du gouvernement fédéral et du ministre. Ce dernier trompe la Chambre, à moins qu'il ne puisse nous montrer une clause prouvant le contraire.

M. Rompkey: Monsieur l'Orateur, dans le cas de l'accommodement avec la Nouvelle-Écosse, j'ai fait mention d'une possibilité.

M. Crosbie: Vous avez dit veto.

M. Rompkey: Il y a d'autres possibilités. Terre-Neuve peut bien, si elle le désire, conclure un arrangement qui lui soit propre, un arrangement qui partira du principe que le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve doivent administrer conjointement les ressources. Cet arrangement ne doit pas nécessairement être sur le modèle de celui conclu avec la Nouvelle-Écosse; il peut être différent, unique, propre à Terre-Neuve. Vous ne pouvez cependant négocier un accommodement en ne vous présentant pas à la table. C'est exactement ce qui s'est passé.

On nous accuse d'avoir soumis la question aux tribunaux. Or, c'est le gouvernement de Terre-Neuve qui l'a fait, monsieur l'Orateur. C'est encore lui qui a quitté la table des négociations pour ensuite renvoyer la question devant les tribunaux. Nous disons maintenant que puisque cette question est devant les tribunaux, réglons-la le plus rapidement possible. Nous voulons revenir à la table des négociations, car nous voulons de ce côté-ci de la Chambre ce qui convient le mieux à Terre-Neuve. J'ai déjà donné des exemples de cela. Terre-Neuve a besoin à l'heure actuelle de l'exploitation pétrolière. Ce n'est cependant pas un remède miracle; il y aura des difficultés à surmonter. Il ne faut pas sous-estimer la situation. Il y a une opposition directe entre le secteur pétrolier et le secteur des pêches. Ne sous-estimons pas les difficultés que nous éprouvons ni les craintes de bien des gens.

Je sais que certains investisseurs veulent que l'exploitation des ressources sous-marines se poursuive. Il y en a cependant beaucoup d'autres dans les petites agglomérations de pêcheurs de Terre-Neuve qui craignent les répercussions de cette exploitation pétrolière. Voilà une autre raison pour laquelle je pense qu'il nous faut pouvoir compter sur l'autorité et l'appui du gouvernement du Canada en matière de transport, de défense nationale, de protection de l'environnement, pour nous assurer que nous pouvons compter sur les lois des deux gouvernements.

Il faut créer des emplois, il faut créer de la richesse. Mon collègue, là à ma gauche, ancien ministre de l'Expansion économique régionale, a répété bien des fois que les gens que je représente sont parmi ceux qui ont le plus besoin d'aide. Ils ont besoin d'aide, d'argent, d'emplois, et la seule façon de leur donner ces emplois est d'exploiter cette ressource. Alors, agissons rapidement, ne tergiversons pas, n'attendons pas un jour de plus. Terre-Neuve a besoin de la richesse pétrolière, le Canada aussi. Pour être autonomes, nous avons besoin des ressources de la mer de Beaufort, des ressources de l'Arctique et des ressources sous-marines. C'est la clé de notre autosuffisance. Des ressources, nous en avons beaucoup si seulement nous cessions de discuter, de nous battre, pour enfin collaborer.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Il n'en faudrait pas plus, monsieur l'Orateur. Nous sommes notre plus grand ennemi. Nous devrions être reconnaissants d'avoir tant de richesses. Nos disputes n'en finissent jamais, retardent l'exploitation des ressources qui nous apporteraient richesse, puissance et prospérité.

Ainsi, les besoins existent à Terre-Neuve, ils existent partout au Canada, et ces besoins peuvent être comblés, ces questions résolues. Il suffirait de s'entendre, de s'asseoir à la même table, de régler nos divergences, comme nous l'avons fait au sein de la Société de développement du Bas-Churchill. Nous l'avons fait à Terre-Neuve. Nous pouvons régler ces questions comme nous l'avons fait en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, à Baie Verte dans ma province, il y a quelques mois, à propos d'une mine d'amiante. A cette occasion, le gouvernement de Terre-Neuve et du Canada se sont assis ensemble et ont négocié. C'est possible, c'est une chose dont sont capables des hommes de bonne volonté, des hommes qui voient loin. Il faudrait en faire autant pour les ressources sous-marines. Il ne faut pas s'amuser à se faire des amis et des ennemis, à dénombrer ceux qui sont pour nous et ceux qui sont contre nous, ceux qui ont le courage d'agir et ceux qui ne l'ont pas. Cela ne rime à rien. Les Terre-Neuviens veulent qu'on fasse preuve de sagesse et de bonne volonté et qu'on cherche sincèrement à mettre en valeur leurs ressources dans l'intérêt de Terre-Neuve et du Canada. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer. J'exhorte le gouvernement terre-neuvien à revenir à la table de négociation.

Les chefs des églises de Terre-Neuve ont récemment envoyé un télex au premier ministre et au premier ministre de Terre-Neuve. Je vais vous le lire, non pas en totalité, mais en partie, monsieur l'Orateur. Voici:

La négociation est la seule façon de régler les différends et de parvenir à une entente véritable ... Si c'est impossible ... Il est indispensable de régler les problèmes de façon claire et décisive en s'entendant pour les soumettre aux tribunaux du pays.

En s'entendant pour les soumettre aux tribunaux du pays. Si l'on doit renvoyer cette affaire, il faut le faire d'un commun accord. C'est ce que nous avons demandé. Je pense pouvoir dire que c'est ce que nous aurions préféré. C'est indispensable disent-ils. Le dernier paragraphe du télex des chefs de l'Église catholique, de l'Église unie et de l'Église anglicane de Terre-Neuve dit bien:

... entamer immédiatement des négociations vraiment sérieuses au sujet de la compétence sur les ressources sous-marines. Si, aux termes de ces discussions on estime indispensable de soumettre la question aux tribunaux, nous recommandons vivement qu'on le fasse de façon à reconnaître les intérêts et les préoccupations légitimes des deux parties.

Autrement dit, la cause du Canada est fondée, celle de Terre-Neuve aussi. En d'autres termes, ce qu'ils veulent dire, et je suis d'accord—et je n'ai pas entendu le député de Saint-Jean-Ouest dire qu'il ne l'était pas; en fait, c'est ainsi qu'aurait pu se résumer son intervention—c'est que seule la négociation peut permettre de résoudre la question des ressources sous-marines. Il doit y avoir un règlement politique, peu importe ce que décideront les tribunaux. J'exhorte Terre-Neuve à revenir à la table, à négocier de bonne foi, raisonnablement et en fonction de l'avenir, et à tenter de parvenir à un accord qui soit profitable pour les Canadiens de toutes les régions du pays.

Nous n'avons pas à choisir notre nationalité. Je n'ai pas à choisir entre être un Terre-Neuvien et être un Canadien. Je peux être les deux à la fois et je peux servir et ma province et mon pays. Je pense que c'est possible et que ceux qui s'assoiront à la table de négociation pourront en faire autant. C'est ce qui doit être fait, monsieur l'Orateur. Trève de belles paroles. Il faut que tous ceux d'entre nous qui ont vraiment à cœur l'intérêt de Terre-Neuve viennent à la table de négociation et s'occupent de négocier un accord.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser une question au ministre avant qu'il termine. Le ministre veut-il dire que le gouvernement du Canada est maintenant prêt à discuter de la proposition faite par le gouvernement de Terre-Neuve le 25 janvier 1982, à laquelle il a refusé de répondre jusqu'à maintenant? Le ministre est-il prêt à oublier la question de la propriété des ressources pendant les négociations et dans le cadre de l'accord qui pourrait être conclu? Est-ce ce que le ministre veut dire?

• (1610)

M. Rompkey: Monsieur l'Orateur, toutes sortes de réponses deviennent possibles quand on siège à la table des négociations, quand on discute, quand on est en pourparlers, quand on négocie. Toutes sortes de réponses deviennent possibles dans ces conditions. Mais quand on ne négocie pas, il est très difficile de trouver des réponses. Je ne pense pas que nous devrions négocier à distance ni par le truchement des journaux. Avec de la bonne volonté et en prenant les intérêts des Terre-neuviens à cœur, si nous revenons chacun à la table des négociations sans fixer de conditions préalables, nous en arriverons à une réponse. Je ne pense pas que le gouvernement du Canada ait eu la chance de donner une réponse.

M. Crosbie: Pourquoi pas?

M. Rompkey: Parce qu'il n'y a personne à la table des négociations à qui répondre. Je dis que nous devrions revenir à la table des négociations. D'autres accommodements ont pu être conclus, et nous pourrions en arriver à un accommodement ici encore.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'ai choisi cette occasion pour m'opposer au bill C-103 en particulier, parce que c'est un exemple du tort que la politique du gouvernement cause aux travailleurs du Canada, y compris Terre-Neuve et, assurément, l'Ontario, dont je représente une région, la circonscription de Spadina où la plupart des gens appartiennent à la classe ouvrière.

Ce bill concerne en partie les taxes qui frappent l'industrie pétrolière, les Maritimes, les lignes aériennes, ainsi que les redevances d'indemnisation pétrolière, le taux de participation et ainsi de suite, alors que d'autres bills accordent des subventions et font de très généreux cadeaux aux sociétés les plus riches et les plus puissantes du monde. Ce bill concerne la façon dont le gouvernement va chercher des milliards de dollars dans les goussets des travailleurs et des travailleuses du Canada pour en faire cadeau aux sociétés pétrolières.

A preuve, monsieur l'Orateur, voici certains chiffres applicables aux deux dernières années. En 1980, la famille moyenne a consommé environ 4,500 litres de fuel domestique d'une valeur approximative de $400; en 1981, ce fuel a coûté $1,170, comparativement à $1,275 en mars de cette année. De même, le chef de famille qui se rend à son travail en automobile a payé $216 pour environ 2,700 litres d'essence en 1980, $945 l'année suivante et $1,030 en mars de cette année. Ces dépenses qui s'élevaient à $616 il y a deux ans, atteignent aujourd'hui $2,305, soit quelque $1,700 de plus. C'est de l'argent qu'on vient chercher dans la poche des travailleurs et travailleuses—si ceux-ci ont la bonne fortune d'avoir un toit et un emploi. Autrement dit, les frais de chauffage qui, à l'origine, étaient d'un peu plus de $600, ont plus que triplé en deux ans.

Généralement parlant, le coût de la vie a grimpé de 30 p. 100, et cela uniquement à cause de l'augmentation du prix du pétrole. Ce fait survient au moment où le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. MacEachen) invitent tous les jours les travailleurs à restreindre leurs réclamations, à ne pas demander d'augmentations salariales. Ils s'attendent à ce que ces gens paient 30 p. 100 de plus en deux ans pour les nécessités quotidiennes, car le gouvernement perçoit une taxe sur la consommation de pétrole; mais ces mêmes gens ne devront surtout pas demander d'augmentations qui les aideront à payer ces taxes. En fait, une bonne partie de l'augmentation du prix du pétrole est imputable à des taxes.

Fait curieux à signaler, Imperial Oil et ses amis font de la publicité dans laquelle ils affirment, en plus des demi-vérités habituelles, que $3 sur $5 du coût de l'essence représentent des taxes. C'est peut-être vrai, mais ce qu'Imperial Oil et ses amis essaient de cacher au public canadien, c'est que chaque cent d'impôt qu'ils versent au gouvernement fédéral leur est remboursé, sans parler des subventions qu'il reçoivent.

Dans l'espace de trois ans, entre 1977 et 1980, sous le gouvernement actuel et sous la brève administration des conservateurs que personne ne regrette et qui a eu six mois pour aggraver la situation autant qu'il le pouvait, les sociétés pétrolières ont reçu 13 milliards de dollars en concessions fiscales alors qu'elles n'avaient versé que cinq milliards de dollars d'impôt. Autrement dit, les gouvernements libéral et conservateur ont fait un cadeau de huit milliards de dollars ou de près de $700 par travailleur canadien aux quêteux en cadillac que sont les sociétés pétrolières.

Cette année, le gouvernement à l'intention de faire encore de plus gros cadeaux à l'industrie pétrolière. On a annoncé il y a quelques semaines qu'Imperial Oil et ses amis recevraient deux milliards de dollars de plus. Le gouvernement a déjà réduit ses paiements de transfert aux provinces au titre des programmes de santé et d'enseignement de 1.33 milliard de dollars pour donner cet argent aux sociétés pétrolières. En réalité, il a offert aux sociétés pétrolières une subvention variant entre 80 et 93c. sur chaque dollar pour une bonne partie de leurs travaux de prospection.

Les députés à ma droite ne cessent de nous répéter que les sociétés pétrolières savent où trouver du pétrole, mais elles ne semblent pas aimer le faire parce qu'elles demandent aux travailleurs d'assumer de 80 à 93 p. 100 des frais qu'elles subissent pour trouver ce pétrole. Puis, une fois que le pétrole a été trouvé grâce aux impôts des travailleurs, Imperial Oil et ses amis à ma droite veulent que tout leur appartienne et tiennent à empocher tous les bénéfices.

Le système est en train de s'effondrer autour du premier ministre et de son prédécesseur, qui est maintenant chef de l'opposition officielle (M. Clark). Le premier ministre a reconnu lui-même et son adjoint, qui a dû revenir d'Europe pour rassurer les troupes de l'autre côté de la Chambre, a reconnu à moitié que la lutte contre l'inflation avait été une erreur tragique. Ils reconnaissent maintenant que toutes les braves paroles prononcées depuis huit mois par le premier ministre et de ceux qui siègent sur les premières banquettes de l'autre côté de la Chambre ne rimaient à rien. Ils ont prétexté la lutte contre l'inflation pour plonger les travailleurs canadiens dans la misère et ils reconnaissent maintenant que ce fut une erreur tragique. Ils ont reconnu que les taux d'intérêt étaient trop hauts et pourraient continuer à augmenter. Ils reconnaissent que le nombre de faillites a augmenté plus rapidement qu'à n'importe quelle époque depuis les années 30. Ils reconnaissent que le taux de chômage est plus élevé que n'importe quand depuis les années 30 et que tous ces maux ne font que s'aggraver.

• (1620)

Le gouvernement a réduit les services de santé, d'éducation, le nombre de logements et autres services dont ont besoin les travailleurs. Il a manqué à chacune de ses promesses, comme celle de financer les transports en commun dans les villes du Canada. Il est prêt à financer les transports en commun à New York, mais pas à Montréal, à Toronto ni à Vancouver. Il a admis que les usines fermaient leurs portes. Nous avons perdu environ 350,000 emplois en moins d'un an, et les industries manufacturières qui servent les Canadiens fonctionnent au ralenti et mettent à pied les travailleurs par dizaines de milliers. Le gouvernement n'a absolument aucun remède à proposer parce que son seul but au cours des huit derniers mois, comme les députés eux-mêmes l'ont dit, a été de lutter contre l'inflation. Le gouvernement admet aujourd'hui que c'était une erreur grave.

Le ministre des Finances a prétendu en novembre qu'il allait réduire le déficit qui, en fait, a presque doublé depuis. Pendant ce temps, la seule obligation que le gouvernement a respectée a été de donner l'argent des contribuables à Imperial Oil et à ses amis. Les contribuables ne sont pas, en l'occurrence, les sociétés, ce sont les gens mêmes qui, à l'origine, ont fait la fortune de l'Imperial Oil et de ses amis. Le système s'écroule autour du premier ministre, de son ministre des Finances, du chef de l'opposition et de ses députés siégeant sur les premières banquettes, qui ont admis publiquement qu'ils n'avaient aucune politique de rechange à proposer dans ce domaine ni dans celui des taux d'intérêt. Ils ne remueront même pas le petit doigt pour réduire les profits des banques ou des sociétés pétrolières qui ont financer leur campagne électorale. En fait, c'est à qui leur en laisserait le plus. Ils n'ont qu'une seule solution aux problèmes qu'ils ont créés en distribuant à tout venant les impôts des contribuables: réduire les salaires des travailleurs. Bien entendu, le ministre des Finances nous dit depuis quelques jours qu'il ne veut vraiment pas geler les salaires par la voie législative. On a qu'à se rappeler la campagne électorale de 1974 au cours de laquelle le premier ministre a tourné en ridicule l'idée d'un gel des salaires et fait élire un gouvernement majoritaire en promettant de ne pas imposer le gel des salaires que préconisaient les conservateurs. Les conservateurs ont au moins le mérite d'avoir été sincères. Ils ont invoqué un gel des salaires, et s'ils avaient été élus, ils auraient sans doute pris des mesures en ce sens. Mais le premier ministre a promis qu'il n'y aurait pas de gel des salaires, et moins d'un an plus tard, il avait manqué à sa parole. Autrement dit, les libéraux mettent en pratique ce que prêchent les conservateurs. Nous n'avons aucune raison de croire aux déclarations du premier ministre ou du ministre des Finances lorsqu'ils nous disent qu'ils n'envisagent pas un gel des salaires. Nous avons toutes les raisons de croire qu'ils essaient simplement de nous tromper, de gagner la confiance des travailleurs du Canada, pour que, du jour au lendemain comme d'habitude, le premier ministre puisse dire que nous avons vécu au-dessus de nos moyens, de sorte que nous devons nous serrer la ceinture. Il ne demandera pas aux compagnies pétrolières ni aux banques de se serrer la ceinture; ce seront les travailleurs qui enrichissent notre pays qui devront se serrer la ceinture.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel mène sans répit une campagne pour présenter les travailleurs du Canada sous un faux jour, pour les avilir. Le gouvernement passe chaque fois sous silence la question des profits et accuse sans cesse les salaires d'être à l'origine de nos problèmes économiques. Juste après avoir reçu une forte augmentation qui a porté son salaire à $104,000, le gouverneur de la Banque du Canada a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que le salaire minimum était l'une des causes de l'inflation. Il accuse le travailleur qui veut toucher $3 l'heure pour son travail d'être à l'origine de l'inflation. Le gouvernement est obligé d'aller de mal en pis parce qu'il a juré une fidélité et une loyauté absolues aux quêteux en cadillac. Nous assistons au spectacle pathétique de l'ancien président du Salvador, Napoleon Duarte, qui se lamente parce que ses amis de l'Assemblée nationale du Salvador, élus de façon frauduleuse, et ses amis de Washington qui

ont aidé à fausser les élections, ont supprimé la réforme agraire sur laquelle il avait risqué sa réputation. Cela ressemble beaucoup aux propos du premier ministre, qui déclare que toute la lutte contre l'inflation, dans laquelle son gouvernement et lui-même ont risqué leur réputation et l'avenir du Canada, est une erreur tragique. A l'instar de Duarte, qui a commis l'erreur d'être l'homme de main des propriétaires fonciers du Salvador, le premier ministre du Canada a commis l'erreur de faire cause commune avec les quêteux en cadillac, les compagnies pétrolières et les banques. Il ne réduira pas d'un sou les fonds qu'il a décidé de leur accorder après s'en être emparés sous forme de taxes qui ne sont même pas légales. La loi n'a pas encore été adoptée, mais le premier ministre perçoit les taxes et les passe aux sociétés.

Malgré son intelligence remarquable, le premier ministre du Canada fera dans l'histoire figure de raté. A l'instar du malheureux président du Salvador, le premier ministre a vendu notre pays à des gens qui se moquent pas mal du Canada, qui, pour la plupart, n'habitent pas ici et qui se fichent pas mal de savoir qui meurt de faim au Canada. Le premier ministre passera à l'histoire comme l'ennemi des Canadiens.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai abondamment parlé de ce bill à l'étape de la deuxième lecture, de sorte que je n'entends pas m'étendre trop longtemps sur la question cet après-midi. Je voudrais toutefois soulever deux points. Premièrement, l'escompte de 2 milliards de dollars qui a été consenti à l'industrie pétrolière et gazière, comme on l'a récemment annoncé, ne suffit pas à établir la confiance dans l'industrie, surtout quand elle est implantée sur les terres provinciales. Il faut prendre d'autres mesures.

• (1630)

La fin de semaine passée, une dame est venue me voir au bureau de ma circonscription. Elle m'a dit qu'il y a plusieurs années, les gouvernements de notre pays avaient offert aux travailleurs canadiens la possibilité d'investir dans l'industrie pétrolière et gazière. Elle a mentionné en particulier l'Alberta Gas Trunk Line, qui est devenue la Nova Corporation. Chaque Albertain avait la possibilité d'investir dans cette compagnie au moment où l'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta prenait une ampleur extraordinaire. Elle a également cité l'Alberta Energy Company dans laquelle les Albertains pouvaient investir.

Ce que je voudrais mentionner brièvement, c'est que la relance de notre économie exige des investissements. Actuellement, le Canada survit essentiellement à cause des emprunts que nous lançons. Les emprunts représentent une charge financière considérable pour les petites et même pour les grandes compagnies. Par exemple, on a récemment annoncé que le service de la dette de la plupart des compagnies était passé de 25 p. 100 à quelque 66 p. 100 du revenu net annuel.

Notre économie est en très mauvaise posture en ce moment du fait qu'aujourd'hui, le capital engagé est emprunté. Comme les taux d'intérêt sont très élevés, il y a des pressions énormes sur tous les secteurs de l'économie, à partir de la moindre compagnie jusqu'aux grandes sociétés.

La dame qui est venue me voir m'a demandé quand le Canada ferait le nécessaire pour que les travailleurs au Canada puissent investir dans les actions d'industries canadiennes au lieu de tout faire pour les inciter à investir leur argent dans des obligations, des comptes en banque et du crédit et ainsi accumuler des intérêts considérables. Je lui ai dit qu'en rentrant à la Chambre, j'essaierais de proposer une motion à ce sujet. En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, j'ai proposé aujourd'hui la motion suivante:

> Madame le Président, les Canadiens deviennent de plus en plus pessimistes en ce qui concerne les investissements dans des tibres. Ils investissent leur argent à l'étranger et dans des obligations et bons d'épargne à rendement élevé. Il est, par conséquent, beaucoup plus difficile pour les entreprises canadiennes de se procurer des capitaux par l'émission d'actions et la survie des petites entreprises est compromise à cause de la cherté du crédit. Il faut inciter les investisseurs à avoir confiance dans l'économie candienne en présentant un nouveau budget offrant certains avantages à ceux qui investissent dans des actions. Aussi, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):
>
> Que le nouveau budget prévoie la suppression de l'impôt sur les gains en capital sur tous les investissements dans les actions de sociétés canadiennes enregistrées.

Puisque ce bill est un bill fiscal et que nous traitons de l'industrie énergétique, industrie qui, comme beaucoup d'autres secteurs, a besoin de stimulants, j'aimerais parler d'abolir les gains en capital. L'impôt sur les gains en capital des particuliers comme des sociétés a rapporté au gouvernement fédéral 195 millions en 1975, 275 en 1976, 320 en 1977 et 450 millions en 1978. Je ne dispose pas des chiffres pour les trois dernières années car on est encore en train de procéder aux calculs, mais aujourd'hui, la Bourse a encore chuté considérablement.

Laissez-moi vous dire que, pour plusieurs années encore, l'impôt sur les gains en capital rapportera très peu au gouvernement fédéral parce que les pertes seront énormes cette année et au cours des prochaines années dans tous les secteurs de notre économie. Il n'a jamais été plus utile qu'à l'heure actuelle d'utiliser le système d'imposition des gains en capital pour donner confiance aux investisseurs, notamment aux actionnaires. Il est d'autant plus approprié de recourir à cette solution qu'il n'en coûterait pratiquement rien au gouvernement puisque cet impôt influera très peu sur le montant des recettes au cours des prochaines années, car la perception de cet impôt coûtera presque plus que la somme perçue. C'est pourquoi on pourrait s'en servir pour relancer la croissance et encourager les actionnaires.

J'invite fortement le gouvernement fédéral à songer à la suppression de l'impôt sur les gains en capital à titre d'encouragement pour les investisseurs en valeurs mobilières et pour relancer le marché canadien. De cette façon, les capitaux canadiens resteront investis au Canada dans des actions au lieu de servir de capital obligatoire.

Je voudrais répéter quelque chose au sujet de la législation énergétique. J'en ai déjà parlé au sujet de la canadianisation du secteur pétrolier et notamment de la canadianisation des terres provinciales. Je le répète, je n'ai rien contre le fait que le gouvernement fédéral intervienne pour canadianiser les entreprises pétrolières et gazières qui exploitent les terres du Canada lorsqu'une seule juridiction est en cause; mais j'ai plus de difficulté à accepter que le gouvernement fédéral impose sa politique aux provinces et étende son programme de canadianisation aux ressources naturelles qui se trouvent sur des terres provinciales.

Je répète au gouvernement qu'il devrait se demander très sérieusement s'il souhaite étendre de façon sensible ce programme de canadianisation aux terres provinciales comme il l'a fait pour l'industrie pétrolière et gazière. Plus que tout autre, cet aspect du projet de loi engendre, à ma connaissance,

instabilité et pessimisme. C'est l'antithèse du bon investissement. J'estime que le gouvernement fédéral devrait se demander sérieusement s'il tient vraiment à appliquer sa conception de la canadianisation aux entreprises exploitant les terres provinciales. Je répète que je conçois qu'on le fasse dans le cas des terres du Canada qui relèvent exclusivement du gouvernement fédéral. Mais lorsqu'il s'agit des terres provinciales, cela retarde la relance économique. J'estime que le gouvernement fédéral devrait réexaminer sa position.

Je pourrais parler de nombreux autres aspects de cette loi. J'ai longuement parlé lorsque nous avons débattu le principe de la loi, de sorte que je ne reviendrai pas là-dessus, si ce n'est pour dire qu'il faut relancer l'économie canadienne au plus tôt, sinon nous glisserons dans une récession ou une dépression sans précédent depuis les années 30. Je crois qu'il faut recourir au plus tôt à des stimulants favorisant l'achat d'actions plutôt que la constitution d'un capital obligatoire.

Des voix: Le vote!

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

● (1640)

(*Vote nº 195*)

POUR

Messieurs

Appolloni (Mme)
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Maltais
Marceau
Massé
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—121.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dinsdale
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Kristiansen
Lawrence
Lewis
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Neil
Nickerson
Nielsen
Oberle
Ogle
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Rose
Schellenberger
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thomson
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wise
Young—91.

• (1720)

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Je déclare la motion adoptée.

Le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier) invoque le Règlement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Chénier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Monsieur le président, le député de Okanagan-Similkameen (M. King) est entré à la Chambre après le début du vote. Je demanderais qu'on raie son nom de la liste, des *Procès-verbaux*.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Le Règlement de la Chambre stipule qu'un député doit être à la Chambre au moment où la question est mise aux voix. Le député d'Okanagan-Similkameen (M. King) était-il à la Chambre quand la question a été mise aux voix?

M. King: Oui.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Le député dit qu'il y était. Il est d'usage à la Chambre de croire les députés sur parole. La parole est au député du Yukon.

M. Nielsen: J'allais simplement faire la même observation que la présidence.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, je pense que le député a mal saisi le sens de la question. Il n'était certainement pas à son fauteuil lorsque le vote a été tenu. Il faudrait le lui demander.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) invoque le Règlement.

M. Pinard: Monsieur le président, j'aimerais répéter ce que je viens de dire, c'est que l'honorable député a peut-être mal saisi le sens de la question. A coup sûr nous l'avons tous vu et lui-même le sait, il n'était pas à son fauteuil lorsque le vote a été tenu. Je comprends qu'il soit revenu précipitamment de Paris ou de Strasbourg, mais cela ne le justifie pas d'agir de la sorte.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Le député a fait une déclaration et il est d'usage à la Chambre de croire les députés sur parole.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

MESURE CONCERNANT LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 juin 1982, du bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que et de la motion nº 1 de M. Lalonde.

M. l'Orateur adjoint: Avant de donner la parole au prochain député, la présidence, à la suite de la renumérotation des motions inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à l'étape du rapport sur le projet de loi C-104, voudrait modifier les déclarations qu'elle a faites hier quand la Chambre a abordé ce projet de loi. Comme les députés le savent, la motion nº 1, inscrite au nom du ministre, a été proposée et est maintenant étudiée par la Chambre. Ma déclaration portera donc sur les motions nos 2 à 16 inclusivement.

Les motions nos 2, 3 et 4 feront l'objet d'un débat et vote distincts.

La motion nº 5, qui était auparavant la motion nº 4, a causé, comme l'a indiqué la présidence hier certaines inquiétudes quant à sa recevabilité. La présidence a indiqué au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) que la motion semblait empiéter sur les prérogatives financières de la Couronne, et elle a renvoyé le député au paragraphe (7) du commentaire 773 de la cinquième édition de Beauchesne. Le député a défendu avec acharnement sa motion. Cependant, avec tout le respect qui lui est dû, je dois dire au député qu'il n'a pas convaincu la présidence que la motion n'empiète pas sur les prérogatives financières de la Couronne, d'autant plus qu'il a dit, et je cite ses propres paroles figurant à la page 18241 du hansard d'hier:

> Je n'avais pas remarqué qu'un article concernait les paiements. Je croyais que cela était exclu.

Dans ces conditions, je dois déclarer irrecevable la motion nº 5.

Les motions nos 6 et 7 feront l'objet de débats et de votes distincts.

Les motions nos 8 et 16 devraient être discutées ensemble et faire l'objet de votes distincts.

La motion nº 9 devrait faire l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions nos 10, 11 et 12 seront discutées ensemble et les votes auront lieu comme suit: (a) motion nº 10 seule; (b) comme la motion nº 11 dépend de la motion nº 12, le vote sur la motion nº 12 décidera de la motion º 11.

La motion nº 13 devrait faire l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions nos 14 et 15 devraient être discutées ensemble et faire l'objet de votes distincts.

Le député de Calgary-Centre (M. Andre) avait la parole le 8 juin, quand le débat a été interrompu pour le vote.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques commentaires à ajouter à ceux que j'ai déjà faits au sujet du programme d'encouragement du secteur pétrolier et du programme d'aide à l'accroissement de la participation canadienne. J'ai déjà dit hier qu'à mon avis ce programme pourrait durer deux ans avant de s'effondrer.

La première raison de son effondrement seront les pressions politiques qui s'exerceront relativement aux subventions. Comme ils ne cessent d'en faire la preuve, les néo-démocrates ne peuvent faire la distinction entre une taxe et une subvention. Ils en concluent que ce programme de subventions constitue un énorme cadeau pour les sociétés pétrolières et que les pressions à cet égard seront formidables. Malheureusement, cette approche simpliste sera souvent répétée à la Chambre, de sorte que le programme risque de s'en trouver très affaibli.

En second lieu, la bureaucratie nécessaire à l'application du programme, la complexité incroyable des règlements et des formules de demande, sans compter les frais administratifs horrifiants, tout cela va contribuer à sa ruine, monsieur l'Orateur.

La troisième raison, c'est que, selon l'Association canadienne du barreau, ce programme est contraire à la nouvelle Charte des droits. Il viole la Constitution du Canada. Le barreau a présenté deux arguments. D'abord, pour recevoir la subvention maximum, les candidats devront être résidents canadiens. Comme l'Association du Barreau canadien l'a signalé, aucune disposition de la charte des droits ne fait de distinction entre les Canadiens d'après leur lieu de résidence, un Canadien est un Canadien. Il est impossible de faire une distinction juridique entre eux, mais pourtant c'est ce que ce projet de loi cherche à faire.

• (1730)

En deuxième lieu, monsieur l'Orateur, l'Association du Barreau canadien souligne que le programme pourrait violer la charte des droits, car cette dernière garantit la liberté d'association. Les subventions sont fournies en vertu de PEP, d'après le taux de participation canadienne, aux sociétés dont le degré de participation canadienne atteint un niveau suffisant. En réalité, une société n'est qu'un morceau de papier qui n'existe que dans l'intérêt de ses actionnaires. La loi stipule que si à titre de Canadiens vous vous associez à d'autres actionnaires qui constituent ensemble plus de 75 p. 100 des actionnaires de cette société, vous avez alors droit à une subvention. Toutefois, si vous vous associez à des actionnaires qui ne constituent pas ensemble plus de 75 p. 100 des actionnaires de la société, vous n'y avez pas alors droit. Par conséquent, ce programme fait une distinction entre les diverses associations dont les Canadiens font partie. L'Association du barreau canadien a signalé que cela violait la Charte canadienne des droits.

Nous n'allons pas consacrer beaucoup de temps à débattre cette tranche du bill, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a proposé une quinzaine d'amendements pour tâcher d'améliorer un bill sans valeur aucune. Ce sera vraisemblablement peine perdue, car tout l'édifice va probablement s'effondrer d'ici un an ou deux. D'ici là, le Canada aura perdu un nombre incalculable de milliards de dollars, des dizaines de milliers d'emplois, et le gouvernement aura beaucoup perdu de sa crédibilité. Voilà tout ce qui résultera de ce bill qu'on concocté ces brillants intellectuels qui se sont mis à élaborer ce programme sans rien connaître des besoins de ce secteur canadien. Ils ont gaspillé des milliards de dollars de notre argent et on semé la pagaille dans ce secteur. C'est bien triste. N'importe qui est tant soit peu raisonnable s'apercevra qu'il faut apporter des changements pour empêcher la stupidité incommensurable des bureaucrates d'entraver le progrès du Canada dans sa marche vers l'avenir.

Cela dit, nous n'avons pas grand chose à redire aux propositions d'amendements du gouvernement. Nous sommes d'accord avec la motion nº 16 que le gouvernement a présentée à notre insistance car elle propose l'examen judiciaire des décisions arbitraires. Les autres motions présentent un caractère technique et s'efforcent d'améliorer un bill au demeurant médiocre. Le gouvernement a pour ainsi dire appliqué une nouvelle couche de peinture sur une vieille bagnole qui ne devrait pas manquer de tomber en panne définitivement d'ici un ou deux ans.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder un des amendements dont on a discuté à plusieurs étapes au comité, au sujet de la révision judiciaire . . .

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'hésite à interrompre le député, mais nous devrions débattre chacun des amendements à mesure qu'ils sont mis à l'étude, pas tous les amendements à la fois. Nous sommes saisis de l'amendement nº 1; nous ne pouvons donc pas discuter de l'amendement nº 13.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence éprouve quelque difficulté à cet égard, car à en juger par les propos du député de Calgary-Centre (M. Andre), son parti semble être d'avis qu'il est possible de présenter à la fois toute une série d'amendements. Je ne voyais pas très bien où il voulait en venir, et j'ai par la suite donné la parole au député d'Ontario (M. Fennell). C'est ainsi que je puis dire que le débat porte sur la motion nº 1 uniquement.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, l'ordre de la Chambre comporte une clause qui se rapporte à cette question. En ce qui concerne les amendements qui ont été présentés à la suite de nos négociations, il a été convenu que nous pourrions en être saisis en bloc et en discuter en bloc ou de la façon dont nous le préférerions. Tous les partis représentés à la Chambre jouissent du même privilège. Nous suivons la voie normale, nous suivons un ordre de la Chambre prévoyant un débat comme celui-ci.

Nous n'aurons peut-être pas beaucoup le temps de discuter de tous les amendements; c'est pourquoi, d'après l'ordre en question, il était entendu que les députés qui souhaiteraient parler d'un amendement en particulier pourraient le faire.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas mon avis. Si le député pouvait montrer où cela se trouve dans l'ordre de la Chambre, je m'inclinerais. Sinon, je crois qu'il serait bon de procéder comme nous l'avons fait pour les autres projets de loi. J'ignore pourquoi nous nous y prenons d'une autre façon. Si le député peut me montrer où cela se trouve dans l'ordre de la Chambre, je m'inclinerai; sinon, j'insisterai pour que l'on respecte l'ordre.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'étais là lorsque ces négociations ont eu lieu et j'ai cet avantage sur le député qui veut modifier l'esprit de l'ordre de la Chambre. Il s'agissait d'étudier des séries d'amendements. Une clause a été insérée dans l'ordre de la Chambre en l'absence du député qui pose la question. Cet article prévoit que tous les partis collaboreront et s'efforceront de respecter l'intention de l'ordre de la Chambre. Je n'en ai pas ici le texte, mais l'ordre contient cet article spécial qui est censé répondre aux besoins de circonstances comme celle-ci.

Le temps accordé aux néo-démocrates et à notre parti pour débattre ces questions s'épuise rapidement. C'est précisément pour cela que la clause a été ajoutée à l'ordre de la Chambre.

Si la Chambre devait suivre le conseil du député, il se pourrait fort bien que nous ne dépassions jamais le stade du premier amendement. Notre temps sera épuisé et ce sera la fin de l'étude. Nous n'aurons pas de nouvelle occasion d'examiner les autres amendements. C'est précisément la raison d'être de cette clause de l'ordre de la Chambre. Je propose que la présidence s'en tienne à cette clause de l'ordre, et permette au débat de se poursuivre.

M. Dingwall: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, depuis le début du débat sur ces diverses mesures législatives, la mise au voix de chaque amendement est reportée à la fin de l'étape du rapport alors que le vote a lieu.

A mon avis, la présidence a été extrêmement «libérale» en donnant un peu de liberté aux députés des deux côtés de la Chambre. Si leurs propos n'ont pas porté exclusivement et entièrement sur la motion précise dont la Chambre était saisie, la présidence a vraiment fait preuve de beaucoup d'esprit de collaboration en permettant aux députés de poursuivre leur intervention. Elle a accordé une même mesure de liberté aux députés des deux côtés de la Chambre. Précisément dans l'esprit voulu par l'accord, tel que je le comprends.

• (1740)

Par conséquent, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a raison: sauf erreur, nous étudions la motion nº 1. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) a terminé ses remarques et il a fait allusion à d'autres amendements. Je pense que d'autres députés peuvent prendre la parole sur la motion nº 1, ensuite nous la mettrons aux voix avant de passer à la motion nº 2.

M. Waddell: Premièrement, monsieur l'Orateur, j'ai assisté à presque toutes les séances de négociations au sujet de l'incident de la sonnerie.

M. Nielsen: Quelles balivernes.

M. Waddell: Ce ne sont pas des balivernes. J'ai assisté à presque toutes les séances, sauf au cours d'une fin de semaine . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddel: . . . et il y a eu des séances toute la semaine.

M. Nielsen: Toute la fin de semaine.

M. Waddell: En réalité, l'entente a été conclue le vendredi, mais le député voulait continuer le manège. Ce n'est pas important. Pendant que le député était au Yukon la semaine passée, les débats se sont poursuivis sans accrocs et nous avons adopté toute une série de bills. Le député est de retour et nous voilà en difficulté.

Tout ce que je demande, c'est que le député étudie la motion nº 1 de façon ordonnée, comme nous avons étudié toutes nos motions. Autrement, le débat perd toute pertinence. A mon avis, c'est raisonnable et conforme au Règlement de la Chambre. Essentiellement, nous nous sommes entendus sur le temps global, sans imposer aucune autre limite quant au temps. C'est pourquoi le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) nous a parlé des ressources sous-marines pendant une heure et quarante minutes. Je demande simplement que nous procédions amendement par amendement; l'entente n'a pas modifié cette formule.

M. Dingwall: Monsieur l'Orateur, à mon avis c'est bien ce que nous faisons. Nous débattons actuellement de la motion no 1. C'est le député d'Ontario (M. Fennell) qui a la parole, mais ses propos ne s'inscrivent pas tout à fait dans le sens de la motion. La Présidence s'est montrée fort conciliante en permettant aux députés qui le souhaitaient de traiter brièvement de certains autres aspects du projet de loi. Je ne trouve rien à redire à cette façon de faire.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'ai sous les yeux l'ordre de la Chambre du 22 mars. Je pense que c'est à l'alinéa *i*) auquel le député du Yukon se réfère, bien qu'il ne l'ait pas précisé, et auquel le secrétaire parlementaire fait probablement allusion lui aussi. On peut y lire notamment ceci:

> Les députés des partis ont droit, pour l'étude à l'étape du rapport et de la troisième lecture de l'ensemble des projets de loi, à . . . la répartition de ce temps entre l'étape du rapport et celle de la troisième lecture étant laissée à la décision de chacun des partis.

La présidence comprend aussi bien le point de vue du secrétaire parlementaire que celui du député du Yukon. Je crois que je suis un peu responsable de la difficulté qui se présente ici. Il est certain que ceux qui ont occupé le fauteuil depuis deux semaines, ou depuis que le débat est commencé, ont laissé aux députés la plus grande latitude possible. Les choses se compliquent quand un député invoque la règle de la pertinence et qu'il est en plus le porte-parole de son parti en la matière.

Dans les circonstances, la meilleure chose à faire serait peut-être que la présidence fasse savoir qu'elle entend accorder autant de latitude qu'au cours des dernières semaines, et que, si le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) ne s'estime pas satisfait, il s'arrange pour tenir de plus amples consultations avec les autres partis et ensuite, au besoin, soumette la question à la présidence pour qu'elle rende une décision. La présidence n'a pas reçu de directives ni d'information officielles des partis à ce sujet. Je vais donc trancher la question, si je puis dire, en me prononçant en faveur de la plus grande latitude possible, mais comme la séance d'aujourd'hui tire à sa fin, le député de Vancouver-Kingsway pourra sûrement faire trancher la question demain si elle constitue toujours un problème à ses yeux.

M. Fennell: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que vous ayez tiré la situation au clair, car vous et moi avons déjà discuté de la nécessité de s'en tenir au sujet. Je risquais d'avoir beaucoup de difficulté à parler longuement de la différence entre «densité» et «gravité». J'ai déjà pris la parole à plusieurs reprises à propos de ces mesures et je m'en suis tenu à la motion. Mais cette fois-ci, j'avais des doutes et je ne savais pas si d'autres députés voulaient prendre la parole. Mais puisque vous m'avez accordé une plus grande latitude, je vais en profiter. Vous me donnez un pouce, et je prends un mille.

J'ai eu l'honneur, monsieur l'Orateur, de faire partie pendant environ six semaines du comité permanent de la législation énergétique. Je crois que notre parti a très bien su défendre les intérêts des Canadiens. Cependant, nous n'avons pas atteint notre premier objectif qui était essentiellement d'abolir toutes ces mesures. Mais nous avons remporté quelques petites victoires cependant, l'une d'elles au sujet du bill C-104 et de l'amendement concernant la révision judiciaire.

A l'étape du comité, on nous a répété bien souvent qu'aucune disposition spéciale ne s'imposait puisque le cas était déjà prévu dans la loi sur la Cour fédérale. Enfin, on nous a concédé la révision judiciaire. Si nous insistions là-dessus, c'était pour une raison bien simple. Ces bills confèrent au ministre l'incroyable pouvoir de faire ce que bon lui semble sans consulter le Parlement. Nous craignions sérieusement dû que la Chambre des communes ne perde de ses pouvoirs. Nous avons endurer tant de décisions arbitraires, et voilà que ce bill accordait trop de pouvoirs au ministre. A un moment donné, nous avons imaginé un ministre pire encore que celui-ci, bien que, pour ma part, je ne puisse imaginer de ministre pire que celui que nous avons. C'était une de nos préoccupations. Le bill donne pleins pouvoirs au ministre, mais le bon sens a fini par prévaloir au ministère de la Justice, grâce au représentant de ce ministère, qui a fini par nous donner gain de cause.

Au fond, monsieur l'Orateur, avec ce projet de loi et ses amendements, on cherche à remplacer des incitations fiscales par des subventions accordées en vertu du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Le gouvernement a également prévu dans ce projet de loi un TPC, c'est-à-dire un taux de participation canadienne. Tout ce que je puis dire, c'est que les subventions accordées en vertu du PESP et calculées en fonction du TPC, ont effectivement privé le Canada de plus de 8 milliards de dollars en investissements.

J'ai demandé aux représentants de Gulf Canada, qui comparaissaient devant le comité, si la société avait envisagé de se séparer en plusieurs entités, afin de pouvoir porter à 50 p. 100 ou plus son taux de participation canadienne. J'ai posé la même question à Texaco, sauf que je l'ai formulée un peu différemment. J'ai en effet dit que Texaco devrait peut-être reconstituer McCall Frontenac en société, une des premières entreprises qu'elle a rachetées, et s'assurer de cette façon, d'une participation canadienne. Ils m'ont expliqué très simplement que la façon de s'y prendre importait peu, mais que cela ne donnerait rien dans leur cas parce que le gouvernement était décidé d'empêcher les sociétés multinationales de découvrir des gisements de pétrole au Canada.

• (1750)

Dans la deuxième partie du bill, on trouve la rubrique «Terres du Canada». Que font les subventions d'encouragement du secteur pétrolier au juste? Elles enlèvent directement de l'argent aux provinces pour l'investir dans les terres du Canada. Les terres du Canada englobent les gisements de la mer de Beaufort et les gisements des secteurs qu'on appelle maintenant l'île de Sable et Hibernia. Le ministre a fait une grave erreur dans ce programme. Il a tellement insisté sur le fait que ces deux secteurs allaient nous permettre d'atteindre l'autarcie en matière de pétrole que le reste de l'industrie a perdu sa marge brute d'autofinancement qui lui aurait permis d'exploiter les gisements pétroliers traditionnels. Les mégaprojets aussi ont été mis au rancart. Vous ne serez peut-être pas d'accord avec moi là-dessus, monsieur l'Orateur, mais le bill a supprimé les encouragements fiscaux et les liquidités de l'industrie et il a donc entraîné l'abandon des mégaprojets.

J'ai demandé au président d'Imperial Oil pourquoi sa société avait remis à plus tard le projet de Cold Lake. Il m'a répondu que c'était à cause du Programme énergétique national. La même question a été posée à Gulf Canada et la réponse a été la même. On a demandé à la société Texaco pourquoi elle n'exploitait pas les gisements de la mer de Beaufort et de la mer du Nord. Texaco a peur de le faire parce qu'elle ne pense pas pouvoir obtenir de bénéfices suffisants en retour de son investissement. On a posé des questions aux représentants de Home Oil. Ils ont dit qu'une seule possibilité s'offrait à leur société. Home Oil appartient à des Canadiens et reçoit 80c. sur chaque dollar qu'elle investit. Par ailleurs, les représentants de la société nous ont dit que même s'ils obtenaient 80c. pour chaque dollar investi et même si leur société découvrait de vastes réserves de pétrole, le coût de production et de transport s'élèverait à $100 le baril en 1990. Si je ne m'abuse, dans sa mise à jour du PEN, le ministre mentionne un prix maximum de $72, mais on a laissé tomber ce montant pour 1990.

Il s'est concentré sur un seul secteur de production au Canada, en l'occurrence les gisements des régions neuves et les gisements sous-marins. Les mégaprojets ont été mis au rancart. Le gouvernement a mis fin au forage dans les champs traditionnels de l'Ouest. Nous avons ôté tout stimulant au secteur pétrolier. Permettez-moi de vous en donner un exemple. J'ai été interrogé à ce sujet au comité, mais j'ai sous la main les chiffres que prétend utiliser le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Ce sont ses chiffres. Ils sont très simples. Le 25 mai 1982, 110 plates-formes de forage étaient en exploitation dans l'Ouest. Le 26 mai 1981, il y en avait 250. Cela vous montre les résultats obtenus par les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, que l'on peut même obtenir rétroactivement. Sur les 250 plates-formes de forage, 140 ont quitté le pays. Cela représente plus de 60 p. 100 des plates-formes en exploitation dans l'Ouest. Ce projet de loi ne va pas quitter le pays, lui, il va causer sa perte.

Lors des audiences tenues par le comité en avril, j'ai dit que 70 plates-formes de forage étaient en service, mais l'une des lumières du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'a dit à l'époque que mes données étaient fausses et qu'il y en avait en fait 373. J'ai obtenu un exemplaire de *Oil Week* et l'ai soumis au comité, pour prouver qu'il y avait bien 70 plates-formes en exploitation. Les subventions du PEP n'ont obtenu qu'un seul résultat: elles ont rendu les géologues inutiles dans notre pays et ont créé un énorme besoin de comptables et d'avocats.

Je ne sais pas si les députés ont examiné—j'en vois un qui l'a fait—les formules qu'il fallait signer pour obtenir une subvention dans le cadre de ce programme. Il y en a 27. Permettez-moi d'expliquer comment cela se passe. Aux termes de cette mesure législative, s'il y a 24 sociétés différentes qui exploitent le même puits, ces 24 sociétés doivent déposer 27 formulaires. C'est de la bureaucracie poussée à l'extrême. Pensez au nombre de personnes qu'il faut pour lire pour et pour remplir ces formulaires.

L'Association des sociétés pétrolières indépendantes du Canada représente les petites sociétés pétrolières du Canada et l'Association canadienne du pétrole représente un groupe plus important de sociétés canadiennes; ces deux associations on comparu devant le comité. Leurs représentants nous ont dit que les subventions du PEP ne résoudront pas nos problèmes. Toutefois, lorsqu'on perçoit un impôt sur les revenus pétroliers de 11 ou 12 p. 100—et Dieu merci, la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires a été supprimée—en même temps que les autres taxes que le gouvernement a imposées à l'industrie, celle-ci n'a plus du tout de liquidités. C'est bien beau d'avoir droit à une subvention PEP de 35 p. 100 dans l'Ouest, si votre capital est canadien à 75 p. 100, mais si votre trésorerie est à sec, vous ne pourrez demander cette subvention parce que vous n'avez pas les moyens d'emprunter 65 p. 100 du prix du forage d'un puits quand la banque demande 18 p. 100 d'intérêts.

Ce bill est une abomination. Certains de ses passages sont nuisibles aux Canadiens. Je pense aux caisses de retraite qui ont été placées dans des valeurs comme Imperial Oil, Gulf et Texaco. C'est l'argent des gens que ces caisses ont placé, et parce que ces sociétés sont à contrôle américain, elles n'ont pas droit à la subvention PEP pour les champs de pétrole traditionnels, ni aux 25 p. 100 dans les régions neuves ou en mer. Sur ces 25 p. 100 cependant, il y a 25 p. 100 à rétrocéder à Petro-Canada. Les gens qui ont de l'argent dans les caisses de retraite sont lésés par ce bill.

Sont encore lésés ceux qui sont allés prendre leur retraite aux États-Unis. En Arizona par exemple, s'ils ont des ennuis de santé, ils sont lésés parce qu'ils n'ont aucun crédit.

Quand le gouvernement a présenté ce bill énergétique, il a si bien torpillé la bourse que les gens ne pouvaient pas replacer leur argent tellement les prix s'étaient effondrés. Dome surtout. Aux États-Unis, aujourd'hui, l'action de Dome est tombée au-dessous de $5, ce qui a déclenché une série d'appels de provisions. C'est très mauvais pour une société comme Dome d'avoir été poussée si bas. Mais Dome s'est fait des amis en essayant d'aider le gouvernement libéral à canadianiser l'industrie. Dome est une excellente société, j'espère que le gouvernement va la tirer d'affaire. Mais j'espère que ce ne sera pas de la façon dont on parle. Le gouvernement va probablement prêter à Dome un milliard, en prenant une mise. Cela me prouve bien ce que c'est que la canadianisation du secteur pétrolier: c'est de la nationalisation, et cela supprime le secteur privé.

Puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures demain.

(A 6 heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PARLEMENT

FÉLICITATIONS AUX PARLEMENTAIRES À L'OCCASION DE LEUR VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE ÉLECTORAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, je propose une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Le 1er juin 1957, les Canadiens élisaient un gouvernement progressiste conservateur sous la direction de feu le très honorable John G. Diefenbaker. Plusieurs députés et sénateurs continuent aujourd'hui de siéger à la Chambre et au Sénat en tant que représentants des Canadiens. Ce sont: les députés de South Shore (M. Crouse), de Cumberland-Colchester (M. Coates), de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), du Yukon (M. Nielsen), de Saint-Jean-Est (M. McGrath) ainsi que les honorables sénateurs David Walker, Orville Phillips, Robert Muir et Heath Macquarrie. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre transmette ses félicitations à ces honorables sénateurs et députés, leur souhaitent bonne santé et bonheur et prie qu'ils continuent à servir les Canadiens à la Chambre et au Sénat durant encore de nombreuses années.

Mme le Président: Je suis persuadée que les députés voudront exprimer leurs sentiments par leurs applaudissements.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA TAXE D'ACCISE SUR LE GAZ NATUREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je veux proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que la taxe d'accise fédérale sur le gaz naturel défavorise terriblement les fabricants d'engrais chimiques et les agriculteurs canadiens par rapport à leurs homologues américains et place les uns et les autres dans une situation économique désastreuse, je propose avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement fédéral réduise à tout le moins la taxe d'accise sur le gaz naturel au point où fabricants d'engrais et agriculteurs canadiens rejoignent à un niveau concurrentiel équitable leurs homologues américains.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

DEMANDE DE RÉDUCTION DES TAXES TOUCHANT LA PRODUCTION AGRICOLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire pressante en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Attendu que le gouvernement libéral du Canada, même s'il ne cesse de répéter qu'il lutte contre l'inflation, l'attise lui-même avec ses taxes régressives, dont la taxe d'accise sur les produits agricoles, taxe qui représente environ le tiers du prix actuel du gaz naturel et qui a porté à environ $93 la tonne le prix de détail des engrais à base d'ammoniaque anhydre, et la taxe fédérale sur l'essence et sur le carburant diesel que tous les agriculteurs doivent payer et qui contribue à la hausse du prix de l'alimentation au Canada, je propose, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à faire preuve de réalisme et à abolir les taxes et les droits dont il frappe les engrais chimiques, les carburants et les produits chimiques qui servent à la production agricole et que tous les agriculteurs doivent payer.

Il contribuerait ainsi à beaucoup réduire l'inflation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PARTICIPATION DE CANADIENS AU RASSEMBLEMENT SUR LE DÉSARMEMENT AUX NATIONS-UNIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente pour tous les Canadiens. Au cours de la semaine passée, cinq Canadiens partisans du désarmement ont été empêchés, sur l'ordre du gouvernement américain, d'assister aux séances de la Deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement. Une autre Canadienne a été harcelée au point de manquer l'avion à bord duquel elle avait une place réservée, alors que ces partisans et beaucoup d'autres ont pu se rendre sans difficulté à la Première session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement en 1978. Je propose donc, appuyé par le député de York-Est (M. Collenette) et le député de Waterloo (M. McLean):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre demande au premier ministre suppléant d'user de son influence auprès du président Reagan des États-Unis pour le persuader de respecter ses obligations à titre de chef d'État du pays hôte de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les obligations des Nations Unies, à titre de signataire des Accords d'Helsinki sur la liberté de mouvement, et de faire en sorte que les milliers de Canadiens qui projettent de participer au rassemblement sur le désarmement en fin de semaine aux Nations Unies ne soient pas interceptés, retardés ou harcelés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA MARINE MARCHANDE

L'ENREGISTREMENT DES NAVIRES AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, depuis dix ans le monde traditionnellement non réglementé de la navigation en haute mer est de moins en moins influencé par les forces du marché et de plus en plus par les gouvernements qui soutiennent leur flotte battant pavillon national; comme le Canada s'en remet presque entièrement aux transporteurs battant pavillon étranger pour assurer son important commerce d'importation et d'exportation, je propose, en vertu de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Végréville (M. Mazankowski):

Que la Chambre demande au gouvernement de prendre des mesures incitatives en vue de créer un climat qui encourage les armateurs à enregistrer leurs navires au Canada et leur permette d'obtenir un rendement suffisant de leurs investissements, tout en créant une marine marchande canadienne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

ON SUGGÈRE AU MINISTRE DE PRENDRE CONSEIL DES MAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je présente une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Vu l'excellence des états de service des maires et des conseils municipaux du Canada qui, des trois ordres de gouvernement, ont toujours su donner aux contribuables le meilleur rendement pour leur argent tout en équilibrant leurs budgets et en maintenant le niveau des charges fiscales à environ le tiers des impôts fédéraux moyens, par habitant, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Qu'on demande au ministre des Finances de prendre immédiatement conseil auprès des maires canadiens en visite à Ottawa cette semaine, dans l'espoir qu'il apprenne d'eux les règles sensées d'une gestion financière compétente, et tire profit de leurs conseils d'experts pour la préparation d'un nouveau budget fondé sur les principes d'une gestion à la fois sérieuse et pratique des affaires qui ont été appliqués avec tant de succès au fil des années par les conseils municipaux.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA MISE À PIED DE MINEURS À GRANDE CACHE (ALB.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, étant donné que le chef de l'opposition officielle (M. Clark) a négligé d'en parler dans sa circonscription, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour la question urgente de la mise à pied de 1,170 travailleurs à Grande Cache, en Alberta, annoncée la semaine dernière par les mines McIntyre. Les 220 licenciements permanents ajoutés aux 950 mises en disponibilité temporaires devant entrer en vigueur le 28 juin, menacent non seulement la prospérité à court terme mais aussi la survie à long terme de cette collectivité qui est entièrement tributaire de l'emploi dans les mines. Je propose donc, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que l'on demande au groupe de travail intergouvernemental des ministres des Mines sur les localités dont l'économie est axée sur une seule industrie de tenir des audiences publiques à Grande Cache, afin de planifier l'avenir économique de l'une des principales villes de la circonscription de Yellowhead.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE RETRAIT DU BUDGET DE NOVEMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, chaque jour 1185 Canadiens perdent leur emploi. Chaque jour, 3500 propriétaires sont forcés de renouveler leur hypothèque à un taux d'intérêt à peu près deux fois plus élevé qu'auparavant, puisqu'il était de 10.5 p. 100 et qu'il est actuellement de 18.5 p. 100. Cette situation et d'autres faits alarmants sont la conséquence directe du budget présenté par le ministre des Finances (M. MacEachen) le 12 novembre. Aussi, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que le budget du 12 novembre 1981 soit retiré immédiatement et remplacé par un nouveau document de nature incitative, sinon que la Chambre reconnaisse que l'économie est dans une situation extrêmement précaire et qu'elle recommande par conséquent à Son Excellence le Gouverneur général de dissoudre le Parlement pour offrir aux Canadiens la possibilité d'élire un nouveau gouvernement qui mettrait immédiatement en œuvre un programme de relance économique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

LA SITUATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON SUR LE POINT DE RENOUVELER LEUR HYPOTHÈQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, aux nombreux problèmes économiques auxquels les Canadiens doivent faire face tous les jours, s'ajoute la question des hypothèques, source de très graves difficultés. On évalue jusqu'à 3,000 par jour le nombre des prêts hypothécaires à renouveler. Les propriétaires de maison qui se trouvent dans cette situation doivent affronter, s'ils n'ont pas droit aux indemnités consenties dans le cadre des programmes actuels, une escalade des taux d'intérêt, lesquels pourraient atteindre sous peu le niveau incroyable de 19 p. 100. Je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que, pour venir en aide aux propriétaires de maison ainsi harassés, le ministre des Finances instaure dès maintenant un nouveau programme qui les protège contre la perte cruelle et inutile de leur maison.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

ON DEMANDE LA DÉMISSION DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, dans une lettre qu'elle a adressée au *Citizen* d'Ottawa, le député de Trinity (M^lle^ Nicholson), en sa qualité de présidente du comité du caucus libéral a la responsabilité d'évaluer les programmes gouvernementaux et de proposer des réformes. Comme son aveu laisse voir clairement que c'est l'ensemble du caucus libéral—et non pas seulement le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. MacEachen)—qui a approuvé les actions du gouvernement qui ont conduit à la catastrophe économique pour les Canadiens dont 730 perdent leur emploi chaque jour, je propose, avec l'appui du député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que la Chambre prie les députés honnêtes du parti ministériel d'assumer leur responsabilité et de démissionner aujourd'hui même.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PENSIONS

L'AMÉLIORATION DU RÉGIME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Frith) a révélé dans *La Presse* de ce matin que le gouvernement fédéral a de nouveau reporté la publication de son Livre vert sur la réforme du Régime de pensions, jusqu'à l'automne cette fois-ci. D'après lui, «la mauvaise situation économique» est la cause de ce retard. Étant donné qu'il devient de plus en plus évident que le gouvernement fédéral n'a pas vraiment l'intention de modifier le Régime de pensions, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que, premièrement, le gouvernement fédéral puise dans la même caisse où, la semaine passée, il a trouvé deux milliards de dollars pour la société Imperial Oil, afin de donner immédiatement à toutes les personnes âgées un revenu qui soit au moins au niveau du seuil de pauvreté, et, deuxièmement, puisque les libéraux admettent qu'ils ne sont pas disposés à donner la priorité à la réforme du Régime de pensions, que le gouvernement cesse de faire accroire aux Canadiens qu'il tient à assurer aux retraités des rentes suffisantes, et qu'il confie cette tâche à des personnes qui la mèneront à bien, soit les néo-démocrates.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DU TAUX D'ESCOMPTE—LES CONSÉQUENCES POUR LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON SUR LE POINT DE RENOUVELER LEUR HYPOTHÈQUE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait naturellement que le taux d'escompte a augmenté de façon appréciable aujourd'hui, de 33 points exactement, pour atteindre 16.20, ce qui signifie bien entendu que les taux d'intérêt hypothécaires pourraient atteindre de nouveau les chiffres records de l'an dernier. Comme la récession s'aggrave, quel conseil le ministre donne-t-il aux 490,000 familles canadiennes qui vont faire face à des renouvellements hypothécaires entre le 1^er^ juin et le 31 octobre, nombre d'entre elles ayant négocié des hypothèques d'un an l'an dernier, quand les taux d'intérêt étaient à leur maximum, dans l'espoir que la situation s'améliorerait cette année? Ces gens seront ruinés.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a dit en posant sa question que les taux d'intérêt pourraient revenir au sommet sans précédent qu'ils avaient atteint en août dernier. A mon avis, il exagère. Rien n'indique que nous en sommes là par suite d'une fluctuation appréciable de 33 points du taux d'escompte, qui est le résultat de l'enchère qui a eu lieu hier.

M. McGrath: L'assurance du ministre n'a rien de rassurant.

ON DEMANDE D'AIDER LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre peut-il aller un peu plus loin et garantir à la Chambre et aux citoyens que les taux d'intérêt hypothécaires ne dépasseront pas le niveau actuel? Ils sont déjà bien trop élevés, certes, et il le sait. Le ministre sait que les mesures budgétaires ne règlent pas le problème.

Si le ministre ne peut pas nous assurer que les taux d'intérêt baisseront, puisqu'il sait qu'ils sont déjà trop élevés, qu'a-t-il à dire au demi-million de familles canadiennes qui risquent de se ruiner parce qu'elles ne peuvent pas renouveler leur hypothèque à ces taux usuraires; elles risquent de tout perdre. La situation est très grave, et je ne crois pas que le ministre des Finances s'en rende compte.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouvernement et le ministre des Finances se rendent parfaitement compte des problèmes que les taux d'intérêt élevés causent aux Canadiens, non seulement aux propriétaires de maison, mais aux agriculteurs, aux petits commerçants et aux investisseurs en général. Nous nous rendons très bien compte des conséquences de ces taux d'intérêt. Aussi, nos programmes s'attaquent à la cause de la flambée des taux d'intérêt et ils visent à les réduire. C'est la solution fondamentale au problème. Nous avons essayé, dans les limites que nous impose notre budget, d'aider les propriétaires de maison qui en ont le plus besoin. Nous continuerons à les aider de la sorte.

Je ne crois pas que le gouvernement soit en mesure d'offrir une protection absolue à tout le monde contre des taux d'intérêt anormalement élevés. Voilà ma réponse.

LA SITUATION DES CANADIENS MOYENS PROPRIÉTAIRES DE MAISON

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Sans doute le ministre est-il mal informé, madame le Président, car il est un parlementaire beaucoup trop avisé pour induire ou même tenter d'induire sciemment la Chambre en erreur. Même parmi les Canadiens qui sont aux abois et auxquels le budget du ministre devait, paraît-il, venir en aide, 12,000 seulement auraient droit au report des intérêts hypothécaires. Or, sur ces 12,000, moins de un pour cent se sont donné la peine de présenter une demande, car ces gens-là savent pertinemment que s'ils ne sont pas pendus dans les conditions actuelles, ils seront demain pendus, éviscérés et écartelés.

Si le ministre estime impossible de protéger tout le monde contre la hausse des taux d'intérêt, pourrait-il, pour l'amour du ciel, chercher sérieusement le moyen de venir en aide au Canadien moyen qui voit son revenu, ses économies et les rêves de sa famille s'envoler en fumée, à cause de l'attitude du gouvernement et d'un budget dont même le ministre lui-même devrait accepter de reconnaître l'échec?

• (1420)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député, d'une certaine manière, gâche ses propres questions en y insérant une foule d'observations injustifiées.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Le député parle du budget comme si celui-ci était à l'origine de la hausse des taux d'intérêt, de la récession mondiale, et des revendications de salaires exorbitantes au Canada. Ces trois réalités sont la cause de nos difficultés actuelles, et aucune d'elles ne résulte de notre budget de novembre dernier. Cela, le député le sait, et je m'étonne qu'il n'en tienne pas compte dans ses questions d'aujourd'hui.

LA PRÉSENTATION DE MESURES D'URGENCE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Même en forçant sa marge de crédibilité, le ministre n'espère sans doute pas faire croire à la Chambre qu'il ne porte pas la moindre part de responsabilité dans la faillite de 4,400 entreprises cette année ni du sort de milliers de Canadiens qui se retrouvent insolvables. Son budget ne s'est pas attaqué à ce problème. Présentera-t-il au moins des mesures d'urgence en attendant de pouvoir remplacer ce budget désastreux?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je le sais, madame le Président, le député voue à ces problèmes un intérêt sérieux et sincère. J'ai déjà expliqué à la Chambre, en réponse à des questions qu'a posées mardi le chef de son parti, le processus que suit et suivra le gouvernement afin de remédier à la situation économique actuelle.

L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Je tiens à lui dire que c'est directement à cause de sa politique que 1,185 Canadiens perdent chaque jour leur emploi; or, ces Canadiens ont une famille à nourrir et une hypothèque à payer. Combien de temps encore le ministre compte-t-il condamner chaque jour 1,200 Canadiens de plus au chômage et à l'insécurité parce qu'il est trop entêté et négligeant pour changer de politique?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis absolument pas d'accord avec le député lorsqu'elle dit que la politique gouvernementale est responsable de la récession, qui sévit non seulement au Canada mais dans tous les pays industrialisés. Je suis étonné que, compte tenu de son expérience, le député déclare quelque chose d'aussi ridicule à la Chambre.

Mlle MacDonald: La réponse du ministre est consternante.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Le ministre n'est-il pas conscient des sentiments de crainte, de frustration et de désespoir qu'éprouvent les Canadiens de toutes les régions parce qu'ils ne savent pas d'un jour à l'autre si ils auront toujours leur emploi? Le ministre voudrait-il informer, dès cet après-midi, la Chambre et la population des mesures qu'il envisage pour calmer les craintes, les frustrations et les angoisses qu'il a provoquées partout au Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, tous les députés, y compris ceux du parti libéral, connaissent aussi bien les Canadiens que la représentante.

Mlle MacDonald: Dans ce cas, agissez!

M. MacEachen: Les députés de ce côté ont été élus par la population pour représenter . . .

M. Nielsen: Ils ne le seraient plus aujourd'hui.

M. MacEachen: . . . les intérêts des Canadiens. Croyez-m'en, notre sensibilité et notre sympathie sont aussi grandes que celles des députés d'en face et notamment du député qui vient de poser une question.

Des voix: Bravo!

• (1425)

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT INTERVIENNE POUR RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, le son de cloche qui nous est parvenu du premier ministre à Versailles est tout autre. Il a reconnu que les efforts du gouvernement visant à juguler l'inflation était effectivement en train d'anémier l'économie.

Les directeurs d'un certain nombre de banques nous ont affirmé que la politique actuelle de taux d'intérêt élevés ruinera l'économie d'ici à quelques mois. La SCHL nous prévient que, si les taux hypothécaires dépassent les 20 p. 100, ce qu'ils feront inévitablement à cause des taux d'intérêt élevés, une quarantaine de milliers de Canadiens perdront leur maison cette année. Le gouvernement songera-t-il maintenant à prendre la mesure radicale de réduire le niveau des taux d'intérêt, de manière à permettre à la relance de s'amorcer?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, notre objectif est manifestement de réduire les taux d'intérêt . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: C'est ce que nous avons tenté de faire au Sommet de Versailles, et ce que nous cherchons à faire dans tous nos efforts pour réduire l'inflation. Je puis assurer au député que s'il croit qu'il existe une solution magique pour régler le problème des taux d'intérêt élevés, il se trompe. S'il s'en trouvait une, je serais le premier à la proposer et à l'appliquer, mais aucune solution facile n'existe.

La baisse des taux d'intérêt dépend de la résolution de problèmes aux États-Unis. Elle exige en outre une réduction de l'inflation au Canada, dans notre propre pays. Si ces deux conditions se réalisaient, nous pourrions presque être sûrs que les taux d'intérêt fléchiraient au Canada et que l'économie canadienne en serait soulagée.

LA RAISON DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, si les efforts déployés par le ministre pour enrayer l'inflation ont abouti à l'augmentation des taux d'intérêt, ce dernier devrait changer de méthode, car il faut à tout prix que ces taux baissent. Ma question porte sur les tactiques auxquelles a recours le gouvernement à l'heure actuelle et qui consistent à imposer toujours plus lourdement les travailleurs canadiens, comme ce fut le cas dans les années 1930 où les travailleurs se concurrençaient les uns les autres pour obtenir les emplois qui étaient alors rares et acceptaient même un salaire réduit. Le ministre des Finances peut-il expliquer aux Canadiens que le gouvernement applique les mêmes mesures politiques qui nous ont entraînés dans cette situation catastrophique du fait de l'incurie de nos dirigeants—ou encore leur dire qu'il a complètement perdu toute maîtrise de l'économie?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la réponse aux deux questions est non.

ON DEMANDE UN DÉBAT DE DEUX SEMAINES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): La dernière question que je vais poser au ministre est en fait une suggestion. Nous avons entendu dire aujourd'hui, et nous le verrons pendant le reste de la période de questions, que notre économie traverse une période de crise. Il y a état d'urgence. Je me demande si le ministre ne pourrait pas envisager de reconnaître que c'est dans l'histoire du Canada, une période extraordinaire qui nécessite des mesures extraordinaires. Le ministre pourrait réserver les deux prochaines semaines pour que la Chambre des communes étudie la situation grave dans laquelle nous nous trouvons, et encourager les députés du gouvernement et de l'opposition à proposer des solutions positives et constructives pour combattre la crise. Consacrons les deux prochaines semaines à ce problème.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je pense que d'une certaine manière le député sous-estime le travail que fait la Chambre des communes depuis plusieurs mois. J'ai été à la Chambre à peu près tous les jours et j'ai l'impression qu'elle s'est penchée sur la situation économique pendant les périodes de questions. Il y a eu de nombreux débats sur la conjoncture. Il me semble que nous avons eu amplement l'occasion d'exprimer notre opinion sur les mesures à prendre pour redresser l'économie.

Ma plus grande déception, c'est d'avoir reçu si peu de suggestions constructives de la part de l'opposition sur les moyens de lutter contre les problèmes économiques du pays.

Des voix: Bravo!

Des voix: Démissionnez.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE SI DES MESURES SONT PRÉVUES POUR AIDER LES EMPLOYÉS DE LA GENERAL MOTORS, À SAINTE-THÉRÈSE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'ai nettement l'impression que le ministre des Finances vient de confesser son incompétence en regrettant les propositions faites par l'opposition. Je voudrais, à la suite de la question que j'ai posée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, signaler au ministre des Finances qu'avant le 31 décembre, et il doit être au courant, plus de 500,000 Canadiens n'auront plus droit à leurs prestations d'assurance-chômage. Étant donné les circonstances, et pour l'aider, je voudrais également signaler que les employés de la société General Motors, à Sainte-Thérèse, au nombre de 1,750, ne toucheront plus leurs prestations d'assurance-chômage en novembre prochain. Est-ce que le ministre des Finances pourrait dire à la Chambre s'il a des propositions à faire au sujet de cette situation ou s'il laissera ces employés, 1,750, s'adresser tout simplement au bureau du bien-être social?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député devrait poser sa question, qui a trait à l'assurance-chômage, au ministre chargé du régime d'assurance-chômage.

M. Clark: Il n'est pas ici.

M. MacEachen: Je veux assurer au député que nous prendrons toutes les dispositions possibles, conformément à la loi adoptée par le Parlement, pour venir en aide à ces travailleurs.

* * *

• (1430)

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON PROPOSE QUE LE MINISTRE DES FINANCES SOIT RELEVÉ DE SES FONCTIONS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, cela n'est pas encourageant, bien sûr, pour les quelque 1,200,000 chômeurs que nous avons actuellement au Canada. Le ministre des Finances, à la suite du sommet de Versailles, parlait dès mardi matin de certaines propositions. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a jamais contesté le chiffre que je lui signalais tantôt sans vouloir le confirmer. Je demande donc au ministre des Finances s'il a des propositions à faire pour ces 500,000 Canadiens qui n'auront plus droit à leurs prestations d'assurance-chômage. Dans l'hypothèse où le ministre des Finances ne pourrait pas répondre aujourd'hui, et compte tenu du fait qu'hier les banquiers l'ont condamné sévèrement sur sa politique financière ainsi que les propriétaires des clubs de hockey professionnel, je me demande encore aujourd'hui, madame le Président, si le ministre, dans son désir de bien servir son pays, ne ferait pas mieux de demander à son premier ministre de le relever de ses fonctions puisqu'il n'est pas capable de répondre aux questions que nous lui posons depuis trois semaines.

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai aucune difficulté à répondre aux questions inscrites au *Feuilleton* qui me sont adressées, mais je ne saurais me répandre en invectives comme le député le fait à tout coup dans ses questions.

* * *

LES MINES

L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE MISES À PIED—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Mines). Il y a une semaine plus de 35,000 mineurs ont perdu leur emploi en raison de fermetures d'entreprises, des vacances d'été imprévues et de conflits de travail. Cette semaine, ce chiffre s'élève à 42,000, sinon plus. Quelque 6,000 autres mineurs ont été mis à pied depuis une semaine, tandis que 200,000 travailleurs des mines et employés de service se retrouvent au chômage pour la simple raison que le gouvernement n'a pas pris de mesures efficaces et concrètes en vue de résoudre nos graves problèmes économiques.

Quels conseils le ministre d'État (Mines) a-t-il donnés au cabinet? Comme le gouvernement du Canada a le pouvoir d'agir pour redresser la situation, quelles propositions précises et concrètes a-t-il faites au ministre des Finances et au premier ministre pour venir en aide aux milliers de mineurs qui doivent lutter contre le chômage et d'innombrables problèmes matériels?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, il est évident que le député ne connaît pas la situation de l'industrie minière à l'échelle mondiale. Nous avons répété à maintes et maintes reprises que les marchés internationaux connaissaient de très graves difficultés. Je voudrais lui rappeler que partout dans le monde des mines ferment leurs portes. Par exemple, aux Philippines, les entreprises minières fonctionnent à 50 p. 100 de leur capacité. Aux États-Unis, il n'y avait qu'une seule mine de nickel et elle a dû cesser toute activité. Au Canada, l'industrie minière se trouve dans une bien meilleure situation que dans la plupart des autres pays et nous faisons tout notre possible pour que les mineurs mis à pied retrouvent du travail. Dans ma région seulement, neuf projets de main-d'œuvre employant plus de 300 mineurs licenciés ont été mis sur pied grâce à l'article 38.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Madame le Président, M^me^ le ministre n'ignore pas qu'elle nous raconte des histoires à dormir debout. Au moins un tiers des mineurs canadiens se retrouvent aujourd'hui au chômage. Il y a deux semaines à peine, le nouveau président de l'Association minière du Canada a déclaré que le problème n'était pas dû à une chute de la demande de minéraux canadiens sur les marchés étrangers, mais plutôt à des facteurs d'origine intérieure avant tout. Le président de l'Association minière du Canada a indiqué «qu'il fallait que le gouvernement fasse preuve de détermination dans le but de rétablir un climat propice à l'essor de l'industrie minière au Canada».

ON DEMANDE L'ABANDON DES POLITIQUES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je veux poser au ministre une question claire et nette. Quand entend-il abandonner les politiques socialisantes et anti-investissements qui figurent dans son budget du 12 novembre dernier, tout particulièrement le Programme énergétique national et les dispositions de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, qui sont en train de détruire le secteur minier au Canada? Pourrait-il répondre sans détours à cette question?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, j'aimerais me reporter à la première question que le député a posée. Il ne comprend manifestement pas dans quelle situation se trouve le secteur minier dans le monde entier.

Des voix: Oh, oh!

Mme Erola: S'il s'adressait directement au président de la Canadian Mining Association, il saurait que . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie!

* * *

LE GRAIN

ON DEMANDE QUE LES AGRICULTEURS SOIENT AUTORISÉS À VENDRE PLUS QUE LES QUOTAS PERMIS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Malone: Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports, comme je l'en ai prévenu. Étant donné la conjoncture économique et le taux élevé de faillites chez les exploitants agricoles et étant donné que des agriculteurs ont d'importantes quantités de céréales—c'est-à-dire de biens—de stockées dans leurs fermes, est-ce que le ministre envisage de leur permettre de vendre plus que les quotas permis lorsqu'il est prouvé qu'ils sont dans une situation financière très difficile, à la condition qu'il utilisent les recettes de ces ventes directement pour payer leur dette?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je discuterai de cette proposition avec mon collègue le ministre d'État responsable de la Commission du blé, mais je crois d'ores et déjà qu'autant que faire se peut, nous ne devrions pas mélanger les objectifs. Les agriculteurs de l'Ouest peuvent déjà toucher des acomptes sur leurs céréales; je crois comprendre que les agriculteurs de l'Ouest ont déjà reçu 333 millions de dollars de cette façon. Je pense qu'il ne serait peut-être pas judicieux d'intervenir trop dans le programme de paiements anticipés pour les grains des Prairies, dont le but est de choisir des céréales propres à l'exportation et non pas de fournir tout particulièrement de l'argent aux agriculteurs.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PROCÉDER À UNE ÉTUDE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je comprends les observations du ministre au sujet de la nécessité de sélectionner les céréales en fonction de leur qualité et également de l'engorgement aux élévateurs. Cependant, je le prie quand même au nom des agriculteurs qui sont dans une situation financière précaire, surtout les débutants, de procéder à une étude afin de déterminer dans quelle mesure il peut leur verser d'autres sommes lorsqu'ils ont des valeurs qu'ils ne peuvent transformer en espèces. Cela pourrait permettre aux personnes en cause de ne pas faire faillite.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne peux que répéter la première partie de ma réponse. Je communiquerai avec le député à ce sujet à une date ultérieure.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'UTILISATION DU MATÉRIEL NUCLÉAIRE CANADIEN PAR L'ARGENTINE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a l'air très occupé—j'espère que c'est par ses notes.

Hier, le ministre nous a donné l'assurance que l'Argentine n'utiliserait jamais le matériel nucléaire canadien pour fabriquer une bombe. Il fonde cette conclusion naïve sur deux éléments: tout d'abord, la dictature militaire argentine l'a promis. Deuxièmement, la Commission internationale de l'énergie atomique veillera à ce que les Argentins tiennent parole grâce à une surveillance et à des inspections.

• (1440)

Comment le ministre espère-t-il faire partager aux Canadiens un avis aussi borné, étant donné les antécédents de la dictature militaire en matière de droits civils, de promesses violées, d'agression militaire aux Falklands et, surtout, étant donné que la Commission internationale de l'énergie atomique qui, selon le ministre, fera respecter notre accord nucléaire, a déclaré au gouvernement canadien il y a des mois qu'elle n'avait aucun moyen d'empêcher ou de déceler le détournement de matériel nucléaire au profit d'un programme militaire de l'Argentine?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'invite tout d'abord mon honorable ami à citer le rapport qu'il prétend détenir de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne, puisque c'est là qu'il puise ses sources. Je tiens à lui dire que ses affirmations sont sans fondements. J'en ai donné hier quelques raisons dont le député a parlé. Il y a tout d'abord le traité international et l'accord conclu avec l'Argentine, puis les inspections auxquelles procède la Commission internationale de l'énergie atomique; enfin, utiliser le réacteur Candu pour mettre au point du matériel explosif serait la façon la plus onéreuse et la plus détournée d'atteindre ce but. Cela coûterait à l'Argentine dix fois plus cher qu'en ayant recours à d'autres moyens que n'importe quel pays peut trouver lui-même. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, il serait tout à fait stupide de la part des Argentins d'utiliser le réacteur Candu pour fabriquer une bombe.

M. Rose: Madame le Président, tout le monde ne partage pas la confiance du ministre. S'il n'a pas lu le rapport de la CIEA, ce n'est pas à moi de combler ses lacunes. Je tiens à lui dire que si l'Argentine fabrique effectivement une arme nucléaire qui cause la perte de milliers de personnes dans cette région du monde, ce sera entièrement de sa faute.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ORDONNER LA CESSATION DES EXPÉDITIONS DE MATIÈRES NUCLÉAIRES À L'ARGENTINE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): D'après le rapport hebdomadaire latino-américain publié le 21 mai 1982, et après que l'Argentine ait nié qu'elle avait l'intention de se doter d'un armement nucléaire, deux semaines auparavant, elle s'était enfin décidée à se donner un armement militaire nucléaire, ou la bombe atomique. Est-ce que cette décision va changer la position du ministre à l'égard de l'Argentine à qui nous devons vendre les fournitures nucléaires? Le ministre ordonnera-t-il la cessation de toutes les expéditions d'aiguilles de combustible nucléaire à l'Argentine, au moins jusqu'à ce que ce pays signe le traité de non-prolifération de l'armement nucléaire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà répondu à ces questions à la Chambre.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE REMBOURSEMENT DES CONTRIBUTIONS VERSÉES PAR DES PRISONNIERS DE GUERRE DE L'ARC

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants, porte sur un sujet qui concerne les Canadiens dont il doit garantir le bien-être. Je lui ai d'ailleurs donné préavis de ma question.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, un certain nombre d'officiers de l'armée de l'air canadienne qui combattaient en Europe et qui ont été faits prisonniers, ont dû verser une partie de la solde qu'ils touchaient en vertu d'accords réciproques passés avec le gouvernement allemand dans le but de financer un fonds d'aide aux prisonniers de guerre qui ne bénéficiaient pas d'aussi bonnes conditions. A la fin de la guerre, le gouvernement canadien a demandé au ministère de l'Air britannique de veiller à ce que les officiers de l'armée de l'air canadienne soient remboursés. Il semble qu'ils ne l'aient pas tous été. Le ministre pourrait-il nous confirmer que les officiers de l'armée de l'air canadienne qui ont été détenus en Allemagne et qui ont contribué à la caisse collective du Stalag Luft I et du Stalag Luft III n'ont jamais été entièrement remboursés?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je veux tout d'abord remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, il semble qu'après l'adoption par le Conseil privé du décret du 4 janvier 1946, il ait été prévu d'indemniser les soldats canadiens qui avaient été faits prisonniers tant au niveau de la solde qu'au niveau des avantages sociaux. Autant que je sache, ils ont tous été remboursés. Si le député dispose toutefois de renseignements sur certaines personnes qui auraient été oubliées, je me ferai un plaisir d'examiner la question avec lui.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE DES DÉMARCHES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, c'est effectivement ce que l'on m'a dit. Il semble que les fonds en question ont été versés dans le Trèsor public britannique. C'est pourquoi je voudrais que le ministre renouvelle les démarches que le gouvernement canadien avait effectuées auprès du gouvernement britannique en 1946 afin que l'on corrige l'injustice qui pénalise des Canadiens qui ont déjà fait de grands sacrifices pour leur pays.

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je le ferai volontiers.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ADMISSION AUX ÉTATS-UNIS DES CANADIENS QUI VEULENT PARTICIPER À LA MANIFESTATION POUR LA PAIX AUX NATIONS UNIES

M. D. M. Collenette (York-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Relations extérieures). La semaine dernière, j'ai porté à l'attention de la Chambre le refus du gouvernement américain d'admettre cinq citoyens canadiens qui comptaient assister à la session extraordinaire de l'ONU sur le désarmement. Les difficultés de M^me^ Kay MacPherson, dont j'avais signalé le cas à la Chambre, ont heureusement été résolues. Néanmoins, le ministre fera-t-il pression auprès du gouvernement américain, afin que les Canadiens qui quittent Montréal et Toronto ce soir à bord d'une cinquantaine d'autobus, pour assister à la session des Nations Unies et à la manifestation en faveur de la paix en fin de semaine prochaine, ne soient pas refoulés à la frontière, au mépris de l'engagement que les États-Unis ont pris de permettre la libre circulation des personnes en signant les accords d'Helsinki?

[*Français*]

L'hon. Pierre De Bané (ministre d'État (Relations extérieures)): Oui madame le Président. Je peux dire à l'honorable député de York-Est qu'en effet le ministère a été saisi de cette question et fait actuellement des instances au sujet des Canadiens qui voudraient participer à cette conférence. Le ministre de la Justice et Procureur général a déjà fait savoir au député, au nom du gouvernement, que le ministère accordait une grande importance à cette question. Je vais demander aux hauts fonctionnaires d'entrer directement en contact avec le député, étant donné l'urgence de la question.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

ON DEMANDE UNE MODIFICATION DES POLITIQUES FISCALES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Il sait que le montant total des faillites, en dollars, a augmenté cette année de 100 p. 100. Il sait également que tous les présidents de banques à charte qui ont comparu devant le comité ont dit que si les taux d'intérêt continuent de monter même s'ils restent au niveau actuel, les faillites vont monter en flèche. Je me demande si le ministre des Finances a suivi ces audiences et les nombreuses suggestions des présidents des banques sur les orientations nouvelles qu'il pourrait donner à l'action budgétaire du gouvernement.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai suivi du mieux que j'ai pu les audiences du comité permanent. Évidemment, le comité n'a pas encore présenté son rapport. C'est l'opinion des membres du comité que j'aimerais avoir, plutôt que celle des témoins, des banquiers. Je suis ce qui se dit, et je vais l'étudier attentivement.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER UN NOUVEAU BUDGET

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, si le ministre étudie sérieusement la question, va-t-il examiner par exemple la suggestion du président de la Banque royale, qui demande de fortes réductions de dépense publiques à divers niveaux. Il a parlé des mesures qu'il a prises à sa banque. Le ministre voudrait-il également examiner ce qu'a dit le président de la Banque canadienne impériale de commerce au sujet de l'impôt sur les gains en capital, qu'il y aurait peut-être lieu de changer pour encourager les placements mobiliers. Il dit que le système est trop endetté. Est-ce que le ministre voudra bien examiner ces suggestions et présenter à la Chambre avant qu'il ne soit trop tard, avant la fin du mois, un budget où seraient appliquées certaines de ces suggestions?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de présenter un budget avant la fin du mois. Voilà ce qui en est. J'ai déjà répondu au chef de l'opposition au début de la semaine à propos de mes intentions concernant ce qu'il appelle un exposé financier et économique. Je tiens à lui donner l'assurance que les choses n'ont pas changé, mais que certaines suggestions concernant des compressions de dépenses doivent être prises au sérieux.

Je rappellerai au député qui a posé la question qu'il est possible aux députés, quand ils examinent le budget des dépenses et qu'ils le votent, d'indiquer à quel chapitre des réductions pourraient être apportées. Il est facile de parler de réductions de dépenses dans l'absolu mais quand il s'agit de programmes donnés, c'est là que le bât blesse, si je puis m'exprimer ainsi. Je conseillerais au député de mettre cartes sur table, d'aller dire au comité à quel chapitre il faut réduire les dépenses publiques.

* * *

• (1450)

LES CHEMINS DE FER

LE RAPPORT GILSON—LES SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR LE TRANSPORT DANS L'OUEST

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui devrait avoir reçu maintenant le rapport final de M. Gilson au sujet des subventions fédérales aux chemins de fer de l'Ouest. D'après la première ébauche de ce rapport, les agriculteurs devront payer 3 p. 100 de toutes les hausses des frais de transport dues à l'inflation au cours des quatre prochaines années, ce qui représente à peu près 220 à 245 millions de dollars. Le ministre peut-il le confirmer et nous expliquer comment les agriculteurs de l'Ouest vont pouvoir payer de pareilles sommes alors que la plupart d'entre eux sont au bord de la faillite?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai malheureusement pas encore reçu le rapport Gilson et je ne suis donc pas en mesure d'en parler. Je m'attends à ce que son auteur me le remette au cours du week-end, mais ce n'est pas encore fait. Ce que le député a vu c'est la première ébauche qui a été remise aux personnes qui ont négocié avec lui.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU RAPPORT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, en principe il a été envoyé par service de messager et je pensais qu'il serait déjà arrivé. Comme ce rapport a beaucoup d'importance pour les Canadiens de l'Ouest, le ministre peut-il s'engager à le déposer dès son arrivée et à le renvoyer au comité des transports afin que nous puissions l'étudier avant l'ajournement d'été?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà répondu en partie à cette question. J'ai dit que j'allais recevoir le rapport et que j'allais aussitôt le faire traduire et imprimer, ce qui peut prendre deux à trois semaines, après quoi nous le publierons. Je ne suis pas vraiment en mesure de dire si nous pourrons l'étudier à la Chambre avant l'ajournement d'été, mais le député n'ignore pas qu'il faudra légiférer pour modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ces mesures seront présentées à la Chambre et seront étudiées à fond, j'en suis sûr, au cours de l'automne.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—L'INVASION DU LIBAN

M. Ian Watson (Châteauguay): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État aux Relations extérieures au sujet de la situation au Moyen-Orient. Depuis plusieurs jours, l'État d'Israël transgresse les lois internationales aussi bien qu'une résolution unanime du Conseil de sécurité et fait des milliers de victimes parmi des civils innocents. Comme, dans cette affaire, Israël semble disposé à rester sourd aux conseils de ses amis les plus proches, comme le Canada, le gouvernement envisagera-t-il la possibilité d'appliquer des sanctions commerciales et de reconnaître officiellement, de quelque façon, le peuple palestinien et ses représentants?

L'hon. Pierre De Bané (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, la position officielle du gouvernement canadien a été communiquée directement au premier ministre d'Israël par le premier ministre du Canada. Il est clair que les événements qui se déroulent en ce moment au Liban, y compris à Beyrouth, sont extrêmement graves et tragiques. Sans donner lecture du câblogramme que nous avons reçu des représentants du Canada à Beyrouth ou ailleurs, je me contenterai de dire, dans les mots d'un représentant canadien, que la ville de Beyrouth est bombardée implacablement. Je crois que notre premier ministre exprimait l'opinion des Canadiens, quand il a prié le premier ministre d'Israël de retirer ses troupes immédiatement et inconditionnellement.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES MESURES ENVISAGÉES POUR REDONNER CONFIANCE AUX INVESTISSEURS

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Cette semaine, le ministre a indiqué, à l'occasion d'une entrevue télévisée, que le problème le plus urgent aujourd'hui était de redonner confiance aux investisseurs. Étant donné que dans son premier budget le ministre a énoncé une politique énergétique nationale qui a ruiné la confiance des investisseurs dans ce domaine, et que son deuxième budget paralyse presque tout investissement, que va-t-il faire au sujet de ces deux questions?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-président et ministre des Finances): Madame le Président, quand des décisions auront été prises sur ces deux questions je m'empresserai de les communiquer à la Chambre.

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL TRIPARTITE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, que pense le ministre de la création d'un comité spécial tripartite où des députés intelligents des deux côtés de la Chambre . . .

M. Rossi: Vous n'y serez sûrement pas.

M. Shields: . . . pourraient s'attaquer avec lui aux problèmes qu'éprouve le Canada? Le ministre écoute de mauvais conseillers, les bureaucrates ignorent ce qui se passe dans notre pays. Les hommes politiques eux le savent, alors qu'attend-il pour les consulter?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il existe un comité permanent formé de députés très intelligents qui est saisi de questions très importantes et j'attends que ce comité me remette son rapport lequel a déjà été approuvé. S'il juge bon de me présenter des recommandations, je les écouterai volontiers.

LA POSSIBILITÉ DE CHANGEMENTS DE POLITIQUES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, si j'ai bien entendu, le ministre des Finances a déclaré, en réponse à une question qui lui demandait s'il allait modifier ou non les éléments fondamentaux du budget et du Programme énergétique national, que lorsque le gouvernement prendrait des décisions en ce sens, il en ferait rapport à la Chambre. Le gouvernement songe-t-il maintenant à apporter des changements importants au budget ou au Programme énergétique national?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition sait probablement mieux que moi que je ne peux absolument pas lui dire ce que le cabinet songe à faire.

LES PETITES ENTREPRISES

LE PROGRAMME D'OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il le sait, le nombre de Canadiens qui se trouvaient déjà dans une situation désespérée et qui sont maintenant plongés dans la misère a augmenté de façon marquée ces derniers mois. Tout ce que le ministre a offert à ces gens a été l'obligation à l'intention des petites entreprises qui, d'obligation pour l'expansion de la petite entreprise qu'elle était, est maintenant devenue l'obligation pour les entreprises en détresse.

Le ministre sait-il que deux des principales banques du Canada ont laissé tomber cette obligation et que les agriculteurs et hommes d'affaires canadiens qui songeraient à recourir à cette obligation en cas de détresse ne peuvent plus le faire, ce qui veut dire que son programme économique n'offre plus rien à ceux qui sont dans la misère? Est-il au courant de cela et qu'est-il disposé à faire pour rectifier la situation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise avait été offerte pour permettre aux emprunteurs de profiter de taux d'intérêt réduits à cause de l'espace fiscal dont les banques disposent. Par ailleurs, si l'espace fiscal d'une banque quelconque est réduit à néant, de toute évidence, cette banque ne peut plus offrir l'obligation. On m'informe cependant que l'obligation serait encore très utile à des groupes importants d'emprunteurs canadiens. Comme le député le sait, certains groupes ont déjà pu emprunter plusieurs milliards de dollars grâce à cette obligation. Je songerai cependant à ce que le député a dit, comme je l'ai déjà fait, et je modifierai le mode de fonctionnement de l'obligation de façon à résoudre certains des problèmes qu'il a mentionnés.

M. Gurbin: Madame le Président, je suis quelque peu réconforté par la réponse du ministre. Il sait, je pense, que les 2.5 milliards de dollars prêtés auxquels il a fait allusion ne se rapportent aucunement aux groupes en détresse, mais qu'il s'agit plutôt de l'investissement total effectué par les banques.

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION DE NOUVELLES MESURES ÉCONOMIQUES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Sait-il qu'à toutes les 36 heures de retard dans la mise en œuvre de son nouveau programme économique, un agriculteur canadien de plus fait faillite, qu'à toutes les 90 minutes de retard, une entreprise canadienne de plus mord la poussière, et qu'à toutes les 20 minutes de retard, un Canadien de plus est forcé de se déclarer en faillite à titre personnel? Encore combien longtemps, combien de jours, combien d'heures, le ministre est-il prêt à attendre avant de présenter des nouvelles mesures économiques pour aider les Canadiens?

• (1500)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si le député veut me poser une question au sujet de la politique du gouvernement, je me ferai un plaisir d'y répondre. J'ai déjà dit, en réponse à une question de son chef plus tôt dans la semaine, ce qui en était à propos d'une déclaration à la Chambre des communes.

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, puis-je demander au leader parlementaire du gouvernement quel sera l'ordre des travaux pour le reste de la semaine et, dans la mesure du possible, pour la semaine prochaine?

M. Pinard: Madame le Président, au cours d'une réunion ce matin nous nous sommes entendus sur quelques points. Ainsi allons-nous demain disposer des trois étapes du projet de loi qui sera présenté dans quelques instants au nom du ministre de la Justice et qui porte modification du Code criminel. Si le temps nous le permet nous commencerons ensuite le débat de deuxième lecture du projet de loi C-95.

[*Français*]

En ce qui concerne la semaine prochaine, lundi si nécessaire, nous allons conclure le débat sur les projets de loi relatifs à l'énergie et en particulier ceux qui restent à compléter si cela n'est pas fait aujourd'hui, à savoir les projets de loi C-104 et C-108. Subséquemment lundi il est question d'adopter en deuxième lecture le projet de loi C-115 sur la formation professionnelle, et si nous avons le temps, nous avons conclu une entente en vue de disposer à toutes ses étapes du projet de loi C-116 à raison d'un orateur par parti. Je comprends que non pas sur la durée du débat mais sur l'opportunité de débattre ce projet de loi lundi cela est sujet à d'autres discussions compte tenu de nouvelles de dernière heure qui m'ont été communiquées et qui ont été mentionnées par le député de Yukon (M. Nielsen). Mardi, nous allons procéder à l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-111 conformément à un ordre de la Chambre, et nous voterons sur ce projet de loi à la fin de la journée pour la troisième lecture. Finalement, mercredi et jeudi prochains seront deux jours réservés à l'opposition.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président, vous me permettrez sans doute de remercier tous les députés qui ont, suite à la demande de présentation d'une motion aux termes de l'article 43 du Règlement, félicité leurs collègues qui siègent depuis 1957 à la Chambre et au Sénat. Les vœux exprimés nous font chaudement plaisir.

Le leader parlementaire du gouvernement peut-il me dire quand sera proclamé le bill C-60 qui porte sur le pipe-line du Nord? Je crois comprendre que sa proclamation n'a pas encore eu lieu. Peut-être y a-t-il une explication à ce retard?

M. Pinard: Madame le Président, je vais consulter à ce sujet le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avant de faire réponse à mon collègue. Il est fort probable que ce projet de loi sera proclamé d'ici à la fin du mois. Mais je préfère demander l'avis du ministre afin d'informer la Chambre.

M. Crosbie: Madame le Président, je voudrais poser au leader du gouvernement une question sur les travaux de la Chambre. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* une motion concernant le ministre de la Justice et son comportement à la Chambre. J'y demande que le comité permanent des privilèges et élections soit saisi de la question. Le leader à la Chambre n'ignore pas

qu'il s'agit d'une question à laquelle le gouvernement consacre du temps, selon la tradition parlementaire britannique, afin de pouvoir l'étudier sérieusement et, espérons-le, en saisir le comité. Le gouvernement consacrera-t-il du temps à la question, de façon que nous puissions l'examiner, ou bien est-il vrai que le ministre de la Justice a déclaré qu'il ne voulait pas qu'elle soit mise à l'étude et qu'on lui consacre du temps à la Chambre.

M. Wilson: On l'a mise aux oubliettes.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, j'ai vérifié les précédents concernant le genre de motion qui a été présentée par l'honorable député, et malheureusement il n'existe absolument aucun précédent semblable. Qu'il suffise de rappeler que le député avait le choix de deux moyens pour faire valoir son point, la route de la question de privilège ou un avis de 48 heures et une motion de substance sur le sujet. Il a préféré choisir en premier lieu la voie de la question de privilège et il a perdu. Néanmoins, il a eu toute l'opportunité à l'occasion du débat sur sa question de privilège de tenter de faire valoir son point et de porter l'accusation qu'il voulait bien porter. Presque toute une journée il a pu parler sur le sujet et exprimer ses vues, et aujourd'hui, après avoir perdu sa cause, après avoir été débouté, après que vous ayez eu décidé qu'il n'y avait pas *prima facie* matière à question de privilège, vous avez indiqué dans votre décision quelle voie était accessible à l'opposition. Il a jugé à propos de suivre la procédure existante et de s'essayer à nouveau en choisissant un deuxième chemin. Si le député avait choisi en premier lieu le deuxième chemin, la réaction du ministre de la Justice (M. Chrétien), à laquelle il a fait allusion, aurait probablement été différente. Mais la réalité c'est qu'il a eu tout le loisir d'exprimer son point de vue premièrement, ce qui n'est pas le cas dans aucun précédent à la Chambre, et ce qui nous rend bien à l'aise pour exiger que les dispositions des articles . . .

Mme le Président: A l'ordre! Je suis considérablement mal à l'aise en raison de la façon dont l'honorable ministre commente la décision que j'ai rendue sur la question de privilège soulevée par l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je le prierais de reconnaître que ma décision a été fondée sur des questions de procédure, et qu'il n'est pas question qu'une personne soit déboutée ou qu'elle ait perdu, à la suite d'une décision de ce genre prise par la présidence. Je le prierais donc, s'il veut donner des explications à l'honorable député quant au moment où cette motion pourrait être considérée par la Chambre, de ne pas faire allusion dans ces termes à la décision que j'ai rendue.

M. Pinard: Madame le Président, je référerai l'honorable député aux articles 15(4) et 20 du Règlement qui établissent clairement la procédure à suivre en matière de motions résultant d'initiatives parlementaires. Comme je l'ai indiqué, vous-même ayant rendu une décision à l'effet qu'il n'y avait pas *prima facie* matière à question de privilège, étant donné les circonstances, il a eu le loisir de faire valoir son point de vue amplement. Maintenant il choisit une autre voie qui lui est accessible en vertu du Règlement, et il appartient au gouvernement de décider en vertu de l'article 18(2) du Règlement quelles sont les priorités. Encore une fois, s'il n'avait pas eu tout le loisir de faire valoir son point à une occasion antérieure, il serait beaucoup plus délicat de ne pas considérer la requête qu'il fait aujourd'hui. Mais parce que justement il a eu l'occasion de lancer ses accusations, c'est la première raison, et, deuxièmement, fait encore plus important qui diffère de tous précédents antérieurs, le libellé de la motion qui apparaît au *Feuilleton*, ce libellé est nettement une accusation, un jugement avant procès du ministre de la Justice. On n'a qu'à lire la motion pour se rendre compte à quel point le texte est frondeur, osé, irrespectueux, non parlementaire, et, étant donné les circonstances, jamais dans toute l'histoire du Parlement canadien une motion semblable n'a fait l'objet d'un avis avant que le débat sur cette motion n'ait eu lieu. Les termes mêmes de la motion la rendent donc impropre et inacceptable pour le gouvernement, et voilà pourquoi le ministre de la Justice se sent bien à l'aise pour refuser le consentement pour donner une priorité quelconque à ce genre de motion qui, de toute façon, a déjà fait l'objet d'un débat.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'ai porté une grave accusation contre le ministre de la Justice, à savoir qu'il avait délibérément induit la Chambre en erreur. Cette question devrait recevoir la plus haute priorité et être examinée. Le leader du gouvernement permettra-t-il à la Chambre et au comité d'examiner la conduite du ministre de la Justice et mon accusation, ou bien le gouvernement continuera-t-il d'avoir peur de le faire et de se réfugier derrière des banalités du genre de celles que nous venons d'entendre? J'ai suivi à la lettre les conseils de M^me^ le Président. La question devrait être examinée par la Chambre dès maintenant. Il s'agit d'une grave accusation portée contre un ministre de la Couronne.

M. Pinard: Madame le Président, je viens d'expliquer au député qu'il avait amplement eu l'occasion auparavant de faire du bruit, de faire parler de lui et de plaider sa cause. Aujourd'hui, je prétends que le député s'efforce de parvenir à ses fins d'une autre façon. Il a donné avis d'une motion de fond qui, aux termes du Règlement de la Chambre, figure au *Feuilleton* à titre de mesure d'initiative parlementaire.

Je crois qu'en toute justice, le député n'a pas plus de droit que les autres députés à la Chambre, de quelque côté qu'il se trouve. Par conséquent, j'estime que le député de Saint-Jean-Ouest devrait attendre son tour. Toutefois, s'il juge que la question est tellement importante, même après avoir eu l'occasion de plaider sa cause et que M^me^ le Président eut décidé qu'il n'y avait pas matière à question de privilège, peut-être le parti du député pourrait-il l'appuyer et présenter sa motion l'un des trois derniers jours qui restent à l'opposition pendant la session actuelle.

• (1510)

M. Nielsen: Madame le Président, le comportement du gouvernement libéral fait naître un très important problème de procédure. Comme vos prédécesseurs et vous-même l'avez souvent dit, la question de privilège se pose rarement, si rarement que la Chambre l'examine dès qu'elle est soulevée et qu'il faut la soulever dans les plus brefs délais. Voilà ce qu'a fait le député de Saint-Jean-Ouest, et la présidence a tranché diligemment.

Je préfère la version de Votre Honneur, le jugement que vous avez rendu à cette occasion, à l'interprétation qu'en a donnée le leader gouvernemental à la Chambre. Vous avez bien précisé que cela mettait en cause une question de procédure, comme l'avait fait votre prédécesseur lorsque le député de Durham-Northumberland avait soulevé la question de privilège.

A ces deux occasions, la procédure courante conseillée aux deux députés consistait à inscrire au *Feuilleton* une motion de fond. Et cela, dans l'unique but de permettre à la Chambre de régler de façon habituelle les questions de privilège posées. Dans le cas présent, une question de privilège très lourde de conséquences et qui attaque la conduite du ministre de la Justice a été répétée aujourd'hui dans les termes mêmes contre lesquels la présidence s'était élevée la première fois.

Une sérieuse difficulté de procédure se présentera maintenant si le gouvernement persiste dans cette attitude tout à fait néfaste: c'est que les motions de privilège de fond vont dormir au *Feuilleton* pendant peut-être la durée de la session. Ce n'est certainement pas là l'usage parlementaire traditionnel.

A mon avis, le gouvernement est obligé de trouver dès que possible le temps nécessaire pour permettre à la Chambre d'étudier cette motion. Étant donné que le gouvernement est majoritaire, nous savons d'ores et déjà que la motion sera rejetée, mais il faut la débattre immédiatement. Avant d'en décider autrement ou de décréter que la question de privilège devrait être soulevée les jours réservés à l'opposition, le leader parlementaire du gouvernement ferait bien de réfléchir sérieusement. Habituellement, c'est le gouvernement qui est obligé d'aborder immédiatement les questions de privilège, et ce, dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne la présidence, si le gouvernement s'entête, il est désormais inutile qu'elle suggère de présenter une motion de fond; en effet, nous savons maintenant que si le gouvernement ne change pas d'avis, la motion ne sera jamais présentée; elle traînera au *Feuilleton* et y restera en plan à la prorogation du Parlement. Pendant ce temps-là, l'accusé reste marqué et on ignore si l'accusation est fondée ou non. Je suis certain que le leader parlementaire du gouvernement se rend très bien compte que mon raisonnement est d'une logique implacable.

Je voudrais encore faire une observation avant de m'arrêter. Les députés de ce côté-ci de la Chambre, sachant que le temps presse pour le gouvernement s'il veut atteindre ses objectifs, ont proposé de ne pas s'attarder sur la motion et de se contenter de faire deux interventions. Nous sommes convaincus qu'il doit bien y avoir un moyen de résoudre le problème, même si le gouvernement nous disait qu'il mettra la question aux voix sans discours. Le leader parlementaire du gouvernement a fait toute une histoire parce que le député de Saint-Jean-Ouest a eu recours aux deux possibilités qu'il avait au lieu d'en choisir une. Je crois que l'on pourrait présenter la motion, permettre à la Chambre de se prononcer et régler la question, même sans faire de discours. Il est absolument inadmissible et antiparlementaire, c'est certain, de laisser traîner une motion de fond au *Feuilleton* jusqu'à la dissolution du Parlement.

Voilà le résultat de la position adoptée par le gouvernement, sans parler du leader parlementaire du gouvernement, qui a mis la présidence dans une situation assez délicate; en effet, celle-ci ne pourra plus signaler sérieusement à un député qui soulève la question de privilège qu'il a le choix de présenter une motion de fond. Cela sera impossible si le gouvernement maintient sa position.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Il n'est pas nécessaire de rendre une décision à ce sujet, car le Règlement n'a pas été invoqué en l'occurrence. Les députés ont entendu ce que j'ai dit à la Chambre en rendant ma décision. Cependant, l'ordre des travaux de la Chambre relève du gouvernement. L'Orateur n'a aucune responsabilité ni aucune obligation de le modifier. Je crois que les députés le comprennent parfaitement.

De toute évidence, c'est aux leaders parlementaires d'en discuter et, de préférence, en dehors de la Chambre. J'ai autorisé ce bref débat, ou plutôt cet échange, car un député a posé une question concernant les travaux de la Chambre, mais je crains de devoir y mettre un terme. J'invite les leaders à en discuter entre eux.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ANDRE—LES COMMENTAIRES ATTRIBUÉS À M^ME^ LE PRÉSIDENT AU SUJET DE LA CONDUITE D'UN PARLEMENTAIRE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, je soulève la question de privilège dont je vous ai donné préavis en début de journée. C'est au sujet d'un article paru dans le *Herald* de Calgary, le samedi 5 juin 1982. J'ai eu connaissance de cet article, le mardi 8 juin, et c'est hier, le 9 juin, que j'aurais pu avoir pour la première fois l'occasion d'en parler. Néanmoins, vu le caractère particulier de cete affaire, j'ai jugé bon d'en discuter avec mes collègues et d'examiner les précédents, afin de voir quelle était la meilleure marche à suivre. Par la suite, j'ai estimé qu'il valait mieux soulever la question à la Chambre.

L'article en question portait sur une interview que Votre Honneur a donnée à M. Bob Bergen, rédacteur au *Herald* de Calgary. Votre Honneur a donné cette interview après avoir reçu un diplôme honorifique de l'Université de Calgary, le week-end dernier. La première partie de l'article laisse entendre que Votre Honneur a critiqué ma conduite à la Chambre des communes. Si vous le permettez, je vais vous citer le passage en question:

«Il va falloir changer le Règlement du Parlement, afin de pouvoir parer aux tactiques empruntées aux étudiants radicaux des années 60 et qui se sont infiltrées à la Chambre des communes» a déclaré le Président de la Chambre, M^me^ Jeanne Sauvé.

M^me^ Sauvé a ajouté que les méthodes employées par le député de Calgary-Centre, Harvie Andre, lorsque la sonnerie a retenti sans interruption à la Chambre des communes en mars dernier, sont un bon exemple des tactiques actuellement utilisées.

«Au cours des années 60, il y a eu de l'agitation dans les universités et nous avons vu apparaître de nouvelles tactiques», a déclaré M^me^ Sauvé au cours d'une interview vendredi.

«Ces étudiants se retrouvent maintenant au Parlement et ils ont conservé une certaine façon de s'exprimer et de livrer bataille», a-t-elle ajouté.

M^me^ Sauvé a déclaré que Harvie Andre, l'instigateur des manœuvres déployées pour protester contre le bill omnibus du gouvernement libéral sur la sécurité énergétique, est un de ceux qui emploient ces tactiques d'affrontement.

«De toute évidence, c'est lui qui a provoqué l'incident du bill omnibus» a dit M^me^ Sauvé.

L'adjointe spéciale de M^me^ le Président, Marie Bender, m'a fait parvenir une copie d'un télex qu'elle a envoyé à M. Murray Ball, rédacteur en chef du *Herald* de Calgary, le 7 juin 1982. Ce télex dit que Votre Honneur tient à préciser qu'au cours de l'interview, elle n'a fait aucune allusion à l'intervention de M. Harvie Andre à la Chambre lorsqu'elle a parlé des méthodes d'action politique des étudiants des années 60 et qu'il n'a pas été question de l'incident de la sonnerie. Voici la suite du télex:

• (1520)

Les citations reproduites dans l'article sont exactes, mais lorsqu'on les compare avec la première partie de l'article, elles sont, de toute évidence, de nature générale, et c'est là le seul genre d'observations que M^me^ Sauvé déclare avoir faites en tant que Président de la Chambre.

D'après le passage de l'article que je viens de lire, les citations qui vous sont attribuées ainsi que les autres observations donnent clairement l'impression que Votre Honneur m'a accusé de recourir aux tactiques des étudiants des années 60 pour poursuivre mes objectifs politiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Madame le Président voudra peut-être faire taire les chacals d'en face pour que je puisse continuer.

M. Crosbie: Les voyous!

M. Clark: Les libéraux se servent de cette déclaration.

M. Andre: Quand j'ai vu cet article, j'ai pensé que j'avais le choix entre trois possibilités. J'aurais pu faire comme si de rien n'était, mais cela aurait laissé planer dans l'esprit du public une accusation apparente sur laquelle je ne suis pas du tout d'accord.

Une voix: Vous n'avez jamais été un radical.

M. Andre: Les fauteurs de trouble à ma gauche ne veulent pas savoir non plus ce que j'ai à dire. Dans ce cas, ils peuvent quitter la Chambre.

Pendant les années 60, j'étais professeur, non pas étudiant, et j'ai donc été la victime . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Cela fait bien longtemps, Andre.

Une voix: Elle sourit. Elle trouve que c'est drôle.

M. Andre: Madame le Président, si vous ne souriiez pas, peut-être que les chacals ne riraient pas.

Des voix: Un peu de respect!

M. Andre: La deuxième possibilité aurait été que je réponde à l'article de M. Bergen, mais cela aurait donné l'impression que je me servais des médias pour critiquer la présidence, ce que je ne considère pas de mise vu les conventions et les pratiques de la Chambre qui exigent que les députés respectent la présidence et ses décisions.

La troisième possibilité est celle que j'ai choisie. Elle consiste à soulever la question ici même, à la Chambre. De fait, pendant l'incident de la sonnerie en mars, Votre Honneur s'est bien gardé de critiquer les gestes des parties en cause dans ce conflit et, d'ailleurs, la convention à cet égard est tellement bien ancrée qu'aucun de vos précédesseurs, même s'il était harcelé de questions par les médias, n'a accepté de commenter les gestes ou le comportement de n'importe quel député à propos de cet incident. Voilà à quel point cette convention est bien ancrée.

J'ai suffisamment d'expérience en politique—une expérience pratique—pour savoir que les articles de journal ne rapportent pas toujours fidèlement les paroles qui ont été prononcées ou les rapportent hors contexte. Il se pourrait qu'on ait rapporté incorrectement les propos de M^me^ le Président et que le journaliste, en négligeant de les replacer dans leur contexte, ait ainsi créé une impression différente. Il existe peut-être d'autres explications.

Pour le moment, l'article en question, publié dans un grand quotidien de ma circonscription à la suite d'une entrevue que vous lui avez accordé, donne la nette impression que Votre Honneur critique mon comportement en tant que député de ma circonscription.

Vous en conviendrez, Votre Honneur, il serait tout à fait déplorable et fort peu souhaitable que pareil précédent permette désormais aux Orateurs de critiquer dans les médias la conduite ou le comportement des députés, tout comme il serait également regrettable que des députés critiquent publiquement la façon dont les Orateurs s'acquittent de leurs fonctions.

Je pense que cette question est assez sérieuse, ne serait-ce que par l'impression malheureuse qu'elle laisse, pour qu'on en discute. Comme je l'ai indiqué, je n'aimerais certainement pas, pas plus que Votre Honneur d'ailleurs, j'en suis persuadé, que nous nous critiquions publiquement par l'entremise des médias. Je me dois de corriger l'image publique que l'on a donnée de moi à titre de député.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: J'apprécie l'intervention du député. Je crois que nous sommes tous les deux dans le même bateau. Nous sommes plutôt vexés de voir la façon dont ce très brève interview a été rapportée dans le *Herald* de Calgary. C'est d'ailleurs si vrai que j'ai immédiatement publié un communiqué le lundi matin, dont j'ai envoyé un exemplaire au député à son bureau, accompagné du texte de mon allocution.

M. Andre: Non, je suis désolé.

Mme le Président: Je voulais qu'il soit au moins au courant de ce qui s'était passé et qu'il sache ce que j'en pensais.

Je me sens un peu mal à l'aise, car le député soulève une question de privilège et il se trouve que je suis à la fois juge et partie. Cependant, je pense que tous les députés s'accorderont pour dire que des déclarations faites hors de la Chambre par un député sur un autre député ne justifient pas en elles-mêmes une question de privilège. Je demande donc au député de reconnaître avec moi qu'il n'a pas de quoi soulever la question de privilège. Par contre, s'il y avait matière à soulever la question de privilège lorsqu'un député fait des remarques sur un autre député hors de la Chambre, je pense que je serais la première à vouloir la soulever, car il est évident que les mots que l'on m'a prêtés indirectement donnent l'impression que j'ai critiqué le député, ce qui n'est pas vrai comme je le lui ai déjà souligné.

On ne cite pas mal mes paroles, puisque toutes les paroles entre guillemets sont vraiment miennes. Je fais allusion ici à la dernière partie de l'article. Cependant, dans la première partie, il y a quelques déclarations faites par le journaliste et certaines allusions selon lesquelles j'aurais affirmé telle ou telle chose. L'agencement de ces paragraphes donne l'impression que j'ai en fait critiqué ou discrédité la conduite du député de Calgary-Centre au moment de l'interruption des travaux de la Chambre.

Les députés savent pertinemment que j'ai accordé quelques interviews au cours de cette période, mais que je n'ai fait d'observations sur aucun des députés. Cela devrait montrer clairement que je sais pertinemment que la présidence n'a aucun droit de le faire. Je ne l'ai certainement jamais fait.

Puisque le député se permet des citations, j'aimerais également citer certaines autres parties de l'article qui sont entre guillemets. Lorsque je les aurai lues à la Chambre, tout un chacun pourra se rendre compte que ces paroles sont difficilement compatibles avec la première partie de l'article où je semble discréditer les propos d'un député. Selon le journaliste, j'aurais déclaré notamment:

• (1530)

La Chambre a réussi à sortir de cette impasse grâce à la négociation et c'est ce qui doit se passer.

Voilà quels étaient mes sentiments à propos de la crise. En réponse à une autre question, j'ai dit ce qui suit:

J'ai été fortement tentée de faire autre chose que de laisser la Chambre se tirer elle-même de son propre pétrin.

Le journaliste lui-même a ensuite poursuivi:

M^me^ Sauvé nous dit qu'elle a quelques idées à propos de la réforme qui pourrait être effectuée pour empêcher pareille crise, mais elle affirme qu'elle les exposera uniquement aux comités parlementaires qui seront chargés d'examiner la possibilité de réforme si on le lui demande.

J'aurais ensuite déclaré:

La façon dont la société fonctionne à l'heure actuelle et la tendance à résoudre tous les problèmes par voie d'affrontement se reflètent maintenant dans la façon de se conduire à la Chambre.

J'ai en effet dit cela parce qu'on me demandait pourquoi une telle chose pouvait se produire à la Chambre. Si l'on regarde autour de soi, on constate que des tactiques semblables sont admises ailleurs et, bien entendu, cela se reflète dans ce qui se passe à la Chambre. Je n'ai certainement pas laissé entendre que le député était l'un des «étudiants contestataires» des années 60 parce que je savais fort bien que le député n'avait pas pu être étudiant en 1960 et, comme nous venons de l'apprendre, il était d'ailleurs professeur.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je n'aurais pas pu être étudiante moi non plus. Nous sommes dans la même situation à cet égard.

Par ailleurs, j'ai envoyé un communiqué et je pense donc que l'affaire a été tirée au clair en ce qui concerne le *Calgary Herald*. Ce communiqué disait:

L'Orateur de la Chambre tient à préciser à propos d'une interview qu'elle a donnée au moment où elle a reçu un doctorat en droit . . .

J'avais jugé bon d'accepter ce doctorat en droit pour rassurer le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence).

. . . que lorsqu'elle a parlé de la vie politique au Canada pendant les années 60, elle ne faisait aucunement allusion à l'intervention de M. Harvie Andre à la Chambre et ne voulait pas non plus établir un rapprochement avec l'incident de la sonnerie au Parlement.

Le communiqué disait ensuite:

Les citations reproduites dans l'article sont exactes . . .

Je reconnais qu'elles sont exactes et je pense que le journaliste les a enregistrées sur ruban. Je poursuis le texte du communiqué:

. . . mais lorsqu'on les compare avec la première partie de l'article, elles sont, de toute évidence, de nature générale, et c'est là le seul genre d'observations que M^me^ Sauvé déclare avoir faites en tant que Président de la Chambre.

Je pense donc que cette affaire a été tirée au clair. Je regrette que le journaliste ait donné une telle interprétation à mes propos, mais je ne peux pas y faire grand-chose. A titre de femme politique d'expérience, je puis garantir au député et lui donner ma parole que je ne pense pas même avoir commis la moindre imprudence pendant cette interview. J'en suis tout à fait certaine, je le déclare de façon catégorique et j'espère que le député me croira sur parole, comme je crois toujours les députés sur parole. Je n'ai donc pas critiqué les propos du député et je tiens à bien le préciser.

M. Andre: Madame le Président, j'accepte votre déclaration selon laquelle vous n'avez pas eu l'intention de critiquer mes déclarations ou ma conduite, ou encore de faire le lien entre ces dernières et l'explication que vous avez donnée de l'épisode des sonneries à la Chambre, dans lequel on s'est inspiré, d'après vous, des tactiques chères aux étudiants des années 60. Je puis vous assurer, Votre Honneur, que cette histoire a bel et bien quelque chose à voir avec les années 60. En effet, les changements apportés au Règlement en 1969 ont enlevé à jamais aux députés toute possibilité de freiner un gouvernement excessivement arrogant. C'est là notre seul héritage des années 60, auquel nous devons le fait que nous nous servons d'autres mécanismes aujourd'hui; il reste que vous et moi ne sommes pas d'accord sur l'explication à donner au comportement des députés à la Chambre sous l'actuel régime.

Pétitions

Madame le Président, je tenais à rappeler que je n'ai pas reçu d'exemplaire de votre discours. Vous avez peut-être eu l'intention de m'en faire parvenir un, mais mon bureau n'en a pas reçu. J'ai plutôt reçu une lettre par télex, non pas de votre part, mais bien de celle de votre adjointe spéciale, M^me^ Mary Bender. La citation qui figure dans le deuxième paragraphe ne m'a pas paru rectifier les faits, mais j'accepte votre déclaration, Votre Honneur, selon laquelle vous n'avez pas eu l'intention que je vous prêtais.

Bien que j'aie accepté officiellement votre déclaration, Votre Honneur, je tiens à préciser que j'aurais considéré comme atteinte à mes privilèges de député que vous ayez eu l'intention de me critiquer publiquement et que vous ayez cherché à trouver à redire à ma conduite en tant que député. Je n'aurais pas accepté cette décision. Je l'aurais considérée comme étant une atteinte très grave à mes privilèges de parlementaire. Toutefois, j'accepte votre explication, Votre Honneur, selon laquelle telle n'était pas votre intention.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. GREENAWAY—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par 378 citoyens et propriétaires d'arme à feu de la circonscription de Cariboo-Chilcotin, en Colombie-Britannique. Elle vient s'ajouter à une pétition semblable que j'ai déjà présentée et qui comportait 758 signatures.

Cette pétition a pour but de protester contre la présentation du bill C-451, projet de loi d'initiative privée portant sur le contrôle des armes à feu. Les signataires de la pétition sont des propriétaires légitimes d'arme à feu qu'ils utilisent tant pour la chasse sportive que pour leur travail.

La pétition vise à exiger le retrait immédiat du bill C-451, aussi bien qu'à en empêcher l'adoption s'il devait jamais être étudié par la Chambre.

Les pétitionnaires espèrent que vous trouverez la pétition conforme aux exigences du Règlement et que vous userez du pouvoir discrétionnaire que confère le poste d'Orateur de la Chambre pour en permettre la discussion ou le renvoi au comité compétent le plus tôt possible, afin que l'on puisse relever les faiblesses du projet de loi proposé.

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre de la Justice) demande la permission de déposer le bill C-117, intitulé «Loi modifiant le Code criminel».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI MODIFIANT LA LÉGISLATION SUR LA CONSERVATION DES DOCUMENTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-118, tendant à modifier la législation sur la conservation des documents.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI D'ABROGATION GÉNÉRALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-119, tendant à abroger certaines lois qui ne sont plus en vigueur ou qui sont devenues inutiles.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions suivantes: n^os^ 3125, 3687, 4284, 4293 et 4297.

[*Texte*]

LES ACQUISITIONS FAITES PAR LES SOCIÉTÉS

Question n^o^ 3125—**M. Clarke:**

1. Entre 1970 et 1980, les sociétés ne figurant pas aux Annexes C et D de la loi sur l'administration financière et appartenant en totalité à Sa Majesté du chef du Canada ont-elles acquis des actions ou une autre participation quelconque dans une autre société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et, le cas échéant, quels sont les *a*) raison sociale de la société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et de toute filiale, *b*) pourcentage du capital-actions acquis, *c*) coût de l'acquisition, *d*) valeur comptable de l'acquisition?

2. Dans chaque cas, la société envisage-t-elle de modifier le pourcentage actuel de sa participation dans l'une de ces entreprises et, le cas échéant, comment?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne la Banque du Canada: 1. *a*) Banque des règlements internationaux (BRI), *b*) 1.8 p. 100 des actions de la BRI en circulation à la fin de l'exercice financier 1969-1970 de l'institution, *c*) $2,633,196.86, *d*) Même montant que celui qui est indiqué à *c*).

2. Non.

En ce qui concerne le Conseil des Arts du Canada: Les programmes culturels du Conseil des Arts du Canada sont financés en partie par le revenu de la caisse de dotation d'autres fonds établis au moyen des dons et legs faits au Conseil des Arts du Canada à des fins précises. Les règles que suit le Comité de placements sont semblables à celles qui ont été établies en vertu de la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques. Selon une règle du Conseil des Arts lui-même, aucun placement particulier n'excède 7 p. 100 de la valeur marchande de l'ensemble de ses placements.

1. Le Conseil des arts du Canada ne détient un pourcentage important des actions d'aucune société. En règle générale, il n'exerce pas son droit de vote.

2. Non.

Les institutions fédérales qui suivent n'ont pas de renseignements sur ce sujet: Canadair Limitée, Commission canadienne du blé, de Havilland Aviation du Canada Limitée, Centre de recherches pour le développement international, Corporation du Centre national des arts, Conseil canadien des normes.

LES ACCORDS DE TRAVAIL PARTAGÉ CONCLUS AVEC LES PROVINCES

Question nº 3687—**M. Herbert:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années et par province, combien a-t-on consacré aux accords de travail partagé?

2. Combien prévoit-on dépenser au cours de la *a*) présente, *b*) prochaine année financière?

3. Des secteurs désignés de l'économie sont-ils les seuls admissibles à ce programme et, le cas échéant, lesquels?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Aucune somme n'a été consacrée à ces accords en 1980 et 1981. Voici les montants qui y ont été affectés, par année civile, en 1977 et 1978 (les chiffres ne sont pas disponibles séparément) et en 1979:

Région	1977 et 1978 (en milliers de $)	1979 (en milliers de $)
Terre-Neuve	$ 20.3	—
Nouvelle-Écosse	—	—
Île-du-Prince-Édouard	$ 117.7	—
Nouveau-Brunswick	$ 940.9	$ 10.3
Québec	$ 174.8	$ 18.8
Ontario	$ 174.8	$159.9
Manitoba	—	—
Saskatchewan	$ 3.5	—
Alberta/T.N.-O.	$ 15.9	—
Colombie-Britannique/Yukon	$ 49.5	—
Canada	$1,322.6	$189.0

2. *a*) Aucune estimation n'a été faite. En vertu des autorisations actuelles, une limite de 10 millions de dollars a été imposée quant aux dépenses de l'année civile 1982. *b*) Aucune estimation n'a été faite et aucune limite n'a été autorisée.*

3. Non. Le programme de travail partagé s'applique à tous les secteurs.

* Il est prévu que si la demande pour le travail partagé aborde 10 millions, une augmentation dans les dépenses sera recherchée.

L'ENQUÊTE NEWCOMBE

Question nº 4284—**M. MacKay:**

Combien a coûté l'enquête Newcombe tenue en 1979-1980 et quelle somme M. Edmund Peter Newcombe a-t-il reçue à titre de commissaire de l'enquête?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le coût total de la soi-disant enquête Newcombe, instituée le 13 décembre 1979 par le gouvernement progressiste conservateur d'alors, s'établissait à $7,414.83. La somme de $6,214.83 a été versée à M. Edmund Peter Newcombe, c.r., à titre de commissaire de l'enquête.

LE RECRUTEMENT ET LES LIBÉRATIONS

Question nº 4293—**M. McKinnon:**

1. Combien de recrues ont été acceptées médicalement à des centres de recrutement pour être déclarées par la suite médicalement inacceptables à la BFC Cornwallis au cours des années civiles *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981?

2. En *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981, quel pourcentage de recrues ont été libérées de la BFC Cornwallis (i) pour motifs disciplinaires (ii) à leur demande (iii) pour raisons de santé (iv) pour fausses déclarations lors du recrutement (v) pour d'autres raisons?

3. A-t-on l'habitude de faire subir un examen médical complet avant le recrutement et sinon, pourquoi?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. On ne dresse pas de statistiques sur le nombre de militaires qui, dans chacune des bases d'entraînement, sont libérés pour des raisons médicales parce qu'ils avaient des problèmes de santé avant de s'enrôler dans les FC. Ces délibérations sont regroupées dans la catégorie des enrôlements irréguliers. La Direction des services de santé (Soins), toutefois, étudie les dossiers de tous ceux qui sont libérés en raison de problèmes médicaux qui existaient avant leur enrôlement. Voici le nombre de dossiers que le DSSS a revus. Ils provenaient de toutes les bases d'entraînement:

Année	Militaires libérés en raison de problèmes médicaux qui existaient avant leur enrôlement
1979	557
1980	684
1981	598

2. Le tableau suivant indique le pourcentage de recrues qui ont été libérées à la BFC Cornwallis:

	Année	Raisons disciplinaires	A la demande du militaire	Raisons médicales	Fausse déclaration à l'enrôlement	Autres motifs
a)	1979	0.02	1.2	0.04	6.3	9.5
b)	1980	0.04	0.2	0.10	6.4	6.3
c)	1981	0.02	0.4	0.95	4.7	5.1

3. Depuis 1976, il n'est plus dans nos habitudes de faire subir un examen médical complet aux candidats, sauf les membres du personnel navigant, avant leur enrôlement. A ce moment-là, les délais d'attente pour obtenir les résultats des tests de laboratoire et des examens radioscopiques étaient trop longs et décourageaient de nombreux candidats, ce qui expliquait en partie le faible taux d'enrôlement. Il a donc été décidé d'accélérer le processus d'enrôlement en modifiant les examens médicaux requis à l'enrôlement.

LA RÉPARTITION DES CAMIONS RAVITAILLEURS D'AÉRONEFS

Question nº 4297—**M. McKinnon:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3444 sur l'achat et la distribution de ravitailleurs d'aéronefs, selon laquelle des camions, valant $121,000 l'unité, seront distribués à 19 bases des Forces canadiennes, *a*) de quelles bases s'agit-il, *b*) combien de camions affectera-t-on à chacune d'elles?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): *a*) et *b*) Voici la liste des bases où seront affectés les ravitailleurs, et le nombre de camions que possédera chacune:

Base des Forces canadiennes Bagotville	13
Base des Forces canadiennes Chatham	7
Base des Forces canadiennes Cold Lake	14
Base des Forces canadiennes Comox	11
Base des Forces canadiennes Edmonton	7
Station des Forces canadiennes Gander	3
Base des Forces canadiennes Greenwood	8
Base des Forces canadiennes Moose Jaw	8
Base des Forces canadiennes North Bay	5
Base des Forces canadiennes Ottawa	5
Base des Forces canadiennes Portage la Prairie	5
Base des Forces canadiennes Shearwater	10
Base des Forces canadiennes Summerside	4
Base des Forces canadiennes Toronto	3
Base des Forces canadiennes Trenton	7
Base des Forces canadiennes Winnipeg	10
Base des Forces canadiennes Montréal	3
Base des Forces canadiennes Borden	2
Forces canadiennes Europe	32
Total	157

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord!

• (1540)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

MESURE CONCERNANT LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 9 juin 1982, du bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi de l'examen sur l'investissement étranger, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 1 de M. Lalonde.

Mme le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 1 de M. Lalonde est adoptée sur division.)

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le bill C-104, loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, en ajoutant, immédiatement après la ligne 43, page 3, ce qui suit:

«2.1. La présente loi a pour objet

1) d'établir un programme d'encouragement du secteur pétrolier;

2) de favoriser l'augmentation du degré d'autarcie canadienne quant au pétrole et au gaz;

3) d'encourager la mise en exploitation des gisements de pétrole et de gaz des terres du Canada;

4) de faciliter les consultations avec le gouvernement des provinces, du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest et d'assurer avec eux une meilleure coordination des activités, en ce qui concerne la mise en exploitation du pétrole et du gaz;

5) de maximiser les avantages sociaux et économiques découlant de la mise en exploitation du pétrole et du gaz des terres du Canada, notamment les possibilités d'emploi pour les Canadiens, tout en minimisant les répercussions fâcheuses que pourrait avoir la mise en exploitation sur le milieu social et sur l'environnement des régions les plus directement touchées; et

6) de promouvoir les intérêts économiques et énergétiques nationaux et l'intérêt public local en matière de développement social et économique en assurant la plus grande participation nationale et locale possible des Canadiens à tous les aspects de la mise en exploitation du pétrole et du gaz dans le Yukon et les territoires du Nord-Ouest.»

—Madame le Président, je voudrais parler de l'amendement, mais auparavant, j'aurais quelques observations préliminaires à faire en réponse à certains propos tenus hier soir par «l'honorable Jerry Rubin» de la Chambre, le député de Calgary-Centre (M. Andre), ou «Harv le radical», comme on va maintenant l'appeler ici! Je n'aurais jamais cru qu'il était membre du SDS, je le voyais davantage comme un SS.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je dirai que nous avons entendu hier les conservateurs—et je vois que le député radical est maintenant de retour—dire ce qu'ils pensaient du bill à l'étude. Je n'ai vraiment jamais entendu des propos aussi hypocrites de toute ma vie. Que diriez-vous de vous asseoir et d'écouter ce que je vais dire, car je veux citer des passages de la lettre qu'a écrite le député? Le député de Calgary-Centre, porte-parole officiel des conservateurs en matière d'énergie, est intervenu hier à la Chambre dans le débat du bill C-104, qui vise à accorder 8.9 milliards de dollars en subventions aux sociétés pétrolières aux termes du Programme énergétique national récemment mis à jour; c'est bien là le montant qu'atteindront les subventions: 8.9 milliards de dollars en cinq ans. Le député de Calgary-Centre a déclaré être très heureux d'avoir pu faire apporter certaines modifications à ce projet. Il a obtenu un contrôle judiciaire d'un article. Il ne s'est cependant opposé en rien au versement de 8.9 milliards de dollars. Il a par la suite critiqué les subventions accordées en vertu du Programme d'encouragement pétrolier, non parce qu'elles étaient excessives, mais bien parce qu'elles entraînaient de la paperasserie administrative. Il n'a qu'à se retrouver au bien-être social ou à l'assurance-chômage et il s'apercevra du nombre de chinoiseries administratives qui existent. Personne ne défend les chômeurs ou les assistés sociaux, mais il se trouve

par contre beaucoup de gens pour se porter à la défense des sociétés pétrolières, comme le fait constamment le député de Calgary-Centre à la Chambre.

Ensuite, les autres députés conservateurs sont également intervenus et ont donné l'impression qu'ils étaient contre ce programme. Pourtant, monsieur l'Orateur, j'ai en main une lettre datée du 21 décembre 1981 que «Harv le radical», le député de Calgary-Centre, a adressée à son collègue radical des années 60 et ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), qui a également enseigné à l'université, si je ne me trompe, dans les années 60. Voici donc ce que le député de Calgary-Centre disait dans cette lettre:

> Les dispositions du projet de loi proposé portant sur le taux de participation canadienne et le Programme d'encouragements pétroliers sont attendues depuis longtemps, et nous voudrions bien que deux lois pertinentes soient présentées et examinées en priorité.

Il faut vraiment que le parti conservateur soit hypocrite pour prétendre maintenant qu'il est contre ce programme. Les conservateurs ne sont absolument pas contre. Cette lettre le prouve sans l'ombre d'un doute. Le député voulait que l'on règle cette question le plus rapidement possible. Il désirait que l'on s'occupe du Programme d'encouragements pétroliers et que l'on verse les subventions voulues aux sociétés pétrolières le plus rapidement possible.

Il s'agit d'un cadeau incroyable aux entreprises de ce secteur. Comment donc le parti conservateur fait-il pour critiquer ce projet de loi? Les conservateurs prétendent qu'il va à l'encontre de la Déclaration canadienne des droits, car il se peut qu'il fasse de la discrimination à l'endroit des compagnies canadiennes. Lorsque j'entends cet argument, je pense tout de suite à M. K. C. Irving se reposant aux Bahamas, alors qu'il possède tous les médias et toute l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick, ainsi que la Société Irving Oil et une bonne partie des autres secteurs, y compris le secteur de la bière. Et nous devrions défendre ses droits, alors qu'il se repose bien gentiment aux Bahamas!

M. Breau: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'espère que le député ne veut pas induire la Chambre en erreur. Tous les journaux du Nouveau-Brunswick n'appartiennent pas à M. K. C. Irving. On compte au moins deux ou trois journaux de langue française qui ne lui appartiennent pas.

M. Waddell: Je vous remercie d'avoir signalé que deux journaux français n'appartiennent pas à son empire. Cependant, je ne suis pas ici pour m'attaquer à M. Irving. Je suis ici pour dénoncer certaines allégations conservatrices au sujet du bill à l'étude, des allégations incroyables. Monsieur l'Orateur, par les temps qui courent, la famille canadienne moyenne n'a pas la vie douce. Nous en avons des échos pendant la période des questions orales. Le programme d'encouragement du secteur pétrolier prévu dans le bill C-104, porte sur une somme s'élevant à 8.9 milliards. Songez-y un peu, 8.9 milliards.

Le gouvernement de ma province demande aux fonctionnaires et à d'autres groupes de citoyens de faire preuve de modération, de ne pas se faire hospitaliser parce qu'on manque de lits, de réduire leurs dépenses, etc. Mais nous avons ici une mesure prévoyant d'octroyer 8.9 milliards en subventions. Pensez-y un peu!

Allan Fotheringham, un chroniqueur du *Southam News* de Vancouver, écrit aujourd'hui, qu'en cette période d'austérité, nous devrions jeter un coup d'œil aux salaires de certains administrateurs de l'industrie pétrolière. Il cite un rapport de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis. Cette Commission exige de toutes les sociétés qui ont des actions inscrites en bourse, qu'elles dévoilent tous les faits, renseignements ou autres données qui peuvent influer sur l'activité de l'entreprise. Comme une loi semblable n'existe pas au Canada, il faut aller aux États-Unis pour savoir ce que gagnent les cadres supérieurs et les grands administrateurs.

Selon ce rapport, le salaire du président de l'Imperial Oil, Jack Armstrong, est passé de $408,850 à $480,700. Pauvre M. Armstrong et pauvre Imperial Oil! Lors de l'étude en comité j'ai découvert que le gouvernement avait octroyé 45 millions à l'Imperial Oil pour qu'elle reste encore à Cold Lake pendant un an. Le projet a été suspendu mais l'Imperial a empoché nos 45 millions. Et M. Armstrong, lui empoche $480,000 par année.

Le président de la société Ranger Oil, M. Pierce, a réussi à faire augmenter son salaire de $233,639, qu'il était l'an dernier, à $398,053. N'est-ce pas inouï? Quand on voit de pareils salaires et de pareilles augmentations, et que l'on songe que le gouvernement veut, par le présent projet de loi, donner 8.9 milliards de dollars aux sociétés pétrolières!

Et voilà que les conservateurs critiquent le projet de loi parce qu'ils s'inquiètent d'une disposition de la Charte des droits, qu'ils n'aiment pas de toute façon. Ils s'inquiètent du rôle de la bureaucratie prévu dans le projet de loi. Ils ne se scandalisent toutefois pas du tout que l'on donne 8.9 milliards de dollars à une industrie qui ne veut pas que le gouvernement se mêle de ses affaires. Si elle ne veut pas que le gouvernement se mêle de ses affaires, soit; qu'elle se débrouille donc pour défrayer ses activités de prospection, sans les 8.9 milliards de dollars du Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Le système que nous avons est insensé, il est déréglé. Peut-être que lorsqu'il était un étudiant radical, dans les années 60, «Harv le radical» voyait les choses différemment. Au moment où nous avons tant besoin de capitaux pour l'assurance-maladie, l'enseignement, la création d'emplois et autres choses de ce genre, il me semble complètement aberrant de donner 8.9 milliards de dollars aux sociétés pétrolières.

• (1550)

Il y aura de la prospection et des emplois seront créés, mais ce sera dans le Nord et au large des côtes. Les activités de prospection seront menées dans le Nord par les sociétés Gulf, Imperial, et peut-être Dome, si celle-ci survit, et au gisement d'Hibernia, par la société Mobil. Ce sont là de grandes multinationales américaines. N'avons-nous pas enfin compris que les sociétés pétrolières ne seront jamais rassasiées? Elles iront faire de la prospection, puis elles reviendront nous dire qu'elles ont trouvé du pétrole et du gaz qu'elles voudront exporter, comme elles ont exporté le tiers de leur production pétrolière quotidienne, en 1970. Après cela, elles parleront de pénurie, de crise et reviendront quémander davantage d'argent. Cela ne finit plus; c'est un véritable cercle vicieux.

J'ai dû siéger ici l'autre soir et écouter les balivernes des députés de l'opposition officielle qui s'en prenaient au gouvernement à cause de ce projet de loi. Les députés de l'opposition officielle ne sont pas conséquents. Selon le sondage Gallup, si des élections avaient lieu demain, ils formeraient je suppose le gouvernement, mais il s'agirait d'un gouvernement sans politique. Ils céderaient Petro-Canada aux sociétés pétrolières. Ils leur donneraient même encore plus d'argent. Est-ce vraiment là ce que les Canadiens souhaitent? Par votre entremise, monsieur l'Orateur, et par l'entremise des médias, je demande aux Canadiens d'y réfléchir. Qui d'entre eux souhaite engraisser les pétrolières encore davantage, car c'est ce que les conservateurs ne cessent de préconiser.

Le député de Calgary-Centre est l'un des Sept de Chicago. Il a déclaré à la Chambre l'autre jour qu'il se débarrasserait des sociétés de la Couronne, y compris Petro-Canada. Voilà sa politique. C'est peut-être aussi la politique de ses collègues conservateurs, mais ce n'est pas celle de ses collègues progressistes. C'est peut-être la politique du chef de l'opposition (M. Clark), mais ce n'est pas celle de M. Mulroney. Il s'agit d'une chose très grave, et l'opposition officielle devrait avoir une politique cohérente.

Il y a une autre difficulté, et c'est elle que vise cette proposition d'amendement. L'argent que ce bill doit fournir doit servir pour mettre en valeur les ressources du Nord et les ressources sous-marines en général, mais tout particulièrement celles de notre région arctique. Le gouvernement se retire de l'Alberta, ce qui est une décision ridicule. Nous devrions exploiter les gisements d'huile lourde dans la région de Lloydminster-Wainwright, car cela créerait beaucoup d'emplois. M. Peter Susa, représentant du syndicat des travailleurs de l'acier à l'usine de tuyau Interprovincial à Regina, m'a dit au téléphone que, le 14 juillet prochain, Ipsco mettra à pied 516 travailleurs pour une période indéterminée: 311 à la Regina Steel, 105 à la Regina Pipe, 86 à Edmonton, 80 à Port Moody et trois à Brooks, en Alberta. Après le 30 septembre prochain, ce nombre passera à 1,000. Il n'y aurait pas tant de mises à pied si le gouvernement prêtait main forte à l'industrie privée en Alberta et en Saskatchewan au lieu d'aller dans le Nord où les sociétés américaines exécuteront les travaux de prospection préliminaires. Les petits entrepreneurs Canadiens n'y seront pas.

Quand le Nouveau parti démocratique a fait la tournée de l'Alberta, l'ESA nous a dit à Edmonton que ses membres ne pourraient pas aller dans l'Arctique canadien. Ils préfèrent rester près de chez eux où ils travaillent.

Notre acharnement à développer l'Arctique canadien, oui notre acharnement, est une autre source de souci. Le problème concerne les autochtones de ces régions. Ils vivent là-bas. Ces régions sont leur habitat, leur terre, leur pays. Voilà pourquoi nous présentons cet amendement.

Notre motion nº 2 énonce des objets dont certains rappellent ceux de l'article 3 de la loi de 1978 sur le pipe-line du Nord, que la Chambre a adoptée. Nous voulons par cet amendement préciser que le programme d'encouragement du secteur pétrolier doit promouvoir les intérêts nationaux et l'intérêt public local dans la mise en exploitation des ressources pétrolières et gazières des terres du Canada. L'amendement mentionne tout spécialement les Territoires du Nord-Ouest, car les seuls autres territoires que l'article 2 du bill définit comme terres du Canada sont les zones sous-marines, où l'intérêt public local ne soulève pas tellement de débats locaux publics—à moins de vouloir inclure les poissons! Ces zones ne sont pas habitées, mais le Nord l'est, et les autochtones y constituent la majorité. Par exemple, des Inuits et des Dénés vivent dans la région de la mer de Beaufort. Il n'est rien prévu pour eux dans le bill. Ils n'y sont même pas mentionnés. On ne les a pratiquement pas consultés au sujet du bill. Voilà comment Ottawa fait les choses. Nous avons fait paraître une annonce dans le journal de Yellowknife pour renseigner les gens au sujet du bill et les inviter à se présenter devant le comité. Lorsqu'ils y sont venus, ils ont d'abord eu du mal à se faire entendre, mais grâce à la générosité des membres du comité, ils y ont réussi.

Soit dit en passant, je tiens à rendre hommage au député de York-Est (M. Collenette) pour la façon dont il a présidé aux travaux du comité permanent de la législation énergétique. Il a accompli de l'excellent travail.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: C'est le dernier compliment que j'adresserai aux gens d'en face.

M. Lalonde: Vous cesserez maintenant de parler franchement.

M. Waddell: Ce sont les députés d'en face qui devraient proposer cet amendement. Ce dernier a trait à la participation locale à tous les aspects de l'exploitation du pétrole et du gaz. J'aperçois le ministre en face. Nous pourrions prolonger le débat encore longtemps. Je ferai remarquer encore une fois au ministre qu'on s'attendrait à ce qu'il comprenne les intérêts et les aspirations d'un groupe local qui lutte pour ses droits et sa culture. Voilà ce que veulent les Canadiens du Nord.

Nous avons parlé des problèmes des années 60, et je me suis moqué du député de Calgary-Centre. J'ai dit de lui qu'il était le Jerry Rubin de la Chambre. L'un des problèmes aux États-Unis pendant les années 60 était celui du respect des minorités, surtout des Noirs. Les Américains ont adopté plusieurs lois sur les droits de la personne. Nous n'avons jamais connu le problème ici au Canada. Pourtant il existe. Nous aimons critiquer la situation en Afrique du Sud, aux États-Unis et ailleurs, mais le sort que nous réservons aux autochtones ici au Canada est honteux et cela doit changer. La Chambre est l'endroit tout indiqué pour le faire. Les autochtones sont majoritaires dans le Nord. Le bill à l'étude propose l'octroi de subventions pour accélérer les travaux de prospection dans le Nord, surtout dans la région de la mer de Beaufort et dans l'ouest de l'Arctique, mais consultons-nous les habitants de ces régions? Pas du tout. Cet amendement propose tout simplement d'ajouter aux objectifs du bill celui de maximiser les avantages économiques des habitants de ces régions. Je cite:

> . . . tout en minimisant les répercussions fâcheuses que pourrait avoir la mise en exploitation sur le milieu social et sur l'environnement des régions les plus directement touchées . . .

Un chef autochtone, Sam Raddi, a déclaré lors d'une enquête fédérale que les autochtones aiment à se rappeler une légende. Son père la lui a racontée et son grand-père l'avait racontée à son père; elle est ainsi transmise d'une génération à l'autre. D'après cette légende, si jamais les animaux—c'est-à-dire les caribous, les baleines et les phoques—disparaissent un jour de la région de la mer de Beaufort, l'homme disparaîtra

ensuite. Les autochtones pourraient nous enseigner bien des leçons utiles. Nous pourrions suivre nombre de leurs conseils pratiques. Si nous ne préservons pas notre milieu, nous disparaîtrons parce que nous faisons partie de ce milieu. Voilà la leçon à en tirer.

C'est pourquoi j'ai proposé une disposition rédigée en ces termes. Il y est question de la participation locale à l'exploitation du pétrole et du gaz. Le gouvernement n'a aucun impôt à prélever. La Couronne ne doit faire aucune dépense. L'amendement se contente de signaler que le gouvernement «doit assurer la plus grande participation locale possible». Il doit tenir compte des autochtones et des gens habitant la région. La plupart des Canadiens vivent dans la région méridionale du Canada qui longe la frontière américaine. Bien des gens continuent de s'intéresser au Nord. Les Canadiens du Sud du Canada, et même ceux de Toronto, éprouvent de la sympathie pour le Nord, car ils sont essentiellement des septentrionaux. Lorsque nous examinons certaines dispositions des bills à l'étude qui touchent le Nord, nous ne devrions pas oublier les gens qui l'habitent. Je pense que certains Canadiens du Sud défendent les intérêts du Nord.

● (1600)

Tout ce que nous demandons, c'est que le gouvernement adopte cette proposition d'amendement qui vise à protéger le Nord et à témoigner de notre intérêt à l'égard des autochtones qui y vivent.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée d'appuyer la motion nº 2 présentée par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et de lui dire à quel point j'apprécie le travail qu'il a fait en soulevant ce que je considère être les principaux points de toute cette législation énergétique.

Notre inquiétude à l'égard de ce projet de loi tient de ce qu'il prévoit un programme massif d'encouragement à l'intention des sociétés pétrolières et ne garantit aucun avantage à la population canadienne. Tout encouragement a pour objet de motiver une personne ou un organisme à faire quelque chose. En prévoyant le versement de quelque 8.9 milliards de dollars aux sociétés pétrolières, le gouvernement leur donne une bonne raison d'agir, mais il est plutôt vague au sujet de ce qu'il attend d'elles, si ce n'est qu'elles doivent tout simplement consacrer des fonds à la prospection et à la mise en exploitation des gisements pétroliers des terres du Canada.

Le projet de loi autoriserait le gouvernement à verser, à même les impôts des contribuables, la somme de 8.9 milliards aux sociétés pétrolières et lui permettrait ainsi de circonvenir les provinces productrices de pétrole.

Il existe dans *Hamlet* une situation intéressante. Assis près d'une tombe, le prince se prend à songer au cycle de la mort—comment une personne peut mourir, comment son corps peut se décomposer et enrichir le sol pour ensuite faire pousser des aliments que consomment d'autres humains—et il se dit qu'un roi peut ainsi servir à quelque chose en passant par l'estomac d'un clochard. En vertu du programme d'encouragement du secteur pétrolier, l'argent des pauvres, versé sous la forme d'impôts, passe par les engrenages de la bureaucratie pour aboutir dans la poche des sociétés pétrolières.

L'amendement proposé énumère les objectifs qui devraient à notre avis être ceux de la loi. S'il doit y avoir des encouragements, ils devraient être orientés vers des buts qui soient conformes à notre objectif national. Distribuer largement de l'argent aux compagnies peut être une coutume canadienne bien établie, mais ce n'est certes pas un but national qui peut rallier tous les Canadiens intelligents et de bonne volonté.

L'amendement énumère certains objectifs qui devraient être partie intégrante de tout programme d'encouragement. Certains de ces objectifs ont été négligés. L'amendement énonce en partie ce qui suit:

La présente loi a pour objet:

1) d'établir un programme d'encouragement du secteur pétrolier;

Il n'y a pas de doute là-dessus, monsieur l'Orateur. La somme de 8.9 milliards versée aux sociétés pétrolières constitue un excellent stimulant. Les cinq autres objectifs énumèrent les avantages que cette somme de 8.9 milliards devrait procurer aux Canadiens. Examinons le bien-fondé de ces objectifs et demandons-nous dans quelle mesure le projet de loi nous permettra de les atteindre. Ce projet de loi encouragera-t-il la poursuite de ces objectifs comme il encourage les sociétés pétrolières en leur accordant cette somme. Voici le deuxième objectif:

de favoriser l'augmentation du degré d'autarcie canadienne quant au pétrole et au gaz;

L'autarcie en matière de pétrole et de gaz fait l'objet d'un débat politique au Canada depuis une décennie. Tous les partis conviennent que l'autarcie énergétique est un objectif souhaitable. Il s'agit certes d'une des normes en fonction de laquelle il faudrait évaluer le PEP.

Nous nous demandons sérieusement si le versement d'une somme de 8.9 milliards aux compagnies pétrolières nous permettra de réaliser l'autarcie. Cette somme pourrait être utilisée pour atteindre des objectifs plus valables, notamment une récupération améliorée, un programme accru d'économie et l'investissement de fonds pour l'exploitation d'autres formes d'énergie. Si nous examinons quelques-unes des situations dans lesquelles nous sommes, nous constatons, par exemple, que la société Dome, en retour du financement japonais, a déjà promis d'exporter des ressources pétrolières de la mer de Beaufort. C'est à se demander comment la hausse des exportations nous donnera plus d'autosuffisance. Nous savons très bien que ce ne sera pas le cas. C'est ce que nous avons essayé de faire il y a 10 ou 15 ans, ce qui explique pourquoi nous sommes aujourd'hui en pleine crise.

Voici le troisième objectif:

. . . encourager la mise en exploitation des gisements de pétrole et de gaz des terres du Canada.

Nous pourrons certainement le faire en vertu de la loi—en payant jusqu'à concurrence de 80 p. 100 des frais de forage et de prospection. C'est un des objectifs de la loi et il devrait être clairement énoncé. Il faut se demander si c'est un objectif souhaitable. Est-il dans l'intérêt des Canadiens de verser 8.9 milliards de dollars pour un programme qui ne tient même pas compte des réserves pétrolières plus facilement accessibles dans les provinces de l'Ouest? Vu tous les dommages que le forage dans la mer de Beaufort pourrait causer à l'environnement, est-ce le meilleur moyen d'assurer notre sécurité énergétique? Il importe de savoir s'il est dans le meilleur intérêt du Canada de promouvoir l'équivalent économique d'une découverte préemptive sur des terres qui sont encore sujettes à des revendications négociables. Est-ce vraiment dans notre caractère national d'user de ruse avec les autochtones du Nord, de leur garantir dans la constitution des droits que limiterait ce

projet de loi, lequel prévoit des encouragements pour la mise en valeur de terres revendiquées qui font l'objet de négociations?

Le quatrième objectif est:

4) de faciliter les consultations avec le gouvernement des provinces, du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest et d'assurer avec eux une meilleure coordination des activités, en ce qui concerne la mise en exploitation du pétrole et du gaz;

Le Canada est une fédération et la collaboration devrait être la marque de toute loi énergétique. Lorsque le gouvernement s'est rendu compte qu'il ne pouvait s'entendre avec les provinces productrices qui ont une certaine souveraineté dans leur domaine, il s'est tout simplement tourné vers les territoires où il espère pouvoir encore régner en souverain. Il n'a pas pris la peine de les consulter. Il n'a pas conclu avec eux d'accord de partage des recettes. Les territoires dépendront entièrement de la largesse et de la générosité du gouvernement fédéral—tout comme les 13 colonies américaines dépendaient de George III. Le gouvernement semble aussi stupide et insensible que George III. Peut-être devrait-il lire l'histoire pour voir ce qui lui est arrivé.

Les habitants du Nord en ont assez de l'exploitation sans consultation. Ils ne veulent pas que leur soit imposée une forme de mise en valeur qui les prive de leur droit fondamental de déterminer leur propre avenir. Il importe de revenir au fédéralisme coopératif et de tenir compte des territoires.

Le cinquième objectif est le suivant:

5) de maximiser les avantages sociaux et économiques découlant de la mise en exploitation du pétrole et du gaz des terres du Canada, notamment les possibilités d'emploi pour les Canadiens, tout en minimisant les répercussions fâcheuses que pourrait avoir la mise en exploitation sur le milieu social et sur l'environnement des régions les plus directement touchées; et

«Qu'est-ce que ça va me rapporter?» n'est peut-être pas une question suffisante comme principe de base, mais elle est assez importante pour la plupart des Canadiens aujourd'hui. Nous savons que chacun d'entre nous devra fournir un assez bon montant de cette somme de 8.9 milliards de dollars à une époque où il est difficile de réunir des fonds pour le logement, les soins de santé et l'éducation secondaire. Il est important que nous sachions combien cela nous rapportera en matière d'emploi. Y aura-t-il suffisamment d'emplois pour mes enfants lorsqu'ils sortiront de l'école, où seront-ils créés, quelle sera leur durée et quels seront les salaires payés? Comme notre pays compte deux millions de chômeurs, il ne s'agit pas de questions superflus. Malheureusement, bien que cela doive être l'un des objectifs du programme d'encouragement, le bill ne contient aucun article qui indique comment cet objectif sera atteint. Il n'y a aucune garantie, les mesures d'encouragement ne visent que les travaux de prospection et d'exploitation et aucune condition n'est imposée en matière de création d'emplois.

● (1610)

La seconde partie de l'objectif parle de minimiser les répercussions fâcheuses sur les personnes les plus touchées. Nous devons reconnaître que les travaux de prospection et de forage pétrolier qui seront effectués dans le Nord perturberont considérablement le mode de vie des habitants de cette région. Malheureusement, le programme d'encouragement n'envisage même pas de demander aux compagnies d'en tenir compte. Le gouvernement a eu pour politique de faire traîner les négociations sur les revendications territoriales et de réduire les subventions accordées à la protection de l'environnement.

Je suis heureux de constater que le ministre de l'Environnement (M. Roberts) est présent et j'aimerais bien savoir ce qu'il a à dire sur le fait que les subventions accordées aux compagnies opérant dans la mer de Beaufort ont été réduites d'environ 62 p. 100. Comment pouvons-nous nous intéresser à la protection de l'environnement alors que les crédits qui y sont consacrés sont amputés? Le gouvernement a promis de consacrer 10 millions de dollars pour aider les habitants du Nord à s'adapter aux répercussions sociales du pipe-line de Norman Wells, mais rien n'a été fait. Il est important que le bill se propose entre autres objectifs, de maximiser les avantages et de minimiser les inconvénients, car nous serons alors en mesure d'évaluer l'efficacité du programme.

Le dernier objectif est le suivant:

de promouvoir les intérêts économiques et énergétiques nationaux et l'intérêt public local en matière de développement social et économique en assurant la plus grande participation nationale et locale possible des Canadiens à tous les aspects de la mise en exploitation du pétrole et du gaz dans le Yukon et les territoires du Nord-Ouest.

Nous voulons en fait assurer la plus grande participation nationale et locale possible des Canadiens. Les personnes qui subissent les effets négatifs de l'exploitation du pétrole devraient pouvoir en retirer certains avantages. Mais le bill n'en fait aucune mention.

Lors du débat sur le bill C-48 l'an dernier, parlant de l'esprit du projet de loi, le député de Vancouver-Kingsway n'a cessé de répéter que les chiffres concernant le taux de participation canadienne risquaient fort d'être truqués. Si l'on regarde le premier contrat important qui a été accordé en vertu de ce bill, on constate que la Société Esso, avec 30 p. 100 de participation canadienne a constitué sur le papier un consortium regroupant dix autres sociétés afin d'avoir un taux de participation canadienne tel qu'elle puisse recevoir des subventions financées avec l'argent des contribuables.

Monsieur l'Orateur, le projet de loi ne permet pas d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés. Il faudrait au moins que nous établissions clairement les objectifs que nous souhaitons atteindre pour pouvoir ensuite voir si le projet de loi contribue ou non à les réaliser. C'est pourquoi je prie les députés de voter en faveur de l'amendement.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion nº 2. Plaît-il aux députés d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le Bill C-104, Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, à l'article 4, en retranchant la ligne 29, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«par règlement ou il a ou a eu un droit que le ministre».

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il aux députés d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Lalonde est adoptée.)

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le bill C-104, loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, à l'article 10,

a) en retranchant les lignes 5 à 17, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de 1981 à 1986—entre 50 p. 100 inclus et 65 p. 100 exclu;»

b) en retranchant les lignes 19 à 31, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de 1981 à 1986—entre 65 p. 100 inclus et 75 p. 100 exclu;»

c) en retranchant les lignes 33 à 39, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

de 1981 à 1986—au moins 75%.»

—Monsieur l'Orateur, l'objectif premier du PEP est d'inciter les Canadiens à jouer un plus grand rôle dans l'industrie pétrolière. Plus le taux de participation sera élevé, plus la subvention sera grande. Au moment où l'on a présenté le PEN en 1980, probablement après mûres réflexions de la part du cabinet—mais j'en doute—il a été convenu de mener rondement la canadianisation. Les différents taux de participation ont été groupés en trois catégories: de zéro à 50 p. 100; de 50 à 75 p. 100; et de plus de 75 p. 100. Mais à la suite de pressions exercées par les entreprises, ainsi que par des députés conservateurs, on a réduit les taux de participation et ajouté des catégories intermédiaires.

L'objet de mon amendement est de fixer un taux de participation de 50 à 64 p. 100 pour la deuxième étape débutant en 1981, un taux de 65 à 74 p. 100 pour la troisième étape débutant en 1981 et un taux de 75 p. 100 et plus pour l'étape nº 4 débutant encore en 1981, pour remplacer les divers échelonnements prévus dans le bill.

Monsieur l'Orateur, les libéraux ont décidé de canadianiser. On connaît très bien leur devise: ne pas faire à moitié ce qu'on peut faire par quarts. Ce bill illustre bien leur devise. La canadianisation n'étant pas une course de bateaux à voile, il n'est pas nécessaire de louvoyer, de zigzaguer et le reste. En somme, quand on s'est fixé un objectif, on le poursuit.

Le NPD ne voit pas la canadianisation de cette manière. Elle est trop complexe, trop bureaucratique et surtout favorise trop l'Imperial Oil et ses amis. Mais c'est ainsi que le gouvernement a décidé de procéder. Je pense que s'ils ont envie de canadianiser en comptant sur l'entreprise privée, ils devraient le faire directement. Arrêtez de louvoyer. Le gouvernement devrait fixer rigoureusement les taux de participation canadienne. Autrement, il arrivera ce dont le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) parlait il y a un moment: Imperial Oil va s'intéresser à la mer de Beaufort dans le cadre d'un consortium qui n'existera que sur papier. Tous les travaux seront réalisés par des consortiums de cette nature.

● (1620)

Au cours des séances du comité, les représentants de Home Oil nous ont dit que la société allait là où elle est assurée du meilleur rendement. Ce peut être aussi bien l'Australie que la Mer du Nord. Il est possible que Home Oil ne soit pas aussi intéressée que nous le souhaiterions à se canadianiser ou à faire de l'exploration au Canada. Ses représentants ont déclaré que la société étudierait la question du Nord, mais que Home ferait partie d'un consortium. Les mêmes vieux habitués vont se retrouver dans l'Arctique. Nous y verrons Gulf et Imperial et ce sera du pareil au même.

Cet amendement fait ressortir une des lacunes du programme énergétique du gouvernement, une attitude que nous avons pu observer à maintes reprises en ce qui a trait au programme; la propension à céder du terrain. A la moindre pression de l'industrie, le gouvernement a un mouvement de repli. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a fait cadeau l'autre jour de 2 milliards de dollars aux industriels. Quelle trahison! Les prix à la consommation ne cessent d'augmenter. A l'instar des conservateurs, le parti libéral coûte cher aux Canadiens. Les libéraux sont même pire que les conservateurs parce qu'ils refusent de redonner de l'argent aux personnes à revenu faible ou moyen sous forme d'un crédit d'impôt à l'énergie. Le gouvernement préfère accorder des subventions de l'ordre de 8.9 milliards de dollars aux pétrolières.

Cet argent va enrichir principalement les grandes sociétés, car ce sont elles qui vont s'intéresser aux ressources du Nord, en formant des consortiums d'opérette. C'est pourquoi nous avons présenté cet amendement. Si le gouvernement tient à poursuivre cette forme de canadianisation, qu'il s'emploie au moins à la régir sévèrement. Comme je l'ai dit, le gouvernement n'a pas à revenir sur sa parole et ne doit pas se contenter de faire les choses à moitié.

Les Canadiens sont maintenant prêts à de la fermeté en matière de canadianisation. Quant aux conservateurs, ils honnissent la canadianisation. Les Canadiens sont prêts. Je crois qu'ils sont en faveur de la nationalisation. Ils veulent que l'on utilise Petro-Canada. David Lewis, Tommy Douglas et les autres néo-démocrates ont forcé les libéraux, à leur corps défendant, à créer Petro-Canada. Maintenant que cette société existe, pourquoi ne l'utilisons-nous pas? Pourquoi donner 8.9 milliards de dollars aux sociétés qui se prétendent en faveur de la libre entreprise et qui veulent que le gouvernement les laisse tranquilles? Que le gouvernement ne s'occupe pas d'elles et qu'il ne leur donne pas ces 8.9 milliards de dollars! Le gouvernement peut donner l'argent à mes électeurs, aux habitants de l'est de Vancouver qui ont eu de la difficulté à payer leurs factures d'électricité l'hiver dernier. Heureusement que nous n'avons pas eu un hiver rigoureux à Vancouver.

M. Blaikie: Il faudrait débarrasser les citoyens des sociétés pétrolières.

M. Waddell: Mon collègue dit qu'il faudrait débarrasser les citoyens des sociétés pétrolières, mais ce n'est pas en leur donnant 8.9 milliards de dollars qu'on y arrivera. Il me semble que c'est le contraire.

De toute façon, cet amendement vise à signaler aux libéraux qu'ils doivent cesser de lanterner et qu'ils doivent s'atteler à la tâche, et être intrantigeants s'ils veulent canadianiser le secteur pétrolier, car la canadianisation risque de rater complètement à cause de programmes comme le Programme d'encouragement du secteur pétrolier et le taux de participation canadienne. Je demande au gouvernement d'adopter cet amendement.

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion nº 4. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, vous avez eu l'obligeance de répondre à ma proposition de l'autre soir au sujet de la motion nº 5. La présidence a jugé que celle-ci n'était pas conforme au Règlement. Le député de Mission-Port Moody (M. Rose) a dû me passer ses notes, car je me suis trompé lorsque j'ai dit . . .

M. l'Orateur adjoint: Avec tout le respect dû au député, la présidence a jugé à nouveau hier que la motion du député n'était pas conforme au Règlement. L'affaire est close.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le Bill C-104, Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, en ajoutant, immédiatement après la ligne 39, page 7, ce qui suit:

«12.(1) Nonobstant la présente loi, tout droit, titre ou intérêt, ou toute revendication y afférente, qu'un peuple autochtone peut avoir eu, avant l'entrée en vigueur de la présente loi, en ce qui concerne les terres qui, dans la présente loi, sont désignées comme étant des terres du Canada, est maintenu jusqu'à la conclusion avec le peuple autochtone d'un accord qui en dispose différemment. (2) Dans la présente loi, «peuples autochtones» désigne les peuples visés à l'article 35(2) de la *Loi sur le Canada*;».

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. La motion nº 6 s'apparente à un amendement qui a été adopté à l'égard du bill C-48. Nous nous devons d'assurer aux autochtones du Nord que nous continuerons à considérer que leurs droits ont une importance suprême. La garantie que leur donne la constitution ne suffit pas à leurs yeux. Je pense qu'il est important que nous adoptions cet amendement. On peut lire à la page 23 de la Politique des revendications des autochtones intitulée En toute justice et présentée en décembre 1981 par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) ce qui suit:

Les terres que les Autochtones choisiront de réserver à leur utilisation doivent être des terres qu'ils ont occupées et utilisées dans le passé et qu'ils occupent et utilisent encore aujourd'hui. Mais les non-Autochtones qui, pour diverses raisons, ont acquis des droits sur des terres dans les régions revendiquées ont également droit à la considération de leur cas. Leurs droits et leurs intérêts appellent un traitement équitable.

Il faut aussi tenir compte des autres droits d'accès fondamentaux: routes traversant des agglomérations; emprises à des fins d'aménagements nécessaires par le gouvernement; accès aux détenteurs des droits sur le sous-sol pour la prospection, l'exploitation et la production de ressources, sous réserve d'une compensation équitable mutuellement convenue par négociation ou arbitrage.

Les droits territoriaux des Indiens et les droits ancestraux sont donc sur un pied d'égalité avec ceux des grandes sociétés qui ont acquis des intérêts fianciers dans les régions touchées. Je pense qu'il est absolument essentiel que les droits ancestraux des autochtones du Nord soient protégés. Cela va dans le sens de garanties passées. J'invite donc le gouvernement à adopter cet amendement.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je tiens à parler brièvement de cette proposition d'amendement. Peut-être dirai-je un mot des autres motions plus tard. Puisque nous sommes tous d'accord avec les motions du gouvernement, mieux vaudrait sans doute que nous les examinions maintenant, de façon à nous prononcer à leur égard d'ici 5 heures.

A propos de ce que mon collègue a dit, j'estime qu'il importe que nous insérions une disposition dans ce bill pour reconnaître l'existence de droits ancestraux des peuples dans cette région particulière. Je m'étonne de la puissance que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) semble avoir au sein du cabinet. Il manifeste présentement sa satisfaction en hochant la tête. Par contre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) et le ministre de l'Environnement (M. Roberts) ont complètement échoué dans leurs efforts concernant le Nord. Le preux chevalier du ministère de l'Environnement a été terrassé par le dragon du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministère de l'Environnement a bel et bien été expulsé du Nord, et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a remporté la victoire, a réussi à mettre le Nord en valeur sur toute la ligne.

Le ministre de l'Environnement devrait tenir compte de ce que les autochtones du Nord ont dit. Il devrait tenir compte du fait qu'un déversement de pétrole dans la mer de Beaufort—comme il s'en produira, mais j'espère que non—avec l'accélération des travaux d'exploration, pourrait provoquer un désastre écologique d'une ampleur jamais vue jusqu'ici. Ce sera pire que l'éruption dans le golfe du Mexique, car nous ne serons pas capables de l'arrêter.

M. Blaikie: On bouchera le trou avec des ministres. Ils sont bien assez visqueux.

M. Waddell: Mon collègue suggère de boucher le trou avec des ministres. Quoi qu'il en soit, nous avons tâché de consulter les Déné. Je crois comprendre que les autochtones, de l'Alaska au Groenland, s'intéressent au développement du Nord. Ils nous ont dit qu'ils ont un conseil consultatif, aussi pourraient-ils être consultés au moins lorsqu'on donnera le feu vert au développement et que le ministre autorisera des subventions, rendra des ordonnances et ordonnera des travaux d'exploration dans le Nord. Ils ont eu l'impression qu'on ne les écoutais pas,

au moment du débat sur le bill C-48. Ils n'ont pas les même moyens de pression que l'industrie. Ils n'ont pas le député de Calgary-Centre (M. Andre), le souteneur du secteur pétrolier, pour les défendre. Ils n'ont pas d'argent pour publier des annonces dans les journaux. Ils n'ont pas d'argent pour faire ce genre de choses. Il n'y a en fait personne pour défendre la cause des autochtones du Canada. C'est pourquoi nous avons proposé ces amendements et que nous exhortons le gouvernement à les adopter.

• (1630)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Conformément au paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) invoque le Règlement.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si je ne m'abuse, les autres amendements émanent tous du gouvernement. Est-ce exact?

M. Lalonde: Exact.

M. Waddell: Je n'ai donc aucune objection, au nom de mon parti, quelle que soit la procédure suivie, à accepter de les proposer maintenant sans les lire au préalable. Nous sommes disposés à procéder de cette façon et nous pourrions voter sur nos amendements, si possible.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les amendements qui restent sont inscrits au nom du ministre. Si l'opposition est d'accord, nous sommes, bien entendu, tout à fait prêts à accepter cette formule. Mais je voudrais savoir si le député de Calgary-Centre (M. Andre) est d'accord ou non. Si les députés ont quelque chose à ajouter, ils pourront peut-être le faire au moment de la troisième lecture. Nous n'avons aucun préjugé.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, j'aimerais avoir la parole cinq minutes après quoi je pourrais donner mon accord. Je voudrais d'abord signaler que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) m'a traité cet après-midi de fasciste, de SS et même, je crois, de souteneur.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je n'ai pas eu l'occasion . . .

M. l'Orateur adjoint: Si le député a employé un tel langage, c'est anti-parlementaire. Cela a échappé à l'attention de la présidence. Si le député de Vancouver-Kingsway a vraiment utilisé l'expression que vient de citer le député de Calgary-Centre (M. Andre), je l'invite à retirer ses paroles, car c'est de toute évidence anti-parlementaire.

M. Waddell: De quelle expression s'agit-il, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: L'épithète de souteneur est anti-parlementaire.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, c'est un mot qu'avait déjà utilisé l'ancien député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, Tommy Douglas. Il l'a prononcé à la Chambre des communes. Apparemment, il l'a fait impunément, mais si Votre Honneur n'est pas d'accord, je me ferai un plaisir de retirer cet épithète ainsi que celui de SS. Je voulais parler du SDS, le sigle de Students for Democratic Society, le groupe radical dont je soupçonne le député d'avoir fait partie dans les années 60.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'objection à ce que le député me qualifie d'étudiant radical des années 60 à condition qu'il n'insiste pas pour que je me laisse pousser la barbe et les cheveux et que je me promène en jeans effilochés, en sandales et avec le reste de l'accoutrement ou de l'uniforme habituel de ce genre de personnes.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, à l'article 21, en ajoutant, immédiatement après la ligne 28, page 11, ce qui suit:

«*d*) obliger les personnes qui ont reçu une subvention plus élevée ou moindre que celle à laquelle elles avaient droit d'en donner ou faire donner en leur nom avis au Ministre, préciser les délais à observer pour donner avis et prévoir la prorogation de ces délais par le Ministre;»

et en changeant la désignation littérale des alinéas de cet article qui en découlent.

M. Lalonde propose:

Motion nº 8

Qu'on modifie le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, à l'article 30, en retranchant la ligne 1, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(4) Il demeure entendu que la Cour d'appel fédérale a compétence en vertu de l'article 28 de la *Loi sur la Cour fédérale*, pour les motifs qui y sont mentionnés, pour entendre et juger une demande d'examen et pour annuler une décision du Ministre en vertu du paragraphe (1) du présent article.

(5) Les intérêts prévus à l'article 24 ou au».

● (1640)

M. Lalonde propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, à l'article 35,

a) en retranchant la ligne 31, page 17, et en la remplaçant par ce qui suit:

«catégorie de participation ordinaire au sens des règlements;»

b) en retranchant la ligne 38, page 17, et en la remplaçant par ce qui suit:

«catégorie de participation ordinaire au sens des règlements.»

M. Lalonde propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, à l'article 39, en retranchant la ligne 40, page 21, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(3) Sous réserve du paragraphe (6) et de».

M. Lalonde propose:

Motion nº 11

Qu'on modifie le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, à l'article 44, en retranchant la ligne 17, page 26, et en la remplaçant par ce qui suit:

«43(1)e)(ii) ou (iii), au paragraphe 45(4) ou au paragraphe 48(3),».

M. Lalonde propose:

Motion nº 12

Qu'on modifie le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, à l'article 45,

a) en ajoutant, immédiatement après la ligne 3, page 27, ce qui suit:

«(4) Par dérogation à la présente partie, le Ministre doit déterminer à nouveau le taux de participation canadienne ou l'état de contrôle canadien conformément à la présente partie et aux règlements et délivrer un nouveau certificat en conséquence, s'il est d'avis que le taux de participation canadienne ou l'état de contrôle canadien indiqué au certificat n'ont pas été déterminé en conformité avec la présente partie et les règlements et que cela a causé un préjudice au titulaire du certificat.»

b) en retranchant la ligne 5, page 27, et en la remplaçant par ce qui suit:

«du paragraphe (2) ou (4) remplace tout certificat»

c) en renumérotant les paragraphes (4) et (5), page 27, qui deviennent les numéros (5) et (6), respectivement.

M. Lalonde propose:

Motion nº 13

Qu'on modifie le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, à l'article 48, en ajoutant, immédiatement après la ligne 17, page 30, ce qui suit:

«(7) Par dérogation au présent article, le Ministre peut exempter un demandeur de certificat de l'application du présent article ou de l'une de ses dispositions à l'égard d'un investisseur qui est Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou une entité dont Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province possède, directement ou indirectement, la totalité ou une partie importante de l'actif ou de la participation ordinaire.»

M. Lalonde propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, à l'article 52, en retranchant la ligne 9, page 32, et en la remplaçant par ce qui suit:

«de toute».

M. Lalonde propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, à l'article 53, en retranchant les lignes 14 et 15, page 33, et en les remplaçant par ce qui suit:

«participation canadienne ou le taux de participation canadienne et l'état de contrôle canadien du demandeur, et».

● (1650)

M. Lalonde propose:

Motion nº 16

Qu'on modifie le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger.

a) en ajoutant, immédiatement après la ligne 24, page 34, ce qui suit:

«Révision judiciaire

59. Par dérogation au paragraphe 28(2) de la *Loi sur la Cour fédérale*, quiconque est directement touché par une détermination ou une nouvelle détermination d'un taux de participation canadienne que fait le Ministre en vertu des paragraphes 39(2), 44(1) ou 53(1), peut demander sa révision conformément à l'article 28 de la *Loi sur la Cour fédérale*, que la détermination ou la nouvelle détermination soit ou non de nature administrative qui n'est pas soumise à un processus judiciaire ou quasi-judiciaire, en déposant une demande auprès de la Cour d'appel fédérale dans les trente jours de la détermination ou de la nouvelle détermination ou pendant tout autre délai supplémentaire que la Cour d'appel fédérale ou l'un de ses juges peut fixer ou autoriser, soit avant, soit après l'expiration de ces trente jours.»

b) en renumérotant les articles 59 à 63, pages 34 à 37, qui deviennent les numéros 60 à 64, respectivement.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, la plupart des autres motions présentées par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) sont des amendements de forme. La dernière, la motion nº 16, prévoit une révision judiciaire de certaines décisions ministérielles. Je dis sans ambages que j'accueille avec plaisir cette mesure du gouvernement. Elle découle d'instances présentées au comité par de nombreux groupes comme l'Association du barreau canadien, etc. Cela montre que cette façon de procéder a donné d'excellents résultats.

Le gouvernement a indiqué qu'il s'agit d'une amélioration. Il a cédé devant les objections très sincères présentées devant de nombreux témoins devant le comité. Je dirais que c'est l'un des bons résultats des méthodes activistes d'étudiants radicaux utilisées au début du mois de mars.

M. l'Orateur adjoint: J'en conclus que la Chambre consent à l'unanimité à adopter les motions nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, et 16. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Il est donc convenu à l'unanimité que ces motions soient adoptées.

(Les motions nos 7 à 16 inclusivement de M. Lalonde sont adoptées.)

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il reste donc trois de nos amendements, les motions nos 2, 4 et 6. Selon ce que le député de Calgary-Centre et le ministre auront à dire à ce sujet, je consentirais volontiers à ce que ces trois amendements soient regroupés et fassent l'objet d'un seul vote. Je n'ai pas eu la possibilité de parler à mon collègue et j'ignore s'il a eu le temps d'étudier ces amendements.

M. Pinard: D'accord.

M. Andre: Nous pourrions peut-être conclure une entente pendant que la sonnerie retentit. Nous appuierions les motions nos 2 et 6, mais pas la motion no 4. Nous pourrions peut-être en venir à une entente.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre passe maintenant aux votes différés sur le bill C-104.

Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Mme le Président: Le premier vote porte sur la motion no 2. Dois-je comprendre que le vote sur cette motion décidera en même temps du sort de la motion no 6? La Chambre en convient-elle ainsi?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Waddell, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 196)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Dantzer
Darling
Deans
Dick
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Gamble
Gass
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hargrave
Hnatyshyn
Hovdebo
Huntington
Jarvis
Keeper
Kempling
Kilgour
King
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald
(Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mazankowski
McCuish
McDermid
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell
(Mme)
Murphy
Nielsen
Ogle
Parker
Patterson
Riis
Rose
Schellenberger
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wilson
Young—74.

CONTRE

Messieurs

Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
McCauley
McRae
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ouellet
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—124.

● (1710)

M. Allmand: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas voté sur ces motions parce que je suis arrivé après qu'elles eurent été mises aux voix.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le vote suivant porte sur la motion no 4.

(La motion no 4 de M. Waddell, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 197)

POUR

Messieurs

Althouse
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
Hovdebo
Keeper
Lewycky
Manly
Miller
Mitchell
(Mme)
Murphy
Ogle
Parker
Riis
Rose
Skelly
Waddell
Young—20.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Cardiff
Carney (Mlle)
Chénier
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Dantzer
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dick
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Epp
Erola (Mme)
Ethier

Messieurs

Evans
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Gass
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Greenaway
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hnatyshyn
Hopkins
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
La Salle
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald
(Mlle)
MacEachen
Mackasey
MacKay
MacLaren
MacLellan
Malépart
Malone
Maltais
Marceau
Massé
Mazankowski
McCauley
McCuish
McDermid
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Nicholson
(Mlle)
Nielsen
Olivier
Ouellet
Patterson
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schellenberger
Schroder
Shields
Siddon
Simmons
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Tessier
Tousignant
Towers
Turner
Vankoughnet
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Yanakis—179.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. Lalonde propose: Que le bill, tel que modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme le Président: Quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: Maintenant!

[*Traduction*]

M. Pinard: Madame le Président, si vous voulez qu'il y ait consentement unanime pour que l'on puisse procéder à la troisième lecture dans le courant de la soirée, je crois que vous l'obtiendrez.

Mme le Président: La proposition reçoit-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadien et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, soit lu pour la 3e fois et adopté.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

M. Waddell: Madame le Président, je me propose de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture. Toutefois, je crois savoir qu'il y a maintenant une heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Je voudrais savoir si cette étude se déroulera entre maintenant et 6 heures. Si non, je prendrai la parole à l'étape de la troisième lecture du bill.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Mme le Président: En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—Les travaux publics—Le rapport du groupe de travail sur le paiement des subventions tenant lieu d'impôt; l'honorable député de Central Nova (M. MacKay)—L'industrie—a) La qualité des rails fabriqués par la Sydney Steel Corporation—b) L'importation de rails; l'honorable député du Surrey-White Rock—Delta-Nord (M. Friesen)—Petro-Canada—a) L'acquisition de Petrofina—La perception de la redevance—b) La redevance spéciale de canadianisation.

Comme il est maintenant 5 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires dans l'ordre inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir bills privés, avis de motion (documents) et bills publics.

L'ordre sous la rubrique des bills privés est-il réservé?

Des voix: D'accord!

Mme le Président: La Chambre abordera maintenant l'étude des avis de motions (documents). Tous les articles précédant le nº 36 sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: D'accord!

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

LE CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des communications, comptes rendus ou notes d'entrevue, de service, notes sur les transcriptions de conversations téléphoniques, demandes de bourses, bourses d'études et bourses universitaires, échangés entre le gouvernement, par l'entremise du Centre de recherches pour le développement international, et toute autre personne ou groupe demandant qu'on leur accorde ou envisage de leur accorder de l'aide financière du Centre de recherches pour le développement international, spécialement au sujet de subventions, bourses universitaires ou commandite financière de personnes détenant ou ayant détenu un poste élu ou nommé au gouvernement d'autres pays ou qui étaient ou sont membres de partis politiques reconnus d'autres pays.

• (1720)

—Monsieur l'Orateur, ce débat porte surtout sur la liberté d'information, mais il est sous-tendu par la prodigalité de nos vis-à-vis; en fait, le point sous-jacent du débat est le refus du gouvernement libéral de répondre de son gaspillage éhonté de l'argent du contribuable.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Maltais) ne voulait pas me dire, pas plus d'ailleurs qu'à la population canadienne, en vertu de quels critères le Centre de recherches pour le développement international peut dépenser l'argent que le contribuable a gagné à la sueur de son front. Le Centre a un budget prévu de 59 millions de dollars pour l'exercice financier 1982-1983, mais le gouvernement refuse de répondre à des questions à ce sujet.

Nos vis-à-vis ne sont pas en faveur de la transparence; il n'y a pas de liberté d'information ou d'autonomie avec eux. Ce qu'ils nous offrent ce sont des turpitudes. Le gouvernement ne croit pas au système démocratique britannique du gouvernement responsable et ne l'apprécie pas. La loi sur la liberté d'information, le projet de loi C-43, a finalement été renvoyée à un comité, mais les libéraux sont tellement corrompus qu'ils voudraient le modifier de sorte que le public ait à établir lui-même son droit à la liberté d'information. Le gouvernement semble vouloir établir une liste complète d'exclusions et d'exemptions visant à protéger encore plus les ministres et à les rendre encore moins comptables envers qui que ce soit. Le projet de loi C-43 pourrait signifier que les contribuables voulant obtenir des informations pourraient être soumis à un contrôle judiciaire avant de pouvoir obtenir ces données d'un gouvernement arrogant, intransigeant et impénitent.

C'est ce gouvernement qui a détruit notre devise et notre crédibilité internationale, qui nous a apporté les plus hauts taux d'intérêts de notre histoire et qui refuse d'aider les emprunteurs hypothécaires, les cultivateurs et les petites entreprises. C'est encore lui qui refuse maintenant de divulguer des informations sur l'aide accrue qu'il apporte à Dieu sait qui.

Je crois qu'il n'y a pas un Canadien qui ne veuille aider les pays du tiers monde lorsqu'ils en ont besoin, monsieur l'Orateur. A l'heure actuelle, cependant, 1,250,000 Canadiens sont sans emploi; les taux d'intérêts sont élevés; une entreprise fait faillite toutes les 20 minutes. Est-ce que nous réduisons pour autant notre aide aux pays étrangers, ou plus précisément, les dépenses inconsidérées? Non, monsieur l'Orateur, nous les augmentons au contraire.

Centre de recherches pour le développement international

Laissez-moi vous dire pour quelles raisons j'ai demandé la production de ces documents, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, il est clair qu'un groupuscule de démagogues gauchisants s'est infiltré dans les rangs du parti libéral et qu'il a à sa tête le premier ministre (M. Trudeau). Deuxièmement, le gouvernement est composé d'une bande de paniers percés extrêmement prodigues qui distribue l'argent des contribuables avec désinvolture et plus spécialement aux régimes de gauche. Troisièmement, les libéraux ont été portés au pouvoir pour diriger le pays et non pour régner. Or, depuis 14 ans, il règne à coups de décrets en conseil et de secrets. Il ne tient aucun compte de la volonté des Canadiens. Il ne donne aucune information, ni aux Canadiens, ni à l'opposition officielle dont je suis fier de faire partie.

Le gouvernement est à court d'idées nouvelles pour accroître la productivité nationale. Avant d'aider les pays du tiers monde ou d'améliorer notre sort, il faut accroître notre productivité. Si nous voulons être prospère, il va falloir que nous commencions par accroître notre productivité et notre PNB si nous voulons aider efficacement le tiers monde.

Sous prétexte d'aider les pays en voie de développement, le gouvernement a dilapidé des millions de dollars par le biais de l'ACDI et du CRDI et a ouvertement aidé des régimes de gauche avec les fonds publics. Cet argent—59 millions—nous aurait été plus utile pour financer par exemple le programme des «agri-obligations», les prêts pour l'expansion de la petite entreprise, le crédit agricole, pour aider les Canadiens à rembourser des hypothèques ou encore pour éviter les faillites.

Les Canadiens, et nous avec eux, veulent savoir comment on dépense les deniers publics. Les Canadiens veulent savoir à qui va notre aide. Ils veulent être certains qu'elle ne sert pas à financer des régimes instables ou communistes. Nous voulons que le gouvernement nous dise qui bénéficie de nos largesses et pourquoi. Nous exigeons la vérité au moment où nos entreprises font faillite, que les agriculteurs n'arrivent pas à joindre les deux bouts et que les taux d'intérêt atteignent de nouveaux sommets pendant que notre monnaie se dévalue chaque jour davantage. Ce débat serait probablement inutile si la loi sur la liberté d'information avait été adoptée.

Depuis que je siège à la Chambre, je constate que les seuls moyens d'obtenir des renseignements sur les dépenses et les abus du gouvernement, c'est par le truchement d'informations communiquées en douce aux députés dans des enveloppes anonymes ou parfois par le biais du rapport du vérificateur général. La synopsis fournie par le CRDI est pour le moins vague, sinon incompréhensible. Quant à l'ACDI, chacun sait que son dossier a de quoi vous faire dresser les cheveux sur la tête. Les chiffres le prouvent.

Un député d'en face a inscrit au *Feuilleton* la question n° 3515, qui demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) combien de personnes travaillent pour l'Agence canadienne de développement international, combien d'entre elles travaillent à Ottawa et combien dans les pays auxquels l'Agence accorde de l'aide, ainsi que le montant total des salaires versés à Ottawa et à l'extérieur d'Ottawa. Les réponses sont renversantes, monsieur l'Orateur. A Ottawa-Hull, l'ACDI compte 1,003 fonctionnaires. Dans les pays où elle fournit de l'aide au développement, il y a 54 personnes: 54 sur 1,057 en tout. Pour l'année financière 1981-1982 les frais de personnel, comprenant le temps supplémentaire et les autres

charges, sont estimés à $32,400,000. A une époque où le gouvernement prêche la modération!

Voyons un peu où va notre argent, monsieur l'Orateur. L'Éthiopie doit sûrement avoir les meilleures cultures de sorgho que le monde verra jamais, parce que par quatre crédits distincts nous avons fourni à ce pays 1.36 million en tout. Avec une douzaine de crédits à ce pays de gauche qu'est l'Éthiopie, le CRDI lui a consacré en tout 3.2 millions.

Je voudrais savoir pourquoi nous avons dépensé 290,000 dollars pour développer le tourisme dans l'Asie? Je me demande l'importance que cela peut bien avoir pour les Canadiens qui perdent leur emploi? Pourquoi avons-nous consacré $73,700 à la pêche au homard à Cuba? La Tanzanie, qui vit en dictature sous M. Nyerere, est un bénéficiaire favori du CRDI. C'est un des bénéficiaires préférés de l'aide canadienne. Pendant les trois années financières 1978-1979, 1979-1980 et 1980-1981, le Canada a donné à cette dictature marxiste 91.541 millions. Sur ce montant 78.92 millions étaient des subventions—pas des prêts, mais des subventions. Si ces 78 millions étaient allés aux petites entreprises ou à notre agriculture, nous les aurions remises au travail.

Nous avons donné à ce cher petit pays ami qu'est l'Iran $292,000. Nous avons donné à l'Algérie qui vit en dictature $380,000. Grâce à un crédit distinct qui n'a rien à voir avec les $100 millions que nous avons déjà donnés, M. Manely de Jamaïque a reçu $828,000 pour quatre projets. Le Mali, encore un pays de gauche, a reçu 1.13 million. Le Salvador a reçu $385,000. L'amical Congo Belge a reçu $105,000 pour l'amélioration de la culture des noix. Comme collection de vieilles noix, cela ne vaut pas ceux d'en face, monsieur l'Orateur.

Tout cet argent donné à des régimes hostiles et à des dictatures, à une époque où les Canadiens manquent de travail, où les hypothèques sont incontrôlables et les intérêts enrayent tous les rouages, malgré toute la graisse appliquée par le gouvernement.

• (1730)

Ce ne sont que quelques exemples de prodigalités dont je voulais parler et qui m'ont poussé à demander la tenue de ce débat. Nous voudrions savoir pourquoi ces fonds sont dépensés, où, dans quels pays, et nous voudrions voir tous les documents qui prouvent que ces dépenses ne sont pas superflues. Le budget de l'ACDI s'élevait à 1.45 milliard de dollars l'an dernier et, cette année, il atteindra 1.74 milliard de dollars. C'est plus du double de la contribution par habitant des États-Unis. Quelle fausseté! Le président Reagan a restreint l'aide étrangère à 5.1 milliards de dollars, le nôtre est passée à 1.74 milliard et le gouvernement veut encore l'augmenter de 0.7 p. 100 du PNB d'ici la fin de la décennie.

Combien de milliards supplémentaires offrirons-nous pour construire des statues, mettre au point des réseaux d'égoûts qui se déversent dans la mer, pour aider Haïti et annuler le projet ensuite parce qu'il était mal exécuté? Nous accordons un prêt généreux de 300 millions de dollars aux Tchèques pour construire une usine de pâte phosphatée, pour mieux lui permettre de faire concurrence à notre secteur des produits forestiers. Nous contribuons à moderniser les aéroports de Cuba, pour mieux leur permettre de lancer des bombardiers et des avions de combat et de construire de bonnes pistes d'atterissage pour recevoir les avions russes. Nous prêtons à l'URSS un milliard de dollars à un taux d'intérêt dérisoire, d'au plus 7.8 p. 100, pour la construction d'un gazoduc. C'est une véritable litanie de tâtonnements et de cas de mauvaise gestion. Je ne suis pas le seul à penser ainsi, croyez-moi. Il suffit, M. l'Orateur, d'examiner le rapport de 1979 du vérificateur général, dans lequel on peut lire:

> Un facteur important touchant le budget des dépenses de l'ACDI est le fait qu'elle a été obligée d'obtenir l'approbation légale de ses activités au moyen de lois portant affectation de crédits parce qu'il n'y a pas de loi du Parlement établissant l'Agence et délimitant ses pouvoirs.

Voyez un peu, elle dépense près de deux milliards de dollars de l'argent des contribuables sans autorisation. Un peu plus loin, on peut lire:

> Par exemple, le crédit L40 figurant au Budget des dépenses pour 1979-1980 affecte un dollar à l'autorisation d'un poste statutaire pour l'achat d'actions de la Banque interaméricaine de développement.

Encore un de ces crédits de un dollar, qui exige que l'on soit avocat retors pour comprendre les principes de comptabilité du gouvernement. Que signifie ce crédit de un dollar? Un peu plus loin, on lit encore:

> Le coût prévu de ces actions s'élève à 310 millions de dollars des États-Unis.

Il y a quelque chose de louche là-dedans. Un peu plus loin, le rapport dit encore:

> La présentation actuelle du Budget des dépenses est prescrite par le Conseil du Trésor. Nous avons constaté dans cette présentation plusieurs faiblesses qui ont limité la divulgation de renseignements au Parlement:

Et ainsi de suite. Monsieur l'Orateur, examinons le volume 1 des Comptes publics du Canada pour l'année 1981 pour voir véritablement ce qui se trame de l'autre côté, et pourquoi nous sommes dans un tel pétrin. On peut y lire ceci:

> Les prêts aux gouvernements étrangers comportent principalement le prêt au gouvernement britannique en vertu de la Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, et l'aide spéciale sous forme de prêts aux pays en voie de développement.
>
> Le tableau 6.8 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts et avances consentis aux gouvernements étrangers y compris les pays en voie de développement.

C'est très intéressant à lire. Par exemple, on voit à la première ligne d'un tableau: «Chine—Finances, $49,426,118». Et quelques lignes plus loin:

> Un prêt libre d'intérêt à la Chine a été autorisé en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Nous empruntons à 17 ou 18 p. 100, versons 750 millions au gouverneur de la Banque du Canada pour soutenir notre dollar, mais cependant nous pouvons prêter à la Chine sans intérêt. Ensuite vient la Grèce, le 31 mars 1981, $6,525,000. On peut lire ceci:

> Un prêt libre d'intérêt à la Grèce a été autorisé par le C.P. 1932-2630

Nous les connaissons bien ces petits décrets du conseil. Le Parlement n'en entend pas parler. Et voici la suite

> Au 1er avril 1981, un règlement partiel avait été négocié et on tente d'obtenir une autorisation parlementaire pour annuler le solde au cours de 1981-1982.

Il est donc question de «règlement partiel» et «d'annulation de solde». Effacer la dette! Nous en avons de l'argent. Nous pouvons aller emprunter à l'étranger pendant que les nôtres perdent leurs maisons. Ensuite c'est le tour de la Jamaïque, 25 millions, le 31 mars 1981. La date d'échéance a été reportée au 9 août 1981 et le taux est de 8.875 p. 100.

Je pourrais poursuivre la lecture de cette litanie horrifiante, monsieur l'Orateur. Les gouvernements ne gagnent pas

d'argent, les gouvernements le dépensent. Quand ils se permettent de dépenser ainsi, on devrait les flanquer à la porte. C'est un crime.

Passons au titre suivant: «Pays en voie de développement—Aide spéciale sous forme de prêts». Combien de Canadiens savent ce que le gouvernement fait avec leurs dollars si durement gagnés? Voici:

Une aide spéciale sous forme de prêt a été consentie aux pays en voie de développement. Pendant l'exercice, des prêts supplémentaires ont été accordés à la Turquie en vertu des crédits . . .

Les modalités des prêts effectués aux pays en voie de développement, de même que leurs soldes de fin d'exercice, sont classés en sept groupes principaux:

a) échéance de 20 ans avec délai de grâce de 5 ans au taux d'intérêt de 5 p. 100 par année, échéant en septembre 2000, $18,958,697;

b) échéance de 25 ans avec délai de grâce de 5 ans au taux d'intérêt de 6 p. 100 par année, échéant en mars 2001, $1,673,789;

c) échéance de 30 ans avec délai de grâce de 7 ans au taux d'intérêt de 3 p. 100 par année, échéant à diverses dates entre mars 1997 et septembre 2011, $168,538,287;

d) échéance de 30 ans avec délai de grâce de 7 ans et libres d'intérêt, échéant en mars 2010, $1,960,057;

e) échéance de 35 ans avec délai de grâce de 5 ans et libres d'intérêt, échéant à diverses dates entre avril 2001 et novembre 2005, $3,820,444;

f) échéance de 40 ans avec délai de grâce de 10 ans et libres d'intérêt, échéant en mars 2008, $861,654; et,

g) échéance de 50 ans avec délai de grâce de 10 ans et libres d'intérêt, échéant à diverses dates entre mars 2003 et mars 2031, $1,953,618,922.

Des prêts sans intérêt, n'est-ce pas intéressant? Nous avons vraiment beaucoup d'argent au Canada. Nous ne pouvons aider les propriétaires de maisons, ni les petites entreprises ni les agriculteurs, mais nous pouvons consentir à d'autres pays des prêts sans intérêt sur 30, 40 ou 50 ans; est-ce croyable? Autre particularité intéressante, quand on jette un coup d'œil aux heureux bénéficaires, on constate que plus ils sont à gauche, plus on s'en occupe. Le Chili, Cuba, l'Algérie, l'Argentine, Belize, etc., etc., et on en arrive à un grand total de $2,149,431.850. Voilà ce que fait le gouvernement avec l'argent des contribuables: il l'emprunte et le donne ensuite.

Je le répète, monsieur l'Orateur, personne ne refuserait d'aider le tiers monde. Mais, charité bien ordonnée commence par soi-même. Cela veut dire que cet argent devrait servir à créer de l'emploi au Canada, accroître la productivité, jusqu'à ce que notre produit national brut augmente et ensuite nous pourrions songer aux autres, seulement aux autres qui en ont besoin. Les pays que je viens tout juste de mentionner ne sont certes pas les plus nécessiteux. Jetons un coup d'œil sur le budget des dépenses de 1982-1983. Voici ce qu'on peut lire dans le plan de dépenses du gouvernement:

On a traditionnellement considéré le Canada comme un pays qui se préoccupait grandement du développement international.

C'est exact. Et je continue:

Le gouvernement a annoncé son intention d'augmenter le niveau de l'Aide officielle au développement (AOD) pour atteindre un objectif de 0.5 pour cent vers le milieu des années 80 et de 0.7 pour cent du PNB d'ici la fin de la décennie.

Au cours des trois derniers mois, notre PNB a accusé une baisse de 1.8 p. 100. Est-ce que ça a du sens? Et je lis plus loin:

Les niveaux de l'AOD prévus, qui sont de $1,724 millions pour 1982-1983, $1,946 millions pour 1983-1984, $2,270 millions pour 1984-1985, et $2,631 millions pour 1985-1986 . . .

Si la moitié de ces sommes était consacrée à la création d'emplois, aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise, à l'aide à l'agriculture et à la réduction des taux d'intérêt, quels seraient les résultats pour le pays et les chômeurs? Il est très intéressant, monsieur l'Orateur, de jeter un coup d'œil sur le budget de l'ACDI pour 1982-1983. Il montre la confortable somme de 1.296 milliard, soit une augmentation de 188.8 millions par rapport à 1981-1982. Cela en période de restrictions, comme se plaît à le dire le gouvernement. Serrez-vous la ceinture. Quelle farce! Nous construirons un autre monument en Algérie et donnerons encore un petit peu d'argent à Belize et au compagnon de plongée du premier ministre.

• (1740)

Voyons un peu ce qu'il advient du reste. On consacre 896 millions à des prêts bilatéraux; 299 millions à des investissements et des avances à des institutions financières internationales et une réserve de 332 millions découlant de nouvelles initiatives—je voudrais bien les connaître—y compris Petro-Canada International. Voilà une autre perle. Notre ministre des Finances est maintenant un héro en Belgique parce qu'il a payé les actions de Petrofina deux fois trop cher. Je le répète, 59 millions seront versés au CRDI.

La question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* est celle-ci: A qui va cet argent? A quels partis appartiennent-ils? quel est le pays bénéficiaire? Et s'agit-il de pays communistes? Voilà ce que nous voulons savoir. De même que les Canadiens. Les gens veulent que les taux d'intérêt baissent. Les taux d'intérêt hypothécaire. Mais cela ne paraît pas préoccuper le gouvernement. Tout cela parce qu'un jour j'ai posé une simple question au premier ministre.

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, en exposant ses vues sur l'aide au développement, le député a réussi à polariser son argumentation. Il demande aux Canadiens de choisir entre aider à nos nécessiteux et secourir les indigents étrangers. Pourtant, un tel choix ne s'impose pas. Rien ne nous empêche d'aider nos propres nécessiteux et aussi de fournir une assistance aux miséreux d'autres pays du monde. D'ailleurs, une bonne majorité de Canadiens appuie ce genre d'initiatives. Nous ne sommes pas un peuple indifférent au point que notre sens des responsabilités et de compassion s'arrête à nos frontières. Nous sommes prêts à venir en aide aux nôtres comme aux nécessiteux d'autres parties du monde.

Le député d'en face a parlé en particulier des activités du Centre de recherches pour le développement international. Je profite de l'occasion pour signaler les réalisations remarquables de cet organisme dont l'existence remonte à une dizaine d'années. Malheureusement, le Centre est assez peu connu des Canadiens. Je dis malheureusement, car c'est l'une des véritables réussites de l'épopée continuelle et souvent difficile du développement international. Je suis sûr que si plus de Canadiens étaient au courant des réalisations de cet organisme unique en son genre et plein de ressources ils partageraient la fierté que bon nombre d'entre nous éprouvent pour cette institution. La plupart d'entre nous avons assisté avec admiration à son expansion, son évolution et son incroyable réussite.

Le Centre a été créé il y a environ 11 ans pour répondre à un besoin qu'avaient fait ressortir feu le très honorable Lester B. Pearson et un important groupe d'étude de la Banque mondiale composé de certains experts parmi les plus éminents dans le domaine de l'aide au développement. Cette commission a découvert que sur toutes les recherches entreprises dans le monde entier, moins de 3 p. 100 s'effectuaient dans des pays en développement. Fait encore plus inquiétant, certaines de ces

recherches, conformément aux traditions des anciennes puissantes colonialistes, se concentraient sur des secteurs qui n'intéressaient pas directement les pays en développement proprement dits.

Par conséquent, la commission recommandait de prendre des mesures urgentes pour améliorer la force de recherche au sein des pays en développement. La justesse de ce jugement s'est vérifiée une dizaine d'années plus tard, à la Conférence des Nations Unies sur l'avancement des sciences et de la technologie tenue à Vienne, où les pays en développement ont demandé essentiellement aux pays industrialisés de les aider à améliorer leur propre force de recherche. Je me souviens que le porte-parole du gouvernement canadien à cette conférence, l'honorable Martial Asselin, a signalé les maintes réalisations de CRDI. Le gouvernement de l'époque lui a alloué des ressources supplémentaires, pour lui permettre d'entreprendre un nouveau programme visant à établir un rapport entre les besoins des pays en développement et la force de recherche canadienne. Ce nouveau programme vient d'être lancé grâce aux crédits alloués par le gouvernement actuel à compter du début de la présente année financière. Soit dit en passant, c'est à la Conférence de Vienne que le Centre de recherche de développement international a été cité comme exemple aux autres pays industrialisés capables de fournir une aide aux pays en développement.

En résumé, depuis sa création en 1971, le Centre de recherches pour le développement international a bénéficié de l'appui de tous les partis à la Chambre et n'a jamais cessé d'inspirer confiance aux divers gouvernements du pays. Dès le début, le CRDI a été dirigé par un conseil international de gouverneurs, comme le prévoit la loi, et a fait porter ses efforts principalement sur le secteur dit des «besoins essentiels». Le Centre se compose de quatre grandes divisions dont la plus importante s'intéresse à l'agriculture et à la nutrition. La deuxième division traite des sciences de la santé. La troisième porte sur les sciences sociales et la quatrième, sur les sciences de l'information. Ces quatre divisions s'occupent essentiellement du sort des habitants des régions rurales dans les pays en voie de développement. Dans le secteur agricole, par exemple, on insiste sur la production de denrées alimentaires indigènes, et non pas sur les récoltes commerciales destinées à l'exportation, comme c'était fréquemment le cas à l'époque des gouvernements coloniaux.

Par ses efforts, le Centre de recherches pour le développement international a favorisé la culture du manioc, du sorgho et du millet par exemple, et d'une variété de céréales et de légumineuses d'origine parfois étrange mais toujours nutritives. En outre, le centre s'intéresse à la foresterie, à l'agroforesterie, à l'aquaculture, à l'élevage et aux méthodes de postproduction, soit la moisson, le séchage, l'entreposage et la mouture des grains. Sous ce rapport, le Centre a été un membre fondateur du groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et continue à contribuer à ses travaux. Durant une longue période, le premier président du Centre a agi en qualité de représentant canadien au sein de la commission consultative technique de ce groupe. Le président actuel agit à titre de membre du conseil d'administration de l'Institut international de recherche sur la politique alimentaire.

Dans le domaine des sciences de la santé, le Centre s'intéresse notamment à la prestation de soins médicaux, au programme de maladies tropicales de l'Organisation mondiale de la santé et aux questions relatives à l'hygiène et à la pureté de l'eau. Dans le domaine social, le Centre a financé des recherches dans une gamme étendue de secteurs, notamment la politique scientifique et technologique, les sciences économiques, l'enseignement et ses problèmes connexes. Ces études ont aidé les pays émergents à formuler des politiques avisées menant à la conception de stratégies d'expansion plus efficaces.

La division des sciences de l'information, la quatrième que j'ai mentionnée, a été créée pour aider les pays émergents à accumuler, à mettre en mémoire et à extraire des données de recherche inestimables. Elle a procédé de différentes façons, y compris l'établissement d'un système bibliographique de gestion des données conçu pour un mini-ordinateur qui intéresse au plus haut point non seulement les pays émergents mais aussi les nations industrialisées désireuses d'obtenir une licence à cette fin.

Depuis sa fondation, le Centre poursuit deux objectifs clairement établis. D'abord, aider les pays émergents à résoudre leurs problèmes de croissance, mais toujours de façon à mettre en évidence la compétence de leurs scientifiques et de leurs techniciens dans le domaine de la recherche. En conséquence, les experts des nations industrialisées choisissent les domaines de recherche et exécutent presque tous les travaux eux-mêmes dans les pays émergents. C'est ainsi que ces derniers bénéficient de l'expérience acquise. Les collectivités scientifiques de ces pays sont les mieux renseignées sur les problèmes qui y sont étudiés.

Il est donc facile de comprendre pourquoi tant d'autres pays ont suivi l'exemple du Canada et créé des organismes semblables au CRDI, entre autres, les États-Unis, la Suède et l'Allemagne. Je constate avec plaisir que certaines publications canadiennes ont commencé récemment à signaler à l'attention des Canadiens les réalisations de cet organisme si peu connu mais fort efficace.

• (1750)

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire quelques mots au sujet du Centre de recherches pour le développement international et au sujet du développement en général. Le mot développement est difficile à définir. J'ai de la difficulté à le comprendre; presque tout le monde y donne un sens différent. Je suis convaincu que je n'y donne pas tout à fait le même sens que le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) qui a présenté la motion à l'étude aujourd'hui.

Le député de Simcoe-Sud a critiqué de façon virulente l'ensemble du programme de développement organisé à l'étranger sous les auspices du Canada. Je ne partage pas ses idées. Il se rend compte, j'en suis certaine, que nos opinions au sujet du développement dans le monde diffèrent sensiblement.

Quand la récession commence à se faire sentir dans un pays comme le nôtre, le monde émergent qui comptait sur nous est déjà en proie à une dépression totale. Lorsque le Canada est disposé à fournir de l'aide, parce que sa situation économique est avantageuse, il aide alors probablement un pays qui fait déjà face à la dépression. Le facteur que nous utilisons pour indiquer la récession, soit 8 à 14 p. 100 de chômage, atteint souvent de 30 à 60 p. 100 dans les pays bénéficiaires de l'aide au développement.

Le mot «aide» est aussi très difficile à définir. Personnellement, j'estime que la chose la plus difficile à faire pour un être humain, un groupe de personnes ou un pays, c'est d'aider de façon positive. Comment aide-t-on quelqu'un? Comment aider un ami, son conjoint, ou qui que ce soit d'autre? Lorsqu'une personne est en mesure d'en aider une autre, il se crée presque toujours entre elles un lien difficile, sinon impossible, à cerner. Il faudrait étudier en profondeur les modalités et le moment propices de l'aide, surtout sur le plan international.

Il y a, à l'heure actuelle, quatre milliards d'êtres humains, et il y en aura peut-être six milliards d'ici à la fin du siècle. Comment nourrir, vêtir, secourir et abriter tant de gens? Comment arriver à résoudre les problèmes économiques qui les assaillent? Voilà pourquoi je crois que le CRDI est un instrument, un outil possible de recherche sur les modalités de l'aide.

Le Centre de recherches pour le développement international est situé tout près de la Chambre des communes. Il est à peu près à cinq minutes de marche d'ici. J'estime que tous les députés, et surtout le député de Simcoe-Sud, devraient aller à ce Centre voir ce qui s'y fait.

En 1975-1976, j'ai eu le privilège d'obtenir une bourse du CRDI. Dix de ces bourses sont accordées chaque année à des Canadiens d'âge moyen qui ne travaillent pas à plein temps dans le domaine du développement. Je satisfaisais à ces conditions et il s'est trouvé que j'ai été l'un des dix boursiers du CRDI en 1975-1976 avant d'être élu à la Chambre des communes. Je ne songeais même pas à faire de la politique à l'époque.

J'ai aussi eu à ce moment-là l'avantage d'étudier dans un domaine qui m'intéressait personnellement. Je parle de la question de l'aide, et notamment de l'aide fournie par des groupes canadiens de bénévoles, des organismes non gouvernementaux comme les œuvres paroissiales, les associations philanthropiques, SUCO et d'autres organismes du genre. Je crois que les Canadiens favorisent particulièrement cette forme d'aide. J'ai appris comment cette aide influe sur le processus de développement dans les autres parties du monde. Elle implique toute une série d'étapes.

Une année s'étant écoulée, j'ai écrit un livre sur le sujet. J'en donnerai un exemplaire à mon ami, car j'ai tenté d'y décrire la difficulté de la démarche. L'une des plus grandes difficultés en matière d'aide, c'est qu'il y a parfois trop de bonne volonté et pas suffisamment de connaissances. Voilà pourquoi de me suis tourné vers le Centre de recherches pour le développement international, car là on sait comment procéder pour réunir des sommités mondiales en vue d'étudier des situations particulières. J'estime que c'est là une démarche vraiment nécessaire et que le Centre obtient beaucoup, beaucoup de succès.

J'ai également eu la chance de me rendre dans des centres secondaires en Amérique du Sud, en Colombie, à Singapour et en Asie où l'on cherche des moyens de produire des vivres et d'enseigner aux gens à pourvoir à leurs besoins. Ainsi, lorsque je me suis rendu à Singapour avec le comité Nord-Sud, j'ai été témoin de travaux dans le domaine des pêches. Il s'agissait de faire produire à des testacés des tonnes de protides non pas à l'acre, mais au pied carré. On y découvre des méthodes absolument révolutionnaires de produire de la nourriture. Voilà pourquoi le groupe de travail parlementaire Nord-Sud a recommandé au Parlement de faire en sorte que le gouvernement accroisse l'aide financière qu'il accorde au Centre de recherches pour le développement international, de façon qu'il réalise pleinement tous ses projets, projets qui sont considérables.

Le groupe de travail représentait vraiment les trois partis de la Chambre. Je me réjouis de la façon dont le Centre s'intéresse à l'aide et dont celle-ci ne cesse d'augmenter. Dans son rapport, le groupe de travail mentionne qu'une difficulté importante au Canada tient à la nécessité d'éduquer nos gens dans le domaine de l'aide internationale. Comment faire pour s'assurer qu'ils ne gaspillent pas l'aide, comme disait mon honorable collègue.

En fait, la plus grande partie de l'aide ne quitte jamais le Canada. La majeure partie de l'argent va à l'ACDI et demeure au Canada. C'est qu'en vertu de la loi, 80 p. 100 de l'aide bilatérale doit demeurer au Canada. Cette aide est dite «liée». Elle sert à acheter des choses au Canada à destination d'autres pays. L'idée selon laquelle cette aide ne sert pas à l'économie, comme mon collègue l'a prétendu, n'est tout simplement pas vraie. Je n'en crois rien. La majeure partie de l'argent demeure au Canada.

Comme il me reste quelques minutes, j'aimerais raconter ce qu'un collègue et moi avons fait lorsque nous étions à l'ONU l'an dernier. Il a proposé d'aller dîner ensemble à New York, me laissant choisir le restaurant où nous irions. J'ai suggéré d'aller dans un restaurant brésilien pour déguster du feijoado. Lui, sa femme et moi avons bien aimé ce plat. Après le dîner, je leur ai dit qu'on le préparait avec l'estomac et les boyaux du mouton, des haricots et du riz. Si je leur avais révélé avant qu'ils allaient manger du boyau de mouton, ils se seraient probablement défilés. Mais le fait est que nous avons appris quelque chose à propos d'un autre peuple, ce qui est un aspect important dans tout le processus de développement. Il faut apprendre comment les autres se comportent afin de pouvoir nous entraider partout dans le monde.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée . . .

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons commencé à 5 h 20, nous avons sûrement droit à une heure entière.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les députés ne sont pas sans savoir, j'en suis convaincu, que, en conformité de l'ordre de la Chambre, nous devons maintenant reprendre le débat sur le bill C-104. Nos heures de séance ont été prolongées par un ordre de la Chambre adopté à l'unanimité, dont je n'ai pas la date ici.

• (1800)

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Chaque fois, que nous avons commencé en retard, nous avons disposé d'une heure pour étudier les initiatives parlementaires. En fait, c'est pourquoi on parle de «l'heure» réservée aux initiatives parlementaires.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Cela se fait à l'occasion, avec le consentement unanime de la Chambre, mais la Chambre a déjà consenti à l'unanimité—je n'ai pas la date de l'ordre—mais enfin, la Chambre a consenti à prolonger les heures de séance pendant les délibérations sur la législation énergétique. C'est de cela que nous devons nous occuper maintenant, vu l'ordre de la Chambre. Je ne vois pas que nous puissions procéder à l'encontre de cet ordre adopté à l'unanimité.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, le Règlement de la Chambre stipule que nous avons droit à une heure de débat. Il s'agit là du Règlement de la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je refuse de m'engager dans une discussion avec le député. Le Règlement précise que les initiatives parlementaires seront étudiées entre 5 et 6 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

MESURE CONCERNANT LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler du bill C-104, à l'étape de la troisième et dernière lecture. J'espère que les consommateurs canadiens entendront ce que j'ai à dire à ce sujet. Ce long débat, qui se terminera ce soir aux Communes, mais je crois que ce sont les consommateurs ordinaires qui ont subi et qui subiront encore les conséquences de ces projets de loi énergétiques. Ils devront y aller de leur poche, car ce sont eux qui payeront la note. Ce sont le gouvernement du Canada, les gouvernements de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, et surtout celui de l'Alberta qui en profiteront. Le secteur pétrolier, qui est toujours prêt à prendre sa part du gâteau, en profitera également.

J'ai dit au début du débat que les consommateurs canadiens se faisaient avoir. Ils se font encore avoir et il en sera toujours ainsi à l'avenir. Un beau jour, les consommateurs se serreront les coudes et ils se révolteront.

On nous dit que le bill C-104 est un projet de loi d'initiative ministérielle visant à accorder des subventions de 8.9 milliards de dollars aux sociétés pétrolières—canadiennes, j'espère—dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Ce n'est qu'un espoir car, quand on y regarde de plus près, ce projet de loi présente des lacunes qui permettront à la société Imperial Oil et à ses amis de profiter indirectement de ces subventions. Grâce à ce bill, ces sociétés pétrolières recevront de l'argent pour aller prospecter sur les terres du Canada de l'Arctique et au large des côtes Est et Ouest. Il s'agira surtout de mettre en valeur les ressources de l'Arctique. Les sociétés iront prospecter ces terres du Canada pour essayer d'y découvrir des gisements de pétrole et de gaz.

Pour étayer ma critique du projet de loi, je voudrais tout d'abord citer un article paru dernièrement dans l'édition du 4 juin du *Globe and Mail*. Il s'intitule «Le débit du puits de Tarsiut est insuffisant». L'auteur déclare ce qui suit:

> Non seulement le débit du puits de pétrole est de loin inférieur aux prévisions, mais certains analystes estiment que sa rentabilité ne serait que marginale.

Il poursuit en écrivant:

> Les résultats sont encourageants, mais ils sont insuffisants, pour prouver que Tarsiut peut produire du pétrole à bon marché. De nombreux investisseurs nourissaient des espoirs à propos de ce puits, notamment à cause des récents commentaires de certains responsables de l'une des principales compagnies associées au projet de prospection, Dome Petroleum Limited de Calgary.

Tarsiut est situé assez loin en amont du MacKenzie. Le gouvernement a mis tous ses espoirs dans le delta du MacKenzie et la mer de Beaufort. Il y croit tellement que le gros des 8.9 milliards de dollars qu'il accordera aux compagnies pétrolières sous forme de subventions ira à cette région. Pourtant, pas une goutte de pétrole n'en a encore été extraite. Il me semble qu'aucune découverte vraiment rentable n'a encore été faite dans cette région.

Le gouvernement prend de gros risques. Il prend des risques avec l'argent des contribuables, avec l'environnement et avec la vie des autochtones qui demeurent dans ces régions. On se demande pourquoi le gouvernement prend de tels risques. Ne serait-il pas plus logique de consacrer ces sommes au secteur traditionnel ou à l'huile lourde de l'Alberta et de la Saskatchewan? J'ai dans l'idée que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) veut se rendre dans le Nord pour contourner l'Alberta et la Saskatchewan. Encore une fois c'est la lutte entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

M. Lalonde: C'est absurde!

M. Waddell: Voilà quelle est l'orientation réelle du programme. Il s'agit de montrer sa puissance, ce qui correspond parfaitement au style et au caractère du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Qu'arrivera-t-il si l'on découvre du pétrole dans cette région, comme je le souhaite? J'espère que nous trouverons des gisements rentables car le Canada a besoin de pétrole puisque la plupart de nos surplus pétroliers ont été exportés dans les années 70. A un certain point, nous exportions la moitié de notre production quotidienne, et c'est pourquoi il nous faut maintenant, d'après le gouvernement, donner 8.9 milliards de dollars à Imperial Oil et ses amis pour aller dans le Nord faire de l'exploration pétrolière.

«The Journal» est une émission qui fait suite à «The National» au réseau anglais de Radio-Canada. M. Jack Gallagher, président de Dome Petroleum, y était interviewé le 9 février 1982. Je tire ses propos de la transcription de cette émission. On lui a demandé ce qu'il arrivera quand on découvrira du pétrole dans la mer de Beaufort. Voici sa réponse:

> Le Canada a vécu et continue de prospérer comme pays exportateur, et il n'y a pas grand différence entre le pétrole, le gaz, le blé ou quelque autre denrée que ce soit. Si nous pouvons prouver que le Canada dispose d'un important surplus de pétrole, rien ne s'oppose à ce que nous puissions en exporter une partie.

C'est comme ça qu'on pense. Plus de subventions du gouvernement pour découvrir du pétrole, et si on en découvre, on l'exportera.

M. Kelly: Cela créera des emplois.

M. Waddell: Mon honorable ami d'en face dit que cela créera des emplois. Imagine-t-on combien d'emplois on pourrait créer à Toronto, dans sa circonscription, en investissant 8.9 milliards de dollars? Imaginez qu'on puisse retaper toutes les maisons à Toronto. On n'aurait pas besoin du pétrole de la mer de Beaufort si on pouvait investir tout cet argent à Toronto. Toutes les petites entreprises de construction de Toronto pourraient retrouver du travail.

C'est cependant le choix politique que fait le gouvernement. Il opte pour les mégaprojets et se concentre sur l'offre sans tenir compte de la demande. Ce n'est pas une idée nouvelle. Voilà 10 ans qu'on dit qu'on peut créer plus d'emplois en investissant dans les projets de développement énergétique à petite échelle, dans l'exploitation des nouvelles formes d'énergie et dans les économies d'énergie que dans ces grands projets. On peut créer bien des emplois avec 8.9 milliards de dollars.

Je vais expliquer comment fonctionne le système. Une société canadienne peut obtenir 80c. de subvention des contribuables pour chaque dollar investi. Si la société paie des impôts—c'est un problème, car bien des sociétés ne paient pas d'impôt comme vous et moi—on lui en déduit encore 13c. Les contribuables canadiens paieront donc 93c. en subvention pour chaque dollar investi. Voilà le fond du programme de canadianisation des libéraux. Ils proposent d'encourager les petites sociétés canadiennes en fournissant des subventions d'encouragement au secteur pétrolier canadien, des subventions du PEP.

• (1810)

Le gouvernement s'est doté d'une structure bureaucratique très compliquée et essentiellement peu pratique pour décider si une entreprise donnée est canadienne ou non. Il s'agit du TPC, le taux de participation canadienne. C'est une disposition fort compliquée. Elle ne se révélera pas efficace, car les sociétés pétrolières, qui sont passées maîtresses dans cet art, ont à leur disposition littéralement des centaines d'avocats futés et de comptables qui découvriront sûrement des moyens pour éviter d'avoir à respecter ces exigences en matière de participation canadienne . . .

M. Blaikie: Ne sont-elles pas de bonnes citoyennes?

M. Waddell: . . . tout comme l'ont fait Shell, Imperial et Gulf un peu partout dans le monde, qui ne se priveront d'ailleurs pas d'en faire autant chez nous.

Je voudrais citer un passage du témoignage de l'Association des consommateurs du Canada. Durant un court moment au comité, nous avons en effet entendu des consommateurs au lieu des représentants des sociétés pétrolières. L'Association a donc déclaré dans son mémoire:

> Le bill C-104 et son principe sous-jacent perpétuent les programmes énergétiques infructueux du passé—et donne à croire notamment qu'il est possible d'assurer la sécurité énergétique future en augmentant les prix et en accordant de plus fortes subventions aux entreprises pétrolières.

Elle nous fait la mise en garde suivante contre le battage publicitaire auquel nous aurons droit:

> Voilà pourquoi le secteur pétrolier publie des pages entières d'annonces, et consacre des millions de dollars à des campagnes publicitaires télévisées.

Les députés connaissent-ils la réclame dans laquelle un joueur de hockey patine sur un verre de la Gulf Oil, ou cette autre, où l'on voit une personne sur une plate-forme de forage en pleine mer de Beaufort, ou encore d'autres réclames renfermant des messages de ce genre? Voilà le message que l'Association pétrolière du Canada transmet au Parlement aujourd'hui. Et elle fait allusion à la sécurité énergétique.

M. Blaikie: En réclamant plus d'argent.

M. Waddell: Elle réclame plus d'argent, car la somme de 8.9 milliards de dollars ne lui suffit pas. Il lui faut plus d'argent. L'Association pétrolière du Canada est une entreprise gigantesque. Elle se compose d'Imperial qui appartient à Exxon, la plus grosse société pétrolière du monde, de Gulf, une société américaine, et de Shell. Ce sont ces entreprises-là qui dirigent les programmes politiques au Canada. Elles ont parfaitement raison de faire affaire au Canada. Il y a du bien bon monde qui travaille dans ces compagnies, des ingénieurs et ainsi de suite, mais la politique énergétique du Canada ne doit pas être à la merci de ces entreprises. A côté d'elles, les consommateurs n'ont aucune chance.

Le gouvernement s'est dérobé à propos du Programme énergétique national. Il se dérobe sans cesse et nous n'avons pas encore tout vu. Nous avions prédit il y a un an qu'il allait reculer et voilà qu'il y a deux semaines il consentait 2 autres milliards de dollars à l'industrie pétrolière.

Voilà, Votre Honneur, de quelle façon fonctionne le programme: Les encouragements pétroliers prévus dans le projet de loi, ces subventions qui pourraient s'élever jusqu'à 93c. par dollar, vont remplacer les récompenses d'hier, ces superdéductions pour épuisement des gisements. L'unique différence, c'est que les bénéficiaires en seront des entreprises privées à propriété canadienne plutôt que des multinationales du pétrole.

Les compagnies pétrolières se plaignent fort des risques financiers considérables qu'elles prennent en cherchant du pétrole au Canada. Au nom des consommateurs, j'affirme, pour ma part, que les travaux d'exploration leur ont beaucoup rapporté. Ce n'est cependant pas dans la mer de Beaufort qu'elles ont puisé leur richesse, ce n'est pas à Tarsiut, mais dans les réserves d'Ottawa. C'est là qu'elles se sont enrichies, de même qu'en Alberta. Le gouvernement albertain administre le Programme d'encouragements pétroliers dans cette province. Cette disposition faisait partie de l'entente avec Ottawa.

Les subventions dans le cadre de ce programme constituent l'un des sommets des montagnes russes qui caractérisent les courbes de l'offre et de la demande au Canada. Bien évidemment les compagnies pétrolières cherchent à faire un maximum de profits. A cette fin elles exigent des augmentations de prix ainsi que des encouragements fiscaux pour l'exploration pétrolière et gazière. Quand elles sont assurées de nouveaux gisements, elles informent l'Office national de l'énergie qu'il existe un excédent qu'il faudra exporter afin de soutenir nos liquidités.

Une fois obtenues les licences d'exportation, les réserves qui devaient durer trois siècles menacent soudainement de s'épuiser en sept ans. La crise éclate. Il y a pénurie. Les compagnies pétrolières réclament la «sécurité énergétique» pour le Canada. Cette formule est intéressante. Ce sont les compagnies pétrolières, essentiellement, qui l'ont inventée. Comment le Canada va-t-il assurer sa sécurité énergétique? Les compagnies ont la réponse: «exigez des prix plus élevés et donnez-nous plus

d'argent», disent-elles. Et nous voilà dans une ridicule impasse. On pourrait en rire si les contribuables canadiens n'avaient pas à en souffrir. En effet, elle nous coûte 8.9 milliards de dollars. Quelles merveilles ne pourrions-nous pas accomplir avec cet argent dans le domaine de la santé et de l'enseignement!

Dans ma province de la Colombie-Britannique, les personnes qui doivent être hospitalisées sont sur des listes d'attente, parce que, paraît-il, nous n'avons pas assez d'argent pour les soins médicaux. Les étudiants dont les prêts sont réduits sont en proie à des difficultés. Le gouvernement rend la vie difficile aux étudiants. Mais nous parvenons tout de même à trouver 8.9 milliards de dollars pour l'industrie pétrolière.

On m'attaque comme un socialiste radical qui, tout à coup, selon mes critiques, ne comprend pas cette industrie. Croyez-moi, monsieur l'Orateur, il y a certaines choses que je ne comprends pas dans cette industrie. Je ne comprends pas, notamment, quand, à l'instar de mes amis conservateurs, elle se prononce en faveur de l'entreprise privée et demande que le gouvernement cesse de se mêler de ses affaires. Elle exige ensuite, pour faire la prospection, 8.9 milliards de l'argent des contribuables qu'elle revendique comme le sien. La Home Oil Company, une société canadienne, nous a présenté un mémoire excellent, édifiant. Elle y faisait remarquer que l'Australie n'a pas de système de subventions. Pourquoi en faut-il un au Canada? Parce que cela fait partie de l'objectif libéral de canadianisation.

Si le député de Calgary-Centre (M. Andre) était radical dans les années 60, dans les années 80, maintenant qu'il a vieilli, il considère, comme il l'a dit à la Chambre, que c'est un régime bureaucratique et impraticable. C'est peut-être le seul point sur lequel nous nous soyons entendus au cours des deux mois de débat. C'est un système bureaucratique et impraticable.

Il y a une autre chose que je ne comprends pas, et je suis sûr que des libéraux vont me corriger si je me trompe. Mais pourquoi somme-nous si pressés d'ouvrir les régions neuves à l'exploitation alors que nous n'avons pas fini d'exploiter le potentiel de l'Alberta et de la Saskatchewan? Je le signale au député. N'y a-t-il pas de petites sociétés canadiennes dans la région de Lloydminster-Wainwright? C'est ce qu'on me dit à Calgary. On me dit que ce serait une bonne région à exploiter.

A Edmonton, l'Energy Services Association nous a dit que les contrats dans l'Arctique sont loin de lui être assurés parce qu'elle croit que les grandes sociétés américaines s'adresseront à leurs gros entrepreneurs américains et que les emplois qui découlent de ces contrats n'iront pas à des Canadiens.

Pourquoi entreprenons-nous des travaux dans l'Arctique si rapidement? Je sais que les réserves de pétrole classique ont baissé dans l'ouest du Canada, mais il me semble que nous avons l'équivalent des ressources de l'Arabie saoudite en pétrole lourd en Alberta. Je pense que cela est à notre portée. Nous allons dans l'Arctique parce que le gouvernement ne veut pas traiter avec les provinces. Il ne veut pas traiter avec l'Alberta, ni sur la Saskatchewan. Mais il ne se gêne pas avec les Territoires du Nord-Ouest ou le Yukon parce que ce sont des colonies.

Aujourd'hui, nous avons proposé un amendement pour protéger les peuples autochtones. Cet amendement n'avait rien de radical. Il prévoyait simplement de les consulter et de les faire participer un peu à la mise en valeur de ces richesses. L'objectif n'était pas de les exploiter; pourtant, le gouvernement a rejeté l'amendement par principe.

Le gouvernement se prépare à tomber dans le panneau, le panneau d'une canadianisation assez particulière. Je pense que le public canadien ne s'oppose pas à la canadianisation. En fait, le comité pour la canadianisation de l'industrie pétrolière est venu témoigner devant notre comité et, à l'issue d'une conférence de presse tenue à Ottawa, cet organisme a publié un communiqué daté du 24 janvier 1982 où on peut lire ceci:

> Les gouvernements devraient utiliser les recettes accrues qu'ils retirent du pétrole et du gaz pour accroître la participation du public dans cette industrie.

Que peut-on attendre du Programme d'encouragements pétroliers et du Programme libéral de canadianisation? Tous deux contribueront à accroître la participation privée. En somme, les Rockefeller sont remplacés par les Gallagher de la Dome et les Blair de la Nova. Faut-il s'étonner que la Dome et la Nova soient inféodées au parti libéral fédéral et qu'elles se montrent si peu critiques du Programme énergétique national? Elles n'ont manifestement pas l'intention de critiquer le programme. A quoi cela nous mène-t-il de remplacer les grandes sociétés pétrolières américaines par de grandes sociétés canadiennes?

• (1820)

Monsieur l'Orateur, savez-vous quelle est la plus importante société pétrolière au Canada? Nous l'avons appris au comité. C'est Imperial Oil. La plus grosse société canadienne est Dome Petroleum et non pas Petro-Canada. Le comité pour la canadianisation a affirmé ceci: «Cet objectif doit être élevé»—c'est-à-dire le taux de participation canadienne—«à au moins 75 p. 100 en ce qui concerne la très importante industrie pétrolière d'ici à 1985, Petro-Canada devenant la société pétrolière la plus importante au pays.»

Comme la plupart des Canadiens le savent, notre industrie pétrolière est, ou du moins était, à 75 p. 100 étrangère. L'année dernière ou à peu près, la somme de 6.5 milliards a été dépensée et le taux de participation canadienne n'a augmenté que de 6 p. 100.

C'est un début, je l'admets, et à bien des égards le ministre a fait preuve d'un certain courage en proposant un programme, quoique petit, pour tenter d'améliorer la situation.

Le député de Calgary-Centre, le critique de l'opposition, mon homologue au sein du parti conservateur, a aussi manifesté un certain intérêt pour la canadianisation de l'industrie. Il a affirmé, contrairement à ce que je dis parfois de lui, qu'il était membre du comité pour un Canada indépendant, à Calgary. Donc, nous voulons tous canadianiser l'industrie. Comment pourrions-nous nous y prendre? Je ne sais pas au juste comment les députés du parti conservateur s'y prendraient. J'ai de la difficulté à les comprendre ou à les amener à dire ce qu'ils feraient. Ils semblent penser que ça viendra naturellement.

Le gouvernement a affirmé: «Nous y arriverons grâce au programme d'encouragement du secteur pétrolier, grâce au taux d'accroissement de participation canadienne.» Il me semble qu'il y a une autre façon de le faire, celle qu'a décrite le comité pour la canadianisation: «Nous incitons fortement le gouvernement fédéral à acquérir une des quatre principales sociétés contrôlées par des étrangers, pour en faire une nouvelle société de la Couronne ou l'incorporer à Petro-Canada.»

En d'autres termes, si vous vouliez réellement canadianiser, si vous vouliez réellement contrôler 50 p. 100 de ce secteur d'ici 1990 ou, en fait, d'ici 1985, vous pourriez le faire. Il vous faudrait cependant un certain courage politique. Au lieu de donner 8.9 milliards en subventions au titre du Programme d'encouragements pétroliers, présenter un projet de loi à la Chambre visant à acquérir le contrôle sur la société Imperial Oil ou la société Gulf ou une des autres sociétés. Les Canadiens appuieraient cette mesure.

Le comité de canadianisation a fait un sondage selon lequel les Canadiens sont largement en faveur de cette prise de contrôle par le gouvernement. Ce sondage portait sur la question de la propriété publique. Il a montré que 55 p. 100 des Canadiens étaient en faveur d'une prise de contrôle de l'une des quatre plus importantes sociétés pétrolières, comparativement à 28 p. 100 contre. En ce qui a trait à un accroissement du taux de participation canadienne plus rapide que celui prévu par le gouvernement, les Canadiens étaient à près de 70 p. 100 en faveur de cette mesure. La population canadienne est donc prête à appuyer le gouvernement s'il désire prendre les mesures voulues. Pourtant, le gouvernement a plutôt choisi de remettre 8.9 milliards de dollars aux entreprises du secteur pétrolier. C'est là le problème.

Le gouvernement pourrait prendre d'autres mesures pour aider les entreprises de ce secteur et s'assurer qu'elles ne soient plus orientées vers les exportations. Prenons le cas du gaz naturel, par exemple. Lorsque le ministre était dans l'opposition, avant de devenir connu sous le nom de «Monsieur garanties absolues», il a souligné que le Canada devrait obtenir des garanties à toute épreuve, que nous ne devrions pas construire notre tronçon du pipe-line de l'Alaska avant d'avoir obtenu des garanties financières que les Américains construiraient eux aussi leur tronçon. Il avait en effet prévu que si nous construisions un gazoduc d'exportation important, lui ou tout autre ministre de l'Énergie subirait toutes sortes de pressions pour exporter du gaz naturel. C'est exactement ce qui se passe à l'heure actuelle en Alberta.

Il y a d'autres choses que nous pourrions faire, monsieur l'Orateur. Nous pourrions élargir le marché du gaz, comme le ministre a essayé de le faire et comme il devrait continuer de le faire, en amenant les Ontariens et les Québécois à convertir leur système de chauffage au gaz naturel. Nous pourrions prendre une partie de ces 8.9 milliards de dollars pour favoriser la conversion au gaz et verser l'argent plus rapidement à la population, ce qui inciterait peut-être plus de gens à convertir leur système de chauffage. Nous pourrions alors utiliser le gaz canadien en Ontario et au Québec et dans les Maritimes, plutôt que de l'exporter vers les États-Unis.

Nous pourrions également obtenir un système de commercialisation du gaz approprié, une répartition au prorata en Alberta, afin que certaines des petites sociétés puissent avoir des chances égales aux grosses sociétés de s'implanter sur le marché.

On pourrait aussi affecter certaines sommes à de petits projets d'exploitation du pétrole lourd. Je sais que dans sa «mise à jour» récente, le ministre a accepté d'accorder certains abattements fiscaux aux entreprises œuvrant dans ce secteur. Beaucoup d'autres mesures pourraient être prises dans ce domaine cependant. Elles pourraient profiter aux petits producteurs plutôt qu'aux grandes pétrolières. Si elles donnent les résultats voulus, vous pourriez consacrer une partie de l'argent à la valorisation du pétrole.

Les Canadiens ne comprennent pas pourquoi le gouvernement verse 8.9 milliards de dollars en subventions aux sociétés pétrolières. Les représentants de la Société Dome Petroleum nous ont dit, lors de l'audience du comité, qu'ils n'avaient payé aucune redevance, mais qu'ils allaient obtenir un tiers des subventions. Voilà pourquoi nous pensions que les subventions seraient de 6.5 milliards de dollars. Ils obtiendront un tiers de ces subventions au cours des trois prochaines années, soit environ 600 millions de dollars. Beaucoup d'argent est prévu dans ce projet de loi afin d'essayer—et c'est là pure folie—de prendre le contrôle d'autres sociétés. Que sommes-nous donc en train de faire? Les banques fournissent aux sociétés pétrolières et à d'autres les capitaux voulus pour financer des acquisitions, alors que ces capitaux seraient nécessaires ailleurs, comme dans l'industrie du bois de ma province qui connaît actuellement de grosses difficultés. Il faudrait voir comment nous pourrions canaliser les investissements des banques vers les secteurs qui en ont besoin comme le secteur du logement ou l'industrie manufacturière. Or, le projet de loi n'envisage rien de la sorte.

Voyez, monsieur l'Orateur, ce qui se fait à l'étranger. En Australie, il n'est pas question de subventionner le secteur pétrolier. Au Mexique, il y a longtemps que le secteur pétrolier a été nationalisé. En Grande-Bretagne, la British National Oil Corporation est propriétaire à 50 p. 100 du secteur pétrolier; c'est elle qui a la priorité et qui est propriétaire de 51 p. 100 de la production pétrolière. Les sociétés d'État de ces pays participent à des coentreprises, mais ce sont elles qui ont la haute mains sur les projets.

Avec le projet de loi, qui a le contrôle? Ce sont des sociétés privées canadiennes comme Dome Petroleum qui semble au bord de la faillite. Nous accordons 600 millions de subventions à une société qui éprouve actuellement des difficultés financières. Je ne souhaite pas que cette société fasse faillite, mais si cela devait arriver, sa faillite marquerait l'échec total du Programme énergétique national. Je n'ignore pas que la société fondait des espoirs en mer de Beaufort. Pourquoi maintenant accordons-nous tout cet argent au secteur pétrolier? Franchement, cela me paraît incroyable.

En Norvège, la société pétrolière nationale StatOil peut acquérir jusqu'à 70 p. 100 des droits des terres qu'elle ne possède pas encore et elle prend une part active à toutes les activités de ce secteur. A l'étranger, on a appris à ne pas céder chaque fois que les compagnies pétrolières pleurnichent. Nous ne l'avons pas encore appris ici. On continue de voir des encarts publicitaires dans les journaux et les consommateurs se font encore exploiter. Monsieur l'Orateur, je le répète, il est illogique que les sociétés pétrolières réclament 8.9 milliards de subventions au titre du Programme d'encouragements pétroliers quant elles s'opposent à l'intervention du gouvernement. Si elles ne veulent pas de l'aumône publique, elles n'ont qu'à la refuser.

C'est aussi ce genre d'illogisme qu'on retrouve dans le parti à ma droite. A l'issue du débat en deuxième lecture, les conservateurs ont voté contre le projet de loi et il semble qu'ils y soient toujours opposés. Et pourtant, le 21 décembre 1981, leur critique en matière énergétique, «Harv le radical» comme on l'appelle à présent ici—autrement dit le député de Calgary-

Centre—dans une lettre qu'il adressait au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) déclarait ceci:

> Les dispositions du projet de loi concernant le taux de participation canadienne et le programme d'encouragements pétroliers s'imposaient depuis longtemps.

En d'autres termes, le parti conservateur est d'accord pour accorder 8.9 milliards au secteur pétrolier.

Une voix: Bien envoyé!

M. Waddell: Tous les jours, les députés conservateurs réclament davantage d'argent pour les sociétés pétrolières. Ils veulent aussi se débarrasser de Petro-Canada. Quelle sorte de programme ont-ils? Si l'on en croit les derniers sondages, le prochain gouvernement pourrait être conservateur et le député de Calgary-Centre (M. Andre) pourrait être ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Que ferait-il? Nous devrions lire ses discours. Il se débarrasserait de Petro-Canada.

• (1830)

Le slogan de l'industrie semble être: «Payez-moi maintenant, payez-moi plus tard et payez-moi toujours.»

Pour terminer, je voudrais . . .

M. Lalonde: Bravo!

M. Waddell: Je ne sais pas quelle est la situation dans la circonscription du ministre, mais dans la mienne les habitants sont des gens ordinaires. Ceux qui habitent l'est de la circonscription de Vancouver-Kingsway traversent une période difficile. Mon collègue, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), représente une circonscription urbaine. Le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) représente une région rurale. Certains de mes collègues représentent des agriculteurs et des autochtones du grand Nord, mais nous représentons tous des consommateurs. C'est le consommateur qui doit payer, et le prix de l'essence a augmenté. La facture moyenne de chauffage d'une résidence dans ma circonscription est passé d'environ $800 à $1,100 en très peu de temps. Le montant que les automobilistes doivent payer en un an pour leur essence est passé de $700 à environ $800. Les chiffres l'indiquent et n'importe quelle personne âgée de Vancouver-Kingsway peut le confirmer, je le sais d'expérience, que le prix de l'énergie a augmenté de 30 p. 100 cette année, et ce n'est pas fini.

Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se préoccupe vraiment du sort des consommateurs, qu'il ne vienne pas à la Chambre proposer 8.9 milliards de dollars en subventions d'encouragement au secteur pétrolier. Qu'il dise au lieu de cela au premier ministre Lougheed et au premier ministre Devine de la Saskatchewan: «Faisons quelque chose pour aider les consommateurs canadiens.» Que le ministre et ses homologues provinciaux laissent tomber l'augmentation de $2.25 le baril de pétrole prévue pour le 1er juillet. Qu'ils fassent quelque chose pour aider les consommateurs canadiens pour une fois.

Nous, du Nouveau parti démocratique, nous opposons au bill. Nous ne sommes pas d'accord pour donner 8.9 milliards de dollars à l'une des plus riches industries du Canada. Certaines petites sociétés connaissent des moments difficiles à l'heure actuelle, mais nous pourrions prendre des mesures pour les aider. Nous n'avons pas besoin de donner 8.9 milliards de dollars pour subventionner les activités sur les terres du Canada. Nous devrions exploiter certains des gisements de pétrole lourd de l'Alberta et de la Saskatchewan. Donnons une petite chance aux consommateurs au moment de la prochaine augmentation prévue. Voyons si nous pouvons faire quelque chose pour aider les personnes âgées du Canada en leur accordant des subventions ou des crédits d'impôt. Ce sont des choses que nous pouvons faire, mais au lieu de cela, le gouvernement a présenté ce bill et veut donner 8.9 milliards de dollars aux sociétés pétrolières. Il veut verser 93c. sur chaque dollar investi dans la prospection sans obtenir une prise de participation correspondante.

Il y a une solution au problème. Nous pouvons être positifs. La solution consiste à confier cet argent à Petro-Canada, la société pétrolière du gouvernement, et à investir dans des mesures d'économie, dans les énergies nouvelles, dans les travaux d'isolation et ainsi de suite. Le pétrole cesserait d'occuper une place tellement importante dans notre économie. Les Canadiens seraient heureux d'une telle politique. Les Canadiens veulent que quelqu'un prenne l'initiative. Pendant un moment, on a pu penser que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources allait enfin prendre des initiatives grâce au Programme énergétique national et qu'il prendrait notre industrie, qui est une industrie vitale, en mains, mais au lieu, nous avons un programme factice et impossible à appliquer de canadianisation. Ce n'est que de la poudre aux yeux. C'est un programme bureaucratique. Il propose de donner sous forme de subventions ce que l'on accordait jusqu'ici sous forme d'avantages fiscaux. Il ne fait que réitérer les erreurs du passé.

J'ai cité Gallagher, à propos de l'exportation de pétrole. J'ai parlé d'exporter du gaz. Nous allons faire la même erreur. Nous devons être drôlement bêtes pour exporter la moitié de notre pétrole.

M. Blaikie: C'est le gouvernement qui est bête.

M. Waddell: Oui, c'est vrai. Il faut être fou pour répéter les mêmes erreurs pour le gaz naturel, et pourtant c'est ce que fait le gouvernement. C'est pour toutes ces raisons que les députés du Nouveau parti démocratique s'opposent au bill C-104.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Un peu plus tôt, quand la présidence est intervenue pour mettre un terme à l'étude des mesures d'initiative parlementaire pour que la Chambre puisse en revenir aux affaires émanant du gouvernement, le député de Bow River (M. Taylor) a remis en question la décision de la présidence. Il a dit qu'il l'acceptait, mais contre son gré.

Afin de lever tout doute qui pourrait subsister dans l'esprit du député, je tiens à lui signaler l'article 15(4) du Règlement, qui prévoit les affaires émanant des députés—et non l'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires—le jeudi, entre 5 heures et 6 heures. Il était 6 heures lorsque je suis intervenu.

J'invite le député à consulter les procès verbaux du 22 mars 1982, où est consignée une motion proposée, du consentement unanime, par le président du Conseil privé (M. Pinard), avec l'appui du député du Yukon (M. Nielsen). Cette motion prévoit en partie ceci:

> Lors de l'étude de l'un ou l'autre de ces projets, la Chambre siège, par dérogation au règlement, de 18 heures à 20 heures, les lundis, mardis et jeudis et le paragraphe 31(1) du règlement ne s'applique pas.

Il s'agissait de l'étude de la législation énergétique.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne serai pas bien long. Je vais seulement corriger certains propos du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). En fait, il faudrait beaucoup de temps pour les corriger tous.

Le député de Vancouver-Kingsway ne s'est jamais laissé arrêter par la réalité quand il s'agissait d'employer des arguments frappants. Par exemple, vers la fin de son discours, il parlait de laisser les consommateurs souffler un peu. Tout le monde ici partage ce sentiment, mais le député s'est gardé d'admettre que, lorsqu'un consommateur fait le plein d'essence, les taxes représentent le deux tiers du prix à payer. Si le député était logique, il proposerait que les gouvernements réduisent leurs taxes car ce sont ces taxes qui représentent le deux tiers du prix qui pénalise les consommateurs.

Le député a laissé entendre que nous devions laisser Petro-Canada racheter une autre grosse société pétrolière. On fait payer une taxe aux consommateurs pour financer l'achat de Petrofina. Le député de Vancouver-Kingsway devrait se décider. Veut-il imposer davantage les consommateurs afin de donner de nouveaux joujoux à Petro-Canada ou veut-il protéger le consommateur? Il ne peut pas faire les deux choses en même temps.

Ce n'est pas la logique ou la bonne foi qui empêcheront le député de nous servir ce genre d'arguments. Il trouve désastreux que tous ces rachats aient eu lieu l'année dernière. Je suis d'accord avec lui. Je pense qu'ils n'ont rien apporté au pays. Ils ne nous ont pas donné un seul emploi ou un seul baril de pétrole de plus. Le gouvernement nous a chanté sur tous les tons les louanges de la canadianisation. C'était une merveilleuse idée, mais un grand nombre d'excellentes compagnies y ont laissé toutes leurs plumes et cela n'a pas créé d'emplois. Le député de Vancouver-Kingsway admet que ces rachats ont été catastrophiques.

M. Waddell: Les rachats privés.

M. Andre: Puis il a retourné sa veste en disant que Petro-Canada devrait racheter d'autres compagnies. Il ne peut pas dire d'une part que les rachats ont des conséquences désastreuses car ils ne permettent pas de créer de nouveaux emplois ou d'élargir nos réserves de pétrole—ils se contentent de nous priver de précieux capitaux—et déclarer d'autre part: «Je veux que Petro-Canada le fasse même si je viens de dire que c'était désastreux». Voilà pourtant l'essentiel du raisonnement du député de Vancouver-Kingsway. Malheureusement, il n'a pas jugé nécessaire de manifester un peu plus de sincérité. C'est un socialiste, un social démocrate ou je ne sais quelle épithète ces gens-là s'attribuent actuellement. C'est très bien. C'est un point de vue politique tout à fait légitime. Néanmoins, nulle part au monde ces principes n'ont jamais réussi à améliorer le niveau de vie de la population.

• (1840)

M. Waddell: Parlez-nous de l'Allemagne et de la France.

M. Andre: Ces pays se portaient beaucoup mieux quand ils avaient un gouvernement démocrate-chrétien ou gaulliste qu'aujourd'hui sous des gouvernements socialistes. Sous les démocrates-chrétiens, l'Allemagne avait un des taux de croissance les plus élevés du monde. Depuis que les socialistes sont venus au pouvoir, elle a un des taux de chômage les plus élevés d'Europe. Si le député veut prendre l'Allemagne comme un exemple, il constatera qu'elle a fait merveille sous les démocrates-chrétiens, mais que ce n'est pas si merveilleux sous les sociaux-démocrates.

Le seul pays qui ait une performance économique constamment remarquable depuis deux ou trois décennies, c'est le Japon qui n'a pas cessé d'avoir un gouvernement conservateur.

M. Waddell: Aidé d'un peu de planification économique.

M. Andre: Si le député faisait preuve d'honnêteté intellectuelle au lieu de se laisser obnibuler par les doctrines de gauche qu'il a apprises à l'université, il reconnaîtrait forcément que, dans le monde, les économies se portent mieux sous les gouvernements conservateurs. Ce qui me chiffonne, c'est la façon dont le député déforme les positions de notre parti, la façon dont il déforme ce que nous disons de ce programme. La malhonnêteté intellectuelle n'est pas un crime capital en politique, sinon il y a longtemps qu'on lui aurait tranché la tête. Mais c'est fausser les règles du jeu que de déformer délibérément les positions d'une autre personne ou d'un autre parti. Comme je le dis souvent, comme le député le sait—même s'il refuse d'admettre mes arguments—tout ce programme est un désastre.

Le Programme énergétique national imaginé par les brillants sujets du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—qui, d'après le magasine *Maclean,* se désignent sous le nom de groupe «enfin», cette bande de docteurs en ce qu'on voudra qu'on a laissé chercher un moyen pour que le gouvernement contrôle l'industrie des hydrocarbures—a proposé la taxe sur les recettes du pétrole et du gaz, la taxe sur le gaz naturel liquifié, l'impôt sur les recettes supplémentaires du pétrole, la taxe d'accise et la taxe de vente, et le toutim. Cela représente une augmentation de taxes de l'ordre de 6 milliards par année. Pour promouvoir la canadianisation, ils ont proposé de redonner 2 milliards à l'industrie pétrolière, en favorisant les sociétés canadiennes.

Tout cela a belle allure pour qui n'a jamais rien connu d'autre que l'enseignement de Mel Watkins à l'université de Toronto. Pour ceux qui ont cette formation économique-là, le programme est formidable. Malheureusement, la réalité ne fonctionne pas comme Mel Watkins l'imagine, et ses élèves ne sont pas plus malins que leur maître. Ils ont pondu un programme désastreux.

Je vois que le député de Vancouver-Kingsway a quitté la Chambre. J'imagine que la vérité le fait souffrir.

Comme je l'ai dit dans ma lettre au ministre et à son secrétaire parlementaire en privé, le gouvernement écrase l'industrie avec ces taxes. Elles frappent plus spécialement les petites sociétés canadiennes. Comme le montre les chiffres du gouvernement, au cours des six premiers mois de 1980, les sociétés canadiennes d'hydrocarbures ont vu baisser leurs recettes de 52 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les multinationales à capital étranger ont subi pour leur part une baisse de recettes de 28 p. 100. Ces dernières ont donc souffert, mais ce sont les sociétés canadiennes qui ont été foudroyées par les taxes du Programme énergétique national. Pour remédier un peu à la situation, le gouvernement a proposé un autre projet stupide qui va échouer. Mais s'il y tient, qu'il le fasse. Tel était le sens de ma lettre. Le député de Vancouver-Kingsway le sait.

Je disais simplement au gouvernement que, s'il voulait agir ainsi, il devrait au moins passer aux actes. Pourquoi détruire ces compagnies en les accablant d'impôts? Une foule de petites entreprises canadiennes ont été éliminées, mais non des multinationales. Elles dureront plus longtemps que le ministre, le gouvernement ou n'importe lequel d'entre nous. Une foule de

petites compagnies ont été éliminées. Les subventions du PEP auraient pu susciter une certaine activité dans l'industrie en permettant aux compagnies du secteur tertiaire et aux compagnies de forage de se remettre à l'œuvre. Certaines petites villes de l'Alberta qui comptent sur l'industrie pétrolière et sont en train de s'éteindre à cause du Programme énergétique national auraient pu se rétablir.

Voilà pourquoi nous avons dit au ministre, en décembre dernier, que s'il présentait cette partie du programme et versait une somme correspondant aux impôts déjà perçus, nous l'examinerions avec célérité. Nous ne l'appuierons certes pas et nous voterons contre, car c'est une initiative vouée à l'échec d'ici deux ans. Je le garantis. Elle échouera parce qu'il y a malheureusement d'autres gens comme le député de Vancouver-Kingsway. Des pressions considérables seront exercées par des personnes qui adopteront des attitudes simplistes comme la sienne et demanderont comment on peut accorder des subventions à l'industrie pétrolière alors que des hôpitaux ferment; comment on peut lui allouer 2 milliards quand il y a un besoin criant de foyers pour pères célibataires ou quelque chose du genre! Voilà quelles affirmations l'on fera, en oubliant les taxes. Les pressions seront tellement fortes que le programme s'écroulera.

Une autre raison, c'est que le programme a créé un cauchemar bureaucratique. Il faudrait être un avocat extrêmement compétent pour déchiffrer les règlements et remplir les formules de demande. Comme l'Association du Barreau canadien l'a signalé, il se peut que l'ensemble du programme enfreigne de toute façon la Charte canadienne des droits et des libertés.

Pour ces trois raisons, le programme que nous adoptons aujourd'hui s'éteindra tout probablement dans une année ou deux. Tout ce travail aura été fait en vain et il incombera à quelqu'un d'autre de réparer le gâchis et de rétablir l'ordre dans le secteur énergétique de l'économie canadienne.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je ne peux résister à la tentation de répondre à quelques-unes des observations que le député de Calgary-Centre (M. Andre) a faites au sujet de la bonne foi. J'ai été particulièrement amusé et surpris qu'il cite le gouvernement japonais, qu'il a raison d'admirer, comme exemple de gouvernement conservateur. L'une des raisons pour lesquelles les Japonais se tirent si bien d'affaire depuis trente ans, c'est que le gouvernement et les industriels travaillent de concert. Cela découle d'une planification économique extensive et du fait que les décisions d'investissement doivent être approuvées par le gouvernement. En fait, le Japon fonctionne tout à fait à l'opposé de ce que préconise la plupart du temps le parti conservateur. Quant à la probité, je crois que le député de Calgary-Centre ferait bien de suivre le conseil de Socrate et de faire son examen de conscience avant d'accuser les autres d'en manquer.

M. Andre: Combien y a-t-il de sociétés de la Couronne au Japon?

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, évidemment, la monarchie a été à toutes fins pratiques abolie au Japon il y a quelque temps. Qu'il s'y trouve ou non des sociétés du genre de nos sociétés de la Couronne, il demeure que le Japon pratique un type de planification économique que le parti conservateur a souvent critiqué. C'est d'ailleurs pourquoi le Japon a une économie aussi florissante. Évidemment, ce pays gagne sur tous les tableaux en matière de commerce international. Tous les pays occidentaux s'en inquiètent, mais le député de Calgary-Centre ne l'a pas mentionné.

Nous parlons aujourd'hui du Programme énergétique national. Le Programme énergétique national est un échec pour plusieurs raisons, la principale étant que le Parti libéral, qui préférait comme d'habitude ne pas prendre de difficiles décisions sur le plan idéologique et politique, a tenté d'emprunter ce qu'il appelle vraisemblablement la voie moyenne—alors qu'il essayait autant que possible de trouver des solutions concrètes, ce qui doit être fort difficile de nos jours. Il a fini par perdre sur tous les tableaux.

• (1850)

Les partis conservateur et néo-démocrate entretiennent des points de vue tout à fait opposés quant à la façon de mettre nos ressources en valeur mais ces points de vue demeurent essentiellement cohérents. Selon le point de vue conservateur, il faudrait fournir aux multinationales et aux autres sociétés pétrolières tout l'argent dont elles disent avoir besoin pour trouver du pétrole. Nous disons que cette façon de procéder à laquelle le Parti libéral a eu recours jusqu'à la création de Petro-Canada, a servi trop longtemps et trop souvent à brader l'intérêt public. Nous voulons que ce soit le secteur public, par l'entremise de Petro-Canada, après l'achat de la société Imperial Oil, qui développe ces ressources, de façon que nous puissions les exploiter d'une façon bien différente d'auparavant.

Les libéraux, monsieur l'Orateur, ne pourraient prendre cette décision car ils professent certaines loyautés économiques envers les sociétés pétrolières et le secteur privé, et parce qu'en fin de compte, leur point de vue ne diffère pas beaucoup de celui des conservateurs à ce sujet. Les libéraux veulent rallier à leur cause les citoyens qui sont de plus en plus nombreux à considérer que ces ressources devraient être un service d'utilité publique et ne pas être gérées en fonction des intérêts du secteur privé qui songe principalement à réaliser des bénéfices.

A cet égard, je félicite le parti progressiste conservateur. Il sait que l'opinion publique n'approuve pas sa position concernant Petro-Canada et qu'elle privilégie une plus grande participation du public dans le secteur énergétique. Pourtant les conservateurs persistent jour après jour dans leurs critiques acerbes et fielleuses au sujet de Petro-Canada et d'autres sociétés d'État. Je ne dirai que ceci: si cette passion suicidaire des conservateurs découle d'un principe profondément ancré contre les sociétés d'État, alors ils ont toute mon admiration. Personnellement, je suis persuadé que c'est là l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement du très honorable chef de l'opposition (M. Clark) est tombé si rapidement. Leur attitude à l'égard de Petro-Canada a créé le contexte politique qui les a menés à leur défaite. Les conservateurs n'ont pas voulu admettre publiquement que les Canadiens voulaient autre chose qu'eux. Il n'y a rien de communisant, d'étatiste ou de menaçant dans le principe des sociétés d'État, contrairement à ce que tant de députés conservateurs de l'arrière-ban voudraient nous faire croire. Mais non, les conservateurs étant imbus de principes, prennent la parole encore aujourd'hui pour décrier le choix manifeste du peuple canadien.

Que dire des libéraux? Je répète souvent que la différence entre les libéraux et les conservateurs est la même que celle qui distingue les capitalistes rusés des capitalistes stupides. Nous avons devant nous des députés qui veulent donner l'impression qu'ils s'occupent activement de la canadianisation mais qui, en

même temps, s'assurent que leurs liens d'amitié traditionnelle avec les sociétés pétrolières multinationales et celles du secteur privé au Canada demeurent aussi étroits. Comment fait-on ça, monsieur l'Orateur? Avec beaucoup d'argent—8.9 milliards de dollars dans ce seul bill énergétique. Qu'avons-nous en retour de tout cet argent qu'on donne aux sociétés pétrolières privées? Une politique énergétique nationale qui ne donne aucun résultat.

Non seulement la participation des Canadiens n'a pas été accrue et nos ressources ne sont pas exploitées d'une autre façon, mais nous nous retrouvons en face d'une armée de bureaucrates qui—les conservateurs ont tout à fait raison—ne produisent absolument rien. Pourquoi? Parce que les libéraux n'ont pas le courage de créer un secteur énergétique vraiment canadien et de se mettre à exploiter ces ressources comme ils devraient le faire.

Vous le savez, monsieur l'Orateur, Judas a vendu son âme pour 30 pièces d'argent. Le gouvernement injecte 8.9 milliards de dollars dans le secteur privé alors qu'il a refusé de laisser dans les programmes établis les 2 milliards qui lui auraient permis d'essayer d'améliorer les services de santé. Pour 2 milliards de dollars, le gouvernement a compromis l'avenir de l'assurance-maladie et il a doté les provinces d'une arme qu'elles utiliseront contre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) chaque fois qu'elle parlera de dépassement d'honoraires. Par contre, nous avons 8.9 milliards de dollars à donner aux sociétés pétrolières privées, à ces entrepreneurs.

Je trouve les conservateurs sublimes; ils nous rebattent les oreilles à propos des entrepreneurs, de la libre entreprise et du goût du risque; pourtant, les sociétés pétrolières privées et d'autres entreprises s'empressent d'aller mendier auprès des pouvoirs publics. Elles parlent ensuite d'indépendance, de se hisser à la force des poignets et elles tiennent toutes sortes de raisonnements analogues. Cela revient à préconiser le socialisme pour les riches et la libre entreprise pour les pauvres. Lorsqu'on est suffisamment important et fort, on peut aller mendier auprès des pouvoirs publics avec la bénédiction du parti progressiste conservateur. Par contre, gare aux pauvres, à ceux qui dépendent de l'assistance publique ou qui sont au chômage, car les conservateurs jugent ces dépenses publiques malsaines. Quand il s'agit d'aider les entreprises privées, le secteur pétrolier, le gouvernement n'en fait jamais assez. Dès le mois de décembre, le député de Calgary-Centre (M. Andre) essayait de persuader le ministre de donner de l'argent aux sociétés pétrolières.

Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà dit à deux reprises au cours du débat et je vais encore le répéter; personne ne semble avoir compris que la discussion que nous avons à propos de l'énergie est très limitée. Il s'agit en fait de savoir qui va présider aux derniers jours du modèle énergétique actuel; est-ce que ce sera les entreprises privées, les pouvoirs publics ou le gouvernement libéral, qui nous impose un véritable cauchemard sur le plan bureaucratique? Lequel des trois présidera au déclin du modèle énergétique que nous connaissons depuis des décennies? Tôt ou tard, il faudra se réveiller et se rendre compte que le modèle énergétique actuel est dépassé.

• (1900)

Nous vivons dans un monde dont les ressources sont limitées. Tant que notre politique énergétique vise à une expansion infinie de l'offre sans s'attaquer sérieusement à la demande, nous nous berçons d'illusions, sans échapper aux difficultés, toutefois, car nous devons dépenser tout cet argent pour essayer de trouver la dernière goutte de pétrole. Nous devons procéder à des forages à l'aveuglette dans tout l'Arctique et risquer, ce faisant, de provoquer une des pires catastrophes écologiques de tous les temps. Comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) l'a dit plus tôt aujourd'hui, les déversements accidentels de pétrole dans le golfe du Mexique et ailleurs feront figure de simples incidents par rapport à ce qui pourrait se passer dans le Nord s'il se produisait une éruption dans l'Arctique. Pourtant, nous sommes quand même prêts à procéder aux travaux d'exploration plutôt que de nous faire à l'idée que nous devons changer notre mode de vie. C'est aussi simple que cela.

Nous devrons consacrer à autre chose l'argent que ce gouvernement est prêt à dépenser à l'heure actuelle dans un effort désespéré de trouver le dernier gisement de ressources non renouvelables. Nous devrons verser des sommes importantes et non des montants ridicules à la société Enertech et à d'autres sociétés du genre pour le développement de ressources renouvelables, de techniques d'exploitation des énergies nouvelles et d'économie de l'énergie et de la «volonté» d'économiser. Il nous faut avoir cette volonté d'économiser, mais cela ne vient pas du jour au lendemain. On nous a inculqué dans ce pays que nous pouvions consommer à l'infini. La transition sera difficile et ce ne sera pas une tâche facile. En outre, le gouvernement ne nous donne pas l'exemple en quoi que ce soit dans ce domaine.

Les Canadiens sont beaucoup plus prêts que les hommes politiques veulent bien le croire à faire face à certaines des questions difficiles de l'heure. Ils veulent cependant savoir que quelqu'un est prêt à faire franchir ce pas difficile au Canada dans leur intérêt, et non pas juste dans l'intérêt de ceux qui possèdent ou contrôlent nos ressources énergétiques. Nous consacrons tellement d'argent à perpétuer un modèle qui est en voie de disparition que nous retardons les échéances. Je m'étonne toujours de voir que nous persistons à commettre les mêmes erreurs. Quoi qu'il en soit, nous sommes à la fin d'une ère. C'est incroyable de voir combien d'argent le gouvernement et plus particulièrement le ministre, qui semble par ailleurs un homme intelligent, sont prêts à offrir ces temps-ci. Avec tout l'argent dont bénéficie l'industrie nucléaire, les Canadiens pourraient croire que nous allons finir par couvrir le globe de réacteurs nucléaires. Pour entretenir cet espoir, nous dépensons des millions de dollars pour soutenir notre industrie nucléaire et financer la vente de réacteurs Candu à tous les pays qui sont prêts à les acheter, mais nous ne tenons aucun compte de l'usage qu'ils pourraient en faire.

A ce titre, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que les partisans des sociétés de la Couronne—et j'en suis—comprennent parfois la nécessité pour ces sociétés de rendre davantage de comptes au Parlement, à la population et aux hommes politiques qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent avec les libéraux au pouvoir. Je pense plus particulièrement aux sociétés du secteur nucléaire. Prenons, par exemple, l'Énergie atomique du Canada au Manitoba qui effectue des recherches sur les effets des dépôts souterrains de déchets radioactifs sur l'environnement dans son laboratoire expérimental. Quelles conclusions

Énergie atomique en a tiré pensez-vous? Cette méthode ne présente pas de dangers pour l'environnement. Je ne m'attendais pas à autre chose de sa part, je l'avoue, étant donné qu'elle se consacre à la vente de réacteurs nucléaires, ce qui veut dire qu'elle contribue à la production de déchets nucléaires. Ce qui oblige Énergie atomique à prétendre que l'on peut se débarrasser des déchets nucléaires sans danger. La même société est présente aux trois échelons du processus et cette société constitue un bon exemple des sérieuses réserves que nous formulons au sujet des sociétés de la Couronne.

Tout à l'heure, l'un de nos vis-à-vis a parlé brièvement de la question des emplois. Indépendamment du fait que l'exploitation des énergies nouvelles dont nous parlons permettra au bout du compte de créer davantage d'emplois stables, elle permettra d'offrir des emplois plus sains, moins dangereux, et l'activité qu'elle créera sera plus valable que les emplois éphémères de la solution envisagée par le gouvernement. Je voudrais toutefois dire un mot des emplois en général, de leur création, de la dimension écologique, des emplois tout court.

Par les temps qui courent, les chômeurs sont nombreux au Canada. Que dis-je, ils dépassent le million. C'est donc avec prudence qu'il faut critiquer, s'il y a lieu, la création d'emploi. Mais je n'hésiterai pas à dire au moins une chose, puisque cela s'impose. Ce n'est pas parce qu'une mesure peut créer des emplois qu'elle est nécessairement bonne. Voilà. Je ne connais aucun précepte selon lequel quelque chose qui permet de créer des emplois est nécessairement bon et qu'il est interdit d'émettre toute critique à son égard, en disant par exemple que ce n'est pas souhaitable.

Je vais m'inspirer de la Bible pour mieux illustrer mon argument. Vous vous rappelez que Saint Paul, lorsqu'il est allé à Rome pour convertir les Romains au christianisme, a provoqué la perte de beaucoup d'emplois. Tous les fabricants d'idoles ont dû fermer boutique, puisque leurs gravures païennes n'étaient plus en demande. Saint Paul n'a pas dit: «impossible de convertir Rome, grands dieux, parce que trop de gens vont perdre leur travail». Les emplois d'abord. Les emplois avant la moralité. Le travail avant le bien; c'est le travail qui doit primer sur tout. Il a dit plutôt: «non, il faut que nous le fassions».

L'important est de décider quelle sorte de société nous voulons, quel genre de développement énergétique il nous faut et quel type d'économie nous voulons avoir. Il faut ensuite avoir confiance que nous allons réussir, à l'intérieur des paramètres établis, à donner du travail intéressant aux gens. Voilà le genre d'inspiration que recherchent les Canadiens. Avec mes collègues, nous sommes en mesure de leur donner, il me semble, et nous allons nous y employer dans les années qui viennent.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, le député qui m'a précédé a parlé de loyauté. Je tiens à dire que le parti progressiste conservateur est loyal envers le peuple canadien. Notre politique serait juste pour tous les citoyens, où qu'ils vivent, et ne favoriserait personne en particulier. Je crois que c'est exactement là le genre de politique que les Canadiens veulent.

Le Programme énergétique national a été et demeure une véritable catastrophe pour le Canada. Je n'ai que quelques observations à faire là-dessus et sur les raisons pour lesquelles le projet de loi ne devrait pas être adopté. L'activité se déplace de divers coins du pays vers le Nord. Je ne m'oppose pas au développement du Nord canadien. C'est là une initiative très valable. Mais j'en ai contre le fait que cela se fasse au détriment de l'exploitation du pétrole classique dans d'autres parties du Canada. Il n'y a absolument aucune raison pour que cet argent n'ait pas été investi dans l'exploitation du pétrole classique en Alberta, en Saskatchewan, et peut-être même ailleurs. Qu'on n'ait tenu aucun compte du pétrole classique a contribué à détruire un grand nombre de petites sociétés canadiennes. Ce n'est ni juste ni judicieux. Cette politique devrait être juste envers les autochtones, ce qui n'est pas le cas, semble-t-il.

• (1910)

Il y a quelques mois, le bill C-48 octroyait au gouvernement canadien les droits de propriété sur toutes les terres au Nord. Les autochtones des Territoires du Nord-Ouest ou des terres du Nord ont donc pratiquement perdu toute possibilité d'améliorer leur situation. Si le gouvernement canadien a la haute main sur les ressources et se garde la part du lion, les gouvernements provinciaux n'ont plus l'espoir d'avoir suffisamment d'argent pour fonctionner. Ce n'est pas juste pour les autochtones.

D'autre part, le gouvernement est injuste avec eux à l'égard de leurs revendications territoriales. Les autochtones occupent ces régions depuis longtemps. Ils ont connu des moments difficiles et ils ont dû surmonter de nombreuses difficultés et même des périodes de famine. Ils ont la possibilité de connaître des jours meilleurs et il ne faudrait pas la leur ôter. Lorsque nous faisons des travaux dans le Nord, j'estime que nous devrions commencer par embaucher des gens de la région. Cela leur permettrait de trouver de l'emploi à proximité de chez eux, ce qui n'est pas contraire, je pense, à la Charte des droits et libertés.

Le Programme énergétique national coûte cher aux citoyens. S'ils pouvaient garder dans leur poche toutes les taxes dont on nous a souvent récité la liste, ils s'en trouveraient beaucoup mieux. Si les sociétés pétrolières avaient pu garder l'argent qu'elles ont dû payer, elles auraient pu se débrouiller toutes seules au lieu de faire faillite. Si le gouvernement continue à extorquer de l'argent aux entreprises, petites ou grosses, en s'attendant à ce qu'elles se maintiennent à flot, il va à l'encontre de ses objectifs et les pousse à la faillite. Voilà exactement l'effet de la politique énergétique nationale. Le gouvernement à pénalisé les consommateurs en leur imposant des taxes sur le fuel domestique qui leur appartient. Non seulement il a pénalisé les travailleurs, mais également les chômeurs, les handicapés et les personnes âgées. Cette imposition excessive fait du tort à tout le monde. Tous les citoyens du pays subissent les conséquences du Programme énergétique national, du budget désastreux et des taux d'intérêt élevés.

Je ne ferai pas d'observations sur les autres qui ne sont pas de mon avis. On affaiblit sa cause quand on cherche à ridiculiser les autres, et quand on les traite d'imbéciles, etc. Le pays a été édifié par des tenants de la libre entreprise, comme le sont aujourd'hui les Canadiens en très grande majorité. Je n'ai pas à m'excuser d'être pour la libre entreprise. Si elle n'est pas entravée par des impôts excessifs, elle peut donner à notre population le niveau de vie le plus élevé. C'est même elle qui a donné aux Canadiens un niveau de vie le plus élevé possible et qui peut continuer de le faire, si le gouvernement cesse de l'entraver et de l'empêcher de fonctionner. C'est là pour le gouvernement une obligation.

J'espère qu'il n'y aura pas de désastre écologique dans le grand Nord. Je ne suis pas d'accord avec la politique en cours, mais on dépense les deniers publics et je ne veux pas qu'il y ait de désastre dans le grand Nord. Le gouvernement aurait dû comprendre que c'est dans le domaine du pétrole conventionnel que les investissements auraient été surs et qu'ils auraient rapporté des avantages presque immédiats. La situation est tout autre en ce qui concerne le grand Nord. Dans les régions des Iles arctiques, les pétroliers doivent se mesurer à une épaisseur de 20 pieds de glace. On n'a pas encore trouvé de moyens d'extraire le pétrole. Il y aura peut-être des brise-glaces asez gros, mais on en a pas encore inventé ni trouvé. Je pense qu'on pourra en mettre au point avec le temps. L'industrie doit trouver les moyens techniques d'amener le pétrole en surface ou de mettre des vannes en place et de les y laisser, de protéger ces vannes contre les mouvements de la galce pour que les puits ne soit pas balayés. Il devrait en outre assurer l'arrivée des pétroliers pour qu'ils prennent leur chargement ainsi que leur circulation par le passage du Nord-Ouest pour qu'ils parviennent aux marchés. Il y a là des problèmes gigantesques. Je ne suis pas contre la dépense de cet argent dans le grand Nord, mais on aurait dû en consacrer une partie au pétrole conventionnel. Cela aurait permis à des milliers de personnes de conserver leur emploi et cela aurait empêché des vingtaines de sociétés pétrolières et autres de faire faillite.

A mon avis, cette politique est un désastre pour le Canada. Pendant longtemps les effets du Programme énergétique national vont empêcher les gens de produire et de reprendre confiance dans le gouvernement.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'intervenir à propos du bill C-104. Je tiens tout d'abord à féliciter le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui a effectué un travail énorme en comité. Je voudrais également faire le point sur le débat énergétique en cours. Ce sont des milliards de dollars qui sont en jeu et qui seront versés aux compagnies pétrolières. Nous savons qu'en période électorale, les compagnies pétrolières offrent des contributions équivalentes au parti conservateur et au parti libéral. Nous savons également que les directeurs des compagnies pétrolières siègent à divers conseils d'administration de banques au Canada. Disons franchement qui représentera qui et qui recevra les subventions les plus importantes dans le cadre des programmes destinés aux compagnies pétrolières.

Je suis heureux et fier de la position prise par le Nouveau parti démocratique sur cette question. Au nom des quelque deux millions de Canadiens qui sont en chômage, je voudrais indiquer à la Chambre qu'ils éprouvent de graves difficultés à obtenir des emplois, à conserver leurs maisons et à protéger leur milieu. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a prononcé à la Chambre un discours dans lequel il s'est engagé à verser 2,5 milliards de dollars supplémentaires aux compagnies pétrolières et ce, au moment même où les industries canadiennes du bois, des mines et de l'automobile avaient réellement besoin qu'on les aide. J'espère que le ministre prête une oreille attentive aux propos que je tiens ce soir. Je voudrais me référer à une lettre que je lui ai adressée le 29 avril 1982 et à laquelle il n'a même pas daigné me répondre. Mais, je voudrais d'abord exposer les raisons qui m'ont poussé à lui écrire. Le 10 février 1981, le bill C-60 a été adopté en première lecture. Le 6 mars 1981, il a été adopté en deuxième lecture, étudié en comité plénier et adopté en troisième lecture. Puis, il est allé devant le Sénat où il a été amendé, mais où les sénateurs l'ont retenu avec le consentement du ministre du 8 avril au 11 décembre, lorsque le ministre a finalement eu le courage de le représenter à la Chambre. Le 11 décembre, la Chambre a accepté à l'unanimité les amendements et le bill est retourné devant le Sénat. Le 18 décembre 1981, le bill C-60 a reçu la sanction royale. Depuis ce jour, le ministre n'a pas accordé à mes électeurs le privilège de se prévaloir des dispositions du bill.

Par conséquent, le 29 avril, je lui ai écrit la lettre suivante:

> Au cours des 18 derniers mois, certains électeurs de ma circonscription ont essayé de régler un différend les opposant à Foothills Pipe-Line Limited qui avait traversé et endommagé leurs propriétés pendant la construction du pipe-line dans le sud-est de la Colombie-Britannique.
>
> J'ai soulevé cette question à la Chambre et vous connaissez les torts qui ont été causés aux résidents de ma circonscription et pour lesquels ils demandent réparation conformément aux dispositions du bill C-60.
>
> Le bill C-60 a reçu la sanction royale en décembre 1981 et je crois qu'il est essentiel que votre gouvernement fixe la date de proclamation de la loi pour que mes électeurs puissent se recommander de ses dispositions et exposer leur cas.

Si le gouvernement s'intéresse tellement aux compagnies pétrolières et aux programmes en cours, il devrait étudier les dispositions du bill C-60 et veiller à ce que les torts qui ont été causés à mes électeurs, dont la propriété a été traversée et endommagée par cette compagnie, soient réparés. Ils doivent avoir l'occasion d'être entendus et d'exposer leur cause. Je demande instamment au ministre de fixer la date de proclamation de la loi sur l'Office national de l'énergie, de façon que mes électeurs puissent présenter leur cas en toute équité. Il est regrettable que le ministre ne mette pas en vigueur ce projet déjà approuvé non seulement par la Chambre, mais aussi par le Sénat. On n'attend plus que le ministre veuille bien le faire proclamer et publier dans la Gazette pour pouvoir s'en prévaloir.

• (1920)

Je tiens aussi à dire quelques mots au nom des personnes âgées qui doivent, à même un revenu fixe, absorber des augmentations de leurs factures d'énergie. Le ministre a proposé certaines formes d'aide en vertu du programme de conversion. Entretemps, le coût de l'électricité en Colombie-Britannique a augmenté de près de 40 p. 100. Si nous devons étudier des programmes d'aide à l'intention de divers groups, je pense qu'il nous faut tenir compte de leurs revenus et que le gouvernement repenses ses politiques en conséquence.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, je suis heureux des quelques minutes qui me sont accordées pour livrer mes observations, dans ce débat, sur les problèmes d'énergie auxquels font actuellement face le Canada et le reste du monde. Depuis à peu près un an, de nombreuses heures à la Chambre ont été consacrées à l'énergie. Bien des points de vue ont été exposés et de nombreuses suggestions mises de l'avant, en toute sincérité j'en suis persuadé.

Étant donné que le débat prendra fin dans quelques minutes et que la question énergétique sera réglée pour la session en cours, je tiens à parler de l'avenir parce que je ne veux pas que les choses s'arrêtent là. Je ne veux pas parler de l'avenir dans un intervalle de six mois, six ans ou six cents ans, mais bien de l'avenir de notre planète et de l'humanité. Après que nous aurons voté sur ce projet de loi énergétique ce soir, il nous faudra, pendant le nombre d'années qu'il nous reste chacun à

vivre, continuer à nous préoccuper de l'énergie. Pensons pendant quelques instants aux générations qui nous suivront. Ce que nous faisons ce soir influera sur la vie de milliards de personnes à venir.

Cette semaine j'ai reçu une pétition de la part d'un groupe de mes électeurs. Elle commençait par ces mots: «Nous sommes les parents et les grands-parents . . . ». Ces personnes me demandaient de faire part à la Chambre de leurs préoccupations au sujet de l'avenir de leurs enfants, de leurs petits-enfants et de leurs arrière-petits-enfants. Je me suis exécuté. Ces gens-là ne veulent pas que les générations futures soient anéanties par une guerre atomique. Naturellement, j'appuie sans réserve leur position.

Considérons un peu ces 8.9 milliards que nous nous proposons de verser aux sociétés pétrolières pour préserver en quelque sorte l'avenir énergétique. Je doute que cette somme soit suffisante ou que toutes les sociétés pétrolières du monde y parviennent à moins que des habitants de la planète, y inclus moi, tous les députés, tous les Canadiens, et chaque citoyen du monde, soient convaincus que nos réserves d'énergie sont limitées. Inutile de se leurrer quand nous parlons de nouveau pétrole et d'ancien pétrole. D'une certaine façon, tout le pétrole est ancien. Il a fallu 500 millions d'années à notre planète pour fabriquer une goutte de pétrole. Le pétrole que la planète fabrique en ce moment ne sera prêt que dans 500 millions d'années. Par conséquent, je dois avouer que c'est presque de la folie que de chercher à le dilapider le plus vite possible. On semble peu se préoccuper des générations futures, on agit comme si notre génération avait le droit de tout consommer. Je suis né dans une société qui ne voyait pas de limites aux ressources. Je me rends compte maintenant que ces limites existent.

L'industrie canadienne du pétrole a évolué depuis que je suis né. Je me souviens du gisement de Leduc et du premier pipeline qui a traversé les Prairies. J'y ai travaillé. L'industrie s'est développée rapidement. Le pétrole au Canada est relativement nouveau.

Ce matin, je me suis rendu à la Chambre des communes avec ma petite voiture.

M. Andre: Une japonaise?

M. Ogle: Non, une petite canadienne. Le carburant qu'elle consomme est l'aboutissement d'un processus de 500 millions d'années. Le pétrole brûlé disparaît pour toujours. Demain, quand bon nombre de députés prendront l'avion pour se rendre chez eux, l'appareil laissera derrière lui une longue traînée de vapeur. Le carburant qui nous permettra de rentrer chez nous demain aura été consommé une fois pour toutes. Je dois donc me demander moralement combien d'énergie je peux consommer si je fais mien le souci des parents et des grands-parents de préparer l'avenir de leurs enfants et de leur laisser un héritage.

Quand j'étais jeune—bien que je ne sois pas si vieux que ça maintenant—on croyait généralement que nos ressources étaient illimitées. Cette idée est aujourd'hui contestée. J'ai vu des forêts qui semblaient n'avoir pas de fin. Cependant, celui qui visite la forêt amazonienne aujourd'hui se rend compte qu'elle n'est pas sans limite et qu'elle se rétrécit très, très rapidement avec les coupes qu'on y pratique.

J'interviens brièvement dans ce débat sur l'énergie pour une raison que je veux partager avec mes collègues et avec quiconque s'y intéresse: c'est pour prendre conscience et inviter les autres à prendre conscience de la nécessité de conserver un peu des ressources de la planète pour les générations à venir. On ne développe pas assez rapidement de nouvelles sources d'énergie. Peut-être ne s'agit-il pas de l'intervention la plus importante dans un débat consistant à décider comment dépenser cet argent, mais j'aimerais qu'on utilise à meilleur escient une partie de ces 8.9 milliards de dollars qu'on dépensera pour encourager les sociétés pétrolières à produire plus d'essence pour créer plus d'embouteillages de la circulation. On dit que le monde finira dans un immense embouteillage. Je suis porté à le croire. Sur les routes, de nos jours, on voit souvent une personne seule au volant d'une masse de 2,000 livres d'acier. Il y a des milliers de gens qui sont seuls dans leur voiture. Chacun attend au feu rouge et le moteur de la voiture continue à tourner. C'est le début de la fin.

J'aimerais terminer sur une note légèrement différente. J'ai eu le privilège de représenter notre parti au sein de la délégation canadienne envoyée à Rome pour assister à la béatification du frère André et de plusieurs autres personnes. Notre délégation était dirigée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Bien que nous n'ayons pas discuté d'énergie, j'ai vécu une expérience que nous pouvons sans doute partager. C'est au sujet de Rome, l'une des plus belles villes du monde. Je suis allé à Rome à maintes reprises au cours des 25 dernières années. Rome a changé. Elle connaît maintenant des embouteillages continuels. Les gens ne stationnent plus en simple file maintenant mais en double file dans toutes les rues. On ne peut plus aller nulle part à Rome sans être pris dans un embouteillage. Le merveilleux ciel d'Italie est maintenant brouillé par le smog, et la même situation se retrouve à Rio, à Tokyo, à New Delhi et à Lagos. C'est ce qui se passe dans le monde entier. Bien que l'automobile et la consommation de carburant nous aient rendu le service que nous semblons tous vouloir conserver, il faut nous rendre compte également des conséquences pour la planète et notre environnement.

C'étaient là quelques unes des réflexions dont je voulais faire part à la Chambre avant que nous n'en arrivions ce soir à un vote final sur ces projets de loi. Que cela nous plaise ou non, ces mesures législatives vont influencer la vie non seulement des Canadiens d'aujourd'hui, mais aussi celle de leurs enfants, de leurs petits-enfants et de leurs arrières-petits-enfants et de toutes les générations futures pour les siècles à venir.

• (1930)

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (Nº 3)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du bill C-108, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre voudra peut-être passer maintenant à l'étude du bill C-108 et des propositions d'amendement le concernant.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le bill C-108, loi modifiant la loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3), à l'article 11, en retranchant la ligne 27, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«du gouverneur en conseil et sous réserve des lois et règlements pertinents de la province, prendre des».

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Afin que nous puissions savoir à quoi nous en tenir au sujet du bill C-108, je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour proposer deux autres amendements. Je crois comprendre que le parrain de la première motion aura la chance de parler le premier et je suppose qu'ensuite le ministre prendra la parole. Ce que je pourrais peut-être faire, c'est parler des amendements que je propose lorsque j'aurai la parole. Toutefois, ce seront là les seuls amendements autres que ceux qui sont imprimés ici. Je crois savoir qu'il y a la motion nº 1 inscrite au nom du député de Calgary-Centre (M. Andre), et puis les motions nos 2 et 3 inscrites à mon nom. Je voudrais proposer deux autres amendements qui s'insèreraient effectivement après la motion nº 1. En fait, le premier a trait à la motion nº 1.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme nous l'avons fait dans le cas d'autres projets de loi à l'étude, il conviendrait peut-être, et je pense que c'est faisable, que le ministre obtienne le consentement unanime pour la motion du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), de sorte qu'ensuite nous pourrions examiner toutes les motions en même temps.

Des voix: D'accord.

M. Andre: Sauf erreur, le nombre des députés qui comptent intervenir est relativement restreint chez les partis intéressés. Il serait peut-être plus expéditif de tenir une discussion générale à l'étape du rapport et d'étudier ensuite les motions dans l'ordre à la fin.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La proposition du député de Calgary-Centre (M. Andre) me paraît très raisonnable.

M. Lalonde: Je souscris à la proposition de mon collègue, le député de Calgary-Centre (M. Andre).

Je signale que je veux proposer moi aussi deux amendements pour lesquels je demande le consentement unanime, et dont nous pourrions traiter au cours de la discussion générale. Ainsi, si cela convient aux députés, nous proposerons ces amendements en même temps que les autres amendements du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le ministre demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer deux amendements. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Qu'on modifie le bill C-108, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3), à l'article 32,

a) en retranchant la ligne 29, page 20, et en la remplaçant par ce qui suit:

«33. (1) Sous réserve du paragraphe (2), la présente loi ou telle de ses dispo-»;

b) en ajoutant, immédiatement après la ligne 31, page 20, ce qui suit:

«(2) Les articles 12, 13 et 32 entrent en vigueur à la date fixée par proclamation, mais cette proclamation ne peut être réputée avoir été prise avant l'expiration d'un délai de six mois suivant la sanction de la présente loi.»

—Je propose par ailleurs ceci:

Qu'on modifie le bill C-108, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3), en retranchant la ligne 14, page 20, et en la remplaçant par ce qui suit:

«chef du Canada ou d'une province.»

«32. Ladite Loi est en outre modifiée par insertion, après l'article 90, de la rubrique et de l'article qui suivent:».

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Les services du greffier vérifieront si les deux amendements proposés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) sont recevables; ils le sont très probablement.

Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a dit qu'il désirait renuméroter certaines motions inscrites à son nom. Je crois qu'il a demandé que les motions nos 4 et 5 figurent après la motion nº 1. Je ne pense pas que la Chambre veuille discuter de l'ordre des motions, mais si le député ou le ministre veulent que la Chambre étudie ces motions dans un certain ordre, la présidence en tiendra compte bien volontiers. S'ils n'ont pas l'intention de renuméroter les motions, la solution la plus simple consisterait à les étudier dans l'ordre actuel et les motions nos 1 à 5 ainsi que les deux amendements proposés par le ministre deviendraient les motions nº 6 et 7, et les motions seraient débattues dans l'ordre.

Sommes-nous d'accord ou les députés ont-ils une autre solution à proposer?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Par conséquent, les deux amendements proposés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources constitueront les motions nos 6 et 7, qui se rattachent au bill C-108. Je le répète, nous vérifierons si les motions sont recevables, mais je suppose qu'elles le sont.

Par conséquent, la présidence donnera la parole à tous les députés qui veulent participer au débat sur la motion nº 1 inscrite au nom de député de Calgary-Centre (M. Andre).

Office national de l'énergie (nº 3)—Loi

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris mon honorable ami, nous allons considérer cette première étape comme un débat général à l'étape du rapport sur les divers amendements, avec l'indulgence de Votre Honneur. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le débat qui a précédé et les échanges verbaux entre les conservateurs et les néo-démocrates à propos du projet de loi antérieur. J'ai trouvé fort intéressant de voir les tenants des deux extrêmes de l'opinion politique se décocher des flèches. Si les députés de ce côté de la Chambre ne sont pas beaucoup intervenus dans ce débat, c'est parce que, comme on dit en latin, *in medio stat virtus*. Il est facile de voir que la politique du gouvernement se situe entre ces deux extrêmes. Nous ne sommes pas en faveur de la libre entreprise absolue et sans réserve qui peut exploiter les gens mais, en même temps, nous ne sommes pas pour la nationalisation à outrance du secteur pétrolier et gazier. Nous croyons qu'il y a place au Canada pour l'entreprise privée et les sociétés d'État, et qu'il y a moyen de mettre le secteur privé dans une position où il pourra, dans le domaine du pétrole et du gaz naturel, assurer un approvisionnement conforme aux besoins du Canada.

Les députés du Nouveau parti démocratique se sont beaucoup attardés sur la somme de 8.9 milliards de dollars. Ils ont toutefois omis de mentionner qu'elle doit s'étaler sur cinq ans et qu'elle vient remplacer les concessions fiscales qui existaient auparavant. Ce chiffre illustre en fait un système grâce auquel nous allons pouvoir encourager la croissance des entreprises canadiennes dans le secteur du pétrole et du gaz naturel. En outre, nous n'affecterons pas globalement ces crédits aux terres du Canada, ainsi que le prétend le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Ainsi, comme il le sait pertinemment, j'ai longuement parlé de l'industrie de l'huile lourde de la Saskatchewan, par exemple, et cette province va bénéficier du Programme d'encouragements pétroliers, tout comme la province du député, c'est-à-dire la Colombie-Britannique. Ce n'est donc pas une chasse-gardée sur les terres du Canada.

Ce sont là quelques-uns des points que nous aurions pu débattre en long et en large mais j'ai cru bon au moins de souligner que le député est loin de présenter la réalité telle qu'elle est par ses propos. Mais la question de l'énergie donne matière à réfléchir et à débattre. Nous aurons d'autres occasions d'y revenir. Naturellement, j'attends avec impatience de pouvoir discuter à nouveau avec mes amis de questions relatives au Programme énergétique naitonal, des objectifs que nous visons et de l'assurance que nous voulons donner aux Canadiens en ce qui concerne les prix, la sécurité des approvisionnements et leur pleine participation.

• (1940)

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Serez-vous alors ministre des Finances?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, nous sommes à étudier le projet de loi C-108. Il s'agit d'un bill qui a été discuté en comité, et qui a fait l'objet de présentations et de témoignages de la part d'un certain nombre de personnes, d'un ministre de l'Énergie de Terre-Neuve, de l'Hydro-Québec, de l'Independent Petroleum Association et de quelques autres personnes et groupes. C'est un bill qui a fait l'objet de débats au sein du comité et qui a aussi été amendé sur plusieurs points, suite aux démarches et aux propositions qui ont été faites au comité. Je pense que le bill à l'étude est maintenant substantiellement amélioré comparativement au premier projet qui avait été présenté, et je tiens à remercier ceux qui sont venus témoigner devant le comité pour faire connaître leurs points de vue, de même que les membres du comité pour leur contribution au cours des discussions sur ces projets de loi, particulièrement le bill C-108.

Je me souviens qu'une des objections fondamentales qui avait été soulevée par le président de l'Hydro-Québec en particulier visait la disposition qui aurait permis à l'Office national de l'énergie de modifier des licences d'exportation en vigueur pour des raisons de nécessité ou de commodité publiques. Cet argument a été examiné avec grande attention et nous en sommes venus à la conclusion que le point soulevé par l'Hydro-Québec était valable et qu'en conséquence nous devrions amender le projet de loi pour tenir compte de cette objection très sérieuse qui avait été soulevée. Alors je pense que l'amendement apporté qui a eu pour effet d'enlever complètement la question de l'électricité de cette disposition de la loi sur l'Office national de l'énergie réglera complètement ce point litigieux en particulier.

Un autre aspect, évidemment beaucoup plus émotif et politique a été soulevé, savoir les dispositions qui prévoient dans ce bill la possibilité pour l'Office national de l'énergie d'autoriser la construction de lignes de transmission pour des fins de transmission interprovinciale et qui accordent de nouveaux pouvoirs pour les lignes internationales. Je dis que c'est un débat qui a été surtout émotif et politique, non pas parce que je veux donner une signification péjorative à l'émotion ou à la politique, cela fait partie de la vie, mais je me rappelle particulièrement le témoignage du président d'Hydro-Québec qui est venu comparaître devant le comité et à qui mon collègue de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a demandé une expression d'opinion sur cette querelle particulière entre le gouvernement du Québec et celui de Terre-Neuve. Et très sagement, le président Bourbeau de l'Hydro-Québec disait dans son témoignage le 26 mai 1982 devant le comité, tel que rapporté à la page 2715 du compte rendu, qu'en ce qui concernait cette question du fameux corridor électrique, comme on l'appelle, cela ne lui faisait ni chaud ni froid, en ce sens que quant à lui ce n'était pas un problème réel et qu'à toutes fins pratiques, la question en était une qui ne préoccupait absolument pas, qui n'inquiétait absolument pas l'Hydro-Québec.

Évidemment on en a entendu des vertes et des pas mûres, comme on dit populairement, sur ce sujet. Le Parti québécois en particulier au Québec a présenté une motion à la Chambre, a fait un grand débat et a essayé de soulever les passions populaires faisant croire à gauche et à droite qu'on violait l'intégrité territoriale du Québec et qu'on allait faire je ne sais quoi à l'autonomie québécoise et à l'intégrité du territoire québécois. Heureusement, je pense que l'immense majorité de la population a su voir clair dans ce débat et s'est rendu compte que franchement on se payait un peu sa tête quand on voulait argumenter, comme le Parti québécois a essayé de le faire à Québec, qu'on était en train de violer le Québec, de s'emparer du territoire ou d'étendre le territoire de Terre-Neuve à travers le Québec, et ainsi de suite, si je me rappelle bien certaines

expressions qui ont été utilisées. Comme je l'ai indiqué dans le débat au début lorsque nous avons considéré ce projet de loi, il n'y a pas de différence législative entre la construction d'un oléoduc ou d'un gazoduc, d'un pipe-line, comme on le fait au travers le Québec constamment, il n'y a pas de différence entre la construction d'un pipe-line et d'une ligne de transmission électrique.

Ce sont deux techniques visant à transmettre de l'énergie, et nous avons proposé, à la suite des démarches qui avaient été faites en particulier par la compagnie Calgary Power en Alberta et aussi celles faites par le gouvernement de Terre-Neuve, de répondre à ce que en particulier le premier ministre de Terre-Neuve a appelé une injustice flagrante, en ce sens que nous traitions tout à fait différemment la transmission de l'électricité comparativement aux gazoducs et oléoducs. En fait, nous ne sommes même pas allés aussi loin dans les pouvoirs attribués à l'Office national de l'énergie quant à la transmission du gaz et de l'huile. Ceci étant dit, nous avons quand même voulu tenir compte de la réalité de cette situation du fait que, d'une part, il fallait faire justice aux citoyens de Terre-Neuve, de l'Alberta, qui ont fait des démarches à ce sujet-là mais en même temps, comme je l'ai indiqué, le gouvernement du Canada préfère à tous points de vues une solution négociée et estime que la seule véritable solution à la dispute qui sépare maintenant le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement du Québec, c'est un accord négocié entre ces deux gouvernements, que toute autre solution, même si elle est possible théoriquement, en est une qui est vraiment la solution du pire ou du désespoir et que ce ne serait qu'en désespoir de cause que le gouvernement du Canada, l'Office national de l'énergie, serait appelé à intervenir et qu'en tout état de cause, si les gouvernements provinciaux peuvent s'entendre entre eux, c'est vraiment la solution que le gouvernement préfère à tous points de vues.

J'ai moi-même eu durant les derniers mois quelques rencontres avec mon collègue, le ministre Duhaime du Québec, et aussi avec le ministre Marshall, mon homologue, le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve. J'ai eu l'occasion d'explorer avec eux abondamment cette question essayant de les encourager à revenir à la table, à s'asseoir ensemble et essayer d'en arriver à un accord entre eux. D'ailleurs, mon collègue, le député de Joliette (M. La Salle) m'y invitait très fortement et lui-même a souligné qu'il fallait de toute évidence encourager les deux gouvernements provinciaux à s'accorder. D'ailleurs, je le comprends puisque, voyant l'attitude adoptée par ses propres collègues de Terre-Neuve qui ont refusé de voter pour ou contre ce bill alors que le parti progressiste conservateur s'y opposait en deuxième lecture, on voit bien la division qui existe entre les régions au Canada sur ce sujet. Nous avons cru, nous en tant que gouvernement canadien, qu'il ne fallait pas quand même éviter d'assumer nos responsabilités, nous n'avions pas le droit de nous cacher derrière les tentures ou de rester assis alors qu'il existe un problème réel et grave et qui a pour résultat de faire perdre aux Québécois et aux gens de Terre-Neuve des centaines de millions de dollars de revenus chaque année et des milliers d'emplois qui seraient créés par la construction de barrages que ce soit sur la rivière Churchill ou sur les rivières de la Côte Nord.

Lors du débat en comité, mon collègue, le député de Joliette m'avait encouragé à essayer de rapprocher les parties et pour cela de donner un peu de temps aux parties pour s'asseoir ensemble, et il avait demandé, comme lui-même l'avait proposé en deuxième lecture lorsqu'il avait présenté un délai de six mois, s'il était possible de favoriser un délai qui permettrait aux parties de se rencontrer et de négocier à nouveau. Monsieur le président, dans le compte-rendu des procès-verbaux du comité permanent de la législation énergétique, du 27 mai 1982, à la page 2921, je disais moi-même, et je cite:

> Si vous êtes d'accord, je vais consulter le cabinet, mes collègues, au caucus. On va proposer l'amendement dont vous parlez, à savoir suspendre l'application de cette partie du projet de loi pour six mois.
>
> Est-ce que votre parti est prêt à appuyer un tel amendement?
>
> M. La Salle: Oui.
>
> M. Lalonde: Vous êtes prêts à appuyer un tel amendement?
>
> M. La Salle: Oui.
>
> M. Lalonde: Je voudrais que ce soit bien noté.

● (1950)

Et ensuite, à la page 2922, je suis revenu à la charge en disant:

> Ma question était très claire: un amendement qui prévoierait que cette partie du projet de loi n'entrerait en vigueur que dans six mois.
>
> M. La Salle: Oui.
>
> M. Lalonde: Oui, c'est cela.

Ajoutons à ceci les discussions que j'ai eues avec mon collègue, M. Duhaime, durant les semaines passées qui ont précédé et qui ont suivi la présentation de ce bill à l'étape du rapport, c'est-à-dire au cours des dernières semaines. Et encore là, M. Duhaime m'a demandé de bien vouloir retarder si possible la mise en vigueur de ce projet de loi de façon à ce que lui-même et son collègue de Terre-Neuve puissent s'asseoir et négocier. Alors ayant reçu ces instances et comme preuve de la volonté du gouvernement canadien de vraiment faciliter un accord entre les deux gouvernements sur cette question, nous avons décidé de présenter un amendement qui, je l'espère, obtiendra l'appui de tous les partis à la Chambre et qui aura pour effet de faire en sorte que lorsque ce bill sera proclamé, s'il est adopté par le Parlement, les dispositions concernant les lignes de transmission de l'électricité n'entreraient en vigueur que six mois après la proclamation de façon à laisser aux deux gouvernements provinciaux un délai additionnel pour qu'ils s'assoient à la table, pour qu'ils essaient véritablement d'en venir à un accord car, comme je le disais, le gouvernement canadien est convaincu que c'est par une solution négociée sur tous les problèmes qui séparent à l'heure actuelle les deux gouvernements sur cette question, c'est par une solution négociée qu'on pourra véritablement régler ce problème de la façon la plus efficace.

Il est évident que, si les deux gouvernements provinciaux, après un nouvel effort, une autre chance à la négociation, ne peuvent pas en arriver à un accord, on ne pourra pas indéfiniment laisser couler à la mer des milliards de dollars en valeur de pouvoir hydro-électrique dont les gens de Terre-Neuve comme ceux du Québec ont grandement besoin, on ne pourra pas indéfiniment laisser en chômage des gens qui pourraient être utilisés à construire des barrages sur les rivières, on ne pourra pas indéfiniment priver l'économie canadienne des bénéfices économiques très considérables qui pourraient en résulter.

Alors j'ai écrit aujourd'hui à mes deux collègues, M. Duhaime à Québec et à M. Marshall à Terre-Neuve, leur faisant parvenir la proposition du gouvernement, leur faisant savoir que le gouvernement leur accordait encore une période de six mois pour en arriver véritablement à une entente entre

eux. Nous croyons que s'il y a bonne volonté de part et d'autre les deux gouvernements pourraient, avec avantage, régler cette question. Il semble en particulier qu'il faudrait que les deux gouvernements se rencontrent pour discuter de tous les aspects qui les divisent à l'heure actuelle et que ceci comprend, à la fois, la rivière Churchill et les rivières sur la Côte Nord du Québec. Monsieur le président, il me fera plaisir de déposer copies en anglais et en français des lettres à M. Duhaime et à M. Marshall, dès maintenant, si la Chambre le permet.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. de Corneille): Consent-on à l'unanimité à ce que le ministre dépose ces lettres?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, encore une fois notre position est claire. Nous sommes disposés à assumer nos responsabilités en tant que gouvernement canadien mais, d'autre part, nous voulons tout faire pour que les deux gouvernements provinciaux en cause profitent du délai dont ils bénéficieront pour régler eux-mêmes cette question. Je puis assurer que si ces deux provinces en viennent à un accord, nous serons les premiers à applaudir et à nous réjouir de ce règlement qui, cela est triste à dire, divise profondément à l'heure actuelle deux provinces qui connaissent un très haut taux de chômage et beaucoup de difficultés financières à tout point de vue, et qui pourraient grandement bénéficier d'un développement économique du genre de celui qui pourrait être créé par une entente du genre de celle dont je viens de parler.

[*Traduction*]

Je voudrais dire qu'en proposant cet amendement aujourd'hui, le Gouvernement du Canada veut garantir que les dispositions du bill C-108 concernant la transmission de l'énergie électrique n'entreront en vigueur que six mois après l'adoption et la proclamation du bill. Cette mesure vise à donner une chance supplémentaire aux négociations au cours de cette période. Nous préconisons un règlement négocié entre les deux gouvernements provinciaux. A notre avis, pour des raisons d'ordre technique et économique, un règlement négocié prévoyant la transmission de l'électricité du Labrador par le réseau de l'Hydro-Québec est infiniment préférable à la mise en place, de lignes de transmission spéciales à travers le Québec.

D'après les entretiens que j'ai eus avec le ministre québécois ces dernières semaines, j'ai la ferme impression que le Québec est disposé à faire preuve de souplesse et de bonne foi lors de ces négociations. Le ministre québécois m'a laissé entendre que, dans le cadre des négociations concernant le projet d'aménagement du Bas-Churchill ainsi que des rivières de la Côte-Nord, le gouvernement québécois sera disposé à relever considérablement les prix payés pour l'énergie du Haut-Churchill. En outre, le gouvernement québécois est prêt à discuter de dispositions en vertu desquelles Hydro-Québec ne sera pas l'acheteur exclusif de tout excédent d'électricité produit au Labrador.

Ces propositions du gouvernement québécois prouvent que celui-ci est véritablement désireux de voir se dérouler au plus vite des négociations sérieuses sur les problèmes qui divisent les deux provinces au sujet de la production et de la distribution de l'énergie électrique.

Comme je l'ai déjà dit, nous croyons également que la seule façon véritablement satisfaisante de résoudre ce litige entre les provinces, c'est grâce à des négociations qui porteront sur toute une série de problèmes touchant la production et la transmission de l'électricité. Nous accordons donc aux deux gouvernements un certain délai—pas indéfini, manifestement—pour leur permettre de résoudre les problèmes qui les divisent à l'heure actuelle.

Je regrette que les partis de l'opposition se soient opposés à ce bill à l'étape de la deuxième lecture. J'espère qu'à la réflexion—et compte tenu notamment de cet amendement—ils réviseront leur position et approuveront ce projet de loi que, j'espère, nous serons en mesure d'adopter ce soir, y compris les dispositions concernant la transmission de l'énergie électrique. Je le répète, dans le but d'encourager les deux gouvernements provinciaux à retourner à la table des négociations en toute bonne foi, le gouvernement du Canada demande au Parlement de modifier le bill C-108 de sorte que les dispositions du projet de loi concernant les lignes pour le transport de l'électricité n'entrent en vigueur que six mois après sa proclamation.

• (2000)

Le porte-parole du parti conservateur au sein du comité spécial de la législation énergétique a laissé entendre très clairement et catégoriquement que son parti appuierait un tel amendement, et j'espère que le Nouveau parti démocratique jugera bon de faire de même.

Enfin, monsieur l'Orateur, tandis que nous encourageons les deux gouvernements à retourner à la table des négociations pour résoudre leur différend, nous avons également laissé entendre que nous nous mettions à leur disposition, si les deux gouvernements provinciaux jugeaient que le gouvernement du Canada pouvait jouer un rôle utile pour la solution du problème.

Tels sont les principaux points que je voulais signaler à l'attention de la Chambre. Je presse la Chambre de considérer favorablement ces amendements, de les appuyer et d'adopter le bill avec célérité.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

M. Lalonde: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre une question à deux volets. Tout d'abord, pourquoi a-t-il passé la soirée à écouter les interventions sans nous communiquer un exemplaire de cet amendement? C'est un amendement important. La question est grave; pourquoi nous en a-t-il saisis à la dernière minute?

Ensuite, qu'arrive-t-il après les six mois proposés par le ministre dans son amendement? Ce projet de loi sera-t-il adopté d'office avec les pouvoirs d'expropriation pour le corridor d'hydro-électricité qu'il renferme, ou bien le Parlement en sera-t-il saisi de nouveau pour trancher la question?

M. Lalonde: En premier lieu, monsieur l'Orateur, si le député et les néo-démocrates veulent bien cesser de faire perdre du temps à la Chambre avec des discours spectaculaires sur le bill C-104, nous en serions plus avancés. J'attendais qu'on en arrive à l'étude du bill C-108 avant de présenter mes amendements. Je rappelle au député qu'il ne m'a pas donné avis des amendement qu'il a présentés. Je ne les ai pas vus.

M. Waddell: Pardonnez-moi, monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire a reçu les amendements. Ils ont été envoyés à son bureau ce soir.

M. Lalonde: Toutes mes excuses. Si les textes ont été envoyés au bureau de mon secrétaire parlementaire ce soir . . .

M. Waddell: Ils lui ont été envoyés à lui.

M. Lalonde: A quelle heure?

M. Waddell: Il y a une couple d'heures.

M. Lalonde: Le voici, monsieur l'Orateur. Pour ce qui est de la question que le député a posée, comme je l'ai mentionné au cours de mes observations quand nous en avons discuté au comité, j'ai demandé au député de Joliette (M. La Salle), comme on peut le lire à la page 29:22 du compte rendu si l'amendement donnerait effet à cette partie du bill seulement six mois plus tard. Le député a répondu que oui. C'est donc clair.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence est saisie de sept amendements au bill C-108. Je veux faire savoir que les deux amendements que propose le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ont été jugés recevables. Pour faciliter la discussion, les députés ont convenu de ne pas modifier l'ordre des motions ou de les grouper, mais de les étudier successivement.

La présidence doit mentionner aux députés qu'ils ne doivent pas se croire tenus de parler du seul amendement dont la Chambre est saisie au moment de leur intervention. On estimera qu'ils satisfont à la pertinence s'ils font porter leurs observations sur le bill en général.

Ainsi, les députés pourront intervenir quand ils le voudront au sujet de l'un ou l'autre des amendements sans crainte de manquer au Règlement. Je suis donc prêt, si la Chambre le désire, à mettre aux voix la motion nº 1.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je vous dirai tout de suite que c'est avec plaisir que j'ai entendu la proposition du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au sujet de l'amendement dont il avait été question en comité. Je me réjouis de constater que le gouvernement fait suite à une proposition que j'avais faite personnellement en cette Chambre, et je me réjouirais davantage bien sûr, comme l'a signalé le ministre, si on n'avait pas à appliquer cet amendement et si les deux gouvernements s'entendaient pour réaliser les meilleurs objectifs efficaces et rentables aux deux paliers provinciaux c'est-à-dire Québec et Terre-Neuve. Le ministre a rappelé à une couple de reprises mes propos en comité à savoir que j'allais voter ainsi que mon parti en faveur d'un tel amendement, et si c'était oui il y a déjà 10 jours c'est toujours oui ce soir, et nous sommes fort heureux d'appuyer cet amendement.

J'aimerais également, monsieur le président, bien sûr, vous dire que comme député du Québec mon intérêt particulier vis-à-vis ce projet de loi est tout à fait spécial, je sais que le ministre venant du Québec a parlé à deux reprises entre autres en deuxième lecture et ce soir, je ne connais pas d'autres députés du Québec qui ont participé à ce débat, j'imagine qu'ils auront l'occasion ce soir de se faire entendre sur la nature de ce projet de loi. J'aimerais également à mon tour féliciter et remercier le président de la société Hydro-Québec qui est venu devant le comité déposer un mémoire fort intéressant, qui a intéressé le ministre et qui lui a permis de saisir les lacunes de son projet de loi puisque déjà vis-à-vis de l'article 25 le ministre a bien voulu modifier son projet pour répondre aux dangers que constituait son projet de loi, à la suite des observations fort pertinentes présentées par l'Hydro-Québec. Je voudrais également dire que, si nous avons jugé bon de ce coté-ci de présenter un amendement, c'est qu'on a fait des éloges au président de l'Hydro-Québec, compte tenu de ses connaissances en la matière, mais le président de l'Hydro-Québec a également signalé un autre danger et c'est ce qui nous a amenés à présenter cet amendement, et j'ose espérer que le gouvernement l'appuiera aussi rapidement que nous répondrons par l'affirmative à l'amendement présenté par le ministre.

Alors à l'article 10 il semble bien qu'il pourrait y avoir des conflits par rapport aux nouvelles dispositions, tenant compte des lois provinciales qui régissent le secteur agricole, savoir les lois sur l'environnement. Et d'ailleurs si on a fait état de la déposition du président de l'Hydro-Québec au sujet du côté technique, de ses connaissances, de ses observations, bien sûr, sur l'ensemble du projet, il faut signaler qu'il avait également dans son mémoire rappelé que l'article 10 pourrait entraîner des conflits avec la législation provinciale. Et cela bien sûr qu'on n'en a pas parlé encore. Enfin, l'Hydro-Québec s'inquiète de ce que l'article 10 du projet de loi permette à l'Office national de l'énergie d'établir des normes sur l'environnement distinctes des normes provinciales pour ce qui a trait aux lignes internationales de transmission de l'électricité. Toute la construction de ces lignes est déjà très bien couverte par les lois et règlements provinciaux relatifs à la protection de l'environnement. L'Hydro-Québec juge que l'article 10 ne fait qu'ouvrir la porte à l'établissement des régimes divers et «conflictuels» et craint de voir certains tronçons de lignes soumis inutilement à des exigences distinctes du réseau tout entier. Voilà pourquoi, compte tenu d'une observation très pertinente, les responsables ont fait preuve de compétence et méritent tout notre respect. C'est pour cette raison que mon collègue de Calgary-Centre (M. Andre) a proposé cet amendement visant à forcer le gouverneur en conseil ou l'Office national de l'énergie à respecter les lois provinciales existantes, compte tenu des nouvelles dispositions que voudrait donner cette législation. J'ose espérer que cet amendement recevra de l'appui ne serait-ce que pour respecter le véritable principe d'un fédéralisme coopératif, ne serait-ce que pour faire la preuve du respect des juridictions provinciales, des lois provinciales, cet amendement s'applique à toutes les provinces, bien sûr, ce n'est pas seulement pour le Québec, gardons-nous bien de penser que c'est seulement pour le Québec; j'ose espérer que mes collègues d'en face n'hésiteront pas à appuyer cet amendement qui améliorerait et de beaucoup cette loi actuellement.

• (2010)

J'ai écouté le ministre qui tentait encore une fois de rassurer en disant qu'il n'y avait aucun danger sur les lois provinciales, et je dois revenir à sa déclaration à l'étape de la deuxième lecture. Le ministre disait, monsieur le président, que si l'on examine l'expérience actuelle au Québec au sujet du gazoduc, par exemple, on constatera que le gazoduc TransQuébec et Maritimes qui est en construction à l'heure actuelle et qui devrait atteindre Trois-Rivières avant la fin de cette année, qui atteindra Québec, je l'espère, au cours de l'an prochain, on constatera ce qui se produit, savoir que la société TransQuébec et Maritimes qui construit le gazoduc, en vertu du permis qui lui est accordé par l'Office national de l'énergie, procède à l'expropriation du terrain dont elle a besoin pour construire le gazoduc en cause, et que la société TransQuébec et Maritimes ce faisant se soumet aux lois provinciales en vigueur actuellement au Québec, qu'il s'agisse des lois sur l'environnement ou sur la protection des terres agricoles, et ainsi de suite. On a pris l'expérience de la TransQuébec et Maritimes, au cours des derniers mois, de la dernière année en particulier, et cette société a dû se soumettre aux lois provinciales en vigueur qui régissent certains aspects des activités à l'intérieur de la province de Québec. La même chose se produit lorsqu'on construit un pipe-line au Québec ou ailleurs. Lorsqu'il y a une extension de lignes, la société en cause se soumet non seulement aux lois fédérales, mais aussi aux lois provinciales qui peuvent la régir. Ce dont il est question ici, je rappelle toujours les propos du ministre, c'est qu'on parle d'accorder pour les lignes de transmission d'électricité les mêmes pouvoirs qui existent déjà auprès de l'Office national de l'énergie pour les lignes de transmission de pipe-lines et de gazoducs; cela signifie simplement que c'est la pratique qu'on va suivre, par exemple, je le mentionnais, au Québec en ce qui a trait à la TransQuébec et Maritimes pour la construction du gazoduc, c'est la même chose, puis j'y reviendrai, dans le cas d'une ligne internationale ou interprovinciale de transmission de l'électricité.

Je rappelle, monsieur le président, que le ministre parlait, pour les lignes de transmission d'électricité, des mêmes pouvoirs qui existent déjà. Il n'y avait aucun problème lorsque le ministre parlait à l'étape de la deuxième lecture et lorsqu'il a parlé encore ce soir avant que le projet soit accepté. Il parle des pouvoirs qui existent déjà. Les pouvoirs qui existent déjà, monsieur le président, obligent l'Office national de l'énergie à respecter les lois provinciales existantes. Le projet de loi permettrait à l'Office national de l'énergie de passer outre, selon la proposition faite à l'article 10 qui doit être l'article 11 dans le projet de loi amendé. Donc, le ministre n'est pas tout à fait honnête lorsqu'il rappelle que les pouvoirs accordés à l'Office national de l'énergie, en parlant du projet de transmission d'électricité, seront identiques à ceux qui existent actuellement.

Le ministre sait parfaitement bien que l'Office national de l'énergie aura des pouvoirs excédentaires à ceux qu'il possède aujourd'hui et que la Chambre des communes ne pourra pas discuter quelle que soit la réglementation que l'Office national de l'énergie établira. C'est pour cette raison, et je pense que les députés comprennent ce genre d'arguments, que l'article 11 du projet de loi amendé donnera à l'Office national de l'énergie des possibilités de réglementer et de faire ses propres règlements sur l'environnement et sur le zonage agricole. Donc, et que l'on ne me prenne pas comme témoin de cette argumentation, l'Hydro-Québec en fait part dans son mémoire, ceci pourra constituer des conflits et donnera à l'Office national de l'énergie le pouvoir d'établir de nouveaux critères en matière d'environnement et de zonage agricole. Par conséquent, un gouvernement qui se veut respectueux de ses composantes, les provinces, je pense, n'hésiterait pas à accepter que l'on modifie justement l'article dont il est question pour bien s'assurer que le gouverneur en conseil respecte les lois existantes, que ce soit au Québec ou ailleurs, et par voie de conséquence nous savons que tout projet qui pourrait être réalisé nécessitera le consensus de la province où se trouverait le projet. C'est le genre d'amendement qui est immensément important pour n'importe quelle province, et puisque ce projet dont il est question touche bien sûr Terre-Neuve et le Québec, je pense que les six douzaines de députés du Québec n'hésiteront pas à saisir l'importance de cet amendement et à renforcer les droits de cette Chambre, parce que de plus en plus, sur le principe de la législation, il est clair que toute la législation qui a été discutée en matière énergétique donnerait des pouvoirs excédentaires à l'Office national de l'énergie et enlèverait par voie de conséquence des pouvoirs aux législateurs. Alors dans ces cas précis, monsieur le président, j'ose espérer que nos députés du Québec particulièrement comprendront la situation, et je comprends l'intérêt de mes collègues de Terre-Neuve. Tantôt le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a bien rappelé que sur l'amendement que j'avais proposé certains collègues de Terre-Neuve n'étaient pas à la Chambre pour voter. Ce n'est pas moi qui va critiquer la position de mes collègues de Terre-Neuve vis-à-vis de l'intérêt qu'ils manifestent au sujet de ce projet-là, mais j'inviterais les députés du Québec à avoir autant de courage et d'honnêteté vis-à-vis de l'intérêt de leur province comme en manifestent mes collègues de Tere-Neuve là-dessus, et à partir de là, je ne suis pas inquiet des résultats au sujet de ce projet de loi, monsieur le président.

Donc, je ne voudrais pas retarder moi non plus les débats sur cette question. J'ai eu le grand plaisir, je le répète, d'avoir entendu le ministre présenter un amendement qui pourrait permettre aux deux gouvernements, de Terre-Neuve et de Québec, de s'entendre. Le ministre a répété je ne sais à combien de reprises que le meilleur arrangement serait une solution négociée entre les deux provinces. De notre côté, nous demandons bien sûr aux deux ordres de gouvernement, et à Québec et à Terre-Neuve, de s'entendre le plus rapidement possible et d'exploiter au maximum cette richesse immensément intéressante pour les populations de ces deux provinces. Il n'y a aucun doute là-dessus, on s'entend sur le principe. Nous condamnons bien sûr l'attitude de forcer les provinces à faire quelque chose qui devrait normalement être décidé par les provinces. Nous respectons trop les priorités au niveau provincial et nous avons trop de respect pour les provinces pour leur donner des directives et leur établir des échéances. A défaut d'une solution négociée, nous avons là un amendement qui pourrait permettre aux deux gouvernements de pouvoir faire diligence au sujet des négociations, dont les deux gouvernements, je pense, ont manifesté le désir.

Maintenant, je répète que l'amendement présenté par mon collègue de Calgary-Centre aurait comme effet de respecter les lois provinciales. Je pense honnêtement que les députés ne devraient pas hésiter à réfléchir sur la portée de cet amendement qui ne fait que viser une équité dont parlent souvent nos amis d'en face et qui ne fait que conférer une véritable société juste par rapport au respect et au système dans lequel nous vivons. J'ose croire qu'on n'hésitera pas à appuyer cet amendement qui apporterait cette équité que le Québec réclame avec raison et qui est également disponible aux dix provinces qui composent ce pays. Alors je ne pense pas qu'on soit dans une position spéciale. Ce n'est pas une condition particulière ou un statut particulier, ce n'est simplement que répondre à un respect partagé et désiré par l'ensemble des provinces. J'ose espérer, monsieur le président, que nous aurons des votes positifs de cette nature et également que mes amis de Québec ne manqueront pas l'occasion de m'accorder cet appui particulièrement sur l'amendement que mon collègue de Calgary-Centre présente ce soir, et je le répète, je n'hésiterai pas non plus à appuyer l'amendement qui nous a été présenté par le ministre. Là-dessus je laisserai le temps à d'autres de mes collègues de présenter leurs propres observations.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, comme je représente une circonscription de la Colombie-Britannique, je pensais savoir ce qu'est une politique fantaisiste, mais lorsque je compare la politique de ma province à celle de Terre-Neuve ou à celle du Québec, je me demande si elle n'est pas simple.

Des voix: Attention!

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, le ministre a présenté un amendement important au bill ce soir; je ne comprends pas très bien le ministre ni la façon dont il a présenté sa motion. Son problème, c'est qu'il est bien trop rusé. Il a attendu trois heures, à écouter les discours, alors qu'il avait un amendement important au bill à présenter. Il le présente ensuite à brûle-pourpoint à l'opposition au dernier moment, prononce un discours et quitte la Chambre. Cela est permis. Rien ne l'empêche de le faire. Peut-être est-ce une bonne politique. Mais je ne crois pas que ce soit une bonne façon de procéder et il me semble que c'est pour cette raison que le ministre s'attire une foule d'ennuis, que ce soit de la part de l'industrie pétrolière de l'Ouest, des consommateurs de l'Ontario, des péquistes à Québec ou des Terre-Neuviens à Saint-Jean.

• (2020)

Lorsque le bill a été présenté à la Chambre, le ministre a déclaré qu'il n'aurait aucun effet sur l'entente conclue entre Terre-Neuve et le Québec. C'est ce qu'il a dit. Il a émis un communiqué de presse en ce sens. Si le bill ne doit pas modifier les ententes, pourquoi le ministre présente-t-il maintenant un amendement destiné à retarder de six mois les dispositions y afférentes? Voilà qui est étrange et contradictoire. Je suis toutefois heureux qu'il les ait reportées à plus tard. Je voudrais que le Québec et Terre-Neuve signent une entente. Dès le début, j'avais peur que le moment ne soit mal choisi pour présenter un projet de loi de ce genre. Je ne suis pas Québécois. Je suis bien loin de l'être. Peut-être est-ce pour cette raison que je suis objectif. C'est probablement un avantage. J'ai prêté attention aux propos des Québécois et j'ai lu le projet de loi très attentivement. Il me semble que le moment est mal choisi pour présenter un bill de ce genre, car le gouvernement québécois a déjà eu assez de difficultés avec l'accord constitutionnel. Le bill risque d'attiser les passions au Québec. Je ne sais pas si le Québec, comme l'a déclaré le député de Louis-Hébert (M. Dawson), monte «un gros show». Toujours est-il que je me suis entretenu avec certains membres de l'Assemblée nationale du Québec à un moment où ils ne pouvaient pas communiquer avec d'autres députés.

Une voix: C'est un mensonge.

M. Waddell: C'est ce que je crois savoir. Les députés auront l'occasion de répondre. Je ne sais s'ils ont eu l'occasion de s'entretenir avec eux. Tout ce que je sais, c'est que je les ai rencontrés et ai écoutés leurs commentaires sur le bill. J'ai écouté les propos du ministre ce soir. Il a quasiment donné l'impression que le ministre québécois de l'Énergie était d'accord avec lui. Ce n'est pourtant pas ce que m'a laissé entendre le ministre québécois de l'Énergie.

M. Dingwall: Que vous a-t-il dit?

M. Waddell: Je vous expliquerai dans quelques instants le point de vue du Québec ainsi que je le comprends.

Le ministre espère que les partis d'opposition appuieront son amendement. Il a demandé un témoignage de confiance. Il n'a pourtant pas agi de bonne foi ce soir lorsqu'il a présenté l'amendement.

Le ministre vient reprendre sa place. Je vais donc répéter ce que je viens juste de dire. Je pense que le ministre n'a pas fait preuve de bonne foi lorsqu'il a présenté cet amendement ce soir sans en avoir donné avis auparavant. C'est un finaud selon moi. Il est souvent inconséquent. Il avait au départ laissé entendre qu'il ne toucherait pas aux contrats actuels. Il dit maintenant qu'il risque d'y toucher. S'il veut faire du bon travail dans ce cas-là—il a raison de dire qu'une entente devrait être conclue entre le Québec et Terre-Neuve—pourquoi ne présente-t-il pas un amendement prévoyant le report de la question dans six mois, ce qui lui donnera le temps de préparer un projet de loi? C'est là, à peu de chose près, ce que le député de Joliette (M. LaSalle) avait suggéré le 27 avril dernier.

J'ai demandé au ministre ce qui se passerait après six mois. Il m'a répondu qu'il était évident à la lecture du texte que la loi sera simplement promulguée dans six mois et que le bill ne serait donc pas représenté au Parlement. Si le ministre voulait vraiment être juste, raisonnable et conséquent, il présenterait de nouveau ce projet de loi au Parlement. Je pense qu'il essaie de nous avoir. Je pense, et je le dis à titre d'étranger au conflit et en espérant me tromper, que le gouvernement fédéral essaie de faire marcher le Québec. Il s'agit presque d'un combat perpétuel ou d'une vendetta entre le ministre, le premier ministre (M. Trudeau) et le premier ministre du Québec. J'espère, pour le bien du Canada, qu'ils se calmeront tous. Je suis persuadé que certains députés du Québec me brosseront un tableau de la situation. J'ai peut-être manqué quelque chose.

J'entrevois un certain nombre de problèmes au sujet de ce projet de loi, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, le Québec a peur qu'il ne respecte pas les lois québécoises sur l'environnement et l'agriculture. Nous avons présenté un amendement

visant à ce que le projet de loi respecte ces lois. Notre amendement diffère quelque peu de celui présenté par le député de Calgary-Centre (M. Andre). Dans notre amendement, nous disons que s'il y a conflit, il faut se reporter aux lois provinciales et que s'il y a conflit de compétence, il faut alors se fier à la loi qui s'applique à la question de propriété et d'environnement. Un bon exemple de cette situation serait le cas où l'Hydro-Ontario exporterait de l'électricité aux États-Unis et ne mettrait pas de tampons dans son générateur au charbon. De nombreux députés ont signé une pétition à ce sujet.

Il y a la question du respect du territoire québécois. Nous avons proposé un amendement afin d'aider à résoudre le problème. Je crois que nous devrions l'examiner. Le gouvernement québécois nous dit aussi qu'il faudrait régler cette question et le ministre a cité le président de l'Hydro-Québec. Il n'a toutefois pas cité tout ce qu'il a dit, mais certains passages seulement. Le président de l'Hydro a dit qu'il y avait une différence entre un pipe-line et une ligne électrique, à savoir que le premier traverse une province sans nécessiter d'autres installations, alors qu'un corridor hydroélectrique doit faire partie d'un réseau. Voilà la grande différence. Je crois que c'est ce que le président de l'Hydro-Québec a voulu dire lorsqu'il a déclaré que la question de souveraineté ne lui faisait «ni chaud ni froid.» C'est ce qu'il a voulu dire car il ne croyait pas possible d'aménager le corridor. Si c'est impossible, et s'il y a une différence entre un pipe-line et un corridor hydroélectrique, comme le prétend le président de l'Hydro-Québec, mais comme ne le croit pas le ministre, pourquoi le présent projet de loi? Comme le dit Alice au pays des merveilles, «C'est de plus en plus très étrange».

[*Français*]

Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques au sujet des préoccupations du Québec quant aux effets du projet de loi C-108. J'ai rencontré tout récemment des représentants du gouvernement québécois. J'ai écouté également avec attention les remarques du président du Conseil d'administration de la société Hydro-Québec, M. Joseph Bourbeau, lorsqu'il a témoigné devant le comité sur la législation énergétique. Le Québec nous a donc fait part de ses objections envers ce projet de loi, et il me semble que ce sont des objections qui méritent l'attention des ministériels. En effet, il est regrettable que les députés libéraux du Québec, qui prétendent être les défenseurs des intérêts de leurs concitoyens québécois, s'obstinent à négliger les inquiétudes des dispositions de ce projet de loi. Par exemple, ce projet de loi donnerait au gouvernement libéral fédéral le pouvoir d'établir un corridor hydro-électrique en territoire québécois à la demande du gouvernement de Terre-Neuve mais sans l'accord du Québec. Les libéraux prétendent peut-être pouvoir ainsi régler le contentieux Québec—Terre-Neuve en matière d'électricité. Nous croyons, bien au contraire, qu'un tel geste viendrait non seulement dénier le fédéralisme coopératif, mais ne pourrait que retarder la reprise des négociations entre les deux parties en cause. Il nous est évident que ce litige ne pourra se régler que par voie de négociation. Le projet accorde par ailleurs à la ONE un pouvoir nouveau de réglementation. Le Québec s'inquiète de la possibilité que ce pouvoir ne rende difficile l'application des lois provinciales en matière d'environnement et de zonage agricole. Dans son discours lors du débat de deuxième lecture sur le projet de loi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dit qu'il respecterait les lois québécoises. J'espère qu'il appuiera alors la modification que nous proposons à cet effet, modification qui assurerait au Québec que l'on prendra garde à ses pouvoirs en matière de protection de l'environnement et du territoire agricole.

• (2030)

[*Traduction*]

Excusez ma prononciation, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bien dit.

M. Waddell: Essentiellement, il faut se rappeler ce que le ministre a dit à la deuxième lecture, à savoir que dans la mesure du possible, il voulait respecter les lois du Québec relativement au territoire, à l'environnement et à l'agriculture. Peut-être que les anglophones se fichent pas mal que l'Office national de l'énergie ait tant de pouvoirs, mais il semble que les Québécois s'en préoccupent. Pourquoi ne pas respecter leurs convictions? Ne serait-ce pas là du fédéralisme coopératif?

Mon autre amendement vise à supprimer les mots «intérêt public» des pouvoirs de l'Office national de l'énergie. Les libéraux ont consenti un amendement important au comité. Ils ont essayé de contenter les sociétés hydro-électriques en changeant la loi pour qu'elles puissent obtenir de l'argent et des contrats d'exportation d'électricité vers le sud. Ces sociétés avaient estimé que le libellé était dangereux, que l'Office aurait pu modifier un contrat en invoquant la commodité et la nécessité publiques. Si le gouvernement a accepté de supprimer ces mots, pourquoi ne pas éliminer «intérêt public»? Ces deux mots inspirent également beaucoup d'intérêt à l'hydro.

J'ai proposé deux autres amendements dont je voudrais parler tout de suite pour abréger le débat. La disposition ne figure plus dans le projet de loi et selon le Programme énergétique national, on tiendrait compte au moment de délivrer un permis d'exportation, du degré de participation canadienne des sociétés énergétiques désirant exporter du pétrole et du gaz. Autrement dit, avant de délivrer un permis, on voudrait vérifier le degré de participation canadienne de la compagnie. Il me semble que c'est un recul. On ne retrouve pas cette disposition dans le bill et voilà pourquoi j'y ai proposé un amendement à cet effet.

Mon second amendement porte sur la disposition du projet de loi qui stipule que la durée des licences d'exportation du pétrole et du gaz n'excède pas 25 ans. Compte tenu des erreurs grossières de l'Office national de l'énergie dans ses prévisions en matière d'approvisionnement, nous estimons que ce laps de temps est excessif. A notre avis, il vaudrait mieux ramener la durée à dix ans. Nous continuons d'honorer des contrats d'exportation de pétrole alors que notre production a diminué. Je me trompe peut-être, mais je crois bien qu'il y en a encore. Il faudrait peut-être supprimer ces contrats à long termes nous découvrons tout d'un coup que l'Office national de l'énergie s'est trompé sur l'étendue de nos réserves de gaz naturel. C'est pourquoi, au nom du Nouveau parti démocratique, je propose, un amendement pour ramener à dix ans la durée maximale des contrats.

J'aimerais verser au compte-rendu un télégramme adressé par la British Columbia Hydro le 10 juin au comité permanent de la législation énergétique. Comme ce comité a déjà mis fin à ses travaux, j'ai jugé qu'il serait bon de le lire ici. Ce télégramme dit ceci:

Objet: Le bill C-108, loi modifiant la loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3).

La British Columbia Hydro and Power Authority est très inquiète des dispositions du bill dans la mesure où elles touchent au contrôle, à l'utilisation et à la propriété de ses terres et de ses autres ressources. Je veux parler plus particulièrement de l'article 90.1 et des articles connexes qui permettraient de traiter inéquitablement les équipements interprovinciaux et du communiqué de presse qui accompagnait le projet de loi précédent, le bill sur la sécurité énergétique, où il est dit clairement que la Colombie-Britannique et par déduction B.C. Hydro, avait motivé la présentation du projet de loi. Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement fédéral intervienne pour réclamer le droit pour une entreprise privée de services publics d'une province, de traverser une autre province afin de pouvoir acheminer vers un pays qui a une frontière commune avec les deux provinces concernées un produit qu'elle y exporte, ou ait son mot à dire dans les ententes passées entre différents gouvernements provinciaux ou différentes entreprises privées de services publics qui s'entraident et qui partagent des intérêts communs. Tout le monde devrait s'inquiéter pareillement des problèmes d'ordre constitutionnel et d'interprétation que suscitent les méthodes de rédaction utilisées, qui assimilent une ligne de transmission de force motrice à un pipe-line, pour légitimer le projet de loi pour avoir l'air de fonder les amendements sur un précédent d'ordre politique. British Columbia Hydro partage les inquiétudes exprimées par l'Hydro-Québec dans le mémoire de son secrétaire en date du 7 mai dernier concernant les articles nºs 25, 13 et 10 et l'incertitude que ce projet de loi va laisser planer sur les contrats d'exportation.

Ce télégramme est signé par M. R. W. Bonner, président de B.C. Hydro and Power Authority.

Nous avons bouclé la boucle. B.C. Hydro demande quelle est la raison d'être de ce projet de loi et le gouvernement lui répond qu'il réglera les problèmes de l'Ouest. Puis le ministre vient nous dire que cela ne touchera pas le Québec et qu'il respectera ses droits et ses lois. Il présente maintenant un amendement où il reconnaît que cela touchera le Québec ou du moins qui fait croire à Terre-Neuve et au Québec que ce projet de loi va changer quelque chose. Voilà les inconvénients de cette mesure. C'est une loi très embrouillée. Vous direz bien sûr que c'est le député de Vancouver-Kingsway qui a l'esprit embrouillé, mais le bill contient un tas de choses illogiques.

M. Kushner: Vous l'avez dit le premier.

M. Waddell: Ce bill ne sème pas la confusion dans mon esprit. C'est une mesure étrange qui vise d'autres objectifs; c'est un projet de loi inutile. Pourquoi des ministres et des députés du Québec sont-ils venus à Ottawa? De toute évidence, cette mesure les inquiète. Ils sont peut-être venus poser pour la galerie, mais ils semblent inquiets et ils ont fait valoir quelques bon arguments. Voilà pourquoi nous proposons cet amendement et nous exhortons le gouvernement à l'appuyer.

Pour conclure, les Québécois qui résident à proximité du Labrador ont beaucoup de points communs avec les habitants de cette région. Ils se sentent à la fois loin du gouvernement du Québec et de celui de Saint-Jean, car ils se trouvent à la frontière des deux provinces. Ils connaissent des hauts et des bas, des vagues de prospérité et de marasme. Ils n'ont vraiment pas besoin d'une bataille entre Québec et Terre-Neuve. Il leur faut des plans régionaux et un peu d'aide. Des représentants du Québec m'ont dit qu'ils ont des programmes locaux, par exemple celui de Reynolds Aluminium à Baie Comeau. Ce sont des projets de développement régional, mais ils éprouvent des difficultés à cause de la situation économique actuelle. Il faudrait développer la région. A mon avis, Québec et Terre-Neuve ferait mieux de s'atteler au développement afin de résoudre ce problème. Je ne pense pas que le gouvernement fédéral et encore moins le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), aient besoin d'y mettre leur nez. Il vaudrait mieux pour ces provinces que le gouvernement fédéral se tienne à l'écart.

• (2040)

Si le ministre songe sérieusement à retarder de six mois l'adoption de ce projet afin de laisser les parties négocier, au lieu de se contenter de le proclamer, il devrait proposer un amendement afin que la question soit de novueau soumise au Parlement.

[*Français*]

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, j'entendais tout à l'heure mon collègue s'excuser de la qualité de son français, je peux l'assurer que si tous les députés, y compris les députés de son parti, de l'opposition officielle et de mon côté, faisaient autant d'effort pour apprendre le français que l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), on aurait un meilleur pays. Donc il n'a pas à s'excuser de la qualité de son français, il fait un effort honorable. Malheureusement dans la même ligne, monsieur l'Orateur, je dois dire qu'il peut par contre souffrir d'une naïveté extraordinaire en ce qui regarde le Québec et le gouvernement du Québec, parce que lorsqu'il parle de ce que les Québécois veulent, il ne fait pas la distinction entre la volonté des Québécois et la volonté du gouvernement péquiste. De toute façon, monsieur l'Orateur, je vais revenir là-dessus un peu plus tard.

J'aimerais commencer, étant donné que c'est probablement la dernière journée ou l'avant-dernière journée de débat sur les bills énergétiques, en profiter pour remercier les gens, parce que cela a quand même duré maintenant tout près de huit semaines, des gens qui ont travaillé sur ce dossier, les membres de l'opposition officielle, du Nouveau parti démocratique et les membres du gouvernement, mon collègue de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) qui a travaillé énormément sur ce comité-là et tous les députés de l'opposition, pour le travail qui a été fait sur les huit bills du Programme énergétique. C'est rendre hommage au président du comité, qui a fait un effort afin de s'assurer que la législation puisse passer le plus rapidement possible pour arriver à la Chambre, et effectivement, au lieu de terminer le 30 juin tel que prévu, nous allons terminer dans les premières semaines du mois de juin. Finalement j'aimerais rendre hommage aussi en même temps au ministre et aux fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour le travail qu'ils ont fait pendant ce comité et surtout pour la souplesse, non pas seulement du ministre mais des fonctionnaires en ce qui regarde les amendements. Depuis le début de ce processus, monsieur l'Orateur, il y a eu des dizaines d'amendements de présentés à la Chambre dont plusieurs qui avaient eu comme origine, à l'extérieur de la Chambre, soit des organismes qui travaillent dans le domaine pétrolier, des organismes qui travaillent dans le domaine financier, des gens de l'opposition et des gens de ce côté-ci de la Chambre.

En ce qui regarde le *lobbying* du Parti québécois, les péquistes poursuivent le *lobbying* contre le projet de loi fédéral C-108. L'honorable député de Vancouver-Kingsway disait: J'ai eu l'occasion cette semaine de rencontrer les députés péquistes

et, il y a quelques semaines, de rencontrer M. Duhaime. Félicitations, monsieur le député! Vous êtes plus chanceux que nous parce que nous, même si nous ne sommes que le gouvernement, même si c'est nous qui faisons les lois, même si c'est nous qui avons la majorité à la Chambre, ils ne sont pas venus nous voir. Je vois que l'honorable député de Joliette (M. LaSalle) et l'honorable député de Vancouver-Kingsway sont en train de discuter entre eux, mais je pense qu'il serait bon, surtout pour la grande naïveté du député de Vancouver-Kingsway, qu'il écoute un peu ce qui se passe à la Chambre. Le député de Joliette, tout le monde sait que de toute façon c'est une cause perdue.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on parle de pèlerinage des députés péquistes à Ottawa, on parle de pèlerinage de mauvaise foi, parce que si, effectivement, ils avaient voulu des changements au projet de loi, ils ne seraient pas allés rencontrer des députés de l'opposition, ils seraient venus rencontrer les députés du gouvernement. Monsieur l'Orateur, étant donné qu'on n'a pas le droit de dire qu'un député a menti lorsqu'il est membre de notre Chambre, on peut quand même se le permettre s'il est membre d'une autre Chambre, parce que effectivement lorsque le député . . .

M. La Salle: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Peut-être que c'est sans malice, mais le député de Louis-Hébert (M. Dawson) fait une observation, savoir que, si les députés du gouvernement du Québec voulaient rencontrer les députés de l'opposition, ils pouvaient également rencontrer des députés ministériels. Je voudrais qu'il sache que les députés du Québec ont demandé une rencontre avec le président du caucus, le député de Longueuil (M. Olivier), et qu'on leur aurait répondu qu'on n'avait pas le temps de les recevoir.

M. Dawson: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas seulement un rappel au Règlement, c'est encore une fois une intervention de l'honorable député de Joliette en faveur de ses amis péquistes. Je ne suis pas surpris, mais j'aimerais dire au député de Joliette que c'est avec moi que M. Ouellet a discuté. J'ai effectivement offert à M. Ouellet de le rencontrer mais ce dernier m'a dit: Est-ce qu'il y aurait possibilité de vous rencontrer avant la fin des séances de la commission parlementaire sur le bill C-108. Monsieur l'Orateur, même si l'honorable député de Joliette est venu faire un petit spectacle au comité, il aurait dû savoir que pour les gens qui ont siégé régulièrement à ce comité-là, qu'on a cessé nos travaux jeudi dernier, et c'est jeudi matin que M. Ouellet m'a téléphoné de Québec pour me dire: M. Dawson, pouvez-vous nous attendre avant de terminer les délibérations sur la commission parlementaire sur les bills énergétiques? Je m'excuse monsieur le député de Joliette, mais je dois vous dire que je lui ai dit que s'il voulait nous rencontrer, cela nous ferait plaisir mais que malheureusement la commission parlementaire terminait ses travaux dans une heure. Donc, en ce qui regarde la rencontre, encore une fois l'honorable député de Joliette, étant donné ses aspirations au gouvernement provincial et son amitié pour le gouvernement provincial, pense plus à faire plaisir au Parti québécois qu'à défendre les intérêts de ses électeurs.

M. La Salle: Ils l'avaient demandé!

M. Dawson: Ils l'ont effectivement demandé, monsieur l'Orateur, et on leur a dit oui. Ils sont venus ici mardi dernier, ils ont rencontré l'honorable député de Joliette. Cela leur rapporte grand-chose, cela. Ils ont rencontré l'honorable député de Vancouver-Kingsway. Qu'est-ce que cela donne, monsieur l'Orateur? Il y a 74 députés du Québec. Cela nous aurait fait plaisir de les rencontrer au lieu de venir faire un spectacle en Chambre, de faire des conférences de presse et de parler aux journalistes; il n'y avait qu'à venir parler aux gars responsables, à ceux qui représentent la province de Québec, pas au député de Joliette, monsieur l'Orateur, mais venir rencontrer les députés de la province de Québec, il y en a 74. Monsieur l'Orateur, en ce qui regarde le dossier, il y a quand même des choses qu'on doit dire. Les députés péquistes ont fait une histoire extraordinaire sur la question du corridor, et en bonne partie cela va être régularisé par la question de l'amendement du ministre qui leur donne six mois pour négocier, mais ce n'était pas là les vraies revendications du Québec. Ces dernières, monsieur l'Orateur, c'étaient entre autres et surtout sur l'article 25 qui allait probablement nuire à leurs exportations et à leurs contrats avec l'étranger. Au sujet du corridor je vais citer M. Bourbeau:

[*Traduction*]

«Vous voulez dire, je crois, que le corridor pourrait être aménagé conformément à cette mesure législative.» Je le répéterai en français.

[*Français*]

Cela ne me fait ni chaud ni froid.

Est-ce assez clair? C'était cela la position du président de l'Hydro-Québec, ce n'est pas la même que celle des députés péquistes. Ce n'est pas la même que celle du député de Joliette, monsieur l'Orateur, cela est évident. Mais depuis quand peut-on penser que le député de Joliette va prendre ses distances vis-à-vis du Parti québécois? On a lu dans *La Presse* du 31 mai: L'affaire de Churchill Falls n'empêche pas Duhaime de dormir. Au cours d'une entrevue avec *La Presse*, il a déclaré que quel que soit le développement de cette affaire, Québec n'avait aucun souci à se faire, et cela même si la Cour suprême du Canada donnait raison aux Terre-Neuviens.

Voyons, monsieur l'Orateur, c'est évident, le ministre et le président d'Hydro-Québec le disent, c'est sûr qu'il y a trois, quatre députés péquistes qui veulent venir se faire une petite publicité, un *show* comme je le disais à l'honorable député de Vancouver-Kingsway, mais, monsieur l'Orateur, notre objectif, c'était de satisfaire aux besoins de l'Hydro-Québec et des Québécois et c'est pour cela que le caucus du Québec avec la collaboration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a proposé des changements. Un deuxième changement a été proposé ce soir, et cela va satisfaire pleinement les Québécois. Je ne cherche pas, monsieur l'Orateur, je l'admets, à satisfaire les députés péquistes, c'est une cause perdue. Je ne cherche pas non plus à satisfaire le député de Joliette, il est une cause perdue. Les Québécois, cela nous tient à cœur, et si les péquistes étaient réellement sincères lorsqu'ils sont montés ici mardi soir dernier, ils seraient venus voir les députés libéraux, ils seraient venus voir l'un des deux, on était deux, il y avait moi et le député de Pontiac-Gatineau-Labelle qui siégeaient au comité de la législation énergétique, et jamais ils ne sont venus nous rencontrer, ils nous ont dit: Retardez le bill pour nous, retardez l'évolution du Canada parce que nous, les députés péquistes, nous sommes extrêmement préoccupés par la qualité de vie au Canada. Voyons, monsieur l'Orateur, tout le monde sait que c'est une farce.

Monsieur l'Orateur, en ce qui regarde le couloir comme tel, le ministre a parlé tout à l'heure des conditions, de l'effet que cela va avoir sur la Trans-Alta, le fait qu'on est tout simplement en train de faire une uniformisation entre les responsabilités envers un pipe-line, envers un corridor électrique, à toutes fins pratiques au niveau environnemental, monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien entre autres; j'écoutais le député progressiste conservateur parler de son amendement sur l'environnement. Je regarde le ministre de l'Environnement (M. Roberts). Encore une fois, le gouvernement fédéral n'a absolument aucune leçon à recevoir du gouvernement du Québec dans le domaine du respect de l'environnement, que ce soit au niveau du ministère des Parcs Canada, des institutions fédérales du ministère des Transports, et d'autres. On a toujours respecté les besoins environnementaux, et pas seulement ceux du Québec monsieur l'Orateur. On se donne des restrictions beaucoup plus sévères, parce qu'à toutes fins pratiques on n'a pas encore une fois de leçons à recevoir d'eux.

Pourquoi un amendement à l'article 25? J'ai parlé tout à l'heure des pressions du caucus du Québec. J'ai parlé également de l'information qu'on avait eue comme le PASNY et le Power Pool d'électricité de New York, qui étaient préoccupés par le fait qu'on peut avoir une révocation de la licence d'exportation, mais monsieur l'Orateur, suite à l'intervention de M. Bourbeau au comité, et je cite l'article 25 du projet de loi C-108 où on abroge les paragraphes 84 etc., il continue, il dit: Nous croyons que l'expression, la commodité et la nécessité publiques, a un sens qui est difficile à mesurer ou à définir, qui peut porter à toutes sortes d'interprétations, l'article 25 va rendre difficiles les négociations relatives aux exportations de la force motrice, particulièrement les négociations de ventes d'électricité excédentaire qui se font sur un marché où les vendeurs sont de moins en moins capables d'imposer leurs conditions. Monsieur l'Orateur, l'amendement qui a été présenté en comité sur cette question-là a tout simplement fait disparaître ce problème-là et à toutes fins pratiques maintenant les permis d'exportation ne sont plus couverts par cet amendement. A toutes fins pratiques, c'était cela notre objectif.

• (2050)

Monsieur l'Orateur, si on regarde un peu plus loin, plus globalement le dossier des négociations Québec—Terre-Neuve sur la question du développement du Bas-Churchill, on peut voir encore une fois que le gouvernement du Québec, ce gouvernement qui a prouvé depuis six ans son incapacité totale de pouvoir négocier de bonne foi avec qui que ce soit, a échoué. Il a été faible dans les négociations constitutionnelles. Il a mis de côté les intérêts du Québec pour ne penser qu'à ceux du Parti québécois. Il a échoué dans ses négociations avec les fonctionnaires provinciaux et on voit ce que cela l'oblige à faire maintenant, monsieur l'Orateur. Il a échoué dans toutes relations interprovinciales et internationales depuis les six dernières années. Encore une fois, je pense que les gouvernements libéraux et de l'Union nationale qui l'ont précédé n'auraient pas eux non plus de leçon à recevoir de ce petit gouvernement-là. Monsieur l'Orateur, on l'a vu échouer dans ses relations avec les anglophones de la province de Québec, où encore une fois de mauvaise foi, au lieu de travailler pour en arriver à des solutions pour plaire aux gens, pour essayer de trouver des compromis, il y est allé d'une façon arrogante. On le voit de la façon dont ils négocient avec les municipalités, la Communauté urbaine de Québec, et la Communauté urbaine de Montréal. Monsieur l'Orateur, c'est évident qu'ils ne savent pas négocier de bonne foi.

En ce qui regarde le dossier global de Terre-Neuve, et le ministre l'a signalé tout à l'heure, à mon avis, ce qui est important c'est qu'il y a des travailleurs québécois et des travailleurs de Terre-Neuve qui veulent obtenir des emplois, et si on n'arrive pas à une entente sur le dossier du Churchill, ce sont des emplois perdus. Je pense, monsieur l'Orateur, que le Québec n'a pas les moyens de perdre ces emplois. C'est vrai qu'on n'a pas de leçon non plus, sauf le respect que j'ai pour mes collègues de Terre-Neuve, à recevoir en ce qui regarde les qualités de négociations de ce gouvernement-là. Je pense bien que le gouvernement du Québec a fait preuve d'autant de souplesse que celui de Terre-Neuve, malheureusement ces deux gouvernements n'ont jamais été capables de s'entendre, pas seulement avec nous, ils ne sont pas capables de s'entendre entre eux et avec leur propre personnel.

Monsieur l'Orateur, j'espère qu'avec les six mois de prolongation que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources leur a accordés, ils vont pouvoir maintenant en venir à une entente, parce que ce ne sont pas les intérêts du Parti québécois comme le défendent le député de Vancouver-Kingsway et le député de Joliette qui sont importants, ce ne sont pas les trois ou quatre députés qui sont venus leur rendre un petit pèlerinage ici à Ottawa, ce qui est important ce sont les intérêts des Québécois, et les intérêts des Québécois, monsieur l'Orateur, dans ce dossier-là comme dans tous les autres, consistent à arriver à une négociation, à une bonne entente grâce à la bonne foi et non pas à la petite démagogie.

[*Traduction]

M. Scott Fennell (Ontario): Merci, monsieur l'Orateur. C'est la première fois que j'entends les députés d'en face nous applaudir et en me retournant, j'ai constaté qu'il s'agissait du secrétaire parlementaire.

M. Lalonde: C'est de l'infiltration.

M. Fennell: J'espère que le ministre écoutera ce que j'ai à dire. Tout d'abord, je voudrais signaler qu'à l'étape de la deuxième lecture, le député de Joliette (M. LaSalle) a proposé un amendement prévoyant un report de six mois pour ce qui est des lignes de transmission interprovinciales. Cet amendement est consigné au compte rendu. Nul ne peut le nier. Puis, je veux prouver au ministre qu'il a dû apporter cette modification et peut-être d'autres, prévoir ce délai, à la suite d'évènements que je veux signaler, parce qu'il doit obtenir l'accord des provinces.

Notre amendement, qui s'applique au paragraphe 39(2) de la loi sur l'Office national de l'énergie, vise à modifier l'article 11, qui était l'article 1 dans la version de première lecture lequel prévoit la protection de l'environnement et la sécurité du public et des ouvriers chargés de la construction des pipelines. L'article 41 étend cette disposition aux lignes internationales de transmission de force motrice et, en vertu de l'article 19.1, il s'appliquera également aux lignes interprovinciales.

L'Hydro-Québec s'attendait à un litige entre les normes provinciales et celles que devait fixer l'Office national de l'énergie. Les provinces s'inquiètent vivement de l'écart entre les normes de l'ONE qui seront établies aux termes de cette loi et les leurs. Notre amendement aurait obligé l'Office à tenir compte des règlements ou des lois en vigueur dans les provinces avant de formuler des règlements aux termes du paragraphe 39(2). C'est ce dont il est question ce soir.

Il faut examiner cet amendement en fonction des moyens qu'utilisera l'ONE pour exercer ce nouveau pouvoir qui lui est conféré. Il se préoccupe essentiellement de l'environnement. Il faut tenir compte, par exemple, des champs électriques émis par les lignes de transmission d'énergie et des parasites qu'ils créent sur les radios des voitures qui passent en-dessous. L'Office national de l'énergie a pendant longtemps joué un rôle passif dans ce secteur. Les experts de l'Office examinent toujours les lignes internationales de transmission de force motrice pour voir si elles répondent aux normes en vigueur. Le problème, c'est que l'Office national de l'énergie n'avait pas prévu qu'il lui faudrait recruter de nouveaux experts pour assumer ses nouvelles responsabilités globales en matière de sécurité de la construction, qui nous préoccupe ici.

L'Office national de l'énergie n'a pas encore songé à la façon dont il appliquera et fera respecter ses normes. Il n'embauche pas de personnel supplémentaire. Il a gardé pour lui toutes les responsabilités afférentes aux nouvelles lignes de haute tension. Il ne voit pas à l'heure actuelle la nécessité d'embaucher plus de personnel. Même aujourd'hui, il n'emploie pas de spécialistes de la sécurité de la construction. Jusqu'à maintenant, ce domaine relevait de la compétence des provinces. Elles seront en mesure d'appliquer les normes existantes et les procédures touchant l'équipement de sécurité et la construction, mais elles n'ont pas les installations voulues pour les faire respecter.

Lorsque le projet de loi aura été adopté, les autorités provinciales n'auront plus aucun pouvoir. Leur compétence ne s'étendra pas aux lignes internationales et interprovinciales de transmission de force motrice. A ce moment-là, un problème se posera. Nous l'avons soulevé en comité. Nous avons essayé de la porter à l'attention du gouvernement mais nous n'avons pas réussi parce qu'il tentait constamment de s'esquiver.

Nous assistons aujourd'hui à la même situation, exactement, qu'en 1976 lorsque le gouvernement a adopté la loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Le gouvernement fédéral était responsable de la santé des travailleurs du secteur de l'énergie atomique, mais personne n'a tenu compte des travailleurs des mines d'uranium. Le ministre doit s'en souvenir. Personne ne s'est soucié de la sécurité de ces travailleurs jusqu'au jour où, enfin, la Commission de l'énergie atomique a établi des normes et conclu un accord avec les gouvernements provinciaux visant leur mise en application. L'Office national de l'énergie a admis qu'il n'a pas tenu compte de ce facteur lorsqu'il a rédigé le projet de loi. C'est une erreur qui doit être corrigée.

Cela me ramène au premier point que j'ai soulevé, c'est-à-dire qu'il faut six mois pour réparer les dégâts et conclure un accord avec les gouvernements provinciaux. Ce projet de loi montre une fois de plus que le gouvernement fédéral exerce de plus en plus de pouvoirs et intervient de plus en plus dans les affaires relevant de la compétence des provinces. En l'occurrence, monsieur l'Orateur, les travailleurs du bâtiment sont restés coincés, sans aucune protection de quiconque. Une grave erreur a été commise dans le projet de loi et il faut y remédier. L'Office national de l'énergie devrait déjà avoir le savoir-faire aujourd'hui avant que le projet de loi ne soit adopté si l'on veut qu'il fasse respecter les normes sur le terrain. Il n'a personne dans ses services pour garantir la sécurité des travailleurs; les libéraux ne se sont pas souciés des travailleurs.

• (2100)

Cela est assez habituel dans tous les projets de lois des libéraux. Ils ne se soucient pas des travailleurs canadiens. Le Programme énergétique national en a privé tellement de leur travail. Voilà qu'ils présentent maintenant un projet de loi qui ne protégera pas les travailleurs et aujourd'hui l'Office national de l'énergie ne compte personne à son service pour s'occuper de ce problème. Le gouvernement fédéral a évité de le prévoir parce qu'il ne veut pas de confrontation avec les provinces. Eh bien, monsieur l'Orateur, il va avoir sa juste part de confrontation avec elles. Le gouvernement a fait erreur et il a laissé les employés des sociétés d'État provinciales sans aucune forme de protection.

Le ministre aurait pu ratifier cette entente il y a bien longtemps, s'il avait cru le moindrement en l'esprit de collaboration. Il aurait pu ratifier une entente avec toutes les provinces; mais il préfère nous imposer ce projet de loi. Cette mesure législative est peut-être son chant du cygne, monsieur l'Orateur, mais, quand il s'en ira, j'espère qu'il se rappellera que les ouvriers qui travaillent à la construction de centrales ne jouissent d'aucune protection en vertu de ce projet de loi. J'exhorte les députés d'en face à faire comme moi et à souscrire à notre amendement, que je juge très important. Nous nous devons de respecter les autorités provinciales et de respecter leurs droits, et je prie donc les députés d'en face de voter en faveur de notre amendement.

Des voix: Bravo!

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prendre beaucoup de temps.

Une voix: C'est déjà trop.

M. Andre: Je sais au moins qu'on m'écoute.

Des voix: Bravo!

M. Andre: L'amendement que nous proposons à cette étape au moyen de la motion nº 1 a pour but, en un sens, de demander que la loi reflète la réalité, puisqu'une entente fédérale-provinciale s'impose si on veut aboutir quelque part. En dernière analyse, quel que soit le gouvernement qui l'emporte du point de vue juridique en vertu de la constitution, chaque niveau de gouvernement a le pouvoir légal, ou constitutionnel, de contrecarrer l'autre niveau s'il en décide ainsi. C'est pourquoi nous proposons par cette motion que les décrets que le gouvernement fédéral prendra en vertu des dispositions de cette loi soient soumis aux lois et aux règlements des provinces.

Il demande réellement que la loi reflète la réalité canadienne. Je crois que si la loi traduisait cette réalité et que la Chambre en manifestait l'intention, les relations entres les deux paliers de gouvernement seraient plus harmonieuses, le gouvernement répondrait davantage aux besoins des Canadiens et ceux-ci auraient un meilleur gouvernement.

Le ministre a proposé deux amendements, dont un de procédure qui prévoit un report de six mois. Il s'agit exactement du même amendement que notre parti a proposé en deuxième lecture, mais que les libéraux n'ont pas voulu accepter. Je suis heureux de constater qu'il leur est possible d'apprendre, quoique lentement, et qu'ils ont finalement reconnu qu'il était sage de fixer maintenant cette période de six mois durant laquelle de franches négociations pourraient se dérouler entre le Québec et Terre-Neuve et que la question de l'électricité du Labrador pouvait être résolue de la façon dont les choses doivent être réglées dans notre pays, c'est-à-dire au moyen d'accords et non pas par la force de la loi ou des élections, ou autrement.

La majeure partie des discussions sur ce bill a porté sur la question de la transmission de l'énergie électrique, sur l'exportation d'électricité et ainsi de suite. Voilà quelles ont été les questions qui ont dominé les débats, tant publics que privés. Certains ont prétendu à la Chambre et ailleurs que le problème se résumait au fait que Terre-Neuve voulait disposer d'un corridor d'accès à travers le Québec de façon à pouvoir exporter l'énergie du Labrador, et que le Québec s'y opposait. Monsieur l'Orateur, cela n'est pas vrai. La réalité est différente. J'ai sous les yeux le texte d'un télégramme envoyé par la British Columbia Hydro Power Authority, laquelle s'inquiète grandement des dispositions du projet de loi et s'y oppose.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adressé une lettre au comité dans laquelle il exprime son inquiétude et son opposition au bill. Le comité a écouté les doléances . . .

M. Lalonde: Vous n'allez pas nous dire qu'elles provenaient du gouvernement de Nouvelle-Écosse?

M. Andre: . . . de l'Hydro-Québec qui exprimait son inquiétude. Par conséquent, les gouvernements du Québec, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick sont opposés à ce projet de loi. Il est donc simpliste, et je ne pense pas que cela contribue à une meilleure compréhension entre les diverses régions du pays, de dire que ce projet porte uniquement sur les problèmes relatifs à l'électricité entre le Québec et Terre-Neuve et que le gouvernement essaie d'apaiser l'une des craintes légitimes de Terre-Neuve qui essaie de mettre en valeur ses ressources hydro-électriques.

A la suite de tout ce débat sur la façon dont ce projet de loi touche la question de l'électricité, les gens ont perdu de vue le fait qu'il touche également le secteur pétrolier et gazier de façon importante. Il renferme certaines dispositions qui sont, selon moi, indésirables, pour ne pas dire choquantes.

L'article 17 du projet de loi tel que rapporté par le comité précise que les décisions que l'Office national de l'énergie peut prendre en vertu des articles 52, 53 et 54, afin de modifier les droits ou tarifs, ne peuvent plus faire l'objet d'un appel devant la Cour fédérale. Jusqu'à maintenant, lorsque l'Office national de l'énergie prenait des décisions au sujet des droits de transmission du gaz ou du pétrole, on pouvait en appeler des décisions devant la Cour fédérale, comme le prévoit le système judiciaire canadien. Ce projet modifiera cette disposition et enlèvera ce droit d'appel. Pourquoi, monsieur l'Orateur? On ne nous a jamais donné de bonnes raisons pour cela. Bien sûr, quand vous êtes Grand frère, il fait bon savoir que vos décisions sont définitives et que personne ne peut en appeler ni les faire renverser.

L'article 18 permettra à l'Office national de l'énergie d'exiger d'une société exploitant un pipe-line en vue de la transmission du pétrole ou du gaz qu'elle achemine le gaz de quiconque au même titre qu'un transporteur public. Cela peut être une bonne chose, mais on risque d'en abuser, monsieur l'Orateur. Il y a des cas où, à cause du libellé de la loi, une société de distribution municipale, par exemple, pourrait se trouver forcée de transmettre le gaz de quelqu'un à son détriment. On peut imaginer qu'un industriel qui consomme de grandes quantités de gaz s'approvisionne directement auprès d'une société productrice de gaz et que l'Office national de l'énergie oblige un distributeur à le lui fournir. Un tel procédé serait contraire aux intérêts de la société de distribution, des autres consommateurs et j'en passe. Il faudrait détailler davantage ces changements, mais le projet de loi ne le fait pas.

• (2110)

L'article 26 du projet de loi renferme des dispositions qui sont absolument choquantes—il n'y a pas d'autre mot. Dans le projet initial du projet de loi qui a été adopté en première lecture le 7 avril dernier, il était dit, à l'article 25, que l'article 84 de l'ancienne loi sur l'Office national de l'énergie serait modifié de la façon suivante:

> Sous réserve du paragraphe (2) et des règlements, l'Office peut, au moyen d'une ordonnance, avec l'approbation du gouverneur en conseil, révoquer ou suspendre une licence si
>
> *a*) l'une quelconque de ses modalités ou conditions n'a pas été observée ou a été enfreinte; ou
>
> *b*) s'il estime que la commodité et la nécessité publiques le requièrent.

En d'autres termes, le projet de loi permet au gouverneur en conseil de révoquer une licence d'exportation si la nécessité publique le requiert. Qu'est-ce que l'on entend par «nécessité publique»?

M. Deans: Oui, qu'est-ce que cela veut dire?

M. Andre: C'est le . . .

M. Deans: J'aimerais bien le savoir, parce que personne ne le sait. Je ne le sais pas moi non plus.

M. Andre: En effet, personne ne le sait. C'est le ministre et ses larbins qui vont dire en quoi consiste cette «nécessité publique». On comprendra que beaucoup de gens se soient inquiétés de cette disposition qui permet d'annuler un contrat. Une société pourrait très bien obtenir un contrat pour l'exportation d'électricité ou de gaz naturel et investir des millions de dollars—c'est en ces termes que l'on parle aujourd'hui—afin de construire des installations pour en assurer l'acheminement, et découvrir que son contrat d'exportation a été revoqué parce que la «nécessité publique» l'exigeait. Pourquoi une société irait investir de telles sommes si son contrat risque d'être revoqué, sous prétexte que le ministre et ses larbins ont décidé que c'était une «nécessité publique»? Hydro-Ontario, Hydro-Québec, la Compagnie d'hydro-électricité du Nouveau-Brunswick, l'Association canadienne du pétrole et l'Association des pétroliers indépendants du Canada ont tous affirmé que cette disposition était dangereuse. Pour se montrer accommodant, le gouvernement libéral a modifié cette disposition de la manière suivante:

. . . dans le cas d'une licence autre qu'une licence pour l'exportation de la force motrice, l'Office estime que la commodité et la nécessité publiques le requièrent.

Le gouvernement a exempté l'électricité. D'une part, il a fait la preuve de souplesse. D'autre part, cela prouve que la sonnerie du mois de mars n'a pas résonné en vain. Si le projet de loi n'avait pas été scindé et si ces organismes n'avaient pu faire valoir leurs points de vue au comité, ils n'auraient pu bénéficier de cet amendement. Cependant, on peut dire qu'il est choquant, parce qu'il n'exclut pas le gaz naturel. Pour l'amour du ciel, pourquoi le gouvernement ne se préoccupe-t-il pas des intérêts des producteurs de gaz de l'Ouest, comme il l'a fait pour les producteurs d'électricité du Centre? Je ne reproche pas au gouvernement d'avoir donné suite aux instances des producteurs d'électricité. Il a réagi en bon gouvernement, mais si nous voulons favoriser l'unité de notre pays, si nous voulons que ce gouvernement soit celui de toute la nation, depuis Terre-Neuve jusqu'à Vancouver, il doit se préoccuper autant des problèmes et des intérêts des producteurs de gaz naturel de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan que de ceux des producteurs d'électricité de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Nous nous réjouissons de cette modification, mais pourquoi diable le changement ne démontre-t-il pas que le gouvernement du Canada est le gouvernement de tous, non pas seulement du Centre ou de l'Est?

L'article 27 autorise le gouverneur en conseil, en somme le ministre et ses larbins, à fixer le prix d'exportation du pétrole et du gaz. Là encore, comment un producteur pourrait-il négocier un contrat d'exportation si le gouverneur en conseil doit fixer les prix? Les États-Unis ont assoupli les règlements régissant l'industrie du pétrole et du gaz.

M. Lalonde: Pas du gaz.

M. Andre: Pas encore. Je m'excuse. Le ministre a raison, mais c'est sûrement le cas pour le pétrole et bientôt pour le gaz. Autrement dit, il existe un marché. Le prix auquel le producteur peut vendre son produit constitue le prix du marché.

M. Lewis: Et il baisse.

M. Andre: En fait, il baisse, alors que le nôtre grimpe.

M. Lalonde: Pas pour le gaz.

M. Andre: Nous verrons, nous verrons. Il y a un marché. Le prix auquel on peut vendre un produit constitue le prix du marché, alors pourquoi préciser dans la loi que le gouverneur en conseil ou le cabinet—le ministre et ses larbins—fixeront le prix? A ce compte-là, pourquoi ne pas inscrire dans la loi que le gouverneur en conseil a le droit d'interdire à la pluie de tomber pendant les week-ends. Nous serions tous pour ce genre de loi, mais le gouvernement ne peut pas faire la pluie et le beau temps. Il n'est pas non plus capable de fixer les prix, mais il peut faire peur aux acheteurs éventuels et rendre la tâche encore plus difficile aux vendeurs éventuels. Bien sûr, c'est ce qu'il fait.

L'article 29 est encore plus aberrant. Cet article ajoute à la loi sur l'Office national de l'énergie de nouvelles dispositions qui autoriseront l'Office à réglementer le commerce du pétrole et du gaz entre les provinces. Depuis 1980 et 1981, plusieurs porte-parole du gouvernement ont dit qu'il fallait modifier la constitution du Canada pour établir un marché commun; à défaut d'autre chose, il faut au moins que le Canada devienne un marché commun. Personne ne prétend le contraire. Néanmoins, si nous formons un marché commun, pourquoi faut-il que le gouvernement réglemente le commerce du pétrole et du gaz entre les provinces et par l'entremise de l'Office national de l'énergie? Peut-on parler d'échanges commerciaux lorsque Saskatchewan Power achète du gaz à l'Alberta, ou ne s'agit-il pas simplement de deux partenaires de notre marché commun qui font affaire ensemble comme n'importe quels commerçants? Notre gouvernement paternaliste va-t-il traiter le Canada comme un groupement quelconque de dix États indépendants qui doivent être réglementés par l'Office national de l'énergie? Pourquoi de telles dispositions? Au nom de quoi? Le gouvernement ne l'admettra jamais, mais je crois que c'est à cause des conflits fédéraux-provinciaux. Paternaliste comme il est, le gouvernement fédéral voudrait pouvoir légalement dire à une province: «Si vous voulez vendre votre gas ou votre pétrole, ou si vous voulez en acheter, vous allez devoir passer par notre intermédiaire». Le gouvernement fédéral veut tout contrôler. Il veut avoir la haute main sur tout le commerce interprovincial. Ce n'est pas conforme à ma conception du Canada. C'est contraire à toute conception raisonnable du Canada.

• (2120)

Les députés d'en face commencent à devenir impatients. J'admets que ce n'est pas leur rôle de lire et de comprendre les projets de loi avant de voter. Cela représenterait un fardeau insupportable pour les députés de l'arrière-ban du parti libéral.

Si vous me permettez un aparté, monsieur l'Orateur, c'est pour cette raison que le système du vote électronique ne sera sans doute jamais en vigueur à la Chambre tant que ce parti-là sera au pouvoir. Pouvez-vous imaginer la panique qui se produirait si les députés d'en face devaient se lever et voter électroniquement par eux-mêmes, sans suivre l'exemple de leur chef qui leur dit: «Voici ce qu'il faut faire; suivez-moi.» Ils devraient réfléchir pour savoir s'il faut voter pour ou contre une motion donnée. Ce serait l'affolement si les députés de l'arrière-ban d'en face devaient venir à la Chambre et suivre tous les discours les uns après les autres pour savoir ce qui se passe. Du moins, ceux qui savent lire seraient peut-être obligés de le faire.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, j'ajouterais qu'en proposant cet amendement ce soir—que nous avions proposé à l'étape de la deuxième lecture, pour demander un délai de six mois—le gouvernement fait preuve de bon sens en dispensant les lignes de transport d'électricité de l'annulation des contrats, dans l'intérêt public. Cependant, en ne réagissant pas de façon aussi positive aux préoccupations des producteurs de pétrole et de gaz, il a montré qu'il n'est toujours pas un gouvernement du Canada au sens exhaustif du terme, mais un gouvernement qui représente une bien petite partie du pays.

Avant de reprendre ma place, monsieur l'Orateur, je tiens à corriger une déclaration faite par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Il a parlé de permis de 25 ans pour l'exportation du pétrole. S'il avait la moindre connaissance dans ce domaine, il saurait que le pétrole se vend d'après un cours établi chaque mois et non en vertu de contrats sur 25 ans. J'essaie continuellement de l'instruire. Il n'est pas à la Chambre pour le moment, mais je poursuivrai mes efforts et peut-être finira-t-il par posséder quelques données de base concernant ce secteur de notre économie.

Nous approuvons l'amendement du gouvernement, monsieur l'Orateur, et attendons que la Chambre vote sur notre amendement. Tout bien considéré, même si les dispositions du bill sont quelque peu améliorées, elles ne suffisent toujours pas à justifier un vote favorable de notre part.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence a en main les motions nos 1 à 7. Je vais surveiller pour voir si un député désire intervenir sur l'une ou l'autre. Le vote porte sur la motion nº 1. Que tous ceux qui l'appuient veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Conformément au paragraphe 11 de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte maintenant sur la motion nº 2. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion est rejetée sur division.

(La motion nº 2 de M. Waddell est rejetée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 3. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion nº 3 de M. Waddell est rejetée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 4. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion nº 4 de M. Waddell est rejetée).

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 5. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion nº 5 de M. Waddell est rejetée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 6. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

(La motion nº 6 de M. Lalonde est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 7. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Je déclare la motion adoptée.

(La motion nº 7 de M. Lalonde est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 1 (M. Andre) et les votes différés auront lieu dans un instant.

Convoquez les députés.

(La motion nº 1 de M. Andre, mise aux voix, est rejetée.)

● (2130)

(Vote nº 198)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Cardiff
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cooper
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Darling
Deans
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Huntington
Jarvis
Keeper
Kushner
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald
(Mlle)
MacKay
Malone
Mazankowski
McKnight
McLean
Miller
Mitchell
(Mme)
Murphy
Nielsen
Oberle
Ogle
Parker
Patterson
Riis
Schellenberger
Shields
Skelly
Stevens
Taylor
Towers
Wilson
Young—55.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni
(Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Massé
McCauley
McRae
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—123.

[*Français*]

M. Lalonde propose: Que le bill, tel que modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme le Président: Quand ce bill sera-t-il lu pour la 3e fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: Maintenant.

Mme le Président: Du consentement unanime maintenant.

M. Lalonde propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés. Peut-on se dispenser de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 199*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Massé
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—123.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Cardiff
Clarke (Vancouver Quadra)
Cooper
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Darling
Deans
Epp
Fennell
Fretz
Friesen
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Huntington
Jarvis
Keeper
Kushner
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Mazankowski
McKnight
McLean
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nielsen
Oberle
Ogle
Parker
Patterson
Riis
Schellenberger
Shields
Skelly
Stevens
Taylor
Towers
Wilson
Young—54.

[*Note de l'éditeur: Pour rectification de l'enregistrement des votes nos 198 et 199 voir page 18385 du Hansard du 11 juin 1982.*]

● (2220)

[*Traduction*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. Forrestall: Madame le Président, je soulève la question de privilège. Étant donné l'importance du projet de loi pour la région de l'Atlantique et le fait qu'il traite du corridor, j'avais l'intention de voter en faveur et non pas contre. On ne m'a pas permis de le faire et je tiens tout simplement à ce qu'on sache que je suis à la Chambre pour parler au nom de la région de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Madame le Président, je suis dans le même cas que mon collègue.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Madame le Président, mon vote a bien été enregistré contre cette abominable mesure législative.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRAVAUX PUBLICS—LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS TENANT LIEU D'IMPÔTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, le lundi, 31 mai dernier, je posais en cette Chambre une question à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Cosgrove). Ma question, comme vous vous en souviendrez, avait rapport avec le bill C-4, loi de 1980 sur les subventions aux municipalités.

Au cours des témoignages entendus au comité des ressources nationales et des Travaux publics, il avait été proposé que le ministre établisse un groupe de travail ayant pour mandat d'étudier les facteurs clés ayant un impact sur les budgets municipaux, principalement en ce qui a trait à la question des octrois tenant lieu de taxes. Le ministre s'était engagé à soumettre à un groupe de travail la question du droit de recours en cas de divergences d'opinions sur l'évaluation foncière. De plus, une question importante, c'est-à-dire celle de l'usage du pouvoir discrétionnaire du ministre, devait faire l'objet d'étude par le groupe présidé par M. Pollack. On sait qu'à plusieurs endroits dans le Bill C-4, et particulièrement à l'article 3, on prévoit que le ministre se réserve un pouvoir discrétionnaire total. Ceci causait pour plusieurs des témoins entendus devant le comité des problèmes d'envergure en ce qui a trait aux revenus des municipalités.

• (2225)

Monsieur le président, dans presque toutes les municipalités du Canada nous retrouvons plusieurs édifices pour lesquels le ministre des Travaux publics verse des octrois tenant lieu de taxes pour ces bâtiments. On comprendra facilement que, dans la conjoncture économique actuelle, les municipalités dont les budgets sont de plus en plus comprimés sont particulièrement sensibilisées à cette question. Pour certaines, c'est une part relativement importante de leur budget qui dépend de ces octrois, et il leur apparaît indispensable qu'un processus de consultation ou de recours en cas de divergences d'opinions soit mis en place pour les aider.

D'ailleurs, nous avons pu constater, monsieur le président, cette semaine, que la question économique était au cœur des préoccupations des municipalités. En effet, on sait que se tenait ici même à Ottawa le 45e congrès de la Fédération canadienne des municipalités et le thème de leur congrès était justement «Les municipalités et l'économie». Lors du congrès on a abordé divers thèmes économiques dont l'imputabilité financière des municipalités, l'établissement des budgets municipaux, la question du logement, la question de l'emploi et de la conservation de l'énergie, ainsi que les changements technologiques.

Voilà pourquoi devant ces préoccupations des municipalités je demandais au ministre, la semaine dernière, avant la tenue du congrès, si le rapport de la Commission Pollack était terminé, et si le ministre voulait bien déposer ou rendre public ce qui m'apparaissait comme des conclusions assez importantes de ce rapport avant que le congrès se tienne à Ottawa cette semaine. Le ministre me répondait alors qu'en effet la commission avait terminé son travail et qu'il procédait lui-même alors à l'étude des recommandations. Depuis, il affirmait que ce rapport serait rendu public dans un avenir prochain.

Comme le comité présidé par M. Pollack a déjà terminé son travail et si le ministre pouvait déposer ce rapport incessamment, les participants au congrès auraient pu prendre connaissance de ce rapport et retourner dans leurs régions pour pouvoir en étudier le contenu. Puisque les instances des municipalités devant le comité Pollack tournaient autour d'une plus grande consultation dans les processus décisionnels les impliquant, il m'apparaît comme une démarche valable de la part du ministre de leur permettre d'exprimer leur avis quant aux recommandations finales du groupe d'étude avant que celles-ci ne soient mises en application. C'est pourquoi je suggère au ministre de rendre public aussitôt que possible, demain si possible, ce rapport d'une importance si grande pour les municipalités canadiennes. Ceci favoriserait ainsi un sain dialogue entre les parties en cause et contribuerait certainement à la conclusion d'une entente satisfaisante à la fois pour le gouvernement fédéral et les municipalités visées.

• (2230)

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, d'abord qu'il me soit permis de féliciter mon honorable collègue d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) pour la clairvoyance dont il a fait preuve lorsqu'il a soulevé cette question fort importante au sujet des subventions en compensation d'impôt. Je profite donc de l'occasion pour répondre immédiatement en détail, si l'on veut, à sa question posée le 31 mai dernier.

Pendant les audiences du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics qui ont eu lieu au début de 1980, avant l'adoption de la nouvelle loi sur les subventions aux municipalités, bon nombre de représentants des provinces, des municipalités et de diverses associations ont soumis des mémoires portant sur l'absence d'un processus d'appel, comme en a fait mention, mon cher collègue, et permettant de résoudre les divergences d'opinions, et l'existence du pouvoir discrétionnaire du ministre. Le ministre, à votre suggestion, a alors mis sur un pied un groupe d'étude chargé d'examiner la situation et de lui soumettre un rapport. Ce groupe d'étude, présidé, monsieur l'Orateur, par M. Isidore Pollack de Québec, avait un plan de travail comprenant les éléments suivants: un programme de recherche documentaire sur les facteurs clés qui ont des incidences sur les subventions aux municipalités, la mise au point de divers processus possibles en matière d'appel, un programme intensif de visites sur le terrain comportant des rencontres avec des bénéficiaires de subventions et des autorités évaluatrices et, enfin, l'établissement d'un rapport devant être présenté.

J'ai été informé que le groupe d'étude s'est acquitté de sa mission et qu'il soumettra au ministre son rapport final dans les quelques jours à venir. Comme le ministre l'a dit ici même le 31 mai, il mettra ce rapport à la disposition des membres du comité permanent en temps voulu. Je puis toutefois déclarer dès maintenant que, selon toute vraisemblance, ce rapport recommandera, sous réserve de certaines mesures de transition, la création d'une sorte de conseil de révision auquel les bénéficiaires de subventions, notamment les municipalités, pourront soumettre leur cas. Ce conseil soumettra ensuite ses recommandations au ministre.

Le rapport Pollack, selon les renseignements dont je dispose, sera substantiel. Je me hâte, monsieur le président, car je vois que le temps avance. Ledit rapport entrera dans les détails de cette question et des questions connexes, et exposera tous les faits, tous les motifs et toutes les solutions possibles. Comme je l'ai déjà mentionné, ce rapport sera mis à la disposition des membres du comité permanent, et il pourra alors faire l'objet d'un examen approfondi. En conclusion, monsieur le président, je dirai qu'à mon avis ceci est une excellente initiative du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) et je suis convaincu que les mesures entreprises avec diligence par notre ministère sauront le satisfaire.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE—A) LA QUALITÉ DES RAILS FABRIQUÉS PAR LA SYDNEY STEEL CORPORATION. B)L'IMPORTATION DE RAILS

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, il arrive parfois qu'il soit très difficile d'obtenir des renseignements précis sur certains aspects des transports. Ce fut le cas pour l'aéroport de Mirabel et pour bien d'autres questions, mais celle dont je veux vous faire part ce soir a trait aux commandes passées à la Sydney Steel Corporation de Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Le 11 mai dernier, j'ai voulu poser quelques questions à la Chambre. Le ministre des Transports (M. Pepin) a semblé, à sa manière habituelle, embrouiller le problème. D'abord, le ministre a admis que la qualité des rails fabriqués par la Sydney Steel n'était pas tout à fait ce qu'elle devait être. A l'extérieur de la Chambre, il a dit naturellement tout le contraire. Les rails étaient bons. Mais, depuis quelque temps, les habitants du Cap-Breton et de la Nouvelle-Écosse se préoccupent justement de l'avenir de cette industrie essentielle pour la région. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement, à cause de ses responsabilités en matière d'expansion industrielle régionale ou en matière de transport, a le devoir de s'assurer qu'une institution, car la Sydney Steel en est une, qui, au cours des années a reçu tant d'aide de la part de différents partis politiques et gouvernements, de s'assurer qu'elle fonctionne raisonnablement afin que les 2,000 personnes qui habitent la région puissent continuer de gagner convenablement leur vie.

Que ce soit à tort ou à raison, certains députés et le ministre lui-même ont donné l'impression que tout allait bien et que le CN passerait bientôt une autre commande à la Sysco. Aujourd'hui, comme j'ai eu la chance d'interroger le directeur général du CN qui témoignait devant le comité permanent des transports, j'ai appris que, en dépit de ce que certains avaient voulu faire croire, le ministre des Transports n'avait pas, je dis bien, n'avait pas ordonné d'une façon ou d'une autre au CN d'acheter à la Sydney Steel une certaine quantité de rails. Je pense qu'il était temps de rectifier les choses et c'est ce à quoi je m'emploie ce soir.

Répondant à une question de l'un de ses collègues le 7 juin dernier, le ministre a affirmé dans son style inimitable qu'un contrat était un contrat. Ce qui me rappelle certaines des déclarations qu'il a faites à propos de Mirabel. Il n'arrive pas à se décider à ce sujet non plus. Le malheur est qu'il veut plaire à tout le monde en même temps. C'est un véritable politicien. Il souhaite que tous l'apprécient au plus haut point, mais il ne se décide jamais dans un sens ou dans l'autre. En ce qui concerne la ville de Sydney, en Nouvelle-Écosse, bien des gens—des édiles municipaux et des travailleurs ordinaires—en ont par-dessus la tête d'être constamment mal informés. Le 7 juin, le ministre a déclaré qu'une fois qu'un contrat était signé, il n'y avait pas à revenir là-dessus, mais comme il s'était engagé, il exhorterait volontiers le CN à donner suite à ce contrat.

• (2235)

Or, j'ai découvert aujourd'hui, au comité permanent des transports, que le ministre n'avait absolument rien fait. Il n'a donné aucune directive en ce sens à la direction du CN. Cette société s'est déjà vantée non seulement d'être une entreprise, mais aussi d'avoir certaines responsabilités. Je n'ai aucune objection là-dessus. Si le CN veut s'entêter, cela le regarde. Mais c'est une société d'État qui appartient évidemment aux Canadiens alors que le gouvernement la dirige. Le ministre des Transports a le pouvoir, comme l'a reconnu aujourd'hui M. Le Clair, d'ordonner au CN de respecter ce contrat, et le CN n'aura d'autre choix que d'obéir.

Malheureusement, comme je l'ai dit, le ministre n'a encore absolument rien fait, alors que l'idée circule à la Chambre et en Nouvelle-Écosse, qu'il se fait quelque chose. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi il était nécessaire par le passé d'importer des rails quand la Sydney Steel Corporation était en mesure de les fabriquer. Je ne comprends pas non plus qu'il faille d'urgence commander à l'usine d'Algoma près de 50,000 tonnes de rails. Je ne comprends pas cela non plus.

Pourquoi n'existe-t-il pas une certaine coordination entre le ministère des Transports, le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Expansion économique régionale ou, si ce dernier n'existe plus, le ministère hybride qui le remplace? Je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne peut pas agir, ni la raison du manque de coordination. Je me souviens du temps où un ancien ministre des Transports, devenu depuis le distingué président du Sénat, faisait souvent la manchette en disant que «les transports sont un élément du développement régional». Nous voyons maintenant une société de la Couronne, laquelle reçoit une aide d'environ 100 millions de dollars du gouvernement fédéral, se faire mettre au frais à cause du refus du gouvernement de lui accorder 1.4 millions de dollars et de mettre son influence à profit afin qu'on passe commande de rails à cette entreprise.

Le même gouvernement vient de garantir environ 1.3 milliard de dollars à la société Canadair pour calmer l'impatience de la Banque canadienne impériale de commerce ainsi que les insomnies de Russ Harrison; la compagnie Bombardier bénéficie d'une subvention de près de 400 millions de dollars pour fabriquer des wagons de chemin de fer destinés à l'exportation, ce que j'accepte; Massey-Ferguson, l'éternel perdant, a reçu une garantie de 400 à 500 millions de dollars, mais le ministre des Transports ne peut trouver la somme de 1.4 million de dollars afin, pour employer l'image dont il s'est lui-même servi à la Chambre, d'assurer la survie d'environ 2,000 citoyens du Cap-Breton en maintenant leurs emplois et leur mode de vie.

L'ajournement

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, pas plus tard que samedi, je suis allé en personne à Sydney et je sais par conséquent quelle importance cette question revêt aux yeux du député de Central Nova (M. McKay) et de ses électeurs.

Lorsque le député a posé la question, le ministre des Transports (M. Pepin) a parlé des problèmes que le CN a eus avec les rails produits par la Sydney Steel Corporation, ceux-ci ne répondant pas à ses normes. Le député était à la séance du comité permanent des Transports lorsque le président du CN a confirmé l'existence d'un contrat portant sur la production de 88,000 tonnes d'acier. Il a dit sans ambages que ce contrat portait sur l'achat de rails flexibles, de rails rigides 136 et de rails en alliage.

• (2240)

Les représentants du CN et de Sysco en ont encore discuté aujourd'hui. Les entretiens se poursuivent. Nous espérons tous que le problème pourra être résolu de façon satisfaisante. J'ai le plaisir d'annoncer, au nom du ministre, que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a accepté hier par télex l'offre du gouvernement fédéral qui consiste à avancer la moitié des frais qu'il faudra faire pour pouvoir avancer de deux mois par rapport à la date prévue la livraison de la commande de rails du CN pour 1982-1983. Ces frais s'élèveront à 1.4 million de dollars. Je crois que c'est une très bonne nouvelle.

Je signale par ailleurs à la Chambre que, comme on l'a confirmé à l'autre endroit hier, les travailleurs de l'usine Sysco qui avaient été mis à pied recevront des prestations de chômage, conformément aux règlements en vigueur.

J'ai remercié le député de Central Nova de m'avoir permis de donner les dernières nouvelles à ce sujet à la Chambre. Je le félicite lui, et les députés de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) et de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall), de n'avoir cessé de s'intéresser à cette affaire et d'en parler.

L'ACQUISITION DE PETROFINA. A) LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE—B) LA REDEVANCE SPÉCIALE DE CANADIANISATION

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu le 27 avril une lettre de M. Reynolds, de Surrey. Voici ce qu'il m'écrivait:

Vous n'avez peut-être pas eu le temps d'examiner vos factures d'électricité au cours des neuf ou dix derniers mois, mais elles doivent ressembler aux miennes puisque nous habitons tous deux à Surrey, bien que je paie mes factures d'électricité selon un régime de péréquation des paiements pour étaler la charge, contrairement à vous peut-être.

Je vous prie d'examiner les copies ci-jointes d'un échantillonnage de trois de mes factures d'électricité allant de juin 1981 à avril 1982—$45 en juin, $66 en septembre et maintenant $72 en mai; vous constaterez une augmentation de 50 p. 100 en dix mois, alors que mes augmentations annuelles négociées de salaire ont varié entre 8 p. 100 et 12 p. 100 l'année dernière, au cours des dernières années.

Mes factures d'électricité sont peut-être modestes comparées à d'autres, mais j'ai dépensé beaucoup d'argent pour faire isoler ma maison et installer des doubles fenêtres, sans être admissible au Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes.

Ces hausses de tarif de l'électricité, jointes à celles du téléphone, à celle du prix de l'essence, qui est scandaleuse, et à la hausse en général de tous les produits de consommation, particulièrement des aliments, commencent à nous casser les reins. J'ignore ce que vous pouvez faire à ce sujet, mais quelqu'un devra rapidement faire quelque chose.

Les taxes dont il parle sont la taxe d'accise fédérale et la taxe spéciale de participation canadienne. Le premier problème que pose la taxe de participation canadienne est qu'elle ajoute à la misère des contribuables canadiens qui ont à supporter la charge d'autres taxes fédérales.

C'est à cause de cette lettre et d'autres lettres du même genre et d'observations faites à la Chambre le soir du 16 mai par un des députés de l'arrière-ban du gouvernement au sujet de la redevance spéciale de canadianisation que j'ai, le 17 mai, posé la question suivante au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde):

Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Jeudi dernier, à la Chambre, le député de Lambton-Middlesex a signalé que, même si le gouvernement perçoit la redevance spéciale de canadianisation dans le but de payer Petrofina, il se pourrait bien qu'il continue à la prélever même après avoir fini de payer cette société. Le gouvernement a-t-il effectivement pour politique de continuer à percevoir cette redevance lorsque Petrofina sera payée, afin de financer l'achat d'autres sociétés qu'il veut acquérir, comme le député l'a laissé entendre?

C'était la question. Le ministre a répondu ce qui suit:

... c'est manifestement une question dont le gouvernement devra décider le moment venu.

Il n'en est pas question pour le moment.

Le député de l'arrière-ban, qui est un ancien secrétaire parlementaire, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources semblent se contredire quelque peu. Ce qui revient dans les deux réponses, toutefois, c'est que le gouvernement n'élimine pas la possibilité de continuer à percevoir la redevance spéciale de canadianisation même après que Petrofina aura été payée. Cela me rappelle une des taxes temporaires qui avait été imposée aux Canadiens pendant la Première Guerre mondiale. Cette taxe temporaire était connue sous le nom d'impôt sur le revenu. Chacun d'entre nous sait ce que temporaire voulait dire dans ce cas-là.

C'est cette accumulation de taxes qui accablent les Canadiens de tous les maux qui les affligent. Lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé que Petrofina allait être rachetée, il a dit qu'il se pouvait que se soit grâce à la redevance spéciale de canadianisation, mais sans préciser de chiffre. M. Hopper de Petro-Canada a déclaré que la transaction serait financée grâce à des taxes. De son côté, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a également indiqué que la transaction serait financée sur une période de 25 mois. Seulement, une fois que la société aura été payée, le consommateur moyen aura versé $130 et tous ces capitaux auront quitté le pays à destination de l'Europe. Tout cet argent n'aura nullement contribué à nous rendre autosuffisants. Il n'aura pas permis d'accroître notre sécurité énergétique. Le gouvernement en aura seulement profité pour augmenter nos impôts.

• (2245)

Ce qu'il y a de choquant par ailleurs avec cette perception de taxes, c'est que le gouvernement ne dispose d'aucun mandat pour le faire. Personne n'a oublié les promesses que les libéraux ont faites lors de la campagne électorale de 1979-1980 lorsqu'ils se sont engagés à ne pas augmenter les taxes sur l'essence de plus de 12 ou de 14c., et encore moins de 18c. Rien que le prélèvement de participation canadienne représente une augmentation de 4.5c. de la taxe sur le gallon d'essence. Au total, l'augmentation des taxes représente déjà 60c. Je trouve répugnant que le gouvernement fasse campagne sur une question et, une fois qu'il a gagné les élections, se croie permis d'orienter son action comme il l'entend.

Le troisième problème découle de la question que j'ai posée au ministre. Quelles sont les intentions du gouvernement à l'égard de la redevance de participation canadienne qui est imposée au consommateur en vue d'un investissement absolument stérile? Qu'adviendra-t-il de cela? Le ministre n'a pas été clair à la Chambre pour ce qui est de ses intentions à cet égard. Se propose-t-il de maintenir cette redevance au-delà de l'automne prochain, soit après le plein paiement de Petrofina? Continuera-t-il de percevoir cette redevance? Peut-on nous garantir ce soir que lorsque Petrofina sera payée, les contribuables canadiens n'auront plus à subir cette redevance spéciale pour absorber les déficits accumulés par suite de l'inefficacité d'autres ministères, mais que cette redevance sera bel et bien supprimée afin que le contribuable canadien puisse souffler un peu? Le secrétaire parlementaire a-t-il une réponse à fournir ce soir à mes commettants, de même qu'à tous les autres Canadiens qui sont mécontents parce que le gouvernement leur a imposé une redevance pour laquelle il n'avait absolument aucun mandat?

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il fait bon pouvoir conclure cette soirée avec quelques observations en réponse aux questions soulevées par le député. On ne peut évidemment pas répondre à l'heure actuelle à la première partie de la question du député, relative au maintien de la taxe de participation canadienne servant à financer de nouvelles acquisitions une fois que la société Petrofina aura été payée au complet. Lorsqu'il a répondu pour la première fois à cette question, durant la période des questions, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré à ce sujet que le gouvernement étudiait à l'heure actuelle cette politique et qu'il s'agissait d'une question dont on s'occuperait en temps voulu.

En ce qui a trait à la seconde partie de sa question, à savoir si nous pouvions nous permettre la canadianisation du secteur pétrolier et gazier, je pense que la question devrait être reformulée de la façon suivante: pouvons-nous nous permettre de ne pas canadianiser le secteur pétrolier et gazier? Il s'agit là d'une question importante et même cruciale.

Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler au député les objectifs de canadianisation que prévoit le Programme énergétique national. L'un de nos objectifs est d'augmenter la part du secteur pétrolier et gazier que possède le Gouvernement du Canada. Le Programme énergétique national stipule également que le gouvernement a l'intention d'acquérir plusieurs grosses sociétés de pétrole et de gaz. Pour financer l'achat d'une société, une redevance spéciale, dont le député a parlé, la redevance pour la canadianisation, est perçue sur toute la consommation de pétrole et de gaz dans notre pays. Les revenus de cette redevance sont versés au Compte d'accroissement du taux de participation canadienne, qui est un compte de fiducie non budgétaire.

J'ajoute que cette mesure législative a fait l'objet d'un examen approfondi de la part du comité permanent de la législation énergétique, où les députés de tous les partis ont eu l'occasion de questionner les membres du gouvernement et les fonctionnaires sur l'objet de ce compte.

Le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne visait à s'assurer que le gouvernement financerait lui-même les programmes destinés à accroître la participation du secteur public. En imposant la redevance spéciale de canadianisation pour financer les acquisitions publiques, le gouvernement ne draine pas les recettes générales. Les Canadiens, les bénéficiaires du programme d'acquisition, acquitteront une taxe spéciale sur leur consommation de pétrole et de gaz qui servira à payer ces acquisitions. Le gouvernement du Canada a déjà utilisé le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne pour financer l'achat de Petrofina.

Monsieur l'Orateur, je terminerai en réaffirmant que le gouvernement n'est pas actuellement en mesure de préciser s'il y aura ou non d'autres acquisitions.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 51, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 juin 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

L'ÉCART ENTRE LES REVENUS MOYENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. D'après les chiffres que Statistique Canada a publiés cette semaine, le revenu moyen des femmes en 1980, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, s'élevait seulement à la moitié de celui des hommes. Cette situation est fort injuste dans un pays qui vient d'adopter une charte des droits et des libertés garantissant l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour assurer l'égalité aux femmes non seulement en théorie mais aussi en pratique, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que la Chambre exhorte les gouvernements, le monde des affaires et les syndicats à reconnaître que les femmes n'auront d'égalité véritable que lorsqu'il y aura vraiment égalité au travail, et que l'on prenne sans tarder des mesures pour corriger l'inégalité actuelle à cause de laquelle les femmes gagnent en moyenne deux fois moins que les hommes.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Le député de Kingston et les Îles.

Mlle MacDonald: Madame le Président, la question de l'égalité des femmes au Canada concerne certes tout Canadien qui estime que chacun au Canada devrait avoir la chance de jouir pleinement de la vie. Et cela, peu importe où l'on vit au Canada, ni que l'on soit un homme ou une femme. Tout le monde devrait avoir la possibilité de se réaliser pleinement. Cette possibilité n'existe pas à l'heure actuelle pour près de la moitié de la population. En 1980, soit la dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques recueillies par Statistique Canada, le revenu moyen des femmes n'était que de $8,200, comparé à $16,700 pour les hommes. C'est là une injustice que nous devrions tous, en tant que législateurs, tenter de corriger.

Je prie tous les députés de demander aux gouvernements, aux entreprises, grandes et petites, et aux syndicats de tout le pays d'accorder immédiatement la priorité à ce problème et de tenter de redresser cette situation injuste au plus tôt, et non pas de dire que cela se fera en 1990, en l'an 2000 ou plus tard encore. Cela devrait constituer une priorité immédiate pour une nation qui se considère civilisée, humaine et éclairée.

Des voix: Bravo!

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, je souscris absolument à ce qu'a dit l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald). J'ajouterais même qu'il faudrait réexaminer les attitudes mêmes de la société canadienne. Nous devrions revoir notre système d'enseignement et la façon dont nous nous traitons les uns les autres en tant qu'êtres humains.

Je recommande aux députés de lire attentivement l'un des derniers rapports publiés par le Conseil des sciences du Canada, qui s'intitule: «Qui fait tourner la roue?». On y examine de très près la situation des femmes au Canada, l'éducation qu'on leur inculque et le façonnement de leurs attitudes à un très jeune âge. Bien que l'honorable représentante ait parfaitement raison d'affirmer que nous devrions nous attaquer aux problèmes qui existent à l'heure actuelle sur le marché du travail, nous devrions néanmoins remettre immédiatement en question nos attitudes et voir à les changer afin de nous doter d'une société où les hommes et les femmes seront effectivement égaux.

Des voix: Bravo!

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, il est évidemment tout à fait inacceptable que les femmes ne gagnent que la moitié de ce que gagnent les hommes dans notre société. Le fait que cette situation persiste est révélateur de l'insuffisance des mesures politiques qu'on a prises jusqu'ici pour régler le problème.

Il est temps de songer à adopter de nouvelles mesures efficaces, notamment pour faire respecter les contrats et assurer l'application obligatoire du programme de promotion de la femme.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Article 43 du Règlement

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1110)

LES AFFAIRES INDIENNES

LES CRÉDITS ADOPTÉS POUR LES AUTOCHTONES DE TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante. Étant donné que les crédits que la Chambre a adoptés récemment prévoient des fonds pour des programmes et des services destinés aux autochtones de Terre-Neuve, et que les intéressés, n'ayant pas reçu ces fonds, ont épuisé leurs facilités de crédit à la banque et sont en grande difficulté financière, je propose, avec l'appui du député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien soit chargé de communiquer immédiatement avec son homologue terre-neuvien pour s'assurer que ces fonds fédéraux sont remis à leurs destinataires légitimes au plus tôt.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

L'OPPOSITION DE LA VILLE DE NEPEAN AU PROLONGEMENT DE LA ROUTE 16—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je demande à proposer, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Qu'étant donné les inquiétudes exprimées par le conseil municipal de la ville de Nepean et par ses habitants au sujet du prolongement de la route 16, la Commission de la capitale nationale ne permette pas que des terrains qui relèvent de sa juridiction dans la ville de Nepean ou ailleurs servent à prolonger la route 16 sur le tronçon appelé corridor Cedarview.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL À SUDBURY (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, étant donné que Falconbridge vient d'annoncer son intention de réduire son effectif permanent de 25 p. 100 à son usine de Sudbury, ce qui représente environ 1,000 travailleurs, et que le marasme où est plongé le marché du nickel dénote une incurie désastreuse de la part du gouvernement, je propose, appuyé par le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de reconnaître qu'il lui incombe de relancer l'économie et qu'elle lui fasse comprendre qu'il doit venir en aide aux travailleurs de Falconbridge et à leurs familles et leur offrir d'autres possibilités d'emploi.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE GRAIN

FÉLICITATIONS POUR LE RECORD ATTEINT AU CHAPITRE DES EXPORTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Madame le Président, je voudrais proposer une motion urgente; j'espère que la Chambre consentira à l'unanimité à ce que je la présente. Il y a deux ans, le Canada a exporté 21.7 millions de tonnes de grain. L'année dernière, nous en avons exporté un tout petit peu moins, 21.2 millions de tonnes. Dans le courant de la journée, ou durant la fin de semaine au plus tard, le Canada battra son record sans précédent, et il reste encore sept semaines avant la fin de la campagne. Nous sommes en bonne voie d'atteindre l'objectif de la Commission canadienne du blé, soit 26 millions de tonnes ce qui est absolument inouï. Aussi, je propose, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que la Chambre reconnaisse l'exploit exceptionnel réussi par tous ceux qui s'occupent de produire et de transporter le grain, en battant, bien avant la fin de la campagne agricole en cours, le record de tous les temps au chapitre des exportations.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES MINES

LA RÉUNION D'URGENCE DU GROUPE DE TRAVAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, étant donné que l'industrie minière au Canada est en proie à un grave chômage, en grande partie à cause d'un manque de confiance dans l'économie et de la politique du gouvernement fédéral qui fait fuir les investisseurs, je propose, appuyé par le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook):

Que le groupe de travail conjoint du gouvernement et de l'industrie sur le secteur minier soit convoqué de toute urgence pour dresser un plan stratégique qui protégera les emplois de plus de 200,000 mineurs et travailleurs du secteur tertiaire qui sont menacés de très longues fermetures et mises à pied, et que le groupe de travail soit prié de présenter ses recommandations au comité des ressources naturelles et des travaux publics et au comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration avant la fin de juin.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME CANADIEN DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, je voudrais soulever une affaire extrêmement urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement. Le bulletin que la Société canadienne d'hypothèques et de logement publie à l'intention des constructeurs annonce le programme canadien de construction de logements locatifs. Au Manitoba, le bureau régional de Winnipeg a restreint l'application du programme aux villes de Winnipeg et de Brandon. Les entrepreneurs d'autres régions telles que les circonscriptions de Dauphin et de Churchill, où le taux de logements vacants est nul ou presque dans certains endroits, crient à l'injustice. Avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy), je propose donc:

• (1115)

Que le ministre des Travaux publics chargé du logement examine la situation et prenne des mesures immédiates pour faire bénéficier de ce programme d'autres collectivités en plus de Winnipeg et Brandon.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE DES MESURES POUR ÉVITER LES FAILLITES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, comparaissant devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le président de l'Association des compagnies de fiducie a déclaré que certains membres de ce secteur d'activité seraient victimes de la situation économique actuelle si celle-ci devait durer six mois de plus. Étant donné que dans des secteurs autres que celui-là bien des compagnies affirment qu'elles tiendront le coup seulement tant ou tant de mois à cause de la conjoncture économique actuelle, le ministre peut-il promettre à la Chambre de présenter des mesures politiques de rechange dans sa prochaine déclaration financière qui permettront d'éviter ces désastres et les mises à pied si ces compagnies font faillite au cours des six prochains mois?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne puis donner au député d'avant-première de ma déclaration. J'ai déjà indiqué à son chef que je compte faire des déclarations financières et économiques, pour emprunter les mots du chef de l'opposition. J'ai affirmé aux députés que cette déclaration sera faite à la Chambre. Je ne puis, à l'heure actuelle, donner au député une avant-première de ce que contiendra cette déclaration.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je ne demande pas d'obtenir qu'on me présente cette déclaration en avant-première. Je demande, comme les autres Canadiens, au ministre s'il se rend compte que nous sommes en pleine crise. Le ministre fait l'autruche. Lui-même et le premier ministre semblent plus désireux d'assister à des réunions internationales que de tenter de résoudre les problèmes au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Le ministre tergiverse-t-il au sujet de ces problèmes parce qu'il croit que son budget de 1981 demeure encore la solution à nos problèmes économiques, ou a-t-il complètement perdu confiance en sa faculté de présenter ces politiques, étant donné que ses deux budgets se sont révélés être des échecs?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question du député ne porte vraiment pas sur la politique ou l'administration gouvernementale. Il s'agit d'une série de remarques de nature politique dont il émaille ordinairement les interventions plutôt futiles qu'il fait durant la période des questions.

* * *

LES FORÊTS

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'industrie forestière de la Colombie-Britannique, qui représente directement ou indirectement la moitié de la production totale de la province, est dans une situation tellement désespérée que les sociétés empruntent de l'argent simplement pour permettre à leurs usines de continuer à tourner. Le président de MacMillan-Bloedel estime que l'économie du Canada pourrait s'effondrer d'ici 90 jours si le gouvernement ne prend pas des mesures d'urgence. Le ministre s'entretient-il avec des représentants de l'industrie forestière pour éviter les faillites dans un secteur qui est le gagne-pain de localités entières et qui produit le plus de devises étrangères au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme l'honorable représentante le sait peut-être, j'ai consulté longuement les représentants du secteur privé du Canada. Pendant ces consultations, nous avons entendu les opinions des représentants de l'industrie forestière et nous avons discuté de leurs problèmes qui découlent surtout de la mévente sur les marchés d'autres pays. Bien entendu, la situation nous préoccupe énormément, mais nous ne pourrons y remédier de façon permanente que s'il y a une reprise économique dans les pays où l'industrie vend ses produits.

* * *

• (1120)

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE PRÉVUE DU DOLLAR SUR LE MARCHÉ DES CHANGES

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, la semaine dernière, a tenté d'expliquer la chute du dollar canadien par la remontée du dollar américain. Étant donné l'argument du ministre, comment peut-il expliquer le fait suivant: cette semaine le *Business Week* rapporte que des financiers internationaux estiment que le dollar américain devrait l'an prochain perdre du terrain, par rapport au mark, franc suisse et au yen, mais que le dollar canadien continuerait sa chute, même en dépit du recul du dollar américain?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, cette prévision concernant le dollar canadien me paraît fausse. Je crois que dans une certaine mesure le marché n'a pas réagi à certaines données publiées depuis quelques jours, à savoir des échanges commerciaux très intéressants, et le fait qu'au premier trimestre, le compte courant a affiché un surplus. Sur une base annuelle, nous allons probablement enregistrer un surplus à notre compte courant. Voilà pourquoi je ne partage pas les vues exprimées dans le *Business Week* au sujet du dollar canadien. En fait, toutes les monnaies, y compris le dollar canadien, ont perdu de la valeur par rapport au dollar américain, mais en ce qui concerne le cours de notre dollar par rapport aux autres monnaies, il s'est maintenu ou bien il est remonté.

Des voix: Bravo!

LES CONTRÔLES DE L'ÉTAT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ceux qui vendent et achètent des devises s'intéressent aux faits, aux faits réels, pas à ceux du ministre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Bosley: La situation est tellement mauvaise que les agents de change et les cambistes commencent à qualifier le dollar canadien de «banane» voyant ce que le gouvernement fait à notre pays. Voilà où en sont les choses sur les marchés mondiaux.

Une voix: C'est ridicule.

M. Bosley: Ce n'est pas ridicule. Vous pouvez le vérifier à la bourse de Toronto ce matin.

Le ministre va-t-il enfin reconnaître qu'il faut absolument redonner confiance aux investisseurs au lieu de les effrayer davantage si nous voulons régler nos problèmes économiques et redonner du travail aux Canadiens? S'il n'est pas prêt à nous donner un aperçu de son programme des deux ou trois prochaines semaines, peut-il au moins nous promettre que le gouvernement n'envisage pas d'autres mesures d'intervention et de contrôle qui ne pourraient qu'aggraver la situation?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député faisait valoir qu'il fallait redonner confiance aux investisseurs. Le premier ministre et moi-même avons exprimé le même avis et pour que la situation s'améliore je crois indispensable de faire entrevoir aux investisseurs la possibilité d'une reprise économique. Je suis absolument d'accord avec le député sur ce point.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances également. Comme d'autres députés, j'ai suivi très attentivement ce que le ministre des Finances a dit cette semaine. Mardi, après le sommet de Versailles, pressé de questions au sujet de l'orientation future de l'économie canadienne, le ministre a déclaré—selon la page 18204 du hansard—qu'il ne prévoyait pas de «changement fondamental dans la politique économique». Est-ce que le ministre des Finances s'en tient toujours à ce qu'il disait il y a quelques jours?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je m'en tiens toujours à ce que j'ai dit il y a quelques jours. J'ai répété la réponse dont j'avais donné la primeur mardi au chef de l'opposition.

LES OPINIONS DU MINISTRE SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE AMÉRICAINE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le même jour, mardi, en réponse à une question posée en Chambre, le ministre a dit qu'en raison de ce qui se passe aux États-Unis, nous ne pouvions nous attendre à autre chose que des modifications marginales, à moins que la politique économique américaine ne prenne une orientation radicalement différente. Est-ce que le ministre des Finances s'en tient toujours à cette affirmation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne vois pas où le député veut en venir avec ses questions, ni où elles vont le mener. Je pense toujours qu'en raison de l'importance de l'économie américaine dans la conjoncture actuelle, les perspectives ne sont pas aussi brillantes qu'elles le seraient si nous voyions apparaître immédiatement aux États-Unis une certaine détente des taux d'intérêt, et des signes bien nets d'une reprise. Je ne pense pas avoir changé d'avis sur ce point. Je ne crois pas avoir jamais dit que dans la conjoncture actuelle l'économie canadienne n'ait pas de problèmes bien à elle qu'il faille régler au Canada. J'ai évoqué certains de ces problèmes dans mes réponses du début de la semaine.

• (1125)

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉMISSIONNER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je signale au ministre qu'il a déclaré plus tôt cette semaine que nous ne devions pas espérer autre chose que des changements marginaux en raison de la politique américaine et de ses conséquences qu'il tenait pour inéluctables sur notre économie. Il a dit qu'en raison de cette politique, nous ne devions pas escompter plus que de légers changements.

Étant donné que notre économie risque de tourner au désastre du fait de la dépression qu'a prédite hier le président de la société Guaranty Trust, le ministre veut-il dire qu'une fois que le caucus et le cabinet libéraux se seront réunis la semaine prochaine, s'ils décidaient qu'il fallait stimuler l'économie et créer des emplois, lui qui a toujours si obstinément refusé de modifier sa politique, aurait au moins l'honnêteté de remettre sa démission au premier ministre?

Mme le Président: Le député de Hillsborough.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ANNULATION DU MARCHÉ D'EXPORTATION AU NEW JERSEY D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE EN ONTARIO À PARTIR DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Selon un article paru dans la presse canadienne il y a quelques instants, la General Public Utilities Corporation du New Jersey a annoncé qu'elle projette d'annuler son programme de plusieurs millions de dollars d'achat d'électricité à l'Hydro-Ontario, dans la province de l'Ontario. Comme le ministre le sait, en prenant les mesures nécessaires pour protéger l'environnement, ce marché aurait eu d'énormes avantages, non seulement pour la province, mais pour tout le pays en termes d'emplois, de frais d'énergie, de balance des paiements et de diminution des pluies acides des deux côtés de la frontière.

Même si c'est en raison des coûts que la société a pris cette décision, le ministre ne pense-t-il pas qu'en n'obligeant pas le cabinet fédéral à donner immédiatement suite à la requête de l'Ontario-Hydro qui avait demandé à exporter d'énormes quantités d'électricité aux États-Unis, il a donné aux acheteurs américains le temps de se désister, au détriment de tout le Canada?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Non, madame le Président, je ne le pense pas. La nouvelle dont parle le député est très récente. Sauf erreur, la décision de ne pas donner suite à ce projet découle entièrement de considérations financières aux États-Unis. Je dois lui préciser également autre chose: si c'est en insistant pour procéder à une étude approfondie sur les répercussions que le projet pourrait avoir sur l'environnement, que le gouvernement fédéral a entraîné ce délai, puis l'annulation du marché, je ne le regrette pas une seule minute. Il est absolument crucial de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger l'environnement. C'était au gouvernement de l'Ontario de le faire. Il n'a pas assumé sa responsabilité et c'est pour y suppléer que le gouvernement fédéral a dû prendre de telles mesures.

L'HÉSITATION DU GOUVERNEMENT À PRENDRE UNE DÉCISION

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre. Le fait est que le gouvernement fédéral ne savait plus où donner de la tête. Il était indécis et n'a pas sanctionné la décision de l'Office national de l'énergie qui avait approuvé la demande d'exportation d'électricité à destination des États-Unis présentée par l'Hydro Ontario. Il est clair que c'est le ministre fédéral de l'Environnement qui est responsable de l'annulation du projet ou que c'est au moins lui qui a donné aux Américains le temps de se retirer du projet, même si la raison de ces atermoiements est qu'il voulait faire effectuer une étude sur l'environnement.

• (1130)

Le ministre ne se rend-il pas compte qu'en se montrant aussi indécis, aussi timbré et aussi incapable d'amener le gouvernement fédéral à prendre une décision rapide, il a donné l'impression que le projet avait été annulé pour des considérations d'ordre environnemental? En conséquence le mouvement environnemental risque d'être retardé de plusieurs décennies sans que le pays ne bénéficie d'aucun avantage d'ordre économique ou environnemental.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, je crois que je vais demander à l'un de ses collègues, le député de Northumberland, de lui répondre lui-même parce que c'est sur les vives instances du député du Northumberland qui représentait—je crois—l'opposition officielle, que nous évaluons avec précision les avantages économiques en regard des facteurs écologiques.

Questions orales

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'EXPORTATION EN ARGENTINE DE FAISCEAUX DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, je voudrais poser deux questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La première concerne la vente et l'envoi à l'Argentine de faisceaux de combustible nucléaire. Le ministre n'a jamais répondu de façon adéquate aux questions posées par de nombreux députés de la Chambre au sujet de l'envoi possible de ces faisceaux à l'Argentine. Madame le Président, le ministre doit s'engager, comme les Canadiens ont droit de s'y attendre, à s'assurer que le Canada n'aide en rien l'Argentine à se doter de l'arme nucléaire. Le ministre est-il prêt à indiquer franchement, clairement et avec fermeté sa position sur cette question? Prendra-t-il cet engagement envers les Canadiens et, dans le cas contraire, pourquoi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, madame le Président.

⊖13

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE SECTEUR NUCLÉAIRE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): C'est là le type de réponse auquel nous a habitué le ministre depuis des jours. Il s'agit d'un exemple de la moralité libérale. Je pense que les Canadiens savent pertinemment que ce type de réponse ne nous garantit en rien et ne nous permet même pas d'espérer que le Canada ne fournira pas d'aide aux Argentins.

Mme le Président: A l'ordre. Je me demande si le député pourrait donner un exemple d'une question brève.

M. Gurbin: Madame le Président, je ferai de mon mieux. J'ai maintenant un petit peu de temps devant moi puisque le ministre de l'Énergie refuse de prendre quelque engagement que ce soit ici. Ma question supplémentaire s'adresse également à lui et elle porte sur les deux nouvelles que nous avons apprises aujourd'hui, soit que le Mexique a renvoyé ses soumissions au Canada et que la GPU s'est dégagée de l'entente qu'elle avait conclue avec l'Hydro-Ontario et est revenue sur son intention d'installer un câble sous-marin sous le lac Érié pour exporter de l'électricité nucléaire; en effet, dans la mise à jour du Programme énergétique national on comptait sur cette vente et sur l'exportation d'électricité d'origine nucléaire, pour assurer la survie du réacteur CANDU. Ainsi, étant donné tous ces échecs, étant donné les échecs répétés que le ministre a essuyés dans tous les domaines énergétiques, est-il prêt au nom du secteur nucléaire à instituer une enquête parlementaire publique sur ce secteur?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Mon collègue préférerait sans doute que je réponde «peut-être» cette fois-ci.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ANNULATION D'UN ORDRE D'EXPULSION OBTENUE PAR UNE IMMIGRANTE AYANT INTERJETÉ APPEL

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et j'en ai donné préavis hier à son secrétaire parlementaire à cause de la gravité de la question et de l'inquiétude qu'elle suscite. M^me^ Jennifer Popen, immigrante reçue, ayant été trouvée coupable d'homicide involontaire pour avoir tué son enfant, a été condamnée à sept ans d'emprisonnement et un ordre d'expulsion a été signé. L'ordre devait entrer en vigueur au moment de sa libération, mais on a interjeté appel à une audience tenue à huis clos à la demande de l'immigrante et on a décidé de rejeter l'ordre d'expulsion. Je constate maintenant que la période d'appel a expiré que le gouvernement n'en a pas appelé de cette décision. Pourquoi? Pouvons-nous connaître les raisons pour lesquelles on n'a pas interjeté appel?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, à propos de cette question, comme l'honorable député le sait, cette affaire s'est prolongée plusieurs années. La décision a été rendue par la Commission d'appel, qui est un organisme quasi-indépendant. Elle a décidé que, dans les circonstances, et pour des motifs humanitaires, cette femme devrait être autorisée à demeurer au Canada. Pour ces raisons, le ministère n'a pas jugé bon d'en appeler. Les motifs invoqués étaient tels qu'il s'agit en réalité d'une question de jugement qui relevait de la Commission d'appel.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS DE RÉACTEURS CANDU—ON DEMANDE QUE LES FONDS SOIENT RÉAFFECTÉS AU LOGEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Sans doute sait-il que le gouvernement du Mexique a décidé de ne pas mettre en œuvre son programme d'énergie nucléaire. Au moment de formuler son offre, le Canada avait mis de côté quelque 5.5 milliards de dollars de ses revenus généraux pour assurer le financement de ce programme sur une vingtaine d'années à un taux de 7.5 p. 100. Le ministre des Finances serait-il prêt, maintenant, à allouer au moins un milliard de ces crédits inutilisés aux programmes de logement, de façon à créer 15,000 emplois et à construire au moins la moitié des logements qui nous manquent à l'heure actuelle?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Si vous voulez bien me permettre de répondre, madame le Président, je dirai au député que ses renseignements sont erronés. Le Canada n'avait mis de côté aucune somme approchant les 5 milliards de dollars pour financer la vente d'un réacteur CANDU au Mexique.

M. Deans: Combien?

ON DEMANDE UNE REDISTRIBUTION DES FONDS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je m'adresse au ministre des Finances puisque le ministre d'État chargé du Commerce international a dit qu'il ne s'agissait pas d'une somme de 5 milliards de dollars. Puisque je ne demande pas 5 milliards et qu'il s'agissait certainement de plus de 1 milliard, je demande donc au ministre des Finances de redistribuer cet argent, de le mettre de côté et de s'en servir pour construire des logements à un prix abordable pour ceux qui en ont besoin et de créer des emplois pour les chômeurs.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député se trompe en prétendant que l'on a réservé de l'argent pour la vente d'un réacteur nucléaire au Mexique comme je l'ai déjà signalé à la Chambre à plusieurs reprises. A l'heure actuelle, la Société pour l'expansion des exportations essaie de trouver de 12 à 13 milliards de dollars pour les projets qu'elle finance de temps en temps, mais elle ne sait jamais d'avance quel projet au juste elle va financer. Par conséquent, le député se trompe du tout au tout, dans son hypothèse.

* * *

LES FINANCES

L'ENCAISSEMENT DES CHÈQUES DE REMBOURSEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DANS LES BANQUES DE L'OUEST

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Plusieurs de mes collègues et moi-même avons entendu dire à maintes reprises que les chèques de remboursement de l'impôt sur le revenu ne sont pas acceptés ni encaissés dans l'ouest du Canada. Le ministre peut-il me dire si cela témoigne de la grave situation financière dans laquelle le gouvernement se trouve à l'heure actuelle, ou sait-il s'il y a d'autres raisons qui justifierait la prudence dont font preuve les banques lorsqu'il s'agit d'encaisser des chèques du gouvernement?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, c'est la première fois que j'entends pareille allégation. Que je sache le gouvernement est solvable et nous pouvons honorer tous les chèques que nous émettons.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Que vous sachiez?

M. Rompkey: Le chèque du député de Saint-Jean-Est a été posté. Nous honorerons nos chèques, madame le Président.

ON DEMANDE UNE ÉTUDE DE LA QUESTION

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je transmettrai évidemment au ministre l'information que j'ai reçue selon laquelle plusieurs banques refuseraient d'encaisser les chèques de remboursement de l'impôt sur le revenu. Il doit y avoir d'autres facteurs en cause. Au moins, le ministre nous assure aujourd'hui que les chèques du gouvernement peuvent être honorés. Il n'y a évidemment aucune garantie pour demain. Le gouvernement s'engagera-t-il à étudier cette affaire et à nous fournir une raison pour laquelle les banques craindraient d'honorer ces chèques?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Eh bien, c'est demain samedi, madame le Président, et les banques sont fermées bien entendu.

Une voix: Le gouvernement est donc tranquille jusqu'à lundi.

M. Rompkey: Si le député veut bien me remettre le nom des banques en question, de même que le nom et le numéro de téléphone de leur gérant, je pourrai peut-être les appeler et leur parler moi-même.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a à peine quelques mois, il a affirmé que le fléchissement des taux d'intérêt aux États-Unis est essentiel à la relance économique au Canada. Cela étant, il reconnaît sûrement qu'une baisse des taux d'intérêt au Canada est essentielle à la relance économique au pays. Si c'est bien le cas, pourquoi alors le ministre n'ordonne-t-il pas au gouverneur de la Banque du Canada de cesser de hausser les taux d'intérêt pour enrayer la chute du dollar canadien?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, point n'est besoin de lui donner cet directive car le gouverneur de la Banque du Canada n'a pas procédé comme le prétend le député; il ne l'a certes pas fait hier.

LES DÉPENSES AU TITRE DE L'AIDE ÉTRANGÈRE

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, nous savons que la hausse du taux d'intérêt au Canada n'a pas porté fruit à cause de la chute du dollar.

Hier, le ministre des Finances a demandé aux députés de lui indiquer des postes du budget des dépenses qui pourraient être réduits; les fonds ainsi débloqués pourraient être utilisés ailleurs. Et il a ajouté que les députés n'avaient toujours pas trouvé moyen de le faire. J'ai déjà parlé à la Chambre des dépenses très substantielles, 1.742 milliard, au chapitre de l'aide étrangère, et j'ai demandé au collègue du ministre s'il était prêt à renvoyer cette question au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Puisque je soulève de nouveau la question, le ministre accepterait-il de demander au comité permanent d'examiner la question pour déterminer si une partie de cette somme ne pourrait pas être réaffectée à des fins utiles au Canada?

• (1140)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crains que le député n'ait pas choisi le bon crédit, car je suis convaincu que nous devons maintenir nos obligations internationales, surtout en ce qui concerne l'aide aux pays moins développés. Ceci dit, cependant, je rappelle au député que le comité doit examiner actuellement les dépenses budgétaires du ministère des Affaires extérieures. C'est l'occasion toute rêvée pour les députés de discuter d'aide étrangère et des efforts consentis à cette fin. Ils pourraient même proposer d'en réduire la valeur; cela ne leur est pas interdit. Je ne dis pas que j'accepterais de réduire ces crédits, mais le député peut chercher quand même à convaincre ses collègues, y compris les députés de son propre parti. Je serais étonné s'il réussissait à en convaincre beaucoup.

Questions orales

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE PROGRAMME DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DE LA SASKATCHEWAN

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Je suis persuadé qu'il sait pertinemment que grâce au nouveau gouvernement progressiste-conservateur de la Saskatchewan, les propriétaires de maisons pourront bénéficier d'hypothèques jusqu'à concurrence de $50,000 à 13.25 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Est-ce que le ministre pourra assurer les habitants de la Saskatchewan que le gouvernement se contentera de la mainmise exercée par le ministre des Finances sur l'aide offerte à d'autres personnes en matière d'hypothèques par leur société ou entreprise, et qu'il n'imposera pas les propriétaires de maisons sur la différence entre une hypothèque à 13.25 p. 100 et une hypothèque dite normale?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai eu la possibilité de rencontrer le ministre chargé du logement dans le nouveau gouvernement de la Saskatchewan et nous avons discuté de cette question. Je lui ai signalé que j'avais soumis la question au ministre des Finances et à ses représentants, mais je l'ai averti que si des gouvernements provinciaux avaient l'intention d'offrir une aide au logement et que celle-ci était aux dépens du contribuable canadien en général, ils devraient au moins avoir l'honnêteté de s'enquérir auprès du gouvernement fédéral avant de faire preuve de tant de largesse.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: C'est cela qu'on appelle du fédéralisme?

M. McKnight: Madame le Président, le ministre des Finances a demandé au gouvernement de la Saskatchewan et à d'autres gouvernements provinciaux à de nombreuses reprises d'aider le gouvernement fédéral dans le domaine du logement. Pourquoi alors, lorsqu'une province décide de le faire, le gouvernement veut-il imposer les avantages que les résidents de la Saskatchewan ont demandés et dont ils sont prêts à bénéficier?

ON DEMANDE QUE LES ÉCONOMIES RÉALISÉES GRÂCE AU PROGRAMME NE SOIENT PAS IMPOSÉES

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. M. Ben Ward, agent d'information du ministère des Finances a déclaré, d'après le *Star-Phoenix* de Saskatoon du 3 juin, que les économies réalisées grâce à ce programme risquent d'être imposables. Le ministre des Finances est l'architecte du budget qui a privé les habitants de la Saskatchewan et des autres régions du Canada de cet avantage. Peut-il nous garantir que la différence entre 13.25 p. 100 et le taux hypothécaire courant—qui risque d'atteindre 20 p. 100 grâce au gouvernement—ne sera pas imposée en Saskatchewan?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'étudierai les doléances du député, mais je ne suis pas disposé à porter un jugement à ce sujet aujourd'hui.

LE POUVOIR DE TAXATION DES PROVINCES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, dans le même ordre d'idées, je tiens à réitérer la question que j'ai posée au ministre des Finances le 19 mai et qui paraît à la page 17589 du hansard. Je lui ai demandé quelle était la position du gouvernement fédéral sur l'imposition par un gouvernement d'un autre niveau de gouvernement. Il m'a promis de répondre après avoir étudié la question. Peut-il le faire aujourd'hui?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai la réponse à la question du député, et je vais en donner lecture. Après avoir soigneusement examiné la question, je puis dire que le gouvernement fédéral a toujours considéré qu'une province n'avait pas les pouvoirs législatifs voulus pour imposer une taxe à la Couronne fédérale.

LE PAIEMENT DE LA TAXE MANITOBAINE RELATIVE À LA FEUILLE DE PAYE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, cela étant dit, je tiens à souligner au ministre que la rumeur circule au Manitoba qu'Ottawa entend payer la taxe relative à la feuille de paye que prévoit le récent budget de cette province. Le gouvernement fédéral paiera-t-il cette taxe malgré la convention constitutionnelle que le ministre a lue aujourd'hui?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous vous en tiendrons aux dispositions constitutionnelles.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INVASION DU LIBAN PAR ISRAËL—DEMANDE D'AIDE POUR LA POPULATION LIBANAISE

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre. A la suite du cessez-le-feu même précaire qui vient d'être proclamé entre les forces israéliennes, palestiniennes et syriennes au Liban, après l'invasion de ce pays, le gouvernement entend-il consentir une aide humanitaire à la population innocente du Liban qui a souffert les pires tourments à cause des ravages de cette guerre.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Le gouvernement canadien a constamment répondu aux appels à l'aide pour des raisons humanitaires et le fera sans aucun doute dans le cas qui nous occupe. Je crois savoir que la Croix-Rouge internationale a demandé de l'aide et des équipes médicales au Liban. Elle s'apprête aussi à lancer un appel plus général et il est certain que le Canada voudra répondre favorablement à ces demandes.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LE DÉPASSEMENT DES HONORAIRES PAR LES MÉDECINS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être. Le ministre a parcouru le pays dernièrement et a tenté de redéfinir le problème du dépassement des honoraires des médecins qu'elle juge être le moindre de deux maux, et ainsi de suite. Le ministre a essayé de faire bonne figure, mais n'a réussi à tromper personne à cause de l'échec qu'elle a subi lors de la récente conférence des ministres de la Santé où elle n'a pu convaincre les gouvernements des provinces d'empêcher le dépassement des honoraires.

M^me^ le ministre a-t-elle renoncé à supprimer—non pas à contrôler, mais à éliminer—le dépassement des honoraires des médecins et, dans l'affirmative, peut-elle également dire à la Chambre si elle a jamais envisagé sérieusement de le faire? Les ministres provinciaux de la Santé se sont réunis une fois et le ministre a dû renoncer à ses prétentions. Elle parcourt maintenant le pays cherchant à redéfinir le problème.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, comme d'habitude, le député s'amuse à faire de l'épate au lieu de s'attaquer au cœur du problème. Il a toujours été dans nos intentions de supprimer le dépassement des honoraires. Comment pouvons-nous y parvenir? J'espère que le moment venu le consensus s'établira parmi les 11 gouvernements, dont ceux des dix provinces, qui peuvent intervenir directement pour supprimer le dépassement des honoraires au moyen de lois appropriées.

Je serais curieuse de savoir si le député a présenté les même doléances à M. Larry Desjardins du Manitoba et si le gouvernement de cette province est disposé à agir. La situation n'a jamais été la même en Saskatchewan lorsque le parti du député était au pouvoir. Il est très facile de parler et de répéter à satiété de fausses affirmations.

J'aimerais informer à nouveau le député et les Canadiens en général que la dernière conférence fédérale-provinciale a été couronnée de succès, car pour la première fois tous les ministres provinciaux ont reconnu l'existence du dépassement des honoraires et jugé qu'il représentait un problème pouvant nuire à l'assurance-maladie. Tous les ministres ont convenu qu'il était essentiel d'avoir un droit de regard sur cette question. La veille de la réunion, la question n'était même pas inscrite à l'ordre du jour de certains ministres. Je crois donc que la conférence a été un franc succès, car nous avons franchi une première étape. Nous réussirons à consolider le régime d'assurance-maladie.

Des voix: Bravo!

• (1150)

LES FONDS FÉDÉRAUX

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, le ministre manifestement se satisfait de peu. D'après elle, c'est un tour de force que de faire admettre aux gens que la surfacturation existe. Puisqu'il est question de rhétorique, elle est la grande championne des discours creux. Je l'ai avertie . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Je l'ai avertie, madame le Président . . .

Des voix: C'est honteux!

Mme le Président: A l'ordre. A l'ordre.

M. Blaikie: Madame le Président, je suppose que les ministériels n'auraient pas été aussi heureux si je l'avais appelée le grand champion des discours creux. J'ignore ce que je devais faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Madame le Président, au cours du débat sur le financement des programmes établis, je l'ai avertie que le ministre des Finances lui enlevait toute autorité lorsqu'il sabrait dans les fonds destinés aux soins de santé et à l'éducation postsecondaire, mais elle était trop faible pour s'opposer à son collègue à ce moment-là. Admettra-t-elle aujourd'hui que, par l'intermédiaire du ministre des Finances, la bande de ministériels de l'autre côté—le gouvernement, quoi—a gravement compromis l'avenir des services de santé? Admettra-t-elle son erreur maintenant qu'elle a constaté que ses collègues provinciaux peuvent se servir de ces compressions de dépenses pour la faire chanter?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, mes collègues autour de moi souhaitent que je n'aie pas à prouver mon âge ou mon sexe. J'ai passé ce stade et je laisserai glisser les remarques du député.

Je le répète, s'il veut vraiment—et je pense qu'il le veut vraiment—renforcer le régime de soins médicaux une fois pour toutes, il doit comprendre que l'heure n'est plus à la confrontation. Il doit le comprendre. Il faut qu'il accepte de coopérer et de collaborer si, soit dit en passant, il rêve de siéger un jour sur les banquettes ministérielles. Mais il ne veut pas admettre ce fait. Les provinces doivent coopérer avec le gouvernement dans le domaine des soins de santé plutôt que de s'affronter, même si cela fait plus souvent la manchette.

Il doit aussi se rendre compte que, même si les transferts fédéraux aux provinces ont augmenté dans tous les domaines, mais à un degré moindre que les provinces ne l'auraient souhaité, le budget consacré à la santé a nettement augmenté, à cause des priorités du gouvernement. D'ici cinq ans, les provinces recevront chaque année une augmentation moyenne de 13 p. 100 des fonds consacrés à la santé.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LA PRÉSENTATION DE MESURES À LA SUITE DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma première question s'adresse au ministre des Finances qui a promis de faire à la Chambre une déclaration financière et économique importante. Je voudrais que le ministre nous dise si à la suite de cette déclaration économique et financière importante, la Chambre sera saisie de nouvelles mesures législatives?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, c'est le très honorable représentant qui prétend que cette déclaration sera «importante», et non pas moi. Il lui faudra attendre de voir ce qu'elle renfermera. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne puis lui annoncer aujourd'hui quels pourraient être les résultats des délibérations du cabinet.

M. Clark: Madame le Président, c'est bien la première fois que nous voyons quelqu'un reculer avant même d'avoir fait un pas. Le ministre vient de nous faire comprendre qu'il ne promet aux Canadiens et au Parlement rien d'autre qu'une supercherie à la fin du mois, rien d'autre que du tape-à-l'œil.

LA TENEUR DE L'EXPOSÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre des Finances peut-il nous promettre que l'exposé économique, qu'il s'est engagé à faire pendant que le Parlement siège, renfermera de nouvelles mesures en vue de venir en aide aux centaines de milliers de Canadiens qui souffrent à cause de la politique économique du gouvernement? S'agira-t-il d'un véritable exposé économique, ou une fois de plus d'une simple manœuvre de relations publiques, de la part du gouvernement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je désapprouve en grande partie les remarques faites par le chef de l'opposition dans son intervention aussi pittoresque qu'exagérée de ce vendredi matin. Je n'ai aucune intention de lui faire part de la teneur de ma déclaration. J'ai déjà dit au comité et à la Chambre que je ferais un exposé de la situation économique et financière. Je le lui ai dit mardi dernier et il cherche maintenant à interpréter à l'avance cette déclaration de diverses façons. Il devra attendre que je le fasse pour l'analyser, avant de savoir de quoi il retourne. Je ne veux pas donner à l'avance un aperçu de ma déclaration et j'aimerais qu'il s'abstienne d'anticiper sa réponse.

M. Broadbent: C'est déja fait.

M. Clark: Le ministre a déjà dit que sa déclaration ne serait pas capitale. Il a déjà dit qu'elle ne renfermerait pas de mesures visant à venir en aide aux Canadiens, mesures que le gouvernement se doit de prendre s'il se sent le moindrement responsable de la situation économique actuelle.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA DESTINATION DU COMBUSTIBLE EXPORTÉ EN ARGENTINE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État responsable des Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous garantir que le gouvernement du Canada connaît la destination finale, en Argentine, des barres de carburant nucléaire que nous lui vendons?

L'hon. Pierre De Bané (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, je prends note de cette question.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LES FABRICANTS JAPONAIS ET LES FOURNISSEURS DE PIÈCES CANADIENS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, le ministre d'État chargé du Commerce international m'a récemment répondu à la Chambre que deux fabricants japonais d'automobiles négociaient actuellement avec des fournisseurs canadiens de pièces. Je suppose qu'il voulait parler de Mazda, qui a visité quelque 15 usines au cours des 18 derniers mois sans aucun résultat réel, et de Honda, qui a reçu une liste de 61 fournisseurs en avril; il semble maintenant qu'à cause de retards ces négociations se poursuivront au moins jusqu'en août.

Le ministre doit en savoir plus que moi au sujet de ces négociations, mais je tiens à lui demander, sans lui adresser le moindre reproche, s'il est convaincu que les fabricants japonais se livrent à ces négociations en toute bonne foi ou bien s'il ne s'agit là que de négociations pour la forme, car le ministre le sait bien, il n'y a pas d'échanges commerciaux équitables sans négociations équitables.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je ne serai pas satisfait tant que nous ne verrons pas augmenter sensiblement les ventes de pièces canadiennes d'automobile aux fabricants japonais. Je ne sais pas si Mazda est du nombre de ces fabricants. Honda en est sûrement et, sauf erreur, Nissan serait l'autre. Toutefois, selon l'Association des fabricants de pièces d'automobile, les fabricants japonais d'automobiles manifestent un intérêt beaucoup plus grand pour l'achat de pièces canadiennes.

L'ACCÈS DES FABRICANTS CANADIENS AUX PLANS ET DEVIS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, à supposer, comme je le crois, que le ministre s'inquiète autant que nous du sort des fabricants canadiens de pièces d'automobile et surtout de leurs dizaines de milliers de travailleurs en chômage, je voudrais l'interroger sur une autre pratique commerciale qui me semble injuste. Il s'agit du marché des pièces de rechange pour les voitures japonaises qui se trouvent déjà au Canada, plutôt que des pièces utilisées dans le montage des voitures neuves.

Quelles mesures le gouvernement accepterait-il de prendre afin que les fabricants canadiens puissent avoir accès aux plans et devis nécessaires à l'usinage des pièces de rechange et, en deuxième lieu, quelles sont les démarches qu'il se propose de faire pour briser l'obstacle qui interdit absolument aux fabricants canadiens de vendre leurs pièces aux concessionnaires de voitures japonaises au Canada?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme le sait le député, quand il a posé cette question pour la première fois il y a quelques semaines à la Chambre, cette affaire m'était encore inconnue; j'ai donc demandé à nos fonctionnaires d'effectuer une enquête et j'ai eu des pourparlers avec l'association des fabricants de pièces d'automobile. On tente actuellement d'obtenir copie d'un contrat afin de confirmer l'assertion du député. Pour l'instant, à part une confirmation verbale, nous n'avons pas de document qui prouve l'existence de cet état de choses.

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE PAIEMENT DE LA TAXE MANITOBAINE RELATIVE À LA FEUILLE DE PAYE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, je voudrais demander au ministre des Finances de préciser la réponse qu'il a donnée au député de Provencher, parce qu'elle n'était pas particulièrement claire. Veut-il dire que, bien que le gouvernement fédéral acquitte depuis quelques années maintenant une taxe semblable sur les gains des employés dans la province de Québec, il va refuser de payer la nouvelle taxe du Manitoba?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai répondu aux questions du député de Provencher et ces réponses sont toujours valables.

Dépôt de rapports

PÉTITIONS

M. GREENAWAY—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent soixante-huitième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

• (1200)

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. EPP—ON DEMANDE QUE M. MacEACHEN DÉPOSE UN DOCUMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'invoque le Règlement, mais je serai bref. C'est à propos d'une question que j'ai posée aujourd'hui au ministre des Finances (M. MacEachen) durant la période des questions. J'avais déjà demandé, le 19 mai, si le gouvernement fédéral était d'avis qu'un niveau de gouvernement avait le pouvoir constitutionnel d'en imposer un autre. Le ministre, et je ne crois pas me tromper, a cité un passage d'un document. J'ignore si ce document était une lettre, un avis juridique ou, en fait, ce que c'était. Toutefois, d'après le Règlement de la Chambre, lorsqu'un ministre cite un document, il doit ensuite le déposer. Si tel est le cas, ce document ne devrait-il pas être déposé maintenant?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je peux assurer à l'honorable député que je ne citais aucun document officiel. Je lisais mes propres notes.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

Questions au Feuilleton

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4116, 4313 et 4323.

[*Texte*]

LE MÉMOIRE DES PRODUCTEURS DE LAIT AU SUJET DES QUOTAS D'IMPORTATION DE FROMAGE

Question no 4116—**M. Cossitt:**

1. Dans son mémoire daté du 21 janvier 1982, la Fédération canadienne des producteurs de lait a-t-elle recommandé qu'à compter du 1er janvier 1983, on réduise les quotas d'importation de fromage d'environ 20 p. 100 sur trois ans et, le cas échéant, *a*) le gouvernement étudie-t-il favorablement cette demande, *b*) quand prendra-t-il une décision sur cette question?

2. Le gouvernement sait-il si la production canadienne peut répondre adéquatement à la demande de fromages de spécialité au Canada et, le cas échéant, estime-t-il que cela devrait justifier que l'on songe à réduire encore plus les importations de fromage?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Oui. *a*) Oui. Le gouvernement étudie favorablement les éléments de cette demande. *b*) Le cas échéant, des modifications seraient annoncées au début de la campagne laitière, c'est-à-dire le 1er juillet.

2. En 1981, les fromages de spécialité de production intérieure comptaient pour 80.7 p. 100 de la consommation canadienne de ces types de fromages, contre 68.3 p. 100 en 1975. Cette augmentation reflète la valeur de l'industrie des fromages de spécialité au Canada. L'industrie canadienne des fromages de spécialité fabrique des produits de haute qualité et de classe internationale, ce qui provoque un certain ralentissement de la demande de fromages de spécialité importés. Cependant, toute diminution importante des importations de fromages pourrait avoir des conséquences néfastes sur la consommation globale de fromages de spécialité au pays. A l'heure actuelle, le Canada fabrique quelque 60 variétés différentes de fromages et en importe environ 125.

LES SERVICES D'HÉBERGEMENT ACHETÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Question no 4313—**M. Mazankowski:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il acheté des services d'hébergement et de repas de l'Avion Motor Hotel à Mississauga et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) quel en a été le coût total, *c*) combien de repas a-t-on achetés, *d*) quel était le coût moyen des repas?

2. Une partie des frais a-t-elle été imputable à des dommages ou rénovations et, le cas échéant, quel montant et à quelles fins?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Un contrat fut accordé par le ministère des Approvisionnements et Services pour le compte du ministère de l'Emploi et de l'Immigration à Avion Motor Hotel à Mississauga, Ontario.

a) Four fournir des services d'hébergement et de repas pour les personnes retenues pour immigration conformément au pouvoir de la loi canadienne sur l'immigration, pour la période du 1er mai 1982 au 30 avril 1983.

b) Ces renseignements ne sont pas disponibles en ce moment. Cependant la valeur estimative du contrat pour la période du 1er mai 1982 au 30 avril 1983 est $518,000 basée sur un prix ferme de $39,279.19 par jour pour 30 chambres incluant 8540 repas par jour de détention annuellement. Toutes rénovations ou coûts reliés aux dommages que l'hôtel est requis d'effectuer sont inclus dans le prix ferme du taux mensuel. La différence entre le prix ferme annuel de $471,350.28 et la valeur estimée du contrat de $518,500 est pour couvrir des repas supplémentaires.

c) Non disponible. Voir 1 *b*).

d) Le coût moyen par repas est estimé à $5.

2. Voir 1 *b*).

LES RÉSERVISTES EMPLOYÉS À LA BFC GAGETOWN

Question no 4323—**M. Howie:**

1. Quel est l'effectif de classes C et B des Forces de réserve employé par le ministère de la Défense nationale à la BFC de Gagetown?

2. Songe-t-on à le réduire?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. Au 30 avril 1982, le nombre de réservistes employés à la BFC Gagetown était le suivant: service de réserve de classe C, 72; service de réserve de classe B, 95.

2. Oui. Nous avons l'intention pour le reste de l'année financière de réduire le nombre de réservistes employés en service de réserve de classe C à neuf, d'ici septembre 1982, et à quatre, d'ici décembre 1982. Le nombre de réservistes employés en service de réserve de classe B variera entre 95, qui correspond au nombre actuel, et 200 au cours de la pleine saison cet été, pour enfin tomber à environ 30 en septembre, pour le reste de l'année financière en cours.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'ordre du jour appelle: Bills émanant du gouvernement (Communes):

10 juin 1982—Deuxième lecture et renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques du bill C-117, tendant à modifier le Code criminel.—*Le ministre de la Justice.*

M. Smith: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a lieu de préciser, que même si les partis ne se sont pas entendus sur le nombre d'orateurs, il a par ailleurs été convenu, ce qu'on pourra confirmer, que le bill franchira toutes les étapes aujourd'hui et qu'en conséquence il sera étudié en comité plénier.

Mme le Président: S'il en est ainsi convenu, la Chambre se conformera certainement à cette entente.

L'hon. E. F. Whelan (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le bill C-117, tendant à modifier le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, ce bill visant à modifier le Code criminel a été lu pour la première fois hier. Il demande aux députés de modifier la loi pour renforcer l'industrie des courses de chevaux. Sinon, l'industrie déclinera petit à petit. Certaines pistes devront fermer. Certains éleveurs devront fermer boutique et certaines localités seront privées de réunions sportives divertissantes.

Avant de parler des divers changements que nous voulons apporter à la loi, je tiens à remercier le ministre de la Justice (M. Chrétien) et tous les partis de leur collaboration.

Je voudrais d'abord donner à la Chambre une idée de l'envergure et de l'importance de l'industrie des courses de chevaux au Canada. Malgré la forte concurrence des loteries, les paris mutuels sur les courses de chevaux représentent encore la majorité des paris faits au Canada. Je devrais peut-être expliquer que l'expression «pari mutuel» signifie «pari entre nous». L'expression est appropriée si l'on songe que 80 p. 100 du montant des paris reviennent aux joueurs.

En 1981, les Canadiens ont parié environ 1.7 milliard de dollars sur des courses de chevaux, soit 8 p. 100 de plus environ que l'année précédente. L'assistance aux courses s'est maintenue à environ 14 millions de personnes. Le montant brut des prix a augmenté de 11 p. 100, atteignant environ 108 millions de dollars, et les recettes fiscales des provinces ont augmenté de près de 10 p. 100, passant à 129 millions de dollars. Les hippodromes et les propriétaires de chevaux n'ont obtenu qu'environ 10 p. 100, soit quelque 173 millions de dollars du 1.7 million pariés. Ce montant est insuffisant puisque tellement de gens, d'entreprises et de localités comptent sur les courses de chevaux. Il y a plus de 100 pistes de courses au Canada. Plus de 40,000 personnes sont employées dans l'industrie et plus de 2 milliards de dollars sont investis dans des terrains, des bâtiments, du matériel et des bêtes d'élevage. C'est donc une industrie importante.

Les dépenses des organisateurs et le coût d'entretien des chevaux ont augmenté constamment, mais le pourcentage des paris faits par l'intermédiaire d'un système de pari mutuel que les pistes peuvent conserver n'a pas été majoré depuis plus de dix ans.

Donc, pour reprendre les principaux chiffres, les paris, ont atteint 1.7 milliard, les hippodromes et les propriétaires de chevaux se sont partagé la somme de 173 millions dans une proportion à peu près égale, les taxes provinciales se sont élevées à 129 millions, ce qui est un montant appréciable, et l'industrie emploie environ 40,000 Canadiens.

Ma responsabilité en tant que ministre de l'Agriculture à l'égard des courses de chevaux est double: je dois voir à la protection du public qui fait des paris, et à la viabilité de l'industrie au Canada. La division des hippodromes de mon ministère, en collaboration avec les commissions des courses provinciales, supervise les paris dans les hippodromes pour s'assurer que les courses ne sont pas truquées. Le personnel de la division analyse le sang des chevaux pour s'assurer qu'on ne leur a pas administré de drogue. Nous offrons un service de photo-finish et d'enregistrement sur magnétoscope, et nous veillons à ce que les hippodromes obéissent aux dispositions du Code criminel touchant les taux de commission, les paris, les dates des courses, etc.

Comment fonctionnons-nous? Strictement selon une formule de recouvrement des coûts. La taxe fédérale sur les paris est de 10.6 p. 100. Certains ont affirmé que le gouvernement fédéral faisait beaucoup d'argent. C'est faux. Nous appliquons strictement un programme de recouvrement des coûts. Cette taxe fédérale permet de réaliser environ 10 millions de dollars par année. Cela ne fait que couvrir les dépenses du ministère, y compris le coût de l'administration du nouveau centre d'évaluation des drogues équines à Jerseyville (Ontario) que nous venons tout juste d'ouvrir.

Soit dit en passant, je tiens à mentionner qu'un grand nombre de cadres de la division des hyppodromes travaillaient autrefois pour la GRC. C'étaient des membres permanents de la Gendarmerie, mais aujourd'hui ce sont des membres à la retraite pour la plupart. Ils connaissent et comprennent bien le Code criminel. Grâce à leur travail, le public sait que les courses ne sont pas truquées, ce qui est très bon pour l'industrie.

• (1210)

Les changements que j'ai apportés l'année dernière aux méthodes de pari et les modifications supplémentaires qui entreront en vigueur lorsque le Parlement aura adopté les dispositions à l'étude aujourd'hui, vont non seulement accroître la rentabilité des pistes de course, mais également empêcher les paris illégaux en rendant les paris légaux plus faciles et, si je puis dire, plus attrayants.

Les quatre programmes que j'ai présentés dans le cadre de la nouvelle réglementation sont les suivants: davantage de cagnottes par course; de nouvelles cagnottes telles que Win 6 et Big 6, les paris d'avance et les paris par téléphone. Ces programmes sont tous facultatifs et chaque piste décidera elle-même si elle désire exploiter ces nouvelles possibilités. Dans l'ensemble, le secteur a bien accueilli ces programmes qui contribuent peu à peu à élargir ses recettes.

Je dois ajouter que certaines petites pistes émettent des réserves. J'ai fait clairement comprendre que j'avais l'intention d'enrichir les pistes de course et non pas de leur faire du tort. Ce n'est pas du tout mon intention.

Les modifications que nous étudions aujourd'hui reposeront sur les réformes dont je viens de parler. D'abord, nous demanderons l'autorisation d'instaurer des paris entre pistes. Autrement dit, il s'agit de permettre à une personne qui suit la course sur une piste ou qui a un compte téléphonique dans cette piste de parier sur des courses qui ont lieu sur une autre piste. Le pari entre pistes est facultatif et, avant de pouvoir instaurer ce système, la piste de courses devra obtenir l'accord des autres pistes participantes.

Voyons un peu certains avantages de ce système. D'abord, cela permet aux pistes de tirer meilleur parti des capitaux

investis en prenant des paris sur d'autres courses. Deuxièmement, cela permet aux parieurs de parier légalement sur les courses nationales importantes telles que la Confederation Cup à Flamboro Downs, le Prix d'Été de Montréal, le Queen's Plate à Toronto ou le Derby de Colombie-Britannique à Vancouver. Cela dissuadera les parieurs de parier illégalement sur ces courses par l'entremise d'un bookmaker.

La commission de piste serait perçue pour le compte de la piste qui organise la course, mais les autres pistes participant aux paris entre pistes recevraient également une part des montants pariés par l'intermédiaire de leur propre piste. Nous ne savons pas exactement quel volume d'affaires nouveau serait créé par ce genre de système, mais nous savons que les grandes pistes comme celle de Fort Erie risquent de devoir fermer leurs portes si elles n'ont pas la possibilité d'élargir leur marché.

La deuxième des trois modifications présentées à l'article 188 a pour but d'augmenter l'échelle des commissions perçues par les pistes de course. Actuellement l'échelle légère se situe entre 9.5 p. 100 et 12 p. 100 du total des paris. L'échelle proposée serait de 9.5 p. 100 à 10 p. 100 pour les grosses pistes, et de 12 à 15 p. 100 pour les petites.

La nécessité d'augmenter les commissions se fait très vivement sentir. Les recettes quotidiennes moyennes apportées aux pistes par l'échelle des commissions depuis 1971, en dollars constants, est tombée de 11 p. 100. Cette baisse de recettes a fait que les pistes ont dû augmenter le prix de l'entrée, du stationnement et des aliments vendus. Cela a fait baisser leur fréquentation qui, en moyenne quotidienne, baisse constamment d'une année sur l'autre.

Quand les nouveaux maximums seront en vigueur, je répète que les pistes ne seront pas obligées de prendre le maximum. Rien ne les y oblige. Les pistes pourraient percevoir 17 millions de plus, soit une hausse de 10 p. 100, avec en plus 11 millions si elles décident de varier leur pourcentage de cagnotte. Si les pistes décident de percevoir le pourcentage maximum, plus la variation de cagnotte, l'augmentation maximum possible calculée d'après le montant total parié en 1981, serait d'environ 17.2 p. 100.

Le troisième et dernier changement que nous demandons a pour but de permettre le transfert au pouvoir réglementaire de certaines questions administratives. Le bill propose que le nombre maximum autorisé de courses faisant l'objet de paris ainsi que l'échelle des commissions de pistes passent sous le pouvoir réglementaire du ministre de l'Agriculture. La nouvelle réglementation permettrait 12 courses au lieu de 10 les samedis et dimanches, sans permettre d'augmentation notable du nombre total des courses hebdomadaires. En outre, en permettant que l'échelle des commissions de pistes soit aménagée par la voie réglementaire, nous pourrions répondre plus rapidement à l'évolution des besoins de ce secteur.

En terminant, j'insiste sur le fait que ces changements ont été proposés à la demande de l'industrie et qu'ils sont généralement bien acceptés. Non seulement ils contribueront à améliorer les affaires des pistes de course et des propriétaires de chevaux, compte tenu de l'importante concurrence des loteries, mais ils permettront encore de réduire le recours des parieurs aux bookmakers. Je sais que d'aucuns disent que nous ne devrions ni encourager ni favoriser le jeu. Toutefois, nous ne devons pas oublier que les paris de course existent depuis que le cheval est domestiqué. Les historiens peuvent prouver qu'il y avait des courses de chevaux en Asie mineure, il y a 3,500 ans. Au Canada, les paris de course sont chose commune depuis plus de cent ans. De nos jours, plus de 14 millions de personnes chez nous fréquentent chaque année les pistes de course. Nombre de ces pistes se trouvent en région rurale et ont besoin d'aide financière.

Je tiens à préciser à ceux qui ont dit que je donnais dans le pari hors piste que ce n'est pas vrai et que nous n'avons pas l'intention de le faire. Des installations de course et du matériel de pari mutuel seront utilisés. Certains disent déjà qu'ils veulent exploiter les premières caisses de pari hors piste. Je tiens à préciser qu'il n'y aura pas de telles caisses. Nous emploierons le système déjà en place.

Les pistes de course qui ont recours à ce système devront embaucher des employés supplémentaires pour assurer la bonne marche de leurs installations. L'adoption du système de pari entre pistes pourra également signifier par exemple que les gens utiliseront moins leur automobile. Ainsi, la piste qui est inactive et qui a installé un écran dans sa salle à manger permettra à sa clientèle de surveiller le déroulement d'une course à une autre piste. Dans ces conditions, toutes les pistes auront droit à une partie des recettes et les parieurs pourront passer une soirée agréable sans avoir à parcourir en automobile une centaine de milles pour se rendre à une autre piste et s'y adonner à leur sport favori. Je ne cherche pas à les empêcher de se livrer à leur occupation favorite; je tiens seulement à rendre les entreprises de ce genre plus efficaces et plus légales qu'à l'heure actuelle. Les parieurs seront moins tentés de s'adresser à des preneurs aux livres. Les exploitants de pistes de course, les propriétaires de chevaux et tous les intéressés toucheront davantage de recettes.

Certains donnent presque à entendre que c'est péché de parier. Je ne le pense pas. Même à l'église que je fréquente, nous avons par exemple des soirées de bingo. D'autres disent que notre système dans son ensemble est un immense jeu de hasard.

M. Epp: Je ne vous le fais pas dire, avec le gouvernement que nous avons actuellement!

M. Whelan: Personne ne suggère, j'en suis convaincu, pas même le député de Provencher (M. Epp), d'abolir tout le système en usage au Canada. Cela tient en grande partie du jeu de hasard . . .

M. Epp: Les Canadiens ont joué et perdu.

M. Whelan: Je suis sûr que les électeurs de la circonscription du député ont parié sur lui. Il est persuadé qu'ils ont joué gagnant. Il approuve ce genre de jeu et ce genre de pari, aussi approuvera-t-il certainement celui-ci. Il n'y a pas tellement de différence. Il y a beaucoup de gros bon sens, et de bon sens économique, dans ce que je dis.

Je presse les députés d'approuver les trois modifications que propose le projet de loi afin de renforcer l'industrie canadienne des courses de chevaux, une industrie très importante au Canada.

M. Smith: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il faudrait modifier la motion dont la Chambre est saisie afin qu'elle reflète fidèlement l'accord des leaders parlementaires, à savoir que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier.

• (1220)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire a dit tout à l'heure que les députés pourraient peut-être consentir à faire franchir aujourd'hui au bill toutes les étapes, y compris l'étude par le comité plénier. La Présidence met aux voix la motion proposant la deuxième lecture et le renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques. J'en déduis que les députés consentent unanimement à ce que la motion soit modifiée et se formule comme suit: «et envoyé au comité plénier». Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Présidence croit savoir que certains députés voudraient prendre la parole. Je tiens simplement à souligner que puisque la motion a été corrigée, les députés peuvent prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture ou en comité plénier.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) du discours qu'il a prononcé et que j'approuve en principe. Certaines de ses remarques sur les paris hors champ de course m'ont semblé blessantes, mais dans le fond, je juge que ses observations étaient tout à fait pertinentes et je n'hésite nullement à me déclarer d'accord avec lui.

Je voudrais commencer en disant que j'éprouve une grande passion pour les chevaux. Ma mère est née au pays des chevaux, au Kentucky, et mon père dans une ferme de l'Ontario. Je dirais que j'ai les courses de chevaux dans le sang, non seulement parce que je les aime mais aussi parce que j'ai été élevé dans cette tradition. Lorsque j'étais enfant, ma mère m'emmenait voir tous les westerns pour assister aux prouesses de Ken Maynard, de Tom Mix, de Roy Rogers et de Gene Autrey.

M. Wilson: Et «Hopalong Cassidy»?

M. Cook: Hopalong Cassidy aussi. Je croyais que ma mère m'emmenait au cinéma parce qu'elle voulait voir, comme moi, les coups de feu. Ce n'est que plus tard, après avoir grandi, que j'ai découvert qu'elle préférait regarder les chevaux. J'ai fait ma première visite à l'hippodrome avec ma mère à l'âge de dix ans. Je n'ai pas cessé d'y retourner depuis. On m'a certainement beaucoup vu au park Polo, à Winnipeg, au cours de mon adolescence.

Si je raconte tout cela, c'est que je voudrais au départ faire comprendre ce qui m'amène à parler de ce projet de loi. La modification qu'on se propose d'apporter au Code criminel vise à autoriser l'utilisation d'un système de pari mutuel entre pistes, permettant ainsi à un joueur de faire un pari soit en personne, soit par téléphone, sur une piste de courses pour une course qui a lieu sur une autre piste. D'après l'amendement il ne serait plus nécessaire de faire des paris pendant la durée réelle d'une réunion de courses, ce qui permettrait de faire à l'avance des paris pour des courses de chevaux qui ont lieu conformément au paragraphe 188(7) du Code criminel.

Qu'est-ce que cela signifie au fond, une fois qu'on a débroussaillé le jargon juridique? Tout d'abord, cela signifie qu'on peut faire des paris par téléphone. Comment s'y prendra-t-on? Comme première condition, il faut déposer son argent à l'avance. Il faut ouvrir un compte, tout comme un compte de banque, à la piste de courses qu'on choisit. Vous donnez votre nom, vous recevez un numéro de compte ainsi qu'un mot de passe pour s'assurer que personne ne puisse utiliser votre compte et faire des paris sans votre autorisation. Par conséquent, vous téléphonez au champ de courses, en donnant votre numéro de compte et le mot de passe et la téléphoniste vous dira combien vous avez dans votre compte. Vous donnez alors à la téléphoniste le nom du cheval, sur lequel vous voulez miser, le numéro de la course en précisant quelle somme vous voulez parier. Tous ces renseignements sont indiqués et versés au réseau des paris mutuels.

On fait une autre vérification supplémentaire qui est absolument nécessaire. Toute la conversation est enregistrée et cet enregistrement est conservé. Par conséquent, si vous décelez une erreur plus tard, il suffit d'en faire la demande au champ de courses pour obtenir l'enregistrement de la conversation téléphonique, ce qui permettra de voir s'il y a effectivement eu une erreur. On est en train d'adopter au Canada ce système qui a donné d'excellents résultats dans les États du Connecticut, de New York, du Kentucky et de la Floride. Il semble être pratiquement infaillible et fonctionne extrêmement bien. Il est nécessaire.

L'autre aspect a trait aux paris entre hippodromes. Ainsi, dans ma province, en Colombie-Britannique, il peut exister un lien entre les champs de courses d'Exhibition Park et de Cloverdale, entre le champ de courses de Sandown, sur l'île de Vancouver et d'autres petits champs de courses de l'intérieur qui participent éventuellement à ce genre de programe.

En Ontario, il pourrait y avoir des liens entre les hippodromes de Woodbine, de Fort Erie et de Greenwood qui sont trois exemples typiques. Les seules courses qui ont lieu en Ontario durant le mois d'août se déroulent au champ de courses de Fort Erie qui, avec ses fleurs et ses pelouses, est un des plus beaux champs de courses de l'Amérique du Nord.

J'apprécie ce projet de loi, car il donnera vraiment à l'hippodrome de Fort Erie une chance de survivre et de demeurer rentable; il représente en effet bien des emplois pour la région de Fort Erie. Grâce au système de paris entre les différents champs de courses, le Ontario Jockey Club pourra, s'il le décide, ouvrir une partie de ses locaux du champ de course de Woodbine ou de Greenwood où il n'y aura pas de courses dans l'après-midi, pour permettre aux turfistes de Toronto de suivre les courses de Fort Erie sur grand écran de télévision et de parier. Ces mesures signifient la création d'un grand nombre d'emplois dans la région de Toronto, car il faudra du personnel supplémentaire pour le fonctionnement des pistes.

Elles apportent aussi des avantages considérables aux turfistes. Je tiens également à ajouter qu'elles annoncent la survie de la piste Blue Bonnets et de quelques autres hippodromes au Québec. Soyons-en reconnaissants, parce que la piste Blue Bonnets est une institution trop ancienne dans cette province pour qu'on menace de la transformer en centre commercial.

Les données statistiques étonneraient probablement bien des gens qui ignorent l'importance de cette activité. Je vais en citer quelques-unes qui concernent la Colombie-Britannique, afin d'éclairer les citoyens de ma circonscription en matière d'hippisme. Il existe près de 3,000 éleveurs de chevaux pur sang et demi-sang au Canada. La Colombie-Britannique en compte 450. Sur les 10,000 propriétaires de chevaux de course au Canada, il s'en trouve 900 en Colombie-Britannique. Encore

dans cette province, ce secteur emploie globablement 8,000 personnes dont certaines travaillent à temps partiel. Au Canada, plus de 40,000 personnes travaillent dans le turf.

Dans la seule province de Colombie-Britannique, les éleveurs de pur-sang ont plus de 100 millions de dollars d'investis en terrains, bâtiments, matériel et animaux. L'investissement total dans l'élevage des chevaux de pure race, en Colombie-Britannique, dépasse 300 millions de dollars. En 1981, la valeur totale des achats de demi-sang et de pur-sang s'est montée à 11.1 millions. Le total national pour 1981 a été de 107.8 millions. La plus grande partie de cet argent est allé à l'industrie agricole en salaires et achats de fournitures.

Qu'en est-il des paris? Quelles sont les sommes en cause? En Colombie-Britannique, les paris aux courses de trot attelé se sont élevés à 62.7 millions et les paris aux courses de pur-sang, à $142,719,000. L'ensemble des paris dans cette province a atteint $205,421,528. En 1981, les courses en Colombie-Britannique ont rapporté au gouvernement provincial un peu plus de 14 millions en taxes directes sur les paris. Le total national, pour toutes les provinces, a été de 129 millions. Si seulement on pouvait faire comprendre aux gouvernements provinciaux qu'abaisser le prélèvement leur rapporterait plus d'argent. Partout où on l'a fait, les gouvernements provinciaux ont vu leurs recettes augmenter et non baisser. L'exemple le plus récent est celui de la Colombie-Britannique même, où le prélèvement sur chaque dollar parié a été abaissé de 22 p. 100 à 18.2 p. 100. Devinez ce qui est alors arrivé? Le gouvernement provincial a fait beaucoup plus d'argent. Le même phénomène s'est produit dans l'État de New York, ainsi qu'ailleurs.

• (1230)

Il est malheureux que l'avidité empêche les hommes politiques provinciaux de trouver des formules qui leur permettraient d'augmenter leurs recettes. Plus le rendement pour le parieur est juste, plus les recettes sont élevées. Pour ce qui est de l'assistance, en Colombie-Britannique, 468,804 personnes ont assisté l'an dernier aux courses de trot attelé et 1,085,858 aux courses de pur-sang. Ces données nous révèlent un aspect inattendu, à savoir que l'assistance totale aux courses est supérieure au nombre total combiné de spectateurs qui vont aux matchs de hockey des Canuck de Vancouver, aux joutes de football des Lions en C.-B., aux parties de soccer des Whitecap et aux joutes de baseball des équipes canadiennes. Additionnez tous ces chiffres, et les courses n'en demeurent pas moins le sport favori, non seulement dans ma province mais dans toute l'Amérique du Nord.

Je voudrais citer quelques chiffres sur les courses au Canada pour bien montrer à quel point cette mesure législative est importante pour une industrie qui a eu bien des difficultés. En 1981, 14,001,942 spectateurs ont assisté à des courses de chevaux partout au Canada. C'est plus que le nombre de spectateurs qui ont assisté cette année-là à toutes les parties de la Ligue nationale de hockey, à toutes les parties de la Ligue canadienne de football, à toutes les parties de la Ligue nord-américaine de soccer et à toutes les parties de base-ball professionnel. Et même si vous additionniez le nombre de spectateurs de tous ces sports, vous n'atteindriez pas encore le nombre de spectateurs qui ont assisté à des courses de chevaux.

Les honorables députés savent-ils quel est l'événement sportif qui attire le plus de spectateurs, sinon dans le monde, du moins en Amérique du Nord? C'est le derby du Kentucky, qui a lieu à Louisville, au Kentucky, ville de 300,000 habitants. Ainsi, quelque 140,000 spectateurs payants se rendent à la piste de la ville pour assister à une course seulement. Lors du derby de cette anée, les turfistes ont investi 5 millions de dollars dans une seule course par le biais des paris mutuels. En une seule journée, ceux qui sont allés à Churchill Downs ont parié plus de 11 millions.

Combien les turfistes ont-ils parié sur des courses au Canada en 1981? Dans quelle mesure les courses de chevaux contribuent-elles à attirer les touristes chez nous? Le Manitoba est la seule province à disposer des statistiques à cet égard. En 1981, les touristes venus assister aux courses à la piste de Assiniboine Dawns, à Winnipeg, ont dépensé 9 millions de dollars. Ils venaient pour la plupart du Dakota-Nord et du Minnesota. S'ils ont dépensé ainsi 9 millions de dollars, c'est à cause de la piste de course située à plus de 60 milles de la frontière. Qu'on songe aux avantages que présentent sur le plan touristique la piste de course de Fort Érié, qui fait face à Buffalo, sur l'autre rive, ou le parc des expositions de Vancouver, à moins de 20 milles de la frontière avec l'État de Washington. Il en est ainsi pour tous les hippodromes situés à proximité de la frontière américaine.

Pour bien comprendre le projet de loi et en saisir l'importance, il nous faut absolument parler des maîtres d'œuvre de cette activité et de certaines compétences essentielles à la parfaite réussite d'une réunion de courses. Je pense à des animateurs comme Grubb et Carberry, dans les Prairies, ou Doug Reid, à Vancouver, et Darryl Wells, à Ottawa, à qui il faut à peine trois minutes pour reconnaître une douzaine de chevaux à leur robe et qui peuvent ensuite décrire le déroulement d'une course avec une exactitude à peu près sans défaillance. Pensons aussi aux jockeys, sans doute les athlètes les mieux rémunérés au monde, mais qui mettent leur vie en péril plusieurs fois par jour lorsqu'ils montent ces bêtes de 1200 livres. Eux-mêmes ne pèsent que 115 livres. Imaginons-nous ces hommes aussi légers sur des chevaux aussi lourds, aux pattes fines et fragiles, qui courent à 40 milles à l'heure.

Il y a aussi les entraîneurs dont, parmi les plus habiles, Frank Christian de Colombie-Britannique. Il élevait ses chevaux dans la vallée de l'Okanagan. A tous les printemps il en présentait quelques-uns à la piste de courses. Après leur avoir fait remporter quelques courses, il vendait ses chevaux et repartait avant la fin juin. Prenez le cas de Sonny O'Connell, de Colombie-Britannique, le président de la Horsemen's Association de cette province, qui m'a dit un jour que s'il avait passé autant de temps à lire la bible qu'à analyser le programme des courses, il serait un saint aujourd'hui. Voilà quelques-unes des personnes qui s'occupent de courses.

Il y a aussi George Cummins dont la passion est de choisir un cheval et le mesurer à des bêtes toujours meilleures, remportant victoire sur victoire, ou Fank Passero, par exemple, ici en Ontario, qui peut dire une course d'avance quel sera le cheval vainqueur d'une autre écurie ou un nommé Tammaro, à Woodbine, qui, ma foi, sait se faire comprendre des chevaux de deux ans.

Pensez à tous les administrateurs du turf au Canada, comme Jack Kenney, Irv Klugman en Ontario et Merv Peters à Vancouver, qui dans leur travail se heurtent à un million de problèmes chaque jour. Bill Veeck, qui est plus connu dans le domaine du baseball, a dirigé Suffolk Downs à Boston pendant

un certain temps. Il a écrit l'un des livres les plus amusants et divertissants sur les pistes de course, qui s'intitule «Twenty Tons a Day», et les députés savent sûrement à quoi le titre fait allusion.

Pensez aux hommes qui, grâce à leur fortune et leur amour des courses, ont procuré tant de joie à des millions de personnes au cours des années. Qu'on songe à Jack Diamond, de la Colombie-Britannique, qui a ressuscité presque à lui seul les courses dans le sud de la province. Qu'on songe à Charles Taylor et à ce qu'il a fait des Winfields Farms et de l'industrie de l'élevage et des courses en Ontario. Qu'on songe à Jean-Louis Lévesque, du Québec, et à la célèbre famille Speers dans les Prairies. Ces hommes passionnés ont accompli un travail énorme, et le gouvernement a présenté un bill pour les aider à continuer.

Et puis il y a aussi les propriétaires de chevaux de course, des hommes vaniteux qui se détendent et prennent plaisir aux courses de chevaux. Qu'on songe à un homme comme Bill Kochen, de la côté ouest, qui a littéralement passé tout un jour et toute une nuit en avion pour venir à Vancouver depuis l'océan Arctique, parce qu'il avait un petit coureur de deux ans inscrit à une course ce soir-là et qu'il voulait y assister à tout prix. Eh bien, il y est arrivé, et son cheval a gagné. Peut-être entrendrons-nous parler davantage de Vance's Bay. Comme le disait Jim Coleman, un homme riche a besoin de deux choses: un souci et un hobby, et il pourra trouver les deux en achetant un cheval de course.

Des voix: Oh, oh!

M. Cook: Qu'on songe à Hunky Bill Konyk, de la côte ouest, propriétaire d'une prospère chaîne de restaurants. Son passe-temps, ce sont ses chevaux de course. Ils ne gagnent pas souvent, mais c'est là que passent une bonne partie des profits de ses restaurants.

Mon père a déjà été propriétaire d'un cheval de course. Il est un jour allé au parc Polo au milieu des années 30, et je le soupçonne d'avoir pris un verre ou deux; quoi qu'il en soit, il se retrouva à la fin de la journée propriétaire d'un cheval de course. Il lui fallut plusieurs mois pour se rendre compte de ce qui lui arrivait et pouvoir revendre le cheval; il profita de l'occasion pour me donner un conseil. Il s'agit d'un de ces précieux conseils qu'un père donne à son fils. Voici ce qu'il m'a dit: «Mon garçon, j'ai appris une leçon, et j'espère que tu l'apprendras à moins de frais: n'achète jamais quoi que ce soit qui mange.»

Des voix: Oh, oh!

M. Cook: Finalement, l'amateur de courses de chevaux est la personne la plus calomniée du monde. Le public ignorant et inculte s'en moque, le déshonore et le ridiculise. Et pourtant, il est le sel de la terre, monsieur l'Orateur.

• (1240)

Je suis certain de lui causer de la gêne, mais je voudrais mentionner Desmond Kimmitt, surnommé le curé parieur en Colombie-Britannique. Il est à la fois curé d'une grosse paroisse dans l'ouest de Vancouver et membre de la Commission des courses de la Colombie-Britannique. Il a grandi dans la région des chevaux, en Irlande, et aujourd'hui il va aux courses dès qu'il a un moment libre.

Il y a aussi une famille chinoise—le père, la mère et deux enfants—qui, depuis des années, assiste aux courses tous les jours. Jack Short, lui-même légendaire pour avoir été annonceur aux courses pendant 44 ans sur la côte ouest, m'a dit qu'il avait déjà demandé au père s'il gagnait de l'argent aux courses, jour après jour, saison après saison. Le père a répondu que, tantôt il gagnait, tantôt il perdait. Il lui en coûtait d'après ses calculs environ $3,000 par année pour amener sa famille aux courses aussi souvent. Short lui a signalé que la famille pourrait se payer des vacances avec cet argent, mais le père a répliqué qu'il pouvait facilement dépenser $3,000 pour des vacances de deux semaines, mais que sa famille pouvait avoir à peu près 100 vacances par année en allant aux courses.

Ce sont de véritables mordus, le genre de personnes que vous rencontrez sur les champs de courses. Le président d'une compagnie d'assurance et le préposé à l'entretien d'un immeuble à bureaux sont égaux lorsque, programme en main, ils essaient de déterminer le gagnant de la course. Souvent, le préposé à l'entretien se montre plus perspicace que le président. Cela fait partie de l'attrait du jeu.

Je connais des gens qui traverseraient à la nage une rivière déchaînée pour assister à une bonne course de chevaux, mais se fichent des paris. On éprouve plus de sensations et de plaisir en misant pour s'amuser au champ de courses que n'importe où ailleurs. C'est la forme de spectacle sportif qui fait le plus appel à la participation. Personne ne devrait lever le nez sur le petit parieur; celui qui a l'habitude de parier $2 est plutôt à envier. Il vous dira de ne pas oublier que moins vous pariez, plus vous perdez quand vous gagnez! Damon Runyon a affirmé que tous les turfistes meurent pauvres. Ceux-ci savent bien que c'est faux. Même si c'était vrai, il a oublié d'ajouter que tous les turfistes meurent fauchés, mais avec un sourire épanoui parce que leur passe-temps leur a procuré beaucoup de plaisir.

Jim Coleman, qui est probablement le meilleur chroniqueur sportif que le Canada ait jamais eu, a écrit son autobiographie sous le titre "Hoofprints on My Heart". C'est sur cette note que j'ai débuté mon discours. Sans doute, c'est le livre le plus amusant, le plus sympathique et le plus compréhensif jamais écrit sur les courses au Canada. Quiconque n'aime pas les courses et prendrait le temps de lire le livre de Jim Coleman, changerait d'idée.

J'en viens maintenant, monsieur l'Orateur, à l'aspect déplorable des courses. Lorsque je dis déplorable, je pense à la criminalité. Je fais référence aux bookmakers. J'ai ici des statistiques époustouflantes. En juin 1981, à Toronto, il s'est vendu en moyenne 88,000 programmes de courses par jour, en juillet, 99,000 et en août un peu moins. Mais voici à quoi je veux en venir, monsieur l'Orateur: en juin 1981, alors que 88,000 programmes de courses ont été vendus chaque jour, environ 10,000 personnes seulement se sont rendues à l'hippodrome Woodbine. En supposant que chaque personne qui s'y est rendue ait acheté un programme, même si les chiffres réels indiquent que seules 2 personnes sur 3 achètent le programme, il reste que 78,000 programmes ont été vendus à des gens qui ne sont pas allés aux courses. Au moins de juillet, plus de 80,000 cartes de parimutuel se sont vendues chaque jour à $1.75 pièce, à des gens qui n'allaient pas aux courses. Il ne faut pas être un génie pour calculer que si quelqu'un paie $1.75 une carte de pari mutuel et ne va pas aux courses, c'est qu'il a d'autres moyens de faire son pari. L'industrie des bookmakers est manifestement florissante à Toronto.

Ce projet de loi permettra de remédier à au moins une chose: au mois d'août, lorsque les courses n'ont pas lieu à Toronto et que les chevaux sont à Fort Erie, ce qui représente en moyenne de 5,000 à 8,000 personnes par jour, 41,000 cartes de pari mutuel se vendent tout de même à Toronto. Grâce aux paris par téléphone, aux paris interpistes et aux écrans, géants, une partie des 30,000 personnes qui remplissent actuellement les poches du crime organisé et de ces brigands que sont les bookmakers, placeront leurs paris honnêtement. Ce bill porte un coup aux bookmakers, monsieur l'Orateur.

Je voudrais citer les propos de M. Don Winterton, l'ex-chef de police de la ville de Vancouver, qui a déclaré ceci:

J'ai examiné le règlement général que l'on propose d'appliquer aux paris par téléphone, et j'estime qu'il contribuera à contrôler les paris illégaux, dans le cas des courses de chevaux. D'après mon expérience, la plupart des gens choisissent le moyen légal, s'ils ont le choix entre une activité légale et illégale. Par conséquent, j'espère que les paris par téléphone permettront de restreindre considérablement les paris illégaux sur les courses de chevaux, ce qui détournera des recettes du crime organisé vers l'industrie du turf et les gouvernements provinciaux.

J'ai l'appui inconditionnel à cet égard de Harold Adamson, ex-chef de police du grand Toronto.

Voilà le point de vue de l'ancien chef de police.

Si nous voulons faire complètement disparaître les bookmakers illicites, le gouvernement doit aussi envisager la prochaine étape, ne serait-ce que pour permettre aux provinces de décider pour elles-mêmes. Le gouvernement est d'accord avec le principe du pari mutuel et l'établirait dans la province. Voilà l'étape suivante. L'avènement de ce type de pari est inévitable et les courses légitimes seront désormais débarrassées de cet exploiteur qu'est le bookmaker. Ce dernier n'apporte rien aux courses de chevaux et n'aide pas les provinces à accroître leurs recettes; mais les paris mutuels gonfleraient sensiblement les recettes provinciales.

A notre époque, existe-t-il une raison valable pour laquelle les Canadiens ne pourraient pas faire un petit pari sur le derby du Kentucky, sur la Japanese Cup, sur le Queen's Plate, sur le derby de Colombie-Britannique, sur l'Arlington Million, sur le Longacres Mile, ou sur diverses autres courses européennes? Ces courses pourraient être télévisées, bien que la réglementation proposée par le ministre de l'Agriculture ne le permette pas en ce moment. Il est à espérer que le ministre et ses conseillers finiront par comprendre que ce sport progressera si le public peut souvent voir courir les plus beaux chevaux du monde.

• (1250)

Parlons d'autre chose, du plus grand danger auquel les courses sont exposées, soit l'une des principales raisons qui ont rendu nécessaire cette mesure législative: les méprisables loteries. Je vais en mentionner quelques-unes et vous donner une idée des chances que prennent les parieurs. Super Loto, $10 le billet, grand prix de 1 million et cote de 800,000 contre 1. Wintario, $1 pour un prix maximum de $100,000, cote de 1 million contre 1. Lottario, $1 et plus, grand prix variant d'une semaine à l'autre, cotée à 3.2 millions contre «Cash for Life», cote de 1.4 million contre 1, billet, $2, grand prix, $50,000 par année pour la vie, imposables, ou montant global de $300,000 non imposable. «Pot of Gold», cote de 1 million contre 1, billet $2, grand prix, $100,000.

Parlons maintenant du dernier-né des attrape-nigauds, Loto 6/49. Si vous croyez être chanceux, M. l'Orateur, mais alors vraiment chanceux, vous avez là la possibilité de le prouver. Moyennant $1, vous avez une chance sur 13 millions de gagner un million de dollars à cette plus récente loterie. Loto 6/49 a été lancée le 4 juin dernier. Elle ressemble à «Lottario», sauf que les chances sont moins grandes, mais les prix plus importants. Une personne sur 3.2 millions gagne le gros lot hebdomadaire moyen de $300,000 à la Lottario, alors que la Loto 6/49 n'offrira un gros lot de 1 million de dollars qu'après une année.

Pour chaque dollar investi dans les loteries, 45c. en moyenne sont consacrés aux prix. Permettez-moi de comparer ces chiffres avec quelques données sur les courses de chevaux pour le bénéfice de ceux qui préfèrent miser sur la chance plutôt que de choisir intelligemment le gagnant possible d'une course de chevaux. La cote peut aller jusqu'à 3.2 millions contre 1 pour un gros lot moyen, le gros lot étant de $300,000. Au Pick 6 à Vancouver, et à celui de Woodbine, il y a déjà eu des gros lots de $300,000, et il suffit de choisir les six numéros gagnants dans six courses. Or, par rapport à 3.2 millions contre 1, c'est presque du gâteau. Il n'y a que 10 ou 12 chevaux dans chacune des courses. Il suffit d'en choisir un dans chaque course, et l'on peut donc dire 12 fois une fois six, et l'on a de bonnes chances de gagner; en outre, cela vous donne également une bonne occasion de faire preuve d'intelligence pour déterminer ce qui se passe.

Des voix: Bravo!

M. Cook: Or, à part les gros lots, dans ce nouveau jeu, Loto 6/49, les joueurs peuvent gagner un prix en espèces de $10 par semaine s'ils trouvent trois numéros gagnants. Les prix en espèces partagés, calculés d'après une caisse commune, seront accordés à ceux qui trouvent également le quatrième et cinquième chiffre exacts. Bon, revenons-en au $10 de base. La chance de gagner un prix est de une sur 53. On peut avoir une bien meilleure cote sur un champ de course, et gagner beaucoup plus pour ses $2. En réalité, les loteries attirent de fortes sommes destinées aux loisirs. C'est un système méprisable qui crée des chimères mais les gens devraient simplement songer que la cote est de 3.2 millions contre 1.

J'ai eu l'occasion de choisir le gagnant à une loterie déjà et rien ne m'a autant ouvert les yeux. Le gros lot était de $100,000. Je suis entré dans une pièce. Un mur de 20 pieds de haut était garni de boîtes à chaussures. Le mur était couvert du plancher au plafond. Pour choisir un gagnant, nous avons d'abord fait tourner une petite roulette et tiré un chiffre. C'était pour la rangée de boîtes nº 15. Nous nous sommes donc rendus à la quinzième rangée où nous savions que nous trouverions le gagnant. Nous avons fait encore tourner la roulette et tiré le numéro neuf. Nous avons compté alors jusqu'à neuf et sorti une boîte. La boîte renfermait 1,000 billets. J'étais chargé d'enfoncer un couteau quelque part dans la boîte pour en sortir un billet. C'est ce que nous avons fait et quelqu'un a gagné $100,000. Pourtant, si les gens qui dépensent leur argent pour acheter un billet de loterie avaient vu ce mur et s'ils s'étaient rendu compte que leurs chances de gagner étaient pratiquement nulles, ils auraient préféré dépenser $2 aux courses, où ils ont au moins une chance sur dix de gagner.

Il y a plusieurs choses qui restent à faire pour améliorer la situation des courses de chevaux au Canada, mais je doute sérieusement que notre ministre de l'Agriculture ait le courage d'agir dans ce sens. L'une consisterait à laisser aux provinces le choix de permettre le pari mutuel. Une autre mesure serait d'essayer de les convaincre, statistiques à l'appui, de réduire la part du gouvernement et de gagner plus en percevant moins.

M. Whelan: Quel gouvernement.

M. Cook: Tous les gouvernements.

M. Whelan: Zéro point six pour cent pour le gouvernement fédéral.

M. Cook: Zéro point six pour cent pour le gouvernement fédéral, dit le ministre de l'Agriculture. Ce que le ministre a omis de mentionner, c'est le surplus de ce 0.6 p. 100 que le gouvernement empoche, au détriment des turfistes canadiens.

Cette nouvelle mesure législative, que j'approuve entièrement, aura des effets considérables sur les courses de chevaux. Le gouvernement a pris une bonne initiative et je m'en réjouis.

J'aimerais terminer en citant Winston Churchill, déjà vieux à l'époque, à qui un journaliste avait demandé ce qu'il aurait voulu changer s'il avait la chance de vivre sa vie de nouveau. Après avoir longuement réfléchi, Churchill a répondu: «Si seulement j'avais misé davantage sur le noir à Monte Carlo." Je pense que si on me posait la même question, dans ma vieillesse, je répondrais: «Si seulement j'avais pu aller aux courses plus souvent.»

Des voix: Bravo!

M. Cook: Monsieur l'Orateur, j'aurais encore quelques observations à faire, mais malheureusement, je crois devoir déclarer qu'il est 1 heure.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si on convient qu'il et 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quand nous avons suspendu la séance à 1 heure, le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) avait la parole, mais quelqu'un a prévenu la présidence que le Règlement serait peut-être invoqué à propos des travaux d'hier soir.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MACKAY—LE BILL C-108—DEMANDE DE RECTIFICATION DE L'ENREGISTREMENT DU VOTE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement sera très bref. Il a trait au vote qu'on m'a attribué hier soir au sujet du projet de loi C-108. A cause d'une certaine confusion ou de la juxtaposition de mon siège au moment de la mise aux voix, une erreur s'est produite dans le vote qu'on m'a attribué. Je veux que le compte rendu signale que j'ai voté pour le projet de loi C-108—en l'occurrence, avec le gouvernement—et demande que le compte rendu soit modifié en conséquence. S'il faut présenter une motion pour rectifier l'erreur, je me ferai un plaisir de la proposer; sinon, je veux tout simplement que la hansard en fasse foi. J'ai déjà signalé l'erreur aux Journaux de la Chambre.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, s'il faut le consentement unanime pour revenir à l'appel des motions dans le but d'en présenter une qui fera la lumière sur l'irrégularité à laquelle le député de Central Nova (M. MacKay) a fait allusion, je serais moi aussi disposé à présenter ou à appuyer la motion.

Quoi qu'il en soit, le rappel au Règlement vise à jeter la lumière sur toute irrégularité qui a pu se produire hier soir au moment de procéder au vote. Aussitôt après l'inscription du dernier vote des députés d'en face, le député de Central Nova et moi-même nous sommes levés dans le but d'appuyer le projet de loi. Comme je l'ai fait valoir en soulevant brièvement la question de privilège hier soir, le projet de loi dont nous débattions portait sur une question revêtant une importance et une urgence extrême pour les provinces Maritimes. Il est de mon devoir de m'associer au député de Central Nova et de m'informer de la procédure qui sied pour faire disparaître toute irrégularité s'étant produite hier soir à l'occasion de l'enregistrement du vote. J'avais et j'ai toujours l'intention d'appuyer la teneur du projet de loi C-108 à l'étape de la troisième lecture.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Central Nova (M. MacKay) et le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) ont eu tous deux l'amabilité d'aviser la présidence de leur intention. Bien entendu, comme j'occupais le fauteuil hier soir, je me suis également rendu compte de l'incident qui est survenu pendant le vote. Je crois que la meilleure façon de procéder consisterait probablement à demander si la Chambre consent unanimement à ce que l'on inscrive que les députés de Central Nova et de Dartmouth-Halifax-Est ont voté hier soir en faveur du projet de loi C-108. Il faudra apporter des corrections au hansard et je crois que les députés de la Chambre n'y verront aucun inconvénient. Toutefois, la procédure exige que la Chambre consente unanimement à ce que des modifications soient apportées au hansard. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Code criminel

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Whelan (au nom de M. Chrétien): Que le bill C-117, tendant à modifier le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

• (1410)

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, en prenant connaissance du texte polycopié, je m'aperçois que j'ai oublié d'indiquer une statistique lorsque j'ai comparé les loteries avec les courses de chevaux. Il s'agit du montant moyen remis aux joueurs sur chaque dollar parié. Dans le cas de billets de loterie, ce montant est d'environ 45c. alors que dans les courses de chevaux, je ne pense pas qu'il y ait un endroit où ce montant ne soit pas supérieur à 80c. Je tiens à le souligner pour bien montrer à quel point la prolifération des loteries me déplaît, car elle semble se faire au détriment de mon sport favori.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que j'y ai pensé à deux fois avant de soulever les questions que je vais aborder maintenant. J'en suis venu à la conclusion qu'il valait probablement mieux que je le fasse, puisque j'ai été amateur de courses de chevaux la majeure partie de ma vie. En effet, monsieur l'Orateur, les courses de chevaux ont un côté moins agréable. Il m'est arrivé à l'occasion de voir une femme au foyer perdre tout l'argent des courses de la semaine à le piste de courses et devoir retourner chez elle faire face à un mari furieux.

Voici une histoire qui m'est arrivée. Il y a quelques années, un homme âgé qui savait que je m'y connaissais quelque peu en courses de chevaux est venu me voir et m'a dit qu'il avait hérité de $8,000 qui constituaient ses seules économies à ce moment-là et qu'il avait en l'espace de trois mois tout perdu à part $50 en pariant toujours plus en désespoir de cause. Il me voulait deux choses. Il désirait tout d'abord que je répète son histoire à l'administration de la piste de courses dans l'espoir qu'on lui rende son argent. Bien entendu, j'ai dû lui expliquer en pesant tous mes mots qu'un hippodrome se contente d'accepter les paris et que je ne pouvais me rendre à sa demande. Il voulait également, à ma grande surprise, que je lui donne le nom d'un cheval gagnant dans une course afin de pouvoir parier ses $50 derniers dollars et commencer à rentrer dans son argent. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai découvert au cours de ma vie que la minute ou je suggérais un cheval à quelqu'un, je lui portais la poisse. Croyez-moi, si Seattle Slew courait contre un tocard, et si je conseillais à quelqu'un de parier sur Seattle Slew, je suis persuadé que d'une façon ou d'une autre, le tocard finirait par gagner la course. Je n'ai donc pas donné suite à cette requête non plus.

Ce qui me tracassait, monsieur l'Orateur, et là-dessus il y a de longues années que je réfléchis, c'est la responsabilité que peut avoir le turf envers ceux qui ne savent résister. Franchement, je ne pense pas qu'il y ait de réponse. Va-t-on interdire le pari sur les courses de chevaux parce qu'il y a un très petit nombre de gens qui s'attirent des ennuis? On peut trouver toutes sortes de justifications du genre: si ce n'est pas cela, ce serait autre chose, et il y a peut-être beaucoup de vrai là-dedans. Il n'y a pas une piste de courses qui demande que les gens risquent au-delà de leurs moyens. Dans un hippodrome, il n'y pas le climat d'un casino du Nevada. C'est un endroit où les gens vont pour bien se distraire sans perdre trop. Si les gens perdaient au-delà de leurs moyens, ce serait la fin du jeu, parce qu'il détruirait les gens. Il y en a quand même à qui cela arrive, et je ne pense nuire ni à moi-même ni à l'industrie ni à la Chambre en disant que ce n'est parce qu'il y a des gens qui meurent d'accident de voiture qu'il faut interdire l'automobile. J'ai fini par me dire que les joies que ce sport procure à des millions de personnes, littéralement, les plaisirs qu'il procure aux profanes autant qu'aux professionnels l'emportent de beaucoup sur le cas du type—et il n'y en a pas beaucoup—qui ne sait se raisonner et qui se met dans le pétrin parce qu'il s'emballe au champ de courses.

J'ai tenu à dire cela sachant qu'il y a au Canada beaucoup de personnes d'esprit religieux qui considèrent le jeu comme un péché. Je leur répondrai qu'il est autant péché d'acheter un billet de loterie ou de jouer au bingo au sous-sol de l'église et que, moralement, cette faute est aussi lourde que celle de celui qui parie au champ de courses. N'importe qui peut s'acheter sans difficulté un programme qui donne tous les renseignements imaginables sur les chevaux, peut-être plus que toute autre publication du monde. En comparaison, *The Sporting Life* publié en Angleterre fait un peu amateur en termes de renseignements sur la forme physique des chevaux. Pour celui qui l'achète, c'est un jeu intellectuel que de chercher à se montrer plus malin que les autres dans le choix du cheval qui va gagner. Comme disait Will Rogers, ce qui fait la course de chevaux, c'est la divergence d'opinion, et ce n'est pas cela qui manque sur le terrain.

Le problème moral des courses a toujours été posé et ne sera jamais réglé. Quand on considère l'histoire des courses, qui remonte à 3,500 ans, ou constate que c'est un divertisement ancien et réputé—un sport si vous le voulez, mais un divertissement également. Assurément, passer un après-midi au soleil à regarder des chevaux courir est à mon avis beaucoup plus agréable que de le passer dans un cinéma obscur à regarder des ombres vaciller sur un écran.

Je voulais parler des aspects moraux de la question simplement parce que j'espère sincèrement que nous ne priverons jamais un grand nombre de personnes de ce plaisir parce que quelqu'un ici et là pourrait parfois en souffrir. Remarquez que les victimes n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes, car personne ne les encourage à continuer à parier. De fait, ceux qui travaillent dans ce secteur diront: «Venez vous amuser, mais ne pariez pas trop fort». Toutefois, ou le fait de temps à autre. A ces personnes, nous offrons notre sympathie et notre compréhension, mais en même temps, elles sont les seules responsables et il est à espérer que la plupart s'en rendent compte.

Je suis satisfait de ce projet de loi. J'ai certes l'intention de voter en sa faveur et ayant traité ce dernier point, je terminerai mes remarques là-dessus.

• (1420)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement de ce projet de loi, mais je dois avouer que je ne tirerai pas la même conclusion que le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook).

Je voudrais dire tout d'abord que les propos du député ont été à la fois divertissants et instructifs. L'exposé qu'il a fait au nom de ce secteur était fort valable. J'ai rarement entendu quelqu'un parler aussi chaleureusement d'un sport que le député de North Vancouver-Burnaby ce matin et cet après-midi. Tandis que je l'écoutais parler, je me suis demandé s'il

croyait que ce projet de loi avait été présenté à la Chambre en vue d'interdire les courses de chevaux. Il a plaidé avec éloquence pour qu'elles soient maintenues. Je m'intéresse simplement aux courses de chevaux à titre de spectateur, mais je voudrais faire quelques observations à ce sujet.

En réalité, il s'agit ici de faciliter aux gens la possibilité de parier sans se rendre à l'hippodrome. C'est ce que nous désignons sous l'expression intéressante «pari entre pistes.» Il s'agit, en fait, de paris individuels, car quelqu'un pourra aller à un hippodrome où ne se tiendra aucune course de chevaux, et faire un pari à un guichet sans jamais voir de courses comme telles. En fait, il sera même possible, si je ne m'abuse—et j'attendrai avec impatience que le ministre me reprenne si je ne saisis pas bien le projet de loi—de parier par téléphone. En toute justice, je dois dire qu'il s'agit bien là de pari individuel. Ce n'est pas du pari interpiste. Le pari interpiste, c'est lorsque vous assistez à des courses et qu'au moment où vous faites votre pari au guichet du pari mutuel, vous apprenez que d'autres courses ont lieu ailleurs et que vous voulez faire un autre pari sur un ou plusieurs chevaux qui y participent.

Je tiens à dire au ministre qu'il est fort possible, d'après ce projet de loi et à bien y penser, qu'au lieu d'encourager les courses aux hippodromes qui éprouvent déjà des difficultés financières, cela décourage les gens qui auraient pu aller à d'autres pistes, à Fort Érié, par exemple, plutôt qu'à Toronto. Ces gens-là auraient payé leur entrée, acheté leur casse-croûte, payé les frais de stationnement, contribuant ainsi à l'entretien général de l'hippodrome autrement que par leurs paris. Aux termes de la présente mesure, il serait maintenant possible d'exploiter un hippodrome sans que personne ne s'y rende jamais pour voir les courses.

Je dirai au député de North Vancouver-Burnaby que cela va sûrement à l'encontre de tout ce qu'il nous a dit. Cela n'encourage certainement pas le sport à se développer. Ce n'est pas là encourager l'hippisme comme sport à suivre en spectateur. Ne nous leurrons pas: ce que nous faisons ici aujourd'hui, c'est faciliter les choses à ceux qui veulent parier aux courses sans jamais avoir à se rendre à l'hippodrome. Je dois avouer que cela me déplaît. Je ne suis pas de ceux qui sont en quête de nouveaux moyens d'encourager les gens à jouer. A mon sens, ce n'est pas rendre un service utile.

M. Lapierre: Vous n'avez pas à vous préoccuper de cela.

M. Deans: Si, c'est mon affaire. Si ce n'était pas mon affaire, la Chambre ne serait pas saisie de ce bill. J'estime que l'observation du député est à la fois inappropriée et inexacte. Si ce n'était pas mon affaire, la Chambre ne serait pas saisie de ce bill. Par conséquent, c'est mon affaire.

Je crains que ce bill n'aboutisse en définitive à un résultat tout à fait opposé à celui que, dans sa bonne foi, le député de North Vancouver-Burnaby souhaite et espère. Je pense qu'il va faire grand tort à ce sport. Je ne pense pas qu'il réduise les paris. En fait, il pourrait bien inciter plus de Canadiens à parier leur chèque de paie, comme la dame dont il a parlé. Il pourrait bien les inciter à parier leur chèque de paie, car ils n'auront plus besoin de trouver le moyen de se rendre à la piste.

L'étape suivante est évidente. Le Jockey Club ontarien, si vous tenez à parler de l'Ontario, trouvera que non seulement c'est malcommode pour les gens de devoir parcourir toute la distance pour se rendre à la piste où la course a lieu, mais c'est aussi quelque peu malcommode pour eux de devoir se rendre à la piste de leur propre municipalité. Toutes les municipalités n'ont pas un hippodrome. Pour encourager les gens à participer à ce sport que sont les courses de chevaux, on devrait peut-être permettre au Jockey Club d'ouvrir une annexe à la piste de course—peut-être une dans chaque petite ville, qui ferait officiellement partie de l'hippodrome et dont s'occuperait ce club. De cette façon, on faciliterait à tous l'accès à ce sport fascinant et on permettrait en outre à tous les gens intéressés de parier, activité qui n'a rien à voir avec le sport en soi.

J'ai de sérieuses réserves à propos de cette mesure législative. En signalant la prospérité de la majorité des membres du turf, le député de North Vancouver-Burnaby a très clairement fait valoir que depuis des années et jusqu'à présent, des sommes considérables d'argent étaient englouties dans les paris sur les courses de chevaux. Il a signalé que beaucoup plus de gens assistaient aux courses de chevaux qu'à tout autre sport. Tout bien considéré, ce sport est dans une situation assez favorable. Je ne dis pas qu'on ne cherchera pas à en améliorer la situation financière, ou qu'on n'en éprouvera pas la nécessité, mais pour le moment, ce sport se porte raisonnablement bien.

Le député a fait remarquer qu'on avait enregistré des paris pour 1.7 milliard de dollars l'an dernier au Canada. Avec une certaine fierté bien légitime à mon avis, le député qui a passé toute sa vie autour des champs de course ou à peu près, nous a dit qu'environ 14 millions de personnes avaient assisté aux courses de chevaux. Il est présent à la Chambre la plupart du temps, et je me demande bien comment il fait pour aller tout le temps aux courses. Quoi qu'il en soit, l'industrie semble bien prospère. Pourquoi donc alors vouloir décourager les gens d'aller aux courses? Pourquoi voulons-nous qu'il soit inutile qu'ils y aillent? Pourquoi vouloir libéraliser à ce point les paris de sorte que seule la moitié des gens qui sont susceptibles d'assister aux courses se donnent maintenant la peine d'y aller? Au lieu de se rendre à l'hippodrome, les gens n'auront plus qu'à aller faire inscrire leur pari au coin de la rue. Pourquoi cela? Il me semble que le bill va détruire l'esprit même de l'industrie qu'il a pour objet de soutenir.

M. Lapierre: Ça économisera l'énergie.

M. Deans: Mon collègue qui effectue d'extraordinaires recherches sur des questions de ce genre m'a signalé une lettre envoyée par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). C'est au sujet du pari mutuel interpistes. Le ministre y disait que si l'hippodrome Greenwood libéralise son système de pari mutuel et permet aux gens de miser sur des courses tenues ailleurs, il ne pourra espérer attirer le même nombre de spectateurs qu'il le faisait avant. Le ministre pourra peut-être réfléchir à la question suivante s'il en a l'occasion: ne peut-on pas penser que les gens qui fréquentent les champs de course pour parier et pour le plaisir de suivre la course et qui doivent parcourir une cinquantaine ou une centaine de milles pour s'y rendre, vont se contenter d'aller à l'hippodrome le plus proche ou de parier par téléphone? Cette mesure va certainement réduire la clientèle des champs de course et, comme l'a dit le député de North-Vancouver-Burnaby, causer du tort à un secteur quand même assez lucratif et bien administré. Cela va lui faire du tort et avant longtemps, nous devons trouver d'autres façons d'obtenir

plus d'argent pour compenser la perte de clientèle et le manque à gagner des exploitants et des employés des champs de course.

• (1430)

J'éprouve certaines réticences vis-à-vis de ce bill, je dois l'avouer. J'essaie de faire de mon mieux, le ministre le sait bien. Je trouve néanmoins difficile de voter contre cette mesure compte tenu de l'importance prioritaire que le gouvernement lui accorde. Cela m'est difficile, mais j'estime y être obligé.

M. Young: Je pourrais faire comme vous.

M. Deans: Le député de Beaches (M. Young) dit qu'il pourrait faire comme moi, car il partage mes inquiétudes.

Monsieur l'Orateur, se demande sans doute pourquoi nous abordons cette question aujourd'hui? Pourquoi le gouvernement essaie-t-il de compromettre la stabilité des courses de chevaux au Canada avec cette mesure alors que nous pourrions étudier bien d'autres questions importantes telles que le chômage? Il aurait sans doute été beaucoup plus utile de passer l'après-midi à discuter des graves problèmes causés par le chômage aux citoyens d'un océan à l'autre.

Une voix: Cela ne coûtera pas d'emplois.

M. Deans: Le député de je ne sais plus trop quelle circonscription qui est assise là-bas, en arrière, là où elle est à sa place, prétend qu'il n'y aura pas de perte d'emplois. Je crois qu'à la suite de l'adoption de cette mesure législative, les hippodromes offriront moins d'emplois. Elles n'auront plus besoin d'un si grand nombre d'employés. Je suis convaincu—mais seul l'avenir me donnera raison—qu'à la suite de l'adoption de cette loi, les pistes seront de moins en moins fréquentées.

M. Cook: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Deans: Qu'est-ce qui ne va pas? Ne suis-je pas en train de parler du bill à l'étude?

M. Cook: Le député accepterait-il de préciser une chose?

M. Deans: Non. J'accepterai quand j'aurai fini. Il n'y a pas lieu de clarifier quoi que ce soit, sans compter qu'il n'y a pas de raison d'invoquer le Règlement.

Je suis persuadé que la foule va fondre du moment que les parieurs pourront utiliser le téléphone. Il suffira de quelques personnes pour transmettre les paris aux pistes locales. Il est certain que des emplois seront perdus, par exemple, les préposés à la vente des concessions et tout autre emploi relié à la présence d'une foule. Cette loi aura un effet contraire à l'effet recherché. En fait, j'ai été très étonné en constatant que le député n'arrivait pas lui-même à cette conclusion.

Bien sûr, il y a aussi tous les autres arguments. Et on pourrait en trouver d'autres. Le député a dit que les courses de chevaux existent depuis que cet animal a été domestiqué et que les paris existent depuis le début des courses. Pourtant ce n'est pas un argument de très grande valeur. Puisque depuis le début des temps, bien des choses ont existé que nous ne pouvons accepter, je doute que cet argument soit convaincant.

Ensuite, il a affirmé comme l'a fait le ministre, que les organisateurs de courses avaient besoin d'une telle mesure. J'imagine qu'on pourrait dire la même chose à propos des propriétaires des équipes de football du Canada. Par exemple, l'équipe de Montréal a perdu beaucoup d'argent depuis deux ou trois ans. Cette équipe pense peut-être que ce serait utile de permettre le système de pari mutuel sur les parties de football afin de pouvoir obtenir une part des recettes produites par les paris pour compenser ses pertes. Ensuite, il y a toutes les équipes de hockey du Canada qui ont de la difficulté à attirer des spectateurs. Elles pourraient penser que ce serait utile de permettre un système de pari mutuel sur les parties de hockey.

M. Lapierre: Attendez le bill suivant.

M. Deans: C'est pour cela que j'en parle; c'est exactement pourquoi. Le député est un honnête homme. J'ai vraiment besoin de lui. Il y a aussi les équipes de soccer qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Je suis certain qu'elles voudraient profiter d'un système de pari mutuel. Il pourrait aussi y avoir des paris aux terrains de base-ball municipaux. Au moment d'une partie de base-ball, on pourrait se rendre au terrain, aller au kiosque et parier sur la partie. On pourrait ne pas gager sur la partie qui se joue à ce moment-là, et il pourrait même ne pas y en avoir, et parier plutôt sur une autre partie qui se joue ailleurs au Canada ou ailleurs dans le monde. Certains pourraient dire que ce serait vraiment utile et que cela aiderait les organisateurs sportifs à compenser leurs pertes. Le député d'en face est intervenu pour dire que je devrais attendre le bill suivant. C'est justement ce qui m'inquiète.

Je sais que ce que je vais dire intéressera M. l'Orateur. Je déplore cette tendance à légaliser davantage le jeu. Je ne suis pas un moraliste, mais je trouve la tendance actuelle regrettable. Je trouvais déjà répréhensible quand j'étais député à l'assemblée législative de l'Ontario que nous ayons instauré . . . comment s'appelait cette loterie?

M. Cullen: La Wintario.

M. Deans: Merci, la Wintario. J'avais dit à l'époque que c'était le début de la fin. Soit dit en passant, les bénéfices devaient servir à la recherche, à l'assurance-maladie, à toutes sortes de merveilleux programmes qui n'existaient pas à l'époque.

M. Collenette: C'était une assiette au beurre pour les conservateurs.

M. Deans: Le député d'en face dit que c'était une assiette au beurre pour les conservateurs. C'est peut-être quelque peu injuste, mais ce n'est pas tout à fait faux.

Cette mesure législative encourage en outre les gens à jouer. Elle ne les pousse pas à assister à des courses de chevaux, à apprécier le sport, ni à participer d'une façon ou d'une autre. Elle les encourage à jouer, un point c'est tout. Quelques jours à peine après l'adoption de cette mesure législative, on nous demandera d'en approuver une autre qui vise à encourager les gens à jouer davantage. Si le gouvernement est tombé aussi bas, si c'est là le genre d'administration que nous avons au pays, si c'est là le sens des priorités du gouvernement, compte tenu des graves problèmes économiques de l'heure, je dirai, à l'instar de nombreux autres au cours des derniers mois, que le gouvernement est depuis trop longtemps en fonction, qu'il a perdu le sens des réalités. Il ne fait plus rien pour régler les problèmes qui assaillent la famille canadienne moyenne.

Il y a deux millions de chômeurs, et tous les jours, des entreprises ferment leurs portes. L'industrie fonctionne à 50 p. 100 de son rendement. Les gens se cherchent une maison et n'en trouvent pas. Les gens payent des hypothèques de 19¾ p. 100. Les gens doivent plus sur leur maison que la valeur de celle-ci.

• (1440)

On nous demande d'étudier ce projet de loi à un moment où le gouvernement est incapable de trouver de l'argent pour continuer à assurer des services médicaux d'une qualité acceptable. Il semble tenir absolument à faciliter un peu plus le jeu pour que les Canadiens risquent de se faire appâter et de se faire prendre. J'éprouve beaucoup de difficulté à trouver une raison d'appuyer ce projet de loi compte tenu des autres problèmes. Je ne veux pas m'enballer, mais si nous avions tout ce dont nous avons besoin, je trouverais peut-être que ce projet de loi en vaut la peine. Par contre, compte tenu de la situation, je ne peux tout bonnement pas l'approuver.

Je ne peux pas m'empêcher de croire qu'à un moment donné nous nous faisons avoir. A l'instar du député, en toute sincérité, je ne vois pas d'inconvénient à encourager les gens à suivre les courses de chevaux ou à assister aux parties de soccer, de tennis ou à suivre n'importe quelle manifestation sportive ou artistique susceptible de les distraire. Les citoyens n'ont pas suffisamment l'occasion d'oublier les soucis que les programmes économiques et sociaux du gouvernement leur causent. Par contre, je ne vois pas très bien comment l'adoption de ce projet de loi pourra leur apporter la détente nécessaire.

On a dit souvent que les loteries et les paris revenaient, d'une façon générale, à imposer une taxe aux pauvres, ce qui est toujours vrai. On rêve de devenir riche tout à coup. J'ai trouvé très intéressant l'exemble que le député de North Vancouver-Burnaby a donné sur les chances de gagner aux loteries. Il est évident que les loteries constituent une taxe car les chances de gagner sont pratiquement nulles. Certes, il y a des gagnants, mais les chances sont infimes.

Par ailleurs, si l'on n'oblige plus les gens à assister aux courses, on aura tout simplement créé une nouvelle loterie. Les courses de chevaux vont devenir, au lieu d'un sport, une loterie, puisqu'il suffira d'aller dans un bureau hors piste, ou encore de téléphoner, pour miser sur un cheval gagnant ou un cheval placé ou bien inscrire un tiercé. Il s'agit, en fait, d'une nouvelle tentative pour soutirer encore d'autre argent à la population. Le gouvernement empoche en effet une partie substantielle des recettes provenant des paris et Dieu seul sait où va cet argent. Je n'en sais moi-même rien et le ministre ne saurait le dire lui non plus. Il est versé au revenu général, quoi qu'il en soit.

Le projet de loi n'augmentera pas d'un cent les bénéfices des agriculteurs qui vendent, cultivent ou fournissent ce qui est nécessaire à l'élevage des chevaux ou à leur entretien, bien que le volume de ces approvisionnements soit considérable.

Je voudrais bien pouvoir saisir la pertinence de ce projet de loi. Je n'aime pas beaucoup m'opposer pour le plaisir de la chose. Je préférerais me montrer positif, mais sa pertinence m'échappe.

J'ai parlé à mon collègue, lequel reviendra sans doute sur ces questions. Il représente la circonscription de Beaches où se trouve une piste de courses. Il vous parlera des difficultés ressenties à cette piste et dans les environs.

Comme je le disais, même en faisant un effort, je n'arrive pas à voir comment on peut appuyer le projet de loi. Le ministre voudra peut-être intervenir encore une fois dans le débat. Je le lui permettrais avec plaisir parce que je voudrais l'entendre expliquer encore une fois, sans qu'il se perde dans les détails sur les courses de chevaux ou leur valeur comme sport, pourquoi nous voulons encourager le jeu. Quelle est sa valeur? Franchement, elle m'échappe complètement. A moins qu'un orateur à venir parvienne à me convaincre, je ne pourrais franchement pas inciter mes collègues à même songer à voter pour cette mesure législative. Je crois que nous devons tirer la ligne quelque part.

S'il est vrai que certaines pistes éprouvent des difficultés financières, cela pourrait dépendre davantage de ce que le public pense des courses de chevaux que de n'importe quoi d'autre. C'est peut-être à cause de l'attitude des Canadiens sur les courses de chevaux en général. Dans ce cas-là, on ne peut pas soutenir que si la popularité de ce sport baisse, il faut que plus de personnes parient pour garder la piste en activité. J'ai hâte d'entendre la réponse, car je dois dire au ministre, que je tiens le plus souvent pour un homme très raisonnable, que je le soupçonne d'avoir réfléchi profondément, sous son chapeau vert, aux graves préoccupations que j'ai signalées.

Je voudrais bien qu'il me dise en quoi ce projet de loi servira l'agriculture. S'il tient à rendre le sport plus attrayant pour la société et plus attirant pour les gens en tant que sport ou activité—les paris mis à part—comment espère-il atteindre cet objectif en facilitant encore plus la tâche des parieurs? Qu'il me dise comment il espère y arriver en décourageant les parieurs d'assister eux-mêmes aux courses proprement dites. Comment pourrait-il encourager les gens à devenir spectateurs de ce sport s'il fait en sorte qu'ils n'aient pas à être présents? Le ministre ne trouve-t-il pas le procédé bizarre? Quant à moi, je le trouve on ne peut plus étrange. Voilà pourquoi je ne saurais appuyer le projet de loi.

Code criminel

M. Cook: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a-t-il encore suffisamment de temps pour répondre à une question?

L'Orateur suppléant (M. Collenette): Le député de North Vancouver-Burnaby désire poser une question. Pour ce faire, il doit obtenir le consentement unanime de la Chambre? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Cook: Au début de son intervention, le député a dit que les gens n'iront plus aux courses puisqu'ils pourront parier par téléphone. L'État de New York permet les paris individuels dans des boutiques à presque tous les coins de rue dans toutes les villes de l'État, mais les assistances aux pistes de courses de New York n'ont pas diminué sensiblement. Comment le député peut-il défendre sa position devant cette évidence?

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir donné au député l'occasion de poser une question. Il y a répondu lui-même. C'est vrai que, s'ils ont d'autres méthodes pour parier, moins de gens vont aux pistes. Le député l'a dit lui-même. Dans l'État de New York, moins de gens vont aux courses qu'il n'y en avait avant qu'on autorise les paris individuels. Donc, je suppose que le député ne s'attend pas à une réponse de ma part puisqu'il a lui-même répondu à sa question.

• (1450)

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Monsieur l'Orateur, je commencerai par dire que je ne connais rien aux courses de chevaux, pour ensuite faire une intervention de 25 minutes!

Des voix: Bravo!

Mme Hervieux-Payette: Si je tiens à parler de cette question, c'est que j'ai été élevée par un grand-père qui possédait des chevaux de race, et aussi loin que remontent mes souvenirs, j'ai toujours entendu parler de courses de chevaux. Mes beaux-parents ont aussi été grands fervents de ce sport pendant bien des années. Pour ma part, comme je suis mère de famille et députée, je n'ai pas grand temps à y consacrer. Cependant, j'ai pu suivre de près le monde des courses pendant plus de 25 ans.

Je veux tout simplement répondre à quelques-unes des questions que se pose le député de Hamilton-Mountain (M. Deans). Ainsi, il voudrais savoir si davantage de spectateurs se rendraient aux courses et si le nombre des emplois aux hippodromes serait réduit. Le député sait peut-être que les emplois dont il est ici question ne sont pas situés tous à la piste même. Pour chacun de ces emplois sur place, il s'en trouve trois ou quatre autres à l'extérieur. Bien sûr, je songe ici aux éleveurs, aux entraîneurs et à tous ces autres employés dans les industries qui fabriquent le matériel nécessaire. Par exemple, en une seule soirée, on trouve à l'hippodrome une centaine de chevaux, puisque, habituellement, dix courses ont lieu à chacune desquelles dix chevaux participent. Compte tenu du nombre de pistes de course au Canada, c'est dire que bien des chevaux doivent être dressés, et que cela représente des investissements considérables. Pour ceux qui s'occupent de courses, c'est une industrie; pour les spectateurs, c'est plutôt un sport.

[*Français*]

Monsieur le président, en effet, là où mon grand-père a pratiqué ce sport pendant plusieurs années, c'était Berthierville. Berthierville, il y a plusieurs années, avait une piste de course qui fonctionnait sur une base régulière presque 12 mois par année. Malheureusement, je dois dire qu'à cause de la conjoncture, des difficultés, même avec l'aide des gouvernements, cette piste n'existe plus.

Monsieur le président, dans ma circonscription se trouve une piste dont les bâtisses et tout ce qui l'entoure valent plus de 10 millions de dollars, une piste qui est fermée depuis plusieurs années. Nous parlons d'une industrie qui va toujours en déclinant, non pas du côté des gageures mais plutôt du côté des courses qui, en fait, coûtent de plus en plus cher. Et je pense, monsieur le président, que ce projet de loi va aider l'industrie considérablement puisqu'à l'heure actuelle un des problèmes évidemment c'est de fournir à l'industrie en général assez de revenus pour pouvoir avoir effectivement un cheptel de bonne qualité et du personnel entraîné pour faire fonctionner cette industrie.

Je pense que mon collègue ne saisit pas le fait que ce projet de loi permettra effectivement d'y faire un pari d'une piste à l'autre. Ce qu'il oublie et ce qu'il ne pense pas, c'est qu'il faut qu'il y ait des courses. Donc, il faut qu'il y ait tout ce qui est nécessaire, savoir l'appareil, les chevaux, les jockeys, les entraîneurs et tout ce que nécessite une course, et quel que soit l'endroit où le parieur se trouvera, cette course-là aura lieu. Cela permettra peut-être à plusieurs personnes d'y avoir accès évidemment, et j'espère qu'avec les télécommunications, un jour ou l'autre, par le biais de la télévision, ces courses seront disponibles même dans les foyers puisque je pense que cette question, en ce qui me concerne, ne touche pas à la moralité puisque ce domaine est particulièrement très sévèrement réglementé et contrôlé par les autorités des divers ministères et organismes provinciaux et fédéraux qui sont en cause.

Je crois donc, monsieur le président, que l'apport d'abord de cet argent que j'appellerais «underground», qui ne vient jamais à la piste, cet argent qui ne sert pas à donner des salaires qui sont imposables, cet argent qui, en fin de compte, circule par millions de dollars sous la table, qui ne bénéficie pas à l'économie canadienne, sauf dans des économies souterraines qu'on ne peut voir en plein jour, et qui ne bénéficie pas directement à l'industrie. Cet argent-là ne fonctionne que dans les milieux louches et ne va pas directement aux propriétaires, aux conducteurs et à toute l'industrie des courses. Je pense que c'est cet argent-là que nous voulons, comme gouvernement, ramener à la bonne place. Cela créera-t-il des emplois? Je pense que la déclaration hier de certains maires, comme celui de Québec, nous faisait valoir que plus de 300 emplois à Québec seraient probablement sauvés grâce à ce projet de loi. Je pense que si, pour Québec, une ville de 500,000 habitants, qui a une piste de course depuis plusieurs années, les autorités municipales croient que 300 emplois seront sauvés, cela veut dire que plusieurs milliers d'emplois seront sauvés pour notre pays.

Voilà pourquoi il me fait plaisir d'appuyer ce projet de loi et de souhaiter que nous l'adoptions avec beaucoup de rapidité, comme cela a été décidé, afin de permettre de canaliser l'argent destiné aux passe-temps et aux amateurs aux bons endroits, c'est-à-dire dans une industrie qui crée des emplois, qui permet à des fermiers de tirer des revenus intéressants et à une industrie qui autrefois ne voyait pour la plupart du temps que des chevaux américains courir sur les pistes canadiennes, à des Canadiens d'élever un cheptel de bonne qualité, et aux amateurs de ce sport de voir des courses d'excellente qualité.

En effet, monsieur le président, nous avons chaque année à Blue Bonnet le Grand Prix d'été. Nous avons célébré la semaine dernière le 75e anniversaire de Blue Bonnet. Je pense que si on examine les statistiques des dernières années, on constatera qu'une piste comme Blue Bonnet perd d'une année à l'autre entre 500 et 1,000 spectateurs, et je pense que le fait de favoriser le pari mutuel et d'aider cette industrie va permettre de sauver plusieurs centaines d'emplois dans la région montréalaise et, j'espère un jour ou l'autre, permettre à la piste de Richelieu qui est dans ma circonscription d'ouvrir ses portes puisqu'elle fournira un amphithéâtre magnifique pour permettre justement le pari hors piste. J'imagine très bien les écrans géants, j'imagine très bien les gens aller aux guichets à l'arrière faire des paris à la piste de Toronto, de Québec ou de Trois-Rivières, et je pense que c'est cela l'objectif, et toujours sous le contrôle des autorités gouvernementales, générant des revenus pour l'industrie et pour le public canadien en général par le biais des taxes qui sont payées par les personnes qui travaillent dans cette industrie.

Monsieur le président, j'aimerais corriger une inexactitude, car on disait tantôt que le gouvernement fédéral a bénéficié largement de la taxe levée à la piste. Qu'on me permette de dire que sur $1 généré à la piste de course, 81c. retournent évidemment aux parieurs, 7.5c. retournent au gouvernement provincial, les propriétaires de chevaux reçoivent 5.7c. lorsqu'ils gagnent les bourses, la piste reçoit 4.4c. et le gouvernement fédéral .06c. Ce projet de loi nous démontre bien que ce n'est pas une volonté du gouvernement fédéral d'aller régler les problèmes déficitaires d'un budget mais plutôt d'encourager une industrie privée, et je comprends qu'une industrie privée comme celle-là, qui est très bien réglementée, mais qui par contre fonctionne très bien avec l'initiative privée et avec l'aide du gouvernement, puisse bénéficier d'un projet de loi comme celui-ci. Je pense qu'on fera cesser les appels téléphoniques qui se font chez les bookies lesquels dorénavant pourront se faire à la piste. Et pour ceux qui sont mystifiés par cette méthode, je pense qu'on peut expliquer que les téléphones seront effectués mais que l'argent devra être déposé au préalable auprès de la piste. Donc le citoyen qui aime parier sur une course devra avoir l'argent. Il n'est pas question d'obtenir de crédit pour pouvoir parier sur une piste de course. L'argent devra être déposé d'avance et le parieur pourra, avec un numéro de code, se référer à la piste et exprimer sa préférence et son choix.

Donc, monsieur le président, je pense qu'il n'est pas question de s'inquiéter au sujet de l'endettement. Les parieurs ont suffisamment, à tous les coins de rue, de boutiques qui vendent des billets pour toutes les lotos imaginables qui, comme mon collègue le disait, ne rapportent rien, c'est-à-dire une chance sur un, deux ou trois millions et, en fin de compte, ne soutiennent aucune industrie, mais ne font que payer des taxes indirectes. Dans ce cas-ci je pense que nous soutenons une industrie viable qui permettra à des milliers de Canadiens, et là encore cela a été démontré amplement par mon collègue de la criconscription de North Vancouver-Burnaby (M. Cook), cette industrie-là, en fin de compte, va ouvrir de nouveaux horizons pour les gens et surtout donner un meilleur rendement pour celui qui a envie de s'amuser. Je pense, monsieur le président, qu'il faut un peu dans le savoir-vivre collectif des Canadiens avoir pensé au côté des hobbies. On peut être sérieux. De ce côté-ci de la Chambre, je pense qu'on a adopté, depuis le début de cette session, énormément de projets de loi très sérieux qui ont été débattus jusqu'à hier soir. Le projet de loi sur l'énergie a été adopté, et je pense que si on permet par ce projet de loi à des dizaines de milliers d'amateurs de se livrer à ce sport et d'en profiter amplement, on aura ouvert de nouveaux horizons et que toute l'industrie en général pourra en profiter.

• (1500)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant de donner la parole à l'honorable député d'Étobicoke-Centre (M. Wilson), je tiens à dire que la présidence a été avisée que les députés accepteront peut-être de faire franchir au projet de loi toutes les étapes avant 4 heures cet après-midi, heure normalement réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Je tiens à faire savoir à la Chambre, comme je l'ai fait en privé, que si le débat se terminait avant 4 heures, avec l'accord des députés, la présidence ferait comme s'il était 4 heures et passerait à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. C'est le désir des députés, je crois.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré pouvoir m'attarder plus longtemps sur ce très important texte de loi, mais en raison du peu de temps dont dispose la Chambre, je m'efforcerai d'être bref. Je suis certain que le ministre me saura gré de ma modération.

Je ne suis pas expert en la matière, mais je trouve que les courses de chevaux sont un passe-temps très agréable et un bon moyen de passer un après-midi entre amis.

Je sais pertinemment que si nous n'adoptons pas le projet de loi, il s'ensuivra des répercussions économiques graves sur le turf qui comme le ministre l'a dit, emploie plus de 40,000 personnes. Je pense que la proposition visant à augmenter les commissions et à élargir l'assise économique des hyppodromes, notamment des plus petits, aura des répercussions favorables pour tous les intéressés, exploitants d'hippodromes, les propriétaires et les éleveurs de chevaux. Nous devrions considérer la loi comme un tout et c'est dans cet esprit que je me propose de l'examiner.

De nombreux champs de courses perdent actuellement de l'argent et certains risquent même de cesser toute activité. Cela pourrait avoir d'importantes répercussions sur un certain nombre de localités. Il y a en effet plus d'une centaine de champs de courses au Canada, ce qui signifie qu'autant de localités pourraient être touchées s'ils disparaissaient. Voilà ce qui pourrait se produire si la loi n'était pas adoptée.

Comme l'a fait valoir le dernier député à intervenir, le problème ne concerne pas seulement les champs de courses, mais également leurs fournisseurs, les restaurateurs et les éleveurs. Certaines personnes qui œuvrent dans ce secteur estiment que les paris entre pistes menacent leur existence. Je me suis penché sur cet aspect de la mesure parce que ce sont les petits champs de courses qui ont manifesté cette inquiétude et je crois que nous devons tenir compte de leur existence.

En étudiant la mesure, il m'est venu à l'idée que la saison et l'achalandage de base, actuellement limités, des petits champs de courses en seront accrus. Étant donné la conjoncture économique actuelle, caractérisée par des taux d'intérêt élevés et des frais d'exploitation croissants, un grand nombre de petits champs de courses pourraient subir des pertes, de sorte que plusieurs risquent de devoir cesser toute activité. La mesure à l'étude permet de résoudre le problème de façon très prudente et pratique, car en prolongeant la saison, les champs de courses utiliseront davantage leurs installations, de sorte que les frais fixes d'une installation très coûteuse seront amortis sur une plus longue période et que l'achalandage de base s'accroîtra.

Le projet de loi ne légalise pas les paris hors pistes. Des intéressés aimeraient que l'on adopte tout de suite une loi en ce sens, mais le ministre en a décidé autrement. Il y a des arguments à faire valoir pour et contre les paris de ce genre, mais je n'ai pas l'intention de m'y engager pour le moment.

En plus de se prévaloir des paris par téléphone, que le ministre a déjà autorisés et aux paris entre pistes, le participant devra se rendre au champ de courses de sa localité. En ce qui concerne le pari entre pistes en particulier, il devra beaucoup utiliser les installations. S'il fait ses paris au champ de courses, il est probable qu'il y prendra également un repas et y passera la soirée. Ce passe-temps a connu une certaine popularité aux États-Unis. Je crois savoir que pendant le dernier Preakness, une vingtaine de champs de courses ont retransmis les épreuves dans leurs installations. Davantage de parieux ont ainsi pu assister à l'une des principales courses du pays. Cela peut se faire aussi bien pour une seule course comme le Preakness que pour un programme de courses complet.

Les plus petites pistes de courses ont exprimé des craintes au sujet des répercussions de ces modifications législatives. J'aurais préféré que le ministre parle plus franchement de l'orientation qu'on adoptera dans l'application de cette législation. Il faudra prévoir une certaine protection pour les pistes de courses et pour ceux qui s'occupent des chevaux. Je suis persuadé que le ministre le sait pertinemment et qu'il exprimera son point de vue sur cette question lors de l'étude en troisième lecture.

Je crois comprendre que le ministre envisage d'imposer une limite sur l'utilisation d'un système de pari mutuel entre pistes, que ces dernières ne participeront au système que si elles le désirent et qu'elles ne pourront le faire si cela nuit aux opérations d'un établissement voisin. Des régions géographiques devront être établies. Le mode d'application de la loi au fil des ans revêtira évidemment une très grande importance pour les petites pistes de courses. Il faut protéger ceux qui s'occupent des chevaux, et j'espère que le ministre se propose d'administrer la loi afin qu'aucune piste ne puisse offrir un système de pari mutuel entre pistes au détriment des programmes de courses actuels.

Ce projet de loi offre certains avantages très importants. Il signifie évidemment plus de recettes pour les pistes. Les petites pistes peuvent élargir leur marché et montrer les principales courses se tenant au Canada. Il s'agit là d'un élément très important pour assurer une meilleure utilisation de leurs installations.

Comme je l'ai souligné, il présente cependant le désavantage de ne pas prévoir de protection pour les petites pistes et les propriétaires de chevaux. En fait, il pourrait nuire à la situation économique de ces agents dans ce secteur au lieu de l'améliorer. J'espère que le ministre répondra à cette question lors de la présentation du projet en troisième lecture.

Le gouvernement devrait étudier des mesures comme celle-là dans une optique beaucoup plus large.

• (1510)

Combien de fois entendons-nous le ministre des Finances (M. MacEachen) dire que nous ne pouvons faire ceci ou cela parce qu'il en coûterait trop cher, ou encore parce que ce serait à l'encontre de la politique des États-Unis ou de l'Europe, bien que nos programmes en subissent les contre coups. Le gouvernement s'apprête maintenant à prendre une mesure dans un domaine où il a la liberté d'agir et sans qu'il ait à débourser des deniers publics. Celle-ci pourrait accroître les revenus des provinces, mais elle va certainement augmenter ceux des pistes de courses. Comme elles versent des impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers, les gouvernements fédéral et provinciaux vont y trouver leur compte.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, nous avons répété au gouvernement qu'il devait trouver de nouvelles sources de revenu. Nous avons réussi à faire modifier certaines dispositions du budget et certains éléments dans l'application de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Les changements au Programme énergétique national n'entraînent pas nécessairement la dépense de fonds publics, mais ils peuvent contribuer à assainir considérablement le climat économique. Cet exemple-ci, plus restreint, n'en est pas moins important pour les personnes concernées.

Je voudrais traiter brièvement, monsieur l'Orateur, des répercussions possibles sur une collectivité. Lors d'une conversation avec mon collègue de la circonscription d'Erié (M. Fretz) où se trouve la piste Fort Erie, je lui ai demandé quelles seraient les répercussions, car j'avais eu vent de la rumeur voulant que cette piste devait fermer. Le chômage dans cette région est de 15.6 p. 100. Le tourisme a baissé cette année parce que l'essence coûte maintenant plus cher au Canada qu'aux États-Unis. Les Américains ne viennent pas chez nous.

M. Cullen: Hum, hum.

M. Wilson: J'entends quelqu'un tousser pour s'éclaircir la gorge et je serais ravi d'entendre les objections du député de Sarnia-Lambton (M. Cullen). Je lui montrerai des chiffres à propos du prix de l'essence à Buffalo et à Fort Erié, et il verra que l'essence coûte moins cher à Buffalo. Je puis lui prouver, chiffres à l'appui, qu'il en est ainsi en Colombie-Britannique ou au Québec par rapport au New Hampshire. Telle est la situation sur le marché de l'énergie à l'heure actuelle.

M. Breau: En dollars canadiens?

M. Wilson: Les chiffres sont en dollars américains, en dollars comparables, en gallon de la même taille. Je le précise cela pour la gouverne du député qui ne comprend pas ce qui se

passe dans l'industrie énergétique. La situation touche directement une localité canadienne, en l'occurrence Fort Érié et la région de Niagara Falls. Ce problème vient s'ajouter aux licenciements d'Inco à Port Colborne, où plusieurs centaines d'employés sont en grève, et à la mise en disponibilité de 300 employés par Fleet Industries. Il existe donc un très grave problème économique dans cette région du Canada. Si, en plus, nous faisons fermer boutique à un employeur aussi important que la piste de courses de Fort Érié, la situation pourrait devenir très grave dans une région jadis prospère.

Je signale en outre que la piste de Fort Érié elle-même a perdu un marché secondaire. Je veux parler de Kitchener, de Toronto et des localités aux environs de Toronto. A cause du prix de l'essence, les gens y pensent à deux fois avant de faire un trajet de 70, de 80 ou de 90 milles. Il y a donc moins de gens qui font le trajet et cela influe directement sur l'assistance à la piste de courses de Fort Érié. Ce même problème touche bien des pistes de courses du Canada. Il importe donc d'adopter la mesure à l'étude pour permettre à ces hippodromes d'avoir accès aux clients qu'elles avaient auparavant. A cause de cela, il importe donc d'adopter cette mesure.

On a évoqué toutes sortes de considérations d'ordre moral à la Chambre. J'en ai aussi discuté avec mes collègues et avec d'autres personnes à l'extérieur de la Chambre. Nous ne pouvons pas rester indifférents à une dégradation de la moralité publique. Mon collègue de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) a bien fait comprendre que cette mesure permettra de lutter davantage contre le crime organisé. Il a rappelé les propos de Don Winterton, de l'Organisation pour le sécurité des pistes de courses au Canada, ainsi que ceux de Harold Adamson, directeur de la sécurité de l'Ontario Jockey Club. Étant d'anciens chefs de police, ces messieurs comprennent parfaitement l'influence du crime organisé sur les paris. Je m'inquiète toujours chaque fois qu'une mesure gouvernementale risque d'encourager les paris. Mais cette mesure n'aura pas pour effet direct d'accroître les paris. Mieux que par le passé, le gouvernement sera en mesure de contr+oler et d'organiser les paris.

Je pourrais vous signaler, monsieur l'Orateur, un petit à-côté humoristique, une petite anomalie. Il y a trois ou quatre ans, l'un des préposés aux exercices à l'Ontario Jockey Club a gagné le gros lot, la cote étant de 3 millions contre 1 ou de 1 million et demi contre 1 sur le million de dollars. Mais il a gagné. Ensuite, il est allé trouver le président du club pour lui demander comment investir cet agrent. Aujourd'hui, il habite le même appartement luxueux dans ma circonscription où avait l'habitude de demeurer le président du club.

M. Cullen: Où est rendu le président maintenant?

M. Wilson: Il y a donc moyen de gagner à la loterie.

Cependant, cette question comporte un autre aspect. Le ministre a modifié la loi de façon à pouvoir appliquer plus souvent par voie de règlements, quand il le juge à propos. Dernièrement, nous avons vu comment on recourait davantage aux règlements qu'aux lois. C'est ainsi que le ministre a autorisé les paris par téléphone au moyen d'un décret du conseil. En ce moment, nous voyons qu'il retranche toute une partie de la loi au profit de la réglementation.

J'ai parlé de certains des problèmes qui préoccupaient l'industrie. Elle sera désormais soumise aux règlements du ministre qui sera conseillé par ses fonctionnaires sur la façon dont les règlements devraient être appliqués. Là encore, les bureaucrates sont en train de s'immiscer dans un autre secteur d'activité.

Au cours du débat sur le bill C-48 l'an dernier, le ministre de l'Énergie n'a cessé de répéter qu'il appliquerait la loi de telle ou telle façon. Aujourd'hui, moins d'un an après l'adoption de cette loi par le Parlement, nous constatons que le ministre change la façon dont il prévoyait exécuter les articles discrétionnaires du bill C-48. La question est très grave, car il s'agit de l'exercice du pouvoir par voie de règlements plutôt que par la voie législative. Je ne me lancerai pas dans un grand discours à ce sujet aujourd'hui, mais je dis à tous les députés que nous, de ce côté-ci de la Chambre, prenons cela très au sérieux. D'après nous, c'est une tendance qu'il faut renverser. J'encourage le ministre à transmettre ce message à ses collègues du cabinet.

En terminant, monsieur l'Orateur, je pense que nous devrions adopter cette mesure législative. J'admets que cela pose quelques problèmes sur le plan moral. Les gens craignent que cette mesure n'augmente le nombre de paris. Je suis convaincu que ce ne sera pas le cas; par contre, elle nous permettra d'exercer un plus grand contrôle sur les paris.

• (1520)

Je réitère ma demande au ministre. Il nous serait utile, avant de nous prononcer sur ce projet de loi, que le ministre nous explique plus en détail comment il envisage de réglementer la protection dont j'ai parlé au début de mes observations. Si le ministre peut calmer nos inquiétudes, nous serons sans nul doute en mesure d'adopter ce bill rapidement.

[*Français*]

M. Pierre Deniger (La Prairie): Monsieur le président, je serai très bref. Les quelques remarques que j'adresserai aujourd'hui à cette Chambre en fait sont favorables au projet de loi, et je dois avouer que tout d'abord j'ai un préjugé favorable à l'égard du projet de loi, ayant déjà été dans le passé propriétaire de chevaux de course et ayant l'intention aussitôt que j'en aurai les moyens c'est-à-dire après que j'aurai fini ma carrière politique de racheter d'autres ambleurs et trotteurs pour pouvoir participer à ce sport qui est vraiment exceptionnel et qui est important pour la bonne vie économique de notre pays.

Je pense donc qu'il est important de rappeler, monsieur le président, qu'au Québec par exemple on a plus de 4,000 Québécois qui ont un emploi direct grâce aux courses mêmes, et qu'au cours des dernières années justement on a eu le phénomène suivant: c'est que les bourses n'ont pas augmenté avec l'inflation avec le résultat simple à comprendre que les bons chevaux, les chevaux qui avaient été élevés au Canada, les chevaux de qualité ont quitté le Canada pour aller par exemple à New York, au New Jersey, où les bourses sont beaucoup plus importantes justement parce que dans ces États américains-là il existe des systèmes fiscaux qui avantagent justement les propriétaires de bons chevaux.

On a soulevé tantôt les craintes pour les petites pistes de course. Je pense que ce que les petites pistes de course ont à craindre, c'est qu'il n'y ait plus de grosses pistes de course pour permettre justement à leurs bons chevaux de passer aux bonnes pistes. Si les pistes de course sont fermées, par exemple le Parc Richelieu, si elles sont fermées à d'autres endroits au Québec, c'est justement parce qu'il y a une diminution des paris à Montréal, il en résulte donc que moins d'argent est gagné ici, et s'il y a moins d'argent dans les bourses, monsieur le président, on comprendra qu'on a besoin de moins de palefreniers, de forgerons, d'avoine, de gens au pari mutuel. Alors il en résulte une perte d'emplois. Si les paris sont faits sous forme légale, il n'y a absolument rien d'immoral là-dedans. Ce qui était immoral, c'était le fait d'avoir souvent à se servir de gens qui n'avaient pas le droit de faire ce que ce projet de loi va faire. La semaine prochaine à Toronto il y aura le *Queen's Plate*. J'y serai, monsieur le président, pour voir le cheval de Jean-Louis Lévesque, le Danseur, remporter la coupe. L'année passée, c'était le cheval de Jack Carmichael qui avait gagné, c'est un de mes bons amis. Je dois assurer la Chambre que ce sont de grands citoyens qui aident beaucoup le Canada, qui aident beaucoup en fait leur province.

Le pari mutuel est un exercice légitime favorable. Loin de moi d'avoir des craintes de voir le mutuel augmenter, comme mon prédécesseur l'a dit, parce que si le mutuel augmente, cela veut dire que les provinces vont augmenter leurs revenus. Il s'ensuivra donc une réduction de notre déficit, mais surtout plus d'argent sera redistribué à l'industrie des courses. L'industrie n'a jamais bénéficié de beaucoup d'aide du gouvernement. Au contraire, souvent pour les gouvernements provinciaux, l'industrie des courses est une vache à lait qui a été vraiment épuisée et si justement l'industrie des courses veut notre aide aujourd'hui, je pense que c'est notre devoir immédiatement de faire tout pour nous assurer que les courses survivent. On a donné l'exemple de la piste Érié tantôt.

On pourrait citer le cas de Windsor. Pensons par exemple à Windsor, monsieur le président, qui a un haut taux de chômage, les gens qui souvent travaillaient à la piste de Windsor au mutuel avaient cela comme deuxième emploi, mais maintenant c'est devenu leur principal emploi parce qu'il n'y a pas d'autres emplois dans l'industrie de l'automobile. Qu'est-ce qu'on fait de ces gens-là si on laisse tomber le domaine du pari mutuel aujourd'hui, monsieur le président? L'industrie des courses est donc une industrie qui crée beaucoup d'emplois, c'est une industrie qui a des retombées secondaires importantes, c'est une industrie qui a été trop souvent négligée par le gouvernement qui n'a vu dans les courses qu'une vache à lait, c'est une industrie qui a besoin de notre aide; en fait contrairement à ceux qui pensent que les petites pistes vont perdre, à mon avis, elles vont être en santé si les grosses pistes le sont, c'est le gros bon sens.

Nous avons, au cours des dernières années, monsieur le président, mis sur pied divers programmes, savoir le programme des paris anticipés, les paris en fait qui variaient selon le pool, nous avons créé le pari par téléphone, et aujourd'hui nous avons le pari inter-piste, et j'espère qu'à très court terme, nous allons réviser les commissions que les gouvernements prennent sur les deux dollars qui sont misés pour permettre aux pistes de toucher un pourcentage accru, et qu'au bout de la ligne nous allons avoir une véritable forme de *all track betting*, un petit peu semblable à ce qui existe dans l'État de New York.

En guise de conclusion, monsieur le président, je voudrais féliciter le député de North Vancouver-Brunaby (M. Cook). Étant un amateur de courses moi aussi, j'ai bien apprécié ses remarques. Il disait que ses parents étaient du Kentucky. Moi j'ai eu la chance à quelques occasions d'aller à Churchill Down's voir le Kentucky Derby, les années que River Ridge et que Secretariat ont gagné. Cette année j'étais invité, mais j'étais retenu ici. Soyez assuré, monsieur le président, que la minute que je ne serai plus député et que je commencerai à faire un petit peu d'argent, je vais acheter de nouveau des chevaux de course. Mon rêve c'est évidemment d'avoir un cheval qui va courir pour le *Queen's Plate* à Toronto, et s'il est bon peut-être même au Kentucky Derby.

[*Traduction*]

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur l'Orateur, bien que ce projet de loi ne me pose aucun problème et que j'espère le voir adopter le plus rapidement par la Chambre, je m'inscris en faux contre certaines observations de mon collègue le député de Hamilton Mountain (M. Deans). A l'instar de nombreux autres Canadiens, je pense qu'il ne comprend pas toute l'importance de ce bill et le fait que le monde des courses, et notamment les courses de chevaux pur sang et demi-sang représentent une véritable industrie dans notre pays. Étant originaire de Hamilton, à ses yeux, une industrie ne peut qu'avoir une grande cheminée d'où s'échappent d'épais nuages de fumée; il ne comprend pas que cette industrie emploie directement 40,000 personnes et indirectement 60,000 autres.

L'industrie des courses est dans le pétrin à cause de la conjoncture économique. Elle a besoin de toute l'aide possible et ce projet de loi lui donnera de nouveaux moyens de gestion valables, qu'elle pourra utiliser pour faire des bénéfices. Le projet de loi favorisera l'expansion de cette industrie.

Je voudrais lire dans mes notes une déclaration qui donne un aperçu assez clair de cette question.

Les paris entre pistes augmenteront les possibilités de recettes de deux façons. Tout d'abord, cela va permettre aux pistes de courses d'attirer davantage de clientèle dans son marché existant. Deuxièmement, cela va permettre aux pistes de tirer de leurs courses des recettes puisées dans des marchés élargis. Ainsi, le pari entre pistes va permettre à des associations de course de mieux utiliser leurs actifs dans la conjoncture actuelle de frais élevés et de concurrence très vive. Et, bien sûr, les écuries vont en profiter, en touchant des bourses plus élevées.

Ces dernières années, la piste Garden City Raceway de St. Catharines, les pistes de Brockville et d'Owen Sound en Ontario, ainsi que la piste de Sherbrooke, au Québec, ont dû fermer faute de clientèle suffisante. De nombreuses autres pistes canadiennes ont dû suspendre leur activité durant de longues périodes. En l'absence des possibilités que recèle le pari entre pistes, d'autres fermetures interviendraient probablement. Ces fermetures de champ de courses ont des conséquences qui n'intéressent pas seulement le secteur lui-même mais qui débordent sur la collectivité puisqu'elles influent sur l'emploi, sur les commandes aux fournisseurs locaux de biens et de services, sur le tourisme, sur la fiscalité foncière et commerciale. La mise en

place du pari entre pistes va non seulement conserver aux localités les avantages existants des pistes qui se trouvent sur leur territoire, mais va en outre créer de nombreux emplois nouveaux.

Je suis tout à fait persuadé que ce projet de loi fera beaucoup pour donner aux pistes l'élan qui leur manque dans ces moments difficiles.

En ma qualité de vétérinaire, j'aimerais consacrer les quelques minutes qui suivent à la question des chevaux parce que si les fermetures de pistes de courses se répandent au Canada et que l'activité commence à disparaître, les éleveurs ne pourront plus tenir le coup et, graduellement, nous allons perdre au Canada l'industrie des pur-sang. Nous allons perdre le pur-sang. Or le pur-sang est un élément très important de l'élevage chevalin parce qu'il est un élément important de l'amélioration de la race. Nos chevaux de selle et nos chevaux de démonstration, nos sauteurs, nos chevaux de rodéo et de «chuckwagon» sont tous des éléments importants du secteur chevalin. Si derrière tout cela nous n'avons pas le pur-sang, nous reculons.

Je suis absolument persuadé qu'il faut adopter ce projet de loi pour donner aux pistes l'aide qu'il leur faut. Il n'aura pas d'effets nocifs. Il y aurait peut-être le côté moral, mais je ne vois pas que cela ait tellement de poids au Canada aujourd'hui. Étant donné le nombre de loteries que nous avons, la question ne se pose pas.

Adoptons ce bill et donnons aux pistes l'aide qu'il leur faut.

• (1530)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur l'Orateur, je soutiens ce bill, non pas parce que je suis un expert dans l'élevage des chevaux de course mais tout d'abord parce que je suis un turfiste fervent; deuxièmement, parce que je veux voir survivre et prospérer une importante industrie canadienne; et troisièmement, parce que je veux lutter au maximum contre les activités criminelles.

Je présente depuis plusieurs sessions une mesure d'initiatives parlementaires visant à légaliser les paris à la cote et ce bill porte actuellement le bill C-534. Mon intérêt pour cette question remonte à l'époque où j'étais solliciteur général et où de nombreux chefs de police m'ont convaincu que les paris mutuels constitueraient une bonne façon de légaliser les paris qui sont faits actuellement par l'entremise de bookmakers. Pour le moment, faute de paris mutuels, les paris à la cote rapportent au crime organisé des millions de dollars qui servent à financer le trafic de drogue, la prostitution, la pornographie et le reste. Par conséquent, toute mesure gouvernementale visant à réduire les revenus du crime organisé obtiendra mon appui et c'est, je pense, le cas de cette mesure. J'ai dit que j'étais un fervent amateur des courses de chevaux, mais je ne fréquente pas souvent les hippodromes. J'ai eu l'occasion d'assister deux fois au Preakness, plusieurs fois au Queen's Plate et comme Saratoga est le champ de courses de pur-sang le plus près de Montréal, j'y suis allé de nombreuses fois. C'est un champ de course magnifique où l'on peut voir courir les meilleurs pur-sang du monde. Néanmoins, je tiens à dire à ceux qui s'opposent au paris mutuel pour des raisons morales, que leur attitude a quelque chose d'hypocrite. Très souvent, ces mêmes personnes acceptent qu'on parie sur place, mais elles sont contre les paris mutuels. Elles sont bien d'accord pour qu'on joue au lot dans les églises ou dans les salles municipales, mais réprouvent les paris sur les chevaux.

M. Patterson: Tout le monde ne pense pas ainsi.

M. Allmand: Je sais, et je ne vise personne. Je dis seulement que certains citoyens ont des principes moraux qui ne sont pas toujours très logiques.

Je voudrais parler d'autres points, monsieur l'Orateur, soulevés par le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Il a dit qu'il ne voyait pas comment ce projet de loi aiderait à créer des emplois dans le turf. En fait, il croit que le projet de loi sera préjudiciable à ce secteur. Tout d'abord, je veux signaler qu'il emploie directement environ 40,000 personnes au Canada, soit plus que l'industrie pétrolière. Ces gens s'occupent de reproduction chevaline. Ils entraînent et font courir les chevaux et remplissent diverses fonctions aux champs de course. Il y a au Canada environ 7,000 éleveurs de chevaux et en 1980, il y avait 116 associations offrant des courses au pari mutuel. En outre, les recettes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux provenant des courses de chevaux en 1980 se sont élevées à environ 126 millions, fonds qui n'ont pas été versés à la pègre par l'entremise des bookmakers. En plus des 40,000 emplois directs, il y a d'importantes retombées économiques pour les fournisseurs de fourrages, les vétérinaires, les fabricants de harnais et d'accessoires, les vendeurs de camions et de fourgons pour les chevaux et ceux qui s'occupent de leur entretien. Une autre retombée économique très importante est le tourisme. En Ontario et au Manitoba, on calcule que les Américains qui franchissent la frontière pour se rendre aux champs de course y ont laissé environ 90 millions en 1980.

Bien que je préférerais un système complet de pari mutuel comme le préconise mon bill d'initiative privée, monsieur l'Orateur, le bill à l'étude va un peu dans ce sens et c'est pourquoi je l'appuierai. Quant à ceux qui s'y opposent pour des motifs moraux, je les invite à examiner leurs principes, à être logiques et à ne pas tomber dans l'hypocrisie. Quant aux députés qui pensent, comme le député de Hamilton Mountain, que le bill supprimera des emplois, je les prie d'examiner les chiffres que j'ai cités pour constater que le turf et l'élevage de chevaux de course constituent une très importante source de revenus au Canada et contribueront beaucoup à encourager l'économie et la création d'emplois dans les régions où ces activités occupent une place importante.

L'Orateur suppléant (M. Collenette): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Collenette): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Sur division.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Blaker.)

Code criminel

Le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre est maintenant constituée en comité plénier pour étudier le bill C-117, tendant à modifier le Code criminel.

Sur l'article 1.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Entrée en vigueur:*

M. Nielsen: Puis-je demander au ministre quand le gouvernement compte promulguer la loi?

M. Whelan: Aussitôt que possible. C'est tout ce que je puis dire au député, monsieur le président.

M. Nielsen: Eh bien, ce n'est guère suffisant. Si le gouvernement considère le bill très urgent, il doit sûrement avoir prévu un décret de sorte qu'il peut nous dire dès maintenant s'il compte promulguer la loi dans un délai, disons, d'une semaine, deux semaines ou même un mois.

M. Whelan: Je dirais avant l'ajournement de la Chambre.

M. Nielsen: Dois-je comprendre que le ministre veut dire implicitement que le bill sera proclamé au plus tard le 30 juin? Est-ce exact?

M. Whelan: J'espère bien.

M. Deans: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre avec votre permission. Deux des députés qui ont pris la parole après moi ont dit appuyer le bill notamment à cause de l'incidence qu'il pourrait avoir sur l'activité criminelle.

M. Nielsen: Nous en sommes à l'article 2.

M. Deans: Je veux seulement poser une question à ce sujet, car j'aimerais savoir ce que le ministre en pense avant que la loi soit proclamée. Si je comprends bien les propos des députés, ils prétendent que nous résoudrons le problème des preneurs aux livres illégaux en légalisant les paris individuels. Je me demande si le ministre m'accordera qu'en poussant ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique, on peut alors se demander si en rendant légal tout ce qui est illégal actuellement, cela ne résoudrait pas tous les problèmes, selon ces députés.

M. Whelan: Monsieur le président, on a cité les chiffres sur la proportion des paris qui passent par les preneurs aux livres: nous ne prétendons pas que le bill les fera disparaître entièrement. Je doute qu'on puisse supprimer complètement les preneurs aux livres et les paris illégaux en adoptant des lois, mais celles-ci permettront d'atténuer le problème. Une partie de l'argent ira directement au hippodromes, et ensuite au reste de ce secteur.

• (1540)

On se méprend beaucoup sur la quantié d'argent parié par les preneurs aux livres. A peu près 90 p. 100 de leurs activités portent sur autre chose que les courses de chevaux, à savoir le football, le baseball, le hockey, le soccer, le golf—et quoi encore. Nous ne prétendons pas éliminer le pari illégal, mais nous croyons pouvoir le réduire. Une plus grande partie de l'argent parié ira au secteur des courses de chevaux grâce au système de pari mutuel. En même temps, les propriétaires et entraîneurs de chevaux toucheront des revenus plus importants, car leur part augmentera.

M. Deans: Monsieur le président, puis-je poursuivre quelques instants? N'est-il pas vrai qu'au bout du compte, cela n'influera que sur les municipalités où il y a une piste de course où l'on peut téléphoner un pari? Dans la majorité des municipalités du pays, le pari illégal continuera. Je pense que le ministre en conviendra. Cependant, j'aimerais qu'il développe l'un des arguments auxquels le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est a eu recours lorsqu'il a déclaré que le bill contribuerait à éliminer la criminalité qui ronge actuellement le système. Le ministre voudrait-il alors libéraliser les paris sur tous les sports et sur toutes les autres activités qui font régulièrement l'objet de paris illégaux, de façon à éliminer cette criminalité?

M. Whelan: Monsieur le président, bien des gens ont recours à l'argument très fort selon lequel ce bill devrait éliminer la criminalité. Je ne pense pas que nous puissions l'éliminer des courses de chevaux avec ce que nous proposons. Je ne pense pas que nous puissions l'éliminer, compte tenu des moyens dont disposent les preneurs aux livres. Mais le député a raison de dire que des preneurs aux livres exercent leur activité là où il n'y a pas de piste. Ils sont partout. Ils n'ont pas le droit d'exercer leur activité et certains d'entre eux se font arrêter de temps à autre et sont condamnés à payer l'amende. Bien souvent, je le reconnais, l'amende n'est pas très élevée. Mais nous ne prétendons pas pouvoir éliminer toutes les activités des preneurs aux livres. On pourra inscrire son pari par voie téléphonique. Il y aura un numéro Zenith pour les appels interurbains. Comme le disait le député, ceux qui peuvent se le permettre sont ceux qui l'utiliseront. Ils devront avoir le dépôt nécessaire. On ne pourra pas se contenter de dire: «je veux faire un pari», comme avec le preneur aux livres; celui-ci peut user de la manière forte pour se faire rembourser, s'il le faut. Ce système ne s'adresse qu'à ceux qui ont les moyens de parier. Il ne s'agit pas de taxer les pauvres, comme le prétend le député. C'est pourquoi j'hésite, notamment, à accepter les bureaux de paris à l'extérieur des pistes. Comme je le disais, beaucoup de gens se proposent déjà pour tenir de tels bureaux. La chose me déplaît fortement.

Il a été question tout à l'heure des revenus que perçoit le gouvernement fédéral. On a voulu insinuer que nous faisions de l'argent. Nous recevons 0.6 p. 100 de la mise, à des fins administratives. Il est clairement inscrit que toutes les recettes doivent servir à défrayer la surveillance qu'exerce le gouvernement fédéral. Les revenus excédentaires, soit les bénéfices non distribués, sont reportés à l'exercice financier suivant. L'excédent ne peut jamais dépasser 2 millions. Dès que l'excédent dépasse 2 millions, le taux de prélèvement diminue. Il faut que cela se fasse automatiquement.

Un député a aussi posé des questions sur la surveillance des pistes de courses. Il y a également eu des questions au sujet des règlements. Je crois que la surveillance des pistes au Canada est excellente et nous voulons la maintenir à ce niveau.

En ce qui concerne les modifications aux règlements, nous avons porté le taux de prélèvement à 15 p. 100 pour les petites pistes. Si le prélèvement est trop élevé ou trop faible, nous voulons pouvoir le rajuster. Les exploitants de pistes sont d'accord là-dessus, parce qu'ils ne veulent pas que nous ayons à faire approuver par la Chambre tout changement qui s'imposerait. Cette disposition est incluse dans le bill pour que nous n'ayons pas à attendre dix ans, comme nous venons de le faire. Nous attendons depuis dix ans pour faire ce changement. Je ne sais pas si je serai encore ministre dans dix ans, d'aucuns pensent que je suis ici depuis trop longtemps déjà . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: . . . mais je rappelle aux députés que le Canada a eu le même ministre de l'Agriculture pendant 22 ans.

M. Nielsen: Et nous savons ce qui lui est arrivé.

M. Whelan: Le député de Hamilton Mountain a dit que le bill est à la fois important et sans importance. Beaucoup d'autres ont parlé des milliers des personnes qui trouvent du travail dans ce secteur. Le système de pari mutuel fournira des emplois additionnels. Le système de pari par téléphone créera des emplois légitimes. L'hippodrome de Windsor, dans la circonscription voisine de la mienne, se prépare déjà à embaucher 25 personnes pour exploiter son système. C'est un chiffre que certains ne trouvent peut-être pas impressionnant.

M. Nielsen: Vous allez étouffer votre propre bill.

M. Whelan: Je crois que c'est un projet de loi important. Il fera augmenter considérablement le nombre de personnes dont l'emploi dépend des courses en général car il provoquera des réactions en chaîne; c'est qu'il s'agit d'un secteur très vaste.

M. Wilson: Monsieur le président, le ministre compte-t-il répondre à ma question sur la protection de l'aspect commercial des courses? Comment se propose-t-il d'administrer cela? Et que compte-t-il faire pour protéger les propriétaires? Le ministre édictera-t-il des règlements pour empêcher les champs de courses de diminuer le nombre de courses et d'augmenter le nombre de courses retransmises à partir d'un autre hippodrome?

M. Whelan: Monsieur le président, il faut admettre qu'il y aura retransmission des courses d'un champ de courses à l'autre, ce qui permettra probablement d'utiliser davantage les installations. Ainsi, lorsqu'il y a des courses à un endroit et pas à l'autre, on pourra toujours installer un écran de télévision géant dans les locaux du club ou dans la salle à manger. Cela reviendra au même que de suivre les courses sur place et les amateurs ne seront pas obligés de parcourir 100 ou 150 milles pour s'y rendre. Les turfistes pourront suivre les courses tout en dégustant un repas en famille. Il faudra en régler les détails avec les exploitants des pistes de courses. Nos collaborateurs veilleront de très près à protéger les intérêts de ces derniers. Beaucoup d'exploitants de petits hippodromes ont dit craindre que cette mesure ne les accule à la faillite. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous suivrons la situation de très près. L'hippodrome de Sudbury n'a pas de véritable problème, car il n'y a pas d'autre piste de courses dans la région. Il pourrait se joindre à n'importe quel autre hippodrome dans le sud de l'Ontario et offrir le pari mutuel entre pistes durant l'hiver, ou quand il n'y a pas de course sur place. Les exploitants des hippodromes sont enthousiasmés à l'idée de participer à pareil programme.

Je n'ai pas le temps d'exposer tous les moyens que nous comptons prendre pour que tout se passe de la façon la plus équitable possible et pour nous assurer que le secteur des courses soit rentable. Nous voulons en assurer la prospérité.

M. Wilson: Monsieur le président, j'ai posé deux questions très précises. Je me demande si le ministre ne veut pas y répondre. Qu'arrive-t-il dans le cas de courses qui se déroulent à l'hippodrome de la ville «A», mettons, voisine de la ville «B»? Peut-on faire un pari mutuel entre pistes à partir de la ville «B», sur les courses de la ville «A», même si on nuit de la sorte à l'hippodrome où ont lieu les courses mêmes? Ensuite, la réglementation interdira-t-elle à un exploitant d'hippodrome de réduire le nombre des courses tenues sur place tandis qu'il augmenterait le nombre des paris entre pistes?

M. Whelan: Monsieur le président, le député sait très certainement qu'à l'heure actuelle, les dates auxquelles auront lieu les courses dans chaque hippodrome du Canada sont fixées par voie de négociation. Ces dates ne sauraient être changées facilement. En fait, on ne les change pratiquement pas du tout. C'est seulement par consentement mutuel, si par exemple un hippodrome donné ne veut pas offrir tant de jours de courses, ainsi de suite, que ces dates sont cédées à un autre hippodrome. Il ne se fera pas de pari mutuel entre pistes, à moins que les deux hippodromes concernés ne se soient entendus à cet effet.

• (1550)

M. Allmand: Monsieur le président, étant donné que le député d'Hamilton Mountain s'est reporté à mes observations, je pense que je dois clarifier les choses. J'ai dit à la Chambre que ma déclaration était fondée sur des renseignements obtenus lorsque j'étais solliciteur général. A l'époque, un bon nombre de chefs de police étaient en faveur des paris à la cote, pas pour éliminer les paris illégaux, mais pour atténuer le problème.

Lorsque le ministre a annoncé ses mesures l'année dernière, il a parlé de la possibilité de parier par téléphone de diverses régions du pays. Par exemple, une personne pourrait, de Hamilton, appeler l'hyppodrome de Fort Erie ou de Toronto pour faire des paris. Cela aiderait à réduire les paris illégaux à Hamilton. Bien entendu, la même chose pourrait se faire à Peterborough ou ailleurs, pas aux termes du projet de loi nécessairement, mais grâce aux autres mesures annoncées par le ministre.

M. Whelan: Monsieur le président, le leader conservateur à la Chambre voulait savoir quand le projet de loi allait être proclamé. Mes représentants m'ont laissé entendre qu'il faudrait peut-être environ six semaines, étant donné toutes les tracasseries administratives, avant qu'il puisse être proclamé.

(L'article 2 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le vice-président adjoint: Dois-je faire rapport du bill?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(Rapport est fait du bill.)

L'hon. Pierre De Bané (pour M. Chrétien) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'ai fait remarquer tout à l'heure aux députés que si l'étude du bill C-117 est terminée avant 4 heures, les députés pourraient souhaiter signaler qu'il est 4 heures et passer à l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Cela signifie-t-il alors que l'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire se terminera aux alentours de cinq heures moins sept?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Oui.

Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

Tous les articles précédant l'article nº 61 sont reportés avec le consentement unanime de la Chambre.

LA LOI SUR LES RESSOURCES ET LES RELEVÉS TECHNIQUES

MODIFICATION CONCERNANT LES STATISTIQUES ET LES RELEVÉS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin) propose: Que le bill C-261, tendant à modifier la loi sur les ressources et les relevés techniques (énergie renouvelable), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

—Monsieur l'Orateur, la session est déjà en cours depuis un certain temps et comme je m'intéresse depuis un bon moment au domaine de l'énergie renouvelable, j'ai déposé à la Chambre quelque dix bills d'initiative parlementaire qui devraient couvrir l'ensemble du domaine. Le contenu de beaucoup de ces bills est très simple et ils ne coûteraient rien au gouvernement. Ils encourageraient les divers ministères et leurs fonctionnaires à tenir compte davantage du potentiel des sources d'énergie renouvelable au Canada.

La loi sur les ressources et les relevés techniques a été votée ici en 1966-1967. A cette époque, rares étaient les Canadiens qui se préoccupaient du prix de l'énergie. En vertu de cette loi, le ministre a donc été chargé de coordonner, de promouvoir et de recommander des politiques nationales et des programmes concernant l'énergie, les mines, les minéraux et d'autres ressources, ainsi que d'effectuer des relevés sur les terres du Canada en collaboration avec les provinces, ces relevés devant déterminer le potentiel en minéraux, en pétrole, en gaz naturel, en électricité, etc.

A cette époque-là, l'énergie renouvelable ne figurait pas dans la loi. Cela fait que les renseignements et les données techniques qui sont indispensables pour déterminer le potentiel du pays n'ont pas été relevés. Évidemment, certains chiffres sont utiles pour ceux qui désirent examiner les tableaux pour savoir s'il y a dans leur région un potentiel de nappes aquifères, d'énergie géothermique ou de biomasse quelconque. Mais ces renseignements n'ont pas été recueillis au même titre que ceux qui concernent les mines et autres éléments.

Le principe du bill est très simple. Il vise à modifier le point de vue du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de ses fonctionnaires, afin qu'ils en viennent à considérer le potentiel consistent à insérer comme une source concrète et rentable d'énergie. Je répète que les amendements sont simples. Ils consistaient dans divers articles de la loi sur les ressources et les relevés techniques, le terme «énergie renouvelable». Si nous examinons les définitions du bill initial, le terme «minéraux» ne comprend pas le domaine des ressources non renouvelables. Voilà la difficulté dont je parlais.

Actuellement, le pétrole et le gaz naturel captivent encore énormément l'attention. Étant donné les difficultés que comporte le développement de ce potentiel, puisque les travaux s'effectuent pour une bonne part en mer et coûtent très cher, nous importons plus de 300,000 barils de pétrole par jour. A l'heure actuelle, au Canada, l'homme de la rue accorde une beaucoup plus grande importance aux sources d'énergie renouvelable. Le gouvernement a pris différentes mesures en réponse à cette préoccupation. Par exemple, l'an dernier, le gouvernement fédéral a alloué 150 millions de dollars à la technologie et aux programmes de substitution du pétrole et concernant les sources d'énergie renouvelable. Les provinces ont dépensé des sommes équivalentes. Nous avons des programmes comme le ERIF, projet concernant l'énergie renouvelable de l'industrie forestière, dans le cadre duquel on prévoit une dépense de l'ordre de 288 millions de dollars pour des subventions de projets au cours des prochaines années. Il y a également le programme de garantie de prêts concernant la biomasse et le programme ENFOR, l'énergie provenant des forêts. Dans le cadre de ce programme, on dépensera quelque 30 millions de dollars au cours des cinq prochaines années en vue de chauffer les entreprises et les maisons au moyen de chaudières à bois. Il y a également le programme d'achat et d'utilisation du matériel de chauffage solaire, dans le cadre duquel les gouvernements utilisent dans leurs édifices et leurs projets des sources d'énergie renouvelable. Puis il y a le programme d'aide aux fabricants de matériel d'énergie solaire, en vertu duquel des subventions sont accordées à diverses entreprises du pays pour les aider à mettre en valeur l'énergie solaire, éolienne et ainsi de suite.

L'an dernier, la Chambre a demandé à un certain nombre de députés de constituer un groupe de travail, qu'elle a chargé de préparer un rapport sur l'énergie de remplacement. On l'appelle couramment le rapport Lefebvre, mais il s'intitule à vrai dire «Énergies de remplacement». Le rapport a été publié. Il renferme quelque 65 recommandations visant à aider le Canada à atteindre l'autarcie énergétique grâce à l'énergie renouvelable.

• (1600)

Je pourrais peut-être lire un paragraphe de ce que le président du comité, M. Tom Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle), dit à ce sujet. Voici:

Le Canada possède les ressources nécessaires pour être à l'avant-garde de la transition énergétique globale. Pendant le reste du siècle, nous aurons l'occasion non seulement de garantir notre propre avenir énergétique mais aussi d'exporter toute nouvelle technologie mise au point dans le cadre de la réalisation de nos objectifs. Nous savons fort bien que cette transformation de notre filière énergétique ne se fera pas du jour au lendemain et nous avons, dans nos recommandations, essayé d'indiquer l'importance de l'effort requis. Nous restons cependant optimistes que cette tâche peut être accomplie moyennant un effort concerté et un engagement enthousiaste et réaliste.

Je souscris absolument à ce qu'énonce ce paragraphe. Le Canada a sous terre, sur terre et dans le ciel de quoi encourager bien des citoyens à utiliser les énergies renouvelables existantes. Le gouvernement devra mettre en application ces 65 recommandations le plus tôt possible. J'espère que certains des projets de loi que j'ai présentés seront utiles à cet égard. J'ai étudié la mise à jour du Programme énergétique national que le ministre a présentée à la Chambre la semaine dernière. Il a déclaré alors que bien des recommandations du comité avaient déjà été mises en application. Il a dit, entre autres, ce qui suit:

. . . le gouvernement du Canada a augmenté énormément les fonds consacrés à la recherche et au développement dans les domaines de la conservation et des combustibles renouvelables et synthétiques.

J'espère que cela est vrai. Cependant, je n'ai pas de raison de croire comme le ministre que toutes ces recommandations vont être mises en application rapidement. Je pense que l'on pourrait faire davantage. J'espère que le ministère donnera suite rapidement à ces recommandations.

Si l'on en croit ces recommandations, les Canadiens ont toutes les raisons du monde d'être optimistes. Il est évident que le comité a accompli de l'excellent travail. Il est souhaitable que ces études soient effectuées pour révéler le potentiel des énergies renouvelables. Nous devons convaincre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) d'aider à favoriser la mise en application de ces idées.

Ce projet de loi ne nécessite ni effort supplémentaire de la part des fonctionnaires ni main-d'œuvre supplémentaire dans aucun ministère. Ce projet de loi propose uniquement que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture insistent pour que leurs fonctionnaires, en organisant et en mettant à exécution leurs relevés, examinent le potentiel d'énergie renouvelable au Canada à l'heure actuelle. A mon avis, il s'agit d'une enquête relativement simple.

Quand j'ai téléphoné aux fonctionnaires de la division des levés géologiques au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'ai découvert qu'ils effectuent de nombreux relevés de la sorte depuis un certain temps. Ils ont signalé dans leurs relevés le potentiel hydro-électrique qui est une énergie renouvelable. Le ministère de l'Agriculture a effectué des relevés sur la biomasse. Le ministère de l'Environnement en a effectué d'autres sur les vents dans le voisinage des aéroports et sur les effets qu'ils ont sur les avions. Il y a des relevés du ministère des Forêts qui concernent le potentiel en ce domaine. Je ne suis pas certain que le comité ait parlé des relevés effectués sur l'énergie thermique que fournit le soleil.

Les gens qui veulent se renseigner à ce sujet auraient du mal à savoir à quel ministère s'addresser et, de toute façon, leur présentation n'est guère utilisable. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'instar de Petro-Canada met à la disposition du secteur privé les renseignements fournis par les relevés sur le potentiel d'hydrocarbures. Ces renseignements sont analysés et communiqués à l'industrie. Il n'y a pas d'analyses de ce genre effectuées sur le potentiel des énergies renouvelables, par exemple le vent ou la biomasse, qui pourraient être communiquées aux Canadiens pour qu'ils puissent comprendre le potentiel de ces ressources. Beaucoup de municipalités également n'ont pas accès à ces renseignements. Il y a beaucoup de localités dans les Prairies qui ont du mal à trouver de l'eau quand elles ne sont pas à proximité d'une rivière.

Nous savons qu'au début des années 60, le ministre de l'époque, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) avait entrepris un grand relevé des Prairies dans le cadre du programme ARDA pour déterminer les ressources de la région en eaux souterraines pour l'agriculture et les autres industries. Grâce à ces relevés, beaucoup de villes qui cherchent maintenant de l'eau utilisent cette documentation parce qu'elle est disponible au ministère. Je crois que certaines localités de la Saskatchewan ont utilisé cette documentation et trouvé des nappes aquifères.

De nouvelles pompes de chaleur sont mises au point. Le Conseil national de recherches en a conçu une qui en est maintenant à l'étape des essais conduisant à l'agrément par l'Office canadien de normalisation, pour pouvoir être ensuite commercialisée. La pompe de chaleur pourra extraire la chaleur de l'eau pour donner de l'air chaud qui servira au chauffage domestique. Cela serait très avantageux pour de nombreuses collectivités rurales du Canada. Pour pouvoir utiliser cette machine, il faudrait connaître par exemple la situation des nappes aquifères et leur température, afin de savoir s'il serait rentable de forer un puits. Il faudrait aussi déterminer si l'on peut recanaliser l'eau refroidie dans le sol afin qu'elle puisse de nouveau se réchauffer sous terre. C'est un exemple du genre d'étude qu'on peut mener et dont on peut faire profiter les Canadiens grâce aux changements prévus dans le projet de loi.

Je suis certain qu'il existe des nappes aquifères du même genre partout au Canada. On a peut-être déjà foré de nombreux puits en Ontario, dans les Maritimes et en Colombie-Britannique à propos desquels on possède déjà de tels renseignements. Ces renseignements seraient très utiles si les services gouvernementaux pouvaient les rassembler et les condenser pour qu'on puisse les consulter facilement.

Le gouvernement américain avait pris très au sérieux les propositions relatives à l'énergie renouvelable qui lui avaient été présentées il y a quelques années. On s'est trouvé devant le même problème que celui auquel nous faisons face maintenant, en l'occurrence comment communiquer les renseignements à ce sujet aux populations, aux villes et aux municipalités pour

qu'ils puissent être mis à profit. Pour résoudre le problème, le gouvernement américain a décidé de rassembler tous les renseignements disponibles et d'établir des bureaux dans divers centres des États-Unis où les consommateurs pouvaient appeler directement grâce à un numéro de téléphone Zénith et parler à des gens qui connaissent l'industrie. Ainsi, quelqu'un qui voulait se renseigner au sujet de l'installation de paneaux solaires dans sa maison pouvait détenir les reseignements nécessaires par téléphone. Un conseil municipal pouvait avoir recours au service pour voir s'il était possible d'utiliser la chaleur du sol pour chauffer ses immeubles. Certaines installations des forces armées se servent déjà de cette technique. Tous les citoyens des États-Unis peuvent obtenir ces renseignements grâce à un numéro de téléphone Zénith. C'est un exemple que nous pourrions suivre. Ce serait chose facile parce qu'il existe des bureaux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources un peu partout au Canada qui pourraient fournir ces renseignements par téléphone.

• (1610)

Comme exemple de banque de données, le gouvernement fédéral a établi ce que l'on appelle l'inventaire des terres du Canada. Il recense le potentiel minier actuel de notre pays, compile les données et les met à la disposition du secteur privé qui pourra les consulter à loisir. Cela illustre ce que nous pourrions faire pour recenser toutes les sources d'énergie renouvelable possibles du pays et les mettre à la disposition des Canadiens.

Pour ce faire, il nous faut collaborer étroitement avec les gouvernements provinciaux, car ce sont souvent eux qui font faire les recherches. Les ressources naturelles sont évidemment de compétence provinciale. Toutefois, il serait utile que le gouvernement fédéral ait aussi des renseignements à ce sujet dans sa banque de données. Il me paraît important que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère de l'Environnement et d'autres ministères collaborent très étroitement avec les gouvernements provinciaux pour mettre un pareil système en place.

Comme nous le savons, le pouvoir du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était, en fait, à l'origine de recueillir de l'information. Les choses ont beaucoup changé de depuis. Comme d'autres ministères, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'est plus un organisme simplement chargé recueillir des données, mais s'occupe aussi de toute l'affaire de l'énergie, de la production et de l'importation quotidiennes d'énergie, et aide les Canadiens à ne plus devoir dépendre du pétrole et à chercher d'autres sources d'énergie. Nous avons donc constaté que jusqu'à l'avènement des ressources renouvelables, tous les articles de la loi concernant les ressources minérales, par exemple l'article 3 de la loi sur les ressources et les relevés techniques couvrait automatiquement la plupart des sources d'énergie. Par exemple, le pétrole et le gaz étaient considérés comme des minéraux dans le Mineral Year Book du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Néanmoins, certains articles de la loi tels que les articles 6 et 7 semblent viser également les sources d'énergie renouvelable tandis que d'autres ne prévoient pas cette possibilité. Je le répète, ce projet de loi vise à supprimer cette anomalie en désignant l'énergie renouvelable dans les articles qui se contentent d'y faire implicitement allusion en employant le mot «minéraux».

Je sais qu'un grand nombre de fonctionnaires appliquent la loi à la lettre si bien qu'ils ne recueillent pas ces données vu que le mot «minéraux» ne désigne pas les sources d'énergie renouvelable. Ces amendements permettront au ministère de recueillir et de publier ces données qu'aucun autre ministère ne recueille actuellement. Par exemple, une personne qui a besoin de renseignements sur les systèmes de chauffage solaire passifs devra peut-être communiquer d'abord avec le Conseil national de recherche puis avec Environnement Canada. Quelqu'un qui a besoin de renseignements sur la biomasse devra communiquer avec Agriculture Canada et pour connaître la vélocité du vent, il faudra contacter le ministère de l'Environnement car, je le répète, ces données sont recueillies uniquement dans les aéroports. Voilà le but de ce bill.

Nous avons constaté qu'il était nécessaire d'apporter de nombreux changements pour obtenir des sources d'énergie viables. Une fois ces renseignements recueillis, il faut les mettre à la disposition du public. De plus en plus de gens posent des questions au sujet du potentiel de ces nouvelles formes d'énergie. De nombreux groupes s'intéressant à l'énergie solaire, à la biomasse et au reste se sont formés d'un bout à l'autre du pays et ils ont besoin de ces renseignements. Par conséquent, je recommande à la Chambre d'adopter ce bill. J'ai un certain nombre d'autres projets de loi que j'espère pouvoir présenter au cours des semaines à venir si la session se poursuit. Je sais qu'il faut continuer le travail entrepris dans ce domaine. Espérons que ce bill permettra de le faire.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, mon intervention sera brève. Il y a lieu de se demander pourquoi nous nous astreignons à ce débat aujourd'hui, non pas que le sujet soit sans importance, mais parce qu'il est toujours difficile de se parler à soi-même. Je tiens cependant à féliciter le député de nous avoir présenté le projet de loi. Je voudrais lui faire part de notre appui aux deux principes dont il y est question, si limités soient-ils. Bien sûr, nous reconnaissons également avec lui qu'il faut apprendre à compter sur les ressources renouvelables au lieu de dépendre, comme c'est le cas actuellement, des ressources non renouvelables. Nous avons consacré près de deux mois cette année à l'étude de la législation énergétique. En toute justice, il faut reconnaître que ce débat a porté sur le passé. En effet, il concernait une ressource énergétique qui, même si elle est très importante en ce moment précis de notre époque, n'a plus qu'un avenir limité, car elle s'épuisera inévitablement, ou alors le coût de son extraction à la source sera si élevé qu'il nous sera pratiquement impossible d'en tirer avantage. Voilà pourquoi j'avoue avoir été très déçu, Votre Honneur, que nous ayons consacré tant de temps à ce débat et que nous continuions à dépenser tant d'argent à prospecter le pétrole jusqu'à la dernière goutte. Si je jette un coup d'œil vers l'avenir, je ne puis tout simplement pas m'imaginer combien cette dernière goutte de pétrole nous coûtera quand nous l'aurons enfin extraite du sol. Combien de milliards de dollars nous faudra-t-il débourser pour l'obtenir et quelle sera de toute façon son utilité?

Je me sens encouragé, parce que plus de gens s'intéressent aujourd'hui aux ressources renouvelables et aux sources d'énergie renouvelables en particulier. Je suis toutefois quelque peu déçu de constater que nous n'accordons vraisemblablement pas à cette question l'importance qu'elle devrait avoir, selon moi. Je suis certain que l'avenir de notre pays et du monde

dépendra des ressources renouvelables qui existent, comme nous le savons, mais pour lesquelles nous n'avons pas encore mis au point de technologie ni acquis le désir de les exploiter. Je suis persuadé qu'il est normal que nous ne puissions continuer de dépendre des sources d'énergie non renouvelables pour répondre à tous nos besoins. Il nous faudra trouver et exploiter des produits de remplacement, et nous le ferons. Si nous nous y attaquons rapidement, la planification de l'avenir, qu'un grand nombre d'entre nous essaie de présenter aux Canadiens, n'en sera que meilleure. Nous mettrons au point de nouveaux produits de lubrification, ce à quoi nous nous appliquons maintenant. Par conséquent, il est important que nous consacrions davantage de temps, d'énergie et de capitaux à cette question. Nous trouverons de nouvelles méthodes d'approvisionnement énergétique et établirons de nouveaux systèmes de transport qui en tiendront compte. Mais nous refusons encore d'aller de l'avant, parce que nous croyons qu'il faut, d'une façon ou d'une autre, épuiser tous les produits pétroliers existants avant de nous tourner vers les sources d'énergie de remplacement qui sont pourtant nécessaires maintenant, si nous voulons être en mesure de répondre à la demande future. Nous trouverons les moyens de construire des maisons et des usines en fonction des principes de conservation et des nouvelles méthodes d'approvisionnement énergétique qui répondront aux besoins des nouvelles industries et assureront notre confort au foyer et au lieu de travail.

Mais je ne suis pas certain de savoir pour quelles raisons les dirigeants peuvent se permettre de traiter même l'énergie à la légère. Il me semble assez clair que si le gouvernement accorde autant d'importance au pétrole, ainsi qu'en témoignent les fonds consacrés aux combustibles pétroliers, c'est à cause des conseils qui lui sont donnés. Selon moi, il a été induit en erreur par ce conseil. Je pensais qu'après la mini-crise que nous avons connue il n'y a pas si longtemps dans le domaine de l'énergie traditionnelle, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait prévu des réserves plus importantes de capitaux pour les travaux relatifs aux ressources renouvelables. J'espère ne pas leur rendre un mauvais service en disant que l'importance des pressions exercées sur le gouvernement explique cette situation. Je ne voudrais pas nier le rôle important que les produits dérivés du pétrole ont joué et continuent de jouer dans la croissance de notre société, mais je suis au désespoir de penser que nous augmentons constamment le prix de cette ressource et l'utilisons à un rythme effréné sans consacrer des montants équivalents au développement de ressources de remplacement. Tout récemment, quelque 6.5 milliards de dollars ont été réservés pour les entreprises du secteur pétrolier sous forme de subventions au titre du Programme d'encouragements pétroliers alors que l'on réduisait par ailleurs les montants consacrés à la recherche forestière. Nous n'avons pu suivre l'augmentation de la demande. Nous ne pouvons pas nous contenter d'espérer qu'à un moment donné nous serons en mesure de trouver une quantité suffisante de dérivés du pétrole pour répondre à nos besoins toujours croissants. J'ai bien peur que nous investissions notre argent dans des ressources consomptibles au lieu de le consacrer à des ressources renouvelables.

• (1620)

Lors de la crise de l'énergie des années 70, l'État du Vermont est revenu rapidement à l'utilisation du bois, cette ressource énergétique renouvelable. Il ne serait pas entièrement juste de prétendre qu'il continue à utiliser autant cette ressource qu'à ce moment-là, mais dans l'ensemble, il s'agit d'une transition permanente, car les gens ont réalisé qu'ils ne pouvaient se fier à une ressource provenant de l'étranger dont ils ne pouvaient contrôler ni le prix ni l'approvisionnement. De jour en jour, cette ressource se raréfie. Nous aurions pu également faire cette transition si nous avions prévu la crise. Si nous avions bien prévu ce qui est arrivé, nous aurions pu exploiter nos immenses ressources forestières. Je ne doute pas un instant que nous possédions les moyens techniques nécessaires.

Si nous investissons dans les ressources énergétiques renouvelables cela nous coûtera beaucoup moins cher à la longue que si nous attendons une autre crise. Si nous attendons que les sociétés pétrolières nous annoncent qu'il nous reste suffisamment de pétrole non pas pour 30 ans, mais seulement pour cinq à sept ans, nous pourrions devoir débourser dix fois plus qu'aujourd'hui pour faire la transition.

On peut dire, je pense, qu'il faudrait offrir les mêmes subventions pour l'énergie renouvelable qu'on l'a fait pour des ressources énergétiques épuisables. Nous devons augmenter au lieu de réduire le financement de la recherche et du développement dans certains domaines comme l'industrie forestière. Nous ne pouvons pas la laisser travailler à son rythme et financer sa recherche elle-même, car elle n'est pas suffisamment prospère en ce moment pour pouvoir le faire. Avant qu'une autre crise ne survienne, nous devons commencer à éduquer le public afin de l'inciter à utiliser d'autres sources d'énergie. Ce n'est pas en lui faisant peur qu'on y arrivera. Les gens deviennent pratiquement imperméables aux manœuvres d'intimidation utilisées il y a quelques années. Il existe certainement une autre façon de les convaincre qu'ils ont tout intérêt à utiliser une source d'énergie qui durera éternellement.

Si nous éprouvons des difficultés à cet égard, c'est notamment parce qu'on a incité les gens à délaisser le pétrole pour le gaz naturel ou l'électricité. Le gaz naturel coûtait alors beaucoup moins cher que le pétrole, mais l'industrie s'est vite rendu compte qu'elle disposait d'un marché captif et qu'après avoir transformé leur système de chauffage, les gens ne pouvaient plus le transformer de nouveau. L'industrie du gaz naturel a donc profité indûment de la bonne volonté des citoyens prêts à lutter contre la hausse constante du prix du pétrole et le gaspillage des ressources existantes. Je trouve injuste qu'on incite les gens à abandonner une source d'énergie au profit d'une autre pour les laisser ensuite se faire escroquer. Voilà ce qui se passe, selon moi, depuis deux ans.

Je tiens à dire au député que c'est un petit pas dans la bonne voie, comme il l'a admis lui-même, mais que cela en vaut la peine. Cela rappellera constamment à ceux qui planifient ce genre de chose que la Chambre des communes, qui représente les Canadiens, n'est plus satisfaite de l'approche adoptée depuis quelques années. Ils ont le devoir d'insister à l'avenir sur l'utilisation et le développement des sources d'énergie renouvelable, sur le reboisement et tout ce que nous pouvons conserver comme source d'énergie renouvelable en veillant à ce qu'elles soient bien gérées. Aucune ressource n'est renouvelable si elle est mal gérée. Assurons-nous que les personnes qui

conseillent le gouvernement, que ce soit celui-ci ou un autre, ne comptent pas uniquement sur les ressources non renouvelables. Le gouvernement doit reconnaître la nécessité d'insister pour procéder au changement, chaque fois qu'il est possible ou pratique de le faire. Dans ce cas, l'avenir est très souriant pour nous.

• (1630)

C'est là une industrie, monsieur l'Orateur, qui pourrait nous offir des débouchés extraordinaires dans le monde, si nous voulions nous y lancer avec un minimum de sérieux et d'efficacité. Il n'y a aucun doute, à mon avis, que nous pourrions ouvrir la voie à bon nombre d'autres pays. Nous aurions à notre disposition une technologie que nous pourrions commercialiser sur le marché international. Grâce à elle, nous pourrions améliorer le rôle que joue le Canada sur la scène mondiale. Il existe de nombreux pays dans le monde qui ne possèdent aucune source d'énergie non renouvelable.

Nous avons les moyens d'être autonomes grâce à nos ressources renouvelables. Si nous étions prêts à mettre au point cette technologie et à donner l'exempler, en montrant que nous sommes prêts à l'utiliser à bon escient, nous pourrions faire œuvre utile pour de nombreux pays du monde en leur ouvrant la voie.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, je suis très honoré d'avoir la possibilité d'intervenir au sujet de ce bill. Le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) avait raison de dire, au début de son exposé, que la Chambre connaît très bien l'intérêt qu'il porte à la question de l'énergie renouvelable. Non seulement, comme il l'a dit, parce qu'il a présenté de nombreux bills d'initiative parlementaire à ce sujet, mais également en raison de l'étude qu'il a effectuée lui-même et des discours qu'il a prononcés sur la question. Dans le cadre des débats sur les programmes énergétiques qui ont été proposés, il semble toujours trouver une façon de glisser quelques remarques sur les sources d'énergie renouvelable. Le fait que son bill soit mis à l'étude aujourd'hui, bien qu'il porte le n° 261, rend hommage au député, en lui prouvant qu'il a su proposer un sujet qui intéresse manifestement toute la Chambre.

Je participe à l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire depuis près de 14 ans et je puis lui assurer que la plupart des propositions formulées à cette occasion, dans des motions ou des bills d'initiative parlementaire, sont souvent intégrées par la suite aux mesure gouvernementales proposées par notre parti ou, d'ici peu peut-être, par le sien. C'est en effet souvent le cas. Si les propositions émanant des députés ne sont pas toujours approuvées ou intégrées immédiatement dans des mesures législatives, c'est à cause de certains problèmes d'ordre technique ou autre qui obligent les fonctionnaires du ministère à réfléchir aux éventuelles répercussions qu'auront ces mesures.

Il importe également que ceux qui font œuvre de pionniers dans ce secteur reconnaissent que certains députés sont disposés à présenter des bills semblables à la Chambre. Souvent, surtout quand nous avions des réserves mondiales de pétrole que nous croyions suffisantes, bien des gens étudiaient déjà la question des sources d'énergie renouvelable et se demandaient si quelqu'un les écoutait, et surtout si quelqu'un leur prêtait attention au Parlement ou à l'Assemblée législative provinciale. Au moment de la première crise dont le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a parlé, au début des années 70, où la sécurité de l'approvisionnement a été remise en question, puis lors du deuxième coup porté par l'OPEP, qui a quadruplé ses prix, les gens qui faisaient œuvre de pionniers se sont soudain trouvés aux premières lignes; comme ils avaient déjà fait un certain nombre de recherches dans ce domaine, ils ont eu enfin l'impression, je pense, que quelqu'un leur savait gré des efforts extraordinaires qu'ils avaient déployés, en tant que précurseurs, dans ce secteur particulier des sources d'énergie renouvelable.

Ce n'est pas par hasard que je prends aujourd'hui la parole pour traiter de cette question, monsieur l'Orateur, car j'ai eu l'honneur il y a quelques années d'être le secrétaire parlementaire d'un ministre de l'énergie, des mines et des ressources. Je sais par expérience que très tôt, avant même que le prix du pétrole ne quadruple—pour être juste, je devrais probablement parler du rude coup que nous ont porté l'Office national de l'énergie et les sociétés pétrolières multinationales—les fonctionnaires du ministère se sont aperçu que les prévisions qu'ils avaient faites près d'une année auparavant n'étaient plus valables et que nous risquions au contraire de manquer de pétrole. Voilà pourquoi le ministère est intervenu—et ce, à mon avis, très rapidement et très efficacement—dans le domaine de l'énergie renouvelable, parce qu'il a enfin admis qu'il devait faire quelque chose, ou du moins quelque chose de plus.

Je rends hommage au député. Je trouve que son bill renferme une excellente idée et qu'il y aurait lieu de l'insérer dans la loi. Je ne pense pas, comme il dit, que cela coûte cher. En fait, ce pourrait être un bon placement si on l'incorporait, même sous sa forme actuelle. Le député a eu l'amabilité de signaler les excellents relevés du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en particulier de la section des relevés géologiques. Comme toutes les autres, elle s'efforce de mettre à profit sa propre initiative et ses propres talents pour faire la sorte de relevés qui, d'après elle, profiteront à une industrie, à un groupe ou à l'ensemble du pays. C'est seulement au moyen d'instances comme nous en faisons, ou comme le député a déjà faites, qu'elle saura comment les Canadiens pourraient bénéficier davantage de ses relevés, si elle les fait.

Dans le domaine de la pétrochimie, nous pensons que notre circonscription est le plus important centre au Canada. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources exécute des travaux, fournit de l'aide et fait des relevés qui sont absolument essentiels, à condition que les données soient accessibles sous une forme que l'industrie pétrochimique peut utiliser.

Deuxièmement, sous le coup du choc éprouvé à la pensée que l'approvisionnement pourrait faire défaut, bon nombre de sociétés ont décidé qu'elles devaient mettre au point de concert un système grâce auquel cette ressources naturelle en voie d'épuisement, le pétrole, serait utilisée le plus judicieusement possible. Le ministre des Transports (M. Pepin), qui était ici cet après-midi et qui, à l'époque, était ministre de l'Industrie et du Commerce, a encouragé plusieurs sociétés à collaborer, au lieu de se faire concurrence, à la construction de six grands complexes pétrochimiques, à se contenter d'en construire trois plutôt, l'un après l'autre. Afin de ne pas risquer la faillite de six entreprises, il était préférable d'en lancer deux ou trois seulement au Canada. L'un de ces complexes a été établi à

l'époque dans ma propre circonscription de Sarnia-Lambton, tandis qu'on prévoyait en construire un deuxième en Alberta et peut-être un troisième à Montréal.

C'était là un bon exemple de concertation entre le gouvernement et l'industrie en vue de faire face à une situation particulière; on se rendait compte en effet que, tandis que des entreprises faisaient œuvre de pionnières dans le domaine des ressources renouvelables, il nous fallait utiliser au mieux les ressources naturelles que nous possédions déjà. Les grands complexes pétrochimiques du genre Petrosar en constituent un bon exemple.

Le député a dit par ailleurs qu'il faudrait regarder au-delà de nos frontières. Nous ne sommes pas le seul pays où le phénomène se produit. Nous sommes favorisés sur le plan des ressources naturelles et nous n'avons probablement d'aussi grosses difficultés que les autres pays. Comme la situation risque d'être catastrophique pour eux, les autres pays agissent; ils investissent dans les ressources renouvelables et ils y accordent plus d'importance. Du fait même, il faudrait assister aux colloques, aux conférences internationales, et il faudrait encourager les ingénieurs canadiens et les Canadiens en général à aller à l'étranger, à assister à ces colloques, pour voir ce que les autres pays qui sont dans une situation plus précaire que le Canada pour le moment font dans ce domaine; on ne peut pas adopter la politique de l'autruche.

Le député de Hamilton Mountain avait raison de dire que ce qui avait surtout décidé les pouvoirs publics à agir, à investir et à prendre certaines mesures, c'étaient la crainte soudaine d'avoir des difficultés d'approvisionnement et certaines appréhensions quant à l'évolution du cours mondial, compte tenu de la puissance du cartel formé par les pays de l'OPEP. Par conséquent, les gouvernements provinciaux ou fédéral, accordent plus d'importance à ce domaine et ils y investissent plus d'argent.

• (1640)

Le gouvernement canadien a montré son intérêt pour l'énergie renouvelable en 1974 lorsqu'il a créé un programme de recherche et de développement dans ce secteur. En outre, en 1978, il a mis de l'avant plusieurs nouveaux programmes axés sur le développement industriel dans ce domaine. Plus récemment, me dit-on, le Programme énergétique national de 1980 a mis en relief le rôle que pourraient jouer les ressources énergétiques renouvelables dans la recherche de l'autosuffisance. On critique souvent le Programme énergétique national. La presse et les autres médias ont tendance à en souligner les aspects négatifs, et il est facile de prononcer de beaux discours enflammés, mais je pense qu'on oublie trop souvent les bons côtés du Programme énergétique national. Enfin, on a fait la lumière sur l'un de ces aspects qui pendant trop longtemps était demeuré dans l'ombre.

Il est dit dans le Programme énergétique national:

> Le Canada est bien pourvu en ressources non renouvelables qui permettent de faire la transition avec l'avenir, quand les Canadiens utiliseront moins d'énergie et que les énergies renouvelables joueront un rôle beaucoup plus important. L'énergie renouvelable, sous forme d'hydro-électricité, représente déjà 24% du bilan énergétique canadien. Les autres énergies renouvelables apportent une contribution à peu près égale à celle du nucléaire . . . Les réalités énergétiques de l'avenir soulignent bien la sagesse d'intensifier les efforts en vue d'exploiter des formes nouvelles d'énergie renouvelable qui garantissent, à côté de l'hydro-électricité, une structure énergétique sûre, propre et économiquement viable.

Ressources renouvelables

> Le Programme énergétique national envisage un rôle bien plus important pour les énergies renouvelables. Le gouvernement du Canada pense que les réalités économiques jouent maintenant en faveur de toute une gamme d'énergies renouvelables. Le Programme énergétique national comportera des encouragements supplémentaires à leur utilisation commerciale, tant dans le cadre du programme global de conversion décrit précédemment que par des mesures spéciales, nouvelles ou élargies. Il offrira également une aide financière accrue, décrite plus loin, pour les travaux de recherche, de développement et de démonstration.

Je dis aux pionniers qui œuvraient dans ce secteur avant qu'on parle de pénuries et d'augmentations du prix du pétrole que le gouvernement a prouvé une fois de plus qu'il est au fait de la situation et prêt à agir et à investir.

Je crois comprendre que d'autres députés veulent prendre la parole. Je sais que mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), s'intéresse à la question depuis longtemps et voudrait avoir suffisamment de temps pour en parler. J'ai voulu mettre certaines idées de l'avant, et je suis persuadé que le député saura compléter mes efforts.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter quelques mots aux observations qu'a faites mon collègue, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) au sujet des sources d'énergie renouvelable. Depuis assez longtemps, je m'intéresse à cette question. J'ai fait partie du groupe qui a réussi à lancer Canertech, lequel servira d'agent catalyseur pour développer l'énergie renouvelable à l'avenir. J'estime que l'organisme est insuffisamment financé et que nous devrions faire davantage pour développer nos sources d'énergie renouvelable car, comme l'a souligné le député de Hamilton Mountain (M. Deans), au 21e siècle, il ne faudra plus compter uniquement sur les combustibles fossiles comme source d'énergie. Il faudra exploiter de nouvelles formes d'énergie.

D'une certaine manière, le gouvernement—j'entends le gouvernement fédéral et ceux des provinces—et même l'entreprise privée, ne s'intéressent plus suffisamment aux formes d'énergie renouvelable. D'après certains renseignements disponibles, quand nous parlons d'énergie renouvelable nous songeons à la biomasse, à l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique et à d'autres. Cependant, une chose m'inquiète. La Chambre des communes a mis sur pied un groupe de travail qui a consacré presque une année entière à étudier les énergies de remplacement—pas nécessairement renouvelables mais d'autres formes d'énergie—lesquelles pourraient remplacer les combustibles fossiles et les combustibles actuels dont le gaz naturel, les dérivés du pétrole, l'hydro-électricité et d'autres formes que nous connaissons bien. Or, dans ses études sur les énergies de remplacement, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne mentionne jamais le rapport du groupe d'étude parlementaire. Cela me paraît inacceptable. Tant d'indifférence est une insulte au Parlement et aux membres du comité. Je ne faisais pas partie de ce comité, mais je sais que ses membres ont travaillé avec acharnement à rédiger un rapport qui, d'après moi, et selon bien d'autres aussi, est un ouvrage de grande valeur. Cependant, personne n'en souffle un mot. Cela me paraît bizarre. Le comité était présidé par mon collègue, le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre). Le député représente donc un comté de la Commission de la capitale nationale. Mon collègue, le député de Niagara Falls (M. MacBain) était aussi membre du comité. Je ne me rappelle plus qui étaient les députés de l'opposition. Il y avait peut-être le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) . . .

M. Schellenberger: Non.

M. Evans: Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) en faisait partie. Il y avait de bons travailleurs du côté des néo-démocrates et tous ensemble, les membres du groupe ont rédigé un document très solide dont les dirigeants gouvernementaux devraient reconnaître la valeur.

J'entends souvent parler d'énergies nouvelles et de sources d'énergie renouvelable, mais jamais ne mentionne-t-on le rapport du groupe de travail. Il faut corriger cet état de fait, parce que ce groupe s'est montré beaucoup plus clairvoyant que certains spécialistes de l'énergie; nous avons voulu savoir ce que l'avenir nous réserve et quels seront nos besoins en fait de sources importantes d'énergie, non seulement au Canada mais aussi en Occident, dans les pays de l'Est et les pays en développement. Nous aurons besoin de carburant à bon marché. Le groupe de travail a conclu qu'il fallait mettre au point dès maintenant l'exploitation de nouvelles sources. Nous possédons les techniques, les spécialistes et la compétence pour nous porter à l'avant-garde de cette nouvelle technologie.

Le groupe de travail a étudié l'hydrogène comme source d'énergie. C'est, en définitive, une source perpétuelle d'énergie. On peut décomposer l'eau en hydrogène et oxygène. Le processus de combustion de l'hydrogène rétablit le lien avec l'oxygène pour reformer de l'eau. C'est le cycle parfait qui ne cause pas de pollution. Cette forme d'énergie gazeuse peut servir pour faire rouler les automobiles, faire voler les avions, chauffer les maisons et faire fonctionner les usines. L'hydrogène peut servir à fractionner les huiles lourdes en carburants mieux utilisables aux fins de transport. L'hydrogène peut servir à transformer la tourbe en pétrole. Je n'entends jamais parler de la tourbe comme source énergétique de remplacement, bien qu'elle soit utilisée comme telle dans d'autres pays. L'Ontario est probablement la région du monde la plus riche en tourbe. Mon bon ami, Ian Connerty de Toronto, a fondé une société qui s'occupe de rechercher et d'extraire les ressources en tourbe de cette province pour les convertir en pétrole comme source de remplacement du pétrole classique, des huiles lourdes ou du pétrole des sables bitumineux. Nous n'en entendons jamais parler.

Je crois que nous devons prendre ces sources en considération ainsi que tout le cycle de la fusion. Si nous croyons que la fission nucléaire n'est pas la route à suivre pour produire de l'électricité—et selon la technologie actuelle, il faut de l'électricité pour obtenir de l'hydrogène—nous devrions unir nos efforts à ceux des autres pays pour mettre au point le cycle de la fusion, parce qu'on me dit que c'est une source non polluante d'énergie. Elle produirait une électricité peu coûteuse qui pourrait ensuite servir à convertir l'eau en hydrogène et en gaz nécessaires à la fabrication des combustibles transportables. Elle créerait l'électricité qui pourrait nous servir comme celle d'aujourd'hui, et des combustibles gazeux comme combustibles transportables.

Voilà le genre d'énergies de remplacement qu'il faut prévoir et proposer aux Canadiens. A vrai dire, j'ai du mal à me les imaginer venant des hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il est grand temps que le Parlement confrontent ces hauts fonctionnaires avec le rapport du groupe de travail sur les énergies de remplacement et qu'il exige d'eux des explications. Pourquoi l'hydrogène ne serait-il pas le combustible par excellence du XXI^e siècle et prenons-nous les mesures nécessaires pour en arriver là?

• (1650)

L'Université de Toronto a à son service l'un des meilleurs spécialistes de la technologie de l'hydrogène, et nous devrions lui accorder plus de fonds ainsi qu'à d'autres organismes qui étudient l'hydrogène. Car il y en a d'autres. Mon collègue de Niagara Falls m'a dit qu'au moment où ils sont allés en Californie pour étudier des sources d'énergie de remplacement, on leur a montré un accumulateur air-aluminium. Cela peut-être un élément très efficace d'accumulation et d'entreposage qui peut fournir de l'électricité à partir de piles à combustible légères et très efficaces. Je n'en ai pas entendu parler moi-même, mais il en est question dans le rapport sur les sources d'énergie de remplacement.

Le Parlement a un rôle à jouer dans l'avenir de notre pays, monsieur l'Orateur, un rôle beaucoup plus important que ce ne fut le cas par le passé. Les groupes d'étude créés par le gouvernement actuel, et aussi par le gouvernement précédent, je dois le rappeler, sont une source d'inspiration pour les parlementaires. Mais les efforts des parlementaires seront vains si ces groupes d'étude, qui font de l'excellent travail, n'ont pas d'audience à l'extérieur de la Chambre. Il faut corriger cette situation. Nous avons créé des groupes d'étude sur la réforme des règlements, les énergies de remplacement et les marchés du travail. Les membres de ces groupes d'étude ont consacré beaucoup d'efforts à la rédaction de leur rapport et ces rapports doivent être étudiés par ceux-là mêmes qui préfèrent peut-être ne pas voir le travail accompli par tous les députés à la Chambre. Il existe des sources d'énergie de remplacement, il existe des solutions à nos problèmes énergétiques, et les députés ont travaillé fort pour en trouver. Il ne faut pas que ces rapports soient relégués aux oubliettes. Quand, à l'avenir, nous affecterons des fonds pour la recherche sur l'énergie, il faudra tenir compte des conclusions de ces rapports. Je vous remercie, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

Comme il est 4 h 53, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 4 h 53, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE RÉGIME CANADIEN DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, les mises en chantier de logements dans les régions urbaines ont fléchi en mai dans une proportion étonnante de 51 p. 100 par rapport à la même époque l'an dernier. Les dispositions régissant les IRLM ont entraîné la mise en chantier l'an dernier de 54,000 appartements. En vertu du Régime canadien de construction de logements locatifs, il n'y avait eu aucune mise en chantier jusqu'à la semaine dernière. Même si nous haussions le plafond de $7,500 à $20,000 le logement, ce serait encore $150 ou $200 de plus que le taux que les gens paient actuellement. Je propose donc, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que la Chambre charge le ministre des Finances de rétablir les dispositions régissant les IRLM et d'assigner les fonds affectés au Régime canadien de construction de logements locatifs à des coopératives d'habitation sans but lucratif dans la déclaration financière et économique qu'il fera à la Chambre.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, je prie le gouvernement de prendre rapidement des mesures pour stimuler l'économie et atténuer les effets néfastes que la conjoncture actuelle a sur le Canadien moyen. L'industrie manufacturière canadienne ne fonctionnequ'à 60 p. 100 de sa capacité, les taux de chômage et d'inflation, qui sont désormais supérieurs à 10 p. 100, ne cessent de monter, et le dollar canadien a atteint un plancher sans précédent de 78.9c. américains. Quoiqu'en dise le ministre des Finances, la confiance dans un pays se mesure à la valeur de sa monnaie. Notre dollar est menacé à cause de la très mauvaise politique du gouvernement actuel en matière d'économie et d'énergie. Je propose par conséquent, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le ministre des Finances annule immédiatement toutes les dispositions de son budget de novembre 1981 de même que le Programme énergétique national et dépose à la Chambre une déclaration de principes économiques propre à stimuler l'économie, à rétablir la confiance des investisseurs dans le Canada et à fournir des emplois aux Canadiens. Qu'il s'exécute ou qu'il donne sa démission.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

ON DEMANDE LA TENUE D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Au moment de prendre congé de nous pour se rendre au sommet de Versailles, madame le Président, le premier ministre nous a promis qu'il en reviendrait avec des remèdes à tous les maux économiques dont souffre le Canada à cause de son gouvernement. Au cours des 10 jours qu'à duré son absence, 30,000 propriétaires canadiens ont dû renouveler leur emprunt hypothécaire à des taux vraiment astronomiques, 978 entreprises ont fait faillite, et 7,100 travailleurs canadiens ont perdu leur emploi à une période de l'année où le taux de chômage est habituellement à la baisse. Étant donné que le premier ministre s'est rendu en Europe la tête vide et qu'il en revient les mains vides, je propose, avec l'appui du député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le premier ministre reconnaisse maintenant en présence de la Chambre et de tous les Canadiens qu'en dépit de ses recherches aussi bien au Canada qu'à l'étranger, il est incapable de trouver de solution au marasme économique que son gouvernement a engendré, et qu'empruntant ensuite la seule voie honorable qui s'offre maintenant à lui, il déclenche des élections et permette aux Canadiens d'élire un gouvernement capable de freiner la chute catastrophique actuelle et de relancer l'économie.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UNITÉS DE LOGEMENT COOPÉRATIF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, Ottawa sera l'hôte cette semaine du congrès d'orientation du mouvement coopératif chargé de définir les stratégies d'expansion du mouvement au cours des prochaines décennies. Comme il est nécessaire d'accroître et de stabiliser l'offre de logements à prix abordable au Canada, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement du Canada double immédiatement l'allocation d'unités de logement coopératif prévue pour la présente année financière et établisse, en consultation avec le mouvement coopératif, des objectifs réalistes pour les années à venir en vue de répondre au besoin réel et avéré de logements dans le secteur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—ON EXIGE LA LEVÉE DE LA LOI MARTIALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour attirer l'attention des députés sur une affaire urgente. Il y a maintenant six mois que la loi martiale est en vigueur en Pologne et le président du Canadian Polish Congress présente aujourd'hui à Ottawa une pétition signée par plus de 40,000 Canadiens demandant que le gouvernement polonais lève la loi martiale, libère les Polonais internés et cesse de fouler aux pieds les droits de la personne. Aussi, je propose, appuyé par les députés de Brampton-Georgetown (M. McDermid) et de Dauphin (M. Lewycky):

Que la Chambre exige que le gouvernement polonais lève la loi martiale sur-le-champ et libère les membres de Solidarité internés depuis l'imposition de la loi martiale et qu'elle exhorte le gouvernement polonais à reprendre les négociations avec les représentants de l'Église et de Solidarité afin de résoudre les problèmes économiques et politiques qui sévissent présentement en Pologne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1410)

L'OTAN

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour une affaire assez urgente sur laquelle je voudrais attirer l'attention du premier ministre (M. Trudeau). A un moment où l'OTAN éprouve des tensions internes pénibles et pressantes, alors qu'elle devrait se pencher sur d'authentiques problèmes, le premier ministre ne devrait pas s'étonner si les Canadiens ne vont pas se contenter de froncer les sourcils en constatant qu'il déforme la position des États-Unis sur les systèmes IRN et les fusées START. La tension qui existe entre les membres de l'organisation sur les affaires qui opposent l'Est et l'Ouest, notre propre contribution à l'OTAN et, bien sûr, les forces canadiennes de défense conventionnelle sont toutes des questions que le gouvernement a passées sous silence ces dernières années. L'urgence et la gravité de ces questions et d'autres connexes nous obligent à en débattre de façon tout aussi urgente et sérieuse. Je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre prie le premier ministre de faire une déclaration anticipée devant la Chambre et qu'elle s'emploie à renvoyer le texte de cette déclaration au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, le chargeant de l'étudier et de présenter son rapport à la Chambre dans les plus brefs délais.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE 41E ANNIVERSAIRE DE LA DÉPORTATION DES HABITANTS DES ÉTATS BALTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, c'est aujourd'hui le 41e anniversaire de la déportation en Sibérie de milliers d'Estoniens, de Lettons et de Lituaniens par les forces soviétiques d'occupation en 1941. Pour commémorer ce jour, je propose, appuyé par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Que la Chambre réaffirme son engagement à promouvoir les objectifs de la Déclaration universelle des droits de l'homme et exprime son appréhension devant l'aggression soviétique persistante dans le monde actuel.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LA SÉCURITÉ DES CITOYENS CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, à cause de la situation critique qui existe au Liban, surtout à Beyrouth, et parce qu'on a annoncé la semaine dernière que le personnel de l'ambassade canadienne resterait à Beyrouth, je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que la Chambre demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire sous peu une déclaration à l'appel des motions exposant les mesures que le gouvernement a prises pour assurer la sécurité des Canadiens au Liban, ceux qui y sont en poste à l'ambassade comme ceux qui vivent au Liban à titre particulier.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉSARMEMENT

ON DEMANDE D'EXPRIMER SON APPUI AU MOUVEMENT MONDIAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, comme des milliers d'Américains et de Canadiens, en participant aux manifestations pacifiques de la fin de semaine, se sont ralliés au mouvement mondial pour le désarmement, et qu'une manifestation semblable en URSS a été empêchée par le harcèlement et l'intervention de la police, y compris des arrestations, je propose, appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre exprime son appui pour le mouvement mondial en faveur du désarmement, en commençant par les superpuissances, et qu'elle invite tous les pays à laisser les habitants de notre planète proclamer leur conviction que le risque de meurtres massifs ne constitue pas un moyen de dissuasion mais plutôt une menace pour l'humanité entière.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'OTAN

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que le communiqué publié à la suite de la réunion de l'OTAN qui a eu lieu à Bonn la semaine dernière était bourré d'équivoques! Et que disait-on dans ce communiqué? Voici: on y exhortait le Kremlin à se joindre aux signataires pour promouvoir des relations constructives, la réduction des armes et la paix mondiale; on s'y engageait à renforcer les forces armées de l'OTAN, et on y insistait sur la volonté de négocier avec l'Union soviétique une réduction sensible de l'armement. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas manifesté son opposition lors de la réunion même et qu'y a-t-il au juste dans ce communiqué qui ne lui convient pas? Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que la Chambre sache au juste pour qui le premier ministre prend parti. Les Canadiens ne veulent rien avoir à faire avec les communistes, et le premier ministre, lorsqu'il est à l'extérieur du pays, devrait se faire le porte-parole fidèle des Canadiens. Il n'aspire très certainement pas à faire de notre pays une république socialiste.

Madame le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE COURS DU DOLLAR—ON DEMANDE DE MODIFIER LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait que ce matin le dollar a atteint un nouveau plancher. Le premier ministre a sans doute appris que, pendant son absence à l'étranger, près de 1,000 entreprises canadiennes ont fait faillite et que 1,200 Canadiens par jour ont perdu leur emploi, ce qui revient à dire que 12,000 Canadiens se sont retrouvés sans travail pendant le séjour du premier ministre à l'extérieur du Canada. Maintenant conscient des nouveaux résultats désastreux de sa politique économique, le premier ministre veut-il dire à la Chambre si son gouvernement va annoncer une modification majeure de sa politique économique avant l'ajournement?

• (1415)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: . . . le chef de l'opposition fait allusion à la chute du dollar canadien. Je lui rappelle comme on l'a signalé à d'autres députés de son parti et à lui-même à maintes reprises la semaine passée, que s'il est vrai que le dollar canadien a perdu de la valeur comparativement au dollar américain, c'est vrai également de presque toutes les autres principales monnaies. Si on compare le dollar canadien à ces monnaies-là, on constate que notre dollar s'est raffermi.

Par exemple, au cours de la semaine passée, le dollar canadien a baissé de 1.4 comparativement au dollar américain, le yen japonais de 2.2, le mark allemand de 1.7, le franc suisse de 2.0, le franc français de 7.3, la lire italienne de 3.0 et ainsi de suite. La seule monnaie importante qui n'a pas baissé autant que le dollar canadien est le florin hollandais, qui a perdu 1 3 contre 1.4 pour le dollar canadien. Par conséquent, le très honorable chef de l'opposition devrait garder ces chiffres à l'esprit quand il compare la valeur de notre dollar à celle du dollar américain.

C'est exact, notre dollar a baissé comparativement au dollar américain, mais, je le répète, la même chose est arrivée aux autres monnaies. Le chef de l'opposition devrait en conclure que les mesures que le Canada peut prendre seul ne changeront rien à l'économie du Japon, de l'Allemagne, de la Suisse, de la France, de l'Italie et ainsi de suite. Donc, cela répond au préambule de la question du très honorable chef de l'opposition. Quant à sa question au sujet d'une déclaration, le ministre des Finances a dit clairement qu'il ferait à la Chambre une déclaration sur l'économie avant l'ajournement d'été.

Questions orales

LA NATURE DU CHANGEMENT ENVISAGÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, pendant que 978 entreprises canadiennes faisaient faillite et que 12,000 Canadiens perdaient leur emploi, le premier ministre voyageait à l'étranger et donnait des conseils aux autres pays. Nous voulons savoir ce que le premier ministre du Canada compte faire pour essayer d'améliorer notre situation économique qui est désastreuse, en grande partie à cause du gouvernement.

Vendredi, le ministre des Finances a dit délibérément que les changements qu'il compte apporter à la politique économique ne sont pas nécessairement importants. Il envisage de faire un peu de rafistolage. Ma question était limpide. Le gouvernement du Canada annoncera-t-il un remaniement de la politique économique avant l'ajournement? Apportera-t-il un changement économique important?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, parlons d'abord du préambule de la question; le chef de l'opposition insinue que je suis allé donner des conseils à l'étranger. Je tiens à lui signaler que les solutions préconisées pour essayer d'améliorer la situation de tous les pays par rapport aux États-Unis ne viennent pas de moi. Elles ont été proposées par les représentants des six autres pays industrialisés qui se sont réunis à Versailles et celui de la Communauté européenne. Ce sont les pays fortement industrialisés, y compris le Japon, qui ont exhorté les États-Unis à mettre de l'ordre dans leur économie et dans leurs finances pour éviter une dévaluation de toutes nos monnaies, y compris du dollar canadien. Par conséquent, ce n'est pas moi qui ait donné des conseils, madame le Président. J'ai entendu tous les autres chefs d'État qui ont participé au sommet de Versailles répéter ce message.

• (1420)

Venons-en à la question proprement dite. Le chef de l'opposition veut savoir si le ministre des Finances proposera des changements importants ou mineurs dans sa déclaration; je crois pouvoir dire, en me basant sur l'expérience, que peu importe la nature de la déclaration du ministre des Finances . . .

M. Nielsen: Ce sera un désastre!

M. Trudeau: . . . le chef de l'opposition dira, comme son leader parlementaire, le député du Yukon, le dit à l'instant, que c'est un désastre. Par conséquent, est-il utile de préciser s'il s'agit de changements importants ou mineurs?

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AVOUER QUE SES POLITIQUES SONT ERRONÉES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre peut s'amuser à ses petits jeux, tandis que des milliers et des milliers de Canadiens perdent leur emploi ou voient sombrer leur entreprise. Un député d'en face crie: «Soyez sérieux!» Nous sommes sérieux ici. Si le premier ministre demeurait au Canada pour écouter les messages des Canadiens au lieu de chercher à présenter des messages ailleurs dans le monde, il saurait que les Canadiens en ont marre d'un gouvernement fédéral qui ne fait rien pour résoudre leurs problèmes et qui met tout sur le compte des autres.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ils veulent que le gouvernement prenne les initiatives voulues. J'ai formulé ma question de cette façon, car nous avons trop d'expérience parlementaire et savons que le gouvernement cherche à leurrer le Parlement et les Canadiens en faisant des promesses qu'il ne tiendra pas. Je voudrais savoir si le gouvernement fédéral aura le cran de se présenter à la Chambre et d'avouer que beaucoup de ses politiques sont erronées et qu'il doit les modifier, avant de mettre au chômage des milliers d'autres Canadiens, de les acculer à la faillite et de leur faire perdre leur maison parce qu'ils sont incapables de reconduire leurs hypothèques aux taux actuellement en vigueur.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne vois vraiment pas pourquoi le très hon. représentant m'accuse de m'amuser à des petits jeux dans mes réponses à ses questions. J'ai laissé entendre que certains chiffres n'étaient peut-être pas fondés, mais pour ce qui est de s'amuser à des petits jeux, madame le Président, il me semble que le chef de l'opposition s'y connaît, lui qui se lève pour crier des questions et manifester son indignation. Nous sommes tous très préoccupés par la conjoncture économique du pays. La conférence de Versailles a justement été convoquée afin d'aider les pays fortement industrialisés à tenter de trouver ensemble une solution. Et le chef de l'opposition appelle cela s'amuser à des petits jeux!

Je me demande pourquoi, lorsqu'il était premier ministre, il a participé au Sommet de Tokyo. S'amusait-il à des petits jeux? Et pourquoi a-t-il participé à la conférence des pays du Commonwealth, à Lusaka? S'amusait-il à des petits jeux? Ou, comme nous avons été sérieusement portés à le croire à l'époque, essayait-il de résoudre les problèmes Nord-Sud, qui revêtent une grande importance pour tous les pays, mais surtout pour un pays comme le Canada, dont l'enjeu dans le commerce international est si considérable?

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'AGIR

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, qu'est-ce que le premier ministre du Canada entend faire au Canada pour aider les Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre des Finances a déclaré qu'il ferait une déclaration. Je sais, pour avoir entendu le député du Yukon tout juste le crier d'en face, que l'opposition ne la trouvera pas acceptable, qu'elle qu'en soit la teneur. Mais nous ne nous soucions guère de faire plaisir à l'opposition, madame le Président. Nous nous efforçons simplement, en ces temps économiques particulièrement éprouvants où les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques comptent actuellement à eux seuls cinq millions de chômeurs de plus qu'au moment du sommet d'Ottawa il y a un an . . . nous nous efforçons, dis-je de trouver des moyens de nature à aider les Canadiens à mieux se tirer d'affaire que les citoyens des autres pays. Nous en trouverons, madame le Président, à la condition que nous cessions de nous enguirlander et de nous blâmer les uns les autres à la Chambre, et à la condition que les gouvernements fédéral et provinciaux s'appliquent contre vents et marées à assurer ensemble la stabilité du navire.

* * *

• (1425)

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE FINANCEMENT DES SERVICES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

[*Traduction*]

Le premier ministre n'ignore pas que les mauvaises politiques économiques font des victimes. Au Canada, le chômage a augmenté de 2 p. 100. Nous devons donc nous attendre à ce que les suicides augmentent de 8 p. 100, les homicides de 10 p. 100, les emprisonnements de 8 p. 100, les hospitalisations de 7 p. 100 . . .

Mme le Président: A l'ordre. Veuillez poser votre question. Vous n'avez pas à faire une entrée en matière de ce genre. Votre question doit être brève.

M. Hawkes: Merci, madame le Président. Je voudrais plus particulièrement demander au premier ministre si, dans l'exposé économique, comme il l'appelle, on annoncera une hausse importante des fonds destinés à venir en aide aux victimes des mauvaises politiques économiques. Les hôpitaux et les services sociaux recevront-ils des crédits supplémentaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député s'est montré très patient jusqu'à présent. Je propose qu'il continue dans cette voie et attende que le ministre prononce son discours, car il sera ainsi en mesure d'en évaluer la teneur. J'espère qu'il fera preuve d'une plus grande ouverture d'esprit que son collègue, le député du Yukon.

LE COLLOQUE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, le ministre du Travail et le ministre de l'Industrie et du Commerce ont refusé à la Chambre de convenir que ces effets sociaux sont le fait du chômage. L'Association canadienne pour la santé mentale organisera le 24 juin à Toronto un colloque spécial en vue d'étudier les mesures préventives à prendre pour faire baisser la demande de services de santé mentale qui risque d'augmenter considérablement en raison de la hausse du chômage dans les collectivités canadiennes. Le premier ministre veillera-t-il à ce que ces deux membres du cabinet, ou au moins l'un deux, assiste à la conférence et s'informe du problème avant qu'il ne soit trop tard?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas bien saisi la date de la conférence, mais j'en prendrai connaissance en lisant le texte polycopié des débats et je verrai s'il est possible que l'un des députés de notre parti y assiste.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est lui qui a dit, à Versailles, que la politique actuelle du gouvernement entraînait des taux inacceptables de chômage. Pourtant, le ministre des Finances a affirmé le contraire à la Chambre la semaine dernière, en disant qu'il ne faudrait s'attendre à aucun changement profond dans la politique et que les Canadiens pouvaient tout au plus espérer des rajustements mineurs. La seule façon de réduire le taux inacceptable de chômage serait de réorienter la politique et de laisser tomber le budget.

Le premier ministre peut-il au moins assurer à la Chambre que le gouvernement imprimera une nouvelle direction à la politique de façon que le principal objectif en soit la création d'emplois pour les millions de Canadiens qui en ont besoin?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je trouve à redire à la façon dont la question a été formulée. Si le député croit que j'ai voulu dire que la politique du gouvernement canadien était source de graves problèmes de chômage, je tiens à l'assurer que ce n'est pas le message que j'essayais de faire passer. J'aurai peut-être l'occasion à un autre moment d'expliquer ce à quoi je voulais en venir. Au contraire, j'ai dit espérer que les démocraties industrialisées pouvaient trouver des moyens autres qu'un taux de chômage élevé pour résoudre le problème de l'inflation. J'ai dit tout à fait le contraire de ce qu'a laissé entendre le député.

Pour ce qui est de la déclaration que fera le ministre, je dois faire au député la même réponse qu'aux députés de l'opposition officielle: c'est au Nouveau parti démocratique qu'il reviendra d'en déterminer la valeur. Je pense que le ministre a raison de dire que, de façon générale, nous n'avons pas l'intention de modifier notre politique macro-économique. C'est la position qu'ont adoptée tous les pays représentés à Versailles et je tiens à souligner au chef du parti néo-démocrate que la France, qui a tenté pendant un certain temps—peut-être à cause de son gouvernement socialiste—de réduire le chômage en stimulant l'économie, a maintenant changé d'orientation et adopté des politiques qui s'apparentent beaucoup plus à celle que suit le gouvernement canadien.

Questions orales

• (1430)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné la réponse du premier ministre au sujet des divers choix qui s'offrent en matière économique, je voudrais lui demander, sachant qu'au cours du week-end nous avons appris que l'économie canadienne ne fonctionne qu'à 69 p. 100 de sa capacité, soit le taux le plus bas depuis que des statistiques sont établies à ce sujet, ce qui permettrait de stimuler vigoureusement l'économie sans accroître l'inflation, si le gouvernement envisage d'accorder des réductions d'impôt aux Canadiens à revenus faibles et moyens? Ces personnes dépenseraient l'argent ainsi épargné, ce qui constituerait un excellent moyen de créer des emplois sans attiser l'inflation.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dois répéter au député que les craintes que j'ai exprimées à Versailles découlent de la sous-utilisation de l'économie canadienne. J'ai exprimé l'espoir que nous parviendrions à venir à bout de l'inflation sans sous-utiliser les forces vives de la nation.

En ce qui a trait aux suggestions du député en vue de stimuler l'économie, je lui répète de se reporter à l'expérience française. La nouvelle est peut-être trop récente pour qu'il soit au courant, mais hier, le gouvernement français, qui avait adopté une politique expansionniste que le député du Nouveau parti démocratique, il s'en souviendra sûrement, nous avait demandé d'imiter et de suivre, a dû dévaluer le franc et adopter volontairement des mesures d'austérité à cause des résultats désastreux de cette politique. Il a donc dû abandonner les mesures stimulantes ou expansionnistes, que le député recommande, au profit de mesures d'austérité.

J'ignore si le ministre des Finances du gouvernement libéral prendra des mesures aussi austères que celles du gouvernement du président Mitterrand, mais je laisse au député le soin d'en juger.

ON DEMANDE DES MESURES DE RELANCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre ferait peut-être mieux d'écouter ma question au lieu de lire attentivement ses notes. Je vais donc répéter. Ma question concerne notre économie, et non pas l'économie française.

On a appris cette fin de semaine que nos usines et que nos bureaux n'étaient utilisés qu'a 70 p. 100. En conséquence, nous pourrions stimuler notre économie sans entraîner pour autant une accélération de l'inflation. Compte tenu de l'état de notre économie, le gouvernement va-t-il envisager sérieusement de prendre des mesures de relance—en accordant des abattements fiscaux, par exemple—qui permettront de créer des emplois sans pour autant contribuer à la hausse du taux d'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député nous suggère ne nous engager sur la voie de l'expansion. Cette solution, je le répète, a été mise à l'essai dans plusieurs pays alors que nous traversons une période de stagflation et qu'elle n'a pas marché. Que le député attende la déclaration du ministre. Il pourra alors juger si les mesures qu'il annonce sont de nature à assurer ou non l'expansion de l'économie. La politique que nous suivons actuellement vise à créer des emplois et à faire baisser l'inflation. Nous espérons qu'elle ne va pas entraîner un accroissement du chômage. C'est le même problème que connaissent les pays industrialisés de l'ouest. Nos économies ne fonctionnent pas à pleine capacité comme le député l'a dit, mais elles enregistrent un taux d'inflation élevé.

J'ai demandé à Versailles si la seule façon de réduire l'inflation consistait à accroître encore davantage la capacité de notre économie; j'ai répondu que je ne l'espérais pas. Ni le député, ni son parti ne m'ont encore proposé de solution à ce dilemme. Le député ne nous a rien proposé qui permettrait de juguler l'inflation sans pour autant accroître le taux de chômage. Qu'il me fasse part de sa solution s'il en a une.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROGRAMME DE MISE EN LIBERTÉ SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné que Paul Kocurek, qui avait été condamné pour délit sexuel, était libre sous surveillance obligatoire quand il a agressé sexuellement et assassiné Lise Clausen, âgée de 15 ans, à Duncan, en Colombie-Britannique, en août dernier et que la Commission des libérations conditionnelles lui avait refusé à plusieurs reprises une autorisation d'absence provisoire et une libération conditionnelle parce que les rapports des psychiatres indiquaient qu'il aimait étrangler les femmes avec qui il avait des relations sexuelles, le solliciteur général reconnaîtra-t-il que le programme expérimental de surveillance obligatoire qui a maintenant 11 ans a échoué? Deuxièmement, présentera-t-il une mesure législative pour faire en sorte que la Commission des libérations conditionnelles soit de nouveau chargée de décider si les criminels dangereux doivent être relâchés ou non?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je suis certainement prêt à reconnaître, comme je l'ai déjà signalé, qu'on a constaté au cours des douze dernières années l'existence de graves problèmes à l'égard des dispositions de surveillance obligatoire promulguées par le Parlement et que je ne suis pas satisfait de ces dispositions. J'ai formulé certaines propositions au cabinet en vue de modifier ces dispositions et j'espère pouvoir accéder sous peu à la demande du député et présenter des changements qui donneront plus de mordant aux règles de surveillance obligatoire et confieront des pouvoirs plus étendus à la Commission des libérations conditionnelles.

Des voix: Bravo!

LE TRAITEMENT D'UN DÉTENU LIBÉRÉ À VANCOUVER

L'hon. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, en attendant que les règles soient modifiées, le ministre peut-il expliquer la différence entre la libération conditionnelle et la surveillance obligatoire en ce qui concerne ce cas-ci? Pourquoi avait-on permis à Kocurek de se promener en toute liberté portant sur lui un pistolet et des menottes après qu'il eut manqué son premier rendez-vous à l'unité de santé mentale?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, le programme de surveillance obligatoire est régi par des dispositions contenues dans la loi. Que des détenus soient considérés comme une menace ou non par la Commission des libérations conditionnelles, ils ont le droit d'être libérés pendant le dernier tiers de leur peine s'ils se sont bien conduits pendant leur emprisonnement. Je sais qu'il existe des lacunes dans le programme et je l'ai déjà signalé. La surveillance obligatoire comporte certains avantages. Elle encourage les détenus à bien se conduire en prison, mais cet avantage a coûté cher. Je préconise fortement que le système soit modifié.

LE RÔLE DU PRÉPOSÉ AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général. A en croire la presse, les autorités fédérales estimaient que Kocurek était dangereux. Ce dernier était-il tenu de se présenter régulièrement à un préposé aux libérations conditionnelles? Si oui, pourquoi ce dernier n'était-il pas au courant des allées et venues du personnage en question? On dit qu'il avait refusé de se présenter à la clinique d'hygiène mentale. Comment se fait-il que personne n'était au courant?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je voudrais examiner davantage ce dossier avant de répondre à cette question. Essentiellement, un détenu doit, par sa bonne conduite, mériter le droit à la liberté sous surveillance obligatoire et les responsables ne peuvent lui enlever ce droit sans examiner son cas.

LA NATURE DE LA SURVEILLANCE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, si j'en crois le solliciteur général, du moment qu'un détenu acquiert le droit à la surveillance obligatoire, quoi qu'il fasse par la suite, les autorités fédérales sont impuissantes à le ramener en cellule ou à contrôler sa conduite. Est-ce cela que le solliciteur général est en train de dire à la population canadienne? Dans ce cas, si Kocurek était tenu de se présenter à un préposé aux libérations conditionnelles, ce dernier avait l'obligation de se tenir au courant de ses allées et venues, par exemple, s'il se présentait à la clinique d'hygiène mentale. Le solliciteur général est-il en train d'avouer qu'il n'y a rien à faire. Que l'on ne surveille pas les allées et venues de quelqu'un qui bénéficie de la surveillance obligatoire?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Non, madame le Président. En fait, comme la liberté obligatoire ne donne pas satisfaction dans plus de la moitié des cas, ou bien on l'annule, ou bien on la limite d'une façon quelconque. Ayant été mis au fait de cette situation au moment où je suis entré en fonction, j'ai réclamé une enquête qui m'a permis de constater toutes les lacunes du système. On pourrait même le supprimer. J'ai déjà dit que la surveillance obligatoire devrait être plus stricte qu'elle ne l'est actuellement.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PERTES D'EMPLOI EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A l'heure actuelle dans ma circonscription de Nanaïmo-Alberni, 11,000 travailleurs touchent des prestations d'assurance-chômage. A Port Alberni seulement, 1,200 travailleurs risquent de se trouver chômeurs d'ici la fin du mois d'août, rejoignant ainsi les 1,300 familles qui se trouvent déjà dans cette situation peu enviable.

Le premier ministre peut-il expliquer à mes électeurs et aux autres Canadiens au chômage à quel point leurs mesures d'économie et leurs privations ont contribué à améliorer l'économie canadienne et ce que propose de faire le gouvernement pour venir en aide aux travailleurs qui ont déjà fait tant de sacrifices?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, n'ayant pas reçu préavis de la question, je ne suis pas sûr de savoir quels emplois ont été perdus dans cette région. Je suppose qu'il s'agit d'emploi dans les industries forestières. Le député sait sans doute que nos principaux clients pour ces produits se trouvent à l'étranger. Par exemple, quand l'économie américaine connaît un taux de croissance négatif—autrement dit, quand elle se trouve en pleine récession—les débouchés pour les produits fabriqués dans la circonscription du député diminuent.

• (1440)

La réponse que je pourrais donner aux travailleurs de sa région ne serait pas satisfaisante, à moins de pouvoir leur garantir une recrudescence de la demande aux États-Unis. Bien entendu, c'est une chose que nous souhaitons tous, surtout au Canada, car une grande partie de nos échanges s'effectuent avec ce pays. Toutefois, la question du député prouve bien, c'est certain, que quoi que fasse le gouvernement, même s'il fait de son mieux—et Dieu sait que nul n'est parfait, du moins pas absolument—rien ne pourra garantir à ces travailleurs une expansion des débouchés dans les pays qui achètent nos produits.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE STIMULER L'ÉCONOMIE

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au premier ministre. A Port-Alberni—comme dans d'autres villes canadiennes, je suppose—on a d'abord cherché à stimuler la création d'emplois en comptant sur l'action locale du monde des affaires. Cela a été un échec, et nous nous trouvons maintenant dans une situation où la population de ces villes ne comptera bientôt plus que sur la soupe populaire et sur les prestations de bien-être social pour vivre. Le premier ministre a-t-il constaté le désespoir qui règne maintenant au Canada et, dans l'affirmative, sera-t-il sensible à ce désespoir des Canadiens et annoncera-t-il dans son exposé économique des mesures visant à stimuler l'économie canadienne de sorte que nos villes voient leurs travailleurs retourner au travail?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai l'impression, madame le Président, que le député était davantage occupé à préparer sa question supplémentaire qu'à écouter ma réponse. Peut-être ne le satisfait-elle pas, mais je crois lui avoir dit clairement que les emplois des travailleurs dont il parle dépendent de l'amélioration des marchés dans d'autres pays, non au Canada. Ils sont liés à l'espoir et à la possibilité que l'on réussira à freiner la récession aux États-Unis et que l'on assistera à la reprise de la croissance dans les deux prochains trimestres. Le député pose encore une fois la même question: que comptons-nous faire au Canada à ce sujet? Je puis lui dire que nous ne pouvons pas faire grand-chose au Canada pour forcer les États-Unis à appliquer une politique susceptible de relancer la croissance.

* * *

LES PIPE-LINES

LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION DU GAZODUC JUSQU'AUX MARITIMES

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. C'est au sujet de la prolongation du gazoduc jusqu'aux Maritimes. Comme le premier ministre s'en souviendra, en 1980, il a promis de prolonger le gazoduc afin que le gaz naturel puisse être acheminé jusqu'aux Maritimes d'ici 1983 et dans le Programme énergétique national, la même promesse est réitérée. La construction du gazoduc est retardée si bien que le projet ne sera pas réalisé avant 1987 ou même plus tard. Comment le premier ministre compte-t-il dédommager les citoyens des Maritimes qui vont devoir payer le fuel domestique et les autres formes d'énergie beaucoup plus cher en attendant de pouvoir obtenir le gaz naturel? Comment va-t-il s'acquitter de la promesse qu'il leur a faite en 1980?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui participe justement à une conférence internationale sur la prospection gazière a déjà répondu à cette question. Il a expliqué les raisons et les circonstances de ce retard. Il a fait valoir que la situation n'était plus tout à fait la même, qu'il se pourrait qu'on trouve des gisements de gaz exploitables au large de l'Île de Sable et qu'il faudra peut-être construire un type de gazoduc différent de celui qu'on envisageait avant que les retards ne surviennent pour permettre au gaz de circuler dans l'autre sens. Le député a entendu ces réponses et je suis certain qu'il les connaît.

M. Crosby: Je n'ai peut-être pas été assez précis. Le gouvernement avait notamment promis aux Maritimes qu'elles paieraient le gaz naturel le même prix que Toronto, c'est-à-dire environ 65 p. 100 du prix du mazout et des autres formes d'énergie. En réalité, les citoyens des provinces Maritimes devront payer l'énergie beaucoup plus cher au cours des trois ou quatre prochaines années jusqu'à ce qu'ils obtiennent du gaz naturel; ils vont devoir dépenser davantage. Le premier ministre et son gouvernement se sont engagés à leur fournir de l'énergie à meilleur marché.

L'ACCOMPLISSEMENT D'UNE PROMESSE ÉLECTORALE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, le premier ministre ne se sent-il pas responsable envers les habitants des Maritimes qui paient l'énergie le plus cher au Canada et ne s'estime-t-il pas tenu de les aider? Va-t-il les laisser payer l'énergie au prix le plus élevé durant ces trois ou quatre années, jusqu'à ce qu'il tienne la promesse qu'il a faite lors de la campagne électorale de 1980 et qui lui a valu l'appui d'un grand nombre des habitants de cette région?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député me demande si le gouvernement estime avoir quelque obligation envers ces gens. Je lui réponds bien sûr que oui, d'une façon générale, et c'est pourquoi il a adopté diverses mesures, à part le gazoduc dont parle le député. Il a accordé des subventions sous diverses formes, par exemple par le biais des prix, au moyen de l'installation de réacteurs Candu dans la région pour produire de l'électricité à partir de l'énergie atomique, ou encore de l'établissement de moyens de communication entre les diverses provinces Maritimes. Le gouvernement s'est senti obligé d'aider les Maritimes touchées par les coûts élevés, en accordant notamment des subventions spéciales aux consommateurs d'énergie désireux de remplacer le mazout par une autre forme d'énergie ou de combustible, par exemple le bois.

M. Crosby: Encore une autre promesse rompue.

M. Trudeau: Voilà pourquoi les habitants des Maritimes ont appuyé notre parti. Ils se sont rendu compte que nous les avions effectivement aidés dans le passé à payer le coût élevé de l'énergie et que nous continuerons à le faire.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ANNONCERA UNE RÉÉVALUATION DU QUOTA GLOBAL

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Trois mois se sont écoulés depuis la demande de l'Association canadienne des manufacturiers de la chaussure au sujet de la réévaluation du quota global se rapportant à la catégorie des chaussures en cuir. Le ministre devait donner une réponse, et il sait parfaitement bien que chaque jour qui s'est écoulé coûte des emplois à cette industrie. Étant donné les circonstances, et étant donné que demain des centaines d'employés de cette industrie canadienne viendront sur la colline réclamer auprès du ministre une réponse définitive, est-ce que par respect pour cette industrie, il serait en mesure aujourd'hui de dire à la Chambre si demain il pourra donner une réponse définitive aux représentants de ce secteur important de notre industrie?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, mes collègues et moi avons beaucoup de respect pour cette industrie et ses ouvriers, mais mon collègue, le ministre d'État (Commerce international) a déjà dit à la Chambre il y a quelques jours que le gouvernement ne s'attend pas à donner sa réponse à la révision des données sur lesquelles nous avons basé notre politique, pas avant la fin de juin ou peut-être au début de juillet. Alors nous n'aurons pas de déclaration de politique ni aujourd'hui ni demain, ni avant la dernière semaine de juin.

ON DEMANDE QUELLES RECOMMANDATIONS LE MINISTRE FERA AU CABINET

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Je pense, madame le Président, que les ministres savent parfaitement bien que non seulement les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient d'emblée les recommandations faites par l'Association, mais que des députés ministériels l'appuient également. Le très honorable premier ministre vient de parler d'efforts supplémentaires pour créer de nouveaux emplois. Est-ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce est conscient de l'urgence de sauver d'abord les emplois existants, et comment pouvons-nous faire confiance à ce gouvernement qui laisse se détériorer un secteur aussi important, sans parler des autres, en parlant de nouveaux emplois mais en ne faisant rien pour sauver les emplois qui existent actuellement? Est-ce que le ministre serait en mesure de dire quel genre de recommandations il a faites ou fera au cabinet, en fonction de la demande de cette industrie qui ne peut plus attendre un retard prolongé?

[*Traduction*]

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme nous l'avons déclaré à la Chambre à maintes reprises, les emplois dans le secteur de la chaussure nous préoccupent. De nombreux collègues des deux côtés de la Chambre ont porté la question à notre attention. Nous tiendrons une réunion fédérale-provinciale des ministres du Commerce le 21 juin. Le député n'ignore pas, je pense, que si nous réclamons des contingents à l'échelle mondiale, on risque de nous demander de compenser dans d'autres secteurs qui relèvent du GATT. Nous voulons en discuter avec nos homologues provinciaux le 21 juin. Nous l'avons déjà dit, nous ferons une déclaration dans la dernière semaine de juin ou la première semaine de juillet.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LES AÉROPORTS

LA DÉCISION DU MINISTRE AU SUJET DE MIRABEL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La semaine dernière le ministre des Transports a dit qu'il avait pris une décision au sujet de Mirabel. Pourrait-il expliquer sa décision à la Chambre maintenant?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai en effet pris une décision en ce qui me concerne, mais je vais présenter mes vues à mes collègues du Cabinet, et c'est le Cabinet dans son ensemble qui décide dans ces matières.

[*Traduction*]

LES POSSIBILITÉS OFFERTES AU MINISTRE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, le ministre a-t-il vraiment dit que la décision se ramenait à deux possibilités: ou bien maintenir le statu quo ou bien affecter à Mirabel tous les vols de Dorval, sauf les vols intérieurs au Québec et ceux à destination de Toronto, ce qui, d'après les propres termes du ministre, reviendrait à dire qu'on se retranche plus ou moins à Mirabel? Est-ce que la décision du ministre et sa recommandation au cabinet portent sur l'un de ces choix? Dans l'affirmative, et en l'absence de solution intermédiaire, comme il l'a dit dans sa déclaration, et compte tenu de ce que l'économie est difficile à tenir en main, le ministre peut-il nous expliquer pour quelles raisons, si telle est la nature de la décision qu'il a prise après tout ce temps, pour quelle raison il ose même penser, à faire cette recommandation de déplacement qui repose tous les problèmes économiques que les députés lui ont signalés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il est normal de peser tous les choix quand on prend une décision. Cela s'inscrit dans le processus décisionnel normal.

On me fait dire qu'il n'y a que deux possibilités: le statu quo et la solution six indiquée au premier rapport que mon honorable ami connaît bien. Ce dernier choix consiste à tout transférer, sauf les lignes à courte distance rayonnant autour de Dorval. La raison en est tout simplement que les solutions intermédiaires posent des difficultés techniques. Il y en a six, ou sept, ou huit. Par exemple, tous les vols «charter» à Mirabel, et ceux de trois heures et plus. Ces variantes et les solutions intermédiaires ont été étudiées. Toutes présentent des difficultés techniques trop lourdes à envisager. En ce qui concerne le choix de trois heures, par exemple, tous les vols de moins de trois heures resteraient à Dorval, et tous ceux de plus de trois heures iraient à Mirabel. Il serait alors difficile d'empêcher un transporteur de faire une escale à Dorval tout en parcourant la distance qu'il veut franchir. Nous avons examiné toutes ces solutions intermédiaires; elles laissent à désirer.

Questions orales

LE DÉSARMEMENT

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Puisque le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se sont à plusieurs reprises et non pas une seule fois prononcés nettement contre un gel, mutuel et vérifiable, des armes nucléaires, le premier ministre parlait-il en son nom personnel seulement lorsqu'il a préconisé la fin de la course aux armements la semaine dernière?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne faisais qu'exposer une politique qui est, je crois, celle du gouvernement du Canada. Je ne vois pas très bien comment mes propos ont pu différer de ceux tenus par l'un de mes ministres.

Mlle Jewett: Il est donc probable que le premier ministre n'a pas pris connaissance des allocutions prononcées par ses collègues. Ils se sont tous deux opposés à un gel des armes nucléaires.

LE PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ DE L'INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE DÉFENSE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire à un autre membre du cabinet, le ministre de l'Industrie et du Commerce, pour voir s'il partage le même point de vue que le premier ministre. Si le gouvernement a pour politique de s'opposer à toute intensification de la course aux armes nucléaires, je voudrais qu'il me dise pourquoi des responsables du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense se sont entretenus la semaine dernière à Ottawa avec des représentants de la compagnie Boeing. Pourquoi certains responsables d'un programme relevant de son ministère, le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, ont-ils discuté la semaine dernière avec des représentants de la compagnie Boeing à Winnipeg de l'aide que pourrait leur accorder le gouvernement en cas de signature d'un contrat pour la fabrication d'éléments du missile MX? Pourquoi le gouvernement favorise-t-il la production de nouvelles armes nucléaires comme le missile MX?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je m'en excuse humblement auprès de M^me^ le député mais, d'après sa question, il est évident qu'elle a mal interprété ma position. Si elle n'y voit pas d'inconvénient, je développerai donc ma réponse précédente avant qu'elle ne poursuive.

M^me^ le député sera peut-être déçue, mais je n'ai pas préconisé un gel des armes nucléaires au sens où j'ai l'impression qu'elle l'entend. J'ai en fait préconisé la politique de l'asphysie, qui est une sorte de gel, mais j'ai toujours défendu cette politique dans le contexte des relations bilatérales, de sorte que les deux parties doivent y souscrire. Je ferais remarquer à M^me^ le député que l'autre partie n'a malheureusement pas adhéré à ces principes. C'est pour cette raison que le gouvernement croit au principe d'un gel bilatéral, ainsi que l'a réaffirmé l'OTAN il y a quelques jours à peine.

LES FINANCES

LA POSITION DU MINISTRE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait que le ministre des Finances a présenté deux budgets depuis son entrée en fonction. Le premier qui prévoyait la création du Programme énergétique national a littéralement fait perdre des milliards de dollars au pays, et le deuxième a été le pire de toute l'histoire du Canada, car il a découragé les investissements.

Étant donné que non seulement la politique du ministre mais aussi le ministre lui-même n'inspirent plus confiance et étant donné aussi les résultats pitoyables qu'il a à son actif, le premier ministre croit-il que le ministre des Finances est assez compétent pour présenter un exposé économique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que la question du député est aussi déplacée que si je lui demandais s'il a confiance en son chef. Dans ce cas-ci, je peux assurer clairement au député que je ne mets pas en doute les capacités du ministre des Finances en matière d'économie.

Mlle MacDonald: Vous êtes le seul.

M. Speyer: Le premier ministre a peut-être confiance, mais il est bien le seul Canadien.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

DEMANDE D'AIDE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Chaque jour, 250 petites entreprises font faillite et plus de 1,000 Canadiens perdent leur emploi à cause justement de la politique économique du gouvernement. Le ministre peut-il nous assurer, sans révéler sa politique, que le budget qu'il présentera plus tard ce mois-ci va prévoir des mesures visant à venir en aide à la petite entreprise?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je trouve presque aberrant que le député attribue les problèmes économiques actuels du Canada . . .

Mlle MacDonald: A vous-même.

M. Clark: Au gouvernement du Canada.

M. MacEachen: Aux programmes du gouvernement du Canada.

M. Clark: C'est la faute du Zaïre.

M. MacEachen: C'est une approche simpliste adoptée par son chef et d'autres députés de l'opposition. Tant qu'ils ne s'enlèveront pas cela de la tête, ils ne pourront rien faire pour nous aider à résoudre nos difficultés.

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE D'EN RETARDER L'APPLICATION AUX VENTES DE BÉTAIL À L'ENCHÈRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): C'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse, madame le Président. Le 3 juin dernier, le député de Wetaskiwin et moi-même avons déposé à la Chambre une pétition portant plus de 1,000 signatures et demandant au gouvernement de retarder l'application du système métrique aux enchères et autres ventes à l'encan, car les vendeurs d'animaux estiment qu'une différence fondamentale existe entre les achats à prix fixe et les achats aux enchères. Le ministre pourrait-il nous dire s'il reconnaît qu'une différence fondamentale existe entre les achats à prix fixe qui offrent un certain répit pour réfléchir, et les achats aux enchères qui se font presque instantanément?

M. Korchinski: Pensez vite, Eugène!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'ignorais que le député eut quelque chose à voir avec la présentation de cette pétition. Tout ce que je sais, c'est que la métrication du secteur agricole est déjà réalisée à 87 p. 100. Celle du 13 p. 100 qui reste devrait l'être d'ici la fin de 1982 ou le début de 1983. Par contre, je sais que nous avons eu des entretiens avec les représentants du secteur des viandes rouges, soit ceux du Conseil canadien du porc et du Conseil des salaisons du Canada, et que nous avons examiné tout particulièrement cette question. Je n'ai pas constaté beaucoup d'opposition de leur part. Je n'en ai pas constaté non plus de la part des propriétaires de salles de vente aux enchères avec lesquels je me suis entretenu cette année, une fois qu'on leur a eu expliqué le nouveau système.

• (1500)

ON DEMANDE AU MINISTRE D'EXAMINER LE CAS EXCEPTIONNEL DE LA VENTE DE BESTIAUX AUX ENCHÈRES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Bien entendu, le ministre n'a pas noté de différence exceptionnelle quand il a demandé aux responsables des établissements de salaison, qui font partie du secteur des éleveurs de bovins et d'ovins, si oui ou non ils adopteraient le système métrique, car cela n'y changerait pas grand-chose. Cependant, un acheteur prudent qui fait un jugement instantané et qui, se servant du système métrique à une vente aux enchères, fait une offre de 1c. de moins la livre pourrait faire essuyer à un éleveur une perte dans ses ventes annuelles, pouvant aller jusqu'à $6,000. J'aimerais demander encore au ministre s'il accepterait d'examiner cette situation.

Le ministre examinerait-il ce cas exceptionnel, car cela a des répercussions sur les grosses ventes aux enchères de tous les bestiaux, et demanderait-il au ministre de l'Industrie et du Commerce de protéger ce secteur jusqu'à ce que les intéressés sachent immédiatement faire le rapport entre la nomenclature employée ou le nouveau langage des enchères, et la réalité des choses, car c'est indispensable dans la vente de bestiaux aux enchères?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, comme le dit le député, l'achat ou la vente de bestiaux aux enchères exige des gens qui ont une certaine expérience et qui comprennent tout le système de commercialisation des bestiaux. Il est certain que ces gens-là doivent prendre des décisions rapides. Je vais examiner les instances du député, mais, je le répète, nous avons discuté avec les exploitants des marchés plus tôt cette année . . .

Une voix: Pas avec les agriculteurs.

M. Whelan: . . . et je n'ai décelé aucune réticence à ce sujet. De toute façon, je vais réexaminer la situation.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—PRÉAVIS DE LA QUESTION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je soulève une question de privilège concernant une question que j'ai soulevée à la Chambre le 2 juin dernier et au sujet de laquelle j'ai reçu d'autres renseignements aujourd'hui. Elle a trait à l'ingérence politique dans le recrutement de . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je croyais que le député soulevait une question de privilège au sujet des délibérations d'aujourd'hui. Si sa question de privilège porte sur des affaires antérieures, il devra me faire parvenir un avis accompagné d'un bref aperçu de sa question de privilège. Je crains de ne pouvoir l'entendre aujourd'hui, car sa question n'a pas trait aux délibérations d'aujourd'hui.

* * *

PÉTITIONS

M. MILLER—LA PÉTITION DES ÉLÈVES POUR LA PAIX

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, les élèves de la Qualicum Beach Middle School tiennent à ce que la Chambre soit mise au courant de leurs appréhensions et de celles de leurs camarades du district scolaire nº 69 de la circonscription de Nanaïmo-Alberni.

J'ai le plaisir et le devoir de présenter 1,577 noms d'élèves de la 2e à la 12e années portés sur une «Pétition des élèves pour la paix». Par cette pétition ils exhortent la Chambre et le premier ministre (M. Trudeau) à mettre fin à la prolifération mondiale des armes nucléaires et chimiques et à s'employer à mettre les milliards de dollars dépensés actuellement pour faire la guerre, au service de la vie plutôt qu'à répandre la mort sur notre planète.

Je prie la Chambre de répondre à leur attente, à leurs appréhensions et à la confiance qu'ils expriment ainsi dans leur pays.

Des voix: Bravo!

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4057, 4278, 4322, et 4338.

[*Texte*]

LA BROCHURE ET L'ENREGISTREMENT «PAUSE-EXERCICE»

Question nº 4057—**M. Siddon:**

1. Au sujet de la brochure et de la cassette publiées par Condition physique Canada et intitulées «Pause-exercice» *a*) quel en a été le tirage, *b*) quel en est le coût de production (i) unitaire (ii) global, *c*) qui en a autorisé la production?

2. *a*) A quels entreprises ou particuliers a-t-on accordé le contrat (i) d'impression (ii) de graphisme (iii) d'enregistrement, *b*) combien ont coûté (i) l'impression (iii) le graphisme (ii) l'enregistrement (iv) l'emballage et la livraison?

3. A-t-on versé des redevances pour l'enregistrement des pièces musicales?

4. Comment a-t-on procédé pour octroyer le marché *a*) d'impression, *b*) de graphisme, *c*) d'enregistrement, *d*) d'emballage?

5. Combien de brochures attribuera-t-on *a*) aux ministres fédéraux, *b*) aux députés, *c*) à Condition physique Canada, *d*) à d'autres gouvernements, *e*) à des groupes publics, *f*) à des organismes privés?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le secrétariat d'État et le ministère des Approvisionnements et Services m'informent comme suit:

1. *a*) 72,500; *b*)(i) 78.6 sous l'unité; (ii) $56,984. *c*) Condition physique et Sport amateur Canada.

2. *a*)(i) Condor Litho & Carton Inc., 500, rue Upton, LaSalle (Quebec), (ii) Cap Advertising Ltd, 126, rue York, Ottawa (Ontario), (iii) SC-Sound Communications, Div. de Medifacts Ltd., 471, rue Richmond, Ottawa (Ontario).

b)(i) $26,622; (ii) $5,000; (iii) $25,362; (iv) l'emballage a été effectué par l'imprimerie mentionnée ci-dessus, et son coût était compris dans le contrat. Quant à la livraison, elle a été assurée par Condition physique et Sport amateur Canada.

3. Aucune redevance n'a été versée.

4. Les procédures contractuelles du ministère des Approvisionnements et Services furent suivies pour l'octroi de tous les contrats. Il soumet les renseignements suivants sur ces contrats.

Service	Nombre d'entreprises appelées à soumissionner de la liste des fournisseurs du ministère	Nombre d'entreprises qui ont soumissionné	Soumissionnaire retenu	Remarques
a) Printing & Packaging	6	2	Condor Litho & Carton Inc.	Plus bas soumissionnaire
b) Graphic Art Work	5	4	Cap Advertising Ltd	Plus bas soumissionnaire
c) Audio Recording	5	1	SC-Sound Communications, Div. de Medifacts Ltd	Seul soumissionnaire
d) Voir réponse 4*a*).				

5. La trousse contient des renseignements sur la condition physique; quiconque peut se la procurer sans frais. On n'en a entrepris aucune distribution systématique, mais on a fait connaître son existence. Elle est distribuée en quantité raisonnable aux groupes, établissements, moniteurs et particuliers qui en font la demande.

M. F. L. C. REED

Question nº 4278—**M. Blenkarn:**

1. M. F. L. C. Reed a-t-il été nommé sous-ministre adjoint du Service des forêts et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) s'agit-il du même F. L. C. Reed de la Woodbridge Reed and Associates?

2. Le gouvernement a-t-il adjugé un contrat de recherche de $233,000 à cette société?

3. Le contrat de recherche a-t-il été offert à d'autres sociétés dans le même domaine pour qu'elles puissent faire des propositions sur la recherche et, sinon, pourquoi?

4. Quelle valeur, s'il y a lieu, le gouvernement attache-t-il à la recherche?

5. Le Service des forêts a-t-il fait allusion à la nécessité de la recherche et M. F. L. C. Reed est-il mêlé de près ou de loin aux recommandations concernant le projet de recherche?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): 1. M. F. L. C. Reed a été nommé sous-ministre adjoint responsable du Service canadien des forêts, Environnement Canada, dans le cadre du programme Échanges Canada; *a*) le 15 août 1980; *b*) avant d'entrer dans ses nouvelles fonctions, M. Reed était un des associés de l'entreprise qui porte aujourd'hui le nom de Woodbridge Reed and Associates.

2. Oui.

3. Ce contrat fut accordé suite à une offre spontanée présentée par la compagnie à Approvisionnement et Services Canada. Le projet de recherche n'a donc pas fait l'objet d'une soumission.

4. La valeur de la recherche se mesurera aux répercussions qu'auront les recommandations sur *a*) la gestion de vastes secteurs de forêts de feuillus, *b*) l'utilisation d'une ressource, *c*) le transfert des techniques de fabrication de pâtes et papiers à des entreprises canadiennes et *d*) la création d'emplois, la croissance économique et les gains sur le marché des changes.

5. Une soumission a été présentée aux responsables du programme des offres spontanées du ministère des Approvisionnements et Services. La proposition a été soumise à l'évaluation d'un comité interministériel composé de représentants d'Environnement Canada, d'Approvisionnements et Services Canada, d'Industrie et Commerce Canada, du Centre national de recherches et du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie et a été appuyée par Environnement Canada par l'entremise du sous-ministre adjoint chargé du Service canadien des forêts, F. L. C. Reed.

LE CONSEIL NATIONAL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

Question nº 4322—**M. Howie:**

Quel est l'effectif du Conseil national de commercialisation des produits de ferme et quelle est l'échelle de traitement de chaque poste?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Neuf.

	Échelle de traitement
Président	$54,900—$64,600
Trois membres	47,500— 55,900

Cinq membres touchent une indemnité quotidienne de $200 pour chaque journée passée à s'occuper des affaires du Conseil.

LES RÉSERVES D'OR

Question nº 4338—**M. Siddon:**

1. Combien d'onces d'or se trouvaient dans les réserves de l'État à la fin *a*) de chaque trimestre de (i) 1980 (ii) 1981, *b*) du premier trimestre de 1982?

2. Quelle était la valeur totale des réserves de l'État à la fin *a*) de chaque trimestre de (i) 1980 (ii) 1981, *b*) du premier trimestre de 1982?

Formation—Loi

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Le tableau ci-après présente les chiffres demandés sur les réserves d'or du Canada, tant à la valeur comptable qu'à la valeur marchande.

A des fins comptables, l'évaluation de réserves d'or du Canada, qui sont détenues dans le Fonds des changes, est fondée sur l'ancien prix officiel de 35 DTS (droits de tirage spéciaux) l'once. Le 31 mars dernier, un DTS valait $1.11309 É.-U. Le Fonds monétaire international ainsi que les deux principaux partenaires commerciaux du Canada, soit les États-Unis et le Japon, adoptent la même pratique que le Canada pour évaluer l'or à des fins de déclaration des avoirs officiels. La valeur marchande de nos réserves d'or est bien entendu beaucoup plus élevée que la valeur comptable.

Date	Avoirs officiels	Valeur comptable l'once[1]	Valeur marchande l'once[2]	Valeur comptable des avoirs	Valeur marchande des avoirs
	(milliers d'onces troy)	($ É.-U.)		(millions de $ É.-U.)	
31 mars 1980	21,786	43.79	494.50	954.0	10,773.2
30 juin 1980	21,310	46.35	653.50	987.8	13,926.1
30 sept. 1980	21,110	45.94	666.75	969.7	14,075.1
31 déc. 1980	20,982	44.64	589.50 a.m.	936.6	12,368.9
31 mars 1981	20,917	43.00	513.75	899.4	10,746.1
30 juin 1981	20,913	40.27	426.00	842.2	8,908.9
30 sept. 1981	20,754	40.06	428.75	831.4	8,898.3
31 déc. 1981	20,463	40.74	400.00 a.m.	833.7	8,185.2
31 mars 1982	20,353	38.96	320.00	792.9	6,513.0

[1]DTS l'once
[2]A moins d'indication contraire, fixing de l'après-midi à Londres

[*Traduction*]

M. Peterson: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR LA FORMATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 juin 1982, de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-115, tendant à constituer un programme national de formation professionnelle, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, le bill C-115, intitulé loi constituant un programme national de formation professionnelle, est un texte tout à fait critique, comme le ministre ne l'ignore sûrement pas. Je pense que chaque député lui reconnaîtra ce caractère critique. Et c'est intentionnellement que j'utilise l'épithète «critique», puisque le projet de loi a été présenté au moment où le pays traverse la pire crise de chômage qu'il ait connue depuis la dépression des années 30.

Nous connaissons tous la gravité du malaise économique traversé en ce moment. Nous savons que des centaines de milliers de personnes sont sans travail. Voilà pourquoi il était d'importance critique de présenter ce texte en ce moment, parce qu'à court terme il peut—et j'insiste sur ce «peut»—nous donner les moyens de peut-être assurer à une partie de ceux qui sont actuellement sans travail une formation adéquate, qui leur permette plus tard de trouver un nouvel emploi et de réintégrer ainsi la masse laborieuse. Ce bill est également critique à long terme, en ce qu'il est susceptible ou bien d'apporter une contribution utile à l'économie en répondant aux besoins permanents du pays, ou bien une contribution très négative en fournissant au gouvernement les moyens d'usurper certaines mesures législatives sur lesquelles les gouvernements provinciaux ont ou devraient avoir la haute main.

Sur ce dernier point, je dirai au ministre que les modalités d'application des mesures prévues dans ce projet de loi sont vraiment critiques, car s'il est appliqué en collaboration avec les gouvernements provinciaux, le Programme national de formation professionnelle prévu au projet de loi aura de fortes chances d'atteindre le pourcentage élevé de réussite obtenu par les initiatives fédérales antérieures dans les programmes de formation et d'assistance technique et professionnelle. Cela se pourrait fort bien. Mais si les mesures prévues au projet de loi sont appliquées de façon unilatérale, sans consultation convenable et sans l'accord des gouvernements des provinces, alors il risque fort de nuire à notre système d'enseignement et de formation professionnelle, et je dirai même aux perspectives d'emploi des années 80.

Je dirai même que la collaboration fédérale-provinciale est absolument indispensable à l'application de ces mesures. Le ministre a déjà été mis en garde à ce sujet, et j'espère qu'il écoute. Les défis ont bouleversé les schémas de travail, et les technologies nouvelles qui vont surgir dans les années 80 seront déjà assez difficiles à maîtriser sans la complication supplémentaire d'inutiles conflits fédéraux-provinciaux. Cela, il faut l'éviter à tout prix. Je suis persuadé que le ministre a écouté attentivement les observations qu'a faites, plus tôt au cours du présent débat, mon collègue, le député de Rosedale (M. Crombie), et j'espère qu'il profitera de toutes les occasions possibles pour s'assurer que ce programme soit mené avec la plus entière collaboration des députés des gouvernements provinciaux de tout le pays, qui devront répondre du projet de loi d'une façon ou d'une autre.

J'ai parlé des défis qui se présentent à nous dans les années 80, de la transformation des formes de travail, des programmes de chômage et du style qui caractériseront les années 80 mais, souvent, lorsque j'écoute le ministre répondre aux questions à la Chambre, j'ai la nette impression que le gouvernement fédéral ne s'est pas encore vraiment rendu compte de l'ampleur des problèmes que posent les années 80. Nous sommes entrés dans l'ère de la technologie de pointe et cela implique des transformations profondes de la main-d'œuvre. La technologie de pointe, on l'a dit, pourrait entraîner une révolution sociale dans notre pays, et en fait dans le monde entier, comparable en amplitude à la révolution industrielle. Son application sera probablement de beaucoup accélérée, mais il nous faudra certainement le reste de la décennie, puisque après deux ans nous n'avons pas encore mis en œuvre les programmes de formation voulus.

• (1510)

Même à l'heure actuelle, nous voyons que l'écart entre le nombre de travailleurs qualifiés et la demande pour certaines compétences s'accentue au lieu de diminuer. Quant à l'écart entre les emplois offerts et le nombre de chômeurs, il augmente constamment. Le Canada a donc pour problème immédiat de donner aux Canadiens les compétences voulues pour occuper les postes vacants.

Je suis persuadé que le ministre sait que des milliers de postes sont vacants, car nous n'avons pas de travailleurs suffisamment qualifiés pour les occuper. Ainsi, même s'il y a une demande de travailleurs qualifiés, nous avons encore un million deux cent cinquante mille chômeurs au Canada. Si l'on ajoute les chômeurs non inscrits, ce nombre s'élève probablement à près de deux millions de chômeurs.

Il y a encore des postes vacants qui ne sont pas comblés, car les compétences offertes et les compétences demandées ne correspondent pas. Il faut absolument remédier à cette situation. Le col bleu hautement qualifié est en demande alors que les commis, les ouvriers non spécialisés et les travailleurs des chaînes de montage dont les emplois tendent à disparaître viennent grossir les rangs des chômeurs.

Le problème est immédiat et nous devons nous y attaquer tout de suite. Prenons le cas de l'Ontario, par exemple. La commission de la main d'œuvre de l'Ontario a signalé que 108,000 nouveaux postes hautement spécialisés seront créés en Ontario d'ici 1986, soit durant les quatre prochaines années. Pourtant, si la tendance actuelle persiste nos programmes de formation et nos systèmes d'enseignement ne nous permettront de former que 62,000 travailleurs qualifiés pour combler ces 108,000 postes vacants. Il est donc évident que le système actuel ne donne pas les résultats escomptés. Le système d'évaluation de nos besoins et les programmes de formation devant permettre de répondre à ces besoins ne fonctionnent pas à l'heure actuelle.

J'aimerais, au cours de mon intervention, attirer l'attention du ministre sur un problème qui me préoccupe plus particulièrement. Je veux parler des conséquences que la miniaturisation dans le secteur de l'information va avoir sur les femmes, tant celles qui occupent déjà un emploi que celles qui vont vouloir entrer sur le marché du travail au cours de la décennie.

La technologie de pointe risque de poser de graves problèmes de chômage structurel parmi les femmes. Plusieurs études que j'ai consultées laissent entendre que les postes d'un million de femmes environ risquent de devenir inutiles. A l'heure actuelle, quatre millions de femmes sont employées comme vendeuses, secrétaires ou employées de bureau. C'est précisément dans ces secteurs que le nombre des emplois va diminuer au cours des dix prochaines années avec l'introduction de la micro-informatique. Ce sont ces emplois qui vont être le plus touchés et ce sont des femmes qui les occupent en majorité.

On constate par exemple qu'en ce qui concerne les employées de bureau ou les secrétaires, le nombre des emplois stagne depuis plusieurs mois déjà. Mais l'évolution ne va pas s'arrêter là. Le nombre des emplois dans ces secteurs va diminuer au cours des années à venir. On crée actuellement moins d'emplois de vendeuses, de secrétaires, de caissières ou d'opératrices téléphoniques qu'il y a cinq ans par exemple. Or, ces emplois sont essentiellement occupés par des femmes.

L'ordinateur prend la place des employés de bureau. Ce secteur est particulièrement touché, mais d'autres secteurs sont touchés également par l'avènement de l'ordinateur. Il entraîne d'importants changements dans les bibliothèques, les hôpitaux, les magasins et les usines. On estime, par exemple, que 30 p. 100 des emplois dans les banques—les emplois de caissiers et de commis qui sont occupés principalement par des femmes—vont disparaître avec l'utilisation croissante de la micro-informatique et du transfert électronique des fonds.

Dans son livre *Women and the Chip*, Heather Menzies signale que d'ici 1990, un million de femmes pourraient se trouver sans travail si elles ne s'adaptent pas aux techniques d'informatisation. Pouvons-nous vraiment demander à toutes ces femmes de reprendre leur rôle traditionnel et de rester au foyer? Non, bien sûr. Elles refusent de le faire pour des raisons intellectuelles et elles ne peuvent pas le faire pour des raisons économiques. Si certaines femmes mariées ne travaillaient pas à l'heure actuelle, le nombre de familles canadiennes en-dessous du seuil de la pauvreté augmenterait d'environ 50 p. 100.

Nous ne pouvons pas nous permettre que ces femmes perdent leur emploi à cause des prestations de bien-être et de chômage que nous devrions payer si cela arrivait et du marché de consommation que ces femmes représentent. Nous ne pouvons pas nous permettre non plus de perdre leur potentiel humain. Nous ne pouvons pas nous permettre d'adopter une philosophie de ghetto à l'égard des femmes dans notre société. Elles doivent avoir le même accès aux nouveaux emplois et aux nouvelles professions que les hommes.

Est-ce un objectif que nous pouvons atteindre? Si l'on ne fait rien, c'est peu probable. Je me reporte encore une fois aux recherches effectuées par Heather Menzies à cet égard. Elle a analysé le processus d'automatisation d'une société canadienne qui s'occupe de transport et de communications. Elle a constaté que le nombre de postes professionnels et de gestion offerts par cette société avait augmenté, mais que l'automatisation avait entraîné une réduction du nombre de postes de commis. Environ 130 postes de commis, qui étaient tous occupés par des femmes, avaient été supprimés. Parmi ces 130 femmes, les seules qui avaient pu accéder à un poste de gestion étaient deux femmes qui avaient pu recevoir la formation voulue et faire preuve de la mobilité nécessaire pour accéder à un poste supérieur. Les autres 128 femmes avaient littéralement été rayées des effectifs.

Je ne pense pas que des femmes puissent accéder automatiquement à des postes supérieurs sur le marché du travail canadien. Il faut leur donner des occasions de le faire. De fait, il est essentiel de donner à ces femmes qui perdront leur emploi l'occasion de recevoir la formation nécessaire en vue de nouveaux emplois reliés aux nouvelles technologies.

Les employeurs mettront l'accent sur certaines compétences plus que sur d'autres, par exemple le génie, le travail technique et l'analyse des programmes informatiques. C'est dans ces domaines qu'il y aura de nouvelles ouvertures. Dans les années 80, les occasions d'emploi se trouveront dans ces secteurs. Je suis certaine que le ministre est au courant des chiffres qui indiquent qu'il y a très peu de femmes dans ces secteurs. A l'heure actuelle, les programmes de formation visent encore à diriger les femmes vers des domaines où les emplois sont en train de disparaître. En réalité, 75 p. 100 des femmes inscrites aux programmes de recyclage de la main-d'œuvre suivent des cours de sténographes, de caissières de banque, de dactylos et de commis, soit des métiers traditionnellement réservés aux femmes. Seulement 12 p. 100 des femmes inscrites aux programmes de formation professionelle apprennent des métiers qui ne sont pas réservés par tradition aux femmes.

• (1520)

J'ai déjà demandé au ministre ce qu'il pensait de ces données. Aux dernières nouvelles, selon les données compilées par son ministère, dans l'ensemble du Canada, 2,000 femmes seulement s'initiaient à des métiers n'ayant rien à voir avec les rôles traditionnels. Quand on songe qu'un million de femmes sont menacées de perdre leur emploi, 2,000, c'est moins que rien. Selon les derniers chiffres concernant les femmes inscrites aux programmes d'apprentissage, autre domaine où il y a des progrès à faire, donc, selon les derniers chiffres d'Emploi et Immigration Canada, seulement 3 p. 100 de toutes les personnes inscrites aux programmes d'apprentissage sont des femmes—3 p. 100 seulement. En Ontario, seulement quatre femmes sur un nombre total de 1,500 personnes se sont inscrites à un programme d'apprentissage.

J'ai constaté que sur les 850 étudiants qui fréquentent les écoles techniques d'Ottawa, 40 seulement sont des étudiantes. Ainsi, en tenant compte du nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement, on constate qu'à moins de changements majeurs, l'avenir des femmes n'est pas très brillant. Autrement dit, notre système d'éducation, pas plus que nos programmes de formation et de recyclage n'encouragent vraiment les femmes à occuper de nouveaux postes dans la population active, en leur permettant de s'adapter aux techniques nouvelles, en les préparant aux nouvelles possibilités qui s'offriront à elles dans les années 80. Et pourtant, au cours de ces années 80, les deux tiers des débutants dans la vie active seront des femmes. Il ne faut pas se préoccuper uniquement de celles qui font déjà partie de la population active, le million de femmes qui risquent d'être destituées; un autre million de femmes vont se joindre à la population active au cours des années 80 et contribueront sûrement à gonfler les rangs de la population active comme jamais auparavant.

Manifestement, par conséquent, le programme de formation du gouvernement doit accorder la plus haute priorité aux besoins des femmes en matière d'emploi, de placement et de formation. Pourtant, les programmes actuels ne profitent guère aux femmes. C'est une question qui nous préoccupe et que nous devons chercher à résoudre.

Un autre problème me préoccupe, monsieur l'Orateur, et je voudrais en faire part au ministre. Les femmes doivent être prêtes à subir les changements voulus pour s'adapter à la technologie moderne et aux rôles non traditionnels. Bon nombre de Canadiennes ne sont pas encore prêtes à le faire. C'est une question qui m'inquiète, après avoir parlé à bon nombre de femmes dans tout le pays. Elles craignent de devoir quitter les postes qu'elles occupent actuellement, de renoncer à leur rôle actuel, aux domaines dans lesquels elles se sentent à l'aise, pour se lancer dans un secteur de technologie nouvelle pour lequel elles ne se sentent pas encore parfaitement préparées. J'ai eu la possibilité d'examiner les résultats d'un récent sondage national. Il en ressort un certain sentiment d'hostilité au sein de certains groupes de femmes, celles qui se trouvent au bas de l'échelle des salaires et qui ont un niveau d'instruction assez bas. Elles éprouvent une certaine hostilité à l'égard de la technologie moderne. Malheureusement, ce sentiment est le plus fort parmi les groupes dont l'emploi est le plus vulnérable; ce sont les vendeuses, les caissières de banque, les standardistes et les dactylos qui hésitent le plus à s'adapter à la nouvelle technologie.

Il ne fait aucun doute que le plus gros défi que les femmes devront relever dans les années 80 est celui des microplaquettes. Non seulement les programmes de formation et de recyclage devront-ils viser à leur ouvrir de nouvelles possibilités, mais il faudra également mettre en œuvre des programmes d'information et de sensibilisation du public qui décrivent de façon positive les avantages que cette nouvelle technologie procurera aux femmes, et qui les encouragent à participer aux programmes de formation qui seront mis sur pied, je l'espère, à leur intention, lorsque cette nouvelle technologie se concrétisera.

Je signale au ministre que ce genre de programmes d'information du public orientés principalement vers les femmes qui travaillent sont déjà en vigueur dans des pays comme la France et le Japon, et qu'ils ont eu une très grande incidence sur l'attitude des femmes à l'égard de ces programmes. Les femmes en particulier se doivent d'accepter le caractère inévitable de la révolution amenée par la micro-électronique. Elles doivent y voir là l'occasion d'améliorer leur situation économique dans la main-d'œuvre active.

La semaine dernière, un rapport publié par Statistique Canada révélait qu'en moyenne, les revenus des femmes étaient inférieurs de moitié à ceux des hommes. En effet, en moyenne, les femmes gagnent environ $8,200 par an, tandis que, toujours en moyenne, les hommes gagnent environ $16,700 par an. Voilà l'écart à l'heure actuelle. Toute mesure législative que nous étudions et qui porte sur des questions économiques doit chercher à combler cet écart, à réparer ce tort. Si nous voulons que la situation change, et cela s'impose, le projet de loi à l'étude doit particulièrement tenir compte des besoins des femmes. Il doit chercher à régler les problèmes qu'éprouvent celles-ci à l'heure actuelle en tant que membres de la main-d'œuvre active. Il doit également envisager la contribution possible des femmes au développement économique du Canada.

J'exhorte donc le ministre à tenir compte, dans cette mesure législative, des problèmes très concrets qui se posent pour les femmes en cette décennie 1980, où nous sommes témoins de la révolution amenée par la micro-électronique. Je l'exhorte également à s'assurer que les femmes sur le marché du travail sont en mesure d'exploiter à fond leur potentiel, en mettant sur pied, de concert avec ses homologues provinciaux, des programmes d'information publique qui encourageront nos concitoyennes à surmonter les réticences qu'elles manifestent envers certains des changements qu'entraîne la nouvelle technologie.

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir débattre de ce projet de loi sur la formation professionnelle. Malgré son importance nationale, la question intéresse aussi les citoyens de ma circonscription de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington.

A la lecture du projet de loi C-115, j'éprouve le même scepticisme que les Canadiens devant les interventions du gouvernement. Pensons à la nomination de Jack Horner à la présidence de CN et au choix de l'architecte Arthur Erickson pour concevoir la nouvelle ambassade du Canada à Washington. Les cas de ce genre ne manquent pas. C'est pourquoi, devant le bill C-115, je me pose la même question que de nombreux Canadiens au sujet du gouvernement: où veut-on en venir?

Je trouve assez ridicule de vouloir créer un programme de formation professionnelle pour des emplois qui n'existent pas. Selon le ministre: «nous nous exposons à une importante pénurie annuelle de 9,000 travailleurs spécialisés en moyenne au cours des cinq prochaines années si nous n'accélérons pas le rythme de la formation de façon intensive». Si cette prédiction est faite dans le même esprit que celle du ministre des Finances quand il annonçait tout le bien qui devait découler de son budget du 12 novembre, ou que celle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), quand il vantait son Programme énergétique national, je ne puis prêter foi aux prévisions du ministre quand il nous prédit une telle pénurie de travailleurs spécialisés.

• (1530)

A mon avis, c'est un projet de loi utopique. Comment établit-on qu'il existe un pénurie? Le milieu de travail est en pleine évolution. Une fois qu'on a réussi à mettre sur pied un programme de formation en vue de répondre à la demande et d'envoyer les travailleurs sur le marché du travail, on s'aperçoit que la situation a déjà changé et que le marché s'est réorienté. Lorsque le marché du travail est en constante évolution il est beaucoup plus logique de laisser les entreprises former et recycler leur main-d'œuvre.

Une autre chose qui m'inquiète dans ce bill c'est cette histoire de programme de formation nationale. Sans parler des problèmes logistiques et de l'alourdissement de la bureaucratie, comment établit-on qu'une formation est nationale? De toute évidence, les besoins en formation diffèrent d'une région à l'autre. Je vois très bien un travailleur de Nouvelle-Écosse se rendre au Manitoba pour y occuper un emploi ou y recevoir une formation. Néanmoins, je ne pense pas que de nombreuses personnes suivront une formation professionnelle en Nouvelle-Écosse en vue d'aller travailler au Manitoba. En fait, ce qu'il faudrait faire, c'est favoriser la création d'emplois dans le secteur privé pour notre 1.2 million de chômeurs.

Les crises se succèdent les unes aux autres et nous traitons les symptômes plutôt que la maladie et j'entends par là le manque de confiance de l'entreprise privée qui n'est pas prête à investir de l'argent canadien au Canada.

Les changements que nous constatons dans l'industrie vont se poursuivre quelque temps. Cette évolution met chaque jour en lumière de nouveaux problèmes. Nous aurons plus de mal à résoudre les difficultés causées par les fermetures d'usines si nous ne relevons pas le défi.

Une usine d'uranium de ma circonscription risque fort de fermer ses portes. Que va faire ce projet de loi pour les 400 travailleurs de la mine de Bancroft ou des autres Canadiens qui se retrouvent sans emploi à cause d'une diminution des ventes, d'une faillite ou d'une mise sous tutelle? Cette mine qui emploie plus de 380 personnes est située dans une localité de moins de 1,400 habitants. Sa fermeture aura de terribles conséquences. La solution du recyclage manque totalement de réalisme. La plupart des gens préfèrent rester chez eux, même s'ils peuvent être mutés ailleurs. Les habitants des régions rurales de ma circonscription sont attachés à leur mode de vie qui pour eux n'a pas de prix. Ces gens veulent rester là; ils veulent continuer à vivre dans leurs localités. Les quelques rares qui partent retournent à l'endroit où ils demeuraient auparavant. Ils deviennent des prestataires d'assurance-chômage et en définitive des assistés sociaux. En adoptant ce projet de loi, on agit comme si on fermait la porte de l'écurie une fois que le cheval s'est échappé.

Permettez-moi d'insister sur la répercussion que la fermeture de la mine aura sur les 380 travailleurs de cette collectivité rurale qui seront sans travail. Tout d'abord, elle représentera une perte d'impôts pour le gouvernement. Cette perte pourra dépasser $500,000 par an. Il y a aussi des pertes d'environ 2 millions que subiront les localités pour des fournitures. Quant aux fournitures achetées à d'autres entreprises canadiennes, la perte sera d'environ 10 millions. La liste de paie annuelle est de l'ordre de 12 millions. Nous prévoyons que la localité et le Canada essuieront une perte d'environ 24 millions. Sur les 400 travailleurs, disons qu'environ 300 décideront de déménager avec leur famille. Si les 300 travailleurs qui déménagent obtiennent la subvention de déplacement qu'ils demandent au Centre d'emploi du Canada, et qu'ils réclament le montant maximum accordé par famille, le Centre d'emploi devra verser environ 1 million. Il restera donc une centaine de travailleurs qui auront droit aux prestations d'assurance-chômage. Le montant de ces prestations pour les douze premiers

mois s'élèverait à plus de un million de dollars. Il est impossible de calculer le coût humain de toute l'affaire. Si l'on décide de permettre à la Madawaska Mine de fermer ses portes, cela pourrait bien coûter plus de 5 millions de dollars au gouvernement la première année, y compris pour le programme provisoire d'emploi du secteur minier.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) devrait s'occuper des graves problèmes que sont les fermetures d'usines, les faillites et leurs implications sociales avant d'établir un programme national de formation qui, si la tendance se maintient, ne contribuera qu'à former des travailleurs pour des emplois qui n'existent pas. Je ne suis pas pour un marché du travail national, mais bien pour un marché du travail régional. Les gens de ma circonscription veulent y rester pour travailler, désir qui me paraît bien compréhensible.

Les programmes de formation sur le tas correspondent peut-être à un concept populaire de solution rapide, mais ils ne règlent pas le problème actuel de création d'emplois. Nous devons nous efforcer de protéger les emplois qui existent déjà.

J'aimerais vous citer un passage de l'accord de développement général signé en 1974 par le ministère de l'Expansion économique régionale et la province de l'Ontario. Voici:

> . . . pour améliorer les possibilités d'emploi productif et l'accès à ces possibilités d'emploi, et pour leur venir en aide . . . par des mesures spéciales.

Les mécanismes dont nous disposons actuellement pour déplacer d'une région à une autre les travailleurs des industries qui périclitent laissent énormément à désirer même dans les meilleures circonstances. La récession éprouve le plus durement les travailleurs qui ont peu de scolarité et de formation et les personnes plus âgées dont les charges familiales restreignent les déplacements. Les taux d'intérêt étant ce qu'ils sont, quiconque est propriétaire d'une maison est soit incapable de la vendre dans une région de marasme économique, soit incapable, faute d'argent, d'en acheter une dans une région en pleine expansion. Nous ne disposons pas des structures nécessaires à la mobilité en masse de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas aller s'installer de leur propre chef, dans les régions qui offrent des emplois ou des programmes de formation nationaux comme ceux qu'on envisage dans le projet de loi à l'étude.

Je parlerai maintenant de l'objet du bill C-115 tel que je le perçois. Il m'apparaît en effet comme un autre coup de force du gouvernement fédéral actuel qui cherche cette fois-ci à s'emparer d'une partie du marché de l'éducation. L'éducation relève clairement des gouvernements provinciaux. D'une part, le gouvernement fédéral retire ses paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement postsecondaire et d'autre part, par une mesure législative comme le bill C-115, les bureaucrates taillent un empire plus considérable pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration—ou sera-ce le ministre de l'Emploi, de l'Immigration et de l'Éducation?

Je reconnais que les programmes de formation professionnelle procèdent de bonnes intentions, mais le ministre me paraît chercher à exploiter la situation pour donner de l'expansion à son ministère. Les provinces craignent réellement que l'on ne détourne aux fins de ce programme une partie des fonds alloués aux universités et aux collèges d'enseignement professionnel. Le projet de déplacer les gens d'une région à l'autre, d'abord pour leur donner une formation et ensuite un emploi, me laisse sceptique. Je trouve la chose peu pratique et irréalisable.

La mine de Madawasca qui risque beaucoup de devoir fermer ses portes, est une mine d'uranium. On ne peut pas s'empêcher de penser au rôle que joue le gouvernement dans la commercialisation de l'uranium ni aux problèmes de cartels et de fixation des prix. Les habitants de Bancroft ne veulent pas que l'on adopte la même solution dans leur localité qu'à Uranium City. Le gouvernement est, comme il se doit, responsable de ses actes; je suis certain que les victimes de l'isolation à la mousse d'urée-formaldéhyde sont d'accord avec moi.

Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que le fédéralisme coopératif disparaîtra. Le gouvernement fédéral veut qu'on lui attribue davantage le crédit des subventions qu'il accorde et il veut trouver des possibilités supplémentaires de favoriser ses petits amis. Comment choisira-t-on les régions qui recevront les subventions pour l'aménagement de centres de formation? Créera-t-on un comité, en évitant de tenir compte de ses recommandations, comme dans le choix de l'architecte pour la nouvelle ambassade du Canada à Washington? Si le ministre est vraiment disposé à écouter les propositions des provinces et à mettre sur pied un programme de formation efficace qui soit le fruit du fédéralisme coopératif, je l'approuve.

D'après le rapport du groupe d'étude intitulé: «Du travail pour demain», il pourrait y avoir des possibilités d'emplois pour des machinistes, des outilleurs-ajusteurs, des soudeurs, des techniciens en électronique, des experts en informatique et dans toute une série d'autres métiers qui pourraient jouer un rôle important à l'échelle nationale en cas de pénurie dans ces domaines; il faut toutefois que les affaires marchent pour pouvoir créer ces emplois.

Dernièrement, le gouvernement fédéral a battu deux records: le dollar a atteint son niveau le plus bas et le chômage a atteint un sommet. Je conseille au gouvernement fédéral de voir si les principes du bill C-115 sont applicables en faisant un essai dans les forces armées. Cela pourrait se faire sans perturber les excellents programmes de formation actuellement en vigueur dans les provinces.

Le ministre dit qu'un programme national de formation vise à résoudre un problème national. Le ministère de l'Expansion économique et régionale devait servir à la même fin. Il a été créé afin d'aider chaque région du Canada et de l'encourager à réaliser son potentiel économique et social.

• (1540)

D'après les chiffres, depuis que le MEER a été établi en 1969, une région en particulier, qui a l'habitude d'appuyer le parti libéral, a reçu 1.524 milliard de dollars comparativement à 277 millions pour l'Ontario. On a toujours considéré l'Ontario comme étant une province bien nantie. Cependant, il existe en Ontario des disparités régionales sur lesquelles le MEER aurait dû se pencher. Il y a tellement de favoritisme politique au MEER que c'est un scandale national. L'idée était bonne, mais les politiciens l'ont sabotée au point qu'elle n'a plus aucune signification dans certaines régions partisanes.

On a annoncé en 1981 qu'un montant de 350 millions de dollars serait consacré au Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, et c'est une mesure constructive, en théorie. Voici, en partie, la raison pour laquelle on a lancé ce programme:

. . . pour promouvoir la restructuration industrielle et l'adaptation de la main-d'œuvre . . . programme offert aux collectivités aux prises avec des mises à pied massives à la suite de perturbations industrielles majeures.

Il est utilisé actuellement pour canaliser des millions de dollars dans les circonscriptions de l'ouest de l'Ontario dont les députés, qui appartiennent au parti ministériel, éprouvent des difficultés de nature politique. Les électeurs de Kitchener se rendront compte qu'il s'agit de favoritisme politique, ce qui ne facilitera pas la tâche du député de Kitchener (M. Lang) aux prochaines élections. Devons-nous présumer que la circonscription de Kitchener a une certaine importance nationale?

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration m'a fait savoir que son ministère surveille la situation à Bancroft. On entend sans cesse parler de surveillance, ce qui veut dire que si les gens touchés demeurent dans une circonscription représentée par un député conservateur, ils deviendront chômeurs. Le ministre ne se rend-il pas compte qu'il se livre à des manigances aux dépens des Canadiens et de leurs moyens de subsistance? Dans la région de Sudbury, environ 26 p. 100 de la main-d'œuvre travaille directement dans l'industrie minière par rapport à 83 p. 100 dans la région de Bancroft. La fermeture de la mine d'uranium entraînerait un grave bouleversement dans cette localité.

La formation professionnelle nécessaire pour vivre au nord de la région de Hastings dans les environs de Bancroft ne pourra jamais être acquise en vertu d'un programme national de formation professionnelle. Ces gens-là sont indépendants et ont appris à faire preuve de versatilité, sans se soucier des ingérences du gouvernement. C'est une vie que nous avons lieu d'envier et qu'il ne faut pas troubler.

Qu'est-ce qu'une profession d'importance nationale? J'imagine, dans une région où il existe une pénurie de personnel dans toutes les professions, le cas d'une pénurie régionale qui ne serait pas réputée d'importance nationale et qui, de l'avis d'Emploi et Immigration Canada, ne serait pas suffisamment grave pour justifier une intervention spéciale.

Jusqu'à présent, on a eu tendance à inviter les travailleurs spécialisés des autres pays à venir occuper des emplois au Canada. Le ministre veut inverser la tendance. Dorénavant, le Canada exportera des travailleurs spécialisés vers d'autres pays où il y aura des emplois.

Le gouvernement ne peut-il pas voir le problème véritable? Manque-t-il à ce point d'idées, et est-il à ce point vieux et las qu'il ne se rend pas compte que les Canadiens en ont assez? Ceux-ci sont en effet fatigués de voir le gouvernement fédéral lutter contre les provinces et s'arroger tous les pouvoirs.

Fournir aux Canadiens une formation professionnelle adaptée aux besoins d'un milieu de travail en pleine évolution est un objectif louable. Je voudrais qu'on mette en œuvre un programme qui encourage nos systèmes scolaires provinciaux à évaluer assez tôt les aptitudes professionnelles des élèves pour les orienter de bonne heure vers des programmes de formation susceptibles de pallier les pénuries actuelles ou prévues de main-d'œuvre spécialisée auxquelles le bill C-115 cherche à remédier.

J'appuie l'objet du bill C-115, en dépit de mes observations pessimistes sur l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement. Je crois cependant que l'emploi constitue le remède-clé pour restaurer la confiance dans l'économie canadienne afin de promouvoir la croissance du secteur privé. Il existe actuellement des programmes établis avec les meilleures intentions dont on peu se servir efficacement pour susciter cette confiance. Au lieu de s'interroger sur d'éventuelles pénuries de main-d'œuvre, il vaut mieux protéger les emplois existants et assurer leur conservation et leur multiplication. Le monde des affaires et celui du travail ont besoin d'une stratégie industrielle judicieuse, stable et à long terme pour pouvoir planifier leurs besoins futurs. Le Canada ne manque pas de ressources en matières premières et en main-d'œuvre.

Avec la récession mondiale actuelle, les Canadiens devraient être au premier rang, non pas au treizième, derrière des pays comme la Suisse et le Luxembourg. Les Canadiens demandent comment il se fait que des pays comme l'Allemagne et le Japon, qui importent de grandes quantités de matières premières et de pétrole, ont une économie aussi florissante, alors que l'économie canadienne périclite.

Les gens ont du respect pour le succès durement arraché et pour l'action en face du défi. Certains de mes électeurs n'ont pu survivre qu'en faisant trente-six métiers. Ils réparent eux-mêmes leur voiture et coupent leur bois de chauffage. Autant que possible, ils produisent eux-mêmes de quoi se nourrir afin de pouvoir joindre les deux bouts. Et voilà que le gouvernement fédéral actuel exige encore plus.

Le gouvernement canadien devrait accorder la toute première priorité à la création d'emplois et à l'élaboration d'une politique industrielle globale. Lorsque nos gens travailleront et que nos usines fonctionneront à plein rendement, alors peut-être que le gouvernement pourra exercer ses talents à satisfaire les besoins en main-d'œuvre de l'avenir. Le gouvernement doit commencer au Canada même à résoudre les problèmes réels qui assaillent les Canadiens plutôt que de se créer d'autres problèmes. Il faut s'assurer que le milieu canadien de l'industrie et des affaires survive à la récession économique actuelle et prospère au point d'être concurrentiel sur les marchés tant nationaux qu'internationaux. Ce but est essentiel, fondamental, et exige l'attention immédiate du gouvernement.

Notre pays compte plus de 700,000 petites entreprises. Il déferle sur elles une vague de faillites. Celles-ci ont augmenté de 22 p. 100 par rapport à 1980 et de 37 p. 100 au cours du premier trimestre de 1982 par rapport à la même période l'an dernier, et elles menacent cet élément vital de notre économie. Le gouvernement se lave les mains des problèmes qui affligent un si grand nombre. La petite entreprise a besoin d'aide maintenant, car elle est un fournisseur essentiel d'emplois dans l'économie canadienne.

Le gouvernement pourrait insuffler une énergie créatrice, notamment dans les industries du textile et de la chaussure. Une stratégie industrielle complète, qui ne négligerait aucun des besoins et des intérêts de ces industries, protégerait les emplois pour lesquels le gouvernement fédéral veut établir des programmes de formation. Nous avons subi, entre le mois d'août 1981 et mai dernier, une perte nette de 320,000 emplois, dont 157,000 dans le seul secteur manufacturier.

Nous n'avons pas réagi avec assez de vigueur pour limiter les importations d'automobiles japonaises au Canada, ni pour conclure des arrangements pour obliger les constructeurs d'automobiles japonais à créer des emplois au Canada. Les travailleurs de l'automobile ont sans contredit un métier d'importance nationale. La sauvegarde de ces emplois a une portée nationale. Un programme de formation qui préparerait

à des emplois inexistants dans l'industrie automobile n'aurait absolument aucune valeur.

Il nous faut un programme économique qui encourage les syndicats et l'industrie et qui incite les Canadiens à travailler et à redonner à notre grand pays la place de choix qui lui revient parmi les pays industriels du monde.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, nous continuons à débattre cette mesure législative en pleine crise économique. On nous avait fait espérer que le sommet de Versailles marquerait un nouveau départ pour la politique économique du Canada. Nous n'avons certes pas besoin d'un nouveau commencement du genre du dernier qui s'est soldé par l'effondrement de la stratégie des mégaprojets.

Aujourd'hui, nous étudions une mesure législative sur la formation professionnelle alors qu'il sévit au Canada le chômage le plus aigu depuis la grande crise. Je ne n'y vois rien que promette une solution au problème du chômage qui frappe 1.2 million de travailleurs d'après Statistique Canada, mais 1.9 million en termes réels. Ces chômeurs sont les victimes de la politique fiscale et monétaire du gouvernement qui jugule l'économie.

• (1550)

J'ai cherché en vain, monsieur l'Orateur, une note optimiste au sujet de la situation économique du Canada ces derniers mois. Je n'ai trouvé que le pessimisme inexorable dont le ministre des Finances (M. MacEachen) s'est fait l'écho en ces mots le 10 mai:

> Nous ne sommes pas en mesure de donner une image optimiste de l'avenir immédiat. Les pays de l'OCDE connaîtront au cours des prochains mois une reprise tout au plus modérée et, dans l'ensemble, le chômage devrait même augmenter. Quant à l'inflation, si elle a diminué dans de nombreux pays dont le Canada, la baisse est beaucoup plus lente que nous ne l'aurions souhaité.

Passant aux excuses courantes que sont la conjoncture économique et les taux d'intérêt aux États-Unis, le ministre a ensuite fustigé les travailleurs canadiens qui refusent de «modérer leurs demandes salariales». Voilà la vieille rengaine qui sert d'excuse à une politique usée jusqu'à la corde. Souhaitons que le ministre s'aperçoive que le manque de confiance dans l'économie canadienne frappe lamentablement aussi sa personne.

Dans la même allocution, le ministre a déclaré ce qui suit:

> Pour atténuer la rigueur du chômage aigu, nous prenons les mesures que dicte la conjoncture nationale particulière, mais nous nous rendons tous compte que la voie de la relance véritable doit inévitablement passer par une baisse de l'inflation.

Je suppose que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est l'une de ces mesures, un expédient gouvernemental pour secourir l'armée des chômeurs. Nous qui assistons à cette lutte de compétences préférerions de beaucoup nous faire présenter une politique de création d'emplois. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) semble s'être beaucoup plus préoccupé de sauver le programme de travail partagé que de s'intéresser à la crise du chômage que nous traversons. Il n'y a pas si longtemps, un chef libéral, Lester Pearson, parlait avec optimisme d'un taux de chômage de 2 p. 100, le prétendu taux naturel de chômage chez les personnes qui ont laissé leur emploi et attendent d'en trouver un autre.

Depuis nous avons eu droit à toute une série d'expressions à la mode ou d'expressions vagues comme «taux de participation», «génération de l'explosion démographique», «chômage structurel». Cela veut tout simplement dire qu'on a carrément perdu de vue l'objectif du plein emploi.

Le gouvernement l'a admis dans l'étude ministérielle faite en 1980 par David Dodge et rendue publique par mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Elle a révélé que le plein emploi n'était pas vraiment l'objectif officiel du gouvernement et que nous ne pouvions pas stabiliser les prix sans créer du chômage. Même si à l'époque nous avions un groupe d'étude parlementaire beaucoup plus visible qui devait conclure qu'il y avait plein emploi lorsque le taux de chômage atteignait 4 p. 100, la plupart de nous savent très bien que c'est le mémoire du ministère qui capte l'attention du ministre. Quant à Lester Pearson et ses 2 p. 100, ce n'est qu'un chapitre de l'histoire libérale qu'on a oublié.

Le gouvernement actuel ne vise pas du tout le plein emploi pour la génération d'après-guerre, ce qui nous rappelle trop bien la misère et les échecs de la grande dépression. Et pourtant, le seul objectif valable de tout gouvernement national est de trouver un emploi à tout Canadien qui veut et qui peut travailler. Dès qu'on perd cet objectif de vue, il faut le dire clairement non seulement aux chômeurs, mais aussi à tous les Canadiens sérieux qui s'en soucient et qui comprennent que le travail est une source de dignité et de valeur personnelle pour chaque membre de notre société.

Le groupe de travail parlementaire a fait quelques autres observations dignes d'intérêt. Il a insisté dans son rapport sur l'aspect factice de bien des programmes d'emploi et d'immigration, alors qu'on aurait dû viser à créer des emplois à long terme. Le groupe de travail a découvert que seulement 20 p. 100 des employeurs faisaient de la formation en cours d'emploi et que pour combler les pénuries de main-d'œuvre spécialisée il faudrait que les entreprises s'engagent à jouer un rôle beaucoup plus marqué. Malheureusement, tel que le ministre l'a exposé le programme national de formation tiendra compte surtout des questions signalées dans l'étude Dodge, au grand détriment des problèmes dont nous a saisis le groupe de travail dans son rapport. Nous nous retrouverons encore une fois dans une situation où il nous faudra adapter les compétences de la main-d'œuvre aux besoins du marché au moyen du bill C-115; mais ce projet de loi accomplit-il vraiment le peu qu'on attend de lui? Nous devrions l'examiner de près pour voir si c'est le cas.

Tout à l'heure, le député de Rosedale (M. Crombie) nous a rappelé la genèse de la formation professionnelle au Canada. Il s'en est brillamment tiré, mais il aurait dû ajouter que nous devons un bon nombre de nos problèmes actuels à cette loi sur la formation professionnelle. J'estime qu'on répétera les erreurs de cette loi. A titre d'exemple, des années durant, les prévisions du gouvernement en matière d'emploi ont dépendu étroitement de la volonté des employeurs de divulguer leurs besoins en main-d'œuvre. Voilà pourquoi le gouvernement ne disposait pas des renseignements exacts nécessaires à la planification d'un programme de formation. Cette loi n'a rien changé à la façon de procéder.

En deuxième lieu, le rapport Dodge recommandait que les programmes de formation soient conçus en fonction des emplois que pourraient procurer les magaprojets énergétiques de l'Ouest, néanmoins ces projets ont échoué. Par conséquent, est-il sage que le gouvernment décide unilatéralement que le programme de formation nationale repose sur une stratégie

économique aussi fragile? L'expérience révèle que ce serait une façon de procéder fort contestable.

En troisième lieu, nous semblons nous préoccuper excessivement des besoins de l'industrie. Comment compte-t-on respecter les vœux de la population? Pourquoi un si grand nombre des écoles d'arts et métiers régionales qui tentent nettement d'orienter leurs diplômés vers les emplois disponibles doivent-elles refuser des milliers de candidats à cause des mesures d'austérité? Si nous ne manquons pas de médecins et que nous respectons le régime d'assurance-maladie qui les recrute, pourquoi l'Association médicale canadienne songe-t-elle à rationner les soins médicaux?

Il ne s'agit pas simplement d'un gouvernement qui manque d'argent, monsieur l'Orateur, mais plutôt d'un gouvernement qui manque d'ingéniosité. Assurément, c'est une politique impardonnable quand la vie de nos jeunes qui constituent notre plus grand espoir pour l'avenir est en jeu. Personne n'ignore que la génération de travailleurs spécialisés issue de l'après-guerre qui est venue s'établir au Canada approche maintenant de la retraite. Le bill passe complètement à côté de cette question extrêmement importante.

• (1600)

Le gouvernement fédéral se félicite de verser des subventions directes à l'industrie et espère stimuler ainsi la formation. Les employeurs ne manifestent pourtant aucun enthousiasme, car ils jugent que cette formation ne leur occasionnera que des coûts et ne représente pas un véritable investissement. Dans le passé, ils ont constaté qu'ils pouvaient consacrer du temps et de l'argent à la formation d'un travailleur qui s'empressait ensuite d'accepter une offre d'emploi chez un de leurs concurrents. Le seul moyen juste et équitable de dissiper leurs craintes réside dans l'uniformisation des coûts de formation de tous les employeurs qui ont besoin de main-d'œuvre spécialisée. Si une entreprise forme des travailleurs spécialisés et que ses coûts de formation lui sont remboursés par la compagnie qui les engage ensuite, nous disposerons d'une politique équitable qui correspondra exactement à la demande de main-d'œuvre. Cette politique est mieux connue sous le nom de système de subventions par prélèvements. Elle a reçu l'appui du Congrès du travail du Canada et du Nouveau parti démocratique. Il est regrettable que le gouvernement ne se décide pas à l'appliquer.

En bref, je me demande si ce projet de loi tout neuf changera quoi que ce soit. Ayant œuvré activement dans le domaine de l'enseignement pendant le majeure partie de mon existence, je connais parfaitement les résultats des bills de formation de ce genre. Je pourrais vous en citer quelques-uns: la formation en établissement qui survient dix ans trop tard; l'absence totale de confiance dans l'aptitude des autorités locales et régionales à prévoir la demande du marché du travail et à y répondre;la perpétuation de méthodes de recrutement consistant à attirer la main-d'œuvre qualifiée des compagnies concurrentes au lieu de l'instauration d'un système visant à persuader les entreprises que la formation est non seulement dans leur intérêt, mais dans celui du pays.

Le gouvernement pourrait prendre d'autres mesures que les expédients du bill C-115, que les accords de travail partagé, les projets d'emplois d'hiver et autres, et lancer une série de mesures planifiées ayant pour objectif le plein emploi. Il appartiendra toutefois à d'autres ministres ayant des conceptions différentes de ceux d'en face de procéder à la planification dans le but de réaliser le plein emploi. Croyez que j'appuierai sans hésitation un gouvernement qui agira dans ce sens.

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, le projet de loi à l'étude aujourd'hui vise à obtenir le personnel hautement qualifié voulu pour répondre aux besoins de l'économie canadienne. Au Canada, il nous faut surtout fournir de l'emploi à plus de un million de chômeurs et à des milliers de jeunes qui débouchent sur le marché du travail.

Nous avons besoin par-dessus tout d'un plan de relance économique. Il nous faut un plan de développement national dont ce projet de loi formerait un élément important. Ce projet de loi en lui-même n'est qu'une autre mesure de plus s'inscrivant dans le cadre d'une politique incohérente qui a plongé notre nation dans la pire récession de l'histoire moderne.

Lorsqu'on prend connaissance du plan de développement économique du gouvernement exposé dans le document intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80», on se demande sérieusement si le gouvernement s'engage réellement à réaliser des objectifs déclarés ou s'il ne se contente pas plutôt de vagues déclarations d'intentions et de promesses qui contrastent avec l'absence de priorités bien établies et les mesures contradictoires prises par le gouvernement fédéral à l'heure actuelle. Il est décourageant de noter que ce document ne cerne pas les problèmes qui se posent et les possibilités qui s'offrent et passe sous silence, semble-t-il, le peu d'utilité des programmes d'aide destinés aux régions. Malgré des engagements bien précis, le gouvernement fédéral n'a pas de politique régionale bien établie. Le gouvernement fédéral s'est engagé à collaborer avec les provinces et à les consulter, mais il a pourtant décidé de lancer des programmes unilatéralement et de supprimer graduellement les ententes-cadres de développement.

Le fait que le gouvernement envisage, de façon irréfléchie, de déménager ailleurs le bureau provincial du ministère de l'Expansion économique régionale situé dans la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick est un pas en arrière qui illustre bien ce que je viens d'affirmer et montre là encore l'obstination de ce gouvernement qui, au mépris de tous et chacun, nous conduit, tête baissée, dans une impasse.

Bien que des sommes très appréciables aient été dépensées au cours des vingt dernières années, les provinces canadiennes démunies n'ont simplement pu rattraper leur retard. Les disparités se sont accentuées. En 1971, le taux de chômage au Canada était de 6.2 p. 100 contre 7 p. 100 dans les provinces Maritimes. En 1981, ce taux était de 7.6 p. 100 au Canada et de 11.7 p. 100 dans ces provinces. L'écart s'est élargi.

Si l'on compare le revenu personnel par habitant de l'ensemble du Canada et des provinces de l'Atlantique en 1971 et 1980, on constate que les habitants des provinces de l'Atlantique gagnaient 71.7 p. 100 de la moyenne nationale en 1971 et 72.5 p. 100 en 1980. De toute évidence, les programmes fédéraux visant à supprimer les disparités régionales n'ont pas été aussi poussés et aussi utiles qu'ils auraient dû l'être, mais sans ces programmes, l'écart serait encore plus important.

Il importe énormément de mettre sur pied des programmes efficaces de formation professionnelle comme ceux que le ministre a annoncés, mais il importe tout autant d'offrir des emplois à ceux qui participent à ces programmes. Comme il y a plus d'un million de chômeurs au Canada et qu'il n'y a pas de débouchés, nous devons nous demander à quelles sortes

d'emplois nous devrions former les travailleurs canadiens. Le gouvernement n'a aucun programme d'action. Il n'a pris aucune mesure pour favoriser la reprise industrielle. Il n'a pas fixé d'objectifs ou élaboré de programmes d'expansion à l'échelle nationale. Il n'a pas fixé d'objectifs régionaux. Nous sommes dirigés par un gouvernement qui est incapable de prendre la situation en main alors que les Canadiens en ont le plus grand besoin.

De fait, vu les changements fréquents apportés à la politique fédérale, il est difficile d'appliquer un programme de développement soutenu et le secteur privé est tout à fait impuissant et pris au dépourvu. Le Canada est un pays qui possède de grandes richesses naturelles et un peuple bien instruit et très laborieux. Il nous faut un programme de développement national pour mettre à profit toutes les ressources du Canada et stimuler notre économie. Toutes les entreprises, qu'il s'agisse d'exploitations agricoles familiales ou de grosses sociétés minières ou de fabrication, ont besoin de savoir qu'il existe une politique nationale structurée, que le gouvernement tient vraiment à instaurer des lignes de conduite susceptibles de guider le développement économique et que ces lignes de conduite seront justes et logiques et permettront aux particuliers et aux entreprises de planifier et d'investir avec confiance dans l'avenir du Canada.

Ceux qui s'occupent de l'enseignement ont besoin de savoir quelle est la stratégie économique du Canada afin que les écoles, les écoles d'arts et métiers, les universités et les entreprises qui offrent des programmes de formation industrielle, puissent en tenir compte pour établir leurs propres programmes. Les conseils municipaux, les comités d'expansion économique régionale et les organismes représentant les principaux producteurs ont un rôle important à jouer dans l'essor économique du pays. Le gouvernement fédéral doit reconnaître que c'est aux gouvernements provinciaux qu'il appartient de jouer le rôle de meneur dans ce domaine; c'est à eux d'encourager tous ces organismes à participer pleinement et à leur fournir les informations voulues.

• (1610)

On compte, dans les provinces atlantiques, quelques-unes des meilleures universités du pays et elles remplissent parfaitement leur mission. On n'a pas assez veillé à établir un lien véritable entre la formation dans certaines disciplines et les besoins du marché. La formation professionnelle doit tenir compte de la conjoncture économique et favoriser l'essor de l'économie.

Il faut à la fois assurer la formation professionnelle dans les établissements scolaires et dans les entreprises; ces deux aspects doivent par ailleurs permettre d'assurer une formation professionnelle à la fois efficace et économique. Ces deux modes de formation ne s'excluent pas nécessairement l'un l'autre. Il ne traduisent pas non plus une divergence d'opinion surla façon dont la formation devrait être assurée. Il s'agit simplement de méthodes différentes dont chacune a ses avantages et ses inconvénients propres.

J'aurais quelques suggestions à faire au ministre au sujet du projet de loi que nous étudions actuellement dont la portée est limitée, mais qui revêt néanmoins une extrême importance. Il faut, je crois, mettre l'accent tout particulièrement sur la formation sur le tas, non seulement dans les métiers traditionnels où c'est déjà le cas, mais aussi dans l'ensemble des secteurs de notre économie. Il faut changer la conception du rôle des établissements de formation pour qu'ils répondent davantage aux besoins en matière d'expansion économique locale. C'est ainsi que l'on pourrait mettre plus l'accent sur la formation permanente des adultes et prévoir des programmes de formation des cadres d'entreprise davantage axés sur la petite entreprise.

Il ne faut pas oublier que dans les provinces atlantiques, la petite entreprise est la règle et que ces petites entreprises n'ont pas les moyens voulus pour assurer des programmes de formation efficaces. Elles n'ont pas un chiffre d'affaires à l'exportation suffisant ou même de budget de recherche et de développement. Pour cela, il faudrait pouvoir réaliser des économies d'échelle qui sont nécessaires pour pouvoir créer des emplois.

Tout le problème est de savoir comment on peut réaliser ces économies sans pour autant détruire les qualités propres à la petite entreprise. Le ministre devrait envisager de lancer un programme favorisant la création de consortiums pour l'achat de matières premières, la production, l'entreposage, la commercialisation et l'exploitation d'installations de recherche.

Il pourrait aussi songer à favoriser la création d'une société privée de développement des exportations pour répondre aux besoins qu'éprouvent les entreprises de l'Atlantique dans le domaine de la documentation, de l'assurance, des services financiers ainsi que de la prospection des marchés. On pourrait aussi songer à mettre sur pied des centres spéciaux qui aideraient les entreprises à franchir l'étape cruciale du démarrage en leur fournissant des services complets: comptabilité, copie, secrétariat, par exemple.

On devrait aussi faciliter et encourager la formation d'entreprises conjointes réunissant des sociétés de l'Atlantique et des sociétés étrangères. En règle générale, ce genre d'entreprise où la société étrangère apporte les connaissances et l'expérience, est la seule façon pour une entreprise locale de s'engager dans les domaines très spécialisés.

Les firmes de technologie de pointe sont à l'avant-garde du progrès. Le Canada est un leader mondial dans l'électronique et les communications. Nou devons tirer profit de nos succès, appuyer nos entreprises d'avant-garde et continuer vigoureusement à innover dans le cadre d'un programme de relance économique.

Si le gouvernement songe à s'engager dans cette voie, il faudra de toute nécessité restructurer nos programmes de formation. Nous pouvons tirer profit de nos avantages, mais il ne suffit pas de transformer nos richesses naturelles, d'investir dans de grands projets et de subventionner les entreprises existantes; il faudra aussi insister sur la compétence des travailleurs, la productivité et l'implantation de nouvelles activités fondées sur la technologie moderne.

Le gouvernement vient de proposer une mesure législative convenable, quoique partielle, dont j'appuie le principe sans réserve.

J'ai proposé que cette mesure s'insère dans le cadre d'un plan de développement national pour favoriser la reprise économique. Il est bon de pouvoir compter sur des travailleurs spécialisés. En fait, c'est essentiel, mais il vaut encore mieux pouvoir offrir des emplois à cette main-d'œuvre spécialisée.

Dans le Canada atlantique, le Québec rural, certaines régions du nord de l'Ontario et un peu partout sur le territoire, il existe des inégalités criantes. La reprise économique devra

trouver une solution à ces problèmes et le gouvernement doit lui accorder toute son attention sans tarder.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le bill C-115, qui porte sur bien des problèmes auxquels se heurtent les Canadiens à l'heure actuelle, étant donné notre situation. Nous vivons dans un milieu économique difficile où non seulement les gens font face à des taux de chômage élevés, mais où également bon nombre de Canadiens cherchent désespérément un emploi ainsi que des possibilités de formation.

Je commencerai en signalant les aspects les plus positifs de ce bill, à mon avis. La première proposition importante concerne la prolongation de la durée du stage pour les personnes qui participent à un programme de formation. C'est une mesure importante à une époque où notre milieu de travail est très complexe. Au fur et à mesure que nos industries deviennent plus complexes, la demande de travailleurs spécialisés s'accroît. La prolongation de la période de stage permettra, je l'espère, de supprimer certains obstacles au choix professionnel. L'entrée en vigueur de cette mesure laissera une plus grande latitude à ceux qui veulent se donner une formation.

Le deuxième aspect positif du projet de loi à l'étude concerne la suppression de la période d'attente d'un an avant de participer à un programme de formation. Cela s'applique aux diplômés récents et à ceux qui ont abandonné leurs études; c'est une mesure importante parce que cette attente faisait perdre une année aux intéressés. Il faut espérer que cette mesure donnera une plus grande latitude à ces étudiants et aux autres qui désirent recevoir une formation.

Un autre aspect important du bill, à mon avis, est l'assouplissement des règles relatives au rapport que doivent faire les employeurs qui participent au programme. A mon sens, grâce à cette mesure, un plus grand nombre d'employeurs seront intéressés par le programme. C'est important, parce que la formation en cours d'emploi est un élément essentiel de toute formation que l'on peut offrir aux Canadiens, comme mon collègue vient de le signaler. Les formalités administratives étant simplifiées, un plus grand nombre de petites entreprises pourront participer à ce genre de programme, étant donné que la paperasserie est l'une des tâches les plus délicates auxquelles elles se heurtent dans notre pays. Ces formalités représentent des frais que les petites entreprises ne peuvent pas toujours se permettre. Toute mesure susceptible d'alléger ce fardeau facilitera la participation des éventuels employeurs. Il est à espérer que cette mesure attirera un plus grand nombre d'entre eux.

La troisième mesure positive, à mon avis, est celle qui autorise un tiers à assurer une formation donnée pour le compte des employeurs qui ne peuvent le faire eux-mêmes. Voilà qui permettra une plus grande coordination avec les établissements autorisés pour répondre aux besoins particuliers des employeurs. Des programmes de formation pourront être assurés aux petites entreprises qui autrement ne pourraient le faire dans un milieu approprié.

Une autre mesure d'importance vise la formation des Canadiens sur place, où la formation est disponible. Nous en avons un exemple dans la technologie des ressources sous-marines. C'est un secteur qui exige qu'on reçoive une formation à l'étranger ou qu'on fasse venir des techniciens étrangers. C'est dire que cette mesure est d'importance capitale. A cela vient s'ajouter un avantage secondaire, celui de la suppression des frais de formation de l'apprenti dans les établissements. De cette façon, le programme ne se retrouve pas étouffé ou retardé par les frais que nécessitent la création ou le maintien d'établissements.

• (1620)

En dernier lieu, les prestations majorées accordées aux apprentis pendant leur formation ont beaucoup d'importance. Le travailleur peut les demander lorsqu'il est mis à pied ou en chômage. Si je comprends bien, les prestations d'assurance-chômage seront majorées pendant cette période. D'après ce que m'ont dit les travailleurs de ma circonscription, c'est un facteur important. En effet un grand nombre d'entre eux voulaient acquérir une formation, mais ne pouvaient pas se le permettre, car ils avaient une famille à charge. Ils ne pouvaient donc pas élargir leurs débouchés, augmenter leurs connaissances afin de pouvoir trouver un meilleur emploi. J'espère que, grâce à ce bill, les gens pourront se recycler, viser plus haut et augmenter leur salaire grâce à une meilleure formation professionnelle qui élargira leurs débouchés. Ce projet de loi n'est pas parfait et cela n'étonnera sans doute pas le ministre.

Je voudrais parler un peu de certaines questions qui me préoccupent. Premièrement, ce bill vise les professions d'importance nationale. Tout ce qu'il y a de bien dans ce projet de loi s'applique à ces professions. Le gouvernement laisse entendre qu'il a établi ses priorités. Si c'est bon pour le pays, il fera de son mieux pour répondre aux besoins. Il va augmenter son aide financière dans ces secteurs et prolonger les délais afin de répondre à ces priorités. La question est de savoir quelles sont les professions d'importance nationale? Le problème des disparités régionales se pose-t-il une fois de plus? Cela veut-il dire que tel ou tel secteur sera favorisé par rapport aux autres? Cela soulève un certain nombre de questions.

Ce bill aura pour effet d'améliorer la formation hautement spécialisée. Bien sûr, nous sommes tous convaincus que c'est une bonne chose. Certaines des conséquences d'une telle orientation nous inquiètent, mais d'un autre côté nous tenons à ce qu'on améliore la formation dans les écoles secondaires. Néanmoins, ce projet de loi permet aux adultes d'acquérir une formation immédiatement à la sortie de l'école, ce qui est à la fois logique et important, mais il ne s'applique pas aux écoles secondaires.

D'autre part, ce projet de loi favorise la spécialisation. Nous avons besoin de spécialistes mais, et j'insiste sur ce «mais», le genre de formation qui sera dispensé dans le cadre de ce bill sera choisi d'après les statistiques ou les prévisions économiques. Cependant, n'oublions pas qu'il s'agit seulement de prévisions et que cela pourrait poser de sérieuses difficultés.

Par exemple, songez à ce qui aurait pu se passer avec les projets d'exploitation des sables bitumineux qui sont tombés à l'eau. Il y a trois ans, en Alberta, tout le monde aurait dit qu'il fallait un grand nombre d'ouvriers qualifiés ou de stagiaires spécialisés dans la technologie des sables bitumineux. Si le bill avait existé à l'époque, j'imagine que cela serait devenu une propriété nationale. Nous aurions consacré beaucoup d'énergie à la formation de nombreux effectifs dans ces spécialités. Où en serions-nous aujourd'hui? Nous aurions sur le marché des tas de gens spécialisés dans des domaines où il n'y aurait pas de travail parce que, nous le savons tous, ces projets d'exploitation des sables bitumineux ne marchent pas et n'ont pas l'air de vouloir marcher dans un avenir prévisible.

L'autre inquiétude que j'ai à encourager la spécialisation, c'est que nous risquons de nous limiter à ne former que des spécialistes sans trop nous occuper de former des effectifs à aptitudes multiples, qui évidemment répondraient à un éventail beaucoup plus varié de possibilités. Il faudrait former des effectifs polyvalents, une main-d'œuvre capable d'exercer des fonctions variées dans un cadre donné. Il nous faut des généralistes pour donner à l'industrie plus de souplesse et donner aux ouvriers concernés des deux sexes la possibilité de passer d'un emploi à l'autre s'ils le désirent.

Cela prend tout son sens à une époque comme la nôtre. Le gouvernement allemand s'est lancé dans un programme de trois ans au terme duquel les élèves reçoivent le titre d'ouvriers qualifiés. Ils n'occupent pas nécessairement des emplois d'importance nationale. Ces diplômés sont des généralistes qui peuvent exercer plusieurs fonctions dans à peu près n'importe quel cadre industriel. Cela donne évidemment plus de souplesse aux entreprises, une plus grande marge de manœuvre pour prévoir et s'adapter aux changements de conjoncture économique, mais cela assure également plus de débouchés aux personnes concernées. Je pense que cette longue formation approfondie pourrait attirer de plus en plus de jeunes lorsqu'ils commenceraient à comprendre que la qualification professionnelle acquise est très variée. Je pense que la formation professionnelle serait susceptible d'être revalorisée.

A l'examen, le bill C-115 fait voir que l'on s'occupe surtout d'améliorer la formation technologique spécialisée. Une de mes questions concernant le contexte reste sans réponse. Le bill ne dit pas où ni comment il va s'intégrer aux politiques économiques du gouvernement. Il parle simplement de «formation professionnelle qui favorise l'adaptation des qualifications professionnelles de la population active aux besoins et à l'évolution de l'économie et augmente les chances d'emploi ou de rémunération».

A mon avis, quand on examine un bill de ce genre il faut pouvoir l'envisager par rapport à un plan de reprise donné. C'est d'autant plus vrai dans la conjoncture de récession nationale et de chômage record que nous traversons au Canada. Parmi les chômeurs, nombreux sont ceux qui sont hautement qualifiés. Quelles sont les professions dont nous avons besoin comme tel à l'échelle nationale dans une période comme celle que nous traversons? Le présent projet de loi doit s'imbriquer dans un plan ou une stratégie pour le rajeunissement de l'économie. A défaut d'un plan d'ensemble, il devrait y avoir au moins certains stimulants sectoriels. Il faudrait d'une certaine façon approprier le projet de loi aux emplois et à la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Je crains que les diplômés des écoles professionnelles n'aient de la difficulté à trouver du travail. Pour nous, cela représente un danger tout à fait nouveau parce que les jeunes investissent temps et efforts pour acquérir une formation professionnelle et accéder à ces nouvelles possibilités pour se voir rejeter soudain sur le marché du travail, sans emploi ni possibilité. Que leur arrivera-t-il? Ils éprouveront colère ou frustration parce que leurs espoirs, leurs rêves et leurs années de dur labeur auront été anéantis avant même d'avoir une chance de se révéler. Nous pourrions dépenser beaucoup plus finalement et nous retrouver avec des centres et du matériel de formation qui seraient vite démodés à moins que, bien entendu, nous ne les utilisions pour enseigner la théorie. Il nous faut une industrie forte qui s'engage à assurer ce genre de formation et à nous enseigner, dans la pratique, comment utiliser ces compétences.

La province de l'Alberta est probablement un exemple à part. Il n'y a pas si longtemps, un projet de loi de ce genre l'aurait beaucoup aidée parce que le taux de chômage y était peu élevé et qu'elle avait besoin de travailleurs qualifiés. Malheureusement, si on examine les chiffres du chômage dans cette province aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a un surplus de travailleurs qualifiés. Au Canada, 1,241,000 personnes sont en chômage, ou 10.2 p. 100 de la population active. En Alberta, le pourcentage qui atteint 7.2 p. 100 a beaucoup augmenté depuis le mois dernier seulement. À Edmonton, le taux de chômage a à nouveau grimpé à 8.2 p. 100 et à Calgary il se situe à 7.2 p. 100. Si on examine la région que je représente, on se rend compte que le taux de chômage y a triplé en moins d'un an. Qui en souffre? Qui perd son emploi? Le taux de chômage chez nos jeunes hommes est de 20 p. 100 et chez nos jeunes femmes, de 14.7 p. 100.

C'est un record jamais atteint depuis la dépression. Même nos petits prodiges, ceux qui sont particulièrement intelligents et talentueux, éprouvent de la difficulté, comme l'a indiqué mon collègue pour les Maritimes. L'un de nos journaux locaux a rapporté récemment le cas de deux jeunes qui ont obtenu des médailles d'excellence. L'un d'eux s'était particulièrement distingué en chimie. Aujourd'hui, ces deux médaillés n'arrivent pas à trouver de travail. Tous ceux qui viennent d'entrer sur le marché du travail sont maintenant touchés, et non plus seulement les travailleurs non qualifiés ou non spécialisés.

• (1630)

Je le répète, notre région compte de plus en plus de chômeurs. Le projet d'exploitation des sables bitumineux de Peace River, dont nous avons beaucoup parlé à la Chambre et que les chambres de commerce et les municipalités de la région voudraient bien relancer avec l'aide du gouvernement fédéral qu'elles ne cessent de solliciter, offrirait aux jeunes de la région et à ceux de tout le Canada de bien plus nombreuses occasions d'emplois. Les retombées économiques de quelque 5 milliards de dollars d'investissements dans ce projet d'exploitation parviendraient jusqu'en Ontario. Sans ces investissements, la région risque d'éprouver de bien plus grandes difficultés. Nous tenons à ce que le gouvernement nous promette qu'il n'abandonnera pas ce projet qui devait nous offrir de si nombreuses possibilités.

En terminant, je tiens à dire que ce bill devrait être combiné avec un plan de relance économique. Le ministre nous a dit que l'ancien programme prépare des Canadiens à occuper des emplois qui n'existent pas. A moins que ce bill ne soit combiné avec un plan de relance économique, nous risquons de nous retrouver tôt ou tard dans la même situation. A moins de tout intégrer et de fournir aux gens une formation devant leur permettre d'occuper des emplois une fois leur formation parachevée, nous vouons notre entreprise à l'échec et nous nous retrouverons à notre point de départ.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur l'Orateur, en mai 1980, la Chambre a créé un groupe de travail parlementaire qui devait étudier l'ensemble du sujet de ce projet de loi. J'ai eu l'honneur, avec six autres

députés, de faire partie de ce groupe de travail sur les perspectives d'emploi pour les années 80. Notre équipe consistait de quatre députés ministériels, deux de l'opposition officielle et un du Nouveau parti démocratique.

Nous avons étudié ce problème pendant un an et demi, et pendant ce temps-là, nous avons entendu des témoignages de 342 groupes et associations d'un bout à l'autre du pays, qui ont fait un apport important à notre étude. Ils ont comparu devant le comité, qui leur a posé des questions pour connaître leurs vues. Nous avons également reçu 92 mémoires sur le sujet.

Notre mandat était de découvrir comment un chômage très élevé pouvait coexister avec des pénuries importantes de main-d'œuvre spécialisée. C'est un phénomène qui existait non seulement dans l'ensemble du pays, mais également dans des localités en particulier. Là où le chômage sévissait, il y avait une très forte pénurie de travailleurs spécialisés et de gens de métier.

Nos travaux ont confirmé que ces déséquilibres existaient effectivement sur le marché du travail. Nous avons fait des recommandations sérieuses sur la façon de résoudre ce problème. Les déséquilibres en question étaient dus soit à l'absence de programmes de formation, soit à leur insuffisance. Nous nous sommes rendu compte que seulement 20 p. 100 des grandes entreprises industrielles donnaient une véritable formation sur le tas, ce qui a plus ou moins fait scandale. Les grandes entreprises ont reconnu qu'elles n'avaient pas fait assez dans le passé et ont promis de s'amender.

Si tant d'entreprises n'avaient jamais donné une formation spécialisée sur le tas, c'était que depuis la Seconde Guerre mondiale, il était plus facile d'aller chercher en Europe et ailleurs des travailleurs spécialisés et les faire venir au Canada au lieu de donner une formation à des travailleurs canadiens. Personne d'entre nous n'est contre l'immigration, mais à notre avis, il aurait fallu et il faut encore faire beaucoup plus pour former des Canadiens à ces métiers et professions spécialisées au lieu d'aller chercher nos travailleurs à l'étranger.

Je pourrais dire que les grandes entreprises ne réussissent plus à trouver aujourd'hui les travailleurs spécialisés qu'elles espéraient recruter en Europe. C'est tout d'abord parce que les pays européens ont connu, tout comme le Canada, une baisse de natalité. Ils ont en outre connu une hausse sensible du niveau de vie. Il est donc plus difficile d'attirer au Canada des travailleurs hollandais, allemands, scandinaves, français et autres. Beaucoup de témoins nous ont dit qu'il n'était plus rentable d'envoyer des équipes de recrutement en Europe. Alors qu'elles avaient l'habitude d'attirer 15 ou 20 recrues chez nous, elles ne parviennent maintenant plus qu'à en attirer trois, quatre ou cinq.

Il est impérieux d'améliorer nos programmes de formation professionnelle et de formation en cours d'emploi. A titre de président du groupe d'étude, je tiens à dire que le bill dont nous sommes saisis me paraît s'engager très résolument dans cette voie. Il contribuera beaucoup à remédier à ce grave problème.

Le groupe d'étude en est arrivé à la conclusion que non seulement nous devons améliorer sensiblement les programmes de formation pour nos jeunes grâce à l'apprentissage, à l'alternance travail-études, et aux institutions et collèges d'enseignement technique, mais que cette activité de formation doit devenir un processus permanent. On nous a dit et redit que, quelle que soit la formation d'un individu à l'âge de vingt ou de vingt-cinq ans, en raison des progrès rapides de la technologie, il est fort probable que dans l'avenir, et peut-être aujourd'hui, celui-ci devra se recycler au moins deux ou trois fois. Il lui faudra se recycler sérieusement pour suivre l'évolution technologique.

Nous visons à donner une bonne formation professionelle et technique de base et ensuite à prévoir un programme d'instruction et de formation qui permettra au travailleur de se recycler et d'améliorer ses compétences tout au long de sa vie. Nous voulons mettre sur pied un programme qui facilitera le recyclage à toutes les étapes de la vie et qui sera assorti de programmes d'appoint, d'allocations de formation et de bourses d'études destinés à permettre à une personne de reprendre ses études et de perfectionner dans les techniques de pointe et les nouveaux systèmes. A défaut de quoi, nous accuserons rapidement du retard sur nos principaux concurrents, les États-Unis, le Marché commun et le Japon, qui le font déjà.

Nous recommandons que soient améliorés les programmes de formation, de recyclage et de perfectionnement. Il faut à tout prix également faire quelque chose à propos de la proportion scandaleuse de 28.4 p. 100 de Canadiens qui sont illettrés à toutes fins utiles et qui n'ont pas les rudiments nécessaires pour suivre des cours de formation. En fait, le seul programme de formation dont ces gens pourraient bénéficier en est un d'enseignement élémentaire.

Dans une large mesure, ces gens demeurent improductifs, malheureusement pour eux-mêmes, pour la société et pour le pays tout entier. Si ces 28.4 p. 100 d'illettrés, qui ne savent ni lire ni écrire, ni calculer, ni s'exprimer correctement, doivent servir un jour à quelque chose dans notre société en constante évolution, il leur faudra les outils de base pour se former aux techniques nouvelles.

On l'a dit maintes et maintes fois, et cela a déjà été porté au compte rendu, mais il vaut la peine de le répéter, les emplois où il y a pénurie de main-d'œuvre sont ceux de soudeurs, d'outilleurs-ajusteurs, de machinistes et d'ingénieurs de toutes catégories . . .

Mlle MacDonald: Tous des emplois qui peuvent être tenus par des femmes.

M. Allmand: Le député dit que ce sont tous là des emplois qui peuvent être tenus par des femmes. Nous l'avons signalé dans le rapport et nous avons déploré le fait qu'on n'autorisait pas un plus grand nombre de femmes à entrer dans ces professions ou qu'on ne les y attirait pas. Les surveillants n'ont cessé de nous répéter que les femmes qui s'étaient orientées vers les métiers hautement spécialisés comme la soudure, le réglage des machines-outils, et l'usinage, avaient réussi aussi bien, sinon mieux, que les hommes. Ils applaudissaient aux programmes qui favorisaient l'entrée des femmes dans ces domaines. Les pénuries se font aussi sentir dans des domaines comme l'électronique, l'analyse financière, l'administration, la comptabilité, les professions de la santé, les soins infirmiers, la physiothérapie, la psychotérapie.

• (1640)

Je crois que l'un des grands mérites du bill est d'introduire considérablement plus de souplesse dans l'inscription et l'accès aux programme de formation et de recyclage, ainsi que dans les régimes d'allocations et de soutien pour ceux qui sont en formation. Il dispose que les programmes de formation peuvent être offerts non seulement par les provinces et les systèmes de

formation provinciaux, mais aussi, dans une plus grande mesure, par les employeurs et «d'autres» agents de formation. Le terme «autres» signifie, je suppose, les écoles privées et les instituts de formation privés, et il y en a d'excellents au Canada.

Le projet de loi prévoit aussi des crédits supplémentaires pour les appareils et l'outillage destinés à la formation. On a signalé au groupe de travail des situations aberrantes, comme celle des techniciens en électronique formés à l'aide d'appareils désuets depuis dix ans. Cela a de quoi scandaliser, monsieur l'Orateur. Outre les crédits supplémentaires, le projet de loi prévoit aussi une meilleure collaboration en ce qui a trait aux moyens matériels, aux locaux, aux appareils et à l'outillage destinés à la formation. Toutes ces mesures sont conformes aux recommandations du rapport du groupe de travail.

Parce que le projet de loi sera renvoyé au comité où nous aurons l'occasion de l'étudier plus à fond, je n'en parlerai pas beaucoup pour l'instant. A titre de président du groupe de travail, je tiens à dire cependant que, sans contenir toutes les solutions à nos besoins de formation, le projet de loi s'inscrit tout de même dans le sens des recommandations du groupe de travail. Bien sûr, il reste encore d'autres domaines à explorer, notamment la question de la mobilité, de l'alphabétisation, de la coopération fédérale-provinciale, des prévisions et de l'information; toutes ces questions ont leur importance dans le domaine de la formation et de l'enseignement spécialisé.

Ce projet de loi est une mesure législative importante que la Chambre devrait appuyer. J'ai hâte de pouvoir en débattre en comité. Il y aura peut-être lieu de l'améliorer. Je tiens toutefois à dire aujourd'hui qu'il constitue une mesure très importante, conforme aux recommandations du rapport du groupe de travail.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir faire quelques brèves remarques au sujet du bill C-115 qui tend à constituer un programme national de formation professionnelle. Au cours de la présente décennie, la formation professionnelle sera certainement d'une importance vitale pour la main-d'œuvre actuelle et future. Les jeunes diplômés des écoles secondaires auront besoin d'une formation dans des domaines spécialisés afin de jouer un rôle sur le marché du travail pendant les décennies de 1980 et 1990. Les gens d'âge moyen qui sont en chômage à cause de circonstances auxquelles ils ne peuvent rien vont vouloir se recycler afin de pouvoir retrouver du travail.

La situation est encore plus critique à cause de la dépression actuelle causée par la politique de taux d'intérêt élevés du parti libéral. Le taux de chômage est de 10.2 p. 100 et il continuera probablement à monter parce que l'économie canadienne est étouffée par le budget de novembre du ministre des Finances (M. MacEachen) et le Programme énergétique national.

La question de la formation professionnelle revêt un caractère national; c'est un sujet tellement vaste qu'on ne peut pas le traiter dans le peu de temps qui nous est accordé. Je voudrais parler de domaines qui sont importants pour ma circonscription de Simcoe-Nord et qui m'intéressent à titre de député fédéral; certains sont abordés dans le projet de loi, d'autres pas.

Le rapport du groupe de travail sur l'évolution du marché du travail dans les années 80, au sein duquel tous les partis étaient représentés, m'a beaucoup intéressé. Certaines constatations de ce groupe de travail m'intéressent tout particulièrement, et je voudrais en faire consigner quelques-unes au compte rendu.

D'après ce rapport, la demande de main-d'œuvre a considérablement évolué. On créera davantage d'emplois dans le secteur des ressources, dans la construction non domiciliaire, dans la fabrication de biens d'équipement, dans la technologie de pointe et notamment dans les communications, dans les services d'information et dans les services commerciaux.

Il y aura moins d'emplois dans la fabrication basée sur la technologie classique, surtout pour la main-d'œuvre non qualifiée. Il y aura un ralentissement considérable de l'augmentation du nombre d'emplois dans les bureaux et dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de l'administration ainsi que dans d'autres domaines du secteur des services.

Dans les années 80, le secteur manufacturier devrait créer une bonne partie des nouveaux emplois, contrairement à ce qui s'est produit durant les années 60 et au début des années 70; à cette époque, c'est surtout le secteur des services qui a offert les nouveaux emplois, emplois qui pouvaient être facilement occupés par des jeunes arrivant sur le marché du travail ou par des femmes revenant sur le marché du travail.

Il faudra s'attacher davantage à trouver des moyens d'orienter les femmes vers les emplois du secteur manufacturier, car peu de femmes s'engagent dans ce secteur à l'heure actuelle. Il faudra s'efforcer davantage de former des travailleurs extrêmement qualifiés, surtout dans le secteur manufacturier. Il faudra veiller à mettre en œuvre des mesures visant à faciliter l'adaptation des travailleurs qui font déjà partie de la population active à l'évolution de la structure de la demande sur les plans professionnel et géographique.

Je suis convaincu que nous pouvons répondre à ce besoin au Canada, en faisant un effort concerté. Il est vrai que l'éducation relève des provinces en vertu de notre régime fédéral, mais nous ne pouvons arguer de cette division des pouvoirs pour justifier le fait que les Canadiens n'ont pas suffisamment la chance d'acquérir les compétences qui leur permettront de gagner leur vie. Le chômage constitue un problème national et il nous faut agir à l'échelle nationale. Mais cela ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, que nous voulons accorder aux bureaucrates d'Ottawa tout le pouvoir de décider de ce qu'il faut faire, car ce serait un désastre. Ottawa représente le summum de la ville fermée, coupée des réalités du marché et de l'emploi. Pour résoudre le problème, il faudra que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les enseignants des collèges communautaires et le patronat collaborent. Toutes ces parties ont leur propre perception du monde réel. Elles doivent donc être activement consultées.

Nous avons la chance en Ontario de posséder un solide réseau de collèges communautaires. Ces établissements qui œuvrent dans le cadre provincial, ont continué à offrir des cours permettant aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour gagner leur vie. La Chambre trouvera sans doute intéressant d'apprendre que le réseau des collèges communautaires fonctionne différemment d'une province à l'autre. Je crois savoir par exemple, qu'au Québec, contrairement à ce qui se passe en Ontario, il y a très peu de communication entre les collèges et les bureaux d'Emploi Canada.

Je crois également savoir que les dirigeants du réseau de collèges communautaires dans les Maritimes sont stupéfaits

par la marge d'autonomie que possèdent les collèges communautaires ontariens pour offrir des cours adaptés au marché du travail. On me donne à entendre que dans les Maritimes, ces cours font partie intégrante du système d'enseignement provincial. Le gouvernement fédéral ferait bien d'aider les écoles d'arts et métiers de diverses régions du Canada à mettre au point des systèmes de coopération et des systèmes d'enseignement qui assurent à ces jeunes la meilleure formation professionnelle possible.

• (1650)

Je crois comprendre que pour déterminer quelle sera à l'avenir la demande de main-d'œuvre, les écoles d'arts et métiers ont désespérément besoin d'un meilleur système qui ne peut s'établir qu'au niveau national. Les employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration s'avouent incapables de prédire les besoins en main-d'œuvre. L'un d'eux aurait dit que malgré l'équipement et les ordinateurs coûteux dont dispose le ministère, personne ne peut dire combien de personnes ont reçu la formation requise. C'est une réflexion tragique sur un service qu'on pourrait facilement coordonner sur une base nationale. On prétend que grâce au système canadien des prévisions de main-d'œuvre on sera mieux en mesure de comprendre la situation et de remédier à la pénurie actuelle de renseignements.

Les députés savent-ils où le SCPM obtiendra ces premiers renseignements? Les députés savent-ils sur quoi seront fondées les prévisions pour les années 80? Sur le recensement de 1971. Le SCPM consignera tout d'abord les données du recensement de 1971. A mon avis, le SCMP devrait étudier le recensement de 1981 pour savoir où nous avons besoin de formation professionnelle au Canada et dédaigner celui de 1971 qui est de l'histoire ancienne. Ses données sont désuètes alors que la demande de travailleurs formés fluctue rapidement. Nous devrions tenir compte du recensement de 1981 et non de celui de 1971.

Aux termes de l'article 8 du projet de loi, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada est autorisée à passer des contrats avec certaines personnes ou des groupes autres que les employeurs ou les groupes d'employeurs quand ces derniers sont incapables d'offrir un cours ou une formation. L'organisation en question doit être enregistrée ou licenciée ou autrement autorisée par le gouvernement d'une province où le cours est donnée.

On m'a laissé entendre que c'était justement là que ça n'allait pas, car il semble que tous les représentants des écoles régionales d'arts et métiers qui ont assisté à la réunion où le ministre a pris la parole, la semaine dernière ou encore la semaine d'avant, ont convenu que dans la plupart des provinces, il était très, très facile d'obtenir un permis pour donner un cours, et que si c'est là la garantie, j'estime que le ministre devrait prévoir quelque chose de mieux que la simple suspension d'un permis afin de permettre au gouvernement fédéral d'appliquer ces dispositions.

Je m'inquiète aussi des métiers qui seront considérés comme nationaux. Par exemple, il a été dit plus tôt cette année que les chefs et les cuisiniers entreraient dans la main-d'œuvre excédentaire. C'est d'ailleurs pourquoi l'un de mes électeurs m'a envoyé une lettre, dont voici un extrait:

Depuis que je suis au Canada, j'ai travaillé comme chef dans cinq établissements. Toutes ces places pouvaient et auraient dû être occupées par des Canadiens à la condition qu'ils soient compétents et remplissent les conditions requises. Ce n'était manifestement pas le cas.

Cela ne permet en rien d'affirmer que les chefs et les cuisiniers font partie de la main-d'œuvre excédentaire.

En fait, à l'endroit où mon correspondant travaille, seuls le sous-chef et lui possèdent un diplôme.

En Europe, le stagiaire doit faire un apprentissage de deux années à plein temps avant de commencer à travailler au bas de l'échelle. Il obtient alors son diplôme.

Voilà un homme de ma circonscription qui, ayant lu cet article de journal où on annonçait que la profession de chef et de cuisinier serait déclarée excédentaire, a eu l'heureuse idée, en tant qu'immigrant, d'écrire à son député pour lui signaler une curieuse situation. Et il a eu tout à fait raison de le faire. Ainsi, selon la Canadian Restaurant and Food Services Association, le Canada aurait besoin de 8,000 cuisiniers capables de préparer de la nourriture; or, les écoles n'en forment que 3,300 par année. Vu l'écart de plus de 50 p. 100, j'estime qu'il n'y a pas lieu de déclarer la profession de chef excédentaire. Nous devons bien étudier ces questions avant de déclarer arbitrairement lesquelles sont d'importance nationale.

Une autre chose m'inquiète; c'est que le projet de loi ne traite pas de la question de la mobilité de la main-d'œuvre. Je suis particulièrement déçu d'apprendre, à la suite des observations du ministre qu'en facilitant la mobilité de la main-d'œuvre, on pourrait éliminer les engorgements de main-d'œuvre spécialisée. La mobilité est un élément crucial lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des employeurs, des employés et des futurs travailleurs au Canada. Voilà qui est particulièrement important en cette période de crise économique, où les invonvénients financiers d'un changement d'emploi pourraient de loin dépasser les avantages que procure un emploi.

La loi constitutionnelle garantit aux Canadiens le droit de se déplacer dans tout le pays, d'établir leur résidence dans toute province et d'y gagner leur vie, s'ils le désirent; ces droits sont subordonnés aux lois et usages d'application générale qui sont en vigueur dans une province donnée. Maintenant que nous avons garanti aux Canadiens le droit de gagner leur vie dans la province de leur choix, il nous faut également leur garantir le droit d'obtenir la formation ou de se recycler dans la province de leur choix et les encourager fortement à se prévaloir de ce droit. Cela ne veut pas dire nécessairement que le gouvernement devrait financer des programmes d'un bout à l'autre du pays, afin que chaque région dispose de son propre programme. Il existe certainement des fonds considérables qu'on aura réussi à économiser ailleurs et que nous pouvons mettre à contribution pour assurer la formation de nos concitoyens. Nous devons toutefois nous attaquer au problème du déplacement des travailleurs, car dans un pays aussi vaste et aussi divers que le Canada, nous ne pouvons toujours offrir aux travailleurs des emplois chez eux. Il est parfois préférable que ces derniers se déplacent. Il en va de même de la formation.

Selon le groupe de travail sur l'expansion du marché du travail dans les années 80, certains groupes auront besoin d'une aide particulière pur trouver un emploi rémunérateur ou progresser dans leur carrière; il en est ainsi principalement des femmes adultes qui compteront pour les deux tiers des nouveaux effectifs dans les années 80. Le ministre en a fait état dans ses discours et ses communiqués. Je reste perplexe, cependant, devant l'absence de dispositions relatives à cette forme

d'aide dans le projet de loi. Il en sera peut-être question dans les règlements mais, pour l'instant, nous tenons à savoir si le gouvernement instaurera des programmes d'action sociale. Le gouvernement va-t-il verser des indemnités supplémentaires aux employeurs qui forment leur main-d'œuvre féminine? Va-t-on penser aux problèmes qu'entraîne le déplacement des femmes adultes? Comment va-t-on régler ces problèmes en ce qui a trait aux professions qui s'exercent dans tout le pays? Il est très important d'aider les femmes à recevoir une formation en vue des emplois de l'avenir. Le ministre en a fait mention mais j'aimerais savoir au juste comment nous nous y prendrons.

Avant de terminer, je tiens à parler des réalisations dont sont capables les écoles d'arts et métiers si elles sont suffisamment soutenues par le projet de loi et si le gouvernement fédéral leur offre sa collaboration et son aide en matière de planification de la formation à l'échelle nationale. Dans le comté de Simcoe, dans ma circonscription de Simcoe-Nord se trouve le Georgian College qui compte 4,000 étudiants à plein temps de jour. Trois mille d'entre eux sont du niveau postsecondaire. Mille d'entre eux sont inscrits à des programmes de commerce, 500 à des programmes de technologie, 800 à des cours de soins infirmiers et de santé et 800 à des cours d'esthétique industrielle. Sur les mille autres, 700 sont inscrits à des programmes de formation professionnelle et 300 à des programmes de perfectionnement. Malgré le peu de données dont disposent le Georgian College et toutes les autres écoles d'arts et métiers du Canada sur les compétences dont on aura besoin lorsque les jeunes auront terminé leurs études, le Georgian College réussit à placer presque tous ses diplômés. Je pense que ces chiffres traduisent éloquemment l'attitude des écoles d'arts et métiers de l'Ontario.

Je veux dire quelques mots sur les raisons de ce succès. Il repose sur les membres de la collectivité. Il repose sur un conseil d'administration composé de membres de la collectivité. Il repose sur des gens qui ont fait leurs preuves dans le secteur privé et dans l'enseignement et qui consacrent leur temps libre—qui n'est peut-être pas tellement libre—à la mise sur pied de programmes de formation à l'intention des jeunes afin qu'ils puissent trouver des emplois. Ce n'est pas une formule théorique mais une méthode pratique mise en œuvre par des gens qui sont «passés par là» et qui veulent que les jeunes du comté de Simcoe et d'ailleurs réussissent à leur tour. Cela témoigne des besoins que nous avons au Canada.

• (1700)

J'ai assisté à la remise des diplômes au collège Georgian, sur le campus Orillia, durant la fin de semaine. Tous les députés, quelque soit leur parti, qui passent de longues semaines éprouvantes à la Chambre, devraient assister à une remise de diplômes dans un collège communautaire s'ils en ont l'occasion. Rien n'est plus encourageant que de voir les jeunes qui ont fait quelque chose recevoir un diplôme qui prouve qu'ils ont les compétences voulues pour gagner leur vie. C'est un grand moment pour les parents de voir que leurs enfants ont acquis des connaissances qu'ils peuvent mettre à profit dans notre pays. J'invite tous les députés à assister s'ils le peuvent à la remise de diplômes dans un collège communautaire. On se sent alors animé d'un nouvel élan pour venir à la Chambre défendre une juste cause.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Cela n'est possible que parce que nous offrons des programmes de formation pratique. Le collège Georgian forme des aides-infirmières, des conseillers en arriération mentale, des comptables-dactylographes et des machinistes. En fait, le seul diplôme du cours de soudure a été conféré à une femme. Voilà le genre de chose que nous pouvons faire, dans nos collèges communautaires et, grâce à ce projet de loi, nous pourrions envisager un programme national de formation professionnelle dans notre grand pays.

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de participer au débat sur le projet de loi C-115, loi nationale sur la formation. Si cette mesure législative est bien mise en vigueur et convenablement appliquée, elle pourra véritablement changer l'orientation du recyclage au Canada. Elle touchera sans nul doute indifféremment des milliers de Canadiens, hommes et femmes, jeunes et vieux, capables et moins capables. Les grands principes sur lesquels repose ce bill et d'autres qu'il a remplacés sont louables.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur toute l'histoire de la formation au Canada, comme l'a déjà fait de façon très compétente mon collègue le député de Rosedale (M. Crombie) dans sa première intervention au sujet de ce bill il y a dix jours. Il a signalé qu'en 1910, le gouvernement du Canada avait créé une commission royale d'enquête sur la formation industrielle et l'enseignement professionnel. Sir Wilfried Laurier, premier ministre de l'époque, a, dans sa sagesse, donné suite aux recommandations de cette commission. Son gouvernement a adopté deux mesures législatives, la loi sur l'aide à l'agriculture et la loi sur l'enseignement agricole. En 1916, avec la création du Conseil national de recherches, par sir Robert Borden, une autre recommandation de cette commission était mise en œuvre.

Je vous ai fait ce bref historique seulement pour vous montrer que les premiers gouvernements du Canada comprenaient la nécessité d'aider les Canadiens à se recycler. Je suis particulièrement fier de signaler que, dès 1910, les autorités gouvernementales avaient compris l'importance de l'agriculture. Je me demande si le ministe et son gouvernement l'ont fait à leur tour.

Je comprends le ministre losqu'il déclare dans son communiqué du 21 mai 1982 que, pour faire face à la croissance économique et aux changements des années 80, il faudra accroître largement les ressources consacrées à la formation d'une main-d'œuvre hautement spécialisée. Je le crois également lorsqu'il dit dans le même communiqué qu'il devrait nous manquer en moyenne 9,000 travailleurs spécialisés par an au cours des cinq prochaines années à moins que les programmes de formation ne prennent beaucoup plus d'ampleur. C'est une simple question de logique et personne ne peut contester qu'il nous faut davantage de travailleurs spécialisés pour nos industries de pointe qui prennent rapidement de l'expansion. Néanmoins, j'exhorte le gouvernement à penser aussi aux secteurs de base dont j'ai parlé et à ne pas oublier l'agriculture. N'oubliez pas l'importance de l'industrie agro-alimentaire et des petites exploitations agricoles lorsque vous aurez à décider comment répartir les fonds entre les programmes de formation nationaux. N'oubliez pas que les agriculteurs manquent d'ouvriers agricoles. N'oubliez pas toutes les connaissances qu'il faut aujourd'hui pour mettre sur pied et exploiter une ferme ou une

entreprise agro-alimentaire. Ne rejetez pas l'agriculture lorsqu'il s'agira de désigner les professions prioritaires. Ne lésez pas les petites entreprises indépendantes en réaffectant vos fonds ou en désignant les emplois d'importance nationale.

Jeudi dernier, le 10 juin, j'ai assisté à la célébration du 125e anniversaire de la municipalité de Lindsay das ma circonscription. Cet anniversaire a été baptisé Jour de la Charte. Le premier ministre (M. Trudeau) a envoyé ses félicitations sur un parchemin qui a été scellé dans une capsule à l'épreuve du temps et enterré pour la postérité.

Comme Lindsay est jumelée à la ville de Nayoro au Japon, j'ai jugé bon d'inviter à la fête l'ambassadeur du Japon au Canada. J'ai eu le plaisir de le présenter aux citoyens à l'occasion du déjeuner. Après le déjeuner j'ai parlé à des gens qui connaissent bien l'industrie japonaise. Nous avons parlé de nombreux aspects du monde des affaires japonais et du mode de vie des Japonais que je connaissais seulement par mes lectures.

L'industrie et le gouvernement japonais ont adopté ce qu'on appelle la théorie «Z», qui se fonde en partie sur une loyauté à toute épreuve entre l'employé et l'employeur. Il n'est pas rare que des familles entières travaillent pour un seul employeur de génération en génération. Le taux de roulement des employés est ainsi très faible. Cela permet une beaucoup plus grande mobilité d'emploi au sein de l'entreprise. Je crois comprendre que dans ces conditions, le gouvernement japonais ne voit pas la nécessité de contrôler ou de réglementer le type de formation professionnelle assurée ou les méthodes utilisées. La formation sur le tas est conçue exactement selon les besoins de l'emploi que la société ou l'organisation réserve au candidat choisi.

Dans quelle mesure cela se compare-t-il à ce qui se passe au Canada? A la fin des années 70, il y avait au Japon presque deux fois plus d'entreprises assurant la formation sur le tas qu'au Canada. Cette situation est attribuable en partie au fait que notre main-d'œuvre est beaucoup plus mobile et que nos relations employé-employeur sont fondées sur la confrontation. Dans le secteur privé, on n'offre que très peu de programmes de formation et le gouvernement n'encourage absolument pas les entreprises à s'améliorer à ce chapitre. Nous ne donnons pas à nos travailleurs la formation voulue pour occuper les postes offerts à l'heure actuelle, sans parler de tous ces emplois qui sont créés dans les secteurs faisant appel à une technologie de pointe.

Il faut noter, en outre, le rapport d'un groupe d'étude du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, selon lequel les Européens qualifiés ne veulent plus venir travailler au Canada. En voici un passage:

> Au Canada, les conditions de travail et la rémunération sont relativement moins attrayants maintenant qu'autrefois par rapport à ce qui est offert dans les pays d'Europe occidentale, qui ont toujours fourni au Canada le personnel hautement qualifié voulu.

Quelle est donc la situation au Canada à l'heure actuelle? Nous avons eu un secteur privé que l'on n'a pas encouragé à former les employés, et un gouvernement qui, de l'aveu même du ministre, n'a pas assuré la formation d'au moins 45,000 ouvriers qualifiés nécessaires au cours des cinq prochaines années.

En outre, notre gouvernement permet aux producteurs étrangers de faire disparaître les emplois d'ouvriers qualifiés au Canada. Est-ce que le ministre se rappelle ma question au ministre des Finances (M. MacEachen) la semaine dernière? Sinon, je vais lui rafraîchir la mémoire. Je lui ai demandé quand l'usine de caoutchouc de Lindsay pouvait s'attendre à connaître les résultats de l'enquête du tribunal antidumping. Le dumping pratiqué au Canada par une usine sud-coréenne de produits de caoutchouc a entraîné la perte de 30 emplois à temps plein à l'usine de Lindsay. Le ministre n'a rien répondu. Il est clair que le gouvernement ne se soucie guère de la mise à pied de 30 ouvriers qualifiés à Lindsay. Il est intéressant de noter que les efforts de la Corée du Sud en matière de formation sur le tas rappellent davantage la situation au Japon que chez nous. Il est grand temps que nous nous occupions sérieusement de la question de la reconversion.

• (1710)

J'ai lu l'allocation du ministre lors de la conférence fédérale-provinciale du 11 janvier dernier sur la formation professionnelle dans les années 80. Il semble que le projet de loi nationale sur la formation soit le fruit des travaux du groupe de travail sur l'expansion du marché du travail dans les années 80, du rapport du groupe de travail sur les perspectives d'emploi pour les années 80 et de nombreuses consultations avec les provinces et avec les organismes non gouvernementaux. A première vue, il semblerait que l'on ait procédé à de nombreuses consultations et que toutes les parties intéressées y aient collaboré et doivent y trouver leur compte. Les représentants des gouvernements provinciaux et les responsables des organismes non gouvernementaux présents lors de la conférence ont donc dû être surpris d'entendre le ministre déclarer:

> Le rôle du gouvernement fédéral est d'abord de déterminer la nature et l'ampleur des besoins en matière de formation des adultes, de montrer l'exemple et d'aider financièrement les particuliers, les entreprises, les groupes et les provinces à entreprendre ou à offrir la formation voulue. Ce sont d'abord les gouvernements provinciaux et les établissements de formation professionnelle qui offrent des cours de formation et qui sont responsables de la mise au point, de l'administration et de la coordination de ces programmes de formation. S'il est vrai que chacun des deux niveaux de gouvernement a des responsabilités propres, il n'en reste pas moins qu'ils doivent collaborer étroitement à la réalisation d'objectifs communs.

Ils se sont fait dire que le gouvernement fédéral allait déterminer les besoins des provinces en matière de formation, où les gens seraient formés et quelles étaient les priorités en matière d'emploi. Ils revient ensuite aux provinces et aux organismes non gouvernementaux d'offrir les programmes voulus. On ne s'étonnera donc pas que les provinces aient exprimé leur inquiétude. Elles s'inquiètent d'un programme qui autorise le gouvernement fédéral à déterminer les secteurs prioritaires et à opérer des transferts de budget d'un programme à un autre sans qu'elles soient consultées. Le projet de loi autorise le gouvernement fédéral à dire que tel ou tel établissement, qui ne se trouve pas nécessairement dans la province visée ou même au Canada, va offrir des cours dans tel ou tel domaine, domaines que le gouvernement fédéral aura lui-même déterminés. La présentation du projet de loi n'a pas dissipé leurs craintes. L'article 12 stipule:

> La Commission peut collaborer avec le gouvernement d'une province pour constituer un comité mixte chargé d'évaluer les besoins du marché du travail en personnel qualifié, ainsi que les moyens nécessaires pour les satisfaire.

C'est le mot «peut» qui suscite leurs appréhensions. La législation actuelle exige de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada qu'elle établisse un comité mixte à la demande d'une province, alors que le projet de loi prévoit qu'elle «peut» le faire de sa propre initiative. Rien n'exige

qu'elle le fasse, et absolument rien dans le projet de loi ne la force à agir en réponse à la demande d'une province. Si le gouvernement croit vraiment dans la nécessité de faire adopter ce projet de loi, il doit modifier cet article. Cet article ne figurait pas dans le bill C-8, que nous avons proposé en 1979 et que le parti libéral a forcé de rester en plan au *Feuilleton*. Il n'a pas sa place dans le bill à l'étude. Si nous tenons à ce que ce programme donne des résultats, la collaboration entre les gouvernements est essentielle.

Maintenant que j'ai formulé nos objections à certaines parties de cette mesure législative, j'aimerais féliciter le ministre sur d'autres points. Le fait de prolonger la période de formation, actuellement de 52 semaines, dans les domaines plus spécialisés devrait sûrement aider ceux qui sont vraiment intéressés à apprendre un métier. Les taux plus élevés de revenu d'appoint devraient aussi encourager les apprentis et les ouvriers en chômage à se recycler dans des secteurs où il existe une pénurie de main-d'œuvre. Bien entendu, il faudra les trier sur le volet afin de nous assurer que les personnes qui suivront les cours de formation sont intéressées à dénicher un emploi et non pas seulement à bénéficier des fonds consacrés à la formation.

Je termine en répétant les aspects de ce bill qui me causent du souci. D'abord et avant tout, il faudra que la loi nationale sur la formation soit mise en application avec la pleine collaboration des provinces, après consultation. Il faut que les gouvernements des provinces aient voix au chapitre dans la désignation des emplois prioritaires. Les emplois dans l'agriculture, les petites entreprises et d'autres domaines spécialisés ne doivent pas être injustement compromis par la perte de fonds. Bref, le bill C-115 doit refléter tous les besoins de l'économie, des employeurs et des employés.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 40, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Provencher (M. Epp)—Questions ouvrières—a) La hausse du chômage chez les jeunes. *b*) Le rôle du gouvernement; l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Hawkes)—L'énergie—a) Le coût de l'essence dans les stations-service. *b*) On demande de réduire le prix; l'honorable député de Burnaby (M. Robinson)—La magistrature—a) Le rapport du Conseil canadien de la magistrature sur les initiatives d'un juge de la Colombie-Britannique—La position du gouvernement. *b*) On demande le renvoi de la question au comité parlementaire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR LA FORMATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-115, tendant à constituer un programme national de formation professionnelle, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité parmanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont nous débattons revêt une importance extrême et, même si de nombreux députés en ont critiqué les lacunes, il n'en demeure pas moins vrai que nous avons besoin de prendre des mesures dans le domaine de la formation. Il est certain que le bill suscite des préoccupations et nous avons entendu à plusieurs reprises cet après-midi des députés faire valoir que le projet de loi n'a pas plus de valeur que la stratégie industrielle sur laquelle s'appuie l'économie canadienne. On a répété à maintes reprises qu'il n'y avait aucune raison d'offrir des cours de recyclage s'il n'y a pas d'emplois.

On a également soutenu que les données qui serviront à prendre des décisions sont périmées puisqu'elles proviennent du recensement de 1971. Je crois que l'on connaît assez bien les déséquilibres et autres problèmes qui pourraient en résulter.

Le projet de loi ne fournit pas non plus suffisamment de détails. Il est certain que l'on s'inquiète des moyens à mettre en œuvre pour encourager et obliger, s'il y a lieu, les employeurs à assumer une certaine part de responsabilité en matière de formation. Nous avons vu en effet un grand nombre d'entreprises effectuer du recrutement dans d'autres régions du Canada ou exercer des pressions pour intensifier le mouvement d'immigration, au lieu de mettre sur pied des programmes de recyclage internes. Le projet de loi ne renferme en fait aucun article qui explique comment les employeurs exerceront leurs responsabilités pour que les programmes de recyclage soient couronnés de succès.

La Chambre siège depuis bien des mois. J'ai l'impression qu'il s'agit de la plus longue session de notre histoire. Je crois qu'on ne pourrait mieux décrire la 32e législature que par un navire sans gouvernail, celle où un gouvernement libéral majoritaire a conduit l'économie canadienne sur les récifs. Ensuite, il laisse un grand nombre de secteurs économiques tout bonnement sombrer. Le gouvernement n'a absolument aucune politique économique valable et cela cause d'énormes problèmes lorsqu'on veut mettre sur pied des programmes de formation. D'une manière générale, il n'y a pas d'emplois pour les jeunes.

• (1720)

A l'instar de certains de mes collègues, j'ai vécu une expérience dans une école secondaire d'Ottawa qui m'a porté à réfléchir. Les élèves de dernière année de cette école nous ont demandé ce que nous pensions de leurs chances d'emploi. Je dois avouer que j'ai été quelque peu embarrassé qu'on nous pose une question aussi directe. Nous nous en sommes sortis en renvoyant la balle aux élèves et en leur demandant ce qu'ils pensaient de leurs chances d'emploi dans la conjoncture actuelle. Ils n'ont pas dit grand-chose parce qu'ils savent que leurs chances sont faibles sinon nulles. Même s'ils ont la formation voulue, leurs chances de trouver un emploi sont faibles ou nulles.

Dans la conjoncture actuelle, le vrai problème est le chômage et non pas la formation professionnelle. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui devrait porter plutôt sur la création d'emplois. Le gouvernement devrait donner l'occasion à la Chambre d'examiner des mécanismes susceptibles de réduire

les taux d'intérêt, du moins pour certains secteurs de l'économie, afin de stimuler la création d'emploi et de permettre aux programmes de formation de servir à quelque chose. Tout le monde sait que le taux d'inflation pose un problème. Ce sont ces problèmes, et non pas celui de la formation professionnelle, que nous devrions résoudre en priorité.

Les lois actuelles permettraient de résoudre le problème de la formation professionnelle. Par ailleurs, si nous pouvions créer des emplois, une gestion efficace du secteur de l'emploi et de l'immigration nous permettrait certainement de trouver des travailleurs compétents. Nous avons besoin de la pleine collaboration des employeurs dans une économie saine pour former les travailleurs, mais ce n'est pas de cela qu'il est question aujourd'hui. La bill à l'étude ne prévoit pas de mécanismes pour créer des emplois.

Le navire sans gouvernail qui nous a donné le bill à l'étude fait face à bon nombre de problèmes. Par exemple, le taux de faillite des petites entreprises est phénoménal. Je pense que cela vaut la peine d'insister sur les chiffres qui ont été publiés la semaine dernière. Le nombre de faillites a augmenté d'environ 49 p. 100. En mai, 751 entreprises ont fait faillite et perdu au total 162 millions de dollars d'actif. Sur une période d'environ cinq mois, 4,429 entreprises ont fait faillite, ce qui représente une augmentation globale de 36 p. 100 cette année et la perte de 817 millions de dollars au total. Bien entendu, ce n'est que la pointe émergée de l'iceberg. Bien d'autres entreprises ferment leurs portes, disparaissent ou sont passées entre les mains de liquidateurs. Si l'on multiplie le nombre de faillites par deux ou trois emplois, on se rend compte que les travailleurs bien formés ont de moins en moins d'occasions d'emploi.

A quoi cela sert-il de former des gens s'il n'y a pas d'emplois disponibles? La nouvelle loi ne devrait pas reprendre les erreurs de l'ancienne en offrant des programmes de formation au lieu d'emplois. L'ancien programme permettait de rayer des noms des listes de chômage. Le gouvernement dépensait environ 800 millions de dollars par année pour rayer les noms de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs des listes de chômage pendant plusieurs mois. Dans bien des cas, après avoir suivi un cours de formation, le travailleur n'arrivait pas à se trouver un emploi et s'inscrivait donc à un autre cours. C'était une façon d'éviter de demander des prestations d'assurance-chômage pour ceux qui étaient sans travail.

La situation actuelle, avec le chômage, les faillites des petites entreprises et la rareté des emplois pour les personnes formées, est tragique. Le projet de loi à l'étude révèle que le gouvernement se trompe dans le choix de ses priorités. Je présume que le projet de loi sera amélioré en comité et que nous le trouverons satisfaisant, mais nous devons chercher à créer des emplois.

Des dizaines de milliers d'agriculteurs font faillite. Je suis persuadé que les députés ont reçu à leur bureau la visite de représentants agricoles les exhortant à agir pour mettre un frein aux faillites agricoles. Il y a un nombre énorme d'emplois liés à l'agriculture. De très nombreuses faillites ont eu lieu parmi les négociants d'outillage agricole. L'exploitation agricole crée certes beaucoup d'emplois. Il y a maintenant moins d'occasions offertes à ceux qui veulent s'orienter dans le domaine agricole. Ces occasions diminuent rapidement parce que le gouvernement ne réussit pas à protéger les agriculteurs contre la faillite, à sauvegarder ces biens et ces éléments de production demeurent intacts à donner leur chance aux jeunes leur permettant d'acquérir la formation voulue.

Le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) a souvent parlé des pêcheurs et du nombre considérable de faillites dans le secteur de la pêche. Certains secteurs, comme la construction navale, la transformation et la manutention du produit se rattachent à la pêche. Bien des entreprises ferment leurs portes pour cause de faillite et pour d'autres raisons. Les banques et les institutions financières ont saisi les mécanismes permettant à ces personnes, dont la plupart ont toujours travaillé dans ce secteur, de gagner leur vie. Voilà une autre source d'emplois pour les jeunes qui se tarit. Les programmes de formation dans ce domaine finiront par disparaître.

J'ai parlé des faillites dans le secteur de la pêche et des autres problèmes considérables qui accablent ce secteur parce que dans le projet de loi à l'étude et dans le programme national de formation, il est souvent question des autochtones et de leur accès à l'économie. Ce groupe défavorisé n'a pas accès à l'économie. Sur la côte de la Colombie-Britannique, la pêche constitue une importante source d'activité économique pour les autochtones. Beaucoup d'entre eux participent au programme de mise en valeur des salmonidés qui se délabre rapidement à cause des taux d'intérêt élevés et de l'inflation, et à cause des erreurs et de l'incurie du gouvernement.

J'aimerais parler brièvement des propriétaires de maisons. Des particuliers perdent leur maison, leur plus grand bien au monde. C'est encore une fois à cause des politiques du gouvernement. Beaucoup de Canadiens à revenu faible ou moyen, ne peuvent s'acheter de maison et ont besoin de logements convenables. Étant donné la pénurie de logements, c'est peut-être un secteur de l'économie où on pourrait créer des emplois en élaborant un programme rationnel d'habitation qui aurait pour objet de répondre aux besoins des Canadiens qui tentent désespérément de conserver leur maison ou de se trouver un logement à prix abordable. Un programme semblable offrirait des possibilités énormes d'emploi. Il y a eu jusqu'à ce jour de nombreux programmes de formation de plombiers, de charpentiers, de menuisiers, de tuyauteurs et d'arpenteurs pour l'industrie du logement. Ces domaines offrent de nombreuses possibilités, mais ces programmes n'auront abouti à rien si le gouvernement ne met pas d'ordre dans ses priorités.

Depuis l'année dernière nous sommes témoins de l'agonie de gens marchant à l'échafaud. Beaucoup de petites entreprises, de propriétaires de maisons, d'agriculteurs et de particuliers ont fait faillite. Le nombre de chômeurs au pays a également créé un problème sérieux. D'importantes sociétés, notamment dans l'industrie de l'automobile, ont subi d'énormes revers et ont dû réorienter leur politique d'emploi. De moins en moins de travailleurs qualifiés trouvent leur place dans ce secteur et on n'a pas encore vu le pire. Par exemple, il semble que la société Dome ne tient plus qu'à un fil. Elle était le grand espoir du gouvernement canadien. La majorité libérale pensait sérieusement pouvoir créer des possibilités dans le secteur énergétique. Ce secteur traverse aujourd'hui une période difficile. Il doit abandonner les mégaprojets ou faire face à la réalité; la faillite le guette. Avec des exemples comme Admiral Appliance Company, l'industrie automobile, Dome Petroleum et Massey-Ferguson, nous risquons de constater à bref délai que la faillite n'est plus le fait des particuliers, des petits hommes d'affaires, des pêcheurs et des agriculteurs mais des grosses

sociétés qui se casseront la figure pour des raisons de mauvaise gestion, de taux d'intérêt élevés et d'effondrement des marchés. Ce sont elles qui sont les gros employeurs, qui ouvrent la porte à la formation, et c'est sur elles que nous allons compter pour sortir l'économie de l'ornière.

• (1730)

L'orateur qui m'a précédé, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), a mentionné que le programme de formation actuellement en discussion se fonde en grande partie sur le rapport présenté par un fonctionnaire de l'Emploi et de l'Immigration sous le titre «Défi pour une décennie d'incertitude». Ce rapport, d'où est sorti le programme national de formation professionnelle, postulait la possibilité pour les Canadiens de trouver un accroissement de l'emploi dans l'ouest du Canada et dans le secteur des richesses naturelles. A cause, on peut le supposer, de l'exploitation des richesses naturelles et de la vente des matières premières. Il ne s'agit pas là d'une industrie nouvelle pour ces régions, même s'il y a expansion.

On a beaucoup parlé d'énergie. Je voudrais dire un mot de l'industrie forestière. Elle offre un bon exemple, à mon avis, du dilemme qui se pose en matière de formation professionnelle et d'emploi, et elle fait voir à quel point il est mauvais d'extraire des richesses naturelles pour les vendre non transformées. Il y a environ une douzaine de grandes usines de pâte et de papier sur la côte de Colombie-Britannique, ainsi qu'un grand nombre de scieries et quelques usines de contreplaqué. Il y a aussi beaucoup de gens qui gagnent leur vie dans les forêts de Colombie-Britannique. Actuellement, l'industrie forestière y est au point mort. Très peu de monde y travaille, et certaines usines ont dû fermer leurs portes en raison du marasme de l'industrie du logement. Le secteur des pâtes et des papiers, qui était un des plus solides du pays, n'offre pas de possibilités d'emploi parce qu'il marque le pas, quand il ne frôle pas la faillite comme c'est souvent le cas.

Tout cela parce que nous nous en sommes remis trop souvent au capital étranger ou aux sociétés étrangères pour la commercialisation des produits de nos sociétés, et ces débouchés ont maintenant disparu. Dans beaucoup de cas, nos ressources forestières ont été pillées à tel point que l'industrie ne pourra pas offrir d'emplois à l'avenir. Dans la recherche des mégaprojets, il y avait l'idée que les grands projets forestiers allaient fournir de l'emploi. Il ne faudra pas y compter à moins que le gouvernement n'intervienne très rapidement pour valoriser ces forêts, pour créer un office de commercialisation des produits forestiers et pour s'occuper de la vente à l'étranger des produits forestiers. S'il ne le fait pas, si nous laissons faire le contrôle étranger de nos ressources, nous allons être en très sérieuse difficulté.

Une autre caractéristique propre de l'industrie forestière était qu'il n'était pas nécessaire d'avoir une grande formation professionnelle pour y trouver de l'emploi. Mais parallèlement, les scieries et les usines de pâtes et de papier embauchaient énormément de personnel qualifié. Au lieu de les former, les entreprises allaient pirater d'autres régions. Si vous visitiez une usine de contreplaqué ou une usine de pâte de papier de la côte de la Colombie-Britannique, vous verriez à l'entrée l'écriteau: «Inutile de demander de l'emploi. Si vous cherchez du travail, rendez-vous au bureau local d'emploi et d'immigration Canada». Les ouvriers, toutefois, pouvaient s'adresser directement au bureau du personnel. Il en est résulté que ces établissements de base qui constituaient le pivot de l'économie de la Colombie-Britannique ne formaient pas suffisamment de gens ni ne dispensaient les techniques de base de ces emplois hautement spécialisés. Il y eu une énorme pénurie qui a causé un grave problème. Ce n'est plus un problème aujourd'hui car il y a probablement autant d'ouvriers que de monteurs-assembleurs en chômage dans l'exploitation forestière de la Colombie-Britannique. Il serait aujourd'hui aussi difficile à un ouvrier qu'à un monteur-assembleur de décrocher un emploi dans quelque secteur que ce soit de l'exploitation forestière.

L'une des situations les plus tragiques est celle des apprentis qui avaient presque terminé leur programme lorsqu'ils ont été mis à pied. Il s'ensuit que leur apprentissage est gravement compromis.

Si M. Dodge et le gouvernement libéral envisagent sérieusement de poursuivre l'exploitation des ressources et la vente de matières premières, j'estime qu'ils ont tort car cela ne marchera pas. La situation est très grave au Canada à cet égard. Les possibilités d'emploi dans le domaine énergétique et la pêche sont aussi sérieusement compromises. Cela résulte en grande partie de la mauvaise gestion du gouvernement.

Je m'inquiète également au sujet des collectivités autochtones. Je constate avec intérêt que ce bill considère les autochtones comme un groupe désavantagé. C'est l'évidence même pour quiconque sait que le taux de chômage dans les collectivités autochtones s'établit entre 75 et 90 p. 100. Les résidents des collectivités autochtones ont besoin non pas de formation, mais d'emplois.

Un certain nombre de ces collectivités le long du littoral de la Colombie-Britannique ont demandé des permis d'exploitation forestière, de façon à se constituer une base économique de départ. Elles ont essuyé un refus de la part du gouvernement. A quoi bon préparer ces autochtones à des emplois de travailleurs forestiers quand Crown Zellerbach and Rayonier licencient leur personnel et que personne n'embauche. Si les autochtones avaient des permis, ils auraient la possibilité de travailler dans leurs collectivités.

Les collectivités autochtones qui ont demandé des permis pour pouvoir ramasser la rogue sur le varech ont également essuyé un refus de la part du gouvernement. Elles ont demandé des concessions particulières en ce qui concerne les permis de pêche pour pouvoir s'implanter dans ce secteur, mais le gouvernement a encore dit non.

Il y a l'exemple intéressant des deux localités avoisinantes dont l'une est habitée par des autochtones et l'autre par des blancs. On est en train de construire un aéroport dans la région. La collectivité autochtone est dix à vingt fois plus importante et elle est plus permanente que l'autre dont la population varie sans cesse. Mais où construit-on l'aéroport: près du village des autochtones qui le demandent depuis des années? Non, près de l'autre village qui risque de faire faillite et de disparaître. L'aéroport est situé sur une île à un mille et demi de là. Dans nombre de ces localités indiennes, le coût des transports maritimes et des aliments rend la création d'entreprises commerciales terriblement coûteuse.

Un dernier exemple intéressant a trait au fait que bien des localités indiennes de Colombie-Britannique n'ont pas eu la chance de participer à la préparation du budget cette année. On leur a accordé un délai de seulement deux semaines pour le

faire, ce qui leur a nui directement sur le plan du développement économique et de la création d'emplois. C'est pourquoi la situation est absolument désespérée, vu le nombre considérable des Indiens qui vivent en Colombie-Britannique.

Ce à quoi je veux en venir, c'est ceci: il est superflu de former les autochtones si le gouvernement continue de détruire la base économique, ce qui entraîne un chômage persistant de 75 à 90 p. 100 chez les autochtones: A quoi bon former des travailleurs spécialisés s'ils sont destinés à chômer?

Nous avons désespérément besoin d'une stratégie de développement économique pour les autochtones, afin que les jeunes indigènes du Canada aient les mêmes possibilités d'avenir que les Canadiens du reste du pays.

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, l'aspect le plus inquiétant de cette loi est le projet auquel elle donnera naissance, à savoir le Programme national de formation, car on ne peut s'empêcher de penser immédiatement à une série d'autres programmes d'envergure nationale mis sur pied par le gouvernement et en particulier au Programme énergétique national. Il faut espérer que ce nouveau Programme national de formation n'aura pas de répercussions aussi graves et fâcheuses que celles de son prédécesseur dans le domaine de l'énergie.

Je dois avouer que le projet de loi dont nous débattons me semble renfermer plusieurs éléments indésirables. Sur le plan politique général, je suis inquiet de constater que la loi prouve une fois de plus que le gouvernement entend intervenir dans des domaines qui ne relèvent traditionnellement pas de l'autorité ou de la compétence fédérale. Je suis également inquiet de constater que les nouveaux règlements qui découleront de l'application du bill autoriseront le gouvernement fédéral à fixer des critères et à décider ce qui constitue des priorités et des objectifs nationaux en matière de formation professionnelle. Le gouvernement fédéral sera ainsi habilité à désigner les professions d'importance nationale qui se trouvent dans une situation critique, à leur affecter des crédits spéciaux et à élaborer des programmes de formation accélérée dans le but de résoudre leurs difficultés. Il adoptera également des mesures et programmes sociaux destinés à mieux préparer les travailleurs canadiens en prévision de l'avenir, alors que cette tâche incombe uniquement à l'industrie et aux établissements d'enseignement.

• (1740)

Le bill propose en fait d'établir à Ottawa un autre empire bureaucratique indépendant qui produira des études, des programmes, des plans, des règles et des règlements rigides, inexécutables et totalement irréalistes—c'est surtout le cas des règles et des règlements—tous ces beaux projets donc, qui conduiront en définitive à la vieille loi des rendements décroissants à laquelle Ottawa nous a habitués. Les effets bénéfiques du milliard de dollars ou presque que l'on envisage d'affecter au Programme national de formation s'évanouiront finalement en fumée tout simplement parce qu'un programme conçu et administré par Ottawa ne peut pas répondre aux besoins locaux et régionaux de l'économie canadienne. Il ne peut absolument pas s'intégrer facilement aux programmes qu'offrent actuellement les gouvernements provinciaux, les institutions d'enseignement et l'industrie.

Cette mesure s'inspire de la conception que le gouvernement libéral actuel se fait du fédéralisme, à savoir qu'il ne devrait plus se contenter d'un simple rôle de répartiteur des impôts entre les régions du pays. Ce Programme national de formation constitue tout simplement la dernière d'une série de mesures toutes conçues pour accroître le pouvoir et l'influence du gouvernement central d'un bout à l'autre du pays, dans tous les secteurs économiques et à tous les niveaux de gouvernement dans les régions. Comme d'habitude, le gouvernement actuel fait passer ses propres priorités de survie politique avant les priorités de survie socio-économique nationale du pays. Il estime pouvoir accroître sensiblement sa propre influence sa propre importance en arrachant aux gouvernements provinciaux et aux institutions d'enseignement le contrôle et la formation de notre population active. Il le fait, ou tente de le faire, en modifiant des éléments des accords fondamentaux de financement et d'administration de l'enseignement existants et qui se sont traditionnellement adaptés aux besoins changeants de notre population active.

Je ne dis pas que le Canada ne fera pas face à l'avenir à de graves problèmes quant à ses besoins en main-d'œuvre. Il est évident, surtout pour les entreprises axées sur la technologie et le génie, que nous éprouvons de très graves pénuries de main-d'œuvre spécialisée et que nous devons à tout prix remédier à cette situation, si nous voulons que notre économie donne un jour son plein rendement.

Je suis parfaitement d'accord avec le ministre quand il dit, par exemple, dans son document que des changements structuraux survenus dans l'économie ont des répercussions d'envergure sur la population active du Canada et que ces changements sont à l'origine de pénuries graves et chroniques dans bien des occupations professionnelles nécessitant une main-d'œuvre hautement spécialisée.

Il est assurément inutile de le rappeler dans ma circonscription de Peterborough où un bon tiers des travailleurs sont employés par 70 usines. En fait, c'est exactement ce genre d'entreprises qui, selon le ministre, bénéficieront le plus de ce nouveau programme. Je puis lui dire que les 10 p. 100 de chômeurs sur les 30,000 travailleurs qui composent notre main-d'œuvre espèrent de tout cœur que le projet de loi y réussira. Et pourtant, dans quelle mesure les Canadiens peuvent-ils à l'heure actuelle faire confiance à leur gouvernement fédéral? Pourquoi devraient-ils se réjouir de ces propositions et se laisser convaincre du jour au lendemain que le gouvernement cherche enfin à prendre des mesures qui se révéleront efficaces et qui leur redonneront du travail? Voyez ce que le ministre invoque pour justifier son programme qui prévoit la redistribution de près d'un milliard de dollars par année, redistribution sur laquelle nous reviendrons un peu plus tard. Il dit par exemple que le gouvernement fédéral doit répondre aux besoins de main-d'œuvre qui surgissent car des projets importants de mise en valeur des ressources sont envisagés dans toutes les régions du pays. Le sont-ils vraiment? Je n'ai pas besoin de rappeler à qui que ce soit ici le fiasco entraîné par le Programme énergétique national, surtout pour ce qui touche trois de nos plus importants projets de mise en valeur des ressources dans l'Ouest. Est-ce que le ministre serait prêt à demander aux habitants de Fort MacMurray, par exemple, le nombre d'emplois qu'ils comptent perdre à cause du Programme énergétique national? D'ailleurs, l'Ontario, y compris ma propre circonscription, a également été durement touchée car elle a

perdu toutes les affaires qui auraient découlé des mégaprojets dans l'Ouest. A l'heure actuelle, les collègues du ministre essaient de saboter un projet de développement énergétique semblable dans les Maritimes.

C'est à regret que je dois souligner que les plans du ministre relatifs au programme national de formation professionnelle ont été établis lorsqu'on avait encore de bonnes raisons de croire que ces projets dans l'Ouest seraient menés à bien. Or, la politique interventionniste du gouvernement a carrément empêché la réalisation de ces projets dans un avenir prévisible et a réellement aggravé la situation en ce qui a trait au chômage. Il est plutôt ironique de constater que le ministre se trouve maintenant dans une situation où il doit présenter ce plan grandiose de formation pour des emplois hautement spécialisés qui n'existent pas à l'heure actuelle et que nous n'aurons probablement pas tant que ce gouvernement fera passer ses propres intérêts avant le bien-être du pays.

Beaucoup pourraient dire que nous nous devons de prendre des mesures dans les circonstances actuelles pour répondre aux besoins des nouveaux secteurs et des nouvelles technologies qui risquent, en définitive, de nous aider à nous sortir de ce pétrin. Cela est vrai. Mais il faut tout d'abord être bien certains de savoir ce qui nous a placés dans ce pétrin au départ. La situation mondiale, la récession, la crise de l'énergie ou tout autre prétexte invoqué par nos vis-à-vis n'ont rien à y voir. En fait, ce n'est pas une cause unique mais plutôt un concours de circonstances, toutes importantes, qui ont précipité le Canada du deuxième rang pour le niveau de vie au quatorzième, dans l'espace de 14 ans—un échelon pour chaque année que le premier ministre (M. Trudeau) a passée au pouvoir. Mais il faut que le public sache qu'en plus de tous les autres changements radicaux qui ont influencé notre société depuis 20 ans, le gouvernement fédéral constitue, somme toute, l'un des éléments les plus préjudiciables.

Le ministre a su identifier correctement les pénuries chroniques qui frappent de nombreux métiers hautement spécialisés, et le programme qu'il propose constitue la principale tentative du gouvernement pour les atténuer. Il ne faut pas oublier, cependant, que le succès de son programme est lié à la reprise de l'économie, qui dépend d'une réduction sensible des taux d'intérêt, du ralentissement de l'inflation, et le reste. Son programme en soi ne pourra contribuer à faire redémarrer l'activité industrielle et n'atteindra vraiment ses objectifs qu'une fois la relance économique bien amorcée. Pour une fois, les parlementaires devraient se souvenir du passé pour éviter d'approuver trop précipitamment des programmes attrayants mais qui se révéleront inutiles au bout de quelques années.

D'une façon générale, le Canada s'est doté d'une main-d'œuvre spécialisée par le biais de l'immigration, de la formation sur place, tels les programmes d'apprentissage, des programmes de formation officielle avec la collaboration de l'entreprise privée, ou encore de la formation scolaire par l'intermédiaire des établissements d'enseignement supérieur. Surtout avant 1960, le déclin de l'agriculture de même qu'une immigration soutenue ont assuré une main-d'œuvre suffisante à une économie essentiellement fondée sur l'exploitation des richesses naturelles. Ainsi, nos établissements d'enseignement n'ont pas insisté sur la formation professionnelle; nous en avons payé le prix à la fin des années 50 et au début des années 60, puisque nous avons manqué de travailleurs hautement spécialisés.

Vers le milieu des années 60, en dépit de mesures sélectives en matière d'immigration, le nombre d'ouvriers spécialisés admis au Canada a baissé sensiblement, ce qui a entravé encore une fois la croissance et le développement économique du Canada. Cependant, au cours des années 60, le nombre d'inscriptions dans nos collèges et universités a sensiblement augmenté, alors que la population étudiante faisait plus que doubler de 1961 à 1971. Au cours de la même période, dans une proportion moindre cependant, les inscriptions dans les institutions non universitaires ont connu également une période de croissance.

Au début des années 70, les diplômés d'université ayant littéralement inondé le marché du travail, le gouvernement fédéral et les provinces ont instauré un certain nombre de programmes destinés à combler l'écart entre les études secondaires, les études supérieures et les tâches productives exigées par le marché du travail, productives pour l'individu et la société.

En vérité, le précurseur de la présente mesure, la loi sur la formation professionnelle des adultes, en était un exemple typique et connut un certain succès dans les limites prévues. Cependant, des experts du secteur de l'emploi ont signalé que loin d'offrir des solutions utiles et nécessaires pour combler les lacunes de la formation offerte par les collèges et les universités, ces programmes ont été des instruments à court terme destinés à remédier à certaines pénuries passagères, n'offrant des possibilités qu'à de petits groupes de travailleurs et que des palliatifs à l'assurance-chômage. Ces programmes tenaient à peine compte des principaux besoins en effectifs à long terme de l'industrie canadienne et, comme on le voit maintenant, ils n'étaient plus adaptés aux conditions constamment changeantes du monde industriel. Nous ne devons pas en conclure pour autant que les écoles soient les seules à pouvoir former toute la gamme des travailleurs qualifiés dont nous aurons besoin, pour profiter de la reprise si jamais elle a lieu. Les écoles peuvent combler une bonne part du vide dans certains secteurs comme les services et les métiers de fabrication, notamment les outillages et les teintures. Il importe d'affecter la masse des crédits fédéraux là où les résultats seront les meilleurs, sans pour autant nuire au secteur de l'enseignement postsecondaire, si crucial au bien-être du pays tout entier.

• (1750)

Dans les années 1960 et 1970, de 5 à 15 p. 100 seulement des programmes gouvernementaux de formation de la main-d'œuvre étaient appliqués avec la collaboration de l'entreprise privée. Entre 1966 et 1970, le pourcentage des entreprises qui assuraient une certaine formation a même baissé de 26 à 23 p. 100. Dans le secteur de la fabrication, une entreprise sur cinq seulement offrait une forme quelconque de formation. Seulement 16 p. 100 de toutes les personnes qui recevaient une formation en entreprise étaient des femmes. Je me réjouis que la mesure contienne un élément de promotion sociale, pour les femmes comme pour les autochtones et les handicapés.

Il est clair que nos besoins de main-d'œuvre spécialisée ne sont satisfaits ni par les écoles de formation ni par les sources classiques de main-d'œuvre étrangère spécialisée. Les salaires canadiens sont maintenant trop faibles. Il est de même évident que l'indifférence à l'égard des programmes de formation fondés sur l'apprentissage a conduit aux pénuries de main-d'œuvre spécialisée dans un certain nombre de domaines.

L'action visant à remédier à la situation doit se situer surtout au niveau de l'industrie et se fonder sur le principe de la formation coopérative entre le secteur privé et nos maisons d'enseignement. Cela ne veut pas dire que le gouvernement doit réorienter ses ressources des universités vers les autres établissements ou vers les programmes de formation du secteur privé selon l'évolution du marché du travail. Nous avons pu constater que pareille politique est myope à l'extrême. Cela veut dire qu'il ne faudrait pas répéter ni continuer les erreurs et les disparités passées, et que la stratégie libérale devrait promouvoir un système d'éducation stable et à plusieurs niveaux, capable de répondre aux demandes de main-d'œuvre à court terme, sans les brusques écarts qui ont caractérisé la politique adoptée par le gouvernement fédéral ces dernières années en réponse à des pressions courantes très évidentes mais pas nécessairement écrasantes.

Comme l'OCDE le disait récemment au sujet de la politique de formation du Canada, en général elle vise à s'adapter aux pressions à court terme, toujours dans la même ligne de pensée, et, surtout, à répondre aux pressions ou aux économies et à la diminution des dépenses.

L'essentiel, c'est de ne rien faire qui puisse porter préjudice à nos universités, sous prétexte de soulager les pressions peut-être éphémères qui se manifestent sur le marché du travail. Simultanément, il faudrait encourager le secteur privé et lui faire comprendre les énormes avantages que représente une main-d'œuvre formée sur place, bien qualifiée et capable de s'adapter à toutes les circonstances. Le bill que nous étudions ne nous permettra d'atteindre ces objectifs ni en théorie, ni en pratique.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je parlerai pendant quelques minutes seulement. Je ne veux pas m'étendre trop longtemps sur le sujet, puisque je sais qu'on est pressé de renvoyer le projet de loi au comité. Ainsi, je vais abréger mon discours.

J'avoue que l'expression «formation professionnelle» me laisse quelque peu perplexe depuis l'âge de quinze ans, lorsque j'allais à une école secondaire où l'enseignement était axé sur le technique. Bien sûr, cela m'a aidé dans ce sens que je suis capable d'analyser des problèmes de nature mécanique, mais ce qui m'a été plus utile c'est qu'en même temps, j'ai reçu une certaine culture générale.

Je ne suis pas certain qu'il faudrait suivre aujourd'hui les normes et pratiques d'autrefois selon lesquelles on formait des gens pour des métiers précis. Les changements qui s'opèrent dans le monde du travail sont si nombreux qu'il est impossible de faire une analyse exacte de ce qui constitue une formation adéquate pour les jeunes ou les moins jeunes et d'être en mesure ainsi de leur donner les connaissances dont ils auront besoin pour bien gagner leur vie. Je ne sais pas quels conseils il faudrait donner aux jeunes, même si on peut leur donner une formation. J'ai deux fils dont l'un a presque vingt et un ans et l'autre presque vingt ans. Pendant les six dernières années, j'ai réfléchi aux conseils que je leur donnerais côté orientation, le genre de formation et d'enseignement qu'ils devraient choisir, les emplois possibles et combien de temps ceux-ci seraient disponibles. S'ils devaient commencer un cours de formation aujourd'hui, est-ce que les débouchés seraient toujours les mêmes dans trois ou quatre ans lorsqu'ils auraient terminé leur formation professionnelle ou autre?

J'ai dû conclure qu'à quelques exceptions près, la réponse à ces questions est non. Il est très probable que ces emplois n'existeront plus, même si aujourd'hui on devait faire une prévision des possibilités d'emploi et du marché du travail. En ce moment, je ne sais vraiment quelle orientation il faudrait donner à nos jeunes. Je ne sais pas le genre de formation ni quels conseils il faudrait leur donner. La question qui se pose est: une formation pour faire quoi?

Il se pose un énorme problème au Canada, du fait que les sociétés dans une grande mesure ne prévoient pas l'avenir et n'effectuent aucune planification. Trop de sociétés ont opté pour la solution la plus simple, en allant recruter à l'étranger des personnes ayant les compétences de base nécessaires et prêtes à venir travailler au Canada. Par conséquent, un trop grand nombre de sociétés, grosses et moyennes, n'appliquaient aucun programme de formation, théorique ou pratique, susceptible d'accroître les compétences de leurs employés.

Celui qui essayait de diriger un centre de main-d'œuvre, par exemple, ne pouvait pas compter sur la collaboration d'un vaste échantillon d'entreprises canadiennes. La grande majorité des fabricants ne sont pas désireux d'informer ceux qui doivent coordonner les programmes d'enseignement des perspectives d'avenir dans leur domaine. Ils ont peur de discuter ouvertement de leurs projets d'avenir, de crainte de donner à leurs concurrents une idée de leurs objectifs et de la façon dont ils envisagent de les atteindre. Par conséquent, il est extrêmement difficile d'imaginer comment nous réussirons un jour à mettre ces programmes de formation en place et à les appliquer de façon satisfaisante.

Je m'aperçois qu'il est près de 6 heures. Je voudrais dire bien d'autres choses encore, mais je m'abstiendrai. Par contre, je tiens à signaler que je me suis aperçu que la meilleure chose à faire pour nos jeunes, c'est de leur donner le maximum . . .

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures du soir, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre ce soir à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je serai bref car je dois assister à une séance du comité des finances sur les taux d'intérêt. Je tiens tout d'abord à revenir sur ce que j'ai dit au moment de la suspension de la séance à 6 heures. J'ai terminé sur un mot qui n'aurait aucun sens pour qui lirait mon intervention. Je doute fort de toute façon que les lecteurs soient légion, mais peu importe.

Une voix: On ne sait jamais.

M. Deans: J'en suis venu à penser que la meilleure chose pour nos jeunes, c'est de leur offrir la formation générale la plus complète possible. Je voudrais que l'enseignement leur permette de connaître le plus grand nombre possible de métiers pour qu'ils puissent se familiariser avec les machines les plus

modernes et apprendre à s'en servir. De cette façon, au fil du temps, on serait mieux à même de voir s'ils sont capables d'utiliser ce matériel et s'ils souhaitent poursuivre ou non dans la voie qui leur a été ouverte par leur formation.

Nous devons encourager davantage les plus gros employeurs à participer au programme de formation globale dont je parle afin qu'ils connaissent les objectifs que le pays s'est fixé. Que l'on parle de l'enseignement au sens le plus large du terme ou de formation dans son acception la plus étroite, les employeurs à tous les niveaux doivent coopérer. Il faudrait qu'ils donnent aux travailleurs d'un certain âge qui se recyclent, comme aux jeunes qui sont en cours de formation, la possibilité de se rendre dans les entreprises pour voir en action les machines pour l'utilisation desquelles on les éduque ou on les forme, selon le sens que l'on donne à ces termes.

Nous devons nous assurer que la formation sur le tas n'est pas uniquement une formation qui convienne à un employé en particulier, mais bien plutôt une formation qui s'applique à tous. Cela permettra d'élargir les connaissances du travailleur qui entre, par exemple, dans la catégorie des tuyauteurs—faute d'une meilleure expression—mais qui s'aperçoit qu'on lui a montré à travailler dans une entreprise particulière pour un certain employeur et qu'il n'est pas capable de travailler ailleurs, car les méthodes de son employeur sont extrêmement différentes de celles des autres.

Nous devons essayer de faire comprendre aux Canadiens que la majorité d'entre eux peuvent avoir accès à une gamme de professions beaucoup plus vaste et qu'ils ne devraient pas limiter leurs recherches. Par exemple, avant mon arrivée à Ottawa, je n'aurais jamais pensé à conseiller à l'un de mes trois enfants d'étudier les langues afin de pouvoir devenir sténographe du hansard ou interprète ou encore interprète aux Nations Unies. Je n'y aurais jamais songé et je suis sûr que la majorité des parents sont dans le même cas. A ce propos, j'ai remarqué aujourd'hui, avec un certain intérêt, qu'au cours de la période des questions plusieurs députés conservateurs se sont adressés à la présidence en français. En fait, l'un d'eux, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), je crois, a posé sa première question en français.

Des voix: Bravo!

M. Deans: C'était très louable et assez surprenant, je l'avoue, car cela n'arrive pas tous les jours. Je me suis demandé pourquoi et tout à coup j'ai compris: c'est le premier pas vers une alliance avec le PQ. Voilà. C'est un premier pas vers l'alliance avec les séparatistes.

Les conservateurs se sont rendu compte qu'ils devaient étudier les langues pour exercer leur métier. Ils se sont préparés à suivre une personne; j'allais dire «un homme», mai je suppose qu'il vaut mieux ne plus utiliser ce terme. Il faut dire qu'ils parlent le français aussi mal que moi; néanmoins, ils sont prêts à suivre René Lévesque qui, au cours du week-end, les a invités à soutenir la séparation du Québec. Je vois la situation se préciser maintenant. Pour être franc, j'ai trouvé étonnant qu'il ne me soit jamais venu à l'esprit que cela se produisait. Puis, je me suis souvenu de la lutte vers la fin du débat constitutionnel alors qu'ils étaient acoquinés avec M. Lévesque et je me suis dis que j'aurais dû comprendre ce qui se passait à ce moment-là.

• (2010)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En toute déférence, je rappelle au député l'objet du bill à l'étude.

M. Skelly: Nous parlons de formation.

M. Deans: Je parle de la formation dont nous disposons pour accroître, je présume, les chances qui nous sont offertes. Tout comme ma famille pourrait être incitée à apprendre une autre langue, de toute évidence, les Conservateurs se sont rendu compte de la situation et ont décidé que cette formation pourrait leur être très précieuse. Au cours des deux prochaines années, nous les verrons de plus en plus agir ainsi tandis qu'ils s'efforceront d'établir cette alliance scandaleuse pour diviser le pays et pour conquérir le pays à tout prix et de trouver un terrain d'entente avec le PQ en vue de détruire le Canada.

Quoi qu'il en soit, je ne le mentionnais que comme un exemple de la façon dont ont pourrait tirer profit de ce genre de programme. J'en reviens à mon propos initial. Il ne me semble pas faire grand doute que la formation au sens traditionnel ne répond plus aux besoins et que pour certains le rêve caressé de devenir un travailleur spécialisé et de pouvoir gagner sa vie n'est pas aussi réalisable qu'il y a quelques années. Si l'on veut que ce programme donne le moindrement de résultats, il est important d'en faire une entreprise commune. Les employeurs doivent apporter une contribution importante. Ils devront avoir une attitude plus ouverte. Ils doivent être disposés à donner aux gens chargés de planifier l'enseignement le meilleur accès possible à la machinerie utilisée et toute l'information à ce sujet. Ils doivent établir avec le gouvernement une alliance qui ne soit pas sans faire penser à l'alliance que cherchent à mettre au point les conservateurs et les péquistes en vue de miner le pays.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, nous, du Nouveau parti démocratique, nous préoccupons beaucoup de ce projet de loi, qui a été rédigé sans que les gouvernements provinciaux n'aient vraiment été consultés. Nous reconnaissons pour la plupart ici—sauf quelques députés du parti gouvernemental, semble-t-il—que cette question devrait être traitée de concert avec les gouvernements provinciaux. Nous admettons pour la plupart qu'il faut absolument que les gouvernements fédéral et provinciaux s'assurent que nos écoles d'arts et métiers et autres établissements d'enseignement dispensent le genre de formation nécessaire aux Canadiens pour satisfaire aux possibilités d'emploi de l'avenir. Lorsque le ministre a annoncé ce programme, les ministres provinciaux chargés de ce domaine ont été surpris de ce que réservait le ministre, et cela pour une raison très simple: le ministre ne les avait pas consultés.

M. Bujold: Ce n'est pas vrai.

M. Murphy: Si ce n'est pas vrai, l'un des députés du gouvernement pourra nous le dire après. Le ministre a annoncé ce programme immédiatement avant de s'entretenir avec les ministres provinciaux. Le fait est que nous ne parviendrons à élaborer le genre de programmes dont nous avons besoin pour n'avoir plus à faire appel à 30,000 ou 40,000 travailleurs étrangers, qu'avec le concours des gouvernements fédéral et provinciaux.

Tous les ans nous entendons parler des travailleurs spécialisés dont nous avons besoin pour combler des postes vacants. L'année dernière, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration

(M. Axworthy) nous a dit que nous avions besoin de quelque 30,000 travailleurs spécialisés pour satisfaire à la demande dans les provinces de l'Ouest. Nous reconnaissons qu'en raison du ralentissement économique dans cette région, nous pourrions bien ne pas avoir besoin pour le moment de ces 30,000 travailleurs spécialisés. Peut-être n'en avons-nous besoin que de 20,000 ou 25,000, mais quoi qu'il en soit nous ne disposons pas au Canada, des travailleurs voulus pour satisfaire à la demande. Le nombre des postes vacants est vraisemblablement inférieur aux 30,000 dont le ministre a parlé, mais il y en aurait sans doute bien 20,000 que des Canadiens pourraient combler. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'une situation nouvelle. Ce n'est pas comme si nous découvrions tout à coup que nous avons besoin par exemple d'ingénieurs, de mécaniciens, de réparateurs de machines industrielles compétents ou d'autres travailleurs dans un certain nombre de professions ou de métiers. Nous le savons depuis des années. Faute de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, on n'arrivera jamais à former les travailleurs dont nous avons besoin. En tant que porte-parole de mon parti en matière de relations fédérales-provinciales, je regrette de devoir signaler qu'une fois de plus, le gouvernement fédéral n'a pas essayé sérieusement de mettre sur pied un programme de formation répondant aux besoins de toutes nos provinces et du pays en général ni de veiller à former les jeunes en fonction des emplois dont nous avons besoin.

Vous savez, monsieur l'Orateur, comme la plupart des Canadiens, qu'il y a beaucoup de chômage chez les jeunes. D'après les toutes dernières statistiques, plus de 20 p. 100 des jeunes Canadiens sont sans emploi. D'après les mêmes statistiques, la majorité des jeunes ne reçoivent pas le genre de formation nécessaire pour occuper les emplois disponibles.

La déclaration que le ministre a faite l'année dernière donne une petite idée du problème. Pourqoi faut-il importer 20,000, 25,000 ou 30,000 travailleurs rien que dans l'Ouest? Compte tenu des sommes d'argent considérables que les gouvernements fédéral et provinciaux ont investi dans la formation professionnelle, pourquoi faut-il importer autant de travailleurs qualifiés pour répondre à la demande. Notre taux de chômage augmente tous les jours; nous le savons tous. Le taux de chômage chez les jeunes, les femmes, le autochtones et les handicapés est tellement élevé que le gouvernement canadien doit passer à l'action, cela saute aux yeux. Ce qu'il nous faut c'est un projet de loi qui réponde à ce besoin, un projet de loi auquel souscrivent les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Mais le bill dont nous débattons ce soir n'est qu'une autre mesure du gouvernement libéral qui ne tient aucun compte du besoin réel des Canadiens.

• (2020)

Je vais vous en donner un exemple. Il y a deux ans, dans son budget, le gouvernement a établi un fonds de développement de l'Ouest qui devait non seulement créer des emplois dans l'ouest du Canada mais y favoriser également l'essor économique. Monsieur l'Orateur, il ne s'est rien passé. Un an plus tard, le même gouvernement et le même ministre des Finances (M. MacEachen) ont annoncé dans le budget du 12 novembre que le fonds de développement de l'Ouest ne recevrait que la moitié des crédits qui lui avaient été affectés l'année précédente. Je tiens à rappeler aux députés que pas un seul cent de cette somme n'a été dépensé entre l'automne de 1980 et l'automne de 1981. C'était un poste important du budget représentant 4 milliards de dollars qui est resté intact. En novembre dernier, le ministre a annoncé la même chose que l'année précédente, mais avec seulement la moitié des crédits. Cette somme devait favoriser l'essor économique de l'ouest du Canada et créer vraisemblablement les emplois dont les travailleurs avaient besoin.

On nous a dit qu'une certaine tranche de ces fonds servirait à créer des emplois destinés aux autochtones. Mais aujourd'hui, près de sept mois plus tard, il n'y a pas d'argent, pas d'entente et pas de programmes. En l'espace d'une année, les crédits fixés à 4 milliards sont passés à 2 milliards de dollars et au cours des sept mois suivants, le gouvernement n'a tenu aucune de ses promesses.

Ce soir, nous étudions un projet de loi sur la formation qui doit résorber le chômage chez les autochtones et résoudre les problèmes qui touchent l'ensemble du Canada. Tout ce que je puis dire, c'est que le bill à l'étude qui se propose de faire accéder bien des gens à la formation me laisse froid parce qu'il y a plus d'un an et demi, un poste du budget qui comptait 4 milliards de dollars a été amputé de 2 milliards de dollars le 12 novembre dernier. Nous voulons pour une fois connaître les programmes précis que le gouvernement se propose de lancer. Pourquoi le secrétaire parlementaire ne nous l'expliquerait-il pas lorsqu'il prendra la parole? Nous voulons connaître les programmes précis que le gouvernement entend mettre sur pied et qui prouvent sa détermination à créer des emplois à l'intention des autochtones.

Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de suivre les cours de science politique que donnait le ministre de l'Emploi et de l'Immigration lorsqu'il était professeur.

M. LeBlanc: Même les enseignants se trompent.

M. Murphy: Je suis d'accord avec le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc)—le ministre lui-même se trompe. Il s'est trompé non pas dans le choix de ses étudiants, mais quand il a dit que le gouvernement doit montrer la voie. Montrer la voie, cela ne veut pas dire faire des discours, publier des communiqués, annoncer un programme qui n'est pas exécuté; montrer la voie, c'est fournir l'orientation économique, la réglementation, les programmes qu'il faut pour réaliser les promesses gouvernementales. Cela, nous l'attendons encore, monsieur l'Orateur. Trente p. 100 de la population de ma circonscription de Churchill sont des autochtones, monsieur l'Orateur. Chez les autochtones, le taux de chômage dépasse probablement les 80 p. 100. Ce bill, le budget de l'an dernier et le budget qui l'avait précédé étaient pleins de promesses mais à quoi cela sert-il? Est-ce que le gouvernement offre vraiment un nouveau programme, ou si celui-là va finir comme les autres, qui annoncent tant et qui apportent si peu?

Les autochtones de ma circonscription, les jeunes de ma circonscription—blancs comme autochtones—veulent un programme de formation professionnelle qui leur donne des emplois et un peu d'espoir en l'avenir. Je ne tiens pas à faire un long discours, monsieur l'Orateur, mais si ce programme avait un peu de fond, le ministre en parlerait. Si ce programme offrait quelque chose de valable pour le pays tout entier, le ministre aurait négocié avec ses homologues provinciaux, pour que tous travaillent aux mêmes objectifs. Si ce programme était valable, le ministre prendrait la parole à la Chambre pour expliquer ce que l'avenir réserve aux Canadiens.

Je suis persuadé, comme beaucoup d'autres sans doute, surtout les chômeurs, que le gouvernement est à court de plans. Il y a tous ces programmes dont le gouvernement parle, par exemple le Fonds de développement de l'Ouest et le nouveau programme annoncé aujourd'hui, mais il n'y a pas de plans précis pour leur mise en application. D'accord, il y a des problèmes dans le monde entier. D'accord, nous sommes liés au marché américain. Mais si le gouvernement avait des plans concrets, nous pourrions peut-être résoudre nos problèmes.

Je vais donner un exemple précis des difficultés que nous avons à traiter avec le gouvernement, monsieur l'Orateur. En avril dernier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), le député de Dauphin (M. Lewycky) et moi-même avons rencontré le ministre provincial des affaires du grand Nord au sujet de l'accord des terres du Grand Nord. Cela ne constitue qu'un bien mince volet de la stratégie économique du gouvernement, mais au cours des cinq dernières années il a fourni 155 millions pour la partie septentrionale du Manitoba, dont je représente la plus grande partie. C'est là une fraction peu importante du budget canadien, monsieur l'Orateur. Il y a un accord de partage des frais, 60 p. 100 étant fournis par le gouvernement fédéral et 40 p. 100 par le gouvernement de la province. L'accord est important pour la population du nord du Manitoba, spécialement pour les autochtones. On nous avait dit qu'il y aurait une séance suivie avec le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre provincial des affaires du Nord, qu'on chercherait à résoudre l'accord des terres du Grand Nord. Le ministre fédéral nous a promis que cette réunion aurait lieu au cours de la dernière semaine d'avril, ou de la première semaine de mai. Mais voici que nous sommes déjà à la fin de la deuxième semaine de juin et la réunion n'a toujours pas eu lieu. Pourtant, le ministre provincial nous a fait savoir qu'il demeure disponible. Comme je le disais tout à l'heure, la somme de 155 millions de dollars n'est peut-être pas astronomique dans le budget national, mais si nous étions vraiment persuadés que nous allons favoriser le développement de ces régions défavorisées et offrir un programme de formation à ceux qui en ont besoin, alors le gouvernement du Canada veillerait à ce que cette réunion ait lieu. Le ministre a assisté à la réunion précédente au cours de laquelle son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, nous en avait promis la tenue. Si le gouvernement était vraiment sérieux, cette réunion aurait déjà eu lieu et ce programme de formation comprendrait aujourd'hui des mesures précises qui nous éviteraient d'avoir à faire venir de l'étranger, dans trois ou quatre ans, quelque 30,000 autres travailleurs.

• (2030)

Il y a deux ans, j'ai eu une conversation avec un chef mécanicien de l'industrie forestière du Manitoba à Le Pas. Il avait reçu sa formation en Suède, avait émigré au Canada comme contremaître et s'était rendu compte que personne dans cette province n'avait la formation voulue pour faire fonctionner les machines. Il m'a parlé des divers aspects de sa propre formation dans le cadre d'un programme offert dans ce qui serait ici un collège communautaire, suivi d'un programme de formation dans l'industrie. Il m'a parlé de tout cela et m'a dit qu'il n'y avait tout simplement aucun travailleur canadien de qualifié. Ainsi, une partie des 30,000 travailleurs que doit faire venir le Canada sert à combler la lacune dont cet homme m'a parlé. Je ne pense pas que le programme national permettra de résoudre ce problème, petit en soi, mais très représentatif des difficultés auxquelles doivent faire face aujourd'hui les Canadiens. Pendant bien des années, j'ai enseigné à des élèves de niveau secondaire et fait fonction d'orienteur pédagogique. Il m'était très pénible de leur dire qu'il y a pénurie de programmes au Canada. Certes, il est possible de fréquenter le collège communautaire de Red River au Manitoba, ou à Keewatin ou à Assiniboine, mais le programme est très limité et il est très difficile de s'y faire admettre parce qu'il n'y a pas assez de place pour tous les élèves intéressés du Manitoba.

Pourtant, lorsque je vais à Winnipeg, les professeurs que je rencontre me disent que tous leurs diplômés peuvent trouver du travail. Ce que nous voulons, c'est travailler la main dans la main à l'élaboration de ces programmes. Nous ne voulons pas que le ministre fasse une déclaration pour ne rencontrer qu'ensuite les ministres provinciaux compétents. Mettons en œuvre des programmes dans le cadre desquels les gouvernements fédéral et provinciaux collaboreront pour répondre aux besoins des Canadiens. Mettons en œuvre des programmes qui permettront à nos jeunes d'espérer en l'avenir et à tous les Canadiens de croire en notre avenir collectif.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à préciser que je suis essentiellement d'accord au sujet de l'objectif du bill C-115, tel qu'il est exprimé à l'article 3:

> . . . mettre sur pied, à l'échelle nationale, un programme de formation professionnelle . . . de la population active . . .

Je vois mal, monsieur l'Orateur, comment on pourrait s'opposer à un tel objectif; mes collègues du parti conservateur qui m'ont précédé se sont, eux aussi, déclarés d'accord pour ce qui est du but fondamental du projet de loi. Ce serait cependant manquer à notre devoir envers la population canadienne, les citoyens que nous représentons et ceux à qui s'adresse cette mesure législative si nous ne soulignions pas avec emphase et en termes concrets tous les désavantages qu'elle comporte. Ces derniers risquent de nuire à de nombreuses générations, car une fois mise en application, on peut s'attendre qu'une loi de cette nature demeure dans les statuts pendant de longues décennies sans que des modifications profondes y soient apportées. Dans la crainte de cette possibilité, je vais donc entreprendre de souligner les caractéristiques du projet de loi qui sont susceptibles de susciter des difficultés à l'avenir.

L'erreur fondamentale du bill, monsieur l'Orateur, est de mépriser le principe du fédéralisme coopératif sur lequel s'est bâti notre pays et dont dépendent la plupart de nos institutions. Notre système d'enseignement s'est développé comme une mosaïque sur une longue période de temps. Il consiste en écoles primaires que dirigent les municipalités, en écoles secondaires que dirigent les conseils scolaires partout dans le pays et en établissements d'enseignement postsecondaire que financent des institutions privées, avec l'aide du gouvernement dans bien des cas. Dans cette mesure législative, le gouvernement se propose d'adopter une ligne d'action qui ne respecte pas les diverses composantes de notre système d'enseignement et qui ne découle pas de la consultation avec les autorités qui sont chargées de l'administrer dans leur province. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement s'écarte du principe du fédéralisme coopératif—son rejet a atteint son point culminant

quand, il n'y a pas si longtemps, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que le fédéralisme coopératif était mort. En proposant un projet de loi qui établit un programme national d'enseignement professionnel, le gouvernement apporte une confirmation à la déclaration que le premier ministre a faite.

Il nous en coûtera combien pour tuer le fédéralisme coopératif? Nous détruirons un bon nombre des maisons d'enseignement que nous avons instituées au cours d'une longue période de temps. Les parrains du bill, y compris le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) doivent en accepter la responsabilité. Ils sont responsables parce qu'ils n'ont pas réuni les autorités provinciales intéressées pour les consulter et leur demander quelles sortes de programmes de formation professionnelle nous devrions avoir au Canada. Quelle devrait être la portée de l'aide fédérale dans ce domaine? Nos travaux au palier provincial nous ont appris que ce sont des provinces comme la Nouvelle-Écosse qui ont tracé la voie dans le domaine de l'éducation des adultes à une époque où cette formation n'était tout simplement pas disponible à ceux qui avaient abandonné les études. Les connaissances qu'elles ont acquises au cours de bien des années pourraient grandement faciliter l'établissement d'un programme national de formation professionnelle, mais le ministre a décidé de ne pas les utiliser. Il a préféré faire cavalier seul, si je puis m'exprimer ainsi, et imposer la volonté et le programme du gouvernement fédéral aux provinces. Il leur dit: «Voici le programme tel que nous le concevons; vous devrez vous en accommoder».

• (2040)

Si le gouvernement fédéral persiste dans ce genre d'attitude au sujet de la participation des provinces aux questions d'intérêt commun, il sapera les bases mêmes du fédéralisme au Canada. Nous avons déjà tiré cette leçon du rapatriement de la constitution que nous venons tout juste de connaître. Nous avons pu voir quelle erreur pouvait être l'unilatéralisme. Je suis persuadé que le gouvernement fédéral est bien conscient que le succès des programmes dépend de la collaboration et de la consultation avec les provinces, qui seules peuvent mener à bien l'élaboration d'un programme satisfaisant pour tous les intéressés. Dans le cas du rapatriement de la constitution, on a peine à imaginer tout le mal qu'on aurait pu causer au Canada et aux Canadiens si à la dernière minute on n'avait pas cherché à obtenir l'accord des provinces; il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à voir toute l'agitation dont ce débat s'est accompagné.

Je voudrais en terminant souligner de nouveau qu'il faut insuffler une vie nouvelle au fédéralisme coopératif et ce sont les personnes qui forment le gouvernement qui doivent s'atteler à cette tâche. Ils doivent abandonner l'attitude adoptée par le premier ministre qui proclame la mort du fédéralisme coopératif. Ils doivent prendre toutes les mesures possibles pour qu'il redevienne une réalité, et ce n'est pas en présentant un projet de loi comme le projet C-115 qui n'a pas l'appui des provinces du Canada qu'il y parviendra.

Notre parti, le parti progressiste-conservateur, est souvent accusé de défendre les provinces et de vouloir un Canada privé d'un gouvernement fédéral fort. Je ne crois pas en un Canada dirigé par un gouvernement fédéral qui impose simplement sa volonté d'un océan à l'autre sans consultations préalables avec les gouvernements légitimes et élus démocratiquement des provinces, que ce soit le gouvernement néo-démocrate récemment élu au Manitoba ou celui qui vient d'obtenir un nouveau mandat à Terre-Neuve. Ils ont été élus démocratiquement tout comme l'actuel gouvernement fédéral. Ils ont un rôle à jouer dans la direction du pays. Ils doivent coopérer et parvenir à une entente raisonnable. Sinon, ce sera l'agitation et le désordre dans le pays. Il suffit pour s'en convaincre de voir ce qui se passe au Québec où le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial sont aux prises. Une telle confrontation est stérile. Ce chapitre de notre histoire n'est pas clos encore puisque tous les libéraux du Québec et les députés libéraux fédéraux ne s'entendent absolument pas sur la voie dans laquelle le pays devrait s'engager. Le gouvernement fédéral a décidé d'oublier le fédéralisme coopératif. Comme l'aurait dit le regretté John Diefenbaker, le gouvernement s'est engagé dans une voie qui n'est pas semée de roses. C'est au gouvernement fédéral à assumer les responsabilités de sa décision.

Si le gouvernement fédéral propose les mesures contenues dans le projet de loi C-115, c'est bien entendu à cause de la situation dramatique de l'emploi. C'est une banalité de rappeler que le taux de chômage dépasse actuellement 10 p. 100. C'est aussi une banalité de dire que nous avons un million deux cent cinquante mille chômeurs. Mais, croyez-le ou non, la situation est pire encore.

Indépendamment de ces un million deux cent cinquante mille chômeurs officiels, il y a au moins 250,000 personnes qui ne sont plus recensées comme demandeurs d'emploi. Ils habitent, qui la Nouvelle-Écosse, qui Terre-Neuve, et comme ils saent qu'il n'y a pas d'emploi, ils ont abandonné leurs recherches. Ils restent chez eux et tâchent de s'occuper. Il y a au total 250,000 personnes qui ont perdu tout espoir de trouver un emploi. En outre, on compte 300,000 emplois qui sont occupés par des personnes sur-qualifées. C'est ainsi que des enseignants travaillent dans des restaurants et que des ingénieurs cherchent un emploi subalterne dans des bureaux d'étude. Cet état de choses les déprime. Ils ont toutes les qualifications voulues. Ils ont travaillé très fort pour obtenir leurs diplômes, mais ils ne peuvent trouver un emploi à la mesure de leurs qualifications. Il faut les inclure parmi les chômeurs. Par ailleurs, on compte des centaines de milliers de Canadians qui occupent des emplois à mi-temps, car il leur est impossible de trouver un emploi à plein temps; alors, ils occupent ces emplois qui leurs assurent un revenu pour quelques heures de travail seulement. Eux aussi, il faut les compter parmi les chômeurs. Si on les additionne, cela donne probablement jusqu'à 800,000 personnes dans cette situation. Quand on parle du chômage au Canada, on ne parle pas uniquement du million et quart de chômeurs officiels. On parle aussi du quart de million de chômeurs qui ont cessé de se chercher du travail, du quart de million et plus de travailleurs qui sont surqualifiés pour leurs postes actuels, plus 800,000 ou environ qui travaillent à temps partiel, faute de pouvoir trouver un emploi à plein temps. Quand on additionne tous ces chiffres, la somme n'en est pas de un million et quart; elle dépasse largement les deux millions. N'oublions pas que notre population active compte seulement à peu près 11 millions de Canadiens; c'est donc dire que près de 25 p. 100 de la population active souffrent du chômage. Voilà pourquoi le ministre doit se précipiter à la Chambre des communes et prétendre qu'il prend des dispositions pour remédier au chômage au Canada.

Qu'aurait-il dû faire? Son propre comité parlementaire constitué en groupe de travail il y a environ un an a rédigé un rapport intitulé: «Du travail pour demain. Les perspectives d'emploi pour les années 80.» C'est un réquisitoire accablant contre la formation assurée par le gouvernement depuis dix ans pour permettre aux Canadiens de s'adapter aux changements qui s'opèrent dans l'économie. Le document reproche au gouvernement d'avoir négligé de mettre sur pied les programmes qu'il fallait il y a des années, de fait, il y a des décennies. Quinconque vit au Canada s'est rendu compte des changements technologiques qui se produisaient et sait qu'il y a dix ans, des emplois traditionnels étaient déjà disparus.

Que faisait le gouvernement pour remédier à cet état de choses? Le groupe de travail parlementaire chargé d'étudier les perspectives d'emploi pour les années 80 a présenté de nombreuses recommandations, mais une seule de ses recommandations mineures a été insérée dans le projet de loi. Une lacune du bill C-115 qu'il convient de signaler est qu'il ne réussit guère à remédier aux problèmes qui existent au Canada.

On peut faire d'autres reproches au bill. Je le répète, il s'attaque au système d'enseignement du Canada. Il détruit la mosaïque des services d'enseignement qui ont été mis sur pied au cours des années. Il inquiète et menace bien des gens qui appartiennent au système d'enseignement. Il ne porte pas directement sur les programmes de formation universitaire, mais il suffit de parler à n'importe quel président d'université du Canada, par exemple, l'université située dans ma circonscription, Mount Saint Vincent, qui est, bien entendu, un collège féminin dirigé par une présidente—nous en sommes d'ailleurs très fiers—pour constater que les universités du Canada craignent le gouvernement fédéral. Elles craignent de le voir intervenir dans l'enseignement parce qu'il n'est pas disposé à consulter les experts, à faire face à la réalité et à discuter des expériences des étudiants ces dix dernières années. Il se contente de mettre sur pied un programme spécial conçu pour résoudre un problème quelconque, afin qu'il puisse publier un communiqué et dire qu'il prend des mesures pour résoudre le problème. Le gouvernement ne se rend pas compte de la façon dont le système d'enseignement s'est développé au cours des années. Il ne se rend pas compte du rôle des universités et des administrateurs universitaires, dont certains ont des dizaines d'années d'expérience.

Que redoutent les universités? Elles craignent que le gouvernement du Canada ne décide de financer des programmes d'une très petite portée parce que ses propres conseillers prétendent que ces programmes sont nécessaires, et ce, même si ceux qui ont terminé leurs études secondaires n'en veulent pas. Si le gouvernement demandait l'avis du président de l'Université Saint Mary's à Halifax, M. Ozmon, celui-ci lui dirait que les étudiants d'université ont prouvé au cours des années qu'il étaient capables de choisir des cours et des programmes d'études qui leur donneraient un emploi plus tard, autrement dit, que les jeunes Canadiens sont capables de s'orienter de façon à obtenir la formation professionnelle dont ils auront besoin à la fin de leurs études. Si l'on examine les dossiers des universités du Canada, par exemple ceux de l'Université Saint Mary's à Halifax, on peut voir que les étudiants préfèrent maintenant s'inscrire à des cours de commerce et d'économie plutôt qu'à des cours de lettres ou à d'autres cours du même genre comme c'était le cas auparavant, parce que ces cours ne forment pas directement les étudiants pour occuper un emploi. Toutes les universités canadiennes ont effectué ce transfert, et leurs registres en témoignent. Elles savent quoi faire. Les étudiants canadiens et leurs conseillers, le personnel des universités et des écoles secondaires savent comment utiliser les crédits pour offrir la formation adaptée aux emplois disponibles. Le seul moment où elles acceptent les conseils de gouvernement, c'est lorsque celui-ci les offre de façon amicale, constructive et coopérative. Elles n'ont pas besoin de recevoir d'ordres du gouvernement, elles ont besoin d'aide. Voilà l'avertissement que nous voulons faire aux Canadiens, par l'entremise de la Chambre des communes, dans le cadre de ce débat. Nous voulons un gouvernement, au Canada, qui se montre coopératif. Nous voulons un gouvernement, au Canada, qui aide les établissements actuels. Nous n'avons pas besoin d'un gouvernement qui se contente d'adopter sans cesse de nouveaux programmes pour résoudre les problèmes qui se posent au fur et à mesure, sans tenir compte des précédents ou de l'avenir.

• (2050)

Je voudrais dire quelques mots du programme d'aide aux étudiants en vigueur dans notre pays. Il suffit d'examiner les dispositions de ce programme pour constater que les formalités administratives ont encore une fois pris le dessus. Il n'est pas difficile de déterminer quand un étudiant a besoin d'aide. C'est tout simplement une personne qui signale son désir d'aller à l'université ou de fréquenter une autre institution d'enseignement supérieur et qui expose sa situation financière, pour montrer qu'elle est en déficit et qu'elle a besoin d'argent. Il est inutile d'établir une série de définitions sur les étudiants admissibles, ou de prévoir moult définitions sur les cours offerts ou le genre d'établissements qu'ils peuvent fréquenter. Toutes ces mesures ont transformé un programme sérieux résultant d'un désir d'aider les étudiants dans le besoin, en un véritable fouillis bureaucratique.

Je puis vous en citer un exemple tiré d'un cas réel que j'ai connu. Ses études secondaires terminées, cette personne a occupé pendant un certain nombre d'années un emploi qui s'est révélé rémunérateur, dans le domaine des ventes. Son emploi a pris fin. La récession actuelle—d'aucuns parleraient de dépression—a provoqué la perte d'emplois que l'on avait toujours cru stables. Les gens qui perdent leur emploi se rendent compte qu'ils n'ont aucun espoir, dans un avenir proche, de retrouver du travail dans le même domaine, parce que leurs amis et leurs voisins deviennent chômeurs également. Ils savent qu'il n'y a pas d'emplois disponibles comme représentant commercial ou dans des fonctions semblables. Reconnaissant la difficulté et voyant qu'il s'agit, dans les meilleures conditions, d'un emploi semi-permanent, cette personne profite de l'occasion pour s'instruire davantage. Cela lui permet, comme à d'autres dans le même cas, de se qualifier dans un autre domaine. C'est ainsi qu'elles en profitent pour faire les études supérieures qu'elles n'avaient pu faire après le cours secondaire. Que découvrent-elles, toutefois? Une série de règles stipulant qu'un étudiant doit être âgé de dix-huit, dix-neuf ou vingt ans. Ces règles contribuent donc à disqualifier un homme marié qui, après avoir travaillé pendant un certain nombre d'années, a acquis des avoirs comme une voiture et des meubles. Elles découvrent une règle qui les oblige à déclarer le salaire de leur conjoint afin que l'on détermine leur capacité de payer leurs études. Je

ne sais pas ce que les défenseurs des droits de la femme en pensent, mais je n'ai jamais cru que ma femme devait payer mes études. J'ignore ce que les autres députés pensent de l'obligation qu'aurait leur conjoint de contribuer à payer leurs études, mais c'est un fait qu'en vertu des règles qui régissent les programmes d'aide aux étudiants, une femme canadienne est tenue de payer les études de son mari. Qui a établi cette règle? Se fonde-t-elle sur un principe moral, chrétien ou autre? A mon avis, c'est tout simplement une idée qu'un bureaucrate a eue et qu'il a couchée sur le papier. C'est ainsi que l'étudiant qui cherche à sortir du chômage en se servant de son temps libre pour se perfectionner en période de forte récession voit cette règle entraver son action. Il ferait aussi bien de continuer à toucher l'assurance-chômage et à se contenter de n'importe quel emploi. Il est empêché de régler son problème une fois pour toutes par une règle bureaucratique que personne n'a jamais songé à appliquer à son cas.

Voilà le danger que présente tout bill de portée trop générale. Nous ignorons comment il va s'appliquer aux différents cas. Voilà le danger que présente un bill qui définit le terme «professionnel» sans savoir comment il s'appliquera aux différents cas.

Quand nous voyons le gouvernement présenter des bills comme celui-ci qui définit la formation professionnelle et précise l'objet du bill d'une façon aussi générale, quitte ensuite à édicter le règlement d'application, je dis que nous lui faisons beaucoup confiance. Il faut pouvoir faire confiance au gouvernement quand il présente une mesure législative comme celle-ci. Mais, je le demande aux députés, comment peuvent-ils avoir confiance dans les projets de loi du gouvernement actuel en cette période de notre histoire? Comment pouvons-nous faire confiance à un gouvernement qui, après avoir présenté un projet constitutionnel rejeté par les provinces, a agi unilatéralement pour forcer les Canadiens à accepter ce projet sans le consentement ni l'accord des gouvernements provinciaux dûment élus? Comment serait-ce possible? Comment peut-on faire confiance à un gouvernement qui, après avoir promis de conserver l'énergie à bas prix, en augmente les prix de façon spectaculaire au delà de ce que tout le monde considérait comme juste et acceptable?

Quand on nous demande d'étudier un projet de loi qui ne précise pas son contenu et dont les dispositions sont si générales, on nous demande de faire confiance au gouvernement. Je crois que personne de ce côté-ci de la Chambre et même personne au Canada n'a quelque raison de faire confiance au gouvernement à l'égard du bill à l'étude ou de n'importe quel autre projet de loi. Voilà pourquoi nous intervenons à la Chambre pour adresser ce message aux Canadiens. Voilà pourquoi nous intervenons pour dire que, même si nous appuyons le principe d'un programme national de formation professionnelle, nous tenons en même temps à prévenir les Canadiens qu'il se peut que ce programme ne constitue pas la bonne solution. Ce n'est peut-être qu'une autre mystification de la part du gouvernement. Il n'existe peut-être pas de fonds disponibles pour financer les programmes qui permettraient de régler les problèmes.

Ce dont nous avons besoin au Canada, c'est de déployer des efforts tangibles dans le but précis de créer des emplois. Le seul moyen d'y réussir dans des régions comme celle de l'Atlantique consiste à mettre en œuvre des projets et à ranimer la confiance du secteur privé en l'économie régionale, de façon à permettre aux entreprises locales d'obtenir des résultats à la mesure de leurs moyens.

Je voudrais aborder maintenant d'autres problèmes qui affligent la région de l'Atlantique et dont la solution réside dans les programmes de formation professionnelle et dans d'autres programmes de création d'emplois et de formation. Il est évident, d'après le document constitutionnel dont j'ai parlé, que le gouvernement voudrait déclarer la guerre aux disparités régionales. Les porte-parole du gouvernement ont déclaré dans ce document que le gouvernement du Canada comptait s'employer, au moyen de mesures législatives, à faire appliquer un programme de péréquation qui supprimera le déphasage régional.

Je mets au défi n'importe quel ministériel d'énumérer aux Canadiens, devant la Chambre, les mesures concrètes que le gouvernement a prises depuis l'adoption de la loi constitutionnelle en décembre 1981, et depuis son entrée en vigueur le 17 avril 1982. Qu'a fait le gouvernement pour supprimer les disparités régionales? Je demande à ses députés de nous citer une seule mesure qu'il a présentée pour supprimer les disparités régionales comme nous le promettait la constitution.

Le bill C-115 témoigne une fois de plus de son inaction. Rien n'indique qu'il attribuera des fonds aux régions qui en ont le plus besoin, surtout celles des Maritimes où le taux de chômage est le plus élevé. C'est une région où les étudiants qui sortent des écoles secondaires, des universités et des autres établissements d'enseignement professionnel ou général ne peuvent trouver aucun emploi. Le chômage n'a jamais sévi aussi gravement chez les étudiants. Ceux qui doivent travailler pendant l'été afin de réunir l'argent nécessaire pour poursuivre leurs études ne trouvent pas d'emploi. Que va faire le gouvernement? Voilà la question qu'il faut se poser devant une mesure qui prétend régler certains problèmes de chômage ou de formation.

Je le répète, on nous demande de faire confiance au moment même où le ministre de l'Emploi et de l'Immigration prie la Chambre d'approuver une mesure qui grâce à des programmes de formation professionnelle doit aider les chômeurs et ceux qui cherchent du travail. Or, nous ne devons pas oublier que le secrétaire d'État (M. Regan) et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont largement amputé les sommes octroyées aux provinces pour l'enseignement postsecondaire. Ce sont des sommes importantes que les provinces comme la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas les moyens de donner et qu'elles doivent obtenir des autorités fédérales. Il ne reste alors qu'une seule solution: couper les programmes ou augmenter les impôts. C'est bien ce que fait le gouvernement, au grand détriment de la population des provinces Maritimes et des autres régions de l'Atlantique. Le gouvernement fédéral réduit constamment les crédits qui pourraient aider ces citoyens dans le domaine de l'éducation. La situation de ces Canadiens est pire en 1982, en ce mois de juin, qu'elle ne l'était il y a un an ou deux. Par ailleurs, le gouvernement du Canada compte, au moyen de la constitution, déclarer la guerre aux disparités régionales. Que devons-nous penser, monsieur l'Orateur, d'un gouvernement qui, d'une part, prétend rechercher l'égalité et combattre les disparités régionales,

alors que, d'autre part, il coupe les crédits nécessaires à la lutte contre les disparités régionales et à l'établissement de l'égalité entre les Canadiens?

J'affirme, en terminant, que le gouvernement ne parvient plus à leurrer qui que ce soit. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne fait plus marcher personne. Nous accueillons avec méfiance toutes les mesures qu'on nous présente à la Chambre; nous devons vérifier si tout cela est sincère. A chaque fois, nous devons nous demander si telle est bien l'intention du gouvernement ou s'il ne s'agit pas d'une autre promesse creuse, sans effet sur la situation qui se détériore.

• (2100)

Permettez-moi de dire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui a assisté à une partie du débat à la Chambre, que, personnellement, je lui souhaite de réussir dans ses entreprises. J'espère qu'il va réussir à régler l'énorme problème de chômage qui sévit partout au Canada. J'espère qu'il va produire des programmes d'emploi et de formation qui pourront remédier à la situation. Je le préviens de n'attendre aucun secours de ses collègues du cabinet, le premier ministre, le ministre des Finances ou le secrétaire d'État, parce que le gouvernement enlève aux ministres qui pourraient agir les fonds mêmes qui leur permettraient de le faire.

Je dis au ministre que c'est une bonne chose que le gouvernement l'ait autorisé à présenter un projet de loi qui vient en aide aux personnes qui ont besoin de formation professionnelle, mais j'espère que le gouvernement lui donnera les fonds nécessaires pour sa mise en œuvre et qu'il a vraiment l'intention d'agir. Même si le ministre est sincère, nous continuons de nous méfier de ses collègues. J'espère donc que le ministre les surveillera de près et qu'il préviendra la Chambre si, comme j'en suis absolument convaincu, ils lui font des difficultés pour l'empêcher de mettre ce programme en œuvre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Kempling: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le bill C-92, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des ports nationaux, la Loi sur les ports et jetées de l'État, la Loi sur les Commissions de port, la Loi sur la marine marchande et la Loi sur les ports de pêche et plaisance, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

—Monsieur le président, tous les pays qui ont accès à des eaux navigables ont une politique portuaire, laquelle cherche à satisfaire leurs besoins locaux, régionaux et nationaux et en vertu de laquelle leurs ports sont intégrés à un plus large système de transport, multimodal préférablement, domestique et international évidemment. Malgré les différences qui distinguent ces politiques portuaires d'un pays à un autre, elles ont toutes un commun objectif sur le plan administratif, c'est-à-dire réconcilier l'autonomie locale et les intérêts généraux du pays. Tous les pays où il existe des politiques portuaires essaient de concilier ces deux avantages, ces deux intérêts évidents. Le projet de loi C-92 n'échappe pas à cet impératif.

Le Canada est un des plus importants pays commerçant du monde. A peu près 30 p. 100 de notre produit national brut proviennent de notre commerce extérieur. Or, on me dit que près de 80 p. 100 de toutes nos importations et exportations sont acheminés par eau. Dès lors, la qualité de nos ports et l'efficacité de leurs opérations ont un effet considérable sur le coût de nos produits, sur la position concurrentielle de notre pays sur les marchés mondiaux et, en fin de compte, sur notre balance commerciale et notre balance des paiements. Il nous faut donc, de toute évidence, monsieur le président, avoir la meilleure politique portuaire possible.

Une voix: Amen!

M. Pepin: Amen! Quelle est présentement la situation administrative dans les ports du Canada? A l'heure actuelle, nous avons trois types de ports commerciaux: les ports du Conseil des ports nationaux, les ports des Commissions de port et les ports et jetées de l'État qui sont sous la responsabilité du ministère des Transports. Chaque type de port est régi par une loi distincte.

Les ports du Conseil des ports nationaux sont régis par une loi du Parlement adoptée en 1936; elle témoigne des conditions de cette époque, savoir la crise économique et le besoin de centralisation. Cette loi n'a été modifiée qu'à deux reprises seulement depuis 1936, et, soit dit en passant, une de ces modifications consista à remplacer le nom du port de Three Rivers en celui de port de Trois-Rivières. La modification était certes nécessaire, mais les conséquences étaient manifestement négligeables sur le plan portuaire.

Il faut parler du premier type de port. Le Conseil de direction du Conseil des ports nationaux, le premier type de ports, je le répète, est composé présentement de quatre membres à temps complet. Le Conseil ne prétend pas refléter la dimension nationale du pays bien qu'un de ses membres soit de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) et un autre, une autre en l'occurrence, soit citoyenne de Vancouver. Mais la loi ne prévoit pas l'autonomie locale dans la gestion et l'exploitation des 15 ports du Conseil des ports nationaux. Elle ne prévoit pas non plus un apport régional au processus de planification et d'établissement des politiques portuaires du pays. Par conséquent, l'administration de ces ports, je l'ai dit, est hautement centralisée. Voilà pour le premier type de ports.

La loi sur les ports et jetées de l'État, la seconde loi couvrant l'administration des ports au Canada, régit plus de 500 installations publiques. Cette loi remonte aussi à 1936 et est tout aussi périmée que la loi sur le Conseil des ports nationaux. Les pouvoirs de ces installations se renvendiquent aussi de la loi sur la Marine marchande du Canada et de la loi sur le ministère des Travaux publics. Cette situation de diversité, d'origine

législative, nuit à une bonne planification et aux investissements qui pourraient être faits dans ces installations portuaires. Ils sont généralement d'importance secondaire comparés aux ports du Conseil des ports nationaux, mais plusieurs sont quand même très importants.

La loi sur les Commissions de ports, le troisième type de port que nous avons au Canada, est la loi la plus moderne et la plus compatible avec les pratiques actuelles d'administration portuaire. En vertu de cette loi, je le répète, qui date de 1964, les ports peuvent être exploités et administrés à l'échelle locale, ce qui correspond le plus à l'esprit du bill dont je vais parler bientôt, c'est-à-dire le bill C-92. Par contre, la loi sur les Commissions de ports ne précise aucun objectif commun pour tous les ports dans le cas d'une politique portuaire. Elle ne stipule pas non plus que le développement des Commissions de ports fait partie intégrante de la planification portuaire régionale et nationale. En outre, la loi ne permet pas le transfert d'un type de port à un autre.

Alors voilà, monsieur le président, la situation assez complexe qui existe dans les ports au Canada du point de vue administratif.

[*Traduction*]

Des efforts sont entrepris pour améliorer la situation concernant les ports du Canada à l'intérieur des structures existantes. Je ne voudrais pas laisser l'impression que nos ports sont généralement en régression; loin de là. Je dois avouer, cependant, que les ports publics relevant de Transports Canada n'ont pas connu un fort développement ces dernières années.

• (2110)

Nous avons entrepris de changer les choses. Nous perfectionnons sans cesse nos moyens de planification. Par exemple, nous avons dressé un certain nombre de plans directeurs dont l'objectif est d'assurer une orientation cohérente au développement futur des installations portuaires dans différentes régions de notre pays.

L'efficacité des ports régis par le Conseil s'est grandement améliorée. Le port de Thunder Bay, pour mentionner celui-là, reste le port céréalier le plus important et le plus efficace au monde. Pour ce qui est des développements nouveaux, je signalerai le terminal pour produits forestiers situé à Duke Point près de Nanaïmo, en Colombie-Britannique, un projet réalisé conjointement par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la commission portuaire locale.

Mais il y a surtout lieu de rappeler les projets réalisés par nos quinze ports nationaux qui soit dit en passant, accommodent la moitié du commerce maritime au Canada. Les deux autres types se partagent chacun 20 p. 100.

Depuis quelques jours, je tente de mettre en lumière ces réalisations car j'estime qu'elles passent presque inaperçues et que c'est regrettable. Il suffit de jeter un coup d'œil au dernier rapport annuel du Conseil des ports nationaux. Pour la première fois de leur histoire, les 15 ports affichent un bilan positif. Si le tonnage global a légèrement diminué par rapport à 1980, c'est à cette seule exception près le plus élevé jamais enregistré par le Conseil des ports nationaux.

Bon indice de productivité, le nombre de tonnes par employé est passé de 58,000 en 1976 à 91,000 en 1981. De même les capitaux investis ont sensiblement augmenté, passant de 38 millions en 1980 à 65 millions en 1981.

Le refinancement de la dette du Conseil des ports nationaux qui s'élevait à 305 millions de capital et—150 millions d'intérêt ont été effacés en 1981—a largement contribué à ce bilan positif. On peut aussi affirmer qu'en dépit des exigences statutaires, le Conseil a réussi à se doter d'une orientation efficace dirigée par des employés expérimentés, et fondée sur les pratiques commerciales courantes.

Puisque tout semble se dérouler si bien, pourquoi une nouvelle mesure? J'en ai déjà donné quelques raisons. Je pourrais signaler les limites de l'autonomie locale fixées par la loi, et symbolisées par le plafond imposé aux contrats. Tout contrat excédent $50,000 doit être approuvé par le gouverneur en conseil. Un tel manque d'autonomie ne peut que nuire à ces grandes installations portuaires. D'autres ports situés au Canada et les commissions portuaires par exemple et d'autres ports ailleurs dans le monde, dont l'envergure est comparable à ceux de Vancouver, Halifax et Montréal, disposent d'une bien meilleure autonomie dans l'administration de leurs affaires. C'est une chose que le projet de loi tente de rectifier.

De même, le Conseil des ports nationaux n'est pas en mesure de modifier ses tarifs rapidement, sur une base concurrentielle, pour répondre à des besoins locaux ou en fonction de circonstances données. C'est un lourd handicap pour des installations de la taille de Halifax ou de Vancouver qui ne peuvent rajuster rapidement leurs tarifs en fonction de la demande.

Une autre difficulté, c'est l'impossibilité de transférer d'un type de port à un autre. En outre, le fait que la loi soit fragmentée et qu'il n'y ait pas d'objectif commun avoué pose aussi un problème. Ce sont des difficultés que nous tenterons de résoudre au moyen de ce bill.

Ce n'est pas la première fois que la Chambre des communes est saisie d'un bill sur les ports. Entre 1977 et 1979, alors que je n'étais pas député, trois bills ont été présentés à la Chambre, le C-61, le C-6 et le C-50, mais ils sont tous restés au *Feuilleton* et n'ont jamais été étudiés en deuxième lecture. C'est dire que nous faisons du progrès ce soir. Avec l'appui de tous les amis qu'il a des deux côtés de la Chambre, peut-être le bill C-92 franchira-t-il toutes les étapes cette fois-ci.

Afin de bien comprendre cette mesure législative, il importe de noter que la manière d'aborder la question était différente dans les cas précédents, et c'est très important. Auparavant, on avait essayé de consolider complètement les différentes mesures que j'ai déjà mentionnées. J'ai de longues notes à ce sujet. Je n'entrerai pas dans les détails, sauf pour dire que ce bill-ci est beaucoup moins ambitieux que les autres dans lesquels on proposait la tâche monumentale de renfermer dans un seul bill tout le processus législatif. Le bill laisse de côté le projet plus grandiose de ramaniement de tout le réseau portuaire et adopte une solution plus évolutionniste. Il reconnaît au réseau actuel des points forts qui peuvent s'accommoder de changements, sans qu'il soit nécessaire de tout chambarder. Je ne voudrais pas donner l'impression que le projet de loi ne change pas grand-chose. Il prévoit la modification de 30 des 40 articles de la loi sur le Conseil des ports nationaux et de 16 des 19 articles de la loi sur les ports et jetées de l'État.

Ce projet de loi n'est pas aussi global que les précédents. La raison en est tout simplement que les différentes régions du pays ont des différents types de ports. Cette manière d'aborder le problème a une certaine valeur. Nous tentons de tenir compte des circonstances locales, des précédents historiques, des modes et ainsi de suite. Je ne pense pas que le pays en souffrira.

Il est évident que les ports administrés par le Conseil des ports nationaux ont atteint une maturité financière et administrative telle que la loi de 1936 qui les régit entrave leur développement. Parce qu'ils ont prouvé qu'ils étaient capables—c'est une phrase clé à laquelle reviendront ceux qui prendront la parole plus tard—de fonctionner de façon rationnelle et efficace, le Parlement doit prévoir à l'intention des administrateurs des ports un nouveau cadre qui leur permettra de relever les nouveaux défis d'un monde moderne. Autrement dit, ces ports s'en sont bien tirés avec l'aide du Conseil des ports nationaux. Ils se sont bien développés et ils ont atteint la maturité. C'est le moment de leur donner plus de liberté d'action.

Je voudrais dire quelques mots sur le bill C-92. Il s'agit d'un bon exemple de loi d'équilibrage, seule loi que le Parlement n'a jamais adoptée parce qu'elle essaie de concilier plusieurs forces.

Je le répète, ce projet de loi ne vise pas à refondre complètement le système. On conserve les trois types de ports. On apporte certaines modifications aux lois qui les régissent pour en supprimer les lacunes. Ainsi, au lieu d'avoir une mesure législative de base, on retrouvera le même exposé des objectifs dans toutes les différentes lois. On arrive ainsi à établir un certain équilibre entre des lois différentes peu commodes et trois lois qui ne présentent aucun lien. Elles sont unies par un objectif commun, par une déclaration de principe commune.

On essaie par ailleurs de concilier les intérêts du pays et une certaine autonomie régionale. La déclaration de principes commune a pour but de veiller à ce que les ports constituent un instrument efficace de soutien des objectifs commerciaux internationaux et des objectifs sociaux et économiques nationaux, régionaux et municipaux.

Le quatrième objectif est plus précis. Il préconise une très grande autonomie pour les ports tout en veillant à maintenir une certaine unité et une certaine efficacité au niveau de l'ensemble. Ainsi, on concilie les intérêts nationaux et les intérêts régionaux en maintenant un certain degré de centralisation et en instaurant une forte décentralisation. Par conséquent, ce projet de loi est un chef d'œuvre d'équilibre.

M. Nowlan: Je voudrais que vous vendiez du pétrole du Mississipi.

M. Pepin: Donnez-moi un baril et j'essayerai.

• (2120)

Passons en revue certaines des principales modifications. Prenons tout d'abord les modifications à la loi sur le Conseil des ports nationaux: la modification principale vise à créer un conseil d'administration à temps partiel composé d'au plus 17 membres, représentant de vastes intérêts régionaux dans des questions importantes. Le nouveau conseil aura le pouvoir de recommander la création de sociétés de port locales auxquelles seront délégués de vastes pouvoirs en matière de gestion et d'exploitation. Les ports qui ne deviendront pas des sociétés portuaires locales seront exploités à titre de divisions de la nouvelle société mère. Celle-ci, soit dit en passant, aura pour nom la Société canadienne des ports.

A l'intérieur de ce que l'on appelle actuellement le réseau du Conseil des ports nationaux se trouveront deux sortes de ports. Certains seront des entités entièrement autonomes sur le plan local, des sortes de mini ou maxi filiales de la société mère. D'autres resteront des divisions du Conseil des ports nationaux, qui deviendra la Société des ports du Canada.

La société aura de nouveaux pouvoirs afin de fixer les limites contractuelles au moyen de règlements. Le barème des services commerciaux sera établi par la société proprement dite, pour sa propre division. Les sociétés de port locales fixeront les droits de leurs nouveaux besoins. Les droits portuaires, toutefois, continueront à être fixés par règlements et seront assujettis à l'approbation du gouverneur en conseil.

La Société canadienne des ports à l'instar des sociétés de port locales, restera une société de la Couronne de la catégorie «C» aux termes de la loi sur l'administration financière. Les députés doivent comprendre ce que cela signifie. Elle jouira de certains avantages, manifestement, comme l'exemption de taxes, de dividendes et la possibilité d'obtenir une participation financière du gouvernement canadien. D'autre part, il y a également avantage à devenir une société de la catégorie «D». La loi sous sa forme actuelle, rendra ce changement possible sans devoir adopter une nouvelle loi pour faire passer les maxi ou mini sociétés de la catégorie «C» à la catégorie «D». Il faut signaler également qu'il sera désormais possible de faire passer un port d'une catégorie à l'autre sans avoir à proposer une nouvelle mesure législative à cet effet.

Monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots à propos des sociétés de port locales. Je l'ai déjà dit, ces sociétés sont la principale raison d'être de la nouvelle politique, qui vise à décentraliser les pouvoirs et la prise de décisions, c'est-à-dire à confier ces pouvoirs aux sociétés de port locales plutôt qu'à l'administration centralisatrice du Conseil des ports nationaux.

Il importe, je pense, de préciser quels seront les pouvoirs des sociétés de port locales. Les voici donc en détail. Premièrement, elles veilleront à l'exploitation quotidienne du port. Ce sera donc une des tâches des sociétés locales. Deuxièmement, elles fixeront les droits commerciaux. Troisièmement, elles

s'occuperont de toutes les questions de personnel. Quatrièmement, elles pourront faire des appels d'offres et adjuger des contrats, compte tenu de certaines nouvelles limites. Cinquièmement, elles administreront la propriété du port. Et, sixièmement, elles nommeront le principal dirigeant du port, ce que j'aurais dû mentionner au tout début. De toute évidence, la nomination du dirigeant du port symbolise le transfert de pouvoirs du Conseil des ports nationaux à la société de port locale.

J'étais à Montréal la fin de semaine dernière. Le président du Conseil des ports nationaux a parlé d'un certain M. Beshwaty comme de son administrateur général. Le président de la commission portuaire de Montréal a quant à lui parlé de ce même M. Beshwaty comme de son administrateur général. L'un parlait de la situation actuelle et l'autre parlait de l'avenir. Il s'agit donc d'un changement très important.

De façon générale, la société de port locale sera comptable à la Société canadienne des ports et veillera à maintenir le port dans une situation financièrement viable. Cela permettra de garantir que les décisions et les initiatives de gestion prises par les sociétés de port locales sont conformes aux objectifs de la politique nationale, que les sociétés locales font la meilleur utilisation possible de leur ressources et servent le mieux possible les usagers des ports. La Société canadienne des ports approuvera les budgets annuels d'immobilisation et d'exploitation des sociétés de port locales. Elle contrôlera aussi leur fonctionnement à peu près comme une société importante du secteur privé surveillerait ses filiales.

La viabilité financière est un aspect important de la nouvelle politique. La capacité d'un port à assurer son propre fonctionnement est l'un des principaux critères qui régissent l'établissement d'une société de port locale. En passant, je tiens à mentionner, parmi les autres critères, l'importance nationale et régionale d'un port et l'intérêt que portent les gens de la région aux affaires portuaires.

D'autre part, la viabilité financière n'est pas le seul critère régissant l'exploitation d'un port. On reconnaît que les ports sont un élément important des projets plus vastes de développement économique régional et que les gros investissements nécessaires ne peuvent pas toujours provenir que des recettes réalisées. Autrement dit, le port ne pourra peut-être pas financer son plein développement. Par conséquent, la loi prévoit une disposition par laquelle le gouvernement peut demander à la Société canadienne des ports d'entreprendre l'exploitation des ports dans l'intérêt national et régional.

Une voix: J'ai une question à poser.

M. Pepin: Je répondrai aux questions plus tard.

Après qu'il lui aura donné cette directive, on s'attendra du gouvernement, lorsque la société locale ne sera pas en mesure de le faire, de fournir une aide sous la forme d'une subvention ou autrement.

Encore une fois, il doit y avoir équilibre—l'équilibre étant mon principal sujet ce soir—entre les objectifs commerciaux des divers ports qui aident à assurer leur fonctionnement efficace et quasi-autonome et les objectifs plus vastes du gouvernement concernant le développement économique régional et national.

Comment procédera-t-on, monsieur l'Orateur? Il est à espérer que dans les dix-huit mois suivant la proclamation du présent projet de loi, le nouveau conseil de la Société canadienne des ports aura examiné la situation de tous les ports anciennement régis par le Conseil des ports nationaux et recommandé au ministre ceux qui satisfont aux critères régissant l'établissement d'une société de port locale.

Combien de ports du Conseil des ports nationaux pourront devenir des sociétés de port locales? C'est une question à laquelle devra répondre le conseil de la nouvelle société et au sujet de laquelle il fera des recommandations au ministre. Nous présumons que la plupart des ports relevant du Conseil des ports nationaux chercheront et parviendront à atteindre ce rang et ils auront alors toute la latitude voulue pour plaider leur cause.

Je voudrais dire quelques mots, monsieur l'Orateur, des modifications à la loi sur les ports et jetées de l'État. Les modifications à cette loi cherchent à remédier à une situation où les responsabilités sont partagées en les refondant dans une loi revisée qui sera désignée sous le nom de la loi sur les ports et installations de port publics. Une fois encore les ports de ce genre seront tenus de poursuivre les objectifs énumérés dans un exposé commun.

J'ai quelques mots à dire, monsieur l'Orateur, au sujet des modifications apportées à la loi sur les commissions de port, 1964. Comme tous les députés le savent, il y a actuellement sept ports—quatre en Colombie-Britannique et trois en Ontario—qui seront régis en vertu de cette dernière loi sur les ports. Il y en a déjà une qui reconnaît les objectifs de l'autonomie locale, comme nous le savons tous. De fait, ces ports prouvent d'excellente façon combien le principe de l'autonomie peut être efficace. Cette loi fait donc l'objet de modifications secondaires seulement étant la plus récente et la plus à jour. L'exposé des objectifs dont il a été question tantôt est ajouté. L'article sur l'établissement ou la dissolution d'une commission de port est modifiée pour permettre à un port relevant de la Commission des ports nationaux de devenir une commission sans qu'il soit nécessaire de modifier la loi.

Je devrais ajouter quelques mots, monsieur l'Orateur, sur la consultation et sur la participation régionale et locale à la mise en application de ce nouveau projet de loi.

• (2130)

Je tiens tout d'abord à dire que toutes les régions seront représentées au sein du conseil d'administration de la nouvelle Société canadienne des ports—je signale en passant que le conseil comptera au maximum 17 membres—et qu'il en sera de même au niveau des sociétés de port locales. L'accent est donc mis sur la participation tant au niveau de la Société qu'au niveau des sociétés de port locales. Chacun sait que l'administration des commissions de ports prévoit déjà une participation locale. Les ports publics comme les installations portuaires bénéficieront d'une plus grande délégation de pouvoirs au niveau de l'administration régionale des ports du ministère des Transports ainsi que de la création de conseils consultatifs pour les ports publics.

L'une des principales faiblesses de l'administration portuaire actuelle tient à l'absence d'un organisme responsable chargé de conseiller le ministre des Transports en matière de planification et d'aménagements portuaires au niveau régional. Pour combler cette lacune, le projet de loi prévoit la création de conseils consultatifs régionaux où siègeront le président de chaque conseil local, de chaque Commission de port et du conseil consultatif local, c'est-à-dire du conseil consultatif

d'une division de la nouvelle Société canadienne des ports. A ceux-ci s'ajouteront les représentants d'autres groupes intéressés au sein du conseil consultatif régional.

M. Nowlan: Cela semble intéressant.

M. Pepin: Je l'espère bien. Je suis persuadé que c'est une solution valable. Le gouvernement de chaque province comprise dans une région donnée pourra nommer au moins un représentant au sein de chaque conseil régional.

Le projet de loi laisse délibérément une certaine latitude dans la définition du mandat des conseils régionaux de façon que chaque région puisse mettre en place un conseil régional qui tienne compte de sa situation propre. Je vais faire en sorte toutefois que ces conseils constituent un élément essentiel du processus de planification portuaire au niveau régional et national.

En dernier lieu, je voudrais dire un mot de la manière dont le projet de loi a été accueilli. Celui-ci est le résultat de nombreuses consultations—j'insiste sur le terme «nombreuses»—qui durent depuis déjà longtemps.

M. Nowlan: Vous êtes impossible.

M. Pepin: Depuis assez longtemps dois-je dire. Bon nombre d'intéressés ont envoyé des mémoires, des lettres et des télégrammes. J'ai une liste de quelques noms, mais je ne les mentionnerai pas tous.

Il est certain que le projet de loi ne comblera pas tout le monde. Certains souhaitent plus d'autonomie; d'autres sans doute moins. Cependant, d'une façon générale, je pense qu'il s'agit essentiellement de compromis raisonnables. C'est un point très important.

M. Crosby: Et le point de vue des travailleurs?

M. Pepin: Les provinces ne sont pas toutes enchantées de la mesure, mais en général je pense qu'elles en appuient sinon toutes les dispositions, du moins l'essentiel. L'autre jour, à Québec, je me suis entretenu avec M. Lévesque qui venait de prononcer un discours où il était justement question des ports. A son étonnement et à l'étonnement de bien d'autres, j'ai déclaré que j'appuyais 95 p. 100 de ce qu'il avait dit. Ce qu'il demandait se retrouve en effet dans le bill C-92.

M. Nowlan: Non.

M. Pepin: Que oui. Le premier ministre s'inquiétait surtout de la façon dont seront choisis ceux qui formeront les sociétés de port locales. Par exemple, il a dit qu'il était satisfait que les municipalités y soient représentées. C'est discutable. En effet, dans certains cas, il pourra y avoir contradiction entre les objectifs de la municipalité et ceux du port. Je ne mentionnerai aucun cas, mais on en connaît bien certains. Un conseil municipal pourrait souhaiter aménager un parc là où les autorités portuaires voudraient construire un nouveau quai, ce qui est tout à fait différent. De toute façon, nous pourrons avoir un échange de vues fructueux.

Le projet de loi a reçu l'appui des présidents des autorités portuaires, du Conseil des ports nationaux, des présidents des commissions de ports, de l'Association des ports et havres du Canada et bon nombre d'autres organismes. La plupart d'entre eux nous ont fait part de leurs suggestions.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tous les députés des trois partis qui ont apporté leur collaboration. Le bill C-92 contribuera grandement à combler certaines lacunes du système actuel tout en respectant les préférences traditionnelles pour les organisations présentes et en continuant le travail accompli par le passé. Je suis certain que tous les députés se feront un honneur de voter en faveur du bill.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe au débat en deuxième lecture sur le bill C-92. D'abord, je me demande vraiment pourquoi le ministre se lance dans une histoire aussi abracadabrante à propos de ce bill qu'il tient tellement à faire adopter. Cette mesure légalise une chose qui est illégale depuis cinq ans. Il est temps de s'en occuper, je l'admets, mais que le ministre ne vienne pas nous parler de cette autonomie merveilleuse que le projet de loi donnera aux ports locaux. Qu'il ait la simplicité et l'honnêteté de dire que c'est là un premier pas. Il aurait fallu le faire il y a sept, huit ou dix ans. Mais cela ne règlera pas les problèmes des ports canadiens, il le sait parfaitement.

Il nous a fait un historique. Je suppose qu'une fois tous les 40 ou 50 ans le gouvernement a le droit de faire l'historique de la législation portuaire. Comme l'a dit le ministre, la loi sur le Conseil des ports nationaux a été adoptée en 1936 à la suite du rapport de la Commission Gibbs.

Ce bill nous pose certains problèmes. Il vaudrait mieux que le ministre le sache ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre.

Le 4 juin, le ministre nous a accusés mine de rien, ici même, de retarder l'étude du bill. C'est faux. Nous tenons à l'adopter. C'est une mesure constructive, mais le gouvernement aurait dû déjà la proposer il y a deux ans. Il s'est tellement occupé de questions fumeuses qu'il n'en a pas eu le temps. Voilà la vérité. Qu'est-ce qui a le plus d'importance pour le ministre, les paris à la cote ou la législation portuaire?

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Tel qu'il se présente, ce bill a bien des défauts. Il n'était déjà pas fameux lorsqu'il a été présenté pour la première fois il y a sept ans, mais c'est tout de même un premier pas. Le ministre sait très bien que personnellement, je tiens à ce que ce bill soit adopté en deuxième lecture, qu'il soit renvoyé en comité et nous revienne avant l'ajournement de cet été et que je ferai tout ce que je peux pour faire avancer les choses. Néanmoins, il vaudrait mieux que le ministre sache à quoi s'attendre quand il se présentera devant le comité, car ce bill préoccupe un grand nombre de mes collègues de même que moi et, au cours des prochaines minutes, je vais vous expliquer un peu pourquoi.

Ce n'est pas la première fois que nous voyons ce bill. J'espère que c'est la dernière, mais ce n'est pas la première. Nous l'avons vu en 1977 lorsqu'il portait le numéro C-61 puis de nouveau en 1977 sous le nº C-6 et en mars 1979 sous le nº C-50. Tous ces bills ont expiré au *Feuilleton*.

Nous émettons de sérieuses réserves au sujet d'environ 13 dispositions de cette mesure. Le ministre et ses collaborateurs connaissent la plupart d'entre elles. C'est vrai également pour les membres du comité permanent des transports. J'espère qu'en comité nous pourrons régler un grand nombre de ces problèmes mineurs en apportant des amendements. Même s'il y en a un ou deux qui peuvent passer pour des amendements de fond, en réalité, ce n'en sont pas.

Notre première objection grave à l'égard de ce bill, c'est qu'il se base en partie sur une législation visant les sociétés de la Couronne que nous n'avons toujours pas vue. Lorsque l'ancien ministre des Transports, le député de Végreville (M. Mazankowski) a soulevé la question, c'était en fonction des dispositions contenues dans un projet de loi sur les sociétés de la Couronne. Monsieur l'Orateur, ce bill ne nous a pas été présenté. Nous n'avons vu ni le livre blanc ni le livre vert du gouvernement sur la loi sur les sociétés de la Couronne. C'est pourtant ce que l'on nous propose de créer—des sociétés de la Couronne ayant 20 filiales et peut-être 30 ou 40 plus tard. Pour le moment, nous ignorons les intentions du gouvernement à l'égard des sociétés de la Couronne. Il est ridicule que le leader du gouvernement à la Chambre nous demande de procéder à la seconde lecture, de renvoyer le bill au comité, de prendre connaissance du rapport et de procéder à la troisième lecture, et ce, entre midi et 4 heures un vendredi après-midi! Je sais qu'il a des problèmes, mais cela n'est quand même pas notre faute. Nous avons essayé d'aider le ministre, mais il nous a fait l'affront de ne pas traiter de la loi sur les sociétés de la Couronne. Il ne nous a pas indiqué de quelle façon le bill allait influer sur les projets du gouvernement à cet égard.

• (2140)

Nous souscrivons aux principes du bill, à savoir que le système portuaire doit être efficace, que les activités des divers modes de transport doivent être coordonnées et que les usagers des ports canadiens doivent accéder au réseau portuaire dans le but d'accroître les échanges commerciaux avec l'étranger.

Le ministre a déclaré que l'autonomie du système portuaire s'en trouvera améliorée. Pour ma part, je crois qu'elle pourrait ne l'être que légèrement. Comment peut-on en effet parler de l'amélioration de l'autonomie lorsqu'il faut s'adresser à cinq autorités différentes pour obtenir quelque chose? Les questions doivent être adressées au ministre, au président du Conseil du Trésor (M. Johnson), au gouverneur en conseil, à la Société de port locale et à la société mère. Cela signifie que les responsables d'un port efficace et bien organisé doivent passer par cinq ou six niveaux d'approbation différents avant de pouvoir obtenir ce qu'ils demandent et jugent nécessaire.

Le ministre aura l'occasion d'écouter mes collègues représentant la région de Vancouver qui lui diront que le président du Conseil du Trésor sait faire main basse sur tout ce qui se présente. Il est question de «sommes excédentaires». Qu'est-ce que cela signifie? On nous a dit que des limites différentes seraient fixées et nous nous rendons évidemment compte que les limites de 1936 ne peuvent pas s'appliquer en 1982. On ne nous a toutefois pas dit à quels niveaux elles s'établiraient. Pendant le débat, nous demanderons donc au ministre de s'engager à révéler à l'étape du comité, sinon avant, les quatre ou cinq articles de la partie «Autorité» qui traitent de questions telles que les limites financières, de façon à ce que nous puissions connaître tous les règlements. Le ministre est en général très généreux envers la Chambre à cet égard. Les fonctionnaires des Transports, du temps non seulement du ministre actuel mais encore de ses prédécesseurs, ont toujours eu l'esprit ouvert et permis aux députés de tous les côtés d'avoir accès aux horaires, règles et règlements qui découlent de ces choses à l'étape du comité, afin que nous sachions à quoi nous en tenir. Plus tôt nous les aurons, plus vite nous saurons si le ministre et le gouvernement sont sérieux en ce qui concerne l'autonomie.

La question de justice entre ports nous concerne tous également. Évidemment, le pouvoir d'emprunt pour le port de Vancouver ne saurait être le même que pour celui de Chicoutimi, car il s'agit de deux mondes différents. Mais nous ignorons quelle sera la formule. Il faudra qu'elle traite équitablement, quoique différemment, les ports de Halifax, Saint-Jean, Prince-Rupert, Montréal et Québec. J'espère que le ministre nous mettra dans le secret afin que nous puissions l'aider.

Je tiens à ce que le ministre comprenne bien nos préoccupations. A quelques reprises, au comité, il nous a laissé savoir qu'il jugeait plutôt injuste la taxe prélevée dans l'industrie des transports maritimes sur le carburant des navires quittant le Canada. Mais, à ce qu'il semble, il n'a rien fait à ce sujet, même s'il a certainement essayé. Il ne suffit pas au ministre de dire que ceci et cela, c'est l'autonomie. Nous voulons que ce soit mis par écrit. Nous n'avons pas confiance dans le président du Conseil du Trésor et je ne veux pas me fier au ministre des Finances (M. MacEachen). Voyez dans quel pétrin il a mis le pays! Le ministre pense-t-il que les députés d'opposition vont le croire sur parole? Qu'il n'abuse pas trop de notre crédulité. S'il était seul à se trouver entre le gouverneur en conseil et les sociétés portuaires, cela vaudrait peut-être la peine que les ports envisagent la chose. Cela aurait été intéressant pour nous, et cela aurait donné une base d'autonomie beaucoup plus rapide que les quatre ou cinq niveaux que le bill prévoit. Mais que le ministre n'abuse pas trop de notre imagination. Qu'il ne compte pas trop sur les possibilités que nous avons de venir à son secours.

Le ministre sait que dans toute personne morale, privée ou publique, la majorité est liée en grande mesure par la forme et le type des statuts, par les pouvoirs qu'elle possède et par ses sources de financement. Comment un port local peut-il être autonome quand toute son existence doit être déterminée par une société de la Couronne, dont l'existence même dépend de l'humeur du gouvernement? Il ne s'agit pas là d'une question oratoire, monsieur l'Orateur. On parle de SPL, de SCP, de CCL—ah, cette manie des sigles! Pourquoi ne pas les appeler Société du port de Halifax, Société du port de Vancouver, Société du port de Montréal? Pouvons-nous nous éloigner de cela et nous orienter vers des désignations utiles et appropriées? Cela sonne comme une série de numéros d'assurance sociale, ou à peu près. Comment être autonome quand tout ce que vous faites dépend du petit doigt du ministre ou pis encore,

du petit doigt et des calculs du président libéral local? Comment un port peut-il être autonome quand c'est le ministre qui décide de tout?

• (2150)

Nous allons présenter plusieurs petits amendements, monsieur l'Orateur. Par exemple, nous voulons supprimer le recours à «l'avis du ministre» partout où il en est question. Il faut des motifs, ensuite une décision; cela, nous voulons bien. Mais nous ne voulons pas de votre avis. Ce sera l'avis du séide libéral local ou de celui qui désigne les grands hommes. Je veux bien reconnaître avec le ministre la difficulté de faire siéger les municipalités à la société du port local, à cause des conflits d'intérêts que cela pourrait créer. Mais je ne suis plus du tout le ministre lorsqu'il s'agit, par exemple, de savoir s'il va donner aux syndiqués le droit de recommander quelqu'un aux autorités. Je comprends qu'il y ait possibilité de conflit dans le cas des municipalités, mais pas quand il s'agit de constituer la société portuaire locale. Quelle autonomie pourrait bien avoir la SPL si la Société canadienne des ports a la faculté de définir les pouvoirs légaux qu'elle accordera à la SPL, comme cela est prévu à la loi? La loi n'exige pas que cela soit motivé. Pis encore, il n'y a pas de procédure législative d'appel prévue à la loi. Si une SPL désire contester une décision, comment et auprès de qui fait-elle appel? Quelle autonomie pourrait-elle avoir s'il lui est impossible d'emprunter ou de placer de l'argent sur les marchés privés? Elle ne pourrait le faire que si la SCP, de sa propre autorité peut-être, changeait sa classification en la faisant passer de l'annexe C à l'annexe D de la loi sur l'administration financière. Je ne sais pas s'il y a des ports qui aimeraient se lancer dans cette voie. Certains fonctionnaires de l'État, qui n'appartiennent pas au ministère des Transports, nous ont dit qu'ils ne sont pas si entichés de l'annexe D prévue à ce projet de loi, attendant d'avoir pu eux-mêmes examiner les projets des sociétés de la Couronne formées par le gouvernement libéral.

Le 28 février dernier, à l'occasion d'une interview à la radio du réseau d'État, on a demandé au vérificateur général pourquoi le gouvernement procédait si lentement avec le bill sur les sociétés de la Couronne. Voici sa réponse:

> Eh bien, c'est pour moi une cause d'exaspération car, à mon avis, il est très important que nous ayons une loi sur les sociétés de la Couronne. Je ne suis pas certain quand on a commencé à rédiger la loi sur les sociétés de la Couronne, mais je sais que, lorsque la nouvelle loi sur le vérificateur général a été déposée en 1977, les parties de notre loi ayant trait aux sociétés de la Couronne n'étaient pas très concises parce que la loi sur les sociétés de la Couronne devait être présentée peu de temps après. Tout cela se passait en 1977. Quand les conservateurs étaient au pouvoir, ils ont publié un document qui n'a pas eu de suite quand ils ont été défaits. Par la suite, le gouvernement actuel a fait faire une étude sur les sociétés de la Couronne, mais je ne sais trop pourquoi on ne progresse pas plus rapidement.

On a alors demandé au vérificateur général s'il avait vu ce document du gouvernement libéral sur les sociétés de la Couronne et il a répondu:

> Non, on n'a pas voulu que j'en prenne connaissance. A mon avis, cela fait partie de ce que j'appelle des notions de science politique plutôt étranges à Ottawa. Je ne pense pas que ce soit nécessairement une décision politique prise à un échelon supérieur. C'est peut-être la décision d'un bureaucrate qui a l'habitude de protéger ses arrières.

Il semble donc que le vérificateur général soit dans la même situation difficile que les députés. Il n'a pas vu ce document, nous non plus d'ailleurs, et il semble peu probable que nous finissions par le voir. Non seulement personne ne veut prendre la responsabilité de révéler ce qu'il est advenu de la loi sur les sociétés de la Couronne, mais on ne précise même pas comment nous allons procéder à la vérification. Nous avons demandé une vérification conjointe par le vérificateur général, mais cela nous a été refusé. Nous allons répéter cette demande, et je le fais à l'instant. Je vous préviens que nous proposerons un amendement, afin que le vérificateur général puisse faire une vérification conjointe avec nous ou qu'il soit chargé et ait le droit de vérifier les livres de ces nombreuses sociétés de la Couronne. Étant donné que nous n'avons pas de bill sur les sociétés de la Couronne ni aucun indice de ce que le gouvernement veut faire, quel choix avons-nous? Nous n'en avons guère, je le crains.

Par ailleurs, aucune disposition du projet de loi n'oblige la Société canadienne des ports et les sociétés de port locales à présenter leur rapport annuel au comité permanent des transports. Nous aimerions qu'elles y soient tenues. J'ai dit un mot des aspects financiers de ce bill. Nous voulons que le Conseil du Trésor nous fasse connaître, par l'intermédiaire du ministre, les limites financières qui doivent figurer dans les règlements des sociétés de port locales. Nous osons espérer—et connaissant le ministre, nous savons que ce n'est pas en vain—que nous constaterons à l'examen qu'elles sont réalistes et compatibles avec les besoins de 1982. Nous aimerions nous en assurer avant d'arriver à l'étape de l'étude en comité, ou du moins au moment d'arriver à cette étape. Nous tenons à ce qu'on nous précise ce qui constitue un excédent monétaire, et dans quelles conditions le gouvernement ira prendre de l'argent à Vancouver, à Halifax, à Montréal ou à Toronto. Nous tenons à savoir ce qui adviendra de cet argent. Nous tenons à obtenir des renseignements au sujet des transferts d'argent des sociétés de port locales et la société mère. Nous avons étudié le procédé bancaire que le ministre propose dans son bill C-92. En examinant le projet de loi C-92, nous avons constaté qu'il n'y a pas la moindre trace du procédé bancaire permettant le transfert dans les deux sens entre les sociétés locales et la société mère. Il n'y a rien non plus au sujet des modalités et des principes directeurs. Pourquoi cela? Il en était pourtant question dans les propos et dans les notes du ministre. Il en était question dans le document de travail, mais il n'en est pas question dans le bill. Nous avons demandé que cela figure dans le bill.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ajournement

QUESTIONS OUVRIÈRES—LA HAUSSE DU CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES. B) LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'interviens ce soir au cours du débat d'ajournement pour donner suite aux questions que j'ai posées au ministre des Transports (M. Pepin) et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) le 4 juin dernier, comme en témoigne la page 18109 du hansard.

Le 4 juin, les statistiques concernant le chômage au mois de mai ont été divulguées. La moyenne nationale du chômage au Canada s'élevait à 10.2 p. 100. Les Canadiens qui ont simplement quitté la population active et cessé de chercher du travail ou un emploi ne sont pas comptés dans ces 1.2 million de chômeurs. Ce jour-là, j'ai demandé ce que le gouvernement fédéral comptait faire pour résoudre un aspect précis du problème national du chômage, à savoir le chômage chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans. En examinant ce groupe d'âge, on constate un taux effarant de 20.2 p. 100 de Canadiens qui ne sont qu'une statistique sur le chômage. Un jeune sur cinq qui entre dans ce que l'on pourrait appeler la vie adulte, qui sort peut-être tout juste de l'université ou d'une école technique après avoir reçu une formation quelconque, et qui cherche son premier emploi, n'aura pas de travail cet été. Aucun d'entre nous, à la Chambre, ne peut accepter ce genre de statistiques. Il est facile de dire qu'il y en a un sur cinq, mais chacun d'entre nous connait des jeunes de cet âge qui sont venus lui demander comment trouver du travail.

A une époque, on disait que les jeunes ne trouvaient pas de travail parce qu'ils étaient trop difficiles en matière d'emploi. Il y avait, par exemple, des diplômés universitaires qui refusaient de conduire un camion. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Lorsque je m'adresse à eux, je m'aperçois qu'ils cherchent avant tout à trouver un travail, quel qu'il soit.

Le gouvernement et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont dit qu'il y avait des programmes de création d'emplois, comme Été Canada. Cet après-midi, le ministre a dit qu'avec la collaboration des députés de l'opposition, nous pourrions adopter la loi nationale sur la formation et donner du travail aux gens. Cette loi est actuellement à l'étude et je dois dire que le débat se déroule assez bien. Le ministre a ajouté que des programmes de partage du travail étaient en vigueur. C'est vrai, ce programme vise 69,000 Canadiens, mais cela ne change rien aux 1.2 million de chômeurs.

Je m'intéresse à ces jeunes Canadiens. Ce qui ne veut pas dire que les autres Canadiens en chômage ne m'intéressent pas, mais il faut que ces jeunes Canadiens s'insèrent dans la population active et fassent partie de notre économie de marché. Si c'est leur première expérience, on peut s'imaginer quelle sera leur attitude aussi bien envers l'éthique du travail qu'envers le Canada en général. Il faut que les députés se préoccupent de cette question et prennent au sérieux les conséquences qu'elle peut avoir.

D'après le ministre des Finances (M. MacEachen), si nous réussissons à faire baisser l'inflation, le travail augmentera. J'ai sous les yeux des coupures de presse. Même si je n'ai pas le temps de les lire en entier, l'un des articles, paru le 11 mai 1982 dans le *Globe and Mail,* porte le titre suivant: «MacEachen dit aux nations industrialisées qu'il faut se concentrer sur le chômage». A sa réunion de l'OCDE à Paris, il a déclaré que «le chômage va sans doute encore augmenter». Le pire n'est donc pas arrivé.

• (2205)

En même temps que nous débattons de la loi constituant un programme national de formation professionnelle, que le programme d'emplois d'été du Canada et les autres programmes touchant la main-d'œuvre sont en place, il n'en demeure pas moins que le chômage chez les jeunes continue d'augmenter. Personne ne peut le nier et c'est un fait qui n'échappe à personne. Je veux donc demander aujourd'hui au gouvernement ce qu'il entend faire pour redonner du travail aux jeunes Canadiens ou leur donner, pour bon nombre d'entre eux, un premier emploi. Et encore, pourquoi le gouvernement ne revient-il pas sur sa politique, afin d'offrir des encouragements—non pas des subventions—aux industriels? Les entrepreneurs, hommes et femmes, ont besoin de dégrèvements fiscaux pour embaucher des Canadiens et créer de l'emploi.

Laissons de côté les subventions. On vient supplier le gouvernement fédéral d'accorder des subventions. Or, elles proviennent des deniers publics, ce qui n'est pas à recommander. Pourquoi ne pas inciter le Canadien moyen à investir $2,000 par exemple dans l'industrie canadienne pour la création d'emplois, en lui accordant les mêmes avantages fiscaux qu'à n'importe quelle entreprise? Voilà des suggestions. On nous accuse souvent de ne pas en faire. Je viens d'en faire.

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de Provencher (M. Epp) pour les observations et les suggestions qu'il a faites ce soir sur le grave problème du chômage chez les jeunes. Il convient toutefois de rectifier certains des chiffres qu'il a cités.

Tout d'abord, d'après les toutes dernières statistiques de Statistique Canada, le taux de chômage réel chez les jeunes de 20 à 24 ans était de 16.4 p. 100 au mois de mai. Par contre, le taux, en données corrigées était un peu plus bas, soit 14.8 p. 100. C'est chez les jeunes de 15 à 20 ans que le taux de chômage est le plus élevé pour le moment, comme l'a dit le député.

Je le répète, tous les pays industrialisés du monde connaissent depuis quelques années un certain ralentissement économique qui a fait grimper le taux de chômage à un niveau supérieur à la moyenne. La situation de l'emploi au Canada est tout simplement la conséquence de la récession économique mondiale.

[*Français*]

C'est le rythme lent de la croissance économique qui explique le niveau actuel relativement élevé du chômage au Canada. En outre, en mai environ 100,000 jeunes de 20 à 24 ans ont déferlé sur le marché du travail. Il s'agit là, comme nous le savons, de l'arrivée annuelle des étudiants du post-secondaire à la recherche d'un emploi et, malgré tout, entre avril et mai 1982, le chômage des jeunes entre 20 à 24 ans n'a pas augmenté. Il est évident que nous ne voulons pas minimiser la gravité de la situation. Loin de là! Je souhaite simplement souligner que jeter le blâme sur les programmes gouvernementaux d'emploi des jeunes ne nous mène nulle part, même si le député de Provencher (M. Epp) a fait quelques suggestions qui méritent d'être regardées de près pour voir s'il n'y aurait pas lieu pour le gouvernement de les accepter.

Il existe maintenant au Canada des emplois qui restent vacants parce que beaucoup de chercheurs d'emploi n'ont pas les compétences voulues. Il a souligné avec justesse que le projet de loi que nous débattons présentement à la Chambre qui, je crois, sera accepté rapidement par les deux partis de l'opposition et le gouvernement, pourra entraîner des solutions.

Nous dépensons chaque année environ 700 millions de dollars pour aider les jeunes Canadiens. Sans les programmes gouvernementaux il y aurait encore plus de jeunes chômeurs, mais il y a quand même des limites aux sommes que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent dépenser. Le ministre a également écrit cette semaine à 1,400 employeurs à travers le Canada les priant de coopérer avec le gouvernement central et les gouvernements des provinces afin de trouver des débouchés pour les étudiants. Il a aussi écrit à tous ses collègues du Cabinet et à tous les députés de la Chambre leur demandant de faire leur part autant que possible pour embaucher des jeunes. Je profite de l'occasion également, monsieur le président, pour ajouter que contrairement à ce que font certains gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral a accru cette année les crédits consacrés à l'aide pour les emplois d'été pour les porter à 120 millions de dollars, ce qui, évidemment, va procurer de l'emploi à de nombreux jeunes à travers le pays.

• (2210)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE—LE COÛT DE L'ESSENCE DANS LES STATIONS-SERVICE. B) ON DEMANDE DE RÉDUIRE LE PRIX

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, en écoutant le secrétaire parlementaire, je me suis rappelé que sept députés ont passé 14 mois de leur vie à siéger à un comité special sur les perspectives d'emploi pour les années 80. La plus grande partie du rapport de ce comité s'adressait aux jeunes, mais aucune de ses recommandations n'a été adoptée par le ministre des Finances (M. MacEachen) dans son dernier budget, et la situation de l'emploi dans notre pays demeure tragique.

Le premier ministre (M. Trudeau) n'a pas répondu de façon satisfaisante à la question que je lui ai posée au mois de mars à propos du chômage. Au Canada, depuis deux ans, nous appliquons un système en vertu duquel tout le pétrole et le gaz est taxé en quittant la raffinerie. L'argent ainsi recueilli sert à subventionner le pétrole étranger. A la fin de l'hiver et au printemps, ces subventions ont été tellement importantes que le pétrole en provenance du Mexique qui coûte en réalité $9 le baril de plus que le pétrole brut canadien équivalent, coûtait au raffineur $90 de moins que ce dernier car le contribuable canadien paie pour que les importateurs touchent une subvention de $18 le baril. Nous avons subventionné ce pétrole à tel point qu'il coûte désormais 40 p. 100 de moins que le brut canadien équivalent.

Nous ne devrions donc pas être surpris en tant que nation de nous apercevoir que les raffineurs préfèrent acheter le pétrole importé. Dans ces circonstances, le pétrole canadien n'est pas extrait, des emplois sont perdus, on assiste à un exode des capitaux, les consommateurs paient plus, le nombre de travailleurs diminue et celui des chômeurs augmente. C'est certainement une politique qui est une insulte au bon sens et à la logique. Pour ceux qui auraient des difficultés à comprendre, nous aurons un exemple de cette situation demain lorsqu'un certain nombre de personnes venant du secteur de la chaussure viendront à Ottawa. Si le gouvernement fédéral, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), le premier ministre ou le ministre des Finances proposaient à ces personnes l'imposition d'une taxe sur toutes les chaussures vendues au Canada et que l'argent ainsi recueilli soit placé dans un fonds spécial pour servir à subventionner les importateurs de chaussures de l'étranger, je crois que nous aurions une émeute. Je crois que les gens manifesteraient leur mécontentement sur le parvis du Parlement. Les députés qui représentent des régions où sont établies des usines de chaussures seraient assaillis de lettres et de coups de téléphone de personnes en colère; pourtant, ici-même, le gouvernement libéral demande sans cesse aux députés de l'opposition d'appuyer des mesures qui perpétuent cette situation à l'égard du secteur pétrolier. Nous nous servons des dollars des contribuables canadiens pour subventionner le pétrole importé, et parfois le prix en est même inférieur à celui du pétrole canadien comparable. En conséquence, nous perdons des emplois canadiens, nous perdons des dollars canadiens et les prix montent.

En mars, j'ai pris la parole à la Chambre pour dire en substance ceci: «Si le pétrole est de 40 p. 100 moins cher parce que vous le subventionnez, parce que vous payez les raffineurs pour l'importer, si je me rendais à Montréal en voiture, je devrais pouvoir, là où ce pétrole arrive, payer mon essence moins cher qu'ailleurs au Canada, par exemple dans l'Ouest». Or, nous savons très bien ici à la Chambre que, lorsque nous allons à Montréal en voiture, nous n'y trouvons pas l'essence meilleur marché. En fait, le prix en est plus élevé.

J'ai demandé au premier ministre où allait cet argent, et j'espère que le secrétaire parlementaire va répondre à ma question aujourd'hui. Si les deniers publics font baisser le prix de ce pétrole de 40 p. 100, mais que le prix de l'essence à la pompe est au moins aussi élevé, où donc va la différence? Va-t-elle dans les poches des compagnies pétrolières? Est-elle payée par les gens à la retraite, les gens à revenu fixe, les gens qui doivent se rendre au travail tous les jours? L'essentiel de la question consistait à savoir où va l'argent. La réponse qu'on m'a donnée était loin d'être satisfaisante. J'espère que ce soir, ayant eu un peu plus de temps pour se préparer, le secrétaire parlementaire voudra expliquer au public, à notre satisfaction, comment l'argent est utilisé.

• (2215)

Si l'argent des contribuables sert à rendre l'essence moins chère qu'au moment où elle est vendue aux consommateurs, elle devrait être meilleur marché. Mais ce n'est pas le cas. Pour nous tous, cela nous rappelle que, chaque fois que l'on achète pour $1 d'essence, nous versons en moyenne 65c. pour les taxes et 35c. pour l'essence.

Nous en sommes rendus à importer davantage. Nous contribuons ainsi à réduire la valeur du dollar, à accroître le prix des produits que nous achetons tout en mettant des Canadiens au chômage. Telle est la logique du Programme énergétique national. C'est cette logique que je voulais dénoncer à la Chambre.

Je rappelle au député que le pétrole mexicain dont je parlais est le seul pétrole commandé directement par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est une curieuse coïncidence que ce pétrole, dont l'achat était une mauvaise affaire, a été tellement subventionné qu'il coûte moins cher aux raffineries que le brut canadien.

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Pour commencer, monsieur l'Orateur, je conteste sérieusement les observations par lesquelles le député a fait état de l'inquiétude et de la compassion que ressent le parti conservateur du Canada pour les consommateurs canadiens. Cette affirmation me paraît quelque peu trompeuse.

Je voudrais tout de suite dissiper une idée fausse que renfermait la question de mon collègue. Le brut mélangé importé du Mexique coûte $3.50 de moins que le brut canadien livré à Montréal, pas $9. Certaines personnes croient à tort que l'indemnisation pour les importations pétrolières encourage les raffineries à acheter du brut étranger bon marché aux dépens des producteurs et des consommateurs canadiens. Cette erreur vient de la fausse conception qu'on se fait de la façon dont fonctionne le programme.

Il n'y a aucun doute que chaque importateur a intérêt à réduire au minimum les coûts du brut étranger. C'est l'un des principaux objectifs du système d'indemnisation de base. Mais toute cargaison de pétrole bon marché abaisse le coût moyen des importations et réduit proportionnellement l'indemnité qui est versée à tous les importateurs. Le coût moyen ne peut donc jamais être un encouragement à utiliser le pétrole importé plutôt que le pétrole canadien.

Le fait que nous importons du pétrole brut du Mexique à un prix bien inférieur à celui qui est pratiqué par d'autres pays témoigne de l'efficacité des négociations bilatérales entreprises en 1979 par le gouvernement du Canada avec le gouvernement du Mexique à un moment où régnait une grande incertitude sur la scène internationale à propos de l'approvisionnement de brut importé.

Comme vous vous en souvenez sans doute, monsieur l'Orateur, l'hiver de 1979 a été une période inquiétante pour ceux qui s'occupaient de planification en matière énergétique. Ce fut l'époque de la révolution iranienne et les exportations de ce pays avaient cessé à toutes fins pratiques. Vous vous souvenez peut-être aussi de l'incident où une multinationale pétrolière avait détourné du pétrole vénézuélien destiné à la consommation dans l'est du Canada vers un autre marché étranger qui était lourdement tributaire des exportations iraniennes.

Ces circonstances ont amené le ministre de l'Énergie de l'époque à entamer des négociations avec le Mexique concernant l'achat de pétrole brut, lesquelles négociations ont abouti à l'entente de coopération énergétique. Cette entente était importante pour les Canadiens en ce sens que l'est du pays comptait désormais un nouveau fournisseur digne de confiance, qui en outre se trouvait sur le même continent et offrait l'avantage de ne pas être membre de l'OPEP.

En août 1980, le Canada et PEMEX concluaient donc une entente portant sur l'achat de 50,000 barils par jour. A ce moment-là, les députés de l'opposition ont reproché avec véhémence au gouvernement de ne pas avoir plutôt décidé d'acheter 100,000 barils par jour.

Enfin, il y a peut-être lieu de rappeler que les importations de brut mexicain n'ont pas été accrues et qu'elles ne se sont donc pas emparé d'un marché qui revenait précédemment aux producteurs de l'Ouest. En effet, elles ont été maintenues au niveau de 50,000 barils ou en deçà.

LA MAGISTRATURE—A) LE RAPPORT DU CONSEIL CANADIEN DE LA MAGISTRATURE SUR LES INITIATIVES D'UN JUGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT. B) ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je prends ce soir la parole pour donner suite à une question que j'ai posée le 8 juin au ministre de la Justice (M. Chrétien) au sujet de l'enquête effectuée par le Conseil canadien de la magistrature consécutivement à une plainte contre l'activité du juge Berger auquel on reprochait d'avoir tenu certains propos au sujet de la résolution constitutionnelle, et par la suite au sujet de l'entente conclue par le premier ministre (M. Trudeau) avec ses ministres.

• (2220)

Pour situer brièvement la question dans son contexte, je dirai, monsieur l'Orateur, que le juge Thomas Berger a fait connaître son opinion après la conclusion de l'entente constitutionnelle en novembre 1981. Il a alors laissé entendre que cette entente constituait une très grave trahison des droits ancestraux très importants des autochtones, consacrés par un article de la Constitution, et a de même déploré la suppression du droit de veto de la province de Québec.

Je ferai remarquer également que le juge Berger s'était exprimé en faveur de la résolution constitutionnelle à un certain nombre d'occasions, notamment dans le rapport de l'Association du Barreau canadien en septembre 1981. Je ferai remarquer qu'on ne s'était jamais plaint de ce qu'il s'exprime en faveur de la résolution constitutionnelle.

Le juge Berger a déclaré ceci, que je tire de sa lettre d'avril 1982:

> Je crois qu'un juge a le droit, et même le devoir, de s'exprimer en temps opportun sur des questions touchant les droits de la personne et les libertés fondamentales, particulièrement les droits des minorités. Le Parlement et les assemblées législatives représentent des majorités et ne sont pas toujours soucieux des intérêts des minorités.

On a constaté à quel point tout cela était vrai par le passé, monsieur l'Orateur. Comme d'autres d'ailleurs, le juge Berger a signalé que, dans le même ordre d'idées, on aurait peut-être reproché à un juge à la fin des années 40 de critiquer l'internement de Canadiens d'origine japonaise même si l'on reconnaît volontiers aujourd'hui cette affaire comme un épisode honteux dans l'histoire du Canada. Nous ne pouvons que regretter qu'il n'y ait pas eu à l'époque quelques juges avec assez de courage pour donner leur avis sur cette importante question.

Par suite des observations et des critiques du juge Berger, M. le juge George Addy de la cour fédérale du Canada a porté plainte en indiquant qu'à son avis, le juge Berger avait commis une faute plus grave en faisant ces observations que ne le ferait un juge qui coucherait avec des prostituées ou les automobilistes qui conduisent en état d'ivresse. Monsieur l'Orateur, il me semble que cette déclaration absurbe se passe de commentaires. Ce qui est beaucoup plus grave, c'est que peu de temps

après cette déclaration, le premier ministre ait exhorté le conseil de la magistrature à s'occuper de cette affaire. Il a déclaré ce qui suit:

> Je considère simplement cette affaire comme un exemple d'un magistrat qui s'immisce dans la politique et j'espère que les juges prendront les mesures qui conviennent.

Le premier ministre a aussi affirmé:

> Je me demande pourquoi il n'a pas appuyé le bill quand il en a eu l'occasion et qu'il donnait le droit de veto au Québec et reconnaissait les droits ancestraux des Indiens. Il ne nous a pas soutenus à ce moment-là.

C'est bien entendu tout à fait faux, parce que M. le juge Berger avait certes donné son appui à la résolution quand elle contenait ces dispositions.

A la suite des exhortations du premier ministre et des plaintes du juge Addy, le Conseil canadien de la magistrature a entrepris ce que j'ai décrit comme une chasse aux sorcières juridique à laquelle le parti conservateur a malheureusement donné son appui tacite.

Monsieur l'Orateur, je tiens à souligner que récemment le parti conservateur, par l'entremise de son critique, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a appuyé entièrement les mesures du conseil de la magistrature et les observations du ministre de la Justice. J'ai noté par le passé une situation paradoxale: d'une part, le conseil de la magistrature a critiqué le juge Berger et, d'autre part, certains de ses membres ont exercé des pressions, bien que sans bruit et dans les coulisses, sur leurs collègues au Sénat et ailleurs, pendant l'étude de la loi sur les juges. Ils voulaient s'assurer que leur régime de retraite, déjà lucratif, le serait encore plus.

Lorsque le ministre de la Justice a reçu le rapport du Conseil canadien de la magistrature, il l'a rendu public, ce que j'ai certainement apprécié, puisqu'en fait je l'avais demandé. Par la suite, cependant, le ministre de la Justice a complètement déformé la position du Conseil. Monsieur l'Orateur, il a déclaré:

> Le Conseil canadien de la magistrature a accepté le rapport.

Rien de plus faux. Bien loin d'accepter le rapport de sa commission d'enquête, le Conseil canadien de la magistrature a, dans une résolution de trois paragraphes, rejeté de façon explicite la conclusion fondamentale du rapport. En effet, monsieur l'Orateur, la commission d'enquête avait jugé que la plainte déposée par le juge Addy, la plainte de *non se bene gesserit*, expression latine signifiant que la plainte selon laquelle le juge Berger n'avait pas eu une conduite digne de son poste était bien fondée. Ils ont dit effectivement qu'il ne devrait pas être démis de ses fonctions, mais que ses déclarations justifiaient certainement une destitution. Le Conseil canadien de la magistrature n'a tenu aucun compte du rapport de la commission d'enquête et s'est contenté de dire que les propos du juge Berger étaient imprudents et qu'ils ne justifiaient nullement que l'on recommande sa destitution.

• (2225)

C'est pourquoi, en laissant entendre que le Conseil canadien de la magistrature a fait siennes les conclusions du rapport du comité d'enquête, le ministre de la Justice déformait complètement la réalité. De fait, le rapport de la commission d'enquête—document incroyable s'il en est—a été ignoré comme il se devait par le Conseil canadien de la magistrature.

Dans sa réponse au rapport de la commission d'enquête, le juge Berger a indiqué que, à son avis, si le conseil de la magistrature se fondait sur la sagesse traditionnelle, celle-ci ne s'était pas toujours avérée juste. Il a dit notamment à ce sujet:

> Le Conseil devrait se souvenir des propos d'Hamlet: «La témérité quelquefois nous sert quand nos calculs les plus profonds achoppent.»

Parlant toujours du Conseil, le juger Berger a ajouté ceci:

> Ils détiennent, j'imagine, la sagesse traditionnelle, mais combien de fois celle-ci s'est-elle avérée juste au sujet de questions vraiment importantes?

Le ministre de la Justice a délibérément déformé la position du Conseil de la magistrature et je l'invite à rétablir les faits.

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, je me refuse de faire aux calomnies dont la magistrature et le régime judiciaire du Canada ont été l'objet l'honneur d'y répondre. Je me bornerai plutôt à traiter du sujet à l'étude.

Le 8 mars 1982, le Conseil canadien de la magistrature, agissant aux termes de la loi sur les juges, a chargé un certain nombre de ses membres de former un comité d'enquête pour examiner une plainte portée contre le juge Thomas Berger de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Étaient nommés membres de ce comité d'enquête, l'hon. B. J. MacKinnon, juge en chef associé de l'Ontario, l'hon. W. R. Sinclair, juge en chef de la Cour du Banc de la reine de l'Alberta, et l'hon. James Hugessen, juge en chef associé de la Cour supérieure du Québec. Ce comité mena son enquête sur la plainte portée contre le juge Berger et présenta en bonne et due forme son rapport au Conseil canadien de la magistrature. Celui-ci délibéra sur le rapport le 31 mai 1982, et présenta ses conclusions au ministre de la Justice (M. Chrétien) le 1er juin 1982.

A la lecture des rapports du Conseil et du comité, on ne peut s'empêcher de conclure qu'aucun ne recommandait le congédiement du juge Berger. Que les actes critiqués par le Conseil et le comité constituent ou non des motifs valables de congédiement, le ministre de la Justice estime important de veiller à ce que les pouvoirs législatif et judiciaire au Canada demeurent distincts et indépendants l'un de l'autre. De plus, il veut s'assurer que l'on n'écarte pas une question aussi importante à laquelle tient le juge Berger, à savoir les droits des autochtones du Canada.

Cette question revêt une importance extrême aux yeux du ministre de la Justice qui, pendant plus de six ans, a occupé les fonctions de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pendant cette période, il a travaillé de très près avec les autochtones du Canada dans toutes les régions du pays. C'est pour cette raison qu'il a insisté auprès du comité de la constitution pour que leurs droits soient inclus dans notre nouvelle constitution et, faut-il le rappeler, avant que ne survienne ce différend. C'est pour cette raison que le ministre est hostile à toutes controverse du genre de celle-ci, qui nous éloigne de la tâche importante que nous devrons accomplir lors de la prochaine conférence constitutionnelle du Canada, à savoir l'insertion des droits particuliers des autochtones du Canada dans la nouvelle charte des droits et libertés fondamentales.

Le ministre accepte le rapport du Conseil de la magistrature. Ses conclusions ont été publiées. On en a suffisamment parlé à la Chambre et dans les médias d'information. Nous avons une tâche beaucoup plus importante qui nous attend.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES OPTIONS D'EMPLOI OFFERTES AUX EMPLOYÉS DU CNCP DES MARITIMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, à compter du 19 juin prochain, les bureaux de télégraphe du CNCP fermeront à Saint-Jean, Moncton, Fredericton, Sydney et Charlottetown et entraîneront le déplacement de neuf personnes. Un conflit a éclaté entre le CNCP et ses employés concernant les options d'emploi offertes par le CNCP, parce que ce dernier veut modifier une partie de l'accord avant de prendre d'autres mesures. Étant donné que les personnes en cause ont de 29 à 40 ans de service, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que la Chambre recommande instamment au CNCP de traiter équitablement ces employés et de leur accorder les options prévues dans l'accord sur la sécurité d'emploi dont ils jouissent depuis 1962 et financées par les employés mêmes auxquels on refuse maintenant ces avantages.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÎLES FALKLAND—FÉLICITATIONS À LA GRANDE-BRETAGNE POUR LE RÈGLEMENT DU CONFLIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin) et le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre félicite le premier ministre Thatcher, le gouvernement et le peuple du Royaume-Uni d'avoir réglé le conflit des îles Falkland en respectant le principe selon lequel il faut résister à l'agression armée, respecter la charte des Nations Unies, observer la règle du droit dans les affaires internationales et s'abstenir de recourir à la force pour régler les conflits de territoire entre États, qu'elle déplore les pertes de vie et les blessures dans les deux camps et qu'elle exhorte le Royaume-Uni et l'Argentine à résoudre tous leurs conflits dans la paix.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ÉCONOMIE

LE COURS DU DOLLAR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, la valeur du dollar canadien reflète la confiance internationale dans l'économie canadienne et dans l'aptitude du gouvernement à diriger les affaires de l'État. Puisque notre dollar a autant baissé que la crédibilité des libéraux, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre déplore la politique du gouvernement libéral, qui a fait baisser notre dollar à 78c. et qui réduit ainsi de 22 p. 100 les salaires et les pensions d'un bout à l'autre du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DÉSIGNATION DES INFIRMIÈRES COMME EMPLOYÉES ESSENTIELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, le gouvernement a doublé le nombre des 800 postes désignés du groupe des infirmières de l'Institut professionnel. Étant donné que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a dit à la Chambre mardi dernier que de tels postes sont désignés seulement lorsque «ces employés assument des fonctions vitales pour la sécurité du public», et étant donné que les 1,600 postes désignés englobent 110 p. 100 des infirmières puisque le gouvernement n'en emploie qu'environ 1,450 actuellement, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement admette qu'il se sert des désignations pour abolir le droit de grève, ou qu'il embauche les 150 infirmières additionnelles dont le gouvernement prétend avoir besoin, dans ses désignations, «pour la sécurité du public».

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA SITUATION FISCALE DES SOCIÉTÉS CANADIENNES DE LOCATION D'AUTOMOBILES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, le ministre des Finances, cédant aux fortes pressions qu'on a exercées sur lui, a consenti à réviser le taux d'amortissement du coût en capital, pour venir en aide à la demi-douzaine de multinationales de location d'automobiles, mais il a continué de pénaliser injustement les quelque 2,200 concessionnaires d'automobiles canadiens. Comme ces concessionnaires ont plus de 75,000 personnes à leur service et qu'ils sont fortement éprouvés par le ralentissement des ventes et la montée des frais généraux, je propose, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que le ministre pratique l'équité qu'il prêche en consentant aux 2,200 concessionnaires canadiens qui louent des automobiles au mois et à l'année plutôt qu'à la journée, le taux accru d'amortissement du coût en capital qu'il a récemment accordé aux six multinationales.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

L'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PLUS-VALUES DE CAPITAL SUR LES TERRES EXPROPRIÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, étant donné que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux acquièrent des terres agricoles à des fins agricoles publiques en les achetant à des agriculteurs qui ne tiennent pas à les vendre, car ils sont en général incapables de les remplacer et sont par conséquent pénalisés par le biais de la taxe sur les plus-values de capital, je propose, avec l'appui du député de Peterborough (M. Domm):

Que la Chambre recommande que, lorsque le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial acquière des terres agricoles en vue d'une autre utilisation agricole, le gouvernement fédéral ne prélève pas de taxe sur les plus-values de capital pour le montant que l'agriculteur recevra en paiement de sa terre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—ON DEMANDE QU'UNE DÉCISION VISANT À PROTÉGER LES EMPLOIS SOIT PRISE AU PLUS TARD LE 30 JUIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très importante.

Étant donné les difficultés grandissantes au sein de l'industrie de la chaussure à la suite du refus du gouvernement de répondre affirmativement aux revendications formulées par cette industrie, étant donné que le ministre responsable déclarait hier qu'il serait en mesure de prendre une décision après la rencontre avec ses homologues provinciaux le 21 juin, et ayant pour objectif de sauvegarder les emplois déjà existants, je propose, appuyé par l'honorable député de Cambridge (M. Speyer):

Que cette Chambre, à l'unanimité, exhorte le ministre en cause à prendre cette décision au plus tard le 30 juin.

Mme le Président: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA PÊCHE AU SAUMON CHINOOK DANS LE FLEUVE FRASER (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je voudrais également présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. En raison de la baisse soutenue des réserves de saumon chinook, le ministère des Pêches songe à interdire entièrement la pêche au filet maillant dans le fleuve Fraser cette saison, ce qui représenterait un manque à gagner énorme pour tous les pêcheurs, notamment pour la bande indienne de Katzie dont 90 p. 100 des revenus proviennent de la pêche. Je propose donc, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett):

Que, pour que tous les autres groupes d'usagers participent à la protection du saumon chinook, la pêche soit autorisée 24 heures par semaine d'avril à novembre; faute de quoi, que les pêcheurs au filet maillant reçoivent une indemnisation intégrale pour le temps qu'ils ne peuvent consacrer à la pêche et pour les agrès inutiles d'un montant de $10,000 pour chaque bateau licencié.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES

LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LES DÉPENSES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Le jeudi 10 juin, madame le Président, le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré qu'il s'attendait à ce que les députés réduisent le budget des dépenses lorsqu'ils l'examineraient. Étant donné qu'en conformité du Règlement les comités ont cessé d'examiner le budget des dépenses, j'estime, si le ministre des Finances a vraiment l'intention de réduire les dépenses du gouvernement, que le gouvernement devrait trouver ma motion fort commode. Je propose, en effet, avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que le gouvernement constitue un comité spécial de la Chambre pour étudier les chapitres du budget des dépenses qu'il y aurait lieu de réduire ou d'éliminer, en ces temps difficiles que nous traversons, et qu'il l'autorise à convoquer des témoins en vue d'examiner les dépenses du gouvernement et de les réduire de 10 p. 100.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

L'AUGMENTATION DU PERSONNEL DU BUREAU DE SASKATOON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. A Saskatoon, le centre d'emploi est débordé, car le nombre de ceux qui cherchent un emploi est passé en un an de 5,000 à 12,000. Je propose donc, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration accorde du personnel supplémentaire au bureau de Saskatoon afin d'aider à traiter les très nombreuses demandes d'emploi qui y sont présentées.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LE PROJET DE FERMETURE DU CHILDREN'S LISTENING CENTRE DE TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre ontarien des services sociaux et communautaires a décidé de laisser fermer, à la fin du mois, le Children's Listening Centre de Toronto, parce que celui-ci ne figure pas sur sa liste de priorités, et de ne pas demander l'aide financière du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[me] Bégin) afin de sauver ce très précieux centre pour enfants en difficultés, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'examiner la possibilité de fournir les fonds nécessaires au maintien de ce centre pour enfants et d'entamer des négociations avec le gouvernement ontarien en vue de financer le centre en permanence, étant donné que celui-ci ne semble pas vouloir le faire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'EMBAUCHAGE D'UN GUIDE PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Un comité indépendant de sélection de la Chambre des communes a rejeté quant au fond la demande d'emploi de la fille d'un membre du bureau de l'association libérale de la circonscription du premier ministre; or, la jeune femme a été embauchée comme guide par le comité de sélection sur la foi d'une lettre faisant savoir que le premier ministre (M. Trudeau) appuyait sa demande; c'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre condamne cette ingérence politique flagrante dans le processus d'embauchage de la Chambre des communes . . .

Mme le Président: A l'ordre. Il s'agit d'une affaire concernant l'administration interne. Sauf erreur, on a déjà dit au député qu'il fallait discuter en privé de questions de ce genre soit avec la présidente soit avec le comité des services aux députés. C'est pourquoi je ne puis accepter la motion sur ce sujet.

* * *

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE D'AUGMENTER LES PENSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, la situation de bien des cheminots canadiens retraités s'aggrave à chaque hausse du coût de la vie; pourtant le CP et le CN persistent à leur refuser les augmentations de pension que la simple justice commande. Je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

• (1415)

Que le gouvernement fédéral enjoigne au CP et au CN de hausser sensiblement les pensions des cheminots à la retraite, de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission Hall sur les pensions et enfin de donner leur dû à ces retraités qui le méritent, c'est-à-dire une retraite qui n'est pas hantée par la menace de la pauvreté.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE CONTRÔLE DES PRIX ET DES SALAIRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement envisage-t-il la possibilité de réglementer les salaires ou les prix d'une certaine façon ou dans une certaine mesure?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député me demande de dévoiler à la Chambre la nature des entretiens du cabinet, il me demande de trahir mon serment d'office.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

LES TAUX D'INTÉRÊT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, ce n'est pas du tout cela que je demande au premier ministre. Je voudrais tout simplement qu'il réponde aux questions que je lui pose. Le gouvernement envisage-t-il la possibilité de stabiliser les taux d'intérêt?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est la même question sous une autre forme. Le député me demande de parler des entretiens du cabinet. S'il veut savoir s'il en est question ailleurs qu'au cabinet, je l'ignore, madame le Président.

LE COURS DU DOLLAR—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'essaie tout simplement de savoir ce que le gouvernement compte faire. Le gouvernement envisage-t-il ou non la possibilité de dévaluer le dollar canadien?

Une voix: Le dévaluer encore davantage.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est la même réponse, madame le Président.

LE CONTRÔLE DES CHANGES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, il semblerait que le gouvernement n'a aucun projet. Je vais faire une dernière tentative. Le gouvernement envisage-t-il la possibilité d'imposer un certain contrôle des changes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la réponse est la même, car il s'agit d'une question analogue aux précédentes.

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, la question que je pose au premier ministre fait suite à celles de mon collègue. Au moment de partir pour Versailles, le premier ministre a déclaré qu'il obligerait le gouvernement des États-Unis à changer sa politique des taux d'intérêt. Étant donné qu'il n'y est pas parvenu, comment peut-il déclarer maintenant aux travailleurs canadiens qui perdent leur emploi, aux propriétaires canadiens qui doivent renouveler leurs hypothèques à des taux d'intérêt de plus en plus élevés, voire aux députés de son propre caucus, qu'il n'entend pas modifier en profondeur sa politique économique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai déclaré hier à la Chambre que c'est le ministre des Finances qui annoncerait à la Chambre avant que nous nous ajournions pour l'été tout changement que le gouvernement pourrait apporter à sa politique économique.

LE DÉFICIT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le premier ministre est très communicatif aujourd'hui. De nombreux Canadiens sont impatients d'entendre les réponses aux questions que nous lui posons. Je vais donc lui poser une question supplémentaire.

Depuis plusieurs mois, le ministre des Finances affirme que nos taux très élevés d'intérêt sont attribuables au déficit du gouvernement américain. Or, le déficit budgétaire du gouvernement canadien est proportionnellement presque deux fois plus élevé que celui des États-Unis. Le premier ministre veut-il faire croire aux Canadiens que son déficit galopant, le déficit galopant de son gouvernement, n'a rien à voir avec les taux élevés d'intérêt au Canada, la faiblesse du dollar canadien, les faillites et les mises à pied qui en sont les résultats?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Maintenant, je comprends pourquoi, madame le Président, le député et celui qui l'a précédé, le député du Yukon, demandent ce que pense le gouvernement des divers aspects de la politique. On vient tout juste de me remettre un extrait d'une entrevue accordée le 4 mai à *La Presse* par le très honorable chef de l'opposition où il disait: «Nous avons cherché une solution autre que celle du gouvernement, mais nous n'en avons trouvé aucune. Je n'ai pas encore trouvé de meilleure solution à ce jour.» Je comprends maintenant à quoi voulait en venir le représentant du Yukon.

Présence à la tribune

M. Clark: Lisez l'article au complet, allez. Ayez au moins le courage de lire tout l'article.

M. Nielsen: Soyez honnête, lisez.

* * *

• (1420)

LE LOGEMENT

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, depuis déjà quelque temps, nous affirmons que ni les libéraux ni les conservateurs n'ont de solution de rechange à proposer aux politiques les uns des autres.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ma question, qui s'adresse au premier ministre, a trait à la pénurie de logements au Canada et au manque d'emplois. Depuis trois ans, nous construisons beaucoup moins de maisons qu'il n'en faut au Canada. Aujourd'hui, nous apprenons de l'industrie de la construction que, en 1982, encore une fois, on construira 100,000 maisons de moins qu'il n'en faudrait. Nous apprenions en outre par la même occasion, que 31,000 travailleurs de l'industrie forestière et 143,000 de la construction sont sans travail.

Compte tenu de la nécessité fondamentale pour les Canadiens d'avoir un abri et un emploi, le premier ministre nous assurera-t-il que les mesures promises par le gouvernement pour bientôt, comprendront un programme important de construction de logements dont la réalisation débutera dès cet été?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, tout ce que je puis dire au député, c'est que je réfléchirai sérieusement à sa proposition.

ON DEMANDE LA RÉAFFECTATION DES FONDS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je sais gré au premier ministre de sa réponse, mais je voudrais qu'il me donne un peu plus de précisions.

Dans son budget, le gouvernement a affecté des milliards de dollars aux mégaprojets du secteur extractif. Comme nous le savons, la plupart de ces projets ont été abandonnés. Il y avait notamment le projet Alsands auquel le gouvernement avait affecté cette année la somme de un milliard de dollars. Ce projet n'aurait créé que 5,000 emplois dans la construction. Il y a un moyen d'affecter cet argent à la construction de logements, sans augmenter le moindrement le déficit prévu par le gouvernement. Ainsi, on pourrait favoriser la construction de 50,000 logements supplémentaires tout en créant plus de 60,000 emplois. Le premier ministre peut-il nous assurer que le gouvernement réaffectera tout simplement cet argent qu'il comptait déjà dépenser pour créer les emplois et construire les logements dont les Canadiens ont besoin?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la suggestion du député mérite d'être étudiée s'il y a des crédits disponibles à cette fin mais je lui rappelle que d'après l'entente conclue entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le gouvernement de l'Alberta, pour le projet Alsands il s'agissait d'une garantie d'emprunts, d'une garantie contre certaines obligations fiscales. Par conséquent, le député me demande de prélever la moitié de la somme d'argent prévue alors qu'il n'était pas du tout question d'argent.

M. Broadbent: Mes renseignements sur le financement de ce projet pour cette année diffèrent de l'interprétation du premier ministre, mais laissons cette question de côté pour l'instant pour en revenir à la question générale du logement et du programme d'immobilisation du gouvernement.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR POUR RELANCER LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné que les milliers de travailleurs de la construction dont je viens de parler et les travailleurs de l'industrie du bois d'œuvre en chômage à l'heure actuelle, perçoivent des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social, ce qui draine le Trésor fédéral, au lieu de payer des impôts s'ils étaient employés, et compte tenu de la crise du logement qui sévit à l'heure actuelle, n'est-il pas des plus logiques, sur le plan économique et social, de relancer l'activité économique dans ce secteur, sans contribuer à attiser l'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je le répète, si j'ai bien compris, le député nous recommande des mesures que le gouvernement devrait envisager d'inclure dans son exposé économique. Je prends donc note de ses instances et je les examinerai.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Mme le Président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence à la tribune d'une délégation de parlementaires allemands dirigée par le ministre d'État aux Affaires intergouvernementales de Bavière, M. Peter Schmidhuber.

Des voix: Bravo!

• (1425)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE DE LA COLOMBIE

Mme le Président: J'ai également l'honneur de signaler à la Chambre la présence à la tribune du ministre des Mines et de l'Énergie de la Colombie, le Dr Carlos Rodado Nortega.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LES INTENTIONS DU PREMIER MINISTRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, il a indiqué qu'il ne prévoyait aucun changement dans la politique du gouvernement. Il a laissé entendre la même chose aujourd'hui dans la réponse qu'il a fournie au chef de l'opposition. Je voudrais lui dire, et ce ne sont pas des instances . . .

Des voix: A l'ordre.

M. McGrath: . . . que je lui présente. Je voudrais savoir quelles mesures il se propose de prendre, en qualité de chef du pays, devant le million et demi de chômeurs, les quelque 4,400 faillites commerciales enregistrées jusqu'à présent cette année et les 11,000 déclarations de faillite personnelle. Je demande au premier ministre si, en tant que dirigeant de notre pays, il essaie de se soustraire à toute responsabilité pour les dures épreuves qu'il inflige au Canadien moyen?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président.

M. McGrath: Madame le Président, cette réplique est peut-être facétieuse mais, dans les circonstances, elle est méprisable.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Le premier ministre nous a dit que nous devions attendre après Versailles. Maintenant que le Sommet est terminé, il nous demande d'attendre encore six semaines.

LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, à midi aujourd'hui la Banque du Canada nous apprenait que le dollar se transigeait à 78.39c. Le dollar continue de s'affaisser, madame le Président. Je veux demander au premier ministre s'il entend faire quoi que ce soit pour remédier à la grave crise économique à laquelle fait face le pays et qui se répercute dramatiquement sur la vie des Canadiens moyens, jour après jour, avec le chômage, les taux d'intérêt à la hausse, les faillites individuelles et les faillites commerciales.

Mme le Président: A l'ordre!

M. McGrath: Essaie-t-il de nous dire . . .

Mme le Président: A l'ordre!

M. McGrath: . . . il en porte la responsabilité . . .

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre!

M. McGrath: C'est honteux de sa part . . .

Mme le Président: A l'ordre!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre!

Une voix: Pas de réponse.

Mme le Président: La parole est au député de Cambridge.

Une voix: Souriez, vous êtes aux «Insolences d'une caméra», vous le rigolo.

M. McGrath: Mon ami, c'est vous le rigolo!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Clark: J'invoque le Règlement, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Clark: J'invoque le Règlement . . .

Mme le Président: Que le député ait l'obligeance de reprendre sa place. Je suis désolée, mais la présidence ne permet pas de rappel au Règlement durant la période des questions.

M. Clark: Pas de questions non plus!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député de Cambridge.

Une voix: Aucun respect.

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Les taux d'intérêt outrageusement élevés représentent la cause la plus importante des faillites d'entreprises et du chômage.

Quel engagement le premier ministre a-t-il obtenu du président des États-Unis lors du sommet de Versailles que les taux d'intérêt américains baisseraient dans un avenir immédiat? S'il n'a obtenu aucune promesse en ce sens, le gouvernement est-il disposé à intervenir unilatéralement afin que les Canadiens n'aient pas à subir les contrecoups de ces taux d'intérêt qui réduisent un si grand nombre d'entre eux à l'indigence?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le président a expliqué très clairement à Versailles que, à son avis, il fallait imputer aux taux d'intérêt élevés une bonne partie des difficultés économiques qui affligeaient les États-Unis et d'autres pays et il a ajouté qu'il tâcherait de faire de son mieux dans ses négociations avec le Congrès.

Une voix: Il a dit la même chose, il y a un an de cela.

M. Trudeau: Si je ne m'abuse, la question portait sur Versailles, et non pas sur Ottawa. Le président des États-Unis s'est engagé à faire de son mieux pour conclure une entente avec le Congrès. Cette entente devrait entraîner la réduction du déficit, ce qui ferait fléchir l'inflation ou plutôt les taux d'intérêt.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. D'après lui et son gouvernement, quelles sont les chances du gouvernement américain d'abaisser les taux d'intérêt? La politique canadienne en sera-t-elle touchée et son gouvernement prendra-t-il des mesures unilatérales pour fixer les taux d'intérêt?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député sait aussi bien que moi ce qui s'est passé entre l'administration et le Congrès des États-Unis. Apparemment, on serait arrivé à une sorte de compromis que le Congrès pourrait accepter, mais il est trop tôt pour savoir si le Sénat sera d'accord avec la Chambre des représentants. Nous le saurons dans quelques jours.

* * *

• (1430)

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—ON DEMANDE LE RENVERSEMENT DE LA DÉCISION SUR LES QUOTAS D'IMPORTATION

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre qui sait que nous comptons 1,250,000 chômeurs au Canada à l'heure actuelle. Pourrait-il nous dire s'il est prêt à demander aux ministres concernés de renverser leur décision au sujet des quotas arrêtés dans le domaine de la chaussure, ce qui permettrait de donner du travail à au moins 7,000 personnes qui ont perdu leur emploi inutilement à cause de la mesure prise par le gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai cru comprendre que le collègue du représentant, le député d'Edmonton, préconisait au contraire de n'imposer aucun quota ni aucune restriction quelconque sur les importations. Il s'agit donc peut-être d'un autre domaine où le parti conservateur . . .

M. Clark: Quelle est votre politique, monsieur le premier ministre?

M. Trudeau: Madame le Président, j'essaie de répondre à une question de l'opposition, et son chef me demande quelle est ma politique alors que les membres de son parti prônent deux politiques différentes.

M. Clark: Quelle est la vôtre?

M. Trudeau: Madame le Président, nous avons déjà fait connaître notre politique à la Chambre. Les groupes intéressés ont fait part de leurs instances au gouvernement; le ministre d'État au Commerce international a rencontré des représentants de ce secteur et nous étudions les observations livrées.

M. Stevens: Madame le Président, le gouvernement n'a pris aucune des mesures voulues et il sert la même réponse depuis neuf ou dix semaines aux personnes qui se retrouvent sans emploi à cause de lui.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE COURS DU DOLLAR

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, le premier ministre sait certainement que notre dollar ne vaut plus que 78.29c. américains, soit près de 6c. de moins que le niveau en-dessous duquel le gouvernement ne voulait pas voir tomber notre monnaie. Pourrait-il nous dire pour quelle raison les investisseurs étrangers délaissent à ce point notre monnaie au profit du dollar américain? Pourrait-il également nous dire s'il est vrai que cette dépréciation de 6c. va contribuer à une augmentation de notre taux d'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne sais pas si le député était présent hier quand j'ai donné des chiffres détaillés montrant qu'aux yeux des investisseurs étrangers . . .

M. Stevens: Vous parlez du dollar américain?

M. Trudeau: Par rapport au dollar américain, effectivement, la monnaie des grandes puissances . . .

M. Stevens: Notre monnaie se déprécie. Pourquoi?

M. Trudeau: Madame le Président, le lieu est mal choisi pour donner au député des leçons d'économie.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE EN VUE D'AIDER LE LIBAN

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et elle se rapporte au Liban. J'aimerais, madame le Président, vu la guerre qui sévit au Liban et les combats qui ont lieu entre Israël et la Syrie sur le terrain de ce pays neutre, il y a beaucoup de Libanais qui ont perdu absolument tout présentement et qui errent dans les rues du Liban. Est-ce que le ministre pourrait dire ce que le gouvernement canadien entend faire pour venir en aide à la population libanaise qui est présentement victime de la guerre des autres?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme le député le sait bien, les événements tragiques des deux dernières semaines ont plongé le Liban dans la confusion. Voilà pourquoi ni les Nations Unies ni aucun autre organisme n'ont été en mesure de prendre de décisions concernant les réfugiés. Cependant, notre gouvernement a décidé d'autoriser les quelque mille ressortissants libanais actuellement en visite au Canada, à demander un permis de séjour pour une année entière et à occuper un emploi pendant cette période. Évidemment, nous réexaminerons la situation au bout d'un an. Nous avions pris une mesure semblable à l'endroit des réfugiés polonais.

De même, nous permettrons aux Canadiens qui ont des parents au Liban de les parrainer en élargissant les critères d'admissibilité, et nous n'obligerons personne dont le visa est expiré à retourner au Liban pendant cette période troublée. Ce sont les mesures que nous avons prises jusqu'à présent, madame le Président, et quand les organismes internationaux chargés des grands déplacements de réfugiés auront pris leur décision, j'en ferai part à la Chambre.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE—LA PROTECTION DES EMPLOYÉS DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO—ON DEMANDE SI DES MESURES SERONT PRISES POUR CORRIGER LA SITUATION

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce international). Étant donné que les politiques gouvernementales d'importation sont dommageables à l'industrie de la chaussure et que les travailleurs et les travailleuses du Québec et de l'Ontario sont en chômage parce qu'il n'y a pas de quotas raisonnables pour les chaussures en cuir, je veux demander au ministre s'il va prendre une décision dès maintenant pour protéger ces travailleurs et travailleuses canadiens.

[*Traduction*]

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme je l'ai dit déjà deux ou trois fois, à cause des instances présentées par des députés des deux côtés de la Chambre de même que par tous les secteurs de l'industrie, le gouvernement est en train de réexaminer sa décision de novembre dernier et nous ferons une annonce à ce sujet pendant la dernière semaine de juin ou la première semaine du juillet.

LA DATE DE LA RÉPONSE

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, étant donné que c'est le 4 mars que le gouvernement m'a promis pour la première fois de répondre probablement dans l'espace d'un mois et que le ministre a ensuite annoncé le 20 mai qu'il espérait pouvoir me donner une réponse dans l'espace d'une semaine, voudrait-il bien s'engager à faire savoir ce mois-ci s'il rétablira les contingents ce qui donnerait au secteur industriel la possibilité de récupérer les 7,000 emplois perdus et de protéger les 13,000 autres emplois? Répondra-t-il à cette question ce mois-ci vu qu'il y a maintenant six mois que le gouvernement a pris cette décision mal avisée?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, j'espère que le député se rend compte que le Canada est l'un des pays où les exportations représentent le pourcentage le plus élevé du produit national brut. Cela veut dire que toute mesure protectionniste pourrait avoir des effets nocifs sur nos échanges et la création d'emplois à l'avenir. C'est donc une décision très complexe que nous ne pouvons pas prendre à la légère. J'ai déjà dit à quatre ou cinq reprises que nous prendrons une décision pendant la dernière semaine de juin ou la première semaine de juillet.

* * *

LE CANADIAN NATIONAL

L'ANNONCE DE MISES À PIED

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. CN/CP Télécommunications vient d'annoncer son retrait du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard—total, des emplois fichus. Le service du contrôle de la qualité des eaux situé à Moncton a annoncé son transfert; donc encore des emplois fichus au Nouveau-Brunswick. La construction de l'usine Mitel est retardée de plusieurs mois—total, des aspirations fichues. La strangulation de VIA Rail et de l'Atlantique Limitée par le ministre a fait perdre des douzaines d'emplois. Le CN dit maintenant qu'il va licencier des milliers de travailleurs dans le pays, dont des centaines à Moncton. Le ministre veut-il maintenant nous donner l'assurance que les travailleurs très inquiets qui sont touchés seront réembauchés, que les mises à pied ne sont que temporaires? Veut-il nous dire quand ils seront réembauchés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, si ma mémoire est fidèle, les mises à pied sont pour d'ici au 15 octobre. Voilà ce que dit le CN; donc c'est cela qui arrivera. Sur la question d'ensemble, mon honorable ami ne demanderait certainement pas que le CN s'isole du reste de l'économie. Il y a une baisse de trafic et le CN pense devoir s'y adapter. S'il ne le faisait pas, il compromettrait son avenir, et bien sûr c'est le gouvernement qui ferait les frais du maintien en fonction de ces personnes.

M. Corbett: Madame le Président, nous avons vu je ne sais combien de cas de toutes sortes où le gouvernement annonçait des programmes d'emploi pour diverses régions du pays quand il pensait y trouver avantage. Il est difficile de s'occuper de tous ces types en même temps, parce qu'ils sont tous ensemble dans le coup.

Mme le Président: A l'ordre. Les députés rendraient service à la présidence en s'abstenant de commenter les réponses et en se contentant de poser leurs questions.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERCÉDER AUPRÈS DU CABINET

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, la région de l'Atlantique est en plein marasme, ce qui sape ses fondements économiques; or le ministère des Transports et ses comparses sont responsables de cette catastrophe. Le ministre acceptera-t-il de s'entretenir au moins avec certains de ses collègues pour plaider notre cause, afin d'épargner certains de ces emplois menacés, ces aspirations et ces rêves brisés dans la région de l'Atlantique, ou devons-nous nous contenter d'une larme furtive?

• (1440)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je posais simplement au député une question très pertinente. Croit-il que le CN devrait s'isoler et conserver toute sa main-d'œuvre même s'il n'y a pas de travail à exécuter? Telle est ma question.

M. Jelinek: Pourquoi la posez-vous?

M. Pepin: Est-ce votre opinion?

M. Corbett: Oui.

M. Pepin: C'est bon de savoir que vous le croyez. Quant à la sympathie que j'éprouve pour les travailleurs, notamment dans la région des Maritimes, je crois l'avoir nettement prouvé il y a quelques jours à propos de Sysco.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AFFAIRE DONALD MARSHALL

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Justice au sujet de l'affaire Donald Marshall. Le ministre n'est pas sans savoir que M. Marshall est l'Indien Micmac qui a été condamné pour le meurtre de Sandy Seale, en Nouvelle-Écosse, en 1971, lorsqu'il avait dix-sept ans et qui a passé onze ans dans les prisons fédérales. On se demande maintenant publiquement s'il ne serait pas innocent car, selon les journaux, une autre personne aurait admis avoir commis le crime en question. Le ministre dira-t-il maintenant à la Chambre ce qu'il en est et s'il est possible que tous les faits soient rendus publics? Si une injustice a été commise, prendra-t-il des mesures pour qu'elle soit corrigée?

Mlle MacDonald: Que quelqu'un réponde à la question.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je suis en train d'étudier l'affaire Marshall et j'ai eu des entretiens à ce sujet avec le procureur général de la Nouvelle-Écosse, mais nous n'avons pas encore résolu le problème. J'espère toutefois être en mesure de le faire d'ici à la fin de la semaine.

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, la famille Marshall et d'autres personnes concernées par cette cause attendent depuis des mois que le ministre de la Justice leur dise ce qu'il compte faire. Il a le pouvoir d'accorder un pardon ou d'ordonner une enquête judiciaire, mais il nous répond simplement qu'il prend le temps de décider. Le ministre ne peut-il pas nous renseigner un peu plus sur ce qui se passe? Cette cause a été le sujet d'articles dans des revues nationales et a fait la manchette des journaux. Pourquoi le ministre est-il si peu disposé à dévoiler les faits dans cette cause? Fait-on preuve d'intérêt envers M. Marshall qui a peut-être été lésé par le régime judiciaire du Canada?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, si le député se soucie tellement de cette cause, il aurait pu poser cette question bien avant aujourd'hui. Des ministériels me parlent de ce problème depuis des semaines . . .

M. Lawrence: C'est à vous que le député pose sa question.

M. Chrétien: . . . et certaines personnes du Cap-Breton également m'ont présenté des instances. Je suis en train d'étudier le dossier et je suis en communication avec le procureur général de la Nouvelle-Écosse. Je le répète, j'espère présenter un rapport à la Chambre à ce sujet d'ici la fin de la semaine.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et concerne la loi sur les sociétés de la Couronne. Le comité permanent des comptes publics a recommandé de légiférer en la matière, dans son rapport présenté à la Chambre il y a plus d'un an. Il reprenait dernièrement cette recommandation dans son quinzième rapport. Le ministre a lui-même déclaré l'année dernière qu'il en reconnaissait la nécessité. Quand la Chambre sera-t-elle saisie d'un projet de loi sur les sociétés de la Couronne?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je m'attends qu'un projet de loi portant sur la surveillance, l'orientation et la responsabilité des sociétés de la Couronne—mesure législative qui saura, je pense, apaiser les inquiétudes du député de Vancouver Quadra—sera présenté sous peu.

LE CONTENU DU PROJET DE LOI

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, le ministre veut-il dire s'il étudie la possibilité d'inscrire dans le projet de loi sur les sociétés de la Couronne des dispositions concernant la vérification générale?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, à mon sens, le projet de loi dissipera les inquiétudes du gouvernement ainsi que celles du député en obligeant les responsables à adopter de meilleures mesures de surveillance, une meilleure orientation et à rendre des comptes. Lorsque le projet de loi aura été déposé, le député pourra alors examiner dans le détail la politique du gouvernement.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA DÉCISION DE METTRE FIN AU SERVICE ENTRE LIVERPOOL ET YARMOUTH (N.-É.)

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre des Transports. La Commission canadienne des transports a décidé de mettre fin au service assuré par le Canadien National entre Liverpool et Yarmouth (Nouvelle-Écosse) sur une distance de quelque 135 milles, à compter du 1er août 1982. C'est une mesure rétrograde, répréhensible et répugnante sur laquelle aucun habitant de la Nouvelle-Écosse ne peut fermer les yeux, surtout par ceux dont les activités commerciales et le mode de vie à Lockeport, Shelburne et dans toutes les localités de South Shore s'en ressentiront. Le ministre stoppera-t-il cette folie puisque cette mesure ne pourra être mise en œuvre que si une nouvelle rampe de chargement à Yarmouth, appartenant à la Dominion Atlantic Railway, est remise en état ou reconstruite, travaux qui d'après la commission doivent être terminés le 1er août? Le ministre voudrait-il mettre un terme à tout cela?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, tous les députés savent qu'il peut être interjeté appel auprès du ministre des décisions prises par la Commission canadienne des transports. Si mon honorable ami est aussi déterminé qu'il le dit, et je suis certain qu'il n'est pas le seul, il peut comme n'importe qui interjeter appel de cette décision. Je serai saisi de l'appel et rendrai une décision.

M. Crouse: Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Je tiens à lui souligner que je lui ai écrit le 21 mai 1982; j'espère qu'il considérera ma lettre comme un appel. C'est incroyable de voir comment le gouvernement se moque de la promesse faite par le premier ministre lors de la dernière campagne électorale quand il affirmait que le gouvernement améliorerait les services offerts par le CN partout au Canada.

M. Crosby: C'est une autre promesse rompue.

M. Epp: Les libéraux ont manqué à chacune de leurs promesses, pourquoi s'inquiéteraient-ils de celle-là?

M. Crouse: Eh oui, une autre promesse rompue.

ON DEMANDE LE RÉEXAMEN DE LA QUESTION

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, étant donné que si on abandonne le service il faudra transférer une aire d'entreposage d'explosifs d'un emplacement isolé du comté de Queens, que le CN ne peut plus desservir, vers un emplacement plus densément peuplé du comté de Lunenburg, ce qui ne manque pas de beaucoup inquiéter mes commettants, le ministre pourrait-il, afin de maintenir dans la région de South Shore l'embauche à son niveau actuel, réexaminer toute cette affaire? Autrement, pourrait-il faire savoir à mes commettants comment il entend raisonnablement desservir l'industrie lourde entre Liverpool et Yarmouth?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il existe une procédure d'appel. Je doute qu'une simple lettre au ministre constitue la démarche appropriée pour mettre en branle la Commission canadienne des transports. Cependant, je ferai volontiers parvenir au député des renseignements sur les démarches à entreprendre. Si le député tient à ce que le ministre examine l'affaire, c'est ainsi qu'il doit procéder.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

LA PRÉSUMÉE DIFFICULTÉ D'APPLICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROSTITUTION À OTTAWA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social. Depuis quelques semaines, j'ai reçu plusieurs protestations de gens de ma circonscription au sujet de certains problèmes engendrés par la prostitution dans le secteur de la basse-ville ouest d'Ottawa. On a remarqué dans ce secteur, madame le Président, une augmentation considérable de la prostitution chez les jeunes, exploités sans doute par des proxénètes. Puisque les corps policiers s'avèrent incapables de contrôler le problème de façon efficace à cause, disent-ils, de l'ambiguïté des articles du Code criminel traitant de cette question, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement entend prendre des mesures pour faciliter le travail des corps policiers et, finalement, pourrait-il s'engager à rencontrer à nouveau ses homologues provinciaux pour discuter de ces changements et de l'application de la loi?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, il s'agit d'un problème qui a été déféré au comité selon le vœu unanime de la Chambre il y a déjà quelques semaines, et qui est discuté dans le contexte du bill C-53 qui est à l'étude au comité à ce moment-ci. Les membres du Comité de la justice et des questions juridiques ont reçu des témoignages à ce sujet et ils étudient à ce moment-ci diverses options qui s'offrent au gouvernement visant à changer la législation ou d'autres mesures si c'est nécessaire. Si l'honorable député veut faire des instances, il pourrait s'adresser au comité à ce sujet.

[*Traduction*]

LA MAGISTRATURE

LE RAPPORT DU CONSEIL CANADIEN DE LA MAGISTRATURE AU SUJET DES PRISES DE POSITION D'UN JUGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il y a une semaine, je lui ai demandé de rectifier la déclaration qu'il avait faite hors de la Chambre portant que le Conseil canadien de la magistrature avait fait siennes les conclusions du rapport choquant des trois membres de la commission chargée d'enquêter sur les prises de position du juge Thomas Berger. Le ministre a refusé d'accéder à ma demande, mais depuis lors, il a eu l'occasion de procéder à certaines consultations et notamment avec M. Evans, juge en chef de l'Ontario et avec M. Allan MacEachern, juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

Je voudrais donc qu'il me dise s'il va enfin admettre que si les deux rapports concluent que le juge Berger ne devrait pas être destitué, il n'en reste pas moins que le Conseil canadien de la magistrature n'a pas tenu compte de la principale conclusion de la commission d'enquête—conclusion importante s'il en est—voulant que les déclarations du juge Berger en faveur des authochtones canadiens justifiaient cette mesure et que le juge Berger avait enfreint la règle fondamentale de la mesure.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, si je ne m'abuse, mon secrétaire parlementaire a traité de cette question hier soir. Il est vrai que le Conseil canadien de la magistrature a reçu le rapport de la commission d'enquête, mais je ne pense pas que dans sa décision, il en ait renié les conclusions. Le rapport et la décision du Conseil indiquent tous deux que le juge Berger a commis une indiscrétion, en tout cas une faute, mais qu'en raison des circonstances, il ne devrait pas être destitué. J'ai accepté la décision du Conseil, comme j'y suis d'ailleurs tenu. Le Conseil est le seul organisme de la magistrature qui puisse me faire des recommandations.

• (1450)

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, une question supplémentaire. Il existe évidemment une différence fondamentale entre une indiscrétion et une mauvaise conduite. J'ai sous les yeux la copie d'une entrevue du président intérimaire du Conseil, le juge en chef Evans. Ma question supplémentaire est la suivante: Étant donné, d'une part, que le juge en chef Evans a indiqué pendant l'entrevue qu'on aurait tort d'affirmer que le Conseil a accepté le rapport du comité et, d'autre part, que le ministre a déclaré le même jour, soit le 6 juin, «Le Conseil a accepté le rapport . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député se propose-t-il de lire beaucoup d'autres citations? C'est la deuxième fois qu'il le fait. Je voudrais qu'il pose directement sa question.

M. Robinson (Burnaby): En raison de ce qui précède donc, le ministre arrêtera-t-il maintenant d'induire délibérément les Canadiens en erreur sur la position du Conseil canadien de la magistrature, surtout lorsque le juge Berger n'est pas en mesure de répondre aux attaques de la magistrature?

Des voix: Règlement.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je suis toujours convaincu que le député n'a pas lu en entier la déclaration que j'ai faite à Sudbury. Je voudrais lui signaler que j'ai dit que le Conseil avait accepté les conclusions du rapport. Je crois qu'il n'aura pas de peine à s'en rendre compte en lisant les deux questions.

Je viens de dire, comme je l'ai répété à de nombreuses reprises, qu'il nous faut veiller à établir une nette distinction entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Cette séparation des pouvoirs est l'un des fondements de notre système. Dans ce cas, tant la décision que les conclusions du rapport indiquent que la conduite du juge Berger était répréhensible, mais qu'il ne devait pas être rayé des rangs de la magistrature. J'ai accepté la décision du Conseil. Je crois effectivement qu'il est dans l'intérêt de la justice que cette question soit réglée. J'ai reçu la décision du Conseil et je l'ai acceptée.

Je n'ai nullement l'intention de relever le juge Berger de ses fonctions, mais je crois devoir répéter à nouveau qu'il est extrêmement important d'établir dans notre système une nette distinction entre le pouvoir judiciaire et la Chambre des communes ou le pouvoir exécutif, et qu'il est dans nos intérêts supérieurs de respecter ce principe, non seulement quand les députés ont des rapports avec le système judiciaire, mais également quand celui-ci doit se prononcer sur une question d'intérêt public.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS D'ÉTÉ

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Danke schön, madame le Président. Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pourrait-il nous indiquer brièvement si son programme de création d'emplois d'été dans certains secteurs, plus précisément la pêche et l'exploitation forestière, programme visé par l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage, donne les résultats escomptés?

L'hon. Lloyd Axworthy (Ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je tiens à dire aussi danke schön au député. Pour répondre à sa question, j'aimerais lui signaler qu'il s'agit d'un programme d'une assez grande portée. Nous avons maintenant conclu des ententes avec l'Ontario et la Colombie-Britannique, nous sommes en voie d'en conclure avec le Nouveau-Brunswick et le Québec et nous en négocions avec toutes les autres provinces.

Les programmes ont maintenant été mis en œuvre en Ontario et en Colombie-Britannique. Lors de mes récents pourparlers avec eux, les représentants de l'Ontario m'ont proposé d'étendre l'application de l'article 38 à des domaines de rénovation domiciliaire, de réforme agricole et d'activités touristiques. Nous étudions toutes ces propositions, et nous menons à bien dans le secteur minier un certain nombre de projets d'assainissement de l'environnement de concert avec les associations et les organisations minières.

La mise en œuvre de ce programme fait appel à la collaboration. La partie du programme portant sur la pêche est administrée directement par mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans. Je répète que ce programme a été accepté par les gouvernements de plusieurs provinces côtières où il a été appliqué et qu'il sera également offert aux provinces de l'intérieur du pays.

Il s'agit de l'un des moyens que nous prenons pour régler en partie le problème du chômage . . .

Des voix: Règlement!

M. Axworthy: . . . auquel, selon moi, tous les députés devraient s'intéresser.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REMANIER LE PROGRAMME

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question supplémentaire n'appellera pas une réponse aussi détaillée. A la fin du mois, 200,000 jeunes Canadiens sortiront de l'école et la plupart déboucheront sur le marché du travail. Comme le programme n'a pas donné les résultats escomptés par le ministre—le nombre de participants et les fonds dépensés jusqu'ici étant très restreints—est-il prêt à remanier ce programme encore une fois, en vue, notamment, d'y faire participer l'industrie, surtout dans les provinces dont le gouvernment n'est pas aussi réceptif à ses idées qu'il le souhaiterait?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, nous nous sommes souvent entretenus avec des entreprises au sujet de ces programmes. Je tiens à signaler au député que, pour ce qui est des jeunes qui arrivent sur le marché du travail, notamment les étudiants, il importe, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, d'obtenir la participation maximale des entreprises, pour les inciter à offrir des postes et des possibilités d'emploi aux étudiants l'été, afin de les aider en cette période très difficile. Encore une fois, je demande instamment à tous les députés d'utiliser les moyens à leur disposition et de faire tous les efforts possibles dans leur circonscription pour obtenir la participation des chefs d'entreprise. J'ai écrit à bon nombre d'associations et d'entreprises commerciales, mais, si je pouvais compter sur la collaboration des députés dans cette tentative des plus louables, nos effors auraient beaucoup plus de chances d'aboutir.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION AU SOMMET DE VERSAILLES

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi le Canada était-il le seul pays à Versailles dont la délégation ne comptait pas une forte proportion de scientifiques et de spécialistes de la recherche et du développement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tâche de faire en sorte que m'a délégation soit moins nombreuse que celles des autres pays.

LA PROPORTION DES FONDS CONSACRÉS À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le ministre a-t-il recommandé au premier ministre que notre délégation comprenne des scientifiques et des technologues? En outre, quel est son avis sur la tendance actuelle en France où l'on met beaucoup plus l'accent sur les sciences et la technologie ainsi que sur la recherche et le développement?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, il est certes vrai que les efforts du gouvernement français pour accroître la proportion du PNB consacrée à la recherche et au développement sont impressionnantes mais, chose certaine, le taux d'expansion de la recherche et du développement au Canada dépasse la croissance prévue en France.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS POUR FIXATION DU PRIX DE L'URANIUM—LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION RENDUE DANS LE CAS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Vendredi dernier, la Cour d'appel d'Ontario a rejeté l'appel interjeté par le ministre de la Justice dans l'affaire du cartel de l'uranium au motif que les deux sociétés de la Couronne Uranium Canada et Eldorado Nuclear Limited ne pouvaient être poursuivies au criminel. Je lui demanderai donc de quelle façon il entend maintenant publier les passages du rapport Bertand qui concernent l'activité de ces deux sociétés de la Couronne, afin que les sociétés du secteur privé qui font encore l'objet de poursuites dans cette affaire puissent avoir un procès équitable?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je ne pense pas que les deux questions soient nécessairement reliées. Nous avons suivi la recommandation du rapport Bertrand à l'effet que nous devions intenter des poursuites aux sociétés privées et aux sociétés de la Couronne. Il y a eu deux décisions, une à la Cour suprême de l'Ontario et l'autre à la Cour d'appel. Au sujet de la possibilité de poursuivre des sociétés de la Couronne, nous faisons la revue de ce jugement-là avant de décider si nous devons en appeler à nouveau, et je n'ai pas d'autres commentaires à faire à ce moment-ci.

[*Traduction*]

Mme le Président: La période des questions tire à sa fin. Le très honorable chef de l'opposition demande à poser une question. Je prierai le député de Saskatoon-Ouest de céder son tour à son chef.

M. Clark: A toi, Ray.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, je remercie de son geste le chef de l'opposition. Je suis toujours disposé à céder mon tour au plus grand parlementaire de la Chambre!

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Le ministre de la Justice s'est levé, et a salué, mais c'est d'un parlementaire véridique que je parlais.

Des voix: Oh, oh!

L'ACCÈS DES SOCIÉTÉS PRIVÉES À L'INFORMATION

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Cette décision politique prise par le gouvernement a pour effet de créer une règle pour les gouvernants et une autre pour les gouvernés dans les poursuites criminelles au titre de la loi sur les pratiques restrictives du commerce. Étant donné que la décision du tribunal est d'empêcher la participation des sociétés de la Couronne, comment le ministre de la Justice entend-il donner aux autres défenderesses l'accès aux renseignements dont elles ont absolument besoin pour leur défense? Va-t-il chercher à dissimuler la part prise par le gouvernement dans toute cette affaire?

• (1500)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): La déclaration du député me paraît un peu bizarre, parce qu'il dit que nous avons deux poids et deux mesures. C'est inexact. Nous avons décidé de poursuivre le secteur privé et le secteur public. Les tribunaux ont dit que nous n'avons peut-être pas le droit de poursuivre le secteur public, mais telle n'est pas la politique du gouvernement. Celui-ci a pour politique de le poursuivre au même titre que le secteur privé. Si ce n'est pas légal, c'est autre chose. Nous avons dit à maintes reprises que nous voulions que tout le monde soit jugé équitablement. Je ne pense pas que la décision du tribunal gêne le moindrement la défense des sociétés poursuivies.

* * *

Mme le Président: Avant que nous passions aux affaires courantes, je dois régler une autre affaire. Quelqu'un m'a signalé et on m'a ensuite confirmé que le député de Burnaby a bel et bien accusé le ministre de la Justice (M. Chrétien) d'avoir délibérément induit la Chambre en erreur.

Des voix: Exactement.

Mme le Président: Quant à moi, je n'ai rien entendu.

M. Crosbie: Moi, je l'ai entendu.

Mme le Président: Je prie donc le député de bien vouloir me dire lui-même s'il a utilisé cette expression; sinon, demain, je vais vérifier les bleus. S'il se confirme que le député a bel et bien utilisé cette expression, je devrai lui demander de la retirer. Comme je ne l'ai pas moi-même entendue, je lui demande aujourd'hui de me dire s'il l'a utilisée.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je n'ai pas utilisé cette expression précise.

Des voix: Oh, oh!

* * *

PÉTITIONS

M. MILLER—LA PÉTITION DES ÉLÈVES POUR LA PAIX

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau le 269e rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Nanaimo-Alberni (M. Miller) le lundi 14 juin 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KING—LES DÉCLARATIONS DE M. PINARD SELON LESQUELLES IL AURAIT ÉTÉ ABSENT LORSQUE LE VOTE A ÉTÉ TENU

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, je soulève la question de privilège pour vous soumettre mon cas et demander l'occasion de me défendre et de défendre mon honneur, suite aux déclarations faites à la Chambre par le leader du gouvernement le 9 juin. J'ai aujourd'hui, pour la première fois, l'occasion de soulever cette question depuis que j'en ai pris connaissance.

Les déclarations blessantes et fausses du leader du gouvernement à la Chambre se trouvent à la page 18296 du hansard. Je cite:

M. PINARD: Monsieur le président, je pense que le député a mal saisi le sens de la question. Il n'était certainement pas à son fauteuil lorsque le vote a été tenu. Il faudrait le lui demander.

Et plus loin:

M. PINARD: Monsieur le président, j'aimerais répéter ce que je viens de dire, c'est que l'honorable député a peut-être mal saisi le sens de la question. A coup sûr nous l'avons tous vu et lui-même le sait, il n'était pas à son fauteuil lorsque le vote a été tenu.

Mme le Président: A l'ordre. Je vois que le député soulève la question de privilège. Je dois lui dire que sa question n'est pas fondée, car la déclaration qu'il a faite à la Chambre . . .

M. Andre: Comment le savez-vous? Vous ne l'avez pas encore entendue.

Mme le Président: . . . apparaît dans le compte rendu comme étant la sienne, tout comme la déclaration d'un autre député appartient à ce dernier. Je crois que l'Orateur adjoint a très bien réglé la question.

Je n'ai pas sous la main la décision qu'a rendue l'Orateur adjoint, mais je l'ai lue avant de venir à la Chambre, et l'Orateur adjoint a très bien dit que si le député d'Okanagan-Similkameen (M. King) a dit être présent au moment du vote, c'est qu'il était ici. Cette déclaration a été acceptée telle quelle. Nous sommes tous des gens d'honneur, et si un député dit qu'il était ici, c'est qu'il était ici, un point c'est tout. La dernière observation qui figure au compte rendu à l'égard de cet échange de vues qui a eu lieu à la Chambre est la suivante:

M. L'ORATEUR ADJOINT: Le député a fait une déclaration et il est d'usage à la Chambre de croire les députés sur parole.

Le député n'a par conséquent aucune correction à apporter.

M. McDermid: C'est la parole du leader parlementaire contre celle du député.

Mme le Président: La déclaration consignée au hansard est claire.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, le député d'Okanagan-Similkameen (M. King) soulève une question de fait personnel. Le leader parlementaire du gouvernement a fait des observations sur sa conduite, et celles-ci sont restées au compte rendu. Les députés de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) et de Central Nova (M. MacKay) ont fait un rappel au Règlement l'autre jour dans des circonstances analogues, ce qui ne s'était jamais produit à la Chambre. Ils ont pu avoir recours au Règlement pour des motifs personnels et pour faire consigner leurs explications au compte rendu.

La seule explication du député d'Okanagan-Similkameen consignée au compte rendu est une déclaration qui ne concorde pas avec celle du leader parlementaire du gouvernement. Le député d'Okanagan-Similkameen veut tout simplement expliquer qu'il était en réalité à la Chambre et qu'il s'était déplacé pour parler au député de Chilcotin . . .

M. Clark: Au député de Prince George-Peace River.

M. Nielsen: . . . au député de Prince George-Peace River (M. Oberle). Il était à la Chambre lorsque la question a été mise aux voix. La motion avait été mise aux voix et durant le vote le député est allé parler à son collègue de Prince George-Peace River pour ensuite regagner son siège. C'est ce qu'il voulait expliquer à la Chambre et, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre!

M. Nielsen: . . . nous devrions avoir la chance d'éclaircir tout à fait cette question!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. Le député me semble avoir eu l'occasion de préciser ce qu'il voulait, si j'en juge par les propos de l'Orateur adjoint, dans le hansard:

M. L'ORATEUR ADJOINT: Le Règlement de la Chambre stipule qu'un député doit être à la Chambre au moment où la question est mise aux voix. Le député d'Okanagan-Similkameen (M. King) était-il à la Chambre quand la question a été mise aux voix?

M. KING: Oui.

Donc, tout est clair. Le député n'a rien à se reprocher et nous devons, je pense, le croire sur parole quand il dit qu'il était à la Chambre.

M. Nielsen: Madame le Président . . .

Mme le Président: Si le député du Yukon veut encore traiter de cette question, je dois lui rappeler que je ne puis accepter de nouvelles interventions quand j'ai réglé une question. La question de privilège ne tient plus puisque le député a pu se faire entendre. Je lui ai lu le compte rendu. Il est évident que son intervention a été consignée; je n'accepterai donc pas d'autres remarques sur cette question particulière. Mais si le député a une autre question à soulever, il aura la parole.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—LE DROIT DES DÉPUTÉS D'ÊTRE ENTENDUS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Sacrebleu, madame le Président, j'ai certainement une autre question à soulever! C'est le privilège des députés de la Chambre que de s'exprimer, et le devoir de la présidence que de les entendre.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Il y a trop longtemps déjà que je vois le gouvernement appliquer le principe des deux poids, deux mesures.

Une voix: Ridicule!

M. Nielsen: Cet après-midi, mes collègues de ce côté-ci ont posé des questions brèves et précises auxquelles les députés d'en face ont donné des réponses passablement longues, qu'ils ont accompagnées de critiques nombreuses sur les questions mêmes, négligeant cependant de redire quoi que ce soit sur la longueur de leurs propres réponses.

Des voix: Règlement!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Ces réflexions sur la façon dont la période des questions est dirigée . . .

M. Andre: Pas uniquement cela!

Mme le Président: . . . s'adressent bien entendu, à ma personne, je le suppose. Les députés estiment parfois que les réponses de leurs collègues d'en face sont trop longues, et ils me demandent d'y couper court. Quelques-unes de ces réponses ont été courtes aujourd'hui. Je le reconnais absolument. Je fais de mon mieux pour les faire raccourcir. Toutefois, quand elles sont trop courtes, je ne puis demander aux ministres, je le crains, de les rendre plus longues car, bien entendu, cele ne fait pas partie de mes responsabilités. J'essaie de faire en sorte que tous les députés soient concis dans leurs interventions.

La journée d'aujourd'hui s'est révélée particulièrement difficile en ce que certaines des questions, non pas toutes, ont été assez courtes. En fait, un grand nombre de députés de l'opposition ont posé des questions, et je m'en félicite car beaucoup de députés se sont fait inscrire sur ma liste et ils attendent de prendre la parole durant la période des questions. Je ne suis pas du tout contente quand, à la fin de cette période, je me rends compte que je n'ai autorisé que huit ou neuf députés de l'opposition à poser des questions. Je tiens à contenter le plus grand nombre de députés possible. Je veux rappeler aux députés que c'est dans leur intérêt d'abréger leurs questions pour donner l'occasion d'en poser à tout le monde.

• (1510)

M. Nielsen: Madame le Président, à ce propos, c'est aussi dans l'intérêt des ministres d'abréger leurs réponses pour permettre à ces clients, comme vous les appelez, de poser leurs questions. Le cas précis que je veux signaler à la présidence cet après-midi est celui où le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) s'est fait interrompre au beau milieu de sa question à laquelle il n'a pas obtenu de réponse du premier ministre (M. Trudeau). On aurait sûrement dû le laisser terminer sa question. On ne devrait pas couper la parole aux députés pour leur demander de poser une question, quand c'est justement ce qu'ils sont en train de faire.

Mme le Président: Je peux me tromper, mais je crois que l'agitation a commencé quand le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) n'a pas obtenu de réponse à l'une de ses questions. Je ne peux évidemment pas forcer un autre député à répondre. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) n'ayant pas obtenu de réponse à sa première question, il en a posé une deuxième. Je pense que le député du Yukon (M. Nielsen) va admettre que j'ai laissé beaucoup de latitude au député de Saint-Jean-Est dans sa deuxième question. Il dépassait de toute évidence les limites auxquelles il est généralement convenu de s'en tenir.

Je n'interviens dans ces cas-là que pour faire observer le décorum et maintenir l'ordre à la Chambre. Je ne cherche pas à empêcher les députés de s'exprimer. Bien au contraire. Tous les députés veulent s'exprimer. En obligeant les députés à raccourcir les questions qu'ils posent pendant la période des questions, je donne à un plus grand nombre de députés l'occasion d'exercer la liberté qu'ils ont de s'exprimer.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je prends la parole au sujet du rappel au Règlement du député du Yukon (M. Nielsen). Je lui signale que son exemple était particulièrement mal choisi. Il se plaint des longues réponses des ministres. Le député du Yukon se rappelle que son collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a débité toute une série de chiffres avant de me poser sa question. Il m'a demandé, et je crois pouvoir le citer presque mot à mot, «le premier ministre essaie-t-il de se dérober à ses obligations?». C'était sa question et j'ai répondu non. Non, je n'essaie pas de me dérober à mes obligations.

Mme le Président: D'accord. Je regrette . . .

M. Trudeau: Le député de Saint-Jean-Est s'est levé et a dit . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je comprends que le premier ministre (M. Trudeau) veuille rétablir les faits, mais j'ai bien peur que nous ne puissions entamer un débat pendant la période des questions et des réponses. Bien entendu, le moment n'est pas opportun. La Chambre aura amplement le temps de le faire à d'autres occasions.

M. CLARK—LES PROPOS DE M. PINARD À L'ENDROIT DE M. KING

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président je prends également la parole pour faire une mise au point et contribuer à ce que Votre Honneur a appelé, je pense, le décorum et l'ordre à la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre a fait certaines déclarations sans fondement à propos du député d'Okanagan-Similkameen (M. King) et ces déclarations figurent dans le compte rendu de la Chambre. La présidence a rendu sa décision et nous a lu la décision de l'Orateur adjoint demandant à la Chambre de croire sur parole le député d'Okanagan-Similkameen qui se trouvait bel et bien là quand la motion a été mise aux voix. En acceptant de le croire sur parole . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Clark: Si je puis formuler mon objection . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Nielsen: Écoutez-le.

M. Clark: Puis-je parler?

Mme le Président: Non, je rappelle au député que j'ai demandé au député du Yukon de ne pas faire d'autres commentaires au sujet de la question soulevée par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King). Je crois que le compte rendu est exact. Les divergences d'opinions sont fréquentes à la Chambre. C'est le propre des discussions. Nous avons souvent au compte rendu des déclarations contradictoires faites par tel ou tel député et c'est parfaitement normal. Nous avons un parti ministériel et un parti de l'opposition. Leurs opinions sont souvent diamétralement opposées. Les déclarations contradictoires n'ont donc rien d'étonnant. Le président du Conseil privé (M. Pinard) a fait une déclaration. Je suppose qu'il la maintient. S'il ne veut pas la rectifier, c'est à lui d'en décider et à personne d'autre.

M. Pinard: Madame le Président . . .

M. Clark: Madame le Président, je n'ai pas eu l'occasion de formuler mon objection qui porte précisément sur le fait que le président du Conseil privé (M. Pinard) a fait une fausse déclaration et qu'elle figure au compte rendu. Il ne s'est toujours pas rétracté et il n'a pas demandé à reprendre ses paroles. Afin de maintenir l'ordre à la Chambre des communes, je lui demande de préciser que son accusation à l'endroit du député d'Okanagan-Similkameen n'est pas fondée.

Mme le Président: Juste avant que le ministre prenne la parole, je tiens à répéter que, comme la Chambre, j'accepte les déclarations de tous les députés. Ils n'ont pas toujours la même perception des faits. C'est parfaitement normal. Je demande au ministre de ne pas se lancer dans un débat, mais de répondre à cette question comme il le jugera bon.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en droit, lorsqu'on a la chance de compléter ses études, selon un vieux principe, lorsqu'il y a une divergence entre un texte français et un texte anglais, c'est le texte de la langue utilisée par celui qui parlait qui doit prévaloir. Alors, lorsque j'ai parlé en Chambre ce soir-là, à la page 18296, selon le texte français du journal des Débats—parce que je parlais en français—j'ai dit, et je cite:

Monsieur le président, je pense que le député a mal saisi le sens de la question. Il n'était certainement pas à son fauteuil lorsque le vote a été tenu. Il faudrait le lui demander.

Or, dans le texte anglais cité par le député de Yukon (M. Nielsen), on peut lire, et je cite:

[*Traduction*]

Mr. Speaker, I think the hon. member misunderstood the point of order raised. He was certainly not on the floor of the House when the division was called.

[*Français*]

Il y a une différence entre «fauteuil» et «floor.» Lorsque j'ai dit que le député n'était pas à son fauteuil au moment du vote—c'est justement ce que le député de Yukon disait tantôt—c'est que le député était en train de parler à un autre député, à un autre fauteuil. Alors il corrobore entièrement ce que j'ai dit le soir du 9 juin, et fort de mon témoignage corroboré par le député de Yukon, c'est le député qui a invoqué le Règlement qui devrait retirer ses paroles.

Mme le Président: Alors si j'ai bien compris, le texte français serait conforme aux corrections qu'exigerait, si toutefois il peut l'exiger, l'honorable député de Okanagan-Similkameen.

M. Clark: Madame le Président . . .

Mme le Président: L'honorable chef de l'opposition a la parole.

M. Clark: Madame le Président, je cherche à donner au président du Conseil privé l'occasion de corriger le compte rendu parce qu'il a accusé, il vient de dire, il vient de citer ses propres mots; il a accusé le député d'Okanagan-Similkameen de n'être pas dans son fauteuil quand la question a été posée, or il y était bel et bien.

Des voix: Jamais!

[*Traduction*]

M. Clark: Il a pu y avoir, madame le Président . . . si le député qui souscrit aux principes communistes quand il parle au nom du parti libéral du Canada veut bien se taire.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Ce n'était pas le seul.

M. Clark: Peut-être n'était-il pas le seul. Le premier ministre se montre du doigt.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il a pu y avoir un problème de traduction. La version anglaise dit que le député n'était pas à la Chambre et la version française, qu'il n'était pas à sa place. Sauf erreur, cette dernière expression est celle que le président du Conseil du Trésor a employée. De fait, le député d'Okanagan-Similkameen était à son fauteuil quand la motion a été mise aux voix.

• (1520)

Des voix: Non, non!

M. Clark: Il s'est ensuite levé . . .

Des voix: Non, non!

M. Clark: Il s'est ensuite levé pendant le vote pour aller parler à un des ses collègues, le député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish). Il était à son fauteuil.

Des voix: Il n'était pas à son fauteuil et vous le savez.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre!

M. Clark: Les faits sont très simples, madame le Président. Dans la version anglaise du hansard, on accuse le député d'Okanagan-Similkameen de ne pas avoir été à la Chambre. Dans la version française, on l'accuse de ne pas être à son fauteuil. En réalité, il était à la Chambre et à son fauteuil, quand la motion a été mise aux voix. Il s'est ensuite levé et il est revenu à son fauteuil quand est venu le moment pour lui de voter.

Tout cela pourrait être tiré au clair si le président du Conseil privé (M. Pinard) croyait sur parole—je vois que le premier ministre quitte la Chambre pendant que nous discutons d'une question parlementaire—croyait, dis-je, le député d'Okanagan-Similkameen sur parole et apportait la correction voulue dans la version française et la version anglaise du hansard.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président . . .

[*Traduction*]

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: Le député veut dire quelque chose à propos de ce rappel au Règlement. Je sais qu'il veut aussi prendre la parole plus tard sur un autre sujet, mais j'écouterai maintenant ce qu'il a à dire à propos du présent rappel au Règlement.

M. Broadbent: Madame le Président, je viens de décider de ne pas soulever la question que j'avais l'intention de soulever plus tard. Nous venons de passer 22 minutes à discuter de ce rappel au Règlement. Je vous signale, madame le Président, que pendant que nous discutons pour savoir si quelqu'un était à son fauteuil ou à la Chambre, des milliers de personnes meurent au Moyen-Orient, des centaines de gens meurent aux îles Falkland et des millions de Canadiens sont sans travail. C'est ridicule de gaspiller ainsi le temps de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: J'ai reçu préavis d'une question de privilège inscrite au nom du député de Burnaby (M. Robinson). N'est-il pas à la Chambre?

M. Clark: Madame le Président, je pense avoir vu le président du Conseil privé (M. Pinard) se lever et je pense d'ailleurs qu'il avait obtenu la parole. J'imagine donc qu'il veut retirer du hansard de la Chambre des communes les déclarations fausses qui y figurent maintenant.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, je m'apprêtais à tenir des propos dans le même sens que ceux tenus par le chef du Nouveau parti démocratique. Je trouve absolument ridicule . . .

Mme le Président: A l'ordre! Si c'est cela, je déclare que le débat sur cette question est terminé. Je crois que le compte rendu des *Débats* sera très clair. On saura, et j'espère que tous les honorables députés sont satisfaits des déclarations qu'ils ont pu faire cet après-midi à la Chambre.

[*Traduction*]

Des voix: Non, pas du tout.

Mme le Président: J'ai reçu préavis d'une question de privilège du député de Halifax-Ouest (M. Crosby).

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROSBY—LES PROPOS DE M. CHRÉTIEN AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet des propos que le ministre de la Justice (M. Chrétien) a tenus au cours de la période des questions en répondant à mes demandes de renseignements à propos de l'affaire Marshall. Je n'ai pas sous les yeux la transcription de ce qu'il a dit, mais je crois l'avoir entendu déclarer que je n'avais jamais soulevé cette affaire avant.

Un telle allégation porte atteinte à mon honneur de député et à mes privilèges, et si elle a bien été faite, la Chambre a été induite en erreur et on lui a dit des faussetés. J'avais déjà soulevé la question à deux reprises à la Chambre une fois dans une question inscrite au *Feuilleton* du 1e avril et à laquelle on a répondu le 11 mai 1982, comme en témoigne la page 17285 du hansard et une autre fois le 19 avril 1982, en vertu de l'article 43 du Règlement.

Madame le Président, quand les ministres répondent aux questions des députés, ils s'exposent trop souvent à se faire accuser de porter atteinte aux privilèges de la Chambre, car ils ne nous laisse pas la possibilité de répliquer. Je tiens à le préciser vu que le ministre de la Justice a traité une affaire sérieuse avec beaucoup de légèreté en m'accusant gratuitement de soulever tardivement la question dans l'espoir de me faire un peu de publicité, sans doute parce que cette affaire a fait l'objet d'un article dans une revue nationale et en première page d'un quotidien national pendant le week-end. Je tiens en tout cas à signaler que j'en ai parlé le 1er avril et même avant cela et que j'ai de nouveau soulevé la question à la Chambre le 19 avril. C'est le ministre de la Justice qui ne veut pas traiter de cette affaire, et non pas les députés de l'opposition.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député se rend compte, j'en suis sûr, qu'il n'y a pas là matière à une question de privilège, mais qu'il a sans doute un sujet de grief. Nous pourrons en discuter à une autre occasion et j'invite le député à faire entendre son grief suivant la procédure établie.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. FLIS—LA POLOGNE—L'IMPOSITION DE LA LOI MARTIALE

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, j'ai le devoir de déposer la pétition suivante au nom de plus de 40,000 Canadiens:

Que la loi martiale soit abolie en Pologne, que les droits syndicaux obtenus par le peuple polonais en août 1980 soient rétablis, que les droits de la personne précisés dans l'Accord d'Helsinki soient rétablis;

Qu'un embargo commercial soit imposé à la Pologne et à l'Union soviétique tant que le gouvernement polonais n'aura pas satisfait à ces exigences.

Les pétitionnaires espèrent, madame le Président, que vous trouverez la pétition conforme au Règlement et que les ministres intéressés tiendront compte de la demande des 40,000 Canadiens et plus qui ont signé cette pétition.

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

MODIFICATION VISANT À LIMITER LES PRESTATIONS

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-120, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai aujourd'hui quelque chose qui ne porte pas à controverse et qui devrait être une véritable musique aux oreilles de tous les députés.

[*Français*]

Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 3151, 4036, 4308 et 4355.

[*Texte*]

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

Question no 3151—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question no 2599 où l'on dit notamment que l'on a fait des recherches dans toute la province pour trouver la pierre calcaire d'une valeur de $2,500 nécessaire pour le bureau du premier ministre, avant de l'acheter dans la région de Cambridge (Ont.), a-t-on examiné le calcaire de la circonscription de Leeds—Grenville et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) quels sont les nom et description de fonctions des examinateurs?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Comme il a été mentionné dans la réponse no 2599, on a fait des recherches dans toute la province pour trouver des échantillons de pierre calcaire appropriée en s'adressant à des fournisseurs de pierre de Toronto. On n'a pas inspecté la qualité des calcaires de la circonscription de Leeds-Grenville, puisqu'elles produisent, de même que d'autres carrières, des moellons bruts plutôt que de la pierre de bonne dimension. De plus, aucun échantillon de ces carrières n'était compris parmi les échantillons obtenus aux fins d'exécution des travaux prévus. *a*) Sans objet, *b*) sans objet.

LA SUBVENTION ACCORDÉE AU NOVA SCOTIA VOLUNTEER WEEK COMMITTEE

Question no 4036—**M. Crosby:**

1. Le Nova Scotia Volunteer Week Committee a-t-il reçu une subvention de $7,800 du secrétariat d'État et, le cas échéant, dans le cadre de quel programme?

2. D'autres organismes ou groupes peuvent-ils recevoir des subventions dans le cadre de ce programme et, le cas échéant, dans quelles circonstances?

3. A-t-on versé une partie des $7,800 accordés au Comité à l'épouse de M. Michael J. L. Kirby, ancien greffier adjoint du Conseil privé pour services rendus ou dépenses encourues?

4. M. Kirby a-t-il été impliqué de quelque façon que ce soit dans l'octroi de cette subvention et, le cas échéant, comment?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): 1. Le Nova Scotia Volunteer Week Committee a reçu une subvention de $7,800 pour son projet Community volunteer Recognition Kit. Voici deux des objectifs de ce projet: (i) favoriser les échanges de vues entre les minorités ethniques et la majorité au sujet de bénévolat; (ii) mettre en vedette des bénévoles au mérite exceptionnel. La subvention a été accordée en vertu du volet «Aide aux groupes» du Programme du multiculturalisme.

2. Oui, 51 subventions ont été accordées en Nouvelle-Écosse en vertu de ce programme pendant l'année financière 1981-1982. Les conditions de financement sont les suivantes: (i) le groupe doit être un organisme bénévole selon les critères établis pour les programmes du secrétariat d'État; (ii) le projet doit être conforme aux objectifs du programme ainsi qu'aux priorités du bureau régional du secrétariat d'État (dans le cas du bureau régional de Halifax, il s'agit de favoriser des activités susceptibles d'améliorer les relations entre la majorité et les minorités en combattant les préjugés).

3. Md. Bonnie Kirby est la coordonnatrice du comité et une partie de la subvention, soit $3,000, servira à lui verser un salaire de $500 par mois pendant six mois (du 1er décembre 1981 au 31 mai 1982).

4. Non.

LE COMMISSAIRE DE LA GRC

Question no 4308—**M. Robinson (Burnaby):**

1. Le commissaire de la GRC est-il comptable au solliciteur général directement ou par l'entremise du solliciteur général adjoint?

2. Le commissaire a-t-il le statut de sous-ministre?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Le commissaire de la GRC est directement comptable au solliciteur général du Canada.

2. Aux fins de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, de la loi sur l'administration financière et de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, le commissaire de la GRC a le même statut que le sous-ministre. Cependant il a le titre de sous-chef et non celui de sous-ministre.

LES SIÈGES USAGÉS REMIS À NEUF D'AIR CANADA

Question no 4355—**M. McKinnon:**

Au sujet de la réponse à la partie 3 de la question no 4096, où l'on dit notamment que l'on a acheté d'Air Canada 215 sièges usagés remis à neuf au montant de $276,860, cela signifie-t-il que chaque siège coûtera $1,287.72 et, le cas échéant, pourquoi ces sièges coûtent-ils si cher s'ils sont «usagés»?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Les sièges usagés remis à neuf d'Air Canada coûteront un prix total de $276,860 ou $1,287.72 chacun. Ce prix se compare favorablement avec les alternatives suivantes: *a*) Nouveaux sièges de conception similaire pour remettre à neuf les sièges usagés pour un coût total de $678,700 ou $3,156 chacun, *b*) La remise à neuf des sièges existants par soumission compétitive varie de $472,122.58 ($2,195.92 chacun) à $655,742.79 ($3,048.71 chacun).

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, si la question 4048 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, ce document serait déposé immédiatement.

Je suggère, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 4048 soit réputée transformée en ordre de dépôt?

Des voix: D'accord!

[*Texte*]

LA POLITIQUE D'EMPLOI DU GOUVERNEMENT

Question nº 4048—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement a-t-il publié dans les journaux des annonces pour inviter des postulants possédant des caractéristiques ethniques et raciales particulières à postuler des postes et, le cas échéant, quel est le détail des annonces et le gouvernement a-t-il adopté une politique raciste?

2. Le gouvernement réalise-t-il que *a*) la plupart des Canadiens sont en faveur d'accorder tous les avantages possibles aux autochtones du Canada, *b*) en réservant des emplois à des groupes particuliers, il exclut d'autres nationalités et des citoyens canadiens qui pourraient vouloir poser leur candidature?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter une politique destinée à exclure à l'avenir les noirs, les blancs ou tout autre groupe démographique et, le cas échéant, qu'est-ce qui justifie une telle pratique?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

● (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)) propose: Que le bill C-111, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Bussières propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Madame le Président, c'est la troisième fois que j'ai l'occasion de prendre la parole sur ce projet de loi, étant donné que nous avons dû diviser le projet de loi qui contenait originellement le pouvoir d'emprunt et certains amendements à la taxe sur l'accise, et vu que le débat est limité à une journée, à aujourd'hui, je serai très bref dans mes remarques et me contenterai d'exposer les points les plus importants.

[*Traduction*]

Les députés le savent, le bill C-111 cherche à obtenir du Parlement l'autorisation d'emprunter un montant de 6.6 milliards de dollars pour l'année financière 1982-1983. Le bill a fait l'objet de débat à la Chambre, et les députés ont eu l'occasion de poser des questions au sujet du bill tant au ministre des Finances (M. MacEachen) qu'à moi-même lors de nos comparutions devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Les députés sont donc bien au courant de l'objet et du contenu du bill, et je n'en parlerai pas davantage.

Je voudrais pour le moment expliquer sur quoi on s'est fondé pour établir le montant du pouvoir d'emprunt que nous sollicitons et faire remarquer aux députés que ce montant ne sera pas suffisant pour toute l'année financière. Le ministre des Finances a déjà dit une bonne partie de ce que je vais dire lorsqu'il a comparu devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, aussi vais-je me contenter de répéter l'essentiel de ses propos à la Chambre aujourd'hui.

Les députés se souviennent certainement que la demande de pouvoir d'emprunter 6.6 milliards de dollars, pour l'année 1982-1983, se fonde sur les estimations concernant les besoins financiers budgétaires et non budgétaires énoncés dans le budget présenté au Parlement le 12 novembre dernier. Ces besoins se fondaient sur les prévisions de croissance économique de l'époque. Depuis que ces calculs ont été établis pour ce budget, la croissance économique s'est fortement ralentie à l'échelle mondiale. En fait, la plupart des pays industrialisés connaissent actuellement une récession économique. Il importe de signaler que la plupart des grands pays industrialisés se heurtent aux mêmes problèmes économiques que le Canada à l'heure actuelle. Tous ces pays, y compris le nôtre, connaissent dans une plus ou moins grande mesure des problèmes d'inflation permanente, de chômage croissant et de ralentissement de la croissance.

Au Canada, bien que les prévisions budgétaires aient fait état de certaines faiblesses, la gravité de cette récession n'était pas prévue au moment de la préparation du budget. Aujourd'hui, l'économie canadienne est dans une position beaucoup plus faible qu'en novembre dernier, ce qui a eu et continuera d'avoir une incidence évidente sur les recettes et les dépenses gouvernementales et, partant, sur notre situation financière et nos besoins d'argent.

M. Epp: Autrement dit, vous êtes fauchés.

M. Bussières: A la suite de ces événements, nous nous attendons à voir nos besoins financiers augmenter et à devoir demander à la Chambre un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année 1982-1983, avant la fin de l'année financière.

M. Wilson: Quand?

M. Bussières: Nous ne demanderons pas à la Chambre de répondre instantanément à une demande d'emprunt supplémentaire sans lui présenter une analyse récente de la situation économique et des répercussions de ces nouveaux événements sur les besoins financiers du gouvernement. Le ministre des Finances a dit qu'il ferait une déclaration sur les questions économiques avant que la Chambre n'ajourne pour l'été.

[*Français*]

Il a également indiqué, monsieur le président, lors de sa comparution devant le comité permanent, que si un besoin d'emprunt supplémentaire devait être présenté à la Chambre, il indiquerait alors les raisons pour lesquelles un tel besoin de pouvoir d'emprunt était justifié pour le gouvernement. La déclaration du ministre des Finances (M. MacEachen), avant l'ajournement de la session, permettra aux députés d'avoir une évaluation beaucoup plus récente de la façon dont le ministre voit la situation économique également au Canada. Je suis convaincu que les députés comme les autres Canadiens reconnaissent que le gouvernement a lui seul ne peut être tenu responsable et régler la crise dans laquelle nous plonge la conjoncture économique actuelle.

Les Canadiens comme les députés sont bien conscients de la dépendance de l'économie canadienne de l'économie mondiale et de l'économie américaine. On dit souvent, et je pense qu'on ne se lassera jamais assez de le répéter, que l'économie canadienne est une économie ouverte. Nous dépendons des marchés étrangers et lorsqu'il y a une profonde récession sur ces marchés étrangers nous en subissons une contrainte, une restriction. Nous sommes d'autant plus vulnérables de l'ouverture de notre économie ou de la dépendance de notre économie par rapport tant à l'économie mondiale qu'à l'économie américaine. Nous avons assisté récemment, les Canadiens, les députés, à des efforts de concertation sur le plan mondial afin d'en arriver à améliorer la situation sur le plan international. Je pense que nous devons également à l'intérieur du pays accentuer la concertation des efforts des agents de l'économie afin de remettre sur pied l'économie canadienne et de favoriser ainsi la remise sur pied également des autres économies.

Il y a quelques points dont j'aimerais qu'on se rappelle cet après-midi, monsieur le président, afin justement d'assurer cette relance. D'abord, il faudrait perdre l'habitude qu'on a acquise de vivre avec des taux d'inflation élevés, parce que c'est là fondamentalement que se situe la racine du mal. L'inflation crée de l'incertitude auprès des investisseurs, des consommateurs, l'inflation nous amène à développer des attentes, des attitudes de demandes vis-à-vis des salaires qui créent un climat qui n'est pas du tout propice aux investissements. Si nous voulons assurer un climat favorable à la reprise, il faut dissiper la racine de l'incertitude qu'est l'inflation, et pour ce faire nous devons perdre cette habitude que nous avons acquise de vivre avec l'inflation. Nous devons également restreindre nos demandes sur le plan des salaires, et ceci nous le ferons lorsque nous nous serons débarrassés des attentes inflationnistes. Nous devons donc, tous les agents de l'économie, le gouvernement national, les gouvernements des provinces, les municipalités, les sociétés, les hommes d'affaires, les individus, mettre en commun nos efforts, avoir une atitude en vue de nous débarrasser de ce mal qui ronge notre société, notre économie et qui s'appelle l'inflation. Lorsque nous aurons réussi à briser ce cercle, à enlever de notre esprit des attitudes inflationnistes, nous serons sur la voie de créer un climat plus propice aux investissements puisque nous aurons dissipé l'élément majeur de l'incertitude qui empêche les investissements, lesquels nous permettraient de créer des emplois, de diminuer le chômage, et de voir également les taux d'intérêt baisser.

Un autre point que j'aimerais aborder avant de conclure, monsieur le président, est la marge de manœuvre extrêmement réduite qui est à la disposition du gouvernement dans la présente crise. Le gouvernement ne peut pas se permettre de dépenser de façon irresponsable. D'autre part, les ressources qui sont à sa disposition sont engagées dans des programmes difficilement comprimés. Qu'on pense aux sommes d'argent—et un collègue tantôt parlera particulièrement de cet aspect—qui vont au transfert envers les provinces, soit sous forme de péréquation, soit sous forme de financement des soins de santé et d'aide sociale, soit encore pour l'enseignement postsecondaire. Qu'on pense également aux sommes importantes qui sont destinées à des programmes comme les allocations familiales, les pensions de sécurité pour la vieillesse, le supplément de revenu garanti, le crédit d'impôt aux enfants, lesquels sont tous des programmes qui s'adressent surtout aux gens qui, dans notre société, sont le plus dans le besoin et qui également sont les plus vulnérables en période de forte inflation, et je pense que les Canadiens sont d'accord sur la philosophie du gouvernement qui consiste, dans une période d'économie difficile, une période de crise, à utiliser nos ressources pour soulager ceux qui dans la société en ont le plus besoin.

La marge du gouvernement est extrêmement réduite et c'est pour cette raison que je faisais appel, monsieur le président, aux divers agents de l'économie pour que nous concertions nos efforts afin d'assurer une baisse des pressions inflationnistes, et c'est l'élément important qui nous permettra de rétablir l'économie sur un bon pied. Monsieur le président, c'est la seule journée qui reste aux députés pour exprimer leur opinion sur ce projet de loi qui vise à rechercher un pouvoir d'emprunt de 6 milliards 600 millions. J'ai eu l'occasion, comme je l'indiquais au début de mes remarques, d'avoir déjà pris deux fois la parole sur le projet de loi. J'ai eu l'occasion de comparaître au comité pendant une séance pour répondre aux questions des membres du comité. Je remercie les députés de m'avoir accordé encore aujourd'hui quelque temps pour tenir mes propos de conclusion à ce débat.

• (1540)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mon exposé proprement dit, je voudrais faire une observation que j'estime très importante. Le ministre a signalé que le projet de loi a été divisé. Je voudrais rappeler qu'il l'a été suite à une décision de l'Orateur, à la demande du gouvernement. Cela rappelle aussi l'accord intervenu entre le gouvernement et l'opposition concernant le bill omnibus sur la sécurité énergétique. A deux reprises, le gouvernement a donc tenté de se servir des dispositions du règlement pour introduire d'une façon détournée des bills omnibus, ce qui est tout à fait inacceptable et a été refusé. La Présidence avait rendu sa décision, mais en fin de compte, c'est la Chambre qui les a rejetés. Je crois que ce faisant, elle manifeste que cette façon de procéder est totalement répréhensible.

J'espère que le gouvernement a appris sa leçon, qu'il s'abstiendra de procéder ainsi à l'avenir en incorporant différents projets de loi dans un même bill. Il ne devrait pas se servir de sa majorité pour imposer ce genre de mesure à la Chambre. C'est une chose inacceptable qui ne devrait jamais plus se répéter.

Étant donné les propos tenus l'autre jour au comité par le ministre des Finances (M. MacEachen), comment peut-il oser demander à la Chambre la permission d'emprunter 6.6 milliards de dollars? Ce faisant il affiche son mépris pour le Parlement et l'ensemble des contribuables. On nous demande d'approuver une chose sans que nous ayons la moindre idée de la façon dont elle sera utilisée. Le ministre lui-même nous a demandé d'approuver cet emprunt de 6.6 milliards tout en avouant qu'il ignorait ce que serait la suite. C'est comme s'il nous disait ceci: «Achetez-moi cette voiture. Elle ne marche pas mais je vais vous dire ce qu'il en coûtera pour la réparer. Et vous devrez payer la facture.» Voilà ce qu'il déclare aujourd'hui au public canadien et il a complètement tort.

Le ministre a d'ailleurs admis que les estimations de novembre étaient fausses. Il a avoué aux membres du comité qu'il s'était trompé. Dans le budget de novembre on avait prévu 10.5 milliards mais j'estime qu'aujourd'hui ce chiffre a atteint 17 ou 18 milliards. D'autres économistes diraient probablement que le montant du déficit est plus près de 20 milliards.

Pourquoi le ministre nous demande-t-il de l'autoriser à emprunter davantage d'argent? Il a certainement vérifié les chiffres et sait combien il va devoir emprunter au total cette année compte tenu des besoins nouveaux causés par l'accroissement du déficit. Un déficit de 18 milliards, cela fait $1,900 par contribuable. C'est beaucoup d'argent qu'on leur demande.

Avec les taux d'intérêt actuels, si nous continuons d'emprunter à ce rythme d'année en année notre déficit aura doublé d'ici cinq ans. Si notre déficit cette année est de 18 milliards, dans cinq ans, il sera de 36 milliards et, dans dix ans, c'est 72 milliards que l'on va réclamer aux contribuables canadiens. Il est anormal que le gouvernement nous demande ce chèque en blanc.

Chacun sait que l'économie est dans le marasme, mais nous le savions déjà en novembre. Nous savions alors que nous étions en période de récession. Nous l'avons dit au ministre, mais il a fait la sourde oreille et a décidé de continuer son bonhomme de chemin en refusant d'admettre que nous étions en période de récession. Tout le monde avait beau le lui dire, il ne voulait rien savoir. Il a fait fi des retombées du déficit énorme sur notre économie.

Toutes les petites entreprises qui essaient de trouver de l'argent pour survivre doivent rivaliser avec le gouvernement fédéral. Elles ont du mal à obtenir de l'argent à des taux d'intérêt élevés, or c'est précisément à cause de la concurrence du gouvernement fédéral que les taux d'intérêt sont si élevés. Les exploitants agricoles, les propriétaires de maison et les chefs d'entreprise sont victimes de la situation.

Le ministre a parlé de restrictions et nous a demandé de nous y habituer. De qui se moque-t-il, monsieur l'Orateur? L'an dernier, le ministre a proposé d'augmenter les dépenses publiques de 22 p. 100. S'il s'agit là de restrictions, j'aimerais bien savoir ce qui se passerait si le gouvernement se mettait à dépenser de l'argent!

J'ignore si le ministre des Finances a chargé son collègue de venir nous réclamer l'autorisation d'emprunter 6.6 milliards en sachant pertinemment que, d'ici quelques semaines, on va encore nous réclamer entre 6 et 8 milliards. C'est une attitude totalement insensée et c'est aussi se moquer du Parlement.

C'est une forte somme, monsieur l'Orateur. Les Canadiens ne peuvent guère comprendre ce que représente une somme de cette importance. Cela représente environ $1,900 par contribuable. Il ne s'agit pas simplement d'un chiffre dont on parle dans la région d'Ottawa, c'est un chiffre qui intéresse tous les Canadiens. L'importance du déficit et les conjectures au sujet du chiffre définitif provoquent une grande incertitude sur les marchés financiers au Canada et sur les marchés des changes étrangers. C'est une des raisons pour lesquelles le dollar canadien valait aujourd'hui moins de 78.39c. américains.

C'est une chose que nous devons reconnaître, monsieur l'Orateur. Tandis que le dollar canadien subit des pressions, la Banque du Canada réagit comme elle le fait toujours en majorant les taux d'intérêt. Tous les Canadiens, qu'ils soient chefs de petite entreprise, propriétaires de maison, agriculteurs ou pêcheurs, souffrent de la hausse des taux d'intérêt. C'est le problème fondamental auquel il faut imputer notre faiblesse économique actuelle. Nous devons nous rendre compte qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème ressenti à Ottawa, mais d'un problème qu'on retrouve dans tout le Canada.

A diverses reprises, récemment, le ministre des Finances a tenté d'embrouiller les Canadiens en prétendant que le dollar canadien est faible parce que le dollar américain est fort. N'est-ce pas là une déclaration admirable? Jusqu'à présent, les dollars canadien et américain ont été forts à maintes reprises par rapport à d'autres devises. Mais pourquoi faut-il que le dollar canadien soit faible à l'heure actuelle et que le dollar américain soit fort? Parce que le gouvernement du Canada ne suit pas de saines politiques. L'inflation chez nous est de 5 ou 6 p. 100 plus élevée qu'aux États-Unis; l'économie américaine est sur le point de connaître une relance, alors que la nôtre continue de péricliter. Voilà pourquoi le dollar canadien fléchit. Le marché n'a pas confiance dans les politiques du gouvernement, et il le montre, puisque le dollar canadien ne vaut plus que 78.39c. américains. La valeur du dollar canadien, c'est le signe du succès ou, en l'occurrence, de l'échec des politiques du gouvernement. Ce n'est pas seulement le budget, mais une série de politiques qui a abouti à la dévaluation du dollar. C'est la conséquence des difficultés résultant du Programme énergétique national, du budget de l'année dernière, des interminables affrontements fédéraux-provinciaux que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances ont provoqués.

• (1550)

Le dollar canadien est aujourd'hui perçu comme un grand malade. Certains sur le marché des changes l'appellent la banane, car le Canada leur semble bien près d'acquérir le statut de république bananière. Les gens d'en face y voient une plaisanterie, mais je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que cela n'a rien de drôle à mes yeux, car j'ai une certaine fierté nationale. Je veux que l'économie y fonctionne mieux que dans la plupart des autres pays. Cela pourrait se faire, mais tel n'est pas le cas parce que le gouvernement actuel ne s'attaque pas aux problèmes que nous pourrions régler. Si nous avions des problèmes, mais accompagnés d'une certaine croissance économique et de taux moindres de chômage et d'inflation, je pourrais l'accepter. Toutefois, le ministre a probablement lu dans les journaux ce matin que, de l'avis de la Banque des règlements internationaux, le Canada venait au tout dernier rang quant à la croissance de la productivité. Point n'est besoin d'être bon économiste pour comprendre ce qui ne va pas. Il n'est pas nécessaire de comprendre les complexités de l'économie. Le fait que le dollar canadien soit passé de 103c. il y a six ans au cours actuel de 78.39c. est suffisamment éloquent. Et la mauvaise gestion commence ici même avec ce déficit dont il est question aujourd'hui.

De nos jours, monsieur l'Orateur, notre pays est la proie d'une crise de confiance aux niveaux national et international. Je voudrais vous lire ce que M. W. A. Wilson a écrit sur le sujet dans un récent article:

> Il est incontestable que ce dont le Canada a le plus besoin aujourd'hui, c'est que la confiance règne à nouveau, car il est peu probable que la relance économique s'amorce dans notre pays tant que le niveau de confiance demeurera aussi faible.

M. Don McGillvray, un journaliste éminent lui aussi, a déclaré:

> L'une des lacunes les plus graves du gouvernement à l'heure actuelle est qu'il a perdu toute crédibilité.

Il nous faut rétablir cette crédibilité et cette confiance. Or, le gouvernement demande à la Chambre des communes d'approuver un pouvoir d'emprunt de 6.5 milliards de dollars, mais il se refuse à nous dévoiler à combien s'élevera le prochain montant qu'il nous réclamera. Il nous laisse savoir qu'il présentera un autre projet de loi réclamant un pouvoir d'emprunt supplémentaire, mais sans vouloir nous en dévoiler l'importance maintenant. Quel indice pareille attitude révèle-t-elle aux gens qui voudraient s'assurer que le gouvernement sait ce qu'il fait? Aucun. Le premier ministre et le ministre des Finances ne font rien pour regagner la confiance.

Le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) a dit en guise d'introduction que l'économie canadienne était extrêmement vulnérable à l'heure actuelle compte tenu des pressions économiques internationales. Pourquoi le gouvernement et le premier ministre n'essaient-ils pas de regagner la confiance des gens? Depuis quelques semaines, le premier ministre se contente de s'en prendre aux Américains; il rejette la responsabilité de tous nos problèmes sur la Federal Reserve Bank. Pendant la fin de semaine, il a déclaré que l'OTAN était la cause de nos maux. Par contre, le premier ministre et le ministre des Finances ne s'occupent pas des problèmes du Canada. Les efforts que le premier ministre a déployés à Versailles se sont soldés par un échec, c'est évident. Il est allé à Versailles dans l'espoir d'inciter le gouvernement américain à changer son fusil d'épaule dans le domaine monétaire, mais en vain. Il revient au Canada et il annonce aux Canadiens qu'il n'apportera aucun changement important à sa politique alors que tous les jours, des travailleurs perdent leur emploi et que les Canadiens sont aux prises avec des taux d'intérêt élevés. S'il pensait vraiment que le sommet de Versailles fournirait la solution, comment ose-t-il, de retour au Canada, annoncer que le gouvernement ne modifiera pas beaucoup ses programmes, que tout continue comme avant.

Disons que le dollar canadien est à l'origine d'un grand nombre de ces problèmes. Il constitue d'ailleurs le principal problème au Canada puisque sa chute fait monter les taux d'intérêt qui affligent tous les Canadiens et provoque également l'exode des capitaux qui serviront à créer des emplois à l'étranger quand nous avons, au Canada, un million et demi de chômeurs. De quoi dépend cette situation? Les Canadiens ont certaines choses qui leur tiennent à cœur, notamment leur pension de retraite. Chaque année, ils font des épargnes en prévision de leur retraite; mais quand ils voient leur pécule menacé à cause d'une action politique qui provoque l'inflation et la baisse de notre niveau de vie, ils cherchent un abri dans des devises plus fortes. Petits et grands entrepreneurs sentent que la politique gouvernementale menace leur avenir; ils exportent donc leur argent afin de répartir les risques. Il leur arrive même de retirer globalement leurs investissements.

Pour démontrer que je n'invente rien, je vais citer quelques chiffres. L'année dernière, les investissements directs des non-résidents étaient en baisse, dans notre pays, de 5.3 milliards de dollars. La même année, les Canadiens investissaient directement à l'étranger 4.9 milliards de dollars, portant à 10.2 milliards les sorties de capitaux. Ces dernières s'élevaient à 2 milliards de dollars par année environ, les deux années précédentes. N'oublions pas, non plus, les sommes d'argent trop petites pour intéresser ceux qui recueillent les statistiques. Ces sorties atteignaient l'année dernière 8.4 milliards de dollars, alors qu'elles se montaient, annuellement, à environ 2 milliards au cours des deux années précédentes. Au total, il y a donc eu en 1981 une fuite de 18.6 milliards de dollars à l'extérieur du Canada, c'est-à-dire 4 fois et demie le niveau précédent, lequel s'établissait à 4 milliards de dollars environ. Pour mieux situer cette somme, disons qu'elle représente une fois et demie les dépenses globales en matière de logement au Canada. Cette somme pourrait servir à la création d'un nombre incroyable d'emplois dans le pays. C'est le genre de situation qu'ont entraînée les politiques du gouvernement.

• (1600)

Pourquoi n'a-t-on pas confiance dans le dollar canadien? Je l'ai déjà dit et je le dirai encore, encore et encore. Pourquoi le dollar canadien est-il si faible? A cause, premièrement, du Programme énergétique national, deuxièmement, de l'attitude face aux investissements étrangers, troisièmement, du budget de l'année dernière, quatrièmement, du déficit élevé du gouvernement fédéral et, cinquièmement, des querelles fédérales-provinciales. Tous ces éléments sont cause de pressions et contribuent aux fuites sans précédent de capitaux dont je viens de parler.

Si la politique était modifiée, le mouvement serait inversé et ces capitaux seraient réinvestis dans notre pays. Les pressions sur le dollar et sur les taux d'intérêt s'atténueraient. Des

emplois seraient créés là où c'est le plus nécessaire. Je vois que le secrétaire parlementaire fait signe que non.

M. Fisher: Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point.

M. Wilson: Le secrétaire parlementaire ne sait pas ce qui s'est passé. Il ne comprend pas ce qui se passe dans le pays aujourd'hui. Je lui conseille de parler aux gens, à des gens qui vivent dans la réalité et non pas dans les tours d'ivoire d'Ottawa, à des gens qui se débattent contre les problèmes causés par les politiques que j'ai énumérées.

M. Fisher: L'abolition de la loi sur l'examen de l'investissement étranger ne changerait rien.

M. Wilson: Le secrétaire parlementaire dit qu'il ne servirait à rien de se débarrasser de cette loi. Mais je lui dis d'essayer pendant six mois pour voir ce qui se passera.

Le dollar canadien devrait et pourrait être plus élevé par rapport au dollar américain. Le secrétaire parlementaire devrait demander aux investisseurs internationaux récalcitrants pourquoi le dollar est si faible. Un dollar canadien fort ferait baisser les taux d'intérêt au Canada.

Permettez-moi de consigner au compte rendu une partie d'un article qui a paru dans le *Financial Times* il y a environ une semaine. Il se lit ainsi:

> C'est une tragédie gênante pour les Canadiens. Le dollar pourrait—devrait—être l'une des monnaies les plus fortes du monde. Mais des années de mauvaise gestion économique et de nationalisme à outrance ont fait fuir les investisseurs du Canada, dépouillant le pays d'une grande partie de son potentiel.

Ces problèmes ont leur origine ici même au Canada. Les solutions sont entièrement à notre portée. Le secrétaire parlementaire a prouvé une fois de plus qu'il excelle à faire le jeu de l'autruche, car il refuse absolument de voir ce qui se passe dans le monde réel. Le ministre lui-même est comme pétrifié. Il a peur de bouger et de commettre une autre erreur. N'ayant réussi aucun coup sûr lors de deux tentatives qu'il a faites concernant le budget, il ne veut pas échouer encore une fois en en faisant une troisième. La panique que manifeste le ministre depuis six mois aggrave le problème que nous connaissons aujourd'hui et est l'une des causes de la hausse des taux d'intérêt au Canada.

De l'avis de certains il faudrait laisser flotter le dollar et ne pas stabiliser les taux d'intérêt pour résoudre tous nos problèmes. Permettez-moi de vous citer quelques chiffres. Tenons-nous en aux faits plutôt qu'aux discours. En octobre 1976, le dollar canadien valait $1.028 américains. Depuis, il a perdu 24 p. 100 de sa valeur. En février 1980, lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir, le dollar canadien ne valait plus que 86.5c. américains. Il a baissé ensuite de 8 p. 100 pour tomber aujourd'hui à 78.39c. américains.

Qu'est-il arrivé aux taux d'intérêt dans l'intervalle? Lorsque la valeur du dollar baisse, les taux d'intérêt devraient diminuer aussi. Monsieur l'Orateur, n'est-ce pas ce que le gouvernement ne cesse de nous dire? Pourtant, le taux préférentiel des banques à charte est passé de 10.25 p. 100 en 1976 à 15 p. 100 en 1980. Aujourd'hui, il atteint 17.5 p. 100.

Voyons maintenant comment a évolué le taux d'inflation. Il est passé de 6.2 p. 100 en octobre 1976 à 9.4 p. 100 en février 1980 et oscille aujourd'hui entre 11.25 et 11.50 p. 100.

Considérons maintenant le taux de chômage ou plutôt le nombre de chômeurs. Les chiffres sont atterrants. En octobre 1976, le Canada comptait 770,000 chômeurs. Aujourd'hui, 1,200,000 personnes se retrouvent au chômage, alors qu'elles n'étaient que 856,000 en 1980. Les chiffres se passent de tout commentaire. En évitant de stabiliser les taux d'intérêt et le dollar, le gouvernement n'a pas mis fin aux maux et aux souffrances des chômeurs et de leur famille. La baisse du dollar n'a pas réglé le problème; elle n'a fait qu'aggraver la situation.

M. Thacker: Quand les libéraux gouvernent, tout va mal.

M. Wilson: J'ai déjà parlé de certains des problèmes auxquels nous pouvons nous attaquer immédiatement. Comme je l'ai signalé au secrétaire parlementaire, en six mois, le gouvernement pourrait prendre des mesures dans les cinq secteurs auxquels je viens de faire allusion.

Voyons un peu plus loin cependant. Examinons le problème de la productivité au Canada. J'ai dit tout à l'heure que la Banque des Règlements internationaux a classé le Canada au tout dernier rang des pays industrialisés en matière de productivité. Des mesures doivent être prises dans ce domaine. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts) a parlé longuement des problèmes de recherche et de développement et de la nécessité de mettre au point plus de produits au Canada. Ce qu'il nous faut maintenant ce n'est plus des vœux pieux mais bien des mesures concrètes. Les bonnes paroles ne coûtent pas cher et le gouvernement le sait pertinemment. Parlons donc de nouveau des faits.

Nous devons modifier le régime fiscal dans le domaine de la recherche. Nous devons surtout faire disparaître certains des problèmes de réglementation qui entravent les progrès dans ce domaine. Voici un exemple. Il porte sur le secteur pharmaceutique. Il y a 12 ou 13 ans de cela, la loi a été modifiée et des brevets sont devenus obligatoires pour tous les nouveaux produits pharmaceutiques. Que s'est-il passé depuis, maintenant que les produits pharmaceutiques ne sont plus protégés par les lois? C'est très simple. A cette époque, les entreprises du secteur pharmaceutique dépensaient près de 8 p. 100 de leurs recettes en recherche et développement alors qu'à l'heure actuelle cette proportion est de 1.7 p. 100. Il s'agit d'une diminution vraiment importante. C'est le type de règlements qui peuvent être modifiés et doivent l'être si nous voulons réaliser nos objectifs d'augmentation de la productivité au Canada.

A l'heure actuelle, les Canadiens ont grand peur de l'avenir. Ils savent que des changements importants se préparent dans le domaine de la haute technologie. Ils n'ignorent pas que si nous dépensons des sommes de cette importance en recherche et en développement, cela amènera des changements spectaculaires dans bien des secteurs au Canada. Étant donné l'inquiétude et l'angoisse des gens qui se demandent s'ils pourront garder leur emploi dans de telles circonstances, nous devons promouvoir la formation sur place afin qu'ils puissent s'adapter à l'avenir. L'avenir est très prometteur, mais les gens s'inquiètent énormément de ne pas pouvoir en profiter. Voilà pourquoi il faut changer les programmes de formation. Si nous pouvions relever le niveau de formation, les gens auraient hâte de tirer profit de ces nouveaux emplois. Ils commenceraient à dépenser de l'argent et à songer sérieusement à l'achat d'une automobile ou d'une maison neuve. Voilà le genre de stimulant dont l'économie a besoin. A l'heure actuelle, les gens sont complètement paralysés par les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises.

Je répète ce que j'ai dit tantôt au sujet de la modération dont le gouvernement doit faire preuve. Le ministre dit que nous devons limiter nos exigences. Le gouvernement n'est pas honnête envers les Canadiens lorsqu'il ne prêche pas d'exemple et augmente considérablement ses propres dépenses. Cela fait du tort au gouvernement qui perd toute crédibilité quand il ne cesse pas de dire aux gens de se serrer la ceinture. L'heure est aux actes. Les ministériels ne peuvent pas se contenter de beaux discours car ils ne règlent rien. Le gouvernement doit agir sans tarder.

En 1979, quand nous étions au pouvoir, nous avons montré qu'il est possible de réduire les dépenses publiques à un taux inférieur au taux de croissance du revenu national. Si j'ai bonne mémoire, elles étaient de 2½ p. 100 inférieures au taux de croissance du revenu national. L'an dernier, les dépenses du gouvernement étaient de 50 p. 100 supérieures au taux de croissance du revenu national. Cela ne peut pas continuer. Et cela ne peut pas continuer pour une très bonne raison.

• (1610)

J'ai parlé il y a un instant de l'effet multiplicateur des déficits qui font monter davantage les taux d'intérêt que nous avons maintenant. Nous avons un déficit qui ne nous rapporte rien parce qu'il est à peu près équivalent au montant que le gouvernement verse en intérêts sur la dette consolidée. Nous versons un dollar sur cinq en intérêts sur la dette consolidée du gouvernement du Canada. C'est une dépense qui ne nous rapporte rien parce qu'on ne peut pas s'en servir pour mettre sur pied des mesures sociales, favoriser l'industrie ou stimuler l'économie. Ce sont les déficits ne rapportant rien qui causent toutes sortes de problèmes au Canada à l'heure actuelle. Nous répétons depuis près de cinq ans que nous devons nous débarrasser de cette dépense inutile. Cependant, le gouvernement nous répète toujours la même chose. Il ne comprend pas les conséquences de la situation actuelle.

Nous pourrions aussi adopter des mesures ayant trait à l'épargne et à l'investissement. Il faudrait encourager les gens à épargner pour accumuler des fonds que les entreprises et les particuliers pourraient emprunter pour permettre au Canada de se développer, aux entreprises de prospérer et aux particuliers d'acheter des maisons. Si les Canadiens ne peuvent pas mettre leur argent de côté, il n'y aura pas suffisamment de fonds disponibles pour financer la reprise économique au Canada. C'est l'un des éléments clés dont nous avons besoin pour réduire les pressions exercées sur le dollar canadien et les taux d'intérêt.

Finalement, il faut prévoir des encouragements quelconques. Jamais, depuis dix ou 15 ans, le gouvernement n'avait pris une mesure qui a nui autant à l'investissement productif que le budget de novembre 1981. Ce budget a assommé les propriétaires de petites entreprises, qui sont à la base de l'économie canadienne et qui fournissent de l'emploi à 65 ou 70 p. 100 des travailleurs canadiens. Les chefs de petites entreprises ont perdu confiance dans l'économie.

En janvier, le comité budgétaire du caucus progressiste conservateur a tenu des réunions un peu partout au Canada. Je n'oublierai jamais les entretiens que j'ai eus avec un groupe de chefs de petites entreprises et notamment avec un ancien employé de Dupont. Il m'a expliqué qu'il avait laissé Dupont dix ans plus tôt pour lancer une nouvelle entreprise. Nous avons parlé de certains des problèmes que le budget lui causait et je lui ai ensuite demandé: «Si vous étiez encore employé de Dupont, vous lanceriez-vous à votre compte vu les dispositions contenues dans le budget et les attitudes qu'il dénote à l'égard des hommes d'affaires et chefs de petites entreprises?» Il a répondu: «Non, je ne quitterais pas Dupont à l'heure actuelle. Les risques sont trop grands et le gouvernement a supprimé une trop grande partie des récompenses.»

Hier encore, j'ai parlé à un autre chef de petite entreprise. Il m'a dit que l'un des grands avantages d'être propriétaire d'une petite affaire, c'est qu'on peut amasser un pécule en vue de la retraite. C'est quelque chose qu'on peut créer soi-même parce que cela se rapporte à son propre avenir. Il a dit cependant que le budget de 1981 empêchait en bonne partie les hommes d'affaires et les petits entrepreneurs d'amasser un tel pécule. Voilà ce qui se passe dans un secteur qui est à la base de notre société et de notre économie. Voilà pourquoi le budget est tellement nocif.

Il est question aujourd'hui de l'ampleur du déficit budgétaire et de la meilleure façon de la limiter. Nous disposons de trois moyens: réduire les dépenses, augmenter les revenus ou—ce dont on entend très peu parler—abaisser les taux d'intérêt. L'an dernier, le remboursement des intérêts a grugé 22 p. 100 du budget de l'État et grandement contribué au déficit budgétaire du Canada. Le gouvernement fédéral n'a réussi avec aucune des trois méthodes de limitation du déficit budgétaire.

L'année dernière, les dépenses gouvernementales ont augmenté de 22 p. 100, comme nous l'a révélé le budget. Le gouvernement n'a plus de contrôle sur les dépenses.

Pour ce qui est de la deuxième méthode, l'augmentation des recettes de l'État, le gouvernement a voulu augmenter les impôts plutôt que de consentir aux Canadiens de nouveaux encouragements qui les poussent à travailler ardemment afin de monter des entreprises qui, elles, accroîtront les revenus du gouvernement en donnant plus de vigueur à l'économie canadienne. Le gouvernement s'y est pris de la mauvaise façon. Le ministre ne mérite pas plus de trois sur dix pour cette question. Il a dit qu'il réduirait le taux maximal, mais seulement pour les riches. Il a négligé les gagne-petit qui ont un rôle très important à jouer dans l'accroissement de l'activité économique. Il a aussi haussé d'autres taux d'imposition et imposé à l'économie une plus lourde charge qui se manifeste dans les piètres données économiques d'aujourd'hui.

Prenons le Royaume-Uni comme exemple. On dit que les expériences au Royaume-Uni sont vouées à l'échec et je voudrais en parler plus longement car les résultats sont passionnants. En 1979, le gouvernement du Royaume-Uni a abaissé le taux marginal applicable aux contribuables les mieux nantis bien que croyant qu'il en résulterait une diminution appréciable des recettes fiscales. Le gouvernement a donc augmenté la taxe sur la valeur ajoutée d'environ 70 ou 80 p. 100. Comme je le disais, les résultats de cette expérience sont passionnants. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu ont augmenté en termes réels pour la première fois en six ans et celles provenant de la taxe sur la valeur ajoutée, qu'on avait relevée de 70 ou 80 p. 100, n'ont augmenté en termes réels que d'environ 45 p. 100. Cela illustre clairement l'effet des mesures incitatives et la façon dont on peut encourager les gens à fonder et créer des entreprises. Cela encourage aussi les gens à acheter des biens dans une économie productive au lieu de voitures Rolls-

Royce, d'œuvres d'art très chères et de l'or dans une économie non-productive.

M. Evans: C'est pourquoi nous avons réduit les taux les plus élevés.

M. Wilson: C'est pourquoi vous avez réduit les taux les plus élevés, comme le dit l'ancien secrétaire parlementaire. Pourquoi les députés n'ont-ils pas réduit tous les taux? C'est là que le gouvernement a commis une erreur.

M. Evans: C'est ce que nous avons fait.

M. Wilson: Non, ce n'est pas ce que vous avez fait. Vous avez réduit les taux fiscaux seulement pour les contribuables les plus riches, vous le savez comme moi.

La troisième façon de contrôler le déficit, c'est par le biais des taux d'intérêt. Nous savons tous que le gouvernement a misérablement failli à la tâche dans ce domaine. Les taux d'intérêt actuels sont presque aussi élevés qu'ils l'étaient l'an dernier. Par ailleurs, la faiblesse du dollar canadien fera grimper les taux d'intérêt et ils continueront probablement à être très élevés. De toute évidence, l'absence de contrôle sur les dépenses et l'ampleur sans borne du déficit budgétaire dont nous parlons aujourd'hui continueront de nous empêcher de ramener les taux d'intérêt à des niveaux acceptables.

Le gouvernement doit changer son orientation et veiller à offrir quelques nouveaux programmes politiques. Il doit chercher à effacer les résultats de ses mesures politiques et modifier ces mesures elles-mêmes pour rétablir quelque peu la confiance dans le pays et chez les citoyens qui bâtissent le pays depuis un siècle, mais qui ne peuvent plus rien voir au-delà de la vallée dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus de vision d'avenir. Ils ne voient que le fond de cette vallée. La voie la plus difficile que le Canada pourrait suivre aujourd'hui consisterait à perpétuer les erreurs du passé.

Voilà pourquoi j'exhorte le gouvernement à retirer ce projet de loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire et à faire une nouvelle déclaration économique et financière qui exposerait les perspectives économiques et financières actuelles. J'exhorte le gouvernement à faire preuve d'honnêteté envers les Canadiens et à leur exposer les véritables problèmes pour qu'ils proposent ensuite des politiques de rechange. Je l'invite à envisager des changements fondamentaux à l'orientation qu'il semble vouloir prendre. Je le prie de ne pas adopter le point de vue que le premier ministre cherchait à nous imposer aujourd'hui et selon lequel aucun changement ne sera apporté. J'exhorte le caucus libéral à transmettre demain ce message au premier ministre et au ministre des Finances et à leur faire comprendre que le pays a besoin de nouvelles mesures politiques ainsi que d'un changement dans l'orientation qu'on veut donner à son économie. A défaut de cela, comment pourra-t-on redonner espoir aux Canadiens? Comment les Canadiens pourront-ils se sentir en confiance face à un changement éventuel, si on ne leur propose rien? Comment pourront-ils prendre des initiatives positives pour relancer l'économie du pays et rétablir l'espoir et la confiance au niveau d'il y a quinze ans? Qu'on donne aux Canadiens la chance de prouver qu'ils peuvent y réussir.

• (1620)

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je dois dire que le débat d'aujourd'hui n'est pas particulièrement gai. C'est une journée plutôt triste. Et à écouter le . . .

M. Thomson: A quand remonte la dernière journée gaie qu'ait connue la Chambre?

M. Riis: Le député demande à quand remonte la dernière journée gaie que la Chambre ait connue? Je ne m'en souviens pas. Le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) nous a demandé aujourd'hui d'approuver le bill C-111, qui tend à accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunter 6.6 milliards de dollars.

Il devrait s'agir d'un débat très franc. Le bill à l'étude devrait être également très simple et nous donner l'occasion de parler de la conjoncture économique du pays ou de féliciter le gouvernement à l'égard de diverses initiatives qu'il a prises et ainsi de suite. Bien entendu, il n'en est rien. C'est un peu comme si Sylvester Stalone nous assénait un coup de poing dans le plexus. C'est un peu comme si l'on était frappé sur la tête par un montant de 2″ × 4″. C'est un peu comme si l'on vous jetait un poids en plomb au moment où vous vous noyez.

Cette demande de 6.6 milliards de dollars arrive à un moment très spécial de l'histoire de notre pays. Je suppose que les Canadiens qui suivent ce débat et surveillent les agissements du gouvernement à l'heure actuelle, sont abasourdis. Ils ne peuvent pas croire les annonces qu'ils lisent dans les journaux jour après jour et qu'ils entendent à la radio ou à la télévision. On se demande quel genre de nouvelles économiques lugubres pourraient encore les surprendre à l'heure actuelle. Je ne sais vraiment pas; pourtant, la promesse la plus positive que nous ait faite aujourd'hui le ministre d'État chargé des finances est l'exposé économique que le ministre des Finances (M. MacEachen) présentera à la Chambre dans quelques jours. Cela n'aidera guère les gens qui perdent leur maison, leur ferme ou leur élevage, qui voient leur entreprise sombrer dans la faillite, leurs amis et leurs voisins perdre leur emploi et tout espoir d'en retrouver un dans un avenir proche.

Une déclaration du ministre: formidable! Que va-t-il nous annoncer d'encourageant? Ce que les Canadiens attendent du gouvernement, c'est de l'action; ils demandent des mesures législatives, la suppression totale de l'horrible budget du 12 novembre 1981, qui a provoqué de véritable remous dans tout le pays, en prouvant clairement à tous les Canadiens que le gouvernement refuse d'admettre l'existence d'un grave problème économique. Pour bon nombre d'entre eux, cela fut une véritable surprise. Comment pourrait-on ne pas voir le problème économique auquel se heurte notre pays?

Pour trouver la réponse à cette question on s'interroge au sujet de ceux qui, dans les milieux gouvernementaux, disposent du pouvoir. Il est bien évident que dans la prise de décision gouvernementale, tous les 142 députés d'en face n'ont pas le même poids. Peut-être même que parmi la trentaine de ministres, tous n'ont pas la même influence. Mais quand on se demande d'où viennent ceux qui font bouger les choses, d'où viennent les puissants du cabinet libéral, on ne s'étonne pas d'en trouver un fort pourcentage qui viennent des gratte-ciel du centre-ville de Toronto et d'ici même à Ottawa. Quand on vit dans le milieu économique de la capitale nationale, des

quartiers d'affaires de Toronto ou de Montréal, quand on ne voyage et qu'on n'évolue que dans ces milieux, il ne faut pas s'étonner qu'on ne soit pas trop bien informé des réalités du pays, de ce qui se passe à Halifax, à Chicoutimi, à Regina et à Prince Rupert. La réalité est bien différente un peu partout dans le pays où il y a ces licenciements, où ces mines et ces grandes entreprises ferment leurs portes provisoirement ou définitivement. Donc on n'a pas cette vision des choses dans les milieux d'affaires de Toronto et de Montréal. Il est bien évident que le gouvernement a mal interprété la situation économique du pays, et peut-être du monde occidental. Son diagnostic est tout à fait erroné, comme le prouve bien cette demande de 6.6 milliards présentée aujourd'hui.

Il y a quelques jours, au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le ministre des Finances reconnaissait que le gouvernement a fait un mauvais diagnostic de la situation économique et sous-estimé ses besoins. Il y a quelques mois, le ministre des Finances avait prévu pour cette année un déficit de 10.5 milliards. Dans mon parti nous avons été nombreux à nous esclaffer en entendant cela, sachant ce qui arrivait à l'économie canadienne. A voir l'économie se dégrader en de nombreux secteurs, nous avons senti combien il fallait être naïf pour y prédire un déficit de 10.5 milliards seulement cette année. Le ministre des Finances vient maintenant nous dire qu'il sera sans doute plus près de 13 milliards. Le critique financier du parti progressiste conservateur affirme qu'il approchera probablement les 18 milliards. D'autres financiers prédisent maintenant 19 milliards, et certains avancent même le chiffre de 20 milliards pour l'année en cours.

La situation est bien pire que n'osent l'avouer la plupart des députés et des hommes d'affaires. La situation est très grave. A quel point l'est-elle? Quels sont les indices qui nous permettent de nous rendre compte de la gravité du malaise économique que nous ressentons actuellement? Nous voyons le dollar fluctuer d'une heure à l'autre agissant comme un véritable baromètre qui enregistrerait la confiance des Canadiens et surtout celle des étrangers dans la devise canadienne. A 2 heures cet après-midi, en ce 15 juin, le dollar canadien valait 78.29c. américain et il était à la baisse. C'est un baromètre qui mesure la confiance. Il permet de savoir ce que la population pense de l'attitude du gouvernement canadien et de la situation économique.

Ce qui est particulièrement irritant, c'est la duperie du gouvernement qui cherche chaque semaine, en empruntant des centaines de millions de dollars, à soutenir artificiellement la valeur du dollar canadien et à donner ainsi l'impression qu'il vaut plus qu'il ne vaut en réalité sur les marchés financiers internationaux. C'est comme chauffer un thermomètre avec une allumette pour démontrer qu'une pièce est plus chaude qu'elle ne l'est en réalité. Ce n'est pas un véritable indicateur de la valeur du dollar canadien ou de l'état de notre économie. Pourtant, nous nous efforçons de créer cette illusion, ce climat artificiel de confiance qui ne trompe personne chez nous ni sûrement à l'étranger.

Un autre indicateur de la gravité de la situation est le chômage qui afflige actuellement le Canada, pays que tous les députés tiennent pourtant pour l'un des plus riches du monde et qui possède vraisemblablement de meilleures perspectives d'avenir que tout autre. Pourtant, le nombre de nos chômeurs est de l'ordre de 1.8 million. Je sais que les choses vont très mal, mais ces quelque 1.8 million de chômeurs représentent environ 16 p. 100 de notre population active et une augmentation de plus de 45 p. 100 par rapport à l'année dernière. Cependant, même ces chiffres n'indiquent pas vraiment ce qui se passe dans la réalité.

Le fait est que 1.8 million de Canadiens sont en chômage. Qu'est que cela signifie? Cela représente beaucoup de misère et de souffrance humaine au pays, plus qu'il n'y en a jamais eu depuis les moments les plus noirs de la dépression des années 30. Il n'y a pas d'espoir. Le coût social de ce chômage élevé se chiffrera par milliards de dollars au Canada. Les problèmes économiques qui nous assaillent aujourd'hui seront surmontés d'une façon ou d'une autre un jour, mais les dommages sociaux qui en résultent ne se répareront pas en un an ou deux, ni même en une décennie ou deux. En fait, il faudra peut-être une ou deux générations pour effacer les séquelles sociales d'un tel niveau de chômage.

Outre les cicatrices émotionnelles et humaines qui résultent d'un pareil taux de chômage, l'impossibilité de continuer à croire en l'avenir en est peut-être l'aspect le plus inquiétant. Le fait est que près de deux millions de Canadiens sont maintenant ou sans travail ou envahis quotidiennement par la peur de perdre bientôt leur emploi. Leurs amis et collègues perdent leur emploi. Le chômage devient chaque jour plus menaçant. Des Canadiens qui travaillent dans des usines depuis 20 ou 25 ans se retrouvent sur le pavé. A quoi cela mène-t-il? Quelles sortes d'ondes de chocs se répercutent dans le système? Les mesures sévères que le gouvernement a adoptées ces dernières années devaient, paraît-il, servir à lutter contre l'inflation. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation odieuse. Le taux de chômage atteint 11.3 p. 100. Cela veut dire qu'au cours des dernières années le pouvoir d'achat du Canadien moyen s'est détérioré. Le revenu dont il dispose lui permet d'acheter moins que l'année dernière et encore moins que l'année d'avant. Un panier de provisions qui coûtait $231 en 1981 coûte aujourd'hui, en 1982, $257. Les salaires n'augmentent pas au même rythme que l'inflation ce qui fait que la plupart des Canadiens deviennent relativement plus pauvres chaque année.

• (1630)

Le gouvernement a entrepris de combattre l'inflation. En 1975, il a décidé que pour y parvenir il fallait accroître les taux d'intérêt. Je vais vous lire un extrait d'une déclaration faite par le Gouverneur Bouey en 1975. Il a dit:

... une brusque réduction du taux de croissance de la masse monétaire ... mettrait rapidement fin à l'inflation. L'ennui avec ce genre de remède tient à la dose à administrer, laquelle serait si forte que le patient souffrirait excessivement pendant le traitement. IL y aurait une diminution abrupte de la croissance des dépenses au chapitre des biens et services ... un affaiblissement extrême des marchés, de nombreuses faillites et un gonflement de chômage.

Ce sont justement les effets qu'a eus le programme. Les problèmes auxquels nous devons aujourd'hui faire face sont en partie attribuables à la politique planifiée par le gouvernement. Ils n'ont rien d'accidentels. Le Gouverneur de la Banque du Canada nous avait bien prévenus en 1975 des résultats de cette politique. Il avait dit que les faillites se multiplieraient, que le chômage s'aggraverait, que les marchés faibliraient et que les Canadiens souffriraient énormément de la situation.

Grâce à sa politique monétariste, le gouvernement a parfaitement réussi à étouffer toute vie économique au Canada. Le projet qu'il avait nourri a été couronné de succès. Si l'économie canadienne tourne au ralenti, c'est aux politiques du gouvernement actuel et aux récentes décisions du gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, que nous le devons. Le taux de base s'élève à 17½ p. 100. Jeudi prochain, nous jouerons encore les taux d'intérêt à pile ou face, et il faut s'attendre à ce qu'ils augmentent encore. Les propriétaires qui devront renouveler leur hypothèque le feront probablement à un taux voisin de 20 p. 100 ou plus.

La misère qui s'abat sur le pays tout entier à cause du niveau élevé des taux d'intérêt n'est pas loin de prendre les dimensions d'un désastre national. Il y a deux ans et demi, nous, du Nouveau parti démocratique, prédisions cette situation dans ses moindres détails. Nous avons affirmé que la politique du gouvernement plongerait le pays dans le désespoir, qu'elle porterait un coup fatal à l'économie. Aujourd'hui, nous sommes troublés par la précision de ces projections.

Je voudrais vous lire les commentaires de deux autorités canadiennes du monde des affaires et des finances à propos de la politique des taux d'intérêt élevés. Le directeur exécutif de la Banque de Montréal, M. William Mulholland, a déclaré:

La hausse des taux d'intérêt risque d'asséner un rude coup à l'industrie; il est donc normal qu'elle s'inquiète fortement de leur maintien à des niveaux élevés pendant une période prolongée. Pour ma part, je crois que les effets cumulatifs d'une telle politique sont beaucoup plus graves qu'on ne le perçoit généralement.

M. William Mackness, de la firme Pitfield, MacKay et Ross, indique de son côté:

... la situation continue de se détériorer. Il est indispensable de faire baisser les taux d'intérêt, de relancer la croissance économique et d'augmenter considérablement le financement par actions.

Le directeur exécutif de la gigantesque firme MacMillan Bloedel Corporation, M. Calvert Knudsen, s'est montré plus catégorique en déclarant que le gouvernement fédéral devait maintenant intervenir directement afin de prévenir l'effondrement de l'économie canadienne.

Il y a quelques jours, des représentants des sociétés de fiducie du Canada ont témoigné devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Ils ont laissé entendre que si le gouvernement ne modifiait pas sensiblement sans tarder ses politiques monétaire et budgétaire, l'économie du plus riche pays du monde s'effondrerait avant six mois.

La politique des taux d'intérêt élevés que persiste à pratiquer le gouvernement avec l'appui, je le soupçonne, de mes collègues à ma droite, sonnera le glas de l'économie nationale, à moins qu'on en change très rapidement. Le Canada et les États-Unis sont les chefs de file dans une certaine catégorie chez les pays industrialisés de l'Occident. Ce sont les deux seuls pays à connaître une croissance négative du PNB qui restera négative au cours des prochains mois. Les autres pays industrialisés ont pris des mesures indépendamment des États-Unis, car ils ne sauraient permettre l'affaiblissement de leur PNB. En conséquence, leur économie a connu une relance, ce qui n'a été le cas ni aux États-Unis, ni au Canada.

Pour ce qui des mises en chantier, sur une base annuelle désaisonnalisée, ou a commencé à construire au Canada. Si cet état de choses persiste, ce qui me paraît vraisemblable, ce sera la pire des années depuis 1966 pour le secteur du logement. Nous aurons 100,000 unités de moins en 1982 pour répondre à la demande de logements au Canada.

Que se passe-t-il dans le monde des affaires? Ses membres regardent le gouvernement assemblé de l'autre côté, hochant la tête d'incrédulité devant les politiques financière, monétaire et budgétaire qu'il a adoptées. Il est tout à fait clair, même pour un aveugle, que le climat du monde des affaires au Canada n'a jamais été pire.

Laissez-moi vous citer quelques chiffres. Le rapport publié il y a une quinzaine par Dunn and Bradstreet révélait qu'en 1981, 151 sur 10,000 entreprises ont fait faillite au Canada. En 1932, au début de la crise, la proportion était de 161 sur 10,000. Autrement dit, nous sommes rendus presque au même point sur le plan des faillites. Nous reconnaissons tous que les États-Unis traversent eux aussi une période de graves difficultés économiques. Le nombre des faillites à l'heure actuelle y est non pas de 151, mais de 62 sur 10,000 entreprises. C'est dire que les entreprises américaines sont relativement moins éprouvées que le monde des affaires au Canada.

Le nombre des faillites jusqu'ici en 1982 atteint 4,429, ce qui représente une augmentation de 36 p. 100 par rapport à l'an dernier. Celui des faillites personnelles au cours des cinq premiers mois de l'année est de 11,426, soit 18 p. 100 de plus qu'en 1981. Les faillites agricoles sont encore plus nombreuses, en fait, 60 p. 100 de plus que l'an dernier.

Les faillites ou les difficultés qu'éprouvent les entreprises ne sont que la pointe de l'iceberg. Il s'agit seulement des entreprises qui ont déclaré faillite. D'innombrables autres ont tout simplement fermé leurs portes, leurs propriétaires les ayant abandonnées, dégoûtés, leurs espoirs et leurs rêves anéantis à cause du marasme actuel.

• (1640)

Nous avons discuté plus tôt de notre rendement en matière d'exportation. C'est un domaine dont le gouvernement doit s'occuper davantage. Durant la dernière décennie, soit entre 1973 et 1982, et j'utilise, monsieur l'Orateur, des chiffres tirés des renseignements fournis par le FMI, déduction faite du taux d'inflation, les exportations au Canada se sont accrues en moyenne de 3.4 p. 100 l'an.

Le Canada est l'un des principaux pays commerciaux du monde. Notre économie est tributaire de nos exportations. De fait, 25 p. 100 de notre production est exportée en comparaison de 8 p. 100 aux États-Unis et d'environ 12.5 p. 100 au Japon. Toutefois, tandis que nos exportations augmentaient en moyenne de 3.4 p. 100 durant la dernière décennie, la moyenne globale des pays occidentaux industrialisés était sensiblement plus élevée, soit de 5.3 p. 100. Au Royaume-Uni, elle était de 4.5 p. 100, aux États-Unis, de 5.3 p. 100; en Allemagne, de 5.8

p. 100; en France, de 5.9 p. 100 et au Japon, de 8.5 p. 100. Nous sommes donc un des principaux pays commerciaux mais pour ce qui est de la croissance de nos exportations, notre taux est sensiblement inférieur à celui de tous les pays occidentaux industrialisés.

Nous devons commencer à ouvrir ces nouveaux marchés. Nous devons nous mettre à produire des biens et des services qui soient commercialisables sur le plan international. Comme l'a mentionné le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), nous devons songer à consacrer davantage d'argent à la recherche et au développement afin de concevoir de nouveaux produits à exporter.

Si je puis me permettre de citer la France en exemple—au grand désagrément de mes collègues à ma droite, j'en suis sûr—le gouvernement de ce pays a consacré beaucoup d'argent ces derniers mois à la recherche et au développement dans des domaines critiques pour lesquels il jugeait avoir un avantage important sur le plan international et du point de vue des sociétés de technologie de pointe. L'un des moyens que les Français ont utilisé est évidemment la nationalisation du système bancaire.

Il se produit un phénomène aujourd'hui, monsieur l'Orateur, suite aux difficultés économiques qui nous assaillent à l'heure actuelle, et à cause de la politique gouvernementale, de la politique fiscale, de la politique monétaire. Ce phénomène que nous ne devons pas oublier, c'est que les riches deviennent très riches et les pauvres, relativement plus pauvres.

Nous constatons que ce qu'on appelle la classe moyenne au Canada s'effrite lentement et est sur le point de disparaître de notre société. Ces politiques ne causent pas de tort à tout le monde, car certains segments de la société canadienne s'en tirent très bien. Mais, bien entendu, la plupart des gens sont dans la misère noire et acculés à la faillite. Les gros grossissent et les petits rapetissent, pour ne pas dire qu'ils disparaissent.

Pensez à n'importe quel commerce, monsieur l'Orateur, tapis, tentures, petits fabriquants qui alimentent le marché domiciliaire et ainsi de suite. A mesure qu'elles subissent les pressions sans cesse croissantes de la conjoncture actuelle, les petites entreprises font faillite. Il leur en coûte davantage pour emprunter, leurs services reviennent plus cher et elles font faillite. Qui reste? Les chaînes nationales et les multinationales qui font affaire au Canada. Les entreprises canadiennes perdent graduellement leur identité. C'est pourquoi mes collègues et moi nous exprimons nos inquiétudes quand nous entendons les députés à notre droite dire qu'ils veulent démanteler l'Agence d'examen de l'investissement étranger et laisser les étrangers libres d'intervenir davantage, d'investir encore plus et de prendre plus de décisions touchant les finances de notre pays. C'est ce genre de réponse aveugle à ces problèmes qui m'inquiète tant. Mes collègues s'inquiètent également du fait que le gouvernement ne devrait pas recourir à ce moyen pour relancer l'économie.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot de la situation qui existe dans ma propre circonscription. Si je prends ma circonscription comme exemple, ce n'est pas pour des raisons personnelles, mais parce qu'elle est l'une des plus prospères de tout le Canada. Les revenus y sont relativement élevés. Elle éprouve rarement des revers économiques même lorsque d'autres régions du Canada sont aux prises avec les pires difficultés. Or, le taux officiel de chômage dans ma circonscription de Kamloops-Shuswap approche actuellement les 14 p. 100. En réalité, il approcherait plutôt les 25 p. 100, en raison surtout du grand nombre de chômeurs qui ont perdu tout espoir de se trouver un emploi intéressant. Le taux officiel serait beaucoup plus élevé si seulement on se souciait de recenser tous les chômeurs. Ainsi, il y aurait 600 chômeurs dans les secteurs de la forêt et du bois d'œuvre, il y en aurait 1,200 chez les employés de bureau, 600 dans les emplois de vente, 1,000 dans les emplois de service, 750 au niveau de la transformation, plus de 200 dans le secteur des machines, près de 1,700 dans le secteur de la construction, plus de 600 dans les secteurs des transports et de l'équipement. Cela fait en tout près de 10,000 chômeurs. Et ce, pour une seule région de la Colombie-Britannique. Et 1,200 autres travailleurs vont aller grossir les rangs des chômeurs dans deux ou trois jours par suite des mises à pied massives suite à la fermeture de mines et de scieries.

Nous sommes aux prises avec une crise de confiance, monsieur l'Orateur. Les Canadiens ne font manifestement plus confiance à leur gouvernement, et ils craignent que l'avenir ne s'annonce beaucoup plus difficile que celui qu'ils auraient pu imaginer il y a deux ou trois mois à peine. Dans ma circonscription, monsieur l'Orateur, il ne s'écoule pas de jour sans que des propriétaires ne se présentent en larmes à mon bureau parce qu'ils vont perdre leur maison, ou parce qu'ils l'ont déjà perdue et qu'ils tiennent à faire part à leur député de leurs difficultés. Ils me demandent ce que je puis faire et quand je leur réponds que le gouvernement a mis en œuvre un programme pour aider les gens qui ont des difficultés à garder leur maison, ils s'arrêtent: peuvent-ils s'en prévaloir? Je soupçonne que 99.99 p. 100 des Canadiens ne sont pas admissibles au programme d'aide au logement. Et s'ils y étaient admissibles, ils s'apercevraient que ce programme ne contribuerait qu'à les endetter davantage. Voilà la réponse du gouvernement. La solution du gouvernement, c'est de s'endetter encore davantage.

A vrai dire, nous, du Nouveau parti démocratique, rejettons cette solution. Les éleveurs et les propriétaires de petites entreprises viennent à mon bureau, sur le point de perdre ces propriétés ou ces entreprises pour lesquelles ils ont travaillé d'arrache-pied, eux et les leurs, dans bien des cas depuis deux ou trois générations. C'est presque incroyable quand on songe au peu d'argent qu'il leur faudrait mais qu'ils ne parviennent pas à se procurer pour traverser ces années difficiles.

Et le pire reste à venir, monsieur l'Orateur. Même si les déclarations que le gouvernement s'apprête à faire répondent aux vœux les plus optimistes, il faudra attendre encore des mois avant que la relance s'amorse, à supposer que le gouvernement propose un programme extraordinaire, ce que personne n'ose espérer.

Les gens n'osent plus croire dans l'avenir, dans le gouvernement, dans leurs propres talents. Bon nombre des problèmes qui nous assaillent aujourd'hui découlent non pas de leurs erreurs, de leur manque de jugement, mais bien de la politique de taux d'intérêt extrêmement élevés appliquée par le gouvernement. Voilà la cause de ce désastre. Les victimes n'y sont pour rien.

Monsieur l'Orateur, je pourrais m'étendre sur le sujet aujourd'hui en citant une multitude de suggestions telles que

proposées par le Nouveau parti démocratique dans son programme de relance économique. Le ministre d'État aux Finances sait à quoi je fais allusion. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) le sait aussi. Ces suggestions, nous les avons faites à maintes reprises au cours des deux semaines dernières, de sorte que personne ne pourra dire aujourd'hui que les néo-démocrates n'ont pas de programme de relance économique.

Nous avons proposé des programmes économiques qui remettraient l'économie sur les rails sans provoquer une augmentation sensible du déficit. Nous croyons qu'il est possible de réaffecter les fonds, que les dépenses actuelles ne répondent plus aux circonstances. Il faut réorienter ces dépenses vers des activités qui sont d'une plus grande capacité productrice, et qui rapporteraient. En d'autres termes, une tranche des dépenses actuelles du gouvernement, qui sont évidemment prévues dans le budget, serviraient à des investissements. Ainsi, nous investirions pour l'avenir, de telle sorte que même dans le programme de relance que nous proposons, il n'est nullement question d'augmenter de façon appréciable les dépenses publiques. Ainsi, d'une part la situation économique se trouverait stimulée et d'autre part ce programme permettrait de rappeler immédiatement au travail un grand nombre de travailleurs du bâtiment, ce qui réactiverait les usines du pays tout entier qui alimentent cette industrie. La relance de l'industrie de la construction fournirait également un débouché pour nos produits de la forêt et redonnerait du travail à un grand nombre de nos travailleurs forestiers.

• (1650)

Voilà le genre de programme que nous préconisons dans l'immédiat. Bien sûr, le programme à plus long terme consisterait à négocier avec les sociétés multinationales implantées chez nous. Ces sociétés sont une réalité et ce n'est pas demain qu'elles disparaîtront, mais nous devrions négocier avec elles des accords de production. Si elles veulent avoir un marché chez nous, elles devraient y créer des emplois.

L'industrie automobile japonaise constitue un excellent exemple. Si nous achetons 200,000 voitures japonaises de plus chaque année, négocions avec les fabricants japonais afin qu'ils produisent leurs pièces et composantes au Canada et y assemblent également leurs voitures. Si cela ne peut se faire dans la proportion de 100 p. 100, peut-être une proportion de 85 ou 75 p. 100 nous serait-elle acceptable, mais, bon sang, négocions avec les multinationales pour créer des emplois chez nous. Ce ne serait rien demander de bien extraordinaire. Nous demandons simplement d'agir comme le font la plupart des pays progressistes dans le monde aujourd'hui.

Quant aux marchés de l'État, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) expose à l'occasion la politique du gouvernement. Le ministre d'État pour les Petites entreprises et le Tourisme (M. Lapointe) prétend que le gouvernement encourage la petite entreprise. Ce ne sont que des paroles creuses, qui sonnent bien dans un discours. Mais, dans les faits, la politique d'approvisionnement du gouvernement fédéral est abominable. Elle ne procure simplement pas tout le soutien et l'encouragement qu'elle devrait.

En terminant, je tiens simplement à dire que les Canadiens n'attendent plus de déclarations du ministre des Finances. On nous demande d'approuver des dépenses gouvernementales supplémentaires de 6.6 milliards de dollars. Les Canadiens veulent savoir comment cet argent sera investi et à quoi il servira. Ils veulent un exposé réaliste du ministre des Finances. Ils veulent des décisions. Nous ne pouvons plus nous permettre de nous bercer de belles paroles.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour demander au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) s'il m'autoriserait à lui poser une question à condition qu'il lui reste assez de temps.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) accepterait-il de répondre à une question?

M. Riis: Certainement, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il me reste un peu de temps.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, ma question a trait aux personnes qui, selon le député, auraient dit que nous traversions une crise économique. Il a, si je ne m'abuse, parlé de William Mackness et de Calvert Knudsen de la société MacMillan Bloedel. En ce qui concerne plus précisément le président de cette société, le député est-il d'accord avec les solutions qu'il a proposées et s'inquiète-t-il également comme lui du fait que cette entreprise a de plus en plus de mal à faire face aux exigences des syndicats? Propose-t-il lui aussi que le gouvernement fédéral impose un contrôle des salaires et des prix afin que les entreprises puissent maintenir les salaires à un niveau raisonnable?

M. Riis: Monsieur l'Orateur, je vais répondre à cette question à laquelle je m'attendais d'ailleurs, mais je croyais qu'elle viendrait d'un député de ce côté-ci.

Ce que j'ai essayé de faire comprendre au cours de mon intervention, c'est que pour la cinquième année consécutive, les salaires augmentent moins vite que le taux d'inflation. Autrement dit, les augmentations de salaires ne sont pas un facteur d'inflation au Canada. Le pouvoir d'achat des Canadiens se détériore régulièrement depuis cinq ans et c'est faire preuve de simplicité ou de naïveté, voire des deux, que de prétendre que le contrôle des salaires permettrait de résoudre nos problèmes économiques. Si j'ai cité Calvert Knudsen, c'est parce qu'il appartient à l'une de nos plus grosses entreprises. C'est un expert de l'industrie du bois et il avait prévu la faillite de notre économie si le gouvernement maintenait sa politique fiscale et monétaire. Il est bon je crois d'écouter ce qu'il a à dire.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que je suis très heureux de pouvoir prendre part au débat sur le bill C-111, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire. En ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Transports, je suis bien placé pour parler du bill du point de vue des transports et je suis très heureux que l'expert officiel du Nouveau parti démocratique comprenne qu'il importe de faire des investissements dans ce secteur. Aucun secteur, à mon sens, n'est plus important que celui des transports et il faut absolument y faire des investissements pour assurer notre avenir économique.

L'opposition officielle a dit qu'il était indispensable de stimuler l'économie pour créer des emplois. Je participe à ce débat parce que, d'après moi, en faisant des investissements importants dans les transports, on stimulerait l'économie et on créerait des emplois sans alimenter l'inflation, ce qui se passerait si ces investissements étaient faits dans d'autres secteurs de l'économie.

On ne saurait trop insister sur l'importance de ce projet de loi en ce qui concerne les transports en général; les députés savent très bien que les transports ont joué un rôle important dans le développement de notre vaste pays et qu'ils ont permis de maintenir son unité. Les excellents services de transport des voyageurs ont permis de rapprocher les Canadiens et ils ont contribué à leur assurer un niveau de vie élevé. Un bon réseau de transport de marchandises est à la base de l'expansion économique et il la favorise.

Dans le contexte fédéral, c'est de Transports Canada, de la Commission canadienne des transports et d'une poignée de sociétés de la Couronne comme Air Canada, le CN, le Conseil des ports nationaux, la Société des transports du Nord limitée, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et de quatre sociétés de pilotage, que relève la gestion du réseau national de transport.

Transports Canada est un ministère très compliqué; c'est du moins ce que je commence à constater à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Du fait qu'il est responsable des transports aériens, des transports maritimes et de certains modes de transport de surface, les activités du ministère ont des répercussions sur la vie de la plupart des Canadiens. Outre qu'ils emploient 22,000 personnes, Transports Canada et la Commission canadienne des transports investissent d'importantes sommes d'argent dans les transports. Les dépenses de Transports Canada et de la CCT ont atteint au total 1.8 milliard de dollars en 1980-1981.

J'ai mentionné le nombre de personnes travaillant pour Transports Canada et j'ai le plaisir de dire que Transports Canada est un employeur qui ne fait pas de discrimination. Il emploie de nombreuses femmes, de nombreux hommes et de nombreux personnes handicapées. J'insiste sur le fait que Transports Canada ainsi que d'autres ministères assurent l'égalité d'accès à l'emploi.

Transports Canada a pour rôle de favoriser la mise en place et l'exploitation d'un système de transport national sûr et efficace afin de permettre au gouvernement d'atteindre ses objectifs et d'exploiter certains éléments du système. C'est une lourde tâche et cela coûte beaucoup d'argent. Le gouvernement fédéral doit répondre à une demande beaucoup plus forte dans le domaine des transports. Nous tenons tous à ce qu'on développe des réseaux de transport dans la mesure du possible pour répondre aux besoins des Canadiens et améliorer la situation économique. En même temps, le gouvernement doit toujours dépenser avec prudence. Par conséquent, il est extrêmement important que les sommes consacrées aux transports soient investies judicieusement, pour reprendre les paroles du critique officiel du NPD. Je vais vous parler aujourd'hui des façons judicieuses d'investir l'argent que nous allons obtenir grâce à ce pouvoir d'emprunt.

Dès le début de notre histoire, on s'est rendu compte qu'il fallait un système de transport pour unir le pays et relier les régions les plus éloignées aux grands centres du pays. C'est pourquoi, en 1881, le gouvernement fédéral a conclu une entente avec le Canadien Pacifique pour la construction d'un chemin de fer transcontinental. L'entente prévoyait des subventions de 25 millions de dollars et l'octroi de 33 millions d'acres de terre. A côté de ce que coûtent aujourd'hui les projets les plus modestes, ces sommes n'ont rien d'impressionnant; mais quand on voit ce qu'elles ont permis d'accomplir, il y a de quoi être impressionné.

Par la suite, en 1897, pour que le lien soit complet, à la fois du point de vue psychologique et matériel, le gouvernement a conclu une autre entente avec le CP pour la construction d'une voie ferrée dans le Pas du Nid de Corbeau, un sujet dont on a beaucoup parlé ces derniers mois. Cette voie, d'une longueur d'environ 300 milles, devait empêcher les chemins de fer américains de s'implanter dans le sud de la Colombie-Britannique. Là encore, il s'agissait d'investir pour assurer l'avenir du pays et pas d'une simple question d'argent. On a misé sur la richesse et la prospérité futures de la Colombie-Britannique dans l'intérêt de tous les Canadiens vivant à l'est et à l'ouest des Rocheuses.

• (1700)

On convint alors de la nécessité d'investir dans le système de transport, nécessité encore à l'ordre du jour, pour stimuler la croissance économique. A moins d'investissements massifs dans les chemins de fer, les systèmes de transport seront bientôt insuffisants dans l'Ouest. Les députés savent peut-être que le gouvernement s'est engagé à dépenser 3.2 milliards en 4 ans pour faciliter le transport des grains. Cet effort considérable devrait contribuer à gonfler les recettes des chemins de fer et les aider ainsi à procéder aux investissements qui s'imposent.

C'est ainsi qu'en mai dernier, le gouvernement fédéral a commandé 1,280 wagons-trémies pour les besoins de l'Ouest. Cette commande d'une valeur approximative de 80 millions devrait contribuer à alléger un peu le chômage en créant, pendant deux ou trois mois, quelque 1,500 emplois à Trenton en Nouvelle-Écosse, à Sorel au Québec et à Hamilton en Ontario, ainsi que 750 emplois chez les sous-traitants.

En novembre 1981, le ministre des Transports (M. Pepin) a conclu une entente avec des représentants de nos deux grands réseaux ferroviaires par laquelle on s'engage à dépenser 255 millions pour le maintien des lignes secondaires jusqu'en 1984. Cette entente confirme également le projet de moderniser le réseau de lignes secondaires. Les dépenses globales du programme de modernisation devraient atteindre 495 millions en 1984, investissement considérable pour l'ouest du Canada mais qui devrait profiter à tous les Canadiens.

D'autres investissements seront aussi nécessaires pour tenir compte de la croissance anticipée du transport de produits en vrac surtout dans l'Ouest. Je voudrais donner quelques exemples de ces projets financés en tout ou en partie par des fonds fédéraux.

En août 1980, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la Commission du port de Nanaïmo concluaient un accord concernant l'aménagement à Duke Point, près de Nanaïmo, d'un terminus à double quai pour l'exportation des produits forestiers. Le coût global sera de 20.9 millions, la contribution fédérale devant s'élever à 6.3 millions. L'étape initiale qui comprend l'aménagement des deux quais a été terminée en septembre 1981.

En septembre 1980, on a conclu un accord avec un consortium céréalier de Prince-Rupert prévoyant l'aménagement d'un terminus d'une capacité de 3 millions de tonnes à l'île Ridley. Dans ce cas-là, la participation fédérale s'élève à plus de 30 millions.

En novembre 1981, une entente a été conclue avec les sociétés minières et le gouvernement de la Colombie-Britannique pour la construction d'un terminus pour le charbon d'une capacité de 12 millions de tonnes sur l'île Ridley. Le projet, qui sera mené à bien par le Conseil des ports nationaux, coûtera environ 280 millions de dollars.

Au mois de février de l'année en cours, nous avons conclu une autre entente, cette fois-là avec les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, pour la construction d'installations d'expédition de produits pétrochimiques liquides d'une capacité annuelle de 2 millions de tonnes. Le Conseil des ports nationaux construira le quai qui coûtera près de 70 millions de dollars au gouvernement fédéral. Ces installations seront prêtes à recevoir des produits pétrochimiques au début de 1985. Dans ce cas-là, on investit aujourd'hui pour assurer l'avenir de notre pays.

Afin que les députés n'aillent pas croire que l'argent du contribuable n'est investi que dans l'Ouest, permettez-moi de donner quelques exemples qui montrent que dans l'Est, le gouvernement fédéral investit également dans l'expansion des ports et dans l'avenir. Dans le port de Saint-Jean, par exemple, on est en train de construire un terminal pour la potasse au coût total estimatif de 22.4 millions de dollars. Parmi les autres projets qui ont récemment été menés à bien en 1981, notons l'expansion du quai de Long et du terminus de Rodney et la construction d'un terminal à Lower Cove. Le coût total de ces projets est de 24.8 millions de dollars.

Le terminal pour conteneurs d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, devrait être mis en service ce mois-ci. Le gouvernement fédéral a aidé la Nouvelle-Écosse à financer ce projet, puisqu'il a versé 29.095 millions de dollars des 35.595 millions nécessaires au total.

Je tiens à souligner qu'il s'agit ici d'un investissement et non pas simplement de dépenses. Il aura d'énormes retombées économiques pour le Canada.

Pour ce qui est du transport des passagers, le gouvernement fédéral, a accepté de verser 1.1 milliard de dollars en subventions d'exploitation à la société VIA Rail pour 1981-1982 à 1983-1984, afin de promouvoir les services-voyageurs par chemin de fer. Le budget d'immobilisation de VIA Rail doublera au cours de cette période, ce qui lui permettra d'acheter 10 autres trains LRC—légers, rapides et confortables—en plus des 10 qui avaient été commandés précédemment, ce qui permettra d'étendre le service LRC à l'ouest du Canada et aux Maritimes. Cette dernière commande annoncée par le ministre des Transports en avril coûtera plus de 140 millions de dollars et représente l'utilisation de plus de 2,000 années-personnes par les entreprises de fabrication de matériel ferroviaire et leurs fournisseurs. Je souligne que ce placement entraînera la création d'emplois. La première commande de dix, passée en 1977, s'élevait à plus de 90 millions.

Pour ce qui est des transports aériens, la demande est censée s'accroître à un rythme plus lent que durant les deux dernières décennies. Il faudra agrandir les installations aéroportuaires actuelles ou en aménager de nouvelles. En 1981, le cabinet a approuvé des majorations considérables des fonds affectés aux immobilisations dans les aéroports. Un supplément de 20 millions a été alloué pour 1981-1982, de 40 millions pour 1982-1983 et de 60 millions pour 1983-1984.

Des travaux aux aérogares sont prévus ou en cours d'un bout à l'autre du Canada à Gander, Saint-Jean (T.-N.), St. Anthony, Charlottetown, Saint-Jean (N.B.), Fredericton, Québec, Hamilton, Toronto, Ottawa, Winnipeg, Regina, Calgary, Fort Nelson, Fort St. John, Kamloops, Victoria, Vancouver et Whitehorse. Je pourrais continuer, monsieur l'Orateur.

Au Labador et dans le nord du Québec, des fonds ont été alloués pour l'infrastructure des transports aériens. On a mis sur pied un programme communautaire d'aide aux aéroports en vue d'offrir une aide financière aux municipalités et aux associations d'aéroports locales pour leur permettre d'améliorer les installations des petits aéroports.

L'un des thèmes prédominants, dans le domaine des transports aujourd'hui, est celui de la sécurité. La Chambre a pris connaissance de rapports de deux commissions d'enquête à ce sujet: le rapport Grange sur le déraillement de Mississauga et le rapport Dubin sur la sécurité de l'aviation. La perte tragique de l'*Ocean Ranger* nous a rappelé les dangers que présente la mer. Nous oublions aussi parfois que chaque année, plus de 5,000 personnes sont tuées sur nos routes.

Quel rapport existe-t-il entre tout cela et le bill sur le pouvoir d'emprunt dont la Chambre est saisie aujourd'hui? Il s'agit encore une fois d'une question d'argent. Il faut de l'argent pour promouvoir la sécurité, mettre en vigueur les normes de sécurité, créer un milieu de transport sûr et, surtout, indemniser les victimes en cas de non-respect des consignes de sécurité. Je vais aborder ces sujets l'un après l'autre en citant des exemples à l'appui, selon les différents modes de transport.

Il faut de l'argent pour promouvoir la sécurité. C'est un fait, mais il y a un côté positif à cela: le coût initial est négligeable par rapport aux résultats obtenus. Dernièrement, Transports Canada a lancé une campagne de sécurité concernant les accidents d'avion dus aux conditions atmosphériques. Sauf erreur, ce programme coûte dans les $100,000. Des contribuables se sont plaints que les réclames étaient morbides et onéreuses et je pense que certains Canadiens s'opposent au budget publicitaire excessif du gouvernement.

M. Blenkarn: Et pour cause!

M. Flis: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) dit «Et pour cause!» Je lui suggère d'écouter la suite. Les résultats de la campagne ont été étonnants. En 1981, le nombre d'accidents dus aux conditions atmosphériques a diminué de 27 p. 100. Le nombre de victimes a été dix fois moindre qu'en 1980. Le député de Mississauga-Sud se moque peut-être de sauver des vies, contrairement à nous. On estime que les économies réalisées en lésions corporelles, frais médicaux et autres sont de l'ordre de sept millions. Pas mal pour un investissement de $100,000.

• (1710)

En outre, Transports Canada entreprend des campagnes de promotion du port de la ceinture de sécurité, en collaboration avec les gouvernements des provinces, et cela coûte de l'argent, bien sûr. Mais si la fréquence du port d'utilisation de la ceinture de sécurité avait été de 80 p. 100 au lieu de 40 l'an dernier, 1,500 vies humaines auraient pu être épargnées. Cela représente entre le quart et le tiers des décès de l'an dernier par accidents de la route.

Cela m'amène aux mesures d'exécution. Quatre provinces ont maintenant une loi relative à la ceinture de sécurité et même avec de faibles moyens d'application forcée, le port de la ceinture de sécurité y est plus répandu que dans les six autres provinces. En élargissant les mesures d'application forcée et la promotion, on pourrait réaliser une énorme amélioration, sans parler d'une réduction des 3.5 milliards de pertes causées à l'économie canadienne par les accidents de la route.

Une des mesures qui s'imposent avec le plus d'urgence actuellement, c'est l'intensification des travaux de recherche et de développement dans les transports. Parmi les domaines clés dans lesquels il faudrait accélérer les travaux de R et D, il y a l'amélioration de la productivité, le plafonnement de la consommation d'énergie, et divers domaines à incidences énergétiques comme le transport dans l'Arctique du pétrole et du gaz naturel liquéfié. Les transports s'arrogent actuellement près de 50 p. 100 du pétrole utilisé au Canada. Pour réduire la consommation d'énergie et les frais de fonctionnement, il faut investir dans les travaux de R et D. En juin 1981, le cabinet approuvait un relèvement de crédits de 19 millions pour un plan triennal de programmes concernant le transport ferroviaire de marchandises et les transports maritimes dans l'Arctique. Cet investissement est consenti en vue d'économies futures. Je suis persuadé que ce genre d'investissement est considéré par tous comme indispensable à l'avenir des transports.

La commission d'enquête Dubin s'est lonquement attardée aux mesures de coercition. Le juge Dubin a conclu que le respect de la sécurité aérienne n'était pas assez énergiquement imposé, et il a recommandé des méthodes plus strictes d'application forcée. Cette recommandation a été acceptée par le ministre, et de nouvelles procédures d'application entrent actuellement en vigueur. Il est indéniable que cela exige des moyens supplémentaires, mais si cela diminue le nombre des accidents, la dépense est justifiée.

Nous devons constater que des dépenses considérables s'imposeront si nous voulons accroître la sécurité de nos transports. C'est ainsi que l'installation de radars perfectionnés devant contribuer à accroître la sécurité aérienne, coûterait des centaines de millions de dollars. Et il y a les dépenses courantes nécessaires à la modernisation des aides à la navigation, des balises, des systèmes d'atterrissage et autres systèmes, partout au Canada. Ces dépenses seraient d'une telle ampleur qu'on ne peut accéder à toutes ces demandes. Il faudra établir des priorités et décider ensuite de l'allocation de ressources limitées. Pour accroître la sécurité des transports, il faudra décréter de nouvelles normes, que ce soit dans la construction automobile, l'exploitation des chemins de fer ou l'emballage et la vente de substances dangereuses. Ici encore, les frais administratifs ne sont pas très élevés si on les compare à la réduction du nombre et de la gravité des accidents qui sera réalisée.

Enfin, j'ai parlé de ce qu'il en coûte pour l'indemnisation du manquement aux pratiques de sécurité. L'application et l'élaboration de normes et de consignes de sécurité ainsi que leur promotion ont un objectif commun: la prévention des accidents. Mais qu'arrive-t-il après qu'un accident a eu lieu? Les responsabilités du gouvernement à cet égard incluent les activités de recherche et de sauvetage ainsi que les enquêtes sur les accidents.

Les opérations de recherche et de sauvetage sont extrêmement coûteuses et des décisions très difficiles devront être prises à cet égard. Bien sûr, il serait intéressant de pouvoir planifier des moyens qui permettraient aux sauveteurs de se rendre sur les lieux d'un accident en l'espace de quelques minutes, quel que soit l'endroit ou le moment. ce serait possible si nous disposions de fonds illimités, mais ce n'est pas le cas. Le bill qui fait l'objet de notre étude prouve hors de tout doute que des priorités doivent être définies, que des décisions s'imposent et surtout que les fonds doivent être dépensés prudemment.

Vendredi dernier, j'ai assisté à des exercices de recherche et de sauvetage sur la côte ouest. J'y ai été très impressionné par les possibilités qu'offrent les trois aéroglisseurs qui nous ont coûtés chacun entre un et trois millions de dollars. On m'a affirmé que ces appareils peuvent se rendre sur le lieu d'un accident en moins de 3 minutes. Comme ce serait magnifique si nous pouvions disposer de 50 de ces appareils pour couvrir toute la côte! Mais en avons-nous les moyens? J'en doute pour l'instant.

Il se peut, monsieur l'Orateur, que cette question ne cadre pas très bien avec l'objet de mon exposé qui est les investissements dans les transports. Toute dépense pour améliorer la sécurité n'améliore pas les infrastructures nécessaires au développement économique comme les installations portuaires, les chemins de fer ou les aréoports. Pourtant, il est aussi essentiel d'engager des fonds pour promouvoir la sécurité des transports qu'il est nécessaire d'en investir pour promouvoir le progrès économique.

Je n'ai fait qu'effleurer les principales dépenses d'investissement dans le secteur des transports. Nous savons tous que celui-ci est un élément majeur du mieux-être économique du Canada à tous les niveaux. Un réseau de transport efficace et pertinent peut ajouter grandement au mieux-être des Canadiens. Nous avons fait du progrès, mais il faut reconnaître tout ce qu'il nous reste à faire pour transformer notre réseau national en un réseau de premier plan dans le monde. Investir dans les transports, c'est miser sur l'avenir des Canadiens. En période de récession et de difficultés financières, ces investissements vont, à mon avis, stimuler l'économie et créer des emplois sans attiser exagérément l'inflation. Nous devons améliorer notre réseau national de transport afin de raffermir ce lien crucial vers notre mieux-être économique.

Mme Mitchell: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député qui vient de parler répondrait à une question?

M. Flis: Certainement, monsieur l'Orateur.

Mme Mitchell: Au début de ses observations, le député a dit de Transports Canada que c'était un employeur qui offrait des chances égales aux femmes comme aux hommes. Voudrait-il dire à la Chambre quelle est la proportion des femmes parmi les employés de ce ministère, surtout pour les emplois autres que de secrétariat et, en outre, s'il estime qu'un programme de promotion sociale obligatoire est nécessaire au sein de ce ministère pour que les femmes y aient les mêmes chances que les hommes, de même qu'un salaire égal pour un travail égal?

M. l'Orateur adjoint: La présidence doute de la pertinence de la question, mais le secrétaire parlementaire souhaite répondre à celle-ci.

M. Flis: Monsieur l'Orateur, l'opposition officielle nous dit de ne pas gaspiller le temps de la Chambre. Je crois que le temps passé à parler de l'égalité des chances dans l'emploi est du temps bien employé à la Chambre. Je n'ai pas la ventilation exacte des 22,000 employés de Transports Canada, mais je l'obtiendrai pour le député. Je lui enverrai aussi les données concernant les personnes handicapées que notre ministère emploie. Je crois que c'est là une très bonne question et je serai ravi d'y répondre.

• (1720)

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, le député de Parkdale-High Park (M. Flis) nous a longuement entretenus de la question des transports. Je n'y aurais vu aucune objection, si l'argent que l'on veut emprunter aujourd'hui n'était pas destiné à payer les dépenses d'intendance, or c'est le cas. Je n'aurais pas eu d'objection, si cet argent n'était pas destiné à payer l'intérêt sur des dettes contractées précédemment, or c'est le cas. Il en aurait été de même, si cet argent que nous voulons emprunter n'était pas destiné à éponger le déficit de VIA Rail, ou encore les déficits de Mirabel, or c'est le cas.

Le député a parlé des fonds consacrés à la publicité. Quelle idée que d'emprunter de l'argent pour faire de la publicité! Si nous empruntions pour relancer l'économie, alors peut-être ce projet de loi serait-il valable; si ce pouvoir d'emprunt servait à financer des dépenses susceptibles d'accroître la productivité au Canada, il est probable que nous serions tous d'accord pour en louer le gouvernement. Mais hélas il n'en est rien.

M. Riis: Malheureusement.

M. Blenkarn: C'est fort regrettable. Ce projet de loi est le premier cette année mais le troisième de la session parlementaire. Au début de la session, après les élections de février 1980, on nous a présenté un projet de loi portant pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars. Moins d'un an plus tard, un autre projet de loi portait un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars. Et en voici un troisième, de 6.6 milliards. Nous avons maintenant un pouvoir d'emprunt de plus de 34 milliards de dollars pour la session en cours. Le ministre des Finances (M. MacEachen) nous annonce cependant qu'il s'agit uniquement d'un premier versement; ses besoins l'obligeront, en effet, à présenter un autre projet de loi portant pouvoir d'emprunt avant la fin de la présente année financière. Nous lui avons demandé quel en sera le montant, mais il ne le sait pas.

M. Wilson: Ou ne veut pas le dire.

M. Blenkarn: Quelles sont les prévisions du ministre des Finances quant aux revenus, maintenant que son budget remonte à au-delà de six mois? Il ne le sait pas. Qu'entrevoit le ministre des Finances comme recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés? Il ne le sait pas. Que va rapporter l'impôt sur le revenu des particuliers? Il ne le sait pas. Où le ministre des Finances s'en va-t-il avec la taxe de vente? De deux choses l'une, ou il l'ignore lui-même ou il ne veut pas nous le dire. Monsieur l'Orateur, comme le disait souvent ici-même M. John G. Diefenbaker, l'un des chefs du parti conservateur, s'adressant à nos-vis-à-vis: «Où nous en allons-nous?»

Mais avant de poser cette question, il faudrait savoir où nous en sommes et comment nous avons fait pour en arriver là. Notre pays traverse actuellement la crise économique la plus grave depuis les années 30. De fait, si nous faisions un peu d'histoire comparée des finances au Canada, on pourrait dire que la période actuelle ressemble à la fin de 1931 voire à janvier 1932. Une commission d'enquête s'est penchée sur la question des banques. Les membres de la commission ont interrogé les hauts dirigeants et les économistes en chef de certaines banques pour savoir si nous avions atteint le creux de la vague ou si la situation allait encore s'aggraver. Dans les deux cas, la réponse a été négative. Quant à savoir quand la situation va s'améliorer, ils sont incapables de le dire.

Le gouvernement rejette la responsabilité de nos problèmes sur l'étranger. Il fait des reproches aux Américains qui sont, nous dit-on, des gens affreux puisqu'ils diminuent l'impôt sur le revenu. C'est affreux! Voilà ce qu'on nous dit. Le gouvernement américain emprunte deux fois moins d'argent par habitant que nous. C'est pourquoi, si nous avons des taux d'intérêt élevés, c'est la faute des Américains.

A moins que ce ne soit la faute des Japonais? Leurs pratiques commerciales sont injustes. Ils nous vendent leurs produits, mais nous ne faisons rien pour préserver nos emplois et occuper nos travailleurs. Le gouvernement rejette toujours la faute sur quelqu'un d'autre. Auparavant, c'était la faute des provinces. C'était la faute de ces terribles Albertains. Aujourd'hui, c'est la faute des affreux dirigeants de Terre-Neuve. Bref, c'est toujours la faute de quelqu'un d'autre. Il y a toujours affrontement. Si nous en sommes arrivés là, ce n'est pas la faute du gouvernement qui est en face de nous. Voilà ce qu'on ne cesse de nous répondre, mais ce n'est pas une réponse.

Le gouvernement ne veut pas voir les possibilités qui s'offrent à nous. Il ne veut pas admettre qu'il y a plus de gens sachant lire et écrire au Canada que dans aucun autre pays au monde. Nous avons plus de minerais, plus de pétrole et de gaz, plus d'eau douce que dans aucun autre pays. Bref, nous avons pratiquement de tout en quantité supérieure.

Le Canada est voisin de l'un des marchés les plus importants du monde. Si n'importe quel autre pays du monde était aussi bien situé que le Canada et possédait toutes les richesses naturelles et tout le potentiel du Canada, son gouvernement réclamerait-il 6.6 milliards de dollars en se plaignant que ce n'est pas suffisant? Certainement pas. Le gouvernement du Canada a tellement peur des étrangers et de l'investissement étranger qu'il fait tout ce qu'il peut pour se débarrasser des investisseurs.

M. Riis: Pas encore l'Agence d'examen de l'investissement étranger!

M. Blenkarn: Mon ami proteste: «Pas encore l'Agence d'examen de l'investissement étranger.» Je tiens à signaler au député que nous manquons de capitaux au Canada. Nous avons besoin de tous les capitaux que nous pouvons obtenir. Nous avons besoin des économies.

M. Riis: Nous avons des économies.

M. Blenkarn: Le député dit que nous avons des économies. Eh bien, je lui dis que même si le montant des économies par habitant est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, il ne représente que la moitié des économies en Grande-Bretagne et le tiers des économies par habitant au Japon.

M. Evans: C'est faux.

M. Blenkarn: Nous devrions épargner bien davantage. Nous avons besoin d'autant de capitaux que possible au Canada. Si nous pouvons obtenir ces capitaux seulement à l'étranger, nous devons nous en accommoder. Nous devons cependant avoir ces capitaux pour développer notre pays et donner de l'emploi à nos travailleurs. Un gouvernement qui a pour politique de décourager délibérément l'investissement et l'esprit d'entreprise ne peut pas être honnête et juste envers la population. Lorsqu'il y a des gens qui font la queue aux bureaux d'assurance-chômage . . .

M. Riis: A la soupe populaire.

M. Blenkarn: Mon ami dit à la soupe populaire. Il veut pourtant éloigner les investisseurs étrangers.

M. Riis: En effet.

M. Blenkarn: Voilà comment le député veut mettre les gens au travail. Nous avons un Programme énergétique national qui est conçu pour décourager la prospection et l'exploitation de nos richesses naturelles et qui établit délibérément des distinctions entre les investisseurs et les prospecteurs grâce à des encouragements au secteur pétrolier et à toutes sortes de trucs pour dire aux gens où il faut forer, où il faut prospecter et où il faut produire, et tout cela sera décidé de haut d'un tour d'ivoire située au lac Dow.

Pas une seule modification à la loi de l'impôt sur le revenu n'a été proposée dans le cadre du budget actuel qui a pourtant été présenté en novembre dernier. Bien que le budget ait été considéré inadéquat, ainsi que l'a déclaré le ministre des Finances devant le comité chargé de l'étude du projet de loi, nous continuons d'appliquer ses dispositions relatives au besoin d'emprunt. On se demande ensuite pourquoi les Canadiens sont découragés de ne pas connaître le sort de leurs plans différés de participation aux bénéfices, de leurs régimes d'assurance-vie, de l'amortissement de leurs immobilisations, des impôts sur les compagnies, des fusions, de l'expansion de leurs activités commerciales et des placements effectués dans leurs filiales à l'étranger. Les Canadiens ne savent pas dans quelle situation ils se trouvent. Ils s'informent auprès de leurs comptables qui n'en savent pas plus. Le gouvernement n'en sait rien non plus. Pourtant, il a le toupet de demander à la Chambre des communes de lui octroyer les 6.6 milliards de dollars de crédit prévus dans son budget. Cela est inadmissible.

Le gouvernement se demande pourquoi il y a des chômeurs. Il se demande pourquoi les entreprises font faillite. Hier, je n'étais pas ici, mais à mon bureau de circonscription. Trois hommes d'affaires de Mississauga sont venus m'exposer les problèmes auxquels leur entreprise se heurte.

• (1730)

Dans ma ville, une société fabrique de l'outillage de broyage pour l'industrie minière. Quelle est la situation de cette société? Je peux dire à la Chambre que c'est la seule entreprise entièrement canadienne qui fabrique de l'outillage lourd de broyage pour l'industrie minière. Ses produits se vendent dans le monde entier, mais elle fera probablement faillite d'ici la fin d'août.

Comment en sommes-nous arrivés là? Le gouvernement, à son arrivée au pouvoir en 1968, a établi une société de crédit et modifié les lois fiscales qui autorisaient l'expansion du crédit à tel point que, aujourd'hui, les entreprises et les industries sont obérées. Une foule d'entreprises ont des prêts flottants à vue qui sont en souffrance et qu'elles ne peuvent rembourser aux taux d'intérêt actuellement en vigueur, eux-mêmes attribuables à la mauvaise administration du pays. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, les sociétés ont eu tendance à emprunter au lieu d'émettre des actions parce que le gouvernement a gonflé la masse monétaire à un point tel que les prêteurs n'obtenaient pas tout à fait l'équivalent du taux d'inflation. Par conséquent, il était devenu intéressant d'emprunter. Bien des entreprises sont criblées de dettes. Dans le discours qu'il a prononcé à Toronto, le premier ministre Lougheed a dit que les entreprises de sa province consacraient à peu près 38 p. 100 de leur marge brute d'autofinancement au paiement d'intérêts. M. Mulholland a dit à l'audience du comité des banques que, durant le dernier trimestre de 1981, les sociétés ont dû consacrer 65.7 p. 100 de leurs revenus avant l'impôt au paiement d'intérêts. Il s'agit des sociétés ayant un actif de plus de 10 millions de dollars.

Que faire? Il faut absolument modifier notre régime fiscal pour favoriser les placements en actions, pour inciter les investisseurs à prendre des risques et promouvoir l'esprit d'entreprise. Les budgets d'octobre 1980 et de novembre 1981 ont précisément eu l'effet contraire.

J'ai déjà parlé des déficits de l'État, mais on peut voir où nous allons à mesure que les déficits augmentent. Mon collègue le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) l'a dit. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) en a parlé également.

Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour se rendre compte de ce qui se passe quand on apprend que les entreprises du secteur manufacturier ont tourné à 75 p. 100 de leur capacité durant le dernier trimestre de 1981. Quand on retourne dans sa circonscription, on constate que les statistiques du dernier trimestre de 1981 sont dépassées, cela saute aux yeux; en effet, les entreprises tournent probablement en moyenne à 62 p. 100 de leur capacité tout au plus. Quand on est député, on doit bien se rendre compte que les impôts versés par les sociétés n'atteindront pas 15 milliards de dollars comme le prévoit le budget, mais environ 9 milliards. Il faut savoir que rien que sur l'impôt des sociétés, le gouvernement aura au bas mot 6 milliards de dollars de moins que prévu. Si les députés ont étudié les statistiques du chômage, ils doivent bien se rendre compte qu'en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, nous allons devoir verser des prestations à 1.250 millions de Canadiens recensés ou à 1.8 millions au titre du chômage réel, comme l'a si bien dit mon collègue. Où nous mèneront toutes les dépenses qu'il faut faire au titre du bien-être et de l'assistance sociale à cause de la dépression économique actuelle?

Le gouvernement a promis de faire une déclaration d'ici la fin du mois. Pourquoi ne pas faire une déclaration avant de présenter ce projet de loi? Le gouvernement présente le projet de loi, puis nous dit qu'il fera une déclaration une fois que la Chambre lui aura donné l'autorisation d'emprunter. Allons-nous continuer à appliquer les théories mêmes qui nous ont menés au dilemme devant lequel nous sommes à l'heure actuelle?

Bruce Hutchison, qui est loin d'être un conservateur, a parlé des principes des partis politiques dans l'éditorial paru le 22 mai dernier dans le *Vancouver Sun*. Voici ce qu'il disait: «Selon le cliché populaire, il n'y a pas vraiment de différence entre le gouvernement et l'opposition. Ce n'est pas vrai. Il y a

une énorme différence, et vous avez l'embarras du choix. Le manque d'espace m'oblige à simplifier à l'extrême, mais on peut dire que le parti libéral représente une ingérence gouvernementale hardie dans toute l'économie, alors que les conservateurs sont pour une intervention plus discrète; les libéraux comptent sur la sagesse et la bienveillance de l'État, les conservateurs, sur la justice du marché». C'est bien cela.

Le parti libéral-néo-démocrate, ou encore le parti libéral et le parti libéral de l'Ouest, croit en l'intervention puissante de l'État. Il préconise de dépenser davantage de recettes fiscales, d'emprunter davantage d'argent, de même que d'en dépenser, voire d'en gaspiller, davantage, mais il refuse de reconnaître la dure réalité selon laquelle il faut d'abord gagner l'argent que l'on dépense. On ne peut bâtir un pays sans investissements. Pour qu'il puisse prendre de l'expansion, il faut pouvoir compter sur des placements en actions, il faut encourager l'initiative.

M. Riis: Qui dit cela?

M. Blenkarn: Le député n'a qu'à lire certains discours que ses collègues et lui ont prononcés pour connaître la position de son parti sur l'intervention de l'État.

J'ai demandé où allait le pays. Je voudrais indiquer l'orientation qu'il devrait prendre. En premier lieu, jamais nous ne ferons de progrès si nous maintenons le budget du 12 novembre. Le ministre des Finances (M. MacEachen) lui-même a déclaré que le budget ne convenait plus parce que la conjoncture a évolué. Le budget ne donne pas de résultats parce qu'il ne s'attaque pas au problème. Le ministre l'a reconnu aux séances du comité. Le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) l'a même admis à la Chambre cet après-midi. Pourquoi le ministre ne retire-t-il pas alors son budget? Le gouvernement devrait balancer ce budget pour dissiper l'incertitude qu'il a causée aux Canadiens et tout reprendre à zéro.

Le Programme énergétique national a été présenté en novembre 1980. Dès sa présentation, les députés de l'opposition l'ont accueilli comme une catastrophe. Le gouvernement a répliqué à nos premières critiques que nous nous portions à la défense des grandes multinationales du pétrole. Ces sociétés se tiraient très bien d'affaire. Ce sont les sociétés pétrolières de taille moyenne du Canada qui sont en difficulté. Il suffit de vérifier le marché pour voir quelles sociétés sont chancelantes. Ce sont les sociétés pétrolières canadiennes. Elles sont en difficulté parce que le Programme énergétique national les a empêchées d'aller chercher sur le marché mondial les fonds dont elles avaient besoin pour bâtir leur entreprise. Il les a empêchées d'émettre des actions à New York, à Tokyo et à Londres. Trop peu d'investisseurs étaient prêts à risquer des fonds pour la prospection dans la mer de Beaufort ou à Hibernia, au large des côtes. Même au Canada, qui aurait voulu risquer son argent? De nombreux Canadiens étaient prêts à le faire, mais il fallait qu'ils soient soutenus par d'autres investisseurs. Ce sont des entreprises très risquées pour lesquelles les sociétés canadiennes avaient besoin de fonds. Mais qu'a fait le Programme énergétique national? Il a rendu le capital-risque inaccessible à ces sociétés et les a plutôt forcées à contracter des emprunts à de forts taux d'intérêt. Voilà pourquoi elles sont en difficulté. L'industrie est vraiment en difficulté quand on se retrouve devant des mesures aussi discriminatoires que celles du PEN et des dispositions de rétroparticipation, par exemple, à l'égard des terres du Canada. Personne n'ira investir quand on a l'impression que le gouvernement est prêt à vous exproprier moyennant une indemnisation dérisoire.

• (1740)

Il nous faut un programme de concessions fiscales. Il nous faut un programme d'encouragement. Nous avons besoin d'un programme qui donnera aux investisseurs la possibilité de gagner vraiment de l'argent. Nous devons encourager ceux qui sont prêts à parier sur le Canada. Ce genre de personnes existe, mais elles ne seront pas prêtes à faire ce genre d'investissement tant qu'il y aura un impôt sur les gains en capital, tant que la situation sera la même à l'égard des fonds de pension ou des REER et que l'investisseur ne pourra pas considérer comme un gain en capital l'argent qu'il sortira de son fonds de pension. Tout notre système de pension et les investissements réalisés au moyen de ces fonds visent à promouvoir les investissements en titres de dette plutôt que les placements en actions. Tant que nous ne serons pas prêts à modifier certaines lois fiscales de façon à rendre les placements plus rentables, il n'y aura pas d'investissements de ce genre.

Je constate que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) est d'accord avec moi. Je suis heureux de l'entendre. J'espère qu'en discutant avec ses collègues il arrivera à leur faire changer leurs priorités pour favoriser les investissements et permettre aux gens de bâtir notre pays et de prendre certains risques.

M. Wilson: Où était-il l'année dernière?

M. Blenkarn: Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) demande où il était l'automne dernier? Si je me souviens bien, il défendait le budget.

En tout cas, il nous faut également une bonne politique monétaire. Les députés à ma gauche seraient sans doute d'accord pour faire marcher la planche à billets ou pour instaurer certains contrôles, peut-être un contrôle des changes. Leur dirigeant a parlé d'un contrôle des changes. Peut-être voudrait-il nationaliser les banques. Ce qu'il nous faut, c'est une bonne politique monétaire qui permettra de débloquer suffisamment de crédits pour financer les transactions. Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'il est impossible de freiner l'inflation avec succès en se contentant de réduire la masse monétaire. Il faut continuer à injecter suffisamment d'argent, faute de quoi l'économie va perdre toute vitalité. Ces dix-huit derniers mois, la politique de la Banque du Canada a consisté à maintenir la masse monétaire à un niveau beaucoup trop bas afin de soutenir la valeur de notre monnaie. Selon moi, ce n'était pas là le moyen de procéder. Il faut régler notre masse monétaire avec bon sens, non pas imprimer des billets à volonté, mais veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'argent dans le système pour satisfaire aux besoins en crédit.

Il nous faut un programme qui assure aux investisseurs et aux observateurs de la situation au Canada que le déficit fédéral sera réduit pour faire place à un excédent budgétaire d'ici cinq ans, que nous n'allons pas continuer à hypothéquer l'avenir de nos enfants. Nous n'avons obtenu aucun programme du genre du gouvernement actuel, nous n'avons effectivement pas trouvé dans le budget de novembre dernier la moindre indication que le gouvernement tenait la solution pour sortir le pays de l'ornière.

Aussi longtemps que nous continuerons à donner au reste du monde l'impression que nous allons toujours financer le pays en recourant aux marchés financiers pour emprunter de plus en plus d'argent, notre dollar continuera d'être faible, l'inflation continuera de miner notre économie et l'on continuera à ne pas avoir confiance en notre pays. Il nous faut démontrer non seulement aux Canadiens mais aussi au monde entier que la bonne gestion consiste à payer ses factures avec l'argent dont on dispose, pas avec l'argent emprunté chez le voisin.

Que s'est-il passé depuis notre retour au Parlement après les élections de 1980? Notre dette nette est passée d'environ 65 milliards à 92 ou 93 milliards de dollars en deux ans à peine. Nous ne pouvons pas continuer de la sorte, étant donné surtout les taux d'intérêt qu'il nous faut payer. Cette année nous paierons probablement tout près de 17 milliards de dollars en intérêts, soit beaucoup plus que le gouvernement actuel n'a dépensé lorsqu'il fut porté pour la première fois au pouvoir sous la direction de son chef actuel. Cela ne peut continuer. Il nous faut un programme qui fasse en sorte que le gouvernement finance et paie ses factures avec l'argent qu'il perçoit grâce aux impôts et pas plus. Il faut rejeter cette théorie voulant que nous puissions continuer à accumuler des déficits. Il nous faut un programme visant à limiter les dépenses du gouvernement.

L'autre jour à la Chambre, le 10 juin, j'ai dit au ministre des Finances durant la période des questions qu'il devrait tenir compte de certaines des suggestions que lui avaient adressées certaines banques, notamment la Banque Royale et la Banque de Commerce. Le ministre des Finances a répondu que la compression des dépenses du gouvernement posait un problème étant donné que tout le monde en parle mais que personne n'est prêt à faire les premiers pas. Il a dit:

> Je conseillerais au député de mettre cartes sur table, d'aller dire au comité à quel chapitre il faut réduire les dépenses publiques.

Je tiens à signaler au ministre des Finances, par l'entremise du ministre d'État (Finances) que les audiences du comité portant sur le budget des dépenses ont pris fin, conformément au Règlement, mais que s'il voulait réellement que le Parlement du Canada l'aide à réduire les dépenses du gouvernement, il pourrait former un comité parlementaire spécial chargé d'étudier en détail le budget des dépenses et de réduire le plus possible les dépenses du gouvernement. De 10 p. 100 peut-être! Il se pourrait que certains services soient éliminés et que nous ayons à nous priver de choses que nous avons appréciées jusqu'à maintenant. Mais lorsque les propriétaires de ma circonscription risquent de perdre leur maison parce qu'ils ne peuvent acquitter leur versement hypothécaire mensuel, je trouve difficile de leur dire: «Oui, mais nous avons dû augmenter le budget de Radio-Canada.» Il m'est difficile de leur faire comprendre toute l'importance de l'Office national du film. Et il m'est très difficile de leur dire que le Canada doit consacrer chaque année plus de un milliard de dollars à des programmes d'aide à l'étranger.

Je pense qu'il est temps que le gouvernement confie aux députés la tâche de passer au peigne fin certaines dépenses et de dire: «Oui, nous aimons ce programme, mais dans notre échelle de priorités, il n'est pas aussi important que tel autre.» Nous serions chargés, comme devrait l'être la Chambre des communes, de contrôler les dépenses du gouvernement.

Il y a environ deux semaines, le débat a porté sur certains mégaprojets, plus précisément Alsands et Cold Lake. Ceux-ci se sont effondrés. Il est plus que temps que le gouvernement révise ses lois fiscales, se demande si la population a confiance en lui et se dise: «Comment pouvons-nous, dans un climat de confiance, amener les gens à investir à nouveau dans ces projets?» Personne n'est tenté d'investir dans les projets lorsque ailleurs le taux d'intérêt quotidien est de 20 p. 100. Mais ces projets auraient peut-être un sens pour les Japonais qui pourraient vouloir s'assurer une source d'approvisionnement. Ils pourraient aussi avoir un sens pour les Américains, pour la même raison. Inutile de dire qu'ils auraient aussi un sens pour les travailleurs des aciéries de Hamilton dont au moins 20 p. 100 ont été mis à pied, ainsi que pour tous les chômeurs de St. Catharines et de Brantford. Nous pourrions leur laisser prendre une partie de la production en contrepartie de l'argent qu'ils ont investi. Le taux de base est de 6.4 p. 100 au Japon. Si nous avions fait figurer 6.4 p. 100 dans les calculs d'Alsands et de Cold Lake, ces projets seraient en marche. Comment les faire démarrer? Nous offrons de les payer avec les produits extraits de notre sol. Nous édifions le pays avec nos propres ressources. Il faut remettre le pays au travail et relancer les choses. Il n'est pas nécessaire de faire des folies ou de subir du chômage, quand nous avons les ressources qui pourraient rendre la prospérité possible.

• (1750)

Pour en revenir au bill d'autorisation d'emprunt, où allons-nous? Le gouvernement vient à la Chambre solliciter le pouvoir d'emprunter une somme calculée en fonction d'un budget qui de son propre aveu est inadapté. Dans notre économie, il y a de plus en plus de chômeurs chaque jour. Les sociétés disparaissent par faillite, mise en tutelle ou abandon des affaires. Il n'y a pas d'orientation, pas de plan. La population a perdu confiance.

Les députés du parti libéral devront assumer leurs responsabilités d'ici la fin de la semaine prochaine ou peu après. Nous savons qu'ils se réunissent en caucus et qu'ils discutent des changements qu'il conviendrait d'apporter pour redresser la situation financière du Canada. Ils ont certaines responsabilités vis-à-vis de la population canadienne, car c'est de leurs votes que dépendent les décisions qui seront prises à la Chambre.

Nos vis-à-vis ne doivent pas se contenter de rester passifs et d'appuyer leur parti qu'il ait tort ou raison. Les mesures politiques proposées par ceux qui tiennent les rênes du pouvoir et par la majorité gouvernementale ne sont pas des mesures libérales de libre échange, des mesures visant à accroître la liberté des particuliers. Ce sont les initiatives d'un gouvernement gaspilleur et centralisateur qui veut tout contrôler et diriger de sa tour d'ivoire.

Les députés doivent s'attaquer à ces orientations politiques. Si ceux qui détiennent les rênes du pouvoir ne peuvent s'en occuper, les députés collectivement ont la responsabilité de le faire. Si le caucus libéral ne peut trouver de solution à la crise, il faut en trouver ici-même à la Chambre.

Si nous députés, aimons notre patrie, si nous voulons savoir vers quoi nous nous dirigeons et si nous voulons bâtir ce pays au lieu de le laisser se désagréger, nous devons travailler ensemble afin de nous sortir de la dépression. Si le gouvernement ne peut trouver des solutions, il doit céder sa place à un nouveau gouvernement qui saura en trouver.

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, cet après-midi le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) a affirmé que les projections du budget de novembre dernier avaient été bouleversées par une conjoncture économique imprévisible et que par conséquent, il fallait emprunter encore.

C'est un refrain que nous connaissons bien. Combien de fois le gouvernement n'a-t-il pas fait de projections et de prévisions qui se sont révélées complètement erronées? Mais cela ne paraît pas déranger le gouvernement puisqu'il recommence. Il n'offre aucune excuse. Il annonce simplement qu'il s'est trompé et il nous expose les sommes qu'il lui faudra pour faire face à de nouveaux besoins financiers.

L'objet du bill C-111 est d'autoriser le gouvernement a emprunté 6.6 milliards pour assurer le financement de ses projets de dépenses. Pour vous montrer à quel point le gouvernement s'est habitué à présenter ce genre de mesures pour financer ses opérations, je vous rappelle que c'est la troisième fois au cours de la présente session que nous sommes invités à approuver une mesure semblable.

Le gouvernement nous a proposé tout d'abord le bill C-30, en vue d'emprunter 12 milliards de dollars, puis le C-59, prévoyant un emprunt de 14 milliards de dollars et enfin la mesure à l'étude aujourd'hui, en vue d'emprunter 6.6 milliards de dollars supplémentaires. Et pourtant, en 1980, nous avions un taux de croissance nul, notre pire bilan en 36 ans. La productivité a baissé, le chômage a atteint un niveau effroyablement élevé, l'inflation continue à grimper et le nombre de mises en chantier diminue sérieusement.

Lorsque nous voyageons à travers le pays ou que nous retournons dans nos circonscriptions, nous constatons que la conjoncture est telle que l'inquiétude a fait place à la crainte, la crainte s'est changée en mécontentement et nous en sommes arrivés au point où ce n'est plus du mécontentement, mais un immense courroux qui anime les Canadiens.

D'aucuns prétendront que c'est là une prédiction plutôt sombre que rien ne justifie. Cependant, j'ai parlé l'autre jour avec certains de mes électeurs; selon eux, dans leur région, les gens estiment en général qu'il faut prendre des mesures pour obliger le gouvernement à reconnaître l'existence des problèmes auxquels notre pays se heurte. Ils veulent que nous prenions des mesures qui soient pleinement justifiées, même s'il faut pour cela laisser encore une fois sonner le timbre indéfiniment. Lorsqu'on en arrive là, c'est que la situation est très grave.

Le ministre d'État chargé des finances sourit. Il n'est sans doute pas allé dernièrement en Colombie-Britannique et ne sait donc pas ce qui s'y passe, pas plus que dans le reste du pays, sans doute. La conjoncture ne témoigne pas des perspectives souriantes décrites par les porte-parole du parti libéral, qui nous avaient exposé ce que l'avenir nous réservait si les libéraux reprenaient le pouvoir. Le 12 janvier 1980, leur chef a déclaré à Toronto qu'il avait un programme économique pour les années 80 qui redonnerait aux Canadiens leur sens de la dignité, qui créerait de nouvelles possibilités et assurerait leur sécurité.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, juste avant la pause, je venais de parler d'une déclaration faite par le chef du parti libéral en janvier 1980. Voici ce qu'il a déclaré:

> Nous avons un programme économique pour les années 80 qui redonnera aux Canadiens leur sens de la dignité, qui créera de nouvelles possibilités et assurera leur sécurité.

Des voix: Bravo!

M. Patterson: J'entends les «bravo» de l'autre côté, mais si nous examinons notre bilan depuis lors, nous constatons que nous sommes bien loin des promesses de celui qui s'exprimait en ces termes à cette époque, le chef du parti libéral.

Je remarque les termes «redonnera le sens de la dignité». J'ai vérifié dans le dictionnaire, et le terme «dignité» signifie respect de soi. Je vous le demande, peut-on accroître le respect de soi d'une personne lorsque celle-ci voit tous ses rêves ou ses projets de réussite dans une entreprise donnée—par exemple, posséder une maison ou exploiter une entreprise ou une exploitation agricole—anéantis par le fardeau intolérable de la fiscalité, la charge effrayante de taux d'intérêt exorbitants et le cauchemar de la faillite? A mon sens, l'expression utilisée en parlant des années qui suivraient le retour au pouvoir du parti libéral était plutôt déplacée.

Quelles chances ont été offertes aux Canadiens? Travailler pendant quatre ou cinq mois de l'année pour financer le gouvernement? Un gouvernement qui est absolument insensible aux besoins et aux aspirations de ceux qui payent la note.

Quant à la sécurité, je vous le dis, monsieur l'Orateur, notre gouvernement mène le pays à la catastrophe, loin de donner aux Canadiens leur sens de créer des possibilités et d'assurer leur sécurité.

Bien qu'on puisse être tenté d'éprouver une certaine sympathie pour le gouvernement aux prises avec son dilemme, nous compatissons davantage avec les contribuables à qui il réclame une part sans cesse croissante de leur revenu pour satisfaire la rapacité croissante du gouvernement qui, par son incurie, engouffre les ressources qu'ils mettent à sa disposition.

Peut-être ma sympathie devrait-elle aller aussi aux partisans du gouvernement à la Chambre, eux qui ont si vaillamment tenté de défendre un bilan tout à fait indéfendable. A mon avis, il faut passer en revue la session actuelle, qui dure depuis plus de deux ans et au cours de laquelle les politiques du gouvernement se sont révélées désastreuses pour le pays. Aucun secteur de notre société n'a échappé aux attaques du gouvernement qui s'en est pris à presque tous les principes et les institutions chers aux Canadiens et dont ils bénéficient depuis des générations. En fait, le solliciteur général (M. Kaplan) a qualifié publiquement le récent budget de désastre national.

Le système de libre entreprise qui a donné un des niveaux de vie les plus élevés du monde a été contrecarré, étranglé et pénalisé par un plan délibéré d'intervention étatique et de réglementation, ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes au treizième ou au quatorzième rang mondial pour le niveau de vie. L'économie canadienne est en perte de vitesse, et le ministre des Finances (M. MacEachen) avoue qu'il n'y a pas grand-chose qu'il puisse faire—terrible aveu—à cause de ces méchants Américains.

Lorsque le ministre des Finances a présenté son abominable budget, il a été accueilli par des tollés de protestations. Les principes sous-jacents invoqués par le ministre étaient la modération, l'équité et le renouveau économique. Mais le contenu du budget constituait une attaque cynique et calculée contre les principes mêmes qu'il prétendait promouvoir. Le monde des affaires a été plongé dans la stupéfaction; le secteur agricole rendu furibond; les économiquement faibles découragés plus qu'avant; les propriétaires de maison individuelle désillusionnés. Les citoyens fiers, qui se débattaient pour conserver leur indépendance et pour contribuer à aider les autres incapables de subvenir à leurs besoins en raison de circonstances inévitables, ont constaté qu'un gouvernement sans conscience s'apprêtait à leur enlever la possibilité de subvenir eux-mêmes à leurs besoins et, partant, de contribuer au bien général du pays.

En réponse à un appel passionné lancé au nom des Canadiens par mon collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath) dans un débat récent, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a vilipendé sa ferveur évangélique à défendre sa cause. Monsieur l'Orateur, s'ils avaient un peu plus de cette ferveur ils seraient peut-être un peu plus sensibles aux besoins de notre population. Parmi les objectifs de l'évangélisme il y a la conviction, le repentir, la restitution et la réforme. Si le ministre des Finances suivait cette voie, les Canadiens en tireraient des avantages incalculables.

• (2010)

Alors qu'il s'adressait à la Chambre d'immeuble de l'Ontario à Toronto le 2 mars 1982 mon chef déclarait:

> Dans sa façon de gouverner le gouvernement fédéral actuellement agit à l'encontre des traditions du Canada, de la nature et des intérêts du Canada ainsi que des vœux des Canadiens.

A mon avis, c'est une accusation fort grave, mais j'estime qu'il y a beaucoup de vrai là-dedans. Le ministre des Finances ferait peut-être donc bien de se repentir et de s'amender.

Le projet de loi à l'étude autorise le ministre des Finances à emprunter une somme supplémentaire de 6.6 milliards.

M. Paproski: C'est pour cette semaine seulement.

M. Patterson: Il n'y a pas si longtemps qu'on nous a demandé à la Chambre, par le biais d'un projet de loi, l'autorisation d'emprunter douze milliards de dollars. Peu après, on est revenu à la charge pour un emprunt de quatorze milliards de dollars et, maintenant, il s'agit de 6.6 milliards. Quelle raison le gouvernement peut-il donner pour demander aux contribuables canadiens de lui fournir 6.6 milliards de plus? Car, après tout, ce sont les contribuables qui paieront la note. Les contribuables ont élu le présent gouvernement pour qu'il s'occupe de leurs affaires et de celles du pays, de sorte que, si le gouvernement vient nous demander l'autorisation d'emprunter successivement douze, quatorze, puis 6.6 milliards de dollars, les contribuables ont le droit de savoir ce que le gouvernement entend en faire et comment il justifie de pareils emprunts. Le gouvernement prétend faire ceci ou cela, mais peu importe ce qu'il fait, le pays s'en porte chaque jour plus mal. Si la conjoncture économique canadienne s'améliorait quelque peu, si l'avenir s'éclaircissait pour les Canadiens, et si l'on pouvait espérer sortir du véritable chaos dans lequel nous nous trouvons à l'heure actuelle pour aller vers une relance économique, le développement et le progrès, alors peut-être que les gens ne se formaliseraient pas de toutes ces autorisations d'emprunter. Cependant, lorsque nous examinons la situation, nous nous demandons s'il y a une raison valable pour laquelle les contribuables canadiens devraient accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunter ce montant.

Le chômage chez nous est catastrophique. Les gens autour de nous sont aux prises avec une situation économique extrêmement difficile. Ces dernières années, notre économie a eu un rendement bien inférieur à ce qu'il aurait dû être, et il risque d'en être ainsi pendant encore quelques années. En 1980, notre économie a enregistré un taux de croissance nul, et après un certain regain de vie au cours du premier semestre de 1981, elle a fait face à une grave récession au cours du second semestre.

Dans son rapport du 22 avril, le Conference Board a très bien résumé l'avenir à court terme de notre économie. Il a prévu en effet un ralentissement marqué de notre activité économique cette année. Notre produit national brut devrait connaître un taux de croissance négligeable. Le chômage devrait demeurer à peu près à son niveau élevé actuel jusqu'à la fin de l'année. Le Conference Board prévoit en outre que les dépenses des consommateurs n'augmenteront à peu près pas cette année. L'année 1982 devrait être la troisième de suite où les ventes de voitures diminueront. Les investissements commerciaux devraient avoir en outre un rendement médiocre.

Malgré la morosité de ce rapport, d'autres nous portent à croire que le pire reste à venir; la situation va s'assombrir encore. De quel droit le gouvernement nous demande-t-il de lui accorder 6.6 milliards de dollars de plus? Que va-t-il en faire? Va-t-il nous conduire encore plus rapidement à la ruine? Veut-il nous plonger encore plus profondément dans la récession? Il me semble que les Canadiens ont le droit d'examiner la situation et d'exiger du gouvernement qu'il rende des comptes. Celui-ci n'a rien fait qui vaille. Le secteur forestier est aux prises avec le chômage. Les chiffres nous prouvent que l'industrie forestière languit dans un état déplorable. Le secteur minier n'est pas plus réjouissant. On m'a remis copie d'une lettre dans laquelle C. A. Borne annonçait au personnel de Vancouver la fermeture des mines de la société Placer Development Limited, la mise à pied de ses employés et l'arrêt des activités. Voilà la situation du secteur minier.

Le secteur automobile fait aussi face à de graves difficultés. Il se trouve aujourd'hui dans un état critique. En Colombie-Britannique, le gouvernement cherche à donner une leçon au Japon, et c'est pourquoi il retarde le dédouanement des voitures expédiées au Canada. Quel piteux effort de la part du gouvernement! C'est là un exemple de l'ineptie gouvernementale face aux problèmes actuels, et en ayant recours à ces tactiques d'amateur, le gouvernement ne réussit qu'à attiser la colère de beaucoup de gens. De plus, son initiative sera certainement tenue pour une insulte à l'industrie japonaise. Le secteur de l'automobile du Canada est en proie à de graves difficultés, mais je ne crois pas que cette initiative serve d'aucune façon à les minimiser. En fait, elle ne fait qu'exacerber les problèmes du Canada en nuisant aux entreprises et en provoquant du chômage. Les fabricants de voitures risquent la faillite. Des employés sont mis à pied, et les effets néfastes de cette situation se répercutent sur les collectivités. Non seulement cette confrontation ne sert pas nos meilleurs intérêts, mais elle fait ressortir l'impuissance du gouvernement à obtenir des résultats acceptables en collaborant et en faisant des compromis dans ses négociations avec une région du monde qui est d'une importance vitale pour la Colombie-Britannique.

Le Canada a vraiment besoin de conclure une entente commerciale globale avec le Japon en vertu de laquelle l'ouest du Canada bénéficierait de retombées industrielles en échange de son charbon, de ses minéraux, de son bois d'œuvre et d'autres matières premières. Ces ententes stipuleraient qu'un certain pourcentage des produits doit être fabriqué au Canada, de sorte que les petites entreprises obtiendraient des contrats et créeraient ainsi des emplois. Il est urgent qu'on mette fin à des manœuvres non productrices comme celles auxquelles on se livre actuellement à Vancouver et qu'on invite les investisseurs à collaborer à l'établissement d'un secteur manufacturier ici au Canada. Ce ne sont pas les Japonais qu'il faut blâmer, mais bien le gouvernement qui est incapable de relever les défis nationaux et internationaux.

Nous devons tenir compte à la fois du chômage et de l'inflation. Il y a un certain nombre d'années, le premier ministre (M. Trudeau) déclarait qu'il allait juguler l'inflation. Or, l'autre jour, j'ai lu dans un article qu'il avait quelque peu changé d'idée et réassurait maintenant que nous avions jugulé l'économie. Je trouve qu'il a raison, compte tenu de la situation actuelle au Canada.

• (2020)

Qui est responsable de tout cela, monsieur l'Orateur? Tout le monde, apparemment, sauf le gouvernement du Canada.

Une voix: Sottise!

M. Patterson: Sottise, certes, mais c'est ce que le gouvernement se plaît a répéter, accusant tout le monde, les Américains, les Japonais, les autres gouvernements et divers organismes, quand ce sont ses propres politiques qui paralysent l'économie. En fait, s'il continue, nous allons disparaître dans un trou noir.

Une voix: Balivernes!

M. Patterson: Sans doute le député de Willowdale (M. Peterson) s'y connaît-il, mais c'est tout de même la réalité. On sait que les dépenses du gouvernement figurent parmi les principales causes de la situation.

Quel déficit énorme nous allons laisser en partage à nos enfants, monsieur l'Orateur! Je crois comprendre que le service de la dette nationale nous coûte environ $1 pour $4 ou $5 empruntés. Comment pouvons-nous espérer que les générations à venir pourront porter le fardeau de notre endettement en plus du leur? Or le gouvernement veut y ajouter encore 6.6 milliards de dollars. Actuellement, il nous faut travailler près de cinq mois de l'année rien que pour payer nos impôts aux gouvernements. Il n'est pas étonnant que les gens estiment avoir le droit d'exiger une rémunération assez forte s'ils doivent en payer près de la moitié en impôts.

M. Lapierrre: Vous devez être très riche.

M. Patterson: Je ne pense pas que les députés d'en face sachent ce qui se passe dans le monde.

Une voix: Dites-le nous.

M. Patterson: Il est inutile de le leur dire, car ils ne peuvent entendre. Même s'ils écoutent ils ne peuvent entendre.

Je tiens à faire consigner au compte rendu certains chiffres concernant les faillites de petites entreprises, monsieur l'Orateur. Elles tombent comme des mouches de jour en jour. Leurs employés sont mis à pied et vont s'inscrire au chômage. L'agriculture fait face à la même situation. Les faillites individuelles sont attribuables aux taux d'intérêt qui minent l'économie et découragent nos concitoyens.

J'ai entendu le ministre prétendre qu'on ne pratique pas de taux d'intérêt élevés au Canada. A qui veut-il bien le faire croire? Il existe bel et bien une politique de cherté de l'argent, et celle-ci se répercute sur tous les secteurs de l'économie—les petites entreprises, l'agriculture, le logement et tout le reste.

M. Lapierre: Exposez-nous votre programme. Que feriez-vous à notre place? Nous aimerions bien vous l'entendre dire.

M. Patterson: Je n'ai pas clairement entendu cette intervention, mais je suppose qu'elle est de toute façon sans importance.

M. Peterson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je répondrai volontiers aux questions du député. Je voudrais savoir ce qu'il propose au juste pour nous permettre de réduire le nombre des faillites et faire fléchir les taux d'intérêt au Canada?

M. Paproski: Démissionnez!

M. Taylor: Retirez le budget!

M. Paproski: Dégommez MacEachen!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le sécrétaire parlementaire voit bien qu'il n'y a pas matière à faire un rappel au Règlement.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, cela ne fait que confirmer ce que je viens de dire, c'est-à-dire que les députés d'en face ne veulent pas entendre. Ils sont incapables d'écouter ou de comprendre. La gravité de la situation leur échappe et ils ne se rendent pas compte de la profondeur du désespoir qui s'installe partout au Canada.

M. Peterson: Dites-nous donc quelle politique vous préconisez.

M. Patterson: Les députés d'en face ont entendu le chef du NPD et le critique de notre parti en matière économique énoncer notre politique.

M. Peterson: Ils ont dit qu'ils n'avaient pas de solution.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, les libéraux sont un cas désespéré.

Je voulais parler de la politique énergétique désastreuse qu'a présentée le gouvernement. Conscient du désastre, le ministre a fait un mouvement de repli. L'exode des capitaux d'investissement et l'ébranlement de la confiance dans le Canada l'ont fait reculer. Le ministre des Finances voudra peut-être en faire autant, mais il est déjà acculé au mur. Il va plutôt tenter de convaincre les Canadiens que le gouvernement agit en leur faveur.

A propos du fardeau fiscal, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer un article du *Citizen* d'Ottawa du 27 mars dernier. Intitulé «Les taxes cachées sont énormes», l'article commence ainsi:

> La famille canadienne moyenne dont le revenu net s'est établi à $22,500 et 1980 a payé $3,345 en impôts sur le revenu, mais les autres taxes, y compris celles sur le fuel domestique, les véhicules automobiles, les amusements et la propriété foncière ont constitué une proportion renversante de 70 p. 100 et toutes les taxes payées par la famille canadienne moyenne.

Le gouvernement exige toujours plus d'argent pour financer ses programmes désastreux alors que les contribuables ploient déjà sous le fardeau des impôts. Le gouvernement promet que nous aurons de la justice et des programmes qui créeront de l'espoir, de l'optimisme et des emplois afin que les gens puissent réaliser leurs rêves. Nos richesses naturelles, notre main-d'œuvre qualifiée et nos connaissances techniques font du Canada un des pays les plus riches du monde. Nous avons tout ce qu'il faut pour bâtir une économie saine, rentable et très forte.

Les ministériels disent que nous sommes des prophètes de malheur. Et pourquoi pas, monsieur l'Orateur? Nous avons tout ce qu'il faut pour être prospères, mais les rêves ne se matérialisent pas, les propriétaires perdent leur maison, les entreprises font faillite et les agriculteurs sont en difficulté, mais cela n'empêche pas le gouvernement de s'attendre que les contribuables renflouent sa caisse et lui donnent encore plus d'argent pour dépenser follement.

• (2030)

Monsieur l'Orateur, comme d'autres l'ont dit avant moi, je crois qu'il nous faut modifier radicalement notre façon d'aborder les problèmes. Le premier ministre a déclaré que l'économie de marché avait échoué et que le fédéralisme coopératif était mort. Il a prédit que le gouvernement participerait davantage à la conduite des affaires. Le gouvernement dirigé par le premier ministre actuel a de piètres réalisations à son actif, celles d'avoir acculé les entreprises à la faillite, d'avoir pénalisé l'industrie et détruit l'esprit d'entreprise, d'avoir imposé des règlements, d'avoir accru le poids des impôts et d'avoir manifestement exercé un contrôle de plus en plus sévère sur la vie des entreprises et des particuliers.

Je voudrais conclure en répétant ma question: pourquoi les Canadiens autoriseraient-ils le gouvernement à emprunter encore 6 milliards et demi de dollars, alors qu'il en demandera davantage par la suite? Tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir, la situation ne cessera de se détériorer jusqu'à ce que le pays ait perdu tout espoir. Le gouvernement ne répond pas aux besoins et désirs des Canadiens; il est incapable de lancer un programme qui contribuera au renouveau économique de notre pays. Merci, monsieur l'Orateur.

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, les membres du parti libéral partagent certainement les inquiétudes du député au sujet de la situation économique actuelle. Nous nous rendons compte que nous sommes aux prises avec de nombreuses difficultés et nous lui serions reconnaissants de bien vouloir nous dire exactement ce que nous pourrions faire, d'après lui, pour faire baisser les taux d'intérêt, juguler l'inflation et redresser l'économie.

M. Kempling: Voilà des années que nous vous le disons.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Retirez le budget.

M. Peterson: Je voudrais simplement signaler que le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a déclaré qu'il ne se départirait pas de notre politique en matière de taux d'intérêt.

M. Wilson: Qui a dit cela?

M. Peterson: Je lui serais reconnaissant de bien vouloir nous fournir tout conseil et toute recommandation qui nous permettraient de résoudre efficacement ces problèmes.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais le député m'a prêté des propos sans aucun fondement et je tiens à les désavouer. Je n'ai jamais dit que j'appuyais la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt. C'est complètement faux. La situation peut être renversée. Nous pouvons avoir des taux d'intérêt moins élevés et j'ai expliqué comment dans mon intervention. Si le député n'entend pas bien aujourd'hui, je lui suggère de lire le hansard de demain.

M. Peterson: Si je me suis trompé, je rétracte ce que j'ai dit. J'ai cru comprendre que l'année dernière alors que les taux d'intérêt étaient très élevés aux États-Unis, nous n'avions guère d'autre solution que d'agir en fonction des réalités internationales.

M. Wilson: Je vous expliquerai tout en particulier.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je pense que c'est en fait l'ancien critique financier, l'hon. député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui s'est dit en faveur des taux élevés d'intérêt.

M. Taylor: C'est une rumeur lancée par les libéraux et les néo-démocrates.

M. Peterson: Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup apprécié l'intervention du député de Fraser Valley-Est (M. Patterson) qui s'est dit prêt à répondre à ma question et à nous faire part des solutions qui d'après lui pourraient nous aider à résoudre les problèmes qui nous inquiètent tout autant.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le président, je voudrais dans le cadre de ce débat sur le pouvoir d'emprunt . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'ai fait une erreur, je ne sais pas si l'honorable député invoquait le Règlement ou s'il voulait participer au débat.

M. Lapierre: Je veux participer au débat, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Alors la parole est à l'honorable député de Fraser Valley-Est (M. Patterson) qui a le droit de répondre au rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, mon collègue, l'honorable député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), a certes mis de l'avant certaines propositions très intéressantes. J'ai aussi dit qu'un changement d'attitude et de mentalité s'imposait si nous voulions que le secteur privé soit à même de fonctionner et de jouer son rôle. Le gouvernement n'a pas pour tâche de faire des affaires, mais plutôt de créer un climat dans lequel le secteur privé puisse se développer et remplir son rôle. S'il y arrive, le secteur qui fournit plus de 60 p. 100 des emplois au pays, c'est-à-dire la petite et la moyenne entreprise, aura la chance de jouer son rôle. C'est une des meilleures façons de relancer l'économie. Si nous réussissions à susciter l'espoir et l'empressement, autrement dit à créer un climat de confiance chez les investisseurs, nous nous rendrions alors compte que nous avons commencé à régler nos problèmes économiques.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le président, je voudrais ce soir dans le cadre du débat sur le pouvoir d'emprunt parler d'un sujet qui, je crois, est d'un grand intérêt pour tous les Canadiens, il s'agit en fait d'un sujet dont on n'entend pas tellement parler à la Chambre par nos collègues d'en face, sauf la seule fois dont je me rappelle que nos collègues d'en face en ont parlé, c'était à la veille du vote sur le leadership de leur chef, soit la jeunesse. Et cela me passionne d'en parler et surtout de voir qu'il y a certains éminents députés d'en face qui vont se rappeller le spectacle qu'ils avaient monté au moment du vote sur le leadership où il y avait des délégations de jeunes conservateurs et à chaque question, c'était «supposément» un jeune député qui se levait, posait les questions sur les sujets intéressants les jeunes, se rassoyait, et c'était la chaise musicale pendant toute la période de questions, et cela remonte à l'année dernière et on n'en a plus entendu parler depuis. Et je pense que cela a contribué à créer et à consolider tant peu soit-il la position de leur chef, mais depuis ce temps-là ils ont oublié le secteur jeunesse à qui pourtant le chef de l'opposition doit sa tête. Nous sommes de plus en plus conscients, je pense, que de temps à autre il se produit un changement dans les valeurs de la société, notamment dans l'éducation, le travail, les loisirs. Par conséquent, le gouvernement doit de temps à autre aussi rajuster son tir et remettre à jour ses activités et programmes. Je voudrais au cours de ce débat passer en revue quelques-uns des grands problèmes auxquels les jeunes Canadiens d'aujourd'hui doivent faire face.

• (2040)

Tout d'abord je pense que le secteur qui nous intéresse le plus est celui de l'emploi, parce que c'est véritablement un domaine clé et la priorité de tous les jeunes Canadiens qui doivent sortir des écoles et se retrouver sur un marché du travail très difficile à ce moment-ci. Étudiants, parents, éducateurs, gouvernements, tous s'interrogent sérieusement sur la façon dont les jeunes sont préparés à la vie et au travail. Depuis une vingtaine d'années, le niveau moyen de scolarité a considérablement augmenté au Canada. En 1961, par exemple, environ 75 p. 100 des jeunes avaient fait des études secondaires comparativement à plus de 90 p. 100 en 1981. Mais cela ne veut pas dire pour autant que nous avons résolu tous les problèmes des jeunes en leur facilitant l'accès à l'éducation.

Dans un récent rapport, l'OCDE notait que, à l'époque où la grande majorité des jeunes quittaient l'école vers le même âge, ceux qui venaient des classes défavorisées étaient socialement et économiquement moins désavantagés qu'aujourd'hui alors que l'on insiste tant sur le certificat ou le diplôme. L'OCDE note que les moins instruits viennent encore en grande partie des classes défavorisées, et conclut que dans certains cas le système d'éducation peut même aggraver le handicap dont souffrent ces personnes au départ.

L'étude de l'OCDE porte certainement sur plusieurs pays et non uniquement sur le Canada. Mais il n'en demeure pas moins que nous devons tous tenir compte de ces conclusions. La société en général et les gouvernements en particulier doivent veiller à ce que les jeunes ne soient pas évalués seulement en fonction du nombre de diplômes décrochés ou d'années d'études effectuées, mais aussi selon leur apport à la société. En effet, ces jeunes Canadiens donnent à la société ce qui leur est propre: l'idéalisme, l'enthousiasme, l'initiative, l'idéalisme, toutes ces vertus qu'on ne retrouve pas en face, ce mélange de qualités qui nous a valu, par exemple, un Terry Fox. Est-il besoin de citer un autre exemple que celui-là? Pour moi, si nous avons pu avoir un héros de ce calibre, c'est justement à cause de cet idéalisme, de cet enthousiasme, de cet esprit d'initiative qu'on trouve chez les jeunes peut-être davantage que chez tout autre groupe. Donc, puisque la jeunesse a de l'enthousiasme et de l'idéalisme à revendre, que faisons-nous et que pouvons-nous faire pour y donner libre cours? De toute évidence, il faut commencer par l'éducation. En particulier, il faut veiller à ce que tout le monde puisse avoir accès à l'enseignement supérieur et que les étudiants puissent se déplacer d'une province à l'autre sans trop de tracasseries administratives.

L'accès à l'éducation et la mobilité figurent parmi les objectifs nationaux en matière d'éducation dont le gouvernement a déjà parlé et qui devraient faire l'objet d'une attention particulière. Au moment de renégocier les arrangements sur le financement des programmes établis, le gouvernement fédéral, je l'espère, ne se contentera pas de penser aux sommes qu'il compte verser et à l'utilisation qui en sera faite, mais cherchera le moyen de réaliser ses objectifs nationaux en matière d'éducation et surtout et avant tout de répondre aux besoins vitaux de la jeunesse canadienne. Je pense que les jeunes Canadiens sont un peu «tannés» d'entendre les discussions fédérales-provinciales sur l'éducation, et qu'ils ont surtout l'impression que cela peut se faire sur leur dos et que notre grande préoccupation n'est pas nécessairement leur développement futur, leur avenir, mais beaucoup plus une guerre de chiffres. Je pense qu'il ne faudrait jamais perdre de vue en fait la motivation première de ces programmes-là qui est de répondre aux besoins des jeunes Canadiens et de la société canadienne dans l'avenir.

Il convient de parler d'éducation en même temps que d'emploi, parce que c'est une question importante pour les jeunes tout autant que pour la société en général. La Chambre le sait bien puisqu'elle a mis sur pied un comité dont les travaux ont abouti au rapport sur les perspectives d'emploi dans les années 1980. C'est un rapport fort riche en information. Malheureusement, certains lecteurs ont cru que les auteurs voulaient que le choix des cours offerts soit essentiellement et uniquement en fonction des besoins de main-d'œuvre. J'ose espérer que cela n'a pas été l'intention et la motivation des membres de ce comité-là, parce que je pense que l'éducation doit viser à former une personne complète et pas seulement et uniquement un bon travailleur.

Il y a plusieurs années quand la France et la Suède ont entrepris de réformer leur système d'éducation pour qu'il réponde davantage au marché du travail, les étudiants ont protesté, à juste titre. Ils ne voulaient pas de programmes, de cours axés sur certains métiers en particulier, craignant que cela les oblige envers et contre tous à prendre un emploi qu'il leur serait ensuite très difficile de quitter, restreignant ainsi leur mobilité. Ils voulaient plutôt une formation générale, qui ferait d'eux des citoyens éclairés dans plusieurs domaines et non pas seulement des travailleurs. A mon sens, c'est aussi ce que veulent les jeunes Canadiens afin de pouvoir vivre leur vie, plutôt que de la gagner tout simplement. Aujourd'hui c'est chose possible car le système a évolué, et on considère maintenant que l'éducation est un processus qui peut et doit s'étendre sur toute la vie et non plus seulement aux années de la jeunesse. On n'a qu'à regarder la prolifération des programmes pour l'éducation des adultes, les programmes du soir dans toutes sortes de domaines et l'on s'aperçoit que l'éducation est devenue l'affaire de tous. Voilà pourquoi je veux émettre cette réserve afin que personne ne croit que le gouvernement du Canada est intéressé strictement à planifier une main-d'œuvre pour tel numéro de besoins et oublier toute la nature générale de l'éducation. Avant de passer à un autre sujet, j'aimerais mentionner quelques statistiques canadiennes sur les jeunes et l'emploi, des statistiques qui peuvent justement faire perdre un peu de motivation, d'enthousiasme, d'idéalisme parce que la réalité économique est très dure pour ce secteur de la société. En 1981, plus des deux tiers des 15 à 24 ans faisaient partie de la population active, 87 p. 100 avaient un emploi et 13 p. 100 étaient en chômage.

Pour ceux qui travaillent, qui ont même la chance de travailler, environ 25 p. 100 d'entre eux ont strictement un emploi à temps partiel et 21 p. 100 sont obligés de s'en contenter parce qu'ils n'ont pu trouver d'emploi à plein temps. Cela donne une idée du sous-emploi chez les jeunes qui sont plus durement touchés à cet égard que leurs aînés et les femmes étant encore plus mal partagées que les hommes. D'après les statistiques de l'OCDE, le travail à temps partiel gagne en popularité en Finlande, en Irlande, en Italie, et moins de 10 p. 100 des emplois sont à temps partiel, mais au Danemark, en Norvège, en Suède et au Royaume-Uni, la proportion s'établit à plus de 40 p. 100. Nous savons que ce sont les groupes dont la représentation sur le marché du travail a augmenté le plus rapidement au cours des dernières décennies, c'est-à-dire aussi les femmes et les jeunes qui ont été le plus durement touchés et frappés par le chômage. Il est cependant encourageant de noter qu'ici au Canada du moins le domaine de l'instruction ouvre encore bien des portes. Le taux de chômage parmi les diplômés d'universités s'établit à 7 p. 100, soit trois fois moins que chez les jeunes qui comptent huit ans de scolarité ou moins.

• (2050)

C'est-à-dire que les jeunes qui comptent huit ans de scolarité ou moins connaissent actuellement un taux de chômage de 21 p. 100, ce qui est complètement inacceptable pour quelqu'un qui entre sur le marché du travail, qui doit souvent couper les liens avec sa famille et qui se retrouve dans un état de dépendance envers la société, un état de fait qui lui fait perdre toutes ses illusions et tout son enthousiasme. Après tous ces chiffres, je pense que le gouvernement, dans le cadre de la législation que l'on discute aujourd'hui, empruntera pour permettre justement la création de programmes pour les jeunes, et c'est dans cet esprit-là. Je sais que l'honorable député n'aime peut-être pas ce sujet de discussion-là et pour lui ce n'est peut-être pas important, mais si ce n'est pas important pour lui, je veux lui dire que moi j'ai l'intention de défendre ces groupes de la société et si ça ne l'intéresse pas, il n'a qu'à fermer son écouteur.

Il est intéressant de savoir ce que les diplômés pensent de l'éducation qu'ils ont reçue. Une enquête menée en 1978 auprès des diplômés de 1976 indique que deux ans après la fin de leurs études postsecondaires le chômage et le sous-emploi étaient moins répandus chez les diplômés de collèges que chez ceux des universités; 42 p. 100 de ces derniers comparativement à 66 p. 100 chez les premiers avaient un emploi directement lié à la formation reçue. Le quart des diplômés avouaient s'être trompés quant à l'orientation choisie, et cela est très élevé, et environ 45 p. 100 avaient l'intention de poursuivre d'autres études.

Ces statistiques soulèvent peut-être autant de questions qu'elles fournissent de réponses. On voudrait savoir, par exemple, quelle importance les jeunes attachent à la réalisation de soi, à la sécurité, à la chance d'avoir des loisirs enrichissants. Toute la question du mode de vie et de l'équilibre à établir entre le travail et les autres activités a pris plus d'importance depuis que les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler à l'extérieur du foyer. Les jeunes femmes, en particulier, ont besoin de savoir qu'elles peuvent maintenant poursuivre des études ou une carrière, tout en prenant soin de leur famille. Il est fini le temps où la femme devait choisir entre sa carrière et sa famille, et pourtant les jeunes femmes continuent à croire qu'il en est toujours ainsi. Il incombe au gouvernement de veiller à faire disparaître le stéréotype qui montre la femme cantonnée au foyer ou dans un rôle secondaire.

Mais aussi importants que soient l'éducation et l'emploi, la jeunesse canadienne a aussi beaucoup d'autres intérêts. Parmi les nombreux programmes que le gouvernement fédéral a mis de l'avant pour la jeunesse, il en est un qui a remporté un succès si considérable que je voudrais en parler plus longuement, car malheureusement trop peu de jeunes Canadiens et peut-être des députés sont au courant de ce programme-là. Il s'agit en réalité du programme Katimavik. Ce mot signifie, comme on devrait le savoir, «lieu de rencontre». Depuis son lancement en 1977, ce programme a non seulement fourni de l'emploi à bon nombre de jeunes, mais il favorise aussi l'action communautaire. Il reflète bien la composition de notre société puisque les jeunes qui en font partie viennent de tous les groupes culturels, sociaux et linguistiques du pays. Bref, ce programme est un atout pour le progrès économique et social du Canada. Après une période sombre, où le gouvernement progressiste conservateur voulait le faire disparaître, le gouvernement libéral vient d'annoncer l'expansion de ce programme et, si je le mentionne, c'est à cause du succès qu'il rencontre et de l'enthousiasme qu'il suscite chez les jeunes. Ce sont des programmes de ce genre qui aident à mieux comprendre un pays, à mieux accepter les différences chez les autres et à partager avec eux. Certes, c'est une belle réussite, mais elle ne doit pas être unique et elle ne doit pas demeurer aussi modeste. Voilà pourquoi j'ose espérer qu'au cours des prochains mois le gouvernement cherchera à assurer une plus grande participation des jeunes tant au niveau de l'action communautaire que de la prise des décisions.

Mon collègue de Manicouagan (M. Maltais) a soumis à la Chambre il y a quelque temps une proposition fort intéressante sur les services civils volontaires. Je pense que le gouvernement et le Parlement devraient étudier l'impact qu'une telle mesure pourrait avoir sur les jeunes Canadiens et y réfléchir sincèrement, parce qu'il y a un problème réel au niveau de ce groupe de la société, et nous devons y attacher de l'importance et surtout nous en préoccuper et aboutir à des actions concrètes. Je pense que mon collègue de Manicouagan est très sensible à cette réalité-là et voilà pourquoi, dans un esprit non partisan, mais surtout dans l'intérêt des jeunes Canadiens, j'invite tous les députés à prendre connaissance de ce projet.

Le congrès des jeunes libéraux du Québec la semaine dernière a même entériné ce programme-là et a reconnu la nécessité pour le gouvernement canadien de répondre aux besoins de ce secteur de la population qui peut-être régresse en nombre, mais augmente en importance à cause des défis que demain nous réserve. Les sociétés ont malheureusement tendance à penser que la jeunesse est faite pour accumuler et la vieillesse pour profiter. Mais nous le savons, c'est une erreur d'interdire l'accès des institutions aux jeunes. Il y a 20 ans à peine les universités ont commencé à se rendre compte de l'importance d'assurer une représentation étudiante au conseil d'administration. Nous savons pourtant que les jeunes sont non seulement désireux mais capables de prendre part aux décisions qui les concernent. Mais cela demande un effort supplémentaire. Il faut en réalité changer le système des valeurs. Les jeunes ont besoin de ressources et d'autonomie pour créer leur propre modèle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des structures en place. Il faut une fois pour toutes que le gouvernement reconnaisse qu'ils sont capables de jouer un rôle et un rôle fort utile dans l'évolution de la société. L'année 1985 sera l'Année internationale de la jeunesse. Et j'espère que cette année internationale ne sera pas caractérisée par l'étude habituelle où est-ce qu'on se penche sur le phénomène, qu'on fait un rapport qui souvent devient poussiéreux, et finalement l'année se termine. C'est le danger qui nous guette si nous ne sommes pas vigilants, et c'est dans ce sens-là qu'en attendant l'Année internationale de la jeunesse, il faut chercher à offrir aux jeunes de meilleures occasions de s'exprimer.

Un dossier qui m'a sidéré, c'est par exemple au moment où l'on étudiait le dossier constitutionnel alors que l'on parlait abondamment du Canada de demain, qu'on était en train d'édifier dans cette Constitution-là, et aucun groupe de jeunes Canadiens n'est venu faire d'instances devant le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Et cela, c'est inquiétant, et peut-être que les gouvernements, à ce moment-ci, subventionnent abondamment les groupes minoritaires des langues officielles, les groupes minoritaires dans tous les sens du terme, sauf les groupes de jeunes qui n'ont pas les moyens financiers et souvent techniques de présenter des mémoires, ainsi de suite à des comités aussi sérieux que ceux de la Chambre et du Sénat. Et je pense que c'est un groupe qui a été fort oublié, et il faudrait s'y attarder. L'Année internationale de la jeunesse aura une signification différente d'un pays à l'autre.

• (2100)

Au Canada, les jeunes vivent, bien sûr, dans un pays de développement. Dans les pays où le taux de mortalité est élevé par exemple les jeunes sont très tôt appelés à prendre part à presque tous les aspects de la vie. Dans ces pays l'écart qui sépare les jeunes de leurs aînés est moins prononcé parce que les difficiles conditions de vie font vieillir les gens avant l'âge. Au Canada, il en va bien sûr autrement et la jeunesse se distingue autant de la maturité que l'été de l'hiver. Je crois qu'il est important de souligner ici que la jeunesse ne désigne pas un groupe de personnes mais bien une étape dans la vie. L'Année internationale de la jeunesse sera de bien des façons aussi l'occasion d'un défi Nord-Sud. Dans les pays du Sud on sait que la grande majorité de la population n'a même pas 25 ans et ce groupe augmente de plus en plus rapidement. C'est pourquoi, quand on parle de participation des jeunes dans ces pays, il s'agit en fait de la participation du gros de la population. Au Canada comme dans bien d'autres pays du Nord la proportion des jeunes dans la population est bien moindre. En 1981, les 15 à 24 ans représentaient seulement 19 p. 100 de la population et, d'ici dix ans, ils ne seront plus que 14 p. 100.

Malgré des différences sociales prononcées les pays du Nord tout autant que ceux du Sud ont des problèmes de chômage et de sous-emploi et doivent relever les défis posés par les progrès techniques. Nous voulons faire en sorte que l'Année internationale de la jeunesse ne passe pas inaperçue au Canada. Je voudrais en profiter et je pense que nous devrions saisir l'occasion pour corriger les perceptions erronées et pour donner aux jeunes la chance de faire quelque chose pour leur pays et pour le monde entier. Je voudrais maintenant m'attarder aussi sur le sujet des jeunes et de la participation. Une enquête de 1980 sur les bénévoles indique que de février 1979 à février 1980, environ 218,000 jeunes de 15 à 19 ans et environ 210,000 jeunes de 20 à 24 ans ont fait du bénévolat. En tout, les jeunes comptent pour 25 p. 100 de la population active mais pour seulement 15 p. 100 des bénévoles. Ces statistiques ont certaines implications, plus particulièrement en ce qui regarde les relations du gouvernement avec le secteur relatif au bénévolat. Ce secteur est bien sûr un des éléments clés de notre démocratie. C'est en faisant du bénévolat que beaucoup de personnes développent leurs qualités de chef et leur système de valeurs. Les capacités ainsi acquises sont d'une grande valeur pour le pays.

Comme le travail des bénévoles se situe au niveau même des classes populaires, c'est un fort précieux indicateur des conditions sociales et des besoins des gens. En outre, les associations bénévoles jouent un grand rôle dans l'élaboration et la formulation des politiques. Souvent, ils sont à la source des innovations et repèrent les préoccupations qui font jour. Vu l'importance de ce secteur dans la vie du pays, il est essentiel que les jeunes y jouent un rôle proportionnel à la place qu'ils tiennent dans la société, ce qui n'est certainement pas la situation à l'heure actuelle. Le gouvernement comme les dirigeants du secteur bénévole devrait donc s'attacher à trouver des moyens de stimuler leur participation à ce genre d'activités fort formatrices. Ce qu'il faut, ce sont des activités entreprises par les jeunes et non conçues pour les jeunes. Ces dernières, bien qu'ayant leur utilité, ne peuvent se comparer à celles où les jeunes ont l'occasion de prendre les initiatives et de développer ainsi leurs qualités de chef pour l'avenir.

Vient ensuite la question des jeunes et des loisirs qui elle aussi doit réclamer toute notre attention. Je veux plus précisément parler de la participation des jeunes aux manifestations culturelles. A ce sujet, il sera fort intéressant de voir ce que le comité Applebaum-Hébert dira dans son rapport qu'il doit déposer d'ici quelques mois, à ce qu'on me dit. On entend souvent parler de culture des jeunes et il faut reconnaître qu'il s'agit d'un élément vital de notre vie culturelle. Les jeunes font davantage de sport et d'exercices et ont des goûts artistiques et musicaux différents. Nous devons encourager la créativité chez les jeunes, ce qui implique notamment faciliter aux jeunes auteurs et artistes l'accès aux ressources et établir des mécanismes plus sûrs pour dépister les talents nouveaux et les potentialités. Il faut nous efforcer de mieux faire connaître ainsi les jeunes auteurs et artistes réputés mais aussi de faire valoir le talent des jeunes auprès de leurs aînés. Je l'ai déjà dit, la jeunesse est une étape dans la vie, mais lorsque les jeunes traversent cette période, ils ne doivent pas être isolés du reste de la population. Toute politique à l'intention des jeunes doit tenir compte de leurs impulsions créatrices ainsi que du fait que pour beaucoup d'entre eux l'adolescence et l'entrée dans le monde des adultes constituent une période très difficile, la période ingrate comme on l'appelle.

Tandis que le taux de mortalité pour l'ensemble de la population a baissé graduellement depuis 20 ans, il a malheureusement quelque peu augmenté chez les adolescents et demeure relativement constant chez les jeunes filles. Les accidents et les suicides qui représentent environ 80 p. 100 des causes de décès chez les adolescents et presque 60 p. 100 chez les adolescentes sont les deux principales causes de décès chez les jeunes Canadiens. Le suicide est la troisième cause de décès en importance représentant 16 p. 100 des décès chez les jeunes de 20 à 24 ans. Selon ces mêmes statistiques, la majorité des décès chez les jeunes sont causés par des événements liés à leur mode de vie et au milieu, par opposition aux causes naturelles. Tout cela nous fait bien voir l'importance de définir une véritable politique qui réponde aux besoins de tous les jeunes, qu'ils soient défavorisés ou bien nantis, perturbés ou équilibrés.

Il existe actuellement divers programmes gouvernementaux qui répondent aux besoins des jeunes, des programmes comme Hospitalité Canada, Katimavik, et une myriade d'autres présentés par la Direction condition physique et sport amateur. D'une façon ou d'une autre, un grand nombre de ministères offrent des programmes qui sont de première importance pour les jeunes, que ce soit la Défense nationale, les Forces armées, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et toutes ces initiatives, il y a bien sûr aussi le ministère des Affaires indiennes et du Nord et ses programmes pour les jeunes autochtones, un peu partout comme on le voit, les jeunes font l'objet d'une attention particulière. Le seul problème qu'il y a c'est que souvent le bras gauche ne voit pas ce que le bras droit fait. Et seulement des jeunes fortunés ont l'occasion de connaître l'existence de beaucoup de nos programmes. L'accès à l'information est fort difficile, et on ne trouve aucune brochure au gouvernement du Canada qui peut faire connaître aux jeunes les programmes qui sont à leur disposition. Cela n'existe tout simplement pas, il n'y a aussi aucune philosophie d'ensemble que ce soit je pense, par exemple, au programme Hospitalité Canada, où on refuse à chaque année des centaines de demandes de jeunes Canadiens qui veulent découvrir leur pays, et pourtant avec les problèmes d'unité nationale et les problèmes des régionalismes actuels, cela devrait être un programme fort généreux, et on pourrait peut-être à ce moment-là couper un peu sur la publicité et encourager les jeunes à le connaître en réalité.

Monsieur le président, étant donné les changements socio-économiques que connaît actuellement le pays, il est primordial, à mon avis, d'examiner à fond ces nombreux programmes et de déterminer dans quelle mesure ils incitent les jeunes Canadiens à participer à la vie de notre société et à trouver la formule qui leur permettra de développer pleinement leurs talents et leurs potentialités au service du pays. Monsieur le président, j'ai voulu profiter de ce débat pour donner un peu mes impressions. Depuis maintenant trois ans que je regarde la manière dont le gouvernement s'intéresse à la question des jeunes, je suis un peu renversé de voir qu'on a une politique pour le troisième âge, pour les femmes, pour les handicapés, pour les Indiens, les autochtones, mais qu'on n'a malheureusement aucune politique pour les jeunes. Je crois, monsieur le président, que le gouvernement du Canada actuellement, à cause des tensions sociales, des problèmes économiques, doit s'attarder à ce dossier et c'est un défi que j'espère ce gouvernement pourra relever avec brio. J'espère que dès le prochain discours du trône, on n'hésitera pas à se référer à ce secteur de la société dans l'intention de se tourner vers l'avenir et de mettre toutes les chances de son côté.

• (2110)

[*Traduction*]

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, dans ce projet de loi le ministre des Finances (M. MacEachen) demande au Parlement d'approuver des emprunts de 6.6 milliards de dollars pour la réalisation de travaux publics et à des fins diverses. C'est la troisième fois en deux ans que le ministre nous demande un pouvoir d'emprunt supplémentaire au cours de la même session. Si ce pouvoir lui est accordé ce soir, le total des emprunts autorisés au cours de cette période sera de 32.6 milliards de dollars.

Si le Parlement approuve cette demande du ministre, il aura un pouvoir d'emprunt total de 9.6 milliards de dollars puisqu'il a un pouvoir d'emprunt de 3 milliards de dollars qui n'a pas expiré à la fin du dernier exercice financier. Ces demandes répétées de pouvoir d'emprunt supplémentaire rendent dérisoires les objectifs de restrictions, d'équité et de renouveau économique, qui se sont déjà envolés en fumée. Nous savons que le gouvernement n'a rien fait pour le renouveau économique. Ses tentatives pour en arriver à l'équité ont été désastreuses et il nous dit maintenant qu'il va abandonner les restrictions économiques.

Comment le gouvernement va-t-il faire cela? Imposer des restrictions consiste à tenir compte des limites financières du pays plutôt qu'à endetter encore plus les Canadiens en empruntant 6.6 milliards de dollars. Pour que les restrictions soient efficaces il faut généralement bien gérer l'économie et non pas s'enliser encore davantage pour payer les prodigalités ou la mauvaise gestion du gouvernement. A propos de l'incurie et des habitudes de disssipation du gouvernement, examinons quelques-unes des mesures que le gouvernement du premier ministre (M. Trudeau) a prises au cours des années. Voyons un peu ce que ces géants de la finance ont fait. On pourrait presque s'en amuser si ce n'était des tristes répercussions de ces mesures.

En février 1981, le Canadien National a dépensé $64,244 en publicité dans un journal pour souhaiter à son principal concurrent, le Canadien pacifique un joyeux anniversaire. C'est le genre de mesure que nous devons à l'actuel gouvernement. Je pourrais en énumérer bien d'autres.

Autre exemple: Dans son rapport annuel de 1978-79, le Vérificateur général a souligné que depuis 1974 le ministère de l'Environnement payait en vertu d'un bail de location à long terme expirant en 2045 un loyer annuel de $241,000 pour une propriété en Colombie-Britannique qu'il n'occupait même pas. Le gouvernement a en outre payé un impôt foncier de $56,000 en 1978 et 1979 pour cette propriété.

Prenons, si vous le voulez bien, un exemple plus actuel et qui touche de plus près les Canadiens. Le gouvernement a dépensé plus de 65 millions pour le programme de conversion au système métrique. Rien que l'an dernier, la Commission du système métrique a dépensé 12.4 millions pour un programme dont les Canadiens ne veulent même pas. On les oblige à financer un programme dont ils n'ont que faire. C'est un peu comme s'ils organisaient leur propre suicide. Dans la même veine, le gouvernement a engagé deux chefs pour la somme de $110,000 pour promouvoir pendant six semaines à la télévision la cuisine en unités métriques. Non mais rendez-vous compte?

Voyons maintenant ce qui s'est passé avec Petrofina, ce géant de l'industrie pétrolière. En 1981, le gouvernement fédéral a racheté cette société pour la somme approximative de 1.46 million ou encore $120 par action. A l'époque, les actions de Petrofina se négociaient à $90 et plusieurs maisons de courtage estimaient que la valeur réelle des actions était d'environ $80. En d'autres termes, le gouvernement fédéral a versé entre 365 millions et 486 millions de trop pour devenir propriétaire de stations d'essence dans l'est du pays. C'est pour cela que l'on nous demande d'affecter des crédits ou que l'on nous demande d'extorquer de l'argent aux contribuables canadiens.

Ici même, dans la région de la Capitale nationale, on évaluait, au début des années 1970, le coût de construction des quatre phases du complexe de Place du Portage à 124.5 millions. Lorsque les travaux se sont achevés en 1979, la note avait atteint 217.5 millions, soit 93 millions de plus que prévu.

En 1973, des associés du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) se voyaient attribuer un contrat qui n'avait pas fait l'objet d'un appel d'offres pour la vente de boissons et d'aliments à la Place du Portage pour une durée de 20 ans. Ils ont été expulsés en 1980 par le ministère des Travaux publics parce qu'ils avaient un arriéré de loyer de $490,000 pour les trois magasins qu'ils géraient dans le complexe.

Au cours des cinq prochaines années, des contribuables canadiens vont payer $4,000 par mois pour le loyer d'un appartement loué par le ministère des Travaux publics à Vancouver à l'intention d'un haut fonctionnaire fédéral. On justifie cette dépense en prétendant que l'appartement va servir à des réceptions. Un adjoint du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) est allé jusqu'à dire qu'il s'agissait d'une somme dérisoire. Je soupçonne, monsieur l'Orateur, que, pour eux, 6.6 milliards de dollars ne sont que des broutilles.

• (2120)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Des miettes, en somme.

M. Corbett: Et ainsi de suite à n'en plus finir. La publicité est l'un des gaspillages les plus flagrants de deniers publics auxquels le gouvernement se livre. En 1982-1983, le budget

publicitaire du gouvernement fédéral sera de 70 millions de dollars, par rapport à 63 millions en 1981-1982 et 54 millions en 1980-1981.

Avez-vous remarqué, monsieur l'Orateur, quelle sorte de réclame le gouvernement encourage, ce qu'il fait comme réclame? Avez-vous remarqué qu'en fait, il parle bien peu des programmes qu'il est, au fond, sensé promouvoir? Si, à votre avis, il fait bien peu, vous avez absolument raison; et si, à votre avis, vous trouvez sa publicité très coûteuse, là encore vous avez entièrement raison.

Au Canada, l'annonceur qui vient au deuxième rang est General Foods. Le gouvernement actuel, notre propre gouvernement libéral du Canada, est bon premier pour les dépenses publicitaires. Combien dépense-t-il par rapport à General Foods? Deux fois plus. General Foods dépense environ 35 millions de dollars par an. Le gouvernement du Canada, pour s'assurer qu'il vient nettement en tête, y consacre 70 millions de dollars au bas mot pour cette année.

Le rôle traditionnel de la publicité gouvernementale est de fournir des renseignements sur les services offerts ou d'annoncer des modifications aux règlements en vigueur. Le gouvernement actuel s'est écarté considérablement de ce genre de programme. Une faible partie du budget de 70 millions de dollars, cette année, servira en fait à sensibiliser le public aux nouvelles réglementations ou aux services offerts, ou à les annoncer. La plus grosse partie du programme publicitaire visera à faire passer les messages du parti libéral et à décrire au public les principales activités de la plupart des ministères, dans le but de renflouer le navire.

L'année dernière uniquement, le gouvernement fédéral a lancé quatre imposantes campagnes d'information visant à promouvoir la politique gouvernementale et à rendre les initiatives libérales populaires auprès des Canadiens.

L'été dernier, Ottawa a lancé une campagne publicitaire de 3.25 millions de dollars, afin de promouvoir le Programme énergétique national. Une deuxième campagne lancée à la même époque visait à promouvoir la Constitution, dans le but de contrecarrer la mauvaise publicité dont elle avait fait l'objet et d'adoucir les sentiments d'amertume que suscitaient les négociations fédérales-provinciales, en ralliant l'ensemble des Canadiens à la position libérale.

Une deuxième campagne de publicité sur la constitution a été lancée au printemps dernier, afin d'annoncer la nouvelle Constitution et la Charte des droits. Il s'est agi d'une campagne de deux semaines qui a coûté 3 millions de dollars aux contribuables. Elle a été organisée par le Centre d'information sur l'unité canadienne. Cette campagne visait à convaincre les Canadiens que «l'avenir nous appartient».

Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est loin de correspondre à l'esprit d'une nouvelle constitution. Ses adversaires ont affirmé à juste titre, que cette publicité n'était pas tant destinée à informer le public sur la constitution qu'à détourner son attention des catastrophes économiques qui affligent le pays.

L'automne dernier, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral a dépensé quelque $130 000 pour des pages entières de publicité dans une centaine de journaux le jour de la présentation du budget, afin de faire connaître aux Canadiens ses projets pour un solide développement économique. C'est peut-être là l'exemple le plus flagrant et le plus audacieux d'un abus des fonds publics pour promouvoir les programmes politiques gouvernementaux. A ce jour, nous n'avons toujours pas de budget. A l'heure actuelle, on dépense en vertu de ce programme 5 millions de dollars pour une campagne publicitaire dont le slogan est «Canada au travail». Les porte-parole du ministère de l'Emploi et de l'Immigration prétendent que ces messages publicitaires favorisent la création d'emplois et la formation d'une main-d'œuvre spécialisée, et laissent entendre que malgré des difficultés économiques, l'économie canadienne dans son ensemble fonctionne rondement. Quelle bonne blague! Je crois que le 1.2 million de chômeurs canadiens et les commerçants qui se démènent pour sauvegarder leur entreprise trouveraient un meilleur usage à cet argent.

Jetons un autre coup d'œil aux difficultés qu'éprouve le gouvernement et qu'il veut maquiller au moyen de ses campagnes publicitaires bien fignolées. Nous avons vu dans les journaux de pleines pages en couleurs pour vanter la contribution du gouvernement fédéral à la recherche agricole. Ces réclames servent plutôt à rehausser l'image du gouvernement fédéral. Elles ne sauraient aider le nombre incalculable d'agriculteurs en faillite ou menacés de l'être. Malheureusement, la plupart des ministères se lancent dans ce genre de publicité stérile, qui n'apporte rien, dans l'ensemble, aux Canadiens.

Oublions toutefois l'aspect purement politique de la publicité gouvernementale. Penchons-nous sur l'aspect commercial de la question. Les appels d'offres constituent la règle inébranlable pour l'adjudication des contrats de l'État dans le domaine de la construction ou de l'approvisionnement. Le favoritisme politique devient au contraire la règle d'or de ce gouvernement pour ce qui est des marchés de publicité. Pour gérer les besoins publicitaires de l'État, le gouvernement libéral a recours aux services d'une entreprise qui s'appelle Canadian Media Corporation. Cette société est en réalité un consortium d'agences publicitaires libérales regroupées dans le seul but de répondre aux besoins du gouvernement en matière de publicité. On ne voit plus ce genre de népotisme aux États-Unis, en Grande-Bretagne ni dans la plupart des pays industrialisés. Dans le cas d'un gouvernement légitime, les campagnes d'information pour de bons motifs sont louables, mais ce n'est pas le cas avec ce gouvernement. Les agences en question qui se chargent d'assurer les besoins en matière de publicité du gouvernement bénéficient de faveurs politiques.

Un autre élément qu'il faut prendre en considération, c'est le fait que le gouvernement fédéral n'est pas obligé de respecter le code de déontologie publicitaire. Alors que toutes les agences publicitaires sont obligées de respecter ce code, le gouvernement, lui, n'y est pas tenu. Mais ce qui est plus grave, c'est l'usage que le gouvernement et le parti libéral en font. C'est un stratagème auquel le parti libéral qui constitue la majorité a recours pour essayer de façonner et de manipuler l'opinion publique. Nous craignons que le recours croissant à de telles campagnes publicitaires ne conduise à gouverner le pays par la propagande, ce qui est précisément l'objectif visé par le gouvernement. Les deniers publics que le gouvernement utilise à cette fin seraient bien plus utiles dans d'autres domaines. Il est tout à fait anormal, dans un pays libre, dans une démocratie, dans un pays qui est censé être dirigé par un gouvernement élu démocratiquement, que le gouvernement ait recours à des campagnes publicitaires et à une propagrande de cette nature. Il est inquiétant surtout de penser que les 70 millions consacrés à ces campagnes publicitaires cette année pourraient permettre

de résoudre quantité de problèmes financiers réels. Monsieur l'Orateur, c'est à notre avis un abus de pouvoir outrancier.

Pourquoi donc le gouvernement a-t-il besoin d'emprunter ces sommes additionnelles? Le ministre des Finances dit qu'il a besoin de cet argent pour effectuer, entre autres choses, des travaux publics. Quand un ministre nous donne des explications aussi vagues et aussi imprécises, on peut se demander si le gouvernement ne cherche pas à gaspiller encore davantage d'argent de façon irresponsable. Une telle mesure n'incite certainement pas à des restrictions. Monsieur l'Orateur, le gouvernement a la fâcheuse réputation de gaspiller et de ne pas savoir gérer le trésor public. Par exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a perdu 100 millions en revendant un nombre important de biens. Cet argent aurait pu beaucoup contribuer à l'essor industriel. La tour du CN a coûté 40.5 millions de plus que prévu. Là encore, cet argent aurait pu aider les exploitants agricoles. Le gouvernement a truqué les comptes pour faire croire qu'il avait réduit ses dépenses de 2.7 milliards, alors que ce n'est pas vrai du tout.

Pour racheter Petrofina, comme je l'ai dit tout à l'heure, le gouvernement a dépensé 365 à 486 millions de trop. En tant que parlementaires responsables, il faut nous demander, monsieur l'Orateur, si avec ces 6.6 milliards de plus, le gouvernement va continuer sa mauvaise gestion.

• (2130)

Puisque notre système ne peut empêcher le gouvernement d'obtenir ce pouvoir d'emprunt, nous devrions au moins nous assurer que les sommes empruntées seront consacrées à des fins utiles et non pas gaspillées, comme cela a été le cas dans le passé. Personnellement, je sais à quoi une partie de ces fonds pourrait être utilement employée. Par exemple, le gouvernement a jugé nécessaire de fermer la base des Forces armées canadiennes de Chatham, au Nouveau-Brunswick. Pour les collectivités de Chatham et de Newcastle cela se traduira par la perte annuelle d'environ 25 à 30 millions de dollars en salaires et retombées économiques. Quelque 3,500 emplois seront supprimés dans la région. Quand la base sera fermée—et j'ose affirmer que cela se produira, malgré les fausses assurances du gouvernement—à ce moment donc, Chatham et toute la région de Miramichi auront besoin d'une nouvelle base économique stable. Certaines des sommes que le gouvernement se propose d'emprunter pourraient fort bien être dépensées dans cette région.

Le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a formé deux groupes de travail chargés d'étudier les problèmes causés par la fermeture de la base de Chatham. Le premier groupe d'étude devait présenter son rapport en janvier ou février dernier. Il semble avoir mystérieusement disparu. Je serais pourtant très curieux de connaître ses recommandations. Il est évident que le rapport n'allait pas dans le sens des intentions du gouvernement, puisque nous n'en avons pas entendu parler. Nous n'avons pas eu vent non plus du rapport de l'autre groupe d'étude qui a pourtant été mis sur pied il y a pas mal de temps.

Il n'est pas nécessaire de détenir un doctorat en économie pour se rendre compte que Chatham et Newcastle, ainsi que la région de Miramichi, ont besoin d'aide. Cette aide devrait leur être offerte par des députés conscients de leurs responsabilités. Où est le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) qui est soi-disant responsable du Nouveau-Brunswick? Qu'a-t-il dit à propos de cette question vitale, critique et décisive pour la région de Miramichi? Il est demeuré étrangement silencieux.

Des milliards de barils de pétrole sont enfouis dans les schistes bitumineux du comté d'Alberta, au Nouveau-Brunswick, qui se trouve dans ma circonscription. Il y aurait au bas mot entre 15 et 20 milliards de barils de pétrole qui dormiraient dans ces schistes. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a essayé de convaincre le gouvernement fédéral de partager les coûts d'un projet de prospection qui permettrait aux habitants du Nouveau-Brunswick de bénéficier des retombées de l'exploitation de leurs ressources pétrolières. Ce pétrole aurait pu être profitable aux Canadiens. Le gouvernement, surtout pour des raisons d'ordre politique, n'a pas hésité à dépenser dans d'autres régions où les perspectives de rendement sont minces, voire inexistantes. Que nous répond le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) quand on lui pose la question? Il regarde dans le vide, l'air de ne rien comprendre. Une partie de ces 6.6 milliards d'emprunts pourrait servir à l'exploitation de ces schistes et à favoriser le développement de la région. Grâce à l'exploitation de cette ressource, au gisement d'Hibernia et aux réserves de l'Île de Sable, le Nouveau-Brunswick et tout l'est du Canada deviendraient autosuffisants. L'exploitation des schistes contribuerait grandement à l'autosuffisance énergétique des Maritimes.

Les provinces pauvres perdent des millions de dollars chaque année parce que le gouvernement a modifié les ententes fédérales-provinciales. Déjà, les provinces ont dû augmenter leurs impôts pour maintenir à un niveau acceptable les services de santé et l'enseignement postsecondaire. Tous ces dollars auraient pu servir à maintenir ces services, à soulager le contribuable et les étudiants qui doivent débourser davantage pour parfaire leur éducation. Comment qualifier l'attitude du gouvernement à l'égard de ces étudiants sans le sou, à l'égard des personnes âgées qui ne peuvent se passer de soins médicaux? L'attitude du gouvernement est totalement irréaliste.

Le morcellement du MEER aura également des conséquences néfastes pour les régions qui ont besoin de son aide pour développer une économie vigoureuse, dynamique. Une partie de cet argent pourrait servir à des entreprises du genre. Les libéraux semblent considérer que plus la dette nationale est élevée, meilleure sera la croissance économique. Nous en voyons les résultats. Nos vis-à-vis sont les défenseurs impénitents de cette théorie. Cet argent, c'est à nous-mêmes que nous le devons, mais nos dettes dépassent nos moyens. Je suppose que nos vis-à-vis gardent cette attitude pour apaiser leurs petits amis à ma gauche qui sont en fin de compte les grands responsables de ce gâchis économique, car ce sont eux qui ont vu à remettre nos vis-à-vis au pouvoir, à la place d'un gouvernement qui avait le sens de ses responsabilités.

Le gouvernement ne contrôle plus ses dépenses. Entre 1980 et 1984, les libéraux vont dépenser 26 milliards de plus que ne le prévoyait le budget Crosbie. Cela donne $1,100 par habitant. Le gouvernement libéral a promis de ne pas permettre aux dépenses de s'accroître plus vite que le taux de croissance du produit national brut, mais nous savons comment le gouvernement tient ses promesses, surtout quand on voit ce qui s'est passé pour le MEER et dans les Maritimes. Le gouvernement a promis de prolonger le gazoduc. Le Programme énergétique

national aurait dû s'appeler «Le Nouveau programme désastreux», c'est du moins l'avis des gens des Maritimes. Les initiales de ce programme sont les mêmes que celles du parti à ma gauche, le NPD. Le NPD pourrait très bien s'appeler «Le Nouveau parti du désastre».

Il faut combler le déficit et il n'y a que deux façons d'y parvenir. La première est de faire marcher la planche à billets, et l'autre d'emprunter davantage. Si nous empruntons de l'argent pour rembourser la dette, nous contractons une deuxième dette. Il faut payer des intérêts et à l'heure actuelle, 20 p. 100 des recettes fiscales servent à payer l'intérêt sur la dette publique. L'intérêt sur la dette publique coûtera aux contribuables canadiens 16.6 milliards de dollars au cours de l'année financière 1982-1983. Cela revient à $680 par tête en comptant hommes, femmes et enfants, y compris les nouveaux-nés. C'est de l'argent perdu. Cet argent pourrait servir à autre chose. Il pourrait servir à renflouer l'économie et à donner des emplois aux Canadiens.

La situation financière du gouvernement est très mauvaise. Ce ne serait pas si grave si seul le gouvernement était en mauvaise posture. Ce ne serait pas si grave si les députés d'en face payaient les pots cassés et s'ils avaient à rendre compte de chaque sou mal dépensé et à le rembourser de leur poche. Mais ce n'est pas le cas. Malheureusement, chaque citoyen devra payer la note. Quand les députés de notre côté demandent au gouvernement ce qu'il compte faire, au cours de la période des questions, nous entendons des rires et des exclamations et nous voyons partout de grands sourires.

M. Crosby: Pas de réponses.

M. Corbett: Mon collègue dit que nous n'obtenons aucune réponse, ce qui est malheureusement vrai. Oui, la situation financière du gouvernement canadien est vraiment très mauvaise. La dette nationale est trois fois plus élevée que les recettes nationales. Pouvez-vous imaginer une entreprise privée dont la dette dépasserait de trois fois son actif? Elle n'irait pas bien loin. Elle serait obligée de déposer son bilan. Néanmoins, d'après le gouvernement, c'est là un des beaux côtés de la question. Les députés d'en face pensent que les gouvernements ne peuvent pas faire faillite. Peut-être pas, mais le parti responsable peut se faire chasser du pouvoir. En fait, si les Canadiens avaient su ce qui les attendait, quand les néo-démocrates ont laissé élire cette bande de ratés et qu'ils les ont même aidés, la situation actuelle serait différente.

• (2140)

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Corbett: La situation serait très différente . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) invoque le Règlement.

M. Corbett: . . . au Canada actuellement . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La parole est au député de Comox-Powell River.

M. Skelly: Il y a longtemps que je n'avais entendu autant de fabulations. Le député sait fort bien que l'électorat canadien a rejeté ce gouvernement préférant réélire démocratiquement le gouvernement actuel.

M. Corbett: Monsieur l'Orateur c'est . . .

M. Hovdebo: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La Présidence doit donner la parole à tout député qui invoque le Règlement. Cependant, je tiens à préciser que le député de Comox-Powell River a invoqué le Règlement mais que son rappel était sans objet. C'était un débat, pas un rappel au Règlement.

Je vois que d'autres députés veulent intervenir. Je me permettrai d'interrompre tout député qui ne sera pas en mesure d'exposer brièvement le motif de son intervention. La parole est au député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

M. Hovdebo: Monsieur l'Orateur, le député de Comox-Powell River a dit que le député de Fundy-Royal était un fabulateur. Fabulateur équivaut à menteur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je veux bien accorder la parole au député de Prince-Albert pour invoquer le Règlement. Mais l'objet de son intervention devra porter sur le Règlement ou les précédents de la Chambre.

Mais s'il veut engager un débat je devrai l'interrompre.

M. Hovdebo: Monsieur l'Orateur, je voulais juste soulever une question qui d'après moi concerne le Règlement de la Chambre; il ne convient pas que le député de Comox-Powell River se permettre de qualifier ainsi le député de Fundy-Royal (M. Corbett). Votre Honneur pourra peut-être prendre une décision à ce sujet.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je dois dire que la présidence ne sait pas vraiment comment répondre à cette demande. Il n'est pas question toutefois que celle-ci rende une décision sur la question dont parle le député.

M. Corbett: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais surtout pas vous donner l'impression de me préoccuper de ce genre de futilités. Je suis bien au-dessus de cela. Je puis vous dire que si ceux qui se trouvent à ma gauche veulent s'inspirer de l'exemple de leur chef, cela nous donne une bonne idée de l'influence qu'il a sur eux. Il est intervenu aujourd'hui en nous accusant de retarder les travaux de la Chambre. Nous nous efforçons de tirer les choses au clair dans l'intérêt des Canadiens et de résoudre des problèmes de mauvaise gestion, et les députés de ce parti ont soulevé un problème . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je pensais que le député de Fundy-Royal parlait du projet de loi concernant le pouvoir d'emprunt.

M. Corbett: Oui, c'est ce que je faisais avant d'avoir été grossièrement interrompu par ces «vestiges du passé» se trouvant à ma gauche.

Je tiens à vous dire qu'il existe une solution pour les Canadiens, monsieur l'Orateur, et qu'elle est extrêmement simple. Je doute que les députés d'en face ne la retiennent, car ils n'ont jamais rien entendu qui ne leur ait été dit et répété à maintes reprises. Cela fera une fois de plus, lorsque j'aurai fini de le leur dire.

Tout simplement, il est temps que les Canadiens se débarrassent de ce gouvernement et qu'ils cessent de le laisser tenir les cordons de leur bourse. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'à la prochaine occasion, non seulement les Canadiens se débarrasseront de cette bande de types—j'allais les qualifier de criminels mais je m'en abstiendrai—et de leurs petits amis gauchisants, mais encore ils éliront à la place un gouvernement progressiste conservateur responsable.

Des voix: Bravo!

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, dans le peu de temps dont je dispose, je crois important de bien préciser—comme il faut le faire encore et encore—que le gouvernement conservateur de la 31e législature a été évincé du pouvoir par le peuple canadien. Il ne fait aucun doute que le processus démocratique a été respecté et que la volonté du peuple a finalement été de se débarrasser d'un gouvernement dont la politique était inacceptable. Malheureusement, le projet de loi dont nous sommes saisis ce soir . . .

M. Corbett: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous m'avez très justement rappelé à l'ordre en me précisant que nous débattions d'un projet de loi visant à demander l'autorisation d'emprunter. Et voici que tout à coup, le député traite du gouvernement précédent. N'est-il pas bon et juste qu'on lui demande de s'en tenir au projet de loi? Il n'en sait probablement rien.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En effet. Le député de Comox-Powell River a la parole.

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, vous me permettrez sans aucun doute d'exposer la situation qui a fait que la Chambre est aujourd'hui saisie d'un projet de loi visant un pouvoir d'emprunter. Le débat ce soir n'a pas été bien constructif. L'opposition officielle a mis le projet de loi en pièces sans offrir une seule suggestion constructive. C'est dommage. Quand on examine la proposition dont nous sommes saisis ce soir, en vue d'emprunter 6.5 milliards . . .

M. Wilson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La parole est au député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) pour un rappel au Règlement.

M. Wilson: Avant que le député ne poursuive son intervention, monsieur l'Orateur, je pense qu'il devrait lire le hansard pour voir ce qui s'est dit dans le courant de la journée plus tôt aujourd'hui. Il n'était pas présent à la Chambre sans quoi il saurait qu'on a proposé un bon nombre d'autres solutions.

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, le critique financier du parti conservateur est intervenu fort à propos, étant donné surtout qu'il appuie la politique de l'argent cher et bon nombre des mesures qui sont responsables des problèmes actuels qui affligent l'économie canadienne. C'est certes le gouvernement conservateur qui a lancé la politique des taux d'intérêt élevés et des prix énergétiques élevés.

Le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt se rattache aux priorités du Canada. Je serais tout disposé à reconnaître que même si le gouvernement durant la 31e législature n'était pas satisfaisant et qu'il nous entraînait dans une mauvaise voie, la situation est pire à l'heure actuelle, notamment parce que nous ne savons pas où nous allons.

Adopter le projet de loi à l'étude reviendrait à jeter de l'argent dans le tonneau des Danaïdes. Cela durera tant que nous n'aurons pas de programme susceptible de nous tirer du pétrin.

Il existe trois priorités fondamentales et nous aurons peut-être un but lorsque le parti conservateur et le parti libéral en tiendront compte. Peut-être que l'emprunt devriendra constructif et qu'un plan concret sera formulé. Les priorités fondamentales sont le chômage, les taux d'intérêt élevés et le taux d'inflation élevé.

La première priorité est le chômage. Puisqu'il a été question de propension au mensonge ce soir, je signale que le mensonge le plus répandu au Canada, exception faite des louanges que l'on entend régulièrement sur le comportement du parti conservateur durant la législature précédente, concerne le chômage. Il y a 1.9 million de chômeurs au Canada au lieu de 1.2 million, peu importent les statistiques désaisonalisées ou le taux de main-d'œuvre excédentaire. Il y a environ 1.9 million de Canadiens qui n'ont pas la possibilité de trouver un emploi et, par conséquent, de partager les richesses du pays auxquelles ils ont droit. Il est temps que le parti représenté par les députés assis à ma droite, ces «grands parleurs mais petits faiseurs» et que le parti actuellement au pouvoir, le parti immobiliste, se manifestent. Monsieur l'Orateur, nous devons certainement avoir une stratégie de l'emploi.

• (2150)

M. Cosgrove: Monsieur l'Orateur, est-ce que le député serait prêt à répondre à une question, si le temps le permet, à la fin de son intervention?

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, je serais certainement prêt à y répondre, mais il serait préférable qu'il s'arrange avec son collègue pour être bref, car le temps nous presse.

Les trois problèmes prioritaires sont évidents: le chômage, les taux d'intérêt et l'inflation. Il s'agit maintenant de savoir quelles mesures nous allons prendre pour les régler. De nombreuses suggestions ont été présentées et le Nouveau parti démocratique en a proposées, quant à lui, cinq de constructives. Il faut tout d'abord établir une stratégie globale d'emploi. Tout le monde s'accordera pour dire que les Canadiens ont le droit à l'emploi. Je défie tout député à la Chambre s'il est sain d'esprit de prétendre que tous les Canadiens ne devraient pas avoir la possibilité de partager les richesses du pays. Il ne faut pas oublier qu'en retour ils devraient avoir la possibilité de contribuer à l'essor du pays. Comment pouvez-vous être attaché à une nation qui vous refuse ses richesses et vous empêche de vivre dignement? En gros, nous avons besoin désespérément d'une stratégie globale d'emploi.

Nous avons été, au Canada, traités durement par les entreprises. Je me contenterai de parler de ce montant de deux milliards de dollars que les entreprises du secteur énergétique ont reçu la semaine dernière, sans engagement aucun de leur part. Nous avons vu le gouvernement accorder bien d'autres subventions en espèces et distribuer généreusement la manne dans l'espoir que d'une façon ou d'une autre les personnes démunies pourraient au bout du compte en tirer de menus profits. Cela n'a pas marché dans le passé et cela ne marchera pas plus aujourd'hui. Nous suggérons au gouvernement et je défie quiconque de s'y opposer, de conclure des ententes de production dans les secteurs-clés. Si vous êtes une société multinationale qui reçoit des avantages du gouvernement, vous ne faites pas disparaître des emplois au Canada; vous créez plutôt des emplois et garantissez ces derniers.

Au Canada, les besoins en logement sont énormes et il est vraiment malheureux que nous n'ayons pas eu la possibilité de discuter de cette question avec le ministre. Un investissement énorme à l'heure actuelle dans le domaine du logement permettrait de créer un nombre considérable d'emplois et de répondre à un nombre tout aussi considérable de besoins sociaux. Il est vrai que le ministre a pris des mesures dans ce secteur, mais c'était vraiment trop peu. Je voudrais également parler de l'aide aux exportateurs. J'aurais aimé avoir le temps de parler du chaos incroyable existant dans le secteur forestier, secteur dont la santé économique du Canada dépend tellement. Cette situation est due au fait que le gouvernement est incapable de fournir une aide adéquate aux producteurs canadiens sur les marchés étrangers. Cela devrait être l'une des principales priorités du gouvernement, car les mesures prises dans ce domaine permettraient de créer des emplois. Nous produisons plus de produits que nous n'en consommons, et ils doivent être exportés. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné la possibilité de faire ces quelques brèves suggestions.

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas beaucoup de temps et, à titre de député élu relativement récemment, je voudrais pour commencer dire quelques mots à propos de certaines des propositions avancées par les députés de l'opposition ce soir. Nous sommes, quant à nous, tout à fait disposés à écouter les propositions constructives que font les députés, quel que soit leur parti politique. Je pense que l'ensemble des ministériels se préoccupent beaucoup du sort de ceux qui sont durement touchés, j'imagine, par la conjoncture actuelle. Je dois avouer franchement que je pensais que la contribution de l'opposition cet après-midi serait beaucoup plus constructive qu'elle ne l'a été en réalité. Je songe plus précisément aux propos tenus par le premier ministre (M. Trudeau) cet après-midi quand il a cité un passage d'un discours prononcé à Montréal par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) dans lequel ce dernier avait affirmé à l'égard des lignes de conduite macro-économiques du gouvernement que le parti conservateur n'y changerait pas grand-chose s'il était au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Frith: J'ai entendu le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) parler de trois choses. Selon lui, si le gouvernement fédéral modifiait certains aspects du PEN, cela résoudrait tous les problèmes économiques du Canada. Je tiens à rappeler au député que le PEN ne s'applique pas aux États-Unis et que l'industrie pétrolière et gazière américaine éprouve les mêmes problèmes que l'industrie de l'ouest du Canada.

Les propos du député de Fundy-Royal (M. Corbett), qui a parlé de la publicité du gouvernement, ont aussi retenu mon attention. Je tiens à signaler au député que le ministre en cause a sans doute écouté avec intérêt certaines des mesures qu'il a proposées pour réduire les frais du gouvernement. Je tiens cependant à préciser que le budget des dépenses du gouvernement s'élève à 67 milliards de dollars cette année et que le député a parlé du programme de publicité pendant environ 35 minutes. Il a déclaré que c'est un gaspillage de dépenser de l'argent pour faire de la publicité au sujet des programmes du gouvernement fédéral. Je lui signale cependant que les Canadiens de l'Ouest se sentent isolés du reste du pays non pas parce qu'ils s'opposent aux libéraux, mais plutôt parce qu'ils s'opposent au gouvernement central. Selon moi, cela provient en bonne partie du fait que le gouvernement fédéral n'a pas été capable de faire toute la publicité voulue pour ses programmes qui touchent tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

J'admets que notre parti éprouve des difficultés à l'heure actuelle parce qu'il n'est pas représenté comme il le voudrait dans l'Ouest du Canada, mais les choses auront changé après les prochaines élections.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Frith: Mais je soutiens que si on examine certains des documents envoyés aux électeurs par des députés représentant le parti conservateur dans l'Ouest du Canada, on en vient à se demander si oui ou non ils croient en un gouvernement fédéral ou en un État fédéral.

Laissez-moi vous dire à quoi servira une partie de ces 67 millions. Par exemple, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prévoit cette année une augmentation nette de ses dépenses budgétaires de 1.7 milliard. De ce montant, 1.264 milliard ira directement aux personnes assujetties à la loi sur la sécurité de la vieillesse. Cela est en partie attribuable à une augmentation du nombre des Canadiens de plus de 65 ans et à l'indemnité de vie chère que le gouvernement fédéral a rattachée à ces prestations. L'opposition suggère-t-elle que nous éliminions les allocations de ce genre dont profitent les personnes âgées? La somme de 397 millions sera versée sous la forme de paiements statutaires en vertu du régime d'assistance publique du Canada sur lequel nous n'avons aucun contrôle. Suggérez-vous que nous éliminions les paiements statutaires aux provinces? Nous devons verser la somme supplémentaire de 249 millions aux termes de la loi sur les allocations familiales qui prévoit aussi l'indexation des prestations. Dois-je conclure que l'opposition voudrait qu'il y ait des restrictions dans ce domaine?

Ce à quoi je veux en venir, monsieur l'Orateur, c'est qu'il aurait pu y avoir beaucoup plus de critiques constructives à l'endroit du gouvernement. Je pense que nous serions assez intelligents pour écouter les députés de l'opposition si au moins ils se donnaient la peine de formuler des critiques constructives.

Des voix: Bravo!

● (2200)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir, en conformité de l'ordre adopté le vendredi 7 mai 1982, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sans autre débat ou amendement, toutes les motions nécessaires pour que nous en terminions avec la deuxième lecture du bill à l'étude.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Faites venir les députés.

(La motion de M. Bussières, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 200*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Irwin
Isabelle
Johnston
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Maltais
Massé
Masters
McCauley
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan—126.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
de Jong
Dinsdale
Domm
Ellis
Epp
Fraser
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McGrath
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Oberle
Ogle
Paproski
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott (Victoria-Haliburton)
Siddon
Skelly
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wilson
Wise
Wright
Young—97.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Mme le Président: Comme il est maintenant passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE LE DÉFICIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, quand le gouvernement canadien ne peut vendre ses obligations même lorsqu'elles rapportent 16 p. 100, nous savons qu'il y a quelque chose qui cloche non seulement dans l'économie canadienne mais dans le gouvernement lui-même. Je propose donc, appuyé par le député de Bruce-Grey (M. Gurbin):

Que l'on exige immédiatement du gouvernement qu'il atténue les pressions sur les marchés de capitaux en réduisant son horrible déficit, ce qui rétablirait la confiance dans les valeurs offertes par le gouvernement canadien.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA RÉUNION DU MINISTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES DÉTAILLANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Le 14 mai dernier, madame le Président, comme en fait foi le hansard à la page 17449, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré qu'il était prêt à discuter avec les détaillants de produits alimentaires pour voir s'il pourrait dispenser un certain nombre des plus petits d'entre eux de l'obligation d'adopter le système métrique. J'ai appris hier de source confidentielle qu'au lieu de collaborer avec le groupe de travail chargé des balances, groupe comprenant une cinquantaine de représentants de l'ensemble du secteur, il entend accorder une audience lundi prochain à seulement 6 membres de ce groupe représentant les associations de détaillants de produits alimentaires, sous la présidence d'un employé de la société américaine Toledo Scale Manufacturing Company. Je propose donc, avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer) que:

Étant donné les conséquences absolument désastreuses de la conjoncture actuelle sur les entreprises canadiennes, tout spécialement sur les petites entreprises, ce qui comprend notamment les détaillants de produits alimentaires, le ministre consulte le secteur dans son ensemble, représenté par la cinquantaine de membres du groupe de travail sur les balances, au lieu d'agir comme s'il voulait le trahir et accabler les petits détaillants indépendants.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES MINES

LA REMISE À PLUS TARD DE LA CONSTRUCTION D'UNE FONDERIE D'ALUMINIUM À BALMORAL (MAN.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, hier, à Winnipeg, le président de la société Alcan du Canada a annoncé que la construction d'un haut-fourneau de 200,000 tonnes à Balmoral, au Manitoba, était remise à plus tard. Étant donné que cela entraîne, pour le moment, la perte de quelque 700 emplois permanents, sans parler des emplois sur le chantier de construction et ceux qui ont trait à l'aménagement hydraulique nécessaire, et étant donné que la société attribue ce renvoi à la faiblesse des marchés, aux prix peu élevés et aux autres conséquences de la récession permanente, je propose, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que le gouvernement abandonne sa politique économique tellement ruineuse qu'elle a étouffé l'économie canadienne sous le vain prétexte de la sauver de l'inflation au prix de milliers d'emplois.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LE PROJET D'ÉRIGER SUR LA COLLINE DU PARLEMENT UN MONUMENT COMMÉMORANT LE RAPATRIEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, cette 32e législature revêt un caractère unique en ce sens que la Constitution canadienne a été rapatriée de Grande-Bretagne. Ce n'est pas l'œuvre d'une seule personne mais de tous les députés de la 32e législature. Il y a plus de deux ans, le 9 mai 1980, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion visant à entamer les démarches sur le rapatriement de la Constitution et le 2 décembre 1981, la Chambre a adopté la résolution finale. Par conséquent, pour marquer cet événement important, je propose, appuyé par les députés de Don Valley-Est (M. Smith) et d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), avec l'approbation du leader parlementaire et du leader parlementaire adjoint du NPD:

Article 43 du Règlement

• (1410)

Que le gouvernement voie s'il convient d'ériger bientôt sur la colline du Parlement, un monument portant des plaques comprenant:

1. Une énumération de toutes les étapes importantes du rapatriement de la Constitution canadienne.

2. Une reproduction grandeur nature de la Proclamation signée par la Reine.

3. Une liste alphabétique de tous les députés de la 32e législature, y compris celui des députés décédés et de ceux qui nous ont quittés pour occuper d'autres fonctions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON PROPOSE DES MESURES DE REPRÉSAILLES SI LE CONTRAT DE LA BOMBARDIER AVEC LA VILLE DE NEW YORK EST ANNULÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Étant donné que la compagnie canadienne Bombardier a obtenu un contrat pour fabriquer 825 wagons de métro pour la ville de New York à la suite d'appels d'offres publics, étant donné cependant qu'à la suite de pressions exercées par la *Budd Company*, la *Metropolitan Transportation Authority* de New York pourrait se prévaloir du droit d'annuler son contrat avec la Bombardier pour le donner à la société Budd, je propose, appuyé par le député de Témiscamingue (M. Tousignant):

Que, si les autorités américaines annulent leur contrat avec la compagnie Bombardier, le gouvernement canadien se réserve le droit d'annuler son contrat le liant au constructeur d'avions américains chargé de fabriquer le F-18.

Mme le Président: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE D'INDEMNISER LES UTILISATEURS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, lundi 21 juin, solstice d'été, la journée sera consacrée au soleil, afin de susciter l'intérêt des Canadiens à l'égard des énergies renouvelables et de l'économie d'énergie. La Canadian Solar Industries Association, la Solar Energy Society of Canada, Enquête Énergie et divers groupes de pression d'un bout à l'autre du Canada sont les organisateurs de cet événement. Les progrès technologiques et l'évolution des normes ont confirmé le rôle important que peut jouer l'énergie solaire à côté des autres sources d'énergie au Canada. Devant l'échec lamentable du ministre de l'Énergie dans presque tous les secteurs de sa politique énergétique, notamment l'indemnisation pour le prix élevé du pétrole importé, ce qui est injuste par rapport aux sources d'énergie renouvelables, et, en toute justice, pour favoriser notre autosuffisance énergétique, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le ministre de l'Énergie soit tenu d'indemniser les utilisateurs d'énergie solaire et d'autres sources d'énergie renouvelables tout autant qu'il indemnise les utilisateurs du pétrole étranger coûteux dont l'approvisionnement est incertain.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA CONSTRUCTION D'UN GAZODUC ENTRE LE CONTINENT ET L'ÎLE DE VANCOUVER (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je demande à proposer, appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Qu'une partie de la caisse de 500 millions de dollars dite des «canalisations latérales» prévue dans la Mise à jour du Programme énergétique national, publiée le 31 mai dernier par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour encourager la distribution du gaz naturel dans la province de Québec, soit mise à la disposition de la province de Colombie-Britannique afin de construire une canalisation latérale du gazoduc pour relier la Colombie-Britannique continentale à l'île de Vancouver.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE CANADIEN NATIONAL

L'ANNONCE DU PROLONGEMENT DES MISES À PIED—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, le CN a annoncé lundi qu'il prolongera jusqu'à dix semaines les mises à pied qu'il avait annoncées pour l'été, en plus de la période habituelle de fermeture pendant les mois d'été. Le parti progressiste conservateur devrait s'en réjouir puisque, depuis des années, il prétend que les sociétés de la Couronne comme le CN devraient se comporter comme n'importe quelle autre entreprise imprévoyante et âpre au gain. Il a trop bien réussi—et trop facilement, disons-le—à convaincre ses camarades libéraux. Je propose donc, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que le ministre des Transports et le nouveau président du CN—qui, soit dit en passant, n'a fait aucune allusion au projet de prolongation des mises à pied dans ce qu'il a appelé son exposé franc et sans détours au comité des transports la semaine passée—reçoivent le trophée décerné annuellement par le parti conservateur à l'homme d'affaires le plus sans coeur, car ils ont suivi à la lettre les principes progressistes conservateurs relatifs au comportement des sociétés de la Couronne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

L'ÉVENTUELLE COALITION AVEC LE PARTI QUÉBÉCOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

A la suite d'une réunion du Conseil national du Parti québécois tenue en fin de semaine dernière alors que le chef de cette formation déclarait à l'issue de ces assises ambigües et controversées quant à son avenir sur la scène fédérale qu'il envisage une éventuelle coalition avec le parti progressiste conservateur, je propose, appuyé par le député de Beauce (M. Lapointe):

Que le chef du parti progressiste conservateur précise sa propre conception d'une éventuelle alliance avec un parti qui préconise l'indépendance, et qu'il nous fasse connaître sa position non équivoque dans les meilleurs délais.

Mme le Président: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LES MESURES FISCALES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je m'adresse au ministre des Finances. Étant donné qu'il a discuté avec les membres de son caucus pendant toute la matinée—chose curieuse, il ne porte aucune trace importante d'ecchymoses—et qu'il leur a confié ce qu'il en est au sujet des diverses déclarations qu'il entend faire, peut-il nous dire aujourd'hui quand il fera sa déclaration sur la situation économique et financière du pays, quand il prévoit déposer un avant-projet de loi sur les mesures fiscales découlant du budget et quand il a l'intention de communiquer à la Chambre une nouvelle évaluation du déficit budgétaire qui ne cesse de s'accroître?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je tiens à dire au député que même si comme membres du caucus nous avons parfois des divergences d'opinion, nous nous traitons les uns les autres avec respect. C'est une attitude que le caucus conservateur gagnerait à cultiver.

En réponse à une question du chef de l'opposition, j'ai déjà dit que je ferais une mise au point sur la situation financière et économique du pays à la Chambre des communes avant l'ajournement. Je n'ai pas fixé de date, mais en supposant que la Chambre ajourne aux environs de la fin de juin, je ferai une déclaration avant ce moment-là.

La même réponse vaut pour la question portant sur l'avant-projet concernant la loi de l'impôt sur le revenu. J'ai dit à un député de Vancouver qui m'a interrogé à ce sujet que je le déposerai à la Chambre avant l'ajournement pour les vacances d'été.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE COURS DU DOLLAR

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le ministre se rend certainement compte que chaque journée de retard entraîne la chute du dollar à des niveaux records. Aujourd'hui, notre devise se transige à moins de 78c. américains. Tout fléchissement de la devise canadienne provoque la hausse des taux d'intérêt dans le pays. Le ministre le comprend assurément. Ne voit-il pas que chaque fois que le dollar se dévalue pour atteindre un niveau record, la crédibilité décline elle aussi à des niveaux records? Le ministre nous fera-t-il savoir de façon un peu plus précise le moment auquel il compte faire ces déclarations, afin que les gens puissent dresser des plans et comprendre la situation à laquelle ils ont affaire?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député fait encore une fois preuve de grande naïveté en faisant le lien entre les hauts et les bas de la devise canadienne et la date à laquelle pourrait être présenté un exposé économique. A mon avis c'est une corrélation hors de l'ordinaire à faire.

J'ai déjà dit que je ferais une déclaration à la Chambre des communes, et avant l'ajournement pour les vacances d'été. Dès que j'aurai convenu d'une date, je la communiquerai à la Chambre. Je ferai ma déclaration ici même, et le député pourra y répondre à cette occasion.

M. Wilson: Madame le Président, j'ai été en rapport toute ma vie avec le marché. Je mesure l'ampleur des répercussions de cet état d'incertitude sur le marché et sur le dollar canadien. Si quelqu'un s'est montré naïf ici à la Chambre, c'est bien mon collègue qui est là-bas en face de moi en ce moment.

Des voix: Bravo!

L'AMPLEUR DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, il se peut que l'ampleur du déficit budgétaire, maintenant estimé à entre 16 et 20 milliards de dollars, importe peu au ministre, mais elle importe aux Canadiens. Elle importe aux petits entrepreneurs, et aux propriétaires qui doivent renouveler leurs hypothèques. Quand le ministre nous fera-t-il une déclaration pour donner aux Canadiens une idée de l'importance du déficit de sorte qu'ils puissent comprendre la portée qu'il aura sur les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien?

• (1420)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a posé la même question trois fois et la réponse demeure la même. Je ferai cette déclaration à la Chambre des communes avant l'ajournement pour le congé d'été. Comme délai, c'est donc plutôt précis vu que nous sommes aujourd'hui le 16 juin. Le député . . . de toute manière je n'en dirai pas davantage sur sa compréhension profonde du marché.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES POUR FAIRE RENAÎTRE LA CONFIANCE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Il sait que le niveau de confiance est plus bas que jamais. Il sait aussi que les obligations qu'il a émises hier se vendent mal et que leur taux a dépassé 16 p. 100. Malgré cela, ces obligations en eurodollars n'arrivent plus à se vendre. On a perdu confiance.

Quand le ministre va-t-il prendre des mesures pour faire renaître la confiance dont les Canadiens ont besoin pour leurs entreprises, leur avenir et leur pays? Quand fera-t-il quelque chose pour que nous espérions en l'avenir?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député parle de confiance. J'admets que la foi en l'avenir du pays est très importante dans les circonstances actuelles. Mais peut-être doit-il lui-même admettre qu'il a la responsabilité de ne pas ébranler cette confiance. Je pense qu'il l'a ébranlée en laissant entendre que d'une certaine façon l'accueil peu favorable réservé aux obligations était attribuable à la politique canadienne. La situation est essentiellement attribuable à une certaine nervosité sur les marchés qui étaient grandement influencés par des changements dans les prix des obligations américaines. On m'a dit qu'il ne sera pas difficile de vendre le reste des obligations. Cela devrait aider le député à avoir aussi confiance que moi dans l'avenir du pays.

M. Blenkarn: Madame le Président, le ministre a blâmé les Américains et maintenant il rend l'opposition responsable de la politique financière. Je me demande quand enfin il regardera dans la bonne direction.

ON DEMANDE D'AIDER LES ENTREPRISES ET LES AGRICULTEURS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Finances. D'après les prévisions, à supposer qu'elles soient exactes, les besoins de trésorerie pourraient atteindre 13 voire 16 milliards cette année, ce qui propulserait les taux d'intérêt à des niveaux incroyables. Cela étant, que propose le ministre pour secourir les agriculteurs, les petites et même les grandes entreprises? La semaine dernière, au comité chargé d'enquêter sur les bénéfices des banques, on nous a dit que l'association des sociétés de fiducie s'effondrerait probablement si les taux d'intérêt se maintenaient à ce niveau au Canada. Quelle est la réponse du ministre à ces problèmes?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député fonde sa question sur des hypothèses. Il prévoit une conjoncture fiscale et financière qui n'a pas encore été dévoilée à la Chambre. Je me propose d'en faire un exposé détaillé. Quand l'information sera disponible, et elle le sera, il sera alors possible de répondre à la question du député.

LA DÉCLARATION QU'AURAIT FAITE LE PREMIER MINISTRE À LA RÉUNION DU CAUCUS LIBÉRAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question pour le premier ministre, mais auparavant je voudrais signaler au ministre des Finances que la dernière personne . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

Mme le Président: Le député sait qu'il doit se dispenser de parler des réponses.

M. Broadbent: Madame le Président, les interpellations montrent clairement que les libéraux se croient encore à la réunion de leur caucus.

M. Andre: Vous perdez du temps, Ed!

M. Broadbent: Madame le Président, je poserai donc ma question au premier ministre. J'ai appris que le premier ministre avait clairement indiqué ce matin à la réunion du caucus libéral que le gouvernement ne modifierait pas radicalement la politique économique du Canada et ce, malgré la chute persistante du dollar canadien et malgré la crise la plus sérieuse depuis les années 30 que le Canada traverse actuellement. J'aimerais demander au premier ministre s'il a tenu de tels propos.

• (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député est trop avisé pour me demander de lui dire ce qui se passe au caucus. Je ne lui demande pas ce qui se passe dans le sien.

M. Broadbent: Madame le Président, les Canadiens se gardent bien de demander au premier ministre d'expliquer quoi que ce soit parce qu'ils n'obtiennent jamais de réponse.

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné les attentes que le premier ministre a fait naître lors du sommet de Versailles et vu que la grande majorité des Canadiens sont profondément convaincus que des mesures très concrètes doivent être prises pour modifier l'orientation de notre économie, est-ce que le premier ministre est prêt à nous assurer qu'il a prôné auprès de ses collègues, que ce soit en caucus ou non, la nécessité d'un changement de politique économique et qu'il sera sous peu en mesure de présenter à la Chambre et à la population canadienne une politique économique notablement différente?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, hier, les porte-parole des conservateurs me demandaient ce qui se passait au sein du cabinet; maintenant, le chef du Nouveau parti démocratique veut savoir ce que j'ai proposé au caucus. Les deux partis d'opposition pourraient certainement se rencontrer pour trouver de concert des solutions qui leur sont propres.

M. Broadbent: Madame le Président, c'est à ce cynisme sans bornes que le premier ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . doit d'être tellement aimé de la population canadienne.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné que le parti conservateur et le parti néo-démocrate ont fait des recommandations . . .

Des voix: Quoi?

M. Broadbent: Je vais reparler de ces recommandations, madame le Président, car de toute évidence les députés de l'arrière-plan de son parti n'ont rien à dire. Le premier ministre songe-t-il à faire quelque chose à propos des pêches, de l'industrie forestière, des mises à pied dans l'industrie automobile et de toutes les entreprises qui doivent fermer leurs portes? Les députés de ce côté-ci ont fait des recommandations dans tous ces domaines; le gouvernement va-t-il enfin se décider à agir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, il y a quelques jours, le député a fait des recommandations au sujet de certains de ces secteurs. J'ai alors répondu que j'examinerai consciencieusement les instances du chef néo-démocrate.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LE PROGRAMME D'OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, le ministre des Finances sait que dans sa forme initiale le programme d'obligations, pour l'expansion de la petite entreprise a aidé des milliers de ces entreprises canadiennes à faire face aux taux d'intérêt élevés autorisés par le gouvernement, en même temps qu'elle augmentait de 77 millions les recettes du Trésor fédéral au cours de la première année de fonctionnement seulement, comme le révélait une étude d'Infometrica. Dans ces conditions, le ministre peut-il expliquer pourquoi il a supprimé la notion d'expansion de ce programme d'obligations, ce qui n'en fait plus qu'un mot vide de sens à une époque où les petites entreprises ont plus que jamais besoin d'être aidées?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai expliqué ce cas de façon assez détaillée à la Chambre, la semaine dernière je pense.

ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROGRAMME

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, nous exigeons du ministre des réponses précises. Il sait qu'il y a des milliers de petites entreprises qui font faillite chaque jour, ce qui ne fait qu'aggraver un taux de chômage record. Le ministre veut-il maintenant rétablir l'obligation dans sa forme initiale avant la fin du mois? Dans la négative, nous dira-t-il pour quelles raisons il ne veut pas le faire?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai déjà répondu à cette question au cours des sept derniers jours de séance. Les deux mêmes questions m'ont été posées et ont eu leur réponse. Mais je dirai au député que s'il y a une décision de prise de modifier la nature de l'obligation, je me ferai un plaisir de l'en informer à ce moment-là.

Questions orales

LES AÉROPORTS

DORVAL ET MIRABEL—LES DÉPENSES À PRÉVOIR

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, puisqu'il est le principal responsable du contrôle des dépenses publiques. A-t-on évalué les dépenses que devra engager le gouvernement si le projet de transfert de Dorval à Mirabel voit le jour? Sans entrer dans les détails de cette évaluation, les dépenses gouvernementales augmenteront-elles ou diminueront-elles si le projet se réalise?

• (1430)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, la question s'appuie sur de pures hypothèses puisque le ministre des Transports n'a encore fait aucune déclaration à ce sujet. Par conséquent, je ne crois pas qu'il m'appartient d'évaluer le coût d'un projet qui non seulement ne s'est pas concrétisé, mais n'a pas encore été étudié par le cabinet.

M. Nowlan: Madame le Président, la réponse du ministre ne me surprend pas; j'aimerais donc poser une question au premier ministre.

LES RECOMMANDATIONS DU CAUCUS LIBÉRAL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'ai apparemment posé une question hypothétique sur un sujet qui fait pourtant la manchette des journaux depuis plusieurs mois. Le premier ministre pourrait-il donc indiquer à la Chambre, afin de dissiper toute incertitude du moins en ce qui concerne Dorval et Mirabel, pour ne pas parler de toutes les autres grandes questions économiques, pourrait-il donc indiquer à la Chambre si le caucus libéral présentera cette semaine des recommandations au ministre pour qu'une décision soit prise sur cette question qui relève uniquement de la compétence du ministre et ne concerne ni les États-Unis ni les anchois au large du Pérou.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, à vrai dire je ne sais pas si la question sera évoquée par le caucus. Il est possible qu'elle le soit, comme il est possible qu'elle ne le soit pas. Je sais qu'elle a déjà été soulevée à des réunions précédentes du caucus. Le ministre est bien renseigné à ce sujet. La question sera renvoyée au comité la semaine prochaine, comme le sait le député, puis nous écouterons l'opinion de tous les partis sur ce sujet. Peut-être aurons-nous l'occasion d'écouter le point de vue du parti conservateur.

M. Nowlan: Vous le connaissez déjà, monsieur.

* * *

LA LOI SUR L'ISOLATION À L'URÉE-FORMOL

LA 2E LECTURE DU PROJET DE LOI

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Qu'est-il arrivé au bill C-109, qui vise à indemniser les victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde? L'une des raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas proposé la deuxième lecture du bill serait-elle que des députés de tous les côtés de la Chambre, y compris le caucus libéral du ministre, insistent pour que le bill soit modifié de façon à prévoir une indemnisation beaucoup plus importante?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je pense que le député devrait parler au leader de son parti à la Chambre. Des députés de tous les partis comprennent sans aucun doute à quel point il importe d'adopter cette mesure au plus vite puisqu'elle permettra aux victimes de l'isolant à la mousse d'urée-formaldéhyde d'obtenir de l'aide du gouvernement fédéral. Nous sommes prêts à verser jusqu'à $5,000 à chaque Canadien qui doit faire réparer sa maison. Le bill C-109 a déjà été débattu au Parlement trois fois. J'espère que l'opposition s'abstiendra de faire des discours à ce sujet, car le seul principe en jeu a trait à l'indemnisation financière de ces propriétaires.

M. Clark: C'est faux.

M. Ouellet: De fait, le bill devrait être renvoyé à un comité. J'espère que le parti conservateur cessera de faire obstacle au bill comme il l'a fait jusqu'ici et qu'il permettra que le bill soit renvoyé au comité le plus tôt possible.

M. Clark: C'est une autre fausseté.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, les deux fois que le bill C-109 a été débattu à la Chambre, c'est-à-dire les 10 et 31 mai, trois députés de notre parti ont pris la parole. Il reste encore un député à parler. Cela ne constitue certainement pas une obstruction systématique à ce bill important. Nous voulons qu'il soit adopté en deuxième lecture et qu'il soit renvoyé au comité le plus tôt possible.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA NOCIVITÉ DE LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait-il nous dire où en sont les travaux de la commission d'enquête sur la nocivité de la MIUF? Le ministre garde-t-il le rapport secret à cause de certaines nouvelles données graves au sujet de la mousse isolante? Quoi qu'il en soit, le ministre promettra-t-il de saisir le comité de ce rapport afin que nous puissions en étudier les recommandations avant d'entrer dans un autre été long et chaud qui aggravera encore davantage les ennuis des victimes de la MIUF?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je ne garde certes pas le rapport secret puisque je ne l'ai pas encore reçu. J'ai dit au Parlement que je le rendrai public dès que je l'aurai reçu. Je m'y suis engagé. Je l'attends avec impatience. L'un des membres de la commission d'enquête a été malade, ce qui a entraîné des retards dans la préparation finale du rapport. J'ai signalé ce fait au comité parlementaire chargé d'examiner les prévisions budgétaires de mon ministère. Le député le sait.

Quant à l'étude du bill, des députés du parti conservateur ont deux fois gardé la parole jusqu'à 10 heures du soir. S'ils étaient si désireux qu'il y ait un vote pour renvoyer le bill au comité, ils n'avaient qu'à se rasseoir et passer au vote. Je ne mets pas en doute la parole du député qui a dit qu'un seul autre député de son parti voulait intervenir dans le débat. J'espère que le leader parlementaire de mon parti le sait; peut-être qu'à l'occasion de leurs entretiens habituels entre représentants de chaque parti, les leaders parlementaires pourraient s'entendre pour ne faire intervenir qu'un député de plus par parti pour ensuite renvoyer le bill au comité.

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE DES DISPOSITIONS PLUS SÉVÈRES DANS LE CAS DE LA PROSTITUTION

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Madame le Président, plusieurs maires du Canada font des pressions auprès du gouvernement canadien pour obtenir une sévérité accrue dans le Code criminel en ce qui a trait à la prostitution. Le ministre de la Justice peut-il dire, d'après les statistiques de son ministère, si plusieurs proxénètes ou encore plusieurs tenanciers de maisons closes ont été condamnés selon les dispositions sévères actuelles du Code criminel ou si la loi est surtout appliquée à l'égard des femmes qui sont déjà exploitées par la société, et s'il entend prendre des mesures pour corriger la situation dans un avenir rapproché?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, comme j'ai eu l'occasion de le dire hier la question est devant le comité qui fait l'étude du bill C-53, et je pense que l'on pourrait répondre à la question de l'honorable député au comité. Je n'ai pas les statistiques à ce moment-ci sur le nombre d'arrestations en la matière, mais je suis prêt à collaborer avec l'honorable député au comité et lui donner les renseignements s'il y a lieu.

M. Hnatyshyn: Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: L'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a la parole pour poser une question supplémentaire.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Justice.

[*Traduction*]

Le gouvernement juge-t-il opportun ou non de modifier les dispositions du Code criminel concernant le racolage aux fins de la prostitution ou le ministre de la Justice n'a-t-il pas d'avis là-dessus?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, à la demande des députés, j'ai renvoyé la question au comité. Je veux obtenir les opinions du comité. J'ai les miennes. Je suis disposé à les discuter avec le comité. A la demande du député de Vancouver-Centre et d'autres, j'ai décidé de renvoyer la question au comité car elle donne lieu à une controverse. Des jugements rendus par les tribunaux font qu'il est très difficile dans certaines régions du Canada de porter des accusations de racolage. Dans d'autres régions, certains règlements provinciaux et municipaux ont été acceptés par les tribunaux. Il en est ainsi en Alberta, et les tribunaux de la Nouvelle-Écosse ont accepté certaines lois provinciales. C'est donc un problème extrêmement difficile et global. Voilà pourquoi j'ai demandé au comité de l'étudier. Je compte sur les conseils éclairés du comité, y compris ceux du député.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Cette année, dans la seule province de la Saskatchewan, 505 maisons ont été allouées à des bandes indiennes. Aucune d'entre elles n'a encore été construite à l'heure actuelle. Le programme de logement dans les réserves a été stoppé par suite de la circulaire J-1 qui a été imposée unilatéralement au programme de logement de l'année en cours. Le ministre aurait-il l'obligeance de suspendre l'application de la circulaire J-1 pour cette année, afin que la construction des logements puissent débuter, et de promettre qu'il consultera les bandes indiennes avant de présenter à nouveau la circulaire J-1?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je puis assurer au député que des consultations sont présentement en cours avec les Indiens au sujet de l'incidence de la circulaire J. Le problème, c'est que la circulaire J exige que les fonds de toutes les sources, en plus de ceux du ministère des Affaires indiennes, soient engagés avant que le moindre logement soit construit. Cela a du bon en un sens. Nous savons que les maisons seront construites, mais il y aura des retards. J'en suis pleinement conscient, tout comme les Indiens. Nous sommes en train de voir ce qui peut être fait à cet égard.

M. Anguish: Madame le Président, j'espère que le ministre accordera toute son attention à cette affaire, agira comme il le dit et résoudra ce très grave problème.

LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE À DILLON (SASK.)

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question supplémentaire porte sur la promesse qu'a faite le ministre à la tribu de Buffalo River, de construire à Dillon, où elle est installée, une école conforme aux normes provinciales plutôt qu'aux normes fédérales en vigueur à l'heure actuelle qui sont inférieures et ce, à cause de sa situation particulière. Le ministre va-t-il tenir sa promesse? Quand va-t-il recevoir les dirigeants de la tribu en audience pour régler ce problème très concret?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Il est exact, madame le Président, que j'ai donné mon appui à tribu Buffalo River, à Dillon, qui avait proposé que les écoles indiennes soient construites conformément aux normes provinciales afin de ne pas être de qualité inférieure à celle des autres écoles de la province. J'ajouterai que ce qu'a dit le député au début de sa question est inexact. Croyez-le ou non, il y a des provinces où les normes fédérales sont plus élevées que les normes provinciales.

• (1440)

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): Je voulais tout simplement vous communiquer ce renseignement. Nous examinons en ce moment les répercussions que pourrait avoir sur les écoles indiennes de l'ensemble du pays, l'engagement que j'ai pris envers la tribu de Dillon mais je ne renie aucunement la promesse que j'ai faite à cette tribu.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA LIVRAISON À L'ARGENTINE DE FAISCEAUX DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait que l'Argentine n'a pas ratifié le traité de non-prolifération des armes nucléaires et qu'on la croit capable de fabriquer une bombe atomique. La Commission Palme est la dernière à avoir confirmé ce fait. Le premier ministre doit savoir également que le 8 juin dernier, à Vienne, le gouvernement argentin a dit se réserver le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins militaires. Son gouvernement a-t-il changé de politique à l'égard de la livraison des faisceaux de combustible nucléaire à l'Argentine? Le gouvernement va-t-il rappeler les techniciens canadiens qui se trouvent dans ce pays et annuler tous les futurs travaux sur le réacteur nucléaire Candu, puisque l'Argentine a bel et bien déclaré qu'elle était prête à utiliser l'énergie nucléaire à des fins militaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il est possible que l'Argentine ait cette intention, mais elle ne pourra pas la mettre en œuvre grâce au Canada ou aux matériaux connexes que nous lui fournissons, car celles-ci font l'objet de garanties totales.

Le député doit se rappeler que d'autres pays approvisionnent l'Argentine en d'autres sources d'énergie. Comme le député le sait, les normes canadiennes sont plus élevées que celles des autres pays. Par conséquent, en acceptant la proposition du député et en mettant un terme au contrat—autrement dit, en rompant le contrat de notre côté—nous ne ferions que donner à l'Argentine toute latitude pour utiliser comme elle l'entend le matériel canadien, à l'abri des garanties que nous avons négociées avec ce pays et qu'il respecte.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE À UNE RÉUNION DE L'OTAN

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le 10 juin dernier, il a déclaré, lors du sommet de l'OTAN «qu'aucune question, aussi importante soit-elle, n'était aussi primordiale que la nécessité d'éviter un holocauste nucléaire». Le 18 juin prochain, dans deux jours donc, il profitera de la conférence de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement pour proposer un gel sur la mise au point de nouvelles armes nucléaires et une stratégie de suffocation. Est-ce que le premier ministre se rendra aux Nations Unies les mains nettes ou pourra-t-il être qualifié de plus grand hypocrite de l'univers, puisqu'il n'est pas prêt à appliquer ce qu'il prêche au reste du monde et à éviter un holocauste nucléaire? En effet, en vertu d'un contrat conclu en 1974, il s'apprête à donner à un pays les moyens de mettre au point des armes nucléaires? Suivra-t-il les préceptes qu'il prône?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que le député n'a pas bien compris ma réponse précédente. J'ai déclaré que nous étions liés à l'Argentine par un contrat . . .

M. Crosbie: Annulez-le!

M. Trudeau: . . . comportant des garanties.

M. Crosbie: Il n'y a aucune garantie.

M. Trudeau: Le député ne dit pas la vérité lorsqu'il affirme qu'il n'y a aucune garantie. Il devrait pourtant être au courant puisqu'il a fait partie d'un gouvernement qui a également essayé de vendre un réacteur Candu . . .

M. Crosbie: Nous avons refusé d'en vendre un second.

M. Trudeau: Madame le Président, le député me pose une question et je lui saurais gré de bien vouloir écouter ma réponse.

Je lui signale que nous avons conclu avec l'Argentine un contrat de vente d'un réacteur Candu, qui comporte certaines garanties. Si nous ne respectons plus le contrat, les garanties tomberont et le matériel et la technologie qui ont déjà été livrés à l'Argentine non seulement depuis 1976 mais également durant le règne du parti du député, resteront entre les mains du gouvernement argentin et nous n'aurons plus aucune garantie. L'hypocrisie consisterait à dire que nous allons annuler ce contrat sous prétexte de protéger la sécurité du monde. Ce n'est pas le cas, puisque cela signifierait que l'Argentine aurait la technologie et le matériel et n'aurait plus à respecter de garanties données. Nous préférons conserver ces garanties plutôt que de laisser les mains libres à l'Argentine.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA DATE DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE ATTENDU

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il comprend sûrement que la seule lueur d'espoir à l'horizon pour beaucoup de Canadiens, ce serait que l'exposé économique qu'il a promis annonce un changement radical à la politique fiscale et monétaire du gouvernement. Le ministre doit avoir une très bonne idée de la teneur et de la date de son exposé. Pourquoi ce mystère? Le ministre ne peut-il pas nous dire aujourd'hui quand il fera cet exposé économique tant attendu?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le préambule de la question m'étonne. Le député propose un changement radical de la politique fiscale et monétaire actuelle. Je n'ai jamais entendu le critique officiel de son parti recommander le relâchement plutôt que le durcissement de la politique fiscale. Je suis étonné que les conservateurs annoncent ainsi un changement de politique. La seule réponse que je peux lui donner est la même que celle que j'ai donnée à la question précédente, soit que je ferai un exposé à la Chambre avant l'ajournement d'été. Quand la date sera connue, j'en aviserai la Chambre de façon que tous les députés aient l'occasion de venir écouter mon exposé et, je l'espère, de l'approuver.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LA CHAMBRE POURRA EXAMINER L'EXPOSÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre des Finances a déclaré que la Chambre des communes aurait la possibilité d'écouter. Ce que la population canadienne demande à la Chambre des communes, c'est d'agir et non de se contenter d'écouter. La Chambre des communes aura-t-elle la possibilité d'examiner de nouvelles mesures précises, énoncées dans sa déclaration, pendant plusieurs jours de débat ou pendant un nombre raisonnable de jours de débat qui suivront cette déclaration, à la Chambre et avant les vacances d'été?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, quand cette déclaration sera faite, le très honorable chef de l'opposition pourra poser cette question. Mais je pense que si j'y répondais, soit par la négative soit par l'affirmative, je préjugerais du contenu de cette déclaration, et cela n'a pas encore été définitivement décidé.

M. Clark: Madame le Président, je m'étonne que le ministre des Finances, qui a présidé à ce désastre économique, qui a essayé de se cacher à Versailles, et qui a maintenant pu consulter son cabinet et son caucus, n'ait pas d'idée de ce qu'il va proposer, ni du moment où il va faire sa déclaration; il se peut qu'il n'en connaisse même pas la date.

LA TENEUR DE L'EXPOSÉ—LES INTENTIONS DU MINISTRE CONCERNANT UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, puis-je demander au ministre des Finances s'il va y avoir effectivement de nouvelles mesures précises dans la déclaration économique, et si la Chambre des communes va avoir la possibilité de discuter ces mesures, ou si le ministre entend simplement présenter une déclaration absolument creuse, et recourir ensuite à la clôture pour chasser le Parlement d'ici?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je pense pouvoir répondre non à cette question.

LA POSSIBILITÉ DE MODIFIER CERTAINES LOIS

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, c'est également au ministre des Finances que je pose ma question supplémentaire. Il est sans doute capable de nous dire si sa déclaration économique nécessitera que la Chambre apporte des modifications à certaines lois. Pourrait-il nous dire en outre s'il fera sa déclaration économique dans l'après-midi ou dans la soirée?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je communiquerai à la Chambre en temps et lieu tous ces renseignements passionnants.

• (1450)

LA TENEUR DE L'EXPOSÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais m'assurer que j'ai bien compris ce que le ministre des Finances m'a répondu. Quand je lui ai demandé s'il y aurait de nouvelles mesures précises, il m'a répondu «non». Veut-il dire que la déclaration économique ne comportera aucune nouvelle mesure précise?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le très honorable chef de l'opposition a terminé sa question en me demandant si je n'allais rien proposer et si j'allais mettre fin à la session en invoquant la clôture; j'ai répondu «non».

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE NOUVELLES MESURES ÉCONOMIQUES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, quelque 1,200 Canadiens par jour perdent leur emploi; des entreprises font faillite tous les jours au Canada à cause du gouvernement; pourtant, ce dernier refuse de révéler à la Chambre des communes s'il compte ou non proposer de nouvelles mesures. L'exposé économique renfermera-t-il de nouvelles mesures économiques? Y fera-t-on de nouvelles propositions précises pour sortir les Canadiens du désastre économique dans lequel le gouvernenemt les a plongés?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois avoir déjà répondu à cette question. L'exposé économique en question sera fait à la Chambre des communes et les détails en seront dévoilés alors. Je ne peux pas dire avec précision quelles mesures y seront incluses et quelles autres en seront omises, tant que cet exposé n'aura pas été présenté.

M. Lawrence: Vous ne les connaissez pas! Grand Dieu!

Questions orales

LA CONSTITUTION

LA SITUATION DES FEMMES AUTOCHTONES—LA PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, il y a deux ans, le premier ministre a déclaré que dans un an ou deux tout au plus, le gouvernement mettrait unilatéralement fin à la discrimination dont les Indiennes sont victimes dans la loi sur les Indiens, mais il n'a même pas consulté les chefs indiens ni les dirigeantes des associations de femmes indiennes pour savoir quel était le meilleur moyen d'y arriver. De toute évidence, les Indiennes ne pourront pas exprimer leur opinion sur cette question.

Le premier ministre invitera-t-il des représentantes de l'Association des femmes autochtones du Canada à assister à la conférence constitutionnelle qui se tiendra prochainement, pour éviter d'oublier les problèmes uniques des femmes indiennes lorsqu'on abordera les questions constitutionnelles qui auront une incidence sur les autochtones du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai déjà signalé que le choix des participants à la conférence constitutionnelle sera établi en collaboration avec les premiers ministres des provinces. Je compte au moins inviter les principaux représentants des trois groupes d'autochtones, soit les Inuits, les Indiens et les Métis. Je verrai toutefois si les provinces ou si les associations d'autochtones ont d'autres représentants à proposer.

ON DEMANDE QUE LES FEMMES AUTOCHTONES SOIENT REPRÉSENTÉES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Dans la recherche d'une solution à leurs propres préoccupations, il se pourrait que les trois groupes qui ont déjà été invités passent sous silence les problèmes particuliers des Indiennes du Canada. Il existe une quatrième association autochtone nationale, l'Association des femmes autochtones du Canada, que le premier ministre pourrait inviter à déléguer des représentantes à la conférence constitutionnelle, en leur offrant une subvention à cet effet.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dois dire que je ne suis pas d'accord avec le postulat du député. Ainsi, d'après lui, les associations nationales qui représentent les Indiens du Canada ne seraient pas représentatives de la moitié de la population indienne. C'est faire injure à ces organismes représentatifs. Le député a peut-être des reproches personnels à leur faire mais je considère, quant à moi, que les porte-parole officiels des autochtones s'expriment au nom de toute la population autochtone.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AFFAIRE DONALD MARSHALL

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et découle de mon intérêt pour l'affaire Donald Marshall. Ce dernier a été reconnu coupable de meurtre il y a onze ans et sa condamnation est maintenant remise en cause. Le ministre est-il aujourd'hui en mesure de dire s'il a décidé de la suite à donner à cette affaire?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je voudrais informer le député et la Chambre que, aux termes du pragraphe 617b) du Code criminel, j'ai renvoyé la question à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse pour qu'elle rende une décision sur cette affaire à la lumière des faits nouveaux qui ont été révélés.

M. Lawrence: Pourquoi ne l'avez-vous pas dit hier?

* * *

L'ÉCONOMIE

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE—ON DEMANDE DE NOUVEAUX STIMULANTS FISCAUX

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le ministre d'État au Développement économique a récemment déclaré à Victoria:

> Nous allons cesser de subventionner les industries établies de longue date qui n'arriveront jamais à devenir concurrentielles avant un certain nombre d'années comme le textile, le vêtement, la chaussure et un certain nombre d'autres secteurs.

Et il a ajouté:

> Nous n'allons pas transformer toutes nos ressources naturelles en produits finis. D'abord, nous n'avons pas la main-d'œuvre voulue.

Le premier ministre ne croit-il pas qu'avec un million et quart de chômeurs nous avons de toute évidence la main-d'œuvre voulue pour transformer une plus grande partie de nos ressources naturelles en produits finis? Le gouvernement songe-t-il à instaurer des stimulants fiscaux généreux pour favoriser la fabrication de produits nouveaux et supplémentaires afin d'inciter les entreprises canadiennes à élargir leur production et à donner ainsi de l'emploi à nos nombreux chômeurs.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a posé deux questions. Pour ce qui est de la première, vu la façon dont il l'a formulée, je conviens que nous avons la main-d'œuvre nécessaire. Pour ce qui est de la deuxième, si j'ai bien compris, il nous suggère comment orienter notre politique fiscale et je tiens à l'assurer que nous allons en prendre bonne note.

LA PRESSE

LE PROJET DE MISE SUR PIED D'UN CONSEIL NATIONAL DE PRESSE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Multiculturalisme). Dans un communiqué publié hier, le Conseil de presse de l'Ontario affirme qu'il envisage avec beaucoup d'appréhension le projet de mettre sur pied un conseil national de presse sous la coupe de l'État. Le ministre est-il disposé à appuyer la demande du Conseil de presse de l'Ontario qui insiste pour qu'aucun projet de ce genre ne voie le jour avant que tous les journaux n'aient été incités à participer à la création de conseils volontaires à l'échelon régional ou provincial?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, c'est dommage que le député n'ait pas cité d'autres parties du communiqué qui, dans l'ensemble, me paraît favorable aux mesures préconisées par le gouvernement. D'ailleurs en 1970, la Commission Davey avait proposé de créer des conseils de presse. Cela remonte déjà à 12 ans. Les journaux ont eu tout le temps voulu pour agir en conséquence. Sans compter qu'ils pourront toujours intervenir d'ici le dépôt de la mesure législative et avant qu'elle soit effectivement adoptée. J'ai toujours affirmé publiquement que les différents journaux devraient former des conseils de presse.

M. Clark: Des menaces.

M. Beatty: Madame le Président, il semble que le ministre rejette la proposition du Conseil de presse de l'Ontario.

LE FINANCEMENT DU CONSEIL

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Le ministre sait-il ce qu'a déclaré l'un des représentants du conseil de l'Ontario, le Révérend Brad Massman, selon qui aurait prétendu que la création d'un tel organisme équivaudrait à gaspiller 20 millions de l'argent des contribuables. Dès lors comment le ministre peut-il justifier une dépense aussi extravagante alors que le déficit fédéral a atteint 16 milliards?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je pourrais citer un autre membre du Conseil de presse qui n'est pas toujours dans les bonnes grâces du gouvernement, M^me^ Doris Anderson, qui nous a invités à aller de l'avant avec ce projet.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA RENCONTRE DU MINISTRE ET DES REPRÉSENTANTS DES PETITS ÉPICIERS

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, ma question d'aujourd'hui s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et fait suite à l'engagement qu'il a pris à la Chambre le 14 mai de créer un groupe d'étude sur les balances qui serait chargé de déterminer si le gouvernement devrait exempter les petites entreprises de l'achat de balances en unités métriques. Il a fixé la réunion à lundi. Malheureusement, il a choisi un employé de la Toledo Weigh Scale pour faire fonction de président et six membres seulement des 50 membres de ce secteur pour en faire partie. Comment le ministre justifie-t-il sa décision de n'avoir convoqué que 6 des 50 membres, dont aucun n'est un petit épicier indépendant ni le représentant d'un gros magasin alimentaire à succursales, et d'avoir nommé comme président un employé de l'entreprise américaine Toledo Weigh Scale?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Olé Toledo!

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, mes consultations avec les représentants de cette industrie se poursuivent. Malgré ce que peut en dire le député, ces consultations vont bon train. Lorsque je serai prêt, c'est-à-dire en temps opportun, je prendrai une décision.

• (1500)

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Consommation et des Corporations. Le directeur général de Loblaws affirme que 85 p. 100 des détaillants ne veulent pas du système métrique étant donné que les États-Unis ont fait marche arrière et repris le système impérial. Le ministre aura-t-il l'obligeance de nous dire pourquoi après cinq ans de travail avec le groupe de secteur qui doit se réunir lundi, il refuse d'inclure les 50 membres, et invite à leur place la Toledo Weigh Scale Company et six personnes, dont deux ont reçu de l'argent du gouvernement fédéral, pour voter en faveur du système métrique contre les vœux des détaillants de produits alimentaires?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, même si le député a répété sa question en haussant le ton, ce qu'il dit n'est pas plus sensé. J'ai entendu sa question. Je lui ai dit qu'il s'agit d'une réunion de consultation, que d'autres auront lieu, que les consultations seront très poussées et qu'elles ne seront pas limitées à seulement quelques membres d'un secteur ou d'un groupe. Lorsque les consultations auront été, à mon avis, terminées, je ferai une déclaration appropriée. D'ici là, je recommande au député de rester calme, de ne plus songer au système métrique pendant quelque temps, et de concentrer son attention sur quelque autre cause digne d'intérêt. Il n'a sûrement pas été élu au Parlement uniquement pour s'occuper de la question du système métrique.

* * *

PÉTITIONS

M. FLIS—LA POLOGNE—L'IMPOSITION DE LA LOI MARTIALE

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer les députés que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le 270^e^ rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Parkdale-High Park (M. Flis) le mardi 15 juin 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il avait adopté le bill S-27, tendant à modifier la loi constitutive de la grande loge de l'Ordre bénévole et protecteur des Élans du Dominion du Canada, qu'il la prie d'approuver.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CORBETT—LES PROPOS DE M. SKELLY

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je voudrais soulever la question de privilège. Au cours du débat d'hier soir sur le pouvoir d'emprunt, j'ai été interrompu par le député de Comox-Powell River (M. Skelly) qui a qualifié certains de mes propos de la manière suivante:

> . . . Il y a longtemps que je n'avais pas entendu autant de fabulations.

Dans mon dictionnaire, une fabulation est quelque chose de mensonger et de contraire à la vérité. Je comprends fort bien que ce terme puisse être nouveau pour le député et qu'il ne savait pas qu'il était synonyme de mensonge ou de contre-vérité. C'est pourquoi j'estime que ma question de privilège est tout à fait fondée. J'aimerais donc, madame le Président, que vous rendiez une décision et que vous demandiez peut-être au député de retirer ce qu'il a dit, étant donné que le terme est antiréglementaire ou est du moins synonyme de mensonge ou de contre-vérité.

Mme le Président: Pour être exact, il ne s'agit pas de la question de privilège, mais bien plutôt d'un rappel au Règlement, puisque nous avons affaire à un terme antiréglementaire.

Je tiens par ailleurs à rappeler qu'au moment de l'incident, un député a invoqué le Règlement et que l'Orateur suppléant qui occupait le fauteuil a rendu une décision après avoir probablement consulté la liste des termes antiréglementaires dans Beauchesne et ne pas y avoir trouvé le terme «fabulation». C'est sans doute pour cette raison qu'il n'a pas demandé au député de Comox-Powell River de retirer ses paroles.

Les députés se souviendront qu'à mes débuts à la présidence, j'ai dû demander à un député de retirer un terme qu'il avait employé qui était synonyme de fabulation et de le remplacer par un autre terme.

Une voix: De qui s'agissait-il?

Mme le Président: Il n'est pas nécessaire, à mon avis, de dire de quel député il s'agissait. Celui-ci a substitué au mot «fabulateur» un autre terme.

L'anglais n'est pas ma langue maternelle et je n'étais pas certaine du sens de «mendacious». Beauchesne ne le cite pas. J'ai pensé qu'il s'agissait d'un terme recherché et correct, et c'est pourquoi je l'ai accepté.

Je laisse faire pour cette fois, mais j'espère que le député de Fundy-Royal (M. Corbett) m'excusera, étant donné que le député qui occupait le fauteuil a tranché la question en se fondant sur les précédents existants et n'a pas jugé bon de relever la chose. Je tiens à signaler aux députés qu'à mes yeux, aucun terme synonyme d'une expression antiréglementaire ne peut être substitué à cette expression, et dorénavant, le terme «fabulation» sera antiréglementaire au même titre que «fabulateur» et tous les autres termes ou expressions qui veulent dire la même chose. Un député ne peut accuser un autre député de dire des mensonges en substituant à ce terme une autre expression qui a le même sens.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, apparemment la présidence vient d'établir un nouveau précédent. Les mots «fabulation» et «fabulateur» ne figurent nulle part dans Beauchesne ni ailleurs parmi les expressions antiréglementaires. En fait, depuis mon arrivée ici, qui ne date quand même pas d'hier, les députés de tous les côtés de la Chambre ont souvent employé cette expression. La présidence ne l'a jamais jugée antiréglementaire.

Avant d'établir ce nouveau précédent, puis-je donc suggérer à la présidence d'entendre plusieurs points de vue à ce sujet. Si la présidence décide d'ajouter cela à la liste des expressions antiréglementaires et de créer, selon moi, un nouveau précédent, il faut que les députés puissent, premièrement, examiner les précédents afin de pouvoir convaincre la présidence s'il s'agit d'une expression acceptable et, deuxièmement, faire valoir leur point de vue à la présidence avant qu'elle rende une décision établissant un précédent aussi important.

Si la présidence désire procéder de cette façon, je lui suggère d'informer la Chambre qu'elle compte leur demander leur avis et de fixer un moment pour cela.

Mme le Président: Je répondrai au député que je ne suis pas ici depuis aussi longtemps que lui. Comment la liste de Beauchesne a-t-elle été constituée? Je suppose que divers Orateurs ont établi que certaines expressions étaient antiréglementaires et que la liste s'est peu à peu allongée. Je ne sais pas vraiment comment ces expressions sont arrivées sur la liste.

Quoi qu'il en soit, j'accepte la suggestion du député. Je vais étudier comment ces mots sont apparus sur la liste des expressions antiréglementaires. Je vais procéder de la même façon que mes prédécesseurs.

• (1510)

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'invoque le Règlement, madame le Président. Si le leader de l'opposition officielle à la Chambre avait donné au député de Fundy-Royal

les explications qu'il vient de vous fournir, le problème ne se serait jamais posé.

Des voix: Bravo!

LA RÉPONSE DE M. CHRÉTIEN AU SUJET DE L'AFFAIRE DONALD MARSHALL

M. Howard Crosby (Hamilton-Ouest): J'invoque le Règlement, madame le Président. Je serai très bref. Je demande l'aide de la présidence à propos de quelque chose qui s'est passé pendant la période des questions aujourd'hui. Comme vous l'avez entendu, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a annoncé à la Chambre qu'il renvoyait l'affaire Donald Marshall à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Votre Honneur se rappellera aussi que j'ai posé hier une question au ministre de la Justice au sujet de la même affaire pour savoir quelles mesures il prendrait. Mais il ne m'a pas donné de réponse définitive. A titre de membre du barreau de la Nouvelle-Écosse depuis 25 ans et aussi de membre du barreau de l'Ontario, je conçois difficilement que le ministre de la Justice ait pu ne pas savoir il y a 24 heures qu'il allait procéder de cette façon.

Vu les difficultés qu'a éprouvées le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) lorsqu'il a interrogé le ministre de la Justice à propos du renvoi de la question des ressources sous-marines de Terre-Neuve à la Cour suprême du Canada, je voudrais me réserver le droit de vérifier ce qui en est pour voir si le ministre de la Justice a été honnête envers la Chambre hier, quand je l'ai interrogé à propos de l'affaire de Donald Marshall.

Mme le Président: Tout ce que la présidence peut dire au député, c'est qu'elle ne peut pas se mêler des réponses qui sont fournies à la Chambre. Les députés doivent s'en tenir aux déclarations qui sont faites. Il ne m'appartient pas de juger si l'honorable ministre ne savait pas une chose une journée et le savait le lendemain. La présidence n'a rien à voir avec cela. Elle ne peut certes pas se mêler de questions de ce genre.

LE LANGAGE ANTIRÉGLEMENTAIRE EMPLOYÉ PAR M. ROBINSON (BURNABY)

Mme le Président: J'ai consulté les feuillets bleus pour vérifier l'expression que le député de Burnaby (M. Robinson) a employée à la Chambre hier. J'ai demandé au député s'il pensait avoir employé un langage antiréglementaire parce que je n'avais pas bien entendu. J'ai vérifié «les bleus». Le député m'a répondu hier qu'il n'avait pas utilisé précisément cette expression et je suppose qu'il avait raison, compte tenu de l'échange que nous avons eu. Après avoir consulté le texte polycopié, j'ai constaté que le député avait déclaré que son collègue avait trompé les Canadiens. Je lui avais demandé, sauf erreur, s'il avait dit que le député avait délibérément trompé la Chambre.

Je n'ai pas l'intention de décider s'il est acceptable de dire qu'un député a délibérément trompé les Canadiens alors qu'il n'est pas acceptable de dire qu'il a délibérément trompé la Chambre. Je ne veux pas me lancer dans ce genre de distinction. Je pense que ce qu'il faut retenir de l'incident c'est que le député de Burnaby n'a pas le droit de dire, en quelque circonstance que ce soit, que quelqu'un a délibérément trompé les Canadiens ou la Chambre.

Par conséquent, j'ai le regret de devoir lui demander, s'il comprend le sens de mon intervention, s'il aurait l'obligeance de se rétracter.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, si vous me permettez de rapporter le contexte dans lequel ces paroles ont été prononcées, je crois que cela sera utile à la Chambre. Nous discutions à ce moment-là d'un rapport du Conseil canadien de la magistrature qui, en vertu des dispositions de la loi sur les juges, est envoyé directement au ministre de la Justice. Celui-ci a ensuite rendu public ce rapport du Conseil de la magistrature, madame le Président, et il en a donné son interprétation.

Mme le Président: A l'ordre. Le député reprend une question qui a été débattue. Nous traitons pour l'instant d'une expression non parlementaire. La question est très circonscrite. Je ne pense pas qu'il nous faille beaucoup d'explications quant au contexte. La règle est absolue. Il est inacceptable à la Chambre qu'un député accuse quelqu'un d'avoir délibérément trompé la Chambre ou les Canadiens, quel que soit le contexte. Autrement dit, il n'y a pas d'excuses qui tiennent. Je demande donc au député de bien vouloir retirer ses paroles.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, le juge Berger ne peut pas répliquer à la fausse représentation des faits dont s'est rendu coupable le ministre de la Justice. Je vous renvoie également à l'article 321 de Beauchesne, selon lequel les allusions aux magistrats et aux tribunaux, si elles revêtent le caractère d'une attaque ou d'un blâme personnels, ont toujours été considérées comme étant non parlementaires.

Madame le Président, le ministre de la Justice a déclaré que le Conseil canadien de la magistrature avait affirmé ou conclu que le juge Berger avait commis un acte répréhensible. Cette déclaration n'est pas juste et le juge Berger n'est pas en mesure de la corriger. Je suis donc tout à fait disposé, madame le Président, si le ministre de la Justice veut bien rétablir les faits et cesser de dénaturer publiquement la position du Conseil canadien de la magistrature, à retirer mon accusation. Toutefois, tant que le ministre de la Justice ne cessera pas de porter des coups bas au juge Berger, je n'ai pas l'intention de retirer cette insinuation.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Nous pouvons régler l'autre question une autre fois s'il y a lieu de le faire. Je ne me suis pas rendu compte à ce moment-là que le ministre dans son intervention avait critiqué la conduite du juge. J'ignore s'il citait le rapport à ce moment-là ou autre chose. Toutefois, nous pourrons revenir là-dessus une autre fois.

Il est question en ce moment de l'expression antiréglementaire utilisée par le député. Il sait qu'il doit simplement retirer cette expression, car une expression antiréglementaire prononcée à la Chambre porte atteinte au décorum de la Chambre et ne facilite pas la poursuite de délibérations normales aux Communes. Raison de plus, si le député veut que certains de ces aspects fassent l'objet de plus ample débat et soient élucidés, de coopérer avec la présidence et de lever un obstacle au débat à la Chambre des communes en retirant cette expression antiparlementaire. Il n'y a pas de condition qui tienne. Le député ne peut pas imposer des conditions au retrait d'une expression antiparlementaire qu'il a lui-même utilisée.

Recours au Règlement

M. Robinson (Burnaby): Je ne me ferai pas complice de cette parodie de la justice dans laquelle le ministre de la Justice abuse de son autorité alors que le juge Berger ne peut se défendre. Madame le Président, le ministre de la Justice a effectivement laissé entendre que le Conseil de la magistrature avait jugé . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je dois prévenir le député qu'il ne peut discuter avec la présidence sur ce point précis. Il est clair qu'il a utilisé une expression antiparlementaire. Elle figure au hansard, au compte rendu des débats. Ce n'est pas permis à la Chambre. C'est le Règlement de la Chambre et il est valable pour le député. Comme tous les autres députés, il a pu constater que l'on ne doit pas utiliser des expressions antiréglementaires dans le débat. Cela se comprend lorsque le débat est plutôt animé, mais il sait qu'il ne peut pas employer cette expression antiréglementaire. Par conséquent, je dois lui demander de la retirer.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de bafouer la vérité. Ma déclaration tient toujours. Le ministre de la Justice a délibérément induit les Canadiens en erreur au sujet de cette affaire importante.

Mme le Président: A l'ordre. Je ne peux pas permettre au député d'enfreindre le Règlement de la Chambre. Par conséquent, si le député n'est pas disposé à se rétracter, et je vais lui demander à nouveau de le faire, il sait à quelles conséquences il s'expose.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Par conséquent, je suis navrée de devoir désigner le député de Burnaby par son nom.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a la parole.

M. Smith: Madame le Président, je propose, appuyé par . . .

M. Nielsen: J'invoque le Règlement. La motion doit être proposée par un ministre de la Couronne.

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, sauf erreur, il faut bien proposer la motion.

Je propose:

Que le député de Burnaby soit expulsé pour le reste de la séance.

● (1520)

Mme le Président: La Chambre approuve-t-elle la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Fleming, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 201)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (M^me^)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (M^me^)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (M^lle^) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Corbin
Cosgrove
Côté (M^me^)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupras
Erola (M^me^)
Ethier
Evans
Ferguson
Fleming
Flis
Foster
Francis
Frith
Gamble
Garant
Gauthier
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (M^me^)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M^me^)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Maltais
Massé
Masters
Nicholson (M^lle^)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—120.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Clark (Yellowhead)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
de Jong
Dinsdale
Domm
Epp
Fennell
Fraser
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hargrave
Hawkes
Heap
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jelinek
Keeper
Kempling
King
Lambert
Lawrence
Lewis
MacDonald (M^lle^)
Malone
Manly
Mayer
McCain
McDermid
McGrath
McLean
McMillan
Mitchell (M^me^)
Murta
Nielsen
Paproski
Parker
Riis
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Siddon
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Waddell
Wise
Wright
Young—74.

• (1640)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée. Comme la motion est adoptée, le député de Burnaby (M. Robinson) devrait quitter la Chambre.

Et M. Robinson ayant quitté la Chambre:

Des voix: Bravo!

M. Nickerson: Madame le Président, je fais appel au Règlement. Concernant le vote qui vient d'avoir lieu, je demande respectueusement qu'il soit mentionné dans le compte rendu que même si je me trouvais à ma place, je n'ai pas voté sur la motion.

Mme le Président: Le compte rendu le mentionnera.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ANGUISH—L'UTILISATION D'UN LANGAGE ANTIPARLEMENTAIRE

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'un illogisme qui risque de semer la confusion dans l'esprit de certains députés au Parlement.

Le 8 juin, la question de l'emploi d'un langage antiréglementaire a été soulevée à la chambre lorsque Votre Honneur a rappelé à l'ordre le député de Burnaby (M. Robinson) parce qu'il avait utilisé le terme «mensonge» à la Chambre. Comme le rapporte le hansard, à la page 18212, le représentant de Burnaby a déclaré:

> Je n'ai jamais laissé entendre que le ministre de la Justice a abusé de ses fonctions en mentant à la Chambre.

Votre Honneur a alors déclaré:

> Si le député n'a pas dit que quelqu'un a menti à la Chambre, ça va; il n'a pas employé d'expression antiparlementaire.

On ne semble pas appliquer les mêmes normes dans le cas où un député parle d'un autre qui a induit le public en erreur ou lui a menti à l'extérieur de la Chambre et dans celui du député qui en accuse un autre d'avoir effectivement menti à la Chambre. Il me semble que la présidence, dans sa décision du 8 juin, ne tenait pas rigueur au député d'avoir employé cette expression.

Mme le Président: A l'ordre. La question a été jugée à ce moment-là à la lumière des circonstances particulières. Je ne me rappelle pas si le député et la présidence ont discuté de ce que j'avais entendu ou non. Évidemment, il arrive souvent que des paroles sont prononcées à la Chambre et que le Président ne les entend pas. Elle ne peut intervenir dans ces cas-là. Je me souviens de l'incident que le député mentionne. Le député de Burnaby (M. Robinson) a alors affirmé à la présidence qu'il n'avait pas proféré de paroles antiréglementaires. Je l'ai cru sur parole. La question a été réglée cette fois-là. Il aurait fallu soulever la question à ce moment-là. Une objection ne peut être entendue après plusieurs jours de retard.

Une autre situation s'est produite aujourd'hui. La question me paraissait très claire. J'ai demandé au député de retirer ses paroles. Il a refusé et la Chambre a agi en conséquence.

M. Anguish: Madame le Président, ce n'est pas . . .

Mme le Président: A l'ordre. Il s'agit de décisions que j'ai rendues et je ne peux pas tolérer qu'on les critique.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2345, 3485, 3575 et 4289.

[*Texte*]

L'ACHAT DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA

Question no 2345—**M. Cossitt:**

> Au sujet de l'achat de Petrofina par Petro-Canada, quels sont le nom, le titre et la description de fonctions de toutes les personnes qui ont été impliquées directement ou indirectement dans les négociations entre Petro-Canada et Petrofina?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse de Petro-Canada: W. H. Hopper, président-directeur général de Petro-Canada; J. I. Bell, vice-président exécutif de Petro-Canada; D. O'Brien, premier vice-président, conseil général et secrétaire de la société Petro-Canada; M. F. Strong, vice-président et directeur, Société Générale pour l'énergie et les ressources (SOGENER); Leonard Hentsch, président, SOGENER; Adolph Demeurs de Lespaul, président, Petrofina S.A.; Pierre Nadeau, président, Petrofina Canada Inc.

Questions au Feuilleton

Question nº 3485—**M. Waddell:**

1. Petro-Canada maintient-elle qu'aucun de ses employés ou agents n'a divulgué d'avance à quiconque ayant des liens avec Petrofina Canada que Petro-Canada était intéressée à acheter celle-ci?

2. Quand les dirigeants et directeurs de Petrofina Canada ont-ils appris pour la première fois, individuellement ou collectivement, qu'on avait offert à Petrofina S.A. de vendre tout ou partie de ses intérêts dans Petrofina Canada?

3. Quand Petrofina S.A. a-t-elle été approchée pour la première fois par Petro-Canada ou un de ses mandataires au sujet de l'achat?

4. Quand Sogener, représentant Petro-Canada, a-t-elle approché Petrofina S.A. pour la première fois au sujet de la vente de Petrofina Canada?

5. Quand M. W. Hopper de Petro-Canada a-t-il communiqué avec Petrofina S.A. ou ses mandataires au sujet de possibilités d'achat?

6. Quand Petro-Canada a-t-elle offert ou proposé pour la première fois $120 l'action comme prix d'achat?

7. Rapportait-on, dans l'hebdomadaire québécois «Finance» du 13 octobre 1980, que Petro-Canada offrait à la société-mère $120 l'action et, le cas échéant, quand M. Hoppper en a-t-il été informé pour la première fois?

8. Quand Petrofina S.A., ou un des agents de la société-mère, a-t-il informé pour la première fois Petrofina Canada qu'un tiers était intéressé à l'acheter?

9. Quand Petrofina Canada a-t-elle autorisé les dirigeants de la Société à acheter des options sur titres supplémentaires?

10. A-t-on recommandé que l'offre d'achat des actions de Petrofina englobe les options sur titres détenus par des dirigeants et, le cas échéant, qui l'a recommandé et quand?

11. Le président de Petrofina Canada, M. Pierre Nadeau, a-t-il exercé son droit d'achat d'options et, le cas échéant et dans chaque cas, combien d'actions a-t-il achetées et à quel prix?

12. Les ou vers les 20 et 28 novembre 1980, M. Nadeau a-t-il communiqué avec M. Hopper ou tout autre dirigeant de Petro-Canada ou agent de celle-ci au sujet de l'achat?

13. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est-il convaincu que ni Petrofina S.A., ni Petro-Canada, ni ses agents n'ont divulgué, de quelque manière que ce soit, de renseignements sur l'achat possible qui auraient profité aux dirigeants de Petrofina Canada en leur permettant d'acheter des actions grâce à des renseignements de l'intérieur?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond comme suit:

13. Les renseignements concernant les personnes qui ont eu accès à des renseignements pertinents communiqués de l'intérieur de Petro-Canada ou par son entremise ont été donnés aux autorités fédérales et provinciales compétentes pour les aider à mener leur enquête en vue de savoir si des parties, quelles qu'elles soient, aux négociations avaient fait un usage abusif de renseignements quelconques. Ces renseignements mentionnent les noms des quelques dirigeants, membres du Conseil d'administration et conseillers juridiques de la Société qui ont participé à la transaction. De même, les noms d'un petit nombre de fonctionnaires du gouvernement, qui étaient au courant des discussions de par l'exercice de leurs fonctions, ont été communiqués aux mêmes autorités. Celles-ci n'ont rien trouvé de répréhensible dans leur conduite et l'ont donc fait savoir.

Petro-Canada répond comme suit:

1. M. Pierre Nadeau, président de Petrofina Canada Inc. était présent lors d'une réunion qu'ont eue à Bruxelles le 3 octobre 1980 M. W. H. Hopper, président et directeur général de Petro-Canada et M. Adolph Demeurs de Lespaul, président de Petrofina S.A. Il a aussi eu deux conversations téléphoniques avec M. Hopper en novembre 1980.

2. M. Nadeau était l'un des dirigeants de Petrofina Canada Inc. et ses contacts sont mentionnés à la partie 1. Les détails concernant les moments auxquels d'autres dirigeants et membres du Conseil d'administration de Petrofina Canada Inc. ont eu vent de la transaction ne seraient normalement pas connus de Petro-Canada avant que la société conclue officiellement la transaction. Cependant, le Conseil d'administration de Petrofina Inc. s'est réuni pour étudier l'offre de vente au début de février 1981.

3 et 4. Petrofina S.A. a été approché pour la première fois par SOGENER à la fin d'août 1980.

5. M. Hopper a appelé M. Nadeau le 28 novembre 1980.

6. Le 29 janvier 1981.

7. Toutes les spéculations avancées par la presse quant à une offre de prix avant le 29 janvier 1980 ne reposent sur aucun fondement.

8. Ce n'est pas à Petro-Canada à commenter les rapports de Petrofina S.A. avec Petrofina Canada Inc. après la première approche en août 1980.

9. Le 22 août 1980.

10. Les options sur titres, qui constituent une obligation légale de Petrofina Canada Inc., ont augmenté le nombre d'actions qu'il fallait acheter. Au moment de conclure la transaction, Petro-Canada était au courant de cette condition qui a influencé le prix.

11. Oui, M. Nadeau a exercé son droit d'achat d'options. Les détails figurent dans les rapports internes sur les transactions de la société qui sont publics.

12. Oui.

LE NOMBRE DE RESSORTISSANTS SOVIÉTIQUES AU CANADA

Question nº 3575—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement sait-il que, d'après le FBI et la CIA, environ 350 du millier de ressortissants soviétiques en poste aux États-Unis travaillent aussi comme agents soviétiques?

2. Combien y a-t-il actuellement de ressortissants soviétiques au Canada, y compris les diplomates, les journalistes et les représentants de la compagnie aérienne soviétique Aeroflot et combien sont réputés travailler aussi pour le KGB ou le GRU soviétiques en plus de leurs fonctions officielles?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Affaires extérieures et le solliciteur général du Canada m'informent comme suit:

1. Ce n'est que par les rapports de presse que le ministère des Affaires extérieures est au courant de ces estimations.

2. *a*) Soixante-dix. *b*) Même s'il y a actuellement 70 ressortissants soviétiques au Canada, comme le précise la partie *a*) de la question, il ne serait pas dans l'intérêt public de divulguer combien d'entre eux, le cas échéant, sont réputés travailler pour le KGB ou le GRU.

LES EMPLOYÉS DE O/A ADAMS COMMUNICATIONS

Question nº 4289—**M. Mazankowski:**

Certains employés de O/A Adams Communications de Toronto ont-ils travaillé comme réceptionnistes pour le ministère des Communications en 1981 et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) pendant combien d'heures-personnes, *c*) quels étaient leurs titre et classification, *d*) étaient-ils considérés comme des fonctionnaires par le ministère?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante:

a) trois employés qui travaillent présentement pour O/A Adams Communications de Toronto avaient été embauchés de façon déterminée en 1981 par le ministère des Communications, région de l'Ontario, pour assurer les services de téléphonistes pour le réseau téléphonique unifié de l'État à Toronto, Ontario; *b*) ces employés embauchés antérieurement par le ministère ont utilisé entre le 1er janvier 1981 et le 31 décembre 1981 un total de 621 jours-personnes; *c*) ces employés furent embauchés à titre de téléphonistes au niveau CR-2; *d*) durant la période ci-haut mentionnée, ces employés occupant des postes déterminés étaient considérés comme fonctionnaires par le ministère des Communications, région de l'Ontario.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, la motion nº 101 portant production de document, inscrite au nom du député de Portage-Marquette (M. Mayer), est jugée recevable par le gouvernement.

[*Texte*]

«A STUDY OF SURETY ARRANGEMENTS OF LICENSEES»

Motion nº 101—**M. Mayer:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie d'un rapport commandé par la Commission canadienne des grains et intitulé «A Study of Surety Arrangements of Licensees» par Clay Blackwell.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande que les autres motions portant production de documents restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres motions portant production de documents restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES POLITIQUES FISCALES ET ÉCONOMIQUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour ses politiques fiscales et économiques qui ont provoqué un chômage inacceptablement élevé, des faillites personnelles et commerciales sans précédent ainsi qu'une instabilité économique générale, et de ne pas s'être attaqué à ces problèmes de façon significative, particulièrement en ce qui concerne la création et la sécurité d'emploi dans les collectivités qui dépendent de l'exploitation forestière et minière, ainsi que de la pêche.

—Madame le Président, c'est vraiment une triste journée pour la Chambre et le pays. On a parlé publiquement de la conduite inconvenante du ministre de la Justice (M. Chrétien).

M. Peterson: Quelle baliverne!

Des voix: Règlement!

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'ai presque réussi à garder le silence jusqu'ici, mais le député vient de dire que le ministre de la Justice s'est conduit de façon inconvenante. Je n'ai pas pu venir à la Chambre lundi soir parce que j'avais le rhume.

Je veux que ces insinuations soient tirées au clair. J'ai reçu un rapport—je l'ai répété à maintes reprises à la Chambre—du Conseil de la magistrature.

M. Nielsen: Règlement!

M. Chrétien: Les députés de l'opposition ne veulent-ils pas m'écouter? Ils prétendent que le ministre de la Justice s'est conduit de façon inconvenante. Je pensais que nous avions une règle à la Chambre en vertu de laquelle un député peut se défendre à l'occasion.

M. Nielsen: Règlement!

M. Chrétien: Après 19 ans à la Chambre, je pense que j'ai le droit de tirer les choses au clair. Si le député ne veut pas m'écouter, il devrait retirer ses remarques au sujet d'une conduite inconvenante à la Chambre.

M. Nielsen: Règlement!

M. Cousineau: Retirez vos remarques, Riis.

M. Rose: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

M. Cousineau: Respectez la Chambre, respectez notre institution. Les états de service du ministre se comparent avantageusement aux vôtres, mon ami.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La présidence a permis au ministre de la Justice (M. Chrétien) de prendre la parole à ce sujet. Le commentaire 128 de la quatrième édition du Beauchesne, qui se trouve à la page 117 dit ceci:

• (1650)

Une attaque personnelle, dirigée par un député contre un autre député, constitue un délit commis contre la Chambre dans la personne de l'un de ses membres . . .

Les subsides

Lorsque le député a parlé de la conduite du ministre, il s'agissait selon moi d'une attaque personnelle. J'ai donné au ministre la possibilité de s'exprimer. Le député . . .

M. Rose: Monsieur l'Orateur, . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La parole est au député de Mission-Port Moody (M. Rose) pour un rappel au Règlement.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si le . . .

M. Rose: Monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La parole est au député de Mission-Port Moody. A l'ordre, je vous prie. J'ai donné la parole au député pour une question de privilège. Il s'est assis et un autre député demande maintenant la parole . . .

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, quand . . .

Une voix: Assis!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. J'ai donné la parole au député de Mission-Port Moody pour un rappel au Règlement. La parole est à lui.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, au cas où le ministre de la Justice voudrait, par le biais d'une question de privilège, reprendre la discussion, je rappellerai à la présidence que le commentaire 321 de la cinquième édition du Beauchesne, qui se trouve à la page 114, et qui concerne les personnes soustraites aux critiques, pourrait lui être utile. Cet article dit ceci:

> Les allusions aux magistrats, tribunaux et hauts personnages officiels, si elles revêtent le caractère d'une attaque ou d'un blâme personnels, ont toujours été considérées comme étant non parlementaires.

Le ministre de la Justice a déclaré hier que l'attitude du juge Thomas Berger était blâmable. L'Orateur n'est pas intervenu alors pour défendre le juge Berger.

Mon collègue le député de Kamloops-Shuswap s'est contenté aujourd'hui de dire que le ministre avait eu tort d'agir comme il l'a fait.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. J'ai donné la parole au député de Mission-Port Moody pour faire un rappel au Règlement mais voilà qu'il se lance dans un débat sur une question qui n'est pas à l'étude.

Des voix: Non, non!

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement parce qu'il ne faudrait pas permettre au ministre de la Justice d'aborder, en soulevant la question de privilège, un problème qui peut être débattu si le gouvernement mobilise à cette fin une partie du temps dont dispose la Chambre. Il s'agit d'une motion d'initiative parlementaire, la motion nº 78, qui est inscrite au *Feuilleton* au nom du député de Saint-Jean-Ouest. On pourrait discuter à fond de la conduite du ministre de la Justice si le gouvernement suivait la tradition et la procédure parlementaires et s'il sacrifiait une partie de son temps pour débattre cette motion. C'est ainsi qu'il convient de discuter de la conduite du ministre au lieu d'aborder subrepticement la question en soulevant la question de privilège.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je voudrais revenir à ma question de privilège si la présidence me le permet . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La présidence aimerait consulter brièvement les greffiers.

Je suis certain que les députés se demandent encore pourquoi la présidence a donné la parole au ministre. Je les renvoie au Règlement. L'article 35 du Règlement stipule ce qui suit:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement de Sa Majesté ou d'un autre membre de la famille royale, ni de Son Excellence ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres. Aucun député ne peut critiquer un vote . . .

C'est pour cela que j'ai permis au ministre de la Justice de soulever la question de privilège. Je prie le député de Kamloops-Shuswap d'intervenir dans le débat en s'abstenant de tenir des propos irrévérencieux.

M. Riis: Monsieur l'Orateur, je ne ferai aucune remarque défavorable au sujet du ministre de la Justice.

Une voix: Allez-y!

M. Riis: La réaction à ce que je croyais être une remarque plutôt innocente n'est pas étonnante en un jour aussi sombre. Le comportement inapproprié du gouvernement, si je peux m'exprimer ainsi en termes généraux, monsieur l'Orateur, révèle certes la nécessité de tenir aujourd'hui un débat spécial sur l'effondrement économique qui menace le Canada.

L'expression effondrement économique n'est pas utilisée seulement par le Nouveau parti démocratique ou par le parti progressiste-conservateur, elle l'est aussi par les sociétés canadiennes de fiducie. Il y a à peine quelques jours, leurs représentants ont comparu devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Il s'agit là d'un groupe très conservateur qui n'a pas l'habitude de semer la panique au Canada. Néanmoins, quand on a posé la question aux représentants des compagnies de fiducie, ils ont répondu qu'à moins que le gouvernement ne modifie ses politiques de façon spectaculaire d'ici six mois, le pays connaîtra un effondrement économique total.

Cette affirmation a été confirmée il y a quelques jours à peine par le directeur général de la société MacMillan Bloedel, en Colombie-Britannique. Il s'agit là encore d'une personne qui choisit très soigneusement ses mots lorsqu'il est question de mauvaises nouvelles économiques. Il a laissé entendre que nous nous dirigions vers un effondrement certain au Canada par suite de la politique monétaire et financière du gouvernement.

Aujourd'hui, dans le pays le plus riche du monde qu'est le Canada, de nombreuses personnes âgées sont terrifiées par ce qui se passe autour d'elles. Les épargnes de toute leur vie s'évaporent sous leurs yeux; elles perdent leur sécurité. Les jeunes, qui devraient être l'espoir de notre pays, ont perdu toute illusion, tout espoir dans ce que l'avenir leur réserve. Les Canadiens en général sont en état de choc. Ils n'arrivent pas à croire que le gouvernement puisse se croiser tranquillement les bras alors que l'économie s'écroule littéralement autour d'eux.

Le gouvernement prétend avoir la solution. Aujourd'hui, le ministre des Finances (M. MacEachen) est venu nous dire à la Chambre de patienter encore quelques jours, car il fera bientôt une déclaration. Comme si cela allait changer quoi que ce soit, monsieur l'Orateur. Ce que nous voulons au Canada, c'est des mesures législatives qui donnent des résultats, qui mettent fin à la spirale sans cesse croissante de la récession que nous connaissons.

Il y a quelques semaines, le premier ministre (M. Trudeau), à l'occasion d'une visite en Colombie-Britannique, a gifflé les Canadiens de cette région en pleine figure en leur disant qu'ils ne comprenaient pas ce qui se passe au Canada. Il a entièrement raison, monsieur l'Orateur. Nous ne comprenons pas ce qui se passe au Canada. Nous ne comprenons pas que notre dollar vaille moins de 78c. américains, soit moins que jamais. Il vaut moins aujourd'hui que pendant les jours les plus sombres de la dépression. Nous ne comprenons pas cela. Nous ne comprenons pas que le gouvernement permette qu'une chose pareille se produise.

Nous ne comprenons pas que nos taux hypothécaires, déjà rendus dans la stratosphère, persistent encore à monter. Nous ne comprenons pas pourquoi la situation de l'emploi est la pire que le pays ait connue depuis la dépression. Nous ne comprenons pas pourquoi le dollar canadien a chuté de façon record. Nous ne comprenons pas pourquoi de plus en plus notre infrastructure industrielle ne fonctionne pas à pleine capacité. Nous ne comprenons pas pourquoi le secteur du bâtiment se trouve dans un marasme sans précédent ou pourquoi le niveau de confiance des consommateurs et des investisseurs est si bas. Il a raison, monsieur l'Orateur, nous ne comprenons pas ce qui se passe au Canada à l'heure actuelle et pourquoi le gouvernement se borne à demeurer passif et à permettre cela.

• (1700)

C'est un jour noir dans l'histoire du Canada. Je puis dire, en toute franchise, qu'un grand nombre de citoyens de la Colombie-Britannique vivent aujourd'hui une dépression. Ils ne prévoient pas une récession; ils ne pensent pas qu'une dépression va survenir bientôt; la dépression est une réalité à l'heure qu'il est dans de nombreuses régions de la Colombie-Britannique. Bien sûr, comme dans toute période de dépression, c'est le chômage qui est le pire. C'est la base de tout. Lorsqu'il y a un nombre aussi considérable de chômeurs dans l'une des plus riches provinces du Canada, n'est rien de moins qu'une catastrophe.

D'après Statistique Canada, la Colombie-Britannique compte 148,000 chômeurs. Il n'en est rien. Ces données ne reflètent pas la réalité. On prétend que 148,000 personnes sont en chômage; pourtant, 170,857 personnes perçoivent de l'assurance-chômage. Quelque 30,000 autres reçoivent des prestations spéciales d'assurance-chômage, et il faut ajouter à ce chiffre 72,000 autres personnes qui ne sont pas officiellement recensées comme demandeurs d'emploi; ce sont des gens qui ont abandonné depuis longtemps tout espoir de trouver du travail et ne déploient plus d'efforts pour en trouver, étant donné le caractère désespéré de la situation. Cela porte donc le nombre réel de chômeurs en Colombie-Britannique à 272,857 personnes, soit près de 20 p. 100 de la population active. La même situation s'est produite au début de la dépression dans cette province. Un tel taux de chômage prouve qu'on est à la veille d'une dépression, et qu'on n'a pas affaire à une récession qui s'éternise.

Monsieur l'Orateur, quel est le coût pour nous de quelque 272,857 chômeurs? Il nous en coûte pour chaque heure du jour $226,644 en prestations d'assurance-chômage. Il faut ensuite ajouter à cela les versements provinciaux de bien-être social. Nous reconnaissons, qu'aujourd'hui, 150,000 personnes sont tributaires du ministère des ressources humaines pour leurs revenus. Quelque 60,000 autres sont indemnisées en vertu du programme GAIN de la Colombie-Britannique. D'ici à la fin de l'année, nous aurons versé près de 2 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage en Colombie-Britannique.

Mais le coût réel ne s'évalue pas en termes de dollars. Ce sont les souffrances, les tourments et la désintégration de la société de la côte du Pacifique qu'il faut considérer. C'est de cette façon qu'il faut évaluer la situation. Si l'on décidait de s'y mettre, on pourrait pourtant, avec le temps et beaucoup de courage, régler les problèmes économiques. Car les coûts sociaux, qui se manifestent par les actes de violence au sein de la famille, les sévices que doivent subir les femmes et les enfants, l'abus des drogues et de l'alcool, qui prend de l'ampleur, la délinquance juvénile, ce sont des coûts que nous ne pourrons pas rembourser en un an ou même dix; il nous faudra au moins une génération pour le faire. Des blessures aussi profondes vont mettre beaucoup de temps à se cicatriser.

En matière de chômage, monsieur l'Orateur, ceux que la crise frappe véritablement ce sont les jeunes Canadiens. En mai 1981, 11.6 p. 100 des jeunes qui ce cherchaient du travail en Colombie-Britannique ne pouvaient en trouver. Un an plus tard, leur nombre atteint presque les 20 p. 100. Ces jeunes ne souhaitent que de commencer à bâtir leur avenir et celui de leur province et de leur pays, mais ils en sont empêchés à cause de l'inaction, de l'incurie et de l'incompétence du gouvernement fédéral. On peut en dire autant, bien sûr, du gouvernement provincial.

Ces jours derniers, j'ai eu l'occasion de m'adresser à près de 2,000 étudiants de ma circonscription lors des cérémonies de collation des grades. Ce qu'il y avait de plus décevant et de plus déprimant dans tout cela, c'est que la plupart de ces gens avaient perdu tout espoir de dénicher des emplois rémunérateurs cet été ou cet automne. D'après les chiffres officiels, qui sont évidemment très bas, le taux de chômage est de 10.8 p. 100 en Colombie-Britannique. Dans l'Île de Vancouver, il est de 11.2 p. 100. Dans la région de Kamloops, il est de 13.5 p. 100, y compris presque 10,000 ouvriers mis à pied, sans parler des 1,200 autres qui seront renvoyés d'ici quelques jours. Les fonctionnaires de la CAC sont en retard de deux à trois mois dans l'étude des demandes.

Monsieur l'Orateur, il faut vraiment être témoin des misères et des souffrances des habitants de cette collectivité. Pas moins d'une dizaine de personnes viennent à mon bureau chaque jour pour me dire qu'elles sont désespérées et qu'elles ne savent plus à quel saint se vouer. Elles viennent quémander de la nourriture, et ce dans une des provinces les plus riches d'un des plus riches pays au monde. Ces gens-là ont des familles à nourrir, mais pas assez d'argent pour aller au marché. C'est pourquoi nous avons organisé un système de paniers à provisions et demandé à nos amis et au grand public de venir à mon bureau de circonscription pour donner de la nourriture que les différentes églises se chargeront de distribuer.

C'est ça la situation actuelle au Canada et elle se détériore d'une semaine à l'autre. Ces gens n'ont droit ni à l'assurance-chômage ni aux allocations de bien-être. Ils ne peuvent plus toucher les prestations d'assurance-chômage ou en ont touché pendant plus d'un an et ne peuvent plus en recevoir. S'ils ont la chance de posséder une petite maison, et qu'ils se rendent au service des ressources humaines, on leur dit qu'à cause de cela, ils ne peuvent toucher d'allocations de bien-être. Ils doivent d'abord perdre leur maison. Ce sont des gens qui ont travaillé pendant peut-être 15 ou 25 ans et qui, sans qu'ils n'y soient pour rien, se retrouvent dans le dénuement le plus complet.

L'année dernière, monsieur l'Orateur, l'Armée du Salut a donné des coupons alimentaires à 151 membres de ma collectivité. Au cours des quatre premiers mois et demi de cette année, 427 coupons alimentaires ont été distribués. Le foyer pour hommes que dirige l'Armée du Salut est à peu près complet tous les jours. Le nombre de repas qui y sont servis a beaucoup augmenté depuis l'année dernière. L'Église Unie du Canada nourrit dix familles par semaine avec des paniers de provisions. L'accueil d'urgence pour les femmes procure un toit à 50 femmes chaque mois, mais bien entendu après 30 jours elles en sont chassées. Ce sont bien souvent des femmes qui ont quitté leur foyer parce qu'elles étaient maltraitées. Après 30 jours, on s'attend à ce qu'elles aient trouvé un emploi et se soient prises en main, ce qui est tout à fait impossible.

C'est le genre de choses qu'on voit dans le pays aujourd'hui. On peut dire que la situation est grave lorsque les députés doivent envisager d'ouvrir un comptoir de distribution alimentaire dans leurs bureaux de circonscription pour nourrir un nombre croissant d'électeurs. Que doit-on penser du gouvernement du Canada? Dans quel genre de pays vivons-nous, se demande mon collègue, le député de Mission-Port-Moody (M. Rose).

C'est un incident impliquant une de mes électrices de 70 ans qui illustre le mieux, je pense, les résultats de la mauvaise gestion et de l'incurie du gouvernement fédéral. Cette femme et son mari ont acheté une modeste maison unifamiliale de trois chambres à coucher en 1949. Cette maison a été la sienne pendant 32 ans. Entre-temps, son mari est décédé et elle est veuve depuis près de 23 ans. Au cours des quelques dernières années, comme elle approchait de l'âge de la retraite, elle a décidé de consacrer toutes ses économies, tout l'argent qu'elle avait gagné, à la rénovation de cette maison. Elle a fait mettre un toit neuf sur sa maison, de nouvelles fenêtres en aluminium, de nouvelles portes, un nouveau revêtement en aluminium. Elle a fait poser des tapis neufs. Elle a fait refaire l'installation électrique. Elle a fait poser une tuyauterie en cuivre et un nouveau chauffage au gaz. Elle a également fait poser de la mousse isolante d'urée-formol. Tout son argent et tous ses rêves sont allés dans la modeste maison où elle avait vécu avec son mari pendant 32 ans.

• (1710)

Tout de suite après la pose de la mousse, elle est devenue très malade: maux de tête, maux de gorge et troubles respiratoires. Pour cette raison, elle a dû dormir dans son garage pendant quelques mois. Il fait froid à Kamloops l'hiver; donc cela n'a pu durer très longtemps. Elle est allée voir son avocat pour essayer de faire bouger les choses. Elle ne pouvait tenir pendant la journée que 15 à 20 minutes dans la maison. Mais à chaque fois il lui fallait consulter le médecin. Donc elle a dû déménager. Elle a essayé de vendre la maison. Elle était aux abois, n'ayant aucun revenu. L'agence immobilière a essayé de vendre la maison, mais personne n'en voulait, même pour rien.

Puis est venu un promoteur immobilier qui s'est dit intéressé par le terrain. Il lui a dit qu'il referait la maison et paierait le terrain $13,000. Elle a accepté et a regardé le bulldozer mettre par terre la maison à laquelle elle avait consacré chaque cent imaginable pour se monter un petit nid pour sa retraite. Inutile d'ajouter que les larmes lui coulaient en voyant balayer son rêve.

Une fois payé l'avocat, qui avait essayé de faire bouger le gouvernement fédéral et après avoir renoncé à son rêve et à sa maison, il ne lui est plus resté que deux valises. Voilà véritablement tout ce qu'il restait à cette vieille femme. Elle est venue à mon bureau de circonscription me demander ce que je pouvais faire pour elle. Je lui ai répondu que nous pourrions peut-être lui obtenir $5,000. Est-ce que ce n'est pas merveilleux, monsieur l'Orateur?

M. Benjamin: Il y a un libéral qui sourit de l'autre côté.

M. Riis: Certains libéraux rigolent. Ils trouvent cela très drôle. Quelle bonne blague, cette femme sur le pavé avec ses deux valises, grâce aux promesses libérales. Eh bien, je réponds aux députés d'en face que c'est eux que la population canadienne trouve drôles. Pour pouvoir rire du malheur de cette femme parmi tant d'autres, il faut être très bizarre. Toute leur bande d'ailleurs est très drôle.

Nous voici au bord de la dépression. Ce n'est nulle part plus visible qu'en Colombie-Britannique. Notre industrie numéro un, l'industrie forestière, a le quart de ses effectifs sans travail. Il y a 12,837 travailleurs de l'IWA en chômage. En outre, les travailleurs des pâtes et papiers . . .

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Tousignant: Monsieur le président, je voudrais faire remarquer à l'honorable député que nous ne rions pas de cette pauvre dame. Nous rions plutôt de la façon crocodile dont ces gens décrivent une situation.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît! Il n'y a pas de quoi recourir au Règlement.

M. Riis: Monsieur l'Orateur, je ne regrette pas d'avoir éprouvé de la pitié pour mon électrice. Si le député croit qu'il y a lieu de rire de ma conduite parce que je m'inquiète pour mes électeurs à cause de la politique de son gouvernement, je ne vois pas pourquoi je m'excuserais.

Je veux maintenant parler pendant quelques instants de la situation économique en Colombie-Britannique. Un quart des travailleurs de l'IWA sont sans travail. Dans deux ou trois semaines, environ 10 p. 100 des travailleurs des pâtes et papiers se joindront à eux. Dans l'industrie minière, qui est la deuxième en importance en Colombie-Britannique, d'ici l'été, 50 p. 100 de la population active sera touchée par des mises à pied, et des fermetures d'usines entraîneront le licenciement de 9,000 travailleurs. En mai, les faillites d'entreprises en Colombie-Britannique ont augmenté de 140 p. 100. Les mises sous

séquestre n'ont pas augmenté de 140 p. 100 dans les cinq premiers mois de l'année en cours, mais bien de 530 p. 100 par rapport à la même période l'année dernière.

Puis, le baromètre commercial nous indique que la situation en Colombie-Britannique est la même que partout au Canada. Je veux parler, bien entendu, de la bourse. Nous avons vu ce qui est arrivé à la BCRIC, le grand rêve du premier ministre de la Colombie-Britannique. Ses actions qui étaient évaluées à $11.16 ont été dévaluées à $6 par décret du premier ministre. Elles ont actuellement une valeur d'échange à Vancouver de $2.95. Le premier ministre voulait que la population de la Colombie-Britannique connaisse ce que sont la libre entreprise et les gains boursiers. Il voulait lui montrer comment fonctionne le marché des capitaux. Il a très bien réussi.

Le coup le plus dur porté par le gouvernement fédéral, aidé maintenant par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, a été la réduction des soins médicaux. Il y a aujourd'hui 1,200 lits d'hôpitaux de moins qu'il y a quelques mois. Et il y a 2,100 employés de moins dans le secteur hospitalier. Il fait mal au cœur de voir que les malades et les convalescents ne peuvent plus recevoir les soins qui avaient fini par être considérés comme une règle au pays. Le problème, ce sont le gouvernement canadien et le gouvernement provincial. Il est plutôt ironique que nous attendions chaque jour impatiemment des réponses des gens mêmes qui nous ont mis dans cette situation catastrophique.

Voyez ce que le gouvernement fédéral a fait des possibilités qu'offrait le logement coopératif au Canada. En Colombie-Britannique seulement des assemblées ont été convoquées afin de voir si les gens s'intéressaient au logement coopératif. On a constaté que la demande existait. Les salles d'assemblée étaient pleine à craquer. Chacune des assemblées ou presque a étonnamment attiré une foule de gens s'intéressant à la notion de logement coopératif. Le gouvernement s'en est alors mêlé en présentant un programme. Il a dit qu'en 1982, il y aurait suffisamment d'argent pour construire 898 logements. D'après les livres, 2,223 logements pourraient être en construction dès demain matin. De très nombreux autres pourraient l'être aussi si l'on en fournissait l'occasion.

Vient ensuite l'aide aux détenteurs d'hypothèque. En Colombie-Britannique, bien des gens ont du mal à renouveler leur hypothèque. Dans tout le pays, ce sont 640,000 personnes qui se trouvent en pareille situation. Le gouvernement a un plan. Le ministre chargé du logement nous dit avoir un plan qui viendra en aide, non pas à 640,000 personnes, mais à 12,000 peut-être. Et voici l'ignoble programme visant à aider les gens qui ont du mal à renouveler leur hypothèque: il ne prévoit de l'aide que pour les gens qui n'ont payé que 5 p. 100 de leur maison. Peu de Canadiens sont dans ce cas. Pour obtenir une hypothèque, il vous faut déjà en avoir payé une plus grande part. C'est une espèce de cercle vicieux.

Et puis, évidemment, il y a les obligations pour l'expansion de la petite entreprise, programme odieux relevant du ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Lapointe) et qu'aucune banque ne veut endosser pour le moment. Où que vous alliez au pays, aucune banque ou presque n'est disposée à offrir ce programme particulier à ses clients. A toutes fins pratiques, l'obligation pour la petite entreprise a disparu.

Quelles sont les solutions? Les problèmes sont bien évidents. Les solutions choisies par le gouvernement ont échoué. Quelles sont les mesures que le Nouveau parti démocratique serait disposé et décidé à prendre s'il formait le gouvernement du Canada?

Notre premier objectif consisterait à garantir le plein emploi et au Canada et en Colombie-Britannique. Ensuite, nous appliquerions certaines solutions à court terme et d'autres solutions à long terme. A court terme, parce que la reprise économique est impossible tant que les taux d'intérêt ne baisseront pas, nous ferions immédiatement baisser les taux d'intérêt à 1 p. 100 de plus que le taux d'inflation afin de montrer aux consommateurs et aux investisseurs canadiens que nous voulons vraiment faire quelque chose. Nous investirions immédiatement 500 millions de dollars dans le logement pour stimuler l'industrie du bâtiment et remettre au travail le secteur manufacturier qui approvisionne l'industrie du bâtiment et pour remettre au travail une bonne partie des travailleurs forestiers en créant une demande pour du bois de construction au Canada.

Où trouverions-nous ces 500 millions de dollars? Le gouvernement avait mis de côté 5.8 milliards de dollars pour aider Alsands. Nous demanderions seulement 10 p. 100 de ce montant pour investir dans le logement. Si le gouvernement peut investir autant d'argent pour aider les sociétés pétrolières, il pourrait certainement utiliser 10 p. 100 de ce montant pour faire construire immédiatement 50,000 unités de logement au Canada.

• (1720)

Nous réduirions immédiatement les impôts des Canadiens à faible ou à moyen revenu de 2.2 milliards de dollars pour favoriser la circulation de l'argent au Canada. Les chômeurs n'achètent pas de réfrigérateurs ou de voitures neuves. Nous devons mettre plus d'argent à la disposition des Canadiens à faible ou à moyen revenu. A cause de la politique du gouvernement actuel, les classes moyennes du Canada sont en train de se dégrader. Un petit groupe de Canadiens se tirent très bien d'affaires à cause de la politique financière monétariste du gouvernement. Par ailleurs, de plus en plus de Canadiens sont repoussés dans la catégorie des défavorisés. Pendant cinq années consécutives, le pouvoir d'achat des travailleurs canadiens a diminué. Le pouvoir d'achat de leurs chèques de paye diminue chaque année, mais le ministre des Finances ose tout de même prétendre que ce sont les travailleurs canadiens qui causent l'inflation au Canada.

Le 1er juillet, les Canadiens devront payer encore plus cher le pétrole et le gaz naturel. Le baril de pétrole augmentera de $2.25 et le gallon d'essence de 7c., pour ceux qui ont une automobile. Le 1er août, il y aura une hausse de 25c. par mille pieds cubes. Avec nous, ces hausses n'auraient pas lieu. Nous les rejetterions et les contribuables canadiens, qui auraient épargné cet été 1.8 milliard de dollars, pourraient se procurer avec cette somme des biens et des services.

Nous lancerions immédiatement un programme de reboisement, parce que l'industrie forestière constitue la pierre angulaire de l'économie en Colombie-Britannique. Nous ferions de la véritable sylviculture, plutôt que de l'extraction forestière, afin d'aboutir à un programme de récoltes soutenues qui se perpétuerait. Il faut que de telles mesures soient prises. Les

travailleurs forestiers qui sont en chômage retrouveraient vite de l'emploi.

Voilà pour les solutions à courte échéance. Que proposerions-nous, à long terme? Il faut d'abord reconnaître que nos structures économiques inadéquates nous placent dans l'embarras. Il est temps de faire savoir aux multinationales qu'elles doivent négocier de nouvelles ententes de production et de nouveaux accords qui leur ouvriraient nos marchés à condition qu'elles créent des emplois au Canada. L'industrie automobile du Japon pourrait servir de cas-type. Nous dirions aux industriels japonais de l'automobile que pour vendre 200,000 voitures au Canada en 1983, ils devront confier la fabrication des composantes et des pièces aux industriels canadiens et faire en sorte que le montage s'effectue au Canada. Quel meilleur endroit au pays, évidemment, pour le montage des véhicules japonais que la Colombie-Britannique!

Le secteur minier joue un rôle considérable en Colombie-Britannique et au sein de l'économie canadienne. Nous continuons pourtant à importer la plupart de l'équipement utilisé dans l'industrie minière et pour les grands travaux de construction. C'est un élément crucial dans une économie axée sur les richesses naturelles, mais nous faisons venir d'Allemagne, de Suisse et de Suède les appareils nécessaires à l'exploitation minière, plutôt que d'élargir et de stimuler notre propre secteur de la fabrication. Je le répète, il n'existe pas de région plus propice que la Colombie-Britannique pour se mettre à concentrer nos efforts dans les secteurs manufacturier et minier et dans la fabrication de matériel de construction.

On pourrait dire qu'il est indispensable de faire de la recherche industrielle pour mettre au point de nouvelles technologies qui nous permettraient d'être vraiment concurrentiels sur les marchés internationaux. Il faudrait encourager certains secteurs industriels extrêmement importants où nous avons un avantage d'ordre stratégique, notamment les télécommunications et les transports. Il ne faut pas oublier qu'on ne peut vraiment pas se permettre d'attendre. Lorsque des personnes comme le président directeur général de la société MacMillan Bloedel et les p.d.g. de certaines banques et sociétés de fiducie canadiennes importantes affirment que nous sommes au bord de l'effondrement économique, on ne peut pas attendre les déclarations que le ministre des Finances doit faire sur l'économie. Nous sommes bel et bien au bord de la dépression. Bien des habitants de la Colombie-Britannique sont déjà dans cette situation. Ce sont les libéraux et les conservateurs qui nous ont mis dans ce pétrin. Si vous voulons sortir de ce marasme économique et financier, il ne faut pas compter sur ceux qui nous ont mis dans cette situation, mais sur le Nouveau parti démocratique. Les Canadiens s'en réjouiraient.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je dois dire qu'il est difficile de savoir par où il faut commencer quand on a affaire à un salmigondis de balivernes comme celles que vient de nous débiter l'expert financier du Nouveau parti démocratique. S'il me fallait mettre une étiquette sur son discours, je suppose qu'il me resterait à insister sur l'expression qu'il a employée. Il a déclaré qu'il ne comprenait pas. Il nous l'a amplement prouvé.

Dans les observations que je suis sur le point de faire, je pourrais peut-être l'aider à comprendre certains points qu'il a bien de la difficulté à saisir. Commençons par un exemple. Le député a d'abord parlé d'une femme de sa circonscription qui voit ses petites économies fondre comme neige au soleil. C'est à cause de l'inflation, ce que le Nouveau parti démocratique ne comprend manifestement pas. Tous les efforts du gouvernement, et, soit dit en passant, ceux de tous les pays membres de l'OCDE, y compris le gouvernement de M. Mitterand, ont porté sur cette tactique, et toutes les priorités économiques de ces pays, sont axés sur la lutte contre l'inflation. D'ailleurs, le ministre des Finances (M. MacEachen) et d'autres porte-parole ne cessent de l'affirmer. C'est une question que nos collègues néo-démocrates n'ont pas encore comprise. Ils ne se rendent pas compte que l'inflation est le fléau auquel il faut s'attaquer par tous les instruments économiques, monétaires et fiscaux à la disposition du gouvernement. C'est exactement ce qu'est en train de faire le gouvernement, et qu'il a l'intention de continuer à faire.

Le député ne comprend pas pourquoi nous sommes affligés par un taux de chômage élevé; pourtant, en même temps les porte-parole de son parti encouragent et même exhortent les syndicats canadiens à faire des réclamations salariales de plus en plus fortes. Là encore, le Nouveau parti démocratique ne comprend pas la corrélation entre les augmentations salariales et l'inflation. Il lui reste encore à comprendre la spirale des prix et des salaires. J'y reviens dans un instant.

En outre, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a exposé durant quelques minutes la situation infortunée de l'une de ses mandantes et d'autres personnes. Je suis sûr que les députés de tous les partis sont fort conscients des graves difficultés qui affligent les Canadiens aujourd'hui. Je suis las d'entendre les néo-démocrates prétendre détenir le monopole en quelque sorte de la compassion. Nous avons tous de la compassion, et nous essayons tous d'aider ces gens. Les mesures politiques du gouvernement ont été conçues pour aider les Canadiens, mais non pas à court terme avec des programmes de dépenses et les balivernes traditionnelles que nous servent les néo-démocrates. Nos programmes politiques ont pour objet de relancer à long terme la croissance économique du Canada, afin que tous nos concitoyens puissent en bénéficier. Notre compassion ne se limitera pas à d'éloquents discours prononcés à la Chambre des communes et à des déclarations faites devant les médias. Elle se traduira plutôt par des avantages solides, fermes et concrets pour l'ensemble des Canadiens. Voilà à quoi serviront ces programmes.

• (1730)

Lorsque cette femme pénètre ensuite dans le bureau du député de Kamloops-Shuswap et lui demande ce qu'il peut faire, il faudrait lui dire qu'il peut faire quelque chose, c'est-à-dire qu'il cesse de réclamer des augmentations de salaire pour les travailleurs canadiens et qu'il commence à prêcher la bonne parole auprès de ses électeurs, et auprès du Congrès du travail du Canada en particulier dont il est le porte-parole à la Chambre; qu'il commence à prêcher que la modération dans les revendications salariales est indispensable au redressement de l'économie canadienne. Voilà ce qu'il peut faire. Je sympathise quelque peu avec le député et, en fait, avec tous les députés de son parti, parce qu'ils doivent obéir aux directives de M. Dennis McDermott du Congrès du travail du Canada. C'est vraiment dommage.

M. Riis: Vous n'avez rien de mieux à nous dire aujourd'hui?

M. Johnston: Nous connaissons tous le vieil adage: celui qui paie a bien le droit de choisir.

M. Riis: C'est la banque du Canada qui vous paie.

M. Johnston: Dans votre cas, celui qui tient la baguette, c'est M. Dennis McDermott du CTC. Je puis assurer à Votre Honneur que de ce côté-ci, les députés aimeraient beaucoup écouter un jour à la Chambre les véritables conceptions des députés néo-démocrates. Ce sont de jeunes Canadiens brillants qui occupent les bancs du Nouveau parti démocratique et il est réellement dommage que nous devions nous asseoir ici et les écouter débiter les théories du CTC au lieu de développer leurs propres idées. En fait, il est ennuyeux d'écouter les même vieilles banalités, les mêmes vieilles idées . . .

M. Riis: Vous pouvez imaginer ce que nous ressentons alors.

M. Johnston: . . . la même incompréhension que nous avons entendue aujourd'hui. Le NPD . . .

[*Français*]

. . . cherche toujours, je pense qu'on les appelle en français, des boucs émissaires. Il faut . . .

[*Traduction*]

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de The Battlefords-Meadow Lake invoque le Règlement.

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, je crois que le député ne devrait pas trop s'écarter du sujet qui nous intéresse et je voudrais demander à Votre Honneur de le lui rappeler, mais je crois plutôt que vous ne devriez pas en tenir compte parce que les libéraux n'auront prochainement plus l'occasion de prendre la parole à la Chambre au nom du gouvernement. Par conséquent, je demande à Votre Honneur de ne pas tenir rigueur aux députés libéraux des digressions qu'ils peuvent faire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence ne voit pas en quoi il y a matière à un rappel au Règlement.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, je m'excuse. Je croyais que les liens qui unissent le Nouveau parti démocratique et le Congrès du travail du Canada étaient bien connus. Si je révèle un secret qui surprendra ou choquera les électeurs, c'est une autre question.

Des voix: Non, non.

M. Johnston: Le député prétend ne pas comprendre. Ce qu'il ne comprend pas en fait, c'est que les problèmes que nous connaissons ne sont pas propres au Canada seulement.

M. Riis: Vous avez raison. Rejetez-en la responsabilité sur quelqu'un d'autre.

M. Johnston: Nous n'ignorons pas qu'il faut que l'économie américaine se redresse. Le député crie à qui veut l'entendre que nous rejetons toujours le blâme sur autrui. Il a exprimé de vives inquiétudes au sujet de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Un député de cette province se rend sûrement compte que la vigueur et l'avenir de l'industrie forestière en Colombie-Britannique dépendent dans une très large mesure de la santé de l'économie américaine et des mises en chantier de logements aux États-Unis.

M. Riis: Et si on trouvait de nouveaux débouchés?

M. Johnston: N'importe quel élève d'école secondaire qui étudie l'économie dans l'Est sait cela, aussi suis-je persuadé que le député le sait lui aussi.

M. Riis: Il faut de nouveaux débouchés.

M. Johnston: Il connaît les répercussions des taux d'intérêt américains. Je n'ai certes pas besoin d'exposer à nouveau toute la situation et d'expliquer quelles conséquences le fait de pratiquer d'autorité des taux d'intérêt qui dépassent de 1 p. 100 le taux d'inflation, comme le suggère le député, aurait sur l'économie. Il est ridicule de sa part de faire encore une fois cette suggestion aujourd'hui après avoir entendu quantité d'interventions sur le sujet, après avoir eu l'occasion d'en parler au gouverneur de la Banque du Canada, après avoir été mis bien au courant de la question par tous les économistes réputés du pays.

M. Riis: Il m'a convaincu que j'avais raison.

M. Johnston: Tous les pays sont dans le marasme. Nous le savons tous.

M. Riis: En ce moment, le taux d'intérêt est de 6.5 p. 100 au Japon.

M. Johnston: Il dit qu'au Japon le taux d'intérêt s'élève à 6.5 p. 100.

M. Riis: Le taux d'inflation au Japon s'élève à 3.5 p. 100.

M. Johnston: J'invite le député à signaler aussi à combien s'élève le taux d'inflation au Japon.

M. Riis: Le taux d'intérêt est de 3.5 p. 100.

M. Johnston: C'est précisément le point central du débat, à savoir les conséquences du taux d'inflation et de la psychose inflationniste des Canadiens. Cette psychose qui influe sur le taux d'intérêt et le taux d'inflation a des répercussions qui découlent directement de la spirale salaires-coûts, ce que le député de Kamloops-Shuswap ne comprend pas non plus.

M. Riis: Il a décrit correctement ce phénomène.

M. Johnston: Permettez-moi d'en parler pendant quelques instants pour que la prochaine fois qu'il se rendra dans sa circonscription, ou la prochaine fois qu'il aura l'occasion de discuter avec M. McDermott, il soit en mesure de lui expliquer les graves dangers que court le pays si nous ne parvenons pas à contrôler la masse salariale. Nous n'avons guère réussi, au Canada, à supprimer les augmentations.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Mais si!

M. Johnston: Il nous suffit d'examiner le bilan des États-Unis dans le domaine automobile et sidérurgique. Il nous suffit de comparer ces résultats à la réaction du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile au Canada, encouragé et aiguillonné par nos amis néo-démocrates, qui refusent catégoriquement de reconnaître le rapport entre les salaires et les prix en période de baisse de productivité. Là encore, le critique financier du Nouveau parti démocratique sait certainement qu'en l'absence de productivité, les hausses de salaire se traduisent presque immédiatement et presque totalement par des augmentations de prix. Nous ne sommes pas les seuls dans cette situation. Tous les pays l'ont admis.

Je demande au député de Kamloops-Shuswap de se reporter à un article paru dans le *Globe and Mail* d'hier, sous la plume d'un de nos journalistes économiques les plus respectés et les plus compétents, Ronald Anderson, qui s'appuie fortement sur la déclaration de la Banque des règlements internationaux. Je voudrais citer plusieurs passages de cet article. En voici un:

> Selon les tableaux statistiques, le Canada est celui des 11 principaux pays industrialisés visés par le rapport qui obtient les moins bons résultats en matière de règlements salariaux.

On peut lire un peu plus loin:

> Le rapport de la BRI signale que le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, l'Autriche et la Suisse ont un bon bilan pour ce qui est d'adapter les règlements salariaux aux besoins d'ensemble de l'économie. La modération dont ont fait preuve les syndicats et la direction lors des négociations a permis au revenu réel de s'adapter en douceur à l'évolution de la situation. Le souci de la sécurité d'emploi . . .

Le député quitte la Chambre. Il dit qu'il ne comprend pas et nous lui offrons la possibilité de comprendre certains problèmes auxquels nous nous heurtons et certaines solutions que nous proposons. Il a quitté sa place. Quoi qu'il en soit, je continue mes citations et je lui enverrai une copie du hansard demain. On peut lire un peu plus loin dans le même article:

> La modération dont ont fait preuve les syndicats et la direction lors des négociations a permis au revenu réel de s'adapter en douceur à l'évolution de la situation. Le souci de la sécurité d'emploi a contribué à convaincre les syndicats d'Allemagne de l'Ouest, par exemple, d'accepter des hausses de salaire inférieures au taux d'inflation.

Je répète qu'il faudra en passer par là si nous voulons régler nos problèmes. Le Japon et l'Allemagne ayant réussi à ralentir les hausses salariales ont obtenu de bons résultats. Je réponds ainsi à la question que le député a posé il y a quelques instants. Mais le militantisme syndical n'est pas à recommander par les temps qui courent. J'exhorte le député à prêcher la modération aux syndicats tout comme le gouvernement la pratique.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: J'entends mes collègues conservateurs caqueter.

M. Riis: Surveillez-donc Dome Petroleum!

M. Johnston: Votre Honneur aura noté que je n'ai pas attaqué de front mes collègues conservateurs, car il est une chose que je peux dire de nos amis néo-démocrates: au moins ils proposent quelque chose. Leurs propositions sont certes inacceptables puisqu'elles ne feraient qu'aggraver nos difficultés économiques, mais au moins ils ont le courage de nous inviter à dépenser, à dépenser sans compter. Quant aux propositions conservatrices, elles sont demeurées dans la pénombre et je suppose qu'elles y resteront toujours.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Retirez le budget.

M. Johnston: Qu'importe les caquètements de l'autre côté; en terminant je voudrais insister sur une idée que je dois répéter puisque le député pourrait tellement en profiter s'il la comprenait.

Certains s'imaginent que si les hausses salariales sont égales ou inférieures à l'indice des prix à la consommation, elles n'attisent pas l'inflation. Comme je l'ai dit tout à l'heure, si la productivité n'augmente pas, toute hausse salariale contribue immédiatement à gonfler les prix.

Cette question a un autre aspect. On voit bien que le député songe aux chômeurs. Nous y songeons aussi. C'est un grave problème qui doit inquiéter tout Canadien sérieux. Ceux d'entre nous qui ont un emploi, comme député ou courriériste parlementaire, sont privilégiés. Chaque fois que nous abusons du système, que ce soit dans le secteur privé ou public, en exigeant des hausses salariales, nous le faisons en réalité sur le dos des chômeurs. L'argent pourrait en effet servir à créer des emplois, à effectuer des investissements, à agrandir des usines ou à réaliser des programmes comme ceux que le député préconise. Il ne peut servir à la fois à hausser les salaires et à créer des emplois. Quand le député demande ce qu'il peut faire, je lui réponds de faire comprendre au CTC et au mouvement ouvrier que s'ils modéraient leurs revendications salariales, ils permettraient peut-être à de nombreux chômeurs de retrouver des emploi, et c'est ce que nous voulons.

• (-1)

Le député a abordé de façon traditionnelle la question des taux d'intérêt élevés. Je n'entends pas revenir là-dessus, si ce n'est pour lui signaler que les épargnants chez nous depuis 30 ans voient fondre leurs économies. Nous avons vu de faibles taux d'intérêt sur les placements dont la valeur s'effritait petit à petit et l'ensemble des dettes augmenter à cause de l'inflation. Voilà pourquoi l'inflation demeure l'ennemi nº 1.

Nous assistons à l'heure actuelle à la révolte des épargnants. C'est tout particulièrement vrai aux États-Unis où l'écart entre le taux d'intérêt et l'inflation est si considérable. Pourquoi l'est-il? Ce n'est pas seulement à cause de la politique d'argent cher, mais parce que les épargnants se font échauder depuis des années. L'électeur qui est allé se plaindre au bureau du député de ce que l'inflation faisait fondre ses épargnes avait tout à fait raison. C'est là l'une des difficultés. Voilà pourquoi nous devons lutter tout particulièrement contre l'inflation.

L'attitude que le député de Kamloops-Shuswap préconise en matière de dépenses est-elle compatible avec la nécessité de lutter contre l'inflation? Est-il concevable qu'en augmentant ses dépenses favorisant l'expansion et en multipliant ses interventions et ses programmes, le gouvernement puisse arriver à venir à bout de l'inflation, l'inflation que tous les économistes sérieux et tous les membres de l'OCDE tiennent pour le plus grand des maux? Je ne le pense pas.

Je dois avouer qu'encore tout récemment, nos amis néo-démocrates avaient réussi à se maintenir à flot en citant en exemple les politiques du seul pays industrialisé important qui ait adopté la voie des dépenses, soit le gouvernement socialiste de France. Nous savons tous à quoi cela a abouti, à un taux d'inflation de 14 p. 100 et à la conclusion il y a quelques jours que la seule façon de redonner une économie saine à la France consistait à s'attaquer à l'inflation et qu'il fallait pour cela imposer un programme d'austérité.

J'aimerais citer certaines observations parues dans le *Wall Street Journal* du 14 juin concernant le genre de programme d'austérité que le régime socialiste français a jugé bon d'imposer pour remédier au problème incessant de l'inflation. Tout d'abord, le premier ministre français a décrété un gel de quatre mois des prix et des salaires afin de réduire le taux d'inflation de 14 p. 100. Il y a eu également dévaluation du franc français, et à la suite de la dévaluation en France et de la réévaluation en Allemagne, le franc accuse une baisse de 10 p. 100 par rapport au mark allemand.

Il a fallu s'attaquer également au déficit énorme de la France. Comment cela se fera-t-il? Par des mesures d'austérité. Les réserves françaises de devises étrangères ont diminué considérablement ces dernières semaines pour soutenir le franc. Parmi ces mesures, notons que le salaire minimum pourra augmenter de 3.2 p. 100. Cela quand le taux d'inflation s'établit actuellement à 14 p. 100.

On y signale que, compte tenu de ses priorités socialistes, le gouvernement a déclaré que les allocations familiales, les crédits affectés au logement et les pensions pourraient monter de 6 p. 100, soit 8 points de moins que le taux actuel d'inflation en France. Le premier ministre, M. Mauroy, a affirmé que l'objectif immédiat de son gouvernement était d'abaisser l'inflation à moins de 10 p. 100, et l'an prochain, de contenir l'inflation à 8.5 p. 100.

J'espère que nos amis néo-démocrates commencent à comprendre que leurs cousins de France ont enfin compris que l'inflation est le problème fondamental et que les politiques expansionnistes, les déficits croissants du gouvernement et l'intervention accrue du secteur public sont imcompatibles avec une position anti-inflationniste. On ne peut avoir les deux à la fois. La France l'a compris. Dépenser n'est pas une solution aux difficultés économiques auxquelles nous nous heurtons actuellement.

Je présume que nous appartenons tous à une génération politique qui a connu des temps fort prospères. Si nous remontons au début des années 70, nous avions eu alors environ 25 ans de prospérité soutenue et de productivité accrue après la Deuxième Guerre mondiale. Voilà pourquoi un grand nombre de gens de notre génération, et j'ai le privilège d'inclure le député de Kamloops-Shuswap dans ma génération, bien que je sois un peu plus âgé, ont grandi en pensant que les dépenses pouvaient régler n'importe quel problème. Nous savons qu'il n'en est rien.

Un ancien slogan, et je présume que de nombreux députés le connaissent bien, disait: Dépensez, dépensez, dépensez, élisez, élisez, élisez. Chaque proposition et programme proposés par nos amis néo-démocrates devrait être accompagné de ce slogan modifié: Dépensez, dépensez, dépensez, gonflez, gonflez, gonflez. J'estime, et que Dieu nous épargne le jour dont rêve le député de Kamloops-Shuswap où son parti formerait le gouvernement canadien, que ce serait une épitaphe appropriée à inscrire sur notre tombe économique nationale. De toute façon, nous savons que la France a tenté d'adopter cette solution et a échoué. Nous savons que cette solution a été rejetée par tous les autres membres de l'OCDE parce qu'elle ne peut rien contre le dilemme où est enfermé le pays.

[*Français*]

. . . je pense qu'on dit en français «un couteau à deux tranchants», n'est-ce pas? C'est-à-dire il y a des effets positifs pour une certaine période de temps mais ensuite il y a des problèmes extrêmement négatifs. Il y a toujours la question de la réciprocité. On sait très bien, monsieur l'Orateur, que notre pays, le Canada, dépend tellement de notre commerce international que la question du protectionnisme souvent préconisée par nos collègues d'en face et même il me semble par l'honorable député de York-Peel (M. Stevens) qui recommande même une telle approche qui peut être, dans les circonstances où se trouve notre pays, extrêmement négative.

[*Traduction*]

Nous sommes aux prises avec de véritables problèmes, franchement et peut-être inconsciemment, parce que nous ne comprenons pas comment fonctionnent l'économie canadienne et les marchés de capitaux, comment les investisseurs raisonnent et comment sont motivés les partisans de la libre entreprise. Il existe, je pense, une absence flagrante de compréhension. Si bien qu'au lieu d'être utiles, les propositions de nos collègues qui croient dans l'option socialiste, contribuent en fait à aggraver des problèmes de politiques dans l'esprit de leurs commettants ainsi que dans l'esprit des Canadiens, propositions qui sont extrêmement négatives pour notre pays et qui ne contribueront pas à résoudre les problèmes de nos concitoyens aux prises avec de graves difficultés et pour lesquels le député manifeste tant de sollicitude.

• (1750)

Je crois que le Nouveau parti démocratique cherche à faire croire à ses fidèles que les revenus devraient toujours augmenter. En somme, que l'inflation devrait faire partie de la vie de tous les jours. Nous devons rechercher précisément le contraire. Nous devons convaincre les gens que l'inflation doit être combattue. Nous ne pourrons jamais atteindre à la prospérité ni exploiter notre potentiel ni nos ressources dont nous dépendons tellement, si nous appliquons les poltitiques inflationnistes que recommande ce parti. Le député ne veut certainement pas nous entraîner sur la même voie que l'Argentine et le Brésil en ce qui concerne l'inflation. Voilà ce qui se passerait, monsieur l'Orateur, avec le genre de politique que recommande ce parti.

A mon avis, ce dernier pense uniquement à la génération actuelle sans se soucier des autres et nous incite à penser d'abord à nous aux dépens de la société. En des moments aussi difficiles il est indispensable d'avoir le sens de la responsabilité collective.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Vous pouvez bien accuser les gouvernements, accuser les entreprises, mais cela ne réglera par le problème. Pour aider notre pays, nous devons unir nos efforts et tendre vers un même but.

Au cas où j'aurais laissé entendre au député que la solution du problème dépend des syndicats, permettez-moi d'affirmer le contraire. Nous devons attribuer nos difficultés aux revendications salariales de tous les secteurs. Chacun doit consentir des sacrifices et se serrer la ceinture afin que nous puissions former une société productive et efficace. C'est vrai autant pour les directeurs que pour les parlementaires, les fonctionnaires, les travailleurs syndiqués et non syndiqués. Cela nous regarde tous.

Je trouve très inquiétant, monsieur l'Orateur, d'entendre les porte-parole du Nouveau parti démocratique prêcher aux travailleurs la bonne parole du CTC en les invitant à revendiquer de plus gros salaires et en prétendant, contre toute logique, que ces revendications salariales ne sont pas un facteur d'inflation. Mes collègues et moi-même trouvons ce genre d'attitude très inquiétant.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Je le répète, monsieur l'Orateur, nous avons en face de nous un groupe de jeunes gens brillants. Je compte même parmi eux le député de Mission-Port Moody (M. Rose) qui a quitté sa place.

Une voix: En tout cas, il est brillant.

M. Johnston: Il nous faudrait entendre des idées constructives au lieu du même refrain «dépensez, dépensez». Quand ce n'est pas vous qui gouvernez et qui devez trouver l'argent, c'est très facile de pousser à la dépense.

J'ai une autre chose à ajouter, monsieur l'Orateur. Je signale à l'attention du député un article que j'ai lu dans la *Gazette* de Montréal. Je lui demande de transmettre cet important message au mouvement syndical. Hier, le 15 juin, nous pouvions lire dans la *Gazette* de Montréal:

> L'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain qui représente plus de 6,000 entreprises de construction résidentielle, a demandé à Ottawa de lui accorder une aide de 600 millions de dollars pour relancer la construction résidentielle.

Elle a demandé à Ottawa, c'est-à-dire au gouvernement canadien, autrement dit aux contribuables, de lui accorder 600 millions de dollars pour relancer la construction résidentielle. Monsieur l'Orateur, la situation dans le domaine du logement étant critique, comme le député l'a lui-même souligné, mon collègue, le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) qui est responsable de la Société canadienne d'hypothèque et de logement s'inquiète bien entendu tous les jours beaucoup de cette question.

Une voix: On ne s'en douterait pas.

M. Johnston: Que ce soit à la Chambre ou ailleurs, il a montré que, tout comme nous, il se préoccupe énormément de la situation dans ce très important secteur de notre économie. Il ne s'inquiète pas seulement de la situation des gens qui ont besoin de logement, mais également de l'importance de ce secteur pour tout notre industrie. Il est quand même incroyable de voir qu'au moment même où le marché de logement est en très grande difficulté, les employés de la construction en Ontario se voient accorder des augmentations de salaire de $2 l'heure pour chacune des deux prochaines années, ce qui correspond à une augmentation de l'ordre de 15 p. 100.

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je veux simplement faire savoir que j'aurais aimé participer à ce débat. Si l'opposition . . .

Des voix: Règlement.

M. Blais: . . . si l'opposition n'avait pas provoqué une autre discussion et privé cette Chambre d'une heure et demie qui aurait pu être utilisée à de biens meilleures fins.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Richmond-Delta-Sud.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, il est bon que l'opposition officielle se soit vu accorder cinq minutes pour participer à ce débat. Je suppose que nous devrions en remercier le député de Burnaby (M. Robinson) qui a retardé la Chambre pendant une heure et demie un peu plus tôt cet après-midi.

J'ai écouté très attentivement les interventions du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) et du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Je serais enclin à dire «maudits soient vos deux partis», mais je ne voudrais pas provoquer une dispute à cette heure tardive. Il me reste à dire, monsieur l'Orateur, qu'il a été intéressant de noter que le président du Conseil du Trésor qui est responsable du plus gros syndicat du Canada, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, n'a pas fait montre, dans le cas des demandes salariales des travailleurs canadiens, du type de fermeté qu'il prône ici-même cet après-midi.

Quand on voit comment la grève des Postes de l'été dernier a été réglée, alors que le ministre a approuvé une augmentation notable des salaires et quand on voit que de concert avec le cabinet il a approuvé une augmentation de 22 p. 100 du budget du gouvernement fédéral en novembre dernier, on peut trouver navrant qu'il fasse preuve d'autant d'hypocrisie.

Fait intéressant, au cours des cinq dernières minutes de son intervention, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), qui a décrit la situation de façon particulièrement pessimiste et cité des chiffres qui soulignent l'état catastrophique de notre économie, a proposé des solutions.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de revenir sur quelques-unes de ces solutions. Il a proposé notamment de mettre en place un programme de subvention des hypothèques dont le budget serait de 500 millions et qui permettrait de ramener les taux d'intérêt hypothécaires à 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel. Or, monsieur l'Orateur, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) appartient à un parti qui a voté contre le programme de crédit d'impôt hypothécaire en décembre 1979. Les propriétaires de maison canadiens se seraient partagés cette année deux milliards grâce à la prise en charge de 25 p. 100 des taux d'intérêt hypothécaires. Cette mesure aurait permis d'atténuer considérablement le problème. Il fait partie d'un gouvernement qui, lorsqu'il était dans l'opposition, a renversé un gouvernement qui proposait des solutions concrètes.

Il a parlé des cinq milliards pour le projet Alsands. Il sait fort bien que c'était une tentative désespérée de la part du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) pour sauver le projet. Avec nous, monsieur l'Orateur, le projet Alsands aurait vu le jour. Il y aurait aujourd'hui 30,000 emplois de plus, et les gens auraient davantage confiance dans l'avenir de notre économie. S'il n'avait pas voté contre le gouvernement de l'époque, nous serions plus près d'atteindre l'objectif de l'autosuffisance énergétique.

Une voix: Bien envoyé!

M. Siddon: Il réclame aujourd'hui 2 milliards d'exonérations fiscales. Il devrait aussi rappeler que son parti et lui-même se sont opposés en décembre 1979 aux exonérations et aux encouragements fiscaux parmi lesquels figurait notamment un crédit d'impôt énergétique pour les Canadiens à faible revenu. Le budget total de ce programme s'élevait à plus de 2 milliards. C'est pourquoi je dis, monsieur l'Orateur: maudit soit ces deux partis!

M. Blais: Nous n'avons jamais voté contre ces mesures puisque vous n'avez jamais présenté de projets de loi à cet effet.

M. Siddon: Ils ne se sont jamais attaqués aux problèmes fondamentaux de notre économie. A cause d'eux, là où il y avait des capitaux, il y a aujourd'hui des dettes; là où régnait la confiance, c'est le désespoir qui règne. Plus de 18 milliards de recettes fiscales ont quitté le pays pour les États-Unis.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 6 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que les délibérations sur la motion sont terminées, conformément aux dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement.

La Chambre s'ajourne à 2 heures demain en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE QUE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS PRENNENT DES MESURES CONTRE LES PLUIES ACIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, le gouvernement est parfaitement conscient de l'extrême nécessité d'adopter immédiatement un programme en vue de réduire et d'éliminer un jour ou l'autre les pluies acides, la plus grande menace qui plane à l'heure actuelle sur notre environnement. Il sait également que même si nos difficultés sont dues en grande partie aux pluies provenant des États-Unis, le gouvernement américain n'est manifestement pas prêt à participer utilement à ce programme. Vu l'échec récent des négociations bilatérales, échec dû en grande partie à l'attitude négative des représentants des États-Unis, je propose, avec l'appui du député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le premier ministre communique immédiatement avec le président Reagan pour exiger que les deux pays agissent de toute urgence pour régler le grave problème des pluies acides.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE DES MESURES AU SUJET DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, le secteur du bâtiment au Canada est plongé dans un profond marasme, alors que les mises en chantier aux États-Unis ont augmenté de 22.3 p. 100. Le premier ministre de la Saskatchewan a fixé aujourd'hui le taux d'intérêt hypothécaire à 13.25 p. 100 pour les logements en Saskatchewan, ce qui stimulera les mises en chantier dans cette province. Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement prenne des mesures positives au sujet des taux d'intérêt avant l'ajournement estival, afin de relancer le secteur du bâtiment au Canada.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON PROPOSE UN EMPLOI POUR UN FONCTIONNAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, M. Ed Clark, l'architecte du désastreux Programme énergétique national du gouvernement libéral, est envoyé en France pour un an au coût approximatif de $70,000 pour les contribuables canadiens afin de travailler pour une multinationale installée à Paris, une société qui semble condamnée à la faillite.

Des voix: Oh, oh!

M. Greenaway: Compte tenu de l'effet catastrophique que la politique d'Ed Clark a eu sur le secteur énergétique canadien et sur toute l'économie canadienne, je propose avec l'appui du député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour):

Que le gouvernement congédie Ed Clark et l'incite à passer la prochaine année dans l'ouest du Canada plutôt qu'à Paris afin de pouvoir expliquer le Programme énergétique national aux milliers de personnes qui ont perdu leur emploi ou leur entreprise par suite de sa politique destructrice.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

ON DEMANDE L'APPUI DE LA CHAMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, je prends, moi aussi, la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. M. William Brock, de l'équipe Reagan, a déclaré que ses entretiens avec le ministre canadien des Affaires extérieures au sujet de l'AEIE avaient été «encourageants» et «rendraient la vie plus facile aux deux gouvernements», laissant entendre qu'on affaiblirait l'Agence, et cela bien que le ministre de l'Industrie ait récemment déclaré que «notre loi sur l'examen de l'investissement étranger avait pour objet de veiller à ce que le Canada et les Canadiens bénéficient des investissements examinés aux termes de la loi». C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre s'oppose à toute tentative du gouvernement libéral d'abandonner les intérêts des Canadiens en affaiblissant l'AEIE.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LES PAGES PERDUES DU DISCOURS PRONONCÉ PAR LE MINISTRE À UN DINER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, hier soir, à Toronto, le ministre des Finances (M. MacEachen) a prononcé une allocution, d'une voix hésitante, à l'occasion d'un dîner-bénéfice du parti libéral. La consternation s'est répandue dans l'assemblée lorsqu'au moment où il allait aborder la partie de son discours portant sur les solutions à nos problèmes économiques, il s'est aperçu que ces pages manquaient. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement lance un concours national dans le cadre duquel tous les Canadiens seraient invités à remplacer les dernières pages du discours du ministre. Les troisième et deuxième prix inclueront un voyage à Versailles ou la nomination libérale dans le comté de Leeds-Grenville et le grand prix, la chance d'être le prochain ministre des Finances libéral du Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député de Bow River.

L'IMPOSITION DES AVANTAGES MÉDICAUX DES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, dans le budget du 12 novembre dernier, on a inclus, aux fins de l'impôt sur le revenu des employés, les assurances-maladie et les assurances dentaires—bien que celles-ci soient payées par les employeurs—sous prétexte que ces nouvelles recettes permettraient de réduire les niveaux de l'impôt sur le revenu à l'avantage général de l'ensemble des Canadiens. L'Association dentaire canadienne a fait valoir auprès du ministre des Finances (M. MacEachen) que ses déclarations n'étaient pas valables et que l'imposition des avantages payés par les employeurs pour le compte des employés était une initiative foncièrement mauvaise et peu logique. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que la Chambre déplore le prélèvement de cet impôt insidieux qui prive les nécessiteux des soins dentaires et médicaux; et qu'elle exhorte le ministre à retirer en entier le budget du 12 novembre dernier qui recèle maintes inexactitudes et injustices.

Quand le ministre compte-t-il enfin cesser de saigner les pauvres et les démunis?

Madame le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE DE PRENDRE OCCASION DU CAS DE DONALD MARSHALL POUR RÉFLÉCHIR SUR LA QUESTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, moi aussi j'ai une motion à proposer en vertu de l'article 43 du Règlement. A deux reprises cette semaine, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) s'est levé à la Chambre pour défendre Donald Marshall qui, en 1971, a été condamné pour meurtre en Nouvelle-Écosse. Faisant allusion à des rapports selon lesquels une autre personne aurait admis avoir commis ce crime, le député a demandé au ministre de la Justice (M. Chrétien): «Si une injustice a été commise, prendra-t-il des mesures pour qu'elle soit corrigée?» Madame le Président, étant donné que, il y a un an, le même député a exprimé l'opinion de la majorité de ses collègues conservateurs sur la question de la peine capitale quand il a dit: «Je suis en faveur du rétablissement de la peine capitale», je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre prie le député de Halifax-Ouest et les collègues de son parti qui partagent son opinion à réfléchir à leur position sur la peine capitale et à se demander où serait M. Marshall aujourd'hui si l'opinion publique en faveur de la pendaison avait prévalu lorsque M. Marshall a été condamné en 1971.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE LA SUPPRESSION DU PROGRAMME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je prends la parole au sujet du ralentissement limité ou de la prétendue mise à jour du Programme énergétique national. La population comptait sur un allégement appréciable, mais elle n'a obtenu que bien peu de chose. Le Canada perd seize millions de dollars par jour à cause des importations de pétrole brut, tandis que le gouvernement et le ministre jonglent maladroitement avec les leviers du socialisme. Je propose donc, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que le premier ministre intervienne personnellement dans le domaine énergétique et ordonne la suppression totale de ce programme destructeur qui a entraîné la perte d'emplois, qui mine la confiance des investisseurs dans l'industrie du pétrole et du gaz au Canada en majorant inutilement les prix canadiens du gaz et du pétrole, ce qui provoque de vives souffrances parmi les Canadiens.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LE GOLF ET LE SYSTÈME MÉTRIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, à une époque où le Canada connaît un chômage record, des taux d'intérêt élevés sans précédent et un dollar qui n'a jamais été aussi faible, il est agréable de constater que le gouvernement fédéral n'a pas oublié le golfeur. Je propose donc, appuyé par mon voisin de pupitre, qui est golfeur, le député de Waterloo (M. McLean):

Que la Chambre félicite le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale d'avoir recruté un des plus grands golfeurs professionnels au Canada pour faire une tournée au Canada et souligner aux golfeurs professionnels et amateurs la joie qu'on peut éprouver en jouant au golf en utilisant le système métrique et demande en même temps que le gouvernement retienne les services du député d'Edmonton-Nord pour faire de même auprès des footballeurs.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. La parole est au député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon).

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD AVEC LE JAPON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, étant donné que le ministre d'État (Commerce international) (M. Lumley) a pris la décision infantile et préjudiciable de ralentir le dédouanement des automobiles japonaises importées au Canada via des ports de la côte ouest, ce qui réduit sans raison à la misère et au chômage un nombre incalculable de débardeurs, de transporteurs et d'entrepreneurs qui dépendent de cette activité importante, et étant donné que plus de 3,000 automobiles sont actuellement retenues au terminus Fraser Wharves à Richmond (C.-B.) saturant ainsi ces installations et empêchant un cargo récemment mis à quai, le *Canadian Ace*, de décharger 1,750 voitures additionnelles, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney):

Que la Chambre ordonne au ministre d'État (Commerce international) de mettre fin immédiatement à son humeur maussade dans ses relations commerciales avec les Japonais, et d'adopter une attitude plus créative et plus constructive afin de négocier avec le Japon un accord commercial équitable qui protégera les emplois des Canadiens au lieu de les compromettre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Article 43 du Règlement

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LA PROTECTION DES RÉSERVES DE SAUMON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): J'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement, madame le Président. Il y aura bientôt 37 agents des pêches de moins que ce qu'il faudrait pour protéger la pêche au saumon en Colombie-Britannique, et le Conseil du Trésor refuse de débloquer des crédits supplémentaires. C'est ainsi que de nombreuses montaisons de saumons seront mises en péril par les braconniers et que la vie d'un plus grand nombre de pêcheurs sportifs et de pêcheurs commerciaux sera également en danger du fait que moins d'agents participeront aux opérations de recherche et de sauvetage. Je propose donc, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell):

Que la Chambre reconnaisse l'urgence et l'importance de maintenir au moins le nombre des patrouilleurs à son niveau actuel, et qu'elle exige que le Conseil du Trésor accorde au ministère des Pêches et des Océans les crédits supplémentaires qu'il demande pour protéger les réserves de saumon et la vie des pêcheurs de la Colombie-Britannique, ainsi qu'il y est mandaté.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA TENUE D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, le Programme énergétique national est une catastrophe reconnue, le budget du ministre des Finances (M. MacEachen) est fichu, et nous apprenons maintenant que le programme de réforme des pensions, que l'on a tellement annoncé, s'est écroulé et que les Canadiens âgés continueront de souffrir à cause de la politique économique punitive du gouvernement actuel. Notre pays n'a plus de gouvernement. Le cabinet et les bureaucrates effrayés et troublés ont perdu tout contrôle. Par conséquent, je propose avec l'appui du député de Capilano (M. Huntington):

Que la Chambre présente une motion de défiance envers le gouvernement afin que le gouverneur général déclare des élections et permette aux Canadiens d'enlever cette corde qu'ils ont autour du cou.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

• (1415)

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME DE LA SASKATCHEWAN CONCERNANT LE TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Aujourd'hui, l'assemblée législative de la Saskatchewan inaugure une législature avec un gouvernement progressiste conservateur nouvellement élu.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Dans le discours du trône, on proposera un taux d'intérêt hypothécaire de 13¼ p. 100 sur trois ans pour les hypothèques de $50,000. Je propose donc, appuyé par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que la Chambre ordonne au ministre chargé du logement d'offrir le même programme hypothécaire à l'ensemble des Canadiens, pour relancer l'économie et fournir des logements convenables à nos concitoyens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA DATE DE LA DÉCLARATION SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je m'adresse au ministre des Finances qui ne peut manquer de savoir que les atermoiements du gouvernement en matière de politique économique ont provoqué dernièrement la chute constante du dollar jusqu'à son plancher actuel de 77.5c. et une augmentation de 39 centièmes de point du taux officiel d'escompte. Cette situation pourrait entraîner une hausse d'un point du taux d'intérêt préférentiel et des taux d'intérêt hypothécaires imposés aux Canadiens. Cela fait ressortir tragiquement la nécessité de mettre de toute urgence un terme à l'effritement de la politique économique canadienne. Le ministre des Finances a-t-il décidé à quelle date il ferait sa déclaration sur la situation économique et va-t-il la communiquer à la Chambre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai pas encore pris de décision à ce sujet. Quand je l'aurai fait, j'en avertirai la Chambre.

M. Clark: Madame le Président, j'en conclus que la date figure dans les deux dernières pages des notes du discours qu'il a égarées.

Des voix: Bravo!

L'INFLUENCE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, comme en fait foi le hansard à la page 18416, en réponse à une question posée par mon collègue le député de Cambridge, le ministre des Finances déclarait ceci:

Madame le Président, je trouve presque aberrant que le député attribue les problèmes économiques actuels du Canada aux programmes du gouvernement du Canada.

C'est exactement ce que le ministre des Finances a déclaré. Est-ce à dire alors que le gouvernement du Canada est d'avis que sa politique économique n'a aucune influence sur l'économie nationale?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Pas du tout, madame le Président.

M. Clark: Madame le Président, nous faisons des progrès, point par point.

ON DEMANDE QUE LES MESURES SOIENT ÉTUDIÉES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Le ministre reconnaît donc que sa politique économique est pour quelque chose dans le fait que 1,200 Canadiens par jour perdent leur emploi, qu'un nombre sans précédent d'entreprises canadiennes font faillite, et que le dollar canadien est tombé au niveau le plus bas de son histoire. Maintenant qu'il a donné à entendre à ses collègues du caucus qu'il proposera un programme d'action, dans une déclaration mystérieuse, nous promettra-t-il dès maintenant que ce prétendu programme comprendra des mesures précises qui pourront être étudiées par la Chambre des communes?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous faisions des progrès, en effet, jusqu'à ce que le très honorable représentant pose sa dernière question. Tout ce que je puis lui dire, c'est qu'il a posé la même question hier et que la réponse est exactement la même aujourd'hui.

ON DEMANDE DES CHANGEMENTS DE POLITIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre des Finances a reconnu que le gouvernement était responsable des graves problèmes économiques qui se posent au Canada à l'heure actuelle. Il sait que tous les jours le dollar canadien se dévalue, et que les taux d'intérêt, ainsi que le nombre de Canadiens qui perdent leur emploi ou leur maison, ou qui font faillite, augmentent tous les jours. Quand va-t-il assumer ses responsabilités et promettre à la Chambre que dans la déclaration qu'il va faire, il proposera au moins des mesures visant à aider les Canadiens?

Pourquoi craint-il de nous dire s'il proposera certaines mesures? Essaie-t-il de préparer les Canadiens à entendre une déclaration totalement dénuée de substance? Sinon, pourquoi n'a-t-il pas le courage de dire à la Chambre qu'il annoncera certains changements d'ordre économique dans sa déclaration?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, dans son préambule, le très honorable représentant pose une question qu'un autre député a déjà posée il y a quelques jours, et à laquelle on a répondu. Bien sûr, je crois que le très honorable représentant fabule complètement dans ses deux questions. Il va de soi que les programmes économiques du gouvernement ont une influence sur l'économie canadienne. Même aux yeux du chef de l'opposition, cela devrait-être évident. Ainsi, les transports et le commerce ont une incidence sur l'économie. Par contre, il y a quelques jours, le député a dit que les programmes du gouvernement étaient la cause du marasme économique et j'ai dit que ce n'était pas vrai. Nous sommes victimes d'une récession mondiale qui découle des taux d'intérêt catastrophiques pratiqués aux États-Unis, comme l'a si bien dit un membre du cabinet américain il y a deux jours à peine. Tous ces facteurs ont des répercussions sur l'économie canadienne; c'est ce que j'essaie de faire comprendre au chef de l'opposition pour lui permettre de mieux saisir ce qui se passe dans notre pays.

• (1420)

Madame le Président: Le député de Saint-Jean-Est.

M. McGrath: Madame le Président, il ne nous reste plus qu'à espérer pour le pays que le ministre des Finances retrouve les deux pages capitales qui manquaient dans le discours qu'il a prononcé hier.

* * *

LE LOGEMENT

LA SITUATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON MENACÉS DE SAISIE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre des Finances est-il prêt à assumer la responsabilité qui lui incombe ainsi qu'à son gouvernement de mettre à l'abri ceux qui sont le moins en mesure de se protéger contre la politique monétaire désastreuse du gouvernement? Par exemple, le ministre sait que la construction domiciliaire aux États-Unis a, selon les chiffres publiés ce matin, enregistré une hausse de près de 23 p. 100 par rapport aux chiffres d'avril, alors qu'elle a accusé une baisse de 51 p. 100 au Canada. Étant donné que la politique de logement du ministre ne vise pas à protéger les Canadiens qui sont le moins en mesure de se protéger eux-mêmes, le ministre est-il prêt à assumer ses responsabilités ou à faire preuve de leadership . . .

Une voix: La question.

M. McGrath: Je suppose que l'honorable représentant qui m'interrompt a pu placer son mot hier en caucus et me laissera terminer.

Le ministre pourrait-il faire preuve de leadership en protégeant ces Canadiens innocents dont plus de 40,000 risquent de perdre leur hypothèque?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, l'honorable député sait parfaitement bien que nous avons, en tant que gouvernement, déjà pris des mesures pour stimuler la construction domiciliaire. Dans le dernier budget, nous avons prévu la somme de 350 millions à ce chapitre et nous avons offert une aide aux détenteurs d'hypothèques aux termes d'un projet de loi que les députés de l'opposition ont fait traîner à la Chambre des communes.

LES DEMANDES D'AIDE HYPOTHÉCAIRE

M. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je trouve bizarre qu'on n'ait pas informé le ministre de ce qu'il est advenu exactement de la politique de logement du gouvernement. Si on l'avait fait, il saurait, par exemple, que 1,300 Canadiens seulement ont pris la peine de présenter une demande en vertu du plan de renouvellement hypothécaire, que seulement 97 autres ont décidé de demander une subvention unique de $300 et que seulement 800 demandes ont été reçues en vertu du plan de report des intérêts hypothécaires. Même le ministre responsable du logement n'arrive pas à comprendre pourquoi les Canadiens ne se sont pas montrés plus enthousiastes. Il aurait dit, selon le *Globe and Mail*: «Peut-être les gens ont-ils mal compris ou ne sont-ils pas au courant». Madame le Président, c'est le gouvernement qui a mal compris et qui est tout à fait ignorant de ce qu'il fait endurer au Canadien moyen.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): L'honorable député a donné à la Chambre une mauvaise interprétation des faits. Chaque famille a droit à une subvention de $3,000 et non pas de $300. Lorsque des données aussi inexactes parviennent au public, madame le Président, il n'est pas surprenant qu'il n'ait pas recours au programme.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES—LE DISCOURS QUE PRONONCERA LE PREMIER MINISTRE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Sur le plan international, l'heure est aux initiatives vigoureuses et réalistes en faveur du désarmement. Mardi de cette semaine, les délégués à la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement ont accueilli avec enthousiasme l'engagement que l'Union soviétique a pris unilatéralement de ne pas employer la première les armes nucléaires. Par ailleurs, un mouvement à l'échelle mondiale réclame le gel des armes nucléaires qui serait suivi de la réduction des armements. Le premier ministre prend demain la parole à la session spéciale de l'ONU. Comme sa stratégie de l'étouffement n'a pas encore été acceptée par les superpuissances, s'engagera-t-il demain, au nom de son gouvernement, à prendre de nouvelles initiatives comme celle de renoncer à être les premiers à employer les armes nucléaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je remercie le député d'attirer l'attention sur le fait que je vais exposer la politique gouvernementale demain aux Nations Unies, où je traiterai de la question du non-recours, en premier, aux armes nucléaires. J'espère que le député sera à l'écoute.

Questions orales

LES ARMES NUCLÉAIRES—LA FACULTÉ D'ÊTRE LES PREMIERS À Y AVOIR RECOURS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, le premier ministre voudrait-il dire aux Canadiens quelle pourrait être la politique? A la suite de la promesse que l'Union soviétique a faite cette semaine, le secrétaire général de l'OTAN, Joseph Luns, et le commandant des forces de l'OTAN en Europe, le général Rogers, ont insisté hier pour que l'Organisation se réserve d'utiliser la première des armes nucléaires. Comme membre de l'OTAN, le Canada souscrit-il à cette politique? Le premier ministre est-il d'avis que se réserver d'utiliser le premier des armes nucléaires est le meilleur moyen de faire régner la paix dans le monde?

• (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, nous reconnaissons que la question prête à controverse. J'exposerai demain le point de vue du gouvernement du Canada. J'espère que je réussirai à convaincre le député que ce point de vue est le bon, mais il ne saurait dire tant qu'il n'aura pas pris connaissance des arguments.

LE GEL DE LA PRODUCTION D'ARMES NUCLÉAIRES

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je ne lui demanderai pas de nouveau quelles mesures il entend prendre prochainement parce qu'il est évident qu'il en informera les Canadiens et la Chambre des communes quand bon lui semblera. Je voudrais plutôt revenir à une question posée lundi dernier et à la réponse fournie par le premier ministre. Considérant la situation en 1978, ainsi qu'en fait état le hansard du 14 juin 1982, le premier ministre a déclaré:

> J'ai en fait préconisé la politique de l'asphyxie, qui est une sorte de gel, mais j'ai toujours défendu cette politique dans le contexte des relations bilatérales . . .

Il a indiqué qu'aucune des deux grandes puissances n'avait souscrit à cette politique.

Dans le discours qu'il a prononcé à Madrid, le premier ministre a déclaré qu'il préconiserait un gel de toutes les nouvelles armes nucléaires. Laissait-il entendre qu'il accorderait son appui et l'appui du Canada au mouvement qui se dessine maintenant en faveur d'un gel bilatéral et vérifiable de la production de nouvelles armes nucléaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je vais devoir fournir une réponse au moins aussi longue que la question qui m'a été posée. En 1978, nous préconisions la politique de l'étouffement que l'on peut parfaitement assimiler à un gel de la production de nouvelles armes nucléaires. Cette proposition n'a été acceptée par aucune des deux superpuissances, ainsi que l'a indiqué le député qui est intervenu précédemment. Depuis lors, loin de pratiquer la politique de l'étouffement, l'Union Soviétique a déployé 300 missiles SS-20 pouvant être munis chacun de trois ogives nucléaires. Voilà ce qui s'est produit depuis que j'ai plaidé en vain pour le gel des armes. Il en est résulté un déséquilibre stratégique. L'OTAN s'efforce actuellement de le rétablir, mais le gel devrait continuer de s'appliquer à toutes les autres armes.

En ce qui concerne les missiles SS-20, l'OTAN a pris une double décision. D'une part, elle s'apprête à déployer les missiles Cruise et Pershing II, qui devraient être au point d'ici un an et demi au plus tôt. D'autre part, elle espère que le déploiement éventuel de ces missiles pourra convaincre l'Union Soviétique d'accepter la proposition des États-Unis, à savoir la suppression de toutes les armes nucléaires de moyenne portée, ou d'entamer des négociations pour les réduire très, très sensiblement. Voilà quelle est la position du gouvernement canadien.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'INDEXATION DES PRESTATIONS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Ces deux derniers jours, les députés de l'arrière-ban de son parti ont suscité de vives inquiétudes dans tout le pays parmi les gens qui sont le plus durement touchés et frappés par la politique économique du gouvernement. Ces députés libéraux de l'arrière-ban ont en effet préconisé de supprimer l'indexation des prestations versées aux bénéficiaires des programmes sociaux; en d'autres termes, de supprimer l'indexation pour les gens qui touchent une pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti, des allocations familiales, une pension d'ancien combattant ou une pension d'invalidité. Si ces gens, qui comptent parmi les plus vulnérables de notre société, doivent dire adieu à cette indexation, le ministre des Finances a-t-il cédé aux instances de ses collègues de l'arrière-ban?

• (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai pas pu céder à de telles instances parce qu'on ne m'en a pas fait.

Mlle MacDonald: Le ministre peut nier qu'on ait fait de telles instances, mais ses collègues de l'arrière-ban, même à la sortie du caucus, ont fait savoir qu'on lui avait bien adressé ces suggestions.

LA PRODUCTION DU LIVRE VERT SUR LA RÉFORME DES PENSIONS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je voudrais également demander au ministre combien de temps encore il entend faire manquer à sa parole le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Cette dernière s'est en effet engagée en août dernier à présenter une réforme des pensions.

Des voix: Règlement!

Mlle MacDonald: Elle a réitéré son engagement en comité aux mois de janvier et février. Elle a déclaré alors qu'elle présenterait cette réforme avant la fin de la session.

Mme le Président: A l'ordre. Le député doit poser une question. Son préambule a duré plus d'une minute.

Mlle MacDonald: Pourquoi le ministre des Finances a-t-il exercé des pressions sur le cabinet pour que le livre vert sur la réforme des pensions ne soit présenté qu'à l'automne—voire même plus tard—alors que cette réforme serait très utile pour un grand nombre de femmes?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, dans ses deux questions, le député a complètement déformé les faits.

Mlle MacDonald: Alors déposez le document.

M. MacEachen: La bonne foi du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas mise en cause. Sa réputation est excellente et elle le sera encore plus lorsque le document sur la réforme des pensions sera déposé.

Mlle MacDonald: Quand?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU VICE-PREMIER MINISTRE D'AUSTRALIE

Mme le Président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence dans notre tribune du très honorable J. Doug Anthony, vice-premier ministre et ministre du Commerce et des Ressources de l'Australie.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE NORVÉGIENNE

Mme le Président: J'ai également l'honneur de signaler à la Chambre la présence dans notre tribune d'une délégation de parlementaires norvégiens, membres du comité de la consommation et des affaires administratives de la Norvège, dont le président de ce comité est M^me^ Marit Lovvig.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION CAUSÉE PAR LES PLUIES ACIDES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre, s'il veut bien me donner son attention. La semaine dernière, un ancien président de la Commission mixte internationale a déclaré que c'est à cause du premier ministre que les négociations entre le Canada et les États-Unis n'avaient pas abouti à une entente bilatérale ferme en vue de résoudre le problème critique des pluies acides. Voici ce que M. Robert J. Sugarman a déclaré à Calgary:

> Le plus haut représentant de votre gouvernement n'a jamais fait de déclaration aux États-Unis pour montrer aux Américains à quel point les Canadiens considèrent le problème comme sérieux.

Étant donné que le ministre canadien de l'Environnement a déclaré cette semaine que le Canada devrait peut-être laisser tomber ses négociations avec les États-Unis en vue de conclure une entente bilatérale sur les pluies acides, le premier ministre se décidera-t-il enfin à jouer un rôle clé dans les démarches faites par le Canada pour faire comprendre aux Américains l'urgence du problème et la nécessité de prendre des mesures énergiques pour en venir à bout?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député fait allusion à une déclaration dont je n'ai pas entendu parler. Je prendrai volontiers note de la question au nom du ministre de l'Environnement, qui est certainement au courant de cette déclaration. Puisque le député veut que le Canada joue un rôle clé à cet égard, je puis lui garantir que tout le monde, sauf peut-être lui, sait que le ministre canadien de l'Environnement a adopté une position très énergique à cet égard et que j'ai moi-même abordé la question au moins deux fois avec le président des États-Unis.

M. McMillan: Ce ne sont pas les pouvoirs du ministre de l'Environnement qui sont mis en doute, mais plutôt ceux du premier ministre.

LE SOMMET ÉCONOMIQUE ET LES RÉUNIONS DE L'OTAN

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, sans doute le premier ministre a-t-il eu amplement l'occasion de discuter officieusement des problèmes canado-américains urgents avec le président Reagan à l'occasion du sommet de Versailles et du sommet de l'OTAN à Bonn il y a quelques jours. A-t-il profité de l'une ou l'autre de ces occasions pour plaider la cause du Canada auprès des Américains et, en particulier, auprès du président Reagan au sujet des pluies acides? Si oui, quelle a été la réaction? Sinon, pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député trouve mes pouvoirs suspects parce que je n'ai pas soulevé toutes les questions bilatérales non résolues entre le Canada et les États-Unis lors de réunions internationales auxquelles aucune de ces questions n'a été abordée, libre à lui de le faire, mais je ne partage pas son opinion.

* * *

LA MAGISTRATURE

L'OPINION D'UN JUGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR LA CRISE D'OCTOBRE 1970

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne un article paru dans le numéro de juin-juillet de cette année de *Canadian Forum* où M. Thomas Berger, juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, écrit, à propos de la crise d'octobre de 1970:

> . . . je crois que les moyens dont dispose habituellement la police pour mener ses enquêtes et procéder à des arrestations suffisaient pour s'occuper du FLQ, des ravisseurs de M. Cross et des assassins de M. Laporte . . . En promulguant la loi sur les mesures de guerre, le gouvernement fédéral a fait d'un enlèvement une insurrection.

Je voudrais savoir si le premier ministre est d'accord avec l'analyse que fait le juge Berger du règlement de la crise d'octobre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je me demande si la question ne s'adresse pas plutôt au juge Berger. Si le député reproche au juge Berger de se mêler à ce genre de controverse politique, il vaudrait mieux qu'il pose sa question au juge lui-même plutôt qu'à moi.

L'OPINION D'UN JUGE SUR LA SITUATION DU QUÉBEC SELON LA CONSTITUTION

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, dans le même article, le juge Berger défend le principe d'un droit de veto pour le Québec dans la nouvelle constitution. Le premier ministre pourrait-il me dire s'il partage l'opinion du juge Berger et s'il trouve normal que celui-ci fasse connaître publiquement son point de vue sur ces questions d'ordre politique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, autant que je sache, rien dans le Règlement ne m'oblige à dire ce que je pense de toutes les déclarations qui sont faites au Canada par des particuliers. Maintenant, si le député veut me poser une série de questions au sujet de la loi sur les mesures de guerre, je lui signalerai que j'y ai déjà répondu ici même. Quant au juge Berger, s'il veut en discuter, il doit le faire où il convient.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE LA RECONSTITUTION DU SOUS-COMITÉ SUR LES PLUIES ACIDES

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et concerne également les pluies acides. Comme le premier ministre s'en souviendra peut-être, l'an dernier déjà, des députés de tous les partis membres du sous-comité des pluies acides avaient demandé que le mandat du comité soit prolongé. Ils prévoyaient en effet que les voies diplomatiques habituelles ne suffiraient pas à amener les Américains à conclure un accord.

Étant donné que le ministre de l'Environnement a dit hier que les négociations risquent fort d'échouer à tout moment, si ce n'est déjà fait, le premier ministre pourrait-il nous promettre ainsi qu'aux membres de son propre parti que le comité des pluies acides sera reconstitué, afin que des députés de tous les partis puissent faire front commun et intervenir avec assez d'autorité aux États-Unis pour réparer les dégâts et faire reprendre les négociations.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je veux bien prendre note de la question au nom du ministre.

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CRÉER UN MINISTÈRE DES COOPÉRATIVES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le mouvement coopératif est un élément efficace de tous les secteurs de l'économie canadienne, notamment l'agriculture, les pêches, le secteur manufacturier et les finances, pour n'en mentionner que quelques-uns. Ce mouvement s'efforce de répondre aux besoins réels de gens qui se débattent dans un milieu hostile, et c'est un des aspects encourageants de notre économie actuelle. Son gouvernement se rendra-t-il à la demande de longue date du mouvement coopératif en créant un ministère des coopératives?

• (1440)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est là, en effet, une demande qui a été . . .

M. Broadbent: Confiez quelque chose à Serge.

M. Trudeau: Comme le chef néo-démocrate veut poser une question supplémentaire, je vais attendre qu'il le fasse.

LA POSITION DES CAISSES POPULAIRES ET DES COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, il est évident qu'il nous faut un ministère chargé des coopératives. Pour les questions concernant les machines agricoles, il faut s'adresser au ministère de l'Agriculture. Pour les questions de logement, il faut s'adresser au ministre chargé du logement. Je m'adresse maintenant soit au président du Conseil du Trésor, sont au ministre des Approvisionnements et Services. Les caisses populaires et les coopératives de crédit sont défavorisées dans leurs transactions avec le gouvernement à cause de règlements et de lois archaïques. En avril dernier, le ministre m'a promis dans une lettre que le gouvernement prendrait des mesures pour remédier à cette situation. Quand a-t-il l'intention d'agir?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je suis ravi que le député ait posé cette question. Je tiens à lui dire que non seulement nous nous rendons aux instances que le député a faites au sujet des chèques certifiés garantis par les caisses populaires, mais en outre, je lui signale que demain, nous ferons franchir toutes les étapes au bill Co-Enerco, qui constitue l'une des plus brillantes initiatives que le gouvernement actuel ait prises en faveur du mouvement coopératif, ce dont lui-même ainsi que tous les députés de la Chambre devraient lui être reconnaissants.

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROJET DE LOGEMENT DE RENOUS (N.-B.)

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à qui j'en ai donné préavis. Comme le ministre le sait, ses fonctionnaires n'ont pu vendre à temps dix unités de logement à Renous (Nouveau-Brunswick) et leur intervention à la onzième heure dans le processus d'appel d'offres a donné lieu à un problème de logement. Le ministre a-t-il eu la chance d'examiner la situation et peut-il nous dire quand nous pouvons nous attendre à ce que ce problème sérieux et injuste soit résolu?

Une voix: Pourquoi ne pas poser cette question en caucus?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Taisez-vous et posez vos propres questions!

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'apprécie que le député m'ait donné avis de sa question. Je tiens à souligner que le chef indien de la bande en cause a appuyé l'autre jour par télégramme les mesures que j'ai prises au nom du ministère, ce qui confirme la décision qui a été rendue. Toutefois, je me rends compte qu'un problème existe et comme je l'ai dit au député, je le rencontrerai au cours des prochains jours pour tenter avec lui de le régler.

* * *

LES MINES

LA SUPPRESSION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE FONDERIE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, j'adresserai ma question au ministre des Finances. Ce dernier se rappelle peut-être qu'il a interrompu son exposé budgétaire pour annoncer l'établissement d'une fonderie au coût de 350 millions au Nouveau-Brunswick, ce qui avait suscité de grands espoirs chez un grand nombre de chômeurs de la province. Or, les promoteurs de la fonderie viennent d'annoncer la suspension indéfinie du projet. Le ministre a-t-il consulté la société Noranda ou le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin d'assurer la réalisation de ce projet vital aussitôt que possible? Peut-il donner à la Chambre quelques signes d'encouragement à cet égard?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je prends note de la question de l'honorable député parce que je n'ai aucune information précise sur ce dossier à l'heure actuelle. Je pourrai lui faire rapport la semaine prochaine.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR BIENTÔT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, le ministre des Finances et ses collègues auraient-ils l'obligeance d'accorder une grande priorité à ce projet et de chercher énergiquement à le faire aboutir, car cette fonderie pourrait créer 1,000 emplois lors de sa construction et par la suite 400 emplois permanents dans une région du Nouveau-Brunswick qui souffre d'un taux de chômage de 40 p. 100 en grande partie à cause de la politique du gouvernement et de sa négligence à cet égard?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, d'après les renseignements que j'ai eus dans le passé à ce sujet-là, à mon avis le projet va toujours de l'avant, et je ne voudrais pas que les propos de l'honorable député—je sais qu'il n'en a pas l'intention—indiquent à la Chambre que le projet est abandonné. Le projet va toujours de l'avant. Je m'informerai sur la date de mise en œuvre la semaine prochaine et il peut être rassuré parce que nous connaissons l'importance de ce projet pour le Nouveau-Brunswick et pour le Canada, je m'informerai et la semaine prochaine je pourrai lui donner une réponse beaucoup plus précise sur les échéances prévues.

* * *

[*Traduction*]

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

L'ADOPTION DE MESURES D'ENCOURAGEMENT PAR LE GOUVERNEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle a trait à la déclaration qu'il fera prochainement sur la situation de notre trésorerie. Le ministre n'ignore pas que l'on a fait état aujourd'hui de l'ampleur des problèmes du logement et de l'emploi, de la violence dans les familles et des problèmes que connaissent les personnes âgées et les personnes handicapées en raison de leurs besoins particuliers en cette période de dures restrictions économiques. Le ministre fera-t-il mention dans sa déclaration du bénévolat qui représente le moyen le plus économique de fournir les services les plus essentiels dont ces personnes ont quotidiennement besoin? Cette question a été complètement omise dans le budget de novembre. Les Canadiens peuvent-ils s'attendre à ce que le ministre annonce l'adoption de mesures destinées à encourager la prestation de services bénévoles?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je sais gré au député de l'intérêt qu'il porte au bénévolat. Comme lui, je suis d'avis qu'il doit jouer un rôle très actif au sein de notre société. Si le député souhaite me fournir des propositions ou des idées sur la façon de promouvoir le bénévolat, je serais très heureux de les étudier.

LES INSTANCES DU MINISTRE

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. Le 12 mars, j'ai écrit au secrétaire d'État pour lui exposer quelques idées sur la façon d'encourager la participation des bénévoles. Je n'ai toujours pas reçu de réponse. Au comité des prévisions budgétaires, le sous-secrétaire d'État nous a assuré que des propositions allaient prochainement être présentées. Le secrétaire d'État a-t-il remis ces instances au nom des bénévoles au ministre des Finances?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis sûr que nos fonctionnaires ont étudié cette question. Je n'ai toutefois pas souvenir que ces instances m'aient été communiquées. Il est probable que le ministre les étudie lui-même.

* * *

LE DÉSARMEMENT

ON PROPOSE DE RÉUNIR DES HOMMES POLITIQUES AMÉRICAINS ET RUSSES

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Elle porte également sur la question du désarmement mondial, mais d'un autre point de vue. Lorsque je me suis rendu dernièrement aux Nations Unies en tant que membre des Parlementaires pour l'ordre mondial, j'ai été consterné de voir le manque de compréhension et de confiance qui régnait entre les représentants de l'Union soviétique et des États-Unis au sujet du désarmement mondial lors d'une tribune libre sur ce sujet.

Le premier ministre, afin de réduire les tensions internationales et de favoriser une compréhension mutuelle entre les deux superpuissances en matière de désarmement, serait-il prêt à user de ses bons offices pour réunir sous peu des représentants du Sénat américain et du Politburo de l'Union soviétique, des hommes politiques qui ont le pouvoir voulu pour apporter des changements, afin qu'ils puissent se rencontrer et discuter face à face de problèmes d'intérêt commun, mieux se connaître et établir le climat de confiance nécessaire à la conclusion d'une entente sur la limitation des armes nucléaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, l'idée du député est très intéressante. Chose certaine, les hommes politiques à tous les niveaux devraient s'intéresser à cette question autant que le député. Je pense que ce n'est pas une mauvaise idée du tout de réunir des membres du Sénat américain et du Politburo soviétique, afin qu'ils puissent échanger leurs points de vue.

* * *

• (1450)

L'ÉNERGIE

LES RESSOURCES SOUS-MARINES—LES NÉGOCIATIONS AVEC TERRE-NEUVE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet du gisement d'Hibernia, au large des côtes de Terre-Neuve. Le ministre convient-il que le premier ministre Peckford, qui se trouve actuellement à Ottawa, semble avoir fait quelques concessions dans ce litige, sur le plan, par exemple, de la copropriété des ressources? Le premier ministre provincial semble disposé à reprendre les négociations avant que la Cour suprême du Canada n'ait rendu son jugement. Le ministre est-il d'accord avec ce que je viens de dire? En outre, pouvons-nous nous attendre à ce que le gouvernement fasse de même?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne puis évidemment rien dire au nom de M. Peckford, ni spéculer sur ce qu'il a en tête. Je puis dire au député que nous n'avons jamais quitté la table de négociation. M. Peckford a refusé de nous rencontrer le 16 février dernier, comme nous le lui demandions, et il a préféré saisir la Cour de cette affaire. Depuis lors, il a toujours refusé de négocier.

Je me suis entretenu avec M. Marshall il y a quelques semaines. Je lui ai demandé s'il acceptait de venir à la table de négociation, mais il a refusé. Il a accepté de me rencontrer, mais à condition qu'il ne s'agisse que d'un simple entretien, et pas d'une séance de négociation. Par conséquent, le gouvernement fédéral n'a jamais quitté la table de négociation. Nous ne l'avons jamais quittée.

Si M. Peckford ou ses représentants veulent reprendre les négociations, nous sommes tout prêts à le faire. Nous les attendons. Nous n'avons jamais dit que nous refusions de négocier pendant que l'affaire était devant les tribunaux. Nous sommes tout à fait prêts à négocier. En fait, nous avons affirmé clairement, comme nous l'avons fait avec la Nouvelle-Écosse, que nous sommes disposés à conclure une entente qui sera maintenue quelle que soit la décision éventuellement rendue par le tribunal.

La situation est claire et nette: nous sommes tout à fait disposés à négocier, et nous l'avons toujours été. Ce sont les représentants du gouvernement de Terre-Neuve qui ont quitté la table de négociation.

M. Waddell: Madame le Président, la réponse n'est pas satisfaisante en ce sens que . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Malone: Ne l'obligez pas à recommencer.

LA QUESTION DE LA COPROPRIÉTÉ

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, permettez-moi de poser une question supplémentaire au ministre. Le premier ministre Peckford parle maintenant de copropriété des ressources. Il s'agit là d'une nouveauté qui paraît raisonnable. Le ministre parle de propriété fédérale. Est-il au courant que le pays est aux prises avec une crise économique et qu'il faut de la collaboration et non de l'affrontement? Le ministre est-il disposé à envisager la copropriété sur la côte est, et par exemple à négocier avec le premier ministre Bennett sur la côte ouest vu le différend qui existe là-bas, et avec le premier ministre Peckford sur la côte ouest, avant la fin de l'été? Cela montrerait aux Canadiens que la collaboration est possible dans ce pays et que l'on arrive à se mettre d'accord. Pourquoi ne pas le faire sur le principe de la copropriété des ressources?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je rappelle au député que le gouvernement de Colombie-Britannique a choisi comme représentant une personne remarquable, que mes collaborateurs et ce représentant se sont déjà rencontrés et que les entretiens ont démarré sur ce sujet. Ils vont se poursuivre à une cadence convenant aux deux gouvernements.

En ce qui concerne l'autre question évoquée par le député, nous nous sommes déjà déclarés prêts à parler de partage des recettes et de gestion conjointe. On peut même laisser de côté cette dernière, car nous avons dit que la question de la gestion pourrait être tranchée par les tribunaux, dans un sens ou dans l'autre, à n'importe quel moment convenable. Quant à nous, nous n'avons pas posé de préalable à l'ouverture ou à la poursuite des négociations. Nous sommes disposés à discuter maintenant comme toujours, comme nous l'avons prouvé avec le gouvernement de l'Alberta, celui de Colombie-Britannique, celui de Saskatchewan et celui de Nouvelle-Écosse. Or, ce sont des gouvernements créditistes, néo-démocrates ou conservateurs. Si le député dit que nous ne sommes pas disposés à négocier, je l'inviterai à voir si ce n'est pas le gouvernement de Terre-Neuve qui n'est pas disposé à négocier.

* * *

LES PORTS

LA CONSTRUCTION D'UN ÉLÉVATEUR DE TÊTE DE LIGNE À PRINCE RUPERT (C.-B.)

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La construction d'un élévateur de tête de ligne semble encore être bien incertaine. Le ministre peut-il dire quelle mesure lui-même ou ses collaborateurs ont prise récemment pour s'assurer que ce projet sera mis à exécution?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je le répète, le consortium des grains nous a demandé en somme deux choses. Tout d'abord, de hausser le niveau du soutien qui est accordé actuellement afin de majorer la quote-part du gouvernement fédéral et du gouvernement albertain qui partage avec nous les frais moitié-moitié. La chose a été approuvée et les parties sont satisfaites. En deuxième lieu, on a signalé que le CN pourrait construire des voies ferrées dans le port. Le CN est convaincu que ce serait une bonne idée à condition qu'on récupère le coût en prélevant un supplément pour chaque tonne de céréale acheminée ultérieurement par Prince Rupert. Il examine actuellement cette question et semble être favorablement disposé.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LE DÉPÔT DU RAPPORT GILSON

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Celui-ci a reçu hier la version définitive du rapport Gilson. Pourrait-il dire maintenant à la Chambre et aux céréaliculteurs de l'Ouest s'il déposera ce rapport pendant que la Chambre est en session, ou s'il s'arrangera autrement, comme il l'a fait pour VIA Rail, et déposera le rapport une fois que la Chambre se sera ajournée?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mon honorable ami est inutilement agressif. Tout le monde sait que je suis aimable. J'ai bel et bien le rapport. On le traduit à l'heure actuelle et il sera imprimé. Si tout va bien, il devrait être prêt le 29 juin. Et, encore une fois, si tout va bien, je devrais pouvoir le déposer ce même jour.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES LICENCIEMENTS DANS LE SECTEUR DU MEUBLE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Les travailleurs du meuble d'un bout à l'autre du Canada sont menacés de licenciements massifs. Pour cette raison, le chômage à Hanover, en Ontario, atteint les 30 p. 100. Le ministre envisage-t-il d'annoncer dans l'exposé économique qu'il compte faire des mesures propres à donner quelque espoir à ces travailleurs et à leurs familles, et à ceux de toutes les autres localités du Canada qui sont ainsi touchées?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas certain d'avoir bien entendu toute la question du député. S'il m'a demandé si je songeais à annoncer dans mon exposé économique des mesures intéressant ces travailleurs, je lui répondrai que je pourrai satisfaire sa curiosité lorsque je ferai cet exposé. Dans l'intervalle, tout ce que je puis lui recommander, c'est de patienter encore quelque temps.

ON DEMANDE UNE AIDE POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, comme le ministre le sait, le marché du meuble dépend en partie des mises en chantier et de la vente de maisons neuves. Les questions qui lui ont déjà été posées aujourd'hui lui auront appris que le nombre de mises en chantier est de loin inférieur à un niveau raisonnable. Le taux de chômage dans le secteur de la construction domiciliaire est de 25 p. 100. Au Canada, un locataire sur six seulement peut espérer un jour devenir propriétaire. Le ministre envisage-t-il de stimuler ce secteur en réduisant les taux d'intérêt et les taux hypothécaires? En effet, cela ferait augmenter les mises en chantier, ce qui entraînerait une relance de l'industrie du bâtiment, de l'industrie du meuble et de l'économie tout entière.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député me demande si le gouvernement se penche sur les problèmes qui affligent divers secteurs de l'économie, notamment les secteurs du meuble, du bâtiment et de la construction domiciliaire. Bien entendu, j'étudie intensivement tous ces problèmes en ce moment.

Sanction royale

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES NOUVEAUX PARCOURS DE FACTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations qui est comptable également de la Société canadienne des Postes. Compte tenu de la déclaration faite plus tôt cette année par le président de la Société à propos de l'amélioration du service postal, et notamment de l'établissement de nouveaux parcours de facteurs un peu partout dans le pays, le ministre peut-il nous dire quand ces nouveaux parcours seront établis dans des localités en pleine expansion comme Elliot Lake, en Ontario, ce qui améliorerait ainsi le service insatisfaisant à l'heure actuelle dans les nouveaux quartiers de cette ville?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je transmettrai au président de la Société les instances du député auxquels je tâcherai de répondre le plus tôt possible.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement le bill C-111, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 17 juin 1982

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable W. Z. Estey, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui, le 17 juin 1982, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

• (1500)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, je demande au leader parlementaire du gouvernement quels seront les travaux demain et la semaine prochaine. Il pourra probablement nous énumérer les travaux prévus jusqu'à mercredi prochain.

M. Pinard: En effet, madame le Président. Pour ce qui est des travaux prévus pour demain, nous nous sommes entendus pour étudier à toutes les étapes les quatre projets de loi suivants avec au plus un orateur par parti.

Tout d'abord, le bill C-116, tendant à constituer la Société coopérative de l'énergie et la Société coopérative de développement énergétique; en deuxième lieu, le bill C-38, loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pension; troisièmement, le bill C-120 tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires et, enfin, le bill C-118 tendant à modifier la législation sur la conservation des documents. Pour chacun de ces bills, il y aura demain un orateur au maximum par parti, à toutes les étapes.

[*Français*]

En ce qui concerne les travaux pour la semaine prochaine, je dirai à la Chambre que lundi prochain sera le dernier jour de cette période des travaux sur les subsides réservée à l'opposition, donc lundi sera jour désigné de l'opposition. Mardi et mercredi prochains, tour à tour nous aborderons l'étude des projets de loi suivants: la loi sur la formation professionnelle, si rapport en est fait par le comité et il semble en être ainsi; la loi sur l'expansion des exportations, si le comité en a fait rapport; ensuite, la loi sur les ports nationaux. Nous allons tenter de conclure l'étape de la 2e lecture, ensuite, nous étudierons la loi sur l'aide aux propriétaires de maisons isolées à l'urée-formaldéhyde. Maintenant, on dit qu'il y a possibilité de déférer très rapidement ce projet de loi au comité en permettant à un orateur par parti de prendre la parole, du moins en ce qui concerne le parti progressiste conservateur. Ensuite, jeudi comme on le sait c'est la fête des Canadiens français et en conséquence, il y aura relâche jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Je sais gré au leader parlementaire du gouvernement de tous ces renseignements. D'autre part, je tiens à lui assurer, compte tenu des propos que le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) ont échangés hier, que nous acceptons que la Chambre examine le bill C-109, concernant l'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde, un seul représentant par parti devant prendre la parole, et qu'elle le renvoie au comité aussitôt que possible.

M. Rose: Madame le Président, je tiens à confirmer que c'est effectivement là ce dont nous avons convenu, avec une petite chose en plus. Sauf erreur, le gouvernement et l'opposition officielle sont d'accord avec nous pour qu'on apporte au bill C-120, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires, un changement mineur éliminant la rétroactivité.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ayant eu un entretien avec le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement à propos du bill dont le député de Mission-Port Moody vient de parler, je puis dire, madame le Président, que nous sommes d'accord.

M. Andre: Madame le Président, il ne s'agit pas strictement de ce rappel au Règlement, mais étant donné que la période d'examen des subsides se terminera lundi, je tiens à vous faire remarquer que lorsque des postes des prévisions budgétaires font l'objet d'opposition, la présidence devrait accorder un jour ou deux pour donner la chance de les étudier avant la fin de la période des subsides, comme l'ont réclamé d'autres orateurs avant moi et conformément à nos usages antérieurs concernant les prévisions budgétaires. J'en ai parlé avec le président du Conseil du Trésor et lui ai laissé entendre que nous songions à invoquer demain le Règlement à propos de certains des postes des prévisions budgétaires qui feront l'objet d'un vote lundi soir.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, pour ce qui est des travaux de la Chambre et comme le sait sans doute le président du Conseil privé, le comité permanent de la justice et des affaires juridiques a terminé l'examen du bill C-43 touchant la liberté d'information. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, aimerions bien que ce projet de loi soit débattu, en fait, aujourd'hui même. Je me demande si le président du Conseil privé pourrait laisser savoir à la Chambre quand il a l'intention de présenter cette importante mesure législative. Assurera-t-il à la Chambre que cette mesure législative sera en fait présentée avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été?

M. Pinard: Le député devrait s'adresser à son leader parlementaire qui lui donnera toutes les réponses. Il pourrait en profiter aussi pour s'informer du projet de loi sur la fête du Canada. J'attends toujours une réponse.

M. Hovdebo: Madame le Président, je voudrais m'enquérir auprès du président du Conseil privé des modifications touchant les coopératives de crédit et les caisses populaires figurant dans le projet de loi visant à modifier la loi sur l'administration financière, projet qui a été déposé le 18 mars dernier environ. Quand la Chambre sera-t-elle saisie de cette mesure législative? Il s'agit du projet de loi C-96.

M. Pinard: Madame le Président, j'examinerai attentivement les instances du député et j'en discuterai avec le leader parlementaire de son parti.

M. Parker: Madame le Président, en décembre, le bill C-60 a été adopté par la Chambre des communes et par le Sénat. Depuis, mes commettants attendent patiemment que cette loi entre en vigueur. On a accaparé leurs terrains et certaines dispositions de cette mesure leur permettrait de porter leur cause devant les tribunaux. Le président du Conseil privé peut-il me dire quand ce bill sera proclamé, afin que ces gens puissent y avoir recours?

M. Pinard: Madame le Président, le député m'a posé cette question la semaine dernière et je lui ai dit que je lui ferais savoir. Je le fais maintenant. Ce bill sera proclamé et entrera en vigueur d'ici la fin du mois.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—RECTIFICATION APPORTÉE À UNE QUESTION POSÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre était à la Chambre, mais il n'est pas à son fauteuil. Dans ma deuxième question au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), qui est chargé du logement, j'ai par inadvertance parlé de $300 au lieu de $3,000 à propos des premières subventions. Je tiens à apporter cette rectification. Cependant, madame le Président, ce n'est pas par inadvertance que le ministre a utilisé ce moyen de froussard pour éluder la question.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, pour les nombreux ménages il y en a environ 1,500 qui utiliseraient cet argent, il y a énormément de différence entre $300 et $3,000.

M. Clark: Cela n'excuse toujours pas votre manque de courage pour répondre aux questions.

* * *

[*Français*]

RÈGLEMENT ET PROCÉDURE

COMPOSITION DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, madame le Président. Si les questions sur les travaux de la Chambre sont terminées j'aurais un autre point qui s'y rattache à signaler. J'ai eu des consultations avec les représentants des divers partis au sujet du comité spécial sur la réforme parlementaire. Je suis content aujourd'hui de faire rapport à la Chambre et de dire que nous nous sommes entendus sur la composition de ce comité et, en conséquence, j'aimerais proposer la motion suivante, du consentement unanime de la Chambre:

Que les députés membres du comité spécial sur le Règlement et sur la procédure soient les suivants: MM. Baker (Nepean-Carleton), Blaikie, Collenette, Cousineau, Cullen, Daudlin, Deans, Dionne (Northumberland-Miramichi), Epp, Herbert, Huntington, Lachance, Lefebvre, Lewis, Mayer, McGrath, Reid (Kenora-Rainy River), Simmons, Smith et Thacker.

Madame le Président, ce sont là les députés qui devraient faire partie du comité spécial sur la réforme parlementaire, et j'en fais une proposition formelle.

Mme le Président: Le ministre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ROSE—DEMANDE D'EXPLICATION À PROPOS DES «PERSONNES CONTRE LESQUELLES LES ATTAQUES SONT INTERDITES»

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je désire poser une question pour tirer une chose au clair. Avec tout le respect possible, je sollicite de Votre Honneur une décision sur le rôle des députés à propos des «personnes contre lesquelles les attaques sont interdites», selon le commentaire 321 de Beauchesne, cinquième édition.

Si je veux savoir à quoi m'en tenir, c'est que le député de Burnaby (M. Robinson) a été nommé par Votre Honneur pour avoir utilisé des termes antiréglementaires et qu'il a été expulsé de la Chambre après avoir cherché à faire une mise au point sur une question d'importance, du moins pour le juge Thomas Berger. Mais mardi, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a par deux fois traité de répréhensible la conduite du juge Berger. Madame le Président, le commentaire 428 d'Erskine May dit ce qui suit; il s'agit d'une note en bas de la page 428 qui dit ceci:

> L'Orateur a statué que ... les critiques à l'endroit de la réputation ou des motifs d'un juge sont interdites ailleurs que dans une motion; de même, les accusations de caractère personnel.

● (1510)

Il est clair, madame le Président, que le ministre n'a pas fait cette déclaration dans le cadre d'une motion, mais en réponse à un député. Les reproches que le ministre a formulés au sujet de la conduite du juge risquent d'être interprétés comme une attque personnelle et c'est pourquoi, compte tenu des précédents que je viens de citer, il serait bon peut-être que la présidence ou d'autres députés viennent en aide au juge comme il est dit au commentaire 321 de Beauchesne ou à la page 428 de May.

J'apprécierais beaucoup, madame le Président, que vous ayez l'obligeance d'examiner les différents arguments que je viens d'avancer et de nous préciser ultérieurement peut-être quels sont les devoirs des députés et de la présidence dans une situation de ce genre afin que jamais plus, on ne puisse en conclure qu'il y a deux poids, deux mesures.

Mme le Président: J'étais consciente, tout au long de l'échange, que certains des propos risquaient de constituer une critique de la conduite des juges. J'étais tout le temps sur mes gardes. Il m'a semblé, lorsque le ministre a employé les termes dont parle le député au sujet du juge Berger, qu'il citait un rapport.

Une voix: Non.

Mme le Président: Quoi qu'il en soit, le député aurait dû invoquer le Règlement tout de suite. Comme il le sait, les rappels au Règlement doivent être faits immédiatement et non deux ou trois jours plus tard.

Il est tout à fait clair que les députés ne doivent pas critiquer la conduite des juges à moins de présenter une motion de forme. Cela doit être bien clair entre nous. Je l'ai rappelé pour qu'il n'y ait aucun doute possible là-dessus. Pour en revenir à cet échange, même si les protagonistes sont parfois passés à deux doigts de critiquer la conduite de juges, je ne pense pas que cela ait vraiment constitué une attaque personnelle.

M. DIONNE (NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI)—RETRAIT D'UNE REMARQUE FAITE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, durant la période des questions aujourd'hui, tandis que je finissais de m'adresser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) m'a crié quelque chose. J'ai répondu spontanément en termes peu choisis. Que j'aie été justifié ou non, je crois que nous devrions toujours nous exprimer poliment à la Chambre. Je demande que cette remarque soit retirée car, à mon avis, elle n'est pas compatible avec l'esprit parlementaire. Que je sois de cet avis ou non, je ne devrais pas dire au député de faire quelque chose qu'il devrait être assez futé pour faire lui-même.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je voulais féliciter le député, mais je crois que je ne le ferai pas!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROSBY—LES REMARQUES DE M. CHRÉTIEN AU SUJET DE L'AFFAIRE DONALD MARSHALL

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, vous vous souvenez sans doute que je vous ai donné préavis d'une question de privilège à propos des remarques faites à la Chambre par le ministre de la Justice (M. Chrétien) le 16 juin et aussi le 15 juin dernier. Le ministre est absent pour le moment et je préfère donc réserver ma question de privilège pour un autre jour, si vous le permettez.

Mon intervention est en rapport avec l'affaire Donald Marshall et les circonstances dans lesquelles elle a été renvoyée à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.

Mme le Président: A l'ordre. Le député peut soulever la question de privilège même en l'absence du ministre. Je puis très bien l'entendre. Comme il s'agit d'une question de privilège, elle est censée être extrêmement urgente et j'invite donc le député à nous en faire part.

M. Crosbie: Très bien, donc.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, la coutume à la Chambre veut que par politesse envers le député visé, celui-ci soit présent à la Chambre lorsqu'un autre député a l'intention de soulever la question de privilège pour critiquer sa conduite.

A mon sens, il serait tout à fait déplacé et contraire aux usages de longue date à la Chambre de soulever la question de privilège à propos de la conduite d'un député qui n'est pas là pour entendre les accusations lancées contre lui. A mon avis, il y a tout lieu de reporter la question jusqu'à ce que le ministre de la Justice (M. Chrétien) soit présent.

Mme le Président: Depuis que j'occupe ce poste, j'ai déjà entendu des questions de privilège en l'absence des députés en cause. Je prends bien garde à ne pas rendre de décision à la Chambre tant que les intéressés ne sont pas présents.

Le député du Yukon (M. Nielsen) doit savoir qu'une question de privilège revêt un caractère très urgent, et j'ai donc raison de dire au député de Halifax-Ouest (M. Crosby) qu'étant donné l'urgence de sa question, il tient sans doute à la soulever immédiatement. C'est pourquoi je suis disposée à l'entendre aujourd'hui. S'il préfère la reporter, c'est très bien; j'attendrai, mais à mon avis, il est quelque peu paradoxal de reporter d'un jour, ou même de quelques heures, une question de privilège urgente. Toutefois, si le député préfère attendre une autre occasion, je n'y vois aucun inconvénient.

M. Nielsen: Je signale fort respectueusement que ce n'est pas parce que la question n'est pas urgente que le député préfère cette façon de procéder. L'usage veut que la question de privilège, surtout lorsqu'il s'agit d'un cas de ce genre qui a trait à la conduite de quelqu'un, soit soulevée à la première occasion. Pour profiter de la première occasion vraiment propice, il faudrait attendre que le ministre soit à la Chambre puisque cette question de privilège a trait à certaines critiques à propos de son comportement en tant que ministre.

Je conseillerais pour ma part à mon collègue, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby), d'attendre que le ministre soit à la Chambre pour soulever cette question.

Mme le Président: C'est très bien, mais je ne suis pas d'accord pour dire qu'on ne peut pas discuter d'une question de privilège lorsque la personne visée n'est pas à la Chambre. Le député dont les privilèges sont en jeu est, bien entendu, le premier intéressé et il est censé considérer que la question de privilège revêt une telle urgence que nous devons arrêter tous les travaux de la Chambre pour l'examiner. C'est le principe fondamental qui régit la question de privilège.

Le député veut-il remettre cette affaire à plus tard? Si c'est ce qu'il désire, c'est très bien; j'attendrai.

M. Crosby: Madame le Président, je tiens à bien préciser que je voulais attendre à plus tard pour soulever la question de privilège à cause de mon respect pour un de mes collègues et non pas pour des raisons personnelles. Je serais très heureux de m'expliquer dès maintenant.

Je tiens à ajouter autre chose. Quand j'expliquerai mes motifs pour soulever la question de privilège, je dirai certaines choses à propos du ministre de la Justice que je veux qu'il entende et auxquelles je veux qu'il réponde. Il pourra nier mes affirmations ou reconnaître que j'ai raison. Je suis certainement disposé à le faire maintenant mais, selon moi, ce serait préférable que je demande l'autorisation d'attendre à plus tard, et c'est ce que je ferai, à cause du respect que je dois à l'ensemble des députés.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CROSBY—LA MOTION PRÉSENTÉE PAR M. ROSE AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, au sujet des règles et du Règlement de la Chambre, je voudrais attirer votre attention sur l'article 35 et les observations tenus par le député de Mission-Port Moody (M. Rose) pendant les délibérations d'aujourd'hui au titre de l'article 43. En effet, le député a fait des commentaires sur un vote qui a eu lieu à la Chambre et auquel j'ai participé. J'ai participé à ce vote et à ce débat. J'appelle votre attention là-dessus.

Mme le Président: Est-ce que le député soulève une autre question?

M. Crosby: Oui, madame le Président.

Mme le Président: Il avait la parole au sujet d'une question de privilège, ce qui est tout à fait régulier, mais s'il veut parler d'autre chose, il faudrait qu'il invoque le Règlement.

M. Crosby: Il s'agit d'un rappel au Règlement, madame le Président. Je vous prie de vous prononcer sur les propos tenus par le député de Mission-Port Moody pendant les délibérations d'aujourd'hui au titre de l'article 43. Il peut s'agir de commentaires sur un vote qui a eu lieu en Chambre, plus spécialement sur ma participation au débat et au vote en question.

Mme le Président: Il faudra que j'examine le texte. Je n'ai pas eu cette impression, mais je vais examiner les «bleus».

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, vous avez dit que vous examineriez le texte polycopié pour voir à quoi rime le rappel au Règlement. Je n'ai absolument pas voulu faire de commentaires péjoratifs sur le député. En fait, j'ai cité son discours et je l'ai félicité de s'être porté à la défense de la cause de M. Marshall en Nouvelle-Écosse.

Présentation de bills

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

INVALIDES ET HANDICAPÉS

DÉPÔT D'UN DOCUMENT SUR LES NOUVELLES MESURES PRISES EN RÉACTION AU RAPPORT «OBSTACLES»

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, en ma qualité de ministre chargé de la coordination de la réaction fédérale au rapport «Obstacles» présenté à la Chambre par le comité parlementaire spécial sur les invalides et les handicapés, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, au titre de l'article 41(2), un document exposant les nouvelles mesures que le gouvernement fédéral a prises pour donner suite au rapport «Obstacles». Il s'agit de mesures prises depuis le dépôt à la Chambre, le 7 décembre 1981, d'un document qui rendait compte des premières réactions du gouvernement.

* * *

PÉTITIONS

M. SCOTT (HAMILTON-WENTWORTH)—L'INTERDICTION DES RAPPORTS SEXUELS EN GROUPE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je voudrais présenter une pétition signée par de nombreux résidents de la circonscription d'Hamilton-Wentworth qui s'inquiètent que certaines activités se déroulent dans leur localité et plus particulièrement des rapports sexuels en groupe. Cette pétition tombe à point nommé puisque le comité permanent de la Justice et des questions juridiques étudie actuellement des modifications aux dispositions du Code criminel concernant les infractions d'ordre sexuel. Les résidents du township de Flamborough et des autres localités voisines d'Hamilton ont signé cette pétition pour exiger du Parlement qu'il maintienne les dispositions du Code criminel qui interdisent toute forme de rapports sexuels en groupe.

* * *

● (1520)

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MODIFICATION CONCERNANT LES PAIEMENTS AUX CONJOINTS

M. Gordon Taylor (Bow River) demande à présenter le bill C-657, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (conjoints).

—Madame le Président, la disposition 7(3.2) de cette loi porte préjudice aux couples mariés dont les deux conjoints travaillent. La loi prévoit en effet qu'un couple qui vit en concubinage et dont les deux membres sont productifs peuvent recevoir des paiements anticipés. Par contre, les mêmes deux conjoints, s'ils sont officiellement mariés, ne reçoivent plus que la moitié de ces paiements. Le projet de loi que je présente permettrait de corriger cette inéquité. Si les lois doivent favoriser qui que ce soit, ce devrait être les couples mariés et non les couples qui vivent en concubinage.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3695, 4030, 4159, 4160, 4161 et 4228.

[*Texte*]

M. PETER JOHN NICHOLSON

Question no 3695—**M. Crosby:**

1. M. Peter John Nicholson occupe-t-il un poste à la Fonction publique et, le cas échéant, lequel et quel est son traitement?

2. Quelles sont les qualités *a*) revendiquées par M. Nicholson, *b*) énoncées pour le poste?

3. Le poste a-t-il été affiché ou offert à d'autres?

4. *a*) M. Nicholson travaillait-il pour le ministère de l'Expansion économique régionale vers 1978 et, le cas échéant, quel était son traitement, *b*) a-t-il démissionné pour se présenter à l'élection provinciale en Nouvelle-Écosse et, le cas échéant, a-t-il touché des paiements de retraite ou autres du gouvernement?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil privé et le ministère de l'Expansion économique régionale m'informent comme suit:

1. M. Nicholson n'occupe pas un poste de fonctionnaire. Le groupe de travail des pêches et de l'Atlantique a retenu ses services à contrat à titre de conseiller du président, pour une période de huit mois, au taux de $6,000 par mois.

2. Connaissance approfondie des pêches de l'Atlantique. Expérience acquise auprès de l'une des quatre plus importantes sociétés de l'industrie des pêches de l'Atlantique. Expérience dans les relations entre les secteurs privé et public.

3. Non. On a estimé que les compétences de M. Nicholson, tant dans l'industrie des pêches qu'au sein du gouvernement, seraient un atout précieux pour le groupe de travail.

4. *a*) Oui; son traitement se situait entre $34,436 et $37,909. *b*) M. Nicholson a pris un congé sans solde du 17 août au 20 septembre 1978. Il a quitté la Fonction publique le 19 septembre 1978 pour devenir représentant élu de comté de Victoria à l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. Quant au droit à la pension accumulée pendant son emploi à la Fonction publique, M. Nicholson a opté pour une pension différée selon les dispositions de l'article 12*c*)(ii)(A) de la loi sur la pension de la Fonction publique. Il n'a reçu ni pension de retraite ni autres prestations de la part du gouvernement.

LE REFUS DE REMETTRE LE COURRIER

Question no 4030—**M. Herbert:**

Le bureau de poste peut-il refuser de remettre à une personne munie de pièces d'identité le courrier qui lui est destiné et qui porte son adresse?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des Postes m'informe que:

Oui, pour les raisons suivantes: arrêté d'interdiction émis par le ministre; refus de payer le port dû; lettres remises à la douane, que les destinataires ont refusé d'ouvrir lorsqu'on le leur a demandé. Envois pour lesquels les destinataires refusent de verser le droit de douane ou dont l'entrée au Canada est interdite par la loi, qu'administre Revenu Canada, douanes et accise; envois non transmissibles en vertu du règlement sur les objets interdits. Il s'agit ici d'envois interdits ou dangereux qui seraient passés inaperçus dans le flot du courrier.

LES CASES POSTALES DANS LES BUREAUX DE POSTE

Question nº 4159—**M. Herbert:**

1. Combien de cases postales sont présentement utilisées dans les bureaux de poste et combien sont utilisées par des personnes qui *a*) n'ont pas droit au service de livraison à domicile, *b*) n'ont pas d'adresse résidentielle ou ne veulent pas en divulguer une, *c*) ont droit au service de livraison, mais préfèrent utiliser une case postale?

2. Combien de cases postales sont louées par des sociétés et des associations?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des Postes m'informe que:

1. Les Postes canadiennes possèdent actuellement quelque 1,507,000 cases postales qui sont installées dans les bureaux de poste. Environ 1,360,000 de ces cases sont louées; *a*) environ 834,000 cases; *b*) les dossiers de la Société ne font mention d'aucun client appartenant à cette catégorie; *c*) environ 526,000 cases.

2. La Société ne compile pas de renseignements au sujet du nombre de sociétés et d'associations qui louent des cases postales.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LES COÛTS POUR LE PERSONNEL

Question nº 4160—**M. Herbert:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 2141 de la première session de la trentième législature, quel pourcentage du budget total de 1982-1983 de la Société canadienne des postes représente les coûts et les avantages du personnel, y compris toutes les rubriques ayant trait aux salaires et aux employés?

2. Prévoit-on que ce pourcentage changera de façon appréciable au cours des années à venir?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des postes me transmet la réponse suivante:

1. C'est 71.8 p. 100.

2. La Société ne peut pour le moment prédire les résultats des prochaines conventions collectives; par conséquent, il est impossible de fournir une réponse plus complète.

LE VOLUME POSTAL

Question nº 4161—**M. Herbert:**

Au sujet des questions nºs 2136 et 2703 de la première session de la trentième législature, quel pourcentage du volume postal provient actuellement de particuliers et quel pourcentage est échangé entre particuliers?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des Postes me transmet la réponse suivante: Les données les plus récentes indiquent que 20 p. 100 du volume de courrier provient de particuliers. Dans 41.1 p. 100 de ces cas, le courrier est échangé entre particuliers.

LES PROJETS DU MEER

Question nº 4228—**M. Mazankowski:**

Depuis 1969, *a*) dans quelles villes et en quelles années le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il eu des bureaux, *b*) combien de projets chacun de ces bureaux a-t-il subventionnés, *c*) quel montant chaque bureau a-t-il engagé?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse du ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante:

a) Le MEER a 33 bureaux à travers le pays. Une liste des emplacements et des dates d'ouverture des bureaux figure ci-après.

b) et *c*) On ne peut répartir les projets, bureau par bureau. Les rapports annuels du ministère donnent ces renseignements par année, par province et par programme.

Liste des bureaux du MEER au Canada

Emplacement des bureaux du MEER	Date d'ouverture	
Bureau national—Ottawa (déménagé à Hull (Québec) en juillet 1978—redéménagé à Ottawa en janvier 1982)	Avril	1969
Québec		
Montréal	Juin	1970
Québec	Mars	1969
Rimouski	Avril	1969
Val-d'Or	Avril	1978
Alma	Janvier	1978
Trois-Rivières	Mars	1982
Sherbrooke	Novembre	1980
Drummondville	Avril	1982
Ontario		
Toronto	Décembre	1969
Thunder Bay	Mars	1974
Sudbury	Avril	1978
Atlantique		
Moncton	Janvier	1974
Saint-Jean (Terre-Neuve)	Avril	1970
Goose Bay	Décembre	1975
Charlottetown	Juillet	1969
Summerside	Juillet	1981
Fredericton	Avril	1970
Bathurst	Mars	1973
Halifax (déménagé à Darthmouth en février 1980)	Novembre	1969
Halifax (Industries océaniques)	Avril	1982
Sydney	Octobre	1981
Ouest		
Saskatoon	Janvier	1974
Prince-Albert	Février	1981
Regina	Janvier	1975
La Ronge (fermé en octobre 1980)	Novembre	1978
Winnipeg	Avril	1973
Thompson	Août	1975
Edmonton	Mai	1970
Victoria	Décembre	1969
Prince George	Décembre	1977
Administration centrale de l'ARAP	Avril	1969
ARAP Affaires du Manitoba (Winnipeg)	Mai	1979
ARAP Affaires de l'Alberta (Calgary)	Avril	1980

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 4318 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

*«UNDERSTANDING CANADA»

Question nº 4318—**M. Dinsdale:**

Le gouvernement a-t-il payé des professeurs américains pour la rédaction de l'ouvrage «Understanding Canada» et, le cas échéant, combien?

[*Traduction*]

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non, même si le ministère des Affaires extérieures, en réponse à un besoin défini par des universitaires américains, a chargé par voie contractuelle des universitaires américains de rédiger un manuscrit qui pourrait servir de base à un manuel scolaire pluridisciplinaire sur le Canada, conçu et écrit à l'intention d'étudiants américains non diplômés. Le droit d'auteur de ce manuscrit a été vendu par la suite à l'Association des études canadiennes aux États-Unis (ACSUS) pour la somme de $1 en novembre 1980. Le livre a récemment été publié, conformément aux arrangements pris entre New York University Press et l'ACSUS, sous le titre: «Understanding Canada: A multidisciplinary Introduction to Canadian Studies.»

Les contrats conclus s'élevaient aux montants suivants:

a) en 1976, $17,000 américains à Roger Swanson, qui enseignait alors les études canadiennes à l'École des hautes études internationales de l'Université Johns Hopkins, pour rédiger un projet de manuscrit. Le montant devait couvrir les frais de rédaction, les redevances des auteurs, les frais de conseillers, etc. Ce montant a été augmenté de $1,000 américains en 1978.

b) En 1979, $1,500 canadiens à M. Peter Kresl, directeur des Études canadiennes à l'Université Bucknell, pour écrire un chapitre intitulé: «Canada: An Economic Perspective».

c) En 1980, M. Swanson avait quitté le monde universitaire et un marché de $11,000 américains avait été passé avec M. William Metcalfe de l'Université du Vermont pour: corriger le manuscrit; actualiser les données; introduire ou supprimer certains éléments de façon à maintenir un style homogène.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Beatty: Madame le Président, le secrétaire parlementaire me corrigera si je fais erreur, mais je ne pense pas qu'on ait répondu à la question nº 3543 que j'ai inscrite au *Feuilleton* le 14 décembre. C'est une question très simple au sujet de la Canadian Media Corporation. J'aimerais savoir si le secrétaire parlementaire peut dire à la Chambre quand on répondra à cette question.

M. Smith: Madame le Président, je ne suis pas en mesure de dire au député quand on répondra à sa question, mais je vais me renseigner et voir si je ne pourrais pas accélérer le processus.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT— LES AUTOCHTONES DU CANADA

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement, et en particulier le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de n'avoir atteint aucun des objectifs pour lesquels le gouvernement continue de demander le pouvoir de consacrer aux autochtones plus d'un milliard de dollars au cours de la présente année financière, qu'elle lui reproche de tolérer la misère qui sévit dans les collectivités autochtones du Canada dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la plupart des pays du tiers monde, et qu'elle blâme le ministre de ne pas avoir assumé ses responsabilités fiduciaires obligatoires et de mépriser le Parlement comme le prouve son refus délibéré de respecter les obligations statutaires qui l'obligent légalement à faire rapport à la Chambre du progrès de la mise en œuvre de l'accord de la Baie James.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, peut-être vous demandez-vous, avec vos amis de l'autre côté de la Chambre et ceux qui nous regardent à l'écran, pourquoi, au moment où le pays connait de graves problèmes économiques, nous prenons une journée entière du précieux temps du Parlement pour discuter de questions concernant nos populations autochtones. Je préfère dire que nous traitons du sujet favori de notre premier ministre (M. Trudeau), le dialogue Nord-Sud, mais cette fois ce dialogue revêt un caractère plus national.

Il ne me sera pas difficile de vous expliquer, à vous et à tous ceux qui suivent nos délibérations, d'où vient l'urgence. Elle vient de ce que le poids des difficultés économiques dont nous sommes tous affligés par les temps qui courent n'est pas réparti également dans le pays. Une charge disproportionnée de la misère économique que le gouvernement a imposée aux Canadiens retombe sur les pauvres. Et la plupart de nos autochtones, monsieur l'Orateur, comptent parmi les plus pauvres de tous.

Nous parlons de chômage élevé; or dans la plupart des collectivités indigènes, le taux n'est pas de 15 ou 20 p. 100, mais de 95 p. 100. Malgré toute une série de commissions royales d'enquête et d'études entreprises depuis deux ou trois décennies sur la situation du logement dans les collectivités autochtones, celle-ci demeure déplorable. Elle ne se compare même pas à celle qui existe dans certains pays du Tiers Monde.

Si ce débat est urgent c'est parce que les conditions dans lesquelles vivent les autochtones ont attiré l'attention des autres pays. Des tribunaux internationaux, dont l'Organisation mondiale de la santé, des cours internationales et des tribunes sur les droits de l'homme se penchent sur les problèmes des autochtones au Canada. L'image que nous projettons d'une nation attachée à certaines valeurs fondamentales en matière de conditions de vie pour l'homme, est en train de se ternir. Ce débat est urgent, car le gouvernement entreprend une nouvelle étape de l'application de son programme sur les affaires

indiennes lequel, une fois achevé, aura des répercussions et des effets des plus profonds sur les autochtones. Il est urgent pour une autre raison. En effet la partie première de l'accord constitutionnel stipule que des conférences devront avoir lieu d'ici un an avec les premiers ministres provinciaux et leurs collaborateurs pour déterminer une fois pour toutes le rôle et la place qui reviennent aux autochtones en vertu de notre nouvelle loi fondamentale et de notre nouvelle charte des droits.

Je ne veux pas dramatiser la situation, mais certains se demandent pourquoi nous imposons des sanctions économiques à des pays comme l'Afrique du Sud à cause de la façon dont elle traite ses populations indigènes quand on sait que les normes de santé et d'éducation appliquées à nos autochtones sont, en général, très inférieures à celles en vigueur en Afrique du Sud.

Ce que j'ai à dire aujourd'hui pourrait offenser certaines personnes. Il est facile pour bien des gens de faire preuve de vertu à distance et de fermer les yeux sur ce qui se passe chez eux. Ils diront qu'il n'est pas juste de faire une comparaison avec l'Afrique du Sud parce qu'après tout nos autochtones ont été déclarés des personnes il y a 30 ans. Dix ans après, le très honorable George Diefenbaker leur a accordé le droit de vote.

Nous considérons néanmoins que les choses pressent quand un petit groupe de gens vivent tout à fait en marge de la société. Nous entendons parler de situations mettant en danger la vie des gens dans nos collectivités autochtones, et nos prisons regorgent d'autochtones pour qui l'alcool et le crime sont les seuls remèdes à la frustration.

• (1530)

C'est de toutes ces questions dont nous voulons parler aujourd'hui et mes collègues vont faire la lumière sur des statistiques et des faits qui devraient nous faire rougir de honte. Je le répète, à première vue, les Indiens jouissent des mêmes droits que tous les citoyens ordinaires, du moins le croit-on. Cependant il existe des différences fondamentales. Par exemple, à l'occasion d'une élection, un citoyen canadien ordinaire choisit un gouvernement; un Indien élit un tuteur. Dans une élection provinciale, le citoyen ordinaire choisit le gouvernement ou le représentant le plus apte à gérer les services tels que la santé, l'éducation et les services communautaires. Dans sa réserve, l'Indien doit se fier au gouvernement fédéral pour lui assurer toutes ces nécessités. Les provinces redistribuent les fonds qu'elles recueillent par les impôts aux municipalités et aux individus sous forme de subventions et de contributions par tête pour l'entretien des infrastructures collectives. Mais quand le gouvernement fédéral rend des services semblables aux autochtones, en général le Canadien moyen les considère comme des paiements d'assistance sociale.

D'autres facteurs distinguent également l'autochtone des autres citoyens. Nos Indiens inscrits ne peuvent ni acheter ni vendre une maison sans l'approbation du ministre. Ils ne peuvent non plus ouvrir un établissement sans permission. Si la bande à laquelle ils appartiennent dispose de biens ou d'avoirs, elle ne peut les vendre ou en disposer sans l'autorisation d'un tuteur, c'est-à-dire le ministre fédéral. S'ils sont autorisés à vendre des terres ou des ressources qui leur appartiennent en vertu d'un traité, les recettes sont versées dans une caisse de fiducie administrée par le ministre. Actuellement, l'actif de cette caisse s'élève à 500 ou 600 millions et atteindra un milliard en 1985. Soit dit en passant, le gouvernement emprunte cet argent à un taux d'intérêt de 3 à 4 p. 100 inférieur au taux courant. Le ministre devrait nous dire pourquoi il soustrait ainsi à nos autochtones une trentaine de millions par année. Pendant un an, je me suis battu au nom de la bande indienne de Fort Nelson pour amener le ministre ou bien à débloquer ces fonds ou à verser un taux d'intérêt convenable. La lutte se poursuit et j'espère que le ministre se souviendra que je ne lâcherai pas le morceau.

Il existe un fonds de fiducie spécial pour les mineurs, administré par le ministre, sans doute parce que les parents indiens ne sont pas jugés aptes à prendre soin de leurs propres enfants. Nous avons entendu au comité des témoins déclarer que les enfants à qui est destiné l'argent de ce fonds spécial vont à l'école tous les jours avec le ventre creux pendant que cet argent dort dans les coffres du ministre, ici à Ottawa.

Voilà quels sont les droits des autochtones du Canada, monsieur l'Orateur; voilà en quoi consiste leur égalité devant la loi. C'est cette responsabilité fiduciaire que la loi confère au ministre et la façon dont elle est assumée que je tiens à examiner très attentivement un peu plus tard. Permettez-moi d'abord de vous brosser un tableau d'ensemble de ce que l'on appelle en général les Affaires indiennes.

En vertu de la nouvelle constitution, les Indiens, les Inuit et les Métis, tous les Indiens non assujettis aux traités, entrent tous dans une seule catégorie générale, celle des aborigènes. A peu près 300,000 Indiens inscrits sont régis par une loi spéciale connue sous le nom de loi sur les Indiens. Les Inuit sont spécifiquement exclus de cette loi, mais, conformément à une décision judiciaire de 1939, le ministre doit aussi s'occuper des Inuit. De loin la plus nombreuse catégorie d'aborigènes est celle des soi-disant Métis ou Indiens non assujettis aux traités. Nous croyons, quoique personne ne le sache de façon certaine, que leur nombre excède le million.

Le gouvernement fédéral estime que le cas des Métis est réglé depuis la rébellion de Riel. Les Indiens de fait, que ce soit par suite d'une erreur ou d'une omission de la part des bureaucrates, n'ont jamais ni gagné ni perdu leur statut. Ce sont les provinces qui s'occupent d'eux, et leur sort est la plupart du temps pire que celui de leurs homologues à l'intérieur des réserves. Certains vivent dans les réserves et partagent la maison de leurs frères et sœurs. Aux termes des traités signés avec les autochtones, chacun d'eux pouvait se choisir un lopin de terre dont la superficie atteignait le plus souvent 160 acres et qui ne devait jamais être ni cédé, ni exproprié ni assujetti à l'impôt, même si une bonne partie de ces lopins a effectivement été cédée et expropriée depuis le temps, et que certaines bandes ne se sont jamais choisi de terre. Mais le territoire global que les autochtones possèdent au sud du 60e parallèle et que le ministre détient en fidéicommis est aussi grand que celui de la Nouvelle-Écosse.

Leurs terres, bien que situées à l'intérieur des provinces, ne sont pas des terres provinciales. Les ressources qui s'y trouvent, qu'elles soient au-dessus ou au-dessous du sol, ne sont pas des ressources provinciales, et les gens qui en vivent ne dépendent pas des gouvernements provinciaux. Ce sont des citoyens, de l'avis de certains, d'un troisième territoire qui a la distinction de ne pas être représenté au Parlement. Je devrais préciser que ces gens sont représentés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro). Nous devons supposer que cela s'explique du fait que les Indiens ne sont pas en mesure de se représenter eux-mêmes. Toutefois, nous estimons que le mandat du ministre de représenter les premiers habitants du pays fait partie également de son rôle de fiduciaire.

Les malentendus sont nombreux, monsieur l'Orateur, même parmi nos propres collègues à la Chambre, au sujet des responsabilités qui nous incombent ainsi qu'au ministre en ce qui concerne nos autochtones. Qui plus est, nous croyons que même l'actuel fiduciaire et ses collègues du cabinet ne sont pas très certains de ce que devrait être au juste leur rôle. Qu'on me permette de lire un passage du rapport du vérificateur général qui lui-même a eu quelque mal à déterminer le rôle de fiduciaire du ministre. Voici ce qu'il a dit dans son dernier rapport:

> Par exemple, les gestionnaires ont posé les questions suivantes: le rôle du ministère doit-il être de prescrire, c'est-à-dire de répartir les ressources selon l'ordre des priorités établies par le ministère, ou bien doit-il consister à aider, en répartissant les ressources selon l'ordre des priorités déterminées par les Autochtones? Son rôle comprend-il un peu de ces deux fonctions et leur proportion devrait-elle varier selon les divers groupes d'Autochtones? Le ministère a-t-il l'obligation de procurer des avantages sociaux et économiques aux Autochtones ou est-il tout simplement chargé d'assurer une répartition équitable de son aide financière au fur et à mesure que les groupes d'Autochtones progressent vers leurs propres objectifs? Les réponses à des questions de ce genre auraient des répercussions sur l'imputabilité et le contrôle au sein du ministère.

Un peu plus loin, le rapport dit:

> Nous avons donc conclu que l'orientation du ministère, en ce qui concerne ses relations avec les Autochtones, n'était pas suffisamment claire pour que l'on puisse repérer les élément dont le MAINC devrait être responsable dans le cadre de son mandat. Nous avons trouvé peu d'indices des efforts faits par le ministère pour préciser son imputabilité envers le Parlement en formulant des hypothèses quant à son mandat, en établissant des objectifs connexes et en les faisant approuver.

Voici ce que le ministre a répondu à la question que je lui ai posée le 13 mai à propos de l'affaire de la bande indienne Musqueam de Vancouver:

> Il s'agit du principe fondamental selon lequel le ministre exercerait un rôle de fiduciaire, et c'est là une question vitale pour la collectivité indienne du Canada.

D'après lui, il s'agit de savoir si le ministre doit exercer ce rôle; il n'en est même pas certain. Voici la suite:

> Voilà de quoi il s'agit en l'espèce. Je pense que certains dirigeants indiens à qui j'ai parlé reconnaissent qu'il va falloir trancher cette question fondamentale, qui depuis tant d'années est une source de mécontentement pour tous les intéressés.

C'est pourquoi il traîne la bande Musqueam de Vancouver devant la Cour suprême, ce qui lui coûtera probablement un million de dollars. Monsieur l'Orateur, vous n'accepterez certainement pas, cela va de soi, de me laisser le temps de faire un historique très détaillé et de donner un aperçu des différentes lois et proclamations royales accordant aux Inuit et aux Indiens certains droits spéciaux et déterminant leur place dans la société. Il n'y a plus aucun doute qu'il existe des droits spéciaux et que les différents instruments par lesquels ces droits ont été établis ont été considérablement malmenés et foulés aux pieds.

Il existe toutefois un malentendu sur la nature des traités que nous avons conclus avec les Indiens qui déforme l'opinion de la plupart des Canadiens sur ce problème. Il ne s'agit nullement de traités de reddition; il s'agit plutôt d'ententes scellant la coexistence et les liens d'amitié. Les Indiens n'ont jamais été conquis. Ils ne se sont jamais rendus. Ils ont signé des ententes et des accords de coexistence. Jamais les Indiens n'ont consenti à abandonner leurs terres auxquelles ils se sentent toujours spirituellement attachés. A leurs yeux, un traité était une façon de garantir qu'aussi longtemps que le soleil brillerait, que l'herbe reverdirait, que l'eau coulerait dans les rivières, que la nature serait fidèle à ses cycles, eux-mêmes feraient partie à jamais de ces cycles.

• (1540)

Je voudrais citer brièvement un passage d'un rapport rédigé par le commissaire qui a négocié le traité nº 8 lequel a été conclu le 21 juin 1899. Le commissaire a dit ceci:

> Les Indiens redoutaient surtout de perdre une partie de leurs privilèges de chasse et de pêche. En inscrivant dans le traité qu'ils seraient approvisionnés en munitions et en ficelle nous avons réussi à calmer leurs craintes, car ils ont reconnu qu'il serait difficile de leur fournir ces moyens de chasser et de pêcher et de voter ensuite des lois qui limiteraient leur droit de chasse et de pêche si essentiel à leur subsistance. Surtout, nous avons dû leur faire la promesse solennelle que seules des lois relatives à la chasse et la pêche qui seraient dans leur intérêt seraient adoptées . . . et qu'ils seraient aussi libres de chasser et de pêcher après la signature du traité, que si le traité n'avait jamais existé.

Voilà ce que disent les traités. Il n'y a pas l'ombre d'un doute. Vous le savez bien monsieur l'Orateur, les tribunaux ont été appelés à se prononcer et en général, ils ont donné raison aux autochtones.

Nous savons tous maintenant ce qu'il est advenu de ces traités. Nous en sommes tous responsables. Nous n'avons pas eu le courage de reconnaître les erreurs du passé. De même nous n'avons eu ni la générosité ni la volonté de les corriger. Je devrais ajouter cependant que nous n'avons jamais lésiné pour réparer cette injustice; pour régler tous les problèmes des Indiens, comme si l'argent était la solution à tous leurs problèmes. De fait, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a actuellement un budget de plus d'un milliard pour remplir son mandat. Cela représente $4,000 pour chaque homme, femme et enfant sous sa tutelle. Dans le cas d'une famille de cinq membres, cela représente $20,000 sans compter les Métis et les Indiens non inscrits. Bien que cela soit normalement suffisant pour permettre à une famille ordinaire de ne pas vivre dans l'indigence, ce régime paternaliste et ce monstre bureaucratique rapace qui administre ces fonds engouffre non seulement la majeure partie de cette somme, mais ce faisant, il a anéanti tout sentiment de respect de soi, de confiance en soi et même les libertés et les droits les plus fondamentaux dont jouissaient nos autochtones auparavant. Ce régime a rendu les Indiens entièrement dépendents du régime du bien-être.

Permettez-moi de citer quelques chiffres pour vous faire voir l'énormité du problème. Le ministère des Affaires indiennes—et le ministre est chargé également d'autres ministères—compte 4,463 fonctionnaires y compris les agents indiens et ceux qui l'aident à exécuter son mandat. En dépit du fait que les Indiens ont pris ou sont censés avoir pris la relève de nombreux programmes que le ministère administrait lui-même auparavant, le personnel a augmenté de 308 en deux ans. Le coût d'ensemble de l'administration du ministre s'élève à 1.1 milliard de dollars, soit plus de mille millions de dollars pour administrer les affaires de 250,000 personnes.

Le comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, au cours de son examen du budget de cette année, lequel, soit dit en passant, l'a amené à rédiger son désormais infâme cinquième rapport qui a été déposé à la Chambre et a inspiré la présente motion, a choisi d'étudier plus spécialement et de façon plus approfondie l'une des régions. En raison d'un certain nombre de problèmes qui sont particuliers à la Colombie-Britannique, et dont quelques-uns seront abordés par mes collègues, le comité a tenu deux journées d'audience à Vancouver pour étudier les affaires de la région de la Colombie-Britannique. Cette région est spéciale pour deux raisons principales. D'abord, la majeure partie de la province n'est pas visée par un traité. Les commissaires des traités n'ont pas couvert toute la province comme ils l'avaient fait dans les Prairies. L'aide découlant des traités s'applique à presque toute la partie septentrionale de la Colombie-Britannique.

Ensuite, les bandes et les conseils de tribus sont devenus à ce point autonomes en Colombie-Britannique qu'ils n'ont que faire des services et des ingérences du ministère. En fait, les fonctionnaires du ministère et certaines des bandes offrent parfois les mêmes services, quand ils ne se font pas tout simplement la concurrence. En dépit de cela, la région fournit du travail à 557 personnes, réparties à l'intérieur de dix ministères importants.

J'ai ici un aperçu de la façon dont fonctionne le ministère des affaires indiennes. Tout d'abord, il y a la direction générale qui comprend 4 fonctionnaires dont le salaire moyen est de $35,000 ou $36,000. Soit dit en passant, la direction générale a dépensé $63,223 en frais de déplacement entre le 1er avril 1981 et le 11 janvier 1982.

Ensuite, il y a la direction du gouvernement local qui emploie 13 fonctionnaires dont le salaire moyen est de $30,000. Ces 13 fonctionnaires ont dépensé $109,457 en frais de voyage entre le 1er avril 1981 et le 11 janvier 1982.

Puis, il y a la direction du développement socio-économique. Son chef et les 21 membres de son personnel gagnent en moyenne $30,000. Ils ont dépensé seulement $94,000 en déplacements au cours de la même période.

Le service suivant est celui du directeur du personnel qui compte 18 membres. Leur traitement moyen est de $25,000 et ils ont dépensé $32,000 en voyages pendant la même période.

Vient ensuite le service du génie et de l'architecture, qui compte 23 ingénieurs et architectes dans la région de la Colombie-Britannique. Mais ces 23 ingénieurs et architectes ont dépensé $119,674 en voyages entre le mois d'avril 1981 et le 11 janvier 1982. Ce que je viens de vous donner comprend seulement le service administratif. En tout, 171 employés travaillent au bureau régional de la Colombie-Britannique.

Nous avons relevé bien d'autres cas scandaleux semblables à ceux-ci dont nous aimerions parler aujourd'hui. Les bureaucrates rivalisent avec les Indiens pour la réalisation des programmes. Ils jouent le petit jeu bureaucratique du «sauve ton emploi et construis ta tour d'ivoire». La concurrence est si féroce pour obtenir le contrôle des programmes qu'elle épuise presque toutes les ressources mises à la disposition de la région, à tel point que ces bandes, qui connaissent un chômage de 95 p. 100, la pauvreté la plus indigne et les pires privations humaines, sont pratiquement abandonnées à elles-mêmes.

Le ministre voudrait peut-être contester les chiffres, mais nous avons sous les yeux un document provenant du bureau régional de Vancouver qui donne la répartition des crédits destinés à la région par personne. Il s'agit d'un document sur la contribution du ministère des Affaires indiennes aux conseils de bandes pour 1981-1982. Une bande du nord de la Colombie-Britannique a reçu $36 par personne alors qu'une autre a reçu $4,087. Il n'y a pas de norme. Il n'y a pas de règle, rien. Il n'y a pas de directives. Il n'existe pas de normes minimales sur le plan de l'infrastructure communautaire. En 1982, il y a encore, dans toutes les régions du Canada, des villages d'Indiens qui, compte tenu de certains facteurs comme le climat, sont bien plus mal lotis que les collectivités les plus pauvres des pays du tiers monde. Bien souvent, ces villages sont démunis d'électricité, de distribution d'eau et même des installations sanitaires les plus élémentaires. Je peux vous conduire à certains endroits de ma circonscription, monsieur l'Orateur, où les membres de trois générations d'une même famille vivent dans une seule pièce pas plus spacieuse qu'une salle de séjour moyenne. La température tombe à moins 40d et pour seule source de chaleur, ces familles ont un ancien baril de mazout transformé en poêle. Ces gens n'ont pas de téléviseur ni d'argent pour acheter des piles pour la radio à transistors.

Que devient notre fierté nationale dans tout cela? Sommes-nous les mêmes qui parcourent le monde en préconisant le dialogue Nord-Sud, les champions du tiers monde? Je ne m'excuse pas du tout de prendre le temps de la Chambre aujourd'hui pour parler de ces problèmes.

• (1550)

Je le répète, il y a certains groupes et certains particuliers qui reçoivent toute l'attention des bureaucrates. Nous avons entendu parler de la Mafia des Affaires indiennes en Colombie-Britannique. Bien sûr, ce n'est pas nous qui les appelons comme cela, mais bien certains Indiens avec lesquels nous nous sommes mis en rapport. Le mot «Mafia» dans le contexte du problème indien en Colombie-Britannique signifie «Members Against the Firing of Indian Agents». Nous avons entendu parler au comité d'un particulier qui, à un moment donné, a reçu un prêt $300,000 pour lancer une affaire personnelle. Cette affaire n'était pas propice à la création d'emplois puisqu'il s'agissait d'un camp de caravanage. Un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit au ministre dès le début que ce prêt constituait une caisse de retraite personnelle pour l'intéressé. Les taux d'intérêt accordés étaient préférentiels. Lorsqu'il n'a pas respecté ses obligations et n'a pas remboursé le principal et l'intérêt, il a reçu un autre montant de $300,000, sauf que cette fois-ci il s'agissait d'un cadeau destiné à le sortir d'embarras. Mon collègue, le député d'Okanagan-Similkameen (M. King), vous en dira plus à ce sujet, car cela n'a aidé en rien cet homme à se sortir d'embarras. Il a encore désespérément besoin d'argent et le directeur régional le lui donnera probablement.

J'ai dit tout à l'heure qu'en toute justice, il ne fallait pas rejeter tout le blâme sur l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien et sur ses collègues du cabinet. Même en se forçant, il serait difficile à qui que ce soit de créer une situation aussi scandaleuse en seulement 14 ans. Cependant, l'actuel ministre mérite un prix, ne serait-ce que pour son choix de personnes auxquelles il délègue ses responsabilités et son mandat. Il finira probablement par être le ministre qui présidera à l'institutionnalisation de ce que j'appelle la politique du moindre mal.

Cette politique a commencé par la présentation du Livre blanc en 1969, peu après la proclamation par le premier ministre de sa société juste. Pour ce qui est de la politique concernant les Indiens, il a fallu tempérer la justice par l'égalité. Autrement dit, comme le signalait le Livre blanc de 1969, les autochtones ont été obligés de s'assimiler au mode de vie de la civilisation occidentale. Aux yeux de certains, cela n'est pas très grave, mais pour les Indiens et les Inuits, il s'agissait d'un profond changement culturel. D'aucuns emploient des termes plus forts et parlent de génocide culturel et religieux.

Pour comprendre parfaitement ce que cela signifie, il convient de comparer cette politique avec une politique d'unilinguisme, par exemple, dans le cadre de laquelle le français ou l'anglais ne serait plus langue officielle et où l'apprentissage d'une seule langue serait obligatoire à l'école. En fait, tous ceux qui ont la moindre notion de la culture et des valeurs spirituelles des aborigènes, quel que soit le pays dans lequel ils vivent, ou tous ceux qui ont examiné l'intégration raciale d'un point de vue historique, savent que l'assimilation ou l'intégration est impossible sans sacrifier une partie des valeurs les plus fondamentales de l'une ou l'autre culture.

Rares sont ceux qui, parmi nous, connaissent véritablement la culture de nos autochtones, mais nous savons qu'elle est intimement liée à la nature et à toutes ses créatures. Contrairement à la civilisation occidentale, qui considère que sa mission judéo-chrétienne l'oblige à assujettir la terre et à la conquérir, la culture indienne est en parfaite harmonie avec la nature et, de toute évidence, ces deux cultures ne peuvent coexister sans faire de concessions très particulières. C'est en partie ce que je voulais dire lorsque j'ai déclaré plus tôt que les Indiens et leurs territoires ne sont pas représentés à la Chambre, à une exception près: le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar).

Il faut dire en toute justice que les députés de tous les partis qui siègent au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien comprennent non seulement très bien, mais éprouvent également une compassion profonde et véritable pour les autochtones qu'ils représentent. Aucun d'entre nous, toutefois, n'a jamais marché en mocassins ou n'a la moindre idée de ce que signifie accepter comme son maître spirituel la nature avec toutes ses splendeurs, toutes ses générosités, mais aussi toutes ses cruautés.

La politique de l'assimilation forcée lancée en 1969, bien que le gouvernement s'en défende constamment, en est à diverses étapes de son exécution sans qu'aucun accord constitutionnel ait été conclu, mais le gouvernement fédéral espère toujours que les provinces approuveront la stratégie de l'assimilation forcée. La politique officielle des revendications territoriales en est un exemple. La politique approuvée en 1980 par le cabinet indique clairement que le règlement des revendications signifie que les droits et les titres de propriété sont abolis, qu'il faut céder tous droits spéciaux pouvant exister contre de l'argent et d'autres considérations comme des terres, et que les personnes concernées devront abdiquer leurs droits pour être placées sous la tutelle des provinces où s'établit le règlement.

Le règlement intervenu à la baie James découle de cette politique, mais l'un de mes collègues abordera cette question. Qu'il suffise de dire que rien n'indique qu'un gouvernement provincial se sent obligé de quelque façon de considérer ou de reconnaître tous droits spéciaux que pourraient posséder les autochtones du Canada ou envisage d'offrir des services spéciaux proportionnels à ces droits.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette de devoir interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Oberle: Merci, monsieur l'Orateur.

J'ai qualifié cela de politique du moindre mal. L'autre solution qui a été étudiée et mise à l'essai de temps à autre est la politique de l'isolation. Bien qu'elle soit répugnante, certains chefs autochtones lui accordent la préférence, car elle leur garantit au moins certaines formes d'intégrité ou de souveraineté culturelle ou spirituelle. Dans certains autres pays, cette politique officielle porte le nom d'apartheid. Au Canada, bien qu'elle ait été quasiment appliquée dans le cas des Indiens inscrits jusqu'en 1961, lorsque le très honorable John George Diefenbaker leur a donné le droit de voter aux élections fédérales, nous convenons tous certainement que cette solution est inacceptable. Toutefois, je me demande parfois si nous en serions aussi convaincus si notre pays comptait 85 p. 100 d'aborigènes et 15 p. 100 de blancs.

A ce moment-là, nous devons voir s'il existe ou non d'autres solutions. Les autochtones pensent qu'il en existe d'autres et notre parti est certainement d'accord et voudrait entendre ce qu'ils ont à dire. Ces autres solutions auraient dû être examinées et mises au point pendant la première étape de la réforme constitutionnelle, mais nous pensons qu'il n'est pas encore trop tard pour bien faire. Nous savons cependant que toute autre solution au problème ne peut ni ne saurait être mise au point suite à des réunions comme celles qui ont été projetées conformément à l'entente constitutionnelle.

Les gouvernements provinciaux refuseront d'écouter ou d'accepter toute proposition qui mettrait en jeu leurs propres compétences et aspirations jalousement gardées, surtout s'il est question de mettre sur pied un quelconque gouvernement indien autonome, et nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'ils le fassent. Bien entendu, nous n'accepterions jamais qu'on mette sur pied une structure gouvernementale qui ne serait pas conforme à notre système fédéral. Autrement dit, nous ne pensons pas que la formation d'un État à l'intérieur d'un État soit une solution.

Par ailleurs, je ne suis pas aussi certain que le gouvernement semble l'être que ce soit impossible de conférer à un gouvernement indien certains pouvoirs et certaines compétences comparables aux pouvoirs et aux compétences des provinces, surtout dans les domaines de l'enseignement et de la culture. Une telle entente permettrait de gérer les terres, en l'occurrence, comme je l'ai déjà dit, les terres qui appartiennent aux autochtones et qui sont détenues en leur nom, et les collectivités installées sur

ces terres, en vertu de lois semblables aux lois municipales des provinces. C'est une idée que certains chefs autochtones ont fait valoir. Il faudrait peut-être mettre toutes sortes de détails au point, mais cette idée n'est peut-être pas tellement farfelue, surtout si l'on songe qu'il a fallu par le passé et qu'il faudra encore de temps à autre accorder une attention particulière aux préoccupations et aspirations légitimes d'autres groupes ethnoculturels dans notre société. Cette idée n'est tellement farfelue quand on pense que toutes les cultures autres que celle de nos autochtones, bien sûr, et les langues qui les véhiculent prennent leur source ailleurs dans le monde et que, de temps à autre, elles s'enrichissent et s'épanouissent indépendamment de celle-ci. Comme vous le savez, cela vaut même pour les langues et les cultures des deux peuples fondateurs, pour employer l'expression consacrée.

• (1600)

La culture du peuple aborigène du Canada ne puise pas à des sources extérieures. Depuis au moins 16,000 ans, ce continent est le foyer des autochtones. Cette terre est leur âme. En les privant d'une occasion de protéger leur langue et de se lancer à partir d'un solide tremplin culturel à l'assaut des défis de demain, on commet rien de moins qu'un génocide.

J'estime personnellement que les autochtones ne sont pas encore disposés à participer aux discussions qui ont été organisées pour décider une fois pour toutes de leur avenir. De plus, je considère que cela tient à l'inflexibilité, à l'arrogance et à l'entêtement du gouvernement qui voulait réduire leur rôle à la conférence à celui d'observateurs.

J'ai entendu des témoignages qui m'ont convaincu qu'en Colombie-Britannique du moins, on avait coupé les vivres à des chefs politiques autochtones sur qui on pouvait compter et que le ministère s'était assuré, en les soudoyant, la collaboration d'Indiens qui pourraient être prêts à trahir leur frères et leurs sœurs pour satisfaire leurs propres avantages égoïstes. Sans doute les retrouvera-t-on parmi les représentants des autochtones à la conférence. J'ai déjà fait allusion à une de ces personnes. Si c'est là le genre de personnes que l'on prépare à représenter les intérêts des autochtones à des conférences, ces intérêts sont sûrement fichus.

Ce sont là de dures paroles, mais je suis convaincu de ce que je dis. Pourquoi croyez-vous que le comité a approuvé le rapport à l'unanimité, nonobstant tous les députés libéraux qui en font partie? Malgré ce qu'a dit le ministre en parlant de manœuvres fourbes pour réussir à produire le rapport, ces députés étaient tous là. Nous avons passé trois semaines à rédiger le rapport, et il a été rédigé en termes durs. Pourquoi les députés croient-ils que les membres du comité ont approuvé le rapport à l'unanimité et ont convenu qu'il fallait déposer à la Chambre un tel rapport qui exprime la consternation des membres et condamne la façon dont le ministre et ses barons régionaux s'acquittent de leurs responsabilités fiduciaires?

Mes collègues et moi allons insister pour qu'il soit remédié sans tarder à certains problèmes particuliers qui font davantage penser aux activités de la Mafia—et je ne retirerai pas ce mot-là non plus. Nous n'avons pas l'intention de laisser perdurer ces problèmes encore une autre année. Nous allons insister pour qu'on applique les recommandations du 5e rapport annuel du comité des affaires indiennes. Nous allons insister là-dessus parce que la situation qui résulte de la politique du gouvernement actuel à l'égard de nos autochtones constitue une honte et un déshonneur que tous les Canadiens doivent partager.

M. Ray Chénier (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire au départ combien je suis déçu et préoccupé par le libellé de l'avis de motion dont la Chambre est saisie. Je voudrais également dire à quel point je suis déçu par les propos que nous a tenus le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) concernant le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) et son ministère. Je crois savoir que certaines des inexactitudes qu'il a citées dans son discours d'aujourd'hui lui ont été fort bien expliquées, mais il a préféré recourir aux mêmes tactiques qu'aux réunions du comité, pour essayer de prouver aux Canadiens que le pays est en proie à des difficultés.

Le gouvernement reconnaît depuis longue date qu'il existe des questions fort graves, des problèmes et des défis concernant nos autochtones et auxquels il faut trouver une solution. Les députés des deux côtés de la Chambre connaissent bien la complexité de ces questions. Les solutions auxquelles aspirent les gouvernements et les autochtones ne sont pas facilement réalisables. Le député de Provencher (M. Epp), à l'époque où il était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'avis compris. Il a admis, lors d'entretiens privés, qu'il est difficile d'en arriver à un consensus.

Ce n'est pas si facile pour le gouvernement de trouver ces solutions. D'un côté, nous devons répondre aux besoins et aux aspirations des autochtones du Canada et, de l'autre, nous devons nous acquitter des obligations et des responsabilités qui nous incombent en tant que gouvernement tout en rendant compte de nos dépenses de fonds publics au Parlement.

Non seulement ces questions sont-elles délicates, mais le climat politique dans lequel les autorités gouvernementales et les autochtones doivent trouver les solutions évolue rapidement et non sans heurts.

Au cours des pourparlers constitutionnels de ces dernières années, les autochtones du Canada ont exprimé de façon plus précise comment ils concevaient leur place dans la société canadienne d'aujourd'hui et de demain. Dans certains domaines, il est extrêmement difficile de leur donner satisfaction compte tenu des structures et systèmes politiques du Canada. Dans d'autres, leurs aspirations sont réalisables si tous les paliers de gouvernement et les autochtones parviennent à collaborer efficacement.

La motion à l'étude ne donne pas une bonne idée de l'importance de ce défi et des difficultés que cela représente. Selon moi, le gouvernement a montré qu'il jugeait prioritaire d'améliorer la situation sociale et économique des autochtones du Canada. Il n'est pas possible de tout faire en même temps comme les députés d'en face s'en sont aperçu quand ils étaient au pouvoir mais, néanmoins, je crois que nous pouvons constater non seulement la détermination du gouvernement, mais également certains résultats.

Au cours de la dernière décennie, d'importants changements se sont produits sur le plan de la politique à l'égard des revendications territoriales et du règlement de ces revendications. Nous avons également réalisé des progrès importants dans des domaines clés tels que l'instruction publique, le logement,

l'expansion économique, la protection de la culture et des langues indiennes. Le gouvernement consacre davantage d'argent à tous ces programmes même si nous sommes en période d'austérité.

Le gouvernement reconnaît qu'il reste encore d'importants problèmes à régler et même s'il ne lui est pas possible d'agir aussi rapidement que tout le monde le souhaiterait, surtout en période d'austérité, il nous montre bien qu'il est déterminé à régler ces problèmes.

Je voudrais maintenant détailler davantage les réalisations qui, selon moi, témoignent des engagements du gouvernement. Pensez un instant à l'action positive qui a été entreprise ces dernières années dans le cadre de programmes qui s'attachent directement aux préoccupations les plus aiguës des indigènes. Ces réalisations prouvent que le gouvernement a réussi dans une large mesure à s'acquittter de ses obligations et de ses engagements envers les populations autochtones.

Pour commencer, nous avons fait d'immenses progrès pour arriver à mieux définir et à mieux protéger les droits des autochtones, y compris ceux qui leur sont reconnus dans les traités. La nouvelle loi constitutionnelle a été proclamée en avril dernier à grand peine, à cause de l'opposition.

M. Baker (Nepean-Carleton): Règlement. Ce n'est pas exact.

M. Chénier: L'avant-projet de cette loi assurait la protection des autochtones. Ce sont les gouvernements et les premiers ministres provinciaux de la même allégeance politique que l'opposition qui avaient fait supprimer cette protection. Nous avons finalement réussi à la rétablir.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est épouvantable.

M. Chénier: Le gouvernement s'est engagé à entreprendre la deuxième phase de la conférence avec détermination et de bonne foi. Incidemment, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et les trois associations nationales du Canada se réuniront pour la première fois mardi prochain. Cela ne signifie pas que nous serons d'accord sur toutes les questions, mais cela nous permettra enfin de comprendre le point de vue des autochtones. Cela signifie également que nous aurons des discussions ouvertes et que nous tirerons au clair les problèmes. Nous ferons de véritables efforts pour arriver à une entente.

A l'occasion de cette deuxième conférence, les représentants des autochtones seront présents. Ils seront assis aux côtés du premier ministre et de ses collègues des provinces. L'ordre du jour comprendra, comme le stipule la Partie IV, « . . . les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada, notamment la détermination et la définition des droits de ces peuples à inscrire dans la Constitution du Canada.» Je me permets d'ajouter que nous devons tous avoir beaucoup de respect pour les dirigeants des autochtones, car depuis quelques mois ils n'ont pas cessé de promouvoir leurs droits.

A mon avis, la loi sur le Canada deviendra un puissant levier qui aidera les Indiens, les Inuits et les Métis à atteindre leurs objectifs dans la société canadienne. D'une part, elle reconnaît les droits ancestraux et les droits issus de traités et protège l'identité culturelle des Indiens et des Inuits. D'autre part, elle garantit les droits et libertés des autochtones en tant que citoyens canadiens.

• (1610)

Deuxièmement, en collaboration avec les autochtones, nous nous efforçons de supprimer les distinctions injustes entre les hommes et les femmes des collectivités autochtones. Il y a plus d'un an, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a permis aux bandes de s'exempter de certaines dispositions de la loi sur les Indiens, principalement celles qui prévoient la perte du statut pour les femmes qui épousent des hommes blancs et les enfants. Aux dernières nouvelles, 48 bandes avaient demandé à être exemptées des dispositions discriminatoires à l'endroit des femmes et 270 autres avaient demandé l'exemption de la clause de filiation touchant les droits des enfants. Nous pensons que d'autres bandes vont demander également ces exemptions au cours des prochains mois. Le gouvernement s'est également clairement engagé à supprimer les dispositions discriminatoires actuelles de la loi sur les Indiens après avoir consulté les autochtones du Canada.

Troisièmement, nous aidons les collectivités autochtones à consolider leur gouvernement de bande. Au cours des entretiens qu'ils ont eus avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ces deux dernières années, les dirigeants des populations indiennes ont fait valoir la nécessité de doter les bandes d'un gouvernement autonome et de prendre en charge leurs propres affaires financières. Ils veulent s'occuper davantage de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes.

Le ministre a aidé les autochtones à atteindre cet objectif. En fait, nous avons réussi à confier aux bandes indiennes l'administration et la mise en œuvre de divers programmes. A la fin de l'année dernière, par exemple, 385 bandes réparties dans tout le Canada administraient leurs programmes d'assistance sociale. En Colombie-Britannique, 60 p. 100 du budget régional est maintenant administré par des organismes indiens. Les 40 p. 100 restants qui sont administrés par le bureau régional n'étaient pas inclus dans les chiffres que le député de Prince George-Peace River a cités et voilà pourquoi ces chiffres semblent tellement abominables.

Nous cherchons des moyens de renforcer le gouvernement des bandes indiennes de façon à pouvoir laisser plus d'autonomie aux Indiens, comme ils le demandent, tout en leur fournissant les outils nécessaires pour accélérer leur développement socio-économique. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien étudie présentement toute une série de propositions, dont quelques-unes libéreraient les bandes, dans certaines circonstances, des dispositions plus restrictives de la loi sur les Indiens. Bien entendu, toute proposition fera l'objet de consultations avec les Indiens; d'ailleurs, ces consultations ont déjà commencé.

[*Français*]

Maintenant j'aimerais parler quelque peu d'éducation. Depuis 1980, les autochtones ont avancé à pas de géant dans le contrôle de leur système d'enseignement. Cela se remarque tant chez les Inuits que chez les Indiens. Au niveau provincial, on retrouve aujourd'hui trois commissions scolaires indiennes et inuit. Deux d'entre elles ont été créées à la suite de la Convention de la baie James et du Nord québécois. Dans neuf provinces et dans les deux Territoires, 58 centres culturels sont actuellement dirigés par des Indiens et des Inuits. Les collectivités indiennes ont réalisé des gains appréciables à tous les niveaux dans le domaine de la fréquentation scolaire. On compte 157 écoles s'adressant à 10,000 étudiants. On s'attend

que les inscriptions dans ces écoles atteignent 20,000 étudiants en 1986. C'est dans l'éducation postscolaire qu'on note les améliorations les plus impressionnantes, tant dans le secteur technique que dans le secteur professionnel. En 1969, par exemple, il n'y avait que 800 Indiens inscrits dans les programmes postscolaires. A la fin de l'année dernière, leur nombre était passé à 6,000.

Mentionnons nos réussites dans le domaine de l'expansion économique. En gardant à l'esprit notre objectif de remettre aux autochtones certains domaines de compétence du gouvernement fédéral, nous avons davantage mis l'accent sur les projets de développement à base communautaire plutôt qu'à une grande échelle, en vue de répondre à la volonté exprimée par les autochtones d'en arriver à une plus grande autonomie. Parmi ces initiatives, citons la culture du riz sauvage en Ontario ainsi que le programme de gestion de caribou dans le nord de la Saskatchewan, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest que nous avons signé il y a environ deux semaines.

Nous avons commencé à créer des emplois au niveau de la collectivité et de la réserve. Beaucoup reste encore à faire. Par exemple, le bureau régional du ministère en Ontario offre les services de conseillers pour les hommes d'affaires indiens et les projets locaux. Cette initiative a permis de stimuler la création d'emplois et d'en conserver. Dans le budget de novembre dernier, le ministre des Finances (M. MacEachen) a indiqué des sommes additionnelles de millions de dollars qui pourront être affectées à l'expansion économique dans les collectivités autochtones. Il s'agit de nouveaux montants d'argent qui viennent s'ajouter aux fonds déjà alloués. L'année dernière, par exemple, nous avons réservé huit millions de dollars pour nous assurer que des occasions valables sur le plan du développement économique ne seraient pas rejetées, faute de fonds. Il s'agissait encore une fois de montants complémentaires. De plus cinq millions de dollars ont été accordés pour aider aux Indiens à profiter des grands projets de mise en valeur des ressources. Dans une période de compressions budgétaires, je pense que l'on sera d'accord avec moi pour reconnaître que ces montants sont impressionnants. Ces chiffres et ces approches nouvelles démontrent clairement que le gouvernement a la volonté politique de donner suite à ses engagements d'améliorer la situation économique et sociale des autochtones.

Le projet Norman Wells illustre abondamment le bien-fondé de cette affirmation. Dans ce développement particulier, nous nous préoccupons non seulement de la protection de l'environnement, mais aussi de l'avenir des collectivités autochtones. Nous avons insisté pour que tous et en particulier les autochtones obtiennent des emplois et puissent participer à la mise en valeur à titre d'associés. Plus de 20 millions de dollars ont été consacrés à ces programmes, lesquels englobent la formation technique et générale pour aider les autochtones à trouver des emplois, soit au champ pétrolier, soit à la construction du pipeline. Au cours des travaux, au moins 240 emplois et occasions d'affaires estimés à plus de 100 millions de dollars seront offerts à la population locale. Mentionnons aussi des entreprises en coparticipation faisant appel à l'initiative des associations autochtones. Grâce à l'expérience acquise, les autochtones, travailleurs ou entrepreneurs, pourront enrichir leurs connaissances pour se lancer dans d'autres projets semblables.

Le délai de deux ans imposé à Norman Wells peut et doit être utilisé à bon escient. Durant cette période, nous pourrons mettre en place des programmes de formation et donner aux Indiens et aux autres la chance de se préparer à saisir les occasions d'emplois et de sous-traitance. De cette façon, les collectivités auront tout le loisir de se familiariser avec ce contexte.

Les députés seront heureux d'apprendre que ce projet a reçu un accueil enthousiaste de la part des Indiens, du gouvernement territorial et du monde des affaires.

[*Traduction*]

Après avoir consulté les bandes indiennes, nous sommes arrivés à participer avec elles à de grands projets d'investissements comme les écoles, les cliniques de soins médicaux, les édifices administratifs des bandes et ainsi de suite. Ces entreprises permettront aux conseils des bandes de s'occuper à juste titre de tous les aspects d'un projet d'investissement dans leurs réserves, depuis la conception des plans et devis d'un bâtiment jusqu'à son administration quotidienne. De plus, les lignes directrices des entreprises conjointes que nous aurons tracées garantiront également des emplois, des cours de formation et des progrès économiques connexes aux bandes d'Indiens.

• (1620)

Au cours des deux dernières années, le ministre a rencontré les autochtones et leurs chefs dans toutes les régions du Canada pour étudier leurs revendications territoriales. Je crois que les mesures prises par le ministre et le ministère traduisent les préoccupations des autochtones à cet égard. La grande majorité des Canadiens conviendra, je crois, que la question de revendications territoriales aurait dû être résolue depuis longtemps. Le gouvernement répond à ce vœu de façon positive.

Je m'occupe des revendications territoriales au Manitoba et j'espère que le nouveau gouvernement provincial n'aura pas la même attitude que les gouvernements progressistes conservateurs précédents, qui ne voulaient même pas entamer de négociations sur la question des revendications territoriales.

M. Kempling: Ce n'est pas vrai. C'est un fatras de mensonges et de foutaises.

M. Chénier: Je répète ce que j'ai dit, nous répondons à ce vœu de façon positive. Le gouvernement s'est engagé à régler équitablement toutes les revendications légitimes le plus tôt possible.

Des voix: Oh, oh!

M. Chénier: Monsieur l'Orateur, les députés d'en face semblent avoir un peu mal aujourd'hui. Dès qu'on parle de gouvernement progressiste conservateur, ils se sentent mal.

M. Kempling: Nous voulons la vérité. Nous n'avons pas confiance dans les libéraux.

M. Chénier: A titre de preuve, nous avons nommé des négociateurs qui s'efforcent de régler les principales revendications et nous avons alloué des fonds aux organisations autochtones pour les aider dans leurs recherches, leurs préparatifs et leurs négociations.

Le ministre et le procureur général de Colombie-Britannique, l'honorable Allan Williams, ont récemment signé une entente avec la bande Penticton. Aux termes de cet accord, la bande recevra 14 millions de dollars et quelque 12,000 acres de terre de sa réserve qui lui ont été enlevés en 1916 lui seront restitués. Cet accord pourrait être considéré comme un jalon . . .

Une voix: Il a fallu attendre 70 années pour y aboutir.

M. Chénier: C'est vrai qu'il nous a fallu 70 années, mais nous avons conclu l'accord. Qu'a fait l'opposition lorsqu'elle était au pouvoir? Combien de revendications est-elle parvenue à régler? Aucune en six mois.

M. Taylor: Il vous a fallu 60 ans pour conclure une entente avec une seule bande.

M. Chénier: Monsieur l'Orateur, nous avons réglé la plupart des revendications en Saskatchewan. Nous en avons réglé certaines dans les provinces maritimes et en Colombie-Britannique. Le député ferait mieux de s'en assurer avant de parler.

M. Taylor: Et en Alberta?

M. Chénier: Par ailleurs, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont participé dernièrement à la signature d'une entente avec la bande Wagmatcook à propos de terres qu'elle avait perdues au moment de la création de la Confédération. Je le répète, le gouvernement prouve clairement qu'il est décidé à faire preuve d'équité et à régler des revendications qui remontent loin. Pour ce faire, il suit les modalités prévues pour mesurer les revendications précises et globales; ces modalités ont été reconfirmées et consignées dans deux publications récentes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien intitulées «In All Fairness» et «Outstanding Business».

Il y a deux mois seulement, le ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) ont annoncé de concert un nouveau programme de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les Indiens. Le gouvernement s'est engagé à y consacrer la somme de 154 millions de dollars. Ce programme sera permanent et il visera à aider les autochtones à essayer de prévenir et de guérir ces maux qui sévissent dans leurs villages. Le succès du programme dépendra de la mise au point de projets communautaires dont ils seront les instigateurs et qu'ils administreront. Presque toutes les réserves participeront au programme et le nombre de centres de traitement passera de huit, le nombre actuel, à 30; par ailleurs, le nombre de lits passera de 140 à 730. On s'assurera la collaboration de 800 thérapeutes et aides autochtones ayant reçu une formation spéciale.

En février, j'ai participé au nom du ministre, avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) à la signature de l'entente canado-manitobaine sur les services à l'enfance. Le signataire pour les Indiens était la Four Nations Confederacy. L'entente constitue un progrès important sur le plan de la délégation des pouvoirs dans le domaine des services à l'enfance dans les villages autochtones. Cette entente créera 53 emplois permanents dans les réserves et elle coûtera 14 millions de dollars en cinq ans. Grâce à cette entente qui constitue un jalon, car il s'agit de la toute première de ce genre au Canada, le gouvernement délègue certains pouvoirs aux services d'aide à l'enfance indienne et aux conseils de bandes du Manitoba qui disposent maintenant des moyens nécessaires pour assumer cette responsabilité.

Voilà quelques-unes de nos réalisations depuis un an ou deux, monsieur l'Orateur; tous les Canadiens peuvent en être fiers. Ces réalisations sont le résultat de la détermination du gouvernement fédéral à traiter avec justice et équité les collectivités indiennes, et à aider les Indiens, tant les individus que leurs localités, à réaliser leur autonomie. Elles sont aussi le résultat de la détermination des autochtones à contrôler leur propre destinée.

C'est avec des progrès de ce genre que le gouvernement a prouvé et continue à prouver d'ailleurs, sa bonne volonté et sa disposition à collaborer avec les autochtones du Canada. Ensemble, nous pouvons amener des changements majeurs et régler les problèmes non résolus, et nous y réussirons. Non seulement le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, surtout lui, et le gouvernement font-ils de leur mieux pour assumer leurs obligations et leurs responsabilités, mais dans bien des domaines, les programmes et les méthodes du gouvernement fédéral dépassent de loin les responsabilités et les obligations prévues par la loi.

C'est également en raison de ces progrès que je suis très déçu par le libellé de la motion à l'étude aujourd'hui. Chose certaine, il reste beaucoup à faire. Pour que de nouveaux progrès soient accomplis, il importe d'obtenir la collaboration de tous les députés—de chacun d'eux personnellement, ou encore de leur collaboration par le biais des mécanismes existants, par exemple les comités permanents; il faut qu'il y ait aussi de la collaboration à d'autres niveaux de gouvernement. Je prie tous les députés de se montrer coopératifs et je voudrais surtout que certains députés de l'opposition officielle, au lieu de faire de l'obstruction, collaborent véritablement avec nous, afin que nous puissions régler ces problèmes aussi vite que possible.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Montréal-Mercier (M^me^ Hervieux-Payette)—Le Code criminel—On demande des dispositions plus sévères dans le cas de la prostitution; l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—L'administration de la justice—a) Le rôle du préposé aux libérations conditionnelles. *b*) La nature de la surveillance; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hills (M. Blaikie)—Le Canadien National—a) L'annonce de renvois temporaires. *b*) La façon d'aviser les syndicats.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES AUTOCHTONES DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Schellenberger:

Que la Chambre blâme le gouvernement, et en particulier le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de n'avoir atteint aucun des objectifs pour lesquels le gouvernement continue de demander le pouvoir de consacrer aux autochtones plus d'un milliard de dollars au cours de la présente année financière, qu'elle lui reproche de tolérer la misère qui sévit dans les collectivités autochtones du Canada dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la plupart des pays du tiers monde, et qu'elle blâme le ministre de ne pas avoir assumé ses responsabilités fiduciaires obligatoires et de mépriser le Parlement comme le prouve son refus délibéré de respecter les obligations statutaires qui l'obligent légalement à faire rapport à la Chambre du progrès de la mise en œuvre de l'accord de la Baie James.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir parler du bien-être des Indiens du Canada—c'est un sujet important—et de l'attitude parfois adoptée par le ministère des Affaires indiennes.

C'est un sujet important, je le répète, et ce, pour deux raisons essentielles. Tout d'abord, parce que le gouvernement dépense plus d'un milliard de dollars pour assumer, prétend-il, le bien-être des Indiens du Canada. J'ai l'impression que tout cet argent n'est pas dépensé au meilleur des intérêts des Indiens du Canada et des Canadiens en général. Cet argent sert d'abord à occuper une pléthore de fonctionnaires au ministère des Affaires indiennes et à maintenir la plupart des communautés indiennes dans une situation économique de plus en plus déplorable, où il n'y a place que pour la pauvreté et le désespoir. Notre rôle est de surveiller l'usage des deniers publics, et à ce titre, il y a de quoi être inquiet.

En second lieu, ce sujet est important, monsieur l'Orateur, pour une raison plus fondamentale encore peut-être, mais qui est quelque peu difficile à définir. Le problème est de savoir ce qu'est le peuple canadien et comment il se perçoit. A ce titre, pour nous aider, nous pourrions reprendre ce qu'un auteur a dit de l'Argentine de la dernière décennie. Dans son ouvrage intitulé «The Return of Eva Peron» V. S. Naipaul, au chapitre «Simple history of Indian genocide and European take-over», dit ceci:

Il n'est pas encore question en Argentine de «noble» Indien. Le souvenir du génocide est encore trop vivant et il n'a droit qu'à une ou deux lignes dans les livres d'histoire. Tous les Argentins, par instinct, détestent les Indiens qui vivaient dans la Pampa. Ils n'ont qu'une crainte, c'est qu'à l'étranger, on assimile l'Argentine à un pays d'Indiens . . .

En Argentine, la terre . . . n'est ni plus ni moins qu'un produit. C'est une forme d'investissement refuge, un centre d'érosion inflationniste. Cela ne fend le cœur de personne de s'en débarrasser.

Je crois que les Canadiens veulent établir des rapports différents avec la population autochtone et qu'ils ont une vision de la terre différente de celle des Argentins tels que l'a décrit Naipaul. Peut-être certaines personnes donnent-elles trop dans le romanesque à ce sujet, mais il n'empêche que les Indiens, les Inuits et les Métis ont des liens étroits avec la terre. Ce sont des liens que la plupart d'entre nous ont coupés, mais que nous continuons à considérer comme importants. A ce titre, nous croyons que les autochtones et leur bien-être sont partie intégrante de l'entité canadienne.

• (1630)

Au Canada, depuis au moins l'époque de la proclamation royale de Georges III, nous reconnaissons aux Indiens un statut spécial et unique. Toutefois, il n'a pas vraiment été tenu compte de ce statut dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ni dans la loi sur le Canada proclamée récemment. Souvent, le gouvernement au pouvoir ne savait que faire de ce statut spécial et a tenté de l'abolir en adoptant un programme quelconque d'assimilation. Les Indiens ont souffert du traitement qui leur a été infligé, mais ils ont toujours refusé d'être assimilés par une société non indienne. Demeurer Indiens est essentiel à leur vie. Ils se considèrent comme un peuple distinct et unique qui a un rôle particulier et une place spéciale dans notre monde.

Nous avons négligé les Indiens. Nous les avons vus mourir de maladies européennes. Nous avons éloigné les enfants de leurs parents, et de leur collectivité, nous les avons dépouillés de leur langue et de leur culture. Nous avons tenté de détruire la religion traditionnelle et les institutions politiques des Indiens. Nous les avons soumis à des lois étrangères dans une bureaucratie colonialiste. Même si certaines de nos politiques tenaient du génocide compte tenu de leurs résultats, nous avons toujours affirmé travailler dans l'intérêt supérieur des Indiens. Peut-être était-ce le cas, mais il est étrange que la plupart des terres indiennes nous appartiennent aujourd'hui! Alors même que nous travaillions soi-disant dans l'intérêt supérieur des Indiens, nous avons détruit les fondements de leur économie et les avons amenés à dépendre de notre générosité—les allocations d'assistance sociale.

La façon dont nous permettons aux Indiens de vivre en dit long sur le genre de personnes que nous sommes. A une époque où notre économie se porte si mal, certains pourraient être tentés de nier ou de méconnaître les besoins des Indiens parce que nous sommes aux prises avec bien d'autres problèmes au Canada. Près de deux millions de personnes sont en chômage. Il n'y a pas d'emplois pour les jeunes qui quitteront l'école cette semaine et la semaine prochaine. Notre monnaie se déprécie, les taux d'intérêt sont en hausse et les faillites se multiplient.

Avec tous ces problèmes, il serait facile d'oublier les droits ancestraux ou issus de traités, les revendications territoriales, la question des logements décents, de l'alimentation en eau et des égouts sur les réserves, de l'essor économique des Indiens et de la discrimination envers les Indiennes. Pourtant, nous ne pouvons oublier ces problèmes et cela, pour deux raisons. Tout d'abord, nous avons une dette d'honneur envers les Indiens. Nous ne voudrions pas—je ne peux pas le croire—prétendre que nous ne croyons plus aux valeurs morales. En second lieu, il nous faut reconnaître que les Indiens font partie intégrante du système économique national. Si nous leur donnons les moyens nécessaires pour favoriser l'essor économique de leurs collectivités et que nous leur fournissons l'argent voulu pour se loger et pour se doter en infrastructures, les sommes que nous aurons dépensées seront réinvesties dans l'économie canadienne et tout le monde en profitera. Nous ne pouvons nous permettre de perpétuer un État providence. Tout le problème du débat de cet après-midi est là.

En général, il règne un esprit relativement impartial lors des délibérations du comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien et je dois avouer que j'ai été agréablement

surpris de voir les députés ministériels adopter notre cinquième rapport. D'un autre côté, je vois mal comment les députés ministériels auraient pu en toute bonne foi faire autrement après avoir entendu les témoignages des Indiens canadiens sur leurs conditions de vie. Le cinquième rapport du comité dit exactement la même chose que le texte de la motion en des termes peut-être moins impartiaux et moins neutres. J'attends avec impatience d'entendre les députés ministériels car le cinquième rapport du comité permanent qui a été adopté par la Chambre et approuvé par tous les membres du comité, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou néo-démocrates, adresse un message sérieux au ministre et au cabinet. Nous espérons que le ministre va retenir la leçon et qu'il va agir en conséquence.

Il y a trois points importants dont nous devons parler cet après-midi. Tout d'abord, il faut que les Indiens participent à l'établissement du budget. Deuxièmement, ils ont besoin de crédits supérieurs. Troisièmement, il faut démanteler le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Si vous le voulez bien, nous prendrons chacun de ces points dans cet ordre.

Je le répète, les Indiens doivent participer à l'établissement du budget. Il est très frustrant pour les bandes d'Indiens de devoir rendre des comptes au Ministère alors qu'ils n'ont pas leur mot à dire sur le montant des crédits qui leur sont alloués. Il est très frustrant pour une bande comme celle de Cowichan, qui n'a pu réussir à avoir aucune indication sur les chiffres indicatifs qui seraient fixés pour son budget, de s'entendre dire ensuite au milieu de mars que, puisque son budget va dépasser les trois millions et que le Conseil du Trésor a modifié ses règles, il lui faudra maintenant présenter une demande au Conseil du Trésor avant que son budget puisse être approuvé. Cela, elle l'apprend deux semaines avant la fin de l'année financière. C'est très frustrant pour une population comme celle de la bande Oweekano, qui s'en plaignait par la lettre suivante:

> Nos premiers commentaires concernant la réunion de ce matin ne sont pas flatteurs, c'est le moins qu'on puisse dire. Nous sommes contraints de protester contre votre processus de négociation, qui consiste pour nous à noter sur le papier les montants que vous avez décidé de nous donner. Nous sommes sortis de la réunion profondément déçus de la façon dont on traite les petites bandes isolées comme la nôtre.

Deux semaines avant la date limite, on apprend aux grandes bandes qu'elles doivent présenter au Conseil du Trésor des demandes pour leur budget. Les petites bandes on les convoque, et en fait de consultation, on leur fait noter les articles qui sont approuvés, un point c'est tout.

Il y a ensuite le problème que même lorsqu'un budget a été approuvé, même lorsque les bandes indiennes présentent ponctuellement leur rapport trimestriel, le ministère ne sort l'argent que lorsque cela lui chante. Notre comité s'est fait dire par la bande Neskainlith de Colombie-Britannique qu'en raison des retards mis à payer l'argent de son budget, cette bande doit payer dans les $10,000 à $12,000 par année en intérêts.

Ces temps-ci, nous entendons les banques pousser des cris de désespoir au sujet de leurs profits, mais je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt des Canadiens que le ministère se montre si lent à payer les bandes indiennes qu'elles doivent payer des intérêts pour conserver leurs facilités de crédit à la banque. Il est absolument indispensable que les Indiens prennent part dès les tout débuts à l'élaboration de leur budget, au lieu d'être simplement convoqués à la fin pour apprendre ce qu'il pourrait y avoir.

Deuxièmement, je voudrais parler du manque d'argent pour les besoins constatés. Une des raisons de l'actuelle crise de financement est probablement la réussite d'un des programmes gouvernementaux. Depuis plusieurs années le gouvernement a adopté une politique consistant à confier aux Indiens des responsabilités administratives, et depuis lors les responsables indiens sont passés maîtres dans la désignation des besoins de leurs populations. Il n'était plus question pour eux d'accepter simplement ce que les agents indiens voulaient bien leur donner. Ils ont appris à savoir déterminer leurs besoins, mais seulement pour s'apercevoir qu'ils n'ont pas les fonds voulus pour y répondre.

• (1640)

Nous nous sommes toujours attendus à ce que les Indiens s'en sortent en vivant dans la pauvreté, après les avoir privés de leurs bases économiques. Aujourd'hui, nous leurs faisons des promesses et nous nous attendons à ce qu'ils se débrouillent grâce à celles-ci, même lorsque nous ne les tenons pas. Je voudrais citer quelques exemples aux fins du compte rendu, monsieur l'Orateur.

Il y a quelques années, on versait une allocation de $10 par semaine aux étudiants indiens. Bien que le dollar ait beaucoup perdu de sa valeur à cause de l'inflation et que dans tous les secteurs, les gens obtiennent plus d'argent, les étudiants indiens sont toujours censés se débrouiller avec cette somme. C'est parfois une raison suffisante pour les empêcher de fréquenter une école éloignée de chez eux. Si nous nous intéressons à l'éducation des Indiens, comme nous le prétendons, nous devons faire en sorte que les étudiants aient suffisamment d'argent de poche.

J'ai été heureux, hier, d'entendre le ministre dire à la Chambre qu'il est en train de relever les normes des écoles indiennes. Il y a dix ans, on a fixé des normes pour les écoles indiennes, puis le ministère a décidé qu'elles étaient trop élevées et il les a réduites. Dans la plupart des provinces aujourd'hui, la norme fédérale, pour les écoles indiennes, est inférieure à celle de la province. Je suis heureux de voir que le ministre va prendre des mesures pour y remédier; nous suivrons de près l'évolution de la situation dans ce domaine.

Cinq bandes de l'île de Vancouver se partageaient le programme dit de stimulation des enfants. Au départ, ce programme prévoyait le financement de la formation de jeunes Indiens pour leur permettre de travailler avec leurs parents et les enfants d'âge préscolaire. Pendant trois ans, ce programme a reçu des fonds du programme de développement communautaire, mais les crédits sont allés en diminuant et aucun autre ministère fédéral n'a comblé le déficit. C'était un très bon programme qui est menacé aujourd'hui de disparaître, faute de crédits.

L'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick nous a signalé à maintes reprises son inquiétude de voir se terminer le programme de repas chauds à l'intention des enfants dans le cadre du développement communautaire. Ce programme ne se limite pas aux jeunes Indiens. Lorsqu'il n'y a pas assez d'argent à la maison, les enfants partent souvent à l'école sans manger. Le

programme de repas chauds visait à leur donner une alimentation de base, car chacun sait qu'un enfant ne peut pas apprendre lorsqu'il a le ventre creux. On n'a pas cependant fourni les fonds nécessaires à l'application du programme des repas chauds.

A Mission, en Colombie-Britannique, l'internat de St. Mary's fait face à des coupures budgétaires qui forceront l'administration à se départir de dix de ses enseignants et à accepter 35 élèves de moins. Beaucoup de ces étudiants viennent de foyers brisés, d'agglomérations isolées ou d'agglomérations connaissant une pénurie de logements adéquats. Il faudra garder cet établissement tant qu'on ne pourra pas les remplacer.

Des budgets de récréation ont été annulés. Cela peut sembler bien peu de chose à un représentant du ministère, mais pour les Indiens, la récréation et les sports constituent des moyens de prendre confiance en eux. Le budget alloué à ces activités ne devrait donc pas être réduit à l'heure actuelle.

A de nombreuses reprises, le gouvernement a annoncé qu'il était prêt à consacrer 345 millions de dollars au développement économique au cours des prochaines années. On nous a fait des promesses, mais pour le moment, nous n'avons pas vu le premier sou de cet argent. On n'élabore aucun mécanisme, de concert avec les Indiens, pour répartir l'argent entre les Indiens, les Métis et les Inuits.

Il suffit de se rendre dans les villages indiens pour s'apercevoir combien ces gens souffrent, car ils n'ont pas les systèmes de tout à l'égout et d'eau potable voulus. J'ai visité le village de Penelakut de ma propre circonscription et j'ai pu constater que des canalisations de plastique amenaient l'eau potable jusqu'au porche d'une maison. C'est ce qu'on appelle là-bas l'eau courante. Ces canalisations côtoyaient d'autres canalisations de plastique constituant le système de tout à l'égout. Toutes ces canalisations fuyaient, monsieur l'Orateur. C'est le genre de situation que l'on retrouve dans ces agglomérations. Cela est vraiment déprimant pour quelqu'un de l'extérieur, mais pour les habitants du village, il s'agit d'une question de vie ou de mort. Dans de nombreux villages indiens, les habitants risquent fort d'être victimes de graves épidémies. Nous avons reçu des témoignages à ce sujet de Cris de la Baie James. Nous devons prendre des mesures, monsieur l'Orateur.

J'aimerais faire rapidement quelques observations sur le travail du Ministère. Les employés sont démoralisés. Ce ne sont pas de mauvaises personnes, monsieur l'Orateur, mais le système est inadéquat. Les Indiens veulent que le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien leur laisse plus de latitude.

Le gouvernement devrait immédiatement commencer à faire participer les Indiens aux discussions concernant le budget dès le début. Il faut trouver une méthode acceptable pour que les autochtones puissent contrôler le fonds de développement économique de 70 millions qui devrait, en définitive, totaliser 345 millions de dollars.

Dans son cinquième rapport, le comité demandait que des fonds spéciaux soient octroyés pour l'infrastructure, le logement, les égouts et l'alimentation en eau potable. Nous avons demandé qu'on dépose immédiatement le rapport sur la mise en œuvre de l'entente sur la Baie James et le nord du Québec ainsi que le rapport Tait concernant cette entente et les chiffres relatifs aux sommes octroyées. Enfin, monsieur l'Orateur, je demande instamment qu'on prévoit des crédits supplémentaires pour répondre aux besoins des Indiens et qu'on prenne des mesures pour réduire l'importance du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je participe à ce débat sur une motion d'opposition. En ouvrant le débat le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a dit que certaines personnes pourraient s'étonner que l'on discute d'une telle question aujourd'hui. Il a mentionné, je crois, que le premier ministre (M. Trudeau) prenait ce sujet très à cœur, c'est-à-dire notre participation au dialogue nord-sud. Je suis d'accord avec le député car je partage moi aussi ce sentiment.

Si j'ai aimé travailler au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, c'est notamment parce que j'étais un des rares membres du comité qui n'avaient pas de bande indienne dans leur circonscription. Néanmoins, il y en a plusieurs aux alentours de la mienne. En fait, un certain nombre de jeunes Indiens fréquentent une des écoles secondaires de London-Ouest.

Je voudrais vous parler de certains progrès réalisés dans le domaine de l'instruction publique grâce à l'intervention du gouvernement au cours des années. On a signalé que les délibérations du comité permanent étaient impartiales et je suis d'accord là-dessus. Voilà pourquoi en écoutant parler le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) j'étais attristé et abattu. Ce ne sont certes pas les sentiments exprimés durant nombre de ces séances. En fait, j'avais eu l'impression, tandis que nous nous entretenions avec divers conseils de bandes indiennes durant de nombreuses semaines, qu'en dépit des nombreux problèmes qui surgissent, le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) était respecté par un grand nombre de ces groupes et qu'un esprit de collaboration régnait entre les indigènes et le ministre. Je crois qu'il fallait le dire et le souligner car cela est devenu très évident durant de nombreuses audiences.

• (1650)

Je conteste les propos de l'orateur précédent, selon qui les termes du cinquième rapport du comité permanent coïncideraient parfaitement avec la motion de l'opposition. Je rejette cette opinion. Bien que le cinquième rapport comporte certainement des critiques, sa teneur ne coïncide pas avec tout le libellé de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Lorsqu'elle accuse le gouvernement de n'avoir atteint aucun des objectifs relatifs aux programmes conçus pour permettre l'épanouissement des Indiens au Canada, la motion me paraît clairement oublier certaines mesures très manifestes qui ont été prises, et je le souligne, de concert avec les Indiens eux-mêmes. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de l'éducation des Indiens. Comme je l'ai déjà dit, bon nombre des jeunes Indiens du sud-ouest de l'Ontario viennent faire leurs études dans ma circonscription, et c'est pourquoi je tiens à aborder ce sujet cet après-midi.

Ce faisant, monsieur l'Orateur, je trouve qu'il serait utile d'exposer le rapport entre les changements survenus dans certains programmes particuliers d'enseignement et les changements fondamentaux que nous avons vu s'opérer au cours de la dernière décennie dans le domaine de l'éducation des Indiens au Canada. Si nous remontons au début de l'histoire de l'éducation des Indiens, nous constatons qu'à partir de 1850 environ

on avait pratiqué une ségrégation dans l'enseignement s'adressant aux jeunes Indiens canadiens afin de les protéger. Cela s'explique par le fait que le gouvernement estimait que le climat social des localités de plus en plus grosses, peuplées d'immigrants était susceptible de nuire au mieux-être des groupes indiens. On connaît bien les inconvénients de cette forme d'enseignement en internat: la séparation forcée des enfants de leurs familles et la dévalorisation des langues et de la culture indiennes. De la Confédération aux environs des années 50, la grande majorité des enfants indiens d'âge scolaire ont reçu leur instruction dans des internats sur les réserves. Pendant cette période, cependant, un petit nombre d'Indiens—ce qui est tout de même significatif—a réussi à décrocher des diplômes universitaires.

Après la Seconde Guerre mondiale, la sensibilisation accrue de la population aux droits de la personne et aux relations entre les races, de même que les instances des Indiens, ont entraîné un changement dans la politique de l'éducation. Au cours des années 60, après avoir étudié les conditions de vie des groupes indigènes minoritaires et suite aux pressions de certains chefs indiens, le gouvernement fédéral a commencé à encourager l'intégration des écoliers indiens dans les systèmes d'enseignement provinciaux. Dans la foulée, il a mis sur pied des programmes spéciaux destinées à financer l'intégration des écoliers indiens dans les écoles provinciales. Cette aide comprenait notamment des allocations pour les fournitures scolaires, les déplacements, les dépenses personnelles, et le reste. Le gouvernement assumait directement les priorités du développement de l'école indienne telles qu'elles étaient perçues à l'époque.

Cependant, comme bon nombre de députés le savent, monsieur l'Orateur, à cause du travail du comité permanent et de la Fraternité nationale des Indiens, le gouvernement a modifié son attitude et reconnu en 1973 que le système d'enseignement pour les Indiens, comme pour tous les autres Canadiens, devait s'appuyer sur les principes du contrôle local et de la responsabilité des parents. Bien entendu, le contrôle exercé par les Indiens ne s'applique pas uniquement aux écoles administrées par les bandes. Même à l'échelon provincial, où il est manifestement plus difficile pour les Indiens d'exercer un certain contrôle, on met en place des mécanismes afin que les Indiens puissent participer davantage.

Depuis dix ans, à la faveur des progrès sociaux accomplis par les Indiens, de nouvelles tendances se sont affirmées dans l'enseignement pour les Indiens, grâce à l'influence exercée par les localités sur l'administration, les programmes d'étude, la formation des enseignants et d'autres aspects d'importance cruciale. Les initiatives des Indiens et du ministère fédéral ont aussi influé sur les programmes provinciaux, puisque les ministères provinciaux de l'Éducation ont commencé à tenir davantage compte des réalités culturelles des autochtones du Canada dans le système scolaire en général.

Le fait que, sur plus de 73,000 élèves indiens, plus de 32,000 étudient les langues indiennes dans les écoles fédérales, provinciales et administrées par les bandes indique bien le rôle que jouent les cultures indiennes dans les programmes scolaires du Canada. On a accru largement la participation des Indiens à tous les aspects de l'enseignement. En 1970, environ 200 comités scolaires indiens jouaient un rôle quelconque, généralement tout à fait secondaire, dans l'établissement des programmes d'enseignement. Par ailleurs, en 1980, trois commissions scolaires indiennes ou inuites avaient déjà été établies en vertu des lois provinciales, en l'occurrence la commission scolaire des Nishgas de la Colombie-Britannique et les commissions scolaires des Cris et des Kativiks du nord du Québec; par ailleurs 450 des 573 bandes administrent maintenant leurs propres programmes en entier ou en partie. Il y a aussi 137 écoles administrées par les bandes sur les réserves. Les bandes ont en outre des budgets d'éducation qui portent notamment sur les études postsecondaires et les résidences d'étudiants. Ces budgets représentent maintenant près de 110 millions de dollars comparativement à environ 7 millions de dollars au début des années 70. Le pourcentage des administrateurs et des enseignants indiens dans les écoles fédérales atteint maintenant 30 p. 100.

Bien entendu, monsieur l'Orateur, la nouvelle politique, les changements apportés au programme et, surtout, le rôle accru des dirigeants indiens dans la prise des décisions a entraîné l'établissement ou l'élimination de divers programmes à mesure que la situation a évolué et que l'ordre des priorités a changé. Naturellement les administrateurs locaux ont fait ressortir la nécessité d'accorder les ressources requises pour continuer d'améliorer la qualité des services d'enseignement dans les réserves. Pour réaffecter les crédits le ministère et les autorités scolaires ont réexaminé les priorités, ce qui a eu pour effet d'amener un ralentissement ou l'annulation de certains programmes facultatifs. J'estime monsieur l'Orateur, qu'on ne peut qualifier de «réduction» ce procédé administratif qui consiste à redéfinir les priorités et à redéployer les ressources disponibles, si nous augmentons dans le même temps nos dépenses générales au chapitre de l'éducation et de l'entretien, lesquelles dépenses ont totalisé plus de $278 millions de 1980-1981.

Il faudrait aussi noter monsieur l'Orateur, que le ministère a les mains liées par la loi sur les Indiens en ce qui concerne la prestation des services d'enseignement élémentaire et secondaire. Pendant que le gouvernement fédéral affirme ses responsabilités particulières vis-à-vis des Indiens, il est évident que ceux qui résident en dehors des réserves ont pleinement le droit à tous les services offerts aux autres citoyens, puisqu'ils ont les mêmes obligations fiscales à l'endroit des autorités provinciales.

Permettez que je dresse brièvement un rapport entre les accords sur les frais de scolarité et le principe de l'autonomie indienne. C'est une question fort importante étant donné qu'en 1980-1981, 53 p. 100 des élèves indiens du niveau élémentaire et secondaire résidant dans les réserves ou les terres de la Couronne, fréquentaient des écoles qui relèvent des provinces. Cette même année, les autorités scolaires des bandes contrôlaient 26 p. 100 des frais de scolarité versés à des organismes provinciaux. On a estimé qu'en 1981-1982 plus de 41,000 élèves habitant des réserves ou des terres de la Couronne fréquentaient des écoles provinciales qui ont entraîné des coûts de $145.1 millions, sans compter les dépenses en immobilisations.

• (1700)

Le problème des compétences complique grandement la négociation et l'application de ces accords sur l'enseignement. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien doit tenir compte à la fois de l'administration indienne, des responsabilités confiées au ministre en vertu de la loi sur les Indiens et des pouvoirs constitutionnels assignés aux provinces. En

raison des attributions provinciales, il a fallu adopter diverses approches pour la mise en œuvre des accords sur l'enseignement, le facteur le plus important étant la mesure dans laquelle les dirigeants indiens de l'enseignement participent à l'application de ces accords. Cette participation varie, les Indiens pouvant faire fonctionner les commissions scolaires provinciales ou être admis dans les écoles à titre de visiteurs seulement.

Quand les Indiens décident d'utiliser les services d'enseignement provinciaux, le ministère estime qu'il incombe aux dirigeants provinciaux d'encourager la participation indienne dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'administration, le contrôle, la revue et l'évaluation des programmes d'enseignement provinciaux. Dans de telles circonstances, le rôle des autorités de la bande en matière d'enseignement est censé comprendre les activités suivantes: représenter les intérêts des parents et des collectivités indiennes, négocier des accords de services avec les gouvernements fédéral et provinciaux, gérer les budgets d'enseignement et rendre compte des résultats aux parents et à la collectivité en général.

A l'heure actuelle, le ministère s'attribue un double rôle à cet égard. D'abord, il ne cessera d'insister sur la collaboration avec les associations et les bandes indiennes régionales en vue d'assurer l'application de la loi provinciale visant à accroître la représentation des Indiens au sein des organismes chargés de prendre des décisions en matière d'enseignement. Ensuite, au niveau local, le personnel du ministère continuera d'appuyer les initiatives des Indiens qui visent à améliorer la participation des parents indiens à l'établissement du programme d'études dans les écoles provinciales.

En même temps, comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, des progrès marquants ont été accomplis au sein du programme d'enseignement postsecondaire pour les Indiens et les Inuits, programme qui a été spécialement établi par le ministère. C'est dans les années 70, lorsque l'instruction, et surtout l'instruction postsecondaire, était pour les Indiens le seul moyen véritable d'améliorer leur niveau de vie et de se réaliser des points de vue intellectuel, social et culturel, que les programmes du ministère ont été établis en vue de satisfaire pleinement à ces aspirations. En facilitant l'accès à l'enseignement postsecondaire, nous avons permis à tous les diplômés de trouver un emploi, à toutes les écoles de se doter d'un personnel enseignant composé à près de 30 p. 100 d'Indiens, et nous avons augmenté le nombre d'avocats, de travailleurs sociaux, d'infirmières, d'administrateurs et de gestionnaires d'origine indienne.

Ces diplômés ont assumé un rôle prépondérant dans l'élaboration des programmes politiques des conseils de bandes et des Indiens en général. En notre qualité de membres du comité permanent, nous avons eu la chance de connaître de nombreux diplômés qui servaient de porte parole aux diverses bandes et aux divers conseils du Canada. Ces diplômés sont devenus des modèles pour les nouvelles générations et ils témoignent du succès remporté par les chefs de file autochtones qui sont parvenus à motiver les étudiants ayant tendance à abandonner leurs études. Les éducateurs autochtones, œuvrant à l'intérieur du cadre scolaire et par le biais de centres culturels ont remis à l'honneur l'apprentissage des langues et la culture indiennes, de sorte que les Indiens peuvent maintenant retrouver la fierté de leurs racines. Tous ces éléments ont contribué à multiplier très rapidement le nombre des inscriptions, celui des diplômés, et à accroître les dépenses budgétaires.

Ainsi, c'est l'enseignement supérieur des Indiens qui a surtout motivé l'établissement du Saskatchewan Indian Federated College à l'Université de Regina, du centre d'études supérieures de Blue Quills en Alberta, l'adoption de programmes d'études sur les autochtones au niveau universitaire dans toutes les provinces, l'inauguration d'un réseau de formation pour les Indiens en gestion des affaires, et bien d'autres initiatives qui montrent toutes que la collectivité indienne du Canada s'apprête à entrer dans une nouvelle ère de prospérité au XXI[e] siècle.

Il y aura bientôt dix ans, monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes de l'époque, l'actuel ministre de la Justice (M. Jean Chrétien), prenant la parole au conseil des ministres de l'éducation, avait dit que les provinces comme le gouvernement fédéral avaient le devoir de veiller à améliorer l'enseignement dispensé aux Indiens en assurant la participation des parents, en mettant au point les programmes d'études indiqués, en exigeant davantage comme formation des enseignants et en encourageant les Indiens à devenir enseignants et ainsi à répondre à la demande d'aides aux enseignants.

A l'heure actuelle, d'après les indices que font voir les systèmes d'enseignement relevant du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des bandes, nous avons de bonnes raisons de croire que ces idées ont été et demeurent respectées. Le rôle du gouvernement fédéral a visiblement changé au fil des années à mesure que les Indiens assumaient de plus en plus le rôle qui leur revient dans l'éducation de leurs enfants. Reconnaissant le rôle que l'enseignement joue dans le maintien de la culture, le gouvernement fédéral continuera d'appuyer les efforts des peuples indiens pour atteindre leurs objectifs dans ce domaine fondamental de l'entreprise humaine. Je pense que pas plus tard qu'hier, en réponse à une question que lui avait posée un député du Nouveau parti démocratique, le ministre des Affaires indiennes a déclaré qu'il appuyait la construction d'une école.

En terminant, je tiens à répéter que le gouvernement continue et continuera à appuyer les Indiens dans le domaine de l'enseignement sous tous ses rapports afin qu'ils puissent se donner les moyens de réaliser leurs objectifs dans cette entreprise humaine essentielle qu'est l'acquisition du savoir.

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur l'Orateur, il est certain qu'en période d'épreuves, ce sont ceux qui sont déjà en difficulté qui sont le plus durement touchés. Comme la récession s'aggrave, il est évident que beaucoup de nos autochtones souffrent plus que d'habitude. Mon collègue le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a exposé très clairement, je pense, l'essentiel de ce qui arrive à la collectivité indienne, et surtout de ce qui ne lui arrive pas.

L'inaction du gouvernement, les fausses promesses du ministre, l'inertie et la dureté d'une bureaucratie énorme et dépourvue de tout sentiment écrasent beaucoup de nos Indiens. La situation de tiers monde dans laquelle se trouvent nos populations autochtones a été scientifiquement constatée par des groupes qui comparaissent aux audiences du comité permanent. Ce sont d'incroyables et honteux tableaux d'humiliation, de souffrance et de trahison qui se dressent souvent sous nos yeux. D'une façon générale, les Canadiens ne sont pas au courant de ces situations. Mais n'importe quel membre du comité permanent qui écoute cela à longueur de journée, au fil des

mois et des années, connaît bien ces situations terribles. Qu'un gouvernement puisse laisser passer les années sans s'attaquer à la racine du mal et y porter remède, cela dépasse l'entendement.

Ce que je trouve intéressant, c'est que notre premier ministre (M. Trudeau) parcourt le monde en donnant aux pays du tiers monde des conseils sur la façon de régler leurs problèmes, quand dans notre propre pays et dans sa propre province de Québec, il y a des situations qui ne laissent rien à envier à aucun pays du tiers monde.

Permettez-moi de donner un exemple récent de choses qui viennent de se produire au Québec. Je veux parler d'un article paru le 12 juin 1982 dans la *Gazette* de Montréal. L'article concerne d'abord deux jeunes Indiens et leur bébé d'un mois. Ils ont amené le bébé malade à une infirmière d'une localité voisine. L'infirmière examine l'enfant en vitesse et dit de le ramener à la maison. Ce soir-là le bébé meurt. Les jeunes parents vont alors à la réserve pour enterrer l'enfant. Pendant qu'ils sont en train de le faire, la police provinciale atterrit en hélicoptère. Elle emmène l'enfant en disant qu'ils n'ont pas le droit de l'enterrer parce qu'il n'y a pas de certificat de décès. Un mois plus tard, la police retourne l'enfant aux parents dans une caisse de lait Carnation. Sans autre explication sur ce qui s'est passé.

M. Oberle: Au Canada, en 1982.

M. Greenaway: Je citerai une phrase d'un article paru dans la *Gazette* de Montréal. La voici:

> Il est courant, dit Savard, qu'on renvoie à leurs parents le cadavre d'un enfant en pièces détachées, dans un sac à ordures vert ou dans une boîte.

● (1710)

Voilà ce que l'on constate au Canada, voilà ce que l'on constate au Québec en 1982. Nous comptons 74 députés québécois sur les banquettes ministérielles, et pourtant certains des cas les plus déplorables qu'on a évoqués devant le comité permanent se sont produits dans cette province. Je ne puis comprendre comment le premier ministre peut tolérer ce genre de choses dans sa propre province. J'ai parlé de cette situation avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), et elle m'a assuré que c'était vrai. Elle a ajouté qu'elle ferait enquête à ce sujet et qu'elle ferait l'impossible pour que cela ne se répète plus. C'est là le genre de cas dont nous avons entendu parler à maintes et maintes reprises. C'est tout simplement inacceptable.

Une partie importante de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui a trait à la Convention de la Baie James et du Nord québécois. La dernière partie de la motion se lit comme suit:

> —et de mépriser le Parlement, comme le prouve son refus délibéré de respecter les obligations statutaires qui l'obligent légalement à faire rapport à la Chambre du progrès de la mise en œuvre de l'accord de la baie James.

Avant d'entrer dans les détails du problème que suscite la convention de la baie James, laissez-moi vous expliquer comment on a conclu cette convention et quelles en étaient les modalités. Signée le 11 novembre 1975, c'est une convention de 454 pages pleines de promesses aux Indiens et aux Inuits du nord du Québec. C'est un contrat signé par deux gouvernements, celui du Québec et celui du Canada. Les Cris et les Inuits du nord du Québec l'ont signé également. En vertu de la convention, les Indiens et les Inuits renonçaient à leurs droits autochtones à des terres sur lesquelles ils vivaient depuis des siècles, en échange d'à peu près la moitié de tout le territoire québécois, plus 225 millions de dollars payables au cours d'une période de 20 ans. En échange, en plus du règlement en espèces qu'ils reçoivent au compte-gouttes chaque année, on leur a promis de meilleurs services gouvernementaux, 5,000 milles carrés de terres, l'autonomie limitée des Cris et des Indiens ainsi que beaucoup d'autres avantages bien précis. Par exemple, on leur a promis des soins médicaux améliorés, de meilleurs logements, des infrastructures locales, comme des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, des pistes d'atterrissage, de meilleures écoles, des routes, des services d'incendie et beaucoup d'autres choses encore. On leur a également promis un rattrapage, parce qu'ils avaient accumulé tellement de retard et étaient dans un si triste état; en outre, les programmes à l'intention des autochtones des diverses régions du pays se poursuivraient. Pour tout cela, ils ont abandonné leurs droits aborigènes. Cinq ans plus tard, en août 1980, il était devenu certain que l'entente ne fonctionnait pas.

Les Cris et les Inuits ont témoigné devant le comité permanent au printemps de 1981 et ont formulé toute une série de plaintes dans les domaines financier et social, signalant notamment des décès d'enfants. Des médecins très réputés de l'Hôpital général de Montréal ont étudié la situation et dit ce qui se passait. Un tel compte rendu nous a été fait par le D^r^ Gary Pekeles, pédiatre de grande réputation de l'Hôpital général. Je vous cite quelques lignes du rapport qu'il a présenté le 16 avril 1981:

> Le présent rapport a pour objet une épidémie de gastro-entérite infantile qui a frappé la population autochtone des régions de la baie d'Hudson et de la Baie James au printemps et à l'été de 1980. Cette maladie a affecté un grand nombre d'enfants de moins de deux ans des villages de cette région. Dans plusieurs localités, c'est la majorité des enfants qui ont été touchés. Au moins 80 d'entre eux ont été hospitalisés et ont nécessité un traitement long et complexe; près de la moitié ont dû être transférés dans des hôpitaux pour enfants de Montréal. Au moins sept enfants sont morts de la gastro-entérite. Cela, dans une région qui ne compte certainement pas 1000 enfants de moins de deux ans.

Nous avons entendu le témoignage d'une collectivité de Rupert House où les égouts non traités de la clinique médicale locale étaient déversés en amont de la source d'approvisionnement en eau des autochtones. La gastro-entérite s'est déclenchée parmi sa population. C'était un cycle vicieux—les enfants étaient hospitalisés, mais les égouts étaient déversés en amont de la prise d'eau, et il n'y avait pas moyen d'enrayer la maladie. On nous a dit en comité que la situation serait examinée par un représentant du ministère québécois de la santé et du bien-être. Plusieurs mois plus tard, lorsque le ministre s'est rendu sur les lieux pour étudier la situation, il a découvert, à sa grande consternation et à notre grand écœurement, que la question n'avait pas été réglée. Elle l'a été depuis. C'est le genre d'histoire que nous avons entendue lors des audiences du comité.

Alors que les Cris et les Inuits connaissaient tous ces problèmes de santé, le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social a décidé de quitter la région, de retirer tous ses services sanitaires, car il avait mal interprété la loi. En réalité, le gouvernement fédéral ne devait se retirer que lorsque les Cris et les Inuits auraient été prêts à prendre en main leurs services sanitaires. Ainsi, après avoir lu entre les lignes de la convention, il a laissé les autochtones en plan.

Quelles ont été les conséquences de ce geste? Étant donné que les Indiens n'avaient reçu aucune aide en matière de santé,

ils ont dû dépenser de l'argent pour établir des services de santé et de bien-être, des canalisations d'égout et d'eau potable que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec devaient normalement leur fournir. Le grand chef Billy Diamond a d'ailleurs résumé cette situation dans son témoignage devant le comité en déclarant:

Il est vrai que les Cris ont reçu des dédommagements. Cependant, ils ont dû céder certains de leurs droits pour obtenir ces dédommagements qui devaient constituer un fonds du patrimoine pour les générations à venir. Les gouvernements et les Cris l'ont reconnu de façon indiscutable durant les négociations et au moment de la signature de la convention. Or, les Cris ont dû, à cause des problèmes relatifs à la santé et aux installations sanitaires et à cause de l'absence tragique de logements et d'infrastructures dans les communautés cris, consacrer plus d'un quart de leurs dédommagements à la construction de logements et à l'établissement d'infrastructures.

En entendant cette déclaration, le comité a été si outragé qu'il a posé un geste sans pareil. Il a rédigé un rapport qui a été joint au rapport sur les crédits déposé à la Chambre. Il a demandé au ministre de prendre immédiatement les mesures voulues. Ce dernier a alors nommé un commissaire chargé de se rendre sur les lieux pour procéder à une enquête et de présenter un rapport et des recommandations au cabinet. L'automne dernier, il est donc revenu à Ottawa avec un rapport de 87 pages qui faisait état de la plupart des problèmes qui s'étaient posés dans la région. En janvier, le rapport a été présenté au cabinet, mais nous attendons encore sa décision.

Environ 11,000 personnes de la région attendent depuis 1975 que justice leur soit rendue. Une garantie était inscrite dans la loi du fait que le ministre était tenu de faire rapport à la Chambre dans les soixante jours après le 1er janvier de chaque année. Le dernier rapport nous a été remis le 31 mars 1980. Ces rapports devraient faire ressortir les problèmes qui se posent dans l'exécution de l'accord. Il est probablement impossible au ministre de soumettre un rapport qui dévoilerait tous les détails de situations épouvantables et mettrait le gouvernement dans l'embarras.

Comme le ministre est tenu de déposer des rapports au Parlement et qu'il ne l'a pas fait depuis deux ans, il est coupable d'outrage au Parlement. Le député de Prince George-Peace River a porté la question à l'attention de la présidence l'an dernier par le biais de la question de privilège. Madame le Président nous a affirmé qu'elle n'avait aucun moyen de sanctionner la conduite d'un ministre ou de l'obliger à rendre compte de ses actes. Elles nous a dit que nous devrions songer à d'autres moyens. Pourtant nous cherchons en vain ces autres moyens d'obliger le ministre à rendre des comptes au Parlement. Peut-être faudra-t-il en saisir le public.

Aucune mesure n'a été prise depuis que nous avons entendu parler de cette triste histoire le printemps dernier. Les Cris et les Inuits sont revenus ce printemps nous raconter des histoires encore pires même. Les Inuits nous ont raconté comment, à cause des insuffisances de leur système d'éducation, 1500 ou 1600 élèves ne pouvaient dépasser la huitième année. Dans beaucoup de localités il n'y a même pas d'école. Il arrive que les classes ont lieu dans des misérables cabanes.

• (1720)

Les conditions de logement sont tout à fait inacceptables. Il faudrait bâtir des centaines de maisons. Nous avons entendu parler d'eau potable contaminée et de maladies chez les enfants. La turberculose fait encore des ravages dans ces régions. Il y a un an, je l'avais signalé à la Chambre, mais pratiquement aucune mesure n'a été prise. Il y a un mois, le chef Diamond nous disait que depuis l'an dernier, sa femme avait contracté la tuberculose. Je voudrais vous citer un court passage pour illustrer la gravité de la situation. Un certain M. Thérien, agent de recherche au Département d'hygiène communautaire de l'Université Laval, a déclaré ceci au comité:

Il existe des cas nouveaux ou des cas de rechute sur la côte de la baie d'Hudson. La maladie est plus ou moins sous contrôle dans la région de la baie d'Ungava et, à ma connaissance, il reste encore un cas ou deux.

Et il avait affirmé quelques instants auparavant:

La tuberculose sévit sur la côte ouest de la baie d'Hudson. Pour autant que je sache, il existerait actuellement 30 à 40 cas nouveaux ou des rechutes.

Tout le monde sait que la tuberculose dénote de bien mauvaises conditions d'hygiène. C'est une maladie du tiers monde, qui est inacceptable de nos jours, au Canada.

Lorsque les membres de la délégation inuite ont comparu devant nous, ils ont même ajouté une nouvelle dimension à leur témoignage déjà alarmant. Ils nous ont parlé d'un système de deux poids deux mesures, selon lequel les Blancs qui vont travailler dans leurs collectivités sont logés dans de bonnes maisons ayant l'eau courante et les égouts, alors que les autochtones doivent vivre dans des cabanes, et souvent à deux ou trois familles dans des pièces de 14 par 18 pieds. Il est assez intéressant de signaler, ne serait-ce que pour illustrer l'attitude du ministère dans l'application de cette loi, que j'ai découvert aujourd'hui que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a intenté à Québec des poursuites judiciaires contre les Cris de la baie James, et en particulier le conseil scolaire, parce qu'ils ne payaient pas leurs factures d'électricité. Les Cris ont riposté en intentant aussi des poursuites contre le ministère, qui n'aurait pas respecté son engagement de payer la pension des jeunes qui fréquentent l'école hors de la région.

C'est là un exemple de ce qui arrive. Une loi a été adoptée afin d'éviter tout cela. Elle devait créer des écoles, des services de santé, des logements, des services d'incendie et aménager des pistes d'aviation. A mon avis, il n'existe aucune excuse pour tous ces incidents.

La semaine dernière, j'ai reçu une lettre d'une étude d'avocats qui représente les Inuits. En voici un extrait:

Au nom des Inuits du Nord québécois et, en particulier, de Mme Mary Simon, présidente de la société Makivik . . .

Et il mentionne d'autres personnes:

. . . Je vous remercie d'avoir suivi de près l'application de la Convention de la baie James et du Nord québécois, et d'avoir donné votre appui aux mesures fédérales visant à assurer sa mise en vigueur.

Même si les Inuits du Nord québécois ont été déçus du petit nombre de députés venus écouter leurs instances le 19 mai, ils reconnaissent volontiers l'importance du rôle du comité permanent dans le processus d'examen.

Nous demandons donc encore une fois au comité d'intervenir avec toute la vigueur possible auprès du gouvernement à la suite des témoignages des Inuits du Nord québécois et des Cris de la baie James au sujet des conditions qui existent dans leurs collectivités, et qui sont directement attribuables au fait que le Canada n'a pas respecté scrupuleusement ses obligations en vertu de la Convention.

Cette entente devait servir de modèle à toutes les autres ententes de règlement territorial au Canada. Cela n'a pas été le cas. Bien au contraire, elle rend plus difficile le règlement des revendications territoriales.

Mon collègue de Prince George-Peace River (M. Oberle) a fait allusion aux audiences du comité permanent à Vancouver le mois dernier. Pour bien montrer comment le ministère fonctionne, il est devenu évident que certains organismes autochtones qui se sont présentés devant nous et qui ont eu des paroles désobligeantes à l'endroit du ministère ont subi des coupures

de budget qui ont pu atteindre jusqu'à 30 p. 100—voire même davantage—depuis cette audience. On a voulu leur faire comprendre qu'ils devaient se tenir tranquilles. Je trouve cela inacceptable.

J'ai parlé de la situation au Québec, mais les mêmes problèmes sévissent dans ma propre province. J'ai souligné je ne sais combien de fois au ministre et à ses bureaucrates les problèmes de la bande de Mount Currie dans ma circonscription. Aucune nouvelle maison n'a été construite sur le territoire de cette bande d'environ 1,000 personnes depuis environ quatre ans. C'est que le village est établi dans une plaine d'inondation à l'heure actuelle et il faudrait un remblai d'environ 11 pieds pour le relever au dessus du niveau de cette plaine. Parce que le village se trouve dans une plaine d'inondation, la SCHL ne veut consentir aucune hypothèque à la bande. Ainsi, les autochtones ont décidé d'aller s'installer sur un terrain d'alluvion situé au-dessus du village et de se construire un nouveau quartier. Ils travaillent à ce projet depuis des années et ont décidé de ne pas construire d'autres maisons dans le secteur inférieur tant que le nouveau quartier ne sera pas prêt. Dans l'intervalle, le village a connu 13 incendies et il y a eu un certain nombre de morts. L'école a été condamnée à trois reprises. Les habitants attendent encore que ce nouveau quartier soit approuvé. On le leur promet depuis longtemps. Ce sont les mêmes personnes qui, parce qu'elles étaient frustrées, ont participé à l'occupation du bureau régional l'année dernière à Vancouver.

Il y a trois jours, j'ai reçu d'eux un télex, que je n'aurai pas le temps de vous lire ici. Rien ne s'est produit bien que le ministre et ses représentants m'aient promis à de nombreuses reprises qu'ils allaient s'occuper de cette question très importante.

Ces situations existent dans tout le pays. Je presse le ministre d'assumer ses responsabilités et de prendre les mesures voulues pour y remédier. Nous sommes prêts à l'aider. Il doit respecter les engagements qu'il a pris envers nous et envers les autochtones du Canada, car dans le cas contraire j'ai bien peur que les Indiens ne soient portés à poser des gestes inconsidérés. Ils n'accepteront plus le traitement que leur infligent le ministre et le gouvernement.

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur l'Orateur, j'interviens dans le débat d'aujourd'hui pour satisfaire à l'obligation morale de m'occuper d'un domaine des affaires du pays dont il n'est que trop facile de se tenir à distance. Il est très facile pour les hommes politiques et le grand public d'oublier les responsabilités du pays à l'égard des populations autochtones, comme si elles prenaient moins d'importance dans le contexte de l'ensemble des problèmes du Canada. Moi-même, je ne me suis préoccupé que très superficiellement de ce domaine des affaires nationales; j'ai honte de le reconnaître.

L'apathie nationale a permis que se propage sans frein, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, un sentiment d'autosatisfaction qui, malheureusement, n'a réussi à répondre ni aux intérêts des autochtones ni aux intérêts des Canadiens. Voilà le drame.

Nous constatons que le principal moteur, c'est l'intérêt qu'a le bureaucrate à augmenter et à élargir l'influence de son empire propre, lequel est vraiment très étendu dans certains cas. Voilà un ministère dont le titulaire doit assumer d'énormes responsabilités pour le bien-être d'une population qui est généralement menacée par un système social et économique opposé à ses propres valeurs traditionnelles. C'est un ministère dont l'impuissance à réaliser son but et son potentiel—aussi intuitif que difficile—est démontrée par le témoignage répété des échecs qui sont communiqués au comité permanent et exposés par les autochtones de tous les coins de la province. Cela n'est pas flatteur pour le ministre, ce représentant de la Couronne qui, en fin de compte, porte seul la responsabilité de tout cela. C'est l'une des tâches essentielles qui lui incombent. S'il a jamais fallu faire preuve de paternalisme à l'égard des autochtones, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ce qu'il leur faut aujourd'hui, c'est une autonomie subventionnée, dans le cadre de laquelle une économie consultative, financière et axée sur la gestion doit caractériser l'orientation ministérielle.

Il n'est pas question d'établir des directives qui empiètent sur les décisions sensées que prennent les conseils et les chefs de bande. D'autre part, il n'est pas non plus question d'une politique ministérielle qui accorde une autonomie sans limites et sans discipline aux conseils de bande locaux, sans les obliger à rendre compte au ministre de leurs actes en matière financière.

• (1730)

Je n'approuve pas l'attitude du ministre qui se dégage de sa responsabilité en disant: «J'ai confié cette charge et ce pouvoir aux conseils de bandes, qui agissent comme bon leur semble. Je ne suis nullement responsable de leurs actes, je ne fais que signer leurs règlements. Ce qui se passe par la suite ne me concerne pas.»

Le ministre ne peut pas se laver les mains de tout ce qui se passe dans les réserves indiennes qui relèvent de lui. Il est inadmissible que le ministre ne soit pas tenu de veiller à ce que les modalités des contrats conclus avec la Couronne soient respectées. Il est bien commode au ministre de dire, comme il l'a fait dans une lettre qu'il m'a adressée le 3 juin dernier, ce qui suit:

> C'est aux tribunaux de déterminer si un conseil de bande a outrepassé ses pouvoirs.

Le ministre ne semble pas comprendre sa responsabilité envers les particuliers et les entreprises qui ont conclu des baux avec la Couronne, en partant du principe que celle-ci les gérerait en toute bonne foi. Le moins que le ministre puisse faire, par l'entremise de ses services, c'est vérifier si les aspects administratifs des différents contrats sont bien respectés. Lorsque le ministre confie à d'autres la charge de mandataire de la Couronne, il doit pouvoir résoudre les griefs soulevés par l'une des parties en cause. Autrement, la Couronne elle-même tombera en discrédit.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

M. King: Oui, monsieur l'Orateur, quand j'aurai terminé.

Si vous le permettez, je voudrais vous citer quelques extraits d'une communication que m'a fait parvenir hier une personne qui a signé un contrat avec la Couronne pour l'utilisation de terres appartenant à la bande Westbank. Il déclare que la bande est relativement prospère par rapport aux autres. Il demande pourquoi elle est tellement privilégiée. Puis il répond que la Couronne a joué le rôle d'agent immobilier pour la

bande sur la demande de cette dernière et qu'elle a consenti à louer des parcelles de terres à d'autres Canadiens prêts à risquer leur argent dans diverses entreprises, à la fois dans leur propre intérêt et dans celui de la bande.

Ce monsieur me dit que les hommes d'affaires se méfient généralement de ce genre de bail, mais celui-ci commence toujours par les mots «Sa Majesté la reine». Ils se fient entièrement à l'honnêteté de la Couronne et à juste titre. Ils comptent également sur l'honnêteté du ministre de la Couronne, et ils ont raison. Ils savent fort bien que ni le ministre ni la reine ne peuvent administrer le bail personnellement. Ce monsieur ajoute dans son message que le bail doit être administré par un agent du ministre et généralement un agent de bureau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien le plus proche.

Il déclare ensuite qu'il n'est pas toujours facile de s'entendre avec une bureaucratie assez éloignée—et je voudrais que le ministre écoute bien—mais que le locataire peut au moins se dire que les fonctionnaires compétents et honnêtes qui font simplement leur travail sans en tirer personnellement le moindre avantage financier vont appliquer une politique uniforme. Néanmoins voici de quoi se plaint ce monsieur.

Selon lui, cette politique a soudain changé du jour au lendemain. On l'a modifiée sans prévenir les Canadiens qui avaient investi des millions de dollars dans des projets. On l'a modifiée sans leur demander leur avis, sans leur demander ce qu'ils en pensent et en fait, sans même leur en parler.

Ce monsieur déclare qu'on a su en 1981 que le ministre avait confié l'administration de ces baux à la bande locale qui profite directement de chaque dollar qu'elle peut obtenir de ceux qui ont investi toute leur vie dans la réserve. Il estime qu'il y a là un conflit d'intérêts flagrant.

Cet homme affirme que la confiance que lui-même et d'autres exploitants avaient dans l'intégrité de la Couronne et du ministre, cette confiance ils sont loin de l'éprouver à l'égard du Conseil de bande nommé par le ministre comme mandataire de la Couronne. Le ministre sait bien que cette personne lui a envoyé une lettre datée du 17 février 1982 dans laquelle elle soulève de graves questions. Elle décrit avec force détails la situation. Malheureusement, la lettre, dont voici un bref passage, est restée sans réponse.

> Aussi longtemps que le bail a été administré par le ministère, nous n'avons pas eu de difficulté. Les relations étaient bonnes, sans l'ombre d'un différend.

Ce que réclame cette personne et d'autres qui ont des griefs semblables, c'est qu'on leur fournisse l'occasion de faire connaître leur point de vue en toute discrétion, de le faire évaluer, après quoi le ministre pourrait prendre les mesures qui s'imposent.

Ils ne demandent pas l'impossible. Ils réclament une réponse objective à des problèmes exposés objectivement. On veut simplement faire comprendre au ministre que des personnes ont des ennuis, des griefs qui leur semblent légitimes. Elles veulent raconter au ministre et à ses fonctionnaires en personne comment il leur paraît peu approprié et peu commode de toujours avoir recours aux tribunaux. Elles croient que le ministre, le représentant de la Couronne, fondement même de la démocratie, a le devoir de les écouter, le devoir d'assumer ses responsabilités à l'égard des Indiens et de ceux qui traitent avec eux.

J'ignore s'il serait possible de convaince un tribunal du bienfondé des allégations que m'ont transmises des locataires de la Bande indienne de Westbank, allégations ayant trait à des pratiques de harcèlement et d'intimidation exercées par le chef et le conseil. Je n'ai ni les moyens ni l'occasion de le savoir. Le ministre, lui, a les moyens et l'occasion de tirer les choses au claire. Cette possibilité, il l'a depuis des mois, puisqu'il est déjà au courant de ces griefs depuis longtemps. Comme je me suis montré sévère envers le ministre, je voudrais dire à sa décharge qu'il a établi une procédure d'examen. Je m'en réjouis et j'éprouve davantage d'estime pour lui. Je crois que la procédure d'examen peut résoudre toutes les difficultés que j'ai signalées à condition de ne pas être entravée. Il y a six mois qu'elle aurait dû être mise en train et je tiens à remercier le ministre de l'avoir établie. Les habitants de Westbank qui ont été lésés veulent également lui adresser un mot de remerciement.

• (1740)

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant me reporter au 5e rapport du comité qui a été déposé à la Chambre le 1er juin après avoir été approuvé par son président, le député de Cochrane-Superior (M. Penner). Je voudrais vous lire la recommandation suivante pour qu'elle soit consignée au compte rendu:

> (11) Les membres du Comité recommandent en outre la tenue d'une enquête indépendante, précisément à l'égard de toutes activités dans lesquelles s'engage le bureau régional avec le concert de membres et de dirigeants de la bande indienne de Westbank (Colombie-Britannique), de même que toutes autres entreprises du gouvernement rattachées au développement économique qui touchent la population indienne de la région de la Colombie-Britannique.

La recommandation émane du comité. Tous les membres du comité, on l'a déjà dit, ont assisté aux délibérations. Ce dernier comprenait une majorité de députés libéraux, de sorte que l'intérêt porté à la question était totalement exempt d'esprit sectaire. Je suis toutefois un peu déçu de savoir que l'enquête sera effectuée par le ministère. J'aurais préféré qu'elle soit indépendante, comme le recommandait le comité. Ceci dit, je ne minimise nullement les efforts déployés par le ministre. J'ai au contraire beaucoup de respect pour les personnes qui mèneront l'enquête.

Monsieur l'Orateur, je me dois de vous faire savoir que les habitants de la région, de Westbank qui ont été gravement lésés, ont poussé un grand soupir de soulagement. Ils m'ont demandé que le ministre leur donne l'assurance que rien ne viendra entraver l'enquête et que celle-ci conservera le caractère confidentiel qu'elle devrait revêtir dans les circonstances.

Permettez-moi de me reporter à la pétition que j'ai sous les yeux, au cas où certains estimeraient que je manifeste un certain parti pris contre les autochtones. Cette pétition m'a été remise par des membres de la bande indienne de Westbank et j'ai rencontré leur porte-parole ainsi que d'autres membres du groupe à leur demande. Cette pétition, adressée au ministre il y a de nombreux mois, lui demandait de procéder à un examen des dépenses prélevées sur les revenus des autochtones. Elle était accompagnée d'une lettre qui commençait par «Cher monsieur Fred King» et qui se terminait par «Je vous saurais gré de nous aider». Je les ai aidé en communiquant la pétition au ministre. Elle se terminait ainsi: «Je tiens parole». Je dis à ceux qui ont signé cette pétition que je vais m'efforcer, moi aussi, de tenir parole.

Je m'y suis efforcé en signalant l'affaire au ministre et en lui demandant de prendre les mesures appropriées. Dans la poursuite de cette affaire, j'entends faire preuve de beaucoup de détermination. Je sais que les députés de ce côté-ci entendent faire comme moi. J'ose espérer que les députés d'en-face insisteront avec nous pour que le ministre fasse rapport au comité de l'état de la question.

Le secrétaire parlementaire me signale que mon temps est presque expiré; pourtant, je viens tout juste de commencer. Je n'ai pas encore abordé certains autres aspects de la situation de la bande Westbank, situation complexe et alarmante qui a attiré l'attention d'un certain nombre d'observateurs indépendants.

Certains des fonctionnaires du ministère qui ont procédé à des vérifications et à une enquête s'inquiètent eux aussi, comme en témoigne la séance du comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien du 26 mai dernier. Je conseille fortement à tous les députés de lire le procès-verbal de cette séance où l'on a appris des choses très intéressantes—inquiétantes aussi. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant, c'est que la plupart des informations divulguées à cette occasion proviennent de documents ministériels classés. Sur l'un de ces documents en particulier, la mention «Confidentiel» figure quatre fois. Je ne sais pas trop ce que cela veut dire.

Je voudrais vous lire quelques passages de ces deux documents pour vous montrer, à vous monsieur l'Orateur, et à mes collègues, que j'ai de bonnes raisons pour demander au ministre d'agir, et que je ne suis pas motivé par mon appartenance politique. Les inquiétudes des fonctionnaires du ministère sont simplement le reflet des inquiétudes de ceux qui m'ont demandé d'intervenir auprès du ministre. Le premier document dit ceci:

PROPRIÉTAIRE Toussowasket Enterprises Ltd.

N. C. Derriksan, président et directeur.

Il s'agit d'un document à l'usage interne du ministère dans lequel on peut lire ceci:

Ce projet a été mis sur pied dans le but essentiel de constituer un fonds de retraite pour le bénéficiaire, M. N. D. Derriksan . . . Ce projet n'a pas contribué à la création d'emplois.

On dit ensuite de M. Derriksan qu'il s'agit d'un millionnaire, puis on peut lire ceci:

Les seuls bénéficiaires du projet sont M. Derriksan et peut-être les personnes chargées de la gestion, de la surveillance et de la construction.

Il y a ensuite cet autre document daté du 24 janvier de cette année qui dit notamment ceci:

J'ai examiné les différents documents que vous m'avez adressés qui concernent le contrat de contribution entre Sa Majesté la Reine et la bande des Indiens de Westbank . . .1. Le contrat signé par Sa Majesté la Reine et la bande des Indiens de Westbank est daté du 5 mai 1981 . . .

Le montant de la contribution est de $300,000 . . .

Les documents juridiques à l'appui du contrat sont pour le moins maigres . . . D'un point de vue juridique, je dirai que cette entente est tout à fait médiocre.

M. l'Orateur adjoint: Je suis au regret de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

La parole est au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) pour un rappel au Règlement.

M. Penner: Monsieur l'Orateur, comme on a déplacé les meubles, je devine que nous allons recevoir un visiteur de l'autre endroit qui va nous convoquer là-bas pour la sanction royale. Je demande donc que la Chambre consente à l'unanimité à laisser le député d'Okanagan-Similkameen (M. King) terminer son discours pendant le temps qui nous reste.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député d'Okanagan-Similkameen.

M. King: Merci, monsieur l'Orateur, j'en ai seulement pour quelques minutes. La contribution s'élève à $300,000 et voici la conclusion que l'on tire au bout de quatre pages:

. . . d'après ce que j'ai vu, il semble que l'argent destiné aux Indiens soit utilisé à très mauvais escient, dans l'intérêt d'un seul Indien, et d'un certain nombre de créditeurs non-Indiens . . . Comme cet argent est destiné aux Indiens, cette transaction constitue un abus de confiance. D'un autre côté, nous pouvons peut-être accorder le prêt en fonction d'autres «considérations».

Voici quelle est la situation le 30 mars 1982:

● (1750)

En mai 1981, le bureau régional de Colombie-Britannique a autorisé le versement d'une aide de $300,000 étalée sur trois ans à la bande indienne Westbank . . . pour acquérir 50 p. 100 des intérêts . . .

Conformément à cette entente, le ministère a versé à la bande indienne Westbank le premier des trois paiements de $100,000 en juillet 1981. Le 1er octobre 1981 le ministère recevait $100,000 du Mount Boucherie Trailer Park en paiement . . .

Comme il est interdit d'octroyer une subvention dans le but de rembourser (directement ou indirectement) un prêt de la Caisse de développment économique des Indiens, la direction du Développement économique de l'administration centrale du ministère a entrepris une enquête pour établir si la contribution accordée en mai 1981 était régulière. En attendant le résultat de cet examen.

Le directeur . . .

. . . a reçu l'ordre de suspendre les autres paiements prévus dans le cadre de cette entente et d'envoyer les documents requis pour faciliter l'étude susmentionnée.

Réponse suggérée:

Comme le ministère estime qu'on ne doit pas accorder de subvention pour rembourser un prêt de la Caisse de développment économique des Indiens, il a pris les mesures voulues pour annuler les deux autres paiements de $100,000 qui devaient être faits à la bande indienne Westbank en 1982-1983 et en 1983-1984. Il entreprend actuellement une étude approfondie pour établir quelles sont les autres mesures à prendre.

Si on lit ce qui a été dit pendant cette réunion du comité dont j'ai déjà parlé, on constate que les deux paiements ont été effectués de façon précipitée entre le 30 mars, quand on a recommandé de ne pas effectuer de nouveaux paiements, et le 26 mai quand le comité s'est réuni. Malgré la recommandation, le plein montant de $200,000 a été versé.

Je répondrai maintenant à la question du ministre.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je me demande si le député trouve vraiment logique la façon dont il conçoit mon rôle de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour ce qui est de contrôler les activités d'un chef et d'un conseil de bandes lorsque ceux-ci désirent faire quelque chose à propos des affaires de leur réserve. Est-ce que je devrais considérer que je suis mieux placé qu'eux, comme le député le laisse entendre, et essayer de juger si leurs décisions sont bonnes ou non? Est-ce que le député trouve qu'il y a un manque de logique là-dedans vu que certains de ses collègues ont dit plus tôt que le ministre manifestait un paternalisme déplorable et que cela devait cesser? Le député trouve-t-il qu'il y a contradiction entre ces deux attitudes?

M. King: Monsieur l'Orateur, je pense avoir dit dans mon discours qu'il y avait un certain manque de logique. J'ai dit qu'à mon avis, on ne devrait pas intervenir dans les décisions quotidiennes prises de façon réfléchie par les dirigeants de chaque bande, mais que le ministre devait jouer un rôle de supervision. Lorsque la situation devient impossible, comme dans le cas de la bande indienne de Westbank, quelqu'un doit reprendre les choses en mains et, selon moi, c'est le ministre qui doit le faire. Je répète que je ne demande pas qu'on prenne des mesures et les intéressés non plus. Ils demandent qu'on établisse un mécanisme qui leur permettrait de parler aux fonctionnaires du ministère. Ils aimeraient parler au ministre, mais ce n'est pas toujours possible comme celui-ci est bien occupé. Il y a cependant des fonctionnaires qui pourraient permettre aux intéressés d'exprimer leurs points de vue. Si j'ai bien compris la décision du ministre, c'est ce qui arrivera maintenant et j'en suis heureux. C'est tout ce que nous demandons.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur l'Orateur, il est un peu gênant d'entamer un discours sachant que d'un instant à l'autre on frappera à la porte; aussi, éviterai-je d'entrer dans le vif de mon propos.

Je commencerai par dire un mot du fonctionnement du comité permanent des affaires indiennes et du développement du nord canadien. D'autres députés ont déjà signalé que ce comité est presque dépourvu d'esprit sectaire. Il est composé de députés des trois partis politiques représentés à la Chambre, mais ces députés ont réussi à travailler ensemble avec beaucoup d'efficacité, et à concentrer leur attention sur des domaines qui leur tiennent tous vivement à cœur. C'est d'ailleurs de tradition au comité permanent des affaires indiennes et du développement du nord canadien. En ce moment, j'ai le privilège de présider le comité, mais il est d'usage depuis déjà longtemps de s'intéresser aux problèmes à l'étude et aux témoignages qui y sont présentés. Cet usage était respecté du temps de mon prédécesseur, le député de Châteauguay (M. Watson) qui en est encore membre, comme aussi du temps du député de Prince-George-Peace River (M. Oberle) qui s'est distingué comme président du comité sous le gouvernement conservateur.

Celui que vous attendiez est arrivé, monsieur l'Orateur.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le bill C-117, tendant à modifier le Code criminel.

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

[*Traduction*]

Et de retour:

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Bill C-111, loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire—Chapitre 98.

Bill C-117, loi modifiant le Code criminel—Chapitre 99.

[*Français*]

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre ce soir à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES AUTOCHTONES DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Schellenberger:

Que la Chambre blâme le gouvernement, et en particulier le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de n'avoir atteint aucun des objectifs pour lesquels le gouvernement continue de demander le pouvoir de consacrer aux autochtones plus d'un milliard de dollars au cours de la présente année financière, qu'elle lui reproche de tolérer la misère qui sévit dans les collectivités autochtones du Canada dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la plupart des pays du tiers monde, et qu'elle blâme le ministre de ne pas avoir assumé ses responsabilités fiduciaires obligatoires et de mépriser le Parlement comme le prouve son refus délibéré de respecter les obligations statutaires qui l'obligent légalement à faire rapport à la Chambre du progrès de la mise en œuvre de l'accord de la Baie James.

M. Penner: Monsieur l'Orateur, au début de mon intervention, quelques minutes avant la pause, je rendais hommage aux députés assidus et dévoués qui siègent au comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ces députés représentent les trois parties et chacun d'eux, sans exception, est animé des meilleures intentions du monde. Ils comprennent et prennent à cœur les problèmes et les préoccupations dont on leur fait part. Ce n'est pas un comité que l'on peut manipuler ou utiliser.

Des voix: Bravo!

M. Penner: Ce comité n'est pas un instrument du gouvernement ni de l'opposition, ni d'une association ou d'un groupe d'associations indiennes. Les membres du comité sont tous extrêmement sensibles à la situation des autochtones du Canada, mais nous décidons nous-mêmes des questions qui méritent d'être approfondies et des problèmes que nous nous devons de tirer au clair. J'ajoute, entre parenthèses, que j'espère que nous aurons procédé à une importante réforme du système des comités, avant que le Parlement n'ajourne pour l'été.

Des voix: Bravo!

M. Penner: Dans les limites imposées à tous les comités, nous avons fait preuve de détermination et d'esprit d'indépendance. Certains comités de la Chambre sont peut-être aussi valables que le nôtre, monsieur l'Orateur, mais je doute qu'il y en ait de meilleurs.

Tous les peuples aborigènes ont des représentants au sein du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien qu'ils considèrent comme une tribune équitable, ouverte et sympathique, où ils peuvent exprimer leurs doléances et qui peut déclencher des initiatives constructives. Nous pouvons réagir et c'est ce que nous faisons. Voyons par exemple le cas de la convention de la Baie James et du Nord du Québec. L'année dernière, le comité a entendu des témoignages révélateurs sur l'attitude des deux gouvernements, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, qui n'ont pas mis en œuvre en toute justice les clauses de cette convention qui revêt une importance capitale sur le plan historique. Il est inutile d'essayer de savoir si les obligations d'ordre strictement juridique ont été respectées ou pas; il est évident que l'esprit de la convention n'a pas été observé. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) est d'accord sur ce point. Ce n'est pas lui, bien sûr, qui a négocié ni signé cette convention, mais il convient de préciser que cet échec le préoccupe beaucoup. Le ministre a reconnu qu'il y avait des lacunes, et il a essayé d'y remédier. Il a chargé de hauts fonctionnaires d'étudier le problème à fond et de préparer un rapport à ce sujet. Par ailleurs, il est allé dans des villages de la Baie James en compagnie du président du comité et du député de l'endroit, le député d'Abitibi (M. Gingras), qui est vice-président du comité. Il a pu se rendre compte par lui-même de la situation et de la déception des habitants de cette région qui était censée renaître à la vie grâce à cette convention.

En préparant le rapport, j'ai signalé que l'on avait consulté les Indiens Cris de la baie James et les Inuits du Nord du Québec et finalement, le rapport Tait contient des recommandations que le cabinet n'a plus qu'à approuver. Les Indiens Cris et les Inuits du Nord du Québec sont extrêmement impatients de savoir quelle somme d'argent ils recevront pour pouvoir mettre en œuvre pleinement et en toute équité les clauses de ce document historique. Il est très important à mon avis, et de l'avis de tous les membres du comité permanent, que l'on annonce bientôt cette décision du cabinet.

Voici ce que déclarait le comité permanent dans son cinquième rapport, au paragraphe 12:

• (2010)

> Évoquant le rapport qu'il a transmis plus tôt au ministre concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, votre comité est consterné par la lenteur du cabinet fédéral à parvenir à une décision équitable fondée sur les recommandations de l'étude du ministère, prévoyant des fonds suffisants, conformément aux modalités de la Convention.

En tant que membres du comité, nous attendons impatiemment de voir découler un règlement juste et équitable de cette convention, pour ce qu'elle vaut, bien sûr, mais aussi parce que nous savons que cela aura une incidence importante sur d'autres négociations relatives aux revendications territoriales. Il y a d'importantes leçons à tirer de la Convention de la baie James. Ceux qui seront appelés à régler les revendications futures voudront être sûrs qu'il existe une méthode adéquate et efficace pour faire appliquer les décisions. Ils voudront être sûrs que l'on dispose de fonds suffisants pour respecter les engagements qui auront été pris dans ces ententes ou ces règlements. Le règlement des revendications globales, actuellement en négociation, pour les terres au nord du 60e parallèle exigera des sommes considérables. On pourrait s'assurer de disposer de cet argent notamment en mettant de côté une partie des revenus tirés de l'exploitation des ressources du Nord dans un fonds de fiducie qui servirait au règlement futur de revendications d'envergure. Cette solution, entre autres, mérite d'être étudiée attentivement.

Dans sa motion, mon honorable ami, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), fait état de la misère qui règne dans les localités autochtones dans l'ensemble du Canada. Le gouvernement admet que les conditions de vie de leurs habitants laissent énormément à désirer. Les progrès accomplis au niveau de l'amélioration de ces conditions ont été scandaleusement lents. Aujourd'hui, il y a au Canada 300,000 Indiens regroupés en 573 tribus. Environ 65 p. 100 de la population indienne vit dans des villages ou des localités éloignées. Il est vrai que l'injection de fonds—un milliard de dollars cette année—a contribué dans une certaine mesure à améliorer les conditions de vie matérielle des Indiens.

Ceux d'entre nous qui comptent des réserves indiennes dans leur circonscription savent qu'il y a eu des améliorations. La situation du logement s'est quelque peu améliorée. Les services d'utilité publique, par exemple l'eau, sont de meilleure qualité et plus réguliers. Les services d'hygiène et les services sociaux sont plus facilement accessibles aux démunis. Cela dit, il faut également reconnaître que le niveau de vie des Canadiens dans leur ensemble s'est amélioré à un rythme accéléré, mais que l'écart entre les normes nationales et celles des autochtones n'a pas été réduit. Par exemple, l'espérance de vie des Indiens est inférieure de dix années à la moyenne nationale. On compte un plus grand nombre de morts violentes et de suicides chez les autochtones. Le nombre d'Indiens à être inscrits au bien-être social s'est accru.

Beaucoup de ces faits sont décrits dans une étude menée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1980, sur les conditions de vie des Indiens. Pour la question du logement, sujet qui a beaucoup inquiété le comité permanent, l'étude a révélé qu'on accusait un retard de quelque 11,000 mises en chantier. L'étude a également dévoilé que quelque 9,000 autres maisons se trouvaient dans un délabrement tel qu'il fallait les rénover de toute urgence. L'automne dernier, selon un document de travail sur le logement des Indiens publié par le ministère, le nombre de maisons qu'il importait de construire était demeuré le même, c'est-à-dire 11,000, mais le nombre de maisons devant être rénovées était passé à 11,000. A l'heure actuelle, une famille indienne sur trois vit à l'étroit, dans des conditions inadmissibles.

Pourquoi la situation est-elle ce qu'elle est? Je suis certain qu'on pourrait dresser une longue liste de raisons, mais cette précarité est en partie attribuable à l'absence d'une assise économique distincte dans bon nombre d'agglomérations indiennes. Cela, parce qu'un grand nombre de ces agglomérations sont situées dans des régions isolées et éloignées. Qu'en est-il de l'aide sociale? Une bonne part de cette affectation d'un milliard de dollars a été consacrée à l'aide sociale qui est à la fois une bénédiction et une malédiction. Elle assure les nécessités de la vie, c'est vrai, mais tout en renforçant un sentiment de dépendance. Pas plus que les autres habitants du pays, les Indiens n'aiment être tributaires de la générosité de qui que ce soit ni être redevables au gouvernement de leur bien-être et de leur existence.

La Constitution reconnaît maintenant les droits ancestraux. Les traités expriment la relation unique qui existe entre les Indiens et le gouvernement du Canada. Cette relation a besoin d'être définie et élargie. Et selon la nouvelle constitution, il faudrait qu'elle le soit à titre prioritaire. J'espère que la population aborigène du Canada ne sera pas déçue des résultats de cette entreprise parce que le gouvernement du Canada a des obligations à remplir et des griefs à régler.

J'ai déjà parlé des revendications territoriales globales concernant les terres situées au nord du 60e parallèle. Il y aussi les revendications particulières dans les provinces qui résultent de toute une série de violations des traités. Il y a également l'obligation de favoriser le développement économique et d'amener les Indiens à s'autosuffire à nouveau. Pour remplir cette dernière obligation, il nous faut collaborer avec les chefs indiens afin d'établir des administrations indiennes efficaces dans le cadre de la Confédération canadienne. Je suis entièrement d'accord avec le député de Prince George-Peace River lorsqu'il dit qu'il n'est pas question d'avoir un pays à l'intérieur d'un pays, mais d'assurer l'administration des Indiens par des Indiens au sein de la Confédération canadienne. Toutefois, nous semblons parfois progresser à pas de tortue, ce qui provoque une impatience croissante. Il serait opportun de faire ce que les Chinois appelaient «le grand bond en avant». C'est ce dont les relations entre le gouvernement et nos autochtones indiens ont besoin, un grand bond en avant.

Il y a quelques années, j'ai lu un ouvrage intéressant de Theodore H. White intitulé: «In Search of History.» Soit dit en passant, Ted White est un auteur et journaliste qui doit sa réputation à une analyse approfondie des élections présidentielles aux États-Unis. Dans le dernier chapitre de «In Search of History», il parle du gouvernement de John F. Kennedy. Le chapitre est intitulé: «Camelot». J'ai été frappé par la description de White qui révèle comment le président Kennedy a fait progresser la cause des droits civils aux États-Unis.

En 1963, le président Kennedy annonçait aux Américains qu'il avait rédigé un nouveau bill sur les droits civils. Dans un discours adressé au pays, il lançait un seul message: la nécessité d'adopter de nouvelles lois adaptées à des temps nouveaux. D'après White, ce projet de loi a fait progresser immensément la cause des droits civils. Cette mesure qui est devenue loi en 1964 était révolutionnaire au point de vue législatif et social.

Au Canada, nos relations avec les autochtones exigent une impulsion analogue, c'est à-dire un grand bond en avant. Nous devons faire d'immenses progrès avant même de devenir révolutionnaires. Au contraire, comme nous avons pu le constater au comité permanent où ont comparu des témoins très mécontents et très impatients, nous semblons hésitants et léthargiques, dépourvus de courage, d'imagination et de prévoyance. Notre attitude envers les Indiens et nos rapports avec eux en tant que gouvernement ont évolué, comme nous le savons tous, d'un colonialisme interne à l'actuelle reconnaissance vague et prudente qu'une autre forme d'auto-gestion limitée et préconisée doit être acceptée, en passant par une tentative avortée d'assimilation. Si, par le passé, nous avons donné aux Indiens un statut spécial et les avons installés sur des terres bien circonscrites appelées réserves, c'est véritablement parce que nous sentions le besoin de protéger les Indiens et leurs territoires contre l'exploitation des non-Indiens. Voilà pourquoi. Cela n'avait absolument rien à voir avec la reconnaissance ou le respect des traités. En fait, ce n'était rien d'autre qu'une politique colonialiste interne.

• (2020)

En 1969, nous avons abandonné la politique que nous suivions depuis si longtemps, et le Livre blanc tant attendu sur la politique autochtone a été déposé à la Chambre. Pour le cas où les députés ne le sauraient pas ou ne s'en souviendraient pas, je rappelle que les députés de tous les partis avaient trouvé que le Livre blanc constituait un progrès très marqué. Les porte-parole de chacun des partis ont déclaré à l'époque, comme les députés qui consulteraient le hansard s'en rendraient compte, qu'il s'agissait d'un véritable progrès.

M. Blaikie: Nous allons sûrement regarder.

M. Penner: N'y manquez pas.

M. Manly: Nous avons beaucoup appris depuis lors.

M. Penner: Les députés d'en-face et nous avons beaucoup appris, mais je tiens à indiquer à mes honorables amis comment nous avons appris. Nous n'avons pas de raisons d'être fiers. Si nous avons appris, c'est que les autochtones ont compris qu'il s'agissait en l'occurrence d'une politique d'assimilation qui équivaudrait pour eux à un génocide culturel.

Depuis un certain nombre d'années, les indiens du Canada veulent jouer un nouveau rôle à l'intérieur de la Confédération, et l'autonomie en est devenue le principal aspect. Ils considèrent qu'ils ne pourront jamais s'épanouir et préserver leur héritage culturel sans être autonomes. Les associations indiennes ont fait preuve d'une combativité accrue sur la scène politique, ce qui a forcé le gouvernement fédéral à faire coller sa politique indienne un peu plus à la réalité de l'évolution politique, économique et sociale de beaucoup d'Indiens au Canada. Mais, d'après une étude récente, on a adapté les politiques indiennes

à l'évolution actuelle, afin d'éviter des revendications plus vastes et plus pressantes à l'avenir un peu comme si on essayait de se dérober.

On ne veut pas s'aventurer dans la voie inconnue dont j'ai parlé, parce qu'on sait que cela entraînera des dépenses additionnelles. Compte tenu de l'énorme déficit fédéral sans cesse croissant, c'est une idée qui n'a pas l'heure de plaire. Il faudrait que le gouvernement fasse une nouvelle répartition de fonds et de ressources, et nous connaissons tous le genre de difficultés que cela peut créer. A quoi servirait le mécanisme de contrôle que le ministère actionne actuellement? Comment pourrait-on assurer un contrôle? Mon comité est d'avis que nous devrions nous attaquer carrément à ces questions, et non les éluder ou se dérober. C'est pourquoi nous avons demandé, dans notre fameux cinquième rapport, que le Parlement nous donne un mandat spécial afin d'examiner toutes les relations notamment financières, qui existent entre le gouvernement du Canada et la population indienne et inuite. Si on lui confiait cette responsabilité, je suis convaincu que le comité pourrait énormément aider le gouvernement en définissant les objectifs souhaitables et les nouvelles orientations à suivre pour les atteindre.

Toute la sagesse du monde ne se trouve pas chez nos fonctionnaires.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je lui ai déjà accordé deux ou trois minutes supplémentaires. Peut-être le député pourrait-il demander le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je suppose que le député comprend qu'il a le consentement unanime pour poursuivre encore une ou deux minutes.

M. Penner: Je sais gré à la Chambre d'avoir eu l'obligeance de m'accorder quelques minutes de plus pour terminer.

Je disais donc que ceux d'entre nous qui dialoguent avec les Indiens depuis des années pourraient, en y mettant le temps et à la suite de consultations sérieuses, proposer de nouvelles options acceptables et stimulantes, vraiment progressistes.

Le libellé de la motion dont nous sommes saisis ce soir est coulé dans le vieux moule sectaire, empreint d'esprit d'opposition. Je doute que qui que ce soit s'en offusque ici. Somme toute, nous sommes ici au Parlement et non pas à un club pour dames et messieurs. Les timorés n'ont pas leur place ici; nous sommes membres du Parlement et nous avons la dent dure de sorte que personne ne se laisse troubler pour si peu. Il est vrai que la motion condamne le gouvernement et le ministre. Elle parle d'un gouvernement qui tolère la misère et qui refuse de respecter ses obligations. Mis à part ces expressions blessantes, nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons prendre un nouveau départ. Nous devons partir sur de nouvelles bases et le faire avec vigueur et conviction.

J'ai dit tout à l'heure que la conférence constitutionelle sur les droits des aborigènes pourrait marquer ce nouveau début, mais je dirai maintenant à la Chambre que le comité permanent pourrait nous aider à faire un bond prodigieux dans le renouvellement des relations entre le gouvernement et les Indiens. Les Indiens et leurs chefs sont disposés à amorcer le processus. Les Canadiens éclairés d'un océan à l'autre attendent des résultats de nous. Enfin, le monde nous surveille et notre crédibilité sur la scène internationale est en jeu. Nous ne pouvons refuser d'agir résolument et sans tarder.

Des voix: Bravo!

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de la motion de ce soir. Il y a bien des choses à dire lorsqu'on se lève pour parler d'un sujet qui n'a pas été souvent discuté à la Chambre alors que de nombreux groupes et de nombreux particuliers faisant partie de bandes de tout le pays sont venus indiquer au Parlement les difficultés avec lesquelles ils sont aux prises. Je voudrais tout d'abord souligner l'excellent travail que le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a accompli à titre de président du comité. Lorsque le comité peut compter sur un président qui l'aide, il est plus facile pour tous les partis d'aider les personnes concernées. C'est vraiment là la raison d'être du débat de ce soir.

Le ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien (M. Munro) n'a pas une tâche facile. En un sens, il a toujours affaire à des personnes et il doit se débrouiller avec un budget restreint qui n'a peut-être pas augmenté aussi rapidement que nous l'aurions voulu, étant donné les difficultés actuelles. Bien entendu, il doit se débrouiller avec ce budget. Beaucoup d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre croient fermement qu'il y a des moyens d'améliorer l'utilisation des fonds par le ministre et son ministère.

Nous avons mentionné dans notre motion un certain nombre de choses auxquelles notre parti s'oppose. L'un des problèmes qui se posent constamment réside dans le fait que le ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien est toujours en place et que le ministre a, de ce fait, une responsabilité fiduciaire vis-à-vis des autochtones. En raison de ce rôle de fiduciaire joué par le gouvernement, on aurait cru que les Indiens auraient éprouvé eux-mêmes une certaine confiance. Toutefois, dans bien des cas, des représentants de bandes indiennes un peu partout au Canada viennent à Ottawa jour après jour, semaine après semaine, pour dire aux députés qu'ils se méfient de la façon dont on fait des dépenses en leur nom. Ils doivent dépenser leur argent pour venir jusqu'ici, car des promesses leur ont été faites, et elles n'ont pas été tenues.

• (2030)

Les conditions de vie dans les réserves sont pires que dans les pays du tiers monde. Les Indiens viennent à Ottawa dans l'espoir que nous, les députés, le ministre et ses collaborateurs, prêterons une oreille attentive à leurs doléances et y donnerons suite. Des autochtones qui n'ont pas beaucoup d'argent engagent des experts-conseils pour les aider à faire valoir leur cause. Ils y consacrent des millions de dollars par an. Pourquoi les autochtones ont-ils à embaucher ces spécialistes? Le ministère devrait assurément pouvoir jouer ce rôle lui-même et aider les autochtones à améliorer leurs conditions de vie. Les autochtones n'embauchent pas d'experts-conseils pour leur dire comment construire des maisons, ils embauchent des conseillers politiques pour les aider à attirer l'attention du ministre sur des réclamations essentielles pour leurs réserves. Les autochtones eux-mêmes s'inquiètent de ce recours aux consultants. L'année dernière, les conseillers politiques d'une province ont puisé plus d'un million de dollars dans les fonds des autochtones pour leur contribution à l'organisation de diverses marches et à la rédaction de mémoires. S'ils passent par l'intermédiaire de consultants, c'est que lorsqu'ils présentent eux-mêmes des

instances aux fonctionnaires des grandes agglomérations ou des directeurs régionaux et qu'ils leur demandent de s'engager à faire quelque chose, on leur oppose habituellement un refus. Cependant, lorsque leurs revendications sont présentées sous forme de rapports concis ou de mémoires attrayants, elles sont souvent accueillies favorablement. Par conséquent, ils dépensent de l'argent pour retenir les services d'experts-conseils. Une bonne partie de cet argent est gaspillée, ce qu'ils ne peuvent se permettre.

Je voudrais vous lire la remarque d'un chef indien, qui est parue dans le *Edmonton Journal*. Comme on lui demandait pourquoi il agissait ainsi, il a répondu:

> Prenez les membres d'une bande qui vit depuis 50 ans dans le dénuement et l'amertume. Si vous leur faites briller un espoir, quel qu'il soit, ils s'en empareront et ne le lâcheront plus.

C'est pourquoi ils retiennent les services d'experts-conseils.

J'ai parlé d'un rapport de fiducie dans le cadre duquel le ministre détient certains fonds. Les autochtones doivent avoir confiance en la façon dont il dépensera cet argent. La plupart des autochtones du Canada ne croient pas qu'il est dépensé à bon escient. Le ministère devrait faire en sorte que son rôle devienne de moins en moins important au lieu d'augmenter le nombre de ses fonctionnaires, et utiliser les fonds pour venir en aide aux autochtones qui en ont désespérément besoin.

Comme le ministre est avocat, je comprends qu'il veuille appliquer chaque mot à la lettre sur le plan juridique. Il existe une nouvelle méthode de financement concernant l'utilisation de l'argent des bandes. Au lieu de la méthode traditionnelle, en vertu de laquelle les bandes indiennes présentaient une proposition de financement chaque année au ministre concernant l'utilisation de leurs propres fonds, elles doivent maintenant soumettre cette proposition tous les trois mois. Le ministre a dit que c'est nécessaire pour lui permettre de gérer ces fonds en fiducie. Aucune entreprise ne peut fonctionner si elle ne sait pas de combien elle disposera trois mois à l'avance. En fait, afin d'obtenir les fonds nécessaires pour trois mois, les bandes doivent soumettre une nouvelle demande tous les mois. A mon avis, au lieu d'aider les autochtones, nous en revenons à l'ancien principe: le ministère pense être le mieux placé pour déterminer ce que les autochtones peuvent faire de leur propre argent, détenu en fiducie. Ils disposent d'environ 500 millions de dollars dans des fonds de fiducie, qui doivent servir à aider les autochtones.

Pourquoi a-t-on modifié la proposition concernant le financement? Selon le ministère, le système de gestion l'a poussé à accorder une plus grande importance à la planification structurée et officielle. Croyez-moi, les ministères du gouvernement actuel sont forts pour ce qui est de l'organisation et de la planification officielle! C'est l'un des problèmes auxquels se heurtent les autochtones.

Le député de Cochrane-Superior a défini certains problèmes que connaissent les autochtones dans le domaine social et médical, par rapport aux autres secteurs de la société. Selon lui, le taux de mortalité est beaucoup plus élevé chez les autochtones. Le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) a parlé également des problèmes sanitaires dans le nord du Québec. Un grand nombre d'enfants en bas âge meurent de maladies infectieuses. Les Indiens recourent aux services hospitaliers deux fois ou deux fois et demie plus souvent que la moyenne nationale. En 1977, 1,200 familles habitaient une maison condamnée. Dans les réserves, une maison sur quatre a besoin de réparations. Les revenus des autochtones représentent seulement la moitié de la moyenne nationale et, dans certaines réserves, jusqu'à 70 p. 100 des autochtones vivent de l'aide sociale. Il ne faut donc pas s'étonner que nous affirmions que les conditions dans bon nombre de réserves sont pires que dans bien des pays du tiers monde que nous aidons, à juste titre d'ailleurs.

J'ai examiné les recommandations de l'ACDI pour voir si cet organisme pouvait fournir une aide quelconque. Il importe de savoir que le mandat de l'ACDI lui permet aussi de mettre sur pied des programmes au Canada. Tout le monde sait que l'ACDI dirige d'excellents projets dans d'autres pays. Le ministre devrait peut-être lui demander de l'aide afin d'améliorer les conditions déplorables que nous avons décrites. Le gouvernement pourrait peut-être accorder des fonds à l'ACDI pour aider les autochtones au lieu de diffuser les fameuses circulaires de la série J sur les nouveaux logements.

A une époque où il faudrait environ 11,000 maisons de plus pour les autochtones et que presque autant de maisons sont déjà condamnées ou devraient à tout prix être réparées, le ministre annonce une nouvelle politique de logement selon laquelle le gouvernement fournira de $18,000 à $22,000 à condition que les autochtones fournissent un certain montant eux-mêmes pour finir la construction des maisons. Est-il sensé de demander à une famille d'autochtones assistés sociaux qui réussit à peine à se nourrir et à s'habiller de compléter l'aide fédérale avec son propre argent. Où trouvera-t-elle les sommes nécessaires?

Certains chefs du conseil ont déclaré qu'il leur était impossible de construire une maison avec ces fonds, mais comme ils avaient reçu des crédits pour la construction de dix à 12 maisons, ils ont pensé mettre l'argent en commun et construire cinq maisons. Mais le gouvernement a dit: «Non. Si vous faites cela, nous reprendrons toutes les sommes qui vous ont été accordées». Voilà la situation dans laquelle nous mettent les nouvelles circulaires J que l'on distribue aux quatre coins du Canada. Par conséquent, aucun projet d'habitation ou très peu ont été mis en chantier ce printemps.

Si nous considérons les sommes qui ont été consacrées au logement au Canada depuis dix ans, nous constatons qu'elles s'élèvent à quelque 700 millions de dollars, si je ne me trompe. Si ces fonds avaient été répartis entre toutes les familles autochtones du Canada, nous aurions pu construire une maison pour chaque famille. Pourtant, 11,000 familles demeurent sans logement.

On doit s'interroger sérieusement au sujet de la politique du logement et des raisons pour lesquelles la construction domiciliaire accuse un tel retard. Le ministre peut puiser dans le Fonds de développement de l'Ouest qui doit, paraît-il, aider à la construction de logements. L'ouest du Canada est heureux de fournir ces fonds si les sommes sont effectivement consacrées à la construction de maisons, puisque bien des autochtones résident dans l'Ouest. J'espère que nous nous servirons rapidement de ces sommes à des fins utiles et que la nouvelle circulaire sera amendée.

Le ministère dispose également de projets de construction domiciliaire ou «maisons sur papier» comme il les appelle. Les fonctionnaires indiquent combien de maisons devront être construites dans le cadre des projets. Dans de nombreux cas, la bande est endettée. Elle n'a pas suffisamment de fonds pour financer d'autres programmes, de sorte qu'elle est obligée de puiser dans les crédits réservés à la construction de maisons. C'est le ministère qui leur dit de le faire. Il n'est dit nulle part que les maisons ne sont pas construites. A moins qu'on ne procède à un décompte, le ministère part du principe que les maisons ont été bâties. Voilà pourquoi nous avons des maisons sur papier. Il se peut fort bien qu'il y ait plus de 11,000 logements de moins que prévu.

• (2040)

Nous n'avons pas beaucoup de temps pour parler aujourd'hui. C'est une bonne chose car ainsi, davantage de députés ont la chance d'intervenir. Avant de conclure, j'aimerais aborder un autre point qui est important pour les Indiens. Leurs droits ont été inscrits dans la constitution. Nous avons débattu longuement cette question l'année dernière avant le rapatriement de la constitution. D'ici à avril prochain, il faudra organiser une conférence pour définir ce que l'on entend par droits des autochtones. Comme nous n'avons qu'un an devant nous, j'ai posé une question au premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet—question difficile s'il en est—où je lui demandais ce que le gouvernement fédéral devrait faire à son avis. Je voulais savoir si le gouvernement fédéral et le ministre des Affaires indiennes avaient pris contact avec les dirigeants indiens afin d'avoir des consultations préliminaires pour qu'il n'y ait pas de surprise au moment de la conférence. Je voulais savoir si en cas d'échec de cette conférence, on considérerait que la promesse avait été tenue. Si l'on ne parvenait pas à définir les droits autochtones, allait-on maintenir la statu quo? Le premier ministre m'a répondu par la négative. A son avis, il faut, dans un premier temps, consulter les provinces afin de connaître la date qui leur conviendrait et les groupes qui devraient être invités.

C'est loin d'être suffisant. Le ministre devrait se réunir avec les groupes d'Indiens dès maintenant. Il devrait préciser quelle est sa position exacte au sujet de la conférence constitutionnelle. Les provinces devraient connaître la position du gouvernement fédéral et des peuples autochtones. Pour l'instant, le gouvernement fédéral n'a pas fait connaître sa position sur cette conférence ni sur le rôle qu'il devrait y jouer.

Les députés ont parlé de difficultés. Ils étaient contents d'avoir une occasion de le faire. Je signale que l'éducation est essentielle aux jeunes s'ils veulent aider leur bande. Les réalisations sont nombreuses. Le développement économique est indispensable pour que les assistés sociaux redeviennent productifs et qu'ils retrouvent leur dignité. Le budget de l'aide sociale atteint presque 300 millions de dollars. Le député de Cochrane-Supérieur en a parlé. Il est important d'affecter plus de fonds aux fins du développement économique pour que ces populations puissent effectuer un travail productif et retrouver leur fierté.

Nous n'avons pas souvent l'occasion de parler de nos Indiens. Nous avons pu le faire au cours de cette journée de l'opposition. J'espère que le ministre sait maintenant mieux ce qu'on lui reproche et, en partie, le travail qu'il doit abattre au cours des prochains mois.

[*Français*]

M. René Gingras (Abitibi): Monsieur le président, il me fait plaisir de participer à ce débat, d'autant plus qu'une partie de la motion que nous étudions traite de la convention de la baie James et du Nord québécois qui font partie de ma circonscription. On me permettra, monsieur le président, de faire un petit rappel historique afin de mieux comprendre le contexte de l'avènement de la convention de la baie James ainsi que les difficultés inhérentes à sa mise en œuvre. On comprendra ensuite, monsieur le président, que le territoire de la baie James qui fait presque entièrement partie de la circonscription d'Abitibi que je représente a des particularités qu'on ne peut comparer à aucune autre partie du Canada. Ces particularités donnent la philosophie dans laquelle s'est négociée cette convention unique et qui était sans précédent.

Comme on le sait, le territoire de la baie James a été acheté par le gouvernement du Canada de la compagnie de la baie d'Hudson; c'était ce qu'on appelait à ce moment-là les Terres de Rupert. J'ai devant moi un arrêté en conseil de 1898 qui disait qu'on concédait une partie de ce territoire à la province de Québec. En 1912, on donnait à la province de Québec le reste du territoire. Pour la situer, ma ville natale d'Amos a été donnée à la province de Québec en 1898 et ce territoire allait jusqu'au milieu de la rivière Eastmain, et en 1912, on a élargi le territoire de la province de Québec pour inclure dans la province tout le territoire du haut de la rivière Eastmain jusqu'en haut complètement. Mais en même temps le Québec devait assumer l'obligation sur les questions territoriales et les autres questions touchant aux autochtones, à leur intérêt et à leurs revendications, complètement absentes du territoire de l'Abitibi de 1898 jusqu'à récemment, vers les années 1960. C'est seulement à ce moment-là que la province de Québec a décidé d'intégrer l'Abitibi sur sa carte administrative.

Dans les recommandations de la Commission Dorion sur l'intégrité du territoire du Québec, c'est le juge Dorion qui écrivait dans son rapport et ses recommandations: Que le gouvernement du Québec prenne sans délai les dispositions pour honorer les obligations contractées envers les Indiens par la Loi sur l'extension des frontières du Québec de 1912. Et plus loin il ajoutait: Que l'accomplissement de cette obligation prenne la forme d'une entente entre le gouvernement du Québec et les représentants dûment mandatés des banques indiennes du Québec, et soit entériné par le gouvernement du Canada. Je signale ceci, monsieur le président, pour démontrer à quels problèmes nous nous attendions au moment de la signature de cette convention. Vers les années 1970, la province de Québec a commencé à s'intéresser au Nord du Québec, et on a commencé à construire des barrages et des routes, et ce n'est seulement qu'avec ces projets de construction du barrage de la baie James, que suite à des interventions des Cris et des Inuits, le Québec s'est mis à table après toutes les histoires que l'on connaît, les histoires de cours, de revendications du territoire et d'arrêt des travaux de la baie James, qu'on s'est mis à la table pour essayer de négocier une convention.

• (2050)

Cette convention qui date de 1975, que l'on retrouve dans ce bouquin, a été négociée de 1973 à 1975. Qui étaient les intervenants dans cette convention? On retrouve à la page VII que cette convention était entre le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la baie James, la Société de développement de la baie James, la Commission hydro-électrique de Québec, l'Hydro-Québec, le grand Conseil des Cris et des Inuits du Québec et, en dernier, le gouvernement du Canada. Comme on s'en souvient, M. John Ciaccia était le représentant officiel du premier ministre Bourassa à ces négociations. On retrouve dans le début de la convention certains faits qui sont assez surprenants lorsqu'on regarde les faits d'aujourd'hui. M. Ciaccia a expliqué aux membres de l'Assemblée nationale à Québec le 5 novembre 1975 la philosophie de cette convention qui démontre bien les tâches partagées de la mise en œuvre de la baie James. Je vais citer ici quelques passages de son discours qui en disent long. A la page XI, M. Ciaccia disait, et je cite:

Cette convention nous permet d'accomplir deux grandes tâches que notre gouvernement s'était assignées.

Quand je dis «notre gouvernement», c'est le gouvernement du Québec.

Elle nous permet . . .

cette convention

. . . de remplir nos obligations à l'égard des populations qui habitent nos régions du Nord et d'affirmer, enfin, une présence québécoise dans tous les territoires compris dans nos limites géographiques.

Ces limites géographiques, monsieur le président, sont celles qui ont été établies en 1898 et en 1912.

M. Ciaccia disait plus loin:

Mais en même temps que cette acquisition le Québec assumait l'obligation de régler plusieurs questions territoriales et autres touchant les autochtones, telles que leurs intérêts et leurs revendications.

C'est un aveu de la province de Québec qui avait quelque chose à voir dans les revendications des Indiens de la baie James. Je disais tantôt que la province de Québec n'avait pas intégré le territoire à sa carte administrative. Si on s'en souvient bien, la province de Québec était complètement absente des territoires de la baie James et de la baie d'Hudson. Les écoles étaient de juridiction fédérale, contrairement à la Constitution. On s'occupait de la santé, de la police et je continue ici les propos de M. Ciaccia, et je cite:

Les habitants du Nord québécois ont besoin, comme tout le monde, d'avoir des écoles. Ils doivent être en mesure de compter sur des services de santé. Ils doivent pouvoir soumettre leurs litiges à des juges équitables et disposer des institutions nécessaires pour faire respecter les lois. La Convention répond à ces divers besoins et prévoit les structures nécessaires à cet effet. Nous . . .

c'est-à-dire le gouvernement de la province de Québec,

. . . créerons des commissions scolaires locales, des commissions chargées des services sociaux et de santé, des services de police et d'incendie, des tribunaux municipaux, des institutions dépendront des ministères correspondants du gouvernement du Québec.

Et il ajoute un peu plus loin:

Et tous ces services seront fournis par l'entremise des structures gouvernementales du Québec.

Ce qui veut dire que si les collectivités autochtones ont déjà des services comme des écoles et des hôpitaux relevant des autorités fédérales, ces services passeront sous la juridiction du Québec. Ce sera le gouvernement du Québec qui prendra à sa charge certains programmes fédéraux déjà établis. Je pense, monsieur le président, que j'en ai assez dit pour prouver que la mise en œuvre de la convention de la baie James n'est pas strictement une question fédérale. Dans les dernières pages on voit qui a signé ce document. Nous avons les intervenants au début, ce qui veut dire que dès le début de cette convention, qui était comme je disais tantôt unique et qui n'avait eu aucun précédent, il y avait une philosophie que j'ai essayé de signaler dans les propos de M. Ciaccia au début de mes remarques qu'il y avait des problèmes de mise en œuvre, il y avait également beaucoup de termes dans le texte de cette convention qui étaient assez flous. Il y avait des choses que l'Hydro-Québec ainsi que le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral devaient faire. Et on s'est retrouvé après six ans avec aucun mécanisme de mise en œuvre.

Lorsque j'ai été élu, en 1980, j'ai été contacté presque immédiatement par M. Billy Diamond—qui était grand chef et qui l'est encore du Grand conseil des Cris, et M. Charlie Watt, président de la *Northern Québec Inuit Association,* qui était un des signataires de la convention de la baie James pour essayer de mettre de l'ordre dans cette convention. En 1981, je crois que c'était février ou mars 1981, comme membre du comité des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien nous avons reçu les représentants du Grand conseil des Cris et les Inuits du Nord québécois, et ils nous ont proposé un bref indiquant qu'il y avait des choses à améliorer dans la mise en œuvre de la convention de la baie James.

Il faut tenir compte, monsieur le président, que la convention étant signée en 1975 par le gouvernement Bourassa et qu'en 1976 le 15 novembre l'équipe à Québec était complètement changée et que la grande partie de ce document était basée sur une entente, une discussion entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Parti québécois qui était là maintenant, les Cris et les Inuits. Je n'ai pas besoin de faire de dessins, monsieur le président, si on se remet dans le contexte de 1976, on constate que les discussions pour mettre en œuvre cette convention étaient assez difficiles étant donné la politique Québec-Canada. Le gouvernement de la province de Québec n'attachait pas beaucoup d'attention à la culture des autochtones. Le gouvernement du Québec n'a aucune expertise en matière autochtone. Et à la suite de ces revendications-là, je remercie le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) d'avoir accepté de mettre à disposition un de ses fonctionnaires séniors pour étudier le problème de la mise en œuvre de la baie James.

Les subsides

• (2100)

Je suis heureux de constater aujourd'hui, monsieur le président, à cause de ma situation privilégiée comme membre du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien et député de cette circonscription, que le gouvernement a répondu favorablement aux préoccupations du comité et de la même façon à celles des Cris et des Inuit de la baie James. Le processus d'étude, de consultation et de prise de décision qui était commencé en mars 1981 a été long, parfois pénible, pour toutes les parties en cause, mais j'estime que cet exercice n'a pas été entrepris en vain. A plusieurs reprises, le ministre a déclaré à la Chambre qu'une décision sur la baie James était imminente. Le compte rendu du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soulève également la question du rapport annuel au Parlement sur l'application de la Convention de la baie James et du Nord québécois. On sait que ce document n'a pas encore été présenté par le ministre. Je signale que le comité a raison de signaler que cette obligation n'a pas été remplie. Mais on comprendra, monsieur le président, que la publication de ce document sans aucun doute reste liée à l'achèvement de cette étude. Pourquoi ferait-on un rapport écourté de la mise en œuvre de la convention de la baie James, si l'on n'a pas fini l'étude de cette mise en œuvre. Je suis certain que le gouvernement a l'intention de corriger cette situation et de s'assurer qu'à l'avenir les rapports annuels seront déposés en temps voulu.

Je pense que les députés de l'opposition sont toutefois en mesure de comprendre qu'à la lumière de cette étude très rigoureuse préparée au cours des 18 derniers mois, il était difficile, voire impossible, de présenter un rapport reflétant l'évolution rapide de la situation. Je sais que le ministre a demandé aux groupes autochtones et à la Chambre de faire preuve d'indulgence à ce sujet. Les députés ne sont pas sans savoir que le comité permanent se penche sur ce dossier depuis fort longtemps, et qu'il a publié une déclaration spéciale à ce sujet en mars 1981. Je suis en mesure d'informer la Chambre que le ministre communiquera dans quelques jours ou très prochainement avec les dirigeants des Cris et des Inuit pour discuter avec eux des résultats de cette étude.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre pour un moment sur le processus . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais comme je l'ai déjà signalé, son temps de parole est écoulé. S'il obtient le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre son discours, il lui sera peut-être possible de le faire.

[*Traduction*]

La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité que le député poursuive pendant une minute ou deux?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Gingras: Je remercie mes collègues de leur collaboration. Il me reste à peu près une minute et demie. Je me permets de le souligner parce que je considère cette approche comme un exemple type de la collaboration qui peut exister entre le gouvernement et les groupes autochtones pour trouver des solutions communes. Il est bien évident que cette analyse de la convention de la baie James n'est pas et ne visait pas à être une formule magique. Il y aura sans doute d'autres obstacles à venir. Je crois toutefois qu'en gardant cette même attitude, cette ouverture d'esprit, on parviendra à trouver une réponse plus adéquate dans un climat plus serein. Monsieur le président, je vous remercie beaucoup de la diligence de la Chambre et je vais terminer ici mon intervention.

[*Traduction*]

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Je voudrais d'abord exprimer mes remerciements à tous les députés qui aujourd'hui ont pris la défense des autochtones. Moi aussi naturellement je suis en faveur de la motion. Mon seul problème est de ne pas savoir par où commencer. J'ai bien l'impression qu'un organisme tel que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est très vulnérable aux critiques, où qu'on choisisse de l'attaquer. Pour un parti d'opposition qui cherche à tirer à boulets rouges sur le gouvernement, ce ministère représente une véritable poudrière. Étant donné donc que ce ministère s'expose aux critiques sur bien des fronts, il devient impossible de faire le tour de la question en quelques minutes.

M. Blaikie: La porte de la grange de la politique canadienne.

M. Ittinuar: Ou encore d'un igloo! Je vais donc me contenter de souligner les aspects de la tâche du ministère qui m'intéressent le plus ainsi que ceux que je représente. Je laisse le soin à mes collègues de soulever bien d'autres questions qui méritent de l'être.

Je voudrais m'attarder sur la politique concernant les revendications territoriales des autochtones dont est chargé le ministère. Je voudrais vous raconter brièvement comment et pourquoi la politique du gouvernement relative à ces revendications n'a pas réussi à répondre aux besoins des habitants du Nord ni à l'ensemble des peuples autochtones du Canada.

Avant de parler de la situation actuelle, permettez-moi de vous expliquer brièvement pourquoi le gouvernement consent à s'occuper des revendications et comment il y a répondu par le passé. D'abord, le gouvernement a été obligé de s'en occuper parce que, suivant la tradition juridique britannique, on doit reconnaître les droits des autochtones et conclure une entente avec eux avant d'utiliser leurs terres. Le gouvernement fédéral a toujours eu pour habitude de conclure avec les autochtones des traités abolissant leurs droits en échange de certaines compensations. Si nous regardons en arrière, nous voyons facilement ce qui s'est passé. On constate aisément, par exemple, que les traités répondaient aux besoins des autres citoyens plutôt qu'à ceux des autochtones. Le gouvernement a toujour traité avec eux avant tout pour permettre l'exploitation des terres agricoles ou des ressources non-renouvelables ou autres. Voilà ce qui s'est passé dans les Prairies dans les années qui ont suivi la Confédération avec la construction du CP et le développement de l'agriculture dans l'Ouest. Je ne prétends pas que ce soit une mauvaise chose. Néanmoins, les Indiens se sont fait repousser et les traités servaient simplement à sauvegarder les apparences de la légitimité.

Le bison, la principale ressource des autochtones des Prairies, a été exterminé et les autochtones ont dû choisir entre l'assimilation dans la nouvelle société ou l'isolement dans des réserves. D'une façon ou d'une autre, c'étaient des marginaux du point de vue culturel, économique, politique, social et autres.

● (2110)

La leçon la plus douloureuse que les autochtones ont apprise du gouvernement à cette époque, c'est sans doute que celui-ci était disposé à recourir à la force militaire pour étouffer toute résistance à ce processus de marginalisation.

Seuls quelques-uns de ces traités ont été signés dans ce que l'on peut appeler à proprement parler le Nord et, malheureusement, on s'y est pris de la même façon. Le traité nº 8 a été signé en 1898 dans la vallée du Mackenzie supérieur afin de permettre l'influx de non-autochtones attirés dans le Nord par la ruée vers l'or du Yukon. Le gouvernement ne s'est pas soucié de régler toute autre réclamation dans cette région jusqu'à ce que l'on découvre du pétrole à Norman Wells, en 1920. Avant la fin de cette année-là, le traité nº 11 était signé. Le gouvernement s'intéressait manifestement plus à s'assurer par la loi le contrôle des ressources pétrolières de Norman Wells qu'à protéger les intérêts des habitants de la région. Dans les années 20, les régions probables de colonisation ou d'exploitation au Canada étaient soumises pour la plupart à un traité et le processus s'est alors arrêté pendant une cinquantaine d'années.

Vers la fin des années 60, les conséquences tragiques de cette façon de faire sont devenues douloureusement apparentes pour la plupart des Canadiens. C'est chez les autochtones que les taux de mortalité infantile, d'abandon scolaire, de chômage, d'alcoolisme et, chose peu surprenante, de suicide était le plus élevé. Cette situation persiste encore aujourd'hui.

Alors que la stratégie de refoulement des autochtones a servi son objectif à court terme au XIXe siècle, ses conséquences sociales se sont révélées épouvantables à partir du milieu du XXe siècle. On aimerait croire que, ayant à nouveau la possibilité d'ouvrir une région neuve, le gouvernement comprendrait maintenant la nécessité de trouver, pour régler les revendications territoriales, une solution qui n'aurait pas de conséquences aussi tragiques pour la population intéressée ou des coûts à long terme aussi énormes pour le pays dans son ensemble.

Il eût été souhaitable que le gouvernement cherchât à tirer leçon de ses erreurs passées, mais ayant attentivement observé sa politique dans ce domaine, j'en conclus qu'il n'en est rien. Il faut donc condamner le gouvernement, pour avoir conservé encore aujourd'hui l'attitude répréhensible qu'il avait adoptée dans le passé, malgré les conséquences regrettables qui s'ensuivraient évidemment à long terme.

Quand je parle de l'attitude adoptée par le gouvernement à l'heure actuelle, je veux parler de la politique qu'il suit depuis une décennie pour résoudre les revendications territoriales en suspens, surtout dans le Nord. Les années 70 ont vu l'aube d'une nouvelle ère d'exploration et d'expansion des régions neuves au Canada. Le Nord est devenu le pôle d'attraction et l'exploration énergétique la locomotive de cet essor. Comme ce fût le cas antérieurement pour d'autres frontières, cette fièvre de colonisation de nouvelles régions a fait ressortir la nécessité de régler, d'une façon ou d'une autre, les revendications des habitants du Nord sur les terres en question.

Au début des années 70, lorsque la poussée vers la mise en valeur du Nord commençait à peine, le gouvernement s'est en fait imaginé qu'il pourrait faire fi des revendications territoriales des autochtones lesquelles, selon lui, étaient dépourvues de fondements juridiques. Il se bornait à se fier à cette hypothèse et laissait aux autochtones le soin de recourir aux tribunaux pour prouver le contraire, s'ils le pouvaient. En janvier 1973, la Cour suprême du Canada a rendu une décision historique sur la question de savoir si les droits ancestraux de la tribu Nishga étaient toujours en vigueur. Le fait que les juges aient été divisés—3 contre 3—sur cette question d'importance vitale a donné au principe de la reconnaissance des droits des autochtones une validité accrue. D'ailleurs, cette décision a stupéfait le gouvernement à l'époque. A ce sujet, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que le peuple Niska avait peut-être plus de droits que le gouvernement ne le croyait.

Cette décision a forcé le gouvernement à revoir sa position face à toute la question des revendications territoriales. Le gouvernement ne pouvait plus ne pas tenir compte du fait que les autochtones puissent réellement avoir des revendications territoriales légales et dorénavant, tout litige porté devant les tribunaux pouvait très bien être réglé en faveur des autochtones. Au lieu de s'en remettre aux tribunaux, car il ne pouvait pas s'y fier, le gouvernement a dû se charger lui-même du règlement des revendications pour pouvoir être davantage maître de la situation. C'est l'objet de la déclaration de principe de 1973.

La démarche du gouvernement pour régler les revendications autochtones était conditionnée par son autre priorité principale, qui consistait à ouvrir la voie à la mise en valeur du territoire. Tant que l'on ne saurait pas très bien à qui appartenaient les terres, on n'arriverait pas à attirer les investisseurs dans le Nord. Par conséquent, si le gouvernement voulait faire construire un pipe-line, il devait se charger de vérifier à qui appartenait le terrain. L'abolition des droits des autochtones était un moyen de régler le problème une bonne fois pour toutes.

Comme il devait régler les revendications, le gouvernement s'est contenté de reprendre la politique employée au cours du siècle précédent qui avait produit d'excellents résultats et il va procéder systématiquement de la même façon partout, dans les dernières régions pionnières cette fois, c'est-à-dire dans le Nord.

La déclaration de principe de 1973 incarne la politique qui est encore en vigueur à l'heure actuelle. Je tiens à signaler quel était son objectif, aux yeux du gouvernement et que si elle est maintenue, elle finira par faire des autochtones du Nord des êtres marginaux également.

Premièrement, d'après la déclaration de principe de 1973, le règlement des revendications globales doit se faire par la négociation. Je le répète, il s'agissait d'éviter de faire intervenir les tribunaux dont les décisions n'étaient pas aussi favorables que le gouvernement l'eût souhaité. Deuxièmement, j'ai dit que l'abolition totale et définitive du titre d'autochtone serait la seule issue acceptable du processus de règlement. Troisièmement, le seul but de la négociation serait de déterminer quel genre d'indemnités il convient d'accorder aux autochtones en compensation de la perte de ces droits et de fixer en outre le montant.

Je me donne la peine d'entrer dans les détails pour la bonne raison que cette politique est très révélatrice de l'attitude que le gouvernement adopte à l'égard des autochtones. Si l'on emploie des termes beaucoup plus subtils et s'il existe des structures de négociation des règlements beaucoup plus élaborées qu'au siècle dernier, je crains que l'objectif fondamental du gouvernement n'ait guère changé pour l'essentiel—abolir les droits territoriaux des autochtones. Je crains également que les mêmes conséquences reviennent si cette déclaration de principes est réappliquée.

Il est intéressant de noter ce qui s'est produit entre le gouvernement et les groupes d'autochtones dans le Nord, depuis la mise en œuvre du programme. Les habitants du Nord ont rapidement rejeté les prémisses de la déclaration de principe de 1973, l'ayant prise pour ce quelle était—c'est-à-dire une mesure du dix-neuvième siècle qu'on a déterrée pour l'occasion. Ils ont refusé d'accepter passivement le sort qu'on leur réservait; ils ont rejeté la formule proposée par le gouvernement et ont exigé qu'on leur donne d'autres possibilités.

Nous avons rapidement compris, par exemple, qu'il était indispensable d'avoir des terres bien à nous pour assurer la survie de notre peuple comme entité distincte. Au lieu que nos droits sur ces terres soient supprimés dans un accord, pourquoi ne seraient-ils pas plutôt garantis? Au lieu d'avoir à choisir entre une activité classique et une activité plus moderne et plus commerciale, pourquoi ne pourrions-nous pas contrôler le rythme de notre développement afin de bénéficier des deux types d'activité? Au lieu que les décisions politiques soient prises pour nous, pourquoi ne pourrions-nous pas les prendre nous-mêmes et nous doter de structures qui tiendraient compte de nos besoins et de nos valeurs, et au sujet desquelles nous aurions consulté au préalable la population autochtone?

Au cours des années 70, le gouvernement ne s'est pas montré très réceptif à ce genre de questions. Il a constamment refusé d'élargir le mandat de ses négociateurs pour inclure, par exemple, la question des droits politiques. Il a préféré s'en tenir à de simples transactions immobilières et donner un certain montant d'argent en échange de terres en accordant quelques droits de pêche et de chasse. Il est allé jusqu'à créer des commissions distinctes, comme celle présidée par l'ami du premier ministre, M. Drury, pour s'assurer que des questions comme l'évolution politique ne pouvaient être discutées dans le cadre de la négociation des revendications.

Malgré cette résistance, les groupes autochtones sont allés de l'avant et ont proposé des solutions autres qu'un strict échange de terres contre de l'argent. L'Inuit Tapirisat du Canada, par exemple, a présenté un projet de revendication relatif à la création de Nunavut, un nouveau territoire dans l'est de l'Arctique qui obtiendrait le statut de province en moins de 15 ans. Cette proposition connaît un grand succès à l'heure actuelle, comme le montrent les résultats écrasants du plébiscite qui a eu lieu le 14 avril dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est à espérer que des mesures seront prises bientôt en vue de mettre en application les résultats de ce vote.

Dans l'ouest de l'Arctique, les Dénés et les Métis ont aussi une idée précise de ce qu'il faut pour que leur culture et leur économie se développent. Le projet de revendications intitulé Denendeh qu'ils ont présenté prévoit des structures politiques qui reconnaîtraient la permanence de la collectivité autochtone dans la région par rapport à un nombre croissant de non-autochtones qui peuvent n'y faire qu'un bref séjour.

• (2120)

Bien que nous ayons continuellement demandé que de nouveaux modes de règlement soient élaborés, le gouvernement fédéral ne s'est pas encore montré réellement empressé à agir en ce sens. En fait, lorsqu'il a remanié sa politique pour la première fois depuis 1973, il a rédigé un document, intitulé «En toute équité», dans lequel il semblait vouloir réaliser à tout prix les objectifs fixés en 1973. Même s'il préfère maintenant parler d'un «échange» de droits indéterminés contre des droits et avantages concrets, rien n'a encore changé, puisqu'il cherche toujours à abolir les droits des autochtones. Comme il y a eu une constante opposition à l'abolition de ces droits pendant les années 70, on se demande ce qu'a fait le gouvernement. C'est cet entêtement à ne pas vouloir procéder différemment qui empêche d'aboutir rapidement à des règlements dans le Nord et c'est également ce refus opiniâtre d'envisager sérieusement les autres solutions qui déçoit considérablement mes électeurs et qui m'incite à appuyer la motion.

Le récent accord de principe sur la faune conclu à Frobisher Bay le 27 octobre 1981 entre les négociateurs fédéraux et l'Inuit Tapirisat du Canada montre, je crois, la mauvaise foi persistante du gouvernement fédéral. Depuis plus de sept mois maintenant, les Inuits attendent que les autorités fédérales approuvent officiellement l'accord. Il ne s'agit que d'un premier pas en vue de la conclusion d'une entente générale sur les revendications territoriales entre le gouvernement fédéral et les Inuits du Canada. Nous surveillerons donc la situation de très près pour voir si le gouvernement est disposé à agir de bonne foi en notre nom. Par conséquent, j'appuie la motion du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger).

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre le débat de la Chambre, mais j'ai quelque chose d'important à annoncer et je crois que cela intéressera la Chambre. Le Nouveau parti démocratique a remporté ce soir l'élection provinciale partielle dans la circonscription de Hamilton-Ouest par plus de 2,000 voix.

Des voix: Bravo!

M. Anguish: C'est la première fois que le Nouveau parti démocratique remporte ce siège.

Des voix: Règlement!

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, je voulais intervenir ce soir dans le débat sur la motion, mais je n'aurai pas le temps de le faire.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, c'est sans doute l'un des rappels au Règlement les plus superficiels et les plus puérils que j'ai jamais entendus. Le député néo-démocrate qui vient d'intervenir devrait rougir de honte à l'idée que nous soyons en train de discuter de la situation et de la pauvreté des autochtones pendant toute la journée et que le NPD, le seul à posséder une conscience sociale, nous signale quelque chose qui n'intéresse que lui et profite du Règlement pour faire une intervention qui n'a aucun rapport avec le débat en cours.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Si les néo-démocrates peuvent contenir leur joie pendant une vingtaine de minutes pour me permettre de faire mon exposé, je leur en saurais gré. Je suppose qu'à l'instar de l'Opposition officielle, ils sont impatients d'entendre la réponse aux questions qu'ils ont posées eux-mêmes; je vais donc le faire sans tarder.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le comité permanent a fait de l'excellent travail. Il se compose de membres de tous les partis et la vie politique étant ce qu'elle est, ces députés ne peuvent s'empêcher de donner une tournure politique à leurs sentiments et d'obtenir un impact maximum grâce à la position politique qu'ils prennent dans ce monde sectaire dans lequel nous vivons. A mon avis, ce comité, plus que tout autre peut-être, regroupait des membres qui partageaient le même intérêt, un intérêt réel et profond pour le bien-être des autochtones. L'attitude non sectaire dont ils ont su faire preuve aux moments importants pour atteindre un objectif donné en témoigne, et c'est tout à l'honneur du comité mais aussi du Parlement tout entier. L'affaire de la Baie James, que le comité désirait rectifier, en est un exemple frappant. Tous les députés seront heureux d'apprendre que des mesures seront prises sous peu pour redresser la situation.

Cela dit, je n'ai pas l'intention de chercher à corriger les innombrables inexactitudes qui ont été dites aujourd'hui, mais je reviendrai sur certaines d'entre elles. En effet, dans le feu du débat, les députés ont commis certaines inexactitudes. Si je pensais que tous les chefs indiens et tous les Indiens du Canada, ainsi que le grand public, allaient lire le hansard d'aujourd'hui et étudier les chiffres qui ont été cités, je ferais mon possible pour les corriger tous et signaler tous les cas d'exagération. Mais je n'ai pas l'intention de le faire. Je me vois toutefois obligé de revenir brièvement sur certaines questions avant de passer à d'autres observations.

Le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a parlé de l'administration et de la façon dont l'argent est réparti, pas seulement en général, mais dans la région de la Colombie-Britannique. Si je tiens à en parler, c'est parce qu'il a porté de graves accusations. A mon avis, les chiffres qu'il a cités témoignent d'une profonde incompréhension de certaines choses élémentaires et du mode de financement des bandes. Comme le député n'est pas là, je suppose que certains de ses collègues lui diront ce que je pense de ses accusations.

Au comité, nous avons longtemps essayé d'expliquer au député comment les bandes sont financées. Malgré tous nos efforts, il tient peut-être à persister dans son erreur. Néanmoins, pour la gouverne des autres députés, permettez-moi d'expliquer certaines erreurs importantes. De nombreux députés savent qu'une bande peut profiter d'un programme suivant trois formules. D'abord, elle peut administrer la totalité du programme. Cela représente actuellement environ 50 p. 100 du budget total du ministère. Deuxièmement, le ministère des Affaires indiennes continue à mettre en œuvre certains programmes et, pour quelques bandes, pratiquement tous les programmes. Cela représente environ 25 p. 100 du budget du ministère. Ces 25 p. 100 incluent, en plus de toute une gamme de programmes éducatifs, sociaux et autres, la totalité des frais d'administration du ministère. Enfin, monsieur l'Orateur, les sommes allouées aux gouvernements provinciaux pour assurer des programmes d'enseignement et des services sociaux à un grand nombre de communautés indiennes représentent 25 p. 100 du budget. Si vous prenez le montant du budget administré par la bande, vous constaterez qu'il est très faible pour les bandes qui reçoivent directement des services du ministère. Elles ne touchent pas tout l'argent destiné à la totalité des programmes, car le ministère ou le gouvernement provincial assure directement certains services. Par contre, ce chiffre sera très élevé pour les bandes qui administrent leur propre programme scolaire et tous les autres programmes très coûteux. Si, une année, elle entreprend de gros travaux tels que la construction d'un système d'adduction d'eau ou d'une école, la somme sera très importante. Par conséquent, si vous analysez la situation sans chercher à déformer la vérité, vous constaterez que les fonds sont répartis équitablement.

• (2130)

L'affirmation éhontée du député selon laquelle des bandes auraient plus d'influence que d'autres auprès du ministère et recevraient de très grosses sommes par rapport aux autres ne tient pas compte du fait qu'il existe trois grandes façons différentes d'accorder des fonds. Ce que les députés pensent de généralisations fausses du genre de celles que mon ami, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a faites aujourd'hui, les regarde. Inutile de dire que je n'en pense pas grand-chose quant à moi.

Pour ce qui est de l'autre question que des députés ont soulevée à l'égard du principe de l'administration locale, je me permets de dire que le ministère et moi-même entendons favoriser la notion d'administration locale des bandes indiennes. Nous l'appuyons sans réserve. Nous croyons, en effet, qu'un conseil de bande devrait assumer toute une série de responsabilités administratives au niveau local, et non seulement dans certains domaines, tels l'enseignement et les activités culturelles d'un caractère plutôt limité, comme a semblé le préconiser le député de Prince George-Peace River. Nous avons déjà beaucoup accompli à cet égard. Avec le concours du comité permanent, j'espère m'assurer des vœux des autochtones. J'espère discuter un jour ou l'autre de la chose avec le président du comité permanent et pouvoir étudier toute la question de la consultation avant de songer à investir de beaucoup plus de pouvoirs les bandes qui sont désireuses de s'administrer elles-mêmes.

Je voudrais maintenant passer à autre chose. Je tiens à rectifier une erreur très grave. Le député de Prince George-Peace River a déclaré que certaines bandes avaient droit à un certain montant par membre, mais qu'un mauvais et paternaliste ministre des affaires indiennes ne voulait pas qu'elles en versent à leurs membres de moins de 21 ans. Sauf erreur, dans ce contexte, il a utilisé le mot «affamé». C'est ridicule. Qu'arrive-t-il lorsqu'une bande a de l'argent et que le chef et le conseil de la bande désirent procéder à sa distribution en conformité de la loi? Je ne puis intervenir en l'occurrence, car c'est l'affaire de juristes indépendants de la Couronne. Tout ministre des Affaires indiennes aurait à se conformer à cet avis en raison du régime canadien de gouvernement parlementaire, qu'il soit néo-démocrate, conservateur ou libéral. Il lui faudrait accepter cet avis car les ministres ne peuvent se donner à eux-mêmes des avis juridiques. D'après cet avis juridique, le gouvernement canadien et le ministre des Affaires indiennes sont tenus légalement responsables par un mineur qui atteint l'âge de la majorité s'ils ne se sont pas acquittés légalement et correctement de

leurs responsabilités selon la définition du fiduciaire. Si un ministre des Affaires indiennes avait remis sa part individuelle à un mineur comme s'il s'agissait d'un adulte, en la confiant peut-être à ses parents, et si ces derniers avaient mal employé l'argent et ne le lui avaient pas remis comme ils l'auraient dû au moment où il atteint l'âge de 21 ans, cet enfant pourrait poursuivre le gouvernement pour l'irresponsabilité dont il aurait fait preuve en confiant sa part individuelle à un tiers lorsqu'il était mineur et la recouvrer en atteignant l'âge de la majorité. Non seulement le gouvernement peut-il être poursuivi en justice pour avoir manqué à ses responsabilités dans l'allocation de la part individuelle, mais il est possible que le mineur ne reçoive rien.

Dans les cas où l'on a pu arriver à un compromis, dans les limites de la loi, nous avons limité les allocations individuelles consenties aux mineurs à 250 dollars par mois ou 3,000 dollars par année par enfant. Cette somme peut être remise aux parents et défalquée de l'allocation individuelle accordée au mineur. Il n'y a rien de paternaliste là-dedans. Cette démarche ne procède pas du vil désir d'affamer un enfant indien innocent comme l'a affirmé de façon fantaisiste le représentant de Prince George-Peace River. Elle n'est aucunement fondée sur le désir de se montrer parternaliste, mais sur une opinion juridique valable.

J'ajouterai que si le comité permanent ou des députés de la Chambre désirent y apporter des changements, ils peuvent toujours modifier la loi sur les Indiens. Le Parlement peut ordonner au ministre de la Justice de lui fournir une opinion juridique fondée sur le texte de la loi. La loi n'a pas changé. C'est toujours la même loi que le Parlement a adoptée. Je suppose que tous les députés souhaitent que l'on respecte les lois que le Parlement a adoptées jusqu'à ce qu'elles soient modifiées.

Je passe à présent à une autre question qui a trait encore une fois à des faits malheureusement dénaturés en ce qui concerne la région de la Colombie-Britannique. Là encore, des accusations très graves ont été portées. Il y a lieu de noter les chiffres que je vais donner en ce qui concerne la région de la Colombie-Britannique. Les réserves de cette région comptent une population d'environ 34,500 Indiens. En 1981-1982, 101.2 millions de dollars ont été accordés sous forme de subventions et de contributions, 4.7 millions de dollars ont été consacrés à la construction d'importantes installations dans les réserves, $9,266,843 sont allés aux soins de santé pour les enfants et $21,322,615 ont été consacrés à l'enseignement sous forme de versements accordés en vertu de l'accord global sur les frais de scolarité. Ces quatre crédits totalisent $136,489,458. Cette somme, tous le reconnaîtront, représente un engagement important à l'égard des Indiens de la Colombie-Britannique.

Pour faire comprendre la situation dans cette région en ce qui concerne le sujet sur lequel insiste le député d'en face, c'est-à-dire l'ampleur des programmes qu'appliquent les bandes indiennes elles-mêmes, qu'on me permette de rappeler qu'en 1976 le gouvernement avait confié aux bandes de la province la gestion de plus de 20 millions de dollars, et moins d'une centaine de bandes avaient des programmes en marche. Par ailleurs, nous avons ramené les effectifs régionaux du ministère à 559 personnes, au lieu de les augmenter, et le nombre d'employés des bandes est passé de moins de 300 à 970. Ce transfert rapide de services prouve clairement que les bureaux régionaux sont non seulement à l'écoute des besoins et des vœux des autochtones, mais qu'ils leur offrent aussi les outils nécessaires à l'autogestion.

Ne peut-on pas tenir compte de certains de ces facteurs supplémentaires avant de faire des insinuations très générales et dangereuses, à mon sens, qui frisent la calomnie et qui concernent toute une catégorie de personnes, pour la plupart des fonctionnaires, autochtones et autres, auxquelles il faudrait laisser le bénéfice du doute parce qu'elles sont animées de bonnes intentions, de bonnes motivations, à l'instar de bien des députés sans doute, et parce qu'à titre de fonctionnaires, ces personnes ne peuvent pas se défendre ni se justifier?

Cela devient presque un rite. Si mon prédécesseur était ici à ma place et que l'opposition libérale le critiquait, ou si le ministre des Affaires indiennes était néo-démocrate, il prendrait la défense des fonctionnaires qui sont critiqués et qui ne peuvent pas se défendre à la Chambre. Cela prouve hors de tout doute que de telles accusations sont motivées par des desseins politiques, qu'elles constituent un rite pur et simple et qu'elles sont totalement dénuées de fondement. Nous savons tous que si les rôles étaient inversés les députés de l'opposition prendraient la défense des fonctionnaires s'ils étaient la cible d'attaques à la Chambre.

• (2140)

C'est pourquoi je trouve tellement regrettable que des hommes politiques expérimentés comme nous aient recours à un processus et à un rituel plutôt du genre bidon chaque fois que le comité permanent ou la Chambre étudie le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je pourrais aussi revenir sur les commentaires de certains députés, à propos des fonctionnaires du ministère, par exemple. C'est le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) qui a posé une question au sujet des enseignants notamment. Pour éviter d'ennuyer les députés, je ferai parvenir demain au député des chiffres qui montrent clairement que l'effectif de mon ministère a diminué. Je comprends qu'il serait tout à fait trompeur si nous affections un enseignant du ministère des Affaires indiennes à une bande indienne pour s'occuper d'un programme d'enseignement et que nous affirmions ensuite que nous avons réduit notre personnel. Quoi qu'il en soit, l'effectif du ministère des Affaires indiennes a effectivement diminué.

Au début de mon intervention, j'ai félicité les membres du comité pour le travail qu'ils avaient accompli. Plusieurs députés ont rappelé que je m'étais rendu à la baie James. A mon retour, j'ai chargé l'un des principaux conseillers de mon ministère, M. Tait, de donner des suites à cette tournée et de se rendre dans les différentes localités pour se faire une idée du régime prévu par la convention de la baie James autrement que du point de vue purement juridique puisque j'ai déjà interrogé des avocats à ce sujet. D'un point de vue strictement juridique, il serait difficile pour un tribunal de prétendre que le gouvernement fédéral n'a pas respecté les engagements qu'il a pris en signant la Convention de la baie James. Je ne pense pas d'ailleurs que c'est cette question qui intéressait le comité. Ce n'est pas cela qui me préoccupe en tout cas en tant que ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce qui m'intéresse, c'est de faire de mon mieux pour traiter tous les Indiens du Canada sur un même pied d'égalité. S'ils estiment que la Convention est injuste ou qu'elle n'a pas été appliquée de façon juste, car nous essayons de tirer partie de ses dispositions à leur

détriment, ce sont tous les gouvernements qui sont en cause et c'est fort dommage. Il faut, bien entendu, éviter cela.

J'ai demandé à M. Tait d'examiner la question pour voir si on s'était conformé à l'esprit de la convention, pour voir si on en avait respecté la portée générale plutôt que la forme purement juridique. Je lui ai demandé—et il ne s'agissait pas d'une norme objective très difficile d'après laquelle juger si la Convention avait été appliquée—de voir s'il n'y avait pas des lacunes dans le mandat. Je lui ai également demandé d'évaluer combien il en coûterait pour remédier à la situation, de sorte que les localités autochtones puissent obtenir davantage d'argent pour améliorer les conditions sanitaires dont a parlé le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) et beaucoup d'autres points dont traite la Convention.

Cette étude a exigé beaucoup de temps, cela ne fait pas de doute. Le responsable devait examiner la situation et faire rapport. J'ai ordonné qu'on communique la première version du rapport à Billy Diamond, grand chef des Cris, et à Charlie Watt, représentant des Inuits. Je voulais qu'ils en prennent connaissance pour voir s'il leur paraissait raisonnable. Je voulais qu'ils suggèrent des modifications que nous espérions pouvoir accepter. Cette première version leur a été adressée et nous est revenue avant que je ne soumette le rapport au cabinet.

J'ai consulté le cabinet. J'ai évalué le coût de l'affaire. J'ai tenté d'établir avec mes collègues où nous pourrions trouver l'argent. Tous les députés se réjouiront d'apprendre que la question est presque réglée. J'espère être en mesure, dans les sept ou dix prochains jours, de m'entretenir avec le député d'Abitibi (M. Gingras), M. Billy Diamond et le peuple inuit pour en arriver à une solution. Je tiens à remercier tous les députés de leur aide. Je crois qu'il s'agit d'un véritable succès.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Sur le plan du développement économique, je peux seulement dire que c'est une véritable réussite. Les Indiens m'ont dit—et j'ignore ce qu'ils ont dit à de nombreux députés de l'opposition—que la panacée, et je n'exagère pas, de tous les maux sociaux dont ils souffrent, c'est le développement économique. En effet, l'alcoolisme, les effets néfastes du chômage—tels le découragement, les problèmes conjugaux, et le reste—pourraient être contrés du jour au lendemain si l'on prenait des mesures préventives au lieu de tenter de réparer les dégâts, après coup, si l'on mettait l'accent sur le développement économique afin que les Indiens créent, de leur propre initiative, des emplois. Les Indiens souhaitent que le gouvernement fasse des efforts particuliers à cet égard et qu'il corrige les nombreux problèmes sociaux signalés aujourd'hui par les députés. En fait, ces problèmes ont été cernés dans l'étude portant sur les conditions de vie des Indiens, que j'ai publiée quand je suis devenu ministre pour la première fois. Je parle du taux élevé de la mortalité, du taux élevé des suicides, ainsi de suite. Ce sont là des signes de la pauvreté la plus atroce des Indiens dans certaines régions du pays.

Nous avons vu que le gouvernement s'est volontiers engagé à intervenir à cet égard. Nous pourrions peut-être entreprendre des pourparlers positifs en ce qui concerne nos autochtones. Nous avons fait savoir que nous étions disposés à engager des fonds dans le développement économique des autochtones. Ces fonds étaient d'ailleurs prévus dans le budget d'octobre. Au cours des quatre prochaines années, en surcroît des fonds déjà engagés dans le budget de notre ministère, 345 millions de dollars sont destinés aux autochtones du Canada. C'est un engagement majeur et il est révélateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Nickerson): Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé. Il lui faudra obtenir le consentement unanime s'il désire poursuivre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Munro (Hamilton-Est): Je remercie les députés. Je précise que cet argent s'ajoutera aux 8 millions de dollars prévus l'an dernier pour les grands projets essentiels et aux 5 millions prévus pour cette année. Ajoutons à cela les programmes permanents du ministère. Je songe aux 8 à 10 millions de dollars en prêts directs et garantis pour le développement économique. Il y a aussi 35 millions de dollars déjà affectés au développement économique qui ne sont pas compris dans les 345 millions ni dans l'affectation de 8 à 10 millions, non plus que dans les 15 millions accordés aux services de soutien. C'est donc dire que nous consacrons maintenant des sommes énormes au développement économique pour souligner l'importance des besoins dans ce domaine.

Permettez-moi de dire un mot d'un autre domaine dont a traité le député, celui de l'enseignement. Certains autochtones préféreraient nous voir parler des réussites au lieu d'insister sans cesse sur les secteurs qui laissent à désirer. Les peuples indigènes ont fait des progrès impressionnants sur le plan des normes et des réalisations dans le domaine de l'enseignement. Aujourd'hui, plus de 10,000 élèves vont à l'école, et on compte 157 écoles dirigées par les bandes. Nous prévoyons—ce que les chiffres confirment—que les inscriptions atteindront au moins 20,000 d'ici à 1986. Les progrès ont été aussi impressionnants au niveau postsecondaire. Pas plus tard qu'en 1969, seulement 800 Indiens, par rapport à 10,000 aujourd'hui, poursuivaient des études à ce niveau. Nous pouvons tous nous en réjouir. En fait, nous félicitons les autochtones d'avoir accordé autant d'importance à l'enseignement. Cela démontre que nous avons voulu engager des fonds afin qu'ils aient toutes les installations nécessaires pour instruire tous les jeunes dont ils ont tant besoin.

Je termine en répétant que nous avons fait preuve d'équité et de justice dans les efforts acharnés que nous avons déployés au cours des deux dernières années pour examiner des réclamations tant générales que particulières, sans oublier que les dépenses additionnelles engagées par le gouvernement ont été supérieures à toutes les dépenses précédentes. Je parle aussi de mon prédécesseur immédiat. Le gouvernement a nommé des négociateurs chargés d'examiner toutes les réclamations générales au nord du 60e parallèle et ils ont des fonds pour la recherche. Il n'y avait pas de négociateurs quand j'ai été nommé ministre. Très peu d'argent était consacré à la recherche, de sorte qu'ils n'étaient même pas prêts à négocier et à régler les réclamations présentées par les provinces, comme celles qu'ont présentées encore dernièrement la Colombie-Britannique et les Maritimes.

• (2150)

Je pourrais continuer à énumérer les réalisations, mais étant donné que le gouvernement s'est engagé dans la loi sur le Canada à reconnaître les droits découlant des traités et les droits ancestraux, et qu'il a fait preuve de bonne volonté sur le plan politique en affectant les fonds nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires des autochtones, je me bornerai à dire que nous sommes peut-être entrés dans une ère nouvelle. Peut-être le gouvernement actuel a-t-il fait davantage et été plus attentif aux préoccupations des autochtones au cours des deux dernières années que n'importe quel autre gouvernement pendant une période comparable dans toute l'histoire du Canada.

M. Manly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais avoir le consentement unanime de la Chambre pour poser au ministre une question très brève mais importante.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député a demandé le consentement unanime, qui ne lui a pas été accordé.

M. Burghardt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant membre du comité permanent, je sais que les députés des trois partis qui siègent au comité se réjouissent toujours que le ministre témoigne devant le comité. Par ailleurs, en raison de l'intérêt suscité ce soir par l'allocution du ministre, je me demande, comme il est près de 10 h 00, s'il est possible de lui demander de poursuivre son allocution, d'exprimer son point de vue et d'expliquer les activités du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que le rôle qu'il y joue. Je me demande si tous les députés seraient d'accord?

Des voix: Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je comprends le point soulevé par le député. J'entends autour de moi certains députés affirmer qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Je tiens toutefois à préciser qu'un député qui cherche à obtenir le consentement unanime de la Chambre peut fort bien le faire en invoquant le Règlement. Ceci dit, il s'agit de déterminer si la proposition du député, visant à ce que le ministre continue de répondre aux questions, reçoit le consentement unanime de la Chambre. Avant d'accorder la parole au ministre, je dois obtenir le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime pour que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien continue de participer au débat?

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il n'y a pas de consentement unanime. Le député de Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) veut invoquer le Règlement.

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, je voudrais participer au débat.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La question ne pose aucune difficulté à la présidence. Je dois accorder la parole au député de Capilano (M. Huntington). Un député du Nouveau parti démocratique vient de prendre la parole, de sorte que je dois laisser parler un député d'un autre parti.

M. Anguish: Je crois que mon nom figurait sur la liste.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quand le moment sera venu, je pourrais peut-être discuter en privé de cette question avec le député et lui expliquer la procédure.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, en principe les discours durent 20 minutes; il m'en restait 17 quand j'ai commencé et avec tous ces rappels au Règlement, il ne m'en reste que six.

M. Chénier: Résumez.

M. Huntington: Je devrai m'y résigner. D'abord, je représente une circonscription qui comprend une bonne proportion d'autochtones. Je dois dire que cette collectivité autochtone est relativement prospère et qu'elle sait tirer parti de son autonomie. Cette collectivité a déjà produit des universitaires et d'autres personnalités dont la réputation n'est plus à faire.

Aujourd'hui que le parti libéral se glorifie des négociations amorcées par mon collègue le député de Provencher (M. Epp), en vue de résoudre le problème des terres retranchées à Penticton, j'espère qu'on pourra s'attaquer maintenant aux problèmes des terres retranchées nº 5 IR, car nous n'avons pu y parvenir au cours de la trente et unième législature tant que le cas Penticton n'était pas réglé et que le processus d'évaluation n'avait pas été établi.

Dans son discours le ministre a surtout insisté sur l'aspect légal. Cette attitude découle sans doute de ses antécédents professionnels. Il s'en tient à la légalité. C'est justement cet aspect des échanges entre la collectivité canadienne en général, surtout le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et les collectivités autochtones, qui m'inquiète le plus. J'aime rappeler que Soljenitsyne a mis en garde le monde occidental contre ce type de société dogmatique dans laquelle tout devient assujetti à l'interprétation des tribunaux. J'estime que le ministère a adopté certaines pratiques et habitudes qui s'écartent de ce que j'ai toujours considéré comme un sens d'équité et de morale chez les Canadiens, et le goût du compromis du monde des affaires.

Depuis que j'ai été élu député j'ai assisté à un mode de développement économique à Bella Coola, où un entrepreneur et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont construit chacun une cale de halage; les deux entreprises n'étaient pas rentables et ont fait faillite. Il arrive également, par exemple, qu'un entrepreneur construise un hôtel et que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en construise un autre; les deux font faillite parce qu'ils ne sont pas rentables.

J'ai été appelé à étudier l'affaire Ehattesaht, dans laquelle le ministère a versé 5 millions de dollars dans une entreprise d'exploitation forestière, qui était un projet de développement économique très valable pour les Indiens. On a cependant rémunéré les étudiants au taux des professionnels de l'industrie forestière, de sorte qu'en six mois, 5 millions de dollars ont été engloutis et la communauté industrielle des environs a 1.7 million de dollars en créances.

Si l'on veut favoriser le développement économique des Indiens, ce qui est nécessaire, comme le dit le ministre, pour leur permettre de surmonter bon nombre des problèmes humains et sociaux auxquels ils se heurtent, nous devons sans nul doute appliquer les règles fondamentales du marché et du bilan à ce secteur.

J'en arrive à l'argument du ministre concernant l'application rigoureuse de la lettre de la loi et l'intention du législateur. Le ministre m'a écrit une lettre le 29 avril au sujet du problème de Toussowasket. Dans ma circonscription, une maison d'ingénieurs et d'entrepreneurs a été mise en liquidation à cause des petits jeux de procédure auxquels se sont livrés le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le chef de bande de la région. La Donaldson Engineering est une société de ma circonscription qui a fait faillite mais qui croit bénéficier d'un jugement de la Cour suprême contre les entreprises Toussowasket. Le ministre m'a écrit pour me dire de laisser cette entreprise aller de l'avant, qu'on avait décidé de verser $300,000 supplémentaires à la bande, que la demande de liquidation de la BFD, antérieure à cela, avait été remboursée et que mon électeur pouvait aller de l'avant. J'ai consulté un avocat pour savoir si le ministre avait raison de nous dire d'aller de l'avant sur le plan légal et je n'ai pas pu croire le petit jeu auquel il s'était livré. Manifestement, on s'est arrangé pour me faire perdre mon temps afin de m'empêcher de faire consigner au compte rendu le petit jeu écœurant, d'un point de vue légal, auquel on s'est livré pour éviter le règlement d'une décision de la Cour suprême au nom d'un entrepreneur qui a effectué et terminé des travaux dans les Entreprises Toussowasket de la bande d'Indiens West Bank. Le chef de bande, avec l'aide du service du contentieux du ministère, a fait en sorte qu'il n'y ait aucun avoir permettant de verser le règlement fixé par le tribunal. On l'a fait de la façon la plus scandaleuse que j'aie jamais vue au cours de mon expérience de toute une vie dans les affaires. Je n'ai jamais vu de ma vie pareille escroquerie légale. Je regrette de me laisser aller à ces excès de langage, mais je ne disposais pas d'assez de temps pour exprimer ma pensée à la Chambre dans les formes. Si j'ai dépassé la mesure, c'est que j'étais pressé par le temps. Je vois qu'il est 10 heures et que mon temps de parole est terminé.

• (2200)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence regrette d'interrompre le député de Capilano (M. Huntington), même s'il est mon jumeau, mais il est 10 heures.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE CODE CRIMINEL—ON DEMANDE DES DISPOSITIONS PLUS SÉVÈRES DANS LE CAS DE LA PROSTITUTION

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Monsieur le président, cette semaine, j'ai posé une question au ministre de la Justice (M. Chrétien) sur la question qui fait l'objet des préoccupations de plusieurs maires au Canada, à savoir la question de la sollicitation en vue de la prostitution. Et depuis plusieurs semaines, nous recevons des lettres des maires de différentes municipalités, de Vancouver, de Niagara, de la région de Québec, nous enjoignant de modifier le Code criminel afin de rendre cette infraction plus sévère et de permettre à la police d'effectuer plus d'arrestations.

Monsieur le président, je pense que modestement, nos maires se trompent sérieusement lorsqu'ils veulent corriger un problème de circulation ou de paix publique sur les trottoirs de leurs municipalités en utilisant le Code criminel à cette fin. En effet, monsieur le président, je pense que nous sommes en mesure de constater que plusieurs activités peuvent se passer sur les trottoirs dans les municipalités, que ce soit pour vendre des objets pieux, que ce soit pour vendre d'autres produits pas tout à fait légaux comme les drogues ou encore pour des fins de prostitution, je pense que le fait de vouloir, par le biais du Code criminel, réglementer toutes les activités des gens sur les trottoirs, à mon avis, le Code criminel est suffisamment clair sur cette question. D'ailleurs, dans une cause en Alberta, à Calgary, la cause Westendorp qui est actuellement devant la cour d'appel de l'Alberta, c'est-à-dire la Cour suprême et on a rendu valide le règlement municipal de la ville de Calgary qui prohibait les activités se rapportant à la prostitution sur les trottoirs. Monsieur le président, voilà pourquoi je m'oppose à l'heure actuelle à des changements à la législation et au Code criminel. Je pense qu'à l'heure actuelle, après avoir adopté une Charte des droits qui assurait l'égalité des femmes, on ne peut pas laisser continuer une discrimination qui existe depuis trop longtemps.

Récemment, dans cette Chambre, nous déposions un rapport sur les femmes battues et nous savons ce qui est arrivé de la réaction de certains de nos collègues de cette Chambre. Les statistiques nous prouvent également que deux tiers des femmes au Canada travaillent, reçoivent le salaire minimum. Alors je me pose la question: Pourquoi vouloir rendre encore plus victimes les femmes qui, en fin de compte, exercent un métier qui est aussi vieux que le monde et qu'elles n'ont peut-être pas choisi? Tous les rapports d'enquêtes démontrent que ces femmes sont exploitées, sont déjà des victimes, sont plus battues que les autres, que ces femmes sont à la merci des gens qui les exploitent sur le plan de la drogue et à tous les points de vue sur le plan monétaire. Elles sont des victimes et nous voudrions aujourd'hui les rendre encore plus victimes.

Je pense, monsieur le président, que c'est déplacer le problème et je regardais les statistiques de Statistique Canada sur les infractions relatives à la prostitution. Il suffit de regarder les statistiques; la loi a été modifiée en 1972 et depuis 1972 il ne s'est rien passé de dramatique au plan de la statistique. En effet, de 1976 à 1980, il y a eu une réduction d'infractions, et je pense que c'est tout simplement parce que la loi n'est pas appliquée. Par contre, comme je le mentionnais à certains maires, au sujet de certaines activités comme la pornographie qui ont lieu dans des endroits publics, au cinéma ou ailleurs, je n'ai dans les statistiques aucune arrestation et aucune infraction rapportée. Le nombre d'infractions sur la pornographie qui sont rapportées est tellement minime que la statistique canadienne n'en tient même pas compte. Voilà pourquoi, monsieur le président, je voulais signaler d'abord au ministre de la Justice le point de vue de plusieurs organismes féminins qui ont comparu devant le Comité de la justice et des questions juridiques qui, malheureusement, n'a pas l'avantage d'être télévisé.

Je pense, monsieur le président, que nous avons dans le Code criminel des articles qui traitent des actes indécents, de la nudité, du flânage, du fait de troubler la paix, des proxénètes, des maisons de débauche. Pour les proxénètes on a jusqu'à 10 ans, et si je regarde la statistique, au niveau du proxénétisme sur 1,520 actions 60 hommes et 18 femmes au Canada ont été arrêtés en 1980. Où sont tous ceux qui exploitent les femmes canadiennes qui sont dans cette misère, qu'est-ce que les gouvernements provinciaux ont fait? Qu'est-ce que les municipalités entendent faire? J'inviterais tous ces maires et toutes ces autorités prudes, tous ces policiers, toutes ces personnes chargées d'appliquer la loi, d'aller voir leur Code criminel et de voir que les articles sur ces questions sont déjà là, que l'article 195.1 traite déjà de la sollicitation, que des arrestations peuvent être faites, mais certainement pas du fait de prohiber la circulation aux femmes sur la rue et d'exercer une discrimination accrue. C'est pourquoi, monsieur le président, j'espère que le comité de la justice et des questions juridiques de même que le ministre de la Justice vont pour le moins et au pire conserver l'article tel qu'il est et encore si par un peu de courage recommander que cette Chambre abroge cet article parce que je pense que ceux qui exploitent ce métier devraient être punis et très sévèrement et on ne devrait pas avoir pour toute une année au Canada seulement 60 cas rapportés dans nos statistiques de gens condamnés en vertu d'une infraction grave, sévère, qui est de l'exploitation, dans les autres pays on parlera de traite des blanches, ces choses se font avec des jeunes, à l'heure actuelle on me dit qu'à Vancouver ce sont des jeunes. La loi sur les jeunes contrevenants prévoit des pénalités sévères pour les détournements de mineurs, et je me demande ce que font les procureurs généraux des provinces, je me demande ce que font les autorités provinciales, je me demande ce que font les policiers et les juges dans ces cas-là.

• (2205)

J'examine les statistiques et je me dis que là encore nous détenons la palme comme victimes, et je ne crois pas que c'est en modifiant la loi et en la rendant plus sévère que nous allons corriger le problème. Je constate que ce qui en fait inquiète nos collègues c'est une cause qu'on a entendue en Colombie-Britannique, et où un policier qui avait servi d'appât n'a pas réussi à faire condamner une de ces jeunes filles. Les faits de cette cause sont clairs, je pense que le policier avait tout simplement mal fait son boulot et aurait dû être mieux informé, parce que je pense que lorsqu'on veut appliquer la loi telle qu'elle est, elle est très facile à appliquer, mais qu'on arrête d'être hypocrite et de faire croire aux gens que c'est la loi fédérale, le Code criminel et le gouvernement fédéral qui n'agissent pas dans cette cause, alors que ce sont les autorités en cause au niveau local.

Mme Thérèse Killens (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le président, au nom du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien), je répondrai ce soir à une question posée hier par le député de Montréal-Mercier (M^me^ Hervieux-Payette) qui vient tout juste de faire une intervention sur ce même sujet. Monsieur le président, tel que le ministre de la Justice l'indiquait à l'honorable député à la Chambre hier, les membres du comité permanent de la justice et des questions juridiques étudient présentement la question de la sollicitation aux fins de la prostitution. A ce jour, j'ai moi-même siégé à titre de membre de ce comité tout au long des délibérations sur le renvoi au sujet de cette question et sur le projet de loi C-53.

Comme l'honorable député vient de dire, les maires de Vancouver, de Calgary et de Niagara Falls, ainsi que celui d'Etobicoke en sa qualité de président de la Metropolitan Toronto Police Commission, sont intervenus auprès du comité. D'une part, monsieur le président, le maire de Vancouver réclame un amendement au Code criminel. Il aimerait que l'infraction se rapportant à la sollicitation n'ait pas à être qualifiée d'insistante ou persistante. Il voudrait aussi que les clients qui, de leur côté, sollicitent les prostituées y soient aussi inclus, mais pour leur part, les maires de Calgary et de Niagara Falls seraient heureux de voir le problème circonscrit par le biais de règlements municipaux. Le maire de Calgary a même prié les membres de faire le nécessaire afin de s'assurer que les règlements ne puissent être déclarés inconstitutionnels.

Dernièrement, la Cour suprême du Canada a accordé la permission d'en appeler de la question de la légalité du règlement de Calgary, et cet appel sera entendu en septembre 1982 seulement. D'après les témoignages reçus, il semble bien que les règlements municipaux des villes de Calgary, Niagara Falls et Vancouver soient efficaces à l'encontre des prostituées et des clients, hommes ou femmes.

A ma connaissance, on n'a encore proposé aux membres du comité aucun changement à l'article du Code qui traite de ce sujet, si toutefois il s'avérait que cette disposition ne réponde pas aux besoins de l'heure. Je termine, monsieur le président, en rappelant aux honorables députés de cette Chambre que le comité délibère toujours sur les façons de régler cette épineuse question et qu'il devrait être en mesure d'émettre des suggestions et commentaires dès l'automne prochain.

• (2210)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—A) LE RÔLE DU PRÉPOSÉ AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES. B) LA NATURE DE LA SURVEILLANCE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je soulève ce soir une question très importante, non seulement à mes yeux mais aux yeux de tous les députés. Il est bon, je crois, de signaler que cette question est du ressort du solliciteur général (M. Kaplan) et, chose surprenante—je m'en félicite d'ailleurs—il est ici ce soir. Je crois savoir qu'il va répondre à mon intervention. Je sais qu'il est ici parce que la question que mon collègue, le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) et que moi-même avons soulevée lundi, l'intéresse beaucoup. Je veux parler de la récente condamnation par un tribunal de Colombie-Britannique du démonné Kocurek, accusé d'avoir tué une adolescente de 15 ans le 2 août dernier. Cette affaire est d'autant plus tragique—il n'y a pas d'autre terme pour qualifier cette affaire—que Kocurek bénéficiait alors de ce que l'on appelle une libération sous surveillance obligatoire.

Kocurek avait été condamné pour indécence à l'endroit d'une gamine de quatre ans, mais après qu'il eut purgé les deux tiers de sa sentence, on lui a accordé une mise en liberté sous surveillance obligatoire. Comme le solliciteur général l'a signalé, le programme de surveillance obligatoire est régi par des dispositions contenues dans la loi. On a pu lire dans la presse que, selon les autorités fédérales, Kocurek n'aurait pu bénéficier d'une simple mise en liberté conditionnelle, car il était considéré comme un individu dangereux. C'est pourquoi on ne lui a pas accordé une mise en liberté conditionnelle car, apparemment, il aimait étrangler les femmes avec lesquelles il avait des relations sexuelles. Selon le rapport d'un psychiatre, s'il n'était pas traité, il risquait de tuer quelqu'un. Le solliciteur général sait qu'il a été relâché le 22 juin de l'année dernière après avoir purgé les deux tiers de sa peine. Je suis d'accord avec le solliciteur général pour dire que c'est ce que prévoit la loi. Il devait être mis en liberté, mais les autorités judiciaires ont fait savoir à la province et aux services de psychiatrie locaux que—et je cite un communiqué de presse:

> Kocurek devrait rester sous surveillance étroite et se présenter à son agent de libération conditionnelle.

Malheureusement, lorsqu'il a manqué son rendez-vous à la clinique d'hygiène mentale, personne, semble-t-il n'a averti les autorités fédérales. Apparemment, les autorités fédérales des libérations conditionnelles n'étaient pas en mesure d'exercer une surveillance suffisante sur M. Kocurek.

La question de la surveillance obligatoire a déjà été soulevée, et je veux rappeler à mes collègues que le 29 octobre 1981, le solliciteur général a déclaré, en réponse à une question posée à ce sujet par mon collègue conservateur, le député de Central Nova (M. MacKay), ce qui suit:

> Après avoir reçu cette étude en juillet . . .

On parle d'ici d'une étude sur la surveillance obligatoire.

> . . . je l'ai fait circuler parmi les criminalistes au Canada. J'ai signalé que j'attendrais jusqu'à la fin d'octobre leurs observations au sujet de ces recommandations.

On parle ici d'octobre de l'année dernière et il ajoute:

> Je prévois cesser d'accepter les observations de ces groupes sous peu. J'espère, d'ici quelques mois, être en mesure de présenter des propositions au gouvernement en vue de modifier et d'améliorer le régime de surveillance obligatoire.

Un peu plus tard, le 27 janvier 1982, un autre collègue de mon parti, le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) a de nouveau posé une question à ce sujet au solliciteur général qui a donné, comme en témoigne le hansard, la réponse suivante:

• (2215)

> . . . et je compte proposer sous peu certains changements au cabinet.

Le 14 juin, le député de Vancouver Quadra et moi-même avons soulevé cette question à la Chambre. Le député de Vancouver Quadra a demandé au ministre:

> Pourquoi avait-on permis à Kocurek de se promener en toute liberté portant sur lui un pistolet et des menottes après qu'il eut manqué son premier rendez-vous à l'unité de santé mentale?

J'ai ensuite posé les questions suivantes:

> Ce dernier était-il tenu de se présenter régulièrement à un préposé aux libérations conditionnelles? Si oui, pourquoi ce dernier n'était-il pas au courant des allées et venues du personnage en question? On dit qu'il avait refusé de se présenter à la clinique d'hygiène mentale. Comment se fait-il que personne n'était au courant?

Le solliciteur général a répondu:

> . . . je voudrais examiner davantage ce dossier avant de répondre à cette question.

Il est intéressant de noter qu'une communication a été faite le 13 novembre 1981 par M. Graham Stewart, directeur général de la Société John Howard de Kingston. Il a dit, en ce qui concerne la surveillance obligatoire:

> Je tiens à ajouter, outre que la surveillance obligatoire ne permet ni d'assurer un contrôle ni d'offrir l'aide requise, que le rapport reconnaît que les employés affectés à la surveillance obligatoire ne peuvent identifier ceux qui pourraient représenter un danger même s'ils réussissent à contrôler leurs allées et venues.

Je ne sais pas s'il convient ou non de maintenir la surveillance obligatoire—j'ai plutôt tendance à penser que non—mais ce qui est certain, c'est qu'aussi longtemps qu'elle sera prévue par la loi—et je comprends les difficultés qu'éprouve le solliciteur général parce qu'elle est obligatoire—il devra faire tout son possible pour qu'elle soit resserrée.

Je sais que le solliciteur général se préoccupe grandement de cette affaire et d'autres causes semblables, comme d'ailleurs les gens de la région concernée de la Colombie-Britannique et tous les députés. Je demande au solliciteur général de nous assurer ce soir qu'on donnera suite au rapport qu'il a mentionné il y a bien des mois. Je sais qu'il faut un certain temps au cabinet pour en arriver à une décision, mais j'espère qu'avant même qu'il ne le fasse, le solliciteur général nous assurera qu'une surveillance est exercée et continuera à l'être. J'espère que non seulement il renforcera le régime mais qu'il l'améliorera considérablement.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'apprécie vivement les mots aimables que mon collègue a eus à mon endroit. En trois courtes minutes, j'aimerais parler de cette affaire et, ce qui est plus important, du régime de surveillance obligatoire.

Comme je l'avais promis, j'ai fait enquête et j'ai appris que M. Kocurek demeurait en contact avec un agent de libération conditionnelle. Il devait se mettre en rapport avec lui toutes les deux semaines et c'est ce qu'il faisait. Entre ses visites, il devait également communiquer avec lui par téléphone. Je peux assurer au député que si l'on avait appris qu'il portait sur lui des menottes et une arme à feu, comme on le prétend, on lui aurait immédiatement supprimé ses privilèges, car il aurait alors violé les conditions de surveillance obligatoire.

En outre, il devait se mettre en rapport avec un psychiatre régulièrement. Il a manqué l'une des visites prévues et il a alors appelé le service d'hygiène mentale pour dire qu'il avait la grippe. Cela pouvait fort bien être vrai. On n'a pas vérifié s'il avait bien en la grippe et avant qu'il ne se présente à une autre visite, le meurtre tragique a eu lieu.

Les criminels dangereux qui ont presque purgé leur peine posent un terrible dilemme. Il devient en effet inévitable, puisque la sentence est limitée, qu'ils doivent recouvrer la liberté. Il s'agit maintenant pour la société et pour mon collègue, qui sera appelé sous peu, je l'espère, à voter sur une mesure encore plus sévère relativement à la surveillance obligatoire, de déterminer si la société contrôle mieux ces dangereux criminels en leur accordant une liberté conditionnelle pendant une certaine période. Dans ces circonstances, ils peuvent être surveillés, soumis à certaines conditions et recevoir l'aide de psychiatres, de travailleurs sociaux et d'agents de libération conditionnelle.

D'un autre côté on peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux les garder jusqu'à la fin de leur sentence. Je me demande si les huit ou neuf mois de plus d'incarcération, en moyenne, les rendraient moins dangereux. Vaut-il mieux les garder à l'ombre jusqu'à ce que la société n'ait plus le droit de s'occuper d'eux ni de leur montrer la voie, puis les réintégrer brutalement dans la vie normale.

• (2220)

Comme nous avons l'habitude de relâcher hâtivement les détenus depuis des décennies, nous avons toujours cru qu'il valait mieux remettre un individu en liberté pendant quelque temps, même si cela présente des risques, tout en le soumettant à une certaine surveillance. Voilà un des arguments en faveur de la surveillance obligatoire, et je demande à mon collègue d'y réfléchir quand je proposerai de maintenir la surveillance obligatoire, mais de la resserrer sensiblement.

LE CANADIEN NATIONAL—L'ANNONCE DE RENVOIS TEMPORAIRES. B) LA FAÇON D'AVISER LES SYNDICATS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, le 20 mai dernier, j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Pepin) relativement aux mises à pied que le CN doit effectuer à Transcona, Pointe-Saint-Charles et Moncton. Sans compter les mises à pied saisonnières, le CN a annoncé une suspension d'activité de six semaines aux ateliers de réparation des locomotives et de huit semaines aux ateliers d'entretien des wagons. Depuis lors, on a annoncé que ces mises à pied seraient de dix semaines en plus des arrêts saisonniers, ce qui ajoutera aux difficultés d'un grand nombre de mes électeurs employés dans ces établissements, tout en compromettant davantage le rôle du CN en tant que service public différent de quelque autre entreprise axée entièrement sur le profit.

Le ministre a répondu qu'il n'était pas dans ses habitudes d'intervenir dans les affaires courantes du CN. Je lui ai rappelé qu'il ne s'était pas gêné pour intervenir dans les activités de VIA Rail quand il l'a jugé à propos et qu'il serait difficile de considérer comme affaire courante la mise à pied de milliers de travailleurs. Maintenant qu'il a l'occasion de faire quelque chose d'intelligent en ce qui concerne les chemins de fer, il reste là, les bras croisés, prétendant que cela ne le ragarde pas.

Or, monsieur l'Orateur, cela relève bel et bien de sa compétence. Le CN se conforme aux ordres du gouvernement et, depuis 1975, le gouvernement libéral lui a ordonné de faire des bénéfices à tout prix. En fait, jusqu'en 1982, c'est précisément ce qu'il a fait. Puis, à cause de la diminution du trafic et des pertes de revenus que cela a entraînées—en partie à cause de la mauvaise gestion économique des libéraux eux-mêmes—la société n'a pas pu faire de bénéfices et a dû licencier du personnel. Non pas parce qu'il n'y avait pas de travail ou que la société ferroviaire agonisait, non pas parce que le matériel qui ne sera pas réparé à cause des licenciements est devenu inutile, mais uniquement parce qu'elle n'a pas enregistré de profits. A mon avis, c'est le sommet de l'imprévoyance et de l'incurie sociale. C'est le genre de choses qui ne peut que réjouir les conservateurs. En effet, ceux-ci ont toujours préconisé que les sociétés de la Couronne, comme le CN, devraient uniquement fonctionner en vertu du critère de la rentabilité. Ils se fichent bien du sort des travailleurs.

Je n'ai rien contre l'administration efficace d'un chemin de fer, monsieur l'Orateur. Tous les cheminots veulent sentir qu'ils appartiennent à une entreprise efficace et exemplaire. Dans ce sens, ils se réjouissent également que le CN se soit racheté aux yeux du public, même si la plus grande partie de sa dette lui a été léguée et qu'elle n'est pas attribuable à un déficit d'exploitation. Mais personne n'est en faveur du bénéfice à court terme comme motivation quand il s'agit des transports. Les transports seront toujours une nécessité; nous ne pourrons jamais nous en passer. Le chemin de fer sera toujours un élément important du système, surtout dans la perspective qui nous attend d'un avenir où l'énergie sera rare.

Il faut donner au CN les fonds dont il a besoin pour l'expansion de ses installations et pour son expansion en général, mais il ne faut pas soutirer cet argent aux agriculteurs canadiens par des changements au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ni aux cheminots eux-mêmes par des mises à pied. Le gouvernement du Canada doit prélever cet argent sur ses recettes afin d'investir dans l'avenir de notre pays. Pour leur part, le Canadien National et les autres sociétés de la Couronne devront travailler dans l'intérêt public au lieu de chercher à faire des bénéfices à leur seul profit.

• (2225)

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les députés sont au courant de la situation, j'en suis sûr. Après avoir enregistré un déficit de 34.7 millions de dollars au cours du premier trimestre—et non pas un bénéfice comme l'a laissé entendre le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—et comme la situation économique ne semble pas vouloir s'améliorer dans l'immédiat, le CN a annoncé la fermeture prolongée de ses trois principaux ateliers de Moncton, Montréal et Winnipeg. Cette fermeture s'ajoute aux quatre semaines de congé estival habituelles entre

le 12 juillet et le 6 août 1982 et touchera les services de réparation des locomotives et des wagons de marchandises. Les deux services rouvriront leurs portes le 15 octobre.

Les chemins de fer ont dû déjà procéder à des mises à pied à la suite d'une réduction du trafic. Il s'agit là de mesures normales en période de ralentissement économique. Par exemple, en 1975, le CP a licencié temporairement 3,000 travailleurs pendant sept semaines, après les vacances. En 1977, le CN a prolongé de quatre semaines les vacances de certains travailleurs.

Le député dit que les travailleurs pourraient réparer le matériel. Pour le moment, le CN a 240 locomotives et 8,000 wagons de marchandises qu'il n'utilise pas. Je suis sûr qu'il entretient bien son matériel. Il a tout simplement moins de wagons et de locomotives à entretenir.

M. Blaikie: Ces wagons ne sont pas tous réparés. Il en a 8,000 qui ont besoin de réparations.

M. Flis: Je m'étonne que le député ait invité le ministre à s'ingérer dans l'administration du CN en lui demandant d'annuler ces licenciements. Comme le ministre le lui a expliqué, son rôle consiste uniquement à donner des lignes directrices générales aux sociétés de la Couronne. Il ne lui appartient pas de dire combien d'employés doivent être mis à pied au cours d'une période donnée. Il n'a pas dit, contrairement à ce que le député a prétendu ce soir, que cela ne le regardait pas. Il n'a rien dit de tel. Il a rappelé que son rôle était d'établir la politique. A quoi serviraient les sociétés de la Couronne si le ministre devait se mêler de leurs opérations quotidiennes?

M. Blaikie: J'ai à me plaindre de la politique.

M. Flis: Les décisions concernant les mises à pied sont pénibles et la direction de la société ferroviaire ne les prend pas à la légère. Je partage l'inquiétude que ressent le député pour les personnes ainsi éprouvées par les temps difficiles que nous traversons. Mais il ne faut pas oublier que les employés qui comptent au moins deux années de service touchent 80 p. 100 de leur traitement normal net grâce aux prestations d'assurance-chômage et aux dispositions de leur convention collective. Les employés qui ont moins de deux années de service ont droit aux prestations normales de l'assurance-chômage.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 juin 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSOCIATION LIBÉRALE DE WATERLOO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, lundi soir dernier à la réunion annuelle de l'Association libérale fédérale dans la circonscription de Waterloo, on a adopté une résolution demandant au gouvernement libéral d'abandonner sa politique de cherté de l'argent. Des directives ont été données, afin que cette position soit adoptée au congrès d'orientation que le parti libéral fédéral tiendra l'automne prochain. Je propose donc, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre exhorte le gouvernement libéral à tenir compte des propos du président du groupe d'orientation dans Waterloo, Victor Côté, qui a déclaré: «Il n'est pas nécessaire, je crois, d'être économiste pour se rendre compte qu'il y a quelque chose qui cloche dans la politique actuelle», et de présenter sous peu une nouvelle politique économique.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PARLEMENT

FÉLICITATIONS À DES DÉPUTÉS À L'OCCASION DU 20E ANNIVERSAIRE DE LEUR 1RE ÉLECTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Turner (London-Est): Madame le Président, je veux présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Le 18 juin 1962, les Canadiens élisaient quatre députés libéraux sous la direction du très honorable Lester B. Pearson et un député néo-démocrate. Ces cinq députés continuent toujours de représenter leurs électeurs à la Chambre des communes. Ce sont le député de Windsor-Ouest (M. Gray) le député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel), le député de Hamilton-Est (M. Munro), le député d'Essex-Windsor (M. Whelan) et le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je propose donc, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre félicite ces députés, leur exprime ses vœux de santé et de bonheur et prie qu'ils puissent continuer à siéger à la Chambre des communes durant encore de nombreuses années.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La parole est au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'ÉGALITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, hier soir, grâce à l'autorité et au dévouement du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), la nouvelle loi sur la formation nationale proposée a été amendée au comité, de façon que les programmes fédéraux de formation soient aussi accessibles aux personnes handicapées qu'aux autres. Par conséquent, je propose avec l'appui du député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de présenter de nouvelles mesures qui garantissent aux personnes handicapées l'égalité des chances sur le marché du travail.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PARLEMENT

L'ANNIVERSAIRE DE DEUX MEMBRES DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je crois que ma motion obtiendra aisément le consentement unanime. C'est aujourd'hui un jour important pour deux éminents députés de la ville de Winnipeg autres que ceux qu'a mentionnés le député de London-Est (M. Turner). Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a 74 ans aujourd'hui et sa carrière remarquable et bien connue suscite l'admiration de tous. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) célèbre aujourd'hui, comme on l'a signalé plus tôt, son vingtième anniversaire en tant que député à la Chambre des communes, couronnement d'une longue carrière au cours de laquelle il a en outre été membre d'un conseil scolaire, échevin et député provincial. Je propose donc, avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre félicite ces messieurs et leur offre ses meilleurs vœux en cet important jour de leur vie.

Article 43 du Règlement

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a la parole.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES PROPOS DU DÉPUTÉ DE PEACE RIVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Hier, madame le Président, comme en fait foi le hansard à la page 18561, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a déclaré ce qui suit:

. . . en Colombie-Britannique du moins, on avait coupé les vivres à des chefs politiques autochtones sur qui on pouvait compter et que le ministère s'était assuré, en les soudoyant, la collaboration d'Indiens qui pourraient être prêts à trahir leurs frères et leurs sœurs pour satisfaire leurs propres avantages égoïstes.

Ce faisant, il a porté atteinte à la réputation de nombreux dirigeants autochtones de la Colombie-Britannique et tout particulièrement à celle du chef James Gosnell que les autochtones de la Colombie-Britannique ont choisi pour les représenter lors des pourparlers constitutionnels. Le chef Gosnell se bat pour les autochtones; il n'est pas du genre à . . .

• (1110)

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre! Le député est-il en train de faire un exposé ou de présenter une motion?

M. Manly: Madame le Président, je propose:

Que la Chambre consente à l'unanimité à ce que le député de Prince George-Peace River prenne la parole à la première occasion pour retirer ses propos et pour présenter des excuses aux autochtones de la Colombie-Britannique et à leurs dirigeants.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET

LE MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Que, étant donné que le traitement de $102,000 du ministre des Finances lui permettrait de jouer 408,400 parties de vidéo-jeux Pac-Man à 25c. chacune, ce qui le tiendrait occupé plusieurs années, nous envoyions tous promener le ministre.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE DES FINANCES EXPLIQUE LA CONJONCTURE ACTUELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, étant donné que le dollar est à son niveau le plus bas depuis la Confédération et que les taux d'intérêt ont atteint le niveau le plus élevé depuis de nombreux mois, je propose, appuyé par l'honorable député de Waterloo (M. McLean):

Que le ministre des Finances (M. MacEachen) explique à cette Chambre ce qu'il a fait pour que le dollar soit si déprécié, que les taux d'intérêt et de chômage soient si élevés et que l'inflation soit galopante, tout cela en même temps, une chose que les économistes n'ont jamais vue auparavant.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE RÉTABLISSEMENT DU SOUS-COMITÉ DES PLUIES ACIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, moi aussi je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente. Étant donné que les négociations avec les États-Unis au sujet des pluies acides ont presque totalement échoué et que les efforts du ministre de l'Environnement aussi timides que vains sont à l'origine de cet échec, je propose, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que le ministre rétablisse immédiatement le sous-comité des pluies acides, comme les membres eux-mêmes l'avaient demandé il y a plusieurs mois, pour que ceux-ci puissent continuer leurs pourparlers sur les pluies acides avec leurs homologues américains avec lesquels ils faisaient des progrès l'an passé avant que le gouvernement mette brusquement fin à leurs travaux.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET

LE MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, attendu que tout ce qui nous tombe du ciel n'est pas nécessairement bon pour la santé, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que, si le ministre des Finances se promène sur la colline du Parlement aujourd'hui, il regarde en l'air pour éviter d'être écrasé par un camion tombant du ciel.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Les questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE TAUX D'ESCOMPTE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Pourquoi le Canada doit-il supporter un taux d'escompte de 18.25 p. 100, soit plus qu'au Japon, en Suisse, en Hollande, au Royaume-Uni, en Allemagne de l'Ouest, en France, aux États-Unis et en Belgique—le double en fait des taux en vigueur à Singapour ou en Espagne—compte tenu des conséquences désastreuses de cette situation pour les habitants de toutes les régions du pays?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député sait très bien que, depuis peu, certaines tendances du marché ont non seulement exercé des pressions sur le dollar canadien mais elles ont aussi fait grimper le taux d'escompte hier, ce qui est très regrettable. Les taux d'intérêt à court terme ont augmenté aux États-Unis, ce qui a eu une incidence au Canada. Le cours du dollar américain a progressé par rapport au dollar canadien et à toutes les monnaies. C'est ce qui explique la chute du dollar canadien et la hausse du taux d'escompte.

LE COURS DU DOLLAR—LES RÉSERVES

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Le ministre sait sûrement qu'aujourd'hui le dollar a baissé au niveau record de 77c. par rapport au dollar américain. Il a donc perdu 7c. depuis que le ministre a présenté son budget, en novembre dernier. Depuis le début de juin, le ministre a puisé 1.4 milliard de dollars dans nos réserves de devises étrangères pour soutenir le dollar. Cela représente des sorties de 100 millions de dollars pour chaque jour d'affaires. Quelle est exactement la stratégie du ministre en ce qui concerne le dollar canadien? Comment a-t-il l'intention de recouvrer ces pertes? Va-t-il revenir aux lignes de crédit déjà établies ou brader les réserves d'or que nous possédons encore à l'heure actuelle?

• (1115)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois que le député a dit que ces réserves étaient perdues. On a aussi dit que ces réserves avaient été gaspillées.

M. Lawrence: C'est une hémorragie.

M. MacEachen: Le député sait fort bien que des dollars américains sont transférés et convertis en dollars canadiens. Cet argent s'ajoute aux liquidités du gouvernement du Canada. Il n'y a ni perte ni gaspillage de fonds. Des dollars américains sont convertis en dollars canadiens. Je pense qu'il est très important que le député comprenne cela.

LES RÉSERVES D'OR

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, j'ai une autre question pour le ministre des Finances qui doit savoir qu'il a commencé le mois avec des réserves d'environ 2.8 milliards de dollars. Celles-ci sont maintenant tombées à 1.3 milliard. Comment le ministre compte-t-il les regarnir pour compenser cette perte de fonds? A-t-il l'intention, comme le veut la rumeur, de continuer à liquider ses réserves d'or, ou bien de recourir à nouveau à ses lignes de crédit? Le ministre dira-t-il à la Chambre s'il va tâcher de tirer la situation au clair en finissant par présenter un nouveau budget dès que possible afin de rassurer dans une certaine mesure le monde canadien des affaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouvernement du Canada n'a pas l'intention de liquider ses réserves d'or. Le député le sait sans doute, mon prédécesseur avait pris l'habitude de liquider au besoin certaines quantités de nos réserves d'or.

M. Gamble: C'est de bon conseil.

M. MacEachen: Mais ce n'est pas ainsi que nous faisons pour tâcher de régulariser les fluctuations du dollar canadien. Nous pouvons recourir au besoin aux lignes de crédit de réserve que nous consentent les banques. Le député conviendra sans doute avec moi que le recours à ces réserves aux fins indiquées ne représente pas une perte, ni une dépense. Cela constitue tout simplement un transfert des devises américaines que possède le Canada en dollars canadiens qui viennent s'ajouter à ses liquidités.

M. Stevens: Est-ce une bonne chose?

M. MacEachen: Le député cherche à donner l'impression que ces fonds sont en quelque sorte perdus et qu'ils se sont envolés en fumée, mais ce c'est pas le cas.

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Finances. Le Canadien moyen est si furieux contre les politiques économiques du ministre que l'un d'entre eux s'est rendu sur la colline du Parlement où il vient d'accrocher un camion à une grue à deux pas de la Chambre. Ce qui l'y a poussé c'est, bien sûr, la hausse des taux d'intérêt: les Canadiens qui doivent renouveler leur hypothèque devront vraisemblablement payer un intérêt de 19¼ à 20½ p. 100 et les petits entrepreneurs, comme l'homme à la grue, de 19¾ à 22¼ p. 100 sur leurs emprunts tout simplement pour se maintenir à flot. Un grand détaillant de Vancouver, Margetson-Lee, vient de déclarer faillite. Quelles explications le ministre peut-il donner à ces hommes d'affaires, aux Canadiens? Comment peut-il réconcilier les dernières montées des taux avec sa promesse faite à la Chambre, le 1er juin, de tenter l'impossible pour réduire les taux d'intérêt?

Questions orales

• (1120)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouvernement est résolu à faire l'impossible pour les faire baisser. Diverses suggestions ont été faites pour y parvenir mais, à mon avis, elles feraient plus de tort à l'économie canadienne que la situation actuelle. J'ai remarqué à une ou deux reprises, lorsqu'on a demandé au très honorable chef de l'opposition ce qu'il pensait de la corrélation entre les dollars canadien et américain et les taux d'intérêt canadien et américain, qu'il n'avait aucune solution de rechange à proposer au problème.

M. Clark: C'est faux!

M. MacEachen: Si les députés en ont une je compte bien qu'ils la présenteront.

ON DEMANDE LE RETRAIT DES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Celui-ci incite les Canadiens à abandonner tout espoir, mais l'autre solution que nous proposons et qu'il a demandé à connaître est qu'il abandonne lui-même son budget.

Une enquête spéciale parrainée par le gouvernement sur les intentions d'investissements commerciaux en 1982 revèle que, pour la première fois en 14 ans, ces investissements pourraient ne pas augmenter de façon notable et même que les projets d'investissements pour l'année ont diminué de 5 p. 100 au cours des six derniers mois. Le ministre sait que cette baisse est imputable au milieu malsain créé par ses dispositions budgétaires. Comment peut-il justifier qu'il tarde tant à retirer ces mesures qui freinent l'économie?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, encore une fois, je ne suis pas du tout d'accord sur les prémisses de l'honorable représentante. Elle part du faux principe que la récession dont est affligé le Canada aujourd'hui découle en quelque sorte des mesures fiscales prévues dans le dernier budget.

Des voix: C'est certainement le cas!

M. MacEachen: Si elle mène son raisonnement un peu plus loin, elle pourrait nous expliquer comment ces mesures fiscales toucheraient les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest ou tous les autres pays de l'Europe. Peut-elle expliquer comment les mesures prévues dans le budget du Canada ont provoqué un chômage de 30 millions de personnes dans la région de l'OCDE? Ses questions et ses analyses dénotent un tel amateurisme, qu'il ne vaut même pas la peine qu'on y réponde à la Chambre des communes.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'EMPÊCHER UNE NOUVELLE HAUSSE DU TAUX D'ESCOMPTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, quand il s'agit de gestion des finances nationales, le ministre des Finances devrait être la dernière personne au Canada à traiter qui que ce soit d'autre d'amateur.

La politique brillante du gouvernement du Canada consiste à favoriser la montée incessante des taux d'intérêt comme un moyen d'étayer artificiellement le dollar. Comme tous les Canadiens le savent, cette politique n'a pas réussi à soutenir le dollar, mais à détruire entreprises et emplois. Étant donné que seulement depuis la rencontre de Versailles, le taux d'escompte a fait un saut de 1.25 p. 100 qui pourrait avoir pour résultat, sous-estimé, de ruiner un million d'entreprises et de priver du même coup de leur emploi plus de 25,000 Canadiens et Canadiennes, le ministre des Finances va-t-il prendre immédiatement des mesures pour empêcher une nouvelle hausse du taux d'escompte au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député demande que le gouvernement prenne immédiatement des mesures pour empêcher une nouvelle hausse du taux d'escompte. Je veux assurer au député que personne ne regrette plus que le gouvernement cette hausse du taux d'escompte à l'heure actuelle.

• (1125)

Que le député veuille bien croire qu'au lieu de souhaiter une augmentation du taux privilégié et du taux d'escompte, le gouvernement ainsi que le gouverneur de la Banque du Canada ont pris tous les moyens qui leur étaient permis dans les circonstances afin d'éviter une nouvelle hausse du taux d'escompte et, ultérieurement, du taux privilégié au Canada. Je tiens à répondre au député que nous faisons tout en notre pouvoir pour éviter ces hausses. Mais nous sommes d'avis que toute autre politique, dans les circonstances, ne pourrait avoir pour effet à très brève échéance que d'exercer des pressions supplémentaires sur les taux d'intérêt actuels au Canada. Le député croit-il vraiment que notre pays puisse s'isoler, pour ainsi dire, de toutes les forces qui agissent sur le marché dans les pays étrangers? Je m'imagine mal quelle autre politique il peut avoir à l'esprit avec une question comme celle qu'il vient de poser.

M. Broadbent: Loin de moi l'idée d'un isolationnisme insensé. Le ministre a déjà entendu dire à la Chambre aujourd'hui qu'il y avait au moins une demi-douzaine de pays et plus encore, de pays industrialisés, dont les taux d'intérêt sont de beaucoup inférieurs à ceux auxquels donne lieu la politique du gouvernement canadien.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CHANGER DE POLITIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, d'autres pays jouissent de taux d'intérêt moins élevés, non pas parce que leur économie n'est pas aussi liée que la nôtre à celle des États-Unis, mais surtout parce que leurs gouvernements ont mis en œuvre une solide politique économique pour redonner confiance aux milieux d'affaires; pourquoi le ministre de Finances ne s'inspire-t-il pas de leur exemple? En bref, pourquoi n'annonce-t-il pas, d'ici la fin de la semaine prochaine au plus tard, que la politique du Canada suivra une nouvelle orientation, de manière à rétablir la confiance des autres pays dans l'économie canadienne?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a raison de dire que dans certains pays, les taux préférentiels sont moins élevés qu'au Canada. Les deux exemples les plus flagrants qu'il aurait pu nous citer sont évidemment le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

Si ces pays ont des taux d'intérêt moins élevés, c'est parce qu'ils ont réussi à maintenir leur taux d'inflation à un niveau plus faible qu'au Canada. Le député sait et doit savoir que nous ne pouvons rien y changer. En outre, il n'ignore pas non plus que nous entretenons avec les États-Unis des relations fort différentes. Le volume de nos échanges commerciaux et des mouvements de capitaux avec les États-Unis est en fait très supérieur à celui de ces autres pays.

Dans le passé, nous avons tiré avantage des relations économiques que nous entretenons avec les États-Unis. Nous avons tiré avantage du très large marché que représente notre voisin du Sud et, dans les circonstances actuelles, ce sont les mêmes liens qui sont à l'origine de nos difficultés, car les taux d'intérêt réels, qui sont très élevés aux États-Unis, ont des effets préjudiciables sur nos marchés financiers et sur notre monnaie. Il faut bien comprendre ce point. Comme l'a déclaré M. Brock la semaine dernière, les taux d'intérêt aux États-Unis atteignent des niveaux catastrophiques. Ils freinent la relance des économies américaine et canadienne. Voilà pourquoi notre situation diffère de celle des autres pays auxquels le député a fait allusion.

LE RÔLE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme les deux arguments invoqués par le ministre sont inextricablement liés et devraient faire comprendre au gouvernement la nécessité d'un changement, je voudrais lui demander de tenir compte du fait que si l'Allemagne de l'Ouest et le Japon ont des taux d'inflation inférieurs, c'est parce qu'ils ont depuis des années une stratégie d'industrie secondaire axée sur la recherche et le développement. Ils s'attachent à créer un secteur secondaire de premier plan. Pour qu'elle raison le gouvernement ne fait-il pas la même chose au lieu de brader nos richesses naturelles, et de nous endetter encore plus à court terme dans cette voie?

Deuxièmement, en ce qui concerne les États-Unis, je suis d'accord avec ce que le ministre a dit. Nous effectuons une bonne part de nos échanges avec les États-Unis, mais étant donné que cela a causé, au chapitre des produits manufacturés de notre balance avec les États-Unis, des déficits énormes se chiffrant à des millions, d'où l'affaiblissement du dollar, pourquoi le gouvernement du Canada n'agit-il pas pour redresser ce déséquilibre, revaloriser ainsi notre dollar et donner plus d'emplois aux Canadiens?

• (1130)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président . . .

M. Nielsen: Comprenez-vous la question?

M. MacEachen: Madame le Président, le député a soulevé diverses questions . . .

M. Broadbent: Oui, en réponse aux vôtres!

M. MacEachen: . . . et je ne m'en plains pas. Je pense que le député accepte en grande partie mon analyse de la situation.

M. Broadbent: Mais nous demandons des initiatives pour en sortir!

M. MacEachen: Madame le Président, oui, il a mis en rapport la performance meilleure de la République fédérale d'Allemagne, par exemple, avec son effort de recherche et de développement, si j'ai bien compris la question. Je ne dis pas que cela n'ait pas d'importance, parce que le gouvernement du Canada accorde lui aussi une priorité très élevée à la recherche et au développement.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: A qui voulez-vous faire avaler cela?

M. MacEachen: Mais quand j'ai écouté au sommet le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, qui est un ami du député d'Oshawa . . .

M. Lawrence: Et de votre premier ministre.

M. MacEachen: . . . l'explication qu'il a donnée, de la bonne performance de l'Allemagne de l'Ouest actuelle, c'était si j'ai bien compris la modération dont font preuve les syndicats dans leurs revendications salariales.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Il n'est pas sans intérêt de dire au député que, suivant ce que le Chancelier nous a signalé, le plus gros syndicat industriel du monde, le Syndicat allemand des métallurgistes, a récemment accepté un règlement salarial inférieur au taux national d'inflation dans le but de réduire encore ce taux. J'estime que c'est là un élément très important de toute politique économique. Je demande au député s'il n'estime pas que, pour nous tirer des difficultés de la conjoncture actuelle, les règlements salariaux et les revendications de revenus, non seulement celles des travailleurs mais de tous les agents économiques, y compris les cadres, les dirigeants et les hommes d'affaires doivent être comprimés, et que toutes ces personnes doivent réduire leurs demandes de revenus sur l'économie? Est-il d'accord là-dessus?

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le très honorable chef de l'opposition a la parole.

M. Clark: Madame le Président, j'attendrai que le ministre des Travaux publics ait fini sa crise de nerfs pour poser ma question.

Des voix: Oh, oh!

M. Cousineau: Comment pouvez-vous être aussi mesquin, Joe?

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROGRAMME

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, nous venons d'entendre le ministre des Finances parler encore une fois de la politique en vigueur dans des pays étrangers, et refuser de reconnaître que son gouvernement doit prendre d'urgence des mesures pour résoudre les problèmes que nous connaissons et dont il est la cause. Il y a quelques instants, il a dit que son gouvernement veut faire et fait tout son possible pour empêcher la hausse des taux d'intérêt dans le pays. Il sait que le Programme énergétique national fait fuir les capitaux de notre pays, capitaux qui permettraient de créer des emplois; or, pour être intéressants, les investissements doivent rapporter un taux d'intérêt élevé. Pourquoi, dans ces conditions, s'il fait tout son possible, refuse-t-il de retirer ou de modifier ce programme?

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Il a l'appui de toutes les provinces!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a soulevé la question du Programme énergétique national et nous a demandé de le retirer afin de redresser la situation actuelle. Le Programme énergétique national est un élément essentiel de la politique que suit le gouvernement . . .

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: . . . car, à notre avis, il est indispensable que les Canadiens possèdent une plus grande part de ce secteur stratégique de notre économie et exercent un plus grand contrôle à cet égard. C'est notre conviction, et le très honorable représentant . . .

M. Andre: Pourquoi sacquez-vous les sociétés canadiennes, dans ces conditions?

M. MacEachen: . . . a le droit de ne pas partager cet avis, mais c'est celui du gouvernement du Canada.

Dernièrement, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a apporté . . .

M. Lawrence: Vous voulez un contrôle étatique et non un contrôle canadien.

M. MacEachen: . . . quelques modifications très importantes afin de venir en aide à ce secteur et d'accroître les rentrées des diverses entreprises intéressées. Voilà la position du gouvernement. Nous sommes disposés à apporter les modifications qui s'imposent au fur et à mesure où la situation évolue, mais il n'est pas question pour nous de retirer complètement le Programme énergétique national.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Et vous avez tort!

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE LE RETRAIT DES MESURES BUDGÉTAIRES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Le vice-premier ministre, le ministre des Finances, sait que son programme a conduit l'industrie pétrolière canadienne à la faillite et qu'il a seulement aidé les Arabes. Néanmoins, ce que nous tenons à souligner pour l'instant, c'est qu'il vient de s'engager solennellement à faire tout en son possible pour réduire les taux d'intérêt. Le Programme énergétique national fait peur aux investisseurs, cela saute aux yeux, et nous devons conserver des taux d'intérêt élevés pour les ramener chez nous. S'il désirait sincèrement réduire les taux d'intérêt, il se débarrasserait du Programme énergétique national car c'est lui qui les fait grimper. C'est clair comme de l'eau de roche.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il se dit prêt à tout pour réduire les taux d'intérêt. Il nous a présenté un budget qui a eu pour effet de chasser les capitaux du pays et de faire peur aux investisseurs que nous devons séduire avec des taux d'intérêt élevés. S'il est vraiment prêt à tout essayer pour réduire les taux d'intérêt, pourquoi ne supprime-t-il pas de son budget les dispositions qui les font augmenter? S'il veut que nous puissions le croire . . .

Des voix: La question!

M. Clark: . . . pourquoi ne supprime-t-il pas les mesures qui font grimper les taux d'intérêt au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je tiens à dire au chef de l'opposition que le budget ne contient pas de mesures . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Lisez-le, pour l'amour de Dieu!

M. MacEachen: ... qui font grimper les taux d'intérêt, comme il le prétend. C'est faux. Le chef de l'opposition le sait parfaitement car il est incapable de préciser quelles sont ces mesures.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES TAUX D'INTÉRÊTS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Afin de tirer les choses au clair pour moi-même et les Canadiens ...

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: ... je voudrais poser une autre question au ministre. Nous savons que ce n'est pas ce que pensent au moins 27 députés libéraux qui ont critiqué le budget et la politique énergétique nationale parce qu'ils créent du chômage au Canada et font monter les taux d'intérêt, mais pour que nous puissions nous rendre compte de la naïveté et de l'ignorance du ministre des Finances ...

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: ... essaie-t-il de dire à la Chambre des communes que le Programme énergétique national et les mesures contenues dans son budget n'exercent aucune influence sur les taux d'intérêt au Canada? Est-ce ce qu'il essaie de nous dire?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Ce que j'essaie de dire au chef de l'opposition, c'est que les mesures contenues dans le budget n'ont pas eu et n'ont pas maintenant pour effet de faire monter les taux d'intérêt en flèche au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Si le chef de l'opposition veut dire à quelles mesures précises il songe lorsqu'il affirme qu'elles font monter les taux d'intérêt, je réfléchirai à la question, mais il est incapable de le faire. Il parle de naïveté et d'ignorance en matière d'économie, mais je pense qu'il n'existe pas de meilleur exemple de cette naïveté et de cette ignorance que celui qu'il nous donne lui-même chaque fois qu'il se lève pour poser une question à propos de l'économie.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'ÉTENDUE DES RÉPERCUSSIONS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je suis prêt à m'accrocher à toute lueur d'espoir que nous puissions trouver. Le ministre des Finances a encore changé d'attitude. Il a dit que le gouvernement ne cherchait pas à hausser les taux d'intérêt. Est-il prêt à reconnaître que sa politique budgétaire et ses programmes énergétiques contribuent à hausser un tantinet les taux d'intérêt chez nous?

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: S'il est prêt à reconnaître qu'ils y contribuent, et s'il tient à ce qu'on le croit lorsqu'il prétend qu'il fait tout ce qu'il peut pour réduire les taux d'intérêt, pourrait-il modifier les aspects de sa politique qui, de son propre aveu, contribuent à hausser un tantinet les taux d'intérêt?

Des voix: Bravo!

• (1140)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai jamais rien dit de semblable. J'ai déjà demandé au chef de l'opposition à trois reprises de me dire exactement quels sont les postes du budget qui, selon lui, contribuent à la hausse des taux d'intérêt. Et pour la troisième fois il ne l'a pas fait, et s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il l'ignore.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, certes, le ministre des Finances doit maintenant s'être rendu compte que sa politique économique a débouché sur le pire scénario possible. Ses mesures économiques ont entraîné des taux d'intérêt écrasants, une inflation destructrice, un chômage accru, une croissance nulle, toute confiance est disparue et le dollar canadien s'effondre. En outre, par sa faute, les faillites d'exploitations agricoles et de petites entreprises ont atteint un niveau sans précédent. En sa qualité de ministre des Finances, pendant combien de temps encore va-t-il poursuivre cette politique catastrophique qui détruit l'infrastructure économique du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, quand le député voudra poser une question sérieuse au lieu de faire une série de déclarations emphatiques, je me ferai un plaisir de lui répondre. Je n'ai pas l'intention de me laisser entraîner dans les envolées oratoires qu'affectionnent les députés de l'opposition parce qu'ils sont incapables de poser des questions concrètes et précises.

LA SOCIÉTÉ DOME PETROLEUM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, en plus du nombre record d'entreprises qui échouent, de petites entreprises et d'exploitations agricoles qui font faillite, nous savons qu'il y a un certain nombre de grandes entreprises, et plus précisément Dome Petroleum, qui sont sur le point de faire faillite. Le ministre des Finances peut-il me dire si le gouvernement songe à rescaper Dome Petroleum et si tel est le cas quand? A-t-il eu des entretiens avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou sacrifirons-nous simplement les petites entreprises pour sauver certaines sociétés choyées par le gouvernement fédéral?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je remercie le député d'avoir tout de même fini par poser une question. La réponse à cette question est non.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LES POLITIQUES D'ACHAT DU GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Les gouvernements fédéral et provinciaux incitent les entreprises canadiennes à axer davantage leurs activités sur les nouveaux domaines de la micro-électronique et de la haute technologie. Comme le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux sont parmi les plus grands acheteurs de produits de ce genre, que la petite entreprise appartient presque à 100 p. 100 à des Canadiens, qu'elle assure 60 p. 100 de tous les emplois au Canada et qu'aux États-Unis, 30 p. 100 de toutes les commandes gouvernementales sont expressément accordées à la petite entreprise, le gouvernement voudrait-il songer à adopter une politique semblable, pour que la petite entreprise, qui éprouve des difficultés croissantes et connaît des milliers de faillites, puisse surmonter la période difficile que nous traversons?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question m'est posée à moi. Il semble qu'elle concerne plus directement le ministre de l'Industrie et du Commerce, mais je vais en prendre note en son nom parce qu'elle a trait à la politique.

ON DEMANDE DES MESURES D'AIDE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, ma question s'ajoute à celle que vient de poser l'un des députés conservateurs. Lors des comparutions devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques, nous nous sommes rendus à l'évidence, au moment de l'étude sur les profits bancaires, que nos banques canadiennes ont maintes fois consenti d'importants emprunts à de grandes sociétés qui souhaitaient en acquérir d'autres, emprunts que les bénéficiaires n'ont par la suite pas pu rembourser et sur lesquels ils n'ont même, très souvent, pas pu payer les intérêts. Par contre, les banques canadiennes se sont montrées rigoureuses à l'égard des emprunts des petits entrepreneurs, exigeant aussi de leur part une mise de fonds plus considérable ce qui, comme le sait le ministre, a forcé près de 5,000 petites entreprises cette année à déclarer faillite. Le ministre veut-il dire quelles mesures particulières il entend prendre, le cas échéant, afin d'alléger les difficultés qu'éprouvent les chefs des petites entreprises, à moins que nous devions nous attendre non pas à 10,000 faillites, au rythme où vont les choses, mais peut-être à 15,000 d'ici la fin de 1982?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député fonde sa question sur les éléments de preuve qui auraient été présentés devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques. Je me félicite que le comité étudie toutes ces questions. Lorsque celui-ci aura remis son rapport, que j'espère pour bientôt, je prendrai bien volontiers en considération les recommandations précises concernant le fonctionnement des banques et leurs pratiques en matière de prêts. Si le comité recommande des changements motivés à la loi sur les banques, le gouvernement ne manquera évidemment pas d'en faire également l'étude.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA DÉCLARATION DU LEADER DU GOUVERNEMENT AU SÉNAT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Il sait peut-être que, perdant la dernière semaine de mai, les libéraux de la Colombie-Britannique ont tenu un congrès auquel assistaient quelques-uns de ses collègues du cabinet y compris le leader du gouvernement au Sénat. D'après le *Vancouver Sun* du 29 mai, ce dernier aurait déclaré:

> Le gouvernement a en réserve des initiatives majeures destinées à relancer l'économie et à créer des emplois . . .

Voici ma question: le 28 mai, le gouvernement—et je rappelle que tout cela se passait avant le congrès de Versailles—avait-il en réserve des initiatives majeures pour relancer l'économie et créer des emplois, tout en contrôlant l'inflation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, une personne peut avoir beaucoup de choses en réserve. Ce qui est important, c'est le moment où elles sont dévoilées.

LA POLITIQUE DU CABINET

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, j'espère que le ministre des Finances dévoilera aux 1.2 million de chômeurs les initiatives majeures que le gouvernement et lui-même avaient en réserve le 28 mai dernier. Autrement peut-il expliquer à la Chambre si le cabinet dans lequel il occupe le rang de vice-premier ministre a pour politique de permettre à ses ministres de berner les Canadiens de l'Ouest et de les induire en erreur avec des propos ambigus et contradictoires?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai pas vu la déclaration dont parle le député. Je n'ai pas discuté de la question. J'examinerai volontiers la source des renseignements du député. Je répondrai pour sa gouverne que, comme je l'ai dit au début de la semaine, j'ai bel et bien l'intention de faire une déclaration à la Chambre. Quelles que soient les surprises que je réserve aux Canadiens, celles-ci seront dévoilées à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'INCIDENCE DE LA DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT SUR LES ENTREPRISES DE LOCATION D'AUTOMOBILE

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Dans son budget du 12 novembre, le ministre a ramené la déduction pour amortissement sur les automobiles de location de 30 à 15 p. 100. Depuis lors, il a rescindé une partie de ce crédit et, en fait, a haussé la déduction pour amortissement pour les voitures louées sur une base quotidienne. Je suppose que cela s'applique aux entreprises comme Hertz et Avis. Il a porté la déduction à 40 p. 100. Par contre, les concessionnaires d'automobiles qui font du crédit-bail n'ont droit qu'au taux de 15 p. 100. Pour corriger le déséquilibre manifeste qu'il a ainsi créé, le ministre pourrait-il dans sa déclaration économique annoncer une mesure supprimant cette disparité et assurant aux concessionnaires d'automobiles qui louent des voitures en crédit-bail les avantages consentis aux loueurs à la journée?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si le député parvient à me convaincre que j'ai vraiment créé un déséquilibre prononcé ou que j'ai appliqué en l'occurrence deux poids, deux mesures, alors bien sûr je prendrai avec plaisir ses instances en considération. Mais je doute que l'un ou l'autre ce soit produit: qu'il y ait déséquilibre ou deux poids, deux mesures.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, je ne sais pas ce que nous devons faire pour convaincre le ministre que la petite entreprise canadienne éprouve de sérieux problèmes, celui instamment des petits concessionnaires d'automobiles qui s'occupent de location-vente. Si un concessionnaire loue avec option de vente 400 voitures et que la déduction pour amortissement est de 15 p. 100, il doit s'attendre à perdre $67,000 la première année. Satistique Canada nous dit que les ventes d'automobiles au Canada ont atteint le niveau le plus bas en dix ans. Les concessionnaires d'automobiles du Canada, madame le Président, peuvent se passer d'un tel ministre des Finances. Ils lui ont écrit le 6 mars, ils lui ont téléphoné à plusieurs reprises depuis et ils n'ont encore obtenu aucune réponse. Ma question supplémentaire au ministre est très simple: Que propose-t-il de faire au juste pour mettre de l'ordre dans le fouillis qu'il a créé?

• (1150)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme je l'ai dit au député, s'il a une proposition sérieuse à faire et s'il veut démontrer qu'il y a injustice ou deux poids et deux mesures, je serais heureux de l'écouter, mais il a cité certaines statistiques dans sa question dont je doute et qui ne résisteraient pas à l'examen.

M. Bradley: Lisez votre courrier, Allan.

M. MacEachen: Si le député veut prouver qu'il a raison, je l'engage à le faire et à ne pas se servir, comme cela se fait quotidiennement à la Chambre des communes, de slogans ou de propos injurieux pour prouver un point.

LES FINANCES

LE POUVOIR D'ALIÉNER LA PROPRIÉTÉ DES CONTRIBUABLES

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Dans les documents budgétaires du 12 novembre dernier, il est indiqué que le ministre peut saisir et aliéner toute partie de la propriété d'un contribuable qui lui revient à la suite de poursuites judiciaires, en vertu d'une ordonnance de la cour à cet effet. De combien devrait être la dette pour que le ministère du Revenu national décide de saisir la maison du contribuable et de la vendre à son insu, et qu'adviendra-t-il de cette saisie si le contribuable a signifié un avis d'opposition ou s'il a interjeté appel et que sa cause n'a pas encore été entendue?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, pour autant que je sache, le ministère ne saisit pas de maisons. Il y a certains cas où, lorsque toutes les tentatives pour conclure une entente avec le contribuable ont échoué, nous devons évidemment recourir aux tribunaux pour recouvrer l'argent qui nous est dû. Dans ce cas, le chef de la police peut prendre toutes les mesures possibles en vertu de la loi provinciale. Cependant, à ma connaissance, le ministre du Revenu national n'a jamais saisi et vendu une maison. Si le député fait allusion à un cas bien particulier qu'il voudrait que j'étudie, je serai heureux de donner suite à sa requête.

M. Kempling: Madame le Président, j'essaie justement d'éviter que des cas pareils ne se produisent. Je me demande pourquoi cette disposition est prévue dans la loi.

M. Lalonde: Cela est hypothétique.

M. Kempling: Non, ce n'est pas hypothétique. Le gouvernement a le pouvoir, en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, de saisir et vendre des biens meubles. Il a le pouvoir de saisir le salaire. Il peut saisir et vendre des biens et saisir le compte de banque d'un contribuable.

LA JUSTIFICATION DES POUVOIRS DU MINISTÈRE

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il voudrait avoir le pouvoir de saisir la maison d'un contribuable et de la vendre? Quels pouvoirs veut-il au juste?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, nous ne voulons pas obtenir plus de pouvoirs que nous n'en avons pour le moment; nous n'en avons pas besoin et nous n'en demandons pas. A ma connaissance, le ministère du Revenu national n'a pas saisi une seule maison.

M. Kempling: Pourquoi est-ce dans le budget?

M. Rompkey: Je sais que le ministère a parfois le droit d'intervenir au niveau des comptes en banque et de faire des retraits. La loi l'y autorise.

M. Clark: Pourquoi essayez-vous d'obtenir des pouvoirs plus étendus?

M. Rompkey: Aucune maison n'a été saisie et vendue à ma connaissance. Si le député peut prouver que cela s'est produit, qu'il le fasse.

M. Clark: Lisez votre budget. Vous n'avez peut-être pas lu les deux dernières pages du budget.

* * *

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES PEUPLES AUTOCHTONES

L'AIDE ENVISAGÉE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, je voulais adresser ma question au secrétaire d'État, mais ni lui, ni le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ni son secrétaire parlementaire ne sont là. Je vais néanmoins poser ma question dans l'espoir qu'un des membres du cabinet pourra y répondre. Il s'agit d'une affaire importante qui presse.

Le mois prochain se tiendra à Regina le Congrès international des peuples autochtones et je voudrais savoir quelle aide le gouvernement fédéral compte fournir à cette occasion. Ce congrès réunira des représentants de peuples autochtones du monde entier. On s'attend que cet événement attirera des milliers de participants. Des gens du spectacle et des journalistes étrangers seront présents. Le 9 mars dernier, j'ai écrit au premier ministre pour lui demander quelle aide le gouvernement fédéral comptait offrir aux organisateurs de cette manifestation. Je n'ai pas encore reçu de réponse. Le temps presse, car Regina ne pourra accueillir tous les participants à ce congrès et les organisateurs auraient besoin de l'aide du gouvernement fédéral. Aussi voudrais-je savoir quelle aide le gouvernement compte apporter à l'organisation de ce congrès?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, le gouvernement a décidé que l'aide qu'il devrait accorder à ce congrès devrait être financée à même les ressources des programmes des différents ministères. A titre d'exemple, je signale au député que la GRC a été invitée à offrir son aide en vue de ce congrès et elle s'en fait un plaisir.

DEMANDE D'AIDE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, il est bon de savoir que le gouvernement est disposé à fournir l'aide d'agents de la Gendarmerie, mais le gouvernement est-il également disposé à loger et nourrir les 25,000 ou 30,000 personnes qui sont attendues à Regina le mois prochain et a leur assurer des soins médicaux? Il est bon de savoir que la police pourra régler certains problèmes, s'il y a lieu, mais pourquoi ne pas fournir une certaine assistance pour empêcher que des problèmes surgissent?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, le rôle de la police en l'occurrence n'est pas de surveiller les foules, mais de participer à l'événement. La Gendarmerie royale agira ainsi parce que c'est ce qu'on lui a demandé de faire.

Pour ce qui est de la question plus générale, l'aide du gouvernement sera limitée à celle que peuvent fournir les ministères grâce aux budgets et aux programmes existants.

LE LOGEMENT

L'OPINION DU MINISTRE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Quels encouragements et quels conseils le ministre peut-il donner aux jeunes Canadiens qui rêvent de posséder une maison?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, lorsque de jeunes Canadiens me posent des questions directement, c'est pour moi un plaisir de leur répondre, mais je ne tiens pas à les conseiller ni à leur répondre par l'entremise du député. Il lui revient autant qu'à moi de donner les conseils qu'on lui demande.

M. Lawrence: Le seul conseil qu'on ait à vous donner, c'est de démissionner.

LE PROGRAMME DE DÉDUCTION DE LA TAXE FONCIÈRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, le ministre sait fort bien que ce n'est pas la mise de fonds qui gêne les gens, mais que ce sont les taux d'intérêt. Le ministre fera un exposé financier. Envisage-t-il un programme de déduction des intérêts hypothécaires et de la taxe foncière pour sortir le secteur de la construction de l'ornière où il se trouve actuellement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si le député fait référence au programme de déduction des hypothèques et des taxes présenté à la Chambre par mon prédécesseur, il est évident que la réponse est non.

M. Hnatyshyn: Seulement en Saskatchewan, dites-vous.

* * *

LES AÉROPORTS

LE TRANSFERT À MIRABEL DE CERTAINS VOLS DU CANADA ATLANTIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Voudrait-il nous dire s'il songe toujours à réorienter certains vols aux dépens du Canada Atlantique ou des voyageurs qui font la navette entre les Maritimes et Mirabel et si oui, a-t-il consulté les ministres des transports des provinces concernées, la Commission des transports des provinces atlantiques, la Chambre de Commerce du Canada atlantique et tout autre organisme qui pourrait le renseigner sur les frais et les difficultés occasionnés par un tel transfert de vols?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je sais que nos honorables vis-à-vis cherchent à inventer toutes sortes d'épouvantails relativement à Mirabel, mais comme nous n'avons jamais eu les intentions qu'ils nous prêtent, je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. McCain: Madame le Président, j'espère que cela signifie que le ministre a abandonné l'idée de transférer à Mirabel certains vols intérieurs.

LE COÛT DU TRANSPORT ROUTIER ENTRE DORVAL ET MIRABEL

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, si le ministre n'a pas renoncé à ce projet, ce qui semble être le cas, a-t-il songé aux frais imposés aux voyageurs du Canada Atlantique qui devront se rendre à Montréal via Mirabel? A-t-il songé également aux frais supplémentaires et aux pertes de temps occasionnés par les vols qu'il faudra faire entre Dorval et Mirabel pour se rendre à différentes autres destinations?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, voilà une question très élémentaire. Nous avons tout examiné et nous avons constamment tenu compte des intérêts des transporteurs, de ceux des voyageurs et aussi des gouvernements. Et chaque fois nous avons aussi tenu compte des coûts inhérents à chaque solution. La réponse est simple, nous avons examiné toutes les possibilités et tenu compte de tous les facteurs.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA DÉFINITION DU MOT «CRISE»

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Compte tenu du fait que le taux d'inflation est trop élevé, que de nombreuses entreprises font faillite au Canada, que notre dollar a fléchi à un niveau sans précédent et que le nombre de chômeurs est plus élevé que jamais, le ministre des Finance qui a utilisé—aujourd'hui et à diverses autres reprises—le mot «récession» pourrait-il nous donner sa définition du mot «crise». La plupart des Canadiens qui perdent leurs entreprises et leur maison sont d'avis que nous traversons une crise.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne puis offrir de définition d'une crise car nous n'en traversons pas une d'après moi.

• (1200)

M. Malone: Madame le Président, je pourrais peut-être venir en aide au ministre en lui disant que l'on fait une crise de découragement lorsqu'on entend les réponses du ministre des Finances. La crise économique c'est lorsqu'on apprend les résultats des initiatives prises par le ministre des Finances.

LES HAUTS TAUX D'INTÉRÊT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Puis-je demander au ministre des Finances plus précisément à quoi nous sert-il d'avoir un programme d'argent cher s'il a pour résultat de mettre en faillite les agriculteurs, les pêcheurs, les hommes d'affaires et les investisseurs canadiens? Qu'en retire le Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai expliqué, comme le premier ministre d'ailleurs, que nous n'avons pas adopté une politique d'argent cher. Si les taux d'intérêt sont élevés ce n'était ni l'intention ni la décision du gouvernement fédéral qu'il en soit ainsi.

* * *

PÉTITIONS

M. SCOTT (HAMILTON-WENTWORTH)—L'INTERDICTION DES RAPPORTS SEXUELS EN GROUPE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent soixante et onzième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) le 17 juin 1982, et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

>987689977

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ANDRE—LES DISPOSITIONS DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES POUR 1982-1983

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, mon rappel au Règlement est pratiquement identique à celui que j'ai fait l'année dernière le 1er juin, le 31 mars et le 24 mars; cette question avait déjà été abordée plusieurs fois par moi-même et par d'autres députés dès 1969, année où les règles relatives aux prévisions budgétaires et aux bills portant affection de crédits ont été modifiées.

Madame le Président, l'année dernière, à peu près à la même époque, vous avez résumé et exposé l'opinion de la présidence à ce sujet. Je voudrais citer brièvement un passage de votre discours tiré du hansard du 12 juin 1981, page 10546. Vous avez notamment dit ceci:

> En 1971, la présidence a décidé que les crédits tendant à modifier une loi sont irrecevables, ce qui fut confirmé par la plupart des décisions ultérieures.
>
> En 1974 et en 1976, la présidence est allée plus loin et elle a rendu une décision sur la nature des questions de fond figurant au budget des dépenses. L'Orateur décida en effet qu'il ne convenait pas de demander l'autorisation de prendre une initiative, notamment de créer un programme, par le biais d'une loi portant affectation de crédits. Le gouvernement doit au contraire se contenter de demander l'autorisation de consacrer certaines sommes à des programmes qui ont déjà été approuvés par une loi.
>
> En 1977, la présidence continua à établir les principes à suivre dans l'utilisation du budget des dépenses, précisant qu'elle ne faisait pas de distinction à cet égard entre un crédit permettant de dépenser une somme importante et un crédit de un dollar, car cela importe peu. Ce qui importe, c'est de voir si le gouvernement compte consacrer une certaine somme à un programme qui a déjà été approuvé ou s'il demande l'autorisation, par le biais d'un projet de loi, de créer de nouveaux programmes.

Vous avez ensuite cité les propos d'un Orateur précédent et vous avez ajouté ceci:

Autrement dit, le gouvernement ne peut pas essayer d'obtenir par le biais d'une loi portant affectation de crédits une autorisation qu'il n'a pas encore en vertu des lois existantes.

En bref, madame le Président, vous avez dit que les premiers crédits tendant à modifier une loi sont irrecevables, qu'«il ne convient pas de demander l'autorisation de créer un programme par le biais d'une loi portant affectation de crédits» et qu'il faut vérifier si le gouvernement a déjà l'autorisation de dépenser de l'argent ou s'il demande cette autorisation. Vous avez dit que le gouvernement ne peut pas demander une autorisation qu'il n'a pas encore par le biais d'une loi portant affectation de crédits.

D'après cette explication et d'après les décisions claires et nettes que vous et vos prédécesseurs ont prises, madame le Président, on trouve dans le budget principal des dépenses pour 1982-1983, un certain nombre de crédits qui vont à l'encontre des principes établis par vous et par votre prédécesseur.

Je voudrais tout d'abord examiner un certain nombre de crédits qui visent essentiellement le même but, c'est-à-dire à obtenir des autorisations qui ne figurent pas dans les lois existantes. Madame le Président, je voudrais vous lire la définition de l'un de ces crédits. Il s'agit du crédit 1[er]—Communications, figurant à la page 3-7 du budget principal des dépenses, qui s'énonce comme suit:

Communications—Dépenses de fonctionnement, subvention inscrite au Budget, contributions et autorisation de dépenser les recettes de l'année ... 97,961,000.

Ce que je juge scandaleux c'est la dernière partie de la définition, à savoir: « ... et l'autorisation de dépenser les recettes de l'année». Le crédit prévoit en fait que $97,961,000 seront alloués aux dépenses de fonctionnement et consacrés à la subvention inscrite au budget, même si le budget ne mentionne aucune subvention, aux contributions et à l'autorisation de dépenser les sommes supplémentaires que le ministère des Communications touchera sous forme de recettes. Madame le Président, voilà ce que l'autorisation de dépenser vise à obtenir.

J'invite Votre Honneur à se reporter aux définitions de la loi sur l'administration financière. Le paragraphe 2d) précise notamment que:

«deniers publics» signifie toute somme d'argent appartenant au Canada, reçue ou perçue par le receveur général ou tout autre fonctionnaire public ...

Un peu plus loin, on y inclut «les sommes d'argent reçues ou perçues pour le Canada ou en son nom». Par conséquent, toutes les sommes reçues par le gouvernement, qu'il s'agisse du ministère des Communications, du receveur général ou de tout autre organisme, sous forme de frais de licences, de droits ou autres, représentent des deniers publics au sens où l'entend la définition figurant dans la loi sur l'administration financière.

L'article 11 indique que « ... tous les deniers publics doivent être déposés au crédit du receveur général.» Cela signifie que toutes les recettes perçues sous forme de frais de licences, de droits ou autres sont, par définition, des deniers publics et doivent, par définition, être remises au receveur général. Elles doivent donc, par définition, être versées au Fonds du revenu consolidé.

L'article 19 de la loi sur l'administration financière prévoit que:

... aucun paiement ne doit être fait à même le Fonds du revenu consolidé sans l'autorisation du Parlement.

L'article 20 de la loi sur l'administration financière:

Tout budget des dépenses soumis au Parlement doit porter sur les services arrivant en cours de paiement dans l'année financière. S.R., c. 116, art. 25.

Autrement dit, le budget pour l'année suivante doit clairement préciser quelles sommes seront allouées aux services en question. On ne peut pas se contenter de dire qu'un ministère a l'autorisation de dépenser le montant des recettes des droits ou permis, par exemple.

Conformément à l'article 21, lorsqu'en vertu d'une loi du Parlement on vote des crédits, le gouverneur en conseil doit donner son autorisation et la somme doit être prélevée sur le Fonds du revenu consolidé.

Pour vous montrer quelle est l'interprétation juridique de la loi, j'attire votre attention sur le bill C-96 tendant à modifier la loi sur l'administration financière, qui a été présenté en première lecture. L'article 7 de ce projet de loi stipule que:

Ladite loi est en outre modifiée par insertion, après l'article 20, de ce qui suit:

«20.1 (1) Un crédit d'une loi portant affectation de crédits peut prévoir que des recettes et des revenus peuvent être dépensés pour les fins précisées dans le crédit.

Cet article vise à légaliser les dispositions du Crédit 1 du mnistère des Communications où l'on a indiqué «et l'autorisation de dépenser les recettes de l'année».

De toute évidence, les juristes du Conseil du Trésor se sont aperçu que cette disposition ne les autorisait pas à dépenser ces recettes et ils veulent donc obtenir cette autorisation en précisant dans le crédit «autorisation de dépenser les recettes de l'année». En présentant le bill C-96 pour modifier la loi sur l'administration financière, ils cherchent à légaliser la chose afin qu'ils n'aient pas à obtenir cette autorisation au moyen d'une loi portant affectation de crédit.

Le commentaire 486 de la cinquième édition de Beauchesne stipule que:

S'il arrive qu'un poste inscrit aux Prévisions budgétaires intéresse un projet de loi non encore adopté, la loi habilitante doit être votée et sanctionnée avant que la dépense prévue soit autorisée par une loi de subsides (*Journaux* du 25 janvier 1973, p. 68; *Journaux* du 5 février 1973, pp. 93 et 94).

• (1210)

Il est donc bien évident que si le bill C-96 était adopté, le gouvernement obtiendrait l'autorisation de dépenser ces recettes. Si le bill n'est pas adopté, le gouvernement n'aura pas l'autorisation voulue. Il essaie d'obtenir cette autorisation dans le cadre du budget des dépenses et le commentaire 486 de Beauchesne indique que cela ne peut pas se faire.

Madame le Président, je voudrais aussi attirer votre attention sur plusieurs autres crédits qui suscitent le même problème. Le crédit 70 des Communications, qui a trait aux musées nationaux, prévoit ce qui suit:

... autorisation de dépenser les recettes de l'année provenant de la vente au public de livres ...

Et ainsi de suite. Il s'agit là de fonds publics qui doivent être versés au Fonds du revenu consolidé en vertu de la loi sur l'administration financière et la dépense de ces fonds doit être autorisée par un crédit précis. La partie du crédit qui prévoit l'autorisation de dépenser les recettes est antiréglementaire. Le crédit 80 des Communications, qui a trait aux archives publiques, prévoit la même chose.

Le crédit 1er de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le crédit 5 de l'Environnement, le crédit 1er des Finances, le crédit 10 des Travaux publics, le crédit 1er des Approvisionnements et Services, le crédit 1er et le crédit 10 des Transports se terminent tous par l'expression suivante:

Dépenses du programme et autorisation de dépenser les recettes de l'année . . .

Le crédit 45 des Transports prévoit ceci:

. . . et autorisation de dépenser les recettes de l'année, y compris une somme égale, de l'avis du ministre du Revenu national, au montant net perçu . . .

Et cela continue dans la même veine. De toute évidence, madame le Président, ces crédits demandent une autorisation qui n'existe pas en vertu de la loi actuelle. Le gouvernement essaie d'obtenir cette autorisation grâce au bill C-96. S'il réussit, il faut supposer qu'il n'aurait pas besoin de s'exprimer ainsi pour obtenir l'autorisation voulue mais, pour l'instant, il n'a pas cette autorisation.

Malgré les décisions très claires rendues par la présidence, il y a un crédit—il y en a peut-être deux autres, mais je n'en suis pas certain et je n'en parlerai donc pas pour l'instant—qui vise à modifier la loi. Je veux parler du crédit 1er du Conseil privé, qui prévoit ceci:

Dépenses du programme, y compris le fonctionnement de la résidence du premier ministre; versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement équivalant à celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la loi sur les traitements, rajusté en vertu de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes . . .

La loi sur les traitements, telle qu'elle a été modifiée en juillet dernier, prévoit le traitement qui doit être versé à chaque ministre. L'article 5 de cette loi stipule ce qui suit:

Le traitement de chaque ministre d'État, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui est à la tête d'un département d'État est de $30,800 par an.

Le crédit 1er du Conseil privé cherche à modifier la loi puisqu'il y est dit que les ministres d'État qui ne sont pas à la tête d'un ministère d'État pourront néanmoins bénéficier du même traitement que leurs collègues qui en dirigent un. Avec ce crédit 1er, on essaie de faire exactement la même chose, madame le Président, qu'avec un crédit que vous aviez considéré antiréglementaire—à juste titre d'ailleurs—l'an dernier. Il s'agissait du crédit 30 du ministère de l'Agriculture pour l'exercice financier 1981-1982. Ce crédit était formulé de la manière suivante:

Réglementation et inspection agro-alimentaire—Contributions, y compris les indemnités, aux taux déterminés et de la manière prévue à l'article 12 de la Loi sur les maladies et la protection des animaux, aux propriétaires des animaux qui, atteints des maladies mentionnées dans la loi, sont morts ou ont été abattus dans des circonstances non prévues par la loi . . .

Il essayait d'étendre l'application de la loi à des cas qu'elle ne prévoyait pas. Vous avez eu tout à fait raison, madame le Président, de déclarer que ce crédit modifiait la loi. C'est la même chose avec le crédit 1er du Conseil privé. Il est clair qu'il est antiréglementaire, sur la base de la décision que vous avez rendue l'an dernier.

Les crédits 15, 25 et 35 du ministère des Travaux publics sont eux aussi à mon avis antiréglementaires puisqu'ils visent à engager des dépenses qui ne sont pas autorisées par les lois en vigueur. Le crédit 15 dit ceci:

Dépenses en capital, y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages situés ailleurs que sur une propriété fédérale et autorisation de rembourser . . .

Et le reste. Les termes à retenir dans tout cela, c'est «dépenses . . . ailleurs que sur une propriété fédérale . . . ». Or, madame le Président, l'article 9 de la loi sur les Travaux publics dit ceci:

Le Ministre a l'administration, la charge et la gestion des biens suivants appartenant au Canada, et des services énumérés au présent article, savoir:

Et nous passons à l'alinéa *h*) de ce même article:

. . . tous les autres biens qui appartiennent actuellement au Canada, et les ouvrages et biens acquis, construits, prolongés, agrandis, réparés ou améliorés aux frais du Canada, ou pour l'acquisition, la construction, la réparation, le prolongement, l'agrandissement ou l'amélioration desquels le Parlement vote et affecte des deniers publics, sauf les ouvrages pour lesquels des deniers sont affectés à titre de subvention seulement, et tout ouvrage requis pour quelqu'une de ces fins.

La loi dit donc que si le ministre procède à des agrandissements, à des améliorations, ou autres, sur des propriétés, celles-ci doivent appartenir à l'État. Je dis bien: celles-ci doivent appartenir à l'État. Le ministre n'a pas le droit de dépenser de l'argent pour des biens qui n'appartiennent pas à l'État. S'il décide de faire faire des réparations à des immeubles ou à des propriétés ceux-ci deviennent la propriété de l'État. Le seul cas où ce principe ne s'applique pas, c'est lorsqu'une subvention distincte est accordée.

Je tiens à souligner également que ce principe est reconnu par le bill C-91 qui a seulement passé le stade de la première lecture et dont l'article 1 dit ceci:

• (1220)

Le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, engager des dépenses ou assurer la prestation de services ou la réalisation de travaux portant:

b) sur des biens n'appartenant pas au Canada.

Si le bill C-91 était adopté, il donnerait au ministre le pouvoir légal de faire ce qu'il tente de faire au moyen des crédits 15, 25 et 35 du budget. Selon l'article 9 de la loi sur les travaux publics, le ministre n'a pas le pouvoir de dépenser des deniers publics sur des propriétés privées. Le bill C-91, que la Chambre n'a pas adopté, vise à conférer ce pouvoir au ministre, pouvoir qui ne sera légal que lorsque le projet de loi sera adopté.

Encore une fois, je vous renvoie au commentaire 486, je crois, de Beauchesne, selon lequel la loi habilitante doit être votée et sanctionnée avant que la dépense prévue soit autorisée par une loi de subsides. Un crédit n'est pas effectif tant que la mesure législative n'est pas adoptée.

L'autre catégorie de crédits antiréglementaires est sans doute fort bien illustrée par les crédits 25 et L35 d'Industrie et Commerce, que l'on trouve à la page 14-6 du budget des dépenses. J'estime que ces crédits visent à établir un nouveau programme, ce qui est manifestement contraire à la décision que vous avez rendue l'année dernière à cette époque-ci, lorsque vous avez dit:

. . . qu'il ne convenait pas de demander l'autorisation de prendre une initiative, notamment de créer un programme, par le biais d'une loi portant affectation de crédits.

Si vous permettez, voici en quoi consiste le crédit 25:

Paiements, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux compagnies qui se livrent à la réparation de navires sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique pour fins de construction ou de prolongement de cales sèches, et pour l'achat et la construction d'installations connexes.

Il n'existe aucun programme du genre, madame le Président. Peut-être devrait-il en exister un. Nous ne nous élevons pas contre le programme. Le passage révélateur est celui où il est question des conditions approuvées par le gouverneur en

conseil. On nous demande en substance de déléguer au gouverneur en conseil le pouvoir d'instituer ce programme aux conditions décidées par le gouvernement. Voilà qui n'est pas conforme à votre décision, madame le Président.

Le crédit L35 constitue peut-être un cas plus manifeste où l'on tente d'instituer un nouveau programme. En voici le texte:

Prêts, conformément aux conditions prescrites par les règlements du gouverneur en conseil,

a) destinés à favoriser la mise sur pied, la croissance, l'efficacité ou la compétitivité sur le plan international de l'industrie canadienne, et pour encourager l'expansion du commerce canadien en aidant toute personne qui se livre ou qui est sur le point de se livrer à une activité de fabrication, de transformation ou à toute autre activité commerciale; ou

b) destinés à une personne qui a obtenu antérieurement de l'aide dans le cadre d'un programme d'aide à l'industrie ou à tout syndic ou receveur que la loi autorise à poursuivre les affaires de cette personne pour protéger les fonds de la Couronne qui en découlent

Le crédit L35 accorderait très clairement au gouverneur en conseil le pouvoir d'arrêter des règlements. On nous demande au moyen du crédit L35 de donner au gouverneur en conseil le pouvoir de légiférer, le droit de réglementer, d'instituer un tout nouveau programme destiné à favoriser la mise sur pied, la croissance, l'efficacité ou la compétitivité sur le plan international de l'industrie canadienne. Personne ne conteste les mérites d'un tel programme. Il est cependant clair qu'on demande au Parlement par la voie de ce bill portant affectation de crédits d'autoriser la création d'un tout nouveau programme doté au complet de sa propre série de lois et de règlements. C'est manifestement contraire aux conditions établies dans votre décision de l'année dernière.

Le crédit 40 des Travaux publics, à la page 23-55, se lit comme suit:

Gestion et aménagement fonciers—Dépenses du programme, contributions et autorisation à la société Toronto Harbourfront de dépenser les recettes perçues pendant l'année concernant les propriétés portuaires de Toronto appartenant à Sa Majesté et paiements à une corporation qui sera mise sur pied en vue de l'aménagement des propriétés portuaires de Chicoutimi qui appartiennent à Sa Majesté.

Ce crédit est contraire au Règlement, pour deux raisons. D'abord, il autorise des dépenses à même des fonds qui appartiennent à Sa Majesté, des deniers publics qui devraient être versés au Fonds du revenu consolidé en conformité de la loi sur l'administration financière. Voici qu'on nous demande de déléguer l'autorité de dépenser ces recettes à la société Toronto Harbourfront, qui est en quelque sorte une société de la Couronne, je suppose. C'est une de ces 400 mystérieuses sociétés de la Couronne qui rendent la vie si agréable aux Canadiens. Quoi qu'il en soit, ce crédit va nettement à l'encontre de la loi sur l'administration financière.

Ensuite, ce crédit prévoit des versements à une société qui doit être créée. Au fond, le gouvernement demande, par ce crédit, l'autorisation d'établir une nouvelle société de la Couronne. Et cela dépasse clairement le cadre des crédits, dont vos propres décisions, et celles de vos prédécesseurs, l'honorable M. Jerome et l'honorable M. Lamoureux ont précisé le rôle. Ces crédits sont donc manifestement irrecevables.

Un dernier crédit, qui est indéniablement irrégulier, c'est le crédit 40 du Secrétariat d'État. Il constitue presque un affront pour la Chambre. Il est irrecevable parce que le gouvernement fonde sa demande sur une autorité existante mais non valide. On trouvera à la page 26-43, le crédit 40, que voici:

Contributions, et autorisation d'effectuer des versements puisés dans le Fonds du revenu consolidé et d'imputer lesdits versements au Compte de la loterie nationale, aux fins des programmes de la santé physique, du sport amateur et des loisirs conformément aux conditions prescrites par décret du gouverneur en conseil, le total desdits versements et des versements effectués conformément à l'alinéa *d*) du crédit L27a (Conseil du Trésor) de la Loi nº 4 de 1976 portant affectation de crédits ne devant à aucun moment dépasser 5% du total des sommes portées au Compte de la loterie nationale.

Il justifie les versements effectués conformément à l'alinéa *d*) par le crédit L27a de la loi nº 4 de 1976 portant affectation de crédits. Cependant, si l'on se reporte à ce crédit, on constate que l'on y dit ici: «Pour permettre, à l'égard de Loto Canada». Je vais faire consigner au compte rendu l'alinéa *d*) du crédit L27a, qui se lit ainsi:

d) dans l'année financière en cours, d'une somme n'excédant pas 5% du montant crédité au compte dans l'année financière en cours, applicable aux programmes de loisirs, de sport amateur et de santé conformément aux conditions prescrites par décret du gouverneur en conseil; et . . .

Autrement dit, cette autorisation que l'on trouve dans la loi nº 4 de 1976 portant affectation de crédits, sur laquelle s'appuie le crédit 40 des prévisions budgétaires du Secrétariat d'État pour 1982-1983, n'existe plus depuis six ans. Le gouvernement se retranche derrière une autorisation qui a été supprimée à la fin de cette année financière. Les termes clé sont: «dans l'année financière en cours».

M. Beatty: Cela me fait penser au ministre des Finances (M. MacEachen) qui s'est suicidé politiquement en novembre dernier.

M. Nielsen: Mais qui refuse de l'admettre.

M. Andre: Je signale qu'en outre, le reste du crédit semble vouloir créer un programme et qu'il aurait sans doute dû être jugé irrecevable en soi.

Vous aurez remarqué que tout au long du budget on trouve les termes suivants, entre parenthèses, à la fin des crédits: «Tel que déjà prévu dans la loi nº 2 de 1981-1982 portant affectation de crédits». Je suis convaincu que l'on a ajouté cela à la suite de votre décision de l'année dernière lorsqu'un grand nombre de crédits ont fait l'ojet d'un examen et ont été jugés irrecevables, avec raison. En insérant cette parenthèse, tel que déjà prévu dans la loi nº 2, le Conseil du Trésor tente de légitimer ces crédits.

• (1230)

Je veux simplement souligner, madame le Président, que vous-mêmes et vos prédécesseurs par vos décisions, par l'exemple que vous avez donné et, je le crois, par les déclarations que vous avez faites, avez clairement indiqué que le fait qu'un crédit établi de façon irrégulière ait été adopté par le passé ne justifiait en rien que la situation se perpétue.

Puis-je me permettre également de signaler que vous-même et vos prédécesseurs avez décidé, avec raison, que ce n'était pas le rôle de la présidence d'étudier tous les crédits pour déterminer s'ils étaient conformes au Règlement et qu'elle devait plutôt rendre des décisions en ce qui a trait à des rappels au Règlement des députés. L'année dernière, j'ai souligné, comme je l'avais fait au cours des années précédentes, que même si j'avais en main une liste très importante de crédits qui, selon moi, n'étaient pas conformes au Règlement, je ne croyais en aucune façon qu'il s'agissait d'une liste complète. J'ai indiqué qu'il y avait probablement d'autres crédits irrecevables, mais que je n'avais simplement pas les ressources et le personnel voulu pour passer en revue tous les crédits afin d'en contrôler la légalité.

Je comprends pourquoi les représentants du Conseil du Trésor ont ajouté ce qui suit: «Tel que prévu dans la loi nº 2 de 1981-1982 portant affectation de crédits». Le seul fait que je n'aie pas souligné l'utilisation de ce type de libellé l'année dernière, lorsque j'avais en main une liste importante de crédits qui, selon moi, étaient irrecevables, n'indique en aucune façon que je le jugeais ou que d'autres députés le jugeaient acceptable. Cela est seulement dû au fait que, durant une période donnée, on ne peut faire qu'un certain nombre de choses. Je n'avais simplement pas le temps de vérifier le document au complet. Il nous était très difficile à mon recherchiste et à moi-même de concurrencer les milliers d'employés du Conseil du Trésor, et, bien sûr, je devais avoir d'autres préoccupations à ce moment-là.

Si madame le Président examine les crédits dont j'ai parlé et les arguments que j'ai invoqués ici, à la lumière de la décision claire, nette et précise que Votre Honneur a rendue l'année dernière et de celles de vos prédécesseurs, il lui apparaîtra très clairement que ces crédits ne sont pas conformes au Règlement.

Je répète au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) que nous n'avons pas pour but d'embarrasser inutilement le ministre ou de lui causer des problèmes. Nous voulons simplement qu'il traite la Chambre avec respect et qu'il respecte la loi et les décisions de la présidence. Lorsqu'ils ont rédigé ce document l'année dernière, je pense qu'ils ont pris des libertés qu'ils n'auraient pas dû prendre. Je pense que Votre Honneur devrait déclarer ces crédits irrecevables.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité d'intervenir pour répondre à ce rappel au Règlement. Je félicite le député de Calgary-Centre (M. Andre) de la tenacité dont il fait preuve en l'occurrence. Je souhaiterais simplement qu'il soit aussi compétent sur le plan juridique.

Le premier argument que je veux faire valoir, en réponse à ceux du député de Calgary-Centre, c'est que le moment choisi pour faire ce genre de rappel au Règlement est essentiel. Je me reporte au commentaire 235 de Beauchesne, où il est dit qu'un député qui invoque le Règlement «doit le faire dès qu'il croit avoir constaté quelque irrégularité dans les délibérations en cours». Un peu plus loin, on peut lire ceci:

> Encore faut-il qu'il le fasse au moment opportun, c'est-à-dire au moment même où la chose s'est produite.

L'an dernier, le député de Calgary-Centre a eu la politesse d'invoquer le Règlement à ce sujet le 1er juin. Il l'a fait aujourd'hui avant le dernier jour prévu, lundi. A mon avis, pour cette seule et unique raison, son rappel au Règlement n'est pas recevable. Cependant, je ne suis pas obligé d'invoquer cet argument mais il est pertinent, à mon avis.

Les arguments avancés par le député de Calgary-Centre sont fortement entachés d'erreurs. Nous avons suivi avec une grande attention la décision rendue l'an dernier par madame le Président au moment de la préparation du Budget principal des dépenses, afin de nous assurer sans l'ombre d'un doute que les prévisions de dépenses que je déposais ne renfermaient aucune nouvelle disposition législative. Je demande à madame le Président de se reporter à sa décision du 12 juin 1981, où elle a déclaré:

> Ce qui importe, c'est de voir si le gouvernement compte consacrer une certaine somme à un programme qui a déjà été approuvé ou s'il demande l'autorisation, par le biais d'un projet de loi, de créer de nouveaux programmes.

Ensuite, madame le Président a ajouté deux choses que le député de Calgary-Centre n'a peut-être pas notées. Comme on peut le lire à la page 10547 du hansard du 12 juin, vous avez dit:

> Deux crédits, cependant, les crédits L50 et L55 des Affaires extérieures, ont déjà été autorisés par une loi, quoiqu'il s'agisse d'une loi portant affectation de crédits, et ils sont donc réglementaires.

Et vous avez ajouté ceci:

> Comme je l'ai dit tout à l'heure, le programme décrit dans les postes L50 et L55 des Affaires extérieures est autorisé par des lois antérieures portant affectation de crédits, de sorte que la demande de fonds pour le versement à faire est réglementaire.

Il n'y a rien d'extraordinaire dans ce que le Conseil du Trésor a ajouté cette année au budget principal. Cette note vise à mieux faire comprendre aux lecteurs le budget des dépenses justement à cause de la décision rendue par Votre Honneur l'an dernier. Il convient de constater que pour chacun des cas cités par le député de Calgary-Centre, l'autorisation avait été acquise par l'intermédiaire d'une loi de finances.

Dans chaque cas signalé par le député, le Parlement avait donné son approbation en votant des lois de finances. Permettez-moi de citer même brièvement quelques exemples pour que les choses soient parfaitement claires. Le député s'est reporté au Crédit nº 1 des Communications. A ce moment-là, il soulevait la question de l'autorisation de payer. Madame le Président se souviendra qu'il a indiqué un certain nombre de crédits qui autorisent un ministère à dépenser des fonds reçus dans le cadre de l'application d'un programme. Le premier Crédit des Communications, à la page 3-6, se lit comme suit:

> Dépenses de fonctionnement, subvention inscrite au Budget, contributions et autorisation de dépenser les recettes de l'année (Tel que prévu dans la Loi nº 2 de 1981-82 portant affectation de crédits)

Je ne veux pas empiéter indûment sur le temps de la Chambre en reprenant un à un les crédits que le député a signalés, mais que madame le Président se reporte au budget principal des dépenses et elle constatera que dans chaque cas, l'autorité nécessaire a été accordée. Cela ne fait aucun doute.

Le député de Calgary-Centre a ensuite fait allusion à l'article 20.1 (1) du bill C-96, disant que nous cherchions à acquérir ce genre de pouvoir. En fait, nous nous conformons en tout point à la décision que madame le Président a rendue l'année dernière. Nous reconnaissons le bien-fondé de cette décision, et il faudra dorénavant la sanction des dispositions du projet de loi pour financer des programmes analogues, mais pas ceux que le Parlement a déjà approuvés en tenant compte de la décision que Votre Honneur a rendue et des dispositions dont j'ai donné lecture.

La même observation vaut évidemment pour tous les autres crédits, et tout particulièrement pour les dispositions du bill C-91, lesquelles autorisent le ministre des Travaux publics à engager des dépenses ou à réaliser des travaux portant sur des biens n'appartenant pas au Canada. Ce bill vise à autoriser dorénavant ce genre de dépenses. Si madame le Président veut bien se reporter au budget principal des dépenses, elle constatera que nous nous sommes bien assurés qu'il n'accordait pas de nouveaux pouvoirs. Je le répète, les pouvoirs en question sont déjà là. Sauf erreur, certains des crédits auxquels le député de Calgary-Centre trouve aujourd'hui à redire figurent dans le budget depuis de nombreuses années, voire plusieurs décennies.

• (1240)

A mon avis, le député a mal interprété votre décision—et je ne veux pas dire de façon irrégulière—mais il ne l'a tout simplement pas appliquée à une analyse des prévisions budgétaires, comme il aurait dû le faire. Cela dit, je répète que depuis que vous avez rendu votre décision, nous établissons ces prévisions budgétaires de façon différente, en prenant bien garde de nous conformer en tous points aux règles que vous avez établies dans votre décision du 12 juin de l'année dernière.

Je crois avoir abordé tous les points que je voulais soulever. Je ne tiens pas à faire perdre du temps à la Chambre à ce sujet, car la décision est très précise et claire, mais il importe que le député de Calgary-Centre comprenne parfaitement comment les prévisions budgétaires ont été établies cette année. Je tiens à lui donner l'assurance ainsi qu'à vous, madame le Président, que si poussées que soient les recherches qu'il effectuera, il ne trouvera pas dans ces prévisions budgétaires une seule disposition allant à l'encontre de votre décision.

Mme le Président: Je remercie les députés de leurs explications. Bien sûr, je veux examiner les différents arguments qui ont été présentés et quant au rappel au Règlement, je vais y aviser.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

PRÉSENTATION DU 6E RAPPORT

M. Arthur Portelance (Gamelin): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 6e rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je demanderais que toutes les questions soient réservées, et lundi nous verrons à répondre à un plus grand nombre de questions possible.

Mme le Président: Les questions au *Feuilleton* sont-elles reportées?

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président, je voudrais attirer l'attention du leader du gouvernement à la Chambre, car j'ai ici la liste des réponses aux questions qui ont été posées. Peut-être aimerait-il les lire.

M. Pinard: Madame le Président, mon collègue a de la chance d'avoir cette liste en main. Cela montre à quel point nous sommes courtois. Je n'en ai pas d'exemplaire moi-même; c'est pourquoi j'ai demandé la permission de donner ces réponses lundi.

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE L'ÉNERGIE

MESURE CONSTITUANT LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE L'ÉNERGIE ET LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-116, constituer la Société coopérative de l'énergie et la Société coopérative de développement énergétique, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

—Madame le Président, le projet de loi C-116, loi constituant la Société coopérative de l'énergie et la Société coopérative de développement énergétique est une autre étape vers la réalisation des objectifs du Programme énergétique national. Il permettra au gouvernement du Canada de particper à une entreprise conjointe avec une association de sociétés coopératives de commercialisation et de financement. Il assurera une nouvelle source de financement à l'industrie pétrolière, de nouvelles possibilités d'investissement aux particuliers canadiens et une augmentation de la part de l'industrie pétrolière et gazière détenue par des Canadiens. Cette entreprise conjointe s'appellera Co-Enerco.

Comme tous les députés le savent, les besoins en capitaux de l'industrie pétrolière au Canada atteindront des niveaux sans précédent au cours de la prochaine décennie. Le gouvernement du Canada s'est engagé aux termes du Programme énergétique national à accroître la part de l'industrie qui appartient aux Canadiens.

Les coopératives qui comptent neuf millions de membres et ont un avoir estimatif de 45 milliards de dollars représentent une nouvelle source importante de capitaux. Dans le passé, elles n'ont guère investi dans les secteurs pétrolier et gazier bien qu'elles aient joué un certain rôle dans le raffinage et la vente. Compte tenu du nouveau régime financier et fiscal prévu par la loi, et notamment du programme d'encouragements du secteur pétrolier actuellement étudié par le Sénat, et compte tenu des accords passés avec les provinces productrices, les investissements pétroliers et gaziers deviendront extrêmement intéressants pour les entreprises canadiennes.

Des discussions ont réuni des représentants des sociétés—nous sommes heureux de voir que certains d'entre eux sont dans la tribune aujourd'hui—et des représentants du gouvernement du Canada pendant un certain nombre de mois. Ces discussions ont donné lieu à un accord de principe signé le 17 décembre 1981 et présenté à la Chambre le 17 mai. Le bill C-116 est la conséquence législative de cette entente.

Le mérite de cette réalisation revient aux membres du mouvement coopératif qui a défendu cette idée au cours des discussions et à certains membres du gouvernement du Canada, tout particulièrement le sénateur Hazen Argue, ministre d'État chargé de la Commission du blé de même que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qui, par leurs efforts inlassables, ont transformé cette idée en un accord.

Vingt organismes coopératifs de tout le pays ont jusqu'ici consenti à participer, y compris des syndicats du blé, des coopératives de consommateurs, des coopératives de crédit, des caisses populaires et des sociétés coopératives d'assurance et de fiducie. Ce sont l'Alberta Wheat Pool, la Central Credit Union de Colombie-Britannique, la Canadian Co-operative Credit Society Limited, la Co-op Atlantique, la Coopérative fédérée du Québec, la Co-operative Fire Casualty Company, la Co-operators Insurance Association, la Co-operators Life Insurance Company, la Credit Union Central of Alberta Limited, la Cumis B.C. Insurance Company, la Cumis B.C. Life Insurance Company, les Federated Co-operatives Limited, la Fédération des caisses populaires acadienne, les Manitoba Pool Elevators, la Credit Union Limited de Terre-Neuve et du Labrador, la Credit Union League de Nouvelle-Écosse, la Credit Union League Limited de l'Île-du-Prince-Edward, la Co-operative Credit Society Limited de Saskatchewan, la Wheat Pool et les Saskatchewan United Co-operatives d'Ontario.

Bien que des coopératives de toutes les régions du Canada y participeront, il faut signaler que le mouvement coopératif de l'Ouest joue le rôle principal. Par exemple, les Federated Co-operatives de Saskatoon et le Syndicat du blé de la Saskatchewan seront les plus gros actionnaires. Fait à noter également, le siège social de la Société coopérative de l'énergie sera à Calgary. Le gouvernement se réjouit donc de s'associer à une entreprise dont la majorité des actionnaires habitent l'Ouest.

Trois nouveaux organismes seront créés. La Société coopérative de l'énergie, Co-Enerco, sera une société de gestion dont les seuls actionnaires seront le gouvernement du Canada et les organisations coopératives participantes. Le second sera le Fonds coopératif d'investissements énergétiques. Le troisième est la Société coopérative d'exploration et de développement, ou SCED.

• (1250)

Le Fonds coopératif d'investissements énergétiques vendra des parts au public par le biais du réseau de coopératives. Le Fonds investira dans des sociétés énergétiques et contribuera activement à promouvoir la canadianisation de ce secteur.

La Société coopérative d'exploration et de développement sera une société pétrolière et gazière active qui, en vertu de la présente mesure législative, sera toujours la propriété exclusive de Canadiens. Entre autres options, la SCED pourra entreprendre des projets conjointement avec les sociétés pétrolières existantes ou acheter une société pétrolière et gazière. Le gouvernement n'a pas l'intention de limiter la gamme des options. La participation du mouvement coopératif à la production et à l'exploration contribuera à la canadianisation accrue et au contrôle du secteur amont de l'industrie pétrolière, ce qui est un des principaux objectifs du Programme énergétique national.

Le gouvernement fédéral fournira à Co-Enerco des capitaux de lancement d'un montant égal aux capitaux engagés par les organismes coopératifs, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars. Ce chiffre indique qu'il y a une limite à notre contribution, mais elle n'en est pas moins généreuse. La contribution potentielle aux investissements énergétiques des organismes coopératifs et de leurs membres est vraiment très considérable. La participation substantielle du gouvernement fédéral permettra de lancer la Société coopérative de l'énergie, de sorte que le secteur pétrolier puisse compter le plus rapidement possible sur cette nouvelle source de capitaux.

Nous remettrons sans délai à la Société notre part des capitaux de démarrage. Quant aux coopératives, elles auront quatre ans pour remplir leurs engagements initiaux. Comme elles ont engagé jusqu'ici 57.8 millions de dollars, la Société pourra compter sur des crédits de démarrage de plus de 115 millions. Le gouvernemnent fédéral versera une part équivalente aux sommes consenties par les coopératives, jusqu'à ce que sa participation ait atteint les 100 millions de dollars.

Aux termes du projet de loi, les coopératives pourront acquérir la part du gouvernement dans cette entreprise mixte. On voit à cette disposition et à certaines autres que le gouvernement fédéral s'en tient à contribuer au démarrage de la Société coopérative de l'énergie. Il ne s'agit donc pas d'une tentative pour augmenter de façon importante la participation du gouvernement canadien dans le secteur pétrolier.

Même si le gouvernement doit nommer trois administrateurs, le contrôle de la Société appartiendra aux coopératives puisqu'elles nommeront neuf des membres du conseil d'administration. Le gouvernement n'entend pas s'engager dans les activités quotidiennes de la Société. Les coopératives doivent se charger de ces fonctions. Nous reconnaissons à ces dernières, les députés en conviendront, une solide réputation en matière de gestion financière.

Tant et aussi longtemps que le gouvernement sera intéressé financièrement, les représentants du gouvernement au conseil d'administration examineront attentivement les transactions importantes de la société afin que la participation publique dans Co-Enerco soit sauvegardée. Cet examen ne sera pas motivé par un manque de confiance dans l'équipe de gestion réunie par les coopératives, mais par la prudence normale à exercer dans la gestion des fonds publics, ce qui constituera pour les investisseurs privés une double assurance.

Neuf millions de Canadiens sont membres de coopératives, credit unions ou caisses populaires. Ce nombre témoigne de la confiance que les Canadiens placent dans les cadres de ces organismes. Le petit investisseur qui a l'habitude de considérer les placements énergétiques comme particulièrement risqués, sera rassuré à un premier échelon par la réputation bien établie du mouvement coopératif et, à un deuxième échelon, par la participation fédérale.

Combien d'argent Co-Enerco va-t-elle attirer? Certains représentants des coopératives ont estimé qu'un milliard serait mis à sa disposition au cours des cinq prochaines années. Ce montant va faire de cette association en participation un nouvel intervenant de taille dans le secteur pétrolier, en même temps qu'il va relever considérablement la participation canadienne dans cette industrie.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada se félicite de l'intérêt que le mouvement coopératif manifeste pour les investissements pétroliers. Il est heureux de s'associer avec un réseau national d'organismes qui depuis longtemps rend d'excellents services aux Canadiens dans les domaines du commerce et de la finance. Nous sommes persuadés que cette association en participation va fournir de nouvelles sources de capital pour la recherche et la production de pétrole et de gaz, qu'elle va donner aux Canadiens des possibilités nouvelles d'investir dans notre avenir énergétique, et qu'elle va augmenter le pourcentage de participation canadienne dans le secteur pétrolier. J'ai confiance que les députés appuieront le bill.

[*Français*]

Monsieur le président, je voudrais donc préciser encore une fois que le projet de loi C-116 créera une entreprise conjointe, la Société coopérative de l'énergie, où les deux grands partenaires seront, d'une part, une association d'institutions coopératives de financement et de mise en marché et, d'autre part, le gouvernement du Canada. En mettant sur pied cette entreprise nous visons essentiellement à atteindre trois buts: promouvoir les visées de canadianisation du Programme énergétique national, engager le mouvement coopératif dans la production de pétrole et de gaz naturel et recourir à une nouvelle source d'investissements dans l'industrie pétrolière et gazière. Le 17 décembre 1981, le gouvernement du Canada signait un accord de principe avec les représentants de 17 institutions coopératives en vue d'encourager les investissements dans le secteur énergétique. Le projet de loi C-116 donnera force de loi à cet accord.

La Société coopérative de l'énergie sera une société à portefeuille, constituée exclusivement des institutions coopératives participantes et du gouvernement. Elle se composera d'un conseil d'administration dont neuf de ses membres seront nommés par les institutions coopératives participantes et trois autres par le gouvernement. La Société agira à son tour comme directrice de deux nouveaux organismes auxquels elle donnera naissance. Il s'agit, en premier lieu, de la Société d'exploration et de développement, appelée à œuvrer dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel et qui sera une société à participation restreinte. Elle sera de propriété entièrement canadienne. La vente de parts est susceptible d'entraîner éventuellement une participation majoritaire du public. Cette société aura, entre autres, le choix soit de créer des entreprises conjointes avec d'autres sociétés pétrolières existantes, soit de se porter acquéreur d'une entreprise pétrolière ou gazière. Quant à l'autre organisme, le Fonds coopératif d'investissements énergétiques, il vendra des unités au public par l'intermédiaire des coopératives de crédit. On prévoit que la plupart de ceux qui détiendront ces unités seront des membres de ces mêmes coopératives de crédit.

Les institutions coopératives qui participent à l'entreprise conjointe représentent un vaste éventail; depuis les pools de producteurs de blé, les coopératives de vente au détail, les coopératives de crédit et les caisses populaires, jusqu'aux coopératives d'assurances et aux sociétés de crédit. La *Federated Cooperatives Limited*, de Saskatoon, a joué un rôle déterminant dans le projet. Parmi les coopératives du Canada français, on retrouve la Coopérative fédérée de Québec et la Fédération des caisses populaires acadiennes. Mentionnons que le capital total des institutions coopératives s'élève à 45 milliards de dollars. Elles ont pris l'engagement initial de souscrire plus de 56 millions de dollars, sur une période de quatre ans. Certains de leurs représentants estiment qu'elles pourront investir 1 milliard de dollars dans l'entreprise. Le gouvernement canadien, pour sa part, s'est engagé à souscrire une part égale à celle de son partenaire, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars. Il est évident que le gouvernement n'interviendra pas dans les opérations quotidiennes de la Société coopérative de l'énergie. Il devra cependant approuver toute transaction qu'il jugera importante par l'intermédiaire de ses représentants au conseil d'administration.

Je voudrais souligner en terminant, monsieur le président, le fait que le nouveau moyen d'investissement créé par cette législation donnera à plusieurs Canadiens la possibilité de participer avec le minimum de risques au développement du secteur énergétique. Les institutions coopératives entretiennent d'excellentes relations avec leurs neuf millions de membres. Leur réputation de compétence administrative n'est plus à faire. Nos institutions coopératives manifestent le plus vif intérêt pour les investissements énergétiques canadiens et je ne doute pas, d'autre part, que le projet de loi que l'on a sous les yeux recevra l'appui de tous les députés ici présents.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 13 heures, la séance est suspendue jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 02.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, notre parti appuiera certes le bill C-166, tendant à constituer la Société coopérative de l'énergie et la Société coopérative de développement énergétique. Nous accueillons toujours volontiers une nouvelle société pétrolière, que ce soit en Alberta ou ailleurs au Canada. Nous y sommes certes favorables.

Au début de ses remarques, le ministre a signalé que c'était là une autre réalisation du Programme énergétique national. Je n'y ai rien compris. J'ignore pourquoi il veut stigmatiser cette nouvelle Société coopérative de l'énergie en l'associant au Programme énergétique national. Bien que nous accueillions cette nouvelle société avec satisfaction, elle ne pourra pas remplacer les douzaines de sociétés dévastées et expulsées par le Programme énergétique national. Tous les Canadiens, notamment ceux qui sont associés aux industries du pétrole et du gaz, savent que ce programme a sacqué l'industrie. Par conséquent, je ne crois pas qu'il lui rendrait un grand service en associant la compagnie à ce programme.

Le ministre a déclaré que les efforts de collaboration entre le gouvernement fédéral et les coopératives visaient également

l'établissement d'un fonds coopératif d'investissements énergétiques. Il s'agit en fait d'un fonds de forage qui servira à investir dans les projets de la Société coopérative de développement énergétique et des autres compagnies pétrolières.

Puis-je profiter de l'occasion pour dire également que c'est le budget du 12 novembre qui est à l'origine du problème posé par les fonds de forage. Nous ne pouvons pas flanquer les investisseurs à la porte; par conséquent, si nous voulons que les compagnies investissent dans le forage, et pas seulement dans les coopératives d'énergie, pour concrétiser l'un des aspects de la canadianisation de l'industrie pétrolière qui a revêtu une grande importance entre 1976 et le lancement du Programme énergétique national, le ministre devrait s'entretenir avec son collègue, le ministre des Finances (M. MacEachen). Il devrait voir s'il n'est pas possible de supprimer certaines des mesures les plus négatives qui figuraient dans le budget du 12 novembre. Le taux généralement élevé de la fiscalité a également dissuadé les compagnies d'investir dans le forage.

Je me demande en particulier si le ministre pourrait reconsidérer l'un des aspects du Programme énergétique national, qu'il se plaît à qualifier de rejeton du programme, qui verra certainement le jour prochainement. Il pourrait envisager d'étendre aux particuliers les dispositions de la remise de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et en vertu de laquelle les compagnies n'étaient pas tenues d'acquitter les premiers $250,000 de la TRPG. Il faudrait étendre d'une certaine façon cette disposition aux particuliers pour encourager à nouveau les Canadiens à investir dans les travaux de forage. Dans l'état actuel des choses, les particuliers doivent s'incorporer pour participer au forage et en retirer des avantages. Les incorporations accroissent le volume de travail des avocats et comptables, mais ne permettent pas de trouver davantage de pétrole ou de gaz. Si nous entendons découvrir des gisements pétroliers et gaziers et encourager les Canadiens à investir, je crois que le ministre devrait envisager sérieusement cette proposition.

Le ministre a également informé la Chambre que le gouvernement fédéral se proposait d'investir peut-être 100 millions de dollars dans la société Co-Enerco. Il estime que le gouvernement se montre généreux. Je lui demande par rapport à quoi: par rapport au milliard et demi de dollars consacré à l'acquisition de Petrofina? C'est une somme très modeste. Il est certain qu'une centaine de millions de dollars représente une contribution satisfaisante, mais il faut la comparer aux milliards qui ont été gaspillés, en particulier pour acquérir Petrofina. La somme de 100 millions de dollars que le gouvernement fédéral envisage d'investir lui rapportera très probablement beaucoup plus que s'il donnait 100 millions de dollars à Petro-Canada pour effectuer des acquisitions aussi inutiles que Petrofina.

• (1410)

Je tiens à rappeler, aux fins du compte rendu, quelques-unes des expériences que nous avons connues avec la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il y a un bon et un mauvais côté. Pour commencer par ce dernier aspect, le secrétaire parlementaire du ministre m'a remis plus tôt l'avant-projet de loi, en demandant l'avis de notre parti politique. Mes collègues et moi étions d'accord sur le principe du projet de loi. Nous pouvions l'accepter et estimions que nous pouvions nous en accommoder, mais le projet de loi était atroce. En fait, la formulation laissait beaucoup à désirer. Il comportait de nombreux points auxquels nous nous étions vigoureusement opposés—non seulement des députés de ce côté-ci de la Chambre, mais de tous les côtés—au comité permanent des règlements et autres textes réglementaires. Il semble que l'on insiste constamment pour déléguer par la voie législative le pouvoir de légiférer au gouverneur en conseil, mais dans l'avant-projet de cette mesure législative, il était question de déléguer ce pouvoir législatif aux fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations. Il s'agissait de déléguer un pouvoir législatif, et non seulement un pouvoir administratif. C'était un projet de loi extrêmement mal formulé. Voilà pour le mauvais côté de l'affaire.

Le bon côté, c'est que le gouvernement nous a saisis du projet de loi avant de le présenter à la Chambre et que nous avons pu régler ces problèmes. Cela m'a montré comment la Chambre pourrait et devrait fonctionner. J'ai tenu quelques réunions avec de hauts fonctionnaires et d'autres, et j'ai discuté de la question avec des députés de mon parti. Cela a pris sans doute plus de temps qu'il n'aurait fallu, mais il n'empêche que cela nous a permis d'améliorer la mesure législative de façon qu'elle dissipe certaines de nos très graves inquiétudes.

J'estime que le ministre et les autres députés ministériels devraient songer à recourir plus souvent à cette méthode à l'avenir. Ils constateraient peut-être que cet endroit n'en fonctionnerait que plus rondement et plus efficacement. Grâce à ce genre de consultation, leurs programmes législatifs seraient peut-être mieux acceptés et plus rapidement adoptés. Modifier une mesure législative qui a déjà été sanctionnée par le gouverneur en conseil est une espèce de retour en arrière pour le ministre ou le cabinet. Les hommes politiques en général répugnent à faire marche arrière. Ça ne devrait pas être aussi difficile que ça l'est mais, néanmoins, c'est difficile. On devrait pratiquer ce genre de consultation préalable et de collaboration. Les députés à la Chambre devraient pouvoir agir comme des législateurs au sens véritable du terme. Ils devraient pouvoir participer. L'expérience que nous avons vécue se recommande d'elle-même, et je recommande au ministre et à ses collègues de songer à mettre à l'avenir davantage en pratique ce que l'on a fait dans ce cas-ci. Ils pourraient découvrir que l'harmonie en cette enceinte s'en trouvera considérablement accrue, de même que la productivité.

Cela dit, je répète que nous allons certainement approuver le projet de constitution de la Société coopérative de l'énergie et de la Société coopérative de développement énergétique. Nous comptons bien que le gouvernement obtiendra un bon rendement de son investissement de 100 millions de dollars. Nous sommes convaincus que le pays bénéficiera grandement d'une recrudescence d'activité dans l'industrie pétrolière et gazière. C'est pourquoi nous sommes heureux de prendre part au débat et de contribuer à faire franchir cet après-midi au bill les trois étapes de son étude.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, les membres du mouvement coopératif canadien se son réunis cette semaine à Ottawa pour discuter de l'avenir de leur mouvement à l'échelle municipale, provinciale, nationale et internationale. Les participants à cette conférence ont étudié avec une attention particulière la question de l'intervention du mouvement coopératif dans le développement énergétique.

Le bill C-116, tendant à constituer la Société coopérative de l'énergie, représente pour le mouvement coopératif un pas beaucoup plus grand qu'on ne le croit. On m'a fait remarquer à bien des reprises que puisqu'on trouvait des coopératives dans tous les secteurs, pourquoi n'entreraient-elles pas dans le secteur énergétique? Or, les coopératives sont effectivement intervenues dans ce secteur. A bien des égards, on les trouve certainement dans tous les secteurs de la vie, depuis le berceau jusqu'au tombeau. On les trouve actives aussi bien dans les garderies que dans les salons funéraires. Pourquoi donc alors cette incursion dans le secteur énergétique est-elle différente? Pour le comprendre, il faut remonter aux origines du mouvement.

Comment et pourquoi les coopératives ont-elles vu le jour? A ceux d'entre nous qui ont grandi dans les Prairies, les coopératives et les sociétés de crédit tiennent très à cœur. Les coopératives ont vu le jour en période de difficultés, sous la poussée des producteurs qui avaient besoin d'un juste prix pour leurs produits. Les syndicats céréaliers des Prairies sont nés de la nécessité de se protéger de la rapacité des sociétés exploitantes d'élévateurs locaux, qui manutentionnaient le grain. Le mouvement des sociétés de crédit et des caisses populaires a débuté à Lévis, au Québec, en 1900, parce que jusque-là les gens n'arrivaient pas à emprunter aux banques, même à des taux d'intérêt élevés.

Chez les sociaux-démocrates du Canada, nous avons beaucoup de problèmes en commun avec le mouvement coopératif. Comment développer notre principe moteur, qui veut que nous soyons les gardiens de nos frères et que la coopération et le partage puissent améliorer la vie de chacun?

Le coopérateur, comme le social-démocrate, a du mal à concrétiser cette conviction dans des organismes qui tiennent le coup en régime capitaliste. Ce régime est fondé sur le gain matérialiste et l'appétit de lucre aux dépens des autres, ce qui est diamétralement opposé aux principes de la coopération. Dans les premiers temps, les gens ont senti la nécessité de se protéger contre cet esprit de lucre afin de tenir le coup et de donner une certaine sécurité à leur famille. Au niveau économique, les gens ont constitué des coopératives des caisses populaires et des sociétés de crédit. Sur le plan politique, ils ont créé des partis. La Co-operative Commonwealth Federation, l'ancienne CCF, est née du désespoir de la dépression et, par certains côtés, du mouvement coopératif des Prairies. Je recommande à tous les députés la pièce *Paper Wheat*, qui est l'histoire des coopératives et de la mise sur pied des syndicats de blé des Prairies.

Le Nouveau parti démocratique s'est toujours reconnu des buts communs avec le mouvement coopératif. Nous avons en propre beaucoup de ses idéals, nous participons à la même lutte pour la survie dans un monde livré à la loi de la jungle. En conséquence, le Nouveau parti démocratique s'est efforcé d'appuyer le mouvement coopératif.

C'est uniquement dans les provinces où il y a déjà eu un gouvernement néo-démocrate qu'il y a des ministères des coopératives. Hier à la Chambre, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) une question, à laquelle il a d'ailleurs refusé de répondre, pour savoir si son gouvernement créera un ministère des coopératives. Son refus de répondre indique peut-être le peu d'intérêt que le gouvernement manifeste à ce sujet. Je répéterai cependant ma question: le gouvernement créera-t-il un ministère auquel les coopératives pourront s'adresser?

J'ai pris la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler du bill qui vise à établir la Société coopérative de l'énergie parce que mon chef, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), reconnaît l'énorme contribution et l'importance des coopératives et qu'il m'a choisi pour exprimer notre opinion à leur sujet. C'est la première fois qu'un député fédéral est nommé critique de son parti pour les questions qui touchent les coopératives.

• (1420)

Le bill sur la Société coopérative de l'énergie dont nous discutons aujourd'hui constitue une nouvelle tentative du mouvement coopératif en vue de protéger le public contre un milieu économique insensible. Le mouvement coopératif vise à modifier et non à remplacer le système capitaliste. A titre de socialiste, je ne peux pas être tout à fait d'accord avec l'appui que le mouvement coopératif accorde au système capitaliste, mais je n'éprouve que de l'admiration pour les membres du mouvement coopératif qui essaient de fonctionner à l'intérieur du système. Ils essaient de s'adapter à la structure économique et de modifier le système en fonction de leurs principes.

Que sont les coopératives? Elles permettent aux gens de collaborer les uns avec les autres grâce à un ensemble de structures et de processus organisationnels. Elles sont à la fois des associations de personnes et des organismes économiques, qui ont des objectifs sociaux et économiques. Elles essaient de combiner les principes de la démocratie politique à l'activité économique pour créer une démocratie économique. Elles se distinguent des autres associations, d'abord parce qu'elles appartiennent à leurs principaux usagers, qui peuvent être des consommateurs, des producteurs ou des travailleurs, plutôt qu'à des investisseurs et sont contrôlées par eux. Deuxièmement, parce que le contrôle s'exerce en fonction de valeurs démocratiques et qu'elles utilisent diverses structures pour favoriser la participation et la représentation des membres. Troisièmement, parce que les membres reçoivent les avantages produits par les activités et les ressources de la coopérative à titre d'usagers des services et non d'investisseurs. Voilà pourquoi j'ai dit au début de mon intervention qu'il s'agissait pour les coopératives d'une mesure beaucoup plus importante que bien des gens ne le réalisent. Les membres profitent des avantages à titre d'utilisateurs du service et non pas en tant qu'investisseurs. Dans le cas de la Société coopérative de l'énergie, les coopératives se retrouvent dans un nouveau domaine, car elles deviennent alors des investisseurs.

Toute personne qui essaie de régler les problèmes économiques que nous connaissons à l'heure actuelle devrait être appuyée, et le mouvement coopératif donne, dans ce cas-là, un exemple positif au Canada. Un groupe de travail sur l'économie du Nouveau parti démocratique a parcouru le pays l'année dernière. Les seuls groupes qui ont continué à faire preuve d'optimisme étaient les coopératives, les coopératives fédérées, les pools du blé, et même les petites exploitations agricoles coopératives et les petites coopératives de logement.

En ces jours de difficultés économiques, nous devons cependant nous demander pourquoi les coops ont jugé bon de se lancer dans le secteur énergétique aussi résolument. Le gouvernement a assuré les Canadiens que nous pourrions atteindre l'autarcie énergétique sous peu, mais il a renoncé à assumer ses

responsabilités et ne peut réaliser cet objectif comme il l'avait prévu.

La survie des coopératives dépend de la planification. Elles éprouveront de nombreuses difficultés si elles ne planifient pas leur avenir. C'est grâce à la planification et au partage que les coopératives peuvent protéger leurs membres contre les pires contrecoups de notre système économique. Elles peuvent injecter une note d'optimisme dans notre économie, même en temps de dépression.

Ce n'est pas la première fois qu'elles s'aventurent dans le secteur énergétique. La «Consumers Co-operative Refineries Limited» a été établie dans les années 1930. Au début du siècle, les grossistes et les détaillants coopératifs achetaient la majeure partie de leurs stocks à de petits raffineurs indépendants. Au début des années 30, beaucoup de ces petits raffineurs indépendants avaient été rachetés par les grandes sociétés qui avaient alors une grande influence sur les prix de gros; les coopératives ont donc envisagé de procéder à une intégration en amont.

Durant l'hiver de 1934-1935, dix coopératives de la région de Regina décidèrent de se construire une raffinerie à elles. Elles recueillirent $32,000 de capital-actions, et l'usine fut mise en service le 27 mai 1935. Elle avait une capacité de 500 barils par jour, qui allait passer à 28,000 barils par jour dans les années 70. À la fin de la décennie, les travaux d'expansion, visant à faire passer la capacité à 40,000 barils et à permettre une capacité possible de 50,000 barils ont coûté 30 millions de dollars, soit presque mille fois la somme nécessaire pour mettre en service l'usine au départ. La Federated Cooperatives exploite maintenant la raffinerie et approvisionne environ 850,000 membres, mais seulement 3 p. 100 de la charge d'alimentation appartient à la coopérative.

La Federated sait qu'il lui faut disposer d'une source sûre d'approvisionnement pour ses membres et ses clients. Cette proportion de 3 p. 100 est dangereusement faible. Elle ne pouvait pas compter exclusivement sur les promesses du gouvernement, de sorte qu'elle a envisagé d'étendre son contrôle sur certaines des sources de pétrole et de gaz. Comme l'explique M. Vern Leland, le président de la société, celle-ci a rapidement compris qu'il faudrait, pour se lancer dans les affaires pétrolières, beaucoup plus d'argent que la coopérative ne pouvait en trouver.

Le mouvement des coopératives est loin d'être négligeable: il est répandu, diversifié et puissant. C'est du mouvement des coopératives que vient l'idée de cette société coopérative de l'énergie. Au Canada, les coopératives sont présentes dans presque tous les secteurs de l'économie—l'agriculture, les approvisionnements et la fabrication, les minoteries, les fabriques de contre-plaqué, les machines agricoles, les engrais, les finances, les pêches, le logement, les services d'hygiène et les garderies.

La Canadian Union of Co-operatives travaille, de concert avec la Canadian Co-operative Credit Society, par le biais de la Development Foundation of Canada, à la promotion du développement social et économique par l'entremise des coopératives établies dans le tiers monde. Le mouvement des coopératives a également établi le Co-op College of Canada à Saskatoon, le Coady Institute à l'Université Saint-François-Xavier et l'Université de Sherbrooke offre un programme d'études sur les coopératives. Telle est la vigueur du mouvement qui porte la Société coopérative de l'énergie.

J'insiste sur le fait que les ressources humaines et matérielles sont mille fois plus puissantes, car elles s'inspirent d'idéaux de coopération—l'idée que les gens ont de l'importance, que c'est en collaborant qu'on peut se doter d'une économie démocratique et ainsi assurer notre survie dans ce monde.

Le mouvement des coopératives s'intéresse passablement au domaine de l'énergie. La SCE est la manifestation éclatante d'une grande confiance dans la possibilité, pour la population, de façonner son propre avenir et de développer une démocratie économique. La création de la Société coopérative de l'énergie vise quatre objectifs fondamentaux: premièrement, rechercher et exploiter des produits pétroliers et d'autres sources d'énergie afin d'assurer la sécurité à long terme de l'approvisionnement pour l'ensemble des coopératives et tous les Canadiens. Tous les Canadiens reconnaissent la nécessité de posséder leur secteur de l'exploitation des ressources. Deuxièmement, offrir une possibilité d'investissement pour les capitaux à long terme à l'intention des coopératives, des caisses de crédit, des caisses populaires et de leurs membres. Il faut un nouveau domaine d'investissement pour les coopératives. Troisièmement, contribuer aux efforts en vue de canadianiser le secteur du pétrole et du gaz conformément aux principes de propriété et de contrôle canadiens, dont le ministre a parlé dans le cadre du PEN. Quatrièmement, participer à la recherche et au développement d'autres sources d'énergie et encourager l'économie d'énergie. Les organismes en cause sont très nombreux et je ne les citerai pas tous.

• (1430)

Ce projet de loi va créer la Société coopérative de l'énergie et les deux organismes qui lui font pendant: la Société coopérative de développement énergétique et le Fonds coopératif d'investissement dans le secteur énergétique. Le projet de loi C-116 se fonde sur une entente conclue en décembre dernier entre les coopératives participantes et le gouvernement fédéral. Les coopératives participantes représentent un groupe qui compte un très grand nombre de membres. Il y a près de 9 millions de membres, dont l'avoir est évalué à près de 50 milliards de dollars. L'accord est le fruit de recherches et d'études exhaustives et nous espérons que toutes les éventualités y sont prévues.

Toutes les coopératives participantes sont conscientes de se lancer dans une nouvelle aventure. Les co-entreprises avec le gouvernement n'ont pas toujours donné de bons résultats. Il s'agit d'un projet nouveau par sa portée et par le secteur visé, dans lequel les coopératives n'ont qu'une expérience restreinte. Mais il s'agit d'organismes commerciaux solides qui ont fait leurs preuves au cours des ans et qui savent où ils vont. Je signale en passant que cette idée émane des coopératives, et non du gouvernement.

Le Nouveau parti démocratique appuie ce bill, car il est persuadé qu'en général les Canadiens ont compris la nécessité de canadianiser le secteur de l'énergie. Le mouvement des coopératives est vraiment canadien et les sociétés que l'on établit seront également vraiment canadiennes et travailleront pour les Canadiens.

Évidemment le gouvernement dira que nous avions déjà des sociétés canadiennes comme Dome et Petro-Can. L'une d'elles est une société privée et l'autre une société de la Couronne et je

mets n'importe qui au défi d'essayer de changer un des membres du conseil d'administration de Dome ou de Petro-Canada. Néanmoins, la Société coopérative de développement énergétique aura son mot à dire pour la nomination des administrateurs. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je m'inquiète un peu de voir les coopératives se lancer dans ce genre de société et d'investissement, mais ce sont des institutions démocratiques et leurs membres auront un certain droit de regard sur leur administration.

Les coopératives se basent sur certains principes qu'il faut protéger. Les membres de toutes les coopératives qui participeront à cette entreprise doivent veiller au respect de ces principes. Depuis quelques mois et même quelques années les coopératives examinent quelle sera leur orientation future. Il s'agit là de quelque chose de nouveau pour elles et nous avons donc le devoir de suivre ce qui se passe. Au cours d'une récente réunion, les coopératives ont lancé une idée dont elles discutaient depuis plusieurs jours. Elles ont prononcé plusieurs mots clés tels que «sans exploiter les gens», et les membres doivent veiller à ce qu'elles ne se lancent pas dans des investissements dans le but d'exploiter les citoyens. Elles ont également laissé entendre qu'elles ne devaient pas dégrader la nature. Que pense cette société des forages sous-marins et notamment de l'énergie nucléaire? Si elles forment une société, ces coopératives doivent également s'acquitter des responsabilités qui leur incombent à ce titre. Leurs pouvoirs doivent trouver leur fondement dans la collectivité et l'organisation locale. Ce genre de structure permet-il de conserver un système démocratique?

Monsieur l'Orateur, je serai heureux le jour où le gouvernement fédéral reconnaîtra vraiment l'importance et les possibilités du mouvement coopératif. J'attends avec impatience également le jour où les entreprises coopératives joueront un rôle majeur au sein d'une économie qui fera passer les besoins des gens avant les intérêts égoïstes des grandes sociétés. Enfin j'attends impatiemment le jour où les Canadiens auront vraiment en mains leurs institutions politiques et économiques et où ils pourront utiliser le mouvement coopératif pour assurer leur prospérité au lieu simplement d'avoir à se protéger contre la cupidité et la rapacité.

Nous espérons que ces sociétés coopératives obtiendront du succès, nous leur offrons nos meilleurs vœux, et nous avons la conviction que le caractère démocratique du mouvement coopératif sera salutaire à ses membres et à tous les Canadiens.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Si je suis bref, monsieur l'Orateur, c'est que je ne veux pas retarder l'examen de ce bill. Je le trouve excellent et je tiens seulement à signaler que le parti indépendant l'appuie sans réserve.

Des voix: Bravo!

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, j'estime que tous les députés devraient féliciter le mouvement coopératif du Canada d'avoir pris sur lui de préparer ce bill et d'en saisir la Chambre. J'estime en outre de mon devoir de remercier tout particulièrement les sociétés coopératives qui nous ont communiqué leur point de vue, notamment le Syndicat du blé de l'Alberta, la Fédération albertaine des coopératives d'économie, les Coopératives fédérées de la Saskatchewan, et le Syndicat du blé de la Saskatchewan. Tous sans exception méritent des félicitations. Je me réjouis tout particulièrement que le siège social de la Société soit établi à Calgary, la capitale du pétrole et du gaz. Ainsi, le mouvement coopératif et plus particulièrement le gouvernement fédéral apprendront peut-être quelque chose au contact des industriels de ce secteur.

• (1440)

La société est véritablement une société et une entreprise de l'Ouest. Nous attendons tous beaucoup de l'association du mouvement coopératif et du gouvernement fédéral. Le ministre a laissé entendre que la coentreprise vaudrait un milliard d'ici cinq ans, ce qui dépasse largement les 100 millions que le gouvernement fédéral aura investis au départ. Je souhaite bonne chance à cette nouvelle Société et j'espère que, d'ici cinq ans, elle vaudra 2 milliards.

Cela m'amène à mon point principal pour aujourd'hui. Je me félicite de la nouvelle orientation que le secteur pétrolier et gazier vient de prendre de lui-même. Ce secteur en avait besoin et c'est spontanément et non pas contraint qu'il a choisi cette voie.

Cela rappelle un peu l'orientation que l'Alberta a prise il y a quelques années en créant l'Alberta Energy Company. J'espère que la nouvelle coentreprise va entrer bien vite en contact avec l'Alberta Energy Company pour s'associer éventuellement avec elle dans une nouvelle coentreprise. La nouvelle Société va se consacrer essentiellement à la mise en valeur et à la prospection des terres provinciales et non des terres fédérales et, à ce propos, je voudrais poser quelques questions au ministre. Je voudrais notamment savoir pourquoi des entreprises qui s'intéressent aux terres provinciales ne bénéficient pas du Programme d'encouragements pétroliers.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le débat en deuxième lecture porte sur le principe des projets de loi. La Chambre doit se constituer en comité plénier. Le député pourra alors poser des questions et c'est pourquoi je lui demanderai d'attendre ce moment-là.

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de ne pas être de votre avis. Je voudrais faire remarquer deux points très importants puisque nous parlons du principe et des orientations du projet de loi. Si vous préférez, je ne vais pas poser de question, je vais plutôt en parler comme d'une politique. Cela ne sera pas très long car je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption du bill.

La question de politique est très simple. Pourquoi une entreprise mixte comme celle-ci ne bénéficierait-elle que d'une subvention de 35 p. 100 aux termes du programme PEP, alors que si elle exerçait son activité sur des terres fédérales, elle bénéficierait d'une subvention de 80 p. 100 à l'égard de ses dépenses de prospection? Cette question de politique a un lien étroit avec la présente mesure. Je souhaite que le ministre trouve le moyen d'offrir à ce genre d'entreprise mixte une subvention supérieure à 35 p. 100, subvention prévue pour les entreprises mixtes et les sociétés engagées dans la prospection sur les terres provinciales.

Le second aspect très important relativement à ce genre d'entreprise mixte, d'un point de vue d'orientation politique, est que le gouvernement a décidé d'assigner une participation de 25 p. 100 à la Couronne ou à une société de la Couronne, dans toute entreprise en activité dans toutes les terres fédérales. Je crois que ce genre d'entreprise mixte finira par s'implanter dans les terres fédérales. J'espère que le gouvernement fédéral voudra réexaminer sérieusement sa participation

obligatoire de 25 p. 100 dans cette entreprise mixte créée aux termes du projet de loi.

Je crois qu'il était essentiel de faire valoir ces deux questions d'orientation qui pourront affecter l'avenir de cette entreprise mixte.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Un problème se pose à la présidence. Selon la motion à l'étude, le projet de loi doit être renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. D'après les propos tenus hier par le leader parlementaire du gouvernement et par le député de Calgary-Centre (M. Andre) aujourd'hui même, la présidence considère qu'il y a consentement unanime pour que la motion soit modifiée et le bill renvoyé au comité plénier.

M. Pinard: Vous avez parfaitement raison, monsieur l'Orateur. La même procédure va s'appliquer au bill dont l'étude va suivre plus tard dans le courant de l'après-midi.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Francis.)

(Les articles 2 à 27 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le président: Le bill est-il adopté?

M. Yurko: Monsieur le président, je voudrais que le ministre m'explique quelle suite a été donnée aux deux décisions dont j'ai parlé au sujet de l'octroi de subventions au titre du programme des encouragements pétroliers à une entreprise comme celle-ci, située sur les terres provinciales, lesquelles sont limitées à 35 p. 100 comparativement à 80 p. 100 pour les terres de la Couronne. Deuxièmement, le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de s'approprier une part de 25 p. 100 pour tous les projets qui s'inscrivent dans cette entreprise conjointe menée sur les terres du Canada?

M. Lalonde: Monsieur le président, premièrement, les subventions accordées dans le cadre du programme d'encouragements pétroliers sont universelles. Elles s'appliquent à toutes les sociétés, qu'il s'agisse de sociétés fédérales, de sociétés provinciales, de sociétés strictement privées ou de coopératives. Pas plus que le régime fiscal, nous ne croyons que ces subventions devraient être sélectives. Toutes les sociétés pétrolières et gazières devraient se retrouver sur le même pied pour ce qui est des taxes et des subventions. Nous n'avons pas l'intention d'accorder des subventions spéciales à cette société en particulier.

• (1450)

A propos de la deuxième question, les mêmes dispositions s'appliquent dans le cas des terres du Canada. La part de 25 p. 100 compense pour la contribution fournie par les contribuables canadiens aux fins de la prospection dans les terres du Canada. Comme le député l'a fait remarquer, les contributions pourront atteindre jusqu'à 80 p. 100 du coût de la prospection. Les Canadiens obtiennent en retour une part de 25 p. 100 de tout développement qui pourra avoir lieu. La même règle s'applique. Il n'y aura pas d'injustice.

Le président: Le bill est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Dois-je lever la séance et faire rapport du bill?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LA SAISIE-ARRÊT ET LA DISTRACTION DE PENSIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jean-Luc Pepin (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le bill C-38, tendant à prévoir la saisie-arrêt entre les mains de Sa Majesté du chef du Canada et la distraction de prestations de pension allouées par Sa Majesté du chef du Canada en application de certaines dispositions législatives, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'honorable Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Monsieur l'Orateur, je suis heureuse de prendre la parole cet après-midi pour proposer la deuxième lecture du bill C-38, loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions. Les députés et les Canadiens se demanderont peut-être pourquoi le ministre chargé de la condition féminine présente un projet de loi qui semble dénué d'intérêt humain. Je veux rassurer les députés et leur dire que, de fait, cette mesure aura une incidence très marquée sur nombre de Canadiens, notamment parmi les femmes. Je recommande instamment à la Chambre de l'adopter rapidement.

Je rappelle aux députés que ce bill traîne au *Feuilleton* depuis deux ans. Grâce aux efforts de beaucoup de femmes actives, y compris celles de parlementaires, nous avons pu en saisir la Chambre, et j'espère qu'il sera adopté sans délai.

Il y a belle lurette que les agents de la Couronne, dont les députés, n'ont pas à craindre la saisie de leur salaire. Les créanciers ne peuvent pas percevoir ce qui leur est légalement dû, par les voies qui leur sont normalement ouvertes, tout simplement parce que le débiteur travaille à titre d'agent de la Couronne. Le bill que nous étudions aura pour effet de faire disparaître cette vieille prérogative d'immunité en vertu de laquelle les agents de la Couronne ne pouvaient pas être victimes de saisies. L'immunité de la Couronne perd toute justification dans ces cas, puisque la poursuite est intentée contre Sa Majesté en nom seulement. Nous savons tous que c'est le soi-disant débiteur qui est le vrai coupable.

Rien que pour vous donner une idée du nombre de personnes exemptées, voici une liste de celles qui sont protégées dans les domaines de compétence fédérale. Elle comprend tous les fonctionnaires fédéraux, les personnes nommées à des commissions ou rattachées aux tribunaux, les employés des sociétés de la Couronne, les membres des Forces armées canadiennes, les juges nommés par le gouvernement fédéral, les employés du Parlement et, enfin, mais non les moindres, les députés et les sénateurs. Je le répète, nous sommes redevables aux femmes de parlementaires qui ont déployés tant d'efforts pour que cette mesure soit adoptée.

A cause de cette immunité contre les saisies, beaucoup de femmes sont dans l'impossibilité de faire exécuter leurs ordonnances de soutien familial par leurs ex-maris parce qu'ils travaillent pour le gouvernement fédéral ou qu'ils en reçoivent des prestations de pension. De plus, les créanciers ne peuvent pas recouvrer une créance, même avec une ordonnance, d'un petit nombre de fonctionnaires fédéraux qui ne paient pas leurs dettes. Une fois le bill C-38 devenu loi, la Couronne pourra accepter les ordonnances de soutien et acquitter les dettes des personnes qui reçoivent leur salaire du gouvernement fédéral.

Alors que le bill C-49 et le bill C-52, présentés respectivement en mai 1978 et en mars 1979, auraient permis de saisir les salaires, après une modification à la loi sur l'administration financière, le bill C-38 crée une nouvelle loi, la loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions. Outre qu'il autorise la saisie-arrêt de traitements, il offre des moyens supplémentaires d'obtenir l'argent nécessaire pour l'exécution d'ordonnances de soutien familial; je m'explique.

La plupart du temps, pour l'exécution des ordonnances de saisie entre les mains de la Couronne fédérale, on suivra les lois provinciales. C'est essentiel, si l'on veut que la transition se fasse sans heurts. Je tiens toutefois à signaler les cas où l'on procédera d'une façon légèrement différente. Il y a tout d'abord l'avis. La signification de l'intention du créancier de faire une saisie-arrêt entre les mains de la Couronne servira les intérêts du créancier et de la Couronne. Grâce à cet avis, le gouvernement, à titre d'employeur, pourra repérer le dossier du fonctionnaire concerné dans tous les dossiers de la Fonction publique malgré son étendue et sa décentralisation. On ne fera pas perdre de temps aux créanciers en adressant le bref de saisie-arrêt à un autre employeur ou en essayant de pratiquer une saisie-arrêt sur le traitement de personnes qui ne sont plus employées de la Couronne. Je précise que l'avis ne sert qu'à lancer la première démarche de saisie-arrêt. Par la suite, il faudra l'avis si le fonctionnaire a cessé de travailler pour la Fonction publique pendant un certain temps ou si un laps de temps assez long s'est écoulé entre les saisies-arrêts pratiquées par le créancier.

Les autres changements ont trait à la mise en application des lois provinciales relatives à la saisie-arrêt. En vertu de la plupart des lois provinciales, lorsqu'une ordonnance de saisie-arrêt a été signifiée à l'employeur après la journée de paie normale, le créancier doit payer les frais qui découlent de la tentative infructueuse de saisie-arrêt et il doit reprendre les démarches; il doit recommencer à zéro. D'après le bill C-38, l'ordonnance de saisie-arrêt demeurera en vigueur jusqu'à la prochaine journée de paie, peu importe le moment auquel l'ordonnance a été signifiée par rapport au jour de paie habituel. C'est une question de bon sens; il faut parfois faire preuve de bon sens et nous y veillons.

Par ailleurs, il n'y aura pas besoin de calculer combien le gouvernement devait à l'employé le jour où l'ordonnance de saisie-arrêt a été signifiée, car l'ordonnance sera en vigueur pour toute la période de paie habituelle. C'est une question de bon sens, je le répète. Grâce à cela, le problème sera résolu et le solde dû à l'employé le jour où l'ordonnance de saisie-arrêt a été signifiée sera plus facile à calculer. Cette disposition doit permettre la saisie-arrêt du salaire entier pour chaque période de paye régulière, sous réserve des lois provinciales.

• (1500)

Les dispositions de la première partie précisent la situation des sociétés de la Couronne. A l'heure actuelle, certaines d'entre elles disposent de comptes bancaires, et le traitement de leurs employés ne provient pas du Fonds du revenu consolidé. Pour d'autres, ce n'est pas le cas. En vertu du projet de loi C-38, les sociétés de la Couronne dont la paye n'est pas réglée au moyen du Fonds du revenu consolidé seront assujetties aux lois sur la saisie-arrêt des provinces. Cependant, celles dont la paye provient du Fonds seront assujetties aux dispositions du projet de loi C-38 touchant les saisies-arrêts; la liste de ces sociétés figurera dans le règlement connexe.

Étant donné la fréquence des déplacements dans les forces armées canadiennes et vu les dispositions qui existent déjà concernant l'affectation obligatoire de la solde en vue des ordonnances de soutien familial, les règlements relatifs à la saisie-arrêt pour les membres des forces armées canadiennes seront établis conformément à la loi sur la défense nationale. Ces règlements seront fidèles aux principes énoncés dans le bill C-38.

En cette période d'austérité économique, les créanciers ne pourront manquer de se réjouir devant ces dispositions importantes grâce auxquelles il deviendra plus difficile à ceux qui figurent sur la liste de paye du gouvernement fédéral d'échapper au remboursement de leurs dettes légitimes.

Une certaine catégorie de la population va plus particulièrement bénéficier de la loi. Il s'agit de Canadiennes qui vivent grâce à la pension alimentaire que leur verse un époux ou un ex-époux.

Les femmes occupent une place disproportionnée parmi la population pauvre au Canada. La chose est encore plus flagrante dans le cas des familles monoparentales dont le chef est une femme. Pas moins de 41.5 p. 100 de ces familles vivent sous le seuil de la pauvreté. Les familles dont le chef est une femme sont six fois plus menacées de pauvreté que celles dont le chef est un homme. Je tire ces données des statistiques préliminaires sur la pauvreté au Canada, publiées par le Conseil national du bien-être social en 1980.

Parmi les femmes chefs de famille, beaucoup sont séparées de leur mari ou divorcées. Bon nombre ont signé des ententes de séparation et obtenu une ordonnance leur donnant droit à une pension alimentaire pour elles-mêmes et leurs enfants. Toutefois—et ce sont des chiffres que je trouve tout aussi aberrants—70 p. 100 de toutes les ordonnances pour pension alimentaire accusent des arrérages dans les cinq ans qui suivent le jugement du tribunal. Le recouvrement des arrérages nécessite souvent beaucoup de temps et d'argent, ce dont les familles qui vivent des versements de soutien ne disposent habituellement pas. Je ne crois pas qu'il y ait un seul député ici présent qui n'ait jamais reçu d'appel d'une électrice aux prises avec un tel problème.

Comme vous le savez, la plupart des aspects du droit de la famille, à l'exception du divorce, relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux en vertu de l'article 92 de la loi constitutionnelle de 1867. Le présent gouvernement s'est engagé à faire tout ce qu'il peut dans le cadre de ses attributions pour alléger le fardeau de ces femmes et le présent projet de loi est au nombre des mesures prises.

Bien entendu, les conjoints en faveur de qui est rendue une ordonnance judiciaire pour pension alimentaire contre tout employé du gouvernement fédéral, y compris ceux que j'ai énumérés au début de mon intervention, seront désormais en mesure, au même titre que tous les autres créanciers, de la faire exécuter en recourant à la saisie-arrêt. En outre, nous avons prévu des dispositions ne s'appliquant qu'aux ordonnances de soutien financier. La loi permettra au gouvernement, à la demande d'une personne en faveur de qui aura été rendue une ordonnance de soutien, de distraire les prestations de pension aux fins du paiement de l'ordonnance. C'est un changement très important car nous savons tous que les femmes plus âgées sont les plus démunies de tous les pauvres. Peu d'entre elles touchent des prestations en vertu d'un régime privé de pension. Cela, parce qu'elles auront travaillé pour de petits employeurs qui n'offrent pas de régime et qu'elles ne peuvent espérer que des prestations de survivant leur soient versées. Comme je l'ai dit à maintes et maintes reprises, ces femmes se rendent compte que le vieil adage n'est pas confirmé: ils emportent leur argent au paradis.

La deuxième partie du projet de loi porte sur la distraction des prestations de pension pour l'exécution d'ordonnances de soutien financier de la famille. Le régime actuel de distraction de prestations de pension a été élargi en ce qui concerne surtout les ordonnances de soutien. Je tiens toutefois à préciser qu'il n'est pas question ici de saisie-arrêt. Seules quelques provinces à l'heure actuelle permettent la distraction des prestations de pension, par le biais de la saisie-arrêt, en application d'ordonnances de soutien. Je veux bien souligner aujourd'hui que nous parlons des prestations de pension payables à d'anciens fonctionnaires, des députés, des juges, et le reste.

Ce que ne prévoit pas le présent projet de loi, et je tiens à être très précise, c'est la distraction de prestations de pensions telles que les pensions d'anciens combattants et celles de la sécurité de la vieillesse. Celles-ci ne sont pas visées par le projet de loi. Celui-ci ne n'applique qu'aux pensions de retraite ou caisses de retraite financées conjointement par l'employé et l'employeur, ne vise que les prestations qui sont actuellement versées et ne touche en rien les cotisations faite à ces caisses. Les quelques sociétés de la Couronne qui ne recourent pas au Fonds du revenu consolidé pour leur liste de paye, mais qui participent à des caisses de retraite financées à même ce fonds, sont également assujetties à cette partie du projet de loi.

A l'heure actuelle, en vertu de la loi sur la pension de la Fonction publique, de la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et de la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, les prestations de retraite peuvent être transférées à une personne qui cherche à faire exécuter une ordonnance de soutien de famille. La distraction demeure toutefois à la discrétion du ministre chargé de la caisse de retraite en question. C'est là aussi un point très important. Même si ce pouvoir discrétionnaire s'est toujours exercé en faveur de la distraction, celles-ci s'appliquent rarement à plus de la moitié de la pension de retraite. Des dispositions du bill abolissent le pouvoir discrétionnaire du ministre et rendent la distraction nécessaire à la suite d'une ordonnance de tribunal et, dans certaines conditions, celle notamment qui concerne la résidence au Canada.

Dans les provinces où la loi relative à la distraction ou à la saisie-arrêt de prestations de pension ne prévoit pas d'ordonnance de soutien financier, le montant distrait ne doit pas dépasser 50 p. 100 des prestations nettes de pension. Dans les autres provinces, ce sont les lois provinciales qui déterminent le niveau du montant distrait.

J'exhorte les députés à adopter cette très importante mesure législative. Une loi comme celle-là devrait permettre dorénavant aux conjoints et aux ex-conjoints des fonctionnaires de faire appliquer strictement les ordonnances de soutien financier les concernant. Elle devrait en outre grandement améliorer les conditions de vie dans les circonscriptions; j'aimerais signaler par ailleurs que les parlementaires ne feront plus à cet égard l'objet d'un traitement particulier.

Comme je crains qu'un nombre insuffisant de Canadiens—et surtout de femmes qui ont souffert trop longtemps de la situation antérieure—ne soient mis au courant de ces modifications, nous comptons publier des brochures exposant dans leurs grandes lignes les modifications qu'apportera le bill une fois celui-ci promulgué. Nous veillerons à ce que ces brochures soient mises à leur disposition dans des endroits publics où les femmes bénéficiant d'ordonnances de soutien pourront les obtenir. Bien sûr, nous verrons à ce qu'il s'en trouve aux tribunaux de la famille où les personnes les plus intéressées se les procureront vraisemblablement.

Il est également important de signaler que ces mesures ont l'appui des gouvernements provinciaux. Sauf erreur, les députés tiennent à ce que le projet de loi soit adopté et mis en œuvre le plus tôt possible. Cela fait, il faudra compter quelques mois avant la promulgation du règlement d'exécution, et la mise en place de tous les mécanismes nécessaires à leur mise en application. J'espère bien que cela se fera sans tarder, et que le bill entrera en vigueur dans les plus brefs délais.

• (1510)

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, comme l'a fait remarquer le ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola), aujourd'hui marquera la fin de l'une des plus anciennes prérogatives royales. Il y a bien des années, l'image qu'on se faisait du créancier correspondait à celle que pouvaient évoquer les personnages des romans de Charles Dickens. Mais qui est le créancier d'aujourd'hui? Aujourd'hui, c'est aussi bien l'épicier du coin que le mécanicien ou le dentiste. Ce pourrait même être l'un d'entre nous, qui allons justement perdre la protection dont nous bénéficions jusqu'à présent. Nous avons en effet le crédit facile en cette société où abondent les cartes de crédit. Mais quiconque pratique le droit sait combien il peut être difficile et décourageant de chercher à recouvrer une dette d'un employé de la Couronne. A cause de ses problèmes de trésorerie, le commerçant d'hier comme d'aujourd'hui ne pouvait pas se permettre d'effacer des dettes, mais s'il voulait récupérer son argent il devait faire face au genre de difficultés exposées par le porte-parole des ministériels. Il n'était pas possible de procéder à une saisie-arrêt contre un débiteur qui était au service de la Couronne. Quand il s'agissait d'un membre des Forces armées, il fallait s'adresser à l'officier commandant, ou au commandant, au sous-ministre ou même au ministre et si ces personnes ne voulaient pas user de leur autorité et collaborer, il était bien difficile de recouvrer une dette. Les exemptions dont bénéficiaient les employés de la Couronne ont été maintenues, mais l'exemption de la saisie-exécution et de la saisie-arrêt remonte fort loin, comme nous l'avons tous fait

remarquer, et elle a rendu alors impossible d'obtenir le remboursement, ce que ce projet de loi permettra de faire, avec le temps.

J'ai été plutôt étonné d'entendre le ministre rappeler à plusieurs reprises le caractère urgent de cette mesure et de dire à quel point elle serait utile aux femmes. Au fil des années, au moins six provinces et deux territoires ont supprimé cette protection dont jouissaient leurs habitants pour ce qui est des dispositions prévues dans le projet de loi fédéral. Nous intervenons plutôt tardivement. Nous voulons savoir pourquoi les employés du gouvernement devraient bénéficier d'un traitement préférentiel. De toute évidence, la réponse est qu'ils n'ont pas lieu d'être privilégiés, car nous avons vu que la fonction publique fédérale a pris un telle expansion qu'elle compte aujourd'hui plus de 500,000 employés. Quelle qu'ait été la justification à l'époque pour les protéger de la sorte, celle-ci n'existe plus aujourd'hui. En fait, elle n'existe plus depuis bien des années.

Ce n'est pas la première fois que nous étudions le bill C-38. Nous en débattons depuis 1978. Je voudrais rendre hommage à l'ancien député de Leeds-Grenville, feu Tom Cossitt, qui s'est efforcé de matérialiser cette loi il y a au moins deux ans. C'est grâce à ses efforts soutenus que nous sommes saisis aujourd'hui de ce bill qui se fait attendre depuis très longtemps.

Le ministre d'État (Mines) a fourni une description très détaillée et précise de son contenu et des personnes qu'il vise, mais je constate à nouveau que le ministre de la Justice (M. Chrétien) est absent. Pourtant, le bill a été présenté à la Chambre au nom du ministre de la Justice. Son secrétaire parlementaire n'est pas ici non plus pour présenter le projet de loi à sa place. Le ministre de la Justice ne doit pas présenter tellement de bills devant la Chambre. Je me demande s'il n'est pas ici parce qu'il a hâte d'occuper le siège qui se trouve à sa droite ou bien parce qu'il est mal pris ou a des engagements. Toujours est-il qu'il devrait être à la Chambre pour présenter le bill et veiller à ce qu'il y a ait plus de justice pour les Canadiens.

Une voix: Il est certain que vous pouvez parler avec plus de passion que le ministre.

M. Reid (St. Catharines): Le député aura l'occasion de parler s'il veut en profiter et retarder encore davantage l'adoption du bill.

Les remarques du ministre d'État (Mines) ont été très utiles. Elle l'ont été tellement que j'abrégerai sensiblement mon allocution sur les dispositions particulières du projet de loi. Je voudrais toutefois mentionner à nouveau les deux domaines qu'il couvre. Le premier concerne les traitements, rémunérations, honoraires et rétributions que nous ou toute autre personne employée par la Couronne pourrions recevoir. Le débiteur doit maintenant être un débiteur en vertu d'un jugement au sens où l'entendent généralement les dispositions du droit provincial avant qu'une saisie-arrêt puisse être entamée. Comme l'a fait valoir madame le Ministre, les saisies-arrêts ne se déroulent pas de la même façon que dans la province et pourraient faire l'objet des arrangements habituels avec le débiteur, ce qui permettrait de simplifier davantage les choses; mais voilà que la Couronne a cru bon d'apporter quelques modifications ou nouvelles procédures. Cependant, comme on constate à la lecture du bill que celles-ci ne sont pas nuisibles, nous sommes disposés à les accepter.

Le second domaine concerne la distraction du montant des pensions. Je suppose que cela donne au ministre responsable de la condition féminine le droit de faire certaines observations qui ne se rapportent pas directement au bill, mais il est certain que le projet de loi se rapporte dans une large mesure aux dispositions de soutien. Le second domaine donc concerne les pensions que peuvent recevoir les fonctionnaires et qui peuvent faire l'objet de distractions, ainsi que le mentionne le bill. On y prévoit la distraction des prestations de pensions et autres caisses de retraite à l'exception, comme le ministre l'a fait remarquer, du régime de pensions du Canada et des pensions payables aux anciens combattants.

Les députés du parti conservateur applaudissent ces deux exemptions. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous insistions depuis si longtemps pour que ce bill soit présenté. La distraction des pensions se fait en conformité des conditions prévues dans la loi et uniquement dans les cas où une ordonnance de soutien financier a été prononcée par un tribunal compétent dans la province de résidence. Même si les sociétés de recouvrement des créances ne peuvent avoir accès à ces primes ou pensions, les conjoints, ex-conjoints et personnes à charge peuvent dorénavant demander que l'on procède à la distraction de sommes allant jusqu'à 50 p. 100 de la pension qui leur est due.

Je ne pense pas que le ministre ait mentionné cela, mais il convient de signaler qu'un grand nombre de fonctionnaires ont les mêmes difficultés que les autres Canadiens. Ils ont autant de mal que leurs concitoyens à boucler leur budget. Le projet de loi interdit donc explicitement de renvoyer l'employé sous prétexte qu'il a fait l'objet d'une saisie-arrêt. Par conséquent, il tombe sous le sens qu'ils devraient être traités comme tous les autres Canadiens pour ce qui est du recouvrement ou de la perception des dettes. Cependant, j'espère qu'ils n'oublieront pas leur statut de fonctionnaires.

Il est inutile de prolonger le débat, étant donné que les arguments ont été présentés de façon fort détaillée. Je tiens à dire que ce fut un privilège pour moi de pouvoir prendre la parole au sujet de cette mesure, même à la onzième heure, et de dire, au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, que nous souhaitons qu'elle franchisse rapidement toutes les étapes.

Des voix: Bravo!

• (1520)

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas si longtemps, je me demandais si nous allions laisser mourir au *Feuilleton* cette importante mesure mise à l'étude cet après-midi. Le ministre a fait une longue intervention avec force détails et beaucoup d'éloquence, cela va sans dire. Nous avons accepté de faciliter l'adoption de deux autres mesures. Je remercie les autres députés pour leur exposé minutieux, des exposés que je n'envisage certainement pas de reprendre moi-même. Les députés me paraissent d'accord là-bas. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'une façon de juger de la valeur d'une mesure est de considérer qui est en faveur et qui est contre.

Je remercie le critique de mon parti en matière de justice, le député de Burnaby (M. Robinson), pour tout le travail qu'il a

accompli relativement à ce bill. Comme il souhaitait que la mesure soit adoptée sans faute, avec la collaboration de bien d'autres personnes, il a fait marcher les choses rondement. Permettez que j'énumère brièvement tous ceux qui favorisent l'adoption de cette mesure. D'abord, la Commission de réforme du droit et surtout son président, M. Frank Muldoon; l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui, d'après certains, ne souhaiterait pas que le bill soit adopté tout de suite, parce que ses membres sont pour l'instant protégés contre les saisies-arrêts en matière de pension. Il y a aussi l'Association des agences de recouvrement des comptes de l'Ontario; naturellement, ces gens-là jubilent. Nous comprenons d'ailleurs leur impatience. Enfin, les femmes du Canada qui, comme tout le monde le sait, gagnent juste un peu plus de la moitié du salaire moyen des hommes. Beaucoup ont quitté leur emploi, ont pris leur retraite, sont veuves ou âgées et voilà pourquoi elles se retrouvent tout au bas de l'échelle économique. Elles aussi souhaitent ardemment obtenir une meilleure protection.

Il y a aussi la question des besoins de subsistance à préciser. Depuis bien longtemps, la Commission de réforme du droit a soulevé cette question. C'est un véritable privilège que les employés des sociétés de la Couronne ou les fonctionnaires puissent invoquer leur statut d'employé public pour se soustraire à leurs obligations. Ces gens-là qui pouvaient fuir leurs responsabilités ne se réjouiront certainement pas. Il est donc important d'adopter le bill et de l'adopter rapidement.

Je crois qu'il faut rendre hommage à l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Leur porte-parole, M. Del Hewitt-White, a dit qu'il ne voyait pas pourquoi les employés de l'État devraient continuer de bénéficier d'un tel avantage. En étudiant cette question, l'Alliance avait demandé avis à ses conseillers juridiques et elle ne voit aucune objection à ce bill. Ils ne voient aucune objection à ce bill. En fait, ils sont d'accord pour qu'on l'adopte dans la mesure où il ne va pas plus loin que les dispositions en vigueur dans le secteur privé à l'égard des saisies-arrêts sur le salaire ou les distractions de pensions.

Je crois que de nombreuses provinces sont en faveur de ce bill. Je n'en dirai pas plus, monsieur l'Orateur, car je sais que nous tenons beaucoup à examiner deux autres projets de loi cet après-midi. Je félicite le gouvernement d'avoir présenté cette mesure. Elle s'est fait longtemps attendre. Le débiteur de mauvaise foi ne devrait pas pouvoir échapper à ses obligations simplement parce qu'il est à l'emploi d'une société de la Couronne, de la Chambre des communes ou du Sénat, ou de la Fonction publique.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si j'ai bien compris, les députés désirent que la motion et le projet de loi franchissent toutes les étapes aujourd'hui.

La motion prévoit le renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Il me faut une motion et la Chambre doit consentir à l'unanimité à ce qu'elle soit modifiée.

Dois-je alors proposer, au nom de M. Kelly, appuyé par M^me^ Killens, que l'on modifie la motion afin de renvoyer le bill au comité plénier?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, nous serions d'accord, bien sûr, mais il faudrait que la motion soit proposée par un ministre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): On me dit que c'est inutile car nous avons certaines . . .

Afin d'éviter des contestations je suis bien d'accord pour proposer la motion au nom d'un ministre.

L'hon. Jean-Luc Pepin (au nom de M. Chrétien) propose: Que le bill soit renvoyé au comité plénier.

M. Nickerson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En jetant un rapide coup d'oeil sur la première page du projet de loi, je remarque que le gouverneur général recommande l'affectation de deniers publics aux fins prévues dans le projet de loi. Il s'agit donc, à mon avis, d'une loi de finances et, en conséquence, c'est un ministre qui devrait présenter la motion.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je me suis trompé, en effet, et je remercie les députés du Yukon (M. Nielsen) et de Western Arctic (M. Nickerson) d'avoir apporté cette correction.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e^ fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Blaker.)

Le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre est maintenant formée en comité plénier pour étudier le bill C-38, tendant à prévoir la saisie-arrêt entre les mains de Sa Majesté du chef du Canada et la distraction de prestations de pension allouées par Sa Majesté du chef du Canada en application de certaines dispositions législatives. Les articles 2 à 20 sont-ils adoptés?

M. Nickerson: Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre d'État aux Mines, qui parraine le projet de loi, au sujet de l'article 12. Celui-ci concerne les règlements que peut établir le gouverneur en conseil; au paragraphe *a*), le gouverneur en conseil est autorisé à indiquer les lieux où les documents doivent être signifiés. Je voudrais savoir si c'est l'intention du gouvernement de choisir un endroit au Canada où, conformément aux dispositions de l'article 7, toutes les significations transmises par courrier recommandé devront être adressées ou s'il compte ouvrir un bureau dans chaque province et dans chaque territoire ou encore créer tout un réseau de bureaux avec plus d'un bureau par province ou par territoire.

Mme Erola: Monsieur le président, cela devrait varier d'une province à l'autre. Il faudra un certain temps avant que l'organisation ne soit mise en place.

M. Nickerson: Qu'en est-il des territoires?

Mme Erola: Cela s'applique aux territoires également.

M. Nickerson: Doit-on en conclure qu'il y aura dans toutes les provinces et dans les territoires un bureau où les significations pourront être adressées?

Mme Erola: Non, monsieur le président, ce n'est pas ce que je voulais dire. Je disais seulement que la région dépendra du lieu de résidence d'où vient la demande.

Je crois savoir—mais je me trompe peut-être—qu'on n'établira pas de bureaux spéciaux dans chaque province et qu'il ne sera pas nécessaire de mettre sur pied une nouvelle bureaucratie.

M. Nickerson: Je n'ai pas vraiment compris l'explication du ministre, monsieur le président, mais je m'en contenterai pour l'instant et elle pourra peut-être me donner des précisions personnellement plus tard.

Toujours à propos de l'article 12, en ce qui concerne le paragraphe *b*), j'ai l'impression en lisant le bill—et je suis certain de ne pas me tromper—que, de façon générale, les lois provinciales sur la saisie-arrêt s'appliqueront. Les lois provinciales précisent généralement la partie du traitement qui peut être saisie. Cependant, le paragraphe 12*b*) semble indiquer que le gouvernement veut restreindre davantage dans certaines conditions la partie du traitement qui peut être saisie. Ce paragraphe prévoit la désignation d'un certain montant qui pourra être exclu du traitement afin de donner le traitement net qui pourra ensuite être saisi conformément aux lois provinciales.

Madame le ministre peut-elle nous expliquer pourquoi cette disposition est nécessaire et comment elle pourrait être appliquée?

Mme Erola: Monsieur le président, j'aurais de la difficulté à donner un exemple précis à l'heure actuelle. Je serais cependant tout à fait d'accord pour examiner le règlement d'exécution et en discuter pour savoir à quels cas précis il s'appliquerait.

J'imagine cependant qu'on a voulu faire des concessions supplémentaires dans cet article, par exemple dans le cas de certains agents qui travaillent à l'étranger.

Le vice-président adjoint: Un député à ma gauche a laissé entendre que nous pourrions considérer chaque article séparément au lieu de les grouper. Je mettrai encore une fois la question aux voix à propos de tous les articles contenus dans la partie I.

Il semble que je puis mettre aux voix en même temps les articles 2 à 20 inclusivement dans la partie I. Les articles de 2 à 20 sont-ils adoptés?

• (1530)

M. Lambert: Monsieur le président, je voudrais poser une question. Je ne veux ici critiquer personne, mais je tiens à ce que le ministre établisse très clairement que cette mesure ne vise d'aucune manière les pensions octroyées à des invalides de guerre ou en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, de la loi sur l'indemnisation des marins marchands, de la loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, ou encore de toute autre loi découlant de ces quatre-là. J'admets que cela n'est pas mentionné à l'annexe du projet de loi, mais ni la déclaration préliminaire du ministre ni les allocutions qui ont suivi n'en ont fait état. Je tiens toutefois à ce qu'il soit absolument clair au compte rendu que cette mesure législative ne touchera pas ces pensions de droit.

Mme Erola: Monsieur le président, je crois comprendre qu'il ne les vise pas, mais j'éclaircirai la question dans un instant pour le député. Certaines de ces pensions relèvent peut-être de la loi sur la défense nationale, et je voudrais obtenir des éclaircissements. J'ai l'impression qu'elles ne seront pas touchées, mais j'obtiendrai la confirmation de la chose pour le député dans un instant.

Le vice-président adjoint: Les députés voudront peut-être attendre quelques instants avant de poser d'autres questions, car je crois qu'un des fonctionnaires du ministère sera à leur disposition.

Mme Erola: Monsieur le président, le député voudrait-il répéter sa question?

M. Lambert: Ce projet de loi s'applique-t-il aux paiements effectués en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, la loi sur l'indemnisation des marins marchands, la loi sur l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et les prestations versées aux survivants aux termes de ces lois?

Mme Erola: Non, il ne s'y applique pas.

M. Lambert: Je remercie le ministre.

Mme Erola: Monsieur le président, puis-je répondre à une question posée par le député de Western Arctic? Là où le ministère de la Justice a un bureau, c'est lui qui s'en chargera. Je le répète, on n'envisage pas d'ouvrir de nouveaux bureaux. Il existe des bureaux dans les territoires du Yukon.

Quelle était la deuxième question?

M. Nickerson: Il s'agissait de l'article 12b) visant à obtenir l'autorisation de retirer d'un traitement la somme éventuellement conclue par une saisie-arrêt.

Mme Erola: C'est exactement comme je l'ai dit tout à l'heure. Les allocations supplémentaires comme celles qui sont accordées aux postiers pour les chaussures et leurs gants ne comptent pas.

M. Lambert: Et les comptes de frais?

Mme Erola: C'est dans la définition du terme «traitement», de toute apparence. Les députés trouveront la définition du terme «traitement» à l'article 4.

M. Lambert: Monsieur le président, je ne veux pas me lancer dans une discussion maintenant puisque nous nous sommes mis d'accord.

M. Nielsen: Exactement.

M. Lambert: Par contre, on n'est pas d'accord sur la teneur de ce projet de loi et il faut éviter à tout prix de l'adopter avant que tout soit clair comme de l'eau de roche.

Mme Erola: Voici la définition du terme «traitement», qui figure à l'article 4:

> *a*) Les prestations pécuniaires auxquelles ont droit les sénateurs et les députés en vertu de la *Loi sur le Sénat et la Chambre des communes*, de la *Loi sur les traitements* et de la *Loi sur les secrétaires parlementaires*, sauf celles qui sont exclues du calcul de leur revenu en application de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* . . .

C'est très précis.

M. Lambert: C'est clair, monsieur le président, mais dans certaines provinces, il y a un minimum auquel on ne peut pas toucher. Autrement dit, on ne peut pas bloquer la totalité de la rémunération due le jour de paie à un employé parce qu'il doit lui rester de quoi vivre. J'ignore quelle est cette somme à l'heure actuelle. Il y a environ 25 ans, il s'agissait de $85, sauf erreur. De toute manière, le montant en est fixé par règlement, aux termes de l'article 12*b*).

Mme Erola: Non.

M. Lambert: Mais si.

Le vice-président adjoint: A l'ordre, je vous prie. La présidence a une difficulté. Bien sûr, le ministre et le député peuvent discuter tant qu'ils veulent, cela ne dérange pas la présidence, mais les sténographes ont du mal à les suivre, parce que le ministre et le député ont tendance à parler avant que leur microphone soit ouvert. Peut-être pourraient-ils attendre que la présidence leur cède la parole.

Mme Erola: Monsieur le président, le règlement semble très clair à ce sujet: les lois provinciales prévaudront.

(Les articles 2 à 20 inclusivement sont adoptés.)

Le vice-président adjoint: Vais-je mettre aux voix tous les articles compris dans la Partie II, les articles 21 à 37?

M. Nickerson: Monsieur le président, j'ai une dernière question à poser. L'article 23(2) a trait au cas où le montant distrait doit être versé à une personne de moins de 18 ans. Cet article laisse au ministre le soin de désigner la personne qui touchera l'argent. Je me demande pourquoi le soin en est laissé au ministre et non pas au tribunal compétent.

Mme Erola: Monsieur le président, c'est une question de domicile. Du fait que l'intéressé a quitté le foyer, cela crée un problème, qui a été résolu ainsi.

(Les articles 21 à 56 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

• (1540)

LA LOI SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

MODIFICATIONS VISANT À LIMITER LES PRESTATIONS

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-120, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Puisque l'on paraît souhaiter que cette mesure franchisse toutes les étapes, il faudra modifier la motion en conséquence.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, dans le peu de temps qui nous reste cet après-midi, nous devons disposer de deux mesures très importantes, en ce sens qu'elles visent à économiser de l'argent et à assurer une meilleure gestion de l'argent des contribuables.

Tout d'abord, je voudrais proposer que le bill soit renvoyé au comité plénier plutôt qu'au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Puisque le ministre lui-même est le parrain de la motion, il ne peut proposer un amendement. La présidence donne la parole au ministre des Transports (M. Pepin).

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que la motion soit modifiée de façon à ce que le bill soit renvoyé au comité plénier.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Johnston: L'objet de la présente mesure est d'intégrer la notion du «montant proportionnel» à la loi sur les prestations de retraite supplémentaires. Comme les députés le savent, la loi prévoit des ajustements à effectuer en janvier pour toutes les pensions des fonctionnaires de manière à compenser l'augmentation du coût de la vie de l'année précédente.

Aux termes des dispositions présentes, cette hausse annuelle est payable pour l'année entière à tous les retraités même à ceux qui ont pris leur retraite au cours de l'année précédente. Ce qui a incité bon nombre d'employés sur le point de prendre leur retraite, à attendre à la fin de l'année de manière à bénéficier à la fois du traitement d'une année entière et d'une indexation intégrale. On propose de supprimer cet ajustement applicable à toute l'année précédente, en prévoyant que la première indexation soit limitée à un montant proportionnel à la partie de l'année effectivement passée à la retraite. Cela signifie en somme que le premier ajustement sera directement en fonction du nombre de mois réel de retraite.

La solution proposée n'a rien de compliqué. Je pourrais peut-être vous donner un exemple. Une personne qui a pris sa retraite en janvier recevra en janvier, l'année suivante les onze-douzièmes du montant supplémentaire pour la totalité de l'année. Celle qui prend sa retraite en juin recevra les six-douzièmes des prestations supplémentaires totales au mois de janvier de l'année suivante. Enfin, celle qui prend sa retraite en décembre n'aura droit à aucun ajustement en janvier, mais elle aura droit au total un an plus tard. Le projet de loi prévoit que toute personne qui a droit à une pension à compter du 1er janvier 1982 aura droit aux prestations supplémentaires la première année au *pro rata* du nombre de mois qui se seront écoulés. Un communiqué publié en décembre dernier expliquait que la loi allait s'appliquer de cette façon et demandait à tous les ministères et organismes de le signaler à l'attention des intéressés.

L'adoption de cet amendement va permettre de réaliser des économies qui grossiront d'année en année. Cela représente une économie d'environ 6 millions de dollars rien que pour 1983 et comme les montants s'additionnent, la somme prend de plus en plus d'importance d'année en année. Cela peut faciliter la gestion du personnel, car les fonctionnaires ont tendance à prendre leur retraite au cours du dernier trimestre. J'ai appris que l'année dernière, plus de 56 p. 100 des retraites ont été prises au cours du dernier trimestre.

Je voudrais également parler de la date d'entrée en vigueur du bill. Au départ, on voulait que ces dispositions s'appliquent à tous ceux qui avaient pris leur retraite au cours de l'année où l'amendement a été proposé. On a tout fait pour avertir les intéressés.

Néanmoins, comme l'a fait valoir le Nouveau parti démocratique, nous comprenons bien que cela reviendrait à changer la règle du jeu pour les personnes qui prennent leur retraite avant que le changement ne soit vraiment promulgué. Le gouvernement est donc prêt à accepter un amendement à cet égard à l'étape du comité.

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir parler de ce bill qui était attendu depuis longtemps. Notre parti est en faveur du bill mais déplore qu'on ait pris tant de temps à en saisir la Chambre.

Comme l'a dit le ministre, le bill va remédier à l'échappatoire de longue date appelée communément «échappatoire de fin d'année». Le gouvernement est enclin à combler les échappatoires fiscales, et je suis heureux de constater que cette dernière mesure ne va pas enlever d'argent au contribuable moyen mais va simplement corriger une disposition de la loi. Je me suis réjoui d'entendre le ministre dire qu'on économisera beaucoup d'argent grâce à cette mesure, mais il n'a pas dit combien d'argent on avait perdu au fil des années parce qu'on n'avait pas comblé plus tôt cette échappatoire.

Ce qui préoccupe notre parti, c'est que le gouvernement ait mis si longtemps à saisir la Chambre de cette mesure législative. Il a été reporté au pouvoir parce qu'au nombre de ses principales promesses figurait la réforme des pensions. Cette réforme devait toucher toutes les pensions—celle des députés, celles des fonctionnaires, le RPC—toutes. Dans le discours du trône, le premier ministre (M. Trudeau) disait que le Parlement serait appelé à examiner un programme d'action conçu pour répondre aux besoins individuels en assurant une plus grande sécurité aux personnes âgées. Il avait également déclaré que le gouvernement organiserait une conférence nationale sur les pensions à l'automne de 1980 et qu'il faudrait entreprendre immédiatement ce travail si l'on désirait mettre au point de meilleures méthodes permettant l'établissement d'un système de retraites souples, transférables et sûres. Cette conférence sur les pensions n'a eu lieu qu'à la fin de 1981 monsieur l'Orateur. Le premier ministre avait alors déclaré qu'il s'entretiendrait avec les dirigeants des provinces et avait promis qu'il y aurait une réunion en juillet 1981. Or, cette réunion n'a pas eu lieu monsieur l'Orateur.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) nous promet chaque mois un Livre vert sur la réforme des pensions depuis novembre dernier. Récemment encore, elle a affirmé dans des discours prononcés à des congrès sur les pensions que cette réforme aurait lieu à la fin de juin. Toutefois, nous constatons maintenant que le Livre vert, beige ou blanc, quelle qu'en soit la couleur, ne sera pas déposé à la Chambre avant l'automne prochain. C'est faire bien peu de cas des besoins des retraités canadiens.

Depuis longtemps, la question des pensions est longuement discutée, le plus souvent sur l'initiative du gouvernement. Les études comprennent «Canada at the Pension Crossroads», rapport préparé pour la Financial Executives Research Foundation (1978); le rapport Confirentes du gouvernement du Québec en 1978; le rapport conjoint de la santé et du bien-être—«Étude financière sur le revenu de retraite au Canada», rapport Lazar, 1979; le comité sénatorial des politiques sur les âges de la retraite (1979) et le rapport du Conseil économique «Un sur trois, pensions pour les Canadiens jusqu'en 2030 (1979)». Puis, il y a eu une étude d'un comité spécial de l'Assemblée législative de l'Ontario, qui a présenté son rapport définitif cette année.

• (1550)

On ne saurait donc prétendre qu'il n'y a pas eu assez d'études et de recherches d'effectuées. Ce que je demande à la Chambre et en particulier au gouvernement, c'est la raison de ce retard important. Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au ministre des Finances (M. MacEachen) et au premier ministre s'ils ne pourraient pas présenter des résultats de leurs études beaucoup plus tôt que l'automne prochain. Ces longs retards préoccupent bien des gens. Récemment, le Québec et la Colombie-Britannique ont présenté d'autres rapports à ce sujet, et plus récemment encore, le Congrès du travail du Canada en a présenté un plutôt complet. J'ai personnellement eu en main des rapports et des études effectués par de petites entreprises au Canada, et ces dernières sont certainement préoccupées par le retard, le climat d'incertitude qui règne et le type d'indications qu'elles obtiennent de ce gouvernement au sujet de la forme que la réforme des pensions prendra.

Nous devons certainement tous beaucoup aux organisations féminines, et en particulier aux groupes qui s'intéressent à la condition féminine, qui ont organisé des conférences très complètes dans tout le pays pour présenter les problèmes réels que posent les pensions pour les femmes. Pourtant, malgré tout cela, le gouvernement refuse d'agir. Les pensions sont très importantes, et je pense que les députés d'en face n'ont pas profité du climat qui règne dans le pays pour amener le gouvernement à présenter des propositions pour qu'elles soient discutées et adoptées.

Il est intéressant de noter que la majorité des études s'entendent sur certaines modifications essentielles à notre régime de pensions. Elles reconnaissent toutes que les vieillards vivant dans la pauvreté doivent être aidés. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a souligné à plusieurs reprises dans ses allocutions que c'était là sa plus haute priorité. Pourquoi alors n'a-t-elle pas, ainsi que le gouvernement, pris les mesures voulues? La plupart des études conviennent que les pensions devraient être plus facilement transférables et dévolues plus tôt. Ce ne sont pas là des changements si difficiles à apporter. Alors pourquoi le gouvernement ne fait-il rien à ce sujet? Tous s'entendent pour dire que les pensions devraient être mieux protégées contre l'inflation, ce qui est vraiment fondamental dans notre société en proie à l'inflation. Nous convenons tous qu'un plus grand nombre de gens devraient être

protégés. Nos régimes privés de pension ne sont pas assez vastes pour prévoir tous les cas possibles.

Enfin, on s'entend à dire, et c'est le plus important, à mon sens, que les femmes ont besoin d'une meilleure protection en matière de pension. Quand le gouvernement va-t-il faire le nécessaire pour y remédier? Enfin, toutes ces études révèlent que notre régime de pension coûtera cher aux contribuables, aux commerçants et au gouvernement. Bien entendu, c'est un facteur clé à notre époque. Le gouvernement ne fait que reporter ces mesures, et il nous est donc impossible d'atteindre des conclusions satisfaisantes ou de trouver des solutions au problème des pensions. Pour résoudre notre principal problème dans ce domaine, c'est-à-dire celui des personnes âgées qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté, il nous en coûtera dans les 750 millions de dollars. Je serai le premier à dire que c'est une somme rondelette et je tiens à signaler que le gouvernement a dépensé près de 1.4 milliard de dollars pour acheter des stations-services non rentables pour Petro-Canada. Il dépense plus de 100 millions de dollars par an en publicité, pour essayer de convaincre le public de ses qualités, quand celui-ci sait pertinemment qu'il en va bien autrement. Je constate aujourd'hui que le gouvernement va dépenser au moins 5 millions de dollars pour fêter le 1er juillet. Si le gouvernement se mettait au travail, il pourrait promouvoir et appliquer des programmes nous permettant de financer ces 750 millions de dollars.

J'aurais encore beaucoup d'autres choses à dire mais je m'abstiendrai, car je sais que le temps presse. Cependant, il incombe au gouvernement de s'attaquer une bonne fois au problème des pensions et à son Livre vert. Les exploitants de petites entreprises, les travailleurs et les personnes âgées ne supporteront plus longtemps son inaction. Ils s'en souviendront et prendront les mesures qui s'imposent, j'en suis certain, si le gouvernement ne le fait pas.

Je tiens à réitérer notre appui à l'égard de cette modification et à dire que nous regrettons seulement qu'elle ait mis si longtemps à venir. J'espère que le ministre n'attendra pas aussi longtemps pour nous présenter son Livre vert.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant de donner la parole au député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker), je signale que la présidence a été informée qu'il a été convenu de poursuivre le débat après 4 heures. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord à condition de reporter après 5 heures le temps qui aura empiété sur l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il pourrait y avoir une difficulté à cet égard. Je n'en avais pas parlé, ne désirant pas me prononcer sur la question de savoir si le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) allait effectivement venir. A l'ordre du jour de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, auquel le député du Yukon (M. Nielsen) a fait allusion, il y a la motion nº 7 inscrite au nom du député de Wetaskiwin. Je ne sais pas où cela va conduire.

M. Nielsen: Nous verrons en temps et lieu, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Exactement.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une loi modifiant la loi sur les prestations de retraite supplémentaires. Depuis un an il en est question entre les représentants des trois partis, et il est malheureux qu'il ait fallu attendre le mois de juin pour en saisir la Chambre. Pour cette raison, nous avons présenté un amendement, dont je saisirai la Chambre à l'étape du rapport, et qui a recueilli je pense l'adhésion de tous les partis. Merci.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Blaker.)

Le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre formée en comité plénier passe à l'étude du bill C-120, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires.

• (1600)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

M. Parker: Monsieur le président, l'article 1 nous préoccupe un peu. Je pense que tous les partis sont d'accord à propos de ce bill, et nous avons dit que le fait que cette mesure soit adoptée ou présentée si tard nous préoccupe. Bien des gens qui ont peut-être déjà fait leurs projets de retraite seront peut-être touchés par cette mesure. Je propose donc, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Qu'on modifie l'article 1 du bill C-120

a) en retranchant la ligne 11, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«retraite est postérieure à 1981, et qui prend sa retraite, ou dont le conjoint ou parent prend sa retraite, le jour où le présent article entre en vigueur ou plus tard, pour un»

Le bill continuerait ensuite sous sa forme actuelle.

b) en retranchant la ligne 28, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«1981, et qui prend sa retraite, ou dont le conjoint prend sa retraite, le jour où le présent article entre en vigueur ou plus tard, pour un mois d'une année quelcon-»

Le reste du bill serait maintenu.

Le vice-président adjoint: L'article 1, modifié, est-il adopté?

M. Nielsen: Tant que votre texte concorde avec le mien, monsieur le président, parce que le député qui a proposé l'amendement ne l'a pas lu correctement.

Le vice-président adjoint: Dans ce cas, il vaudrait peut-être mieux demander à la Chambre de se prononcer sur l'amendement que la présidence a en main.

M. Nielsen: Il faudrait peut-être en donner lecture, monsieur le Président.

Le vice-président adjoint: L'amendement proposé par le député de Kootenay-Est-Revelstoke se lit comme suit:

Qu'on modifie l'article 1 du bill C-120

Conservation des documents

a) en retranchant la ligne 11, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«retraite est postérieure à 1981, et qui prend sa retraite ou dont le conjoint ou parent prend sa retraite, le jour où le présent article entre en vigueur ou plus tard, pour un»

b) en retranchant la ligne 28, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«1981, et qui prend sa retraite, ou dont le conjoint ou parent prend sa retraite, le jour où le présent article entre en vigueur ou plus tard, pour un mois d'une année quelcon-»

C'est la motion que la présidence a en main. J'espère que tous les députés ont la même. Par conséquent, je demanderai maintenant si l'amendement est adopté.

Des voix: D'accord.

Le vice-président adjoint: L'article 1, modifié, est-il adopté?

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, je pense que si vous omettez de regarder l'heure, on pourrait très rapidement disposer du projet de loi C-118 à toutes ses étapes, nous avons un discours d'à peine 30 secondes et je pense que le whip du parti progressiste conservateur a un court discours, de toute façon, en ce qui nous concerne nous serions disposés, s'il y a consentement unanime, à ce que vous ne teniez pas compte de l'heure, et en retour nous ne nous objecterons pas à ce que l'heure des députés dure effectivement une heure.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je signale au président du Conseil privé, qui s'est peut-être absenté un instant tout à l'heure, quand la présidence a été informée du vœu de la Chambre, qu'il a été convenu de ne pas tenir compte de l'heure.

M. Nielsen: A cette condition.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Oui.

* * *

LA LOI MODIFIANT LA LÉGISLATION SUR LA CONSERVATION DES DOCUMENTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Serge Joyal (au nom de M. Johnston) propose: Que le bill C-118, tendant à modifier la législation sur la conservation des documents, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, brièvement, la conservation de documents coûte aujourd'hui très cher aux entreprises. Le bill fixe à six ans la période pendant laquelle la conservation est obligatoire et prévoit de raccourcir cette période, selon les circonstances. Nous escomptons que cette modification à la législation sur la conservation des documents fera économiser une centaine de millions de dollars par année en frais d'entreposage. C'est sans doute cette raison qui lui a valu l'approbation unanime des députés. Je termine en remerciant les critiques des partis de l'opposition qui ont consenti avec obligeance à accélérer le débat cet après-midi.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, j'en ai pour quelques minutes seulement. Nous sommes heureux de ce projet de loi. C'est bien qu'il soit étudié maintenant. Les industriels vont ainsi pouvoir se débarrasser d'une grande quantité de vieux documents et donc libérer un espace précieux.

La seule modification que j'entrevois, pour améliorer ce projet de loi, ce serait de confier au gouvernement ou à un organisme gouvernemental les dossiers d'une entreprise dissoute à la mort de son propriétaire. Une veuve ne devrait pas être tenue de conserver ces documents pendant six ans. Il y aurait peut-être lieu d'étudier cette proposition en prévision de l'entrée en vigueur de la loi. Je ne pense pas que cette disposition serait très difficile à administrer si l'information était disséminée dans l'ensemble du Canada. Autrement, le projet de loi nous plaît. Nous espérons y voir le début des nombreuses réformes dont nous avons besoin en matière de réglementation. Nous savons qu'il viendra en aide au monde des affaires et nous vous en remercions.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire que notre parti appuie le projet de loi C-118. La tenue des registres est une chose nécessaire, mais les entreprises sont souvent encombrées par la paperasserie et le problème de l'entreposage des documents, entre autres. Si le projet de loi doit aider à alléger ce fardeau, nous sommes heureux de l'appuyer.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme dans les autres cas, la présidence a besoin d'une motion pour renvoyer le projet de loi au comité plénier.

La Chambre est-elle unanime?

Des voix: D'accord.

• (1610)

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, étudié en comité plénier; rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est plus de 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

Comme le député du Yukon (M. Nielsen) l'a signalé tantôt, la Chambre consacrera une heure complète à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Par conséquent, la séance se terminera vers 5 h 12. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Du consentement unanime, tous les articles qui précèdent le nº 7 restent au *Feuilleton.*

LE GRAIN

LES COÛTS DE PRODUCTION COMME BASE DES PRIX MINIMA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 27 juin 1980, de la motion de M. Schellenberger:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de fixer, un mois avant les semailles, des prix minima afférents aux coûts de production des céréales et des oléagineux, de façon à ce que les agriculteurs retirent des profits raisonnables leur permettant d'assurer une production qui réponde aux besoins intérieurs et aux demandes d'exportation du Canada.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, cette motion n'a pas vraiment besoin d'être débattue. La Chambre en a été saisie il y a deux ans, mais la session a été si longue que la motion est revenue sur le tapis. Étant donné que le parrain et le comotionnaire ont déjà pris la parole à ce sujet, ils m'ont prié d'en expliquer l'origine. Il est à espérer que tous les partis conviendront, comme ils l'ont fait l'autre fois, qu'il y aurait lieu d'adopter la motion et de l'examiner ensuite en comité.

Comme l'a lu monsieur l'Orateur, la motion porte sur une décision formelle que la Commission canadienne du blé doit prendre chaque année. En fait, elle invite le gouvernement à envisager d'obliger la Commission à prendre cette décision un mois avant les semailles. Environ huit fois sur dix, l'annonce est faite un mois avant les semailles; mais de temps à autre, la Commission ou le ministre s'engourdissent et négligent de faire cette annonce. Cet état de choses cause beaucoup de soucis et de difficultés aux agriculteurs qui voudraient décider quelle denrée semer durant l'année et surtout savoir s'ils retireront des profits raisonnables de la culture de telle ou telle denrée.

Ce n'est pas une question philosophique ni politique. Le gouvernement demande tout simplement au comité permanent de l'agriculture d'envisager la possibilité que le Parlement ordonne à la Commission canadienne du blé de rendre sa décision un mois avant la saison des semailles, approximativement à la mi-avril. C'est très simple. La Chambre ne devrait pas être obligée de consacrer une heure de débat à cette question. Le gouvernement demande tout simplement au comité permanent d'étudier la question et de se prononcer.

J'espère que, d'ici la fin de mon intervention, un ministériel qui s'y connaît dans ce domaine pourra se pencher sur la question. Techniquement, elle relève du ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui, en vertu des usages parlementaires, n'a pas le droit d'être ici puisqu'il siège à l'autre endroit. Par conséquent, il incombe à un député ministériel présent d'étudier attentivement le message que renferme cette motion et de l'appuyer. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est rien de compliqué. Il s'agit tout simplement d'officialiser ce que la Commission canadienne du blé fait déjà de toute façon.

Je voudrais rappeler le contexte de la motion. J'apprécie beaucoup de pouvoir rappeler, à l'occasion de ce débat, l'importance de la décision prise voici 47 ans de mettre en place un système de commercialisation des céréales produites dans l'Ouest qui n'excluait pas les agriculteurs. Le nouvel organisme ainsi créé avait simplement pour rôle de fixer les

cours des céréales, un point c'est tout. Après quoi, la Commission canadienne du blé qui s'était vue octroyer par le Parlement le monopole de la vente des céréales, cède celui-ci à l'entreprise privée.

Un simple conseil se réunit tous les jours pour examiner la conjoncture internationale et fixer le cours des céréales. Un service particulier s'intéresse au transport des céréales au Canada et essaie de convaincre les compagnies de chemin de fer et les sociétés céréalières de se lancer dans telle ou telle entreprise profitable, mais fondamentalement, le but de la Commission est d'établir les cours. Ses membres ont été choisis parmi les universitaires et les fonctionnaires les plus brillants. Ils se réunissent tous les jours pour déterminer le niveau de l'offre et de la demande dans le monde et pour fixer les prix. Pour ce faire, ils ont pris l'habitude ces dernières années de lire tout simplement les journaux pour voir ce que les spéculateurs au Kansas, à Chicago ou à Omaha faisaient avec le prix du blé. Il faut qu'ils soient capables de lire les cours établis sur les marchés américains. Après quoi, ils annoncent à quel prix les céréales canadiennes se vendront le lendemain.

Je voudrais dire un mot de l'importance de la Commission canadienne du blé. Elle annonce chaque jour à quel prix les céréales se sont vendues. Par ailleurs, au début de l'année, elle précise quel sera le prix initial du boisseau de céréales qui sera produit et vendu au cours de la prochaine campagne agricole. Ce prix initial, c'est une sorte d'avance. Les agriculteurs veulent semer au milieu d'avril pour pouvoir récolter en août et ensiler ensuite. C'est à ce moment-là qu'ils recoivent une avance ou un paiement initial sur le prix total de vente des céréales. Avant de décider quoi semer, les agriculteurs ont le choix entre plusieurs céréales. Ils connaissent en gros ce qu'il va leur en coûter pour produire telle ou telle céréale et ils aiment connaître le prix qu'ils obtiendront à la fin de l'année. En établissant le prix initial, la Commission canadienne du blé donne aux agriculteurs une idée du seuil de rentabilité pour leur production de l'année. A proprement parler, le prix initial n'est pas un prix plancher, mais il l'est en réalité, puisque les agriculteurs reçoivent de l'argent lorsqu'ils livrent leur récolte au silo, même si cette production n'est vendue que deux ans plus tard.

Lorsque toutes les céréales sont vendues, on réunit tous les chiffres et on établit une moyenne. On déduit ensuite les coûts, car les agriculteurs prennent en charge tous les frais. Après quoi, la Commission verse un dernier paiement environ un an et demi après chaque récolte. Il y a 47 ans que ce système est en place. Il est lent, mais il convient à la grande majorité des agriculteurs. Ils auront tous le même prix pour les mêmes céréales, les frais en moins. Puisque le système a donné satisfaction pendant quarante-sept ans, pourquoi nous préoccuperions-nous du moment où le prix est annoncé? Parce que, comme je viens de le dire, l'agriculteur aimerait savoir quelles céréales choisir, en fonction également des prix prévus par la Commission canadienne du blé pour cette année-là. Si la Commission canadienne du blé décide que le prix pourrait être de $6, elle fera sans doute un premier versement d'à peu près $4.50. Avec ces données en main, l'agriculteur peut toucher ses $4.50, et lorsque les derniers comptes sont faits, la Commission canadienne du blé décidera que le dernier versement sera d'à peu près $1.25, dépendant du prix de vente définitif.

• (1620)

Mes honorables collègues ne sont-ils pas disposés à reconnaître que les agriculteurs seraient aidés économiquement s'ils avaient au moins une idée des profits possibles sur certaines cultures, que ce soit l'avoine, l'orge, le blé ou des graines comme le colza? Ce serait pourtant très simple de demander au comité permanent de l'agriculture d'étudier la possibilité d'obliger la Commission canadienne du blé à se renseigner sur les conditions du marché et à donner des prévisions suffisamment fondées des prix au moins un mois avant la mi-avril tous les ans, afin que l'agriculteur puisse choisir les cultures susceptibles de lui rapporter les meilleurs profits. Que la Commission canadienne du blé lui indique quelles sont ses meilleures chances de profit!

L'essentiel de la motion se trouve dans les mots: «fixer ... des prix minima afférents aux coûts de production». J'ai déjà expliqué que le prix était fixé d'après une estimation du prix définitif de l'année. Un certain pourcentage est soustrait de ce prix-là. Le but de cette motion est de persuader le gouvernement qu'il faudrait lier ce montant aux coûts de production et en plus l'annoncer un mois avant les semailles.

Je veux maintenant rappeler ce qui a été à l'origine de l'expression «coûts de production». C'est en 1958 que l'ancien premier ministre John Diefenbaker a annoncé à la Chambre la politique nationale sur l'agriculture. Cette politique agricole nationale comprenait cinq volets. Premièrement, elle prévoyait d'activer la commercialisation des produits agricoles. Vous n'ignorez pas que durant cette période nous avons trouvé de nouveaux débouchés dans les pays communistes.

Deuxièmement, elle se proposait de stabiliser les prix. Les députés n'ignorent pas que nous avons adopté plusieurs projets de loi pour régler cette question dont le plus important a été celui sur la stabilisation des produits agricoles. Cette mesure concernait tous les produits et pas simplement le blé. La Commission canadienne du blé avait en effet déjà réglé la question du blé en versant un paiement initial aux agriculteurs. La loi a confié au gouvernement l'autorité voulue pour fixer en fait un prix plancher basé sur les coûts de production dans le but d'aider les agriculteurs. Toutefois, le prix de la Commission canadienne du blé n'était qu'une estimation du versement initial à effectuer aux agriculteurs pour leur boisseau de grain.

Troisièmement, la politique nationale visait à stabiliser les revenus. La loi sur l'assurance-récolte est l'un des moyens qui ont été utilisés pour atteindre cet objectif.

Quatrièmement, la politique prévoyait l'établissement d'un système de crédit agricole moderne. Il en est résulté la Société du crédit agricole qui existe toujours et dont la loi a été modifiée il y a quelques mois à peine.

Cinquièmement, la politique visait la conservation, c'est-à-dire l'utilisation la plus rationnelle qui soit de nos ressources grâce à des études environnementales et à l'amélioration des sols. L'ARDA en est le meilleur exemple.

Ce programme agricole national à cinq volets existe depuis 25 ans et tous les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis 1958 l'ont respecté. Nous utilisons la même loi en y apportant de légères modifications. Puisque tous les partis appuient les principes de base de la politique nationale, l'agriculture n'a pas vraiment constitué une source de problèmes à la Chambre depuis les 25 dernières années. Il nous appartient toutefois de réexaminer constamment ces programmes pour les améliorer. A chaque session, deux ou trois modifications sont toujours présentées à cet effet. Par exemple, l'honorable Otto Lang, qui était ministre de l'Agriculture à l'époque, a présenté la loi de stabilisation concernant les grains de l'Ouest. Elle est toujours en vigueur aujourd'hui. Par conséquent, les principes de stabilisation font constamment l'objet de modifications.

Si j'établis un lien entre cette politique et la motion qui nous est présentée aujourd'hui c'est afin de bien montrer que la véritable question dont nous discutons aujourd'hui est la stabilisation des prix. Le document-clé à cet égard est la loi sur la stabilisation des prix agricoles de 1950. A cette époque, on avait assisté à un grand débat sur la façon d'établir une formule permettant à un agriculteur de rentrer au moins dans ses frais afin que s'il décide de tenter sa chance et de cultiver un certain produit, il ait au moins la possibilité de recouvrer un montant égal à ses coûts de production. Ainsi, nous avons fait adopter une loi établissant une formule. Afin d'arriver à cette formule, nous avons étudié plusieurs facteurs, les coûts de production étant le principal. Cependant, il s'est révélé presque impossible de déterminer quels étaient les coûts moyens. En effet, sur 100 agriculteurs qui produisent le même grain, chacun a des coûts de production différents. Si l'on prend pour base les coûts de production des agriculteurs moyens, s'ils sont inférieurs à ceux d'un certain producteur, celui-ci subira des pertes importantes alors qu'un céréalier dont les coûts de production seront inférieurs à cette moyenne recevra une prime appréciable. Il est donc impossible sur de simples moyennes statistiques d'obtenir un chiffre précis des coûts de production.

Le travail effectué par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) et le résumé qu'il en a donné dans son discours à l'époque témoignent bien de l'originalité et du caractère novateur de cette étude. Il nous a donné ces chiffres et, en reconstituant l'indice en remontant et en descendant dans le temps, il a constaté que cette notion d'indice n'était pas tout à fait équitable non plus. Je n'entrerai pas dans les détails, qui relèvent du statisticien. Il est très difficile d'attendre des résultats pratiques exacts des travaux statistiques, et il est également difficile de tenir compte des changements qui se sont produits au cours des 30 dernières années.

Dans sa forme initiale, la Loi sur la stabilisation des prix agricoles était axée sur une garantie d'après laquelle le producteur qui se lance dans une culture, comme celle des haricots, à un prix antérieurement fixé savait avant même l'ensemencement qu'il obtiendrait 80 p. 100 d'un prix calculé sur une moyenne mobile de trois ans, ce qui était le procédé le plus exact possible de calculer un prix de revient des haricots.

Les statisticiens qui ont calculé ces prix ont travaillé dur, mais en dépit de tout ce qu'ils ont pu faire on constate maintenant, avec 25 ans de recul, que l'exactitude était impossible. Donc, le calcul du prix de revient reste un objet d'étude pour les statisticiens. Si les députés veulent comprendre toute la difficulté qu'il y a à déterminer un prix, ils n'auront qu'à lire le dernier rapport de la Fédération canadienne de l'agriculture. Ses services ont collaboré pendant deux ans avec le ministère de l'Agriculture pour trouver des chiffres de prix de revient. Il ne faut pas leur reprocher de ne pas y avoir réussi, l'erreur est humaine. J'estime qu'il est humainement impossible de prévoir un prix de revient ferme. Et, sans relation quelconque avec le prix de revient, il est impossible d'avoir un prix de soutien valable. En réalité, ce que les agriculteurs demandent à la Chambre, par l'entremise de la Commission canadienne du blé, c'est que l'on cesse d'utiliser comme seul critère d'établissement du prix le prix hypothétique qui sera en vigueur aux États-Unis l'année suivante. Il faudrait tenir compte des coûts de production des agriculteurs et choisir un prix initial fondé sur des coûts raisonnables de production. Si on lit les discours prononcés par le ministre actuel de l'Agriculture (M. Whelan) depuis dix ans, on se rend compte que c'est ce qu'il a essayé de faire à l'égard d'autres produits. Il a modifié la moyenne de trois ans. Il a permis que le pourcentage passe de 80 à 90 p. 100 et aille jusqu'à 100 p. 100, tout en cherchant une meilleure façon de procéder. Mais le ministre de l'Agriculture ne prête pas autant d'attention aux producteurs de blé parce que leurs produits, céréales et oléagineux, sont contrôlés par la Commission canadienne du blé.

• (1630)

Le député de Wetaskiwin demande en fait que nous donnions à l'agriculteur qui travaille sous la tutelle socialisante de la Commission canadienne du blé, une sorte de prix initial fondé sur le coût de production plutôt que sur une évaluation hypothétique. Cette solution présente des risques parce que la Commission canadienne du blé ne possède pas de fonds en propre et lorsqu'elle fixe un prix initial, elle doit emprunter aux banques pour payer les agriculteurs. Et lorsque le produit est vendu un an ou un an et demi plus tard, l'agriculteur rend compte du prix qu'il a effectivement reçu, les intérêts et les frais d'expédition et autres en sont déduits et le deuxième ou dernier paiement est calculé. L'agriculteur est très heureux lorsqu'il reçoit un montant supérieur à celui auquel il s'attendait parce que cela demeure un jeu de devinettes. Ce qu'il faut aux agriculteurs actuellement, étant donné tous les changements survenus ces quelques dernières années de même que la hausse des coûts c'est un prix initial fondé sur quelque chose de plus stable qu'une évaluation hypothétique. Il faudrait voir si nous ne pouvons fixer un prix minimum en nous fondant sur le montant approximatif des coûts de production de divers types de grains. Je ne veux pas faire dire au député de Wetaskiwin ce qu'il n'a pas dit mais je sais que c'est ce qu'il essaie de faire.

Étant donné que la présente motion ne fait que demander au gouvernement d'étudier une telle mesure, je pense qu'il n'y aurait aucun danger pour le porte-parole du gouvernement, quel qu'il soit, de se lever et de dire qu'il ne devrait pas y avoir de changement dans la valeur des voies et moyens du gouvernement. Il faudrait se contenter de demander au gouvernement d'accepter cette motion et de la soumettre à un comité permanent de la Chambre qui serait chargé de déterminer la direction que pourrait suivre la Commission canadienne du blé. Cela permettrait aux agriculteurs relevant de la Commission canadienne du blé de faire les mêmes efforts de planification que tous les autres producteurs du Canada soumis à la loi sur la stabilisation des prix agricoles. C'est facile à comprendre. Le système ne sera jamais parfait, mais il y aurait tout au moins une petite amélioration.

Cette motion est de toute évidence très simple. Elle va simplement faire monter le coût de production à l'aide des formules en vigueur auxquelles sont arrivés avec peine le ministère de l'Agriculture et la Fédération canadienne de l'agriculture. Ils calculeraient le prix initial et l'annonceraient un mois avant le début de la saison des semences afin que l'agriculteur puisse considérer les divers choix qui s'offrent à lui. Il connaîtra le prix minimum ou du moins le prix initial de sorte qu'il saura ce qu'il lui en coûtera pour un certain produit et sa marge par rapport à ses coûts de production. S'il se rend compte qu'il peut réaliser des profits, il se livrera vraisemblablement à cette culture. Si par ailleurs il pense pouvoir faire plus d'argent en cultivant une autre céréale, c'est la voie qu'il choisira. Cela aidera tout simplement l'agriculteur à planifier. Cette mesure n'entraînera pas de frais supplémentaires pour le Trésor du Canada. Si la Commission canadienne du blé fixe un prix initial trop élevé, le versement final sera plus petit, l'agriculteur touchera tout simplement l'argent au préalable pour le rembourser par la suite. Il devra payer les intérêts. Par conséquent, c'est l'agriculteur qui prendra tous les risques d'ordre économique. Nous demandons uniquement de mettre les céréaliers sur un pied d'égalité avec les autres catégories d'agriculteurs dans le cadre de la loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Je crois avoir assez bien expliqué où le député de Wetaskiwin veut en venir avec cette motion. Je voudrais ajouter quelques réflexions personnelles. J'ai participé à l'adoption de la loi sur la stabilisation des prix agricoles dont j'ai souvent vanté les mérites à la Chambre. Chaque fois, j'ai essayé de contribuer à l'améliorer. Je crois toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine des céréales en s'inspirant de mesures comme celle que le député de Wetaskiwin propose. Il faudrait appliquer une partie de sa connaissance des chiffres aux autres produits régis par la loi de stabilisation des prix agricoles. Je songe à des produits de base comme la pomme de terre, le bœuf, les fruits et les légumes. Je sais que l'on fait beaucoup dans le cadre de la loi sur la stabilisation des prix agricoles et que la formule est modifiée constamment, mais je suis persuadé que l'on pourrait encore faire davantage en s'inspirant des travaux de la Fédération canadienne de l'agriculture et du ministère de l'Agriculture sur les céréales. On devrait effectuer une étude approfondie des données pour établir un prix de base qui soit juste, non seulement pour les céréaliculteurs qui relèvent de la loi de la Commission canadienne du blé, mais aussi pour tous les agriculteurs et leurs principaux produits.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'informer le député que le temps qui lui était alloué est expiré à 4 h 33. Il peut poursuivre ses observations avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Prix du grain

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le Canada s'est battu pendant de nombreuses années pour que l'on conclue des accords internationaux dans le domaine des denrées, et surtout celui des produits alimentaires dont le volume augmente sans cesse dans les échanges internationaux. J'espère que les députés de tous les partis qui pourront lire la présente allocution maintiendront la lutte. J'ai prononcé un discours important sur le sujet en 1964. J'ai assisté à des assemblées des Nations unies, de même qu'à des réunions internationales de parlementaires, en Australie et au Sénégal. J'ai étudié avec grand soin les exposés de tous les pays aux conférences des Nations unies sur le commerce et le développement. Tous les partis à la Chambre ont approuvé cette position. Mais ce que je veux surtout dire ici, c'est que j'espère que, tout en essayant d'aider nos producteurs à stabiliser leurs revenus et les prix au Canada, nous tenterons quand même d'établir une structure internationale afin de stabiliser les prix, non de les fixer, mais de déterminer ce qui régit les variations extrêmes de prix.

Le Canada a ouvert la voie au monde avec l'accord international sur les viandes qu'il a signé en 1949 avec les États-Unis et l'Australie et qui a pris fin en 1966-1967. Maintenant, nous devons reprendre la route ensemble. Je sais que des députés de tous les partis ont rencontré leurs homologues américains. Certains ont discuté avec des députés australiens. Il n'existe plus de Parlement en Argentine, mais nous maintenons le contact. Nous savons que les Argentins ont envoyé leurs représentants à Ottawa les 24 et 25 avril derniers. L'Australie, le Canada, les États-Unis et la Communauté européenne étaient représentés aussi. La motion tendant à rétablir l'accord international a été présentée. Cependant, nous, Canadiens, qui avons ouvert la voie au monde en ce qui concerne les accords internationaux sur les denrées devrions continuer à le faire. C'est très important si nous voulons utiliser l'alimentation comme d'une arme pour favoriser la paix et la stabilité dans le monde, si nous voulons atteindre d'autres objectifs en ce qui concerne notamment les ressources forestières et minières que nous possédons.

Je sais gré à la Chambre de m'avoir permis de formuler ces observations. Outre ce que le député de Wetaskiwin a pu déclarer pour tenter de mettre un peu d'ordre non seulement à propos de cette date qui devrait tomber un mois avant les semailles, mais aussi à propos des coûts de production, j'aimerais dire que qui que nous soyons, nous avons le devoir de maintenir la pression, de façon que les producteurs du monde s'unissent et, de concert avec les consommateurs, élaborent une réglementation et stabilisent les prix, à défaut de quoi ce sera leur fin. Il faut absolument réglementer ces prix qui ont tendance à fluctuer. Nous ne pouvons pas contrôler la nature, mais nous pouvons dans une certaine mesure stabiliser les cours mondiaux.

Je tenais simplement à demander au député qui a parlé aujourd'hui au nom du gouvernement de demander au ministre compétent qui siège à l'autre endroit de ne pas demeurer inactif et de faire quelque chose, car s'il se contentait de saisir le comité de la chose, nous pourrions la faire progresser et faire disparaître cette motion très simple du *Feuilleton*.

• (1640)

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Parent: Je remercie les députés de m'avoir si généreusement applaudi cet après-midi.

Je suis toujours ravi de discuter avec l'éminent député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Naguère, sous le régime Diefenbaker, il détenait le portefeuille de l'Agriculture. Je regrette que le représentant de Wetaskiwin (M. Schellenberger) ne soit pas parmi nous aujourd'hui. Il peut sembler curieux à certains députés que j'intervienne dans ce débat. Diverses raisons m'incitent à le faire. Ma circonscription est jumelée à celle de Wetaskiwin et j'ai reçu un courrier volumineux des commettants de cette circonscription ainsi que de nombreux amis que je me suis faits là-bas depuis trois ans. Les problèmes que connaît le comté de Wetaskiwin sont les mêmes que l'on retrouve dans tout l'Ouest, dans l'ensemble des provinces céréalières.

L'objectif de la motion est fort raisonnable et je n'ai rien à y redire. Il faut signaler toutefois, en demandant ce genre de protection, qu'on a déjà mis de nombreuses mesures en vigueur pour protéger le producteur. J'ai employé le terme «protection» pour reprendre celui qu'à utilisé le député de Wetaskiwin dans sa motion. Il faut protéger les producteurs canadiens, monsieur l'Orateur, et ils veulent cette protection. Ils ont à leur disposition un certain nombre de programmes et de moyens qui leur permettent de continuer à produire sans qu'il faille leur imposer la réglementation et l'intervention supplémentaires que le calcul du coût de production au total rendrait nécessaire.

Le principal organisme qui protège les producteurs est la Commission canadienne du blé, dont le mandat est de commercialiser au meilleur prix possible les céréales au nom des producteurs. Qui pourrait trouver à redire à un objectif aussi louable? La Commission continue à faire de l'excellent travail. Le producteur canadien obtient, sur le marché international, un prix qui se compare favorablement à celui des autres pays exportateurs.

A la fin du mois d'avril, le sénateur Hazen Argue, qui siège à l'autre endroit et qui est ministre responsable de la Commission canadienne du blé, a déposé le rapport annuel de 1980-1981 de la Commission. Selon ce rapport, les ventes de la production de l'an dernier ont atteint un niveau record de 5.6 milliards de dollars. La valeur des céréales livrées au cours de l'année-récolte 1980-1981 a dépassé le record d'environ 3.9 milliards de dollars, établi l'année précédente. Ce genre de revenu est indispensable aux producteurs des Prairies, qui doivent investir toujours davantage dans leur exploitation agricole et qui connaissent des taux d'intérêt élevés. La Commission est l'organisme qui leur garantit le meilleur revenu possible sur les marchés internationaux.

Les agriculteurs ont pu livrer toutes les céréales qu'ils voulaient et les excédents ont été inférieurs à ce qu'ils étaient depuis de nombreuses années, à la fin de l'année-récolte. Et cela, monsieur l'Orateur, malgré la sécheresse qui a sévi au début de l'année-récolte. Le rapport dit encore que l'année-récolte de 1980 a été meilleure que la moyenne des dix années et que les exportations de céréales qui se chiffrent à 23.5 millions de tonnes ont presque atteint le record établi l'année précédente.

Dans le communiqué de presse du 28 mai dernier, le sénateur Argue a déclaré qu'il n'y avait aucune garantie dans le

commerce des céréales en raison des conditions atmosphériques, de l'évolution de la conjoncture économique et des tendances commerciales, mais ce secteur reste le plus florissant de notre économie à l'heure actuelle. Il convient de signaler que nous avons réussi à fixer aux niveaux de l'an dernier les prix de départ pour l'année-récolte 1982-1983. Cela devrait encourager les agriculteurs à produire autant qu'ils peuvent pour répondre à la demande croissante de grains. Je n'ai aucun doute que les débouchés sont suffisants pour recevoir toutes les céréales que les agriculteurs peuvent produire. J'espère que les prix augmenteront suffisamment, avant longtemps, pour que le revenu des agriculteurs suive la hausse des prix.

La Chambre des communes, monsieur l'Orateur, a reconnu officiellement et à l'unanimité, il y a quelques semaines, que la Commission du blé faisait du bon travail. La preuve en est que lorsque le député de St-Boniface (M. Bockstael) a proposé une motion, il a obtenu le consentement unanime, afin de féliciter tous les groupes du secteur céréalier d'avoir dépassé le record des exportations, sept semaines avant la fin de l'année-récolte. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que notre système fonctionne très bien.

Le troisième argument que je veux avancer, monsieur l'Orateur, c'est qu'un organisme connexe, l'Institut international des grains du Canada contribue à la promotion et à la commercialisation des céréales canadiennes, en offrant une gamme de programmes éducatifs permanents. Monsieur l'Orateur, ce point me semble plutôt intéressant, car avant de me lancer dans la politique, j'étais dans l'enseignement. Je suis enseignant, j'ai travaillé dans ce domaine, et je crois que l'enseignement est un sujet qui ne cesse jamais d'intéresser tous les Canadiens, agriculteurs compris.

Le gouvernement fédéral a également lancé le Programme de stabilisation des grains de l'Ouest. Il permet de protéger les producteurs lorsque le marché montre des signes de faiblesse et que leur revenu baisse anormalement. Comment fonctionne-t-il? Comme l'a signalé le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, on calcule une moyenne mobile du revenu des agriculteurs. Je risque d'être repris par le député, mais, selon les renseignements dont je dispose, la moyenne est calculée sur les cinq années précédentes et non pas sur les trois dernières. Si je me trompe, j'espère que le député rectifiera l'erreur à la fin de mon intervention. Comment fonctionne le programme? Si, pendant l'année en cours, le revenu des fermiers baisse, le mécanisme de stabilisation joue.

Les coûts du programme sont partagés par le gouvernement et les producteurs. Le gouvernement verse 4 p. 100 des recettes admissibles et le producteur 2 autres pour cent, jusqu'à concurrence de $900 par producteur. Vous vous demandez peut-être, monsieur l'Orateur, ainsi que tous les autres députés de la Chambre, combien d'argent les agriculteurs, les producteurs, en ont tiré depuis sa création. En fait, cette caisse a versé quelque 370 millions de dollars à nos agriculteurs, à nos producteurs, depuis sa création. Il s'agit d'une caisse, monsieur l'Orateur, à laquelle l'agriculteur contribue durant les bonnes années et dont il profite durant les moins bonnes.

Les agriculteurs peuvent compter sur la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies pour remédier à des problèmes temporaires de liquidités, monsieur l'Orateur. En vertu de cette loi, les producteurs peuvent en effet toucher un paiement anticipé pour le grain entreposé dans leur exploitation avant qu'ils ne puissent en faire la livraison. Pour le blé destiné à la consommation humaine au Canada, les producteurs jouissent de la protection assurée par la politique des prix du blé destiné au marché national. Cette politique garantit aux producteurs un prix minimum de $5 le boisseau pour tout le blé destiné à la consommation humaine au Canada, même si les prix à l'exportation tombent en-deça de ce niveau.

Qu'entendons-nous par consommation humaine? Nous voulons dire que les céréales servent par exemple à la fabrication de produits alimentaires courants comme le pain, les pâtes alimentaires, les biscuits et les patisseries. Je suis encore une fois intéressé par cette question, car on trouve dans ma circonscription un certain nombre de fabricants de ces produits. Il est très important qu'ils obtiennent le genre de céréales dont ils ont besoin pour produire des aliments sains pour les Canadiens.

On l'a déjà dit, monsieur l'Orateur, notre système de transport a un rôle à jouer à cet égard. D'importantes améliorations ont été apportées ces dernières années au système canadien de manutention et de transport des céréales. On a mis de nouveaux wagons-trémies en service. Je vais faire consigner des renseignements plus détaillés au compte rendu. On a également procédé à la réfection des embranchements. On continuera à améliorer notre réseau de transport à mesure qu'on transportera des quantités de plus en plus grandes de céréales destinées à l'exportation.

• (1650)

Comme je l'ai dit, si cette question ne se rattache pas directement aux frais de l'agriculteur, il doit quand même disposer d'un excellent—non seulement d'un bon mais d'un excellent—réseau de transport pour acheminer ces produits au marché. Voilà pourquoi le ministre des Transports (M. Pepin) a consacré beaucoup de temps à cette question en particulier.

Plus précisément, en ce qui concerne les wagons-trémies, le gouvernement fédéral, le gouvernement actuel a déjà acheté ou loué 10,000 wagons-trémies. Dernièrement, le ministre annonçait à la Chambre que les 1,280 wagons qu'il avait commandés fourniraient de l'emploi dans la région de Hamilton en Ontario, à Sorel au Québec ainsi qu'à Trenton en Nouvelle-Écosse.

En ce qui concerne la réfection des embranchements secondaires, nous avions prévu initialement un programme de dix ans et un budget de 700 millions. C'était en 1977. Dernièrement, le ministre des Transports a décidé d'indexer les frais annuels du programme pour compenser la dévaluation inévitable causée par l'inflation. En somme, si on a prévu de dépenser 70 millions au cours d'une année et que le taux d'inflation soit de 10 p. 100, l'année suivante la somme à dépenser sera de 17 millions, de sorte que nous pourrons acheter le même nombre de wagons et exécuter les mêmes travaux. Rien ne sera changé à cause de l'inflation.

Toujours dans le cadre de ce programme et aussi grâce à la récente initiative du ministre des Transports, une somme de 3.2 milliards sera investie dans le seul secteur du transport des céréales au cours des quatre prochaines années. Je dois dire que l'essentiel de cet investissement, soit 95 p. 100, sera réalisé dans l'Ouest.

Le gouvernement a déjà garanti les paiements initiaux pour le blé, l'avoine et l'orge vendus par la Commission canadienne du blé. Le gouvernement garantit des prix minima. Ces prix,

fixés en fonction du marché, assurent une certaine sécurité aux céréaliers. En somme, on leur garantit un prix minimum pour leur produit.

Nous sommes en pourparlers constants avec de nombreux pays. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a dit qu'il a fait partie de nombreuses délégations commerciales. Il est allé aux Nations Unies, comme bien des députés de mon parti. Il me concédera sans doute que l'un de nos plus proches associés pour la vente des céréales dans le monde sont les États-Unis. Un entretien a eu lieu à la fin de mai entre le sénateur Hazen Argue, ministre chargé de la Commission canadienne du blé, et le secrétaire américain à l'agriculture, M. John Block. Il a été question à cette occasion de la situation générale dans le domaine des céréales et de la possibilité d'une collaboration plus étroite entre les exportateurs. Cela devrait nous permettre de travailler ensemble et faire en sorte que, quels que soient les difficultés, nous réussissions à les surmonter pour le plus grand bien des agriculteurs et grâce à la pleine utilisation de notre réseau de transport. Les Canadiens seraient alors assurés du meilleur rendement qui soit.

Après la rencontre, le sénateur Argue a annoncé qu'on s'efforcerait d'organiser une réunion des ministres de tous les pays exportateurs de céréales l'automne prochain. Nous sommes donc optimistes. Nous allons tâcher de prévoir tous les problèmes et cette réunion devrait avoir lieu à l'automne. Lors de la réunion dont j'ai parlé tout à l'heure, il aurait été question de la possibilité, voire de la probabilité, d'une rencontre au niveau ministériel pour discuter de la situation du grain, surtout si les réserves s'accumulent cette saison. La réaction de la délégation aurait été extrêmement favorable.

Au cours des discussions sur les systèmes de commercialisation des deux pays, les Américains ont mentionné les efforts qu'ils font pour stabiliser les marchés mondiaux du grain par les taux d'intérêt sur les emprunts et le programme de réserves et pour encourager les agriculteurs à réduire leurs emblavures. Ils n'ont cependant pas demandé qu'on limite ou qu'on réduise les emblavures au Canada. Nous encourageons nos agriculteurs de l'Ouest à cultiver autant qu'ils le peuvent.

A mon avis, les Américains comprennent très bien les programmes canadiens concernant le commerce du grain et il incombe au gouvernement de les tenir au courant des initiatives que nous prenons pour qu'ils sachent quelles sont au juste nos intentions.

Le Canada approuve les tentatives qui sont faites pour améliorer les prix mondiaux payés aux producteurs, mais les régimes américain et canadien sont très différents, et nous contribuons à cette amélioration par la gestion prudente de notre propre régime d'exportation. Notre objectif est de maintenir un niveau de production raisonnable que nos agriculteurs sont capables d'atteindre, et de mettre en place un réseau de transport efficace nous permettant d'acheminer nos céréales vers les marchés. Nous prévoyons que les exportations de céréales continueront d'augmenter et nous comptons profiter de cette expansion.

Comment suis-je directement touché par cela? Dois-je souligner que pratiquement tout le canal Welland se situe dans ma circonscription et qu'une grande partie des céréales provenant des provinces de l'ouest passent par la tête des lacs, puis par les Grands lacs, le canal Welland et la voie maritime du Saint-Laurent. Je prétends que les habitants de ma région, la péninsule du Niagara et plus particulièrement de Welland profitent énormément des ventes de céréales et de nos exportations de céréales vers l'étranger.

On laisse entendre que le gouvernement américain envisagerait de subventionner les exportations de céréales américaines afin de les rendre plus concurrentielles sur les marchés mondiaux, car les Américains sont préoccupés, tout comme nous, par les subventions que la Communauté économique européenne accorde aux exportations, mais rien au cours de cette réunion ne peut nous amener à penser que les Américains menacent de se lancer dans un programme de subventions de leurs exportations de céréales.

Pour terminer, je voudrais dire au député de Qu'Appelle-Moose Mountain et au député de Wetaskiwin que ce qui est demandé ici est raisonnable, aux fins de discussion. Il est raisonnable en effet que ces questions soient soulevées en comité, mais il est également très important que la population canadienne sache que nous avons maintenant mis en place un grand nombre de mécanismes de protection pour aider nos agriculteurs. Comme il a été indiqué, cette protection a été accordée pendant près de 47 ans et elle continuera de l'être durant les années à venir. Nous espérons que nos provinces productrices continueront à produire plus de céréales et qu'elles seront en mesure d'accroître leurs ventes. Nous espérons également que nos exportations augmenteront et que notre balance des paiements ne s'en portera que mieux.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais relire la motion dont nous discutons cet après-midi. La Chambre en a été saisie le 27 juin 1980 par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Voici ce qu'on y dit:

> Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de fixer, un mois avant les semailles, des prix minima afférents aux coûts de production des céréales et des oléagineux, de façon à ce que les agriculteurs retirent des profits raisonnables leur permettant d'assurer une production qui réponde aux besoins intérieurs et aux demandes d'exportation du Canada.

Il importe de la relire. Nous avons discuté quelque peu des activités de la commission du blé et, si je suis d'accord avec l'opinion personnelle du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) selon lequel les oléagineux devraient relever de la commission du blé, le parti conservateur n'est pas de cet avis, et le député de Wetaskiwin non plus. Ils semblent parler de quelque chose de différent.

Toutefois, il y aurait lieu de renvoyer la question à un comité de la Chambre pour qu'on la tire au clair et qu'on en débatte, car la notion de frais de production acquiert une importance nouvelle en période d'inflation. Le secteur agricole, et en particulier les céréaliers, subissent maintenant deux fois les contrecoups du cycle de l'inflation. Deux facteurs se répercutent sur les frais de production. Le secteur agricole, comme le reste de l'économie, doit composer avec des taux d'intérêt élevés. En outre, les coûts de l'énergie augmentent de façon soudaine et brutale. L'impact de ces prix énergétiques est doublé et triplé en agriculture parce qu'ils finissent par faire monter le prix des engrais. La plupart des stocks d'ensemencement pour la production d'engrais chimique à base d'azote viennent du gaz naturel. Quand ces prix augmentent ou que le législateur les augmente en conformité d'ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernement des provinces productrices, le prix du gaz naturel et, par conséquent, le prix des engrais augmentent.

• (1700)

En plus du coût ordinaire de l'énergie pour les tracteurs et le chauffage des bâtiments, les agriculteurs se ressentent de cet effet secondaire du coût des engrais chimiques.

Ils sont frappés une troisième fois à l'achat d'herbicides et d'insecticides qui, pour la plupart, sont des produits de l'industrie pétrochimique. Quand le prix des produits pétrochimiques est à la hausse, c'est la même chose pour le prix des herbicides et des insecticides. En conséquence, le prix de revient des céréaliculteurs canadiens dépasse de beaucoup le prix de revient d'autres Canadiens. Ce n'est pas un taux d'inflation de 10 à 12 p. 100 qui affecte l'agriculture depuis deux ans, mais bien un taux d'inflation de 15 à 20 p. 100.

Le député de Welland (M. Parent) et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain avaient raison de signaler qu'on a fait des efforts pour concevoir un régime de stabilisation. Malheureusement, ils n'ont pas précisé que les formules de l'ancienne loi en vertu desquelles on faisait automatiquement des paiements d'appoint sont basées sur le pourcentage des trois ou cinq années précédentes. Ce n'est d'aucune utilité pour l'agriculteur qui doit faire face à une augmentation annuelle de 15 ou 20 p. 100. La moyenne du prix de revient des cinq années précédentes revient à environ la moitié du prix de revient d'aujourd'hui.

Tout projet de loi concernant les programmes de stabilisation doit tenir compte directement des prix de revient actuels, ou du moins de l'année précédente. Il y a à cela deux raisons. La première, c'est la raison d'équité. La justice exige qu'on s'en occupe en temps d'inflation et, deuxièmement, nous savons qu'il pourrait y avoir déflation. Nous frôlons une dépression massive de l'économie mondiale, ce qui pourrait déclencher d'énormes chutes de prix. En pareilles situations, les programmes de stabilisation à l'ancienne mode risquent d'être injustes, en payant plus que les frais de production, par application des formules en existence. En période de dépression ou de déflation soudaine, les versements pourraient être considérablement plus élevés que le prix de revient effectif, si les prix tombaient, et pourraient ainsi vider de façon imprévue les trésoreries nationales. Le procédé le plus juste, tant pour l'agriculteur que pour le contribuable, est de chercher une formule de prix de revient plus directe, plus immédiate.

Le problème maintenant est de savoir quel genre de formule d'évaluation du prix de revient on va retenir. La chose n'est pas aussi difficile qu'on le pense parfois. Il y a un certain nombre de principes sur lesquels pratiquement tout le monde sera d'accord. A en juger par les propositions qui nous ont été soumises, on a une bonne idée de ce que les parties engagées dans les négociations entendent par une formule de prix de revient. Cette formule inclut-elle tous les coûts ou bien cela revient-il à dire que les agriculteurs recevront un salaire comparable à celui des ouvriers d'usine auxquels s'ajouterait un bénéfice sur leurs investissements comparable à ce que touchent les investisseurs? Le producteur va-t-il être dédommagé pour tous ses frais d'exploitation? Tout le monde est d'accord, je crois, pour dire que cela devrait être le cas; mais pour l'instant, aucun des programmes en place ne s'intéresse aux coûts de main-d'œuvre et aux dépenses d'investissement.

Une solution consisterait à adopter le principe de la parité pour cette formule du prix de revient. Cette idée nous vient des États-Unis et elle n'est pas nouvelle. Elle devait probablement exister avant même que j'entende parler de son existence. On a commencé par établir une année de référence correspondant à la période 1914-1917, puis c'est devenu 1930 et enfin 1951. Jamais il n'y a eu véritablement parité absolue, sauf durant une guerre où l'on a essayé d'augmenter la production. Il y a généralement une certaine parité. Je pense que le principe de la parité s'applique au coût de production. Au Canada, les deux sont pratiquement interchangeables.

Certains offices de commercialisation tels que la Commission canadienne du lait et l'Office de commercialisation des œufs ont instauré pour le calcul des coûts de production une formule qui prévoit un salaire même s'il n'équivaut pas au salaire moyen en vigueur dans les usines. Ils prévoient également un rendement sur l'investissement de l'agriculteur. En général, on suppose que le matériel utilisé par l'agriculteur date de sept ans et qu'il s'est déprécié. Les investissements de l'agriculteur représentent environ 50 à 55 p. 100 du prix du produit.

Il existe également d'autres formules pour le calcul des coûts de production en dehors du secteur agricole et je vous en parlerai seulement pour établir une comparaison. Snavely a établi le coût de production des chemins de fer pour le gouvernement du Canada. C'est une formule très saine que la plupart des associations agricoles seraient prêtes à accepter. Elles ne sont pas tout à fait d'accord pour qu'on l'applique aux chemins de fer et je pense qu'elles ont de bonnes raisons. Cette formule prévoit que le rendement sur les investissements doit être de 25 p. 100 et qu'il faut non seulement garantir aux chemins de fer 25 p. 100 sur leur investissement total mais également 25 p. 100 sur l'argent que les Canadiens leur ont avancé gratuitement. Par contre, les agriculteurs n'obtiennent qu'un rendement de 4 p. 100 environ sur leur investissement. On doit alors se demander si la production des marchandises est aussi importante que leur transport. Il serait logique de faire pencher la balance en faveur du producteur. Sans production, l'économie serait réduite à néant. Selon la formule de Snavely, le céréalier de la Saskatchewan recevrait en moyenne $12.94 le boisseau de blé. Les dirigeants agricoles les plus avides seraient les premiers à admettre que cela dépasse les coûts de production. Les chemins de fer ne sont pas de cet avis; ils sont prêts à accepter ce genre d'analyse. Après avoir examiné les frais de production, nous devons reconnaître, je crois, que nous pouvons probablement déduire tous ces fais ou peu s'en faut, dans le cas des produits destinés au marché canadien. Mais nous devons reconnaître en outre que 80 p. 100 de la production sont destinés à l'exportation.

Prix du grain

• (1710)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je regrette d'interrompre le député, mais l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. La Chambre s'ajourne donc à 2 heures le lundi 21 juin, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 h 12, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU CABINET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, depuis deux ans, les Canadiens ont pu voir à l'œuvre le gouvernement le plus arrogant, le plus incompétent et le plus destructeur de leur histoire auquel il faut imputer pour le dernier trimestre le plus faible produit national brut depuis 28 ans; plus de 1.5 million de Canadiens sont en chômage; les capitaux canadiens fuient à l'étranger à un rythme sans précédent; le dollar canadien est à son taux le plus faible de toute notre histoire; l'inflation atteint 11 p. 100; les taux d'intérêt dépassent 20 p. 100; les projets énergétiques d'envergure ont été mis au rancart ou sont sur le point de l'être; le nombre d'entreprises qui ont fait banqueroute a augmenté de 50 p. 100; les faillites d'exploitations agricoles sont de 70 p. 100 plus nombreuses qu'à la même époque l'an dernier et notre déficit atteint presque 16 milliards pour cette année seulement. Je propose donc, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que tous les députés assument leurs responsabilités et obligent ce gouvernement inefficace et incompétent à démissionner.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, le 29 janvier dernier, le député libéral de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) a dit ici même: «Si ... le parti libéral juge que nous—c'est-à-dire les libéraux—avons besoin d'être communistes, nous deviendrons communistes.» Le premier ministre libéral souscrit maintenant à ce message puisque samedi dernier, il est allé dans l'Ouest conseiller aux libéraux de se rallier à la gauche. Il a en outre laissé entendre que pour résoudre les terribles problèmes économiques que son gouvernement a engendrés, il va falloir flanquer la frousse aux Canadiens. Madame le Président, je propose avec l'appui du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson):

Que la Chambre rappelle au premier ministre que son gouvernement et lui ont déjà flanqué la frousse aux Canadiens et qu'une solution plus simple et plus humaine consisterait pour eux à démissionner et à flanquer la frousse aux communistes et aux gauchistes.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

ON DEMANDE DE RENFORCER L'AGENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire particulièrement urgente. Le Nouveau parti démocratique n'a jamais considéré que l'A.E.I.E. était responsable des sorties de capitaux du pays. Quant au parti conservateur qui règle sa conduite sur celle du président Reagan, et aux hommes d'affaires américains, ils réclament sans cesse l'abolition de cet organisme. Cette mesure aurait indubitablement pour conséquence de condamner encore plus de Canadiens au chômage car elle contribuerait à accroître le déficit de notre balance commerciale avec les États-Unis et partant, les taux d'intérêt chez nous. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Hamilton-Mountain (M. Deans):

Que la Chambre adhère à la position qu'Abraham Rotstein adopte dans une étude de l'Institut canadien de politique économique où il soutient que «ce sont les investissements étrangers directs depuis 1976 et les politiques des filiales canadiennes de sociétés américaines qui sont la cause de l'exode des capitaux du Canada», et qu'elle demande au gouvernement de renforcer l'A.E.I.E. et de commencer à canadianiser notre secteur manufacturier.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS VISANT À ACCROÎTRE LES PAIEMENTS ANTICIPÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies a été adoptée pour permettre aux agriculteurs d'emprunter sur la valeur des céréales qu'ils ont récoltées mais qu'ils n'ont pas encore vendues. On ne leur fait pas de cadeau; cet argent, il faut qu'ils le remboursent. Le montant maximum autorisé dans le cadre du programme de paiements anticipés en espèces est insuffisant et devrait être porté à un niveau plus raisonnable. Compte tenu de la situation actuelle, des taux d'intérêt record et du faible prix des denrées agricoles, ce rajustement

Article 43 du Règlement

est plus que vital pour l'économie de l'ouest du Canada. Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement fédéral s'occupe aussi rapidement que possible de présenter les amendements voulus pour porter la somme maximale prévue au titre du programme de paiements anticipés en espèces à un niveau plus conforme à la réalité.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

VIA RAIL

ON DEMANDE D'ACCORDER LA PRÉFÉRENCE À DES SOCIÉTÉS CANADIENNES POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, étant donné qu'à titre de président du Conseil des ports nationaux, il a cédé à la moindre occasion à son penchant d'acheter du matériel étranger, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le ministre des Transports ordonne directement au nouveau président de VIA Rail de toujours accorder la préférence à des sociétés canadiennes pour l'achat de matériel et de fournitures.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES PROPOS DU DÉPUTÉ DE PRINCE GEORGE-PEACE RIVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je voudrais présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 17 juin, le député conservateur de Prince George-Peace River a parlé à la Chambre de la question du financement et des chefs politiques autochtones eu égard à la prochaine conférence constitutionnelle. Voici ce qu'il a dit:

... en Colombie-Britannique du moins, on avait coupé les vivres à des chefs politiques autochtones sur qui on pouvait compter et que le ministère s'était assuré, en les soudoyant, la collaboration d'Indiens qui pourraient être prêts à trahir leurs frères et leurs sœurs pour satisfaire leurs propres avantages égoïstes. Sans doute les retrouvera-t-on parmi les représentants des autochtones à la conférence.

Étant donné que nous avons affaire à une des attaques diffamatoires et vénéneuse des conservateurs, typiquement inconsidérée, contre les chefs politiques démocratiquement élus qu'on retrouvera à la conférence constitutionnelle, et notamment contre M. James Gosnell, porte-parole démocratiquement élu du conseil tribal des Nishga, je propose, appuyé par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly):

Que le chef du parti conservateur fasse retirer ces remarques insidieuses, ou bien qu'il admette, s'il es les laisse dans le compte rendu de nos délibérations, qu'elles reflètent la politique que défendra son parti lors des prochaines élections fédérales.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

L'ÉCONOMIE

LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, au lieu de flanquer la frousse aux Canadiens en provoquant du chômage, comme l'a préconisé le premier ministre (M. Trudeau) au cours du week-end en Alberta ...

M. Peterson: Il n'a pas fait ça.

Des voix: Si, il l'a fait.

M. Elzinga: ... le gouvernement devrait agir rapidement pour stimuler l'économie et protéger les Canadiens moyens contre les répercussions négatives qu'auront ses mesures. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que le ministre des Finances abroge immédiatement toutes les dispositions de son budget de novembre 1981 ainsi que le Programme énergétique national, et dépose sur-le-champ un nouveau budget capable de stimuler l'économie, de restaurer un climat de confiance pour les investisseurs, de redonner du travail aux Canadiens et de faire baisser les taux d'intérêt.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE APPEL AU PEUPLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, vendredi dernier, deux des principales banques du Canada ont fait passer leur taux hypothécaire à plus de 19 p. 100 et on s'attend que d'autres suivent leur exemple cette semaine. Les banques ont manifestement pris note de la déclaration du premier ministre (M. Trudeau) dans l'Ouest en fin de semaine lorsqu'il a défendu la politique de cherté du crédit de son gouvernement comme moyen de «flanquer la frousse aux gens». Étant donné qu'au fond ce qui effraie le plus les Canadiens, c'est qu'un gouvernement qui gère si mal l'économie du pays depuis si longtemps puisse acculer au désastre, je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le premier ministre, qui, du seul fait qu'il soit premier ministre, flanquer la frousse aux Canadiens, déclenche immédiatement des élections générales de sorte que les Canadiens, qui sont manifestement prêts et désireux d'élire un nouveau gouvernement compétent, n'aient plus à craindre l'avenir.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LOUIS RIEL

ON PROPOSE DE LE GRACIER À TITRE POSTHUME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Madame le Président, les Canadiens jouissent à l'heure actuelle d'une liberté politique plus grande que les citoyens de la plupart des autres pays. On peut probablement mesurer l'intensité de la démocratie dans un pays à sa tolérance vis-à-vis de la dissidence. Nous tolérons littéralement toutes les formes de dissidence depuis les partisans du séparatisme jusqu'aux partisans d'une union avec les États-Unis. Par contre, l'aptitude d'un pays à pardonner à ceux qui se sont rebiffés autrefois contre l'autorité de l'État est certainement un autre critère de maturité politique.

Avec le recul, madame le Président, bien des députés, dont moi-même, pensent qu'il faut revoir le cas de Louis Riel qui fut député de Provencher à la Chambre des communes. Il a été accusé de haute trahison, condamné pour meurtre et pendu pour avoir joué un rôle politique de premier plan dans la rébellion de 1885. Pourtant, le jury avait recommandé de le gracier. Avec le recul, bien des historiens admettent que les deux parties avaient commis des erreurs et que la justice naturelle n'existe pas encore pour les Métis.

Aussi, madame le Président, je propose, appuyé par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) et de Cochrane-Superior (M. Penner) ainsi que de tout le caucus conservateur, j'espère:

Que la Chambre gracie à titre posthume Louis Riel qu'on a convaincu de haute trahison.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FORÊTS

LE BESOIN D'UN PROGRAMME D'EMPLOI SUPPLÉMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, comme le gouvernement réagit avec lenteur et mollesse au chômage dans le secteur forestier en Colombie-Britannique et que le programme d'aide provisoire qui existe entre le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique pour les travailleurs forestiers exige des participants qu'ils touchent des prestations d'assurance-chômage, alors que de nombreux bûcherons et travailleurs des scieries ont déjà épuisé les prestations auxquelles ils avaient droit, je propose, avec l'appui du député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker):

Que le gouvernement mette immédiatement sur pied un programme complémentaire pour fournir des emplois aux travailleurs forestiers qui ne sont pas admissibles au programme d'aide provisoire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER SES POLITIQUES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresse ma question au premier ministre suppléant qui n'est certes pas sans savoir qu'en données corrigées, le revenu national brut du pays a baissé de 8 p. 100 au cours du premier trimestre. C'est en importance la seconde diminution à se produire depuis que l'on recueille des données là-dessus. Étant donné que le dollar est aussi en chute libre, le ministre voudrait-il nous expliquer pourquoi le gouvernement n'estime-t-il pas qu'il est désormais temps d'oublier sa fierté et de retirer les mesures clés—toutes les mesures—qui font régresser l'économie et augmenter le chômage, tels que le programme énergétique, le dernier budget et le déficit budgétaire énorme du gouvernement fédéral?

• (1415)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je dois accorder à mon distingué collègue que les dépenses nationales brutes réelles ont fléchi de 2. p. 100 au cours du premier trimestre. On me dit que cela donne 7.8 p. 100 sur une base annuelle. Cette situation n'est pas particulière au Canada. Ce matin, j'ai noté qu'aux États-Unis on prévoit une baisse de 4.3 p. 100 annuellement, si l'on les calcules sur la même base qu'au Canada.

On trouve un certain nombre de chiffres encourageants dans les comptes nationaux mais mon distingué collègue les passe sous silence, et on comprend facilement pourquoi. Ainsi, la balance des paiements au compte courant a augmenté de 1.2 p. 100 un surplus de 1.2 milliards de dollars pour le premier trimestre. L'excédent au compte des biens a grimpé de 3.5 milliards de dollars. Le revenu personnel disponible est encore de 1 p. 100 plus élevé. Les épargnes personnelles sont toujours à 13.3 p. 100. Bon nombre d'autres chiffres marquent eux aussi une tendance assez réconfortante.

M. Stevens: Le chômage augmente. Les taux d'intérêt aussi.

M. Nielsen: Sans compter l'inflation.

M. Pepin: Encore une fois, mon honorable ami est libre de choisir les chiffres qu'il veut, mais je tiens simplement à lui faire remarquer qu'on peut trouver dans les comptes nationaux un certain nombre de statistiques défavorables et que nous déplorons, et d'autres qui sont excellentes.

M. Wilson: Madame le Président, le ministre se rend sûrement compte que la baisse de 8 p. 100 en termes réels du revenu national signifie qu'un million et quart de personnes sont en chômage. Les Canadiens ne s'intéressent pas aux statistiques choisies que le ministre peut brandir. Ils veulent savoir ce que va faire le gouvernement pour relancer l'économie.

Je ferai également remarquer au premier ministre suppléant—il ne l'a sans doute pas remarqué ce matin—que le produit national brut vient d'augmenter de 0.6 p. 100 pour le deuxième trimestre aux États-Unis. Les États-Unis remontent la pente. Le Canada est toujours en chute libre.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'ai une question très simple à poser au premier ministre suppléant. Jusqu'où le gouvernement laissera-t-il fléchir l'économie et le dollar canadien avant de changer d'avis, de ravaler son orgueuil et de modifier la politique de base qui est la cause de tous nos problèmes?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai fait ce que je crois être normal en pareille occasion. Lorsque mon collègue a énuméré des statistiques, pour que les Canadiens aient une idée exacte de la situation, je lui ai indiqué qu'il y en avait d'autres. C'est mon droit. La vérité ne fait aucun tort. Les gens veulent avoir une idée de la situation. Mon collègue a choisi une série de statistiques et je lui ai indiqué qu'il y en avait d'autres.

Quant à ce que le gouvernement fera cette fois, je tiens à lui lire la déclaration faite par le premier ministre en fin de semaine. Comme l'indique la *Presse canadienne*:

> Trudeau a promis que les nouvelles mesures économiques que le gouvernement s'occupait d'élaborer ne seraient pas qu'un simple rafistolage mais seraient vraiment substantielles.

M. Nielsen: Flanquez-leur la frousse!

M. Pepin: C'est ce que le ministre des Finances n'a cessé de répéter la semaine dernière. Il a l'intention de présenter cet exposé. Il participera au débat cet après-midi. Il aura amplement le temps d'expliquer ce qui se passe. Il entend également faire part de la réaction du gouvernement face aux circonstances actuelles.

M. Nielsen: Les temps sont durs sous les libéraux.

LES ATTENTES DES CANADIENS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke Centre): Madame le Président, le ministre devrait savoir que la vérité fait du tort. Elle fait du tort aux Canadiens qui sont mis à pied, à ceux qui doivent renouveler leur hypothèque à 18, 19 ou 20 p. 100 et à toutes les entreprises qui font faillite aujourd'hui.

En fin de semaine, le premier ministre a dit que la solution évidente à nos problèmes économiques était que les Canadiens réduisent leurs revendications salariales et mettent de l'eau dans leur vin. C'est une citation que j'ai tirée du journal d'aujourd'hui. Si dans son mini-budget, le ministre des Finances ne fait que demander aux Canadiens de s'attendre à moins, peut-il alors leur dire comment nous allons faire redémarrer l'économie?

• (1420)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le premier ministre n'est pas le seul à avoir demandé aux Canadiens de se serrer la ceinture. J'ai vu des citations de députés de l'opposition qui préconisent les mêmes mesures. L'un d'entre eux voudrait même qu'on réduise l'aide à l'étranger et qu'on diminue, par exemple, de 10 p. 100 les dépenses générales du gouvernement.

M. Wilson: Est-ce tout?

M. Pepin: Le premier ministre n'est pas le seul à recommander de se serrer la ceinture. Beaucoup l'on fait en fait, la plupart . . .

M. Clark: Pas nous.

M. Pepin: Eh bien, nous verrons ce que le chef de l'opposition a à dire à ce sujet cet après-midi, mais, de l'aveu général, c'est une des choses essentielles à faire pour l'instant.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'adresse ma question au même ministre. Le premier ministre a admis en fin de semaine que ses politiques depuis le budget de novembre cherchaient à flanquer la frousse aux gens en créant du chômage et en causant des faillites. Il a parfaitement réussi. Je connais un couple qui a deux enfants. Les deux parents ont perdu leur emploi, ils sont sur le point de perdre leur maison et ils ont très peur.

Des voix: Règlement!

Mlle MacDonald: Qu'est-ce que ces parents ont fait, sauf travailler dur toute leur vie, pour être la cible du premier ministre qui menace de flanquer la frousse aux gens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je le répète, madame le Président, le premier ministre ne fait rien que ne font pas déjà la majorité des pays industrialisés du monde. J'ai passé la fin de semaine à étudier les chiffres à ce sujet. Il y a quelques mois, par exemple, le Chef du Nouveau parti démocratique vantait les belles politiques du gouvernement socialiste français. En fin de semaine, je me suis renseigné sur la tournure des événements en France, et ce ne sont certes pas ceux que le chef du NPD avait à l'esprit. M. Mitterand a fait volte-face, sabrant dans la sécurité sociale, augmentant les cotisations d'assurance-chômage des employeurs et des employés, et quoi encore. J'essaie tout simplement de dire que la situation qui existe au Canada se retrouve partout ailleurs ou presque dans tous les pays du monde occidental. Bien entendu, les mesures que ces pays adoptent ne diffèrent pas tellement de celles que le Canada devra prendre.

LE TAUX DE CHÔMAGE ET LE NOMBRE DE FAILLITES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, le premier ministre suppléant saisit-il bien ce que dit le premier ministre? Il dit que s'il y avait assez de chômeurs, assez de faillites commerciales, il pourrait persuader les Canadiens de modérer leurs aspirations. Quelle énormité! Que signifie «assez» pour le premier ministre? Serait-ce assez d'avoir deux millions de chômeurs? Deux millions et demi? Deux mille faillites lui suffiraient-elles? Combien en faudrait-il pour satisfaire le sadisme du premier ministre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mon honorable amie s'enflamme facilement. J'essaie, pour ma part, de demeurer réaliste. Elle fait grand cas de la question des faillites. Les statistiques nous apprennent pourtant qu'il y a toujours eu des faillites au Canada. En 1978, notamment, elles ont été plus nombreuses que maintenant. Tout en sympathisant avec ceux pour qui la conjoncture actuelle est amère, nous devons demeurer objectifs et tenter de situer les choses dans leur juste perspective, contrairement à ce que vient de faire l'honorable représentante.

• (1425)

LES RÉPERCUSSIONS DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, qui soutient que les Canadiens veulent savoir toute la vérité. J'estime que les Canadiens connaissent fort bien la vérité. Ils savent que le groupe d'en face nous entraîne vers la catastrophe à cause de sa politique économique suicidaire. Comme notre produit national brut vient d'accuser un fléchissement de 8 p. 100, si on le calcule sur un an, je crois que le premier ministre a réalisé son rêve en réussissant à terrasser notre économie. Le premier ministre suppléant ne convient-il pas que les politiques du gouvernement ont mis certains secteurs économiques dans un état trop pitoyable pour qu'ils puissent être récupérés. Combien de temps encore devrons-nous attendre? Faut-il que nous soyons tout à fait ruinés avant que le gouvernement se décide enfin à prendre des mesures vraiment courageuses?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, à mon avis, les propos du premier ministre ont été dénaturés. Il a dit en fin de semaine que des mesures rigoureuses devront être adoptées et, d'après ses propres paroles que j'ai citées tantôt, il ne s'agira pas simplement de rafistolage. Ce seront des mesures de grande importance. Les remarques que lui ont attribuées les députés qui ont posé des questions auparavant ont été dénaturées.

M. Riis: Le premier ministre suppléant semble d'accord avec le ministre d'État chargé du Développement économique qui a fait une importante révélation en fin de semaine en affirmant que les Canadiens n'avaient jamais été en meilleure posture.

LE CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Si le premier ministre a l'intention de «flanquer la frousse aux Canadiens» parce qu'il estime que le tonique dont nous avons besoin à l'heure actuelle, c'est vraisemblablement un taux de chômage plus élevé—autrement dit, plus de Canadiens sans emploi—le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire si le gouvernement entend user de l'acuité du chômage comme tactique dans sa guerre économique contre les Canadiens? S'il entend le faire, je dirai que c'est là l'un des procédés les plus cyniques auxquels un gouvernement ait jamais eu recours contre ses propres administrés.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis heureux de préciser que les propos que le ministre d'État chargé du Développement économique a tenus en fin de semaine sont bien différents des propos rapportés.

M. Riis: C'est ce qu'il a dit.

M. Pepin: Voyons un peu. Même dans le journal d'où les propos ont été tirés, je trouve le paragraphe suivant où le ministre déclare:

> ... les choses «semblent particulièrement difficiles» pour les gens qui se sont lourdement endettés parce qu'ils «ne croyaient pas que la poussée inflationniste prendrait fin ... Mais de 60 à 70 p. 100 de l'ensemble qui ne sont pas endettés n'ont vraisemblablement jamais été en aussi bonne posture».

Ce sont là des propos bien différents de ceux que mon honorable ami a rapportés à la Chambre. Je souspçonne que c'est là ce que nous entendons depuis le début de la période des questions. Je viens de dire qu'en l'occurrence, les propos attribués au ministre d'État chargé du Développement économique sont tout à fait erronés, et je n'en veux pour preuve que le journal qui a rapporté la première partie de ses propos. Mon honorable ami n'aurait pas dû poser sa question de la manière dont il l'a fait.

Questions orales

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR POUR ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Dans une entrevue qu'il a accordée pendant la fin de semaine, le premier ministre aurait déclaré que le gouvernement fédéral pourrait être obligé de réduire davantage le volume de la masse monétaire dans le but de contraindre les Canadiens à affronter la réalité. Il est évident que la réduction de la masse monétaire provoquera une nouvelle hausse des taux d'intérêt.

Comme le niveau actuellement élevé des taux d'intérêt a réduit un million et quart de Canadiens au chômage—ce qui est sans précédent dans l'histoire du Canada—et comme il a provoqué une hausse de presque 40 p. 100 du nombre de faillites commerciales, qui se chiffrent à 10,000, il est probable qu'elles atteindront 15,000 ou 20,000 si les taux d'intérêt augmentent. Combien de faillites et combien de chômeurs devons-nous avoir pour que le gouvernement renonce à l'idée folle de relever les taux d'intérêt et de poursuivre une politique de charte de l'argent?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en raison de ce qui vient tout juste de se produire, j'hésite à prendre pour argent comptant les propos attribués au premier ministre. J'ai reçu un exemplaire de son discours deux minutes avant d'entrer à la Chambre. Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de le lire en entier. Toutefois, les points soulevés par le député pourraient fort bien constituer le sujet du débat de cet après-midi. Je suis sûr que le ministre des Finances, qui y participera, voudra faire entendre raison aux députés d'en face et leur expliquer les causes des faillites, le rapport qui existe entre les faillites et les taux d'intérêt et d'autres questions du même genre. Serait-il donc possible de reporter l'étude de cette question à plus tard? Je suis certain que mon collègue souhaitera participer au débat, il pourra ainsi faire valoir son point de vue.

* * *

• (1430)

VIA RAIL

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je lui en ai donné préavis en quelque sorte quand j'ai tenté vendredi dernier de lui poser cette question. Peut-il nous expliquer la nomination de Pierre Franche à titre de nouveau président de VIA Rail, notamment en ces moments critiques dans l'existence de cet organisme étant donné qu'il n'y a aucune loi régissant VIA Rail et que le gouvernement vient de nommer un président qui n'a aucune expérience des chemins de fer, d'après son curriculum vitae.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, on a cru en général qu'il fallait un bon administrateur et M. Franche n'avait aucune expérience des ports quand il est devenu président de la Commission des ports nationaux il y a six ans. Depuis lors, le revenu d'exploitation de la Commission est passé de moins huit à plus de trente millions de dollars. La productivité a grimpé de 67,000 à 91,000 tonnes par employé. En 1976, 11 ports étaient déficitaires et, à l'heure actuelle, les 15 sont rentables. Nous avons donc estimé que VIA Rail avait besoin d'un homme de ce genre en ce moment. Si M. Franche réussit aussi bien à VIA Rail qu'à la Commission des ports nationaux, mon honorable ami sera le premier à nous féliciter de sa nomination.

Des voix: Bravo!

LE LIEN DE PARENTÉ AVEC LE PRÉSIDENT DU CANADIEN NATIONAL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je ne me lancerai pas dans l'histoire du Conseil des ports nationaux et je ne m'étendrai pas davantage sur le fait que la capitalisation de la dette actuelle jette un voile plutôt sombre sur les opérations de cette société. Toutefois, je voudrais poser au ministre une question très précise. Je lui demanderai de bien vouloir nous fournir des éclaircissements. Peut-il nous dire si M. Pierre Franche est bien le beau-frère de M. LeClair, président du CN? S'il est effectivement le beau-frère du président du CN, qui est le plus important client de VIA Rail, ne se trouvent-ils pas tous les deux placés dans une situation fausse?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, ces deux hommes sont effectivement des beaux-frères. Je ne pense pas que quelqu'un mérite d'être pénalisé ou favorisé dans la vie à cause de son beau-frère. Nous avons donc jugé que ce facteur était sans importance dans la sélection du nouveau président de VIA Rail.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE GRAPHIQUE DES PROJECTIONS DES BESOINS FINANCIERS POUR LES ANNÉES 1984-1991

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma victime vient de sortir dans le couloir. Mais je vois que le ministre est de retour.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il y a un an, le ministre a fourni aux membres du comité un graphique et un tableau faisant état de projections relatives à un programme d'investissements s'étalant sur quinze ans. Cette année, il leur a fourni un graphique corrigé. Il suffit de comparer les deux graphiques pour constater que les besoins financiers du ministère de la Défense nationale pour les années 1984 à 1991 ont été réduits de plus de 3 milliards de dollars. Le ministre peut-il faire savoir à la Chambre quels programmes seront supprimés ou remis à plus tard?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, d'après les renseignements que m'ont communiqués mes collaborateurs et les décisions qui ont été prises par le gouvernement, je peux affirmer qu'aucun programme majeur n'a été reporté. Tous les programmes vont bon train, conformément au calendrier établi. Si le député s'intéresse au programme des F-18, au programme des frégates ou à celui du remplacement des armes de petit calibre, je lui signale que tous ces programmes se déroulent selon le calendrier prévu et seront menés à bonne fin.

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. S'il n'indique pas qu'il manque trois milliards de dollars, le ministre présente des graphiques absolument trompeurs. Puis-je lui demander ce qu'il en est des frégates pour lesquelles le cabinet n'a encore rien approuvé d'autre que le contrat initial de 63 millions de dollars? Le ministre pourrait-il nous expliquer comment le programme peut être appliqué tel qu'il a été prévu si les fonds escomptés sont aussi restreints?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je me demande si le député de Victoria cherche aussi à embrouiller la Chambre. Il sait pertinemment que le programme CPF qui a été mis en œuvre est protégé dans le prochain budget et que rien n'a été modifié dans la façon de l'appliquer. Évidemment, les deux entrepreneurs devraient présenter en octobre leurs soumissions, que nous ne devrions pas évaluer avant mars ou avril 1983. Et puis, à ma connaissance, tout devrait se dérouler comme prévu pour ce qui est des six nouvelles frégates. Une décision sera prise en temps voulu pour libérer des fonds en vue de ce programme.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DÉSIGNATION DE RÉGIONS EN ONTARIO

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre compétent en matière d'expansion régionale et industrielle. Le ministre le sait très bien, le gâchis économique dans lequel s'embourbe actuellement le pays a des répercussions perturbatrices et préjudiciables sur l'économie d'un certain nombre de provinces canadiennes, dont l'Ontario qui, de province «riche», est devenue province «pauvre». Le ministre a promis que son ministère, après avoir revu les lignes directrices et les délimitations actuelles des régions désignées, annoncera l'expansion des deux afin de permettre et d'encourager la création de nouvelles industries et de nouvelles entreprises et l'expansion de celles qui existent déjà. Le ministre dira-t-il maintenant à la Chambre quand on en fera l'annonce et quelles sont les nouvelles régions, particulièrement en Ontario, qu'on désignera ainsi?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je n'accepte pas tout ce qu'a dit le député en préambule à sa question. Je puis lui dire que la revue dont il a parlé n'est pas encore terminée et que l'on n'en est pas encore arrivé aux conclusions nécessaires à l'issue de cette revue. Mais dès qu'on y sera arrivé, je serai heureux de l'annoncer.

ON DEMANDE L'EXPANSION DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, c'est également au ministre que je pose ma question supplémentaire. Le ministre ne reconnaîtrait-il pas que l'expansion du programme de subventions en Ontario stimulerait l'économie de cette province, y créerait de nouveaux emplois, et n'ajouterait d'aucune façon au très grave problème de l'inflation?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, j'espère que le député de York-Peel et ses collègues se rendent compte que le député invite en l'occurrence le gouvernement à dépenser encore davantage. Je vais certainement y réfléchir.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LES ANNONCES PRÉPARÉES PAR LE FESTIVAL DU VIEUX PORT DE MONTRÉAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Il n'ignore pas que le Festival du Vieux port de Montréal a lancé le programme de ses activités estivales hier. Comment, dans un programme fédéral de ce genre, qui relève de son ministère et est exécuté à Montréal où le quart de la population est anglophone, peut-on faire fi de la loi sur les langues officielles et des dispositions de la Charte des droits et libertés relatives aux questions linguistiques en annonçant toutes les activités en français et notamment en faisant paraître en français une annonce d'une demi-page dans le quotidien anglophone de Montréal, la *Gazette*? Pourquoi ce programme fédéral n'est-il pas offert dans les deux langues officielles? Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour qu'il le soit?

Des voix: Bravo!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je remercie le député d'avoir attiré mon attention sur ce point peu de temps avant que ne débute la période des questions. Je tiens à lui signaler, ainsi qu'aux députés de la Chambre, que la Société du Vieux port de Montréal est formée de représentants locaux et a été créée comme organisme du gouvernement fédéral sans la participation directe de celui-ci à l'administration de la Société et ce, dans le but de répondre aux besoins et aspirations de la collectivité. Je n'ai pas eu le temps de m'informer à ce sujet, mais si la situation rapportée par le député s'avère exacte, alors, je suis d'avis que la Société n'a absolument pas tenu compte des besoins de la collectivité en faisant paraître une annonce de ce genre. Lorsque j'aurai l'occasion de m'informer de la question, je me propose d'attirer l'attention des responsables de la Société sur la satisfaction des besoins, ainsi que sur la politique du gouvernement, à laquelle ont souscrit tous les partis représentés à la Chambre, à savoir la promotion des deux langues officielles du Canada.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE LOGEMENT

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement. Se souvient-il de l'année dernière, quand les taux d'intérêt hypothécaires ont atteint 20 p. 100 et que des milliers de Canadiens ont manifesté devant les édifices du Parlement pour obtenir une aide de la part du gouvernement? On nous a dit alors d'attendre le budget. Puis le gouvernement a présenté le bill C-89, dont 300 familles canadiennes seulement ont pu profiter. Les taux d'intérêt ont à nouveau atteint 20 p. 100. Que propose de faire le ministre en vue de les ramener à un niveau acceptable pour les Canadiens?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, tout d'abord, pour répondre à la question du député en même temps qu'à l'éditorial paru dans le *Sun* de Toronto d'aujourd'hui, j'exhorte les députés à vérifier les faits, c'est-à-dire à voir les résultats réels du programme d'aide adopté par la majorité des députés de la Chambre. Il n'y a pas que 300 familles qui profitent des dispositions de ce programme, ni 600 comme l'affirme l'article en question, mais bien 1,400 familles auxquelles ce programme s'applique aujourd'hui.

• (1440)

Au moment où les taux d'intérêt ont commencé à monter l'automne dernier, de nombreux députés m'ont signalé des cas de ménages canadiens qui se trouvaient dans le pétrin. Je me souviens d'avoir dit que le gouvernement d'efforcerait de résoudre ces problèmes particuliers. Je constate avec plaisir que 1,400 familles, soit 400 de plus que les cas signalés par tous les députés de la Chambre, ont obtenu de l'aide grâce à ce programme. En conclusion, si les députés veulent vraiment comprendre le plan et le promouvoir auprès de leurs électeurs, plus de familles canadiennes pourront en profiter.

M. Deans: Je ne veux pas me lancer dans une querelle de chiffres avec le ministre, mais il se trompe.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR POUR ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre, et je ne mâcherai pas mes mots. Pourquoi le gouvernement du Canada ne présente-t-il pas une mesure pour que les taux d'intérêt hypothécaire soient offerts aux familles canadiennes à des niveaux abordables? Le ministre sait très bien qu'elles n'ont pas les moyens de payer des taux d'intérêt hypothécaire de 20 p. 100. Le programme qu'il a offert ne leur est d'aucune assistance.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je demande encore au député et à tous ses collègues de tenir compte des options quand ils demandent au gouvernement du Canada de dépenser davantage d'argent et de stimuler l'économie. Au service de qui sommes-nous? Nous sommes au service de toutes les catégories de Canadiens comme, par exemple, ceux qui se serrent la ceinture pour payer leurs hypothèques par les temps durs qui courent. Ils se sont privés de bien des choses pour payer leurs hypothèques. Il y a aussi les Canadiens qui sont à loyer; il y a ceux qui payent moins de 30 p. 100 de leurs revenus et qui n'éprouvent pas trop de difficulté à se loger. A titre de gouvernement, nous devons nous occuper d'eux aussi. Nous avons essayé d'équilibrer notre aide aux Canadiens et nous leur avons demandé de consacrer jusqu'à concurrence de 30 p. 100 de leurs revenus au logement. D'après nous, c'est une demande raisonnable.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE USINE DE MOTEURS DIESEL À WINDSOR (ONTARIO)

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce qui sait sans doute que la société Chrysler avait proposé de construire une nouvelle usine de moteurs diesel à Windsor, usine qui aurait permis de créer 1,400 emplois nouveaux. Le ministre sait certainement aussi qu'il a fait perdre 500 de ces emplois au profit de l'État de Michigan, parce qu'il n'a pas su obtenir l'appui de ses collègues du cabinet. Comme la province de l'Ontario a d'ores et déjà débloqué des fonds, le ministre peut-il donner l'espoir aux chômeurs de sa circonscription qu'il va fournir l'argent et les garanties nécessaires à la réalisation de ce projet?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, les impressions de mon collègue ne sont pas tout à fait exactes. J'ignore encore si la proposition de Chrysler, laquelle, soit dit en passant, n'a cessé de changer de semaine en semaine, est intéressante pour les travailleurs et les localités en cause ou encore pour les contribuables en général. Lorsque j'en serai arrivé à cette conclusion, je serai heureux de solliciter les conseils de mes collègues. J'espère que le député fera autant d'efforts que moi pour s'assurer qu'il s'agit d'une bonne initiative pour toutes les parties intéressées.

LES RAISONS MOTIVANT LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, j'aimerais bien que le ministre me dise en quoi j'ai tort. Une chose est certaine, 500 des emplois prévus profiteront bel et bien au Michigan. En outre, il est exact que le gouvernement de la province de l'Ontario est prêt à débloquer les fonds nécessaires et que les habitants des localités concernés veulent qu'on crée ces emplois. Si le ministre n'est pas capable de convaincre ses collègues du cabinet de débloquer quelques dollars pour qu'on crée ces emplois à l'intention des habitants de sa circonscription, comment peut-il escompter que nous ayons confiance en lui et pourquoi, dans ce cas, ne démissionne-t-il pas?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, selon moi, mon honorable collègue n'a pas une idée précise et complète de la situation. En effet, depuis que le gouvernement a été saisi de cette affaire, la société Chrysler a déjà changé un certain nombre de fois ses propositions lesquelles doivent encore faire l'objet de pourparlers et de négociations. Étant donné ce que cette initiative va coûter aux contribuables, les avantages ne sont pas—selon moi—nécessairement aussi intéressants pour les travailleurs et les localités en cause que le député le laisse entendre. Pour prouver qu'il ne sait pas très bien de quoi il parle, je lui signale simplement que l'usine en question ne se trouve pas dans ma circonscription mais dans celle d'un de mes collègues. Pour ce qui est des initiatives prises à l'égard des travailleurs de la région de Windsor, je suis prêt à n'importe quel moment à

comparer les résultats que j'ai obtenus à ceux de l'honorable représentant et de ses collègues.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE CONTRÔLE DES CHANGES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Il sait sûrement qu'il y a deux heures le dollar canadien a atteint le plus bas niveau de toute son histoire par rapport à la devise américaine. Il sait également que, mardi de la semaine dernière, le député du Yukon a posé au premier ministre quatre questions dont la dernière portait sur l'imposition éventuelle d'un contrôle des changes. Le premier ministre, se retranchant derrière la solidarité ministérielle, a refusé de répondre, comme tout le monde pouvait s'y attendre à la Chambre . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député croit-il devoir répéter toutes les questions qui ont déjà été posées? On lui a donné la parole, afin qu'il pose ses propres questions.

M. Gamble: Étant donné la situation du dollar aujourd'hui, le vice-premier ministre nie-t-il que le gouvernement ait l'intention d'imposer un contrôle des changes.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le premier ministre et le ministre des Finances ont nié à de nombreuses reprises vouloir prendre cette mesure. Mon collègue aura la possibilité cet après-midi de participer au débat. S'il veut poser la question au ministre des Finances lorsque ce dernier aura terminé son intervention, je suis persuadé que la présidence le lui permettra.

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ SPÉCIAL EXAMINE LE BUDGET DES DÉPENSES

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, le ministre des Finances a souvent demandé aux députés de lui faire des suggestions positives sur la façon dont le Canada pourrait venir à bout du marasme économique. Le ministre est-il disposé à accepter la suggestion qu'on lui a faite la semaine dernière, à savoir que la Chambre crée un comité permanent spécial chargé d'examiner tous les crédits du budget des dépenses qui pourraient être réduits, de manière à alléger les dépenses gouvernementales?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le débat de cet après-midi permettra sans doute au leader de l'opposition de faire des suggestions. Depuis quelques jours, plusieurs députés nous ont proposé différentes choses. Par exemple, un député a proposé de réduire notre aide étrangère. D'autres de réduire de 10 p. 100 les dépenses gouvernementales. D'autres, enfin ont réclamé une augmentation des crédits destinés au logement, une aide accrue aux propriétaires de maisons, etc. Ce fut vraiment une avalanche de suggestions.

L'opposition aura toute liberté de s'exprimer cet après-midi. Elle aura l'occasion de coordonner et d'intégrer ses différentes suggestions. C'est ce que nous avons fait de notre côté. Le ministre des Finances est en train d'élaborer des plans à partir du consensus intervenu parmi nous. Nous espérons que l'opposition aura fait de même. Nous servirions bien les intérêts de la population si nous pouvions nous mettre d'accord sur les choses qui pressent le plus actuellement.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS POUR LA FIXATION DU PRIX DE L'URANIUM—LE CONTENU DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE BERTRAND

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme il le sait, la cour d'appel de l'Ontario a confirmé il y a une dizaine de jours une décision de la cour supérieure au sujet du cartel de l'uranium et déclaré qu'Uranium Canada et Eldorado nucléaire étaient à l'abri des poursuites. Quelle méthode le ministre, de qui relèvent les sociétés de la Couronne, compte-t-il utiliser pour permettre aux Canadiens et aux députés de connaître les résultats de l'enquête Bertrand en ce qui a trait à ces deux sociétés de la Couronne?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la question a été portée devant les tribunaux. Si les parties en cause le veulent, elles peuvent encore en appeler de la décision qui a été rendue. Je ne veux donc pas faire de commentaires. Tout ce que je peux dire, c'est que je laisserai la justice suivre son cours.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, le ministre et le gouvernement sont coupables de la dissimilation la plus totale qui se soit jamais vue à la Chambre. Je rappelle au ministre que, comme son propre avocat l'a déclaré, c'est lui qui donnait des instructions à Uranium Canada et qui contrôlait et dirigeait entièrement cette société. Vu la décision rendue sans aucune réserve par la cour d'appel, le ministre pourrait nous dire comment les Canadiens peuvent savoir quelles ont été les conclusions de l'enquête Bertrand? Quelle méthode le ministre compte-t-il utiliser pour permettre aux Canadiens et aux députés de le savoir?

• (1450)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je signale bien respectueusement au député que ce qu'il dit est inexact. Je ne suis pas représenté par un avocat devant ce tribunal.

* * *

LES ALIMENTS ET LES DROGUES

LA MISE EN GARDE CONTRE L'ADMINISTRATION D'ASPIRINE AUX ENFANTS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 4 juin, le secrétaire américain à la santé et aux services sociaux, Richard Schweiker, a demandé au Service des aliments et drogues de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les parents et autres personnes de ne pas donner d'aspirine, ASA ou autres médicaments contenant des salicylates aux bébés et aux jeunes enfants atteints de grippe, de variole et d'autres infections virales; en effet, ce médicament est à l'origine du syndrome de Reye, maladie qui cause des lésions cérébrales permanentes et la mort dans 30 p. 100 des cas.

Je voudrais demander au minstre si ses services sont au courant de ce problème. Dans l'affirmative, va-t-elle également prendre les mesures nécessaires pour prévenir les parents et autres Canadiens des dangers que représente ce médicament pris dans les cas dont j'ai parlé plus haut?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, nous n'avons pas encore, au Canada, émis de directives aux parents canadiens ou aux Canadiens en général au sujet de l'administration d'aspirines aux enfants, mais nous sommes en effet au courant de la situation aux États-Unis. Nous surveillons très étroitement cette situation et nous avons décidé, au Canada, d'entreprendre des discussions avec la Société canadienne de pédiatrie avec qui nous nous entretenons du dossier.

[*Traduction*]

Nous avons décidé d'attendre qu'elle tienne sa réunion annuelle qui doit avoir lieu vers la fin du mois de juin pour régler définitivement le dossier. Nous devrons peut-être avertir officiellement tous les parents du pays. Avant de le faire, toutefois, il convient de noter que dans la mesure du possible, il vaut mieux éviter de donner de l'aspirine aux enfants lorsqu'on peut utiliser un autre médicament à la place.

* * *

L'ÉNERGIE

LES ENCOURAGEMENTS COMMERCIAUX À L'ÉGARD DE L'INDUSTRIE SOLAIRE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, la pluie ne va pas nous empêcher de célébrer aujourd'hui la «journée du soleil». J'ai donc une question à poser à l'aimable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Au début du mois, les industries solaires ont enfin donné le feu vert à leur programme de garanties qui va assurer aux consommateurs de leurs produits la protection dont ils ont besoin. Ainsi disparaît le dernier obstacle qu'il fallait abattre, selon le rapport sur les énergies nouvelles, avant de pouvoir instaurer des encouragements commerciaux.

Le ministre pourrait-il nous apprendre aujourd'hui en quoi vont consister les encouragements financiers à l'égard de l'industrie solaire, pour que ce secteur puisse faire enfin concurrence aux secteurs pétrolier, gazier, hydro-électrique et nucléaire, si fortement subventionnés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député est trop aimable. Il a cependant omis de mentionner une autre mesure, celle de l'établissement des normes. J'ai le plaisir de l'informer que, dès demain, le Conseil canadien des normes va probablement approuver de nouvelles normes concernant l'industrie solaire. Il s'agira d'une autre étape importante pour assurer la viabilité de ce secteur en particulier.

J'ajouterai, à l'intention du député, que dans le cadre du Programme énergétique national, le gouvernement va consentir près de 160 millions de dollars en vue de soutenir l'industrie solaire au cours des cinq prochaines années, au moyen de la recherche ou d'un appui direct à certaines activités. Les industriels nous ont demandé de nous préoccuper en particulier de la commercialisation du secteur solaire. C'est une initiative fort heureuse et le gouvernement va se pencher sur cette question avec un vif intérêt.

L'IMPORTANCE DU MARCHÉ D'EXPORTATION

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, nous savons que le programme AUES devait avoir une durée de cinq ans. Au bout de quatre ans on a seulement dépensé 20 millions sur les 125 millions octroyés. Nous dépensons chaque année dix milliards pour subventionner les importations de pétrole. Nous consacrons environ quatre milliards chaque année à l'énergie nucléaire. Je pourrais vous en citer toute une liste, mais je ne pense pas que vous le souhaitiez, madame le Président. Le fait est que les sommes consacrées à l'énergie solaire et aux stimulants commerciaux sont ridiculement faibles à côté des milliards que nous consacrons au développement de formes d'énergie plus classiques ou plus centralisées. Nos collecteurs solaires peuvent rivaliser avec la concurrence et ils ont remporté des prix dans le monde entier. Si nous ne sommes pas prêts à accorder des stimulants à notre marché national, qu'est-ce que le ministre compte faire pour que nous puissions du moins obtenir une part du marché d'exportation de quatre milliards de dollars? Pour le moment il ne fait à peu près rien.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, l'industrie solaire canadienne a fait preuve d'énormément de dynamisme et de créativité. A notre grande satisfaction, le programme AUES dont le député vient de parler a énormément contribué à soutenir cette industrie depuis quelques années. Sans l'aide du gouvernement fédéral, nous n'aurions sans doute pas d'industrie solaire aujourd'hui. Nous accordons des subventions pour l'énergie solaire, comme pour le gaz naturel, l'électricité et le chauffage au bois dans le cadre du Programme de remplacement du pétrole. Nous avons pris des mesures pour favoriser l'utilisation de l'énergie solaire.

Pour ce qui est des exportations, le ministre de l'Industrie et du Commerce et son ministère ont également beaucoup fait pour soutenir cette industrie. Pour vous citer un exemple,

l'industrie solaire canadienne était très bien représentée à l'exposition énergétique qui s'est tenue au Kenya l'été dernier. L'industrie a conclu des contrats de ventes importants grâce à l'aide du gouvernement fédéral.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES DOMMAGES CAUSÉS AUX FILETS DE PÊCHEURS À HALIFAX (N.-É.)

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'aurais une très brève question à poser au ministre de la Défense nationale, si je peux réussir à capter son attention. Je lui signale qu'il s'est produit des incidents au cours desquels des destroyers canadiens, par inadvertance—je suis sûr qu'il s'agit d'une erreur—ont anéanti probablement 40 à 50 p. 100 de la capacité de prise de hareng des pêcheurs à l'est du port de Halifax au cours des huit ou dix derniers jours. Une intervention au niveau local a corrigé la situation. Le ministre voudrait-il intervenir pour que le bureau de l'adjudant général chef du Commandement maritime règle les réclamations au plus tôt, que les pêcheurs puissent acheter d'autres filets pour prendre part à la pêche profitable au hareng qui bat son plein?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, comme le député le sait, nous sommes très attentifs à toutes les interventions, pour la plupart excellentes, qu'il fait au nom de ses mandants. Je suis d'accord avec le député. Nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent pour que les réclamations soient réglées, tant dans l'intérêt des forces armées canadiennes que dans celui des pêcheurs de la région. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour que le député puisse dire aux pêcheurs—ce que nous leur dirons nous-mêmes d'ailleurs—que nous allons tenter de corriger la situation le plus rapidement possible.

* * *

L'ÉNERGIE

LES RÉACTIONS DU MINISTÈRE AU RAPPORT DU COMITÉ SUR LES PLUIES ACIDES

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre doit savoir qu'en octobre dernier, le sous-comité de tous les parties publiait son rapport unanime sur les pluies acides. Il doit également savoir que la semaine dernière, le ministre de l'Environnement a semblé laissé entendre que les discussions avec les Américains tournaient court. Le ministre pourrait-il nous dire quelle a été la réaction de son ministère aux recommandations du sous-comité sur les pluies acides, et quels conseils il a donnés à son collègue le ministre de l'Environnement au sujet du rôle que son ministère devait jouer dans l'application des recommandations du sous-comité?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en tant que membre du cabinet, je suis le porte-parole de mon ministère. A ce titre, je donne mon appui total au ministre de l'Environnement dans ses efforts pour régler la question des pluies acides. Lorsque celui-ci parle de la question des pluies acides, il parle au nom du gouvernement auquel je suis d'ailleurs très fier d'appartenir.

M. Fraser: Madame le Président, je me réjouis d'apprendre que le ministre soit fier d'appartenir au gouvernement, mais ce n'est pas cela que je lui demandais.

LA NATURE DE LA RÉACTION DU MINISTÈRE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, qu'est-ce que le ministre ou son ministère a fait pour transmettre au ministre de l'Environnement ou à qui de droit les réactions, suggestions, critiques ou autres que pourrait contenir un document relatif aux recommandations présentées en octobre dernier par le sous-comité des pluies acides? C'est cela que nous voulons savoir. C'est cela que nous demandons au ministre et ce n'est pas une déclaration à l'improviste sur le sentiment de fierté qu'éprouvent le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et son collègue de l'Environnement d'appartenir au gouvernement que nous réclamons.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, mon ministère est en communication directe avec le ministère de l'Environnement sur une base presque quotidienne.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ANDRE—LES DISPOSITIONS DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES POUR 1982-1983—DÉCISION DE M^ME^ LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Je vais rendre ma décision sur le rappel au Règlement que le député de Calgary-Centre (M. Andre) a fait vendredi dernier. Il a mis en doute la recevabilité d'un certain nombre de crédits du budget principal des dépenses pour l'exercice financier 1982-1983. Je tiens à le remercier d'avoir attiré l'attention de la Chambre et de la présidence sur ces questions. J'ai beaucoup apprécié, cela va de soi, la minutie coutumière de son exposé. Je tiens aussi à remercier le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), qui n'est malheureusement pas à la Chambre aujourd'hui. Je dois rendre ma décision sur ce rappel au Règlement malgré son absence.

• (1500)

La question de la recevabilité des crédits du budget des dépenses a été abordée à maintes reprises depuis que les articles du Règlement relatifs aux travaux des subsides ont été modifiés, c'est-à-dire depuis 1968. Le problème a été exposé dans le détail et je l'ai déjà abordé personnellement dans la décision que j'ai rendue le 12 juin 1981. Je n'ai pas l'intention d'empiéter indûment sur le temps de la Chambre en répétant tout cela aujourd'hui. Je demande à tous les députés de faire bien attention à ma décision et je me permets de leur rappeler que les décisions rendues par la présidence doivent s'en tenir strictement à la procédure mais qu'il ne lui appartient pas de trancher des questions de droit.

Recours au Règlement—M. Andre

Le député de Calgary-Centre s'oppose à 11 crédits du budget principal des dépenses. Il s'agit des crédits suivants: Communications, crédits 1, 70 et 80; Énergie, Mines et Ressources, crédit 1; Environnement, crédit 5; Finances, crédit 1; Travaux publics, crédit 10; Approvisionnements et Services, crédit 1 et Transports, crédits 1, 10 et 45. D'après le député, ces crédit devraient être considérés comme irréguliers du fait qu'ils visent à obtenir une autorisation qui n'est pas accordée dans une loi en vigueur «autorisation de dépenser les recettes de l'année.»

Comme je l'ai dit dans la décision que j'ai rendue le 12 juin 1981, un crédit visant à créer un nouveau programme et à trouver les crédits nécessaires à sa mise en œuvre va à l'encontre des décisions que la présidence a rendues depuis 1974 si ce programme n'est pas déjà autorisé par une loi; d'après ces décisions, il faut une mesure législative autorisant la création de nouveaux programmes, surtout s'il s'agit de programmes importants.

Je suis d'accord avec le député sur ce principe. Par contre, après avoir examiné la situation, j'ai constaté que les 11 crédits concernés ont été autorisés par une loi, la loi nº 2 de 1981-1982 portant affectation de crédits; par conséquent, ils sont réguliers. C'est logique, compte tenu de la décision que j'ai rendue le 12 juin 1981 à propos de deux crédits du ministère des Affaires extérieures dans le budget principal des dépenses pour 1981-1982; voici ce que j'ai dit:

> Deux crédits, cependant, les crédits L50 et L55 des Affaires extérieures, ont déjà été autorisés par une loi, quoiqu'il s'agisse d'une loi portant affectation de crédits, et ils sont donc réglementaires.

Je voudrais faire ici une brève digression. L'année dernière, lorsque j'ai rendu cette décision, j'ai exprimé l'avis que si tous les crédits faisaient mention de l'autorisation statutaire sur laquelle ils se fondent, il serait beaucoup plus facile de déterminer s'ils sont réguliers ou non. Je tiens à remercier le président du Conseil du Trésor d'avoir accédé, dans le budget principal de cette année, au vœu que j'avais formulé. C'est une initiative fort encourageante qui est propre à aider la Chambre à se retrouver dans cette jungle des prévisions budgétaires.

Le député de Calgary-Centre a fait allusion dans son exposé au bill C-96, tendant à modifier la loi sur l'administration financière, qui est inscrit actuellement au *Feuilleton*. Il l'a invoqué pour appuyer sa thèse selon laquelle le but recherché dans les crédits est nettement irrégulier. Je réponds que cela n'a absolument rien à voir avec la question dont nous sommes saisis, parce que l'autorisation statutaire existe. Il ne s'agit pas de nouveaux programmes mais de la continuation de programmes existants. Il se peut que ce bill règle à l'avenir le problème de l'autorisation de nouveaux programmes, mais il n'a pas encore force de loi et ne peut être d'aucun secours dans les circonstances actuelles.

Le député de Calgary-Centre a soulevé ensuite une objection contre le crédit 1 du Conseil privé en prétendant que ce crédit vise à modifier la loi et il l'a comparé, pour cette raison, au crédit 30 de l'Agriculture dans le budget principal de 1981-1982, qui a été déclaré irrecevable le 12 juin 1981. Je dois reconnaître que ce crédit a posé un problème à la présidence. Le crédit 30 du ministère de l'Agriculture cherchait particulièrement à dépasser la portée de l'article 12 de la loi sur les maladies et la protection des animaux et il a été jugé irrecevable parce qu'il visait à modifier une loi existante, tandis que le crédit 1 du Conseil privé ne se rapporte pas à une loi précise mais prolonge plutôt le crédit du budget principal de 1981-1982 que comportait la loi nº 2 de 1981-1982 portant affectation de crédits. Autrement dit, le crédit 1 du Conseil privé ne cherche pas à modifier la loi sur les traitements mais prévoit des fonds pour le traitement de ministres d'État nommés en vertu de l'article 23 de la loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement, qui constitue elle-même l'autorisation législative nécessaire. L'autorisation de ce montant se trouve dans la loi nº 2 de 1981-1982 portant affectation de crédits. Je considère donc aussi comme régulier le crédit du Conseil privé.

La troisième catégorie que le député de Calgary-Centre a mentionnée a trait aux dépenses qui ne sont pas autorisées aux termes de lois existantes. Il a cité les crédits 15, 25 et 35 des Travaux publics et fait remarquer, en se fondant sur l'article 9 de la loi sur les travaux publics, que le ministre n'était pas autorisé à consacrer des deniers publics à des immeubles privés. Il a ajouté que le bill C-91, tendant à modifier la loi sur les travaux publics et la loi sur les concessions de terres publiques, que la Chambre n'a pas encore adopté, autoriserait le gouvernement à le faire. Les trois crédits en question figurent dans la loi nº 1 de 1981-1982 portant affectation de crédits; ils sont donc autorisés par une loi en vigueur. Il ne s'agit pas de nouveaux programmes.

Le député a ensuite fait valoir que les crédits 25 et L35 de l'Industrie et du Commerce visent à créer de nouveaux programmes et qu'ils sont donc irréguliers. Néanmoins, les fonds ont été affectés au cours de l'année financière 1981-1982 dans la loi nº 2 portant affectation de crédits. Dans les circonstances, je ne peux pas dire que ces crédits doivent servir à financer de nouveaux programmes. Ils sont donc réguliers.

Le député a ensuite attiré mon attention sur le crédit 40 des Travaux publics en affirmant qu'il est irrégulier parce qu'il établit une nouvelle société de la Couronne et autorise cette dernière à dépenser les recettes de l'année. Comme dans le cas des crédits de l'Industrie et du Commerce, des fonds ont été affectés à ce programme en 1981-1982. Quant à la deuxième objection, ma toute première réponse s'y applique également. J'estime que ce crédit est également recevable.

Enfin, nous en arrivons au crédit 40 du secrétariat d'État qui, selon le député, est irrégulier, car il se fonde sur une autorisation non valable, à savoir le paragraphe *d*) du crédit L27a de la loi nº 4 de 1976 portant affectation de crédits qui, dit-il, a expiré il y a plusieurs années. Après une étude approfondie, je dois contredire le député. Le paragraphe *d*) décrit les modalités de paiement. La loi qui autorise les paiements est, encore une fois, la loi nº 2 de 1981-1982 portant affectation de crédits et les lois suivantes.

Pour conclure, je voudrais faire de brèves observations. Le président du Conseil du Trésor a fait valoir dans sa réponse qu'il est indispensable de soulever ce genre d'objections au bon moment. Comme vous le savez tous, l'étude des prévisions budgétaires est à la fois longue et compliquée. Comme mes prédécesseurs, j'estime qu'il vaudrait mieux formuler ses objections dès que les prévisions budgétaires nous reviennent des comités, car cela faciliterait la tâche de la présidence et permettrait de contester les dépenses d'une façon plus appropriée. Néanmoins, le député de Calgary-Centre avait parfaitement le droit de formuler son objection.

Pour résumer, j'ai étudié tous les cas. Je voudrais vous rappeler brièvement ma décision du 12 juin 1981:

Enfin, il est bel et bien permis d'étendre la portée d'un crédit prévu au budget des dépenses au moyen d'une loi portant affectation de crédits, à condition qu'il ne faille pas modifier une autre mesure législative.

Je pense que, dans chaque cas, l'autorisation voulue a été donnée par une loi portant affectation de crédits ou une autre mesure législative.

• (1510)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, puis-je obtenir un éclaircissement sur votre décision? Les lois de subsides dont vous avez parlé sont-elles antérieures ou postérieures à 1968? La distinction a son importance, car comme vous le savez, les lois de subsides postérieures au 1er janvier 1969 ne sont pas débattables. De fait, elles font l'objet d'un examen très superficiel. La Chambre en a contesté certaines, mais on se demande en ce moment si une mesure peut être adoptée à la Chambre sans avoir été débattue. Si un crédit qui figure au *Feuilleton* fait l'objet d'un rappel au Règlement et que la loi l'autorisant soit censée être une loi de subsides, en toute déférence, j'estime qu'on fait ainsi une pétition de principe.

Mme le Président: Le député me demande d'appliquer une décision mais je ne le ferai pas. La décision doit demeurer telle quelle. Elle a été préparée avec toutes les connaissances à ma disposition et je demande au député de la consulter et d'agir en conséquence.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DISTRIBUTION DU BILL DE FINANCES

Mme le Président: Comme c'est aujourd'hui le dernier jour désigné, la Chambre suivra la méthode habituelle ce soir pour l'examen et la mise aux voix des bills de finances. Conformément à une pratique de date récente, les députés acceptent-ils que le bill de finances qui sera examiné plus tard aujourd'hui soit distribué dès maintenant?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT—PRÉSENTATION DES 9E ET 10E RAPPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter les neuvième et dixième rapports du comité des bills privés en général et du Règlement dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

INVALIDES ET HANDICAPÉS—PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité spécial des invalides et des handicapés dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

PÉTITIONS

M. FULTON—L'ESSAI DE MISSILES CRUISE SUR LE TERRITOIRE CANADIEN

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition à propos de la question tout importante du désarmement signée par plus de 400 habitants de Kitimat en Colombie-Britannique. On signale dans cette pétition que le gouvernement libéral compte permettre l'essai au Canada du missile Cruise, et on le presse de donner son appui au programme mondial du désarmement. J'invite le premier ministre (M. Trudeau) et le leader de l'opposition (M. Clark) à tenir compte de ce message et à réexaminer leurs positions respectives sur l'essai du missile Cruise; j'espère qu'ils appuieront la montée grandissante du mouvement mondial pour la paix.

* * *

COMPTES PUBLICS

ADOPTION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra) propose: Que le 3e rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le mercredi 14 janvier 1981, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2387, 3749 (revisée), 3894, 4186, 4235 et 4315.

[*Texte*]

MDN—LES EFFECTIFS MILITAIRES ET CIVILS

Question no 2387—**M. Herbert:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, quel était l'effectif *a*) militaire, *b*) civil du ministère de la Défense nationale?

2. Combien de civils emploie-t-on à l'étranger?

3. Combien le ministère épargne-t-il en pourcentage, s'il en est, en remplaçant un militaire par un civil?

4. Emploie-t-on des civils à des postes qui pourraient être occupés par des militaires et, le cas échéant, pourquoi?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):

	a)	b)
Année financière	Militaires	Civils
1976-1977	78,033	37,288
1977-1978	78,446	37,016
1978-1979	78,866	37,453
1979-1980	79,315	37,494
1980-1981	79,692	36,742

2. Quarante-neuf.

3. C'est 13.3 p. 100. (Ce pourcentage a été calculé à partir du coût par tête, comme on peut le voir aux prévisions du ministère).

4. C'est grâce à une formule unique faisant appel à des militaires et à des civils que le ministère de la Défense nationale peut s'acquitter des rôles, des tâches et des missions qui lui sont assignés. Le personnel des Forces canadiennes (FC) accomplit les tâches de nature militaire, appuyé d'une main-d'œuvre militaire et civile. La structure de cette main-d'œuvre est fondée sur un ensemble de principes en vertu desquels une tâche doit être exécutée, de la façon la plus rentable possible sur le plan de la main-d'œuvre sans que cela réduise l'aptitude des Forces canadiennes à assumer leurs responsabilités opérationnelles en temps de guerre. Le personnel civil du ministère se compose en majeure partie d'employés des catégories techniques et opérationnelle, en nombre nécessaire pour assurer l'exploitation des bases, des chantiers navals, des terrains d'aviation, des ateliers de réparation, des dépôts d'approvisionnements, etc., du MDN. Les civils occupent des postes qui pourraient être dotés par des militaires. Toutefois, pour des raisons d'efficacité, ainsi que pour assurer la continuité des fonctions et la présence d'un personnel spécialisé, l'emploi de civils a été jugé plus économique.

LES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ DU RPC

Question no 3749 (révisée)—**M. Greenaway:**

1. Au cours des trois dernières années, combien de demandes de pension d'invalidité du RPC ont été présentées par des résidants de la Colombie-Britannique, dans chacune des circonscriptions?

2. Dans chaque circonscription, combien de requérants ont obtenu des prestations?

3. Quelle est la moyenne de la pension mensuelle d'invalidité versée par la RPC dans chaque circonscription?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Pour les trois dernières années, le nombre total de demandes de prestations d'invalidité du RPC présentées par les résidants de la Colombie-Britannique est de 11,991. Il y a eu 3,814 demandes en 1978-1979, 3,936 en 1979-1980, et 4,241 en 1980-1981.

2. De ce nombre, 8,329 requérants ont obtenu des prestations. On a accepté 2,517 demandes en 1978-1979, 2,668 en 1979-1980, et 3,144 en 1980-1981.

3. La moyenne de la pension mensuelle d'invalidité versée par le RPC, à la fin de chaque année financière, s'élevait à $172.05 en 1978-1979, $190.84 en 1979-1980, et $212.92 en 1980-1981.

Il n'existe aucune ventilation de ces renseignements à un niveau inférieur à celui des provinces. Nous ne disposons donc pas de données par circonscription.

L'ENTREPOSAGE DES APPÂTS POUR LA FLOTTE DE PÊCHE JAPONAISE

Question no 3894—**M. Crosby:**

1. Le gouvernement a-t-il, par l'entremise du ministère des Pêches et des Océans ou autrement, reçu une proposition de l'Associated Freezers de Dartmouth/Halifax (N.-É) ou de quelqu'un d'autre, en vue de congeler et d'entreposer des appâts pour la flotte de pêche japonaise ainsi que le thon pris par la flotte en attendant son transfert?

2. Le gouvernement a-t-il, par l'entremise du ministère, refusé de congeler et d'entreposer des appâts et du thon pour la flotte et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) combien d'emplois, d'heures de travail ou d'argent a-t-on perdus à la suite de ce refus?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): 1. A l'automne 1981, le ministère a reçu diverses propositions concernant l'entreposage d'appâts et de thon pour la flotte japonaise. Vous trouverez ci-après une brève description de chacune des propositions:

Proposition Mariculture. Cette proposition, qui a été approuvée le 5 octobre 1981, prévoyait le déchargement et l'entreposage de 3,000 tonnes de germon et d'albacore puis leur transfert à Porto Rico ou aux É.-U. Elle prévoyait également le débarquement possible de 3,000 tonnes au Canada et leur vente à des producteurs canadiens. En retour, les propriétaires des thoniers ont accepté d'acheter quelque 5,000 tonnes de calmar aux producteurs canadiens. Le premier bateau est arrivé le 30 novembre 1981; le 1er mars 1982, 13 bateaux avaient déchargé 165 tonnes de poisson qui a par la suite été vendu à une société canadienne. Ces prises ont été entreposées par l'Associated Freezers, à Dartmouth.

Société Ishiwata Trading. Le 23 octobre 1981, la société Ishiwata Trading Co. demandait la permission de transporter du calmar des É.-U. à l'Asssociated Freezers de Dartmouth, pour la flotte de thoniers japonais. La pêche du thon, qui s'est terminée le 25 octobre dans les eaux canadiennes, a pris fin avant que l'autorisation ne puisse être accordée.

Proposition de Zengyoren Tokyo. Le 29 septembre 1981, MM. Pickford et Black, représentants de cette société, demandaient l'autorisation de débarquer et d'entreposer des appâts pour la pêche du thon à bord d'un bateau congélateur ancré à Halifax. Un télex approuvant la proposition a été envoyé le 2 octobre 1981. Peu après cette date, les représentants ont pris des arrangements avec le ministère au sujet de la venue d'un bateau italien à Halifax pour débarquer du calmar. Aucune autre demande n'a été faite au ministère, qui a par la suite appris que le bateau s'était rendu à St-Pierre pour décharger sa cargaison entre les 8 et 15 octobre 1981. Le ministère n'a opposé aucun refus à cette transaction; nous devons donc présumer que les propriétaires du bateau ou la société Zengyo-

ren ont décidé de se rendre à St-Pierre pour entreposer et congeler leurs prises.

Société Toshuku Ltd. Le 7 octobre 1981, cette société demandait qu'on accorde à deux bateaux coréens la permission de charger quelque 40 tonnes de calmar à Halifax. Cette demande a été rejetée puisqu'il n'existe aucune entente bilatérale entre le Canada et la Corée.

2. *a*) Voir partie 1.

b) D'après ce qui précède, il est clair qu'il y a eu peu ou pas de pertes d'emplois ou de revenus causées par les décisions du ministère des Pêches et des Océans; il est également impossible de conclure que ce sont les décisions du ministère qui ont encouragé certains bateaux à aller faire affaire ailleurs comme l'a décidé la société Zengyoren.

Il est possible que certaines propositions n'aient pu être réalisées comme prévu étant donné la diminution de la demande pour l'entreposage et la congélation; cette diminution est attribuable à la nature de la pêche et à sa fermeture hâtive en 1981.

L'ESPACE DE BUREAU LOUÉ AU CENTRE QUINPOOL, À HALIFAX

Question nº 4186—**M. Forrestall:**

Au sujet de l'espace de bureau que le gouvernement a loué au Centre Quinpool, chemin Quinpool, à Halifax (N.-É.) pour les douanes et l'accise, *a*) qui est propriétaire du centre et s'il s'agit d'une compagnie à responsabilité limitée, qui en sont les principaux actionnaires, *b*) quelle est la superficie totale louée, *c*) quelle est la superficie exacte louée pour (i) le bureau régional des Douanes (ii) le bureau régional de l'Accise (iii) le service des douanes du Port de Halifax, *d*) quel en est le loyer au pied carré?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): *a*) Le propriétaire du centre est F.S. Industries Limited, qui exerce sous le nom de leur société de portefeuille, Willowgate Development Corporation. Les principaux actionnaires sont: la municipalité d'Halifax (bailleur principal), John R. Fisk Investment Ltd., Hugh K. Smith Investment Ltd. *b*) 35978.34 pieds carrés. *c*) (i) 19897.07 pieds carrés loués pour le bureau régional des Douanes; (ii) 6942.72 pieds carrés loués pour le bureau régional de l'Accise; (iii) 9138.55 pieds carrés loués pour le service des douanes du port de Halifax. *d*) $11.15 le pied carré.

EMPLOI ET IMMIGRATION—LE LOYER ANNUEL

Question nº 4235—**M. Herbert:**

1. Quel est le loyer annuel versé par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour le 1616 ouest, boul. Dorchester à Montréal?

2. Quelles sont la date d'entrée en vigueur et la durée du bail?

3. Le bail comporte-t-il une clause mobile et, le cas échéant, comporte-t-elle un plafond?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): 1. Le loyer annuel versé pour les locaux à bureaux s'élève à $530,730.40 et pour le stationnement, à $9,600.

2. Le bail est entré en vigueur le 1er août 1981 se terminera le 31 juillet 1984.

3. Le bail comporte une clause mobile devant tenir compte de l'augmentation ou de la baisse des taxes municipales et scolaires et une clause mobile relative aux frais d'exploitation de la partie de l'immeuble occupée par Emploi et Immigration Canada. Aucun plafond n'existe pour les augmentations des taxes et les frais d'exploitation.

LES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ DU RPC

Question nº 4315—**M. Greenaway:**

1. Au cours des trois dernières années, combien de demandes de prestations d'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada a-t-on reçues de chacune des provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique?

2. A combien de requérants a-t-on accordé des prestations?

3. Quelle est la pension d'invalidité mensuelle moyenne versée par le RPC?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Pour les trois dernières années (1979-1980, 1980-1981, 1981-1982) le nombre total de demandes de prestations d'invalidité du RPC de chaque province, sauf la Colombie-Britannique ont été:

Province	Nombre de demandes		
	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Terre-Neuve	1,008	1,001	1,252
Île-du-Prince-Édouard	218	211	258
Nouvelle-Écosse	2,604	2,441	2,822
Nouveau-Brunswick	1,546	1,379	1,482
Québec	—	13	29
Ontario	19,003	18,187	20,671
Manitoba	1,884	1,879	1,901
Saskatchewan	1,282	1,194	1,273
Alberta	2,167	2,109	2,147
TOTAL	29,712	28,414	31,835

2. De ce nombre, on a accepté 18,671 demandes en 1979-1980, 22,673 en 1980-1981, et 22,790 en 1981-1982.

3. La moyenne de la pension mensuelle d'invalidité versée par le RPC à la fin de chaque année financière a été de $183.36 en 1979-1980, $204.64 en 1980-1981, et $233.76 en 1981-1982.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 3542 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Les subsides

[*Texte*]

LA CONSTRUCTION D'UNITÉS DE LOGEMENT

Question nº 3542—**M. Schellenberger:**

De 1970 à ce jour, combien *a*) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, *b*) la Société canadienne d'hypothèques et de logement, *c*) le Programme de logement des ruraux et des autochtones, *d*) tout autre ministère ou agence ont-ils consacré chaque année au financement, à la construction et à la remise en état de maisons et d'unités de logement?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Forrestall: Madame le Président, le 31 mars dernier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question relativement simple au sujet de la location par le gouvernement, de bureaux au Centre Quinpool, chemin Quinpool, à Halifax. Si le secrétaire parlementaire éprouve une quelconque gêne à y répondre, je peux reformuler ma question et la lui présenter par écrit. Je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi des renseignements qui figurent certainement dans le contrat de location n'ont toujours pas été fournis après deux mois.

M. Smith: Madame le Président, je ne peux pas répondre à l'improviste mais je me ferai un plaisir de me renseigner et de fournir cette information au député.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—L'ÉCONOMIE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre donne son accord pour que le gouvernement agisse immédiatement afin de diminuer les taux d'intérêt, stimuler la production, les investissements et l'emploi, raffermir le dollar et réduire le taux d'inflation.

—Madame le Président, j'ai présenté aujourd'hui une motion qui propose des objectifs que la Chambre des communes tout entière devrait pouvoir accepter, et j'espère que nous utiliserons utilement notre temps aujourd'hui à étudier la crise que traverse le Canada, les raisons de cet état de choses et les moyens que nous pouvons prendre, nous qui vivons dans le pays le plus riche du monde, pour nous remettre sur la voie de la prospérité.

Nous connaissons tous la situation. Le Canada fait face à la pire récession depuis l'époque de la reconstruction, juste après la Seconde Guerre mondiale. Nous avons appris aujourd'hui que le produit national brut a diminué de 2 p. 100 au cours du premier trimestre de 1982. C'est le troisième trimestre de suite où le Canada connaît un taux de croissance négatif. Le Canada, en dépit de ses moyens et de sa force, recule au lieu d'avancer.

[*Français*]

Le taux de chômage était de 10.2 p. 100 en mai. Cela veut dire que 1,241,000 Canadiens se sont déclarés sans emploi, et selon Statistique Canada il y a 100,000 autres Canadiens qui sont des chômeurs inconnus, qui ont abandonné la recherche d'un emploi. Chaque jour en moyenne 1,200 emplois sont perdus. C'est dire que 2,400 Canadiens ont perdu leur emploi au cours de la fin de semaine. Mille deux cents Canadiens seront de nouveau chômeurs aujourd'hui même. Au cours des cinq derniers mois de l'année, 4,425 entreprises canadiennes ont fait faillite. Les faillites agricoles ont augmenté de 61 p. 100 par rapport à l'année dernière. Notre secteur relatif aux manufacturiers fonctionne à 70 p. 100 de sa capacité, savoir le niveau le plus bas depuis que ces chiffres sont enregistrés.

[*Traduction*]

La productivité nationale a régressé pour la quatrième année consécutive. En termes réels, les salaires ont baissé pour la quatrième année consécutive. En avril 1982, notre taux d'inflation s'élevait à 11.3 p. 100 comparativement à 6.6 p. 100 seulement aux États-Unis. Nos taux d'intérêt ont recommencé à monter. Notre dollar se vend au niveau le plus bas dans son histoire. Le premier ministre (M. Trudeau) affirme qu'il est injuste de comparer la devise canadienne et la devise américaine, et je suppose qu'il a raison. Nous devrions comparer le dollar canadien au cent américain parce que, malheureusement, c'est à ce niveau que s'établit la comparaison ces jours-ci.

• (1520)

Le gouvernement s'est trompé de 60 p. 100 dans le calcul du déficit budgétaire. Celui-ci atteindra de 16 à 18 milliards de dollars. Dans l'espace de sept mois, un écart de 60 p. 100 s'est creusé. Le moins que nous puissions espérer, c'est que le ministre des Finances (M. MacEachen), s'il prend la parole aujourd'hui, nous dise exactement ce qu'il prévoit comme déficit, de sorte que les Canadiens sachent précisément l'importance du fardeau qu'ils devront supporter.

Ce sont là des chiffres incontestables. La réalité est impitoyable: l'économie de l'un des pays les plus riches du monde est en train de sombrer. Mais il n'y a pas que l'économie. Ce que nous devons affronter au Canada aujourd'hui, comme le savent tous ceux d'entre nous qui voyagent à travers le pays et qui parlent aux Canadiens, ce n'est pas uniquement la catastrophe économique: c'est la tragédie humaine. C'est cette tragédie qui chaque jour annihile les espoirs, brise le cœur et la fierté de milliers de Canadiens.

Nous savons combien il y a de chômeurs canadiens, nous sommes au courant de ces chiffres scandaleux. Je vous demande, monsieur l'Orateur, et je demande à mes collègues à la Chambre des communes de songer un instant au voisin de l'homme ou de la femme qui vient de perdre un bon emploi, et qui se demande si son tour ne viendra pas bientôt. Pensez aux parents des enfants qui se retrouvent sans emploi à la fin de leur cours. Mettez-vous à la place d'une femme ou d'un homme qui est soutien unique de famille et qui a perdu son emploi ou craint de le perdre demain, la semaine prochaine ou le mois qui vient. Si je peux me permettre d'emprunter une phrase du premier ministre, ce sont des Canadiens qui savent désormais ce que c'est que la peur panique. Ils ne peuvent subir aucune autre politique économique conçue pour faire peur aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Clark: La Chambre doit très souvent s'occuper de froides statistiques et de faits irréductibles. Mais nous sommes également une collectivité. Nous, du Parlement, sommes les seuls vers qui les Canadiens peuvent se tourner lorsqu'ils ont besoin d'aide, et ils espèrent que, par la force de nos arguments et notre détermination, nous serons en mesure de forcer le gouvernement à modifier les politiques qui les mettent au supplice.

Je veux que la Chambre réfléchisse un instant, non seulement aux dures réalités économiques, mais à certaines des répercussions qu'elles ont sur la population. Nous tous qui sommes à l'aise, qui sommes bien payés et qui occupons un poste raisonnablement sûr—du moins jusqu'à ce que le gouvernement déclenche les élections générales qui s'imposent, et alors les postes des députés libéraux ne seront soudain plus assurés—nous devons nous interroger sur le sort des autres. Nous, députés, sommes du nombre des privilégiés. Nous devons au moins nous efforcer, lorsque nous parlons de la situation dans notre pays, de la replacer dans une perspective humaine. Je demande aux députés de penser aux tensions que crée la politique économique que le gouvernement libéral a adopté en toute connaissance de cause. Pensez aux querelles d'argent des ménages. Pensez aux séparations qu'elles entraînent. Pensez aux gens qui sont au bord du désespoir. Examinez les statistiques publiées en fin de semaine sur le suicide chez les jeunes. Interrogez-vous, monsieur l'Orateur, sur les liens entre ces suicides, la conjoncture économique et les tensions auxquelles les foyers canadiens sont soumis.

Nous n'aimons pas penser aux coûts humains. Les statistiques sont impitoyables. Elles sont incontestables, mais maniables, et on peut s'y habituer. Mais on ne s'habitue pas à l'alcoolisme; on ne s'habitue pas aux suicides; on ne s'habitue pas aux cas de femmes battues; on ne s'habitue pas à la désunion des familles; tous ces phénomènes augmentent quand l'économie s'effondre. Mes amis à la Chambre, telles sont les réalités du Canada aujourd'hui.

Quand nous parlons d'une politique économique qui réduit les Canadiens au chômage, il nous faut en considérer le coût humain. Quand nous parlons d'un programme énergétique qui fait fuir les capitaux créateurs d'emplois, il nous faut nous rendre compte que les emplois qui auraient été créés si les capitaux étaient demeurés chez nous auraient permis aux gens de conserver leurs espoirs, et certains auraient continué de vivre au lieu de se suicider. Voilà ce dont il est question ici. Nous parlons de politiques qui poussent les gens à sombrer dans l'alcoolisme. Nous parlons de politiques qui provoquent la désunion des familles, qui poussent les Canadiens au suicide. Tel est le contexte dans lequel nous devons examiner ce qui arrive à notre pays. Tel est le contexte dans lequel il nous faut juger de notre devoir envers nos concitoyens, car nous formons la seule institution au Canada capable de forcer le gouvernement à agir.

Certains d'entre vous savent qu'il y a deux ans, le maire de Windsor a créé un comité spécial sur les services accessibles aux chômeurs. Ce comité a rapporté en 1980 que le fort taux de chômage qui afflige Windsor provoquait un stress incontrôlable, d'après les termes mêmes du rapport, et un recours accru aux tranquilisants, boissons alcoolisées et autres drogues.

Une étude menée à Toronto sur 100 cas de violence familiale qui ont nécessité l'intervention de la police a révélé que 80 p. 100 des hommes qui battaient leur femme étaient des chômeurs qui réagissaient de cette manière cruelle aux tensions que leur imposaient le chômage et les privations économiques.

Au Canada, à mesure que le taux de chômage passait de 6.9 p. 100 en 1975 à son taux actuel, le taux de suicides passait de 12.4 à 14 pour 100,000 habitants. Les jeunes représentent un pourcentage excessif de ces suicides. Et un nombre anormalement élevé de ces jeunes sont des enfants de familles monoparentales. Ce sont des faits. Voilà les conséquences de la politique économique gouvernementale. Voilà, littéralement, les victimes de la politique économique que le gouvernement libéral impose à notre pays à l'heure actuelle.

Les actes de violence au sein de la famille ont doublé depuis cinq ans. On estime à 24,000 le nombre de femmes battues chaque année au Canada. Aux États-Unis, où la recherche est souvent plus avancée que la nôtre, une étude de l'Université John Hopkins a révélé qu'une hausse de 1 p. 100 du taux de chômage entraîne 4.1 p. 100 plus de suicides, 5 p. 100 plus d'homicides, 4 p. 100 plus d'incarcérations et 4.3 p. 100 plus d'admissions dans les hôpitaux psychiatriques ou autres.

Notre société a ceci de différent que nous avons moins de crimes au Canada, ou les données ne seraient pas tout à fait les mêmes. On peut cependant faire une comparaison. Il y a un lien entre ces conséquences sociales horribles et la politique économique que le gouvernement impose aux Canadiens. Les problèmes économiques créent des problèmes sociaux que nous mettrons des décennies à régler. Voilà ce qui se passe au Canada. Ce sont des vérités cruelles et leurs conséquences en termes humains sont cruelles elles aussi.

En tant que parlementaires, nous devons nous demander pourquoi nous en sommes là. Pourquoi le pays le plus riche du monde se trouve-t-il dans pareille situation? Pourquoi permettons-nous pareil état de choses dans le pays le plus charitable du monde? Pourquoi les choses se passent-elles de la sorte? Bien sûr, la situation internationale se répercute sur notre pays. Bien entendu, nous faisons partie de la planète. Mais que le gouvernement me permette de lui faire part d'un petit secret: c'est aussi le cas de tous les autres pays. Pourtant, nous nous distinguous par les moyens extraordinaires dont nous disposons pour régler nos problèmes. Nous avons de vastes ressources dont la planète a besoin, qu'il s'agisse de denrées alimentaires, de ressources naturelles ou de ressources humaines. Nos concitoyens ont toujours eu la réputation d'être travailleurs et créateurs. Le Canada compte le taux d'alphabétisation le plus élevé du monde. Notre pays ne devrait pas avoir à appeler les autres à son secours.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En quoi la conjoncture économique mondiale a-t-elle au Canada des effets qu'elle n'a pas dans d'autres pays? Face à la conjoncture mondiale, ces autres pays ont pris des dispositions en vue d'améliorer leur situation. Pour sa part, le gouvernement du Canada, négligeant de tenir compte de la conjoncture mondiale, a fait en sorte d'aggraver inutilement la situation. Je suppose que les députés de tous les partis de la Chambre souhaitent régler les problèmes du Canada. C'est assurément ce que nous devrions tous souhaiter, car nous avons été élus à cette fin. C'est expressément pour cela qu'on nous paie. En dehors de toute considération pécuniaire, nous avons

cette obligation à l'égard des Canadiens qui nous ont envoyés ici.

Examinons les causes de quelques-uns des problèmes. Cessons de prétendre qu'il faut imputer toutes nos difficultés à Ronald Reagan, à Margaret Thatcher, à François Mitterand ou à un autre chef d'État étranger qui n'est pas en mesure de se défendre dans ce débat. Une bonne partie de ces difficultés ont été provoquées ici même, dans notre pays. Et nous pouvons les régler ici même, si nous en avons le courage et la volonté.

[*Français*]

Par exemple, parlons des causes de l'inflation. En grande partie, l'inflation au Canada est causée par le fait que le gouvernement a fait des dépenses et perçu des recettes sans aucune restriction depuis 1972-1973. Cela représente au total des déficits gouvernementaux dépassant 77 milliards de dollars au cours des dix années se terminant en 1981-1982.

• (1530)

Ainsi, parmi les enveloppes des dépenses du gouvernement fédéral, aujourd'hui la deuxième en importance se rapporte au paiement des intérêts et des frais de la dette qui, d'après le gouvernement lui-même, atteindront durant cette année financière 16.6 milliards de dollars. Sur chaque somme de $5 que dépense le gouvernement fédéral à l'heure actuelle, $1 est consacré au paiement des intérêts et des frais de la dette. Voilà l'une des causes majeures de l'inflation au Canada.

[*Traduction*]

Et que dire des taux d'intérêt élevés? Bien sûr, ils sont attribuables en partie à l'inflation, mais il y a également 3 ou 4 p. 100 qui découlent de la nécessité de protéger notre faible dollar canadien. Ce dernier est faible car, de 1974 à 1981, nous avons accumulé un déficit de 30 milliards de dollars au compte courant de notre balance des paiements. Nous payons maintenant les erreurs de MM. John Turner et Donald MacDonald, du ministre de la Justice (M. Chrétien) et de l'actuel ministre des Finances.

Dans ces circonstances, et en fonction de la conjoncture mondiale, le gouvernement a lancé une politique énergétique et un budget parfaits pour entraîner l'exode des capitaux canadiens et étrangers dont dépendent des emplois et la croissance du Canada. Au moment précis où le gouvernement fédéral se devait de donner confiance aux investisseurs, il a fait peser sur nous cette double malédiction que constituent son budget et sa politique énergétique. Il a ainsi entraîné l'exode de milliards de dollars et la perte de centaines de milliers d'emplois au Canada. Cela n'est pas dû à un autre pays, mais bien aux mesures que le gouvernement fédéral a adoptées dans son exécrable budget et dans son Programme énergétique national qui est terriblement mauvais et qui a des conséquences désastreuses. Toutes les personnes qui ont un minimum de bon sens, toutes les personnes qui sont allées plus loin que la troisième année et beaucoup de celles qui n'ont pas atteint ce niveau, savent que pour attirer les investisseurs dont dépendent les emplois, il faut un climat stable, des conditions bien établies et des règles qu'un ministre ou le gouvernement ne pourront enfreindre quand cela leur plaît. Le Canada est devenu aussi stable qu'un pétard. Personne ne sait quand le gouvernement va s'ingérer. Il a violé des contrats, il a confisqué des terrains, il a intentionnellement empêché des particuliers d'épargner et il a annulé délibérément des mesures incitatrices qui, comme il le sait, auraient créé des emplois.

Une voix: Oh, oh!

M. Clark: Et ils rient! Ils rient de la confiscation de terres et de la violation de contrats.

M. Guilbault: Nous avons plus d'épargnes qu'auparavant.

M. Clark: Ils rient du fait que les Canadiens ne peuvent plus obtenir d'emplois à cause d'eux, bien qu'ils soient eux-mêmes des Canadiens.

[*Français*]

Et ceux qui rient aujourd'hui sont les Québécois qui viennent de la province, de la région qui est affectée le plus durement par les politiques de leur gouvernement. Ils doivent être des gens sans aucune sorte de honte parce qu'ils sont ici comme représentants des personnes les plus affectées, les plus blessées par les politiques de leur gouvernement.

[*Traduction*]

Parce que le gouvernement a porté ainsi de façon délibérée un double coup aux Canadiens en présentant un mauvais budget et une politique énergétique nocive, 10.2 milliards de dollars de capitaux d'investissement ont quitté le Canada en 1981. Ce chiffre ne comprend que les investissements directs. Il ne tient pas compte des autres mouvements de capitaux non identifiés de 9 milliards de dollars qui ont été perdus. Ce chiffre a d'ailleurs quadruplé depuis un an. Au cours des sept années qui ont précédé le double coup du budget et du programme énergétique, les Canadiens avaient investi 16 milliards de dollars à l'étranger. En 1981, le montant des investissements directs des Canadiens à l'étranger est passé à 10.2 milliards de dollars dans l'espace d'un an. Ce montant représente 5.3 milliards de dollars de capitaux étrangers qui ont quitté le Canada et 4.9 milliards de dollars qui ont été investis directement à l'étranger par des Canadiens.

Selon le Canadian Institute for Economic Policy, qui est dirigé par l'honorable Walter Gordon, un million de dollars d'investissements directs peut créer de 40 à 50 emplois. Prenons donc le chiffre le plus bas et disons qu'un million de dollars d'investissements directs crée 40 emplois. Si seulement un milliard de dollars de ces capitaux qui ont quitté le Canada avaient été investis ici même, 40,000 emplois auraient été créés au Canada. Si le ministre des Finances n'avait pas chassé ces capitaux, 40,000 Canadiens qui sont maintenant sans travail auraient un emploi aujourd'hui. Si les 4.9 milliards de dollars que les Canadiens ont investis à l'étranger l'année dernière étaient restés au Canada, 196,000 emplois auraient été créés au pays.

Voilà ce qui est en jeu. Cela touche la vie des gens. Nous ne pouvons pas blâmer quelqu'un d'autre. Ce sont les lignes de conduite du gouvernement qui ont chassé du Canada les capitaux qui auraient pu créer des emplois et donner aux Canadiens la confiance nécessaire dans leur pays.

Examinons un instant certains des autres résultats directs des lignes de conduite du gouvernement canadien. Les députés savent qu'avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral, les projets de Cold Lake et d'Alsands étaient prêts à être lancés. Le gouvernement libéral les a perdus tous les deux. L'Office national de l'énergie pense que ces deux projets auraient créé 153,000 emplois au Canada d'ici 1990. Ces 153,000 emplois sont disparus quand les libéraux ont perdu les projets d'Alsands et de Cold Lake.

A cause de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, bon nombre de puits de pétrole marginaux, qui ont besoin de services d'entretien fréquents, ne sont plus rentables. A cause de cela, les services d'entretien des puits ont perdu 31 p. 100 de leurs affaires en 1981. Cette industrie a aussi perdu des milliers d'emplois à cause de la politique fiscale du gouvernement, qui perçoit des impôts et pénalise les contribuables pour s'enrichir lui-même et rejeter ensuite le blâme sur d'autres.

[*Français*]

Dans le programme de canadianisation 7.7 milliards de dollars ont été dépensés pour acheter des compagnies de pétrole étrangères. Si cet argent avait été disponible pour des investissements au Canada, il aurait créé 307,000 emplois. Le Programme énergétique national a coûté à ce pays 343,000 emplois au cours des 18 derniers mois. Environ 300 installations de forage ont quitté le Canada à cause de la politique nationale de l'énergie. Cela représente 15,000 emplois maintenant perdus pour les Canadiens. Voilà pour le Programme énergétique national.

Voyons maintenant le budget, un budget qui visait à arrêter les investissements privés canadiens et à augmenter les recettes du gouvernement. Les changements fiscaux touchant les entreprises ont à eux seuls accaparé près de 1.7 milliards de dollars. Cet argent, s'il avait été laissé entre les mains des investisseurs canadiens et s'il avait été investi directement aurait permis la création de 68,400 emplois cette année.

[*Traduction*]

Tirons quelques exemples précis du budget. La décision de ne permettre que la moitié de la déduction pour amortissement entraînera, selon les données de Walter Gordon, la perte de 44,000 emplois au Canada. La décision d'élargir la surtaxe des sociétés aux grandes entreprises aura pour effet, d'après la norme de 40 emplois pour chaque million de dollars investi, de provoquer la perte de 18,600 emplois. Celle d'imposer à 12.5 p. 100 les dividendes versés par les petites entreprises et qui proviennent des revenus imposés à des taux plus faibles fera disparaître 3,600 emplois. Le Canada compterait 3,600 travailleurs de plus, sans cette dernière disposition budgétaire. Et ainsi de suite. Si l'on compare les gains des sociétés à la norme établie par le Gordon Institute, on constate le grand nombre d'emplois que le gouvernement fait perdre aux Canadiens de jour en jour. On s'aperçoit de la misère qu'il fait subir aux simples citoyens.

• (1540)

Le Canada a perdu des centaines de milliers d'emplois, non pas à cause de la politique des États-Unis, ni à cause de la conjoncture internationale, mais en conséquence directe de la mauvaise politique du gouvernement canadien. Le ministre des Finances a-t-il la moindre idée des résultats de sa politique énergétique et budgétaire?

Mlle MacDonald: Ou le moindre souci.

M. Clark: Ou le moindre souci. Nous sommes bien obligés de nous le demander, devant le coût élevé de sa politique sur le plan humain. Sait-il seulement ce que sa politique, dont lui et ses collègues ne veulent pas démordre—plus orgueilleux qu'ils sont que préoccupés du bien-être des Canadiens—aura coûté à nos concitoyens? Depuis l'entrée en vigueur des dispositions du Programme énergétique national et celles du budget, 714,000 emplois ont été supprimés dans notre pays.

En cherchant à se dégager de toute responsabilité et à rejeter la faute sur les autres, le ministre des Finances se comporte comme un ivrogne qui, une bouteille vide dans chaque main, dirait: «Ce n'est pas moi qui flanque la frousse aux gens, ce sont les éléphants roses.» C'est bel et bien au ministre qu'il appartient de soigner cette maladie et pour cela il faut qu'il commence par reconsidérer ses hypothèses de base.

Cela nous amène à nous demander ce qu'on peut faire pour apporter une solution à nos difficultés économiques. Premièrement, nous devons insister pour que l'exposé ou la déclaration que doit faire le ministre des Finances au cours des prochaines semaines soit en fait un budget ou un mini-budget. C'est là ce qu'il doit aux concitoyens et il ne pourra s'en tirer à meilleur compte.

Deuxièmement, il faut se dire que, même si nous faisons partie du monde, nous avons la faculté unique de présider à nos propres destinées. Nous devons édifier notre pays et ne pas chercher à rejeter la faute sur quelqu'un d'autre.

Troisièmement, nous devons partir du principe que nous avons besoin dans notre pays d'investissements pour créer de nouveaux emplois et promouvoir une atmosphère de sécurité sans lesquels nous ne pourrons assurer notre expansion ni redonner confiance à nos concitoyens. Nous devons rétablir un climat de confiance de façon que les investisseurs soient tentés de placer leur argent dans notre pays.

Quatrièmement, nous devons admettre qu'une excellente façon de réduire le déficit du gouvernement consiste à donner du travail aux gens pour qu'ils paient des impôts au lieu de toucher des prestations d'assurance-chômage. Voici quelques chiffres. Entre les mois d'août 1981 et mai 1982, le nombre de Canadiens ayant un emploi a baissé de 320,000. Or, nous estimons qu'un contribuable moyen paie $2,737 d'impôt sur le revenu au gouvernement fédéral et $1,313 au gouvernement provincial, ce qui en tout représente $4,050. Si ces 320,000 Canadiens qui ont perdu leur emploi—je dis bien qui travaillaient et qui ont cessé de le faire à cause de la politique du gouvernement—étaient encore actifs et payaient des impôts au taux moyen, ils feraient rentrer respectivement $875,840,000 et $420,160,000 dans les caisses du Trésor fédéral et dans celles des provinces. En tout donc, les pouvoirs publics pourraient percevoir 1.296 milliards de dollars sous forme de recettes fiscales qui permettraient de réduire le déficit. Ces chiffres n'englobent pas l'argent qu'on pourrait économiser si ces gens travaillaient au lieu de toucher des prestations d'assurance-chômage. Tels sont les principes sur lesquels il faudrait baser les politiques nouvelles.

Permettez-moi de vous dire maintenant quelles politiques et quels changements précis nous estimons nécessaires. Tout d'abord, il faut abandonner le désastreux budget de novembre et notamment la lutte contre les mesures incitatives, qui en était la pierre angulaire. Il faut présenter un nouveau budget

qui encourage les particuliers à investir et à créer des emplois chez nous. Ce nouveau budget doit écarter l'idée voulant que la politique fiscale a pour seul but d'enrichir l'État fédéral. Il doit partir du principe que cette même politique peut engendrer la croissance, stimuler les investissements et permettre de créer des centaines de milliers d'emplois au Canada.

Deuxièmement, le gouvernement doit reconnaître que le Programme énergétique national a totalement découragé les particuliers d'investir leur argent dans notre secteur énergétique.

Une voix: C'est absurde!

M. Clark: Un député dit que c'est absurde. Voudrait-il se faire connaître? Ils s'en gardent bien. Tous ceux qui ont la moindre idée de ce qui se passe au Canada savent que quiconque possède un tant soit peu d'argent à investir dans les entreprises privées du secteur énergétique national ne s'y risquera pas à moins d'avoir une garantie absolue encore plus absolue, si c'est possible, que celle que le ministre prétend avoir reçue du gouvernement américain.

[*Français*]

Une fois encore, il y a un député du Québec qui parle. J'espère que la prochaine fois, peut-être aujourd'hui, il parlera pour ses concitoyens et non pas pour défendre les politiques qui sont la cause du chômage dont ils sont victimes.

[*Traduction*]

Ce qu'il y a de tragique à propos de notre secteur énergétique, c'est que son essor et son taux de participation canadienne croissant sont le fruit de l'initiative de particuliers. Voilà ce qui devrait refléter un nouveau programme énergétique. Partant de là, le but du programme énergétique doit être de trouver de l'énergie pour le Canada, et pas simplement des recettes fiscales pour le gouvernement d'Ottawa.

Troisièmement, il faut poursuivre la revue des activités de l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui avait démarré sous mon gouvernement, afin de réduire l'incertitude, de s'intéresser avant tout aux gros investissements qui risquent de causer de réels problèmes pour le taux de participation canadienne, et de diminuer les paperasseries administratives. Il nous faut à la fois contrôler notre industrie et créer des emplois. La réforme de l'AEIE devrait nous permettre d'atteindre ces deux objectifs

Quatrièmement, le Parlement tout entier doit poursuivre sa politique de restrictions économiques. Nous avons tous en tête des exemples précis de gaspillage au niveau gouvernemental. On peut citer ces trois ministres se rendant à Winnipeg chacun dans leur jet-star parce qu'ils n'aiment pas se parler l'un l'autre ou encore des centaines de millions de dollars qui servent à la propagande du parti libéral sous prétexte de campagnes publicitaires publiques. Quoi qu'il en soit, il faut que le Parlement entreprenne une étude approfondie des dépenses gouvernementales.

L'autre jour, mon collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a présenté une motion aux termes de l'article 43. Il a demandé au gouvernement de constituer un comité spécial pour étudier les chapitres du budget des dépenses qui pourraient être réduits ou éliminés et d'autoriser ce comité à convoquer des témoins pour examiner les dépenses du gouvernement en vue de les réduire de 10 p. 100. Les deux autres partis ontre jeté cette proposition, mais elle mérite, je crois, d'être considérée avec le plus grand soin.

Enfin, pour résoudre nos problèmes économiques, nous devons remettre en honneur le sens de la collaboration. Il n'y a pas longtemps, j'ai été stupéfait d'entendre le premier ministre affirmer que le fédéralisme coopératif était mort. Si le fédéralisme coopératif est mort, le Canada l'est aussi. Notre pays ne peut exister qu'autant que toutes les parties en présence se donnent la main pour collaborer ensemble. Mon expérience personnelle me fait dire que cela est possible. Le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger a tenté, dans le cadre de la Conférence nationale sur le développement économique, de regrouper des Canadiens de tous les horizons.

M. Collenette: C'est pour cela que vous n'avez gardé le pouvoir que neuf mois?

M. Clark: Le député de York-Est (M. Collenette) qui va d'ailleurs bientôt retourner pratiquer le droit dans le privé, me demande pourquoi mon gouvernement n'a duré que neuf mois. La raison en est simple: les libéraux et les néo-démocrates se sont ligués pour nous renverser. Nous allons en rappeler tous les jours les raisons aux Canadiens jusqu'à la prochaine élection.

M. Collenette: C'est à cause de votre incompétence totale.

M. Clark: Le député de York-Est vient de se décrire comme un incompétent total. Nous sommes tous d'accord avec lui là-dessus.

A condition que le gouvernement fédéral soit disposé à exercer son autorité pour rapprocher les différentes parties, il peut le faire car la vaste majorité des Canadiens, qu'il s'agisse des premiers ministres provinciaux, des chefs syndicaux, des dirigeants patronaux et j'en passe, veut que notre pays marche. Ils veulent la fin des querelles. Ils veulent un pays prospère. Si on voulait bien adopter le programme que je viens d'exposer, les taux d'intérêt pourraient baisser d'au moins 3 ou 4 p. 100. Nous pourrions stimuler la production, favoriser les investissements et créer des milliers d'emplois. Nous pourrions aussi raffermir notre monnaie en redonnant confiance dans l'économie nationale. En faisant preuve de notre détermination et en nous imposant certaines contraintes exigées par la conjoncture économique, nous pourrions juguler l'inflation. Voilà la tâche qui nous attend et j'espère que le Parlement est prêt à relever le défi.

• (1550)

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de participer à ce débat qu'a lancé le chef de l'opposition (M. Clark). Il a soulevé des questions très importantes au sujet des taux d'intérêt, de la production, des investissements, de la situation de l'emploi, du dollar canadien et du taux d'inflation. Dans le peu de temps dont je dispose, je voudrais revenir sur quelques-uns de ces points qui revêtent une grande importance pour le peuple canadien.

Le gouvernement fédéral et le caucus libéral étudient actuellement la situation économique en vue de redoubler d'efforts pour améliorer nos résultats et de nous préparer pour l'avenir. Je loue en particulier les efforts du député de Trinity (M^lle^ Nicholson) pour obtenir des idées et des propositions qui permettraient de résoudre la crise actuelle. Je vous ai annoncé que

je comptais faire une déclaration économique et financière ici même avant l'ajournement pour le congé d'été. J'espère être en mesure de le faire très bientôt.

Le chef de l'opposition a aujourd'hui recommandé que cette déclaration prenne la forme d'un budget ou d'un mini-budget. De quelque façon que je le dise, il est incontestable que la situation économique est grave. L'économie canadienne est en proie à une récession beaucoup plus prononcée et prolongée qu'on ne l'aurait cru. Le chômage est extrêmement aigu, les entreprises font face à des difficultés partout au Canada, les taux d'intérêt et d'inflation élevés paralysent l'activité économique et font obstacle aux investissements.

De concert avec les États-Unis et le reste du monde industrialisé, nous sommes plongés dans une récession depuis de nombreux mois. Il est tout naturel dans les circonstances, notamment avant la déclaration que je me propose de faire, que le chef de l'opposition ait saisi l'occasion pour exposer nos problèmes économiques. Assurément, en ces temps difficiles, il incombe à tous ceux qui font partie du gouvernement fédéral et des administrations provinciales et municipales de collaborer autant que possible pour trouver des solutions. Je suis d'accord avec le chef de l'opposition lorsqu'il donne la priorité au Parlement et insiste afin que le Parlement fonctionne aussi efficacement que possible pour résoudre les problèmes qui se posent au Canada.

Au mois de mars, le jour où le chef de l'opposition a parlé de la réforme parlementaire, il a fait une observation qui n'a pas manqué d'attirer mon attention. Voici ce qu'il a dit:

> Notre pays a profondément changé depuis la Confédération, les problèmes à régler sont plus nombreux et souvent plus complexes. Il est évident qu'on ne peut résoudre les problèmes d'aujourd'hui avec les outils du siècle dernier. Il faut un moyen de s'entendre sur la limitation des débats.

Ce n'est pas là-dessus que je voulais surtout insister; ce qui m'intéresse surtout, c'est la phrase suivante que voici:

> ... il faut faire preuve de bon sens et de respect mutuel pour permettre aux parties de résoudre les questions contestées.

J'ose espérer que je respecte les opinions du chef de l'opposition même si je n'abonde pas dans son sens. L'opposition insiste pour que l'on passe à l'action, pour que l'on trouve des solutions. La semaine dernière, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) et moi-même sommes revenus au Canada après avoir assisté au sommet de Versailles, le chef de l'opposition et les députés d'en face ont énuméré toute une série de problèmes, et ils ont demandé au gouvernement d'agir. Ils ont nié, et le chef de l'opposition l'a encore fait aujourd'hui, que nos problèmes découlaient de la situation internationale. Ils ont affirmé qu'en exhortant les États-Unis à abaisser leurs taux d'intérêt, le gouvernement du Canada avait simplement cherché des excuses. A entendre parler les députés de l'opposition j'ai l'impression qu'ils sont convaincus que le gouvernement pourrait rapidement et aisément résoudre nos problèmes si seulement il voyait clair et s'il laissait sa fierté de côté, que s'il abandonnait les programmes dans lesquels nous avons confiance, tout se réglerait. D'une certaine manière, nous avons entendu le chef de l'opposition formuler à peu près la même idée lorsqu'il a dit aujourd'hui de retirer le budget, d'abandonner le Programme énergétique national et d'éliminer l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Voilà les trois solutions que le chef de l'opposition a préconisées.

En ce qui concerne le Programme énergétique national, il n'a pas su le situer dans le contexte de la chute des prix énergétiques et du fléchissement de la demande partout dans le monde et, pour tout dire, dans le contexte des événements qui surviennent aux États-Unis, notre voisin. Ainsi, je ne pense pas que ce soit le Programme énergétique national qui soit responsable de la situation qui existe actuellement aux États-Unis dans le secteur du forage. Qu'est-il arrivé aux forages, non pas au Canada, mais aux États-Unis, là où ils sont à l'abri du Programme énergétique national? Au cours du premier trimestre de 1982, ce secteur a connu aux États-Unis un ralentissement d'activité maximum depuis 1970, c'est-à-dire de près de 25 p. 100, qui n'a rien à voir avec le Programme énergétique national.

Je pourrais continuer dans cette veine et dire au chef de l'opposition que s'il tient vraiment à contribuer utilement au débat qui fait fureur actuellement au Canada et s'il veut nous aider à trouver la solution que nous cherchons, il se doit de parler sans ambages et avec précision. Il n'a rien dit, que je sache, de la politique monétaire qui exerce une influence prépondérante sur notre activité économique. Il n'a rien dit, non plus, de la politique des revenus dont le rôle est si critique dans la situation actuelle. Il n'a pas dit grand-chose au sujet de la politique fiscale sauf pour affirmer que nous devrions tous faire l'effort admirable de comprimer les dépenses. Bien sûr, je partage son avis à cet égard. Les députés ont l'occasion, lorsqu'ils étudient les prévisions budgétaires au comité, de proposer des réductions s'ils le veulent. Ils peuvent proposer des moyens de les réduire, non pas de manière à punir ou à gêner le gouvernement sur le plan politique, mais plutôt de façon à permettre la réalisation des objectifs proposés par le chef de l'opposition.

• (1600)

Les députés de l'opposition, à l'instar des députés de notre parti, ont toute latitude pour demander, comme l'a signalé un député l'autre jour, une révision de notre programme d'aide à l'étranger. Nous devrions peut-être réduire considérablement nos dépenses à ce chapitre. Cependant, le chef de l'opposition n'a pas dit un mot des secteurs ou des programmes dans lesquels des coupures s'imposent. C'est pourquoi je l'exhorte à être plus précis dans les propositions et les idées qu'il avance, ce qui a tristement fait défaut dans son exposé de cet après-midi. Il a donné l'impression que le chômage qui sévit au Canada est entièrement dû à une politique gouvernementale mal orientée.

Mlle MacDonald: Bravo!

Les subsides

M. MacEachen: L'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) applaudit. Elle convient avec le chef de l'opposition que le chômage est entièrement dû à une mauvaise politique gouvernementale. Nous savons que le chômage entraîne un coût énorme, tant sur le plan économique que social.

La première priorité du gouvernement est de créer des emplois et de favoriser la croissance économique, cela ne fait aucun doute. Il nous sera impossible de créer le nombre d'emplois nécessaires tant que nous n'aurons pas jugulé l'inflation. Le chef de l'opposition a fait quelques allusions à l'inflation, dans son discours. Il en est question dans la motion. Il en a parlé à une ou deux reprises, mais a-t-il proposé quelque chose à la Chambre en vue de diminuer l'inflation que nous connaissons à l'heure actuelle? Absolument pas.

Je demande aux députés de l'opposition ce qu'ils proposent de faire pour le moment. Croient-ils que nous pourrons créer des emplois et favoriser la croissance économique dans le pays si nous continuons à connaître un taux d'inflation de plus de 11 p. 100, taux qui nous a fait passer parmi les premiers pays du monde sur ce plan? C'est une source d'inquiétude très grande pour moi. Je m'inquiète de l'inflation parce que je me préoccupe du chômage.

Les ministres qui ont participé au comité provisoire du Fonds monétaire international se sont efforcés de manifester leur inquiétude face à l'inflation et au chômage, et d'établir un rapport entre ces deux phénomènes. Comme le communiqué a été ratifié par de nombreux pays et qu'un nombre important de ministres a participé aux débats, je crois que les termes utilisés expriment clairement l'attitude du gouvernement à l'égard de l'inflation et du chômage. Permettez-moi donc de vous lire l'extrait suivant:

> Le comité a manifesté une inquiétude particulière face au taux de chômage élevé qui règne actuellement dans la plupart des pays. La politique générale qu'il a proposé . . .

A savoir le comité.

> . . . de mettre en œuvre ne part pas du principe que la lutte contre l'inflation est plus importante que celle contre le chômage. Le comité a plutôt été d'avis qu'il était nécessaire de maîtriser l'inflation pour rétablir la croissance à un taux soutenable et satisfaisant. Le comité a jugé essentiel de réduire l'inflation et les tensions inflationnistes, les taux d'intérêt nominaux et réels, et les contraintes existantes pour que la production s'accroisse régulièrement et que le chômage diminue.

Tous les ministres ont essayé de relier les causes de l'inflation à celles du chômage parce que ces deux phénomènes ont été malheureusement liés l'un à l'autre au cours des dernières années. Ce sont en effet les pays qui ont le taux d'inflation le moins élevé qui affichent le taux de chômage le plus faible. Il semble que l'inflation diminue lorsque le chômage baisse et vice versa.

J'accepte la responsabilité des programmes administrés par le gouvernement. Nous le faisons tous. Mais il me semble non seulement injuste, mais également simpliste d'en arriver à conclure que la politique du gouvernement est responsable de la récession généralisée à l'échelle mondiale et du taux de chômage aigu au Canada.

Il y a 1,200,000 chômeurs au Canada, ce qui est énorme. Nous devons déployer tous les efforts possibles pour réduire ce nombre. Les États-Unis comptent 10,500,000 chômeurs. Pourtant, les programmes que j'ai lancés ne sont pas appliqués aux États-Unis. Il y a 1,400,000 chômeurs au Japon, qui enregistre toutefois un taux de croissance supérieur aux autres nations industrialisées. La France compte deux millions de chômeurs, le Royaume-Uni presque trois et l'Italie 3,200,000. En Allemagne de l'Ouest, un autre pays qui réussit bien sur le plan économique, le taux de chômage se chiffre à 7.3 p. 100. Voilà qui est inouï, pour la République fédérale d'Allemagne. Même si les Allemands ont le moyen d'endiguer leur chômage grâce au contrôle des travailleurs immigrés, ils n'en comptent pas moins 1,700,000 chômeurs à l'heure actuelle. Je le répète, le taux de chômage y est de 7.3 p. 100, ce qui est très élevé par rapport au taux que ce pays a connus par le passé. Je soutiens que tous les pays sont aux prises avec les mêmes problèmes et sont déterminés à réduire ces taux de chômage épouvantablement élevés, et cela, le plus tôt possible.

Nous avons mis en œuvre une série complète de programmes d'emploi au Canada, qui vont de la formation au développement du marché du travail et à la création directe d'emplois sans oublier les mesures visant à stimuler l'emploi dans le secteur privé grâce aux subventions salariales, aux crédits d'impôt et à l'aide à la petite entreprise. L'allocation totale de fonds à ces programmes s'élève à environ 1.7 milliard de dollars pour 1982-1983. Cela, en plus des crédits d'impôt à l'emploi. Ces 1.7 milliard de dollars consacrés à l'emploi pour 1982-1983 incluent les mesures prises depuis le budget de novembre et qui nécessitent la dépense d'environ 400 millions de dollars pour l'année financière 1982.

J'attache la plus haute importance au chômage et j'ai dressé la liste des mesures sérieuses que le gouvernement prend pour remédier à ce problème dans le pays. Cependant, la solution fondamentale consiste à amorcer une relance non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis et en Europe. En effet, nos économies sont interdépendantes. Nous effectuons 70 p. 100 de nos échanges économiques avec les États-Unis. Comment pouvons-nous prospérer et sortir d'une récession lorsque l'économie américaine, d'après les déclarations que le trésorier des États-Unis a faites il y a quelques semaines, est carrément stagnante?

J'ai mentionné les États-Unis, ce qui m'amène à parler du dollar canadien. Le chef de l'opposition a déclaré que la faiblesse du dollar canadien est attribuable à la mauvaise administration du gouvernement du Canada. Bien entendu, il a tort. Au cours des dernières semaines, les fluctuations enregistrées sur les marchés des changes dans le monde entier ont confirmé ce que je répétais sans relâche à la Chambre des communes pratiquement tous les jours, soit que la principale raison de la hausse phénoménale de la valeur du dollar américain par rapport à toutes les autres devises importantes du monde industrialisé est l'instabilité et le niveau sans précédent des taux d'intérêt aux États-Unis. Il est injuste, erroné et injustifié de dire que le dollar canadien est faible comparativement au dollar américain et d'en imputer la cause à la mauvaise gestion du gouvernement.

• (1610)

La semaine passée, la valeur de notre dollar a baissé de 2.3 p. 100 comparativement au dollar américain. De combien ont baissé les autres monnaies? Leur dépréciation a été beaucoup plus marquée que celle de notre dollar: 3.3 p. 100 pour le yen japonais, 3.5 p. 100 pour le mark allemand, 5 p. 100 pour le franc suisse, 6.5 p. 100 pour le franc français, 3 p. 100 pour la lire italienne, 2.8 p. 100 pour la livre sterling, 4.4 p. 100 pour

le franc belge et 3 p. 100 pour le florin hollandais. La dépréciation de toutes ces monnaies par rapport au dollar américain a été plus forte que celle du dollar canadien. Chacune de ces monnaies était plus faible comparativement au dollar américain que ne l'était notre dollar. Si des pays comme l'Allemagne et le Japon, qu'on décrit souvent comme très prospères, ne peuvent pas protéger leurs monnaies et leurs économies contre les taux d'intérêt réel élevés des États-Unis, il faut vraiment être très naïf pour penser que le Canada, dont le volume des transactions commerciales et financières avec les États-Unis est si élevé peut se protéger contre les taux d'intérêt élevés des États-Unis qui contribuent à raffermir la monnaie américaine.

Le fait est que le Canada a dû jouer au funambule en cherchant, d'une part, à atténuer les fluctuations des taux d'intérêt et, de l'autre, à stabiliser dans une certaine mesure notre devise sur le marché des changes. Ceux qui supposent, tout à fait à tort, que le gouvernement a abandonné le dollar à son sort et qu'il en provoque même la dévaluation oublient à quel point les devises de tous les pays membres de l'OCDE se sont dépréciées ces dernières semaines, par rapport au dollar américain.

Il n'est que bien trop évident, toutefois, qu'une dévaluation aussi marquée de notre devise, stratégie proposée par certains Canadiens, loin d'entraîner le fléchissement des taux d'intérêt, ajoute plutôt aux pressions exercées sur les taux d'intérêt déjà élevés.

Observons la situation. Elle contredit ceux qui prétendent qu'il existe une solution simple qui consiste à laisser le dollar fluctuer librement. A l'instar de beaucoup d'autres pays, le Canada a dû intervenir sur le marché pour régulariser le cours de notre devise. L'autre soir, j'ai entendu à la radio que la banque centrale de la République fédérale d'Allemagne et la Banque de Suisse étaient intervenues au même moment sur le marché des changes pour les mêmes raisons que le Canada.

Je ne suis pas d'avis que le dollar canadien comporte des faiblesses sous-jacentes. Je n'en crois pas un mot et j'invite les députés à jeter un coup d'œil aux données qui viennent de paraître sur la balance des paiements du premier trimestre cette année. Le compte courant du Canada, après désaisonnalisation, marque un excédent qui atteint 1.2 milliard de dollars, si on le calcule sur une base annuelle. Notre compte courant nous révèle donc un excédent au premier trimestre, selon l'étalement annuel. Voilà une situation intéressante, qui reflète une balance commerciale plus saine au poste des marchandises, où nous avons enregistré un excédent de 3.6 milliards de dollars, soit près du double de celui du premier trimestre de l'année dernière. Cela s'explique en partie par une baisse des importations. Mais il y a plus, car nos exportations ont augmenté.

Il est question d'un exode des capitaux. Le chef de l'opposition a voulu nous effrayer aujourd'hui avec ce prétendu exode. Qu'il jette un rapide coup d'œil à notre bilan; il y verra des signes encourageants. Le compte des capitaux à long terme s'est raffermi, passant d'une sortie nette d'un demi-milliard de dollars dans le premier trimestre de 1981 à une entrée nette de 4 milliards pour la période correspondante cette année.

Les pressions exercées sur la monnaie canadienne sont attribuables aux transactions relatives aux effets de commerce à courte échéance, qui donnent souvent lieu à la spéculation et influent grandement sur les taux d'intérêt. C'est, à l'heure actuelle, la principale cause des pressions qui sont exercées sur la monnaie canadienne. Je dis au chef de l'opposition qu'il ne doit pas continuer à fermer obstinément les yeux sur la réalité. La monnaie canadienne, par rapport à toutes les autres devises que j'ai mentionnées, fléchit moins; elle est plus forte. C'est ce qui est ressorti aujourd'hui d'une interview très intéressante avec un économiste à Radio-Canada.

M. Wilson: Qui fait autorité?

M. MacEachen: Je ne demande pas aux députés de l'opposition de prêter attention à cela. Moi-même souvent je n'y accorde pas d'importance, mais je trouve très étrange qu'une même motion demande qu'il y ait et renforcement du dollar canadien et réduction des taux d'intérêt. Comment y arriver? Comment y arriver immédiatement? Les députés d'en face réclament des mesures sur-le-champ. Un seul député du parti conservateur peut-il se lever aujourd'hui et me dire comment nous pourrions à la fois réduire les taux d'intérêt au Canada et renforcer le dollar canadien? Étant donné les dures réalités durant lesquelles se trouvent tous les pays industrialisés, je crains qu'il ne soit impossible d'adopter une telle stratégie. Cependant, je prépare actuellement un exposé économique et je suis prêt à écouter quiconque pourrait me dire comment on pourrait à la fois diminuer les taux d'intérêt et renforcer le dollar.

M. Mazankowski: Demandez à Herb Gray.

M. MacEachen: C'est à la conférence des premiers ministres que ces questions ont été étudiées de pair pour la dernière fois lorsque les premiers ministres provinciaux ont dit que nous devrions réduire les taux d'intérêt en dévalorisant le dollar. Certains d'entre eux ont affirmé qu'ils étaient prêts à s'accommoder d'un dollar à 75c. Nous nous y étions opposés alors. Je dois dire que l'honorable député d'Étobicoke-Centre (M. Wilson) était du bon côté à ce moment-là parce qu'il a dit que la proposition faite par les premiers ministres provinciaux tenait du désespoir. Je demande au député d'Etobicoke-Centre de nous confier ses secrets.

M. Wilson: C'est ce que je fais.

M. MacEachen: Quelle est la solution au récent fléchissement du cours du dollar? Je sais que dans une entrevue télédiffusée, le député a ressorti ses vieux dadas qu'il affectionne, mais ses solutions ne nous mèneraient nulle part. Elles sont tellement lointaines, tellement vagues et tellement générales qu'elles ne peuvent en réalité être mises en œuvre. A ce que je peux voir, si nous essayions de les adopter, nous compromettrions l'autonomie énergétique et la canadianisation progressive de nos ressources. Le chef de l'opposition doit accorder ses violons. Veut-il que les Canadiens aient une participation plus active dans la mise en valeur de nos ressources? C'est précisément le but du programme de canadianisation. Nous y croyons, mais le chef de l'opposition nous demande de mettre ce programme au rancart. Est-il disposé à nous faire une proposition concrète? Je crois que c'est le dilemme dans lequel le parti conservateur est enfermé.

Parlons maintenant des taux d'intérêt. Comment abaisser les taux d'intérêt, sans avoir recours à des solutions très générales qui sont absolument inapplicables. Les taux d'intérêt au Canada sont élevés pour deux raisons fondamentales. Tout d'abord, les taux d'intérêt exceptionnellement élevés aux États-

Unis exercent des pressions sur le dollar canadien. Des fonds de tous les pays sont attirés aux États-Unis à cause des taux d'intérêt, plus particulièrement au moment où l'inflation y fléchit. Voilà pourquoi le dollar américain est fort en ce moment.

• (1620)

En second lieu, nos taux d'intérêt sont élevés parce que le taux d'inflation est élevé. Au sommet de Versailles, nous avons demandé aux États-Unis de faire l'impossible pour abaisser ces taux d'intérêt extraordinairement élevés en vigueur dans ce pays. Nous avons été très nets là-dessus; nous avons insisté et avons agi dans l'intérêt bien compris du Canada.

Le chef de l'opposition prétend que nous tentons de rejeter la responsabilité sur autrui. Aurait-il préféré que parmi les sept pays siégeant au sommet, nous nous abstenions de soulever la question des taux d'intérêt élevés aux États-Unis? Nous nous serions soustraits à notre responsabilité si nous avions négligé de demander en l'occurrence aux États-Uni de prendre des dispositions au sujet de leurs taux d'intérêt. Selon un article qui est paru, pas plus tard que cette semaine, dans le *Wall Street Journal*, le secrétaire au trésor des États-Unis a dit reconnaître que les taux d'intérêt sont prohibitifs. Le reste du monde le pense aussi, monsieur l'Orateur. Tout le monde, y compris l'homme de la rue, veut voir baisser les taux d'intérêt.

Je crois que vous cherchez à me faire comprendre, monsieur l'Orateur, que je dois mettre fin à mon allocution. Je conclurai seulement en posant aux députés de l'opposition quelques questions portant sur leur effort d'aide à l'heure actuelle. Appuient-ils la politique monétaire actuelle ou relâcheraient-ils plutôt cette politique et inonderaient-ils le marché de fonds afin de faire baisser les taux d'intérêt? Croient-ils que cela serait bon?

Croient-ils en une politique fiscale restrictive ou expansionniste? Quelle est leur politique en matière de revendications et de hausses salariales? Que se proposent-ils de faire à l'égard de hausses salariales de 11 p. 100, telles qu'elles sont à l'heure actuelle dans le secteur public comme dans le secteur privé? Ce sont là de difficiles questions auxquelles il faut répondre. Dans toute son allocution, en général intéressante, le chef de l'opposition n'a pas dit un mot des graves problèmes qui se posent pour le gouvernement canadien à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Si seulement le ministre acceptait de m'écouter pendant quelques instants, monsieur l'Orateur, j'aurais quelques propositions à formuler.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a la parole.

M. Deans: Merci, monsieur l'Orateur. Je vous sais gré d'avoir rappelé ces chahuteurs à l'ordre.

Je tiens à consacrer une partie de mes 20 minutes à examiner ce qu'il y aurait lieu de faire au Canada. Je tiens auparavant à dire au chef de l'opposition (M. Clark) qui vient encore de se plaindre de la défaite de son gouvernement que pour toute personne indépendante, si son gouvernement a été défait, c'est tout simplement que le budget qu'il avait présenté n'était pas à ce moment-là du goût de la Chambre, ni par la suite du goût des Canadiens. Il ne sert à rien de se lamenter des problèmes que le budget a suscités. Le fait est que le chef de l'opposition a décidé de déclencher des élections parce qu'il s'imaginait qu'il allait l'emporter, et qu'il s'est rendu compte que les Canadiens n'étaient pas d'accord avec les mesures qu'il avait présentées.

Je tiens à parler d'autres choses que je tiens pour beaucoup plus importantes. Je veux dire quelques mots de l'économie au Canada. Inutile d'analyser les statistiques pour se rendre compte des problèmes qui assaillent le pays. A mon avis, le ministre des Finances (M. MacEachen) n'est pas le moindrement persuadé de réussir à faire croire aux Canadiens que les politiques du gouvernement donnent des résultats. Il doit sûrement se rendre compte maintenant que les taux très élevés d'intérêt que le gouverneur de la Banque du Canada impose sur l'ordre du gouvernement font grimper le taux d'inflation, font perdre leur emploi aux travailleurs, font perdre leur exploitation aux agriculteurs, déciment les petites entreprises et forcent les autres à réduire sensiblement leur capacité de production et à mettre à pied de nombreux employés qui y trouveraient normalement du travail.

Il n'est pas besoin d'être un génie—et le ministre des Finances n'en est certes pas un, car il y a maintenant deux ans que je l'observe—pour comprendre que si les taux d'intérêt élevés causent tous ces problèmes et créent autant de problèmes qu'ils en résolvent—et je soutiens qu'ils en créent encore davantage—il nous faut donc commencer par nous attaquer à ce facteur-là.

Le ministre des Finances s'est enquis de notre politique fiscale, de notre politique monétaire et de notre politique des revenus. En ce qui concerne la politique monétaire, il serait opportun de procéder à une stimulation sélective; certains secteurs de l'économie ont désespérément besoin d'aide à l'heure actuelle. Il ne fait aucun doute pour qui que ce soit que le secteur du bâtiment a la capacité de créer des centaines de milliers d'emplois tout en répondant en même temps à un besoin social. Tout le monde sait que chaque dollar investi dans ce secteur est plus productif que s'il était investi dans n'importe quel autre secteur industriel pour ce qui est de créer des emplois et de répondre aux besoins sociaux des Canadiens.

S'il est nécessaire à l'heure actuelle d'imposer certaines nouvelles restrictions sur les taux d'intérêt pour s'assurer que les gens seront en mesure de s'acheter et de conserver les maisons auxquelles ils ont droit, alors le gouvernement doit prendre ce genre de mesures. Je suis convaincu—et je pense que des centaines de milliers de personnes qui doivent renouveler leur hypothèque partagent mon opinion—que le principal facteur qui mine la stabilité économique et qui provoque un grand nombre des problèmes dont le chef de l'opposition a mentionné les effets désastreux sur la vie familiale est la hausse exorbitante des versements mensuels hypothécaires. Ces paiements excèdent de loin ce que ces familles peuvent raisonnablement assumer.

Sur le plan de la politique monétaire, des stimulants s'imposent dans certains domaines, à certains moments précis. Il ne s'agit pas de délier complètement les cordons de la bourse ou de procéder à des injections massives de fonds. Le ministre devrait commencer par choisir un secteur en fonction de deux objectifs: les besoins sur le plan social et les besoins en matière d'emploi.

Le ministre a parlé de réglementer les revenus. Comment peut-il espérer que des gens qui n'arrivent même pas à payer leurs factures avec leur revenu actuel acceptent des augmentations inférieures à l'augmentation du coût de la vie? Comment le ministre peut-il prétendre raisonnable une mesure qui se traduira par des augmentations salariales inférieures à la hausse du coût de la vie, compte tenu du fait que bon nombre des salariés visés risquent à l'heure actuelle de perdre leur maison et de ne plus être en mesure de subvenir aux besoins de leur famille?

Le ministre peut bien me tourner le dos, mais cela ne change rien aux faits. Bien évidemment, le ministre ne peut s'attendre que l'immense majorité de travailleurs canadiens qui tirent le diable par la queue à cause de l'orientation économique ridicule donnée par le gouvernement puissent survivre avec une hausse inférieure à celle du coût de la vie. Il ne réussira pas à en convaincre de façon générale les familles canadiennes.

• (1630)

Reste aussi la politique financière. Le ministre prétend que l'opposition a l'occasion, en comité, de réduire les dépenses prévues. Allez-y voir! Celui qui s'y risque se fait rapidement rabrouer par cette majorité écrasante de députés serviles selon qui, bien qu'il ait tort, le gouvernement doit avoir raison parce que la loi du nombre joue en sa faveur. Ce n'est pourtant pas ainsi que le Parlement devrait fonctionner. En toute justice, le ministre devrait avouer que les députés de l'opposition sont dans l'impossibilité de faire baisser les prévisions de dépenses. Ils n'ont jamais pu le faire ne le pourront jamais. Faire pareille affirmation c'est dire le contraire de ce que tout le monde sait être la vérité.

Qu'est-ce qui ne va pas dans notre pays? Certains problèmes sont graves, mais je tiens à dire carrément au ministre que leur solution n'exige pas toujours la dépense de fonds publics. Nous avons fait valoir, il n'y a pas deux semaines, que si le gouvernement voulait apporter une aide valable à l'industrie de l'automobile et créer ainsi des emplois en quantité dans l'ensemble du pays, il n'aurait qu'à imposer sur les véhicules importés un droit d'entrée équivalant à celui que d'autres pays—le Japon en est le principal exemple—nous imposent sans adopter de loi. Si nous restreignions le volume de leurs ventes jusqu'à ce que ces pays portent leur production au Canada à un niveau où elle s'approche du volume de leurs ventes, il en découlerait un effet bénéfique pour les fabricants qui actuellement sont canadiens ou dont l'activité s'exerce au Canada, de même que la création de dizaines de milliers d'emplois pour les Canadiens. Si nous le voulions, nous pourrions prendre des mesures pour protéger les fabricants de chaussures du Canada, car sans cette industrie le prix des chaussures monterait en flèche. Nous pourrions prendre des mesures qui ne coûteraient rien au Trésor public, mais le gouvernement refuse d'agir.

Nous aurions pu prendre des mesures il y a quelque temps déjà, monsieur l'Orateur, pour protéger le secteur de la machinerie agricole. Nous aurions pu appliquer un régime qui aurait poussé les agriculteurs à acheter cette machinerie maintenant plutôt que d'attendre deux ou trois ans alors qu'ils devront acheter des machines étrangères, car les entreprises canadiennes de ce secteur n'existeront plus. Nous aurions pu mettre en œuvre le type de programme de logement que j'ai présenté au ministre et au ministre responsable du logement à de nombreuses reprises et qui aurait permis aux travailleurs de l'industrie forestière en Colombie-Britannique et dans d'autres régions du Canada de travailler plutôt que d'aller grossir les rangs des chômeurs. Le gouvernement a rejeté mon idée.

Il prétend que nous n'avons pas de proposition ou de politique concrète à offrir et c'est pourquoi il ne veut pas écouter nos suggestions. Et bien, je soutiens que nos mesures, contrairement à celles qu'a adoptées le ministre des Finances à l'heure actuelle, donneraient des résultats positifs.

Le ministre des Finances nous dit que les taux d'intérêt sont élevés partout dans le monde, et que les nôtres doivent donc l'être également. Il est évident que ce sont des inepties. La preuve en est qu'en Grande-Bretagne, les taux d'intérêt hypothécaires sont de 50 p. 100 moins élevés qu'au Canada. Je prie le ministre, pour l'amour de Dieu, de ne pas avancer des choses sans les avoir vérifiées auparavant. Aux États-Unis, les taux d'intérêt hypothécaires sont nettement moins élevés que ceux qui sont consentis à d'autres fins. En Grande-Bretagne, ils sont tombés à 10 p. 100 et moins, soit la moitié de ce que nous connaisons au Canada. En Europe, les taux d'intérêt hypothécaires sont nettement inférieurs aux taux d'intérêt exigés sur d'autres achats de denrées ou de produits manufacturés. Les Européens traitent ce secteur de l'économie comme il se doit, comme une partie essentielle de l'activité économique répondant à un besoin social. La première priorité est de faire en sorte que les gens puissent trouver à se loger à des prix qu'ils peuvent payer.

Or, qu'est-ce que ce gouvernement a à nous offrir? Il nous offre un plan sans issue, un programme en vertu duquel des intérêts viendront s'ajouter ad vitam aeternam au principal, car l'emprunteur ne sera jamais capable de rembourser son hypothèque. Dans d'autres parties du monde, la loi prévoit qu'il faut offrir aux gens des taux d'intérêt hypothécaires raisonnables, afin qu'ils soient en mesure de se loger convenablement.

Comment se fait-il que les Canadiens soient intéressés à acheter des obligations ou des certificats de placement plutôt qu'à investir dans des entreprises à risques avec l'espoir de faire un coup d'argent? Comment se fait-il qu'un certificat hypothécaire garanti attire les investisseurs plus que des actions triées sur le volet? Nous avons laissé les taux d'intérêt devenir le seul levier qui nous permette d'activer l'économie, mais ce levier n'a pas et ne peut pas avoir de point d'appui. On ne peut sûrement pas s'attendre que l'économie progresse quand les gens font plus de profits en achetant des certificats de placement garanti. Nos efforts sont voués à l'échec, et je dis au ministre que c'est là qu'on a commis une erreur.

Pourquoi faut-il que la Banque du Canada établisse le taux d'intérêt à 5 p. 100 de plus que le taux d'inflation? Il n'est pas nécessaire que la Banque du Canada fasse d'énormes profits. Pourquoi ne combattrait-elle pas l'inflation en fixant le taux d'intérêt à 1 p. 100 de plus que le taux d'inflation, par exemple, et n'exigerait-elle pas que les institutions financières offrent aux Canadiens des taux d'intérêts abordables? Cela injecterait plus d'argent dans l'économie. Serait-ce de l'argent que le gouvernement injecterait dans l'économie? Non, ce serait le Canadien moyen qui l'y mettrait. Il serait plus attrayant pour nos concitoyens de fabriquer des produits, car il y aurait finalement des gens susceptibles de les acheter.

A cela, le ministre pourrait répondre, l'épargne serait plus élevée au Canada qu'il ne serait nécessaire. C'est peut-être vrai, mais dans toute économie, et la nôtre n'est pas différente, ce sont surtout les jeunes couples qui achètent, notamment les nouveaux produits de consommation. Or, une fois qu'ils ont payé leurs dépenses courantes, il ne leur reste plus assez d'argent pour acquérir ce genre de biens. Le ministre doit savoir qu'il convient de changer radicalement sa politique. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas simplement des mesures de replâtrage, comme le fait d'octroyer 150 millions de dollars pour financer un programme de logement qui pour l'instant ne débouche sur rien, ou encore le fait de subventionner l'industrie pétrolière. Et en ce qui concerne ce secteur, je signale au ministre que d'ici le mois de juillet de l'année prochaine le prix d'un baril de pétrole aura encore augmenté de $10.25. Or, d'après les chiffres des spécialistes de la conjoncture, une augmentation de $1 du baril de pétrole provoque une hausse de 0.5 p. 100 du coût de la vie. Le gouvernement a donc négocié une hausse de 5 p. 100 du coût de la vie au cours de la prochaine année. En quoi cela contribue-t-il à brider l'inflation? A l'endiguer? En quoi cela constitue-t-il un engagement à l'égard de l'avenir de notre pays?

Puisque l'heure avance, monsieur l'Orateur, je voudrais proposer un amendement et faire quelques observations à ce sujet. Je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett):

• (1640)

Qu'on modifie la motion en remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant, immédiatement après, ce qui suit: «qu'elle recommande d'agir rapidement afin d'augmenter la propriété canadienne des secteurs de la fabrication et du pétrole et du gaz, et qu'elle ordonne à la Banque du Canada de réduire son taux d'intérêt à au plus 1 p. 100 au-dessus du taux d'inflation.»

Je voudrais maintenant consacrer le temps qui me reste à commenter la position du ministre en matière de taux d'intérêt. Je suis convaincu, et c'est la position que défend mon parti depuis bien longtemps, que ce qui paralyse notre pays actuellement, ce qui empêche l'économie de prendre son essor, ce qui empêche les fabricants de produire, accule à la faillite les entreprises, les agriculteurs et les individus, ce sont les taux d'intérêt.

Le ministre s'empresse toujours de signaler ce qu'il appelle les faits. Ainsi, les taux d'intérêt sont élevés partout dans le monde, dit-il. Pourtant, en 1982, de toutes les banques centrales du monde, la Banque du Canada imposait le taux le plus élevé après l'Irlande et l'Italie. En mars 1982, le taux était de 15.11 p. 100 au Canada comparativement à 12 p. 100 aux États-Unis et à 5.5 p. 100 au Japon. En 1980 et 1982, le taux moyen d'inflation de l'ensemble des pays industrialisés était de 12 p. 100. Aux États-Unis, il était de 13.5 p. 100 alors qu'au Canada il n'était que de 10.1 p. 100. Cependant, depuis cette date, le taux moyen est descendu à 7.9 p. 100; il est de 6.7 p. 100 aux États-Unis, mais il est passé à 11.6 p. 100 au Canada. La cause? Les entreprises canadiennes doivent ajouter à leur prix de revient des taux d'intérêt extrêmement élevés; elles doivent ajouter à leurs frais d'inventaire des taux d'intérêt exorbitants; les entrepreneurs en construction savent que les Canadiens en raison des taux d'intérêt extrêmement élevés ne peuvent se permettre d'acheter les maisons qu'eux sont en mesure de bâtir.

Dans tout le pays, les Canadiens commencent à comprendre que chaque jour leur revenu est rongé par les taux d'intérêt exorbitants qu'on exige d'eux. Si le gouvernement est vraiment sérieux dans sa lutte contre l'inflation, d'une part, et dans ses efforts pour endiguer le chômage, d'autre part, s'il tient vraiment à respecter l'engagement qu'il a pris d'assurer aux Canadiens de tous les milieux le minimum vital à un prix qu'ils peuvent se permettre, il doit alors commencer par résoudre le problème en s'attaquant aux taux d'intérêt.

A mon avis, s'il est une voie à suivre pour assurer au Canada son indépendance, une voie qui débouche sur la relance, c'est celle-ci: le gouvernement doit mettre fin aux hausses du prix du pétrole l'an prochain, car celles-ci ajouteront au moins 5 p. 100 au coût de la vie, et prendre les dispositions voulues pour que la Banque du Canada réduise les taux d'intérêt imposés aux Canadiens, aux hommes d'affaires et aux agriculteurs d'un océan à l'autre et permette ainsi à l'économie canadienne de se remettre sur pied.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, la motion d'aujourd'hui demande au gouvernement d'intervenir immédiatement, non pas la semaine prochaine ni le mois prochain ni l'année prochaine, mais tout de suite. C'est pour une raison fort simple. Il faut régler de toute urgence les problèmes actuels. Notre dollar s'affaiblit de jour en jour. Il y a trois semaines, lorsque le ministre des Finances (M. MacEachen) a annoncé que le déficit budgétaire serait nettement plus lourd, mais sans nous préciser de combien, nous lui avons dit que c'était dangereux pour le marché des changes. Notre dollar valait alors 85.5c. américains. Aujourd'hui, il vaut à peine 77c. Voilà pourquoi nous devons agir rapidement, car la faiblesse du dollar canadien fait grimper les taux d'intérêt de jour en jour.

L'industrie est dans une situation périlleuse. La Banque de Montréal et la Banque canadienne impériale de Commerce nous ont donné des chiffres montrant que notre industrie dépense environ les deux tiers, soit 60 à 65 p. 100 de son cash-flow simplement pour payer les intérêts. Ce cash-flow n'est pas réinvesti. Voilà pourquoi les chiffres annoncés ce matin sont si peu reluisants. Notre produit national brut a diminué de 8 p. 100 au cours du premier trimestre. Allen Marchement, chef de l'Association des compagnies de fiducies, a déclaré qu'un certain nombre d'industries sont en si mauvaises posture qu'elles ne tiendront sans doute pas le coup six mois de plus si les coûts d'intérêt se maintiennent à leur niveau actuel. Nous devons agir immédiatement. Voilà ce que nous demandons au ministre des Finances. Nous ne prétendons pas que les résultats se feront sentir du jour au lendemain. Il le sait très bien. Nous le savons. Néanmoins, les changements ne se feront pas attendre si les citoyens se rendent compte que le gouvernement a un

plan d'action ou comprend les problèmes actuels. Cela leur rendrait confiance et mettrait fin à tout ce cafouillage auquel se livrent actuellement le ministre des Finances et le premier ministre (M. Trudeau), qui ne savent pas trop quoi faire. De plus, nous devons raffermir notre dollar et faire baisser les taux d'intérêt. Il nous faut aujourd'hui un plan d'action qui posera les bases d'un plan de redressement économique à long terme.

L'année dernière, le ministre des Finances a annoncé que le redressement économique était l'un des premiers objectifs de son budget. Il semble envisager le redressement économique de la même façon que nous abordons l'urbanisation au Canada. Nous rasons tout ce qui se trouve alentour. Nous ne laissons pas un seul brin d'herbe debout, puis nous lançons des projets d'urbanisation. Ce n'est pas de cette façon que nous pourrons entreprendre de bâtir le Canada. Si nous continuons dans la même voie qu'aujourd'hui, nous affaiblirons considérablement notre capacité de production à long terme.

J'ai prêté aujourd'hui, une oreille attentive aux propos du ministre comme je l'ai d'ailleurs fait les autres fois où il a affirmé qu'il n'était pas responsable des problèmes, que nos difficultés étaient indépendantes de sa volonté. Il a raison dans une certaine mesure. Les problèmes remontent à 1972, 1973 et 1974, lorsque M. John Turner était ministre des Finances du Canada. Pendant les trois années et demie où M. Turner a occupé ces fonctions, les dépenses publiques ont augmenté de 108 p. 100. C'est à ce moment-là que nous avons perdu tout contrôle sur notre politique monétaire. C'est à ce moment-là que tout a commencé.

M. Donald MacDonald et le ministre de la Justice (M. Chrétien) ont continué dans la même voie. Nous avons soufflé quelque peu lorsque le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) était ministre des Finances. Les politiques du gouvernement ont emprunté une nouvelle direction, tandis que la gestion de l'économie s'améliorait. Les responsables parvenaient à mieux contrôler l'utilisation des recettes fiscales du gouvernement.

Oui, c'est un fait, la situation économique internationale et le niveau élevé des taux d'intérêt aux États-Unis sont partiellement responsables de nos problèmes. Nous en sommes conscients. Nous ne le nions pas. Celà dit, le ministre ne peut pas se tordre les mains de désespoir en déclarant que nous ne pouvons pas les résoudre, que rien ne pourra convaincre le président Reagan de modifier sa politique. Il faut que nous nous adaptions à la réalité. Il nous faut reconnaître que les solutions rapides et faciles que le ministre nous propose ne sont pas les seules, qu'il y a d'autres moyens de résoudre nos difficultés.

• (1650)

Nous ne pouvons plus passer notre temps à rejeter le blâme sur les autres pays. Nous devons faire face aux réalités du jour, aux problèmes du Canada et à la politique actuelle qui les cause. Lorsqu'on entend ainsi parler le ministre des Finances, peut-on encore s'étonner de ce que 10 p. 100 seulement des hommes d'affaires aient aujourd'hui confiance dans le pays, alors qu'ils étaient 58 p. 100 en 1979, lorsque le très hon. chef de l'opposition (M. Clark) était premier ministre? Un homme d'affaires seulement sur dix croit que le gouvernement est conséquent dans la conduite des affaires. Voilà pourquoi il faut agir.

La déclaration financière ou le mini-budget à venir, que nous prions le ministre de présenter immédiatement, est la déclaration économique la plus importante, la chose la plus importante que le ministre aura faite au cours de son mandat. S'il ne fait pas son travail, s'il ne redonne pas dans le pays la confiance qu'il faut pour relancer l'économie, les mesures qui devront être prises à l'automne dans le vrai budget devront être beaucoup plus draconiennes, beaucoup plus dures, et beaucoup plus difficiles à accepter de la part des Canadiens.

Je voudrais me pencher sur le problème le plus urgent auquel doit faire face le pays aujourd'hui, celui de notre devise. La situation du dollar canadien est le reflet des taux d'intérêt élevés, des mises à pied et du chômage intense dont le pays est affligé à l'heure actuelle. Si nous réussissions à inverser la tendance, nous pourrions accomplir de véritables progrès en vue de la résolution des problèmes que posent l'inflation, le chômage et la cherté du loyer de l'argent. Voilà le principal objectif que le ministre doit viser dès aujourd'hui. Il existe d'autres problèmes qu'il lui faudra régler, mais là devrait être son principal but ou sa principale tâche.

Il faut à tout prix freiner l'exode des capitaux qui est à l'origine de la faiblesse du dollar canadien. C'est une plaie qui saigne, et le ministre ne fait rien pour la cicatriser. Examinons-en les raisons, le chef de l'opposition a parlé de quelques-unes d'entre elles. Je voudrais les reprendre avec de plus amples détails. L'année dernière, nous avons été témoins d'un exode direct de capitaux de l'ordre de 10.2 milliards de dollars. Ces capitaux étaient de cinq fois supérieurs à ceux qui étaient sortis du pays au cours des deux dernières années. Quant aux capitaux exportés dont la nature n'a pas été déterminée de façon précise parce qu'ils n'étaient pas suffisamment importants pour figurer dans les statistiques, ils se sont élevés à 8.4 milliards de dollars, soit quatre fois plus que l'année précédente. Le total des capitaux à avoir quitté le pays atteint donc 18.6 milliards de dollars, ce qui est de quatre fois et demi supérieur au chiffre des deux années précédentes.

Cette situation a précipité la chute du dollar canadien à son niveau actuel. Elle provoque la hausse des taux d'intérêt, car le ministre ordonne à la Banque du Canada de réagir par des taux d'intérêt élevés pour freiner la chute du dollar canadien. Chose encore plus importante, le problème fondamental auquel le Canada fait face actuellement, le chômage, s'aggrave de façon appréciable parce que les fonds qui serviraient au Canada à la création d'emplois sont utilisés à la création d'emplois aux États-Unis, en Allemagne, en Belgique, en Australie et dans d'autres pays. Si ces fonds avaient été investis au Canada, 190,000 emplois auraient été créés. Cela équivaut à une fois et demie le projet Alsands et à environ une fois et demie les dépenses consacrées à l'habitation partout au Canada. Je recommande instamment au leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre de tenir compte de ce chiffre. C'est ainsi que nous pourrions résoudre le problème du chômage dans l'industrie de la construction domiciliaire dont il se plaint constamment.

J'ai entendu le ministre utiliser aujourd'hui l'argument fallacieux selon lequel nous avons eu une entrée de capitaux et non pas un exode de capitaux. C'est un fait qu'il est entré au Canada plus de capitaux qu'il n'en est sorti, mais voyons un peu pourquoi. L'argent qui entre au Canada pour compenser les énormes sorties de capitaux est placé dans les obligations

du gouvernement et sous forme de dépôts bancaires. Pourquoi? Parce que nous payons au Canada des taux d'intérêt sans précédents. La Banque du Canada s'est fait dire de hausser les taux d'intérêt pour attirer ces capitaux chez nous, pour maintenir l'équilibre de notre balance des paiements et pour empêcher le dollar canadien de tomber à 70c. ou 75c. américains. S'il n'y avait pas au départ un exode de capitaux, nous n'aurions pas à hausser les taux d'intérêt pour attirer des capitaux qui ne recherchent qu'une seule chose, des taux d'intérêt élevés.

Le ministre des Finances a déclaré qu'il aimerait bien que l'opposition lui dise comment faire pour abaisser les taux d'intérêt tout en renforçant notre dollar. C'est très simple. Les pays dont les devises sont fortes ont de faibles taux d'intérêt. La politique que le Canada poursuit met notre dollar à l'épreuve et entraîne la hausse des taux d'intérêt. Si notre politique permettait d'attirer des capitaux au Canada, nous aurions une monnaie forte et les taux d'intérêt baisseraient.

A l'occasion d'un discours en fin de semaine dernière, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a fait l'affirmation suivante:

> Dans la mesure où l'avoir propre remplace le capital d'emprunt, il y a réduction de la pression à la hausse sur les taux d'intérêt.

Si les investissements de capitaux étaient tels que le Canada n'aurait pas besoin d'emprunter à l'étranger des sommes qui entraînent de lourds intérêts, les taux d'intérêt canadiens seraient moindres. C'est précisément ce qu'avance le président du Conseil du Trésor. Il faudrait que le ministre descende de sa tour d'ivoire pour aller constater de près la réalité. Je lui suggère d'en discuter avec le président du Conseil du Trésor.

Le gouvernement doit changer de politique. Il faut changer les politiques budgétaires dans le sens indiqué par le chef de l'opposition, tels les aspects du budget qui sont défavorables aux investissements et à la création d'emplois. Il faut changer le Programme énergétique national, mais non le rapiécer comme on l'a fait à la Chambre il y a trois semaines.

A propos de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, j'ai entendu encore une fois le ministre des Finances déformer les paroles du chef de l'opposition. Nous ne souhaitons absolument pas l'abolir ou l'abandonner, contrairement à la fausse interprétation que le ministre a donnée des paroles du chef de l'opposition. Nous disons qu'il faut en changer la nature pour lui faire atteindre les fins pour lesquelles l'Agence a été établie, soit surveiller les investissements étrangers qui se font au Canada et les obtenir aux conditions les plus avantageuses pour nous. La politique d'examen se dresse aujourd'hui comme un obstacle parce qu'elle relève au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), qui fait preuve d'un nationalisme extrême dans la façon dont il l'applique. Elle empêche les étrangers de faire au Canada des investissements qui créeraient des emplois. C'est sans contredit ce dont nous avons le plus urgent besoin.

Le quatrième point que je tiens à mentionner a trait à la nécessité d'un programme véritable de restrictions. Le gouvernement a tout à fait perdu le contrôle de son déficit budgétaire. Celui-ci s'élève maintenant à 16 ou 18 milliards. J'espérais que le ministre des Finances nous en donnerait le montant exact aujourd'hui. C'est essentiel pour les marchés financiers. C'est une des raisons pour lesquelles le dollar est faible et les taux d'intérêt continuent à grimper.

Seules ces quatre mesures permettraient de stabiliser le dollar canadien et de remettre l'économie en branle. Je suis loin d'affirmer que c'est la solution à tous nos maux. Ces mesures pourraient être appliquées jusqu'à l'adoption d'un nouveau budget à l'automne. Voilà les propositions que nous faisons à la Chambre et j'incite les députés libéraux à nous dire pourquoi elles ne pourraient pas être mises en œuvre.

J'espère qu'ils appuieront notre motion visant à réduire les taux d'intérêt, à revaloriser le dollar canadien et à accroître la production. C'est sûrement la direction dans laquelle la Chambre devrait inciter le ministre des Finances et le premier ministre à s'engager. Ce sont les premières étapes vers la relance de l'économie, la réduction du nombre des licenciements et des faillites et la diminution des taux d'intérêt et d'inflation. Si le dollar canadien était plus ferme, le taux d'inflation serait moins élevé. Tout économiste serait d'accord avec moi sur ce point.

D'après les statistiques publiées au cours des six ou neuf derniers mois, toutes les régions du pays, mais certaines plus que d'autres, ont souffert de la détérioration de l'économie.

[*Français*]

A cause des politiques économiques du gouvernement fédéral, le Québec, la province représentée par 74 députés libéraux, est plus que durement touché par les politiques économiques désastreuses du gouvernement. Les 74 sont sûrement fiers de savoir qu'il y a eu 1,950 faillites commerciales durant les cinq premiers mois de 1982, soit une augmentation de 49 p. 100 par rapport à l'année dernière.

• (1700)

Près de 2,000 faillites représentent 40 p. 100 des faillites au Canada. Ils sont sûrement heureux de constater que depuis avril de l'année dernière 156,000 emplois ont été perdus au Québec comparativement à 161,000 dans le reste du pays. S'il vous plaît, messieurs «les 74», ne portez pas le blâme sur le gouvernement provincial, car ce n'est pas lui qui représente les Québécois à Ottawa. Ce n'est pas lui qui élabore les politiques économiques fédérales, et ce n'est pas lui non plus qui décide des taux d'intérêt qui étouffent la petite et la moyenne entreprise. En 1968, il y avait 350,000 chômeurs au Canada; aujourd'hui, nous en retrouvons environ le même nombre au Québec seulement. Vous les 74 inactifs devriez leur expliquer qu'ils sont en chômage parce que vous avez fait de mauvais choix de politiques ou, pis encore, que vos politiques les font plus souffrir que les autres Canadiens parce que vous n'avez pas su les représenter de façon adéquate.

[*Traduction*]

Aujourd'hui nous avons proposé diverses motions pour faire voir de quelle façon un gouvernement progressiste conservateur comprimerait la croissance des dépenses publiques, comment il réduirait la taille de l'administration, et comment il vivrait d'une façon plus conforme à ses moyens.

J'aimerais examiner certains des crédits à l'étude aujourd'hui. Tout d'abord, le crédit nº 5 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui appelle une augmentation de 27.5 p. 100 des dépenses de ce ministère. Quelle modération peut-il y avoir dans une augmentation de ce genre? Il est d'autant plus inadmissible que ce ministère nous demande d'augmenter ses dépenses que c'est à lui qu'il revient d'assurer pour la politique énergétique fédérale des stratégies optimales au point de vue de leur impact économique, social, régional et écologique.

Examinons l'impact de la politique énergétique. C'et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a présenté la politique énergétique nationale, laquelle a chassé à l'étranger 226 appareils de forage pétrolier. Voilà pour l'impact économique.

En ce qui concerne l'impact social, le Programme énergétique national a provoqué directement une importante augmentation du chômage. Quant à son impact régional, ce programme a aggravé les dissensions entre l'Est et l'Ouest, d'où une poussée d'activité séparatiste dans l'Ouest. Et c'est ce ministère qui a aujourd'hui le culot de demander, en remerciement des dégâts qu'il a causés, une augmentation de dépenses de 28 p. 100. Cette augmentation, il faut la refuser, et la Chambre le sait.

Passons aux crédits nº 10 et nº 20 du ministère des Finances, aux chapitres de l'inspecteur général des banques et du département des assurances. Nous sommes contre ces demandes parce que nous reprochons au ministre de ne pas s'acquitter de la responsabilité qu'il a de contrôler ces deux départements. Ce sont ces deux départements qui sont chargés de surveiller les assurances et les banques. Monsieur l'Orateur, vous me faites signe, je croyais avoir encore cinq minutes.

M. l'Orateur adjoint: Le député disposait de vingt minutes. Son discours a débuté à 4 h 45.

M. Wilson: Dans ce cas, je vais me dépêcher. Je voulais parler d'un certain nombre de crédits, mais comme j'ai mal calculé le temps qu'il me reste, je dirai simplement qu'il y a une demande en particulier qu'il faut absolument refuser, selon nous. Il s'agit de l'augmentation des prévisions de dépenses du Centre d'information sur l'unité canadienne. Ce centre d'information a été très mal utilisé jusqu'ici. De toute évidence, le gouvernement s'en sert pour faire de la publicité politique imbue de sectarisme, et cela doit cesser. C'est tout à fait contraire à la raison d'être et aux objectifs originaux du centre d'information.

Il y a une chose que je veux dire pour terminer. Pendant les années 60, nous analysions notre situation économique en fonction de notre énorme potentiel. Pendant les années 70, quand notre situation a commencé à se détériorer, nous avons commencé à la comparer à celle d'autres pays industrialisés importants. Maintenant, pendant les années 80, vu que tous ces pays nous ont dépassés, nous leur reprochons tous les problèmes qui existent au Canada.

Nous devrions revenir aux critères que nous utilisions pendant les années 60 et évaluer notre situation en fonction de notre vaste potentiel. C'est ce que notre parti essaie de faire aujourd'hui en proposant de nouvelles lignes de conduite. Nous exhortons le gouvernement à adopter ces lignes de conduite pour nous ramener à l'esprit des années 60, afin que nous puissions évaluer notre situation économique en fonction du vaste potentiel dont personne ne doute.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, je dois avouer d'abord que je n'avais pas été trop déçu par les propos du chef de l'opposition, puisqu'on est quand même habitué à son analyse des faits et surtout aux solutions qu'il propose. Mais je dois dire que j'ai été carrément déçu des propos qui ont été tenus par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) puisqu'il nous avait habitués à croire qu'il avait beaucoup plus de rigueur dans l'analyse et surtout beaucoup plus de réalisme dans les solutions qu'il propose. Et s'il prend la peine de lire les propos qu'il vient de tenir à la Chambre, il s'apercevra qu'il a répété le refrain de son chef et qu'il y est allé de trois couplets qui ne laisseront pas de décevoir ceux qui l'ont écouté. Je suis particulièrement étonné des remarques qu'il faisait au sujet des crédits du Bureau de l'inspecteur général des banques et du département des assurances. Il est bien évident que ces deux organismes sont les chiens de garde par rapport aux types d'industries qu'ils sont appelés à surveiller, et je suis convaincu qu'à la suite des témoignages qui ont été rendus devant le comité permanent à la suite de la comparution des représentants du Bureau de l'inspecteur général des banques et du Département des assurances, il va conclure que justement ils sont les chiens de garde de ces types d'institutions et que les divers éléments, tant à la suite de la refonte de la Loi sur les banques dans le secteur des institutions bancaires que dans le Département des assurances au cours des dernières années. Leurs activités justifient amplement les crédits additionnels qui sont demandés pour ces deux organismes.

• (1710)

Pour ce qui est de la situation particulière du Québec à laquelle le député s'est référé, l'analyse qu'il en fait est vraiment surprenante puisqu'il semble imputer à une volonté du gouvernement central le fait que les choses soient pires au Québec que dans les autres provinces. Si la situation générale de l'économie au Canada souffre de sa dépendance des autres économies, il devrait poursuivre l'analyse et essayer de retrouver dans la fragilité particulière de l'économie du Québec le fait pour lequel certains secteurs de cette économie sont plus durement frappés.

Le chef de l'opposition nous dit qu'il reconnaît que ce n'est pas du jour au lendemain que la conjoncture économique pourra être changée. Il nous dit également qu'il ne suffit pas de blâmer les autres pour régler les problèmes, et sa solution consiste à indiquer que la cause fondamentale de la difficulté c'est le budget qui a été déposé par le ministre des Finances (M. MacEachen) en novembre dernier ainsi qu'au Programme énergétique national présenté par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et, enfin, il demande une réforme de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. De tout son discours, il n'a pas une fois parlé de la cause fondamentale des incertitudes et du manque de confiance qui minent notre économie, savoir l'inflation.

Et il dit que la cause principale de l'inflation au pays, ce sont les dépenses gouvernementales. Et il continue en oubliant de nous dire où ces dépenses gouvernementales devraient être coupées. Si on veut revenir à un débat plus réaliste, il faut justement s'interroger sur la cause de la situation économique dans les pays occidentaux, et en particulier chez nous. Comme je l'indiquais tantôt, l'économie canadienne est une économie ouverte, une économie fortement dépendante de ce qui se passe à l'étranger. Cette dépendance nous rend beaucoup plus vulnérables lorsque la conjoncture de ces économies change ou faiblit. Et ce n'est pas un secret. Tout le monde reconnaît que les économies occidentales traversent une période extrêmement difficile, qu'elles sont en pleine récession et nous sommes d'autant plus vulnérables que l'ouverture de notre économie est grande par rapport à ces économies. Et nous subissons donc le contrecoup de cette récession doublée des difficultés intérieures que nous connaissons. Et ce que le gouvernement veut faire par ses politiques, c'est s'attaquer à la racine du mal. La politique du gouvernement n'est pas une politique de taux d'intérêt élevé, elle en est une qui vise à faire baisser les taux d'intérêt. La politique du gouvernement est une politique qui vise à créer à long terme et de façon stable des emplois et elle a d'abord pour objectif de se débarrasser des pressions inflationnistes et d'assurer la reprise de l'économie dans le plus grand nombre de secteurs possible.

Monsieur le président, tant et aussi longtemps que comme société nous conserverons l'habitude de vivre avec des taux d'inflation élevés, que nous conserverons l'habitude de cultiver les attentes inflationnistes, nous pourrons être assurés que malheureusement nous serons talonnés par des taux d'intérêt élevés, nous aurons à redoubler d'efforts pour assurer la création d'emplois et nous devrons constamment être à la merci de la moindre difficulté dont nos économies ont à faire face. Lorsque le chef de l'opposition (M. Clark) demande de retirer le budget, il n'avance pas grand-chose, parce que si on examine ce qui se passe dans les autres pays, on constate qu'il y a également des taux de chômage élevés, et pourtant le budget qui a été présenté ici en cette Chambre par le ministre des Finances n'a pas été présenté dans les autres pays, et pourtant ils connaissent les mêmes effets, mais ce n'est certainement pas le budget qui a été présenté ici au Canada qui a causé des taux de chômage et des taux d'intérêt élevés dans les autres pays. C'est donc dire que l'analyse du chef de l'opposition visant à jeter le blâme sur le budget du mois de novembre dernier ne tient pas. Il nous dit également de mettre de côté le Programme énergétique national. Monsieur le président, le Programme énergétique national du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a pour objet de voir à ce que notre pays atteigne l'autosuffisance en matière énergétique. Un très vaste éventail de mesures sont proposées dans le Programme qui vont de la canadianisation des entreprises qui font l'exploration et l'exploitation du gaz et du pétrole jusqu'à aider, encourager les Canadiens à économiser l'énergie, à changer leurs habitudes vis-à-vis de l'utilisation de l'énergie, que ce soit pour chauffer les maisons en passant d'un système de chauffage conventionnel à l'huile à d'autres types de chauffage, que ce soit le gaz, l'électricité ou même l'énergie solaire, et entre ces deux pôles une foule d'objectifs sont remplis afin d'assurer l'indépendance énergétique des Canadiens le plus rapidement possible. Une période intensive a exigé beaucoup d'efforts des Canadiens afin de reprendre de l'ajustement, afin d'assurer la mise en place rapide des mécanismes qui assureraient le succès du Programme énergétique national et à mesure que la conjoncture a changé, que la mise en place des divers éléments du Programme se faisait, nous avons ajusté le rythme à la conjoncture et à la nécessité du moment, de telle sorte qu'actuellement on peut dire que le Programme énergétique national est bien lancé et qu'il va assurer aux Canadiens les plus grands bénéfices possibles.

Le chef de l'opposition a suggéré une réforme de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Le député d'Etobicoke-Centre lui dit qu'il ne s'agit pas de détruire l'Agence d'examen de l'investissement étranger, mais simplement d'en changer la nature. Alors, monsieur le président, lorsqu'on change la nature des choses, on n'est pas loin de les détruire. Il faudrait nous dire à quel stade, comment il veut qu'on change cette nature qui est de faire un examen, comme la loi qui le gouverne l'indique, des investissements étrangers, de voir s'ils sont dans l'intérêt de l'économie canadienne en général et nous dire ce qu'il veut en faire. Quelle est la nature qu'il veut lui donner s'il veut changer sa nature. Et, finalement, après avoir dit qu'il veut en changer la nature sans la détruire, il dit que si actuellement l'Agence ne va pas bien, c'est parce qu'elle est administrée par tel ministre, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). Alors il faut vraiment n'avoir rien à dire pour d'abord déclarer qu'on ne veut pas changer l'Agence d'examen de l'investissement étranger, deuxièmement qu'on veut en changer la nature et finalement se contenter d'affirmer que si elle ne va pas bien, c'est parce qu'elle est administrée par tel ministre plutôt que tel autre. C'est le genre de refrain que nous avons entendu cet après-midi.

J'aimerais revenir, monsieur le président, à mes remarques du début de mon discours. Si nous voulons que l'économie revienne en santé, si nous voulons créer des emplois de façon permanente, si nous voulons voir les taux d'intérêt réduits, nous devons nous attaquer à ce qui mine la confiance des investisseurs, nous devons nous attaquer à ce qui nous empêche d'avoir confiance dans l'économie, c'est-à-dire les taux d'inflation, et pour voir les taux d'inflation réduits de façon significative, il faut que chaque agent de l'économie, que ce soient les gouvernements, que ce soient les entreprises et que ce soient les individus, il faut réduire nos attentes de la société. Avant de demander plus de richesses personnelles à ce que l'économie est capable de donner, il faut faire des efforts concertés, chacun comme individu, comme société, comme gouvernement, afin d'augmenter la richesse collective qui, elle, ensuite sera redistribuée sur les plans individuels, en dividendes et en profits pour les sociétés, et également en revenus pour les gouvernements, lesquels pourront ainsi réduire leurs déficits importants. Cette réduction des attentes inflationnistes passe par plus de réalisme, elle passe par une augmentation de notre productivité sur le plan individuel, sur le plan des entreprises également, et cette attitude positive exige que justement nous nous débarrassions du climat d'incertitude et d'instabilité qui est causé par l'inflation qui mine et qui ronge constamment les attentes et les espoirs des individus.

Le ministre des Finances a assisté à des forums internationaux, que ce soit au Fonds monétaire international ou au sommet de Versailles. Depuis son retour il a des consultations très étroites avec ses collègues du Cabinet et avec ceux du caucus, et il a mentionné qu'avant l'ajournement de la présente session, il aura l'occasion de faire une déclaration à la Chambre sur l'état de l'économie. Monsieur le président, en terminant je voudrais réitérer à tous les agents de l'économie la nécessité de concerter nos efforts afin de nous débarrasser du climat d'incertitude causé par l'inflation, afin de nous assurer qu'un esprit plus positif permettra les investissements qui assureront la création de nouveaux emplois, qui assureront une baisse du chômage et qui permettront à tout le monde de s'en tirer mieux dans un prochain avenir.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, nous étudions aujourd'hui une motion présentée par notre leader, le chef de l'opposition (M. Clark):

Que la Chambre donne son accord pour que le gouvernement agisse immédiatement afin de diminuer les taux d'intérêt, stimuler la production, les investissements et l'emploi, raffermir le dollar et réduire le taux d'inflation.

Il y a 28 mois, encouragés par des promesses répétées d'un avenir meilleur, les électeurs canadiens ont redonné le pouvoir au parti libéral. Pendant ces 28 mois, pratiquement à compter du début, le gouvernement qui avait promis aux Canadiens le paradis sur terre a transformé la vie de milliers d'entre eux en un véritable enfer.

Après avoir créé cette géhenne, le premier ministre (M. Trudeau) a affirmé—il l'a encore dit le week-end dernier—que son gouvernement va maintenant jouer les exorcistes et chose sûre, par sa politique monétaire restrictive, il inspire aux gens une sainte terreur. Il leur inspire une sainte terreur par ses agissements en tant que premier ministre et parce qu'il s'accroche à son poste.

Les nombreux maux qui accablent notre pays depuis que le gouvernement actuel a repris le pouvoir font pâlir en comparaison les châtiments que Dante a décrits dans son *Enfer*. Au cours du premier trimestre de cette année, l'économie canadienne a enregistré une baisse d'environ 1.7 p. 100, soit la chute la plus brutale pour un trimestre en 28 ans. Au cours du quatrième trimestre de l'année dernière, les entreprises manufacturières canadiennes ne fonctionnaient plus qu'à 75 p. 100 de leur capacité en moyenne, soit la plus faible utilisation de leur capacité de production depuis 1961. Cela s'est traduit par une perte nette d'environ 157,000 emplois dans le secteur manufacturier depuis août dernier.

On a prévu que le revenu des agriculteurs baissera de 15 p. 100 cette année tandis que leurs dépenses augmenteront d'environ 10 p. 100. Le nombre des faillites agricoles pour les quatre premiers mois de 1982 a été supérieur de 13 p. 100 à celui de la période correspondante l'année dernière. Le nombre des faillites commerciales pour les quatre premiers mois de 1982 a été supérieur de 37 p. 100 à celui qu'on a enregistré pour la même période l'année dernière, et supérieur de 61 p. 100 à celui qu'on avait enregistré pour le premier trimestre de 1980.

En mai, un nombre record de 1.2 million de Canadiens étaient sans emploi, soit 10.2 p. 100 de la population active. Ce chiffre serait encore plus élevé s'il comprenait les personnes non inscrites comme étant à la recherche d'un emploi ou qui ont simplement abandonné tout espoir et qui vivent probablement de prestations sociales ou ont dû puiser dans leurs épargnes. Je suppose que cela représente un million et demi de personnes en tout.

Au cours des cinq premiers mois de cette année, l'économie canadienne a perdu environ 195,000 emplois. Dans chacun de ces cas, le gouvernement fédéral a perdu en moyenne $2,737 en revenus, les provinces, $1,313, soit des pertes totales de $4,050 pour les deux ordres de gouvernement.

Les Canadiens qui ont de la difficulté à garder leur emploi ont aussi de la difficulté à garder leur maison. Au quatrième trimestre de 1981, une famille avait besoin d'un revenu de $45,000 pour acheter une maison d'un coût moyen au Canada. C'était une moyenne, car ce chiffre était presque le double dans certaines régions du pays. En 1965, 50 p. 100 des Canadiens pouvaient s'acheter une maison, mais moins de la moitié peuvent le faire aujourd'hui.

Ceux qui avaient jadis les moyens de s'acheter une maison la perdent parce qu'ils doivent renouveler leur hypothèque à 19 p. 100, ce qui, dans certains cas, double pratiquement les mensualités. Les Canadiens capables de s'en tirer sur le plan du logement sont forcés de se priver sur des achats de première nécessité comme les denrées alimentaires et les vêtements. La valeur des permis de construire accordés au mois de mars a diminué de 12 p. 100 par rapport au mois correspondant l'année dernière. Compte tenu de l'inflation, l'activité a baissé de 20 à 25 p. 100 dans le bâtiment.

La situation est critique sur le plan du logement, c'est incontestable. Le gouvernement a fait de timides essais pour s'attaquer à ce problème par le biais du budget que le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté au mois de novembre. Cet effort s'est soldé par un échec monumental. Dans le budget, le gouvernement prévoyait d'aider 12,000 propriétaires en différant une partie des intérêts hypothécaires, mais il n'a reçu que 700 demandes jusqu'à présent.

Le budget prévoyait par ailleurs des mesures devant permettre la construction de 30,000 logements locatifs dans toutes les régions du pays grâce à un prêt sans intérêt jusqu'à concurrence de $7,500. Il a reçu des demandes mais aucun prêt n'a été accordé et aucun logement n'a été construit dans le cadre de ce programme jusqu'à présent. Ces deux mesures n'ont pas répondu aux besoins des Canadiens, cela saute aux yeux.

Par ailleurs, le gouvernement doit lancer de nouveaux programmes plus pratiques visant à aider ceux qui achètent une maison pour la première fois et ceux qui doivent louer un logement. Le gouvernement pourrait très bien permettre, aux fins de l'impôt sur le revenu, de déduire les intérêts hypothécaires ainsi que l'impôt municipal jusqu'à concurrence de $1,000. Ces mesures se trouvaient dans le budget des progressistes conservateurs; ce sont deux des nombreux programmes intéressants mis au rancart lorsque le gouvernement, qui formait alors l'opposition, s'est opposé au budget et a provoqué la chute du gouvernement, avec l'aide du NPD.

Si l'on n'a jamais aussi peu compté sur le gouvernement pour résoudre la crise du logement, qu'à présent, on n'a plus confiance en lui pour la gestion des autres aspects de l'économie et des affaires de l'État. Ce mois-ci, pour la première fois dans les annales de notre pays, le cours du dollar canadien est tombé en-deçà de 80 c. américains. Aujourd'hui, il vaut 76.99

c. et bien des experts prédisent que sa valeur tombera à 75 c. dans le courant de l'été.

Selon les estimations, la valeur des actions échangées à la Bourse de Toronto au cours du premier trimestre de cette année, le pire depuis 1934, a baissé de 24 milliards de dollars. Ce manque de confiance à tous les niveaux a créé un climat d'appréhension et un profond sentiment d'insécurité dans tout le pays. Les Canadiens, auxquels on demande encore une fois de se serrer la ceinture et de faire preuve de plus de modération dans leurs exigences, sont de plus en plus mécontents à l'égard d'un gouvernement qui, lui, ne fait ni l'un ni l'autre.

Notre pays est profondément endetté, sa dette s'élevant à 135 milliards de dollars, selon les estimations. Pour cette année seulement, le déficit du gouvernement doit atteindre 16 milliards de dollars et d'aucuns parlent même de 18 à 20 milliards de dollars. Le coût de l'intérêt sur la dette publique sera d'environ 16 milliards cette année, l'équivalent de $1,750 par contribuable. Un dollar sur cinq dépensés vise à rembourser l'intérêt sur la dette.

Étant donné ces charges financières astronomiques, on pourrait s'attendre à ce que le gouvernement cherche en priorité à restreindre ses dépenses et ses exigences. Ce n'est pas le cas. Malgré le déficit effrayant et la menace d'un chaos économique encore plus marqué, le gouvernement continue à faire preuve de prodigalité.

• (1730)

On se rend bien compte, d'après les crédits, que le gouvernement demandera vraisemblablement au Parlement d'approuver tout à l'heure, l'arnaque à laquelle il se livre. Il a prévu plus de 94 millions de dollars au budget du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1983. Le Parlement devrait refuser d'accorder cet argent au gouvernement tant qu'il ne mettra pas en œuvre des programmes qui profiteront aussi bien aux consommateurs qu'aux entreprises, qui sont dans une situation désaspérée. Il est à la fois dangereux et complètement démentiel de la part du gouvernement de répéter que ce sont les autres qui détiennent les solutions à nos problèmes. Nous pouvons et nous devons mettre en œuvre une série de programmes à la fois rationnels et pratiques qui favoriseraient les investissements, l'expansion, la productivité et l'emploi.

D'autre part, le gouvernement demande qu'on l'autorise à octroyer neuf millions de dollars de plus au cours du présent exercice financier à la Commission du système métrique pour financer un programme auquel la majorité des Canadiens sont foncièrement opposés, qui engendre des dépenses supplémentaires et provoque confusion et mécontentement.

A côté de cela, le gouvernement prévoit dépenser 103 millions de dollars au titre des programmes de services sanitaires et sociaux. Ce sont là deux services gouvernementaux importants, mais j'estime que si l'on donnait aux Canadiens la possibilité de travailler et que s'ils n'étaient pas obligés de tirer le diable par la queue, ils feraient beaucoup moins appel aux services sanitaires et sociaux.

Notre pays doit surmonter et résoudre un certain nombre de difficultés très graves. Ce qu'il y a de plus tragique, c'est la façon dont le gouvernement réagit face à nos problèmes économiques. Alors qu'il est lui-même responsable du désastre dans lequel nous nous trouvons, il a refusé à plusieurs reprises d'adopter de nouvelles mesures de redressement et de relance économiques, cherchant au contraire à rejeter la faute sur les autres. Il serait certes insensé de prétendre que le Canada est le seul parmi les autres pays à connaître des temps difficiles, mais au lieu de se lamenter et de se résigner face à cette situation qui sévit de par le monde, nous devrions essayer de contrecarrer ces phénomènes de façon concrète. Au contraire, le gouvernement applique obstinément une politique de cherté de l'argent pour, comme il le dit, «juguler l'inflation». Il affirme que les taux d'intérêt sont inévitables, compte tenu essentiellement de la politique économique des États-Unis. Cette attitude injustifiable du gouvernement doit être condamnée. Ce sont le déficit et la croissance des dépenses publiques inutiles qui sont à la source de nos problèmes économiques. Le gouvernement coûte plus cher aux contribuables qu'il ne vaut. Nos taux d'intérêt sont élevés, non pas par insuffisance de la masse monétaire mais à cause des frais d'entretien d'un gouvernement dont les projets et les plans extravagants sont hors de proportion avec les problèmes à régler, et qui ne maîtrise plus ses dépenses. Car il en coûte cher d'entretenir un gouvernement qui ambitionne de percevoir encore plus d'argent afin de le gaspiller, qui effrite ainsi l'assiette économique du pays.

Même les changements apportés au budget de novembre aggravent les problèmes au lieu de les régler. Le Programme énergétique national, qui a porté les taxes sur l'essence bien au-delà de la hausse promise de 14c. le gallon, est en déconfiture. Vingt-huit mois après la promesse d'un avenir meilleur, les Canadiens se demandent ce qu'il peuvent bien avoir maintenant comme avenir.

Les difficultés pécuniaires qui se sont abattues sur nos citoyens n'ont d'égales que les répercussions désastreuses des politiques gouvernementales sur l'industrie, quand elles n'en sont pas la conséquence. Et parmi les secteurs les plus durement touchés, quel meilleur exemple donner que l'industrie automobile? Les ventes de voitures ne sont jamais descendues si bas en dix ans au Canada. Le gouvernement a présenté certaines modifications à son budget de novembre pour soulager les entreprises de location automobile à la journée, mais il faudrait aussi s'occuper du cas de la location des voitures à long terme, qui est pénalisée. Il est de notoriété que beaucoup de concessionnaires automobiles, petits et gros, tirent des recettes considérables de la location de véhicules aux hommes d'affaires, aux membres des carrières libérales et à d'autres, mais cette activité a périclité depuis le budget.

Il n'y a pas une région du Canada qui n'ait connu les problèmes énormes qu'a suscités la mauvaise gestion économique du gouvernement. La région que je représente, le nord de l'Ontario, ne fait pas exception à la règle. L'Ontario, qui a déjà été une province riche et prospère est maintenant une province démunie. Toute la province connait des problèmes économiques mais la partie nord est frappée plus durement. Même s'il y a un certain nombre d'entreprises importantes dans le nord de l'Ontario, les fondements économiques de la région reposent essentiellement sur les PME. L'inflation et la politique de taux d'intérêt élevés de l'actuel gouvernement ont fait complètement s'écrouler ces fondements économiques. Des entreprises qui connaissaient un essor régulier doivent maintenant soit lutter pour ne pas fermer, soit se retirer carrément des affaires. Cette situation s'est produite à de nombreuses reprises dans ma circonscription et, en fait, dans ma propre ville où une

entreprise a fait faillite et une autre, à cause de frais d'exploitation élevées, a dû fermer ses portes. Ce fut la fin. Cela a entraîné des pertes d'emplois dans diverses localités, et les services socio-économiques offerts par ces dernières ont été soumis à des pressions insupportables. Nous n'entendons pas souvent parler de ces problèmes, car les pertes d'emploi ne se font pas sur une aussi grande échelle que dans le cas où des entreprises gigantesques congédient des employés ou font des coupures mais, en proportion, elles sont aussi importantes. Lorsqu'une petite entreprise ferme ses portes, cela entraîne fréquemment des problèmes pour ses fournisseurs ou ses employés.

J'ai parlé de l'effet d'entraînement de la disparition d'une entreprise dans une localité et de nos jours nous assistons de plus en plus à des situations de ce genre. Si aucune mesure n'est prise rapidement, de nombreuses localités risquent de ne jamais s'en remettre.

Le gouvernement devrait envisager immédiatement une plus grande utilisation des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Les mesures contenues dans le budget de novembre ont élargi le critère d'admissibilité mais ont restreint l'utilisation de ces obligations au cas où l'entreprise est sur le point de sombrer ou de faire faillite. Avant d'attendre qu'une entreprise ne coule pour la première fois, le gouvernement devrait aider les petites entreprises qui ont prouvé qu'elles étaient capables de nager, même de résister à la vague. Ce serait une façon efficace et logique de créer les emplois dont nous avons tellement besoin au Canada.

L'industrie du tourisme est un secteur d'activité important chez nous, surtout dans le nord de l'Ontario, ma région. Il n'y a pas une seule localité de notre belle région, qu'elle soit grande ou petite, qui n'accueille sa part de touristes. Certains prétendent que les touristes américains vont venir en grand nombre dans la région et stimuler l'économie locale vu que le dollar canadien vaut moins cher que le dollar américain. Nous aurons sans doute la visite de touristes américains, mais nos voisins du sud se serrent eux aussi la ceinture et il n'y a pas tant de touristes que cela à l'heure actuelle. L'augmentation du nombre des touristes profiterait certainement à l'industrie du tourisme, mais sa diminution n'est pas la principale raison des difficultés actuelles de ce secteur. En outre, les touristes canadiens dépensent beaucoup plus que les touristes américains. Cela rend la situation actuelle d'autant plus inquiétante.

L'industrie minière a elle aussi des ennuis. Cela pose d'énormes problèmes dans le nord de l'Ontario où se trouvent de nombreuses mines. Les sociétés minières ont perdu 119 millions de dollars pendant le premier trimestre cette année; 8,150 employés ont été congédiés et 50,000 autres sont victimes de mises à pied temporaires. Le ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) a dit du secteur minier qu'il était à la base de notre économie, mais elle a reconnu que le gouvernement se contentait de suivre la situation de près et de s'interroger sur les moyens de favoriser une reprise de l'activité minière. C'est typique du gouvernement. Il dépense sans compter et examine ensuite les problèmes causés par ses dépenses.

Comme je l'ai dit ici même la semaine dernière, le premier ministre avait promis avant le sommet de Versailles de nous revenir avec des solutions à nos problèmes, mais il est parti la tête vide et il est revenu les mains vides. La motion que j'ai présentée à ce moment-là signalait que puisque le premier ministre n'avait pas réussi à modifier la façon de voir les choses des autres pays et encore moins celle des Canadiens, il devrait déclencher des élections et laisser les Canadiens choisir un gouvernement capable de remettre le pays sur la bonne voie.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer s'il obtient le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

• (1740)

M. Darling: Il existe des lignes de conduite et des solutions efficaces qu'un gouvernement qui voudrait vraiment résoudre les problèmes de notre économie pourrait utiliser. Le gouvernement actuel a prouvé à maintes reprises qu'il en était incapable. Les Canadiens savent que d'autres en sont capables.

Des voix: Bravo!

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, le Canada est sur une pente dangereuse. Je veux faire tout mon possible pour y remédier. Je veux que le gouvernement du Canada se fasse le champion de l'espoir et non du désespoir, qu'il donne l'exemple pour renverser la vapeur et favoriser la relance économique de notre pays. Je veux des programmes en vue de créer des emplois, d'unifier le pays, d'offrir une sécurité aux vieillards, de réduire l'énorme fardeau de la fiscalité et de la hausse des prix qu'assument les Canadiens des catégories inférieures et moyennes de revenu. Je veux une politique qui vise à rétablir l'éthique du travail, renforcer la cellule familiale et répondre aux besoins et aux exigences des Canadiens.

Il est manifestement temps de modifier la politique gouvernementale et je veux faire tout mon possible pour en arriver là. Si le gouvernement veut ajourner la Chambre avant de s'attaquer aux problèmes tragiques qui assaillent les Canadiens, il se heurtera aux plus vives objections de ma part.

Avec plus d'un million de chômeurs, un dollar qui atteint le niveau le plus bas de notre histoire, l'inflation qui fait rage et un taux de croissance à peu près nul, il est temps pour tous les Canadiens, quelle que soit leur allégeance politique, de s'unir et de formuler les plans de notre relance économique.

Le gouvernement prétend qu'il a fait tout son possible. Il est au bout du rouleau. Le ministre des Finances (M. MacEachen) nous dit de modérer nos exigences et de restreindre notre niveau de vie. Monsieur l'Orateur, je refuse une politique qui dissuade la croissance et qui fait fuir les investissements. Je rejette la théorie selon laquelle l'économie canadienne doit s'enfoncer encore davantage dans la récession avant de pouvoir retrouver son taux de croissance normal. Je refuse la politique du gouvernement. A mon sens, vivre, c'est grandir, et si nous réduisons nos attentes, nous diminuerons nos réalisations.

Il est vrai que nos ressources ne sont pas illimitées, mais l'intelligence de l'homme l'est, par contre. Notre pays offre des possibilités et un potentiel énormes. C'est l'une des plus grandes réserves de minerai et de richesses naturelles de la planète. Sur le seul plan de l'énergie, nous faisons l'envie du monde entier. Avec nos vastes ressources, les sables bitumineux de l'Alberta, les ressources inexploitées de l'Arctique et des plateaux continentaux, les gisements houilliers de la Saskatchewan et des Maritimes, l'énorme potentiel hydro-électrique du

Québec, du Labrador et de la Baie de Fundy, quel pays industrialisé n'envierait-il pas le Canada?

Face à notre avenir et à la veille du XXIe siècle, quel peuple si ce n'est les Canadiens, peut se targuer d'une telle abondance? Monsieur l'Orateur, l'énergie n'est pas la seule ressource à nous offrir une chance inespérée. Nous avons une population instruite, d'immenses terres arables, des réserves d'eau douce sans égal, une main-d'œuvre honnête et laborieuse—or tous ces éléments sont essentiels pour assurer une prospérité réelle et durable. Tout ce qui nous manque c'est la volonté collective et la direction nécessaire pour que nous puissions tirer parti de notre bonne fortune.

La raison pour laquelle le Canada est à la remorque des pays industrialisés de l'Occident, pour laquelle plus d'un million de Canadiens sont chômeurs, pour laquelle le budget fédéral ne cesse de grossir, pour laquelle nos ressources tant matérielles qu'humaines, restent inutilisées, cette raison, c'est la mauvaise gestion de notre économie par le gouvernement.

Trop souvent nous exportons nos richesses sous forme de matières premières laissant aux autres la prospérité qui découle de la transformation de ces produits. La moitié des produits manufacturés que nous achetons sont fabriqués à l'étranger à partir du charbon, du pétrole, du gaz naturel, du bois et d'autres matières premières extraites de nos ressources.

C'est ainsi que de cette façon et d'autres depuis dix ans, dix années perdues en somme, nous refusons de créer de la richesse. Ces dix ans passés à expérimenter ne nous ont laissé qu'un cortège de problèmes économiques. Les dépenses des gouvernements ont grimpé. Les prix aussi. Mais les capitaux sont devenus rares ou ils ont fui notre pays. La croissance économique, moteur de l'emploi, a été étouffée. En 1968, 375,000 Canadiens étaient sans travail; en 1974 ils étaient 500,000 mais aujourd'hui, 1,250,000 Canadiens cherchent un emploi et des milliers d'autres à la veille de terminer leurs études seront bientôt eux aussi à la recherche d'un emploi.

A cause de son étroitesse de vues, de son manque d'imagination et de créativité, de son refus de favoriser l'innovation et d'encourager la libre entreprise, le gouvernement se prépare à nous laisser un triste héritage. De tragiques erreurs de jugement ont enchaîné le système de libre entreprise, miné notre éthique du travail et assombri nos belles promesses d'avenir.

Je suis convaincu que le système de la libre entreprise est un bon moyen de mettre en valeur notre immense potentiel national. Notre vaste territoire déborde de richesses forestières et agricoles, notre sous-sol regorge de charbon, de fer, de plomb et d'uranium, en fait nous possédons toutes les matières premières qu'exige la croissance industrielle. Nous avons du pétrole et du gaz naturel et, chose encore plus importante, nous avons de l'eau potable en abondance—près d'un tiers des réserves mondiale d'eau potable. Nous pouvons subvenir à nos besoins alimentaires. Par rapport à notre population, nous avons plus de terres arables que n'importe quel pays et nous n'avons pas encore commencé à exploiter les trois océans qui nous entourent. Nous sommes situés en bordure d'un des plus riches marchés du monde.

A l'heure actuelle alors que plus d'un tiers de la population mondiale aborde une période de transition industrielle dont nous sortons nos connaissances techniques dans le domaine des travaux publics de grande envergure, notamment les réseaux de transport, les usines de purification de l'eau, les installations d'électrification et de traitement des matières d'égout n'ont jamais été aussi nécessaires. Les États arabes, les pays d'Extrême-Orient et ceux de l'Amérique du Sud ont besoin de notre technologie de pointe, de nos compétences, de notre commerce, de nos connaissances en matière de transport, de transactions bancaires et d'assurance.

Le monde entier est en quête de nos compétences et de nos produits canadiens, mais nous ne pourrons jamais les offrir si le gouvernement demeure préoccupé, introverti et passe son temps à répéter qu'il ne peut pas faire davantage. Il nous faut de nouveaux programmes pour prouver que nous avons foi encore en notre ingéniosité et en notre initiative personnelle. Nous pouvons stimuler l'activité économique qui permettra au Canada de subventionner les services sociaux indispensables à un pays compatissant.

En renversant la vapeur de notre économie, nous pourrons restructurer notre régime fiscal terriblement éreinté de sorte qu'il soit juste pour les contribuables à moyen et à bas revenu. Nous pourrons alors permettre aux femmes des agriculteurs et des travailleurs canadiens de participer au Fonds de pension du Canada. Nous pourrons élever le niveau de vie de nos citoyens âgés, qui vivent maintenant dans la pauvreté, et nous pourrons veiller à ce qu'ils restent indépendants chez eux le plus longtemps possible et à ce qu'ils soient traités avec compassion et bienveillance lorsqu'ils auront perdu leur autonomie.

Un programme de développement et de relance économiques pour notre pays devra comprendre de nombreux points, dont deux des plus dynamiques sont une politique scientifique éclairée et un réseau de transport moderne qui nous permettent de produire nos biens de façon plus rentable et de les transporter vers les marchés internationaux.

J'ai parlé à des Canadiens qui estiment n'avoir aucun avenir au Canada. J'ai rendu visite à des citoyens âgés qui attendent la mort dans le désœuvrement le plus complet et j'ai vu, dans les yeux de nos jeunes, qui sont le plus grand espoir de notre pays, la déception et la colère de découvrir que leur pays n'a pas de travail à leur donner et que leur gouvernement semble incapable ou peu soucieux de faire quoi que ce soit pour eux.

Je ne prétends pas qu'il sera facile de relancer l'économie de notre pays, mais nous vivons une époque extraordinaire et le Canada est un pays, lui aussi, extraordinaire.

Au plus profond de la grande crise, avant de rallumer le flambeau de l'espoir aux États-Unis, le président Roosevelt a déclaré que les Américains ne devaient craindre que la crainte elle-même. Il faisait allusion au sentiment qui régnait à l'époque aux États-Unis et qui se répand maintenant chez nous.

Nous devons reconnaître que la qualité du gouvernement, ses attitudes et sa politique peuvent soit bloquer, soit faciliter grandement le développement technologique et industriel, avec toutes les incidences négatives ou positives que cela entraîne. Voilà pourquoi le gouvernement a le devoir de fixer des objectifs économiques, sociaux et nationaux qui, bien qu'audacieux, soient réalistes et aboutissent à une politique scientifique, technologique et industrielle; qui plus est, il a le devoir de promouvoir avec énergie et constance tous les éléments de cette politique. Il faudrait établir des objectifs nationaux soutenus par une politique fiscale et une politique d'investissement en vue de surpasser nos concurrents les plus dangereux dans le domaine

de la recherche et du développement. Notre politique industrielle doit être centrée sur nos points forts, tant sur le plan humain que matériel.

• (1750)

Notre politique devrait clairement désigner et soutenir les techniques et les industries de pointe, par exemple dans le domaine de l'électronique, de la micro-électronique, des communications et de la biotechnologie. Elle devrait également soutenir fermement la recherche dans les centres nationaux et universitaires. L'évolution de la situation économique mondiale permet au Canada de profiter de la nouvelle vague d'industrialisation qui commence à gagner l'Amérique du Nord.

En réalité, nous n'avons pas le choix. Notre conscience sociale ne peut s'accommoder du nombre croissant de chômeurs et notre infrastructure industrielle développée, certes, mais vieillissante grâce à laquelle les Canadiens jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde et des programmes de justice sociale les plus généreux, a du mal à maintenir certaines normes. Nous avons besoin d'une nouvelle stratégie industrielle pour relever les défis que nous pose un monde en constante évolution et cette stratégie doit être fortement régionalisée. L'Amérique du Nord entreprend une réindustrialisation d'une telle ampleur que nous pourrions de nouveau oublier nos problèmes régionaux à moins de saisir l'occasion qui se présente. Nous devons exploiter les atouts que possèdent les régions défavorisées et toute politique nationale de relance économique doit être axée sur ce principe.

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, je voudrais parler de quatre votes que nous allons avoir ce soir au sujet des problèmes économiques à l'étude. Ces votes doivent permettre à tous les députés d'indiquer si, à leur avis, ces programmes ont été efficaces et s'ils ont servis les intérêts de tous les Canadiens. Le premier se rapporte au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Tous les députés qui estiment que le programme a fonctionné efficacement et correctement—contrairement à ce que je pense—auront la possibilité de faire connaître leur opinion ce soir. Le deuxième vote porte sur la Société pour l'expansion des exportations qui vient tout juste de financer une vente très importante à un pays étranger au taux de 9.7 p. 100, ce qui est de loin inférieur au taux que doivent acquitter les Canadiens, et même à celui auquel le gouvernement canadien peut souscrire des emprunts. Ce soir, nous verrons si tous les députés se félicitent des activités de la Société. Le troisième vote visera le Programme canadien de remplacement du pétrole et nous permettra de déterminer si ses activités ont été menées avec efficacité et en toute régularité. Pour ma part, je ne le crois pas, mais les autres députés auront l'occasion de se prononcer à ce sujet ce soir. Enfin, le quatrième vote concernera le bureau du Conseil privé, qui représente le fourre-tout de presque tous les projets de recherche qu'aucun ministère ne veut entreprendre. J'espère que les députés saisiront l'occasion qui leur est donnée d'exprimer leur opinion sur le Conseil. Il est certain que les députés de mon parti du moins le feront.

Je crois que le gouvernement devra relever un certain nombre de défis très intéressants dont le moindre n'est certainement pas l'aménagement du réseau de transport dans les provinces Atlantiques. Il y a, dans cette région, deux ports en eaux profondes, celui de Halifax et celui de Saint-Jean. Ils ont, de tous les ports de la côte de l'Atlantique, les eaux les plus profondes en raison de la configuration du plateau continental. Les députés n'ignorent pas que le plateau continental est peu profond le long du littoral des États-Unis et des provinces de l'Atlantique, sauf à Halifax et à Saint-Jean (N.-B.). Nous sommes d'avis que l'expansion de ces deux ports, qui donnent directement sur l'Atlantique, leur permettra d'accueillir les plus gros navires du monde, ce qui aura des retombées considérables sur l'économie canadienne. Ces installations portuaires pourraient être utilisées à l'avantage de tout le littoral atlantique et serviraient au déchargement des navires géants et au transbordement de leurs cargaisons qui seraient chargées à bord de trains ou de navires de moindre tonnage. Saint-Jean et Halifax deviendraient ainsi des lieux de rassemblement pour toutes sortes de biens manufacturés qui pourraient être exportés sur les marchés du monde.

Pour que toutes les provinces Atlantiques puissent jouir de cette prospérité, nous avons besoin d'un réseau de transport moderne. Nous sommes mal servis, en effet, dans ce domaine. Le ministre des Transports (M. Pepin), dans un geste malavisé, a supprimé la moitié du service-voyageurs ferroviaire au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, et ne nous a pas encore donné les trains à grande vélocité qui devaient, selon lui, nous consoler d'avoir perdu un moyen de transport moins coûteux. Au comité de transport aérien de la Commission des transports de Gander, nous étudions actuellement des propositions touchant les vols interurbains; si une décision devait bientôt se prendre, une partie de l'engorgement du transport maritime serait résolue. Mais pour régler nos difficultés les plus importantes, nous avons besoin d'un réseau ferroviaire moderne, d'un service maritime moderne ainsi que l'expansion de nos deux ports en eau profonde, laquelle aurait des effets bénéfiques sur le reste.

J'espère également que le gouvernement s'intéressera à l'énergie électrique, notamment au projet de mise en valeur de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy en même temps qu'à ceux de Gull Island et de Muskrat Falls, afin d'améliorer le réseau de l'est du Canada.

Je constate que mon temps de parole est expiré, monsieur l'Orateur. En fait, je l'ai dépassé de deux minutes et je tiens à vous remercier de votre obligeance.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, peut-être pourrions-nous déclarer qu'il est six heures?

M. l'Orateur adjoint: Le député de Portage-Marquette (M. Mayer).

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, comme il restait quelques minutes à l'orateur précédent, peut-être me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur adjoint: Le député de York-Sunbury (M. Howie) accepterait-il qu'on lui pose une question?

M. Howie: Oui.

Des voix: Non.

La famille royale

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec un vif intérêt les observations du député de York-Sunbury (M. Howie). Il nous a fait un discours intéressant, à mon avis. C'était un heureux mélange de . . .

M. l'Orateur adjoint: Si le député a l'intention de poser une question, il devrait la poser.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, je voulais simplement dire au député combien ses observations réfléchies m'ont plu. Il reste cependant qu'un ou deux détails manquaient de précision.

M. McDermid: Posez la question.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, vous avez accordé la parole au député de Portage-Marquette (M. Mayer), je crois. A mon avis, le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) ne fait que tuer le temps, parce qu'aucun député de son parti n'est prêt à prendre la parole. Nous en avons un qui est prêt à prendre la parole.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Portage-Marquette.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, ce débat est très important parce que, de toute évidence, les Canadiens attendent de leurs parlementaires qu'ils leur montrent la voie.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) qui invoque le Règlement. A quel propos invoque-t-il le Règlement?

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, je crois que nous avions convenu que je pourrais interroger le député de York-Sunbury s'il lui restait du temps.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement. La présidence a accordé la parole au député de Portage-Marquette.

M. Mayer: Je crois que la motion qu'a présentée mon chef est très opportune en ce sens que normalement les journées réservées à l'opposition servent à . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LA FAMILLE ROYALE

MESSAGE DE FÉLICITATIONS AU PRINCE ET À LA PRINCESSE DE GALLES À L'OCCASION DE LA NAISSANCE D'UN FILS

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de proposer une motion. La teneur de la motion en démontrera l'opportunité.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le vice-premier ministre (M. MacEachen) présente une motion?

Des voix: D'accord.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, avec l'appui du député de Victoria (M. McKinnon) je propose:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté pour lui offrir les félicitations de la Chambre à l'occasion de la naissance d'un prince, fils de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles, et assurer Sa Majesté de la très grande joie et de la très vive satisfaction que cet heureux événement procure à ses loyaux membres de la Chambre des communes.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Victoria (M. McKinnon), je propose:

Qu'un message soit transmis au Sénat informant leurs Honneurs que la Chambre a adopté une Adresse à Sa Très Excellente Majesté la Reine, exprimant des félicitations à l'occasion de la naissance d'un prince, fils de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles, et demandant à Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre dans ladite Adresse.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 2.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE CENSURE—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark:

Que la Chambre donne son accord pour que le gouvernement agisse immédiatement afin de diminuer les taux d'intérêt, stimuler la production, les investissements et l'emploi, raffermir le dollar et réduire le taux d'inflation.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, le débat qui nous intéresse ce soir revêt beaucoup d'importance, car il porte sur l'économie. Si l'on demandait à des Canadiens et des Canadiennes ordinaires ce qui les préoccupe le plus aujourd'hui, ils répondraient très certainement, l'économie. Comme le déclarait le député de Crowfoot (M. Malone) vendredi dernier, nous sommes en proie actuellement à bien des égards sinon à une dépression réelle, du moins à une dépression psychologique, car bien des gens ont abandonné l'espoir de trouver quelqu'un qui comprenne ce qui se passe dans le pays.

A juste titre, bien des gens se sont tournés vers le gouvernement, attendant de lui qu'il trouve des solutions. C'est tout à fait légitime et justifié. Dans bien des cas, c'est même un droit pour eux, car le contribuable moyen verse de l'argent à un palier de gouvernement ou à un autre. Du 1er janvier au début de mois de juin, les contribuables ont travaillé environ cinq mois pour le gouvernement et puisque les pouvoirs publics font une grosse ponction dans leurs revenus, ce qu'on pourrait appeler si vous le voulez, dans le produit national brut des particuliers, les contribuables et nos concitoyens en général ont le droit d'attendre quelque chose en retour. Si les contribuables sont tellement imposés, ils peuvent prétendre à quelque chose en compensation. Puisque le gouvernement s'ingère tellement dans notre vie ou dans l'économie du pays, il est juste que nos concitoyens reçoivent leur juste part et c'est ce que nous devrions examiner dans le cadre du débat de ce soir.

C'est ce que nous, de l'opposition, avons tenté de faire en formulant la motion. La plupart des motions présentées les jours réservés à l'opposition condamnent le gouvernement pour une raison ou une autre. Ce n'est pas ce que fait la motion à l'étude. Elle demande plutôt:

> Que la Chambre donne son accord pour que le gouvernement agisse immédiatement afin de diminuer les taux d'intérêt, stimuler la production, les investissements et l'emploi, raffermir le dollar et réduire le taux d'inflation.

Elle demande au gouvernement de faire quelque chose. Elle ne le condamne pas pour ses fautes passées, bien que nous aurions facilement pu le faire. Au nom du bon sens et compte tenu de l'urgence des problèmes, elle demande au gouvernement d'agir. La situation économique actuelle présente des problèmes très urgents.

Je voudrais suggérer ce soir quelques remèdes au gouvernement. On accuse trop souvent l'opposition de se contenter de critiquer sans rien suggérer. J'aurais trois ou quatre suggestions à faire qui vont dans le sens de celles qu'on a déjà faites, et je terminerai mon intervention en suggérant des mesures précises à prendre à l'égard de certains domaines que je connais bien.

La première dont je veux parler a trait au Programme énergétique national. On a avancé toutes sortes de chiffres dans des discours et des articles de journaux d'un bout à l'autre du Canada. Tous ces chiffres—et je n'ai pas l'intention de les fournir ce soir—indiquent clairement que le Programme énergétique national nous cause des tas de problèmes. Si nous considérons seulement les investisseurs qu'il a chassés du Canada, il est tout à fait insensé de ne pas encourager les Canadiens à investir dans leurs propres industries énergétiques, de ne pas encourager les étrangers à venir investir dans nos industries et, par ailleurs, d'offrir des taux d'intérêt élevés pour attirer ces fonds au Canada. Personne n'y comprend rien.

Essentiellement, c'est la même chose avec l'AEIE. Nous voulons tous être propriétaires de notre pays. Entre autres objectifs, le Programme énergétique national vise un taux de canadianisation de 50 p. 100 d'ici à 1990. C'est vraiment un objectif souhaitable que nous visons tous. Il y aurait lieu de se demander quelle sorte de Canadien ne souhaiterait pas que nous soyons propriétaires de la moitié de l'industrie d'ici à 1990. L'AEIE se trouve dans la même catégorie à peu près. Elle désire favoriser la participation dans l'industrie canadienne. C'est fort louable, mais le caractère un peu trop discrétionnaire de l'AEIE paraît insupportable à beaucoup de monde. C'est un peu comme si l'on faisait les règles pendant la partie. Si l'AEIE avait des lignes directrices et des règles fermes que les investisseurs éventuels pourraient examiner, sachant que le gouvernement s'y tiendrait pendant la durée de vie de l'investissement envisagé, il est probable que l'AEIE fonctionnerait bien. Mais les règles du jeu, on les invente au fur et à mesure du déroulement de la partie. Cela décourage les gens d'investir au Canada.

Je ne parle pas de la grande industrie. Vendredi dernier, par exemple, j'avais l'occasion de converser avec un banquier à Brandon. Comme il s'agit en fait de mon banquier, j'étais d'autant plus intéressé à converser avec lui. Il m'a signalé que beaucoup de petites industries—il ne s'agit pas de millions de dollars mais probablement de dizaines, peut-être de centaines de milliers de dollars—sont victimes de l'AEIE. Il a dit que les gens ont renoncé à demander des autorisations d'achat à l'AEIE, en raison de toutes les tracasseries que cela comporte. Ils présentent un projet, on le leur retourne, ils le représentent et on leur en retourne encore un autre. Cela décourage les gens d'investir ici. D'ailleurs, je ne vois pas à quoi cela rime—et j'imagine qu'il n'y a pas beaucoup de Canadiens pour penser le contraire—de décourager avec l'AEIE et le Programme énergétique national les gens de conserver leurs dollars canadiens ici, de décourager les gens de l'extérieur de venir investir ici, car ces investissements créent des emplois chez nous. Et pour compenser cet effet, ils augmentent ensuite les taux d'intérêt pour ramener cet argent au pays, et nous savons tous ce qui arrive quand nous élevons les taux d'intérêt ici. Cela nuit aux affaires, cela nuit aux entreprises canadiennes. S'il y a un moyen de racheter le pays ou de l'avoir à nous, c'est d'avoir une économie saine, dynamique et en expansion. Tant qu'on augmente nos taux d'intérêt, on force les gens à renoncer aux affaires. Ce n'est pas ainsi que nous serons maîtres chez nous.

Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je vais exposer assez rapidement ce que je voulais dire ce soir. Parlons un instant du budget. Le budget décourage ni plus ni moins la production au Canada. Il a été question d'inflation. Essentiellement, il y a inflation lorsqu'il y a trop d'argent et trop peu de produits à acheter. A mon avis, ce que le gouvernement et la Banque du Canada ont fait jusqu'à maintenant, c'est insister sur la masse monétaire. Si le gouvernement tenait vraiment à s'attaquer au problème de l'inflation, il pourrait notamment songer aux moyens d'utiliser ses politiques fiscales, domaine exclusif du gouvernement, ainsi que de la Banque du Canada, pour favoriser la production. Je ne comprends pas comment le gouvernement peut espérer juguler l'inflation en appliquant une politique qui hausse tellement les taux d'intérêt que les gens n'osent plus dépenser, ce qui contribue non seulement à faire baisser la demande et l'inflation, mais oblige aussi les entrepreneurs à se retirer des affaires, d'où une pénurie de produits. Lorsqu'il y a pénurie, les prix augmentent. Il y a donc un moment où la hausse des taux d'intérêt favorise davantage la poussée inflationniste plutôt qu'elle ne la bloque. Quand on réfléchit sur ces trois points, le Programme énergétique national, l'AEIE et le budget, on se rend compte que le gouvernement a surtout cherché à exercer un contrôle central accru sur l'économie canadienne par l'intermédiaire de sa bureaucratie.

Les subsides

• (2010)

J'aimerais rappeler une chose au sujet de la bureaucratie en ce qui concerne ma région. Je considère John Palliser comme le premier bureaucrate à s'être rendu dans l'ouest du Canada. J'aimerais répéter ce qu'il a dit au sujet de cette région du pays. Il avait été envoyé dans la région de la rivière Rouge par le Parlement britannique en 1860 en vue de l'explorer et d'en décrire le potentiel pour la colonisation. Il a donc visité la région de la rivière Rouge et il vaut la peine de noter ce qu'il avait à dire à son retour. Voici:

La région de la rivière Rouge constitue une oasis au milieu du désert, une vaste prairie dépourvue d'arbres; à peine y trouve-t-on un arbuste. Le climat y est dévarorable à la culture des céréales; bien que suffisamment chaud, l'été y est trop bref de sorte que même les quelques endroits fertiles pourraient difficilement permettre à des plantes comme la pomme de terre et le chou de parvenir à maturité.

Je tiens à faire remarquer qu'il parlait du Manitoba, d'où je viens, et qui produit maintenant, je l'affirme, les meilleures pommes de terre d'Amérique du Nord. Il décrit la région qui est maintenant célèbre sous le nom de «Triangle de Palliser». Cette région s'étend approximativement de Boissevain, au sud-ouest du Manitoba, jusqu'aux lacs Waterton en passant par Saskatoon. Il a dit d'elle qu'elle représentait un obstacle à l'expansion des colonies situées entre la vallée du Mississipi et les États de la côte du Pacifique. Il a ajouté:

Ce désert central pénètre quelque peu en territoire britannique, formant un triangle qui a pour base le 49e parallèle à partir de 100d longitude . . .

Et j'ai déjà mentionné les régions de Boissevain et les lacs Waterton. Ce que je veux dire c'est que Palliser, le premier fonctionnaire qui ait visité la région, a déclaré qu'elle ne pouvait être colonisée. Nous ne l'avons pas écouté. Nous avons colonisé la région. Ce ne sont pas des fonctionnaires qui ont réussi cet exploit et le gouvernement central n'a donné aucune directive en ce sens. Ce ne sont pas les bureaucrates qui ont travaillé dur et fait des sacrifices pour apporter la prospérité dans ce coin du pays et dans le pays tout entier. D'après eux, c'était impossible.

Aujourd'hui, par le biais du Programme énergétique national, de l'AEIE et d'un bon nombre des dispositions budgétaires, nous avons des bureaucrates qui, au lieu de nous prévenir de ce qu'il ne nous est pas permis de faire, nous donnent des directives, à partir du cocon qu'est la capitale fédérale, pour nous dire ce que nous pouvons faire. Ils émettent des directives à partir de ce lieu hermétique où à bien des égards, on travaille isolé de la réalité.

M. John Palliser s'est trompé lorsqu'il a affirmé que cette colonisation n'était pas faisable. De même, il devrait être évident que les bureaucrates d'aujourd'hui ne sont pas en mesure de diriger les destinées de l'économie nationale. La leçon que nous devrions en tirer est la suivante: nous devrions prendre garde à ne pas laisser de trop grands pouvoirs à une bureaucratie centralisée.

J'estime que l'ingérence excessive de la bureaucratie dans les affaires économiques du pays est à l'origine de beaucoup de nos difficultés. Il faut lui imputer, à mon avis, le million et quart de chômeurs que le pays compte à l'heure actuelle. A titre d'exemple, le secteur du bois d'œuvre s'est littéralement effondré dans le nord-ouest de l'Ontario et le nord de la Colombie-Britannique; pourtant nous apprenons en même temps qu'il faudrait entre 50 000 et 60 000 mises en chantier de plus qu'à l'heure actuelle. C'est à n'y rien comprendre, surtout compte tenu de nos importantes ressources humaines et naturelles qu'il faudrait utiliser, mais qu'on n'arrive pas à coordonner. Comme l'a dit Adam Smith, nous avons besoin de la main invisible pour nous aider à prendre des décisions d'un caractère individuel, de servir au mieux les intérêts personnels.

Un autre obstacle à la reprise, c'est le fait qu'il y a trop de subventions fédérales. Le gouvernement perçoit des impôts pour les rendre sous forme de subventions. Ces subventions offrent plus d'inconvénients que d'avantages car le gouvernement impose ses volontés aux bénéficiaires au lieu de les inciter à se lancer dans de nouvelles entreprises. Quelqu'un a dit que recevoir une subvention du gouvernement, cela revenait à se faire prélever une pinte de sang à un bras pour se faire faire une transfusion dans l'autre après en avoir perdu la moitié en cours de route. C'est vrai de la bureaucratie. Une bonne partie des deniers du contribuable se perdent avant d'être réinjectés dans le système. L'argent est le sang de notre pays et c'est de lui que dépend notre capacité de production.

Il nous faut un régime fiscal qui relance cette productivité par la motivation au lieu de pénaliser la réussite.

Pendant le temps de parole qu'il me reste, je voudrais dire quelques mots au sujet de la Banque du Canada. Le but de toute démocratie parlementaire, c'est d'amener le Parlement à rendre des comptes à nos électeurs. J'affirme toutefois que la Banque du Canada joue un rôle plus important sur le plan fiscal que la plupart des députés de l'opposition qui sont élus et doivent rendre des comptes à leurs électeurs. De ce fait même, elle ne peut pas être comptable comme il se doit envers le Parlement. Ainsi, la Banque du Canada peut accroître la masse monétaire pour aider le gouvernement actuel à financer son déficit. Par contre, nous ne savons pas très bien comment la Banque du Canada fonctionne. Ainsi, on se demande si elle comprend bien ou si elle est en mesure de calculer avec précision l'importance de la masse monétaire. Pourtant, on nous raconte que si les taux d'intérêts augmentent, c'est pour régulariser la masse monétaire et partant, pour faire baisser la demande et l'inflation.

Je voudrais répéter ce que j'ai dit il y a un an environ. Pour que la Banque du Canada soit davantage comptable, il faudrait envisager sérieusement de nommer deux députés au conseil d'administration. Pour le moment, le conseil d'administration comprend 12 personnes et je défie n'importe quel député, ou n'importe quel auditeur, de me citer un seul nom. Pourtant, la Banque du Canada a une grande influence sur notre vie de tous les jours. Si deux députés étaient élus à son conseil d'administration, elle pourrait beaucoup mieux répondre de la conduite de ses affaires courantes. Ce serait une mesure très positive, j'en suis persuadé.

J'ai écouté très attentivement le ministre des Finances (M. MacEachen) cet après-midi lorsqu'il a répondu au chef de notre parti. Il nous a dit que la récession était d'envergure internationale, ce que nous savons déjà. Je pense que les Canadiens seraient prêts à dire qu'ils ont eu plus que leur part de la récession à cause de la politique de leur gouvernement. Toutefois, là n'est pas le problème. Il consiste plutôt pour le gouvernement à déterminer les secteurs dans lesquels il peut agir. Nous avons tous émis des suggestions quant aux domaines où il pourrait réduire ses dépenses. Le ministre des Finances a affirmé que nous, de l'opposition, n'avions rien dit au sujet de la politique monétaire. Comme je l'ai déjà souligné, je ne pense pas qu'une politique monétaire qui fait augmenter les taux d'intérêt à un point tel que les entreprises font faillite, soit une bonne solution. Je ne pense pas que vous puissiez trouver qui que ce soit qui ait fait faillite, perdu son emploi, perdu sa maison, ou éprouvé des problèmes familiaux à la suite des taux d'intérêt, qui soit prêt à vous dire que c'était nécessaire pour protéger la valeur du dollar canadien. Quiconque a perdu son entreprise à cause des taux élevés d'intérêt ne saurait éprouver de la satisfaction en pensant que cela a servi à protéger le dollar canadien. Personne n'y trouve son compte, mais c'est pourtant ce à quoi mène la politique monétaire du gouvernement.

Quant à une politique du revenu, qu'on me permette de dire au ministre des Finances que la meilleure solution consiste à avoir une économie en bonne santé et en expansion de manière à ce que les citoyens—c'est-à-dire les contribuables—puissent participer au progrès et à l'essor de la nation. Si nous continuons dans la voie qu'a choisie le gouvernement, celui-ci n'aura plus à se préoccuper d'une politique du revenu car il n'y aura plus de revenus. Je ne comprends donc pas, je le répète, pourquoi le ministre des Finances parle d'une politique du revenu.

• (2020)

Il reproche à l'opposition de ne pas avoir beaucoup parlé de politique fiscale. Par politique fiscale, il faut tout simplement entendre l'examen des dépenses gouvernementales. Il suffit de jeter un coup d'œil aux crédits qui seront mis aux voix ce soir, pour voir qu'il en est un, le crédit 40 du ministère de l'Agriculture, qui devrait être éliminé du budget des dépenses. Je voudrais entretenir les députés de diverses choses qu'il faudrait supprimer dans la politique fiscale du gouvernement. On a dépensé $111,000 pour trouver de meilleurs moyens d'étendre le beurre. Je suis certain que nous aurions pu nous passer d'une étude théorique sur de meilleurs moyen d'étendre le beurre.

M. Deans: C'est bien simple: ne le mettez pas au réfrigérateur.

M. Mayer: Nous pourrions parler de bien d'autres domaines. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), dont la banquette est juste devant la mienne, a proposé une motion en vertu de l'article 43 du Règlement pour demander au ministère des Finances d'examiner très soigneusement toutes les prévisions afin de réduire les dépenses publiques de 10 p. 100. C'était une proposition sérieuse. Nous avons également des propositions sur la politique fiscale.

Le ministre des Finances a dit que les députés de l'opposition n'avaient pas parlé de l'inflation. A cela je réponds que l'équation de l'inflation a deux membres. Traditionnellement, l'économiste décrit l'inflation comme étant une conjoncture dans laquelle il y a trop de dollars pour les marchandises disponibles. Si nous ne tenons pas compte du facteur de la production dans cette équation, je pense que c'est à notre propre détriment, parce que nous ne pouvons tout simplement pas nous attaquer à l'inflation en réduisant la masse monétaire, donc le pouvoir d'achat du consommateur. Ce qu'il nous faut, à mon avis, ce sont des programmes gouvernementaux plus productifs, afin de donner aux Canadiens confiance en l'avenir de notre pays. Après tout, nous avons plus de ressources naturelles par habitant que tout autre pays au monde.

Je conclurai en racontant une histoire assez drôle. Notre situation ne l'est guère, mais nous devons conserver notre sens de l'humour. Cette histoire me rappelle la façon dont le gouvernement met en œuvre sa politique économique. Il s'agit d'un homme qui a acheté une mongolfière. Je suis certain que tous les députés savent selon quel principe cela fonctionne et que Votre Honneur a déjà entendu cette histoire. L'homme en question demande à son ami d'aller avec lui un dimanche après-midi, en pleine chaleur, pour essayer sa mongolfière. Ils s'en vont dans la campagne, au milieu d'un champ et montent à bord du ballon. Au milieu de l'après-midi, quelques cumulus remplissent le ciel et ils commencent à s'affoler en se demandant où ils sont, car c'est la première fois qu'ils montent en ballon, ils ne voient plus le sol et se demandent bien dans quel pétrin ils se trouvent. Tout d'un coup, dans une percée au milieu des nuages, ils regardent vers le bas et aperçoivent un homme dans un champ. L'un des hommes dans la mongolfière lui crie: «Où sommes-nous?» L'homme d'en bas lève les yeux et répond: «Vous êtes dans un ballon». Au même moment, le ballon rentre à nouveau dans un zone de nuages et ils ne peuvent plus parler à l'homme qui se trouve sur le sol. L'un des deux déclare: «Ce doit être un économiste». Son ami lui répond: «Qu'est-ce qui te fait croire cela?»—«Qui d'autre qu'un économiste pourrait nous donner un renseignement aussi précis, aussi exact et pourtant aussi inutile?» lui répond le premier. Sous bien des angles, il en va de même pour les renseignements et les programmes qui émanent du gouvernement.

J'espère que le gouvernement prêtera attention à certaines propositions que les députés de l'opposition ont faites ce soir, et qu'il y donnera suite.

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, de toute évidence tous les pays du monde, y compris le nôtre, connaissent des temps difficiles. Je veux souligner que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre sont pleinement conscients et très inquiets du nombre des chômeurs, des taux d'intérêt élevés, de la stagnation économique et de toutes les difficultés que cette situation engendre pour les particuliers et pour les familles d'un bout à l'autre du pays. Au cours du débat d'aujourd'hui et lors des débats précédents, l'opposition, notamment l'opposition conservatrice, a tenté d'imputer toutes ces difficultés au budget et au Programme énergétique national, feignant d'ignorer ce qui se passe actuellement ailleurs dans le monde, plus particulièrement dans le monde industrialisé. On y compte actuellement, environ 30 millions de chômeurs.

Je veux consacrer quelques minutes à discuter le Programme énergétique national en raison de la responsabilité que l'opposition semble vouloir lui attribuer en liaison avec nos difficultés actuelles. Je me réjouirais certes de l'importance qu'on accorde au programme si ses détracteurs voulaient bien faire preuve d'un peu de bon sens et d'impartialité pour essayer d'en comprendre la nature. Malheureusement, nous sommes le plus souvent témoins de réactions partiales et hystériques fondées sur des malentendus ou des déformations délibérées de notre politique et de nos objectifs énergétiques.

Les critiques du parti conservateur ont décrit l'économie canadienne comme la victime quasiment ruinée d'un programme énergétique visant à décourager les investisseurs étrangers. Au cours des quelques minutes qui me sont réservées aujourd'hui, je voudrais répondre à cet argument ou plutôt, devrais-je dire, à cette sorte de propagande alarmiste.

M. Gamble: Propagande alarmiste de votre cru.

M. Lalonde: Le chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré qu'il supprimerait sans hésitation le Programme énergétique national et ce disant, il faisait simplement écho à l'opinion des députés de l'arrière-ban qui voudraient mettre le programme au rancart. Que veulent-il faire ainsi? Veulent-ils supprimer les programmes de conservation et la subvention de $500 que nous accordons à plus d'un million de familles canadiennes depuis deux ans pour les aider à convertir leur système de chauffage, à isoler leur maison et à réduire leurs frais de chauffage?

Des voix: Oui, oui.

M. Lalonde: J'entends les députés de l'opposition conservatrice crier oui. Cela fait partie de leur programme. Veulent-ils supprimer les programmes de remplacement du pétrole en vertu desquels nous versons $800 à chaque famille qui transforme son système de chauffage au pétrole en système au gaz naturel ou à l'électricité, ainsi que les programmes qui permettraient d'étendre le réseau de distribution du gaz naturel dans les Maritimes? Je vois qu'un député de Vancouver incline la tête en faisant signe que oui. Supprimeront-ils les centaines de millions de dollars que nous avons consacrés à la recherche et au développement dans le cadre du Programme énergétique national? Certains font maintenant signe qu'ils ne le feront pas. Annulleront-ils les accords conclus avec les provinces en vertu desquels nous nous sommes engagés à créer un climat propice aux investissements énergétiques dans l'industrie pétrolière et gazière d'ici 1986?

M. Epp: Marc, vous êtes un prophète.

M. Lalonde: Annuleront-ils les ententes signées avec les trois provinces de l'Ouest et la Nouvelle-Écosse? Supprimeront-ils les dégrèvements d'impôts consentis à l'industrie pétrolière et gazière, grâce auxquels les gouvernements de l'Alberta et du Canada ont réduit de 7.4 milliards de dollars les impôts de l'industrie au cours des deux derniers mois?

M. Mayer: Et combien en avez-vous empochés?

M. Lalonde: Que veulent-ils faire? Proposent-ils de faire payer aux consommateurs des prix plus élevés que maintenant?

M. Gamble: Pas aussi élevés que les vôtres.

M. Lalonde: Nous savons ce qu'ils ont en tête. Ils veulent s'attaquer à notre programme de canadianisation et le chef de l'opposition nous en a donné la preuve dans l'allocution qu'il a prononcée cet après-midi.

Des voix: Quelle honte!

M. Lalonde: Voilà ce qu'ils ont en tête. Dans le discours qu'il a prononcé cet après-midi, le chef de l'opposition s'est attaqué à notre politique de canadianisation qu'il a jugée contraire aux intérêts supérieurs des Canadiens. On peut s'attendre à ce que certains investisseurs étrangers ayant réalisé des bénéfices dans l'industrie énergétique canadienne formulent des critiques de ce genre, car ils ont profité pendant de nombreuses années des règlements et mesures d'incitation qui les ont, par inadvertance, favorisés par rapport aux petites compagnies et aux nouvelles sociétés qui auraient pu voir le jour dans l'industrie. Il est plutôt étrange d'attendre cela du parti conservateur du Canada. C'est d'autant plus étrange qu'il se fait de plus en plus l'écho des entreprises étrangères à cet égard.

Nous avons abordé ce problème dans notre programme énergétique en prévoyant un régime de subventions tel que le secteur pétrolier et gazier s'ouvre à de plus en plus d'entreprises canadiennes prêtes à investir dans le domaine de la recherche pétrolière et gazière. Toutefois, nous nous sommes assurés que le désir de trouver du pétrole et du gaz demeurerait tout aussi présent dans toutes les entreprises, peu importe leur nationalité. Laissez-moi passer en revue la situation.

• (2030)

Voici comment se présentaient les choses au début de la présente décennie. Les Canadiens allaient devoir payer le pétrole et le gaz de plus en plus cher et financer la plus grande partie des coûts de remplacement. Pourtant, ils n'avaient pas la moindre chance de toucher une partie quelconque des bénéfices qu'allaient permettre de réaliser ces vastes investissements. Ce n'est pas par hasard que cette possibilité leur a été offerte. La croissance de l'industrie pétrolière au cours des années à venir en dépendait.

Le gouvernement du Canada et la vaste majorité des Canadiens sont d'avis qu'une plus grande participation à l'industrie pétrolière est une priorité nationale. En octobre 1980, pas moins de 72 p. 100 des recettes pétrolières et gazières étaient réalisés par des entreprises étrangères. L'objectif, qui doit paraître ridiculement modeste à la plupart des sociétés américaines et autres sociétés étrangères, est que d'ici 1990, 50 p. 100 des recettes soient réalisées par des Canadiens et qu'un grand nombre des sociétés les plus importantes soient contrôlées par des Canadiens.

Je tiens à souligner que cet objectif permet aux entreprises pétrolières étrangères de croître et de prospérer en termes réels si elles choisissent de profiter des possibilités qui s'offrent à elles. Notre politique favorise les Canadiens, mais ne défavorise pas les étrangers. Je suis persuadé que la mise en valeur des régions sous-marines et neuves prometteuses montrera le bien-fondé de ces propos.

Laissez-moi répéter. Notre politique vise à assurer que les Canadiens toucheront une juste part des recettes, non seulement en tant qu'investisseurs, mais aussi en tant que fournisseurs de biens et services et qu'ils bénéficieront de toute la gamme des avantages socio-économiques que peuvent comporter d'importants travaux de mise en valeur au large des côtes.

Nous voulons minimiser tous les coûts et obtenir le plus d'avantages possible. Pour atteindre cet objectif, il faut une politique globale et c'est ce que nous avons réalisé. Nos lignes de conduite sont conformes à nos obligations internationales. Elles sont justes envers les Canadiens, les étrangers et tous ceux qui travaillent et qui investissent au Canada.

Il est tout à fait ridicule de prétendre, par exemple, que la loi sur le pétrole et le gaz du Canada oblige les sociétés pétrolières à accorder la préférence à des fournisseurs canadiens. Ce qu'il faut aux fournisseurs canadiens et ce qu'ils veulent, ce n'est pas qu'on leur donne la préférence, mais plutôt qu'on leur donne l'occasion de rivaliser avec les sociétés étrangères et qu'on tienne compte de leurs besoins au lieu de faire comme s'ils n'existaient pas comme par le passé.

Un autre argument souvent invoqué par le parti conservateur et par d'autres groupes veut que ce soient surtout les investissements étrangers qui ont fait prospérer le Canada jusqu'ici et que toute réduction de ces investissements pourrait nuire à l'avenir économique du Canada.

Le fait est que, depuis bien des années, ce sont les Canadiens qui fournissent le gros des fonds nécessaires pour financer l'expansion de l'industrie énergétique et de l'ensemble de l'économie. En grande partie, ces fonds ont servi à favoriser l'expansion extrêmement rentable de filiales étrangères au Canada.

A cet égard, il est curieux de voir que les sociétés pétrolières multinationales continuent à se tirer très bien d'affaire au Canada, même depuis l'instauration du Programme énergétique national. Nous savons cependant que l'industrie pétrolière et gazière avait commencé à exporter plus de capitaux qu'elle n'en investissait au Canada à la fin des années 70, bien avant la mise en œuvre du Programme énergétique national. C'est donc une erreur que d'imaginer que l'amélioration marquée de la situation financière de l'industrie pétrolière et gazière pendant les années 70 était reliée d'une façon quelconque à l'entrée de capitaux étrangers au Canada.

Comme je l'ai déjà signalé, nous avons besoin de capitaux étrangers et nous continuerons à en avoir besoin. Nous avons donc pris des mesures pour fournir les encouragements nécessaires dans le domaine énergétique. Nous avons, cependant, aussi besoin de modifier de façon fondamentale la participation des investisseurs et des sociétés du Canada à l'industrie et nous sommes en train d'y parvenir. Pour obtenir une part plus juste des bénéfices, les Canadiens doivent posséder une plus grande part de l'industrie pétrolière et gazière ainsi que des risques que cela comporte. C'est ce qui commence à se passer grâce au Programme énergétique national.

Bien sûr, il est évident, après coup, que la conjoncture économique n'était pas favorable aux sociétés canadiennes qui, pour accroître la participation canadienne dans le secteur du pétrole et du gaz, ont dû s'endetter davantage. Les prix du pétrole sont loin de suivre l'évolution prévue. De même, les taux d'intérêt n'ont pas amorcé le recul espéré à cause d'événements qui échappent au contrôle du gouvernement du Canada. Par suite du ralentissement général de l'économie mondiale, la demande de pétrole et de gaz a considérablement fléchi.

Il est absurde d'imputer les difficultés économiques et financières internationales au programme énergétique canadien et, pourtant, c'est ce que soutiennent le parti conservateur et certains critiques étrangers.

Ainsi, on cherche à imputer l'abandon du projet Alsands au Programme énergétique national alors qu'un projet d'exploitation de schismes bitumineux aux États-Unis, dans lequel la société Exxon avait investi des milliards, est abandonné pour des raisons économiques. De même, l'opposition impute au Programme énergétique national le ralentissement de l'ensemble des activités de forage au Canada et, pendant ce temps, aux États-Unis, l'industrie pétrolière doit se serrer la ceinture à cause de la faiblesse des prix.

Il y a tout lieu de considérer ces faits dans une juste perspective. J'invite donc ceux que la chose intéresse à lire un article très révélateur paru dans la revue *Fortune* du 14 juin 1982, intitulé: «Les vaches maigres de l'industrie pétrolière». On croirait lire un article déprimant de l'*Alberta Report* et, pourtant, il n'existe pas de programme énergétique national aux États-Unis. On dit dans cet article que l'industrie américaine du pétrole et du gaz traverse une période très difficile.

Les perspectives d'investissement qui s'offrent au Canada pour les sociétés pétrolières canadiennes et américaines sont excellentes. Par exemple, sachez que le taux de rendement après impôt est plus favorable au Canada que dans la plupart des autres pays producteurs.

Ainsi, une société pétrolière exploitant au Canada et assujettie au taux d'impôt courant, bénéficiera d'un taux de rendement après impôt de 27.7 p. 100. En Norvège, le taux de rendement d'un seul projet sera de 18.3 p. 100, au Royaume-Uni, de 24.4 p. 100 et aux États-Unis, de 21.6 p. 100. C'est ce que rapporte l'argent investi. Si on compare les réductions après impôt pour chaque $100 de frais d'exploration, on constate qu'une société étrangère exploitant aux États-Unis verse $54 pendant que la même société exploitant au Canada, ne dépense que $40.

• (2040)

A cause des promesses de la géologie, il est beaucoup plus encourageant d'entreprendre des travaux de prospection pétrolière et gazière au Canada qu'aux États-Unis. En effet, aux États-Unis chaque pied foré permet de découvrir 12 barils de pétrole alors qu'au Canada le rapport est de 43 barils par pied foré. Aux États-Unis, le forage d'un pied permet de découvrir 200,000 pieds cubes de gaz contre 860,000 au Canada. C'est donc dans cette conjoncture que les sociétés pétrolières et gazières sont invitées à investir dans notre pays. Les conditions sont favorables aux sociétés canadiennes et les observations faites par un certain nombre de petites sociétés canadiennes au sujet des mesures prises par le gouvernement de l'Alberta et celui du Canada les deux derniers mois sont particulièrement intéressantes. Même pour les sociétés étrangères, le Canada demeure un endroit où il est plus profitable d'investir que partout ailleurs au monde. Telle est la situation aujourd'hui et le gouvernement ne va rien y changer.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Bien que la Chambre n'ait pas nécessairement donné son consentement, je crois savoir que certains représentants se sont mis d'accord pour que

la présidence cède la parole au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), puis au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et enfin au député de Capilano (M. Huntington). Quelqu'un souhaiterait-il faire une observation à ce sujet ou bien puis-je procéder de cette façon?

M. Nielsen: D'accord.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, un éditorial de la livraison d'ajourd'hui du *Sun* de Toronto intitulé «Le plan de Paul» m'a rappelé que la publicité rapportait. Il est plutôt ironique de se le faire rappeler par un journal qui n'a pas toujours été en faveur de la publicité gouvernementale dans le passé, mais il faut dire que l'on reproche là au gouvernement de ne pas avoir assez annoncé le programme canadien de renouvellement des hypothèques. Tout d'abord, je voudrais m'inscrire en faux contre cette déclaration. Je me rappelle très bien, comme les autres députés d'ailleurs, j'en suis persuadé, les plaintes qui ont été exprimées après la présentation du budget à l'effet que des annonces publicitaires dans les journaux étaient prévues et que l'on avait déjà réservé de l'espace à cette fin pour que le gouvernement puisse annoncer le programme le lendemain du dépôt du budget. Je trouve plutôt ironique que l'on nous accuse de ne pas avoir annoncé suffisamment le programme. Je me rappelle très bien que certains de nos vis-à-vis ont brandi une annonce publicitaire dans un journal intitulé: «Attention, propriétaires» et l'ont vertement critiquée.

Ce qui est plus important encore c'est que le programme a été annoncé, car la majorité des députés l'appuyaient. Il a été ensuite annoncé un peu partout dans les journaux du pays. Nous avons repris cette annonce à plusieurs reprises afin d'attirer l'attention des Canadiens renouvelant leur hypothèque sur ce programme. J'ai distribué des documents et des trousses d'information sur le programme à tous les députés à la Chambre, afin qu'ils puissent le faire connaître à leurs électeurs qui se mettent en rapport avec eux pour obtenir de plus amples renseignements.

Je m'en prends au journal de Toronto qui affirme que le programme n'a pas été assez annoncé. Je sais qu'il y a eu une certaine publicité gratuite. Des journaux comme le *Financial Post* ont livré des observations qui, même si elles n'ont pas toujours été favorables, n'en ont pas moins constitué, je le suppose, une sorte de publicité gratuite.

Il est évident que je ne peux qu'accepter l'affirmation selon laquelle la publicité rapporte et que nous devrions parler davantage de nos programmes gouvernementaux, mais je n'accepte cependant pas les remontrances du *Sun* de Toronto à cause du contenu même de l'article. Ceux qui critiquent le manque de publicité ont prétendu que 400 personnes seulement ont répondu à nos annonces. Nous savons que nous avons reçu 1,400 réponses. Nous savons également que nous avons approuvé un millier de demandes. Nous savons aussi qu'à la suite de la dernière annonce publiée à l'échelle nationale 7,766 personnes ont écrit pour demander des renseignements complémentaires. Évidemment, je suis obligé de faire de la réclame lorsque, par exemple, le critique officiel du parti conservateur déclare par erreur que ce régime prévoit une subvention de $300 alors qu'en réalité il s'agit de $3,000. Cet après-midi, le critique du logement du Nouveau parti démocratique a de nouveau prétendu qu'environ 300 personnes avaient présenté une demande, alors que nous en avons déjà approuvé plus d'un millier.

D'où vient ce régime? Je crois qu'il vaut la peine d'en parler. En avril 1980 le discours du trône annonçait que le gouvernement allait, et je cite:

> . . . aider ceux pour qui la renégociation de l'hypothèque sur leur maison constituera un fardeau trop lourd en cette période particulièrement difficile, afin de leur éviter le cauchemar d'une saisie hypothécaire.

C'était dans le discours du trône. C'est ainsi que le programme a démarré. Voilà l'engagement qu'avait pris le gouvernement. Il tient promesse en établissant ce régime.

Ensuite on a prétendu que le gouvernement pourrait instaurer ce régime sans se lancer dans un important programme de subventions. Je le précise, car si on nous exhorte à faire de la réclame et à augmenter le budget de ce régime et d'autres programmes, le gouvernement doit évidemment se montrer réaliste et proposer des mesures efficaces en tenant compte de toutes les demandes auxquelles il doit répondre.

Récemment, le critique du logement de l'opposition officielle a présenté, en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion que je trouve inacceptable. Voici ce que disait cette motion:

> Que la Chambre charge le ministre des Finances de rétablir les dispositions régissant les IRLM et d'assigner les fonds affectés au Régime canadien de construction de logements locatifs à des coopératives d'habitation sans but lucratif, dans la déclaration financière et économique qu'il fera à la Chambre.

Le ministre a promis de faire une déclaration à la Chambre. On a constaté qu'un besoin se faisait sentir. J'ai rappelé cet après-midi aux députés des deux côtés de la Chambre que nous avons déjà pris des mesures pour aider les Canadiens qui nous ont fait part des graves difficultés qu'ils éprouvaient. L'automne dernier, les taux d'intérêt dépassaient 20 p. 100. Certains électeurs m'ont écrit pour me demander ce que je pourrais faire au moment de la présentation du budget et par la suite. Je suis très heureux que nous ayons instauré ce programme et que le ministre des Finances (M. MacEachen) y ait affecté 350 millions de dollars. Nous avons pu aider bon nombre de familles canadiennes. Nous ne nous sommes pas contentés d'aider uniquement les propriétaires en difficulté dont le cas m'a été signalé par écrit par certains députés. Je le répète, nous avons pu aider plus d'un millier de familles grâce à ce régime. C'est un programme qui tient compte des problèmes financiers des familles canadiennes. Une fois qu'une famille a payé jusqu'à 30 p. 100 de son revenu pour le principal de la dette, les intérêts et les impôts au moment du renouvellement de son hypothèque, le gouvernement peut l'aider soit en reportant le paiement des intérêts soit en lui accordant une subvention directe jusqu'à concurrence de $3,000. Ce régime devait être financé. Le gouvernement s'y était engagé dans le discours du trône. Les fonds nécessaires ont été mis de côté et le ministre des Finances a affecté 350 millions de dollars au régime. Nous savons qu'en affectant des fonds pour satisfaire à ce besoin bien précis des Canadiens, nous réduisons les fonds disponibles pour satisfaire à d'autres besoins dont les électeurs font état à leurs députés. Les Canadiens qui font face à d'autres problèmes à cette époque difficile demandent aussi de l'aide. Comme nous traversons des moments difficiles et que l'argent se fait rare, on voudrait que le gouvernement trouve un moyen de fournir une aide pratique aux Canadiens, compte tenu de leurs besoins. Par ailleurs, le gouvernement doit aussi reconnaître que tout l'argent affecté aux divers programmes provient des contribuables. Nous nous en rendons tous compte. Nous avons donc établi nos priorités. Nous avons mis certains

fonds de côté et essayé, dans la mesure du possible, de faire savoir au public que ces fonds avaient été affectés et comment ils seraient utilisés. Je tiens à signaler aux Canadiens qui ne sont pas visés par des programmes précis, que j'espère sincèrement que tous ceux qui ont fait des sacrifices pour payer leur hypothèque appuieront le gouvernement et accepteront d'aider ceux qui en ont besoin. Le gouvernement doit d'abord aider ceux qui en ont le plus besoin. Près de la moitié des Canadiens louent leur logement et n'accumulent pas ainsi un avoir susceptible de répondre à leurs besoins de logement. Nous espérons qu'ils se consoleront à l'idée qu'ils viennent en aide aux Canadiens qui, autrement, seraient forcés non seulement de perdre leur maison, mais également de chercher un logement à louer, ce qui est difficile à trouver.

Enfin, pour ce qui est des Canadiens qui ne consacrent pas 30 p. 100 de leur revenu au logement, nous espérons que l'aide offerte aux termes du régime canadien de renouvellement hypothécaire sera utile à ceux qui se verraient obligés, autrement, de renoncer à leur maison. A cette fin, le gouvernement se doit de réviser ses priorités et d'énoncer les mesures qu'il estime importantes en cette période difficile.

• (2050)

Le critique en matière de logement du parti conservateur a dit que le ministre des Finances devrait relancer le programme des IRLM. En tant que ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, je ne puis défendre une telle proposition. A mon avis, elle n'aidera pas les Canadiens qui ont le plus grand besoin de logements. Parmi eux, bien entendu, se trouvent les locataires qui ont du mal à en trouver un. Lequel d'entre vous n'a jamais entendu parler de personnes qui cherchent un logement abordable? Au lieu d'appuyer le programme des IRLM, qui était au départ un programme de stimulants fiscaux pour les Canadiens désireux de profiter d'un abri fiscal nous avons préféré allouer le montant de 350 millions de dollars aux gens qui cherchent un logement à louer.

Le régime canadien de logement locatif visait à créer 30,000 logements locatifs de taille moyenne au Canada, dont un tiers serait destiné aux Canadiens aux moyens très restreints et qui sont donc subventionnés par le gouvernement fédéral et de nombreux gouvernements provinciaux, en payant un loyer qui est fonction de leur revenu. A notre avis, ce régime vient en aide aux gens qui devront louer, à ceux qui ont besoin d'aide pour payer leur loyer ainsi qu'aux handicapés. Cinq pour cent de tous ces logements sont destinés aux handicapés. A notre avis, ce programme est une façon beaucoup plus efficace de rendre service aux gens qui ont des besoins réels et urgents.

Je ne puis approuver la motion du critique en matière de logement du parti conservateur qui demande le rétablissement du programme des IRLM. Ce ne serait pas une initiative judicieuse, à une époque où les ressources sont rares. Par définition, cela nous obligerait à choisir les secteurs où une aide s'impose en priorité. A notre avis, les initiatives que prend le gouvernement par l'entremise des régimes canadiens de renouvellement hypothécaire et de logement locatif visent un autre objectif: créer rapidement des emplois—même si cela ne va pas aussi vite que nous le souhaiterions—dans le bâtiment. Je regrette que la Chambre n'ait pas accepté en décembre dernier d'adopter aussitôt cette mesure législative comme je le lui demandais alors. Les programmes auraient pu de cette façon être mis en œuvre plus tôt. Le Régime canadien de construction de logements locatifs va permettre de construire 30,000 logements et de créer, directement ou indirectement, au moins 60,000 années-personnes dans le secteur de la construction.

Le gouvernement satisfait ainsi à des besoins sociaux prioritaires tout en apportant des solutions au problème de l'emploi dans l'industrie du bâtiment. La crise de l'emploi dans ce secteur est due au fait que la population n'achète plus de maisons à cause des taux d'intérêt actuels et qu'aux États-Unis, qui sont le principal débouché pour le bois de construction canadien, l'industrie du logement est presque deux fois moins active que chez nous.

Non seulement ces programmes répondent aux besoins des nécessiteux, mais ils contribuent à stimuler l'économie et à créer des emplois dans un secteur qui, comme nous le savons tous, a besoin d'attention.

Le gouvernement a pris d'autres mesures en matière de logement depuis la présentation du budget. Je soutiens, et je vais le prouver, que nous nous préoccupons des gens dans le besoin. Et ce faisant, nous créons des emplois. En fait, la motion de l'opposition nous demande justement de nous pencher sur ce problème. C'est ce que nous faisons, monsieur l'Orateur. Prenez, par exemple, le programme canadien de rénovation des maisons. Il vise à accorder une subvention maximum de $3,000 aux familles qui gagnent moins de $30,000 par an pour rénover leur maison. Entre $30,000 et $48,000 la subvention accordée diminue progressivement.

Ce régime doit aider les propriétaires de maisons qui ont du mal à payer les rénovations aux taux d'intérêt actuels. Il aura également deux autres résultats. D'abord, cela créera 10,000 années-personnes d'emplois supplémentaires dans le secteur du bâtiment, qui éprouve tellement de difficultés. En outre, pour toucher la subvention de $3,000 il faut dépenser au moins $6,000. Grâce à cette formule, le secteur privé finance lui aussi les secteurs où il faut créer des emplois. C'est une mesure efficace qui a été bien accueillie. De nombreuses localités se sont prévalues de ce programme dont les fonds ont été affectés en quasi-totalité.

L'amélioration du programme d'isolation thermique visait également à aider les personnes qui ont besoin d'aide en leur accordant une subvention de $500. Ce programme est maintenant offert pour les maisons construites jusqu'à 1971 au lieu de 1961. Ce programme, qui permettra d'économiser l'énergie, donnera de l'emploi à 20,000 Canadiens.

Tout à l'heure, j'ai parlé des critiques publiées aujourd'hui dans le *Sun* de Toronto et qui nous rappellent que la publicité est toujours payante. J'en profite pour répondre aux critiques et aux observations des députés d'en face en signalant que tous ces programmes sont à la disposition du public. Ils permettront aux familles les plus durement touchées par les taux d'intérêt élevés de rénover leur maison, d'en acheter une, de trouver un logement à louer et de bénéficier d'autres formes d'aide. Ces régimes ont été étudiés, ils sont en place et peuvent servir les Canadiens. Les moyens existent, mais ils ne sont pas pleinement employés. Je pense avoir démontré que la mise en œuvre de ces régimes aura les effets suivants: ils donneront du travail aux ouvriers canadiens; ils vont créer des emplois pour les gens

qui possèdent ces métiers et qui sont sans travail; ils vont injecter de l'argent dans l'économie, ou plutôt devrais-je dire le faire sortir des banques, le faire travailler pour créer des emplois dans ces métiers.

• (2100)

Je pense que mes observations concordent avec le but visé par la dernière partie de la motion présentée aujourd'hui par l'opposition, celle qui fait appel à la collaboration. Ce que je demande, monsieur l'Orateur, c'est la bonne volonté et la collaboration de tous les députés qui ont fait appel au gouvernement pour certains de ces régimes, afin qu'ils fassent jouer ces régimes au profit de leurs commettants qui n'en connaissent peut-être pas l'existence, comme le dit aujourd'hui le *Sun* de Toronto. Je suis partisan d'utiliser nos ressources d'une façon qui, d'abord, aide ceux qui sont dans le besoin et qui, ensuite, soutienne l'économie et redonne du travail aux gens. Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que ce genre de collaboration est recherchée de tous les députés, quelles que soient leurs convictions ou leur appartenance politiques.

M. Nielsen: Allez-vous voter en faveur de la motion?

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le discours que nous a servi le ministre des Finances (M. MacEachen) cet après-midi, c'est la litanie habituelle des apologies qu'il nous ressasse depuis quelques années. C'est autre chose que les discours qu'il faisait et les projets de loi qu'il appuyait quand il était ministre du Travail, puis ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, quand il collaborait à la création du Régime de pensions du Canada et du régime d'assurance frais médicaux qui ont été si avantageux pour les Canadiens. Depuis quelques années, il est l'un des députés conservateurs du gouvernement actuel. Il est devenu un jouet entre les mains de ces services qui lui donnent constamment de mauvais conseils, des conseils qui nous ont valu le plus fort taux de chômage dans l'histoire du Canada, le plus fort taux d'inflation, et une situation qui ne cesse de s'aggraver presque de jour en jour.

Dans son discours de cet après-midi, le ministre a voulu nous prouver par des chiffres que nos difficultés sont peu de choses en comparaison de celles des autres pays.

Nous avons décidé de relever ce défi et avons obtenu les données indiquant le revenu par habitant en 1968, année où le premier ministre (M. Trudeau) a été élu pour la première fois, et celles de 1980, aux fins de comparer les deux années. Nous n'avons pu obtenir tout ce que nous cherchions. Cependant, dans l'annuaire de l'Organisation des Nations Unies de 1979-1980, nous avons trouvé la moyenne du revenu par habitant pour un certain nombre de pays industrialisés en 1970 et 1978. Les chiffres sont très révélateurs, monsieur l'Orateur, et contredisent carrément ce que le ministre a affirmé cet après-midi. En 1970, le revenu par habitant au Canada tenait le troisième rang après la Suède et les États-Unis. En 1978, le Canada occupait le huitième rang après la Suisse, l'Allemagne, la Suède, le Danemark, les États-Unis et les Pays-Bas. Il y a mieux que cela. En 1970, le revenu moyen par habitant au Japon n'était que de la moitié du revenu canadien et le Japon nous avait presque rattrapé en 1978. Je tiens à souligner que je n'inclus pas les pays de l'OPEP tels l'Arabie Saoudite et le Koweït; il y a quelques semaines, le premier ministre a reproché au chef de mon parti de tenir compte de ces pays. Je ne parle que des pays industrialisés.

Quand le ministre affirme que notre pays s'en tire bien, monsieur l'orateur, il se trompe carrément. Il a admis que nous traversions une récession, une récession plus grave et plus longue que tout ce qu'on avait pu prévoir. Ce n'est pas tout à fait vrai. La crise est plus grave et plus longue que ce que les experts du ministre avaient prévu. Car d'autres experts avaient prévu avec justesse ce qui se passe aujourd'hui. Le ministre affirme que nos grands ennemis sont les taux d'intérêt, l'inflation et la rareté des investissements. C'est vrai, monsieur l'Orateur, il a aussi dit qu'il n'existait pas de solutions simples à nos problèmes et c'est également vrai. Ensuite, il a dit que la première priorité du gouvernement consistait à créer des emplois et à faire en sorte de ralentir l'inflation. C'est ce que le gouvernement n'a cessé de répéter depuis six ans et, pour en arriver à cet objectif du ministre des Finances et du Gouverneur de la Banque du Canada, nous devons subir des taux d'intérêt élevés. Comment allons-nous relancer l'économie et amener les gens à investir si les sociétés ne réalisent pas de bénéfices, si elles utilisent moins de 70 p. 100 de leur capacité et paient des taux d'intérêt de 19 et 20 p. 100? Comment allons-nous amorcer la relance aussi longtemps que l'intérêt sur l'épargne sera de l'ordre de 13 à 16 p. 100 pour les dépôts à terme, et si l'on tient compte que les obligations d'épargne du Canada émises l'an dernier rapportaient 19.5 p. 100? Les gens qui peuvent se permettre de faire des économies ne sont pas totalement stupides. Ils ne vont pas placer leur argent, même dans des valeurs sûres, quand ils retirent au mieux 6 ou 7 p. 100 et que leurs actions ont perdu ces dernières années 25 p. 100 et plus de leur valeur.

Comme d'habitude, monsieur l'Orateur, le ministre n'avait pas de véritables conseils à donner aux Canadiens. Le premier ministre nous dit depuis quelque temps qu'il faudra nous serrer la ceinture. Que disent le premier ministre et le ministre des Finances? Que les Canadiens devraient se contenter de hausses de salaires ou de traitement de 6 ou 7 p. 100. Monsieur l'Orateur, le coût de la vie a augmenté au cours de la dernière année de presque 11.5 p. 100. Le ministre des Finances et le premier ministre demandent donc aux Canadiens d'accepter de réduire leur niveau de vie de 5 ou 6 p. 100. Si l'on convainquait les Canadiens de réduire leur niveau de vie ou leur pouvoir d'achat de 5 ou 6 p. 100, au moment où l'industrie fonctionne à moins de 70 p. 100 de sa capacité, on ne réussirait qu'à rendre encore plus précaire la situation de l'industrie et du commerce au Canada. Aussi, monsieur l'Orateur, je maintiens qu'en fait les quelques propositions que vient de nous soumettre le ministre des Finances n'offrent absolument aucun espoir aux Canadiens.

On peut en dire autant du discours du chef de l'opposition officielle (M. Clark). Il affirme que nous devons faire renaître la confiance dans le cœur des Canadiens. Je lui demande, comme je l'ai demandé au ministre des Finances il y a quelques instants: comment peut-on raviver la confiance des Canadiens dans notre économie, comment peut-on les convaincre d'investir dans l'industrie et d'en améliorer la productivité quand ils voient ses usines produire bien moins qu'à pleine capacité? Pourquoi investir dans de nouvelles usines et du matériel alors que l'industrie ne parvient même pas à vendre ce qu'elle produit à l'heure actuelle avec les usines et le matériel existants? Pourquoi investiraient-ils dans l'industrie canadienne alors qu'ils peuvent placer leur argent dans des obligations du gouvernement ou des dépôts à terme et réaliser beaucoup plus qu'ils ne pourraient le faire en achetant des valeurs même de tout premier ordre?

• (2110)

Puis, le chef de l'opposition a dit qu'il fallait que le gouvernement réduise ses dépenses. Il a bien pris garde de ne pas dire quel genre de restrictions préconiserait un gouvernement conservateur. Autrement dit, où s'exerceraient les restrictions. Certains députés conservateurs n'ont pas été aussi prudents que leur chef l'a été aujourd'hui. Depuis novembre 1980, des députés conservateurs n'ont pas rarement exprimé leur admiration pour le genre de politique mise en œuvre aux États-Unis par le gouvernement du président Reagan. Jetons donc un coup d'œil à ces mesures que certains conservateurs admirent beaucoup, je crois. Regardons seulement ce que le président Reagan a fait pour restreindre l'économie américaine. Il a sabré dans l'assurance-maladie et l'assurance frais médicaux. Il a très sévèrement réduit le programme de jetons alimentaires qui, aux États-Unis, est ce qui ressemble le plus à notre système d'allocations familiales. Il a sabré dans l'aide financière aux municipalités et aux États américains. Il a réduit les subventions aux universités américaines. Il a diminué l'aide à la recherche et au développement et il a encouragé la réduction des prestations de la sécurité sociale américaine.

Si c'est le genre de modération en laquelle ont foi les députés conservateurs, ils devraient le dire franchement aux Canadiens.

M. Gamble: Vous aussi.

M. Orlikow: A mon avis, les députés conservateurs devraient dire aux Canadiens de quelle manière ils proposent de comprimer les dépenses du gouvernement. S'ils le leur disaient, les Canadiens ne voudraient certainement pas appuyer un parti qui préconise ce genre de programmes.

M. Gamble: Et les largesses?

M. Orlikow: J'aimerais bien que le député nous dise, si jamais son tour vient de prendre la parole, ce qu'il entend par largesses. Le régime d'assurance-maladie est-il une largesse?

M. Gamble: Et l'aide à l'étranger?

M. Orlikow: La sécurité sociale est-elle une largesse?

Une voix: Et la société Radio-Canada?

M. Orlikow: L'assurance hospitalisation est-elle une largesse? Voilà le genre de largesses que je voudrais vois se poursuivre et se développer. Si les députés tiennent à réduire ces programmes, ils devraient nous le dire.

Le chômage a atteint un niveau critique, un niveau sans précédent depuis 40 ans. Certains économistes, les uns titulaires d'une chaire dans nos universités canadiennes, les autres occupant un emploi sûr et bien rémunéré au ministère des Finances ou encore les membres économistes du Conseil économique, nous disent que nous ne devrions pas tant nous préoccuper du chômage, que ce n'est pas très grave. On nous dit que nous sommes entrés dans l'ère post-industrielle et qu'il nous faut accepter le fait que l'industrie manufacturière est appelée à disparaître graduellement. J'aimerais bien que quelques-uns de ces soi-disants experts viennent parler à certains de mes électeurs.

J'ai rencontré l'un d'entre eux la semaine dernière. Il a quitté le Portugal pour venir s'établir au Canada en 1959 parce qu'on lui avait dit et qu'il avait lu que le Canada était un pays plein de promesses. Il est venu ici prêt à travailler, et il a travaillé durant 13 ans service de la conserverie canadienne Swift à Winnipeg. La société Swift est une multi-nationale. C'est l'un des géants de l'alimentation. Après y avoir travaillé toutes ces années, il a perdu son emploi parce que la société Swift du Canada a fermé son usine de Winnipeg en mettant 600 personnes à pied. Il a trouvé un nouvel emploi chez un autre géant canadien, un emploi d'aide-mécanicien au Canadien Pacifique. Il faisait du bon travail mais après deux ans et demi, à cause d'un ralentissement de l'économie, il a été licencié. Je voudrais bien que ces soi-disant spécialistes qui ne prennent pas le chômage au sérieux s'entretiennent avec mon commettant et avec les milliers d'autres Canadiens qui, sans que ce soit de leur faute, se retrouvent sans travail.

Comme le ministre des Finances l'a dit ce soir, il y a 1,25 million de chômeurs dans le pays. Mais ce sont les chiffres officiels. Le ministre et les autres députés de la Chambre savent que ces chiffres n'englobent que les chômeurs qui cherchent activement du travail. Il y a des régions au Canada, Terre-Neuve, le Cap-Breton, la Gaspésie et la région entre-les-lacs au Manitoba, où il est futile de chercher du travail. Les gens ont cessé de chercher du travail dans ces régions et ils ne sont pas inclus dans la statistique. Il y a probablement 300,000 ou 400,000 chômeurs de plus que ce que disent les chiffres officiels.

Le nombre des faillites a augmenté de près de 40 p. 100. Tous les mois, par les temps qui courent, de 800 à 900 entreprises déclarent faillite. Il est probable que pour chaque entreprise qui fait faillite quatre ou cinq autres ferment volontairement leurs portes avant d'en arriver à cette triste extrémité. Ce ne sont plus uniquement les manœuvres travaillant dans les secteurs à faible croissance qui se retrouvent en chômage. A l'heure actuelle, les petites entreprises peu rentables ne sont plus les seules à faire faillite. Le nombre des postes vacants pour lesquels on réclame des comptables, des cadres supérieurs, des scientifiques, des ingénieurs et des membres d'autres professions libérales a diminué de 47 p. 100 depuis un an. Les diplômés d'université ont de plus en plus de mal à se trouver un emploi. Statistique Canada nous apprend que 32,000 cadres et administrateurs sont en chômage. Je suis sûr que chacun des députés connaît dans sa circonscription un cadre moyen ou supérieur dans la cinquantaine, qui, après 25 ou 30 années de service dans une entreprise, se retrouve soudainement sans emploi ou mis en disponibilité, ou encore qui découvre du jour au lendemain que son entreprise ferme ses

portes. Dans cette catégorie professionnelle que nous avons toujours crue protégée, le taux de chômage atteint désormais 3.5 p. 100. Ce qui signifie que le chômage n'est plus le seul lot des personnes à revenus faibles, mais aussi celui des personnes à revenus moyens et élevés.

Les faillites ne sont plus uniquement le lot de petites entreprises inefficaces; de plus en plus de sociétés bien établies, qui s'étaient tirées de la crise des années 1930, doivent maintenant déclarer faillite. Nos grandes sociétés ont de plus en plus de mal à affronter cette période difficile. D'après un article paru dernièrement dans le *Wall Street Journal*, Massey serait de plus en plus menacée de venir grossir les rangs des sociétés en faillite. Les analystes de Merrill Lynch Royal Securities, dans un rapport sur le secteur minier, citent sept compagnies qui sont au bord du gouffre, à cause d'une situation financière déjà précaire ou qui pourrait le devenir. Ce sont: Brenda, Denison, Falconbridge Nickel, Hudson Bay Mining, Inco, Sherritt Gordon et Teck. Il n'y a là rien d'étonnant quand on sait que les paiements d'intérêts mènent ces entreprises à la ruine.

M. Huntington: C'est juste.

M. Orlikow: Selon certains rapports financiers, 66 p. 100 des liquidités des sociétés servent maintenant à payer les intérêts. Par contre, il y a à peine un an, le quart de toutes les liquidités des sociétés étaient consacrées au paiements d'intérêts.

Je présume que les députés progressistes-conservateurs trouvent cela drôle parce qu'ils sont partisans des taux d'intérêt élevés.

M. McDermid: Ne soyez pas ridicule.

M. Orlikow: L'an passé, la société Massey-Ferguson a versé 187 p. 100 de ses liquidités intérêts, et la société Global Communications, 167 p. 100. Ces sociétés ne vont pas pouvoir continuer bien longtemps à ce rythme-là.

On ne cesse pas de nous répéter qu'il faut faire baisser le taux d'inflation. L'accord entre le gouvernement central et les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan prévoit que le prix d'un baril de pétrole au Canada augmentera de $10.25 au cours des 13 prochains mois. Chaque fois que le prix d'un baril de pétrole augmente de $1, le coût de la vie grimpe de 0.5 p. 100. A cause des coûts énergétiques, le coût de la vie augmentera de presque 5 p. 100 d'ici un an.

Comment réduire le coût de la vie avec de telles augmentations? On n'a jamais versé autant de prestations d'assurance-chômage; en mars dernier, elles étaient de 48 p. 100 plus élevées qu'elles ne l'étaient un an plus tôt. De toutes les villes, les unes après les autres, nous recevons des rapports faisant état de l'augmentation soudaine du nombre d'assistés sociaux. Cela, parce qu'un grand nombre de chômeurs ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage. Le processus s'accélère—un nombre de plus en plus grand de personnes qui ont été mises à pied l'année dernière épuiseront leurs prestations pour se retrouver parmi les assistés sociaux.

• (2120)

Les députés de notre parti sont d'avis qu'il est absolument insensé de verser des centaines de milliers de dollars à des personnes qui veulent et qui peuvent travailler. Ces personnes pourraient produire un grand nombre de choses dont nous avons besoin au Canada et, pourtant, elles sont assises chez elles à attendre leur chèque d'assurance-chômage ou d'aide sociale.

Je veux profiter des quelques minutes qui me restent pour faire des suggestions concrètes sur la façon d'aborder la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons. Je veux mentionner certaines mesures importantes qui, d'après nous, devraient être prises. Nous croyons que le gouvernement devrait abandonner sa politique de taux élevés d'intérêt. Il devrait admettre que la politique adoptée sur les conseils du sous-ministre des Finances et du gouverneur de la Banque du Canada, est un échec. Ce qu'il nous faut, c'est un taux d'intérêt fait au Canada qui suivrait de beaucoup plus près l'augmentation réelle du coût de la vie que l'écart actuel de 5 ou 6 p. 100. Il nous faut d'urgence un programme de logement qui relancerait l'industrie forestière, la construction, l'industrie du meuble et l'industrie des appareils électro-ménagers. Nous sommes d'avis qu'il faudrait investir la somme de 500 millions pour construire cette année 50,000 maisons de plus que prévu, ce qui entraînerait la création de 100,000 emplois. Nous voulons que le gouvernement réduise les taxes de 2 milliards, ce qui profiterait essentiellement aux Canadiens, à revenu faible et moyen.

M. Kelly: La Reaganéconomie.

M. Orlikow: Non, pas la Reaganéconomie. Le président Reagan accorde des réductions fiscales aux personnes ayant des revenus élevés. C'est tout à fait le contraire de ce que nous préconisons.

Les Canadiens ont besoin d'une réduction d'impôt pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. Cela créerait à notre avis 50,000 nouveaux emplois. Nous voudrions que le gouvernement adopte une politique qui permettrait la relance de l'industrie de transformation qui n'est plus que le reflet de ce qu'elle était il y a quelques années. Nous croyons que le gouvernement devrait prendre ces mesures qui créeraient des emplois pour les Canadiens. Il n'y aurait peut-être pas d'emplois pour tous les Canadiens parce que le monde traverse une période de récession. Mais devons-nous accepter le fait qu'un million et quart de Canadiens doivent être en chômage? Il nous faut une politique de plein emploi plutôt que les politiques suivies jusqu'à maintenant par le gouvernement.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté le ministre chargé du logement je me suis dit qu'il faudrait relire la motion à l'étude ce soir. La voici:

> Que la Chambre donne son accord pour que le gouvernement agisse immédiatement afin de diminuer les taux d'intérêt, stimuler la production, les investissements et l'emploi, raffermir le dollar et réduire le taux d'inflation.

La réduction des taux d'intérêt est la seule mesure que nous puissions prendre pour sauver notre économie. Lorsque cette dernière se sera effondrée, les taux d'intérêt seront plus bas, tout le monde est d'accord là-dessus. Voulons-nous que les taux d'intérêt plafonnent de nouveau à 5 p. 100 et que personne ne puisse emprunter? Voilà ce qui se passera si le gouvernement poursuit sa politique actuelle. Des milliers d'autres Canadiens vont se retrouver avec un compte en banque et un moral à zéro si le gouvernement et la bureaucratie continuent à imposer ce genre de discipline économique. D'accord, il va falloir réduire ses exigences matérielles, mais le gouvernement veut-il également que les gens renoncent au travail, à la réussite et à la sécurité?

Le gouvernement et la grande majorité des Canadiens diffèrent d'avis seulement sur la question de savoir s'il faut abaisser les taux d'intérêt maintenant ou attendre qu'un grand nombre d'autres Canadiens viennent s'ajouter à la liste des victimes des politiques actuelles. Les avantages de taux d'intérêt moins élevés sont nombreux. D'abord, la production de nos industries, c'est-à-dire nos exportations, soutiendraient mieux la concurrence. Ensuite, grâce à des taux d'intérêt plus raisonnables, nous pourrions une fois de plus recommencer à investir dans la construction et la modernisation des usines. La construction de logements redeviendrait rentable dans notre magnifique pays. Les frais d'emprunt du gouvernement diminueraient sensiblement. Ce terrible fardeau assumé par les Canadiens en serait considérablement allégé. Si les taux d'intérêt baissaient, les recettes fiscales du gouvernement augmenteraient de beaucoup. Ajoutons à cela, la réduction des paiements de transfert pour financer l'assurance-chômage et le bien-être social. L'accroissement des recettes du gouvernement entraînerait une baisse du déficit fédéral.

L'une des deux principales objections soulevées par tous ceux qui participent directement ou indirectement aux politiques actuelles du gouvernement pour s'opposer à la baisse des taux d'intérêt c'est l'aggravation des poussées inflationnistes. J'avais de la peine à en croire mes oreilles lorsque j'ai entendu le ministre des Finances (M. MacEachen) déclarer aujourd'hui à la Chambre que la baisse des taux d'intérêt provoquerait une hausse de l'inflation. Je tiens à dire aux députés du gouvernement et à leurs conseillers qui ne cessent de tenir de tels propos que c'est plutôt le contraire qui se produira. La hausse des taux d'intérêt n'a pas permis de faire baisser le taux d'inflation au Canada. Elle a provoqué une diminution de l'inflation aux États-Unis, mais les taux d'intérêt y étaient élevés parce que le marché de l'Euro-dollar avait fait baisser les réserves américaines. Notre problème est différent. Nous pouvons contrôler notre propre destinée si nous gérons nos affaires comme il se doit. Dans le monde entier, c'est dans les pays où le taux d'intérêt est le plus faible que l'on retrouve le taux d'inflation le plus bas. Les ouvrages spécialisés, les tableaux statistiques et les articles de magazines sont là pour le prouver. Il n'est pas logique que les entreprises soient obligées d'inclure dans leurs prix le coût élevé du service de leur dette.

Le second argument que le gouvernement et ses conseillers ne cessent de nous lancer à la tête pour s'opposer à la baisse des taux d'intérêt, c'est la faiblesse de notre devise. Aujourd'hui, j'ai entendu le ministre affirmer à la Chambre que la diminution des taux d'intérêt ferait chuter la valeur de notre monnaie. Je dis à nouveau aux députés du parti au pouvoir que c'est le contraire qui se produira. Dans le monde entier, ce sont les pays où les taux d'intérêt sont les plus faibles qui ont les monnaies les plus fortes. Il suffit de prendre le cas de la Suisse et du Japon. En Suisse, les taux d'intérêt se situent aux alentours de 6 p. 100; au Japon, ils s'établissent dans le voisinage de 7.75 p. 100. Or ces deux pays possèdent des monnaies fortes. La solidité de leur devise est dans une grande mesure la conséquence directe du fonctionnement normal des futurs marchés de change. Pourquoi n'en tirons-nous pas leçon au Canada?

Je voudrais maintenant aborder la partie de la motion où il est question de «stimuler la production, les investissements et l'emploi». A la longue, les Canadiens ont nécessairement un niveau de vie proportionnel à leur production. Pour retrouver notre niveau de vie antérieur et ne pas perdre les possibilités que nous offre ce pays très vaste et très riche qu'est le nôtre, il faut que nous améliorions tous nos perspectives d'emploi, de réussite et de sécurité. L'augmentation de la production, des investissements et des emplois exige que nous disposions constamment d'un pouvoir d'achat supérieur et que nous ayons foi dans notre marché intérieur en réalisant en particulier des investissements productifs. Il n'est pas bon que les gens placent leurs économies et leurs capitaux à des taux d'intérêt oscillant entre 15 et 20 p. 100. Les secteurs pionniers qui permettent de créer des emplois, de moderniser les usines et de produire des biens ont besoin de cet argent. Pour écouler une production accrue il faut également des marchés d'exportation. Les marchés tant de consommation nationale que d'exportation récoltent le maximum d'avantages d'un financement à long terme à un coût raisonnable. Autrement dit, les éléments productifs du pays doivent profiter de taux d'intérêt moins élevés et de conditions de financement moins sévères.

Pourquoi le gouvernement libéral a-t-il amené le pays à pratiquer le financement à court terme où les hypothèques se contractent pour un an, à un taux flottant, et sont très difficiles à renouveler pour la plupart des gens?

Pour raffermir le dollar, il nous faut nous attaquer à la politique de la Banque du Canada. L'un de mes collègues en a parlé ce soir. C'est là où nous faisons fausse route à mon avis.

• (2130)

Pour restaurer un climat de confiance et de stabilité et pour réduire l'inflation, il nous faut un dollar solide. Cela veut dire que la Banque du Canada doit posséder des réserves certaines pour répondre à ses obligations prévisibles. A long terme, ces réserves devront être constituées grâce à l'exportation de biens et de services canadiens ou la vente d'avoirs canadiens. Je préfère la première solution.

Une gestion prudente de notre position à court terme, alliée à des emprunts à long terme, peut nous donner une marge de manœuvre suffisante pour prendre des mesures correctives à long terme si nous le désirons. La dévaluation d'une monnaie ne stimule guère les exportations; elle cause plutôt un regain d'inflation.

D'après mes lectures, chaque fois que le dollar canadien baisse de 1c., les pressions à la hausse qui s'exercent sur l'indice coûts-prix augmentent de ⅓ ou de ½ p. 100.

Étant donné que le ministre des Finances a posé un grand nombre de question à mon chef aujourd'hui, je vais l'interroger à mon tour. Pourquoi la Banque du Canada n'emprunterait-elle pas des fonds à moyen et long termes sur les marchés internationaux afin de maintenir des réserves sûres, ce qui nous permettrait de rembourser nos dettes auprès du secteur privé et des entreprises? Le programme de nationalisation mis de l'avant par le ministre de L'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et les réactions du secteur privé ont forcé le gouvernement à puiser 18 ou 19 milliards de dollars dans les réserves du pays. Il nous faut régler ce problème. Ma proposition n'accroîtrait pas notre dette globale à l'étranger. Les débits et les crédits s'équilibreraient.

Voici une autre question: pourquoi la Banque du Canada ne maintient-elle pas un marché à terme du dollar canadien à des niveaux qui permettraient de supprimer toute pression excessive sur les taux d'intérêt au pays?

Pourquoi le gouvernement ne prévoit-il pas dans son budget environ 2 milliards de dollars par an pour les dépenses de fonctionnement déficitaires de la Banque du Canada. On pourrait récupérer bien des fois cette somme grâce à l'impôt sur les bénéfices supplémentaires dans le secteur productif et à la réduction des prestations d'assurance-chômage? A mon avis, le gouvernement pourrait récupérer 30 fois sa mise.

Pourquoi le ministre des Finances ne porte-t-il pas à 30 p. 100 la retenue fiscale sur tous les intérêts payés à l'étranger sur des sommes placées au Canada pour moins de 60 mois?

Encore une autre question: pourquoi le ministre des Finances n'impose-t-il pas des sanctions fiscales sur les augmentations de prix et de salaire pour interrompre la spirale inflationniste actuelle?

Toutes ces mesures allègeraient les pressions qui provoquent à l'heure actuelle au gouvernement et à la Banque du Canada de réduire les taux d'intérêt. Nous ne pourrons jamais reprendre notre place sur la scène internationale tant que nous n'aurons pas entrepris de nous pencher sur la question des taux d'intérêt et de la relance économique. Si c'est ce que nous, Canadiens, voulons, il est temps que le gouvernement passe à l'action.

Si j'ai posé ces questions, c'est que cela devait se faire; elles doivent être examinées et il nous faut une réponse. La science économique fondée sur les théories keynésiennes ne tient pas compte des contraintes qui se sont à nouveau imposées dans la vie courante et dans l'économie. Il faut absolument y remédier si nous voulons enrayer le ralentissement économique actuel.

Passons maintenant à l'autre volet de la motion de l'opposition qui porte sur la réduction du taux d'inflation. L'inflation est vraiment l'ennemi public numéro un. Elle est à l'origine du dilemme que posent les taux d'intérêt et de rajustement actuels, ce qui est certes très pénible pour nous tous.

Il faudra s'imposer certaines restrictions pour arriver à stimuler l'économie, sinon nous aurons souffert en vain. A mon avis il faudra une politique d'ordre fiscal, comme on vient de la préconiser. Il faudra par ailleurs prévoir dans le pacte ou le contrat social avec les travailleurs syndiqués des limites de prix quelconques pour éviter que l'on se remette trop brusquement des épreuves de cette récession et que la spirale inflationniste ne reprenne de plus belle. Je pense que c'est là un élément essentiel d'une reprise à long terme.

Si le gouvernement poursuit sa lancée, il y aura un effondrement complet qui fera des millions d'autres victimes. Il faudra dix ans au moins pour nous en relever. J'ai vécu pendant les années 30. Tout le monde ici ne peut pas en dire autant. Ce fut dur. Voilà pourquoi je suis attaché à tout ce que le pays nous a donné, à moi et aux autres, aux avantages qui ont attiré ici tant de néo-Canadiens. Tout cela est en jeu encore une fois, mais nous savons ce qu'il faut faire pour réussir le coup, si nous en avons la volonté.

Ces méthodes comptables du gouvernement et de la Banque du Canada font plus de tort au pays qu'une énorme catastrophe physique, parce qu'en cas de désastre, de tremblement de terre, par exemple, les gens se mettent au travail et s'organisent sous une forme disciplinée quelconque, car ils savent exactement ce qu'il faut faire pour reconstruire ce qui a été détruit. Mais aujourd'hui ce qu'on entend soupirer et ce qu'on entend crier dans le pays c'est: «Que faire? Qu'est-ce qui arrive?»

L'autre soir, il y avait dans ma circonscription un petit rassemblement tout simple. Normalement il aurait attiré 90 à 150 personnes. Ce soir-là il y en avait plus de 700 qui demandaient: «Qu'est-ce qui se passe? Que faire? N'y a-t-il pas moyen de s'en sortir?»

J'ai posé quelques questions ce soir pendant les quelques minutes à ma disposition, et j'ai présenté quelques suggestions qui, d'une façon ou de l'autre rompront le cercle vicieux de ces économistes keynésiens qui ne peuvent pas, qui ne veulent pas s'occuper des rigidités de l'offre et du jeu de l'offre et de la demande, auquel il faut revenir.

Nous parlons d'un excédent pétrolier. Excédent pétrolier? C'est ridicule. Il n'y a pas d'excédent pétrolier dans le monde. S'il y a jamais eu un exemple de fonctionnement de la loi de l'offre et de la demande, c'est bien quand les gens se sont mis à rouler en voitures moins grosses, à baisser leur thermostat, à diminuer leur consommation. En conséquence, l'offre a augmenté et les prix mondiaux sont tombés. Pourquoi ne pas en revenir à cette loi naturelle fondamentale, au lieu de la fausser?

En l'absence d'impulsion et d'orientation gouvernementales, la seule action positive qui se produit au Canada aujourd'hui c'est l'exode de notre potentiel intellectuel, de notre potentiel de libres entrepreneurs, de ceux qui prennent des risques, qui construisent et qui créent des emplois, et l'exode des capitaux. Je viens de lire que plus de 18 milliards de dollars, je pense, de capitaux privés ont quitté le Canada cette année. Quelle tragédie nationale, quand je vois les entrepreneurs, les talents, les ingénieurs et les hommes d'affaires doués partir chez nos voisins du Sud, où la libre entreprise va survivre à côté des sociétés géantes, parce que leurs lois s'occupent du comportement, parce que leurs lois sur la concurrence permettent à la libre entreprise de survivre. C'est une catastrophe nationale. La politique du gouvernement est en train de vider le pays de sa substance. Nous sommes en train de nous détruire nous-mêmes mentalement et spirituellement, à cause de taux d'intérêt élevés, de taux entretenus par des gens qui croient encore à la doctrine keynésienne. Cette époque est révolue. Un jour nouveau doit se lever.

J'ai assisté à une conférence économique internationale à laquelle participaient des économistes chevronnés. J'ai écouté certains de nos économistes. Ils discutent. Ils n'ont pas de solutions à offrir. Il faudra bien à un moment ou l'autre s'initier à ces nouvelles techniques de gestion qu'utilise la Banque du Canada. Je demande aux ministériels de lire le hansard, de lire quelques-unes des questions que j'ai posées ce soir. Je me demande pourquoi on n'adopte pas ces techniques puisque des experts bancaires internationaux m'ont dit qu'elles étaient à notre portée. La Suisse les a déjà adoptées. Sans les avoir réellement adoptées, le Japon s'inspire des principes fondamentaux. La seule manière d'avoir raison de l'inflation sera d'abaisser les taux d'intérêt. Il faut se préparer à l'ère du GATT et pour cela il faut modifier les lois fiscales, les mesures fiscales et nos programmes qui entravent la création de travail et d'emplois.

Des voix: Bravo!

● (2140)

M. Huntington: Notre pays peut compter sur des compétences, des talents, des techniques, des universités, des ressources humaines et la volonté d'agir. Mais nous devons nous adapter au XXI siècle. Les groupes syndiqués doivent cesser d'exiger plus du système qu'il ne peut offrir. Si le secteur privé doit prospérer à nouveau, les gestionnaires et les propriétaires d'entreprises devront se rendre compte que leurs entreprises doivent servir les travailleurs, les fournisseurs et les consommateurs. Nos lois fiscales doivent être basées sur les coûts fiscaux non sur les bénéfices. Si nous voulons faire partie des pays libre-échangistes, le Canada ne doit pas être membre d'une union douanière qui favorise une partie aux dépens des autres. Mais nous pourrons réussir à condition d'adopter des mesures économiques nouvelles et imaginatives qui nous porteront en plein XXI[e] siècle.

C'est cela qu'il nous faut et c'est ce que réclament du gouvernement, du Parlement, nos jeunes qui sortent des écoles et des universités. Voilà ce que nous devons faire. La tâche nous attend et pourtant nous faisons de la petite politique, nous nous chicanons mesquinement pendant que notre pays tombe en ruine à cause de toutes ces mesures et orientations socialistes, démodées, keynésiennes, du nouvel ordre international. Voyez ce qui se passe en Grande-Bretagne. On a nationalisé industrie après industrie. Certains établissements, où la feuille de paye dépassait les revenus bruts, ont fini par disparaître. Ce pays a eu la rude tâche de ramener ces industries à une gestion du profit minimum. Je reviens sans cesse à ce que le P[r] Florey disait. Le gouvernement contrôle le secteur privé, mais personne ne contrôle le secteur public. Pourquoi alors persister dans ces programmes de nationalisation? A vous, monsieur l'Orateur, et aux députés de l'autre côté de la Chambre, je dis que voter contre cette motion, c'est se prononcer contre l'abaissement des taux d'intérêt, qui est réalisable dans notre pays, si nous décidons nous-mêmes de la conduite à tenir.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Voter contre cette motion, c'est refuser tout stimulant à la production de biens et d'emplois dont nous avons désespérément besoin. Voter contre cette motion, c'est refuser de renforcer le dollar. Ces mesures sont les moyens essentiels d'abaisser le taux d'inflation pour assurer l'avenir de nos enfants et de notre pays.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre! Comme il est 21 h 45 du soir, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire afin de disposer des travaux des subsides.

[*Traduction*]

(L'amendement de M. Deans, mis aux voix, est rejeté.)

● (2150)

(*Vote nº 202*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (M[lle])
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (M[lle])
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (M[lle])
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Speyer
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Vankoughnet
Wilson
Wise
Wright
Young—120.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (M[me])
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (M[me])
Bégin (M[me])
Berger
Blais
Blaker
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (M[lle]) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M[me])
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M[me])
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (M[me])
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M[me])
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle

Les subsides

Messieurs

Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(M^lle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Thomson
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Wenman
Whelan
Yanakis—147.

● (2220)

(La motion de M. Clark, mise au voix, est rejetée.)

(*Vote n° 203*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (M^lle)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (M^lle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald
(M^lle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Riis
Robinson
(Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—126.

Messieurs

Allmand
Appolloni
(M^me)
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(M^me)
Bégin (M^me)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell
(M^lle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(M^me)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M^me)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(M^lle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—144.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 40, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose

Que le crédit 40, au montant de $5,623,000 du ministère de l'Agriculture—Commission canadienne du lait—Dépenses du programme, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 204)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—144.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—126.

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le crédit 40 est adopté.)

● (2230)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1er, MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1er, au montant de $94,142,000 du ministère de la Consommation et des Corporations—Consommation et Corporations—Dépenses du programme, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 205*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—144.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—126.

● (2240)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le crédit 1er est adopté.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 5, DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 5, au montant de $8,871,000 du Département d'État chargé du Développement économique—Administration du pipe-line du Nord—Dépenses du programme, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 206*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—144.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—126.

● (2250)

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1er—ADMINISTRATION

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1er au montant de $17,529,000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—Administration—Programme d'administration, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

Mme le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui!

Des voix: Oui!

Mme le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non!

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés! Puis-je être dispensée de la sonnerie?

Des voix: D'accord!

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

Les subsides

(Vote nº 207)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—144.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—126.

● (2300)

[*Traduction*]

M. Deans: Madame le Président, j'invoque le Règlement pour demander si la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que le vote qui vient de se tenir s'applique aux trois prochaines motions étant donné que l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique se prononceront sur ces trois motions comme ils l'ont fait sur la motion précédente.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le vote auquel nous venons de procéder s'applique aux trois motions suivantes?

M. Nielsen: Si c'est bien le cas, si les néo-démocrates votent comme nous, alors cela nous va.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le vote qui vient de se terminer s'appliquera donc aux motions nos 6, 7 et 8, je crois. Je vais vérifier.

Le prochain vote est le suivant: . . .

M. Deans: J'invoque le Règlement, madame le Président. Mes excuses mais j'avais cru comprendre que le vote s'appliquerait aux motions nos 7, 8 et 9. Je croyais que nous venions de nous prononcer sur la motion nº 6 ou, autrement dit, sur le Crédit 30, portant un montant de $245,758,000, sous la rubrique du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Mme le Président: Nous venons de nous prononcer sur la motion nº 5 pour un montant de $113,944,000. C'est bien cela. Cette page porte le numéro «six» et celle-ci le numéro «7». C'est donc dire que le vote s'applique aux motions nos 7, 8 et 9.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 5, ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 5, au montant de $113,944,000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—Programme de l'énergie—Dépenses de fonctionnement, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 208)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—144.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—126.

(Le crédit 5 est adopté.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 25, ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 25, au montant de $262,000,000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 209)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston

Les subsides

Messieurs

Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—144.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple
Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald
(Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Riis
Robinson
(Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—126.

(Le crédit 25 est adopté.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 30, ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 30, au montant de $245,758,000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—Programme canadien de remplacement du pétrole, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 210)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni
(Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—144.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton

Messieurs

Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald
(Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Riis
Robinson
(Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—126.

(Le crédit 30 est adopté.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT L40, AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit L40, au montant de $299,100,000 du ministère des Affaires extérieures—Agence canadienne de développement international—Prêts, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Suis-je dispensée de faire sonner le timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

Les subsides
(Vote nº 211)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Anguish
Appolloni
(Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Benjamin
Berger
Blackburn
Blaikie
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Broadbent
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
Deans
De Bané
de Corneille
de Jong
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Fulton
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Heap
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hovdebo
Hudecki
Irwin
Isabelle
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Johnston
Joyal
Kaplan
Keeper
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewycky
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Manly
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Miller
Munro
(Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson
(Mlle)
Nystrom
Olivier
Orlikow
Ostiguy
Ouellet
Parent
Parker
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Riis
Roberts
Robinson
(Burnaby)
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rose
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Skelly
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis
Young—169.

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Blenkarn
Bosley
Bradley
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)

Messieurs

Hamilton (Swift Current-Maple Creek)	Mayer	Roche
Hargrave	Mazankowski	Schellenberger
Hawkes	McCain	Scott (Hamilton-Wentworth)
Hees	McCuish	Scott (Victoria-Haliburton)
Hnatyshyn	McDermid	Shields
Howie	McGrath	Siddon
Huntington	McKenzie	Speyer
Jarvis	McKinnon	Stevens
Jelinek	McKnight	Stewart
Kempling	McLean	Taylor
Kilgour	McMillan	Thacker
King	Mitges	Thomson
Korchinski	Munro (Esquimalt-Saanich)	Towers
Kushner	Murta	Vankoughnet
Lambert	Neil	Wenman
La Salle	Nickerson	Wilson
Lawrence	Nielsen	Wise
Lewis	Nowlan	Wright—100.
MacDonald (M^lle^)	Oberle	
MacKay	Paproski	
Malone	Patterson	
	Reid (St. Catharines)	

● (2310)

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Deans: Madame le Président, je me demande si je pourrais à nouveau obtenir le consentement unanime de la Chambre afin que le résultat du vote sur le crédit nº 11 soit le même que celui sur le crédit nº 10 et pour que le résultat du vote sur les crédits nºs 12, 13, 14, 15, 16, 18, 20 et 22 soit le même que celui sur le crédit nº 9.

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à ce que cette motion s'applique aux crédits énumérés par le député de Hamilton Mountain?

M. Nielsen: Madame le Président, je me demande si le député pourrait énumérer ces chiffres à nouveau?

M. Deans: Madame le Président, je voudrais que le résultat du vote sur le crédit nº 11, le crédit nº 17 et le crédit nº 21 soit le même que celui sur le crédit nº 10.

M. Nielsen: Madame le Président, je crains que ce ne soit pas la proposition que j'ai entendue la première fois. Si le député veut bien tirer les choses au clair et formuler une proposition, je l'examinerai.

M. Deans: Madame le Président, je m'efforce de ne pas jouer de jeux. Permettez-moi de proposer à nouveau que le crédit nº 11 soit considéré comme étant le même que le crédit nº 10, et que les crédits nºs 12, 13, 14, 15, 16, 18, 20 et 22 soient considérés comme étant les mêmes que le crédit nº 9.

Mme le Président: Ce n'est pas tout à fait la même proposition que tout à l'heure. Peut-être pourrions-nous la répéter afin que les députés puissent se prononcer. Il s'agit donc que le crédit nº 11 soit considéré comme étant le même que le crédit nº 12 . . .

Des voix: Dix.

M. Deans: Madame le Président, c'est sur le crédit nº 10 que nous venons de voter. Je voudrais proposer que le crédit nº 11 soit considéré . . .

Mme le Président: Je regrette, mais le dernier vote portait sur le crédit nº 11. Il s'agissait du crédit L40 au montant de $299,100,000. C'est ce sur quoi nous venons de voter.

M. Deans: Je regrette, madame le Président, mais je ne cherchais qu'à m'orienter. Qu'est-il advenu du crédit nº 10?

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Si le député veut bien m'accorder deux secondes. Les chiffres sur cette page ne correspondent pas à ceux que je trouve lorsque je propose les motions. Je vais rectifier tout cela. Ma mémoire me sert mieux que cette feuille. Nous venons de nous prononcer au sujet du crédit L40 au montant de $229,100.000.

M. Nielsen: C'était 299 millions de dollars.

Mme le Président: Deux cent quatre-vingt-dix neuf millions, c'était le crédit nº 10.

M. Nielsen: Madame le Président, c'est le dernier élément de contrôle que le Parlement exerce sur ces dépenses. C'est suffisamment important pour qu'il exerce ce contrôle en se prononçant séparément à l'égard de chacune de ces motions.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 10, MINISTÈRE DES FINANCES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 10, au montant de $1,119,000 du ministère des Finances—Inspecteur général des banques—Dépenses du programme, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.
Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés. Suis-je dispensée de faire sonner le timbre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Les députés se moquent-ils de moi? Suis-je dispensée du timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 212)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—144.

Les subsides

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—126.

● (2320)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le crédit 10 est adopté.)

M. Reid (Kenora-Rainy River): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Nous votons depuis une heure et demie et au rythme où vont les choses, nous en avons encore pur une heure et demi. Peut-être que la Chambre voudrait s'ajourner pour dix minutes pour . . .

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, je voudrais être certain qu'il n'y a pas eu d'erreur au dossier en ce qui concerne chacun de ces votes qui sont comme on le sait très importants. Tantôt il semble y avoir eu confusion entre votre énumération des divers votes et celle faite par le représentant du Nouveau parti démocratique. Je vais tenter de ne pas confondre davantage la situation, mais il semble que le consentement qui a été demandé tantôt par les néo-démocrates et qui a fait l'objet d'un consentement unanime de la Chambre était à l'effet que les trois votes suivant celui qui venait d'être tenu devraient être considérés comme étant acceptés dans les mêmes proportions. Or, si on s'en tient à votre énumération, on aurait omis un vote, et pour être certain que tel n'est pas le cas, je vais apporter les précisions suivantes pour couvrir au moins ce qui a été fait, et je ne parle pas de ce qui reste à venir.

Je comprends suivant votre propre énumération que ce que nous venons tout juste de voter, dans vos chiffres à vous, c'est le vote nº 11. Si je fais erreur je vous prierais de m'interrompre et de me le dire.

Mme le Président: Il s'agit du vote nº 12, mais sur ces feuilles-là c'est un autre numéro. Sur mon énumération à moi c'est le vote nº 12, c'est-à-dire que c'est le crédit 10, au montant de $1,119,000.

M. Pinard: Madame le Président, il s'agit du crédit 10, du ministère des Finances, et le vote que nous avons enregistré immédiatement avant ce crédit 10 c'était le crédit L40, du ministère des Affaires extérieures. Ce que je veux faire clarifier c'est que les quatre votes qui précèdent le crédit L40 des Affaires extérieures, ces quatre motions sont censées avoir été acceptées par la Chambre dans la même proportion que lorsque nous avons voté le crédit 1er du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si cela est tenu pour acquis, à ce moment-là le dossier est en bon ordre et je n'ai rien d'autre à ajouter. Mais si cela ne fait pas l'objet d'un consentement unanime, je voudrais être certain que chaque crédit qui suit le crédit 1er du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été voté par la Chambre.

Mme le Président: Pour préciser, j'ai bien l'impression que les votes tels qu'énumérés par l'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) correspondent exactement à ce que je crois que la Chambre a consenti à faire.

• (2330)

[*Traduction*]

M. Deans: Madame le Président, comme vous le savez, je vous ai adressé une note et j'ai pris la parole la dernière fois pour la même raison. Sauf erreur, la Chambre s'est prononcée jusqu'ici ce soir sur l'amendement du Nouveau parti démocratique et sur la motion principale du chef de l'opposition (M. Clark). Nous nous sommes prononcés ensuite sur les crédits suivants: le crédit 40 de $5,623,000 au titre de l'Agriculture; le crédit 1er de $94,142,000 au titre de la Consommation et des Corporations; le crédit 5 de $8,871,000 au titre du ministère d'État chargé du Développement économique; le crédit 1er de $17,529,000 au titre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; le crédit 5 de $113,944,000 au titre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; le crédit 23 de 262 millions au titre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; le crédit 30 de $245,758,000 au titre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et nous nous sommes ensuite prononcés sur le crédit L40 de $299,100,000.

J'ai suivi la chose de très près, madame le Président, et sauf erreur, nous ne nous sommes pas encore prononcés sur le crédit 30 de $43,500,000.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, le député a entièrement raison et c'est pourquoi je me suis levé pour demander le consentement unanime parce que les votes qui ont eu lieu couvrent également le crédit 30 au montant de $43,500,000 du ministère des Affaires extérieures. A défaut de ce consentement, nous allons requérir un vote séparé.

Mme le Président: Alors la Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour que le vote que nous avons donné au nº 6, c'est-à-dire le crédit 1er s'applique également au vote nº 10, c'est-à-dire le crédit 30, au montant de $43,500,000 au titre des Affaires extérieures? La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour que le vote tel qu'enregistré au vote nº 6 s'applique également au vote nº 10?

[*Traduction*]

M. Deans: Madame le Président, je propose que le vote sur le crédit L40 de $299,100,000 des Affaires extérieures porte également sur le crédit 30 de $43,500,000 du même ministère.

M. Lambert: Madame le Président, le problème, selon moi, c'est que la présidence suit une liste numérotée qui ne figure pas au *Feuilleton*. Nous ne savons plus où nous en sommes. Je suggère que la présidence mette à l'étude le crédit 5 de tel ou tel ministère, sans plus.

Mme le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a mentionné une énumération qui correspondait à la mienne. Voilà pourquoi je lui ai répondu en citant cette énumération. Néanmoins, j'admets que la meilleure façon, c'est de mettre le crédit aux voix.

Le député de Hamilton Mountain demande à la Chambre de consentir unanimenent à ce que les résultats du vote sur le crédit L40 et $299,100,000 du ministère des Affaires extérieures s'appliquent également au crédit 30 de $43,500,000 du ministère des Affaires extérieures. Y a-t-il consentement unanime?

M. Nielsen: Madame le Président, il y a eu, je crois, 144 oui et 126 non. Tout le monde semble croire que le vote n'a pas eu lieu. Si la Chambre a perdu les pédales au point de vouloir voter deux fois sur la même motion, nous n'y voyons pas d'inconvénient.

M. Broadbent: Madame le Président, si je comprends bien, à minuit moins vingt-cinq, ces gens raisonnables s'apprêtent à prendre encore environ 2 heures pour voter, si nous continuons ainsi. Je voudrais proposer sérieusement, et j'espère que tous les partis seront d'accord, de laisser 5 minutes aux leaders parlementaires des trois partis pour organiser le vote. Au lieu de prendre 2 heures, il pourrait être terminé en 25 minutes et nous pourrions revenir frais et dispos demain pour travailler de façon civilisée.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, avant de considérer la suggestion du député, le chef néo-démocrate (M. Broadbent), je tiens à dire que cette tentative a été faite bien avant que l'on commence à voter et nous avons essuyé un refus. Mais avant de considérer à nouveau sa requête, je voudrais clarifier cette histoire du vote sur le Crédit 30 au montant de $43,500,000 du ministère des Affaires extérieures.

Vous avez demandé le consentement unanime de la Chambre. Nous avons dit oui, les néo-démocrates disent oui, et le député de Yukon (M. Nielsen) semble dire que, s'il faut voter deux fois, il faut voter deux fois. Qu'il dise oui ou non, et, s'il dit non, que l'on vote sur ce crédit-là. Nous voulons en avoir le cœur net.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique et ses partisans sont peut-être tout à fait disposés à se débarrasser aussi facilement du dernier vestige de contrôle sur les dépenses de la Chambre des communes, mais ce n'est pas notre cas. Nous devons respecter le Règlement qui a été modifié en 1969, et suivre ce processus ridicule—et je conviens qu'il est ridicule. Ce sont néanmoins là les changements qui nous ont été carrément imposés à l'époque par le gouvernement au moyen d'une motion de clôture. Nous ne sommes pas prêts à abandonner aussi aisément et aussi cavalièrement notre droit de regard sur l'utilisation des deniers publics, qui est la dernière fonction qui reste à l'opposition . . .

Des voix: Bravo!

M. Deans: Madame le Président, je ne puis laisser passer ces observations sans dire un mot. Le fait est que nous avons déjà procédé de semblable façon par le passé et que, lorsque nous avons l'occasion d'expédier les affaires de la Chambre sans nuire aux droits du Parlement, le bon sens veut que nous le fassions.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Puis-je demander encore une fois à la Chambre si elle consent à l'unanimité, comme l'a proposé le président du Conseil privé (M. Pinard), à ce que le nombre de voix enregistré à l'égard du crédit L40 au montant de $299,100,000 s'applique au crédit 30 des Affaires extérieures, au montant de $43,500,000?

M. Nielsen: Je répète ce que j'ai dit, madame le Président, soit que le nombre de voix enregistré à l'égard du crédit L40 du ministère des Affaires extérieures était de 170 oui et de 100 non. A l'égard du crédit 30 du ministère des Affaires extérieures, j'ai compté 144 oui et 126 non, de sorte que nous ne saurions accorder notre consentement.

[*Français*]

M. Pinard: Étant donné les circonstances, madame le Président, ainsi que cet enfantillage et ce défaut de dire un simple oui, je demande un vote distinct sur le crédit en question, soit le crédit 30 au montant de $43,500,000.

[*Traduction*]

M. Clark: Madame le Président, il se peut que le leader du Parti libéral à la Chambre et le gouvernement libéral trouvent le Parlement puéril . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

M. Clark: Nous avons déjà eu à faire face à ses tentatives d'intimidation. Nous ne nous sommes pas laissés intimider et . . .

Des voix: Bravo!

• (2340)

M. Clark: Nous ne tolérerons pas que le leader du gouvernement à la Chambre traite le Parlement avec un tel mépris.

Mme le Président: La confusion vient de ce que nous ne sommes pas sûrs que le vote enregistré précédemment s'appliquait au crédit 30, au montant de $43,500,000. Nous avons donc tout simplement décidé qu'un vote tel qu'enregistré précédemment s'appliquait à celui-ci. Nous n'avons pas voté en bonne et due forme sur ce crédit. La présidence n'a donc aucune hésitation à appeler la Chambre à se prononcer sur ce crédit qui fera l'objet d'un vote distinct.

M. Johnston, appuyé par M. Pinard, propose: Que le crédit 30, au montant de $43,500,00 du ministère des Affaires extérieures . . .

Des voix: Dehors! Dehors!

Mme le Président: A l'ordre. La présidence va encore appeler la Chambre à se prononcer. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Dehors!

Mme le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Les députés se sont-ils calmés?

M. Johnston, appuyé par M. Pinard, propose que le crédit 30, au montant de $43,500,000—la parole est au député de Vancouver-Sud (M. Fraser).

M. Fraser: Madame le Président, j'ai beaucoup de mal, tout comme les autres députés et la présidence d'ailleurs, à suivre le débat de ce soir. Mais je tiens néanmoins à vous signaler, madame le Président, que ce que vous êtes en train de lire ne correspond pas à ce qui est écrit dans le *Feuilleton* du lundi 21 juin, à la page XXII, où l'on peut lire:

2 juin 1982—Que le crédit 30, au montant de $250,000 . . .

Je me demande, madame le Président . . .

Une voix: Nous sommes à la page XIX.

M. Fraser: Madame le Président, une certaine personne prétend que nous faisons étalage de notre ignorance. Je dois avouer que la plupart des députés, et certainement le public, ont depuis longtemps perdu le fil du débat. Je vous prierais donc de préciser sur quel crédit nous votons. Dans l'intérêt du bon sens, il serait peut-être bon que Votre Honneur indique où se trouve ce à quoi elle fait référence dans le document que la plupart des députés ont devant eux, parce qu'ils n'ont pas l'avantage d'avoir votre liste. Ce n'est pas trop demander, madame le Président, et je le dis de façon à vous aider dans un moment difficile.

Mme le Président: Je remercie le député. Il me semble que la question sur laquelle nous votons est celle qui a été soumise à la Chambre et que je lui ai lue. Si pour quelque raison que ce soit cela ne correspond pas au *Feuilleton* . . .

M. Lambert: Un instant, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert: Nous ne tolérerons pas cela.

Mme le Président: Je ne vois pas à quoi faisait référence le député, parce que cela correspond exactement. C'est ce que je lis à la page 1982 du *Feuilleton.*

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Page XIX.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: C'est exactement ce que je viens de lire à la Chambre.

Je pense que nous y sommes maintenant. Les pages correspondent. Le député est-il d'accord?

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 30, MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose

Que le crédit 30, au montant de $43,500,000 du ministère des Affaires extérieures—Agence canadienne de développement international—Dépenses de fonctionnement et autorisation, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 213)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Anguish
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Benjamin
Berger
Blackburn
Blaikie
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Broadbent
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
Deans
De Bané
de Corneille
de Jong
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Fulton
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Heap
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hovdebo
Hudecki
Irwin
Isabelle
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Johnston
Joyal
Kaplan
Keeper
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewycky
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Manly
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Miller
Munro (Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Olivier
Orlikow
Ostiguy
Ouellet
Parent
Parker
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Riis
Roberts
Robinson (Burnaby)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rose
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Skelly
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis
Young—170.

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blenkarn
Bosley
Bradley
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall

Messieurs

Fraser
Fretz
Friesen
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
MacDonald
(M^lle)
MacKay
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
Paproski
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Roche
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright—99.

● (2350)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le crédit 30 est adopté.)

M. Deans: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je ne me laisse jamais aller au découragement. Je demande le consentement de la Chambre pour que le vote que nous venons de faire inscrire s'applique également au crédit 75 au montant de $5,284,000 pour le ministère de l'Industrie et du Commerce et au crédit 45 au montant de $110,908,000 pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. D'après la feuille que j'ai devant moi, ces crédits figurent aux n^os 17 et 21 respectivement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Nielsen: Madame le Président, nous sommes témoins d'une manœuvre théatrale qui ne tient pas du tout compte du Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Les députés semblent se moquer du droit de l'opposition de contester les crédits budgétaires par ce moyen, le seul dont elle dispose. Le paragraphe 58(10) du Règlement stipule que la présidence devra mettre aux voix, sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toutes les motions nécessaires pour trancher toute question en délibération. C'est ce que nous devrions faire au lieu de permettre des rappels au Règlement pour la tribune, des propositions et des négociations sur le parquet de la Chambre. Nous sommes en pleins travaux des subsides. C'est la dernière occasion que nous avons de signifier notre opposition aux prévisions budgétaires.

Des voix: Bravo!

Les subsides

M. Broadbent: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Maintenant que le leader parlementaire conservateur a . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Calmez-vous et écoutez pour une fois, monsieur Clark.

Des voix: C'est honteux!

Des voix: Assoyez-vous, Ed.

M. Broadbent: J'invoque le Règlement, madame le Président. Si les grands champions de la tradition parlementaire à ma droite voulaient bien écouter, ils obéiraient au Règlement et laisseraient l'Orateur accorder la parole à celui qui l'a.

Je voudrais dire aux conservateurs, maintenant qu'ils ont démontré leur parfaite compréhension de la démocratie, qu'ils pourraient peut-être donner leur consentement unanime pour permettre aux pages de rentrer maintenant chez eux.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Si vous n'arrivez pas à tenir le coup, sortez Ed.

Mme le Président: Il serait peut-être plus difficile de se passer des pages. Ils jouent un rôle essentiel à la Chambre, surtout à cette heure tardive. Si la Chambre est d'accord, les pages qui veulent rentrer chez eux pourraient le faire tandis que ceux qui veulent rester peuvent continuer à travailler.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député du Yukon (M. Nielsen) a raison de signaler que si la Chambre ne consent pas à l'unanimité a ce que l'on adopte une autre formule que celle prévue dans le Règlement, il faut voter sur chaque crédit séparément. J'ai demandé à la Chambre si elle y consentait. De toute évidence, elle ne consent pas à l'unanimité à ce que l'on groupe certains crédits.

Je continue.

M. Harquail: Madame le Président, j'invoque mes droits à propos des interventions qui ont déjà été faites ce soir, au cas où il y aurait malentendu. Nous sommes également disposés à voter et nous sommes là pour cela. Nous insistons par ailleurs pour que nos droits soient respectés et pour que l'on continue à voter conformément à la façon prévue dans le Règlement.

Des voix: Bravo!

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 20, MINISTÈRE DES FINANCES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 20, au montant de $11,094,000 du ministère des Finances—Assurances—Dépenses du programme, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 214)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—143.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—125.

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le crédit 20 est adopté.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1er DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1er, au montant de $43,532,000 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien—Administration—Dépenses du programme, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 215)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—143.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—125.

● (0010)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le crédit 1er est adopté.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 5, MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 5, au montant de $9,094,106 du ministère de l'Industrie et du Commerce—Programme commercial et industriel—Commission du système métrique, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont pour veillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Les subsides

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 216*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—143.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—123.

● (0020)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le crédit 5 est adopté.)

[*Français*]

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 65—SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 65, au montant de $58,000,000 du ministère de l'Industrie et du Commerce—Société pour l'expansion des exportations, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: non.

Mme le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés. Puis-je être dispensée de la sonnerie?

Des voix: D'accord!

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 217*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—142.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—123.

● (0030)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Deans: Madame le Président, dans l'intérêt des députés, nous pourrions peut-être considérer que le vote auquel nous venons de procéder—sur le crédit 60, si je ne m'abuse—s'applique également aux crédits 18, 20 et 22.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 75—AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 75, au montant de $5,284,000 du ministère de l'Industrie et du Commerce—Agence d'examen de l'investissement étranger, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés. Pouvons-nous être dispensés de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 218*)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Anguish
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blackburn
Blaikie
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Broadbent
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
Deans
De Bané
de Corneille
de Jong
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Fulton
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Heap
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hovdebo
Hudecki
Irwin
Isabelle
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Johnston
Joyal
Kaplan
Keeper
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewycky
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Manly
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Miller
Munro (Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Olivier
Ouellet
Parent
Parker
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Riis
Roberts
Robinson (Burnaby)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rose
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Skelly
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis
Young—164.

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blenkarn
Bosley
Bradley
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
Paproski
Patterson
Reid (St. Catharines)
Roche
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright—96.

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 10, CENTRE D'INFORMATION SUR L'UNITÉ CANADIENNE

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 10, au montant de $25,073,000 du ministère de la Justice—Centre d'information sur l'unité canadienne, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés. Sommes-nous dispensés d'actionner la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 219*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—142.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—125.

Les subsides

● (0040)

Mme le Président: La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Lachance: Madame le Président, j'invoque le règlement. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que j'étais présent dans cette enceinte lors du dernier appel nominal même si le décompte indiquera que je n'ai pas participé au vote.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 30—ADMINISTRATION DES AFFAIRES DE LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 30, au montant de $250,000 du ministère de la Justice—Administration des affaires de la magistrature fédérale—Conseil canadien de la magistrature, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Appelons les députés. Suis-je dispensée de faire entendre la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

● (0050)

(*Vote nº 220*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Bradley
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Cardiff
Carney (Mlle)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Cullen
Cyr
Dantzer
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dick
Dingwall
Dinsdale
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Fraser
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Greenaway
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hnatyshyn
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Korchinski
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
La Salle
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLaren
MacLellan
Malépart
Malone
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mayer
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
McRae
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (St. Catharines)
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Roche
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schellenberger
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Simmons
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Thomson
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Veillette
Watson
Weatherhead
Wenman
Whelan
Wilson
Wise
Wright
Yanakis—239.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Hovdebo
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Keeper
Lewycky
Manly
Miller
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Skelly
Young—26.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si nous pourrions savoir dans quel sens le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a voté.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Avons-nous raison de supposer que le député d'Oshawa (M. Broadbent), le député de Hamilton Mountain et le député de Mission-Port Moody (M. Rose) doivent figurer parmi ceux qui ont voté non?

Une voix: D'accord.

M. Clark: Plus ou moins!

[*Français*]

Mme le Président: La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 10—SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 10, au montant de $103,448,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social—Services sanitaires et sociaux—Subventions et contributions, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés. Puis-je être dispensée de faire entendre la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

Les subsides
(Vote nº 221)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—140.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski

Les subsides

Messieurs

Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (M^lle)
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—119.

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le crédit 10 est adopté.)

● (0100)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 45—CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 45, au montant de $110,908,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social—Conseil de recherches médicales—Subventions, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés. Puis-je être dispensée de faire entendre la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote nº 222)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Anguish
Appolloni (M^me)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (M^me)
Bégin (M^me)
Benjamin
Berger
Blackburn
Blaikie
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Broadbent
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (M^lle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
Deans
De Bané
de Corneille
de Jong
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Frith
Fulton
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Heap
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (M^me)
Hopkins
Hovdebo
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Ittinuar
Jewett (M^lle)
Johnston
Joyal
Kaplan
Keeper
Kelly
Killens (M^me)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewycky
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Manly
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Miller
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson (M^lle)
Nystrom
Olivier
Orlikow
Ostiguy
Ouellet
Parent
Parker
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Riis
Roberts
Robinson (Burnaby)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rose
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Skelly
Smith
Speyer
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis
Young—176.

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blenkarn
Bradley
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Dantzer
Darling
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Hnatyshyn
Howie
Jarvis
Jelinek
Kempling
Kilgour
King

Messieurs

Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
MacDonald (M^lle)
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McKenzie
McKinnon
McKnight
Mitges
Murta
Nickerson
Nielsen
Oberle
Patterson
Reid (St. Catharines)
Roche
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright—68.

● (0110)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1^er—DÉPENSES DU PROGRAMME—CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1^er, au montant de $28,639,667 du Conseil privé—Dépenses du programme, Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés. Puis-je être dispensée de faire entendre la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

Les subsides
(Vote n^o 223)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (M^me)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (M^me)
Bégin (M^me)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (M^lle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupras
Duquet
Erola (M^me)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M^me)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (M^lle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—140.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (M^lle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis

Messieurs

Jelinek	McKenzie	Roche
Jewett (M[lle])	McKinnon	Rose
Keeper	McKnight	Schellenberger
Kempling	McLean	Scott
Kilgour	McMillan	(Hamilton-Wentworth)
King	Miller	Scott
Korchinski	Mitges	(Victoria-Haliburton)
Kushner	Munro	Shields
Lambert	(Esquimalt-Saanich)	Siddon
La Salle	Murphy	Skelly
Lawrence	Murta	Speyer
Lewis	Neil	Stevens
Lewycky	Nickerson	Stewart
MacDonald	Nielsen	Taylor
(M[lle])	Nystrom	Thacker
MacKay	Oberle	Thomson
Malone	Orlikow	Towers
Manly	Paproski	Vankoughnet
Mayer	Parker	Wenman
Mazankowski	Patterson	Wilson
McCain	Reid	Wise
McCuish	(St. Catharines)	Wright
McDermid	Riis	Young—123.
McGrath	Robinson	
	(Burnaby)	

● (0120)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES, 1982-1983

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983, déposé à la Chambre le mardi 23 février 1982, à l'exception des crédits agréés plus tôt aujourd'hui et moins les sommes votées au titre des crédits provisoires, soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983, déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 1[er] juin 1982, soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

M. Johnston propose alors: Que le bill C-121, intitulé Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1983, soit maintenant lu pour la 1[re] fois et imprimé.

(La motion est adoptée. Le bill est lu pour la 1[re] fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Johnston propose alors: Que le bill C-121, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1983, soit maintenu pour la 2[e] fois et déféré au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2[e] fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Francis.)

[*Traduction*]

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Tous, sur division.

(Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.)

M. Lambert: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais que le président du Conseil du Trésor m'explique quelque chose. Pourrait-il nous confirmer officiellement que cette loi portant affectation de crédits ne contient pas de dispositions législatives de fonds afin que nous soyons fixés cette fois encore, comme plus tôt aujourd'hui, lorsque l'on a répondu au député de Calgary-Centre que certaines pratiques contre lesquelles il s'élevait avaient été approuvées, soit disant, par une loi de finances qui donnait l'autorisation législative aux pratiques en question. Je voudrais simplement savoir si la formulation du projet de loi permettrait d'adopter des mesures législatives sans passer par le Parlement?

● (0130)

M. Johnston: Comme je l'ai signalé vendredi dernier, au cours du débat sur le rappel au Règlement ce projet de loi ne renferme aucune nouvelle mesure législative.

M. Nielsen: Monsieur le président, je vois qu'à la page 22 du projet de loi à l'annexe A, Bureau du conseil privé, crédit n[o] 1, on lit ce qui suit:

Dépenses pour le programme du Conseil privé y compris le fonctionnement de la résidence du premier ministre, qu'on réclame pour chaque membre du conseil privé de la reine du Canada qui est ministre sans portefeuille ou ministre d'État qui ne dirige pas un ministère d'État le même traitement que celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État.

Je voudrais poser une question maintenant au sujet du ministre d'État chargé dont on ne sait trop quoi puisque nous ne sommes pas autorisés à le savoir. En vertu des dispositions de l'article 23 de la loi sur l'administration financière, un ministre d'État nommé occupe légalement son poste et peut toucher un traitement à condition de se voir confier une certaine responsabilité. Ce ministre d'État—que je ne peux pas nommer correctement car j'ignore son titre—n'a pas ce mandat.

A moins que cette question ne soit réglée à notre satisfaction—peut-être a-t-il maintenant une responsabilité—l'article 23 de la loi sur l'administration financière précise certes clairement ce qu'il doit faire. J'estime que le premier ministre devrait expliquer ce qu'est maintenant cette responsabilité avant que nous ne soyons appelés à voter sur cette mesure. Contrairement à ce qu'a laissé entendre le vote qui a eu lieu tout à l'heure, je crois qu'il est d'usage à la Chambre de défendre aux députés de voter sur une mesure ou du moins de les inciter à ne pas le faire si cettte mesure présente pour eux un intérêt pécuniaire, à moins qu'ils ne déclarent cet intérêt au préalable. Toutefois, je n'insisterai pas là-dessus. J'insisterai plutôt sur la question de la responsabilité, et j'aimerais bien avoir une réponse du premier ministre.

Le président: Ce matin, l'Orateur a rendu un jugement sur la question de privilège soulevée par le député du Yukon en disant que ce point était recevable.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, le député de Yukon invoque la pratique parlementaire. Cette dernière ainsi que l'article 58(10) du Règlement sont extrêmement clairs, savoir qu'à ce stade-ci il n'y a pas lieu de poser des questions ni de débattre; les questions doivent être lues par vous immédiatement et mises aux voix.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur le président, voilà où nous en sommes. Je ne parle pas d'un rappel au Règlement soulevé aujourd'hui. Je veux simplement poser une question au premier ministre à laquelle il va sûrement répondre car il s'agit d'une question fort civile. Quels sont les fonctions du ministre d'État de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve?

M. Trudeau: Monsieur le président, le député pose une question civile. J'y répondrais volontiers une autre fois. Pour le moment, le Règlement nous demande de nous prononcer sans débat. C'est ce que je vous propose faire.

Le président: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'Annexe A?

M. Clark: Monsieur le présisent, c'est l'une des rares fois où le premier ministre assiste à une séance du comité. Peut-être ne peut-il pas répondre à la question. Il se peut que le ministre d'État de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve n'assume aucune fonction.

Nous sommes contraints par un ancien gouvernement libéral à adopter malgré nous des milliards de dollars de crédits budgétaires sans avoir pu en discuter suffisamment. Voici qu'on nous demande d'approuver un budget particulier dans lequel est prévu un salaire de ministre pour un ministre qui, selon toute apparence, ne fait rien d'autre qu'aider peut-être le ministre de la Justice dans ses diverses activités propagandistes au Québec.

La question est fort légitime. Si le premier ministre veut annoncer quelque chose à la Chambre—il vient tout juste de faire savoir qu'il n'a rien à dire. Voilà qui prouve clairement que le ministre d'État n'a aucune responsabilité qui justifie un traitement de ministre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Pourquoi, pour l'amour du ciel, versons-nous à cet homme un traitement aussi élevé, alors que son propre chef n'a pas la moindre idée des responsabilités qui incombent à son subalterne?

Le président: Le Règlement de la Chambre ne prévoit pas de débat à cette étape-ci. L'honorable député a posé sa question. Maintenant, en tant que président du comité plénier, je dois passer au vote. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Pinard: Monsieur le président, je tiens à faire une mise au point, car nous avons été induits en erreur par l'opposition, une fois par le député du Yukon et maintenant par le chef de l'opposition. Le règlement sur les travaux relatifs aux subsides a été adopté à l'unanimité le 20 décembre 1968, non par la force de la clôture. Il devrait vérifier les faits avant de porter de telles accusations.

M. Clark: Monsieur le président . . .

Des voix: Règlement!

M. Clark: Puisque le stratège du côté ministériel dans l'affaire de la sonnerie vient maintenant d'intervenir dans le débat, et comme il répond apparemment à la place du premier ministre qui demeure muet et qui ne sait rien dire d'autre aux Canadiens sauf qu'il entend leur flanquer la frousse tandis qu'il dépense des millions et des millions de dollars canadiens . . .

Des voix: Règlement!

Le président: Le Règlement de la Chambre prévoit qu'à cette étape-ci toutes les questions seront mises aux voix, et je cite: «sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement», conformément au paragraphe 10 de l'article 58 du Règlement. En toute déférence envers les parties intéressées, la présidence mettra maintenant la question aux voix.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, monsieur le président . . .

Des voix: Règlement!

M. Nielsen: Depuis longtemps, la coutume veut que les députés qui ont des intérêts financiers dans une question sur laquelle ils sont appelés à voter le déclarent. Par conséquent, le ministre d'État, peu importe ses responsabilités s'il en a, ce que je ne pense pas, devrait se lever et déclarer si oui ou non il est rémunéré pour cette charge de ministre d'État.

Des voix: Règlement!

Le président: Le député du Yukon fait un autre rappel au Règlement. Je dois décréter que la raison pour laquelle le député touche son traitement est manifeste. Il n'y a nullement de conflit d'intérêt personnel; il est rémunéré pour les fonctions qui lui sont attribuées aux Communes.

M. Clark: De quelles fonctions s'agit-il? Il n'en a pas.

Le président: Je le répète, je me base sur le Règlement de la Chambre. D'après le Règlement, à ce stade, les votes doivent se succéder immédiatement sans débat. Par conséquent, passons au vote.

Des voix: Procédez au vote!

M. Taylor: Monsieur le président, j'invoque le Règlement; nous ne sommes pas ici pour dire amen à toutes choses.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Taylor: Nous refusons d'approuver sans discussion.

Le président: Malgré tout le respect que je dois au député, l'article 58 du Règlement nous oblige à mettre la motion aux voix à un certain moment. J'ai donné la parole à quelques députés qui invoquaient le Règlement ou voulaient poser des questions au gouvernement. Mais le moment est venu d'inviter ceux qui sont en faveur de l'annexe à bien vouloir se lever.

Des voix: A l'ordre.

M. Nielsen: A l'ordre. Que le président sache ce qu'il a à faire.

Le président: La Présidence demande quels sont ceux qui sont en faveur de l'annexe A et ceux qui s'y opposent.

M. Nielsen: Personne ne l'a demandé.

Des voix: Assoyez-vous.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement.

Des voix: Asseyez-vous.

• (0140)

M. Clark: Quels fascistes, là-bas!

M. Nielsen: Nous avons le droit, monsieur le président . . .

Le président: Sur l'annexe A; que ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président: Que ceux qui sont pour se lèvent.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement. J'invoque le Règlement!

M. Clark: Règlement! Règlement!

M. Nielsen: Je veux qu'on m'accorde la parole au sujet d'un rappel au Règlement.

M. Clark: Voleur, voleur, voleur!

Et tous les membres de l'opposition officielle ayant quitté la Chambre:

Le président: Que tous ceux qui sont pour se lèvent.

Que tous ceux qui sont contre se lèvent.

(L'Annexe A est adoptée par 136 voix contre 24.)

Le président: Quand voterons-nous sur l'Annexe B?

Des voix: Maintenant.

Le président: Que ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président: Que tous ceux qui appuient l'Annexe B se lèvent.

Que tous ceux qui s'y opposent se lèvent.

(L'Annexe B est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

[*Français*]

M. Johnston propose: Que le bill soit agréé.

[*Traduction*]

Mme le Président: Sur division?

M. Deans: Non.

M. Trudeau: Ils veulent une mise aux voix.

Une voix: Faites sonner le timbre.

M. Deans: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Convoquez les députés.

Des voix: Dispensez-vous de faire sonner le timbre.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, je demande le consentement unanime pour qu'on soit dispensé de faire entendre la sonnerie pour la tenue de ce vote.

[*Traduction*]

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord pour que nous nous dispensions du timbre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Bravo!

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 224)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—140.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Heap
Hovdebo
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Keeper
Lewycky
Manly
Miller
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Skelly
Young—24.

● (0150)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Johnston: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Mme le Président: Comme il est tout près de 2 heures du matin, la Chambre s'ajourne d'office . . .

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: L'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) invoque le Règlement.

M. Pinard: Madame le Président, dans quelques jours ce sera le 1er juillet, et le 1er juillet on le sait c'est la Fête du Canada, et comme ce soir il semble maintenant y avoir eu épuration en Chambre et un esprit plus parlementaire, je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour que nous puissions très rapidement adopter à toutes ses étapes le projet de loi qui vise à faire du 1er juillet la Fête du Canada.

[*Traduction*]

M. Deans: Madame le Président, en l'absence de députés de l'opposition officielle, je ne crois pas qu'il serait opportun de prendre cette décision ce soir.

[*Français*]

Mme le Président: Il n'y a pas consentement unanime. Comme il est presque 2 heures du matin, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 14 heures aujourd'hui, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 1 h 54, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ÉTAT DE LA CAISSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, la récession libérale continue d'entraîner la mise à pied d'un nombre croissant de Canadiens et contribue ainsi à dégarnir dangereusement la caisse d'assurance-chômage. Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dépose les derniers chiffres révélant la gravité de la situation et dise à la Chambre de combien il se propose de majorer les cotisations d'assurance-chômage pour combler le déficit.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES

LA POSITION DU PARTI MINISTÉRIEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, hier soir, le gouvernement a nettement fait comprendre aux Canadiens qu'il n'a aucunement l'intention de réduire les dépenses gouvernementales. L'opposition a osé réclamer l'élimination de programmes s'élevant à près de 1.5 milliard, mais le gouvernement s'obstine à vouloir continuer de dépenser les deniers publics et à acculer ainsi le pays à la faillite. Je propose donc, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre condamne le gouvernement et les députés libéraux qui ont voté aveuglément en faveur du maintien de programmes qui ne sont plus indispensables en cette période de crise économique.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

ON PROPOSE DES MODIFICATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, étant donné que chaque année, il meurt 1,000 travailleurs canadiens sur leur lieu de travail, que 20,000 deviennent handicapés à vie et que 15,000 autres contractent un cancer dont ils ne survivront pas, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper):

Que le gouvernement libéral cesse sa politique d'atermoiement et donne suite aux promesses faites il y a deux ans, et que le ministre du Travail propose des modifications à la partie IV du Code canadien du travail qui reprennent les recommandations du rapport du groupe de travail néo-démocrate intitulé «Équipes de nuit, vie et mort au travail au Canada» publié hier et s'en inspirent en vue de prendre des mesures pour protéger la vie et la santé des travailleurs canadiens.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PORTS

CHURCHILL—ON DEMANDE DES MESURES POUR EN ACCROÎTRE L'UTILISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, étant donné que le gouvernement n'a jamais songé sérieusement à utiliser avantageusement le port de Churchill, je propose, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le ministre des Transports examine les possibilités du port de Churchill de concert avec les autorités compétentes des trois provinces des Prairies; qu'il songe à faire construire des navires brise-glace capables de naviguer dans la baie d'Hudson, ce qui aurait pour effet non seulement de prolonger la saison de la navigation mais aussi de stimuler nos chantiers navals; et qu'il discute en outre avec le ministre de la Défense de la possibilité de constituer l'équipage des brise-glace en puisant dans le personnel naviguant des Forces armées canadiennes.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE D'EXEMPTER LES DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je veux présenter une motion au sujet d'une question urgente pour les propriétaires de petit magasin d'alimentation du Canada. Hier, à la réunion extraordinaire de quelques membres du groupe de travail sur les balances, les vœux d'un groupe d'employés intéressés du gouvernement et d'une société de fabrication de balances métriques ont prévalu sur ceux du petit groupe d'épiciers indépendants. Cette réunion n'a été convoquée, en fait, que pour tenter de justifier la politique gouvernementale. Je propose donc avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement permette au moins à une partie des petites entreprises canadiennes de souffler en les exemptant de ce règlement ridicule—adopté par décret—qui les oblige à acheter de nouvelles et coûteuses balances métriques, alors même que des centaines d'entre elles risquent la faillite ou doivent carrément fermer leurs portes.

Il faut remarquer que la presse canadienne, écrite et électronique, a annoncé la naissance de l'héritier apparent au trône canadien en utilisant le système traditionnel canadien des poids et mesures, car on a dit qu'il s'agissait d'un beau gros garçon plein de santé de sept livres une once et demie.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'on a annoncé aujourd'hui que l'indice des prix à la consommation avait augmenté, en raison notamment de la hausse du prix des denrées alimentaires, je propose, avec l'appui du député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que la Chambre, consciente du fait que le coût de la vie a augmenté de 47 p. 100 de 1977 à 1981, mais que dans le même temps, les coûts d'exploitation des fermes ont augmenté beaucoup plus rapidement—c'est ainsi que le prix du carburant augmenté de 85 p. 100, celui des engrais de 70 p. 100, celui des tracteurs de 65 p. 100, et celui des pesticides de 50 p. 100—exhorte le gouvernement à renoncer à la hausse de $2.25 le baril, soit 7c. le gallon, qui est prévue pour le 1er juillet aux termes de l'accord énergétique et qui doit entrer en vigueur le 1er septembre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DU CANADA

LES FEUX D'ARTIFICE À YELLOWKNIFE (T.N.-O.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Encore une fois, les priorités du parti libéral vont partir en fumée. Les édiles de la municipalité de Yellowknife se sont fait dire qu'ils devaient consacrer 83,000 dollars à l'achat de feux d'artifice pour les célébrations marquant la fête du Dominion sans quoi ils n'obtiendraient rien du tout, même s'ils ont demandé l'autorisation de se servir de cet argent pour renflouer des services de santé déficients. Par conséquent, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges), je propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à voir la réalité, à supprimer le gaspillage et les dépenses inutiles comme l'achat de macarons, de ballons et de feux d'artifice et à réorienter ces fonds vers d'autres secteurs qui ont désespérément besoin d'aide supplémentaire—je songe aux agriculteurs au bord de la faillite et aux chômeurs et qu'elle félicite la municipalité de Yellowknife d'avoir adopté une attitude pragmatique et pleine de bon sens sur cette question explosive.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FÊTE DU DOMINION

LE FINANCEMENT DES CÉLÉBRATIONS EN ALBERTA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je voudrais présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Du fait que le gouvernement fédéral a accordé $270,000 à l'Alberta pour les célébrations de la Fête du Dominion à un moment où un grand nombre de jeunes couples mariés ont beaucoup de mal à trouver l'argent nécessaire pour faire leur marché, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la somme de $270,000 soit employée à des fins plus pratiques, en vue d'aider de façon concrète les personnes en chômage, les personnes qui déclarent une faillite personnelle et celles qui ont du mal à trouver l'argent nécessaire pour nourrir leur famille.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES

LE CRÉDIT AFFECTÉ AU CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Lors du vote d'hier soir sur le financement du Conseil de recherches médicales du Canada, il y a eu 176 voix pour et 68 contre. Les objectifs du Centre consistent à augmenter les connaissances scientifiques et technologiques relatives aux

soins de santé, et à promouvoir la recherche dans le domaine des services de santé au Canada. Étant donné que 68 conservateurs ont voté contre le financement de la recherche scientifique dans le domaine des soins de santé, alors qu'une vingtaine de leurs collègues ont jugé la politique de leur parti tellement ridicule qu'ils ne se sont même pas donné la peine de voter, et que sept autres conservateurs sont tellement dégoûtés par cette politique idiote qu'ils ont voté en faveur des soins de santé, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que l'on fasse savoir aux Canadiens qu'un gouvernement conservateur détruirait l'assurance médicale plus rapidement que les libéraux et que la suppression des fonds destinés à la recherche médicale équivaudrait à abandonner la recherche médicale à la libre entreprise comme les conservateurs le préconisent depuis longtemps et à accepter que la recherche se limite aux maladies qui frappent les bien nantis.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je prends la parole pour présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Les programmes fiscaux du gouvernement libéral actuel ont échoué lamentablement. Le gouvernement lutte contre l'inflation mais elle ne cesse de grimper; il présente un budget et les faillites des entreprises agricoles et autres augmentent du double; il étaye le dollar et celui-ci glisse de plus en plus bas, il parle de nouveaux emplois et le chômage monte en flèche. A Versailles, il s'en prend aux taux d'intérêt élevés pour les augmenter ensuite au Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre demande au gouverneur général de déclencher des élections parce que le gouvernement actuel a perdu toute crédibilité et que le ciel devra venir en aide au Canada s'il doit endurer la présente administration trois ans de plus.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉDUCATION

ON DEMANDE DES INSTITUTIONS POUR LES ÉTUDIANTS SOURDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Les coupures dans le budget de l'éducation aux États-Unis risquent d'empêcher des centaines d'étudiants canadiens qui sont sourds de poursuivre des études universitaires aux États-Unis parce qu'il n'existe pas d'établissements spécialisés de ce genre au Canada. Le Collège Gallaudet, à Washington, D.C., le seul collège d'enseignement général au monde qui soit consacré aux sourds se voit pressé par le gouvernement américain de ne plus accepter d'étudiants sourds du Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que la Chambre presse les gouvernements fédéral et provinciaux d'unir leur efforts afin de remédier au manque de possibilités pour ces étudiants qui pourraient être empêchés de fréquenter le Collège Gallaudet, et de pousser leur collaboration jusqu'à créer des collèges communautaires et des programmes d'enseignement postsecondaire pour les handicapés auditifs du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'ai une motion à proposer en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'un autre libéral bien en vue en Colombie-Britannique, le sénateur George van Roggen, a reproché au premier ministre d'orienter le parti libéral trop vers la gauche et de ne pas comprendre les aspirations et les inquiétudes des Canadiens de l'Ouest, ajoutant ainsi son nom à une longue liste qui englobe les anciens députés Jack Davis, Ron Basford et Art Phillips, ainsi que Gordon Gibson, gourou libéral, et Shirley McLoughlin, leader libéral de la C.-B., je propose, appuyé par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser):

• (1415)

Que le premier ministre admette que le parti libéral du centre du Canada n'a absolument plus rien de commun avec les libéraux de la C.-B. qui sont presque devenus des progressistes conservateurs camouflés.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, puisque le ministre de la Consommation et des Corporations est absent, ce que je trouve typique mais bizarre le jour où l'on annonce une forte augmentation de l'indice des prix à la consommation, je poserai ma question au ministre des Finances. L'indice des prix à la consommation annoncé aujourd'hui confirme que rien ne marche et que le gouvernement a fait l'impossible. Les taux d'intérêt montent, le chômage est en recrudescence, les faillites se multiplient et le coût de la vie augmente. Puisque les chiffres parus aujourd'hui prouvent que la politique anti-inflationniste du gouvernement est un échec monumental, quelle solution le ministre des Finances pourra-t-il offrir aux consommateurs canadiens pour leur donner l'espoir de se dépêtrer de cette terrible spirale inflationniste?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député le sait, nous avons consacré toute la journée d'hier, qui a été bien remplie, à un débat sur la situation économique. J'ai participé à ce débat et j'ai dit ce que je pensais de la situation et ce qu'il fallait faire pour enrayer la montée incessante et très inquiétante de l'inflation. Je suis très déçu que la tendance à la baisse de l'IPC qui se manifestait depuis quelques mois ne se soit pas maintenue et que l'IPC ait remonté ce mois-ci. Même si cette progression est due en majeure partie à l'augmentation du prix des denrées alimentaires et aux nouvelles taxes de vente de détail provinciales, il n'en reste pas moins que ce changement me préoccupe, moi et tous les ministres.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je relirai le discours du ministre dans le hansard, mais j'ignore quel espoir il a pu donner au Canadien moyen qui va faire ses achats au supermarché. Le ministre et tous ceux qui fréquentent les supermarchés savent que la hausse annoncée aujourd'hui est due en majeure partie à l'augmentation du prix des denrées alimentaires, surtout des produits importés. Plus le dollar canadien dévaluera, plus l'indice des prix à la consommation augmentera.

LE TAUX D'INFLATION

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je voudrais demander au ministre, dont le gouvernement passe tant de temps à critiquer le gouvernement américain, comment il se fait que les États-Unis parviennent à abaisser leur taux d'inflation à plus ou moins 6 p. 100 tandis que le nôtre, qui est actuellement le double du leur, est à la hausse?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai eu l'occasion de parler du succès que remportent les États-Unis dans leur lutte contre l'inflation, mais je constate également aujourd'hui un renversement de tendance aux États-Unis. Il s'y est produit en un mois une hausse de 1 p. 100 dans le taux d'inflation qui, annuellement, serait de 12 p. 100.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Au cours des cinq premiers mois de l'année, le taux d'inflation américain était inférieur au nôtre de quatre points. Il s'agissait de chiffres mensuels et les États-Unis prévoient qu'à la fin de l'année, ils auront ramené leur taux d'inflation autour de 5 p. 100. Ces prévisions laissent un certain espoir aux consommateurs américains.

* * *

LES FAILLITES

L'AUGMENTATION EN NOMBRE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Maintenant que le ministre de la Consommation et des Corporations est de retour à sa place, madame le Président, je voudrais lui poser une question au sujet de la Direction des faillites du Bureau des Corporations, service qui relève de sa compétence. Étant donné les chiffres effarants qui démontrent que 11,429 Canadiens ont fait faillite de janvier à mai de cette année, avec tout le cortège de malheurs que cela comporte pour ces Canadiens et pour leur famille, et que les politiques économiques du gouvernement détruisent les familles, quelle aide, quel espoir et quelles politiques particulières le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait-il offrir à ces gens-là? Songe-t-il à des politiques particulières qu'il pourrait recommander à ses collègues du cabinet?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je trouve un peu curieux que l'honorable député me parle de ce que mon ministère pourrait faire pour aider les Canadiens qui sont aux prises avec des problèmes financiers, quand on sait que depuis des mois nous essayons de faire adopter par la Chambre un projet de loi visant à faciliter les règlements économiques de ces gens qui sont en difficultés financières. Il est sûr que l'honorable député ne peut pas s'attendre que mon ministère ait des solutions macro-économiques, mais il est évident que dans la mesure où il serait possible, par une loi, de faciliter les règlements qui peuvent intervenir entre un individu et ses créanciers, nous pourrions certainement, d'une façon positive, adopter cette loi qui amende la loi sur la faillite qui a été réclamée non seulement par les institutions financières, par les sociétés de consommateurs mais aussi par les provinces qui ont demandé au gouvernement canadien d'adopter cette loi afin d'établir leur propre système provincial. J'espère donc que l'honorable député discutera avec ses collègues en vue de nous permettre d'adopter cette loi sur la faillite le plus tôt possible.

• (1420)

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Le ministre de la Consommation et des Corporations le sait, madame le Président, nous avons accepté qu'un seul député de plus participe au débat consacré à ce bill, pourvu évidemment qu'il présente à la Chambre les propositions d'amendement qu'il a acceptées au comité.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA DÉCLARATION DU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait que son collègue, le ministre d'État chargé du Développement économique, a déclaré à Banff que les Canadiens n'ont jamais vécu aussi bien. Le ministre partage-t-il cet avis, surtout compte tenu de la statistique qui révèle aujourd'hui que le taux d'inflation est maintenant de 11.8 p. 100, que tout semble indiquer qu'il y aura une baisse de 8 p. 100 de la productivité au Canada, alors que 10.3 p. 100 de la population active est officiellement en chômage—en fait, le taux réel est supérieur à cela—et alors que notre dollar est maintenant ravalé à 76.86c. Le ministre est-il d'avis que les Canadiens n'ont jamais eu la vie plus belle?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai pas encore pris connaissance de la déclaration attribuée à mon collègue. Par ailleurs, j'ai fait hier après-midi un exposé assez détaillé de la situation actuelle au Canada telle que je la conçois. Je l'ai certes décrite comme étant très grave du point de vue économique. A mon avis son état est grave. Comme je l'ai signalé, nous traversons une période particulièrement difficile, attribuable surtout à la récession mondiale et aux taux d'intérêt élevés aux États-Unis, mais aussi aggravée au Canada par la persistance d'une inflation élevée. Voilà donc comment je conçois la situation à l'heure actuelle.

LE COÛT DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le déficit massif qui, d'après les prévisions, s'élève à 17 milliards de dollars, et peut-être à 18 milliards, est l'un des plus gros problèmes que nous ayons. Hier soir, le gouvernement n'a pas souscrit aux efforts déployés par notre parti, et par presque tous les députés de l'opposition d'ailleurs, en vue de tronquer d'environ 1 milliard et demi de dollars les sommes affectées aux programmes gouvernementaux.

Le ministre des Finances sait qu'il existe au Canada beaucoup de questions prioritaires qu'on ne considère peut-être pas comme telles aujourd'hui. Le ministre considère-t-il que toutes les dépenses jugées inutiles par l'opposition compte tenu de la récession économique actuelle, sont nécessaires du point de vue du gouvernement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous avons eu hier soir une série de votes et j'avoue avoir été étonné devant certaines des propositions formulées par l'opposition, lesquelles, si elles avaient été acceptées, auraient gravement nui à la vie sociale et économique du pays.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Voilà plus d'un an que lui et ses collègues du cabinet tentent de convaincre les Canadiens que les taux d'intérêt élevés sont nécessaires pour faire baisser le coût de la vie. Même les députés de l'arrière-ban du parti libéral n'y croient plus désormais. Le gouvernement du Canada a-t-il aujourd'hui ne serait-ce qu'une seule idée nouvelle qui permette aux Canadiens de mieux encaisser la hausse des prix?

• (1425)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président, le gouvernement a assurément un certain nombre d'idées nouvelles.

M. Broadbent: Cette réponse est pour le moins succinte. Il aurait peut-être été un peu plus utile que le ministre dise aux Canadiens ce qu'il a en tête.

LE COÛT DU PÉTROLE—L'ANNONCE D'UN EXPOSÉ BUDGÉTAIRE LE 28 JUIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je vais tenter d'obtenir des précisions du ministre. Les Canadiens n'ont pas besoin d'avoir sous les yeux les chiffres révélés aujourd'hui pour savoir que le coût des hypothèques, d'une part, et le prix de l'énergie, d'autre part, pour les Canadiens qui ont une automobile, c'est-à-dire la majorité d'entre eux, sont les deux principales raisons de la hausse du coût de la vie par rapport à l'année dernière. Or, les hypothèques et l'énergie relèvent l'une et l'autre directement du gouvernement. Dès jeudi prochain, pourtant, les Canadiens devront subir une nouvelle hausse de 7c. le gallon d'essence. Le gouvernement voudrait-il accepter, pour une fois, de prendre le parti des consommateurs et de tenter de négocier avec les provinces productrices pour que l'on élimine complètement ou tout au moins que l'on retarde l'entrée en vigueur de la hausse de 7c. le gallon?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député me demande de dévoiler mes intentions. Je vais donc lui apprendre que lundi soir prochain, je révélerai à la Chambre quelles sont les intentions du gouvernement. Je le ferai lundi soir prochain. Ma déclaration prendra la forme d'un exposé budgétaire.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Madame le Président, tout ce que je puis répondre au nom de quelques 20 millions de Canadiens, c'est que nous espérons qu'il sera considérablement meilleur que le précédent.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE DE LA CRÉATION D'EMPLOI SON OBJECTIF PRINCIPAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre nous assurerait-il que l'objectif principal de ce budget que nous attendons avec impatience sera la création d'emplois pour les milliers d'hommes et de femmes au Canada qui préféreraient travailler que de toucher des prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je devrais répondre à l'avant-dernière question en signalant au député que la hausse du prix à laquelle il a fait allusion n'entrera en vigueur qu'en septembre prochain et non pas en juillet, comme il l'a laissé entendre. C'est un fait.

M. Broadbent: Le prix à la tête de puits augmentera jeudi prochain.

M. MacEachen: Si seulement le député écoutait ma réponse. Je veux lui faire comprendre quelle est la situation économique au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LES DISPOSITIONS DU BUDGET 1981

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que le ministre est revenu six fois sur les décisions qu'il avait prises dans le budget précédent et qu'il y a apporté quelque 28 changements, je peux lui dire que nous, de ce côté-ci, sommes ravis d'apprendre qu'il fera un exposé budgétaire lundi soir. Le ministre annulera-t-il d'autres dispositions du dernier budget précédent?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député aura la réponse lundi.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, comme le ministre le sait, le gouvernement lutte contre l'inflation—du moins c'est ce qu'on nous a dit aujourd'hui—avec deux armes, des taux d'intérêt élevés et un chômage considérable. Aux États-Unis, le déficit s'élève à 100 milliards de dollars pour l'année 1982. Alors qu'au Canada, il s'élève à 17 milliards. Notre déficit par tête d'habitant est de 60 p. 100 supérieur à celui des États-Unis. Comment le ministre compte-il s'y prendre pour ramener les taux d'intérêt à un niveau acceptable pour les Canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je pense que j'ai essayé d'exprimer en détail mon attitude face aux taux d'intérêt extrêmement élevés en vigueur au Canada et les raisons qui, à mon avis, expliquent ce état de choses. Je crois qu'il est généralement compris et admis que dans de nombreux pays du monde les taux d'intérêt à court terme sont plus élevés qu'ils ne le seraient autrement si ce n'était des taux d'intérêt très élevés aux États-Unis à l'heure actuelle. Mais dans ma déclaration j'ai aussi ajouté—et le député le comprendra aisément—que nous devons réussir à faire baisser le taux d'inflation dans notre pays. J'espère être en mesure d'aborder ces problèmes de façon plus détaillée et, si possible, de convaincre le député, lundi soir prochain. Je l'invite à venir tôt pour avoir une bonne place.

• (1430)

Des voix: Oh, oh!

LE LOGEMENT

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement. Il n'ignore évidemment pas qu'à cause de l'augmentation du taux préférentiel de la semaine dernière, les taux d'intérêt hypothécaires frisent maintenant les 20 p. 100. Le ministre a-t-il de nouvelles propositions à faire à son collègue le ministre des Finances afin d'alléger le fardeau du demi-million de Canadiens qui vont devoir renouveler leur hypothèque d'ici le mois d'octobre?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je ne pense pas que le député était là hier soir lorsque j'ai commenté la motion de l'opposition. J'ai dit que, dans son dernier budget, le ministre des Finances avait réservé 350 millions de dollars à cette fin dans le cadre du Régime canadien de renouvellement hypothécaire. Le public a réservé un accueil assez mitigé à ces programmes, mais je pense qu'il n'est peut-être pas au courant de leurs dispositions. J'invite le député à aider le gouvernement et ses électeurs en faisant connaître ces programmes dans sa circonscription.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'APPLICATION DE LA DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS AUX FINS DE L'IMPÔT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les anciens combattants n'ont pas droit aux mêmes avantages financiers que les autres Canadiens. Ils peuvent seulement déduire $100 d'intérêts alors que les autres peuvent en déduire $1,000. Le ministre des Finances va-t-il modifier les lois fiscales pour permettre aux anciens combattants de déduire $900 de plus et remédier ainsi à cette injustice flagrante?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je vais examiner les instances du député. A la suite du budget du 12 novembre, on a conclu à tort que certains groupes ne pourraient pas déduire les $1,000, en mentionnant les anciens combattants. J'avais alors assuré aux intéressés que cela ne les toucherait pas, mais je vais de nouveau examiner les instances du député pour voir si cette question prête encore à confusion.

LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre sait que son ministère met presque toujours une dizaine d'années à préparer ses modifications législatives, tandis que les anciens combattants attendent. Le ministre s'efforcera-t-il de convaincre son collègue, le ministre des Finances, qu'il est indispensable d'adopter immédiatement ce changement législatif? Quels efforts le ministre a-t-il fait jusqu'ici?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, tout d'abord je rejette l'affirmation du député selon laquelle il faut dix ans pour faire adopter des modifications législatives touchant les anciens combattants. Le député sait très bien que tous ses collègues s'empressent toujours de collaborer pour adopter les modifications. Je peux lui signaler que sa proposition concernant la déductibilité des intérêts est à l'étude en ce moment.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ORGANISATION DES FEUX D'ARTIFICE

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, en l'absence du ministre des Approvisionnements et Services, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Il s'agit du contrat de $430,000 accordé très récemment pour donner des feux d'artifice dans seize villes canadiennes, le 1er juillet prochain. Une petite société de Montréal, Ampleman Pyrotechnie, a présenté une soumission inférieure à celle de la société adjudicataire de cette année. Elle a fait la moitié du travail l'an dernier dans la moitié des villes en question. On l'a invitée à présenter sa soumission en anglais seulement, alors que ses dirigeants sont des francophones. Le ministre peut-il nous dire pourquoi le contrat a été attribué cette année à la société Hands Fireworks, et pourquoi le système d'appel d'offre a été considérablement modifié pour une question d'une telle importance?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je remercie le député d'avor posé cette question. J'ai bien peur de ne pouvoir lui fournir une réponse complète aujourd'hui. J'en prendrai donc note, compte tenu de l'absence du ministre. Je peux lui dire que, d'après ce que j'ai pu comprendre depuis que j'ai entendu parler de l'affaire, hier soir seulement, la société en question n'aurait pas soumissionné pour tout le contrat, mais seulement pour des parties de celui-ci. Toutefois, je voudrais bien avoir le temps de mieux m'enquérir afin de pouvoir donner une réponse complète au député, directement ou par l'entremise du ministre des Approvisionnements et Services.

ON DEMANDE LE PARTAGE DU CONTRAT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Comme le ministre pourra le constater, madame le Président, le contrat l'année dernière avait été partagé. Cette année, on a accordé quatre jours à M. Cardinal pour présenter une offre. Je crois comprendre que le contrat en question est d'une importance primordiale pour la survie de son entreprise. Le ministre pourrait-il examiner cette affaire? S'il devait constater que les modalités de soumission ont été changées en profondeur, accepterait-il une fois encore de partager le contrat d'ici le 1er juillet, de façon que l'entreprise de M. Cardinal puisse ainsi survivre?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, nous sommes évidemment prêts à examiner la chose en profondeur pour nous assurer que la méthode a été à la fois juste et équitable. Au nom du ministre des Approvisionnements et Services, je m'engage à faire rapport au député de cette question.

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ— ON DEMANDE LE PROLONGEMENT DE LA DISPOSITION CONCERNANT LE PRÊT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au ministre chargé du logement, porte précisément sur le programme d'aide pour l'accession à la propriété (PAAP) et concerne surtout un des quartiers de la région de Hamilton, même si je sais que le programme est d'envergure nationale. L'année dernière, quand les taux d'intérêt ont augmenté de façon si marquée, le ministre a convenu de reporter d'un an le remboursement du prêt de $5,000; il a ensuite décidé que les remboursements devaient commencer maintenant à un taux d'intérêt de 18 p. 100. Étant donné que les taux d'intérêt sont encore une fois passés à 20 p. 100, et que la situation d'il y a un an se répète aujourd'hui, en fait, elle est peut-être même pire, le ministre n'envisagerait-il pas de prolonger de quatre autres années les dispositions concernant ce prêt de $5,000 sans rien y changer pour permettre aux personnes visées de conserver leur maison afin qu'elles disposent d'un logis convenable pour leur famille?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): l'une des premières questions qui a attiré mon attention quand on m'a confié en 1980, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a été effectivement le programme d'aide pour l'accession à la propriété (PAAP). Comme le savent pertinemment les députés, dans le cadre de ce programme, le gouvernement accordait des prêts spéciaux aux acheteurs d'une maison pour les cinq premières années d'occupation de la maison. En 1980, en raison des difficultés suscitées par l'application du programme, la durée de ses avantages et de ses plans a été prolongée de douze autres mois. J'ai fait savoir alors que si la situation ne s'améliorait pas, je réexaminerais le programme. Effectivement, le programme a été réexaminé et prolongé l'année dernière, c'est-à-dire en 1981. Je puis dire au député qui a posé la question, le député de Hamilton Mountain, que le gouvernement procède en ce moment à un nouvel examen du programme et que nous tiendrons compte de ses instances.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ÉCRIRE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, serait-ce alors trop demander au ministre qu'il écrive à tous ceux à qui on a donné un délai de 30 jours pour décider de quelle façon ils commenceront à rembourser, pour leur assurer que, puisque le gouvernement réexamine le programme et songe à prolonger la période de remboursement, ils n'ont pas besoin de répondre aux lettres qu'ils ont reçues et qu'ils recevront bientôt d'autres détails?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Oui, madame le Président, je puis donner au député l'assurance que je communiquerai par écrit avec les occupants des logements dont il a parlé. Au cours des 12 derniers mois, j'ai écrit à environ 15,000 Canadiens, et je continuerai certainement de le faire.

• (1440)

L'ÉCONOMIE

L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En février 1980, quand le parti du ministre des Finances est arrivé au pouvoir, il y avait 949,000 chômeurs au Canada. Il y en a maintenant 1,250,000. Cela veut dire que 300,000 travailleurs de plus, qui ont des familles à nourrir, sont sans travail. Le ministre des Finances reconnaîtra-t-il que sa politique est responsable de la création de 300,000 chômeurs de plus qu'au moment où il s'est vu confier son portefeuille?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, parce que le député a parlé de la situation en 1980. A partir de cette date, le nombre de chômeurs canadiens avait baissé graduellement jusqu'à il y a environ un an. Jusqu'en août dernier, le taux de chômage au Canada était moins élevé qu'il l'avait été depuis cinq ans. A cette époque-là, quand la situation économique était très favorable, le député ne nous en a pas félicités. Le fait est que, comme d'autres pays, nous avons glissé dans une récession et que c'est de là que proviennent nos problèmes à l'heure actuelle. Les lignes de conduite du gouvernement du Canada ne sont pas à blâmer. Elles visent au contraire à réduire le taux de chômage le plus possible.

LE NIVEAU DE VIE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Ma question supplémentaire, madame le Président, s'adresse également au ministre des Finances. S'il veut bien vérifier le compte rendu, il constatera qu'à maintes reprises, il a attribué à ses programmes économiques le mérite de la baisse du taux de chômage. Il refuse maintenant d'assumer la responsabilité de la hausse du taux de chômage, alors que les mêmes programmes sont en vigueur.

Madame le Président, les taux d'intérêt élevés constituent l'obstacle le plus important auquel se heurtent les entreprises, l'agriculture et les futurs propriétaires du Canada. Faute de changements économiques importants, la crise que nous connaissons va tourner en panique. Le ministre a répété à maintes reprises que notre pays était victime de la conjoncture internationale. Je voudrais demander au ministre des Finances, dans ce cas, pourquoi ses programmes nous ont fait passer au treizième rang parmi les autres pays industrialisés, pour ce qui est du niveau de vie, quand en 1968, nous occupions la troisième place?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il est inutile de répondre à cette question car l'affirmation qu'elle renferme est inexacte et sans fondement.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE CONTENU CANADIEN DES VÉHICULES IMPORTÉS

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Dans un discours préparé à son intention et prononcé en son nom à Toronto devant les fabricants de pièces d'automobiles, il a été dit que les dispositions relatives à la canadianisation contenues dans l'entente conclue avec la compagnie Volkswagen présageaient de ce qui allait se passer dans l'industrie automobile. Compte tenu des circonstances actuelles et des déclarations faites par le premier ministre du Japon, le ministre a-t-il l'intention de revenir sur cette position ou bien estime-t-il toujours que l'on va chercher à canadianiser les importations d'automobiles?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous avons toujours l'intention de chercher à canadianiser les importations de voitures dans notre pays, car il s'agit là d'un objectif très important. Je répète, comme je l'ai dit dans le discours que mon secrétaire parlementaire a prononcé en mon nom devant les fabricants de pièces d'automobiles, que l'entente conclue avec Volkswagen est un très bon modèle pour les Canadiens ainsi que pour les pays désireux de vendre des voitures sur notre marché.

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, le ministre affirme donc que cet accord constitue à ses yeux un modèle. Compte tenu des observations qu'ont faites d'autres représentants de son cabinet à la Chambre, quand escompte-t-il que la position qu'il a prise quant à la production au Canada des pièces d'automobiles portera ses fruits?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous travaillons activement à un certain nombre de possibilité. Je compte sur des progrès et j'espère pouvoir faire des déclarations au cours des mois prochains. Notre tâche serait beaucoup plus facile si les questions et observations de mes honorables collègues de ce côté-là de la Chambre ne venaient pas apporter de l'eau au moulin de ceux qui ne veulent pas que nous atteignions ces objectifs.

* * *

[*Français*]

LES PETITES ENTREPRISES

ON DEMANDE QUELLE SERA LA PART DU QUÉBEC DE L'AIDE À L'EXPORTATION DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). D'après l'article publié dans le journal *La Presse* de lundi, le ministre québécois de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce a déclaré que les petites et moyennes entreprises québécoises seraient celles qui jouiraient le moins de l'aide à l'exportation des programmes fédéraux. Je désirerais savoir de la part du ministre s'il en est bien ainsi et, dans l'affirmative, pourquoi, et si non pourquoi cette déclaration de son homologue québécois qui entre ces 13 compagnies aurait peut-être eu le temps de parler plus en bien de nos compagnies québécoises?

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question. J'ai moi-même lu cet article dans le journal *La Presse* hier et j'ai été fort étonné et probablement, comme malheureusement c'est trop souvent le cas de la part des députés du gouvernement du Québec, on fait des déclarations sans savoir ce dont on parle. Et à la suite de cette lecture, j'ai pu vérifier les faits et je me suis rendu compte par exemple que dans le programme d'aide au développement des exportations le Québec en 1980-1981 avait obtenu 34 p. 100 de toutes les subventions, et un peu plus de 26 p. 100 en 1981-1982. Dans le cas des projets financés par la Société pour l'expansion des exportations, madame le Président, le Québec obtient en 1981-1982 plus de 36 p. 100 des dépenses de la Société pour l'expansion des exportations pour le financement. Alors je pense que mon collègue le ministre Biron de l'Industrie et du Commerce du Québec devrait retourner à ses cahiers et faire ses devoirs.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA TENEUR DU PROCHAIN BUDGET

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Aujourd'hui, il a fait un aveu incroyable. En effet, il a retiré son budget de novembre sans qu'il n'ait été présenté à la Chambre sous forme de loi. Je pense que c'est la première fois qu'un budget ne franchit pas l'étape du *Feuilleton*. Y aura-t-il une nouvelle motion de voies et moyens? De fait, le ministre retirera-t-il son budget du 12 novembre pour le remplacer par une politique entièrement nouvelle pour lutter contre l'inflation, accroître l'emploi et stabiliser le dollar canadien?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crains que l'honorable député ne connaisse pas très bien son histoire. Il a dit à la Chambre la semaine dernière qu'il avait passé sa vie dans le monde du commerce et en savait long sur ce chapitre. Je ne pourrais en dire autant, mais j'ai passé la plus grande partie de ma vie à la Chambre des Communes. Je sais par expérience que ce que l'honorable député a dit à propos de législation fiscale et de budgets est inexact. Il devrait vérifier ce qu'il avance.

LA NATURE DE LA MOTION DE VOIES ET MOYENS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le ministre n'a pas répondu à la question que je lui ai posée. C'est une question très importante pour les Canadiens qui ont été victimes des mesures qu'il a présentées à la Chambre en novembre dernier. Une nouvelle motion de voies et moyens sera-t-elle déposée en remplacement des propositions budgétaires présentées en novembre dernier? Tout le budget sera-t-il retiré? Est-ce une ligne de conduite tout à fait nouvelle pour le pays qu'il proposera à la population canadienne lundi soir prochain?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme je l'ai dit à son collègue il y a un instant, l'honorable député devra attendre jusqu'à lundi soir pour savoir ce que j'ai à dire.

LE BUDGET DE 1981

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, c'est le même ministre qui a semé la misère au Canada le 12 novembre et a réduit au chômage les électeurs de ma circonscription et des circonscriptions de tous ses collègues, qui a aggravé la situation en nous faisant vivre sept mois d'incertitude au cours desquels il a apporté 28 modifications de son budget. Les Canadiens n'ont pas à supporter six autres jours d'incertitude. Le budget du 12 novembre est-il mort? A-t-il fini comme il devait finir? A-t-il fini dans la poubelle où il aurait dû être jeté dès le début? Voilà la question qui se pose.

Mme le Président: Le député de Durham-Northumberland.

LA DURÉE DU DÉBAT SUR LE BUDGET

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Peut-il nous promettre que le gouvernement n'essaiera pas d'ajourner les travaux de la Chambre avant que nous n'ayons eu au moins l'occasion d'étudier le budget dans tous ses détails et de débattre des résolutions et mesures budgétaires avant qu'il n'essaie de nous faire taire et de nous chasser d'ici pour l'été?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois que le député devrait poser cette question au président du Conseil privé. D'après mon expérience, ce n'est pas le gouvernement, mais plutôt l'opposition qui a généralement le dernier mot au sujet de l'ajournement de la Chambre.

• (1450)

LA PRÉSENTATION DES MESURES BUDGÉTAIRES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, comme un nouveau budget sera présenté sept mois après l'ancien—ce qui est sans précédent—à un moment où nous n'avons pas encore pris connaissance de certaines des résolutions découlant du premier, le gouvernement pourrait-il au moins nous garantir que ces résolutions et mesures budgétaires seront proposées dans les jours qui suivront la présentation du nouveau budget que les Canadiens réclament à cor et à cri?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ferai mon possible pour donner satisfaction au député.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'avais une question à poser au premier ministre, mais en son absence je l'adresserai au ministre des Finances. J'aimerais savoir ce que le voyage que le premier ministre a fait dans l'Ouest du Canada la semaine dernière lui a appris.

Il y a eu de nombreux licenciements, arrêts de fabrication, faillites et fermetures d'usines dans l'Ouest du Canada, par exemple chez Cominco, à l'usine d'affinage de Trail et aux mines de Kimberley, où il y a eu 6,300 licenciements; un quart des 12,800 travailleurs forestiers de Colombie-Britannique licenciés; en Alberta, plus de 50,000 personnes licenciées; au Yukon, 250 personnes licenciées par Whitehorse Copper; à Regina, Ipsco a licencié des centaines de personnes, et il y a eu des compressions de personnel, des licenciements et des fermetures d'entreprises dans chaque collectivité du nord du Manitoba. Je sais que la liste est trop longue pour que vous me permettiez de poursuivre, madame le Président. Puis-je demander au ministre des Finances si ce voyage a appris quelque chose au premier ministre?

Mme le Président: Le député de Churchill peut poser une question supplémentaire.

* * *

LES FINANCES

LES DISPOSITIONS DU NOUVEAU BUDGET

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je suppose que la réponse à ma question précédente est non.

Au cours du même voyage, le premier ministre s'est plaint des conservateurs qu'il y a au parti libéral. Peut-être parlait-il du cabinet fédéral. Est-ce que le ministre des Finances va donner au pays l'assurance que le petit-fils du budget de novembre ne sera pas encore un budget conservateur à la traîne, et qu'il va respectivement faire quelque chose pour activer les mises en chantier et abaisser les taux d'intérêt?

Mme le Président: Le député de York-Peel.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES RÉPERCUSSIONS DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Puisque le ministre envisage de présenter une 2e ou 3e version de son budget, peut-il nous indiquer, après réflexion, dans quelle mesure il croit que les dépenses et les déficits énormes du gouvernement sont responsables de l'inflation, des taux d'intérêt élevés et du déclin économique général que connaît le Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député me demande mon opinion sur des questions sur lesquelles il devrait s'être fait sa propre opinion. S'il désire poser une question sur la politique gouvernementale, je serais heureux d'y répondre; mais s'il s'agit seulement d'avoir une opinion, il est aussi bien placé que moi.

LES EFFETS DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je voudrais demander de nouveau au ministre des Finances s'il est prêt à nous faire partager le fruit de ses réflexions. S'il s'agit selon lui d'une question de politique gouvernementale, c'est parfait. Mais en est-il venu à une conclusion au sujet de la mesure dans laquelle le Programme énergétique national et l'établissement des prix énergétiques ont contribué au malaise économique dont souffre notre pays et particulièrement à la situation catastrophique du secteur pétrolier et gazier, au déclin de notre dollar et aux taux d'intérêt élevés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président, j'en suis arrivé à certaines conclusions sur ces questions. J'ai essayé de les exprimer hier dans mon allocution à la Chambre des communes, lorsque j'ai déclaré qu'il était absolument faux de prétendre que le Programme énergétique national était responsable de toutes les difficultés que connaît le secteur pétrolier. Mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a participé au débat et il a montré très clairement que les problèmes que nous connaissons au Canada dans ce secteur existent également aux États-Unis. Pourtant, je ne crois pas que le Programme énergétique national ait été mis en œuvre aux États-Unis; du moins le magazine *Business Week* ne nous l'a pas encore dit.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA DURÉE DU DÉBAT SUR LE BUDGET

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Le ministre des Finances a déjà annoncé qu'il ferait un exposé budgétaire lundi soir prochain. Le leader du gouvernement à la Chambre et le gouvernement ont-ils l'intention de tenir un véritable débat budgétaire à la suite de cet exposé? En outre, le gouvernement va-t-il présenter des mesures législatives par suite de ce budget?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en vertu du Règlement lorsqu'il y a un discours sur le budget, il y a un débat de six jours et il appartient au gouvernement de décider quand ces journées sont affectées au débat. Au cours de cette session, il est déjà arrivé que nous ayons interrompu le débat sur le budget pour discuter de certains projets de loi. Dans le cas qui nous concerne, je n'ai pas encore pris de décision. Je dois consulter mes collègues du caucus et du Cabinet et j'entends rencontrer les leaders parlementaires dans un prochain avenir. Je devrais être en mesure de dire s'il s'agira d'un débat de six jours consécutifs ou si le débat sera interrompu. J'essaierai d'en venir à des ententes s'il y a lieu sur des projets de loi qui pourraient devoir résulter du budget, ce que j'ignore parce que je n'ai pas vu le budget. Il est donc un peu prématuré pour faire part d'une position bien précise sur ce qui va suivre le discours du ministre des Finances lundi soir le 28. Cependant je peux assurer l'honorable député que nous allons respecter le Règlement à tous les points de vue.

[*Traduction*]

LA DATE DU CONGÉ D'ÉTÉ

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, je crois que l'essentiel, ce qui nous préoccupe tous vraiment de ce côté-ci de la Chambre et, même, tous les Canadiens, c'est de savoir si le gouvernement va proposer que la Chambre s'ajourne avant que le débat budgétaire ait pu avoir lieu. Le leader du gouvernement peut-il garantir à la Chambre que celle-ci ne s'ajournera pas avant d'avoir vraiment débattu des mesures législatives découlant du budget?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, cela dépend si nous aurons un débat de six jours consécutifs ou si le débat sera interrompu pour que nous puissions étudier certains projets de loi émanant du budget. Cela dépendra du résultat des négociations que j'aurai avec les représentants de chaque parti. Pour autant que nous sommes concernés, nous sommes disposés à considérer très sérieusement toute offre sérieuse d'un débat limité pour certains aspects du budget si le budget commande des projets de loi urgents, mais il est trop tôt à ce moment-ci pour présumer, premièrement, du contenu du budget et, deuxièmement, pour prendre la décision sur la façon dont nous attribuerons les jours prévus par le Règlement pour compléter le débat sur le budget. Finalement, je ne peux pas présumer non plus de l'attitude de collaboration ou de non-collaboration des leaders parlementaires en ce qui a trait à la durée des débats soit sur les projets de loi émanant du budget, soit sur la motion d'ajournement s'il y en a une.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES OBLIGATIONS DE MASSEY-FERGUSON À L'ÉTRANGER

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre sait-il que Massey-Ferguson a garanti dans un pays étranger une obligation de 25 millions en dollars américains qui doit venir à échéance à la fin du mois et que cette société sera probablement obligée de l'honorer? Le cas échéant, quelles mesures, s'il en est, entend prendre le gouvernement pour protéger ses intérêts, si jamais Massey-Ferguson était forcée de déposer son bilan?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nos obligations vis-à-vis de Massey-Ferguson, telles que définies dans un accord conclu de concert avec la province d'Ontario, ne visent qu'à garantir une partie de ses placements en actions et elles s'arrêtent là.

LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je suis heureux que le ministre ait mentionné cela, car c'est justement l'objet de ma question supplémentaire. Comme Massey-Ferguson n'a pas acquitté ses paiement à l'égard de ses actions privilégiées, de sorte que les banques pourraient désormais invoquer la garantie gouvernementale, le gouvernement a-t-il entrepris de persuader les banques de ne pas se prévaloir de cette option, étant donné que les banques comme le gouvernement n'en mènent pas large, ce qui pourrait provoquer un effet en chaîne. Il faut se rappeler en effet que le gouvernement a déjà consenti bien d'autres garanties, par exemple à Canadair, à Chrysler, etc.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous sommes simplement en mesure d'honorer nos obligations aux termes de l'entente. Nous ne nous sommes pas engagés à aller au-delà.

* * *

[*Français*]

LA FAMILLE ROYALE

MESSAGE DE FÉLICITATIONS À L'OCCASION DE LA NAISSANCE D'UN FILS AU PRINCE ET À LA PRINCESSE DE GALLES

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat l'informant qu'il agrée l'Adresse à Sa Très Excellente Majesté la Reine exprimant des félicitations à l'occasion de la naissance d'un Prince, fils de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles, en insérant, dans le premier espace en blanc, les mots «le Sénat et», et les mots «du Sénat et» dans le second.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ADRESSE VISANT À EXPRIMER DES FÉLICITATIONS À L'OCCASION DE LA NAISSANCE D'UN FILS AU PRINCE ET À LA PRINCESSE DE GALLES

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat, ainsi qu'il suit:

Résolu: Que l'Adresse suivante soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général, savoir:

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Le Sénat . . . du Canada, assemblés en Parlement, ont agréé une Adresse à sa Très Excellente Majesté la Reine, Lui exprimant des félicitations à l'occasion de la naissance d'un Prince, fils de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles, et demandent respectueusement qu'il plaise à Votre Excellence de transmettre ladite Adresse à Sa Majesté la Reine.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, du consentement unanime de la Chambre, je propose, appuyé par l'honorable député de Yukon (M. Nielsen):

Que cette Chambre donne son assentiment à l'Adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, demandant respectueusement qu'il plaise à Son Excellence de transmettre l'Adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté la Reine:

Que les mots "et les Communes" soient insérés dans ladite Adresse du Sénat; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre se joint au Sénat dans ladite Adresse.

[*Traduction*]

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Pinard) propose cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

M. FULTON—L'ESSAI DE MISSILES CRUISE SUR LE TERRITOIRE CANADIEN

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent soixante-douzième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Skeena (M. Fulton) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROSBY—LES REMARQUES DE M. CHRÉTIEN AU SUJET DE L'AFFAIRE DONALD MARSHALL

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, avec votre permission, je voudrais revenir à la question de privilège dont je vous ai donné préavis par écrit le 17 juin 1982 et que j'ai soulevée à la Chambre à cette même date. Ce jour-là, le ministre de la Justice (M. Chrétien), qui est visé par cette question de privilège, était absent de la Chambre et j'ai préféré attendre le moment opportun. Le ministre est ici aujourd'hui. Je voudrais donc en profiter pour exposer l'affaire.

Je sais pertinemment, madame le Président, que je me dois démontrer que la réponse du ministre à ma question a porté atteinte à mes privilèges de député et qu'en outre, elle renferme clairement des propos trompeurs. Je sais également et parfaitement qu'au moment opportun je devrai proposer le renvoi de la question devant le comité permanent approprié de la Chambre. Je me fonde sur le précédent établi il y a trois ans par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence), qui avait soulevé une question de privilège semblable au sujet d'une déclaration ministérielle.

Permettez-moi de donner un bref aperçu du sujet de ma question de privilège. Le 15 juin 1982, j'ai posé une question au ministre de la Justice au sujet de l'affaire Donald Marshall, cet Indien micmac de la Nouvelle-Écosse qui a été condamné en 1971 pour le meurtre de Sandy Seale. Après qu'il ait passé onze ans dans les prisons fédérales, des rumeurs voulant qu'il soit innocent ont commencé à circuler. Une enquête a alors été menée et a permis de découvrir des preuves de son innocence.

Le 15 juin dernier, j'ai donc demandé au ministre ce qu'il avait l'intention de faire à cet égard et il m'a répondu:

. . . je suis en train d'étudier l'affaire Marshall et j'ai eu des entretiens à ce sujet avec le procureur général de la Nouvelle-Écosse, mais nous n'avons pas encore résolu le problème.

Le lendemain même, en réponse à une question que lui a posée à la Chambre un de ses collègues libéraux au sujet de l'affaire Marshall, le ministre a répondu ce qui suit:

. . . j'ai renvoyé la question à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse pour qu'elle rende une décision . . .

Outre cette réponse qu'il a faite à la Chambre, le ministre a émis un communiqué daté du 16 juin, qui était accompagné d'un document concernant la procédure d'appel devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Voici un passage de ce document:

Et attendu que le procureur général de la Nouvelle-Écosse et l'avocat représentant Donald Marshall fils conviennent avec le soussigné . . .

En l'occurence, le ministre de la Justice . . .

. . . que les nouvelles preuves sont suffisamment concluantes pour justifier l'appel interjeté auprès de l'honorable tribunal.

Il y a deux éléments essentiels, madame le Président. Premièrement, l'article 617 du Code criminel du Canada, en vertu duquel le renvoi est fait, accorde au ministre l'entière liberté de faire ce renvoi. Il ne doit pas demander d'autre autorisation. Il agit seul. Deuxièmement, et c'est encore plus important, le ministre de la Justice et le procureur général de la Nouvelle-Écosse ne se sont pas entretenus depuis que le ministre a déclaré à la Chambre qu'il avait des entretiens à ce sujet, c'est-à-dire depuis le 15 juin, jusqu'au moment où il a annoncé sa décision de renvoyer la question à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse à ce sujet. Il n'y a pas eu d'entretiens. D'après le document dont je viens de citer un passage, qui est annexé à son communiqué du 16 juin 1982, il est évident que tous les entretiens avaient eu lieu avant cette date. Pourtant, la seule déduction logique que l'on puisse faire de la déclaration que le ministre a faite le 15 juin à la Chambre, c'est qu'il en discuterait avec le procureur général de la Nouvelle-Écosse et qu'il prendrait ensuite une décision.

Madame le Président, la seule conclusion que l'on puisse tirer de toutes les déclarations que le ministre a faites à la Chambre, de ses agissements et du document daté du 16 juin 1982 qui est signé de sa propre main, c'est qu'il avait discuté avec le procureur général de la Nouvelle-Écosse avant le 15 juin 1982 et qu'il savait exactement ce qu'il ferait. Si le ministre a quelque chose à dire pour sa défense, qu'il le dise, mais les faits sont éloquents. Il savait ce qu'il allait faire et le 15 juin, il a refusé de répondre à ma question et de dire à la Chambre, à la famille Marshall et à moi-même qu'il avait pris une décision.

Je proposerai la motion en temps et lieu, madame le Président.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, mon explication ne sera pas très longue. Le député a évidemment raison, je ne suis pas tenu de consulter qui que ce soit. C'est ma responsabilité. Mais comme il s'agissait d'une affaire très importante, j'ai cru de mon devoir de communiquer à ce sujet avec le procureur général de la Nouvelle-Écosse, M. Harry Howe, ou ses collaborateurs. Plusieurs options s'offraient à nous, dont le renvoi. Nous pouvions recommander une autre procédure. Il y a eu des consultations, M. Howe et moi avons échangé des lettres et des entretiens avaient eu lieu la semaine précédente.

Je suis resté chez moi le lundi, je ne suis pas venu à la Chambre parce que j'étais malade, et j'ai appris à mon retour au bureau, mardi matin, que le problème était réglé. La question m'a été posée à 2 heures, mais juste au moment où j'entrais à la Chambre des communes, mon adjoint m'a prévenu qu'il y avait une difficulté, parce que nous étions en consultation avec le procureur général de la Nouvelle-Écosse et, même si rien ne m'y obligeait, avec l'avocat de M. Marshall. Je consultais aussi le tribunal à cause du caractère exceptionnel de la procédure. Quand je suis arrivé à la Chambre, mon adjoint m'a dit, suivant le conseil de M. Rutherford, mon principal conseiller dans cette affaire, qu'il y avait un problème important. J'ai donc accepté quelque chose au cours de la matinée, et on m'a dit qu'il y avait un problème important dès que je suis arrivé à la Chambre.

Au cours de la période des questions, il y a eu des échanges—en fait, pas avec le procureur général, car je ne savais pas qu'un problème existait; il y a eu des échanges avec les avocats et le juge en chef de la cour d'appel de la Nouvelle-Écosse. A ma sortie de la Chambre, on m'a dit que le problème n'était pas réglé. D'après ce que j'en sais, M. Rutherford a communiqué avec le juge en chef et, à la fin de l'après-midi, il a essayé de rejoindre M. Gale, fonctionnaire qui relève de M. Harry Howe. Il était alors 4 heures, à notre heure. M. Gale n'était pas à son bureau. Le problème a été réglé. Le lendemain matin, ils ont essayé de communiquer avec M. Gale, mais il était encore absent. Des échanges ont eu lieu avec M. Howe ou ses adjoints et on a convenu de renvoyer l'affaire devant les tribunaux, M. Howe préférait cette solution à toute autre. Le libellé du renvoi a été néanmoins quelque peu modifié pour répondre à certaines objections de l'avocat du défendeur et du juge en chef.

• (1510)

C'est dans cet esprit que j'ai signé ce document, à 10 heures du matin le mercredi, et que j'ai répondu à la question d'un député d'en face. J'apprends qu'on a discuté de la chose mardi après-midi avec le procureur général. Je ne l'ai pas appelé, je lui ai écrit. Nous avons échangé de la correspondance. Les collaborateurs de M. Howe et les miens, le juge en chef de Nouvelle-Écosse et les avocats sont restés en contact permanent.

Je pense qu'il s'agit là d'une explication satisfaisante, madame le Président. Quand j'ai appris que le député voulait soulever la question de privilège, j'ai essayé de le rejoindre à de nombreuses reprises afin de lui fournir des explications.

M. Crosby: C'est ridicule.

M. Lawrence: Il était ici. Où étiez-vous?

M. Chrétien: Le député ne voulait peut-être pas me parler. Je lui ai téléphoné.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Il s'agit des faits.

M. Lewis: Tels que vous les voyez.

M. Chrétien: J'ai appelé le bureau du député à Halifax hier matin. Je lui ai téléphoné chez lui. Je lui ai laissé un message lui demandant de me rappeler. J'ai chargé mon adjoint parlementaire de lui dire ce qu'il en était et de lui demander s'il voulait me parler. Il ne savait pas. Il voulait soulever la question de privilège.

Cela ne m'ennuie pas du tout. Quand j'ai pris la parole, on m'a fait savoir qu'il y avait un problème. J'ai déclaré en toute bonne foi qu'il restait encore certaines choses à régler. En fait, il était inutile de consulter davantage le gouvernement de Nouvelle-Écosse, car l'entente conclue avec l'avocat et le juge en chef était conforme aux suggestions que le procureur général de Nouvelle-Écosse avait faites des semaines auparavant.

Dans ces circonstances, je ne peux être plus franc. Tous les faits sont là. Je pense que l'explication était valable, et je suis heureux d'avoir la possibilité de le dire. Il ne valait cependant pas la peine de soulever une question de privilège, car les mêmes données auraient normalement satisfait un membre du barreau. Avant de lancer des accusations, les avocats ne refusent normalement pas d'étudier les faits.

M. Jarvis: C'est une explication plutôt mesquine.

Mme le Président: Je prendrai une décision au sujet de cette question de privilège plus tard.

M. Crosbie: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Me donnerez-vous la possibilité de répondre aux allégations du ministre?

Mme le Président: J'ai bien peur que non. Les députés ne peuvent intervenir qu'une seule fois dans le cas d'une question de privilège. Ils ne peuvent invoquer le Règlement pour répondre. Vous avez eu tous deux l'occasion de vous faire entendre. Je vais maintenant étudier les arguments très attentivement et prendre une décision plus tard.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Il y a deux aspects du rappel au Règlement que je voudrais éclaircir, madame le Président. Naturellement, vous avez le loisir de décider du nombre de députés pouvant intervenir et de la durée accordée aux députés pour livrer leurs observations sur des questions de privilège. Il est également vrai cependant qu'aucun règlement ou précédent n'empêche les députés d'intervenir plus d'une fois sur une question de privilège si la présidence le leur permet.

En outre, vous avez parlé si rapidement que je n'ai pu comprendre si vous prendrez une décision sur la question de privilège à une date ultérieure ou au cours de la journée, et j'aimerais le savoir.

Mme le Président: Pour répondre au premier aspect de la question du député du Yukon, aucun autre député n'a demandé la parole sur cette question de privilège sauf le député d'Halifax-Ouest qui a fait un rappel au Règlement. Il a déclaré alors qu'il invoquait le Règlement afin de réfuter les allégations du ministre, et je lui ai répondu qu'il n'en avait pas le droit.

M. Nielsen: Il peut le faire si vous le lui permettez.

Mme le Président: Je ne dis pas que j'aurais donné la parole à un grand nombre d'autres orateurs, mais personne n'a demandé à intervenir, la question ne se pose donc pas.

En second lieu, j'ai dit que je m'occuperais ultérieurement de cette question de privilège.

M. Nielsen: Madame le Président, loin de moi l'idée de contester votre décision. J'ai simplement signalé qu'il appartenait à la présidence de décider si un même député peut prendre la parole plus d'une fois à l'occasion d'une question de privilège. Cela n'est pas interdit. Mais si la présidence ne veut pas l'entendre, c'est son droit le plus strict.

Quand vous dites que vous vous occuperez plus tard de la question de privilège madame le Président, plus tard veut-il dire aujourd'hui même ou un autre jour?

M. Axworthy: Plus tard.

Mme le Président: Un autre jour. Sauf erreur, un député qui soulève la question de privilège ne peut reprendre la parole une deuxième fois.

Une voix: Non.

Mme le Président: De toute manière, je m'en suis toujours tenue à cette pratique.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. DOMM—L'IMPOSITION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des électeurs de la circonscription fédérale de Kootenay-Ouest, en Colombie-Britannique; les pétitionnaires soumettent leur grief, étant convaincus que la Chambre pourra y remédier. Les signataires de la pétition portent maintenant à plus de 200,000 le nombre de Canadiens qui s'opposent à l'imposition obligatoire du système métrique international. Nous croyons que le changement devrait se faire à un rythme et à un degré établis volontairement, avec le minimum d'ingérence gouvernementale, dans les différents secteurs d'activité économique, par les entreprises ou les industries directement intéressées.

M. EPP—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par près de 1,000 électeurs de la circonscription de Provencher. Les signataires habitent un grand nombre de petites localités de l'est du Manitoba.

Les pétitionnaires s'opposent aux dispositions du bill C-451 et désirent signaler leur opposition à la présidence et à la Chambre.

* * *

LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

MODIFICATION CONCERNANT LA PENSION DU PERSONNEL RENDU À LA VIE CIVILE POUR INCONDUITE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria) demande à présenter le bill C-658, tendant à modifier la loi sur la pension de retraite des Forces canadienns (retraite pour inconduite).

Des voix: Expliquez-vous.

M. McKinnon: Madame le Président, ce projet de loi a pour objet de limiter les pouvoirs discrétionnaires extraordinaires dont dispose le Conseil du Trésor, en vertu de la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, pour réduire considérablement la pension de retraite des membres des Forces canadiennes qui ont été démobilisés pour inconduite, sans parfois pour autant avoir commis un délit majeur. C'est pour enrayer les erreurs judiciaires de ce genre que j'ai présenté un projet de loi qui, sera un jour approuvé par tous les partis représentés à la Chambre.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 3829 à 3884 inclusivement, 4242 à 4244.

[*Texte*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question no 3829—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Carleton de Halifax, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Carleton

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
53	48	61	100	88

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Carleton

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)(i)	néant (1)	néant (1)	néant (1)	néant (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (6)(ii)	néant (6)	néant (4)	néant (4)	néant (4)
c)	Tentative de meurtre:	1	1	1	néant	1
d)	Homicide involontaire coupable:	2	1	4	2	1
e)	Viol:	1	1	3	1	4
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant	néant	4	4	1
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant	1	1	néant
h)	Vol qualifié:	15	9	15	12	8
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	1	néant
j)	Introduction par effraction:	15	4	10	15	16
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	2	2	10	6	2

Notes

(i) et (ii) Les nombres entre parenthèses correspondent aux détenus déclarés coupables de meurtre qualifié et de meurtre non qualifié avant la loi de 1976 modifiant le droit pénal, no 2.

(iii) Sous le titre «Voies de fait» sont comptés les détenus condamnés pour les infractions suivantes: voies de fait simple, voies de fait ayant causé des lésions corporelles, voies de fait avec intention et autres voies de fait.

(iv) Les délits liés au cannabis ne sont déterminés par l'ordinateur de l'Administration centrale du SCC que s'ils comprennent la «culture du pavot somnifère ou du chanvre indien». Les autres délits liés au cannabis tels que le trafic de la marijuana sont inclus en *l*) sous le titre «Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants».

Le tableau fait état, pour chaque infraction, du nombre des détenus incarcérés au 1er janvier, y compris ceux qui ont été admis dans l'établissement et ceux qui y ont été transférés au cours du reste de l'année. Cela donne le nombre des détenus incarcérés au cours d'une année pour chaque catégorie d'infraction. Soulignons que l'on ne peut additionner les chiffres ni horizontalement ni verticalement: ni horizontalement, en raison du fait que le détenu condamné pour une infraction précise peut rester dans le même établissement pendant chacune des années envisagées, ce qui peut produire l'impression qu'il y a cinq détenus condamnés pour cette infraction, alors qu'en réalité il n'y en a qu'un, ni verticalement, en raison du fait que certains détenus peuvent avoir été déclarés coupables de plus d'un crime.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question no 3830—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au camp Shulie Lake de Parrsboro, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement de Shulie Lake

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
23	63	61	78	68

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Questions au Feuilleton

Tableau 2

Établissement de Shulie Lake

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (2)(ii)	néant (2)	néant (2)	Néant	néant (2)
c)	Tentative de meurtre:	2	néant	néant	néant	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	7	4	4	3	3
e)	Viol:	1	néant	1	1	néant
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant	néant	néant	néant	néant
g)	Voies de fait (iii):	1	1	2	néant	1
h)	Vol qualifié:	8	4	10	13	13
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	2	1
j)	Introduction par effraction:	14	néant	17	10	8
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	néant	néant	1	1	néant

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3831—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement de Springhill, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement de Springhill

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
800	845	853	968	969

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Tableau 2

Établissement de Springhill

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (20)(ii)	néant (20)	1 (19)	2 (18)	2 (18)
c)	Tentative de meurtre:	néant	néant	néant	néant	1
d)	Homicide involontaire coupable:	14	10	12	12	12
e)	Viol:	9	5	10	11	12
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	7	néant	3	néant	1
g)	Voies de fait (iii):	8	1	10	7	1
h)	Vol qualifié:	53	17	59	62	79
i)	Délits liés aux armes:	6	2	8	8	5
j)	Introduction par effraction:	83	21	77	81	87
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	23	5	10	3	10

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3832—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Parrtown de Saint-Jean, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Parrtown

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
58	53	37	82	61

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Parrtown

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (2)(ii)	néant (2)	néant (2)	néant (1)	néant
c)	Tentative de meurtre:	1	1	1	1	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	1	néant	2	2	2
e)	Viol:	5	4	1	3	1
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant	néant	néant	néant	néant
g)	Voies de fait (iii):	2	néant	4	néant	néant
h)	Vol qualifié:	6	4	10	14	11
i)	Délits liés aux armes:	1	néant	néant	néant	1
j)	Introduction par effraction:	14	4	11	3	7
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	néant	néant	3	2	néant

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3833—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement agricole Westmorland de Dorchester, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement de Westmorland

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
256	232	232	334	302

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Tableau 2

Établissement de Westmorland

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)(i)	néant (1)	néant (1)	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (7)(ii)	néant (7)	1 (7)	1 (7)	1 (7)
c)	Tentative de meurtre:	néant	néant	néant	néant	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	5	4	3	4	4
e)	Viol:	10	8	10	7	8
	Tentative de viol:	néant	néant	2	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	3	2	1	2	néant
g)	Voies de fait (iii):	5	2	2	4	2
h)	Vol qualifié:	38	20	22	23	20
i)	Délits liés aux armes:	2	1	néant	1	néant
j)	Introduction par effraction:	36	16	30	30	31
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	10	2	7	6	9

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3834—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement de Dorchester, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement de Dorchester

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
651	692	641	651	679

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Questions au Feuilleton

Tableau 2

L'établissement de Dorchester

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (2)(i)	néant (2)	2 (2)	5 (2)	5 (3)
b)	Meurtre au deuxième degré:	2 (26)(ii)	2 (25)	13 (25)	25 (25)	33 (25)
c)	Tentative de meurtre:	4	3	8	9	11
d)	Homicide involontaire coupable:	7	4	8	11	13
e)	Viol:	11	8	8	9	6
	Tentative de viol:	1	1	1	1	1
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	10	7	9	13	néant
g)	Voies de fait (iii):	17	6	11	7	11
h)	Vol qualifié:	66	45	77	79	89
i)	Délits liés aux armes:	4	2	10	10	9
j)	Introduction par effraction:	62	25	58	59	57
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	12	8	4	3	4

Notes

Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3835—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Pie IX de Montréal, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Pie IX (ouvert en 1980)

Tableau 1: Nombre total des détenus

1980
112

Ce tableau indique le nombre total de détenus pour l'année 1980, y compris tous ceux qui ont été transférés et admis dans cet établissement au cours de ladite période. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau.

Tableau 2

Centre Pie IX

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours de l'année 1980

		1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)(i)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (2)(ii)
c)	Tentative de meurtre:	1
d)	Homicide involontaire coupable:	5
e)	Viol:	1
	Tentative de viol:	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1
g)	Voies de fait (iii):	1
h)	Vol qualifié:	30
i)	Délits liés aux armes:	1
j)	Introduction par effraction:	9
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	15

Notes:

Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3836—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Benoît XV de Montréal, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurmeurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Benoît XV (ouvert en 1977)

Tableau 1: Nombre total des détenus

1977	1978	1979	1980
9	60	68	60

Ce tableau donne le nombre total annuel de détenus, de 1977 à 1980. La statistique pour 1977 comprend le nombre initial de détenus admis plus le nombre de tous ceux qui ont été transférés dans l'établissement au cours de cette période. Les statistiques pour les années subséquentes font état du nombre annuel de détenus inscrits au registre au 1er janvier ainsi que de celui de tous les détenus transférés et admis dans cet établissement. En ce qui trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Benoît XV

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1977 à 1980

		1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (5)(ii)	néant (4)	néant (2)	néant (2)
c)	Tentative de meurtre:	néant	4	2	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	3	néant	2	1
e)	Viol:	néant	2	1	2
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant

f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	2	néant	néant
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant	néant	néant
h)	Vol qualifié:	14	20	18	12
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	néant
j)	Introduction par effraction:	2	12	8	4
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	1	3	3	2

Notes

Pour plus de détails concernant (ii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3837—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Sherbrooke de Montréal, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Sherbrooke (ouvert en 1979)

Tableau 1:

Nombre total des détenus	
1979	1980
80	121

Ce tableau indique le nombre total de détenus pour 1979 et 1980. Pour 1979, il s'agit du nombre initial de détenus admis dans l'établissement ajouté au total de ceux qui ont été transférés. Pour 1980, le nombre total comprend les détenus inscrits au registre au 1er janvier plus ceux qui ont été transférés et admis dans cet établissement. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Tableau 2

Établissement de Sherbrooke

		Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années 1979 et 1980	
		1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (3)(ii)	néant (2)
c)	Tentative de meurtre:	2	2
d)	Homicide involontaire coupable:	4	1
e)	Viol:	2	1
	Tentative de viol:	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant
h)	Vol qualifié:	44	36
i)	Délits liés aux armes:	2	1
j)	Introduction par effraction:	8	7
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	16	13

Notes:

Pour plus de détails concernant (ii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3838—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Martineau de Montréal, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Martineau (ouvert en 1979)

Tableau 1:

Nombre total des détenus	
1979	1980
111	126

Ce tableau indique le nombre total de détenus pour 1979 et 1980. Pour 1979, il s'agit du nombre initial de détenus admis dans l'établissement ajouté au total de ceux qui ont été transférés. Pour 1980, le nombre total comprend les détenus inscrits au registre au 1er janvier plus ceux qui ont été transférés et admis dans cet établissement. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Martineau

		Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années 1979 et 1980	
		1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (6)(ii)	néant (5)
c)	Tentative de meurtre:	3	2
d)	Homicide involontaire coupable:	5	3
e)	Viol:	1	1
	Tentative de viol:	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant
h)	Vol qualifié:	36	23
i)	Délits liés aux armes:	2	2
j)	Introduction par effraction:	12	8
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	15	16

Notes:

Pour plus de détails concernant (ii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3839—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Ogilvie de Montréal, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

Questions au Feuilleton

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Ogilvie

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
20	74	83	85	104

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Ogilvie

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (2)(i)	néant (1)	néant (1)	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (5)(ii)	néant (5)	néant (6)	néant (2)	néant (2)
c)	Tentative de meurtre:	1	néant	néant	1	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	5	2	3	3	3
e)	Viol:	5	3	3	3	4
	Tentative de viol:	1	1	1	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	2	2	1	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant	néant	néant	néant
h)	Vol qualifié:	51	34	43	35	23
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	1	1	1
j)	Introduction par effraction:	7	4	11	10	2
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	2	1	11	12	13

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3840—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement de Cowansville, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement de Cowansville

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
713	843	896	833	806

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement de Cowansville

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)(i)	néant (1)	néant (1)	néant (1)	néant (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (24)(ii)	néant (21)	7 (22)	8 (23)	9 (22)
c)	Tentative de meurtre:	6	6	9	14	16
d)	Homicide involontaire coupable:	25	18	32	34	36
e)	Viol:	5	1	9	15	20
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	3	3	8	4	1
g)	Voies de fait (iii):	2	2	1	1	1
h)	Vol qualifié:	152	90	146	139	141
i)	Délits liés aux armes:	4	néant	néant	3	4
j)	Introduction par effraction:	59	21	36	35	47
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	27	14	38	44	41

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3841—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre de formation de Laval, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre fédéral de formation

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
766	904	915	848	757

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre fédéral de formation

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)[i]	néant (1)	néant (1)	néant (1)	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (19)[ii]	néant (18)	12 (18)	15 (18)	17 (18)
c)	Tentative de meurtre:	2	néant	4	5	6
d)	Homicide involontaire coupable:	14	14	23	25	25
e)	Viol:	10	6	17	15	15
	Tentative de viol:	1	néant	1	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	5	3	1	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	1	1	néant	néant	néant
h)	Vol qualifié:	142	55	150	104	130
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	1	3	5
j)	Introduction par effraction:	62	13	39	31	38
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	19	4	9	13	16

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3842—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement Leclerc de Laval, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement de Leclerc

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
898	956	1,034	1,002	978

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement de Leclerc

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (4)(i)	néant (3)	1 (3)	1 (2)	1 (2)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (7)(ii)	néant (6)	2 (6)	2 (6)	2 (6)
c)	Tentative de meurtre:	11	9	10	9	9
d)	Homicide involontaire coupable:	19	12	12	16	10
e)	Viol:	5	3	5	7	6
	Tentative de viol:	2	2	1	1	1
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	6	3	6	5	néant
g)	Voies de fait (iii):	1	néant	néant	2	2
h)	Vol qualifié:	178	114	189	189	182
i)	Délits liés aux armes:	6	néant	5	4	3
j)	Introduction par effraction:	89	41	68	62	64
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	29	10	49	37	42

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3843—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au pénitencier Archambault de Sainte-Anne-des-Plaines, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

Questions au Feuilleton

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Archambault

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
1,078	1,009	832	752	830

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement Archambault

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)[i]	néant (1)	8 (1)	10 (1)	17 (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (18)[ii]	néant (18)	10 (18)	14 (16)	17 (15)
c)	Tentative de meurtre:	7	7	10	9	11
d)	Homicide involontaire coupable:	4	3	7	7	7
e)	Viol:	8	5	4	4	5
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant	néant	1	2	néant
g)	Voies de fait (iii):	2	1	1	1	2
h)	Vol qualifié:	112	77	98	96	114
i)	Délits liés aux armes:	1	néant	2	3	4
j)	Introduction par effraction:	31	19	33	27	34
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	6	5	12	10	13

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3844—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre de développement correctionnel de Laval, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre de développement correctionnel—Laval

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
385	618	1,082	478	556

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre de développement correctionnel—Laval

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	3	3	8	11	11
b)	Meurtre au deuxième degré:	1 (6)[ii]	1 (6)	6 (6)	9 (6)	10 (6)
c)	Tentative de meurtre:	2	2	3	5	5
d)	Homicide involontaire coupable:	6	6	7	8	4
e)	Viol:	néant	néant	3	3	1
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	1	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	1	2	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	1	1	2	1	1
h)	Vol qualifié:	32	31	57	40	43
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	1	2	2
j)	Introduction par effraction:	8	5	34	30	18
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	2	1	2	6	7

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3845—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre de réception régional de Sainte-Anne-des-Plaines, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre de réception régional de Sainte-Anne-des-Plaines

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
1,476	1,853	1,608	1,725	1,665

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre de réception régional de Sainte-Anne-des-Plaines

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (4)(i)	néant (4)	1 (1)	1 (1)	1
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (21)(ii)	néant (11)	néant (17)	1 (6)	5 (4)
c)	Tentative de meurtre:	6	5	5	1	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	18	17	26	10	5
e)	Viol:	4	2	2	4	6
	Tentative de viol:	néant	néant	1	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	3	néant	2	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	1	néant	1	néant	néant
h)	Vol qualifié:	88	44	135	46	19
i)	Délits liés aux armes:	2	2	4	néant	néant
j)	Introduction par effraction:	31	17	40	18	9
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	9	9	27	15	2

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3846—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Portsmouth de Kingston, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Portsmouth: Les statistiques demandées ne peuvent être extraites des dossiers de l'établissement de Collins Bay et sont donc comprises dans la réponse que nous donnons aujourd'hui à la question nº 3855.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3847—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Keele Street de Toronto, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Keele Street (ouvert en 1980)

Tableau 1: Nombre total des détenus

1980
16

Ce tableau indique le nombre total de détenus pour l'année 1980, y compris tous ceux qui ont été transférés et admis dans cet établissement au cours de ladite période. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Keele Street

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours de l'année 1980

		1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (1)[ii]
c)	Tentative de meurtre:	1
d)	Homicide involontaire coupable:	8
e)	Viol:	1
	Tentative de viol:	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant
g)	Voies de fait (iii):	1
h)	Vol qualifié:	8
i)	Délits liés aux armes:	1
j)	Introduction par effraction:	5
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	14

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3848—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Montgomery de Toronto, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Questions au Feuilleton

Centre Montgomery

Tableau 1:

Nombre total des détenus				
1976	1977	1978	1979	1980
52	53	54	63	62

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Montgomery

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)(i)	néant (1)	néant (1)	néant (1)	néant (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (5)(ii)	néant (4)	néant (3)	néant (2)	néant (2)
c)	Tentative de meurtre:	3	2	1	néant	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	8	5	6	4	3
e)	Viol:	4	3	2	3	3
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	néant	néant	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	1	néant	néant	néant	1
h)	Vol qualifié:	22	15	20	18	6
i)	Délits liés aux armes:	2	1	néant	néant	néant
j)	Introduction par effraction:	1	néant	2	5	4
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	2	1	9	10	5

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3849—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au camp Beaver Creek de Gravenhurst, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Camp correctionnel Beaver Creek

Tableau 1:

Nombre total des détenus				
1976	1977	1978	1979	1980
148	141	142	158	139

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Camp correctionnel Beaver Creek

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meutre au deuxième degré:	néant (6)(ii)	néant (6)	néant (6)	néant (6)	néant (6)
c)	Tentative de meurtre:	néant	néant	néant	2	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	10	6	5	6	5
e)	Viol:	4	3	5	4	1
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	2	1	3	3	1
g)	Voies de fait (iii):	2	néant	3	3	1
h)	Vol qualifié:	24	15	24	18	17
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	2	3
j)	Introduction par effraction:	12	5	9	7	5
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	13	10	26	20	10

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3850—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement de Bath, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement de Bath

Tableau 1:

Nombre total des détenus				
1976	1977	1978	1979	1980
159	168	213	211	226

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Établissement de Bath

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (12)[ii]	néant (12)	1 (12)	1 (11)	1 (10)
c)	Tentative de meurtre:	1	1	1	1	2
d)	Homicide involontaire coupable:	6	6	10	8	7
e)	Viol:	1	1	3	2	2
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	1
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant	néant	2	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	2	néant	1	1	2
h)	Vol qualifié:	33	22	36	30	28
i)	Délits liés aux armes:	2	2	1	néant	2
j)	Introduction par effraction:	21	12	15	16	16
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	9	5	9	12	9

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3851—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement agricole Pittsburg de Joyceville, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Pittsburg

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
220	203	212	247	257

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement Pittsburg

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)(i)	néant (1)	néant (1)	néant (1)	néant (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (9)(ii)	néant (9)	néant (9)	néant (8)	néant (7)
c)	Tentative de meurtre:	néant	néant	néant	néant	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	12	6	10	6	3
e)	Viol:	2	2	3	3	2
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	2	1	2	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	5	1	3	3	2
h)	Vol qualifié:	32	24	37	29	26
i)	Délits liés aux armes:	4	3	3	4	2
j)	Introduction par effraction:	21	11	23	19	16
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	8	6	12	9	9

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3852—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement agricole Frontenac de Kingston, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Frontenac

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
263	219	241	274	264

Questions au Feuilleton

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement Frontenac

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)(i)	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (4)(ii)	néant (4)	néant (4)	néant (3)	1 (3)
c)	Tentative de meurtre:	2	1	1	3	2
d)	Homicide involontaire coupable:	6	4	9	7	4
e)	Viol:	3	2	3	2	2
	Tentative de viol:	1	1	1	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	néant	1	4	2
g)	Voies de fait (iii):	4	3	3	1	2
h)	Vol qualifié:	35	25	34	26	15
i)	Délits liés aux armes:	1	1	2	3	1
j)	Introduction par effraction:	24	14	22	15	14
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	8	4	9	10	4

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3853—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement Warkworth de Campbellford, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Warkworth

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
731	766	563	402	876

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement de Warkworth

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (2)(i)	néant (1)	néant (1)	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	2 (44)(ii)	2 (44)	11 (44)	15 (44)	18 (43)
c)	Tentative de meurtre:	7	3	8	7	5
d)	Homicide involontaire coupable:	26	15	27	22	24
e)	Viol:	37	23	39	46	51
	Tentative de viol:	3	2	2	2	6
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	9	4	13	16	3
g)	Voies de fait (iii):	5	2	3	6	3
h)	Vol qualifié:	95	46	98	95	93
i)	Délits liés aux armes:	1	1	2	2	5
j)	Introduction par effraction:	42	24	54	51	48
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	42	16	34	27	24

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3854—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement Joyceville, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Joyceville

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
951	925	969	1,065	1,052

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement Joyceville

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (2)(i)	néant (2)	1 (2)	1 (2)	1 (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (21)(ii)	néant (21)	5 (21)	6 (20)	8 (20)
c)	Tentative de meurtre:	5	4	7	8	9
d)	Homicide involontaire coupable:	21	14	16	17	20
e)	Viol:	18	12	13	12	12
	Tentative de viol:	2	2	néant	2	1
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	9	5	10	6	néant
g)	Voies de fait (iii):	10	1	4	4	5
h)	Vol qualifié:	111	78	101	98	109
i)	Délits liés aux armes:	6	1	7	11	11
j)	Introduction par effraction:	84	34	63	63	62
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	28	17	31	20	18

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3855—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement Collins Bay de Kingston, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Collins Bay

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
971	923	938	903	944

Ce tableau indique, pour chacune des années allant de 1976 à 1980, le nombre total de détenus incarcérés dans l'établissement Collins Bay et au Centre Portsmouth (on ne peut extraire des données précises des dossiers de l'établissement de Collins Bay—voir question nº 3846). Ces statistiques font état du nombre total de détenus inscrits au registre au 1er janvier de chaque année et de celui des détenus admis et transférés dans ces établissements au cours de ces années. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement Collins Bay et Centre Portsmouth

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)[i]	néant (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	1 (24)[ii]	1 (21)	9 (18)	11 (18)	13 (16)
c)	Tentative de meurtre:	5	5	6	7	7
d)	Homicide involontaire coupable:	27	22	35	29	30
e)	Viol:	8	5	6	3	4
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	2	2	1	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	14	7	5	9	10
h)	Vol qualifié:	127	85	139	146	156
i)	Délits liés aux armes:	4	3	3	4	8
j)	Introduction par effraction:	60	28	60	47	52
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	24	17	33	31	27

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3856—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement Millhaven de Bath, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Questions au Feuilleton

L'établissement Millhaven

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
649	631	597	527	602

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Établissement Millhaven

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	3	2	20	26	32
b)	Meurtre au deuxième degré:	2 (25)(ii)	2 (23)	18 (21)	32 (21)	52 (20)
c)	Tentative de meurtre:	4	4	8	10	10
d)	Homicide involontaire coupable:	12	9	9	9	5
e)	Viol:	4	3	4	5	7
	Tentative de viol:	1	néant	2	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	1	1	4	néant
g)	Voies de fait (iii):	6	3	5	8	5
h)	Vol qualifié:	89	68	83	86	82
i)	Délits liés aux armes:	5	2	2	6	7
j)	Introduction par effraction:	31	15	23	25	34
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	7	7	7	7	7

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3857—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à la Prison des femmes de Kingston, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Prison des femmes

Tableau 1: Nombre total des détenues

1976	1977	1978	1979	1980
210	220	223	229	198

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Prison des femmes

Nombre des détenues, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)(i)	néant (1)	1	3	3
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (7)(ii)	néant (7)	7 (6)	9 (6)	11 (5)
c)	Tentative de meurtre:	néant	néant	1	1	2
d)	Homicide involontaire coupable:	14	9	20	21	17
e)	Viol:	néant	néant	néant	néant	néant
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	1	néant	néant	néant
g)	Voies de fait (iii):	2	néant	3	2	2
h)	Vol qualifié:	21	13	16	18	13
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	néant	néant
j)	Introduction par effraction:	5	2	3	8	7
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	58	22	37	32	28

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3858—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre psychiatrique régional de Kingston, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Questions au Feuilleton

Centre psychiatrique régional de Kingston

Tableau 1:			Nombre total des détenus	
1976	1977	1978	1979	1980
525	284	225	256	267

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre psychiatrique régional de Kingston

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (3)(i)	néant (3)	1 (2)	1 (2)	1 (3)
b)	Meurtre au deuxième degré:	1 (5)(ii)	1 (5)	2 (5)	4 (5)	5 (5)
c)	Tentative de meurtre:	2	néant	3	néant	4
d)	Homicide involontaire coupable:	4	1	5	7	5
e)	Viol:	15	15	17	15	12
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	9	4	5	4	néant
g)	Voies de fait (iii):	5	2	2	2	3
h)	Vol qualifié:	20	13	17	13	16
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	1	néant	néant
j)	Introduction par effraction:	13	6	11	11	7
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	3	1	1	2	2

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3859—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre de réception régional de Kingston, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre de réception régional de Kingston

Tableau 1:			Nombre total des détenus	
1976	1977	1978	1979	1980
1,630	1,853	1,878	1,725	1,834

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre de réception régional de Kingston

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	1 (1)(i)	1 (1)	7 (1)	9 (1)	11 (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	1 (25)(ii)	1 (22)	7 (17)	17 (15)	18 (14)
c)	Tentative de meurtre:	3	3	4	6	6
d)	Homicide involontaire coupable:	11	9	17	23	14
e)	Viol:	11	9	13	24	39
	Tentative de viol:	néant	néant	2	3	4
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	6	3	11	12	1
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant	2	4	2
h)	Vol qualifié:	34	23	46	62	71
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	3	4	1
j)	Introduction par effraction:	19	7	22	30	39
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	8	5	9	4	3

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3860—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Osborne de Winnipeg, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Osborne

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
70	79	81	108	127

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Osborne

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (7)(ii)	néant	néant (7)	néant (6)	néant (6)
c)	Tentative de meurtre:	1	1	2	2	2
d)	Homicide involontaire coupable:	7	7	9	7	11
e)	Viol:	3	2	4	9	3
	Tentative de viol:	néant	néant	1	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	néant	1	4	2
g)	Voies de fait (iii):	1	néant	néant	néant	2
h)	Vol qualifié:	26	20	26	17	19
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	1	2	4
j)	Introduction par effraction:	8	6	14	10	13
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	14	9	9	11	6

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3861—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement agricole Rockwood de Stony Mountain, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Rockwood

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
165	175	201	209	185

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement Rockwood

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (7)(ii)	néant (7)	néant (7)	néant (7)	néant (7)
c)	Tentative de meurtre:	néant	néant	1	1	1
d)	Homicide involontaire coupable:	néant	néant	néant	2	2
e)	Viol:	néant	néant	2	2	3
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant	néant	néant	néant	néant
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant	néant	néant	1
h)	Vol qualifié:	1	1	1	6	9
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	néant	néant
j)	Introduction par effraction:	1	1	1	3	6
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	néant	néant	néant	néant	néant

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3862—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement de Stony Mountain, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement de Stony Mountain

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
1,013	961	966	962	993

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement de Stony Mountain

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	1 (1)(i)	1 (1)	2	2	2
b)	Meurtre au deuxième degré:	1 (20)(ii)	1 (19)	18 (20)	22 (21)	26 (21)
c)	Tentative de meurtre:	7	6	5	8	9
d)	Homicide involontaire coupable:	38	24	29	29	36
e)	Viol:	24	16	23	19	21
	Tentative de viol:	néant	néant	1	1	1
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	15	5	5	5	1
g)	Voies de fait (iii):	15	3	11	8	12
h)	Vol qualifié:	90	49	87	106	122
i)	Délits liés aux armes:	7	3	5	6	3
j)	Introduction par effraction:	75	30	70	46	76
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	20	9	9	9	12

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3863—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Oskana de Regina, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Oskana

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
46	50	54	54	65

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Oskana

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (1)(ii)	néant (1)	néant (1)	néant (1)	néant
c)	Tentative de meurtre:	néant	néant	néant	néant	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	3	2	3	4	5
e)	Viol:	5	3	5	7	4
	Tentative de viol:	néant	néant	2	2	3
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	1	2	2	néant
g)	Voies de fait (iii):	1	néant	néant	néant	néant
h)	Vol qualifié:	10	6	12	7	13
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	néant	néant
j)	Introduction par effraction:	8	4	5	8	5
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	14	8	9	7	7

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3864—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement agricole de la Saskatchewan de Prince- Albert, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Questions au Feuilleton

L'établissement agricole de la Saskatchewan

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
142	136	163	147	173

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Établissement agricole de la Saskatchewan

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (2)(ii)	néant (2)	néant (2)	néant (2)	néant (2)
c)	Tentative de meurtre:	1	1	1	néant	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	néant	néant	8	7	9
e)	Viol:	1	1	12	14	18
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	1	1
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	2	2	2	2	2
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant	1	néant	néant
h)	Vol qualifié:	1	1	3	11	15
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	néant	néant
j)	Introduction par effraction:	2	2	6	8	14
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	2	2	1	1	2

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3865—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au pénitencier de la Saskatchewan de Prince-Albert, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Pénitencier de la Saskatchewan

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
1,218	1,149	1,131	1,030	1,130

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Pénitencier de la Saskatchewan

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	3 (4)(i)	2 (4)	9 (4)	10 (4)	12 (4)
b)	Meurtre au deuxième degré:	1 (27)(ii)	1 (26)	13 (23)	15 (20)	24 (20)
c)	Tentative de meurtre:	13	11	17	13	13
d)	Homicide involontaire coupable:	23	17	21	18	19
e)	Viol:	44	32	47	54	50
	Tentative de viol:	5	5	9	6	3
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	26	10	21	17	4
g)	Voies de fait (iii):	18	5	13	8	9
h)	Vol qualifié:	98	66	89	80	63
i)	Délits liés aux armes:	9	3	8	4	4
j)	Introduction par effraction:	71	28	64	54	40
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	29	16	12	11	9

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3866—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre psychiatrique régional de Saskatoon, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre psychiatrique régional de Saskatoon (ouvert en 1979)

Tableau 1: Nombre total des détenus

1979	1980
95	172

Ce tableau indique le nombre total de détenus pour 1979 et 1980. Pour 1979, il s'agit du nombre initial de détenus admis dans l'établissement ajouté au total de ceux qui ont été transférés. Pour 1980, le nombre total comprend les détenus inscrits au registre au 1er janvier plus ceux qui ont été transférés et admis dans cet établissement. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre psychiatrique régional de Saskatoon

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années 1979 et 1980

		1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	1 (2)(ii)	1 (2)
c)	Tentative de meurtre:	néant	1
d)	Homicide involontaire coupable:	3	6
e)	Viol:	3	3
	Tentative de viol:	1	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	12	néant
g)	Voies de fait (iii):	3	4
h)	Vol qualifié:	11	10
i)	Délits liés aux armes:	1	1
j)	Introduction par effraction:	14	6
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	2	2

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3867—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Altadore de Calgary, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Altadore

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
13	36	78	52	80

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Altadore

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (3)(ii)	néant (3)	néant (3)	néant (3)	néant (2)
c)	Tentative de meurtre:	1	1	2	1	1
d)	Homicide involontaire coupable:	3	1	2	1	néant
e)	Viol:	1	1	3	2	5
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	1	1	2	1
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant	néant	néant	néant
h)	Vol qualifié:	12	9	17	16	15
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	néant	néant
j)	Introduction par effraction:	7	4	12	11	14
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	7	2	13	12	8

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3868—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Foyer Portal de Calgary, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Foyer Portal (appelé Centre Scarboro avant juillet 1980)

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
94	93	77	82	70

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Foyer Portal de Calgary

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant.	néant	néant	néant	néant
b)	Meutre au deuxième degré:	néant (5)(ii)	néant (5)	néant (5)	néant (4)	néant (3)

Questions au Feuilleton

c)	Tentative de meurtre:	néant	néant	2	néant	1
d)	Homicide involontaire coupable:	2	2	3	2	2
e)	Viol:	4	3	3	néant	3
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	1	1
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	néant	néant	2	1
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant	3	1	néant
h)	Vol qualifié:	8	5	16	11	7
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	1	1	2
j)	Introduction par effraction:	10	2	5	9	5
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	7	3	7	3	6

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3869—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Grierson d'Edmonton, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Grierson

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
161	216	236	215	210

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Grierson

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	1	1	1
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (7)(ii)	néant (6)	néant (6)	néant (6)	néant (6)
c)	Tentative de meurtre:	4	4	3	3	2
d)	Homicide involontaire coupable:	9	5	8	8	12
e)	Viol:	7	4	8	7	5
	Tentative de viol:	1	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	7	5	4	6	1
g)	Voies de fait (iii):	4	2	1	néant	1
h)	Vol qualifié:	35	22	47	38	43
i)	Délits liés aux armes:	1	1	1	néant	1
j)	Introduction par effraction:	28	14	32	22	17
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	33	11	21	14	15

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3870—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au parc de maisons mobiles de Drumheller, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Maisons mobiles de Drumheller: Les statistiques demandées ne peuvent être extraites des dossiers de l'établissement de Drumheller et sont donc comprises dans la réponse que nous donnons aujourd'hui à la question nº 3872.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3871—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement Bowden d'Innisfail, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Bowden

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
263	311	302	307	337

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Établissement Bowden

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (6)(ii)	néant (6)	néant (7)	2 (6)	2 (6)
c)	Tentative de meurtre:	2	2	1	1	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	10	7	11	12	12
e)	Viol:	3	2	4	3	4
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	5	2	1	1	3
g)	Voies de fait (iii):	6	néant	5	3	3
h)	Vol qualifié:	31	23	30	34	32
i)	Délits liés aux armes:	2	néant	3	1	1
j)	Introduction par effraction:	26	8	27	27	23
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	21	9	7	8	6

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3872—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement de Drumheller, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement de Drumheller

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
1,029	1,090	1,106	954	974

Ce tableau indique, pour chacune des années allant de 1976 à 1980, le nombre total de détenus incarcérés dans l'établissement de Drumheller et aux maisons mobiles de Drumheller (on ne peut extraire des données précises des dossiers de l'établissement de Drumheller—voir question nº 3870). Ces statistiques font état du nombre total de détenus inscrits au registre au 1er janvier de chaque année et de celui des détenus admis et transférés dans ces établissements au cours de ces années. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement de Drumheller et maisons mobiles de Drumheller

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)(i)	néant (1)	néant (1)	néant (1)	néant (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (17)(ii)	néant (17)	9 (18)	10 (18)	10 (17)
c)	Tentative de meurtre:	2	2	6	7	7
d)	Homicide involontaire coupable:	5	4	11	16	17
e)	Viol:	4	néant	4	4	néant
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	néant	2	3	1
g)	Voies de fait (iii):	5	1	2	5	6
h)	Vol qualifié:	68	42	71	82	85
i)	Délits liés aux armes:	4	3	3	5	5
j)	Introduction par effraction:	95	39	76	76	57
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	47	25	24	22	15

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3873—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement d'Edmonton, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Établissement d'Edmonton (ouvert en 1978)

Tableau 1: Nombre total des détenus

1978	1979	1980
57	235	358

Ce tableau indique le nombre total de détenus pour les années allant de 1978 à 1980. Pour 1978, il s'agit du nombre initial de détenus admis dans l'établissement ajouté au total de ceux qui ont été transférés. Pour 1979 et 1980, le nombre total comprend les détenus inscrits au registre au 1er janvier plus ceux qui ont été transférés et admis dans cet établissement pour chacune de ces années. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Établissement d'Edmonton

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1978 à 1980

		1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	4	6	1
b)	Meurtre au deuxième degré:	4 (4)(ii)	7 (4)	16 (4)
c)	Tentative de meurtre:	1	2	8
d)	Homicide involontaire coupable:	6	6	6
e)	Viol:	1	néant	1
	Tentative de viol:	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant	néant	néant
g)	Voies de fait (iii):	2	1	1
h)	Vol qualifié:	29	35	49
i)	Délits liés aux armes:	1	2	1
j)	Introduction par effraction:	14	19	24
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	1	1	6

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3874—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Robson de Vancouver, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Robson

Tableau 1:

Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
88	122	159	85	76

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Robson

Nombre de détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (13)(ii)	néant (12)	néant (11)	néant (9)	néant (7)
c)	Tentative de meurtre:	2	1	2	1	2
d)	Homicide involontaire coupable:	8	8	5	1	néant
e)	Viol:	7	5	4	4	5
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	2	2	1	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	2	1	1	1	1
h)	Vol qualifié:	32	22	23	21	17
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	néant	1
j)	Introduction par effraction:	6	4	6	6	6
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	48	38	28	26	23

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3875—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre Pandora de Victoria, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre Pandora

Tableau 1:

Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
52	44	48	48	44

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre Pandora

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	néant	néant	néant
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (5)(ii)	néant (5)	néant (5)	néant (3)	néant (1)
c)	Tentative de meurtre:	2	1	2	1	néant
d)	Homicide involontaire coupable:	2	1	2	2	4
e)	Viol:	3	3	1	1	1
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant	néant	néant	néant	néant
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant	néant	néant	néant
h)	Vol qualifié:	13	8	12	9	7
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	3	néant
j)	Introduction par effraction:	5	4	5	néant	2
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	16	10	16	11	10

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3876—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au camp forestier Elbow Lake de Harrison Mills, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Camp forestier Elbow Lake

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
10	83	94	133	126

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Tableau 2

Camp Forestier Elbow Lake

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (2)(i)	néant (2)	néant (1)	néant (1)	néant (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (3)(ii)	néant (3)	1 (3)	2 (3)	2 (3)
c)	Tentative de meurtre:	2	2	3	3	3
d)	Homicide involontaire coupable:	3	2	2	3	3
e)	Viol:	néant	néant	néant	néant	néant
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant	néant	néant	néant	néant
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant	néant	1	1
h)	Vol qualifié:	12	9	15	17	21
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	2	1	néant
j)	Introduction par effraction:	5	3	4	8	6
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	16	15	23	20	17

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3877—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement Ferndale de Mission, et combien avaient été condamnés pour *a*) meurtre qualifié, *b*) meurtre au deuxième degré, *c*) tentative de meurtre, *d*) homicide involontaire, *e*) viol et tentative de viol, *f*) d'autres infractions sexuelles, *g*) voies de fait, *h*) vol, *i*) délits liés aux armes, *j*) introduction par effraction, *k*) délits liés au cannabis, *l*) d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Ferndale

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
128	135	139	138	144

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a*) à *l*), voir le tableau 2.

Questions au Feuilleton

Tableau 2

L'établissement Ferndale

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (2)(i)	néant (1)	néant (1)	néant (1)	néant (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (10)(ii)	néant (9)	1 (8)	1 (7)	1 (6)
c)	Tentative de meurtre:	4	3	3	1	2
d)	Homicide involontaire coupable:	5	4	3	2	1
e)	Viol:	3	néant	néant	néant	1
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant	néant	néant	néant	néant
g)	Voies de fait (iii):	3	1	néant	néant	néant
h)	Vol qualifié:	26	20	25	16	10
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	1	1
j)	Introduction par effraction:	7	4	5	7	3
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	30	24	40	45	36

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3878—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au parc de maisons mobiles de Matsqui, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Parc de maisons mobiles de Matsqui (fermé en juin 1977 pour conversion en centre correctionnel communautaire, maintenant appelé Centre Sumas); les statistiques demandées ne peuvent être extraites des dossiers de l'établissement de Matsqui et sont donc comprises dans la réponse que nous donnons aujourd'hui à la question nº 3882.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3879—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement de Mission, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement de Mission

Tableau 1: Nombre total des détenus

1977	1978	1979	1980
254	370	414	419

Ce tableau donne le nombre total annuel de détenus, de 1977 à 1980. La statistique pour 1977 comprend le nombre initial de détenus admis plus le nombre de tous ceux qui ont été transférés dans l'établissement au cours de cette période. Les statistiques pour les années subséquentes font état du nombre annuel de détenus inscrits au registre au 1er janvier ainsi que de celui de tous les détenus transférés et admis dans cet établissement. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement de Mission

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (1)(i)	néant (1)	néant (1)	néant (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (11)(ii)	3 (13)	9 (13)	11 (12)
c)	Tentative de meurtre:	5	5	6	7
d)	Homicide involontaire coupable:	5	5	8	11
e)	Viol:	2	5	5	4
	Tentative de viol:	néant	1	1	4
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	1	4	1	1
g)	Voies de fait (iii):	2	3	4	2
h)	Vol qualifié:	12	37	36	40
i)	Délits liés aux armes:	néant	néant	néant	1
j)	Introduction par effraction:	6	16	24	20
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	16	37	46	44

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3880—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement William Head de Victoria, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne

L'établissement William Head

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
390	341	283	329	325

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le

Tableau 2

Établissement William Head

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant	néant	1	1	1
b)	Meurtre au deuxième degré:	2 (12)(ii)	2 (12)	6 (13)	7 (13)	7 (10)
c)	Tentative de meurtre:	3	3	5	4	2
d)	Homicide involontaire coupable:	2	2	3	3	6
e)	Viol:	2	1	2	1	néant
	Tentative de viol:	néant	néant	néant	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	néant	néant	néant	1	néant
g)	Voies de fait (iii):	2	1	1	1	néant
h)	Vol qualifié:	29	19	28	25	24
i)	Délits liés aux armes:	2	néant	3	2	1
j)	Introduction par effraction:	12	9	17	11	12
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	42	25	31	30	24

Notes:
Pour plus de détails concernant (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3881—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement Mountain d'Agassiz, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Mountain

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
415	437	375	401	358

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Tableau 2

L'établissement Mountain

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (3)(i)	néant (2)	néant (2)	néant (2)	néant (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (21)(ii)	néant (21)	2 (19)	2 (19)	2 (18)
c)	Tentative de meurtre:	1	1	2	3	1
d)	Homicide involontaire coupable:	8	7	10	6	4
e)	Viol:	58	44	46	52	52
	Tentative de viol:	3	3	3	4	3
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	17	17	28	27	5
g)	Voies de fait (iii):	6	5	5	4	3
h)	Vol qualifié:	20	14	23	19	15
i)	Délits liés aux armes:	3	néant	2	1	1
j)	Introduction par effraction:	11	11	15	14	11
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	31	néant	21	16	17

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3882—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement Matsqui d'Abbotsford, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Matsqui d'Abbotsford

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
822	773	545	725	805

Ce tableau indique, pour chacune des années allant de 1976 à 1980, le nombre total de détenus incarcérés dans l'établissement de Matsqui et au parc de maisons mobiles de Matsqui (on ne peut extraire des données précises des dossiers de l'établissement de Matsqui—voir question nº 3878). Ces statistiques font état du nombre total de détenus inscrits au registre au 1er janvier de chaque année et de celui des détenus admis et transférés dans ces établissements au cours de ces années. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Questions au Feuilleton

Tableau 2

L'établissement Matsqui et au parc de maisons mobiles de Matsqui

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	néant (2)(i)	néant (2)	1 (2)	1 (1)	1 (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (20)(ii)	néant (19)	11 (19)	12 (15)	10 (13)
c)	Tentative de meurtre:	4	3	8	7	6
d)	Homicide involontaire coupable:	13	9	8	8	9
e)	Viol:	6	2	4	3	2
	Tentative de viol:	1	1	2	2	2
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	2	2	2	1	1
g)	Voies de fait (iii):	6	5	5	3	1
h)	Vol qualifié:	9	59	66	64	59
i)	Délits liés aux armes:	1	1	1	4	3
j)	Introduction par effraction:	26	11	30	36	27
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	68	44	70	60	44

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3883—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus à l'établissement Kent d'Agassiz, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

L'établissement Kent

Tableau 1: Nombre total des détenus

1979	1980
180	456

Ce tableau indique le nombre total des détenus pour 1979 et 1980. Pour 1979, il s'agit du nombre initial de détenus admis dans l'établissement ajouté au total de ceux qui y ont été transférés. Pour 1980, le nombre total comprend les détenus inscrits au registre au 1er janvier plus ceux qui ont été transférés et admis dans cet établissement. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Tableau 2

Établissement Kent

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années 1979 et 1980

		1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	10 (1)(i)	9 (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	8 (6)(ii)	12 (6)
c)	Tentative de meurtre:	4	6
d)	Homicide involontaire coupable:	7	7
e)	Viol:	3	2
	Tentative de viol:	néant	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	2	néant
g)	Voies de fait (iii):	néant	néant
h)	Vol qualifié:	37	41
i)	Délits liés aux armes:	2	3
j)	Introduction par effraction:	13	18
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	14	12

Notes:
Pour plus de détails concernant (i), (ii), (iii), (iv) et le tableau 2, voir «Notes» dans la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3829.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 3884—**M. Lawrence:**

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de détenus au Centre psychiatrique régional d'Abbotsford, et combien avaient été condamnés pour *a)* meurtre qualifié, *b)* meurtre au deuxième degré, *c)* tentative de meurtre, *d)* homicide involontaire, *e)* viol et tentative de viol, *f)* d'autres infractions sexuelles, *g)* voies de fait, *h)* vol, *i)* délits liés aux armes, *j)* introduction par effraction, *k)* délits liés au cannabis, *l)* d'autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

Centre psychiatrique régional d'Abbotsford

Tableau 1: Nombre total des détenus

1976	1977	1978	1979	1980
273	272	290	291	310

Ce tableau fait état du nombre total des détenus pour chacune des années allant de 1976 à 1980. Chaque chiffre comprend les détenus figurant au registre au 1er janvier de chaque année ainsi que toutes les admissions et tous les transferts qui ont eu lieu dans l'établissement au cours de la même année. En ce qui a trait aux questions *a)* à *l)*, voir le tableau 2.

Tableau 2

Centre psychiatrique régional d'Abbotsford

Nombre des détenus, selon l'infraction, qui purgeaient une peine au cours des années allant de 1976 à 1980

		1976	1977	1978	1979	1980
a)	Meurtre au premier degré:	1 (1)(i)	1 (1)	2 (1)	2 (1)	3 (1)
b)	Meurtre au deuxième degré:	néant (11)(ii)	néant (10)	1 (10)	2 (9)	4 (9)
c)	Tentative de meurtre:	2	2	néant	néant	2
d)	Homicide involontaire coupable:	5	3	4	3	4
e)	Viol:	9	6	4	5	10
	Tentative de viol:	1	1	2	1	néant
f)	Autres infractions d'ordre sexuel:	6	2	5	7	1
g)	Voies de fait (iii):	1	néant	2	2	3
h)	Vol qualifié:	18	13	21	21	14
i)	Délits liés aus armes:	néant	néant	2	2	néant
j)	Introduction par effraction:	20	10	14	14	8
k)	Délits liés au cannabis (iv):	néant	néant	néant	néant	néant
l)	Autres délits en vertu de la loi sur les stupéfiants:	4	2	néant	2	1

Notes:

LES PROGRAMMES ÉCONOMIQUES

Question nº 4242—**M. Roy:**

Dans le cadre des divers programmes économiques mis de l'avant pour stimuler l'emploi au cours des cinq dernières années, *a*) quelle a été, par province, la ventilation annuelle des diverses contributions du gouvernement, *b*) quel pourcentage du budget total ces contributions représentaient-elles, *c*) quels ont été (i) le nombre approximatif d'années-personnes requises au chapitre de l'administration et le budget y afférent (ii) le coût global de ces programmes?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a mis en œuvre toute une gamme de programmes visant à stimuler l'emploi de façon directe ou indirecte. Certains de ces programmes, notamment le crédit d'impôt à l'emploi offert depuis 1977, avaient pour principal objectif de créer des emplois. Dans de nombreux autres cas cependant, la stimulation de l'emploi comptait parmi les objectifs complémentaires, par exemple dans le cas du Régime canadien de construction de logements locatifs annoncé à l'occasion du budget de novembre 1981. En effet, outre la stimulation de l'emploi, ce régime visait également à accroître le nombre de logements locatifs disponibles. En réalité, presque tous les programmes économiques du gouvernement et nombre de ses autres programmes offrent un important stimulant à l'emploi.

Compte tenu de la nature complexe des divers programmes économiques du gouvernement fédéral ayant une incidence sur l'emploi et des proportions inégales dans lesquelles ces programmes visent précisément la création d'emplois, il serait impossible de fournir les ventilations et agrégats détaillés qui sont demandés.

LE BILINGUISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 4244—**M. Herbert:**

Parmi les personnes bilingues titulaires de postes désignés dans la Fonction publique, combien ont atteint les niveaux *a*) A, *b*) B, *c*) C en (i) compréhension écrite (ii) compréhension orale (iii) expression écrite (iv) expression orale, et combien ont atteint le niveau d'exemption?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Le tableau suivant indique la distribution de tous les titulaires «attestés bilingues» des postes bilingues selon les niveaux de compétence linguistique atteints par habilités. La colonne intitulée «Autres» se compose d'habilités non-requises selon le profil linguistique du poste ou le profil linguistique du poste exige le niveau «P» indiquant un niveau technique ou professionnel qui n'est pas mesuré par l'examen de la connaissance linguistique (ECL).

	Niveaux de compétence atteints						
HABILETÉS	Exemption	C	B	A	R	Autres	TOTAL
LIRE	6354	5704	25645	4632	172	4729	47,236
ÉCRIRE	6354	4427	29910	1930	59	4556	47,236
COMPRENDRE	6354	6143	27098	3807	219	3615	47,236
PARLER	6354	5007	28434	4329	259	2853	47,236

Niveau «R» ou «Instrumental»: à ce niveau, une personne peut comprendre et s'exprimer de la même manière que toute autre personne du niveau A mais dans des situations répétitives, où le contenu de la communication linguistique est habituellement réitéré et stéréotypé. La Commission de la Fonction publique ne reconnaît ce niveau que pour certains cas spéciaux de la catégorie de l'exploitation.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, si la question nº 3900 pouvait être transformée en ordres de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Je suggère, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

Mme le Président: La Chambre désire-t-elle que la question nº 3900 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord!

[*Texte*]

LES SERVICES PÉNITENTIAIRES POUR LES AUTOCHTONES

Question nº 3900—**M. Lawrence:**

Quels établissements carcéraux fédéraux offrent des programmes à l'intention des Autochtones et, dans chaque cas, *a*) quel genre de programmes, *b*) la prestation en est-elle assurée par le gouvernement ou par des bénévoles de la communauté?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Lawrence: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je ne fais pas inscrire tellement de questions au *Feuilleton*. Toutefois, j'y ai fait inscrire 250 questions par lesquelles je demande essentiellement des statistiques et des données de base que le gouvernement pourrait facilement fournir au sujet des services correctionnels au Canada. On a répondu à peu près au cinquième de ces questions aujourd'hui de sorte qu'environ 200 restent encore sans réponse. Comme je l'ai dit, il s'agit tout simplement de renseignements statistiques de base.

Le secrétaire parlementaire peut-il me dire quand on répondra à la plus grande partie de ces questions? Pourquoi n'y a-t-on pas répondu aujourd'hui comme on l'a fait pour les autres questions?

• (1520)

M. Peterson: Madame le Président, jusqu'ici le gouvernement a répondu à 3,406 questions. Aujourd'hui même, nous avons répondu à 55 des questions posées par le député. les Canadiens savent, je crois, que pour répondre à chaque question, il en coûte de l'ordre de $100 et plus.

M. Lawrence: Pas celles-ci.

M. Peterson: Nous avons fait un effort sincère pour répondre aux questions du député. Nous répondrons à ses autres questions dès que la situation nous le permettra. Nous reconnaissons qu'il s'agit de questions importantes, mais il sait fort bien que nos ressources ne sont pas illimitées. Je ne pense d'ailleurs pas que ce devrait être toujours le cas. Je me ferai un plaisir de les porter à l'attention des fonctionnaires du ministère et d'essayer de lui obtenir les réponses le plus tôt possible.

[*Français*]

Mme le Président: Tel que requis par l'honorable secrétaire parlementaire, les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—LA FAÇON DE PROCÉDER LORS DE L'ÉTUDE EN COMITÉ DU PROJET DE LOI PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement à propos des délibérations d'hier soir et de la façon dont l'Orateur adjoint les a dirigées. Pour situer mon rappel au Règlement dans son contexte, il faut nécessairement passer minutieusement en revue les délibérations d'hier soir. Je constate que nous n'avons pas encore reçu le hansard; par conséquent, je ne puis étayer mes explications en citant des passages du hansard. Je comprends pourquoi nous le recevrons en retard.

Hier soir, j'ai fait un rappel au Règlement très important. J'ai demandé si le député de Hochelaga-Maisonneuve, ministre d'État, (M. Joyal) avait le droit de voter durant les délibérations, étant donné qu'il risquait d'avoir un intérêt financier dans l'objet du scrutin. J'en parle tout simplement pour donner un point de repère, car c'est alors que les irrégularités ont commencé. L'Orateur adjoint qui présidait le comité plénier à ce moment-là a décrété, qu'il n'y avait pas de rappel au Règlement, pour des raisons qui ne tenaient pas debout, à mon sens.

J'ai alors fait un nouveau rappel au Règlement pour appeler de cette décision en invoquant les dispositions de l'article 55(4) du Règlement qui permet aux députés de faire un appel à propos de la décision du président du comité plénier. Votre Honneur sait très bien, j'en suis sûr, que, dans ce cas, l'Orateur doit normalement reprendre le fauteuil et étudier cet appel. Pour la gouverne de la présidence, je citerai un commentaire à ce sujet dans un instant.

Ce que je veux dire, c'est qu'à ce moment là le microphone a été coupé. Le président du comité plénier n'a pas voulu me donner la parole, alors que j'étais debout et que je criais à tue-tête que je voulais faire un rappel au Règlement. Il a purement et simplement refusé de m'accorder la parole. Je n'ai pas pu faire de rappel au Règlement en vertu de l'article 55(4) du Règlement pour déclencher le mécanisme d'appel à propos de cette décision.

A ce moment-là, l'Orateur adjoint, qui présidait le comité plénier, a mis aux voix l'annexe dont nous débattions, c'est-à-dire l'annexe A du projet de loi portant affectation de crédits. J'ai alors dit d'une voix assez forte: «Sur division». En pareil cas, la Présidence ne fait d'ordinaire que reprendre les mots «Sur division», puis la motion est adoptée et nous passons ensuite au vote suivant, qui portait en l'occurence sur l'article 1 et le titre du projet de loi.

J'ai de nouveau invoqué le Règlement pour attirer l'attention du président sur les mots «Sur division» que je venais de prononcer au nom des députés de l'opposition. Il a refusé encore une fois de brancher mon microphone et n'a pas voulu m'écouter. Il n'a même pas voulu savoir en quoi consistait mon appel au Règlement. C'est alors qu'il a demandé un vote par assis et debout.

A mon humble avis, il n'appartient pas à la Présidence ni à la personne qui préside le comité plénier de déterminer s'il y aura un vote; cette prérogative revient aux députés. Lorsque la décision est prise, il n'appartient pas non plus à la Présidence de décider comment le vote se déroulera; cette prérogative est également celle des députés.

Dans ce cas-ci, l'Orateur adjoint, à titre de président du comité plénier, a exigé un vote par assis et debout, sans tenir compte du fait que, en tant que leader de l'opposition à la Chambre et au nom de mon parti, je l'avais assuré que ce crédit serait adopté sur division. Il ne m'a même pas donné la parole sur ce rappel au Règlement.

Après cela, je me suis levé de nouveau. D'une voix forte, j'ai demandé la parole sur un autre rappel au Règlement pour en appeler de cette décision de l'occupant du fauteuil du comité plénier. Il a encore refusé d'écouter mon rappel au Règlement. Or, je signale que c'était avant qu'il ne demande le vote par assis et debout. Ce n'est pas nous qui avons demandé le vote, mais bien la présidence. J'ai soulevé mon rappel au Règlement deux fois, d'une voix assez forte pour être entendu—je suis certain que les sténographes m'ont entendu, tout comme mes collègues aux extrémités de la Chambre—et il a refusé de me donner la parole sur mon rappel au Règlement. C'est très grave, madame le Président. Nous avons . . .

Une voix: Allons donc!

M. Nielsen: Quelqu'un vient de s'écrier «Allons donc». J'ai le plus grand respect pour le droit de parole des députés, surtout quand il s'agit de l'exercer ici. Je constate une tendance croissante à empêcher les députés de s'exprimer.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: J'entends des rires du côté libéral. J'ai pu constater, au cours de mes 25 années de présence à la Chambre, que lorsque les députés soulevaient des rappels au Règlement sérieux, l'occupant du fauteuil présidentiel écoutait au moins assez longtemps pour voir si le rappel était fondé. Dans le cas présent, nous en sommes rendus au point où l'on ne donne même pas la parole à un député pour lui permettre d'exposer un rappel au Règlement; et ça les fait rigoler en face. Ils trouvent ça drôle. À mon avis, c'est très grave. Je vous dis tout de suite, madame le Président, que je n'ai pas l'intention d'utiliser tous les recours à ma disposition pour obtenir réparation après la conduite de l'Orateur adjoint. Je pourrais le faire, mais je n'en ai pas l'intention.

J'interviens aujourd'hui dans l'espoir que lors de vos réunions matinales avec votre adjoint et les autres membres de votre équipe, vous étudierez la question très sérieusement et que vous déciderez peut-être de mettre un terme à cette habitude d'interrompre les députés dès qu'ils se lèvent, avant même qu'ils aient eu le temps de s'expliquer suffisamment—que ce soit pour un rappel au Règlement ou une question de privilège—sans attendre de savoir si le rappel au Règlement ou la question de privilège est fondé. Qu'est-ce qui m'est arrivé hier soir, et c'est pourquoi nous n'avions plus de raison de rester à la Chambre, puisque nous ne pouvions plus nous faire entendre.

Je vous renvoie à ce sujet à l'article 55.4 du Règlement. Nous avons le droit absolu de faire appel d'une décision du président du comité plénier. Ce droit nous a été refusé deux fois hier soir. Deux fois on m'a empêcher de m'expliquer. La chose est confirmée par le commentaire 471 de Beauchesne qui figure à la page 163 de la cinquième édition publié en 1978 et qui dit ceci:

• (1530)

1) Le président fait respecter l'ordre au comité plénier, statuant sur toutes ces questions, sous réserve du droit d'appel à l'Orateur. Ses décisions ne donnent lieu à aucun débat.

2) Dans le cas où l'Orateur est saisi d'un appel, le président doit quitter le fauteuil sur-le-champ et faire rapport de la décision préalablement rendue par lui. C'est alors à l'Orateur qu'il appartient de statuer. En cas d'absence de celui-ci, le président prend sa place pour recevoir le rapport sur la question qui fait l'objet de l'appel. L'Orateur suppléant rend alors sa décision immédiatement.

3) Le député qui entend critiquer le comportement du président dans l'exercice de ses fonctions doit, en toute régularité, donner avis d'une motion en ce sens (Sir John Bourinot, *Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada*, 4e édition, 1916, p. 397).

Ce commentaire renvoie à la page 55 d'un ouvrage de E. W. Peel intitulé «Decisions on Points of Order, Rules of Debate» et compilé par E. G. Blackmore où la façon de procéder est exposée, mais je n'ai pas l'intention de m'attarder là-dessus aujourd'hui. Je le répète, je voulais prendre la parole simplement pour bien attirer l'attention de la présidence sur cette question, afin que des incidents de ce genre ne se reproduisent pas.

Pour revenir au texte de Bourinot dont je viens de parler, on trouve ce qui suit à peu près au milieu de la page 397:

Si un député veut mettre en doute à l'occasion la conduite du président dans l'exercice de ses fonctions, il doit donner en temps opportun préavis d'une motion à cette fin.

Le seul précédent que je veux signaler à la présidence à l'égard de l'article 55(4) du Règlement a trait à une discussion qui a eu lieu le 6 avril 1971 après l'adoption des nouvelles règles. Comme l'indique la page 4969 du hansard, on a essayé de déterminer si un député pouvait en appeler d'une décision du président. Un peu après le milieu de la première colonne sur cette page, M. Baldwin, qui était alors leader de l'opposition à la Chambre, a dit ceci:

En toute déférence, monsieur le président, je dois en appeler de votre décision de ne pas me permettre d'en appeler de votre décision.

La Chambre siégeait en comité plénier cette fois-là également. Le président avait alors décidé que l'on ne pouvait en appeler de sa décision. Le leader de l'opposition de l'époque avait fait appel de cette décision.

A la colonne de droite, après une nouvelle intervention de M. Baldwin, il déclare vers le milieu de la page:

Mais je respecte aussi mes propres droits ainsi que le droit de tout député d'en appeler de la décision. J'ai commencé par invoquer le Règlement. C'est mon rappel au Règlement qui a été à l'origine de la discussion. Votre Honneur, dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, a rejeté mon rappel au Règlement. J'en appelle à présent de votre rejet de mon rappel au Règlement. Il va sans dire que si j'invoque le Règlement et que Votre Honneur rend une décision contraire, j'ai le droit d'en appeler.

A ce moment-là, le président a changé d'attitude. Arrivé à ce point de la discussion, vers la fin de la page, voici ce qu'il a déclaré:

... j'ai donné la parole à l'honorable représentant de Peace River consécutivement au rappel au Règlement du député de Gaspé, et maintenant je crois comprendre que, s'étant vu donner la parole d'une façon tout à fait réglementaire, alors que sont tour était arrivé, il en appelle de la décision rendue. Si j'ai raison, je crois que le député a le droit d'en appeler de cette décision. Bien entendu, conformément au Règlement, M. l'Orateur en sera saisi.

M. Baldwin a alors ajouté:

Votre Honneur a raison. Vous pouvez considérer que l'appel a été interjeté et que la machine est en marche.

A la page suivante, page 4970, monsieur l'Orateur a déclaré ceci, une fois la machine en marche et l'Orateur ayant repris son fauteuil:

M. l'Orateur reprend le fauteuil et donne lecture du document suivant:

Il s'agissait de l'appel contre la décision de la présidence:

Il s'agit d'un appel d'une décision du président du comité plénier en vertu du paragraphe (4) de l'article 55 du Règlement:

Recours au Règlement—M. Nielsen

Pendant l'étude de l'article 14 du bill C-207, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent en comité plénier, le député de Peace River a invoqué le Règlement pour qu'un document dont il a été question au comité plénier soit déposé sur le bureau.

Le président a décidé qu'aucune procédure connue n'autorisait le dépôt d'un document sur le bureau du comité plénier, le comité étant restreint par son mandat qui, en l'occurrence, est l'article 14 du bill C-207.

Le député de Peace River en a donc appelé à M. l'Orateur de la décision de la présidence.

Madame le Président, j'attire votre attention sur cette procédure car, nonobstant les dispositions de l'article 55(4) du Règlement, qui laissent croire que l'Orateur doit se borner à écouter la question, puis à la mettre aux voix, l'Orateur a, cette fois-là, autorisé la tenue d'un débat afin de déterminer si le rappel au Règlement était fondé et s'il fallait mettre la question aux voix. C'est pour cette raison que j'attire l'attention de la présidence sur ce précédent.

Je ne discute pas du tout du pour ou du contre de la question relative au Règlement que j'ai soulevée à propos du député de Hochelaga-Maisonneuve. J'avais le droit d'invoquer le Règlement. J'avais le droit de demander à la présidence de se prononcer à ce sujet. J'avais ensuite le droit d'interjeter appel.

J'ai invoqué le Règlement et la présidence s'est prononcée. On m'a alors refusé le droit de m'exprimer pour en appeler de la décision. Le vote a eu lieu. J'ai dit «sur division» lorsque mon nom a été appelé. Lorsque le président du comité plénier a demandé un vote par assis et debout, j'ai invoqué le Règlement pour signifier que je jugeais la procédure irrégulière. Il a refusé de m'écouter. Je voulais en appeler de ce refus qui signifiait que mon objection n'allait pas être considérée comme un rappel au Règlement.

Comme les députés de ce côté-ci, j'ai jugé que nous avons été bousculés hier soir. Ce n'est pas un climat propice au débat, car on a simplement refusé de nous écouter.

M. Olivier: Ben, voyons!

M. Nielsen: J'entends l'interruption habituelle du député de Longueuil (M. Olivier). Quiconque traite ma requête, pourtant très sérieuse, avec le mépris affiché par le député de Longueuil n'a pas une très haute opinion de la Chambre.

La question que j'ai soulevée est en fait très sérieuse. Elle concerne la façon dont les hauts fonctionnaires de la Chambre traitent les députés, surtout ceux de l'opposition. Nous nous attendons au moins à ne pas être bâillonnés. Nous nous attendons au moins à ce que la présidence prenne le temps de nous écouter pour connaître nos objections. Dans ce cas, en refusant de nous écouter, on a lésé, à deux reprises, les droits fondamentaux et très importants d'en appeler de la décision de la présidence qui nous sont pourtant conférés aux termes du Règlement.

Si j'ai soulevé cette question, c'est pour attirer avec vigueur l'attention de la présidence sur ce point dans l'espoir que vous l'aborderez à l'une de vos réunions du matin, avec l'intéressé pour que cette situation ne se reproduise jamais plus.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai écouté avec beaucoup de patience et d'une façon religieuse l'exposé fait par le député de Yukon (M. Nielsen) et je dois vous avouer que j'ai eu de la difficulté à retenir un sourire parce que dans le fond son exposé ne constitue qu'une façade à une tentative de désordre faite par les représentants de son parti hier soir et une attitude totalement enfantine et irresponsable lorsqu'ils se sont retirés de la Chambre.

Sur le fond, permettez-moi de vous rappeler que les circonstances dans lesquelles le parti progressiste conservateur s'est comporté d'une façon aussi irresponsable et enfantine sont les suivantes: on était en plein comité plénier à étudier un projet de loi relatif aux travaux de subsides et la façon de débattre est clairement prévue au Règlement de la Chambre. Qu'il me suffise de vous référer à nouveau à l'article 58(10) du Règlement qui dit, et je cite:

. . . Si la motion à l'étude au moment de l'interruption . . .

. . . à 9 h 45 . . .

. . . est une motion de défiance, l'Orateur met d'abord aux voix, sans autre débat ou amendement, toute question qui s'y rattache et immédiatement met successivement aux voix, sans débat ni amendement, toute question se rattachant aux affaires en délibération concernant les crédits provisoires . . .

. . . et le reste.

Alors, madame le Président, le cadre, les circonstances dans lesquelles la tentative faite par le député de Yukon hier soir pour être reconnu sont les suivantes: c'est qu'on était en plein milieu d'une procédure à caractère très stricte, et que normalement ce genre de procédures se déroule sans interruption, sans débat ni amendement, et d'une façon expéditive. Et ce n'est que l'exception qui veut qu'on intervienne sur des rappels au Règlement. Or, le président en comité plénier hier soir malgré ce cadre très strict où il devait agir a été extrêmement patient et courtois envers l'opposition officielle compte tenu de l'attitude arrogante et irresponsable et encore une fois enfantine qu'ils ont manifestée.

Il a été patient et il a été juste et équitable parce qu'il a entendu plusieurs rappels au Règlement avant de décider d'appliquer l'article 58(10) du Règlement, et des rappels au Règlement qui n'en étaient pas en réalité parce que vous n'avez qu'à lire le compte rendu officiel des *Débats* pour vous rendre compte de ce qui a été argumenté à l'occasion de ces pseudo-rappels au Règlement. On a utilisé cette procédure dilatoire, ce moyen de créer du désordre pour laisser entendre qu'un ministre d'État n'avait pas suffisamment de responsabilités, que les crédits adoptés ou proposés n'étaient pas justifiables parce qu'il n'avait pas suffisamment de responsabilités. On a tenté de laisser croire ce que j'ai été obligé de démentir pour corriger le dossier, que les règlements relatifs à la procédure de subsides avaient été adoptés à la vapeur avec la guillotine alors que c'était absolument faux.

Il a fallu que je le démentisse et que j'établisse clairement que les règlements sur les travaux des subsides ont été adoptés à l'unanimité par la Chambre le 20 décembre 1968. Alors c'est le genre d'argument qui a été soulevé dans le cadre d'une procédure de vote où il ne devait y avoir ni débat ni amendement et cela durait depuis un certain temps lorsque le président en comité plénier a décidé d'appliquer purement et simplement le Règlement après avoir été trop patient. C'est à ce moment qu'il a décidé de s'en tenir à la procédure qui consiste à voter debout. Encore là nous n'étions qu'au stade du comité plénier. Qu'est-il arrivé? Plutôt que d'attendre, puisque l'honorable député prétend aujourd'hui qu'il voulait en appeler d'une décision, ce qui n'a pas été signifié clairement de toute façon, il avait encore le loisir hier soir de le faire un peu plus tard, si seulement il était resté à la Chambre avec les députés de son parti pour soulever son rappel au Règlement après le vote en cause, à l'étape du rapport ou à l'étape de la troisième lecture du projet de loi en cause. Madame le Président, il est important en droit d'attirer votre attention sur cela. Un rappel au Règlement ne peut pas être soulevé à tout moment sans considération et à volonté. Un rappel au Règlement est régi par des règles sur la façon de le soulever et surtout sur le moment où le soulever. Qu'il me suffise d'attirer votre attention sur les commentaires 235, 236 et 237 de la 5e édition de Beauchesne, et je cite un court extrait du commentaire 235:

> Le rappel au Règlement peut intervenir lorsque la discussion a pris fin, au moment où l'Orateur s'apprête à mettre la question aux voix, ou encore pendant le scrutin ou à la fin de celui-ci, en fait en toutes circonstances, si ce n'est au moment où l'Orateur s'adresse à la Chambre.

Il était donc loisible au député de Yukon de soulever son rappel au Règlement s'il était resté à la Chambre comme un grand garçon après la procédure de vote prise par le président de la Chambre.

Au commentaire 236, on stipule et je cite:

> Un député ayant appelé l'attention de l'Orateur sur une question d'ordre au cours d'un scrutin, l'Orateur ordonna que le scrutin se poursuive et régla la question après la tenue du scrutin.

Alors hier c'est exactement la voie qui était ouverte à mon collègue de Yukon. Il n'avait, si vraiment il voulait soulever un rappel au Règlement, qu'à rester à la Chambre et à soulever son rappel au Règlement après le vote tenu par le président en comité plénier. Vous avez été dans le fauteuil ultérieurement et vous auriez pu l'entendre à ce moment-là. Enfin, au commentaire 237, toujours dans la 5e édition de Beauchesne, on stipule et je cite:

> Toute question d'ordre portant sur la procédure doit être soulevée promptement et avant qu'elle ait atteint un point où l'objection serait déplacée.

Madame le Président, l'objection d'aujourd'hui est arrogante et déplacée. Hier, nous avons adopté en troisième lecture le projet de loi, vote au cours duquel on se plaint de l'attitude du président au comité plénier. Hier soir, il y avait une occasion pour les députés de l'opposition. Si seulement ils avaient respecté l'institution et s'ils s'étaient comportés en adultes et non pas en étudiants, s'ils étaient restés ici, ils auraient pu très bien faire valoir leur point de vue avant que nous n'adoptions en troisième lecture, donc au stade final, le projet de loi en cause. Aujourd'hui, de toute évidence, ce que fait l'honorable député de Yukon, c'est se plaindre du travail du président d'un comité et de vous dire d'une façon que je trouve inacceptable: A l'avenir, dans vos réunions, rappelez-le à l'ordre et dites-lui comment se comporter en comité plénier. Mais à la lumière des faits que je viens de vous expliquer, madame le Président, on n'a rien à reprocher au président du comité plénier hier soir, au contraire! Il a été extrêmement patient et équitable, et il est tout à fait inacceptable qu'on utilise comme on le fait aujourd'hui un rappel au Règlement pour tenter de discréditer la façon dont a travaillé un de vos représentants, en l'occurrence l'Orateur adjoint et président des comités pléniers. Le rappel au Règlement n'est pas soulevé en temps utile. Il n'est pas fondé dans les faits et je dis que c'est une façade pour camoufler une tactique douteuse, enfantine, irresponsable qu'a utilisée l'opposition hier soir au détriment de l'ordre dans cette institution et au détriment du bon respect de l'institution parlementaire. Et dans ces circonstances, je viens d'expliquer pourquoi j'avais de la difficulté à prendre le député de Yukon au sérieux lorsqu'il a tenté d'agir d'une façon habile, bien sûr, avec ses talents de parlementaire d'un quart de siècle, et comme il vient de l'expliquer, je ne mets pas cela en cause. Je ne mets pas en cause non plus sa bonne volonté, mais je trouve qu'il a très mauvais client en la personne du chef de l'opposition, un enfant irresponsable qui a fait perdre le temps de la Chambre, et je plains le député de Yukon de devoir plaider des causes semblables, si faibles, venant d'un client ayant si peu de maturité.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président, je ne reviendrai pas sur les allusions personnelles que le leader du gouvernement à la Chambre a faites. Je me permets simplement de signaler à la présidence qu'il propose d'arriver après la bataille. Il laisse en effet entendre que nous aurions pu invoquer les dispositions de l'article 55(4) du Règlement pour en appeler de ces décisions. C'était avant le vote qu'il fallait le faire; je laisse donc cela à la réflexion de la présidence.

Une autre irrégularité a été commise hier soir que j'ai oublié de signaler à la présidence et c'est ce que je fais maintenant. Après notre départ de la Chambre, nous avons regardé les délibérations à la télévision. Certains d'entre nous se trouvaient dans l'entrée et d'autres dans le couloir. Au moment de la troisième lecture, le bill a été mis aux voix. La présidence a déclaré que les oui l'emportaient et les députés ont été appelés. La sonnerie a commencé à retentir.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: A ce moment-là un député du NPD, je crois, a fait remarquer que la sonnerie n'aurait pas dû retentir. Sur ces entrefaites, celle-ci a été arrêtée. J'insiste sur le fait que le timbre a commencé de sonner.

M. Pinard: Non, non!

M. Nielsen: Mais si. Bien trop de gens l'ont entendu pour qu'on puisse le nier. Je sais que Votre Honneur l'a entendu brièvement. Le timbre a bel et bien retenti. Je vois Votre Honneur faire un signe de dénégation. J'affirme que si, et Votre Honneur peut se renseigner auprès des hautes autorités. Le timbre a retenti brièvement avant d'être arrêté.

Selon moi, si on met en marche la sonnerie, il faut la laisser retentir jusqu'à ce que les whips arrivent et que le vote soit terminé. Dans ce cas, cela n'aurait pas pris longtemps car nous n'avions nullement l'intention de nous prêter à ce petit jeu de muselage. J'attire l'attention de Votre Honneur sur cette irrégularité, pour qu'elle ne se reproduise plus. Si le timbre est mis en marche, il faut qu'il continue à retentir jusqu'au début du vote.

[*Français*]

M. Pinard: Et cela mérite une réponse également. Si le député était resté en Chambre, il se serait bien rendu compte de ce qui s'est passé. Ici, en tout cas, on n'entend pas sonner les cloches, et je n'ai rien entendu. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un député néo-démocrate qui a demandé le consentement unanime pour qu'on puisse voter, c'est moi-même qui me suis levé et cela a paru à la télévision aussi, et je suis surpris de ne pas avoir été vu dans le lobby des députés, mais il aurait été tellement simple pour les députés progressistes conservateurs de rester en Chambre, d'observer et d'entendre ce qui se passait. Et j'ai demandé le consentement unanime pour que les sonneries ne se fassent pas entendre et que nous puissions enregistrer le vote sur-le-champ, et ce consentement unanime a été accordé par tous les députés présents en Chambre. Il n'y a donc absolument aucune irrégularité, et s'il y en avait eu, nous ne nous en sommes pas rendu compte, et tout cela a été couvert par le consentement unanime qui a été accordé à ma demande expresse.

Mme le Président: Tout ce que je peux confirmer, c'est que le consentement unanime a été demandé par l'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) pour qu'on ne fasse pas sonner les cloches, et que la présidence a reçu l'assentiment de toute la Chambre pour être dispensée de la sonnerie.

• (1550)

[*Traduction*]

J'ai quelques observations à faire sur ces exposés. Je tiens à dire au député du Yukon qu'il a rappelé des citations très judicieuses sur le droit des députés d'en appeler des décisions du président du comité plénier. Elles étaient toutes particulièrement pertinentes. La difficulté est qu'il n'en a pas été appelé de la décision. Le député ne tient pas pour le moment à en appeler.

M. Nielsen: Je ne le peux pas. Il est trop tard.

Mme le Président: Il n'en a pas été appelé de la décision au comité plénier et il n'y a pas eu de rapport à ce sujet.

M. Nielsen: J'ai essayé.

Mme le Président: Je ne le nie pas. Je ne veux pas me prononcer sur ce fait. La présidence étant forcément absente, elle est incapable de juger des faits qui sont survenus à l'étape du comité plénier.

Comme aucun de ces faits n'a été signalé à la présidence, il lui est bien difficile de les juger. Je sais que le député comprend qu'en l'absence d'un rapport, il m'est impossible de porter un jugement sur ces faits. Si le député voulait présenter une rectification en bonne et due forme, comme il l'a mentionné dans son exposé, il aurait un autre recours, mais il ne veut pas s'en prévaloir. Peut-être que l'une des raisons est que le hansard n'est pas encore disponible. Il est un peu en retard. Nous comprenons pourquoi. Le député n'a pas pu vérifier le compte rendu pour voir ce qui s'est passé exactement. Quoi qu'il en soit, sa version est inscrite au compte rendu d'aujourd'hui. Nous devons accepter ce qu'il présente comme sa version des faits. Nous ne la contestons pas.

Je crois comprendre que le député du Yukon cherchait simplement à attirer l'attention de la présidence sur une façon de procéder qu'il ne prise pas particulièrement. Il invoque aujourd'hui le Règlement précisément pour saisir la Présidence d'une pratique générale. Il ne signale pas de cas précis, même s'il en mentionne à des fins d'explication. Le député ne me demande pas d'examiner les incidents d'hier soir. Il ne fait que porter à l'attention de la Présidence une coutume qui ne lui plaît guère.

Je remercie le député de l'avoir fait. Il est toujours utile que les députés fassent valoir leur droit et rappellent à la Présidence la façon dont on pourrait interpréter le Règlement. La Présidence et ses adjoints n'ont aucune objection à ce sujet. D'une certaine façon, les députés peuvent collaborer avec la Présidence en ce qui concerne l'interprétation éventuelle du Règlement et des usages. Lorsque la Présidence rend une décision, je sais que les députés l'acceptent, bien sûr. Par contre, on peut toujours échanger des opinions à ce sujet en attendant la décision.

Je remercie le député d'avoir attiré mon attention sur cet usage. Je lui garantis que nous ne cesserons jamais d'examiner tout ce qui se passe à la Chambre. On le fait tous les jours. Nous repensons volontiers à ce que nous avons fait la veille, pour en tirer éventuellement les leçons qui s'imposent. Par conséquent, nous le faisons constamment. Nous ne manquerons pas d'examiner ce qui s'est passé, compte tenu des observations du député et de celles du président du Conseil privé. Je les remercie tous les deux.

M. LAMBERT—ON TROUVE INCONVENANT QUE L'ORATEUR ADJOINT PARTICIPE AU VOTE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je désire attirer l'attention de la Présidence sur un incident qui s'est produit hier soir. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que je soulève cette question auprès de la Présidence et des greffiers compétents.

Après 23 votes qui se sont déroulés de façon partisane puisque le gouvernement les a remportés, je trouve extraordinaire que l'Orateur adjoint prenne place au fauteuil et participe au vote. Je suis fermement convaincu que l'Orateur adjoint ne devrait pas voter. Il est plutôt curieux que le Règlement interdise à la Présidence de voter, même si la Chambre ne met pas en doute l'objectivité de l'occupant du fauteuil. Il est précisé dans le Règlement que l'Orateur n'a pas le droit de vote.

Compte tenu des usages de la Chambre, qui veulent que l'Orateur adjoint occupe le fauteuil la plupart du temps à l'étape de la deuxième et de la troisième lecture et aussi à l'étape du comité plénier, je trouve inouï, vu la pratique établie à Westminster, que l'Orateur adjoint participe au vote.

Tout comme mes collègues, j'estime que cette affaire devrait susciter une saine réflexion sur les pratiques adoptées par la Présidence. Je ne met pas en doute les motifs ou l'attitude de l'Orateur adjoint. Je demande instamment que l'on mette un terme à la pratique selon laquelle l'Orateur adjoint qui occupe le fauteuil de la Présidence vote d'office en faveur du gouvernement.

En Angleterre, les parlementaires ont pris d'autres dispositions.

Étant donné que le comité de la procédure siège, il aurait intérêt à étudier sérieusement cette pratique et à y apporter des améliorations.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): En fait, le député reconnaît que le Règlement, tel qu'il existe, justifie très bien ce qui s'est passé. Il faut un plaidoyer pour qu'on puisse changer les règlements. Je ne peux souscrire pour le moment à son point de vue. Cependant, je l'invite à faire connaître ses vues à ceux de ses collègues qui sont versés en procédure et qui ont été choisis pour siéger à ce très important comité spécial qui va s'occuper de la réforme parlementaire, et on pourra à ce moment-là prendre ses vues en sérieuse considération.

[*Traduction*]

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos de l'intervention de l'ancien Orateur de la Chambre des communes dont, soit dit en passant, je respecte le point de vue. Je suis sincère en disant cela. Pourtant, je n'arrive pas à comprendre pourquoi il a soulevé cette question.

J'aimerais obtenir des précisions, étant donné que le président des comités pléniers agit tantôt en cette qualité et tantôt en qualité d'Orateur de la Chambre. Ce sont là deux rôles bien distincts.

Ensuite, le député s'est donné beaucoup de mal pour faire comprendre qu'il ne mettait pas en doute l'intégrité du député en question. Ce que je voudrais qu'il nous dise, c'est où il voulait en venir? Lorsque le député qui assume les fonctions d'Orateur adjoint devient l'Orateur, nous sommes d'accord. Il est tenu par le Règlement à délimiter ou à élargir, si vous préférez, les paramètres à l'intérieur desquels l'Orateur ou le Président peut remplir ses fonctions. Dans d'autres circonstances, l'Orateur adjoint ou président des comités pléniers agit à ce dernier titre selon d'autres critères.

Ce que je veux dire, c'est que les personnes qui suivent ce débat très intéressant—enfin c'est un point de vue—risquent d'avoir la fausse impression que nous mettons en doute la probité du député et son aptitude à remplir les deux fonctions à la fois. Ils ne se rendent peut-être pas compte qu'il est tenu de respecter deux sortes de critères, de précédents et de règles.

En toute franchise, je ne vois pas où le député veut en venir. Le Parlement britannique procède peut-être différemment, mais il s'agit de ce Parlement-ci. Depuis que je siège ici, je n'ai jamais entendu un rappel au Règlement de ce genre. Que nous le voulions ou non, on laisse entendre que le député est incapable de respecter le Règlement.

Mme le Président: A l'ordre. Je dois mettre fin au débat. Si les députés veulent discuter des changements qui pourraient être apportés aux usages et au Règlement de la Chambre, je leur rappelle qu'un comité permanent a été établi spécialement à cette fin. Il est parfaitement clair que l'Orateur adjoint a agi conformément à nos usages. Je conviens avec le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que les usages à Westminster diffèrent des nôtres. Nous siégeons dans ce Parlement. Monsieur l'Orateur adjoint a agi conformément à nos pratiques et à nos usages.

• (1600)

Une voix: Madame le Président, . . .

Mme le Président: C'est très bien. Vous êtes peut-être de cet avis, mais il est très clair que telles sont nos pratiques.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR LA FORMATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre entreprend l'étude du bill C-115, tendant à constituer un programme national de formation, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le bill C-115, loi constituant un programme national de formation professionnelle, à l'article 2, en retranchant la ligne 15, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«rer, par ordonnance, d'importance nationale une profession *où*).

—Madame le Président, j'ai pensé qu'à l'étape du rapport, cet amendement nécessiterait quelques brèves explications. Au cours des discussions que j'ai eues à l'autre endroit à l'occasion des séances de comité que les sénateurs ont tenues au sujet de ce bill, le sénateur Tremblay a signalé qu'au début de l'article 2, à moins de modifier légèrement la définition du terme profession, nous ne pourrons pas désigner une nouvelle fois une profession. En incluant les termes «par ordonnance», nous nous donnons le loisir de désigner une profession ou de la modifier. C'est un amendement de pure forme que je recommande à la Chambre d'adopter à cette étape du rapport.

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, le ministre propose-t-il de modifier le libellé de l'article en question?

M. Axworthy: Oui.

M. Crombie: D'accord. Nous acceptons volontiers, monsieur l'Orateur. Le libellé proposé par le sénateur Tremblay nous a été soumis au comité et nous l'avons jugé acceptable et nous sommes heureux qu'il ait aussi reçu l'approbation du ministre et de ses collaborateurs.

(La motion de M. Axworthy est adoptée.)

L'hon. David Crombie (Rosedale) propose:

Motion nº 2.

Qu'on modifie l'article 12 du bill C-115 tendant à constituer un programme national de formation,

a) en retranchant la ligne 19, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«12.(1) La Commission invite le gouverne-»;

b) en ajoutant, immédiatement après la ligne 24, page 7, ce qui suit:

«12.(2) Les renseignements nécessaires à l'évaluation des besoins du marché du travail en vertu du paragraphe (1) sont fournis grâce à un fichier de données établi au sein de la Commission. Ces données sont recueillies auprès des gouvernements provinciaux, du monde des affaires et des travailleurs.

12.(3) La Commission ajoute au fichier mentionné au paragraphe (2) des renseignements provenant du marché du travail et des analyses recueillies auprès de personnes ou organismes du secteur privé représentatifs des travailleurs, du monde des affaires, de l'industrie et des groupes ayant des besoins spéciaux.»

—C'est un aspect important du projet de loi. Je n'y consacrerai pas beaucoup de temps pour la bonne raison que je voudrais d'abord parler d'un changement qui a été apporté à la motion. La motion que vous avez sous les yeux et que la Chambre est en train d'étudier a été proposée au comité sous un libellé analogue et elle a été jugée irrecevable.

La motion visait à introduire dans le projet de loi le principe de la création d'un institut national de la main-d'œuvre. Monsieur l'Orateur, le Business Council on National Issues avait proposé la création d'un tel institut il y a trois ans et demi, de concert avec le Congrès du travail du Canada. On envisageait la participation des entreprises et des syndicats ainsi que l'injection de crédits fédéraux pour mettre au point un système permettant de déterminer les besoins du marché du travail.

Le ministre a eu des problèmes avec certains des principes en cause. En particulier, le ministre a envoyé une lettre aux parties intéressées leur demandant d'élargir leur base de données pour établir les statistiques et, le cas échéant, d'y inclure les groupes ayant des besoins spéciaux.

Une chose est certaine, c'est que pratiquement tout le monde approuve le principe de la création d'un institut national de la main-d'œuvre. Ainsi, le groupe de travail tripartite a présenté dans son rapport, une recommandation unanime, recommandation nº 163 en faveur de la création d'un tel organisme. Ce matin, lors de sa conférence de presse, le Conseil économique du Canada s'est dit très en faveur de cette initiative dans laquelle il voyait un moyen efficace de recenser les besoins futurs de main-d'œuvre.

Monsieur l'Orateur, il est inutile de m'étendre davantage sur le sujet puisque le ministre m'a fait savoir cet après-midi qu'il y avait un texte de motion sur lequel lui et le gouvernement seraient d'accord à ce propos. Avec le consentement unanime de la Chambre, monsieur l'Orateur, je voudrais donc retirer la motion présentée en mon nom et la remplacer par le libellé suivant étant bien entendu que le gouvernement y souscrit entièrement:

Qu'on modifie le Bill C-115, Loi constituant un programme national de formation professionnelle, à l'article 12, *a*) en retranchant la ligne 19, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Comité mixte» «12. (1) La Commission invite le gouverne-»;

et b) en ajoutant, immédiatement après la ligne 24, page 7, ce qui suit:

«Renseignements statistiques» «(2) Pour l'évaluation des besoins du marché du travail en personnel qualifié, la Commission est tenue de recueillir tous renseignements ou analyses, statistiques ou autres auprès des sources appropriées, notamment des gouvernements provinciaux, des employeurs, des syndicats et des groupes représentant des adultes ayant des besoins de formation particuliers.»

La seule conclusion que je pourrais apporter à l'appui de cette affirmation, et je pense que tous les partis seraient d'accord, c'est que l'idée est dans l'air depuis maintenant trois ans et demi. C'est une idée absolument fondamentale. Comme le temps presse et que l'occasion est propice, je suis heureux que le gouvernement ait accepté le principe et qu'il en ait tenu compte dans le projet de loi.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): On me demande de retirer la motion dont la Chambre est saisie et de la remplacer par un nouveau libellé. Pour ce faire je dois obtenir le consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il en est ainsi convenu et ordonné.

(La motion de M. Crombie est retirée.)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous souscrivons à l'initiative du député de Rosedale (M. Crombie) qui, à la Chambre comme en comité, a préconisé la création d'un Institut national de la main-d'œuvre. C'est une idée valable qui mérite d'être appuyée.

Comme je l'ai dit au comité, c'eût été une erreur que d'inclure une définition précise de cet organisme dans le projet de loi, car les négociations n'étaient pas terminées. J'ai entrepris de répondre au Congrès du travail du Canada et au Conseil des entreprises sur les questions nationales qui sont les auteurs de la proposition initiale. On a déjà présenté des amendements à leurs propositions, des amendements qu'il faudra examiner. Cependant, nous appuyons le principe du projet, un projet que nous espérons pouvoir réaliser très bientôt, si nous pouvons obtenir la collaboration de toutes les parties intéressées.

L'amendement ne mentionne pas expressément l'Institut national de la main-d'œuvre. Comme l'a rappelé le député de Rosedale, il s'agit de mettre sur pied un cadre institutionnalisé.

Cependant, cette disposition énonce très clairement ce qu'on retrouve déjà dans le programme de formation nationale, soit l'incorporation de statistiques et de données provenant des gouvernements provinciaux et aussi des différentes composantes du secteur privé. Cet amendement consacre dans le texte de loi notre intention de faire appel aux ressources et à l'information des divers éléments du marché du travail, afin d'effectuer le genre de précieuse évaluation dont nous avons besoin. L'amendement ne mentionne pas l'institut de la main-d'oeuvre, mais nous sommes bien en voie d'atteindre notre objectif. Il énonce clairement l'objectif fondamental du programme national de formation qui consiste à dégager un consensus pour obtenir la coopération des différentes parties.

Les fonctionnaires du ministère de la Justice ont examiné les ramifications et répercussions du libellé de l'amendement, qui leur paraît tout à fait régulier, et ils sont heureux d'accepter l'amendement proposé par le député de Rosedale.

• (1610)

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, nous, du Nouveau parti démocratique, appuyons cet amendement parce qu'il vise à consacrer le principe de l'Institut national de la main-d'œuvre sous une forme législative.

En réponse à nos questions au comité, le ministre s'est déclaré en faveur du principe de l'Institut de la main-d'œuvre, et l'amendement à l'étude réitère cet engagement de la part du gouvernement. C'est important, parce que le projet d'institut a été conçu tant par le monde des affaires que par celui du travail, par le Conseil d'entreprise pour les questions d'intérêt national et par le Congrès du travail du Canada. Il n'a pas été conçu pour répondre au besoin de reconnaître, de façon claire et pragmatique, les besoins en formation pour l'avenir. Cela ne peut se faire que par une institution indépendante assurée de la participation directe du monde des affaires et de celui du travail.

Nous appuyons donc l'amendement, mais je préviens le ministre qu'il faudra se conformer et donner pleinement suite aux négociations qui devront manifestement suivre cette déclaration législative de principe et le concept sous-jacent de l'Institut de la main-d'œuvre, afin que nous n'en arrivions pas à une version édulcorée du projet qui fera alors long feu.

(L'amendement de M. Crombie est adopté.)

M. Axworthy propose: Que le bill modifié soit adopté.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Maintenant, avec la permission de la Chambre.

M. Axworthy propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, maintenant que nous sommes à l'étape de la troisième lecture, je voudrais faire quelques remarques non seulement sur le principe qui sous-tend le bill mais aussi sur le processus en vertu duquel il a enfin atteint cette étape. Lors du débat de deuxième lecture, j'ai eu l'occasion de parler longuement; j'ai relaté l'évolution historique de l'enseignement technologique et technique au Canada. J'ai signalé que, en général, depuis 1910, date à laquelle nous avons instauré pour la première fois un programme de formation technique sérieux, il y a eu quatre ou cinq années décisives où l'on a adopté de nouvelles lois afin de permettre au gouvernement fédéral de participer davantage au système d'enseignement technologique et technique. C'est ainsi que depuis 75 ans, le gouvernement fédéral a consacré des milliards de dollars à des milliers de programmes de formation destinés à aider les Canadiens dans le domaine de la formation technologique et technique.

J'estimais que ces trois principes méritaient d'être mentionnés puisque nous, de ce côté-ci de la Chambre, les avons adoptés comme critères pour juger la façon dont la mesure s'incrit dans la tradition canadienne en matière de formation technique. Le premier de ces principes veut que le programme national de formation soit associé à une stratégie économique nationale. Le deuxième, que la formation professionnelle s'accompagne d'une solide éducation. Le troisième, en vue d'assurer cet équilibre et d'appliquer les stratégie économique nationale, il faut une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et les provinces et, par extension, les municipalités.

Tout le monde s'entend sur les principes du projet de loi; aussi a-t-il franchi l'étape de la deuxième lecture. Certains détails ont cependant créé de graves difficultés. A notre avis, le bill comportait certaines lacunes. J'ai noté avec intérêt les changements qui ont été apportés en comité. Je n'entrerai pas dans le détail de ces changements. Je me contenterai de dire neuf amendements importants ont été proposés et que huit ont été acceptés par le ministre. Le dernier l'a été aujourd'hui.

Compte tenu du climat d'aigreur qui règne actuellement, il est bon peut-être de rendre hommage au ministre et à ses adjoints pour avoir su créer le climat de collaboration dans lequel nous avons pu discuter du bill. Les changements apportés ne sont pas des changements mineurs ni techniques ou de forme; au contraire, ils modifient fondamentalement l'application du bill.

Trois des amendements portaient sur les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces. Au début, bien entendu, toutes s'opposaient au projet de loi. Puis, à l'exception du Québec, elles se sont unies aux deux territoires pour demander au ministre de l'Éducation de l'Ontario d'intervenir en leur faveur. Il a témoigné devant le comité et rencontré le ministre, après quoi ce dernier a approuvé trois amendements appuyés par notre parti et le Nouveau parti démocratique. Ces trois amendements de base ont permis de respecter un de ces principes traditionnels, à savoir qu'il doit y avoir collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cette mesure législative qui, à mon avis, va profiter énormément au pays au cours des 20 années à venir offre au gouvernement fédéral et aux provinces la possibilité d'agir dans un climat d'entente.

Fait tout aussi important, à mon avis, les députés ne se sont pas réunis en comité pour politicailler, mais plutôt pour essayer d'améliorer la loi. C'est pourquoi les six autres amendements proposés par ce côté-ci de la Chambre ont été acceptés après discussion. Les députés ont véritablement essayé de s'attaquer aux problèmes et d'améliorer la loi dans l'intérêt des Canadiens.

Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), qui est trop modeste pour le mentionner lui-même, a proposé un amendement sans lequel le projet de loi se serait appliqué à des enfants d'âge préscolaire, ce qui n'était évidemment pas l'intention des législateurs. Le député de Brandon-Souris(M. Dinsdale) a fait du travail très créatif. Le matin où il est arrivé au comité, il savait bel et bien où il voulait en venir en deux jours. Ainsi, il a réussi à faire modifier le paragraphe 4(3) et l'alinéa 9(1)*a*) et s'est ainsi assuré que le projet de loi profitera aux Canadiens exigeant une formation spéciale. Ce sont ces gens qui ne peuvent échapper à des rôles inhabituels. Les handicapés, les autochtones, et toutes les personnes qui manifestent des besoins spéciaux en matière de formation sont désormais protégés par ce projet de loi. Le député de Brandon-Souris a fait de l'excellent travail.

• (1620)

D'autres amendements ont été proposés et acceptés dans un esprit de compromis. Grâce au bon déroulement du processus législatif, le projet de loi est de qualité supérieure à celui qui avait été présenté à la Chambre. Tous ceux qui envisagent de réformer la Chambre des communes voudront peut-être examiner la façon dont le bill C-115 a passé l'étape des trois lectures en comité. Il valait la peine de dire un mot à ce sujet, à mon avis, car le projet de loi est un produit de la Chambre, et celle-ci a de quoi être fière.

Comme je le disais tout à l'heure, j'ai proposé un amendement qui a été jugé irrecevable à cause de son libellé. Le principe sous-jacent à cette motion est déjà appliqué, puisque le ministre et d'ailleurs tous les partis ont accepté le nouveau libellé proposé par les légistes de l'État. Cela avait trait à l'Institut national de la main-d'œuvre, auquel je m'intéressais particulièrement car le principe même de ce projet de loi, en fait le principe de l'enseignement technique au Canada, veut que l'enseignement et la formation conjugués nous permettrons de créer des possibilités d'emploi et de favoriser la productivité et le développement économiques. Le projet de loi n'y réussira pas à lui seul, mais il fournit la base à partir de laquelle nous pouvons travailler.

Quand je suis intervenu à l'étape de la deuxième lecture, j'ai parlé non seulement de la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux et de l'établissement d'un équilibre entre l'enseignement et la formation, mais aussi du premier principe voulant que la formation à l'échelle nationale ait toujours été liée à une stratégie économique nationale ou à une série d'objectifs. Voilà pourquoi l'institut, s'il est en soi une petite étape, représente néanmoins un grand principe, car il nécessite la collaboration de beaucoup de gens—gouvernements, hommes d'affaires, travailleurs consommateurs—qui interviennent au nom de ceux qui ont des besoins spéciaux. Il nous faut la collaboration de tous ces gens pour déterminer les besoins de l'avenir. N'importe qui est en mesure de déterminer les besoins passés, mais il faut une certaine intelligence et, surtout un travail de collaboration pour déterminer les besoins de l'avenir.

La raison pour laquelle ce principe est devenu important n'a rien de mystérieux, monsieur l'Orateur. Nous savons depuis six ou sept ans—certains s'en étaient rendu compte auparavant—que nous vivons dans un nouveau milieu technique et technologique qui bouleverse le monde de fond en comble. Dans le domaine des mines, des pêches, de la foresterie et de l'agriculture, toutes les industries extractives, la révolution technologique se poursuit et si nous voulons en profiter, de nombreuses modifications s'imposent. Voilà pourquoi le principe de la collaboration est si important. Nous avons besoin de collaboration et non d'un conflit économique au Canada. Il nous faut chercher l'intégration et non le morcellement. Nous avons besoin d'entente et non de zizanie sur le plan économique. Voilà pourquoi la collaboration, l'intégration et l'entente n'évoquent plus simplement des sentiments chaleureux, mais se traduisent en faits concrets.

Permettez-moi d'évoquer brièvement une économie qui a tenté de s'inspirer de ces trois principes. Un excellent rapport dont certains députés ont pris connaissance—sinon ils devraient s'en procurer un exemplaire—intitulée «A la japonaise» a été publié par le ministère du Travail. Il porte sur les relations industrielles au Japon, à l'heure actuelle. Au début de 1982, l'indice canadien de la production industrielle baissait à un taux annuel de 16.5 p. 100; au Japon, il baissait de 2.5 p. 100. Entre 1977 et 1980, la productivité industrielle au Canada n'a grimpé que de 2.9 p. 100, mais au Japon, elle atteignait 22.7 p. 100. Au Canada, les fonds consacrés cette année à la recherche et au développement représentent 0.9 p. 100 du PNB contre 2.4 p. 100 au Japon. Les taux d'intérêt—qui conditionnent notre capacité d'emprunter de l'argent pour produire—s'élèvent à 6.4 p. 100 au japon à l'heure actuelle et à 18.25 p. 100 au Canada. Au Japon, le chômage se situe à 2.3 p. 100 comparativement à 10.2 p. 100 au Canada. Au Japon, l'inflation atteint 2.3 p. 100 contre 10.2 p. 100 au Canada.

Monsieur l'Orateur, on ne peut nier les faits. D'aucuns ont laissé entendre que nous ne pouvions pas nous comparer aux Japonais parce qu'ils sont de culture différente et que leur réussite s'explique par leur histoire et leur culture. Il me semble que notre propre histoire et notre propre culture n'est pas dépourvue des principes de coopération, d'intégration et de recherche du consensus. En fait, ces principes m'ont toujours paru très canadiens. Ainsi, monsieur l'Orateur, la coopération est la clé de l'avenir. Aujourd'hui, nous payons cher les vieilles querelles, le manque de collaboration entre le gouvernement, le patronat et les syndicats. L'amendement proposé, qui enchâsse dans la mesure le principe qui permet à tous ces groupes de prendre part à l'élaboration des statistiques du marché du travail et des mesures qui s'imposent représente peut-être un mince progrès, mais le principe n'en demeure pas moins très important. Si nous voulons l'inclure dans la mesure, c'est que, lors des séances de comité, les députés de tous les partis ont décidé d'élaborer une loi utile au lieu de faire du grenouillage inutile.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je suis ravi d'appuyer ce bill en troisième lecture.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion, à l'étape de la deuxième lecture, d'indiquer les problèmes socio-économiques auxquels doit chercher à

remédier à mon avis un projet de loi sur la formation. Après avoir étudié le bill au comité, il est bon d'avoir encore une fois l'occasion d'aborder la question. Nous, de notre parti, allons appuyer le projet de loi, mais cela ne veut pas dire qu'il est vraiment à la hauteur de la situation et répond entièrement au besoin. Nous l'appuyons parce qu'il s'agit d'une initiative prise au moment où le besoin s'en fait très nettement sentir et que toute initiative, aussi modeste soit-elle, exige de toute évidence qu'on l'appuie.

Nous tenons également à donner au gouvernement l'occasion d'être fidèle aux promesses qu'il a faites en saisissant la Chambre de ce projet de loi qui, à l'entendre, répondra aux véritables besoins de formation dans notre pays. En acceptant le projet de loi, nous allons donner au gouvernement la chance de respecter ses promesses, mais le bill ne nous paraît pas réellement suffisant ou suffisamment bon, pas plus que le programme que le projet de loi vise à mettre en œuvre.

Nous le pensons, monsieur l'Orateur, parce que le projet de loi n'apporte aucun changement réel ou fondamental au système de formation au Canada. Il conserve essentiellement la même vieille conception de la formation de la main-d'œuvre qui a eu cours au Canada ces 15 dernières années aux termes de l'ancienne loi. D'accord, on y a apporté quelques améliorations marginales, et nous nous en réjouissons.

Mais pour vous donner un exemple de ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, je parlerai un instant du très grand besoin de travailleurs qualifiés que nous constatons au Canada. Tous les Canadiens qui lisent les journaux sont estomaqués de constater qu'il y a encore des emplois qualifiés qu'aucun Canadien ne peut prendre, alors que nous avons un taux de chômage très élevé. Cela prouve donc que le système de formation que nous appliquons depuis 15 ans ne satisfait pas aux besoins.

• (1630)

Et, ce, pour plusieurs raisons de fond. De façon générale, l'industrie ne forme pas les travailleurs pour occuper les emplois qualifiés offerts par l'industrie. Elle ne forme qu'un tout petit pourcentage de la main-d'œuvre pour exécuter des travaux qualifiés. Si les entreprises de notre pays ne le font pas, c'est parce qu'elles craignent qu'après avoir dépensé de l'argent pour former un ouvrier, une autre société ne vienne le débaucher.

Nous avons donc besoin d'un système de formation qui encouragera et obligera tous les secteurs d'activité économique à consentir un effort important dans le domaine de la formation. Or, cette mesure législative ne prévoit rien dans ce sens. Nous avons besoin d'un système de formation industrielle global que financeraient toutes les sociétés d'un secteur particulier, de façon que même celles qui n'organisent pas de programmes de formation mais qui profitent des initiatives des autres paient pour former des travailleurs. En effet, les sociétés ne formant pas de travailleurs devraient payer, car elles profitent de l'effort des autres.

C'est le Congrès du travail du Canada qui a préconisé ce système connu sous le nom de système de cotisations—subventions. En vertu de ce mécanisme, toutes les sociétés devraient acquitter un certain montant d'argent pour financer l'effort de formation dans un secteur donné. Pendant la durée du programme, chaque société recevrait des subventions et des fonds en contrepartie de son initiative. Il s'agit donc là d'une formule équitable qui permet de répartir les coûts de l'effort de formation dans tout un secteur en mettant des fonds à la disposition des sociétés qui organisent ces programmes.

Cette formule modifierait de façon radicale la conception que nous avons de la formation dans notre pays. Or, cette mesure législative ne prévoit rien de semblable. Elle perpétue l'ancien sytème de formation en vertu duquel l'État puise dans ses coffres pour aider les sociétés à former des travailleurs. C'est pour cela que nous en sommes arrivés à la situation actuelle où, alors que nous avons un taux de chômage record, des emplois hautement qualifiés ne sont pas pourvus.

Un autre problème qui n'est pas visé par le programme prévu dans la mesure à l'étude est celui de l'analphabétisme fonctionnel. C'est un problème très réel et très important au Canada à l'heure actuelle. Il a d'ailleurs été relevé par le groupe de travail Allmand, qui a réclamé des mesures énergiques immédiates pour éliminer l'analphabétisme fonctionnel au Canada. Les membres du groupe de travail parlaient même d'un programme national du droit de lire échelonné sur dix ans. Ni le bill lui-même ni la description du programme national de formation professionnelle n'indique que le gouvernement veut vraiment s'attaquer à ce problème.

Après avoir constaté l'existence du problème, il importe d'agir. Il y a encore bien des gens au Canada qui n'ont pas assez d'instruction pour avoir un emploi. Cela représente une perte économique et accentue les disparités qui existent déjà dans la société à cause de l'écart entre les revenus. C'est tout simplement un gaspillage du capital humain du Canada. C'est un autre problème fondamental que le gouvernement ne s'est tout simplement pas efforcé de résoudre dans le cadre du programme national de formation professionnelle ou de la loi qui l'établira.

Je tiens à préciser que même si nous appuyons le mesure à l'étude parce qu'elle donnera des résultats dans le domaine de la formation professionnelle et qu'il faut de toute évidence faire quelque chose, même si ce n'est pas encore assez, cela ne nous empêche pas de critiquer le gouvernement parce qu'il existe des problèmes de formation fondamentaux qui ne sont visés ni par la mesure à l'étude ni par le programme de formation national.

Le bill est incomplet pour une autre raison qui a trait aux relations fédérales-provinciales, et cela sous deux aspects. D'abord, les neuf provinces anglophones ont conclu une entente avec le gouvernement fédéral à propos de cette mesure législative, mais le Québec est laissé pour compte. Je voudrais me reporter au télégramme du gouvernement du Québec signé par M. Marois, le ministre québécois qui s'occupe des questions de formation, que tous les députés ont reçu. Je veux me reporter à ce télégramme pour montrer quelles sont les préoccupations du gouvernement du Québec et comment il envisage le bill à l'étude. Les critiques à propos des principes fondamentaux de la mesure que contient l'un des premiers paragraphes du télégramme sont assez justes. En voici le texte:

[*Français*]

Le gouvernement du Québec attache une très haute priorité à la formation professionnelle des adultes. Il est conscient que ce secteur d'une importance capitale pour soutenir le développement économique du Québec et corriger les inégalités sociales nécessite des modifications substantielles pour réussir à atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Le rapport de la Commission Jean au Québec et d'autres rapports élaborés sous d'autres gouvernements ont largement documenté les lacunes et l'inefficacité du système actuel de formation professionnelle des adultes.

C'est là l'analyse fondamentale que M. Marois a faite des questions de formation professionnelle. Après avoir précisé sa pensée sur cette question, il a dit ceci en s'adressant au ministre fédéral, et je cite:

> Si vous êtes prêt à écouter réellement les arguments et les suggestions du Québec et à vraiment en tenir compte, je suis disposé à vous rencontrer pour faire en sorte que ce projet soit un outil acceptable et adapté aux besoins des travailleurs et employeurs du Québec.

Monsieur le président, la province de Québec a fait un appel en vue d'une rencontre avec le ministre fédéral. Le ministre fédéral a vraiment rencontré les gouvernements des autres provinces mais pourquoi, je ne le sais pas, n'a-t-il pas rencontré, au dernier moment, le gouvernement du Québec?

• (1640)

[*Traduction*]

J'ai dit essentiellement, en français, que le gouvernement québécois avait effectué une analyse fondamentale du programme de formation qui nous est présenté. Il a souligné les deux objectifs que doit avoir tout programme national de formation: premièrement, appuyer le développement économique régional et, deuxièmement, corriger les inégalités sociales. Ce sont les deux points qui m'apparaissent également essentiels en ce qui a trait au projet de loi. C'est pourquoi j'ai parlé de la nécessité d'un nouveau programme de formation, fondé sur un régime de subventions et de contributions; le projet de loi laisse cette formule de côté, c'est pourquoi j'ai tant insisté sur la question de l'analphabétisme fonctionnel, source des inégalités sociales.

Le ministre fédéral s'est donné la peine de rencontrer un représentant de chacune des neufs provinces anglophones. Je lui dis bravo. Ces travaux se révéleront utiles. Le ministre et le représentant ontarien en sont venus à mieux formuler le souhait de collaboration fédérale-provinciale en matière de formation. Le ministre québécois, pour sa part, a communiqué son désir d'une rencontre en vue de traiter des difficultés qu'entraînerait, à son avis, le projet de loi sur la formation. La réunion n'a pas eu lieu. Je ne veux pas sous-estimer les difficultés inhérentes aux négociations entre les gouvernements fédéral et québécois, mais, à partir du moment où le gouvernement fédéral a décidé de s'entretenir avec les représentants des neufs provinces anglaises, il aurait bien pu rencontrer aussi un représentant du Québec.

Tout, dans le bill C-115, dépend de négociations, avec les gouvernements provinciaux, les syndicats, les employeurs, les groupes autochtones ou encore les associations féminines. On a apporté des améliorations à la mesure législative en ce qui concerne les consultations avec les gouvernements provinciaux, mais les accords mêmes qui donneront forme au programme de formation établi en vertu de la mesure législative n'ont pas encore été conclus. Les négociations à cet égard se poursuivent. Il importe que ces négociations soient bien menées si l'on veut que les besoins et les aspirations de toutes les régions du Canada soient satisfaits.

En outre, il importe, lorsqu'ils négocient avec des groupes de femmes ou d'autochtones par exemple, que le ministre et les autres représentants du gouvernement n'oublient pas que ce sont eux qui ont en main les cordons de la bourse. Parce qu'ils ont l'argent, ils négocient en position de force. Si nous voulons que ces négociations donnent des résultats qui satisfassent les besoins des intéressés, le gouvernement fédéral devra faire preuve d'une extrême adresse.

Si j'ai mentionné ces négociations, c'est que même une fois que le comité a examiné le budget des dépenses, on a du mal à se faire une idée de ce que sera en définitive le programme de formation national. Ce programme sera ce qu'en feront les négociations entre le gouvernement et les provinces d'une part, et entre le gouvernement et les différents groupes du pays d'autre part.

Pour tout dire, nous appuyons cette mesure, mais celle-ci ne va vraiment pas assez loin, puisqu'elle ne modifie pas vraiment en profondeur le régime de formation actuel et qu'elle ne s'attaque pas vraiment au problème social de l'analphabétisme fonctionnel qu'on a très bien défini pour nous. Il ne suffit pas que le gouvernement ait montré, dans les amendements qu'il a proposés, qu'il était en faveur du principe de la création d'un Institut national de la main-d'œuvre, encore faut-il qu'il agisse en conséquence. Et c'est manifestement des négociations que dépendra la voie qu'il choisira pour concrétiser ce principe et les résultats de son action.

L'une des principales faiblesses de cette mesure législative, c'est qu'il ne suffit pas de vouloir former les gens, mais qu'il faut aussi adapter cet effort à l'économie. Ainsi que le montrent les notes de travail qui nous ont été remises, le programme de formation national a été conçu à l'origine pour mettre en valeur des ressources. Or, cette mise en valeur et la stratégie économique du gouvernement marquent aujourd'hui le pas. Les mégaprojets prévus dans le dernier budget sont tombés à l'eau. A l'heure qu'il est, le gouvernement n'a aucune stratégie économique véritable. Je ne suis bien évidemment pas le seul à dire et à admettre qu'il faut concevoir les programmes de formation en fonction de l'essor économique.

Je voudrais citer rapidement un article paru dans le numéro du 22 juin du Globe and Mail. D'après cet article, l'économie est dans un chaos sans précédent depuis 28 ans:

> L'économie est en proie à un chaos sans pareil depuis 28 ans, et seules la relance de la consommation ou l'intensification des exportations pourront l'en sortir . . .

Dans les quelques instants qui me restent, je vais résumer la fin de cet article. D'après le journaliste, nous sommes donc en proie à une crise économique et le gouvernement d'en face applique une politique fiscale et monétaire plus dure que celle du gouvernement de Reagan. Il ne suffit pas de former les gens; il faut aussi veiller à leur assurer des débouchés par la suite. Il est temps que le gouvernement prenne des mesures immédiates à long terme pour redresser l'économie, à défaut de quoi tous les efforts qui pourront être déployés pour former la main-d'œuvre seront vains.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Portage-Marquette (M. Mayer)—La Société du crédit agricole—a) Les possibilités de financement *b*) Les paiements anticipés pour le grain; le député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—L'environnement—On demande la reconstitution du sous-comité des pluies acides; le député du Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel)—Les affaires extérieures—On demande quelles mesures le gouvernement entend prendre en vue d'aider le Liban.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR LA FORMATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-115, tendant à constituer un programme national de formation professionnelle, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, c'est avec une certaine satisfaction que je participe au débat du bill C-115, tendant à constituer un programme national de formation professionnelle. Je crois qu'en voyant le fruit de son labeur prendre soudain la forme d'un projet de loi, n'importe qui éprouverait le même sentiment de satisfaction que moi aujourd'hui.

Je voudrais vous rappeler dans un premier temps les travaux effectués par le groupe d'étude présidé par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand). Six de mes collègues députés en étaient membres, mais nous avons eu à regretter le décès de l'un d'eux, M. Bruce Lonsdale, qui laisse un grand vide autour de lui. Les sept membres du groupe d'études ont travaillé en parfaite harmonie. Nous avons parcouru le Canada d'un océan à l'autre pendant près d'une année.

Il nous a fallu deux mois pour rédiger un rapport de nos travaux, soit le rapport du comité spécial sur les perspectives d'emploi dans les années 80, qui a permis de présenter 186 recommandations dont trois ou quatre seulement ont fait l'objet de rapports minoritaires. Cela montre à quel point nous nous sommes bien entendus, avons collaboré ensemble, et avons perçu les problèmes liés à la formation professionnelle et apprécié toute la portée des questions concernés après nous y être familiarisés. Je tiens à remercier le gouvernement d'avoir mis le groupe d'étude sur pied car si certains groupes de travail ont été plus productifs que d'autres, je crois que chacun d'entre eux a permis de fournir des renseignements très, très utiles. Le ministre me concédera certainement que le bill C-115 est le fruit de ce groupe de travail et de divers autres qu'il a créés au sein de son ministère. Il voudra peut-être revenir là-dessus plus tard. Le bill C-115 renferme un certain nombre de recommandations du groupe de travail. Après tant d'efforts, j'éprouve en quelque sorte la joie d'un père à la naissance de son enfant.

• (1650)

Je suis animé cet après-midi de très bons sentiments. Voyant que le ministre a englobé dans son projet de loi quelques-unes des recommandations du comité, j'espère qu'il nous convoquera à nouveau afin de débattre avec lui de certaines des recommandations dont il n'a pas encore tenu compte. Depuis la présentation de notre rapport en octobre dernier, nous n'avons pas eu l'occasion de discuter avec le ministre des recommandations sur lesquelles il n'est pas d'accord et de celles qu'il étudie peut-être à l'heure actuelle. Bien entendu, nous connaissons celles qu'il a acceptées puisqu'il leur a donné suite. A mon avis, toutefois, il faudrait tenir une réunion complémentaire parce que, à l'occasion, les gens nous critiquent et disent que si la question est à l'étude, cela signifie que le rapport sera lui aussi relégué aux oubliettes. C'est ce que nous voulons éviter.

Nous aimerions procéder comme le groupe de travail sur les handicapés qui a publié un rapport d'activité sur le document intitulé «Obstacles». Je suggère au ministre de nous présenter son propre rapport pour nous révéler ce qui a été accompli jusqu'ici, quels sont les projets à l'étude et quelles recommandations ont été rejetées. Ce serait un geste très positif de sa part.

Mon collègue de Rosedale (M. Crombie) a parlé tout à l'heure de ce processus législatif et de son efficacité, et nous en avons tiré certaines conclusions. Nous avions un petit comité formé de députés qui connaissaient très bien le sujet en cause. Personne n'y siégeait pour défendre les intérêts du gouvernement ou pour d'autres motifs semblables. Notre but était d'essayer d'atteindre un objectif commun. Ce système, à mon avis, pourrait s'appliquer à bien d'autres secteurs. Par exemple, je vois que le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) est parmi nous. Lorsqu'il s'attaquera aux problèmes de logement, il devrait tirer parti de l'expérience du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). L'exemple vivant qu'il nous a cité aujourd'hui était très important.

Sans vouloir être méchant, je me demande ce qui s'est passé dans la tête du ministre entre la réunion de mardi et celle de jeudi. Mon premier sujet de préoccupation, au comité, était la collaboration avec les provinces. Mardi, le ministre a dit que ces dernières considèrent souvent le processus à sens unique: nous collaborons et nous les consultons et elles décident tout simplement. Il a poursuivi en expliquant pourquoi certaines dispositions n'ont pas pu être insérées dans le bill en vue de garantir la collaboration avec les provinces. Il a été question, notamment, du droit de veto concernant le contenu des cours et la construction de certains édifices dans les provinces que le gouvernement fédéral pourrait financer. Mardi, il a résumé toute la question en ces termes:

C'est pourquoi je n'ai pas l'intention d'accorder un droit de veto à l'un de ces secteurs en disant que nous sommes le seul organisme du pays, en tant que gouvernement national, à pouvoir représenter un point de vue national.

Le ministre a changé d'avis entre mardi et jeudi. Il faut dire à son honneur qu'il a accepté jeudi quelques amendements qui prévoyaient des droits de veto pour les gouvernements provinciaux à l'égard de certains aspects du bill.

L'honorable M^me^ Bette Stephenson, qui représentait neuf provinces, les Territoires et le Yukon, a plaidé la cause du fédéralisme coopératif. Son exposé et ses idées concrétisent sans doute la conception que les députés de notre parti ont de relations fédérales-provinciales. La consultation avec les provinces est actuellement prévue dans la loi. Il est garanti que les provinces auront la possibilité de s'opposer à certaines questions, même si elles ne sont pas tenues de le faire. Il en va de même pour toutes les provinces, notamment celle qui n'était malheureusement pas représentée par M^me^ Stephenson.

L'absence de représentants du Québec m'a vivement déçu. Bien que député de l'Ontario, je m'intéresse de près à ma province sœur du Québec et à l'attitude que le gouvernement adopte en ce qui concerne la participation à ce genre de choses. Notre comité a consacré énormément de temps à tenir des audiences au Québec. Nous sommes allés à Chicoutimi, Jonquière, Québec et Montréal. Nous avons reçu d'excellents témoignages de représentants des travailleurs, des enseignants et des syndicats de la province. Je crois que notre rapport reflète leurs préoccupations et leurs opinions ainsi que celles de bien d'autres personnes. J'ai trouvé vraiment regrettable que le ministre du Québec refuse absolument de participer ou de coopérer avec les autres provinces en nous faisant part de ses préoccupations, ce qui nous aurait permis d'améliorer notre rapport. J'ai également lu un très long télégramme du ministre québécois, M. Marois, qui ne proposait aucun changement concret à la loi. Comme cela m'ennuyait, j'ai proposé au comité que nous lui demandions de venir nous présenter ses propositions. Il n'est pas venu, et je dois avouer que l'invitation ne s'adressait pas à lui personnellement, mais je regrette qu'il n'ait pas collaboré à l'établissement de ce projet de loi, car je crois qu'il profitera autant aux travailleurs du Québec qu'à ceux des neuf autres provinces et territoires.

La question des consultations avec le secteur privé me préoccupait également. Une des principales recommandations de notre rapport concernait l'Institut national de la main-d'œuvre. Cet organisme devait permettre au secteur privé de participer aux prises de décisions et à la collecte des données.

Après avoir commencé notre périple, nous avons vite constaté qu'il n'existait pas de renseignements précis sur la situation actuelle et future du marché du travail. Nous manquions totalement de statistiques et de renseignements. Nous avons de vieilles statistiques qui n'avaient absolument plus rien à voir avec la situation des années 80. A notre avis, un Institut national de la main-d'œuvre, représentant le monde des affaires, les syndicats, les grosses et petites entreprises et certaines catégories de travailleurs, pourrait nous fournir les renseignements nécessaires pour prendre des décisions sur la façon de mettre en œuvre les programmes de formation.

Mon collègue de Rosedale a parlé tout à l'heure de l'amendement qu'il a présenté. L'amendement que le gouvernement a accepté aujourd'hui nous fournit le cadre voulu. Il est vrai que nous nous préoccupons quelque peu d'obtenir des engagements vraiment fermes de ce côté-là de la Chambre, mais nous avons celui que le ministre a pris au comité, à savoir que ses collaborateurs et lui travailleront assidûment à établir ce genre de véhicule. Ce ne sera peut-être pas tout à fait ce que le CTC demande ou ce que nous avons proposé au sein du groupe de travail, mais cela fournira quand même les renseignements dont le ministre et ses collaborateurs ont besoin pour prendre des décisions raisonnables.

Ce que je voudrais préciser très clairement, et je crois que le ministre sera d'accord, c'est que nous nous préoccupions quelque peu au comité de la question de l'apprentissage, mais seulement du point de vue de la formation. Je crois qu'il devrait être bien stipulé que, si une partie de ce projet de loi touche l'apprentissage, il y a au Canada des techniques très spécialisées pour lesquelles nous avons besoin d'une méthode de formation probablement autre que l'apprentissage, mais qu'il nous faut néanmoins pour pouvoir nous servir de nouveaux appareils qui sont installés tous les jours dans les bureaux. Nous avons besoin de gens qui puissent entretenir ces appareils. Il y a malheureusement aujourd'hui une pénurie de techniciens au Canada. Disons-le très clairement, il s'agit de formation dans un très grand nombre de domaines, mais d'une formation qui ouvrira des débouchés sur le marché du travail. Quelqu'un a dit que depuis trop longtemps déjà le ministère de l'Emploi et de l'Immigration prépare trop de gens à des emplois de barbiers et de coiffeuses, trop pour le nombre de Canadiens et de Canadiennes qui se font coiffer ou couper les cheveux. Cela fait ressortir le problème auquel nous nous heurtons. Le gouvernement l'a reconnu puisqu'il a nommé ce Groupe de travail et présenté ce bill et j'en suis fort aise.

• (1700)

Le programme de formation des apprentis canadiens n'est vraiment pas assez ambitieux. Nous avons constaté qu'en Allemagne, par exemple, 90 p. 100 des usines de fabrication forment les travailleurs. En Angleterre, à peu près 75 p. 100 assure la formation des travailleurs. Selon les témoignages recueillis au Canada, 20 p. 100 seulement des entreprises assument cette formation. Ce chiffre est approximatif, car il n'est pas facile d'obtenir des renseignements. On aime à comparer les programmes d'apprentis européens et canadiens, mais c'est impossible au Canada à cause du partage des compétences. Le domaine de l'éducation relève des provinces et leur compétence est confirmée dans la nouvelle constitution. D'autres pays ne connaissent pas ces problèmes. Je pense que c'est là le premier point à souligner.

Le second point, c'est que les jeunes Européens qui se font embaucher comme apprentis finissent leur apprentissage. C'est un peu comme d'aller à l'école. Ils sont assurés de terminer cet apprentissage s'ils réussissent. On ne leur garantit pas un emploi à la fin, mais ils sont assurés de terminer leur formation d'apprenti et ils savent que s'il y a un léger ralentissement dans l'industrie, ils ne seront pas les premiers à partir. On leur garantit qu'ils termineront leur cours, à moins, bien sûr, qu'il ne reproduise un désastre total. Les ententes négociées par leur syndicat l'indiquent clairement, et c'est, à mon avis, très important.

Je recommande aux syndicats canadiens d'étudier en profondeur ce type de programme, car je suis inquiet de voir que l'on applique les programmes d'apprentissage pendant quelques mois, puis que l'on y met fin. En ces temps difficiles, il n'y a aucun doute que ce sont les apprentis qui sont licenciés en premier et qui ne peuvent ainsi profiter de la formation dont ils ont tant besoin. Ainsi, j'enjoins aux représentants du ministère, au ministre, aux représentants syndicaux et aux représentants patronaux de se réunir pour étudier en profondeur nos programmes d'apprentissage afin de déterminer s'ils sont appropriés. Nous devrions étudier la possibilité d'utiliser la formation modulaire au lieu de l'ancienne méthode consistant en quatre années d'apprentissage, car je crois que les temps ont changé.

Finalement, comme mon collègue de Rosedale l'a déjà fait, je voudrais féliciter quelques personnes. Il est toujours bon pour des jeunes gens comme nous, les recrues à la Chambre, de voir un vieux professionel à l'œuvre, si je peux me permettre d'utiliser cette terminologie sans violer le Règlement. Comme tous les députés à la Chambre et bien des Canadiens le savent, pendant un grand nombre d'années le député de Brandon-Souris et sa femme se sont appliqués à aider les personnes qui n'ont pas notre chance. Il a fait partie du groupe de travail sur les handicapés avec l'idée bien arrêtée de s'assurer que ces personnes ayant des besoins bien particuliers étaient visées par le projet de loi C-115. Comme un petit terrier tenace accroché à la jambe de pantalon de quelqu'un, il ne lâchait pas tant qu'il n'avait pas atteint son but. Je tiens à le féliciter et à le remercier de nous avoir montré, à nous les recrues, comment accomplir le travail, comment mener à bien une tâche importante.

Je tiens également à remercier mes collègues, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) et le député de Rosedale qui ont siégé au comité et qui ont travaillé sans épargner leur peine. Je m'en voudrais également de ne pas remercier le secrétaire parlementaire, le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold) et le personnel qui nous a apporté toute la collaboration voulue.

Une seule chose m'a déçu dans toute cette affaire: les membres du groupe de travail ne se sont pas présentés au comité, à l'exception du président, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est, qui a participé à l'une de nos réunions. J'ai été déçu qu'il ne soit pas là pour nous aider à préparer les arguments que nous essayions de faire valoir auprès du ministre pour l'encourager à adopter ces amendements et à présenter un bon projet de loi. Je sais que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) prendra la parole après moi. Il faisait partie du comité sur les possibilités d'emplois pour les années 80. Il ne s'est pas présenté au comité mais il avait de nouvelles responsabilités à assumer et une bonne raison de ne pas être là. Ce fut toutefois une déception.

Nous avons désormais un défi à relever. Le projet de loi sur la formation est en place. Nous devons commencer à former les gens mais, ce qui est plus important, nous devons les former à occuper des emplois qui seront disponibles au cours des années 80. Pour le moment, les emplois manquent et un million et demi de Canadiens sont au chômage. Le ministre des Finances (M. MacEachen) nous déçoit depuis deux ans et demi. J'espère sincèrement que lundi soir, il nous proposera un budget très constructif, très novateur et très optimiste, qui permettra de relancer l'économie et de rétablir la confiance que les Canadiens ont perdue à l'égard de leur gouvernement, afin qu'ils aient la certitude, lorsqu'ils investiront, que leurs placements seront productifs et afin que nous puissions créer les emplois nécessaires. Maintenant que cette mesure sur la formation est en place, j'exhorte le ministre à se mettre au travail.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, comme l'a signalé le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), j'ai été pendant un certain nombre d'années le porte-parole de notre parti sur les questions d'emploi. J'ai fait partie, avec des députés d'autres allégeances, du groupe de travail parlementaire chargé d'examiner l'emploi dans les années 80. On m'a attribué diverses responsabilités. Par conséquent, je n'ai pas pu participer véritablement aux travaux du comité permanent qui a étudié ce bill, mais j'ai suivi de près son étude et ses recommandations.

Je tiens à dire, comme l'a fait mon collègue, le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper), notre nouveau porte-parole en matière d'emploi, que nous voterons en faveur de ce projet de loi. Nous le ferons bien que nous ayons de sérieux doutes quant aux programmes gouvernementaux ou quant aux résultats que cette loi obtiendra, par rapport aux mesures précédentes. Je tiens à rappeler aux membres du comité que lorsque le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a comparu devant le groupe de travail parlementaire, il a parlé de l'actuel ministère de l'Emploi et de son aptitude à assumer la tâche qui lui incombe. Même si je ne puis citer ses paroles avec exactitude, je pense donner une idée assez précise de l'esprit dans lequel il l'a dit. Si je m'en souviens bien, il a déclaré que si un employeur cherche un bon employé spécialisé pour combler un poste vacant dans son usine, il ne s'adressera qu'en dernier ressort au ministère de l'Emploi. Cette condamnation du ministère est révélatrice, à mon avis.

Je voudrais aborder certains problèmes qui me semblent importants en ce qui concerne non seulement la loi, mais également la façon dont le gouvernement aborde la question du chômage. De toute évidence, les principales propositions que contient ce projet de loi ont été préparées il y a très longtemps, alors que le gouvernement ne s'attendait pas à une dépression aussi grave. Je parle sérieusement de dépression, car à mon avis ce n'est plus une simple récession.

Comme d'habitude, les principaux conseillers économiques du gouvernement ont mal fait leur travail. D'après les chiffres publiés par Statistique Canada nous avons maintenant un million et quart de chômeurs. Nous savons tous qu'il y a sans doute 300,000 ou 400,000 chômeurs de plus, mais Statistique Canada compte seulement ceux qui cherchent activement du travail.

Le *Financial Times* d'aujourd'hui insiste sur la gravité du problème en publiant en première page un article intitulé: «Les cotisations d'assurance-chômage vont grimper en flèche». Je vous lirai simplement un ou deux paragraphes de cet article. Voici:

> Certains prévisionnistes du secteur privé croient que la facture totale des prestations d'assurance-chômage pour 1982 atteindra au moins sept à huit milliards de dollars et peut-être même davantage si le taux de chômage continue d'augmenter. Cela représente une hausse énorme par rapport aux 4.8 milliards versés l'année dernière aux prestataires. Et cela veut dire que la caisse accusera d'ici la fin de l'année un déficit d'au moins deux milliards, c'est-à-dire dix fois plus que les 218 millions prévus au départ.

• (1710)

Nous pouvons lire ensuite qu'il faudra l'année prochaine augmenter considérablement les cotisations d'assurance-chômage des employés et des employeurs. D'après moi, même si les programmes mis en œuvre dans le cadre de ce bill remportent le succès escompté, ce dont je doute pour les raisons que je vous indiquerai plus tard, nous aurons tout simplement un grand nombre de chômeurs beaucoup mieux formés.

De toute évidence, le gouvernement a préparé ce projet de loi avant de pouvoir prédire l'échec de ses mégaprojets. L'échec de ces projets sur lequel le gouvernement fédéral fondait toute sa stratégie de l'emploi modifie considérablement la situation de l'embauche au Canada.

Dans son discours devant la Canadian Information Processing Society, à Saskatoon, en mai dernier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) avait fait valoir que la position du Canada était très solide grâce aux industries extractives de l'Ouest. Il ne cachait pas qu'un des principaux objectifs du programme national de formation était de former sur place la main d'œuvre spécialisée dont ces industries avaient besoin.

Évidemment, le tableau est tout à fait différent aujourd'hui. Le taux de chômage dépasse 10 p. 100. Il n'y a plus seulement les ouvriers non spécialisés qui sont sans travail. Depuis un an les offres d'emploi de comptables, de cadres supérieurs, d'ingénieurs, d'hommes de sciences et autres membres des carrières libérales ont diminué de plus de 47 p. 100. On annonce maintenant que les diplômés des universités ont de plus en plus de mal à trouver du travail.

Parmi les secteurs les plus touchés il y a l'industrie pétrochimique, l'industrie forestière et l'industrie manufacturière. Dans le secteur financier il semble y avoir également peu de débouchés pour les diplômés. Dans ces conditions, il semble clair qu'un programme destiné à améliorer l'embauche au Canada devrait s'inscrire dans le cadre d'une stratégie plus large, d'une volonté plus ferme de réaliser le plein emploi.

Nous savons que le groupe d'étude parlementaire sur l'emploi dans les années 80, auquel malheureusement le ministre n'a pas accordé beaucoup d'attention, a déclaré que le gouvernement canadien devrait tendre vers le plein emploi. Il a défini le plein emploi comme signifiant 96 p. 100 de la main-d'œuvre au travail, avec seulement 4 p. 100 de chômeurs. Comme je l'ai dit, nous avons actuellement 10 p. 100 de la main-d'œuvre active en chômage.

Il serait impossible de réaliser des programmes de création d'emplois et de formation ayant le moindre intérêt en pareille situation. Cette prédiction du groupe d'étude parlementaire est en net contraste avec le conseil donné par le groupe d'étude ministériel présidé par M. Dodge, conseil que le ministre n'a pas suivi malheureusement. Le rapport Dodge n'a accordé aucune attention au problème du chômage dans son ensemble.

Il y a un autre principe qui sous-tend le bill à l'étude, c'est la conception voulant que la planification du marché du travail consiste simplement à mettre en correspondance les travailleurs et les emplois. On ne cherche absolument pas à planifier l'emploi dans le cadre général de la planification économique d'ensemble. C'est ainsi que, dans son discours de Saskatoon, le ministre a soutenu que les secteurs tertiaires vont continuer de s'améliorer au plan de la création d'emplois, que la croissance ne sera plus axée sur les domaines de la santé et de l'enseignement mais plutôt sur les affaires et les services informatiques.

C'est plutôt le résultat d'une politique gouvernementale qu'un processus d'évolution naturel. En outre, il n'est pas tout à fait certain que ce soit une évolution souhaitable, si l'on tient compte du rendement des services de santé et d'éducation qui laissent à désirer et que plus nous nous informatisons, plus il y aura de chômeurs, surtout des femmes, dans les catégories d'emplois qu'elles occupent traditionnellement. Rien dans les dispositions du projet de loi ni dans les discours du ministre ne laisse supposer que des efforts aient été faits pour supprimer les graves injustices dont est victime la main-d'œuvre féminine, ou encore que ces injustices seront atténuées à la suite de l'adoption de la présente mesure.

Permettez que je vous donne quelques exemples pour illustrer ma pensée. Les femmes sont sous-représentées dans les cours de formation professionnelle. En 1979, les femmes représentaient 39 p. 100 de la main-d'œuvre active, 46 p. 100 de la main-d'œuvre en chômage et 51 p. 100 de l'ensemble de la population. Or, en 1979-1980, la participation féminine aux programmes de formation à plein temps offerts dans les écoles, n'était que de 33 p. 100.

En ce qui concerne les cours de formation dans les enteprises, le pourcentage des participantes s'établissait à 27.4 p. 100 alors qu'il était de 29 p. 100 en 1978-1979. Pis encore, la participation féminine au programme d'apprentissage n'était que de 3 p. 100 et ce taux est resté constant au cours des dix dernières années. Pourtant, le ministre a déjà affirmé que le gouvernement tentait sérieusement d'offrir de meilleures possibilités aux femmes dans les domaines non traditionnels.

La ségrégation professionnelle dont les femmes sont victimes commence au sein même du ministère de la Main-d'œuvre. On possède de nombreuses données sur le caractère ségrégationniste de certaines professions. Ainsi, 60 p. 100 de toute la population active féminine occupe trois types d'emploi: le travail de bureau, la vente et les services. Ces emplois sont les moins bien rémunérés, offrent peu d'occasions d'avancement et exigent peu de formation. Loin d'être un instrument d'évolution, les programmes de formation de Main-d'œuvre Canada favorisent la ségrégation. En 1979-1980, 93 p. 100 de toutes les personnes inscrites aux cours de formation au travail de bureau et aux tâches connexes, programmes financés par Main-d'œuvre Canada, étaient des femmes. De même, les cours de formation dans les entreprises pour le travail de bureau et les tâches connexes, étaient surtout fréquentés par des femmes.

Les conseillers des CEC qui sont les premières personnes que rencontrent les femmes, sont aussi le premier obstacle à leur avancement. Les conseillers ont individuellement un contrôle presque absolu sur le choix des programmes qui s'offrent aux femmes. Ils ont beaucoup trop tendance à les orienter vers des emplois traditionnels. Ils sont handicapés, non seulement pas leur attitude et leurs préjugés mais, pour la plupart, par l'absence d'une formation scolaire en matière d'orientation professionnelle. En outre, il arrive souvent que les conseillers ne soient pas au courant de tous les cours offerts à leurs clientes féminines.

Essentiellement, les conseillers ne font pas de planification de carrière et ils ont tendance à considérer la formation comme

une fin plutôt que comme un moyen. En effet, ils inscrivent souvent les femmes à des programmes de formation à court terme afin de les rayer des listes de chômeurs parce qu'énormément de pressions sont exercées sur eux pour qu'ils s'occupent des clients le plus rapidement possible et à meilleur compte possible.

J'en viens maintenant aux programmes de subventions salariales. En 1978, 75 p. 100 des subventions salariales étaient versées à des petites entreprises comptant 20 employés ou moins non syndiqués. Les femmes qui travaillent pour ces petites entreprises risquent de devenir une source de main-d'œuvre à bon marché et sont plus susceptibles d'être mises à pied. En 1975, trois mois après que les femmes eurent recu la formation voulue pour exercer un métier non traditionnel, elles gagnaient, selon les statistiques $67 de moins que les hommes ayant les mêmes compétences et occupant les mêmes postes.

Étant donné que le ministère ne suit que pendant trois mois seulement les stagiaires des programmes de subventions salariales, il est difficile de déterminer si beaucoup de femmes deviennent des employées permanentes. Sans surveillance ni évaluation à long terme du cheminement de la carrière de ces stagiaires, il est difficile d'évaluer si un grand nombre de femmes sont promues à des postes de niveau supérieur.

Ce n'est pas en élaborant une politique qui prévoie le versement de subventions à de petites entreprises pour qu'elles acceptent des stagiaires féminines ni en réservant à l'intention des femmes 10 à 15 p. 100 des places dans des établissements de formation non traditionnelle qu'on arrivera à atteindre l'objectif qui est de promouvoir les femmes à des emplois mieux rémunérés qui ont été traditionnellement réservés aux hommes.

Le gouvernement et le ministre ont rejeté les principes énoncés par le groupe parlementaire de travail en ce qui concerne les contrats et l'action positive. J'y reviendrai dans quelques minutes. Le programme national de formation du gouvernement reflète essentiellement la réponse du gouvernement au rapport Dodge que j'ai déjà mentionné.

• (1720)

Le ministre, monsieur l'Orateur, a rejeté la plupart des importantes recommandations présentées par le groupe de travail parlementaire dont la plupart des membres sont des députés de la majorité libérale. Les recommandations de ce groupe de travail, comme l'a dit le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), ont presque toutes recueilli l'unanimité et pourtant le ministre a décidé de les rejeter. C'est ce qui est arrivé à cette proposition touchant la loi nationale sur la formation.

Laissez-moi énumérer quelques-unes des propositions qui ont été rejetées par le gouvernement. Le groupe de travail parlementaire a entendu à maintes reprises des représentants des travailleurs, de l'industrie, des enseignants et de divers organismes se plaindre de ce que, jusqu'à maintenant, les employeurs, à quelques exceptions près, n'avaient pas formé les travailleurs spécialisés dont ils ont besoin. Ils se sont contentés d'importer de la main-d'œuvre étrangère ou de voler des travailleurs spécialisés à d'autres employeurs.

Rien ne prouve, monsieur l'Orateur, que les employeurs changeront d'attitude à moins d'être obligés, en vertu d'une loi ou d'un règlement, d'assurer une certaine formation. Ni les efforts volontaires, ni les primes que le ministre voudrait que le gouvernement accorde ne permettront d'obtenir de meilleurs résultats que par le passé. Mais j'y reviendrai un peu plus tard.

Laissez-moi pour l'instant mentionner trois ou quatre recommandations précises du groupe de travail parlementaire qui ont été rejetées par le gouvernement. Le groupe de travail parlementaire a fait ressortir que 28.4 p. 100 des Canadiens sont des illettrés fonctionnels. Monsieur l'Orateur, c'est presque un record et un record dont nous devrions avoir honte face à tout pays industrialisé du monde occidental.

Le groupe de travail parlementaire a recommandé qu'on fasse des efforts spéciaux pour préparer ces gens à recevoir une formation plus spécialisée. Rien dans le projet de loi, ni dans ce qu'a dit le ministre, ne donne à entendre quoi que ce soit en ce sens.

Mon collègue a rappelé tout à l'heure que le groupe d'étude parlementaire a préconisé un programme intensif de dix ans administré par les trois paliers de gouvernement. Le groupe d'étude a signalé que les femmes, les autochtones et les handicapés étaient sous-représentés dans les métiers et les professions spécialisés. Il a dit que le gouvernement devrait réaffirmer sa volonté de supprimer l'analphabétisme fonctionnel et devrait instaurer un programme de promotion sociale et un programme d'exigences contractuelles pour favoriser la formation des femmes, des autochtones, des handicapés et d'autres catégories minoritaires. Le groupe a aussi recommandé que soit instaurée, à l'intention des Indiens, une stratégie de développement économique et de création d'emplois, de même que des programmes d'éducation et de formation élaborés par les Indiens eux-mêmes. Nous ignorons ce qu'il est advenu de ces recommandations, monsieur l'Orateur.

Ce projet de loi fait suite aux recommandations présentées par le groupe d'étude interne du ministère de l'Emploi présidé par M. Dodge. Ce groupe a fait un travail différent de celui du groupe parlementaire puisqu'il n'a pas parcouru le pays pour écouter les différents groupes intéressés. Il s'est contenté de s'entretenir avec quelques bureaucrates du ministère et aussi, sans doute avec quelques-uns de ceux des services provinciaux.

Une bonne partie des membres du patronat appuient les recommandations du groupe Dodge que l'on retrouve dans le bill à l'étude. Mais les syndicats ouvriers et les gouvernements provinciaux ont manifesté beaucoup de scepticisme et de réticence au sujet de ces recommandations. Cependant, connaissant bien le pouvoir financier du gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces, tout en étant en partie insatisfaits, ont accepté les propositions du gouvernement central.

Les syndicats s'inquiètent du rôle très limité qu'on leur attribue dans ce programme. Ils ont souligné également que les employeurs seront de plus en plus appelés à donner une formation. A l'instar d'un grand nombre d'employeurs, d'éducateurs et de groupes qui ont témoigné devant le groupe d'étude parlementaire, les syndicats affirment cependant, en s'appuyant sur leur vaste expérience dans ce domaine, que les résultats de la formation en cours d'emploi sont loin d'être impressionnants. L'efficacité des programmes de formation laissés à l'initiative des employeurs est donc remise en question.

Je tiens à signaler aujourd'hui, monsieur l'Orateur, comme je l'ai fait par le passé, qu'en concluant certains accords de formation avec divers groupes de l'industrie, le ministre n'a pas

consulté les syndicats de ces industries au préalable. Ses programmes consistent donc vraisemblablement en de généreuses subventions au secteur privé, ce qui ne permettra guère de résoudre les problèmes d'emploi que connaît le pays.

Comme solution de rechange, le Congrès du travail du Canada a proposé un système de subvention-impôt, appliqué par un comité de formation se composant d'un nombre égal de représentants des syndicats et du patronat. Le comité aurait le pouvoir de fixer un impôt pour tous les employeurs relevant de son secteur afin de payer *a*) les frais administratifs du comité, *b*) le programme de formation, *c*) les recherches du comité et *d*) des subventions aux employeurs.

Tous les employeurs du secteur payeraient le montant d'impôt établi par le comité. Puis les employeurs qui offrent effectivement un programme de formation répondant aux normes établies par le comité toucheraient une subvention qui compenserait une partie ou la totalité du coût de la formation. Si une entreprise fait plus que sa part en matière de formation, elle pourrait toucher plus en subventions qu'elle n'a payé d'impôt. Ce système, tout en offrant un stimulant, comporterait une pénalité et persuaderait donc les employeurs d'offrir un cours de formation. C'est un objectif qui est très difficile à atteindre si rien n'est prévu pour la mise en vigueur.

Le groupe de travail parlementaire n'a pas accepté cette proposition du Congrès du travail du Canada, mais il a formulé une solution de rechange. Selon cette proposition, les employeurs devaient payer la formation d'une façon différente, qu'ils offrent un cours ou non et ils n'auraient droit à des subventions que s'ils formaient leurs travailleurs. Le gouvernement a en fait rejeté cette recommandation du groupe de travail parlementaire.

Le rapport du groupe de travail a été préparé et adopté sans consultation avec les syndicats ou d'autres groupes. Ni le ministre ni son ministère n'ont tenu compte des suggestions du Congrès du travail du Canada. Tout comme les syndicats, les provinces étaient mécontentes du rôle croissant accordé au secteur privé dans les programmes de formation.

A l'heure actuelle, la formation professionnelle est assurée à 85 p. 100 par les établissements et à 15 p. 100 par les entreprises. En 1980-1981, sur les 770 millions de dollars consacrés par le gouvernement fédéral à la formation, 656 millions ont été versés aux établissements d'enseignement provinciaux. Le déplacement des fonds consacrés à la formation vers le secteur privé, déplacement qui vise à encourager les entreprises privées à former les travailleurs, va entraîner une diminution du budget de formation des provinces pouvant atteindre jusqu'à 10 p. 100 cette année. Tout comme les syndicats, les provinces se disent inquiètes du fait que l'on compte sur la bonne volonté du secteur privé pour appliquer les programmes de formation et que l'on n'indique pas de façon explicite le rôle du gouvernement au cas où les sociétés privées refuseraient de collaborer. L'Ontario s'est opposée avec véhémence à cette situation.

Les provinces ont également signalé que le programme risquait d'entraîner la création de services déjà existants. Nous avons toutes les raisons de douter de l'aptitude du ministère à administrer les programmes dont il parle. Nous avons appris à nos dépens à quel point le ministère avait pu se tromper dans le passé.

Finalement, les provinces ont des doutes sur la capacité du gouvernement fédéral à prévoir avec précision les professions qui seront nécessaires à l'avenir. Étant donné les échecs que le gouvernement fédéral a déjà essuyés dans ce domaine—et je fais allusion ici à la liste des postes à pourvoir dont le secteur privé n'a tenu aucun compte dans sa planification, et au programme de prévision des professions au Canada, qui a été jugé pratiquement inutile par les C.E.C. locaux—la capacité de prévoir du système de projection des professions au Canada, un élément important du programme de formation, demeure un sujet de préoccupation important pour les provinces.

Outre ces questions soulevées par les parties intéressées, il existe un certain nombre de problèmes importants relatifs au principe même de la loi nationale sur la formation sur lequel j'ai de très sérieuses réserves à formuler. Permettez-moi d'examiner certaines faiblesses que je constate dans le programme du gouvernement. Des milliers de Canadiens atteints comme je l'ai dit, d'analphabétisme fonctionnel auraient grand besoin d'une formation élémentaire. Ils ne peuvent donc pas recevoir la formation dont ils auraient besoin pour occuper les emplois spécialisés qui sont ou pourraient être à pourvoir. Autrement dit, monsieur l'Orateur, même si nous avions les programmes de formation dont nous avons besoin, une très forte proportion de Canadiens n'ont pas l'instruction voulue pour pouvoir s'en prévaloir. J'ai déjà parlé du grand nombre de Canadiens qui sont analphabètes fonctionnels.

• (1730)

Le groupe de travail parlementaire a recommandé d'adopter un programme national du droit de lire administré par les gouvernements fédéral et provinciaux, de même que par les organismes privés et bénévoles. Il faudrait injecter beaucoup plus d'argent dans des programmes de ce genre afin d'offrir la formation de base nécessaire à la spécialisation. Par contre, depuis quelques années, les crédits destinés à ces programmes sont réduits au lieu d'être augmentés, comme le préconisent vivement le groupe de travail et d'autres groupes.

Nous n'avons pas répondu aux besoins des groupes spéciaux. Le gouvernement a refusé de s'engager fermement à offrir des possibilités d'emploi aux groupes minoritaires, et notamment aux femmes, aux autochtones, aux handicapés et aux immigrants fraîchement arrivés, par le biais de programmes de promotion sociale, pour les aider à se tailler une place dans la société moderne. Même si l'on offrait une certaine formation à ces groupes, faute d'emploi assuré, le programme serait stérile en période de chômage intense. Pour le moment, alors que bien des gens sont sans emploi, il serait plus facile pour les employeurs, tant dans le secteur public que privé, de trouver du travail aux nombreux hommes et femmes de la classe moyenne qui le désirent qu'aux autochtones et aux immigrants qu'il faudrait aider plus longtemps, et à plus grands frais, pour leur permettre de trouver et de garder un emploi intéressant. Si nous ne les aidons pas, ils seront condamnés en permanence à se contenter d'emplois mal rémunérés, de postes de manœuvres, ou d'un travail sale ou bien ils dépendront constamment des services d'assistance sociale de nos villes.

Tous les ministères, pratiquement sans exception, engagent très peu d'autochtones. Les programmes de promotion sociale auxquels le gouvernement prétend tenir beaucoup seront infructueux s'ils ne deviennent pas plus vigoureux et si on ne laisse pas aux cadres supérieurs le soin de fixer les buts à atteindre dans des délais précis. Rien n'indique que c'est le cas.

Il existe des emplois pour ces groupes minoritaires. On a besoin d'enseignants, de travailleurs sociaux et de travailleurs de la santé, de personnel d'entretien des édifices et d'agents de ressources ainsi que de personnel pénitentiaire autochtones. On en a besoin dans les réserves et dans les villes où un nombre croissant d'entre eux vont s'établir. Le gouvernement et le ministère ne se sont pas du tout attaqués à ce problème; ils ont négligé par ailleurs bien des problèmes qu'ils sont pourtant chargés d'essayer de régler.

Nous sommes conscients des lacunes. Nous n'espérons pas trop que la loi sera plus efficace que l'ancienne législation ou que le gouvernement fera dorénavant davantage pour eux. Cette nouvelle loi vaut mieux que rien; par conséquent, nous voterons en faveur de ce projet de loi même si c'est à contre-cœur, et c'est le moins qu'on puisse dire.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais faire quelques brèves observations sur ce projet de loi. Je sais que nous avons une sanction royale à 5 h 45 et que le ministre a quelques commentaires à faire, je serai très bref, mais je voudrais quand même joindre également mes propos à ceux qui ont été tenus en cette Chambre au sujet de l'effort tout à fait spécial et du travail qu'a fait mon collègue le député de Rosedale (M. Crombie) relativement à la modification de ce projet de loi. Il semble en principe que ce dernier devienne beaucoup plus acceptable par rapport aux amendements qui ont été acceptés et qui ont été au préalable discutés en comité.

Je voudrais dire d'un autre côté, monsieur le président, que comme représentant du Québec je ne suis pas le plus heureux du monde encore une fois de constater que neuf provinces plus les Territoires du Nord-Ouest se sont entendus et que le Québec ne fait pas partie de cette entente globale. Bien sûr les modifications qui ont été apportées permettront aux provinces d'avoir certains pouvoirs accrus mais devront également, compte tenu de ces amendements, porter l'odieux de refuser certaines propositions du gouvernement fédéral.

J'aurais souhaité, et je l'ai signalé au ministre responsable en comité, que la demande du ministre responsable du Québec, à savoir le désir d'une discussion avant l'adoption du projet de loi, se soit réalisée. J'ai tenté du mieux que je l'ai pu de faire comprendre au ministre, après les excellentes observations qu'il avait faites au comité, l'importance de rencontrer le ministre du Québec, compte tenu des observations qu'il avait fait parvenir au ministre et à plusieurs députés par le biais d'un télégramme. Je croyais et je crois toujours qu'il eût été immensément important que le ministre accepte de rencontrer son homologue du Québec. Je sais, et le ministre certainement et naturellement manifeste beaucoup de possibilités, qu'il voudrait, j'en suis convaincu, tenter de faire preuve de souplesse et de disponibilité lorsqu'une telle demande est faite. Il a été finalement conseillé de ne pas rencontrer le ministre du Québec à ce sujet, et cela explique peut-être l'absence du Québec dans cet accord. Cela est regrettable, et je le déplore. Cela me place également dans une situation un peu difficile par rapport aux autres et à cause des observations et des ententes entre diverses provinces, et je voudrais être aussi heureux que mes collègues car leurs provinces ont accepté de coopérer avec le gouvernement fédéral au sujet de ce projet de loi.

Il n'en est pas ainsi et l'effort spécial qu'aurait pu faire le ministre n'ayant pas été fait, monsieur le président, je dois le déplorer et le regretter également. Je sais, on va me dire qu'il y a eu des modifications qui permettront non seulement au Québec mais à toutes les provinces d'avoir quand même un mot à dire sur ce genre de consultations, mais il n'en demeure pas moins que les propositions viendront d'abord et avant tout du gouvernement fédéral, et c'est le genre d'unilatéralisme que nous condamnons trop souvent. Cela me fait penser à d'autres sujets ou à d'autres batailles dont nous avons été les témoins ici à la Chambre des communes où le gouvernement fédéral a maintenu ses propositions de façon unilatérale en faisant porter aux provinces l'odieux de ne pas concourir ni de coopérer. On a parlé bien sûr de beaucoup de consultations, et le ministre a tenté de nous convaincre qu'une véritable consultation aurait lieu, mais l'expérience nous prouve, monsieur le président, que les consultations ne sont pas toujours suffisantes. J'aurais préféré des accords, et avec les arguments vraiment positifs que le ministre a proposés, les objectifs que nourrit ce projet de loi, il me semble qu'il eût été possible de convaincre non seulement neuf provinces, mais dix. On va me dire, bien sûr, qu'avec le gouvernement du Québec actuellement il n'y a rien à faire. Je peux assurer que les gouvernements antérieurs dirigés par M. Bourassa ou M. Johnson auraient été aussi exigeants envers la formation professionnelle que l'est actuellement le gouvernement du Québec, et naturellement tout simplement faut-il se souvenir de l'histoire du Québec.

Il y a peut-être une petite observation que je ferai pour rappeler au ministre une recommandation du Rapport Pepin-Robarts. Le ministre des Transports (M. Pepin) était bien placé pour rappeler au ministre responsable que dans ce rapport une recommandation réclame la reconnaissance de la distinction du Québec par rapport aux autres provinces, et ce ne sont pas des séparatistes qui ont inventé cette recommandation, ce sont des fédéralistes rouges et bleus dont le ministre des Transports qui fait partie du Cabinet. Si le ministre des Transports avait voulu manifester un petit peu de bonne foi, il aurait pu rappeler que cette distinction doit transpirer dans les propositions faites actuellement par le gouvernement fédéral. On fait donc fi aujourd'hui de cette distinction par rapport au projet qui nous est présenté. Je le répète, monsieur le président, je suis fort heureux de constater que neuf provinces ont accepté le principe de ce projet de loi ainsi que le fait de coopérer avec le ministre à ce sujet. Je déplore et je regrette encore une fois qu'on n'ait pas réussi à gagner la coopération de la province de Québec, et je suis convaincu qu'on n'a pas fait le nécessaire, et j'en prends à témoin . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre! L'honorable député invoque le Règlement.

M. Tousignant: L'honorable député vient juste de mentionner que neuf provinces se sont mises d'accord. Maintenant il veut insinuer que si le Québec ne veut pas être d'accord cela va dépendre encore du gouvernement fédéral. Neuf provinces sont d'accord, le Québec n'est pas d'accord, cela dépend encore du gouvernement fédéral.

M. La Salle: Monsieur le président, je fais un gros effort pour ne parler que quelques minutes afin de permettre au ministre de conclure ses remarques sur ce projet de loi, et j'ose

espérer que les ministériels qui n'ont pas parlé sur le bill à l'étude me laisseront l'occasion de le faire. Il est maintenant trop tard pour eux. Je reste donc profondément convaincu que si nos six douzaines de députés du Québec en face de moi avaient insisté auprès du ministre pour avoir une rencontre avec le ministre responsable du Québec, cet effort m'aurait satisfait. Mais il n'a pas été fait. On s'est réjoui des objections du Québec et on a demandé au ministre d'en faire fi. Le temps est venu, monsieur le président, et c'est là mon rôle comme député du Québec, de ce côté-ci de la Chambre, de demander au moins à ces députés d'avoir la dignité nécessaire pour demander au ministre responsable de trouver des moyens et faire des efforts un peu spéciaux pour obtenir une meilleure entente et vivre un véritable fédéralisme coopératif.

Étant donné les circonstances, monsieur le président, j'aurais pu ajouter d'autres remarques. Je regrette l'absence du Québec. Encore une fois, j'ose espérer qu'on trouvera une façon d'en arriver à une véritable coopération, et je souhaite toujours que des accords préalables se concrétisent. Étant donné les circonstances, je termine donc mes observations pour permettre au ministre de conclure les siennes. Je vous remercie, monsieur le président, du temps que vous m'avez alloué.

• (1740)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant d'accorder la parole au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), je signale qu'il s'agit de la troisième lecture et que, par conséquent, le ministre n'a pas le droit de répondre sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Une voix: D'accord.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'apprécie ce geste. J'aurais bien des choses à dire au sujet de ce bill. D'une part, il nous a fallu près de deux ans pour réaliser ces changements importants dans le domaine de la formation. Je dirais seulement que c'est sans doute une des mesures les plus importantes que le Parlement pourra prendre au cours de cette longue session pour aider les Canadiens qui s'interrogent sur l'avenir du marché du travail. Il leur insufflera de l'espoir et des ambitions et leur donnera confiance dans l'avenir en leur permettant d'acquérir une meilleure formation.

Nous allons pouvoir mettre à la disposition de plus de 250,000 Canadiens plus d'un milliard de dollars pour de nouveaux programmes de formation. Nous proposons des mesures spéciales pour aider les femmes à exercer des professions jusqu'ici réservées aux hommes. Nous prévoyons également des mesures spéciales pour inciter les employeurs à engager des autochtones et des handicapés. Nous faisons de gros efforts pour donner à toutes les provinces, à tous les employeurs et tous les syndicats du Canada la possibilité de construire de nouveaux établissements de formation, de nouvelles installations et de nouveaux laboratoires de façon à élargir notre système de formation.

Il s'agit là d'une mesure très importante pour le Parlement, monsieur l'Orateur, et ce n'est pas, comme l'ont prétendu les députés d'en face, le résultat des élucubrations d'une ou deux personnes. Nombreux sont ceux qui ont contribué à son élaboration. Cela a commencé par les travaux de groupe d'étude, et contrairement à l'impression qu'a voulu donner le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), cette mesure se fonde en grande partie sur les recommandations de ce groupe d'étude qui se composait de députés de tous les partis. Un grand nombre de fonctionnaires diligents et loyaux ont travaillé des centaines de milliers d'heures pour mettre au point un programme de formation. De nombreux fonctionnaires provinciaux ont également travaillé avec nous à l'occasion de deux conférences fédérales-provinciales.

Je signale au député de Joliette (M. La Salle) que si le ministre du Québec n'a pas voulu collaborer, ce n'est pas de notre faute. Il n'a pas assisté à ces conférences même si nous l'avions invité; il n'a pas préparé de recommandations comme nous le lui avions demandé; il n'a fait aucune suggestion alors que nous l'y avions invité.

[*Français*]

Il n'est pas vrai que le gouvernement du Québec veut coopérer avec le gouvernement fédéral, mais j'espère en arriver à un accord avec le gouvernement du Québec bientôt; cependant il est nécessaire pour ce dernier de déclarer son intention au sujet de cet accord.

[*Traduction*]

Ainsi, monsieur l'Orateur, bien des gens ont collaboré à cette initiative, et je voudrais en particulier exprimer ma gratitude à mon secrétaire parlementarie qui a contribué à faire franchir à ce bill toutes les étapes et qui a su gagner le concours des personnes concernées. Je voudrais également remercier en particulier tous les membres du comité. Nous avons collaboré très étroitement au cours des deux dernières semaines et nous en sommes arrivés, je crois, à un bill satisfaisant qui servira bien nos concitoyens à l'avenir.

Qu'il s'agisse des jeunes, des autochtones, des femmes, des travailleurs en général de notre pays, on peut dire que nous avons établi un cadre leur donnant à la fois l'espoir et la confiance de pouvoir acquérir les compétences dont ils ont besoin pour répondre aux nouveaux besoins du monde du travail. Mais nous devrons poursuivre notre effort de collaboration. J'espère que les députés des deux bords continueront à coopérer avec moi ainsi qu'avec les fonctionnaires de mon ministère pour chercher à adapter ces dispositions législatives à la réalité, de manière à pallier les difficultés économiques que nous connaissons actuellement et à donner une orientation véritable au monde du travail de demain.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tels quels les projets de loi suivants: le bill C-38, prévoyant la saisie-arrêt entre les mains de Sa Majesté du chef du Canada et la distraction de prestations de pension allouées par Sa Majesté du chef du Canada en application de certaines dispositions législatives; le bill C-120, modifiant la loi sur les prestations de retraite supplémentaires; le bill C-118, modifiant la législation sur la conservation des documents; et le bill C-121, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1983.

[*Français*]

J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 22 juin 1982

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Bertha Wilson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 22 juin, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Chef de cabinet adjoint,
Jacques Noiseux.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 14 juin, du bill C-92, tendant à modifier la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'Etat, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et de plaisance.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, tandis que nous attendons l'arrivée du gentilhomme huissier de la verge noire, je veux résumer mes remarques sur le bill C-92 en rappelant à mes collègues que je venais de faire remarquer au ministre des Transports (M. Pepin) que parmi les dispositions du projet de loi relatif aux ports qui nous préoccupent, il y a le pouvoir accordé à la société centrale de la Couronne de jouer le rôle d'une banque. Des documents de travail émanant du ministère et qui ont suscité beaucoup de discussions au Canada expliquaient comment cela se passerait et pourquoi cela serait souhaitable. J'ai dit à la Chambre que j'étais pour le moins déçu de constater qu'il n'en était pas question dans le bill. J'ai dit, et je le répète maintenant, qu'il s'agit de modalités que nous espérons du moins voir figurer dans le bill lorsque nous finirons par l'étudier au comité.

• (1750)

Certains autres aspects du projet de loi demandent à être précisés davantage. Par exemple, tant qu'un port n'est pas une société de port locale, il peut modifier son statut pour se constituer en commission de port et disposer ainsi d'une plus grande autonomie.

Pour ce faire, une société de port locale devrait en fait se dissoudre, puis demander le statut de commission de port. Je ne crois pas que c'était là l'intention du ministre ou de ses fonctionnaires lorsqu'ils ont rédigé le projet de loi. C'est malheureusement la situation que laisse prévoir le bill. Ce qui nous préoccupe évidemment, c'est que, selon nous, un port ne devrait pas remplir autant de paperasserie administrative pour modifier son statut.

En ce qui concerne les sociétés de port locales—et cela se rapporte à nouveau à la question de l'autonomie des ports locaux, au degré d'autonomie dont jouiront les sociétés de port locales aux termes de cette loi—pourquoi la Société canadienne des ports serait-elle la seule à pouvoir demander au ministre l'établissement d'une société de port locale? Si l'un des critères de l'établissement d'une société de port locale est l'intérêt local, pourquoi la collectivité n'a-t-elle pas alors le droit de présenter une demande au ministre des Transports? Si la collecticité pouvait elle-même participer directement à l'établissement de la société, cela ne témoignerait-il pas davantage des besoins de la localité?

L'autonomie financière est un autre critère de l'établissement d'une société de port locale. Qu'entend-on par autonomie financière? Variera-t-elle d'un port à l'autre? Dans la négative, pourquoi la Société canadienne des ports a-t-elle alors le droit de choisir, parmi la liste des pouvoirs réglementaires figurant dans la partie II de la loi ceux qu'elle conférera à chaque société de port locale? Ce sont des questions auxquelles nous voudrions obtenir des réponses détaillées. Pourquoi toutes les sociétés de port locales ne seraient-elles pas créées en fonction des mêmes règles fondamentales et ne disposeraient-elles pas de pouvoirs réglementaires équivalents et semblables? La loi n'est pas très précise à ce sujet.

Si la Société canadienne des ports confère à une société de port locale davantage de pouvoirs réglementaires à cause de sa prétendue autonomie financière, cela signifie-t-il qu'elle exercera un contrôle plus sévère sur une société de port locale qui ne dispose pas de pouvoirs réglementaires aussi nombreux ou aussi étendus? Je crois qu'il s'agit d'une question essentielle et j'espère que cette contradiction sera tirée au clair, mais surtout rectifiée au comité.

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme hussier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Bill C-38, loi prévoyant la saisie-arrêt entre les mains de Sa Majesté du chef du Canada et la distraction de prestations de pension allouées par Sa Majesté du chef du Canada en application de certaines dispositions législatives—Chapitre 100.

Bill C-120, loi modifiant la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires—Chapitre 101.

Bill C-118, loi modifiant la législation sur la conservation des documents—Chapitre 102.

Bill C-121, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1983—Chapitre 103.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre ce soir à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 juin 1982, de la motion de M. Pepin: Que le bill C-92, tendant à modifier la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et plaisance, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, lorsque les éminents représentants du Sénat et le gouverneur général nous ont invités à régler d'autres affaires relevant du Parlement, j'étais en train de parler des inquiétudes que suscitent chez les députés de ce côté-ci de la Chambre le bill C-92, la loi sur la Société canadienne des ports qui est actuellement à l'étude.

Au cours du temps qui me reste, je voudrais faire consigner au compte rendu certaines des craintes que nous inspire cette mesure. J'aurais aimé résumer ce que j'ai dit jusqu'à maintenant mais comme mon discours a déjà été interrompu trois fois je pense que je vais tout simplement poursuivre. Le ministre a été mis au courant de certains sujets de nos craintes et il n'est pas sans y être attentif. Je crois que lorsque cette question sera renvoyée en comité, elle sera étudiée par un comité non partisan, à l'instar de celui qui a examiné la mesure dont nous avons été saisis cet après-midi. Je pense que le comité en question est bien décidé à nous faire perdre certaines réserves que nous avons au sujet de ce bill. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, certaines revêtent une importance cruciale et il importe qu'on en tienne compte.

Entre autres choses, nous n'apprécions guère le fait que tous les membres des conseils d'administration des sociétés locales soient nommés par le cabinet. Même si le libellé du bill a été précisé, il n'en demeure pas moins que ces nominations seront faites par le cabinet, sur la recommandation du ministre des Transports (M. Pepin). Même si nous aimons tous le philosophe qui détient cette charge importante à l'heure actuelle, la Chambre ne pourra pas toujours avoir automatiquement confiance dans l'équité du processus de sélection adopté par un ministre pour les nominations à ces conseils d'administration locaux.

Pour atténuer les craintes que cela ne donne lieu à un usage intempestif du bon vieux système de piston—dont nous avons eu de nombreux exemples derniers—, je rappelle au ministre le cas de notre ancien collègue, Jack Horner, qui a accédé à la direction du CN. Nous ne sommes pas obligés de parler de Pierre Juneau ni de Radio-Canada, ni de Sylvia Ostry à l'OCDE, ni assurément de cette équipe de beaux-frères qui dirigent VIA Rail, d'une part, et le CN, de l'autre. C'est non seulement du népotisme de la pire espèce mais aussi un conflit d'intérêts.

M. Laniel: Jack Horner était votre ministre des Transports.

M. Forrestall: Je le sais. Dites-moi comment on peut éviter un conflit d'intérêts quand des beaux-frères dirigent VIA Rail et le CN?

M. Laniel: La compétence.

M. Forrestall: La compétence qui entrera en conflit. Le Canada mérite mieux. Le député prétend-il qu'il n'y a personne qui pourrait diriger VIA Rail avec compétence?

Une voix: Qui?

M. Forrestall: Si vous vous rasseyez, je répondrai à votre question quand j'aurai fini.

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député ne convient pas avec moi que Pierre Franche, avant d'être nommé à la direction de VIA Rail, a accompli de l'excellent travail dans toutes les fonctions qu'il a remplies au sein du gouvernement fédéral. Cet homme possède une vaste expérience acquise dans le monde entier.

M. Forrestall: Je répondrai à cette question. Je suis originaire de Halifax-Darmouth dans la région de l'Atlantique. Je conseille au député de songer aux dépenses effectuées, s'il veut participer au débat, et me dire si cela est juste. Bien entendu, Pierre Franche a bien réussi. Il avait 600 millions à dépenser entre Beauharnois et Québec. Qu'avons-nous obtenu dans la région de l'atlantique durant la même période? La somme de 40 millions. Vous me direz à quoi cela rime. Bien sûr, qu'il a fait du bon travail. Tout le monde le sait à Montréal et à Québec, mais en dehors de ces deux régions, il est maudit. Parlez aux gens de la côte Ouest et à ceux de la côte Est. Il n'a pas fait merveille, et il ne fera pas merveille avec VIA Rail. Il faudra qu'il fasse ses preuves à tous les tournants. C'est du

négativisme, le député le sait, et c'est du népotisme de la pire espèce.

• (2010)

Nous voulons lever ces craintes. Tout ce que nous demandons, c'est que le ministre réfléchisse, d'ici à ce que l'affaire aille au comité, qu'il se demande seulement s'il ne pourrait pas élargir les possibilités offertes par la loi sur les commissions de ports, afin que nous puissions faire intervenir dans ce processus décisionnel les syndicats et les municipalités. Je ne désire pas ou ne crois pas qu'il faille nécessairement les faire siéger aux conseils locaux. Mais il faudrait qu'ils s'expriment dans les recommandations et le processus de prise de décisions, afin que les candidats proposés au cabinet pour ces emplois aient de la crédibilité. Nous voulons faire disparaître le soupçon qu'il s'agit uniquement de postes accordés par favoritisme. Il est temps de le faire, à mon avis. Connaissant le ministre, il voudra bien, j'en suis persuadé, envisager une formule qui corresponde aux possibilités qu'offre la loi sur les commissions de ports.

Est-ce qu'il ne voudrait pas également envisager de veiller au moins à ce que les candidats qu'il désigne habitent dans la région intéressée? En ce qui concerne ces 20 mini-sociétés de la Couronne, nous ne voulons pas y voir des conseils d'administration du genre de celui de la Corporation de développement du Canada. Quelle analogie? Le gouvernement met son siège social à Vancouver, et le président du conseil d'administration, le directeur général et président, à Toronto.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il n'habite pas à Vancouver.

M. Forrestall: Non et c'est ce que nous voulons éviter. C'est humiliant, c'est un peu arrogant, et cela n'a pas été tellement utile dans cette région. Donc, donnez-nous l'assurance qu'on n'offensera pas les collectivités locales.

En terminant, je dirai que je me félicite de ce bill. Certains de mes collègues ont de graves réserves à exprimer à son endroit.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Des inquiétudes.

M. Forrestall: Des inquiétudes. Mais s'il y a une chose qu'il faut dire ce soir, c'est que le Canada a besoin de cette loi, qui n'est toutefois pas très bonne. Ce n'est pas ce qui se fait de mieux. Je pense que le comité permanent des transports peut l'améliorer et que le ministre a l'esprit suffisamment ouvert pour autoriser des améliorations. A mon avis, il est possible d'arriver à des résultats satisfaisants.

Il faut être un peu plus exigeant pour les comptes à rendre. Je vais répéter une ou deux choses. Nous voulons que le Vérificateur général participe au contrôle des comptes ou s'en charge à lui seul. Cela dans un but de transparence. Et si nous demandons cela maintenant, c'est tout simplement que nous ne connaissons pas les intentions du gouvernement à moyen ou à long terme au sujet des sociétés de la Couronne. En l'absence d'un livre blanc et en l'absence d'un projet de loi concernant les sociétés de la Couronne dans notre régime, dans notre structure, nous exprimons des réserves et nous croyons avoir raison de le faire. A cet égard, nous estimons que la responsabilité, la crédibilité des comptes rendus peuvent être améliorées ou enrichies si le ministre autorise un amendement qui permette au Vérificateur général, de faire fonction ou bien de vérificateur de la Société des ports du Canada ou des sociétés portuaires locales, ou du moins de vérificateur conjoint. Je le prie d'envisager la chose.

Le second point sur lequel je voudrais revenir en terminant concerne l'autonomie. A la première lecture, le bill laisse entrevoir une certaine autonomie. Il nous reste à voir tous les règlements, et les pouvoirs d'emprunt. A voir dans quelle mesure les ports seront traités équitablement par rapport à leurs obligations statutaires, aux règlements et tout ce qui leur permet de subsister et de fonctionner. Mais n'oubliez pas, monsieur le ministre et monsieur l'Orateur, que tous ceux qui s'occupent des activités portuaires et tous les usagers des ports scruteront cette loi pour voir si, effectivement, elle leur confère une plus grand autonomie, si elle leur permet, à titre individuel, d'agir, de prendre de l'expansion, de prendre des initiatives vigoureuses, de promouvoir et de développer les activités et de livrer concurrence, sans qu'un port soit avantagé par rapport à un autre.

Je songe ici aux observations de mon distingué collègue d'en face au sujet du président du Conseil des ports nationaux. Depuis 15 à 20 ans, les havres et les ports du pays n'ont pas été traités équitablement. Le ministre le sait. J'espère que le projet de loi dont nous sommes saisis assurera à tous les ports des pouvoirs statutaires égaux, qui renouvelleront leur capacité de rivaliser énergiquement les uns avec les autres pour les exportations et les importations. La loi conçue au début des années 30, adoptée vers le milieu de cette même décennie, qui a donc survécu pendant 45 ans, a prouvé qu'elle était excellente. Elle a bien servi le pays, mais elle est dépassée et doit être changée. Je promets au ministre de l'appuyer dans toute la mesure du possible, ici à la Chambre, à l'étape de la deuxième lecture, au comité, à l'étape du rapport et enfin à celle de la troisième lecture. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne lui demandons qu'une chose: de nous aider à faire du bill à l'étude une loi qui durera aussi longtemps que celle que nous a valu le travail du commissaire Gibbs dans les années 30.

Des voix: Bravo!

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur d'être le premier député de notre parti à me prononcer sur le projet de loi C-92, loi modifiant la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et plaisance. En tant que député de Vancouver-Est, circonscription qui touche au port de Vancouver, je m'intéresse tout particulièrement à ce projet de loi. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, dans le cadre du processus de planification auquel le ministre nous a inviter à participer, j'ai consulté des représentants du Conseil des ports nationaux, des syndicats maritimes, des organismes de planification régionaux et locaux, des conseillers municipaux et des contribuables pour savoir ce qu'ils pensaient des modifications proposées à la politique portuaire nationale.

Je dois dire que le ministre qui a lancé cette invitation semble avoir en fait ignoré bon nombre des suggestions qui lui ont été faites, du moins en ce qui concerne ma région. L'objet premier du projet de loi est la création de sociétés de port locales autonomes qui peuvent se suffire à elles-mêmes financièrement, l'administration régionale des plus petits ports du Canada, ainsi que la création d'organismes consultatifs en matière de planification portuaire. Une nouvelle politique portuaire qui englobe une approche décentralisée de la gestion et de l'administration des ports s'impose depuis longtemps. Les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient ce projet de loi en principe, mais ne sauraient voter pour, tant que des modifications n'y auront pas été apportées.

Je tiens à rappeler rapidement certaines tendances qui ne sont pas sans intérêt dans l'étude de ce projet de loi, le bill C-92. Le concept de l'autonomie locale des ports existait déjà dans les années 1800 comme en témoigne la façon dont étaient administrés le port de Montréal et d'autres ports. Par contre, en 1906, le port de Montréal était tellement mal administré que la Chambre de commerce de la ville a démandé au gouvernement fédéral d'adopter de nouveau la solution de la centralisation des pouvoirs. On avait donc fait l'inverse de ce dont il est question aujourd'hui.

• (2020)

A cause des problèmes des ports canadiens, en 1932, on a demandé de charger Sir Anthony Gibb, expert britannique des questions portuaires, de faire une enquête sur les pertes financières et les insuffisances des ports canadiens. D'après le rapport de son enquête sur les ports nationaux paru en 1932, le favoritisme était monnaie courante dans les commissions portuaires municipales. C'est une constatation très importante qui est toujours d'actualité. Le favoritisme est généralisé à cause du parti au pouvoir. Il a dit que les commissions portuaires n'avaient pas les moyens d'offrir des tarifs de transport raisonnables aux entreprises canadiennes mais elles ne servaient pas les intérêts municipaux ni ceux des utilisateurs. C'est passablement important. Les critiques de M. Gibb sont très pertinentes pour certains des changements proposés dans le bill C-92.

En 1936, la loi sur le Conseil des ports nationaux a instauré un organe très centralisé pour les ports nationaux. On prenait à Ottawa des décisions concernant des ports parfois situés à des milliers de milles. Les ports et le commerce national prenaient de l'expansion et le système extrêmement centralisé est devenu bien trop restrictif. Il y avait beaucoup trop de complications administratives, ce qui retardait considérablement la mise à exécution des décisions nécessaires pour l'exploitation proprement dite des ports. Les décisions d'ordre pratique étaient retardées par des problèmes de communications entre Ottawa et les ports côtiers situés à des milliers de milles.

En raison du plafond statutaire sur les contrats, il fallait l'approbation du Conseil du Trésor pour les dépenses de plus de $50,000, ce qui était une lourde contrainte, cela va de soi. Le ministre a parlé des contraintes administratives considérables qui en découlaient. Les tarifs étaient également imposés par un Conseil des ports nationaux composé de trois membres.

En 1962-1963, la Commission Glassco recommandait la décentralisation des services du gouvernement fédéral. Remarquez bien que c'était en 1962, soit il y a plus de vingt ans. Elle avait conclu à l'époque que l'on économiserait beaucoup de temps et d'argent et qu'on simplifierait les communications si l'on accordait au bureau régional le pouvoir de prendre ses propres décisions dans tous les cas, sauf en matière de politique gouvernementale. Il y a vingt ans, nous avions besoin de décentraliser. Le besoin d'une réforme remonte à vingt ans. Et pourtant, les gouvernements libéraux successifs continuent de remettre encore et encore à plus tard les changements nécessaires.

Les problèmes permanents qui ont suivis et l'insuffisance croissante du système centralisé des ports ont mené au discours de trône de 1974 dans lequel on promettait une réorganisation du système canadien de gestion portuaire.

En juillet 1975, le comité interministérial Scott a recommandé l'établissement d'une nouvelle organisation portuaire intégrée reposant en grande partie sur une politique des ports nationaux, mais prévoyant une autonomie locale considérable dans l'administration des ports et une participation régionale au processus de planification portuaire. Encore là, le gouvernement libéral n'a rien fait.

Nous avons eu en 1977 le bill C-6, loi concernant les ports canadiens. Il traduisait les suggestions de la commission Glassco et de la commission Scott visant à favoriser l'autonomie des ports lorsque c'était dans l'intérêt des localités et que leur indépendance financière devait être assurée. Inutile de vous dire que le projet de loi n'a jamais été adopté. On croirait avoir affaire à une conspiration dilatoire.

En l'an de grâce 1979, lorsque le parti conservateur prit le pouvoir, les besoins des ports nationaux étaient toujours les mêmes. Le ministre des Transports de l'époque a proposé un projet de loi très similaire qui a suivi le gouvernement conservateur dans sa chute.

Étant donné que le parti conservateur avait, en matière de décentralisation, la même position que celle du gouvernement libéral, dans la mesure où tous deux se faisaient l'écho des aspirations de toutes les régions, je ne puis comprendre l'opposition que certains députés conservateurs—dont quelques-uns viennent même de ma propre région—manifestent envers le projet de loi. Elle ne reflète sûrement pas les aspirations de la municipalité de Vancouver, laquelle a entrepris une étude en profondeur du projet de loi. J'en citerai plus tard quelques recommandations.

La Ville de Vancouver a demandé d'adopter cette mesure rapidement, en dépit des réserves que nous entretenons et qui devraient absolument faire l'objet de propositions d'amendement en comité. Le district régional du Vancouver métropolitain appuie lui aussi cette mesure, en dépit de quelques réticences là encore. Il importe certes d'adopter cette mesure, mais après y avoir apporté les changements qui s'imposent.

La complexité des tendances et les nouveautés de ces dernières années nécessitent une gestion portuaire beaucoup plus adaptée et beaucoup plus efficace. Ces tendances, il y a, partout dans le monde une énorme accélération de l'expansion économique qui accompagne l'essor des échanges internationaux. On a mis au point de nouveaux systèmes de transport multimodaux des marchandises en conteneurs et construit de plus grandes installations portuaires. La hausse des prix pétroliers imposée en 1973 par les pays des membres de l'OPEP a contribué à intensifier la concurrence entre les ports. Par ailleur, les agglomérations portuaires réclament des méthodes de planification plus réalistes, plus globales, plus souples. Elles

réclament aussi leur mot à dire sur les questions de sécurité et d'environnement, et sur l'aménagement des ports situés dans des régions situées près de grands centres.

Tous les députés m'accorderont, j'en suis sûr, que les réformes se font attendre depuis longtemps. Le gouvernement ne saurait justifier les retards successifs. Une plus grande décentralisation doit permettre à tous nos ports internationaux d'utiliser leurs bénéfices pour moderniser et agrandir leurs installations.

Bien sûr, les ports plus modestes, comme celui de Churchill, devront encore être subventionnés par l'Etat, car ils sont essentiels à leur région et ils ne pourront vraisemblablement jamais devenir financièrement autonomes. Il est capital, comme le député de Churchill (M. Murphy) me l'a dit il y a quelques minutes, qu'une société des ports canadiens doit établir une politique nationale qui garantisse la coordination et l'intégration des activités de tous les ports canadiens et qui tienne aussi compte des besoins particuliers des ports plus modestes et moins rentables.

A la différence de certains députés conservateurs qui préconisent, à ce qu'il me semble, la privatisation complète et inconditionnelle de nos ports, nous, au NPD, estimons qu'un système national des ports devrait être coordonné au niveau fédéral tout en laissant le maximum d'autonomie pour prendre des décisions localement.

Le port de Vancouver réalise des bénéfices chaque année malgré des installations désuètes, et qui le sont demeurées à cause des restrictions imposées par le Conseil des ports nationaux. Par le truchement de cet organisme, en effet, Ottawa continue de s'approprier les bénéfices. Il empoche l'excédent. En fait, d'une manière générale, il contrôle le budget du port de Vancouver. Cela a paralysé les projets locaux de développement qui ne peuvent pas être mis en oeuvre.

Nous estimons qu'il faut se servir des bénéfices réalisés dans les grands ports pour les moderniser afin de leur permettre de soutenir la concurrence internationale. Lorsque seront terminés ces projets de développement et que sera assuré le financement des projets d'immobilisation à long terme, nous pourrons sûrement nous permettre de partager une partie de notre excédent avec les autres régions du pays, mais pas selon le régime proposé dans le bill C-92. Nous n'acceptons pas les dispositions du bill C-92 en vertu desquelles le gouvernement fédéral continuera de contrôler le budget des ports locaux et de prélever les excédents budgétaires qui permettraient de réaliser plus rapidement les projets de développement et d'amélioration portuaires qui sont si nécessaires. Naturellement, monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour que les grandes installations portuaires capables de s'autofinancer ou qui le seront bientôt aient davantage d'autonomie, mais cette évolution doit être coordonnée au plan national. Cependant, comme l'a souligné le dernier intervenant, nous ne sommes pas du tout convaincus que le ministre et le gouvernement libéral soient véritablement favorables à cette orientation. C'est loin d'être clair à notre goût dans le bill C-92. Voilà pourquoi des changements précis doivent y être apportés pour clarifier, à l'intention des autorités portuaires locales, la notion de décentralisation et d'autonomie.

• (2030)

Le gérant de port doit disposer d'une marge d'autonomie accrue pour prendre les décisions opérationnelles qui s'imposent sous la direction de la société de port locale et sans attendre l'approbation d'Ottawa. A l'heure actuelle, les autorités portuaires doivent s'adresser à la Commission des ports nationaux via le Conseil du Trésor, pour toutes les dépenses d'immobilisations dépassant $50,000. Si l'on considère qu'une grue à portique coûte cinq millions de dollars, cette disposition n'est pas du tout réaliste pour la plupart des grands ports. Les délais administratifs sont intolérables.

La société de port locale constitue un excellent outil de gestion pour améliorer et moderniser les installations portuaires et leur permettre d'être compétitives dans une région donnée. Les plans à long terme exigent des capitaux. Dans le cas du port de Vancouver par exemple, les municipalités, la province, les syndicats des marins, les entreprises et les localités adjacentes ainsi que les usagers, ont entrepris de dresser une méthode de planification portant sur une période de 20 à 30 ans. Les usagers ainsi que les organismes régionaux doivent être partie à ce processus. Ces améliorations doivent être également intégrées aux systèmes de transport multimodal.

J'ai été étonné, monsieur l'Orateur, de constater en parlant avec un administrateur du port de Vancouver qu'il ne savait pas quelle personne du réseau ferroviaire il devrait contacter en cas de catastrophe dans le centre-ville de Vancouver. Il ignorait jusqu'au nom de cette personne. IL ne semblait pas y avoir de lien entre les différents modes de transport, lien qui assurerait aux citoyens, à la ville et aux résidents de notre région qu'ils ne sauteraient pas un jour à cause des très gros chargements dangereux qui traversent Vancouver.

Il faut prévoir des fonds pour le financement de plans à long terme afin d'assurer une bonne planification. Le conseil local doit assurer la coordination avec les programmes et les plans interprovinciaux et nationaux par l'intermédiaire de la Société canadienne des ports qui remplacera le Conseil des ports nationaux. Notre parti est favorable à l'autonomie locale en matière d'administration portuaire. Nous estimons que le gouvernement devrait être plus explicite en ce qui concerne l'autonomie financière.

En revanche, nous n'approuvons pas certaines des autres dispositions qui sont implicites dans ce bill. Il est regrettable que les députés ne puissent pas étudier les dispositions réglementaires ainsi que le bill lui-même, car nous craignons qu'on règle un bon nombre de nos préoccupations en adoptant de telles dispositions puisque le bill lui-même est d'un caractère très général.

Voici donc, monsieur l'Orateur, les domaines qui nous inquiètent. Premièrement, la nomination des gens au sein des sociétés de port locales ouvre la voie au favoritisme. C'est une façon caractéristique de la part du gouvernement fédéral de développer les ports, sans nommer de responsables provenant des échelons local et provincial. A notre avis, les groupes consultatifs régionaux qui sont symboliques par nature et n'ont aucune autorité réelle ne sont pas à même de fournir les renseignements et d'assurer la planification rationnelle décentralisée dont nous avons besoin.

Deuxièmement, pour que les ports locaux puissent être autonomes, il faut d'abord qu'ils soient indépendants sur le plan financier. Pour cela, il faudra imposer le principe du paiement par l'usager, principe qu'affectionne les libéraux mais qui pénalisera et gênera la plupart des ports au Canada où le volume de la circulation n'est pas toujours élevé.

Troisièmement, le Parlement ne sera pas consulté et cela nous inquiète. C'est le Parlement qui devrait prendre les décisions lorsqu'une société de port locale demande à changer de catégorie, par exemple, pour devenir une commission de port, c'est-à-dire une société de la Couronne indépendante. Le bill C-92 prévoit que le Conseil prendra la décision et rendra un décret en ce sens sans consulter le Parlement.

M. Pepin: Pour attendre dix ans?

Mme Mitchell: Je voudrais d'abord poursuivre après quoi j'aimerais bien entendre ce que le ministre a à nous dire.

Comme sir Alexander Gibb l'a déclaré en 1932, et cela s'appliquerait bien à ce propos de loi s'il est adopté comme tel:

Il ne faudrait pas que le parti au pouvoir fasse du favoritisme dans les ports locaux.

C'est certainement ce qui se passera si le bill C-92 est adopté sous sa forme actuelle. Si le ministre recommande la nomination de certaines personnes au conseil d'administration et si le cabinet demeure le seul juge, nous pouvons tous prédire qui se retrouvera au conseil d'administration. En comité nous recommanderons que la structure du conseil d'administration de la société de port locale et que le système de nomination permette à la région desservie d'avoir son mot à dire.

Nous sommes d'accord pour que les membres du conseil d'administration soient des spécialistes des activités portuaires. Cela ne doit pas être n'importe qui. Il peut également y avoir du favoritisme politique à l'échelle locale. Il est très important de nommer des personnes expérimentées, par exemple aux conseils d'administration locaux et nationaux.

Une voix: Bravo!

Mme Mitchell: J'ai rencontré les membres du comité et du CTC où sont représentés tous les syndicats des travailleurs des ports et je peux dire qu'ils sont absolument de cet avis. Nous convenons également que le nomination symbolique, par des conseils municipaux de n'importe quel vieil échevin, n'est pas la bonne façon d'agir. Nous insisterons pour réviser le système de façon à permettre aux municipalités de recommander les personnes qualifiées aux conseils des sociétés de port loclaes, ainsi que les candidats proposés par les syndicats maritimes, les entreprises locales et le gouvernement de la province, en limitant au maximum le nombre de personnes nommées par le gouvernement fédéral. Il est indispensable que les membres du conseil représentant différents intérêts et ne soient pas uniquement des candidats libéraux défaits.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Nous estimons également que les présidents de conseils locaux doivent avoir le droit de vote au sein du conseil national et ne pas être de simples membres d'office. A quoi sert un conseil des ports nationaux, s'il n'a qu'un rapport symbolique avec le président de conseil local. Les présidents doivent avoir le droit de vote au conseil national. La société de port locale doit établir des plans, de concert avec les municipalités et les localités adjacentes, sur des questions comme les routes d'accès, les problèmes de circulation, le transport des marchandises dangereuses, les problèmes d'ordre écologique, ainsi que les installations recréatives du bord de l'eau et la participation du public aux activités portuaires. Pourquoi les écoliers, par exemple, ne pourraient-ils pas aller voir sur place comment fonctionne le port? Pourquoi les gens qui habitent près du port n'auraient-ils pas libre accès aux abords du port? Cela ne devrait pas être réservé aux riches qui possèdent des plages et des terrains au bord de l'eau.

L'autre question qui se pose est celle de l'autonomie financière. En tant que député de Vancouver, je conviens que le port de Vancouver doit être autonome et indépendant d'un point de vue financier, tout en ayant le pouvoir de réinvestir ses excédents dans les projets d'expansion nécessaires, non seulement pour les abords de Vancouver mais pour tout le pays, puisque le port est un élément essentiel à l'économie du Canada.

Notre parti s'intéresse tout autant à notre réseau portuaire global, et notamment dans les régions septentrionales moins riches où il est chimérique de croire qu'elles peuvent subvenir à leurs besoins financiers. Nous nous soucions aussi des ports comme celui de Prince-Rupert qui intéresse le député de Skeena (M. Fulton).

M. Fulton: Bravo!

Mme Mitchell: C'est le port canadien qui connaît le plus rapide essor et qui mérite une autonomie locale même si, à l'heure actuelle, il n'accumule pas d'énormes profits et a besoin d'être agrandi pour pouvoir devenir le port de l'avenir.

M. Fulton: Bien dit! Dites-nous en davantage là-dessus!

Mme Mitchell: Il y a aussi beaucoup d'activité à ma gauche, monsieur l'Orateur. Tout comme nous nous opposons à l'imposition d'un régime de paiement par les usagers pour le CN et les autres modes de transports au Canada, nous nous y opposons également pour nos ports. Notre réseau national de transport dans un pays si vaste et si varié ne constitue pas simplement une autre entreprises qui peut fonctionner uniquement grâce au principe du paiement par l'usager.

• (2040)

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Il est inconcevable de croire que nous pouvons agir ainsi. Nous ne sommes pas contre les tarifs conformes à la réalité, surtout pour les multinationales et certains utilisateurs internationaux de nos installations portuaires. Mais un système tarifaire réaliste doit être fondé sur les besoins régionaux et sur les moyens financiers des utilisateurs. Allons-nous exiger des petites entreprises du Nord, par exemple, les mêmes tarifs que paient les multinationales dans les ports du Sud? Parce que les ports de Churchill et de Halifax sont moins rentables et ne pourront jamais justifier leur autonomie financière, Ottawa doit-il continuer à moins bien les administrer? Ils pourraient pourtant être administrés sur place.

D'après les statistiques, nos ports n'auraient eu en moyenne qu'un taux de rendement de 2.5 p. 100 en 1980. Ces gains ne sauraient suffire à attirer des capitaux ni à payer les frais d'intérêt du marché à l'avenir. La plupart des ports devront trouver de l'argent pour moins cher que les taux du marché, afin d'investir dans la nouvelle technologie et se développer de manière à soutenir la concurrence des ports internationaux sur ce continent.

Je n'ai relevé que quelques-unes de nos préoccupations au sujet desquelles nous présenterons des amendements au comité. Nous sommes d'accord avec bon nombre des points soulevés par le principal porte-parole du parti conservateur et avec l'idée que des amendements s'imposent. D'autres députés de mon parti feront connaître les besoins des ports dans d'autres régions, notamment le député de Churchill.

Dans le peu de temps qui me reste, je voudrais parler du port de Vancouver et signaler diverses recommandations de la Commission économique consultative de Vancouver, publiées dans un document intitulé: «Mémoire sur la question de l'autonomie portuaire». J'espère que le comité des transports voudra bien étudier en détail ce document, car il porte aussi sur l'ensemble des ports nationaux.

Bien que la Commission économique consultative de Vancouver approuve les principes généraux ainsi que les mécanismes et les modes d'exploitation que prévoit le projet de loi—c'est-à-dire les sociétés de port locales—elle craint que la méthode graduelle mise de l'avant ne retarde la modernisation des ports, laquelle s'impose dès maintenant si nous ne voulons pas que les ports des États-Unis s'emparent pour de bon de certaines de nos activités commerciales. J'espère que le ministre tiendra compte de cette recommandation.

Nous souhaitons l'adoption du projet de loi s'il est modifié, mais que cela ne retarde pas les travaux d'amélioration dans les ports importants qui disposent des crédits nécessaires à cette fin. Vancouver peut attendre que l'on réforme tout le système portuaire canadien. Il faut que le processus de prise de décisions soit décentralisé, afin que l'on apporte dès maintenant des améliorations à ce port. Dans son exposé, la Commission économique consultative de Vancouver fait la recommandation suivante:

> Le contrôle budgétaire au niveau régional (lorsque la responsabilité et la rentabilité sont manifestes) est essentiel à l'administration efficace de certains ports canadiens; nous sommes persuadés qu'un tel pouvoir est nécessaire pour que le port de Vancouver réalise son potentiel actuel et futur.

Nous préconisons un développement graduel qui permette aux ports d'apporter les changements nécessaires dès maintenant, même si une réforme à l'échelle nationale peut prendre plus de temps.

Dans la ville que je représente et qui a un énorme port international en pleine expansion, les progrès sont sérieusement entravés par les méthodes désuètes de contrôle financier et administratif centralisées du Conseil actuel des ports nationaux. Et pourtant, le bill C-92 confirme le contrôle centralisé des budgets portuaires et des fonds excédentaires locaux. Écrémer les revenus lorsqu'un port a besoin de travaux importants de modernisation et d'expansion n'est certes pas le moyen de promouvoir le commerce international et la relance économique. Je le répète, monsieur l'Orateur, c'est essentiel pour tout le Canada.

Bien que le bill C-92 vise à déléguer plus de responsabilités au niveau de la gestion et de la planification à une nouvelle société de port locale, il ne favorisera pas le développement nécessaire des ports, à moins que de nouveaux crédits ne soient alloués pour moderniser et agrandir les installations, de façon qu'elles répondent pendant de nombreuses années aux besoins croissants des pays de la frange du Pacifique.

Nous savons tous que le gouvernement est fauché. Nous savons également qu'il est aux prises avec un énorme déficit. Nous savons enfin que la Société canadienne des ports, la nouvelle appellation du Conseil des ports nationaux, aura besoin d'argent. Pourtant, nous ne pensons pas qu'on pourra venir en aide à l'ensemble des ports ou même à certains ports qui ont besoin d'être développés en écrémant trop rapidement les profits d'une région.

Il ne faudrait pas faire perdre à toutes les régions du Canada l'occasion de commercer avec les pays de la frange du Pacifique par l'entremise de nos grands ports côtiers. Il y va de l'intérêt national. Je suis certain que mes collègues des ports de l'Atlantique pensent comme moi.

J'aimerais faire consigner au compte rendu les inquiétudes précises que la Commission économique consultative de Vancouver a formulées dans son mémoire du mois d'août 1981. Elle dit notamment:

> . . . mais nous avons de sérieux doutes quant à la façon dont ces propositions pourraient s'appliquer au port de Vancouver . . .
>
> L'administration du port a manifestement besoin de pouvoirs à l'échelle locale pour:
>
> A) avoir l'autonomie administrative qui lui permettra de mener plus rondement les affaires quotidiennes;
>
> B) avoir l'autonomie financière pour obtenir les fonds nécessaires au développement et aux opérations portuaires;
>
> C) avoir l'autonomie exécutive pour réagir plus rapidement à une gamme étendue et complexe de possibilités et de défis.
>
> En voici des exemples: le port de Vancouver prévoit doubler sa capacité de chargement d'ici à 1990 et projette de faire des investissements d'environ 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.
>
> La planification de tels projets est compliquée du fait que, dans certains cas, il faut s'adresser aux gouvernements provincial et municipal, alors que d'autres domaines relèvent de diverses compétences.
>
> Le port de Vancouver doit pouvoir traiter directement avec les autorités municipales au sujet de toutes sortes de questions (par exemple, les voies d'accès l'accès des citoyens aux zones portuaires, l'occupation des sols, l'achat de terrains pour l'expansion du port).
>
> Plusieurs des concurrents de Vancouver—Seattle et Oakland—sont des ports administrés par les autorités locales et ont un avantage considérable sur Vancouver parce qu'il sont en mesure de s'adapter plus rapidement à l'évolution de la conjoncture.
>
> Fait éloquent, la plupart des ports les plus importants et les plus prospères du monde—Rotterdam, Anvers, Hambourg, Kobe, Yokohama—sont administrés par des organismes municipaux ou régionaux.
>
> Il faut absolument que les municipalités où se trouvent les ports aient la haute main sur le budget pour que ceux-ci aient un bon rendement. Nous sommes convaincus que ces pouvoirs sont nécessaires si l'on veut que le port de Vancouver réalise son potentiel actuel et futur.
>
> Voici ce que nous suggérons:
>
> Les commissions portuaires municipales devraient formuler des politiques et élaborer des programmes d'expansion portuaire et le Conseil des ports nationaux devrait préparer les stratégies générales d'expansion portuaire au Canada.
>
> Les membres des commissions municipales devraient habiter la région et celles-ci devraient pouvoir offrir toute une gamme de connaissances techniques.
>
> Les commissions municipales devraient avoir la permission de conserver les fonds excédentaires et de les investir afin d'accroître le capital disponible pour les travaux d'expansion.

C'est ce que dit le rapport du conseil municipal de Vancouver . . .

Une voix: Pas de libéraux au sein du conseil!

Mme Mitchell: La municipalité de Vancouver ne le précise pas, mais je suis certaine que la plupart des députés assis de ce côté-ci de la Chambre seraient d'accord. Voici la suite du mémoire:

Les commissions locales doivent pouvoir agir comme partenaires du gouvernement local au lieu d'agir surtout comme intermédiaires dans des domaines tels que la planification et les voies d'accès.

Le rapport a été approuvé par le conseil municipal de Vancouver et par le conseil de la région métropolitaine de Vancouver. Le conseil de la ville de Vancouver a également adopté un projet détaillé qui énonce 10 conditions d'appui, et plus précisément un partage des responsabilités qui lui paraît préférable. Lorsque le bill sera renvoyé au comité, j'espère que ces documents y seront étudiés en détail. On y trouve réitérés les vœux que nous avons exprimés, à savoir qu'il faut prévoir une définition claire de la structure, de la composition, de la responsabilité et du mandat des autorités portuaires locales. La ville de Vancouver émet 12 recommandations auxquelles elle conditionne son appui à une politique des ports canadiens.

En résumé, monsieur l'Orateur, nous croyons en l'autonomie administrative pour les ports du Canada, et nous appuyons la décentralisation de l'administration des ports qui leur donnera une autonomie administrative, financière et opérationnelle. Cependant, nous pensons qu'il est impossible d'atteindre cet objectif en vertu du mode proposé de nomination aux sociétés de port locales. En vertu du contrôle budgétaire centralisé, qui est maintenu dans le bill C-92, il est essentiel que le conseil local soit composé de représentants choisis sur place qui s'intéressent aux questions portuaires et s'y connaissent. Des nominations politiques par le ministre nuiraient à la crédibilité et à l'autonomie de la société.

● (2050)

En ce qui a trait à l'autonomie financière, les fonds excédentaires obtenus de ports financièrement viables devraient être affectés en premier lieu à l'amélioration et à la modernisation des ports locaux afin de les rendre compétitifs. Ces fonds ne devraient pas être contrôlés centralement comme dans le passé, même si un partage équitable exige que les ports rentables soient prêts, au besoin, à aider les régions moins favorisées. Pour que la décentralisation soit efficace, il faudrait laisser aux ports locaux le pouvoir d'emprunter à des investisseurs privés ou au gouvernement. Cela n'est pas prévu dans le projet de loi. L'approbation du gouvernement ne devrait être nécessaire que lorsqu'il doit donner des garanties.

En ce qui a trait à la politique nationale, une politique nationale coordonnée est nécessaire pour maintenir certaines normes communes à toutes les régions du Canada. En particulier, nous croyons qu'une échelle de rémunération uniforme est essentielle pour veiller à ce que la maxime «à travail égal, salaire égal» soit appliquée dans les ports canadiens. Il y a beaucoup d'autres raisons qui militent en faveur du maintien d'une stratégie nationale pour les ports, afin de répondre aux besoins de régions comme les Prairies, qui dépendent évidemment de nos ports côtiers et qui devraient donc avoir leur mot à dire dans l'élaboration d'un réseau portuaire national.

Nous craignons que le principe du paiement par l'usager que préconise à l'heure actuelle le gouvernement fédéral n'ait des répercussions fâcheuses sur plusieurs ports du Canada qui ne sont pas rentables. Selon le rapport annuel de 1979 du Conseil des ports nationaux, seulement cinq des 15 ports nationaux ont réalisé des profits cette année-là. Bien des ports situés dans des régions éloignées continueront d'avoir besoin de subventions pour desservir des régions défavorisées. Ainsi, même si nous sommes d'accord pour dire que plus l'administration des ports sera décentralisée, meilleure elle sera, nous nous opposerons, contrairement aux conservateurs, à toute tentative pour privatiser nos principaux ports. Les sociétés de port, monsieur l'Orateur, doivent demeurer des organismes publics, afin que nous puissions contrôler nos importations et nos exportations dans l'intérêt de tous les Canadiens et améliorer l'économie canadienne à l'échelle locale, régionale et nationale.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté ce dernier discours, je n'arrive toujours pas à savoir ce qui montre que le parti libéral s'intéresse à l'Ouest dans ce projet de loi. Les députés libéraux semblent s'intéresser à toutes les régions du Canada, mais j'en déduis qu'ils vont appuyer un bill qui ruinera Vancouver et les ports de la côte ouest.

Je voudrais commencer en essayant d'être aussi froid, posé, calme et poli que possible. Monsieur l'Orateur, le bill C-92 est un texte de loi odieux, insidieux et méprisable. Depuis trois ans que je siège au Parlement, je ne crois avoir vu de projet de loi aussi mauvais. Ce n'est pas peu dire, lorsque l'on considère certains des projets qui ont été présentés à la Chambre au cours des deux dernières années. En qualité de député fédéral de North Vancouver-Burnaby, je représente une circonscription qui entoure le port de Vancouver, un tiers du bord de mer se trouve dans la région que je représente. Vancouver est le plus gros port du Canada; c'est le plus gros port de la côte ouest de l'Amérique du Nord et l'un des plus gros ports du monde. Comme je représente ses intérêts sur la scène fédérale, je me dois d'informer la Chambre de la déception, de la méfiance et de l'inquiétude totales suscitées par le bill C-92 sur la côte ouest.

M. Benjamin: Ce n'est pas ce qu'on nous a dit lorsque nous étions là-bas.

M. Cook: Les députés d'en face ont tout autant d'intérêt à écouter ce que j'ai à dire. Il est essentiel que les députés libéraux, qui ne représentent pas les intérêts des provinces canadiennes de l'Ouest, se rendent pleinement compte des effets négatifs d'une politique élaborée et mise en œuvre à la demande de l'Est et aux dépens de l'Ouest. Dans mon allocution, j'évoquerai la situation du port de Vancouver, j'exposerai les effets discriminatoires et répressifs du bill C-92 sur l'aptitude du port à s'adapter à l'évolution des besoins futurs et je soulignerai l'importance que revêt le port de Vancouver pour l'économie canadienne.

Monsieur l'Orateur, le nœud de la question est l'autonomie locale. D'une part, nous avons grandement besoin de décentraliser le système de l'administration des ports et de confier une part de responsabilité aux autorités locales. D'autre part, le ministre et ses fonctionnaires prétendent faussement que le bill accordera une plus grande autonomie aux ports qui sont membres du Conseil des ports nationaux. Le texte qu'ils ont présenté est plein de mensonges et je tiens à préciser que j'emploie ce terme en toute connaissance de cause. Voilà apparemment ce qu'ont pu constater la plupart des habitants de la côte ouest, et je suis certain que mes amis du NPD y ont également vu la même chose sans réellement saisir toute la portée du projet de loi. De fait, le bill n'accorde pas plus d'autonomie aux administrateurs locaux que le système actuel du Conseil des ports nationaux n'en prévoit maintenant. En réalité, les autorités locales seront moins autonomes qu'elles ne l'étaient en vertu de la loi sur le Conseil des ports nationaux de 1936. Le projet de loi comporte des défauts flagrants et je ne pense vraiment pas

que ceux-ci puissent être éliminés au comité. En outre, le ministre et ses fonctionnaires ont déclaré aux autorités du port de Vancouver que les avantages qui ne sont pas prévus dans la mesure elle-même seront accordés de toute façon. Eh bien, je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un sur la côte ouest qui soit assez naïf pour croire que le gouvernement puisse faire de lui-même ce qui est le plus avantageux pour l'ouest du Canada.

J'ai étudié le discours qu'a prononcé le ministre le 14 juin. Pendant les 40 minutes de ce discours, monsieur l'Orateur, le ministre a donné une liste vague et incomplète des fonctions des sociétés de port qui assureront l'autonomie locale. Il a d'abord déclaré que la société de port locale s'occuperait de l'activité quotidienne du port. Cette affirmation est bien incomplète. Les ports s'occupent déjà de cette activité quotidienne. Le ministre n'a pas indiqué comment la mesure à l'étude augmentera leurs pouvoirs à cet égard. Il ne l'a pas fait parce qu'il n'a pas pu le faire. Deuxièmement, le ministre a déclaré que les sociétés de port locales seraient autorisées à fixer les droits commerciaux. Ce qu'il n'a pas dit, c'est que ces droits seront tributaires des décisions du gouverneur en conseil et de la société mère. Le paragraphe (2) de l'article 6.4 du bill C-92 permettra au gouverneur en conseil de modifier les règlements de toute société de port locale. L'article 6.6 de la nouvelle mesure autorise la société mère à donner des directives aux sociétés de port locales et les sociétés locales devront se conformer à ces directives. Elles seront tenues de s'y conformer.

Selon le ministre, le troisième aspect de l'autonomie dont jouiront les sociétés de port locales consiste dans le fait qu'elles s'occuperont de toutes les questions de personnel. Elles le font déjà, monsieur l'Orateur.

Quatrièmement, la société de port locale sera autorisée à lancer des appels d'offre et à adjuger des contrats compte tenu de certaines limites. Le ministre n'a cependant pas encore dit quelles limites seraient fixées pour les dépenses.

M. Pepin: Nous l'avons fait au comité.

M. Cook: Les chiffres les plus précis que j'ai pu obtenir à ce sujet en faisant preuve de persistance et en faisant mon travail sont de peut-être cinq millions de dollars pour la Société canadienne des ports et de peut-être un million de dollars pour une société de port locale. Ces chiffres sont ridicules. Une simple grue coûte cinq millions de dollars et il est question ici de un million de dollars. Que peut-on faire avec un million de dollars dans un port aussi important que celui de Vancouver?

Cinquièmement, selon le ministre, les sociétés de port locales pourront administrer les biens du port. Encore une fois, monsieur l'Orateur, c'est un droit que les ports possèdent maintenant et j'éprouve déjà toutes sortes de problèmes parce que je ne suis pas d'accord sur la façon dont les autorités du port de Vancouver veulent augmenter les droits pour les baux des terrains riverains à Vancouver. C'est toute une affaire, n'est-ce pas? Ils n'ont pas plus de pouvoir qu'ils n'en avaient auparavant.

Enfin, la sixième mesure favorisant une autonomie accrue consistera à accorder aux associations portuaires locales le droit de nommer le directeur général de leur port. Le ministre lui-même a été jusqu'à admettre dans son discours que cette disposition constituait tout simplement un transfert de pouvoir symbolique, un geste purement pour la forme. C'est ainsi que le dépôt de ce nouveau bill sur les ports, la seule mesure par laquelle on octroie une certaine autonomie aux ports du Canada, se résume à leur conférer le droit de nommer leur directeur général du port.

En toute franchise, je suis insulté. L'idée que se font le ministre, ses collègues libéraux et les fonctionnaires de Transports Canada de l'autonomie locale est une illusion. Si le bill C-92 est adopté, les changements apportés à l'administration des ports seront strictement symboliques. Cette mesure n'apporte aucun changement concret et les ports n'en tireront pas l'autonomie opérationnelle et financière dont ils ont désespérément besoin.

Tout député qui a eu affaire avec n'importe lequel des ports régis par le Conseil des ports nationaux du Canada s'est certainement rendu comte qu'il était urgent de modifier ou de remplacer la loi de 1936 sur le Conseil des ports nationaux. La loi qui régit actuellement le port de Vancouver remonte pratiquement à 50 ans en arrière. Étant donné les dernières tendances et les progrès récemment accomplis, y compris les progrès économiques réalisés à l'échelle mondiale ainsi que l'expansion du commerce international, le développement de nouveaux modes de transport par conteneurs, les nouvelles technologies concernant l'entreposage et le transport en vrac, le fait que les municipalités et les administrations demandent de plus en plus à participer à la gestion des ports et qu'il se fait une plus grande concurrence entre les ports, toutes ces considérations nous ont amené à remettre en question l'utilité et l'à-propos de la loi de 1936.

• (2100)

Aujourd'hui, les marchés sont beaucoup plus complexes et les circonstances entourant l'administration des ports, sont tout à fait différentes de ce qu'elles étaient dans les années 30. Je pense que le ministre sera d'accord avec moi pour dire que le conseil des ports nationaux, en raison de sa structure administrative fortement centralisée, a difficilement pu répondre aux besoins et aux aspirations du port de Vancouver sur le plan commercial. Rétrospectivement, il semble presque ridicule qu'une mesure législative adoptée dans les années 30 soit demeurée intacte jusqu'à aujourd'hui. En fait, le Canada est unique pour ce qui est de son système hautement centralisé d'administration portuaire.

En Europe, l'administration portuaire varie d'un pays à l'autre. Toutefois, la décentralisation administrative est la norme. Aux États-Unis, l'administration des ports relève d'organismes locaux, comme les États, les comtés et les villes. Le financement des ports américains est assuré par le biais de subventions d'autorités locales ou d'États, de la vente d'obligations au public et, dans certains cas, d'impôts locaux.

Au Japon, les principales fonctions liées à l'administration portuaire ont été transférées à des organismes locaux lorsque la loi portuaire japonaise est entrée en vigueur en 1950. La loi japonaise avait principalement pour objet la création d'autorités portuaires indépendantes des organisations administratives. C'est ce à quoi le gouvernement s'oppose. Il n'est pas prêt à accepter que les ports ne relèvent plus d'Ottawa.

Dans toute l'Europe, les ports sont indépendants. Ils sont en concurrence les uns avec les autres. Ils sont efficaces. Nous, à Vancouver, avons affaire à des fonctionnaires situés 4,000 milles plus loin qui ne savent pas de quoi il est question. Imaginez par exemple que le port de Hong Kong soit administré par un groupe de fonctionnaires de Londres (Angleterre). Je peux

voir d'ici la situation. C'est pourtant la situation que nous connaissons à Vancouver. Le port est administré par un groupe de fonctionnaires d'Ottawa. Si vous me permettez d'employer une phrase couramment répandue dans les milieux du commerce maritime, je dirai qu'il n'existe pas de concurence aussi forte que celle qui règne entre les ports maritimes. Lorsque l'on considère les progrès récemment réalisés par le rival naturel du port de Vancouver, à quelque 120 milles plus au sud, j'entends le port de Seattle, on imagine les conséquences que peut avoir la structure administrative fortement centralisée et négative du Conseil des ports nationaux.

Selon certaines sources proches du port de Vancouver, les principes auxquels souscrivent les administrateurs du port risquent d'empêcher Vancouver de devenir un port de calibre international. Les utilisateurs du port de Vancouver doivent s'accommoder de décisions prises par le Conseil des ports nationaux qui consulte continuellement les bureaucrates et ministères d'Ottawa; ces principes contraires aux lois de la concurrence et du commerce ont nui à la viabilité du port et freiné sa croissance. Monsieur l'Orateur, je tiens a préciser que le port de Seattle est administré par les autorités locales qui se sont efforcées d'aménager le port en prévision de l'accroissement du volume du commerce maritime.

Aujourd'hui, le port de Seattle, qui possède 18 grues pour le déchargement des conteneurs, est florissant, alors que celui de Vancouver, qui se démène pour obtenir une quatrième grue, perd quotidiennement des affaires au projet de ses concurrents américains de la côte ouest. En 1979, 3,486,000 tonnes de marchandises ont transité par le port de Seattle grâce au seul trafic des conteneurs. Comparativement, le port de Vancouver n'a réussi à acheminer que 975,000 tonnes de marchandises. Les analystes prévoient que le port de Seattle s'emparera d'une part croissante du trafic de conteneurs aux dépens du port de Vancouver et que ce dernier pourra s'estimer heureux cette année s'il reçoit le même tonnage que l'année dernière.

Lors d'un séminaire organisé à Vancouver en mai 1980, pendant la semaine des transports nationaux, le président de l'Association des importateurs canadiens, M. Keith Dixon, a tenu les propos suivants:

> Aucun port canadien n'a perdu autant d'affaires que celui de Vancouver où, depuis une dizaine d'années, Seattle et les autres ports de la côte ouest ont régulièrement profité du déclin de Vancouver. En raison de son autonomie, Seattle réussit à s'assurer les services de particuliers ou d'organismes qui prospectent le marché et vantent les qualités de leur port et de ses modes de transport connexes, alors que Vancouver est sérieusement handicapé par la façon dont le conseil des ports nationaux envisage le trafic des conteneurs.

Quand la loi sur le Conseil des ports nationaux a été débattue à la Chambre, en 1936, des députés ont exprimé de sérieuses réserves au sujet des conséquences d'une alliance commerciale entre des régions aux intérêts divergents séparés par un continent. Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais répéter aujourd'hui les observations livrées à l'époque par certains députés.

Le maire de Vancouver et député de Vancouver-Burrard, M. G. G. McGeer, a eu la prévoyance de réaliser les implications de la loi de 1936. Il a déclaré:

> Je n'ai aucune raison de croire que des personnes vivant à Ottawa aient un jour la compréhension, la compassion et la foi nécessaires pour donner leur appui et leur soutien à la construction d'un port donnant sur l'océan Pacifique.

Un autre député de la côte ouest, M. Howard Smith, le représentant de Vancouver-Sud a déclaré:

> Ottawa est tellement éloigné de la côte du Pacifique qu'il se trouvera sûrement des questions qu'un organisme situé à Ottawa ne pourra régler adéquatement et efficacement.

Nous avons souffert depuis lors. Combien vraies étaient les affirmations de ces hommes en 1936, monsieur l'Orateur. Même le premier ministre (M. Trudeau), l'homme qui n'a jamais su comprendre l'Ouest et qui plus que tout autre premier ministre du Canada a aliéné ses habitants, a reconnu publiquement les graves répercussions que la centralisation excessive découlant de la loi sur le Conseil des ports nationaux a eues sur le port de Vancouver.

Durant la campagne électorale de 1980, le premier ministre s'est rendu dans ma circonscription de North Vancouver-Burnaby où il est toujours le bienvenu car il nous permet de gagner quelques votes. Un article de la *Presse canadienne* du 20 janvier 1980 soulignait ce qui suit:

• (2110)

> Dans le discours qu'il a prononcé à North-Vancouver-Burnaby, M. Trudeau a déclaré que la gestion des opérations de l'énorme port de Vancouver assuré actuellement par le Conseil des ports nationaux à Ottawa serait dévolu à un conseil local.
>
> Les collaborateurs du ministre ont déclaré que les municipalités locales et les représentants de la région qui seraient nommés au sein de cet organisme pourraient prendre des décisions importantes sur des questions telles que l'agrandissement des installations sans avoir à demander l'approbation d'Ottawa.

Inutile d'ajouter que ce n'est pas un libéral qui a remporté les élections à North-Vancouver-Burnaby et que le ministre des Transports (M. Pepin) n'a pas tenu la promesse du premier ministre (M. Trudeau).

Les députés d'en face ont l'habitude de ne pas tenir leurs promesses et le bill C-92 en est un exemple éclatant. Le ministre des Transports a fait naître des espoirs chez les habitants de Vancouver l'année dernière en diffusant deux brochures de l'Administration canadienne des transports maritimes portant sur la politique portuaire de l'État. Ces deux brochures exposaient les objectifs de la nouvelle politique en la matière.

Les nouvelles initiatives visent donc apparemment en substance à garantir aux ports locaux une grande autonomie sur le plan de la gestion et l'administration des ports. Le bill C-92 n'en dit mot. Ces brochures sont donc une imposture. Je ne dirai pas que le ministre est un menteur, car pour être un bon menteur il faut aussi être très brillant, mais je dirai que ses collaborateurs sont des imposteurs s'ils ont pu sortir ce genre de propagande facile. Voilà.

Dans le port de Vancouver, les parties intéressées ont très bien accueilli l'idée qu'on veuille assurer une plus grande autonomie de fonctionnement au groupe de ports relevant du Conseil des ports nationaux. Voici ce que le Conseil consultatif économique de Vancouver a dit à propos de l'initiative gouvernementale:

> Nous estimons qu'une nouvelle politique permettant de décentraliser la gestion et de l'administration des installations portuaires, assurées actuellement par le Conseil des ports nationaux, apporterait de nombreux avantages aux ports canadiens. Elle s'apparente en gros aux modes de gestion adoptés par bon nombre des grandes entreprises du monde les plus prospères.

Toutefois, on s'est rendu compte, lors de la présentation du bill C-92 au mois de février de cette année, que Transport Canada et les responsables du port de Vacouver ne concevaient pas du tout de la même façon l'autonomie locale.

On espérait notamment à Vancouver que les ports canadiens établiraient leurs propres budgets d'exploitation et d'investissement et qu'ils les communiqueraient à Ottawa à titre de renseignement uniquement et non pas pour y être approuvés. Les administrateurs maritimes de Transports Canada n'arrivent pas à comprendre qu'il soit essentiel que l'administration locale de certains ports canadiens puisse établir elle-même son budget pour assurer une gestion efficace. Je ne peux pas trop insister sur le fait qu'il est essentiel d'accorder de tels pouvoirs aux autorités locales si l'on veut que le port de Vancouver utilise tout son potentiel présent et futur.

Selon la structure administrative prévue dans le bill C-92, la société de port locale relèvera de cinq échelons administratifs. Quatre de ces échelons administratifs, en occurrence le gouverneur en conseil, le Conseil du Trésor, le ministère des Transports et la Société canadienne des ports, sont situés à Ottawa. En établissant de nouvelles sociétés de la Couronne, le gouvernement indique qu'il n'est pas disposé à abandonner sa domination financière sur les ports nationaux. A titre de sociétés de la Couronne, les ports devront faire approuver leurs budgets d'exploitation et d'investissement par le Conseil du Trésor. Vu que le port de Vancouver devra toujours obtenir l'approbation du Conseil du Trésor, il ne se libérera pas du processus dilatoire de l'intervention bureaucratique qui constitue l'aspect le plus désagréable de la loi actuelle.

Je ne vois pas comment la Société canadienne des ports se distinguera du Conseil des ports nationaux, l'organisme qu'elle remplacera, lorsqu'il s'agira de prendre des décisions. Ceux qui auront tous les pouvoirs importants pour les questions portuaires, en l'occurrence les bureaucrates d'Ottawa qui établiront les directives de politique d'ensemble et qui devront approuver les projets d'expansion à long terme et les budgets annuels, seront aussi éloignés de la mer, surtout de la côte ouest, qu'ils l'ont toujours été.

Je voudrais donner aux députés un exemple de la façon dont fonctionne le ministère des Transports. Vu les problèmes que la politique nationale de l'énergie suscite aux petites sociétés de ravitaillement en mazout du port de Vancouver, nous avons essayé de convaincre les employés du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire quelque chose. Nos efforts se sont soldés par un échec et nous nous sommes donc adressés au ministère des Transports. Nous pensions que ces fonctionnaires comprendraient peut-être mieux les problèmes de la côte ouest, ce qui se passait là-bas et comment le programme énergétique était en train de ruiner certaines de ces sociétés. J'ai enfin réussi à parler à un fonctionnaire du ministère des Transports au téléphone. Je lui ai dit: «Ne comprenez-vous pas quelles sont les conséquences de ces nouveaux impôts? Il y a encore des sociétés qui font faillite dans le port de Vancouver parce que les navires peuvent se rendre dans la baie Puget et se ravitailler pour beaucoup moins cher.» J'allais continuer, mais le responsable des Transports m'a interrompu en me disant: «Excusez moi, monsieur Cook, mais où se trouve la baie Puget?» Si ce sont ces gens-là qui voient à appliquer notre politique portuaire, comment s'étonner de l'aliénation des gens de la côte ouest? Un responsable du ministère des Transports ignorait même où était située la baie Puget. Ce n'est pas une blague. Je ne vois pas comment le processus de décision prévu dans le projet de loi finira par avoir raison d'une bureaucratie aussi encombrante.

Le paragraphe 34(1) constitue un autre obstacle à l'autonomie financière des sociétés locales. Le conseil local de même que le ministre des Transports pourront exiger le transfert de toutes recettes d'une société locale leur paraissant excédentaires. Cette disposition tend à réduire l'autonomie déjà fort limitée des ports régis par le Conseil des ports nationaux. Cette idée d'exproprier les fonds excédentaires d'une société locale est sans précédent au Canada. Je vous fais frâce de la lecture de cette disposition parce que le temps presse et que j'ai d'autres observations à faire. On ne retrouve pas une telle disposition dans la loi de 1936 sur le Conseil des ports nationaux. L'article 31 de la loi se lit comme suit:

> Il doit être tenu des comptes distincts pour chaque port relevant du Conseil et pour chaque ouvrage ou bien qui lui est transféré pour administration, gestion et régie, et les recettes qui en proviennent doivent être assignées exclusivement aux fins de chacun de ces ports, ouvrages ou biens.

On ne retrouve pas cette disposition dans le bill C-92. On se prépare à nous voler notre argent à Vancouver. Le bill C-92 autorise soit le ministre soit le conseil national à exproprier les fonds excédentaires d'une société locale, sans qu'on définisse en quoi consistent ces fonds excédentaires, sans préciser si une société locale pourra en appeler d'un vol aussi qualifié. Les députés progressistes-conservateurs—et je préviens les néo-démocrates—qui appuieront cette disposition seront traités aux prochaines élections comme des gens qui auront autorisé Ottawa à s'arroger indûment une partie des profits du port de Vancouver. Cela est particulièrement insultant pour le port de Vancouver, l'un des seuls ports régis par le Conseil des ports nationaux à accuser régulièrement des bénéfices. L'Association des administrateurs de quais de la Colombie-Britannique, le Conseil consultatif économique de Vancouver et la Chambre de commerce de Vancouver ont tous trois fait parvenir au ministre des Transports des mémoires lui expliquant les conséquences sérieuses de cette disposition frauduleuse. C'est de l'escroquerie!

En fait, les députés du parti libéral se trouvent à dire aux édiles vancouverois que quels que soient les bénéfices qu'ils tirent de leur port, ceux-ci leur appartiennent et qu'ils les dépenseront dans l'Est où ils maintiendront des opérations portuaires instables, non rentables et inefficaces. Avec le ton rassurant et paternaliste qu'on lui connaît, le ministre a dit aux administrateurs de Vancouver: «Non, le gouvernement ne s'approprie pas vos profits; il veut tout simplement en être le dépositaire». Dans ses deux brochures d'information, le ministre déclare que toutes les sommes excédentaires que l'on retirera aux entreprises portuaires locales seront mises de côté et qu'elles accumuleront de l'intérêt avant d'être éventuellement rendues au port. Je voudrais que le ministre des Transports me dise où se trouve cette disposition dans le bill C-92. J'ai lu le projet de loi à plusieurs reprises et je n'en ai pas encore trouvé mention. Aucune disposition de ce genre n'y figure mais cela n'empêche pas le ministre d'en parler à la ronde. Quel vilain tour le gouvernement prépare-t-il à jouer aux habitants de Vancouver? Les responsables de Transports Canada n'ont pas pu m'expliquer pourquoi ils estiment nécessaire de s'occuper des excédents de ports locaux et pourquoi ce beau principe d'une banque centrale pour la Société canadienne des ports n'a pas été défini dans le projet de loi. Il n'y figure pas et le ministre le sait. Il en a parlé sur la côte ouest et ce n'est que de la frime, à mon avis.

• (2120)

De même, il espère que la Chambre entérinera cette mesure législative qui est incomplète. Le plafond de dépenses de $50,000 prévu aux termes de la loi sur le Conseil des ports nationaux n'a jamais été modifié. Le bill C-92 propose d'établir dans les règlements de la société les plafonds de dépenses de la société mère et de ses filiales; pourtant, au moment où ce bill arrive en deuxième lecture, les plafonds de dépenses n'ont pas encore été déterminés. Compte tenu de l'importance que cette question revêt, comment le ministre s'attend-il à ce que la Chambre discute sérieusement des avantages de ce bill en n'ayant pas toutes les données en main? Là encore, le gouvernement cherche à dissimuler quelque chose. Qu'il nous présente ces règlements afin que nous puissions les examiner et avoir la possibilité de critiquer le bill. Les mesures que le gouvernement a promis de prendre pour promouvoir l'autonomie des ports sur le plan financier et de l'exploitation ne figurent qu'entre les lignes de ce projet de loi. Il est vrai que la société de port locale sera autorisée à investir sous forme d'obligations de l'État ou autres. Cependant, ses droits sont limités puisque les décisions en matière d'investissement seront soumises à l'approbation du ministère des Finances.

Je tiens à le répéter pour que nous comprenions tous bien ce que propose ce projet de loi. Pour ce qui est du port de Vancouver, selon le problème en cause, le gouverneur en conseil ou le cabinet prendra la décision, ou encore le Conseil du Trésor, ou le ministère des Finances, si ce n'est le ministre des Transports ou la Société canadienne des ports! Six autorités supérieures entrent en jeu et le gouvernement parle de nous accorder l'autonomie sur la côte ouest! Quelles foutaises! Le bill ne prévoit aucune autonomie pour les ports de la côte ouest.

Le ministre s'attendait sans doute à une certaine résistance, car dans sa brochure explicative il déclare que les ports relevant du Conseil des ports nationaux qui ne veulent pas se conformer au concept des sociétés portuaires locales ont le choix de devenir des commissions portuaires Voilà ce que dit la brochure. Néanmoins, lorsque j'ai relu la loi et les modifications à la loi sur la Commission des ports, j'ai découvert que le ministre leur avait interdit de le faire. L'article 3(1) de la loi sur la Commission de port stipule et c'est ce qui aura force de loi:

Le gouverneur en conseil peut au moyen d'une proclamation établir une Commission relative à tout port au Canada dont le nom n'apparaît pas dans la *Loi sur le Conseil des ports nationaux*, ou à tout port pour lequel le Parlement n'a pas par ailleurs établi une Commission.

Cette négation empêche la loi d'atteindre son objectif. Cela veut dire que le port de Vancouver ne peut pas devenir une commission portuaire. Le ministre ne doit pas hocher la tête en signe de dénégation, car c'est bien ce que dit la loi. Il lui suffit de la lire. Le port de Vancouver trouverait sans doute avantage à devenir une commission portuaire car cela faciliterait son administration. Dans son discours du 14 juin le ministre a reconnu lui-même les avantages d'une telle formule en déclarant:

La loi sur les commissions de port de 1964 reconnaît déjà les objectifs de l'autonomie locale, comme nous le savons tous. De fait, ces ports prouvent d'excellente façon combien le principe de l'autonomie peut être efficace.

La portée des modifications à la loi sur les commissions de ports dont je viens de parler ne m'étonne pas. Si le port de Vancouver devient une des principales sources de recettes de la Société canadienne des ports, les bureaucrates de Transport Canada hésiteront à le laisser leur échapper.

C'est un bill trompeur. Le ministère des Transports raconte aux citoyens de Vancouver que le bill C-92 accordera une plus grande autonomie au port de Vancouver grâce à des modifications à la loi de 1936 ou à des amendements qui permettront aux ports de changer plus facilement de catégorie. Néanmoins, quand on se donne la peine de lire les dispositions du bill C-92, on s'aperçoit qu'en réalité on a roulé les citoyens de la côte ouest.

Je suis renversé de voir l'arbitraire absolu dont jouit le ministre des Transports avec le bill C-92. Le port de Vancouver a déclaré à l'unanimité que la réussite d'une législation portuaire sera fonction du genre de personnes désignées aux commissions locales et à la commission centrale. A Vancouver, ce sentiment s'appuie sur des précédents historiques. L'administration des principaux ports du Canada avant l'adoption de la loi sur les ports nationaux n'a donné que des déboires sous les commissaires à désignation politique. Norman Hocking, historien de Vancouver, disait que le conseil de la Commission du port de Vancouver de 1913-1936 était devenu:

... un ballon politique, une source de sinécures pour les fidèles du parti. Les commissaires étaient révoqués à chaque changement de gouvernement, et la plupart des membres du personnel émargeaient au favoritisme politique. En conséquence, ce régime a été rien moins qu'efficace sous une succession de favoris politiques sans aucune connaissance antérieure de la gestion des ports.

Depuis un mois, le pays a eu connaissance de deux cas extrêmes de favoritisme politique. Je ne pense pas—d'ailleurs aucun Canadien ne doit penser que le gouvernement libéral procède de façon bien honorable quand il s'agit de pourvoir des postes. On ne voit rien dans le bill qui garantisse que les nominations aux diverses commissions crées par cette loi se fonderont sur des raisons de compétence plutôt que sur l'affiliation politique. Rien n'est prévu dans le bill C-92 qui donne aux provinces, aux municipalités, aux conseils locaux d'entreprise, aux usagers des ports, aux associations d'employeurs ou aux syndicats voix au chapitre dans la désignation des commissaires locaux.

Le parti libéral n'est pas le parti d'intérêt national. C'est un parti d'intérêt régional, c'est-à-dire du Canada central. Le bill C-92 va perpétuer le maintien du pouvoir ultime dans l'Est par ses mécanismes décisionnels centralisés et son poids dans le choix de ces nominations politiques.

Les lacunes de ce bill pour la sauvegarde des intérêts de l'Ouest sont d'autant plus choquants pour celui qui connaît l'importance du port de Vancouver pour cette ville, pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et même pour l'économie du pays tout entier.

Le port de Vancouver se classe au second rang en Amérique du Nord après New York pour le volume des importations annuelles. Il est à peu près à mi-chemin entre l'Asie et l'Europe. Il constitue le lieu logique de destination finale ou de transbordement pour le commerce maritime international. Près de 2,500 navires provenant de plus de 50 pays utilisent chaque année les installations portuaires. En outre, les nombreux touristes qui viennent s'embarquer pour des croisières à destination de l'Alaska et de l'étranger sont une manne pour les commerçants locaux. Près de 160,000 passagers de navires de croisière viennent chaque année à Vancouver.

Les fonctionnaires du Conseil des ports nationaux ont calculé que dans le voisinage immédiat du port de Vancouver, autrement dit dans le sud de la Colombie-Britannique, le port crée un emploi sur dix grâce à des activités directement reliées au port. Des sources proches du port signalent, cependant, que le port de Vancouver n'est pas seulement le port de la ville de

Vancouver ou de la Colombie-Britannique, mais qu'il joue un rôle d'envergure nationale du fait qu'il dessert les économies des provinces de l'Ouest.

Il est d'importance nationale que le port de Vancouver soit efficace, concurrentiel et souple, et il faut adopter à l'égard de sa gestion une attitude rationnelle. En déposant le bill C-92, le gouvernement libéral d'en face a fait preuve de lâcheté et d'incurie. Le bill C-92 constitue en effet la quatrième tentative de modernisation de notre gestion portuaire en cinq ans. Les trois premiers bills sont restés en plan. Même s'ils n'étaient pas parfaits, ils auraient apporté plus de changements et rendu les autorités locales plus autonomes que le bill dont nous sommes saisis.

Lors de son exposé du 14 juin, le ministre a déclaré qu'il nous fallait «avoir la meilleure politique portuaire possible». Je suis tout à fait d'accord avec lui là-dessus, et j'aimerais lui dire que la Chambre a vu les bill C-61, C-6 et C-50 qui valent mieux que le bill C-92. Ils auraient accordé plus de cette autonomie dont le port de Vancouver a tant besoin. Le bill C-50, le prédécesseur du bill C-92, a été présenté à la Chambre le 19 mars 1979. Par rapport au bill C-50, le bill C-92 comporte des faiblesses notoires. Premièrement, en vertu du bill C-50, le ministre des Transports pouvait, après avoir consulté le Conseil du Trésor, donner à une commission de port des directives sur sa gestion et son administration financières, sur l'établissement de son budget de fonctionnement et d'immobilisations et sur l'évaluation de ses avoirs. Étant donné que dans le bill C-92, les sociétés de port locales seront considérées comme des organismes de la Catégorie C—chose qui, soit dit en passant, n'est pas explicite dans le bill non plus—leurs budgets d'exploitation et d'immobilisations devront être approuvés par le Conseil du Trésor.

• (2130)

Dans le bill C-50, les commissions de port pouvaient recevoir des fonds de roulement initiaux jusqu'à concurrence de 98 millions de dollars et d'autres fonds de roulement remboursables en un an pour un montant total ne dépassant pas 20 millions de dollars. Il est prévu de radier jusqu'à 505 millions de dollars de dettes du Conseil des ports nationaux dont une partie pourra être versée au capital d'une commission de port. Dans le bill C-92, il est prévu que la Société canadienne des ports et les commissions locales de port pourront recevoir des fonds de roulement mais leur montant total ne devra pas dépasser 10 millions de dollars. Il n'est pas prévu d'annuler aucune dette et tout le passif sera repris par les sociétés de port locales.

M. Pepin: C'est déjà fait.

M. Cook: Dans le bill C-50, les commissions de port pouvaient, avec l'approbation du cabinet, adopter des règlements. Le bill C-92 autorise le cabinet à modifier tout règlement qu'aurait pu prendre une société de port locale. Le bill C-50 prévoyait donc une intervention moins importante des pouvoirs publics. Les Commissions de port traitent avec le commissaire des ports du Canada qui applique les directives et consignes du ministre, tandis que les sociétés locales de port doivent traiter avec le ministre et le conseil d'administration de la Société canadienne des ports.

Dans le bill C-50, il était prévu que le gouverneur en conseil confère à tous les ports importants le statut de commission de port. Dans le bill C-92, un port non constitué qui veut avoir le statut de société de port locale doit recevoir l'approbation d'une société-mère, du ministre et du cabinet.

Le bill C-50 fixait d'office les pouvoirs des commissions de port. Dans le bill C-92, il appartient à la Société canadienne des ports de décider quels pouvoirs elle entend conférer à une société de port locale. Dans le bill C-50, le vérificateur général devait être vérificateur associé des commissions de port. Il n'existe aucune disposition similaire dans le bill C-92. Pourquoi? Le ministre craint-il que le vérificateur général vérifie les livres de la Société canadienne des ports et, dans la négative, pourquoi n'en est-il pas fait mention? Ces dispositions ne figurent pas dans le projet de loi non plus. Dans le bill C-50, les commissions de port—je pourrais poursuivre dans cette voie, je pourrais continuer de parler ainsi pendant une heure, mais je ne crois pas que cela soit vraiment nécessaire. Je crois avoir suffisamment manifesté le dégoût, la colère et la contrariété que j'éprouve devant l'effort délibéré d'Ottawa de centraliser l'administration du port de Vancouver et d'utiliser des brochures publicitaires pour convaincre les habitants de la côte ouest que c'est une bonne chose. Rien de cela ne figure dans le projet de loi.

Monsieur l'Orateur, je crois que je terminerai sur cette note. Je voudrais indiquer que j'appuierai se projet de loi à l'unique condition que le port de Vancouver soit exclu de ses dispositions au moyen d'un amendement et qu'il puisse bénéficier du statut de port d'une commission de port.

M. Pepin: Ils ont pourtant demandé que le port soit assujetti aux dispositions du bill.

M. Cook: Si le parti libéral ne peut pas tenir les promesses de son chef, je demande que le projet de loi soit retiré et que la question des politiques maritimes du Canada soit résolue par le parti progressiste conservateur lorsqu'il reprendra le pouvoir.

M. Pepin: Comme c'est triste!

M. Cook: Il y a trois sénateurs sur la côte ouest, il y a l'apologiste, le collecteur de fonds et Pete le fouineur. Avec ce bill, ils trahissent tous les trois la Colombie-Britannique et font cela au profit de l'Est.

M. Pepin: Vous devriez retourner chez vous de temps en temps.

M. Cook: Je ne suis pas disposé à autoriser Ottawa à continuer de décider de notre destin et de s'accaparer des profits que réalise le port de Vancouver sans lui laisser un droit de recours. Je préviens mes collègues du NPD et je préviens les députés que lorsqu'ils se présenteront à nouveau devant les électeurs de la Colombie-Britannique de ne pas oublier que les électeurs sauront qu'on les a trahis, parce que je ferai en sorte qu'ils s'en souviennent. Si un député vote en faveur de ce fichu projet de loi qui ruinera la Colombie-Britannique, il devra affronter l'électorat car il aura autorisé le gouvernement central à escroquer les profits du port de Vancouver et à ne pas accorder à ce dernier l'autonomie dont il a tellement besoin pour répondre à la demande des années 80.

Il s'agit d'un bill méprisable. Je vous remercie, monsieur.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Je pourrais bien aller me présenter contre vous.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Regina-Ouest invoque le Règlement.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable gentilhomme qui vient tout juste de terminer son intervention ce qu'il a fait au cours des deux dernières années au comité des transports.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je me suis occupé du port de Regina.

M. Benjamin: Je voudrais lui demander s'il entend participer aux travaux du comité des transports et poursuivre le travail que ses collègues de son parti accomplissent depuis dix ans sur ce projet de loi. Arrêtera-t-il d'insulter les députés?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Règlement!

M. Benjamin: Il ne s'est jamais présenté à une seule foutue réunion; il n'a jamais été présent!

M. Crosby: Il y est quand vous n'y êtes pas.

M. Benjamin: Il n'est jamais au courant de rien.

M. Mayer: Tu as manqué quelques réunions également Les! Calme-toi!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence a un peu . . .

M. Benjamin: Il insulte ses collègues.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence . . .

M. Mayer: Occupons-nous de cette question!

M. Benjamin: Il n'a jamais rien fait pour cela ni pour le Canada.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il l'a lu, et vous?

M. Benjamin: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il ne lit pas, c'est vrai.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Regina-Ouest comprendra que la présidence a certaines difficultés à trouver une question dans le rappel au Règlement.

M. Mayer: Monsieur l'Orateur, le député de Regina-Ouest en a également.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Et bien, je crains fort qu'il n'en découle un échange qui ressemblera plus à un affrontement qu'à un rappel au Règlement.

M. Cook: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Benjamin: Mon rappel au Règlement était une question simple. Est-ce que l'honorable député va commencer à se présenter aux réunions du comité des transports?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Benjamin: Il n'y a jamais été.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Coucher, Benjie!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence n'a d'autres choix que de donner la parole à un député qui invoque le Règlement. Elle cède donc la parole au député de North Vancouver-Burnaby

M. Cook: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, parce que je ne peux pas laisser passer pareille inexactitude sans au moins répondre à la question du député. Je réponds simplement que les taux de VIA Rail ne m'intéressent pas. Ils ne me concernent pas. Ils sont l'affaire du député qui vient de la ville de Regina. Mais quand le bill sur les ports sera à l'étude, je serai au comité où je proposerai au moins une centaine d'amendements. Comptez sur ma présence à ce moment-là.

M. Benjamin: Vous ne vous y êtes encore jamais présenté.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: J'étais là. Vous n'y étiez pas. Un groupe de vos collègues y ont aussi travaillé, mais vous avez brillé par votre absence.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être arbitrer le débat entre les conservateurs et les néo-démocrates. Je dois dire, pour être juste envers le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook), que je l'ai vu aux réunions du comité des transports et, comme il le dit, il est présent quand les délibérations portent sur des sujets qui intéressent ses mandants. Je dois par ailleurs féliciter . . .

M. Pepin: Cela n'arrive qu'une fois par année.

M. Flis: . . . le porte-parole officiel du NPD qui ne manque jamais une séance du comité des transports où il fait des propositions très constructives.

M. Benjamin: Vous n'en acceptez aucune.

M. Flis: Nous acceptons autant de propositions constructives que nous le pouvons. Jusqu'ici dans le débat une question semble causer beaucoup d'inquiétude.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Deux ont raison et l'autre a tort.

M. Flis: . . . c'est la question de l'autonomie locale. On se demande si le bill confère une autonomie véritable ou purement symbolique. Je ne prendrai donc que cinq minutes du temps de la Chambre pour tenter de clarifier la question, parce que je sais que l'opposition a une longue liste de députés qui veulent intervenir et nous voulons leur donner tout le temps de s'exprimer sur le bill.

M. Benjamin: Prends garde, Jean-Luc!

M. Flis: Lorsqu'il a présenté ce bill, le ministre a précisé qu'il s'attendait à ce que la plupart des ports nationaux en arrivent à collaborer au niveau local. Voyons donc un peu quels sont les pouvoirs d'une société de port locale par rapport à ceux d'un port national actuel. J'aimerais fournir quelques exemples des nouveaux pouvoirs que ce bill vise à accorder. Tout d'abord, c'est le Conseil des ports nationaux à Ottawa qui nomme les gérants de port. La société de port locale pourra, en conformité de ce bill, nommer son propre gérant de port.

M. Pepin: Cela fait toute la différence du monde.

M. Flis: Voilà pourquoi je ne comprends pas la raison pour laquelle le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a tenu à nous jeter de la poudre aux yeux en parlant notamment de favoritisme. La société de port locale aura le pouvoir de nommer son propre gérant de port.

Ensuite, les taux et les tarifs applicables aux services sont établis par un règlement à l'heure actuelle et, partant, sont assujettis à l'approbation du gouverneur en conseil. Aux termes du bill C-92, la société de port locale pourra fixer ses propres taux et ses propres tarifs, sauf évidemment en ce qui concerne les droits portuaires que le règlement continuera d'établir. Enfin, la limite quant aux projets et aux programmes locaux est présentement fixée à $250,000. Au-delà de cette limite, il faut l'approbation du Conseil du Trésor, et nous savons tous combien cela prend de temps. Le bill augmente de beaucoup le pouvoir d'engager des dépenses.

• (2140)

Si les sommes affectées au programme proposé doivent provenir que des fonds de roulement, sans que n'entrent en jeu les subventions de l'État, nous songeons à accorder une autorisation de l'ordre de cinq millions de dollars. Comme le faisait remarquer l'orateur qui m'a précédé, il existe actuellement une limite de $50,000 pour l'adjudication des contrats. Nous envisageons de hausser cette limite. Les montants seront, par ailleurs, inscrits dans le règlement des sociétés plutôt que dans le texte de loi, pour faciliter les modifications, le cas échéant. Le ministre sera mieux en mesure que moi de fournir les précisions souhaitées à l'étape de l'étude en comité.

Enfin, les sociétés de port locales auront le pouvoir exclusif d'embaucher toutes les personnes nécessaires à la conduite des affaires du port dont elles sont chargées. Ces exemples laissent donc entrevoir une marge d'autonomie plus grande. Lorsque le ministre a présenté le projet de loi le 14 juin, il n'a pas hésité à dire que les ports avaient atteint l'âge adulte. Le moment est venu de leur accorder une plus grande liberté d'exploitation que par le passé.

Le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) a parlé du bill C-50. Si on compare le bill à l'étude avec son prédécesseur le bill C-50, on constate que l'autonomie accordée au début n'était peut-être pas aussi importante que dans la proposition actuelle. Le ministre a nettement dit dans son discours qu'il en est ainsi à cause de l'équilibre qu'il fallait établir entre les objectifs de l'autonomie et de la responsabilité. Le projet de loi tient compte de l'évolution. Il se peut que l'autonomie accordée ne soit pas aussi importante qu'en vertu du bill C-50, mais l'évolution doit se poursuivre.

La chose sera possible car une société de la Couronne pourra passer de l'annexe C à l'annexe D sans qu'il soit nécessaire de modifier la loi. Pour le moment, les ports demeureront dans l'annexe C et le député reconnaîtra que la chose offre certains avantages. Elles sont exemptées de l'impôt sur le revenu. Il n'y a pas de dividendes. Elles ont droit aux subventions de l'État. En outre, les installations portuaires les plus autonomes pourront relever d'une commission de port.

Je dois ajouter que ce projet de loi est conforme à la promesse que le premier ministre (M. Trudeau) a faite, à Vancouver, en janvier 1980. Le député de Vancouver-Burnaby a mentionné cette visite du premier ministre. Je crois que la promesse du premier ministre se trouve remplie par ce projet de loi, que le gouvernement actuel accordera une plus grande autonomie au port de Vancouver, ce que les députés de Vancouver souhaitent sans aucun doute pour leurs électeurs.

Bref, je suis persuadé que ce projet de loi conférera une autonomie très réelle aux différents ports du pays. Ce n'est pas seulement pour la forme. Il ne s'agit pas de changements superficiels. Les différentes administrations portuaires de tout le pays loueront les députés de tous les partis pour avoir appuyer cette importante mesure législative.

Enfin, je voudrais prendre le temps de féliciter les membres du comité des transports pour la façon dont ils ont collaboré, car, même s'ils ont été parfois très sectaires, ils ont su faire abstraction de tout sectarisme politique, lorsqu'il s'est agi de faire adopter une bonne mesure et une bonne politique. Si nous réussissons à renvoyer ce projet de loi au comité, je sais qu'il en reviendra grandement amélioré, comme le souhaitent les Canadiens de tout le pays.

Je félicite le député de Darmouth-Halifax-Est (M. Forrestall). Lorsqu'il a pris la parole au sujet du projet de loi, il a dit:

> Nous tenons à l'adopter. C'est une mesure constructive ... Le ministre sait très bien, que personnellement je tiens à ce que ce bill soit adopté en deuxième lecture qu'il soit renvoyé en comité et nous revienne avant l'ajournement de cet été ...

C'est là le genre d'engagement que les Canadiens attendent de l'opposition officielle. Le députés ont bien entendu et bien compris. Les députés de l'opposition ont un rôle à jouer, tout comme les députés de ce côté-ci. Les membres du comité des transports ne sont pas bousculés. Ils savent ce qu'ils veulent et ce qui est bon pour les Canadiens. Je sais qu'ils adopteront ce projet de loi qui se révélera à la longue excellent.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je commencerai mon intervention dans le débat du bill C-92, la loi sur la Société canadienne des ports, en parlant de l'objectif principal de la nouvelle partie du projet de loi. Les deux principaux éléments du bill consistent tout d'abord dans l'établissement d'une politique portuaire nationale et, deuxièmement, dans la création d'une nouvelle structure ou d'un nouveau cadre administratif chargé de la mettre en œuvre.

Si la politique portuaire nationale est sage et judicieuse et si la structure administrative est efficace et dynamique, le bill constituera un progrès pour les transports maritimes. Mais il existe un réel danger qu'on ne puisse remédier rapidement ou facilement à une politique portuaire insuffisante et à une structure administrative inefficace. Il a fallu en effet plus de 45 ans et trois faux départs à la Chambre des communes pour en arriver au bill C-92. L'avertissement et le défi sont très clairs. Il nous faut examiner les dispositions du bill C-92, notamment la nouvelle politique portuaire et la nouvelle structure administrative, avec un esprit critique mais ouvert.

Si, tout compte fait, les nouvelles dispositions législatives ont du mérite, nous devrions envoyer le projet de loi au comité approprié pour une étude soignée et détaillée. Par contre, si les dispositions accusent des lacunes qu'on ne peut pas corriger ou éliminer, nous devrions admettre que l'adoption du bill C-92 désorganisera complètement notre réseau portuaire national fragile, mais viable. C'est pourquoi nous devrions examiner l'étendue et la situation actuelles du réseau de ports nationaux dans le contexte du réseau de transport maritime dans son ensemble.

Permettez-moi d'abord d'expliquer ce que j'entends par réseau de transport maritime. C'est un réseau intégré d'installations terrestres et de navires combiné avec le réseau de transport routier et ferroviaire qui nous permet de transporter les marchandises à destination d'autres pays, d'un bout à l'autre du Canada et à d'autres points de livraison.

Le Canada est très actif dans le commerce international. Quand le ministre a amorcé le débat de deuxième lecture du bill C-92, le 14 juin dernier, il a dit que les 15 ports nationaux manutentionnent 50 p. 100 des marchandises dans tous les ports et les installations portuaires du Canada. Cela représente 80 p. 100 de toutes les exportations canadiennes.

On comprend facilement la force et le rôle de notre réseau portuaire: presque toutes les marchandises destinées à l'exportation y passent et c'est une partie intégrante de notre réseau de transport international.

Je félicite le ministre des Transports (M. Pepin) de laisser à notre réseau de transport maritime ce cachet international. S'il imitait son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), qui considère l'industrie pétrolière comme un domaine que nous pouvons canadianiser sans la participation de partenaires internationaux, le transport maritime au Canada serait totalement déréglé et ses liens avec les associations internationales seraient rompus. Cette politique des ports nationaux nous permettra de maintenir les relations internationales qui ont toujours existé au Canada. Nous aurons accès à un réseau de transport national qui servira les intérêts de toutes les régions du Canada ainsi que de nos partenaires commerciaux et qui nous permettra de participer au commerce international. C'est quelque chose que nous ne devons pas oublier étant donné que le monde est vaste. Si nous ne profitons pas de cette possibilité, ce sera au détriment de tout le pays.

• (2150)

J'en viens maintenant à la structure du Conseil des ports nationaux tel qu'il existe aujourd'hui. Les pouvoirs sont centralisés et nous voudrions qu'ils cessent de l'être. Je tiens à rappeler aux députés que la décentralisation a déjà commencé. En fait, un grand nombre de services et de structures internes du Conseil des ports nationaux ont déjà été décentralisés. Le processus est donc entamé et certains ports, comme celui de Halifax, ont déjà une certaine expérience de la décentralisation. Ainsi, de bien des façons, cela existe dans tout le réseau portuaire national. Je fais allusion principalement aux 15 ports nationaux qui se distinguent des ports relevant des commissions de port et de ceux qui sont simplement exploité en vertu de la loi sur les ports et jetées de l'État. Quelques uns de ces 15 ports ont une certaine autonomie. Je pense que les ports, come celui d'Halifax, qui ont un certain degré d'autonomie réalisent et reconnaissent qu'il s'agit là d'un type de contrôle très rentable et que s'il est augmenté à l'avenir, cela pourrait avoir des répercussions désastreuses sur la capacité des ports locaux à desservir leurs agglomérations côtières et à élargir les horizons économiques de ces agglomérations.

Nous devons surtout nous rappeler, cependant, monsieur l'Orateur, que les ports nationaux relevant du Conseil des ports nationaux se livrent déjà une certaine concurrence. Cette concurrence peut être très saine à bien des égards, mais également assez dangereuse sur d'autres plans. Pour vous montrer qu'elle existe, je vais vous cier un article de M. Charles N. Forward intitulé «L'expansion des cinq principaux ports nationaux du Canada». Je m'empresse d'ajouter qu'il désigne par là les ports de Montréal, de Québec, de Saint-Jean et de Halifax ainsi que le port de Vancouver. Bien sûr, les quatre premiers ports sont sur la côte est et se font directement concurrence. M. Forward déclare dans son article:

> En général la concurrence entre les ports a diminué au cours des années, mais on a vu apparaître certaines rivalités régionales. Montréal et Québec se disputent le commerce sur le Saint-Laurent tandi que Halifax et Saint-Jean se livrent concurrence pour le commerce sur la côte atlantique. Néanmoins, Montréal et Québec se sont unis contre leurs rivaux de l'Atlantique pour s'assurer leur part du commerce national.

Ce que cela signifie, monsieur l'Orateur, c'est que les ports de Montréal et de Québec, avec la complicité du Conseil des ports nationaux, ont conjugué leurs efforts pour se donner un avantage injuste sur les ports d'Halifax et de Saint-Jean. Personne n'est mieux au courant que les autorités du port d'Halifax. Depuis toujours, ils subissent la concurrence injuste des ports de Montréal et de Québec. Cette concurrence est si flagrante qu'il est inutile de chercher des statistiques pour établir les faits. Les autorités fédérales, par le biais du Conseil des ports nationaux, ont consenti des avantages injustes aux ports du Québec, surtout au port de Montréal.

Vous voulez des exemples d'avantages injustes, monsieur l'Orateur? On rapporte que des représentants du Conseil des ports nationaux dans le port de Montréal ont offert des marchés alléchants à des entreprises de services ou à des sociétés maritimes, par exemple au groupe TASK chargé de l'entretien des installations du port de Montréal. Comment réfuter cette allégation? Tout simplement, monsieur l'Orateur, en révélant les faits qui entourent les transactions dans le port de Montréal et dans tous les ports nationaux qui relèvent du Conseil des ports nationaux.

Cette information sera-t-elle divulguée, monsieur l'Orateur? Non. Il y a un litige devant les tribunaux et les parties en présence ont demandé ces renseignements. Monsieur l'Orateur, Halterm, qui exploite le plus grand entrepôt de conteneurs dans le port de Halifax, a subi une hausse de loyer à la demande du Conseil des ports nationaux; celui-ci est monté de 15c. à 65c. le pied carré. Il est bien naturel, monsieur l'Orateur, que les exploitants de ces installations énormes dans le port de Halifax veuillent savoir s'il s'agit d'une hausse raisonnable. Ils ne pourront s'en convaincre que s'ils peuvent comparer leur loyer avec ce que paient leurs concurrents dans le port de Montréal, celui de Québec et les divers autres ports que régit le Conseil. Comme ces renseignements ne sont pas divulgués, ils demeurent dans le doute et se mettent à nourrir des soupçons. Nous devons donc reconnaître, monsieur l'Orateur, les faits qui se sont produits dans le cadre actuel du Conseil des ports nationaux. Les ports, notamment ceux de la côte est, se font concurrence. Ils se font concurrence parce que du fait de

pratiques injustes, certains peuvent louer des installations à des prix d'amis inférieurs à la valeur normale.

Je rappelle aux députés, monsieur l'Orateur, que d'après son rapport pour l'année 1981, le Conseil des ports nationaux avait un revenu net de 59.8 millions de dollars pour des recettes totales ne se montant qu'à 180 millions de dollars. Monsieur l'Orateur, le Conseil des ports nationaux fait donc ses choux gras avec les ports qu'il gère actuellement comme les ports nationaux de Halifax et Saint-Jean. Il faut que nous soyons très vigilants, monsieur l'Orateur, pour nous assurer que le Conseil des ports nationaux applique équitablement la loi aux ports qui relèvent de lui.

Il y a un autre point qu'il convient de signaler officiellement pour pouvoir juger en connaissance de cause ce bill et voir s'il va effectivement contribuer à réparer les torts causés par le passé. Je veux parler de la radiation des dettes du Conseil des ports nationaux avec l'aide et la collaboration du gouvernement du Canada. La dette radiée s'élevait à environ 475 millions de dollars. Le ministre des Transports (M. Pepin) a récemment parlé de 500 millions de dollars à la Chambre, ce qui est encore plus. La dette radiée comportait 350 millions de dollars de dette d'établissement et 150 millions de dollars d'intérêts sur cette dette. Ces 500 millions que le Conseil des ports nationaux devait au gouvernement et aux contribuables du Canada ont simplement été annulés. Mais comment cette dette a-t-elle été annulée et à quels ports se rapportait-elle? Eh bien, une dette d'établissement du port de Montréal qui s'élevait à 133 millions de dollars et des intérêts de 98 millions de dollars ont été radiés des livres et annulés. Ainsi donc, monsieur l'Orateur, le gouvernement a radié une dette de 231 millions de dollars du port de Montréal. C'est plus de la moitié de toute la dette qui a été annulée. Avec ce genre de choses, monsieur l'Orateur, il n'est pas difficile de comprendre que le grand organisme national appelé Conseil des ports nationaux ait un revenu net de 59.8 millions de dollars. Toutefois, les contribuables canadiens ne doivent pas s'y laisser prendre, car c'est un montant fictif. Il s'agit simplement de 59.8 millions de dollars prélevés dans la poche du contribuable et versés dans celle du gouvernement et d'un organisme gouvernemental. Nous devons donc faire très attention, monsieur l'Orateur.

Je voulais signaler, avant de formuler des remarques plus positives à l'égard du bill, que nous avons quelques plaintes à formuler contre le Conseil des ports nationaux, contre la façon dont le gouvernement a agi à son égard et contre la façon dont le Conseil a agi envers certains ports nationaux, notamment celui de Halifax, pour ce qui est de l'annulation de la dette et de la construction d'installations.

Ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur, mais si vous me permettez de déclarer qu'il est 10 heures et de reprendre le débat à une date ultérieure, je le ferai volontiers.

L'ajournement

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) propose de dire qu'il est 10 heures. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—A) LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT—B) LES PAIEMENTS POUR LE GRAIN

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, il y a deux semaines, environ, j'ai eu l'occasion de poser, à la Chambre une question au ministre des Finances (M. MacEachen) au sujet de choses très importantes concernant les agriculteurs canadiens. Ma question portait sur les projets que le gouvernement pouvait envisager de mettre en œuvre pour aider les agriculteurs à financer leurs activités quotidiennes. J'ai mentionné en particulier certaines mesures que le gouvernement pourrait prendre maintenant, suite à l'adoption du bill C-88, concernant le crédit agricole, qui autorise la Société du crédit agricole à recueillir des fonds après avoir obtenu l'approbation du ministre des Finances.

• (2200)

J'ai demandé au ministre des Finances s'il avait ou non l'intention d'appuyer les efforts que font le ministre d'État dans l'autre endroit qui est responsable de la Commission canadienne du blé et le ministre des Transports (M. Pepin) pour augmenter le niveau des paiements anticipés en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Plus précisément, je m'interrogeais sur ce que le gouvernement avait l'intention de faire au sujet de la Société du crédit agricole.

Commes les agriculteurs canadiens le savent, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) promet depuis longtemps à la Société du crédit agricole des fonds additionnels destinés à aider les agriculteurs à s'acquitter de leurs obligations financières. A maintes reprises, au cours des derniers mois, le ministre a affirmé que la Société recevrait le 1er juin la somme additionnelle de un milliard de dollars qui lui permettrait de consentir des prêts aux agriculteurs à des taux d'intérêt favorables. De nombreux membres du comité de l'agriculture qui a étudié le bill C-88 pensaient que le ministre allait tirer profit de l'article 16 du projet de loi dont voici lecture:

La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, notamment par l'émission et la vente d'obligations, débentures, billets et autres titres de créance de la Société.

Pour un grand nombre d'entre eux, cela voulait dire que la Société allait pouvoir, avec l'appui du ministre des Finances, avoir recours aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise qui ont eu du succès pendant deux ans avant que le ministre des Finances ne les abolisse dans son budget du 12 novembre 1981.

Si le ministre de l'Agriculture pouvait convaincre le ministre des Finances de permettre à la Société du crédit agricole de recueillir des fonds en application de certaines dispositions du projet de loi, la vie des agriculteurs s'en trouverait avantagée.

Les députés de notre parti se sont souvent prononcés en faveur de la notion des obligations agricoles. Ainsi, un agriculteur pourrait prêter des fonds à la Société du crédit agricole à un taux d'intérêt préférentiel s'il était assuré que cette comme serait mise à la disposition des agriculteurs de sa région pour les aider dans leurs entreprises.

Pareille initiative serait importante pour les milieux agricoles car l'agriculture est devenue très productive ces dernières années, du fait qu'elle exige une concentration croissante de capitaux, c'est-à-dire qu'il faut plus d'argent pour financer l'exploitation quotidienne de l'entreprise. Toute initiative de notre part qui permettrait aux agriculteurs d'obtenir des capitaux à des taux raisonnables ne pourrait que les aider.

On en a la preuve dans la situation actuelle où les taux d'intérêt sont extrêmement élevés. Les livres de maintes exploitations agricoles révèlent que ce qui coûte le plus cher aux agriculteurs, ce n'est pas les semences, les engrais, les réparations ou les salaires, mais les versements d'intérêt. Cela nuit au maintien du niveau de productivité des exploitations agricoles. Le problème est grave et le ministre des Finances devrait s'en occuper. J'espère que le secrétaire parlementaire répondra favorablement ce soir à la suggestion que j'ai faite il y a deux semaines en posant une question.

Le deuxième sujet que je veux aborder, c'est le sort qui est réservé à la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Cette loi avait pour objet de permettre à la Commission canadienne du blé de verser des avances aux agriculteurs dont elle transporte les grains ou qui ont du blé, de l'avoine ou de l'orge en entrepôt, afin de leur permettre d'emprunter de l'argent. Cet argent n'est pas un don gratuit c'est simplement une avance sur le montant de la vente future des céréales déjà récolteés. Le prêt est consenti sans intérêts; c'est le gouvernement fédéral qui les prend en charge. Les producteurs céréaliers se sont beaucoup prévalus de cette disposition par le passé. La loi est entrée en vigueur en 1957.

• (2205)

A l'époque, le plafond de l'avance était de $5,000; il a été porté par la suite à $15,000. Cette somme ne représente toutefois qu'une partie de la valeur du grain entreposé. Ainsi, le céréalier qui aurait cultivé du grain pour une valeur de $10,000 n'arriverait pas à obtenir une avance de fonds de $150,000. Il arriverait à obtenir environ les deux tiers du prix initial, ce qui représenterait probablement à peu près la moitié de la valeur du grain. Par conséquent, lorsque l'agriculteur a cultivé le grain et l'a entreposé, s'il n'arrive pas à le vendre, la Commission canadienne du blé peut lui faire une avance de fonds qui servira à payer les frais d'exploitation courants, c'est-à-dire à acheter de l'engrais, des semences et ainsi de suite.

Cette avance s'est avérée très utile, monsieur l'Orateur, mais j'ai sous la main deux chiffres montrant ce qui s'est produit à la suite de la hausse des taux d'intérêt, les agriculteurs se trouvant coincés, à l'instar de bien d'autres hommes d'affaires, dans l'étau des coûts et des prix. En 1980, il y avait environ 15,400 demandes. En 1981, il y en avait 28,000, soit près du double. Fait intéressant, en 1980, on avait avancé environ 61 millions de dollars aux agriculteurs en vertu des dispositions de cette loi, mais en 1981, même si le nombre d'agriculteurs n'avait pas tout à fait doublé, le montant des prêts avait triplé; il dépassait 205 millions de dollars, ce qui vous donne une idée de l'utilisation que les agriculteurs font du programme.

Si cela intéresse le gouvernement, nous les députés assis de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes disposés à coopérer et à proposer un amendement visant à relever considérablement ce plafond de $15,000. J'ignore quelle limite il convient de fixer, au moins $25,000 ou $30,000, en tout cas. Il a été question de $50,000. Si le gouvernement relevait le plafond, les agriculteurs disposeraient de capitaux supplémentaires pour le début de la campagne, qui commence le 1er juin. J'espère que le secrétaire parlementaire considérera ces deux propositions d'un œil favorable.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député a demandé au ministre d'examiner certaines de ses recommandations. Pour ma part, j'accueille volontiers ses propositions pratiques. Je dois faire remarquer au député par ailleurs que le ministre a prouvé aujourd'hui qu'il avait aussi des propositions à faire. Nous attendons tous avec impatience les mesures qu'il annoncera la semaine prochaine. Nous espérons donc pouvoir tenir d'autres discussions sur ces questions.

Le ministre se rend compte des difficultés financières qu'éprouvent de nombreux agriculteurs et il examine de nouvelles mesures destinées à fournir une assistance sélective aux agriculteurs dont les exploitations sont rentables mais qui sont aux prises avec des difficultés financières. Le député a mentionné l'octroi d'une somme supplémentaire de 1 milliard à la Société de crédit agricole. Je le renvoie au bill C-88 proclamé le 8 avril dernier. Il prévoit que le gouvernement augmentera sa participation à la SCA de 75 millions, ce qui augmentera le pouvoir d'emprunt réglementaire d'une somme supplémentaire de $1,875,000,000. Les modifications apportées à cette loi permettront aussi à la SCA d'emprunter à l'étranger avec l'autorisation du ministre des Finances (M. MacEachen) ce qui constituera une source plus flexible de financement dont le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et la SCA étudient actuellement l'emploi. Il serait insensé, bien sûr, de penser que la SCA va emprunter 1 milliard de dollars pour sa première incursion dans le secteur privé.

Le bill C-88 prévoit en outre des remboursements d'intérêt de 5 p. 100 sur une période de deux ans aux termes du programme de prêts spéciaux de 45 millions de dollars, programme conçu pour venir en aide aux agriculteurs financièrement en détresse.

Le député a parlé de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Une modification prévoyant des fonds supplémentaires est actuellement à l'étude. Par ailleurs, le député donne à entendre qu'on pourrait mettre d'autres ressources financières à la disposition des agriculteurs dans le cadre de ce programme, sans accroître le déficit. Il devrait savoir que, pour verser les avances consenties aux cultivateurs en vertu de la loi, la Commission canadienne du blé doit se servir de son crédit auprès des banques à charte. Cela est garanti par le ministre des Finances aux termes de la loi sur la Commission canadienne du blé. Le gouvernement assume le coût de l'intérêt ainsi que les pertes en cas de défaut de remboursement.

Le député devrait savoir que pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1982, les paiements effectués en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies ont totalisé quelque 13 millions de dollars ainsi qu'on l'a déclaré à la Chambre dans les prévisions budgétaires définitives pour cette année-là.

• (2210)

L'ENVIRONNEMENT—ON DEMANDE LA RECONSTITUTION DU SOUS-COMITÉ DES PLUIES ACIDES

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de voir mon bon ami, le député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) présent ici ce soir. Nous avons tous les deux fait partie du sous-comité sur les pluies acides. C'est à ce sujet que je consacrerai mes propos ce soir. Je tiens à ce que tout le monde sache, tant les honorables députés que quiconque assiste à nos travaux ou les regarde à la télévision, que le député de Lac-Saint-Jean et les autres membres du comité ont adopté à l'unanimité un rapport signalant qu'il était terriblement urgent que notre pays et les États-Unis agissent conjointement pour remédier au problème des pluies acides.

Il est important de noter que les députés de tous les partis membres du sous-comité sur les pluies acides ont travaillé extraordinairement bien ensemble. Nous estimions tous, quelle que fût la position de notre parti politique respectif, que le Canada était frappé très durement par les pluies acides, tout comme les États-Unis, quoique pas dans une mesure comparable, bien que certaines régions des États-Unis soient tout aussi durement touchées.

Notre sous-comité a convenu, renonçant à tout sectarisme, qu'il fallait s'attaquer au problème des pluies acides. Nous avions l'unique avantage de pouvoir aller dire aux Américains que c'est là un des problèmes qui opposent nos deux pays. Nos grands partis politiques partageaient ce point de vue. Il faut mettre un terme aux pluies acides. Mais nous ne pouvons agir seul. Plus de la motié des pluies qui retombent au Canada proviennent des États-Unis, et le reste de notre territoire. La seule façon d'enrayer ce fléau est une action commune. Le député de Lac Saint-Jean de même que nombreux autres députés, qui savent précisément de quoi je parle, seront d'accord avec moi sur toute la ligne ce soir.

Nous avons lu certaines manchettes dernièrement. C'est ainsi que le *Globe and Mail* du mercredi 16 juin 1982 affirme que les États-Unis attribuent aux déclarations du ministre de l'Environnement (M. Roberts) l'impasse dans laquelle se trouvent les entretiens relatifs aux pluies acides. Le ministre a dit que les Américains ne voulaient pas d'accord—au moins l'administration américaine. La nuance est de taille, car ce ne sont pas tous les Américains. En fait, le ministre a dit que l'administration américaine ne voulait pas d'accord et cherchait à gagner du temps.

Les députés se rappelleront que, le 17 juin, le député de Hillsborough (M. McMillan), mon collègue du parti conservateur et porte-parole pour l'environnement, a supplié le premier ministre (M. Trudeau) en ces termes: «Quand allez-vous vous décider à jouer un rôle clé dans les démarches faites par le Canada?» Le même jour, j'ai demandé au premier ministre s'il était prêt à reconstituer le sous-comité sur les pluies acides. Le premier ministre m'a simplement répondu qu'il prenait note de la question au nom du ministre de l'Environnement.

Le 16 juin, le député de Brant (M. Blackburn), représentant néo-démocrate qui a fait partie du sous-comité, a proposé une motion aux termes de l'article 43, demandant au gouvernement de reconstituer le sous-comité sur les pluies acides. Le lendemain, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) quelle avait été la réaction de son ministère au rapport unanime déposé par le sous-comité en octobre dernier, sur les mesures qui s'imposent contre les pluies acides au Canada et aux États-Unis. J'ai le regret de le dire, mais le ministre de l'Énergie a déclaré qu'il avait eu des entretiens à l'occasion avec le ministre de l'Environnement, mais il n'a pas répondu à ma question concernant l'éventuelle réponse que ce ministère avait donnée par écrit.

Je dois dire aux députés que la situation est très grave. Le ministre de l'Environnement a déclaré carrément que les entretiens avec les Américains sont gravement compromis. J'exhorte tous les députés à se joindre à moi ce soir pour demander que le sous-comité sur les pluies acides soit remis sur pied.

Ce n'est pas la première fois que nous le demandons. J'ai écrit une lettre au ministre de l'Environnement le 12 mai 1981, le priant de ne pas dissoudre le comité des pluies acides. Le 5 juin 1981, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin), président de notre comité très efficace, qui a rendu de grands services au pays et au comité—et je n'ai aucune honte à le dire—a également écrit au leader parlementaire en l'exhortant à ne pas dissoudre le comité des pluies acides.

Dernièrement, le ministre de l'Environnement a pris la parole devant l'Association du contrôle de la pollution atmosphérique à New Orleans, le 21 juin 1982. Soit dit en passant, j'ai été invité par ce groupe, il y a quelques semaines, pour participer à un colloque spécial sur les problèmes de pollution atmosphérique en Amérique du Nord. Le ministre a déclaré à cette occasion:

• (2215)

Nous sommes très déçus, au Canada, de l'état des négociations sur les pluies acides entre mon pays et le gouvernement américain. La lenteur des discussions et les obstacles à la préparation de documentation scientifique ont atteint des proportions exaspérantes. Le rejet par le gouvernement américain de notre proposition visant à restreindre de 50 p. 100 d'ici 1990 les émissions d'anhydride sulfureux dans l'est de l'Amérique du Nord, et le fait que ce pays ait indiqué clairement que les discussions concernant d'éventuelles mesures de surveillance ne pourront pas commencer avant longtemps, sont une pilule bien dure à avaler.

Dans les quelques instants que me restent, je tiens à dire que si nous voulons gagner cette bataille, nous devons rompre avec nos voies diplomatiques traditionnelles, car elles ne sont pas suffisantes. Je vois le député de Lac-Saint-Jean faire signe que oui. Nous en avons parlé et nous savons qu'il faut trouver d'autres façons de convaincre les législateurs américains. Nous devons remettre sur pied le sous-comité des pluies acides. Nous devons détacher les députés de tous les partis auprès des membres de la Chambre des représentants et des sénateurs américains. Nous devons soutenir notre propre coalition canadienne contre les pluies acides. Nous devons mettre des particuliers au travail dans le cadre d'une politique visant à coordonner et à soutenir les efforts des centaines de milliers d'Américains qui désirent également mettre un terme aux pluies acides dans leur pays.

Ma question est simple. Elle fait suite aux questions que l'autre député et moi-même avons posées à la Chambre ou dans nos lettres. Le gouvernement va-t-il songer à remettre sur pied le sous-comité sur les pluies acides afin que nous puissions nous faire entendre des législateurs américains? Je le sais parce que j'y suis allé ainsi que d'autres députés. Nous pouvons nous adresser à eux personnellement, ce qui n'est pas possible par les voies diplomatiques habituelles. Nous utilisons toutes les ressources, tactiques et stratégies à notre disposition. Si nous ne le faisons pas, nous allons échouer. Nous ne pouvons pas laisser ce terrible fléau dévaster le quart de notre pays, car nos enfants et nos petits-enfants ne l'accepteront pas.

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de répondre à la question du député de Vancouver-Sud (M. Fraser). Le rapport du sous-comité sur les pluies acides a contribué à attirer l'attention du public sur le problème tant au Canada qu'aux États-Unis.

Un certain nombre des recommandations du sous-comité font partie des activités déjà entreprises. Pour en mentionner quelques-unes, en avril 1981, Environnement Canada a publié des directives nationales pour les émissions des nouvelles centrales thermiques. On a entrepris la révision des normes sur les émissions d'oxydes d'azote des véhicules à moteur. Des techniques de contrôle normalisées sont actuellement mises en place. Des législateurs et des journalistes américains sont venus au Canada pour constater la situation.

Le député de Vancouver-Sud nous a cité un extrait du discours que le ministre a prononcé à la Nouvelle-Orléans. Je voudrais vous lire la suite de ce discours où le ministre a déclaré:

> Les derniers obstacles qui se sont dressés devant nous il y a moins d'une semaine à l'occasion d'une séance de négociations à Ottawa nous obligent malheureusement à nous demander s'il est utile de poursuivre les entretiens.

Et il a ajouté:

> Nos propositions à l'égard de la réduction des émissions se fondaient sur les mêmes données scientifiques que celles qui ont incité les négociateurs américains a tirer des conclusions diamétralement opposées. Notre proposition coûte plus cher par habitant aux Canadiens qu'aux Américains. Nous sommes prêts à joindre le geste à la parole. Je peux seulement conclure que le Canada et les États-Unis ne prennent par leurs décisions en fonction des mêmes valeurs et des mêmes critères.

• (2220)

Les pluies acides demeurent l'un des plus sérieux de nos problèmes écologiques. Nous étudions des moyens de sortir de l'impasse, de poursuivre un dialogue constructif avec les États-Unis pour trouver des solutions à ce problème. Cela est très important puisque dans l'ensemble du Canada, 50 p. 100 des pluies acides proviennent des États-Unis et dans certaines régions plus touchées, notamment les régions touristiques et récréatives de l'Ontario, 75 p. 100 des pluies acides nous viennent des États-Unis, ce qui est considérable.

Lorsque le sous-comité a déposé son rapport sur la nature et la complexité du problème des pluies acides, il a conclu que l'affaire était très sérieuse. La nature de plusieurs de ses recommandations indique clairement qu'en dépit de la complexité du problème, nous en savions suffisamment pour commencer à prendre des moyens pour contrer ce phénomène. Cette position a été acceptée sans réserves.

Le ministre sait à quel point les députés se préoccupent de l'état des négociations sur les pluies acides. Il est aussi mécontent qu'eux du peu de progrès qui a été accompli jusqu'à maintenant à cet égard. En fait, il accueillera avec plaisir toute proposition pouvant mener les discussions avec le gouvernement américain à une conclusion fructueuse.

Je le répète, le ministère de l'Environnement est en train de réévaluer sa façon de mener ces difficiles négociations. L'une des nombreuses options dont dispose le gouvernement est de ranimer le sous-comité. Nous prenons bonne note de l'intérêt et de la proposition du député et nous envisagerons cette dernière comme une possibilité de rechange pour notre méthode de négociation actuelle.

Si le ministre et le gouvernement estiment que la réanimation du sous-comité pourrait contribuer à résoudre le grave problème des pluies acides, cette option sera sérieusement envisagée. De toute façon, compte tenu de l'énorme somme de connaissances que les membres du sous-comité ont accumulée, je les encourage à continuer de faire valoir leur point de vue afin que nous ne cessions pas d'exercer des pressions auprès du gouvernement américain.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE EN VUE D'AIDER LE LIBAN

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, avant de sauter sur le vif du sujet de la question de ce soir, j'aimerais d'ores et déjà dire que j'appuie le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) complètement dans les dernières paroles qu'il vient de nous donner au sujet des pluies acides. Il a mon appui le plus entier et j'espère que sa demande réussira à s'accomplir.

En ce qui regarde le dossier qui nous touche, eh bien j'ai posé cette semaine une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) sur les possibilités que les Libanais peuvent avoir d'être reçus au Canada vu l'état de guerre qui sévit présentement dans ce pays. Si j'ai demandé à en reparler, monsieur le président, c'est parce que je veux peut-être éclairer un peu plus les gens ici au Canada sur ce qui se passe là-bas et sur le pourquoi de notre participation en tant que pays aidant les Libanais présentement.

Nous avons une responsabilité en tant que Canadiens dans toute cette histoire. Depuis deux ans j'ai essayé de la faire valoir cette responsabilité ici, cela n'a pas toujours été facile parce que le problème est très complexe. Je vais essayer dans les quelques minutes qui me sont données de dépeindre cette responsabilité. Vous savez le Liban est un pays où, quelle que

soit la raison, depuis six ans résident 40,000 soldats syriens. Ces 40,000 soldats syriens, même si un jour ils ont été invités à y entrer, constituent une troupe guerrière étrangère dans ce pays qu'est le Liban. Pays, je tiens à le souligner, monsieur le président, qui a toujours été un allié du Canada, un allié du bloc de l'Ouest, un pays capitaliste, un des plus beaux pays du Moyen-Orient et probablement le pays qui nous ressemble le plus dans tous ceux du Moyen-Orient. Donc pendant six ans, ce pays était cela. Du moins durant les deux dernières années, j'ai demandé à ce que le gouvernement canadien prenne la position de demander aux Syriens de se retirer du Liban, parce que vous savez les Libanais et les Palestiniens, l'OLP si vous voulez, ont vécu ensemble des années de temps, et ils n'ont pas de problème à vivre ensemble du tout. Qu'on les laisse vivre ensemble sous un gouvernement libanais ou sous la régie d'une institution internationale de l'ONU ou n'importe quoi, il n'y aurait pas de difficulté. Ces gens-là sont capables de vivre ensemble. Le problème est venu du fait que lorsque vous avez un petit pays comme le Liban qui compte un million et demi de personnes, que vous retrouvez là 40,000 soldats syriens, plus 300,000 Palestiniens dont 10 p. 100 sont armés jusqu'aux dents, et en plus des armes qui entrent régulièrement, vous créez une espèce de canal qui venait porter la guerre aux portes mêmes d'Israël, et depuis deux ans, j'ai dit carrément ici à tous ceux qui voulaient l'entendre, qu'il ne pouvait pas y avoir d'autres prérogatives que de voir Israël attaquer le Liban à un moment donné à cause de cette immense concentration de troupes. Voilà la responsabilité que nous avons eue ici les Canadiens ainsi que tous les autres pays du bloc de l'Ouest, monsieur le président. Depuis 1975, nous avons fermé les yeux sur le fait que le Liban était le pays qui avait à recevoir la guerre des autres. Aujourd'hui on est tout surpris de voir qu'Israéliens et Syriens ne se bombardent pas mutuellement, mais se font la guerre sur un terrain qui n'est pas le leur. Pas une seule bombe israélienne n'est tombée sur la Syrie, pas une seule bombe syrienne n'est tombée sur Israël. Ces bombes, elles tombent sur le pays qui est celui qui nous ressemble le plus, le pays qui est le plus notre ami de tout le Moyen-Orient, le Liban.

• (2225)

Dans ce contexte-là, je crois que les gens qui reçoivent ces bombes sur la tête, qui sont en train de perdre leurs maisons, leurs richesses, qui sont en train de perdre leurs enfants et qui sont en train peut-être de perdre aussi leur nationalité, est-ce que nous Canadiens et d'autres de nos pays alliés tel les États-Unis les aident aujourd'hui à s'en sortir d'une façon quelconque, les aident au moins à survivre? Je demande au secrétaire parlementaire d'essayer de m'expliquer encore plus à fond ce qu'il a dit cette semaine, qu'est-ce que ça veut dire pour les Libanais qui sont déjà ici et pour les autres qui veulent s'en venir, quelles sont les facilités que notre gouvernement va mettre en œuvre, et aussi je voudrais que notre pays, une fois pour toutes, demande aux forces armées étrangères qu'elles soient syriennes ou israéliennes, qu'elles soient retirées du Liban. Je demande à notre gouvernement aussi de supporter le Liban en tant qu'entité et de l'aider à survivre comme pays que ce soit en envoyant des soldats à l'ONU ou en votant pour le fait qu'une troupe armée internationale soit là pour protéger la paix mais qu'enfin on laisse les Libanais être Libanais, qu'enfin on laisse ce pays ami continuer à survivre et être notre ami. Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir donné ces quelques minutes pour faire le point et j'ai hâte d'entendre la réponse du secrétaire parlementaire.

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, je désire d'abord nécessairement féliciter le député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) de l'intervention qu'il vient de faire ce soir, de la façon qu'il a plaidé la cause des Libanais et démontré sa connaissance de la situation qui existe présentement dans ce pay et de son implication dans le dossier depuis plus de deux ans. Il est vrai que ce pays vit une situation extrêmement grave et malheureuse et je crois que c'est dans cette raison et à l'encontre de tous ces points qui ont été soulevés par le député de Lac Saint-Jean et par d'autres personnes à travers le pays que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), la semaine dernière, le 15 juin plus précisément, annonçait des mesures spéciales adoptées par le gouvernement canadien pour faire face à cette situation extrêmement malheureuse qui existe au Liban présentement. Je voudrais profiter de ces quelques minutes pour revenir sur ces mesures et tenter de les faire comprendre d'une façon plus appropriée à la population canadienne. Premièrement, monsieur le président, les 1,000 visiteurs libanais qui sont présentement au Canada et qui détiennent des visas pourront demeurer au pays à l'expiration de leur visa pour une période d'un an. Cette prolongation sera assortie d'un permis de travail. A la fin de cette période d'un an, chaque cas sera examiné individuellement et une décision sera prise quant à la possibilité de demander résidence permanente au pays.

Deuxièmement, monsieur le président, les visiteurs libanais qui se trouvent actuellement au pays et qui ont des proches parents peuvent, aux termes de la loi, demander le statut de résidant permanent sans pour autant être obligés de quitter le pays pour aller faire cette demande à l'extérieur du Canada.

Troisièmement, monsieur le président, les Canadiens ou les résidants permanents qui ont au Liban des parents en difficulté auront le droit de parrainer ces derniers même s'ils ne satisfont pas aux critères habituels de la loi sur l'immigration.

Quatrièmement, monsieur le président, aucune personne frappée d'une ordonnance d'expulsion ne sera expulsée du Canada et renvoyée au Liban avant que la situation dans ce pays ne soit revenue à la normale, qu'il est difficile, voire presque impossible de prévoir. Il conviendrait de signaler et de dire aux résidants de Beyrouth qu'ils ne peuvent avoir accès à notre ambassade du Canada actuellement. Encore aujourd'hui, à la télévision, ce soir, aux nouvelles nous voyions les bombardements qui sont en cours présentement au Liban, surtout à Beyrouth, et il nous est absolument impossible de voir à ce que notre ambassade du Canada au Liban puisse donner des services qui se donnent habituellement.

En terminant, monsieur le président, je voudrais quand même signaler que le gouvernement canadien a octroyé un

million de dollars à la Croix-Rouge internationale pour venir en aide et appuyer les gens qui sont présentement au Liban. Évidemment, d'autres mesures seront étudiées en temps et lieu, et il est à espérer que la situation au Liban va se résorber, et que cette population qui est formée d'amis de notre pays pourront revenir à une paix dans cette région du monde.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 32, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE STATUT DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je prends la parole afin de présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Les Canadiens de la région de l'Atlantique ont été traumatisés à la suite de l'indifférence cruelle du gouvernement qui néglige de reconnaître que leur région est une partie importante du Canada. Le ministre des Finances (M. MacEachen) leur a donné une lueur d'espoir hier. Je propose donc, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre encourage fortement le ministre des Finances à ne pas laisser cette lueur d'espoir s'éteindre à tout jamais lundi soir prochain.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

ON SUGGÈRE UNE EXEMPTION FISCALE POUR LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON DE LA SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion. Hier, le gouvernement de la Saskatchewan dirigé par M. Devine a offert un taux d'intérêt de 13.25 p. 100 aux propriétaires de maisons de la province. Je propose donc, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le gouvernement n'impose pas le bénéfice que les propriétaires de la Saskatchewan retireront de ce taux d'intérêt de 13.25 p. 100.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCORD CANADA-TCHÉCOSLOVAQUIE—ON DEMANDE LA SUPPRESSION DE LA DOUBLE NATIONALITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Qu'avant de mettre la dernière main à l'accord du règlement des vieux litiges existant entre la Tchécoslovaquie et le Canada, accord qui, selon l'ambassadeur de la Tchécoslovaquie au Canada, est presque prêt, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse une déclaration à l'appel des motions pour garantir au moins que la notion de double citoyenneté ne fait pas partie de cet accord, pour que les autorités tchécoslovaques ne puissent plus user de chantage contre les Canadiens d'origine tchécoslovaque qui visitent la Tchécoslovaquie.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À LA SOCIÉTÉ B.C. TELEPHONE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. La société B.C. Telephone a annoncé récemment qu'elle allait mettre à pied pendant six mois jusqu'à 2,000 employés sous prétexte d'une baisse de ses revenus, bien qu'elle ait été autorisée par le CRTC à majorer de 18 p. 100 le tarif résidentiel pour la seule année civile en cours. Je propose donc, avec l'appui du député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker):

Que la Chambre demande à la société B.C. Telephone de chercher à régler les difficultés financières qu'elle prétend avoir, non pas en s'en prenant à ses propres employés, mais en abandonnant sa politique actuelle qui consiste à acheter au prix fort du matériel de mauvaise qualité de sa société-mère américaine General Telephone and Electronics, de Stamford, au Connecticut. Qu'en outre, la Chambre intime au CRTC l'ordre de réduire la hausse de 18 p. 100 qu'il a accordée cette année à la société B.C. Telephone si celle-ci persiste dans son projet de laisser se détériorer davantage la qualité déplorable du service qu'elle fournit à ses abonnés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES DÉPENSES DE LA COMMISSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je prends la parole pour proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Nous avons tous entendu parler des libéraux à dix vitesses. Je signale à la Chambre que nous avons un MacEachen à une seule vitesse, c'est-à-dire la marche arrière. Nous attendons avec impatience sa nouvelle volte-face de lundi soir prochain avec l'espoir qu'il annulera la politique économique et la politique énergétique négatives du gouvernement, qu'il réduira les dépenses gouvernementales et les impôts et proposera des mesures qui stimuleront la création d'emplois et la productivité. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Si le ministre cherche des secteurs où réduire les dépenses gouvernementales tout en venant en aide aux petites entreprises ainsi qu'aux consommateurs, qu'il songe à la Commission du système métrique qui dépensera cette année environ 10 millions de dollars et obligera les détaillants à ajouter des millions de dollars à leurs frais généraux, ce qui se traduira par une hausse des prix pour les consommateurs.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FÊTE DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Dans quelques jours nous célébrerons le 1er juillet, la fête du Canada comme le disent si bien les journaux, commentateurs, politiciens et citoyens canadiens. Cependant, en vertu de la loi actuelle nous n'avons pas encore légalisé la situation de la fête du Canada. Ainsi, vu que la Constitution a été rapatriée le 17 avril 1982 et qu'il serait tout à fait approprié de célébrer cet événement à la fête du Canada, je propose donc, appuyé par les honorables députés de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold), de Roberval (Mme Beauchamp-Niquet) et de Lévis (M. Gourde):

Que cette Chambre étudie le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi établissant des jours fériés et qui inclut la fête du Canada et qu'il n'y ait en conséquence qu'un orateur par parti afin que ce projet de loi franchisse toutes les étapes parlementaires d'ici le 1er juillet 1982 pour que nous puissions célébrer réellement la fête du Canada lors du 1er juillet.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE COMPORTEMENT DES TÉMOINS AU PROCÈS POUR MEURTRE À MONCTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire importante. Il s'agit des circonstances entourant le meurtre de deux agents de police de la ville de Moncton, survenu en décembre 1974. Le solliciteur général (M. Kaplan) est maintenant au courant de mes préoccupations. Étant donné qu'il faut instaurer des règles acceptables et rationnelles sur l'utilisation d'informateurs rémunérés par la police et prévenir les abus, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que le solliciteur général dise au comité de la justice, à huis clos au besoin, si certains témoins du procès des meurtriers des deux policiers en question n'ont pas révélé lorsqu'ils étaient à la barre des témoins, qu'ils connaissaient les accusés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LE DÉMÉNAGEMENT À EDMONTON DU BUREAU DU PRÉSIDENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, récemment on a annoncé au Canada la nouvelle que Jack Horner avait été nommé président du conseil du CN. On vient maintenant de demander aux Canadiens de se serrer la ceinture étant donné que le nouveau président déménage son bureau du siège social à Montréal à Edmonton. Je propose donc, appuyé par le député de Waterloo (M. McLean):

Que la Chambre ordonne au gouvernement *a*) de déposer un état des frais engagés pour déménager le bureau du président du CN plus près de son ranch, et *b*) d'annoncer publiquement la nouvelle politique qui permet aux présidents des sociétés de la Couronne de transplanter leurs bureaux là où ils le désirent.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des boix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

LA PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME DE DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, deux ans et demi se sont écoulés depuis que le dernier budget qui tenait vraiment compte des besoins des propriétaires de maisons a été présenté à la Chambre des communes. Dans le budget conservateur, le propriétaire canadien moyen aurait épargné $125 par mois sur ses versements hypothécaires grâce à notre programme de déductibilité des intérêts. Parce que la coalition libérale-néo-démocrate a fait échec à cette disposition, les propriétaires doivent maintenant assumer des taux de

renouvellement hypothécaire de près de 20 p. 100, en outre, le nombre des mises en chantier est de 50 p. 100 inférieur à celui de l'an dernier et il y a eu 200,000 licenciements dans le secteur du bâtiment. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que le ministre des Finances songe très sérieusement à inclure un programme de déductibilité des intérêts hypothécaires dans son dernier effort pour formuler un budget réaliste et valable, ce qui lui permettrait d'accorder une aide fort nécessaire aux propriétaires de maisons du Canada qui sont de plus en plus assaillis ainsi qu'au secteur de la construction domicilaire qui vit actuellement la pire année de son histoire.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PROLONGATION DES PAIEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le 1er juin 6,949 travailleurs de la circonscription de Skeena, soit 19 p. 100 de la population active, touchaient des prestations d'assurance-chômage; étant donné que le 1er mai 2,497 familles recevaient des prestations de bien-être, ce qui représente au total 25 p. 100 de la population active; étant donné les autochtones, surtout dans les réserves, ainsi que les chômeurs qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage et les gens qui ont depuis longtemps conclu qu'il n'y a plus d'emplois disponibles et qu'il est inutile de s'inscrire au ministère de la Main-d'œuvre; et étant donné que les chiffres mensuels n'englobent pas ces Canadiens, je propose, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que les ministres chargés de la création d'emplois et de l'assurance-chômage cessent d'annoncer des programmes fantômes et de jongler avec les chiffres et qu'ils approuvent immédiatement la prolongation des paiements d'assurance-chômage aux travailleurs qui n'auront plus droit aux prestations d'ici quelques semaines à cause de la politique des libéraux aussi bien que des conservateurs, et qu'on prenne des mesures pour diversifier notre économie régionale.

De plus, il faudrait repenser le programme d'emplois de l'industrie forestière qu'on a de nouveau annoncé hier, parce que seulement deux des onze projets dans le nord de la Colombie-Britannique ont été approuvés, alors que Skeena compte pour un tiers de la Colombie-Britannique et que l'industrie forestière provinciale a versé 220 millions de dollars en taxes fédérales seulement pour l'an passé et nous voulons certains avantages en retour.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Article 43 du Règlement

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE RETRAIT DE L'IMPÔT SUR LES POLICES D'ASSURANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, l'une des mesures de prédation fiscale contenues dans le budget qu'a déposé le gouvernement en novembre touche les titulaires d'assurance-vie. Cette mesure fiscale ne pourrait rapporter au total qu'une somme négligeable à l'État, mais elle nuirait à près de 9 millions de titulaires d'assurance-vie, encore révoltés devant cette menace. Comme le ministre des Finances (M. MacEachen) compte déposer un nouveau budget à la Chambre lundi soir prochain, je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre des Finances annonce dans son nouveau budget son intention de renoncer à cet impôt répressif concernant les polices d'assurance-vie.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1415)

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM PARMI LES PRODUCTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, je demande à soulever une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme le ministre des Transports a entrepris de modifier le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau sans le consentement des Canadiens qui habitent et travaillent dans l'Ouest, et que 12,000 de ces Canadiens protestent contre cette action dans des pétitions que d'autres membres du Nouveau parti démocratique et moi allons déposer aux Communes, je propose, avec l'appui du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que le ministre des Transports suspende tout projet de modification au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et organise immédiatement auprès des céréaliculteurs un référendum qui établira si les producteurs veulent le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et qu'un comité parlementaire soit chargé de recueillir les opinions de tous les Canadiens de l'Ouest qui seront touchés par un changement au tarif.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'IMPORTANCE DU NOUVEAU BUDGET

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'avais l'intention de poser une question aujourd'hui au ministre des Finances, mais en ce moment il est en dehors de la Chambre donnant des entrevues à la télévision quand il devrait être ici pour répondre aux questions.

Je poserai donc ma question au premier ministre. Le premier ministre sait que le Canada est en proie actuellement à une crise de confiance. L'inflation s'est accrue de 2.4 p. 100 depuis février 1980, on compte 350,000 nouveaux chômeurs, les taux d'intérêt ont augmenté de plus de 3 points de pourcentage, tandis que le dollar canadien a fléchi de près de 10c. depuis que le gouvernement est au pouvoir.

Étant donné que la situation économique est la pire depuis 40 ans, le premier ministre se rend-il compte qu'il s'agit du plus important budget présenté depuis qu'il est au pouvoir et qu'il ne peut s'agir d'une mise à jour ou d'un replâtrage comme l'était le budget de novembre dernier?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, il est bien évident que le ministre des Finances est très conscient des nombreux problèmes qui assaillent notre société et les autres sociétés occidentales. Il n'a pas besoin de la rhétorique du député pour être conscient de ces problèmes. Il est également conscient de la limite des moyens qui sont à la disposition du gouvernement pour faire face à ces problèmes. Il essaiera dans la mesure des moyens à sa disposition de faire face de la façon la plus adéquate à ces problèmes et d'aider les Canadiens à passer à travers la période difficile que nous connaissons.

[*Traduction*]

M. Wilson: Si le ministre des Finances s'intéresse vraiment à ces problèmes économiques, pourquoi n'a-t-il pas le courage de répondre à ces questions?

LES INTENTIONS DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné que le ministre des Finances n'a pas réussi l'année dernière à présenter un budget qui permette de s'attaquer aux problèmes économiques actuels, problèmes que ce budget a plutôt aggravés, le ministre des Finances, face à cet échec, suivra-t-il la tradition parlementaire établie et offrira-t-il sa démission au premier ministre avant de présenter son nouveau budget de sorte que celui-ci ait les coudées franches pour accepter qu'un nouveau ministre dirige la politique économique nationale?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je ne vois pas très bien la nature de la question du député. Le député se plaint du fait que le ministre des Finances n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Il y est le plus souvent possible, de la même façon que le député a l'habitude de se plaindre du fait que le ministre des Finances ne donne pas d'entrevue à la presse ou ne prononce pas souvent de discours à l'extérieur, et lorsqu'il le fait il trouve le moyen de se plaindre. Je demanderais au député de réprimer dans les deux cas son impatience et d'attendre à lundi pour voir avec quelle acuité le ministre des Finances a pu justement mesurer les problèmes canadiens et avec quelle compétence également il saura y répondre.

[*Traduction*]

M. Wilson: Peut-être le premier ministre donne-t-il à entendre qui sera son nouveau ministre des Finances.

• (1420)

LE COURS DU DOLLAR

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, laissez-moi poser une question à laquelle doit répondre le premier ministre. Hier, le dollar canadien a accusé une baisse à la suite de l'annonce d'un exposé budgétaire. Une certaine inquiétude règne sur les marchés aujourd'hui. Cette inquiétude durera jusqu'à lundi soir, tant que le budget n'aura pas été présenté. Peut-être le premier ministre voudrait-il profiter de l'occasion pour dissiper cette inquiétude en disant si, oui ou non, le gouvernement se propose de poursuivre sa politique monétaire et si, oui ou non, la stabilisation du dollar canadien sera l'objectif premier de ce nouveau budget?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le député s'interroge et essaie de trouver des signes des fluctuations du dollar. Il aurait dû s'interroger . . . Si son chef peut arrêter de parler, le député d'Etobicoke-Centre pourrait peut-être avoir au moins la délicatesse de faire semblant, je ne lui demande pas d'écouter, mais de faire semblant d'écouter les réponses. Le respect de la Chambre, madame le Président, commence par là. Alors au lieu de commencer à s'interroger ces jours derniers sur les pressions sur le dollar, il devrait regarder ce qui s'est passé depuis plusieurs mois et ne pas essayer de trouver des causes simplistes à des phénomènes beaucoup plus complexes.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI FISCALE IMMÉDIATEMENT APRÈS LE DÉPÔT DU BUDGET

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre puisque le ministre des Finances fait la causette aux touristes tout en prenant l'air sur la colline parlementaire.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Comme très peu de lois ont été présentées depuis le budget du 12 novembre, ce qui a créé un climat de grande incertitude au Canada, le ministre des Finances présentera-t-il immédiatement des projets de loi fiscale particuliers ou devrons-nous encore passer tout l'été dans l'incertitude après un hiver de mécontentement?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, tous les députés savent que le ministre des Finances avait déjà apporté pour ce qui est du budget de novembre dernier des mesures transitoires qui ont enlevé l'incertitude qui pouvait exister au sujet de la portée et de la nature de ces mesures. Pour ce qui est du reste et d'autres mesures possibles, je prierais le député d'attendre à lundi soir pour connaître la nature de l'annonce du ministre des Finances.

[*Traduction*]

LA PROPOSITION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi puisque le premier ministre et le ministre des Finances ne sont pas en mesure de rendre compte de la situation à la Chambre. Le Conseil économique du Canada, qui est un organisme consultatif responsable devant le premier ministre, indique que le meilleur moyen de créer 100,000 nouveaux emplois dans le secteur privé consisterait à verser 450 millions de dollars sous forme de subventions salariales directes en espèces. Le Conseil précise que cette solution est la meilleure car elle permettra de créer davantage d'emplois sans contribuer aux tensions inflationnistes. Comme le ministre n'y a consacré que 36 millions de dollars en subventions salariales directes, soit environ un douzième du montant recommandé par le Conseil, envisage-t-il d'affecter davantage de fonds à un programme qui permettra de créer des emplois au moment où les Canadiens en ont le plus besoin?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, pour commencer, je voudrais dire que j'ai reçu le rapport du Conseil économique hier et que celui-ci approuve l'orientation générale de la politique du gouvernement y compris l'importance accordée à la formation et au recyclage des travailleurs dans le but de résoudre les pénuries de main-d'œuvre spécialisée et, en particulier, comme l'a déclaré le Conseil . . .

Mlle Carney: Veuillez répondre à la question.

M. Axworthy: . . . de veiller à ce qu'à un moment où de nombreuses industries procèdent à des licenciements, nous profitions de l'occasion pour permettre aux travailleurs d'améliorer leurs compétences.

Mlle Carney: Veuillez répondre à la question s'il vous plaît.

M. Axworthy: En ce qui concerne la création d'emplois, nous consacrons actuellement près de 500 millions de dollars, et non pas 36 millions de dollars à un large éventail de programmes de création d'emplois à l'intention des personnes handicapées, des étudiants, des jeunes et des travailleurs qui habitent des régions où le chômage est élevé. Nous avons envisagé la question de façon pondérée et pluraliste, afin de pouvoir concentrer nos efforts sur chaque problème et sur sa résolution. Nous n'envisageons pas la situation sous un seul angle, ce qui nous permettrait de ne résoudre qu'une partie du problème.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Le jour même où le ministre des Finances annonçait à la Chambre des communes qu'il présenterait un nouveau budget, en laissant entendre que le gouvernement changerait peut-être son fusil d'épaule sur le plan financier, ce dont tous les canadiens se réjouissent, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré à Winnipeg, et j'ai en main l'article où il en est question, que la politique fédérale de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé ne changerait pas. Voici la question que je veux poser au premier ministre; elle porte sur la base des responsabilités dans le régime parlementaire: qui est responsable de la politique financière du gouvernement du Canada? Est-ce le gouvernement élu ou le gouverneur de la Banque du Canada?

• (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas vu de copie du discours mais je suis certain que le gouverneur de la banque n'a pas dit que la politique fédérale de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé ne changerait pas.

M. Broadbent: Je conseille au premier ministre d'obtenir une copie du discours et de lire attentivement le passage que j'ai cité. M. Bouey a déclaré sans ambages que pour sa part, la politique des taux d'intérêt ne changerait pas. A titre de haut fonctionnaire redevable envers les Canadiens, il se dérobe purement et simplement à ses responsabilités, avant que les changements prévus dans le budget ne soient annoncés.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE LA TENUE D'ÉLECTIONS PARTIELLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une autre question à poser qui touche à la responsabilité. Le 11 mai dernier, j'ai demandé au premier ministre de déclencher des élections partielles dans Timiskaming, Broadview-Greenwood et Leeds-Grenville afin que les électeurs de ces circonscriptions puissent exercer leur droit démocratique d'élire un représentant à la Chambre des communes. Le premier ministre a refusé et a dit:

. . . je pense que la première chose à faire avant de demander l'opinion des gens est de leur énoncer les faits clairement . . .

Le premier ministre va-t-il vérifier l'opinion des Canadiens? Va-t-il vérifier leur réaction au prochain budget? Va-t-il prendre ses responsabilités et permettra-t-il démocratiquement aux gens de ces trois circonscriptions de s'élire un représentant à la Chambre, en annonçant la date de ces élections partielles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'estime que nous devons d'abord entendre l'exposé budgétaire. Il se peut que le député le trouve tellement bon qu'il ne veuille plus que nous déclenchions des élections partielles.

M. Broadbent: Je crois aux miracles, mais je ne crois pas que cela puisse se produire.

LE DROIT À LA REPRÉSENTATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre fait encore une fois fi du droit démocratique des Canadiens en ne s'intéressant pas directement à cette affaire. Ne pense-t-il pas qu'il a le devoir moral de laisser les électeurs de ces trois circonscriptions, qui sont sans député depuis plus de six mois, se choisir un représentant pour exprimer leur point de vue, et tout particulièrement de mettre ses propositions budgétaires à l'épreuve en déclenchant des élections complémentaires dans ces trois circonscriptions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je trouve que le député ne fait pas preuve de beaucoup de sincérité, quand il parle de devoir moral. Voudrait-il donner à entendre que la loi que la Chambre a adoptée et qui accorde au premier ministre un délai de six mois pour décider, est immorale à quelque égard?

M. Broadbent: Ne faut-il pas faire une différence entre légalité et moralité?

M. Trudeau: Si le député tient à m'expliquer pourquoi c'est légal mais immoral, je l'écouterai volontiers.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, pourquoi le premier ministre a-t-il peur de déclencher ces trois élections partielles?

Des voix: Pas de réponse.

LA DATE DES ÉLECTIONS PARTIELLES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Le premier ministre a également peur de répondre à la question. Pourrait-il dire à la Chambre des communes quand les électeurs de Broadview-Greenwood, Leeds-Grenville et Timiskaming auront le droit d'avoir des représentants élus ici à la Chambre des communes, afin que ces milliers de Canadiens ne soient pas privés de leurs droits démocratiques? Quand se tiendront ces élections partielles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président comment le chef de l'opposition peut-il dire qu'on prive les gens de leurs droits démocratiques, alors que la loi du pays stipule expressément que le premier ministre a six mois pour annoncer la tenue d'élections? Si je dépasse ce délai, on pourra me reprocher, au nom de la morale et de la loi, de priver ces électeurs de leurs droits. Mais si je me conforme à la loi, je ne vois pas pourquoi le député se permet de l'interpréter autrement.

LES RAISONS DE LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, si le premier ministre parvient à trouver des candidats libéraux dans ces circonscriptions, ils se contenteront peut-être des arguments qu'il invoque pour justifier le fait que des citoyens du Canada sont privés de leur droit d'être représentés au Parlement du Canada. Pour notre part, dans notre parti, comme sûrement dans le Nouveau parti démocratique, nous croyons que les Canadiens ont le droit d'être représentés ici, à la Chambre des communes du Canada. Le premier ministre a le pouvoir de déclencher aujourd'hui même ces élections partielles. Son refus de le faire ne peut s'expliquer que par un manque de courage. Pourquoi n'annonce-t-il pas la date si ce n'est pas le courage qui lui manque? Quand auront-elles lieu?

• (1430)

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député est vraiment convaincu de ce qu'il dit, il devrait proposer, dans un bill d'initiative parlementaire, que soit raccourci le délai de six mois qui est alloué pour annoncer une élection. Pourquoi n'a-t-il pas le courage de donner suite à ses propres suggestions?

Des voix: Bravo!

* * *

LE LOGEMENT

LE FINANCEMENT D'HABITATIONS COOPÉRATIVES ET DE LOGEMENTS À BON MARCHÉ

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé du logement. Étant donné que le nombre de mises en chantier a diminué de 51 p. 100 et que les taux d'intérêt hypothécaires sont revenus à près de 20 p. 100, le ministre doit certainement se rendre compte que le secteur du logement est au bord de la faillite. Envisagera-t-il de prendre les sommes consacrées au Régime canadien de construction de logements locatifs qui, pour des raisons bien connues de lui ne sont pas utilisées, et de les affecter aux habitations coopératives et à celles à bon marché?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, la raison pour laquelle les gens ne se sont pas prévalus du Régime canadien de construction de logements locatifs jusqu'à maintenant saute aux yeux de la plupart des députés, mais, c'est évident, pas à ceux de l'honorable représentant. La somme de 350 millions de dollars avait été prévue pour ce régime présenté dans le budget, qui visait à accorder des prêts sans intérêt de $7,500 pour encourager les constructeurs à mettre en chantier de nouvelles maisons. La Société, après que le régime eut été adopté par le Parlement, après un retard de trois mois . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cosgrove: . . . et après que le gouvernement eut dû appliquer la clôture pour que le projet de loi soit adopté par la Chambre, a fait connaître le Régime aux constructeurs. D'ici quelques semaines, quelque 2,500 promoteurs qui ont présenté une demande vont bénéficier de ce programme et la construction sera lancée. Ce programme remportera du succès, j'en suis sûr.

Des voix: Bravo!

LES CONSEILS DU MINISTRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre semble avoir perdu contact avec la réalité. Il ne sait certainement pas ce qui se passe à l'extérieur de la Chambre. Vu qu'un demi-million de Canadiens doivent renouveler leur hypothèque à un moment où les taux d'intérêt hypothécaires oscillent aux environs de 20 p. 100, pourquoi seuls 883 propriétaires ont été jugés admissibles au régime de paiement différé des intérêts et seulement 497 ont pu obtenir la subvention de $3,000? Il s'agit des propriétaires qui doivent être protégés, ceux qui sont paraît-il «aux abois». Quelle explication le ministre peut-il nous donner?

Pendant qu'il répondra à cette question, il pourra peut-être en profiter pour nous dire quel espoir il peut donner aux 500,000 Canadiens qui doivent renouveler leur hypothèque et dont bon nombre devront renoncer à leur maison, à leurs rêves, aux économies de toute une vie et faire face à une saisie hypothécaire, comme le ministre l'a lui-même signalé à ses collègues. Que peut leur conseiller le ministre à la veille de la présentation du nouveau budget?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Ce que je peux dire de plus rassurant au député et à l'ensemble des Canadiens, c'est que le gouvernement n'acceptera pas les conseils fournis dans le rapport qui a été rédigé pour l'ancien ministre du logement du gouvernement conservateur. Nous n'accepterons pas le rapport de l'ancien président du Parti conservateur du Canada, qui a recommandé que le gouvernement se retire du domaine des logements sociaux, qu'il transforme la SCHL en société du secteur privé, qu'il n'accorde pas d'aide aux logements sans but lucratif et qu'il retire carrément son aide à la rénovation des maisons. Nous n'accepterons pas ces recommandations.

Des voix: Bravo!

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

ON DEMANDE D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU PROGRAMME

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances qui se cache et cherche à se faire tout petit au lieu de venir nous affronter après avoir accepté de présenter un nouveau budget . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. La plupart des observateurs estiment que nous devons convaincre les investisseurs canadiens et étrangers que nous avons besoin de leurs capitaux—qu'ils seront les bienvenus et ne courront aucun risque rétroactivement si nous voulons surmonter nos problèmes économiques. En fait, un observateur a déclaré que si nous voulions remédier au chômage, nous devrions créer un climat de confiance favorable aux investissements.

Le ministre est-il prêt à modifier le programme de l'Agence d'examen de l'investissement étranger afin de le normaliser et de favoriser les investissements par exemple, en n'applicant les limites qu'aux projets de transactions considérables et en acceptant automatiquement les demandes au bout de 90 jours si le demandeur n'a toujours pas été entendu. Le ministre est-il prêt à le faire pour nous aider à résoudre le problème du chômage?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous avons entrepris une révision administrative de l'Agence d'examen de l'investissement étranger comme nous l'avions annoncé l'automne dernier dans notre document sur le développement économique. Nous espérons pouvoir tirer des conclusions à ce sujet avant longtemps. Je tiens à rappeler au député que la plupart des investissements réalisés au Canada ne passent pas par l'Agence. Je veux parler, par exemple, des investissements dans des prêts et des actions ou des investissements réalisés par des Canadiens. Je songe aussi à tous les investissements des sociétés étrangères. La loi de l'examen de l'investissement étranger vise avant tout à permettre aux Canadiens de profiter des investissements qui doivent être avantageux tant pour l'investisseur que pour l'économie canadienne. Je ne vois pas pourquoi le député s'opposerait à ce principe.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RENONCER À SES POLITIQUES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, le ministre n'a qu'à regarder dans un miroir s'il veut savoir pourquoi surtout les investisseurs n'ont plus confiance dans le pays. L'investisseur, qu'il soit Canadien ou étranger, se sent traité en paria au Canada à cause des déclarations et de l'hostilité du ministre et de son gouvernement. Est-ce qu'on va renoncer à cette hostilité et à ces déclarations? Est-ce qu'on va prendre des mesures concrètes pour que les investisseurs étrangers soient les bienvenus chez nous, aussi longtemps qu'ils respectent nos lois? Est-ce qu'il va faire cela pour redonner du travail dans les provinces de l'Atlantique, par exemple, et dans les autres endroits du Canada où il ne se crée plus d'emplois? Va-t-il prendre des mesures pour réparer les dégâts incroyables causés depuis 27 mois?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je pense que mon ami est tout à fait à côté de la vérité quand il nous attribue des déclarations hostiles. Le fond de mon approche, c'est que les investissements sont absolument les bienvenus, aussi longtemps, comme il dit, qu'ils respectent nos lois. Ces lois demandent qu'il y ait des avantages importants pour les Canadiens. En fait, les derniers chiffres de la balance des paiements montrent que les investissements du premier trimestre de l'année ont été en hausse de un milliard par rapport au dernier trimestre de l'an dernier.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Et à propos de miroir, il devrait se souvenir de ce qui est arrivé il y a deux ans quand les Canadiens l'ont regardé. Ils l'ont fichu dehors—et la prochaine fois ce sera la même chose.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Vous n'avez pas appris grand-chose. Attendez qu'ils aient leur chance.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ASSIGNATION D'ALBERT RAUCA

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Pourrait-il donner à la Chambre des détails du marché qu'il aurait passé avec Simon Wiesenthal concernant l'arrestation du prétendu criminel de guerre nazi Albert Rauca?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, après l'arrestation et l'assignation d'Albert Rauca, j'ai reçu un appel téléphonique de Simon Wiesenthal qui m'a présenté des instances à son sujet. Je tiens à informer la Chambre que c'était la première fois que M. Wiesenthal ou quelqu'un en son nom me parlait de lui ou, à ma connaissance, en parlait au gouvernement. Je tiens à dire aussi à la Chambre que l'accord mentionné dans l'article paru aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa n'existe pas.

* * *

LE LOGEMENT

LA SITUATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Il établit une distinction entre légalité et moralité. Il est peut-être légal d'obliger les gens à accepter des taux hypothécaires de 20 p. 100, mais il est sûrement immoral de chasser les propriétaires de leur maison sous prétexte qu'ils n'ont pas les moyens de payer les traites. Cela dit, le premier ministre pourrait-il nous dire si c'est parce que le gouvernement occupe des locaux subventionnés qu'il refuse d'alléger le fardeau des propriétaires aux prises avec des taux d'intérêt élevés? Est-ce parce qu'il a perdu tout sens de la réalité qu'il refuse aux électeurs de ces trois circonscriptions la possibilité de dire ce qu'ils pensent des mesures adoptées par le gouvernement?

• (1440)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne trouve pas cette question très logique. Le député parle de l'immoralité des taux d'intérêt qui font perdre leur maison aux propriétaires. Voudrait-il donner à entendre que les Canadiens font une action immorale lorsqu'ils achètent des obligations du gouvernement qui rapportent du 19 p. 100?

M. Deans: Vous avez perdu tout sens de la réalité.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE DE RETARDER L'AUGMENTATION DE LA TAXE SUR LE PÉTROLE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Si nous avons des problèmes dans notre pays et que des entreprises ferment leurs portes les unes après les autres, c'est notamment parce que le gouvernement du Canada a offert ses obligations d'épargne du Canada à un taux d'intérêt bien supérieur aux bénéfices que bien des entreprises peuvent réaliser, dont celles du secteur minier, en retour de leurs investissements. Si le gouvernement refuse d'abandonner sa scandaleuse politique de taux d'intérêt élevés, l'inflation s'en trouvera encore aggravée par une hausse des taxes sur le pétrole et le gaz naturel qui ira chercher encore 1.8 milliard de dollars dans les goussets des consommateurs.

Ma question s'adresse au premier ministre. Si le gouverneur Bouey refuse de laisser le gouvernement abandonner sa politique de taux d'intérêt élevés, ce dernier, par l'intermédiaire du premier ministre, va-t-il au moins entrer en négociations avec les provinces productrices pour retarder d'au moins six mois l'imposition de cette hausse de taxes afin de donner un peu de répit aux consommateurs canadiens qui sont actuellement assaillis de toutes parts?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, dans son préambule le député se réfère à une expression qu'il devrait bannir de son vocabulaire. Au sujet de la politique de taux d'intérêt élevé du gouvernement, il devrait se souvenir que ces derniers sont la conséquence d'une situation que le gouvernement veut combattre, soit les taux d'inflation élevés, et il devrait se rallier aux efforts que fait le gouvernement en vue de se débarrasser des taux d'inflation élevés, ce qui permettrait justement de soulager les taux d'intérêt, de revenir à des taux beaucoup plus faibles, et d'améliorer beaucoup le climat, comme le demande le député.

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ÉTUDE DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Il doit savoir que le budget de novembre 1981 prévoyait l'abrogation des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui autorisent l'acquisition, dans un but d'exonération fiscale, de rentes d'étalement du revenu. Cette abrogation devait s'appliquer aux revenus de 1982 et non à ceux de 1981.

Comme les autres contribuables canadiens, M. Richard Griffith, l'un de mes électeurs, a rempli sa déclaration d'impôt de 1981 comme si sa rente d'étalement du revenu était régie par les dispositions du budget du 12 novembre 1981. Cependant sa cotisation n'a pas encore été établie, pas plus que celle des contribuables canadiens d'ailleurs qui n'ont pas reçu le remboursement auquel leur donnent droit les dispositions de ce budget. Revenu Canada les a informés que les remboursements ne seront pas effectués tant que n'auront pas été adoptées par la Chambre les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu qui concrétisent les changement proposés dans le budget.

Le ministre pourrait-il promettre à ces contribuables et à la Chambre qu'il va donner l'ordre à ses services de procéder à ces remboursements, auxquels les contribuables ont droit, comme si la loi à cet effet avait déjà été votée par la Chambre?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, nous avons donné le choix aux contribuables. Nous leur avons conseillé de remplir leur déclaration en conformité avec les dispositions budgétaires, mais nous leur avons dit qu'ils pouvaient calculer leur impôt en fonction de la loi actuelle ou de la loi future. J'ai lu comme le député l'article du *Sun*. Il s'agit d'un cas d'espèce. Il est exact que nous devons nous conformer, pour les remboursements, aux dispositions actuelles de la loi. Si les dispositions budgétaires viennent changer la situation, un remboursement supplémentaire sera alors effectué.

Cependant, je dois signaler que cela s'applique à un nombre infime de gens, et il semble que le contribuable dont parle le député se situe dans une fourchette d'imposition assez élevée, puisqu'il semble avoir droit à des milliers de dollars de remboursement, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, moi y compris.

Mlle MacDonald: Cet argent lui revient.

M. Rompkey: Il y a très peu de contribuables touchés pour 1981. Permettez-moi de vous donner quelques chiffres. Jusqu'ici nous avons reçu plus de 14.7 millions de déclarations, contre 14.4 millions l'an dernier. En 1982 nous avons effectué près de 10 millions de remboursements, contre 9,847,740 en 1981. Il n'y a pas de retards. Il n'y a pas de remboursements qui s'entassent; cependant nous les effectuons conformément aux dispositions de la loi actuelle.

ON DEMANDE DE FAIRE LES REMBOURSEMENTS

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, que l'homme en question soit à l'aise ne change rien à l'affaire. Cet argent lui appartient et devrait lui être remboursé. La déclaration du ministre va à l'encontre de ce que l'on a fait savoir à ce contribuable et ce qu'ont dit les fonctionnaires du ministère. Compte tenu de cette révélation, le ministre va-t-il ordonner à ses collaborateurs de rembourser à cet homme et à tous les autres contribuables qui tombent dans cette catégorie l'argent auquel ils ont droit en vertu des dispositions actuelles de la loi?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, je m'y suis engagé dans ma réponse précédente. Nous émettons des chèques de remboursement dans la mesure où la loi le permet. C'est ce que nous faisons maintenant et que nous continuerons de faire.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LES TRIBUNES D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES DE SICILE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes d'une délégation de parlementaires de la Sicile, dirigée par l'honorable Mario D'Acquisto, président de la Sicile, accompagné de l'honorable Salvatore Natoli, ministre provincial du Tourisme et du Transport, et de députés régionaux.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES ORGANISMES DE BÉNÉVOLES

LES PROPOSITIONS FISCALES

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, ma question s'adressait au ministre de la Justice en qualité de ministre d'État chargé du Développement social. Il était à la Chambre il y a un instant. En son absence, je poserai ma question au premier ministre.

Le 3 novembre de l'année dernière, j'ai demandé au secrétaire d'État si les propositions fiscales «donnant donnant» avancées par les organismes nationaux de bénévoles figureraient dans le budget. Il a répondu qu'il veillerait à ce qu'elles soient présentées au cabinet, que ce dernier ait l'occasion d'étudier attentivement certaines propositions et que la question soit traitée sans retard indû. Le budget de 12 novembre a négligé le secteur du bénévolat et ses trois millions de membres.

La semaine dernière, pendant la période des questions, le ministre des Finances a déclaré qu'aucune instance ne lui avait été présentée par le secrétaire d'État au sujet des propositions importantes avancées par les organismes nationaux de bénévoles sur les propositions fiscales «donnant donnant» et les tarifs postaux. Ma question . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je crois que vous exagérez réellement. Je rappelle aux députés qu'ils doivent poser leurs questions.

M. McLean: En bref, madame le Président, compte tenu du temps qui nous reste et des besoins du secteur du bénévolat, le ministre veillera-t-il à ce que ces propositions, qui sont connues depuis un certain temps, soient débattues avant la présentation du budget lundi soir?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, cette question a été soulevée au Cabinet à plusieurs reprises par moi-même et certains de mes collègues. Toutefois la question relève du ministre des Finances et, s'il y a une décision prise dans ce sens-là, elle sera annoncée dans le budget.

* * *

[*Traduction*]

LES MINES

L'ANNONCE DES MISES À PIED DANS LE NORD DE L'ONTARIO

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Mines). Vendredi, la mine Adams de Kirkland Lake va licencier 460 travailleurs pour cinq semaines; le 6 juillet, la mine Sherman de Temagami va mettre à pied des travailleurs pour 11 semaines, et il y aura également des mises à pied à la mine Griffith de Bruce Lake et à la mine Algoma de Wawa. Au total, 2,100 travailleurs miniers seront mis à pied dans le nord de l'Ontario. Le ministre sait fort bien que toute la production de minerai et de boulettes de fer de ces mines est destinée aux aciéries de l'Ontario et à l'industrie canadienne de la transformation qui ont été terrassées par le ridicule budget du 12 novembre, par l'écroulement d'Alsands et par le Programme énergétique national.

Le ministre peut-elle assurer à la Chambre qu'elle a recommandé des mesures précises pour prévenir que ces mises à pied imminentes dans le nord de l'Ontario ne deviennent des mises à pied permanentes dans le cadre du projet libéral pour flanquer la trousse aux Canadiens? Le budget qui sera présenté lundi prochain prévoit-il des mesures précises et immédiates?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, c'est avec le plus grand plaisir que je constate que le député a pu enfin localiser les mines et les minerais. Je lui fais tous mes compliments.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme Erola: Je tiens à informer le député que nous avons pu, grâce à l'article 38, employer un grand nombre de ces mineurs qui ont été mis à pied . . .

M. Lewis: Mis à pied?

Des voix: Oh, oh!

Mme Erola: . . . et je profite de l'occasion pour informer les députés, notamment ceux de la Colombie-Britannique et des autres régions affectées, de la possibilité de recours à l'article 38. Je suis désolée qu'il ne soit pas en vigueur dans plus de régions du pays pour la simple raison que certains députés n'ont pas fait leur travail.

* * *

• (1450)

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

[*Français*]

LA MOUSSE D'URÉE-FORMOL—LA RENCONTRE DU MINISTRE AVEC LES VICTIMES—L'ÉTAT DE LA SITUATION

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations. En fin de semaine dernière l'honorable ministre a rencontré la Fédération québécoise des victimes de la mousse isolante d'urée-formol. J'aimerais, premièrement, connaître le résultat de cette rencontre et, deuxièmement, dans les media tant électroniques qu'écrits, hier et aujourd'hui, on nous dit que 18 cas de cancer auraient été dépistés d'une manière non scientifique quand même dans la province ou même dans le reste du Canada relativement à la mousse isolante d'urée-formol. Et parmi ces 18 cas, 8 décès seraient survenus. Je voudrais savoir si l'honorable ministre est au courant de ces faits et si la situation est aussi catastrophique?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je confirme que j'ai rencontré au cours de la fin de semaine les 13 représentants des associations de propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol qui font partie du Conseil national consultatif créé pour m'aider et m'aviser sur le programme d'aide gouvernementale. Les représentants de ces associations ont formulé quatre recommandations majeures qui auraient pour effet d'amender en partie certains aspects de notre programme d'aide. Je les ai assurés que j'étudierais leurs recommandations dans les plus brefs délais et, à cet effet, j'ai confirmé au président de cette association que je voudrais revoir ce comité consultatif samedi matin prochain pour répondre aux suggestions qu'ils m'ont formulées au cours de la fin de semaine.

Quant à la deuxième question de l'honorable député au sujet d'articles concernant la possibilité que des personnes soient mortes à la suite d'effets causés par ce produit, je dois dire qu'on n'a pas établi scientifiquement de lien entre ce produit et le cancer chez les humains. Cette réponse m'est donnée à la suite de consultations avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada et le Centre national de recherches. Cependant, je peux informer la Chambre que mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, vient d'autoriser une subvention de plus de $200,000 au Dr Nantel de Québec pour poursuivre ses recherches dans ce domaine, et nous espérons obtenir des éléments non seulement pour informer la population mais également pour calmer les inquiétudes qui ne seraient pas fondées.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA RUMEUR CONCERNANT UN PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, je m'adresse au premier ministre. Peut-il confirmer ce qu'a entendu dire l'Alliance de la Fonction publique du Canada, soit que le gouvernement du Canada de concert avec les gouvernements américain et britannique se seraient entendus pour instituer un programme quinquennal d'austérité dans la Fonction publique. En vertu de ce programme, le gouvernement bloquerait les traitements pendant la première et la deuxième année de son application, ce qui restreindrait sérieusement les négociations collectives et provoquerait des compressions massives de personnel et de services au public?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'avoue que je n'en ai pas entendu parler, madame le Président. C'est probablement faux.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE D'AUGMENTATION DES PRESTATIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, le premier ministre nous a révélé aujourd'hui un aspect de la moralité des libéraux que beaucoup d'entre nous soupçonnaient déjà. Pour eux, ce qui est légal est aussi moral, et on ne saurait faire de distinction entre ce qui est bien sur le plan moral et ce qu'on peut se permettre de faire impunément. Il n'est donc pas étonnant que notre société s'en aille à vau-l'eau. Au moment même où le gouvernement lance des ballons d'essai au sujet de la règlementation ou de la modération des revenus, les Canadiens âgés de plus de 65 ans et les autres qui sont peut-être plus jeunes mais qui touchent des prestations d'invalidité, soit 10 p. 100 de la population, voient leurs revenus diminuer comme une peau de chagrin depuis trop longtemps.

Le premier ministre voudrait-il assurer aux retraités qu'il va prendre des mesures à leur égard, que le budget prévoira d'augmenter sans plus tarder le supplément de revenu garanti et les pensions d'invalidité du Régime de pensions du Canada, et que la Chambre des communes sera bientôt saisie d'une réforme globale des régimes de pensions tant dans le secteur privé que dans le public? Ou bien le premier ministre estime-t-il que la pauvreté . . .

M. Cousineau: Asseyez-vous.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Blaikie: . . . de tant de personnes âgées est légale . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Blaikie: . . . de sorte qu'il n'y a rien de mal à cela?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je remercie le représentant pour son petit sermon sur la moralité, madame le Président, mais il m'aurait certainement mieux aidé à comprendre sa conception de la moralité s'il était venu à la rescousse de son collègue de devant pour répondre à la question que je lui ai posée.

M. Deans: Je me ferai un plaisir d'y répondre, après la période des questions.

M. Trudeau: Si c'est le cas . . . eh bien, madame le Président, je vois qu'ils en discutent entre eux. Restons-en là.

Des voix: Bravo!

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

DEMANDE DE CRÉDITS ADDITIONNELS

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, j'aurais voulu poser ma question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie ou au ministre des Finances, qui sont tous coupables de n'avoir prévu dans le dernier budget aucuns crédits de recherche qui permettraient de créer des emplois et de donner un nouvel essor à l'industrie, mais ils sont absents l'un et l'autre. Dans ce cas, je voudrais que le premier ministre me dise s'il pense que le nouveau budget va affecter des crédits à la recherche et au développement dans l'industrie, en vue de créer des emplois justifiés, au lieu de dépenser simplement de l'argent au prix de l'augmentation de notre déficit. C'est là la différence essentielle entre la politique des conservateurs et celle des libéraux? Le budget prévoit-il la création d'emplois par le biais du financement de la recherche et du développement industriels?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le député devrait réviser les crédits alloués aux divers conseils de recherche, et il verra que le gouvernement fait de nombreux efforts afin d'aider la recherche et le développement au pays. Et j'aimerais également lui rappeler que probablement il n'a pas su sensibiliser suffisamment ses collègues puisque le groupe parlementaire auquel il appartient a voté contre les crédits sur la recherche en sciences médicales au début de cette semaine, lundi soir, lorsqu'on votait les crédits, ce qui m'a grandement étonné.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Encore une réponse évasive, madame le Président. Le premier ministre peut-il au moins garantir à la Chambre que le budget ne va pas freiner les efforts légitimes en matière de recherche et de création d'emplois, car bon nombre des principes contenus dans le dernier budget vont, en fait, à l'encontre des intérêts de notre industrie. Le premier ministre peut-il nous assurer que sa politique ne va pas nuire aux investissements et à la création d'emplois, ou que son financement ne va pas grever davantage notre déficit?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, comme je l'ai mentionné tantôt, l'engagement du gouvernement envers la recherche et le développement est bien connu. J'ajouterai que le gouvernement n'a pas l'intention de changer de politique là-dessus, et je m'en voudrais d'oublier d'inviter le député à sensibiliser ses collègues afin qu'ils approuvent toute nouvelle initiative du gouvernement dans ce domaine.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES INSTANCES DU SECTEUR DU CRÉDIT-BAIL

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Il se souviendra que, le 18 juin, mon collègue le député de Haldimand-Norfolk a soulevé la question des changements apportés récemment au budget à propos de la déduction pour amortissement pour les automobiles louées à tant par jour par opposition aux voitures louées à bail. Le ministre des Finances a alors déclaré que mon collègue se trompait manifestement et qu'il n'y avait aucun problème.

Étant donné que j'ai maintenant reçu exactement les mêmes instances de l'industrie, le ministre dira-t-il à la Chambre si le ministère des Finances a reçu et étudié les instances de l'industrie, surtout le secteur du crédit-bail, et s'il prend des mesures pour réparer l'injustice que crée ce déséquilibre?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le ministère a reçu des représentations de la part de ceux qui font de la location automobile à moyen et plus long terme, ils ont fait l'examen de la question et cependant je ne sais pas quelles sont les recommandations finales qu'ils ont pu faire au ministre des Finances.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER SUITE AUX INSTANCES PRÉSENTÉES

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Maintenant que la question a été soulevée deux fois dans l'espace de quelques jours, le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'il parlera lui-même au ministre des Finances pour s'assurer qu'on fera quelque chose, et rapidement, pour apaiser les craintes des entreprises de location-vente?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je peux assurer le député que le ministre des Finances a donné beaucoup d'attention à l'examen des instances qui ont été faites par l'association des distributeurs de voitures relativement à l'amortissement du coût de capital sur la location de voitures à moyen et long terme. Cependant avant de signaler ou de rejeter les prétentions qui sont contenues dans le mémoire, le député sera d'accord avec moi pour admettre qu'il faut analyser les fondements de ces instances et voir si elles sont justifiées, et j'imagine qu'à la suite de cette analyse le ministre des Finances rendra sa décision et qu'il la fera connaître au député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION AU LIBAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Watson (Châteauguay): Madame le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre au sujet de la situation au Liban. Selon la Croix-Rouge, l'invasion du Liban par Israël aurait fait jusqu'ici plus de 10,000 morts, la plupart d'entre eux des civils innocents.

[*Traduction*]

Selon les autorités libanaises, le chiffre des morts atteindrait peut-être 20,000.

[*Français*]

Étant donné que le général irlandais Callaghan, qui commande la Force de maintien de la paix des Nations Unies au Liban, a révélé que le cessez-le-feu en vigueur depuis le 24 juillet 1981 avait été respecté par l'OLP, et que le premier ministre britannique M^me^ Thatcher a indiqué que l'OLP n'avait pas participé au récent attentat contre l'ambassadeur israélien en Grande-Bretagne, il s'agirait en l'occurrence d'une agression flagrante et injustifiée de la part d'Israël, le gouvernement du Canada songe-t-il à prendre des mesures concrètes, sanctions commerciales et une certaine reconnaissance officielle du peuple palestinien, afin d'exercer des pressions sur Israël pour l'inciter à respecter les principes fondamentaux du droit international?

[*Traduction*]

Le premier ministre est-il disposé maintenant à faire savoir à Israël que le Canada imposera des sanctions si le massacre injustifié de civils à Beyrouth continue?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si je ne m'abuse, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà répondu à cette question. Le gouvernement du Canada ne songe pas à imposer des sanctions pour le moment. Je pense que nous suivons d'assez près la position qu'ont adoptée les Nations Unies, qui n'ont pas demandé qu'on impose des sanctions, et qui est reflétée dans une résolution appuyée à l'unanimité par la Chambre. Le 8 juin, pendant mon absence, une motion présentée par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a été adoptée. Cette motion demandait notamment:

> Que la Chambre appuie la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies demandant le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces militaires israéliennes du Liban . . .

C'est la position appuyée par toute la Chambre. J'imagine que la Chambre appuierait encore cette motion aujourd'hui, mais nous n'envisageons pas d'imposer des sanctions.

PÉTITIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le mardi 22 juin 1982 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire quels travaux sont prévus pour la semaine prochaine et après.

M. Pinard: Madame le Président, après consultations, nous nous sommes mis d'accord sur l'ordre du jour de lundi après-midi. Nous avons décidé d'étudier le bill sur la liberté d'accès à l'information. Nous sommes convenus d'en terminer l'étude à l'étape du rapport et de la troisième lecture avant 5 h 45 lundi après-midi. Par conséquent, je demande le consentement unanime de la Chambre sur la motion suivante:

Que, au plus tard à 17 h 45, le lundi 28 juin 1982, Madame le Président interrompe toute délibération et mette aux voix, sur-le-champ et successivement, sans plus ample débat ni amendement, toutes les motions nécessaires afin de disposer de l'étape du rapport et de l'étape de la troisième lecture du bill C-43, loi édictant la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la loi sur la preuve au Canada et la loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à adopter à l'unanimité la motion que vient de lire le président du Conseil privé?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, pour ce qui est d'aujourd'hui, les travaux de la Chambre sont connus. La semaine prochaine, lundi, nous allons compléter l'étude à l'étape du rapport et de la troisième lecture, comme je viens de l'indiquer, du projet de loi sur l'accès à l'information, et à 5 h 45 les débats devront être interrompus pour mettre toutes les questions aux voix. Lundi soir, ce sera le discours sur le budget, et mardi et mercredi de la semaine prochaine seront les deux premiers jours consacrés au débat sur le budget.

Pour ce qui est des travaux pour le reste de la semaine, étant donné que le 1er juillet c'est la Fête du Canada pour la majorité des députés, nous ne siégerons pas avant le lundi de la semaine suivante.

[*Traduction*]

M. Lewis: Madame le Président, il y a eu un changement depuis que j'ai parlé au leader du gouvernement à la Chambre. Je voudrais lui demander d'intervenir auprès du ministre des Finances au sujet de la séance à huis clos qui réunit habituellement les porte-parole de l'opposition et les médias à l'occasion de la présentation du budget, en liaison avec l'exposé budgétaire de lundi soir. Il comprendra sûrement que les porte-parole de l'opposition ont besoin d'un peu de temps pour étudier le document présenté lundi soir, afin de faire du bon travail, d'être bien informés et de pouvoir poser des questions aux fonctionnaires du ministère des Finances. Nous avons essayé de rejoindre le ministre des Finances, en vain. Je voudrais donc que le leader du gouvernement à la Chambre use de ses bons offices pour s'assurer que la réunion à huis clos normalement prévue pour l'opposition et les médias aura bien lieu.

M. Pinard: Madame le Président, si l'on peut trouver une façon nous permettant d'obtenir le discours du budget avant les critiques, je pourrai alors transmettre cette requête au ministre des Finances. Il n'y a aucun règlement qui le force à agir d'une quelconque manière dans ce domaine. La requête du député est consignée au procès-verbal, et je vais tâcher de faire en sorte que le ministre des Finances lise le hansard.

M. Deans: A ce propos, madame le Président, je suis d'accord avec le leader suppléant de l'opposition officielle pour dire que cette réunion à huis clos s'impose. Je crois qu'il est capital que les députés chargés de s'occuper des questions budgétaires soient mis au courant des dispositions figurant dans le budget.

Je voudrais également poser deux questions. La première concerne la loi sur les prêts aux petites entreprises. J'ai appris que cette loi devra être prorogée avant la fin de juin pour que les banques puissent prêter l'argent nécessaire et recevoir les garanties voulues, afin que les petites entreprises puissent continuer à fonctionner. Est-ce que le leader du gouvernement pourrait refléchir cette après-midi à la date à laquelle nous pourrons, d'ici mercredi prochain, nous occuper de cette importante question?

Mon autre question concerne la séance de mercredi prochain. Le leader parlementaire a-t-il songé à la possibilité de siéger à des heures différentes mercredi prochain sans pour autant écourter la durée de la séance? Par exemple, nous pourrions siéger de 10 heures à 2 heures de l'après-midi, ou de 9 heures à 1 heure ou encore de 11 heures à 3 heures—quelle que soit la combinaison—ce qui permettrait aux députés des régions éloignées, par exemple ceux de la Colombie-Britannique et d'ailleurs, de se rendre dans leurs circonscriptions pour participer aux festivités du 1er juillet et rehausser ainsi la présence fédérale.

M. Crosby: Dites-nous quelle importance vous attachez à la fête du Canada?

M. Pinard: En ce qui concerne la dernière requête du député, j'ai entendu le député de Halifax-Ouest dire que la fête du Canada pourrait l'intéresser. Je m'étonne que tous les conservateurs puissent penser la même chose.

Des voix: Oh, oh!

M. Pinard: Je ne plaisante pas en disant que la fête du Canada est très importante. Les conservateurs peuvent être certains que nous ne plaisantons pas. Je leur proposerais ceci: si les députés sont prêts à adopter le bill sur la fête du Canada avant 6 heures ce soir, je veux bien l'inscrire comme premier article à l'ordre du jour.

Des voix: Bravo!

M. Pinard: Je suis certain que les conservateurs ne sont pas d'accord.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Passons à d'autres problèmes d'abord.

• (1510)

M. Pinard: Le député demande si nous ne pourrions pas siéger plus tôt que d'habitude mercredi prochain pour laisser aux députés qui tiennent à célébrer la fête du Canada plus de temps pour se déplacer.

Des voix: La fête du Dominion!

M. Pinard: Je fais remarquer au député que la suggestion vient de nous. Je sais qu'il l'approuve, mais le parti conservateur s'y oppose. Dans ces conditions, nous siégerons aux mêmes heures que d'habitude. Je veux bien y repenser et refaire la proposition que nous siégions de 9 heures à 1 heure, ou de 10 à 2, ou de 11 à 3, mecredi prochain, pour que le vote ait lieu avant 6 heures et que les députés puissent aller célébrer la fête du Canada, et d'autres la fête du Dominion.

Quant à la deuxième requête concernant la loi sur les prêts aux petites entreprises, la question a été soumise à l'opposition il y a quelque semaines. Nous avons eu des négociations à ce sujet. Maintenant que nous savons qu'il y aura un exposé budgétaire, j'imagine que l'on consentira plus facilement à faire franchir toutes les étapes au bill, sans débat. Je suis tout disposé à entendre toutes les bonnes suggestions qui permettraient de l'étudier à un moment ou l'autre d'ici mercredi prochain.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos de la même question que le député de Simcoe-Nord, c'est-à-dire à propos du huis clos. En tant que protectrice des droits des députés, je voudrais que madame le Président nous assure que l'exposé budgétaire sera présenté d'abord à la Chambre, pour que tous les députés aient les mêmes droits et privilèges et que les Canadiens puissent suivre l'exposé budgétaire du ministre et non l'interprétation d'un commentateur de Radio-Canada ou d'une autre société ni celle d'un expert de l'opposition, avant même la présentation de l'exposé.

Si l'opposition et les journalistes ne sont pas suffisamment intelligents pour suivre l'exposé budgétaire du ministre, c'est leur problème et pas celui des autres députés. Je tiens à être certain que les droits de tous les députés seront protégés et qu'ils seront les premiers à entendre l'exposé budgétaire.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Madame le Président, encore à propos des travaux de la Chambre, je voudrais signaler que la dernière proposition au sujet du 1er juillet est beaucoup plus précise que celle que le leader du gouvernement à la Chambre a faite mardi à 2 heures du matin lorsqu'il n'y avait aucun représentant de l'opposition officielle à la Chambre.

Des voix: Pourquoi?

M. Lewis: Elle est beaucoup plus franche.

Pour revenir à l'intervention du député d'en face au sujet de la soirée du budget, l'opposition, c'est-à-dire les membres de notre parti comme les députés néo-démocrates, ne pourra absolument pas se renseigner convenablement si elle n'a pas le temps nécessaire pour examiner les documents et interroger les collaborateurs du ministre. C'est la seule façon de procéder qui soit appropriée et équitable. Cela nuirait à la bonne marche des délibérations lundi soir si on agissait autrement. Nous serions alors trop exposés devant les porte-parole de l'opposition et les médias.

Mme le Président: Les députés ont présenté leurs arguments au sujet du huis clos. Ils se rendent compte, j'en suis certaine, que cela n'a rien à voir avec le Règlement. Ces arrangements sont faits entre les ministères et les députés de l'opposition. L'Orateur n'a pas autorité pour donner suite à une chose de ce genre.

M. Deans: Madame le Président, au sujet du huis clos, je suis vraiment désolé que les ministériels adoptent cette attitude très négative. Je veux demander . . .

M. Gauthier: Je commence à en avoir par-dessus la tête.

M. Deans: Et moi de vous, parfois, mais je ne vous empêche pas de venir à la Chambre.

M. Cousineau: Adressez-vous à la présidence.

M. Deans: Et je ne suis pas le seul à en avoir assez des libéraux si j'en crois le sondage Gallup.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Peut-être pourrais-je poser deux questions au leader parlementaire du gouvernement au sujet de la possibilité d'avoir une réunion à huis clos. D'abord, est-il vrai que le caucus libéral ait voté contre? Ensuite, nous proposerait-il une réunion aujourd'hui à laquelle nous pourrions étudier la possibilité d'admettre les députés de l'opposition et les représentants de la presse à cette réunion à huis clos?

M. Pinard: Madame le Président, en réponse à la première question je dirai ceci au député: il sait que ce qui se passe au caucus doit y rester. Ce n'est certes pas moi qui rendrai ces discussions publiques. J'ignore si le sujet y a été abordé. S'il l'a été, alors je ne puis en parler. Sinon, il est alors plus facile pour moi de ne rien dire.

A la seconde question je répondrai que dans le passé, les réunions à huis clos réunissaient le ministre des Finances, ses hauts fonctionnaires et ses critiques sans inclure les leaders parlementaires. Pour ma part, j'ai mes préférences. Je n'aurais pas d'objection à une réunion à huis clos à 10 heures lundi, mais si elle devait avoir lieu plus tôt que cela, alors je préférerais d'abord consulter le ministre des Finances.

* * *

LE BUDGET

ORDRE DU JOUR POUR LA PRÉSENTATION DU BUDGET

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je demande, en vertu de l'article 60(2) du Règlement, qu'un ordre du jour soit établi pour permettre l'étude de la motion suivante, si elle agrée toujours aux députés de l'opposition: «Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement», laquelle sera proposée par le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) à 8 heures, le lundi 28 juin 1982.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 16E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le seizième rapport du Comité permanent des comptes publics.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition comportant 1,312 signatures de citoyens de la région de Dauphin en faveur du maintien du tarif du Corbeau. Les pétitionnaires représentent de nombreuses petites villes comme, Roblin, Shortdale, San Clara, Inglis, Boggy Creek, Dauphin, Sifton, Ochre River, Makinak, Minitonas, Fork River, Winnipegosis, Ethelbert, Alonsa, McCreary, Kewood, Kinosota, Swan River, Ste-Rose, Laurier, Amaranth, Oak Brae, Bowsman, Gilbert Plains, Grandview, Meadow Portage, Valley River, Cowan, Dropmore, Benito, Rorketon, Glenella, Durban, Birch River, Ashville, Renwer, Russell, Norgate, Pine River, Waldersee, Plumas, Neepawa, Le Pas, Rossburn et Angusville.

Ces gens estiment que le tarif du Corbeau, qui est l'un des premiers stimulants accordés aux colonisateurs est un atout important pour l'Ouest du Canada. Ils craignent que l'augmentation du tarif, n'entraîne une réduction des revenus agricoles, l'abandon graduel des localités situées aux abords des voies secondaires et l'accroissement des coûts de transport routier et de camionnage. En outre, ils prient instamment le ministre des Transports (M. Pepin) de prendre en considération le fait que trois commissions royales d'enquête ont recommandé le maintien du tarif du Corbeau.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 1,219 Canadiens des provinces de Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui prient le gouvernement fédéral de ne pas apporter les changements proposés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et de garder ce tarif céréalier statutaire pour les cultivateurs. Au nombre des signataires figurent en outre les dirigeants de la Hutterite Bretheren of Végréville, en Alberta, des producteurs et utilisateurs de céréales de l'est du Canada et de la Colombie-Britannique, qui achètent les céréales de l'Ouest parce que, grâce au tarif statutaire, ils économisent $20 la tonne.

M. Vic Althouse (Humbolt-Lake Centre): Madame le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de 3,106 Canadiens des provinces de la Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Ontario. Les pétitionnaires n'ont pas été consultés par le comité Gilson et tiennent à faire savoir à la Chambre des communes et au Parlement canadien qu'ils sont en faveur du maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour les agriculteurs.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je suis ravi de présenter cet après-midi une pétition signée par quelque 3,000 citoyens du nord-ouest de la Saskatchewan qui sont inquiets au sujet du très important tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Les pétitionnaires considèrent que ce tarif est un avantage important pour l'Ouest et qu'en le modifiant, on réduirait les revenus agricoles, contribuerait à isoler les localités situées le long du réseau secondaire et augmenterait les frais de transport routier. Ils soulignent le fait que trois commissions royales d'enquête ont recommandé le maintien du tarif en question. Ils prient donc le Parlement de le maintenir à jamais comme le prévoit la loi actuelle et demandent au premier ministre, au ministre des Transports et à tous les députés à la Chambre de répondre à l'appel de cette très pertinente pétition.

• (1520)

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, je m'empresse de présenter une pétition qui révèle, avant la publication du rapport Gilson sur le tarif pour le transport des céréales, que la population de l'ouest du Canada veut conserver le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je présente ces pétitions signées par 3,373 Canadiens qui veulent que ce tarif soit maintenu. Ils sont originaires de toutes les provinces canadiennes. Les pétitionnaires représentent l'opinion populaire dans l'ouest et dans toutes les régions du Canada, dont le ministre des Transports (M. Pepin) et M. Gilson n'ont guère fait de cas. Ces Canadiens sont vivement préoccupés de la situation des céréaliers, des petites localités des Prairies et de la production céréalière, secteur qui contribue pourtant au bien-être économique du Canada.

Ces Canadiens déclarent dans leur pétition que trois commissions royales d'enquête ont examiné le tarif pour le transport des céréales au Canada et qu'elles ont toutes recommandé le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous nous rendons à leurs vœux en demandant au ministre des Transports de tenir compte de l'opinion que les pétitionnaires ont exprimée au sujet du tarif. Ils seraient prêts à le défier d'effectuer un plébiscite . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je rappelle aux députés qu'ils doivent simplement dire quelle est la nature de la pétition. Ils ne doivent pas en donner une lecture complète.

M. Hovdebo: Madame le Président, la démocratie repose sur le consentement des gouvernés. Je défie le ministre de prouver que l'on tient compte de l'assentiment de ceux qui subiront les conséquences de ces changements.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)) demande à présenter le bill C-122, intitulé: «Loi nº 3 modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

ADOPTION DU 9E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, j'aimerais proposer que le 9e rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le lundi 23 novembre, soit adopté.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ADOPTION DU 12E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, j'aimerais proposer que le 12e rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le jeudi 17 décembre 1981, soit adopté.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2759, 4167 et 4272.

[*Texte*]

M. DON MARRIOTT

Question nº 2759—**M. Cossitt:**

1. M. Don Marriott est-il directeur des restaurants et des banquets du Centre national des arts et, le cas échéant, combien a-t-il dépensé en aliments et boissons payés par les contribuables pour recevoir des personnes sur place ou ailleurs?

2. Ce montant a-t-il été facturé à la rubrique promotion?

3. *a*) M. Marriott a-t-il déjà reçu des membres de sa famille et des amis personnels aux frais de l'État et, le cas échéant et dans chaque cas, quand et à quel prix, *b*) combien toutes ces activités ont-elles coûté?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Le Centre national des Arts me transmet les renseignements suivants:

1. M. Marriott est directeur des restaurants et des banquets du Centre national des arts. Dans le cadre de ses responsabilités de direction et de promotion du service des restaurants et des banquets du Centre national des arts, M. Marriott se charge de la représentation pour le compte du Centre; le montant total dépensé sur place et ailleurs depuis les 27 mois qu'il occupe son poste (1er avril 1979 au 30 juin 1981) est de $19,856.88 selon les prix affichés. Cependant, la dépense réelle pour la Corporation du Centre national des arts après déduction des frais fixes et marges bénéficiaires des frais «sur place» est de $9,406.88. Dans le cas des frais «sur place», il n'y a aucune opération de caisse.

2. Les dépenses facturées à titre de «frais de représentation» visent à la promotion du service des restaurants et des banquets du Centre national des arts.

3. *a*) Durant 7 mois, entre le 1er avril et le 31 octobre 1979, période durant laquelle M. Marriott a débuté dans ses fonctions au Centre pendant que sa famille continuait à vivre à Stratford, en Ontario, il est arrivé à trois reprises que sa femme ou un de ses deux enfants prennent des repas dont les coûts étaient assumés par le Centre; le Centre a pour habitude de rembourser—dans les limites d'un montant raisonnable—les dépenses des membres de la famille d'un employé à la recherche d'un logement dans la région de la capitale nationale à chaque fois que cet employé a été recruté à l'extérieur de la région.

Depuis 20 mois, entre le 1er novembre 1979 et le 30 juin 1981, la femme et les deux enfants de M. Marriott ont pris, à six reprises, des repas défrayés par le Centre alors que ce dernier effectuait des heures supplémentaires en soirée et devait s'absenter de chez lui pour des périodes prolongées.

Durant la période de 27 mois compris entre le 1er avril 1979 et le 30 juin 1981, M. Marriott a invité deux fois à manger un de ses anciens amis et offert des boissons à d'autres personnes en vue de promouvoir le service des restaurants et des banquets. On n'a pu établir avec exactitude les dates et les coûts de ces occasions.

En dehors des faits mentionnés ci-dessus, et autant qu'il s'en souvienne, M. Marriott n'a invité ni sa famille ni des amis aux frais du Centre.

b) Le montant total des frais de repas et de représentation assumés par le Centre s'élève à $139.

LES DIPLOMATES DÉCLARÉS *PERSONAE NON GRATAE*

Question nº 4167—**M. MacKay:**

1. Depuis la Seconde guerre mondiale, combien de diplomates étrangers ont été déclarés *personae non gratae*, tel que mentionné aux pages 8 du volume 1 d'octobre 1979 et 66 du volume 2-1 d'août 1981 du rapport McDonald et, dans chaque cas, *a*) quelles missions diplomatiques étrangères étaient impliquées, *b*) quels étaient le nom des diplomates étrangers et la date à laquelle on leur a ordonné de quitter le pays, *c*) quelle annonce, s'il en est, en a été faite au public canadien?

2. Depuis la Seconde guerre mondiale, à combien de diplomates étrangers a-t-on ordonné «moins officiellement», sans les déclarer *personae non gratae*, de quitter le Canada à cause de leurs activités de renseignements interdites, dont il est question aux pages susmentionnées et, dans chaque cas, *a*) quelles missions diplomatiques étrangères étaient impliquées, *b*) quels étaient le nom des diplomates étrangers et la date à laquelle on leur a ordonné de quitter le pays, *c*) quelle annonce, s'il en est, en a été faite au public canadien?

3. Dans chaque cas des parties 1 et 2, les puissances étrangères visées ont-elles pris des mesures de représailles et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Selon les dossiers du ministère des Affaires extérieures, 37 fonctionnaires étrangers ont été déclarés *personae non gratae* depuis la Seconde guerre mondiale en raison d'activités interdites au Canada. Cependant, tous n'avaient pas le rang diplomatique puisqu'on y retrouve notamment des représentants commerciaux, des journalistes et des membres du personnel de soutien des ambassades concernées.

a) Les missions diplomatiques étrangères suivantes étaient impliquées: Cuba, Hongrie, Irak, Pologne, République populaire de Chine, République socialiste du Vietnam, Tchécoslovaquie, URSS, Yougoslavie. *b*) et *c*) Les noms de 27 des 37 étrangers déclarés *personae non gratae* ont été rendus publics. Il s'agit des personnes suivantes:

	Nom	Titre	Pays	Date	Annonce faite au public
1.	G.F. Popov	2e secrétaire	URSS	12 juillet 1956	Communiqué de presse
2.	A. Loginov	Attaché milit. adjoint	URSS	7 déc. 1961	Communiqué de presse
3.	V.V. Tarasov	Correspondant, Isvestia	URSS	28 avril 1964	Déclaration à la Chambre des communes
4.	A.E. Bychkov	Membre du personnel de l'ambassade	URSS	4 mai 1965	Communiqué de presse
5.	V.N. Polushkin	Membre du personnel de l'ambassade	URSS	4 mai 1965	Communiqué de presse
6.	V. Didenko	Attaché de l'air adjoint	URSS	24 mai 1968	Communiqué de presse
7.	J. Hegedus	1er secrétaire	Hongrie	7 jan. 1970	Communiqué de presse
8.	V. Veber	2e secrétaire	URSS	Juillet 1977	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
9.	A.V. Krysin	Économiste Bureau commercial	URSS	Décembre 1977	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
10.	O. Retsov	Attaché	URSS	9 fév. 1978	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
11.	V. Retsov	Membre du personnel à l'ambassade	URSS	9 fév. 1978	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
12.	I. Vartanyan	1er secrétaire	URSS	9 fév. 1978	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
13.	V. Suvorov	2e secrétaire	URSS	9 fév. 1978	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
14.	V. Borishpolets	Attaché	URSS	9 fév. 1978	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
15.	G. Ivaskenvich	3e secrétaire	URSS	9 fév. 1978	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
16.	Y. Koblov	Membre du personnel de l'ambassade	URSS	9 fév. 1978	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
17.	P.R. Lillenurm	2e secrétaire	URSS	9 fév. 1978	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
18.	A. Mikhalin	Représentant commercial	URSS	9 fév. 1978	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
19.	N. Talanov	Conseiller	URSS	9 fév. 1978	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
20.	V. Oshkaderov	Traducteur, OACI	URSS	9 fév. 1978	Communiqué de presse et déclaration à la Chambre des communes
21.	Al Niaimi Abdul Latif	2e secrétaire	Irak	25 mai 1978	Communiqué de presse
22.	Ho Xuan Dich	2e secrétaire	Rép. socialiste du Vietnam	29 mai 1979	Communiqué de presse
23.	M. Tomic	Vice-consul	Yougoslavie	4 mai 1979	Communiqué de presse
24.	I.A. Bardeev	Attaché militaire	URSS	21 janv. 1980	Communiqué de presse
25.	G.I. Aleksanjan	Attaché militaire adjoint	URSS	21 janv. 1980	Communiqué de presse
26.	V.I. Sokolov	Membre du personnel de l'ambassade	URSS	21 janv. 1980	Communiqué de presse
27.	M.N. Abramov	Représentant commercial	URSS	31 mars 1982	Communiqué de presse

Les autres dix personnes ont été déclarées *personae non gratae* sans qu'il y ait d'annonce publique. Après avoir réexaminé ces dix cas, le gouvernement reste d'avis qu'il n'y a pas lieu d'en divulguer les détails.

2. Selon les dossiers du ministère des Affaires extérieures, trente et un fonctionnaires étrangers ont été priés «moins officiellement» de quitter le Canada, sans être déclarés *personae non gratae*.

a) Les missions diplomatiques étrangères suivantes étaient impliquées: Cuba, Hongrie, Pologne, République populaire de Chine, URSS. *b*) et *c*) Les noms de 17 de ces 31 personnes ont été rendus publics. Il s'agit des personnes suivantes:

	Nom	Titre	Pays	Date	Annonce faite au public
1.	Col. N. Zabotin	Attaché militaire	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
2.	Lt. Col. P.S. Motinov	Attaché militaire adjoint	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
3.	Lt. Col. V.M. Rogov	Attaché militaire adjoint	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
4.	Sergei Koudriavtzev	1er secrétaire	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
5.	Zheveinov	Correspondant, Tass	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
6.	Maj. A. Romanov	Secrétaire de l'attaché militaire	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
7.	Lt. P. Angelov	Membre du personnel, Bureau des attachés militaires	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royal et déclaration à la Chambre des communes
8.	Capt. A. Galkin	Garde	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
9.	Lt. V. Gouseev	Garde	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
10.	Capt. G. Gourshkov	Chauffeur	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
11.	Lt. A. Koulakoff	Commis	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
12.	Ivan Krotov	Conseiller (Affaires commerciales)	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
13.	Vitali G. Pavlov	1er secrétaire	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
14.	Maj. B.P. Sokolov	Membre du personnel (Affaires commerciales)	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
15.	Mme Sokolov	Épouse du Maj. Sokolov	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
16.	A.M. Farafantov	Membre du personnel de l'ambassade	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes
17.	Lt. J.G. Levin(e)	Membre du personnel de l'ambassade	URSS	12 juillet 1946	Rapport de la Commission royale et déclaration à la Chambre des communes

Au moment des 14 autres expulsions «moins officielles», le gouvernement a décidé qu'il ne serait pas dans l'intérêt national de les entourer de publicité. Après avoir réexaminé ces cas, le gouvernement reste d'avis qu'il n'y a pas lieu d'en divulguer les détails.

3. Six des expulsions ont donné lieu à des mesures de représailles entraînant l'expulsion d'un membre du personnel canadien de notre ambassade dans le pays concerné.

INDUSTRIE ET COMMERCE—LE DIRECTORAT DE L'INFORMATION PUBLIQUE

Question nº 4272—**M. MacKay:**

1. Le Directorat de l'information publique du ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il acheté des biens et services de la Robert Warren Productions au cours des années financières *a*) 1979-1980, *b*) 1980-1981 et, le cas échéant, quels en étaient les contrats d'achat et de service, y compris les montants en cause?

2. Cette société a-t-elle par la suite adopté la nouvelle raison sociale Calibre Communications Ltd.?

3. Le Directorat a-t-il acheté des biens et services de la Calibre Communications Ltd. au cours des années financières *a*) 1980-1981, *b*) 1981-1982 et, le cas échéant, quels en étaient les contrats d'achat et de service, y compris les montants en cause?

4. M. James York, la personne mentionnée dans une vérification interne de juillet 1980 qui faisait état d'une «apparence de conflit d'intérêt», était-il un agent d'information à l'emploi du Directorat et, le cas échéant, cette allégation se fondait-elle sur le fait qu'il est le frère d'un membre du conseil d'administration des deux sociétés, M. Robert Warren York?

5. Le sous-chef du ministère a-t-il autorisé de poursuivre le commerce avec les deux sociétés et, le cas échéant, quand?

6. Un parent du directeur, M. Doug Fyfe, a-t-il travaillé pour l'une ou l'autre société pendant les périodes mentionnées aux parties 1 et 3?

7. L'observation suivante a-t-elle été faite dans un projet de rapport d'une vérification interne du Directorat: «L'inventaire des actifs audio-visuels du DIP a été vérifié à partir d'une liste d'inventaire fournie par la Direction des services professionels et administratifs (SPA). Sur les 134 articles énumérés sur la liste, 24 n'ont pu être trouvés. Vingt-huit autres articles qui ne figuraient pas sur la liste d'inventaire l'ont été par ailleurs. Les articles qui manquaient comprenaient de nombreuses pièces d'équipement intéressantes, notamment des appareils de photographie, des projecteurs, des magnétophones et des enregistreurs à cassettes vidéo. Les 28 articles qui ne figuraient pas sur la liste n'ont pas été inscrits par le personnel de la direction SPA pendant leur inventaire (début de 1980) dans le cadre de la réalisation de l'inventaire des immobilisations. En outre, aucun des articles achetés depuis octobre 1979 n'a été ajouté à la liste d'inventaire. Les articles sont emmagasinés à tout hasard, dans des pièces parfois fermées à clé, parfois pas, sur des étagères, sur le plancher, etc. L'équipement audio-visuel est prêté aux employés du DIP et du Ministère et à des entrepreneurs du secteur privé. La formule de prêt est parfois incomplète: les numéros de série manquent, la date à laquelle l'équipement doit être remis est rarement indiquée, la signature de l'emprunteur manque souvent. Le suivi des prêts n'est pas systématique et il n'existe aucune preuve écrite de l'existence d'une telle pratique»?

8. Le projet de rapport a-t-il été présenté au directeur, M. Doug Fyfe, le ou vers le 29 juillet 1980 et, le cas échéant, *a*) y a-t-il eu enquête criminelle, *b*) a-t-on recouvré certains des articles mentionnés dans le rapport?

9. *a*) Quelles sociétés ont pu emprunter les pièces mentionnées dans le rapport, *b*) les pièces empruntées ont-elles toutes été remises au Directorat, *c*) qui a autorisé les prêts?

10. Quel poste occupent maintenant M. Doug Fyfe et M. James York et leur dernier poste représente-t-il une promotion depuis la présentation initiale du rapport de vérification interne?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Oui.

a) 1979-1980

Recherche pour le film sur le marché chinois	
Orientation pour l'I et C	$ 6,150
Présentation dispositives/son	2,600
Foire commerciale d'Alger—«Capacités industrielles du Canada»	2,600
Présentation audio-visuelle Achetons à la canadienne (série de réalisation)	800
Documentation pour catalogue audio-visuel	850
Total	$13,000

b) 1980-1981

Amélioration de la cinémathèque I et C diapositives/son de production:	$ 1,200
Services de coordination et d'entrevues pour le projet de:	3,712
Film sur la Chine	1,856
Recherche, rédaction et réalisation en format vidéo, durée 20 minutes, du programme de TV Costpro	3,417
Total	$10,185

2. Oui. Cette modification est entrée en vigueur le 21 janvier 1981 et marquait la transition de régime à propriétaire unique à celui de société constituée.

3. Oui.

a) 1980-1981

Recherche et développement pour le film «Achetons à la canadienne»	$11,385.44
Conférence sur les débouchés dans le secteur minier	6,674.00
Débouchés dans le secteur minier	9,850.00
Total	$27,909.44

b) 1981-1982

Haute direction du DIP	$ 7,815.40
Présentation générale du DIP à des fins de promotion	5,203.75
Élaboration de la proposition APTA	825.00
Refonte de la présentation promotionnelle DIP	4,650.00
Bulletin des produits nouveaux	4,291.00
Kiosque au Salon commercial interactif «Débouchés dans le secteur minier»	10,681.25
Conférence sur les débouchés dans le secteur minier	23,573.00
Total	$57,039.40

4. Oui. M. James York était le particulier cité dans le rapport de vérification interne du 25 septembre 1980 et cette observation tenait au fait qu'il s'agissait de deux frères.

5. Oui, le 9 septembre 1981.

6. Non.

7. C'est une citation tirée du projet de rapport de vérification interne du 25 septembre 1980. Par la suite, on a fait un suivi interne complet.

8. Non. Le «champ d'action de la vérification», résumant les points à traiter, a été présenté à M. Fyfe le 29 juillet 1980. Il a reçu le projet du rapport en question le 25 septembre 1980. *a*) Le ministère a fait une enquête approfondie et n'a trouvé aucune raison de procéder à une enquête criminelle. *b*) Oui.

9. *a*) Les firmes ci-après ont emprunté les équipements cités dans le rapport de vérification interne:

Robert Warren Productions	HJM Communications
Mobile Video Tape Presentations (M.V.T.)	Ervin G. Copestake
Image Projections Limited	Calibre Communications Limited
Andre Skalde Photographer	Village Audio Visual Limited
Eduvision Inc.	RPT National Video
Skyline Cablevision Limited	Green Audio Visual Resources
Canadian Labour Congress	Buckingham Cablevision
Alpha Productions & Electronics	G.R.F. Limited
Information Directors Association	R.H.B. Productions
National Video Specialities Inc.	Les Productions Richard Robesco enr.

b) Les équipements prêtés à ces firmes ont été retournés.

c) M. York était responsable des équipements. Il appartenait à M. York et à quatre subalternes d'autoriser les prêts individuellement.

10. Le 25 septembre 1980, jour où l'on présentait le projet de rapport de vérification interne, le niveau de titularisation de M. Fyfe était IS-6. Cependant, il touchait un traitement de suppléance pour l'exécution des fonctions propres à un niveau plus élevé. Il a en fait été nommé SX-1, Directeur, Information publique, le 16 février 1981, ce qui représentait une promotion. Depuis lors, son titre est devenu Directeur général, et par suite du programme du Conseil du Trésor pour la conversion de la haute direction, il est devenu EX-2. Depuis le 1er mars 1982, M. York occupe à titre intérimaire un poste de IS-5; gestionnaire suppléant, division de l'audio-visuel et la publicité, Directorat de l'information publique, mais son niveau de titularisation (GT-6) n'a pas changé depuis le 25 septembre 1980, date de la parution du projet de rapport de vérification interne.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les motions portant production de documents restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je me demande si le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé ne pourrait pas examiner les motions portant production de documents nos 62, 63 et 64 inscrites au *Feuilleton* depuis le 19 juin 1981. Le ministre chargé de produire ces documents a dit au cours d'une entrevue la semaine passée qu'ils seraient rendus publics cette semaine. Aujourd'hui étant le dernier jour de séance de la Chambre cette semaine, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quand ces documents seront déposés à la Chambre, ou le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) était-il dans l'erreur quand il a dit qu'on les rendrait publics cette semaine?

M. Smith: Madame le Président, je ne suis pas en mesure de répondre à la question du député, mais j'en parlerai au ministre compétent.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 22 juin 1982, de la motion de M. Pepin: Que le bill C-92, tendant à modifier la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et de plaisance, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, nous avons l'intention aujourd'hui de reprendre le débat sur le bill C-92, lequel a commencé le 14 juin 1982 et s'est poursuivi le 22 juin. Auparavant, je voudrais, si vous le permettez, répondre à une remarque que vient de faire à la Chambre le président du Conseil privé (M. Pinard) à propos de la fête nationale, qu'il est question d'appeler fête du Canada. Il a fait directement allusion à moi. Je tiens à ce que ses collègues et lui-même sachent bien que ce qui importe dans la célébration de cette fête nationale, ce n'est pas le nom de la journée, que ce soit fête du Canada, fête du Dominion ou fête de la Confédération, mais l'esprit dont font preuve les Canadiens ce jour-là ainsi que la bonne entente qui les unit. Le président du Conseil privé ne contribue pas à la bonne entente en faisant ce genre de remarques à la Chambre des communes. Je tiens à l'avertir d'une chose: s'il veut faire preuve de maturité et de bon sens en dirigeant les travaux de la Chambre, il ne devrait pas formuler ce genre de remarques qui visent à créer du ressentiment parmi les Canadiens, à une époque où nous devrions plutôt chercher à les unir en vue d'un objectif commun.

J'aimerais revenir sur certaines observations que j'ai faites le 22 juin au sujet du bill C-92. J'ai dit que les députés devraient examiner la nouvelle mesure législative avec un esprit critique mais ouvert. Si les nouvelles dispositions prévoient une politique portuaire nationale valable et sensée et un système de mise en vigueur efficace, elles serviront grandement les intérêts du secteur canadien des transports maritimes. Toutefois, ce secteur, tant au Canada qu'à l'étranger, fera les frais à l'avenir de toute erreur législative commise aujourd'hui. C'est pourquoi nous devons examiner et évaluer très attentivement le bill C-92.

En parlant du secteur canadien des transports maritimes, permettez-moi de dire quelques mots de l'intervention de mon collègue de Nouvelle-Écosse, le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall). Depuis dix-sept ans qu'il fait partie du Parlement du Canada, le député a toujours défendu la cause et les intérêts du secteur des transports maritimes. Ce bill et ceux qui l'ont précédé, à la préparation desquels le député a prêté main-forte, le prouvent bien. Au nom des gestionnaires du port d'Halifax, du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et de tous les Canadiens qui s'intéressent au transport maritime, je tiens à le féliciter pour ce qu'il a fait en faveur de ce secteur et pour avoir présenté ce projet de loi.

Au cours de mon allocution, le 22 juin dernier, j'ai parlé du fonctionnement de la Commission des ports nationaux. J'ai dit que la commission avait déjà mis en œuvre un programme interne de décentralisation tant sur le plan de son personnel que sur le plan de la gestion de ses activités. La Commission s'est montrée particulièrement dynamique—rétrogradant même à l'occasion—dans l'application de son programme de recouvrement des coûts. Il en est résulté un revenu net de 59.8 millions de dollars en 1981, soit une augmentation de 42 millions et demi par rapport à 1980.

Une bonne partie de cette hausse provient toutefois de la générosité du gouvernement canadien, qui a annulé une dette de quelque 500 millions de dollars de la Commission des ports nationaux. Ne louons pas trop le ministre des Transports (M. Pepin) et le Conseil des ports nationaux. Nous savons que c'est grâce à de pareilles opérations financières que le Canadien national et l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent ont été financés par le passé. Je tiens à dire que les ports de Halifax, Saint-Jean, Québec et Montréal se livrent une concurrence acharnée et qu'on a l'impression que le Conseil des ports nationaux favorise les ports du Québec, car sur la dette de 470 millions de dollars qu'il a épongée il y avait 231 millions, soit près de la moitié, pour le port de Montréal. Le port de Halifax n'a eu droit qu'à 30 millions soit environ 8 p. 100 du montant total. Par conséquent, vous comprenez pourquoi on soupçonne le Conseil des ports nationaux de favoritisme, sur la côte est. Quand on songe aux faveurs que le Conseil aurait accordées au groupe Cast, dans le port de Montréal et au Canadien Pacifique afin qu'ils fournissent des installations à la Dart Container Lines, de Halifax, pour qu'elle s'établisse à Montréal, on comprend vite pourquoi la Nouvelle-Écosse se méfie de cet organisme fédéral. La question est maintenant de savoir ce qu'on peut espérer pour l'avenir. La nouvelle loi sur les ports nationaux va-t-elle permettre à ces espoirs de se matérialiser?

• (1530)

Je voudrais maintenant vous parler des conséquences de cette mesure pour le port de Halifax. Je m'empresse d'ajouter que Charles N. Forward considère le port de Halifax comme l'un des cinq plus grands ports du Canada avec Saint-Jean, Québec, Montréal et Vancouver. Dans un excellent article publié dans le «The Urban History Review» il a qualifié le port de Halifax de magnifique port naturel. C'est un port immense d'une profondeur de 50 pieds à proximité de la rive, qui n'est jamais bloqué par la glace et dont la profondeur varie de moins de 3 pieds sous l'effet de la marée. Le port et le Bassin Bedford qui le jouxte ont abrité facilement d'immenses convois pendant la Seconde Guerre mondiale. Par conséquent le port de Halifax est de toute évidence la porte d'entrée au Canada.

Situons le port de Halifax dans la conjoncture économique actuelle. Comme je l'ai déjà dit, il concurrence le port de Saint-Jean pour les marchandises à destination de la côte est et livre une concurrence tout aussi féroce au port de Montréal et au port de Québec pour toutes les marchandises en provenance de l'est du pays. A cause de la dépression actuelle et de cette concurrence son activité a ralenti en 1980 et en 1981. En 1981, le tonnage brut du port de Halifax était de 21,417,000, ce qui représentait une légère hausse par rapport aux années précédentes. Mais si l'on tient compte d'autres aspects plus significatifs du volume total, on constate qu'il a enregistré en fait une baisse très sensible. Par exemple, le trafic des containers a fléchi de 8 p. 100 et est tombé à 1,785,000 tonnes.

A cause du ralentissement de l'économie, le trafic en comparaison avec le port de Montréal n'a subi qu'une légère augmentation. Mais le plus important, ce sont les difficultés qu'a connues le port de Halifax à cause de la concurrence et du favoritisme qui a joué au profit du port de Montréal. Prenons si vous le voulez bien l'exemple des lignes de conteneurs Dart. Ces lignes constituent environ un tiers du trafic de conteneurs transitant par le port de Halifax et représentent une grande proportion du volume total de fret de ce port. En 1981, cette société a été transférée à Montréal à la suite d'une entente conclue avec le groupe du Canadien Pacifique. Cette initiative a fait subir des pertes importantes et a donc beaucoup nui au port de Halifax. Les installations de conteneurs de ce port restent inutilisées.

Le port pour conteneurs de Fairview Cove qui a commencé à fonctionner en 1981 connaît certaines difficultés, mais grâce aux compagnies maritimes polonaises, tout espoir n'est pas perdu. On espère également que les installations du port pour conteneurs de Halterm et celles de Fairview Cove pourront attirer d'autres lignes ce qui devrait permettre d'augmenter de façon substantielle le fret au cours des années à venir.

Monsieur l'Orateur, une bonne partie des dispositions sont là pour donner aux ports nationaux le moyen d'atteindre l'autonomie. Au cours de l'année dernière, soit en 1981, le port de Halifax est parvenu à réduire son déficit d'environ quatre millions de dollars, ce qui lui a permis de couvrir ses besoins au cours de cette année. Comme il est capable de s'autosuffire ou encore de couvrir le coût de son fonctionnement grâce à ses recettes, ce port devrait avoir droit à l'appellation de port national. Je vais étudier d'autres aspects de cette question tout à l'heure. Mais tout d'abord je voudrais examiner en termes plus généraux l'application de la politique relative aux ports nationaux contenue dans le bill C-92.

Je veux traiter de la politique portuaire nationale dans le contexte de la politique nationale des transports telle qu'elle est énoncée dans la loi nationale sur les transports. Cette politique portuaire nationale est définie à l'article 2 du bill, lequel présente le nouvel article 3 de la loi:

«3 (1) Il est déclaré que la politique portuaire nationale du Canada a pour objectif la création d'un système portuaire

a) qui contribue efficacement à la réalisation des objectifs du commerce international canadien ainsi que des objectifs sociaux et économiques, tant au niveau national que régional et local;

Également, relativement à la politique portuaire nationale, il ajoute qu'elle vise à rendre les ports efficaces, à offrir à des conditions équitables des services de transport de marchandises, et à laisser aux sociétés de port locales une très grande marge d'autonomie. Quand on examine ces objectifs dans le contexte de la politique d'ensemble des transports, on constate que la politique nationale des transports vise à fournir:

. . . un système de transport économique, efficace et satisfaisant en faisant appel au meilleur prix à tous les modes de transport . . . de façon à protéger les intérêts des usagers des transports . . .

Si je fais consigner ces passages au compte rendu, c'est tout simplement pour prouver que ces déclarations de principe sont théoriques, qu'il s'agisse de la politique portuaire nationale ou de la politique nationale des transports. Il est très difficile de se faire une idée de ce qui se passera, tant dans le fonctionnement des ports nationaux que dans celui du réseau national de transports, d'après les termes employés dans les dispositions statutaires. Par conséquent, lorsqu'on parle de politique en se basant sur les termes statutaires employés, il faut admettre et savoir que c'est purement théorique. On ne parle pas de la réalité ni de ce que le système deviendra lorsqu'il sera mis en œuvre. Par conséquent, il faut faire confiance aux organismes, aux services et aux ministères fédéraux qui administrent cette politique.

Je dois dire que les Canadiens n'ont pas beaucoup de raisons de faire confiance aux organismes et aux ministères du gouvernement du Canada, compte tenu de l'expérience qu'ils ont avec ces organismes et ministères depuis deux ou trois ans, c'est-à-dire depuis que le gouvernement est revenu au pouvoir. Ils n'ont pas stimulé l'économie ni encouragé les Canadiens et les entreprises canadiennes, peu importe qu'il s'agisse du transport des grains, du secteur de l'automobile ou de n'importe quel autre secteur. Je tiens à insister sur ce point en disant tout simplement, en guise de conclusion, que si l'on peut faire une déclaration sur la politique portuaire nationale et sur la politique nationale des transports, celle-ci est inutile et elle ne veut rien dire si un ministère ou un organisme fédéral consciencieux et éclairé ne la met pas en œuvre comme il se doit.

Je le répète, l'autre aspect essentiel du bill C-92, c'est la nouvelle structure qui sera utilisée dans l'administration des ports nationaux. Comme l'a signalé le ministre des Transports (M. Pepin) dans l'allocution qu'il a faite à l'étape de la deuxième lecture du bill C-92, parmi les principales caractéristiques de cette structure, il y a une supersociété qui doit remplacer le Conseil des ports nationaux et une série de petites sociétés qui administreront chaque port régi par cette mesure législative.

• (1540)

J'ai déjà parlé du Conseil des ports nationaux. Je tiens à bien faire comprendre aux députés à la Chambre et aux intéressés dans tout le pays que la création de la nouvelle Société canadienne des ports ne changera peut-être pas grand-chose si elle conserve tout simplement les mêmes attitudes, la même politique et les mêmes conceptions que le Conseil des ports nationaux tel que nous le connaissons présentement.

Le projet de loi nous porte à croire qu'il y aura d'importantes différences entre la Société canadienne des ports et le Conseil des ports nationaux. Plus précisément, la Société canadienne des ports sera dotée d'un conseil d'administration. Si ce conseil se contente de fonctionner comme l'ont fait dans le passé les membres du Conseil des ports nationaux, cela ne présentera aucun avantage réel.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement du Canada propose à la Chambre une loi visant à modifier le régime d'un service ou d'un organisme existant pour le transformer en un autre type de société. Nous l'avons vu dans le cas du service postal canadien qui s'est transformé en Société canadienne des postes. Je ne crains pas d'affirmer que jusqu'à maintenant, les usagers de ce service n'ont pas remarqué de différence sensible au niveau des services qu'ils reçoivent. Les gens n'ont pas noté de changement notable dans l'attitude du personnel affecté à ces services. Peut-être ces changements sont-ils encore à venir. Il faut donner à Postes Canada le temps de les effectuer. Toutefois, cela montre bien qu'il ne suffit pas tout simplement de changer le nom ou la structure d'une entreprise pour obtenir un changement; il faut aussi changer l'attitude du personnel concerné en matière de rendement professionnel.

La Société canadienne des ports continuera d'être administrée comme un organisme national. Elle demeurera sous la tutelle du gouvernement du Canada. Elle continuera à avoir son siège social dans le centre du pays et en général, elle aura probablement à son service le même nombre d'employés et le même nombre de joueurs qu'avant. A cet égard, il y a lieu de se demander s'il y aura des changements substantiels.

Le ministre des Transports nous a assurés d'une chose. Le président du Conseil des ports nationaux, M. Pierre Franche, ne restera pas à son poste. Malgré tout le respect que nous lui devons, c'est peut-être le signe le plus encourageant découlant de cette nouvelle mesure, je veux dire le fait que l'organisation nationale aura à sa tête un nouveau directeur. Je n'ai pas à dire à M. Franche qu'il n'est pas très populaire dans l'est du Canada. Il se rend parfois sur place pour recueillir les plaintes, mais ses visites sont très espacées.

M. Pepin: Il a beaucoup de mérite.

M. Crosby: Je vais parler brièvement des mini-sociétés. Une quinzaine de ports auraient droit à cette appellation de société de port locale. Pour que soit créée une telle société, le port doit avoir une importance sur le plan régional et national, il doit traduire les intérêts locaux et être en mesure d'atteindre son auto-suffisance. Ce sont des critères raisonnables pour l'établissement d'un port national. Je ne doute aucunement que les ports envers lesquels je porte un intérêt particulier, c'est-à-dire le port de Halifax et celui de Saint-Jean, dans la province voisine du Nouveau-Brunswick, pourront remplir ces conditions.

Mais cette disposition pose un problème essentiel, en ce qui a trait à la nature des administrateurs de la société. C'est en cela que le projet de loi m'inquiète vivement. Pour ce qui est des autorités portuaires en place dans nos ports nationaux de Halifax et de Saint-Jean, le ministre n'a jamais entrepris d'assurer la représentation des travailleurs au sein du conseil d'administration. Tous ceux qui connaissent le fonctionnement d'un port savent l'importance du rôle qu'y jouent les travailleurs, à tel point que sans la collaboration d'une main-d'œuvre compétente, les activités portuaires seraient paralysées.

Que le ministre des Transports, avec le consentement du Conseil des ports nationaux, puisse établir une autorité portuaire locale où les travailleurs ne seraient pas représentés, cela dépasse mon entendement. Le ministre sait que j'ai réclamé à maintes reprises la présence de délégués syndicaux, ceux de l'Association internationale des débardeurs ou de l'un ou l'autre syndicat dont font partie les débardeurs, au sein du conseil d'administration du port de Halifax. Mais on ne m'a pas encore écouté.

Si cette attitude ne change pas, si on refuse toujours de reconnaître l'importance de la main-d'œuvre et qu'on ne modifie pas la politique touchant les nominations aux conseils d'administration des sociétés locales, je ne m'attends pas que le projet de loi améliore la situation. Pour être réaliste, je dirai que cette mesure législative fournira tout simplement un organisme de plus où nommer les membres et les adeptes du parti libéral.

Je préférerais ne pas le dire devant le ministre des Transports, car il s'est montré très raisonnable sur d'autres questions, mais l'Administration portuaire de Halifax compte deux—je dis bien deux—candidats libéraux défaits. Le ministre a les idées très larges: il a nommé un candidat défait à des élections provinciales et un candidat défait à des élections fédérales. Dans ce sens, il a à la fois un représentant local et un représentant national. Il ne s'occupe pas seulement des libéraux fédéraux ou des libéraux provinciaux. Il en a choisi un dans chaque groupe et les a nommés à l'Administration portuaire.

J'espère que le ministre n'a pas l'intention de leur donner des sièges au conseil d'administration d'une société locale qu'on établira peut-être pour le port de Halifax. S'il le fait, cette société locale, à titre de gestionnaire du port de Halifax, perdra toute crédibilité et cette mesure législative, si jamais elle est adoptée, ne vaudra même pas le papier sur lequel elle sera imprimée.

Après cet avertissement, je dis au ministre que, fondamentalement, l'idée est bonne. S'il peut faire la sourde oreille aux demandes de ses partisans et de ses amis du parti libéral du Canada et nommer au port de Halifax des personnes vraiment compétentes, ce projet de loi peut être une réussite. Je le répète, ce pourrait être un pas dans la bonne direction pour le transport marin.

Je dois dire que les conditions que d'après cette mesure législative il faut remplir pour être nommé au conseil d'une société de port locale sont tellement générales qu'on verra tout autant le favoritisme jouer que par le passé. En effet, pour être nommé administrateur d'une société de port locale par le gouverneur en conseil il suffit d'avoir l'expérience et la capacité de s'acquitter des tâches que suppose cet emploi, de représenter la population régionale et locale et de s'intéresser à la gestion d'un port. Je le répète, cette mesure législative risque fort de ne pas accomplir sa mission si, pour être nommé à ce poste, il suffit d'avoir des partisans libéraux ayant des intérêts à l'échelon local ou national.

Je voudrais examiner un aspect plus particulier du bill C-92, soit les dispositions qui concernent les recettes, tant leur emploi que d'autres questions comme les emprunts que contractent les ports. Il est vraiment à craindre que la Société canadienne des ports se prévale de ces dispositions sur les recettes pour s'arroger une mainmise totale sur le système portuaire et pour détruire l'autonomie que ce bill C-92 est censé procurer aux ports nationaux. Chacun sait que ceux qui tiennent les cordons de la bourse sont aussi maîtres de la gestion. Si nous nous contentons d'avoir des dispositions statutaires élaborées mais que nous laissons la gestion financière à l'organisme central, nous n'aurons en fait aucune autonomie réelle. C'est cet aspect qu'il convient d'étudier très soigneusement.

Je voudrais parler brièvement des ports publics dont il est question dans le bill C-92. Comme nous le savons, il existe à travers le pays 500 ports publics assujettis à la loi sur les ports et jetées de l'État. Aux termes du bill C-92, les ports feront partie du réseau complet de ports nationaux.

• (1550)

Encore une fois, monsieur l'Orateur, en examinant les détails techniques de cette disposition, vous apprendrez que les ports de pêche et de plaisance sont administrés par un capitaine de port et que le succès de l'entreprise dépend des capacités et des compétences de ce dernier.

Si cette personne a les connaissances nécessaires pour bien administrer le port, ce dernier va prospérer et offrira des services valables aux usagers. Mais, encore une fois, si ce n'est qu'un autre instrument de favoritisme pour le parti libéral—c'est effectivement le cas et je pourrais citer des milliers d'exemples—tous les avantages de cette nouvelle disposition seront perdus.

Je n'insisterai pas là-dessus, monsieur l'Orateur. Je n'aime pas rappeler de telles contingences au ministre des Transports car je suis certain qu'il n'est pas personnellement en cause. Dans ma province, en Nouvelle-Écosse, à moins d'être membre du parti libéral et d'avoir des relations politiques, vous ne serez jamais désigné gardien du quai. Je veux qu'il soit mis fin à cette pratique que j'estime très dangereuse. Les ports sont trop importants pour l'économie locale, trop importants pour les pêcheurs, les transporteurs et les usagers, pour les laisser administrer de cette manière. J'espère que le ministre va changer cette manière de procéder.

Je voudrais maintenant souligner l'importance générale du réseau de ports nationaux. En ma qualité de résident de la Nouvelle-Écosse et de député de Halifax-Ouest, je comprends parfaitement l'importance du transport maritime. Cette industrie fournit des milliers d'emplois précieux dans la région métropolitaine de Halifax et ailleurs en Nouvelle-Écosse, à Sydney par exemple. Il serait possible d'agrandir et de donner de l'envergure au port de Sydney. Le détroit de Canso est un bon endroit pour établir un terminus maritime. Nous croyons que le transport maritime est essentiel au développement de la Nouvelle-Écosse, surtout pour la mise en valeur de ses ressources sous-marines.

Nous voulons que le réseau fonctionne. Je parle en mon nom personnel, mais je suis persuadé que je parle également au nom de mon collègue de Dartmouth-Halifax-Est et du député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) qui est également notre critique en matière de transports et qui s'intéresse de très près à la politique portuaire. Nous voulons collaborer afin que notre pays ait une politique portuaire nationale et un réseau portuaire national efficaces. Nous sommes prêts à faire un travail constructif en ce sens. Mais il faut aussi que le ministre des Transports, les fonctionnaires de son ministère et des autres ministères qui s'occupent de transport changent leurs méthodes et veillent à la mise en œuvre d'une politique portuaire nationale efficace.

C'est l'un de ces nombreux cas où si tout le monde collabore—qu'il s'agisse des députés ou des responsables de l'administration des projets de loi adoptés par le Parlement—non seulement les habitants d'Halifax, mais également ceux de la Nouvelle-Écosse et tous les les Canadiens pourront en profiter.

Des voix: Bravo!

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler du projet de loi C-92 qui porte sur les ports nationaux. Je voudrais tout d'abord signaler qu'il n'y a qu'un seul député du Nouveau parti démocratique présent, et encore n'est-il que partiellement parmi nous. Cela montre l'intérêt que suscite ce projet de loi chez les néo-démocrates. Il est heureux cependant que ce soit leur seul représentant au sein du comité des transports. Je voudrais, pour commencer, faire allusion aux observations que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a livrées à la Chambre lorsqu'il s'est opposé à la déclaration de mon collègue de North Vancouver-Burnaby (M. Cook). Il a déclaré à ce propos:

> Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable gentilhomme qui vient tout juste de terminer son intervention ce qu'il a fait au cours des deux dernières années au comité des transports.

Après quoi il a ajouté:

> Il ne s'est jamais présenté à une foutue réunion; il n'a jamais été présent!

Ces remarques ne viennent pas de moi, mais de l'érudit député de Regina-Ouest. Ce n'est pas le genre de vocabulaire que j'utilise habituellement. Puis il a poursuivi en ces termes:

> Mon rappel au Règlement était une question simple. Est-ce que l'honorable représentant va commencer à se présenter aux réunions du comité des transports?

Je veux demander au député de Regina-Ouest s'il faut être membre régulier du comité des transports pour avoir le droit de participer au débat sur un bill concernant les transports? Faut-il faire partie du comité de la santé et du bien-être social pour pouvoir intervenir au sujet d'une mesure touchant la santé et le bien-être? Faut-il montrer patte blanche au député de Regina-Ouest pour avoir la permission de prendre la parole à la Chambre? Je me souviens très bien, juste avant le discours de mon collègue de North Vancouver-Burnaby, que sa collègue de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a prononcé un discours de quarante minutes. Je viens de vérifier la liste des membres du comité et son nom n'y figure pas. Pourtant, elle nous a fait un exposé de quarante minutes, qui consistait en grande partie en un historique de la législation portuaire et n'avait pas grand-chose à voir avec la teneur du bill. Et pourtant, le député de Regina-Ouest a l'audace de vouloir nous dire à quel moment et dans quelles conditions nous pouvons participer au débat de la Chambre. C'est insultant, à mon avis. Il est certes difficile de parler de ce bill, parce que le ministre qui le parraine ne s'intéresse pas à la question depuis très longtemps. Je ne prétends pas qu'il doive s'intéresser uniquement à un secteur, mais comme il est responsable de cette mesure, il ferait mieux d'y prêter attention. Il préfère probablement lire la dernière édition du rapport Pepin-Robarts. C'est son droit.

M. Pepin: Je suis ici et je vous écoute.

M. Friesen: Je le sais bien, mais c'est parce que vous avez plaisir à m'écouter, et non à cause de l'intérêt que vous portez à cette mesure législative.

M. Pepin: Oh, oh!

M. Friesen: Il vaudrait mieux que le ministre des Transports (M. Pepin) se consacre aux problèmes de transport plutôt qu'à d'autres questions. C'est un peu difficile de discuter du bill à l'étude vu que ce n'est pas le ministre qui l'a rédigé et que ce n'est pas lui non plus qui appliquera les dispositions qu'il contient. La façon dont les articles du bill seront appliqués dépendra éventuellement des fonctionnaires supérieurs du ministère des Transports.

J'ai été élu à la Chambre il y aura huit ans dans deux semaines environ, monsieur l'Orateur. Je me rappelle très bien ma première campagne électorale parce que j'étais très préoccupé par un important organisme de ma circonscription connu sous le nom de Commission portuaire du Fraser. Comme je m'intéressais aux rapports qui existaient entre cette commission portuaire et ma municipalité . . .

Le ministre nous quitte. C'est la dernière fois qu'il aura l'occasion d'apprendre quelque chose, et il s'en va.

M. Pepin: Je lirai le compte rendu dans le hansard.

M. Friesen: Comme je me préoccupais des rapports entre la commission portuaire et la municipalité de Surrey, je me suis intéressé à cette question pendant la campagne électorale. Immédiatement après avoir été élu, j'ai posé des questions à la Chambre au sujet de la situation de cette commission portuaire. Je m'intéresse depuis huit ans à la loi sur les ports. Je tiens donc à signaler au député de Regina-Ouest que même si je n'ai jamais siégé au comité des transports, vu les importantes installations qui se trouvent dans ma circonscription je pense que mon intérêt pour cette question me donne le droit de prendre la parole à la Chambre. S'il le veut bien, je continuerai donc à parler des questions qui me préoccupent.

Une voix: Cela ne vous y autorise pas.

M. Friesen: Cela ne m'y autorise pas? Eh bien, je continuerai à en parler quand même. Monsieur l'Orateur, il m'ennuie de savoir que la mesure à l'étude a été modifiée plusieurs fois depuis huit ou dix ans. Tout cela a commencé au moment de la présentation du rapport Scott il y a environ huit ans après une attente qui a duré des mois et même des années. Ensuite, trois ou quatre bills ont été déposés à la Chambre avant que nous puissions vraiment discuter sérieusement de cette mesure. Si la réorganisation de l'administration portuaire au Canada était si urgente, il y a longtemps qu'elle aurait dû se faire. Les faibles améliorations auxquelles donneraient lieu les dispositions du projet de loi ne semblent pas le rendre souhaitable pour le pays.

• (1600)

Je peux comprendre l'espèce de mentalité d'expansion économique régionale qui existe au sein du gouvernement pour ce qui est de certains ports du Canada. Certains doivent en effet continuer à être administrés par le gouvernement fédéral parce qu'ils constituent un service dans la région où ils se trouvent. Ces ports ne sont pas nécessairement rentables, mais ils jouent un rôle très valable pour tout le pays. Par exemple, le port de Churchill n'est ouvert que deux mois par année, mais il demeure un lien important dans notre réseau de transport. C'est pourquoi je dis comprendre la mentalité d'expansion économique régionale qui anime le gouvernement.

Je n'arrive toutefois pas à comprendre pourquoi, aux termes du projet, le gouvernement devrait considérer sous le même angle tous les ports canadiens qui relèvent actuellement du Conseil des ports nationaux. Pourquoi doit-il y avoir une superadministration à Ottawa qui dirige les opérations de tous les ports du Conseil des ports nationaux et qui contrôle environ 15 conseils locaux? J'admets que, pour des raisons socio-économiques, le gouvernement fédéral doit participer à l'administration de certains ports auxquels les circonstances économiques interdisent la rentabilité, mais pourquoi devrait-il contrôler et manipuler des ports qui sont rentables? Pourquoi le port de Vancouver devrait-il être soumis aux ordres et directives de la superadministration d'Ottawa? Si c'est un port rentable—et il devrait l'être compte tenu du traffic—et s'il y a sur place des gestionnaires compétents—et je pense que tel est le cas—alors il devrait être en mesure de se soustraire au paternalisme fédéral.

Le ministre est revenu. J'ai réussi à l'attirer. Il me corrigera plus tard.

M. Pepin: C'est parce que le port de Vancouver présente un intérêt pour d'autres provinces, pour l'Alberta et la Saskatchewan. D'ailleurs pourquoi pas, puisqu'il se trouve au Canada?

M. Friesen: Le ministre prétend que c'est parce que le port de Vancouver présente un intérêt pour la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan. N'est-ce pas merveilleux?

M. Pepin: Oui.

M. Friesen: Il présente un intérêt pour tout le Canada.

M. Pepin: C'est ce que j'ai dit.

M. Friesen: N'est-il pas merveilleux de savoir que ces intérêts ne seront bien servis que si Ottawa s'en occupe? Les gestionnaires du port de Vancouver ne pourraient-ils pas veiller aux intérêts de l'Alberta et de la Saskatchewan? Ah, ces pauvres gens de l'Ouest! Les administrateurs du port de Vancouver ne pourraient-ils pas veiller aux intérêts du reste du Canada? Il n'y a qu'Ottawa qui s'occupe de l'ensemble du Canada. N'est-ce pas merveilleux? Cela me fait chaud au cœur . . .

M. Skelly: Quel cœur, Benno?

M. Friesen: . . . de savoir avec quel zèle le super conseil d'Ottawa veillera aux intérêts du Canada; mais les habitants de la Colombie-Britannique qui administrent le port de Vancouver ne sont pas de très bons Canadiens et ne s'occuperont pas des intérêts du reste du Canada! Je crois que les habitants de la Colombie-Britannique ont des raisons de se sentir insultés par de tels propos.

Je voudrais que le ministre sache que le paternalisme peut jouer un certain rôle, mais seulement dans les régions où les ports ne sont pas en mesure de devenir autonomes. Le paternalisme a sa place, mais lorsque les ports peuvent fonctionner en toute autonomie, pourquoi Ottawa devrait-il les contrôler, les manipuler et, en fait, les étrangler? Pourquoi, aux termes des dispositions de la loi, faudrait-il que le budget et les activités du port de Vancouver reçoivent la bénédiction d'Ottawa? Si le port réalise des profits, pourquoi devrait-il les envoyer à Ottawa, ainsi que le stipule le projet de loi?

M. Pepin: Non, vous vous trompez.

M. Friesen: C'est une question qui me préoccupe.

M. Pepin: Vous vous trompez.

M. Friesen: Il s'agit d'un problème propre à Vancouver et je sais que mes collègues qui représentent la zone portuaire de Vancouver s'en occuperont; je veux parler du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), du député de Capilano (M. Huntington) et du député de North Vancouver-Burnaby. Ils s'occuperont de cette question ici et en comité; pour ma part, je voudrais m'occuper du Conseil de port du Fraser. Le conseil est fort bien administré. Il est fort bien géré. En 1972, ses recettes nettes s'élevaient à $626,836; en 1973, elles atteignaient 1,265,005 dollars et en 1974, 1,466,616 dollars. Les profits du conseil n'ont cessé de croître jusqu'en 1981, année où ses recettes nettes se sont élevées à 5,158,755 dollars. Je tire mon chapeau aux administrateurs de la commission. Ils font des profits; ils font des profits parce que le port est administré par un conseil. C'est l'une des principales causes des succès remportés par les administrateurs du port. Le ministre fait signe que non. Il ne tient même pas à rendre hommage à son ami libéral, M. Chris Brown, qui administre le port.

M. Pepin: Je n'ai pas dit cela.

M. Friesen: M. Chris Brown est président du conseil d'administration du port. Il était candidat du parti libéral et il a été défait.

M. Siddon: Il ne pouvait pas être nommé au Sénat.

M. Friesen: Toujours est-il que c'est un homme d'affaires très efficace qui fait des profits. Je voudrais lui rendre hommage, ainsi qu'au directeur du port, M. Rick Pearson, pour avoir fait un aussi bon travail et ce, même si M. Brown est libéral. C'est un homme bien solitaire. Mais le port fonctionne bien. La direction a réalisé des bénéfices parce qu'elle n'a pas à faire approuver toutes ses décisions par Ottawa. Elle est autonome. Elle peut emprunter et investir. Elle peut acheter et n'a pas à remettre ses bénéfices à Ottawa. Ces gens ont la liberté de faire des prévisions, ce qui est sain. Cette commission de port devrait servir de modèle à celle des autres ports canadiens.

Cependant, les commissions de ports comportent une caractéristique inquiétante, ce qui explique principalement mon intervention d'aujourd'hui. Si leur rendement est aussi satisfaisant, c'est notamment parce que les commissions de ports ne paient ni impôts ni subventions tenant lieu d'impôts. Cette question me préoccupe. J'en ai parlé maintes fois au président. Je me suis adressé par écrit au ministre, mais je n'ai reçu qu'une réponse tristement bureaucratique. Je sais que le genre d'administrtion à l'étude ne pourra rien modifier, parce que la mentalité est bien ancrée.

D'après les fonctionnaires de la direction des ports et havres au ministère des Transports, les commissions de ports ne versent ni impôts ni subventions tenant lieu d'impôts parce que, notamment, l'existence même d'un port procure de grands avantages socio-économiques à la collectivité. C'est un fait, je l'avoue. Il y a des emplois pour un grand nombre de débardeurs, des emplois dans les entrepôts, et beaucoup d'emplois dans les services de transport. Cela procure de grands avantages socio-économiques à la municipalité ainsi qu'aux municipalités voisines d'un tel port. Personne ne le conteste. Étant donné l'argent que fait circuler cette commission portuaire, la localité ne peut qu'en tirer beaucoup d'avantages secondaires. Cependant, si la chose est vraie pour la commission portuaire, n'est-elle pas vraie pour la Bapco Paints établie quelques milles plus loin? Pour la Capital Plastics, pour l'usine de la Hawker Siddeley, toutes les deux établies quelques milles plus loin? S'il est vrai qu'un tel port procure des avantages socio-économiques à la collectivité, le propriétaire ou le gérant de n'importe quelle autre entreprise de la région peut sûrement en dire autant. Le gérant de l'usine de la Bapco Paints ne pense-t-il pas qu'il est généralement avantageux pour toute la localité qu'il emploie et rémunère le personnel de son usine? Voilà bien un argument spécieux de la part des bureaucrates au service du ministère des Transports. Ils ne devraient pas essayer de nous faire avaler cela. Je m'y oppose énergiquement.

Je trouve par ailleurs injuste qu'un port dont le revenu net peut atteindre jusqu'à 5 millions de dollars par an jouisse ainsi d'un avantage déloyal sur tous les autres modes de transport de la région auxquels il fait concurrence. Dire que le transport maritime est le mode de transport des marchandises le plus économique, à mon avis, c'est une vérité de La Palisse. Il est beaucoup plus économique que le transport ferroviaire ou le transport routier, de sorte qu'il part gagnant. Le fait même que la société locale de transport routier ou le chemin de fer doit payer des impôts en plus d'assumer ses dépenses normales d'exploitation donne au port un avantage marqué sur ses concurrents, et je trouve cela injuste. Pourquoi le port devrait-il obtenir une concession fiscale de un million de dollars ou quelque chose d'approchant quand tous les autres modes de transport doivent payer toute la facture? Le fait que les installations portuaires ne paient pas d'impôt signifie que tous les autres habitants de la localité doivent assumer une charge fiscale plus lourde. Je ne trouve pas cela juste; en outre, je ne pense pas que les bureaucrates du ministère comprennent ce problème. Je n'ai rien contre les ports qui n'existent qu'en raison des avantages socio-économiques qu'ils procurent à la région. Je n'ai rien contre le fait qu'ils ne paient pas d'impôts tant que le gouvernement s'arrange pour dédommager les collectivités. Mais, en l'occurrence, la municipalité perd sur les deux tableaux: le port qui fait de l'argent ne paie pas, et la municipalité doit assumer la charge parce que le gouvernement ne paie pas non plus.

• (1610)

Au nom de la justice, je demande au ministre des Transports (M. Pepin) de tenir compte de mes instances, même s'il n'a pas tenu compte de toutes les autres que j'ai formulées, et de réparer l'injustice dont sont victimes les gens de la municipalité de Surrey par suite de l'installation de la Commission de port du Fraser.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas manquer cette occasion de parler du bill C-92, tendant à remplacer le Conseil des ports nationaux, créé en 1936 par une loi du Parlement, par une supersociété de la Couronne ayant son siège social à Ottawa. Elle serait responsable d'un certain nombre de sociétés de la Couronne affiliées, établies au besoin pour administrer les finances et les affaires de différents ports du Canada. Je dois examiner la question à la lumière de mon expérience comme Canadien de l'Ouest, mais aussi comme député d'une circonscription bordée par les deux bras d'un fleuve et par un océan. Par conséquent, j'ai dans ma circonscription deux commissions de port dont relèvent les bras nord et sud du fleuve Fraser, ainsi que le Conseil des ports nationaux qui est chargé des importantes installations portuaires de charbon à Roberts Bank, tout près de Tsawwassen. J'ai donc une bonne idée de la façon dont les commissions ont mené leurs affaires le long des bras nord et sud du fleuve Fraser, ainsi que de l'administration du superport de Roberts Bank par le Conseil.

Avant d'aborder ce sujet, monsieur l'Orateur, je voudrais parler de l'expansion des ports de la côte ouest en général, et surtout des nouvelles installations charbonnières et céréalières du Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, qui relèvent du Conseil des ports nationaux et auxquelles le consortium céréalier et les autorités fédérales provinciales ont consacré énormément d'effort et d'argent. Pour vous expliquer mes inquiétudes à l'égard du bill C-92, je voudrais vous parler de certains problèmes que pose déjà le projet de l'île Ridley. A mon avis, l'adoption de ce bill ne réglera en rien ces problèmes et ne les auraient pas empêchés de se produire. J'étais à Prince-Rupert samedi dernier et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un certain nombre de personnes. J'ai visité les installations en construction à l'île Ridley. Par exemple, on m'a signalé le problème posé par l'approvisionnement en eau. La construction du nouveau port charbonnier avance très vite; l'emplacement a été dégagé et on construit actuellement des piliers en attendant l'arrivée du matériel de manutention du charbon en provenance du Japon. Depuis un an ou deux, on a préparé les plans pour approvisionner en eau le port charbonnier. Ils procèdent de la façon habituelle, selon les normes mises au point par les experts-conseils du gouvernement et approuvées par les autorités portuaires de Prince-Rupert. Mais c'est Ottawa qui prend la décision définitive. Évidemment, on fait tout cela sans consulter le Parlement ou le comité permanent, sauf après coup.

Monsieur l'Orateur, nous avons découvert que la canalisation d'eau qui doit coûter plus de un million de dollars doit être alimentée par l'excédent d'eau d'une usine de pâtes et papiers du voisinage. Nous avons récemment découvert que l'usine ne veut pas vraiment céder cette eau, mais les travaux sont tellement avancés qu'on ne peut plus reculer. Et nous apprenons que personne n'a eu la bonne idée de consulter la localité voisine, Port Edward, qui, à la suite de la fermeture de la conserverie de poisson B.C. Packers, s'est aperçue que ses approvisionnements en eau dépassaient de loin ses besoins. En fait, cette municipalité a proposé d'installer une canalisation de dix pouces de diamètre qui répondrait entièrement aux besoins du port céréalier et du port charbonnier pour $300,000 ou moins. Je trouve sidérant, monsieur l'Orateur, qu'il n'y ait pas eu suffisamment de représentants locaux au conseil pour que ce

dernier songe à se faire approvisionner en eau potable par une localité voisine. En fait, cette localité a fourni une canalisation de dix pouces de diamètre il y a deux ou trois mois pour approvisionner le nouveau port céréalier de l'île Ridley pour environ $300,000. Pendant ce temps, l'autre canalisation est toujours en construction. Les travaux vont coûter plus d'un million de dollars. Sa capacité sera pratiquement la même et l'eau proviendra d'une usine de pâtes et papiers qui s'oppose à ce projet. On n'a tenu aucun compte des réalités locales étant donné que ce sont des experts de Vancouver, des fonctionnaires et des bureaucrates d'Ottawa qui ont pris la décision finale. Et on s'étonne que le coût de construction du terminal de Ridley ait augmenté de façon astronomique, de 20 ou 30 millions de dollars initialement, à près de 120 à 150 millions. Tout cela parce que l'on a agi stupidement et que l'on n'a pas fait appel à des membres de conseils locaux, aux représentants syndicaux, aux représentants du gouvernement provincial et surtout à des spécialistes du domaine qui auraient pu prévoir que de tels problèmes se présenteraient. Nous construisons des installations grandioses conçues par des gens d'Ottawa et leurs experts-conseils grassement rémunérés qui sont généralement des sympathisants libéraux, sans tenir aucun compte des économies importantes qui pourraient être réalisées si l'on faisait preuve d'un petit peu de bon sens et si l'on demandait l'opinion des gens sur place, à Prince-Rupert et à Vancouver au sujet de la construction de quais et de l'agrandissement du super-port de Roberts Bank.

• (1620)

On se rappellera comment les travaux d'agrandissement du port de Roberts Bank ont commencé il y a environ deux ans. Le directeur du port a décidé qu'il voulait en quintupler la superficie sans tenir compte des autres installations portuaires disponibles le long de la rive nord de l'inlet Burrard, un sujet sur lequel mon collègue le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) et mon collègue le député de Capilano (M. Huntington) ont des idées bien arrêtées. L'expansion du port du Banc Roberts a été envisagée et appliquée par des bureaucrates et elle a été approuvée par des experts, ici, à Ottawa sans vraiment tenir compte des répercussions que cela aurait sur la concurrence que ce port livrait à d'autres ports qui, dans certains cas, auraient pu être agrandis également.

Pour en revenir à l'île Ridley, nous devons nous demander également comment on peut en arriver à une situation où quelque 40 millions de dollars ont été affectés à la construction d'un port charbonnier alors que 30 de ces 40 millions ont déjà été dépensés au large des côtes et que cet argent est prévu dans le budget des dépenses de cette année par le ministre des Transports (M. Pepin). Ces 30 millions de dollars ont été dépensés au Japon, car un contrat pour des pilots d'acier a été accordé à une société japonaise qui est reliée de quelque façon à Mitsubishi, une des sociétés qui achètent le charbon et à une autre société japonaise qui est l'un des actionnaires minoritaires dans les gisements houillers du nord-est de la Colombie-Britannique.

Dans les deux cas, nous avons éprouvé beaucoup de difficulté à convaincre le ministre de nous dire en fonction de quels critères les contrats ont été accordés et si les soumissionnaires canadiens concurrentiels avaient été traités équitablement, étant donné la différence entre les régimes fiscaux et tarifaires canadiens et japonais et vu que les taux d'intérêt que peuvent obtenir des fournisseurs canadiens comme Stephens-Adamson sont beaucoup plus élevés que ceux qu'on peut obtenir au Japon.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'à l'heure actuelle, le CPN n'est pas vraiment comptable à la Chambre lorsqu'il s'agit de garantir que ses politiques d'achat et ses décisions d'ingénierie lui permettent de dépenser l'argent des contribuables le plus efficacement possible. Pourtant, le Conseil des ports nationaux rend maintenant des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. Je me demande donc ce qui se passera lorsque le ministre ne sera plus obligé de rendre des comptes au Parlement. On a dit bien des fois à la Chambre récemment que, même si les sociétés de la Couronne sont établies pour servir les intérêts du public, comme elles doivent rivaliser avec l'entreprise privée, elles ne peuvent pas être contrôlées de façon trop stricte par le ministre dont elles relèvent. A cause de cela, les sociétés de la Couronne peuvent souvent faire ce qu'elles veulent impunément. C'est déjà arrivé dans le passé. On nous dit ensuite que les sociétés de la Couronne servent le public puisqu'elles réalisent des bénéfices quand la situation est favorable et s'en servent pour se tirer d'embarras quand la situation se détériore ou parce qu'elles se servent des bénéfices réalisés dans une région pour en aider une autre. A mon avis, tout cela a causé des anomalies dans le système, puisque les sociétés de la Couronne qui ont des intérêts locaux n'ont aucune incitation à réaliser plus de bénéfices. En outre, les sociétés de la Couronne n'ont jamais réalisé les bénéfices qu'on espérait. Pendant les bonnes années, les sociétés comme Air Canada, le CN et d'autres se servent de leurs bénéfices pour augmenter le traitement de leurs employés ou pour réinvestir et prendre de l'expansion. Il en va de même pour l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Je ne peux mentionner la société Radio-Canada parce qu'elle ne fait jamais de bénéfices. On sait que ces sociétés de la Couronne n'ont jamais institué un fonds de réserve en prévision de temps plus difficiles. Il y a à peu près un mois, le président d'Air Canada, témoignant devant le comité permanent des transports, nous a appris que sa société, dont les bénéfices étaient enviables l'an passé, éprouve maintenant de graves difficultés financières. Il est même question que la société réclame à la Chambre des crédits supplémentaires.

A notre grand étonnement, nous avons appris l'autre jour de la bouche de M. LeClair, président du CN, figure de proue du transport ferroviaire au Canada, que le déficit de l'entreprise s'élevait à plusieurs millions de dollars, pire, à plusieurs centaines de millions de dollars. Pourtant il y a à peine deux ans, le précédent président nous affirmait que le CN était un modèle de société d'État et qu'elle était même capable de rivaliser avec l'entreprise privée. Depuis, il a donné sa démission. Et le vice-président qui dirige maintenant le CN, nous dit que la Société connaît des difficultés, et ce, à cause du marasme économique qui sévit dans le secteur minier, l'industrie du bois, l'industrie manufacturière. De ce fait, le volume des marchandises transportées a bien diminué. Nous vivons une période difficile où il faudrait se servir de fonds excédentaires pour surmonter l'épreuve. Et pourtant, que nous a dit le président du CN quand il est venu témoigner devant le comité il y a une semaine ou deux? Il nous a affirmé que la Société devrait demander au gouvernement du Canada des crédits supplémentaires si la situation ne s'améliorait pas.

Les sociétés de la Couronne n'ont jamais pu prouver leur rentabilité.

Je vois que le ministre chargé des Postes est présent à la Chambre. Il sait fort bien que la création de la Société canadienne des postes, présidée par Michael Warren, n'a été qu'un prétexte pour le gouvernement qui n'a pas eu le courage politique d'accroître les tarifs postaux. Le gouvernement a fait des Postes canadiennes une société de la Couronne en pensant—à condition que la garantie du monopole soit accordée, question qui a longuement été discutée il y a un an à peu près—que d'un seul coup naîtrait de zéro une nouvelle société postale moderne et efficace. Celui qui a décrété cela en portant à 30c. le prix du timbre-poste n'avait pas prévu les effets que cela aurait sur l'utilisation du service. Nous risquons fort de constater que, margré l'augmentation du tarif d'affranchissement des lettres, les Postes canadiennes n'arrivent pas à éliminer le déficit comme M. Warren s'y est voué.

Les sociétés de la Couronne ont beau répondre à certains objectifs nationaux et avoir des côtés positifs, elles n'ont que trop souvent servi chez nous de moyen pour des hommes politiques paresseux de se débarrasser d'un problème qu'ils n'avaient pas le courage de régler ici, à la Chambre des communes.

Il est grand temps de voir où nous a menés la création des sociétés de la Couronne. Nous en avons maintenant près de 500 au Canada. J'estime que ce bill, en créant une super société mère avec toutes ses filiales, ne fera qu'ajouter une dizaine de sociétés de la Couronne à une liste déjà longue. Ce faisant on ne tient aucun compte de certains critères régissant et limitant les pouvoirs et les responsabilités des sociétés de la Couronne.

• (1630)

J'ai écouté avec vif intérêt hier soir le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) exposer la position de son parti au sujet du bill C-92. Elle a dit que nous devrions faire bon accueil à ce projet de loi et le renvoyer au comité car il constitue un progrès par rapport à la loi actuellement en vigueur. Elle a commencé ensuite à énumérer tout ce qu'elle n'aimait pas dans le bill au point qu'on ne savait plus ce qu'il y avait de positif ou de constructif et quelles améliorations le projet de loi allait apporter.

Pour ma part—et sans savoir ce qui va se produire en comité et quels amendements vont être proposés—j'estime que la nouvelle société de la Couronne va contribuer à aggraver la situation, et je voudrais vous dire pourquoi. Nous réclamons que les projets de loi constituant les sociétés de la Couronne en définissent le mandat et les motifs précis de leur création. Cette mesure s'appliquerait également aux sociétés déjà existantes. L'un des critères consistait à s'assurer que les sociétés de la Couronne soient responsables devant le Parlement. Le projet de Société des ports décrit dans le bill C-92 ne prévoit pas qu'elle sera plus responsable devant le Parlement, que toute autre société de la Couronne. L'actuel Conseil des ports nationaux est responsable, par l'intermédiaire du ministre des Transports, tout comme le sont les commissions de port. Nous devons adopter leurs prévisions budgétaires. Nous pouvons examiner leurs états financiers. Nous avons vu comme il était difficile d'obtenir de l'information sur les sociétés de la Couronne par l'intermédiaire des ministres. On dira bien sûr que leurs dirigeants se présentent chaque année devant le comité intéressé pour y déposer leur rapport, mais nous nous rappelons le témoignage de M. Ediger, président d'Uranium Canada, qui avait été convoqué en décembre dernier devant le comité pour expliquer pourquoi l'Eldorado Nucléaire avait décidé de mettre fin à ses activités à Uranium City. Je les ai entendus par hasard, lui et le ministre, convenir à la table des témoins de ne pas répondre aux questions. J'ai entendu le ministre susurrer à M. Ediger qu'il n'avait pas à répondre à ces questions. Evidemment pas, puisque les sociétés de la Couronne n'ont aucun lien de dépendance et ne sont pas responsables devant la Chambre. Voilà qui constitue une parodie de la responsabilité, étant donné les abus innombrables que nous observons.

Dans l'affaire d'Uranium Canada qui a été portée devant les tribunaux, les procureurs de la Couronne ont déclaré que les sociétés de la Couronne devraient être à l'abri des poursuites, qu'elles ne tombaient pas sous le coup de la loi. Sauf erreur, c'est effectivement la décision qui a été prise. Les sociétés de la Couronne ne doivent pas respecter les mêmes lois et les mêmes règlements que les sociétés privées. Pourquoi vouloir maintenant créer toute une série de sociétés de la Couronne et leur confier l'administration de nos ports? Elles ne doivent pas respecter la loi. Elles ne doivent pas rendre de comptes au Parlement. Il n'existe pas de dispositions abrogatoires prévoyant la suppression des sociétés de la Couronne devenues inutiles. Le gouvernement ne fait rien pour présenter un projet de loi sur les sociétés de la Couronne pour s'assurer que cela arrive. Il n'existe aucune structure administrative précise. Rien n'oblige les personnes nommées membres du conseil d'administration des sociétés de la Couronne par décret du conseil, à être des experts reconnus. On nomme généralement des candidats libéraux battus et d'autres petits amis du parti libéral.

Il n'existe pas de définition des différents types de sociétés de la Couronne; on ignore par conséquent quel rôle elles jouent au juste. Ainsi, on ignore si telle ou telle société aurait le droit de détenir un monopole dans un secteur donné? Son rôle consiste-t-il à créer une ouverture sur le secteur? Si c'est le cas, comme pour Petro-Canada, comment peut-on vérifier si elle joue effectivement ce rôle et si elle tient bien le Parlement au courant de la situation? Cette initiative nous apprend-elle des choses utiles?

Et les sociétés de la Couronne servant à aider une petite société à progresser, comme les innombrables petites compagnies qui relèvent de la Corporation de développement du Canada? Au début, on nous a dit que la participation du gouvernement serait réduite à 10 p. 100 après un certain temps, que la société servirait à aider les compagnies à devenir rentables, puis que le gouvernement se retirerait. Nous savons tous que lorsqu'une compagnie devient rentable, le gouvernement ne se retire pas car il a déclaré que c'était le seul moyen de neutraliser les déficits causés par d'autres sociétés de la Couronne qui, pour la plupart souffrent d'incurie.

Qu'en est-il de l'autonomie locale? Ne devrait-on pas déterminer, dans un projet de loi sur les sociétés de la Couronne, quels sont les cas où ces dernières devraient être munies non pas simplement d'un pouvoir titulaire ou consultatif sur le plan local, mais d'un véritable pouvoir décisionnel? Tel devrait être, en effet, le pouvoir des commissions de port et celui de l'administration du conseil de port. Comme le soulignait le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), il n'y a pas de raison que cette super-société soit administrée par Ottawa. Si les sociétés doivent fonctionner à distance du ministre et du Parlement, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas eu le courage de créer un groupe de sociétés de la Couronne régionales qui administreraient les ports avec une marge assez grande d'autonomie locale? J'aimerais bien savoir ce que le ministre en dit. Bien entendu, il préfère maintenir le contrôle, en particulier le contrôle sur le budget et sur les renseignements que l'on pourrait cacher au Parlement. Il y a aussi le fait que le parti libéral s'est grandement servi des sociétés de la Couronne pour récompenser ses amis.

Je reviens un moment sur la question du terminal de Ridley Island, afin d'expliquer un peu pourquoi nous avons besoin d'un projet de loi sur les sociétés de la Couronne. La création de la société du terminal de Ridley a été un véritable gâchis. Le gouvernement fédéral avait fourni 90 p. 100 des crédits. Le reste provenait de Federal Commerce and Navigation, société ayant son siège social à Montréal, qui appartenait à un dénommé Laddi Pathy, ainsi que des principaux administrateurs de la société. Cette société est liée aux intérêts maritimes de Paul Martin et de ses amis. Le moment venu de choisir l'entreprise qui exploiterait le terminal, on aurait pu songer aux citoyens de l'ouest du Canada, si on avait compris l'importance de la navigation côtière dans le Pacifique et le caractère particulier des difficultés portuaires dans cette région, mais le gouvernement fédéral n'a même pas fait d'appel d'offres.

M. Pepin: Si, nous en avons fait.

M. Siddon: Il n'a même pas invité les intéressés à soumissionner pour l'exploitation de ce port.

M. Pepin: C'est faux. Comment pouvez-vous dire une telle chose?

M. Siddon: Ma foi, le ministre peut relever le défi et me dire la vérité.

M. Pepin: Il y a eu une soumission.

M. Siddon: D'après les renseignements que j'ai, la Commission des ports nationaux n'a pas lancé d'appel d'offres pour la gestion du port. Elle a adjugé celle-ci à la Federal Commerce and Navigation.

M. Pepin: C'est inexact.

M. Siddon: Le ministre peut le nier s'il le veut, mais je tiens à savoir pourquoi le port est géré par des directeurs de Montréal à qui l'on fournit près de 90 p. 100 du capital initial et qui décident d'acheter du matériel importé du Japon plutôt que fait au Canada? Je crois que cela illustre bien le danger qu'il y a à confier de telles responsabilités à des conseils d'administration de sociétés de la Couronne, dont les membres ne sont pas élus et ne représentent ni les municipalités, ni les compagnies de transport maritime locales, ni les syndicats locaux. Ils sont choisis et nommés sur recommandation du ministre des Transports, de sorte qu'ils sont plutôt un instrument d'influence politique.

Je crois que tous ces aspects devraient figurer dans un projet de loi sur les sociétés de la Couronne qui établisse une structure de gestion et des limites bien définies à la discrétion ministérielle et à la latitude inouïe dont jouit le ministre à cet égard.

De quoi le gouvernement a-t-il peur? Pourquoi ne précise-t-il pas ces limites dans le présent projet de loi, à moins que ce ne soit parce qu'il approuve la situation actuelle qui donne surtout lieu à du népotisme politique? Ces sociétés paieront-elles des impôts? Est-ce que les subventions tenant lieu d'impôts, dont a parlé le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord, qui seront versées en contrepartie des services municipaux pour lesquels les entreprises privées paient des impôts, seront calculées selon la même formule que les impôts que les autres entreprises privées doivent verser aux autorités municipales?

Voilà le genre de choses que devrait établir un projet de loi sur les sociétés de la Couronne avant que le Parlement n'approuve la création d'une autre société de la Couronne qui ne soit pas meilleure que les autres pour rendre des comptes, gérer ses finances et administrer ses affaires en général. En fait, elle empirerait probablement les choses.

C'est pourquoi j'ai du mal à comprendre la position du Nouveau parti démocratique. Peut-être est-ce seulement normal, compte tenu du fait que les néo-démocrates ont grande hâte que ce projet de loi soit adopté. C'est parce que les députés néo-démocrates et leurs amis du parti libéral adorent les sociétés de la Couronne, même si ce n'est peut-être pas pour les mêmes raisons. En effet, le NPD les affectionne parce qu'il souhaite centraliser davantage le contrôle et supprimer les débouchés commerciaux du secteur privé. Le parti libéral est en leur faveur car elles leur évitent d'avoir à prendre des décisions politiques gênantes, comme la fixation du prix des timbres, et qu'elles leur permettent, en outre, de placer leurs petits amis ayant été battus aux élections, à des postes bien payés, lesquels pourront ensuite rouler carrosse aux frais de la princesse.

• (1640)

M. Pepin: Pourquoi les détestez-vous?

M. Siddon: Ce n'est pas que je les déteste. J'estime au contraire que certaines d'entre elles sont dans l'intérêt national. Mais je déteste le genre de société de la Couronne comme la société de commercialisation du poisson d'eau douce où un «big boss» dénommé Peter Moss régente toutes les activités de commercialisation du secteur avec l'étranger. Il va au Japon, à New York et en Europe pour vendre le poisson. Toutes les autres sociétés du secteur ont comme été rayées de la carte, notamment la Co-operative Federation de la Saskatchewan, les groupements de pêcheurs du Nord ainsi que les sociétés qui se trouvaient dans ces localités. Peter Moss est le seul à régenter l'industrie de la pêche. Dans les bonnes années, il paie bien les pêcheurs et, dans les mauvaises, quand il est difficile de vendre les stocks, il fait du troc en concédant des droits de pêche aux flottes étrangères. Cet homme dispose d'un pouvoir énorme. Il a un appartement à Ottawa, a droit à une indemnité du gouvernement et à des prestations de voyage illimitées. Il peut prendre des décisions sans que les instances politiques aient aucun droit de regard. Selon moi, c'est foncièrement répréhensible et ce n'est là qu'un exemple d'un homme de main politique qui peut devenir puissant parce qu'il a des amis bien placés.

Les libéraux et les néo-démocrates en particulier veulent des sociétés de la Couronne qui centralisent le pouvoir, procèdent à une redistribution des revenus et détruisent l'initiative des concurrents du secteur privé. Les néo-démocrates croient au contrôle politique et sont tout à fait contre l'idée du succès des particuliers. Je conseille donc au député de Vancouver-Est et à ses collègues de gauche de cesser de faire semblant et, au lieu de cela, de choisir. Elle n'est pas pour l'autonomie locale et ses collègues n'ont jamais été en faveur non plus. Ils veulent qu'on centralise l'autorité et que les sociétés privées ne soient plus contraintes à se retirer des affaires permettant ainsi au gouvernement fédéral d'étendre toujours plus son influence en matière commerciale.

Avant d'appuyer sans réserve cette mesure législative, il faut examiner soigneusement la structure des sociétés de la Couronne et leur objet. On nous a dit que la ville de Vancouver souhaitait que cette mesure législative soit adoptée rapidement. Le maire, Mike Harcourt, néo-démocrate bien connu l'a dit lui-même. Les députés néo-démocrates veulent qu'on expédie l'étude de ce bill, mais jusqu'ici on ne nous a pas donné un seul exemple prouvant que cette mesure législative va effectivement améliorer la situation actuelle. Je ne décèle dans ce bill aucune amélioration quelle qu'elle soit.

Les trois principales qualités du projet de loi ont déjà été citées. Premièrement, les responsables locaux pourront dépenser davantage que la limite maximale de $15,000 actuellement fixée aux termes de la loi de 1936. Un autre plafond sera établi par voie de règlement. Je tiens toutefois à indiquer que rien ne garantit que le plafond répondra aux besoins du port de Vancouver, notamment à l'acquisition d'une nouvelle grue ou à la construction d'une nouvelle cale sèche qui vaut bien plusieurs millions de dollars. Mais le ministre n'a pas le courage d'indiquer ce plafond dans le projet de loi.

M. Pepin: Il pourrait changer. Je vous le fournirai en comité.

M. Siddon: Il y a toujours moyen d'apporter des modifications à un projet de loi. Bien qu'il soit toujours possible de renvoyer le projet de loi ou le règlement au comité avec de nouvelles propositions d'amendement, le ministre a laissé un vide important en n'expliquant pas le mode de fixation de ces plafonds. Pourquoi les habitants de la Colombie-Britannique devraient-ils faire confiance aux membres du gouvernement? Ceux-ci peuvent dire qu'ils relèveront le plafond de manière à tenir compte de la situation des ports de la côte ouest, mais il suffit de voir ce que le gouvernement a fait à Prince-Rupert pour être convaincu du contraire. A qui a-t-il demandé conseil en Colombie-Britannique à propos du projet de Prince-Rupert? Le gouvernement a déclaré qu'il consacrerait des millions de dollars à ce projet. A qui a-t-il demandé conseil à propos de la gestion du port? A ses amis de Montréal. A qui a-t-il demandé conseil avant de conclure un contrat pour la livraison d'un empileur-récupérateur et de signer d'autres contrats avec la Grande-Bretagne pour la fabrication de pilots d'acier et de déchargeurs de wagons qui auraient pourtant pu être fabriqués au Canada à un moment où le chômage ne cessait de croître? Comment pouvons-nous croire que le ministre des Transports et ses collègues confèreront brusquement une certaine autonomie aux responsables locaux de l'administration des ports de la Colombie-Britannique lorsque les décisions qu'il a prises dans le passé nous montrent que nous ne devrions pas avoir confiance en eux? Rien ne prouve qu'ils agiront de bonne foi à cet égard.

Comment le bill permet-il d'améliorer la situation actuelle? On nous a également dit qu'une disposition bancaire visera les nouvelles sociétés de la Couronne. Selon un communiqué de Transports Canada daté de février 1982:

> Toute somme transférée d'une société locale à la société mère sera traitée comme si elle avait été déposée dans une banque, rapportera des intérêts et pourra être retirée par le dépositaire quand bon lui semblera.

Cet énoncé semble très positif et des personnes comme le maire de Vancouver ou des groupes comme la Chambre de commerce de Vancouver ou les armateurs peuvent très bien s'être convaincus, à la lecture de ce document, que le gouvernement veillerait à protéger leurs intérêts, car cette disposition permettrait au port de Vancouver d'utiliser certains de ses profits pour planifier son expansion et des investissements importants sans qu'Ottawa n'intervienne et n'essaie de s'emparer d'une partie importante de ces profits—voire même de tous ces profits—pour subventionner un autre port.

Sans passer pour des égoïstes, les Canadiens de l'Ouest doivent s'occuper de leurs propres intérêts longtemps négligés par le gouvernement libéral qui ne s'occupe que du centre du Canada. Nous avons toujours partagé. Nous avons participé à deux grandes guerres et à l'essor de notre pays. Nous devons cependant nous occuper de nos propres intérêts.

Nous avons besoin d'une certaine autonomie à l'échelle locale. Le gouvernement nous a dit que ce système bancaire serait mis en application. Le maire de Vancouver le croit et le NPD, à l'instar de certains armateurs de la Colombie-Britannique, s'y est probablement laissé prendre. Alors, si c'est le cas, pourquoi le projet de loi C-92 ne fait-il aucune allusion à ce privilège bancaire? Le communiqué du ministère des Transports ne clarifie certainement pas la situation lorsqu'il dit que ces fonds pourront être retirés par l'administration du port local. Il n'indique pas qui aura le pouvoir de passer outre à

cette disposition. Qui l'aura ce pouvoir? Le ministre des Transports se contente de sourire mais il n'osera prétendre que l'on ne passera pas outre à cette disposition, car il sait pertinemment que cela se produira. On a créé une société de la Couronne centralisée qui contrôlera tous les ports régionaux qui n'auront pas d'autonomie. Il n'osera confirmer que l'argent qui est gagné à Vancouver restera dans la région tant que les installations portuaires de l'endroit ne seront pas assez développées pour bien concurrencer les ports de Seattle, de San-Francisco et de Los Angeles. Je défie le ministre de se lever maintenant et de dire à la population de l'Ouest canadien que les profits réalisés par le port de Vancouver vont être utilisés en priorité pour l'expansion du port.

M. Pepin: Ainsi en sera-t-il.

M. Siddon: Je suis très heureux que cette affirmation soit consignée au procès-verbal. Le ministre des Transports a signalé que le port de Vancouver pourra garder tous les profits qu'il aura réalisés.

M. Pepin: Bien sûr.

M. Siddon: Ils y resteront jusqu'au moment où les autorités régionales décideront de les partager avec le receveur général. Cela a été précisé.

Deuxièmement, le ministre des Transports voudrait-il confirmer que nous n'avons pas à nous inquiéter à propos du comité et des amendements qui pourraient être apportés, à cette occasion, autrement dit que les sommes maximales découlant du pouvoir d'achat seront allouées en fonction des recommandations des autorités locales et qu'elles seront acceptées.

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le Conseil des ports nationaux sera dépositaire des subventions accordées au port de Vancouver. Il conservera ces sommes dans une enveloppe réservée au port de Vancouver et les autorités portuaires y auront accès à des fins d'expansion. Est-ce clair?

M. Siddon: Parfaitement.

M. Pepin: Je vous communiquerai le montant des sommes allouées aux ententes contractuelles au comité. Cela vous satisfait-il?

M. Siddon: Monsieur l'Orateur, j'apprécie les précisions que le ministre a fournies dans sa deuxième réponse. Il a dit qu'il communiquerait au comité le plafond établi. Cela représente un progrès que j'apprécie. Mais cela ne me dit pas si les autorités locales pourront décider quels seront ces plafonds en tant que dirigeants de sociétés de la Couronne autonomes ou s'ils peuvent s'attendre à ce que la société centrale casse leurs décisions. Je suppose qu'elle aura le pouvoir d'annuler leurs décisions, mais passons là-dessus pour l'instant.

Le troisième point consiste à déterminer s'il y aura au sein des conseils d'administration locaux qui gèrent ces sociétés une représentation équilibrée, c'est-à-dire que les principaux décideurs représenteront les intérêts de l'ouest du Canada. Les membres qui représenteront les intérêts de l'Ouest seront-ils des membres des professions libérales, des élus municipaux, des représentants syndicaux? Auront-ils la haute main ou devront-ils s'en remettre à la société centrale? Qu'en pense le ministre?

• (1650)

M. Pepin: Je devrai attendre l'étape du comité pour répondre à cette question parce que des précisions s'imposent. La loi prévoit certaines exigences, certaines conditions en ce qui concerne la représentativité des conseils locaux.

M. Siddon: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question à poser au ministre même si nous ne sommes pas en comité plénier.

M. Ouellet: Attendez le comité. Vous êtes ici pour faire un discours.

M. Siddon: Le ministre peut-il nous garantir que les membres du conseil seront choisis parmi ceux qui auront fait leurs preuves et que le critère sera la compétence, non les relations politiques?

M. Pepin: La compétence, comme le bill le stipule.

M. Benjamin: Comme Bill Davis en Ontario?

M. Siddon: Une dernière question à poser au ministre des Transports. Comment se fait-il que le candidat que j'ai battu aux deux dernières élections générales soit maintenant membre de la Commission du port de North Fraser malgré son inexpérience en gestion portuaire?

M. Pepin: Ce doit être un type très brillant.

M. Ouellet: Un homme intelligent.

M. Siddon: Je suppose qu'il était de la même catégorie que le directeur de la Commission du port de South Fraser, un ancien candidat libéral défait. Comme l'a dit mon collègue, le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord, il voulait se faire nommer au Sénat. Il est beaucoup plus compétent en tant que gestionnaire qu'il ne l'aurait été en tant que sénateur, et je suppose qu'il doit cet humble cadeau à l'humeur du premier ministre (M. Trudeau).

M. Pepin: Votre collègue lui a rendu hommage.

M. Siddon: Moi aussi. Nos vis-à-vis comptent parfois des gens qui réussiraient beaucoup mieux dans l'entreprise privée que dans la politique.

M. Pepin: Cela vaut pour les deux côtés.

M. Siddon: Toutes les observations que j'ai formulées témoignent des inquiétudes que nous, de la Colombie-Britannique, éprouvons à l'égard du grand port de Vancouver et du port de Prince-Rupert. Ces ports sont absolument essentiels à l'avenir économique du Canada, car notre balance des paiements dépend énormément des grains, du bois d'œuvre, du charbon et des minerais que nous exportons et que nous exporterons en quantités de plus en plus grandes. Comme gestionnaires de ces ports il faudrait nommer surtout des gens de la région, choisis parce qu'ils sont raisonnables et capables et non pas pour céder à des pressions politiques.

Nous devrions être invités à jouer un rôle, sans risquer de voir nos décisions renversées par les gens d'Ottawa. Si cela signifie qu'une organisation générale supérieure est superflue, qu'un bill établissant une société de la Couronne est nécessaire pour préciser les conditions et les limites de son action, s'il faut tout cela pour que j'approuve ce bill, alors qu'il en soit ainsi. Mais en dernière analyse, je préfère attendre pour accorder mon appui au bill C-92 jusqu'à ce que nous ayons constaté au comité dans quelle mesure le ministre des Transports et le gouvernement sont prêts à satisfaire de bonne foi les besoins des Canadiens de l'Ouest. Ils ne prouveront pas leur bonne foi en ayant recours à encore plus d'ordonnances émanant d'Ottawa ou en formulant de vagues promesses, mais en agissant. Ils ne la prouveront pas non plus en insérant dans ce bill des formules creuses comme «sous réserve de tel ou tel règlement», mais au contraire des dispositions qui correspondent aux soucis qu'ont exprimés les députés de notre parti, voire les députés néo-démocrates, bien que j'ignore leurs raisons, étant donné qu'ils ont dit qu'ils l'appuieraient de toute façon.

M. Benjamin: Mais pas du tout.

M. Siddon: Je n'approuverai pas ce bill tant que je ne serai pas certain qu'il est bon pour l'Ouest du Canada, pour la Colombie-Britannique et pour ma criconscription.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Nous ferons de notre mieux.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, je partage sans nul doute sur certains points l'avis du député qui vient de se rasseoir, mais certainement pas ses remarques schizophréniques à propos du favoritisme, des sociétés de la Couronne et de l'absence de liaisons adéquates dans la conception de tous les aspects du réseau de transport. J'ai le plus grand respect pour le député, mais certaines de ses observations ne s'appliquaient pas vraiment au problème en cause. Si l'on passe son discours au crible, on s'aperçoit qu'il illustre sans doute la stratégie malencontreuse du parti conservateur, qui l'a obligé à collaborer, au lieu d'exprimer ses véritables sentiments à l'égard du bien-être des habitants de la Colombie-Britannique qu'il défend vivement, je le sais. Après ces brèves remarques, je tiens à me faire l'écho de certaines de ses observations.

Il a exprimé son inquiétude quant à la façon dont les sociétés de la Couronne sont exploitées dans notre pays. Le bill à l'étude aujourd'hui prévoit la création de ces sociétés selon le même moule qu'auparavant, à peu de choses près. A mon avis, ce ne sont pas les sociétés de la Couronne proprement dites qui constituent le problème fondamental, car nous vivons dans un milieu économique mixte. Je voudrais signaler que si nous passons notre histoire en revue, nous nous aperçevons que le parti conservateur est l'un des promoteurs des sociétés de la Couronne. Je pense à Radio-Canada et à un certain nombre d'autres.

M. Pepin: Le CN.

M. Skelly: Ces sociétés de la Couronne n'ont pas été créées pour faire du mal à notre pays, bien au contraire. Malheureusement, nous avons perdu tout contrôle sur bon nombre d'entre elles. Elles ne sont plus responsables vis-à-vis du public, qui les possède par l'entremise du Parlement ou du gouvernement. Malheureusement, les gens qui liront les discours du député et du parti conservateur ne sauront plus sur quel pied danser, parce que le parti conservateur lui-même n'a pas les idées très claires. Il refuse d'admettre que ce n'est pas tant aux sociétés de la Couronne qu'on en veut, mais bien au fait qu'elles ne sont responsables devant personne. Je voudrais signaler que la province de Saskatchewan et un certain nombre d'autres provinces ont instauré un mécanisme en vue d'obliger les sociétés de la Couronne à rendre compte aux personnes qui les possèdent.

Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, j'espère que le ministre songera à des amendements du genre de ceux qui ont très bien servi dans le cas de certaines sociétés de la Couronne, comme Air Canada et le CN. Le rapport annuel des nouveaux organismes portuaires sera présenté au Parlement, mais n'ira malheureusement pas plus loin car le bill ne contient pas de dispositions précises concernant les comptes à rendre. Si le ministre était prêt à faire un autre pas en avant, il pourrait sûrement améliorer la situation en permettant que le rapport soit soumis à l'étude du comité des transports.

Il est intéressant de noter que le député a consacré une bonne partie du temps qui lui était alloué à défendre la politique peu judicieuse de son parti et qu'il n'a presque pas parlé de son intérêt réel pour la population de la Colombie-Britannique. Il s'est évertué à dire qu'il ne pourrait appuyer le projet de loi tant que certains amendements n'y seraient pas apportés. Mais, en réalité, les conservateurs ont le choix. Ce projet de loi traîne depuis des années. Si suffisamment de leurs députés prenaient la parole, il est évident que le débat pourrait se poursuivre au-delà de 6 heures et que le projet de loi serait mis au rancart pour huit ans encore. Toutefois, je ne pense pas qu'ils soient prêts à faire quoi que ce soit du genre parce qu'ils reconnaissent que le projet de loi, malgré ses failles, constitue une amélioration par rapport à la loi actuelle. Les besoins sont là. En fin de compte, ce projet de loi sera renvoyé au comité.

M. Siddon: Qu'améliore-t-il?

M. Skelly: Si des problèmes se présentent plus tard, nous les aborderons alors. Pour reprendre les observations du député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), je dirai que ce n'est pas tant qu'elle appuyait un projet de loi qui semble présenter des failles, mais qu'elle reconnaissait que des progrès avaient été réalisés par rapport à la situation actuelle et que le bill devrait donc être renvoyé au comité. J'espère que lorsque tout aura été dit, les députés conservateurs se rangeront à notre avis parce que c'est la seule approche rationnelle du problème.

Je veux maintenant en venir à la question du favoritisme. Je sais que le député qui vient de prendre la parole est un homme perspicace et intègre. Il a beaucoup d'intuition et c'est un homme politique d'envergure. Il a dit ne pas pouvoir comprendre pourquoi son adversaire aux dernières élections fédérales, le candidat libéral, fait maintenant partie de la commission de port du fleuve Fraser. Je pense qu'il devait plaisanter.

M. Siddon: Les temps ont changé.

M. Skelly: Il y a des députés du parti conservateur qui posent ce genre de questions sérieusement et qui, à en juger par certains agissements et certaines tactiques dont nous avons été témoins à la Chambre, sont forcés de se concentrer pour balbutier intelligemment. Cette remarque ne s'applique pas au député qui a parlé avant moi, car il sait que le favoritisme règne au gouvernement, et cela lui fait peur, comme à nous d'ailleurs. Le favoritisme règne partout au Canada.

Je ne veux pas insister davantage à ce sujet. Nous avons peur que cette loi ne devienne une source de favoritisme et nous exhortons le ministre de se garder de le pratiquer. Il suffit d'examiner les démarches judiciaires du gouvernement du Canada—qu'il s'agisse de le façon dont la SCHL règle les problèmes hypothécaires ou autres, ou de poursuites en vertu de lois fédérales—pour s'apercevoir que le favoritisme a envahi tout le système. C'est regrettable, mais on ne se rend pas compte qu'il n'est probablement pas aussi important de récompenser ses amis politiques de façon détournée que de mériter la confiance des Canadiens.

• (1700)

Lorsque le favoritisme devient aussi flagrant et généralisé, c'est vraiment dégoûtant. En dernier ressort, cette attitude se communique et se fait sentir à tous les niveaux de gouvernement et sur toutes les mesures que ces derniers essayent de prendre en toute honnêteté et intégrité. J'exhorte le ministre, quand il aura son mot à dire sur la façon dont la sélection s'effectue, d'opter pour la confiance, pour un système objectif qui ne repose pas sur le favoritisme qui est déjà trop répandu au sein du gouvernement libéral. Malheureusement, cette malédiction frappe bon nombre de gouvernements. Nous sommes chargés actuellement d'examiner une mesure législative et de résoudre un problème. Assez parlé de favoritisme.

Les sociétés de la Couronne sont utiles et valables dans une économie mixte. Elles peuvent servir de catalyseur pour valoriser les efforts des entreprises privées et des particuliers, mais elles doivent rendre des comptes. Elles doivent poursuivre les objectifs que le Parlement leur a attribués. Elles doivent être responsables devant leurs propriétaires, les Canadiens, par l'entremise du Parlement et, de manière efficace, au comité.

La dernière question porte sur l'intégration. Le bill concernant les ports fait partie d'une législation plus vaste. L'orateur qui m'a précédé à commencé à faire allusion à certaines situations. Il a parlé de Port Edward, de Prince-Rupert et l'usine de pâtes et papiers et d'autres liens semblables. Il a commencé dans le peu de temps qui lui était imparti à examiner ce problème.

Un port est tout simplement une installation. Mes collègues de Regina-Ouest (M. Benjamin) et de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) ont dit qu'il s'agit ici, en fait, des transports en tant que service public, quelque chose qui facilite d'autres aspects de l'économie, qui favorise le développement économique et l'emploi. En ce sens, il s'agit bien d'un service d'utilité publique. Un service public est mis en place afin d'accroître l'efficacité et la coordination des autres secteurs économiques.

Il conviendrait peut-être, pendant un instant, de poursuivre l'argument qu'a commencé à faire valoir l'orateur précédent, le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon). Il a parlé de ces préoccupations très graves. Je partage ses inquiétudes à propos de l'aménagement du port de Prince-Rupert. Il s'agit là encore d'une question d'intégration. Il s'agit du rapport entre les céréales et le secteur agricole qui crée de l'emploi et des richesses pour les Canadiens grâce aux exportations à l'étranger. Examinons l'autre aspect de la vocation de ce port, les livraisons de charbon. Nous investissons énormément dans l'exploitation du charbon. Les ressources une fois mises en valeur seront acheminées par la BC Railroad et le CN vers le port houiller de Prince-Rupert d'où elles seront expédiées dans les régions où elles seront utilisées.

Il est incroyable que le gouvernement continue à pratiquer la politique de l'autruche en ce qui concerne les liens de communication. Le *Sun* de Vancouver a publié en première page la fin de semaine dernière un article qui dit que le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique aimeraient que le Japon investisse plus d'argent dans le projet et participe aux coûts énormes évalués à près d'un milliard, à 1.3 milliard en fait si on tient compte de l'inflation.

Tout bien considéré, la population de la Colombie-Britannique et des autres régions du Canada se sera fait avoir. Le groupe Quintet et l'autre groupe vendant du charbon se sont rendus au Japon et ont conclu un accord avec les fabricants d'acier japonais. Ils se sont rendus au Japon pour y conclure leur propre marché. Ils ont signé un contrat dont la population pourra difficilement prendre connaissance; il lui sera ainsi impossible de déterminer la valeur des ressources vendues.

On a l'impression en Colombie-Britannique que le charbon de cette province est vendu à un prix inférieur au coût de production. La population pense qu'elle ne pourra pas réaliser de profits. Les contribuables canadiens devront éventuellement investir des sommes énormes dans le transport, la viabilisation du terrain, l'énergie électrique et l'aménagement du port. Finalement, ils paieront pour expédier du charbon au Japon. Nous construirons un nouveau port d'importance et chargerons une administration de s'en assurer. A quoi cela sert-il? Agissons-nous avec bon sens? J'invite le ministre des Finances (M. Pepin) à se lever, comme il était prêt à le faire pour répondre au député de Richmond-Delta-Sud, et à dire à la population du Canada comment elle sera exploitée.

Quintet Coal s'est rendu au Japon et a conclu un contrat pour la vente de charbon aux Japonais. Ce contrat n'a jamais été rendu public. Nous ne savons pas quel genre de marché a été conclu ni quelles sont les dispositions prévues en cas de difficultés. On a résolu le problème en disant aux Japonais d'investir plus d'argent. Ceux-ci investiront plus d'argent en échange d'un plus grand nombre d'actions dans les sociétés. Ils possèdent déjà de gros intérêts dans ces entreprises. Que fait-on du simple bon sens? Où tout cela nous mène-t-il? Nous avons au Japon une société représentant neuf acieries qui ont participé au contrat Quintet. D'un autre côté Quintet représente les citoyens du Canada et vend le charbon trop bon marché. On s'attend à ce que les Canadiens investissent des sommes énormes dans des tunnels, des réseaux ferroviaires, des

wagons et des ports pour acheminer le charbon vers le Japon en-dessous du prix de production.

Là où je veux en venir c'est que les ports doivent faire partie d'un tout et faciliter la vente des marchandises canadiennes à l'étranger et l'importation d'autres marchandises. Cela doit faire partie de notre stratégie économique. Malheureusement nous construisons ces ports sans tenir compte du reste.

Pour nous expliquer un peu mieux le problème, nous avons au Canada diverses compagnies qui vendent à une même entreprise japonaise qui achète dans d'autres pays étrangers. C'est absolument aberrant. Nous avons le charbon du sud-est. On essaie d'exploiter le charbon sur l'Île de Vancouver pour le vendre aux Japonais. On essaie également de l'exploiter dans le nord-est et en Australie. Nous produisons trop. Cela fait baisser les prix. Les Japonais peuvent acheter n'importe où par l'intermédiaire d'une seule entreprise du moment que le prix leur convient et qu'ils sont sûrs de ne pas manquer de charbon. Vu que nous produisons trop, les Japonais peuvent se permettre de choisir. Si nos prix sont trop élevés, parce qu'on produit trop de charbon, le prix baissera si les autres sont prêts à vendre. Croyez-moi, les Japonais sont prêts à nous laisser tomber. Quelles conséquences cela aura-t-il pour nous, dans la situation économique actuelle? Il est absolument illogique que les Canadiens autorisent des entreprises privées à se rendre chacune de leur côté au Japon pour tenter de concurrencer une grosse agence de commercialisation.

Il y a quelques années la Colombie-Britannique avait mis au point un système pour le gaz. Elle a créé la Société d'énergie de Colombie-Britannique. Cette société achetait tout le gaz produit dans la province et le vendait. Il n'a jamais été vendu sur place. Cela a rapporté gros à la Colombie-Britannique. Il serait sensé, du point de vue économique, d'avoir une société canadienne des charbonnages comme interlocuteur d'une firme de commercialisation japonaise aux moyens évolués. Les Japonais cesseraient d'acquérir des participations dans nos sociétés, ce qui leur permet de devenir propriétaires de nos ressources et de les vendre ensuite à leurs métallurgistes. Il est totalement stupide de laisser les Japonais devenir propriétaires de nos ressources et de les revendre dans leur pays à vil prix.

Le problème, c'est de tout coordonner. J'espère que le ministre des Transports pourra convaincre ses collègues qu'il est absolument futile de vouloir établir un réseau portuaire quel qu'il soit sans envisager le problème de l'intégration. Il faut se demander où va notre pays. Nous n'avons pas de stratégie industrielle. Nos actions semblent isolées les unes des autres. Aussi longtemps que cette situation se perpétuera et que nous n'aurons pas une stratégie industrielle efficace, les ports de Seattle, San Francisco et de la côte ouest américaine attireront l'activité portuaire et non pas les ports canadiens.

C'est ce qui se passe dans le domaine de la foresterie. Nos ports de la côte ouest acheminent un certain nombre de denrées en vrac, et notamment les produits forestiers. Nous faisons confiance à notre système de commercialisation. Nous avons donné de nombreux exemples au premier ministre (M. Trudeau) pour lui prouver qu'il fallait être plus efficace dans ce domaine. Nos installations portuaires sont importantes pour le secteur forestier. Nous avons proposé de créer une société nationale de commercialisation des produits forestiers pour ne plus avoir à compter sur l'International Paper pour écouler les produits de Gold River. Nous ne devons pas avoir à compter sur les sociétés japonaises qui sont en fait nos concurrents en Extrême-Orient. Elles achètent nos copeaux et nos matières premières, pour les revendre ensuite. Ce sont elles qui nous représentent. Rayonier continue de vendre les produits de port Alice. Cette société appartient maintenant à Western Forest Products, mais nous ne nous en remettons pas à nos concurrents américains pour vendre nos produits. Nous avons une stratégie de commercialisation absolument irrationnelle dans le cas du charbon et des produits forestiers, mais une stratégie qui nous voue à l'échec.

• (1710)

C'est à peu près la même chose dans le cas de la politique portuaire. Conçue dans une tour d'ivoire, elle est vouée à l'échec. J'exhorte le ministre à réfléchir à ce qu'il va faire pour développer les ports et à s'assurer que ses efforts vont dans le sens de la stratégie industrielle qui vise à maximiser les profits provenant de la vente du charbon, des produits forestiers et des autres produits dont les Canadiens vont dépendre. Je veux parler des mégaprojets que le gouvernement entend réaliser pour donner aux Canadiens de nouveaux atouts. Mais le gouvernement est en train de brader nos chances. Nous voyons nos espoirs s'envoler en fumée, et ce sont les contribuables qui payent la note, et quelle note.

Le ministre m'a déjà entendu parler à maintes reprises de la nécessité de lier le développement de l'industrie maritime du Canada à la création d'une marine marchande canadienne. Stratégiquement, la destination des navires dépend des endroits où sont situés les ports. La situation concurrentielle des ports canadiens par rapport aux ports américains détermine quels navires seront appelés à transporter les marchandises. Malheureusement, ce lien n'a jamais été exploité. Les navires canadiens utilisent normalement des ports canadiens. Mais nous n'utilisons pas de navires canadiens, nous utilisons des navires japonais. Si nous insistions pour que 40 p. 100 de notre charbon soit acheminé par des navires canadiens, ils n'auraient pas à transporter du cargo étranger, ils se borneraient à transporter des produits canadiens. Nous pourrions mettre au point une stratégie en vertu de laquelle tous nos produits importés ou exportés—ce pourrait être 40 p. 100—seulement d'entre eux—ou même un pourcentage nominal à ce stade-ci—seraient nécessairement acheminés par des navires canadiens mais nous n'avons jamais exploité ce filon, d'où la vulnérabilité des ports canadiens.

La plupart des autres pays ont adopté des mesures qui favorisent le maintien d'une flotte hauturière. Ils encouragent l'industrie des transports maritimes grâce à une politique portuaire logique. Le ministre n'en tient malheureusement pas compte du tout.

M. Benjamin: A Panama.

M. Skelly: A Panama, en Grande-Bretagne. Le Canadien Pacifique qui fait notre fierté.

M. Benjamin: Aux Bermudes.

M. Skelly: Non, plus maintenant. Les navires sont immatriculés en Grande-Bretagne, à Hong-Kong et à Singapour. Ils ont abandonné les Bermudes, parce que la situation se gâtait. Ils ne sont pas revenus au Canada. Ils sont allés ailleurs. C'est à cause du ministre des Transports. Sa politique portuaire est nulle. Il a une flotte marchande inexistante et, finalement, c'est tout le gouvernement qui tourne à vide; il néglige les liaisons qu'il pourrait établir avec les secteurs forestier et houiller et il prive les Canadiens de toutes ces possibilités.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous renforcerons certains aspects du bill à l'étape du comité. Je sais que mes collègues assis à ma droite feront les mêmes propositions que nous.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, il ne faudrait pas parler des transports et de la politique du ministre touchant l'un ou l'autre aspect de ce domaine d'intérêt public sans exprimer au ministre la sympathie que nous sommes plusieurs à éprouver envers lui et à l'égard du poste qu'il occupe. Ce ministère comporte de trop nombreux volets pour un seul ministre. On ne saurait satisfaire tous les besoins du Canada en matière de transports en confiant à un seul ministre la navigation aérienne et maritime et les transports de surface. Charger un seul ministre de tous ces problèmes démontre bien la négligence coupable du gouvernement devant les besoins d'une ampleur nationale.

Il ne m'arrive pas souvent d'être d'accord sur presque toute la ligne avec le député de Comox-Powell River (M. Skelly), mais cette fois, en principe, nous avons beaucoup de choses en commun. Il y a tout d'abord l'intérêt national en ce qui a trait aux transports maritimes, à l'expédition et à la livraison des produits. Ensuite, nous n'approuvons pas la façon dont les ports ont toujours été administrés, selon la politique du gouvernement actuel, politique qui ne favorise pas depuis des années l'intérêt national. Voilà ce que j'ai en commun avec le député. Il est possible que nous ne soyons pas d'accord sur la façon d'administrer le port et sous quels auspices, mais le concept et les principes sont apparemment les mêmes pour les députés de ce côté de la Chambre qui s'intéressent au transport.

Tout s'articule autour de la politique du gouvernement. Quelle sera cette politique? Comme presque tous les projets de loi qui ont été présentés à la Chambre depuis dix ans, il s'agit d'une mesure habilitante.

M. Benjamin: Qui perd paye.

M. McCain: Le perdant est évidemment l'expéditeur et l'industrie qui sera perdante à cause du système sans substance qu'il doit utiliser. Monsieur l'Orateur, je voudrais dire au ministre qu'il a hérité d'un système et qu'on lui a demandé de l'améliorer au moyen du projet de loi.

Le bill n'apportera pratiquement aucun remède à la situation actuelle. Une nouvelle administration coiffera les ports canadiens et le bill conférera à certains ports et commissions qui sont à désigner une certaine autorité dont ils ne jouissaient pas auparavant. Mais le bill ne leur permet pas de promouvoir librement les affaires qui pourraient s'offrir à eux.

L'essor de la côte atlantique du Canada sera toujours entravé par la politique du gouvernement du Canada qui souhaite que tout le trafic maritime transite par le port de Montréal et ce, sans dédommager les ports de l'Est des pertes qu'ils subissent ainsi. Nous aurons toujours un système et une politique qui fera une croix sur les dettes des ports, mais négligera la promesse faite par la province de favoriser l'expansion des ports de Saint-Jean et de Halifax. Aucune grâce n'a été accordée à ces ports.

Je voudrais dire au ministre que les provinces et municipalités qui ont investi dans les installations portuaires sous le régime du Conseil des ports nationaux devraient en fait, aux termes du projet de loi, être dégagées de leurs obligations financières ou, le cas échéant, rembourser au Conseil des ports nationaux, et donc au gouvernement du Canada, les prêts qui leur ont été accordés. C'est seulement ainsi que les ports de Saint-Jean ou de Halifax pourront occuper une position économiquement viable et concurrentielle par rapport aux autres ports, de Montréal et de l'Est.

Il est regrettable que cela se soit produit, et c'est par négligence. Mais, pour une raison qui m'échappe, le gouvernement du Canada n'a jamais été enclin à reconnaître les besoins du port de Saint-Jean et à les financer comme il le fait pour les autres ports canadiens.

Nous nous retrouvons donc avec une nouvelle organisation, à mon avis, injuste et peu concurrentielle par rapport aux normes mondiales, car toute nouvelle installation portuaire devra être construite aux termes d'un contrat avec un usager, de sorte que, en fait, il y aura autofinancement. Les autres compagnies de navigation auront l'avantage de se servir d'installations portuaires qui ne seront plus grevées et dont elles auront à payer seulement les frais d'entretien et non pas les immobilisations. Le bill impose donc aux compagnies de navigation des dispositions injustes, qui ne facilitent sûrement pas la concurrence.

Je ne suis pas avocat et, par conséquent, ne puis m'en prendre au bill sur le plan juridique comme l'a fait le député de Halifax-Ouest (M. Crosby). Je le félicite d'avoir traité d'abord de ces aspects juridiques.

Je me dois aussi de signaler la situation de la Colombie-Britannique, que nous ont exposée les députés de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) et de North Vancouver-Burnaby (M. Cook). A leur tour, ils font face à une situation comparable à celle qui existe sur la côte est. Effectivement, les ports de la côte atlantique affrontent la concurrence des ports américains. Si l'on refuse de le reconnaître, et si notre politique des transports n'est pas adaptée aux exigences de la concurrence internationale, ce bill sur les ports sera bien stérile.

Laissez-moi vous citer un exemple de ce que la politique du gouvernement du Canada a permis, pour ne pas dire encouragé: l'achat de Cast par le Canadien National, autre société de la Couronne, et la décision immédiate du participant du CN à Cast, voulant que Cast déménage son exploitation de Halifax à Montréal.

• (1720)

Voilà un des faits qui expliquent qu'on doute beaucoup dans l'est du Canada que le pays dans son ensemble retire des avantages parce qu'une société de la Couronne administrera les ports alors que seule la politique du gouvernement du Canada va en fait les régir. De la façon dont j'entrevois ces nominations, étant donné le pouvoir qui a été accordé au ministre, les administrateurs devront tout d'abord se conformer à sa politique; ils devront ensuite céder à son amabilité quand il proposera de vendre ou de louer des propriétés ou de construire de nouveaux bâtiments; ils devront enfin céder à l'amabilité et à la générosité—si l'on peut ajouter ce terme—du ministre des Finances (M. MacEachen) et du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) car ces derniers devront donner leur approbation à toutes les décisions de quelque importance concernant les ports partout au Canada. Nous n'avons pas de réseau portuaire indépendant. Nous avons à la place une politique du gouvernement laissant bien clairement entendre qu'il exercera un contrôle absolu sur les ports canadiens grâce au pouvoir ministériel.

C'est ainsi que le ministre nommera les membres de la commission chargée d'administrer un port, mais ce droit n'est pas donné aux provinces. J'espère qu'on le leur donnera. Peut-être le ministre peut-il me donner une réponse aussi rapide que celle qu'il a donnée au député de Richmond-Delta-Sud. Les provinces auront-elles le moindre droit de nommer des membres à ces commissions? Je crois que le ministre s'est réservé ce droit.

M. Pepin: Non, elles ne l'auront pas.

M. McCain: Le ministre dit que non. Je soutiens que c'est certes le droit d'au moins deux provinces de nommer des membres à ces commissions car aussi bien le gouvernement provincial que les municipalités de ces provinces y ont un intérêt direct puisqu'elles les financent directement—ou leur consentent des prêts dans le cas du port de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick—et elles devraient certes avoir le droit de jouer un rôle de fidéicommis pour assurer leur propre avenir en nommant elles-mêmes des membres aux commissions portuaires.

M. Pepin: Elles seront représentées au sein du conseil régional.

M. McCain: Si cela n'était pas trop demander j'aimerais que le ministre répète la même chose un peu plus fort.

M. Pepin: Les provinces seront représentées au sein du conseil régional.

M. McCain: Oui, mais le conseil ne régit pas les affaires de la province du Nouveau-Brunswick, si ce n'est indirectement, et je pense qu'elles devraient être représentées directement au sein de ce conseil. Je prie le ministre de bien vouloir accepter cette proposition.

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question? Est-ce que le député a pour objectif de veiller à ce que chaque activité du pays soit administrée par les trois niveaux de gouvernement? Si c'est le cas, le gouvernement fédéral devrait être représenté au sein des conseils et des comités s'occupant du transport routier, par exemple. Je crois qu'il s'agirait là d'un chevauchement des tâches. N'ai-je pas raison?

M. McCain: Monsieur l'Orateur, je suppose que ce raisonnement pourrait s'appliquer à la Colombie-Britannique, si cette province veut bien l'accepter, mais je ne suis pas disposé à l'accepter pour le Noveau-Brunswick tant que cette province aura un engagement financier direct envers le port de Saint-Jean. Je pense que cela donne droit, en fait, au Nouveau-Brunswick à une nomination au sein du conseil du port de Saint-Jean, au même titre que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est représenté aux conseils de Halifax et de Dartmouth, car, si je comprends bien, ce sont les seuls ports relevant d'une commission qui aient encore des dettes, le gouvernement fédéral ayant annulé les dettes des autres.

Si la politique du gouvernement fédéral au sujet des ports demeure inchangée, je désire citer deux exemples de ce qui pourrait survenir et de ce qui, en fait, est arrivé dans le domaine de la concurrence à cause de la politique fédérale. Ainsi, il semblait essentiel que l'on construise un terminus pour les produits forestiers dans le port de Saint-Jean qui est situé dans une province dont un tiers de l'économie dépend des produits forestiers et de leur exportation. Grâce à la collaboration entre les autorités fédérales et provinciales et les usagers, des installations de terminus forestier ont été aménagées. Mais il est survenu autre chose par la suite. Ces installations ont été aménagées, mais des travaux supplémentaires ont été effectués dans d'autres ports assez proches pour faire concurrence à celui de Saint-Jean, de telle sorte que le trafic qui avait été prévu pour les installations portuaires de Saint-Jean se répartira dans au moins trois autres directions, vers des ports que les améliorations ont mis en mesure de faire directement concurrence à Saint-Jean.

Je trouve que c'est une raison suffisante pour que la province du Nouveau-Brunswick soit représentée au sein de la commission et du conseil régional. Le port de Saint-Jean n'aura absolument plus aucun contrôle sur son avenir si les fonds du Trésor fédéral doivent servir à aider des ports publics, autres que ceux qui relevaient anciennement du Conseil des ports nationaux, à lui livrer une vive concurrence. Rien n'ira plus parce que le port de Saint-Jean ne pourra pas survivre si les améliorations qui sont faites dans d'autres ports lui font perdre son trafic.

Si la politique fédérale reste la même, l'achalandage du port de Saint-Jean va continuer de s'effriter parce que le gouvernement a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'entretenir les dispositifs anti-gel dans le port. Suite à une demande d'amélioration des installations, on a acquis une machine devant accroître les capacités de chargement. Cependant, au lieu d'octroyer le contrat à des gens qui savaient ce qu'il fallait, le contrat a été accordé à une firme qui a construit un système de convoyeurs qui n'a jamais réussi à fonctionner après son arrivée à Saint-Jean. De sorte qu'il n'est pas possible de charger rapidement des denrées périssables dans le port de Saint-Jean par n'importe quel temps. Le port avait besoin de ces installations, mais la Commission des ports nationaux n'a pas fait son travail. Si nous sommes encore à la merci des ministres de la Couronne d'Ottawa, le port de Saint-Jean ne pourra toujours pas fonctionner.

Le gouvernement fédéral s'est réservé le droit de contrôler la location et la vente de terrain à l'intérieur des limites d'un port. Dans le dernier cas dont j'ai eu connaissance—et il y en a peut-être d'autres—la Commission des ports nationaux, à cause de la politique fédérale, a retardé pendant plus de trois ans un projet urgent afin de conclure un marché avec le promoteur. Nous ne pouvons attendre pendant trois ans que le gouvernement change sa politique ou que le ministre des Transports (M. Pepin) réussise à louer ou à vendre le terrain nécessaire à l'implantation d'un projet. Tant que le ministre aura la haute main sur ces questions, les choses ne s'amélioreront pas.

Voici un autre exemple illustrant un grave besoin. On a construit un bâtiment à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, dans le parc industriel Champlain. Le bâtiment devait uniquement servir aux besoins de la conserverie de thon située dans la localité. Le bâtiment a été construit sur le quai, ce qui n'était déjà pas très commode. Mais comme des entrepreneurs forestiers ainsi que des agriculteurs ont demandé également à s'en servir, le port est maintenant encombré.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les chambres de commerce locales, les maires des localités et les industriels locaux font des démarches depuis près d'un an et demi auprès du gouvernement du Canada, parce que l'usine de thon va s'agrandir au point où elle aura besoin quasiment à elle seule de toute l'installation pour pouvoir fonctionner de façon active et efficace. Le gouvernement n'a pas encore dit à l'usine, aux chambres de commerce ou à la province du Nouveau-Brunswick s'il allouerait des crédits en vue d'améliorer ces installations, qui servent sur trois plans à l'heure actuelle. La loi à l'étude ne changera rien à cet état de choses. Rien ne permet de savoir quand une décision sera prise pour rendre service aux commerçants d'une localité.

Qu'y avons-nous gagné? Je crains que nous ne nous trouvions dans la même position que celle dont a parlé le député de Richmond-Delta-Sud, dans la mesure où lorsqu'un contrat est offert pour un exploitant de terminus, il n'est pas alloué à une entreprise de Saint-Jean, mais plutôt à une maison de Montréal. A mon avis, un terminus exploité par une entreprise de l'extérieur, ce qui ne peut que créer des conflits avec la société mère, est tout à fait contradictoire aux intérêts supérieurs du port de Halifax, du port de Saint-Jean ou du port de Prince-Rupert.

• (1730)

Lorsqu'un exploitant de Montréal doit s'occuper d'une installation de Saint-Jean, il va s'intéresser essentiellement à sa propre exploitation, le port de Montréal. A mon avis, non seulement les appels d'offre auraient dû avoir lieu à Prince-Rupert et au Nouveau-Brunswick à l'échelle locale, mais on aurait dû faire le nécessaire pour que des sociétés locales exploitent les terminus de Saint-Jean, de Montréal et de Halifax. On ne peut pas compter sur des personnes en situation de conflit d'intérêt et qui sont assujetties à la politique du gouvernement du jour.

Je crains que le gouvernement n'ait cherché à imposer sa volonté dans le domaine des transports dans notre pays. Ce n'est pas entièrement la faute du ministre actuel, à mon avis. Il a hérité en grande partie des erreurs de son prédécesseur et n'a pas eu le temps d'y réfléchir suffisamment. Il a peut-être été davantage influencé par le Conseil du Trésor et le ministre des Finances que par le bien public, comme dans l'affaire de VIA Rail, par exemple. Si le même genre de politique autoritaire s'applique aux ports du Canada, comme cela risque fortement d'être le cas, ces derniers n'auront pas grand-chose à espérer tant que la politique ne sera pas modifiée de façon radicale.

Apparemment le ministre s'oppose totalement à ce qu'un représentant provincial fasse partie de toute commission dans laquelle la province a des intérêts. Le ministre ne veut pas en entendre parler. Je ne suis pas d'accord avec les comparaisons qu'il a faites; je le demande seulement dans le cas où il faut commencer par débourser de l'argent.

Les sociétés de la Couronne ne sont efficaces que dans la mesure où leur mandat leur permet de l'être. Pour être indépendantes il faut que la loi et la politique leur laissent les coudées franches, mais cette structure ne permet aucune autonomie. Apparemment, c'est parce qu'on nommera des commissions locales, mais, en fait, ces personnes seront nommées par le ministre et sauront parfaitement en vertu de quelle politique. Elles seront supervisées et dirigées par une personne qui sera nommée pour dix ans sur les ordres du ministre et du gouvernement. Cela ne peut pas se passer autrement. Cette personne devra suivre les directives. Par conséquent, au lieu d'avoir une commission de trois ou de cinq personnes comme il y en avait une au Conseil des ports nationaux, c'est une seule et même personne qui fera la pluie et le beau temps. Il n'y aura pas vraiment de participation locale, sauf dans les limites permises par la politique de l'heure. Par conséquent, ce bill prétend assurer une autonomie locale qui, en fait, n'existe pas.

J'ignore si le ministre a renoncé au droit de nommer l'administrateur du port ou si c'est la commission locale qui s'en chargera.

M. Pepin: C'est la commission locale.

M. McCain: C'est un pas dans la bonne voie. Néanmoins, la commission locale aura dû se soumettre aux directives politiques et on va certainement tâcher de l'influencer pour la nomination de l'administrateur. A mon avis, la commission locale devrait avoir plus de pouvoirs que ce bill ne lui en confère.

Si vous le permettez, je voudrais revenir au caractère international des ports canadiens. A une certaine époque, il y avait un très gros trafic dans les ports de Saint-Jean et de Halifax peu après l'avènement des conteneurs. Les marchandises étaient acheminées vers le centre et le nord-est des États-Unis. Malheureusement, les tarifs de transport canadiens nous ont fait perdre notre compétitivité. Cela a été accéléré par les pressions exercées par les États-Unis sur leurs installations de transport, pour qu'elles fassent meilleure concurrence à Saint-Jean ou à Halifax.

Je pense que les ports devraient pouvoir, comme les chemins de fer, fixer leurs tarifs et exploiter leurs installations propres. Il n'y a pas de meilleur exemple que le port de Vancouver. Étant donné les tarifs et le service offerts par le port de Seattle, Vancouver ne pourra pas lui faire concurrence avec les contraintes et la réglementation qui risquent d'être imposées par un ministre dont la politique n'est pas conforme aux besoins de ces ports. Ils n'ont pas leurs coudées franches et il leur faut demander l'approbation du ministre, pontife de l'administration des ports, du ministre des Finances et du Conseil du Trésor avant de pouvoir prendre des mesures de quelque importance ou modifier leurs tarifs. Ils sont entravés par

des règlements, ce qu'on appelle des statuts, qui doivent avoir l'approbation du ministre et ne peuvent être modifiés qu'avec son approbation. Donc, il leur faut l'autonomie et la liberté d'action. Un port doit pouvoir dire oui instantanément, comme n'importe quelle entreprise.

Il n'est pas déplacé de parler de la politique que suit le gouvernement envers les armateurs qui demandent à entrer dans les ports du Canada. Dans un cas en particulier, on a fait savoir à une société de navigation qui voulait s'établir au port de Saint-Jean (N.-B.) que, selon la politique gouvernementale, ceux qui voulaient commercer avec le Canada devaient passer par le port de Montréal. Ni Saint-Jean ni Montréal n'ont obtenu le contrat. Les deux ports y ont perdu.

L'influence politique ne va pas de pair avec la saine gestion du réseau portuaire dont notre pays a besoin. Ce bill, qui ne s'accompagne pas d'un élément de politique confirmant l'autonomie réelle des ports, est du tape-à-l'œil qui ne réussit qu'à reformuler la loi sur le Conseil des ports nationaux. Il l'enveloppe dans un nouvel emballage extrêmement séduisant mais qui n'a rien de durable. La présentation attrayante ne signifie nullement que les ports de l'Atlantique auront leur autonomie, sauf si une volte-face venait transformer la politique gouvernementale. La politique, toute la question est là—la politique industrielle, la politique des transports, la politique de rentabilité, la plus grande productivité possible, l'économie et le nombre d'emplois. Le jour où ce seront là les objectifs de la politique gouvernementale, alors, chaque port sera autonome. Mais cette mesure que nous étudions ne leur donne pas leur autonomie, elle laisse le pouvoir entre les mains du ministre, des personnes qu'il nomme et des fonctionnaires de son ministère. Cette mesure n'est que façade, elle n'améliore pas la situation.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Sur division!

(La motion est adoptée sur division, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.)

* * *

• (1740)

LA LOI SUR L'ISOLATION À L'URÉE-FORMOL

LOI PRÉVOYANT UNE AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 31 mai 1982, de la motion de M. Ouellet: Que le bill C-109, Loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je profiterai de l'occasion qui m'est offerte pour faire certaines observations sur cette loi qui mérite toute la réflexion qui s'impose dans les circonstances, compte tenu de l'impact et de l'importance de la situation vis-à-vis de ce qu'on appelle les victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde. C'est depuis fort longtemps que cette question n'est pas devant la Chambre, mais ce problème cause des torts presque irréparables actuellement à des milliers de Canadiens. Notre critique officiel, le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) a fait un discours fort éloquent sur cette question. Il a cité des statistiques et je pense qu'il avait parfaitement raison de parler au nom de 80,000 à 100,000 familles qui constituent une agglomération de 300,000 Canadiens. Il avait également raison, je pense, de rappeler au gouvernement que si tous ces citoyens, ces familles se retrouvaient dans une même ville, il y a belle lurette que le gouvernement aurait fait un effort particulier et déclaré cette zone sinistrée, par exemple, et il n'y a aucun doute qu'il aurait eu l'aide des divers paliers de gouvernement, le gouvernement fédéral aurait bougé beaucoup plus rapidement qu'il l'a fait jusqu'à présent.

Il n'en demeure pas moins que l'on ne peut pas passer sous silence et que l'on ne peut pas accepter sans faire des recommandations fort sévères vis-à-vis le gouvernement, lorsqu'on pense à ces milliers de Canadiens qui sont éparpillés un peu à la grandeur du pays, mais qui sont aux prises avec des difficultés assez spéciales et qui ne peuvent absolument s'en sortir compte tenu des difficultés que ce gouvernement a créées par rapport à l'absence de lois suffisantes sur le plan économique. Comme si ces gens-là n'avaient pas assez de subir également les taux d'intérêt et la situation économique qui fait mal, ils ont en plus ce malaise, cette peste que j'appellerais, qui les condamne à court ou à moyen terme à quitter leurs maisons s'ils ne réussissent pas à faire le ménage qui s'impose. Nous nous souvenons, monsieur le président, et les preuves en sont faites que cette question remonte à sept ou huit ans. Du côté américain on avait déjà prévu les dangers de ce produit, on se demande toujours comment il se fait que le Canada et les responsables ont laissé passer et appliquer ce produit et également pourquoi le gouvernement refuse ou a refusé si longtemps d'assumer une grande part de ses responsabilités dans ce domaine.

On sait que certains ministères avaient averti d'autres ministères et particulièrement la Société canadienne d'hypothèques et de logement du danger de ce produit. On sait également que le gouvernement a non seulement encouragé l'utilisation de ce produit, mais en a subventionné l'application. On pourra, bien sûr, monsieur le président, aujourd'hui apporter d'autres observations tentant de justifier ou de libérer le gouvernement de cette responsabilité. Je pense en tout état de cause que le gouvernement a une large part de responsabilité particulièrement vis-à-vis de ce désastre qui afflige des milliers de Canadiens, et je regrette que le gouvernement n'ait pas accepté plus tôt sa part de responsabilités et n'ait pas agi plus tôt. Bien sûr, le ministre responsable nous parle de la largesse du gouvernement compte tenu de ce projet de loi qui pourrait permettre à ces propriétaires de toucher, non pas assurément, jusqu'à $5,000. Les évaluations faites nous prouvent effectivement que ce montant est tout à fait insuffisant. Je sais aussi que le gouvernement a des limites dans ses dépenses, mais comment peut-on négocier si vous voulez les difficultés auxquelles les gens font face et la misère que crée cette situation auprès de ces propriétaires. Je pense que tout gouvernement a des responsabilités sociales et cela en est une sur le plan moral également, et je crois que le gouvernement recevrait l'approbation et l'appui des députés de l'opposition s'il voulait véritablement répondre à un minimum décent par rapport aux problèmes auxquels ces gens-là ont à faire face.

Alors le projet de loi qui propose une aide substantielle est tout à fait insuffisant par rapport à sa contribution financière. Le gouvernement, le sachant, profite de l'occasion pour dire qu'il y a d'autres palliers de gouvernement qui pourraient faire leur part également. Et nous restons profondément convaincus que le gouvernement fédéral a d'abord la responsabilité, savoir corriger une erreur, et je n'accuserai pas le ministre responsable bien sûr d'avoir volontairement induit le public en erreur, ma question ne se pose pas dans ce sens-là. Le gouvernement fédéral a subventionné ce produit, il doit en assumer la responsabilité et je pense que par responsabilité, et comme c'est un problème social, il y avait un problème, je pense que le gouvernement doit être beaucoup plus généreux et beaucoup plus humain qu'il ne l'est actuellement envers ces victimes.

On a également parlé et on sait actuellement que des gens essaient du mieux qu'ils le peuvent de nettoyer leur maison par rapport à l'application de ce produit. On se pose encore beaucoup de questions sur la rétroactivité de la législation à l'étude. Est-ce que les gens qui auront fait des travaux pourront bénéficier des crédits qui sont affectés par la loi que nous étudions? Je pense que nous aurons l'occasion en comité de poser au ministre les questions qui s'imposent et nous espérons que cette rétroactivité s'appliquera et que les critères ou les conditions par rapport aux principes de la rétroactivité n'élimineront pas un pourcentage des victimes par rapport à ce produit. Également nous savons parfaitement bien que la subvention qui peut être faite ne répondant pas à un ménage complet de la maison qui est affectée, on sait que les conditions qui seront posées ne pourraient qu'emprisonner si vous voulez le produit qui est déjà instauré dans la maison. Il est clair qu'on va garder ce produit entre les murs et qu'on pourrait peut-être grâce à des spécialistes l'empêcher d'être aussi nocif qu'il l'est actuellement. D'autres spécialistes n'hésitent pas à dire que c'est loin d'être une solution. La solution semble être de se débarrasser complètement de ce produit et là on parle de coûts qui dépassent trois ou quatre fois la subvention maximale promise. Alors il est clair que dans les circonstances, le projet de loi ne peut pas corriger un problème qui est majeur pour des milliers de Canadiens et je pense que tout député de cette Chambre ne peut pas non plus se contenter d'un projet de loi qui fait la preuve d'une insuffisance totale.

Le gouvernement par les temps qui courent invente toute sorte de programmes pour créer de l'emploi. J'aimerais espérer qu'on fasse plus au sujet de la subvention accordée par rapport à cette loi qui en définitive va créer forcément de l'emploi puisque ce travail doit être fait par des spécialistes, par des gens qui sont capables de corriger la situation, plutôt que de nous présenter trop souvent des programmes qui sont ni plus ni moins que du bien-être social déguisé. Il n'y a donc aucun doute, monsieur le président, que lors de l'étude en comité plusieurs députés tenteront d'apporter des correctifs et de solliciter en tous les cas auprès du ministre des crédits supplémentaires à la proposition initiale. Suffit-il de rappeler aux députés de la Chambre toutes les déclarations qu'on a lues et qu'on a entendues depuis au moins un an? Le ministre peut être tenté de nous dire que nous retardons l'adoption de ce projet de loi par rapport à nos observations à la Chambre, mais je ne pense pas qu'on puisse être accusé d'avoir fait perdre le temps de la Chambre sur ce projet de loi tels que les orateurs se sont manifestés actuellement, et nous sommes bien conscients de l'urgence de renvoyer cette loi au comité et de passer, bien sûr, à l'étude article par article, mais nous sommes conscients aussi que notre devoir est de sensibiliser le ministre à des crédits supplémentaires.

Je pense que ce n'est pas trop demander, monsieur le président, à ces députés qui représentent le gouvernement, d'être plus sensibles et plus généreux vis-à-vis de ces 300,000 citoyens, de ces 100,000 familles qui ne seront pas capables de faire face à leurs obligations et qui ne peuvent pas demeurer encore longtemps à l'intérieur de ces maisons. On sait que le projet de loi sera dans quelques semaines accepté et on sait également qu'ils ne pourront pas faire les modifications qui s'imposent et, par voie de conséquence, ils verront arriver la saison d'hiver et la grande majorité d'entre eux seront obligés de se relocaliser. Et que fait le gouvernement, si ce n'est qu'accorder une pitance tout à fait indécente par rapport aux besoins et à la misère que va constituer ce projet de loi-là qui est insuffisant. On ne corrige pas le problème, on tente de l'envelopper et il n'y a rien qui nous prouve que les conséquences néfastes de ce produit ne se feront pas sentir encore, même avec une correction minimum dans les mois qui viendront. Il est clair que ces gens-là sont obligés de se débarrasser, et la complication pour eux est double, triple à la fois, parce qu'incapables de revendre ces maisons, probablement incapables d'avoir des prêts pour corriger en partie ce problème. On sait parfaitement bien que les institutions ou les individus qui connaissent les dangers de ce produit ne veulent absolument pas coopérer financièrement à une réparation partielle. Donc, il est clair que ces propriétaires doivent faire face à un nettoyage complet. Il est aussi clair que la subvention est nettement insuffisante.

Je comprends bien le ministre qui nous parle de générosité, d'un effort substantiel de la part du gouvernement, mais nous devons lui rappeler que cet effort est insuffisant, nous devons lui rappeler que cette subvention ne corrige pas le problème si ce n'est qu'en partie. Mais peut-on négocier ou peut-on se contenter de corriger en partie les malaises que ressentent les individus qui doivent demeurer dans ces maisons? C'est impensable, monsieur le président, et je pense que nous avons le devoir, bien sûr, d'amener au ministre ces observations-là, et nous aurons l'occasion de poursuivre à l'étude en comité également, et j'ai tout à fait l'impression et j'ose espérer que le ministre lui-même aura des amendements à apporter au comité pour pouvoir répondre de façon décente à ces personnes qui sont affligées de cette peste ou de ce produit dangereux.

Je reviens, monsieur le président, sur l'occasion qui est tout à fait spéciale par rapport au budget qui nous sera présenté lundi. Est-il possible que le ministre fasse un exercice spécial auprès du ministre des Finances (M. MacEachen), auprès du Cabinet, pour y multiplier par quatre au moins la proposition budgétaire contenue dans ce projet de loi? Les évaluations que j'ai pu recevoir me permettent de répéter qu'il semble bien pour corriger une maison tout à fait normale qu'il y ait des déboursés nécessaires de l'ordre de $15,000 à $20,000. Donc, la proposition qui est faite et qui se limite à $5,000 au maximum représente 25 p. 100 des correctifs qui s'imposent. On ne corrige absolument pas la situation. C'est un cataplasme insuffisant et on laisse 300,000 Canadiens dans l'insécurité et dans l'obligation pour la plupart de liquider leurs maisons. Sur le plan humain, monsieur le président, c'est inacceptable, et je suis tout à fait justifié de demander au ministre de considérer cette opportunité; ça fait six mois qu'on demande au ministre de nous présenter un budget qui ait de l'allure, un budget qui pourrait redresser l'économie un petit peu. Eh bien, il s'est décidé, toujours trop tard, mais il s'est décidé à s'engager à présenter un budget lundi. Et dans ce budget, je pense que c'est une occasion en or pour le ministre responsable, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), de solliciter auprès du ministre des Finances des crédits nécessaires et suffisants pour nous permettre d'applaudir à une proposition qui pourrait corriger le malaise auquel font face ces trois familles canadiennes. Dans l'hypothèse du contraire, nous serons obligés de considérer que le ministre pourra toujours tenter de faire preuve d'un acte de charité envers 300,000 Canadiens, mais ce n'est pas un geste de charité que nous devons poser.

Nous devons faire la preuve comme membres de ce Parlement que nous avons des responsabilités à l'égard de ces 300,000 Canadiens que nous considérons par rapport à une erreur involontaire, me dira-t-on, mais à une erreur d'abord du gouvernement fédéral et à 300,000 Canadiens qui ne peuvent accepter de payer pour l'erreur qui a été faite. On les a encouragés, on les a subventionnés pour un produit qui est nocif. Bien sûr que je n'accuse pas le ministre d'être responsable de ce malaise actuellement. Mais ceci ayant été fait par des gens qui représentaient le gouvernement, et si c'était mon gouvernement qui avait fait cette erreur, je serais le premier à vouloir corriger cette erreur qui devient une injustice pour 300,000 Canadiens, je serais le premier à vouloir corriger par une action suffisante, concrète, par une subvention, le problème. On ne peut pas accepter et applaudir à une proposition qui ne fait que corriger en partie, donc qui ne corrige pas le problème. On ne peut pas applaudir à une proposition qui laisse dans la misère avec des difficultés illimitées 300,000 Canadiens et laisser voir au ministre responsable que nous sommes satisfaits de sa proposition. Je pense qu'on n'a pas le droit d'applaudir à une proposition insuffisante. Nous avons le devoir de demander au ministre qui a déjà fait preuve d'une action positive, nous lui répétons qu'elle est insuffisante, qu'elle ne corrige pas le problème dans lequel se trouvent 300,000 Canadiens et nous espérons que le ministre va saisir l'occasion, non seulement des observations qui sont faites de ce côté-ci de la Chambre. Je suis sûr que le ministre a reçu beaucoup d'observations. Il a lui-même rencontré également les victimes de ce fléau. Mais l'occasion est rêvée! Un budget sera déposé lundi. Le ministre a un exercice fiscal à faire vis-à-vis du ministre des Finances pour obtenir quelque chose, et le ministre sait parfaitement bien que sa proposition est insuffisante pour les correctifs qui s'imposent par rapport à ces 100,000 maisons. Le ministre le sait parfaitement bien, il fait un effort. Cet effort, je le répète, est insuffisant, et j'ose espérer que le ministre pourra obtenir un budget spécial qui correspondrait aux correctifs qui s'imposent pour permettre à ces milliers de Canadiens de pouvoir demeurer sous un toit de la même façon avec autant de sécurité que d'autres millions de Canadiens possèdent une maison actuellement. Alors je pense, monsieur le président, que cette question est non seulement pertinente, mais très importante, et nous espérons au comité pouvoir sensibiliser le ministre davantage si ce n'est déjà fait et l'aider et l'appuyer dans les démarches qu'il pourra faire auprès du ministre des Finances pour obtenir les crédits nécessaires qui s'imposent et, par voie de conséquences, je pense que nous aurons réalisé le travail et nous aurons satisfait à nos responsabilités à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre! Comme il est 6 heures du soir, la Chambre s'ajourne à lundi prochain à 2 heures de l'après-midi en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CABINET

LE MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, ce soir le ministre des Finances (M. MacEachen) se présentera une troisième fois au marbre à titre de frappeur désigné pour une équipe dont la moyenne de victoires et de défaites est aussi médiocre sur son propre terrain qu'à l'étranger. Lors de ses deux présences antérieures, bien qu'il ait présenté un budget au lieu de manier un bâton, il a réussi à se faire retirer. Étant donné sa moyenne lamentable au bâton, d'autres membres de l'équipe et tous les spectateurs ont recommandé qu'il soit cédé à des conditions qui seront fixées ultérieurement et comme il n'a pas respecté la coutume lors de ses deux présences antérieures au marbre en négligeant d'acheter et de porter de nouveaux souliers, je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre des Finances songe à acheter et à porter une paire d'espadrilles plus communément désignées sous le nom de chaussons, afin d'être chaussé convenablement pour s'enfuir suivant le dépôt du budget.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DANGER DE POLLUTION DE LA RÉSERVE D'EAU POTABLE DE WINNIPEG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, toute la réserve d'eau potable de la ville de Winnipeg est menacée par l'aménagement d'un bassin d'eaux usées près du lac Shoal, au Manitoba. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a une responsabilité à assumer à cet égard, étant donné qu'il s'agit ici de l'initiative d'une bande indienne.

Le ministre manitobain de l'Environnement a communiqué à maintes reprises avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à ce sujet, mais n'a encore reçu aucune réponse. Par conséquent, je propose avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre montre qu'elle s'inquiète de la santé des citoyens de Winnipeg et enjoigne au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de veiller à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que la réserve d'eau potable de Winnipeg ne soit jamais ainsi polluée et de consulter immédiatement le ministre manitobain de l'Environnement pour savoir ce qu'il devrait faire à ce sujet.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ADMISSIBILITÉ DES FEMMES ENCEINTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente. Le 25 juin, la Cour d'appel fédérale a maintenu une décision qui traite injustement les femmes enceintes car elle refusait à une femme très malade le droit de percevoir les prestations de maladie dans le cadre du régime d'assurance-chômage sous prétexte qu'elle était enceinte depuis six mois. Le juge a signalé que la décision aurait été différente si les dispositions de la nouvelle Charte des droits avaient été pleinement en vigueur. Je propose donc, avec l'appui de député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Qu'au lieu d'attendre trois ans que la Charte des droits rende caduques les dispositions de l'article 46 de la loi sur l'assurance-chômage qui empêchent les femmes enceintes de toucher des prestations d'assurance-chômage autres que des prestations de maternité, le gouvernement fédéral prenne immédiatement des mesures pour abolir l'article 46 de la loi et faire ainsi cesser la discrimination fondée sur la grossesse.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, une caricature publiée en première page du Alberta Report du 17 mai 1982 avec comme légende «La mainmise sur l'alimentation: la prochaine grande manœuvre d'Ottawa» illustre très bien ce que pensent des milliers d'agriculteurs du bill C-85 tendant à constituer la société Canagrex. On y voit la main énorme du gouvernement sur le point de saisir les bâtiments, le bétail et les terres des agriculteurs. Le caricaturiste, David Saxby, a dû lire l'article 14 du bill qui donne à cette nouvelle société de la Couronne le pouvoir d'acheter, vendre, entreposer et transformer les produits agricoles, d'acquérir, par saisie ou de toute autre façon, des biens meubles et immeubles et d'«accomplir tout acte lié à l'exercice des pouvoirs et fonctions que lui confère la présente loi . . . ». C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre convienne de ne pas adopter le bill à moins qu'on n'en supprime ces pouvoirs injustifiés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LA CONDITION FÉMININE

LES CONSÉQUENCES DE LA MICROTECHNOLOGIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, en fin de semaine dernière, des Canadiennes d'un peu partout ont tenu une conférence nationale pour discuter des effets dévastateurs de la microtechnologie sur les travailleuses. Comme la plupart des emplois de bureau et du secteur des services seront bientôt automatisés et que cela va entraîner la mise à pied massive d'à peu près les deux tiers de la population active féminine, je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett):

Que le gouvernement fédéral accorde la priorité absolue à la création d'emplois pour les travailleurs obligés de se trouver de nouveaux emplois, et plus particulièrement à la mise en place de programmes de recyclage à l'intention des femmes, y compris des programmes d'apprentissage, et qu'il rende les programmes d'action positive obligatoires.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES DOMMAGES CAUSÉS À HOLLAND MARSH (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, dernièrement, une terrible grêle a dévasté la région de Holland Marsh, en Ontario, causant plusieurs millions de dollars de dégâts aux cultures maraîchères, détruisant plusieurs centaines d'acres de terrain et ruinant complètement beaucoup d'agriculteurs. Cette région est célèbre dans tout le Canada pour ses riches cultures maraîchères ainsi que pour ses installations d'entreposage et de transformation des légumes. La récupération de ces riches terres agricoles est une des grandes réalisations de notre siècle. Aussi, je propose, appuyé par les députés de Simcoe-Nord (M. Lewis) et de St. Catharines (M. Reid):

Que le ministre de l'Agriculture ou son représentant se rende en personne dans la région de Holland Marsh pour voir de ses propres yeux les dégâts causés dans la capitale maraîchère de l'Ontario, afin de décider avec son homologue provincial s'il convient de déclarer cette région zone sinistrée.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LES DANGERS POUR LA NAVIGATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'invoque encore une fois les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente qui touche le ministre des Transports (M. Pepin). Au cours des derniers mois, des navires se sont heurtés, ou ont failli se heurter, à des piliers de ponts et à d'autres obstacles se dressant dans des eaux navigables, ce qui encore une fois soulève la nécessité urgente de faire dresser des défenses autour de ces piliers. La possibilité d'une pareille collision durant des périodes de pointe du trafic sur les ponts impose au gouvernement et aux Canadiens l'obligation, non seulement juridique mais également morale, de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour faire installer des défenses afin d'éviter que des accidents ne se produisent, causant inutilement des pertes de vie par périodes de trafic intense. Je propose donc, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que le gouvernement fasse immédiatement le nécessaire pour faire installer pareils dispositifs de protection dans les sept zones reconnues comme étant les plus dangereuses au Canada, avant qu'une tragédie ne se produise.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FORÊTS

ON PROPOSE DES MESURES POUR AMÉLIORER LA SITUATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'ai une motion urgente à présenter en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que l'industrie forestière de la Colombie-Britannique est sur le point de s'effondrer, que des chômeurs ont allumé des incendies criminels pour créer des emplois dans l'industrie forestière de la province, comme on l'a rapporté, que cette industrie de la Colombie-Britannique n'atteindra probablement pas les niveaux de production antérieurs à cause du protectionnisme sur le marché américain, et que le gouvernement fédéral a nommé un ministre d'État chargé des mines—secteur qui constitue une de ses grandes priorités—je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le gouvernement fédéral établisse les priorités suivantes: premièrement, l'amélioration du Service des fôrets, y compris la nomination d'un sous-ministre, sinon d'un ministre d'État; deuxièmement, l'élaboration par le gouvernement fédéral d'une politique forestière à long terme, fondée sur la stabilité des ressources forestières et l'emploi permanent des travailleurs dans ce secteur; troisièmement, la création d'une société internationale de commercialisation des produits forestiers sur laquelle les Canadiens pourront compter pour vendre leurs produits à l'extérieur au lieu que ce soit nos concurrents étrangers, comme c'est souvent le cas à l'heure actuelle.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DES MILITAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Au moment même où notre économie est en crise, le gouvernement devrait protéger les emplois des Canadiens et tâcher, dans la mesure du possible, d'enrayer l'exode de nos capitaux vers les États-Unis. Cependant, le régime d'assurance-vie auquel plus de 40,000 membres des forces armées canadiennes souscrivent des dizaines de millions de dollars en primes et auquel le ministère de la Défense nationale a donné son aval est géré par trois compagnies d'assurance appartenant à des intérêts américains. Je propose donc, appuyé par le député de . . .

• (1415)

Que la Chambre enjoigne au ministre de la Défense nationale de rouvrir le contrat d'assurance-vie pour ses troupes et que seules les 33 sociétés d'assurance-vie canadiennes qui ont des activités au Canada aient le droit de sousmissionner.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES RUMEURS D'UN BLOCAGE DES EFFECTIFS

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor qui doit savoir que selon les journaux de la semaine dernière, Jayne Simms, de la Commission de la Fonction publique, aurait confirmé qu'il y a une sorte de ruée pour remplir les postes vacants dans la Fonction publique en prévision du gel des effectifs. Le ministre sait peut-être aussi que les cadres supérieurs de plus d'un ministère ont laissé entendre qu'on se précipite en effet pour combler les postes vacants et donner leur permanence à des employés temporaires, en prévision du blocage des effectifs qu'on s'attend à voir annoncer ce soir. Les fonctionnaires en parlent comme d'un fait acquis. Comment cette information sur le budget a pu filtrer. Il est probable que la fuite vient du Conseil du Trésor, et que va-t-il faire à ce sujet?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le ministre des Finances fait son exposé budgétaire ce soir à 8 heures.

LES INFORMATIONS DES FONCTIONNAIRES DES MINISTÈRES

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, le ministre ne semble pas avoir compris la question, mais elle relève de sa compétence. Pourquoi les ministères s'efforcent-ils aujourd'hui, comme ils l'ont fait mercredi, jeudi et vendredi passés, de combler les postes vacants, apparemment avec le plein assentiment de la Commission de la Fonction publique? Comment ont-ils pu apprendre d'avance que le ministre des Finances annoncerait le gel des effectifs ce soir? Son ministère serait-il la source de cette information? Dans le cas contraire, le ministre pourrait-il nous promettre qu'il va chercher à savoir comment les ministères l'ont appris?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'ai très bien compris la question. Il semble plutôt que ce soit le député qui n'ait pas compris ma réponse. Le ministre des Finances présente son exposé budgétaire à 8 heures ce soir.

M. Bosley: C'est là l'indifférence la plus flagrante dont j'ai été témoin à propos d'une révélation de secrets budgétaires, même de la part du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE LE RECRUTEMENT SE POURSUIVE COMME D'HABITUDE

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé du Conseil du Trésor et du recrutement de tous les fonctionnaires. Comment le président du Conseil du Trésor peut-il excuser une fuite du budget qui enlève tout effet réel aux mesures d'austérité qu'il préconise depuis si longtemps? Promet-il à la Chambre aujourd'hui de veiller à ce que le recrutement se poursuive comme d'habitude afin que les Canadiens sachent, que, quoi qu'il arrive ce soir, la Fonction publique n'a pas reçu d'avertissement pour être en mesure de se protéger.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, des questions de ce genre ne sont que des balivernes. Je conseille au député de Don Valley-Ouest d'attendre l'exposé budgétaire à 8 heures ce soir.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'EMBAUCHAGE D'ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ À MISSISSAUGA, (ONT.)

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le gouvernement fédéral dépense des milliers de dollars pour promouvoir l'embauchage d'étudiants cet été. Nous avons reçu une lettre du ministre de l'Emploi et de l'Immigration demandant aux députés d'inciter les Canadiens à retenir les services d'étudiants. Pourquoi les Postes du Canada ont-elles embauché 130 étudiants pour travailler cet été à leur installation de Gateway, à Mississauga, et, quatre jours avant qu'ils ne commencent à travailler, ont fait savoir à 90 d'entre eux par lettre qu'il n'y aurait pas d'emploi pour eux?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Je me renseignerai, madame le Président, et je ferai rapport au député.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AIDER LES ÉTUDIANTS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, la lettre se termine par cette phrase: «Je vous souhaite bonne chance dans la découverte d'un autre emploi d'été». Tous ces jeunes ont besoin d'argent pour poursuivre leurs études. Le ministre croit-il que ces gens, qui étaient sûrs d'avoir un emploi d'été vont pouvoir en dénicher un autre ailleurs? Qu'est-il disposé à faire pour les aider à cet égard?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, le député devrait savoir que les Postes ne sont plus un ministère mais bien une société de la Couronne. Je porterai l'opinion du député à l'attention du président de la société et je communiquerai au député sa réponse.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET HOUILLER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE TRANSFERT DU CONTRÔLE À UN CONSORTIUM JAPONAIS

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, puisque le ministre de l'Industrie et du Commerce est absent, je vais poser ma question au premier ministre. Je ne peux pas m'empêcher de reprendre une phrase de Winston Churchill aujourd'hui et de dire: «Jamais autant de personnes n'ont dû autant à un aussi petit nombre de personnes pour aussi peu.»

• (1420)

Le premier ministre sait bien qu'à la fin de la semaine dernière, on a conclu un marché prévoyant la cession de la majorité des actions du projet houiller du nord-est, en Colombie-Britannique, à un consortium japonais de 12 sociétés, sous la direction des sociétés Tokyo Boeki et Mitsui, qui possèdent 38 p. 100 des actions, alors que la société Denison Mines de Toronto n'en possède que 30 p. 100. Ce marché de 900 millions de dollars risque d'avoir plus d'influence sur l'économie canadienne, à la longue, que le budget qui sera présenté ce soir, comme le sait le premier ministre.

Le premier ministre ou un de ses ministres a-t-il consulté l'Agence d'examen de l'investissement étranger à ce sujet ou le premier ministre a-t-il décidé que dorénavant les entreprises étrangères pourront acheter et vendre des ressources canadiennes? Dans l'affirmative, ne comprend-il pas que le vendeur vendra au plus bas prix possible et que cela coûtera plusieurs centaines de millions de dollars aux contribuables canadiens d'ici quinze ans?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la majeure partie de la question du député constitue plutôt des doléances et des critiques. Je prends note de la question sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger et je me renseignerai à ce sujet.

LE PRIX D'EXPORTATION DU CHARBON

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports qui connaît bien l'affaire de la houille du nord-ouest. Comme il le sait, les contribuables subventionnent ce marché pour la coquette somme de 750 millions de dollars environ: ils sont donc en droit d'attendre que cet investissement énorme leur rapporte quelque chose. Le contrat initial, le ministre le sait, prévoit que cette houille rapportera un taux de base de $95 la tonne, mais pour tous les contrats gouvernementaux, fédéraux et provinciaux, on a réduit ce taux de base. Si le gouvernement fédéral permet vendredi au consortium japonais de devenir actionnaire majoritaire de la Quintette, selon l'entente intervenue la semaine dernière, alors qu'il assumera le contrôle et la gestion du projet, pourra-t-il alors l'empêcher de réduire le taux de base la tonne?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le taux de base la tonne au port de Prince Rupert a fait l'objet de négociations intenses. Le prix obtenu alors était considéré comme le meilleur possible. Le prix obtenu des Japonais par l'entremise minière est-il en fait le meilleur possible, ou est-il influencé par les négociations entre le Canada et les acheteurs japonais, cela, c'est une autre affaire. Il reste cependant que lors des discussions sur le prix la tonne au port de Prince Rupert, on avait l'impression que les mines de charbon avaient obtenu le prix le plus avantageux possible dans les circonstances.

LE RENDEMENT DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ni le premier ministre ni le ministre des Transports ne semblent se rendre compte de ce qui s'est passé à Tokyo la semaine dernière. En réalité, soudainement, l'acheteur et le vendeur ne font plus qu'une seule et même personne.

Au cours des quinze prochaines années, les propriétaires, les dirigeants et les administrateurs de Quintette, qui produira 80 p. 100 du charbon du Nord-Est, décideront des investissements qui seront effectués et des prix. Il deviendra ainsi très difficile pour le CN, pour le Conseil des ports nationaux ou même pour les succursales de la société de se tenir au courant, car ils n'auront aucun contrôle. Dans le passé, lorsque des sociétés étrangères devenaient majoritaires comme dans ce cas-ci, a-t-on saisi de la question l'Agence d'examen de l'investissement étranger? Si les Japonais prennent le contrôle de la société comme ils se le proposent à l'heure actuelle, et s'ils décident de ramener le prix de la tonne en deçà de $95, touchant ainsi la clause d'indexation pour les quinze prochaines années, le ministre persiste-t-il à vouloir faire croire à la Chambre et aux

Canadiens que le milliard de dollars investi jusqu'ici dans le projet nous rapportera des bénéfices quelconques?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je crois comprendre ce que le député insinue. Il prétend qu'en considération d'avantages éventuels—ou est-ce ce qu'il laisse entendre—les mines de charbon du Canada n'auraient pas obtenu le meilleur prix possible pour leur charbon il y a quelques mois lorsque l'entente a été conclue . . .

Des voix: Non, non!

M. Pepin: Je veux bien donner une chance à mon honorable ami de tirer la question au clair. Et c'est ainsi que pour prix de ces avantages éventuels, il dit que nous laisserions les acheteurs japonais du charbon devenir propriétaires en partie de la mine elle-même. Voilà, sauf erreur, ce que mon honorable ami insinue. Je lui répondrai tout simplement ceci: si ces mines de charbon devenaient la propriété d'une société étrangère, elles tomberaient sous le coup de la loi sur l'examen de l'investissement étranger; l'Agence d'examen de l'investissement étranger et le gouvernement du Canada devraient alors décider si cet investissement favorise la Canada, comme le veut la loi elle-même.

M. Fulton: Une question supplémentaire . . .

Mme le Président: Le député de Saint-Jean-Ouest.

* * *

• (1425)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—LA DEMANDE DE RETRAIT DU LIBAN

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci a écrit au premier ministre d'Israël le 9 juin dernier pour lui demander d'accepter un cessez-le-feu et de retirer immédiatement et sans condition ses troupes du territoire libanais. Le premier ministre a-t-il reçu une réponse à sa demande, de la part du premier ministre israélien, et, dans l'affirmative, quelle en est la teneur?

Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement canadien est toujours d'avis qu'Israël devrait se retirer sans condition du territoire libanais, et voudrait-il nous informer des mesures qu'il a prises pour réaliser cet objectif?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, telle est, en effet, la position du gouvernement canadien et celle, me semble-t-il, de la Chambre des communes, laquelle a adopté à l'unanimité une motion que l'honorable député a lui-même proposée, pour inviter Israël à se retirer immédiatement et sans condition. Cette motion a obtenu l'appui du parti de l'honorable député, celui des néo-démocrates et celui des libéraux. C'est également la position que j'ai adoptée dans les instances que j'ai présentées au premier ministre Begin.

M. Crosbie: Madame le Président, le premier ministre a oublié une partie de la question. Je lui ai demandé si le premier ministre israélien avait répondu à sa lettre et quelles mesures le gouvernement avait prises afin de réaliser cet objectif. Le premier ministre pourait-il revenir là-dessus lorsqu'il répondra à ma question supplémentaire?

LA RÉPONSE À LA DEMANDE CANADIENNE—LA MISE EN PLACE POSSIBLE DE FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Le Canada accepterait-il d'être membre des forces de maintien de la paix dans cette région si de telles forces étaient mises en place sous les auspices des Nations Unies ou avec l'accord des parties. Comme le premier ministre le sait, Israël souhaite que les forces de maintien de la paix soient plus efficaces. Il a demandé aux États-Unis d'y participer. Le Canada serait-il prêt à en faire partie? Le premier ministre peut-il répondre à ces questions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je vais essayer de répondre à ces questions dans l'ordre. Oui, j'ai reçu une réponse du premier ministre Begin. Sa position est contraire à celle que j'ai adoptée et qu'a adoptée la Chambre des communes. Selon lui, Israël ne doit pas se retirer immédiatement et inconditionnellement.

Pour ce qui est des forces dites de maintien de la paix, le député doit savoir que sa question est hypothétique. Si des forces de maintien de la paix sont mises en place, que fera le gouvernement du Canada? Je ne vois pas pourquoi j'essayerais de répondre à une question hypothétique. Je tiens tout simplement à préciser, en réponse à cela et à la deuxième question, que j'ai discuté de cette affaire avec le secrétaire général des Nations Unies vendredi de l'avant-dernière semaine. J'en ai discuté assez longuement avec lui et ses représentants. La possibilité de telles forces a été évoquée et nous avons échangé nos vues à ce sujet.

* * *

LE BUDGET

LA PRÉSENTATION PRÉLIMINAIRE À HUIS CLOS AUX JOURNALISTES ET AUX PARLEMENTAIRES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voulais poser ma question au ministre des Finances et je suis donc surpris de ne pas le voir à la Chambre, alors qu'il doit présenter son budget ce soir.

Des voix: Oh, oh!

M. Jarvis: Il est allé acheter des chaussures neuves, Mike, et elles seront probablement importées.

M. Crosbie: J'ai une paire de mukluks?

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: Je m'adresserai donc au premier ministre. Laissera-t-on les députés et sénateurs étudier à huis clos le budget, comme on le fait depuis trente ou quarante ans, pour leur permettre de prendre connaissance de son contenu et leur donner les moyens d'y répondre avec sérieux? Si ce privilège ne leur est pas accordé, le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens tout d'abord à préciser que cette pratique n'existe pas depuis trente ou quarante ans, contrairement à ce que l'honorable représentant laisse entendre.

M. Nielsen: Mais si.

M. Trudeau: Sauf erreur, cet usage est beacoup plus récent et remonte à une dizaine d'années sous mon gouvernement. Je voudrais bien qu'on me fasse part des faits ou des faits historiques qui permettent au député d'affirmer avec désinvolture que cet usage existe depuis trente ou quarante ans.

Le ministre d'État chargé des Finances a peut-être des informations plus récentes que moi au sujet de ce qu'aurait proposé le ministre des Finances mais, à ma connaissance, ce dernier a offert vendredi à l'opposition de lui remettre d'avance le texte du budget avec des explications, pourvu qu'elle s'engage à ne pas en divulguer le contenu avant que le ministre en ait terminé l'exposé.

M. Wilson: Madame le Président, on me précise que le huis clos du budget a commencé lorsque l'honorable Donald Fleming était ministre des Finances. Je ne peux pas remonter plus loin que cela, mais cette pratique existe depuis un certain temps et le premier ministre le sait pertinemment.

• (1430)

L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, pourrais-je poser une question supplémentaire? S'il est tellement important pour le gouvernement de réduire les députés au silence pendant que le ministre des Finances fait son exposé, je voudrais savoir pourquoi, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, le premier ministre et les députés libéraux ont quitté la Chambre des communes pendant l'exposé de l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest? Pourquoi y a-t-il deux poids, deux mesures? Pourquoi les règles sont-elles différentes maintenant et pourquoi le premier ministre agissait-il différemment lorsqu'il était chef de l'opposition?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il est vrai que les députés des deux partis ont peut-être abusé à qui mieux mieux du huisclos. Je ne me rappelle pas dans quelles circonstances le député de Saint-Jean-Ouest a présenté son exposé budgétaire, mais le ministre de la Justice me rappelle que ce sont les conservateurs qui les premiers ont eu recours à cette pratique, alors qu'il était ministre des Finances, et qu'il s'agit donc . . .

M. Wilson: Pourquoi deux poids, deux mesures?

M. Trudeau: Le député voudrait savoir pourquoi il y a deux poids, deux mesures. Il n'y a pas deux poids, deux mesures, si les deux côtés recourent à cette pratique.

Je voudrais que le député écoute ce que j'ai à dire. Cette pratique est en vigueur depuis un certain temps déjà. Comme l'a signalé le ministre des Finances, les députés ne doivent pas trouver juste que les Canadiens qui écoutent la radio et regardent la télévision . . .

M. Wilson: Pourquoi avez-vous quitté la Chambre?

M. Trudeau: Madame le Président, le député pose une question supplémentaire. Si c'est ce qu'il veut, je ne vois pas d'inconvénient à m'asseoir et à l'écouter, mais s'il souhaite que je réponde à sa question, il devrait au moins avoir la politesse de m'écouter.

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

L'ADJUDICATION DES CONTRATS PAR LE CENTRE D'INFORMATION

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le nouveau directeur général du Centre d'information sur l'unité canadienne a déclaré qu'on lui avait expressément demandé d'examiner les méthodes d'adjudication des contrats par le CIUC. Quelles méthodes d'adjudication des contrats ont poussé le ministre à charger de cette mission le nouveau directeur général?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que plusieurs questions ont été soulevées en comité, et que j'ai demandé au nouveau directeur de s'assurer que toutes les pratiques courantes au sein du Centre d'information sur l'unité canadienne soient conformes à toutes les conditions; ceci fait partie de son mandat, et comme il s'agissait d'un nouveau directeur, je lui ai demandé de s'assurer que toutes les directives normales soient suivies sous son administration.

[*Traduction*]

M. Beatty: Madame le Président, aucune question précise n'a été posée en comité concernant l'adjudication des contrats par le CIUC. Peut-être le ministre pourrait-il en dire plus long là-dessus?

LA PARTICIPATION D'UN EMPLOYÉ À UNE ACTIVITÉ POLITIQUE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Le nouveau directeur a déclaré également que le ministre lui avait demandé de revoir les lignes directrices du CIUC régissant les activités politiques de ses employés. Le ministre pourrait-il confirmer qu'il a donné un préavis de trois mois à Patrick McDougall, ancien employé du CIUC, à la suite de sa participation à la campagne électorale libérale lors des élections provinciales à Terre-Neuve?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, effectivement M. McDougall m'avait informé qu'il s'était mêlé d'élections à Terre-Neuve, et comme il était un employé à contrat seulement, et embauché en vertu d'un échange avec le secteur privé, il n'était pas au courant de toutes les pratiques administratives. Je lui ai dit qu'il avait commis une indiscrétion en participant même après ses heures de travail aux élections de Terre-Neuve, et comme son contrat prévoyait que si nous voulions lui demander de quitter son emploi, nous devions lui donner un avis de trois mois. C'est ce que nous avons fait, et lui-même a même offert de quitter quand il a réalisé qu'il avait commis une indiscrétion.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

ON DEMANDE QUELS SONT LES RÉSULTATS DES TRAVAUX ENTREPRIS PAR LE CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL SUR LA MOUSSE D'URÉE-FORMOL

Mme Éva Côté (Rimouski Témiscouata): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations. Elle fait suite également à celle que je lui ai posée la semaine dernière sur la situation des victimes de la mousse d'urée-formol. J'aimerais savoir quels sont les résultats des travaux entrepris avec le Conseil consultatif national sur la mousse d'urée-formol, puisqu'il semble qu'il aurait eu une rencontre avec les représentants de ce Conseil en fin de semaine dernière.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, pour répondre à la question de l'honorable député, je peux rapporter que le Conseil consultatif national sur la MIUF m'a demandé de permettre à tous les propriétaires d'enlever la mousse de leur maison si cela était leur choix. Au nom du gouvernement, j'ai accepté samedi cette recommandation, ce qui veut dire qu'au cours des prochaines semaines un sous-comité de travail incluant des représentants des associations de victimes de la mousse travaillera en étroite collaboration avec les fonctionnaires de mon ministère pour aider les propriétaires qui veulent dès cet été enlever ce produit des murs de leur maison. J'ai donc décidé d'amender les règlements du programme afin que ce nouvel aspect soit maintenant considéré dans les règlements du programme d'aide aux victimes. Également afin de mieux informer les propriétaires, les cours que nous donnons aux entrepreneurs seront également offerts gratuitement aux propriétaires qui veulent eux-mêmes enlever le produit des murs.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE RAPPORT GILSON SUR LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—ON DEMANDE DES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports au sujet du rapport Gilson qu'il présentera aujourd'hui après 3 heures, sauf erreur, et qui a été élaboré un peu à la manière du gouvernement polonais, c'est-à-dire à huis clos, sans la participation des céréaliers. Le ministre va-t-il rendre ce rapport public et permettra-t-il, comme le juge Emmett Hall l'a fait, au comité permanent des transports et à celui de l'agriculture de tenir des audiences dans tout l'ouest du Canada au sujet du rapport Gilson et de ses recommandations?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, on a tort de dire , selon moi, que les représentants des agriculteurs de l'Ouest n'ont pas participé aux négociations qui ont été conduites par M. Gilson; 67 différents groupes ont en effet présenté des instances. La prochaine étape consistera pour les participants aux négociations à retourner consulter leurs associations et à défendre en partie ou en totalité le rapport Gilson. Dans les jours à venir, je vais rencontrer, ainsi que d'autres ministres, des représentants de groupes représentatifs comme les syndicats de céréaliculteurs, les chemins de fer et toutes sortes d'associations. A l'automne, nous déposerons un projet de loi sur le transport des céréales de l'Ouest, qui fera l'objet d'un long débat à la Chambre et en comité, ce qui me permet de dire que le projet de loi définitif sera le fruit d'une participation importante de tous les intéressés.

M. Benjamin: Madame le Président, 50 des 67 organisations auxquelles le ministre a fait allusion ne cultivent ni n'expédient des céréales visées par le tarif réglementaire. Il s'agit donc d'une consultation du type en vigueur au Salvador où l'on consulte les propriétaires terriens plutôt que les agriculteurs lorsqu'on procède à une réforme agraire.

ON DEMANDE QUE LES RECOMMANDATIONS FASSENT L'OBJET D'UN RÉFÉRENDUM

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre accorde-t-il aux propositions des rapports Gilson et Snavley suffisamment de valeur pour oser les soumettre aux céréaliculteurs, c'est-à-dire à ceux qui détiennent des permis de la Commission du blé, afin que ceux-ci puissent se prononcer en faveur des recommandations du juge Hall ou de celles du rapport Gilson? Mettons fin à cette pratique absurde qui consiste à consulter des organismes qui ne cultivent ni n'expédient de grain assujetti aux tarifs statutaires. C'est à dessein que le ministre a multiplié les consultations de gens qui s'opposent aux tarifs statutaires, ne veulent pas d'une commercialisation rationnelle et rejettent la Commission canadienne du blé. Voilà comment on a abouti au rapport Gilson. Va-t-il enfin soumettre la question à un référendum: le rapport du Juge Hall ou le rapport Gilson?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la plupart des dirigeants agricoles qui ont participé aux négociations sont élus chaque année, de sorte qu'il doit être extrêmement difficile de présider le Syndicat du blé de la Saskatchewan ou le Syndicat du blé de l'Alberta sans représenter la volonté des membres. D'une certaine manière, leur sort dépend davantage de leurs membres que nous de nos électeurs.

• (1440)

Quoi qu'il en soit, je répète que les consultations vont se poursuivre au cours des prochaines semaines entre les représentants des groupes qui ont témoigné aux audiences de la Commission Gilson et leurs membres. Moi-même et d'autres membres du cabinet allons rencontrer un bon nombre de ces associations. Au moment d'entreprendre le débat du bill, à l'automne, les consultations auront été achevées. Les parlementaires pourront alors donner leur opinion sur le projet de loi et, si mon collègue veut faire témoigner d'autres personnes à l'étape du comité, il aura l'occasion de le faire.

Il y a maintenant deux ans que j'ai mis l'affaire en marche, et un grand nombre de Canadiens de l'Ouest trouvent que l'affaire s'éternise; l'heure est venue d'agir. Mon collègue voudrait remonter dans le passé; je lui propose d'entrer dans le présent en songeant à l'avenir.

Des voix: Bravo!

LE RENVOI DU RAPPORT À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Pourquoi le ministre veut-il éviter l'examen au Parlement? Le rapport Gilson, qui a maintenant été déposé, est très complexe et bon nombre de points devraient être éclaircis. Le ministre ne songera-t-il pas à renvoyer le rapport à un comité permanent, ce qui permettrait à lui-même et aussi à M. Gilson d'apporter des précisions au sujet des recommandations très importantes que contient ce rapport afin que les députés comprennent clairement le but de ces recommandations avant qu'une mesure législative ne soit présentée à la Chambre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, les représentants qui ont participé à l'étude Gilson ont fait savoir que maintenant qu'ils ont le rapport en main, ils voudraient discuter des conclusions du représentant fédéral avec leurs associations respectives. Ce sont eux qui veulent discuter du rapport avec les membres de leurs associations. Je répète qu'une fois que le gouvernement fédéral aura pris sa décision, nous aurons tout le temps voulu à l'automne pour discuter de toutes les recommandations que renferme le rapport Gilson.

M. Clark: Comme dans le cas de VIA Rail.

M. Pepin: J'ignore ce que le cabinet retiendra du rapport Gilson, mais je suis tout à fait disposé à dire dès aujourd'hui que ce rapport représente un travail énorme et qu'il a été généralement bien accueilli.

M. Benjamin: Par qui?

M. Pepin: Il a été bien accueilli par ceux qui l'ont examiné ce matin. J'ajoute cependant tout de suite que c'était presque impossible de dire ce que les divers représentants en ont pensé hier dans la journée ou hier soir parce qu'ils tiennent à en discuter avec les membres de leur association respective avant d'exprimer leur propre opinion, ce qui est un excellent exemple de la façon dont la démocratie doit fonctionner selon moi.

LE RÔLE DES DÉPUTÉS

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, le ministre doit bien comprendre qu'il a une responsabilité vis-à-vis des députés qui sont élus pour servir les intérêts de leurs électeurs. Heureusement, la majorité d'entre eux se trouvent de notre côté de la Chambre, mais le ministre veut à tout prix les empêcher de participer à ce débat.

Avant l'ajournement d'été, le ministre va-t-il envisager de renvoyer ce rapport au comité permanent, où les députés pourront interroger le ministre et M. Gilson en vue d'obtenir des éclaircissements sur les recommandations? D'autre part, comme le ministre est emballé par le rapport et les consultations, devons-nous en déduire qu'il accepte les recommandations? Au cas contraire, quels aspects de celles-ci le ministre approuve-t-il?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, d'après ma façon de concevoir le processus parlementaire, le rôle de l'opposition n'est pas de faire des observations, favorables ou non, sur les enquêtes ou les rapports effectués à la demande du gouvernement dans le cadre du processus législatif. Le rôle de l'opposition est de faire des observations, favorables ou non, sur les propositions que le gouvernement envisage de consacrer dans la loi.

M. Clark: Pourquoi avez-vous constitué les groupes de travail?

M. Pepin: C'est ce que l'opposition aura la possibilité de faire à l'automne. Si tous les rapports étaient soumis à la Chambre et au comité aux fins de discussion, cela n'en finirait jamais.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LES DANGERS POUR LA NAVIGATION

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je dois lui dire que le rapport Gilson et la question qui m'intéresse ont sans doute un peu plus d'importance pour les Canadiens que le projet de loi sur les ports.

Compte tenu des accidents survenus au Canada, aux États-Unis et dans certains pays d'Europe où des bateaux sont entrés en collision avec des ponts transportant des véhicules ou des piétons ou ont évité de justesse la collision, y compris dans le port de Halifax et sur le Saint-Laurent, je demande au ministre si, dans les circonstances, il ne pense pas là encore que le gouvernement a non seulement l'obligation légale mais aussi l'obligation morale de protéger les piliers des ponts afin de sauvegarder des vies en cas d'accident?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables, le gouvernement du Canada autorise la construction de ponts au-dessus de certains cours d'eau et il doit assurer la circulation dans ces eaux. Les deux ponts d'Halifax auxquels songe le député sont provinciaux et c'est donc à la province de protéger ses piliers. Je sais que c'est un raisonnement qu'il est difficile de pousser jusqu'à l'extrême et c'est pourquoi nous étudions, en collaboration avec les provinces, la possibilité de régler cette question de sécurité très importante.

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE MINISTÈRE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ces dernières années, des centaines de personnes ont perdu la vie dans des accidents qui auraient pu être évités. Sur les 16 cas où il y a actuellement du danger, la situation est critique pour sept ponts et extrêmement critique pour quatre autres. Dois-je comprendre que le ministre et ses adjoints essaient de mettre au point un système grâce auquel le gouvernement fédéral partagera les frais ou les absorbera totalement vu que le problème intéresse toutes les provinces? Le ministre veut-il dire que son ministère va se pencher sur la question, peut-être même dès cet été?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en fait, j'ai été très prudent, car il peut s'agir là d'une entreprise assez coûteuse. Néanmoins, il y a quelques mois, nous avons conclu une entente avec les provinces, et notamment les Maritimes, qui nous permet d'économiser sur le transport et d'utiliser ces économies à d'autres fins, toujours dans le domaine des transports. C'est donc dans ce contexte limité que nous examinons la situation. C'est une question assez importante que je connais bien et, comme le député, je pense qu'il y aurait moyen de faire quelque chose et si c'est possible, je vais m'efforcer de le faire.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DES ÎLES COOK, EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la présence à la tribune de M. Javeta Short, ministre de l'Intérieur des Îles Cook, en Nouvelle-Zélande.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'EMPLOI DU DÉFOLIANT APPELÉ «AGENT BLANC»

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Considérant les protestations publiques qui se sont élevées en divers endroits du Canada contre l'emploi par les réseaux du Tordon 101 et du Tordon 10K pour le débroussaillage des emprises de lignes électriques, le ministre peut-il nous dire si ce défoliant appelé parfois «Agent blanc» a fait l'objet, de la part de son ministère, d'essais lui permettant de se porter garante de sa sûreté, et si des contrôles suffisants sont exercés pour veiller à ce que son emploi ne pose pas de dangers pour la santé publique?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, ce défoliant comporte un élément appelé Picloram qui est inscrit dans la liste IBT. Des études de remplacement en cours doivent nous permettre de connaître le plus tôt possible ses effets sur la santé, mais, à notre connaissance, il n'y a pas de raison de craindre que le Picloram laisse des traces dans les produits alimentaires, parce que son emploi est soumis à l'autorisation et à la réglementation provinciales. Dans le cas évoqué par le député, l'Ontario a agréé le Picloram pour le désherbage des abords routiers, mais uniquement lorsqu'il est vaporisé par des applicateurs autorisés. Le produit est utilisé dans les zones non peuplées seulement. La seule mise en garde figurant sur les étiquettes concerne la sécurité du personnel, c'est-à-dire de celui qui pratique la vaporisation.

* * *

• (1450)

LA CONDITION FÉMININE

LES CONSÉQUENCES DE LA MICROTECHNOLOGIE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé de la condition féminine. Cette fin de semaine, des femmes de toutes les régions du Canada se sont réunies à Ottawa pour assister à une conférence très importante et discuter de l'incidence critique de la technique de pointe sur les travailleuses. Cette révolution est déjà en cours, c'est évident, mais elle s'intensifiera. Puisque la plupart des emplois de commis et de soutien occupés surtout par des femmes seront bientôt automatisés, que compte faire le gouvernement pour remplacer les pertes massives d'emplois qui mettront au chômage environ deux tiers de la population active féminine?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, le député sait bien que le gouvernement a déjà chargé un groupe d'étudier la question. Ce groupe d'étude, dirigé par M^me^ Margaret Fulton, s'est déjà réuni à Toronto, et il tiendra des réunions dans toutes les régions du pays. Par ailleurs, le service de la condition féminine se rend très bien compte de l'incidence de cette automation sur ses activités de surveillance, grâce aux essais régionaux effectués dans le cadre du programme sur les bureaux de l'avenir qui a été annoncé il y a environ deux mois; nous mettrons en œuvre certains programmes afin d'étudier le problème de très près.

Mme Mitchell: Je suis certaine que les groupes d'étude sont très utiles, mais il faut passer immédiatement à l'action. Il faut que le gouvernement fédéral mettre sur pied dès maintenant des projets à brève et à longue échéances. On nous a dit à cette conférence qu'il n'existe pratiquement pas de programmes de recyclage pour les travailleuses déplacées ou alors, que ces programmes sont tellement dépassés, comme la préparation au secrétariat, que peu de femmes peuvent apprendre un métier et que les femmes seront orientées vers des emplois à temps partiel, mal rémunérés, où elles ne seront pas syndiquées; voilà l'avenir qui les attend.

Questions orales

LES PROGRAMMES DE FORMATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, face à cette situation extrêmement grave, le ministre ne convient-il pas que le gouvernement fédéral doit forcer la mise sur pied de programmes d'action positive, de programmes qui forment les gens pour demain, y compris de programmes d'apprentissage, et de donner la priorité à la création d'emplois pour les femmes? Qu'entend-elle faire à titre de ministre chargé de la condition féminine?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, le député doit connaître les dispositions de la loi sur la formation nationale que la Chambre a adoptée et qui doit maintenant recevoir la sanction royale. Cette loi remédie à bon nombre des problèmes dont elle parle. Je lui recommande d'examiner certains programmes spéciaux de formation financés grâce aux fonds que le ministre a alloués à la formation des femmes dans les emplois traditionnellement réservés aux hommes. Je recommande aux Canadiennes de s'informer sur les programmes en vigueur et d'en profiter. Selon moi, elles ignorent les possibilités qui s'offent à elles en ce domaine. Il incombe, au député et à moi-même, de veiller à ce qu'elles en profitent.

* * *

LE COMMERCE

LES IMPORTATIONS DE FIL D'ACRYLIQUE DE LA MALAYSIA

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé du Commerce international. L'augmentation rapide des importations de fil acrylique de la Malaysia entraîne une perte de travail dans les manufactures de l'Ontario et du Québec, et notamment à Perth, en Ontario. Comment se fait-il qu'une entente précise avec la Malaysia n'ait pas été renouvelée pour la période allant de 1982 à 1986, comme cela s'est fait avec d'autres pays?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État chargé du Commerce international): Madame le Président, j'ignore si le produit en question est visé par l'accord bilatéral multi-fibres conclu avec la Malaysia, mais je vais vérifier et j'en reparlerai au député.

ON DEMANDE QUE LES IMPORTATIONS SOIENT RAMENÉES AUX NIVEAUX ANTÉRIEURS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Madame le Président, le ministre pourrait-il aussi vérifier pour nous quelles mesures le gouvernement entend prendre pour ramener le volume plafond des importations au niveau antérieur et rétablir des niveaux de restriction précis jusqu'en 1986, niveaux qui soient conformes aux recommandations de la commission des textiles et du vêtement?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État chargé du Commerce international): Madame le Président, tous les accords bilatéraux qui ont été négociés en vertu de l'accord multi-fibres sont présentement à l'étude au sein du ministère.

L'AGRICULTURE

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre d'État chargé du Commerce international. Étant donné que le ministre n'a pas jugé bon de donner suite au projet de Société nationale du commerce, pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il songe à donner son appui au bill tendant à constituer la société Canagrex, qui donnera au gouvernement fédéral le droit d'acheter et de vendre des produits agricoles au Canada par le biais d'une société de la Couronne?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État chargé du Commerce international): Tout d'abord, madame le Président, la nécessité d'établir la Société nationale du commerce était bien différente de celle que vient combler le projet de loi concernant Canagrex. Cette dernière viendra combler un vide dont ne s'occupe pas à l'heure actuelle le secteur privé.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE REMPLACEMENT DE BATEAUX DE LA RÉSERVE NAVALE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, c'est au ministre de la Défense nationale que je m'adresse. Le ministre a déclaré à la Chambre la semaine dernière qu'en dépit de la réduction de 3 milliards de dollars du programme d'investissement du ministère de la Défense nationale, aucun de ses principaux projets n'était retardé ou abandonné. Le ministre pourrait-il dire si des projets de moindre envergure comme le remplacement de cinq bateaux gardiens de barrage de la réserve navale, ont été retardés ou abandonnés?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Compte tenu de ce que je lui ai répondu au sujet des investissements et des immobilisations du ministère de la Défense nationale, madame le Président, le député devrait savoir, en tant qu'ancien ministre de la Défense nationale, que nous étalons nos investissements sur une période de 15 ans. Des fluctuations de toutes sortes peuvent influer sur ces prévisions de 15 ans, y compris celles de l'inflation aux États-Unis et au Canada, et celle de la valeur du dollar canadien. Nous en tenons compte lorsque nous élaborons nos projets d'investissements. Nous devons de temps à autre rajuster nos prévisions de dépenses en fonction des ressources financières que le gouvernement met à la disposition du ministère de la Défense nationale. Ce que nous pourrons faire cette année ou l'année prochaine importe peu. Nous élaborons en effet des projets à long terme dont la réalisation dépend en grande partie de la conjoncture économique.

LES EFFECTIFS DES FORCES ARMÉES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question supplémentaire est très courte. Le ministre envisage-t-il de réduire les effectifs des Forces armées afin d'obtenir les fonds qui lui manqueront?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Non, madame le Président. Sauf erreur, les effectifs autorisés à l'heure actuelle sont de 83,400 ou 82,800 hommes. Je corrigerai ces chiffres si je fais une erreur, mais je pense que le nombre est de 83,400. Présentement, les effectifs sont complets et il n'est pas question de réduire le nombre autorisé par le gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait sûrement que des citoyens canadiens et autres personnes qui vivent habituellement au Canada se trouvent actuellement pris au piège au Liban. Jusqu'ici, les représentants du Canada au Liban n'ont pas réussi ni à les identifier convenablement ni à découvrir où ils se trouvent exactement. Le premier ministre sougerait-il à présenter des instances aux autorités en place à Beyrouth et aux autorités en Israël leur demandant de nous aider à identifier les ressortissants et résidents canadiens qui se trouvent dans ce pays déchiré par la guerre, et à assurer leur sortie du Liban en toute sécurité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je me renseignerai à ce sujet. Sauf erreur, le ministère des Affaires extérieures a déjà fait des démarches et aide dans certains cas. Le député hoche la tête en signe de dénégation. Je vais donc m'enquérir et, si nous pouvons aider de quelque manière que ce soit, nous le ferons, bien entendu.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE RAPPORT GILSON SUR LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne le rapport Gilson, que le ministre a reçu il y a environ deux semaines. De toute évidence, il l'a examiné et ses collaborateurs lui ont dit ce qu'ils en pensaient. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si une partie quelconque du rapport le préoccupe beaucoup ou soulève un grave problème?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà dit que je ne ferais aucun commentaire à ce sujet parce que mes collègues veulent participer avec moi à la prise de décisions, mais il y a une chose dans ce rapport qui évidemment vient à l'esprit immédiatement. Le député se souvient que dans sa déclaration du 8 février dernier le gouvernement a parlé de certains paramètres ou principes généraux. Un de ces principes était que le coût pour les quatres prochaines années serait de l'ordre de 3.2 milliards pour le gouvernement fédéral. Selon le rapport Gilson, il serait de 3.5 milliards. Si mon honorable ami s'interroge, comme moi, sur le taux hypothétique d'inflation utilisé dans le rapport, il peut alors conclure que le coût sera de plus de 3.5 milliards. C'est là une des difficultés.

• (1500)

Autre fait à souligner, toutes les prédictions au sujet des choses terribles qui allaient se produire ne semblent pas devoir se réaliser. Nous nous souvenons que tous nos amis néo-démocrates de l'Ouest affirmaient que ce serait la ruine de l'agriculture dans l'ouest du Canada. Le fait est que si le gouvernement adopte le rapport Gilson ou quelque chose s'en rapprochant, l'augmentation des coûts du transport que devront assumer les agriculteurs sera plutôt modérée. Si le gouvernement se fie entièrement au rapport, le tarif sera de 50 p. 100 plus élevé que celui du Pas du Nid-de-Corbeau dans quatre ans et de 220 p. 100 plus élevé dans dix ans, ce qui est bien loin des prédictions faites. Cela vaut particulièrement pour ce que le gouvernement défait de la Saskatchewan n'a cessé de clamer tout au long de sa campagne électorale. L'inexactitude des histoires inventées par le NPD et les néo-démocrates de la Saskatchewan crève les yeux.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le mercredi 23 juin 1982, et qu'il constate qu'elles sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE GRAIN

DÉPÔT DU RAPPORT GILSON SUR LE TRANSPORT DES GRAINS DANS L'OUEST

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, puis-je déposer, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, le rapport Gilson? Il s'intitule le *Transport des grains dans l'Ouest—Rapport sur les consultations et les recommandations*, en anglais, «Western Grain Transportation: Report on Consultations and Recommendations.»

Questions au Feuilleton

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. SARGEANT—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, après les pétitions déposées par un certain nombre de mes collègues mercredi dernier et aujourd'hui, directement à la suite du dépôt du rapport Gilson sur le tarif du transport des céréales, j'ai l'honneur de présenter les pétitions de 834 citoyens du Manitoba. Ces gens ont été exclus de la consultation entourant la préparation du rapport Gilson, et ils exhortent le Parlement à maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ils savent que la modification de ce tarif entraînera le réduction des revenus agricoles, le démantèlement des collectivités sises près des voies d'embranchement, ainsi que l'augmentation des frais de transport routier. Sachant que trois commissions royales d'enquête ont recommandé le maintien de tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ils prient le ministre des Transports (M. Pepin) de tenir compte du message que renferme cette pétition opportune.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous allons répondre aujourd'hui aux questions nos 3539, 3540, 4059, 4072 et 4226.

[*Texte*]

LA GRAPHIC ARTISTS, STUDIO S & B

Question no 3539—**M. Cossitt:**

1. Quelle est la liste des marchés consentis par les ministères à la Graphic Artists, Studio S & B, du 400 ouest, rue Saint-Antoine, à Montréal, y compris la nature des transactions, leur date et leur objet ainsi que les sommes versées dans chaque cas et au total?

2. Cette agence a-t-elle travaillé pour le gouvernement par l'entremise d'une agence de publicité incluant la Vickers and Benson et, le cas échéant, quel en est le détail?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne la Société canadienne d'hypothèques et de logement: 1. Le Studio S & B a fourni à la SCHL des services de graphisme, y compris des travaux de typographie et du matériel prêt à être photographié, en vue de la production de tout un ensemble de documents d'information. Cette documentation est destinée à servir à la Société pour informer les membres de l'industrie de l'habitation, les prêteurs, les propriétaires-occupants, les propriétaires-bailleurs et le public en général, sur ses programmes et services.

	Sommes dépensées	
	1er avril au 31 décembre 1980	1er janvier au 11 décembre 1981
Changements à la loi nationale sur l'habitation	$118,433	—
Économie d'énergie	64,183	$ 31,430
Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes	51,714	26,014
Conversion au système métrique	1,192	—
Programme d'aide pour la remise en état des logements	29,272	24,662
Commercialisation des propriétés immobilières	—	2,981
Programme de symbolisation de la SCHL	—	90,719
Programme d'encouragement à la technologie du bâtiment résidentiel	—	2,970
Régime canadien de renouvellement hypothécaire	—	9,668
Centre des ressources humaines	—	2,411
Pièces d'exposition	—	363
	$264,794	$191,218

Total 1980/1981—$456,012.

2. La SCHL n'a pas acheté de services du Studio S & B par l'intermédiaire de Vickers et Benson ni d'aucune autre agence, au cours de la période du 1er avril 1980 au 11 décembre 1981.

En ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services: 1. Depuis le 1er avril 1980, il n'y a eu aucun contrat placé avec Graphic Artists, Studio S & B.

2. Bien que Graphic Artists, Studio S & B fournit des services graphiques à presque toutes les agences de publicité de Montréal, et par le passé, a fourni des services à plusieurs de ces agences travaillant aux campagnes gouvernementales, les détails des services sous-contractuels sont la propriété des agences de publicité.

En ce qui concerne les autres ministères: Aucun.

LA SCHL—L'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON

Question no 3540—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la publicité commandée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour expliquer certaines dispositions du budget en matière de logement et intitulée «Propriétaires, attention», quand la SCHL a-t-elle demandé à l'agence de publicité Vickers and Benson de réserver de l'espace dans les journaux à travers le pays?

2. Le gouvernement sait-il qu'une représentante de Vickers and Benson, Linda Santucci, a téléphoné à certains journaux, y compris le *Guardian* de Charlottetown, pour demander de ne pas publier l'encart original?

3. Le gouvernement a-t-il ordonné à la Vickers and Benson de «laisser tomber» l'annonce et, le cas échéant, pourquoi voudrait-on en empêcher la publication et, plus précisément, serait-ce notamment parce que quelqu'un au gouvernement s'est aperçu qu'elle avait été préparée avant le budget à partir de renseignements fournis au Studio S & B, du 400 ouest, rue Saint-Antoine, à Montréal?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: 1. Le 9 novembre 1981. 2. Non. 3. Non.

LES CONTRATS DES EMPLOYÉS NOMMÉS POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE

Question no 4059—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il adopté une nouvelle politique au sujet du renouvellement des contrats des employés nommés pour une période spécifiée et, le cas échéant, *a*) quelle est la différence avec l'ancienne politique, *b*) quels autres ministères suivent présentement cette politique?

2. La nouvelle politique aura-t-elle pour effet d'obliger les employés présentement nommés pour une période spécifiée à poser de nouveau leur candidature à leur poste à la fin du contrat et, le cas échéant, quelles en seront les répercussions sur le service au public et sur le moral des employés?

3. D'autres ministères songent-ils à adopter une politique semblable?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Commission/ministère de l'emploi et de l'immigration du Canada et la Commission de la Fonction publique m'informent comme suit:

1. Non. Cependant, pour se conformer à une directive de la Commission de la Fonction publique, l'Administration centrale de la Commission et du ministère a demandé à ses régions en mai 1981, de prendre les mesures voulues pour contrôler l'emploi pour une période «déterminée». Elle voulait ainsi faire en sorte que ce dernier ne remplace pas le processus normal de dotation ainsi que prévenir la répétition de la situation d'avant 1980, lorsque certains employés engagés pour une période «déterminée» travaillent pendant longtemps sans avoir les droits des fonctionnaires permanents.

a) La Commission de la Fonction publique n'a pas modifié sa politique concernant le recrutement d'employés pour une période spécifiée. Lorsque la période d'emploi d'un tel employé prend fin et qu'il subsiste un besoin de personnel temporaire, le ministère concerné est tenu de se faire présenter des candidats par l'organisme responsable (CFP ou CEC) et de procéder à une nouvelle nomination pour une période spécifiée, fondée sur le mérite (candidat disponible le plus qualifié).

En ce qui concerne les employés nommés pour de longues périodes spécifiées (au moins cinq années de service continu), la Commission de la Fonction publique faisait savoir aux ministères, le 24 août 1980, qu'une procédure avait été établie pour assurer le statut d'employé pour une période indéterminée à certains employés nommés pour des périodes spécifiées totalisant cinq années de service consécutives. Cette procédure devait prendre la forme d'une nomination sans concours par l'application d'un décret d'exclusion annulant le droit d'appel prévu au paragraphe 21*b*) de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et le droit d'être nommé ou d'être pris en considération en priorité, conformément aux articles 29, 30 et 37 de la même loi. L'objectif était de normaliser la situation des employés nommés pour une période spécifiée ayant exercé un emploi de façon continue pendant au moins cinq années sans avoir acquis le statut d'employés nommés pour une période indéterminée. La nouvelle procédure ne devait toutefois pas se substituer à la méthode normale de sélection des employés pour une période indéterminée, à savoir le concours. Dans cette perspective, la Commission de la Fonction publique rappelait aux ministères, le 7 janvier 1981, que la façon normale de pourvoir à des postes pour une période indéterminée reste le concours. Cette ligne de conduite vaut en toutes circonstances, peu importe si le poste à pourvoir a été occupé temporairement par un employé nommé pour une période spécifiée.

b) La procédure décrite ci-dessus s'appliquait à toutes les nominations faites, dans les ministères régis par la loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

2. Sans objet.

3. Pour autant que la Commission de la Fonction publique sache, tous les ministères observent les politiques existantes concernant le recrutement pour des périodes spécifiées.

LE STATUT DES GROUPES LINGUISTIQUES

Question nº 4072—**M. McKenzie:**

1. Au sujet du document d'information nº 1/81 à l'appui de la directive du ministère des Transports, dossier nº 2080-1 du 7 janvier 1982, offre-t-on à des francophones de déménager en Ontario afin de satisfaire aux contingents établis au sujet de la participation des francophones et, le cas échéant, dans quelles provinces?

2. Les francophones ainsi recrutés doivent-ils déjà occuper dans la Fonction publique un poste semblable au poste qui sera comblé en Ontario?

3. Recrute-t-on d'autres groupes linguistiques comme les groupes polonais, ukrainien, italien, portugais et anglophone de la même manière que les francophones pour des postes au ministère des Transports et, *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, les directives applicables au recrutement seront-elles mises à la disposition des députés?

4. Le ministère *a*) de l'Agriculture, *b*) des Communications, *c*) de la Consommation et des Corporations, *d*) de l'Emploi et de l'Immigration, *e*) de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *f*) de l'Environnement, *g*) des Affaires extérieures, *h*) des Finances, *i*) des Pêches et Océans, *j*) des Affaires indiennes et du Nord canadien, *k*) de l'Industrie et du Commerce, *l*) de la Justice, *m*) du Travail, *n*) de la Défense nationale, *o*) de la Santé nationale et du Bien-Être social, *p*) des Travaux publics, *q*) de l'Expansion économique régionale, *r*) du Revenu national, *s*) du secrétariat d'État, *t*) du solliciteur général, *u*) des Approvisionnements et Services, *v*) des Affaires des anciens combattants, *w*) le Conseil du Trésor, *x*) le département d'État aux Sciences et à la Technologie *y*) la Société canadienne des postes, recrutent-ils d'autres groupes linguistiques comme les groupes polonais, ukrainien, italien, portugais ou anglais de la même façon que les francophones pour des postes dans la Fonction publique et (i) sinon, pourquoi (ii) le cas échéant, les directives applicables au recrutement seront-elles mises à la disposition des députés?

5. Au sujet du document d'information, le ministère des Transports s'assure-t-il, dans son plan d'action, qu'on s'informe de la disponibilité de candidats de groupes linguistiques autres que les francophones?

6. Lesquels des ministères et de la société énumérés en 4 s'informent de la disponibilité de candidats de groupes linguistiques autres que les francophones?

7. Le ministère des Transports établit-il des zones de concours comprenant tous les secteurs géographiques où l'on trouve des groupes linguistiques polonais, ukrainien, italien, portugais, indiens, anglais et autres et, le cas échéant, *a*) où se trouvent ces secteurs, *b*) sinon, pourquoi?

8. Pour chacun des ministères et la société énumérés en 4, y a-t-il des zones de concours établies comprenant tous les secteurs géographiques où l'on trouve des groupes linguistiques polonais, ukrainien, italien, portugais, indien, anglais ou autres et, *a*) le cas échéant, où se trouvent ces secteurs, *b*) sinon, pourquoi?

9. Le ministère des Transports communique-t-il personnellement avec des employés qualifiés des groupes linguistiques *a*) polonais, *b*) ukrainien, *c*) italien, *d*) portugais, *e*) anglais, *f*) autres pour les encourager à venir travailler en Ontario et (i) le cas échéant, quel support publicitaire utilise-t-on, où est-il distribué et combien en coûtent la préparation et la distribution (ii) sinon, pourquoi?

10. Chacun des ministères et la société énumérés en 4 communique-t-il personnellement avec des employés qualifiés des groupes linguistiques *a*) polonais, *b*) ukrainien, *c*) italien, *d*) portugais, *e*) anglais, *f*) autres pour les encourager à venir travailler en Ontario et, (i) le cas échéant, quel support publicitaire utilise-t-on, où est-il distribué et combien en coûtent la préparation et la distribution (ii) sinon, pourquoi?

11. *a*) Au sujet du document d'information, dans quelles provinces le ministère des Transports fait-il la promotion de possibilités de carrière au ministère en publiant des avis de concours à l'intention de tous les groupes linguistiques dans tous les collèges communautaires, écoles secondaires et universités, *b*) le ministère rencontre-t-il des employés éventuels de tous les groupes linguistiques avant de décider d'embaucher ou non une personne en particulier et (i) sinon, pourquoi (ii) le cas échéant, comment s'assure-t-on que tous les groupes linguistiques ont des chances égales d'accès à un emploi au ministère des Transports?

12. Chacun des ministères et la société énumérés en 4 rencontrent-t-ils des employés éventuels de tous les groupes linguistiques avant de décider d'embaucher ou non une personne en particulier et *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, comment s'assure-t-on que tous les groupes linguistiques ont des chances égales d'accès à un emploi au ministère des Transports?

13. Le ministère des Transports amorce-t-il, maintient-il ou accentue-t-il ses contacts avec des établissements d'enseignement, des institutions professionnelles et d'autres organismes de chaque province et territoire afin d'identifier les groupes linguistiques *a*) ukrainien, *b*) polonais, *c*) portugais, *d*) anglais, *e*) italien, *f*) autres pouvant servir de sources d'employés pour des groupes et des catégories professionnels particuliers et (i) sinon, pourquoi (ii) le cas échéant, comment, avec quelle fréquence et de quelle façon assure-t-on des contacts égaux avec tous les groupes linguistiques?

14. Chacun des ministères et la société énumérés en 4 amorcent-t-ils, maintiennent-ils ou accentuent-ils leurs contacts avec des établissements d'enseignement, des institutions professionnelles et d'autres organismes de chaque province et territoire afin d'identifier les groupes linguistiques *a*) ukrainien, *b*) polonais, *c*) portugais, *d*) anglais, *e*) italien, *f*) autres pouvant servir de sources d'employés pour des groupes et des catégories professionnels particuliers et (i) sinon, pourquoi (ii) le cas échéant, comment, avec quelle fréquence et de quelle façon assure-t-on des contacts égaux avec tous les groupes linguistiques?

Questions au Feuilleton

15. Chacun des ministères et la société énumérés en 4 établissent-ils des réserves de ressources d'autres groupes linguistiques que les francophones et, *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, de quels groupes?

16. Chacun des ministères et la société énumérés en 4 recourent-ils pleinement aux réserves de ressources d'autres groupes linguistiques chaque fois qu'ils embauchent des fonctionnaires et, *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, combien de personnes de chaque groupe linguistique a-t-on embauchées au cours de chaque année de 1970 à 1981?

17. Chacun des ministères et la société énumérés en 4 identifient-ils des personnes de tous les groupes linguistiques autres que les francophones qui sont capables d'accéder à des postes de niveaux intermédiaire et supérieur et *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, combien de personnes de chaque groupe linguistique ont accédé à des postes de niveaux intermédiaire et supérieur au ministère entre 1970 et 1981?

18. Pour chaque ministère et la société énumérés en 4, quelles sont les projections, pour chaque année de 1982 à 1990, relatives au pourcentage de recrutement de chaque groupe linguistique et combien de personnes de chaque groupe embauchera-t-on chaque année?

19. Quel sera en 1990, l'effectif global du gouvernement dans la Fonction publique, y compris les forces armées et les sociétés de la Couronne, et quel pourcentage du total devrait représenter chaque groupe linguistique?

20. Pour chaque ministère et la société énumérés en 4, détermine-t-on les besoins de formation et de perfectionnement de tous les groupes linguistiques à l'aide des évaluations des employés et *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, avec quelle fréquence et peut-on mettre des échantillons de ces évaluations à la disposition de députés?

21. Pour chacun des ministères et la société énumérés en 4, recourt-on aux réserves de tous les groupes linguistiques pour les affectations spéciales et *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, quels sont tous les genres d'affectations?

22. Chacun des ministères et la société énumérés en 4 encouragent-ils tous les groupes linguistiques qui offrent un potentiel convenable à participer aux programmes d'échanges ministériels et sinon, pourquoi?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Conseil du Trésor du Canada et Transports Canada m'informent comme suit:

Le principe de base du programme des langues officielles dans la Fonction publique du Canada est que les Canadiens de chacune des deux principales communautés linguistiques devraient avoir des occasions égales d'utiliser leur première langue officielle, que ce soit dans leurs rapports avec l'administration fédérale ou dans le cadre d'une carrière au sein de la Fonction publique. L'égalité de statut des deux langues officielles dans les institutions fédérales est un objectif explicite de la loi de 1969 sur les langues officielles et de notre nouvelle Constitution. C'est également l'objectif de la Résolution sur les langues officielles, adoptée par le Parlement en 1973 avec l'appui de tous les partis, qui vise à assurer, dans le cadre du principe du mérite, «la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone».

Il est important de souligner que, dans ce contexte, les termes «francophone» et «anglophone» ne se limitent pas aux personnes dont la langue maternelle est, d'une part, le français et, d'autre part, l'anglais. Ainsi, par «francophone» on entend tous les Canadiens d'origines ethniques et de langues maternelles différentes (polonaise, italienne, portugaise, etc., par exemple) qui sont plus à l'aise en français qu'en anglais. Aux termes de la politique des langues officielles, le français est leur première langue officielle. Il est clair, par conséquent, que lorsque l'on parle d'approcher, de recruter ou de former des francophones ou des anglophones, cela inclut dans le cours normal des choses les différents groupes mentionnés.

Une des mesures approuvées par le Parlement dans sa résolution pour atteindre l'objectif de pleine participation est l'intensification des efforts de recrutement. Lorsque, dans tout ministère ou organisme fédéral, le taux de participation diffère de façon significative soit de la distribution générale de la population, soit, plus précisément, des statistiques de la main-d'œuvre, le ministère en question devrait examiner sa situation afin de s'assurer que ses pratiques de recrutement ne comportent aucune discrimination à l'égard d'anglophones qualifiés ou de francophones qualifiés et, dans le cadre du principe du mérite, éliminer graduellement les disparités observées.

En Ontario, dans le cas du ministère des Transports, comme dans celui de diverses parties de certains autres ministères et organismes, le taux de participation des francophones est faible. On attend alors des ministères qu'ils établissent et accentuent leurs rapports avec les institutions professionnelles, les établissements d'enseignement et les réserves de ressources de langue française ainsi que toute autre source utile pour faire pendant aux sources existantes de langues anglaise, auxquelles la Fonction publique fédérale a traditionnellement eu recours et continue d'avoir recours.

Lorsqu'on s'enquiert de la disponibilité de francophones pour certains postes, l'accès à ces postes n'est pas fermé aux anglophones; ceux-ci peuvent les postuler—et ils le font—et leur demande reçoit la même considération que celle des candidats francophones. La décision d'employer tel ou tel candidat se fonde donc sur son aptitude à satisfaire aux exigences du poste.

Offrir des programmes de formation en français constitue un autre des moyens approuvés par le Parlement dans sa résolution. Il est donc normal de retrouver les cours de formation et de perfectionnement en français au nombre des mesures préconisées dans la note de service à l'origine de la question. Ces mesures étant également mentionnées dans la question proprement dite, notamment dans la partie 20, il convient de souligner que les cours de formation et de perfectionnement en français sont ouverts non seulement aux francophones mais également aux anglophones bilingues, et que l'inverse est vrai pour les cours en langue anglaise.

Étant donné que, comme on l'a indiqué précédemment, la politique n'établit aucune distinction entre les anglophones de langue maternelle anglaise et les autres, ni entre les francophones de langue maternelle française et les autres, les autres distinctions entre les groupes linguistiques sur lesquels la question demande des précisions ne sont pas pertinentes dans le contexte de la mise en œuvre de la politique des langues officielles. Aussi, à l'exception de l'information fournie plus haut, les parties de la question numérotées ci-après sont sans objet: 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11(*b*), 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22.

1. Non. Bien que le document d'information suggère la possibilité d'une telle stratégie de recrutement, celle-ci n'a pas été retenue.

2. Non.

11.*a*) Selon les besoins, le ministère des Transports fait la promotion des possibilités de carrières dans les collèges d'enseignement de toutes les provinces auprès de tous les Canadiens.

19. Le gouvernement n'a établi aucune projection semblable pour 1990.

LES SUICIDES DANS LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

Question nº 4226—**M. Corbett:**

1. En *a*) 1981, *b*) 1982 à ce jour, combien de détenus se sont suicidés dans chaque pénitencier fédéral?

2. Au cours de la même période et dans chaque pénitencier fédéral, combien de détenus ont subi des sévices corporels à la suite d'actes posés par des *a*) employés, *b*) détenus?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

1. *a*) En 1981, 12 détenus se sont suicidés. Ces suicides ont eu lieu dans les établissements suivants: Établissement de Laval—1; Établissement Archambault—2; Établissement Leclerc—3; Centre psychiatrique régional (Ontario)—1; Pénitencier de Kingston—1; Établissement de Collins Bay—1; Établissement de Warkworth—1; Établissement d'Edmonton—1; Établissement Kent—1.

b) En 1982, deux détenus se sont suicidés; l'un à l'établissement Archambault et l'autre au Centre fédéral de formation.

2. *a*) Nous ne disposons d'aucun renseignement à ce sujet. Nous n'avons pas de données statistiques sur les sévices corporels subis à la suite d'actes posés par des employés d'établissements.

b) Entre le 1er janvier et le 31 décembre 1981, 56 voies de fait graves et 185 voies de fait simples ont été causées par des détenus à d'autres détenus dans des établissements à sécurité maximale et moyenne. Entre le 1er janvier et le 31 mars 1982, 6 voies de fait graves et 42 voies de fait simples ont été causées par des détenus à d'autres détenus dans les établissements à sécurité maximale et moyenne. Vous trouverez ci-après des statistiques détaillées, ventilés par établissement.

Par voies de fait simples, on entend un incident où les blessures sont inexistantes ou superficielles, par exemple, des écorchures ou des contusions. Voies de fait graves, désignent un incident où les blessures subies entraînent une hospitalisation ou des soins qui empêchent la personne blessée de reprendre ses activités normales, ou au cours duquel il est évident que l'assaillant a voulu causer de graves blessures.

Voies de fait causées à des détenus par d'autres détenus pour la période allant du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1981:

Établissement	Voies de fait graves	Voies de fait simples
De Dorchester	3	18
De Springhill	1	7
Centre de développement correctionnel	0	12
De Laval	1	26
Centre régional de réception	0	1
Archambault	1	13
Leclerc	1	5
De Cowansville	0	1
Centre fédéral de formation	0	1
De La Macaza	0	1
De Millhaven	0	7
De Kingston	0	3
Prison des femmes	1	3
De Collins Bay	5	19
De Warkworth	1	0
De Joyceville	8	8
D'Edmonton	2	5
Pénitencier de la Saskatchewan	2	8
Centre psychiatrique régional	1	4
De Drumheller	6	10
De Stony Mountain	2	10
De Bowden	2	2
Kent	4	7
Centre psychiatrique régional, Pacifique	1	2
De Matsqui	7	5
Mountain	2	3
De William Head	4	0
De Mission	1	4
Total	56	185

Pour la période allant du 1er 1982 au 31 mars 1982:

Établissement	Voies de fait graves	Voies de fait simples
Centre de développement correctionnel	0	1
De Laval	0	4
Archambault	0	2
Leclerc	0	2
Millhaven	0	1
De Collins Bay	1	5
De Warkworth	0	1
De Joyceville	0	7
D'Edmonton	1	1
Pénitencier de la Saskatchewan	0	1
De Drumheller	1	12
De Stony Mountain	2	2
Kent	1	0
De Matsqui	0	3
Total	6	42

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de mettre en discussion la question nº 4317 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

LES RENSEIGNEMENTS EN BRAILLE SUR LE SYSTÈME MÉTRIQUE

Question nº 4317—**M. Dinsdale:**

La Commission du système métrique a-t-elle prévu des renseignements en braille pour les aveugles, sur le système métrique, et, le cas échéant, lesquels?

[*Traduction*]

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, la Commission du système métrique fournit sur demande des tables de conversion préparées par l'Institut canadien national des aveugles et elle collabore actuellement avec l'Institut à la préparation d'autres documents en braille, en caractères d'imprimerie de grande taille et sur cassettes sonores à l'intention des handicapés visuels.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Consent-on à ce que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Beatty: Madame le Président, le 18 juin de l'année dernière, avant le mariage princier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question qui porte le numéro 2644 et dans laquelle je demandais si les Postes avaient l'intention d'émettre un timbre commémoratif à cette occasion. Étant donné qu'une année s'est écoulée depuis et que le bébé est arrivé avant que les Postes ne se décident à agir, le secrétaire parlementaire voudrait-il nous dire quand les Postes vont fournir la réponse à la question?

M. Smith: Madame le Président, je n'ai pas la réponse toute prête, mais je me renseignerai avec plaisir au nom du député.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

MESURE MODIFIANT CERTAINES LOIS

La Chambre passe à l'étude du Bill C-43, tendant à édicter la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels, à modifier la loi sur la preuve au Canada et la loi sur la Cour fédérale et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Mme le Président: Avant que la Chambre n'entame le débat, je voudrais lui faire part de la façon dont les motions devraient être étudiées et mises aux voix. La motion nº 1 inscrite au nom du ministre des Communications (M. Fox) devrait faire l'objet d'un débat et d'un vote distincts. Les motions nos 2, 3, 4 et 5 inscrites au nom du ministre des Communications et les motions nos 10, 21 et 22 inscrites au nom du député de Nepean-Carleton (M. Baker) concernent la divulgation et l'accès à l'information devraient être groupées aux fins du débat et faire l'objet de votes distincts. Les motions nos 6, 9 et 18 devraient être groupées aux fins du débat et, si nécessaire, faire l'objet de votes distincts. Les motions nos 7, 8, 19 et 20 devraient être groupées aux fins du débat. Un vote sur la motion nº 7 comptera aussi pour la motion nº 8, et un vote sur la motion nº 19 comptera aussi pour la motion nº 20.

Les motions nos 11 et 12 devraient faire l'objet de débats et de votes distincts. La motion nº 15 inscrite au nom du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) cause certaines inquiétudes à la Présidence quant à son acceptabilité du point de vue de la procédure. La motion semble vouloir dépasser la portée du bill. Ce n'est cependant pas évident puisque l'article 3 de l'annexe II donne la définition suivante de «renseignements personnels»: «*c*) tout numéro ou symbole, ou toute autre indication identificatrice . . . » A cause de cette incertitude et à moins d'être convaincue du contraire, j'ai l'intention de donner le bénéfice du doute au député et de lui permettre de présenter la motion à la Chambre.

Les motions nos 13, 14, 16, 17 et 26 étant consécutives et relatives à la motion nº 15, j'ai l'intention de les grouper aux fins du débat. Un vote sur la motion nº 15 comptera également pour les motions nº 13, 14, 16, 17 et 26.

Les motions nos 23 et 24 devraient faire l'objet de débats et de votes distincts. La motion nº 25 inscrite au nom du député de Wellington-Dufferin-Simcoe cherche à modifier deux lois dont la Chambre n'est pas saisie. Par conséquent, conformément aux paragraphes 792 et 773(8)*a*) de la cinquième édition de Beauchesne, je dois déclarer la motion nº 25 irrecevable. Cependant, si le député veut faire valoir ses arguments, il pourra le faire lorsque la motion sera proposée à la Chambre.

[*Français*]

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le Bill C-43, Loi édictant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, en ajoutant, immédiatement après la ligne 3, page 2, ce qui suit:

«MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

6. Si, pendant la première session de la trente-deuxième législature, la *Loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens* est sanctionnée, l'annexe II de la *Loi sur l'accès à l'information* sera modifiée par insertion, après le renvoi à la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers*, d'un renvoi à la *Loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens* et d'un renvoi correspondant à l'article 49 de cette loi.

7. Si, pendant la première session de la trente-deuxième législature, la *Loi sur la surveillance du secteur énergétique* est sanctionnée, l'annexe II de la *Loi sur l'accès à l'information* sera modifiée par insertion, après le renvoi à la *Loi sur la statistique*, d'un renvoi à la *Loi sur la surveillance du secteur énergétique* et d'un renvoi correspondant à l'article 33 de cette loi.

8. Si, pendant la première session de la trente-deuxième législature, la *Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles* est sanctionnée, l'annexe II de la *Loi sur l'accès à l'information* sera modifiée par insertion, après le renvoi à la *Loi sur les marques de commerce*, d'un renvoi à la *Loi sur les normes de consommation de carburant* des véhicules automobiles et d'un renvoi correspondant au paragraphe 27(1) de cette loi.

9. Si, pendant la première session de la trente-deuxième législature, la *Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier* est sanctionnée, l'annexe II de la *Loi sur l'accès à l'information* sera modifiée par insertion, après le renvoi à la *Loi sur les produits dangereux*, d'un renvoi à la *Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier* et d'un renvoi correspondant à l'article 17 de cette loi;»

et en renumérotant l'article 6 qui devient l'article 10.

• (1510)

—Monsieur le président, la Chambre cet après-midi sera appelée à voter sur un projet de loi extrêmement important, peut-être un des plus importants à être inscrits au *Feuilleton* de la Chambre au cours de cette session. Son importance, monsieur le président, vient du fait que le bill apporte des modifications à nos institutions parlementaires, modifications qui auront des conséquences à long terme sur la vie démocratique elle-même au pays.

En résumé, le bill C-43 satisfait à trois objectifs importants:

[*Traduction*]

Tout d'abord, le projet de loi accorde aux Canadiens et aux résidents permanents un droit d'accès aux documents que détiennent au-delà de 130 organismes de l'État. Il établit les limites de ce droit ainsi que les conditions dans lesquelles il peut s'exercer. Le droit à l'information est efficace du fait qu'une révision indépendante et extérieure est prévue, lorsque le gouvernement refuse l'accès à l'information. Bref, il établit les règles fondamentales de l'accès à l'information, alors qu'il n'en existait aucune auparavant.

En deuxième lieu, il accroît sensiblement la protection dont jouissent les renseignements personnels en vertu de la partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne. Le projet de loi crée un code général des justes méthodes de collecte, d'utilisation, de divulgation et de conservation des renseignements personnels. Il renforce également le droit qu'ont les Canadiens d'obtenir les renseignements que le gouvernement possède à leur sujet et assortit ce droit d'un recours à une révision indépendante et extérieure.

Enfin, le projet de loi modifie les règles régissant les privilèges actuels de la Couronne quant aux preuves soumises aux tribunaux. Le secret absolu ne s'applique plus qu'aux renseignements confidentiels du cabinet. Toutes les autres questions qui doivent rester secrètes pour des raisons d'intérêt public peuvent maintenant être soumises à l'examen des tribunaux, qui décideront si elles doivent être ou non divulguées.

Le projet de loi aura pour conséquence de mieux informer les Canadiens sur les décisions et les actes de leur gouvernement. Ces derniers seront mieux en mesure de se renseigner sur les raisons qui ont présidé aux décisions prises par le gouvernement. Ce projet de loi—si imparfait que certains puissent le juger—nous donnera une meilleure forme de gouvernement au Canada.

L'idée d'établir au moyen d'une loi un régime pour donner au public accès à l'information gouvernementale fait son chemin depuis longtemps. On a raison de dire que ce sont des députés à la Chambre des communes qui lui ont donné l'impulsion voulue. Au milieu des années 60, un député du Nouveau parti démocratique, Barry Mather, a présenté un bill privé sur la question. Plus tard, M. Jed Baldwin, conservateur, devint un ardent défenseur du droit à l'information; bien qu'il ne soit plus député à la Chambre, je sais qu'il s'occupe encore activement de promouvoir une telle mesure législative.

En 1977, sur l'initiative de l'hon. Ron Basford, alors ministre de la Justice, le Parlement a adopté la partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne, cadre législatif actuel assurant la protection des renseignements personnels. Au même moment, le ministre actuel de l'Environnement (M. Roberts) a rédigé un Livre vert sur l'adoption de mesures législatives concernant la liberté d'accès du public aux documents officiels. Ce document a été au centre des délibérations du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires. L'empreinte des recommandations du comité s'est retrouvée aussi bien dans le bill C-15 émanant des conservateurs que dans le bill C-43. J'insiste sur cette démarche authentiquement canadienne permettant d'examiner à deux niveaux les décisions du gouvernement sur les demandes d'accès à l'information. En 1979, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a parrainé le bill sur l'accès à l'information émanant du gouvernement conservateur. Après cela, le gouvernement a présenté au mois de juillet 1980 son propre bill de synthèse sur la liberté d'accès à l'information, la protection de la vie privée et des intérêts du public.

[*Français*]

C'est en juillet 1980, il y a un peu moins d'un an, que j'avais le plaisir de présenter à la Chambre le projet de loi C-43. Depuis lors, le comité permanent de la justice et des questions juridiques a consacré plusieurs séances à l'étude de ce bill. De nombreuses organisations sont venues exprimer leurs points de vues sur les divers aspects du projet. Ces organismes provenaient de tous les secteurs de la société canadienne: des écologistes, les associations de consommateurs, plusieurs groupes de la presse, l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association des chefs de police du Canada, les historiens du Canada, les archivistes, l'Association des libertés civiles, plusieurs groupes d'enseignement et ainsi de suite, même s'ils n'étaient pas tous d'accord sur tous les articles du projet, et même s'ils auraient souhaité certaines modifications, tous souhaitaient quand même son adoption par le Parlement dans les plus brefs délais. En réponse à leurs instances, le gouvernement a proposé plusieurs modifications à son projet de loi.

[*Traduction*]

En passant, je voudrais signaler que si l'on avait permis au comité permanent d'examiner cette mesure législative avec la diligence habituelle, ce bill sur l'accès à l'information serait aujourd'hui réalité. Nous ne serions pas en train d'en débattre; il serait en vigueur dans tout notre pays. Ce retard, nous le devons à un parti d'opposition, le Nouveau parti démocratique.

[*Français*]

J'aimerais profiter de l'occasion, monsieur le président, pour saluer les membres du comité qui ont bien voulu travailler à l'adoption de ce projet de loi. Le comité a siégé à 35 reprises. Il a entendu quelque 27 experts et groupes de gens intéressés et a reçu 57 communications écrites. J'aimerais mentionner les noms des membres du comité qui ont travaillé très fort à l'adoption de ce projet de loi. Tout d'abord il y a le président, le député de Lotbinière (M. Dubois), j'aimerais souligner bien particulièrement le rôle qu'a joué mon secrétaire parlementaire le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters) ainsi que le rôle des députés de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand), de Sarnia-Lambton (M. Cullen), de Lévis (M. Gourde), de Montréal-Mercier (M^me^ Hervieux-Payette), de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin), de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan), de Jonquière (M. Marceau), de Willowdale (M. Peterson), de Kenora-Rainy River (M. Reid), d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson), de Bourassa (M. Rossi). Je sais que le député de Gloucester (M. Breau) était avec nous en esprit puisqu'il siège à un grand nombre de comités de la Chambre qui s'intéressent à plusieurs autres sujets.

Je m'en voudrais également de ne pas souligner la participation active et l'attitude fort positive qui ont été apportées à l'étude de ce comité par l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker) et également le député de St. Catharines (M. Reid). Le premier volet du projet de loi C-43 renferme ce qui deviendra la loi sur l'accès à l'information. Comme je l'ai indiqué plus tôt, cette loi crée en faveur des Canadiens et des résidants permanents un droit d'accès aux documents qui relèvent de quelque 130 organismes gouvernementaux, dont l'accès est évidemment assorti de règles de procédure souples qui faciliteront la communication des renseignements administratifs. Il s'agira donc de faire parvenir à l'organisme gouvernemental en cause une demande écrite spécifiant le document requis. Afin d'aider les citoyens dans l'exercice de ce droit, la loi prévoit la publication annuelle d'un répertoire qui renseignera le public sur les fonctions et les programmes de chaque institution gouvernementale. On y indiquera aussi les diverses catégories de documents qu'on y retrouve. Ce répertoire mis à jour deux fois l'an sera disséminé dans tout le Canada. Il deviendra donc un

instrument très précieux qui dépassera en utilité les fins immédiates pour lesquelles il est créé.

• (1520)

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant parler des cas dans lesquels le gouvernement pourrait refuser l'accès à l'information. Les membres du comité se sont dits unanimement en faveur de la nécessité d'imposer des exceptions; chose surprenante, on a pu également constater que la plupart d'entre eux étaient relativement d'accord sur le genre de renseignements méritant une protection spéciale. Les divergences qu'on a pu constater avaient surtout trait à la démarche choisie ou au vocabulaire utilisé. Notre objectif à l'égard des exceptions était de retenir uniquement celles qui concernaient les renseignements ne devant pas être divulgués. Je parle ici d'exceptions et non d'exclusions. A l'instar de la mesure législative conservatrice précédente, le bill C-43 témoigne d'un effort de précision et de détail. Contrairement aux Américains, nous n'avons pas cru bon de prévoir, dans notre texte législatif des exceptions très brèves mais de caractère général pour atteindre les objectifs de cette mesure législative. Les exceptions contenues dans le bill C-43 donnent une meilleure idée de ce qu'on peut refuser de communiquer, chose que ne font pas les exceptions très générales et obscures de la loi américaine sur la liberté d'accès à l'information.

[*Français*]

Je voudrais m'attarder un instant au système de révision indépendante qui est mis de l'avant dans ce projet de loi. Sans une révision indépendante, le demandeur est à la merci de l'organisme gouvernemental, et le droit d'accès demeurerait sans efficacité réelle. Le projet de loi C-43 prévoit deux instances de révision indépendante. D'abord, comme je l'ai mentionné, le commissaire à l'information est chargé de recevoir et d'instruire gratuitement les plaintes portant sur les divers aspects du traitement des demandes. Si, malgré l'intervention du commissaire, le demandeur se voit toujours refuser un document, il peut dans un deuxième temps obtenir de la Cour fédérale qu'elle révise ce refus de communication. Le commissaire à l'information ne fait pas partie du gouvernement, il est avant tout un agent du Parlement, la loi lui confère des pouvoirs étendus pour l'instruction des plaintes, et ainsi il a accès à toute la documentation qui tombe sous le coup de la loi. Il peut exiger que les fonctionnaires lui expliquent les raisons pour lesquelles ils ont pris telle ou telle décision. Il peut recommander à l'organisme de modifier une décision déjà prise, et le cas échéant, les recommandations sont signifiées au plaignant.

De sa propre initiative et sans être saisi d'une plainte, le commissaire peut ouvrir une enquête. Il est même habilité à s'adresser directement au tribunal pour obtenir la révision d'un refus de communication. Enfin, il fait rapport directement au Parlement, sans même passer par l'intermédiaire d'un ministre. Nous sommes donc ici devant un personnage extrêmement puissant et dont le rôle principal sera de veiller à ce que les ministères et les agences du gouvernement respectent à la fois l'esprit et la lettre de la loi. Il n'agira pas en tant qu'arbitre neutre. Je m'attends qu'il prenne fait et cause pour les demandeurs de renseignements et défende leur cas auprès des ministres et fonctionnaires. A mon avis, le commissaire à l'information, c'est le cœur de l'accès à l'information.

[*Traduction*]

Il est possible que le commissaire ne soit pas en mesure de convaincre un ministère que le document doit être rendu public. Dans ce cas, le demandeur peut s'adresser à la Cour fédérale pour qu'elle révise la décision de refus du ministère. La Cour sera également investie de vastes pouvoirs qui l'aideront dans l'exercice de ses fonctions. Son rôle différera de celui du commissaire du fait qu'elle pourra ordonner au ministère concerné de donner communication des documents, si elle juge qu'il n'a aucune raison de s'y opposer.

La Cour se prononcera sur la validité des refus en s'appuyant sur deux principes différents, compte tenu des raisons invoquées pour opposer un tel refus. Si le ministère refuse de donner communication d'un document parce qu'il juge que cela risque de porter atteinte aux intérêts supérieurs de l'État—la défense, la sécurité nationale, les relations internationales—la Cour conclura si le ministre a des motifs valables d'aboutir à une telle conclusion.

Le test des motifs valables ressemble beaucoup à la révision effectuée par les cours américaines aux termes de la loi sur l'accès à l'information lorsque des questions de défense et de sécurité nationales sont en jeu. Au Canada, la révision s'efforce de concilier le principe de la révision judiciaire avec celui de la responsabilité ministérielle.

Dans tous les autres cas de refus, la Cour procédera à un examen à nouveau, comme on l'appelle. Pendant l'étude du projet de loi devant le comité de la justice et des questions juridiques, on a laissé entendre que l'article 50 de la loi sur l'accès à l'information ne prévoyait pas la réalisation d'un examen à nouveau. J'ai demandé conseil au ministère de la Justice à ce sujet. Selon les responsables du ministère, lorsque la Cour fédérale étudie une demande relative au refus de donner communciation d'un document pour des raisons autres que les intérêts supérieurs de l'État, elle tient une audience à nouveau au sens habituel du terme.

La Cour a le pouvoir d'organiser une nouvelle audience pour déterminer si un document pour lequel une exception est demandée est en fait un document non visé. Si elle n'abonde pas dans le sens du ministre, elle ordonnera que le document soit divulgué.

La loi américaine sur la liberté d'information exige que le tribunal entendant une cause portant sur la liberté d'information tranche la question grâce à une étude nouvelle. D'après le droit jurisprudentiel américain, la nouvelle étude demandée en vertu de la loi américaine sur la liberté d'information équivaut au type d'étude prévu en vertu de l'article 50 du projet de loi C-43. Ce dernier prévoit que la Cour étudie le document pour lequel une exception est demandée afin de déterminer s'il répond aux conditions voulues. C'est cependant le ministère ou l'organisme concerné qui doit décider de se prévaloir ou non de l'exception accordée. La Cour suprême des États-Unis a indiqué très clairement que les tribunaux n'avaient pas à influencer la décision. Je vous renvoie au jugement de l'affaire *E.P.A. contre Mink* (Ref. 410 U.S. 73), page 80, qui remonte à 1973.

A ma connaissance, personne n'a jamais déclaré que le type d'étude prévu en vertu de la loi américaine ne constitue pas une nouvelle étude. On ne peut également prétendre légitimement que l'étude prévue en vertu de l'article 50 de ce projet de loi ne constitue pas une nouvelle étude.

Le système d'étude à deux volets prévoit la participation d'un commissaire à l'information qui détient d'importants pouvoirs et d'une cour indépendante. Il permettra de s'assurer que tous les documents devant être divulgués le seront bien. On est ainsi certain que les objectifs de la loi seront atteints, non pas d'une façon vague et générale, mais bien quotidiennement, grâce à l'application de cette loi.

Pour conclure, je voudrais mentionner deux modifications importantes qui ont été apportées en comité. La première concerne l'article d'intention. Il sera maintenant clair que ce projet de loi n'a pas pour but de remplacer des procédures existantes assurant l'accès à l'information gouvernementale, ni de réduire le flot d'informations divulguées à l'heure actuelle à la population canadienne. Cette précision a été apportée à cause des craintes exprimées dans certains milieux, notamment chez les spécialistes de la recherche historique, qui avaient peur de ne plus avoir accès aux renseignements sauf en ayant recours aux mécanismes officiels prévus dans le bill.

La deuxième amélioration importante a trait à la disposition voulant qu'on effectue régulièrement un examen détaillé de la loi sur l'accès à l'information pour voir s'il y a lieu d'y apporter des modifications. Cet examen sera effectué par le comité parlementaire qui sera désigné ou créé pour contrôler de façon permanente la façon dont la mesure sera appliquée. Nous pourrons ainsi être certains que la mesure actuelle ne sera qu'une première ébauche et qu'elle sera révisée au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir.

La deuxième partie du bill C-43 instaurera une nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels. A cet égard, la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne, qui contient maintenant les dispositions visant à protéger les renseignements personnels détenus par le gouvernement fédéral, sera abrogée et remplacée par des dispositions plus complexes visant à protéger les renseignements personnels que détient le gouvernement.

Avant de donner plus de détails sur la façon dont la nouvelle mesure étendra la portée des droits que reconnaît maintenant la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne, je voudrais prendre quelques instants pour parler du rapport qui existe entre la mesure sur l'accès à l'information et les dispositions concernant la protection des renseignements personnels. En combinant les dispositions relatives à l'accès à l'information et la mesure sur la protection des renseignements personnels dans un seul bill, nous avons pu intégrer entièrement ces deux mesures complémentaires.

On a créé des droits parallèles pour l'accès aux renseignements détenus par le gouvernement et l'examen des décisions visant à refuser l'accès à l'information. Par ailleurs, le principe voulant que le droit à la protection des renseignements personnels l'emporte sur le droit général à l'accès à l'information est clairement reconnu dans le bill. C'est un principe avec lequel tous les députés sont certainement d'accord. Par conséquent, l'expression «renseignements personnels» signifie la même chose dans la loi sur la protection des renseignements personnels et dans la loi sur l'accès à l'information.

D'autre part, la partie du projet de loi concernant l'accès à l'information prévoit la divulgation de certains renseignements suivant les principes établis dans la partie concernant la protection des renseignements personnels. Cela permettra d'adopter une politique uniforme à l'égard des renseignements personnels, ce qui nous évitera de faire comme dans certains pays où il y a contradiction entre le droit à la protection des renseignements personnels et le droit d'accès à l'information gouvernementale.

Pour en revenir à la façon dont la nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels va élargir les droits actuellement reconnus dans la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne, je signale que, d'abord, nous allons promulguer un code pour la collecte des renseignements. Les institutions fédérales ne pourront pas recueillir des renseignements personnels sans rapport direct avec leurs programmes ou activités. D'autre part, elles ne pourront recueillir et conserver que des renseignements personnels exacts, complets et à jour sur les particuliers.

Enfin et surtout, nous allons promulguer un code réglementant l'utilisation et la divulgation de tous les renseignements personnels. Ce code se fonde sur le principe que le droit à la vie privée sous-entend le droit d'exercer un contrôle sur l'utilisation et la divulgation des renseignements nous concernant. C'est un principe particulièrement important à l'heure actuelle, vu les progrès rapides de l'informatique.

• (1530)

Un député de l'opposition, en particulier, a dénoncé le code, affirmant que, loin d'être un moyen de protéger les renseignements personnels, il favorise plutôt des atteintes injustifiées à la vie privée. Je crois que ceux qui voient les choses de cette manière ont mal compris la portée de ce code.

A l'heure actuelle, il existe deux sortes de contrôles relatifs à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels. Il y a d'abord un contrôle d'ordre général défini au paragraphe 52(2) de la partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne. Ces contrôles ne visent que les renseignements personnels qu'une personne transmet elle-même au gouvernement et ne concernent que les cas où l'information servira à une prise de décision relative à cette personne. L'application de ces contrôles est beaucoup plus restreinte que celle qui est prévue dans le bill C-43. Le deuxième type de contrôle concerne les interdictions déjà prévues dans certaines dispositions statutaires. Par exemple, l'article 241 de la loi de l'impôt sur le revenu.

Le code élaboré dans le bill C-43 reconnaît nécessairement que, dans certaines circonstances, un intérêt supérieur, public ou privé, pourra l'emporter sur le droit à la vie privée. Cependant, les circonstances prévues sont à la fois restreintes et spécifiques. En outre, il faut bien comprendre que le code ne crée pas de droits nouveaux en faveur d'un tiers. La divulgation de renseignements personnels dans des circonstances définies sera toujours laissée à la discrétion du responsable de l'institution; et en exerçant cette discrétion, le responsable devra mettre en balance l'intérêt de cette divulgation et la gravité de l'atteinte à la vie privée.

Toute divulgation de renseignements personnels par un organisme gouvernemental sera étroitement contrôlée par le commissaire à la protection de la vie privée, et dans les cas où la divulgation de renseignements personnels suscite de très graves problèmes, par exemple quand la police est en cause, des mesures spéciales ont été prévues dans la loi autorisant le commissaire à étudier de très près chaque divulgation. Naturellement, le commissaire pourra saisir le responsable de l'institution en cause, voire même le Parlement, s'il constate qu'un organisme gouvernemental a enfreint les dispositions du code.

Le deuxième élément important de la nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels est l'élargissement des droits prévus aux termes de la Partie IV par la création d'un droit d'examen judiciaire des refus de communiquer des renseignements personnels. Ce droit va de pair, naturellement, avec celui accordé dans la loi sur l'accès à l'information et tient compte du fait que c'est aux tribunaux, et non au gouvernement qu'il incombe de statuer en dernier ressort sur les litiges dans ce domaine. En outre, on a attribué au commissaire à la protection de la vie privée la tâche précise de surveiller l'usage qui est fait des fichiers inconsultables. Si le commissaire constate que des renseignements personnels ont été versés à tort dans un tel fichier, il ou elle peut en saisir la Cour fédérale. Celle-ci, si elle est d'accord, peut ordonner le retrait des renseignements de ce fichier.

Enfin, le nombre d'organismes gouvernementaux auxquels la loi s'applique a été considérablement étendu. Cela ouvre la voie à la prochaine étape de l'élaboration de la loi sur la protection des renseignements personnels, l'extension des principes concernant la protection des renseignements personnels aux entreprises du secteur privé réglementées par le gouvernement fédéral.

[*Français*]

Et enfin j'en viens au troisième volet du projet C-43. Il s'agit des nouvelles dispositions qui s'appliqueront à l'immunité de la Couronne en matière de preuve ou encore à ce que l'on appelle l'immunité relative à l'intérêt public. Ces nouvelles dispositions remplaceront l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale. Selon cet article, la Couronne jouit d'une immunité absolue lorsqu'un ministre certifie qu'un renseignement ne doit pas être produit devant le tribunal parce que sa divulgation serait préjudiciable aux relations internationales, à la défense, à la sécurité nationale, aux relations fédérales-provinciales, ou encore qu'elle dévoilerait une communication confidentielle du Cabinet. Saisi d'une telle attestation, le tribunal ne pouvait prendre connaissance du renseignement et devait en refuser la divulgation. Les nouveaux articles de la loi sur la preuve au Canada réduisent le domaine d'immunité absolue aux seuls renseignements confidentiels du Conseil privé. C'est après une longue réflexion que le gouvernement en est arrivé à cette décision. Des arrêts rendus récemment par les plus hauts tribunaux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont confirmé que les renseignements confidentiels du Cabinet pouvaient en certaines circonstances être dévoilés en cour. Ces arrêts allaient à l'encontre d'une jurisprudence en vigueur depuis longtemps au Canada. C'est donc dire que l'état de la *Common Law* est assez incertain en ce qui concerne la protection devant être reconnue par les tribunaux aux documents confidentiels du Cabinet.

Dans ces circonstances, le gouvernement a cru plus sage de maintenir à leur égard l'immunité absolue et de les retirer tout simplement du champ d'application de l'accès à l'information et de la loi sur la protection des renseignements personnels. Cependant, en ce qui concerne tous les autres renseignements, l'immunité absolue de la Couronne est abrogée. Quand un ministre s'opposera à la divulgation en cour d'un renseignement, il devra certifier que cette opposition est fondée sur un intérêt public spécifié. Un juge d'un tribunal supérieur sera habilité à prendre connaissance du renseignement et à décider de sa production, s'il estime que les raisons d'intérêt public qui justifient la divulgation l'emportent sur les raisons d'intérêt public invoquées lors de l'opposition. Cette nouvelle approche est donc considérablement plus libérale que ne l'est l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale. Je suis convaincu qu'elle sert l'intérêt de la justice en général et celui des justiciables en particulier.

[*Traduction*]

A part les dispositions précises du projet de loi, il importe que la Chambre comprenne bien l'importance générale qu'il revêt. D'une certaine façon, cette mesure législative établit les règles de base. Il s'agira davantage d'un moyen d'appel mis à la disposition des Canadiens, au cas où leurs demandes officieuses de renseignements sont rejetées. Vraisemblablement, les gens continueront à demander au gouvernment des renseignements comme par le passé c'est-à-dire sans se prévaloir de cette loi. C'est normal. En fait, je ne m'attends pas, par exemple, que la presse recoure de façon régulière aux dispositions de cette loi.

Le simple fait toutefois, que cette loi existe, obligera les responsables du gouvernement à répondre de façon aussi directe et positive aux demandes de renseignements que si celles-ci avaient été déposées aux termes de la loi. Cela m'amène à mon deuxième point. La loi sur l'accès à l'information va créer un nouvel état d'esprit au sein du gouvernement. Les ministères et les organismes gouvernementaux seront beaucoup plus désireux d'informer le public de ce qu'ils font. De toute façon, le bill comporte tant de garde-fous contre les abus que le gouvernement n'aura d'autre possibilité que d'appliquer la loi de façon raisonable et transparente. Ces garde-fous sont prévus dans les pouvoirs du commissaire à l'information, dans la procédure de contrôle judiciaire, dans l'obligation faite à chaque organisme public et au commissaire à l'information de faire périodiquement des rapports au Parlement, et enfin dans le contrôle permanent de l'application de la loi qui sera effectué par un comité parlementaire.

En dernier lieu, ce texte n'est pas immuable. Ce n'est qu'un début, si important soit-il. Je répète qu'un comité parlementaire recherchera d'ici à trois ans les moyens d'améliorer la loi, dans le cadre d'une enquête complète. Le comité pourra interroger des spécialistes et des personnes intéressées pour connaître l'effet de cette loi sur le fonctionnement des services de l'État et prendre l'avis des commissaires à l'information et à la protection de la vie privée. C'est à la lumière de l'expérience qu'il proposera des changements qui s'imposeront. Et c'est d'un texte qui prévoit sa propre révision que les canadiens peuvent attendre le maximum d'avantages.

Des voix: Bravo!

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je remercie tout d'abord le ministre de ses mots aimables et je le prie tout de suite de ne pas se sentir directement visé par des observations qui pourraient paraître désagréables. Je pense que, lorsque le ministre a fait sa déclaration au printemps de 1981, lorsque la présentation du bill gouvernemental a été annoncée à l'immeuble de la Presse, le ministre parlait autant en son nom propre qu'en celui du gouvernement lorsqu'il a présenté et inscrit au *Feuilleton* pour la première lecture le bill d'accès à l'information—lequel était nettement supérieur à celui dont nous avons été saisis aujourd'hui. Cela, il fallait le dire, et j'ai tenu à le faire.

Cela n'excuse en rien la position du gouvernement sur certains points. Il ne faut d'ailleurs pas en conclure que le bill C-43 était le fin du fin, en fait d'accès à l'information, lorsqu'il a été présenté. Il n'en était rien, mais c'était un début prometteur. C'est ainsi que je l'envisageais, à cette époque-là, pour un gouvernement libéral. De fait, il était étonnant pour un gouvernement libéral. En rentrant chez moi ce soit-là j'ai lu le projet de loi et j'en croyais à peine mes yeux—je l'ai d'ailleurs dit à ma femme. Quand j'ai entendu M. Ged Baldwin lui attribuer la cote B plus, j'étais prêt à en convenir avec lui jusqu'à ce que l'on se mette à l'approfondir. La cote a alors un peu fléchi, mais à mon avis, il obtenait encore au moins un B. Malheureusement certaines choses survenues durant les audiences du comité m'ont vivement inquiétées. Elles ont également inquiété les Canadiens je crois.

• (1540)

Comme le ministre l'a dit, ce projet de loi est très important, mais ce n'est qu'un début. Voilà de quoi il s'agit en l'occurrence.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage aux témoins qui ont comparu devant notre comité et qui ont tellement contribué à perfectionner le projet de loi sous de nombreux rapports. Je dois rendre hommage au groupe «Access», principal responsable de l'insistance manifestée pour la liberté d'information et qui a fait cause commune avec M. Ged Baldwin. Je crois que par l'orientation qu'il a donnée au secteur privé, il y a attiré des gens qui s'y intéressaient depuis de nombreuses années, mais qui avaient besoin d'un point de ralliement. Le groupe Access le leur a fourni.

Nous avons entendu des représentants de la Social Science Federation of Canada, de l'Association canadienne des professeurs d'université, de la Canadian Library Association, de la Fédération canadienne des enseignants, du National Action Committee on the Status of Women, de la Canadian Civil Liberties Association, de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens, du Congrès du travail du Canada, du Centre for Investigative Journalism, de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, de la Writers Union of Canada et de très nombreuses autres associations s'intéressant à tous les aspects de la question de la liberté d'information.

Les membres de toutes ces organisations devraient se féliciter qu'on nous ait permis—c'était plus ou moins la carte forcée—vu la dernière longue fin de semaine et l'important événement qui aura lieu à 8 heures ce soir—de faire franchir l'étape du rapport et la troisième lecture à un projet de loi qui marque un tournant dans l'histoire législative de notre pays. Pour cette mince faveur, pour cette demi-journée qui a débuté à 3 h 15 et doit prendre fin à 5 h 45, je tiens à exprimer la très vive reconnaissance de tous les Canadiens qui s'intéressent à la liberté d'information et qui ne veulent pas qu'on dissimule les faits.

Il y a quelqu'un d'autre à qui je tiens à rendre hommage. A mon avis, nous ne serions pas en train d'étudier le bill C-43 ou n'importe quel autre bill sur l'accès à l'information si ce n'était de l'initiative d'un représentant de ce côté-ci. J'ose espérer que la Chambre reconnaîtra avec moi qu'alors qu'il était premier ministre du Canada, le très honorable député de Yellowhead (M. Clark), l'actuel chef de l'opposition, a considérablement fait avancer la cause de la liberté d'information. En tant que premier ministre et chef du gouvernement, il a pris l'initiative de cette mesure de liberté d'information et de transparence. C'est moi qui, à l'époque, avais parrainé le bill, et à l'instar de mes collègues du cabinet d'alors, je puis témoigner de l'importance qu'il a accordée à toute cette question.

Ce n'est pas par hasard qu'à l'automne de 1979, le bill portait sur la liberté d'information, alors que celui-ci porte sur l'accès à l'information. Ce n'est pas exactement la même chose. Je tenais à le dire car bien souvent l'apport des hommes politiques est vite oublié dès qu'ils ont quitté le pouvoir. C'est le premier ministre de l'époque qui, en 1979, a donné son accord personnel à ce projet de loi et a fait preuve de leadership au sein du gouvernement en le soutenant.

Quel en a été le résultat? Excellent. Dans le discours du trône qui a inauguré la première session de la 32e législature, le gouvernement sous la direction du très honorable premier ministre (M. Trudeau) a annoncé la présentation d'un bill sur l'accès à l'information. Je ne pense pas qu'il en aurait même été question dans le discours du trône si nous n'avions pas posé les jalons en 1979. C'est grâce à l'initiative du gouvernement précédent que le gouvernement a présenté le bill. Je me rappelle lorsque le ministre des Communications (M. Fox), qui était également secrétaire d'État à l'époque, a présenté le bill dans le cadre d'une conférence de presse. J'ai eu l'honneur d'y assister et de parler du bill, après la conférence de presse et depuis la rangée du fond de l'auditorium. Je me souviens que le ministre se congratulait à coups de grandes tapes dans le dos—acte justifiable, je crois, compte tenu de la coutume de son parti—au point qu'il a failli se disloquer l'épaule. Quoi qu'il en soit, le projet de loi existait désormais, ce qui n'aurait pas été le cas n'eût été du fait que le gouvernement s'était rendu compte des soupçons, de la méfiance et du cynisme que la population nourrissait à son égard. Les citoyens ont l'impression que le gouvernement vit en vase clos et que les gens qui règlent les factures n'y ont pas accès. Les affaires du gouvernement semblent revêtir un caractère secret, et la loi sur l'accès à l'information relèverait une partie du voile. Je crois que le gouvernement s'en est rendu compte. De toute évidence, il a procédé à quelques sondages. Voilà pourquoi ce projet de loi a vu le jour.

Toutefois, les amendements proposés à la toute dernière minute reflètent le cheminement du bill. L'article 68 traite des renseignements confidentiels du Conseil privé de la Reine, sans qu'on sache trop bien ce qu'il faut entendre par là. Avec cette disposition, les documents du cabinet ne risquent plus d'être soumis à un examen judiciaire pour qu'on détermine s'il existe une raison quelconque—une raison valable de temps à autre—

de ne pas les dévoiler. A bien y réfléchir, je crois que le gouvernement s'est tout à coup trouvé coincé. Il a tant et si bien vanté les mérites de cette nouvelle liberté d'accès à l'information qu'il s'est finalement retrouvé pris entre le marteau et l'enclume par sa propre faute. Le libre accès à l'information, qui était d'abord un argument politique, était bel et bien devenu une possibilité législative.

Qu'a fait le gouvernement? Il a jugé nécessaire de retirer l'article 21 du projet de loi. L'article 21 visait à protéger les documents du cabinet, les tribunaux ayant toutefois le droit de vérifier s'il n'y avait pas d'abus. Le gouvernement a jugé que c'était impossible, que toutes les confidences du Conseil privé de la Reine devaient rester secrètes et que les tribunaux ne devaient pas avoir de droit de regard. Le gouvernement a tellement paniqué qu'il a introduit cet article.

Entre autres choses, il a laissé la porte ouverte à une des premières initiatives que prendra le prochain gouvernement progressiste conservateur. Le chef de l'opposition a dit qu'après les prochaines élections—et je demande aux députés de faire attention—le gouvernement progressiste conservateur commencera par rouvrir complètement le débat sur le problème de l'accès à l'information et qu'il espérera reprendre les dispositions du bill C-15 pour pouvoir réaliser un certain nombre de choses. Nous voulons supprimer l'article 68 et reprendre l'article 21, après y avoir apporté les modifications qui s'imposent, en nous inspirant de l'article pertinent du bill C-15. Nous voulons étudier absolument toutes les exemptions pour voir s'il n'y a pas moyen d'avoir au moins l'équivalent du bill C-15. Nous devons nous rappeler qu'en vertu du bill C-43, il nous faudra peut-être pendant une courte période acquérir une certaine expérience sur laquelle nous appuyer. C'est une mesure prioritaire. Je suis ravi que le chef de l'opposition l'ait dit lors de la rencontre annuelle dans ma circonscription. A d'autres endroits, il a affirmé, tout comme moi, que ce sera une priorité au Canada pour son gouvernement lorsqu'il reprendra le pouvoir. Si le ministre des Communications est toujours des nôtres à ce moment-là, il pourra se prévaloir d'une loi améliorée. A certains égards, la mesure législative était meilleure. Elle différait par l'étendue des exemptions.

• (1550)

Après avoir dit qu'à l'étape du rapport que le bill C-43 est moins bien conçu que lorsqu'il a été renvoyé au comité, je dois ajouter que tout imparfait qu'il soit, il mérite l'appui de la Chambre. Nous devons inaugurer une ère de transparence du point de vue législatif. Nous en parlons depuis assez longtemps. Le bill est un début, mais non le plus parfait. Je pourrais en dire ce que des femmes disent de leur mari, que sans être la perfection même, il est tolérable. Je crois que c'est ainsi qu'il faut l'envisager.

Deux choses, cependant, ne doivent pas être perdues de vue, monsieur l'Orateur. La première: l'engagement que j'ai pris au nom de mon parti, réitérant celui de notre chef au sujet des modifications qui seront apportées lorsque le gouvernement aura changé et, la deuxième, d'importance, déjà mentionnée par le ministre, soit la possibilité pour le Parlement de réexaminer la question. Cette loi présente l'avantage exceptionnel de renfermer une disposition statutaire qui prévoit que l'accès à l'information et les questions connexes seront soumis à l'étude du Parlement régulièrement.

Le comité a accepté un amendement visant à renvoyer à un comité parlementaire les rapports annuels des comités. C'est là une excellente chose. Ainsi, le Parlement pourra régulièrement réexaminer la question.

Je suis d'accord avec ce qu'a déclaré le ministre sur les conséquences qu'aura le retard qui a été apporté à la présentation du bill. La première réunion du comité permanent de la justice et des questions juridiques a eu lieu le 3 mars 1981. Trente-quatre réunions ont suivi, après quoi le gouvernement a mis le projet de loi au frigidaire, gagné par la peur que lui avaient communiquée les autres gouvernements qu'il avait consultés. C'était un bill compliqué, mais rien ne pouvait justifier ce retard, si ce n'est un engagement hésitant par moments au sujet du respect de la liberté d'accès à l'information, un engagement quelque peu incertain. Selon nous, étant donné que le Parlement a toujours son mot à dire, l'étude en comité ne paraissait pas urgente puisqu'il serait possible de s'en occuper ultérieurement.

Mais pour dieu sait quelle raison, le Nouveau parti démocratique a décidé de faire du pinaillage, de couper les cheveux en quatre, d'atteindre la perfection. Cela a pris du temps. En soi, ce n'est pas une mauvaise chose; c'est regrettable cependant, car cela a eu des conséquences désastreuses. Ce faisant, ils ont permis à Roy Romanov, à Roy McMurtry, à leurs émules et aux autres niveaux de gouvernement de concocter un plan pour faire «rejeter» le principe de l'accès à l'information à un gouvernement qui n'a pour ce principe et pour celui de la transparence qu'un attachement politique, et non intellectuel. Voilà ce qui est arrivé. Ils ont mobilisé leurs forces, ils ont profité de ce délai pour faire croire qu'il fallait traiter de l'accès à l'information dans un projet de loi universel, sur lequel les 11 gouvernements du Canada s'entendraient. Imaginez-vous! C'était à ne pas en croire ses oreilles, Monsieur l'Orateur. Le premier ministre avait l'habitude de dire que la querelle constitutionnelle opposait Ottawa et les provinces depuis 54 ans sur une formule d'amendement qui n'aboutissait pas. En fait, le débat constitutionnel a duré plus de 115 ans, et ils ne se sont jamais mis d'accord. Qui pouvait croire que les deux niveaux de gouvernement pourraient s'entendre sur un bill universel? L'idée est tombée à l'eau.

J'espère que lorsque nous réexaminerons ce bill, il n'y aura pas tant de retards. Il ne faut pas chercher la perfection dans un projet de loi, surtout lorsqu'il y a danger de perdre quelque chose que nos prédécesseurs, ceux dont a parlé le ministre, ont cherché à réaliser. Il faut éviter les retards néfastes. Je ne fais pas de reproches au Nouveau parti démocratique, mais il faut que tout le monde sache que c'est néanmoins ce qui s'est passé. Je n'arrive pas encore à comprendre pourquoi, puisque le NPD savait tout aussi bien que moi qu'il y aurait une révision parlementaire ultérieurement. Voilà une chose qu'il ne faudrait pas oublier, monsieur l'Orateur.

Enfin, monsieur l'Orateur, cette mesure législative marque le début d'une nouvelle ère, et elle mettra au défi différents ministères du gouvernement du Canada. J'aimerais d'abord traiter du cabinet.

Jusqu'ici, les cabinets conservateurs et libéraux se sont inspirés du régime parlementaire britannique. Personne n'est plus entiché de secret que les parlementaires de Westminster, avec toutes leurs traditions que nous avons adoptées. Je crois savoir que les événements au Canada mettront en branle un mouvement visant à changer les lois au Royaume-Uni. Des Britanniques m'ont écrit et m'ont parlé à propos du progrès dans l'étude du bill, et un consensus semble être en train de se dessiner . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues de me donner le temps de terminer mes remarques.

On sait que le régime parlementaire britannique fonctionne dans le secret, comme si c'était un vase clos, et nous faisons de même. Les ministres seront forcés de se rendre compte que, pour la première fois, le public aura le droit de connaître toute une gamme de renseignements qu'ils gardent secrets. J'espère qu'ils adopteront l'attitude des Suédois qui jouissent de la liberté d'information depuis 200 ans. Sauf si la réponse à une demande est préjudiciable à l'État, l'information est disponible. Il et important que cela se produise au niveau politique.

• (1600)

Je présume que cela prendra du temps, mais il importe de commencer, car le changement le plus important se fera sentir dans le travail quotidien au sein de la Fonction publique. Les fonctionnaires se demandent quelle latitude leur sera accordée mais j'espère que les groupes de travail dans chaque ministère et que le gouvernement lui-même songent à donner des directives à la Fonction publique. Tout comme les ministres, les fonctionnaires prendront beaucoup de temps à s'y habituer.

Je présume que certains refus de communiquer des renseignements donneront lieu à des causes assez sensationnelles. Les fonctionnaires envisagent ce projet de loi avec appréhension et inquiétude, mais il y a une certaine partie de cette mesure qui les protège au cas où ils fourniraient de bonne foi des renseignements par inadvertance. Il faudra mener une campagne de sensibilisation car les sanctions vont être sévères. Il pourra y avoir des poursuites judiciaires. Il pourra y avoir un examen par un commissaire spécial que l'on appelle actuellement l'ombudsman, qui pourra aussi présenter un rapport annuel au Parlement.

Je le répète, une page de notre histoire législative sera tournée lorsque ce projet de loi recevra finalement la sanction royale et sera promulgué. Si j'ai bien compris le ministre, ce sera dans à peu près six mois. Nous en parlons depuis des années et il va bien falloir que cela arrive à un moment donné.

J'aimerais bien aujourd'hui être à la place du ministre et faire adopter un projet de loi en troisième lecture. Je regrette qu'il ne s'agisse par du bill C-15 et que nous ne puissions revenir un an et demi en arrière. Je le félicite d'avoir présenté ce projet de loi. Je sais qu'il regrette que ses collègues aient craint de faire ce qu'il fallait et ne lui aient pas permis de préserver l'article 21 et les autres dispositions qui suivaient dans le projet de loi. Je sais que cela doit être d'autant plus dur pour un juriste comme l'est le ministre de dire que nous avons confiance dans les tribunaux pour notre constitution, pour les arbitrages, pour les questions publiques de toutes sortes, mais que nous ne croyons pas qu'ils puissent décemment décider de ce qui peut ou ne peut pas être publié. En vertu de ce projet de loi, nous leur faisons confiance pour des questions vitales de sécurité et de défense nationale, et pour des documents ayant trait aux affaires extérieures, mais nous ne saurions leur accorder la même confiance en ce qui concerne les documents du cabinet. Le ministre regrette certainement d'avoir à annoncer que tout le monde sauf ce groupe de 30 ministres peut faire l'objet d'un examen juridique. Même si le ministre n'ose l'avouer—il a eu l'air embarrassé au comité lorsqu'il lui a fallu exposer les raisons, et je le plains, car à sa place j'aurais éprouvé de l'embarras moi aussi—je suis sûr que, dans son tréfonds, l'une de ses plus grandes priorités sera de revoir cette mesure législative et d'en revenir à la position qu'il avait préconisée dans l'artice 21 du bill C-43 tel que celui-ci présentait à l'origine. Dans son for intérieur, il félicitera le nouveau gouvernement conservateur qui appliquera cette disposition, tout en regrettant de ne pas être entré dans ses rangs en 1982.

Monsieur l'Orateur, ce projet de loi est un nouveau départ, mais ce n'est qu'un départ. Nous aurons tous à nous y adapter. Ce projet de loi me paraît absolument vital en ce qui concerne la réforme parlementaire. Le fait qu'il nous vienne à une date si proche du jour où le comité se penchant sur la réforme parlementaire a été constitué fait ressortir et accentue la relation qui existe entre la réforme parlementaire et la franchise.

Il nous faudra, à nous, députés, trouver le moyen de faire face au déluge de renseignements dont nous serons saisis. Il faudra procéder à des ajustements au gouvernement, à la Fonction publique et au Parlement. Ainsi, monsieur l'Orateur, je tiens à ce que vous-même et tous les députés sachiez que, bien que nous regrettions la forme actuelle du projet de loi—nous avons proposé certains amendements à l'étape de rapport pour l'améliorer quelque peu, et j'espère que le gouvernement les acceptera—nous souhaitons que le projet de loi serve de point de départ et nous nous engageons à l'améliorer à la première occasion.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole dans un débat qu'on jugera certainement historique, soit celui de la troisième lecture du bill C-43, projet de loi attendu depuis longtemps touchant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Les deux orateurs qui m'ont précédé ont en quelque sorte fait l'historique du projet de loi. Comme nous le savons, c'est l'adoption en 1964 aux États-Unis d'un projet de loi touchant la liberté de l'information qui a donné l'impulsion initiale au bill à l'étude. Par la suite, un ancien député du Nouveau parti démocratique, Barry Mather, ex-député de Surrey-White Rock-Delta-Nord, a présenté un bill d'initiative parlementaire auquel ont fait suite les efforts très remarquables de Ged Baldwin qui a, de concert avec M. Mather, aiguillonné durant de nombreuses années le gouvernement jusqu'à ce qu'il finisse par présenter un projet de loi touchant l'accès à l'information. Le comité

permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires a également examiné la question. En effet, de nombreux organismes et particuliers ont pressé le gouvernement de faire adopter ce projet de loi qui revêt une si grande importance dans une société démocratique.

Certains orateurs ont parlé des organismes qui étaient intervenus; pour ma part, je voudrais en nommer trois. Il y eut tout d'abord Access, le premier groupe de pression et le principal, auquel nous sommes grandement redevables de posséder enfin un texte de loi dans cet important domaine. Je tiens à signaler, en particulier, le travail inlassable de M. Roland Gaudet, membre de cette association, qui milite depuis des années en faveur de l'accès à l'information.

Nous devons également beaucoup à l'Association du barreau canadien et, en particulier, à M. Murray Rankin, auteur de la version définitive du rapport sur la liberté de l'information au Canada, dont se sont inspirés les auteurs du projet de loi tel qu'il fut présenté à la Chambre.

Je veux mentionner enfin M. Ken Rubin, de l'Association des libertés civiles, qui s'est intéressé principalement aux dispositions du projet de loi portant sur la protection des renseignements personnels.

Nous savons également que le député de Nepean-Carleton (M. Baker), lorsqu'il était ministre dans le précédent gouvernement, a présenté un projet de loi semblable au bill C-43; il a certainement le mérite d'avoir donné au gouvernement libéral l'élan nécessaire pour agir dans ce domaine.

Quant à moi, à l'époque du débat constitutionnel, j'ai appuyé, à l'instar des députés de l'opposition officielle, un amendement à la Constitution canadienne qui aurait eu pour effet de reconnaître le droit fondamental de l'accès à l'information, en démocratie, afin que nos gouvernements soient tenus de rendre des comptes à la population.

Nous savons, monsieur l'Orateur, tout ce qu'il reste à accomplir dans ce domaine. La loi sur les secrets officiels, notamment, a besoin d'être révisée à fond. Cette révision doit devenir prioritaire dans les prochains mois. J'ose aussi espérer que le gouvernement va se pencher très sérieusement sur la question des lois antisecret, qui donneraient accès aux réunions où se prennent des décisions fondamentales de grande importance.

Nous avons eu de nouveau l'occasion de constater que les États-Unis nous devançaient de loin pour ce qui est d'adopter pour un grand nombre de domaines des lois donnant accès à toutes les réunions au cours desquelles se prennent des décisions importantes. Il ne suffit pas de renseigner après coup; au contraire, il est essentiel que la population ait accès aux délibérations mêmes.

• (1610)

Je remarque en passant que, sauf erreur, on se demande actuellement si les députés peuvent participer à un examen des documents budgétaires. Il convient de souligner l'ironie de la situation, car, tandis que nous parlons aujourd'hui de liberté d'information et d'accès à l'information, on se demande encore très sérieusement si les députés devraient avoir la chance d'examiner au préalable cette très importante documentation.

Le comité permanent de la justice et des questions juridiques a consacré de nombreuses heures à l'étude de cette mesure. A certains moments, nous avons cru que le projet de loi n'aboutirait jamais, mais en définitive, même si certains amendements me semblent néfastes et rétrogrades, nous devons maintenant l'adopter en troisième lecture.

Le projet de loi qui a été présenté au Parlement il y a environ deux ans a été passablement édulcoré par suite des amendements présentés par le gouvernement. J'ai l'intention d'en parler dans quelques instants. En outre, il ne faut pas oublier que nous avons entendu de nombreux témoins. Nous avons reçu quelques vingtaines de mémoires et, dans la plupart des cas, les témoins ont signalé que le projet de loi initial présenté au comité, le bill C-43, était une mesure affaiblie sous de nombreux rapports. Ils en approuvent l'esprit général de transparence et de communication, mais ils y relèvent de nombreuses failles. A mon avis, le comité a bien fait de prende ses responsabilités au sérieux et de chercher à améliorer la mesure législative. Au comité, nous avons étudié le projet de loi article par article.

Le ministre et le député de Nepean-Carleton ont tous deux fait état des retards et en ont imputé la responsabilité au Nouveau parti démocratique. Je crois qu'il faudrait bien préciser les choses aux fins du compte rendu, car il ne faut pas risquer d'induire la population en erreur pour ce qui s'est vraiment passé au comité. En fait, les membres du comité savent pertinemment que, à la fin de juin, alors qu'il restait amplement de temps pour terminer l'étude du projet de loi avant l'été, j'ai proposé au comité que nous terminions le tout en dix heures supplémentaires de débat.

Qu'ont répondu le Parti progressiste conservateur et le député de Nepean-Carleton? Le député a refusé, alléguant qu'il aurait vraisemblablement besoin de plus de temps et qu'il n'acceptait pas de voir imposer une limite à la durée du débat. A ce moment-là, le ministre lui-même l'a reconnu, les députés libéraux qui faisaient partie du comité ont cessé de s'intéresser à ce bill et de se présenter suffisamment nombreux pour qu'il y ait quorum. Le comité de la justice a dû renoncer maintes fois à siéger parce que les députés libéraux et, je regrette de le dire, les députés conservateurs, à une ou deux exceptions près, ne se sont pas donné la peine de participer aux réunions du comité à la fin de juin et en juillet. Je crois que cette mise au point s'impose. Pour tout dire, j'ai proposé, au nom du Nouveau parti démocratique, de limiter à ce moment-là la durée des débats, mais les membres de l'opposition officielle ont rejeté cette proposition.

En outre, quiconque examine les propositions d'amendement qui ont été présentées au comité constate que deux très importantes propositions que j'avais présentées au nom du Nouveau parti démocratique ont été adoptées à cette étape tardive, en juin. J'aimerais en parler brièvement et faire remarquer que de nombreux témoins souhaitaient qu'on adopte des amendements sur ces deux points essentiels. En fait, certains témoins jugeaient l'amendement concernant la durée de la période de transition absolument essentiel, et même vital, à l'adoption du bill sur l'accès à l'information. Ces deux amendements avaient trait aux résultats des tests sur la sécurité des produits et sur la sécurité pour l'environnement. Le bill initial laissait beaucoup à désirer sur ce point. J'ai proposé un amendement que le comité a accepté et qui oblige à publier les résultats de tous les tests effectués au Canada sur la sécurité des produits et la sécurité pour l'environnement. Cette disposition, plus que tout

autre article du bill peut-être, a une très importante répercussion sur le public en général. J'ai été très heureux de voir le gouvernement et le comité décider d'accepter l'amendement que j'avais proposé.

De même, la période de transition, soit la période au terme de laquelle le projet de loi entrera en vigueur, a été énormément abrégée à la suite de l'adoption d'un amendement sur lequel j'avais insisté au comité. D'après le libellé initial du bill, certains renseignements n'auraient pas été rendus publics en certains cas—dans de nombreux cas en fait—avant le 1er janvier 1988, dans l'hypothèse où la loi aurait été promulguée dans un délai de six mois comme l'a dit le ministre. L'amendement que j'ai proposé au nom du Nouveau parti démocratique signifie que, dans la plupart des cas, les renseignements seront accessibles le 1er janvier 1985. En d'autres mots, ces renseignements seront disponibles trois années plus tôt que ne l'aurait permis le bill autrement. J'ai proposé ces deux amendements importants au nom du NPD, et le comité les a acceptés.

D'autres améliorations ont été apportées au projet de loi lors de son examen article par article: par exemple, l'extension de l'accès aux renseignements non seulement aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus, mais aux journalistes étrangers selon un principe de réciprocité, et la suppression des frais qu'on se proposait de réclamer à l'origine pour la recherche des renseignements et l'analyse des demandes. J'ai encore proposé un amendement que le comité a accepté. Il fait en sorte que la non-divulgation des renseignements portant sur des enquêtes policières ne soit permise que pour celles qui sont effectuées légitimement. J'ai proposé un autre amendement que le comité a également accepté. En gros, il s'agit d'instaurer un test relatif à l'intérêt public dans les domaines de l'hygiène publique, de la sécurité et de la protection de l'environnement. La disposition relative à l'examen devant être effectué au bout de trois ans a été ajoutée lors des délibérations du comité. Tous les membres du comité étaient évidemment en faveur de cette disposition, surtout les députés de l'opposition officielle et ceux du Nouveau parti démocratique, qui l'ont soutenue vigoureusement. J'ai eu le plaisir de pouvoir proposer l'amendement sur le renvoi des rapports annuels au comité qui l'a adopté.

Il y a eu de nettes améliorations d'apportées au projet de loi, mais je tiens à faire remarquer—c'est le dernier point que je vais soulever—qu'en ce qui a trait à l'évolution du projet de loi au comité, tous ceux qui s'intéressent à la liberté de l'information et à la protection des renseignements personnels devraient étudier attentivement le compte rendu de nos délibérations.

Le député de Nepean-Carleton, de même que le ministre, m'ont reproché en des termes mesurés d'avoir pris trop de temps au comité, mais bon nombre des amendements que j'ai proposés dans des domaines clés, au nom du Nouveau parti démocratique, ont été, je tiens à le dire, acceptés par le comité. Je mets au défi les députés du parti conservateur et du parti libéral de signaler publiquement un seul amendement que l'opposition officielle pourrait se vanter d'avoir réussi à faire adopter au comité. Je dis sans vouloir blesser personne que pas un seul des amendements de fond qui ont été proposés par l'opposition officielle n'a été accepté par le comité. Quand on pense à tout le mal que le comité s'est donné pour améliorer le bill, les faits parlent d'eux-mêmes.

Je passe aux lacunes du bill tel que je le vois et que le comité en a fait rapport. La partie du bill qui concerne l'accès à l'information et celle qui concerne les renseignements personnels sont tellement édulcorées qu'il faut rejeter le bill à l'étape de la troisième lecture. Il ne faut pas permettre au gouvernement de parcourir le pays en donnant aux Canadiens l'illusion qu'il a adopté une loi sur la liberté d'information. Il ne faut pas lui permettre de parcourir le pays en prétendant qu'il a renforcé la protection de la vie privée des Canadiens alors que, en réalité, il a fait exactement le contraire.

Nous savons que la loi américaine sur le droit à l'information est beaucoup plus stricte que la nôtre à certains égards, surtout depuis qu'elle a été modifiée et renforcée après Watergate en 1974. Les Canadiens doivent encore aller aux États-Unis pour obtenir beaucoup de renseignements au sujet du Canada, par exemple, le traitement des brasseurs d'affaires. Les Canadiens sont encore dans la situation ridicule de devoir aller chercher aux États-Unis les renseignements que la GRC a donnés à la CIA. Comme nous l'avons constaté ces dernières semaines, ces deux organisations travaillent en étroite collaboration. Les Canadiens seront encore obligés d'aller aux États-Unis pour obtenir ce genre de renseignements.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), m'a donné certains exemples de domaines auxquels ce bill ne donnera pas accès parce qu'il est encore beaucoup plus faible que la loi américaine. Malheureusement, je n'ai pas le temps de me documenter là-dessus. En fait, comme l'a dit mon collègue de Winnipeg-Nord, l'adoption de ce bill pourrait se révéler être une de ces supercheries dont le parti libéral a l'habitude.

• (1620)

Les dispositions concernant l'accès présentent de nombreuses défectuosités. Je tiens à en mentionner deux ou trois. A mon avis, le bill est défectueux dans trois secteurs d'une importance capitale. Il s'agit des nombreuses exceptions, de la révision par la Cour fédérale qui, dans bien des cas, peut n'être que pure comédie, et, bien entendu, de l'amendement de dernière minute qui est en fait devenu la disposition primordiale du bill. C'est l'amendement qui permet au gouvernement de refuser la communication de tout document proclamant que seul le Conseil privé de la Reine y a accès, et qui exclut la divulgation de toute information aux termes d'une révision par la Cour fédérale. Je pense que tous ceux qui s'attendaient à ce qu'on ouvre les portes toutes grandes à une masse de renseignements autrefois confidentiels seront vraiment déçus, car il n'en sera rien.

Je vais prouver ce que j'avance. En septembre 1980, le premier ministre (M. Trudeau) a donné des instructions à tous les ministres pour qu'ils agissent comme si la loi sur l'accès à l'information était en vigueur. Ils devaient faire comme si la loi s'appliquait en répondant aux demandes de renseignements des journalistes, des députés ou de toute autre personne. Deux ans se sont écoulés depuis. Les journalistes seraient en mesure d'affirmer que les choses n'ont pas beaucoup changé depuis. Avons-nous eu vraiment accès à plus d'information au cours des deux dernières années où le gouvernement aurait agi comme si le projet de loi était en vigueur? A quelques renseignements de plus peut-être, et encore.

Nous espérions à tout le moins que le choquant paragraphe 41(2) de la loi sur la Cour fédérale ne serait pas invoqué, mais même cet article a été invoqué à un certain nombre de reprises par le solliciteur général (M. Kaplan).

Je dis que les exemptions mentionnées dans le projet de loi sont formulées de façon tellement vague qu'elles autorisent pratiquement à dissimuler les renseignements, que ce soit pour des raisons fédérales-provinciales, pour des activités subversives et hostiles, fortement critiquées d'ailleurs par la commission McDonald, ou pour les enquêtes relatives à l'exécution de la loi qui interdisent en fait l'accès à tous les renseignements sur les activités des services de sécurité de la GRC ou du nouveau service de sécurité civil, et même à des renseignements fondamentaux, comme l'importance du service et son mandat. Citons également l'article relatif aux intérêts économiques et les dispositions générales visant les renseignements de tiers.

Le bill renferme des articles relatifs aux activités du gouvernement, ce qui signifie qu'en fait, nous n'en saurons pas plus que ce que le gouvernement veut bien nous dire, sauf peut-être en ce qui concerne certains renseignements de portée historique.

Les articles relatifs à la révision judiciaire ne représentent en fait qu'une révision de seconde classe qui n'a rien à voir avec l'examen à nouveau mentionné par le ministre à l'étape de la deuxième lecture. Les amendements apportés au bill ont atténué la portée des articles 50 et 51 qui se rapportent à la révision judiciaire, car on a remplacé le terme «entitlement» par celui de «authorized».

Il est certain que l'amendement le plus choquant est celui apporté à la onzième heure des délibérations du comité. Il s'agit de l'amendement relatif au privilège de la Couronne. En vertu de cet amendement, le gouvernement ou un ministre n'a qu'à opposer le sceau confidentiel du Conseil privé de la Reine sur un document pour trancher la question. Il n'y a aucun moyen d'entamer un recours en révision et les cours ne peuvent pas décider que l'on a effectivement abusé de cet article. Cette énorme lacune signifie que le gouvernement nous demande de croire qu'il n'abusera pas de son droit à dissimuler des renseignements.

Selon moi, les antécédents de l'actuel gouvernement sont loin de nous porter à lui faire confiance comme il nous le demande. Je pense que cet amendement a porté un coup dur—un coup fatal—à un projet qui comportait déjà bien des points faibles. Le gouvernement s'est incliné devant les partisans du secret parmi lesquels le premier ministre (M. Trudeau) et le greffier du Conseil privé, M. Michael Pitfield, et les portes vont demeurer closes.

J'ai noté avec intérêt que le député de Nepean-Carleton avait indiqué que son parti appuierait ce projet de loi en troisième lecture. Je trouve cela plutôt déplacé quand on sait qu'il a déclaré en comité que cet article empêchait toute révision judiciaire, comme c'est effectivement le cas. Il a également indiqué qu'une révision judiciaire était en fait la pierre angulaire de ce projet de loi. Maintenant que l'on a fait disparaître cette pierre angulaire, comment un parti de cette Chambre qui croit sincèrement en la liberté d'information peut-il appuyer ce projet de loi dont la portée a été ainsi réduite?

Dans les minutes qui me restent, j'aimerais parler de la loi sur la protection des renseignements personnels et des dispositions de cette dernière qui, supposément, protègent la vie privée des Canadiens. Selon moi, ces dispositions du projet de loi ne sont rien d'autre qu'une vaste escroquerie dont sont victimes les Canadiens. Loin de protéger la vie privée des Canadiens, ces dispositions constituent même une atteinte à cette dernière. Je crois même que le titre de loi sur la divulgation des renseignements personnels aurait mieux convenu.

Ces mesures auraient dû faire l'objet d'un projet de loi séparé, comme l'ont demandé l'Association canadienne pour les libertés civiles et d'autres témoins. Au lieu de cela, on nous a demandé d'accepter le projet de loi en bloc. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur les points faibles de ce projet de loi, mais je tiens à souligner qu'il donne des nouveaux pouvoirs énormes aux dirigeants des institutions gouvernementales, à la GRC et au nouveau service de sécurité civil en particulier, qui pourront s'immiscer dans les affaires les plus confidentielles et les plus personnelles des Canadiens.

Les dispositions actuelles de la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne qui visent à protéger la vie privée des Canadiens sont maintenant abrogées. Elles sont remplacées par ce que le gouvernement veut appeler la loi sur la protection des renseignements personnels, que la Commission McDonald a sévèrement condamnée, même si elle était prête à concéder beaucoup de pouvoirs au gouvernement en temps normal. Voici ce que la Commission a dit à propos du bill C-43:

> La loi n'établit pas un critère de nécessité suffisamment clair pour l'accès aux renseignements personnels aux fins des enquêtes de sécurité. Elle laisse aux ministres le soin d'approuver au préalable l'accès global même à des détails de la vie personnelle qui vont bien au-delà de ce qu'il faut pour établir l'identité, mais ne confie aucun rôle au ministre responsable du service de renseignements pour la sécurité lorsqu'il s'agit d'approuver les demandes de renseignements.

La Commission McDonald signale que le service de sécurité et le service des enquêtes criminelles de la GRC se sont vu refuser l'accès à pratiquement tous les renseignements que possèdent d'autres organismes du gouvernement fédéral. Je souligne, bien entendu, que la GRC s'est vu refuser l'accès légal à ces renseignements. Nous sommes tous au courant des abus de pouvoir qui ont eu lieu par le passé et que la Commission McDonald a révélés. Le commissaire actuel de la GRC a déclaré qu'à son avis la GRC doit pouvoir être autorisée à violer la loi.

Je me rends compte qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, mais la Chambre sera peut-être assez indulgente pour m'accorder quelques minutes de plus.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il faudrait pour cela le consentement unanime de la Chambre. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Robinson (Burnaby): Je serai bref, M. l'Orateur. Le commissaire de la GRC a déclaré qu'il ne comprenait pas pourquoi les policiers ne devraient pas avoir accès à tous les renseignements obtenus par le gouvernement. Selon lui, ils devraient y avoir accès parce que tant le gouvernement que les forces de l'ordre ont à cœur de protéger les intérêts des citoyens. M. Simmonds a déclaré qu'il ne comprenait pas pourquoi ce n'était pas une bonne chose que les policiers obtiennent des renseignements des banques de données du gouvernment. Il a dit: «Cela me semble complètement illogique, d'autant plus que ces banques de données sont établies aux frais des contribuables». Eh bien, le commissaire de la GRC va se réjouir de l'adoption de cette prétendue loi sur la protection des renseignements personnels. Ainsi, il va avoir gain de cause, car ce projet de loi donne tout bonnement libre accès aux données aux membres des services de sécurité de la GRC—service de sécurité civil y compris—et cela, évidemment, dans l'intérêt de tous.

Je le répète, ce n'est rien de moins qu'une vaste escroquerie que de laisser croire aux Canadiens que ce prétendu projet de loi sur la protection des renseignements personnels va effectivement protéger leur vie privée.

Cette mesure législative présente d'autres faiblesses. Par exemple, il y a la disposition qui bloque l'accès à l'information concernant la rémunération de nombreux hauts fonctionnaires fédéraux. Si nous voulons connaître le traitement de Mitchell Sharp, commissaire du gazoduc de l'Alaska, croyez-vous, M. l'Orateur, que nous y arriverons grâce au projet de loi sur la protection des renseignements personnels? Bien sûr que non. J'ai proposé un amendement qui aurait rendu la chose publique, mais il a été rejeté.

• (1630)

Il y a aussi une disposition très vaste qui donne accès à tout dossier, pour quelque raison que ce soit, lorsque, de l'avis du chef de l'institution fédérale, la divulgation est dans l'intérêt public et clairement plus importante que l'incursion dans la vie privée qui pourrait en résulter. C'est un critère purement subjectif. Autrement dit, si le chef de l'institution fédérale est d'avis que la divulgation est dans l'intérêt public, quel qu'il soit, et qu'elle est plus importante que l'incursion dans la vie privée, il a le dernier mot. Tout renseignement confidentiel, qu'il s'agisse de dossiers personnels médicaux, fiscaux ou financiers, pourront être communiqués au public ou même aux membres des services de sécurité.

Il y a bien d'autres lacunes dans la partie qui traite de la vie privée. Par exemple, il n'y est pas question du domaine de plus en plus important des renseignements qui franchissent les frontières. Une fois que des données privées, personnelles et très confidentielles franchissent la frontière canadienne, comme c'est souvent le cas, et qu'elles sont insérées dans des banques de données américaines, personne ne peut surveiller l'utilisation qu'on en fait.

Le bill ne mentionne même pas les abus qu'on fait des numéros d'assurance sociale. C'est avec plaisir que je dis que nous appuierons certainement des amendements au projet de loi qui viseraient à corriger les abus relatifs au numéro d'assurance sociale.

En terminant, je tiens à répéter qu'il ne devrait pas être permis au gouvernement de jouer un si vilain tour aux Canadiens à une époque où plus que jamais peut-être ils devraient avoir accès à l'information en vertu d'une véritable loi sur la liberté d'information. A une époque où la vie privée des Canadiens devrait être efficacement protégée, un projet de loi illusoire a été présenté au Parlement. Le gouvernement voyagera sans doute d'un océan à l'autre pour distribuer partout des exemplaires de la loi en proclamant que le Nirvâna est devenu réalité et qu'il existe maintenant au Canada une loi efficace sur la liberté d'information et sur la protection de la vie privée. Nous, députés néo-démocrates, ne voulons pas être associés à cette fumisterie. Nous n'avons pas l'intention d'approuver un projet de loi qui ne donne pas véritablement accès à l'information ni ne protège véritablement la vie privée. Je tiens à dire en terminant que les choses changeront lorsque nous formerons le gouvernement après les prochaines élections.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Ce n'est qu'alors qu'il y aura véritablement des lois qui accorderont la liberté d'information et qui protègeront la vie privée des Canadiens. Ces lois ne verront pas le jour auparavant parce que nous savons et il est clair que le bill C-43 a été modelé sur le bill C-15 et que le bill C-43 présente bon nombre des lacunes qui caractérisaient le bill C-15. Naturellement, le député de Nepean-Carleton se reconnaît un certain droit de paternité à l'égard du bill C-43. Nous savons aussi que la loi sur la protection des renseignements personnels est en grande partie modelée sur le projet de loi du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) que je respecte beaucoup, mais qui hélas s'est laissé séduire par les propos enjoleurs du service de sécurité de la GRC. Nous n'avons certes pas l'intention d'imiter ce projet de loi.

Je répète encore une fois qu'en un jour où les Canadiens auraient dû être fiers, nous ne pouvons exprimer que tristesse et déception à l'idée que nous ne sommes pas appelés à nous prononcer sur le genre de loi qui aurait dû être présenté au Parlement.

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, on voit bien d'après ce que le député vient de dire pourquoi nous avons failli ne pas avoir de bill sur l'accès à l'information du tout. Pendant les audiences du comité, les membres ont retardé les choses, coupé les cheveux en quatre quand ils n'obtenaient pas ce qu'ils voulaient, puis, au dernier moment, ils ont eu le front de dire; «Si vous vous ralliez à notre façon de faire, si vous étudiez tous nos amendements en 10 heures, nous sommes prêts à voter en faveur de ce bill.»

Honnêtement, je n'en veux pas à l'opposition de dire maintenant: «Désolés, mais nous ne nous prêterons pas à ce petit jeu. Nous débattrons ce bill comme nous aurions dû le faire, mais nous refusons de nous livrer à ce jeu». Les membres du comité ont passé le plus clair de leur temps à examiner des questions qui ne concernaient pas l'essentiel du bill et qui visaient au contraire à les lasser, pour qu'ils finissent par se dire: «Nous n'allons pas siéger encore deux heures et demie ce soir. Nos électeurs veulent que nous en fassions un peu plus que cela».

C'est donc, Dieu merci, grâce à l'engagement politique, moral et intellectuel du ministre à l'égard de ce dossier particulier que ce bill peut voir le jour aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Franchement, j'ai été surpris que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) ait mis en doute l'engagement intellectuel du ministre à l'égard de ce bill.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne l'ai pas mis en doute.

M. Cullen: En fait, notre parti et notamment le ministre avaient pris un engagement moral à l'égard de ce bill. Le député de Nepean-Carleton, qui a été ministre, saura combien il est difficile pour un ministre de réserver du temps à la Chambre des communes lorsqu'il s'agit de faire étudier une mesure législative sujette à controverse. Ainsi, il est possible qu'un ministre prévoie de faire étudier un bill aussi important que celui-ci et qu'il s'aperçoive que l'étude à l'étape du comité traîne. Lorsque les amendements du député de Burnaby (M. Robinson) ont été rejetés, on nous a menacés en disant ceci: «Nous les présenterons de nouveau à l'étape du rapport et nous les réétudierons.»

Quel engagement le ministre des Communications (M. Fox) pouvait-il donner à notre leader à la Chambre à ce moment-là? Il aurait pu dire que nous avons eu un débat long et approfondi, que nous siégeons depuis un an et demi et que nous avons eu amplement le temps d'agir. Il aurait pu ajouter que rien ne prouve que le député de Burnaby ne remettra pas en question tous les amendements qui ont été étudiés, mais non acceptés par le comité.

Le député de Nepean-Carleton a joué le rôle d'un leader à la Chambre. Mais quel leader à la Chambre pourrait en toute logique demander au ministre d'aller de l'avant, lui dire que nous courrons des risques, que nous consacrerons tout le temps de la Chambre à débattre de son bill tout en écoutant le député de Burnaby exposer ses théories préférées sur la façon d'adopter le bill?

J'en remercie Dieu, non seulement pour le ministre, mais également pour les médias d'information parce que ces derniers ont joué un rôle positif à cet égard en faisant valoir que le bill pouvait être abandonné et qu'il n'y aurait peut-être pas suffisamment de temps pour en débattre au Parlement. Ils ont attaqué les procureurs généraux des provinces lorsqu'ils ont présenté un bill, qualifié je crois d'omnibus par le député de Nepean-Carleton, mais qui ont suggéré quasiment l'impossible, si nous devons jamais faire adopter un bill sur l'accès à l'information. Les médias ont souligné les difficultés, la stupidité et les raisons pour lesquelles le projet de loi risquerait de ne jamais voir le jour.

Le ministre doit surmonter d'autres abstacles parce que maintenant les parties de l'opposition lui demandent de ne pas s'occuper des provinces, d'agir unilatéralement. Cela leur convient lorsqu'ils sont en faveur d'un texte de loi, mais les choses ne tournaient pas aussi rond lorsque nous traitions de la constitution. Ils voulaient pourtant que nous procédions unilatéralement. Le ministre, et cela est tout à son honneur, a donc repris le combat et déclaré que le bill était important, que nous avions contracté des obligations.

Le caucus libéral s'est réuni à de nombreuses reprises et a discuté de certains amendements. Nous avons assez candidement déclaré que nous accepterions certains des amendements que le député de Burnaby est prêt à présenter en son nom de façon à ce que nous puissions faire adopter le bill. Ces amendements auraient tout aussi bien pu être présentés par le ministre ou un membre de son caucus car ils avaient déjà été discutés et débattus en profondeur par le caucus. Mais nous avons préféré accorder un certain mérite au député, lui conférer un certain prestige, si tel est son désir. Mais pour l'amour de Dieu, faites en sorte que le bill soit adopté.

J'ai récemment eu le plaisir de m'entretenir avec M. Jed Baldwin, dont le nom a déjà été cité, qui a déclaré que le bill n'était pas parfait. Personne ne prétend qu'il le soit. Le ministre lui-même a dit que cela n'avait rien d'immuable. Il est possible de changer quelque chose et nous allons examiner la situation, mais cette mesure est nécessaire et c'est loin d'être une mesure timide. En fait, il s'agit de deux mesures en une seule. Il y a la partie concernant l'accès à l'information et l'autre concernant la protection des renseignements personnels. C'est le député lui-même, qui sera probablement le prochain intervenant, qui avait lancé ce projet. Alors, félicitations au ministre et félicitations au gouvernement d'avoir proposé cette mesure.

J'ai été quelque peu étonné d'entendre le député de Nepean-Carleton affirmer: «Nous formerons le gouvernement après les prochaines élections». D'abord il commet une grave erreur. Les conservateurs sous-estiment encore une fois la force et la résistance du parti libéral. Aussi je ne pense pas qu'il devrait anticiper. J'ai été également étonné d'entendre le député de Burnaby affirmer que son parti constituerait le gouvernement. Ils seraient chanceux les conservateurs s'ils avaient un croupion bleu rose, si jamais ils prennent le pouvoir, car ce n'est pas un parti qui gagne des élections.

J'ai entendu le député dire: «Mon chef a dit dans sa circonscription que cet examen judiciaire aurait lieu quand nous reprendrons le pouvoir». C'est une belle promesse à faire durant une campagne, mais nous attendons les faits. Le leader de l'opposition (M. Clark), ancien premier ministre, a dit la même chose. «Nous allons déménager l'ambassade, nous allons démanteler Petro-Canada, nous allons congédier 20,000 fonctionnaires».

M. Baker (Nepean-Carleton): Soixante mille.

M. Cullen: Soixante mille ou encore 20,000 par année. Je m'excuse. Le député de Nepean-Carleton voudrait croire que ce n'est que 20,000 mais je le remercie de m'avoir corrigé. C'était 60,000 fonctionnaires.

Il y avait aussi l'assurance hypothécaire. M. Leonard Shifrin a calculé ce que cela aurait coûté. Le coût annuel serait maintenant de l'ordre de 6 milliards de dollars.

• (1640)

Voilà ce qu'auraient coûté les promesses faites durant la campagne électorale. Je crois que s'ils étaient élus, mais je doute qu'ils le soient, ils ne pourraient remplir aucune de ces quatre promesses, car ils sous-estiment l'opposition qu'ils rencontreraient. Pourquoi devrions-nous croire qu'ils pourraient tenir celles concernant l'examen judiciaire puisque, comme on l'a dit, elle serait à l'avantage de l'actuel ministre des Communications?

Je me suis passablement attardé, peut-être trop longtemps, sur la durée de l'étude du projet. On pourrait imaginer que n'eût été les nombreux délais que nous avons connus à l'étape du comité, cette mesure aurait pu être votée en juillet. L'examen judiciaire serait devenu réalité, justement le genre de chose que souhaite le député de Nepean-Carleton.

Parce qu'il a fallu faire marche arrière, parce qu'il a fallu faire des compromis, parce que les ministres étaient réticents, parce que les procureurs généraux se sont opposés au projet, parce que des forces policières ont fait connaître leurs objections, nous avons ce que le député de Nepean-Carleton appelle une mesure diluée. Heureusement, oui heureusement que le bill fera l'objet d'une révision dans trois ans. Comme nous aurons formé le gouvernement encore une fois, nous serons en mesure de procéder à des changements.

Si nous ne faisons que jeter de la poudre aux yeux du public canadien, au moins le NPD ne pourra dire que nous l'imposons avec notre majorité, car c'est la grande majorité des députés à la Chambre des communes qui appuieront la mesure. Des députés de l'opposition avaient proposé certaines parties de ce projet quand ils formaient le gouvernement. Ils savent donc à quoi s'en tenir. Il appartiendra au public d'en prendre connaissance, de l'utiliser et d'en profiter pour se rendre compte de ses avantages. S'il présente des lacunes, nous allons en prendre note et les corriger.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est un bon début.

M. Cullen: Ce n'est pas un bon début, c'est un excellent début. C'est un début. C'est une mesure législative importante.

Quant à la question de la protection des renseignements personnels, j'ai été surpris d'entendre le député de Burnaby généraliser à propos de la Gendarmerie royale du Canada et l'accabler d'injures. A mon avis, la GRC a l'un des meilleurs commissaires que j'aie jamais connus depuis que je suis député. Chaque fois qu'il est venu témoigner aux comités, il n'a jamais fait d'histoires et a toujours donné des réponses franches et directes. S'il croit que la police a besoin d'un pouvoir particulier, il est non seulement disposé à le dire ouvertement, mais à en donner les raisons, à préciser quel travail la police doit remplir et quels genres de choses elle doit faire. Une comdanmation généralisée de toute la GRC est déplacée. Il est injustifié d'attaquer ce commissaire, qui fait de l'excellent travail. Il a un rôle très difficile à jouer à l'heure actuelle.

Le bill sur la protection des renseignements personnels abrogera et remplacera la loi actuelle, la Partie IV de la loi sur les droits de la personne. C'est une chose que le public canadien veut savoir. Il existe certes déjà une loi à ce sujet, mais le fait est que la mesure permettra de créer un code général de justes méthodes d'information concernant les renseignements personnels détenus par le gouvernement fédéral. Ce code portera sur la façon dont les renseignements personnels sont recueillis, utilisés, divulgués, conservés et supprimés par des organismes du gouvernement fédéral.

Cette mesure étendra et affirmera le droit d'accès aux renseignements personnels que le gouvernement fédéral détient dans ses dossiers. Le droit d'accès s'appliquera désormais à tous les renseignements personnels détenus par le gouvernement. Les exemptions à ce droit d'accès seront plus précises et, la plupart du temps, plus restreintes qu'aux termes de la Partie IV. Au cas où les pouvoirs publics refuseraient de communiquer les renseignements, les intéressés auraient un recours en justice. Cette partie du bill mérite nos louanges, plutôt que nos critiques.

L'importance de cette mesure législative réside surtout dans l'accroissement du rôle du commissaire à la protection de la vie privée. Celle-ci pourra non seulement effectuer des enquêtes et recommander de communiquer certains renseignements, mais elle sera également chargée de surveiller la façon dont les institutions fédérales recueillent, traitent, emploient et divulguent les renseignements sur les particuliers et la façon dont elles respectent le code d'éthique en la matière.

Je ne pense pas devoir ajouter grand chose sur cette mesure législative qui est fondamentalement bonne. Je suis sûr que le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), à qui l'on doit une bonne partie des initiatives dans ce domaine, parlera en termes beaucoup plus brillants que je ne pourrais le faire, étant donné les connaissances dont il dispose et les recherches qu'il a faites sur cette partie du bill.

Au lieu de critiquer ce bill, faisons-en donc l'éloge. Quand nous sillonnerons le pays, parlons de la liberté d'accès à l'information. Demandons aux Canadiens de mettre cette mesure à l'épreuve. Ils pourront nous dire quelles sont ses failles et comment nous pouvons l'améliorer. Nous savons que d'ici trois ans ces changements seront effectués.

Je ne dis pas que nous irons aux quatre coins du pays dire à qui veut l'entendre les qualités de cette mesure législative et en crier ses mérites sur tous les toits, mais nous devons certainement faire en sorte que le public canadien sache qu'elle existe et qu'il peut s'en prévaloir. S'il y a des obstacles, ils pourront être supprimés dans trois ans.

Une fois encore, je félicite le ministre d'avoir l'intégrité intellectuelle d'insister, d'une façon unilatérale semble-t-il, pour que cette mesure législative soit adoptée en dépit des nombreuses critiques formulées par les procureurs généraux aux quatre coins du pays.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, on a choisi le bon moment pour nous présenter ce bill. Ce soir le ministre des Finances (M. MacEachen) va nous présenter son deuxième budget en moins d'un an. D'après les fuites, il semble bien que le gouvernement va annoncer ce qu'il compte faire pour la création d'emplois.

A mon avis, le ministre des Communications (M. Fox) a déjà fait sa part. Il s'est fait accompagner de 16 fonctionnaires qui nous honorent de leur présence dans la tribune. On se demande ce qu'ils feront une fois cette mesure adoptée et comment nous pourrons nous passer d'eux.

En cette période d'austérité, le ministre des Communications a fait preuve de beaucoup plus de modération que son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Il s'est fait accompagner de 16 fonctionnaires seulement. A la page 52E de l'annuaire téléphonique du gouvernement de mai dernier, nous trouvons sous Emploi et Immigration le bill C-43 sur l'accès de l'information. Il y a là une liste de 27 noms. Ce bill a donc déjà contribué à créer des emplois. S'il a déjà permis de donner du travail à des Canadiens, je suis sûr que le ministre va réclamer les félicitations qui lui reviennent.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Burnaby (M. Robinson) qui a tenu des propos très flatteurs à mon endroit. Il a dit qu'il éprouvait, d'ordinaire, beaucoup de respect pour moi. Je l'en remercie. J'ajoute que, moi aussi, d'habitude, je respecte ses opinions. Néanmoins ce qu'il a dit m'a laissé perplexe. J'ai été étonné. Je pense que son discours d'aujourd'hui a étonné tous les députés car, normalement, c'est une personne extrêmement sensée. Il tient d'habitude des raisonnements très logiques. Il a souvent des choses très intéressantes à dire. Néanmoins, je pense que nous avons tous été surpris de découvrir pourquoi le chef du Nouveau parti démocratique a exigé, le 18 mai, que le gouvernement présente de nouveau cette mesure.

Permettez-moi de dire ce que le député d'Oshawa (M. Broadbent), chef du NPD, a déclaré à la page 17527 du hansard. Comme mon collègue de Nepean-Carleton (M. Baker) avait demandé au premier ministre (M. Trudeau) de consentir au rappel du bill pour qu'il soit discuté rapidement, le chef du NPD a pris la parole pour dire:

> Madame le Président, je voudrais souligner tout d'abord en réponse à la question soulevée par le premier ministre que nous nous sommes engagés avec l'opposition officielle à accélérer au maximum le déroulement du débat si le gouvernement présentait son projet sur l'accès à l'information.
>
> UNE VOIX: Un jour?
>
> M. BROADBENT: Il y aurait un débat d'une journée si le gouvernement présentait ce projet de loi.

Les Canadiens qui sont partisans de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels auraient donc pu croire que cette promesse d'une journée de débat, cette insistance du chef du Nouveau parti démocratique à rappeler le bill pour qu'il soit voté rapidement, indiquait que le NPD considérait ce bill comme bon, qu'il préférait avoir une loi sur la protection des renseignements personnels et une loi sur l'accès à l'information plutôt que rien du tout. On aurait donc pu croire qu'il leur accorderait son appui enthousiaste. Nous savons maintenant pourquoi le chef du NPD a tant réclamé à la Chambre le rappel du bill. C'est que les membres de son parti entendaient voter contre. Voilà ce qu'ils voulaient. Ils voulaient s'assurer que, lorsque le jour viendrait de faire entrer dans l'histoire le bill sur le droit à l'information et le bill sur la protection des renseignements personnels, leurs noms resteraient inscrits comme opposants.

Le député de Burnaby s'est longuement vanté, et dans bien des cas, il faut bien dire que ces louanges ne sont pas imméritées. Il a pris beaucoup de temps pour dire que, au nom de son parti, il avait fait adopter d'importants amendements qui amélioraient considérablement le bill, qui le rendaient d'autant meilleur, pensant ainsi avoir fait œuvre très importante et que la Chambre des communes et le Canada tout entier devaient lui être reconnaissants d'en avoir obtenu l'insertion au nom du NPD.

• (1650)

Si ces améliorations ont été si importantes, si les néo-démocrates ont réussi en comité à apporter des améliorations à ce projet de loi et à gagner une victoire importante pour tous les Canadiens, pourquoi alors font-ils l'impossible cet après-midi à 5 h 45 pour voter contre ce projet de loi? Quel est leur but? Le député était-il sérieux lorsqu'il a déclaré qu'on avait apporté des améliorations importantes, que le projet était bien meilleur? En votant contre ce projet de loi, le NPD passera à l'histoire comme le parti qui croit que le statu quo est préférable à la législation qui nous est présentée. Ils diront qu'ils préfèrent ne pas avoir de loi sur la liberté d'information plutôt que de subir les répercussions de la mise aux voix de ce projet de loi. Ils diront qu'ils préfèrent garder la partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne—qui est très imparfaite et qui n'a rien fait pour protéger la vie privée des Canadiens—plutôt que d'appliquer les dispositions de ce projet de loi.

Monsieur l'Orateur, il se peut fort bien que les députés du NPD soient appelés ailleurs, qu'ils ne soient pas présents à la Chambre à 5 h 45 lorsque l'on procédera au vote par appel nominal. Je veux signaler à mon collègue de Burnaby que les députés de notre parti, le parti progressiste conservateur, seront en mesure et désireux d'être présents afin de s'assurer qu'il y ait au moins cinq députés et que l'on puisse ainsi procéder à un vote national et afin de s'assurer également que l'on se rappelle la position du NPD sur la liberté d'information et la protection des renseignements personnels, la position de ce parti qui a voté contre le projet de loi et qui a déclaré que le statu quo était préférable aux améliorations qu'un comité parlementaire et que le Parlement lui-même avaient élaborées au nom de tous les Canadiens.

Il ne faut cependant pas s'y tromper, monsieur l'Orateur. Nous croyons, comme mon collègue de Nepean-Carleton l'a déclaré, que ce projet de loi comporte des imperfections. Nous sommes déçus de voir que le ministre a choisi d'atténuer la portée du projet de loi surtout en ce qui a trait aux documents du cabinet. Nous croyons qu'il doit être modifié et amélioré. Nous pensons cependant que ce projet de loi constitue un pas dans la bonne direction, même s'il ne va pas aussi loin que nous l'aurions voulu. La mesure ne va pas aussi loin qu'elle le fera plus tard, quand nous aurons eu l'occasion de la modifier. Elle offre cependant beaucoup mieux que ce que nous avons maintenant.

Comment quelqu'un peut-il dire sérieusement qu'il vaut mieux ne pas avoir de loi sur l'accès à l'information que le bill que nous étudions maintenant? Comment un député ou un Canadien peut-il prétendre que la Partie IV de la déclaration des droits de la personne est préférable aux dispositions qui seront en vigueur quand le bill sera adopté?

A titre de députés, nous devrions plutôt nous réjouir de savoir que grâce à toutes les pressions que nous avons exercées sur le gouvernement depuis l'époque de M. Barry Mather du NPD et de M. Ged Baldwin de notre parti, nous avons réussi à convaincre le gouvernement de s'engager dans la bonne voie, de commencer à permettre à ses organismes de fonctionner au grand jour et de donner aux Canadiens un certain contrôle sur les renseignements qui les concernent. C'est certainement ce que nous devrions faire à 5 h 45 au lieu de poser pour la galerie en disant: «Je suis contre cette mesure, elle n'est pas conforme aux normes que je me suis fixé. Je voterai contre le bill, je préfère ne rien avoir, je préfère le statu quo.» C'est ce que disent les députés du NPD, qu'ils préfèrent ne rien avoir plutôt que les améliorations qu'apportera ce bill.

Monsieur l'Orateur, les députés de notre parti sont convaincus qu'on peut et qu'on doit apporter des améliorations à la mesure. Nous nous engageons à le faire quand nous en aurons l'occasion, une fois que nous formerons le gouvernement. Nous croyons cependant que la mesure à l'étude aujourd'hui est de loin préférable à rien du tout.

Ce qu'il faut retenir, monsieur l'Orateur, peut-être plus que toute autre chose, c'est que cette mesure sera peut-être utile pour dissiper le secret qui entoure le bureaucratie. Ce que nous disons, c'est que la façon de concevoir l'information changera pour la première fois. A l'heure actuelle, si un citoyen veut savoir pourquoi on a pris une décision qui le touche ou comment on dépense l'argent de ses impôts, s'il veut avoir accès à de tels renseignements, ou encore s'il veut empêcher le gouvernement d'obtenir certains renseignements à propos de sa vie personnelle, il ne peut pas le faire parce que le gouvernement estime que c'est lui qui contrôle l'information et qu'il a le droit de décider si un particulier peut être autorisé à obtenir les renseignements qu'il désire. Le gouvernement estime qu'il a le droit d'obliger sous peine d'amende les citoyens canadiens à divulguer des renseignements alors que ceux-ci préféreraient peut-être les garder pour eux.

Cette mesure législative, pour la première fois, renverse les rôles, en disant que les renseignements appartiennent aux Canadiens et non au gouvernement. Autrement dit, la plupart du temps, le fardeau de la preuve incombe au gouvernement. Si celui-ci refuse de divulguer des renseignements concernant ses activités, il lui incombe de donner des raisons valables pour ce faire. Ou bien, si le gouvernement désire réunir des renseignements personnels concernant les particuliers, il doit prouver que c'est nécessaire et que les personnes visées n'ont pas le droit de conserver ou de modifier ces renseignements. C'est une modification importante.

Il est nécessaire que le gouvernement commence à faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit et d'un plus grand respect à l'égard des droits des Canadiens. Si c'est tout ce que cette mesure permet de faire, si nous commençons à transformer ce climat de bureaucratie, cette culture qui règne au sein de la Fonction publique, en favorisant une plus grande transparence et un plus grand respect à l'égard des droits des Canadiens, on peut dire que nous aurons pris une mesure très importante aujourd'hui. A ce moment-là, le Parlement n'aura pas perdu son temps, ni aujourd'hui ni pendant le reste du débat.

Le député de Burnaby a signalé que la partie du bill concernant la protection des renseignements personnels est en grande partie calquée sur la mesure législative rédigée à l'époque où les conservateurs étaient au pouvoir. C'est tout à fait exact. Le sénateur Flynn et moi-même avons présenté conjointement des bills d'initiative parlementaire, l'un à la Chambre et l'autre au Sénat, qui prévoyaient la rédaction de la mesure législative préparée par le gouvernement conservateur lorsqu'il était au pouvoir. Si l'on compare cette mesure avec celle à l'étude aujourd'hui, on s'aperçoit qu'elles sont fondamentalement semblables.

La principale modification qui a été apportée entre ce projet de bill et le bill dont le ministre des Communications a saisi la Chambre, c'est que ce dernier s'est borné à supprimer la partie du bill qui traite des abus auxquels donnent lieu les numéros d'assurance sociale. Vous vous souviendrez que le gouvernement conservateur avait l'intention de limiter l'emploi des numéros d'assurance sociale à un nombre restreint de cas dans lesquels un particulier serait appelé à présenter un numéro d'assurance sociale. Dans tous les autres cas, il incomberait au gouvernement tout d'abord de signaler au particulier si la loi du pays exige ou non qu'il présente son numéro d'assurance sociale; si la loi ne le prévoyait pas et qu'il refusait de le faire, le gouvernement n'aurait pas eu le droit de refuser ses services à un particulier qui n'avait pas présenté de numéro d'assurance sociale ou de le pénaliser de quelconque façon.

Nous avons demandé au Commissaire à la protection de la vie privée de se pencher sur l'utilisation du numéro d'assurance sociale dans le secteur privé et dans les provinces et de recommander les mesures à prendre. En effet, nous ne possédions pas de renseignements à ce sujet. Nous ignorions dans quelle mesure on utilisait les numéros d'assurance sociale. Il nous semblait plus prudent de commencer par réglementer leur utilisation d'abord au gouvernement fédéral, puis dans le secteur privé et dans l'administration provinciale. Néanmoins, quand mon collègue de Perth (M. Jarvis) était ministre d'État aux Affaires intergouvernementales, il a écrit au gouvernement de chaque province pour leur demander de limiter l'usage du numéro d'assurance sociale, et les autorités provinciales ont répondu à sa demande avec beaucoup d'enthousiasme.

Quand le gouvernement actuel a pris le pouvoir, il s'est contenté de supprimer les dispositions qui auraient limité l'usage du numéro d'assurance sociale dans l'administration fédérale et de demander au Commissaire à la protection de la vie privée de faire un rapport, car il n'était pas prêt à prendre position. Le Commissaire a finalement présenté son rapport. Il était décevant, avouons-le. Il laissait de côté la plupart des problèmes reliés à l'usage abusif du numéro d'assurance sociale. On avait même été jusqu'à inclure dans une petite pochette à la fin du rapport une brochure expliquant comment demander un numéro d'assurance sociale. Ce n'était pas très rassurant pour les Canadiens qui estimaient qu'on en faisait un usage abusif.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Tous ceux qui ont parlé de la question à leurs électeurs ont constaté que les Canadiens redoutent vivement la possibilité d'un usage abusif du numéro d'assurance sociale. Ils pensent que cela peut menacer la vie privée et la liberté de culte. Pas plus tard que la semaine dernière, une retraitée de ma circonscription m'a appelé pour me dire que le gouvernement a prorammé son ordinateur pour qu'il inscrive son nom et son adresse sur son chèque de pension, et comme ce chèque lui est envoyé dans une enveloppe à fenêtre, tout le monde peut lire son numéro d'assurance sociale. Voilà comment le gouvernement respecte le caractère privé de certains renseignements. Voilà comment il traite le numéro d'assurance sociale des citoyens âgés. Il le place dans l'enveloppe de manière qu'on puisse le voir de l'extérieur.

Le numéro d'assurance sociale sert de plus en plus de méthode de classement. Dans le secteur privé comme dans le secteur public, les diverses organisations s'en servent pour classer des renseignements sur les particuliers. Abuser ainsi du numéro d'assurance sociale, divulguer ainsi un renseignement confidentiel, le numéro d'assurance sociale d'un particulier, aussi bien dire remettre un passe-partout qui donne accès à une rangée de maisons dont chacune est munie de la même serrure. Ce qui ne veut pas dire qu'en changeant la serrure il devient impossible pour un étranger de s'introduire dans la maison. C'est dire plutôt que tous les occupants ont la même clé, qu'ils se servent tous de la même clé, et qu'une fois en possession de cette clé, ils peuvent facilement s'introduire dans toutes les maisons. C'est précisément là le danger de l'abus des numéros d'assurance sociale. Le gouvernement feint d'ignorer ce problème.

• (1700)

C'est pourquoi j'ai proposé une série de motions qui tentent de rétablir la partie du projet de loi qui restreindrait l'usage du numéro d'assurance sociale et respecterait le droit des Canadiens à leur vie privée.

Un fait de mauvais augure devrait préoccuper les Canadiens. Le gouvernement a déclaré que même si le numéro d'assurance sociale était aboli, la vie privée ne serait pas mieux protégée. C'est absolument vrai. Personne n'a jamais prétendu que les intrusions dans la vie privée seront éliminées si nous abolissons le numéro d'assurance sociale. Toutefois, il convient de se demander si le gouvernement devrait encourager la prolifération d'un seul chiffre d'identité et son utilisation dans le secteur public et le secteur privé, compte tenu de ses répercussions dans la vie privée.

Une question qui n'a pas été débattue à la Chambre semble avoir échappé à l'attention du public, et c'est une déclaration du secrétaire d'État (M. Regan) qui a annoncé une dépense de $15,000 pour faire faire une étude sur l'opportunité de réduire nos documents de citoyenneté aux dimensions d'un portefeuille. Tous les nouveaux Canadiens, les personnes qui ont assisté à une cérémonie d'assermentation de nouveaux citoyens le savent, reçoivent un certificat de citoyenneté canadienne qu'ils peuvent glisser dans leur portefeuille. La plupart des Canadiens l'ignorent, mais les Canadiens de naissance peuvent également obtenir ce certificat de citoyenneté. Sauf erreur, il coûte $8 à l'heure actuelle.

Quels sont les renseignements qui y figurent? Il fournit tout d'abord le nom du titulaire au long, précise ensuite qu'il est citoyen canadien, comprend sa photographie, indique s'il y a lieu ses autres noms, sa date de naissance, s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, sa taille, son poids et la couleur de ses yeux. Selon le secrétaire d'État, chacun de ces certificats est numéroté pour le distinguer des autres.

Rappelons-nous qu'en 1971, on a interrogé le premier ministre (M. Trudeau) à Saskatoon. Selon le *Globe and Mail* du 25 octobre 1971, le premier ministre prévoyait l'usage de cartes d'identité:

> Saskatoon—Le premier ministre Pierre Trudeau a laissé entendre hier qu'à son avis on exigerait un jour de tous les Canadiens le port obligatoire de la carte d'identité.
>
> «Mais je ne suis pas impatient d'en arriver là, ne serait-ce qu'à cause de toute la bureaucratie nécessaire pour émettre ces cartes et les tenir à jour. J'espère que nous pourrons retarder ce jour aussi longtemps que possible.»
>
> Un système de cartes d'identité personnelles obligatoires entraînerait inévitablement, a-t-il déclaré, l'octroi de pouvoirs spéciaux aux policiers pour leur permettre d'interpeller les gens afin de vérifier leur identité. On serait de même inévitablement tenu de produire sa carte d'identité chaque fois qu'on s'inscrirait à l'hôtel, qu'on ferait une demande d'emploi, et ainsi de suite.
>
> Pour toutes ces raisons, il a dit trouver répugnant un tel empiètement sur les droits privés des Canadiens et préférer que les citoyens circulent librement, sans être astreints à une telle exigence.
>
> Le premier ministre a tenu ces propos sur la nécessité éventuelle de cartes d'identité au cours d'une période de questions avec les étudiants de l'Université de la Saskatchewan. Un étudiant avait demandé à M. Trudeau s'il croyait personnellement qu'un tel système était souhaitable et nécessaire.
>
> Le premier ministre n'a pas dit pourquoi il croyait que les Canadiens pourraient un jour être obligés de porter une carte d'identité.

Le gouvernement répliquera que le port de cette carte d'identité est facultatif, qu'elle n'a rien d'obligatoire et qu'on n'a pas à la produire pour s'identifier lorsqu'on veut encaisser un chèque, lorsqu'on s'inscrit à l'hôtel ou lorsqu'on remplit un formulaire de demande de services. Toutefois, cet argument est précisément celui que nous avons entendu à maintes reprises à propos de l'utilisation du numéro d'assurance sociale. Si une personne tient à se passer de certains services, libre à elle de le faire. Elle peut tout simplement décider de ne pas montrer sa carte et se retirer de la société. Si l'on permet à cette tendance de se développer sans entrave et si le gouvernement encourage les Canadiens à se doter de pareilles cartes et en favorise la prolifération, nous nous retrouverons—non pas à dessein, mais par défaut—dans la situation que le premier ministre jugeait inévitable en 1971; les citoyens devront porter sur eux des papiers d'identité.

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous êtes sur le point de me signaler que mon temps de parole est écoulé. Je termine donc en disant que le gouvernement a eu l'occasion d'intervenir à propos du non-respect du droit à la vie privée en ce qui concerne le numéro d'assurance sociale. Le gouvernement avait le moyen, avec ce projet de loi, d'empêcher que pareille situation ne se produise. Mais il a préféré ne rien faire. Cette question n'est pas abordée dans le projet de loi. Voilà pourquoi, si le projet de loi est un progrès dans bien des domaines, il comporte néanmoins une sérieuse lacune. Le Parlement devrait chercher à l'améliorer et à combler cette lacune sans plus tarder.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir faire quelques observations sur le bill C-43 à l'étape de la troisième lecture. Je tiens tout d'abord à féliciter tous ceux qui ont contribué à la présentation de ce projet de loi à la Chambre dans l'intention de l'adopter dans le courant de la session.

Je tiens surtout à féliciter une personne qui n'est pas à la Chambre aujourd'hui et qui n'y est plus depuis deux ans. À l'automne de 1967, je suis revenu à Edmonton après avoir vécu en Arizona; je m'intéressais un peu à la politique. On annonçait une assemblée politique à l'hôtel MacDonald pour la fin de septembre 1967. On disait qu'un certain Ged Baldwin prendrait la parole à cette assemblée et qu'une personne portant le nom étrange de Dalton Camp serait également de la partie. J'ai décidé d'assister à cette assemblée; je voulais en effet savoir ce qu'une de ces personnes allait dire, car il s'agissait du député fédéral de Peace River, région du nord de l'Alberta. Je suis allé à cette assemblée et le député Ged Baldwin a fait un excellent discours, disant que le gouvernement devait être ouvert et donner libre accès à l'information.

Ayant travaillé pendant un certain temps aux États-Unis et sachant les difficultés qu'ont les ingénieurs à obtenir des renseignements du gouvernement, ce discours m'a vivement impressionné et m'a énormément aidé au cours de ma carrière politique.

Je dois avouer que l'autre personne qui a pris la parole à cette assemblée ne m'a pas terriblement impressionné, parce qu'elle n'a pas dit grand-chose. Par contre, M. Baldwin m'a tellement bien fait comprendre que le gouvernement devait être ouvert et donner libre accès à l'information que lorsque j'étais ministre de l'Environnement en Alberta, ce qui était tout à fait nouveau pour moi, nous avons décrété que tous les renseignements relatifs à l'environnement étaient publics. Nous avons appliqué ce principe pendant tout mon mandat de quatre ans. Nous avons donné des foules de renseignements à l'Assemblée législative. Tout était public, ce qui a eu plusieurs effets. Le premier, c'est que tout d'un coup, les médias et la population ont fait entière confiance au gouvernement dans ce domaine. Ils savaient que nous ne cachions rien et que nous déposerions tous les documents. Peu importe si un document était peu flatteur pour une société ou pour le gouvernement, nous le déposions. On a commencé à faire confiance au gouvernement dans ce domaine-là.

Deuxième aspect étrange, l'effet sur les médias. Jusque là, il suffisait de faire circuler une rumeur selon laquelle un document était gardé secret pour qu'on monte en épingle le fait que le public n'avait pas accès à quelque chose de confidentiel. Fait intéressant à noter, lorsque nous avons commencé à tout déposer et à tout divulguer dans le domaine des questions relatives à l'environnement, ces rumeurs ne firent plus la manchette. Les médias étaient intéressés seulement lorsqu'on soupçonnait que quelque chose était dissimulé ou confidentiel. En fait, on donnait des informations sans aucune hésitation, ce qui était très utile puisque les sociétés et les gouvernements locaux pouvaient les obtenir sur demande. C'est regrettable que les autres ministères de l'Alberta n'aient pas suivi la même ligne de conduite ou que nous n'ayons pas présenté un bill sur la liberté d'information. C'est ce que nous aurions dû faire, car c'est un Albertain qui a travaillé si ardemment à l'échelle nationale pour que la Chambre des communes soit saisie d'une telle mesure. Je dois ajouter que le rôle de M. Baldwin m'a vraiment beaucoup impressionné.

• (1710)

Tout en reconnaissant que la question est très délicate, j'estime personnellement que la correspondance des ministres devrait elle aussi être accessible au public. J'ai été sept ans ministre du gouvernement de l'Alberta. Quand j'ai quitté mes fonctions, j'ai remis toute ma correspondance aux archives de la province et autorisé sa divulgation au moment jugé opportun ou avec ma permission. A mon avis, les documents du cabinet et la correspondance des ministres devraient être rendus publics peu de temps après la défaite d'un gouvernement ou au départ d'un ministre. Cette correspondance a trait à la vie politique et à la croissance de la nation.

Même si le projet de loi à l'étude est important, même s'il constitue un excellent départ, à mon avis, il devrait accomplir davantage. Je l'appuie pleinement. C'est une excellente, une solide initiative. En terminant, je tiens à rendre hommage enore une fois au beau travail accompli dans ce domaine par M. Ged Baldwin au fil des ans.

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, c'est aussi avec un sentiment de fierté que je prends la parole aujourd'hui. Le Parlement a eu beaucoup de besogne à abattre depuis le début de la législature et il s'est occupé de mesures législatives de taille mais celle dont nous sommes saisis compte parmi les plus importantes. Je suis fier d'avoir pu y apporter mon humble contribution à titre de membre du comité.

Ce travail, qui est tout nouveau pour moi, m'a beaucoup plu monsieur l'Orateur. Comme citoyen canadien, il m'a toujours tenu à cœur que l'information soit accessible et que les droits des particuliers soient en même temps protégés. Mon expérience passée des médias m'a appris combien il est important que l'information soit disponible et je félicite le gouvernement et tous les députés de la part qu'ils ont prise à la présentation de cette importante mesure législative.

Le bill tend à mettre en place un mécanisme qui nous garantira l'accès à l'information à laquelle nous avons droit. Il est évident que, pour une raison ou une autre, l'accès à certains renseignements est impossible. Le bill à l'étude rend l'information accessible et préserve le droit à la vie privée sans nuire à l'application de la loi ni compromettre le bien commun.

En tant que membre du comité non spécialiste du droit, j'ai été surpris de la complexité du projet de loi. L'accès à l'information et le droit à la vie privée sont des questions dont on parle depuis longtemps. Je pense qu'il est raisonnable qu'il ait fallu tant de temps pour que le projet de loi soit présenté sous sa forme actuelle étant donné la complexité du sujet. En outre, les autorités fédérales et provinciales y étaient mêlées, ce qui a compliqué d'autant les choses.

Parfois, droit à la vie privée et concurrence entrent en conflit. Cela pose des problèmes dans le secteur du commerce où les gens doivent être libres de faire des affaires sans faciliter la tâche de leurs rivaux.

A première vue, les choses semblent simples. De nombreuses consultations ont eu lieu au cours des ans. Des efforts ont déjà été faits en vue de présenter un projet de loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et nous avons tiré parti d'études antérieures réalisées par les secteurs privé et public. Nous avons aussi la chance de voir la façon dont fonctionnent des lois semblables dans certaines provinces et à l'étranger.

Ce serait formidable que le projet de loi soit accepté à l'unanimité cet après-midi. On ne s'est pas gêné pour dire qu'il présentait des lacunes et il ne fait aucun doute qu'il pourrait être amélioré. Cependant, il est important qu'il soit adopté pour que nous puissions en évaluer les résultats. Nous pourrons voir si les révisions judiciaires sont souhaitables, si le commissaire fait du bon travail, si l'information est aussi accessible qu'elle devrait l'être et si la vie privée est protégée. De nombreux secteurs ont examiné la question en profondeur au cours des années. La force du projet de loi tient à ce qu'un comité parlementaire doit le revoir dans trois ans. D'ici là, nous aurons eu l'occasion de voir comment il fonctionne.

Cette révision est une nécessité absolue, monsieur l'Orateur. Elle vise à assurer que nous ne perdrons pas de vue la question et que nous contrôlerons le processus pour y apporter les corrections nécessaires. Il nous faut commencer quelque part, monsieur l'Orateur, et j'ai l'impression que nous avons bien commencé.

Je suis très fier d'avoir pu apporter ma contribution, si minime soit-elle, à un travail réalisé en collaboration avec un excellent groupe de parlementaires. Je félicite le gouvernement d'avoir réussi à offrir ce que tant de gens désirent depuis si longtemps et d'avoir reconnu le très bon travail effectué avant la création du comité. Je souhaite que le projet de loi soit approuvé cet après-midi à l'unanimité.

• (1720)

Aussi, monsieur l'Orateur, je n'hésite pas à déclarer, même si je sais hélas! que tous les autres députés ne seront pas d'accord, que je suis fier que la plupart d'entre nous au moins reconnaissent que ce bill était une nécessité et qu'il constitue un excellent début.

M. Bill Kempling (Burlington): Je voudrais dire quelques mots du bill C-43, monsieur l'Orateur, et plus particulièrement des numéros d'assurance sociale. Je tiens à signaler à la Chambre, au ministre et à ses collaborateurs présents dans les tribunes le cas d'un de mes électeurs à qui ont a fait beaucoup de tort par le biais de son numéro d'assurance sociale. Je pense que je fais bien de relater au ministre cette aventure, afin qu'il sache que les numéros et les documents du gouvernement peuvent nuire aux citoyens.

Un dimanche matin, monsieur l'Orateur, un étudiant d'université—étudiant en cibernétique, soit dit en passant—s'est présenté chez moi. Ma famille et moi nous apprêtions à nous rendre à l'église, mais j'ai décidé de rester à la maison pour parler avec lui, car j'ai senti qu'il éprouvait des difficultés. Pour tout dire, monsieur l'Orateur, je me suis rendu compte, en parlant avec lui, qu'il songeait à se suicider. Nous nous sommes assis et sommes restés ensemble jusqu'au soir. Ma femme et mes enfants étant rentrés de l'église, nous avons déjeuné, puis dîné ensemble.

Il s'était fait voler au cirque son portefeuille renfermant son numéro d'assurance sociale, son permis de conduire et son certificat de naissance. Le voleur a utilisé les pièces d'identité de ce jeune homme durant un certain nombre d'années. Il a obtenu un emploi sous le nom de l'étudiant et, au moment de payer les impôts, le ministre du Revenu national (M. Rompkey) a écrit à mon commettant pour lui dire qu'il n'avait pas acquitté tous ses impôts parce qu'il avait travaillé pour telle et telle compagnie. Bien entendu, le jeune homme a nié avoir travaillé à ces endroits. Peine perdue, nous avons vos feuillets T4 ainsi que votre numéro d'assitance sociale, par conséquent vous devez payer. Il acquitta donc des impôts durant quatre ans sur un revenu qu'il n'avait pas gagné.

En outre, le voleur a utilisé ses pièces d'identité d'un bout à l'autre du Canada. Il a tenté de passer des chèques sans provision dans chaque province, de sorte que la Gendarmerie royale a constitué un dossier sur lui et s'est mis à sa recherche. Cet individu s'est également rendu au Texas, où il a commis un délit et le FBI a également constitué un dossier sur lui. L'Ontario a suspendu son permis de conduire parce que l'individu avait reçu de si nombreuses contraventions, qu'il avait épuisé tous ses points.

L'étudiant est venu me voir parce qu'il venait d'obtenir un diplôme universitaire et avait postulé un emploi nécessitant la cote «confidentiel». L'employeur avait fait les vérifications d'usage et découvert que le candidat avait un casier judiciaire. Cette personne qui utilisait l'identité du jeune homme avait volé une voiture, avait été arrêtée et emprisonnée sous le nom de mon électeur, car il utilisait son numéro d'assurance sociale. Quel choc ce fut pour le jeune homme de découvrir qu'au sortir de l'université il avait un casier judiciaire, était recherché par la police pour avoir fait des chèques sans provision, et ne pouvait conduire une voiture, tout cela parce qu'un autre s'était approprié son identité et son numéro d'assurance sociale.

J'ai donc pris note de sa déclaration, ai assermenté le jeune homme, puis nous avons commencé notre enquête. Je suis allé voir la police, à Hamilton, où l'on m'a dit qu'il avait en effet rapporté avoir perdu son portefeuille; nous sommes donc partis de là. Je suis revenu à Ottawa et proposé que l'on donne à cet homme un nouveau numéro d'assurance sociale afin de pouvoir le distinguer de l'individu qui se servait frauduleusement de son numéro. Je suis allé aux archives centrales du ministère qui avait émis le numéro en question, et que croyez-vous que les fonctionnaires m'ont dit? Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas lui donner un nouveau numéro d'assurance sociale, parce que le programme de l'ordinateur ne le permettait pas. Je leur ai alors demandé ce que nous devrions faire. Ils m'ont répondu qu'ils allaient consulter les avocats du ministère. Par la suite, ils m'ont rappelé pour me dire que l'étudiant ne pourrait obtenir un nouveau numéro d'assurance sociale que s'il changeait de nom. Peut-on rien imaginer de plus ridicule qu'un citoyen obligé de changer de nom afin qu'un ordinateur lui donne un nouveau numéro? Quelle idée loufoque! Imaginez un peu une mère en train de présenter ses enfants lors d'une réunion familiale et qui dirait: «Voici mes enfants Pierre, Jean et Jacques Dupont; celui-là, c'est mon fils, Claude Durant; s'il a changé

de nom, c'est que l'ordinateur refusait de lui donner un deuxième numéro d'assurance sociale».

Nous avons consacré pas mal de temps à ce problème, monsieur l'Orateur. Je me suis adressé aux fonctionnaires à plusieurs reprises, j'ai pris note de leurs observations, et un beau jour, par chance, nous avons découvert que le type qui utilisait le nom de mon électeur pour commettre des fraudes se trouvait en prison à Woodstock. Pourquoi s'y trouvait-il? Employé dans un poste d'essence, lorsqu'un client achetait pour, mettons, $10 d'essence qu'il payait au moyen de sa carte de crédit, cet individu déchirait soigneusement la copie du client, laissant le carbone en place, puis il transformait le zéro en cinq, de sorte que le montant indiqué était de $15. Il retirait ensuite $5 de la caisse et l'empochait, et la caisse était en balance. La police finit par le prendre et l'incarcérer. Elle y parvint en passant son nom dans l'ordinateur de la GRC qui lui fournit des empreintes digitales. Celles-ci, réintroduites dans l'ordinateur, firent sortir un autre nom. Voilà comment la police l'a pris.

Je me rendis donc à la prison où j'interviewai l'individu en question. Il a une mémoire prodigieuse des chiffres. Je n'ai jamais rien vu de pareil. Il me répéta le numéro d'assurance sociale de mon commettant, le récitant dans l'ordre et à rebours. Il fit de même de son numéro de permis de conduire. Quelle mémoire incroyable des chiffres! Je lui demandai ce qu'il comptait faire en sortant de prison, ce à quoi il me répondit qu'il se rendrait au bureau de poste pour demander un autre numéro d'assurance sociale, au bureau des enregistrements à Toronto pour obtenir un autre permis de conduire, et enfin au service qui délivre les actes de naissance, puis il recommencerait de plus belle. Il comptait donc continuer à se servir des pièces d'identité de ce jeune homme.

De retour à Ottawa, j'en ai parlé au ministre responsable. Celui-ci me dit qu'il n'y pouvait rien. Je m'en suis alors entretenu avec le ministre du Revenu national, avec le solliciteur général (M. Kaplan), et avec le ministre de la Justice (M. Chrétien), qui tous me dirent qu'ils n'y pouvaient rien. Finalement, je demandai au premier ministre (M. Trudeau) si un citoyen devait se plier aux exigences de ce programme d'ordinateur pour débrouiller cette affaire, ce à quoi il répondit non, bien sûr. Mais c'est seulement grâce aux pressions exercées par les éditorialistes d'un bout à l'autre du pays que cette affaire a réellement été ébruitée. Tous les grands journaux canadiens en ont fait le sujet d'un éditorial, après quoi des pressions se sont exercées. Un jour à la Chambre, tandis que nous attendions que se tienne un vote, j'ai dit en blaguant au ministre des Finances (M. MacEachen) que si jamais il avait des ennuis avec son numéro d'assurance sociale, il n'avait qu'à s'adresser à moi pour faire arranger ça. Il m'a répondu qu'il en avait été question au cabinet et qu'on avait émis des directives pour régler la question.

• (1730)

Voici ce qui s'est passé. J'ai eu une réunion avec le ministre et ses collaborateurs. Ils voulaient que je me présente au cabinet du ministre. Je suis un député novice, aussi ai-je répondu que je ne me présenterais pas au cabinet du ministre parce que j'aurais à rester debout devant le ministre et tous ses collaborateurs. Je leur ai dit que s'ils voulaient régler la question, ils pouvaient venir, eux, à mon bureau. Je tenais à être assis derrière mon bureau et à les avoir debout devant moi. Le secrétaire parlementaire, qui est maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), a répondu que le ministre ne se présenterait pas à mon bureau. Je lui ai rétorqué qu'il n'avait pas à le faire, que ses collaborateurs n'avaient qu'à venir chez moi. C'est exactement ce qui s'est passé. Ils sont tous venus. Ils se sont fait accompagner d'une secrétaire, de leurs conseillers juridiques et du sous-ministre. J'étais assis derrière mon bureau et eux étaient debout devant moi.

Cela faisait toute une différence, car j'étais plus ou moins aux commandes. Le représentant du service central des registres a tout d'abord nié catégoriquement m'avoir jamais dit que mon électeur devrait changer légalement de nom. J'avais toutefois noté la date, l'heure et les questions que j'avais posées et ainsi de suite. Je lui ai présenté mes notes en lui disant: «Mettez-les dans votre album; je sais que vous devez essayer de conserver votre emploi et que vous ne reconnaîtrez pas vos torts». Enfin, le sous-ministre a dit que la seule solution, c'était de modifier la loi. Ils s'attendaient à ce que je dise que cela ne valait pas la peine, mais j'ai dit que c'était la moindre des choses et qu'il fallait modifier la loi.»

C'est ainsi que cela commença et, 18 mois plus tard—il y avait eu des élections entre-temps—j'ai finalement reçu un nouveau numéro d'assurance sociale pour ce jeune homme et je le lui ai remis en cadeau de Noël. C'était le début d'une nouvelle année et d'une vie nouvelle pour lui, mais il avait vécu l'enfer pendant cinq ans à cause de l'intransigeance des bureaucrates. On disait que cela était impossible et les ministres ne voulaient pas s'en mêler. Personne ne voulait bouger mais, Dieu merci, la police, la GRC et d'autres personnes m'ont aidé. Nous sommes finalement parvenus à nos fins.

En guise de conclusion, je dirai qu'une fois tout cela réglé, le secrétaire de cabinet du ministre a écrit une lettre au *Globe and Mail* pour essayer d'en retirer les honneurs. C'est inimaginable! Nous y avons répondu et je crois qu'on s'est débarrassé de lui peu de temps après, car c'était mesquin. Il a même dit que les services du ministre avaient trouvé l'ignoble individu qui utilisait le numéro d'assurance sociale le nom et l'identité de mon électeur à Woodstock, en prison, alors que c'était faux. J'ai pris la peine de vérifier la liste des visiteurs de la prison pour m'assurer que j'avais raison. Il est certain qu'aucun représentant du gouvernement, de la GRC ou d'un autre service n'était allé là avant que je n'aille trouver l'individu en prison et que je ne lance l'affaire sur le tapis à la Chambre des communes.

J'ai cru que le fait de rappeler cette histoire ajouterait utilement au débat sur le bill C-43. Je sais que mes collègues de ce côté-ci ont travaillé longuement et laborieusement sur ce projet de loi. Il n'est pas vraiment comme nous l'aurions souhaité, mais c'est un début. Nous l'appuierons certainement, tout en espérant qu'ultérieurement nous aurons l'occasion de le modifier et de l'améliorer encore. Je tenais à montrer les méprises qui peuvent avoir lieu quand des bureaucrates cessent de comprendre les difficultés que peuvent éprouver des citoyens pour des questions aussi simples que l'assignation d'un numéro à un individu. C'est un drame. Cet homme a souffert durant cinq années de sa vie. Nous avons finalement obtenu son remboursement d'impôt; le ministère du Revenu national lui a rendu son argent. L'Ontario lui a remboursé les amendes imposées et

lui a rendu son permis de conduire. Enfin, le FBI nous a renvoyé son porte-monnaie contenant ses papiers originaux, croyez-le ou non. Ce jeune homme a recommencé à travailler; il a un emploi rémunérateur et il a reçu un nouveau numéro d'assurance sociale. Il est très heureux aujourd'hui. J'ai cru bon de faire consigner cette histoire pour la gouverne de mes collègues qui n'étaient pas ici à ce moment-là et aussi pour la gouverne des collaborateurs du ministre qui se trouvent dans la tribune.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire a exprimé l'espoir tout à l'heure que nous adoptions le bill à l'unanimité. Je ne prendrai que cinq minutes pour faire ressortir certaines lacunes du bill et dire pourquoi nous ne pouvons l'approuver.

Les députés savent qu'en vertu des dispositions de la loi sur le droit à l'information aux États-Unis, les dossiers du FBI et de la CIA pour les années 1950 et 1960 sont maintenant à la portée des citoyens et des organismes. Il ressort de l'autobiographie publiée récemment par John Kenneth Galbraith que l'auteur a eu accès aux dossiers du FBI à son sujet. La Commission d'enquête McDonald nous a appris que la GRC possède des dossiers sur 700,000 Canadiens. Nous savons aussi par expérience que ces dossiers portent notamment sur des députés, des syndicalistes et des chefs du mouvement agricole. J'ai déjà demandé au solliciteur général (M. Kaplan), au cours d'un entretien privé, si les Canadiens auraient accès aux renseignements qui les concernent, une fois le bill adopté. Il m'a répondu que non.

Le Pr Jim Penton de l'Université de Lethbridge écrivait un ouvrage sur la religion il y a quelques années. Il voulait parler des Doukhobors et de l'assassinat de Peter Veregin, celui qui était alors le chef de la Liberté des Doukhobors. Peter Veregin fut assassiné au début des années 20, il y a plus de soixante ans. Le Pr Penton s'est vu refuser l'accès aux dossiers par la Gendarmerie. Par ailleurs, le Pr David Bercuson, historien bien connu de notre pays, de l'Université de Calgary, m'a dit ce matin qu'une étudiante de maîtrise faisait un travail sur l'histoire du parti communiste en Alberta dans les années 20. Il est notoire que la GRC à ce moment-là avait infiltré et surveillait de près les groupes extrémistes, le parti communiste, les syndicats ouvriers et les organisations agricoles. Je ne critique pas ses agissements, mais nous parlons d'une époque qui remonte à plus de cinquante ans en arrière. Quand cette étudiante a demandé à la Gendarmerie si elle pouvait consulter les dossiers concernant les événements des années 20, on lui a remis une documentation d'une quinzaine ou d'une vingtaine de pages. Le Pr Bercuson a dit que lui et ses collègues avaient été étonnés d'apprendre que cette étudiante avait obtenu autant d'informations. Comparons cela aux dizaines de milliers de pages de dossiers des années 50 et 60 du FBI et de la CIA qui ont été rendues publiques; on y a donné accès aux gens qui, à tort ou à raison, avaient l'impression d'avoir été maltraités par les services de l'État. Une des raisons pour lesquelles nous disons que ce bill prend un mauvais départ, c'est qu'il nie ces mêmes droits aux Canadiens.

D'après nous, c'est presque une supercherie. Le gouvernement libéral agit comme d'habitude: il a l'air de donner à la population ce qu'elle veut ou ce que la majorité veut, mais en réalité il n'en fait rien. Nous ne sommes pas disposés à voter pour un bill qui, d'après nous, n'est guère mieux qu'une supercherie. Les conservateurs se sont opposés aux principales dispositions de ce bill quand ils formaient le gouvernement et même à titre d'opposition officielle, et nous sommes étonnés que leur parti soit aujourd'hui en faveur du bill.

J'aimerais parler brièvement d'un rapport de comité déposé cette année et dans lequel le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a fait allusion à ce bill. Il a d'abord dit: «Vous devriez savoir que vous avez émasculé le processus de la révision judiciaire». Et il a terminé en disant ceci: «Vous l'avez empoisonné, c'est un coup bas à la liberté d'accès à l'information.» Si j'avais davantage de temps, je pourrais examiner de façon plus détaillée ce que le député de Nepean-Carleton a déclaré. Bien qu'ayant dit cela et qu'ayant montré combien cette mesure législative peut pécher par certains côtés, le député de Nepean-Carleton ainsi que d'autres députés de l'opposition officielle sont prêts à se prononcer en faveur de ce bill.

• (1740)

Dans notre parti, nous refusons de voter pour une mesure législative qui n'apportera rien. Elle ne fera que donner aux ministres du gouvernement et aux hauts fonctionnaires le pouvoir qu'ils ont toujours eu d'empêcher le public d'avoir accès aux renseignements qu'ils souhaitent garder secrets. Nous ne sommes pas prêts à collaborer avec le gouvernement ni avec l'opposition officielle pour leur permettre cela.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai eu des entretiens, bien qu'incomplets, avec le leader du gouvernement à la Chambre et le leader suppléant à la Chambre du Nouveau parti démocratique. Nous avons parlé d'attendre pour nous prononcer à l'étape du rapport et celle de la troisième lecture lundi prochain. En outre, il a été question de reporter à lundi prochain également la mise aux voix sur l'amendement au budget présenté par les néo-démocrates qui doit normalement avoir lieu mercredi prochain.

J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre sera réceptif à cette proposition. Si nous nous mettons à voter ce soir, cela risque d'être long, car d'après mes calculs il est possible que nous soyons appelés à nous prononcer sur environ 17 votes. Cela risquerait de prendre tout notre temps et même de retarder l'exposé budgétaire que le ministre des Finances (M. MacEachen) doit faire à 8 heures. Nous ne voulons certainement pas qu'il soit retardé, nous voulons l'entendre à l'heure prévue. Si nous commençons à voter maintenant, j'ignore combien de votes les néo-démocrates voudront nous imposer.

Il me semble à moi qu'il serait raisonnable et sensé de reporter tous les votes à lundi prochain, dans l'espoir que les votes de mercredi prochain puissent également être reportés à une semaine d'ici, cela afin que les députés de l'Ouest puissent rejoindre leur circonscription pour le 1er juillet. La chose sera peut-être un peu plus facile pour les députés de l'Atlantique, mais il sera absolument impossible aux députés de l'Ouest d'être chez eux si nous votons à l'heure habituelle mercredi prochain sur les amendements néo-démocrates.

Je fais cette proposition dans un esprit de collaboration, espérant qu'elle agréera au gouvernement et qu'il y consentira.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le président, je suis extrêmement déçu de l'attitude du leader à la Chambre du parti progressiste conservateur, parce qu'il a choisi de négocier sur la place publique, en Chambre, plutôt que de le faire en privé comme c'est notre habitude. Il sait très bien que nous ne pouvons nous entendre sur les suggestions qu'il a faites plus tôt, pour la simple raison que lorsque nous avons décidé de discuter aujourd'hui du projet de loi à l'accès à l'information, il y avait une entente tacite au niveau du critique de son parti en la matière pour faire en sorte que les votes ce soir soient disposés très rapidement et d'une façon intelligente.

De plus quelques minutes plus tôt aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de parler, en son absence de la Chambre, avec le critique qui est ici en Chambre, savoir le député de Nepean-Carleton (M. Baker), et avec des représentants du nouveau parti démocratique, et nous en étions venus à une entente pour disposer très rapidement de l'ensemble des amendements et de la troisième lecture, soit en moins de trois votes, trois au maximum. Maintenant, parce que je n'ai pas consenti—je n'étais pas en mesure de le faire—immédiatement à ce que le vote de mercredi, le premier vote de non-confiance sur le budget, soit reporté à la semaine prochaine, je lui ai dit que je n'étais pas en mesure de lui répondre là-dessus à ce moment-ci mais peut-être ce soir ou demain matin, eh bien, il cherche à utiliser ce genre de pression pour défaire l'entente tacite intervenue avec le critique de son parti et celui du Nouveau parti démocratique, pour mettre les bois dans les roues du Parlement encore une fois, et pour retarder délibérément le discours sur le budget de ce soir, en disant: Mais c'est bien simple pour le gouvernement, tout ce qu'il a à faire c'est d'accepter que les votes sur l'accès à l'information soient reportés à la date qui convient à monsieur, à savoir lundi soir.

Mais, monsieur le président, cela est regrettable, mais ce n'est pas là une façon de permettre à un Parlement de bien fonctionner, et je déplore cette attitude vraiment destructive de la part du député de Yukon (M. Nielsen) qui n'a pas le bon goût de garder au sein de nos réunions ce que nous y discutons. Quand nous concluons une entente, parfait! cela abouti sur le parquet de la Chambre, mais quand nous n'arrivons pas à un accord, eh bien, à ce moment-là nous acceptons tout simplement de disposer des motions qui sont à l'étude à la Chambre, conformément à ce qui est prévu par la procédure parlementaire. Mais il y a eu une entente tacite au niveau des principaux responsables du projet de loi en discussion. Je n'aurais jamais mis ce projet de loi à l'étude aujourd'hui si je n'avais pas obtenu cet accord tacite et de son assistant, la semaine dernière, en son absence vendredi, et aujourd'hui du député de Nepean-Carleton, critique officiel de son parti sur le projet de loi en question. Et j'espère que le député de Yukon va reconsidérer sa manœuvre douteuse aujourd'hui.

J'espère de plus que dans les minutes qui vont suivre il va se raviser et accepter que nous respections l'entente de *gentlemen* conclue au niveau de son critique et de celui du Nouveau parti démocratique, pour qu'au cours des prochaines minutes on dispose rapidement de la loi sur l'accès à l'information, et cela n'affectera en rien ma décision quant à ce qui concerne son autre suggestion de disposer du vote à un autre moment mercredi prochain. Il s'agit là d'une autre question totalement distincte, séparée, sur laquelle je serai en mesure de lui répondre plus tard aujourd'hui ou demain matin, comme je le lui ai dit. Maintenant, s'il tient absolument à paralyser le Parlement et à vouloir retarder le discours du ministre des Finances (M. MacEachen) ce soir à 8 heures, si cela entre dans sa tactique ou dans sa stratégie, eh bien, s'il est de bonne foi, la meilleure façon de la tester sa bonne foi, s'il ne veut pas respecter l'entente conclue avec son critique parlementaire, c'est tout simplement, en dernier ressort, d'accepter, à ce moment-là, pour ne pas retarder le discours du ministre des Finances, que les votes soient reportés à un moment jugé convenable par chaque leader parlementaire.

Cela serait beaucoup plus conforme au Règlement que spécifier d'avance la date de lundi prochain ou de mardi prochain ou de mercredi prochain. Cependant cela me répugne également de consentir, mais peut-être ne me donnera-t-il pas le choix et je devrai, pour permettre au ministre des Finances de prononcer son discours à 8 heures, . . . On m'arrachera le consentement d'une façon fort peu appropriée, . . .On m'arrachera peut-être le consentement de reporter ces votes à une date jugée d'un accord mutuel convenable, dans un délai raisonnable, mais qu'on spécifie tout de suite lundi soir, je ne suis pas en mesure de convenir de cela, et j'aimerais bien mieux qu'on respecte l'entente de gentilhomme intervenue au niveau de son critique et de celui du Nouveau parti démocratique et de son propre assistant comme leader parlementaire en son absence vendredi dernier et aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je regrette énormément que le leader du gouvernement à la Chambre se montre aussi belliqueux devant cette suggestion que je trouve très raisonnable. Je l'ai présentée pour que nous ne retardions pas la déclaration que doit faire le ministre ce soir à 8 heures. Nous n'allons rien faire du genre. Il ne semble pas vouloir croire à cette assurance, mais je la lui renouvelle. En outre, j'ai présenté mes suggestions sur l'assurance que m'avait donnée notre critique pour ce bill, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), qu'il n'avait pas été convenu de s'en tenir à trois votes seulement. Voilà ce que le leader gouvernemental a dit. J'ai posé une question directe au député de Nepean-Carleton, notre critique, qui a répondu qu'il n'y avait aucun accord.

J'ai toutes les raisons au monde de demander cela au leader gouvernemental. Les députés néo-démocrates seraient d'accord. Je ne vois absolument pas de raison pour que cela ne lui convienne pas. Nous pourrions reporter tous les votes à lundi, et reporter à lundi également tous les votes de mercredi, sans aucune intention de faire pression en quoi que ce soit sur le leader gouvernemental. Je lui demande cela en toute bonne foi. S'il vient à l'esprit d'un député de l'autre côté un motif quelconque pour lequel je fais cette suggestion raisonnable, j'aimerais bien qu'il me l'expose.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: J'entends toutes sortes de ricanements. Mais il n'y a pas un député qui ait assez de courage pour prendre la parole, pour m'imputer un motif quelconque.

J'offre cela en toute bonne foi, je fais cette suggestion en toute bonne foi. Nous pouvons partir, prendre tous les scrutins nécessaires pour régler la chose lundi prochain, et également tenir lundi prochain le vote de mercredi qui vient. Je soumets cette proposition en toute bonne foi au leader du gouvernement à la Chambre.

• (1750)

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je voudrais juste préciser notre position. D'après l'entretien que j'ai eu avec le critique de notre parti, j'ai cru comprendre il y a une demi-heure que l'on avait entrepris des démarches pour ramener le nombre de votes à deux au maximum. Nous sommes évidemment prêts à voter puisque la Chambre l'a déjà demandé. Je suis toujours disposé à faire ce que le bon sens me dicte. Votre Honneur n'a sans doute pas oublié que la semaine passée, dans la nuit du lundi au mardi, vers 2 heures du matin environ, j'ai encore demandé que l'on écoute la voix de la raison. Toutefois, sans nous prononcer à ce sujet, nous sommes prêts à voter. Mais si l'on décidait de reporter les votes, cela ne nous ennuierait pas beaucoup.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est à la Chambre. Il y a quelques minutes, je me suis entretenu avec lui et le ministre des Communications (M. Fox) qui est également présent. Il nous a sans aucune équivoque déclaré que son parti ne demanderait pas de scrutins enregistrés à l'occasion d'un vote et qu'il ne voulait pas en fait que les votes soient consignés par écrit pour le moment. Voilà ce qu'il m'a dit et voilà ce qu'il a également dit au ministre des Communications. Comme il se trouve maintenant à la Chambre, je lui demande d'avoir la franchise de le confirmer.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, pour tirer les choses au clair, je voudrais dire que nous n'avions pas l'intention de demander un vote sur les amendements à l'étape du rapport. Voilà sur quoi portait l'entretien que j'ai eu avec le député et le ministre des Communications. Mais, au cours du débat d'intervention, le critique du Nouveau parti démocratique m'a fait savoir que son parti se proposait de demander un vote à l'étape du rapport et, pendant le débat, son parti a affirmé qu'il voterait contre le bill. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a clairement exposé la position de notre parti lorsqu'il s'est entretenu avec moi, ce qui confirme que, comme je l'ai dit dans mon discours, s'il y avait un vote, nous voterons pour le bill. Par conséquent, il semble que nous ayons à voter deux fois. Voilà comment je comprends la situation qui porte effectivement sur les trois votes mentionnés par le leader de l'opposition officielle à la Chambre. Voilà comment se présente la situation.

Je voudrais ajouter autre chose. Selon un règlement de la Chambre, il doit y avoir un vote à 17 h 45. Il est maintenant 17 h 50 et je suppose que nous devrions procéder au vote. S'il n'y a aucun moyen de faire autrement, je propose que nous votions. Par contre, s'il est possible d'obtenir une dispense, je n'y verrai évidemment aucun inconvénient. Mais nous sommes tenus par le Règlement. Voilà comment se présente la situation.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a confirmé que ce qu'il voulait quand nous nous sommes entendus, c'est qu'il y ait au maximum deux ou trois votes. Il a même mentionné deux votes. Nous sommes tout à fait d'accord. Nous devrions simplement passer au vote puisque nous sommes prêts à nous prononcer dès maintenant.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 5 h 45, en conformité de l'ordre adopté le mercredi 23 juin 1982, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude du bill.

Le vote porte donc sur la motion nº 1. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 1 de M. Fox est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 2. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 2 de M. Fox est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre semble avoir décidé que le vote sur la motion nº 3 vaudra aussi pour les motions nºs 4 et 5. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte donc sur la motion nº 3 de M. Fox. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

• (1800)

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte sur la motion nº 6. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 6 de M. Fox est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 7 et s'applique également à la motion nº 8. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

(Les motions nºs 7 et 8 de M. Fox sont adoptées.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 9. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 9 de M. Fox est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 10. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

M. Baker (Nepean-Carleton): Sur division.

(La motion nº 10 de M. Baker (Nepean-Carleton) est rejetée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 11. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 11 de M. Fox est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 12. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 12 de M. Fox est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 15, et s'applique également aux motions nºs 13, 14, 16, 17 et 26. Que tous ceux qui sont en faveur des motions veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

(Les motions nºs 13, 14, 15, 16, 17 et 26 de M. Beatty sont rejetées.)

Accès à l'information

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 18. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

(La motion nº 18 de M. Fox est adoptée.)

• (1810)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 19, et s'applique également à la motion nº 20. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(Les motions nºs 19 et 20 de M. Fox sont adoptées.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 21. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 21 de M. Baker (Nepean-Carleton) est rejetée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 22. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 22 de M. Baker (Nepean-Carleton) est rejetée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 23. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

(La motion nº 23 de M. Fox est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 24. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 24 de M. Fox est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je signale qu'en mettant la motion nº 7 aux voix la présidence n'a pas précisé que le vote portait également sur la motion nº 8. Êtes-vous d'accord pour que le vote sur la motion nº 7 s'applique également à la motion nº 8?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre va maintenant procéder au vote différé.

Faites venir les députés.

(La motion nº 3 de M. Fox, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 225)

POUR

Messieurs

Allmand
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Collenette
Comtois
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
De Bané
de Corneille
Desmarais
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Garant
Gauthier
Gendron
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Killens (Mme)
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Schroder
Smith
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—122.

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blaikie
Bradley
Broadbent
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Dantzer
Darling
Deans
Dick
Domm
Ellis
Elzinga
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gilchrist
Gurbin
Gustafson

Messieurs

Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Heap
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
King
Korchinski
Kushner
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Malone
Mazankowski
McCain
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
Miller
Mitchell (Mme)
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Riis
Robinson
(Burnaby)
Sargeant
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wise
Wright
Young—91.

● (1820)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Les motions nos 3, 4 et 5 de M. Fox sont adoptées.)

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État) propose: Que le bill soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

M. Regan propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Suis-je dispensée de faire entendre la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Accès à l'information

(Vote nº 226)

POUR

Messieurs

Allmand
Andre
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Bradley
Breau
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Cardiff
Chénier
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Collenette
Comtois
Cooper
Corbett
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crombie
Crosby
(Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Dantzer
Darling
Daudlin
De Bané
de Corneille
Desmarais
Dick
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Domm
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Fraser
Fretz
Friesen
Gamble
Garant
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kempling
Killens (Mme)
King
Korchinski
Kushner
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Malone
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McRae
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nickerson
Nielsen
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid
(St. Catharines)
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Schroder
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Tessier
Thacker
Thomson
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wise
Wright
Yanakis
Yurko—193.

CONTRE

Messieurs

Benjamin
Blaikie
Broadbent
Deans
Fulton
Heap
Jewett (Mlle)
Keeper
Lewycky
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Riis
Robinson
(Burnaby)
Sargeant
Skelly
Waddell
Young—21.

● (1830)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[*Français*]

Comme il est maintenant 6 h 30, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures alors que la Chambre sera saisie d'une motion des voies et moyens de l'honorable ministre des Finances (M. MacEachen).

(La séance est suspendue à 6 h 32.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[*Traduction*]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

INTRODUCTION

Les Canadiens veulent savoir comment nous pouvons remettre notre économie sur les rails de la croissance, comment nous pouvons permettre à l'industrie d'investir, de se développer et de fournir les emplois dont nos citoyens ont besoin. Un million deux cent cinquante mille d'entre nous sont au chômage. Plus de gens encore arrivent difficilement à joindre les deux bouts, face à une inflation et à des taux d'intérêt élevés. Nous souffrons tous, d'une façon ou d'une autre, de la récession qui frappe l'économie. Nous cherchons tous un moyen d'en sortir.

C'est un piètre réconfort de savoir que les États-Unis sont victimes de la même récession. Il en est de même de tous les pays industrialisés d'Europe et, pis encore, des pays en développement. La récession est internationale. Certains de nos problèmes sont d'origine intérieure, mais une bonne partie vient de l'étranger. C'est pour cela que la rapidité de nos progrès vers la reprise ne dépend pas uniquement du Canada.

Je me propose ce soir d'offrir aux Canadiens un moyen de mettre fin à la récession et d'accélérer nos progrès vers la reprise, par une action immédiate.

En premier lieu, je demanderai aux Canadiens de participer à une stratégie visant à faire du Canada une société plus solide, plus résistante. Il faut, pour sortir de la récession, ralentir l'inflation et accroître la productivité. Nous devons tous en partager le fardeau et la responsabilité.

Le gouvernement prendra la tête de ce mouvement. Il limitera les hausses de traitements dans le secteur public fédéral. Il entreprendra de freiner les hausses dues à l'inflation dans les autres domaines relevant de sa responsabilité.

Si nous arrivons tous—les pouvoirs publics, les entreprises, les travailleurs et les citoyens canadiens—à fairer preuve d'une plus grande discipline dans nos revendications de revenus et nos autres comportements inflationnistes, les prix diminueront enfin, de même que les taux d'intérêt. La croissance économique reprendra. Les entreprises pourront réaliser des bénéfices convenables et accroître la production. Les travailleurs mis à pied seront réembauchés. De nouveaux emplois seront offerts.

En second lieu, le dynamisme et la confiance du secteur des affaires sont indispensables à la reprise. La confiance dépend des possibilités économiques réelles. Elle dépend aussi d'une interaction efficace entre les pouvoirs publics et le secteur privé.

Je présenterai des propositions fiscales qui réduiront sensiblement les taux d'intérêt pour les acheteurs de maisons et pour les petites entreprises, et offriront de nouveaux encouragements à l'investissement dans les sociétés canadiennes. Je proposerai la liquidation des questions fiscales en suspens depuis le budget de novembre 1981. Je traiterai de questions qui préoccupent les investisseurs internationaux.

En troisième lieu, de nombreux Canadiens et des secteurs particuliers de l'économie ont besoin d'une aide supplémentaire en cette période de récession. J'annoncerai ce soir des initiatives s'élevant à $2.3 milliards à cette fin. Des mesures importantes seront destinées à la création d'emplois ainsi qu'à l'habitation, aux petites entreprises, à l'agriculture et à la pêche.

● (2010)

En quatrième lieu, ces mesures seront prises dans le cadre de la marge de manœuvre extrêmement limitée imposée par le déficit. La récession a détérioré sensiblement la situation financière du gouvernement. Les recettes fiscales ont diminué alors que les dépenses augmentaient. Cela limite considérablement les possibilités de dépenses nouvelles. Le gouvernement ne peut consciemment accroître le déficit. Il doit réaffecter les ressources. Le plan d'action s'inscrira donc dans le cadre de l'actuelle politique monétaire et fiscale.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La récession a été brutale. Le chômage a atteint des niveaux records. Les bénéfices des entreprises ont chuté. Les faillites se sont multipliées. La demande de biens s'est contractée, tant dans le pays que sur nos marchés d'exportation.

Les difficultés économiques des États-Unis et de tous les pays industrialisés d'Europe ont aggravé les problèmes du Canada. Le chômage a atteint dans tous ces pays un niveau sans précédent. Leurs industries et leurs consommateurs souffrent comme ici de taux d'intérêt élevés et d'une baisse de la production. Ils ne peuvent plus acheter autant de nos ressources naturelles et de nos produits fabriqués qu'auparavant. Leurs gouvernements ne sont pas en mesure ou n'ont pas choisi de concevoir leur politique économique pour nous aider à sortir de la récession.

La persistance de la récession et des taux d'intérêt élevés aux États-Unis est l'obstacle le plus important, au niveau international, à une reprise de la croissance au Canada et dans le reste du monde. Certains signes portent à croire que la récession pourrait bientôt prendre fin aux États-Unis pour faire place à une reprise modeste. On prévoit cependant que la production réelle pour l'ensemble de l'année 1982 sera de 1½ à 2 p. 100 inférieure au niveau de 1981. De plus, les taux d'intérêt réels élevés aux États-Unis continuent de contrecarrer une reprise vigoureuse. Ils contribuent également à maintenir les taux d'intérêt à un niveau plus élevé que ne le justifierait la situation intérieure dans les autres pays, y compris au Canada. Ces derniers mois, les capitaux on été attirés par les taux d'intérêt élevés aux États-Unis à un point tel que le dollar américain a fortement monté vis-à-vis de toutes les grandes monnaies. Il a gagné moins par rapport au dollar canadien que vis-à-vis des autres monnaies importantes.

Bien que notre économie ait été sérieusement touchée par ces facteurs internationaux, elle demeure fondamentalement vigoureuse. Les richesses naturelles du Canada restent considérables et les Canadiens sont tout aussi qualifiés et compétents qu'avant. Nos entreprises doivent faire face à un fléchissement des marchés, à une chute des bénéfices et à des problèmes sérieux de trésorerie, mais elles sont capables de traverser cette impasse difficile. Nos institutions financières sont bien gérées et réglementées avec prudence. Le secteur des petites entreprises et celui de l'habitation sont confrontés à des difficultés plus sérieuses, mais les mesures que j'annonce ce soir leur apporteront une aide appréciable. Les stabilisateurs incorporés à nos régimes de recettes et de dépenses publiques contribuent à soutenir les revenus face à la baisse de l'activité économique.

Le grand danger, cependant, est que nous laissions notre compétitivité se dégrader. Nos résultats en matière d'inflation sont actuellement beaucoup moins favorables que ceux de nos principaux partenaires commerciaux. L'évolution de notre productivité est également très décevante. Nous en payons tous le prix en ce moment. Cependant, les implications sont encore plus menaçantes pour l'avenir si nous n'améliorons pas nos résultats. Nos prix nous évinceraient des marchés d'exportation, ce qui nous coûterait cher au niveau de l'emploi et de la croissance.

Nous devrions tous être préoccupés par la lenteur de nos progrès dans la réduction de l'inflation. La hausse de l'Indice des prix à la consommation s'établissait à 11.8 pour cent en mai. Si les tendances actuelles se maintiennent, l'inflation ne sera guère inférieure à 11 pour cent pour l'ensemble de l'année 1982. Ce taux serait de 4 à 5 points plus élevé qu'aux États-Unis et d'à peu près 6 points de plus qu'en Allemagne et au Japon. Cela est manifestement insuffisant. Les augmentations salariales ont été de 12¾ pour cent au Canada au premier trimestre de 1982. Les hausses de salaires sont donc d'environ 5 points plus élevées au Canada qu'aux États-Unis en moyenne. Comment pouvons nous espérer rester compétitifs si cette situation persiste?

La récession a considérablement alourdi aussi la situation financière du gouvernement. La chute des recettes fédérales est le résultat inévitable de la baisse de la production, de l'emploi et du revenu. J'estime aux environs de $4.5 milliards la perte de recettes attribuable à la récession en 1982-83. Le niveau moins élevé des prix internationaux du pétrole et l'abaissement des taxes énergétiques annoncé récemment par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ont également retranché $1.6 milliard aux recettes fédérales pour l'exercie financier en cours. Je prévois maintenant que les recettes budgétaires totales seront de $58.6 milliards en 1982-83, soit $6.4 milliards de moins que les $65 milliards prévus en novembre.

La récession a également influé sur les dépenses fédérales. Des taux d'intérêt plus élevés accroissent les dépenses des pouvoirs publics tout comme celles des entreprises et des particuliers. On s'attend à ce que le service de la dette publique coûte $1.1 milliard de plus que prévu initialement. Le report de certaines dépenses énergétiques à l'exercice en cours a diminué nos dépenses de $1.1 milliard en 1981-82 et les a augmentés d'autant en 1982-83. De plus, le gouvernement a approuvé quelques dépenses supplémentaires dont la plupart sont également liées à la récession. Une somme de $400 millions a été affectée au début de l'année au soutien direct de l'emploi et à l'extension des conditions variables d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Les paiements plus élevés accordés aux provinces pendant les négociations sur les arrangements fiscaux accroîtront nos dépenses de $200 millions cette année. Ces mesures et d'autres modifications mineures ont eu pour effet de porter le total des dépenses budgétaires à $78.1 milliards en 1982-83. Ce chiffre dépasse de $2.6 milliards celui de $75.5 milliards prévu en novembre. De plus, la hausse des paiements d'assurance-chômage ajoutera environ $2 milliards à nos besoins financiers.

Il en résulte que le déficit budgétaire prévu pour l'exercice en cours dépasse de beaucoup celui que je prévoyais en novembre: $19.6 milliards, contre une projection initiale de $10.5 milliards et une estimation de $12.9 milliards pour 1981-82. On prévoit maintenant que nos besoins financiers atteindront $17.1 milliards, alors que le budget de novembre escomptait des besoins de $6.6 milliards.

Ces augmentations sont dues principalement à la réaction automatique de nos systèmes de recettes et de dépenses à la récession. Il faut laisser agir ces stabilisateurs automatiques pour éviter une récession pire encore. Ce n'est pas le moment de se débarrasser de ces stabilisateurs, de réduire l'assurance-chômage ou de sabrer dans les dépenses qui assurent un revenu aux Canadiens.

• (2020)

Le dernier budget a mis en place une structure des recettes et des dépenses qui devrait permettre, lorsque la reprise sera bien amorcée, de résorber progressivement le déficit et de ne

pas imposer des tensions excessives aux marchés des capitaux lorsque les emprunts du secteur privé s'accroîtrent afin de financer les investissements. Je propose de nouvelles initiatives de dépenses et de fiscalité pour répondre à des besoins pressants, mais je n'augmente pas davantage le déficit qui nous attend déjà pour 1982-83. Le coût des nouvelles mesures sera plus que compensé par des réductions des dépenses prévues et une modeste augmentation d'impôt.

Sous l'effet de la récession, beaucoup ont demandé une réorientation complète de notre politique économique. Le gouvernement a étudié très attentivement les options possibles dans ce domaine. Les mesures que nous avons décidé de prendre reflètent le large consensus qui se dégage des suggestions exprimées par divers groupes, par des particuliers et par les membres du Parlement. A cet égard, je tiens à remercier particulièrement le député de Trinity (M^lle^ Nicholson) et son comité qui ont joué un rôle si important dans l'élaboration de la politique actuelle. Tout écart par rapport à l'orientation générale de notre politique a été rejeté.

[*Français*]

Nous avons rejeté une stimulation fiscale massive et l'abandon des restrictions monétaires, parce qu'il n'en résulterait qu'une aggravation de l'inflation et du chômage. Nous avons rejeté un large contrôle obligatoire des prix et des revenus. Un programme général de contrôle suscite l'opposition presque unanime des entreprises et des travailleurs. Sur aucune autre question le secteur privé n'a une opinion aussi bien arrêtée. Des mesures de contrôle ne feraient que repousser à plus tard la transformation nécessaire de notre comportement économique: l'adoption consciente et volontaire d'une attitude de discipline et de restriction. C'est à cette transformation fondamentale plutôt qu'à une intervention massive de l'État que le gouvernement a décidé de se consacrer.

[*Traduction*]

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE L'INFLATION

Pour faciliter la reprise, nous devons prendre des mesures immédiates pour faire baisser l'inflation. Le problème essentiel pour réduire l'inflation consiste à mettre fin aux attentes d'un maintien de l'inflation à un niveau élevé. Ces anticipations contribuent à leur propre réalisation: les revenus essaient de rattraper les prix, qui essaient de rattraper les revenus, dans une spirale sans fin. Personne ne veut être le premier à accepter une hausse de rémunération moins élevée que le voisin. Les syndicats cherchent à rattraper ceux qui viennent d'obtenir une hausse de 12 ou 14 pour cent par an. Les entreprises cherchent à augmenter leurs prix pour compenser les hausses de coûts ou en prévision de celles-ci. Les gouvernements cherchent aussi à relever leurs impôts afin de compenser l'inflation de leurs dépenses. Et la spirale continue.

Il est indispensable que nous brisions ce cercle vicieux—et quand je dis «nous», je veux dire tous les Canadiens, et pas seulement les salariés ou les syndicats. Je tiens à souligner que nos efforts de réduction de l'inflation ne sont pas dirigés contre les travailleurs ni aucun autre groupe de la société. Nous sommes tous pris dans la spirale, plus souvent qu'autrement contre notre volonté ou notre jugement.

Une réduction beaucoup plus rapide de l'inflation est possible, moyennant une action délibérée et concertée. Nous pouvons y arriver en acceptant pour le moment des hausses de revenu inférieures au rythme actuel de l'inflation. Une atténuation des demandes de revenu ralentira la hausse des coûts et des prix. Nous pourrons ainsi cesser d'alimenter la spirale inflationniste.

Cette stratégie se traduira à court terme par une baisse de notre revenu réel. Cependant, elle ne tardera pas à ralentir le processus qui gruge nos chèques de paye. Elle stoppera la hausse du chômage. Elle établira des fondations solides pour une reprise de la croissance des revenus réels dans toute l'économie.

C'est la première mesure immédiate que je propose.

Je prie instamment les Canadiens de réduire leurs demandes de hausse de revenu à 6 p. 100 pendant les 12 mois se terminant en juillet 1983 et à 5 p. 100 pour les 12 mois suivants. Je demande instamment aux entreprises de diminuer les hausses de prix autant et aussi vite que possible à mesure que les coûts ralentiront et que les marges bénéficiaires se rétabliront au cours de ces deux années. Je demande à tous d'aider le Canada à réussir la transition difficile qui nous permettra de passer d'une inflation de 12 p. 100 qui nous a plongés dans la récession à un rythme de 6 p. 100 qui assurera la reprise.

Le Canada a été bâti sur la solidarité et le partage. Le partage, voilà ce dont ont besoin maintenant les chômeurs, les nombreuses entreprises en difficulté, les milliers de personnes menacées par les mises à pied. Je compte sur tous les Canadiens pour participer à l'effort collectif de ralentissement de l'inflation. La modération et la discipline dans nos revendications de revenu sont le prix à payer pour ramener l'économie sur la voie de la croissance et permettre à tous de bénéficier à terme d'une progression de l'emploi et des revenus réels.

Le gouvernement consultera les entreprises et les travailleurs sur les meilleurs façons de mettre en œuvre cette stratégie. Nous étudierons aussi avec les provinces la meilleure manière de coordonner les efforts de tous.

RESTRICTIONS SALARIALES DANS LE SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL

On ne peut attendre du secteur privé et des provinces qu'ils acceptent de restreindre les revenus si le gouvernement du Canada ne montre pas l'exemple dans ses propres affaires. Le gouvernement a donc décidé de montrer la voie en appliquant la stratégie proposée dans le secteur public fédéral pendant deux ans.

En premier lieu, le Parlement sera saisi cette semaine de mesures législatives prévoyant de ramener les hausses de traitement des ministres de la Couronne, des membres de la Chambre des communes et des membres du Sénat de 11 à 6 p. 100 pour le reste de cette année. Le plafond sera de 6 p. 100 l'an prochain et de 5 p. 100 l'année suivante.

En second lieu, les hausses de traitement de tous les sous-ministres, chefs de sociétés de la Couronne et hauts fonctionnaires seront limitées aux mêmes taux de 6 et de 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Le groupe consultatif sur la rémunération des cadres dans la fonction publique avait recommandé récemment que les traitements des sous-ministres et des hauts fonctionnaires soient relevés de 9½ p. 100 au 1^er^ avril 1982. Au lieu de cela, leur hausse sera limitée à 6 p. 100 à compter du 1^er^ juillet.

En troisième lieu, les hausses maximales de traitement des autres employés du secteur public fédéral seront limitées à 6 p. 100 au cours de la première année d'application du programme et à 5 p. 100 la deuxième année.

• (2030)

Le programme aura une large portée. Il s'appliquera non seulement aux ministres, aux membres du Parlement, au corps judiciaire et à la Fonction publique, mais aussi aux Forces canadiennes, à la Gendarmerie royale du Canada et aux sociétés de la Couronne. Il visera plus de 500,000 employés fédéraux. Cependant, seuls les ministres, les députés et les sénateurs feront face à une baisse effective de traitement.

Les détails du programme de restriction des rémunérations dans le secteur public seront annoncés prochainement par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), qui veillera à son application.

Outre qu'il montrera l'exemple pour notre effort collectif de ralentissement de l'inflation, le programme de restriction des rémunérations diminuera les dépenses fédérales d'environ $250 millions cette année et de $550 millions l'an prochain par rapport à notre plan financier. Cela dégagera des ressources financières pour les domaines prioritaires d'aide directe aux autres Canadiens.

J'aimerais souligner qu'aux yeux du gouvernement, les employés du secteur public fédéral ne sont pas plus responsables de l'inflation qu'un autre groupe de la société. Ils se sont efforcés eux aussi de rattraper la hausse des prix, mais leur revenu n'a pas augmenté davantage—et il a souvent augmenté plutôt moins—que celui des employés des autres secteurs. Il ne s'agit pas d'un programme punitif. Si les autres secteurs suivent notre exemple, les employés fédéraux s'en tireront aussi bien que les autres. Le gouvernement estime raisonnable d'imposer des restrictions limitées de rémunération dans le secteur public fédéral, à un moment où les autres supportent un lourd fardeau dû au chômage, aux réductions de salaires et aux pertes fiancières.

Une restriction des rémunérations est également nécessaire dans le secteur public provincial et local. Plusieurs provinces ont déjà annoncé des mesures qui limitent les hausses de traitement de certaines catégories d'employés relevant de leur compétence. Le premier ministre (M. Trudeau) rencontrera les premiers ministres provinciaux, mercredi, pour presser toutes les provinces d'adopter des mesures analogues.

[*Français*]

LIMITATION DE L'INDEXATION DES PROGRAMMES PUBLICS

Les mesures que je vais annoncer maintenant n'ont été prises qu'après l'examen le plus approfondi. Le gouvernement tient profondément à soulager des effets de l'inflation ceux qui sont les moins capables de se protéger eux-mêmes. Cependant, il invite tous les Canadiens à participer à un effort résolu de réduction de l'inflation. Il fait appel à tous pour limiter leurs revendications de revenu à un niveau nettement inférieur au taux actuel d'inflation. Il serait incompatible avec la volonté du gouvernement de voir les revendications de revenu réduites à 6 p. 100 et à 5 p. 100 de ne pas demander aux contribuables et aux bénéficiaires de certains paiements de transfert de ne pas supporter une partie du fardeau.

En ce qui concerne le régime fiscal, le facteur d'indexation applicable aux exemptions personnelles et aux tranches d'imposition sera limité à 6 p. 100 pour l'année 1983 et à 5 p. 100 pour l'année d'imposition 1984.

[*Traduction*]

A compter du 1er janvier 1983, l'indexation des pensions versées aux anciens membres du Parlement et fonctionnaires sera limitée à 6 pour cent. Le facteur d'indexation passera à 5 pour cent le 1er janvier 1984.

A compter des mêmes dates, le facteur d'indexation applicable aux allocations familiales et à la sécurité de la vieillesse sera également limité à 6 et 5 pour cent. Pour que la limitation du facteur d'indexation ne touche pas les familles à revenu modeste, le crédit d'impôt pour enfants sera augmenté de $50 pour l'année d'imposition 1982 et restera entièrement indexé. Cette hausse portera le crédit de $293 à $343 par enfant.

Les pensionnés les moins bien nantis doivent également être entièrement protégés contre le plafonnement du facteur d'indexation. Le supplément de revenu garanti versé aux personnes âgées à revenu modeste restera entièrement indexé. De plus, chaque bénéficiaire du SRG recevra un supplément compensant intégralement la limitation de l'indexation des paiements de sécurité de la vieillesse.

Les pensions des anciens combattants demeureront entièrement indexées.

PRIX ADMINISTRÉS

Le gouvernement fédéral, en demandant aux fonctionnaires, aux contribuables et à de nombreux bénéficiaires de paiements de transfert de renoncer temporairement à une certaine protection contre l'inflation, est obligé de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les prix établis dans son domaine de compétence soient restreints de la même façon.

Je demande donc aux organismes fédéraux qui réglementent les prix de biens et de services essentiels comme les transports publics, les communications publiques et les denrées alimentaires, de souscrire aux objectifs établis ce soir et de ne s'en écarter que dans des circonstances exceptionnelles.

Le gouvernement surveillera les décisions de prix des organismes réglementaires relevant de sa compétence et prendra les mesures voulues lorsque des hausses exceptionnelles ne pourront être justifiées.

Le gouvernement demandera également aux provinces d'adopter des mesures analogues dans les domaines réglementaires de leur ressort.

Par ces mesures relatives aux rémunérations, à l'indexation et aux prix administrés, le gouvernement montre la voie à suivre dans un effort national de deux ans visant à juguler l'inflation. Ce sont des mesures exceptionnelles exigées par des circonstances exceptionnelles.

MESURES VISANT À RAFFERMIR L'INVESTISSEMENT ET LA CONFIANCE

Je passe maintenant au deuxième volet du plan d'action du gouvernement, qui consiste à raffermir l'investissement et la confiance. Sous l'influence combinée des capacités inutilisées, de la chute des bénéfices, de la hausse des frais d'intérêt et de l'alourdissement de la dette, les entreprises sont réticentes à investir. Les consommateurs hésitent également à s'engager dans de grosses dépenses, notamment en matière de logement. Le gouvernement prend donc des mesures afin d'atténuer les incertitudes et de renforcer la confiance.

PROPOSITIONS VISANT À RÉDUIRE L'IMPOSITION DES REVENUS DE PLACEMENTS ET LES TAUX D'INTÉRÊT DÉBITEURS

Je dépose ce soir un document de consultation dont les propositions, si elles étaient adoptées, auraient les principaux effets suivants:

—Les Canadiens qui placeraient des fonds dans une nouvelle forme de dépôt à terme ne seraient plus imposés sur la partie de l'intérêt qui reflète l'inflation.

—Les Canadiens qui placeraient des fonds dans de nouveaux régimes d'achat d'actions ordinaires de sociétés canadiennes ne seraient plus imposés sur la partie du gain en capital qui correspond à l'inflation.

• (2040)

—Les acheteurs de logements neufs pourraient obtenir des prêts hypothécaires à des taux d'intérêt sensiblement réduits—3 à 6 points de moins que les taux courants.

—Les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs pourraient obtenir des prêts, à des taux d'intérêt réduits dans la même mesure, pour de nouveaux investissements.

—Les sociétés canadiennes auraient un meilleur accès au capital de risque.

Ces propositions introduiraient des innovations importantes dans notre régime fiscal et sur les marchés financiers. Le gouvernement se propose de les appliquer rapidement quand leur faisabilité aura été confirmée.

Je constitue immédiatement un comité composé de Canadiens éminents provenant des milieux financiers, juridiques, comptables et économiques afin d'étudier les propositions et de me faire rapport sur leur faisabilité d'ici le 30 septembre. J'invite également les Canadiens intéressés à me faire connaître directement leurs observations. Je tiens à bien préciser que ce processus de consultation est conforme à la politique d'ouverture des débats sur les grandes initiatives fiscales que j'ai préconisée dans mon Livre vert sur le processus budgétaire. Selon moi, nous faisons un grand pas en avant en invitant un comité de Canadiens éminents dans les secteurs financier, juridique, comptable et économique à examiner des telles initiatives fiscales importantes et d'une portée considérable.

BUDGET DE NOVEMBRE 1981

Je dépose aujourd'hui un avis complet de motion des voies et moyens portant sur le budget de novembre 1981. L'avis expose la législation fiscale sous forme d'ébauche pour permettre aux intéressés d'examiner les projets de modifications avant la présentation d'un projet définitif de loi fiscale.

La législation proposée contribue sensiblement à améliorer notre régime fiscal. Les mesures de novembre étaient d'envergure et ont suscité des controverses. Depuis novembre, je me suis efforcé, après des consultations approfondies, de tenir compte des préoccupations légitimes qui m'avaient été exprimées. J'ai déjà annoncé plusieurs modifications de mes propositions initiales. L'avis que je dépose reflète ces modifications. J'apporte également d'autres changements, notamment:

—L'impôt de 12½ p. 100 sur les distributions des petites sociétés sera repoussé d'un an, jusqu'au 1er janvier 1983.

—Les propositions relatives à la déduction des frais d'intérêt seront réexaminées et n'entreront pas en vigueur avant 1983.

—L'avantage imposable correspondant à l'utilisation d'une automobile de l'employeur est ramené de 2½ à 2 p. 100.

—Les règles limitant la déduction des frais d'intérêt ne s'appliqueront pas aux engagements pris avant le 12 novembre 1981 à l'égard de prêts aux employés pour l'achat d'actions.

—Les propositions d'étalement du revenu ont été modifiées pour les artistes et les athlètes.

—D'autres changements ont été apportés dans le domaine des réorganisations de sociétés et des prêts aux sociétés étrangères.

L'ébauche de législation ne contient pas de dispositions visant l'assurance-vie ou les fondations de charité. La formulation précise de ces modifications de l'impôt sur le revenu a été retardée en raison de débats approfondis et fructueux avec les représentants de ces groupes. J'ai déjà annoncé une solution mutuellement satisfaisante au sujet de l'imposition des fondations de charité. Je publie aussi aujourd'hui des dispositions révisées qui, tout en préservant les objectifs de la mesure proposée en novembre en matière d'assurance-vie, sont acceptables pour les compagnies.

Cela règle les questions fiscales découlant du budget de novembre. Une fois ces incertitudes disparues, il apparaîtra mieux que le régime fiscal des revenus d'entreprises et de placements au Canada se compare avantageusement à celui de tout autre pays.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

En novembre dernier, j'avais rendu public un document budgétaire exposant la démarche du gouvernement en matière de développement économique. Les orientations exposées dans ce document continuent d'inspirer la politique du gouvernement. Comme l'indiquait le document budgétaire, l'objectif que le gouvernement poursuit au moyen de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger est d'assurer que les sociétés sous contrôle étranger servent l'intérêt des Canadiens en contribuant au développement d'une structure industrielle innovatrice et compétitive. C'est là un objectif raisonnable auquel le gouvernement continue de souscrire sans réserve.

La Loi sur l'examen de l'investissement étranger doit être appliquée en fonction des objectifs établis par le Parlement. Ses modalités d'application doivent être rapides et efficaces. Il faut en particulier s'efforcer d'éviter la bureaucratie et les longs délais.

Dans cet esprit, le gouvernement prend les mesures suivantes.

En premier lieu, le seuil d'examen dans les méthodes relatives aux petites entreprises sera porté de $2 millions et 100 employés à $5 millions et 200 employés pour les nouveaux investissements ou les acquisitions directes au Canada.

En second lieu, lorsqu'une société canadienne sous contrôle étranger est acquise dans le cadre de l'achat de sa société mère ou d'une autre société sous contrôle étranger, le seuil de la petite entreprise sera de $15 millions et 600 employés.

En troisième lieu, les investissements des petites entreprises ne seront pas passibles de la méthode d'examen complet sauf dans des cas exceptionnels où l'investissement semble soulever des questions importantes d'orientation.

Pour les demandes passibles d'un examen complet, d'autres mesures administratives seront instaurées afin de clarifier l'interprétation de la loi et de simplifier le processus de décision interne. L'Agence limitera son examen aux éléments clés des propositions d'investissement.

Dans un domaine connexe, le gouvernement est conscient que les investisseurs internationaux sont préoccupés par la capacité de la balance canadienne des paiements d'absorber le rythme de la canadianisation dans le secteur de l'énergie, dans le cadre du Programme énergétique national. J'aimerais rappeler que, comme l'a indiqué le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) dans sa récente mise à jour du PEN, nous devançons nos objectifs de canadianisation. L'objectif de 50 pour cent prévu pour 1990 reste applicable, mais nous n'avons pas le besoin ni l'intention de presser le rythme de canadianisation des avoirs étrangers dans le domaine de l'énergie au cours des années qui viennent.

J'annonce également notre intention de prolonger pour trois ans l'exemption de la retenue fiscale sur les non-résidents pour les intérêts versés à l'étranger. Cela supprime un élément d'incertitude qui aurait pu faire obstacle aux entrées de capitaux.

MESURES VISANT À CRÉER DES EMPLOIS ET À SOUTENIR L'ACTIVITÉ

Le troisième volet de ce budget comprend des mesures visant à réduire le chômage et à soutenir les secteurs durement touchés par la récession et les taux d'intérêt élevés. Le chômage entraîne des coûts humains, sociaux et économiques élevés. Des secteurs tels que la petite entreprise, l'habitation, l'agriculture et la pêche souffrent beaucoup de la faiblesse de la demande et du coût élevé des emprunts. Le gouvernement tient compte de ces besoins.

PROGRAMMES D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le gouvernement se servira des programmes d'emploi direct et de développement économique pour créer des emplois cette année et l'an prochain.

—J'annonce l'affectation de $200 millions aux programmes d'emploi direct.

—J'annonce l'affectation de $150 millions, affectés antérieurement à l'accroissement des dépenses, pour des projets localisés à forte proportion de main-d'œuvre, dans le cadre des programmes gouvernementaux existants de construction et autres.

Jointes aux plus de $100 millions dont dispose Emploi et Immigration à cette fin, ces affectations consacreront plus de $450 millions à la création directe d'emplois.

• (2050)

—J'annonce également l'affectation de $300 millions de plus aux programmes de développement économique qui créeront des emplois permanents dans le secteur privé par des encouragements à l'investissement.

Ces dépenses de plus de $750 millions permettront de créer rapidement des emplois supplémentaires, tout particulièrement dans les régions durement touchées par la récession ou par des problèmes d'adaptation à long terme.

LOGEMENT

J'annonce un ensemble de cinq mesures nouvelles ou élargies en faveur de l'habitation. Ces mesures stimuleront la construction résidentielle et la création d'emplois.

En premier lieu, le gouvernement offrira une subvention de $3,000 à tous les acheteurs d'une maison neuve mise en chantier avant le 31 décembre 1982 ainsi qu'aux premiers acheteurs qui feront l'acquisition d'un logement existant avant cette date. On évalue à 100,00 le nombre de personnes admissibles à cette subvention. Ce nouveau programme coûtera au total $300 millions.

Deuxièmement, la somme de $30 millions attribuée initialement au Programme de rénovation des maisons sera doublée pour passer à $60 millions.

En troisième lieu, j'annonce que l'allocation annuelle aux logements coopératifs et à but non lucratif sera portée de 25,000 à 27,500 unités en 1982, pour tenir compte du fait que les besoins de logement des Canadiens à faible revenu méritent une attention particulière.

Ces initiatives devraient engendrer environ 65,000 emplois au cours des deux prochaines années.

Quatrièmement, on s'attend à ce que 54,000 emplois supplémentaires découlent du Régime de construction de logements locatifs dans les régions où le marché est tendu. Institué en novembre dernier, ce programme a été doublé en mars pour passer à 30,000 unités. D'après certains, les prêts sans intérêt de $7,500 offerts par ce programme ne sont peut-être pas suffisants dans certaines régions. Le gouvernement est disposé à faire preuve de souplesse à cet égard. Les engagements de projets dans le cadre du programme seront annoncés bientôt.

J'annonce enfin que le Régime canadien de renouvellement hypothécaire institué en novembre dernier sera prolongé jusqu'au 31 décembre 1983. Tous les propriétaires qui doivent consacrer à leur hypothèque plus de 30 pour cent de leur revenu brut par suite d'un renouvellement intervenant après ce soir auront droit à une subvention allant jusqu'à $3,000. Il ne sera plus nécessaire de reporter l'intérêt pour être admissible à une subvention.

Le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement annoncera sous peu les détails de ces mesures.

AIDE AUX PETITES ENTREPRISES, AUX AGRICULTEURS ET AUX PÊCHEURS EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

Je désire annoncer un important nouveau programme qui diminuera les frais d'intérêt des petites entreprises qui entreprennent des investissements. Quatre cent millions sont affectés à ce programme.

De nombreuses petites entreprises ont été bloquées dans leur expansion par les taux d'intérêt élevés. Le gouvernement offrira des subventions représentant 4 points d'intérêt, pendant deux ans, sur les prêts consentis par les institutions finanières aux petites entreprises constituées ou non en société. Les règles d'admissibilité seront les mêmes que pour les Obligations pour l'expansion des petites entreprises.

Le programme d'Obligations pour l'expansion des petites entreprises qui a expiré à la fin de l'an dernier exonérait d'impôt les institutions financières à l'égard des intérêts reçus sur les prêts consentis pour financer des investissements ou pallier des difficultés financières. Pour que les avantages fiscaux offerts bénéficient aux petites entreprises qui ont le plus besoin d'aide, le budget de novembre 1981 a limité l'exonération fiscale aux prêts accordés aux petites entreprises éprouvant des difficultés financières. L'accès au programme a également été étendu aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux autres entreprises non constituées en société.

Cette disposition fiscale relative aux Obligations des petites entreprises est maintenue. Le mécanisme proposé est un nouveau programme de dépenses directes. Il complétera le financement offert par le programme d'Obligations aux entreprises en difficulté financière. Il ne sera pas limité par la situation fiscale des institutions financières. Les agriculteurs et les pêcheurs, qu'ils soient ou non constitués en société, seront admissibles aux nouvelles subventions aux investissements des petites entreprises.

En outre, le gouvernement offre $100 millions de plus pour aider les agriculteurs en difficulté financière. Cette somme permettra à la Société du crédit agricole d'accorder des prêts totalisant $200 millions, en plus de ceux prévus dans le budget de novembre. Les prêts porteront intérêt au taux normal de la SCA, mais une réduction de 4 points sera accordée pendant deux ans.

Les détails de ces programmes seront annoncés prochainement par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), le ministre d'État chargé de la petite entreprise (M. Lapointe) et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

LIMITATION DU DÉFICIT

Comme je l'ai indiqué au début, j'étais résolu à trouver des moyens de créer des emplois et de soutenir l'activité économique sans pour autant alourdir le déficit. Ce but a été atteint. Les mesures que je viens d'annoncer seront coûteuses, mais elles seront plus que compensées par des réaffectations de dépenses et des modifications fiscales.

[*Français*]

Permettez-moi de récapituler les mesures influant sur les deux côtés de notre trésorerie. Nous fournissons:

—$200 millions de plus pour les programmes de création directe d'emplois

—$300 millions de plus pour la création d'emplois au moyen de programmes de développement économique

—$400 millions pour stimuler la construction et aider les emprunteurs hypothécaires

—$500 millions pour aider les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs en matière de taux d'intérêt.

De plus:

—la hausse du crédit d'impôt pour enfants diminuera les recettes de $250 millions

—les aménagements apportés au budget de novembre diminueront les recettes d'environ $325 millions

—les propositions relatives à l'imposition des revenus de placements pourraient coûter $350 millions la première année.

Ces nouvelles mesures de dépenses et de diminution des recettes représentent au total $2.3 milliards pour l'année en cours et l'an prochain.

Ce coût est compensé par:

—une économie de $800 millions grâce à la limitation des rémunérations dans le secteur public

—une économie de $360 millions permise par le plafonnement de l'indexation des programmes de dépenses

—une économie de $580 millions dégagée par d'autres réductions et reports de dépenses et

—les $1,300 millions procurés par le plafonnement de l'indexation du régime d'impôt des particuliers.

[*Traduction*]

Dans leur ensemble, ces mesures d'économie et de recettes procurent $3 milliards. En 1982-1983, les ressources dégagées égalent le coût des initiatives nouvelles, soit une somme d'environ $800 millions. En 1983-1984, les ressources dégagées dépassent le coût des initiatives nouvelles d'à peu près $800 millions. Ces économies seront prises en considération lorsque nous réévaluerons la situation économique et fiscale à l'automne prochain.

• (2100)

Cette manière de financer les mesures gouvernementales est une application concrète des principes de solidarité et de partage. On demande à certains Canadiens de renoncer à quelques avantages pour venir en aide aux chômeurs et aux secteurs en difficulté de notre économie.

Je voudrais maintenant déposer un avis de motion des voies et moyens détaillé concernant le budget de novembre 1981, de même qu'un avis de motion des voies et moyens concernant les mesures annoncées ce soir. Je demande le consentement de la Chambre afin de déposer les documents budgétaires et un document pour la consultation intitulé «L'inflation et l'imposition du revenu personnel de placements». Je demande aussi à la Chambre l'autorisation d'inclure au hansard le tableau habituel présentant les projections de la situation financière du gouvernement.

Mme le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre des Finances à déposer les documents qu'il a mentionnés?

Des voix: D'accord.

GOUVERNEMENT DU CANADA

État sommaire des opérations[1]

		Budget Novembre 1981		Budget Juin 1982	
	1980-81	1981-82	1982-83	1981-82	1982-83
		(En millions de dollars)			
Opérations budgétaires					
Recettes	45,398	54,310	64,960	53,765	58,550
Dépenses	-58,066	-67,650	-75,450	-66,700	-78,100
Excédent ou déficit (-)	-12,668	-13,340	-10,490	-12,935	-19,550
Opérations non budgétaires					
Prêts, apports en capital et avances	-523	-650	-850	-1,335	-700
Comptes pour fins déterminées	2,781	3,720	3,550	3,285	1,065
Autres opérations	293	495	1,205	2,645	2,085
Ressource ou besoin (-) net	2,551	3,565	3,905	4,595	2,450
Besoins financiers (opérations de change exclues)	-10,117	-9,775	-6,585	-8,340	-17,100
Total des dépenses[2]	58,589	68,300	76,300	68,035	78,800
Pourcentage de croissance	13.0	16.6	11.7	16.1	15.8
Pourcentage du PNB	20.1	20.6	20.2	20.5	22.0
Dépenses au titre des programmes[3]	47,902	53,605	59,535	52,965	60,935
Pourcentage de croissance	10.6	11.9	11.1	10.6	15.0
Pourcentage du PNB	16.4	16.2	15.7	16.0	17.0
Recettes budgétaires					
Pourcentage de croissance	16.6	19.6	19.6	18.4	8.9
Pourcentage du PNB	15.6	16.4	17.2	16.2	16.3
Déficit budgétaire					
Pourcentage du PNB	-4.3	-4.0	-2.8	-3.9	-5.4
Besoins financiers (opérations de change exclues)					
Pourcentage du PNB	-3.5	-3.0	-1.7	-2.5	-4.8
PNB (milliards de dollars)	291.9	330.8	378.5	331.3	358.9

[1]Pour que les chiffres soient comparables, les recettes budgétaires et les dépenses de 1980-81 et 1981-82 ont été rajustées comme si Postes Canada avait été une société de la Couronne pendant toute cette période. Ces rajustements n'ont aucun effet sur le déficit budgétaire et les besoins financiers.
[2]Dépenses budgétaires plus prêts, apports en capital et avances.
[3]Total des débours, frais de la dette publique exclus.

LE CHEMIN DE LA REPRISE

M. MacEachen: Briser l'inflation, rétablir la confiance, créer des emplois, limiter l'accroissement du déficit, tels sont les buts du programme d'action que le gouvernement propose aux Canadiens.

La récession nous oblige à faire face aux réalités. Un trop grand nombre d'entre nous, d'une façon ou d'une autre, retirent trop du système économique depuis trop longtemps. Nous en souffrons tous. Nous devons maintenant en retirer moins pour permettre à l'économie de se redresser.

Même dans les circonstances les plus favorables, la reprise prendra du temps. De plus, le gouvernement ne peut suffire à la tâche à lui tout seul.

D'aucuns disent que le gouvernement devrait imprimer plus de billets de banque. Certains déclarent qu'il devrait laisser le déficit s'accroître.

Cependant, cela conduirait à un échec pitoyable. L'inflation et le chômage empireraient. Les taux d'intérêt monteraient encore plus. Le Canada ne serait plus compétitif sur les marchés mondiaux. La reprise serait repoussée à plus tard.

D'autres encore préconisent que le gouvernement règle la vie économique de chacun dans ses moindres détails, fixe tous les prix et impose toutes les hausses de rémunération.

Mais est-ce bien ce que veulent les Canadiens?

A nous de choisir: d'un côté, le chemin de la reprise; de l'autre, une récession encore plus profonde ou une économie contrôlée.

Le gouvernement a indiqué la voie de la reprise, mais il ne peut à lui seul faire bouger le Canada. Nous devons nous attaquer à cette tâche ensemble.

C'est la raison pour laquelle le Premier ministre a proposé de rencontrer les Premiers ministres des provinces cette semaine et de solliciter leur appui et leur participation au plan d'action que j'ai annoncé ce soir.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement cherchera à consulter les entreprises et les travailleurs sur la mise en œuvre de la stratégie visant à juguler l'inflation et à rétablir la croissance économique.

C'est la raison pour laquelle les ministres du gouvernement et les membres du Parlement solliciteront le soutien et la participation de tous les Canadiens pour passer d'une situation de récession à 12 p. 100 à une situation de reprise à 6 p. 100.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ce n'est pas un budget. C'est une mise à jour du budget de novembre qui s'est soldé par un échec, et celui-ci subira le même sort. C'est un salmigondis de certains changements du budget de novembre et de quelques autres mesures que le ministre a présentées pour essayer de résoudre nos très graves problèmes économiques, mais on n'y trouve pas de solution. Il y a une crise de confiance au Canada et le budget n'est pas un plan d'action, comme l'a dit le ministre. Il n'est pas susceptible de rétablir la confiance; c'est pourtant là un grave problème.

Je voudrais parler de certains changements du budget. Le ministre vient d'ajouter de huit à dix changements à ceux du budget de novembre. Je crois que cela fait en tout de 35 à 40 changements depuis le budget de novembre. Le ministre a reconnu que c'était une erreur d'avoir présenté un tel budget et que c'était un échec, mais il n'a pas retiré le reste du budget. Il aurait dû annuler complètement le budget.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Ce budget ne s'attaque pas au problème le plus grave qui accable le pays à l'heure actuelle. Le ministre n'a rien compris à la gravité de nos problèmes économiques. Le déficit budgétaire est de 20 milliards de dollars et le ministre prétend que ce budget doit résoudre le problème de l'étendue du déficit budgétaire. Cela ne dit pas grand chose aux Canadiens, puisque le ministre a déclaré que le budget de novembre exprimait une volonté de restriction, tout en augmentant les dépenses publiques de 22 p. 100.

Les budgets de 1980 et de 1981 recélaient de graves erreurs et il y en a encore dans le budget de 1982. Les problèmes n'ont pas été résolus mais les dégâts économiques causés par les changements apportés par le Programme énergétique national en 1980 et par la réforme fiscale en 1981 sont très considérables; pourtant, le ministre n'a pas le courage de reconnaître qu'il a commis une erreur et de dire aux Canadiens qu'il a dû modifier certains aspects de ce budget. C'est ce que les Canadiens attendaient. Ils attendaient l'occasion de sympathiser avec le ministre. C'est humain de commettre des erreurs, mais le ministre n'a pas reconnu celles qu'il a commises dans le budget précédent; aujourd'hui il a déçu les Canadiens qui expéraient que le ministre renverserait la vapeur, que le gouvernement dirait que ces programmes doivent nous mener sur la voie de la reprise, qui est possible, d'après le ministre. Malheureusement, cette reprise n'est pas pour demain.

L'ampleur même du déficit budgétaire aura d'énormes incidences sur le sentiment de confiance envers l'économie canadienne. Les 17 milliards de dollars qu'il faudra trouver auprès des diverses sources, fort limitées, de capitaux, activeront la concurrence entre le gouvernement fédéral et les petits entrepreneurs, les propriétaires de maison, les pêcheurs, les agriculteurs et les autres. Le problème est immense. Les taux d'intérêt vont monter, on ne peut en douter. On sait tout aussi bien, et le premier ministre (M. Trudeau) lui-même l'admettra, que de fortes dépenses gouvernementales et un déficit élevé du gouvernement sont des facteurs d'inflation.

Penchons-nous sur l'aspect le plus triste de ce budget, c'est-à-dire les cruelles conséquences qu'il aura sur les Canadiens en général. On demande à ces derniers de payer de dure manière les erreurs commises par le gouvernement. L'impôt des particuliers va augmenter l'année prochaine de 1.3 milliard de dollars. La perte de la moitié de l'indexation que les Canadiens étaient en droit d'attendre l'an prochain va provoquer une hausse de 6 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers. En outre, étant donné la modification du facteur d'indexation des dépenses gouvernementales, les personnes qui comptent sur les allocations aux conjoints et les pensions d'invalidité pour vivre devront payer les erreurs de ce gouvernement. C'est une réponse lamentable que le ministre vient de fournir aux Canadiens. Il a déclaré il y a moins de deux ans, en réponse à une question que je lui ai posée à la Chambre, qu'il ne ferait pas la lutte contre l'inflation sur le dos des démunis et de ceux qui ne peuvent se débrouiller seuls. Voilà ce que nous avons aujourd'hui comme ministre. Il a présenté quelques programmes de création d'emplois, dont beaucoup reprennent des programmes déjà annoncés. L'essentiel, c'est qu'il s'agit de programmes à court terme, et encore on nous donne trop peu de détails pour savoir s'ils seront vraiment efficaces. Ils ne sont pas en rapport avec la formation ni avec la recherche et le développement comme il le faudrait pour qu'ils constituent des solutions durables à la création d'emplois, comme nous l'ont appris les travaux déjà effectués. Il faudrait des programmes de création d'emplois à long terme axés sur les problèmes économiques à long terme, mais il n'en est pas question dans le budget.

• (2110)

Les retards apportés par le ministre depuis son budget de 1981 ont fait beaucoup de dégâts. C'est ainsi que 224,000 personnes ont perdu leur emploi. Dans les six mois qui se sont écoulés depuis le dernier budget, 6,000 entreprises environ ont fait faillite et 11,500 personnes sont tombées en déconfiture. Et les gens dont il s'agit sont en fait excommuniées de notre système par le manque d'emplois. Voilà ce qu'ont coûté les retards du ministre des Finances (M. MacEachen) et son incompréhension des problèmes fondamentaux du pays.

Madame le Président, je passerai maintenant à certains éléments positifs de l'exposé du ministre. Depuis novembre dernier, nous lui demandons d'adopter ces mesures. L'obligation pour l'expansion des petites entreprises revient sous une forme nouvelle. Le programme de crédits d'impôt hypothécaires, qui aurait permis aux Canadiens d'économiser $125 par mois sur leurs versements hypothécaires, a été battu aux dernières élections, mais on propose maintenant de le ramener avec des modifications. Il aura essentiellement le même effet. Donc, une mesure qui a été écartée avec le budget de 1979 aurait aidé des sociétés canadiennes à élargir leur participation dans l'économie nationale sans avoir à s'adresser aux marchés étrangers pour se procurer des capitaux à investir. La revoici.

De nombreuses réformes fiscales annoncées dans ce budget et qui sont des modifications du budget de 1981 font leur apparition, à cause surtout des instances quotidiennes faites par l'opposition conservatrice depuis sept mois. Par exemple, la suppression du dividende de 12½ p. 100 des petites entreprises. La déductibilité des intérêts est reléguée aux oubliettes, parce que le ministre a compris qu'elle n'est pas praticable, malgré tous les efforts qu'il a déployés en ce sens. Il a cherché des moyens d e le faire, mais il sait que cela ne peut pas marcher. Nous trouvons dans le budget les frais pour droit d'usage d'une automobile, le programme d'achat d'actions pour les employés et le programme d'étalement du revenu ainsi que cinq ou six autres changements que nous avions demandés. Nous savions que cela ne marcherait pas, mais l'inertie du gouvernement a causé beaucoup de tort à notre pays alors qu'on aurait pu créer des emplois. De nombreux éléments du budget précédent ont été conservés. Nous estimons qu'il aurait fallu le retirer totalement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Wilson: Les Canadiens ont perdu confiance en leur gouvernement, et les politiques du gouvernement ont aggravé la situation économique canadienne au point où le ministre des Finances (M. MacEachen) est obligé de présenter un autre budget. Nous avions dit en novembre dernier que le budget était un mauvais budget et qu'il serait désastreux pour l'économie parce que l'approche et les politiques étaient mauvaises. Nous avions raison et le ministre des finances nous a prouvé qu'il avait tort ce soir en présentant un nouveau budget seulement huit mois plus tard. En fait, le ministre s'est torturé pour faire une beauté aux laideurs contenues dans le budget de novembre dernier.

Ce budget maintenant ne règle pas les problèmes. Le déficit augmente à 20 milliards de dollars, et avec l'indexation des impôts personnels, les taxes augmenteront de 6 p. 100 l'an prochain. Il n'y a pas de programme pour la croissance de l'économie. En fait, ce budget est une mer de mots dans un désert d'idées. Le gouvernement doit quitter sa responsabilité, c'est nécessaire pour donner aux Canadiens l'occasion de décider lors d'élections.

[*Traduction*]

Pour conclure, j'ajouterai simplement qu'en 1980 le gouvernement a commencé à entraîner notre pays dans une autre voie, en étendant la réglementation, en intervenant davantage dans la vie des citoyens et des entreprises du Canada. Ce budget reflète toujours la même orientation. En fait, certains de ses éléments témoignent d'un interventionnisme de plus en plus marqué. Il faut inverser cette tendance, madame le Président. S'il veut que les Canadiens et les hommes d'affaires aient foi en leur gouvernement le ministre des Finances doit absolument faire confiance aux citoyens, essayer de les mieux comprendre et faire renaître en eux l'esprit d'initiative ainsi que le désir d'améliorer leur mode de vie. Si le ministre s'y refuse et s'obstine à présenter des budgets qui demandent aux Canadiens de payer pour ses erreurs, il doit démissionner.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Il n'y a qu'une solution possible, madame le Président, Le ministre rit. Il doit démissionner, parce qu'il demande aux Canadiens de payer 6 p. 100 d'impôt de plus, il demande aux personnes touchant des allocations au conjoint et aux personnes handicapées de payer plus en leur retirant l'indexation, et il demande aux Canadiens qui ne peuvent se le permettre de payer pour ses erreurs.

Madame le Président, puis-je proposer:

Que le débat soit ajourné?

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en conformité du Règlement, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord avec cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

Mme le Président: La Chambre s'ajourne donc à 2 heures demain.

(Sur la motion de M. Pinard, la séance est levée à 9 h 19.)

FIN DU VOLUME XVI